



T.
10
8



Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

COLLECTION
INTÉGRALE ET UNIVERSELLE
DES
ORATEURS SACRÉS

DU PREMIER ORDRE

SAVOIR : BOURDALOUE, BOSSUET, FÉNELON, MASSILLON ;

COLLECTION ÉGALEMENT INTÉGRALE ET UNIVERSELLE

DES ORATEURS SACRÉS DU SECOND ORDRE,

SAVOIR : DE LINGENDES, LEJEUNE, JOLY, DE LA COLOMBIÈRE, CHEMINAIS, GIROUST, D'ARGENTRÉ, D'ORLÉANS, MASCARON, BOILEAU, ANSELME, FLÉCHIER, RICHARD (L'AVOCAT), LAROCHE, HUBERT, MABOUL, HONORÉ GAILLARD, LES DEUX TERRASSON, DE LA RUE, DE NESMOND, MATTH. PONCET DE LA RIVIÈRE, DU JARRY, DE LA BOISSIÈRE, DE LA PARISIÈRE, J.-B. MOLINIER, SOANEN, BRETONNEAU, PALLU, DUFAY, MONGIN, BALLET, SÉGAUD, SURIAN, SENSARIC, CICÉRI, SÉGUY, PÉRUSSEAU, TRUBLET, PERRIN, DE LA TOUR DU PIN, LAFITAU, D'ALÈGRE, CLÉMENT, CLAUDE DE NEUVILLE, DOM VINCENT, DE LA BERTHONIE, GRIFFET, COUTURIER, LE CHAPELAIN, POULLE, CAMBACÉRÈS, ÉLIZÉE, GÉRY, BEURRIER, DE BOISMONT, MAROLLES, MAURY

ENFIN COLLECTION INTÉGRALE, OU CHOISIE,

DE LA PLUPART DES ORATEURS SACRÉS DU TROISIÈME ORDRE,

SAVOIR : CAMUS, COTON, CAUSSIN, GODEAU, E. MOLINIER, CASTILLON, DE BOURZEIS, BIROAT, TEXIER, NICOLAS DE DIJON, SENAULT, FRANÇOIS DE TOULOUSE, TREUVÉ, G. DE SAINT-MARTIN, BRETTEVILLE, HOUDRY, DE FROMENTIÈRES, DE LA CHAMBRE, MAIMBOURG, SIMON DE LA VIERGE, LE BOUX, MASSON, AUGUSTIN DE NARBONNE, LA PESSE, CHAUCHEMER, DE LA VOLPILIÈRE, BERTAL, DAMASCÈNE, SÉRAPHIN, QUIQUERAN DE BEAUJEU, DE LA CHÉTARDIE, CHAMPIGNY, LORIOT, JÉRÔME DE PARIS (GEOFFRIN), RENAUD, BÉGAULT, ROURRÉE, HERMANT, MICHEL PONCET DE LA RIVIÈRE, CHARAUD, DANIEL DE PARIS, INGULT, POISSON, PACAUD, PRÉVOT, DE LATOUR, DE TRACY, PRADAL, DU TREUL, ASSELIN, COLLET, JARD, CH. DE NEUVILLE, PAPILLON, GIRARDOT, RICHARD (L'ABBÉ), GEOFFROY, BAUDRAND, DE L'ÉCLUSE DES LOGES, FOSSARD, TALBERT, BARUTEL, TORNÉ, FAUCHET, FELLER, ROQUELAURE, VILLEDIEU, ASSELINE,

(LES ORATEURS MARQUÉS D'UNE * ÉTAIENT MEMBRES DE L'ACADÉMIE,)

ET BEAUCOUP D'AUTRES ORATEURS, TANT ANCIENS QUE CONTEMPORAINS, DU SECOND COMME DU TROISIÈME ORDRE, DONT LES NOMS NE POURRONT ÊTRE FIXÉS QUE POSTÉRIEUREMENT ;

PUBLIÉE SELON L'ORDRE CHRONOLOGIQUE,

AFIN DE PRÉSENTER, COMME SOUS UN COUP D'ŒIL, L'HISTOIRE DE LA PRÉDICATION EN FRANCE, PENDANT TROIS SIÈCLES, AVEC SES COMMENCEMENTS, SES PROGRÈS, SON APOGÉE, SA DÉCADENCE ET SA RENAISSANCE ;

PAR M. L'ABBE MIGNE,
ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE RELIGIEUSE.

67 VOL. IN-4°. PRIX : 5 FR. LE VOL. POUR LE SOUSCRIPTEUR A LA COLLECTION ENTIÈRE ;
6 FR. POUR LE SOUSCRIPTEUR A TEL OU TEL ORATEUR EN PARTICULIER.

TOME CINQUANTE-HUITIÈME,

CONTENANT LES ŒUVRES COMPLÈTES DU P. LA BERTHONIE, LES ŒUVRES COMPLÈTES DE DOM VINCENT.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, ÉDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.



SOMMAIRE

DES MATIÈRES RENFERMÉES DANS LE CINQUANTE-HUITIÈME VOLUME.

LE P. LABERTHONIE.

Notice.	<i>Col.</i> 9
OEuvres complètes du P. Laberthonie pour la défense de la religion chrétienne contre les incrédules et les Juifs.	9
Instructions contre les incrédules.	15
Instructions contre les Juifs.	195
Abrégé des instructions précédentes en forme de catéchisme.	333
Sermons contre le déisme et le spinosisme.	363
Sermons sur la religion chrétienne.	397
Sermons sur Jésus-Christ.	417
Réponse à une objection des déistes contre la religion chrétienne.	437
Lettre où l'on prouve que, la certitude de la révélation supposée, nous devons croire tout ce qu'elle contient, quand même des choses révélées nous paraîtraient contraires à la raison.	445
Moïse justifié contre les incrédules au sujet du déluge universel.	455
OEuvres posthumes.	465
Relation de la conversion et de la mort de M. Bouguer.	469
Conférence avec un déiste.	505
Examen critique d'un écrit spinosiste sur l'existence de Dieu.	559
Lettre à une demoiselle nouvellement convertie.	651
Preuves de la divinité et de la personnalité du Saint-Esprit.	679

DOM BENOIT VINCENT.

Notice historique.	693
Conférences monastiques complètes.	795

BX

1756

-ADM5

1844

NOTICE SUR LE P. LABERTHONIE.

Pierre-Thomas Laberthonie (ou Laberthonye), naquit à Toulon, le 7 février 1708, de parents qui prirent un soin particulier de son éducation. Il embrassa de bonne heure l'état religieux et entra dans l'ordre de Saint-Dominique pour marcher sur les traces de son parent le P. Serry, qui jouissait dans son ordre de la plus grande considération. Le P. Laberthonie conquit une belle réputation comme orateur, mais son principal titre de gloire est la solidité avec laquelle il prit la défense de la religion contre les incrédules, les juifs et les déistes, dans des conférences qui ressemblent plus à la controverse qu'aux sermons. Il passa successivement par toutes les dignités de son ordre, et mourut dans sa patrie le 13 janvier 1774. On a de lui : *Exposé de l'Etat et des Obligations des Frères Prêcheurs* ; Paris, 1767, in-12. — *Relation de la conversion et de la mort de M. Bouguer* ; 1784. — *Les Oeuvres pour la défense de la religion chrétienne contre les*

incrédules et les juifs ; Paris, veuve Desaint, 1777, 3 vol. in-12. — *Supplément à ses Oeuvres* ; publié par don Brial, ancien bénédictin ; Paris, Méquignon, 1811, 1 vol. in-12. Ce supplément contient une *Conférence avec un déiste*, la *relation* dont nous avons parlé plus haut, l'*Examen critique d'un écrit spinosiste sur l'existence de Dieu*, une *Lettre à une demoiselle nouvellement convertie à la religion catholique*, et les *Preuves de la divinité du Saint-Esprit*. Nous donnons aujourd'hui ces *Conférences* complètes ; elles sont peut-être plus que jamais de saison, et le ministre du Seigneur y pourra puiser plus d'un argument contre les incrédules modernes.

L'Avertissement de l'éditeur primitif nous révèle la perte d'autres travaux du P. Laberthonie, perte d'autant plus affligeante qu'il eût été agréable au lecteur de pouvoir comparer les deux faces du talent de ce savant Dominicain.

ŒUVRES

THÉOLOGIQUES ET MORALES

COMPLÈTES

DU P. LABERTHONIE,

POUR LA DÉFENSE DE LA RELIGION CHRÉTIENNE,

CONTRE LES INCRÉDULES ET LES JUIFS.

AVERTISSEMENT.

Les *Instructions* que nous publions aujourd'hui sont l'ouvrage d'un célèbre prédicateur qui, pendant plusieurs années, parut avec éclat dans les premières chaires de la capitale. On n'a pas oublié sans doute avec quelle force et quel succès le P. Laberthonie attaqua, dans ses *Instructions* et dans ses *Sermons*, les maximes impies de l'incrédulité, et vengea de ses outrages la

religion sainte que nous avons reçue de nos pères.

Nous apprenons de lui-même que des personnes, d'ailleurs pleines de respect pour la religion, blâmèrent d'abord le choix qu'il avait fait de cette matière. Elles ne croyaient pas qu'on pût mettre ces controverses à la portée du peuple. C'était, à leur avis, troubler les fidèles, et leur présenter un specta-

de dangereux, que de les rendre témoins des combats que la religion avait à soutenir contre ses ennemis. Il vaut mieux, disaient-elles, les laisser dans une paisible possession de leur foi, et dans une salutaire ignorance des contradictions qu'elle essuie aujourd'hui, que de les engager dans des discussions trop profondes pour leur être jamais utiles.

Il ne fut pas difficile au P. Laberthonie de rassurer ces personnes ou de les détromper. Il leur fit observer que le peuple n'ignorait nullement ces discussions; que les écrits des incrédules, où le venin est habilement caché sous les fleurs d'un style recherché, se répandent parmi les simples et les ignorants, qui en sont plus facilement séduits, et qui, par conséquent, ont plus besoin d'être prémunis contre leurs sophismes. En s'élevant, dans ses *Sermons*, contre cette funeste contagion de notre siècle, ce prédicateur marchait donc sur les traces des Pères. Ces saints docteurs, dont la conduite doit être la règle de la nôtre, ne perdaient jamais de vue, il est vrai, l'universalité des vérités chrétiennes; mais ils s'appliquaient d'une manière particulière à défendre celles qui éprouvaient de plus grandes contradictions. Ils en instruisaient avec plus de soin le peuple fidèle; ils n'oubliaient rien pour mettre en sûreté cette partie du dépôt qui, de leur temps, était attaquée avec plus de fureur et d'artifice. Eh! pourquoi ne ferions-nous pas, pour défendre la religion, qui est le royaume de Jésus-Christ, ce que la prudence ne manque jamais de suggérer à un sage gouvernement pour la déleuse de la patrie? Est-on menacé d'une guerre étrangère, on voit aussitôt l'Etat tout entier s'émouvoir, et porter son attention et ses forces vers les frontières et aux provinces exposées à l'irruption et aux insultes de l'ennemi.

L'incrédulité, comme un feu dévorant, se répand dans l'empire de Jésus-Christ. Elle s'efforce de ravir à l'Eglise ses titres les plus augustes, ses Ecritures, ses mystères, son Libérateur et même son Dieu. Le nombre de ceux qu'elle a déjà séduits et rangés sous ses étendards est prodigieux. Il est à craindre que la défection, parmi nous, ne devienne générale. Le soleil de la vérité paraît être pour nous sur son déclin, et vouloir nous laisser, en se retirant de dessus nos contrées, dans des ténèbres que notre ingratitude n'a que trop méritées. Dans un péril si pressant, combien n'est-il pas à désirer que tout ce qu'il y a de théologiens et de prédicateurs missent leur zèle et leurs efforts pour repousser le monstre qui nous dévore et qui menace de tout ravager et de tout perdre!

Que dans des temps de paix, où la religion n'éprouve point de contradictions au dehors, où les pasteurs et ceux qui partagent leur sollicitude et leurs fonctions, ne parlent qu'à des brebis simples et dociles; que dans ces temps, dis-je, les dispensateurs de la divine parole travaillent, sans contention et sans dispute, à expliquer les

vérités saintes, et à instruire les peuples dans la science du salut: rien n'est plus sage ni plus raisonnable. Mais une telle sécurité serait infiniment dangereuse dans ces jours d'obscurité et de scandale, où la religion est attaquée de toutes parts avec un acharnement dont jusqu'ici il n'y avait pas eu d'exemple; où l'enfer semble avoir déployé, pour l'abatre ou pour la déshonorer, tout ce qu'il y a de malignité et d'artifices; où une fausse philosophie, d'abord timide, enhardie ensuite par de funestes succès qui passent même ses espérances, marche en tête levée, publie hautement ses blasphèmes, s'élève avec une insolence qui fait frémir contre Dieu et contre son Christ, et se vante d'opérer une révolution générale dans la religion. Il est donc essentiel aujourd'hui que tous ceux qui sont chargés du sublime ministère d'enseigner les peuples, et de leur conserver le sacré dépôt, emploient tout ce qu'ils ont de talents et de lumières pour arrêter l'effroyable débordement de l'incrédulité.

Ce n'est ni à la sagesse de ses discours, ni à la force de ses raisonnements que l'impiété doit ses progrès, mais aux vices, et surtout à l'ignorance des peuples. Si elle a fait, dans le sein même de l'Eglise, une multitude d'apostats, c'est que la plupart des chrétiens ne connaissent de la religion que le nom ou quelques pratiques extérieures. Il cèdent sans résistance et sans regret un trésor dont ils ont toujours ignoré le prix. Ils sont, au milieu de ce combat, comme des soldats nus et sans défense. Les plus faibles traits les blessent et leur donnent la mort; de vains sophismes les éblouissent et les renversent; une conversation licencieuse, une plaisanterie impie, une objection frivole, mais proposée avec le ton de sécurité et d'arrogance qui est si naturel à la prétendue philosophie, les déconcerte, les remplit de doutes, et les conduit du doute à une entière infidélité.

Mais que les peuples soient solidement instruits; qu'ils connaissent les titres augustes de l'héritage que Jésus-Christ leur a acquis au prix de son sang; qu'on ait soin de leur mettre souvent sous les yeux, et de graver dans leur esprit ces principes si simples, si féconds, si inébranlables, sur lesquels repose l'édifice de la religion, l'incrédulité sera bientôt forcée de fuir ou de se taire. Les fidèles mépriseront dès lors ses attaques; ils n'auront garde de se laisser éblouir ou ébranler par des faits controvérsés ou par de vains raisonnements. Ils trouveront dans les preuves de la religion approfondies, une autorité majestueuse et toujours présente, dont ils accableront les objections de l'incrédulité, lors même qu'ils ne pourraient en démêler l'artifice. Ils détesteront ses leçons empoisonnées; ils fermeront l'oreille à ses déclamations fanatiques. La prétendue philosophie leur paraîtra alors ce qu'elle est en effet, un vain jargon, une ridicule ostentation de sagesse, une faiblesse d'esprit non-seulement réelle, mais

déplorable, sous une vaine apparence d'intrépidité et de courage, un vrai délire dont la raison elle-même rongit et s'offense, le partage, en un mot, des esprits faux et des cœurs dépravés.

Convaincu de cette vérité, le P. Laberthonie crut devoir s'appliquer à prémunir les fidèles contre la contagion de l'incrédulité, en leur faisant sentir, par des preuves fortes et tonchantes, combien la religion est grande, digne de Dieu, proportionnée aux désirs et aux besoins de l'homme ; combien elle a de droits à notre amour, à notre reconnaissance et à notre admiration. Il avait, dans un degré peu commun, toutes les qualités requises pour remplir dignement un si important ministère ; une profonde connaissance de la religion, de ses preuves, de ses titres, de ses promesses, de ses contradictions, de ses victoires ; une justesse d'esprit admirable ; un raisonnement vigoureux ; cette sage fermeté et cette noble assurance que donne la vérité à ceux qui l'ont approfondie avec soin, et qui ont le bonheur de la connaître et de la posséder ; un style simple, clair, mais noble et grave, éloigné de toute affectation, les sujets qu'il traitait étant par eux-mêmes trop grands et trop majestueux pour avoir besoin d'une vaine parure : c'était, en un mot, un vrai apologiste de la religion, un défenseur digne d'elle. Il n'avait garde d'abandonner à ses ennemis un pouce de terrain pour défendre le reste avec plus d'avantage. Le P. Laberthonie présente la religion telle qu'elle est. Il savait qu'elle n'a pas besoin de nos ménagements et de nos fausses condescendances ; qu'établie sur d'inébranlables fondements, et assurée par les promesses de son divin fondateur, d'une immortelle durée, elle n'a rien à craindre des attaques de ses ennemis. Il en développe et en établit les preuves avec un ordre, une netteté et une force bien propres à affermir le fidèle dans sa croyance, à arracher au péril ceux que des démarches imprudentes, des lectures ou des liaisons dangereuses auraient ébranlés ; à faire rougir et à confondre ces hommes dépravés qui ont cherché dans l'incrédulité un asile contre les remords ; qui haïssent la religion, parce qu'elle est ennemie de leurs vices ; qui n'ont ni assez d'élévation, ni assez de courage pour lui faire le sacrifice de leurs passions.

Il dévoile aussi les artifices et la mauvaise foi de l'incrédulité ; il met en poudre ses vains sophismes ; il lui arrache ce voile trompeur, et cet extérieur imposant qui a séduit tant d'âmes légères, et il met au grand jour sa honte et sa faiblesse : il fait sentir aux plus obstinés qu'elle n'a ni principes, ni appuis, ni solidité ; qu'elle n'a de force que pour détruire, pour former des doutes, pour répandre des ténèbres ; qu'aveugle sur tous les objets essentiels d'où dépendent la perfection et le bonheur de l'homme, elle ne peut lui faire connaître

ni son origine, ni sa nature, ni ses devoirs, ni sa destination, ni sa fin, ni la voie qui peut l'y conduire ; que, malgré ses fastueuses promesses, elle ne lui offre que de timides conjectures, de grossières contradictions, de monstrueuses erreurs, les plus désolantes incertitudes et le désespoir.

Faut-il s'étonner après cela que ces instructions si intéressantes aient été prêchées avec le plus grand succès ? On sait qu'elles attirèrent un concours extraordinaire. Les temples les plus vastes suffisaient à peine pour contenir la multitude d'auditeurs qui y accouraient de tous les quartiers de Paris (1).

Les savants témoignaient le même empressement que le peuple. Tous admiraient le zèle et les lumières du prédicateur, l'ordre et la force de ses raisonnements : ils reconnaissaient qu'on ne pouvait rien dire de plus clair ni de plus convaincant en faveur de la religion.

Mais les succès du P. Laberthonie ne se bornèrent pas à de stériles applaudissements. Les esprits forts eux-mêmes, attirés par le bruit de ses sermons, et par la réputation d'un prédicateur qui cherchait moins à flatter l'oreille par la pompe du discours, qu'à convaincre l'esprit par des preuves claires et sans réplique, vinrent bientôt grossir la foule de ses auditeurs : ils virent avec étonnement que leurs vains systèmes n'avaient ni fondement ni solidité, et que la religion, qu'ils avaient regardée comme le partage des esprits faibles, et comme une superstition populaire, était infiniment sage et fondée sur des principes immuables. Plusieurs d'entre eux que la seule curiosité, ou des motifs peut-être encore plus injustes, avaient conduits à ces instructions, y trouvèrent le terme et le remède de leurs erreurs, et furent heureusement enveloppés dans *les filets de la vérité* (2). On se contentera d'en rappeler ici un seul exemple. C'est celui d'un savant illustre dont la conversion sincère et éclatante a été couronnée par une mort chrétienne et très-édifiante. M. Bouguer se défendit longtemps contre l'impression qu'avaient faite sur son esprit les discours du P. Laberthonie : il ne se rendit que peu à peu, et à mesure que la lumière de l'évidence pénétrait dans son âme, et en bannissait les doutes et les ténèbres que la prétendue philosophie y avait répandus, il comprit enfin que la raison elle-même, quand on sait distinguer sa voix de celle des passions, mène directement à la foi, et que la soumission à l'autorité de Jésus-Christ et de son Eglise est aussi honorable et salutaire qu'elle est juste et indispensable.

On trouvera dans le recueil que nous publions aujourd'hui, des instructions non moins importantes sur l'accomplissement des prophéties qui ont rapport à Jésus-Christ. On y prouve qu'il est le Messie promis aux patriarches, et annoncé dans tous les livres de l'Ancien Testament, et que les

(1) C'est ce qui se vit surtout à Saint-Eustache.

(2) *Acta veritatis*. (S. Arg.)

Juifs sont inexcusables d'en attendre un autre. L'auteur y montre partout le même esprit d'ordre, le même enchaînement dans les idées, la même force dans les raisonnements. Elles ont déjà servi d'instrument ou de voile aux saintes opérations de la grâce. La conversion sincère d'un Juif avant le temps marqué pour le retour d'Israël est un prodige : cependant la personne pour qui ces instructions avaient été faites en fut sensiblement touchée. Elle n'eut pas achevé de les lire et de les méditer, que le bandeau fatal, qui depuis tant de siècles couvre les yeux de son peuple, fut déchiré pour elle. Pleinement convaincue de l'accomplissement des anciens oracles, elle eut en Jésus-Christ ; et pour lui témoigner sa reconnaissance, elle le choisit pour son époux et son partage, en embrassant la vie religieuse.

Le P. Laberthonie avait fait aussi des conférences, dans lesquelles il justifiait l'Eglise catholique contre les reproches de nos frères séparés. Il y établissait ses droits et ses prérogatives : il prouvait aux protestants que leurs pères ne purent sans crime se séparer de cette même Eglise, et qu'ils n'ont point de devoir plus pressant, ni de plus cher intérêt, que de retourner sans dé-

lai dans la maison de l'unité. Ces conférences si intéressantes eurent le plus grand succès lorsqu'elles furent prêchées à Paris, dans la paroisse de *Saint Barthélemi* ; mais malheureusement elles se sont égarées, et malgré tous nos soins, il ne nous a pas été possible de les recouvrer. Le trait qu'il a eu occasion de lancer, dans la douzième des instructions que nous donnons (3), contre le principe fondamental de la prétendue réforme de Luther et de Calvin, trait seul capable d'ouvrir les yeux à tout protestant de bonne foi, nous fait juger de la force avec laquelle il a dû terrasser ces deux hérésies, et augmente nos regrets de ne pouvoir donner ces conférences au public.

La plupart des sermons qui composaient le *Carême* du P. Laberthonie, et qui avaient été prêchés avec autant de fruit que d'applaudissement dans les principales chaires de la capitale, ont éprouvé le même sort. On supplie les personnes qui seraient dépositaires de ces divers ouvrages, de vouloir bien nous les communiquer, et de ne pas laisser plus longtemps dans l'obscurité et dans l'oubli des morceaux précieux, qui ne peuvent manquer d'être utiles à l'Eglise, et singulièrement chers à tous ceux qui aiment la religion.

(3) Elle est à la col. 481.

INSTRUCTIONS CONTRE LES INCRÉDULES.

INSTRUCTION PREMIERE.

Clama, ne cesses. (*Isa.*, LVIII, 1.)
Criez, et ne vous laissez pas de crier.

Tel est l'ordre que Dieu a toujours observé, lorsque les crimes des hommes l'ont en quelque manière forcé à sortir de son secret, pour en tirer une vengeance éclatante. Plus porté à pardonner qu'à punir, et préférant la conversion du pécheur à sa perte, il a toujours fait précéder ses châtimens par des avertissemens paternels de miséricorde, qui ne laissaient plus aucune excuse au pécheur obstiné dans sa rébellion. La corruption générale du genre humain l'oblige-t-elle à se *repentir* de l'avoir créé, et à former la résolution de l'exterminer : il lui fait annoncer durant un siècle la terrible catastrophe qui le menace ; et l'homme ne peut accuser que l'inflexible dureté de son cœur, lorsqu'il éprouve un châtimement si longtemps annoncé et si obstinément méprisé. Veut-il délivrer son peuple de la tyrannique oppression qu'il souffre en Egypte, et lui faire justice de ses cruels oppresseurs : il envoie Moïse pour avertir Pharaon et ses sujets du désastre qu'ils vont s'attirer par leur endurcissement, et toute la nature est appelée en té-

moignage de la toute-puissance de son auteur à exécuter ses menaces. Les habitants de la terre de Chanaan ont-ils comblé la mesure de leurs crimes : Dieu leur montre, pendant quarante ans sur leurs frontières, le peuple qu'il a choisi pour être contre eux le ministre de ses vengeances. Enfin, ce peuple ingrat mérite-t-il, par une longue suite de prévarications et de forfaits, que Dieu le livre au glaive et aux fers des Assyriens et des Babylo niens : on voit s'élever un ordre de prophètes envoyés de Dieu pour crier jour et nuit contre les iniquités de ce peuple, pour les lui reprocher en face, et pour lui annoncer les approches de la colère, dont il ne suspendait les coups que pour lui donner le temps de les détourner par la pénitence.

Tel est parmi vous notre ministère, chrétiens auditeurs. Nous sommes malheureusement aujourd'hui dans le même cas que ce peuple infidèle auquel nous avons été substitués : l'iniquité abonde partout, la foi s'éteint, le déisme marche tête levée ; vous entendez vous-mêmes les apôtres de l'incrédulité s'applaudir en public des ravages qu'elle fait parmi nous, et se vanter que la *philosophie*, c'est-à-dire comme ils l'entendent, l'irréligion, *fait chaque jour de nou-*

veaux progrès en France (4). Ce n'est plus, comme autrefois, dans des productions furtives et anonymes que l'on déclare la guerre à Dieu, à Jésus-Christ, à la religion; non, l'impiété, devenue insolente, se montre à découvert; et au moyen de quelques rétractations illusoire qu'elle accorde à sa sûreté, et qui ne coûtent rien à ceux pour qui la vérité n'est qu'un jeu, elle s'affiche, pour ainsi dire, et ne prend plus la précaution de se déguiser sous des noms empruntés. Elle est même devenue intolérante; et, réclamant sans cesse pour elle la liberté de blasphémer Jésus-Christ, elle prétend nous ôter celle de réfuter ses blasphèmes.

Hé quoi! mes frères, le royaume de Dieu serait-il sur le point de nous être enlevé pour être donné à une autre nation, ou toucherions-nous à ce malheureux temps où le Fils de l'homme a prédit qu'il ne trouverait presque plus de foi sur la terre? Malheur à nous, si, à la vue du péril qui nous menace, nous hâtons notre perte par une fausse sécurité; et si, semblable à des chiens muets, selon l'expression du prophète, nous laissons en paix le cruel sanglier ravager la vigne que le Père céleste a plantée. Le silence serait une apostasie, une collusion avec les ennemis du nom chrétien, un piège pour les fidèles. Non, mes frères, nous ne souffrirons pas qu'on nous enlève le précieux héritage qu'un Dieu fait homme est venu nous acquérir au prix de son sang. Déjà les sentinelles d'Israël se réveillent, une puissante voix se fait entendre et les excite à crier sans relâche : *Clama, ne cesses* (5). Déjà sortent des presses des ouvrages immortels qui terrassent l'impiété et lui enlèvent les armes dans lesquelles elle jettait sa confiance (6). Déjà le déisme commence à être reconnu pour ce qu'il est, le fruit du libertinage et l'opprobre de la raison. Hâtons-nous de prendre part aux guerres et aux triomphes d'Israël; que tous ceux qui sont pour le Seigneur se joignent à nous dans une cause où tout homme doit être soldat; combattons tous ensemble, vous par la prière, nous par le glaive de la parole, les ennemis du Seigneur et de son Christ. Ne craignons ni leur nombre, ni leur puissance : leur prétendue force dont ils se font mutuellement honneur avec la plus méprisable indécence n'est qu'une orgueilleuse faiblesse. Les bien connaître, c'est les avoir déjà terrassés.

Qu'est-ce, en effet, qu'un déiste? C'est un homme idolâtre de ce qu'il appelle sa raison, et dont il est beaucoup plus aisé de dire ce qu'il n'est pas que ce qu'il est. Écoutez le portrait qu'il fait de lui-même. Il se

donne pour un philosophe qui examine avant que de croire et réfléchit avant que d'agir, et qui conséquemment, quand il est déçû, ne peut manquer d'être ferme dans sa croyance et constant dans ses démarches (7). Ils ont donc bien examiné et bien réfléchi, tous ces jeunes gens dérégés que la fongue impétueuse de leurs passions entraîne tête baissée dans le déisme. Ils ont donc bien approfondi la religion, ses dogmes, ses préceptes, sa révélation et ses preuves, tous ces vicieux ignorants, qui n'en ont d'autre idée que celle qu'ils en prennent dans la lecture de quelques misérables libelles de nos prétendus esprits forts, qui ne s'attachent qu'à la déguiser et à la calomnier. Un déiste, ferme dans sa croyance et constant dans ses démarches! quel prodige, mes frères, et en quelle terre le trouverons-nous? Ce ne sera pas certainement sur celle que nous habitons. Est-il une croyance parmi nos philosophes? En a-t-on jamais rencontré quelqu'un qui eût un système arrêté? Non : leur dessein n'est pas d'établir; ils ne se piquent que de détruire : nulle preuve chez eux; tout est objection : quelques contradictions qu'ils aient à dévorer, tout leur est bon, pourvu que ce soit pour eux une difficulté contre la religion. Je dis pour eux; car toutes leurs difficultés ne viennent que de l'ignorance où ils sont des principes. Aussi peu logiciens que chrétiens, si dans une dispute ils paraissent adopter quelque hypothèse, ne croyez pas pour cela les tenir, lorsque vous en tirez des conséquences contre eux; ils sauront bien se retourner, dès qu'ils se sentiront pressés; ils reviendront sur leurs pas, ils nieront, sans pudeur comme sans raison, ce qu'ils avaient accordé; ils vous jeteront dans une autre hypothèse, à laquelle ils ne tiendront pas plus qu'à la précédente, et vous fourniront la preuve la plus complète, qu'ils ne font rien moins qu'examiner avant que de croire, et que réfléchir avant que d'agir. Ils se tiendront même en garde contre tout principe; ils ne voudront plus en admettre aucun, quelque évident qu'il puisse être, de peur de se trop avancer; et ils se retrancheront dans leurs prétendues difficultés comme dans un fort qui doit les mettre à l'abri de toute surprise. En un mot, un déiste est un homme qui ne sait que nier, qui, ne parlant jamais que de raison, n'évite rien tant que de raisonner, et qui fera tout ce que l'on voudra, pourvu qu'on ne lui propose pas d'être chrétien. Il n'examine donc pas avant que de croire; mais s'il s'assujettit à quelque examen, c'est pour trouver des prétextes frivoles de ne pas croire. Il veut toujours se conserver la liberté de vous reprocher que vous n'avez pas répondu à toutes ses difficultés; et s'il promet

(4) *La Voix du sage et du peuple*, p. 5.

(5) *Mandements* de M. l'archevêque de Paris et de M. l'évêque de Montauban, contre la *Thèse* de l'abbé de Prades; *Instruction pastorale* de M. l'évêque d'Auxerre contre la même *Thèse*; *Censure* de la Faculté de théologie de Paris à la même occasion.

(6) *Questions sur l'incrédulité*, par M. l'évêque du Puy; *Preuves de la religion*, par M. l'abbé Le François; *Dissertations philosophiques, théologiques et critiques contre les incrédules*, etc.

(7) *Les Mœurs*, part. 1, p. 51.

de se rendre, ce n'est qu'après que vous aurez prévenu et détruit tous les systèmes, toutes les conjectures et, si je puis user de ce terme, tous les *peut-être* qu'il est possible à des cœurs corrompus d'aventurer contre le christianisme : méthode aussi déraisonnable qu'injuste, puisque c'est une règle que le bon sens et la bonne foi concourent également à établir, qu'on ne doit point abandonner des vérités une fois démontrées, pour quelques obscurités qui se rencontreraient dans les conséquences qui en résultent. Laissons donc les déistes s'égarer dans leurs vaines pensées; qu'ils soient, tant qu'ils voudront, aujourd'hui pyrrhoniens et demain dogmatistes; que, par le plus déplorable abus de la raison, ils ne s'étudient qu'à la mettre en contraste avec la révélation; mon principal dessein est de prémunir les fidèles contre le venin de l'impiété, et de ramener à la religion ceux des incrédules en qui la bonne foi n'est pas entièrement éteinte. C'est là l'objet de ces instructions dont je vais donner en peu de mots le plan général.

Il n'y a, ni ne peut y avoir qu'une seule Religion véritable, et l'homme ne peut la découvrir que par l'une de ces deux voies : celle de la raison ou celle de la révélation. La voie de la raison est insuffisante, inutile, impraticable à la totalité morale des hommes. La révélation leur est donc absolument nécessaire, et il est de la bonté de Dieu de la leur accorder. Aussi l'a-t-il promise durant quatre mille ans à certains hommes privilégiés, et à un peuple qu'il avait séparé de tous les autres pour en faire le dépositaire de sa promesse. Cette révélation, si longtemps promise et attendue, a été faite, au temps marqué, par Jésus-Christ que Dieu a envoyé aux hommes pour les retirer des ténèbres de l'ignorance et les guérir de la corruption du péché. Ce divin Réparateur de la nature humaine a prouvé invinciblement sa divine mission par des miracles incontestables; et cette preuve, déjà convaincante par elle-même, reçoit une nouvelle force des miracles des apôtres et des premiers fidèles. L'accomplissement des prophéties qui regardaient le Messie, et qui n'ont été accomplies que dans la personne de Jésus-Christ, est une nouvelle preuve invincible de la vérité et de la divinité de sa mission. L'établissement et le succès de son Évangile, conformément à ce qu'il en avait prédit lui-même, viennent à l'appui des vérités précédentes, et ne laissent plus de ressource à l'incrédulité. Enfin, ce qui met le dernier sceau de certitude à la religion chrétienne et à la divine mission de son auteur, c'est le témoignage de sang que lui ont rendu une infinité de martyrs. La mission divine de Jésus-Christ étant une fois invinciblement établie, les déistes ne sont plus recevables à proposer des difficultés contre les mystères qu'il nous a révélés. Il faut les croire, quelque impénétrables qu'ils soient à la rai-

son, parce que la raison elle-même exige que l'on ajoute une foi pleine et entière à l'Envoyé de Dieu, qui ne peut ni se tromper, ni tromper les hommes. La seule difficulté qui puisse arrêter les esprits, c'est de discerner, parmi les différentes opinions qui se sont élevées parmi les chrétiens, ce que Jésus-Christ a véritablement révélé de la part de Dieu; mais cette difficulté a été prévue et levée par Jésus-Christ, lorsqu'il a établi un tribunal souverain, toujours subsistant et accessible à tout le monde, pour être l'interprète infallible de sa révélation. Tel est le plan général de ces instructions. Je profiterai, lorsque l'occasion s'en présentera, des aveux forcés que nous font les déistes; je relèverai leurs contradictions, et je discuterai exactement, quoiqu'en peu de mots, celles de leurs objections qui appartiendront au sujet et qui pourront mériter qu'on y fasse attention. Il est temps de commencer.

Je dis donc qu'il n'y a qu'une seule religion véritable; que, pour la découvrir, l'homme n'a que l'une de ces deux voies : celle de la raison ou celle de la révélation, et que la voie de la raison est insuffisante pour faire cette importante découverte.

Qu'il n'y ait qu'une seule religion véritable, ce n'est point un sujet de dispute entre les déistes et nous. Écoutons l'un d'entre eux, qui a voulu faire honneur à un philosophe païen d'une vérité qu'il aurait trouvée en mille endroits des divines Écritures (8). *La loi, dit-il d'après Cicéron, n'est point une invention de l'esprit humain, ni un établissement arbitraire que les peuples aient fait, mais l'expression de la raison éternelle qui gouverne l'univers. Son origine est aussi ancienne que l'Esprit divin; elle est universelle, éternelle, immuable; elle ne varie point selon les lieux et les temps; elle n'est pas différente aujourd'hui de ce qu'elle était autrefois : la même loi immortelle règle toutes les nations, parce qu'il n'y a qu'un seul Dieu, qui a enfanté et publié cette loi.* Laissons présentement ce déiste aux prises avec un autre, qui lui soutiendra que cette loi, qu'il prétend être universelle, éternelle, immuable, dépend du physique du climat de chaque pays; qu'elle doit nécessairement varier selon les temps, les lieux et les circonstances; que, plus ou moins de froid ou de chaud change les vices en vertus et les vertus en vices; qu'en un mot, la religion, cette loi suprême qui règle le bien et le mal moral, le juste et l'injuste, doit elle-même se régler sur le thermomètre. Nous n'avons que faire d'entrer dans cette contestation, ou les deux tenants appelleront en dernier ressort à leur propre raison, et s'ôteront par là tout moyen de terminer leur dispute. Il nous suffit de recueillir l'aveu qu'on vient de nous faire, qu'il y a une loi universelle, éternelle, immuable : et c'est sans doute la religion véritable que l'on prétend ici désigner sous ce nom.

(8) *Les Mœurs*, Disc. prélim., p. 19 et 20.

Mais on n'est pas fort avancé, pour avoir dit qu'il y a une religion véritable. Il s'agit de connaître les devoirs qu'elle impose à l'homme. Cicéron ne le dit pas dans le passage qu'on vient de nous en rapporter ; et comment l'aurait-il dit, lui qui, ne connaissant ni l'état, ni les besoins de l'homme, ne pouvait savoir ce que Dieu en exige relativement à son état et à ses besoins ! Aussi verrons-nous dans la suite que le même déiste, lorsqu'il veut entrer dans quelque détail des devoirs de la religion, est forcé d'emprunter des lumières du christianisme.

Que l'homme soit obligé de travailler à découvrir quels sont les devoirs de la vraie religion ; c'est un autre déiste qui établit cette obligation pour principe (9). *Le meilleur usage*, dit-il, *que l'homme puisse faire de son esprit, c'est de découvrir quel est le culte que l'Être suprême exige de lui ; il n'est dans l'ordre que, lorsqu'après l'avoir découvert, il honore Dieu comme il veut être honoré. Et comme rien ne doit tant intéresser l'homme que le soin de plaire à Dieu, il est d'une importance extrême pour lui de connaître la vraie religion dans laquelle seule on peut plaire à Dieu.* Rien n'est certainement plus sensé ni plus évident que ce principe : On n'est dans l'ordre que lorsqu'on plaît à Dieu ; on ne plaît à Dieu qu'en l'honorant comme il veut être honoré : et comme ce n'est que dans la vraie religion que l'on honore Dieu de cette manière unique dont il veut être honoré, on ne peut lui plaire que dans la vraie religion. La conséquence nécessaire de ce principe, qui s'offre d'abord à l'esprit, c'est qu'on est dans le désordre et qu'on déplaît à Dieu, lorsqu'on n'est pas dans la vraie religion. Ne semblait-il pas que le déiste dont nous venons de rapporter les paroles n'ait eu en vue que de développer ce que dit saint Paul, que *sans la foi il est impossible de plaire à Dieu ?* (Hebr., XI, 6.)

Que l'on vienne après cela plaider la cause des infidèles, et chercher dans leur ignorance des raisons de les absoudre ; que l'on vienne mesurer nos obligations envers Dieu sur le degré de lumière naturelle que nous avons, et prétendre que chacun de nous n'est obligé qu'aux devoirs que sa raison lui découvre actuellement. Leur ignorance dans les principes de notre déiste n'en est pas moins elle-même un désordre et un vice qui rend l'homme coupable devant Dieu, parce qu'elle est volontaire dans son principe. Et, en effet, c'est une obligation naturelle imposée à l'homme d'honorer Dieu comme il veut être honoré : on en convient de part et d'autre. Par conséquent, tant que cette obligation subsiste, sa transgression ne peut qu'être un désordre qui rend l'homme coupable. Or, qui oserait soutenir que l'ignorance d'une obligation naturelle et foncière devient un titre contre elle ? Cette ignorance peut-elle l'abroger

et l'anéantir ? Ne sera-t-on plus obligé d'honorer Dieu comme il veut être honoré, dès lors que par la violence ou le dérèglement des passions on aura perdu la connaissance de la manière dont Dieu veut être honoré ? L'obligation subsiste donc en entier malgré l'ignorance, et l'homme n'en est pas moins coupable de ne la pas remplir, parce que, s'il faisait un bon usage de sa raison, il la découvrirait. Par conséquent, pour répéter les paroles de notre déiste, l'homme n'est dans l'ordre et ne plaît à Dieu que lorsqu'il l'honore comme il veut être honoré ; et c'est ce qu'il ne peut faire qu'à l'aide de la révélation.

Car enfin nous ne concevons que deux voix par lesquelles on puisse parvenir à la découverte de cette manière unique dont Dieu veut être honoré, la voie de la raison ou la voie de la révélation. Il faut ou que l'homme s'instruise lui-même de ce que Dieu exige de lui, ou que Dieu l'en instruise. Si la raison suffit à l'homme pour découvrir tous les devoirs de la religion, la révélation lui devient superflue : si au contraire la raison ne lui suffit pas pour faire cette importante découverte, la révélation lui est absolument nécessaire. Voilà, mes frères, à quoi se réduit toute la dispute que nous avons avec les déistes. Ils prétendent que la raison suffit à l'homme pour découvrir tous les devoirs que la religion lui impose : nous prétendons au contraire que la raison ne suffit pas pour cela, et que l'homme a besoin de la lumière de la révélation, qui décidera entre nous ? Ni les déistes, ni nous ; mais un juge qu'ils ne sauraient récusier : c'est la raison elle-même qui décidera la question. Pourrions-nous porter cette cause à un tribunal qui fût plus agréable aux déistes ? Que la raison prononce donc elle-même. Interrogeons-la de part et d'autre, et demandons-lui si elle osera se déclarer suffisante pour discerner la manière unique dont Dieu veut être honoré. Je la vois, hélas ! troublée, interdite et déconcertée à cette question.

Eh ! comment, dit-elle, puis-je découvrir ce que Dieu veut ou ne veut pas, s'il ne me le manifeste lui-même ? Peut-il y avoir en moi de lumière qui ne vienne de lui ? Il m'en a communiqué une certaine mesure en me donnant l'être ; mais qui m'assurera que je l'ai conservée telle qu'il me l'a donnée, sans obscurcissement de passions et de préjugés ? Qui m'assurera que Dieu n'impose pas à l'homme, composé de corps et d'âme, certains devoirs, dont l'obligation est fondée sur des volontés arbitraires qui ne peuvent m'être connues que par révélation ? Pour découvrir par moi-même tout ce que Dieu peut exiger de l'homme, il faudrait que je connusse à fond tous les droits de Dieu sur l'homme et toute l'étendue de sa souveraineté sur l'ouvrage de ses mains ; il faudrait également que je connusse à fond l'état et les besoins de l'homme, qui fondent la dé-

(9) Voy. l'abbé LE FRANÇOIS, part. IV, sect. 5, chap. 2, art. 2, pag. 408.

pendance où il est de son Dieu. Or, qui m'assurera qu'au delà des droits de Dieu et des besoins de l'homme que j'aperçois, il n'en est pas d'autres qui me sont inconnus? Qui m'assurera que je ne suis pas tombé dans l'ignorance de quelques-uns, ou même de la plupart des devoirs de l'homme qui m'avaient été primitivement révélés? Qui m'assurera enfin que, borné et sujet à erreur comme je le suis, il ne m'arrive pas de m'égarer dans mes spéculations, et de prendre pour des vérités incontestables des maximes d'autant plus fausses, qu'elles sont plus séduisantes, et qu'elles favorisent davantage l'intérêt des passions, dont je ne suis que trop souvent la victime, l'esclave et l'apologiste?

Mais, mes frères, qu'avons-nous besoin de consulter la raison, lorsque nous avons l'aveu formel des déistes? Ces philosophes, qui veulent tout ramener au tribunal de la raison, qui ne nous parlent que de ses lumières, qui la croient suffisamment éclairée pour discerner toutes nos obligations, changeant de langage dès que l'intérêt de leurs passions le demande, lui enlèvent ces mêmes prérogatives, qu'ils lui avaient si libéralement accordées; et ils nous apprennent que cette même raison, si instruite, si éclairée, si perçante, est souvent en défaut, et qu'elle manque de lumières et de discernement en mille rencontres.

Et qu'ils n'aillent pas rejeter sur les pas-

(10) *Les Mœurs*, p. I, c. 2, § 4, pag. 84 et 86.

(11) L'auteur allègue deux raisons pour prouver que les passions sont bonnes et innocentes. La première est, qu'elles nous sont données de Dieu; la seconde est, qu'elles ne sont point libres. Examinons un peu de mots ces deux assertions. 1^o Les passions peuvent être considérées, selon leur être physique, comme des mouvements de l'âme, abstraction faite de leur objet, leur fin et leur moralité; ou selon leur être moral, comme revêtues de toutes les circonstances qui les assujétissent aux règles de la justice. Si on les considère dans leur être physique, et à nu, pour ainsi dire; il est hors de doute qu'elles viennent de Dieu, et qu'elles sont bonnes d'une bonté physique, puisqu'étant des mouvements de l'âme, elles sont des êtres ou des manières d'êtres, et que tout être est bon et vient de Dieu, source de tous les êtres. Ainsi, par exemple, la colère de celui qui se fâche de ce que Dieu est offensé, et la colère de celui qui se fâche de ce qu'on ne veut pas offenser Dieu, n'étant considérées précisément que comme des mouvements de leur âme, sont également bonnes d'une bonté d'être, ou physique; mais est-ce là ce que, dans le langage ordinaire, on entend par le mot de passions? Les considère-t-on, surtout dans un livre où l'on traite des mœurs, comme dépourvues de toutes leurs circonstances morales? N'entend-on pas par avarice, la passion des richesses; par volupté, la passion des plaisirs des sens; par ambition, la passion des honneurs et des places? Comment donc un homme qui se donne pour pédagogue des mœurs a-t-il le front de soutenir que ces passions sont bonnes et innocentes, c'est-à-dire, qu'il est bon et innocent de s'éloigner de Dieu pour courir après l'or, les plaisirs sensuels, les distinctions et la vaine gloire? Ne prononce-t-il pas un blasphème lorsqu'il dit que ces passions nous sont données de Dieu?

2^o Lorsque l'auteur sentient que les passions ne

sont cet obscurcissement de la raison. Nous sommes persuadés que c'en est la cause; nous, dis-je, à qui la religion apprend que le dérèglement des passions est un vice qui naît avec nous, et qu'il est la source de cette ignorance de la raison, que les déistes ne peuvent s'empêcher de reconnaître avec nous. Mais cette réponse dans la bouche d'un déiste est contradictoire à ses principes, et nous fournit une nouvelle preuve des égarements de la raison qui marche sans guide: ne laissons point échapper cette remarque. Voici comment s'exprime un de nos philosophes (10). *Les moralistes, dit-il, déclament d'ordinaire avec force contre les passions, et ne se lassent pas de vanter la raison. Je ne craindrai point d'avancer, qu'au contraire ce sont nos passions qui sont innocentes, et notre raison qui est coupable.... L'instinct, ajoute-t-il, n'est point libre: il n'est pas non plus éclairé, et n'a pas besoin de l'être, puisqu'il n'est pas fait pour se conduire lui-même. Il fuit le mal et cherche le bien; mais il faut qu'on lui montre l'un et l'autre: il ne s'y connaît pas par lui-même; et c'est l'ouvrage de la raison de faire pour lui ce discernement: c'est à elle qu'il appartient de régler les sentiments, en les appliquant chacun à leurs propres objets et en les contenant dans de justes bornes. C'est précisément à quoi elle manque souvent. On se récrie beaucoup contre la passion; et c'est la raison qui est en défaut (11).* Vous l'entendez, mes frères, les passions

sont point libres, il sappe par les fondements toute la morale. Distinguons dans l'homme deux amours, celui de la fin et celui des moyens. Le bien en général, ou plutôt notre bien, notre bonheur, est la fin que nous aimons et cherchons en tout; les biens particuliers, vrais ou apparents, sont les moyens que nous aimons et recherchons comme pouvant nous procurer cette fin. Ainsi ces deux amours, quoique très-réellement distincts, sont toujours inséparablement unis dans l'homme. L'amour de la fin est nécessaire; nous ne pouvons aimer le mal comme mal; s'il ne nous arrive que trop souvent de l'aimer, ce n'est que parce que, par erreur, nous le prenons pour un bien. Cet amour de la fin, n'étant pas libre, n'est donc pas sujet aux règles de la morale; au contraire il doit en être lui-même la boussole et la règle. L'amour des moyens, c'est l'amour de tous les objets particuliers dont la jouissance nous paraît propre à nous procurer ce bien que nous aimons nécessairement; et ce sont les amours de ces objets particuliers que l'on nomme *passions*. Si donc ces amours des moyens ne sont pas plus libres que l'amour de la fin, c'en est fait de la morale; et l'auteur se moque ou se contredit grossièrement, lorsqu'il veut que la raison règle ces amours. Ce qui est nécessaire ne peut être assujéti aux règles de la morale. Mais pesons ici le cas si fréquent, décrit par Ovide.

*Trahit invitam nova vis aliudque Cupido,
Mens aliud suadet: video meliora proboque,
Deteriora sequor*

Où est le crime de celui qui suit sa passion contre le jugement de sa raison? Il n'est pas dans la passion; l'auteur la déclare innocente comme n'étant pas libre. Il n'est pas non plus dans la raison, puisqu'elle a fait ce que l'auteur exige qu'elle fasse pour n'être pas coupable; il n'y a donc point de crime alors; et telle est la morale du livre des *Mœurs*.

sont innocentes; et leur dérèglement ne doit être imputé qu'à la raison qui, obligée de les modérer et de les régler, néglige de le faire. C'est donc la négligence de la raison, qui, selon cet écrivain, est la seule cause du dérèglement des passions; et cependant il nous dit dans un autre endroit, que c'est tout le contraire, et que la violence des passions est la seule cause, non pas simplement de la négligence, mais de l'ignorance même de la raison. *N'attribuons, dit-il (12), qu'à la violence de nos passions l'ignorance actuelle de nos devoirs et la dépravation de nos mœurs; faisons taire, pour quelques instants, leur murmure bruyant: la voix de la raison ne manquera pas de se faire entendre.*

O philosophe! qui examinez, dites-vous, avant que de croire, examinez aussi avant que de prononcer, et ne posez pas des principes qui se combattent et se détruisent. On ne souffre pas de pareilles contradictions dans un philosophe: on vous reprochera toujours que vous faites un cercle vicieux, lorsque vous regardez tantôt la raison comme cause, par sa négligence, du dérèglement des passions, et tantôt les passions comme causes, par leur violence, de l'ignorance de la raison. Pourquoi les passions sont-elles dérégées? C'est, dites-vous, parce que la raison manque de les régler. Fort bien: mais pourquoi la raison manque-t-elle de les régler? C'est, répondez-vous, parce que leur violence obscurcit la raison. N'êtes-vous pas bien d'accord avec vous-mêmes? Mais, mes frères, ce que nous ne devons pas laisser échapper, c'est que la religion gagne de cet embarras des déistes. Et, en effet, que ce soit le dérèglement des passions qui cause l'obscurcissement de la raison, ou que ce soit l'obscurcissement de la raison qui cause le dérèglement des passions, il en résulte toujours ce que la religion nous apprend, savoir, que l'homme est dans un désordre évident; qu'il n'est pas tel qu'il a dû être en sortant des mains de son Créateur; que sa raison est obscurcie et ses passions dérégées. Or, comment la raison, telle qu'elle est dans l'homme, obscurcie et ignorante, pourrait-elle lui suffire pour découvrir les devoirs de la religion? Peut-elle sortir de cet état d'obscurcissement et d'ignorance sans le secours d'une lumière et d'une instruction? Qui donc l'éclairera? Qui l'instruira? Il faut donc, pour la tirer de cet état d'obscurcissement et d'ignorance, qu'il lui survienne d'ailleurs quelque nouvelle lumière; et cette nouvelle lumière, qui lui est absolument nécessaire, c'est la révélation.

J'entends ici la foule des déistes qui, réduisant toute la religion à la loi naturelle, et regardant le culte extérieur comme l'ouvrage des hommes, nous demandent à quoi la révélation pourrait nous être nécessaire. Serait-ce pour nous instruire des préceptes de la loi naturelle dans l'accomplissement desquels consiste le culte intérieur, le seul qui soit d'obligation? Ces préceptes sont gra-

vés dans tous les cœurs en caractères ineffaçables; leur connaissance accompagne le don naturel que Dieu nous fait de la droite raison; et nous n'avons pas besoin qu'une révélation vienne nous en instruire. Serait-ce donc pour nous prescrire les cérémonies du culte extérieur? Ce culte n'est que de bienséance; il dépend des temps et des mœurs, et absolument indifférent en lui-même, il ne peut être prescrit par la Divinité, dont les lois n'ont pour objet que ce qui est essentiellement juste ou injuste.

A Dieu ne plaise, mes frères, que nous prétendions que la loi naturelle ait jamais été ni puisse jamais être entièrement effacée dans l'esprit de l'homme; il ne serait plus coupable de ne pas l'observer. Mais ne peut-elle pas y être obscurcie au point que la raison seule ne suffise plus pour en discerner les devoirs sans risque de se méprendre, et qu'elle ait besoin pour cela du secours de la révélation? Entre connaître évidemment tous les devoirs de la loi naturelle et les ignorer totalement, il est un milieu d'obscurité, qui peut rendre nécessaire la lumière d'une révélation. Or, c'est dans ce milieu ténébreux que se trouve le genre humain. L'histoire abrégée de ses égarements nous en fournira, dans l'instruction suivante, une preuve sans réplique. L'expérience journalière de nos erreurs nous apprend bien mieux que tous les raisonnements, que ce don naturel de la droite raison, dont les déistes font tant de bruit, n'est pas à beaucoup près aussi entier qu'ils veulent le faire entendre; et des hommes qui sont forcés d'avouer qu'elle est souvent en défaut ne doivent pas tant faire valoir sa droiture, dont il ne lui reste que des vestiges à demi effacés. La lueur dont elle jouit encore n'est qu'un faible crépuscule, à la faveur duquel elle peut bien discerner confusément les objets, mais non pas en juger avec une entière certitude, si quelque flambeau ne les lui découvre. Ne fût-ce que pour la garantir des méprises qui, dans l'état d'obscurcissement où elle est, lui sont inévitables, la révélation lui serait toujours nécessaire.

Mais où le déiste a-t-il découvert que le culte intérieur seul est d'obligation, et que l'extérieur n'est que de bienséance? Mettra-t-on toujours en principe ce qui est en question? La pratique de tous les temps et de tous les lieux dépose en faveur de l'obligation du culte extérieur: et de nouveaux venus, sans nous donner d'autre garantie que celle de leur propre autorité, viendront nous affranchir d'une obligation reconnue de tout le monde, et qui est fondée même sur la loi naturelle? Car enfin l'homme composé d'esprit et de corps ne doit-il à Dieu que le sacrifice de son esprit? Son cœur ne doit-il plus être consacré à la gloire du Tout-Puissant qui l'a formé? N'est-il que de bienséance de lui faire hommage de tout ce qu'on tient de sa libéralité, et mettrons-nous

(12) *Idem*, Disc. prélim., pag. 29.

des exceptions dans les offrandes que nous devons lui faire, parce qu'il ne met point de bornes aux bienfaits de sa Providence? Non, mes frères, l'homme est le prêtre de l'univers : il doit à Dieu l'hommage de toutes les créatures. La même loi qui l'oblige au culte intérieur l'oblige également à le manifester par des signes extérieurs. Fait pour vivre en société, il manque à sa destination, si renfermant dans le secret de son cœur les hommages qu'il doit à son auteur, il ne veut point paraître aux autres remplir ce devoir; et comme le culte extérieur est inutile et réprouvé de Dieu, si le culte intérieur de l'amour de l'âme, ce ne serait qu'une illusion de l'orgueil, si, sous prétexte d'un prétendu culte intérieur, on se dispensait de l'extérieur. Les déistes comptent avoir détruit, sans ressource, l'obligation de ce dernier culte, en disant que Dieu ne commande que ce qui est essentiellement juste : comme s'il n'était pas essentiellement juste d'obéir à Dieu, s'il est vrai qu'il nous ait prescrit un culte extérieur. Eh! qui osera lui contester le droit de nous le prescrire, et d'éprouver en cela notre obéissance? Il le peut certainement, et la pratique constante du genre humain nous apprend qu'il l'a fait. Mais la superstition a chargé ce culte d'une infinité de cérémonies bizarres, ou même désavouées par la nature. D'accord, et c'est précisément ce qui prouve que ce n'est point à la raison, sujette à s'égarer, mais à la seule révélation, qu'il appartient de le régler, comme d'en donner la connaissance.

Ce n'est pas tout : je dis encore que le tribunal de la raison ne peut décider infailliblement des devoirs du culte même intérieur, s'il n'est dirigé dans ses jugements par les lumières de la révélation. Car en quoi les ferez-vous consister, vous, déiste, qui renvoyez sans cesse les hommes au tribunal de la raison; en quoi, dis-je, les ferez-vous consister, qui ne puisse vous être contesté, et qui ne le soit en effet par d'autres philosophes de votre espèce, qui, comme vous, ne manqueront pas de vous citer au même tribunal? Vous vous élevez contre celui qui reconnaît *une Divinité à peu près de la trempe des dieux d'Epicure, une Divinité oisive et dédaigneuse, qui, de crainte de troubler son repos, n'entre point dans le détail des affaires de ce bas monde; qui ne se tient point offensée des injustices des hommes ni honorée par leurs hommages; qui nous laisse fort indifféremment jouer, sur la face de la terre, un rôle passager qui se terminera par notre anéantissement; qui enfin, nous mettant au niveau des brutes, n'a ni récompenses pour les vertus, ni punitions pour les crimes* (13). Cette doctrine vous paraît instructive; elle l'est en effet; mais vous ne sauriez vous y prendre plus mal que vous le faites pour la combattre. Vous alléguez contre elle les lumières de votre raison : ce sont là toutes vos armes. Avez-vous donc

oublié que les partisans de cette affreuse doctrine se prétendent, aussi bien que vous, les seuls raisonnables; qu'ils allèguent contre vous les lumières de leur raison et que la dispute que vous avez avec eux est de nature à ne pouvoir jamais être décidée?

Car enfin ce ne sera pas la raison qui la décidera; puisqu'elle est elle-même le sujet de votre dispute, et que vous prétendez l'avoir chacun de votre côté. Ce ne sera pas non plus votre autorité qui l'emportera : elle n'est pas plus respectable pour vos adversaires que la leur ne l'est pour vous. Vous en appellerez peut-être à la raison des autres hommes, et vous exigerez que l'on reçoive pour véritable la doctrine la plus universellement répandue : vous ferez valoir vos lois innées; lois, selon vous, connues de tous les hommes et adoptées dans presque toute les religions du monde. Mais vos adversaires se moqueront de vous; ils vous opposeront ce que vous opposez vous-même aux chrétiens, savoir : que le nombre des ignorants et des superstitieux est incomparablement plus grand que celui des hommes sensés et des philosophes; qu'une illusion, pour être universellement répandue, n'en est pas moins illusion; que c'est même l'ordinaire des erreurs, de s'accréditer, de se répandre et de devenir des préjugés nationaux; que si l'on doit conformer son langage à celui de la multitude, il est du sage de ne pas régler sur elle sa façon de penser; et mille autres lieux communs de cette espèce que vous faites valoir en tant d'occasions. S'ils refusent de se rendre aux lumières de votre raison, ils ne respecteront pas davantage celle des autres hommes que vous alléguerez : il ne leur en coûtera pas plus de dire d'eux qu'ils se font illusion, que de le dire de vous; et quoique dans le fond ils se trompent, quoique nous détestions leur impiété, nous qui sommes spectateurs tranquilles de votre dispute, nous ne laisserons pas de leur donner droit dans la forme, et de dire qu'ils ont raison de récuser le tribunal auquel vous les citez, et de vous reprocher son incompétence. En effet, dès qu'il faut s'en rapporter à la seule raison, ce n'est point, vous diront-ils, à la raison d'autrui que nous devons nous en rapporter, mais à celle que nous avons. La raison des autres ne leur a pas été donnée pour nous conduire : c'est-là la tâche et l'emploi de la nôtre. Embrassez, si vous voulez, les opinions que la vôtre juge dignes de son approbation; nous n'avons garde de le blâmer; mais aussi trouvez bon que nous suivions de même celles que la nôtre nous donne pour véritables.

Je vous le demande, mes frères, viendra-t-on jamais à bout, par cette méthode, de fixer les devoirs de la religion; et n'est-ce pas visiblement choquer la raison elle-même, que de la prendre pour juge en dernier ressort dans cette matière? Non, quand

(13) *Les Mœurs*, part. I, pag. 36.

même on accorderait que la raison seule, tout obscurcie et ignorante qu'elle est, peut encore parvenir à la découverte du code entier de la religion naturelle, cette découverte n'aurait cependant aucune certitude d'évidence pour elle : je veux dire que la raison n'aurait aucun garant infailible de la vérité de ses découvertes, et ne pourrait jamais trouver dans son propre fonds de quoi s'assurer pleinement que les devoirs qu'elle aurait découverts fussent ceux de la vraie religion ; elle n'en aurait tout au plus que des probabilités qui ne la délivreraient pas de la crainte de s'être trompée. Autant d'hommes qui penseraient différemment, et qui allégueraient les lumières de leur raison, feraient naître autant de sujets de doute et d'incertitude. Car quel que bonne opinion qu'un homme puisse avoir de soi-même, il n'est pas possible qu'il en vienne jamais à être intimement persuadé que le bon sens et la droite raison ne se trouvent qu'en lui. Il faut donc nécessairement, pour tirer la raison de cet état d'incertitude et de doute, qu'une lumière infailible, venue d'ailleurs, la fixe en matière de religion ; et cette lumière infailible qui lui est absolument nécessaire, c'est la révélation.

La nécessité de cette révélation, dont nos philosophes prétendent se passer, s'est fait sentir aux sages même du paganisme : tant il est vrai que la raison, lorsqu'elle n'est pas aveuglée sur ses besoins par un sot orgueil, conduit l'homme à la révélation, bien loin de la lui représenter comme inutile. *Je crois*, dit le plus raisonnable des philosophes de l'antiquité (14), *je crois que la connaissance parfaite des choses (qui regardent le culte de la Divinité) est impossible en cette vie, ou du moins infiniment difficile : cependant je suis persuadé qu'il n'appartient qu'à une âme lâche et de basse de négliger le soin de s'instruire sur des sujets de cette importance. Nous devons, au contraire, prendre l'un ou l'autre de ces deux partis : ou étudier nous-mêmes ces matières, et tâcher de nous satisfaire là-dessus ; ou si nous trouvons qu'il soit impossible d'en venir à une certitude, nous fixer à ce qui, tout bien considéré, nous paraît le plus probable, et bâtir là-dessus pendant tout le cours de notre vie. C'est, conclut-il, la conduite qu'un homme sage doit tenir, à moins qu'il n'ait des lumières plus sûres pour se conduire, ou la parole de Dieu lui-même qui lui serve de guide. Saint Augustin (de la Cité de Dieu, l. X, ch. 32) tire la même conséquence d'un aveu de Porphyre. Ce trop fameux ennemi du christianisme reconnaissait qu'aucune secte de philosophie n'avait encore pu trouver le moyen de tirer l'âme du misérable état où elle se trouve, et que l'histoire ne lui avait encore rien appris là-dessus. Il avouait donc, ajoute le saint docteur, qu'il doit y avoir un moyen de tirer l'âme de cet état, mais qu'il n'était pas encore venu à sa connaissance. Ainsi,*

pen satisfait de toutes les recherches qu'il avait faites sur cette matière, et de tout ce qu'il croyait ou paraissait aux autres savoir à ce sujet, il sentait qu'il lui manquait une autorité qu'on ne pût récuser, et à laquelle on fût obligé de se soumettre dans une chose de si grande importance. Il n'est pas jusqu'au mensonge même qui ne dépose en faveur de la nécessité de la révélation. Car quelle autre chose peut-on conclure de la précaution qu'ont eue la plupart des législateurs du paganisme, tels que Numa, Minos et Lycurgue, de faire entendre aux peuples que les lois et la forme du culte qu'ils leur prescrivaient] étaient dictées par la Divinité même, avec laquelle ils se vantaient d'avoir des entretiens secrets, et dont ils se déclaraient les interprètes ? N'est-il pas visible qu'ils n'avaient recours à cette imposture, que par la persuasion où ils étaient, eux et leurs peuples, que ni les volontés de Dieu, ni la forme et le détail de son culte, ne peuvent être connus et adoptés par les hommes, s'ils ne sont marqués du sceau de l'autorité divine par une révélation ?

Résumons présentement en peu de mots ce que nous venons d'établir. Il n'y a qu'une seule vraie religion, dans laquelle on puisse honorer Dieu comme il veut être honoré ; et l'homme n'est dans l'ordre que lorsque, l'ayant découverte, il honore Dieu comme il veut être honoré. C'est un déiste qui pose ce principe, que nous n'avons garde de contester.

Nous ne pouvons découvrir cette manière unique dont Dieu veut être honoré que par l'une de ces deux voies, celle de la raison ou celle de la révélation. On en convient aussi de part et d'autre.

La raison de l'homme est obscurcie et ignorante, soit que ses ténèbres soient l'effet du dérèglement des passions, soit qu'elles en soient la cause. C'est encore un déiste qui reconnaît cette vérité, dont l'expérience journalière de nos erreurs ne nous permet pas d'ailleurs de douter.

Que s'ensuit-il de ces trois propositions nullement contestées ? Le voici : c'est que la raison de l'homme n'est plus une lumière suffisante pour découvrir la manière unique dont Dieu veut être honoré, ni pour être assuré qu'on l'ait découverte ; et puisque l'homme ne peut être dans l'ordre qu'il n'ait fait cette importante découverte, au défaut de sa raison, la lumière de la révélation lui est nécessaire pour se remettre dans l'ordre.

L'auriez-vous cru, mes frères, que les ennemis de la révélation nous fournissent eux-mêmes les preuves de sa nécessité ? Oh ! que la vérité est forte, et que l'homme est faible contre elle ! Il a beau en détourner les yeux pour ne la pas voir ; il a beau s'élever et se roidir contre elle, il se consume en efforts impuissants : la vérité se joue de ses vaines attaques, et s'en attire un témoignage forcé. Pourquoi donc nos frères, qu'un or-

(14) PLATO in *Phædone*, apud CLARKE, tom. II, ch. II, p. 557, édit. de 1744.

guelieux amour de la liberté de penser a précipités dans l'impiété du déisme, chercheraient-ils à se rendre célèbres par leur résistance à la vérité? Y a-t-il de la gloire à la combattre et à se perdre éternellement? Ah! qu'ils n'écoutent plus ce pernicieux orgueil, qui se fait un mérite des opinions singulières. L'orgueil est une folie et la plus honteuse de toutes; il ne peut qu'éloigner de la découverte et de la pratique des devoirs de la religion, dont le premier est de captiver notre esprit sous le joug de la foi, et de nous soumettre humblement à l'autorité infailible du Dieu qui nous a parlé. Qu'ils jugent eux-mêmes s'il serait digne de son infinie sagesse, d'avoir laissé à la fantaisie des hommes le soin de prescrire la manière dont il veut être honoré, jusqu'où doit s'étendre le culte que nous lui devons, ce qui est d'obligation et ce qui n'est que de bien-séance? Et ne serait-ce pas l'avoir laissé à leur fantaisie, que d'en avoir chargé leur raison, qu'ils avouent eux-mêmes être obscurcie et dans les ténèbres de l'ignorance? Ne suffit-il pas même qu'elle puisse être obscurcie par les passions, pour n'être plus une règle sûre et suffisante en matière de culte? Quelle foule de jugements hasardés, bizarres, contradictoires, ces passions, hélas! trop impériennes, ne porteraient-elles pas tous les jours sur les obligations de l'homme et le culte divin, sous le nom et l'autorité empruntée de la raison! Non, mes frères, comme il n'y a qu'un Dieu, il ne peut y avoir qu'une manière de l'honorer, et ce serait en introduire une infinité toutes différentes, que de charger la raison du soin de la découvrir; puisque les nuances de la raison, esclave des passions et des préjugés, varient à l'infini dans les hommes, et même dans chaque particulier, et qu'il faudrait par conséquent changer de religion autant de fois que l'on change de manière de penser. La religion ne saurait être sujette à ces instabilités; elle doit être uniforme et la même pour tout le genre humain: sa règle ne peut donc pas être variable, ni sujette à erreur; elle doit être sûre et infailible. Or, où l'évidence manque, il n'y a de règle certaine et infailible que la révélation.

Voilà, mes frères, ce qui fait notre sûreté. Nous sommes inébranlables dans notre croyance, parce que ce n'est pas sur le témoignage faillible de l'homme que nous croyons, mais sur celui de Dieu qui ne peut nous tromper. Heureux si nous étions aussi attachés à la religion par le cœur que nous le sommes par l'esprit, et si nous en faisons autant la règle de nos mœurs que celle de notre croyance! Mais, avouons-le à notre confusion, ce qu'elle a de plus à la portée de notre faible raison, est précisément ce qui éprouve, de notre part, moins de docilité. Nous voulons bien croire d'une foi ferme les mystères, quelque impénétrables qu'ils soient à l'esprit humain. Leur obscurité ne nous rebute point; il nous suffit que Dieu les ait révélés. S'agit-il ensuite

des préceptes évangéliques, quelque analogues qu'ils soient à nos lumières, à notre état, à nos besoins, nous ne saurions nous persuader que l'obligation de les remplir soit aussi indispensable que celle de croire. Les passions alarmées d'une loi qui ne peut les épargner ne sont que trop ingénieuses à nous fournir des prétextes, que notre raison séduite et corrompue regarde comme des titres de légitime dispense. Hé quoi! le Dieu que nous servons a-t-il moins d'autorité sur nos cœurs que sur nos esprits? Mérite-t-il moins d'être obéi à l'égard des préceptes qu'il veut que nous accomplissions, qu'à l'égard des mystères qu'il nous ordonne de croire? Et lorsqu'il nous dit: *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur et de toute votre âme* (Deut., VI, 5), sera-t-il plus permis d'en rabattre, que quand il dit qu'il nous a aimés au point de nous donner son Fils unique? Mais où peut conduire cette différence de soumission aux mystères et aux préceptes: où peut-elle conduire, si ce n'est au déisme, dont elle est comme le germe? N'en doutez pas, mes frères, la plupart des incrédules, qui ont levé parmi nous l'étendard du déisme, ne le sont devenus que par leur opposition aux préceptes de l'Évangile. Ils étaient déistes par pratique, avant que de l'être par théorie; et comme ils étaient esclaves de leurs sens, il leur fallait une religion qui ne s'élevât point au-dessus d'eux, et qui leur permit de les satisfaire. Que la révélation soit donc également la règle de nos actions et de notre croyance, afin que, ne nous écartant en aucun point du culte que nous devons à Dieu, nous recevions un jour de sa justice miséricordieuse la récompense de la foi qui opère par la charité. Amen.

INSTRUCTION II.

Clama, ne cesses. (Isa., LVIII, 1.)

Crîez, et ne vous laissez pas de crier.

Nous allons reprendre, mes frères, les preuves de l'insuffisance de la raison et de la nécessité de la révélation, pour découvrir le vrai culte que Dieu demande de nous, et pour être assuré qu'on l'a découvert. Les nouvelles preuves que nous allons en donner seront la réfutation d'une objection que les déistes ne cessent de faire contre la religion chrétienne.

Nous n'ignorons pas, disent-ils, que le culte qu'il faut rendre à l'Être suprême ne doit point être laissé à la fantaisie de chaque particulier, et qu'il est nécessaire qu'il soit réglé par la volonté du suprême Législateur. Nous n'ignorons pas que Dieu a manifesté à l'homme, en lui donnant l'être, cette manière unique dont il veut être honoré. Si donc vous ne prétendez nous prouver autre chose, sinon qu'il doit y avoir une révélation, vous prenez une peine inutile; nous la reconnaissons, cette révélation si nécessaire, et nous soutenons que Dieu n'a pu créer l'homme et en exiger des hommages, sans lui révéler quels hommages

il en exige. Et n'est-ce pas cette révélation que nous avons appelée avec Cicéron l'expression de la raison éternelle qui gouverne l'univers? Ne nous avez-vous pas entendus dire qu'il y a une loi naturelle gravée dans le cœur de tous les hommes en caractères ineffaçables, et que c'est Dieu lui-même qui a enfanté et publié cette loi? A quoi bon nous prouver ce que nous établissons nous-mêmes? Oui, encore une fois, il fallait à l'homme une révélation, et cette révélation lui a été faite. Cela étant, pourquoi venez-vous nous en proposer une autre, qui a, dites-vous, été faite par Jésus-Christ? La première ne suffit-elle pas? Si elle suffit, et peut-on en douter, puisqu'elle a Dieu pour auteur, une seconde est inutile; et dès lors qu'elle est inutile Dieu ne l'a point faite, parce qu'il ne fait rien d'inutile.

Telle est l'objection des déistes contre la nécessité d'une révélation distinguée du don naturel de la droite raison. Pour la réfuter pleinement, il s'agit de leur faire voir que cette première révélation naturelle, qu'ils font tant valoir, était étrangement défigurée et presque anéantie parmi les hommes; que la raison, aveuglée par les passions et les préjugés, n'était plus capable de se redresser elle-même; qu'enfin une révélation surnaturelle était absolument nécessaire au genre humain, et qu'il était de la bonté de Dieu de la lui accorder. Nous prouverons ainsi par les faits ce que nous avons établi dans l'instruction précédente.

Et en premier lieu, que la révélation naturelle, primitivement faite à l'homme, ait été défigurée et presque anéantie dans la suite des temps, c'est un fait aussi clair que le jour. Les déistes ont bien fouillé tant qu'ils ont pu dans l'antiquité, pour y trouver des traces bien marquées de la religion primitive que Dieu avait prescrite à l'homme en le tirant du néant: l'inutilité de leurs recherches les aurait indubitablement convaincus des ténèbres universelles du genre humain, s'ils n'avaient pas un intérêt de cœur à s'aveugler. Mais qu'ils nous fassent donc part des découvertes qu'ils ont faites sur cette matière. Ils ont trouvé dans Cicéron, qu'il y a *une loi universelle, éternelle, immuable; que cette loi n'est point arbitraire, et qu'elle est l'expression de la raison éternelle qui gouverne l'univers*. Je conviens que Cicéron l'a dit, et qu'il n'est pas le seul parmi les philosophes païens qui ait tenu ce langage: mais qu'est-ce que cela dit de précis? C'est comme le titre général d'un livre qui ne rend pas plus savant un homme qui s'en tient à ce seul titre, et ne lit point le corps de l'ouvrage. Autre chose est de connaître qu'il y a une loi, une religion, une révélation primitive, et autre chose, de connaître les devoirs qu'elle prescrit. Toutes les nations, je l'avoue, avaient conservé une idée confuse de l'existence d'un Dieu suprême et de l'obligation naturelle de l'honorer; mais combien n'avaient-elles pas défiguré cette idée! dans quelles méprises,

dans quels égarements n'avaient-elles pas donné sur la nature de la divinité, sur ses attributs, sur le culte qui lui est dû!

Est-ce de cette révélation primitive et naturelle, que les Chaldéens, les Elamites, connus depuis sous le nom de Perses, les Indiens et les autres peuples de l'Orient, avaient appris à rendre les honneurs divins au feu, au soleil, à la lune, aux autres astres, et à ce que l'Écriture appelle la milice du ciel? Est-ce de cette révélation que les Égyptiens, ces pères des sciences, avaient appris à diviser leurs hiéroglyphes et leurs symboles, à se prosterner devant un bœuf, un chat, un chien, un rat, un crocodile; à regarder même leurs potagers comme autant de pépinières de dieux? Est-ce de cette révélation, que les Chananéens, les Phéniciens, les Sidoniens, les Carthaginois, les Gaulois et tant d'autres peuples, avaient appris à sacrifier à la Divinité des victimes humaines, à souiller leurs mains et leurs autels du sang de leurs propres enfants, à étouffer en eux tout sentiment de la nature et de l'humanité par principe de religion? Est-ce de cette révélation, que les Grecs et les Romains avaient appris à mettre au nombre de leurs dieux des parricides, des adultères, des incestueux, des monstres souillés de toute espèce de crimes? Retrouve-t-on des traces de la révélation primitive dans les jalousies, les querelles, les combats, les blessures et les autres infamies des dieux de la Grèce et de Rome, dans les horreurs des fêtes saturnales, bacchantales et lupercales, dans les spectacles inhumains des amphithéâtres et des colisées? Ces jalousies des dieux, dira-t-on, leurs querelles, leurs combats, leurs blessures n'étaient que des allégories ingénieuses d'Homère et des autres poètes. Allégories tant que l'on voudra. Je sais bien que les philosophes éclectiques, que l'on vit s'élever dans les premiers siècles du christianisme, poussés à bout par nos apologistes, qui leur reprochaient ces honteux dérèglements de leurs dieux, eurent recours à ce subterfuge, pour tâcher de sauver du naufrage quelques débris de l'idolâtrie; mais ils venaient trop tard; ces prétendues allégories des poètes étaient prises depuis plusieurs siècles par les peuples pour des réalités; elles faisaient le fond de la théologie païenne: c'étaient là leurs mystères et les sujets de leurs fêtes. D'ailleurs, quelque tournure, quelque interprétation que l'on ait voulu donner dans la suite à ces imaginations poétiques, de pareilles allégories eussent-elles jamais été imaginées, ni adoptées, si le genre humain eût conservé en son entier le dépôt de la révélation naturelle?

Les déistes, que rien n'embarrasse, qui, pour découvrir l'origine des choses, n'ont pas besoin de consulter l'histoire, mais qui trouvent tout dans leurs conjectures, nous diront ici, que ces divers égarements des peuples ont eu leur source dans l'établissement des prêtres. *Dans les commencements*, dit l'un

d'entre eux (15), *chacun faisait à Dieu son sacrifice et son oblation; dans la suite on choisit des hommes qu'on destina singulièrement à cette fonction: de-là l'origine des prêtres. Or, les prêtres une fois institués, la religion, ou pour mieux dire, l'appareil du culte extérieur grossit de jour en jour à vue d'œil. Ils crurent le perfectionner en l'ornant, et le rendre plus agréable à Dieu en le surchargeant de cérémonies. Ils imaginèrent donc des jeux, des danses, des processions, des impuretés légales et des expiations superflues. La religion dégénéra chez toutes les nations en de vains spectacles; ce qui n'en était que l'ombre et l'écorce en parut l'essentiel aux yeux des hommes grossiers: il n'y eut plus qu'un petit nombre de sages qui en conservassent l'esprit.*

Malheureusement ce trait, indirectement lancé contre les prêtres et le culte extérieur, tant de l'ancienne loi que de la nouvelle, porte à faux et n'est qu'une misérable pétition de principe. On voit assez que l'auteur suppose que le culte extérieur mosaïque et chrétien n'est point établi de Dieu, et n'est l'ouvrage que de la fantaisie des hommes; et que, partant de cette supposition comme d'un principe accordé, il doit également supposer, par conséquence, que les prêtres, parmi les juifs et les chrétiens, n'ont été et ne sont que d'institution politique et humaine. Mais, encore une fois, supposer, conjecturer, hasarder, n'est nullement prouver. Quant aux Prêtres des nations idolâtres, nous les abandonnons volontiers au mépris et à la censure de nos philosophes. Qu'ils aient été ou non les inventeurs des superstitions de l'idolâtrie, peu nous importe. Mais comme de ce qu'il y a de fausses religions inventées par les hommes, il serait ridicule et absurde de conclure qu'il n'y a aucune véritable religion établie de Dieu, puisqu'au contraire le mensonge présuppose toujours la vérité qu'il s'efforce d'imiter, et dont il copie les apparences; il n'est pas moins absurde et ridicule de conclure que les prêtres de la vraie religion ne sont pas établis de Dieu, de ce que ceux des fausses religions ont été institués par les hommes.

Revenons maintenant à ce qui résulte des vaines conjectures de notre déiste. Il en résulte ce que nous venons d'établir, savoir: que, quelque origine que l'on veuille donner aux erreurs et aux superstitions de l'idolâtrie, ces superstitions et ces erreurs avaient cours chez toutes les nations; qu'elles ignoraient toutes le vrai Dieu et le culte qui lui est dû, et que la première révélation se trouvait horriblement défigurée dans toute la terre.

Mais n'y avait-il pas un nombre de sages qui en conservaient l'esprit? N'y avait-il pas des hommes sensés et des philosophes qui, s'élevant au-dessus des fables impies et ridicules du paganisme, avaient de la Divinité des idées plus raisonnables que le peuple? Oui. Nous savons que Soerate, par exemple, et son disciple Platon, ne croyaient

rien de cette multitude innombrable de dieux de toute espèce que le vulgaire adorait: mais nous savons aussi qu'ils les adoraient comme le vulgaire; que le second conseilla de les adorer, et que le premier, s'étant ressouvenu, sur le point de mourir, qu'il avait promis un coq à Esculape, chargea son ami Criton d'offrir pour lui ce sacrifice. Nous savons que Caton et Cicéron ne concevaient pas comment deux aruspices pouvaient se regarder en face sans rire, et que le dernier, surtout, était échoqué de ce qu'Homère, au lieu de rapprocher l'homme des perfections divines, avait dégradé la Divinité, jusqu'à lui attribuer les vices et les imperfections de l'homme. Mais nous savons aussi que Caton et Cicéron briguaient et exerçaient l'augurat, dont ils se moquaient; et que le dernier, malgré les preuves triomphantes qu'il donne de l'existence de la Divinité, nous apprend qu'il se sentit fort soulagé de la pensée qu'il n'y en a point, et qu'il désirait que cette pensée fût véritable.

Après tout, à quoi bon tant faire valoir le bon sens et la sagesse des philosophes en matière de religion? Que trouve-t-on en-dessus dans leurs écrits? On y trouve, à la vérité, qu'ils avaient assez de lumière pour sentir l'indécence et l'absurdité des superstitions de l'idolâtrie, et pour se moquer de ce qu'un tronc d'arbre, par la façon qu'il plaisait à l'ouvrier de lui donner, devenait, au lieu d'un meuble, une divinité; mais on n'y trouve nulle part qu'ils aient eu des idées de religion conformes à la révélation primitive. Qui d'entre eux a jamais connu que l'univers est l'ouvrage du Tout-Puissant, et que la seule parole de Dieu a enfanté le monde? Ils croyaient tous la matière éternelle, et ils ne soupçonnaient pas même que le néant eût pu précéder les êtres finis. Qui d'entre eux a jamais connu qu'il faut adorer Dieu en esprit et en vérité, et que l'amour doit être l'âme du culte extérieur qu'on lui rend? Qui d'entre eux a jamais connu que l'homme doit se rapporter à Dieu comme à sa fin, et ne rien faire que pour sa gloire? Nous voyons, au contraire, que les uns niaient sa providence, et que les autres lui refusaient la connaissance de l'avenir. La plupart étaient des matérialistes et des athées qui, sous le nom de Dieu, n'entendaient autre chose que la nature ou l'assemblage de tous les êtres. Platon lui-même, le divin Platon, est soupçonné d'être l'avant-coureur de l'impie Spinoza. L'orgueil stoïcien s'élevait au-dessus de la Divinité. Elle avait favorisé le parti de César, dit un poète de cette orgueilleuse secte; mais Caton, plus sage et plus juste qu'elle, s'était attaché au parti de Pompée. Tous les philosophes enfin voulaient bien laisser à Dieu la distribution des richesses, de la santé et des autres avantages du corps; mais ils prétendaient se donner à eux-mêmes la vertu, la justice, et tous les biens de l'esprit et du cœur.

(15) *Les Mœurs*, part. I, ch. 5, art. 2, p. 109.

Sont-ce donc là ces idées raisonnables que les déistes promettaient de nous faire remarquer dans les philosophes, touchant la nature, les attributs et le culte de la Divinité? Sont-ce là ces restes précieux de la révélation naturelle, que nous devons retrouver dans les écrits de ces anciens sages? Mais peut-être avaient-ils des lumières plus étendues et plus certaines sur la morale? Hélas! ils en ignoraient d'abord le premier principe, je veux dire l'obligation d'aimer Dieu et de lui rapporter tout. Ils avaient, à la vérité, l'idée du juste et de l'injuste; la crainte et l'intérêt de la société leur avaient inspiré des lois et des maximes propres à contenir ces bouillantes et tumultueuses passions qui auraient pu troubler la tranquillité publique; mais quant aux passions honteuses, ils n'en ont guère condamné que l'exès. Ne parlons point ici de la secte infâme des cyniques qui les canonisait; Platon lui-même ne proposait-il pas à la jeunesse d'Athènes, pour l'autre vie, des récompenses moins brillantes, à la vérité, que celles qu'obtiendraient ceux qui auraient maîtrisé leurs désirs, mais toujours des récompenses à ceux qui auraient imité en cette vie certains dérèglements de Jupiter, que la pudeur défend de nommer, et que saint Paul reproche aux philosophes eux-mêmes dans son *Épître aux Romains*? Cicéron enseigne qu'il faut préférer l'honnête à l'utile; mais il donne cette maxime pour un paradoxe, c'est-à-dire pour une opinion qui choquait les idées communes de son temps.

D'ailleurs, les philosophes, dans ces mêmes devoirs de morale qu'ils ont pu découvrir, n'ont eux-mêmes prétendu avancer que des probabilités. Ce n'était point par modestie qu'ils le disaient: eh! qui ne sait qu'ils étaient les plus vains de tous les hommes, et qu'en débitant les maximes de leur orgueilleuse sagesse, ils n'aspiraient qu'à la réputation d'éloquence et de subtilité? mais c'est qu'ils n'osaient parler avec cette assurance qui naît de la persuasion. Plût à Dieu, dit l'orateur philosophe, qu'il me fût aussi facile de découvrir la vérité que de détruire l'erreur! Ainsi tout l'appareil pompeux de leurs définitions, de leurs divisions et de leurs raisonnements sur les vertus et les vices, se réduisait à ne proposer que de superbes doutes. De là leurs contradictions, leurs altercations leurs disputes.

Qui pourrait ramasser toutes les opinions qui se sont élevées parmi eux sur la fin, et sur le souverain bien de l'homme? Varron, au rapport de saint Augustin (*De la cité de Dieu*, liv. XIX, ch. 1), en compte jusqu'à deux cent quatre-vingt-huit. Ils ont placé ce souverain bien en toute autre chose qu'en Dieu; et néanmoins cette question demeurant indécidée, ou étant décidée contre la vérité, il ne pouvait plus y avoir ni certitude ni solidité dans leurs maximes de morale et de religion. Tel était l'état d'ignorance et d'incertitude où se trouvait

tout le genre humain avant que l'Évangile lui fût annoncé. Tel est de nos jours l'état de tous les peuples à qui l'Évangile n'a point encore été annoncé, ou a cessé de l'être. Les philosophes n'en savaient pas plus que le peuple en matière de religion, et n'étaient qu'embarrassés de plus de doutes. De là quelle conséquence tirer, sinon que le genre humain ne pouvait de lui-même sortir de cet état d'ignorance et d'incertitude, et qu'une nouvelle révélation, proprement dite et surnaturelle, lui était absolument nécessaire.

Pourquoi, nous dira le déiste, pourquoi recourir à une révélation de cette espèce? Les devoirs essentiels de la religion sont-ils si fort au-dessus de la raison humaine, qu'elle ne puisse les découvrir par ses propres lumières? On n'a qu'à faire taire le murmure bruyant des passions, la voix de la raison ne manquera pas de se faire entendre. Sans doute, mes frères, mais pour faire taire nos passions, pour dissiper nos préjugés, il faudrait que la lumière de la vérité nous délivrât de notre ignorance et de nos ténèbres. O vous, qui trouvez si fort à la portée de la raison humaine de découvrir, par ses seules lumières, les devoirs essentiels de la religion, dites-nous donc par quelle fatalité, de tant de millions d'hommes que la Chaldée, l'Égypte, la Grèce, Rome, et généralement toute la terre, a vus naître, depuis le siècle d'Abraham jusqu'à celui de Jésus-Christ; de tant de législateurs, de philosophes, d'orateurs, de savants et d'esprits sublimes qui se sont immortalisés par leurs découvertes dans la politique, dans les sciences et dans les arts, il ne s'en est trouvé aucun qui ait su rendre à Dieu le culte qui lui est dû; pourquoi se sont-ils tous égarés dans leurs vains raisonnements sur la nature de Dieu, sur son unité, sur ses attributs, sur ses œuvres, sur les conséquences qui en résultent par rapport à la religion; et ont-ils mérité que l'Apôtre dît d'eux (*Rom.*, I, 22), qu'ils sont devenus fous en se décorant du beau nom de sage?

Peut-être jugez-vous de la facilité que l'esprit humain trouve à découvrir les devoirs de la religion, par celle que vous y avez trouvée vous-même. Mais, de bonne foi, pouvez-vous vous vanter d'une pareille découverte? Tout ce que vous en savez, a-t-il pour vous le mérite de l'invention? On a beau parcourir, méditer, approfondir, analyser vos ouvrages, qu'y apprend-on? On y apprend, non à connaître et à respecter la religion, mais à la combattre et à la blasphémer. On y apprend, non à se convaincre des devoirs de la morale, mais à les violer sans pudeur. Parmi une infinité d'erreurs, de décisions hasardées, de contradictions, de sophismes, on y démêle quelques vérités; et ces vérités, déplacées dans vos ouvrages, ne sont que quelques parcelles de la doctrine de Jésus-Christ, que vous n'avez pu entièrement effacer de votre esprit, et que vous tâchez inutilement

d'ajuster à vos idées impies : vos sophismes même ne vous appartiennent pas. Qu'eussiez-vous écrit, stériles plagiaires, si un trop fameux pyrrhonien n'avait compilé dans un Dictionnaire énorme tout ce que les ennemis du joug de la foi avaient jusqu'alors débité contre elle.

Mais pour ne parler ici que de ce petit nombre de vérités que l'on distingue à peine dans vos ouvrages, où les avez-vous puisées? Est-ce dans votre propre fonds? Nullement : il vous a fallu feuilleter Cicéron pour assurer qu'il y a une loi universelle, éternelle, immuable : car le bruyant murmure de vos passions ne vous eût guère permis de le reconnaître. S'agissait-il ensuite d'entrer dans quelque détail des devoirs que cette loi prescrit? Ni Cicéron, ni Platon, ni Sénèque, ni aucun des philosophes, ne vous ont plus été d'aucun secours; il vous a fallu, malgré vous, recourir à Jesus-Christ, aux apôtres ou aux prophètes. Vous avez eu beau prévenir, que vous n'alliez consulter que l'oracle de votre raison, personne n'a pris le change. Ce n'est ni dans votre esprit, ni dans celui des philosophes, mais dans l'Évangile, que vous avez trouvé que Dieu veut être adoré en esprit et en vérité, qu'il faut l'aimer, le servir, le prier et lui rendre grâces. C'est dans les livres saints et non ailleurs, que vous avez puisé les traits par lesquels vous avez voulu distinguer votre Dieu de celui de l'épicurien et de l'impie, lorsque vous avez dit : *ce n'est pas là mon Dieu : le mien a fait l'univers; il m'a tiré du néant; tous les avantages du corps, de l'esprit et du cœur dont je jouis, c'est de lui que je les tiens; il veille à ma conservation, et saura pourvoir à ma félicité. Pour sa bonté, je lui dois de l'amour; pour ses bienfaits, de la reconnaissance; et, pour sa majesté, des hommages* (16).

Ce n'est point, en effet, des anciens philosophes, que vous avez appris que Dieu a fait l'univers, et vous a tiré du néant. Si quelqu'un d'eux a reconnu qu'il gouverne le monde, aucun d'eux n'a cru qu'il l'avait créé. Ils pensaient tous que Dieu, ou le hasard, n'avaient fait que donner la forme à une matière éternelle. Ce n'est point d'eux que vous avez appris, que l'on tient de Dieu tous les avantages de l'esprit et du cœur : ces orgueilleux s'en faisaient honneur à eux-mêmes; et votre maître Cicéron était si éloigné d'en faire l'hommage à Dieu, qu'il regardait comme une folie et une absurdité, qu'on le remerciât de ce qu'on est homme de bien. Vous avez donc profité de la vraie lumière qui s'est levée dans le siècle d'Auguste, pour éclairer tout homme qui vient en ce monde. Si elle ne s'était pas encore levée, vous seriez dans les ténèbres, et dans de plus épaisses ténèbres que ces grands génies de l'antiquité, dont vous n'avez pas à beaucoup près les talents, qui avaient beaucoup moins d'opposition que vous à la vérité, et qui cependant ont mé-

connu les devoirs de la religion, et n'ont su proposer que des doutes et des erreurs, fruits naturels d'une superbe ignorance. Ne nous parlez donc plus de la sagacité de la raison pour découvrir ce que l'on doit à Dieu. Tant qu'elle n'a point marché à la lumière de la révélation, elle s'est égarée : le fait est constant; et vous êtes vous-même la preuve qu'elle ne peut que s'égarer, dès qu'elle abandonne cette divine lumière.

Car enfin, nous en revenons toujours là, et nous y reviendrons toujours, vous voulez que nous écoutions la raison : laquelle? est-ce la vôtre ou la nôtre? Si vous nous renvoyez à la vôtre, nous vous demanderons de quel droit vous prétendez subjuguier nos esprits; où sont vos titres d'infaillibilité? l'évidence ne luit-elle donc que pour vous? Et quand même cela serait, au moins faudrait-il que nous en fussions pleinement assurés, pour vous faire le sacrifice de nos lumières et de notre docilité. Mais cette assurance, quand et comment pourriez-vous nous la donner, vous qui êtes de la même pâte que nous, sujets à l'illusion et à l'erreur, comme nous. Renverrez-vous donc chacun à sa propre raison? Mais par là vous ouvrez la porte à tous les systèmes, à toutes les opinions, à toutes les rêveries que l'imagination dérégulée des hommes a jamais pu et pourra jamais enfanter en matière de religion : car qui ne se prétend avoué de la raison dans tout ce qu'il pense? Voyez, je vous prie, quel abîme vous ouvrez à l'esprit humain. Il n'a plus de règle fixe ni certaine pour discerner ses devoirs : vous introduisez le plus outré pyrrhonisme; vous vous rendez, par ce seul trait, l'apologiste et le garant de l'épicurien, du matérialiste, de l'athée, de l'idolâtre, et de tous ceux qui, comme vous, en appellent à leur propre raison. Et contre le principe que vous aviez établi, savoir, que l'homme n'est dans l'ordre et ne plaît à Dieu, que lorsqu'il l'honore de la seule façon qu'il veut être honoré : vous introduisez autant de cultes légitimes, et tous agréables à Dieu, quoique opposés, qu'il y a d'hommes qui se piquent de ne suivre que leurs propres lumières.

Et ne venez pas nous faire ici une pétition de principe, et nous dire que ceux qui n'acquiescent point à vos sentiments, que vous leur donnez pour des vérités évidentes, pêchent contre les lumières de la raison : car c'est là précisément ce qui est en question. Vous le prétendez : ils prétendent le contraire, et vous font le même reproche. Un troisième parti s'élève, vous condamne tous les deux, et propose de nouvelles idées, qu'il prétend être les seules raisonnables. A qui maintenant s'en rapportera-t-on? Concluez donc, avec nous, que la raison ayant des vues si différentes dans chaque homme, eu égard à leurs différentes façons d'envisager les objets, surtout quand leurs passions s'y trouvent intéressées; que la raison, dis-je, ne peut être une règle sûre

(16) *Les Mœurs*, part. I, pag. 58.

pour discerner les devoirs de la religion ; et que, par conséquent, une lumière infaillible lui est absolument nécessaire, pour la conduire et la fixer dans la connaissance du vrai culte, qui seul honore Dieu comme il veut être honoré. Or cette lumière infaillible, absolument nécessaire à l'homme, c'est une révélation surnaturelle et proprement dite, une révélation accompagnée de signes extérieurs, si éclatants et si manifestes, qu'on ne puisse méconnaître la voix de Dieu qui révèle aux hommes sa volonté.

A quoi donc nous sert la raison ? réplique ici le déiste, si elle ne nous sert pas à discerner les devoirs de la religion, elle est un présent inutile, que Dieu nous a fait. Quoi, mes frères, parce que nos yeux ne peuvent discerner les objets sans le secours d'une lumière, dirons-nous que Dieu, en nous donnant des yeux, nous a fait un présent inutile ? N'est-il pas déjà démontré, et avoué même par les déistes, que la raison est souvent en défaut, qu'elle est obscurcie et dans un état d'ignorance par rapport aux devoirs de la religion ? Pourquoi donc s'obstiner à la regarder comme un moyen suffisant pour discerner ses devoirs ? Elle ne peut les connaître avec une pleine certitude, que par la lumière de la révélation, comme nos yeux ne peuvent distinguer les objets qu'à la clarté du jour ou d'un corps lumineux. Mais tranchons la difficulté. Des déistes, comme nous l'avons déjà vu, conviennent que le culte que nous sommes obligés de rendre à Dieu, ne doit point être laissé à la fantaisie des hommes, mais qu'il doit être réglé par la volonté du suprême législateur. Or, cette volonté du suprême législateur, ne peut nous être manifestée que par la révélation. Ce n'est point à nous à deviner, à conjecturer ce que Dieu veut de nous : autrement ce serait retomber dans l'inconvénient que les déistes veulent éviter, et établir la fantaisie de chaque particulier pour règle du culte que l'on doit à l'Être suprême. Il faut donc que Dieu nous le révèle, qu'il nous déclare, ou par lui-même, ou par quelqu'un envoyé muni de ses pleins pouvoirs, qu'il exige telle ou telle chose de nous. L'usage que nous devons faire de la raison, n'est donc pas de déterminer par ses propres conjectures ce que Dieu veut ou ne veut pas ; car il lui est impossible de le savoir autrement que par la révélation, mais de chercher cette révélation, et de se soumettre à ce qu'elle prescrit. Lorsque le souverain établit une loi, je m'y prendrais fort mal pour en connaître le contenu, si je n'épuisais à forger des systèmes de politique, et à conjecturer que le Souverain a dû, par sa loi, m'ordonner telle ou telle chose. Cela n'est pas de mon ressort, et mon unique affaire est de m'assurer du registre public et authentique où cette loi a été déposée, de le consulter, et d'apprendre, par la lecture de la loi, quelle est la volonté du souverain. Que les déistes fassent donc usage de leur raison, nous n'avons garde de les blâmer ; mais qu'ils n'en fassent usage que dans les

choses qui sont de sa compétence. Elle nous est donnée pour nous assurer de la révélation, et nullement pour découvrir, indépendamment de cette divine lumière, quel est le culte que le Seigneur exige de nous.

Quelle comparaison, diront ici les déistes, entre les loix d'un mortel et celles de Dieu ? Les premières, conçues et établies par une intelligence bornée et une volonté sujette au caprice et à l'inconstance, ne trouvent dans notre esprit aucun principe fixe d'où nous puissions les déduire. De là vient qu'elles ne peuvent nous être connues qu'autant qu'elles nous sont intimées ou révélées par le législateur. Mais en est-il de même des lois de Dieu qui regardent son culte ? Ne sont-elles pas fondées sur des principes d'éternelle vérité, dont elles ne sont que les conséquences ? et ces principes innés dans l'homme, sont-ils autre chose que cette raison qui le distingue de la brute ? où est donc la nécessité d'une révélation pour tirer les conséquences naturelles de ces principes, et connaître par là le culte que Dieu nous commande ?

Quoi ! mes frères, le déiste en reviendrait-il toujours à supposer que la raison est telle qu'elle devrait être dans l'homme, telle qu'elle a été dans sa première institution ; et ne vaudra-t-il jamais la considérer telle qu'elle est, ignorante, obscurcie, aveuglée par les passions ? Ne fera-t-il jamais le procès à cette raison, qu'il prétend d'ailleurs être si droite et si éclairée ; et ne la dépossèdera-t-il jamais de ces beaux privilèges, que lorsqu'il aura intérêt à innocenter ces mêmes passions qui l'aveuglent ? Autant aimerais-je un raisonneur entêté, qui de ce que l'homme est fait pour voir clair de ses yeux, s'obstinerait à conclure que les aveugles, par cela même qu'ils sont hommes, sont clairvoyants. Oui, sans doute, la raison nous aurait suffi, pour connaître les devoirs du culte intérieur, si elle eût conservé sa première droiture ; mais l'expérience journalière de ses préjugés, de ses doutes, de ses ténèbres, de ses égarements, lui permet-elle de se flatter de l'avoir conservée ? Combien ne faut-il pas être aveugle, pour ne pas s'apercevoir de cet aveuglement palpable de la raison ! Si donc elle est dans un état d'aveuglement ; si les principes même, sur lesquels sont fondés les devoirs du culte, ont été obscurcis dans l'homme, en quoi la comparaison faite ci-dessus serait-elle défectueuse, et n'établirait-elle pas une égale nécessité de la révélation, pour connaître les lois de Dieu qui regardent son culte, comme pour connaître ce qu'un Souverain prescrit par les siennes ? D'ailleurs, s'il est un culte extérieur ordonné de Dieu, la raison peut-elle suffire pour le découvrir ? Ne faut-il pas nécessairement que Dieu le révèle ? Or nous avons déjà vu dans la précédente instruction, que la loi naturelle même nous impose l'obligation de ce culte. En vain le déiste prétend-il que si l'homme était seul dans le monde, il serait déchargé de cette obligation. On ne détruit point l'or-

dre des choses avec des suppositions arbitraires. Je lui soutiens que l'homme n'est pas fait pour être seul dans le monde ; qu'il est par conséquent hors de propos d'examiner quelles seraient ses obligations dans un état, pour lequel il n'a pas été fait ; et qu'il est souverainement absurde d'en conclure quelque chose pour son état présent ; qu'enfin l'homme, dans cet état même de solitude, n'en aurait pas moins un corps, dont il devrait l'hommage et le sacrifice à Dieu, comme de son esprit et de son cœur. Il est obligé à un culte extérieur, dont la loi naturelle ne prescrit ni l'ordre, ni les devoirs. C'est là une vérité que toutes les nations ont reconnue, et que toutes les chicanes du déiste ne sauraient obscurcir : mais l'ordre et les devoirs de ce culte, fondé sur des vérités révélées, et sur lesquelles la raison n'a point de prise, ne peuvent être établis que par des lois positives du suprême législateur. C'est à lui seul à nous déclarer ce qu'il exige et ce qui lui est agréable ; la raison ne sert ici de rien, et ne peut en aucune façon se passer des lumières de la révélation.

Et qu'on ne vienne pas nous dire, que si la raison nous est inutile pour découvrir, indépendamment de la révélation, quels sont les devoirs du culte que le Créateur exige de nous ; elle ne nous sera pas moins inutile pour découvrir cette révélation sans le secours d'une autre révélation : ce qui nous mène à l'infini. Non, mes frères, les choses ne sont pas égales de part et d'autre. La lumière n'a pas besoin d'une autre lumière pour être aperçue : elle se manifeste d'elle-même. On ne cherche point à voir le soleil à l'aide d'un flambeau. La raison ignorante en certaines choses, obscurcie dans d'autres, ne l'est pourtant pas en tout. En perdant la connaissance des devoirs de la religion, elle n'a pas perdu la propriété de saisir les faits, de les discuter, de s'en assurer, et de s'en convaincre. Elle ne peut pas retrouver en elle-même la connaissance certaine et exacte qu'elle a perdue, des devoirs de la religion ; mais elle peut s'assurer et se convaincre par ses propres lumières, qu'il a paru un homme, qui s'est dit l'envoyé de Dieu, pour révéler ses volontés au genre humain ; que cet homme a prouvé la vérité de sa mission divine par des miracles incontestables, par l'accomplissement d'une infinité de prophéties, qui, de siècle en siècle, l'avaient annoncé, et par quantité d'autres faits que nous détaillerons dans la suite ; que, par conséquent, c'est dans la doctrine de cet envoyé de Dieu, que se trouve la révélation. Voilà ce qui est du ressort de la raison. La découverte de la révélation n'exige donc pas le secours d'une autre révélation : elle est au contraire à la portée des esprits les plus simples, puisqu'il ne faut que des yeux et des oreilles pour se convaincre des faits. Mais la découverte des devoirs de la religion, sans révélation, est l'absurdité des absurdités ; puisqu'il n'y a de devoirs de religion que ceux que Dieu prescrit ; que

Dieu ne les prescrit qu'en les révélant, et que les découvrir, c'est recevoir les lumières de la révélation.

Il nous reste encore à répondre à une légère difficulté. Les patriarches et les prophètes, nous dit-on, ont, de votre propre aveu, connu et pratiqué les devoirs de la religion. Ils les ont même publiés de leur vivant, et les ont transmis à la postérité dans leurs livres. Tout le peuple hébreu, dépositaire de ces livres, en faisait son unique étude. Comment peut-on dire, après cela, que les devoirs de la religion étaient inconnus avant Jésus-Christ ? S'ils étaient connus avant lui, comme on ne peut le contester, du peuple hébreu, on ne voit plus de quelle nécessité pouvait être la révélation, qu'on dit avoir été faite par Jésus-Christ, pour en donner la connaissance.

Ceux qui nous proposent cette objection ne pensent pas qu'elle se tourne en preuve contre eux. En effet, dès qu'ils font usage des écrits des patriarches et des prophètes, pour en tirer des arguments contre nous, ils sont obligés d'adopter ce que ces auteurs rapportent dans leurs écrits. Y aurait-il du bon sens et de la justesse d'esprit, à nous opposer les livres des patriarches et des prophètes, sans poser pour principe commun, qu'il faut s'en tenir à ce qui y est rapporté ? Vous nous citez ces grands hommes, comme ayant connu les devoirs de la religion avant Jésus-Christ, et vous prétendez nous le prouver par les livres qu'ils ont laissés. Que ces livres jugent donc entre nous. Je les ouvre, mes frères, et j'y trouve partout, que ce n'est que par une révélation immédiate et bien marquée, que tous ces grands hommes ont connu les devoirs de la religion. J'y vois un Abraham, que Dieu retire miraculeusement du sein de l'idolâtrie, à qui il promet de bénir toutes les nations par un de ses descendants, et dont il conduit de la manière la plus sensible tous les pas, toutes les actions, toutes les démarches. J'y vois un Isaac et un Jacob, à qui Dieu se manifeste en toute occasion, et qui, comme leur père Abraham, dressent en divers endroits des bétyles, c'est-à-dire des autels de pierre, pour transmettre à la postérité le souvenir des révélations et des promesses, dont Dieu les a favorisés en ces lieux. J'y vois un Moïse, à qui Dieu parle face à face, ainsi qu'un ami s'entretient avec son ami ; et qui reçoit la loi parmi les foudres et les éclairs, signes de la présence et de la majesté du Seigneur, qui fait alliance avec son peuple. J'y vois une succession de prophètes, qui ne parlent que des révélations qui leur ont été faites ; et qui ne prononcent aucune parole, que par un ordre exprès du Seigneur-Dieu, qui leur a manifesté ses volontés. Après cela, y a-t-il de la justesse d'esprit, à nous donner l'exemple des patriarches et des prophètes en preuve de l'inutilité de la révélation ? C'est précisément le contraire qu'il faut conclure, et dire avec nous : les patriarches et les prophètes ont eu des révélations, qui leur ont manifesté

les volontés de Dieu et les devoirs de la religion : donc la révélation est nécessaire pour les connaître.

Mais du moins, dira-t-on, ces révélations étant faites et consignées dans des livres, quelle nécessité y avait-il d'en faire une nouvelle? C'est dans ces livres même qu'on l'apprend, la raison de cette nécessité. Ces révélations particulières n'étaient que des annonces prophétiques de la grande révélation que Dieu promettait de faire dans la plénitude des temps. Les prophètes nous disent eux-mêmes, qu'ils avaient ordre de sceller le livre de la loi, en sorte que le peuple n'eût point l'intelligence des paroles qui y étaient contenues. Ce livre était comme un chiffre, que les prophètes n'avaient pas la commission d'expliquer. Cette explication était réservée à l'envoyé de Dieu par excellence, au Messie que les prophètes promettaient de sa part, et qui était l'objet de leur attente, comme celle des patriarches. Leurs révélations n'étaient donc que pour eux, et pour ceux des Israélites selon l'esprit, à qui Dieu, par grâce, voulait bien en donner l'intelligence, jusqu'à ce que son envoyé vint en faire part, non plus à un seul peuple, ni à un seul ordre d'hommes, mais à toutes les nations de la terre, et à tous les hommes, sans distinction du Juif ou du gentil, du Grec ou du barbare, du libre ou de l'esclave. *En ce temps-là, dit Jérémie, un des prophètes (XXXI, 34), chacun d'eux n'enseignera plus son prochain et son frère, en disant : Connaissez le Seigneur, parce que tous me connaîtront depuis le plus petit d'entre eux jusqu'au plus grand, dit le Seigneur.*

Cette révélation si nécessaire à l'homme et si digne de la miséricorde infinie de Dieu, était donc le grand objet de la foi vive et des desirs ardents des prophètes et des premiers pères du genre humain ; et néanmoins le déiste, qui la rejette, pour s'en tenir à ce qu'il lui plaît d'appeler la religion naturelle ; qui ne veut croire, ni la chute et la corruption de la nature humaine, ni sa réparation par cet envoyé de Dieu que tous les saints patriarches ont attendu, vient audacieusement nous dire, qu'il est de la religion d'Hénoch, de Noé, de Melchisédech et de Job. N'en soyons point étonnés ; nos nouveaux philosophes ne manquent presque jamais de se dire chrétiens, lors même qu'ils préparent quelque flétrissure à la religion chrétienne (17). Mais par où le déiste a-t-il connu les patriarches et leur religion? N'est-ce pas par le livre de la *Génèse* et celui de *Job*? Or est-ce dans ces livres qu'il a trouvé la conformité de sa prétendue religion naturelle avec celle de ces chrétiens anticipés? Est-ce dans les discours, les actions et la vie de ces hommes prophétiques, destinés à ligurer le grand mystère de l'Homme-Dieu, qu'il a reconnu ses blasphèmes contre Jésus-Christ, sa révélation, et la réparation du genre humain, dont il est

le consommateur? Voyez, mes frères, par ce trait, quelle est, ou la justesse d'esprit, ou la bonne foi du déiste.

Que l'homme orgueilleux ne croie donc plus pouvoir se passer des miséricordes de son Dieu, qu'il ne s'obstine plus à rejeter en frénétique le consolant remède que le céleste médecin a daigné appliquer aux plaies de son esprit ; qu'il reconnaisse enfin, à la vue des ténèbres qui, avant Jésus-Christ, couvraient la face de la terre, que l'esprit humain, trop malheureusement esclave des sens, ne peut s'élever à la connaissance certaine des devoirs du vrai culte, que par la lumière infaillible et surnaturelle de la révélation. Cette connaissance, que ni la sagesse des Chaldéens et des Egyptiens, ni la science des Grecs et des Romains, ni l'éloquence et la subtilité des orateurs et des philosophes n'ont pu acquérir, ni communiquer aux autres, ne saurait être le fruit des spéculations de la raison livrée à elle-même. Sans la lumière de la révélation, cette raison faible, chancelante, incertaine, ne fait que varier ses ténèbres et ses erreurs. Les incrédules nous en fournissent eux-mêmes la preuve, par l'ennuyeux et pédantesque étalage que quelques-uns d'entre eux ont pris plaisir à faire, des égarements sans nombre des philosophes anciens et modernes, ainsi que des nations qui ont précédé Jésus-Christ, ou qui ne le connaissent pas. Que conclure, en effet, de ces prodigieux égarements de l'esprit humain? Qu'il n'est aucun vrai culte de Dieu, aucune religion véritable? Le matérialiste peut tirer cette conséquence, avec la même bonne foi qu'il emploie le nom de Dieu dans ses écrits. Mais le déiste, qui prétend se distinguer de l'athée, qui établit pour principe, que l'homme n'est dans l'ordre et ne peut plaire à Dieu, que lorsqu'il l'honore comme il veut être honoré, ne peut conclure autre chose de ces diverses erreurs, sinon que la raison de l'homme s'égare et s'égarrera toujours inmanquablement dans la recherche du vrai culte, tant qu'elle ne marchera pas à la lumière de la révélation.

Mais je veux bien, contre tout ce que nous venons d'établir, et de prouver par l'expérience de tout le genre humain, et des philosophes comme des esprits vulgaires ; je veux, dis-je, que la raison eût pu d'elle-même parvenir à la connaissance des devoirs du vrai culte, et à une connaissance assez certaine pour exclure tout doute : cette voie n'aurait certainement été praticable qu'à une très-petite poignée d'hommes, qu'à quelques esprits du premier ordre, supérieurs aux Socrates et aux Cicérons, qui n'ont pu réussir ; qu'à quelques génies sublimes et pénétrants, seuls capables d'une longue suite de réflexions, de méditations, de recherches, de comparaisons d'idées et de raisonnements. Or, je le demande aux déistes, eux, qui à tout propos nous font

(17) Voyez le *Journ. étranger*, 1754, et les *Mœurs*, part. 1, ch. 1, pag. 53.

une objection de la bonté infinie de Dieu ; je leur demande, s'il était digne de cette bonté infinie, de ne laisser au genre humain, tombé dans l'ignorance des devoirs de la religion, d'autre voie pour parvenir de nouveau à leur connaissance, qu'une voie impraticable à la totalité morale des hommes. Quoi ! le simple, l'artisan, le laboureur, l'ouvrier, tous ceux que les affaires, soit publiques, soit particulières, occupent entièrement par état, les ignorants enfin, qui font les trois quarts et demi du monde, auraient été renvoyés à leur raison, pour découvrir le code de leurs devoirs envers Dieu, le prochain et eux-mêmes ; pour démêler et vaincre une infinité de faux préjugés, que la naissance, l'éducation, la coutume, l'exemple, le culte établi, les passions avaient enracinés dans leur esprit ? Et ce serait un Dieu infiniment bon, qui les aurait renvoyés à une voie si impraticable, pendant qu'il aurait pu leur en ouvrir une autre infiniment plus courte, plus facile, plus assurée, et qu'il est à la portée de tous les esprits ; je veux dire, la voie d'une révélation ? Ah ! que l'orgueilleuse raison s'humilie, qu'elle avoue enfin son ignorance et ses ténèbres ; qu'elle cesse, l'ingrâte, de rejeter les bienfaits de son Dieu ; et qu'ouvrant les yeux à la lumière de la révélation, elle vienne se prosterner devant elle et lui faire hommage de la connaissance qu'elle a des devoirs de la religion.

Et en effet, mes frères, mettons ici à part les désordres du cœur, pour ne nous arrêter qu'aux égarements de l'esprit : qui osera contester les ténèbres épaisses où nous serions encore, si Dieu ne nous avait appelés à son admirable lumière ? Hélas ! aveugles, comme nos pères, sur notre origine, sur notre fin, sur notre état et sur nos besoins, nous ne connaîtrions, ni de qui nous tenons le bienfait de notre être, ni pourquoi nous l'avons reçu, ni la profondeur des misères qui le dégradent, ni les remèdes qui peuvent l'en affranchir ; nous marcherions à l'aventure sans avoir aucun terme fixe, sans envisager aucun objet de notre espérance, sans connaître, ni quelle est cette félicité dont rien ne peut arracher le désir de notre cœur, ni quelle est la voie pour y parvenir. Nous serions enfin à nous-même la plus impénétrable des énigmes. Telles ont été incontestablement les ténèbres de l'esprit humain pendant quatre mille ans. C'est un fait que l'incrédulité la plus obstinée ne saurait obscurcir, et dont elle nous fournit elle-même les preuves, comme nous l'avons déjà remarqué. Par quel privilège donc notre esprit serait-il plus perçant que celui de nos pères ? Par où se serait-il sauvé de l'obscurité qui enveloppait tout le genre humain ? Non, mes frères, leurs ténèbres seraient encore les nôtres, sans la révélation qui les a dissipées. Qu'on ne vienne donc plus achever d'aveugler l'esprit humain, en lui ôtant la seule connaissance qui lui reste, je veux dire, celle de son aveuglement, et en le flattant de découvrir par

lui-même les devoirs de la religion. La connaissance de ces devoirs présuppose nécessairement celle de l'origine, de la fin, de l'état et des besoins de l'homme ; mais si l'homme ne peut connaître par lui-même, ni quel a été son état passé, ni quel doit être son état futur, ni quel est son état présent, ni quels sont ses besoins, comment veut-on qu'il connaisse quels sont les devoirs qui résultent de son état et de ses besoins, qu'il ignore ?

Il n'a qu'un sentiment confus de sa dégradation ; la conscience lui est restée pour le tourmenter lorsqu'il s'abandonne au mal, et pour l'accuser d'injustice ; mais semblable à ces criminels qui, dans les fers, désespèrent de la clémence des juges, et sont effrayés de l'appareil du supplice qui leur est préparé, il n'aperçoit qu'un Dieu irrité, prêt à lancer sur lui les foudres de sa justice ; en un mot, il se sent hors de l'ordre, et ne voit aucun moyen d'y rentrer. C'est là le véritable état de l'homme sans la lumière de la révélation. Il prétendait autrefois se justifier contre son Dieu. Est-il étonnant, disait-il dans son cœur, que je ne rende pas à Dieu le culte qui lui serait agréable, puisqu'il me laisse dans l'ignorance de ce qu'il exige de moi ? Qu'il daigne parler, et me faire connaître ses volontés, et ce sera ensuite mon affaire de les exécuter. Ainsi parlait le pécheur aveuglé par sa présomption. Dieu les lui intima, ses volontés, avec l'appareil le plus majestueux, le plus terrible, et le plus propre à le convaincre qu'il avait accepté son téméraire défi. Et qu'en arriva-t-il ? le pécheur fit voir aussitôt par ses transgressions, que ce n'était pas l'amour de la loi qui avait fait naître en lui un vrai désir de la connaître, et que ses plaintes précédentes ne provenaient que du criminel dessein de rejeter sur Dieu ses désordres. Aujourd'hui, mes frères, il s'y prend d'une autre façon : sa présomption n'a fait que changer de langage. La révélation s'offre à lui dans tout son éclat : il ferme volontairement les yeux à sa divine lumière, et prétend se suffire à lui-même pour connaître la loi, comme il prétendait autrefois se suffire à lui-même pour l'accomplir. Mais quel est en cela le but du déiste ? Il n'est nullement équivoque. C'est de se rendre l'arbitre et le juge souverain de la loi de Dieu. Disons mieux : c'est de s'en forger une, qui s'accorde avec ses passions, et de faire passer sous le nom de religion naturelle les maximes impures de sa charnelle et voluptueuse philosophie.

Abhorrons, mes frères, cette voie large et ténébreuse que l'insensé s'est ouverte, et qui n'aboutit qu'à la mort ; et puisqu'il a plu au Dieu des miséricordes de nous en ouvrir une où nous sommes guidés par la céleste lumière de sa parole, suivons-la constamment, sans nous détourner, ni à droite, ni à gauche, sans nous rebuter des épines et des difficultés que la nature y rencontre. Eh quoi ! la vie éternelle serait-elle

le seul bien dont l'acquisition ne coûterait ni travail, ni sacrifice? Serait-ce à force de nous attacher aux créatures; d'y placer notre félicité, d'en dépendre et d'en être esclaves, que nous mériterions que Dieu l'auteur et la source de tous les biens fût notre portion et notre héritage éternel? Non, mes frères, la raison même d'accord avec la révélation, nous apprend que notre cœur n'est fait que pour aimer, qu'il ne peut aimer que le bien, qu'il n'y a de bien véritable que Dieu; et qu'ainsi notre cœur ne peut se remplir de Dieu, s'il ne se vide des créatures. Tout concourt à établir cette vérité. Les principes même du déisme bien appliqués nous y conduisent. C'en est un, que nous devons nous procurer le plus de bien qu'il nous est possible. Nous adoptons volontiers ce principe; et la première conséquence que nous en tirons, c'est que nous devons nous procurer le plus de perfection qu'il nous est possible: car il n'est de bien pour nous, que ce qui perfectionne notre être. Reste à savoir d'où nous vient cette perfection, qui fait notre bien. Si nous la trouvons en nous-mêmes, dès lors il n'est plus possible que nous la désirions. Le désir ne se porte que vers le bien qu'on n'a pas de soi-même, et que l'on peut ou perdre, ou ne pas acquérir. Nous désirons cependant notre perfection; et à quelque degré qu'elle soit, nous désirons toujours qu'elle augmente. Il faut donc qu'elle nous vienne, non de notre propre fonds, mais de notre union à quelque objet plus parfait que nous, de qui nous puissions recevoir cette perfection qui nous manque; et comme ce n'est que par l'amour, que les esprits s'unissent à d'autres objets, nous ne pouvons nous unir à l'Être parfait qu'en l'aimant. Or Dieu seul est l'Être parfait: en lui seul se trouve ce riche fonds de perfection, qui ne peut jamais ni s'épuiser, ni diminuer par sa communication. S'il est donc vrai que nous devons nous procurer le plus de perfection qu'il nous est possible, il est évident que nous devons nous unir à Dieu et l'aimer le plus qu'il nous ait possible, et que la seule mesure de l'aimer, comme dit saint Bernard, est de l'aimer sans mesure. Et que peut-il alors, ô mon Dieu! nous rester à donner aux créatures, dont l'indigence et l'imperfection égale ou même surpasse la nôtre? L'homme devient toujours ce qu'il aime: il participe toujours à la nature de ce qu'il aime. S'il s'attache à la chair, il devient charnel: s'il soupire après la terre, il devient terrestre: s'il donne son cœur à Dieu, il est fait participant de la nature de Dieu, comme dit le prince des apôtres. Unissons-nous donc à cet Être infiniment parfait autant qu'il nous sera possible de le faire: aimons-le uniquement et de tout notre cœur. C'est-là le seul moyen de le posséder et de l'aimer à toujours dans l'éternité bienheureuse. Amen.

INSTRUCTION III

Clama, ne cesses. (Isa., LVIII, 1)

Criez, et ne vous laissez pas de crier.

Jusqu'ici, mes frères, nous avons prouvé la nécessité d'une révélation par l'obscurcissement de la raison dont les déistes conviennent. Nous avons été plus loin, et considérant ce qui est proprement du ressort de la raison, nous avons montré que ce n'est point à elle qu'il appartient de pénétrer dans le secret de Dieu pour découvrir quelles sont ses volontés par rapport au genre et aux devoirs du culte qu'il exige de l'homme; que ces volontés ne peuvent lui être connues qu'autant que Dieu les lui manifestera par une révélation, et qu'ainsi son unique affaire est de s'assurer de cette révélation. Enfin, nous avons pris le genre humain dans son origine et dans ses progrès, et nous avons d'abord établi, de concert avec les déistes, que Dieu en créant l'homme, l'a instruit par la révélation naturelle des devoirs de religion qu'il en exigeait. Mais l'histoire abrégée que nous avons faite des prodigieux égarements de l'esprit humain, nous a convaincu que l'homme avait malheureusement perdu de vue, sinon qu'il y avait une loi naturelle, du moins les devoirs qu'elle lui imposait; qu'il était là-dessus dans la plus profonde ignorance, et que, pour en sortir, une révélation surnaturelle et proprement dite lui était nécessaire. Nous allons présentement examiner quelle a été la cause de cette ignorance universelle; et s'il est vrai, comme nous espérons le prouver, que Dieu seul pouvait ôter cette funeste cause, ce sera une nouvelle preuve de la nécessité d'une pareille révélation.

Quelle est donc la cause de l'ignorance où nous avons vu que tout le genre humain était tombé par rapport à la religion? Écoutez là-dessus l'aveu d'un déiste: *N'attribuons, dit-il, qu'à la violence de nos passions l'ignorance actuelle de nos devoirs et la dépravation de nos mœurs.* Ce n'est pas sans dessein, mes frères, qu'il se restreint à l'ignorance actuelle; ce serait nous donner gain de cause que de reconnaître dans l'homme une ignorance naturelle, habituelle et permanente des devoirs de la religion. On ne pourrait plus alors se défendre d'admettre un péché originel, puisqu'on en reconnaît les funestes suites. Mais parce qu'il ne plaira point aux déistes de convenir que l'homme naît dans une ignorance vicieuse de ses devoirs, s'ensuit-il que, pour leur complaire, nous devons renoncer à l'avantage que nous donne l'évidence du fait? S'ensuit-il que l'homme, livré à ses passions qui le tiennent comme enchaîné et le rendent semblable aux brutes, ne soit pas dans un état habituel et permanent d'ignorance? Ne parlons point ici de ces peuples sauvages dont la stupidité est un prodige bien humiliant pour la nature humaine, et nous montre ce que nous serions sans le secours de l'éducation; arrêtons-nous seu-

lement au spectacle de l'univers entier avant Jésus-Christ. Je vous demande, mes frères, si toutes les nations de la terre qui étaient ensevelies dans les ténèbres d'une grossière idolâtrie, dont les uns rendaient les honneurs suprêmes à des oignons et à des poireaux, et les autres honoraient dans leurs dieux les crimes des hommes, étaient dans un autre état que dans un état habituel d'ignorance? L'oubli, la négligence, l'inadvertance peuvent n'être que quelque chose d'actuel et de passager, causé par une distraction momentanée; mais l'ignorance universelle n'est-elle pas par elle-même un état, et par là même une habitude vicieuse?

Quoi qu'il en soit, les déistes avouent au moins que nos passions nous font tomber dans l'ignorance de nos devoirs et qu'elles dépravent nos mœurs. Or, nos mœurs ne sont bonnes ou mauvaises qu'autant que nos amours sont bons ou mauvais. C'est là un principe que saint Augustin a puisé dans la nature même, et que les déistes ne contesteront pas, quoique nous l'empruntions d'un docteur de l'Eglise qui leur est odieux. Partout donc où les mœurs seront dépravées, il faudra nécessairement rapporter leur dépravation à de mauvais amours. Et voilà ce que les déistes eux-mêmes sont forcés d'entendre par nos passions : de leur propre aveu, elles sont de mauvais amours, puisque, de leur propre aveu, c'est à elles qu'il faut attribuer la dépravation de nos mœurs.

Qu'ils viennent, après cela, les justifier et les déclarer innocentes, sous prétexte que ce ne sont pas les passions prises en elles-mêmes, mais que c'est seulement leur violence qui cause la dépravation de nos mœurs. Cette misérable subtilité n'est pas digne de célèbres philosophes qui examinent avant que de croire et réfléchissent avant que d'agir. Si les passions sont bonnes et innocentes; si elles sont de louables et légitimes amours, elles ne sauraient être trop vives; le cœur ne saurait se porter trop d'impétuosité vers un objet qu'il aime légitimement : l'ardeur, le zèle, la vivacité ne peuvent être des défauts dans un amour juste, innocent et louable. A-t-on jamais fait un crime à quelqu'un d'aimer Dieu avec toute l'ardeur et la vivacité dont il est capable? Le zèle est au contraire la perfection de la charité. Que les déistes cessent donc d'attribuer la dépravation de nos mœurs à la violence de nos passions, si celles-ci sont innocentes; ou s'ils accusent la violence de nos passions de la dépravation de nos mœurs, comme nous venons de l'entendre, qu'ils reconnaissent enfin que des passions, qui, par leur violence, produisent un aussi grand mal que la dépravation de nos mœurs, sont des amours illicites et déréglés.

Supposons présentement un homme dont les mœurs sont dépravées, et ce que nous dirons de lui, il faudra l'entendre de tout le genre humain. Cet homme n'a les mœurs dépravées que parce que tout son cœur est en proie à des amours déréglés. Où trouver

maintenant dans ce même cœur l'amour du devoir et de la vertu? D'où pourra donc lui venir cet amour qui n'est pas dans son cœur? Se le donnera-t-il lui-même? O vous, qui voulez que la raison décide souverainement en toutes matières, consultez-la vous-mêmes en cette occasion. Peut-on se donner ce que l'on n'a pas? Ferez-vous naître de l'amour impur du vice l'amour chaste de la vertu? De qui recevra-t-il ce présent, si ce n'est de Dieu de qui vous nous dites vous-mêmes que vous reconnaissez tenir tous les avantages du corps, de l'esprit et du cœur. Ce sont là vos propres paroles que nous avons fidèlement rapportées dans l'instruction précédente. *Mon Dieu, nous disiez-vous, a fait l'univers; il m'a tiré du néant; tous les avantages du corps, de l'esprit et du cœur dont je jouis, c'est de lui que je les tiens.* Soyez donc fermes dans vos principes, et reconnaissez que l'amour des devoirs, qui est le plus précieux avantage du corps, n'est pas moins un don de Dieu que leur connaissance qui est le plus précieux avantage de l'esprit; que par conséquent Dieu seul peut redonner cet amour à l'homme qui l'a perdu, et que c'est en vous une contradiction manifeste de nous renvoyer à la raison seule pour corriger la dépravation de nos mœurs, tandis que vous reconnaissez que l'amour du devoir et de la vertu, qui seul empêche ou corrige cette dépravation, ne nous vient pas de la raison, dépravée elle-même et obscurcie par la violence de nos passions, mais de Dieu qui, en nous tirant du néant, nous favorise de tous les avantages de l'esprit et du corps dont nous jouissons, et doit nous les redonner si nous venons à les perdre, tant le sentiment de notre indigence et du besoin que nous avons de Dieu est inné dans nos cœurs!

Il est présentement aisé, mes frères, d'apercevoir le faux brillant de ces images poétiques sous lesquelles les déistes représentent en beau la nature humaine, et cherchent à l'aveugler sur ses propres besoins. Je vais en rapporter une dont les esprits frivoles et superficiels se sont laissés éblouir, et l'analyse que j'en ferai vous en découvrira l'illusion.

Il y a, dit ce déiste dont nous avons déjà plusieurs fois rapporté les paroles, il y a dans le cœur deux régions distinctes; l'une est une île un peu plus qu'à fleur d'eau; l'autre est l'eau même qui baigne l'île. La première (de ces régions, savoir l'île) a une surface plane, dure et blanche, comme serait une table du plus beau marbre de Paros; c'est sur cette surface que sont gravés les saints préceptes de la loi naturelle. Près de ces caractères est un enfant dans une attitude respectueuse, les yeux fixés sur l'inscription, qu'il lit et relit à haute voix; c'est le génie de l'île, on l'appelle amour de la vertu. On se serait plutôt attendu que notre déiste, au lieu de donner au cœur la dureté du marbre pour mieux retenir les saints préceptes de la loi naturelle, aurait appris

d'Horace, un de ses devanciers, à lui donner la mollesse de la cire pour se plier à toute sorte de vices (18). Mais il ne faut pas disputer aux peintres, non plus qu'aux poètes, la liberté de la fiction. Rien n'empêche, mes frères, que dans celle-ci nous reconnaissons l'état de l'homme innocent. Nous ne prétendons pas encore obliger les déistes à croire ce que Moïse nous raconte de l'état du premier homme dans le paradis terrestre; mais du moins ne nieront-ils pas, que l'homme ne soit sorti des mains de son Créateur, innocent et sans tache. Un Dieu infiniment saint ne pouvait pas le créer dans le désordre du péché. L'homme jouissait donc alors d'une tranquillité parfaite, qui n'était troublée par aucune passion. Non-seulement il connaissait ses devoirs, et portait les saints préceptes de la loi naturelle gravés dans son cœur; mais le génie de l'île, l'amour de la vertu l'avertissait sans cesse de les observer, et lui faisait trouver ses délices dans leur observation. Heureux état, dont il ne nous reste plus que le regret d'en être déchu! Notre déiste continue :

Pour l'eau, dont l'île est environnée, elle est en effet sujette à de fréquents flux et reflux; le plus doux zéphir suffit pour l'agiter; elle se trouble, mugit et se gonfle; alors elle surmonte l'inscription, on ne voit plus les caractères, on n'entend plus lire le génie. Ces flots tumultueux qui submergent l'île, sont sans contredit, les passions. Vous l'entendez, mes frères, les passions agitées font perdre de vue les saints préceptes de la loi naturelle; elles obscurcissent l'esprit et le font tomber dans l'ignorance de ces préceptes. On peut bien dire, dans le langage figuré, qu'elles imposent silence à l'amour de la vertu, que notre déiste nous a représenté sous la personne d'un génie. Mais, à la lettre, les passions détruisent et font périr dans le cœur ce précieux amour, puisqu'elles l'attachent au vice et dépravent les mœurs; et cependant, malgré tant de ravages affreux qu'elles causent, notre déiste ne laissera pas de nous dire qu'elles sont innocentes. Nous avons déjà relevé cette grossière contradiction.

Reste à savoir par quel moyen l'homme pourra recouvrer l'amour de la vertu, qu'il a eu le malheur de perdre. C'est là le point de la question; et c'est précisément sur quoi notre déiste ne nous donne aucune lumière. Un génie peut bien reparaitre sur la scène au gré de l'imagination de celui qui lui a donné l'être, mais l'amour de la vertu qui est un sentiment du cœur, très-indépendant de la fécondité de l'imagination de notre déiste; cet amour, dis-je, une fois éteint, comment se rallume-t-il de nouveau? On est court à cette question. *Du sein de l'orage, nous dit-on fort gravement, renaît bientôt le calme; la surface de l'île sort du gouffre plus blanche que jamais, et le génie reprend son emploi.* Quoi, mes frères! le calme renaît du sein de l'orage? Quel est le

sens de ces paroles? Je conçois bien qu'elles ont pu être nécessaires pour rendre une période plus nombreuse et plus cadencée; mais je ne conçois pas que le calme des passions renaisse de leur agitation; et je suis très-porté à croire que celui qui l'a dit ne le concevait pas lui-même. C'est dire, en d'autres termes, que de l'amour effréné du vice, sort l'amour tranquille de la vertu. Telle est la justesse et la solidité de ces images poétiques, ces comparaisons, ces portraits dont les déistes se plaisent à orner leurs ouvrages. Il était bon d'en faire une fois la remarque. Nous n'entrerons plus dans de semblables discussions.

Revenons à notre sujet. L'homme ayant perdu l'amour de la vertu et des devoirs de la religion; ayant fait divorce avec Dieu pour s'unir à la créature, il ne peut plus seul se redonner cet amour qu'il a perdu; et pour l'avoir de nouveau, il faut qu'il le reçoive de Dieu, de qui, selon les déistes mêmes, lui viennent tous les avantages de l'esprit et du cœur. Or, dès qu'il est constant que les mœurs de tout le genre humain étaient dépravées; que tous les hommes avaient perdu la connaissance et l'amour des devoirs de la religion, et que Dieu seul pouvait leur redonner l'un et l'autre, il n'y a plus à contester sur la nécessité d'une révélation qui fut faite à l'esprit et au cœur, et qui y imprimât de nouveau la loi, que la violence des passions, l'impression des mauvais amours y avaient presque entièrement effacée. A la bonne heure qu'il en restât encore quelques traces, nous n'avons garde de le nier; il y en restait assez pour faire sentir à l'homme qu'il était déchu de sa première grandeur, et pour le rendre inexusable, lorsqu'il ne se tournait pas vers Dieu, comme vers l'unique ressource à ses maux et à ses misères. Mais pour la rétablir en entier, il fallait que le même doigt de Dieu, qui l'avait primitivement gravée dans l'esprit et dans le cœur de l'homme innocent, vint au secours de l'homme corrompu et la gravât de nouveau dans son esprit et dans son cœur, en lui inspirant l'amour qui la fait observer.

Mais est-il bien constant que ce fût là l'état de tout le genre humain? Quoi! n'avons-nous pas déjà vu, sans qu'il soit nécessaire de le répéter davantage, que tous les vices, tous les désordres, toutes les abominations régnaient sur la terre dans les siècles de l'idolâtrie, et y avaient leurs temples et leurs autels? Nous opposerez-vous certaines vertus païennes, que l'histoire nous fait remarquer dans quelques fameux personnages de la Grèce et de Rome? Mais de combien de vices, et de vices honteux, ces vertus n'étaient-elles pas souillées? D'ailleurs, percez l'écorce de leurs actions vertueuses, démêlez-en la fin. Les rapportaient-ils à Dieu, à qui l'ordre immuable de la justice exige que tout soit rapporté? Hélas! ce n'était ordinairement que leur propre

(18) *Cereus in vitium flecti.* (HOR., *De arte poetica.*)

gloire qu'ils recherchaient dans ces actions, dont la justice extérieure nous frappe. Celles mêmes qui paraissaient fondées sur des motifs plus purs, étaient toujours défectueuses faute d'être rapportées à la dernière fin, c'est-à-dire à Dieu. Mais, en général, il n'est que trop visible, que les vertus de ces hommes célèbres avaient formellement pour principe l'amour-propre, l'amour de la gloire et des louanges, ou tout au moins une vaine complaisance en eux-mêmes.

Je sais bien que cet amour paraît légitime aux déistes, qu'ils en font hautement l'apologie, et qu'ils se mettent de très-mauvaise humeur contre nous, lorsque nous entreprenons de le décrier. Mais réussissent-ils à l'innocenter? C'est ce que l'on va voir. L'un d'eux commence par déguiser l'état de la question, et donner le change sur ce que nous entendons par l'amour-propre. Il prétend que, *si l'on nous en croit, l'homme sage et réglé doit se cacher à lui-même qu'il est homme de bien*. Nous disons précisément le contraire : oui, l'homme sage et réglé doit se réjouir de ce qu'il est homme de bien ; mais c'est dans le Seigneur qu'il doit s'en réjouir, et non pas en lui-même ; c'est par amour de Dieu qu'il doit s'en réjouir, et non par amour de soi-même, parce qu'il ne s'est pas rendu homme de bien de son propre fonds, et que la vertu, qui fait sa richesse, son bonheur et sa joie, lui a été donnée de Dieu, de qui le même déiste oublie sans doute d'avoir reconnu que nous tenons tous les avantages de l'esprit et du cœur. Or, ce n'est pas là l'amour-propre, c'est l'amour de Dieu dans les dons qu'il nous fait.

Notre philosophe poursuit ; et empruntant, non du déisme, mais de la religion, le principe qu'il nous oppose, il prétend nous mettre en contradiction avec Dieu, notre suprême législateur, qui, dit-il, *en nous faisant une loi d'aimer nos semblables autant que nous, veut donc que préalablement nous nous aimions nous-mêmes*. Eh ! qui doute que nous devons nous aimer ? Mais c'est en Dieu et pour Dieu que nous devons aimer, et nous et nos semblables. Aimer, c'est vouloir du bien ; et comme tous les biens, tous les avantages de l'esprit et du cœur ne nous viennent pas de nous, mais de Dieu, qui en est le souverain distributeur, nous devons vouloir et désirer qu'il daigne les répandre sur nous et sur nos semblables. Ce n'est donc pas pour nous arrêter à nous-mêmes, que nous devons nous aimer ; au contraire, pauvres, misérables et corrompus que nous sommes, lorsque Dieu ne nous favorise pas de ses dons, nous ne pouvons être un objet d'amour ni pour nous, ni pour d'autres ; nous devons nous mépriser et nous haïr sous ce point de vue ; mais s'il est en nous quelque chose qui soit véritablement digne d'amour, nous devons nous aimer d'un amour qui se réfléchisse vers Dieu, de qui nous vient tout ce qui nous rend véritablement aimable, or ce n'est point encore là l'amour-propre.

Notre déiste ajoute : *Si, par amour-propre, on entend la présomption, l'orgueil ou la vanité, je l'abandonne à la rigueur de ceux qui le poursuivent ; je suis son premier ennemi*. Eh ! pourquoi, lui dirons-nous, en prenez-vous la défense ? Non, ce n'est pas là précisément l'amour-propre, mais c'en sont comme les branches ou les fruits qu'il manifeste au dehors, ou qu'il fait adroitement cacher, selon que ses intérêts le demandent, et qu'il est accompagné de plus ou moins de finesse d'esprit, mais soit qu'il les cache, soit qu'il les manifeste, il en est toujours le principe et le mobile secret. L'amour-propre est donc cette vaine complaisance en soi-même, qui fait que l'homme s'arroe les dons de Dieu, et méconnaît sa misère et sa corruption. Il est cette injuste cupidité qui s'approprie tout, qui s'établit le centre et la fin de tout, qui se fait un Dieu de soi-même. Il est, en un mot, ce que vous entendez vous-mêmes, je parle aux déistes, lorsque vous le définissez, cette forte affection que la pure nature nous inspire pour nous-même ; affection que vous soutenez être innocente, légitime, indispensable, en ce qu'elle nous porte à contenter nos inclinations, à suivre nos penchants, à satisfaire nos goûts, que vous déclarez également innocents. Vous avez donc oublié que nos inclinations, nos penchants et nos goûts sont la même chose que nos passions ; et que c'est à nos passions, selon vous, qu'il faut attribuer la dépravation de nos mœurs. Et comment osez-vous soutenir innocent, légitime et indispensable, un amour qui nous porte à contenter des passions qui dépravent nos mœurs ?

Cyniques docteurs de corruption, est-il quelque dérèglement que vous n'autorisiez, que vous ne canonisiez par votre infâme principe ? Quelle sauve garde restera-t-il à la faible innocence et à la timide pudeur, si c'est pour l'homme un devoir naturel et indispensable de suivre ses inclinations, ses penchants et ses goûts ? Quel reproche aurez-vous à faire à un Crésus libertin, qui, trop fidèle disciple de votre école, viendra vous déshonorer pour suivre des goûts que vous lui faites un devoir indispensable de satisfaire ? Condamnez-vous son goût, parce que votre honneur en sera la victime ? Eh ! pourquoi, vous dira-t-il, n'aurais-je pas le même goût que vous, et ne chercherais-je pas à le satisfaire ? pourquoi prétendez-vous vous approprier un bien qui est utile à mon bonheur, comme vous le croyez utile au vôtre ? Vous décidez, que *mépriser, quand on a un corps, les satisfactions des sens comme inutiles au bonheur, c'est affecter sans fondement, une fausse spiritualité*. Seriez-vous devenu injuste à mon égard ? et voudriez-vous, contre l'ordre que vous dites établi de Dieu, m'imposer la loi de mépriser une satisfaction qui m'est nécessaire pour être heureux ? Vous m'opposez la loi de nature, qui, dites-vous, me défend ce commerce illicite. On voit bien, continuera toujours votre fidèle disciple,

on voit bien que l'intérêt de votre amour-propre est le glossateur que vous consultez lorsqu'il s'agit d'interpréter la loi naturelle. Souvenez-vous des déisions commodes que vous prononcez en faveur du divorce, et de la liberté que vous accordez à ceux qui vous doivent la découverte de ce grand remède à leurs dégoûts; et ne déclarez plus illicite un commerce, que vous fournissez vous-même un moyen très-facile de rendre licite, innocent, et même indispensable par l'intervention du divorce.

Il est vrai que les déistes semblent ne pas approuver en tout l'amour-propre. *Je ne discontiens point*, dit son apologiste, *que l'amour-propre n'ait ses inconvénients; qu'il ne nous aveugle sur nos imperfections; qu'il ne nous rende quelquefois trop indulgents sur nos défauts. Mais*, poursuit-il, *l'amour conjugal et l'amour paternel ne sont pas exempts de faiblesses: faut-il pour cela les proscrire? Non certainement, il ne faut point proscrire deux amours légitimes et commandés par la loi de Dieu. Ce qu'il faut proscrire, c'est tout amour idolâtre et charnel. Il n'est pas plus permis de se faire une idole d'un mari, d'une épouse ou d'un père, que de toute autre créature, ou de soi-même. Qu'on les aime donc pour Dieu; car on doit les aimer par devoir de religion, et on ne les aime pas de la sorte, si on les aime autrement que pour Dieu. Alors tout sera dans l'ordre, tout sera légitime. Mais l'amour-propre, qui n'est autre chose que l'idolâtrie de soi-même, peut-il jamais être conforme à l'ordre, lui qui en est le renversement? L'ordre exige qu'on ne s'aime comme tout autre objet que pour Dieu, c'est-à-dire, que Dieu soit la fin dernière de l'amour qu'on a pour soi-même; et l'amour-propre n'est ainsi nommé, que parce qu'il s'arrête à nous-mêmes, et ne s'élève pas jusqu'à Dieu. Il le bannit au contraire de notre cœur, il nous établit sur le trône qu'il y doit occuper; il nous adresse l'encens qui n'est dû qu'à lui: il nous approprie la gloire qui n'appartient qu'à lui: il nous concentre enfin en nous-mêmes; et nous faisant oublier que nous ne sommes faits que pour Dieu, il nous fait tout rapporter à nous-mêmes. Or ne sont-ce là que quelques inconvénients accidentels et étrangers à un amour d'ailleurs légitime? Ne sont-ce pas plutôt ces désordres, qui caractérisent l'amour-propre, et le distinguent essentiellement de l'amour réglé de soi-même, comme le vice est essentiellement distingué de la vertu?*

Tels sont néanmoins les désordres du genre humain, que de prétendus docteurs des mœurs s'efforcent d'innocenter en entreprenant l'apologie de l'amour-propre. Hypocrites épicuriens, ils empruntent jusqu'au langage de la religion, pour insinuer dans les cœurs le poison de la volupté. On les entend parler de subordination du corps à l'âme, et de l'âme à Dieu. *Le corps, disent-ils, doit obéir à l'âme; l'âme doit obéir à Dieu: le bonheur de ces deux substances dé-*

pend de cette subordination. Qui ne croirait, qu'ils imposent à l'âme l'obligation de contenir les sens, de s'élever au-dessus des voluptés charnelles, et de ne mettre son bonheur que dans son union avec Dieu? Non, mes frères, ce n'est pas de cette façon qu'ils l'entendent. Le bonheur de l'âme, suivant ces voluptueux disciples d'Epicure, c'est de jouir d'elle-même et des plaisirs de la terre; c'est de contenter ses inclinations, ses penchans et ses goûts; c'est de suivre la voie de l'instinct, terme inventé pour épargner aux oreilles des honnêtes gens celui de brutalité. Ils se forgent ensuite une loi de Dieu, qui ordonne à l'âme de se prêter aux convoitises du corps, et de ne point mépriser les satisfactions des sens, de les regarder au contraire comme innocentes, indispensables et nécessaires à son bonheur; et en dernière analyse, cette subordination tant vantée du corps à l'âme et de l'âme à Dieu, se réduit à faire à l'âme un devoir de religion de satisfaire ses passions, de jouir des créatures, et de mesurer l'obéissance qu'elle exigera du corps, sur le fonds de santé qui lui est nécessaire pour servir à ses plaisirs et pour en prolonger l'usage. De là ces impudentes déclamations contre le célibat, ces infâmes apologies de la fornication, ces scandaleux moyens de légitimer l'adultère par le divorce, ces cyniques regrets d'un prétendu état primitif des hommes, où, n'étant astreints à aucune loi de société, ils ne suivaient comme les brutes, que la voix de l'instinct. Et voilà les mœurs que le déisme voudrait introduire en prenant la défense de l'amour-propre. Mais c'est là précisément nous donner acte de l'horrible corruption où l'homme est tombé par ce criminel amour, qui l'a entièrement détaché de son Créateur, l'a rendu idolâtre de la créature, et lui a fait placer sa souveraine félicité dans le plaisir frivole et momentané qu'il trouve à satisfaire ses sens. Se peut-il une plus déplorable dégradation pour un Etre immortel, capable de s'élever jusqu'à Dieu, et de goûter dans son union avec lui une félicité d'un ordre infiniment supérieur, et d'une durée éternelle!

« Telle était cependant la dégradation; tel était le désordre universel de tout le genre humain, depuis qu'il eut perdu de vue la première révélation faite à son premier père. Nous trouvons bien parmi les hommes un amour des plaisirs, un amour de la gloire, un amour de la patrie; mais ce n'est-là que l'amour-propre diversifié dans ses moyens: nous ne trouvons nulle part cet amour de Dieu, qui corrige ce qu'il y a de vicieux dans ces divers amours, et qui retranche entièrement ceux qui sont mauvais et corrompus en eux-mêmes. Il fallait donc que Dieu lui-même, ou quelque envoyé de sa part, muni de ses pleins pouvoirs, vînt retirer le genre humain de ce désordre universel; qu'il apprît aux hommes, qu'ils ne sont faits que pour Dieu, qu'ils ne doivent agir que pour Dieu; et que non-seulement il leur apprît ces vérités, qu'ils avaient ou-

blîées, mais encore qu'il arrachât de leurs cœurs tous les amours déréglés, dont ils étaient esclaves, et y répandit l'amour chaste du Créateur, qu'ils ne pouvaient se donner eux-mêmes. Il fallait, que les saints préceptes de la loi naturelle fussent de nouveau gravés, non sur des tables de pierre, comme autrefois à la montagne de Sinaï, où tout un peuple les reçut, s'engagea à les observer, et les viola le moment d'après avec plus de lumière, et par conséquent avec plus de malice qu'auparavant; mais sur des tables de chair et dans les cœurs, afin que l'homme les portât toujours avec lui en tous lieux, qu'il les eût toujours présents, et qu'il fit ses délices de les observer.

Si l'on ne souscrit à la nécessité de cette révélation, on ne voit plus de ressource pour l'homme. Tout annonce les ténèbres et l'ignorance de son esprit, la dépravation et la corruption de son cœur. Le déiste, après bien des détours, de modifications et de réserves arbitraires, est contraint d'en faire l'aveu. Il se donne pour réformateur des mœurs : les mœurs ont donc besoin de réforme : elles sont donc dépravées. D'où vient leur dépravation? C'est, dit-il, de la violence des passions : les passions ont donc aussi besoin d'être réprimées. Or qui les réprimera? C'est ici le défilé d'où le déiste ne peut se tirer, s'il n'a recours à une révélation, qui porte la lumière dans l'esprit et le saint amour dans le cœur. Il paraît cependant se flatter de venir à bout d'une aussi bonne œuvre. *Si quelqu'un de mes lecteurs, dit-il, venait me dire avec sincérité : Vous avez fait un bon livre, j'en serais flatté sans doute; mais je le serais bien davantage s'il ajoutait : Vous m'avez inspiré des mœurs* (19). Voluptueux docteurs de la morale d'Épicure, qui, par mille traits scandaleux et lascifs, offensez sans pudeur l'honnêteté publique, qui entreprenez l'apologie de l'amour-propre, des passions et des vices les plus honteux, que vous osez déclarer innocents, légitimes et même indispensables; vous vous flattez encore d'inspirer des mœurs! ce sont donc des mœurs de Sybarite : aussi n'a-t-on vu et ne voit-on encore d'autre succès de votre cynique ouvrage.

Revenons. Où trouverons-nous le remède au désordre de nos passions? Qui les réprimera? Nous renverra-t-on encore à la raison? Mais ne nous a-t-on pas dit que les passions, lorsqu'elles sont violentes, et par là même lorsqu'elles ne sont pas réprimées, la troublent et l'obscurcissent? Et comment

veut-on qu'une raison troublée par les passions, réprime les passions qui la troublent? Il faudra donc d'abord réprimer les passions, pour empêcher que la raison ne s'obscurcisse, et pour la mettre en état par là de réprimer les passions. Vit-on jamais un cercle plus vicieux? C'est-à-dire donc, qu'il faut mettre l'effet avant la cause, et commencer par faire sans le concours de la raison, ce qu'on dit ne pouvoir se faire que par son secours. Eh! que ne dit-on aussi, que pour réprimer nos passions, qui sont la cause de la dépravation de nos mœurs, il faut corriger auparavant nos mœurs; c'est le même renversement d'ordre.

Non, ce ne peut-être là l'ouvrage de la raison, qui est elle-même corrompue et obscurcie, qui a besoin qu'on la redresse et qu'on l'éclaire. Ainsi le déiste, qui fait le réformateur du genre humain, qui nous exhorte à réprimer nos passions, à les contenir dans de justes bornes, à dissiper les nuages qui obscurcissent notre raison, et à corriger la dépravation de nos mœurs, nous donne acte de cette vérité fondamentale que la religion nous enseigne, savoir, que notre esprit est dans les ténèbres de l'ignorance, et notre cœur dans la corruption du péché; et ne nous découvrant aucun remède à ces deux maladies, il devient un consolateur onéreux, qui ne fait que nous avertir que nous sommes malades, et ne nous laisse, ni ressource, ni espérance de guérison. Eh! qu'ai-je à faire d'un homme aussi malade que moi, qui vient m'apprendre ce que je sais déjà? Il veut, que je me guérisse moi-même par ma raison. Il oublie donc de m'avoir dit, que ma raison elle-même est malade, qu'elle est souvent en défaut, et qu'elle ne sait alors par où s'y prendre pour réprimer les passions. Il oublie de m'avoir dit, que le calme de mes passions doit venir, non de ma raison, mais du sein de l'orage; remède nouveau, secret merveilleux, qui dissipe l'orage par l'orage, qui guérit la maladie par la maladie; ou plutôt qui me laisse tel que je suis, et ajoute à ma maladie, le désespoir d'en jamais guérir. Si je pouvais une guérir moi-même, je pourrais, à plus forte raison, me préserver de la maladie : si j'étais par moi-même assez le maître de mes passions pour les réprimer et les calmer, lorsqu'elles sont agitées, je serais également le maître de les contenir et d'empêcher leur agitation. Il est beaucoup moins difficile de conserver la santé que l'on a que de la recouvrer après

(19) La modestie, comme l'on voit, n'est pas la vertu favorite de ces pédagogues du genre humain, qui se donnent, sans façon, le titre emphatique de sages et de bienfaiteurs de l'humanité, parce qu'ils enhardissent un tas de vicieux ignorants à blasphémer contre la religion, et à rejeter les premiers principes de la morale, comme de vains préjugés nationaux. C'est sur le même ton de modestie, que l'auteur d'un livre extrêmement applaudi par nos bienfaiteurs de l'humanité, a dit : « Si je pouvais être en sorte que tout le monde eût de nouvelles raisons pour aimer ses devoirs, son prince, sa patrie,

ses lois, qu'on pût mieux sentir son bonheur dans chaque pays et dans chaque gouvernement, dans chaque poste où l'on se trouve, je me croirais le plus heureux des mortels. Si je pouvais faire en sorte que ceux qui commandent, augmentassent leurs connaissances sur ce qu'ils doivent prescrire, et que ceux qui obéissent trouvassent un nouveau plaisir à obéir, je me croirais le plus heureux des mortels. Je me croirais le plus heureux des mortels, si je pouvais faire que les hommes pussent se guérir de leurs préjugés, » etc. Je ne cite rien de pareil du livre de l'*Esprit*, il faudrait le copier.

qu'on l'a perdue ; je ne puis cependant me la conserver de moi-même : il y a cent occasions où je vois et j'approuve le bien, et où néanmoins je ne laisse pas de faire le mal, auquel je me sens entraîné par un funeste penchant. La raison parle, et n'est pas écoutée : elle commande, et n'est pas obéie. Comment donc cette impuissante souveraine pourrait-elle prendre l'empire sur mes passions révoltées, qui méprisent sa voix ? Comment pourrait-elle, par de simples spéculations, arrêter mon cœur qui suit la pente de son amour ? Que les déistes subtilisent tant qu'ils voudront, il faut nécessairement en venir à cette alternative, ou à désespérer de notre guérison, ou à l'attendre de quelque autre que de nous. Et de qui ? si ce n'est de Dieu.

Où que notre situation, mes frères, est bien plus avantageuse ! qu'elle est bien plus consolante ! La religion nous annonce, il est vrai, que nous naissons tous dans un état de langueur et de maladie ; que notre esprit, dès notre origine, est obscurci, et notre cœur corrompu. Et ne venons-nous pas de voir que les déistes sont forcés de reconnaître en chacun de nous ce double désordre ? Mais quand même ils s'obstineraient à n'en pas convenir, que pourraient-ils opposer à une expérience aussi ancienne que le monde, et qui est tous les jours sous nos yeux ? Que pensent-ils de l'orgueil, de l'envie et du mensonge ? Sont-ce là des vertus, ou des vices, ou enfin des qualités naturelles à l'homme ? Ils ne diront pas, que ce soient des vertus, puisqu'ils en rougissent eux-mêmes, et qu'ils n'aimeraient pas qu'on les traitât d'orgueilleux, d'envieux et de menteurs ; et d'ailleurs un déiste nous a déjà déclaré, qu'il était le premier à les condamner. Ils ne diront pas non plus, que ce sont des qualités naturelles à l'homme, puisque rien n'est plus contraire à la nature de l'homme, qui n'a pu être créée que bonne, que ce qui la dégrade, que ce qui est contraire à l'honnête homme, comme le sont l'orgueil, l'envie et le mensonge. Reste donc à dire, que ce sont là des vices, qui nuisent à la nature de l'homme (20). Cela étant, consultons l'expérience ; jetons les yeux sur tous les enfants avant même qu'ils

donnent des marques d'une raison bien développée. En trouverons-nous un seul, qui ne soit orgueilleux, envieux et menteur ? L'éducation est-elle autre chose que la correction des vices dans les enfants ? Or nous venons de voir que ce sont là des vices qui nuisent à la nature, et ces vices naissent avec nous, puisqu'ils précèdent la raison, et qu'on les trouve dans les enfants. La nature humaine est donc viciée, et corrompue dès la naissance : elle est donc dans le désordre ; et comme ce désordre ne peut être l'ouvrage de Dieu, il est donc la suite et l'effet du dérèglement et du péché de l'homme ; et la religion nous donne le vrai mot de l'énigme, en nous apprenant, qu'il est un péché originel dont tous les hommes naissent coupables. Ainsi, nous pouvons appliquer aux déistes ce que saint Augustin disait aux pélagiens leurs prédécesseurs : *Ceux qui ne peuvent encore parler vous ferment la bouche. Vobis ora obstruunt, qui loqui nondum valent.*

Mais cette aimable religion ne se borne pas à nous découvrir notre maladie : elle nous ouvre une ressource ; elle nous annonce le vrai remède qui nous est nécessaire dès là même que nous sommes malades, et ce remède puissant, efficace, infailible, tiré des trésors infinis de la miséricorde de Dieu, est une nouvelle révélation de sa loi, qui l'imprime dans nos esprits, et qui la grave dans nos cœurs. Dès lors l'espérance, ce bien précieusement, qui nous tient lieu de ceux que nous désirons, renaît en nous : elle nous console, et nous fortifie. Nous ne marchons plus au hasard, comme ceux qui ont la folle présomption de n'espérer qu'en eux-mêmes. Un heureux avenir s'ouvre et se dévoile à nos yeux : nous voyons de loin la clarté du jour immortel ; cette vue nous pénètre de joie, nous anime, et nous fait porter en patience le poids des misères de cette vie. Eclairés de cette divine lumière (j'entends la révélation) et embrasés du feu céleste qu'elle allume dans nos cœurs, nous déclarons une guerre continuelle à ces passions, qui, de l'aveu même des déistes, sont les malheureuses sources de notre ignorance, et de la dépravation de nos mœurs : nous triomphons de l'une après

(20) Tout vice, dit saint Augustin (liv. XII de la *Cité de Dieu*, chap. 4), nuit à la nature, et par conséquent lui est contraire.... Mais ce vice même marque la grandeur et la dignité de la nature (raisonnable) ; car on ne peut blâmer le vice que parce qu'il déshonore la nature. Comme donc, lorsqu'on dit que l'aveuglement est le vice des yeux, et la surdité celui des oreilles, on témoigne que l'ouïe est naturelle aux oreilles, et la vue aux yeux : de même quand on dit que le vice de la nature angélique (disons aussi de la nature humaine) c'est de n'être pas unie à Dieu, on fait voir qu'il est de sa nature de lui être unie.

Et au chapitre 5 : Nul mal ne nuit à Dieu (parce qu'il est immuable par sa nature) ; mais seulement aux natures qui sont muables et corruptibles, mais bonnes pourtant par le témoignage du mal même qui les corrompt, puisque, si elles n'étaient bonnes,

le mal ne leur pourrait nuire. Car, en quoi le mal leur nuit-il ? en ce qu'il leur ôte leur intégrité, leur beauté, leur vertu, et tous les autres biens de la nature, que le vice a coutume d'emporter ou de diminuer. En effet, s'il ne leur ôte rien, il ne leur nuit point, et par conséquent n'est point un mal, parce que la nature du mal c'est de nuire. Ainsi, quoique le mal ne puisse nuire au bien immuable, il ne peut pourtant nuire qu'au bien, parce qu'il n'est qu'ouï il nuit. De cette façon, on peut dire que le vice ne peut être dans le souverain bien, ni ne peut être que dans le bien. Il n'y a donc que le bien qui puisse être seul quelque part ; le mal ne le saurait ; car les natures mêmes qui sont corrompues par une mauvaise volonté, ne sont mauvaises qu'en tant qu'elles sont corrompues, car, en tant que nature, elles sont bonnes. Quelle différence entre cette belle métaphysique et celle de nos prétendus philosophes !

l'autre, parce que le Tout-Puissant est pour nous, combat pour nous, et nous remplit de sa force. La loi n'a plus pour nous ni difficulté, ni amertume; l'amour n'en connaît point : nous l'accomplissons au contraire avec goût, avec délectation, parce que nous aimons de tout notre cœur celui qui nous l'a imposée, et que cet amour nous fait trouver des délices dans tout ce que nous entreprenons pour lui plaire. Mais comme c'est de lui que doivent nous venir, et nous viennent en effet, tous les avantages de l'esprit et du cœur, c'est lui qui nous inspire et nous donne ce précieux amour, par lequel nous l'aimons et accomplissons ses préceptes.

En vain le déiste chercherait-il cet amour dans son cœur : il ne l'a point, dès qu'il prétend ne l'avoir que de lui-même. L'homme, qui n'est que pauvreté, que misère, ne retrouve pas dans son propre fond de quoi se redonner ce qu'il a perdu. Eh! comment l'aurait-il perdu, s'il l'y retrouvait? Ce n'est donc pas Dieu qu'aime le déiste, quoiqu'il s'en vante, c'est son Dieu, pour me servir de ses propres termes; oui, c'est le Dieu qu'il s'est forgé lui-même; c'est l'ouvrage de son imagination déréglée, et en dernière analyse, c'est son amour-propre qu'il divinise, qu'il aime et qu'il adore. Il ne brûlera jamais son encens qu'à cette idole, tant qu'il rejettera la lumière de la révélation. La connaissance des miséricordes de Dieu, de ses desseins par rapport au salut des hommes, et du service qu'il en exige, ne peut nous venir de nous-mêmes, puisque c'est l'ignorance qui fait la maladie de notre esprit, dont le déiste convient, et que cette ignorance entraîne avec elle la transgression des préceptes. Il faut donc que Dieu lui-même nous découvre les pensées de paix qu'il a sur nous, les arrangements qu'il a pris pour nous rétablir, et ce qu'il exige de nous pour correspondre à sa miséricorde : que par conséquent il éclaire notre esprit obscurci, qu'il le tire de son ignorance, et surtout qu'il arrache de notre cœur les amours déréglés qui le rendent esclave des créatures. Il faut donc nécessairement recourir à une révélation, qui porte la lumière dans nos esprits, et qui imprime l'amour dans nos cœurs.

Heureux ceux à qui le Seigneur a daigné la faire. Ce n'est pas certainement à nos prétendus philosophes, qui s'en rendent tous les jours plus indignes par leur orgueil. Non, mes frères, Dieu ne se découvre qu'aux humbles. *Je vous rends grâces*, dit le Sauveur des hommes à Dieu son Père, *de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et que vous les avez révélées aux simples.* (Matth., XI, 25; Luc., X, 21.) Cette corruption, dont toute la nature humaine est infectée, n'est autre chose que ce funeste amour-propre, qui nous a détaché de Dieu, pour nous attacher et nous fixer uniquement à nous-mêmes. L'homme s'aimait sans doute au sortir des mains de son Créateur, et comment n'aurait-il pas aimé

en lui l'image et la ressemblance de Dieu, l'heureux et innocent objet de ses complaisances, le chef-d'œuvre de sa puissance et de sa bonté? Comment n'aurait-il pas aimé en lui le temple que Dieu remplissait de sa majesté, l'autel où brûlait sans cesse le feu de l'amour divin, le prêtre de l'univers, chargé de porter aux pieds du trône de l'Éternel, les hommages de toutes ses créatures? L'homme ne voyant donc en lui-même que les dons de son Dieu, ne s'aimait que pour Dieu, à qui il rapportait tout ce qu'il avait, et cet amour était juste, innocent et légitime.

Mais l'ingrat se lassa bientôt de cette bienheureuse dépendance : il voulut se passer de Dieu; se suffire à lui-même; trouver sa félicité en lui-même, et au lieu de s'aimer pour Dieu, comme auparavant, il ne s'aima plus que pour lui-même. Il s'agissait néanmoins de satisfaire ce désir invincible de la félicité, qui lui rappelait sa première destination, et où trouver de quoi le satisfaire, après qu'il eut fait tarir pour lui la source des vrais biens qui le rendaient heureux? Il ne trouvait en lui que la plus universelle indigence : il chercha donc à se dédommager de ses pertes, en se livrant à la folle poursuite des biens apparens : il substitua la jouissance des créatures à celle du Créateur; les plaisirs désordonnés de la chair, aux chastes délices de l'esprit; l'esclavage des sens, à la liberté de la justice; en un mot, il devint chair, comme dit l'Écriture, et semblable aux animaux qui n'ont point de raison. Tels ont été, et tels sont, depuis six mille ans, les désordres de l'amour-propre, dont il n'est pas étonnant que des hommes charnels qui en sont pétris, entreprennent l'apologie. Il faut bien que la raison de l'homme soit la dupe de son cœur, et qu'elle cherche à justifier un amour dont elle est elle-même infectée. C'est-là précisément le funeste effet de l'amour-propre d'avoir séduit la raison, et de l'avoir rendue complice et apologiste de ses désordres.

Jugez présentement, mes frères, de l'excellence de la morale chrétienne, qui ne se borne point, comme l'impuissante philosophie, à n'appliquer que des palliatifs à ce grand mal; mais qui l'attaque directement et dans sa racine, par le grand précepte de l'abnégation de soi-même. Quelle ressource, en effet, tire-t-on de la sagesse humaine, contre cette horrible plaie de la nature? Elle ne s'attache qu'à la couvrir et à flatter la présomption de l'homme, pour lui faire perdre le sentiment de sa chute : semblable à ces empiriques qui, par des boissons fortes et enivrantes, suspendent pour quelques moments l'attention des malades à leurs douleurs. À l'entendre, l'amour-propre n'est sujet qu'à quelques inconvénients, qu'il est toujours en la disposition de l'homme d'éviter. Retranchez ces inconvénients, l'amour-propre est irréprochable. Tant il est vrai que la plus grande de toutes les misères de l'homme, c'est de ne pas connaître ce qui le rend misérable, et de se faire une ressource

de ce même amour-propre, qui est sa principale misère et la source de toutes les autres. Ce n'est pas là ce qu'ordonne le vrai médecin de la nature tombée et malade, ce puissant libérateur qui a été envoyé de Dieu, pour sauver ce qui était perdu. *Si quelqu'un, dit-il, veut venir après moi, qu'il se renonce soi-même, qu'il porte sa croix tous les jours, et qu'il marche à ma suite.* (Matth., XVI, 24; Luc., IX, 23.) Il n'est donc pas question de régler l'amour-propre qui n'est susceptible d'aucune règle, puisqu'il est lui-même ce funeste dérèglement, qui a tiré l'homme de l'ordre : il s'agit de le retrancher. Il n'est pas question de modérer les passions, d'en prévenir les excès, et de les satisfaire avec une certaine retenue, plus facilement conseillée que conçue et gardée par nos faibles et orgueilleux philosophes (21); il s'agit de les combattre sans relâche, de les déraciner du cœur, et de les détruire. Ni l'amour-propre, ni les passions qui le servent, ne sauraient trouver place dans le royaume des cieux, où l'amour de Dieu vu à découvert et dans toutes ses perfections, remplira tout le cœur, et absorbera tous les autres amours; où Dieu étant toutes choses en tous, on ne s'aimera soi-même qu'en Dieu, et on n'aimera que Dieu en soi-même; où, enfin, tout étant consommé dans l'unité, comme dit Jésus-Christ, la chair elle-même, qui présentement importune l'âme et la détourne de son union avec Dieu, y participera comme elle, et sera toute pénétrée de la Divinité. Il faut donc faire ici-bas comme une espèce d'apprentissage de ce bienheureux état : il faut travailler sans relâche à nous dépouiller de cet amour-propre et de ces passions qui ferment l'entrée des cieux : il faut, en un mot, nous haïr en ce monde, pour nous aimer éternellement dans le sein de Dieu. Amen.

(21) Les païens ont eu, sur les passions, des idées plus saines que nos prétendus philosophes. Voici ce qu'en dit Cicéron (*Tuscul.*, IV, 18) : « Qui modum igitur vitio quarit, similiter facit, ut si posse putet eum, qui se a Leucade præcipitaverit, sustinere se, enim velit. Ut enim id non potest, sic animus perturbatus et incitatus, nec cohibere se potest, nec quo loco vult, insistere omnino. Quæque crescentia perniciosæ sunt, eadem sunt vitiosa nascentia; ægritudo autem ceteraque perturbationes amplificatæ, certe pestilenter sunt. Igitur etiam susceptæ, continuo in magna pestis parte versantur. Etenim ipsæ se impellunt, ubi semel a ratione discessum est : ipsaque sibi imbecillitas indulget, in altumque provelitur imprudens, nec reperit locum consistendi. Quamobrem nihil interest, utrum moderatas perturbationes approbent, an moderatam injustitiam, moderatam ignaviam moderatam intemperantiam. Qui enim vitium modum apponit, is partem suscipit vitiorum. Quod cum ipsum per se odiosum est tum eo molestius, quia sunt in lubrico, incitataque semel proclive labuntur, sustinerique nullo modo possunt. »

On ne sera pas fâché de voir ici la traduction que M. l'abbé d'Olivet donne de ce beau passage. La voici : « Vouloir donc qu'on marque des bornes à ce

INSTRUCTION IV.

Clama, ne cesses. (*Isa.*, LVIII, 1.)

Criez, et ne vous laissez pas de crier

Nous nous sommes attachés jusqu'ici, mes frères, à prouver la nécessité d'une révélation qui, en frappant les sens extérieurs de l'homme, par des signes incontestables de divinité, imprimât en même-temps la loi de Dieu dans son esprit, et la gravât dans son cœur; et nous avons tiré nos preuves des deux grandes maladies de l'homme, avouées par les déistes. N'attribuons, dit l'un d'entre eux, qu'à la violence de nos passions, l'ignorance actuelle de nos devoirs et la dépravation de nos mœurs. Voilà donc les deux grandes maladies de l'homme : l'ignorance de sa raison, et la dépravation de son cœur. Il faut un remède à ces maladies : l'homme ne peut pas le trouver dans sa raison, puisqu'elle est ignorante, et qu'une raison ignorante, bien loin d'être un remède, a besoin elle-même d'être guérie. Une révélation qui guérisse sa raison et son cœur, lui est donc absolument nécessaire.

Dieu aurait pu néanmoins, sans injustice, la lui refuser, et le traiter comme il a traité les anges rebelles : car qui peut contester qu'il ne soit le maître souverain de ses grâces ? Mais il lui a plu d'user de miséricorde envers l'homme; et l'unique raison qu'on en puisse donner, c'est qu'il lui a plu d'en user ainsi : la miséricorde n'ayant point d'autre raison qu'elle-même, puisqu'elle est purement gratuite. Et en effet, mes frères (il est bon de le remarquer une fois pour toutes) Dieu ne peut ni imposer des châtimens, ni faire miséricorde, qu'à des coupables et des indignes. Lors donc qu'il impose des châtimens, il ne fait que laisser un libre cours à sa souveraine justice, qui a ses raisons dans l'indignité et le crime de ceux qu'il

qui est mal, c'est prétendre qu'un fou qui se précipite du rocher de Leucade (a), pourra, s'il le veut, se tenir au milieu de sa chute; autant que cela est impossible, autant l'est-il qu'un homme, emporté par quelque passion, se retienne et s'arrête où il voudra. Tout ce qui est pernicieux dans son progrès, est mauvais en commençant; or la tristesse et toutes les autres passions, lorsqu'elles arrivent à un certain degré, sont pestilentielles : donc, à les prendre dès leur naissance, elles ne valent rien; car du moment qu'on a quitté le sentier de la raison, elles se poussent, elles s'avancent d'elles-mêmes : la faiblesse humaine trouve du plaisir à ne point résister, et insensiblement on se voit, si j'ose ainsi parler, en pleine mer, le jouet des flots. Approuver des passions modérées, c'est approuver une injustice modérée ou lâcheté modérée, une intempérance modérée : car prescrire des bornes au vice, c'est en admettre une partie; et outre que cela seul est blâmable, rien n'est d'ailleurs plus dangereux; car le vice ne demande qu'à faire du chemin; et pour peu qu'on l'aide, il glisse avec tant de rapidité, qu'il n'y a plus moyen de le retenir. » (*Pensées de Cicéron*, art. 1, *Sur les passions*, pag. 108 et 109.)

(a) Ville d'Epire, près de laquelle était un rocher fort haut, dont la pointe avançait sur la mer

punit; mais lorsqu'il leur fait miséricorde, il ne peut avoir d'autre raison de s'y déterminer, que sa propre miséricorde, qui trouve bon de leur pardonner, et de ne pas les traiter selon le mérite de leur indignité.

Nous ne pouvons plus douter de l'indignité de l'homme, après tout ce que nous en avons vu dans l'instruction précédente. Tout annonce le désordre où il est, son éloignement de Dieu, son aversion pour la justice, le funeste empire de ses passions, la dépravation de ses mœurs, et les autres ravages que l'amour-propre a fait dans son esprit et dans son cœur. Or comment pourrait-il savoir, autrement que par une révélation, qu'il plaît à Dieu de le retirer du désordre, de lui pardonner, et de lui faire miséricorde? Que l'on raisonne tant qu'on voudra sur l'infinie bonté de Dieu; tout ce qu'on en pourra conclure avec certitude, c'est que, étant infiniment bon, il peut, s'il le veut, pardonner à l'homme: mais on n'en pourra jamais conclure avec certitude, qu'il le veuille, et encore moins qu'il le doive. On sait que sa justice n'est pas moins infinie que sa bonté, et que pouvant très-justement punir l'homme coupable, il n'en serait pas moins infiniment bon, quand même, selon les droits de son infinie justice, il voudrait ne lui point pardonner. Il est donc impossible de connaître ce qu'il a déterminé de faire à cet égard autrement que par une révélation. Nous allons voir dans cette instruction, que cette révélation a été faite, et que le rétablissement de l'homme a été clairement promis de siècle en siècle et constamment attendu.

Il ne faut pas s'attendre ici, mes frères, à des aveux formels des déistes. On peut bien les forcer à reconnaître la nécessité d'un remède aux maladies de l'homme, dès qu'on a tiré d'eux l'aveu de ces maladies; car qu'y a-t-il de plus conséquent, que de dire que des malades ont besoin de remèdes: mais ces ingrats, qui pour s'autoriser dans le désordre, et pour se délivrer de la crainte des châtimens éternels, font tant valoir l'infinie bonté de Dieu, ne trouvent plus qu'il soit digne de cette même bonté, d'avoir promis à l'homme de le retirer du désordre et de le guérir. Ce n'est pas la guérison de l'homme, mais son impunité, qu'ils jugent convenable à un Dieu infiniment bon. Ne désespérons pas néanmoins de ramener à la vérité ceux d'entre eux qui voudront être de bonne foi, et qui ne chercheront point une ressource à leur incrédulité dans un pyrrhonisme brutal, qui ne croit rien, par la seule raison qu'il ne veut rien croire. Ce n'est point à ces sortes d'incrédulés que nous nous adressons. Il faut bien, hélas! les abandonner à leur sens

corrompu, puisqu'il n'y a entre les mains de l'homme aucun moyen pour forcer à croire, celui qui ne le veut pas. Nous n'avons donc ici en vue que ceux qui ne se refusent pas à l'évidence des faits; et nous ne leur demandons d'autre acquiescement, que celui qu'ils accordent à des histoires, dont ils n'ont aucune raison de suspecter la fidélité. Or, s'il en est quelqu'une qui soit à l'abri de tout soupçon, c'est celle que nous allons faire de la promesse et de l'attente du rétablissement de la nature humaine par une révélation qui graverait la loi dans l'esprit et dans le cœur. Nous en avons des témoins encore vivants.

Lorsque nous assurons sur la foi des historiens, qu'Alexandre a conquis l'Asie, que César a changé la forme de la république romaine, que les Vandales ont enlevé l'Afrique à l'empire romain, nous serions indignés qu'un incrédule vînt nous contester la vérité de ces faits, sous prétexte que ces historiens peuvent les avoir inventés, ou que les histoires peuvent avoir pour auteur d'autres que ceux dont elles portent le nom, et avoir été fabriquées par des faussaires dans les siècles postérieurs (22), ou enfin qu'il n'est présentement aucun de ces peuples dont on nous rapporte les révolutions, qui puisse nous en confirmer la vérité par son témoignage. Qui ne sent que de pareilles objections, s'il est permis de les honorer de ce nom, ne mériteraient, pour toute réponse, qu'un souverain mépris? La raison, disons mieux, le sens commun, ne se fait point à douter si le seizième siècle a précédé le dix-septième, et s'il a suivi le quinzième, et ce serait en douter, que de dire, que les faits qu'on nous a transmis de ces siècles, sont peut-être controuvés par les historiens; ou que de nos jours on les a peut-être inventés à plaisir, ou qu'il ne se trouve présentement aucun des hommes qui ont vécu dans ces siècles, qui puisse nous attester ces faits, comme en ayant été témoin oculaire.

L'histoire de la promesse d'une révélation qui rétablirait l'homme, a cependant cet avantage au-dessus de toutes les autres, que sa vérité nous est encore attestée par le peuple même, à qui cette promesse a été faite et renouvelée de siècle en siècle; et que le témoignage de ce peuple ne peut être suspect. Les Juifs ont été de tout temps, et sont encore aujourd'hui nos ennemis irréconciliables: nous les accusons du plus grand de tous les forfaits, d'avoir rejeté, blasphémé, mis à mort le Messie que Dieu leur avait promis. Ils ne veulent point, à coup sûr, nous favoriser; et le concert entre eux et nous serait un prodige, qui ne peut tomber dans l'esprit de tout homme qui a

(22) Tout le monde sait que c'est là le savant délire du P. Hardouin. Et plutôt à Dieu qu'il s'en fût tenu aux auteurs profanes! son délire serait sans conséquence, et les incrédules eux-mêmes se moqueraient de lui. Mais quel plaisir ne leur a-t-il pas fait en étendant son audacieux pyrrhonisme sur tous

les ouvrages des anciens Pères, et sur le texte même original des divines Ecritures? Je laisse à Dieu les intentions; mais un homme qui aurait eu dessein de seconder Spinoza, et de renverser la religion par ses fondemens, ne s'y serait pas pris d'une autre façon que cet écrivain.

l'usage de sa raison. Ils conviennent cependant avec nous que la promesse du Messie leur a été faite : ils en conservent religieusement l'acte ; ils déposent unanimement, que cet acte leur a été transmis fidèlement, de père en fils, depuis Moïse, qui le premier l'a consigné dans un livre, qui est comme le registre public de la nation ; et ils se défendent de l'accusation que nous leur intentons, d'avoir mis à mort le Messie, non pas en niant qu'il leur ait été promis, mais en assurant qu'il ne leur a pas encore été envoyé.

Ce n'est pas tout : des monuments encore subsistants et bien moins sujets à des méprises que des caractères anciens, gravés sur le marbre ou sur l'airain, nous garantissent la vérité des faits racontés dans les écrits de Moïse et des promesses qu'il y rapporte. Il y est dit qu'un homme chaldéen, nommé Abram, nom qui dans sa langue signifie *le Père vénérable*, reçut ordre de Dieu de quitter, avec son épouse Sara, les bords de l'Euphrate, où était sa patrie, et la maison de son père, pour venir habiter, sous des tentes, dans le pays de Chanaan qu'arrose le Jourdain ; que Sara étant stérile, il épousa sa servante Agar, égyptienne, dont il eut un fils appelé Ismaël ; qu'ensuite Sara dans sa vieillesse lui donna un autre fils qu'il nomma Isaac et qui fut son unique héritier ; qu'enfin après avoir chassé de sa maison, par l'ordre du Seigneur, Agar et son fils Ismaël, et avoir perdu son épouse Sara, il épousa une femme du second rang, nommée Céthura, dont il eut plusieurs enfants, à qui, pendant sa vie, il fit divers présents, mais qui n'eurent point de part à son héritage. Voilà des faits que les déistes ne trouveront pas bien intéressants pour eux ; mais qui le sont cependant par les circonstances qui les ont accompagnés, par les suites qu'ils ont eues et par les monuments qui en établissent la certitude, sans parler ici des profonds mystères dont ils sont les voiles et les figures. En effet, reprenons la narration de Moïse. Il rapporte que le Seigneur apparut plusieurs fois à Abram, lorsqu'il fut arrivé au pays des Chananéens, et qu'il lui fit trois promesses : la première, de lui donner une postérité extraordinairement nombreuse, à raison de laquelle il changea son nom d'Abram en celui d'Abraham, qui signifie *le père de la multitude*. La seconde, de mettre en possession de la terre de Chanaan, dont il lui donnait dès lors la propriété, et des descendants qu'il aurait par son fils Isaac, et d'exécuter cette promesse quatre cents ans après et en faveur de la quatrième génération. La troisième enfin, et la plus intéressante de toutes, de faire naître de lui, par son fils Isaac, celui en qui toutes les nations de la terre devaient être bénies.

Est-il encore des monuments qui justifient l'accomplissement de ces trois promesses et la fidélité du récit de Moïse ? Examinons d'abord la première. Abraham a-t-il eu une postérité extraordinairement nombreuse et qui réponde à l'idée que Dieu, selon que le

raconte Moïse, voulut lui en donner, lorsqu'il lui dit qu'elle égalerait le nombre des étoiles du ciel ? Ici, mes frères, tous les peuples qui observent encore de nos jours la singulière pratique de la circoncision, attestent la vérité de cette promesse et de son accomplissement. Les Juifs dispersés dans tout le monde, les Arabes, les Abyssins, les nègres idolâtres et les habitants de la grande île de Madagascar, qui se nomment eux-mêmes la race d'Abraham : toutes ces nations, par la pratique non interrompue de la circoncision qu'ils ont reçue de leurs ancêtres, nous fournissent une preuve sans réplique et, pour ainsi dire, palpable, qu'elles tirent leur origine de ce saint patriarche ; les uns par Ismaël, les autres par les enfants de Céthura et les seuls Juifs par Isaac. Ajoutons à ces peuples ceux qui par des alliances faites, ou avec les Arabes et les autres Ismaélites, ou avec les descendants d'Esau, ont adopté la même pratique et sont sortis d'Abraham du côté maternel, tels que les Turcs et quelques Tartares mahométans ; et nous ne trouverons nulle part sur la terre une postérité connue aussi prodigieusement nombreuse que celle de ce saint Patriarche.

En vain les incrédules s'imagineraient-ils affaiblir cette preuve, en nous opposant la diversité qui se rencontre parmi ces peuples dans la pratique de la circoncision, que les uns font le huitième jour après la naissance et les autres la quatorzième année ; ce qui, disent-ils, n'annonce rien moins qu'une même origine. Moïse lève la difficulté, en rapportant qu'Ismaël ayant déjà treize ans révolus, lorsque Abraham son père reçut le précepte de la circoncision, il ne fut pas consécutivement circoncis qu'en sa quatorzième année, au lieu qu'Isaac le fut le huitième jour après sa naissance. Et voilà, mes frères, la raison véritable de cette diversité que l'on nous oppose. Les Juifs, descendus d'Abraham par Isaac, ont retenu la circoncision du huitième jour ; et les autres, descendants d'Abraham par Ismaël, ont retenu celle de la quatorzième année. Ces peuples, à l'exception des Juifs, ignorent, pour la plupart, la raison de cette diversité. Donc, puisque les uns et les autres observent scrupuleusement cette pratique, chacun à l'âge auquel leurs pères, Isaac et Ismaël, ont été circoncis, cette diversité se tourne en preuve et est un monument irréprochable de la vérité de leur généalogie, qui remonte jusqu'au patriarche Abraham. Aussi a-t-on vu quelques-uns de ces peuples, comme les Abyssins, qui, en embrassant le christianisme, n'ont pas laissé de conserver la circoncision, non qu'ils en crussent la pratique nécessaire au culte de Dieu, depuis que l'Evangile en a affranchi les esclaves de la loi, mais seulement pour ne pas abolir parmi eux cette preuve nationale de leur origine. Il n'y a donc plus à douter que la première promesse n'ait été accomplie.

Passons à la seconde. La postérité d'Abraham par Isaac, et d'Isaac par Jacob, a-t-elle

été mise en possession de la terre de Chanaan à la quatrième génération, quatre cents ans après la promesse que Dieu, au rapport de Moïse, en avait faite au saint patriarche ? Ici, mes frères, il n'est pas besoin de détailler des preuves. Tout le monde connaît la Palestine, qui est l'ancienne terre de Chanaan, et sait qu'elle a été l'héritage des descendants d'Isaac et de Jacob, depuis les temps de Moïse et de Josué, jusqu'à ceux de l'empereur Vespasien. Or Moïse était petit-fils de Caath, et Caath petit-fils de Jacob. Ce fut donc la quatrième génération du peuple qui était descendu en Egypte avec Jacob, que le Seigneur en retira, pour la mettre en possession de la terre qu'il avait, quatre cents ans auparavant, donnée en propriété à leur père Abraham et à sa postérité. Voilà donc encore la seconde promesse exactement accomplie.

Que conclure de là maintenant ? Le voici. Moïse a avancé que Dieu avait fait à Abraham deux promesses ; l'une de lui donner une postérité aussi nombreuse que les étoiles du ciel ; l'autre de mettre ses descendants, par Isaac, en possession de la terre de Chanaan, lorsqu'après avoir été asservis à leurs ennemis, dans un pays qui ne serait point le leur, c'est-à-dire en Egypte, ils seraient parvenus à la quatrième génération : et ce qu'il est important de remarquer, c'est que Moïse n'a pas vu l'exécution de la seconde promesse, et qu'il en a pourtant toujours parlé en homme qui était pleinement assuré qu'elle serait exécutée. Il faut donc, ou que l'événement justifie tout ensemble et la vérité des promesses, et la fidélité du récit de Moïse, ou que l'une et l'autre tombent, s'il n'est pas justifié par l'événement. Mais nous venons de voir par l'histoire, et nous voyons encore de nos yeux, que ces deux promesses ont été exactement accomplies. Donc elles ont été faites : donc Moïse, qui les rapporte, est un historien fidèle. Nous pourrions accumuler ici les preuves de la fidélité de Moïse et de la vérité de ses récits, si la chose était nécessaire ; mais nous avons supposé de la bonne foi, dans ceux que nous avons en vue de convaincre ; et la bonne foi ne permet pas que des hommes qui croient sans balancer ce que Xéophon, César et les autres historiens profanes racontent, soit d'eux-mêmes, soit des révolutions de leur temps et de leur nation, refusent de croire ce que Moïse raconte du peuple hébreu, dont il était le conducteur, le législateur et le chef, et qui se trouve encore justifié par des monuments qui sont sous nos yeux.

Reste à parler de la troisième et la plus intéressante de toutes les promesses. Assurés comme nous le sommes de la fidélité de Moïse, examinons de nouveau l'histoire qu'il nous a laissée de son peuple et qu'il prend dès l'origine du monde. Et comme nous ne voulons pas que les déistes aient à nous reprocher que nous supposons ce qui est en question, mettons ici à l'écart l'inspiration de Moïse, et ne le considérons que

comme un historien qui, le premier, a soin de recueillir dans un corps d'histoire les faits qu'une tradition constante, uniforme et nullement suspecte, a fait parvenir jusqu'à lui. On ne contestera pas sans doute que la tradition des faits que Moïse raconte depuis la création du monde jusqu'à la sortie des Hébreux de l'Egypte n'ait tous ces caractères, si l'on fait attention au petit nombre d'hommes qu'il a fallu pour transmettre ces faits à ce peuple. Mathusalem avait transmis à Sem les faits de la création et de la chute du genre humain qu'il avait appris d'Adam ; Sem avait pu transmettre à Abraham ce qu'il avait appris de Mathusalem, et y ajouter les faits du déluge et de la dispersion des hommes. Abraham en avait instruit Jacob ; et celui-ci ses petits-fils, aïeux de tout le peuple qui sortit de l'Egypte. Moïse ne raconte donc rien qui ne fût su par toute la nation des Israélites ; et aucune histoire n'a une aussi grande authenticité que la sienne.

Ouvrons-la : nous y trouverons que la corruption du genre humain et la promesse d'une révélation qui en serait le remède marchent toujours à côté l'une de l'autre. Ne parlons point ici de celle qui fut faite à nos premiers parents après leur chute, lorsque Dieu leur promit que de la femme naîtrait un fils qui écraserait la tête du serpent, figure et instrument du démon qui les avait séduits et précipités dans le désordre du péché. Prenons les choses seulement depuis le déluge, ce terrible événement dont la mémoire s'est conservée chez toutes les nations, même les plus barbares, et dont on a retrouvé la tradition parmi les habitants du nouveau monde, qui sans doute ne l'avaient reçue ni des Juifs ni des chrétiens. Huit personnes qui faisaient toute l'espérance du genre humain sortent de l'arche, instruites, à la vérité, du vrai culte de Dieu, et dépositaires de ses promesses ; mais portant dans leur propre fonds la racine et comme le germe de la dépravation, qui avait attiré sur la terre la malédiction de son créateur. Les hommes se multiplient : leurs passions reprennent bientôt le dessus ; ils perdent de vue, en s'éloignant de Noé, leur tige commune, les saintes instructions qu'ils en avaient reçues, et ils deviennent aussi corrompus que ceux que les eaux du déluge avaient exterminés. L'idolâtrie, inconnue aux hommes de la première race, vient infecter ceux de la seconde : elle inonde toute la terre, et n'en fait bientôt plus qu'un vaste et malheureux théâtre d'abominations et d'impiétés.

Dieu sort enfin de son secret : il veut séparer de tous les autres un peuple qui soit le dépositaire de ses promesses, dont le souvenir se serait indubitablement perdu parmi les hommes. Il jette les yeux de sa miséricorde sur Abraham, se manifeste à lui, l'arrache aux idoles qui avaient pénétré dans la maison de son père, lui ordonne de quitter sa patrie pour aller demeurer comme voyageur dans une terre étrangère qu'il

s'engage à lui donner dans sa postérité, et lui promet que toutes les nations de la terre seront bénies en un Sauveur qui sortira de sa race. Voilà donc toutes les nations de la terre sous la malédiction du péché, et qui ne doivent recevoir la bénédiction de la justice que par un descendant d'Abraham. Parmi les enfants de ce patriarche, Dieu en choisit un à qui il transmet la promesse. C'est Isaac; il la renouvelle à Jacob, son fils, qui par ses douze enfants devient la tige de tout le peuple hébreux. Abraham, Isaac et Jacob meurent dans le désir et l'attente de cet envoyé de Dieu, qui leur est promis. Ils ne doutent non plus de l'accomplissement de celle qui leur a été faite, de mettre leur postérité en possession de la terre de Chanaan. Jacob mourant marque, sans aucune ambiguïté, quelle est sur ces deux objets sa foi et son espérance. Il ordonne à ses enfants de transporter et d'enterrer ses os dans le pays de Chanaan, *que Dieu vous donnera*, leur dit-il, *ainsi qu'il l'a promis à mon aïeul Abraham, à mon père Isaac et à moi*; et, pergant encore plus loin dans l'avenir, il déclare à Juda, son quatrième fils, que le sceptre ne se retirera point de sa famille, ni le législateur de sa postérité, jusqu'à la venue de Celui qui doit être envoyé, et à qui les nations obéiront, ou qui sera l'objet de leur attente. Dès lors les Israélites sont assurés que l'envoyé de Dieu doit sortir de la tribu de Juda.

Parvenus en Egypte à la quatrième génération, et cruellement vexés par les Egyptiens, ainsi que Dieu l'avait dit à Abraham, leur père, quatre siècles auparavant, Moïse est envoyé à leur secours : il est établi le maître de Pharaon; toute la nature est soumise à sa voix; il force ce prince superbe et endurci, par les prodiges les plus étonnants et par les plus terribles plaies, à laisser sortir de ses Etats le peuple de Dieu : il le tire par là de la cruelle oppression qu'il souffrait en Egypte; et l'ayant gouverné pendant quarante ans et conduit aux bords du Jourdain, il laisse à Josué le soin de l'introduire dans la terre promise. Ce grand homme, prophète et législateur de son peuple, lui annonce, étant sur le point de mourir, qu'il s'élèvera dans la suite des temps, du milieu d'eux, un autre prophète semblable à lui, c'est-à-dire législateur comme lui; et en ordonnant aux Israélites d'écouter ce nouveau prophète, il déclare bien nettement l'insuffisance de son propre ministère pour retirer les hommes de la corruption, et la nécessité d'une autre révélation de la loi qui soit écrite, non plus comme la sienne sur des tables de pierre, mais dans les esprits et les cœurs.

Les Israélites visiblement secourus de Dieu sont mis en possession de la terre de Chanaan, et l'accomplissement de la promesse qui en avait été faite à leurs pères, au temps précis et en faveur de la génération marquée, ne leur permet plus aucun doute sur l'accomplissement de celle du Messie, au temps arrêté par la divine miséricorde.

Dieu, disait tout ce peuple, a promis à nos pères, il y a quatre cents ans, qu'aussitôt ce temps révolu il retirerait de l'Egypte la quatrième génération des enfants de Jacob, et la mettrait en possession de la terre de Chanaan; il leur a de plus promis que, dès que le sceptre cesserait d'être dans la tribu de Juda, il en ferait sortir le Désiré des nations. Il a été fidèle à accomplir la première de ses promesses : il ne sera donc pas moins fidèle à accomplir la seconde : l'accomplissement de l'une nous est un gage infailible de l'accomplissement de l'autre. Voilà donc un peuple nombreux, dépositaire et témoin de la promesse d'une révélation qui doit être faite à toutes les nations de la terre, par le ministère d'un descendant d'Abraham, par Isaac, Jacob et Juda; et, afin que ce peuple n'oublie jamais cette importante promesse, Moïse l'a consignée dans un livre, que toute la nation a le plus grand intérêt de conserver avec soin, puisqu'il contient ses titres, son histoire, ses lois et sa religion.

Ce n'est pas tout : Dieu développe de plus en plus son secret. La tribu de Juda devient elle-même un peuple nombreux. Parmi le prodigieux nombre de familles qui la composent, Dieu marque celle d'où le Messie doit tirer son origine. Il choisit la famille de Jessé; parmi les enfants de Jessé, il attache la promesse à David, qu'il met sur le trône, et parmi les enfants de David, il la transmet à Salomon. Les Israélites sont désormais assurés que le Désiré des nations promis à Abraham, leur père, sortira dans la tribu de Juda, de la famille de David, par son fils Salomon. Un ordre de prophètes s'élève parmi ce peuple, pour le reprendre de ses iniquités, et lui annoncer les miséricordes du Seigneur. Ces hommes extraordinaires parlent de l'avenir comme du passé, et, tout occupés de l'attente de cette révélation qui a été promise à leurs pères, ils traquent les caractères et les fonctions de l'envoyé de Dieu, qui doit en être le ministre. Ils annoncent qu'il sera plein de douceur, qu'il ne haussera point la voix, qu'il ne brisera point le roseau déjà froissé, et n'éteindra point la mèche qui est encore fumante; mais qu'il ouvrira les yeux aux aveugles, qu'il prêchera la voix du salut aux pauvres, qu'il sera le médiateur de l'alliance du peuple, et la lumière des nations; qu'il sera trouvé par ceux qui ne le cherchaient pas, et connu de ceux qui n'invoquaient pas son nom; qu'il imprimera ses lois dans les esprits, et les gravera dans les cœurs; qu'enfin il établira sur la terre le règne de la justice éternelle. Les prophètes vont encore plus loin : ils fixent le temps de sa manifestation, le lieu de sa naissance, les circonstances et les actions de sa vie, les contradictions qu'il doit essuyer, le genre de sa mort, les suites et les fruits de son sacrifice.

Plus le monde vieillit, plus aussi l'attente d'une nouvelle révélation s'étend et se fortifie. Tous les Israélites réduits en captivi-

té, et transportés hors de leur patrie, d'abord par Teglatphalassar, roi d'Assyrie, ensuite par Nabuchodonosor, roi de Babylone, se dispersent en différentes parties de la terre, en Assyrie, en Médie, en Perse, en Egypte, en Grèce, en Italie et à Rome, et ils portent avec eux en tous lieux la promesse et l'attente du ministre de la nouvelle révélation. Dieu la manifeste encore plus particulièrement aux peuples qui figuraient alors le plus dans le monde. Chacun sait que les Grecs par les conquêtes d'Alexandre étaient devenus les souverains de l'Asie et de l'Egypte, et que leur langue était en usage dans les trois parties de notre continent. Dieu donne à un roi d'Egypte, grec d'origine, la pensée de faire traduire en sa langue, par soixante-douze interprètes juifs, les livres de Moïse et des autres prophètes, qui contiennent l'acte de la promesse du Messie, faite au patriarche Abraham, et, en sa personne, à toutes les nations de la terre, qui devaient être bénies dans un de ses descendants. Par là le notariat et le dépôt du peuple juif ne sont plus fermés : ils sont ouverts à tout le monde. Chacun peut, de ses propres yeux, s'assurer de la promesse que le Dieu des miséricordes a daigné faire et renouveler dans tous les siècles au genre humain.

Et qu'on ne vienne point ici nous reprocher que nous nous laissons aller à nos préjugés, et que nous supposons gratuitement, et contre la vérité de l'histoire, que les Juifs attendaient un Messie qui fût le ministre d'une nouvelle révélation, tandis qu'il est constant qu'ils n'attendaient qu'un conquérant, qui rétablît le royaume temporel de David, et leur donnât l'empire sur tous leurs ennemis. Ce reproche serait ici déplacé. Nous n'ignorons pas quelle a été et quelle est encore la méprise grossière de ce peuple charnel au sujet du Messie qu'il s'obstine à attendre; mais il y a deux choses à distinguer, savoir : la promesse et le sens, ou l'objet de la promesse. Tout ce que nous avons prétendu établir jusqu'ici, et que l'incrédulité ne peut contester sans donner acte de sa mauvaise foi, c'est qu'il y a une promesse faite à Abraham et à sa postérité par Isaac, Jacob, Juda, Jessé, David et Salomon, que toutes les nations de la terre seraient bénies dans un de leurs descendants; que cette promesse n'a jamais cessé d'être renouvelée et confirmée par les prophètes jusqu'au retour des Juifs de la captivité de Babylone, c'est-à-dire pendant quatorze ou quinze cents ans; que son accomplissement a toujours fait l'attente du peuple juif, dépositaire de la promesse, et que cette attente, peu de temps avant Jésus-Christ, passa du peuple juif aux autres nations, parmi lesquelles il avait été dispersé. Tacite et Suétone en sont deux témoins, qui ne peuvent être suspects aux ennemis de la

religion. C'était, disent-ils, un bruit extrêmement répandu dans tout l'Orient que des conquérants sortis de la Judée se rendraient maîtres de l'empire (23); et ce fut à l'occasion de ce bruit, que l'empereur Vespasien fit rechercher et mettre à mort tout ce qui pouvait encore rester de la race de David, quoique la flatterie n'eût pas manqué de lui appliquer cette prédiction, parce qu'il était en Judée occupé aux préparatifs du siège de Jérusalem, lorsqu'il fut élevé à l'empire. Tacite et Suétone, comme l'on voit, attestent le fait de l'attente d'une révolution, dont l'auteur viendrait de Judée; mais ils suivent l'idée qu'en avaient les Juifs de ce temps-là, et qu'ils avaient communiquée aux autres nations. Savoir maintenant si cette idée est véritable, et si la révolution, dont l'envoyé de Dieu, attendu par les Juifs, devait être l'auteur, se ferait dans la religion, ou dans le gouvernement temporel; c'est une autre question, qui regarde les sens, ou l'objet de la promesse, et qui n'est rien moins que difficile à résoudre.

Il est visible à quiconque ne veut pas s'aveugler, que cette idée que les Juifs s'étaient formée du Messie qu'ils attendaient, et qu'ils attendent encore, est directement contraire à la promesse. Dieu ne promet point à Abraham de faire naître de sa race un conquérant, qui soumettra toutes les nations à son empire terrestre, non plus qu'à celui de ses descendants; il lui promet seulement de bénir toutes les nations de la terre en celui qui sortira de sa race. Quel rapport entre des bénédictions, dont toutes les nations doivent ressentir les effets par le ministère du Messie, et la désolation qu'un conquérant causerait parmi elles? Jacob ne dit point à son fils Juda, que le Désiré des nations, qui sortira de lui, rendra sa tribu maîtresse de l'univers; il lui prédit, au contraire, que le sceptre cessera d'être dans sa tribu et que la puissance législative lui sera ôtée, lorsque le Désiré des nations paraîtra sur la terre. Le Messie est appelé par les prophètes le Prince de la paix; il ne sera, dit Isaïe, ni fâcheux, ni amateur du trouble. Est-ce là l'idée qu'on a du caractère d'un conquérant? Il est dit qu'il éclairera les aveugles, qu'il sera la lumière des gentils, qu'il fera régner la justice sur la terre. Trouve-t-on, dans ces prédictions, qu'il doive subjuguier ces mêmes gentils par la force des armes? Moïse l'annonce comme prophète et législateur; et Jérémie ajoute qu'il imprimera sa loi dans les esprits, et qu'il la gravera dans les cœurs. C'est même par là que Jérémie distingue la nouvelle alliance que Dieu doit faire avec les hommes par le ministère du Messie, de celle qu'il avait faite anciennement avec eux par celui de Moïse. On reconnaît bien à ces traits un Dieu tout-puis-

(23) *Pluribus persuasio inerat, antiquis sacerdotum libris contineri, eo ipso tempore fore ut valesceret Oriens, profectique Judæa rerum potirentur.*

(TACR., l. XXI.) *(Percrebuerat Oriente toto vetus et constans opinio, esse in fatis, ut Judæa profecti rerum potirentur.)* (Suet. in *Vespasiano.*)

sant qui assujettit les cœurs ; mais on n'y reconnaît pas un vainqueur qui donne des fers au monde.

Enfin, les prophètes s'accordent à prédire que l'envoyé de Dieu sera méconnu, rejeté, mis à mort par son peuple, et, qu'en punition d'un aussi grand crime, ce peuple sera dispersé sans retour parmi tous les autres ; qu'il en sera universellement méprisé, haï, détesté ; qu'il n'aura plus ni prince de sa nation, ni terres, ni loi, ni temple, ni prêtre, ni sacrifice, jusqu'à ce qu'enfin ces misérables restes d'Israël reconnaissent celui qu'ils ont percé de plaies, et reviennent à lui de tout leur cœur. Comment un homme méconnu, rejeté, mis à mort par tout un peuple, doit-il conduire ce même peuple à la guerre, et le faire triompher de ses ennemis ? Comment ces prédictions de l'état déplorable des Juifs, dont nous voyons l'accomplissement littéral depuis plus de dix-sept siècles, peuvent-elles s'accorder avec l'état de prospérité où ils se flattaient que les conquêtes du Messie devaient les mettre ? Aussi, faut-il convenir que cette chimérique idée d'un Messie conquérant n'était pas bien ancienne parmi les Juifs, au temps de leur entière dispersion et de la ruine de leur second temple. Elle n'était jamais venue dans l'esprit de leurs pères, avant, ni même assez longtemps après la captivité de Babylone. Ils n'y pensaient point encore au temps d'Anthiochus Epiphane, et pendant les guerres des Machabées. Ce ne fut que lorsque les Romains commencèrent à les tenir dans la dépendance, qu'ils cherchèrent à charmer leurs chagrins par l'idée et l'espoir d'un Messie qui les tirerait de l'oppression et les rendrait à leur tour les tyrans de leurs ennemis. Ils détournèrent ainsi les promesses à un sens tout à fait étranger et favorable à leur cupidité. Mais cette méprise grossière des Juifs ne change rien dans la promesse. C'est toujours un nouveau docteur, un nouveau législateur, un nouveau prophète que Dieu a promis d'envoyer : son ministère est toujours d'apporter la lumière aux nations, de les appeler à la connaissance de Dieu, de graver sa loi dans les esprits et dans les cœurs, d'établir la vraie justice sur la terre, de retirer enfin les hommes aveuglés et corrompus des ténèbres et des liens du péché, par une révélation qui les instruit des devoirs de la religion et les leur fit pratiquer.

Faisons présentement une courte récapitulation de tout ce que nous avons établi jusqu'ici. L'homme n'a pu recevoir l'être, sans contracter l'obligation de rendre à Dieu le culte qui lui est dû. Ce culte, qu'il avait appris par la révélation naturelle, avait reçu de grandes altérations sur la terre, lorsque Dieu résolut d'en abolir les impiétés par le déluge. Après ce terrible événement, tous les hommes furent bientôt plongés dans une grossière et criminelle idolâtrie. Point de ressource du côté de la raison : elle était dans les plus épaisses ténèbres de l'ignorance, puisqu'elle avait

adopté les abominations de l'idolâtrie, et elle ne pouvait s'instruire ni se corriger elle-même ; esclave des passions, elle ne s'appliquait, comme elle ne s'applique encore parmi les ennemis de la religion, qu'à les justifier et à les trouver innocentes. Les mœurs répondaient aux égarements de l'esprit, ou, pour mieux dire, leur corruption avait été la source des ténèbres de la raison, et ces ténèbres avaient fait disparaître la honte du crime. Puisqu'il n'y avait plus de ressource pour l'homme du côté de sa raison, il lui fallait donc une révélation nouvelle qui l'instruisit des devoirs de la religion, et qui lui en inspirât l'amour, qui seul les fait observer. C'est ainsi que, du fait incontestable de la corruption générale du genre humain, nous concluons la nécessité d'une révélation, qui remédiât aux maladies spirituelles de l'homme. Mais l'homme, dont la plus pernicieuse maladie est de ne pas connaître son misérable état, ne se serait jamais attendu à ce grand remède dont il ignorait la nécessité, si Dieu ne le lui eût promis. Or, nous venons de voir que la promesse en fut faite au premier homme, afin qu'il ne désespérât pas des miséricordes du Seigneur après sa chute ; qu'elle fut ensuite renouvelée à Abraham, à Isaac, à Jacob, et, par ce dernier, à tout le peuple dont il est la tige. La corruption du genre humain, et la promesse d'une révélation qui le rétablirait, ont toujours marché sur deux lignes parallèles. Plus les hommes, et les Israélites comme les autres, se sont corrompus, plus aussi la promesse du Réparateur a été clairement développée. Voilà donc cette nouvelle révélation, non-seulement démontrée nécessaire, mais encore, ce qui nous importe infiniment davantage, clairement, fréquemment, solennellement promise, et constamment attendue.

Qu'une indécente métaphysique vienne après cela dissimuler des faits si palpables, et se jeter dans de vains raisonnements, pour affaiblir ou détruire la vérité de la promesse. Est-il concevable, nous disent ces téméraires scrutateurs de la majesté divine, est-il concevable qu'un Dieu infiniment bon ait laissé croupir l'homme, durant quatre mille ans, dans l'ignorance de son culte et dans la corruption du péché ? Comme si ce n'était pas un fait constant et indubitable. Ce que ces prétendus philosophes font semblant de ne pas concevoir est pourtant arrivé ; et le monde entier, jusqu'à Jésus-Christ, a été plongé dans l'idolâtrie et dans le désordre des mœurs. Lorsque les faits parlent, s'agit-il de ce qu'on peut ou de ce qu'on ne peut pas concevoir ? Il s'agit uniquement de ce qui est arrivé et ne peut point n'être pas arrivé. Ces profonds métaphysiciens ont-ils pénétré dans le secret de Dieu, pour découvrir les raisons de sa conduite à l'égard de ses créatures ? C'est un fait constant que tous les hommes, dès le temps d'Abraham, étaient et ont continué d'être idolâtres et corrompus, à la réserve

de quelques justes que le christianisme revendique, et que le Réparateur qui leur avait été révélé et qu'ils attendaient d'une foi ferme, a préservés ou guéris de la corruption générale. C'est un autre fait également constant que Dieu a promis à ces justes d'étendre sur tout le genre humain le bienfait de cette révélation, qui leur a fait trouver grâce à ses yeux. Donc, puisque Dieu n'a accompli sa promesse qu'après un certain nombre de siècles, que peut-on en conclure, sinon que tels ont été les arrangements de son infinie bonté, dont les raisons n'en sont pas moins équitables, pour nous être inconnues. Agir autrement, et vouloir combattre des faits par des subtilités métaphysiques, c'est imiter ce philosophe insensé qui s'était mis dans l'esprit de prouver, par de semblables subtilités, qu'il n'est aucun mouvement dans le monde, et à qui on ne donna d'autre réponse que de se promener à ses yeux.

Adorable conduite de la miséricorde de Dieu, qui a voulu que le discernement de la religion fût à la portée de tous les esprits ! Si, pour la discerner, il fallait recourir à des spéculations métaphysiques, non-seulement les simples qui n'en sont pas capables, mais les savants mêmes ne pourraient jamais s'en assurer de façon à n'avoir plus là-dessus aucun doute. Les disputes continuelles des philosophes et leurs différentes erreurs, que nous avons déjà rapportées, en sont une preuve sensible. Mais Dieu a bien voulu faire dépendre ce discernement de la simple connaissance de certains faits publics, incontestables et généralement avoués ; et, pour connaître ces faits, il ne faut que des yeux. Les imbéciles ne sont donc pas ceux qui se servent du témoignage de leurs yeux pour soumettre leur esprit ; ce sont ceux qui se fatiguent l'esprit à chercher des raisons pour combattre le témoignage de leurs yeux. Daignez, ô mon Dieu, daignez les leur ouvrir, ces yeux qu'ils ont fermés jusqu'à présent à la lumière de votre révélation. Que frappés de l'évidence de vos promesses, ils reconnaissent enfin que vous êtes le Dieu fidèle ; que vous ne promettez rien dans votre miséricorde, que vous n'accomplissiez au temps marqué par votre sagesse ; et que, faisant vous-même ce que vous promettez, il nous suffit de savoir que vous avez promis au saint patriarche Abraham la foi des nations, pour ne plus douter que vous ne l'avez opérée en elles par celui en qui elles devaient être bénies.

Cette foi a été, dans tous les âges du monde, la source du salut et la racine de la véritable justice : c'est d'elle qu'ont vécu tous les anciens justes, comme saint Paul nous l'apprend dans son épître aux Hébreux : c'est par elle que s'élevant au-dessus de tout ce qui frappe les sens, et foulant aux pieds tout ce qui ne peut qu'attacher à la vie présente, ils ont percé les voiles de l'avenir, ils ont vu de loin le jour du Sauveur, ils en ont été comblés de joie, et n'ont plus sou-

piré qu'après sa consolante arrivée. Mais cette foi vive était, dans ces premiers temps, un don du Seigneur extrêmement rare : elle n'a inondé la terre que lorsque le Fils de Dieu, revêtu de notre chair mortelle, est venu accomplir la promesse que le Dieu des miséricordes en avait faite aux premiers pères du genre humain. Ainsi, mes frères, quoiqu'il soit vrai de dire que la révélation du véritable culte n'a été faite aux hommes que par Jésus-Christ, l'auteur et le consommateur de notre foi, par qui seul nous avons accès auprès de Dieu, il n'en est pas moins vrai que cette révélation salutaire a commencé aussitôt après la chute du premier homme ; qu'elle a continué dans toutes les promesses, les prophéties et les figures qui ont annoncé le Sauveur, et que les hommages rendus à Dieu par les anciens justes ne lui ont été agréables que par la foi qu'ils avaient en ce Médiateur qui leur était révélé. Cette révélation était comme un crépuscule, faible dans ses commencements et dont la clarté a toujours reçu de nouveaux accroissements par les approches du soleil de justice. Mais quelques rayons échappés ne pouvaient produire cette abondance de lumières, dont la source n'est que dans le soleil, et qu'on n'éprouve qu'à son lever. Aussi n'était-il malheureusement que trop ordinaire que l'homme se dérobât à la sombre lueur de ce crépuscule, et s'égarât dans les ténébreux sentiers de sa corruption. C'est, comme nous l'avons vu, ce qu'avaient fait toutes les nations de la terre, que Dieu, par un juste jugement, avait abandonnées à leurs voies déréglées : à peine les divines Écritures nous font-elles remarquer parmi elles un Melchisedech et un Job, qui eussent échappé au naufrage commun.

N'est-il pas à craindre, mes frères, que nous ne tombions dans un état pire que celui des gentils, dont nous tirons notre origine, et qu'à leurs anciens déréglés nous ajoutions le sacrilège mépris des grâces reçues ? Nous sommes ce peuple, auparavant abandonné, que Dieu a appelé dans sa miséricorde : entés sur la tige des patriarches, nous avons hérité de la bénédiction promise de siècle en siècle en celui qui sortirait de leur postérité. Nous sommes devenus, dit saint Paul, les enfants de la lumière et du jour ; et cependant, ingrats que nous sommes ! nous nous conduisons comme si nous étions encore enfants des ténèbres et de la nuit. Qui d'entre nous vit de la foi ? Oserions-nous nous dire les imitateurs et la race spirituelle des patriarches, de ces hommes justes, qui ne se sont regardés que comme des étrangers et des voyageurs sur la terre ; qui n'ont voulu y posséder qu'un sépulchre, où leurs os pussent reposer en paix dans l'attente de la résurrection, et qui ont montré par là qu'ils avaient en vue une autre patrie ? Ah ! ne reprochons point aux incrédules leur désertion : ils n'ont fait que réduire en système leur conduite et la nôtre. Dès qu'on ne vit pas de la foi, dès qu'on est sans goût pour les biens qu'elle

promet dans une autre vie, que peut-on être, que charnel? quelle autre règle peut-on suivre, que la cupidité? Dès lors on s'attache à la terre; on ne pense qu'à jouir du présent; on se fait du plaisir une idole; et la satisfaction des sens paraît le souverain bonheur de la vie. Or, les incrédules ont-ils un autre système? Qu'importe donc que nous ne tenions pas leur langage, si nous vivons selon leurs maximes? Nous sommes ces athées de pratique dont parle saint Paul, qui font profession de connaître Dieu, et le renoncent par leurs actions.

Séparons, mes frères, séparons notre cause de celle des impies. Le seul désir de l'immortalité, qui naît avec nous, et qu'aucune passion ne peut étouffer dans nos cœurs, nous montre évidemment que ce n'est point ici le lieu de jouir; que notre espérance ne saurait être bornée à ces rapides moments que nous avons à passer sur la terre; qu'elle n'est par conséquent pour nous qu'un lieu d'exil, et que la religion seule donne au but, lorsqu'elle veut que nous vivions de la foi, c'est-à-dire que, nous détachant de tout ce qui doit s'évanouir avec cette vie, nous ne nous occupions que des biens que la foi nous promet dans l'éternité. *Amen.*

INSTRUCTION V.

*Clama, ne cesses. (Isa., LVIII, 1.)
Criez, et ne vous lussiez pas de crier.*

Une nouvelle révélation est non-seulement nécessaire à l'homme, mais de plus elle est promise de Dieu, et attendue de l'homme. C'est un fait que dépose toute l'histoire, comme nous nous en sommes convaincus dans l'instruction précédente. Cette révélation si solennellement promise et si longtemps attendue a-t-elle été faite? C'est ce que nous allons examiner désormais.

Il serait inutile de la chercher parmi les païens et leurs philosophes. Nous ne trouvons parmi eux que ténèbres, qu'égarements, qu'impiétés, que superstitions. D'ailleurs nous savons que cette révélation doit se faire par le ministère d'un envoyé de Dieu, qui sera fils d'Abraham par Isaac, Jacob, Juda, Jessé, David et Salomon. C'est donc parmi le peuple juif, dans la tribu de Juda et dans la famille de David, que nous devons chercher le ministre de cette révélation. Mais il n'y a plus présentement, ni depuis très-longtemps, de distinction de tribu dans ce peuple : tout est mêlé, tout est confondu parmi les juifs. Il faut donc nécessairement remonter plus haut, et retracer jusqu'au temps que Jérusalem et son temple subsistaient encore; que la tribu de Juda, revenue de Babylone avec celle de Benjamin et une portion de celle de Lévi, après une captivité de soixante et dix ans, formait encore une nation libre; et qu'elle était séparée, non-seulement de tous les peuples de la terre, mais même des dix autres tribus d'Israël, qui ne sont jamais revenues en corps de leur dispersion. Or, depuis ce rétablissement de la tribu de Juda

jusqu'à l'entière destruction de son empire et de son temple, il ne se présente à nous que Jésus-Christ, dont la doctrine, différente de tout ce qui avait été enseigné jusqu'alors, a depuis été consignée dans un livre, que l'on nomme *Evangile*. Ouvrons donc ce livre, et voyons quelle en est la doctrine. Qu'elle est belle, mes frères! qu'elle est sublime! qu'elle est digne de Dieu! qu'elle est assortie à l'état et aux besoins de l'homme! Ce que nous devons à Dieu, ce que nous devons au prochain, ce que nous nous devons à nous-mêmes, tout y est prescrit, rien n'y est oublié.

Et d'abord, quel Dieu que le nôtre, dont Jésus-Christ nous donne la connaissance! C'est lui qui, par l'efficace de sa parole toute-puissante, a créé le ciel, la terre, les astres, la lumière, les éléments, et tous les êtres dont l'assemblage compose le monde, ce chef-d'œuvre d'une intelligence infinie. C'est lui qui donne à chaque instant, à tout ce qui respire, la vie, le mouvement et l'être : c'est lui qui conserve, conduit et gouverne l'univers dans un ordre admirable, toujours renaissant et toujours le même. C'est lui qui, par sa providence, descend jusque dans le moindre détail des besoins de toutes ses créatures, et y pourvoit avec autant de magnificence que de bonté; qui prend un soin tout particulier de l'homme qu'il a fait à sa ressemblance; qui est partout, qui voit tout, qui dispose tout, qui opère tout en toutes choses; qui n'a ni commencement ni fin, ni durée, ni succession; qui, rapprochant tous les lieux dans son immensité, réunit aussi dans son éternité tous les temps, et n'en fait pour lui qu'un présent éternel. C'est lui qui décide souverainement de l'avenir, et en règle tous les événements avec autant de sagesse que de puissance; qui n'a ni passions, ni caprices, ni légèreté, ni inconsistance, ni l'ombre d'aucune des imperfections que l'homme aveugle et corrompu avait transportées à la Divinité, pour s'autoriser dans les siennes. C'est lui qui dispense les biens, la santé, les talents, les vertus, et généralement tous les avantages du corps, de l'esprit et du cœur. C'est lui enfin qui destine des récompenses immortelles à la vertu, et prépare au vice des châtimens éternels. Combien ces magnifiques idées de la toute-puissance de Dieu, de sa science infinie, de sa souveraine sagesse, de son immutabilité, de sa providence et de sa justice, étaient-elles obscurcies, et même la plupart combattues parmi les hommes!

Jésus-Christ ne se borne pas à nous faire connaître Dieu par ses attributs et ses œuvres, comme on pouvait le connaître par les seules lumières de la révélation naturelle. Il nous ouvre, pour ainsi dire, le sanctuaire de la Divinité, et nous dévoile le mystère ineffable de la double fécondité, qui fait subsister la nature divine en trois personnes égales et coéternelles. Il nous fait voir que Dieu étant l'intelligence infinie, il se connaît nécessairement, et produit au dedans de soi une image parfaite de lui-même; que

dans cette image parfaite de lui-même il voit tout ce qu'il est; que par conséquent cette image est une même chose avec lui, et en est cependant distinguée, en ce qu'elle est la production nécessaire de son intelligence; que c'est là son Fils, vrai Dieu de vrai Dieu, qu'il engendre de toute éternité de sa propre substance, à qui il donne d'être tout ce qu'il est lui-même, excepté d'être père, comme il est lui-même tout ce qu'est son Fils qu'il engendre, excepté d'être fils; et qu'au lieu que, parmi nous, le père et le fils ne sont pas le même homme, mais deux hommes semblables, en Dieu le Père et le Fils sont le même Eternel, le même Tout-Puissant, le même Seigneur, le même Dieu, engendrant comme Père, engendré comme Fils.

Il nous apprend que Dieu s'aime aussi nécessairement qu'il se connaît; que cet amour nécessaire n'est pas moins fécond que l'intelligence divine; que comme le Père en se connaissant, engendre un Fils éternel, de même le Père et le Fils en s'aimant, produisent par voie de spiration, comme un seul et même principe, le Saint-Esprit; que le Père et le Fils aiment dans leur Esprit tout ce qu'ils sont; qu'ainsi cet Esprit-Saint est une même chose avec eux, et n'en est distingué qu'en ce qu'il procède de l'un et de l'autre; qu'il est vrai Dieu de vrai Dieu, procédant de toute éternité du Père et du Fils, qui lui donnent d'être tout ce qu'ils sont, excepté d'être père ou fils, comme ils sont tout ce qu'il est, excepté d'être Saint-Esprit: d'où il résulte un seul Eternel, un seul Tout-Puissant, un seul Seigneur, un seul Dieu subsistant en trois personnes; générateur comme Père, engendré comme Fils, spirateur comme Père et Fils, procédant comme Saint-Esprit.

Nous n'ignorons pas, mes frères, le mépris impie que les incrédules témoignent pour cet adorable mystère; mais rien n'est aussi plus méprisable que ce qu'ils disent pour le combattre. Les uns le traitent d'absurde: Il est, disent-ils, contradictoire aux principes immuables de la raison que trois ne soient qu'un. Oui, si l'on assure de la même chose, sous le même rapport, qu'elle est trois, et qu'elle n'est qu'un; comme si l'on disait, qu'un seul Dieu est trois dieux, ou que trois personnes ne sont qu'une personne: mais ce n'est pas là ce que nous enseigne la doctrine chrétienne, qui en confessant l'unité de Dieu, n'admet la Trinité que pour les personnes. Ne serait-il pas raisonnable que les incrédules apprissent le catéchisme, avant que de se hasarder à en attaquer les dogmes? Les autres demandent qu'on leur prouve la possibilité de ce mystère: demande aussi absurde qu'injuste, puisque, d'une part, il n'y aurait plus de mystère, si l'on en prouvait la possibilité; et d'autre part, on ne peut exiger de nous par rapport aux mystères que d'en prouver la révélation. Dieu ne peut être compris dans la classe des êtres possibles: il est l'Être nécessaire: il est nécessairement ce

qu'il est. Sa raison d'être tel est qu'il est tel; et dès qu'il nous le découvre, notre affaire n'est pas de le concevoir, mais de le croire. Ce n'est pas à nous à prouver qu'il est possible que Dieu subsiste en trois personnes, dès que nous aurons démontré qu'il l'a révélé. C'est aux contradictiens à prouver que cela est impossible: ils n'ont que ce seul moyen de combattre la vérité de la révélation que nous alléguons, parce qu'il est évident que Dieu ne peut révéler, ni obliger à croire ce qui est démontré impossible. Or, je voudrais bien savoir par quel principe de raison les incrédules viendraient à bout de démontrer qu'il est impossible que Dieu subsiste en trois personnes. En attendant qu'ils remplissent ce défi, nous allons reprendre l'exposé de la doctrine de Jésus-Christ.

Il nous enseigne le culte que nous devons à Dieu, par ces belles paroles, qu'un déiste n'a pu s'empêcher d'admirer, et qu'il n'a certainement trouvées ni dans Platon, ni dans Cicéron, ni dans aucun autre livre que l'Évangile: savoir, qu'il faut adorer Dieu en esprit et en vérité. Par ces deux mots le culte charnel et figuratif de la Synagogue est aboli, et le culte superstitieux et impie de la gentilité est réprouvé. Le culte judaïque était attaché aux temps, aux lieux, au choix, à l'âge, à la couleur des victimes, à des cérémonies extérieures, à des purifications légales et corporelles. Les Israélites ne pouvaient offrir des sacrifices que dans le temple de Jérusalem: c'étaient des taureaux, ou des agneaux, ou des boues, ou des oiseaux, qu'ils devaient immoler en certaines occasions et en certains temps de l'année: il fallait que la victime fût d'un certain âge, d'une certaine couleur, sans défaut et sans tache; on devait en brûler entièrement quelques-unes, en manger entièrement d'autres, et en réduire les os en cendres, donner la vie et la liberté à certaines: tout ce qui pouvait souiller le corps rendait incapable d'offrir ces sacrifices. Or tout cela n'était bon, que parce qu'il était l'ombre et la figure d'un sacrifice promis et désiré depuis le commencement du monde; et lorsqu'il était détaché de la vérité qu'il représentait, il ne faisait qu'un culte grossier et charnel, que Dieu a témoigné plus d'une fois avoir à dégoût et ne pouvoir l'honorer. Les gentils offraient aussi des sacrifices semblables: ils avaient également leurs libations et leurs offrandes; précieux restes du culte extérieur, que le genre humain avait appris de ses premiers pères, sortis de l'arche; mais ils en étaient venus à ce prodigieux excès d'aveuglement, que d'offrir ces victimes à des pierres, à du bois, à du métal, à des animaux, à des astres, à des démons, à des hommes souillés des plus grands crimes, à tout enfin, excepté au seul Dieu véritable. Le culte des Juifs charnels simplement figuratif n'était donc pas un culte en esprit, et celui des gentils idolâtres était impie et contraire à la vérité. Jésus-Christ seul ôte le bandeau qui était sur

les yeux de tout le genre humain, en lui découvrant que le culte qui honore véritablement Dieu, celui qu'il cherche et qu'il reçoit, est le culte en esprit et en vérité.

En conséquence, il nous apprend ce que toute la philosophie humaine n'avait jamais pu découvrir, et ce que les Juifs charnels liaient dans les écrits de Moïse sans le comprendre : savoir, que le premier et le plus important devoir de ce culte, le plus grand et le plus indispensable de ses préceptes, c'est d'aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme, de tout notre esprit et de toutes nos forces ; que cet amour est comme l'esprit, l'âme et la vie de tout ce que l'on fait pour honorer Dieu ; que le culte qu'on lui rend ne consiste donc pas dans des sacrifices d'animaux, ni dans des offrandes de fruits, mais dans l'offrande et le sacrifice du cœur ; que c'est la pureté de l'âme et non celle du corps qui plaît à la majesté divine, et que cette pureté de l'âme ne peut être le fruit que de la guerre que l'on déclare aux passions et aux désirs de la chair ; que nous devons chercher dans Dieu, qui est incapable d'aucune passion, le modèle de la perfection de notre âme, et de la pureté de cœur avec laquelle il nous est ordonné de nous en approcher, vérités qu'un déiste reconnaît et combat tout à la fois, tant il est peu fixe dans ses principes, et peu d'accord avec lui-même. Car n'est-ce pas reconnaître que la pureté de l'âme ne peut être le fruit que de la guerre que l'on déclare aux passions, que de mettre en principe, que nous ne devons attribuer qu'à la violence de nos passions la dépravation de nos mœurs ? Et n'est-ce pas combattre cette même vérité, que de déclarer les passions bonnes et innocentes ? Jésus-Christ nous enseigne ce que le même déiste n'a point appris, à coup sûr, de Cicéron, ni d'Horace, ni d'aucun autre profane, je veux dire que tous les biens, tous les avantages du corps, de l'esprit et du cœur, nous les tenons de Dieu ; que, par conséquent, au lieu de nous restreindre à lui demander la vie, la santé, les richesses, et de nous attribuer à nous-mêmes les biens de l'esprit et du cœur, comme faisaient les païens, et les philosophes encore plus insolemment que les autres, nous devons, au contraire, lui demander, avant tout, son royaume, sa justice, et abandonner à sa providence paternelle le soin de pourvoir à nos besoins temporels.

Cherchez dans toute la terre, avant Jésus-Christ, une prière semblable à celle qu'il nous a enseignée. Elle renferme, en sept demandes très-simples, la morale la plus sublime, et les seuls moyens de parvenir à cette félicité, dont le désir naît avec nous, et qui est l'unique but de la religion. Elle nous apprend à nous approcher de Dieu avec une entière confiance, comme étant notre Père commun (eh ! qui l'est autant que lui ?), et à reconnaître avec la plus vive reconnaissance, qu'il est le souverain distributeur de tous les biens, en nous obli-

geant à les lui tous demander. Aucun de ceux qui nous sont vraiment nécessaires n'y est omis. Nous demandons à Dieu que son nom soit sanctifié parmi nous, c'est-à-dire qu'étant la source de la sainteté, il daigne par sa grâce nous y faire participer, afin que la sainteté de nos mœurs lui procure sur la terre un plus grand nombre d'adorateurs en esprit et en vérité, et que son nom ne soit plus déshonoré par les iniquités de ceux qu'il a rendus ses enfants et son peuple. Nous lui demandons qu'il vienne établir en nous son royaume ; qu'il règne seul et souverainement sur nos cœurs durant cette vie, pour nous faire ensuite régner avec lui dans l'éternité. Nous lui demandons que comme la justice et le bonheur des saints dans le ciel est de n'avoir d'autre volonté que la sienne, il opère en nous sur la terre l'accomplissement de sa volonté, comme loi, et l'acquiescement à sa volonté, comme cause de tout ce qui nous arrive. Nous lui demandons, qu'il nous accorde ce qu'il sait nous être nécessaire à la vie, pour chaque jour qu'il lui plaît de nous tenir dans ce lieu d'exil ; qu'il bénisse le travail auquel il nous a condamnés, et la sueur à laquelle nous devons manger notre pain ; et qu'éloignant de nous tout désir de cupidité, il nous contienne dans les bornes de la juste nécessité. Nous lui demandons, qu'il nous inspire une charité tendre et officieuse envers ceux de nos frères qui nous offensent, et c'est à ce prix que nous le supplions de nous pardonner les offenses que nous lui faisons, afin que l'amour que nous nous devons à nous-même nous porte à nous assurer sa clémence, par celle dont nous userons envers nos ennemis. Nous lui demandons de ne pas nous abandonner à notre faiblesse présomptueuse, d'écarter de nous les tentations qui pourraient nous abattre, et de nous donner la force de surmonter celles qui nous surprennent, afin qu'elles ne servent qu'à nous perfectionner. Nous lui demandons enfin, qu'il nous délivre du mal, notre seul véritable ennemi, afin que, persévérant toujours dans le bien, nous marchions jusqu'à la fin devant lui dans les voies de la sainteté et de la justice.

Voilà, mes frères, ce que Jésus-Christ nous a appris à demander à Dieu, et ce que l'homme ingrat et superbe, ou croyait ne devoir qu'à soi-même, ou ignorait qu'il dût demander. Excellente profession de foi, qui ouvre les yeux à l'homme, et lui découvre en peu de paroles son extrême indigence, et la profondeur inépuisable des richesses de Dieu. Il reconnaît et confesse par cette prière, qu'il n'est par lui-même que misère, que pauvreté, que néant ; qu'il ne doit tirer gloire de rien, puisqu'il n'a rien de lui-même, et qu'il ne peut être riche que des bienfaits purement gratuits de son Dieu. Dès lors il est convaincu de l'obligation qui lui est imposée, par une loi immortelle, de rapporter à Dieu ses pensées, ses désirs, ses paroles, ses œuvres, ses biens, ses talents, tout ce qu'il a et

tout ce qu'il est ; car ne faut-il pas qu'il aime Dieu dans tous ses dons, et qu'il n'en use par conséquent que pour lui ? Quel est l'homme sur la terre, qui, avant Jésus-Christ, ait enseigné une vérité si palpable, qu'étant les créatures et les ouvrages de Dieu, nous ne devons nous proposer en toutes choses d'autre fin que sa gloire ? Est-ce là le langage des Socrate, des Platon, des Aristote, des Cicéron, des Sénèque, ces insensés, qui ayant connu Dieu ne l'ont pas glorifié comme Dieu ; qui ont élevé contre lui l'autel de leur orgueilleux amour-propre, et qui ont prétendu se rendre eux-mêmes leur propre fin et l'idole des autres ?

Si nous passons aux devoirs de l'homme envers ses semblables, où les trouverons-nous établis, si ce n'est dans la doctrine de Jésus-Christ ? Les philosophes ont enseigné à mépriser les hommes plutôt qu'à les aimer. Qu'est-ce qu'un Démocrite, qui rit de tout ? Qu'est-ce qu'un Héraclite, qui pleure de tout ? deux orgueilleux misanthropes, qui méprisaient et haïssaient tout le genre humain ; qui ne s'attachaient qu'à répandre sur les autres l'amertume de leur satire, sans chercher à les corriger, et qui, s'estimant les seuls sages de l'univers, auraient été au désespoir de trouver quelqu'un qui leur arrachât des éloges. Qui d'entre eux a jamais fait un crime à l'homme, de la vengeance, du ressentiment des injures, de la haine des ennemis ? Quelques-uns, je l'avoue, ont trouvé de la grandeur d'âme à pardonner. Cicéron y exhortait César, dont il avait éprouvé la clémence, et dont il craignait un retour de ressentiment ; mais connaissait-il que ce pardon est une dette ; que l'homme y est indispensablement obligé ; que la vengeance n'appartient qu'à Dieu seul qui se l'est réservée ; qu'un ennemi n'en est pas moins un frère qu'il faut aimer, pour qui l'on doit prier, et à qui c'est un précepte de rendre service, quand l'occasion s'en présente ?

Remontait-il jusqu'à Dieu, pour chercher le modèle de notre conduite à l'égard de nos ennemis, dans sa bonté qui nous pardonne chaque jour nos offenses, qui fait lever son soleil sur les méchants comme sur les bons, qui commande aux nuées d'arroser le champ de l'impie comme celui du juste, et qui donne la fécondité aux terres de ceux qui le blasphèment, comme aux terres de ceux qui le craignent ? Aussi le même Cicéron, qui exhortait si éloquemment César au pardon des injures, découvrait le fond de son cœur à son ami Atticus : *Je hais, lui dit-il, cet homme, et je le haïrai toujours ; que ne puis-je m'en venger !* Telle était la modération de ces sages. Ceux mêmes qui avaient reçu la loi par le ministère de Moïse l'avaient corrompue par des interprétations que l'esprit de vengeance leur avait suggérées, et comptaient s'être acquittés de tout ce qu'elle ordonnait, en aimant leurs amis, ce que Jésus-Christ nous fait observer n'être qu'une vertu de publicain et de païen : ils se croyaient permis et même

commandé de haïr et de poursuivre leurs ennemis.

Ici certains déistes se révoltent : on nous annonce, disent-ils, un Dieu vengeur ; et on nous dit que la vengeance est un crime : on nous assure que pardonner une offense est une vertu ; et on ose nous dire que Dieu se venge d'une offense involontaire par un éternel supplice. Quelle contradiction ! Mais ces contradicteurs ne savent pas même ce que c'est que la vengeance. Venger, c'est imposer des châtimens aux crimes. Or, à moins qu'entraîné par l'impiété du matérialisme, on ne reconnaisse ni vertu, ni vice, ni liberté parmi les hommes, peut-on se refuser à l'évidence de cette vérité, qu'il est très-juste et par là même très-bon, que le crime soit puni ? Et à qui appartiendra-t-il de le punir, sinon à celui qui est la justice même ? C'est donc précisément parce qu'il y a un Dieu vengeur, à qui seul il appartient de punir les crimes, que la vengeance nous est interdite, parce qu'en nous vengeant, nous usurpons un droit qui n'appartient qu'à Dieu. Et n'est-ce pas pour exercer ce droit en son nom, qu'il a donné le glaive aux princes, et les a établis les ministres de sa justice ? Que les déistes s'élevèrent donc, s'ils l'osent, contre l'ordre public ; qu'ils traitent d'injuste la vengeance publique, qui interdit et punit la vengeance particulière. Des gens qui, au mépris de l'ordre établi de Dieu, veulent armer les citoyens, les uns contre les autres, n'ont-ils pas bonne grâce de se dire les amis et les bienfaiteurs de l'humanité ? Ce qu'ils ajoutent d'une offense involontaire que Dieu punit d'un éternel supplice regarde la question du péché originel, dont l'examen nous ferait sortir de notre sujet. La méthode des incrédules est de tout brouiller : c'est le moyen d'échapper aux traits de la vérité. Renvoyons donc ailleurs l'examen de cette question, qui serait ici déplacée, et reprenons l'exposé des devoirs que Jésus-Christ nous impose à l'égard du prochain.

S'il nous commande l'amour de nos ennemis mêmes, à quoi ne nous obligera-t-il pas à l'égard de tous nos semblables ? Non-seulement il nous défend toute fraude, toute tromperie, toute injustice dans le commerce que nous avons avec les autres hommes ; mais il nous en interdit même le simple désir, comme un crime, qui ne peut être caché à celui qui voit le fond des cœurs, ni se dérober aux châtimens de sa justice. Celle qu'il exige de nous envers notre prochain n'est point une justice purement extérieure, qui ne fait qu'arrêter la main ; c'est une justice intérieure, qui déracine du cœur jusqu'aux dernières fibres de la cupidité. Il nous apprend que la justice extérieure, tant qu'elle est seule, ne fait que des hypocrites ; que Dieu, qu'on ne peut tromper par les apparences, regarde du même œil le désir et l'action ; que celui qui jette sur une femme un regard déshonnête a déjà commis le crime dans son cœur ; et que pour être agréables au Dieu que nous ser-

vons, pour être dignes de son royaume, il faut que nous rentrions dans l'innocence et la simplicité des enfants.

Quelle charité, quelle tendresse ne nous ordonne-t-il pas à l'égard des pauvres ! Il nous fait remonter jusqu'à la source de nos biens, et nous découvrant la main libérale de Dieu qui nous les donne, il nous apprend que nous n'en sommes que les économistes et les dispensateurs ; que les pauvres sont les propriétaires de tout ce que nous avons de superflu, et qu'ils sont cette famille du Père céleste, sur laquelle il a établi les riches comme autant de serviteurs fidèles et prudents, pour distribuer à chacun de ses enfants la mesure de froment qui lui appartient. Est-il quelque genre de misère qu'il nous ait dispensé de soulager, quelque office d'humanité, qu'il ait soustrait à nos charitables soins ? Il nous ordonne de rompre notre pain à celui qui a faim, de donner à boire à celui qui a soif, de faire entrer dans notre maison celui qui ne sait où loger, de donner le vêtement à celui qui n'en a point, de visiter les malades, de briser les chaînes des captifs, de procurer la sépulture aux morts : c'est sur ces œuvres de miséricorde et de charité, qu'il nous annonce que nous serons examinés et jugés ; et afin que les plus misérables ne soient point exclus du mérite de ces œuvres, il déclare qu'un verre d'eau froide, donné en son nom, aura la même récompense, que les plus abondantes aumônes, et que deux deniers, qu'une pauvre veuve donne de son nécessaire sont aux yeux de Dieu une offrande bien plus considérable et bien plus méritoire, que tous les présents que les riches font de leur abondance.

Il veut que nous rendions à César ce qui est à César, avec la même fidélité que nous devons rendre à Dieu ce qui est à Dieu. Il n'excepte que le seul cas où César, usurpant les droits de Dieu, voudrait nous obliger à violer ses préceptes. Alors il nous dit de ne pas craindre ceux qui tuent le corps, et ne peuvent donner la mort à l'âme, mais de craindre celui-là seul qui peut précipiter et l'âme et le corps dans la fournaise ardente. Il nous interdit l'ambition, l'esprit de domination, la colère, et généralement toutes les passions qui peuvent choquer nos semblables, exciter leur jalousie, et causer du trouble dans la société. Il veut que l'esprit de douceur, de modestie et de paix, accompagne toutes nos paroles et toutes nos démarches, que, pour le bien de la paix, nous cédions de nos intérêts, que nous abandonnions même notre habit à celui qui nous enlève notre manteau ; que nous ne jugions personne ; que nous nous supportions les uns les autres, et que si nous sommes obligés de reprendre quelqu'un de nos frères, la considération de notre propre fragilité nous retienne dans les bornes de la modération et de la douceur. L'humilité, cette vertu dont le paganisme ignorait jusqu'au nom, et sans laquelle toutes les autres sont corrompues par le poison

de la vaine gloire ; l'humilité, dis-je, de qui les hommes l'ont-ils apprise, si ce n'est de Jésus-Christ seul ? Cette vertu est néanmoins comme le précis de tous nos devoirs envers nous-mêmes.

En effet, nous devons nous aimer ; personne ne le conteste. Mais le grand secret est de nous aimer comme il faut, et d'une manière qui nous soit avantageuse. Or, ce grand secret, Jésus-Christ seul nous l'a découvert. De deux parties dont nous sommes composés, l'âme et le corps, il est de l'ordre, de l'aveu même des déistes, que l'une soit soumise à l'autre, et c'est le corps qui doit être soumis, puisqu'il n'est fait que pour être conduit. C'est donc un désordre, que l'âme se rende esclave des convoitises du corps ; qu'elle se dégrade jusqu'à lui obéir ; qu'elle s'en laisse entraîner, et ne s'occupe que des moyens de le satisfaire. Ce n'est pas là s'aimer ; c'est s'avilir, se confondre avec les brutes, et se porter préjudice à soi-même. Non, l'homme ne doit aimer en lui que ce qui vient de Dieu et ce qui le porte à Dieu. Tout ce qui n'en vient pas, tout ce qui n'y porte pas, n'est digne que de mépris et de haine. Telles sont les passions, quoi qu'en disent les déistes ; ils ont beau vouloir les justifier, la saine raison ne les condamne pas moins que la religion. Car que prétendent-ils lorsqu'ils disent que les passions sont des présents que Dieu nous a faits, et qu'elles sont bonnes ? Veulent-ils dire que ce sentiment du cœur que nous nommons amour, et auquel toutes les passions se réduisent, nous est donné de Dieu ? Il ne faut pas faire un si grand effort de métaphysique pour savoir que Dieu nous a rendus capables d'aimer, et même qu'en qualité de première cause et de moteur universel, il opère en nous le mouvement même de notre amour. Mais lorsqu'on aime, c'est toujours quelque chose que l'on aime ; et l'amour est moralement bon ou mauvais, selon l'objet auquel il se porte. Or, ces différents amours que l'on nomme passions n'ont pour objet que des biens faux et passagers, visiblement indignes de notre poursuite, qui nous dégoûtent et nous éloignent de Dieu, notre souverain bien. Ce sont donc de mauvais amours, qui nous rendent impurs et criminels à ses yeux, et qui, par conséquent, ne peuvent venir de lui. Telle est la doctrine de Jésus-Christ, qui nous enseigne par un de ses disciples que l'amour du monde, ce qui comprend en un seul mot toutes les passions, ne vient pas du Père ; et qui nous avait déjà dit que c'est mépriser et haïr Dieu que d'aimer le monde.

Et en effet, aimer un objet pour lui-même, c'est s'y soumettre, le servir et placer en lui sa félicité. Or Dieu peut-il nous inspirer de nous soumettre à quelque autre qu'à lui ? à des créatures qui sont ou au-dessous de nous ou aussi misérables que nous ? Peut-il vouloir que nous servions les créatures ; que nous nous reposions en elles ; que nous cherchions en elles notre félicité ?

Il faudrait donc pour cela qu'il se renonçât lui-même, ou qu'il partageât avec la créature la qualité incommunicable de souverain bien. Rien n'est donc plus digne de Dieu et de l'homme que le paradoxe évangélique qui nous apprend que, pour nous aimer d'une manière utile, nous devons nous haïr nous-mêmes, c'est-à-dire haïr en nous ce qui n'est que de nous, mépriser, combattre et réprimer sans relâche ces passions qui nous aveuglent sur notre vraie félicité, qui nous la font chercher et placer dans les créatures, et qui renversent cet ordre éternel et invariable, qui établit que le corps soit soumis à l'esprit, et l'esprit à Dieu. Telle est la seule vraie et légitime manière de nous aimer, puisque c'est là le seul moyen de nous rendre heureux par la possession de Dieu, le seul bien qui puisse remplir et contenter notre cœur.

Voilà, mes frères, le précis de la morale de Jésus-Christ, qui, comme il est évident, ne nous laisse rien à désirer pour connaître ce que nous devons à Dieu, à nos semblables et à nous-mêmes. Et néanmoins, cette morale, toute sublime, toute parfaite qu'elle est, n'aurait rien opéré pour la réformation des mœurs, et n'aurait même fait qu'occasionner, parmi les hommes, de nouvelles prévarications, si Dieu, en les instruisant de leurs devoirs, ne leur eût donné en même temps un cœur pour les accomplir. Or, c'est ce que Jésus-Christ nous assure qu'il est venu faire parmi les hommes. Les philosophes leur avaient donné des préceptes, et leur avaient dit : Vous n'avez plus besoin désormais que de vous-mêmes pour les observer, et pour vous rendre justes, sages, vertueux et parfaits. Et cependant leur morale, subtilement développée dans leurs écrits, n'était qu'un amas de belles spéculations et n'avait corrigé les mœurs de personne. Jésus-Christ a bien tenu un autre langage aux hommes. Bien loin de flatter leur orgueilleuse présomption, renoncez, leur a-t-il dit, renoncez à vous-mêmes. Asservis et vendus au péché dès votre naissance, vous ne serez véritablement libres de ce funeste esclavage, que quand je vous en aurai délivrés ; c'est là l'unique objet de ma mission. Ce ne sont pas ceux qui se portent bien, mais ce sont les malades qui ont besoin de médecin ; aussi, suis-je venu appeler les pécheurs et non les justes à la pénitence ; chercher et sauver ce qui était perdu. Cessez donc de compter sur vos prétendues forces. Si vous ne tenez à moi comme le sarment tient au cep de la vigne, vous ne porterez aucun fruit de justice, car sans moi vous ne pouvez rien faire : nulle force ne peut vous venir que de moi ; vous ne pouvez aller à Dieu, ni rien obtenir de lui que par moi.

Quel homme a jamais tenu un pareil langage ? Mais les effets ont-ils répondu aux paroles ? Les annales du genre humain nous l'apprennent. Partout où l'Évangile de Jésus-Christ a pénétré, les temples des idoles ont été d'abord abandonnés, ensuite abattus ;

les oracles des démons ont cessé de séduire les hommes ; on n'a plus offert de sacrifices impies ; on n'a plus adoré que le seul Dieu tout-puissant qui a créé le ciel et la terre ; les hommes ont rougi de leurs précédentes erreurs, et les ont détestées. Quel heureux changement ne s'est-il pas fait en eux ! Ils sont devenus des hommes nouveaux. L'innocence des mœurs, la fidélité, la droiture, la douceur, la justice, la tempérance, la modestie, la charité, le désintéressement, sont devenus des vertus communes, au lieu qu'auparavant elles étaient la plupart inconnues. Les disciples de Jésus-Christ se sont tous regardés comme des frères, sans distinction d'âge, de condition, de nation ni de sexe ; et ils se sont tous aimés, comme ne faisant qu'une seule et même famille. Rien n'est plus beau, plus ravissant, que le portrait que saint Luc nous a laissé, dans les *Actes des apôtres*, de la vie des premiers fidèles. Toute la multitude de ceux qui croyaient, nous dit-il, n'avait qu'un cœur et qu'une âme : nul ne considérait ce qu'il possédait, comme étant à lui en particulier, mais toutes choses étaient communes entre eux. La grâce était grande dans tous les fidèles : il n'y avait point de pauvres parmi eux, parce que tous ceux qui possédaient des fonds de terre ou des maisons, les vendaient et en apportaient le prix, qu'ils mettaient aux pieds des apôtres, qu'on distribuait ensuite à chacun selon ses besoins. Et si le témoignage que cet Évangéliste rend à l'innocence et à la charité des premiers disciples de Jésus-Christ est suspect aux déistes, ils ne pourront récuser celui de Pline le Jeune, qui, dans sa fameuse lettre à Trajan, se rend l'apologiste des chrétiens de Bithynie ; ni celui de Lucien, ce modèle de nos incrédules, qui, dans la Vie du philosophe Pérégrin, ne laisse pas, à travers ses railleries ordinaires, de nous donner la plus haute idée de la charité des chrétiens de son temps. Il est donc incontestable que l'Évangile a changé la face de l'univers ; qu'il a éclairé et sanctifié le monde ; qu'il en a banni l'ignorance, la superstition, la corruption, le désordre ; qu'il y a rétabli la connaissance du vrai Dieu, le culte en esprit et en vérité, l'innocence des mœurs et la vraie justice.

Ce ne sont pas là des faits sur lesquels le pyrrhonisme le plus outré puisse avoir la moindre prise. Demandons au déiste lui-même, d'où vient que nous n'adorons plus ni Jupiter, ni Mars, ni Vénus, ni aucune des fausses divinités que nos pères ont adorées ? Il ne répondra point, s'il lui reste de la pudeur, que c'est parce que nous sommes devenus meilleurs philosophes ; mais il sera forcé, par l'évidence des faits, de répondre que c'est parce que nous sommes devenus chrétiens. Non, ce n'est point à la sagesse humaine que l'on peut attribuer ce merveilleux changement. L'histoire nous apprend, au contraire, que durant trois cents ans la sagesse humaine s'est ligüée avec la souveraine puissance, pour la défense de l'idolâtrie, et que

tandis que les Néron, les Domitien, les Dèce et les Dioclétien tiraient le glaive pour exterminer les adorateurs du vrai Dieu, les Celse, les Porphyre, les Jamblique, les Julien et les autres sophistes déployaient toutes les vaines subtilités de leur esprit, pour tâcher de sauver du mépris commun les dieux de la Grèce et de Rome. Que la religion de Jésus-Christ, considérée dans sa morale, soit avouée par la droite raison, bien loin de nous opposer qu'on le dise, nous l'établissons nous-mêmes contre ses ennemis ; mais qui peut contester que la raison n'ait été guérie et rectifiée par la doctrine de Jésus-Christ ? Avant lui elle était dans des ténèbres, et elle donnait dans des égarements dont elle rougit aujourd'hui. Sans lui elle est encore aveugle, ignorante, abrutie : c'est le spectacle que nous offrent toutes les nations qui n'ont pas reçu l'Évangile, ou qui en ont perdu la lumière. Les déistes eux-mêmes nous en fournissent une preuve qui doit leur fermer la bouche, s'ils sont capables de sentir. Que l'on démêle dans leurs ouvrages le peu de vérités qu'ils adoptent : où trouvera-t-on qu'ils les ont puisées ? Ce n'est ni dans leur propre esprit, ni dans celui des philosophes, mais dans la seule doctrine de Jésus-Christ : nous l'avons déjà remarqué. Qu'ils cessent de prendre Jésus-Christ pour guide : ce n'est plus chez eux que puérités, que sophismes, que contradictions, que doutes, qu'erreurs. Qu'on ne nous parle donc plus des lumières de la raison, sans celles de l'Évangile. La raison abandonnée à elle-même n'a jamais fait que des superstitieux ou des impies. L'Évangile seul a forcé des hommes religieux et sensés. Que conclure maintenant de cet exposé de la doctrine de Jésus-Christ, et du merveilleux changement qu'elle a produit sur la terre, sinon que l'Évangile est indubitablement cette grande révélation que l'ignorance et la corruption de l'homme rendaient nécessaire, et qui avait été si clairement promise et si constamment attendue ?

Cette conséquence reçoit un nouveau degré d'évidence et de certitude, si nous portons notre examen sur la personne même de Jésus-Christ. Les déistes, renouvelant les blasphèmes des persécuteurs du christianisme, ne veulent faire de lui qu'un pur homme comme les autres, et le regardent tout au plus comme un philosophe qui a voulu rendre son nom célèbre par l'établissement d'une nouvelle secte parmi les Juifs. Suivons pour un moment leur idée. Si Jésus-Christ n'est qu'un pur homme, dès lors il n'est plus que le fils d'un pauvre artisan, né dans la lie d'un peuple que les déistes s'attachent à déprimer, et à nous donner pour le plus grossier, le plus ignorant, le plus crédule et le plus stupide de tous les peuples. Or quelles connaissances, quelles lumières ce fils d'un artisan a-t-il pu emprunter d'un peuple dont l'ignorance est si prodigieuse ? Car enfin il n'est point de milieu dans cette alternative : si Jésus-Christ n'a pas reçu de Dieu ses connaissances, il

faut qu'il les ait tirées de l'homme, ou de lui-même ou des autres. Où sont donc les maîtres qu'il a eus dans l'étude de la philosophie et des sciences humaines ? Est-ce Joseph ou Marie qui l'ont instruit ? Hélas ! qui les aurait instruits eux-mêmes dans une condition si abjecte et si pauvre, et au milieu d'un peuple dont on nous donne l'ignorance pour un prodige ? Il est d'ailleurs expressément marqué par un de ses historiens qu'il n'avait pas seulement appris à lire. Nulle éducation n'a donc pu ni cultiver son esprit, ni former son cœur. Ignoré jusqu'à sa trentième année, il sort enfin de l'obscurité où il s'était tenu jusqu'alors, et se choisit un certain nombre de compagnons avec lesquels il parcourt, pendant les trois dernières années de sa vie, les différentes villes et bourgades de la Judée. Et quels hommes s'associe-t-il ? des orateurs ? des philosophes ? des docteurs ? des esprits sublimes ? Rien moins que cela : ce sont des matelots, des pêcheurs, les hommes les plus stupides et les plus grossiers qu'il puisse trouver chez le plus grossier et le plus stupide de tous les peuples. Tel est Jésus-Christ, à ne juger de lui, comme font les déistes, que par la seule apparence, sans lettres, sans éducation, sans commerce avec les savants, sans connaissances acquises. Supposons maintenant parmi nous un homme de cette espèce, ne faudrait-il pas avoir encore plus de stupidité qu'on n'en attribue au peuple juif pour attendre de cet homme, je ne dis pas un système suivi de philosophie et de religion, mais la moindre pensée, le moindre trait de bon sens tant soit peu au-dessus du médiocre.

Ouvrez les yeux, déistes, et soyez saisis d'une religieuse frayeur : Jésus-Christ, ce même homme, sans lettres, sans éducation, sans commerce avec les savants, sans connaissances acquises, enseigne aux hommes, dans les maximes d'une simplicité et d'une précision inimitables des vérités sublimes, que ni les Chaldéens, ni les Égyptiens, ni les Grecs, ni les Romains, ni aucune nation de la terre, ni les Socrate, ni les Platon, ni les Cicéron, ni les Sénèque, ni tous les philosophes ensemble, n'ont jamais ni connu, ni pu faire connaître aux autres. Il ouvre la bouche : à sa parole, la nuit de l'ignorance est dissipée ; le jour se lève dans notre esprit. Nous parcourons les écrits de ces anciens sages que Rome et Athènes ont tant célébrés et nous n'y trouvons que des fables, des songes de malades, des doutes, des contradictions, des impiétés, des blasphèmes. Jésus-Christ seul donne au but, la sagesse ne se trouve nulle part que dans son Évangile, ce n'est que par lui que nous connaissons Dieu, ses perfections, ses œuvres, ses volontés et son culte, ce n'est que par lui que nous connaissons notre origine, notre fin, notre état, nos besoins, nos ressources ; ce n'est que par lui que les sentiers de la justice nous sont ouverts : on n'est dans la voie que par lui ; on n'est dans l'ordre que sous sa conduite ; on n'est homme

de bien, juste et parfait, qu'en suivant ses leçons. Les philosophes avec toute leur science, avec tous leurs talents naturels, se sont à peine attirés une poignée de disciples à qui ils ont appris à douter, à disputer et à s'égarer; Jésus-Christ s'est formé dans tous les temps et dans tous les lieux des millions de disciples, des savants comme des ignorants, des princes comme des sujets, des vieillards comme des enfants, des riches comme des pauvres, des femmes comme des hommes, qui, sans dispute, sans raisonnements, sans étude sont parvenus à la plus haute sagesse. Est-ce là ce qu'il était naturel d'attendre d'un homme tel qu'a été Jésus-Christ, s'il n'en faut pas avoir d'autre idée que celle qu'en ont les déistes? Pourrait-on espérer, avec la moindre ombre de vraisemblance, de trouver dans le fils d'un artisan de Judée, qui n'avait ni étude, ni connaissance des lettres, une profondeur de lumières et de sagesse, qui ne s'est trouvée dans aucun autre homme sur la terre?

Je le répète, deistes, ouvrez les yeux et reconnaissez au moins que si jamais il a plu à Dieu de se servir du ministère de quelque homme pour instruire et ramener les hommes à la vertu, c'est sans doute à Jésus-Christ qu'il a confié cet important ministère. Commencez du moins à douter et à entrer en défiance de vos prétendues lumières. Y eut-il jamais un fondement plus légitime de revenir sur vos pas, de suspendre votre jugement et de chercher à vous éclaircir? Le refuser, qu'il me soit permis de le dire, ce n'est point force d'esprit, c'est brutale opiniâtreté. Vous ne pouvez nier que Jésus-Christ n'ait été l'homme le plus singulier, le plus étonnant, le plus extraordinaire qui ait paru dans le monde, qu'il n'ait été un homme unique. Vous ne pouvez lui refuser la gloire d'avoir été le plus sage, le plus réglé, le plus juste de tous les hommes; vous ne pouvez désavouer, enfin, que sa doctrine ne soit la plus sublime, la plus pure et la plus propre à former des gens de bien, de toutes celles qui ont eu cours parmi les hommes. En faut-il davantage pour vous tenir en suspens et pour vous engager à examiner, sans préjugés et de bonne foi, si Jésus-Christ ne serait point ce descendant d'Abraham et de David, qui a été constamment promis et attendu, en qui l'esprit de Dieu devait se reposer, qui devait être envoyé pour ouvrir aux hommes la voie du salut et en qui toutes les nations de la terre devaient être bénies? Sa mission divine une fois supposée, le contraste si étonnant que nous venons de remarquer entre l'obscurité de sa naissance et la sublimité de sa doctrine, entre Jésus-Christ fils de l'homme et Jésus-Christ réformateur de l'homme; ce contraste, dis-je, s'évanouit; au lieu qu'il devient une énigme inexplicable, si l'on ne suppose pas sa divine mission.

Il est donc de la dernière importance que vous examiniez ce point capital. Eh quoi! n'avez-vous pas assez d'intérêt à cet examen? Pensez, je vous prie, au risque que

vous courez. Vous examinez tous les jours une infinité de questions inutiles, ou de pure curiosité, comme par exemple, l'esprit des lois et des coutumes de certains peuples, qui, ou n'existent plus, ou sont à trois et quatre mille lieues de distance; dont vous n'êtes ni les juges ni les réformateurs; qui ne vous connaissent, ni ne vous connaîtront jamais et qui seraient fort étonnés d'apprendre qu'il est dans un coin de l'univers, à trois ou quatre mille lieues d'eux, des hommes spéculatifs, qui sur des principes qu'ils se sont forgés eux-mêmes, décident souverainement de tout ce qui concerne leur gouvernement, leurs intérêts, leurs usages, leurs lois, leur religion et bâtissent le système politique de l'univers avec autant de solidité que d'autres en développent le système physique; vous consommez, dis-je, vos jours à ces curieuses recherches et vous n'examinerez pas si Dieu a voulu vous instruire de ses volontés, vous rendre homme de bien et vous sauver par un Envoyé? Y a-t-il de stupidité comparable à une pareille indifférence? Si Jésus-Christ n'est pas l'Envoyé de Dieu, comme vous le décidez par caprice, tout ce qui résultera de l'examen que vous ferez de ce point capital, c'est que vous serez plus à l'aise, lorsqu'il s'agira de contenter vos passions, contre lesquelles on ne pourra plus vous alléguer l'Évangile et que vous vous délivrerez de toute crainte pour l'autre vie. Car, enfin, quelque bonne contenance que vous affectiez à l'heure de la mort, cette crainte importune s'élève malgré vous dans vos cœurs; elle arrache à quelques-uns des regrets malheureusement trop tardifs, et le brutal désespoir qui endureit les autres n'est point un remède à leurs frayeurs intérieures. Si, au contraire, Jésus-Christ est l'Envoyé de Dieu, vous ne vous repentirez pas d'un examen qui vous aura ramené du prodigieux égarement où vous êtes dans la véritable et unique voie du salut. En deux mots, il y a au moins du pour et du contre sur cette matière, et vous ne pouvez disconvenir qu'elle ne soit la plus intéressante de toutes: vous vous piquez d'ailleurs d'être raisonnables, d'examiner avant que de croire et de réfléchir avant que d'agir. Pourquoi donc n'examineriez-vous pas également avant que de ne pas croire? Faut-il être moins en garde contre le danger de rejeter la vérité, que contre celui d'adopter le mensonge? Examinez donc le fait de la mission divine de Jésus-Christ, c'est ce qui décide de tout. Ah! si vous apportez à cet examen la bonne foi que vous exigez des autres dans les affaires de la vie, vous ouvrirez indubitablement les yeux et vous adorerez avec nous, dans le fils de Marie, le Fils éternel de Dieu, le rédempteur et la lumière du monde, le pontife et le médiateur des hommes auprès de son Père, la voie, la vérité et la vie.

Il faut cependant l'avouer, mes frères, quelque coupables que soient les incrédules qui refusent de faire cet examen, nous

ne devons pas moins nous accuser nous-mêmes de l'éloignement qu'ils ont à le faire ; car peuvent-ils concevoir de l'estime pour la religion et prendre intérêt à l'approfondir, lorsqu'ils voient ceux qui font profession d'y être attachés, par l'esprit, la contredire par les œuvres ? Comment obtiendrons-nous d'eux qu'ils examinent, s'il est vrai que le Dieu des miséricordes ait envoyé son Fils sur la terre pour y détruire le règne du péché et pour y établir le règne de la justice, lorsqu'ils retrouvent parmi nous, qui croyons à l'Évangile, les mêmes vices, les mêmes désordres que nous leur reprochons ? Vous voulez, nous diront-ils, que nous croyons ce que vous trouvez bon de croire ; et à quoi cette croyance nous mènera-t-elle ? A être chrétiens comme vous ? Eh ! quelle différence y a-t-il donc entre votre vie et la nôtre ? Nous sommes sensuels, intempérants, voluptueux ; vous l'êtes aussi : nous aimons le plaisir, le luxe, la vanité ; vous l'aimez aussi : nous satisfaisons nos inclinations, nos goûts, nos penchans ; vous les satisfaites aussi. Il ne nous manque pour vous ressembler en tout que d'être hypocrites, que de prêcher une austère morale, sans la pratiquer, que de confesser Jésus-Christ de bouche et laisser à d'autres le soin d'observer ses préceptes.

Ah ! ne soyons plus surpris, mes frères, des rapides progrès de l'impïété ; nous ne sommes plus, comme nos anciens prédécesseurs dans la foi, la bonne odeur de Jésus-Christ parmi nos frères ; nous leur sommes, au contraire, une odeur de mort, et un sujet scandale. Comparons, en effet, les temps ; et par ce qui se passait dans les commencemens de l'Église, nous pourrions juger de ce qui doit arriver parmi nous. J'y vois la sagesse humaine déchaînée, comme aujourd'hui, contre l'Évangile : le Dieu crucifié des chrétiens n'y est pas moins l'objet intarissable des railleries et des insultes des faux sages du siècle ; et, ce que, grâce à la bonté de Dieu nous n'éprouvons pas, les princes ligués contre le Seigneur et son Christ se font une affaire de politique et de religion d'exterminer, par le fer et le feu, les disciples de Jésus-Christ, comme des ennemis de l'empire et du culte établi. Et qu'en arrive-t-il ? La religion s'affaiblit et s'étend par les moyens mêmes que le monde emploie pour la détruire : le creuset de la persécution ne sert qu'à épurer l'héroïque vertu des chrétiens : le spectacle de leurs supplices la tire de l'obscurité où leur modestie la retenait et la fait briller aux yeux du public : le philosophe qui insultait à leur foi est frappé de la sainteté de leurs mœurs, s'instruit de leurs maximes, embrasse leur religion, et prend la plume pour la défendre. Le glaive tombe des mains des césars ; la croix devient l'ornement de leur diadème ; le monde se réconcilie avec l'Évangile, l'adopte, et dresse des autels sur le tombeau des justes qu'il a condamnés à la mort. Tant il est vrai que la pratique de l'Évangile fut toujours la plus

trionphante preuve de sa divinité, et la plus propre à convaincre les incrédules. N'est-il donc pas visible qu'aujourd'hui que les mœurs des domestiques de la foi sont aussi corrompues que celles des étrangers, et que nous ne pouvons plus dire avec Tertullien qu'il ne se trouve point de criminel parmi nous, ou que s'il s'en trouve quelqu'un, dès lors il n'est plus des nôtres ; l'incrédulité n'a plus à rougir, et doit naturellement faire d'autant plus de ravages, qu'elle trouve les esprits et les cœurs ouverts, et déjà disposés à recevoir ses poisons ? S'il nous reste donc encore quelque zèle pour l'Évangile, prouvons-en la divinité par nos œuvres, faisons-en admirer la pureté par nos mœurs, persuadons-en la pratique par nos exemples. L'incrédule n'ayant plus la misérable ressource de mettre sur le compte du christianisme les abus et les vices des chrétiens sera confondu ; nous le ramènerons à la vérité par la charité ; et, marchant devant lui, nous lui servirons de guide dans la voie de la vie éternelle. Amen.

INSTRUCTION VI.

Clama, ne cesses. (Isa., LVIII, 1.)

Criez, et ne vous laissez pas de crier.

Nous avons exposé, mes frères, dans l'instruction précédente, la doctrine de Jésus-Christ, et nous avons été frappés d'admiration d'y trouver non-seulement tous les devoirs que Dieu avait imposés à l'homme par la révélation naturelle, et que l'homme avait presque entièrement perdus de vue ; mais encore des remèdes proportionnés au déplorable état de corruption où il est, de quelque façon qu'il y soit tombé. Nous avons vu qu'aucun des philosophes, ni même tous ensemble, n'ont jamais rien enseigné de semblable ; que dans les vertus mêmes qu'ils ont reconnues, ils ont ignoré le principe qui les produit, le motif qui doit les animer, et la fin à laquelle on est obligé de les rapporter, et que les déistes, qui prétendent n'éconter que leur raison, sont forcés de recourir à l'Évangile, s'ils veulent dire quelque chose qui soit marqué au coin de la vérité. Le prodigieux changement que cette sainte doctrine a occasionné dans les mœurs des hommes, partout où elle a été annoncée, nous a fait conclure, sans hésiter, que, puisqu'il y avait une révélation promise au genre humain, dont l'auteur ou le ministre devait être un descendant d'Abraham et de David, l'Évangile que Jésus-Christ, issu de ces deux patriarches, a établi, est indubitablement cette grande révélation si longtemps désirée. Nous voulons bien néanmoins suspendre encore notre jugement là-dessus, et soumettre à l'examen de la raison les preuves de la mission divine de Jésus-Christ : voilà, en matière de religion, la seule chose qui soit du ressort et de la compétence de la raison. Elle ne nous a pas été donnée pour aller fouiller dans la volonté de Dieu, et y chercher ce qu'il a dû ou n'a pas dû nous révéler ; mais elle nous a été donnée pour

nous assurer de l'existence de la révélation, par l'examen des faits qui la prouvent, et pour la discerner de tout ce qui s'annonce faussement sous ce nom respectable.

Nous l'avons déjà commencé cet examen, et nous avons vu que le contraste frappant qui se trouve entre la bassesse apparente de Jésus-Christ et la sublimité de sa doctrine, forme un préjugé qui doit au moins faire soupçonner à tout homme de bonne foi que Jésus-Christ pourrait bien être cet Envoyé de Dieu, si clairement promis et si constamment attendu, qui devait être le Docteur des nations et la lumière du monde. Rien n'est donc plus intéressant pour nous que d'éclaircir ce soupçon, et c'est à quoi nous allons nous appliquer. Il faut pour cela que nous discutions les différents témoignages rendus à Jésus-Christ, et nous commencerons par celui qu'il se rend à lui-même. Est-il véritablement envoyé de Dieu pour instruire, guérir et sauver les hommes? Il nous le déclare sans aucune ambiguïté. *C'est là, dit-il à son Père, la vie éternelle, que l'on vous connaisse, vous qui êtes le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous avez envoyé.* (Joan., XVII, 3.) Mais comme le témoignage qu'un homme se rend à lui-même ne doit point être reçu à la légère, comme on est fondé à le suspecter, lorsqu'il n'est appuyé d'aucune preuve, Jésus-Christ nous renvoie à ses œuvres miraculeuses, et il veut que nous jugions par elles de la vérité de son témoignage. *Si vous ne croyez pas à mes paroles, dit-il aux Juifs, croyez à mes œuvres* (Joan., X, 38.) Afin donc que les œuvres de Jésus-Christ nous déterminent et nous forcent, pour ainsi dire, à croire qu'il est l'Envoyé de Dieu, il faut qu'elles soient telles qu'on ne puisse les attribuer ni à l'imposture, ni à l'adresse, ni à la magie; en un mot, il faut qu'il soit évident qu'elles ne peuvent venir que de Dieu seul, qui sort de son secret, et s'affranchit des lois de la nature, pour nous rendre attentifs à la vérité qu'il nous révèle, par la singularité de son opération donnée en preuve et en confirmation

(24) Je crois devoir, pour l'avantage de la religion, rapporter une anecdote qui prouvera que la plupart de nos incrédules sont des ignorants, qui saisissent aveuglément tout ce qui leur paraît capable d'ébranler une religion qu'ils détestent. Lorsque je prêchais ces instructions, je me trouvais un jour dans une maison avec un particulier d'une profession qui demande plus d'érudition qu'il n'en fit paraître. Ce personnage, après bien des traits lancés contre la religion, sous prétexte de me rapporter ce que les déistes en pensent, me questionna sur les preuves que je donnais des miracles de Jésus-Christ. Je lui répondis que je les prouverais, comme on prouve tous les faits, par le témoignage des hommes; mais témoignage qui ne peut être contredit, puisqu'il a été scellé par le sang des témoins et confirmé par l'aveu des ennemis. Il me conseilla aussitôt, d'un ton érudite et pédant, de lire un certain commentaire, que je ne connais pas, sur ces paroles d'Horace : *Credat Judæus apella*; et il m'assura que, quand j'aurais lu ce qu'Horace pensait des miracles de Jésus-Christ, je rabattrais beaucoup de l'opinion que j'en avais.

de cette même vérité. Nous allons donc examiner les miracles de Jésus-Christ, et voir s'ils sont de telle nature qu'ils prouvent par eux-mêmes qu'il est l'Envoyé de Dieu.

Que Jésus-Christ ait fait des miracles, c'est un fait que nous nous croyons en droit de poser pour certain (24). On ne peut démontrer les faits que par le témoignage des hommes; et lorsque des hommes qu'on ne peut soupçonner d'avoir été trompés, ni d'avoir voulu tromper, attestent des faits qui se sont passés au vu et au su de toute une nation, sans qu'ils aient été contredits, on n'en demande pas davantage pour les recevoir comme vrais et indubitables. A plus forte raison doit-on les adopter, si les témoins qui les déposent donnent leur vie pour en certifier la vérité; si ceux qui ont le plus grand intérêt à les combattre sont forcés de les avouer, et si ces faits ont occasionné dans l'univers une révolution considérable, que personne ne puisse révoquer en doute. Or, tous ces motifs de crédibilité se réunissent en faveur des miracles de Jésus-Christ, et concourent ensemble à en établir la certitude. Ses Apôtres prennent à témoin de ses miracles ceux mêmes qui l'ont crucifié. *Jésus de Nazareth, leur disent-ils, était un homme que Dieu avait autorisé parmi vous par les miracles, les prodiges et les effets surprenants qu'il a opérés par lui au milieu de vous, comme vous le savez vous-mêmes.* (Act., II, 22.) Ils ne se sont jamais démentis, et ils ont constamment répandu leur sang pour attester qu'il les avait faits. Les Juifs et les païens, ennemis déclarés de Jésus-Christ, ont été forcés de les avouer. Les premiers ont dit qu'il les avait opérés, comme Moïse, par la vertu du grand nom de Dieu, qu'il avait heureusement déconvert dans le temple et caché dans sa cuisse (25). Les seconds, qu'il les avait faits par les secrets de la magie, qu'il avait, disaient-ils, apprise durant son séjour en Égypte (26). Les uns et les autres, comme l'on voit, ont voulu obscurcir le principe par lequel il les avait opérés; mais par là même ils les ont avoués.

Je le remerciai de son avis, et lui dis que, sans avoir besoin de lire ce commentaire, je décidais sur ce qu'il m'en disait, que son auteur devait être bien ignorant, puisque Jésus-Christ, n'ayant fait son premier miracle que la quinzième ou seizième année de Tibère, cet auteur voulait qu'Horace, mort sous Auguste, en eût parlé. Mon incrédule rongit, se tut, et s'en alla.

(25) Je ne puis citer le Talmud que sur la foi d'autrui.

(26) Celse est dans le plus grand embarras au sujet des miracles de Jésus-Christ. Tantôt, n'en pouvant soutenir l'éclat, il les traite d'illusions, et il voudrait qu'on les regardât comme autant de faits forgés par ses disciples. (ORIGÈNE, cont. Cels., liv. 1, pag. 72, de la trad. française de M. Bouchereau.) Tantôt, voulant bien supposer que tout ce qu'on en lit est véritable, il prétend que toutes ces œuvres merveilleuses doivent être mises au rang de celles des magiciens, qui se vante d'en faire de plus grandes. (Pag. 42.) Tantôt il ne parle plus par supposition, et il impute absolument à Jésus-Christ

Quel embarras ne causaient-ils pas à Julien ! Cet apostat, l'idole de nos philosophes (27), aurait bien voulu s'en débarrasser en les niant, et il n'y aurait certainement pas manqué, s'ils n'eussent été à l'abri de tout soupçon de supposition. Mais, privé de cette misérable ressource, il prend le parti de dissimuler tous ceux où la puissance divine éclate davantage, et d'atténuer, autant qu'il le peut, le petit nombre de ceux qu'il est forcé d'avouer. *Jésus*, dit-il, *ne se signala, durant sa vie, par rien de mémorable, à moins qu'on ne mette au nombre des grandes choses, d'avoir guéri des boiteux et des aveugles, et d'avoir délivré, par ses conjurations, des démoniaques dans les bourgs de Bethsaïde et de Béthanie* (28). N'admirez-vous pas mes frères, ce ton de mépris ? Il faut bien se sauver par là, quand on ne sait plus où l'on en est (29). Mais il n'est point ici question du cas que cet apostat témoigne faire des miracles de Jésus-Christ. Que ce soit dans des villes ou dans des bourgs qu'il les ait opérés ; qu'il en ait opérés dix ou cent, il nous suffit qu'il en ait opérés : c'est l'ennemi le plus envenimé du christianisme, celui qui, eu égard à la pourpre dont il était revêtu, avait moins de ménagements à garder ; c'est lui-même qui en tombe d'accord. Il ne nous en faut pas davantage ; car ce serait manquer de jugement que de vouloir que des ennemis du nom chrétien eussent parlé des miracles de Jésus-Christ dans le même goût que ses disciples.

Enfin, ce qui achève de mettre les incré-

d'avoir fait, par art magique, tout ce qui avait paru de plus surprenant dans ses actions. (Pag. 4.) Tantôt enfin, il fait dire à un Juif que Jésus-Christ, ayant appris en Egypte quelques-uns de ces secrets que les Egyptiens font tant valoir, il s'en retourna dans son pays, et que, tout fier des miracles qu'il savait faire, il se proclama lui-même Dieu. (Pag. 16 et 17.)

(27) Si l'on veut voir avec quelle complaisance fanatique nos philosophes parlent de cet apostat, et combien ils se déchainent contre les Pères qui l'ont réfuté ; on n'a qu'à lire le Diction. Encyclop. art. *Eclectique*, et l'Esprit des Lois, avec sa seconde défense.

(28) « Hic (Jesus) toto vitæ tempore nihil admodum memoratu dignum egit, nisi quis, claudos et cæcos curare, et demoniis correptos adjuvare in pagis Bethsaïda et Bethania, magni alicujus facinoris numero habeat. » (JULIAN. apud S. CYPRIAN., lib. VI, cont. *Jul.*, p. 191, édit. Spanhemii.)

(29) Hiéroclès, réfuté par Eusèbe, avait déjà tâché de se sauver des mirades de Jésus-Christ par le même artifice. « Nugantur (Christiani) Jesum tolerantis, ut qui cæcis videndi reddiderit facultatem, et alia id genus admiranda præstiterit. » (HER., apud EUSEBIUM, initio libri cont. *Hiéroclém.*) Il les avoue néanmoins, traite Jésus-Christ de Magicien, au rapport de Lactance (*Divin. Inst.*, l. V, c. 5), et compare ses miracles aux prestiges d'Apollonius de Thyane.

(30) L'auteur des *Pensées philosophiques* dit : « Oni, j'oserai les nier tant qu'ils ne me seront pas confirmés par l'autorité de quelqu'un qui ne sera pas de votre parti, et que j'ignorerai que ce quelqu'un est incapable de fanatisme et de séduction. » O vous, donc, qui lisez dans les auteurs romains, que le second Africain a détruit Carthage, niez-le hardiment, parce que ce fait ne vous est confirmé par l'autorité

dules dans l'impuissance de les nier, c'est que de ces miracles et de ceux des apôtres, il est résulté une révolution très-considérable et très-éclatante dans l'univers, où plusieurs nations entières ont passé du judaïsme et de l'idolâtrie au christianisme, et ont formé l'Eglise chrétienne qui, depuis plus de dix-sept siècles, a subsisté et subsiste encore à nos yeux. Il n'y a donc point de fait mieux établi que celui des miracles de Jésus-Christ, et si tous les autres faits que l'histoire nous a transmis pouvaient être soupçonnés de fausseté, celui des miracles de Jésus-Christ serait à l'abri du soupçon, parce qu'il n'y a dans toute l'histoire aucun fait qui réunisse tous les motifs de crédibilité qui concourent à établir la certitude de ces miracles. Aussi nous ne pensons pas que des déistes, en qui la bonne foi n'est pas éteinte, veuillent les contester. S'il se trouve des incrédules qui les nient (30), ce ne peut être que parce qu'il leur plaît de le nier, sans autre raison que parce que cela leur plaît ainsi. Mais comme nous ne voulons traiter qu'avec des gens raisonnables, et que ce procédé ne l'est pas, nous déclarons que ce n'est pas à des incrédules de passion ou de caprice que nous nous adressons.

Une autre espèce d'incrédules que nous mettons aussi à l'écart sont ceux qui, étant assez imbéciles pour accorder à Spinoza la foi qu'ils refusent aux historiens sacrés, décident, d'après leur oracle, que les miracles sont impossibles (31). Jusqu'à présent, de ce qu'une chose est arrivée, tous les hommes

d'aueun historien carthaginois ; et que d'ailleurs, quand même vous le trouveriez dans quelque auteur qui ne fût pas du parti des Romains, ou ne vous a pas démontré que cet auteur était incapable de fanatisme et de séduction. Comment traiter avec des incrédules de cette trempe ? On ne peut rien faire de mieux que de les mépriser, comme des gens qui n'ont pas plus de probité que de religion. En vain leur citeriez-vous les aveux de Celse, d'Hiéroclès, de Julien et des autres ennemis du christianisme. Ils diront, ou que ces aveux sont supposés par les Pères qui les ont rapportés, ou que ces ennemis du christianisme n'ont pu se garantir de la séduction des chrétiens, ou enfin que les uns et les autres ont donné dans le fanatisme. Ce dernier échappatoire leur est fourni dans l'article *Eclectique*, cité ci-dessus. Le rédacteur de cet article ne voit dans les Pères de l'Eglise qui ont combattu les philosophes éclectiques de l'école d'Ammonius, que des enthousiastes qui ont attaqué d'autres enthousiastes. Quel moyen donc de convaincre de pareils incrédules des faits les mieux attestés ? il n'en est qu'un : c'est de trouver le secret de les transporter, en chair et en os, aux temps et sur les lieux où ces faits se sont passés, afin qu'ils les voient de leurs propres yeux ; sans quoi l'auteur des *Pensées philosophiques*, incapable sans doute de fanatisme, de séduction et même de folie, vous déclare qu'il ne croira pas la resurrection d'un mort, quand un peuple entier, quand tout Paris la lui attesterait. (*Peus. Phil.*, imprimées en 1746, pages 91 et 95.) *Neque si quis ex mortuis resurrexerit, credent.* (*Luc.*, XVI, 31.)

(31) La nature de ces *Instructions* ne me permettant pas de disputer le système aussi ténébreux qu'impie de Spinoza, je vais le faire ici le plus brièvement qu'il me sera possible. Suivant ce trop fameux athée il n'y a qu'une substance unique, qui

en ont conclu qu'il était possible qu'elle arrivât; mais Spinoza leur enseigne une autre logique : ils doivent désormais conclure qu'un fait arrivé n'est point arrivé parce que, maîtres de disposer à leur gré du passé et de fabriquer le système physique de l'univers, ils se seront forgé des raisons métaphysiques de croire qu'il n'est pas possible que ce fait arrivât. Mais quel est donc le grand principe d'où Spinoza conclut l'impossibilité des miracles ? Le voici, mes frères : pourrez-vous en supporter l'impiété ? C'est que Dieu et la nature c'est la même chose ; que rien ne peut arriver que ce qui est un effet des causes naturelles, agissantes selon des lois nécessaires et invariables ; et qu'ainsi les miracles étant supposés ou contraires, ou étrangers à ces causes, sont par là même impossibles. C'est-à-dire, que Spinoza suppose, en d'autres termes, qu'il n'y a point de Dieu qui puisse opérer les miracles, pour conclure de là qu'ils sont impossibles. A Dieu ne plaise que nous perdions le temps à disputer avec des monstres de cette espèce. Arrêtons-nous donc à ces incrédules qui reconnaissent les œuvres merveilleuses de Jésus-Christ, mais qui ne les mettent pas au nombre des miracles, ou qui attaquent la preuve invincible qui en résulte en faveur de la mission divine de Jésus-Christ ; et voici un petit nombre de vérités que nous établissons pour principes.

Première vérité. Nous appelons miracle proprement dit un effet qui est au-dessus des lois de la nature, et qui ne peut avoir de cause dans la nature. La guérison d'une maladie invétérée, par exemple d'une paralysie formée depuis un grand nombre d'années peut, si l'on veut, avoir quelque cause dans la nature, quoique cette cause ait jusqu'à présent échappé à toutes les recherches de la médecine. Mais la guérison subite et parfaite d'une pareille maladie, sans l'appli-

reint en elle les deux attributs de pensée et d'étendue. Tous les esprits, leurs pensées, leurs volontés, ou pour mieux dire, leurs volitions, leurs sentiments, etc., appartiennent à l'attribut général de pensée, et n'en sont que les modifications. Tous les corps, leurs figures, leurs mouvements et leurs qualités sont aussi les modifications de l'attribut général d'étendue. La somme de toutes ces modifications de pensée et d'étendue forme la modification générale de la substance unique, et comme tout est dans une agitation continuelle, et dans une espèce de flux et reflux de pensées et de mouvements, il en résulte à chaque instant une nouvelle somme, et par conséquent une modification différente de la substance unique, qui n'est constante et immuable que dans la perpétuité de sa variation. Un morceau de cire peut être réduit en globe, en cylindre, en cube, en cône, en pyramide, etc., selon la disposition que l'on donnera à ses parties ; mais il est impossible qu'il ait toutes ces figures à la fois : il ne peut les avoir que successivement l'une après l'autre. Il en est de même, selon Spinoza, de la substance unique : elle peut être modifiée en une infinité de manières ; car la somme des résultats différents qui la modifient est inépuisable ; mais elle n'en peut être modifiée que successivement de l'un après l'autre. De plus, l'un donne naissance à l'autre : un mouvement produit un autre mouvement ; une pensée est la cause d'une

cation d'aucun remède, et par la seule volonté de celui qui guérit ; cette guérison, dis-je, est au-dessus de toutes les lois de la nature : elle est donc un miracle. La résurrection d'un mort n'a aucune cause dans la nature. L'âme et le corps sont deux substances disparates qui n'ont aucun rapport de convenance ni d'analogie : leur nature n'exige point qu'elles soient unies pour composer un tout : il n'est dans la nature aucun lien qui puisse les attacher l'une à l'autre : quand elles sont unies, ce ne peut être que par la volonté toute-puissante du Créateur de ces deux substances. Il n'y a donc que cette même volonté du Créateur qui puisse les unir de nouveau, après qu'elles ont été désunies. Par conséquent, la résurrection d'un mort est aussi un miracle.

De là suit une seconde vérité, savoir : que Dieu seul est auteur des miracles proprement dits ; car, puisque les miracles sont des effets au-dessus des lois de la nature, ou qui ne peuvent avoir aucune cause dans la nature, il est évident qu'il ne leur reste plus d'autre cause que la volonté toute-puissante du Créateur qui s'affranchit, quand bon lui semble, des lois et des causes de la nature qu'il a également établies pour opérer ce qu'il veut, et de la façon qu'il le veut. Les hommes demandent donc les miracles ; ils les obtiennent, et, en ce sens, ils en sont les ministres : mais c'est Dieu seul qui les opère à leur demande, lorsqu'il trouve bon de les exaucer.

Une troisième vérité que les déistes qui reconnaissent un Dieu infiniment bon et infiniment vrai ne nous contesteront pas, c'est que Dieu étant seul auteur des miracles proprement dits il n'en peut point faire pour autoriser le mensonge, autrement il se démentirait et se renoncerait lui-même. Je ne dis pas que Dieu, pour punir les hommes de leurs mauvaises cuoidités, ne puisse ver-

autre pensée ; et le résultat actuel de pensées et de mouvements, qui fait la modification générale de tout, est l'effet du résultat précédent par une progression de causes à l'infini. Concevra qui pourra cette progression de causes à l'infini. C'est comme si l'on supposait une chaîne composée d'une infinité de chaînons, dont l'un soutiendrait l'autre, sans qu'il y en eût un premier qui fût arrêté fixement quelque part. Voici maintenant l'impiété du système : c'est qu'il n'y a point d'intelligence suprême et indépendante, qui, par l'efficacité de sa volonté, soit la cause efficiente de tous ces résultats. Non, le Dieu de Spinoza est lui-même cette substance unique, sans cesse diversement modifiée par une suite de lois nécessaires et invariables : Dieu, la nature, la substance unique, sont tous termes synonymes, suivant cet athée. Il ne faut donc pas prendre le change : lorsqu'il dit que Dieu ne peut se renoncer lui-même ni agir contre sa volonté, parce qu'il agirait contre sa nature, et qu'ainsi les miracles sont impossibles, cela ne signifie autre chose, sinon que la nature ne peut être autrement qu'elle n'est ; que tout est résultat nécessaire des lois invariables de la nature ; que rien de ce qui ne serait pas un résultat de ces lois, n'est possible, et que les miracles que nous supposons n'en être pas des résultats, mais des effets de la volonté arbitraire de Dieu, sont impossibles.

mettre que des imposteurs et des ministres de Satan fassent certains prodiges éclatants et surnaturels, qui aveugleront ceux qui méritent d'être aveuglés, et en seront pris pour de vrais miracles : on en a la preuve dans les magiciens de Pharaon ; et la même séduction est prédite pour les temps de l'Antéchrist (32). Je veux dire seulement que ces prodiges n'étant faits que pour induire les hommes en erreur, ils ne peuvent avoir Dieu pour auteur, et ne sont pas conséquemment de vrais miracles. En un mot, tout vrai miracle, venant de Dieu, doit porter à Dieu : donc tout prodige qui détourne de Dieu et de la vérité de son culte, quelque éclatant, quelque surnaturel qu'il puisse être, ne vient certainement pas de lui, et n'est point un miracle proprement dit.

Enfin, une quatrième vérité qui est une conséquence de la précédente, c'est que jamais l'imposture ni la magie ne peuvent faire des prodiges qui égalent les vrais miracles, tant parce que le pouvoir d'aucun agent créé ne peut égaler celui du Créateur, que parce que Dieu se doit à lui-même, comme souveraine vérité, un témoignage infiniment plus fort que celui que l'imposture ou la magie tentent de rendre au mensonge. Jamais, par exemple, l'imposture ni la magie ne pourront ressusciter des morts, parce que l'union de l'âme et du corps ne dépend ni de la nature, ni du démon, ni d'aucun agent créé, mais de la seule volonté de Dieu qui a créé ces deux substances et qui les conserve ou séparément ou ensemble, comme il lui plaît. De là vient aussi que les magiciens de Pharaon ne purent égaler les miracles que le Seigneur opérât par le ministère de Moïse, et furent forcés de reconnaître le doigt de Dieu dans ceux qu'ils ne pouvaient imiter.

De toutes ces vérités nous formons ce raisonnement : Jésus-Christ s'est dit envoyé de Dieu pour instruire les hommes des devoirs du vrai culte, et pour les racheter de la servitude du péché, et il a donné, en preuve de la vérité de sa divine mission, les miracles qu'il a opérés : personne ne le conteste. Or, ces miracles ont incontestablement Dieu pour auteur : telle est la résurrection de Lazare, la multiplication des pains, la guérison du paralytique de trente-huit ans : et, de plus, Dieu ne peut opérer des miracles pour attester le mensonge. Il est donc démontré que Jésus-Christ est véritablement ce qu'il s'est dit être, envoyé de Dieu pour instruire les hommes des devoirs du vrai culte et pour les racheter de la servitude du péché. Ce raisonnement, pour être simple et à la portée de tous les esprits, n'en est pas moins invincible ; mais pour en mieux sentir toute la force, il faut discuter ce que les incrédules opposent à la preuve de la

mission divine de Jésus-Christ que nous tirons de ses miracles. Écoutons-les donc.

Nous ne nions pas, disent quelques-uns d'entre eux, qui aiment à raisonner d'après les principes de Spinoza, nous ne nions pas que Jésus-Christ n'ait rendu en un certain sens la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets, l'usage des membres aux paralytiques, la santé aux malades, la vie aux morts ; nous disons seulement, qu'en bonne métaphysique, il n'est pas évident que ce soient là des miracles ; ce pourraient n'être que des résultats naturels de l'application de certaines causes physiques, qui, pour nous être inconnues, n'en sont pas moins réelles. Les combinaisons des êtres qui composent l'univers varient à l'infini. Il doit par conséquent en résulter une infinité d'effets ; comme des différentes combinaisons des lettres de l'alphabet, il en résulte une infinité de mots. Ne pouvait-il donc pas se faire que, suivant une telle combinaison, il doive arriver qu'un aveugle recouvre la vue, un sourd l'ouïe, un muet la parole, un paralytique l'usage des membres, un malade la santé, un mort la vie ? Et si cela se peut, comme rien ne nous prouve évidemment le contraire, Jésus-Christ n'aurait fait en ce cas que se faire honneur de certains événements rares que la nature seule aurait produits.

Il était donc bien habile ce Jésus-Christ, à qui vous refusez la divinité, puisqu'il connaissait d'avance ces heureuses combinaisons, et le moment précis qu'elles devaient arriver, et qu'il les connaissait au point de ne s'y méprendre jamais, et de pouvoir se donner pour auteur des effets qui en devaient résulter. Ce ne sera pas ici, mes frères, le seul endroit où nous aurons lieu de remarquer que les déistes, dans le dessein qu'ils ont de déprimer Jésus-Christ, et de n'en faire qu'un philosophe, sont forcés de lui attribuer des connaissances qu'aucun homme ne peut avoir, et qui ne sauraient se trouver que dans Dieu. Que s'ensuit-il, en effet, de ce dénoûment admirable qu'on donne aux miracles de Jésus-Christ qu'on ne peut contester ? Il en suit la plus étonnante et la plus inconcevable de toutes les merveilles, auprès de laquelle les mystères les plus profonds et les plus obscurs sont de la dernière évidence ; savoir, que le fils d'un artisan, né dans la lie d'un peuple grossier, sans éducation, sans étude, sans lettres (car c'est là l'idée que nos philosophes se font de Jésus-Christ), connaissait néanmoins, et connaissait infailliblement ce que tous les hommes ensemble n'ont ni connu, ni pu connaître jusqu'à présent, et ce qu'à coup sûr ils ne pourront jamais connaître ;

(32) « Si miraculum proprie accipiatur, demones miracula facere non possunt, nec alia creatura, sed solus Deus : quia miraculum proprie dicitur, quod fit præter ordinem totius naturæ creatæ, sub quo ordine continetur omnis virtus creatæ. Dicitur tamen

quandoque, miraculum large quod excedit humanam facultatem, et considerationem ; et sic demones possunt facere miracula. » (Saint THOMAS, part. 1, qu. 114, a. 4.)

je veux dire, les différentes combinaisons des êtres, et entre autres celles d'où résulte la guérison subite des maladies les plus incurables, et la résurrection des morts ensevelis depuis quatre jours. Mais qui lui a communiqué ces lumières? Sans doute il ne les a pas reçues des hommes, qui ne les avaient pas, ne les ont point encore, et ne les auront jamais. C'est donc Dieu même qui les lui a communiquées : il était donc en communication avec Dieu. Mais dès qu'il faut en venir à dire que Jésus-Christ était en communication avec Dieu, j'abuserais honteusement de ma raison, si je n'ajoutais pas une foi pleine et entière à ce qu'il m'apprend lui-même du principe par lequel il opérerait ses miracles, préférablement à ce qu'en disent de nouveaux venus qui n'y entendent rien, et qui me renvoient à des combinaisons d'êtres qui ne leur sont pas moins inconnues qu'à tout le reste des hommes.

Jusqu'ici, mes frères, nous avons répondu à ces déistes spinosistes, en nous prêtant à leurs idées. Mais voudraient-ils bien nous expliquer sur quel fondement, sur quel principe, sur quelle loi de la nature ils s'appuient, lorsqu'ils viennent nous dire qu'il peut y avoir telle combinaison des êtres, suivant laquelle il doit arriver qu'un aveugle-né recouvre subitement la vue; qu'un paralytique de trente-huit ans se lève à l'instant, marche et porte son grabat; qu'un mort enseveli depuis quatre jours et infect, revienne à la vie plein de santé? N'est-ce pas là une de ces absurdes et pitoyables défaites auxquelles ceux qui se sentent confondus et poussés à bout ont recours, lorsqu'ils n'ont ni assez de bonne foi, ni assez de sentiments pour s'avouer vaincus et rendre hommage à la vérité? Ces combinaisons, disons mieux, ces termes magiques, sont pourtant la clef de tout le système des déistes spinosistes. Ils ne veulent point passer pour athées : ils disent qu'ils admettent un Dieu créateur, ou au moins moteur et ordonnateur de l'univers qui a établi ces lois de combinaisons, ces règles invariables de mouvement, après lesquelles il n'y a plus qu'à laisser agir toutes les parties de l'univers. Par une suite nécessaire de ces lois, elles se mêleront, se combineront, s'arrangeront, et il en résultera tout ce qu'on veut, sans qu'il soit nécessaire que Dieu se donne la peine d'y concourir. Moyennant cette clef, ce principe si lumineux, comme l'on voit, rien ne les embarrasse. Tous les secrets de la nature, de la politique, de la morale et de la religion, leur sont dévoilés : ils n'ont qu'à combiner la force qui éloigne les corps du centre de leur mouvement avec celle qui les en approche, avec leur densité, leur figure et leurs autres qualités sensibles, et ils trouvent aussitôt qu'il doit en résulter une telle distance du soleil, une telle position, une telle rotation, une telle révolution, un tel physique de climat dans chaque pays, et par conséquent une telle disposi-

tion des esprits, une telle forme de gouvernement; de tels principes de morale, de telles idées de religion. Hélas! combien ne faut-il pas être savant pour extravaguer!

D'autres déistes prennent une route différente pour combattre le merveilleux et le divin des miracles de Jésus-Christ. Ils travaillent sur ces miracles, comme s'ils leur appartenaient; et changeant à leur gré les circonstances rapportées par les évangélistes, ils font d'un miracle de la toute-puissance de Dieu l'opération de l'homme la plus naturelle. Jésus-Christ, disent-ils, a rendu la vue à un aveugle-né. Qu'y a-t-il là de si merveilleux? Un oculiste de Londres en a fait autant de nos jours sans miracle. Voici comme ils racontent le fait. Un habile oculiste ayant soupçonné qu'on pourrait rendre la vue à un jeune homme de quatorze ans, aveugle-né, si on abattait les cataractes qui s'étaient formées sur ses yeux peu de temps après sa naissance, entreprit l'opération, et y réussit. Pourquoi Jésus-Christ n'en aurait-il pas fait de même à l'égard de l'aveugle-né de l'Évangile? Un aveugle-né qui avait perdu la vue après sa naissance! l'expression n'est-elle pas heureuse? Passons néanmoins l'expression, et venons au fait. Il faut avouer que les prêtres, les scribes, les pharisiens et les docteurs de la loi étaient bien simples de se laisser déconcerter par ce miracle de Jésus-Christ. Comment ne leur vint-il pas dans l'esprit qu'avec un peu de boue Jésus-Christ avait subtilement abattu les cataractes formées sur les yeux de l'aveugle-né, qui ne l'était peut-être que depuis sa naissance? Fallait-il un si grand effort de génie pour deviner un moyen de guérison aussi naturel, aussi spécifique? Il est vrai que les déistes nous apprennent que ces chefs de la Synagogue n'étaient ni moins ignorants, ni moins stupides que le reste de la nation, et qu'ils n'avaient garde par conséquent de soupçonner que la guérison de cet aveugle était la chose du monde la plus naturelle. S'ils eussent été philosophes, et de ces philosophes qui examinent avant que de croire, et réfléchissent avant que d'agir, ils n'auraient certainement pas donné dans une pareille méprise.

Mais l'étonnante merveille dont nous avons parlé ci-dessus, revient ici de nouveau. Jésus-Christ, selon les déistes, n'est rien moins que Dieu : il n'est qu'un homme comme les autres, né dans la lie de ce même peuple, dont l'ignorance et la stupidité, s'il faut les en croire, est extrême; il n'a ni étude, ni lettres, ni connaissances acquises. Nous ne voyons pas qu'il ait jamais appris ni anatomie, ni chirurgie, ni médecine, ni philosophie; et cependant il sait abattre des cataractes avec un peu de boue, ouvrir avec de la salive des oreilles qui n'ont jamais entendu, guérir des paralytiques de trente-huit ans, d'une seule parole? Il en sait bien plus encore; et voici un secret que personne n'a connu que lui; c'est de tirer des portes de la mort, et de

guérir à l'instant le fils d'un officier, a une journée de distance. Enfin son habileté va jusqu'à redonner le mouvement et la vie à des morts ensevelis depuis quatre jours, et qui pourrissent déjà dans le tombeau. Nous, mes frères, qui sommes des esprits faibles et crédules, nous nous croirons en droit de conclure de ces guérisons subites, et de ces résurrections opérées d'une seule parole, que leur auteur était pour le moins envoyé de Dieu, comme il le disait; mais des esprits forts, comme nos déistes, ne donnent pas dans la sottise crédulité du vulgaire. Ils savent parfaitement, que ce ne sont là que des opérations très-naturelles; et que rien n'est moins étonnant que de voir un homme à peine âgé de trente ans, sans étude, sans lettres, sans connaissances acquises, non-seulement être le plus habile et le plus savant homme qui ait jamais été, mais même avoir lui seul infiniment plus de science et d'habileté que tout le genre humain pris ensemble. Car enfin toutes les connaissances passées et présentes du genre humain n'ont pu encore parvenir à opérer les guérisons que Jésus-Christ a opérées, ni de la manière qu'il les a opérées; toutes les connaissances du genre humain n'ont pu encore parvenir à faire revivre des morts, ni à nourrir plus que cinq mille personnes avec cinq pains, qu'un enfant est en état de porter. Spinoza disait qu'il mettrait en pièces tout son système, et qu'il embrasserait la foi des chrétiens, s'il pouvait seulement se persuader la résurrection de Lazare; aussi prend-il le parti de tourner en allégorie celle de Jésus-Christ. Nos philosophes, moins réservés que cet athée, ont trouvé un autre moyen de se tirer d'embarras. Depuis que, par leurs savantes recherches, ils ont découvert que toute génération vient de corruption, et que la nature seule produit les corps organiques, les miracles de Jésus-Christ ne les déconcertent plus. Ils veulent bien les admettre, mais comme des effets purement naturels que nous opérerions nous-mêmes, si nous avions le secret des causes qui les produisent, et de la manière de les appliquer. A la bonne heure: mais nous ne l'avons pas ce secret. Ni les Egyptiens, ni les Chaldéens, ni les Grecs, ni les Romains, ni les anciens philosophes, ni ceux de notre temps, qui savent, ou qui s'imaginent savoir de quelle manière le ciel, la terre, les éléments, les plantes et les animaux ont été formés; personne enfin n'a eu, ni n'a encore cette connaissance; et cependant Jésus-Christ l'a eue!

(55) L'auteur de la *Religion essentielle*, dans une note de l'introduction à son ouvrage.

(54) Tel est le raisonnement d'un anglais nommé M. Chubb, dans un ouvrage in-12, traduit en français, et intitulé: *Nouveaux essais sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme, et l'origine du mal*, p. 27 et suiv. Cet auteur extravague géométriquement sur la convenance des choses; il fixe, de sa pleine autorité, ce qui convient et ce qui ne convient pas: en un mot, il pose des lois de convenance, comme Descartes et les autres philosophes ont posé des lois de

Est-il rien de plus singulier? Car du sur-naturel et du miraculeux, il n'en est plus question, les déistes l'ont ainsi décidé. Avons-nous tort présentement, mes frères, de dire que ces philosophes conséquents sont forcés de restituer à Jésus-Christ, d'une main, la divinité qu'ils tâchent de lui enlever de l'autre?

A quoi bon tant insister sur les miracles de Jésus-Christ, nous dira un déiste d'un ton dédaigneux: un mort ressuscité, des malades guéris; qu'est-ce que cela prouve? Non, douleur, s'écriait un fou de stoïcien, cruellement tourmenté d'un accès de goutte (33), tu ne me forceras pas d'avouer que tu sois un mal. Comment donc arracher à notre incrédule un aveu qu'il est bien décidé à ne pas faire? Vous demandez qu'est-ce que cela prouve? Le voici: cela prouve que vous êtes à bout, que vous ne savez plus où vous en êtes; que votre incrédule ne trouve plus de ressource, et que vous êtes semblable à un frénétique qui se crèverait les yeux pour se faire une raison de nier que la lumière sert à discerner les objets. *Un mort ressuscité, qu'est-ce que cela prouve!* Un homme qui parle de la sorte se connaît-il en preuves? Est-il disposé à se rendre si on lui en donne? cherche-t-il de bonne foi la vérité, et mérite-t-il qu'on l'écoute? Il n'y a donc qu'à le renvoyer tout simplement au raisonnement que nous avons fait ci-dessus (*Voir col. 107*).

Non, nous dit un autre, les miracles ne sont ni pour ni contre la divinité d'une révélation. Ils prouvent seulement la puissance, et non la véracité de celui qui les fait. Car, ou la religion est fondée sur la convenance des choses, et dans ce cas, sans le secours des miracles, la raison suffit pour la découvrir; ou la religion est fondée sur des volontés de Dieu arbitraires, et dans ce cas les miracles sont encore inutiles; car un être qui est affranchi des règles, qui agit par des volontés arbitraires, qui n'a d'autres motifs de ses actions que des volontés arbitraires, que son bon plaisir, ne saurait, même par les plus grands miracles, prouver que ce qu'il atteste soit vrai (34).

Ce qu'il y a de plus étrange dans ce raisonnement, c'est qu'il est fait par un déiste qui n'appuie, dans tout son ouvrage, que sur l'infinie bonté de Dieu. Cet attribut est le principal, pour ne pas dire l'unique principe d'où il prétend faire dériver toutes ses conséquences, et néanmoins, à l'entendre, un Dieu infiniment bon, tel qu'il le recon-

mouvement; et il n'est nullement permis à Dieu de s'écarter des lois qu'il plaît à M. Chubb de lui prescrire. Il ne faut plus conclure de l'infinie sagesse de Dieu, que tout ce qu'il fait est convenable, encore que nos lumières soient trop faibles pour que nous puissions en pénétrer les raisons: non, Dieu doit appeler à son conseil M. Chubb, le consulter sur ce qu'il convient ou ne convient pas qu'il fasse, et se régler sur ses décisions. Aussi le Dieu de M. Chubb ne connaît de l'avenir que ce que M. Chubb trouve convenable qu'il connaisse.

naît, ne mérite pas d'être cru lorsqu'il nous atteste quelque chose, même par les plus grands miracles ! Où ne précipite pas l'aveugle fureur de combattre la religion de Jésus-Christ ! Car enfin, si les miracles ne prouvent que la puissance, et nullement la véracité de celui qui les opère, ce ne peut être que parce que celui qui les opère peut user de sa puissance pour nous tromper et nous induire en erreur. Mais peut-on le craindre de la part d'un Dieu infiniment bon ? La raison, ce flambeau qui découvre à notre déiste tous les rapports de convenance qui, selon lui, déterminent les actions de la Divinité, lui en a-t-elle fait apercevoir quelqu'un entre un être infiniment bon et un être qui ferait les plus grands miracles pour nous tromper ? On joindroit plutôt le néant avec l'être, que la malice de la tromperie avec l'infinie bonté. Donc le miracle, qui prouve la toute-puissance de Dieu, ne prouve pas moins sa souveraine véracité : donc le miracle est tout ensemble une démonstration et de la toute-puissance de Dieu, et de la vérité qu'il nous révèle.

Mais, dit notre déiste, si cette vérité est fondée sur la convenance des choses, qu'avons-nous besoin de miracles pour la découvrir ? La raison ne suffit-elle pas pour cela ? Oui, elle suffit pour y trouver de la probabilité, ou, si l'on veut, de la convenance ; mais les vérités de la religion, les devoirs du vrai culte, ne doivent-ils être pour nous que des opinions probables ? Parmi tant de convenances que notre déiste croit apercevoir, comment a-t-il pu lui échapper, qu'il est tout au moins convenable que nous soyons pleinement assurés des vérités que Dieu veut que nous croyions, et des devoirs qu'il nous ordonne de remplir pour lui rendre un culte agréable ? Or c'est là précisément à quoi servent les miracles : ils sont le langage de Dieu, qui nous donne par eux la certitude pleine et entière de ces vérités, dont notre raison ne pouvait au plus nous découvrir que la convenance.

L'ennemi de la preuve des miracles n'est pas plus heureux à montrer leur inutilité pour établir les vérités qui seraient fondées sur des volontés de Dieu arbitraires. Car s'il entend par là des volontés bizarres, de pur caprice, sans raison ni motif, qu'il en cherche ailleurs que dans l'être infiniment

sage. Il ne peut donc s'agir ici que de ces volontés, qui, n'étant nullement arbitraires en Dieu, ne nous paraissent telles que parce que, pour exercer notre foi et notre obéissance, il ne nous en découvre pas les raisons. Or c'est encore à établir les vérités fondées sur de semblables volontés de Dieu, que les miracles sont absolument nécessaires. Car nous devons rendre hommage à Dieu dans tous ses attributs ; et la véracité sans doute en est un. Mais je ne vois pas que l'on puisse rendre à Dieu, considéré comme souverainement vrai, d'autre hommage que de croire d'une foi ferme ce qu'il nous atteste par des miracles, sans que, pour s'attirer notre croyance, il soit obligé de nous rendre compte de ses raisons. Notre acquiescement ne laisse pourtant pas alors d'être souverainement raisonnable, parce que, si nous ignorons ces raisons supérieures que Dieu ne juge pas à propos de nous découvrir, nous en avons une générale et très-suffisante de croire ce qu'il nous atteste par des miracles, savoir, qu'un Dieu infiniment bon ne peut user de sa puissance pour nous tromper, et que par conséquent tout ce qu'il nous certifie par des miracles ne peut qu'être très-certainement vrai.

Il est une dernière classe de déistes, et ceux-ci font le plus grand nombre, qui, pour infirmer la preuve invincible de la mission divine de Jésus-Christ, qui résulte de ses miracles, prennent une voie plus abrégée et plus à la portée de leur esprit : c'est de nous opposer ceux qu'on prétend s'être faits hors du christianisme. Il est constant, disent-ils, que toute les religions ont eu leurs miracles. L'empereur Vespasien a guéri un aveugle par le simple attouchement, et a rendu l'usage de la main à un homme perclus, en appuyant son talon sur la main affligée. Apollonius de Thyanes, entre plusieurs miracles que l'on raconte de lui, a ressuscité une fille morte. Personne n'ignore les guérisons miraculeuses opérées par Esculape (35). Comme donc on ne peut rien conclure de tous ces miracles en faveur de l'idolâtrie, on ne peut non plus rien conclure de ceux de Jésus-Christ en faveur de sa divine mission.

Méfiez-vous, mes frères, du ton des déistes : c'est par là qu'ils en imposent à ceux qui ne se tiennent pas sur leurs gardes. Leur ton n'est jamais plus affirmatif que lorsqu'ils

(35) On raconte aussi que la vestale Tuscia, accusée d'avoir violé son vœu, se justifia, en portant de l'eau dans un erible ; qu'une autre vestale, en pareille circonstance remarqua, dans le port, avec sa ceinture, un vaisseau qu'on ne pouvait faire avancer ; que l'augure Navius, pour prouver au roi Tarquin la divinité des augures, coupa un caillou avec un rasoir ; qu'à la prise de Veïes, la statue de Junon, interrogée, en riant, si elle voulait venir à Rome, y consentit par un signe de tête. Tite-Live ajoute qu'elle parla, selon d'autres qui avaient voulu embellir le conte. On voit, par ce mot, et par les railleries que Cicéron fait à son frère sur l'historiette de l'augure Navius, le cas que les païens eux-mêmes faisaient de ces prétendus miracles. L'auteur des *Lettres turques*, qui sont à la suite des *Lettres*

persanes, ne s'en moquait pas moins ; mais ces contes, tout ridicules qu'ils sont, lui ont paru propres à détruire dans l'esprit des jeunes gens déréglés et ignorants pour qui il écrivait, et qui n'approfondissent rien, la certitude des miracles de Jésus-Christ. C'est ce qu'il a tenté de faire, moyennant deux mensonges aussi impudents que grossiers. Le premier est que ces historiettes sont rapportées par des auteurs contemporains : comme si Cicéron, Tite-Live, et Valère Maxime, d'où il les a tirées, avaient été contemporains des deux vestales, du roi Tarquin, et de la prise des Veïes. Le second est, que les miracles de Jésus-Christ ne sont pas appuyés sur d'autres autorités que ces petits contes, dont ceux mêmes qui nous les ont transmis se moquent.

vont avancer quelque proposition absurde ou quelque fait contrové. Leur discours ne manque jamais de commencer par ces expressions imposantes. Il est constant, il est hors de doute, c'est une vérité, c'est un principe, personne n'ignore, et autres formules semblables. On pourrait vous en citer mille exemples. Sceptiques dans tout le reste, ils comptent que dans ce qu'ils aventurent contre une religion qui leur est odieuse, la hardiesse de l'affirmation suppléera au défaut des preuves. Ainsi, règle générale et presque infaillible, toutes les fois que vous leur entendrez prendre ce ton décisif, prenez-le vous-mêmes et plus fortement qu'eux, pour rejeter comme faux ce qu'ils voudront vous donner pour indubitable; et les obligeant à la preuve, vous les verrez ou succomber, ou détourner ailleurs le discours. Après cette observation, qui n'est pas déplacée, passons à l'examen de leur objection.

Il est constant, disent-ils, que toutes les religions ont eu leurs miracles. Nous pourrions d'abord conclure de là que les miracles ont donc été regardés de tout temps et par tous les hommes comme des preuves convaincantes de la vérité de la révélation; et que c'est par conséquent contredire les notions communes, que de prétendre, comme font les déistes, que les miracles n'ont par eux-mêmes aucune liaison, aucune affinité avec la doctrine; car, puisque toutes les religions, à ce qu'ils disent, ont voulu s'appuyer sur des miracles, il faut bien qu'on les ait jugés propres à prouver la doctrine enseignée par la religion. Mais il y a de vrais miracles et il y en a de faux. On n'aurait même jamais eu recours à la magie ni à l'imposture pour opérer ou pour supposer de faux miracles, s'il n'y en avait pas de vrais destinés à prouver la véritable religion. Il n'est donc pas d'un esprit juste de confondre ainsi les uns avec les autres et d'envelopper la vérité dans le même anathème que le mensonge. Les faux miracles ne prouvent rien, ou plutôt ils décrivent la cause désespérée qui les emploie. Cela n'est pas douteux: mais est-ce raisonner sensément que de dire qu'il en est de même des vrais miracles? C'est comme si l'on disait qu'une démonstration ne prouve rien, parce qu'on ne peut rien prouver par un paralogisme. Voilà pourtant le raisonnement de nos prétendus philosophes. Les faux miracles du paganisme ne prouvent rien en faveur de l'idolâtrie: donc, concluent-ils, les miracles de Jésus-Christ, même supposés vrais, ne prouvent rien non plus en faveur de sa divine mission. La conséquence n'est-elle pas bien digne de l'esprit philosophique de nos jours?

Quoi! nous diront-ils, avec un étonnement simulé, sont-ce donc, à votre avis, de faux miracles que ceux de Vespasien, d'Apollonius et d'Esculape? Ne croirait-on pas, mes frères, à les entendre, qu'ils sont bien persuadés de la vérité de ces prétendus miracles, et que c'est un paradoxe pour eux

qu'on ose les révoquer en doute? Ne refusons pas néanmoins d'en montrer la fausseté en faveur de ceux à qui le ton d'assurance que les déistes affectent pourrait faire illusion. Oui, répondrai-je d'un ton encore plus ferme, ce ne sont là que de faux miracles forgés à plaisir. Car, dites-moi, je vous prie, quelles preuves en avez-vous? Ceux qui les rapportent les ont-ils vus? sont-ce des témoins hors de tout soupçon? Ont-ils sacrifié le moindre intérêt temporel pour en certifier la vérité? l'ont-ils confirmée par d'autres miracles? en parlent-ils comme s'ils n'en avaient aucun doute? Rien de tout cela. De trois auteurs qui font mention des prétendus miracles de Vespasien, savoir, Josèphe, Tacite et Suétone, les deux derniers n'en parlent que comme d'un bruit incertain, et même celui-ci ne fait que copier l'autre; et Josèphe s'est ôté toute créance dans ce qu'il dit de merveilleux de cet empereur, qu'il a la bassesse et l'impudicité de flatter, contre les principes de sa religion et le témoignage de sa propre conscience, jusqu'à le donner pour le Messie, que sa nation attendait, et qu'il savait bien devoir être de la maison de David. Or un Juif qui donne pour le Messie un prince idolâtre, destructeur de sa nation, ne mérite-t-il pas bien d'être cru, lorsqu'il s'avise d'en faire un thaumaturge?

Philostrate, auteur païen, est le premier qui, un siècle après la mort d'Apollonius de Thyanes, ait rapporté, sur des oui-dire, ses prétendus miracles, dont la plupart, à ce qu'il nous apprend lui-même, n'ont pour garant qu'un seul disciple de cet imposteur, nommé Damis. On sait d'ailleurs que cet historien courtisan n'a chargé la vie d'Apollonius de tant de merveilles, que pour complaire à l'empereur Caracalla et à l'impératrice Julie, sa mère, qui, imbéciles admirateurs de ce philosophe, l'avaient chargé d'en écrire la vie, et qui avaient un goût décidé pour le merveilleux. Ne voilà-t-il pas un historien bien digne d'être mis en parallèle avec les évangélistes, témoins oculaires et martyrs des miracles de Jésus-Christ, dont la vérité était encore attestée par tous ceux en faveur de qui Jésus-Christ les avait opérés, et confirmée par la conversion de plusieurs milliers de Juifs qui, comme les apôtres, en avaient été les témoins? Les déistes ne se seraient jamais avisés de mettre en avant les prétendus miracles du paganisme, s'ils avaient trouvé jour à détruire la certitude de ceux de l'Évangile. Quel triomphe pour eux, s'ils pouvaient tourner contre ceux-ci les armes que nous employons contre eux-là! Mais il est plus aisé d'adopter des fables que de combattre de front la vérité.

Pour écarter néanmoins toute contestation avec des hommes qui ne cherchent qu'à se dérober à la lumière par de vaines disputes, nous voulons bien supposer les faits comme vrais, quelque raison que nous ayons de les rejeter comme forgés à plaisir; sont-ce donc des miracles, c'est-à-dire des

effets surnaturels de la puissance de Dieu, destinés à prouver la vérité de ses révélations, que les merveilles que les païens nous racontent de leurs prétendus thaumaturges? Puisque les déistes adoptent ces faits, ils doivent également adopter le principe auquel ces mêmes auteurs les rapportent : or ces auteurs ont soin de nous informer eux-mêmes que tous ces faits merveilleux ne sont que des secrets de la théurgie, c'est-à-dire de cet art diabolique qui évoque les démons, et que nos philosophes savent bien avoir été pratiqués par leurs ancêtres, Porphyre, Jamblique, Maxime, Julien l'Apostat, et les autres déistes de l'ancien temps. S'il s'est donc fait quelques guérisons, par l'invocation d'Esculape (36), ou par l'attouchement de Vespasien, ou par les enchantements d'Apollonius, ces guérisons n'étaient pas plus réelles que les maladies; c'était le démon lui-même, qui, en cessant de nuire, semblait guérir, et par ces prestiges trompeurs s'attirait le culte des hommes. Quelle était en effet la fin de ces prétendus miracles? C'était de détourner les hommes du culte du vrai Dieu, et de les attacher aux impiétés de l'idolâtrie.

Et après cela les déistes viendront encore nous alléguer ces fables, ou ces prestiges (nous leur donnons le choix) et les opposer aux miracles de Jésus-Christ? Mais qu'ils déclarent une fois nettement ce qu'ils en pensent. Il faut de deux choses l'une, ou qu'ils les croient, ou qu'ils ne les croient pas. S'ils sont assez imbéciles pour les croire, pourquoi font-ils tant de difficultés sur les miracles de Jésus-Christ? Et s'ils ne les croient pas, pourquoi nous les opposent-ils? L'unique moyen de les concilier avec eux-mêmes, c'est de dire qu'ils sont intimement convaincus des miracles de Jésus-Christ; mais qu'ils ne veulent pas avouer les conséquences qui en résultent nécessairement en faveur d'une religion qui générerait leurs passions, et qu'ils se moquent intérieurement des faux miracles, comme des faux dieux du paganisme; mais qu'ils sont bien aises de les faire valoir à tout hasard, s'imaginant par là énerver la preuve invincible de la mission divine de Jésus-Christ, que l'on tire de ses miracles : comme si les fables et les impostures des païens pouvaient faire le moindre tort au témoignage de vérité, rendu par les apôtres. Pronons donc

aussi nous-mêmes, mes frères, le ton décisif et triomphant, et concluons que, puisqu'il est constant que Jésus-Christ a fait une infinité de miracles, et de miracles où le seul doigt de Dieu se montre avec une évidence contre laquelle l'obstination la plus déterminée ne peut tenir, pour convaincre les hommes qu'il était véritablement envoyé de Dieu; il est par là même démontré qu'il a été envoyé de Dieu, et que c'est Dieu même qui nous a instruits par son ministère.

Au reste, en accordant aux déistes qu'il s'est fait dans le paganisme certaines guérisons apparentes, certains prestiges, que des esprits prévenus et peu attentifs pourraient prendre pour des miracles, nous n'avons garde de leur passer ce qu'ils disent de la résurrection d'une fille morte, opérée par Apollonius de Thyane. Ce n'est là qu'un mensonge honteux de leur part. Philostrate, qui leur a fourni le fond de l'histoire, ne dit pas que la fille fût morte, mais qu'elle était *comme* morte; encore ne rapporte-t-il ce fait que sur un simple oui-dire. A quel dessein donc les déistes ajoutent-ils au récit de cet historien, ou plutôt pourquoi le tronquent-ils pour faire d'une fille, qu'il dit réellement vivante, une fille réellement morte? L'artifice est visible. Ils sont poussés à bout par les résurrections que Jésus-Christ a opérées. Ce grand miracle ne peut être éludé par aucun subterfuge. Il n'y a que le Créateur et le conservateur de l'âme et du corps, qui puisse le servir de nouveau, après leur désunion par la mort. Il fallait donc chercher parmi les païens quelque fait que l'on pût rapprocher de ce grand miracle. La chose n'est pas aisée; mais que ne peut-on pas, quand on est philosophe! L'esprit philosophique de ce siècle a donc trouvé ce rare secret. Ça été de supposer, d'une part, qu'un mort enseveli depuis quatre jours, et déjà pourri, n'était *peut-être* qu'un léthargique, que Jésus-Christ avait réveillé (37); et, d'autre part, qu'une fille qui n'était pas morte, était morte, et qu'Apollonius lui avait rendu la vie. Tant il est vrai, mes frères, que l'esprit dont les déistes se piquent ne leur suffit pas pour combattre la religion, et qu'il a besoin que le mensonge lui prête la main.

Demandons, mes frères, demandons à celui qui n'est pas venu pour les saints, mais pour les infirmes, qu'il daigne les gué-

(36) Arnohe, converti de l'idolâtrie à la religion chrétienne, nous donne, dans son premier livre *contre les gentils*, la véritable clef de ces guérisons, et nous apprend, 1° qu'Esculape, ou plutôt le démon, sous son nom, indiquait aux malades, qui avaient recours à lui, les mêmes remèdes et le même régime que les médecins ordonnaient en pareilles maladies. ainsi nul miracle dans ces guérisons; 2° que pour deux ou trois malades peut-être guéris de la sorte, des milliers d'autres s'adressaient fort inutilement à cette fausse divinité.

(37) C'est là le grand dénoûment que donne l'auteur des *Lettres sur la religion essentielle*, dans une note qui est à la troisième page de son introduction à l'ouvrage : « Quand on supprimerait, dit-il, qu'il

pourrait se faire de nos jours des miracles *tout semblables* à ceux dont l'Evangile fait mention, il y a tout lieu de présumer qu'ils ne trouveraient guère de créance. Un mort ressuscité, des malades guéris, qu'est-ce que cela prouve? *Peut-être* est-ce l'effet de quelque supercherie? Si ce n'est pas cela, rien n'empêche que ce ne soit l'effet de quelque cause naturelle. Ce mort prétendu qui *ressuscite* n'était *point* mort, ce n'était qu'un *léthargique* : rien n'est moins extraordinaire que de pareils exemples. » Ajoutons, et que de pareilles notes dans les ouvrages de nos philosophes. Qu'on doit être content de soi-même, quand on a enrichi son ouvrage de pareilles extravagances! *Dicentes se esse sapientes, stulti facti sunt.* (Rom., 1, 22.)

rir de leur aveuglement. Nous ne pouvons douter qu'il n'ait été envoyé pour opérer ces sortes de guérisons : car que signifient ces paroles qu'il dit au paralytique ? *Mon fils, ayez confiance, vos péchés vous sont remis.* (*Matth., IX, 2.*) Sont-ce là des paroles d'ostentation et de blasphème ? Si cela est, Dieu n'autorisera point par un miracle une pareille impiété. Cependant Jésus-Christ, pour prouver qu'il a la puissance de remettre les péchés, commande au paralytique de se lever et d'emporter son grabat et de s'en retourner dans sa maison ; et à l'instant le paralytique se lève, emporte son grabat et retourne dans sa maison. Jésus-Christ a donc opéré dans le cœur de cet homme la rémission des péchés, comme il a opéré dans son corps, la guérison de sa maladie. Opérez le même miracle, Seigneur, sur nous et sur ceux dont nous déplorons les égarements. Convincez-les par les merveilles de votre grâce, que vous êtes le seul et véritable auteur du salut : afin que, croyant en vous et observant vos préceptes, ils puissent encore avoir part à la vie éternelle. *Amen.*

INSTRUCTION VII.

Clama, ne cesses. (*Isa., LVIII, 1.*)

Criez, et ne vous laissez pas de crier.

Nous allons reprendre, mes frères, la preuve de la mission divine de Jésus-Christ, qui nous est fournie par ses miracles ; et pour la mettre à l'abri de toute mauvaise chicane, nous examinerons encore une dernière difficulté, qui nous est proposée par quelques déistes. Cette difficulté ne regarde pas directement la mission divine de Jésus-Christ, mais l'article de sa divinité. Nous reconnaissons, disent-ils, que Jésus-Christ a fait les miracles qui sont rapportés par les évangélistes ; et de ces miracles nous concluons, qu'il était un homme favorisé de Dieu, un saint homme ; et non pas, qu'il fût véritablement Dieu. Autrement il faudrait aussi regarder Moïse et les prophètes comme des Dieux, puisqu'ils ont également fait des miracles. En vain répondrait-on que Jésus-Christ a fait les siens par sa propre puissance, et que les autres ont seulement obtenu de Dieu ceux qu'ils ont faits : car Jésus-Christ demandait aussi les siens à Dieu, et lui en rendait grâces après les avoir obtenus, comme on peut le voir dans l'histoire de la résurrection de Lazare. Si la même chose n'est pas observée dans le récit de tous les autres miracles, c'est que l'Évangéliste ayant fait une fois cette observation, il était superflu de la répéter davantage ; d'autant plus que Jésus-Christ, rendant grâces à Dieu de ce qu'il l'avait exaucé dans la demande qu'il lui avait faite de ressusciter Lazare, ajoute que Dieu, qu'il appelle avec raison son Père, l'exauçait toujours. Il lui demandait donc toujours ses miracles, quoique l'évangéliste n'en fasse pas toujours la remarque. Qui nous empêche donc de croire, concluent-ils, que Dieu a bien voulu accorder des miracles à Jésus-Christ, com-

me à d'autres, pour autoriser la sainte morale de la religion naturelle qu'il enseignait ; et que tout le reste, qui est dit dans l'Évangile de sa qualité de Verbe divin, de son Incarnation, de sa Résurrection, de son Ascension au ciel, et de l'envoi de son esprit à ses Apôtres, n'est qu'un langage figuré et allégorique, très en usage parmi les Orientaux, tels qu'étaient les auteurs des évangiles ? Telle est, mes frères, la dernière difficulté, que quelques déistes empruntent des sociniens ; et il faut avouer, qu'on ne peut rien imaginer de plus plausible, lorsque par une abstraction d'esprit, qui ne coûte rien, on veut bien mettre à l'écart la liaison intime qu'ont les miracles de Jésus-Christ avec sa doctrine, ses œuvres et celles de ses disciples : mais heureusement tout ce bel édifice de l'imagination s'écroule, dès que l'on vient à considérer cette liaison. Comme la cause des déistes n'est pas en tous points la même que celle des sociniens, puisque ceux-ci reçoivent au moins la révélation, que les autres rejettent, il faut répondre à part aux uns et aux autres. Commençons par répondre aux déistes.

Il ne s'agit point ici, leur dirons-nous, de savoir si Jésus-Christ est Dieu, ou s'il ne l'est pas. L'unique point de notre controverse avec vous est de savoir si Jésus-Christ est véritablement envoyé de Dieu, et si ses miracles prouvent sa divine mission. Vous trouvez des difficultés à croire qu'il soit Dieu ? A la bonne heure : ne le croyez point encore ; on ne l'exige pas présentement de vous : on ne prétend pas que vous soyez catholiques de plein saut. Tout ce qu'on exige de vous, c'est que vous reconnaissiez la mission divine de Jésus-Christ. Quand vous l'aurez une fois reconnue, le point de notre controverse changera. Nous poserons alors pour principe avoué de part et d'autre, que Dieu ne peut pas nous tromper dans ce qu'il nous révèle par son envoyé ; et ce principe posé, nous examinerons ce qu'il nous a révélé, et ce que nous devons croire touchant la divinité de Jésus-Christ et ses autres mystères. Je vous le demande donc : que pensez-vous de la mission divine de Jésus-Christ ? La croyez-vous, ou ne la croyez-vous pas ? Vous adoptez ses miracles, et vous les comparez à ceux de Moïse et des prophètes ; tirez-en donc la même conséquence que de ceux de Moïse et des prophètes. Moïse ne fait des miracles que pour prouver qu'il était envoyé de Dieu pour tirer les enfants d'Israël de l'oppression où ils étaient en Égypte. Comme Dieu, qui est esprit, ne fait sentir sa présence que par son opération, et que les opérations ordinaires de sa providence sont trop communes et trop uniformes, pour rendre sa présence sensible aux hommes accoutumés à les voir, il les tire de cette espèce d'engourdissement, et leur fait sentir vivement sa présence, lorsque, sortant de l'ordre que sa providence a établi parmi les êtres, il opère à leurs yeux des effets qui ne peuvent avoir aucune cause dans la nature.

Lors donc qu'un homme avance un fait, et s'engage à le prouver par un miracle, cet homme appelle Dieu même, seul auteur des miracles, en garantie de ce fait; et si Dieu en conséquence se rend sensiblement présent en opérant ce miracle, il se rend lui-même témoin, et témoin irrécusable du fait dont on l'a pris pour garant. Moïse dit aux enfans d'Israël et à Pharaon, que Dieu l'a envoyé pour retirer son peuple de l'Égypte: il s'engage à prouver la vérité de sa mission par des miracles: il appelle donc le Tout-Puissant en garantie de sa mission. Dieu dégage les promesses de Moïse, et opère les miracles qu'il a annoncés: il atteste donc la vérité de la mission qu'il a donnée à Moïse, et par conséquent il n'y a plus à douter de la vérité de cette mission. Il en est de même des prophètes; ils se sont dits envoyés de Dieu; et, pour prouver la vérité de leur mission, ils ont offert, demandé et obtenu des miracles; leur mission est donc indubitable.

Faisons présentement l'application de ce raisonnement à Jésus-Christ. Vous nous renvoyez à l'histoire de la résurrection de Lazare; et parce que Jésus-Christ en cette occasion a rendu grâce à son Père de ce qu'il l'avait exaucé, vous en concluez une vérité que personne ne vous conteste, savoir, que Jésus-Christ demandait à son Père les miracles qu'il voulait opérer. Suivez la narration de l'évangéliste, vous y trouverez, que Jésus-Christ après avoir rendu grâce à son Père de ce qu'il l'avait exaucé, et avoir déclaré que son Père l'exauce toujours, ajoute qu'il dit ces choses, afin que ceux qui vont être les témoins de la résurrection de Lazare, croient que c'est Dieu qui l'a envoyé. Il s'engage donc à prouver la vérité de sa divine mission par le miracle de la résurrection de Lazare. Or Dieu dégage la promesse de Jésus-Christ, et ressuscite Lazare; il est donc indubitable que Jésus-Christ est envoyé de Dieu. Savoir maintenant pour quel sujet il est envoyé? Si c'est uniquement pour enseigner la sainte morale de la religion naturelle, comme les déistes le prétendent avec les sociniens; ou si c'est pour imprimer cette morale dans les esprits, et pour la graver dans les cœurs; pour faire surabonder la grâce où le péché avait abondé; pour délivrer son peuple de ses péchés, et en faire un peuple agréable à Dieu et fervent dans les bonnes œuvres; pour substituer un nouveau culte, un nouveau sacerdoce, un nouveau sacrifice à l'ancien; c'est une autre question sur laquelle les déistes n'ont aucun droit de prononcer. Ce n'est pas d'eux, non plus que des sociniens, que nous devons apprendre le motif et l'objet de la mission divine de Jésus-Christ. Ils n'ont été ni les notaires, ni les témoins de l'acte passé entre Jésus-Christ et Dieu, qu'il appelle son Père. C'est à Jésus-Christ seul à nous en instruire; et ce qu'il nous en dit n'est rien moins que conforme aux pitoyables conjectures des hommes, et des déistes comme des autres. Ils ne peu-

vent que balbutier, et s'égarer dans leurs vaines pensées, lorsqu'ils voudront sembler d'interpréter de leur chef les ordres que Jésus-Christ a reçus de son Père pour le bien des hommes. Que diriez-vous, mes frères, de certains spéculatifs politiques, qui voudraient que vous vous en rapportassiez à leurs propres conjectures sur le sujet d'une ambassade envoyée à notre auguste monarque, par un prince étranger, et nullement à ce que l'ambassadeur déclarerait lui-même du sujet qui l'amène? Voilà ce que font les déistes et les sociniens. Jésus-Christ, l'ambassadeur de Dieu vers les hommes, nous déclare qu'il est envoyé pour nous tirer de la servitude du péché, et pour nous faire marcher dans les voies de la justice: et les déistes se prétendent mieux instruits que lui du sujet de son ambassade, et veulent que vous croyiez sur leur parole, qu'il n'est venu que pour nous enseigner la sainte morale de la loi naturelle, parce que cette idée leur paraît plus raisonnable: comme si ce n'était pas le comble de l'extravagance de la raison, de se rendre l'arbitre des desseins de la miséricorde de Dieu sur les hommes; ou s'il était raisonnable de juger de ce qu'il a voulu faire, par ce qu'il nous plaît d'en conjecturer, plutôt que par ce qu'il nous en dit lui-même!

Et en effet, sans sortir de notre sujet, quelle plus grande preuve de l'incompétence de la raison, et des égarements où elle tombe, lorsqu'elle veut se rendre l'arbitre des desseins de Dieu, que ce que les sociniens se sont imaginés au sujet de la personne de Jésus-Christ. Il demandait à Dieu ses miracles: donc, disent-ils, il ne les faisait point par sa propre vertu: donc il n'était pas Dieu; et tout ce qui est dit dans les évangiles de sa qualité de Verbe divin, de son incarnation, de sa résurrection, et de ses autres mystères, n'est qu'un langage figuré et allégorique, très en usage parmi les Orientaux, tels qu'étaient les auteurs des évangiles. Que Jésus-Christ demandât à Dieu ses miracles, personne ne le conteste, et nous en verrons bientôt la raison; mais n'a-t-il pas dit également qu'il faisait lui-même les œuvres que fait son Père, et qu'il avait tout ce qu'a son Père? N'a-t-il pas dit que son Père et lui sont une même chose? La Synagogue entière n'a-t-elle pas été persuadée que Jésus-Christ, par ces paroles, se disait véritablement Dieu? Si donc les sociniens ajoutent foi à Jésus-Christ, lorsqu'il dit qu'il demande ses miracles à son Père, pourquoi ne le croient-ils pas aussi, lorsqu'il dit qu'il fait les œuvres que fait son Père, qu'il a tout ce qu'a son Père, et qu'il est une même chose avec lui? Y avait-il de la contradiction à demander comme homme ce qu'il faisait comme Dieu? Quoi! nous demandons tous les jours à Dieu, à raison de notre dépendance, ce que nous opérons nous-mêmes, à raison de nos facultés et de notre libre arbitre; et Jésus-Christ n'aura pas pu demander à raison de son humanité, ce qu'il

opérait comme Dieu ? S'il y a là de la contradiction, elle n'est pas dans la chose, mais seulement dans l'imbécillité de la raison, qui de deux vérités n'en adopte qu'une et veut la mettre en opposition avec l'autre, au lieu de les adopter toutes les deux. Oui Jésus-Christ, comme homme, demandait ses miracles à son Père; et comme un même Dieu avec son Père, il les opérait par sa propre vertu.

Quant aux figures et aux allégories que les sociniens veulent trouver dans l'Evangile, ils sont venus trop tard, pour désabuser l'Eglise de sa croyance. Nous savons que Jésus-Christ n'a été mis en croix que pour s'être dit le Fils de Dieu, non par allégorie, mais par nature; nous savons que sa nation lui en a fait un crime et un blasphème digne de mort; nous savons que les apôtres, leurs disciples, et des milliers de gentils, convertis au christianisme durant trois cents ans, ont fini leur vie dans les plus horribles supplices, pour soutenir que Jésus-Christ est véritablement et proprement Fils de Dieu, Dieu lui-même; nous savons enfin que rien n'eût été plus facile à Jésus-Christ, à ses apôtres et à ses martyrs, que d'éviter la mort, s'ils n'eussent entendu que dans un sens figuré et allégorique ce que nous croyons présentement sur sa divinité; ils n'avaient qu'à dire un mot pour désabuser les juges, et leur faire connaître que ce n'étaient là que des figures et des allégories. Est-il concevable que de tant de milliers de martyrs, qui ont donné leur vie pour la divinité de Jésus-Christ, aucun ne se soit avisé d'expliquer clairement ce que les sociniens prétendent avoir été leur foi, savoir, que Jésus-Christ n'était Dieu, et le Verbe de Dieu qu'en figure? Est-il concevable de même que de tant de chrétiens que les persécutions ont fait tomber, et dont la plupart ne tombaient qu'à regret, aucun d'eux n'ait pensé à mettre sa vie à couvert, sans abandonner la foi, en déclarant ouvertement ce que les sociniens prétendent avoir été la doctrine commune? La Synagogue, la gentilité et l'Eglise, et par là tout l'univers entier, par la qualité de Dieu que Jésus-Christ s'appropriait, ont entendu la nature divine proprement dite; et quinze ou seize cents ans après, de nouveaux venus veulent nous persuader que la Synagogue, la gentilité et l'Eglise n'ont point entendu ce qu'elles ont entendu; et que les uns ont persécuté, tourmenté, mis à mort, et les autres se sont fait persécuter, tourmenter, mettre à mort pour des allégories et des figures. Fut-il jamais prétention plus absurde et plus insensée?

Cette idée socinienne a néanmoins tenu en plu à un fameux déiste de nos jours, que non content de ne trouver comme eux dans l'Ecriture sainte, qu'il veut décrier sous le nom de Koran, que des allégories et des figures, il y trouve encore un grand nombre de choses puérides; « En sorte,

ajoute-t-il (38), qu'au lieu que les livres inspirés devraient être des idées divines, rendues en langage humain, on y trouve au contraire le langage de Dieu et les idées des hommes; comme si, par un admirable caprice, Dieu y avait dicté les paroles, et que l'homme eût fourni les pensées. » Le brillant de l'antithèse a sans doute ébloui cet auteur; car il ne nous persuadera pas, et nous avons peine à croire qu'il fût lui-même persuadé, que les idées que l'Ecriture sainte nous donne de Dieu, de sa puissance, de ses autres perfections, de ses œuvres, de Jésus-Christ et de l'état du genre humain, soient des idées de l'homme. Il sent néanmoins, ou fait semblant de sentir l'indécence, pour ne rien dire de pis, du jugement qu'il vient de porter sur les livres divins, et finit en disant, que « s'il en parle librement, l'esprit n'a point corrompu le cœur. » Nous le croyons d'autant plus aisément, que c'est d'ordinaire le cœur qui corrompt l'esprit. Revenons aux miracles. Ceux des déistes qui les adoptent, et qui regardent Jésus-Christ comme un saint homme, à qui Dieu a communiqué le don d'en faire, ne peuvent plus les destiner à un autre usage que celui auquel Jésus-Christ les a destinés. Or Jésus-Christ les a destinés à servir de preuve à sa mission divine; s'il n'eût pas été véritablement envoyé de Dieu, au lieu d'être un saint homme, comme ces déistes le reconnaissent, il aurait été le plus méchant et le plus hypocrite de tous les hommes, puisqu'il aurait employé jusqu'aux miracles pour tromper le genre humain, et s'en faire regarder comme l'Envoyé de Dieu, qu'on suppose qu'il n'était pas: bien plus, en se faisant adorer, et en le souffrant, comme il l'a souffert plusieurs fois en sa vie, il aurait substitué une nouvelle idolâtrie à celle qu'il voulait détruire. Et comment concevoir alors que Dieu l'eût favorisé du don des miracles? Dieu eût-il voulu faire servir sa toute-puissance à l'établissement de l'imposture et de l'idolâtrie? Ce poste, comme l'on voit, n'est pas tenable. Donc, puisque Dieu, de l'aveu même de ces déistes, a communiqué à Jésus-Christ le don des miracles, et que Jésus-Christ les a destinés à servir de preuve à sa mission divine, il n'est plus possible de contester que Jésus-Christ ne soit l'Envoyé de Dieu.

Cette preuve, déjà invincible par elle-même, le devient bien davantage, si nous considérons la liaison qu'ont les miracles de Jésus-Christ avec ceux des apôtres et des premiers fidèles. Il est constant que les apôtres ont changé la face de l'univers, et l'ont rempli de la doctrine de Jésus-Christ; du vivant même de l'évangéliste saint Jean, l'Italie, la Grèce, l'Asie, les Indes, l'Egypte, l'Ethiopie, étaient peuplées de chrétiens. Qu'est-ce qui a occasionné un changement si prompt et si merveilleux? Ce n'est pas sans doute l'éloquence des apôtres, ni leur argent, ni leur crédit, ni leur puissance tem-

poelle, ni aucun des moyens humains, qui peuvent déterminer les hommes à suivre un parti. Socrate ni Platon, avec tous leurs talents et toute leur éloquence, n'ont pu parvenir à persuader qu'on ne devait adorer qu'un seul Dieu souverain : comment douze pécheurs, sans lettres, sortis de la Galilée, auraient-ils pu persuader à tant de différents peuples l'unité de Dieu, la Trinité des personnes en Dieu, l'Incarnation du Fils de Dieu, sa mort ignominieuse, sa résurrection et ses autres mystères, s'ils n'avaient eu d'autres moyens de persuasion que leur seule parole ? Mais cette parole, en apparence si abjecte, si grossière, si méprisable, combattue par les subtilités de la sagesse humaine, persécutée à feu et à sang par l'autorité publique ; cette parole, dis-je, était accompagnée de miracles éclatants et incontestables. Pierre annonçait un Dieu crucifié, et Pierre faisait en même temps marcher des boiteux, guérissait des paralytiques, ressuscitait des morts : son ombre seule dissipait toutes sortes de maladies. Voilà les lettres de créance qu'avaient les apôtres. Ils se disaient envoyés de Jésus-Christ pour ramener les hommes des superstitions de l'idolâtrie au culte du seul Dieu véritable. Jusque-là leurs prédications n'avaient rien que de raisonnable ; et l'on pourrait croire, que la sagesse humaine n'aurait fait aucune difficulté de se rendre à cette doctrine, malgré tous les préjugés de l'éducation. Je le suppose ainsi, pour ne pas contester avec les déistes. Les apôtres auraient donc pu réussir, où Platon et Socrate avaient échoué, et convaincre les sages de l'unité de Dieu : les sages ainsi gagnés auraient pu ramener ensuite la multitude. Voilà, comme vous voyez, mes frères, bien des avances que nous faisons aux déistes. Mais voici qui dérange et reverse entièrement ce système : c'est que les apôtres, en prêchant un seul Dieu, exigeaient en même temps que l'on crût que ce Dieu unique avait un Fils et un Saint-Esprit, qui lui étaient égaux en tout, et ne faisaient avec lui qu'un seul et même Dieu en trois personnes. Ils exigeaient que l'on crût qu'un homme que Pilate, gouverneur romain, avait fait crucifier en Judée, était le Fils de Dieu éternel avant tous les siècles. Ils exigeaient que l'en crût en cet homme crucifié, comme l'on croit en Dieu, et qu'on reçût le baptême en son nom, comme au nom de Dieu. Ils exigeaient enfin que l'on crût qu'on ne peut honorer Dieu que par ce crucifié, qu'ils assuraient avoir vu vivant après sa mort, et monter aux cieux pour présenter à Dieu les hommages des hommes, et y exercer les fonctions de prêtre et de médiateur pour les hommes. Je vous le demande à présent. Une pareille doctrine était-elle proportionnée à l'esprit humain ? était-elle conforme aux idées communes, et pouvait-on s'attendre qu'elle fût d'abord saisie par les sages du monde ? Hélas ! ces prétendus sages en portaient alors le même jugement que ceux d'aujourd'hui : ils s'en

moquaient et la traitaient de folie. De sorte que, selon la judicieuse remarque de saint Augustin, si l'univers eût adopté une pareille doctrine, sans y être contraint par la vue des miracles, c'eût été le plus grand et le plus étonnant de tous les miracles, que cette conversion de l'univers à l'Évangile sans miracles.

Aussi les apôtres, en annonçant une doctrine si opposée à toutes les lumières de la raison humaine, en venaient aussitôt à la seule preuve qui est décisive pour les savants comme pour les simples. Pour vous prouver, disaient-ils, que c'est Jésus-Christ qui nous envoie, que tout ce que nous vous annonçons de sa part est véritable, et qu'il n'y a de salut que par lui, amenez ici vos malades, et nous les guérirons en invoquant sur eux le nom de Jésus-Christ ; amenez vos possédés, et nous les délivrerons par l'invocation de ce même nom ; amenez vos morts, et nous les ressusciterons par la même puissance. Ces malades, ces possédés et ces morts amenés, les apôtres ordonnaient au nom de Jésus-Christ, aux uns, de revenir en santé ; aux autres, d'être délivrés du démon qui les agitait ; aux derniers, de retourner à la vie : et aussitôt les malades étaient en santé, les possédés étaient délivrés, les morts étaient pleins de vie. Il en est de même de l'effusion des dons miraculeux du Saint-Esprit ; et pour ne parler ici que du don des langues, les déistes ne seront pas sans doute assez peu raisonnables, pour vouloir que ces pauvres pécheurs de Galilée eussent appris toutes les langues, ni durant les trois années qu'ils passèrent avec Jésus, ni dans le court intervalle de cinquante jours, qui s'écoula depuis la mort de leur maître jusqu'à la Pentecôte. Cependant le jour de cette fête étant arrivé ; ils courent dans le temple où se trouvaient pour lors rassemblés des Juifs de toutes les nations, Parthes, Mèdes, Élamites, de ceux qui habitaient la Mésopotamie, la Judée, la Cappadoce, le Pont et l'Asie, la Phrygie, la Pamphylie, l'Égypte et la Libye, des Romains, des Crétois et des Arabes : ils annoncent à tous ces étrangers Jésus-Christ crucifié et ressuscité, et parlent la langue de chacun d'eux. La seule propagation de l'Évangile faite par les apôtres dans toute la Grèce, dans Rome, dans l'Égypte et l'Éthiopie, dans l'Asie et jusqu'aux Indes, n'est-elle pas une preuve, pour ainsi dire parlante et sans réplique, qu'ils s'exprimaient dans le langage de tous ces différents peuples qu'ils instruisaient ? Leur supposera-t-on des interprètes à gages dans tous les endroits où ils portaient l'Évangile ?

Non-seulement les apôtres faisaient des miracles, et parlaient toutes les langues connues ; mais encore ils communiquaient ces dons à ceux qui croyaient à leur parole. Comment saint Paul aurait-il pu faire croire aux Corinthiens qu'ils parlaient et qu'ils entendaient les diverses langues, si les Corinthiens ne les eussent ni parlées ni entendues ? Comment Tertullien dans son *Apo-*

logétique, adressé à l'empereur et au sénat romain, c'est-à-dire dans un ouvrage entrepris pour mettre sous les yeux des puissances la sainteté, la candeur, l'innocence et la sincérité des chrétiens, aurait-il osé proposer de les mettre à l'épreuve des miracles, si ce don n'eût pas été commun parmi les chrétiens? Il fallait bien que les païens fussent entièrement convaincus des miracles opérés par les disciples de Jésus-Christ, puisqu'ils les attribuaient à la magie. Suétone, historien païen, homme de cour, et par là même très-prévenu contre une religion que les empereurs se faisaient un devoir d'état de punir du dernier supplice; Suétone, ne dit qu'un mot en passant des chrétiens: et ce mot est un aveu forcé de leurs miracles: il les appelle une secte d'hommes adonnés à une superstition nouvelle et aux maléfices: *Christiani, genus hominum superstitionis nova, ac maleficæ*. Il n'est pas nécessaire de justifier ici les premiers fidèles sur ces deux accusations insensées; mais pourquoi les accuser de maléfice, s'ils n'eussent rien fait d'extraordinaire? Suétone ne pouvait chercher le principe des miracles, qui étaient alors communs parmi les chrétiens, que dans la puissance de Dieu, qui les leur accordait, ou dans l'art diabolique de la magie. S'il les eût attribués à Dieu, il ne les aurait pas traités de maléfices, et par là même il aurait été chrétien, ou publiquement, ou dans l'âme. Il n'osa cependant les nier; ils étaient trop publics: mais païen et aveugle comme il l'était, il croit s'en débarrasser en les attribuant à la magie. Nous saisissons l'aveu forcé qu'il fait des miracles, et nous le laissons s'égarer dans le principe auquel son aveuglement les rapporte.

Tirons présentement des miracles des apôtres et des premiers fidèles, la conséquence qui en résulte en faveur de la mission divine de Jésus-Christ: elle saute aux yeux. Jésus-Christ ordonne à ses disciples d'aller instruire toutes les nations, et de leur annoncer les vérités du salut, dont la première, qui est le fondement de toutes les autres, est sa mission divine pour la réparation et le salut des hommes. Non-seulement il fait lui-même des miracles éclatants, qui convainquent ses apôtres de sa divine mission, mais il leur promet encore qu'ils feront eux-mêmes de semblables miracles, pour convaincre les autres de la même vérité; et que ceux qui croiront à leur prédication, auront à leur tour la même puissance. Si l'événement ne justifie point la promesse, Jésus-Christ n'est point envoyé de Dieu, comme il s'en est vanté; mais si la promesse est vérifiée par l'événement, sa mission divine est incontestable. Or qu'arrive-t-il? Les apôtres invoquent son nom, et par cette invocation, ils font des miracles sans nombre: ils annoncent Jésus-Christ à des idolâtres; ceux-ci croient à leur parole, ils invoquent ce Jésus-Christ, qui vient de leur être annoncé, et les miracles se multiplient entre leurs mains. Cent ans, deux

cents ans, trois cents ans après, des hommes, des femmes, des vieillards, des enfants, qui n'ont jamais ni connu, ni pu connaître Jésus-Christ, ni aucun de ses apôtres, entendent parler de lui, le plus souvent aux amphithéâtres, par des hommes que l'autorité publique expose aux bêtes, et fait périr comme des criminels; ils croient ce qu'ils en entendent dire, l'invoquent, et à l'instant ils font des miracles semblables à ceux qui les ont convertis. Le déisme peut-il avoir encore quelque asile pour se mettre à couvert de la conséquence qui résulte de tous ces faits en faveur de la mission divine de Jésus-Christ?

Poussons plus loin nos conséquences. C'en est une d'abord, qui se présente tout naturellement à l'esprit, qu'il faut croire, d'une foi ferme et inébranlable, tout ce que Jésus-Christ nous a révélé. Car, puisque, d'une part, il est démontré que Jésus-Christ est envoyé de Dieu pour nous instruire des vérités du salut; et que, d'autre part, il est évident que Dieu ne peut nous tromper par son Envoyé, il en résulte évidemment que tout ce que Jésus-Christ, l'Envoyé de Dieu, nous révèle est vrai, et qu'ainsi nous devons le croire; et voilà, par cette seule conséquence, tous les mystères de la religion chrétienne à l'abri de toutes les vaines attaques du déisme. C'est ce que nous développerons plus clairement dans une autre instruction. Une autre conséquence que nous ne devons pas négliger de tirer des miracles des apôtres et des premiers fidèles, c'est que Jésus-Christ est véritablement et proprement Dieu, comme son Père. En effet, c'est une vérité déjà établie, que Dieu seul est auteur des miracles; que les hommes les obtiennent, en invoquant le Dieu tout-puissant, avec une foi vive; mais que c'est Dieu seul qui les fait à leur prière, lorsque sa gloire est intéressée à confirmer leur mission ou leur témoignage par ces effets merveilleux de sa toute-puissance. Or, les apôtres et les premiers fidèles ont invoqué Jésus-Christ dans leurs miracles. C'est au nom de Jésus-Christ que Pierre ordonne au boiteux de naissance de se lever et de marcher. C'est au nom de Jésus-Christ que le même apôtre guérit le paralytique *Enée*, lui commande de se lever et de faire lui-même son lit. Les paroles de ce saint apôtre sont dignes de remarque; il ne dit point au paralytique: Au nom du Seigneur Jésus-Christ soyez guéri; ce qui néanmoins marquerait suffisamment que Jésus-Christ était l'auteur de cette guérison; mais il lui dit, en termes exprès, qui préviennent et détruisent sans ressource toute mauvaise chicane: *Enée, le Seigneur Jésus-Christ vous guérit, levez-vous, et faites vous-même votre lit. (Act., IX, 34.)* Jésus-Christ est donc le seul véritable auteur des miracles, dont les apôtres et les premiers fidèles sont les ministres: il est donc véritablement et proprement Dieu, puisque Dieu est auteur des miracles. D'ailleurs, les apôtres et les premiers fidèles ont indubitablement annoncé,

invocé et adoré Jésus-Christ comme Dieu : or, c'est une autre vérité déjà établie, que Dieu ne peut point faire des miracles pour autoriser le mensonge : donc, puisque les apôtres et les premiers fidèles ont obtenu de Dieu des miracles pour faire croire aux hommes que Jésus-Christ est Dieu, pour les obliger à croire en lui, à l'invoquer et à l'adorer comme Dieu, il n'y a plus à douter que Jésus-Christ ne soit véritablement et proprement Dieu.

Cette conséquence détruit sans ressource la vaine conjecture que nous avons entendu proposer par les sociniens et les déistes, leurs échos, contre la divinité de Jésus-Christ, et qui est uniquement fondée sur le parallèle qu'ils font entre ses miracles et ceux de Moïse et des prophètes. Moïse et les prophètes n'ont jamais promis que l'on ferait des miracles par l'invocation de leur nom : personne n'en a jamais fait non plus au nom de Moïse, ou d'Isaïe, ou de Pierre, ou de Paul ; mais Jésus-Christ a promis qu'on en ferait en son nom : voici, dit-il à ses disciples, voici les miracles que feront ceux qui auront reçu la foi : ils chasseront les démons en mon nom ; ils parleront de nouvelles langues ; ils manieront les serpents ; s'ils boivent quelque breuvage mortel, il ne leur fera point de mal ; et par l'imposition de leurs mains, ils guériront les malades. Aussi est-ce au nom de ce Sauveur tout-puissant que tous les miracles de l'Eglise chrétienne ont été faits ; donc le parallèle entre ses miracles et ceux de Moïse et des prophètes, ne peut être employé que pour montrer que Jésus-Christ doit être cru dans ce qu'il établit et confirme par ses miracles, comme Moïse et les prophètes devaient être crus dans ce qu'ils établissaient et confirmaient par la même voie. Mais ce parallèle laisse subsister en entier la différence infinie qu'il y a entre Jésus-Christ et Moïse ou les prophètes, dont les miracles concourent tous à prouver, non leur propre divinité, mais celle du Messie qu'ils promettaient de la part de Dieu.

Nous avouons, diront ici quelques déistes qui affectent un certain air de sincérité, nous avouons que les miracles de Jésus-Christ et ceux des apôtres et des premiers fidèles peuvent servir à prouver qu'il a été envoyé de Dieu, et nous n'avons garde de blâmer ceux qui emploient cette preuve ; mais ce que nous blâmons en eux, c'est de vouloir en faire une preuve invincible et triomphante, à laquelle il n'y ait pas moyen de se refuser, sans choquer le bon sens ou la bonne foi. On ne nous persuadera point que tous ceux qui, parmi les Juifs et les gentils, ont vu ces miracles et ne s'y sont pas rendus, manquaient de bon sens ou de bonne foi ; pourquoi donc ose-t-on nous donner la preuve des miracles pour une preuve invincible ? Recueillons toujours cet aveu, mes frères, c'est quelque chose qu'on nous accorde que les miracles de Jésus-Christ et ceux des apôtres et des premiers fidèles servent à prouver qu'il a été envoyé

de Dieu. Il n'est donc pas vrai, comme le prétendent quelques ténéraires, que les miracles de Jésus-Christ, détachés des prophéties, sont équivoques comme les prétendues guérisons faites, dit-on, par Esculape, et que, par conséquent, ils ne prouvent point par eux-mêmes. Les voilà donc rétablis dans le genre de preuves dont on voulait les tirer. Savoir maintenant sur quoi l'on doit juger de la force d'une preuve ; si c'est par l'impression qu'elle fait sur les esprits ou par celle qu'elle devrait y faire, c'est une autre question. Pour nous, nous appelons preuve invincible celle qui de sa nature doit subjuguier pour ainsi dire l'esprit et lui arracher son consentement : telle est une démonstration mathématique. Mais produit-elle toujours cet effet ? Eh ! combien d'esprits lourds ou inappliqués sur lesquels ces sortes de démonstrations ne font pas la plus légère impression ! Dira-t-on pour cela qu'elles ne sont pas des preuves invincibles ? Or il en est de même de la preuve des miracles ; elle est de nature à subjuguier l'esprit et à lui arracher son consentement : mais les passions viennent à la traverse ; on est prévenu contre une doctrine qui les condamne et les gêne ; le cœur corrompt et aveugle l'esprit, et l'on ferme les oreilles à la voix de Dieu qui se fait entendre. C'est ce qui est arrivé à ces Juifs et à ces gentils, qui ne se sont pas rendus aux miracles de Jésus-Christ et des apôtres. Les premiers n'en étaient-ils pas venus à cet excès de fureur, que de vouloir tuer Lazare, dont ils ne pouvaient nier la résurrection ? Les seconds n'intentaient-ils pas aux chrétiens la folle accusation de magie, plutôt que de reconnaître le doigt de Dieu dans leurs miracles ? Et voilà les hommes de bon sens et de bonne foi que les déistes nous allèguent contre la preuve invincible de la mission divine de Jésus-Christ, qui résulte de ses miracles et de ceux des apôtres. Voilà les modèles qu'ils jugent dignes d'être imités. Qu'ils n'écourent donc plus leurs passions ; qu'ils cessent de les trouver innocentes ; qu'ils commencent une fois à sentir leur maladie et leur corruption ; et alors la preuve des miracles fera sur eux l'impression qu'elle doit faire. Ils imposeront silence à leur orgueilleuse raison, et ils reconnaîtront dans Jésus-Christ un Dieu sauveur qui est venu nous ouvrir la voie qui conduit à la vie éternelle. Je vous la souhaite. Amen.

INSTRUCTION VIII

*Clama, ne cesses. (Isa., LVIII, 1.)
Criez, et ne vous laissez pas de crier*

Le grand principe d'erreur qui aveugle les déistes, c'est qu'ils regardent la religion de Jésus-Christ comme une religion nouvelle dont ils fixent l'époque sous l'empire de Tibère, et qu'ils la croient différente de celle des patriarches, de Moïse et des prophètes. Jésus-Christ ne paraît à leurs yeux qu'un philosophe qui a voulu se signaler en établissant une nouvelle secte. Ils avouent bien que sa morale, à l'exception de tout ce

qu'elle a de contraire aux passions, est dans le fond la même que la loi naturelle, et qu'elle est, par conséquent, aussi ancienne que le monde. Mais lorsqu'ils considèrent la religion chrétienne dans ses mystères, dans son sacrifice et dans tout ce qui a rapport à son culte, ils n'y retrouvent plus la religion des premiers hommes; et comme ils sont imbus de cette fausse idée, que la religion doit être aussi invariable dans sa forme que dans ses préceptes, ils rejettent celle de Jésus-Christ comme une nouvelle invention de l'esprit humain. Il faut donc justifier cette divine religion du reproche de nouveauté qu'ils lui font, et montrer aux déistes qu'elle a été, sous une autre forme, la religion des prophètes, des patriarches et des premiers pères du genre humain; qu'elle est, en un mot, cet Évangile éternel dont parle saint Jean. Cela nous conduira à tirer des prophéties et de leur accomplissement une nouvelle preuve de la mission divine de Jésus-Christ.

Commençons d'abord par nous mettre bien au fait de ce qu'on entend par la religion. On entend une alliance contractée entre Dieu et l'homme, par laquelle l'homme s'engage à rendre à Dieu le culte qui lui est agréable, et Dieu s'engage à son tour à recevoir et à récompenser ce culte que l'homme lui rend. Voilà l'idée la plus générale que l'homme puisse prendre de la religion. Si l'homme était innuable comme Dieu, on conçoit aisément que la religion ne changerait jamais de forme; mais, si l'homme change, et que, d'innocent qu'il était d'abord, il devienne pécheur, peut-on se mettre dans l'esprit que la religion ne demande rien de plus de l'homme pécheur que de l'homme innocent? Supposons l'homme successivement dans ces deux états, d'abord innocent et ensuite pécheur: tant qu'il sera innocent, il n'aura rien qui déplaît à Dieu, et le culte qu'il lui rendra ne pourra que lui être agréable; mais sitôt qu'il est devenu pécheur, par là même il déplaît à Dieu contre lequel il s'est révolté, et ne peut, par conséquent, lui rendre un culte digne d'en être accepté. Afin donc que son culte soit de nouveau accepté de Dieu, il faut qu'avant tout il lui redevienne agréable, il faut que son péché qui le rend odieux soit aboli: afin que son péché soit aboli, il faut qu'il soit expié, et de là s'ensuit aussitôt la nécessité d'un sacrifice d'expiation. Mais ce sacrifice ne peut expier le péché si la victime offerte et le prêtre qui l'offre sont eux-mêmes désagréables à Dieu et ont besoin d'expiation: il faudrait un autre sacrifice d'expiation pour rendre le prêtre et la victime agréables à Dieu, ce qui serait un cercle qui retournerait à l'infini. Il faut donc nécessairement s'arrêter à une victime et à un prêtre qui n'aient rien à expier pour eux-mêmes, qui soient purs, innocents et séparés des pécheurs, et qui, par là même, soient dignes d'être acceptés de Dieu et d'en obtenir l'abolition du péché de l'homme. Or, il est visible, dans cette supposition que nous venons de faire, que les devoirs de l'homme

pécheur envers Dieu ajoutent quelque chose à ceux de l'homme innocent. Il y a bien, de part et d'autre, l'obligation d'adorer Dieu en esprit et en vérité, de l'aimer uniquement, de le louer, de le prier, de l'invoquer, de lui rendre grâces, de lui rapporter tout; mais il y a avant tout dans l'homme pécheur l'obligation d'offrir à Dieu un sacrifice d'expiation; obligation qui n'est point dans l'homme innocent. Otez ce sacrifice d'expiation qui seul peut rendre l'homme pécheur agréable à Dieu en abolissant son péché, les autres obligations subsistent; mais elles ne peuvent être remplies d'une façon qui plaise à Dieu.

Si l'homme s'est trouvé successivement dans ces deux états, d'innocence et de péché, la religion a dû suivre ce changement d'état dans l'homme, et imposer à l'homme pécheur des devoirs qu'elle n'imposait pas à l'homme innocent: elle a dû fournir à l'homme malade des remèdes qui n'étaient pas nécessaires à l'homme sain. Or, que l'homme ait été successivement dans ces deux états, d'innocence et de péché, tout nous l'annonce. La mort, les maladies, les douleurs, les besoins, les misères de l'esprit et du corps, dont nous sommes travaillés, la violence de nos passions, qui, de l'aveu même des déistes, est la cause de notre ignorance et de la dépravation de nos mœurs; cet assujettissement aux créatures, dans lesquelles nous cherchons une félicité que nous ne saurions y trouver; ce fond d'ennui qui nous dévore, lorsque nous nous trouvons seuls avec nous-mêmes; ces desirs inquiétants qui nous tourmentent, et qui, ne pouvant jamais être remplis par aucun bien créé, nous prouve évidemment que notre cœur était fait pour s'attacher à un bien infini; tout cela fait-il un état heureux? Ne cherchons point à nous aveugler: ce serait se roidir contre l'évidence, que de ne pas sentir que nous sommes misérables. Cependant Dieu est juste et infiniment juste: dans l'alliance qu'il a contractée avec l'homme, il s'est engagé à recevoir et à récompenser le culte que l'homme lui rendrait; c'est un principe avoué des déistes; et cette récompense ne peut être autre chose que la félicité ou l'affranchissement des misères. Donc puisqu'au lieu d'être récompensé l'homme est puni; puisqu'au lieu d'être heureux l'homme est misérable: que reste-t-il à conclure, sinon que l'homme a manqué à l'engagement qu'il avait contracté avec Dieu, de lui rendre un culte agréable; qu'il est par là même devenu pécheur et odieux à Dieu, et qu'il a mérité d'en être puni. Voilà donc la chute de l'homme établie. Mais cette chute présuppose un état où l'homme était debout: comment serait-il tombé dans le désordre, s'il n'eût été auparavant dans l'ordre? Il répugne d'ailleurs à l'idée que nous avons de Dieu, que l'homme soit sorti de ses mains impur et criminel: un état d'innocence et de félicité a donc précédé l'état de péché et de misère où nous sommes.

Le déiste a beau mettre son imagination

a la gêne, et vouloir mesurer la justice et la bonté de Dieu sur ses propres ténèbres : Peut-on concevoir, dit-il, qu'un Dieu infiniment bon et infiniment juste, nous punisse d'un crime commis, il y a six mille ans, par un autre ? Comme si on ne voyait pas tous les jours des enfants punis des crimes de leurs pères, sans qu'on accuse le souverain d'injustice ; comme si le même Dieu, infiniment bon et infiniment juste, ne punissait pas souvent les peuples des péchés des princes, et les princes des péchés des peuples. Mais je voudrais bien savoir si le déiste conçoit lui-même qu'un Dieu infiniment bon et infiniment juste punisse des innocents. Ne voit-il pas et ne sent-il pas ses propres misères ? Il se croit cependant innocent. Qu'il nous explique donc comment Dieu, dont la justice et la bonté sont infinies, peut rendre des innocents misérables ? Dira-t-il, que ce que nous appelons misères est la nature de l'homme, qu'il est tel qu'il doit être, que notre état ne comporte pas de plus grands biens, et qu'en un mot tout est bien comme il est ? Mais, de bonne foi, ceux qui parlent de la sorte savent-ils ce qu'ils disent ? Dans quel principe de philosophie (car il ne faut point de révélation avec eux), dans quel principe de philosophie ont-ils trouvé que l'âme et le corps, ces deux substances, étant une fois unies par la volonté du Créateur, il soit de leur nature de se séparer ? C'est au contraire un principe avoué par tous les philosophes, que les êtres tendent tous par eux-mêmes à persévérer dans l'état où ils sont une fois, et ne peuvent cesser d'y être que par une cause étrangère qui les en tire. L'âme et le corps étant donc une fois unis, tendront éternellement à l'être, et par conséquent, leur séparation ne peut être une suite de leur nature. Elle est donc l'effet d'une cause étrangère, savoir, de la volonté de Dieu, qui rompt cette union qu'il avait formée : et pourquoi la rompt-il, si ce n'est en punition du péché de l'homme ? Notre état ne comportait pas de plus grands biens et cependant nous les désirons, ces plus grands biens, nous soupçons sans cesse après le bonheur, et ce désir nous est naturel et invincible. Or les déistes conçoivent-ils que Dieu nous ait donné un désir naturel et invincible d'un bonheur que notre état ne peut comporter ? Tout est bien comme il est et cependant nous avons entendu les déistes se plaindre de la violence de nos passions, de l'ignorance de notre raison, et de la dépravation de nos mœurs.

Où les vues de l'homme sont courtes et bornées, lorsqu'il veut se mêler de porter son jugement sur les voies impénétrables de Dieu ! Il y a six mille ans que le monde existe, et il y a six mille ans que le monde avoue sa chute. Tous les vains raisonnements des déistes n'empêcheront pas que dans tous les temps, dans tous les lieux et dans toutes les religions, les hommes n'aient offert des sacrifices expiatoires. Il n'est point ici question de savoir si ces sacrifices étaient agréables ou désagréables à la Divinité ; il

s'agit seulement de savoir quelle était la persuasion des hommes, en offrant ces sortes de sacrifices : or ils n'en avaient ni ne pouvaient en avoir d'autre que celle de leur chute, et de l'état de péché, de corruption et de désordre où ils étaient. En effet, les hommes ne se seraient jamais avisés, dans toutes les parties de la terre, d'égorger et de sacrifier des animaux en leur place pour apaiser la Divinité, s'ils n'eussent reçu des premiers pères du genre humain la tradition d'un Dieu irrité, qui demandait une victime à sa justice. Les fables dont tout l'univers fut ensuite inondé, ne purent effacer entièrement la tradition de l'état d'innocence, et de la chute du genre humain. Tout le monde sait que l'âge d'or et l'âge de fer étaient deux points de la mythologie païenne. Les philosophes, qui se piquaient de raisonner, retombaient, par leurs conjectures, dans la même idée que les fables avaient respectée. Ils n'avaient pas le même intérêt qu'ont aujourd'hui les déistes, de regarder l'état misérable où nous sommes comme un état qui suit de la nature de l'homme : ils le regardaient tel qu'il est, je veux dire, comme un état de punition ; et c'est ce qui faisait conjecturer aux uns que les âmes avaient préexisté et péché dans une autre vie, et qu'en punition de ce péché elles avaient été renfermées dans des corps, comme dans des prisons, pour y être tourmentées par les misères ; aux autres, qu'elles passaient successivement des corps des hommes dans ceux des animaux, pour y être également tourmentées. Cicéron est presque chrétien dans les conséquences qu'il tire de nos misères : il n'aperçoit en elles que des châtimens de quelque grand crime, dont l'homme s'est rendu anciennement coupable. Les déistes penseraient eux-mêmes comme Cicéron, si Jésus-Christ n'avait pas établi comme un dogme de foi ce que ce païen soupçonnait. Quant au peuple hébreu, personne n'ignore que la chute de l'homme était un des principaux articles de sa croyance, clairement établi au commencement du livre de la *Genèse*, quoiqu'il ignorât les plaies profondes que cette chute avait faites au genre humain. Je parle du commun de ce peuple, et non des justes que Dieu éclairait par une lumière intérieure : ceux-ci reconnaissaient avec Job et David, que l'homme est conçu dans l'iniquité, et que personne, pas même un enfant d'un jour, n'est exempt de péché. Ils offraient à Dieu les victimes d'expiation que la loi prescrivait ; mais ils en comprenaient l'inutilité ; et s'élevant au-dessus des figures, ils s'unissaient au grand sacrifice, dont ceux qu'ils offraient n'étaient que les ombres. Il est certain, et nous l'avons déjà démontré, que ce peuple attendait un Libérateur, fils d'Abraham et de David, en qui toutes les nations seraient bénies : il croyait donc que toutes les nations étaient sous la malédiction du péché ; et l'erreur de ce peuple charnel n'était qu'en ce qu'il se croyait lui-même exempt de cette malédiction, parce qu'il avait plu à Dieu de le

séparer de tous les autres, de le combler de faveurs temporelles, de lui donner sa loi sur des tables de pierre, et de le rendre dépositaire de ses promesses.

C'est donc une vérité constante, que tout le genre humain était compris sous la malédiction du péché, et ne pouvait en sortir que par un sacrifice, dont le prêtre et la victime fussent agréables à Dieu. Il ne reste plus qu'à savoir si ce sacrifice est celui que Jésus-Christ a offert à son Père; et c'est ce que nous allons prouver par les prophéties. Nous ne choisirons que celles qui annoncent un sacrifice. David offrait à Dieu des agneaux, des boucs et des taureaux, comme il était ordonné par la loi de Moïse: cependant il reconnaît l'insuffisance et l'inutilité de ces sacrifices; et voici le langage qu'il fait tenir au Messie qu'il voyait de loin, et qu'il attendait avec une foi vive: *Vous n'avez point voulu de victime, ni d'offrande; mais vous m'avez percé les oreilles.* (Psal. XXXIX, 7.) C'était ce qu'on pratiquait à l'égard des esclaves, sur lesquels on avait droit de vie et de mort. Cette expression marque donc, que le Messie était destiné à la mort, comme un esclave, à la place des victimes anciennes. Il continue: *Vous n'avez point demandé d'holocauste ni d'hostie pour le péché; alors j'ai dit: Me voici; je viens, selon ce qui a été écrit de moi dans toute la suite du Livre, pour faire, ô mon Dieu! votre volonté et votre loi, qui est gravée au milieu de mon cœur.* (Ibid., 7, 8.) L'est inutile de remarquer de nouveau, que celui qui parle substitue le sacrifice de son propre corps aux sacrifices d'animaux. Mais ce qu'il est bon d'observer, c'est que jamais pareille chose n'a été prédite de David dans le livre de Moïse, ni n'a été exécutée en sa personne: c'est donc indubitablement le Messie qui parle dans ce psaume. Le même prophète entre dans un plus grand détail des circonstances de ce sacrifice. Il voit de loin, que l'on perce les mains et les pieds au Messie; que dans l'état de violence et de torture où il est, on peut compter tous ses os; que l'on se partage ses vêtements, et que l'on jette sa robe au sort. Il voit remuer la tête des spectateurs, pour marquer le mépris qu'ils font du Messie, et de la confiance qu'il a mise en Dieu: il leur entend dire ces paroles d'insulte: Il a mis son espérance dans le Seigneur; qu'il le délivre, qu'il le sauve, s'il est vrai qu'il l'aime. Et cependant celui-là même dont on a percé les mains et les pieds, dont on a compté tous les os, dont on s'est partagé les dépouilles, et qu'on a cru abandonné de Dieu, reprend une nouvelle vie, annonce le nom du Seigneur à ses frères, étend sa connaissance jusqu'aux extrémités de la terre, lui procure les adorations de tous les peuples, lui soumet toutes les nations, et rassasie les pauvres, en les faisant participer à la victime de son sacrifice. Or rien de tout cela ne convient à David, ni ne lui est arrivé: lorsqu'il en parle donc, comme si la chose lui était arrivée, c'est le Messie lui-même qui parle en la personne de David.

Le prophète Isaïe entre dans le même détail, et voici ce qu'il dit du Messie: *Il s'est élevé devant le Seigneur comme un faible arbrisseau, et comme un rejeton qui sort d'une terre sèche: il a été sans beauté et sans éclat; nous l'avons vu, et il n'avait rien qui attirât nos regards. Nous l'avons désiré; mais il nous a paru méprisable, le dernier des hommes, un homme de douleurs, et qui sait par expérience ce que c'est que souffrir. Nous nous détournions pour ne le pas voir, nous l'avons méprisé, nous n'en avons fait aucun cas. Il s'est véritablement chargé de nos maladies, et il a porté nos douleurs. Nous l'avons regardé comme un homme frappé de lèpre, comme un criminel que Dieu frappait, et qui était humilié pour ses péchés; mais c'est pour nos iniquités qu'il a été percé de plaies; c'est pour nos crimes qu'il a été brisé; le châtiment, qui nous devait procurer la paix, est tombé sur lui, et nous avons été guéris par ses meurtrissures. Nous nous sommes tous égarés comme des brebis; chacun s'est détourné pour suivre sa propre voie; et le Seigneur l'a chargé de l'iniquité de nous tous. Il a été offert, parce qu'il l'a voulu lui-même, et il n'a point ouvert la bouche; il sera mené à la mort comme un agneau, et comme une brebis qui est muette devant celui qui la tond, il n'ouvrira point la bouche.* (Isa., LIII, 2-7.) Telle est la description que ce prophète nous fait du sacrifice du Messie: où l'on voit évidemment que ce sacrifice doit réunir ces deux conditions, savoir, qu'il en soit tout ensemble et la victime et le prêtre. Il faut qu'il soit immolé, et qu'il s'immole lui-même. Voici maintenant, selon le même prophète, quels doivent être les fruits de cet important sacrifice. *Il a été pris, pour être élevé en gloire, du milieu de l'angoisse et du supplice auquel il avait été condamné. Qui racontera sa postérité en conséquence de ce qu'il a été retranché de la terre des vivants et frappé de plaies pour le crime de mon peuple? Dieu lui donnera la conversion des impies pour le prix de sa sépulture, et celle des riches pour la récompense des supplices qui lui ont ôté la vie, parce qu'il n'a point commis d'iniquité, et que le mensonge n'a jamais été dans sa bouche. Le Seigneur l'a voulu briser, et l'a rendu faible; mais lorsqu'il aura livré sa vie en sacrifice pour le péché, il verra une longue postérité, et la volonté de Dieu s'accomplira parfaitement par son ministère. Il verra le fruit de ce que son âme aura souffert, et il en sera rassasié: comme mon serviteur est infiniment juste, il en justifiera plusieurs par la connaissance qu'ils auront de lui, et il portera lui-même leurs iniquités; car je lui donnerai pour son partage la multitude des nations, et il distribuera les dépouilles des forts, parce qu'il a livré son âme à la mort, et qu'il a été mis au nombre des séclérats; qu'il a prié pour les violateurs de la loi.* (Ibid., 8-12.) Ces paroles, mes frères, n'ont pas besoin d'explication: on y trouve tout ce que l'Eglise chrétienne croit du sacrifice de Jésus-Christ; mais ne devançons pas les matières.

Y a-t-il quelque prophétie qui nous indique le temps auquel ce grand sacrifice doit être offert? Consultons le prophète Malachie : il nous annonce d'abord, de la part du Messie, son arrivée en ces termes. *Je vais envoyer mon ange, qui préparera la voie devant ma face, et aussitôt le Dominateur que vous cherchez, et l'ange de l'alliance si désiré de vous, viendra dans son temple. Le voici qui vient, dit le Seigneur des armées.* (Malach., III, 1.) Puisque le Messie devait arriver dans le temple rebâti par Zorobabel et Néhémie (car le prophète qui vivait après eux n'a pu parler que de celui-là), il faut nécessairement qu'il soit venu avant la destruction de ce temple. Le même prophète donne encore une autre époque du temps du Messie : Voici ce que Dieu dit par sa bouche aux enfants d'Israël. *Mon affection n'est point en vous, et je ne recevrai point d'oblation de votre main; car depuis le lever du soleil jusqu'au couchant, mon nom sera grand parmi les nations; de sorte que l'on sacrifiera en tout lieu, et que l'on offrira à mon nom une oblation toute pure, parce que mon nom sera grand parmi les nations, dit le Seigneur des armées.* (Ibid., I, 10-11.) Il est annoncé par cette prophétie que lorsque les nations connaîtront le vrai Dieu, l'adoreront et lui offriront une victime pure, Dieu cessera de recevoir les oblations sanglantes d'animaux, que les Israélites lui faisaient. Or, il y a dix-sept cents ans que les Israélites n'offrent plus à Dieu des sacrifices d'animaux : le Messie est donc venu avant ce temps-là; et cette oblation pure, ce sacrifice agréable, qu'il devait substituer à ceux de la loi, est donc offert à Dieu parmi les nations.

Le prophète Daniel est encore plus précis, et fixe jusqu'à l'année de ce grand sacrifice. Il lui est révélé, que depuis l'ordre donné par Artaxerxès pour le rétablissement du temple, jusqu'au Messie, il s'écoulera d'abord sept semaines d'années, c'est-à-dire quarante-neuf ans, durant lesquels le temple sera rebâti, et Jérusalem entourée de nouvelles murailles; ce qui fut commencé par Zorobabel et achevé par Néhémie dans l'espace de quarante-neuf ans, depuis l'édit d'Artaxerxès, comme Daniel l'avait prédit. Le prophète ajoute, que ces sept semaines étant écoulées, il s'en écoulera encore soixante-deux autres, qui font quatre cent trente-quatre ans, auxquels si on ajoute les quarante-neuf dont nous venons de parler, on aura en tout quatre cent quatre-vingt-trois ans, après lesquels les promesses et les prophéties cesseront et auront leur accomplissement. Or, la dernière année de la soixante-deuxième semaine concourt avec la douzième année de l'empire de Tibère. Nous savons d'ailleurs que la loi et les prophètes n'ont duré que jusqu'à Jean-Baptiste, qui n'a plus prophétisé, mais qui a vu et montré du doigt le Messie; et que ce saint précurseur a paru la quinzième année de Tibère, et par conséquent trois ans après la fin des soixante-deux semaines. Le prophète poursuit et annonce encore une se-

maine d'année, durant laquelle tout s'accomplira, et dans la dernière moitié de laquelle le Christ sera mis à mort, et les sacrifices sanglants d'animaux seront abolis. Reste à savoir si cette époque s'accorde avec le ministère et la mort de Jésus-Christ. Nous venons de voir que la fin des soixante-deux semaines, depuis le temple rebâti, concourt avec la fin de la douzième année de Tibère : par conséquent la dernière semaine d'année commence à la treizième année de ce prince, et finit avec la dix-neuvième de son règne. Or, la prédication de Jean-Baptiste a commencé à la quinzième année de cet empereur; peu de temps après, et avant l'année révolue, Jésus-Christ a paru : il a exercé son ministère durant trois ans et célébré trois Pâques avec ses disciples. Il a été mis à mort la quatrième année, qui concourt avec la dix-neuvième année de Tibère : la veille de sa mort il a établi le sacrifice eucharistique, qui est offert à Dieu dans toute l'Eglise; il est ressuscité le troisième jour après sa mort, et le cinquième jour il a formé son Eglise en envoyant le Saint-Esprit à ses disciples, qui l'avaient vu monter au ciel dix jours auparavant. Tout ce qui regarde Jésus-Christ a donc été consommé la dix-neuvième année de l'empire de Tibère, et la dernière année des soixante-dix semaines de Daniel. Donc puisque tout ce qui regarde Jésus-Christ s'accorde parfaitement avec tout ce que Daniel avait prédit, Jésus-Christ est indubitablement l'objet et l'accomplissement de la prophétie. Et qu'on ne dise point ici que les semaines de Daniel, que nous prenons pour des semaines d'années, ne sont peut-être que des semaines ordinaires de jours. Car outre qu'aucun des événements prédits par Daniel ne peut se concilier avec des semaines de jours, le temple et Jérusalem n'ayant pas été rebâti en quarante-neuf jours, mais en quarante-neuf ans; outre cela, dis-je, il s'agit de concilier les semaines de Daniel avec une autre époque, qu'il nous donne dans une autre prophétie, où il fixe la venue du Christ sous le troisième des empires, qui devaient succéder à celui de Nabuchodonosor. Le premier de ces empires est celui des Perses et des Mèdes, qui, sous la conduite de Cyrus, détruisirent celui des Assyriens; le second est celui des Grecs, qui sous Alexandre détruisirent celui des Perses et des Mèdes; le troisième enfin est celui des Romains, qui commence à Auguste, sous lequel Jésus-Christ est né. Or ces révolutions ne se sont point passées en soixante-dix semaines de jours; mais si l'on compte les années qui se sont écoulées depuis l'édit d'Artaxerxès jusqu'à la mort de Jésus-Christ, on trouve soixante-dix semaines d'années : façon de compter très-ordinaire parmi les Hébreux.

Réunissons présentement sous un même point de vue ces différentes prédictions, et faisons-en l'application à Jésus-Christ. Les prophètes ont prédit que le Messie qu'ils annonçaient viendrait avant la destruction

du second temple, et quatre cent trente-quatre ans après sa construction, avant la cessation des sacrifices d'animaux et du culte des idoles, et sous l'empire des Romains. Ils ont prédit qu'il sacrifierait sa vie, qu'il aurait les mains et les pieds percés, qu'il serait moqué et insulté dans ses souffrances, qu'il serait confondu avec les scélérats, et qu'il mourrait du même supplice qu'eux. Or Jésus-Christ est venu avant que Tite détruisît le second temple; il a paru quatre cent trente-quatre ans après sa construction, et sous l'empire de Tibère; il a été offert en sacrifice, parce qu'il la voulu; il a eu les mains et les pieds percés; il a été moqué et insulté dans ses souffrances; il a été confondu avec des voleurs, et a été crucifié avec eux; et tous ces caractères réunis ne se trouvent qu'en Jésus-Christ seul. Quel est maintenant le déiste qui puisse tenir contre la conséquence que nous tirons des prophéties et de leur accomplissement, que Jésus-Christ est donc cette victime, et ce prêtre qui devait offrir à Dieu le seul sacrifice digne de lui réconcilier la nature humaine? Poussons plus loin la démonstration. Les prophètes annoncent que le sacrifice du Messie fera cesser ceux de la loi; que son fruit se répandra sur les nations idolâtres; qu'elles abandonneront leurs idoles; qu'elles viendront en foule à la connaissance du vrai Dieu; que le Messie sera leur lumière; que les rois de la terre l'adoreront; que le peuple qui l'aura rejeté n'aura plus ni patrie ni autel, ni sacrifice, ni temple, ni prince, ni prophète; qu'il sera dispersé dans toute la terre; qu'il sera l'objet du mépris et de la haine de toutes les nations; qu'il subsistera néanmoins toujours à cause de ses pères, jusqu'à ce qu'enfin il reconnaisse celui qu'il a percé. Ne viens-je pas, mes frères, de vous faire un précis des événements qui ont suivi le sacrifice de Jésus-Christ? Les Juifs ne pouvaient sacrifier qu'au temple de Jérusalem: ce temple est détruit depuis dix-sept siècles; les sacrifices de la loi ont cessé dès lors; les gentils ont abattu leurs idoles; ils sont entrés en foule dans l'Eglise; ils ont reçu l'Evangile du crucifié; ils l'adorent, eux et leurs rois; le peuple juif ne possède pas un pouce de terre; soumis à toutes les nations, sans prince, sans autel, il est méprisé, haï, persécuté en tous lieux; et ce qui est encore plus étonnant, c'est qu'avec tous ces principes de destruction, une main supérieure à tous les efforts des hommes, entretient et conserve toujours ce peuple infortuné. Ce ne sont pas là des faits passés dans le secret. La cessation des sacrifices anciens, la conversion des gentils à Jésus-Christ, la destruction des idoles partout où son nom a été prêché, la dispersion et l'état misérable du peuple juif sont des événements qui ne demandent que des yeux pour en être convaincu.

Faites donc maintenant, déistes, faites usage de votre raison. C'est sur ces matières que vous devez l'exercer, et non pas sur

des choses qui sont au-dessus de sa sphère. Si les suites du sacrifice de Jésus-Christ sont précisément les mêmes que celles que le sacrifice du Messie devait avoir selon les prophètes, Jésus-Christ est indubitablement le Messie prédit par les prophètes. Or vous venez de voir que les suites du sacrifice de Jésus-Christ sont précisément les mêmes que celles que le sacrifice du Messie devait avoir selon les prophètes. Que votre raison juge présentement, nous vous renvoyons à son tribunal. Pour éluder la force de cette démonstration, il ne vous reste que deux partis: l'un de nier la vérité des prophéties, l'autre d'en nier l'accomplissement. Mais ni l'un ni l'autre n'est praticable. Car comment vous y prendriez-vous pour nier la vérité des prophéties? Direz-vous que les chrétiens les ont fabriquées après coup? Mais tout le peuple juif s'élève ici contre vous: il vous représente ces mêmes prophéties, qu'il conserve avec un soin religieux, et qu'il avait entre les mains plusieurs siècles avant que Jésus-Christ parût sur la terre. Direz-vous qu'au contraire ce sont les Juifs qui les ont reçues de nous? Et à quel homme qui fait usage de sa raison pourrez-vous persuader que les Juifs, nos plus mortels ennemis, que nous accusons d'avoir rejeté et mis à mort le Messie, aient emprunté ou reçu de nous des prophéties dont nous nous servons pour les convaincre de ce grand crime? D'ailleurs, les auteurs des Evangiles citent toutes ces prophéties; elles subsistaient donc de leur temps; et comme ils ont écrit tout au commencement de l'Eglise, et avant la destruction de Jérusalem, il faut nécessairement mettre la date des prophéties avant la naissance du christianisme; à moins qu'on ne trouve plus de vraisemblance à croire que de pauvres pêcheurs de Galilée ont d'abord fabriqué tous les livres de l'Ancien Testament; qu'ils les ont fait adopter à toute leur nation, comme de véritables ouvrages des prophètes dont ils portent les noms; et qu'ils ont persuadé à leurs persécuteurs qu'ils avaient reçu de leurs pères, et ceux-ci de leurs ancêtres, des livres qu'ils ne connaissaient pas, et qui à peine voyaient le jour. Si c'est là le parti que prendront les déistes, nous avons sujet de nous applaudir de les avoir réduits à le prendre. Diront-ils que les livres prophétiques ne sont pas des auteurs dont ils portent le nom, et qu'ils ont été fabriqués par Esdras? A la bonne heure, ce n'est pas ici le lieu de venger Esdras, ni d'assurer les prophéties à leurs auteurs; mais ce qui résultera de cette pitoyable défaite, c'est que ces prophéties avaient au moins plus de quatre cents ans d'antiquité, lorsque Jésus-Christ est venu au monde, puisque Esdras vivait plus de quatre siècles avant lui. Et qu'importe que ce soit Esdras, ou tout autre, qui ait prédit ce qui devait arriver au Messie, pourvu que la chose ait été prédite, et que l'événement l'ait justifiée dans Jésus-Christ? On ne peut donc nier la vérité des prophéties, et les déistes n'ont plus d'autre

parti à prendre que d'en nier l'accomplissement dans Jésus-Christ.

C'est ce que font quelques-uns, qui cherchant, non la vérité, mais de quoi la combattre, saisissent avec avidité les idées des Juifs et des sociniens, et veulent trouver dans les prophéties, tantôt Salomon, tantôt Ezéchias, tantôt Josias, ou quelque autre. Mais ces princes n'ont-ils pas bien été mis à mort? n'ont-ils pas bien eu les mains et les pieds percés? ne sont-ils pas bien entrés dans le second temple bâti longtemps après leur mort? n'ont-ils pas bien accompli les semaines de Daniel qui n'a prophétisé qu'après eux? Que gagnera-t-on, lorsqu'on aura donné la torture à son esprit, pour appliquer quelqu'une des prophéties à quelque autre qu'à Jésus-Christ? N'en restera-t-il pas cent autres, qui lui sont propres, et ne peuvent être appliquées qu'à lui seul? Il est prédit du Messie, qu'il abattra les idoles : nos nouveaux interprètes ne veulent voir, dans ce destructeur de l'idolâtrie, que Josias, qui abattit les lieux élevés où le peuple allait sacrifier aux faux dieux. Mais Josias a-t-il aussi aboli les sacrifices de la loi? A-t-il fait offrir à Dieu dans toute la terre une oblation pure? A-t-il appelé les nations idolâtres au culte du vrai Dieu? A-t-il reçu les adorations des rois de la terre? A-t-il été brisé à cause de nos iniquités? A-t-il été rejeté par son peuple? Est-il enfin ressuscité, comme les prophètes l'avaient prédit du Messie? Tous ces caractères et une infinité d'autres que j'omets ne se retrouvent qu'en Jésus-Christ. Pour en appliquer quelques-uns à d'autres que lui, il faut recourir à des figures arbitraires, restreindre et détourner ailleurs le sens des prophéties. En Jésus-Christ tout est naturel, tout est littéral. Les prophètes semblent être ses historiens : en lisant Isaïe, ou même le seul psalme vingt-unième, on croit lire un précis de l'Evangile et de l'histoire ecclésiastique. Concluons donc que les prophéties étant certaines, et leur accomplissement en Jésus-Christ n'étant pas moins certain, Jésus-Christ est donc cet envoyé de Dieu qui a été prédit par les prophètes.

Il reste encore une difficulté, qui se tourne en preuve de la mission divine de Jésus-Christ. Pourquoi, nous disent les déistes, pourquoi les chrétiens, gentils d'origine, prétendent-ils mieux entendre les prophéties que les Juifs, à qui Dieu les avait confiées? Recevriions-nous des étrangers l'interprétation de nos lois et des édits de nos princes? N'est-il pas plus sensé que nous nous en rapportions à celle que nous en donnent nos magistrats qui en sont les dépositaires? Les chrétiens veulent trouver Jésus-Christ dans les prophéties; et les Juifs, bien loin de l'y trouver, l'ont fait mourir pour se les être appliquées : il est donc bien plus sensé de s'en rapporter là-dessus aux Juifs qu'aux chrétiens. Mais pourquoi les déistes vont-ils comparer des prophéties, dont l'événement est le seul interprète, à des lois et des édits, que les princes laissent à l'interpré-

tation des magistrats? Etions-nous avant le christianisme pour faire prédire aux prophètes que le Messie serait méconnu, rejeté, mis à mort par les Juifs? Est-ce nous qui avons inséré dans les prophéties qu'ils ont entre leurs mains cette circonstance qui les condamne? Oui, nous convenons que les Juifs ont regardé Jésus-Christ comme un séducteur, et l'ont puni de mort pour s'être appliqué les prophéties; mais c'est par là même qu'ils les ont accomplies : ce sont eux, et non pas les gentils, qui, en nous les communiquant, nous ont appris que le Messie devait être traité de séducteur parmi eux, et puni de mort pour se les être appliqués. Ainsi l'aveuglement des Juifs est une preuve invincible de la mission divine de Jésus-Christ : il ne serait pas le Messie promis, s'il avait été reconnu pour tel par les Juifs; et c'est parce qu'il n'en a pas été reconnu pour tel, qu'il l'est véritablement.

Tirons maintenant la conséquence qui suit de l'accomplissement des prophéties. La voici : C'est que la religion chrétienne, de quelque façon qu'on la considère, dans sa morale, dans son culte, dans son sacrifice, ou dans ses mystères, bien loin d'être une religion nouvelle, comme les déistes se l'imaginent, est la seule religion du genre humain dans tous ses états; qu'elle est aussi ancienne que le monde, et qu'elle ne finira point avec le monde. Ce n'est pas que cette religion n'ait eu des vicissitudes dans sa forme; mais ces vicissitudes n'ont rien changé à son fond : l'homme seul a changé, et la religion a toujours été la même; ces vicissitudes étaient de son plan et relatives aux besoins de l'homme. Pour nous en convaincre, il n'y a qu'à développer ce plan merveilleux. Tant que l'homme est innocent, il n'a pas besoin d'un réparateur : la religion n'exige donc pas qu'il aille à Dieu par un réparateur qui ne lui est pas nécessaire. Dès que l'homme est tombé, le besoin d'un réparateur commence, et la religion, quoique toujours la même dans ses préceptes, exige de plus que l'homme n'aille à Dieu que par son réparateur. Ce réparateur une fois promis, la religion, jusqu'à ce qu'il vienne rétablir l'homme, doit être prophétique et figurative de ce grand dessein de miséricorde, pour exciter l'homme à l'attendre. Enfin le réparateur étant venu, et ayant rétabli l'homme, les figures et les prophéties de la religion sont dès lors accomplies et doivent cesser. C'est donc partout la même religion, qui tantôt est naturelle, et sans attente d'un réparateur, tantôt prophétique et figurative du réparateur, et tantôt en possession du réparateur. Jésus-Christ est de tous les temps : il était hier, il est aujourd'hui, et il sera dans tous les siècles. Il éclairait la raison de l'homme innocent, comme sagesse éternelle : il a été l'objet des desirs de l'homme tombé, comme réparateur de la nature humaine. Il est le pontife de l'homme rétabli, qu'il a réconcilié avec Dieu. En un mot, Jésus-Christ promis et Jésus-Christ, donné ne sont pas différents ;

la religion qui conduit à Dieu par Jésus-Christ promis, et celle qui y conduit par Jésus-Christ donné ne sont pas non plus deux religions différentes : c'est la même religion qui espère jusqu'à ce qu'elle obtienne, et qui doit cesser d'espérer dès qu'elle a obtenu. Elle s'attache aux promesses et aux prophéties jusqu'à leur accomplissement ; et dès qu'elles sont accomplies, elle les abandonne pour la réalité. Les déistes avouent que la morale chrétienne est aussi ancienne que le monde ; je n'en veux pas davantage : voilà donc la religion chrétienne prise dans sa morale, aussi ancienne que le monde. Mais si l'homme, comme nous l'avons déjà démontré, a passé de l'état d'innocence à l'état de péché, ne lui a-t-il pas fallu un sacrifice d'expiation, pour rentrer en grâce auprès de Dieu ? La nécessité de ce sacrifice est donc aussi ancienne que la chute de l'homme. La foi en ce sacrifice, surtout si Dieu, depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, n'a cessé de le promettre, a donc commencé avec sa nécessité ; et enfin Jésus-Christ, en l'offrant, n'a point établi une religion nouvelle, mais n'a fait qu'accomplir ce que la religion d'Adam, des patriarches et des prophètes attendait depuis que son sacrifice était devenu nécessaire. Unissez-vous, mes frères, par la foi, par l'esprit de pénitence, et par la charité à ce grand sacrifice. Souvenons-nous toujours qu'on n'est à Jésus-Christ qu'en crucifiant la chair avec ses vices et ses cupidités, et marchons dans la voie que ce divin Sauveur nous a tracée par son sang, si nous voulons arriver à la vie éternelle, que je vous souhaite. *Amen.*

INSTRUCTION IX.

Clama, ne cesses. (*Isa.*, LVIII, 1.)

Criez, et ne vous laissez pas de crier.

Si dans les choses qui n'intéressent point la religion, comme dans les faits de l'histoire profane, nous avions établi un fait sur des preuves, qui fissent sur l'esprit des déistes la même impression que doivent faire sur tout esprit raisonnable les preuves de la mission divine de Jésus-Christ, que nous avons tirées de ses miracles, de ceux des apôtres et des premiers fidèles, de la vérité des prophéties et de leur accomplissement ; ils s'offenseraient que nous entreprissions de leur donner de nouvelles preuves de ce fait. A quoi bon, nous diraient-ils, multiplier les preuves ? Les précédentes suffisent, et vous ne pouvez en ajouter de nouvelles, que vous ne nous fassiez l'injure de penser que nous sommes assez déraisonnables pour nous refuser à la conviction. Voilà, mes frères, ce qu'ils diraient, s'il ne s'agissait que d'un fait historique, qui ne les intéressât en aucune façon : mais, en matière de religion, ils n'ont pas la même délicatesse. Ils croiront sur la foi des Chinois, qu'ils étaient longtemps avant le déluge, quoique ces peuples conviennent que leurs livres les plus anciens n'ont pas deux mille ans, et qu'il soit démontré que

leur antiquité, telle qu'ils se la donnent, n'est qu'un tour d'imagination astronomique, qui, calculant par rétrogradation les éclipses, et trouvant le temps auquel elles seront arrivées avant le déluge, suppose que ce terrible événement n'ait rien dérangé dans la position de la terre, leur a fait conclure que leurs ancêtres les avaient observées. Les déistes, dis-je, croiront ces fables, et nous renverront même aux annales de ces peuples visionnaires, pour corriger la chronologie que le Saint-Esprit nous donne dans les Livres sacrés. Mais pour ce qui est de la mission divine de Jésus-Christ, nulle preuve ne les contente, quelque démonstrative qu'elle puisse être. Il faut convenir que l'esprit est bien ici la dupe du cœur. Le cœur souhaite que la religion de Jésus-Christ, qui réprime les passions, ne soit pas véritable ; et l'esprit, entraîné et aveuglé par les désirs du cœur, se refuse à la lumière de l'évidence. Ne nous laissons pas néanmoins de présenter la vérité sous toutes ses faces : peut-être fera-t-elle enfin une salutaire impression sur l'esprit de ceux dont le cœur n'est point encore totalement livré à la corruption.

Nous allons donc prouver de nouveau la mission divine de Jésus-Christ, par ses propres prédictions et par leur accomplissement. Il en est deux frappantes : je veux dire, celle qui regarde la ruine de Jérusalem, et celle qui concerne le progrès de l'Évangile. Commençons par celle qui annonce la ruine de Jérusalem. Jésus-Christ prédit d'abord à ses disciples qu'il s'élèvera de faux christes et de faux prophètes, qui séduiront le peuple ; qu'ensuite la terre sera ravagée par des tremblements, des pestes, des famines et des guerres ; que toutes les nations seront en mouvement, et que les royaumes s'élèveront contre les royaumes ; qu'aussitôt après, les ennemis de Jérusalem l'environneront de tranchées, l'enfermeront et la serreront de toutes parts, qu'ils la détruiront de fond en comble, elle et son temple, et qu'enfin il n'y restera plus pierre sur pierre. Jusque-là, cette prédiction de Jésus-Christ est conforme, en ce qui regarde le sort particulier de Jérusalem, à celle que Daniel en avait déjà faite, et Jésus-Christ ne manque pas de la rappeler ; mais il ajoute que la génération d'hommes qui vivaient alors ne passerait point, que ces choses ne fussent accomplies. Le prophète avait dit qu'après le meurtre du Christ l'abomination de la désolation serait dans le lieu saint ; mais cet événement devait-il se passer immédiatement après, ou dans des siècles plus reculés ? La désolation de Jérusalem devait-elle être éternelle, ou pour un temps limité ? c'est ce que Daniel n'avait point annoncé. Jésus-Christ détaille la prophétie ; il y ajoute la prédiction des circonstances générales qui en précéderont l'accomplissement. Il commande à ses disciples de quitter Jérusalem, dès qu'ils verront l'abomination de la désolation dressée dans le lieu saint ; il annonce que

les hommes nés de son temps verront la ruine de cette ville infortunée, et qu'enfin il n'y restera plus pierre sur pierre. Il faut donc, pour l'honneur de sa prédiction, que les hommes nés de son temps en aient vu l'accomplissement. Les choses sont-elles arrivées au temps et de la manière qu'il les avait prédites? C'est ce que nous allons examiner.

Consultons des auteurs qu'on ne peut soupçonner d'avoir voulu favoriser Jésus-Christ ni son œuvre. L'historien Josèphe, Juif de naissance et de religion, et un des acteurs dans la guerre qui termina le sort de sa nation; nous apprend que dès le temps même de l'empereur Tibère et de ses premiers successeurs, il s'éleva dans la Judée plusieurs faux christes, plusieurs imposteurs, qui séduisirent le peuple, l'attirèrent au désert, et le portèrent à la révolte contre les Romains. De là le commencement de la guerre. Les Juifs mécontents de Florus, leur gouverneur, demandent son rappel à Cestius Gallus, gouverneur de Syrie : ils sont refusés et prennent les armes. Cestius Gallus entre dans la terre sainte avec une armée, et vient mettre le siège devant Jérusalem. Les chrétiens voyant l'abomination de la désolation, c'est-à-dire, les aigles romaines chargées d'idoles, dans le lieu saint : car c'est ainsi que les Juifs nommaient toute la Palestine, sortent de Jérusalem, selon le précepte que Jésus-Christ leur en avait fait, et se retirent à la petite ville de Pella. Cestius Gallus ne pousse pas ses premiers avantages, et se retire avec perte. Ces succès enflent le cœur des Juifs, et les font courir à leur ruine. La division se met parmi eux, l'esprit de faction et de parti les anime ; ils s'égorgent les uns les autres : Jérusalem fume du sang de ses habitants. Le feu de la discorde se communique en Syrie et en Egypte, on y fait des massacres horribles des Juifs, qui, à leur tour, n'épargnent pas le sang de leurs ennemis. Le reste du monde n'est pas plus tranquille : Tacite ne nous parle que des tremblements de terre, des pestes et des famines qui ravageaient l'Europe et l'Asie. Tout l'empire s'ébranle : quatre concurrents, à la tête de leurs légions, se disputent la souveraine puissance et font couler des ruisseaux de sang. Vespasien, l'un d'eux, vient mettre le siège devant Jérusalem; et parvenu à l'empire, après la mort prompte et funeste de ses compétiteurs, il laisse à Tite, son fils, la conduite du siège. Ce prince surprend la nation, tandis qu'elle était rassemblée dans la ville pour la fête de Pâques : il la renferme par une horrible circonvallation, et la serre de toutes parts. Les malheureux assiégés sont encore consumés par leurs divisions intestines, par la peste et par la famine : les mères dévorent le fruit de leurs entrailles. La ville est enfin prise d'assaut. Quelques précautions que prenne le vainqueur, le temple est entièrement consumé par les flammes, qu'aucun secours ne peut éteindre ; le vainqueur, tout païen

qu'il est, reconnaît lui-même le châtement de Dieu imposé à cette ville criminelle, et gémit de ne pouvoir exercer sa clémence sur elle. Elle n'est plus qu'un affreux monceau de pierres, et tous ces événements se sont passés dans le court espace de trente-huit ou de quarante ans, après la prédiction qu'en avait faite Jésus-Christ.

De quelle façon le déiste s'y prendra-t-il maintenant pour éluder la conséquence qui résulte de l'accomplissement de cette prophétie en faveur de la mission divine de Jésus-Christ? Il a dit lui-même que tous ces malheurs ne devaient tomber sur Jérusalem, que pour l'avoir rejeté, et n'avoir pas voulu connaître le temps auquel Dieu l'avait visitée dans sa miséricorde. Le châtement est survenu, comme Jésus-Christ l'avait prédit. Donc le crime a été commis ; et quel crime? sinon celui dont Jésus-Christ parle, qui est d'avoir rejeté sa divine mission, et de l'avoir condamné lui-même comme un séducteur au dernier supplice. Qu'oppose à cela le déiste ? Il fait de Jésus-Christ un habile politique qui, voyant l'impatience de ceux de sa nation à porter le joug des Romains, leurs dispositions prochaines à la révolte, leur préjngé, que le Messie doit bientôt venir les tirer d'oppression et rétablir le royaume temporel de David, conjecture avec beaucoup de fondement qu'ils vont bientôt s'attirer les armes des Romains, et procurer la destruction de leur capitale. Toutes les circonstances de cet événement n'ont rien qui passe la prévoyance d'un politique sensé. Jésus-Christ n'ignorait pas que ceux de sa nation attendaient un Messie conquérant, et qu'en supputant les semaines de Daniel, ils trouvaient que le temps de son arrivée allait expirer. Il pouvait donc prévoir qu'il s'élèverait de faux christes, qui séduiraient un peuple déjà tout disposé à cette flatteuse séduction, qui attireraient dans le désert, pour tâcher de former un parti considérable, et l'engageraient à prendre les armes pour recouvrer sa liberté, comme pareille chose était arrivée sous les Machabées. De là s'ensuit naturellement la guerre avec les Romains ; et, comme Jésus-Christ connaissait la puissance formidable de ces maîtres du monde, et l'extrême faiblesse de sa nation, il ne lui était pas difficile de conclure que l'événement serait funeste à sa patrie ; que Jérusalem serait assiégée, prise et détruite ; et que la fureur du soldat romain n'épargnerait pas plus le second temple que celle du soldat assyrien n'avait épargné le premier. Il pouvait donc, en toute sûreté, prédire à ceux de son temps que plusieurs d'entre eux verraient cette révolution.

Jusqu'ici la réponse des déistes est assez plausible. Ils savent assez bien ajuster les conjectures aux événements ; et ils ne réussiraient point mal à prédire les choses passées. Mais il reste encore des circonstances auxquelles il faut donner une explication ; autrement tout le système du Christ politique tombe en ruine. Qu'ils nous expli-

quent donc par quels principes, par quelles règles de politique Jésus-Christ a prévu, qu'avant la destruction de Jérusalem la terre serait affligée de pestes et de famines. La prévoyance de ces fléaux en différents lieux est-elle du ressort de la sagacité humaine? Qu'il ait prévu la guerre des Romains contre les Juifs, à la bonne heure; mais par quelle lumière a-t-il pu prévoir, s'il n'est pas le Messie, les autres guerres qu'il annonce de nation contre nation, et de royaume contre royaume? Avait-il le secret du cabinet de tous les potentats, et connaissait-il à fond les intérêts et les dispositions de tous les princes? ou savait-il ce qui devait se passer dans le cœur de Galba, d'Otthon, de Vitellius, de Vespasien, des armées qu'ils commanderaient, et des alliés qu'ils auraient? Quel intérêt d'Etat lui avait appris qu'il y aurait en divers lieux de grands tremblements de terre? Ces accidents sont-ils une suite des arrangements politiques? Ils sont néanmoins tous arrivés, comme ils les avait prédits: par quelle lumière a-t-il donc pu les prédire? Ce n'est pas tout, et voici ce qui passe toute la prévoyance d'un politique: Jésus-Christ assure positivement, et sans obscurité, qu'il ne restera pas pierre sur pierre dans Jérusalem, ni dans son temple. Si le sort de toutes les villes assiégées, prises d'assaut et détruites, était de ne pouvoir plus être rebâties, sans doute Jésus-Christ, en prévoyant la destruction de Jérusalem, n'aurait pas eu besoin d'une lumière prophétique pour assurer qu'elle ne serait plus relevée; mais toutes les villes prises d'assaut n'ont pas un sort si funeste. Il en est beaucoup plus que la colère du vainqueur épargne que de celles qu'il détruit de fond en comble; et même on en trouve plusieurs qui, après avoir été détruites et rasées de la sorte, n'ont pas laissé de se relever sur leurs propres ruines. Tel a été le sort de Tyr et de Carthage, tel avait même été celui de Jérusalem après sa ruine par Nabuchodonosor. Mais il n'en doit pas être de même après sa seconde destruction par Tite. Jésus-Christ prononce irrévocablement cet arrêt contre la ville meurtrière des prophètes et du Messie, qu'il n'y restera plus pierre sur pierre, et il y a dix-sept cents ans qu'il n'y reste plus pierre sur pierre. L'empereur Adrien entreprend de la rebâtir sous le nom d'Ælia, et il met le dernier sceau à l'accomplissement de la prophétie de Jésus-Christ. C'est dans le voisinage de l'ancienne Jérusalem qu'il fait construire la nouvelle, et en y faisant employer les matériaux qui restaient de l'ancienne, il n'y laisse plus pierre sur pierre.

Tout le monde sait, et les déistes comme les autres, que Julien l'Apostat, en haine de Jésus-Christ, et pour convaincre de faux sa prophétie, entreprit de rebâtir le temple de Jérusalem. Ce n'est pas que ce prince impie aimât plus la religion des Juifs que celle des chrétiens; il détestait Moïse autant que Jésus-Christ; mais il voulait convaincre le Galiléen (c'est ainsi que cet apostat nommait

Jésus-Christ par mépris); il voulait, dis-je, le convaincre de faux. Déjà les Juifs, auxquels il a confié cette œuvre si agréable pour eux, se rassemblent de toute la terre autour des ruines du temple; ils insultent à Jésus-Christ, et s'imaginent revoir les jours de Néhémie et d'Esdras; leur argent et leur or fondus sont convertis en outils nécessaires: l'empereur contribue de ses trésors à l'entreprise; le gouverneur, par son ordre, anime les ouvriers au travail, quoiqu'ils n'eussent pas besoin d'y être animés. Tout l'empire a les yeux fixés à ce qui se passe à Jérusalem: on achève de démolir, jusqu'aux fondements, tout ce qui restait de l'ancien temple: on en creuse enfin de nouveaux, et l'on touche au moment que le Galiléen va être reconnu faux prophète. Mais on n'a fait jusque-là que mettre le dernier sceau à l'accomplissement de la prophétie: il est temps que celui qui est dans les cieux se joue des vains projets des hommes. Écoutez le récit, non pas des chrétiens, qui seraient suspects aux déistes, mais d'un historien idolâtre, contemporain et panégyriste perpétuel de Julien: c'est Ammien Marcellin dont je parle; il nous apprend que d'horribles tourbillons de flammes s'élevèrent des fondements qu'on avait creusés, qu'ils rejetèrent en dehors les matériaux que la témérité humaine avait osé y jeter; qu'ils consumèrent, à diverses reprises, et les instruments, et les ouvriers, et forcèrent enfin l'empereur et les Juifs d'abandonner l'entreprise. Je vous le demande à présent, déistes, est-ce la politique qui a prévu cet événement? et douterez-vous encore de la lumière prophétique de Jésus-Christ, lorsque vous voyez par quelles voies extraordinaires sa prédiction a été littéralement accomplie? Si dans la destruction de Jérusalem par Tite vous ne voyez qu'un résultat naturel des arrangements politiques que les Romains devaient prendre à l'égard des Juifs, dont Jésus-Christ pouvait prévoir la révolte, reconnaissez du moins, dans l'entreprise de votre héros Julien, un dessein formé de rebâtir le temple, et tous les moyens propres à le faire réussir. Qu'est-ce donc qui en empêche le succès? Ce n'est ni l'inconstance ou la faiblesse du prince qui l'a formé, ni l'indolence ou le défaut de zèle de ceux qui sont employés à son exécution: au contraire, si quelque entreprise doit humainement réussir, c'est celle-là, plus que toute autre. Cependant, et celui qui l'a formée, et ceux qui sont pleins d'ardeur pour l'exécuter, sont forcés, malgré eux, de l'abandonner, parce qu'il a été prononcé par Jésus-Christ qu'il ne resterait plus pierre sur pierre, ni dans Jérusalem, ni dans son temple. Ne faut-il donc pas vouloir s'aveugler, comme Julien et les Juifs, pour ne pas conclure de cet événement que, puisque Jésus-Christ l'a annoncé comme devant être la punition du crime dont sa nation se rendrait coupable en le rejetant, et en refusant de le reconnaître pour l'envoyé de Dieu, il est indubitablement l'envoyé de Dieu, qui a été mé-

connu, rejeté et mis à mort par sa nation ?

Passons à l'autre prophétie de Jésus-Christ, qui concerne l'établissement et les progrès de l'Évangile. Il est un point fixe qu'il ne faut point perdre de vue, c'est que Jésus-Christ s'est dit le Messie prédit par les prophètes ; et que non-seulement il s'est appliqué à lui-même, mais a voulu qu'on lui appliquât tout ce qui avait été prédit du Messie promis. Or, parmi un grand nombre de prédictions qui regardaient le Messie et son œuvre, il en est dont le temps de l'accomplissement est fixé de manière que, passé ce temps, quand même on verrait arriver les choses prédites, on ne pourrait plus y reconnaître l'œuvre du Messie. Ramassons en peu de mots ces prédictions. Il fallait, selon les prophètes, que le Messie honorât de sa présence le second temple, et que par conséquent il parût avant la destruction de ce temple par Tite ; il fallait que la loi sortit de Sion, et la parole du Seigneur, de Jérusalem : ce qui n'a pu arriver depuis que Sion et Jérusalem n'ont plus pierre sur pierre ; il fallait que la doctrine du Messie fût répandue dans les îles, c'est-à-dire dans l'Europe (car c'est là le nom que les divines Écritures donnent à cette partie du monde, sans doute à cause de l'Archipel, qui était plus voisin et plus connu des écrivains sacrés que le reste de l'Europe) ; il fallait, dis-je, que sa doctrine fût répandue dans les îles et parmi les autres nations idolâtres, et que l'on offrît en tous lieux au Seigneur l'oblation pure, avant que les sacrifices de la loi cessassent pour toujours d'être offerts ; et que la tribu de Juda fût dispersée comme les autres, et ne formât plus un corps de république. Jésus-Christ est né indubitablement avant la destruction du second temple ; et, depuis sa mort jusqu'à cette destruction, il ne s'est passé que trente-huit ou quarante ans. Il faut donc que, dans ce court intervalle, l'Évangile soit suffisamment annoncé dans tout le monde connu ; car s'il demeure concentré dans la Judée jusqu'à la ruine du second temple, Jésus-Christ ne peut plus être le Messie promis, dont la doctrine doit être reçue des nations avant cet événement. Un imposteur, qui aurait voulu se faire passer faussement pour le Messie, aurait donné plus de temps pour l'exécution de ce vaste projet ; ou, se voyant gêné par les prophéties, il en aurait restreint le sens tant qu'il aurait pu, et se serait hâté d'en venir à l'exécution. Néanmoins Jésus-Christ évite, durant toute sa vie, de porter sa doctrine aux gentils ; il n'en choisit aucun pour être parmi ses disciples, il ne prend aucune mesure humaine pour les instruire ; et, s'appliquant avec assurance les prédictions qui regardent le Messie, il prédit lui-même à ses disciples que leur témoignage, malgré mille contradictions qu'il leur annonce, malgré le scandale et l'opprobre de sa croix, sera reçu à Jérusalem, à Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre. Il est mis à mort : cinquante jours après, ses apôtres

annoncent publiquement sa doctrine ; elle est reçue d'abord à Jérusalem, ensuite à Samarie ; elle passe bientôt après à Damas, à Antioche, à Corinthe, à Philippes, à Colosses, à Ephèse, à Thessalonique, en Achaïe, en Macédoine, en Galatie, en Bythinie, en Cappadoce, en Pamphlie, dans les îles de Crète et de Chypre, dans le Pont, dans l'Asie Mineure, dans la grande Asie jusqu'aux Indes, dans la Phrygie, en Égypte, en Éthiopie, en Italie et à Rome même. Il n'y a pas encore trente ans que Jésus-Christ est mort, et le nombre des chrétiens est déjà si grand dans cette capitale du monde, qu'il s'en trouve même parmi les officiers de Néron, et que ce tyran commence à leur déclarer la guerre. Leur nombre se multiplie toujours davantage : déjà le christianisme a passé de bien loin les bornes de l'empire romain, et a pénétré jusqu'aux Scythes, jusqu'aux peuples les plus barbares, lorsqu'enfin Tite est le ministre de la vengeance divine sur Jérusalem et disperse pour toujours la tribu de Juda.

Après un accomplissement si visible de la prédiction de Jésus-Christ, qui peut encore douter qu'il ne soit le Messie annoncé par les prophètes ? Donnons une nouvelle forme à cette preuve, en considérant les mesures que Jésus-Christ prend pour faire recevoir sa doctrine aux nations idolâtres. Si son œuvre est une œuvre tout humaine, il faut convenir nécessairement que, quelque esprit, quelque pénétration qu'on lui suppose d'ailleurs, il a pris directement toutes les mesures qui pouvaient faire échouer son projet. En effet, il conçoit le dessein de retirer les gentils de l'idolâtrie, et de les ramener au culte du vrai Dieu. Ce dessein est beau et digne d'une grande âme ; mais pourquoi déclare-t-il qu'il n'est venu que pour les brebis perdues d'Israël ? Pourquoi s'abstient-il d'instruire lui-même les gentils ? Pourquoi ne leur envoie-t-il pas du moins quelques-uns de ses disciples durant sa vie ? On le suppose assez habile politique pour prévoir avec certitude que sa nation va bientôt s'attirer les armes des Romains, et que Jérusalem sera détruite avec son temple : il faut cependant qu'avant cet événement, qu'il prévoit être si prochain, les gentils, jusqu'aux extrémités de la terre, aient reçu sa doctrine ; autrement il ne pourra réussir à se faire regarder comme le Messie. Le temps presse donc, et néanmoins il ne se presse pas lui-même d'instruire les gentils, ni de leur envoyer de ses disciples pour les instruire. Première mesure contraire au succès de son dessein.

Pour faire recevoir sa doctrine des gentils, il doit leur faire proposer des vérités simples, claires, évidentes, à la portée de tous les esprits ; autrement on rejettera sa doctrine comme un amas de nouvelles fables plus absurdes que celles qu'il veut détruire : et néanmoins il veut que ses disciples ne leur parlent que d'un Dieu en trois personnes, d'un Verbe de Dieu fait chair et crucifié par les hommes. Seconde mesure contraire au succès de son dessein. Ces mys-

tères, dira-t-on, ont un air de merveilleux, auquel le commun des hommes est naturellement porté. Ils avaient déjà reçu les merveilles absurdes du paganisme; l'attrait de la nouveauté pouvait bien leur faire recevoir celles du christianisme. Je le veux; mais du moins fallait-il intéresser le cœur des hommes par une morale qui flattât leurs passions, et qui, pour les engager à adopter ces nouvelles merveilles, ne leur fit rien perdre du côté des plaisirs des sens. C'est tout le contraire: il veut qu'on se prive de tout, qu'on embrasse la pénitence, qu'on se renonce soi-même, qu'on se hâsse soi-même, qu'on porte sa croix chaque jour, et que l'on donne sa vie pour lui. Troisième mesure contraire au succès de son dessein. On pourrait néanmoins encore espérer un heureux succès, s'il avait soin de choisir pour apôtres des gentils, des hommes d'un génie supérieur, d'une éloquence rare, d'une subtilité d'esprit capable d'en imposer aux peuples, et de donner, aux choses les plus absurdes un air de vraisemblance et de probabilité. Cette précaution était d'autant plus nécessaire, que ceux des gentils qui étaient les plus à portée d'entendre parler de sa doctrine, étaient les Grecs et les Romains; nations éclairées, spirituelles et remplies de savants, de sages, d'orateurs et de philosophes. Cependant il ne leur envoie que de misérables pécheurs, qui n'ont ni études, ni lettres, ni talents, et qui ne savent prêcher que Jésus-Christ crucifié, scandale aux juifs, et folie aux gentils. Quatrième mesure contraire au succès de son dessein. Que ne se tourne-t-il du moins du côté de la force? que ne s'attache-t-il à gagner quelque prince puissant, et les grands de sa cour, qui prennent à cœur de faire recevoir sa doctrine, et qui lui fournissent des missionnaires armés? que ne s'en ménage-t-il lui-même, lorsqu'il voit le peuple disposé en sa faveur? Peut-être eût-il eu le succès que Mahomet eut dans la suite. Point du tout: il irrite les grands, en leur reprochant leurs vices; il ne confie le soin d'annoncer son Evangile qu'à ce qu'il y a de plus faible et de plus abject parmi les hommes; et bien loin d'autoriser qui que ce soit à prendre les armes pour le faire recevoir, il exige au contraire que ses disciples se laissent égorger: il les envoie comme des brebis parmi les loups. Cinquième mesure contraire au succès de son dessein.

Pour juger présentement de son œuvre selon les vues de la sagesse humaine, faisons une supposition conforme à l'opinion que les déistes ont de lui. Supposons donc que le fils de Marie, ayant conçu le dessein de se faire passer pour le Messie que sa nation attendait, en fasse confidence à des philosophes, tels que les déistes de nos jours, et leur propose tout son plan pour avoir leur avis là-dessus. Voici ce que nous pouvons concevoir qu'il leur dit: Le peuple où je suis né attend un Messie; qu'il ait tort ou raison de l'attendre, cela ne fait rien; il est toujours certain que des hommes qu'il

regarde comme des prophètes l'en ont flatté, et qu'il l'attend. J'ai supputé le temps auquel ce peuple se promet que ce Messie viendra, et j'ai trouvé, par le calcul des semaines de Daniel, que s'il doit jamais arriver, ce ne peut être que de mon temps. La nation, fatiguée du joug des Romains, est d'autant plus disposée à le recevoir, qu'elle s'imagine qu'il doit la tirer d'oppression. J'ai résolu de profiter d'une disposition si favorable, et de me donner moi-même pour ce Messie. Je sens toute la difficulté de l'entreprise, et je suis gêné d'ailleurs par les prophéties. Suivant elles, le Messie doit être mis à mort, et néanmoins il doit régner dans toute la terre; toutes les nations doivent se soumettre à lui, excepté la sienne qui doit le rejeter; et tout cela doit se passer avant la catastrophe de Jérusalem et de la nation, qui me paraît très-prochaine: car dans l'état où sont présentement les choses parmi les Juifs, je prévois bien qu'ils ne tarderont pas à se révolter contre les Romains et à s'attirer ce déluge de malheurs. Il faut donc, si je veux réussir à passer pour le Messie, que je me hâte d'exécuter mon projet avant que ces choses arrivent; voici donc quel est mon plan.

Issu, comme je le suis, du sang de David, je persuaderai à douze matelots ignorants, que je suis le Messie: et s'ils m'opposent que le Messie doit les tirer d'oppression et rendre sa nation triomphante, je tournerai tout en allégories, et je leur ferai croire que c'est de l'oppression du péché, et non des Romains, que le Messie doit les tirer. Je choquerai par là toutes les idées de ma nation; et même, j'invectiverai si fortement contre les pharisiens et les prêtres, que je les obligerai à me condamner au dernier supplice, pour avoir ce trait de conformité avec ce que les prophètes ont dit du Messie. Seulement j'aurai soin d'en prévenir mes douze ignorants, que j'aurai pris pour disciples, afin qu'ils ne soient pas scandalisés et rebutés par ma mort ignominieuse. Je les engagerai au contraire à s'en aller tête baissée, après ma mort, affronter le même supplice, attaquer le culte établi parmi les Grecs, les Romains et les autres nations, et leur dire qu'elles aient à se soumettre, sans répliquer, à tout ce que ces douze ignorants leur annonceront de ma part, et à adorer comme leur Dieu un homme supplicié par ceux de sa nation. Je leur ferai croire qu'ils ont le don des langues et des miracles, et je leur recommanderai de faire croire la même chose aux peuples chez lesquels ils annonceront ma doctrine; et je leur promettais enfin, d'un ton prophétique, que leur témoignage sera reçu à Jérusalem, à Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre. Que pensez-vous présentement de mon projet et des moyens que je veux prendre pour y réussir? Si les déistes veulent nous dire naturellement ce qu'ils en pensent eux-mêmes, ou ce qu'en auraient pensé ces philosophes que nous supposons consultés par le fils de Marie, ils avoueront que rien n'est

plus extravagant ni plus insensé, que ce projet et les mesures prises pour son exécution; que ces mesures sont autant d'obstacles invisibles au succès de l'entreprise; et qu'à moins qu'on ne suppose que tous les hommes ont perdu l'esprit, il est impossible que l'Évangile fasse un seul prosélyte. Voilà jusqu'où il en faut venir, et le seul jugement que l'on puisse porter de Jésus-Christ et de son œuvre, s'il n'est pas cet envoyé de Dieu que son peuple attend.

Laissons présentement aux déistes le soin de concilier l'idée qu'ils ont de l'habileté de Jésus-Christ, avec un projet qu'ils sont forcés de regarder comme le comble de l'extravagance et de la folie; et jugeons par l'événement, tant du projet que de celui qui l'a formé. Quarante ans ne se sont pas encore écoulés depuis la mort de Jésus-Christ; et déjà sa doctrine, comme il l'avait prédit, est reçue à Jérusalem, à Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre. Pierre, le premier de ses apôtres, parle deux fois en public à Jérusalem, et huit mille personnes reçoivent le baptême au nom de Jésus-Christ qu'on venait tout récemment de crucifier et dont il annonce la résurrection. Samarie imite bientôt après Jérusalem; et malgré la haine invétérée de ses habitants contre les Juifs, malgré sa jalousie contre le temple de Sion, elle reçoit la parole qu'un ministre de Jésus-Christ crucifié lui annonce. Les gentils y sont appelés comme les Juifs et les Samaritains: le centenier Corneille et toute sa maison en deviennent les prémices. Cette même parole est portée à Antioche: le nombre des prosélytes qu'elle y fait à Jésus-Christ est si grand, qu'on commence à les distinguer par le nom de *chrétiens*. Les *Actes* et les *Épîtres* des apôtres nous apprennent la rapidité étonnante de l'Évangile, et les différentes contrées qui l'ont reçu avant la treizième année de Néron, c'est-à-dire environ vingt-deux ans après la mort de Jésus-Christ. Partout enfin la folie de la croix triomphe de la sagesse du monde: le Grec et le Romain, le barbare et le Scythe, l'Indien et l'Éthiopien, tous changent de mœurs, tous abandonnent leurs idoles, tous n'adorent plus qu'un seul Dieu qui a fait le ciel et la terre, tous reconnaissent et adorent Jésus-Christ comme l'envoyé de Dieu, comme le Fils de Dieu, comme un même Dieu avec le Père et le Saint Esprit. Voilà donc le projet de Jésus-Christ pleinement exécuté par ces mêmes moyens que les déistes ont regardés comme autant d'obstacles insurmontables. Que conclure de là? sinon que Jésus-Christ est véritablement l'Envoyé de Dieu, comme il l'a prétendu; que son œuvre est divine; qu'après sa mort, il est le maître souverain des cœurs; qu'il les ouvre lui-même à son Évangile, et que son apôtre a eu raison de dire que ce qui paraît faiblesse et folie en lui est plus fort que toute la force et plus sage que toute la sagesse des hommes. En deux mots, si l'œuvre de Jésus-Christ eût été purement humaine, il était évidemment impossible qu'elle

réussit par les moyens dont il s'est servi: c'est ce que les déistes ne sauraient contester, sans renverser toutes les idées du sens commun. Cependant cette œuvre a parfaitement réussi par ces mêmes moyens: ce n'était donc pas une œuvre purement humaine; c'était donc une œuvre divine, et par conséquent Jésus-Christ est l'Envoyé de Dieu.

Qu'après cela un déiste, imbu des principes répandus dans un ouvrage qui a fait beaucoup de bruit parmi nous et dont la découverte a tant coûté à l'auteur, vienne nous dire que cette rapidité étonnante de l'Évangile n'a rien que de naturel; que le physique du climat des pays où les apôtres l'ont porté favorisait sa propagation; que la religion chrétienne, comme plus douce que les autres, convenait mieux à des peuples policés, tels que les Romains et les Grecs; et qu'étant par elle-même intolérante, elle a dû inspirer à ses prédicateurs un grand zèle pour son accroissement: nous rirons de ces songes philosophiques, et nous n'aurons besoin que des mêmes principes pour les réfuter. Car si le physique du climat influe dans la propagation d'une religion, il doit également influer dans la conservation de celle dont il a déjà favorisé la propagation; et l'auteur en convient, puisqu'il établit que l'ancienne religion s'accorde avec le climat et que souvent la nouvelle s'y refuse. La religion idolâtre s'accordait donc avec le climat de toutes les nations, puisqu'elle était la religion ancienne; mais ce qui ne s'accorde ni avec les principes de l'auteur ni avec les règles du raisonnement, c'est que ce même climat ne se soit point refusé à la religion chrétienne, et qu'au contraire il en ait si merveilleusement favorisé la propagation; c'est encore que ce même climat, ayant favorisé la religion chrétienne durant près de mille ans, ait changé, à propos de rien, dans de vastes contrées, et ait accordé ses faveurs à la religion mahométane. Voilà sans doute un climat bien inconstant et bien bizarre dans ses attachements. De plus, si la religion chrétienne, comme plus douce que les autres, convenait mieux aux peuples policés, tels que les Romains et les Grecs, elle convenait donc très-peu aux peuples barbares; et néanmoins, non-seulement elle en a adouci les mœurs, mais le même auteur nous apprend que ces peuples barbares l'ont embrassée sans aucune peine, quoiqu'elle ne leur convînt guère. Enfin, si l'intolérantisme d'une religion donne du zèle pour son accroissement; dans le conflit de la religion païenne avec la chrétienne, la première aurait dû l'emporter et anéantir totalement la seconde, puisqu'elle avait la force en main et que la persécution qu'elle a faite aux chrétiens durant trois siècles, avec une cruauté inouïe, marque assez qu'elle n'était rien moins que tolérante. Tout le contraire est cependant arrivé; et le christianisme a prévalu sans peine, en très-peu de temps, sur l'idolâtrie. *Nous ne sommes que d'hier*, disait Tertullien aux

païens du II^e siècle, et l'on nous trouve partout ; nous remplissons vos villes, vos bourgs, vos îles, vos places publiques, vos marchés, vos camps, le sénat, le palais même de vos empereurs. Le royaume de Jésus-Christ, ajoutait-il dans un autre endroit, n'est borné par aucune terre : il est étendu partout ; les nations les plus reculées : les Babyloniens, les Parthes, ceux qui habitent l'Inde, l'Éthiopie, l'Asie, la Germanie, la Bretagne, les Maures, les Gétules, les Romains, tous se soumettent à son empire, tous font profession du christianisme. Avouons, mes frères, que voilà bien des climats différents ; et néanmoins, tous alors étaient favorables à l'Évangile. Ne serait-ce point que Jésus-Christ les aurait rendus tels, en ordonnant à ses apôtres d'aller annoncer cet Évangile à toutes les nations et dans tout le monde ? Quoi qu'il en soit, Jésus-Christ avait tout contre lui, préjugés, éducation, culte établi, passions, intérêts, lois, coutumes, puissances. Il a néanmoins prédit qu'il subjuguerait tout ; il l'a fait : il est donc l'envoyé de Dieu. Ne permettez pas, adorable Sauveur, que ces mêmes passions que vous avez subjuguées en nous pour nous soumettre à votre divin empire nous en arrachent. Des hommes réprouvés dans la foi travaillent de toutes parts à les révolter contre vous. Commandez, Seigneur, et le calme suivra votre parole. Couvrez d'une salutaire confusion ceux qui ne vous connaissent pas, afin qu'ils vous cherchent, et que vous trouvant, ils trouvent la voie, la vérité et la vie. Je vous la souhaite. Amen.

INSTRUCTION X.

Clama, ne cesses. (Isa., LVIII, 1.)

Criez, et ne vous laissez pas de crier.

Il nous reste encore, mes frères, une preuve à donner de la mission divine de Jésus-Christ et de sa résurrection ; c'est celle que nous fournit le témoignage des martyrs. Avant que d'y entrer, il est bon d'écartier tous les nuages que l'incrédulité a vainement tenté d'y répandre pour l'obscurcir. Elle a d'abord essayé de nous l'enlever, en réduisant presque à rien ce nombre prodigieux de martyrs, dont il est parlé dans les annales ecclésiastiques. Et, en effet, s'il ne s'était trouvé qu'un petit nombre de personnes qui eussent répandu leur sang pour la cause de l'Évangile, l'incrédulité, qui saisit avidement et sans choix tout ce qui peut la favoriser, ne manquerait pas de faire valoir la force que les préjugés et le fanatisme peuvent avoir sur certains esprits, et croirait se débarrasser par là du témoignage de sang que les martyrs ont rendu au Sauveur que nous adorons. C'est ce qu'a tenté de faire un téméraire auteur du parti protestant, dans un Ouvrage qu'il a intitulé : *Du petit nombre des martyrs* ; mais ç'a été aux dépens de sa propre réputation. Un célèbre Bénédictin, pour fermer éternellement la bouche à cet auteur et à ses semblables, n'a eu besoin que de donner au public le recueil des vrais Actes des martyrs, et de ce que des écrivains respectables

ont laissé à la postérité touchant le martyre de ceux dont les actes ne sont point parvenus jusqu'à nous. Selon ces actes et ces témoignages authentiques, il est démontré que le nombre des martyrs, je ne dis pas dans la totalité du monde, mais dans chaque province où le nom de Jésus-Christ a été porté dans les trois premiers siècles de l'Église, monte à plusieurs milliers. Je n'en rapporterai que quelques exemples. Les païens nous apprennent eux-mêmes, qu'il périt à Rome un grand nombre de chrétiens, lorsque Néron rejeta sur eux l'effroyable incendie de cette capitale, dont il était lui-même l'auteur. Ce monstre les faisait enduire de poix et de résine, et attacher à des poteaux au coin des rues, pour éclairer les passants durant la nuit. Ils ne furent pas plus épargnés dans les provinces, sous les autres persécuteurs, et même sous les empereurs les plus modérés, les gouverneurs particuliers ne laissaient pas de répandre le sang des chrétiens. Dans la seule persécution de Dioclétien et de Maximien, il n'y eut aucune ville, aucun bourg qui ne fût teint de leur sang. A Nicomédie on mit le feu dans l'endroit où ils s'étaient rassemblés pour célébrer la fête de la naissance du Sauveur, et ils furent tous consumés par les flammes. A Saragosse, Dacien ayant fait sortir de la ville tous les chrétiens, avec promesse de ne les point inquiéter dans les lieux où ils chercheraient leur retraite, les fit tous massacrer par des troupes qu'il avait mises en embuscade, et par ce seul trait d'inhumanité, Saragosse perdit presque tous ses habitants. Tout le monde sait le martyre de la légion Thébéenne. Plus de seize mille chrétiens périrent dans la Perse, à la persécution d'Isdegersez. Il reste encore des monuments de la cruauté des païens, dans le voisinage des anciennes églises, et dans ce lieu qu'on nommait le cimetière des martyrs : on y trouve, dans plusieurs tombeaux taillés dans le tuf, des squelettes d'hommes et d'enfants percés par les épaules de deux broches qui se croisent sur la poitrine, preuve incontestable que la cruauté des tyrans s'étendait sur la famille entière des chrétiens qui leur étaient dénoncés. Les apologistes de la religion ne parlent que de l'inhumanité des peuples, qui, à la moindre apparence de calamité publique, demandoient qu'on exposât les chrétiens aux bêtes, dans les amphithéâtres ; et personne n'ignore que chaque ville tant soit peu considérable voulait avoir son amphithéâtre à l'exemple de Rome. Où est donc la pudeur, de s'inscrire en faux contre des témoignages et des monuments si certains, pour atténuer le nombre des martyrs dont on est accablé ? Non, mes frères, leur nombre est réellement innombrable, et dès lors la preuve qui en résulte en faveur de la religion est invincible. Car si quelques fanatiques peuvent se rendre les victimes de leurs préjugés, il n'est pas concevable que plusieurs centaines de milliers d'hommes, dans toute la terre, aient eu pendant trois

siècles la maladie d'esprit de se faire égorger à propos de rien. La folie, et surtout celle qui conduirait à la perte des biens, de l'honneur et de la vie, ne fut jamais une maladie épidémique.

Un déiste de nos jours, quelque peu scrupuleux qu'il soit à avancer des faits qu'il invente à plaisir, et à nier les plus évidents, n'a pourtant osé attaquer directement le nombre prodigieux des martyrs; mais il a tenté de répandre des doutes sur la cause de leur martyre. C'est en voulant éluder la force de cette belle pensée, que le célèbre Pascal avait empruntée de Tertullien, lorsqu'il disait : Je crois volontiers des témoins qui se font égorger. Ecoutez, mes frères, la réponse de ce déiste : *Il faudrait, dit-il, qu'il fût bien certain que c'est pour Jésus-Christ qu'ils se sont fait égorger.* Qu'on est en presse, lorsqu'on est réduit à des réponses pareilles ! N'est-ce pas là succomber sous la preuve, et faire un aveu forcé de la vérité qu'on a entrepris d'ébranler ? Il faut donc ajouter foi au témoignage des martyrs, s'il est bien certain que c'est pour Jésus-Christ qu'ils se sont fait égorger. Et pour qui donc ont-ils donné leur vie ? Avez-vous découvert, vous qui voulez paraître en douter, avez-vous découvert des actes, des interrogatoires, des procédures faites à l'occasion des martyrs, par lesquelles il soit constant que ce n'est pas pour Jésus-Christ qu'ils ont été mis à mort ? Nous vous produisons ces actes authentiques, par lesquels il est évident que le témoignage qu'ils ont rendu à Jésus-Christ est le seul crime qu'on a voulu punir en eux ; nous vous produisons les édits des empereurs, qui ne donnent point d'autres motifs à la guerre qu'ils déclarent aux chrétiens ; nous vous produisons des médailles frappées en l'honneur de Dioclétien, le plus violent des persécuteurs, dans lesquelles il prend le titre de destructeur du christianisme, s'imaginant en avoir triomphé, parce qu'il avait teint toutes les terres de l'empire du sang chrétien : et à toutes ces preuves sans réplique, vous venez nous répondre froidement qu'il faudrait qu'il fût bien certain que c'est pour Jésus-Christ que les martyrs se sont fait égorger ! Taisez-vous donc, dès que vous n'avez que cela à répondre, et puisque votre défi est rempli, puisqu'il est indubitable que les martyrs ne sont fait égorger que pour rendre témoignage à Jésus-Christ, vous ne pouvez plus vous défendre de dire avec nous, s'il vous reste de la bonne foi : Je crois volontiers des témoins qui se font égorger.

D'autres déistes s'imaginent détruire de fond en comble la force du témoignage de sang, que tant de milliers de martyrs ont rendu à Jésus-Christ, en disant que toutes les religions ont eu leurs martyrs. Ceux qui parlent de la sorte seraient bien embarrassés, si on leur demandait les preuves de ce qu'ils avancent sur la foi de quelques incrédules, qui n'en savent pas plus qu'eux là-dessus. Ils pourraient tout au plus nous alléguer les Saxons et les Prussiens, à qui

Charlemagne et Boleslas le Crépu, roi de Pologne, ont fait longteraps la guerre pour les contraindre à embrasser le christianisme. Mais c'était contre des ennemis ou des sujets révoltés que ces princes tiraient le glaive. La loi d'embrasser le christianisme n'était qu'une condition qu'on leur offrait pour obtenir leur pardon, et s'ils la refusaient, ce n'était point ce refus que l'on punissait en eux, c'était leurs révoltes, leurs brigandages et leurs massacres. Après tout, quand bien même, ce que nous ne contesterons pas, quelques princes auraient puni de mort des infidèles, par la seule raison qu'ils étaient infidèles, ils n'auraient pas suivi en cela l'esprit de l'Évangile ; et la constance des infidèles à souffrir la mort ne serait qu'un témoignage de leur fanatisme, et nullement de la vérité de leur religion : car la différence essentielle qui se trouve entre les martyrs de l'Évangile d'une part, et ceux du paganisme ou de l'infidélité, d'autre part, vient de la chose même qu'ils attestent. Les martyrs de Jésus-Christ attestent les faits qu'ils avaient vus et qui fondaient leur croyance ; ceux du paganisme ou de l'infidélité n'attestent que leur croyance. Or un homme peut croire des choses fausses, et en mourant pour les attester il ne les rendra pas pour cela véritables : il témoignera seulement qu'il les croit véritables. Son témoignage n'est donc d'aucun poids, et ne donne pas la moindre couleur de probabilité aux choses fausses qu'il croit. Mais un homme qui croit parce qu'il a vu, et qui meurt pour attester qu'il a vu ce qu'il croit, donne de la vérité du fait qu'il atteste la plus forte preuve qu'on en puisse donner, puisqu'il donne sa propre vie pour attester qu'il l'a vu. Un exemple rendra cette différence plus sensible. Je suppose qu'un des premiers disciples de Mahomet se fasse égorger, pour attester que son maître a fait un voyage au ciel, où il a vu le grand coq, dont la hauteur équivalait à la longueur du chemin qu'un bon piéton, marchant toujours, ferait dans l'espace de cinq cents ans (car c'est là une des merveilles que Mahomet prétend avoir vues dans le ciel) ; qu'un de ses premiers disciples, dis-je, se fasse égorger, plutôt que de ne pas croire ces folies, il témoignera bien par sa mort qu'il les croit ; mais il reste à savoir si Mahomet a véritablement fait ce voyage et vu ce merveilleux coq. Or, de ce que cet imbécile le croit, il ne s'ensuit pas pour cela que la chose soit ; et comme il ne l'a ni vue ni apprise de gens qui l'aient vue, il n'atteste rien de plus par sa mort, sinon qu'il la croit ; ainsi son témoignage est le témoignage d'un fanatique, qui croit sans preuves, et se fait égorger pour me prouver qu'il croit sans preuves.

Le témoignage des martyrs de Jésus-Christ est bien d'un autre genre. Les apôtres et les disciples de Jésus-Christ se font égorger, non pas simplement pour attester qu'ils croient que Jésus-Christ est ressuscité, qu'il est monté aux cieux, qu'il leur a envoyé son Esprit-Saint ; mais pour attester

qu'ils l'ont vu ressuscité, qu'ils l'ont vu monter aux cieux, qu'ils ont reçu visiblement, sous la forme de langues de feu, le Saint-Esprit qu'il leur avait promis, et avec lui le don des langues et des miracles. Les premiers disciples des apôtres meurent dans les supplices, pour attester qu'ils ont vu ces dons de l'Esprit-Saint dans les apôtres; que c'est la vue de ces merveilles qui les a fait passer du judaïsme ou de l'idolâtrie à la foi chrétienne; qu'ils ont eux-mêmes été favorisés de ces dons en devenant chrétiens: et ils en donnent aussitôt la preuve en parlant diverses langues, et en faisant des miracles. Ceux qui leur ont succédé dans ce témoignage de sang leur ont également succédé dans la possession des dons du Saint-Esprit. Rien n'était plus commun dans l'Eglise, durant les trois premiers siècles, que ces dons merveilleux: nous en avons donné la preuve ailleurs. C'était donc à ce qu'ils avaient vu, à ce qu'ils avaient entendu, à ce qu'ils éprouvaient eux-mêmes que les martyrs rendaient le plus fort de tous les témoignages. Que les déistes n'opposent donc plus les martyrs prétendus des fausses religions à ceux de la chrétienne: autant ceux-ci méritent qu'on les croie, autant ceux-là méritent qu'on les méprise. Je ne fais pas cas d'un fanatique, mais j'écoute un témoin: le premier me prouve qu'il a mis dans son esprit de croire ce qu'il n'a ni vu ni entendu; le second me certifie qu'il a vu et entendu ce qu'on lui fait un crime de croire; et plus il lui en coûte pour rendre ce témoignage, plus aussi son témoignage a de force sur mon esprit.

Développons présentement la preuve de la mission divine et de la résurrection de Jésus-Christ, tirée du témoignage que lui ont rendu les martyrs, et allons par gradation. Si un homme se dit témoin oculaire de certains faits, quelque opposition que j'aie à les croire, je suspendrai mon jugement, et je n'aurai garde d'assurer positivement qu'ils sont faux, n'ayant pas pour cela le témoignage de mes sens, comme cet homme dit avoir le témoignage de siens pour les faits qu'il m'atteste. Si cet homme persévère constamment à me certifier ces mêmes faits comme les ayant vus, et s'en étant assuré par tous ses sens, son témoignage acquerra alors dans mon esprit un certain degré de probabilité. Si je suis persuadé que ce témoin est d'une probité et d'une sincérité à toute épreuve, son témoignage aura encore plus de force sur mon esprit. Si les faits qu'il me certifie avoir vus et revus me sont également attestés par plusieurs autres personnes de probité, qui me certifient de même qu'ils les ont vus et revus, je ne sais plus par où m'y prendre pour ne pas ajouter une foi pleine et entière à leur témoignage. Si ce qu'ils m'attestent est si notoire et si public, que ceux qui ont le plus d'intérêt à le nier n'osent cependant le désavouer, j'en ai pour lors autant de certitude que si je l'avais vu moi-même. Si d'un côté il y a tout à gagner pour ces témoins, en désavouant

les faits qu'ils déposent avoir vus, et de l'autre côté tout à perdre pour eux, en persistant à les certifier; et que, dans cette alternative, ils aiment mieux tout perdre, les biens, l'honneur et la vie, plutôt que de rétracter leur témoignage, ma certitude équivaut à l'évidence et ne peut plus être ébranlée. Enfin, si ces témoins font des miracles éclatants, publics, indubitables pour confirmer la vérité de leur témoignage, et sont suivis de plusieurs milliers de témoins, qui assurent avoir vu ces miracles que les premiers ont faits; si ces nouveaux témoins me sont administrés de toutes les parties du monde; s'il est impossible qu'ils se soient concertés, s'ils ont été auparavant ennemis des faits qu'ils attestent; s'ils répandent leur sang et meurent dans les plus horribles supplices pour les attester; si j'en vois parmi eux que la moindre crainte doit naturellement abattre, comme des vieillards, des femmes, des enfants, et qui cependant ne se laissent pas seulement ébranler, ni par la violence des tourments, ni par la honte de l'infamie, quelle est la certitude qui puisse égaler celle qui résultera de leur témoignage, et quel nom mériterait celui qui refuserait de s'y rendre?

Or tous ces motifs de croyance se trouvent réunis dans le témoignage que les martyrs ont rendu à la mission divine et à la résurrection de Jésus-Christ. *Nous vous annonçons*, disent les premiers d'entre eux, qui ont été en même temps ses disciples, *nous vous annonçons Jésus-Christ, la parole de vie, qui était dès le commencement, que nous avons vu, que nous avons vu de nos propres yeux, que nous avons suivi avec attention, et que nos mains ont touché.* (I Joan., I, 1.) Ces premiers disciples, au nombre de plus de cinq cents, ont tous attesté qu'ils avaient vu Jésus-Christ ressuscité, qu'il avait mangé, bu et conversé avec lui depuis sa résurrection, et qu'il était monté au ciel à leurs yeux; ils ont tous persisté dans ce témoignage, ils l'ont rendu en public, devant les tribunaux, à la face du ciel et de la terre; ils l'ont scellé de leur sang, après l'avoir confirmé par un nombre infini de miracles, et par la sainteté de leur vie; leur probité, leur candeur, leur sincérité n'ont jamais été suspectées: l'historien Josèphe ne parle que de Jacques, l'un d'entre eux, et l'appelle un homme juste, mis injustement à mort par Hérode Agrippa. Leur témoignage n'a jamais été contredit par la Synagogue, quelque intérêt qu'elle eût à nier la résurrection de Jésus-Christ, et quelques précautions qu'elle eût prises pour la rendre douteuse. Ils ont été suivis d'une multitude innombrable de témoins de leurs miracles, de leur sainteté, et de leur martyre, lesquels, à leur tour, ont confirmé le témoignage des premiers disciples de Jésus-Christ par de nouveaux miracles, par la sainteté de leur vie, et par leur constance dans les supplices. Il s'est trouvé quantité de lâches, que la crainte de la mort a fait tomber; mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est que les tyrans n'aient exigé d'aucun

d'eux qu'ils désavouassent les miracles qu'ils disaient avoir vus, ni les autres faits qui les avaient convaincus de la divinité de l'Évangile. On les contraignait seulement à offrir de l'encens aux dieux de l'empire ; tant les faits que les chrétiens attestaient étaient notoires et à l'abri de toute contestation. Les persécuteurs, en attribuant les miracles à la magie, en devenaient eux-mêmes des témoins qui ne peuvent être récusés. Enfin, la plupart des martyrs ne pouvaient être soupçonnés de complot ni de préjugés, puisque d'ennemis et de persécuteurs qu'ils étaient du christianisme, ils en devenaient à l'instant les apologistes et les confesseurs, en voyant la patience des martyrs, et souffraient aussitôt pour la même cause. Rien n'était plus ordinaire que de voir dans les amphithéâtres plusieurs de ceux que la haine du nom chrétien y avait attirés, pour repaître leurs yeux du barbare spectacle des souffrances des martyrs, s'écrier tout à coup que le Dieu des chrétiens est le seul Dieu véritable, et donner leur vie pour Jésus-Christ. Et l'incrédulité osera encore s'élever contre un témoignage de cette force ! Que faut-il donc aux déistes pour mériter leur croyance, s'ils ne se rendent pas à des dépositions scellées du sang de tant de milliers de témoins ? Qu'ils ne nous accusent plus de crédulité : il y a de l'indécence ou de la folie dans cette accusation. S'ils ne veulent pas que nous les accusions nous-mêmes de mauvaise foi, lorsqu'ils refusent de se rendre à la déposition de tant de témoins qui se font égorger, il ne reste plus qu'une brute stupidité, à laquelle on puisse attribuer ce refus de croire. Non, il n'y a point de milieu : leur incrédulité est nécessairement, ou le comble de la mauvaise foi, ou le renversement de la raison : qu'ils choisissent.

Il serait inutile, mes frères, d'accumuler de nouvelles preuves de la mission divine de Jésus-Christ ; celles que nous avons données doivent suffire à tout esprit raisonnable, et celui à qui elles ne suffiraient point ne se rendrait pas à celles que nous pourrions encore ajouter. Souffrez donc qu'avant que de discuter les objections des déistes, je fasse une récapitulation exacte de tout ce qui a été établi dans les instructions précédentes, afin que toutes les preuves étant rapprochées, comme les rayons de lumière dans un foyer, on en sente mieux toute la force.

Il n'y a et ne peut y avoir qu'une seule religion véritable, et il est de la dernière importance pour l'homme de connaître cette unique religion, puisqu'il ne peut être dans l'ordre plaire à Dieu, qu'autant qu'il la pratique, et qu'il ne peut la pratiquer qu'il ne la connaisse ; le déiste convient de ce principe. Il n'y a que deux voies par lesquelles on peut concevoir que l'homme parvienne à la connaissance de cette religion, seule véritable, savoir, la raison, ou la révélation. La raison est insuffisante à l'homme pour découvrir quelle est la véritable religion, c'est-à-dire quels sont les

devoirs que Dieu lui impose. Car, en premier lieu, la raison de l'homme est obscurcie par la violence des passions : c'est l'aveu d'un déiste. Or une raison obscurcie est une raison ignorante : elle ne peut donc pas, tant qu'elle sera obscurcie et ignorante, conduire à la connaissance des devoirs de la religion. Il faut donc, pour la tirer de cet état d'obscurcissement et d'ignorance, qu'il lui survienne d'ailleurs une nouvelle lumière ; et cette nouvelle lumière, qui lui est absolument nécessaire, c'est la révélation. En second lieu, quand bien même on accorderait que la raison seule, obscurcie et ignorante comme elle est, peut encore parvenir à la découverte des devoirs de la religion, elle n'aurait aucun garant de la vérité de sa découverte : elle ne pourrait jamais être assurée que les devoirs qu'elle aurait découverts sont ceux de la vraie religion ; elle n'en aurait jamais que des soupçons, qui n'excluent pas la crainte de s'être trompé. Autant d'hommes qui penseraient différemment, et qui allégueraient les lumières de la raison, autant de sujets d'incertitude et de doute. Il faut donc, pour tirer la raison de cette perplexité, qu'une lumière infaillible venue d'ailleurs la fixe en matière de religion ; et cette lumière infaillible, qui lui est absolument nécessaire, c'est la révélation.

En troisième lieu, la raison, en quelque état qu'on la suppose, ne peut par elle-même découvrir les devoirs de la religion. Ces devoirs sont ce que Dieu veut que l'homme fasse pour lui plaire. Il faut donc que la raison, pour connaître les devoirs de la religion, connaisse les volontés de Dieu ; mais elle ne peut sonder dans la Divinité pour découvrir ce qu'elle lui ordonne : il faut donc que Dieu même lui révèle ses volontés. Or, s'il lui a fallu une révélation pour connaître primitivement les devoirs de la religion, il lui en faut nécessairement une seconde, pour les connaître de nouveau après qu'elle les a oubliés ; et c'est là le cas où se trouvait tout le genre humain avant Jésus-Christ. La connaissance des devoirs de la religion ne se trouvait, ni chez les peuples barbares, ni chez les nations policées. Quelques philosophes en avaient entrevu un très-petit nombre ; mais, combattus par d'autres, ils ne sortaient pas des bornes du simple soupçon, et tout l'appareil pompeux de leurs raisonnements se réduisait à ne proposer que de superbes doutes. *J'espère, dit Socrate, être après ma mort dans la compagnie des gens de bien ; je l'espère, mais je n'ose l'assurer ; il est beau de croire ce que je dis, si je parle selon la vérité ; mais si tout meurt avec le corps, pourquoi me tourmenter dans le temps présent ?* Est-ce là, mes frères, le langage d'un homme qui est convaincu ? Ceux mêmes qu'on nous cite pour avoir cru l'immortalité de l'âme, ne se sauvaient du matérialisme qu'en allant se briser contre un autre écueil. Ils ne croyaient l'âme immortelle que parce qu'ils en faisaient une portion détachée de la Di-

vinité, qui, au moment de la mort, allait se rejoindre à son tout. Impiété monstrueuse, que quelques déistes spinosistes ont renouvelée de nos jours. Or cet état d'ignorance, de doute et d'incertitude où était tout le genre humain, joint aux prodigieuses erreurs de l'idolâtrie, qui avaient été consacrées par la superstition, font entendre à quiconque a des oreilles, qu'il n'y avait pour l'homme aucune ressource à espérer du côté de sa raison, plongée, comme l'on voit dans des ténèbres affreuses et qui ne pouvait en sortir que par la lumière infailible de la révélation. Qu'on ne nous dise donc plus, comme on a eu l'audace de le dire depuis peu, que la révélation n'est nécessaire qu'au peuple ignorant et grossier, et non pas aux philosophes. Vous venez de voir, mes frères, qu'en matière de religion le philosophe, laissé à sa raison seule, est peuple comme tout autre.

Aussi Dieu, infiniment bon comme il est, n'a pas refusé au genre humain cette seconde révélation, qui lui était absolument nécessaire. Il l'a d'abord promise à un homme qu'il a séparé de toutes les nations, pour en faire le chef et la tige d'un peuple auquel il a voulu confier le dépôt de ses promesses. Les déistes ne contestent pas l'existence d'Abraham, dont les Arabes, les Scythes, les Turcs, les Abyssins et tous les peuples qui ont conservé la pratique de la circoncision, se reconnaissent les descendants aussi bien que les Juifs; et comme ce n'est que par les livres de Moïse qu'ils ont la connaissance de ce saint patriarche, ils doivent chercher dans ces livres les événements de sa vie. Il n'y aurait pas l'ombre de raison à croire, d'une part, sur la foi de Moïse, qu'environ cinq siècles avant lui il y avait un homme nommé Abraham, dont il descendait, de même que tous les Israélites; et de ne pas croire, d'autre part, ce que le même Moïse raconte de cet homme, d'autant plus qu'il n'en raconte que ce que toute sa nation savait comme lui, et ce qu'ils en avaient tous appris des enfants du petit-fils de cet homme, qui avait vécu soixante et quinze ans avec lui. Ils croyaient tous que Dieu avait fait des promesses à Abraham leur père, qu'il les avait renouvelées à Isaac son fils, ensuite à Jacob son petit-fils, et par lui aux douze tribus d'Israël. Ces promesses faisaient comme l'héritage commun de la nation, et en les voyant s'accomplir de jour en jour, il ne leur était pas possible de douter qu'elles n'eussent été faites. Il y en avait dont l'accomplissement devait être prochain, et d'autres dont l'accomplissement était plus éloigné. Jacob avait dit à ses enfants que Dieu les mettrait en possession de la terre de Chanaan, selon qu'il l'avait promis à Abraham, leur père; et Joseph avait fixé au temps qui suivrait sa mort l'accomplissement de cette promesse.

Le même patriarche Jacob avait dit à Juda son fils, que le Désiré des nations, celui-là même en qui le Seigneur avait promis à Abraham que toutes les nations seraient

benies, sortirait de sa race, et qu'alors sa tribu cesserait de porter le sceptre et d'avoir un prince de sa famille. Lorsque les Israélites, après la mort de Joseph, sortirent de l'Egypte sous la conduite de Moïse, et furent introduits par Josué dans la terre de Chanaan, qu'ils se partagèrent, l'accomplissement visible de la promesse qui leur en avait été faite leur fut un gage assuré de l'accomplissement de l'autre qui regardait le Messie.

Cette promesse fut renouvelée dans la suite à David; et ce serait détruire toute certitude historique, que de douter que les Israélites n'aient attendu de tout temps jusqu'à l'entière dispersion de Juda, que Dieu leur enverrait un Messie de cette tribu et de la maison de David. Il est donc constant, que tout un peuple a conservé pendant près de deux mille ans la tradition, que Dieu avait promis à ses pères d'envoyer un libérateur en qui toutes les nations seraient benies; et qu'il n'a jamais douté que cette promesse ne fût accomplie, comme l'avait été celle de leur donner la terre de Chanaan. Il a paru enfin dans la Judée, sous l'empire de Tibère, un homme de la tribu de Juda et de la famille de David, qui s'est dit cet envoyé de Dieu, que l'on attendait depuis si longtemps. Il a annoncé durant trois ans une doctrine que tout l'univers ignorait, et qui cependant est la seule qui éclaire toutes les contrariétés qui se trouvent dans l'homme; la seule qui soit proportionnée à son état et à ses besoins; la seule qui l'instruise du vrai culte qu'il doit à Dieu; la seule qui ramène son esprit à l'idée véritable de cet être suprême; la seule qui lui apprend à faire à Dieu le sacrifice de son cœur; la seule enfin que l'on puisse regarder comme la révélation promise, s'il est une fois démontré que celui qui l'a annoncé est l'envoyé de Dieu que l'on attendait. Il est donc de la dernière importance d'examiner les preuves que cet homme nous donne de sa divine mission; et si elles sont telles, quel'imposture ne puisse y avoir part, il n'y aura plus aucun doute qu'il ne soit l'envoyé de Dieu. La première de ces preuves est celle des miracles. Il appelle Dieu même en témoignage de la vérité de ce qu'il dit, et il s'engage à en obtenir des effets qui ne sont point selon les lois de la nature, et ne peuvent avoir aucune cause dans la nature. Dieu dégage aussitôt sa promesse : à la parole de cet homme, les aveugles voient, les sourds entendent, les muets parlent, les paralytiques emportent leur grabat, les morts ressuscitent, les tempêtes cessent, les pains se multiplient. Ces œuvres ne peuvent être que les œuvres du Tout-Puissant, et le Tout-Puissant ne peut prêter son bras à l'imposture : donc, puisque le Tout-Puissant opère ces œuvres pour autoriser ce que Jésus-Christ dit de sa mission divine, Jésus-Christ est indubitablement son envoyé. Les disciples de Jésus-Christ, après sa mort, à la seule invocation de son nom, obtiennent les

mêmes miracles : des idolâtres les voient ; ils croient en Jésus-Christ, au nom duquel ils sont faits ; ils invoquent le même nom, et font les mêmes miracles. Cette efficace du nom de Jésus-Christ après sa mort n'est-elle pas une démonstration invincible de sa divinité, et à plus forte raison de sa mission divine ?

La seconde preuve est celle de l'accomplissement des prophéties. Tout le peuple juif, plusieurs siècles avant que Jésus-Christ parût sur la terre, avait un recueil d'ouvrages de différents auteurs, qui tous annonçaient pour les temps à venir l'envoi d'un messie ; ils en avaient fait d'avance une histoire détaillée ; ils avaient prédit qu'il serait de la tribu de Juda et de la famille de David ; qu'il naîtrait à Bethléem, qu'il aurait un précurseur, qu'il entrerait dans le second temple, qu'il annoncerait la voie du salut aux pauvres, qu'il serait méconnu et rejeté de sa nation, qu'il aurait les mains et les pieds percés, qu'il serait moqué et insulté pendant ses souffrances, abreuvé de fiel et de vinaigre, confondu avec les méchants, qu'il mourrait d'une mort ignominieuse et cruelle, et consommerait son sacrifice sous le troisième des empires qui devaient succéder à celui des Assyriens, à la fin des soixante et dix semaines d'années qui s'écouleraient depuis l'ordre donné par Artaxerxès de rebâtir le second temple et la ville de Jérusalem. Il fallait que les nations idolâtres reçussent sa doctrine, abandonnassent leurs idoles, l'adorassent comme leur Dieu ; que dans toute la terre on offrît à Dieu l'oblation pure qu'il aurait établie ; que son sacrifice fût cessé pour ceux de la loi ; et qu'enfin le peuple qui l'aurait rejeté fût dispersé pour toujours, sans prince, sans prophète, sans temple, sans autel et sans sacrifice. Voilà les traits du Messie répandus dans les écrits des prophètes, que la nation juive conservait avec un soin religieux. Jésus-Christ seul réunit tous ces traits. Il est sorti de la tribu de Juda et de la famille de David, il est né à Bethléem, il a eu un précurseur, il est entré dans le second temple, il a annoncé l'Évangile aux pauvres, il a été méconnu et rejeté de sa nation, on lui a percé les mains et les pieds, on l'a moqué et insulté pendant qu'il souffrait, on l'a abreuvé de fiel et de vinaigre, on l'a confondu avec des voleurs, et on lui en a fait endurer le supplice. Il a été mis à mort sous le troisième des empires qui ont succédé à celui des Assyriens, à la fin de la soixante et dixième semaine de Daniel. Les nations ont embrassé sa doctrine, ont abandonné leurs idoles, et l'ont adoré comme leur Dieu : on a offert dans toute la terre l'oblation pure qu'il avait établie ; dès lors les sacrifices de la loi ont cessé, et le peuple qui l'avait rejeté est depuis dix-sept cents ans dispersé dans tout le monde, sans prince, sans prophète, sans temple, sans autel et sans sacrifice. Celui donc qui ne voit pas dans Jésus-Christ le Messie prédit par les

prophètes est sans yeux et sans intelligence.

La troisième preuve se tire des prédictions de Jésus-Christ sur le sort de Jérusalem, et le succès de l'Évangile. Il annonça à ses disciples que le témoignage qu'ils lui rendront sera reçu à Jérusalem, à Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre ; qu'après Jérusalem sera assiégée, prise et détruite de fond en comble, qu'il n'y restera plus pierre sur pierre, aussi bien que dans son temple, et que tous ces malheurs arriveront avant que la génération d'hommes qui vivait alors fût passée. Toutes les dispositions étaient contraires aux succès de son Évangile. Jérusalem, qui l'avait crucifié comme un blasphémateur, ennemi de la loi de Moïse, avait contre lui tous les préjugés de religion ; il n'en est pas de plus forts : comment donc écouterait-elle sa doctrine ? Samarie, par le même préjugé, détestait tout ce qui venait des Juifs : comment donc recevrait-elle la prédication des apôtres ? Les Grecs et les Romains se piquaient de philosophie et d'éloquence : comment donc prêteront-ils l'oreille aux barbares expressions de douze pêcheurs de Galilée, qui ne leur annonceront que des mystères inconcevables, et une morale ennemie de toutes les passions ? Les dispositions des autres peuples n'étaient pas plus favorables à l'Évangile, et les mesures que Jésus-Christ avaient prises pour sa propagation n'étaient propres qu'à le faire échouer s'il eût été un ouvrage humain. Cependant, malgré ces dispositions et ces mesures, que la sagesse humaine est forcée de regarder comme diamétralement opposées au but de Jésus-Christ, Jérusalem, Samarie et toute la terre avaient reçu le témoignage des apôtres, avant la destruction de cette première ville par Tite. Saint Paul, quinze ou vingt ans après la mort de Jésus-Christ, écrivait aux Romains, que leur foi était annoncée dans tout le monde ; et qui pouvait mieux le savoir que ce grand apôtre, dont le zèle embrassait tout l'univers ; qui, non content d'entreprendre les plus longs et les plus rudes voyages pour porter en tous lieux l'Évangile, envoyait des disciples dans ceux où ils ne pouvaient aller lui-même, et qui étendait sa charitable sollicitude sur toutes les Églises du monde ? Faut-il d'autres preuves de cette prodigieuse propagation de l'Évangile, que les Églises fondées par les apôtres en Asie, en Afrique, en Europe, dans les principales villes de l'empire romain, et bien au delà de ses bornes chez les peuples barbares ? Or, ce n'est ni l'évidence des mystères de l'Évangile, ni la conformité de ses préceptes avec les principes de l'amour-propre, ni la gloire apparente de son auteur, crucifié en Judée, ni l'éloquence de ses prédicateurs, ni la subtilité de leur esprit, ni leur crédit auprès des puissances, ni aucun des moyens humains qui ont pu procurer ce succès. C'est donc le seul Esprit de Dieu : c'est sa main seule qui a opéré ce changement si

prompt et si étonnant dans l'univers. L'Evangile est donc l'œuvre du Tout-Puissant, et Jésus-Christ est son envoyé. Ce qui achève de le démontrer, c'est que cette étonnante propagation de l'Evangile a été faite avant que Jérusalem fût détruite, de la manière et au temps que Jésus-Christ l'avait prédit. Saint Jean l'évangéliste a vu cette catastrophe, et il gouvernait alors toutes les Eglises d'Asie, tandis que les premiers successeurs de saint Pierre gouvernaient celles de l'Occident, et les successeurs de saint Marc celles du Midi. Il n'est plus resté pierre sur pierre, ni dans Jérusalem, ni dans son temple; et les vains efforts de Julien l'Apostat pour le rétablir, non-seulement ont mis le dernier sceau à l'accomplissement de la prédiction de Jésus-Christ, mais ont convaincu tout l'univers, que cette prédiction ne pouvait avoir été faite que par celui qui est le maître et l'arbitre souverain des événements.

Enfin, la quatrième preuve de la mission divine de Jésus-Christ nous est fournie par cette multitude innombrable de martyrs de tout âge, de tout sexe, de toute condition, de tout pays, qui ont sacrifié leurs biens, leurs dignités, leur sang et leur vie à la confession de ce divin Sauveur. Ils ont tous attesté, non des faits en l'air, qu'ils n'eussent appris que par des bruits populaires, et qu'on ne garantit pas communément au péril de sa vie; mais des faits qui s'étaient passés sous leurs yeux, qui les avaient convertis à la foi de Jésus-Christ, et qui portaient jusqu'à la démonstration la vérité de sa mission divine. Peut-on concevoir qu'une infinité de personnes, qui ont vécu en des temps et des lieux éloignés, se soient accordés à périr sur les échafauds, pour soutenir jusqu'à la fin qu'ils avaient vu ce qu'ils n'avaient pas vu, et que Jésus-Christ, dont il faut supposer que dans le fond ils n'espéraient rien, était le Messie et le Fils de Dieu, envoyé pour le salut des hommes? Que le déiste rougisse donc de ne pas se rendre à cette vérité capitale du christianisme; qu'il ne conteste plus la mission divine de Jésus-Christ, ou qu'il renonce pour toujours à la réputation d'homme raisonnable et sensé. Ce ne sont pas les chrétiens qui manquent à la raison, en croyant sur des preuves si convaincantes; ce sont les déistes eux-mêmes qui ne peuvent refuser de croire, qu'en étouffant en eux toutes les lumières de la raison.

Qu'ils ne s'offensent point, si nous découvrons ici la source honteuse de leur incrédulité: elle est dans leur cœur. Esclaves de leurs passions, comment ne se déclareraient-ils pas contre une religion qui les condamne? Ils se fâchent, néanmoins, lorsqu'on les accuse de corruption, et font les zélés pour les mœurs et pour la vertu: mais c'est pour des mœurs et pour une vertu que l'on trouverait dans les sauvages mêmes. Car n'enseignent-ils pas que l'instinct est innocent et légitime, qu'on est obligé de le satisfaire; que la fornication

est une union raisonnable et permise; que le mariage n'est indissoluble que par la fantaisie des hommes; que la polygamie est une affaire de calcul, et dépend du physique du climat du pays; que le célibat est un crime, qu'ils ont l'audace de faire condamner par Jésus-Christ même, tant ils sont scrupuleux sur les faits qu'ils avancent. *Ils n'ont pas osé*, dit un de ces maîtres de volupté, en parlant de ceux qui gardent la continence dans l'Eglise: *Ils n'ont pas osé faire du mariage un crime; mais ce qui y revient à peu près, ils ont fait de la virginité une vertu; oubliant, sans doute, que leur Maître a maudit un figuier, précisément parce qu'il ressemblait à une vierge.* Il fallait bien que ce docteur des mœurs, mais des mœurs d'Epicure, allât chercher, dans cette ressemblance inepte, le motif de la malédiction que Jésus-Christ prononça contre un arbre; car où aurait-il trouvé ailleurs dans tout l'Evangile, que cet Homme-Dieu, qui a voulu naître d'une vierge, qui a voulu être vierge, qui a choisi des apôtres dont celui qu'il aimait le plus était vierge, qui enfin a déclaré bienheureux ceux qui pour le royaume de Dieu demeurent vierges; que cet Homme-Dieu, dis-je, a condamné la virginité? Je vous le demande à présent, mes frères, des hommes qui enseignent les horreurs que je viens de rapporter sont-ils bien réglés dans leurs mœurs, ou méritent-ils qu'on les croie tels? Ne scandalisons pas par un détail plus étendu de leurs maximes abominables, et mettons toute notre confiance en la grâce de Jésus-Christ: supplions-le, nuit et jour avec des larmes, de guérir en eux cette corruption qui les aveugle, afin que rien ne les détourne plus de rendre à cet adorable Sauveur la gloire qui lui est due; et qu'en la lui rendant, ils aient encore part au salut qu'il est venu nous apporter. Je vous le souhaite. *Amen.*

INSTRUCTION XI.

Clama, ne cesses. (Isa., LVIII, 1.)

Criez, et ne vous laissez pas de crier.

Nous allons discuter dans les deux instructions suivantes les objections des déistes qui peuvent mériter quelque attention, afin qu'ils ne disent point que nous dissimulons leurs difficultés: mais il ne serait ni juste, ni même possible de donner notre attention à toutes celles qu'il leur plaît de faire contre la religion. Nous en avons d'ailleurs réfuté un assez grand nombre de particulières dans les instructions précédentes. Il faut donc nous en tenir aux générales. Et d'abord, je ne vois pas quelle nécessité il y aurait d'entrer dans la discussion des difficultés qu'ils proposent contre chaque mystère. Voudraient-ils que, pour leur prouver la vérité de la religion chrétienne, nous fissions des traités théologiques contre les hérésies? Ce serait une peine perdue. Les mystères sont prouvés, dès qu'on a fait voir qu'ils sont révélés: il faut donc établir le fait de la révélation, avant que d'entreprendre de prouver les mystères. On ne peut

procéder avec un déiste comme on procède avec un hérétique. Celui-ci reconnaît la révélation, il adopte les divines Ecritures, et les reçoit comme la parole de Dieu: il pose pour principe avec nous, que tout ce que Dieu a révélé est vrai, et qu'on doit le croire. Cela étant, toute notre dispute avec lui ne roule que sur le sens des divines Ecritures; et notre unique affaire est de lui prouver que le dogme qu'il attaque est révélé dans les Livres divins. Mais il n'en est pas de même du déiste: il ne nie les mystères que parce qu'il nie la révélation: on ne peut donc pas lui prouver les mystères par l'autorité des Livres saints qu'il ne reconnaît pas comme la parole de Dieu; mais il faut d'abord lui prouver qu'il y a une révélation, et ensuite que cette révélation nous propose à croire certains mystères.

En un mot, dans toute dispute, si l'on veut s'entendre et ne pas disputer en l'air, il faut partir d'un principe commun, avoué de part et d'autre. C'est ainsi que dans notre controverse avec les hérétiques, nous parlons de ce principe avoué des deux partis, qu'il faut croire tout ce qui est révélé, et ne croire que ce qui est révélé. Reste ensuite à examiner si le dogme sur lequel on dispute est révélé ou non; et c'est de cet examen que dépend la décision de la controverse. Or l'unique principe commun d'où nous puissions partir dans notre dispute avec les déistes est celui-ci, savoir: que si Dieu nous a fait faire une révélation par un envoyé, il n'a pu nous tromper. Supposons donc que Dieu nous envoie quelqu'un pour nous instruire de la religion (il nous est permis de faire cette supposition: les déistes ne pousseront pas l'extravagance jusqu'à nier la possibilité de la chose: ainsi, dès qu'ils la regardent comme possible, rien ne peut nous empêcher d'en faire la supposition). Cette supposition étant donc admise de part et d'autre, nous établissons cette proposition comme un principe avoué des deux partis, que si Dieu nous envoie quelqu'un pour nous instruire de la religion, il n'est pas possible qu'il nous trompe par cet envoyé; et par conséquent il faut ajouter foi à tout ce que cet envoyé nous dira de sa part. Voilà le principe qui doit servir de fondement à toute notre controverse avec les déistes. Savoir maintenant si Dieu nous a envoyé quelqu'un pour nous instruire de la religion, et si cet envoyé de Dieu est Jésus-Christ: voilà le point précis de la controverse. En raisonnant toujours par supposition, nous sommes en droit de dire aux déistes, sans qu'ils puissent s'élever contre: Si Jésus-Christ a été envoyé de Dieu pour nous instruire de la religion, comme Dieu ne peut pas nous tromper par son envoyé, il faut ajouter foi à tout ce que Jésus-Christ nous a révélé: or Jésus-Christ nous a révélé tels et tels mystères: donc si Jésus-Christ a été envoyé de Dieu pour nous instruire de la religion, comme Dieu ne peut pas nous tromper par son envoyé,

il faut croire tels et tels mystères révélés par Jésus-Christ. Il n'y a aucune des trois propositions de ce raisonnement qui puisse être contestée. Comme elles ne roulent que sur une supposition qui n'est point impossible, elles seraient toujours vraies, quand même Jésus-Christ ne serait pas l'envoyé de Dieu. On pourrait dire la même chose de tout autre que de lui. Si Platon, par exemple, avait été envoyé de Dieu pour nous instruire de la religion, il faudrait croire tout ce qu'a dit Platon, parce que Dieu ne peut pas nous tromper par son envoyé. Ce n'est donc que parce qu'il est constant que Platon n'a pas été envoyé de Dieu pour nous instruire de la religion, que nous ne sommes point obligés de croire ce qu'il nous a dit.

Cela étant, à quoi bon les déistes accumulent-ils objections sur objections, difficultés sur difficultés, railleries sur railleries contre les mystères? Ils sortent du point de la controverse. Qu'ils détruisent les preuves que nous donnons de la mission divine de Jésus-Christ, et lorsqu'ils en seront venus à bout, qu'ils se mequent alors tant qu'ils voudront des mystères. Mais point du tout, ces hommes à qui les livres ne coûtent rien depuis que le *Dictionnaire* de Bayle leur vaut une bibliothèque, ne font que reproduire en cent façons différentes l'opposition qu'ils prétendent être entre les mystères et la raison, et ne s'avisent pas même d'attaquer les faits qui prouvent la mission divine de Jésus-Christ. Au contraire, on en trouve parmi eux qui sont d'assez bonne foi pour avouer que la religion chrétienne, prise du côté des faits, est démontrée autant qu'elle peut l'être; mais, ajoutent-ils, du côté des mystères, elle a des difficultés qui étonnent la raison. Nous n'avons garde de le nier: oui, nous convenons que les mystères de la religion sont des abîmes impénétrables à la raison humaine; et que pour nous obliger à les croire, il ne fallait rien moins qu'une révélation aussi incontestablement prouvée que celle qui nous a été faite par Jésus-Christ. Mais que doit faire en pareille occasion un esprit juste? Le voici: Je ne puis douter, doit-il dire, que Jésus-Christ ne soit l'envoyé de Dieu; ce fait est démontré autant qu'il peut l'être: il faudrait que je renonçasse à toutes les lumières de la raison pour ne le pas croire. Je le crois donc, parce que j'en ai toute la certitude possible. Or Jésus-Christ a révélé ces mystères qui étonnent ma raison, et Dieu ne peut pas me tromper par son envoyé. Il faut donc que je soumette mon esprit en cette occasion, que je croie les mystères que Jésus-Christ m'a révélés, et que j'en conclue seulement que ces mystères ne sont pas dans l'ordre de ces vérités qui sont à la portée des lumières présentées de ma raison.

Et en effet, c'est une règle du bon sens, de pas rejeter ce qui est évident, parce que l'on sera arrêté par quelque chose d'obscur: il faut, au contraire, adopter ce qui est obs-

eur lorsqu'il est une conséquence nécessaire de ce qui est évident. Les déistes adoptent cette règle, mais n'en font pas toujours une application heureuse. L'un d'eux voulant établir que tout est bien, ou en d'autres termes, qu'il n'arrive point de désordres, la pose d'abord pour principe de son raisonnement. *Je vois*, dit-il (39), *deux choses à cet égard, dont l'une est évidente et l'autre obscure : il est évident que Dieu est juste, sage et tout-puissant ; il n'est pas évident que ce qui paraît un désordre le soit en effet, Dieu pouvant avoir des lumières supérieures aux nôtres. Je décide*, ajoute-t-il, *de l'incertain par le certain, et je conclus que tout est dans l'ordre.* Ce n'est pas ici le lieu de montrer que cette conséquence est très-mal tirée ; car, s'il n'est pas évident que ce qui paraît un désordre le soit véritablement, il est encore moins évident qu'il ne le soit pas : d'où l'on pourrait encore mieux conclure qu'il arrive des désordres qu'un Dieu juste, sage et tout-puissant, pour des raisons supérieures à nos lumières, peut permettre, et qui rentrent néanmoins toujours dans l'ordre de sa providence pour être punis. Quoi qu'il en soit, je tourne contre les déistes leur propre raisonnement, et voici comme je m'en sers, pour leur prouver qu'ils ne doivent point se faire de l'incompréhensibilité des mystères une raison de rejeter la mission divine de Jésus-Christ. Je vois, leur dis-je, deux choses à cet égard, dont l'une est évidente et l'autre obscure : il est certain que Dieu a envoyé Jésus-Christ pour nous instruire de la religion, et qu'il n'a pu nous tromper par son Envoyé ; il n'est pas évident que les mystères révélés par Jésus-Christ, qui nous paraissent contraires à la raison, le soient en effet, Dieu pouvant avoir des lumières supérieures aux nôtres. Je décide de l'incertain par le certain, et je conclus que les mystères nous étant indubitablement révélés par Jésus-Christ, l'Envoyé de Dieu, qui n'a pu nous tromper, ils sont véritables et conformes à la raison, quoiqu'ils soient supérieures aux lumières qu'a présentement la nôtre.

Ce n'est donc pas par ce qui paraît des mystères qu'il faut juger de la mission divine de Jésus-Christ, mais c'est par la certitude que nous avons de la mission divine de Jésus-Christ, qu'il faut juger de celle des mystères qu'il nous a révélés ; et par conséquent l'unique point qu'il s'agit d'examiner, et dont l'éclaircissement décide de tout le reste, c'est la mission divine de Jésus-Christ. Tout homme qui ne procède pas de la sorte, et qui ne commence pas par ce point capital et décisif l'examen qu'il fait de la religion, quelque esprit, quelque imagination brillante qu'il puisse avoir d'ailleurs, n'a aucune méthode dans la recherche de la vérité, et confond les principes avec les conséquences. Si nous prétendions que les mystères, pris en eux-mêmes et sans aucun rapport à la révélation qui

en a été faite par Jésus-Christ, sont des vérités évidentes que la raison humaine doit recevoir, les déistes seraient très-fondés à nous proposer des difficultés contre ces mystères, et à nous objecter leur opposition réelle ou apparente aux lumières de leur raison ; mais ce n'est pas là ce que nous prétendons : nous n'attendons pas qu'ils nous apprennent ce que nous savons aussi bien qu'eux, je veux dire, que les mystères sont impénétrables à la raison humaine. Tout ce que nous prétendons, c'est qu'il faut les croire, parce que Jésus-Christ, qui nous les a révélés, est indubitablement l'Envoyé de Dieu. Il n'y a donc que deux voies par lesquelles on puisse nous détourner de les croire : l'une est de nous prouver que Jésus-Christ ne les a pas révélés, et c'est la voie qu'ont à prendre les hérétiques, qui, reconnaissant avec nous la mission divine de Jésus-Christ, sont obligés par là de croire tout ce qu'il a révélé ; l'autre voie est de nous prouver que Jésus-Christ, qui nous a révélés ces mystères, n'est pas l'Envoyé de Dieu, et c'est l'unique voie qu'un déiste ait à prendre. Or aucun d'eux ne la prend. On voit bien dans leurs ouvrages qu'ils rejettent la mission divine de Jésus-Christ ; qu'ils l'appellent tantôt le législateur des chrétiens, tantôt le destructeur des cérémonies judaïques ; jamais le Fils de Dieu, ni le Messie. Je ne veux point rapporter les titres que ces blasphémateurs lui donnent dans leurs manuscrits et dans leurs conversations. Mais touchent-ils seulement aux preuves de sa mission divine ? Rien de tout cela. Il est bien plus commode de les dissimuler, que d'y faire de pitoyables réponses. Ils se jettent sur l'incompréhensibilité des mystères, que personne ne leur conteste, et ils ne veulent pas voir que l'emploi de la raison n'est pas de juger si les mystères sont ou ne sont pas conformes à ses lumières, mais seulement s'ils sont révélés, et par là croyables, malgré leur incompréhensibilité.

Abus, nous répondra ici un déiste. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans la discussion des faits dont on se sert pour prouver la mission divine de Jésus-Christ. Dès qu'il est une fois démontré que les mystères enseignés par Jésus-Christ sont évidemment contraires à la raison, sa mission divine tombe d'elle-même. Car c'est un principe que nous adoptons comme vous que Dieu ne peut pas nous tromper par son envoyé. Or Dieu nous tromperait s'il nous faisait révéler des mystères évidemment contraires à la raison : Dieu ne peut donc pas nous faire révéler de pareils mystères. Tels sont néanmoins les mystères que Jésus-Christ enseignés ; ils sont évidemment contraires à la raison : Dieu ne peut donc pas nous les avoir fait révéler et par conséquent Jésus-Christ n'est pas son Envoyé. D'ailleurs la plus grande évidence doit l'emporter sur la moindre : il est beaucoup plus évident que

(39) *Les Mœurs*, partie I, chap. 2, § 4, pag. 72 et 75.

les mystères de la religion chrétienne sont contraires à la raison, qu'il n'est évident que Jésus-Christ soit l'Envoyé de Dieu. On ne conclut sa mission divine que de l'assemblage de certains faits, qui, métaphysiquement parlant, pourraient ne pas être; au lieu que nous concluons l'absurdité des mystères de leur incompatibilité avec les principes immuables de la raison. La mission divine de Jésus-Christ n'a qu'une évidence morale, au lieu que l'absurdité des mystères a une évidence métaphysique. Il ne faut donc pas juger des mystères par la mission divine de Jésus-Christ, mais il faut juger de la mission divine de Jésus-Christ par les mystères; et puisqu'il est métaphysiquement évident que les mystères sont absurdes, il ne peut plus être vrai que Jésus-Christ soit l'Envoyé de Dieu.

Voilà, mes frères, si je ne me trompe, la plus spécieuse et la plus forte objection que les déistes puissent nous proposer. C'est grand dommage qu'elle ne porte que sur une fausse et très-fausse supposition, savoir, que les mystères sont évidemment contraires à la raison, qu'ils sont métaphysiquement absurdes. Tous les maîtres dans l'art du raisonnement ont bien conclu jusqu'à présent qu'une chose est vraie et conforme à la raison dès lors que nous la concevons; mais aucun d'eux ne s'est avisé jusqu'ici de conclure qu'une chose est absurde et contraire à la raison, de cela seul que nous ne la concevons pas. Le défaut de lumières peut bien être un obstacle qui nous empêche de concevoir certaines vérités, mais ce serait abuser des lumières qu'on a, que de conclure que ces vérités, qu'on ne conçoit pas par défaut de lumières, sont évidemment et métaphysiquement absurdes et contraires à la raison. Qu'il me soit permis d'emprunter ici un exemple de la géométrie. Ceux qui sont versés dans cette science démontrent qu'un corps fini, si petit qu'on le suppose, est égal à un corps infini en longueur, qui aura une base et une hauteur égales au corps fini; ils démontrent que deux lignes, dont l'une est courbe et l'autre droite, étant prolongées à l'infini, s'approcheront toujours l'une de l'autre, sans qu'il soit possible qu'elles se rencontrent jamais. Combien de personnes ne sont point en état de concevoir ces deux vérités géométriques! Cependant de ce qu'elles ne sont pas en état de les concevoir, seraient-elles autorisées à dire que ces vérités géométriques sont évidemment absurdes, et métaphysiquement contraires à la raison? Un géomètre se moquerait, et avec raison, d'un pareil jugement. Appliquons ceci aux mystères. Nous ne les concevons pas, j'en conviens: nous ne sommes pas en état de les concevoir par les seules lumières que nous avons présentement, j'en conviens encore: donc ils sont évidemment absurdes et métaphysiquement contraires à la raison? C'est ce que je nie. Notre raison n'a qu'à être éclairée par une

lumière de gloire, et alors ce qui est présentement un mystère pour elle, lui paraîtra très-évident et très-conforme à la raison. Ainsi, la seule conséquence légitime qu'il y ait à tirer de ce que nous ne concevons ni ne sommes présentement en état de concevoir les mystères, n'est pas qu'ils sont ou absurdes, ou contraires à la raison, mais seulement qu'ils sont au-dessus des lumières présentes de notre raison.

Que devient présentement l'objection des déistes, cette objection qui devait, si on les en croit, renverser de fond en comble tout le système de la religion chrétienne, et toutes les preuves de la mission divine de Jésus-Christ? Reprenons-la, mes frères, pour en mieux sentir toute la faiblesse. C'est un principe, disent-ils, que Dieu ne peut pas nous tromper par son Envoyé: or Dieu nous tromperait, s'il nous faisait révéler des mystères évidemment contraires à la raison: Dieu ne peut donc pas nous faire révéler de pareils mystères. J'accorde tout ce raisonnement. Les déistes poursuivent: or les mystères que Jésus-Christ a enseignés sont évidemment contraires à la raison. C'est ce que je nie, et ce qu'aucun déiste n'a jamais prouvé, et ne pourra jamais prouver. Ils ne prétendent que les mystères sont évidemment contraires à la raison que parce qu'ils ne les conçoivent pas. Leur prétention serait juste, s'il n'y avait que la seule opposition évidente à la raison qui empêchât qu'on ne conçût les choses; mais nous venons de voir que le défaut de lumières suffisantes est un autre obstacle qui empêche qu'on ne les conçoive. L'obstacle qui empêche de concevoir peut venir de la chose elle-même, ou simplement de la faiblesse de l'esprit. Il vient de la chose même, lorsqu'elle est directement et évidemment contraire aux principes immuables de la raison, comme si l'on disait que la partie est plus grande que le tout: car il est évidemment contraire aux principes immuables de la raison que la partie soit plus grande que le tout. L'obstacle vient simplement de la faiblesse de l'esprit, lorsque les lumières présentes de l'esprit ne suffisent pas pour découvrir tous les rapports qu'a une chose avec d'autres vérités qui nous sont inconnues; et c'est là le seul obstacle qui nous empêche de concevoir les mystères. Lorsque cet obstacle sera ôté, et que notre esprit fortifié, éclairé, pénétré de la lumière de gloire, connaîtra ces vérités, auxquelles les mystères ont des rapports; alors nous les concevrons, ces mystères que le déiste ne déclare contraires à la raison que parce qu'ils sont au-dessus de sa raison faible et bornée. S'il nous demande sur quoi nous fondons cette espérance, nous lui répondrons que c'est sur la promesse de Jésus-Christ, l'Envoyé de Dieu, et qu'à moins qu'ils ne détruisent les preuves invincibles que nous avons de sa mission divine, nous ajouterons une foi pleine et entière à sa promesse.

Quant à ce que les déistes ajoutent que la plus grande évidence doit l'emporter sur la moindre, rien n'est plus pitoyable. Ils supposent que l'évidence est susceptible du plus ou du moins, et qu'il peut y avoir évidence dans des contradictoires. Quelle logique pour des philosophes qui se piquent d'examiner avant de croire, et de réfléchir avant que d'agir ! Il est, disent-ils, moralement évident que Jésus-Christ est l'Envoyé de Dieu ; mais comme l'absurdité des mystères a, selon eux, une évidence métaphysique qui détruit l'évidence morale de la mission divine de Jésus-Christ, il est métaphysiquement évident que Jésus-Christ n'est pas l'Envoyé de Dieu, quoiqu'il soit moralement évident qu'il l'est. Ceux qui parlent de la sorte s'entendent-ils eux-mêmes ? On avait bien distingué jusqu'à présent certitude métaphysique et certitude morale ; mais il fallait que le déiste naquit, pour nous parler d'évidence métaphysique et d'évidence morale. L'évidence produit toujours la certitude métaphysique, au lieu que la certitude morale ne vient que de la plus grande probabilité. Mais laissons ces discussions aux philosophes, et venons-en à la question. On ne conclut, disent les déistes, la mission divine de Jésus-Christ que de l'assemblage de certains faits, qui, métaphysiquement parlant, pourraient ne pas être, au lieu que l'on conclut l'absurdité des mystères de leur incompatibilité avec les principes immuables de la raison. Vous l'avez vu, mes frères, si les déistes réussissent bien à prouver que les mystères sont incompatibles avec les principes immuables de la raison, même éclairée de la lumière de gloire. Rien n'est tel que de se vanter ; on est aussi satisfait de soi-même que si on avait sujet de l'être. Mais où ont-ils trouvé que des faits une fois arrivés, pourraient, métaphysiquement parlant, ne pas être ? Une chose peut-elle être et ne pas être ? Qu'ils disent que les faits qui prouvent la mission divine de Jésus-Christ pouvaient, métaphysiquement parlant, ne pas arriver, à la bonne heure ; mais ces faits étant arrivés, qu'ils ne viennent pas nous dire que ces faits peuvent, métaphysiquement parlant, ne pas être. Nous pouvons, métaphysiquement parlant, n'être pas aujourd'hui ; mais puisque nous sommes, on ne peut dire, en quelque sens que l'on parle, à moins qu'on ne veuille parler contre le bon sens, que nous pouvons ne pas être, tandis que nous sommes. Formons donc un raisonnement bien différent de celui des déistes : l'évidence doit l'emporter sur l'inévidence. Or il est évident que Jésus-Christ est l'Envoyé de Dieu, et il est tout au moins inévident que les mystères qu'il nous a révélés soient contraires à la raison : donc l'évidence de sa mission divine doit l'emporter sur l'opposition inévidente des mystères à la raison. Donc il faut juger de la vérité des mystères par l'évidence de sa mission, et

non pas juger de la vérité de sa mission par l'inévidence des mystères. Donc il faut croire les mystères, quelque impénétrables qu'ils soient aux lumières présentes de notre raison, parce qu'il est évident que Jésus-Christ qui nous les a révélés est l'Envoyé de Dieu, et que Dieu ne peut nous tromper par son Envoyé.

Voici présentement, mes frères, des objections d'une autre espèce. La religion chrétienne, nous disent certains incroyants, suppose la religion judaïque, et celle-ci n'est fondée que sur la révélation qu'on prétend avoir été faite aux Israélites par le ministère de Moïse. Si donc Moïse a dit des choses absurdes, l'une et l'autre religion s'écroulent par les fondements. Or Moïse a dit des absurdités contraires à l'idée que nous avons de Dieu et à la connaissance que nous avons de la nature. Nous n'en rapporterons qu'une seule, c'est l'époque qu'il donne du commencement du monde. Comme c'est ici une des grandes objections des déistes, il faut la proposer dans leurs propres termes. Voici le raisonnement que fait l'un d'entre eux : *Ceux* (40), dit-il, *qui connaissent la nature, et qui ont de Dieu une idée raisonnable, peuvent-ils comprendre que la matière et les choses créées n'aient que six mille ans ; que Dieu ait différé pendant toute l'éternité ses ouvrages, et n'ait usé que d'hier de sa puissance créatrice ? Serait-ce parce qu'il ne l'aurait pas pu, ou parce qu'il ne l'aurait pas voulu ? Mais s'il ne l'a pas pu dans un temps, il ne l'a pas pu dans l'autre. C'est donc parce qu'il ne l'a pas voulu. Mais comme il n'y a point de succession dans Dieu, si l'on admet qu'il ait voulu quelque chose une fois, il l'a voulu toujours et dès le commencement. Il ne faut donc pas, conclut-il, compter les années du monde ; le nombre des grains de sable de la mer ne leur est pas plus comparable qu'un instant. Cependant, continue-t-il, tous les historiens nous parlent d'un premier père, ils nous font voir la nature humaine naissante. N'est-il pas naturel de penser qu'Adam fut souvé d'un malheur commun, comme Noé le fut du déluge, et que ces grands événements ont été fréquents sur la terre depuis la création du monde ?* Tel est le raisonnement de ce déiste ; mais, nous osons le dire, ce n'est qu'un misérable sophisme qui déroge à la souveraine liberté de Dieu, et ne prouve autre chose, sinon que l'auteur a de l'Être souverainement libre une idée qui n'est rien moins que raisonnable. Il ne faut pas s'en étonner : le même auteur ne craint point d'enseigner que Dieu ne prévoit point les déterminations futures de nos esprits, et que s'il lui plaît de prévoir quelques-unes de nos actions, il commence par nous ôter la puissance d'agir ou de ne pas agir. N'est-ce pas là avoir de Dieu une idée bien raisonnable ? Il prétend néanmoins avoir puisé cette idée dans l'Ancien Testament, et que les livres des Juifs s'élèvent sans

(40) *Lettres persanes*, lett. 109

cesse contre le dogme de la prescience absolue ; que Dieu y paraît partout ignorer la détermination future des esprits, et qu'il semble que ce soit la première vérité que Moïse ait enseignée aux hommes. Moïse enseigner aux hommes que Dieu ne peut prévoir les déterminations futures des esprits, sans les priver de leur liberté ! Du moins faudrait-il avoir égard à la pudeur quand on écrit. Mais passons à l'objection proposée contre l'époque que Moïse nous a donnée du commencement du monde.

Je dis que, si Dieu n'a pas créé le monde de toute éternité, ce n'est point parce qu'il ne l'a pas pu, ni parce qu'il ne l'a pas voulu, mais c'est parce que de toute éternité il a voulu que le monde ne fût que lorsqu'il a été. La puissance de créer le monde est éternelle en Dieu ; le décret de créer le monde est aussi éternel ; mais l'exécution de ce décret ne l'est pas. Ainsi le raisonnement de notre auteur n'est qu'un pur sophisme qui confond le décret de créer le monde avec l'exécution de ce décret. Le décret est en Dieu ; c'est un acte de sa volonté, ou, pour mieux dire, c'est Dieu lui-même voulant créer le monde. Et comme il n'y a ni mutabilité ni succession dans Dieu, si l'on admet une fois ce décret en lui, il l'a formé de toute éternité. Mais l'exécution de ce décret n'est pas en Dieu, c'est une opération, qui se termine à produire un effet hors de lui, et on ne peut pas dire que si l'on admet une fois qu'il ait exécuté le décret de créer le monde, il doit l'avoir exécuté de toute éternité, puisque sa volonté était éternellement de n'exécuter ce décret que lorsqu'il lui a plu de l'exécuter. Si ce sophisme prouvait quelque chose, il prouverait tout aussi bien que le déiste qui l'a fait est de toute éternité. Car Dieu a permis l'existence de ce déiste : pourquoi donc n'a-t-il pas permis qu'il existât de toute éternité ? serait-ce parce qu'il ne l'aurait pas pu, ou parce qu'il ne l'aurait pas voulu ? Mais s'il ne l'a pas pu permettre dans un temps, il ne l'a pas pu permettre dans l'autre. C'est donc parce qu'il ne l'a pas voulu ; mais comme il n'y a point de succession dans Dieu, si l'on admet qu'il ait voulu le permettre une fois, il a voulu le permettre toujours, et dès le commencement. Il ne faut donc pas compter les années de notre déiste ; le nombre des grains de sable de la mer ne leur est pas plus comparable qu'un instant. Ce raisonnement que nous venons de faire, pour prouver l'éternité de notre déiste, est précisément le même que celui qu'il fait pour prouver l'éternité du monde. Nous le défions avec assurance d'y trouver la moindre ombre de disparité. Si donc, malgré notre raisonnement, il ne se croit pas et à raison de ne se pas croire éternel, qu'il ne s'imagine point aussi avoir prouvé l'éternité du monde par le même raisonnement. Au surplus, il convient que Dieu a créé les êtres. S'il les a créés, ils n'étaient donc pas auparavant, et il faut leur fixer un commencement. Mais

dès qu'il faut leur fixer un commencement, pourquoi leur en chercher un autre que celui qui nous est rapporté par Moïse, et qui nous est attesté par tous les monuments du genre humain ? Pourquoi se livrer à des conjectures, à des *peut-être*, contre lesquels on pourra faire les mêmes difficultés que contre le récit de Moïse ? Quel inconvénient y a-t-il de plus à croire que le monde a commencé il y a six mille ans, qu'à croire qu'il a commencé il y a cent ou deux cent mille siècles ? A quelles absurdités la haine de la révélation ne précipite-t-elle pas des esprits qui pourraient d'ailleurs se rendre estimables ?

Mais voici d'autres écrivains qui s'élèvent et qui nous disent que ce n'est pas une frivole conjecture, un *peut-être* de fantaisie, qui les oblige à croire le monde beaucoup plus ancien que Moïse ne le prétend, mais qu'ils y sont forcés par les découvertes incontestables que l'on a faites dans la physique. On ne peut nier, disent-ils, que dans les plus hautes montagnes et les plus distantes de la mer, on ne trouve des poissons et des coquillages pétrifiés, qui ne font qu'un même corps avec le rocher. Il faut donc nécessairement conclure de-là que les eaux de la mer ont été autrefois dans les lieux où sont présentement ces montagnes ; que ces eaux, par leur agitation périodique, ou par leurs courants, ont entraîné des sédiments impalpables en ces endroits, et y en ont déposé plusieurs lames, lesquelles ont formé peu à peu ces montagnes ; que ces poissons et ces coquillages s'y sont trouvés engagés lorsque la matière était encore en détrempé, y sont morts, et se sont pétrifiés dans la suite avec cette matière ; qu'enfin ces amas de sédiments ont contraint la mer, par leur élévation, à inonder d'autres endroits moins élevés, et à s'y creuser d'autres bassins. Or il faut du temps pour cela. A en juger par la distance où ces montagnes sont de la mer, et par la force qu'a l'eau pour miner la terre, il faut nécessairement reculer la création du monde plusieurs milliers de siècles avant le commencement que Moïse lui donne. Tantôt c'était de la métaphysique qu'on empruntait de quoi combattre la narration de Moïse ; ici c'est de la physique, un autre aura recours à l'astronomie, et bientôt toutes les sciences seront en contraste avec la révélation : il n'y a que la logique qui ne soit pas favorable aux déistes. Nous venons de le voir au sujet du sophisme qui confond le décret de créer le monde avec son exécution. Faisons-le voir encore au sujet de cette nouvelle difficulté, et que ce soit ici la seule et dernière fois que nous nous engageons à des discussions pareilles, qui ne sont nullement du goût de la chaire.

Vous voulez, dirai-je à ces nouveaux philosophes, vous voulez que ce soit la mer qui, par son flux et reflux, ou par ses courants, ayant entraîné des sédiments de poussière impalpable, ait formé les mon-

tagnes et occasionné les pétrifications qu'on y trouve; vous prétendez aussi que la mer couvrirait primitivement toute la surface du globe de la terre, et en cela seul vous souscrivez volontiers au récit de Moïse. Dites-moi donc présentement, avant que la mer eût formé aucune montagne, la surface de la terre qu'elle couvrirait était-elle unie, ou était-elle raboteuse? Vous ne direz point qu'elle fût raboteuse, puisque je vous parle du temps auquel la mer n'avait encore formé aucun amas de sédiments, aucune montagne; la surface de la terre était donc unie. Mais si cela est, la formation des montagnes, par l'agitation des eaux de la mer devient impossible. Car serait-ce par son flux et reflux qu'elle les aurait formées? mais la surface de la terre, qui servait de fond à la mer, étant unie partout, et la surface de la mer ne l'étant pas moins, l'agitation des eaux causée par le flux et reflux, n'avait pas plus d'obstacle d'un côté que d'un autre; elle était nécessairement uniforme et égale partout, et ne pouvait par conséquent pas plus transporter de sédiments dans cet endroit que dans celui-là; d'où il suit qu'au lieu de former des montagnes, elle aurait au contraire rendu la surface de la terre toujours plus polie en tous lieux. Vous aurez donc recours à l'agitation causée par les courants? mais vous n'y pensez pas, il ne peut y avoir des courants dès que le fond de la mer est uni partout. Les courants ne se forment qu'à mesure qu'un grand volume d'eau est forcé de passer dans un vallon rétréci par des montagnes. Il faut donc qu'il y ait déjà des montagnes pour former les courants; et vous voulez que les courants forment les montagnes? cela n'est pas conséquent. Cherchez donc une autre origine, soit aux montagnes, soit aux pétrifications qui ont été faites en différents endroits de la terre. Pour nous, il nous suffit de savoir qu'il y a eu un bouleversement général causé par le déluge, pour rapporter à une cause si naturelle ces pétrifications auxquelles vous donnez des causes absurdes; et si la circonstance du lieu où nous sommes le comportait, nous ne serions point embarrassés de montrer que la physique est ici parfaitement d'accord avec la narration de Moïse. La raison en est que l'auteur de la nature est également l'auteur de la révélation faite par le ministère de Moïse, et confirmée par ses miracles. Mais nous devons laisser aux philosophes chrétiens le soin de montrer cet accord, en réfutant avec succès vos chimériques Genèses.

Comme nous n'avons pas du temps à perdre, nous passerons sous silence mille puérités, mille vétilles grammaticales que les déistes empruntent de Spinoza pour attaquer l'authenticité des livres de Moïse, et nous passerons à l'objection qu'ils nous font contre ceux du Nouveau Testament. On prouve, nous disent-ils, la mission divine de Jésus-Christ par ses miracles et ceux de ses apôtres, par l'accomplissement

qu'il a donné aux anciennes prophéties, par les prédictions qu'il a faites lui-même et que l'événement a justifiées. Si tous ces faits sont véritables, nous consentons que l'on en conclue la mission divine de Jésus-Christ; mais qui nous garantira la vérité de tous ces faits? On les tire des quatre *Evangiles* et des *Actes des apôtres*. Mais ces livres sont-ils bien de ceux dont ils portent les noms? Ne peuvent-ils pas avoir été fabriqués après coup, et lorsque les événements que l'on prétend avoir été prédits par Jésus-Christ étaient arrivés? Ne sont-ils pas suspects par cela seul qu'ils viennent des chrétiens, c'est-à-dire d'une secte d'hommes intéressés à relever Jésus-Christ pour le faire regarder comme l'envoyé de Dieu? Peut-on compter qu'ils soient parvenus jusqu'à nous dans leur pureté originale, et qu'on n'y ait pas fait des additions et des corrections importantes? Si l'on ne nous rassure sur tous ces chefs, la vérité des faits dont on se sert pour prouver la mission divine de Jésus-Christ souffrira toujours des contradictions, et par conséquent cette mission ne sera rien moins que démontrée.

Avons-nous eu tort, mes frères, de dire dès la première instruction, qu'un déiste est un homme qui ne sait que nier; que son dessein n'est pas d'établir, mais de détruire, et qu'il ne se tiendra jamais pour vaincu, à moins qu'on ait prévenu et détruit toutes les conjectures, tous les systèmes et tous les *peut-être* qu'il est possible à des imaginations déréglées d'aventurer contre le christianisme? Il ne faut donc pas nous attendre que les preuves abrégées que nous allons donner de l'authenticité et de la fidélité des livres du Nouveau Testament leur ferment la bouche. S'ils ne savent plus par où s'y prendre pour les attaquer, il leur restera toujours la ressource de dire qu'ils n'ont vu ni écrire ces livres, ni arriver les faits qui y sont rapportés. Et comment les tirer de là? Nous n'avons pas le secret de faire vivre les hommes d'aujourd'hui aux temps de Jésus-Christ et des apôtres, afin qu'ils voient de leurs propres yeux les miracles de l'un et les écritures des autres. Il faut donc nous contenter de prouver l'authenticité et la fidélité des livres évangéliques par tous les moyens que la saine critique fournit pour constater les faits anciens. Voici nos preuves.

Julien l'Apostat fit entrer dans le plan de la persécution qu'il suscita contre l'Eglise, trois siècles après la mort de Jésus-Christ, la défense aux chrétiens d'étudier les lettres humaines ailleurs que dans les *Evangiles* de Luc, disait-il, ou de Matthieu. Ces *Evangiles* existaient donc alors, et étaient reconnus pour les ouvrages de ces deux évangélistes. Environ cinquante ans auparavant, Dioclétien voulut obliger les chrétiens à livrer aux juges les *Evangiles* pour être brûlés. Il s'en trouva d'assez lâches pour les livrer; ce qui fit donner à

ces apostats e nom de *traditeurs*. Mais il y en eut beaucoup plus qui, pour les conserver, donnèrent leur propre vie. Ces livres existaient donc alors. Environ cent ans auparavant, les Pères qui écrivaient contre les hérétiques ou les infidèles, tels que saint Justin, saint Irénée, Tertullien, saint Clément d'Alexandrie et Origène, citaient ces livres sous les noms qu'ils portent aujourd'hui. Ils existaient donc alors sous le nom des mêmes auteurs. Du temps de saint Polycarpe, disciple de saint Jean l'Évangéliste, plusieurs hérétiques ayant fabriqué divers évangiles sous les noms de saint Pierre, de saint André, de saint Barnabé et de quelques autres apôtres, l'Église universelle proscrivit tous ces nouveaux Évangiles, comme ne les ayant pas reçus des apôtres, et s'en tint aux quatre que nous avons aujourd'hui, comme étant les seuls que les apôtres lui eussent laissés. Ils existaient donc encore alors, et qui plus est, ils étaient reconnus pour être les ouvrages de ceux dont ils portent les noms. Arrivés au temps de saint Polycarpe, nous ne pouvons remonter plus haut que nous ne rencontrions les auteurs mêmes des Évangiles; car ce saint, comme nous l'avons remarqué, était disciple d'un de ces auteurs, je veux dire saint Jean, qui l'avait établi évêque de Smyrne. Il est donc indubitable que les *Évangiles* et les *Actes des apôtres* sont des auteurs dont ils portent les noms.

Savoir maintenant s'ils n'ont pas écrit ces livres après les événements, et ne les ont pas antidatés pour faire honneur à Jésus-Christ d'avoir prédit ces événements. Il faudrait être étrangement livré à la passion de contredire pour imaginer une pareille folie. Saint Marc n'a écrit qu'après saint Matthieu, et saint Luc qu'après saint Marc. Le même saint Luc n'a écrit les *Actes des apôtres* qu'après avoir écrit son Évangile, et il avait fini ce second ouvrage avant que saint Paul souffrit le martyre à Rome, sous l'empire de Néron, c'est-à-dire, au moins quinze ans avant la destruction de Jérusalem. Il paraît même que ces trois évangélistes n'étaient plus lors de cet événement : du moins leurs Évangiles étaient déjà si répandus dans le monde, qu'il était impossible d'y faire la moindre addition, ni correction, sans qu'on s'en aperçût; et jugez si les juifs et les hérétiques, dont on réprouvait les faux Évangiles, n'auraient pas relevé ces additions ou ces corrections. Or ces trois évangélistes rapportent la prophétie de Jésus-Christ sur Jérusalem et sur son temple. Cette prophétie n'a donc pas été insérée dans leurs Évangiles après l'événement.

Mais ne sont-ils pas suspects, dès là même qu'ils étaient disciples de Jésus-Christ, d'avoir enlé leur narration, et d'avoir attribué à leur maître quantité de merveilles pour faire croire qu'il était l'Envoyé de Dieu? C'est-à-dire donc que ce n'est pas assez aux évangélistes, pour mériter d'être crus, qu'ils

aient donné leur vie pour attester la vérité de ce qu'ils rapportent de Jésus-Christ. Il faudrait, pour s'attirer la croyance des déistes, qu'ils n'eussent rien écrit des miracles, ni des prophéties, ni des actions de Jésus-Christ. Alors nos philosophes, qui ne veulent point croire ce que les évangélistes ont écrit de leur Maître, croiraient sans doute ce qu'ils n'en auraient pas écrit. Peut-on pousser plus loin l'extravagance et l'entêtement? Non, diront-ils, ce n'est pas là ce que nous prétendons; nous voudrions seulement qu'on nous citât des juifs et des gentils qui attestassent les mêmes faits que les évangélistes; la déposition de ces témoins ne pourrait nous être suspecte. O hommes, dont l'entêtement est un prodige! qu'étaient les évangélistes eux-mêmes? Qu'était saint Luc? n'était-il pas un juif d'Antioche? Qu'était saint Paul? n'était-il pas un juif de Tarse? Qu'étaient les premiers témoins qui ont répandu leur sang pour Jésus-Christ? n'étaient-ils pas des juifs que ses miracles, et surtout celui de sa résurrection, confirmés par les miracles et les autres dons du Saint-Esprit, qu'ils voyaient dans les apôtres, avaient convertis à la foi chrétienne? Qu'étaient enfin tous les martyrs qui ont souffert la mort pour la même cause? n'étaient-ils pas des gentils qui attestaient la vérité de ces faits jusqu'à l'effusion de leur sang? Vous demandez que des juifs et des gentils, persistant dans leur aveuglement, deviennent évangélistes de Jésus-Christ? C'est demander l'impossible; ils ne pouvaient reconnaître la vérité des œuvres divines de Jésus-Christ, sans devenir chrétiens; et leur conversion qui devrait être pour vous, si vous étiez raisonnables, une preuve invincible de la vérité de ces œuvres divines, surtout étant suivie du martyre, est au contraire pour vous une raison de récuser leur témoignage. Est-ce sur de semblables règles que vous jugez de la vérité des autres faits historiques qui n'intéressent pas vos passions? Après tout, nous avons déjà renvoyé aux juifs, auteurs du *Talmud*, qui avouent les miracles de Jésus-Christ en général, et les attribuent au nom de Dieu, que ces visionnaires prétendent qu'il portait dans sa cuisse: nous vous avons renvoyés à Celse, à Porphyre, à Julien, vos dignes prédécesseurs, qui ont aussi avoués ces miracles. Rendez-vous donc, puisque voilà les témoins que vous demandez.

Nous ferez-vous encore une chicane sur les fautes des copistes, et en conclurez-vous que nous n'avons pas ces livres divins dans leur pureté originale? comme s'il y avait jamais eu la moindre variation dans ce que l'Église chrétienne croit des dogmes ou des miracles de Jésus-Christ, rapportés dans ces livres. Et c'est précisément parce qu'on s'est aperçu des fautes des copistes, qu'on a rétabli ces livres saints dans leur pureté originale; et on s'en est aperçu, parce que non-seulement on en avait un grand nombre de manuscrits et d'exemplaires an-

ciens, mais encore parce qu'on retrouve ces livres tout entiers, versets par versets, dans les ouvrages des anciens Pères qui les ont cités. Comparez maintenant, mes frères, comparez les objections que vous venez d'entendre avec les preuves de la mission divine de Jésus-Christ, que nous avons données dans les Instructions précédentes, et vous verrez qu'avec un esprit saillant et une imagination brillante, on peut avoir une petitesse de génie étonnante; ou plutôt, vous verrez jusqu'à quel point les passions qui corrompent le cœur aveuglent l'esprit. Pour sauver les droits de la raison, on déclare la guerre à la foi, et malheureusement la perte de la foi entraîne celle de la raison; c'est que ces droits de la raison, c'est l'orgueil qui les règle. On ne va point à Dieu de soi-même; il faut un guide pour nous y conduire, et quel autre guide que celui que Dieu a bien voulu nous envoyer, qui est la voie, la vérité et la vie, et sans lequel il ne peut y avoir de salut? Nous y aurons part, mes frères, si la foi que nous avons en lui est accompagnée des œuvres de la charité, qu'il a promis de récompenser dans l'éternité bienheureuse. Je vous le souhaite, etc.

INSTRUCTION XII.

Clama, ne cesses. (Isa., LVIII, 1.)

Criez, et ne vous laissez pas de crier

Il nous reste encore, mes frères, une dernière difficulté à résoudre, et c'est par là que nous finirons. Si Jésus-Christ, disent les déistes, est l'Envoyé de Dieu pour nous instruire des vérités de la religion, sa doctrine doit être claire, nette, précise, sans ambiguïté ni équivoque. Qu'il y ait des mystères, nous le voulons bien, mais du moins faut-il que le sens de ces mystères soit fixé, et qu'on ne puisse pas entendre ces paroles, les uns d'une façon, les autres d'une autre: conviendrait-il que Dieu s'exprimât par son Envoyé comme les oracles du paganisme, que l'on pouvait, à raison de leur ambiguïté, interpréter de toutes les façons, et qui réellement disaient le pour et le contre? Il n'y a cependant aucune doctrine qui ait été plus diversement interprétée que celle de Jésus-Christ. Qui pourrait compter les différentes sectes du christianisme, qui toutes néanmoins ont prétendu mieux entendre la doctrine de Jésus-Christ que les autres? A laquelle faut-il s'en rapporter? Si vous en écoutez une, toutes les autres vous diront anathème. Comment se tirer d'embarras? Du moins, si les chrétiens, durant plusieurs siècles, avaient été d'accord sur le sens de leurs Ecritures, on pourrait avoir recours à ces anciens interprètes de la doctrine de leur Maître, et regarder ceux qui s'en seraient écartés longtemps après, comme des novateurs; mais à peine Jésus-Christ est-il mort, que, du vivant même de ses apôtres, on voit naître parmi les chrétiens différentes sectes qui s'anathématisent réciproquement, les simoniens, les érinthiens, les nicolaïtes, les ébionites, et tant

d'autres qu'il serait superflu de nommer. Convenons donc que la doctrine de Jésus-Christ ne porte pas le caractère d'une révélation divine, qui doit être claire, nette, précise et à l'abri de toute fausse interprétation, et qu'ainsi son auteur n'est point l'Envoyé de Dieu.

Cette difficulté, que les déistes et les autres incrédules ne cessent de rebattre, à proprement parler n'en est point une pour nous; mais que nos frères errants ne s'offensent point, si nous disons qu'elle porte à plein sur eux, et qu'il est nécessaire qu'ils y succombent. C'est ce que nous allons d'abord démontrer, et ensuite nous répondrons à la difficulté proposée. Nous leur rendons volontiers la justice qui leur est due, et nous reconnaissons avec plaisir, qu'il est sorti de leur communion d'excellents ouvrages pour la cause que nous soutenons. Les Grotius, les Abbadie, les Turretin, les Ditton et plusieurs autres se sont immortalisés par les preuves triomphantes qu'ils ont données de la mission divine de Jésus-Christ. Mais ceux d'entre eux qui se sont proposé l'objection tirée de la diversité des sectes du christianisme, ont rendu aux déistes les armes qu'ils leur avaient enlevées, se sont dépouillés eux-mêmes de celles qui les avaient fait triompher: je veux dire, qu'après avoir démontré que la raison n'a pas le droit de prononcer sur les mystères, mais qu'elle doit les adopter comme étant révélés, ils ont rétabli la raison dans ce droit abusif, et ont fait de la religion un système philosophique. Mettons ceci dans tout son jour, et pour éviter la triste répétition du terme de nos frères errants, qui coûte infiniment à notre cœur, adressons-leur la parole. Les déistes opposent l'incompatibilité de la religion chrétienne avec les lumières de la raison, et en tirent une conséquence contre la mission divine de Jésus-Christ. Comment vous débarrassez-vous de cette objection? Le voici, vous distinguez dans la religion les mystères qu'elle enseigne et les faits qui l'établissent: vous leur montrez ensuite, que la discussion des faits étant du ressort de la raison, elle peut se convaincre de leur vérité, et que c'est à cela seul qu'elle doit être employée; mais quant aux mystères, vous dites que sans être évidemment contraires à la raison, il suffit qu'ils soient au-dessus des lumières qu'elle a présentement, pour être hors de sa portée; qu'ainsi, pour être obligé à les croire, il n'est nullement nécessaire qu'on les conçoive, mais qu'il suffit qu'il soit évident que l'Envoyé de Dieu les a révélés. Votre réponse est excellente, et nous n'en donnons pas d'autre. Mais qu'un déiste entre dans le détail des mystères, et vous demande, par exemple, ce que Jésus-Christ nous a révélé touchant l'Eucharistie. Vous répondrez qu'il a révélé qu'il n'y est qu'en figure. Le déiste vous opposera aussitôt la croyance de l'Eglise catholique, qui est diamétralement opposée à la vôtre. Que lui répondrez-vous? Vous appellerez la raison à votre secours, et de ce qu'un corps ne

peut être naturellement en plusieurs lieux, vous en concluez que Jésus-Christ étant dans le ciel ne peut être en même temps dans l'Eucharistie. Mais le déiste vous répliquera : c'est donc parce que la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie vous paraît contraire à la raison, que vous la rejetez : la raison doit donc être juge en cette matière. Et pourquoi ne le sera-t-elle pas dans toutes les autres? Ce n'est aussi que parce que tous les autres mystères de la religion chrétienne nous paraissent contraires à la raison, que nous les rejetons. De deux choses l'une : ou vous croyez que si Jésus-Christ avait révélé ce que les catholiques pensent sur l'Eucharistie, il aurait révélé une absurdité ; ou vous croyez qu'il n'aurait pas révélé une absurdité et qu'il faudrait l'adopter, quelque incompréhensible qu'elle soit. Si vous croyez le dernier, vous avez tort de rejeter la présence réelle par la seule raison qu'elle vous paraît une absurdité, puisque si Jésus-Christ l'a révélée, elle est, selon vous, très-véritable, quoique incompréhensible : si vous croyez le premier, vous jugez de la mission divine de Jésus-Christ par ses mystères ; et comme, selon vous, la présence réelle est une absurdité, il faut que vous conveniez que si Jésus-Christ l'avait révélée, il ne serait point l'Envoyé de Dieu, qui ne peut faire révéler des absurdités. Or, poursuivra ce déiste, ce que vous pensez de la présence réelle, nous le pensons de tous les autres mystères, nous les trouvons absurdes : Dieu ne peut donc pas les avoir fait révéler, et par conséquent la mission divine de Jésus-Christ tombe d'elle-même.

Il vous est impossible, nos chers frères, de vous tirer de ce mauvais pas. Pourquoi avez vous rejeté le dogme de la présence réelle, que toute l'Eglise croyait avant que vous fussiez au monde. C'est, répondez-vous, parce qu'il est contraire à la parole de Dieu. Mais comme il n'est pas juste que nous ayons pour vous la déférence que vous n'avez point voulu avoir vous-mêmes pour l'Eglise, nous vous demandons sur quoi vous décidez que le dogme de la présence réelle est contraire à la parole de Dieu. Alors, quelque détour que vous fassiez, il faut que vous en reveniez à dire que ce dogme vous paraît contraire à la parole de Dieu, parce qu'il vous paraît contraire à la raison qui nous apprend qu'un corps ne peut être naturellement et réellement en plusieurs lieux. Vous voyez donc qu'en dernière analyse c'est la raison que vous établissez pour juge dans les matières de religion : et n'est-ce pas la donner gain de cause aux déistes? Ils ne vous en demandent pas davantage. Accordez-leur une fois, comme vous faites, que c'est au tribunal de la raison qu'il faut porter en dernier ressort les matières de la religion, et voilà tous les mystères qui tombent par terre. Il arrivera à chacun de vous ce qui est arrivé à chacun de votre réforme ; je veux dire, que du inhéranisme, ou du calvinisme, vous passerez au socinianisme,

et du socinianisme au déisme, car vous savez bien de quelle façon ces sectes se sont formées ; ç'a été en partant du principe posé par Luther, qu'en matière de foi, il faut s'en rapporter non à l'autorité de l'Eglise, mais à sa propre raison, à son propre esprit. Ce premier réformateur, ne pouvant porter la hauteur du mystère de l'Eucharistie, nia d'abord la transsubstantiation, parce qu'elle lui parut contraire aux lumières de sa raison. Zwingli et Calvin, partant de ce principe, nièrent la présence réelle que Luther avait respectée, parce qu'ils ne pouvaient la comprendre : les deux Socins, appuyés sur le même principe, nièrent la Trinité, la divinité de Jésus-Christ et son Incarnation, et tournèrent tout en figures, comme vous leur en aviez fourni la méthode dans la question de l'Eucharistie. Enfin, les déistes sont venus, qui n'ont fait que marcher sur vos traces, lorsqu'ils ont pris la raison pour arbitre de la religion.

Je sais bien que ce reproche vous est sensible, et que vous vous en défendez comme d'une calomnie. Mais vous conviendrez bientôt que ce n'en est point une. Ecoutez-nous seulement avec patience, et soyez de bonne foi. Vous dites, que ce n'est point à la raison que vous en appelez pour régler votre foi, mais à la pure parole de Dieu. J'en conviens. Mais cette divine parole a un sens, et n'en a qu'un. Quel est donc le sens de cette divine parole dans ce qui regarde la divinité de Jésus-Christ? Faut-il l'entendre de la divinité proprement dite, ou de la divinité en figure? Les sociniens prétendent, tout comme vous, s'en tenir à la pure parole de Dieu, et cependant là même où vous trouvez que Jésus-Christ est proprement Dieu, ils trouvent qu'il n'est Dieu qu'en figure. Comment vous y prendrez-vous pour leur persuader qu'ils se trompent? Leur direz-vous qu'ils ne prennent pas bien le sens de la parole de Dieu? Ils vous feront le même reproche, et vous demanderont sur quel fondement vous prétendez que le sens que vous donnez à cette divine parole est son vrai sens. Leur direz-vous, d'après un de vos ministres, que cette divine parole a le sens que vous lui donnez, parce qu'en la lisant, vous sentez par un goût intérieur qu'elle a ce sens ; mais outre que c'est encore pis de juger de la parole de Dieu par goût et par sentiment, que d'en juger par la raison, puisque c'est ouvrir la porte au fanatisme, et autoriser tout enthousiaste qui aura du goût pour un tel sens, plutôt que pour tout autre ; outre cela, dis-je, quel est le socinien qui ne vous réponde de même, et avec autant de raison que vous? Il vous dira, qu'en lisant les endroits du Nouveau Testament où il est parlé de la divinité de Jésus-Christ, il sent par goût intérieur que le sens de ces endroits est celui de la divinité en figure. Direz-vous, que vos pasteurs ont décidé que la parole de Dieu a le sens que vous y trouvez? Mais vous n'y pensez pas : cette réponse vous ramènerait à ce que disent les catholiques, sa-

voir, qu'il n'appartient qu'à l'Eglise de déterminer le sens de la parole de Dieu; et que deviendrait alors votre réforme, dont les chefs ont prétendu mieux entendre cette divine parole que toute l'Eglise, et pour cette seule raison ont fait schisme avec elle? D'ailleurs, vous devez être conséquents dans vos principes. C'en est un dans votre réforme, qu'il n'y a point d'autorité infaillible sur la terre; que chaque particulier peut mieux entendre la parole de Dieu que l'assemblée entière des pasteurs, et que vouloir soumettre les esprits à leurs décisions, ce serait ramener la prétendue tyrannie de l'Eglise romaine, que vous avez voulu secouer. Que fait donc ici l'autorité de vos pasteurs, qui, de votre aveu, n'est point infaillible? Ne renversez-vous pas par ce seul trait tout l'édifice de votre réforme qui ne veut point, dit-elle, s'en rapporter à la parole des hommes, mais à la seule parole de Dieu? Je ne vous fais point remarquer que les sociniens se moqueront de votre réponse, et auront le même droit que vous, de dire que la parole de Dieu a le sens qu'ils y trouvent, parce que leurs pasteurs ont décidé qu'elle a ce sens. Vous direz, peut-être, que vos pasteurs n'ont décidé que selon la pure parole de Dieu, comme si les sociniens n'en pouvaient pas dire autant. Mais ne voyez-vous pas que c'est là une honteuse pétition de principes? C'est comme si vous disiez que la parole de Dieu a un tel sens, parce que vos pasteurs l'ont ainsi décidé, et que vos pasteurs l'ont ainsi décidé, parce que la parole de Dieu a ce sens. C'est là précisément ce qui est en question entre vous et vos adversaires. Avouez donc que vous êtes dans un défilé, d'où il ne vous est plus possible d'en sortir.

Jusqu'à présent il n'a été question que du sens de la parole de Dieu, et vous voyez, je pense, que ce n'est point un reproche calomnieux qu'on vous fait, lorsqu'on vous dit que vous établissez la raison pour juge du sens de cette divine parole, et qu'ainsi, comme vous ne formez votre foi que sur le sens que votre raison lui donne, il s'ensuit manifestement que votre foi est tout humaine; qu'elle n'est fondée que sur la raison, et qu'au lieu de croire à la parole de Dieu, comme vous ne cessez cependant de le dire, il se trouve que vous ne croyez réellement qu'à la parole de l'homme. Qui l'aurait cru, que vous, qui nous reprochez si aigrement qu'en nous en rapportant à l'autorité de l'Eglise nous croyons à la parole de l'homme, vous fussiez les seuls coupables, et qui pis est, coupables de ne vous en rapporter qu'à votre seul esprit particulier. Mais je vais plus loin, et je dis que c'est votre raison seule, ou plutôt vos préjugés, qui décident, non pas simplement du sens de la parole de Dieu, mais de cette parole même: en sorte que c'est vous qui décidez souverainement de ce qui est parole de Dieu et de ce qui ne l'est pas. Vous vous conduisez en cela comme ferait un sujet qui, n'ayant nulle envie de payer un impôt,

se persuaderait d'abord que cet impôt est une pure fiction, et venant ensuite à lire l'édit du souverain qui l'ordonne, partirait de son préjugé comme d'un principe, et raisonnerait de la sorte: un édit portant un impôt qui est une pure fiction, ne peut-être un édit véritable; or, cet édit ordonne un impôt qui est une pure fiction: donc cet édit n'est point véritable. Cette comparaison ne doit pas vous révolter, nos chers frères; elle exprime au naturel la façon dont vos réformateurs s'y sont pris pour rejeter certains livres de l'Ecriture sainte. Et pour ne parler ici que du second livre des *Machabées*, vous n'ignorez pas ce qui y est rapporté au chapitre XIII de la quête que Judas Machabée fit faire dans toute son armée, et qu'il envoya à Jérusalem, afin que l'on y offrît un sacrifice pour l'expiation des péchés de ceux qui étaient morts dans le combat; sur quoi l'auteur fait la réflexion que c'est donc une pensée sainte et salutaire de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés. Lorsque vous avez paru, toute l'Eglise regardait ce livre comme une écriture inspirée. Il vous a plu d'abord de traiter d'erreur la prière pour les morts; ensuite, partant de ce préjugé, voici le jugement que vous avez formé sur ce livre des *Machabées*: Un livre, avez-vous dit, qui approuve une erreur, ne peut-être un livre divin; or, le second livre des *Machabées* approuve une erreur, savoir, la prière pour les morts; donc ce livre n'est point un livre divin. Et ne dites point que ce n'est pas la seule raison qui vous a fait rejeter ce livre. Le pitoyable raisonnement que vous venez d'entendre se trouve dans une note marginale de la Bible de Genève, à côté du passage des *Machabées* dont il s'agit. Il est même assaisonné d'injures grossières contre les Pères du concile de Trente, que je n'ai pas voulu rapporter, pour vous en épargner la honte. Ce n'est donc pas la parole de Dieu qui règle votre foi, mais ce sont vos préjugés qui décident de ce qui est parole de Dieu, et de ce qui ne l'est pas.

De là je conclus que dans votre réforme il est impossible que votre foi ait d'autre fondement que la parole de l'homme; car, il y a cette différence à faire entre le texte original des Livres saints et les versions, que le texte original a été inspiré de Dieu, au lieu que les versions ne le sont pas, et peuvent être fautives. Nous, qui reconnaissons dans l'Eglise une autorité infaillible pour discerner les livres divins, et en fixer le sens, nous reconnaissons en elle la même autorité pour juger qu'une telle version est parfaitement conforme au sens de l'original dans tout ce qui concerne la foi et les mœurs, et pour la déclarer authentique; et après cette déclaration de l'Eglise, nous recevons cette version avec le même respect que l'original. Mais vous qui ne reconnaissez sur la terre aucune autorité infaillible sur ces matières, non plus que sur toute autre, vous n'avez rien qui vous assure de la fidélité de vos versions, et vous sentez bien que si

malheureuse ment elles sont infidèles, elles ne sont plus la parole de Dieu, mais la parole trompeuse des hommes. Or, permettez que je vous demande à vous qui n'entendez ni hébreu ni grec, et qui ne pouvez par conséquent consulter le texte original, permettez que je vous demande sur quel fondement vous adoptez vos versions comme la parole de Dieu? Êtes-vous assurés qu'elles ne sont pas infidèles? Vous direz que vous vous en rapportez là-dessus aux lumières et à la bonne foi de vos ministres. Mais, sans les accuser ici d'infidélité ni d'ignorance, il suffit qu'ils soient hommes, pour n'être pas à l'abri du soupçon de méprise et d'erreur, surtout l'infailibilité ne leur étant pas accordée, comme vous en convenez vous-mêmes. Ce n'est donc que sur la simple présomption qu'ils ne se sont pas trompés, que vous formez votre foi sur des versions qu'ils vous donnent comme la pure parole de Dieu; vous ne croyez donc que ces versions sont la pure parole de Dieu, que parce que vos ministres vous le disent, et n'est-ce pas là donner pour fondement à votre foi la parole des hommes?

Résumons présentement tout ce que nous venons de dire, et voyons si vous ne donnez pas gain de cause aux déistes. Il faut, selon vous, en matière de religion, s'en tenir à la pure parole de Dieu; et pour connaître le sens de cette divine parole, il ne faut avoir aucun égard à l'interprétation que l'Eglise lui donne, parce que ce serait s'en rapporter à la parole des hommes; mais il faut s'en rapporter à son propre esprit, à son propre goût intérieur, à son propre sentiment. Or, toutes les sectes du christianisme font la même profession que vous, de s'en tenir à la pure parole de Dieu; et pour en connaître le sens, elles s'en rapportent à leur propre esprit, à leur propre goût intérieur, à leur propre sentiment. Il faut donc de deux choses l'une: ou que la parole de Dieu ait tous les sens contraires que toutes les sectes y trouvent; ou que si elle n'a qu'un sens, ce soit à la raison seule qu'il appartienne de le fixer. Quoi que ce soit que vous disiez, les déistes triomphent. Car, si vous dites que la parole de Dieu a tous les sens contraires que les différentes sectes y trouvent, vous mettez cette divine parole dans la classe des oracles du paganisme, qui disaient en même temps le pour et le contre, et je vous laisse à penser si les déistes n'auront pas sujet de se moquer d'une révélation qui dit le pour et le contre; je vous laisse à penser si la mission divine de Jésus-Christ tiendra, dès que vous accorderez qu'il est venu nous parler à la façon des oracles du paganisme. Si vous dites que la parole de Dieu n'a qu'un sens, et que c'est à la raison seule qu'il appartient de le fixer, vous établissez la raison seule pour juge en matière de foi et de religion, puisqu'on ne croit point à la parole de Dieu comme ayant un sens vague et indéterminé, mais comme ayant un tel sens, fixe et déterminé; et jugez si les déistes ne combat-

tront pas tous les mystères l'un après l'autre, et ne vous montreront pas que la raison ne souffre point que ce qui la choque soit la parole de Dieu. Vous rejetez, vous diront-ils, le sens de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, parce qu'il choque votre raison; et nous, parce que tous les autres mystères ne choquent pas moins la nôtre, nous les rejetons. Vous rejetez le livre des *Machabées*, parce que la prière pour les morts, qui y est établie, vous paraît une erreur; et nous, nous rejetons ce que vous appelez Ecriture sainte, parce que tous les dogmes qui y sont établis nous paraissent des absurdités. Vous voyez bien, nos chers frères, que votre réforme ne vous fournit aucune issue pour vous tirer de cet abîme.

Vos ministres, dans leurs disputes avec les sociniens, ont senti leur embarras, et forgeant, pour en sortir, de nouveaux systèmes, ils n'ont fait que se creuser de nouveaux abîmes. Ils ont bien vu, qu'à moins qu'on ne reconnût sur la terre une autorité infailible pour fixer le sens de la parole de Dieu, ils ne pourraient jamais convaincre d'erreur les sociniens. Mais comment reconnaître cette autorité infailible dans l'Eglise, sans flétrir pour toujours votre réforme, et donner acte à tout l'univers que vous avez fait schisme avec l'épouse de Jésus-Christ? S'ils eussent fait ce raisonnement contre les sociniens, l'Eglise a une autorité infailible pour fixer le sens de la parole de Dieu; donc, tout ce qui s'écarte du sens fixé par l'Eglise est une erreur. Or, l'Eglise, dans tous les endroits des livres saints où il est parlé de la divinité de Jésus-Christ, a fixé ces paroles au sens de la divinité propre et naturelle: donc, votre sens de la divinité en figure est une erreur. Si, dis-je, vos ministres eussent fait ce raisonnement, ils se seraient condamnés par leur propre bouche; car nous leur aurions dit aussitôt: L'Eglise, de votre propre aveu, a une autorité infailible pour fixer le sens de la parole de Dieu; donc, tout ce qui s'écarte du sens fixé par l'Eglise est une erreur. Or, l'Eglise, lorsque vous êtes venus la troubler par vos disputes, avait fixé le sens de ces paroles: *Ceci est mon corps* (*Matth.*, XXVI, 26), au sens de la présence réelle; donc, votre sens de la présence en figure est une erreur. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que ce raisonnement eût été foudroyant pour votre réforme. Qu'ont donc fait vos ministres? Ils ont forgé une Eglise universelle, dans laquelle vous pussiez être compris; car, puisqu'ils étaient les maîtres de la forger à leur gré, il n'aurait pas convenu qu'ils s'en fussent exclus. Jurieu, l'architecte de cette Eglise universelle, l'a composée des grecs, des arméniens, des cophtes, des abyssins, des russes, des papistes et des protestants; toutes ces sociétés, selon lui, forment l'Eglise. Ensuite, il a distingué les vérités de foi en fondamentales et non fondamentales; il lui a plu de décider, de sa pleine auto-

rité, que les erreurs contraires aux vérités fondamentales excluent du salut, mais qu'on peut se sauver avec les erreurs contraires aux vérités non fondamentales. Et sur ce qu'on aurait pu lui demander ce qu'il entendait par vérités fondamentales, il a établi que ces sortes de vérités sont celles que l'on admet et que l'on croit dans toutes les communions qui, selon lui, forment l'Eglise universelle.

Béni soit le Seigneur ! nous voilà, nous autres papistes, en possession du salut. A entendre vos premiers réformateurs, nous étions des idolâtres, des antichrétiens exclus du royaume des cieux ; l'Eglise romaine était la Babylone spirituelle, dont il était ordonné au peuple de Dieu, c'est-à-dire à vous, de sortir pour n'être pas enveloppé dans sa ruine ; vous avez encore de vos ministres qui vous rebattent ces applications surannées de l'*Apocalypse*. Mais, grâce à la miséricorde de Jurieu, nous voilà rétablis dans la voie du salut avec les grecs, les arméniens, les cophites, les abyssins, les russes et vous. Tenons-lui compte de sa bonne volonté, quoiqu'il nous ait mis en une compagnie qui ne nous va point, et venons-en à son système qui a pris cours parmi vous. Vous nous dites que vous formez votre foi sur la pure parole de Dieu : Pourriez-vous nous indiquer en quel endroit des livres saints vous avez trouvé la distinction des vérités en fondamentales et non fondamentales ? Qu'il y ait certaines vérités, dont la foi explicite n'est pas nécessaire au salut de chaque particulier, nous n'avons garde de le nier. Il suffit aux simples de croire, par rapport à ces sortes de vérités, ce que l'Eglise croit. Mais ces vérités sont nécessaires à l'Eglise et font partie de son dépôt ; voudriez-vous que Jésus-Christ lui eût confié des vérités inutiles ? Si donc toutes les vérités révélées sont nécessaires à l'Eglise, comment voulez-vous trouver l'Eglise là où l'on combat une partie, ou même une seule des vérités qui lui sont nécessaires ? Jésus-Christ ne lui a-t-il envoyé le Saint-Esprit que pour lui enseigner quelques vérités fondamentales ? Ne l'a-t-il pas envoyé pour les lui enseigner toutes ? Il faut donc les retrouver toutes dans l'Eglise que le Saint-Esprit a instruite ; autrement ce n'est pas là l'Eglise. On peut bien n'en pas croire quelques-unes d'une foi explicite ; mais il est nécessaire de les croire toutes, les unes d'une foi explicite, les autres d'une foi implicite ; et celui qui ne voudrait croire en aucune façon quelque une de ces vérités révélées qui vous paraissent non fondamentales, n'en renverserait pas moins le fondement de la foi qui est de croire ce que nous a révélé un Dieu qui ne peut nous tromper. Ceux donc qui combattent quelques-unes des vérités révélées ne peuvent être regardés comme membres de cette Eglise à qui le Saint-Esprit n'a sans doute enseigné toutes les vérités, qu'ain qu'on les crût.

Vous nous direz peut-être qu'il est vrai

que toutes les vérités révélées doivent se trouver dans l'Eglise, et qu'on les y trouve toutes, en prenant l'Eglise universelle pour l'amas de toutes les communions ; que chacune de ces communions contribue de quelque vérité au dépôt commun, et que de leurs contributions particulières se forme le dépôt tout entier ; c'est là le dernier mot de vos ministres. Il ne faut pas leur demander s'ils ont trouvé dans l'Ecriture ce système excellent pour une fabrique, mais non pas pour ce que nous appelons proprement l'Eglise ou l'assemblée des fidèles. Quoi qu'il en soit, de ce système est né le tolérantisme, qui, sans qu'il soit nécessaire de vous l'apprendre, est devenu parmi vous la religion à la mode. Ainsi, au lieu que Jésus-Christ nous a dit qu'il serait toujours avec l'Eglise, et que les portes de l'enfer, c'est-à-dire les erreurs, ne prévaudraient jamais contre elle, vos ministres nous assurent que Jésus-Christ se trouve dans une société composée de toutes les communions, dans laquelle on enseigne le pour et le contre, et qui fourmille d'erreurs. Au lieu que saint Paul voulait qu'il n'y eût point de schisme ni de division parmi les Corinthiens, et qu'il disait que, comme il n'y a qu'un Dieu, il n'y a qu'une foi, vos ministres ont trouvé le secret d'en avoir plusieurs et de faire d'une tour de Babel où personne ne s'entend, d'une synagogue de Satan où tout est dans la confusion, l'Eglise et le royaume de Jésus-Christ. Mais avec ce système, vous ne pouvez plus vous dispenser d'admettre dans votre Eglise, non-seulement les sociniens, mais encore les déistes, les Juifs et les mahométans. Car tous ces gens-là ont de quoi contribuer au dépôt commun ; ils peuvent y apporter quelques vérités, ne fût-ce que l'unité de Dieu. Il s'en trouvera même qui y apporteront la mission divine de Jésus-Christ, comme les sociniens et les mahométans, qui n'ont jamais nié que Jésus-Christ fût un prophète envoyé de Dieu. Les déistes y apporteront les saints préceptes de la loi naturelle, et les Juifs toute la révélation faite à Moïse et aux prophètes : et comment exclure des hommes qui apportent au dépôt commun de si grandes richesses ? Mais, en nous restreignant à l'idée que vos ministres vous donnent de l'Eglise universelle, en n'y admettant que les sectes dont il leur plaît de la composer, je vous demande si l'on y prêche la pure parole de Dieu ? Jurieu le prétend, encore qu'elle y soit comme noyée parmi les erreurs qu'on y a ajoutées. Dites-moi donc présentement si, avec un pareil principe, vous répondez bien à la difficulté des déistes : si Jésus-Christ est l'Envoyé de Dieu, vous disent-ils, sa parole ou sa révélation doit être claire, nette, précise, sans ambiguïté ni équivoque ; car elle doit instruire et elle embrouillerait plutôt que d'instruire, si elle disait le oui et le non, le pour et le contre. Or, selon vous, la pure parole de Jésus-Christ est prêchée dans l'Eglise composée d'un grand nombre de

sectes, qui disent le oui et le non, le pour et le contre ; cette parole n'est donc ni claire, ni nette, ni précise ; elle est donc ambigné et équivoque ; elle embrouille donc au lieu d'instruire ; elle n'a donc pas le caractère d'une révélation, et par conséquent Jésus-Christ n'est pas l'Envoyé de Dieu. Si vous ne sentez pas la force de ce raisonnement, vous êtes tout à fait insensibles. Direz-vous que, pour établir la mission divine de Jésus-Christ, il suffit que sa révélation soit claire dans les vérités fondamentales reconnues par toutes les communions qui composent l'Eglise universelle ? mais outre que nous vous avons déjà démontré que toutes les vérités révélées sont fondamentales, en ce sens qu'elles sont nécessaires à l'Eglise, et que c'est renverser le fondement de la foi, que de ne les pas croire d'une foi au moins implicite ; outre cela, dis-je, on vous demande encore si vous croyez votre Eglise universelle, infallible dans le sens qu'elle donne aux paroles de l'Ecriture, qui annoncent les vérités fondamentales ? Si vous suivez les principes de votre réforme, vous répondrez qu'elle n'est pas plus infallible à l'égard de ces vérités qu'à l'égard des autres ; et alors tous vos arguments contre les sociniens tombent par terre. Si, au contraire, vous reconnaissez l'infaillibilité de l'Eglise universelle, vous lancez l'anathème contre votre réforme, de même que contre toutes les sectes, puisqu'avant la naissance de toutes, l'Eglise universelle était la seule Eglise catholique, apostolique et romaine, et qu'il est ridicule de penser que ces sectes, en se séparant de l'Eglise universelle, aient par là même acquis le droit d'y être comprises.

Voyons présentement si l'Eglise catholique satisfait pleinement à l'objection des déistes. La voici en peu de mots : Si Jésus-Christ est l'Envoyé de Dieu, sa révélation doit être claire et sans ambiguïté. Nous accordons le principe. Or, ajoutent-ils, la révélation faite par Jésus-Christ n'est ni claire, ni exempte d'ambiguïté. C'est ce que nous nions, et ce que les déistes ont pris dans leur folle imagination. Ils veulent attribuer à la révélation le vice des hommes ; et de ce que l'orgueil humain a eu la témérité d'interpréter la doctrine de Jésus-Christ selon ses passions, ils en concluent que cette céleste doctrine est susceptible de ces interprétations arbitraires. Un esprit gauche entend une loi de travers : donc cette loi n'est pas claire. A-t-on jamais raisonné de la sorte ? Tel est pourtant le raisonnement des déistes, ces philosophes qui examinent avant que de croire, et réfléchissent avant que d'agir. Si Jésus-Christ, en nous révélant des mystères incompréhensibles où la raison peut s'égarer, n'étant pas conduite par l'évidence, n'avait établi aucun moyen infallible pour connaître le sens de ses paroles, sans doute il y aurait de l'ambiguïté dans sa révélation ; elle serait même inutile, puisqu'elle n'instruirait pas ; et, au lieu de

se tourmenter l'esprit à lui donner des explications, il faudrait la rejeter comme ne pouvant être l'ouvrage de Dieu. Mais Jésus-Christ l'a établi, ce moyen infallible, pour connaître le sens de ses paroles ; personne ne peut s'y tromper, que ceux qui le voudront bien. Il est un tribunal suprême, établi par le souverain Pasteur de nos âmes, pour fixer d'une manière infallible, et où est la révélation, et quel en est le sens : et ce tribunal est l'Eglise catholique. Le même qui a ouvert les yeux aux aveugles, qui a fait entendre les sourds, qui a guéri les paralitiques, qui a rendu la vie aux morts, qui a multiplié les pains, qui a marché sur les flots, qui s'est ressuscité lui-même le troisième jour de sa sépulture ; qui a visiblement accompli la promesse qu'il avait faite à tous ceux qui croiraient en lui, de leur communiquer les dons des langues et des miracles, et qui a montré par là qu'il ne faisait point de promesses vaines : le même, dis-je, a promis à son Eglise d'être avec elle jusqu'à la fin des siècles, de la conduire par son esprit dans l'enseignement de toute vérité, d'empêcher que les portes de l'enfer ne prévalent jamais contre elle. Il l'a établie pour être la base et la colonne de la vérité, et bien loin de la composer d'une multitude de sectes toutes contraires les unes aux autres, il lui a donné autorité de retrancher de son corps tout esprit indocile qui ne voudrait pas l'écouter, et de le regarder, non pas comme un chrétien, mais comme un païen et un publicain.

C'est donc dans cette société visible, dans cette assemblée, que les étrangers mêmes distinguaient de toutes les autres par le nom de grande Eglise, et qui seule est en possession du titre de catholique ; c'est, dis-je, dans cette Eglise, qu'il faut chercher les livres divins et leur véritable interprétation ; c'est à elle seule que le Saint-Esprit enseigne toute vérité ; c'est avec elle seule que Jésus-Christ se trouve et se trouvera jusqu'à la fin du monde. Ecouter ses enseignements et croire à sa doctrine, ce n'est point croire à la parole des hommes, comme nos frères errants, d'accord en cela avec les déistes, voudraient le faire entendre ; mais c'est croire à la parole de Jésus-Christ, qui n'est avec elle que pour nous parler par son ministère. Aussi n'a-t-elle jamais varié dans sa foi ; ce qu'elle croit et enseigne aujourd'hui, elle l'a cru et enseigné de tout temps. Les déistes nous demandaient que les chrétiens, du moins devant plusieurs siècles, eussent été d'accord sur le sens de leurs Ecritures, et ils promettaient de s'en tenir à ces anciens interprètes de la doctrine de Jésus-Christ, et de regarder comme des novateurs ceux qui longtemps après s'en seraient écartés. Qu'ils se rendent donc : leur défi est rempli au delà de leur demande. Voilà les chrétiens unanimes sur le sens des divines Ecritures, et sur les vérités de la foi et des mœurs ; non pas simplement durant quelques siècles, mais sans interruption depuis les apôtres jusqu'à nous. Nous dé-

sions à notre tour, et les déistes et tous ceux qui ont fait schisme avec l'Eglise, d'indiquer un seul point de foi, un seul dogme de morale que nous ayons ajouté à l'enseignement de l'Eglise, dans tous les siècles qui nous ont précédés, ou que nous en ayons retranché. Lorsqu'il s'est élevé des disputes dans l'Eglise, et que des esprits vains et indociles ont voulu se frayer des routes qui lui étaient inconnues, elle en a été affligée, mais non pas troublée. Elle connaît et les prédictions de Jésus-Christ et ses promesses; elle sait que ce divin Sauveur a prédit qu'il y aurait des scandales, des schismes, des hérésies; que les portes de l'enfer combattaient avec plus ou moins de fureur; mais elle sait aussi qu'il a promis que les portes de l'enfer ne prévaudraient point. Or elle a porté le coup mortel à toutes les hérésies, en leur opposant la succession invariable et non interrompue de sa doctrine; elle les a toutes convaincues de nouveauté par ce seul reproche: vous n'étiez pas hier. En effet, cette tache est ineffaçable. Il ne faut point de discussion ni de recherches, pour savoir qu'avant Arius il n'y avait point d'ariens; avant Nestorius, point de nestoriens; avant Pélagé, point de pélagiens; avant Luther, point de luthériens; avant Calvin, point de calvinistes.

A quel propos donc les déistes viennent-ils nous opposer les différentes sectes qui se sont élevées parmi les chrétiens, du vivant même des apôtres? Les auteurs de ces sectes sont connus, et par là même leurs sectes sont convaincues de nouveauté. Jésus-Christ n'a point promis d'être avec Simon, ni avec Cérinthe, ni avec Ebion; mais il a promis d'être avec ses apôtres jusqu'à la fin du monde. Il a établi par là un ministère apostolique qui ne devait jamais être interrompu. Partout donc où le ministère ne vient pas des apôtres, ce ne peut être le ministère établi par Jésus-Christ. Ce n'est donc pas là le ministère de l'Eglise chrétienne. Eh! que nous importe que des hommes, qui ne sont pas de l'Eglise chrétienne, puisqu'ils ne participent pas à son ministère; que nous importe, dis-je, qu'ils aient interprété d'une façon ou d'autre les Ecritures divines? L'Eglise est-elle responsable de ce qui se passe hors de son sein? La révélation faite à l'Eglise en est-elle moins claire, nette, précise, sans ambiguïté et sans équivoque, parce qu'il plaît à des étrangers qu'elle ne connaît point, de lui donner un autre sens que celui qu'elle a appris de Jésus-Christ par ses apôtres? Ces disputes, nous dira-t-on, sont nées dans le sein même de l'Eglise; ainsi on ne peut nier que l'Eglise n'ait été partagée sur le sens de la révélation faite par Jésus-Christ. Pitoyable conséquence! L'Eglise a été si peu partagée là-dessus, qu'elle a été aussitôt débarrassée de ces contradicteurs, soit parce qu'ils se sont séparés eux-mêmes, soit parce qu'elle les a retranchés, dès qu'elle a été convaincue qu'il n'y avait plus aucun moyen de les ramener à l'unanimité de la foi. Concluons donc que la dili-

culté des déistes est accablante pour nos frères errants, comme nous l'avons suffisamment montré; mais qu'elle ne touche en aucune façon l'Eglise catholique, qui, ne pouvant manquer de l'assistance du Saint-Esprit dans l'interprétation qu'elle donne aux divines Ecritures, selon la promesse que Jésus-Christ lui en a faite, a une certitude pleine et entière de son infailibilité. D'où il suit que la doctrine de Jésus-Christ, ainsi interprétée par une autorité infailible, a tous les caractères de la révélation; qu'elle est claire, nette, précise et intelligible à tous ceux qui ne préfèrent point leurs orgueilleuses ténèbres aux lumières de l'Eglise éclairée par son divin Epoux, et que l'immuabilité de l'Eglise dans sa doctrine, malgré l'instabilité de toutes les choses humaines, est une preuve triomphante de la mission divine de celui qui la garantit de toute variation, selon la promesse qu'il lui en a faite.

Il est temps, mes freres, que nous mettions fin à ces instructions. Tout ce que nous avons eu en vue de prouver, c'est l'étrange égarement des déistes et de tous ceux qui enfantent de nouveaux systèmes de religion, au lieu d'écouter Jésus-Christ, l'Envoyé de Dieu, qui nous instruit par le ministère immortel qu'il a établi. N'est-ce pas une maxime innée du bon sens que nous ne pouvons employer la voie du raisonnement pour discerner le vrai d'avec le faux, que dans les choses qui sont à la portée de notre raison, et qu'au contraire, dans celles qui dépendent de la volonté d'autrui et surtout de la volonté de Dieu, nous ne pouvons en être instruits que par la voie d'un témoignage pris hors de nous? Un sujet peut-il connaître la volonté du souverain, si le souverain ne la manifeste par un témoignage extérieur, soit de vive voix, soit par son ministre muni de ses pleins pouvoirs, soit enfin par un édit authentique? Ce sujet peut bien examiner si celui qui se porte pour ministre du souverain l'est véritablement; si l'édit qu'on lui présente n'est point supposé; s'il est revêtu de toutes les formalités qui le rendent authentique; mais il ne lui est pas possible de connaître, par la voie du raisonnement, ce que le souverain exige de lui; il ne peut l'apprendre que du souverain lui-même ou de son ministre: il en est de même de la religion. L'homme n'est dans l'ordre, nous dit un déiste, que lorsqu'il a découvert le vrai culte de Dieu, et qu'en conséquence il l'honore comme il veut être honoré: ce culte est donc établi par la volonté de Dieu. Or l'homme ne peut point aller sonder cette volonté suprême: il ne peut donc connaître ce qu'elle lui ordonne qu'autant que Dieu le lui révélera ou immédiatement par lui-même, ou par le ministère d'un envoyé. Mais la révélation immédiate serait sujette aux mêmes inconvénients que la voie du raisonnement. Car comme chacun prétendrait mieux raisonner que les autres, chacun alléguerait aussi sa révélation particulière. D'ailleurs, la voie

n'en serait pas plus abrégée, puisque ceux à qui Dieu aurait révélé immédiatement son vrai culte, ne pourraient être crus des autres, qu'autant qu'ils prouveraient par des faits incontestables celui de leur révélation. Le ministère d'un envoyé est donc la voie la plus simple et la plus proportionnée aux besoins de l'homme : aussi Dieu l'a-t-il choisie. Quel égarement donc que celui des déistes qui s'imaginent découvrir par la voie du raisonnement ce qui se passe dans la volonté de Dieu et qui ne peut leur être manifesté que par le ministère d'un envoyé ! Ils ne voient pas que le seul usage qu'ils puissent faire de leur raison, c'est de discerner le véritable envoyé de Dieu d'avec ceux qui en usurperaient le titre. Voilà encore une fois la seule chose qui soit à la portée de la raison : dès qu'elle a découvert quel est l'envoyé de Dieu, elle n'a plus rien à faire qu'à l'écouter et se soumettre.

Quelle différence, mes frères, entre la position du déiste et celle du chrétien ! Nous ne renvoyons pas le déiste à l'heure de la mort pour faire des réflexions. L'esprit, dans ces moments, n'est pas communément assez libre ; et d'ailleurs la mode est venue de s'aguerrir contre les remords de la conscience et les craintes de l'autre vie : on se damne aujourd'hui plus philosophiquement que par le passé. Mais que le déiste saisisse un de ces intervalles où ses passions, amorties par l'absence des objets, lui laissent quelque liberté de raisonner avec lui-même ; qu'il s'interroge alors et se demande compte de la position où il se trouve. Je ne puis douter, dira-t-il, qu'il n'y ait un Dieu qui m'a fait et qui me conserve ; je ne dois attendre que de lui ce bonheur dont le désir ne peut être arraché de mon cœur et qui seul peut en remplir toute la capacité. Pour l'obtenir, il faut que je serve celui qui seul peut me le donner. Comment faut-il donc que je le serve ? Je vois parmi les hommes différentes manières de le servir toutes contraires les unes aux autres : il n'est pourtant pas possible que toutes soient bonnes : il ne peut y en avoir qu'une seule véritable, et c'est celle que Dieu même aura établie et révélée. Le bon sens et mon intérêt demanderaient donc que je me fusse uniquement appliqué à découvrir ce vrai culte de

Dieu, qui ne peut m'être connu que par l'examen des faits qui établissent une révélation. Mais il serait arrivé de là, qu'au lieu de faire un système, il m'aurait fallu penser comme le vulgaire ; au lieu de devenir philosophe, il m'aurait fallu être chrétien. Ce n'est pas là le partage d'un homme d'esprit. Non, s'il ne m'est pas plus avantageux, il m'est du moins plus glorieux d'être ma propre lumière. Je me suis donc fait un système de religion, dont j'ai tiré de mon propre fonds tous les principes. Je n'ai pu, à la vérité me dispenser d'adopter ce qu'on appelle la religion naturelle ; mais après tout, je n'ai pas moins en cela la gloire de l'invention que dans tout le reste : car je n'ai rien admis comme appartenant à la religion naturelle, qui n'ait été bien et dûment homologué, comme dit Bayle, au parlement suprême de ma raison. Ma religion est donc mon ouvrage. Je ne la dois qu'à moi-même ; je suis ma lumière, mon guide, mon garant et ma caution. Ne voilà-t-il pas, mes frères, un homme bien en sûreté ? Oh ! que notre situation est bien différente ? Notre foi et notre espérance datent du commencement du monde. Nous avons pour garant Dieu même, qui nous a parlé par la création, par la punition du déluge, par la vocation d'Abraham, par les promesses faites aux patriarches, par la loi dictée à Moïse, par les prédictions des prophètes, par les ténèbres et la corruption de tout le genre humain avant Jésus-Christ, enfin par son propre Fils, Dieu comme lui, fait homme pour nous éclairer, dissiper nos ténèbres, guérir nos plaies, nous racheter de l'esclavage du péché et de nos passions, nous changer en vrais adorateurs du Père en esprit et en vérité, nous rendre enfin, par la grâce d'adoption, ses frères et les enfants de Dieu. Puissent ces instructions ouvrir les yeux au moins à quelques-uns de ceux qu'une vaine philosophie a tenus jusqu'ici dans une illusion si déplorable ! Que je m'estimerais heureux si le Père des lumières voulait bien bénir mes faibles travaux, s'en servir pour les ramener à Jésus-Christ et les faire rentrer sous le joug de la foi et de l'obéissance, le seul qui puisse nous conduire à la félicité éternelle. Je vous la souhaite. *Amen.*

INSTRUCTIONS CONTRE LES JUIFS.

AVERTISSEMENT.

On se ferait une bien fausse idée des *Instructions* qui suivent, si l'on s'imaginait qu'elles ne peuvent intéresser que les juifs qui s'obstinent à méconnaître dans Jésus-Christ le Messie que Dieu avait promis à

leurs pères. Les chrétiens, quoique pleinement convaincus de cette vérité, peuvent en tirer les plus grands fruits. *La foi est le principe du salut, le fondement de toute justice, la mesure de toutes les autres vertus.* Rien

donc de plus utile au chrétien que ce qui peut *augmenter sa foi*, la rendre plus ferme, plus vive et plus lumineuse. Mais qu'est-ce qui peut y contribuer plus efficacement que les prophéties qui avaient annoncé le divin Libérateur, s'il lui est démontré qu'elles ont été littéralement accomplies en Jésus-Christ, l'auteur et le consommateur de notre foi? La connaissance de l'avenir appartient à Dieu exclusivement à tout être créé : lui seul peut savoir ce qu'il a résolu de faire dans la succession des temps. Nul homme n'a donc pu, sans une révélation divine, annoncer des événements pleinement libres dans leurs causes, qui ne devaient arriver que plusieurs siècles après. Si donc des prophètes, qui ont vécu dans des siècles différents et très longtemps avant Jésus-Christ, ont prédit tout ce qui regardait le Messie promis, le temps précis où il devait venir, la divinité de sa personne, sa puissance, ses vertus, ses œuvres, sa vie, ses souffrances, sa mort, sa résurrection, sa gloire, ses victoires sur le monde, sur l'enfer, sur la mort et sur le péché; si toutes ces prophéties se sont exactement vérifiées en Jésus-Christ, il n'est plus possible de douter qu'il ne soit l'Envoyé de Dieu; que ce ne soit Dieu lui-même qui nous a révélé par Jésus-Christ les mystères, les dogmes et les préceptes qu'il nous a enseignés. Or les *Instructions* que nous donnons ici au public contiennent les preuves les plus incontestables, et de la vérité de ces prophéties et de leur parfait accomplissement en Jésus-Christ. Le chrétien ne saurait donc rien lire de plus propre à le rendre inébranlable dans sa croyance.

Je sais que l'unique motif de notre foi doit être la révélation divine; que nous ne devons croire que parce que Dieu nous a révélé ce que nous croyons. Je sais que nous ne devons croire que tels et tels dogmes sont contenus dans la révélation que parce que l'Eglise nous l'enseigne avec une autorité infaillible, en vertu de la promesse que lui a faite son divin Epoux d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles. Mais si nous ne croyons l'existence d'une révélation que, pour ainsi dire, par préjugé d'éducation, que parce que nous avons eu le bonheur de naître et d'être élevés dans le sein de l'Eglise catholique; si nous n'avons soin de nous instruire de ce qu'on appelle *les motifs de crédibilité*, parmi lesquels les prophéties tiennent un rang si distingué; si nous négligeons d'approfondir les preuves qui démontrent que Dieu a réellement daigné se manifester aux hommes, et leur révéler tout ce qui constitue le culte qu'il exige d'eux, cette négligence ne méritera-t-elle pas que Dieu, nous abandonnant à notre faiblesse, notre foi, comme un édifice fondé sur le sable, soit renversée par le moindre vent de la tentation?

Mais ces *Instructions*, si propres à affermir la foi du chrétien, sont infiniment intéressantes pour lui, par cela seul qu'elles peuvent contribuer à éclairer les juifs, à faire tomber le bandeau qui leur couvre Jésus-Christ et les empêche de le reconnaître. Nous devons les aimer et les plaindre, puisque c'est *leur chute qui est devenue une occasion de salut pour nous*; qu'ils sont *tombés dans l'aveuglement, jusqu'à ce que la multitude des nations entrât dans l'Eglise, et qu'ils sont devenus ennemis à cause de nous*. (Rom. XI, 11, 25 28.) Leur conversion doit nous intéresser par rapport à nous-mêmes, puisque l'Apôtre nous apprend, non-seulement que la nation juive reconnaîtra Jésus-Christ dans les derniers temps, mais que, rentrée dans l'Eglise, elle travaillera avec un zèle infatigable à réparer les pertes qu'elle aura faites par la défection d'une grande partie de la gentilité.

Si nous considérons l'état déplorable où est actuellement cette épouse de Jésus-Christ, n'avons-nous pas lieu de croire que ces derniers temps ne sont pas bien éloignés? *L'Afrique entière, livrée à l'infidélité, le schisme des Grecs, suivis des patriarches qui sont de leur communion, l'hérésie des autres patriarches, la désolation causée par le mahométisme, les ravages des dernières hérésies qui ont enlevé tous les royaumes du Nord et des provinces entières de l'Allemagne, les Pays-Bas, les Suisses, sans parler d'une ancienne plaie encore mal fermée dans le cœur de la France* (41) : tous ces maux ont resserré, dans des limites très-étroites, l'empire de l'Eglise, qui devait embrasser tout l'univers. Et en quel état de langueur et de faiblesse n'est-elle pas dans les pays mêmes qui lui sont encore soumis! Combien peu, parmi ceux qui se disent ses enfants, vivent de sa foi et de son esprit! *La charité se refroidit tous les jours : loin de connaître le prix de la foi, on lui substitue des raisonnements humains, des conjectures hardies, des systèmes inconnus à nos pères. Le péché originel n'est plus regardé comme une corruption de la nature, mais comme une simple privation de biens qui lui étaient étrangers, et par une suite naturelle, le bienfait de la Rédemption du Sauveur ne paraît plus d'une nécessité indispensable. On veut que sa grâce soit une dette, ou, du moins, non nécessaire pour corriger le cœur de l'homme, puisque sans elle il est capable d'aimer la vertu, de la pratiquer, et de se rendre digne d'une félicité éternelle, quoique d'un ordre inférieur à celle qu'il mériterait par la grâce. Chaque jour enfante de nouvelles erreurs qui tendent à nous séparer de Jésus-Christ, à établir une justice de juif ou de philosophe. Ces déclins deviennent très-rapides, parce qu'ils ne trouvent presque plus d'obstacles* (42). Et ce qui semble devoir bientôt mettre le comble à nos maux, c'est qu'une vaine et orgueilleuse philosophie séduit presque tous

(41) DUGUET, *Le mystère de Jésus-Christ crucifié, dévoilé par saint Paul*, ch. 8, § 21, n. 2.

(42) *Ibid.*, n. 3.

les esprits : on n'entend que blasphèmes contre Jésus-Christ et contre ses mystères ; l'impiété va tête levée, et la corruption des mœurs va de pair avec l'incrédulité.

Avec quelle ardeur ne devons-nous donc pas désirer le retour des tribus d'Israël à Jésus-Christ, puisque c'est le seul remède proportionné aux maux de l'Eglise ! Car leur conversion ne sera pas pour eux seuls, ajoute M. Duguet (43), mais pour l'Eglise des gentils ; le monde entier en recevra un avantage encore plus grand que celui qu'il a reçu de la prédication des apôtres et des premiers disciples de Jésus-Christ. Il fonde cette espérance sur ces paroles de saint Paul (Rom., XI, 12, 15) : *Si la chute (des Juifs) a été la richesse du monde, et leur diminution enrichira-t-elle le monde encore davantage?.. Si leur perte est devenue la réconciliation du monde, que sera leur rappel, sinon un retour de la mort à la vie? Quand ils auront contribué à réunir à l'Eglise toutes les communions séparées; qu'ils lui auront assujéti les infidèles; qu'ils auront fait briller la lumière de l'Evangile aux yeux des nations idolâtres; qu'ils auront formé un peuple entier de ministres*

(43) DUGUET, *Le Mystère de Jésus-Christ crucifié, dévoué par saint Paul*, c. 8, § 21, n. 3.

tres désintéressés et dévoués à toutes les volontés de Jésus-Christ : alors l'Eglise paraîtra sortir du tombeau, sa jeunesse sera renouvelée comme celle de l'aigle; une miséricorde surabondante changera sa vieillesse en une nouvelle vie et une nouvelle fécondité (44).

Puisse le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, qui aime encore leurs descendants à cause d'eux, et dont les promesses sont sans repentir, arracher bientôt le voile fatal qui leur cache le Rédempteur d'Israël, et les remplir de ce zèle qui doit les porter à travailler sans relâche à réparer la stérilité de tant de siècles par la plus abondante moisson !

Ces Instructions peuvent contribuer à cette heureuse révolution. Si Dieu ouvre les yeux aux Juifs, ils y verront les preuves les plus convaincantes que toutes les prophéties qui annonçaient le Messie, le temps de sa venue, les caractères de sa personne, de sa mission et de son œuvre, ont été accomplies en Jésus-Christ, et ne peuvent l'avoir été qu'en lui. Daigne l'auteur de tous dons y répandre ses bénédictions, et les rendre utiles aux Juifs et aux chrétiens !

(44) *Ibid.* § 15, n. 10.

INSTRUCTIONS

DANS LESQUELLES ON PROUVE QUE JESUS-CHRIST EST LE MESSIE PROMIS.

CHAPITRE I^{er}. — PRÉLIMINAIRE.

Dans lequel, 1^o pour détruire le préjugé général qui empêche les Juifs de se rendre attentifs aux instructions qu'on veut leur donner, on prouve qu'il est faux que la loi donnée à Moïse dût subsister dans toutes ses parties jusqu'à la fin des siècles; 2^o on expose l'ordre et le plan des instructions contenues dans ce volume.

Vous savez, Messieurs, que la différence essentielle et fondamentale des deux religions, judaïque et chrétienne, consiste en ce que les Juifs prétendent que le Messie n'est pas encore venu, et l'attendent toujours, au lieu que les chrétiens soutiennent qu'il est venu. De ce seul point dépend tout le reste; car le Messie étant le principal objet des deux religions, il est visible que celle qui l'attend encore doit avoir des cérémonies ou pratiques extérieures, toutes différentes des cérémonies ou pratiques extérieures de l'autre religion qui croit le Messie venu. Les cérémonies de la première doivent être des figures prophétiques du Messie; ses prières doivent être des demandes que l'on fait à Dieu de l'envoyer, comme il l'a promis; au lieu que les cérémonies de la seconde doivent être des monuments commémoratifs de son œuvre, et ses prières, des actions de grâces rendues à Dieu de ce qu'il l'a envoyé.

Cela étant, les Juifs et les chrétiens doi-

vent nécessairement être d'accord sur un point qui est qu'à la venue du Messie (soit qu'il soit déjà venu, soit qu'il soit encore à venir), il doit y avoir du changement dans les pratiques extérieures de la religion; car nous venons de voir que tous les actes extérieurs de la religion qui attend le Messie, doivent être autant de figures qui le prophétisent ou le promettent, et autant de demandes que l'on fait à Dieu de l'envoyer. Par conséquent le Messie une fois venu, la religion ne peut plus le figurer, le prophétiser, le promettre, ni demander à Dieu qu'il l'envoie. Il faut nécessairement qu'elle change de pratiques extérieures, et qu'elle ne parle plus de la promesse du Messie que pour rendre grâces à Dieu de ce qu'il l'a envoyé.

Ce seul raisonnement si simple devrait bien faire revenir les Juifs de l'opinion qu'ils ont, que leur religion étant l'ouvrage de Dieu, doit durer éternellement en la même forme et le même culte extérieur qu'elle fut établie au mont Sinaï. Si cela était, il faudrait que le Messie eût été promis, pour n'être jamais donné. Promettre et donner, sont deux choses dont la seconde met fin à la première. On cesse de promettre dès qu'on a donné: qui voudrait éternellement promettre se moquerait de celui à qui il promettrait, et ne voudrait pas réellement lui donner. Dieu a promis aux patriarches des Juifs d'envoyer et de faire

naître de leur race le Messie, en qui toutes les nations de la terre seraient bénies. Il l'enverra donc, et il faut l'attendre jusqu'à ce qu'il l'envoie. Mais Dieu se serait moqué des hommes s'il leur eût promis le Messie, pour ne l'envoyer jamais. Lors donc qu'il l'envoie, il cesse de le promettre; et les hommes doivent cesser de l'attendre, puisqu'ils l'ont reçu: ils ne doivent donc plus s'attacher à des pratiques uniquement instituées pour le figurer et le prédire; ils n'ont plus qu'à rendre grâces à Dieu de ce qu'il a accompli ce que ces pratiques figuraient et prédisaient; je veux dire, de ce qu'il a envoyé le Messie promis et figuré par ces pratiques. Que les juifs ouvrent donc les yeux, et qu'ils voient qu'une religion qui promet et qui prédit, ne peut durer éternellement, quant à la partie par laquelle elle est promettante et figurative, et que cette partie de la religion doit nécessairement être abolie par le seul accomplissement de la promesse et de la figure.

Ce n'est pas tout. La religion qui attend le Messie jusqu'à ce qu'il vienne, et celle qui le suit après qu'il est venu, ne sont pas deux religions différentes: c'est une seule et même religion qui passe par deux temps et deux états différents. Car tant que le Messie n'est pas venu, la religion ne doit-elle pas le désirer et l'attendre? Elle est donc alors en un temps et en un état d'attente et de désir. Mais quand il est venu, faut-il l'attendre encore? Non, sans doute: ce ne serait plus religion, mais folie, puisqu'on a passé au temps et à l'état de possession. Comme donc le Messie à venir n'est pas différent du Messie venu; de même la religion qui attend le Messie, lorsqu'il est encore à venir, n'est pas différente de la religion qui ne l'attend plus et qui s'attache à lui quand il est venu. D'où il suit que ceux qui, après la venue du Messie, s'obstineraient encore à l'attendre, et à retenir les cérémonies qui marquent qu'on l'attend, s'écarteraient de la véritable religion qui, après la venue du Messie, ne doit plus être en état d'attente, mais qui passe à l'état d'accomplissement et de possession. Supposons, pour un moment, que Jésus-Christ soit le Messie; certainement Moïse l'aurait attendu lorsqu'il attendait le Messie. Si donc Moïse revenait au monde aurait-il une religion différente de celle qu'il avait durant sa vie, parce qu'il croirait en Jésus-Christ venu, au lieu qu'alors il croyait en Jésus-Christ à venir?

Les juifs ne manquent pas de nous opposer ces expressions des prophètes, où l'alliance que le Seigneur fit avec leurs pères dans le désert de Sinaï, est appelée éternelle et annoncée comme devant durer dans toute la suite des siècles. Mais ils ne font pas attention que cette alliance renfermait la promesse d'une autre alliance que Dieu devait faire avec les hommes par le ministère du Messie. La première ne devait donc subsister que jusqu'à ce que la seconde

s'accomplît, et néanmoins elle pouvait et devait même être appelée éternelle; car une promesse n'est point détruite, parce qu'elle est accomplie: au contraire, son accomplissement la confirme, et fait voir que celui qui l'a faite ne s'est jamais repenti et ne se repentira jamais de l'avoir faite. Tant s'en faut donc que les expressions des prophètes alléguées par les juifs prouvent que l'alliance faite avec leurs pères s'oppose à l'établissement d'une nouvelle alliance dont le Messie doit être le médiateur, qu'au contraire ce n'est que parce que cette nouvelle alliance sera établie, que l'ancienne, qui la promettait, est ferme et irrévocable. C'est ce qui fait dire à Jésus-Christ: *Ne pensez pas que je suis venu détruire la loi ou les prophètes; je ne suis pas venu les détruire, mais les accomplir.* (Matth., V, 17.) Au reste, je ne prétends pas encore conclure de là que Jésus-Christ est le Messie. Tout ce que je prétends en conclure, est que le Messie, quel qu'il soit, en établissant son alliance promise par celle de Moïse, bien loin de détruire celle-ci, ne fait que l'accomplir; et ce n'est qu'en ce sens que l'alliance de Moïse est éternelle.

La promesse du Messie n'appartient pas moins à la religion que l'accomplissement de cette promesse. Qu'est-ce que la religion? C'est le culte que Dieu veut que nous lui rendions. Or Dieu a voulu que les hommes l'adorassent, comme ayant promis de leur envoyer le Messie: il a donc voulu aussi que, dès que le Messie serait venu, les hommes l'adorassent comme le Dieu fidèle à accomplir ses promesses. Et comme le Dieu qui accomplit ce qu'il a promis, est le même que celui qui a promis, de même la religion qui adore Dieu comme fidèle à accomplir ce qu'il avait promis aux patriarches, est la même que celle qui l'adorait comme promettant le Messie aux patriarches. Ainsi, en supposant toujours que Jésus-Christ soit le Messie, on peut dire que les patriarches et les prophètes ont été des chrétiens qui ont adoré Dieu dans Jésus-Christ promis; et que les chrétiens sont des israélites qui adorent Dieu dans Jésus-Christ envoyé. La foi au Messie, ou promis, ou envoyé, est donc la condition indispensable et perpétuelle de l'alliance que Dieu a faite avec les hommes: et c'est encore à raison de cette foi nécessaire en tout temps, que l'alliance de Moïse est véritablement éternelle; c'est-à-dire, que le peuple juif a fait avec Dieu, par le ministère de Moïse, une alliance dont la condition, qui est de croire au Messie, est indispensable et perpétuelle, sans autre variation que celle qu'exige la succession des événements. Car on voit bien que, tant que le Messie n'est que promis, on ne peut pas croire en lui comme envoyé; et que dès qu'il est envoyé, on ne peut pas croire en lui comme n'étant encore que promis.

Enfin, il est une dernière raison selon laquelle l'alliance faite par le ministère de Moïse est vraiment éternelle. Cette alliance

contenait trois sortes de préceptes, savoir : ceux qui réglaient le culte intérieur que l'homme doit à Dieu, et qui sont contenus dans le décalogue; c'est ce qu'on appelle la *loi morale* : ceux qui réglaient les cérémonies du culte extérieur, comme les purifications, les offrandes, les sacrifices, etc.; et c'est ce que l'on nomme la *loi cérémonielle* : enfin ceux qui réglaient la forme du gouvernement civil et des jugements, ou la police du peuple juif; et c'est la *loi judiciaire*. On voit bien que la loi de Moïse, dans sa partie judiciaire, ne pouvait avoir lieu que pour le temps auquel les juifs formeraient un peuple libre, et vivraient réunis sous un gouvernement particulier à leur nation; et qu'il a fallu qu'ils se soumissent aux lois politiques de toutes les autres nations, parmi lesquelles ils ont été dispersés.

Il n'en est pas de même de la partie morale de la loi de Moïse. Celle-ci est de tous les temps et de tous les lieux. C'est la loi que Dieu imposa à l'homme en le créant : elle a subsisté depuis Adam jusqu'à Moïse : elle a été de nouveau promulguée et gravée sur des tables de pierre, dans l'alliance faite par le ministère de Moïse, pour durer jusqu'à la venue du Messie; et dans l'alliance que Dieu doit faire avec les hommes par le ministère du Messie, selon que Moïse lui-même et les autres prophètes l'ont annoncé, il faut qu'il conserve cette loi morale, et qu'il la grave dans l'esprit et dans le cœur des hommes afin qu'ils l'accomplissent. Ainsi en restreignant l'alliance de Moïse à ce qui en fait la partie la plus importante et la plus essentielle, je veux dire aux préceptes moraux, il est indubitable que cette alliance en ce sens-là dure encore, et durera éternellement. Mais pour ce qui est de la partie cérémonielle de la loi de Moïse; comme le culte extérieur qu'elle règle est purement figuratif et prophétique du Messie à venir, il est visible à quiconque ne veut pas s'aveugler qu'elle doit être abolie à la venue et à la manifestation du Messie, par la raison toute simple que la figure s'évanouit dès qu'on tient la réalité, et que la prophétie cesse dès qu'elle est accomplie.

Concluons donc, Messieurs, que le culte extérieur, ou le corps de la religion des Juifs n'a été établi que pour durer jusqu'à la venue du Messie, et non au delà. Nous allons présentement entrer dans la grande question qui divise les chrétiens d'avec les juifs, et qui consiste à savoir si Jésus-Christ est le Messie promis et prédit à vos pères, ou s'il faut en attendre un autre. On ne peut vous convaincre que Jésus-Christ est le Messie, qu'en vous faisant voir clairement que tout ce qui a été prédit du Messie a été accompli en Jésus-Christ, et ne peut l'avoir été, ni ne peut l'être qu'en lui. C'est ce que je vais entreprendre, en ne vous donnant

que des preuves simples, claires, et à la portée de tous les esprits droits.

Il y a trois sortes de prophéties qui regardent le Messie. Les unes déterminent le temps de sa venue. Les autres déclarent ce qui convient à sa personne. Les troisièmes annoncent quelle sera son œuvre. Je vais vous rapporter ces prophéties par ordre, et vous faire voir qu'elles ont toutes été accomplies en Jésus-Christ, et ne peuvent l'être qu'en lui.

CHAPITRE II.

Par les prophéties qui déterminent le temps de la venue du Messie, il est démontré que le Messie promis est Jésus-Christ.

Nous avons quatre célèbres prophéties qui déterminent le temps de la venue du Messie. Je vais, Messieurs, vous les développer en autant de sections : et comme la vérité gagne autant de la faiblesse des objections que de la force des preuves, je ne vous cacherai point ce que des personnes de votre nation qu'on regarde parmi vous comme des docteurs, m'ont fait répondre par un juif que j'instruisais.

SECTION I^{re}. — Prophétie de Jacob. (*Gen. XLIX, 10.*)

Jacob prophétisant à ses enfants ce qui devait arriver aux tribus qui se formeraient de leur postérité, parle ainsi à Juda, son quatrième fils : *Le sceptre ne se retirera point de Juda, ni le législateur de sa postérité, jusqu'à la venue de celui qui doit être envoyé* (45), *et à qui les peuples obéiront.*

Celui qui doit être envoyé, et à qui les peuples obéiront, a toujours été reconnu par les Juifs pour le Messie; et, comme nous le verrons ci-après, ils le reconnaissent encore. Ainsi, selon cette prophétie, la souveraine puissance marquée par le sceptre et par le législateur, ne doit point se retirer de la tribu de Juda, jusqu'à la venue du Messie; c'est-à-dire que, jusqu'à ce temps-là, cette tribu doit former un Etat libre et souverain. Si donc elle a cessé de former un Etat libre et souverain; si elle a cessé de vivre sous ses propres lois; si enfin elle a été tellement dispersée et confondue avec les autres tribus, qu'il n'est plus possible de l'en discerner; il faut nécessairement, selon la prophétie de Jacob, que le Messie soit venu, puisque ce n'est qu'à sa venue que le sceptre et le législateur devaient se retirer d'elle. Or il y a près de dix-huit cents ans que la tribu de Juda a cessé de former un Etat libre et souverain, qu'elle a subi les lois des différentes nations parmi lesquelles elle a été dispersée, qu'elle a même été confondue avec les autres tribus, de manière qu'il n'est plus possible de la connaître et de la distinguer d'elles, et qu'elles mêmes sont également confondues. Il y a donc près de dix-huit cents ans que le Messie est venu.

(45) L'hébreu porte שִׁיחָה (*schiloh* ou *sciloh*), que les interprètes rendent par *celui qui doit être envoyé*. N'est, ce me semble, fort inutile, pour la contro-

verse, de chercher la propre signification de ce mot hébreu, dès que les juifs l'entendent, comme nous, du Messie.

Les juifs ont beau chicaner au sujet de la personne de Jésus-Christ : quand bien même (ce qu'ils ne pourront jamais) ils viendraient à bout de détruire les preuves de sa mission divine, ils n'en seraient pas pour cela plus avancés. Car au défaut de Jésus-Christ, il leur faudrait trouver un autre Messie, qui soit venu au temps que la tribu de Juda a cessé de former un Etat libre et souverain, ou donner le démenti au saint patriarche Jacob leur père, qui a fixé la venue du Messie au temps que cette tribu cesserait d'avoir le pouvoir législateur et souverain. On leur dira toujours : Il y a dix-huit cents ans que la tribu de Juda n'a plus ni sceptre, ni législateur. Donc, que Jésus-Christ soit le Messie, ou qu'il ne le soit pas, il y a dix-huit cents ans que le Messie est venu.

Les juifs, pour éluder la force de cette preuve, nous opposent en premier lieu, que la tribu de Juda perdit le sceptre et le pouvoir législatif, lorsqu'elle fut emmenée captive à Babylone : ce qui arriva plus de cinq cents ans avant que Jésus-Christ vint au monde. Mais quand cela serait, il s'ensuivrait qu'au lieu de dix-huit cents ans, il y en aurait deux mille trois cents que le Messie aurait dû venir selon la prophétie de Jacob. Ainsi les Juifs qui s'obstinent à l'attendre, n'y gagneraient rien.

Mais la tribu de Juda perdit-elle pour toujours le sceptre et le pouvoir législatif, lorsqu'elle fut emmenée captive à Babylone ? Nullement. Le prophète Jérémie lui avait annoncé de la part de Dieu, que sa captivité ne serait que passagère et ne durerait que soixante-dix ans. *Voici ce que dit le Seigneur : Lorsque soixante-dix ans se seront passés à Babylone, je vous visiterai, et je vérifierai, en vous faisant revenir en cette terre, les paroles favorables que je vous ai données : car je sais les pensées que j'ai sur vous, dit le Seigneur, qui sont des pensées de paix et non d'affliction, pour vous accorder la fin de vos maux et les biens que vous espérez. (Jerem., XXIX, 10.)* Dieu fut fidèle à accomplir sa promesse. La tribu de Juda, dans sa captivité même, continua de se conduire selon ses lois civiles : elle exerça, sous la puissance des rois de Babylone, le droit de vie et de mort sur ceux de sa nation, comme nous l'apprenons de l'histoire de Suzanne. (*Daniel., XIII.*) Elle revint en Judée au bout de soixante-dix ans de captivité ; d'abord sous la conduite de Zorobabel, ensuite sous celle de Néhémie, pour y vivre selon ses lois, quoique tributaire des rois des Perses, successeurs de Cyrus, et ensuite des rois de Syrie, successeurs d'Alexandre. Elle s'affranchit enfin de tout tribut et redevint un peuple entièrement indépendant de toute domination étrangère, sous Simon le Machabée. Ce ne fut donc que sous Hérode le Grand qu'elle commença à prendre pour toujours la puissance souveraine ; puisque

ce prince, d'ailleurs étranger à la nation juive et Iduméen, fut le premier qui obtint d'Auguste le royaume de Judée et lui en fit hommage, comme d'un fief de l'empire ; puisque Auguste fit faire sous ce même Hérode le dénombrement des juifs, comme de ses sujets ; puisqu'il démembra les Etats d'Hérode et les partagea arbitrairement à ses enfants ; puisque les juifs payèrent les impôts publics à César ; puisqu'ils eurent des magistrats Romains, tels que Ponce-Pilate, pour exercer la justice au nom de César ; puisqu'ils reconnurent eux-mêmes, en livrant Jésus-Christ à ce gouverneur romain, qu'ils n'avaient pas le droit de condamner personne à la mort ; puisqu'ils déclarèrent qu'ils n'avaient point d'autre roi que César ; puisqu'enfin, trente-huit ans après leur capitale et leur temple furent détruits de fond en comble, leur nation dispersée, leur Etat entièrement aboli, sans aucun espoir de retour depuis dix-huit siècles. Or tout cela n'est arrivé qu'à la venue de Jésus-Christ.

Les juifs disent, en second lieu, que le mot hébreu שֶׁבֶט (*schebbeth*) que nous traduisons par celui de *sceptre*, signifie *verge de châtiment* ; et voici le sens qu'ils donnent à la prophétie de Jacob : *La verge de châtiment ne se retirera point de Juda, jusqu'à ce que le Messie soit venu.* Il est vrai que par cette interprétation les Juifs se mettent bien au large : car alors le misérable état de dispersion et de misère où ils sont réduits depuis près de dix-huit siècles, non-seulement n'est plus une preuve du crime qu'on leur reproche d'avoir rejeté le Messie, mais il se tourne en preuve, que le Messie n'est pas encore venu et que tant qu'ils seront châtiés, ils doivent l'attendre.

Mais cette interprétation ne prouve que la mauvaise foi des rabbins qui, tenant le peuple dans l'ignorance de la langue hébraïque, lui font croire tout ce qu'ils veulent contre la vérité. Le mot *schebbeth*, employé par Jacob, signifie *bâton* ou *verge*, mais bâton ou verge de commandement et non de châtiment. Lorsque l'écriture parle de la verge de châtiment, elle n'emploie pas ordinairement le mot *schebbeth*, mais le mot מַטְּהָ (*mattheh*, [46].) En voici quelques exemples : Moïse est envoyé de Dieu pour forcer Pharaon et les Egyptiens, par les plus terribles châtiments, à laisser aller le peuple Hébreu : il veut que la verge ou le bâton qu'il tient dans sa main, soit la marque du pouvoir qu'il lui donne de châtier l'Egypte ; et cette verge est appelée *mattheh*, (*Exod., IV, 2, 4, 17, 20.*) Le prophète Isaïe dit à Dieu : *Vous avez brisé le joug qui accablait votre peuple, la verge qui le déchirait et le sceptre de celui qui l'opprimait tyranniquement (Isa., IX, 4.)* Isaïe emploie les deux mots *mattheh* et *schebbeth* ; le premier quand il parle de la verge qui déchirait le peuple ; le second, quand il parle de la puissance souveraine, du tyran oppres-

(46) C'est de ce mot hébreu que sont visiblement dérivés le mot français *mater*, c'est-à-dire, *mortifier*, soumettre quelqu'un par des châtiments ; et le

mot espagnol *matar*, qui signifie *frapper à mort*, quoiqu'elle ne s'en suive pas toujours.

seur. Jérémie disant qu'Israël est le royaume héréditaire du Seigneur, se sert du mot *schebbeth* et son expression est littéralement : *Israël est le sceptre de l'héritage du Seigneur* (Jerem., II, 19.) Amos annonce les vengeances du Seigneur contre Hazaël, roi de Damas, en ces termes : *Je briserai la force de Damas.... Je chasserai de la maison de la volupté celui qui en tient le sceptre*, *schebbeth*. (Amos., I, 5.) Enfin, 'dans le psaume XLIV, qui est le XLV dans l'hébreu, il est dit, verset 7 : *Votre trône, ô Dieu, est un trône durable et éternel : le sceptre (schebbeth) de votre empire est le sceptre (schebbeth) de l'équité*. Je pourrais citer cent autres exemples, mais ceux-là suffisent pour montrer aux juifs que leurs rabbins les trompent, quand ils leur disent que le mot *schebbeth*, employé par Jacob, ne signifie pas sceptre ou verge de commandement, mais verge de châtiment. C'est précisément le contraire.

Mais quand même les rabbins prouveraient par quelque exemple que le mot *schebbeth* signifie indifféremment l'un et l'autre, il est un second membre de la prophétie, qui fixe la signification de ce mot à celle de sceptre, ou de bâton de commandement. Jacob dit que ju'qu'à ce que le Messie vienne, le *schebbeth* ne se retirera point de Juda, ni le législateur de sa postérité. Il est clair comme le jour que tant que la postérité de Juda aura le pouvoir législatif, elle aura aussi la puissance souveraine marquée par le sceptre. L'un ne peut être sans l'autre : il n'y a de législateur que le souverain. On ne peut donc entendre ici, par le mot *schebbeth*, autre chose que le sceptre, ou la puissance souveraine, qui ne se retirera point de la tribu de Juda jusqu'à la venue du Messie, dès que le pouvoir législatif, qui en est inséparable, ne doit pas s'en retirer jusqu'à ce temps là. Il est d'ailleurs ridicule et absurde de faire dire à Jacob que jusqu'à la venue du Messie la tribu de Juda sera tout ensemble dans l'humiliation du châtiment et dans l'exercice du pouvoir législatif. Il demeure donc démontré par la prophétie de Jacob que la tribu de Juda, à la venue de Jésus-Christ, ayant perdu pour toujours la puissance souveraine et législative, Jésus-Christ est le *Schiloh* ou le Messie prédit par Jacob.

SECTION II. — Prophéties d'Aggée (chap II 7, 8 et 10), et de Malachie (III, 1).

Lorsque les soixante-dix ans de la captivité de Babylone furent expirés, Cyrus, devenu maître de l'empire des Babyloniens, rendit la liberté au peuple juif et envoya en Judée Zorobabel, fils de Salathiel, et petit-fils de Jéchonias roi de Juda, avec tous ceux des Juifs qui voulurent le suivre, pour rebâtir le temple de Jérusalem. Ils revinrent donc au nombre de quarante mille trois cents hommes, et ils bâtirent un nouveau temple dans l'emplacement du premier. Il se trouvait parmi eux des vieillards qui avaient vu le premier temple construit par Salomon, et brûlé par Nabuchodonosor. La dispo-

portion qui se trouvait entre l'ancien et le nouveau temple, pour la magnificence et la richesse des ornements, leur arrachait des larmes, ainsi qu'à tout le peuple à qui ils rendaient compte de ce qu'ils avaient vu. Alors Dieu leur envoya les prophètes Aggée et Zacharie pour les encourager au travail et les consoler ; et voici ce qu'Aggée leur dit touchant la gloire de ce second temple. *Voici ce que dit le Seigneur des armées : Encore une fois, et dans un peu de temps, j'ébranlerai le ciel et la terre, la mer et l'élément aride : j'ébranlerai tous les peuples et le Désiré de toutes les nations viendra ; et je remplirai de gloire cette maison, dit le Seigneur des armées.... La gloire de cette dernière maison sera encore plus grande que celle de la première, dit le Seigneur des armées : et je donnerai la paix en ce lieu, dit le Seigneur des armées.*

Malachie, le dernier des prophètes, fut envoyé ensuite pour confirmer et éclaircir cette prophétie d'Aggée. Il dit donc aux juifs qui travaillaient à la construction de ce second temple, laquelle dura quarante-six ans. *Je vais envoyer mon ange, qui préparera la voie devant ma face, et aussitôt : le Dominateur que vous cherchez et l'Ange de l'alliance que vous désirez viendra dans son temple. Le voici qui vient, dit le Seigneur des armées.* (Malach., III, 1.)

Tous les anciens rabbins sont d'accord que le *Désiré de toutes les nations*, le *Dominateur*, cherché par les juifs, et l'*Ange de l'alliance* si désiré d'eux, ne sont que trois dénominations du Messie ; et même les Juifs d'à présent ne l'attendent pas sous une autre qualité que celle de *Dominateur*. Il est donc hors de toute contestation que dans ces deux prophéties il s'agit du Messie. Cela posé, voici un raisonnement auquel les juifs n'auront jamais rien de sensé à répondre. La gloire du second temple bâti par Zorobabel, devait, suivant le prophète Aggée, surpasser celle du premier temple bâti par Salomon, à l'arrivée du Messie ; et ce devait être en ce que le Messie, selon le prophète Malachie, viendrait dans ce second temple : gloire que n'avait pas eu le premier. Or il y a dix-sept siècles que le second temple, bâti par Zorobabel, ne subsiste plus. Donc, puisque selon ces deux prophètes le Messie a dû y venir, il y a au moins dix-sept siècles que le Messie est venu.

Les juifs ont espéré long-temps que le temple de Jérusalem serait rebâti. Le mauvais succès de Julien l'Apostat, qui l'avait entrepris uniquement pour convaincre de mensonge Jésus-Christ qui avait prédit qu'il n'y resterait pas pierre sur pierre ; ce mauvais succès, dis-je, ne les avait point rebutés. Comme il comptaient donc toujours sur le rétablissement du temple, ils se flattaient que le Messie y viendrait et qu'ainsi les prophéties d'Aggée et de Malachie auraient leur accomplissement. Ils avaient certainement tort ; car, selon ces deux prophètes, le Messie devait venir dans le second temple bâti par Zorobabel, et non dans un

troisième bâti par un autre. Mais enfin ils comptaient se tirer d'embarras par leurs chicanes ordinaires ; c'est pourquoi il ne leur venait pas dans l'esprit de chercher un autre que le Messie dans ce Désiré des nations, ce Dominateur et cet Ange de l'alliance, dont parlent les deux prophètes. Les Juifs d'à présent, voyant que toutes les belles espérances de leurs anciens s'en sont allées en fumée et qu'ils ne peuvent plus se flatter de voir rebâtir leur temple, se sont avisés d'un autre expédient. Ils nous accordent que le temple où le Dominateur devait venir, est celui qui fut bâti par Zorobabel, et qu'il a dû y venir avant qu'il fût détruit et brûlé par les Romains. Mais par ce Dominateur, ils veulent qu'on entende Judas Machabée, ou Simon son frère, qui furent les chefs du peuple durant les guerres qu'ils eurent à soutenir contre les rois de Syrie ; qui purifièrent le temple profané par les gentils et en firent une nouvelle dédicace ; qui enfin rétablirent la royauté dans la tribu de Juda et dans leur famille.

Mais il n'y a qu'une petite difficulté qui détruit de fond en comble cette belle interprétation ; c'est que ce Dominateur cherché par les Juifs est en même temps le Seigneur des armées ; car c'est lui qui parle dans la prophétie. *Je vais, dit-il, envoyer mon ange, qui préparera la voie devant ma face : et aussitôt le Dominateur que vous cherchez... viendra dans son temple : le voici qui vient, dit le Seigneur des armées.* C'est donc le Seigneur des armées qui parle ; et que dit-il ? Il dit : *Je vais envoyer mon ange qui préparera la voie devant ma face.* Le Seigneur des armées doit donc venir, puisque c'est devant lui qu'un de ses anges doit préparer la voie. Mais cette voie n'est préparée qu'au Dominateur que l'on cherche, qu'à l'Ange de l'alliance que l'on désire et qui viendra dans son temple et le remplira de gloire par sa présence. Donc le Dominateur, l'Ange de l'alliance, le Désiré des nations, en un mot le Messie, est aussi le Seigneur des armées qui parle. Et une preuve évidente que le Dominateur, ou le Messie, est aussi le Seigneur des armées, c'est qu'il viendra dans son temple. Or il n'appartient qu'au Seigneur des armées d'avoir des temples : puis donc que le Dominateur, ou le Messie, doit venir dans son propre temple et qu'il n'appartient qu'au Seigneur des armées d'en avoir, il faut nécessairement que le Dominateur, ou le Messie, soit aussi le Seigneur des armées : autrement la prophétie renfermerait un blasphème et une idolâtrie, puisqu'elle donnerait un temple à tout autre qu'au Seigneur des armées. Il ne reste donc plus aux Juifs d'autre ressource que de nous faire voir que Judas Machabée, ou Simon son frère, est le Seigneur des armées, qui est venu dans son temple, c'est-à-dire, dans un temple élevé à sa gloire et destiné à son culte.

SECTION III. — Prophétie de Daniel (IX, 24 et suiv.).

Voici ce que l'ange Gabriel révèle de la part de Dieu à ce saint prophète : *Dieu a fixé le temps de soixante-dix semaines sur votre peuple et sur votre ville sainte, afin que les prévarications soient abolies, que le peché trouve sa fin, que l'iniquité soit expiée, que la justice éternelle vienne sur la terre, que les visions et les prophéties soient scellées par l'événement et que le Saint des saints soit oint de l'huile sacrée. Sachez donc et comprenez, que depuis l'ordre qui sera donné pour rétablir et rebâtir Jérusalem, jusqu'à ce que le Messie soit le conducteur de son peuple, il y aura sept semaines et soixante et deux semaines. Les places et les murailles seront bâties de nouveau parmi des temps sâcheux. Et après les soixante et deux semaines le Christ sera mis à mort, et le peuple qui l'aura renoncé ne sera plus son peuple. Un autre peuple dépendant d'un chef qui doit venir, détruira la ville et le sanctuaire ; car le sanctuaire trouvera sa fin dans ce déluge de maux, et la guerre ne finira que par l'extrême désolation à laquelle la ville sera condamnée. Il (Le Christ ou le Messie) confirmera l'alliance avec plusieurs dans une semaine ; et à la moitié de cette semaine, il mettra fin aux sacrifices et aux oblations. Le temple ayant été souillé par des obomations, sera désolé, et la désolation se répandra sur le peuple étonné jusqu'à une ruine entière et inévitable.*

Quand nous n'aurions que cette seule prophétie, c'en serait assez pour confondre les Juifs : elle est si expresse, si claire, et Jésus-Christ y est si évidemment prédit, que Celse, ce philosophe grand ennemi du christianisme qu'Origène a si puissamment réfuté, n'y a pu trouver d'autre réponse, qu'en disant que les chrétiens l'avaient forgée après les événements et l'avaient insérée dans les écrits de Daniel. Mais nous avons contre Celse le témoignage de tout le peuple juif, qui nous a transmis cette prophétie de Daniel, qui l'a conservée et la conserve encore dans ses bibles et qu'on ne peut soupçonner de l'avoir empruntée des chrétiens. Il ne s'agit donc plus que de la développer dans toutes ses parties.

Darius, petit-fils de cet Assuérus dont il est parlé dans le livre d'Esther, et qui est le même que Artaxerxès à la longue main, selon la prière que lui en fit Néhémie, donna l'ordre, la vingtième année de son règne, que l'on rebâtît Jérusalem. (II Esdr., 1.) C'est à cette célèbre époque, révéée quatre-vingt-trois ans auparavant à Daniel, que commencent les soixante-dix semaines. Il s'agit de savoir si ce sont des semaines ordinaires de jours, ou des semaines d'années : car on trouve dans l'Écriture sainte ces deux sortes de semaines. Il est dit dans l'Exode, chapitre XXII, versets 15, 16 : *Vous compterez sept semaines pleines depuis le second jour de la fête (des Azymes)... Vous compterez, dis-je, jusqu'au premier jour d'après la septième semaine, cinquante jours en tout : et alors vous présenterez au Seigneur l'obla-*

tion de froment des nouveaux blés. Voilà les semaines ordinaires de jours. Et au chapitre XXV, verset 8 et suiv. : *Vous compterez aussi sept semaines d'années; sept fois sept ans; ces sept semaines faisant quarante-neuf ans.... La cinquantième année sera pour vous celle du jubilé* Voilà les semaines d'années. Avant de déterminer de qu'elle espèce de semaines parle Daniel, voici un raisonnement simple et à la portée de tout le monde, qui ne laisse aux Juifs aucun endroit pour s'échapper.

Les semaines de Daniel sont, ou des semaines d'années, ou des semaines de jours; et le Messie, ou le Christ (47), selon la prophétie, doit être mis à mort, et achever toute son œuvre dans la soixante et dixième semaine, après l'ordre donné pour rebâtir Jérusalem. Soixante et dix semaines d'années, ou soixante et dix fois sept ans, font quatre cent quatre-vingt-dix ans; et soixante et dix semaines de jour, ou soixante et dix fois sept jours, font quatre cent quatre-vingt-dix jours. Ainsi, selon la prophétie, le Messie a dû être mis à mort et achever son œuvre, ou quatre cent quatre-vingt-dix ans, ou quatre cent quatre-vingt-dix jours après l'ordre donné pour rebâtir Jérusalem. Il y a plus de deux mille deux cents ans que cet ordre a été donné par Artaxerxès. Que les Juifs choisissent maintenant. Veulent-ils des semaines d'années? Ils n'ont donc qu'à retrancher de cette époque quatre cent quatre-vingt-dix ans, et ils trouveront qu'il y a plus de mille sept cents ans que le Messie a dû être mis à mort. Veulent-ils au contraire des semaines de jours? Ils font encore plus mal : car quatre cent quatre-vingt-dix jours ne faisant que seize mois, il faudra que le Messie ait été mis à mort seize mois après l'ordre donné par Artaxerxès, et par conséquent depuis plus de deux mille et deux cents ans. Ainsi de quelque côté que les Juifs se tournent, cette prophétie les écrase.

Je pourrais, Messieurs, m'en tenir là, si je n'avais entrepris que de vous prouver que les espérances de votre nation sont vaines, et que le Messie est venu depuis longtemps; mais comme je me suis encore engagé à vous montrer que ce Messie promis est Jésus-Christ, il faut que je vous fasse voir que la prophétie de Daniel n'a été ni n'a pu être accomplie que dans Jésus-Christ seul. Suivez-moi donc dans le précis que je vais faire de l'histoire de votre nation, et dans l'application que je ferai ensuite de la prophétie de Daniel à Jésus-Christ.

Nous avons deux époques à distinguer, savoir, l'époque de la fin de la captivité, ou de l'envoi de Zorobabel en Judée pour rebâtir le temple; et l'époque de l'envoi de Néhémie pour rétablir et rebâtir Jérusalem. Le prophète Jérémie, qui vit le commencement de la captivité, assura les juifs, de la part

de Dieu, qu'elle ne durerait que soixante et dix ans (*Jerem.*, XXV, 11, 12; et XXIX, 10) : et le prophète Isaïe, plus de cent ans avant qu'elle commençât, avait prédit (*Isa.*, XLIV, 28; XLV, 1), que Cyrus, dont Dieu lui avait révélé jusqu'au nom, y mettrait fin. Les soixante et dix ans de captivité commencent donc à la première prise de Jérusalem par Nabuchodonosor II, laquelle arriva la quatrième année de Joackim, ou Jéchonias, roi de Juda, que Nabuchodonosor emmena captif à Babylone; et ils finissent à la première année de Cyrus, devenu le maître de ce vaste empire par la mort de Cyaxare, ou Darius le Mède, son oncle et son beau-père, pour lequel il l'avait conquis. Durant cet intervalle, régnèrent à Babylone Nabuchodonosor II, Evilmerodac, son fils, Nériglissor, beau-frère de ce dernier, à qui il ôta le trône et la vie, Balthazar, fils de Nériglissor, et par sa mère, petit-fils de Nabuchodonosor, et enfin Cyaxare, roi des Mèdes, nommé, par Daniel, *Darius le Mède*, pour qui Cyrus, roi des Perses, son neveu, son gendre, son tributaire et son héritier, fit la conquête de l'empire babylonien.

Ce fut à la première année de Darius le Mède, ou de Cyaxare, que Daniel eut la révélation des soixante et dix semaines. (*Dan.*, IX, 1.) Cyrus, étant donc devenu par la mort de ce prince, le maître de tout l'Orient, signala le commencement de son règne par la liberté qu'il rendit aux Juifs, et, dès la première année, il envoya Zorobabel, petit-fils de Jéchonias, roi de Juda et chef de cette tribu, pour rebâtir (*Paralip.*, XXXVI, 23), non la ville, mais le seul temple de Jérusalem. (*II Esdr.*, 1, 2, 3.) Ce grand ouvrage fut souvent interrompu et repris sous les successeurs de Cyrus, selon que les ennemis des Juifs étaient les plus forts ou les plus faibles à la cour des rois des Perses; et ce ne fut que la sixième année de Darius, roi des Perses, qui est le même qu'Artaxerxès à la longue main (48), que l'ouvrage fut entièrement achevé, et qu'on fit la dédicace du nouveau temple. (*I Esdr.*, VI, 15, 16.) Nous avons même vu, ci-devant, qu'on fut quarante-six ans à le bâtir. (*Joan.*, II, 20.)

Cependant à Cyrus avait succédé Cambyse, son fils, indigne d'un tel père. Celui-ci étant mort sans postérité, après avoir massacré son frère Smerdis, un mage, aussi nommé Smerdis, se donna pour le fils de Cyrus qui avait porté ce nom, et s'empara du trône. La fourberie ayant été bientôt découverte, les sept principaux seigneurs de la cour conspirèrent contre lui, le tuèrent, et l'un d'eux, savoir, Darius, fils d'Hystaspe, qui paraît être l'Assuérus du livre d'*Esther*, monta sur le trône : son fils Hercès, fameux par la grande armée qu'il mena contre les Grecs, et par sa défaite, lui succéda, et après lui régna son fils Darius, ou Artaxerxès à la

(47) Ces deux mots, dont le premier est hébreu, et le second grec, signifient la même chose, c'est-à-dire l'Oint du Seigneur.

(48) Esdras lui donne ces deux noms, liv. I, ch. VI, 1, 12, 13, 14, 15; et ch. VII, 1, 7, 11, 12, 21.

longue-main. C'est ce même prince, sous la sixième année duquel le bâtiment du temple fut achevé et dédié, qui l'année suivante envoya Esdras à Jérusalem, pour y régler les choses qui appartaient au culte de Dieu (I *Esdr.*, VII); et qui treize ans après, c'est-à-dire la vingtième année de son règne, donna, à la prière de Néhémie, l'ordre de rebâtir la ville, les places et les murailles de Jérusalem. (II *Esdr.*, XI.) On voit, par ce précis d'histoire, la différence qu'il faut mettre entre les deux époques du rétablissement du temple et du rétablissement de Jérusalem. Le rétablissement du temple fut ordonné par Cyrus, la première année de son règne; et celui de Jérusalem fut ordonné soixante ans après par Artaxerxès, la vingtième année de son règne. Car on fut quarante-six ans à bâtir le temple, qui ne fut achevé que la sixième année d'Artaxerxès. Si donc à ces quarante-six ans on ajoute les quatorze ans qu'il y a de la sixième à la vingtième année de ce prince, on trouvera soixante ans d'intervalle d'une époque à l'autre.

C'est donc de cette vingtième année du règne d'Artaxerxès, qu'il faut commencer de compter les soixante et dix semaines de Daniel. Vous aurez remarqué, Messieurs, que le prophète partage ces soixante et dix semaines en trois parties. La première est de sept semaines, durant lesquelles les places et les murailles de Jérusalem seront bâties de nouveau parmi des temps fâcheux et difficiles: la seconde est de soixante et deux semaines, après lesquelles le Christ sera mis à mort; à la troisième enfin n'est que d'une semaine, à la moitié de laquelle le Christ confirmera l'alliance avec plusieurs; après quoi le sanctuaire étant souillé par des abominations, le temple, la ville et le peuple seront ruinés pour toujours. Si une de ces trois parties ne peut être entendue que de semaines de jours, toutes doivent être entendues de même; et si on doit l'entendre de semaines d'années, il faut entendre de même les autres.

Les juifs voudraient bien qu'on les crût des semaines ordinaires de jours; et voici comment ils s'y prennent. Néhémie rapporte (II *Esdr.*, II, 11 et seq.) qu'étant arrivé à Jérusalem, il y demeura trois jours, faisant seul, durant la nuit, le tour de l'enceinte de la ville par dehors, sans communiquer son dessein à personne; qu'après ces trois jours, il montra au peuple l'ordre qu'il avait obtenu d'Artaxerxès, et l'encouragea à rebâtir les murailles de la ville. Ensuite il dit (II *Esdr.*, VI, 15) que la muraille fut toute rebâtie le vingt-cinquième jour du mois d'*Elul*, ayant été achevée en cinquante et deux jours. Suivant Daniel, les murailles de Jérusalem devaient être rebâties pendant les sept premières semaines. Or sept semaines de jours font quarante-neuf jours, auxquels, si on ajoute les trois jours que Néhémie employa à faire secrètement le tour de la ville, on aura les cinquante-deux jours qui furent employés au rétablisse-

ment parfait des murailles. Il est donc évident, concluent les Juifs, que les sept premières semaines de Daniel sont des semaines de jours, et qu'il en est de même des autres.

Cette explication peut en imposer à des esprits superficiels; mais voici de quoi la détruire sans ressource. Daniel donne à compter les semaines, non depuis l'arrivée de Néhémie à Jérusalem, mais depuis l'ordre donné de la rebâtir. Or Néhémie nous apprend lui-même (II *Esdr.*, II, 1) que cet ordre fut donné au mois de Nisan, qui était le premier de l'année parmi les Juifs; et que la muraille de la ville ne fut entièrement bâtie que le 25 du mois d'*Elul* (II *Esdr.*, VI, 15), qui était la sixième de leur année. En supposant donc que cet ordre ait été donné le dernier jour de Nisan, il se passa depuis l'ordre donné jusqu'au 25 d'*Elul*, non sept semaines, ni cinquante-deux jours, mais cent quarante-cinq jours, qui font vingt semaines et cinq jours. Et en effet, après que Néhémie eut obtenu l'ordre, il lui fallut bien quelques jours pour les préparatifs de son voyage, et de ceux qui l'accompagnaient: il lui en fallut aussi pour faire le trajet du château de Suze, où il était, jusqu'à Jérusalem; et tout ce temps s'étant passé depuis l'ordre donné par Artaxerxès doit être compté. D'ailleurs l'ordre portait de rétablir, non-seulement les murailles de l'enceinte de la ville, mais encore de rebâtir les places et les maisons, et d'abattre dans la forêt du roi des bois pour couvrir les murailles et les portes de la ville, les portes et les tours du temple, et les maisons qu'on bâtirait. (II *Esdr.*, II, 8.) Or, quand on ne saurait pas d'ailleurs toutes les traverses que les ennemis des Juifs leur suscitèrent, ce n'est pas là un ouvrage de quarante-neuf, ni de cinquante-deux, ni même de cent quarante-cinq jours. Quoiqu'il soit donc vrai que les Juifs, tant par zèle pour le rétablissement de la cité sainte, que pour se mettre en sûreté contre leurs voisins, ayant rebâti en cinquante-deux jours l'enceinte des murailles de Jérusalem, ils n'eurent plus ensuite les mêmes motifs, ni la même facilité de presser et d'achever le reste de l'ouvrage: ils eurent des temps fâcheux et difficiles à passer, par la jalousie de leurs voisins, qui les forcèrent souvent de l'interrompre; et il leur fallut les sept premières semaines, ou les quarante-neuf ans de la première division de Daniel, pour conduire tout ce grand ouvrage à sa perfection.

Mais ce qui achève de démontrer qu'il s'agit ici de semaines d'années et non de jours, c'est que les événements prédits par Daniel ne peuvent en aucune façon s'ajuster avec des semaines de jours. Car il faut, suivant la prophétie, qu'au milieu de la soixante et dixième ou dernière semaine, le Christ soit rejeté et mis à mort par son peuple; qu'aussitôt après, il se passe des abominations dans le lieu saint; qu'un chef conduise un autre peuple contre Jérusalem;

qu'il la détruise, ainsi que son temple; et que cette désolation s'étende sur tout le peuple juif jusqu'à une ruine entière et inévitable. Soixante-dix semaines de jours ne font jamais que quatre cent quatre-vingt-dix jours, c'est-à-dire un peu plus de seize mois. Que les juifs nous fassent donc voir un Christ rejeté et mis à mort seize mois après l'arrivée de Néhémie à Jérusalem, sous le gouvernement d'un prince aussi saint et aussi zélé que lui pour la justice et la loi de Dieu, et du vivant d'Esdras qui travaillait sans relâche à ramener son peuple à l'observation de cette sainte loi dans toute sa pureté; qu'ils nous apprennent quelles sont ces abominations qui souillèrent le sanctuaire dès la seconde année ou même du vivant de ces deux hommes chéris de Dieu; qu'il nous nomment ce chef d'un autre peuple qui, peu de temps après le meurtre du Christ, arrivé la seconde année du gouvernement de Néhémie, est venu détruire pour toujours la ville et le temple de Jérusalem tout fraîchement rebâti; qu'ils nous montrent enfin par quel enchantement cette ville et ce temple, qui ont dû être détruits pour toujours si peu de mois après leur établissement, n'ont pas laissé de subsister encore plus de cinq cent vingt ans.

Les juifs poussés à bout ont eru trouver un dénouement à la prophétie. Ce Christ, disent-ils, ou cet oint que Daniel a prédit qu'on mettrait à mort n'est pas le Messie attendu par nos pères, mais le saint pontife Onias que Ménélaus, usurpateur du souverain pontificat, fit assassiner par Andronique: (II Machab., IV, 34.) La désolation du temple et de la ville, qui arriva peu de temps après, lorsque Antiochus Epiphànès, roi de Syrie, vint à Jérusalem, y faire un carnage général, où périrent en trois jours quatre-vingt mille citoyens, dont quarante mille furent mis en pièces et les autres furent chargés de chaînes et vendus (II Machab., V, 14), et fit profaner le temple en y plaçant des statues de faux dieux et le faisant appeler le temple de Jupiter Olympien. (II Machab., VI, 2.) Ce chef étranger qui devait conduire un autre peuple pour détruire Jérusalem et son temple est le même Antiochus, etc.

C'est ainsi que les rabbins se jouent de l'ignorance de leur nation, comme des prophéties. Mais une seule observation fait tomber par terre ce misérable subterfuge. Soixante-dix semaines de jours, comme nous avons vu, font quatre cent quatre-vingt-dix jours, et soixante-dix semaines d'années font quatre cent quatre-vingt-dix ans. Or, depuis l'ordre donné par Artaxercès, de rebâti Jérusalem, jusqu'au meurtre d'Onias, on ne trouve ni quatre cent quatre-vingt-dix jours ni quatre cent quatre-vingt-dix ans, mais deux cent quatre-vingts ans ou environ; car le meurtre d'O-

niais précéda de peu de temps le retour d'Antiochus Epiphànès de son expédition d'Égypte et les cruautés qu'il exerça dans Jérusalem. Or Antiochus revint d'Égypte dans la sixième année de son règne, qui était la cent quarante-troisième du règne des Grecs. (I Machab., I, 21.) Cette époque du règne des Grecs commence à l'entrée triomphante qu'Alexandre fit dans Babylone trois cent douze ans avant Jésus-Christ (49). En ôtant donc cent quarante-trois de trois cent douze, on a cent soixante-neuf. Ce fut donc cent soixante-neuf ans avant Jésus-Christ qu'Antiochus revint d'Égypte et persécuta les juifs. Mais de la vingtième année d'Artaxercès jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, il s'est écoulé quatre cent cinquante ans. Si donc de ce nombre quatre cent cinquante on ôte cent soixante-neuf, reste deux cent quatre-vingt-un ans qui se sont écoulés depuis la vingtième année d'Artaxercès jusqu'à la persécution d'Antiochus, et par conséquent environ deux cent quatre-vingts jusqu'au meurtre d'Onias.

Ce qu'il faut bien remarquer, Messieurs, c'est que ce meurtre et la persécution d'Antiochus qui le suivit donnèrent lieu aux victoires éclatantes et miraculeuses des Machabées, à l'affranchissement des juifs de la domination de tout prince étranger, et au rétablissement de la monarchie parmi eux dans la famille des Asmonéens, descendants de Simon le Machabée. Comment donc les juifs d'à présent osent-ils appliquer à cette persécution une prophétie qui annonce la ruine entière et inévitable de Jérusalem, de son temple et de toute la nation? Voulez-vous savoir au contraire, Messieurs, quelles forent les suites de cette persécution? Les voici: *Tout le pays de Juda demeura paisible pendant tout le temps de Simon. Il ne chercha qu'à faire du bien à sa nation, et sa puissance et sa gloire furent agréables aux juifs tant qu'il vécut. Outre toutes les actions glorieuses qu'il fit, il prit Joppé pour lui servir de port, et il en fit un passage pour aller dans les îles de la mer. Il étendit les limites de sa nation, et se rendit maître de tout le pays. Il fit un grand nombre de prisonniers; il s'empara de Gazara, de Bethsara et de la forteresse de Jérusalem: il en ôta toutes les impuretés, et il n'y avait personne qui lui résistât. Chacun cultivait alors sa terre en paix: le pays de Juda était couvert de blé, et les arbres de la campagne produisaient leurs fruits. Les vieillards étaient tous assis dans les places publiques, et s'entretenaient de ce qui concernait le bien du pays; les jeunes hommes se paraient de vêtements magnifiques et d'habits de guerre. Il fournissait les villes de vivres, et il en faisait des places d'armes; de sorte que son nom devint célèbre jusqu'aux extrémités de la terre. Il établit la paix dans tout son pays, et tout*

(49) Alexandre, roi de Macédoine, vainquit Darius Codoman, et enleva aux Perses l'empire de l'Asie. après sa mort, ses principaux officiers se partagèrent ses conquêtes. Les rois de Syrie et d'Égypte

furent les plus puissants. Ils prirent pour époque commune l'entrée d'Alexandre dans Babylone. C'est cette époque qu'on nomme *Syro-Macédonienne*.

Israël fut comblé de joie. Chacun se tenait assis sous sa vigne et sous son figuier; et nul n'était en état de leur donner de la crainte. Il ne se trouva plus dans le pays aucun ennemi qui osât les attaquer; et les rois furent abattus dans tout ce temps-là. Il protégea tous les pauvres de son peuple: il fut zélé pour l'observation de la loi, et il extermina tous les injustes et tous les méchants. Il rétablit la gloire du sanctuaire, et il multiplia les vases saints. (I Machab., XIV, 4-15.) Est-ce là l'accomplissement de la prophétie de Daniel, qui ne prédit que des malheurs sans remède à Jérusalem, au temple, à toute la nation, après le meurtre qu'elle aura fait du Christ? Au surplus, les Juifs, en appliquant la prophétie de Daniel au meurtre d'Onias et à la persécution d'Antiochus, abandonnent donc les semaines de jours; et comme ils ne peuvent non plus faire cadrer ces événements avec les semaines d'années, ils font voir qu'ils parlent en l'air, sans savoir ce qu'ils disent, comme des gens qui soutiennent une cause désespérée et ne cherchent qu'à se sauver comme ils peuvent.

Voyons présentement, Messieurs, le parfait accord de la prophétie avec tout ce qui regarde Jésus-Christ. Selon les plus habiles chronologistes, il y a une erreur de quatre ans dans l'ère chrétienne. Jésus-Christ est né l'an 4000 du monde, quatre ans plus tôt que nous ne comptons ordinairement; et au lieu d'être présentement en l'année 1766 depuis sa naissance, nous sommes réellement en l'année 1770. D'où il suit qu'au lieu d'avoir vécu trente-trois ans, il en a vécu trente-sept. Et lorsque saint Luc dit que ce divin Sauveur était âgé d'environ trente ans, lorsqu'il fut baptisé par saint Jean, il a voulu faire un compte rond, comme le marque l'expression d'*environ*; et rien n'empêche qu'on ne croie qu'il était alors dans sa trente-quatrième année. Je fais cette remarque pour aller au-devant des mauvaises chicanes qu'on pourrait faire sur ce que, selon le calcul ordinaire, il y aurait environ quatre ans d'erreur dans le compte des semaines. Ce compte est la somme totale des années qu'ont régné les princes successeurs d'Artaxerxès jusqu'à la naissance de Jésus-Christ: or les historiens ne se sont pas scrupuleusement attachés à marquer les mois et les jours de leurs règnes, non plus que les temps précis des interrègnes; mais ils ont dit en compte rond: tel prince a régné quinze ans, tel autre dix, et tel autre vingt. Il n'est donc pas surprenant que dans un compte chronologique de plus de quatre cents ans, il se trouve quatre ans d'erreur. Revenons.

Suivant les plus habiles chronologistes l'an de la naissance de Jésus-Christ, 4,000 du monde, est le quatre cent cinquantième depuis la vingtième année du règne d'Artaxerxès à la longue main. L'an quinze de l'empire de Tibère correspond selon l'ère commune à la trentième année de Jésus-Christ, ou plutôt, selon la remarque ci-des-

sus, à la trente-quatrième. Il n'y a donc qu'à ajouter ces deux sommes 450 et 34, et l'on aura quatre cent quatre-vingt-quatre ans. Ainsi la quatre cent quatre-vingt-quatrième année des semaines de Daniel, laquelle est précisément la première année de la soixante et dixième semaine, concourt avec la quinzième année de Tibère. Cette même année saint Jean-Baptiste commença sa prédication (*Luc.*, III, 1), et peu de temps après Jésus-Christ se fit baptiser par son précurseur. (*Ibid.*, 21.) Il fit depuis trois pâques avec ses apôtres, à la dernière desquelles il fut mis à mort. Cela conduit à la quatre cent quatre-vingt-septième année des semaines de Daniel, et par conséquent à la quatrième année de la soixante-dixième et dernière semaine. Voilà précisément le milieu de cette dernière semaine, où Daniel avait prédit que le Messie serait mis à mort, qu'il confirmerait l'alliance avec plusieurs; qu'il établirait sur la terre la justice éternelle, en expiant le péché par son sacrifice; qu'il mettrait fin à ceux de la loi, ainsi qu'aux visions et aux prophéties, qui seraient dès lors accomplies, et que le peuple qui l'aurait rejeté, cesserait d'être son peuple. Tout cela se trouve accompli avec la dernière précision en la personne de Jésus-Christ, la dix-neuvième année de Tibère, et la quatrième année de la soixante-dixième semaine de Daniel.

Il est mis à mort cette même année. Il scelle par l'événement tout ce que les prophètes avaient prédit des humiliations, des souffrances, de la mort et du sacrifice du Messie. Il fait cesser par le sien tous ceux de l'ancienne loi qui n'en étaient que des ombres et des figures: le voile du temple se déchire du haut en bas, et s'ouvre en deux parts à sa mort, pour apprendre aux juifs que la vérité n'est plus voilée par des ombres et des figures, qu'elle est manifestée à tous les hommes, que le sanctuaire du ciel, figuré par celui du temple, ne leur est plus inaccessible; que le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech, établi de Dieu avec serment, et prédit par David, vient de l'ouvrir, et qu'il y entre avec son propre sang, pour y faire entrer tous ceux qu'il rendra participants du fruit de sa mort. Il ressuscite le troisième jour, comme les prophètes l'avaient prédit du Messie. (*Isa.*, LIII, 9.) Son sépulcre est pour lui un théâtre de gloire: il s'y revêt de l'immortalité. Il converse encore quarante jours avec ses disciples, il les instruit du royaume de Dieu; il leur donne mission pour aller prêcher l'Évangile du salut dans tout le monde, et leur communique le pouvoir de remettre les péchés, et de chasser les démons en son nom. Le quarantième jour il monte au ciel à leurs yeux. Dix jours après, il confirme l'alliance avec eux et avec tous ceux qui, dans toute la suite des siècles, croiront en lui, en leur envoyant son Esprit-Saint en forme de langues de feu, avec pouvoir de le communiquer aux autres.

Dès lors le peuple juif, qui l'a rejeté et a

déclaré n'avoir point d'autre roi que César, n'est plus son peuple. Jésus-Christ s'en forme un nouveau de tous les peuples de la terre, comme il avait été promis aux patriarches et prédit par les prophètes. Le temple devenu inutile par l'abolition des sacrifices figuratifs de la loi, est abandonné d'abord à la prostitution, et ensuite aux flammes. Un chef conducteur d'un autre peuple, savoir Tite, fils de l'empereur Vespasien, et depuis empereur lui-même, vient à la tête d'une armée romaine mettre le siège devant Jérusalem, où il surprend et renferme la nation rassemblée pour la fête de Pâques. Il prend la ville, la détruit de fond en comble, brûle son temple, et n'y laisse pas pierre sur pierre, et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le temple est brûlé contre ses ordres exprès, et malgré tous les efforts de son armée et des juifs pour éteindre le feu. Onze cent mille juifs périrent durant ce siège : les malheureux restes de la nation sont dispersés pour toujours sur toute la terre, et tous ces traits évidents de la vengeance divine tombent sur eux dans le court espace de trente-huit ans, depuis qu'ils ont mis à mort Jésus-Christ, qui les leur avait annoncés comme le châtimement de sa mort. Combien le voile que les juifs ont sur le cœur ne doit-il pas être épais pour les empêcher de reconnaître dans tous ces événements l'entier et exact accomplissement de la prophétie de Daniell Je pourrais, Messieurs, m'en tenir là : néanmoins j'ajouterai encore une quatrième preuve, qui est à la portée des esprits les plus simples.

SECTION IV. — Prophétie de Michée (V, 2).

Toute la nation juive, depuis la mort du patriarche Jacob, et ensuite depuis le temps de David, jusqu'à la dernière destruction de Jérusalem, a non-seulement attendu le Messie, mais elle a toujours cru qu'il serait de la tribu de Juda, de la maison et famille de David. Entr'autres prophéties, celle de Michée ne laisse rien à désirer. *Et vous, Bethléem Ephrata, dit-il, vous êtes regardée comme trop peu considérable pour donner des princes à Juda; mais c'est de vous, dit le Seigneur, que sortira celui qui est à moi, pour être le Dominateur dans Israël.* (Mich., V, 2.) Celui qui est au Seigneur d'une façon toute particulière, laquelle ne convient qu'à lui seul, et qui doit être le dominateur dans Israël, est le Messie, de l'aveu de tous les Juifs : le Messie devait donc sortir de Bethléem Ephrata. Or Bethléem Ephrata était une petite ville de la tribu de Juda, et la patrie de David, où étaient nés, et avaient été établis Booz, son bisaïeul; Obed, son aïeul, et Isai ou Jessé, son père. C'était là le patrimoine de sa famille, qui lui était échu en partage, lors de la division de la terre sainte, qui fut faite par Josué. Salmon, père de Booz, et trisaïeul de David, qui reçut ce patrimoine des mains de Dieu par le ministère de Josué, était le chef de la tribu de Juda, lorsque les Israélites entrèrent dans la terre promise. C'est donc de

Bethléem Ephrata et de la famille de David, la première de la tribu de Juda, que devait naître le Messie. Les Juifs en étaient si persuadés, que, lorsqu'Hérode demanda aux princes des prêtres, et aux docteurs du peuple, où le Christ devait naître; ils répondirent aussitôt : *à Bethléem de Juda*, et lui alléguèrent cette prophétie de Michée. (Matth., II, 4, 5, 6.) Et Jésus-Christ ayant demandé une fois aux pharisiens assemblés autour de lui : *Que vous semble du Christ? De qui est-il fils? Ils lui répondirent : De David.* (Matth., XXII, 42.) C'est donc parce que le Messie devait sortir de la tribu de David, et de la maison et famille de Juda, et afin que l'on pût reconnaître qu'il en était sorti, que Dieu conserva toujours cette tribu et cette famille, malgré toutes les abominations dont elles se rendirent coupables : c'est pour cela qu'il ne traita point Juda comme les dix tribus schismatiques, lesquelles furent dispersées pour toujours par les rois d'Assyrie, et ne sont jamais revenues de leur dispersion; au lieu qu'il promit dès lors de donner, et qu'il donna toujours une lampe, c'est-à-dire, un rejeton à la maison de David : c'est pour cela que quand il punit cette maison et cette tribu par la captivité de Babylone, il promit de la rétablir, et la rétablit en effet dans ses héritages au bout de soixante-dix ans, sous la conduite de Zorobabel, prince de la maison de David, et de Néhémie, autre enfant de Juda. C'est pour cela enfin que cette tribu et ces familles furent si bien conservées jusqu'au temps de Jésus-Christ, que l'empereur Auguste ayant fait faire le dénombrement de tous les sujets de l'empire, et chaque juif étant obligé par là d'aller se faire inscrire dans le rôle de sa ville et de sa famille, Marie, mère de Jésus-Christ, et Joseph, son époux, furent se faire inscrire à Bethléem, parce qu'ils étaient de la maison et famille de David; Dieu ayant voulu que les registres publics de l'Empire fissent foi de la filiation que Jésus-Christ tirait de David par Marie sa mère.

Mais le Messie étant une fois venu, il n'y a plus aucune raison de conserver cette tribu, surtout, si à tous ses crimes précédents, elle a ajouté celui de renoncer et mettre à mort le Messie. Or ici les faits parlent. Il y a plus de dix-sept cents ans que la main de Dieu s'est appesantie sur cette tribu. A la ruine de Jérusalem, elle fut dispersée pour toujours, et sans retour, comme l'avaient été les dix autres tribus : Vespasien fit rechercher et mourir tout ce qui pouvait encore rester de la maison et famille de David, et enfin cette tribu ayant perdu ses titres de généalogie et de descendance, se mêla et se confondit tellement avec les autres, qu'il n'est plus possible depuis ce temps-là de connaître de quelle tribu sont sortis les juifs actuellement répandus sur la terre. Pourriez-vous me dire, Messieurs de quelle tribu vous êtes? Ou même si vous êtes originairement de race juive, ou prosélytes? Est-il quelqu'un des juifs, qui puisse

répondre à une pareille question ? Ils n'en savent rien, ni n'en peuvent rien savoir. Il n'est donc plus possible de vérifier d'aucun juif sur la terre, qu'il soit de la tribu de Juda et de la race de David. Donc il ne faut plus attendre le Messie. Il est nécessaire, qu'il soit venu avant cette confusion, et lorsqu'on pouvait encore vérifier sa descendance de David. Et comme Jésus-Christ est constamment descendant de Juda par David, et qu'il a d'ailleurs tous les caractères que les prophètes ont appropriés au Messie, il n'y a plus qu'un endurcissement brutal et désespéré qui refuse de le reconnaître pour le Messie.

CHAPITRE III.

Par les prophéties qui marquent quelle doit être la personne du Messie, il est démontré que le Messie est Jésus-Christ.

Nous prétendons, Messieurs, nous autres chrétiens, que Jésus-Christ notre Seigneur est Dieu et homme tout ensemble ; Dieu, parce qu'il est de toute éternité engendré de Dieu, dont il est le Fils éternel, ou le verbe, ou la sagesse subsistante, car tout cela signifie la même chose ; et homme, parce qu'il a pris la nature humaine dans le sein d'une vierge de la race de David, et qu'il est né d'elle à Bethléem, au temps marqué par les prophètes. Ainsi, selon la foi de l'Eglise chrétienne, Jésus-Christ est un Dieu-homme. Ils s'agit donc de savoir si les prophètes ont annoncé que le Messie serait tout ensemble Dieu et homme, Fils de Dieu, et fils de l'homme ; et s'il est vrai qu'ils l'aient annoncé, les juifs n'auront plus aucune raison de contester à Jésus-Christ la qualité de Messie.

SECTION I^{re}. — Prophétie de Michée (V, 2).

Commençons par la prophétie de Michée, dont nous n'avons vu ci-dessus qu'une partie. La voici tout entière (30) : *Et vous, Bethléem Ephrata, vous êtes regardée comme trop peu considérable pour donner des princes à Juda ; mais c'est de vous, dit le Seigneur, que sortira le mien, ou celui qui est à moi, pour être le Dominateur dans Israël ; et sa sortie, ou sa génération, est dès avant, dès les jours du siècle* מִקְּדֵם (mikkedem) *dès avant, ou dès l'antiquité,* מִיְּמֵי עִירָם (mijmei golam) *dès le jour du siècle, ou dès l'éternité.*

Les Juifs, comme nous l'avons vu, ont toujours entendu du Messie cette prophétie de Michée : outre la preuve que j'en ai donnée par la réponse des prêtres et des docteurs à Hérode, en voici une autre que nous fournit l'évangéliste saint Jean, qui rapporte que le peuple ayant entendu les discours de Jésus-Christ, les uns disaient : *Cet homme est assurément un prophète ; d'autres disaient : C'est le Christ ; mais quelques-uns disaient, au contraire : Le Christ viendra-t-il de Galilée ? L'Écriture ne dit-elle pas que le Christ viendra de la race de David, et de la*

petite ville de Bethléem, d'où était David. (Joan., VII, 40, 41, 42.) C'est qu'ayant toujours demeuré à Nazareth en Galilée depuis son retour d'Égypte, il passait pour Nazaréen, quoiqu'il fût Bethléémite. Il est donc incontestable que cette prophétie regarde le Messie. Or le prophète reconnaît deux sorties, deux générations, deux naissances dans le Messie ; l'une, par laquelle il doit sortir de Bethléem et de la race de David : voilà sa naissance comme homme ; l'autre, par laquelle il sort de Dieu dès l'éternité, il est à Dieu d'une façon toute particulière, comme son Fils engendré de lui : voilà sa naissance éternelle comme Dieu, Fils de Dieu. Donc suivant la prophétie de Michée, le Messie, Fils de Dieu dès l'éternité, doit se rendre aussi dans le temps Fils de l'homme dans Bethléem. Donc le Messie annoncé par Michée doit être un Dieu-homme.

SECTION II. — Prophéties d'Isaïe (VII, 13, 14 ; IX, 6, 7).

Aucun des prophètes n'a parlé du Messie aussi fréquemment, ni aussi clairement qu'Isaïe. On le croirait plutôt son historien que son prophète. Je ne choisirai pour le présent que deux de ses prophéties : voici la première. Le prophète adresse la parole à la maison de David, de laquelle il était lui-même. *Écoutez donc, ô maison de David. Ne vous suffit-il pas de laisser la patience des hommes, sans laisser encore celle de mon Dieu ? C'est pourquoi le Seigneur vous donnera lui-même un prodige. Voici qu'une Vierge conçoit et enfante un Fils : (ô Vierge) vous le nommerez Emmanuel.* Le Prophète, comme l'on voit, annonce un prodige que le Seigneur donnera lui-même à la maison de David. Le roi Achaz, chef de cette maison, n'en voulait point : Isaïe venait de lui dire : *Demandez au Seigneur votre Dieu qu'il vous accorde un prodige ou du fond de la terre, ou du plus haut du ciel ; et ce prince endurci avait répondu : je n'en demanderai point, et je ne tenterai point le Seigneur.* (Isa., VII, 11, 12.) C'est donc d'abondance, pour ainsi dire, que le Seigneur promet d'en donner un à la maison de David. Or ce n'en est point un, qu'une Vierge, qui cesse de l'être par les approches d'un homme, conçoit et enfante un fils ; c'est le cours de la nature : et si le prophète n'eût promis d'autre prodige que celui-là, il se serait moqué de la maison de David. Mais qu'une vierge, sans cesser de l'être, conçoit et enfante un fils, c'est un prodige très-grand de la toute puissance du Créateur, et digne qu'il le fasse annoncer par son prophète.

Je fais cette remarque, pour aller au-devant d'une mauvaise chicane que nous font les Juifs. Ils disent que le mot hébreu הנַרְבָּה (hahhalmah) que nous traduisons par celui de vierge, signifie également une fille qui a été corrompue en secret et une fille qui s'est maintenue vierge ; et que le mot hébreu qui signifie proprement vierge, est

(50) Suivant l'hébreu.

בהלת (*betoulah*). Mais ce n'est là, comme j'ai dit, qu'une mauvaise chicane forcée exprès pour trouver quelque moyen d'éluider la prophétie. Car bien loin que *betoulah* soit le seul mot hébreu qui signifie proprement *vierge*, le mot *hahhalmah* ajoute encore quelque chose à celui de *vierge*, et signifie une vierge entièrement retirée et cachée aux yeux des hommes, car il est dérivé du verbe עלה (*hhelam* ou *gelam*), qui veut dire *se tenir caché*.

Et en effet, on ne trouve ce mot employé que six fois dans l'Écriture sainte : 1° dans la *Genèse* (XXIV, 16), où après qu'il a été dit de Rebecca, qu'elle était jeune fille (*betoulah*) *inconnue à tout homme*, elle est appelée ensuite au verset 43 *Hahhalmah*, sans y ajouter, *inconnue à tout homme*, parce que ce mot l'exprime. 2° Dans l'*Exode* (II, 8), où Marie sœur de Moïse, pour lors âgée de sept ans (51) est appelée *Hahhalmah*. 3° Dans le psaume LXVII, v. 26 où il est dit : *Les musiciens allaient les premiers, suivis de ceux qui jouaient des instruments : les jeunes filles (Hahhalthamoth) au milieu d'eux, battaient des tambours*. 4° Dans les *Proverbes* de Salomon (XXX, 19), où il dit, que la quatrième chose qui lui est inconnue, c'est la trace d'un homme à l'égard d'une vierge (*hahhalmah*) qu'il veut corrompre. 5° Dans le *Cantique des cantiques* (I, 2), où il est dit à l'Époux : *Votre nom est un parfum que l'on répand ; c'est pourquoi les jeunes filles (Hahhalthamoth) vous aiment*. Enfin, le sixième endroit est celui d'Isaïe. Dans les cinq autres endroits que je viens de citer, le mot *hahhalmah* signifie une jeune vierge inconnue à tout homme : par où donc les Juifs pourront-ils prouver que dans le seul passage d'Isaïe, ce mot n'a pas la même signification ? C'est précisément tout le contraire ; car si la signification de ce mot était douteuse dans les cinq autres passages, elle se trouverait fixée par celui d'Isaïe, qui annonçant l'enfantement de la vierge qui lui est montrée, comme un prodige donné de Dieu, ne peut être entendu que d'une vierge inconnue à tout homme. Il résulte évidemment de cette prophétie, que l'enfant qui naîtra de la vierge, sera Dieu et homme ; Dieu, puisqu'il sera *Emmanuel*, c'est-à-dire, *Dieu avec nous* ; homme, puisqu'il naîtra de la vierge.

Isaïe parle encore plus clairement dans l'autre prophétie (IX, 6). *Un petit enfant nous est né, et un fils nous a été donné : il portera sur son épaule la marque de sa principauté, et il sera appelé l'Admirable, le Conseiller, Dieu (78) le Fort, le père d'une famille éternelle* (ou, suivant l'hébreu, le père de l'éternité), *le Prince de la paix*. Voilà donc bien clairement le Messie homme, puisqu'il est un petit enfant né dans le temps, et tout ensemble Dieu et père de l'éternité.

Ces deux prophéties tourmentent extrêmement les Juifs d'à présent ; car pour tous

ceux qui ont écrit avant la venue de Jésus-Christ, et même les auteurs de leurs *Targum* ou paraphrases, ils les ont toujours entendues du Messie, comme en effet on ne peut les entendre que de lui. C'est que ces rabbins paraphrastes, qui vivaient dans les premiers siècles de l'Église, n'avaient pas encore perdu toute l'espérance de voir arriver le Messie, c'est pourquoi il ne leur venait pas dans l'esprit de détourner les prophéties à un autre sens. Ils se contentaient de ne pas les appliquer à Jésus-Christ. Mais les Juifs d'à présent ayant perdu toute espérance, ou plutôt, forcés de reconnaître que leurs espérances sont vaines, pour se débarrasser de la preuve que nous tirons de là en faveur de Jésus-Christ, se sont avisés de ne plus voir le Messie où tous leurs anciens rabbins l'ont vu. Ils disent donc que l'enfant dont Isaïe parle au chapitre VII, est son propre fils, qu'il eut de la prophétesse son épouse, comme il le raconte au chapitre suivant v. 3 ; et que celui dont il parle au chapitre IX, est Ezéchias fils d'Achaz, roi de Juda. Mais rien n'est plus ridicule que ces deux interprétations.

Nous avons vu que le mot *hahhalmah* signifie constamment, dans l'Écriture, une jeune vierge inconnue à tout homme. Donnons-lui néanmoins le sens que les Juifs veulent à présent lui donner ; accordons-leur qu'il signifie une fille simplement réputée vierge, soit qu'elle le soit, soit qu'elle ne le soit pas : au moins ne pourront-ils pas nier que ce mot n'a jamais signifié, dans l'Écriture, une femme publiquement mariée, et qui a déjà eu des enfants. Or la prophétesse, épouse d'Isaïe, avait déjà eu des enfants, lorsqu'Isaïe promettait à la maison de David le prodige de l'enfantement de la Vierge : car voici ce qu'il rapporte dans ce même chapitre VII, 1 et suivants : *Au temps d'Achaz... Rasin, roi de Syrie, et Phacée, fils de Romélie, roi d'Israël, vinrent à Jérusalem pour l'assiéger, et ils ne la purent prendre... Mais le Seigneur dit à Isaïe : Allez au-devant d'Achaz, vous et Sear-iasub votre fils, etc.* Et ce fut en présence de Sear-iasub son fils, qu'Isaïe promit, de la part du Seigneur, le prodige de la Vierge-Mère. La prophétesse avait donc déjà enfanté Sear-iasub : on ne peut donc pas entendre d'elle ce qui est dit au § 14, qu'une vierge concevra et enfantera un fils : l'enfant promis ici n'est donc pas celui qu'Isaïe, chapitre VIII, 3, dit avoir eu ensuite de la prophétesse son épouse.

Les Juifs insistent, et nous opposent ce qui est dit immédiatement après la promesse du prodige (§ 15), savoir, que cet enfant mangera le beurre et le miel, jusqu'à ce qu'il soit arrivé à l'âge où l'on est en état de rejeter le mal et de choisir le bien ; et qu'avant qu'il soit parvenu à cet âge, les deux royaumes de Syrie et d'Israël seront désolés. Or cette désolation arriva véritablement peu de temps après, lorsque le fils d'Isaïe était encore dans la plus tendre en-

(51) Marie naquit l'an du monde 2457, et Moïse, son frère, l'an 2464.

fance. Car Achaz ayant demandé du secours à Teglat-Phalassar, roi des Assyriens, ce prince désola les royaumes de Syrie et d'Israël : Rasin roi de Syrie fut tué ; et Phacée, fils de Romélie, roi d'Israël, n'était déjà plus, ayant péri dans la conspiration qu'Osée son successeur fit contre lui, comme on le voit au IV^e livre des *Rois*, chap. XV, XVI. L'enfant, dont Isaïe promet la naissance comme un prodige donné de Dieu, ne peut donc pas être Jésus-Christ, qui n'est né que plus de sept cents ans après ces événements ; mais c'est le fils qu'il eut de la prophétesse, et dont il parle ainsi chap. VIII, 3 : *Je m'approchai ensuite de la prophétesse mon épouse : elle conçut et enfanta un fils ; le Seigneur me dit : Appelez-le, Celui qui se hâte de prendre les dépouilles, qui prend vite le butin ; parce qu'avant que l'enfant soche nommer son père et sa mère, il sera cause qu'on emportera la puissance de Damas et les dépouilles de Samarie en présence du roi des Assyriens.*

Mais les juifs ne veulent point voir que le Fils de la Vierge, qui sera nommé עִמְמָנוּאֵל (*Himmanou-el, ou Emmanuel,*) c'est-à-dire, *Dieu avec nous*, ne peut point être le fils qu'Isaïe eut de la prophétesse, et que Dieu lui ordonna de nommer כּוֹהֵר־שַׁחַל־חַשְׁבָּז (*maher-schatal-hhaschbaz*), c'est-à-dire, *celui qui se hâte de prendre les dépouilles, qui prend vite le butin*. Le prophète les distingue lui-même l'un de l'autre au vers 8, lorsqu'il dit : *Il (l'Assyrien) se répandra dans tout le pays de Juda, il l'inondera, et le submergera, de sorte qu'on en aura jusqu'au cou : il étendra ses ailes, et il en couvrira toute l'étendue de votre terre, ô Emmanuel.* Isaïe, comme l'on voit, adresse ici la parole au Fils de la Vierge, à *Emmanuel*, comme au Souverain Seigneur de la terre de Juda, comme à celui qui a fait de cette terre son propre héritage. Osera-t-on dire, que par ce souverain Seigneur de Juda, cet *Emmanuel*, ce *Dieu avec nous*, Isaïe a voulu désigner son propre fils, qu'il eut de la prophétesse ? Le fils de la Vierge, et le fils de la prophétesse, sont donc deux enfants différents. Le premier est le Messie, Fils éternel de Dieu, Dieu lui-même, souverain Seigneur de la terre de Juda qu'il a choisie pour son héritage : c'est de lui qu'Isaïe dit qu'il sera conçu et enfanté comme homme par une Vierge. Le second est un enfant prophétique d'Isaïe.

Pour mettre cette belle prophétie à l'abri de toutes les chicanes des Juifs, il n'y a qu'à développer le dessein du prophète, on plutôt de Dieu qui l'inspirait. Rasin, roi de Syrie, et Phacée, roi d'Israël, s'étaient ligués pour envahir le royaume de Juda, et pour exterminer la maison de David, qui conservait toujours un droit incontestable sur le royaume d'Israël, dont la révolte et le schisme des dix tribus n'avaient pu la dépouiller. A la nouvelle de cette ligue, le cœur d'Achaz et de son peuple fut saisi et trembla de crainte, comme les arbres des fo-

rêts tremblent, lorsqu'ils sont agités par le vent. (*Isa.*, VII, 2.) Toute la maison de David se crut perdue sans ressource. Et en effet, si ces deux rois ligués eussent réüssi dans leur entreprise, que seraient devenues les deux promesses de Dieu, l'une de conserver toujours une lampe, c'est-à-dire, un prince à la maison de David ; l'autre, de faire naître de sa postérité le Messie ? Dieu envoie donc Isaïe à Achaz, pour le rassurer, et lui confirmer ces deux promesses. (*Ibid.*, 3.) Le prophète commence d'abord par le rassurer sur le péril présent. *Ayez soin, lui dit-il, de demeurer dans le silence : ne craignez point, et que votre cœur ne se trouble point devant ces deux bouts de tison fumants de colère et de fureur, Rasin, roi de Syrie, et le fils de Romélie. Parce que la Syrie, Ephraïm, et le fils de Romélie, ont conspiré ensemble pour vous perdre, en disant : Allons contre Juda, faisons lui la Guerre, partageons entre nous son pays, et établissons-y pour roi le fils de Thabél ; voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ce dessein ne subsistera pas, et leurs pensées n'auront point d'effet. Mais Damas demeurera la capitale de Syrie seulement, et Rasin ne régnera que dans Damas ; et dans soixante et cinq ans Ephraïm sera brisée jusqu'à n'être plus un peuple ; Samarie ne sera la capitale que d'Ephraïm, et le fils de Romélie ne régnera que dans Samarie.* (*Ibid.*, 4-9.)

Le prophète menace ensuite Achaz et son peuple de l'abandon de Dieu, s'ils perdent la confiance en lui. *Mais vous-même, lui dit-il, si vous n'avez point la foi, sachez que vous n'aurez point de stabilité.* (*Ibid.*, 10.) Et comme ce prince impie était incrédule à la parole de Dieu, qui lui était portée par le prophète, le Seigneur lui fait offrir des miracles pour le rassurer. *Demandez au Seigneur, lui dit Isaïe (Ibid., 11), qu'il vous accorde un prodige, ou du fond de la terre, ou du plus haut du ciel.* Achaz persistant dans son incrédule et sa méfiance, répond : *je ne demanderai point de prodige, et je ne tenterai point le Seigneur.* (*Ibid.*, 12.) Alors Isaïe voyant que ce prince endurci comptait uniquement sur le roi des Assyriens, qu'il avait dessein d'appeler à son secours, et avait entièrement perdu la foi aux promesses de Dieu, il s'adresse à la maison de David, et, malgré le désespoir de son chef, il lui confirme la promesse du Messie, qui emporte avec elle la conservation de la race de David jusqu'à sa venue. *Ecoutez donc, dit-il (Ibid., 13), maison de David ; ne vous suffit-il pas de laisser la patience des hommes, sans laisser encore celle de mon Dieu ? C'est pourquoi le Seigneur vous donnera lui-même un prodige. Voici que la Vierge, qui n'est montrée, conçoit et enfante un Fils. (O Vierge) vous le nommerez Emmanuel, (Dieu avec nous).* (*Ibid.*, 14.)

Mais comment persuader à ces incrédules, que la promesse du Messie, dont l'accomplissement est si éloigné, est néanmoins un gage de la protection de Dieu sur eux dans le péril où les mettait la ligue de Rasin et de Phacée ? (*Ibid.*, 15.) Dieu leur en

donne un signe plus prochain, en les assurant qu'avant que l'enfant prophétique qui va naître à Isaïe soit en âge de discerner le bien d'avec le mal, les deux royaumes de Syrie et d'Israël seront désolés à cause de leurs rois. Comme s'il leur disait : incrédules, je vais donner à Isaïe un enfant, que je nommerai *Celui qui se hâte de prendre les dépouilles*. Avant que cet enfant soit en âge de raison, j'accomplirai la promesse que je vous fais, de vous délivrer de la main de Rasin et du fils de Romélie, et de désoler leurs royaumes ; et quand vous verrez cette promesse accomplie, ce même enfant d'Isaïe, qui aura été pour vous un signe et un gage de ma fidélité à l'accomplir, vous sera également un gage et un signe de ma fidélité à accomplir l'autre promesse, dont l'exécution est plus éloignée, qui est de conserver toujours la maison de David, jusqu'à ce que, par un prodige du plus haut du ciel, une Vierge de cette maison conçoive et enfante le Messie *Emmanuel, Dieu avec nous*.

Et en effet, Dieu fut fidèle à accomplir sa promesse. Avant que l'enfant d'Isaïe fût en état de discerner le bien du mal, la ligue des deux rois éclata. Rasin et Phacée, avec des troupes innombrables, vinrent assiéger Jérusalem, et ne la purent prendre. Ils furent obligés de lever le siège pour aller défendre leurs propres pays des ravages de Teglath-Phalassar, roi d'Assyrie, qui prit Damas, ôta la vie à Rasin, désola la Syrie, entra dans le royaume d'Israël, où Osée venait de s'emparer du trône par le meurtre de Phacée, et désola de même les dix tribus schismatiques, dont il emmena une partie en captivité, en attendant que son fils Salmanasar achevât de les disperser au point de n'être plus un peuple, comme Isaïe l'avait prédit. (*Isa.*, VII, 8.) Mais Achaz qui, au lieu de mettre sa confiance en Dieu, l'avait mise au roi d'Assyrie, fut aussi puni avec tout Juda, qui l'avait suivi dans son incrédulité. Teglath-Phalassar lui vendit chèrement son secours : il le pilla, et il emporta tous ses trésors et ceux de la maison de Dieu. Achaz ouvrit ainsi à ce conquérant et à ses successeurs le chemin de la Judée ; Isaïe en avait menacé le roi de Juda et la maison de David. (*Isa.*, VIII, 7, 8.)

Les juifs s'imaginèrent trouver aussi une réponse à la seconde prophétie. A les entendre, lorsque Isaïe dit : *Un petit enfant nous est né, et un fils nous a été donné*, il parle de la naissance d'Ezéchias, fils d'Achaz, qu'il savait par la lumière prophétique devoir être un roi très-pieux et très-puissant. Mais, 1° les juifs n'ont pas bien calculé les temps. Isaïe ne parle de la naissance de ce petit enfant, qu'après avoir rassuré la maison de David contre la ligue des deux rois d'Israël et de Syrie. Accordons aux juifs, qu'il en ait parlé dès le commencement, dès la première année du règne d'Achaz. Ce prince, ainsi qu'il est rapporté au IV^e livre des *Rois* (XVI, 2), et au II^e des *Paralipomènes* (XXVIII, 1), régna seize ans. Ezéchias son fils, qui lui succéda immédiate-

ment, en avait vingt-cinq lorsqu'il monta sur le trône. (IV *Reg.*, XVIII, 2; II *Paralipom.*, XXIX, 1.) En ôtant donc les seize années du règne d'Achaz, des vingt-cinq années qu'avait Ezéchias, lorsqu'il succéda à son père, il est évident que ce prince avait au moins neuf ans, lorsque son père commença de régner : et c'est d'un prince de neuf ans que les juifs veulent qu'Isaïe ait parlé, comme d'un petit enfant nouvellement né! Voyez, Messieurs, dans quelles absurdités la haine de Jésus-Christ, le vrai Messie, fait tomber votre nation. 2° Les Juifs devraient nous montrer quand est-ce qu'Ezéchias a été, ou a pu être appelé, sans blasphème, *l'Admirable, le Conseiller, Dieu, le Fort, le Père de l'éternité, le Prince de la paix*. Il est donc inconcevable que les deux prophéties d'Isaïe que j'ai rapportées, regardent le Messie, et annoncent qu'il sera Dieu et homme tout ensemble. Trouvez maintenant, si vous le pouvez, un autre que Jésus-Christ, dont il ait jamais été dit et cru qu'il est un Dieu-homme.

SECTION III. — Psaumes CIX et XLIV.

Le Messie doit être fils de David. Les juifs et les chrétiens en conviennent. Doit-il être aussi Fils de Dieu, Dieu lui-même? Il faut voir ce qui en a été révélé à David : il a dû connaître ce fils, qui était l'objet de tous ses désirs, et de toute son espérance. Examinons d'abord le psaume CIX, selon l'hébreu CX. Les juifs, quand ils n'avaient encore aucun intérêt à détourner ailleurs le sens des prophéties, entendaient ce psaume du Messie. Nous en avons la preuve dans l'Evangile de saint Matthieu. (XXII, 41.) Il y est dit que, les Pharisiens étant assemblés, *Jésus-Christ leur fit cette question : Que vous semble du Christ? de qui est-il fils? Ils lui répondirent : De David. Et comment donc, leur dit-il, David étant inspiré, l'appelle-t-il son Seigneur par ces paroles : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marchepied? Si donc David l'appelle son Seigneur, comment est-il fils de David? Personne ne lui put rien répondre.* Néanmoins la réponse à cette question se trouve dans ce même psaume; car ce même Christ, qui est indubitablement fils de David, y est aussi déclaré Fils de Dieu, engendré de son sein dès l'éternité. Il est donc Dieu et homme : comme homme, il est fils de David; et comme Dieu engendré de Dieu, il est Seigneur de David. C'est ce que nous allons voir clairement établi dans ce psaume. Voici comme David y parle du Messie son fils :

Le Seigneur יהוה a dit à mon Seigneur דאָרױך asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aie réduit vos ennemis à vous servir de marchepied. (O Christ!) Le Seigneur fera sortir de Sion la verge, ou le bâton, de votre puissance : régnez avec empire au milieu de vos ennemis. Votre peuple vous servira d'une pleine volonté, au jour où vous rassemblerez vo-re

armée, et où vous ferz éclater votre sainteté. Vous êtes sorti du sein du Père avant la création de la lumière, et votre naissance a été comme une rosée très-pure. Nous suivons l'hébreu dans ce psaume comme partout ailleurs.

Voici maintenant un raisonnement fort simple. Ce psaume, selon les anciens Juifs, est prophétique du Messie. Or il y est dit que le Messie est sorti du sein de Dieu avant la création de la lumière; c'est-à-dire, qu'il est engendré et né de Dieu dès l'éternité. Le Messie est donc le fils éternel de Dieu : et comme tout fils est nécessairement de même nature que son père, le Messie est donc de même nature que Dieu, qui l'engendre dès l'éternité; il est donc Dieu comme son Père. Mais les juifs ne contestent point que le Messie ne soit aussi fils de David, et par conséquent homme. Le Messie est donc Dieu et homme tout ensemble.

C'est parce que les juifs n'ont jamais pensé à contester que le Messie ne fût homme, que je ne m'arrête point à le prouver par ce même psaume où il est dit que le Seigneur l'a établi, par un serment irrévocable, prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisédech; et que dans le chemin il boira de l'eau du torrent. Il ne pourrait être établi prêtre, s'il n'était homme; car les sacrifices s'offrent à Dieu seul. Ce n'est donc pas la Divinité qui peut les offrir et être revêtu de la prêtrise; mais c'est dans sa nature humaine, que le Messie est établi prêtre, pour offrir à Dieu son père le grand sacrifice dont il est tout ensemble le prêtre et la victime. De même il ne pourrait être voyageur et boire en chemin de l'eau du torrent, c'est-à-dire, souffrir sur la terre tout ce que les prophètes, et David lui-même, ont prédit qu'il y souffrirait, pour être ensuite élevé en gloire, s'il n'avait la nature humaine, par laquelle seule il peut être voyageur, souffrir, et être élevé en gloire.

Passons au psaume XLIV, ou selon l'hébreu XLV. Le Prophète le commence de la sorte: *Mon cœur pousse au dehors une excellente parole : c'est au roi que je consacre ce cantique. Ma langue est la plume d'un très-habile écrivain.* Ce magnifique exorde annonce bien que le Prophète a de grandes choses à dire; et que ce roi, à qui il consacre son cantique, n'est ni David, ni Salomon, mais le Messie, le Roi par excellence, dont l'un et l'autre étaient des figures. Le Prophète poursuit en adressant aussitôt la parole au Messie : *Vous surpassez en beauté tous les enfants des hommes; la grâce est répondue sur vos lèvres : c'est pourquoi Dieu vous a béni pour jamais. O très-fort, ceignez-vous de votre épée.... Montez sur votre char pour les intérêts de la vérité, de la douceur et de la justice : votre droite vous suffira pour faire les choses les plus terribles..... Votre trône, ô Dieu, est un trône durable et éternel : le sceptre de votre empire est le sceptre de l'équité même. Vous aimez la justice et vous laissez l'impiété; c'est pourquoi, ô Dieu,*

votre Dieu vous a sacré d'une huile de joie, d'une manière plus excellente que tous ceux qui vous sont associés.

Nous avons déjà observé que notre controverse avec les juifs ne roule pas sur l'humanité du Messie : il est convenu et avoué de part et d'autre que le Messie est homme. La question est seulement de savoir s'il est également Dieu. Or rien n'est plus exprès par ce psaume. Non-seulement le Prophète lui dit : *Votre droite, c'est-à-dire, votre puissance, vous suffira pour faire les choses les plus terribles* : ce qui, dit d'un pur homme, serait un blasphème, l'homme n'étant par lui-même que faiblesse et qu'impuissance; mais encore le Prophète l'appelle *Dieu* absolument et sans restriction : *Votre trône, ô Dieu, est un trône durable et éternel.*

Les juifs diront peut-être que ces paroles ne s'adressent pas au Messie, mais à Dieu, dont le trône est le seul durable et éternel; mais c'est précisément parce que le trône de Dieu est le seul durable et éternel que si le Prophète adresse ces paroles au Messie, il faut que le Messie soit Dieu. Or que ces paroles s'adressent au Messie, la suite le démontre. Car le prophète dit à celui-là même qu'il vient d'appeler Dieu, et dont il a dit que le trône est éternel : *Vous aimez la justice et vous laissez l'impiété; c'est pourquoi, ô Dieu, votre Dieu vous a sacré d'une huile de joie d'une manière plus excellente que tous ceux qui vous sont associés.* Voilà visiblement un Dieu qui sacre et un Dieu qui est sacré : c'est celui-là même, à qui le Prophète a dit : *Votre trône, ô Dieu, est un trône éternel*; c'est, dis-je, celui-là même à qui le Prophète dit encore, que son Dieu l'a sacré d'une huile de joie, d'une manière plus excellente que tous ses associés, parce qu'il aime la justice et qu'il hait l'impiété. Il n'est donc plus douteux que le Messie, qui aime la justice, et doit, selon Daniel, la faire régner sur la terre, et qui hait l'impiété et doit aussi, selon le même Daniel, y mettre fin, ne soit le Dieu dont le trône est éternel, et que Dieu son Père a sacré d'une huile de joie, c'est-à-dire, de l'onction de la divinité, qu'il lui communique tout entière par nature, en l'engendrant de lui-même; au lieu qu'il ne la communique que par grâce et par mesure à tous ceux qui sont associés au Messie, et qui ne sont que les enfants adoptifs de Dieu.

D'ailleurs, comme il n'y a que le trône de Dieu qui soit éternel, il n'y a aussi que Dieu qui puisse s'y asseoir. Nulle pure créature ne le peut : *Le ciel est mon trône,* dit le Seigneur, *et la terre est mon marchepied.* (Isa., LXVI, 1.) *Je ne donnerai point ma gloire à un autre.* (Isa., XLVIII, 11.) Voilà cependant qu'il donne sa gloire au Messie, et qu'il le fait asseoir sur son trône à sa droite, jusqu'à ce qu'il ait réduit ses ennemis à lui servir de marchepied. Il est donc évident que le Messie est Dieu, et que son trône est éternel, puisque c'est le trône

de Dieu même, et la droite duquel il est assis.

SECTION IV. — Prophétie de Jérémie (XXIII, 5, 6).

Le prophète Jérémie est si exprès et si clair là-dessus, que les anciens rabbins talmudistes ne l'ont pas entendu autrement que l'Eglise chrétienne, et ont été obligés de reconnaître que le Messie serait Dieu proprement dit, c'est-à-dire, Dieu par nature et non par simple dénomination ou attribution. Voici les paroles du Prophète : *Le temps vient, dit le Seigneur, que je susciterai à David une race juste : un roi régnera qui sera sage, qui agira selon l'équité, et qui rendra la justice sur la terre : dans les jours de son règne Juda sera sauvé, Israël habitera avec assurance ; et voici le nom qu'ils donneront à ce roi יְהוָה צְדִיקָהּ (Jehovah Tsidekenu) le Seigneur notre justice.*

Pour bien sentir toute la force de ce texte, il faut observer que Dieu est désigné dans l'Ecriture sainte par plusieurs noms, savoir : *Jehovah, Adonai, El, ou Eloah, ou Elohim*, comme nous le désignons en français par les noms de *Dieu, de Seigneur, de Tout-Puissant, d'Etre suprême*, etc. Mais comme en français, lorsque nous parlons des créatures ou des faux dieux, nous ne les appelons pas des *êtres suprêmes*, parce qu'il ne peut y en avoir qu'un et que nous ne faisons aucune difficulté d'appeler *seigneur, un roi, un prince, un grand, etc.*, de même dans l'hébreu les noms *Adonai, El, Eloah, Elohim* sont donnés indifféremment au vrai Dieu, aux anges, aux princes et aux idoles ; mais le nom *Jehovah*, qui signifie l'*Etre par essence, l'Etre éternel, Celui qui est, a été et sera toujours*, ne s'attribue qu'au seul vrai Dieu, à l'exclusion de tout ce qui n'est pas lui.

Avant la venue de Jésus-Christ, les juifs avaient un si grand respect pour ce nom auguste que, par la crainte de le profaner, ils s'en étaient interdit la prononciation ; le grand prêtre seul, un seul jour de l'année, savoir le jour de l'expiation, le prononçait une seule fois. Dans toutes les autres occasions, le peuple juif, sans en excepter le grand prêtre, partout où il trouvait le nom *Jehovah*, y substituait le mot *Adonai*, excepté lorsqu'il trouvait écrit *Adonai Jehovah* ; car alors, pour ne pas dire deux fois *Adonai*, il disait *Adonai Elohim*. Ce respect si louable des juifs pour le grand nom de Dieu, a dégénéré en superstition ridicule, depuis que Dieu, en punition du crime qu'ils ont commis, les a livrés à leur aveuglement. Ils ont non-seulement continué de s'interdire la prononciation de ce nom, mais ils ont encore décerné la peine de mort contre quiconque le prononcerait ; et ils ont exécuté plus d'une fois ce cruel décret. De plus, ils ont imaginé mille vertus occultes dans la combinaison des quatre lettres qui composent ce nom en hébreu, qui sont le *jod, le hé, le vau, et le hé* ; les uns

ont voulu que cette combinaison se fit en un certain nombre de mots, qui tous ensemble n'eussent que douze lettres, et qui exprimassent la propre signification du nom *Jehovah* ; les autres ont cru qu'il fallait des mots, qui tous ensemble eussent quarante-deux lettres : ils ont appelé cette combinaison de mots explicatifs du *Jehovah*, le *schemmanphorasch*, c'est-à-dire, *le nom expliqué* : ils ont prétendu que Moïse et Jésus-Christ ont fait tous leurs miracles par le *schemmanphorasch*, que le premier avait reçu de Dieu et portait gravé sur sa verge ; et que le second avait trouvé dans le temple et avait caché dans une incision qu'il s'était faite au pied : enfin ils ont avancé fort sérieusement, que s'il n'y avait pas de dispute entre eux sur le nombre des lettres dont doit être composé le *schemmanphorasch*, ils opéreraient indubitablement les mêmes miracles que Moïse et Jésus-Christ.

De tout cela il résulte que les juifs ont cru de tout temps que le nom *Jehovah* est le nom propre et caractéristique de Dieu, et ne peut être donné qu'à lui seul. Sur quoi voici un raisonnement fort simple sur la prophétie de Jérémie. Un roi qui sera de la race de David, sera certainement homme ; et un roi qui sera le Seigneur *Jehovah*, sera certainement Dieu par nature ou par essence. Or, selon Jérémie, le Messie sera tout ensemble ce roi de la race de David, et ce roi Seigneur *Jehovah* : donc le Messie sera homme et Dieu tout ensemble.

J'ai dit ci-devant que les rabbins talmudistes ont entendu cette belle prophétie dans le même sens que l'Eglise chrétienne. En voici la preuve : elle se trouve dans le livre *Ikkarim*, c'est-à-dire, *des choses précieuses*, discours II, chap. 28, où le rabbin, auteur de ce livre, dit en propres termes : *L'Ecriture appelle le Messie Jehovah Tsidekenu, le Seigneur notre justice (Jerem., XXIII, 6), parce qu'il sera Dieu médiateur, par la main de qui nous recevons la justice de Dieu lui-même ; et c'est pour cela qu'elle lui donne le nom de Jehovah* (52). Le même rabbin appuie encore là-dessus dans le discours III, chap. 25, où cependant il inveective contre Jésus-Christ et les chrétiens.

Vous êtes sans doute très-étonnés, Messieurs, d'entendre dire que vos anciens rabbins, quoique ennemis de Jésus-Christ et des chrétiens, ont pourtant cru que le Messie serait *Dieu médiateur*, qu'il serait *le Seigneur Jehovah notre justice*. Ils ne disent plus rien de pareil aujourd'hui, ni même depuis longtemps ; mais c'est qu'un abîme en attire un autre. Ils sont parvenus par degrés à éteindre jusqu'aux dernières étincelles de lumières qu'ils trouvaient encore dans les prophéties, et à détruire, autant qu'il est en eux, ces mêmes prophéties, en n'y voulant plus voir le Messie que leurs pères y avaient vu. Et voici la marche d'égarement et d'erreur qui les a conduits à ce dernier abîme.

(52) Voyez Buxtorf, *Lexicon hebraic. et chald.*, sur le mot יְהוָה, pag. 166, 167.

Tant qu'ils ont espéré que leur Messie conquérant ne tarderait pas de venir, ils ont entendu comme nous les prophéties de Jacob, de David, d'Isaïe, de Jérémie et des autres prophètes, sauf l'application qu'ils n'en ont jamais voulu faire à Jésus-Christ, qu'ils avaient rejeté et crucifié. Aveuglés par leur cupidité, comment auraient-ils pu se résoudre à regarder comme le Messie celui qu'ils avaient mis en croix comme un scélérat, et dont ils n'avaient ni avantages, ni biens temporels à attendre ? Cependant comme dans ces prophéties il était clairement parlé, tantôt des humiliations et des souffrances du Messie, tantôt de son règne et de sa gloire, ils séparèrent ces deux choses qu'il fallait joindre, et ils imaginèrent deux Messies, l'un toujours souffrant, à qui ils appliquèrent ce qu'en dit Isaïe, lorsqu'il l'appelle *l'homme de douleur frappé de plaies pour nos péchés* et défiguré comme un lépreux ; l'autre toujours triomphant et glorieux qu'ils s'obstinèrent à attendre (33). Aveugles, qui ne voulaient pas voir que c'est de ce même Messie, frappé de plaies pour nos péchés, et défiguré comme un lépreux, qu'Isaïe dit *qu'il a été pris pour être élevé en gloire du milieu de l'angoisse et du supplice auquel il a été condamné*. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'ils ne tirent aucune difficulté de reconnaître Jésus-Christ, sans le nommer, pour ce Messie toujours souffrant ; car ce Messie, selon eux, devait être *fil de Joseph* ; et le Messie glorieux devait être *fil de David* : or quel autre que Jésus-Christ a été réputé fils de Joseph ?

Il ne fut pas difficile aux chrétiens de battre en ruine les juifs sur cette ridicule imagination de deux Messies, et de leur faire voir que les prophéties, de leur propre aveu, ne pouvant être entendues que du Messie, et ne parlant de sa gloire que comme de la récompense de ses humiliations et de ses souffrances, il n'y a que Jésus-Christ, fils de David et réputé fils de Joseph, qui en remplit le sens, et qui soit le Messie, d'abord souffrant, ensuite glorieux et régnaant dans toute la terre. Que firent alors les juifs ? Ils se creusèrent un dernier abîme. Plutôt que de reconnaître Jésus-Christ dans les prophéties, ils s'en prirent aux prophéties elles-mêmes, et n'y voulurent plus trouver le Messie que leurs anciens rabbins y avaient trouvé. C'est ce qu'ils font encore aujourd'hui : ils donnent la torture à leur esprit pour détourner les prophéties à un autre sens ; et tout leur travail d'esprit se réduit à ce raisonnement insensé : Nous avons cru trouver dans les prophéties, que le Messie viendrait, il y a plus de dix-sept siècles, nous rendre riches et puissants sur la terre : tous les temps du Messie sont passés, et nous sommes toujours dans la misère et dans l'oppression. Il faut donc que les prophéties que nous appliquions au Messie ne le regardent point.

En conséquence ils ont prononcé des malédictions contre ceux qui supputeraient les temps du Messie. Mais les juifs ne sont pas les maîtres de disposer à leur gré des prophéties, non plus que des événements ; et tous leurs vains efforts contre Jésus-Christ ne sont que l'accomplissement exact et littéral de ces mêmes prophéties qui les ont prédits. Jésus-Christ n'en est pas moins ce qu'il est, roi sage, fils de David, et Seigneur, *Jehovah notre justice* ; homme et Dieu tout ensemble, Messie crucifié et mis à mort pour nos péchés, ensuite ressuscité, élevé en gloire et assis à la droite de Dieu son Père jusqu'à ce que tous ses ennemis lui servent de marchepied.

A la prophétie de Jérémie il faut joindre celle de Baruch, son secrétaire, son fidèle interprète, et prophète lui-même. *Celui qui sait tout*, dit-il, *connait la sagesse, et il l'a trouvée par sa prudence, lui qui a affermi la terre pour jamais..... C'est lui qui envoie la lumière, et elle part aussitôt : il l'appelle, et elle lui obéit avec tremblement. Les étoiles ont répandu leur lumière, chacune dans le poste qu'il lui a assigné, et elles ont été dans la joie ; Dieu les a appelées, et elles ont dit : Nous voici. Elles ont pris plaisir à luire pour celui qui les a créées. C'est lui qui est notre Dieu, et nul autre ne peut lui être comparé. C'est lui qui a trouvé toutes les voies de la vraie science, et qui l'a donnée à Jacob son serviteur, et à Israël son bien-aimé.* (Baruch., III, 52-37.) Certainement les juifs ne nieront pas que le prophète ne parle ici du vrai Dieu, du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Or voici ce qu'il ajoute : *Après cela il (ce même Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob) a été vu sur la terre, et a conversé avec les hommes.* (Ibid., 38.) Or comment Dieu peut-il être vu sur la terre, et converser avec les hommes, s'il ne prend un corps, s'il ne se fait homme, fils de l'homme, et semblable aux hommes ? Voilà donc bien clairement le Messie Dieu et homme tout ensemble.

SECTION V. — La divinité du Messie n'est point contraire à l'unité de Dieu.

Vous me direz peut-être, Messieurs, qu'il n'y a, ni ne peut y avoir qu'un seul Dieu ; et que les chrétiens font profession de le croire, ainsi que les juifs. Mais, ajouterez-vous, si le Messie est Dieu proprement dit, il y en aura donc deux ; savoir, le Dieu d'Abraham et le Messie.

Mais faites attention, Messieurs, que les prophètes, comme je viens de vous le montrer, ont annoncé le Messie comme Dieu, et que cependant ils n'en ont pas moins fait profession de croire qu'il n'y a qu'un seul Dieu. Il faut donc que la divinité du Messie ne donne aucune atteinte au dogme de l'unité de Dieu. Et en effet, si Dieu est père, ce ne peut être que parce qu'il engendre un fils, et s'il engendre un fils, ce fils doit nécessairement être de même nature que le père qui l'engendre. Tout fils est du

(33) Voyez BOSSUET, *Disc. sur l'hist. univers.*, II^e part., chap. 14.

la nature de son père : le fils d'un homme est homme, le Fils de Dieu doit donc être Dieu. Et voilà la différence essentielle qui se trouve entre un effet ou un ouvrage, et un fils. Un effet n'est pas de même nature que sa cause; un ouvrage n'est pas de même nature que son auteur : le monde, par exemple, est l'ouvrage de Dieu; mais il n'en est pas le fils : Dieu ne l'engendre pas, il le fait, il le produit, il le tire, non de lui-même, mais du néant; c'est pourquoi le monde n'est pas de la même nature que Dieu son auteur. Ce même monde est l'effet de la toute-puissance et de la sagesse infinie de Dieu, mais il n'en est pas le fils; il est au contraire bien différent de sa cause. Pareillement un édifice est l'ouvrage d'un homme, mais n'est point son fils : l'homme ne l'engendre point, il l'arrange, le construit, le bâtit; c'est pourquoi cet édifice n'est pas de la même nature que l'architecte.

Si donc, comme j'ai dit, Dieu engendre quelque chose, c'est un fils qu'il engendre; et ce fils doit être nécessairement de même nature que lui : il doit être Dieu comme lui. Or David, dans le psaume CIX, 3, dit expressément que le Messie est sorti du sein de Dieu, qu'il en est engendré avant la création de la lumière; et dans le psaume II, qui est aussi prophétique du Messie, Dieu lui dit, § 7 : *Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui : demandez-moi les nations, et je vous les donnerai pour votre héritage; vous posséderez toute l'étendue de la terre.* J'ai rapporté le passage en entier, pour vous faire voir qu'il s'agit là du Messie, et non de David, qui n'a jamais demandé, ni obtenu de posséder toutes les nations et toute l'étendue de la terre pour son héritage. Le prophète Michée nous a déjà dit que ce dominateur d'Israël, qui doit naître dans Bethléem, a une autre génération, selon laquelle il est né dès l'éternité. Enfin l'Écriture dit expressément que Dieu a un fils. C'est dans les *Proverbes* de Salomon, chap. XXX, 4, où sont proposées les questions suivantes : *Qui a retenu l'esprit dans ses mains? Qui a lié les eaux comme dans un vêtement? Qui a affirmé toute l'étendue de la terre? Quel est son nom, et quel est le nom de son fils, si vous le savez?* Dieu a donc un fils, qu'il engendre de toute éternité; et son nom, qu'on ne savait pas avant que Jésus-Christ nous l'eût révélé, c'est le *Verbe*, comme le nom de Dieu qui l'engendre, c'est le *Père*.

Mais Dieu le père et Dieu le fils ne sont pas deux dieux, comme parmi les hommes un père et un fils sont deux hommes. Non : ils sont seulement deux personnes, qui ont, par indivis, la même nature, la même substance, la même divinité, qui, en un mot, sont le même Dieu : en sorte que le fils est tout ce qu'est le père, excepté d'être père; et le père est tout ce qu'est le fils, excepté d'être fils. Le père ne reçoit de personne ce qu'il a; et le fils, comme engendré du père, reçoit de lui tout ce qu'il a; mais il n'est pas pour cela inférieur au père. Car comme

le fils ne peut être sans le père, le père ne peut être aussi sans le fils. Le père et le fils ne peuvent non plus être sans s'aimer; et par cet amour éternel qu'ils se portent, et qui leur est commun comme la nature, le Saint-Esprit, troisième personne, procède du père et du fils, comme d'un seul et même principe.

Or c'est ce fils éternel de Dieu, Dieu lui-même, qui, au temps marqué par les prophètes, a pris, sans cesser d'être Dieu, un corps et une âme dans le chaste sein d'une vierge de la tribu de Juda et de la maison et famille de David; et c'est là le Messie, Dieu-homme ou Dieu avec nous, qui a porté sur la terre le nom de *Jésus-Christ*, qui signifie le *Sauveur Oint de la Divinité*.

Vous avez, Messieurs, dans ce que je viens de dire une idée succincte des deux principaux mystères de la religion, la Trinité et l'Incarnation du Verbe, qu'il faut croire de cœur pour être justifié, et confesser de bouche pour être sauvé. Il est temps de passer aux prophéties qui ont annoncé quelle serait l'œuvre du Messie. Mais il est bon de jeter auparavant un coup d'œil sur l'état et les besoins du genre humain, pour pouvoir se former une idée juste du Messie et de son œuvre.

CHAPITRE IV.

Corruption de la nature humaine, et nécessité de sa réparation par le Messie.

C'est ici, Messieurs, le fondement de toute la religion. C'est pour avoir méconnu leur faiblesse, leur impuissance, leur maladie et leur corruption, que les juifs se sont si étrangement égarés au sujet du Messie, et s'en sont forgé un, qui bien loin de remédier à leur maux, ne ferait que les rendre plus incurables. Tâchez donc, je vous prie, de bien entrer dans les vérités que je vais vous exposer, et que je vous prouverai par les divines Écritures et par l'expérience du genre humain, et même de chacun de nous.

SECTION I^{re}. — Création et chute de l'homme.

Dieu, qui est infiniment saint et infiniment bon, s'étant déterminé à créer le monde, et à y placer des créatures capables de le connaître, de l'aimer, de le servir et de lui rendre la gloire qui lui est due, se devait à lui-même de les créer justes et innocentes. Il ne peut point être auteur du péché : or il l'aurait été, s'il eût créé les anges et l'homme dans un état de révolte et d'ini-mi-tié contre lui. Il les créa donc dans un état de justice et d'innocence; et afin qu'ils pussent mériter d'être confirmés dans cet heureux état et d'être élevés ensuite à la possession éternelle de leur souverain bien, qui est Dieu lui-même, il leur donna le libre arbitre, qui est ce pouvoir naturel que nous avons de choisir ce qu'il nous plaît entre deux partis, entre agir ou ne pas agir, entre le bien et le mal. Vous voyez bien que si l'ange ou l'homme n'eussent pas eu cette liberté de choix, s'ils eussent été nécessi-

tés, ou au bien, ou au mal, ils n'auraient pu avoir aucun mérite en faisant le bien, ni aucun tort en faisant le mal : car quel mérite ou démérite y a-t-il à faire ce qu'on ne peut en aucune façon éviter de faire ?

Le plus parfait des anges que Dieu avait créés jeta, pour ainsi dire, un regard de complaisance sur les perfections dont Dieu l'avait comblé; il s'imagina qu'elles étaient dues à sa nature; il s'en éleva d'orgueil, et ne voulut point en rapporter l'usage et la gloire à Dieu, de qui il les avait reçues; il voulut enfin se rendre indépendant de Dieu et devenir son rival. Cet affreux orgueil le perdit, et avec lui tous les autres anges qu'il avait entraînés dans sa rébellion. Dès lors il fut précipité dans l'enfer avec tous ses complices, ses lumières se changèrent en ruses artificieuses et pleines de malice. Une maligne envie prit en lui la place de la charité; sa grandeur naturelle ne fut plus qu'orgueil; sa félicité fut changée en la triste et cruelle consolation de se faire des compagnons dans sa misère; et ses bienheureux exercices au misérable emploi de tenter les hommes. On en voit la preuve dans le livre de *Job* (1, 7), où il est dit que Satan fait le tour de la terre et la parcourt tout entière pour tâcher de faire tomber les hommes.

Satan ne put donc voir l'homme innocent, et destiné à occuper avec sa postérité les places que lui et ses complices avaient perdues dans le ciel sans en concevoir une noire jalousie. Il entreprit de le perdre et toute sa race avec lui, et il n'y réussit que trop. Dieu, qui voulait que l'homme, par sa libre obéissance, méritât pour lui et pour toute sa race d'être élevé à la félicité éternelle qu'il lui préparait, lui avait fait un seul commandement, très-aisé à remplir : *Vous pouvez manger, lui avait-il dit, du fruit de tous les arbres du jardin (d'Eden); mais ne mangez point du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, car au même jour que vous en mangerez, vous mourrez certainement.* (*Gen.*, II, 16, 17.)

Le démon entend donc d'engager l'homme à violer un commandement si raisonnable, si juste et si facile à exécuter; et voici comment il s'y prend. Il entre dans le serpent, dont les replis tortueux sont une figure naturelle de ses détours artificieux et malins; et s'adressant à Eve comme à la plus faible, mais parlant également à Adam en la personne de sa compagne, et voulant se faire une aide de celle-ci, pour entraîner plus sûrement son époux dans le précipice, il commence par lui inspirer du doute sur la justice du précepte. Pourquoi, lui dit-il, Dieu vous a-t-il fait cette défense ? *Est-il bien vrai qu'il vous l'ait faite ?* (*Gen.*, III, 1.) Vous devez en savoir la raison, puisqu'il vous a faits raisonnables. Eve commence à douter. Dieu, dit-elle, nous a dit : *Vous ne mangerez point de ce fruit, et vous n'y toucherez point, de peur que PEUT-*

ÊTRE vous ne mouriez. (*Ibid.*, 3.) Dieu avait pourtant dit : *Vous mourrez CERTAINEMENT.* Le tentateur profite de cette première infidélité : *assurément, dit-il, vous n'en mourrez point.* (*Ibid.*, 4.) Ce fruit n'est pas un poison; mais Dieu sait que dès que vous en aurez mangé vos yeux seront ouverts. Vous êtes maintenant de pauvres aveugles qui ne connaissez ni le bien ni le mal, et Dieu est bien aise de vous tenir dans cette ignorance pour vous rendre plus dépendants; mais il sait que, si vous mangez de cet excellent fruit, vous vous affranchirez de cette dépendance, et vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal. (*Ibid.*, 5.) Eve, à demi gagnée, regarde le fruit dont la beauté lui promettait un goût excellent. (*Ibid.*, 6.) Voyant que Dieu avait uni en l'homme l'esprit et le corps, elle croit qu'en faveur de l'homme il pourrait bien aussi avoir attaché aux arbres des vertus surnaturelles, comme de produire des connaissances dans les esprits. Elle succombe enfin, mange du fruit et en présente elle-même à son mari.

Le voilà, dit un grand homme (54), dangereusement attaqué. L'exemple et la complaisance fortifient la tentation; il entre dans les sentiments du tentateur si bien secondé; une trompeuse curiosité, une flatteuse pensée d'orgueil, le secret plaisir d'agir de soi-même et selon ses propres pensées l'attire et l'aveugle; il veut faire une dangereuse épreuve de sa liberté; voyant que sa femme n'est point morte après avoir mangé du fruit, et ne réfléchissant pas que la mort dont il avait été menacé ne devait être que le châtiment d'une autre mort bien plus terrible, qu'il se donnerait lui-même en mangeant de ce fruit contre la défense expresse du Seigneur, il veut goûter, avec le fruit défendu, la pernicieuse douceur de contenter son esprit. Les sens mêlent leur attrait à ce nouveau charme; il les suit, il s'y soumet, et il s'en rend le captif, lui qui en était le maître.

Aussitôt tout change pour lui. La terre, frappée de malédiction à cause de lui, ne lui produira plus que des ronces et des épines; il n'en pourra plus retirer qu'à force de travail et de sueurs de quoi entretenir une misérable vie qu'il est condamné à perdre. Les animaux, faits pour lui procurer un divertissement innocent, lui deviennent redoutables. La rébellion de ses sens lui fait remarquer en lui je ne sais quoi de honteux, qui le couvre de confusion; il ne peut plus se supporter lui-même. Dieu, ce grand Dieu qui l'avait fait à sa ressemblance, et qui, faisant auparavant tout son bonheur, se plaisait à se montrer à lui sous une forme sensible, Dieu, dis-je, lui devient insupportable; il cherche à fuir sa présence, mais en vain; sa conscience l'accuse avant que Dieu parle; ses malheureuses excuses achèvent de le confondre; il est enfin convaincu de crime et de rébellion; il est tombé dans la disgrâce et l'in-

mitié de son Dieu ; il est chassé du jardin où il trouvait un remède contre la mort ; il est, en un mot, soumis avec toute sa race, à la malédiction de Dieu, chassé de sa présence, et ne peut plus comparaître devant lui que comme un rebelle et un criminel qui attend avec tremblement la sentence de sa condamnation.

SECTION II. — Corruption de tout le genre humain.

Tel est, Messieurs, le nouvel état où entre tout le genre humain par le crime de son chef et de son premier père. S'il fût demeuré fidèle, nous aurions tous eu part à son bonheur comme à sa fidélité ; il nous a tous rendus participants de son crime et de sa punition. Ne me demandez pas comment le péché de ce premier rebelle passe et se communique à chacun de nous. Dieu l'a ainsi établi selon les règles de sa justice infinie, et cela doit nous suffire pour nous porter à adorer la profondeur des jugements de Dieu. Ouvrez seulement les yeux sur l'état de la nature humaine depuis cette funeste époque.

Le premier fils d'Adam est le meurtrier de son propre frère ; il sort de lui une race maudite qui inonde la terre de crimes. La branche même de Seth, où la crainte de Dieu s'était plus longtemps conservée, devient aussi criminelle que celle de Caïn. (*Gen.*, VI, 5.) Dieu voit que la malice des hommes qui vivaient sur la terre est extrême, et que toutes les pensées de leur cœur ne sont en tout temps que méchanceté. Il prend la résolution de les exterminer tous par un déluge universel, qui fait périr avec eux tous les animaux, et bouleverse toute la terre. Un seul juste, que Dieu a préservé de cette corruption générale, est sauvé de cette épouvantable catastrophe avec sa famille, faisant en tout huit personnes et un nombre fixe d'animaux de chaque espèce. Mais ce juste va-t-il être la tige d'une autre race qui ne sera point corrompue comme celle qui vient de périr ? Nullement. Dieu déclare à Noé, au sortir de l'arche, que *l'esprit de l'homme et toutes les pensées de son cœur sont portées au mal dès sa jeunesse.* (*Gen.*, VIII, 21.) En effet, les hommes se multiplient de nouveau, et avec eux les anciens crimes renaissent. Ils y ajoutent les abominations de l'idolâtrie ; chacun se fait un Dieu selon ses désirs charnels. Toute chair corrompt sa voie ; Dieu abandonne tous les hommes à leurs inclinations perverses et corrompues. Dès lors l'histoire du genre humain n'est plus que l'histoire des guerres, des usurpations, des injustices, des vengeances, des débordements les plus affreux, en un mot, du règne de toutes les passions et de leurs plus honteux excès.

Tandis que tous les peuples marchaient ainsi dans leurs voies corrompues, Dieu voulut s'en former un particulier, pour en faire le dépositaire des promesses de sa miséricorde sur le genre humain. La même grâce qui avait préservé Noé du dérèglement

général, retire Abraham, son dixième descendant par Sem, du sein de sa famille, et même de l'idolâtrie. Dieu le conduit dans une terre étrangère, qu'il lui promet de donner à sa postérité, qu'il veut rendre aussi nombreuse que les étoiles. Ce saint homme croit à la parole du Seigneur, et il est justifié par sa foi. Il reçoit ensuite le précepte de la circoncision, pour le transmettre à ses descendants, comme la marque de l'alliance que Dieu a faite avec eux en la personne de ce saint patriarche ; et il laisse après lui, de Sara son épouse, un fils unique qu'il a eu par miracle, et qui est l'héritier des promesses qui lui ont été faites. Ses autres enfants, qu'il a eus de deux autres femmes, deviennent les pères et les chefs d'autant de peuples aussi corrompus que les autres. Isaac n'a que deux fils, dont l'aîné est un méchant homme, tige d'un méchant peuple, et le cadet, héritier des promesses faites à son père et à son aïeul, devient, par ses douze fils, la tige d'un peuple choisi.

Mais que sont ces douze enfants de Jacob ? Si l'on en excepte Joseph et Benjamin encore enfant, ce sont des hommes abominables. L'aîné souille la couche de son père ; le deuxième et le troisième massacrent sans pitié tous les habitants d'une ville, qu'ils ont trompés par de fausses promesses ; le quatrième commet un inceste, comptant assouvir une brutale passion avec une courtisane ; tous les autres sont accusés par Joseph auprès de leur père d'un crime encore plus infâme : tous ensemble veulent d'abord tuer leur innocent accusateur, et ensuite le vendent comme un esclave à des marchands étrangers ; ils s'en vont tous en Egypte, et s'y multiplient extrêmement. Ils y sont opprimés par une cruelle servitude. Dieu vient à leur secours : il les tire de la servitude et de la terre d'Egypte, et les mène, sous la conduite de Moïse, à la conquête de la terre qu'il a promis à leurs pères de leur donner.

Ne cherchons plus de crainte du Seigneur parmi toutes les nations de la terre : elles sont toutes plongées dans l'ignorance, dans les superstitions de l'idolâtrie et dans le dérèglement des passions. Si l'on peut encore trouver du bien parmi les hommes, ce doit être parmi ce peuple dont Dieu s'est déclaré le chef et le roi : mais vaut-il mieux que les autres ? Nullement. Dieu lui donne sa loi : ils promettent tous de l'observer ; et la promesse n'est pas plutôt faite, qu'ils la violent en se faisant un veau d'or, qu'ils adorent comme le grand Dieu qui les a tirés de l'Egypte. Presque tous leurs campements dans le désert, durant quarante ans, sont marqués par leurs murmures et leurs révoltes contre le Seigneur, et par les châtimens qu'ils s'en attirent. De six cent mille combattants, et une infinité de femmes, de vieillards et de menu peuple qui sont sortis d'Egypte, deux hommes seuls méritent d'entrer dans la terre promise. Toute cette race rebelle périt dans le désert, et laisse après elle une nouvelle race qui n'est pas

meilleure. Dieu les envoie comme les exécuteurs de sa vengeance contre les abominables habitants de la terre de Chanaan ; il les leur livre entre les mains, et leur ordonne de les exterminer : contre cet ordre, ils l'en épargnent une partie, et ils en adoptent toutes les abominations.

La corruption de ce peuple va toujours croissant. Dix tribus renouent à la religion de leurs pères. Ils se font des veaux d'or, et dressent des autels à Baal : ils lassent la patience de Dieu, qui appelle contre eux les rois d'Assyrie pour les chasser de leurs héritages, et les disperser sans retour sur toute la surface de la terre. Les deux tribus de Juda et de Benjamin, et ce qui se trouvait parmi elles de la tribu de Lévi, ne profitent pas d'un si terrible exemple ; elles se rendent encore plus criminelles ; elles surpassent les abominations des peuples que le Seigneur a exterminés en leur présence. Baal, Astarté, Moloeh, d'autres idoles plus infâmes deviennent l'objet de leur culte impie ; le temple même du vrai Dieu n'est point à l'abri de leurs abominables profanations. Rien n'est plus affreux que la peinture qu'en fait le prophète Ezéchiel. (VIII, XVI.) Dieu se détermine enfin à châtier ces deux tribus criminelles par la main des rois de Babylone ; mais, pour des raisons de miséricorde, il ne les châtie qu'avec mesure ; et, après soixante et dix ans de captivité, il les ramène en leur pays. Vous croirez peut-être que cette épreuve les a rendus meilleurs ; tant s'en faut : ils deviennent encore plus corrompus. Il n'y a plus, à la vérité, d'idoles dans Juda ; mais il s'y élève aussitôt deux sectes, dont l'une, en possession du sanctuaire, ne croit pas l'immortalité de l'âme, qui est le fondement de toute religion ; et l'autre couvre du voile de l'hypocrisie l'avarice, l'ambition, la vengeance, l'idolâtrie de soi-même, et tous les rameaux de ces vices. Tel est l'état de ce peuple jusqu'à son entière dispersion sous l'empire de Vespasien.

Eh bien, Messieurs, d'après ce tableau raccourci que je viens de faire de l'état de tout le genre humain, depuis le péché d'Adam jusqu'à la ruine entière de votre nation, ce qui comprend plus de quatre mille ans, croirez-vous que l'homme naît innocent et agréable à Dieu ? Croirez-vous que ses inclinations naturelles sont droites, qu'il est porté naturellement au bien, et que rendu à lui-même, à son propre choix, il ne se déterminera qu'à suivre la voie de la vertu ? Ah ! quel aveuglement serait le vôtre, si vous ne vous écriiez pas avec David : *J'ai été engendré dans l'iniquité, et ma mère m'a conçu dans le péché !* (Psal. L, hébr., II, 7.) Ecoutez ce que ce saint roi dit dans un autre endroit : *Le Seigneur a jeté les yeux du haut du ciel sur les enfants des hommes, pour voir s'il y en a quelqu'un qui ait de l'intelligence et qui cherche Dieu : tous se sont écartés du droit chemin, tous ensemble se sont corrompus : il n'y en a point qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul.* (Psal. XIII,

hébr. XIV, 2, 3.) Ecoutez ce qui est dit dans le livre de Job (XXV, 4) : *Comment celui qui est né d'une femme pourra-t-il être pur ?* Ecoutez enfin Dieu lui-même, qui a déclaré au second père du genre humain, le patriarche Noé, que *l'esprit de l'homme et toutes les pensées de son cœur sont portées au mal dès sa jeunesse.* (Gen., VIII, 21.)

SECTION III. — La même vérité prouvée par l'expérience.

En voulez-vous présentement, Messieurs, des preuves d'expérience ? En voici. Qu'est-ce que l'éducation ? Que se propose-t-on en élevant les enfants ? On se propose de corriger leurs vices naissants, de réprimer les premières saillies de leurs passions, de les instruire des voies de la vertu et de leur en inspirer les sentiments. Remarquez que l'éducation commence toujours par la correction des vices : les leçons de vertu ne viennent qu'après. Pour les leur faire goûter, il faut les avoir auparavant mis en garde contre l'injustice et la bassesse de l'amour-propre, et malheureusement il faut intéresser ce même amour-propre pour leur en inspirer de la méfiance. La bonne éducation est donc celle où l'on réussit à rendre les hommes meilleurs qu'ils ne promettaient dans leur enfance de l'être, si on les eût laissés à eux-mêmes ; et la mauvaise éducation est celle où l'on ne fait que fortifier et augmenter les vices de l'enfance en les flattant. De là vient, généralement parlant, que les grands sont pour l'ordinaire plus vicieux et plus corrompus que les autres hommes, parce que leur éducation est confiée à des gens qui n'ont pas assez d'autorité sur eux ; qui cherchent plutôt, en gagnant leur cœur par une indulgence mentrière, à s'en faire des protecteurs pour la suite, qu'à les reprendre sévèrement lorsqu'ils s'écartent de l'ordre ; ou qui, s'ils font leur devoir à l'égard de leurs élèves, essuient mille contradictions de la part des parents et de tous les flatteurs qui les environnent. Mais que pouvez-vous conclure de tout cela ? si ce n'est que nous naissons tous vicieux et corrompus et que nous avons tous besoin d'être redressés et corrigés dès l'enfance.

Et ne voit-on pas dans les enfants, même à la mamelle, des marques de colère, de haine, d'obstination, de malice, de jalousie et, par conséquent, de cette malheureuse plaie de l'amour-propre qu'ils ont apportée du sein de leur mère ? Dès qu'ils commencent à combiner leurs idées et à les exprimer, que reconnaît-on en eux ? le plus fort penchant au déguisement et au mensonge, l'orgueilleuse passion de dominer, de faire le principal personnage dans leurs jeux, de s'approprier tout, de rapporter tout à soi, de vouloir tout pour soi ; l'amour déréglé des louanges, des flatteries, des caresses ; l'impatience, le dépit, la colère quand on ne se rend pas à leurs désirs ; l'envie, la jalousie, la haine contre ceux qu'ils voient plus fêtés et plus caressés qu'eux ; les vengeances proportionnées à leur âge, qu'ils en tirent, et qui, pour n'être pas dangereuses dans leurs

effets, n'en parlent pas moins du même fonds d'injustice et de barbarie qui dans les hommes faits produit le duel et l'homicide. Combien ne sont-ils pas esclaves de leurs sens! quelle est surtout leur gourmandise! et de quelles ruses ne sont-ils pas capables pour dérober leurs petits vols à la connaissance de leurs parents? Nous naissons donc tous, je le répète, nous naissons tous vicieux, dérégés, corrompus, esclaves de nos sens et de nos passions, qui ne sont que de mauvais amours; nous naissons tous avec l'aversion de Dieu et le plus fort attachement aux créatures et surtout à nous-mêmes. Or ce désordre ne peut pas venir de Dieu: il ne peut point être auteur du désordre et du péché: il ne créa pas le premier homme dans ce dérèglement: c'est l'homme lui-même qui par le mauvais usage qu'il fit de sa liberté, tomba dans ce désordre; et puisqu'il est évident par l'expérience que ce désordre prévient en nous la raison et que nous y naissons tous, il faut nécessairement que le péché du premier homme soit aussi le nôtre; que nous ayons tous péché en lui et par lui, et que son crime nous soit transmis par la même voie qui nous transmet l'être et la vie, quelque impénétrable que soit à notre esprit cette transmission.

SECTION IV. — Le péché originel prouvé par nos misères.

Et voilà, Messieurs, ce désordre et ce péché commun à tout le genre humain, qui lui fait encourir la disgrâce de son Dieu, qui le soumet aux châtimens éternels de sa vengeance, qui le rend le malheureux associé du démon, dont il s'est rendu l'imitateur et l'esclave; qui est visiblement la funeste source de cette infinité de crimes et d'abominations, qui de tout temps ont couvert et couvrent encore la face de la terre. Voilà ce péché que nous nommons originel, dont je n'ai pas voulu vous prononcer le nom avant de vous en avoir prouvé la réalité par l'Écriture sainte, par l'histoire du genre humain et par l'expérience journalière.

Mais en voici une autre preuve, pour ainsi dire, palpable. Dieu a créé l'homme immortel et heureux: il sortit des mains de son créateur, pour vivre éternellement, sans jamais éprouver ni maladie, ni douleur, ni misère. Non-seulement l'Écriture sainte est expresse là-dessus, mais encore l'idée que nous avons de la bonté et de la justice infinie de Dieu ne nous permet pas de penser qu'il prit plaisir à tourmenter des créatures qui ne l'auraient mérité par aucune faute. Lors donc qu'il créa l'homme, il fit avec lui une alliance, un pacte, un accord par lequel il imposa à l'homme l'obligation si naturelle, si raisonnable, si légitime de lui rendre un culte qui lui fût agréable et qui ne peut l'être que par l'amour; et il s'imposa à lui-même l'obligation de récompenser l'homme de son culte d'amour en l'exemptant de la mort et de toutes les misères, tant de l'esprit que du corps, et en le rendant heureux pour toujours. Et nous

apprenons de l'Écriture sainte que, pour rendre cet accord stable et perpétuel, il n'était pas nécessaire que la fidélité de chaque homme fût mise à l'épreuve dans toute la suite des générations: non, il suffisait que le premier homme accomplît l'unique précepte que Dieu lui avait fait de ne pas manger du fruit défendu; moyennant quoi lui et tous ses descendants auraient vécu sur la terre dans une exemption totale des misères et dans une félicité parfaite; et après un certain temps, sans passer par la mort, ils auraient été élevés en corps et en âme à la vue et jouissance éternelle de Dieu dans le ciel, comme les élus le seront après la résurrection générale.

Jetez maintenant, Messieurs, un coup d'œil sur le genre humain et sur vous-mêmes. Les hommes sont-ils heureux sur la terre? L'êtes-vous vous-mêmes? Pourquoi sommes-nous tous condamnés à la mort? Pourquoi sommes-nous sujets aux maladies et aux douleurs? Pourquoi souffrons-nous de la faim, de la soif, de la chaleur, du froid, du travail, etc.? Pourquoi avons-nous des pensées tristes qui nous affligent, des remords cuisants qui nous déchirent, des moments d'ennui et de chagrin qui nous rendent insupportables à nous-mêmes? Pourquoi nous en coûte-t-il tant de peines, tant de fatigues, tant d'application, tant de châtimens même, pour pouvoir apprendre quelque chose d'utile? Pourquoi éprouvons-nous, malgré nous, cette guerre intestine de nos passions contre la raison, dont les unes nous portent au mal que l'autre condamne, et l'autre approuve le bien dont les autres nous éloignent? Est-ce là, Messieurs, un état heureux? Mais si nous sommes malheureux, nous sommes donc coupables: nous avons donc manqué à l'obligation que nous avons contractée dans notre premier père, de rendre à Dieu un culte d'amour: nous sommes donc dès notre naissance dans la disgrâce de Dieu et les objets de sa colère; et par conséquent il y a un péché originel qui infecte toute la nature humaine, et la rend indigne de la félicité dont elle aurait dû jouir selon la première institution.

SECTION V. — Ressource de l'homme dans le Messie

Mais n'y a-t-il donc plus de ressource pour l'homme? Dieu en usera-t-il à son égard comme il en a usé à l'égard de l'ange rebelle et des complices de sa révolte, qu'il a soumis à une éternelle malédiction et à des supplices qui n'auront point de fin? Hélas! s'il ne consultait que le mérite de l'homme et sa souveraine justice, sans doute le genre humain serait perdu sans ressource; mais il a dans les trésors infinis de sa miséricorde un moyen de rétablir l'homme et de se le réconcilier, moyen auquel l'homme n'aurait jamais pu s'attendre, qui est au-dessus de toutes ses pensées et qui n'est pas moins digne de la toute-puissance de Dieu que de sa bonté infinie. Aussi le fait-il envisager à l'homme, en lui pronon-

CHAPITRE V

Par les prophéties qui annoncent l'œuvre du Messie, il est démontré que le Messie est Jésus-Christ.

çant son arrêt de condamnation, et lui promet-il de l'employer pour l'empêcher de tomber dans le désespoir à la vue de son crime.

Et c'est ici, Messieurs, que je vous demande une nouvelle attention, et que je vous exhorte à élever votre cœur à Dieu, pour le prier de vous donner l'intelligence de ce grand chef-d'œuvre de sa miséricorde. C'est ici le point capital, qui distingue le fils d'Abraham par la foi du fils d'Abraham par la chair; l'Israélite selon la grâce, de l'Israélite selon la nature; en un mot, le chrétien du juif. Selon que vous recevrez ce que je vais vous dire, vous reconnaîtrez le vrai Messie, ou vous vous en forgerez un faux; vous deviendrez enfants de Dieu, ou vous continuerez d'être sous la malédiction; vous serez chrétiens, ou vous demeurerez juifs.

Ce moyen de rétablir l'homme, que Dieu lui fait envisager d'abord après sa chute, pour l'empêcher de se livrer au désespoir, c'est l'envoi du Messie. D'où vous voyez bien clairement, avant même que je vous le développe, que le Messie n'est envoyé de Dieu que pour rétablir l'homme pécheur et corrompu, et pour le réconcilier avec son Créateur. Jugez par là, Messieurs, de l'énorme méprise, de l'étrange égarement de votre nation qui, consultant uniquement ses cupidités charnelles, au lieu de consulter les divines Ecritures et ses propres besoins, s'est imaginé que le Messie ne devait être envoyé que pour elle seule, et que l'objet de sa venue devait être de la rendre triomphante des autres nations, de les lui assujétir, de lui en assurer les dépouilles, de la rendre enfin maîtresse de toutes les richesses que la terre renferme. Aveugles ! qui n'ont pas vu, et qui ne voient point encore, malgré le misérable état où ils sont depuis plus de dix-sept siècles, qu'un pareil Messie serait le plus funeste don que Dieu pût leur faire dans sa colère, que bien loin de les rétablir en grâce avec Dieu, en les rendant justes, saints et innocents devant lui, il ne ferait que les rendre plus criminels, plus esclaves de cette malheureuse passion qu'ils ont toujours eue pour les richesses et les biens de ce monde, plus éloignés des biens solides et éternels, qui sont ceux que Dieu réserve pour l'autre vie à ceux qui l'aiment uniquement en celle-ci; et qu'en les rendant riches et puissants dans le siècle, il ne ferait que leur procurer tous les moyens, toutes les facilités que les richesses et la puissance donnent de contenter les passions, et de s'abîmer toujours de plus en plus dans le crime. Tel est, Messieurs, le Messie, que votre aveugle nation attend inutilement, et cette attente est elle-même un crime, qui n'a pu être puni que par l'abandon de Dieu, lorsqu'il a permis que vos malheureux pères renouçassent pour eux et pour leurs enfants au vrai Messie, qui ne leur avait été envoyé que pour les retirer de l'esclavage du péché, pour les réconcilier avec Dieu, et pour les rendre riches des biens du ciel. C'est ce que je vais vous développer par les divines Ecritures.

Nous venons de voir toute la nature humaine dans la corruption du péché, eunie de Dieu et de sa loi, privée de sa grâce et de ses bienfaits, ne l'ayant plus pour père, mais pour juge vengeur, et ne pouvant plus en attendre que le même châtiement auquel il a condamné le démon et tous ses complices. S'il veut donc faire miséricorde à l'homme, il faut qu'il le retire de la corruption du péché, qu'il lui inspire l'amour de sa loi, qu'il lui donne la grâce de l'observer; et que, le rendant de nouveau juste à ses yeux, il l'adopte pour son enfant, et il en redevienne le père. Or c'est pour cette œuvre de miséricorde infinie que Dieu a promis d'envoyer, et qu'il a envoyé en effet le Messie, non au seul peuple juif, mais à toutes les nations de la terre, à toute la nature humaine. Ici les preuves s'offrent en foule. Je ne choisirai que les plus frappantes.

SECTION I^{re}. — Promesse faite à Adam. (*Genèse*, III, 15.)

L'homme n'est pas plutôt tombé, que Dieu lui fait envisager sa ressource dans la promesse du Messie. Après avoir tiré d'Adam et d'Eve la confession de leur crime, il dit au démon, qui dans le corps du serpent les avait séduits: *Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre ta race et la sienne: cette race te brisera la tête, et tu lui mordras le talon.* Je suis le texte hébreu, qui porte que c'est la race de la femme qui doit briser la tête de l'ancien serpent. La Vulgate, c'est-à-dire, la version latine que nous avons de la Bible, porte que c'est la femme qui brisera la tête du serpent; mais cela revient au même, parce que ce sera par sa race que la femme brisera cette tête. Il n'est pas nécessaire de vous répéter, Messieurs, que le serpent n'est ici que la figure du démon, qui s'en était servi comme d'un instrument, pour faire tomber nos premiers parents; et qu'ainsi la malédiction que Dieu prononce contre cet animal brute, incapable de bien et de mal, ne peut tomber que sur le démon. Par conséquent, la promesse que Dieu fait à nos premiers parents, en leur disant que la race de la femme brisera la tête du serpent, ne peut signifier autre chose, sinon que cette race bête de la femme détruira l'empire que le démon venait d'usurper sur l'homme, en l'entraînant dans le péché.

C'est donc ici la première promesse qui a été faite de l'incarnation du Fils de Dieu: car il n'y a que Dieu qui puisse détruire l'empire du démon sur les hommes. Mais il se revêtira pour cela de la nature humaine, afin que le démon soit vaincu par l'homme même qu'il avait asservi. Qui peut ne pas reconnaître ici le Messie que nous adorons? C'est cet *Emmanuel*. ce *Dieu avec*

nous, qui, né de toute éternité du sein de Dieu son père, et naissant dans le temps du sein d'une vierge, selon la prédiction d'Isaïe, est d'une façon singulière, qui n'est propre qu'à lui seul, la race de la femme. Il brisera la tête du serpent; et ce sera, lorsque le serpent lui brisera le talon: expression figurée et prophétique, qui signifie que ce sera par ses souffrances, et des souffrances qui auront le démon pour instigateur, que le Messie détruira le cruel empire de ce tyran des hommes. En effet, nous avons déjà vu que le Messie est le Fils éternel de Dieu, qui doit s'anéantir jusqu'à prendre la nature de l'homme. Comme donc le talon est ce qu'il y a de plus bas dans le corps, comme il en est la partie inférieure, il est visible que, dans une promesse énigmatique où tout est enveloppé de figures, le talon du Messie, que le démon brisera, ne peut signifier que l'humanité, cette nature infirme et abjecte dont le Messie sera revêtu, et que le démon brisera par la main des hommes, en la faisant attacher et mourir sur une croix.

Voyez présentement, Messieurs, si dans cette première promesse du Messie vous pouvez reconnaître celui que votre nation attend. Voyez si vous n'y reconnaissez pas au contraire celui que les chrétiens adorent, Jésus-Christ, Dieu et homme, né du Père dès l'éternité, né de la Vierge dans le temps, voyageur sur la terre, buvant en chemin de l'eau du torrent, selon la prédiction; crucifié par les hommes que le démon pousse à ce grand crime, et néanmoins les affranchissant par sa mort de l'esclavage du démon; lavant leurs péchés dans son sang, les rétablissant dans la justice dont ils étaient déchus; les réconciliant avec Dieu, et les rendant de nouveau ses enfants adoptifs, parce qu'il s'est rendu lui-même leur frère selon la chair.

SECTION II. — Promesse renouvelée à Abraham, Isaac et Jacob.

Nous trouvons une seconde promesse du Messie faite à Abraham, lorsque Dieu lui dit que toutes les nations de la terre seront bénies en celui qui sortira de sa race. (*Gen.*, XXII, 18.) On ne peut entendre ces paroles d'Isaac, 1^o parce qu'il n'était point à naître, et qu'il était même déjà assez grand, puisque son père venait de l'offrir à Dieu en sacrifice; 2^o parce que la même promesse est répétée à Isaac en ces termes: *Toutes les nations de la terre seront bénies dans votre race.* (*Gen.*, XXVI, 4.) Dieu fait encore la même promesse à Jacob: *Toutes les nations de la terre, lui dit-il, seront bénies en vous et dans votre race.* (*Gen.*, XXVIII, 14.) Enfin Dieu révèle à Jacob que celui de sa race en qui toutes les nations de la terre seront bénies, sortira de son fils Juda, dont le nom signifie louange, ou bénédiction. *Le sceptre, lui dit-il, ne sortira point de Juda, ni le législateur de sa postérité jusqu'à la venue de celui qui doit être envoyé, et à qui les peuples obéiront.* (*Gen.*, XLIX, 10.)

Avant que de vous développer cette belle promesse, je suis bien aise de vous présenter une observation, dont les chrétiens n'ont pas besoin, mais qui est concluante contre les juifs. Vous savez, Messieurs, l'idée que l'on attache parmi vous au mot hébreu גוֹיִם (*gojim*). On entend, non pas simplement les nations, mais les nations abominables et maudites de Dieu, comme étaient celles de Chanaan. Ce n'est pas que dans l'hébreu des livres saints *gojim* ait cette signification odieuse: il signifie simplement les nations; mais ce sont vos rabbins talmudistes qui ont approprié à ce mot cette idée, et qui, par haine contre les chrétiens, ne s'en servent que pour les désigner. Cela est si vrai, qu'encore aujourd'hui parmi vous on ne nous nomme pas autrement que les *Gojim*, pour marquer l'horreur qu'on a de nous. Ce qu'il y a de plus remarquable encore, c'est que depuis que les ouvrages de vos rabbins ont été soumis à l'examen et à la censure des chrétiens, ils ont encore restreint le mot *gojim* à signifier les seuls catholiques. Dans le Talmud qu'ils ont fait imprimer à Bâle, lorsqu'ils ont occasion de parler des Turcs, ils les appellent יִשְׁמְעֵלִים (*jischmelim*), les Ismaélites; ils nomment de même כוּשִׁיִּים (*cuschim*) les Ethiopiens, comme descendants de Chus, fils de Cham. Enfin la crainte d'offenser les protestants de Bâle, et d'en être punis, les a obligés de les appeler כּוּתִיִּים (*Cuthim*) les *Cuthéens*, nom qu'ils donnaient aux peuples que les rois d'Assyrie envoyèrent de Cutha, pour repeupler Samarie, après la dispersion des dix tribus, et qu'on a depuis appelés *Samaritains*. Mais ils ne se gênent point d'employer le mot *gojim*, lorsqu'ils ne peuvent être entendus que des catholiques. Cependant ces nations, que Dieu promet de bénir en celui qui sortira de la race d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, sont appelées *Gojim* dans la promesse faite à Abraham, et renouvelée à Isaac. Passons maintenant au développement de la promesse.

Les juifs, tant qu'ils ont été le peuple de Dieu, et même encore longtemps après et de nos jours, par celui de la race d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, en qui toutes les nations de la terre devaient être bénies, n'ont jamais entendu que le Messie, que cet Oint du Seigneur, cet envoyé de Dieu, ce *Schiloh* à qui les peuples obéiront, comme Jacob le prédit à Juda son fils. (Bien plus, l'espérance que le peuple hébreu a toujours eue du Messie n'a jamais pu être fondée que sur cette promesse que Dieu avait faite à ces trois patriarches; en voici la preuve. Abraham était la tige unique de ce peuple; c'est à ce seul patriarche que l'origine de chacun d'eux se rapportait. Ils ne pouvaient donc avoir reçu que de lui la tradition, que Dieu avait promis le Messie à toutes les nations de la terre. Cette tradition leur était d'autant moins suspecte, qu'ils savaient que leur père Abraham avait vécu cent dix-sept ans avec Sem; que Sem en avait vécu cent avec Mathusalem; que

Mathusalem avait vécu deux cent quarante-deux ans avec Adam ; et qu'ainsi cette tradition n'avait passé que par deux hommes, Sem et Mathusalem, pour arriver d'Adam à Abraham. Mais la croyance des Juifs avait deux objets : l'un, que Dieu avait promis d'envoyer le Messie ; l'autre, que le Messie serait de la race d'Abraham. La croyance qu'ils avaient du premier objet était bien fondée sur la promesse faite à Adam, dont Mathusalem avait instruit Sem, et Sem, Abraham ; mais la croyance qu'ils avaient du second objet, savoir que le Messie promis serait de la race d'Abraham, ne pouvait être fondé sur ce qui avait été promis à Adam plus de deux mille ans avant qu'Abraham naquît. Elle ne pouvait donc être fondée que sur le renouvellement de la même promesse, faite à Abraham avec cette circonstance particulière, que le Messie promis au premier père du genre humain serait de la race de ce patriarche des Juifs. Or, d'us tout ce que Moïse rapporte de ce saint patriarche, nous ne trouvons que ce seul endroit où la promesse soit expressément et clairement exprimée. La croyance des Juifs n'a donc jamais pu avoir d'autre fondement que ces paroles du Seigneur à Abraham : *Toutes les nations de la terre seront bénies dans celui qui sortira de votre race*. Ainsi ceux d'à présent, qui voudraient trouver un autre que le Messie dans ces paroles, ne feraient que donner des preuves d'un endurcissement desespéré, et ne mériteraient pas d'être écoutés. Ce que je viens de dire de la promesse faite à Abraham, il faut aussi le dire de celles qui ont été faites à Isaac, à Jacob et à Juda. Ce n'a jamais été, ni pu être que sur les paroles dites à ces patriarches, que les Juifs ont toujours cru et espéré que le Messie naîtrait d'Abraham par Isaac, Jacob et Juda.

J'en appelle présentement, Messieurs, à votre bon sens et à votre bonne foi. Il est promis par ces paroles que ces nations, ces *Gojim*, que Dieu avait laissées marcher selon leurs voies corrompues, anront part à la bénédiction que Dieu répandra sur la terre par le Messie, et qu'elles lui obéiront. Est-ce là le Messie que votre nation attend ? Espère-t-elle que sa venue sera une source de bénédictions pour tous les gentils répandus sur la terre ? ne cherche-t-elle pas au contraire à charmer le désespoir où elle est de se voir partout humiliée sous la domination de ces mêmes gentils, et à flatter l'esprit de haine et de vengeance qui l'anime, en s'entretenant de ces idées cruelles et sanguinaires, que le Messie viendra porter la désolation parmi les gentils ; qu'il leur donnera des fers ; qu'il vous les soumettra comme des esclaves ; que vous prendrez votre revanche contre eux, et que vous leur rendrez au centuple tout le mal que vous prétendez en avoir reçu ?

Mais est-ce là la promesse faite aux patriarches ? N'en est-ce pas plutôt le contre-pied ? Dites-moi, je vous prie, un pareil Messie pourrait-il être l'objet des désirs des

gentils ? N'auraient-ils pas plutôt intérêt qu'il n'arrivât jamais, et ne craindraient-ils pas sa venue comme le plus grand de tous les malheurs ? Cependant les mêmes Ecritures divines qui disent que le Messie est le Désiré des Juifs (*Malach.*, III, 1), disent aussi qu'il est le Désiré de toutes les nations (*Agg.*, III, 8) ; elles disent qu'il sera leur lumière et leur salut, envoyé de Dieu jusqu'aux extrémités de la terre (*Isa.*, XLIX, 6) ; elles disent que tous les rois de la terre l'adoreront, et que toutes les nations le serviront, ou lui obéiront (*Psal.* LXXI, hébr. LXXII, 11) ; elles disent enfin, qu'il fera cesser la malédiction portée contre eux à cause de leurs iniquités, qu'il la changera en bénédiction, en leur donnant un esprit et un cœur nouveau afin qu'ils soient fidèles à sa loi ; qu'il sera enfin leur rédempteur, leur sauveur, leur réconciliateur avec Dieu. De là vient que David exhorte si souvent ces *Gojim*, ces gentils, à tressaillir de joie et à louer le Seigneur. (*Psal.* CXVI, hébr. CXVII, 1.)

Et voilà la bénédiction qui a été apportée par Jésus-Christ. Il a envoyé ses apôtres pour porter la lumière de son Evangile à toutes les nations, pour les instruire de sa loi, et pour les baptiser au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit. Et qu'en est-il arrivé ? Aussitôt ces mêmes gentils ont détesté et brisé leurs idoles, et ont adoré le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Esclaves jusqu'alors des passions les plus honteuses et les plus criminelles, ils sont devenus chastes, tempérants, humbles, patients, désintéressés, équitables, doux, modérés et brûlants de charité les uns pour les autres, tandis que votre nation, par ses inquiétudes, ses révoltes et ses crimes, et surtout par l'horrible déicide qu'elle avait commis en la personne de Jésus-Christ, s'attirait en tous lieux les plus terribles fléaux de la vengeance divine.

Désabusez-vous donc de la fausse idée et de la vaine attente d'un Messie qui viendra favoriser les injustes cupidités de votre nation, et la mettre par ses conquêtes en état de les satisfaire, et de se rendre par là toujours plus désespérément criminelle. Ce n'est pas là le Messie promis aux patriarches et prédit par les prophètes ; il ne doit rien conquérir pour les Juifs : c'est à Dieu seul et pour le ciel qu'il fera des conquêtes ; il ne doit point y employer les armes, mais la seule efficace de sa parole ; il ne doit point briser les corps de ses ennemis, mais seulement leurs cœurs et leurs volontés, afin que, repentants de leurs crimes, ils soient désormais soumis au joug de son Evangile. Ses conquêtes sont les âmes ; ses armées sont ses prédicateurs ; ses forces sont ses grâces ; son œuvre, c'est le saint du monde, dont il n'a pas voulu exclure les Juifs mêmes qui l'ont rejeté et crucifié. Profitez donc, Messieurs, de sa miséricorde qui vous est ouverte ; et vous séparant de l'impie Israël qui l'a renoncé, unissez-vous au fidèle Israël, qui l'a reconnu, qui l'a reçu, qui l'a-

dore et le sert, et qu'il a fait enfant de Dieu par sa grâce.

SECTION III. — Prédications de l'œuvre du Messie par les prophètes.

Si des promesses faites aux patriarches nous passons aux révélations faites aux prophètes, l'interprétation que nous venons de donner aux promesses faites à Adam, à Abraham, à Isaac, à Jacob, à Juda, à tout le peuple hébreu, sera portée au plus haut point d'évidence. En effet, Messieurs, je viens de vous montrer que, dans les paroles que Dieu adressa à ces patriarches, il leur promit de retirer le genre humain (car on ne peut entendre autre chose par toutes les nations de la terre), de retirer, dis-je, le genre humain de la corruption du péché, de lui inspirer l'amour de sa loi, de lui donner la grâce de l'observer, de le rendre juste à ses yeux, d'en faire son peuple, d'en redevenir le Dieu et le père, et d'opérer ce grand prodige de miséricorde, de répandre cette consolante bénédiction sur le genre humain, par le ministère du Messie, issu d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Juda, de David et de Salomon. Est-ce bien là le sens des promesses faites à ces patriarches? C'est ce qu'il s'agit de savoir; et pour cela nous ne pouvons recourir à de meilleurs interprètes de ces promesses que les prophètes, que Dieu n'a envoyés que pour prédire le Messie promis, pour annoncer quelle serait son œuvre, et pour confirmer le peuple de Dieu dans son attente. Ouvrons donc les livres des prophètes; et, comme la matière est très-abondante, divisons-la par titres.

Psaumes.

Le psaume LXXI (hébr., LXXII) a été composé pour célébrer la gloire du règne de Salomon, que David venait d'établir sur son trône. Mais l'esprit de Dieu élevant celui du prophète, et lui faisant voir dans ce roi pacifique une image et une figure de celui qu'Isaïe appelle le père d'une génération éternelle et le prince de la paix, il célèbre, sous l'emblème de Salomon, la gloire du règne du Messie, qui est par excellence le fils de David, et plus que Salomon en gloire. (*Matth.*, IV, 29; XII, 42.) Il voit donc que toutes les races le craindront tant que le soleil et la lune subsisteront. (*Psal.* LXXI, 5.) On ne peut certainement entendre ces paroles de Salomon, dont le règne ne devait durer que quarante ans. Il voit que sa domination s'étendra depuis une mer jusqu'à l'autre, et depuis le fleuve (c'est ou le Nil, ou l'Eufrate) jusqu'aux extrémités de la terre. (*Ibid.*, 8.) Salomon n'a jamais étendu sa domination jusqu'aux extrémités de la terre. Il voit que ses ennemis baisseront la terre devant lui, et que toutes les nations lui seront assujetties. (*Ibid.*, 9, 11.) Nous avons vu ailleurs que le Seigneur (*Jehovah*) doit faire asseoir le Messie à sa droite, jusqu'à ce qu'il ait réduit ses ennemis à lui servir de marchepied. Mais comment le Messie s'assujettira-t-il toutes les nations? Sera-ce de la façon que les juifs l'entendent? Rien moins que cela. Au contraire, le

prophète voit que tous les rois l'adoreront qu'on le bénira pendant tout le jour; que son nom sera révérendé dans tous les siècles; que son nom se perpétuera comme le soleil; qu'enfin toutes les nations se glorifieront en lui et chanteront ses louanges. (*Ibid.*, 10, 15, 17.)

Y a-t-il là, je vous prie, la moindre prédiction de cet assujettissement dur et tyrannique, auquel votre nation s'attend que le Messie réduira tous les peuples en sa faveur? N'y voyez-vous pas au contraire tous ces peuples comblés de joie d'être sous la domination pacifique du Messie, se glorifiant en lui, chantant ses louanges, le bénissant tout le jour, l'adorant comme leur Dieu sauveur, et recevant enfin par son ministère cette consolante bénédiction que Dieu avait promis à Abraham, Isaac et Jacob de répandre sur toutes les nations de la terre en celui qui devait sortir de leur race? Et pourriez-vous y voir autre chose, quand le prophète annonce que sous le règne du vrai Salomon, du Messie roi pacifique, les montagnes et les collines apporteront la paix et la justice au peuple; qu'il fera justice aux pauvres du peuple, qu'il sauvera les enfants du pauvre, et perdra le calomniateur (*Ibid.*, 3, 4) (c'est-à-dire le diable, qui dans l'Écriture est appelé le calomniateur de ses frères qui avait dépouillé l'homme des biens célestes, l'avait rendu pauvre, indigent, misérable, l'avait perdu, lui et tous ses enfants); que les justes fleuriront sous son règne, que la paix y régnera avec abondance, tant que la lune sera dans le ciel (*Ibid.*); ce qui montre évidemment qu'il s'agit ici d'un roi éternel, et que la paix qu'il apportera, est la paix avec Dieu, cette paix qui est le fruit de la justice que le Messie doit faire régner sur la terre, en purifiant les hommes de leurs iniquités; qu'il sauvera les âmes des pauvres (*Ibid.*, 13), de ces gentils auparavant abandonnés de Dieu, et dénués de tous les biens célestes; qu'il aura pitié d'eux; qu'il rachètera leurs âmes de la fraude et de l'oppression (*Ibid.*, 14), où le démon les aura jusqu'alors tenues captives? Je ne m'entends pas davantage sur les psaumes, parce que nous y reviendrons dans la suite, lorsqu'il sera question des souffrances du Messie, aussi clairement prédites par David que racontées par les évangélistes.

Isaïe.

Vous savez, Messieurs, que Jessé était le père de David, et qu'ainsi le rejeton de Jessé ne peut signifier que le Messie, fils de Jessé par David et Salomon. Voici ce qu'en dit Isaïe (XI, 10) : Le rejeton de Jessé sera exposé comme un étendard aux yeux de tous les peuples : les nations viendront lui offrir leurs prières, et son sépulcre sera glorieux. Il venait de dire, que sous son règne toute la terre sera remplie de la connaissance du Seigneur. Voici ce que le Seigneur lui-même dit au Messie : Moi qui suis le Seigneur, je vous ai appelé dans la justice, je vous ai pris par la main, et vous ai conservé : je vous ai établi pour être le médiateur de l'alliance du

peuple et la lumière des nations (Isa., XLII, 6.) Ailleurs le Messie parle en ces termes : *Le Seigneur m'a dit : C'est peu que vous me serviez pour rétablir les tribus de Jacob, et pour réparer les ruines d'Israël : je vous ai établi pour être la lumière des nations, et le salut que j'envoie aux extrémités de la terre* (Isa., XLIX, 6.) Remarquez bien, Messieurs, ces paroles : elles vous feront voir que le principal objet de l'envoi du Messie n'est pas le rétablissement des tribus de Jacob et la réparation des ruines d'Israël ; non, Dieu l'a principalement envoyé pour être la lumière et le salut des nations jusqu'aux extrémités de la terre.

Son visage, dit ailleurs le prophète (LII, 14, 15), sera plus défiguré que celui d'aucun autre homme.... C'est ainsi qu'il purifiera, par l'aspersion la multitude des nations ; les rois se tiendront devant lui dans le silence, parce que ceux auxquels il n'avait point été annoncé le verront, et que ceux qui n'auraient point entendu parler de lui le contempleront avec intelligence. Je m'en vais le donner pour témoin aux peuples, pour chef et pour maître aux gentils. Vous appellerez à vous (Sion) une nation qui vous était inconnue ; et les peuples qui ne vous connaissaient point accourront à vous, à cause du Seigneur votre Dieu et du saint d'Israël, qui vous aura remplie de sa gloire. (Isa., LV., 4, 5.) Cette Sion, dont parle le prophète, est l'Eglise de Jésus-Christ, appelée Sion par les prophètes, comme le Messie en est appelé David. La preuve en est, que les gentils n'ont point embrassé le judaïsme, mais le christianisme : ils ne sont point entrés dans la Synagogue, mais dans l'Eglise.

Enfin, pour ne pas copier tout Isaïe, je ne rapporterai plus que ce qu'il prédit du caractère et du ministère du Messie, que vous trouverez bien différent du caractère et du ministère de ce Messie que votre aveugle nation s'obstine à attendre. C'est Dieu qui parle : *Voici, dit-il, mon serviteur, dont je prendrai la défense : voici celui que j'ai choisi ; j'ai mis en lui toute mon affection : je l'ai rempli de mon esprit, et il rendra justice aux nations. Il ne criera point, il ne haussera point la voix, et il ne la fera point entendre dans les places publiques ; il ne brisera point le roseau qui est déjà froissé, et il n'éteindra point la meche qui donne une lumière sombre ; il jugera en faveur de la vérité. Il n'aura rien de sombre dans ses regards, et il ne brisera point les puissances ennemies, jusqu'à ce qu'il établisse la justice sur la terre ; et les îles attendront sa loi.* (Isa., XLII, 1, 7.) Par les îles, l'Écriture désigne toujours les nations des gentils, et particulièrement celles d'Europe, dont la partie la plus connue aux Juifs était l'Archipel, c'est-à-dire les îles de la Grèce.

Toutes ces prédictions d'Isaïe n'ont pas besoin d'interprétation : vous y trouvez partout que le Messie doit éclairer les nations, être adoré par elles et par leurs rois, recevoir leurs prières, remplir toute la terre de la connaissance du Seigneur, être la lu-

mière et le salut des gentils jusqu'aux extrémités de la terre, être leur témoin, leur chef, leur maître, leur docteur, les instruire de sa loi, établir parmi eux la justice, et les gouverner dans la douceur et la paix. Est-ce là encore une fois, Messieurs, le Messie que les Juifs attendent, et qui, si on les en croit, doit être le terreur et le fléau des gentils ?

Jérémie.

Les autres prophètes ne nous donnent pas d'autres idées du Messie que celles qu'Isaïe vient de nous en donner. Jérémie le prédit en ces termes (XXIII, 5, 6) : *Le temps vient, dit le Seigneur, que je susciterai à David une race juste ; un roi régnera qui sera sage, qui agira selon l'équité, et qui rendra la justice sur la terre. Dans les jours de son règne, Juda sera sauvé, Israël habitera en assurance ; et voici le nom qu'ils donneront à ce roi, le Seigneur notre justice.* (יהוה צדקה, *Jehovah Tsidekena*.) Il n'est pas possible aux Juifs d'é luder cette belle prophétie. Elle ne peut être entendue que du Messie. Depuis la mort de Josias, sous qui Jérémie prophétisait, nous ne trouvons plus que quatre rois impies, savoir Joachaz, Eliacim ou Joachim, Jéconias et Sédécias, dont le premier fut détrôné par Nechao et emmené captif en Egypte, et les deux derniers par Nabuchodonosor, et captifs à Babylone. Les Machabées, qui rétablirent la royauté, n'étaient pas de la race de David, mais de celle d'Aaron. Les Hérodes étaient de celle d'Esau. Ce roi de la race de David, qui sera sage, qui jugera selon l'équité, qui rendra la justice sur la terre, et qu'on nommera le Seigneur notre justice, ne peut donc être que le Messie fils de David, et en même temps le Seigneur *Jehovah*, nom qui n'appartient qu'à Dieu seul, et que les Juifs n'osent prononcer. Vous voyez donc encore ici, que l'œuvre du Messie sera de juger selon l'équité, parce que le sceptre de son empire est le sceptre de l'équité même ; de rendre la justice sur la terre, parce que Dieu l'a rempli de son esprit pour rendre justice aux nations ; et d'être le Seigneur notre justice, parce qu'il effacera nos péchés et nous rendra justes aux yeux de Dieu, par l'application qu'il nous fera de sa propre justice.

Le même prophète nous développe en quoi consiste cette alliance dont Isaïe nous a dit que le Messie a été établi le médiateur. *Le temps vient, dit le Seigneur, dans lequel je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël et la maison de Juda ; non selon l'alliance que je fis avec leurs pères, au jour que je les pris par la main pour les faire sortir de l'Égypte ; car de leur part ils ont violé mon alliance, et moi je les ai traités comme un maître sévère, dit le Seigneur. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après que ce temps-là sera venu, dit le Seigneur. J'imprimerai ma loi dans leurs entrailles, et je l'écrirai dans leur cœur. Je serai leur Dieu, et ils serviront mon peuple ; et chacun n'enseignera plus son prochain et son frère, en disant, connaissez le Seigneur, parce que tous*

me connaîtront, depuis le plus petit d'entre eux jusqu'au plus grand, dit le Seigneur; car je leur pardonnerai leur iniquité, et je ne me souviendrai plus de leurs péchés. (Jerem., XXXII, 31-35.)

Il faut donc nécessairement, Messieurs, reconnaître deux alliances; l'une qui fut faite par le ministère de Moïse, lorsque Dieu tira son peuple de l'Égypte; l'autre qui doit être faite par le ministère du Messie, après qu'un certain temps sera venu, et que Jérémie appelle *une nouvelle alliance*, pour la bien distinguer de celle que Dieu avait déjà faite avec les Juifs au mont Sinaï. L'alliance faite par la médiation de Moïse ne fut qu'extérieure: Dieu ne grava sa loi que sur la pierre. Celle qui doit être faite par la médiation du Messie sera toute intérieure: Dieu gravera alors sa loi dans les cœurs.

Par l'alliance de Moïse, les hommes avaient contracté l'obligation d'accomplir la loi de Dieu: c'est ce qu'ils reconnaissent tous. *Nous ferons tout ce que le Seigneur a dit, répond le peuple tout d'une voix. (Exod., XIX, 8.) Nous ferons toutes les choses que le Seigneur a prescrites. (Exod., XXIV, 3.)* Mais pour accomplir la loi, l'homme avait besoin de la grâce, c'est-à-dire du secours de Dieu, qui ne lui était pas dû ni donné en vertu et comme une condition de cette alliance; et ce présomptueux, croyant pouvoir tout de lui-même, ne pensait pas à demander ce secours nécessaire. De là il arrivait que l'homme ajoutait au péché la prévarication; et que la loi, quoique bonne, juste et sainte, était néanmoins un ministère de mort, parce que, donnant à l'homme la connaissance du mal, sans lui donner la grâce de l'éviter, la cupidité ne faisait que s'enflammer à cette connaissance du mal, et l'homme se livrait par son propre poids au funeste penchant qui l'y entraînait. Il y parut bien par l'étonnante légèreté avec laquelle le peuple, oubliant ses belles promesses, n'attendit pas que Moïse fût descendu de la montagne, pour se faire un veau d'or et l'adorer. *(Exod., XXXII.)* Au reste, que le don de la grâce ne fût point une des conditions de cette alliance, Moïse le dit expressément au peuple, quarante ans après l'alliance faite: *Le Seigneur, lui dit-il, ne vous a pas donné jusqu'aujourd'hui un cœur qui eût de l'intelligence, des yeux qui pussent voir, et des oreilles qui pussent entendre. (Deuter., XXIX, 4.)* Lors donc qu'il est dit, que Dieu pardonnait à son peuple, cela ne signifie pas qu'il lui remit ses péchés, et que, le rendant juste, il se le reconciliait: non, cela veut dire seulement qu'il n'exécutait pas la menace qu'il lui avait faite de l'exterminer sur la terre; mais son péché subsistait toujours, et Dieu en réservait la vengeance pour l'autre vie. C'est encore Dieu lui-même qui nous l'apprend, lorsque, apaisé par la prière de Moïse, il se repentit du mal qu'il avait dit qu'il ferait à son peuple. *(Exod., XXXII., 14); mais, ajoute-t-il, au jour de la vengeance, je les*

punirai du crime qu'ils ont commis (Exod., XXXII, 24.)

Il n'en est pas ainsi de l'alliance dont le Messie doit être le médiateur. Les hommes contractent également par elle l'obligation d'accomplir la loi de Dieu; mais la condition propre de cette alliance est que Dieu les favorise du secours tout-puissant de sa grâce, pour vaincre la cupidité; qu'il les lave et les purifie de leurs péchés; qu'il ne se souvienne plus; qu'il leur donne un cœur pour accomplir sa loi; qu'il l'imprime dans leurs esprits et la grave dans leurs cœurs, et qu'il les fasse marcher dans la voie de ses préceptes. Telle est donc l'œuvre du Messie, et non pas, comme les Juifs se l'imaginent, de venir, à la manière de l'Antechrist, mettre tout à feu et à sang sur la terre, le remplir de carnage et d'horreur, et donner des fers à ceux des gentils qu'il lui plaira d'épargner; et cela uniquement pour rendre les Juifs riches, grands seigneurs et maîtres du monde. Ce peut bien être là un envoyé du diable, pour perdre irrémédiablement les hommes par la cupidité des richesses, et par tous les crimes qu'elles donnent les moyens et la facilité de commettre; mais on n'y pourra jamais reconnaître, sans blasphème, l'Envoyé de Dieu, l'Oint du Seigneur, le Saint d'Israël, le Sauveur, le Seigneur notre justice, en un mot le Messie promis et prédit dans les divines Écritures.

Vous me direz peut-être, Messieurs, que dans la prédiction de Jérémie, dont il s'agit ici, il n'est parlé que des deux maisons d'Israël et de Juda, avec lesquelles Dieu promet de faire une nouvelle alliance, différente de celle qu'il avait faite avec leurs pères. Cela est vrai: aussi, bien loin de prétendre que les Juifs soient exclus de l'alliance du Messie, nous reconnaissons au contraire qu'ils y ont été les premiers appelés, et que le Messie n'a été envoyé que pour rassembler les brebis perdues d'Israël. *(Matth., XV, 24);* nous reconnaissons que le salut nous vient d'eux. *(Joan., IV, 22),* et que la loi devait sortir de Sion, et la parole du Seigneur, de Jérusalem. *(Isa., II, 3; Mich., IV, 3.)* Nous reconnaissons qu'encore que Dieu eût promis à Abraham, Isaac et Jacob de bénir dans le Messie toutes les nations de la terre, cette bénédiction néanmoins, dans les arrangements de Dieu, ne devait passer aux nations qu'après qu'elle aurait été rejetée par les Juifs. Nous reconnaissons enfin, et nous croyons fermement, que cette alliance du Seigneur avec les deux maisons d'Israël et de Juda, qui n'a eu lieu qu'à l'égard d'un petit nombre de Juifs, qui ont embrassé l'Évangile, aura son entier et parfait accomplissement au temps marqué dans les décrets de Dieu, lorsque tout Israël revenant en corps de son aveuglement, se rangera sous les étendards de Jésus-Christ, comme je vous prouverai dans la suite qu'il a été prédit par les prophètes.

Mais tout cela n'empêche point que les

gentils ne soient aussi compris dans la nouvelle alliance prédite par Jérémie. Le Messie a été promis à tout le genre humain, lorsqu'il a été promis au peuple juif, que Dieu avait choisi pour être le dépositaire et le gardien de cette grande promesse, et non pour être le seul peuple qui reçut la bénédiction promise. Ce ne sont pas les seuls juifs, qui n'existaient pas encore, mais ce sont toutes les nations de la terre que Dieu promet de bénir en celui qui sortira de la race d'Abraham : les juifs prétendraient-ils être toutes les nations de la terre? De même aussi la nouvelle alliance du Messie a été prédite pour tout le genre humain, lorsqu'elle a été prédite pour les deux maisons d'Israël et de Juda, qui sont ici comme les représentants de tout le genre humain, et ceux par qui le salut apporté par cette alliance devait passer à toutes les nations de la terre. Dieu ne se contredit pas, Jérémie ne peut être contraire à Isaïe, où comme nous l'avons vu, le Seigneur dit au Messie : *Je vous ai établi pour être le médiateur de l'alliance du peuple* (voilà les juifs), *et la lumière des nations* (voilà les gentils compris dans l'alliance).

Baruch.

Baruch, secrétaire de Jérémie et prophète lui-même, prédit la même alliance de grâce réservée au Messie : *Ils (les juifs) sauront enfin que je suis le Seigneur leur Dieu; je leur donnerai un cœur, et ils comprendront; des oreilles, et ils entendront.... Je serai avec eux une autre alliance qui sera éternelle, afin que je sois leur Dieu et qu'ils soient mon peuple.* (Bar., II, 31, 35.) La première alliance faite avec eux n'était donc pas éternelle, puisque Dieu promet d'en faire une autre avec eux, et par conséquent de ne pas s'arrêter à la première. Et par qui Dieu doit-il la faire cette nouvelle alliance? si ce n'est par le Messie qu'il a promis d'envoyer pour en être le médiateur, et y faire entrer les nations.

Ezéchiël.

La même promesse est encore plus développée dans le prophète Ezéchiël, contemporain de Jérémie et de Baruch. Voici ce que Dieu lui révèle : *Je répandrai sur vous de l'eau pure, et vous serez purifiés de toutes vos souillures, et je vous purifierai de toutes les ordures de vos idoles. Je vous donnerai un cœur nouveau, je mettrai au milieu de vous un esprit nouveau. J'ôterai de votre chair le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai mon esprit au milieu de vous. Je serai que vous marcherez dans la voie de mes préceptes, que vous garderez mes ordonnances, et que vous les pratiquerez.... vous serez mon peuple, et moi je serai votre Dieu.* (Ezech., XXXVI, 25 et seq.) (Voyez aussi le chap. XI, 19 et suivants.)

Quoique les trois prophètes dont je viens de rapporter les prédictions ne parlent que des enfants d'Israël, et que le premier sens immédiat de leurs prédictions ait rapport au retour des Juifs de la captivité de Baby-

lone, après laquelle il n'y eut plus d'idolâtrie parmi eux, cela n'empêche point que ces mêmes prédictions n'aient un autre sens caché sous l'écorce du premier, lequel correspond plus parfaitement aux paroles de la prédiction, en remplit toute l'énergie, et est celui que l'esprit de Dieu a eu principalement en vue en inspirant les prophètes. Ce second sens plus relevé, plus correspondant à la force des paroles, plus conforme aux vues de Dieu, et qui par là doit être regardé comme le premier et le principal, est que, sous le voile de cette espèce d'alliance que Dieu devait faire avec les restes de son peuple pour les retirer de la captivité de Babylone, les ramener dans la terre sainte, et les purifier des ordures de leurs idoles, il promet la grande et miséricordieuse alliance qu'il doit faire avec tout le genre humain par la médiation du Messie, et qui consistera à retirer les hommes de la captivité du démon, à les faire entrer dans l'Église, qui est la vraie terre sainte, puisque ce n'est que dans elle que se forment les saints, et à les purifier de toutes les souillures du péché, fruits amers de l'idolâtrie de soi-même.

Et la preuve que c'est là le sens principal de la prédiction, lequel néanmoins n'exclut pas l'autre, c'est que l'alliance dont parle Baruch doit être éternelle. Or cette espèce d'alliance que Dieu fit avec les restes de Jacob, lorsqu'il les ramena de Babylone à Jérusalem pour l'habiter de nouveau, ne fut rien moins qu'éternelle, puisqu'ils ont été chassés de la Judée, et que Jérusalem ainsi que son temple sont détruits de fond en comble depuis plus de dix-sept siècles. Le sens de la prédiction n'est donc parfaitement rempli que par l'alliance dont le Messie est le médiateur, et qui est réellement éternelle et irrévocable, selon le serment que Dieu en a fait, comme le dit David : *Le Seigneur a fait ce serment, et il ne le rétractera jamais : Vous êtes le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.* (Psal. CIX, hébr., CX, 4.)

Vous aurez remarqué, Messieurs, qu'en parlant de la promesse que les prophètes font aux juifs de la part de Dieu, de les retirer de Babylone, et de les ramener dans la Palestine, je l'ai toujours appelée une espèce d'alliance. Dieu n'en a jamais proprement fait qu'une avec eux, laquelle ne devait durer que jusqu'à ce que le Messie vint en montrer l'imperfection et l'inutilité, et qu'il en établit une autre, seule parfaite, seule efficace, pour rendre les hommes enfants de Dieu. En effet, l'alliance faite au au mont Sinaï ne devait tenir lieu de celle du Messie que jusqu'à ce que Dieu donnât ce cœur de chair, cet esprit nouveau, cette grâce dont elle montrait bien la nécessité, mais qu'elle ne donnait pas. Or, quarante ans après que Dieu eut fait cette alliance avec les Israélites, Moïse leur déclare que *Dieu ne leur a point donné jusqu'à ce jour un cœur qui eût de l'intelligence.* (Deuter., XXXI, 4.) Plus de mille ans après, Jéré-

mie, Baruch et Ezéchiel leur promettent encore que Dieu, leur ôtant le cœur de pierre, leur donnera un cœur de chair et un esprit nouveau. Ils ne l'avaient donc pas encore reçu. Mais le reçurent-ils au moins, lorsqu'ils revinrent de Babylone? Non, car le prophète Zacharie, qui n'a prophétisé qu'après ce retour, le leur promet encore pour les temps à venir. *Je répandrai, dit le Seigneur, sur la maison de David, et sur les habitants de Jérusalem, l'esprit de grâce et de prière. Ils arrêteront les yeux sur moi, qu'ils auront percé de plaies.* (Zachar., XII, 10.) Et Malachie, le dernier des prophètes, bien loin de convenir qu'à leur retour de Babylone ils eussent reçu ce cœur et cet esprit nouveau, qui les auraient rendus le vrai peuple de Dieu, leur annonce au contraire leur réprobation en ces termes : *Mon affection n'est point en vous, dit le Seigneur, et je ne recevrai point d'oblation de votre main, car depuis le lever du soleil jusqu'au couchant, mon nom sera grand parmi les nations; de sorte que l'on sacrifiera en tout lieu, et que l'on offrira à mon nom une oblation toute pure, parce que mon nom sera grand parmi les nations, dit le Seigneur des armées.* (Malach., I, 10, 11.)

Convenez donc, Messieurs, que l'alliance dont parlent Jérémie, Baruch et Ezéchiel, n'est point cette espèce d'alliance ou de réconciliation que Dieu fit avec les Juifs, pour les tirer de Babylone, comme il les avait tirés de l'Egypte; mais que c'est cette grande et miséricordieuse alliance qu'il devait faire par le Messie avec toutes les nations de la terre, et à laquelle la maison d'Israël et la maison de Juda auront aussi part, lorsqu'ils jetteront les yeux sur celui qui ils ont percé de plaies, et le reconnaîtront pour le Messie.

Daniel.

Je n'ajouterai plus que la prophétie de Daniel; car je ne vous fais pas l'injure de croire que vous résistiez encore à tant de preuves évidentes que je viens de vous détailler; et j'ai plus en vue de vous instruire à fond de la religion chrétienne que Dieu vous a donné le cœur d'embrasser, que de vous en multiplier les preuves. Daniel donc est si clair, si exprès dans les paroles que je vous en ai déjà rapportées, qu'il n'y a qu'un aveugle de mauvaise foi ou de punition, qui puisse n'y pas reconnaître l'erreur des Juifs touchant l'œuvre du Messie. Cette œuvre sera, selon ce prophète, d'abolir les prévarications, de mettre fin au péché, d'expier l'iniquité, de faire venir sur la terre la justice éternelle, de sceller les visions et les prophéties par l'événement, et de faire cesser les sacrifices et les oblations de la loi, qui, appartenant à l'alliance de Moïse, doivent cesser par le sacrifice et l'oblation du Messie, lorsqu'il confirmera par son sang l'alliance avec plusieurs au milieu de la soixante-dixième et dernière semaine. (Daniel, IX, 24, 27.)

Trouve-t-on là, Messieurs, le moindre

rapport, la moindre ressemblance avec l'œuvre que votre nation attribue au Messie, qu'elle attend encore, et qui sera, s'il faut l'en croire, de rendre toutes les autres nations esclaves de la vôtre, et de rétablir Jérusalem, son temple et ses sacrifices abolis depuis plus de dix-sept siècles? Tant s'en faut qu'il y ait rien d'approchant dans la prophétie de Daniel, qu'au contraire il y est dit expressément que votre nation renoncera le Messie; qu'elle le mettra à mort; qu'en punition de ce grand crime, elle ne sera plus son peuple; qu'elle sera livrée à un autre peuple conduit par un chef qui détruira la ville et le sanctuaire; qu'il fondra sur elle un déluge de maux; que la guerre déclarée à votre nation par cet autre peuple ne finira que par l'extrême désolation à laquelle la ville sera condamnée; et qu'enfin la désolation se répandra sur votre peuple jusqu'à une ruine entière et inévitable (*Ibid.*, 26, 27.) Avouez donc, Messieurs, que si vos rabbins avaient formé le projet de prendre tout le contre-pied des divines Ecritures, ils n'y auraient pu mieux réussir qu'en les interprétant comme ils ont fait. Il est temps à présent de vous montrer Jésus-Christ et son œuvre dans toutes ces prophéties.

SECTION IV. — Application des prophéties précédentes à Jésus-Christ.

Suivant les prophètes dont je viens de vous rapporter les paroles, le Messie doit être exposé, comme un étendard, à toutes les nations, se les assujettir, les instruire de sa loi, être leur lumière, recevoir leurs vœux et leurs prières, en être adoré comme leur Dieu; remplir la terre de la connaissance du Seigneur; porter le salut jusqu'aux extrémités de la terre; être le médiateur d'une nouvelle alliance, selon laquelle la loi de Dieu sera imprimée dans les esprits et gravée dans les cœurs; donner à ses enfants un cœur de chair et un esprit nouveau; mettre son esprit au milieu d'eux; les purifier de leurs souillures par l'aspersion d'une eau pure; faire enfin qu'ils marchent dans la voie de ses préceptes. Le Messie doit encore sceller par l'événement les visions et les prophéties; faire cesser les sacrifices et les oblations de la loi, leur substituer une autre oblation pure qui sera offerte à Dieu par toutes les nations, en tous lieux; détruire partout le culte abominable des idoles, et établir celui du Seigneur; mettre fin au péché, en faisant régner sur la terre la justice éternelle; et réunir les restes de d'Israël avec les gentils en un seul peuple de Dieu. Voilà quelle doit être, selon les prophètes, l'œuvre du Messie; et c'est précisément là l'œuvre de Jésus-Christ.

Il a été, il est, et il sera toujours exposé sur la croix, comme un étendard, à toutes les nations: il se les est assujetties, et il continue de se les assujettir par le ministère de la prédication accompagnée de sa grâce: il les a instruites, et il continue de les instruire de sa loi par le ministère de son Eglise; il a été et il continue d'être leur lumière:

sans lui tout n'est que ténèbres, qu'égarément, que folie, comme l'éprouvent les juifs, les mahométans et les idolâtres qu'il n'a pas encore éclairés de la lumière de son Evangile : il reçoit les vœux, les prières et les adorations de tous les peuples où son nom est prêché : il a rempli l'Europe, l'Asie, l'Afrique, et dans les derniers temps l'Amérique, de la connaissance du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, un en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit : il a porté par ses apôtres et leurs successeurs le salut jusqu'aux extrémités de la terre : il est le médiateur de l'alliance que Dieu a faite avec ce nouveau peuple, qu'il s'est formé de tous les peuples sans distinction de Juif ou de gentil, de Grec ou de barbare, de libre ou d'esclave : il a imprimé et il imprime la loi de Dieu, qui est la sienne propre, dans les esprits et dans les cœurs : il a ôté, et il ôte quand il lui plaît, aux hommes les plus endurcis, les plus rebelles à sa loi, le cœur de pierre qu'ils avaient, pour leur donner un cœur de chair, c'est-à-dire, un cœur souple et docile à sa loi : témoin cette foule innombrable de gentils, qui, ayant embrassé son Evangile, ont passé tout à coup des vices les plus grossiers, les plus honteux et les plus enracinés, à la pratique la plus exacte et la plus constante de la chasteté, de la tempérance, de la justice, de la charité et de toutes les vertus chrétiennes : témoins ces Juifs qui, après avoir demandé à Pilate, à grands cris, qu'il condamnât Jésus-Christ à la croix, après l'avoir insulté et blasphémé, lorsqu'il mourait pour eux, changés tout à coup, les uns à sa mort, les autres aux prédications de saint Pierre, n'eurent plus qu'un cœur et qu'une âme, mirent en commun tout ce qu'ils possédaient, vendirent leurs terres et leurs maisons, en distribuèrent le prix aux pauvres, allaient tous les jours au temple qui était encore un lieu d'oraison jusqu'à ce que l'Evangile fût suffisamment publié, rompaient le pain dans leurs maisons, et prenaient leur nourriture avec joie et simplicité de cœur, dans l'union d'un même esprit, louant Dieu et se faisant aimer de tout le peuple. (*Act. II, 44 et seq. ; IV, 38 et seq.*)

Jésus-Christ a encore mis au milieu de ses disciples son Esprit, qui est l'Esprit de Dieu, l'Esprit saint, l'Esprit consolateur, l'Esprit de vérité, de charité et de force, qu'il leur envoya dix jours après qu'il fut monté au ciel, sous la forme de langues de feu ; et il continue de le donner à ceux qui croient en lui, quoique ce ne soit plus sous une forme sensible, parce que notre foi n'a plus besoin d'être appuyée sur ces prodiges visibles. Mais qui pourrait contester les dons miraculeux des langues, des miracles, et de prophétie, dont ce même esprit favorisa l'Eglise chrétienne pendant trois cents ans ? Et pour ne parler ici que du don des miracles, il était si commun parmi les chrétiens des trois premiers siècles, que Tertullien, qui vivait à la fin du II^e et au commencement du III^e, dans un ouvrage adressé à l'empereur et au sénat romain pour la défense des

enrétiens, leur propose de mettre le moindre des chrétiens vis-à-vis de leurs idoles, et consent que l'on continue d'exterminer les disciples de Jésus-Christ, si ce chrétien ne force ces idoles à déclarer qu'elles sont des démons qui séduisent les hommes, pour s'attirer de leur part le culte suprême qu'ils ne doivent qu'à Dieu.

Il fallait bien que le don des miracles fût incontestable parmi les chrétiens, puisque les païens mêmes et les juifs n'ont pu le nier. Il est vrai qu'ils l'attribuent à la magie. Suétone, historien païen et homme de cour, ne dit qu'un mot, en passant, des chrétiens, et ce mot est un aveu forcé de leurs miracles : *Les chrétiens*, dit-il, *sorte d'hommes adonnés à une superstition nouvelle et aux maléfices*. Ainsi parlait cet aveugle qui ne s'était pas donné la peine d'examiner la chose, et qui d'ailleurs cherchait à faire sa cour aux princes persécuteurs du christianisme. Mais pourquoi aurait-il accusé les chrétiens de *maléfice*, s'ils n'eussent rien fait d'extraordinaire et d'au-dessus de l'ordre commun de la nature ?

L'empereur Julien, ce trop fameux apostat, qui fut le dernier ennemi que l'enfer suscita contre les chrétiens, affecte un mépris souverain pour Jésus-Christ qu'il ne nomme que *le Galiléen*, et néanmoins il avoue forcément ses miracles, lors même qu'il s'efforce le plus de les détruire. Ecoutez ce pitoyable discoureur. *Le Galiléen*, dit-il, *n'a rien fait que de fort ordinaire, à moins qu'on ne veuille prendre pour des miracles la guérison de quelques malades et la résurrection de quelques morts*. Julien n'avait pas assez peu d'esprit pour prétendre que la guérison des malades d'une seule parole, et la résurrection des morts, soient des œuvres naturelles et ordinaires : il n'avait pas non plus perdu la pudeur jusqu'au point de nier ouvertement que Jésus-Christ eût opéré des œuvres miraculeuses que cet apostat voyait encore opérer sous ses yeux par les chrétiens. Il prend donc le ton railleur, ressource ordinaire de ceux qui n'ont rien à répondre, et il avoue ironiquement que Jésus-Christ a guéri des malades et ressuscité des morts ; comptant bien que son aveu ne tromperait personne, ou que si l'on opposait les résurrections opérées par Jésus-Christ, on n'y trouverait rien de plus merveilleux qu'à guérir les malades selon les règles de la médecine. Mais Julien n'était pas le maître des faits, et comme les morts que Jésus-Christ a ressuscités étaient bien morts jusqu'à sentir mauvais, cet apostat, en n'osant les nier ouvertement, les avoue malgré lui.

Quant aux Juifs, ils avouent dans leurs livres talmudiques *Schabbath*, feuille 104, que Jésus-Christ a fait des miracles ; mais voici l'origine qu'ils leur donnent. Ils disent que le fils de *Sathda* trouva, dans le temple le *Schemamphorasch*, c'est-à-dire, le grand nom de Dieu יהוה (*Jehova*), qu'il le cacha dans des incisions qu'il avait faites à son pied, étant en Egypte, et que par ce grand nom il fit tout ses miracles. Ils ajou

tent qu'ils feraient eux-mêmes tous ces miracles, s'il était bien décidé parmi eux en quel nombre de lettres il faut désigner ce grand nom, par douze ou par quarante-deux lettres. Enfin dans le *Captor* ou *Caphor*, feuille 56, ils prétendent aussi que Moïse a fait tous les siens par le même nom, gravé sur sa verge. *Sathda* n'est pas un nom propre, mais un blasphème que ces malheureux prononcent contre la sainte Vierge, et que je n'ose traduire. Ils l'appellent *Marie*: ils conviennent, qu'elle était la mère de N., c'est-à-dire de Jésus-Christ, que par exécution ils ne veulent pas nommer; et ils ajoutent qu'elle se tenait dans le second temple, et qu'elle était coiffeuse de son métier. Et voilà les belles sources où l'on a puisé les blâmes contre Jésus-Christ et sa sainte mère, qu'on a semés dans un *Dictionnaire* (55), prétendu *philosophique*. Réflutera sérieusement qui voudra ces folies impies: il nous suffit que les Juifs n'aient pas osé nier les miracles de notre Sauveur, non plus que ceux de ses disciples.

Je reprends l'exposé de l'œuvre de Jésus-Christ. Il a purifié et il continue de purifier les hommes des souillures du péché par l'aspersion d'une eau pure, lorsqu'ils sont baptisés au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, cette eau étant le signe sensible de la grâce invisible qui purifie leurs âmes. Il les fait marcher dans la voie de ses préceptes, en leur inspirant l'amour qui les rend dociles et agréables. Il a pleinement et parfaitement accompli toutes les prophéties qui regardaient le Messie, en sorte que l'aveuglement et l'obstination peuvent bien en appliquer quelques-unes détachées de toutes les autres, à quelques particuliers de l'Ancien Testament; mais que toutes ensemble ne se peuvent vérifier qu'en Jésus-Christ seul, et dans toute leur étendue. Il a fait cesser par son sacrifice, qui est offert en tous lieux, les sacrifices et les oblations de la loi; il a détruit partout où son nom a été porté le culte abominable des idoles et y a établi celui du vrai Dieu. Si nous n'adorons plus, comme nos pères, Jupiter, Saturne, Mars, Junon, Venus, etc.; si nous adorons le seul Dieu qui a créé le ciel et la terre, c'est uniquement parce que nous sommes devenus disciples de Jésus-Christ.

Il a mis fin au péché, en faisant régner sur la terre la justice éternelle, non à la vérité dans chacun des hommes, ni même dans chacun de ceux qui font profession de croire en lui, mais dans tous ceux qui de toute éternité lui ont été donnés par son Père. Il a enfin réuni en un seul peuple de Dieu, en une seule Eglise, les restes des Juifs, qui sont les apôtres, les soixante-douze disciples, les cinq cents qui le virent monter au ciel, les huit mille qui embrasèrent son Evangile aux deux premières prédications de saint Pierre, tous ceux qui se joignirent à eux, enfin tous ceux de Ju-

dée, d'Asie, d'Egypte, de Grèce, de Rome et de tout le monde, qui se rendirent à la parole des apôtres, et surtout de saint Pierre et de saint Paul; il les a, dis-je, réunis en une seule Eglise, avec la multitude des gentils répandus dans toute la terre. Voilà, Messieurs, l'œuvre de Jésus-Christ. Tirez présentement la conséquence, et voyez s'il n'est pas plus clair que le jour, que Jésus-Christ est le Messie prédit par les prophètes.

CAPITRE VI.

Par ce que les prophètes ont prédit des moyens que le Messie emploierait pour accomplir son œuvre, il est démontré que Jésus-Christ est le Messie.

Je viens de vous montrer, Messieurs, que l'œuvre du Messie devait être, selon les prophètes, l'abolition du péché, le rétablissement du genre humain dans la justice, dont il était déchu par le péché originel et par tous les désordres qu'il y avait surajoutés, et son éternelle réconciliation avec Dieu. Il s'agit maintenant de voir quels sont les moyens par lesquels les prophètes ont prédit que le Messie accomplirait ce grand œuvre.

Souvenez-vous que je vous ai déjà prouvé que le Messie est un Dieu-Homme; que par conséquent la nature divine et la nature humaine se trouvent en lui unies en une seule et même personne. Selon ces deux natures, on peut dire, et l'on dit très-véritablement et très-exactement de lui des choses qui paraissent se contredire, et qui néanmoins s'accordent très bien. Ainsi l'on dit de lui qu'il est éternel, et qu'il est né dans le temps; qu'il est tout-puissant, et qu'il est faible; qu'il est impassible et qu'il est passible, immortel et mortel, invisible et visible etc.; tout cela ne veut dire autre chose, sinon qu'il est Dieu et Homme. Par la nature divine il est égal à Dieu son Père, et un même Dieu avec lui; et par la nature humaine, il est moindre que Dieu son Père et semblable à nous. Cependant comme les actions viennent de la personne, parce que c'est proprement elle qui agit par la nature, comme par le moyen dont elle se sert pour agir, et que la personne du Messie fait par ses deux natures tout ce qu'elle fait, on dit très-exactement et très-véritablement, que le Fils de Dieu, la seconde personne de la Trinité, Dieu le Verbe, est né dans le temps, parce qu'il est né dans sa nature humaine, quoiqu'on ne puisse pas dire que la Divinité, c'est-à-dire, la nature divine, soit née dans le temps, non plus que dans l'éternité. On dit de même très-véritablement, que Dieu le Verbe a été vu, a été faible, a souffert, est mort; quoiqu'on ne puisse pas dire, que la Divinité a été vue, a été faible, a souffert, est morte; parce que c'est dans sa nature humaine que la personne du Verbe a éprouvé toutes ces choses, et non dans sa nature divine.

Je ne puis, Messieurs, vous donner des

exemples d'une chose singulière et unique, telle que l'union des deux natures, divine et humaine, en une seule personne : cependant pour vous aider à concevoir, autant qu'on le peut, ce que je viens de dire, je vais vous faire considérer ce qui se passe en nous. Comme nous sommes un composé d'âme et de corps, et que de cette composition il résulte une personne, qui est ce que chacun de nous appelle *moi*, de même, proportion gardée, le Messie ou le Verbe incarné, est une personne en qui les deux natures divine et humaine sont inséparablement unies ; et comme nous attribuons très-véritablement à ce *moi*, qui exprime notre personne, tout ce qui se passe en nous, comme par exemple, je pense, je veux, je marche, je m'assois ; quoique ce soit par l'âme, et non par le corps, que nous pensons et nous voulons ; et que ce soit par le corps et non par l'âme que nous marchons et nous nous asseyons : de même nous attribuons très-véritablement à la personne du Messie d'avoir créé le monde, et d'avoir été créé ; d'être égal à Dieu son père, et de lui être inférieur et soumis ; d'être dans le ciel et de n'être pas dans le ciel jusqu'à ce qu'il y monte ; parce que la personne du Messie, par sa nature divine, a très-véritablement créé le monde, est égal à Dieu son père, et est sans nulle interruption dans le ciel ; et que par sa nature humaine, il a été créé, il est inférieur et soumis à Dieu son père, et il n'est pas dans le ciel jusqu'à ce qu'il y monte.

Cette observation, qui est une exposition de la foi chrétienne touchant la personne du Messie, étant faite, je vais vous montrer, que les prophètes ont prédit que le Messie effacerait les péchés du genre humain, et le réconcilierait avec Dieu en s'offrant lui-même en sacrifice pour l'expiation du péché, en souffrant la mort dans sa nature humaine, et en portant lui-même la peine due à nos péchés, dont il se chargerait. Vous verrez par là que le Messie est tout ensemble le prêtre et la victime de son sacrifice ; celui qui l'offre, celui qui est offert, et celui à qui il est offert.

SECTION I^{re}. — Prédications des psaumes CIX, XXXIX et XXI.

Nous avons déjà vu que le psaume CIX, ou selon l'hébreu CX, est tout prophétique du Messie. Or voici ce qui y est dit, vers. 4 : *Le Seigneur a fait ce serment, et il ne le rétractera jamais : vous êtes le Prêtre selon l'ordre de Melchisédech.* Vous voyez là deux choses : l'une, que par le serment irrévocable du Seigneur, le Messie est établi prêtre ; l'autre, que sa prêtrise n'est pas selon l'ordre d'Aaron, mais de Melchisédech. S'il est prêtre, ce ne peut-être que pour offrir à Dieu un sacrifice ; car c'est là la fonction du prêtre ; et s'il est prêtre selon l'ordre de Melchisédech, il doit donc offrir à Dieu un autre sacrifice que ceux qui étaient offerts par Aaron et les prêtres de son ordre. Son sacrifice doit donc être comme celui de Mel-

chisédech : par où vous voyez bien clairement que ce roi de Salem, qui *était prêtre du Dieu très-haut* (*Gen., XIV, 18*), a été une figure du Messie. La figure n'est que pour donner une idée de la vérité qu'elle représente, et par cela même qu'elle n'est que figure, elle ne peut être la vérité qu'elle représente, ni l'égaliser. Voyons donc ce que l'Écriture nous apprend du sacrifice de Melchisédech, et nous connaissons par là quel doit être celui du Messie.

Il est dit (*Ibid.*) que Melchisédech *offrit du pain et du vin*. Le Messie doit donc offrir aussi du pain et du vin ; mais jusque-là tout serait égal, et la vérité ne serait rien de plus que la figure. Il faut donc que le pain et le vin, offerts par le Messie, soient quelque chose de plus excellent, que ces deux aliments communs offerts par Melchisédech. Si donc il est une fois prouvé que la victime du sacrifice du Messie est lui-même, qu'il a offert son propre corps et son propre sang, inséparablement unis à son âme et à sa divinité, il s'ensuivra que, sous les symboles du pain et du vin, le Messie offre à Dieu son propre corps et son propre sang ; et que, comme il faut manger la chair du sacrifice pour en recevoir les fruits, le Messie donnera aux hommes sa propre chair à manger, et son propre sang à boire, sous les symboles du pain et du vin : 1^o pour perpétuer son sacrifice, et rendre les hommes participants de la victime jusqu'à la fin des siècles : 2^o pour leur ôter l'horreur qu'ils auraient de manger de la chair en sa forme de chair, et de boire du sang en sa forme de sang.

Or, que la victime du sacrifice du Messie soit lui-même, on peut le prouver par ce même psaume, où il est dit de lui : *Il boira dans le chemin de l'eau du torrent, c'est pourquoi il sera élevé en gloire.* (*Ibid., 7.*) Si le Messie doit être élevé en gloire pour avoir bu, durant son voyage sur la terre, de l'eau du torrent, on ne peut entendre par cette eau du torrent qu'il boira que des souffrances et des humiliations qu'il endurera, et pour prix desquelles il sera élevé en gloire. Mais ces souffrances et ces humiliations sont précisément des circonstances du sacrifice du Messie : il ne souffrira et ne sera humilié que parce qu'il se sacrifiera et s'immolera lui-même à Dieu par la main des hommes.

Néanmoins voici quelque chose de plus précis et de plus formel. C'est dans le psaume XXXIX, ou selon l'hébreu XL, où le Messie dit à son Père : *Vous n'avez point voulu de victime ni d'offrande ; mais vous m'avez percé les oreilles : vous n'avez point demandé d'holocauste ni d'hostie pour le péché ; alors j'ai dit : Me voici ; je viens, selon qu'il a été écrit de moi dans toute la suite du livre, pour faire, ô mon Dieu, votre volonté.* Ce livre dont il est ici parlé n'est autre que le *Pentateuque*, c'est-à-dire les cinq livres de Moïse, qui n'en faisaient qu'un, qu'on appelait le *Livre*, et qu'Esdras ensuite, ou quelque autre, pour la commodité des lecteurs

divisa en cinq parties ou cinq livres.

Celui qui parle dans ce psaume dit, que dans toute la suite de ce livre il a été écrit qu'il viendrait pour faire la volonté de Dieu. Or Moïse, auteur de ce livre, n'a certainement jamais été occupé de David, né plus de trois cents ans après lui; mais il a été occupé du Messie, dont il rapporte la promesse faite d'abord à Adam, ensuite à Abraham, à Isaac, à Jacob, à Juda. Il le promet lui-même à tous les enfants d'Israël. (*Deuter.*, XVIII, 15, 18.) De plus, le Messie est figuré par Abel, par Noé, par Melchisédech, par Abraham, par Isaac, par Jacob, par Joseph, par Moïse lui-même, par Aaron, par Josué, par tous les sacrifices de la loi, par toutes les actions remarquables des patriarches et du peuple; en un mot, tout ce qui est rapporté dans ce divin livre, est comme une parabole dont le vrai sens est le Messie.

C'est donc le Messie, qui, par la bouche de David, parle dans ce psaume. Et que dit-il? que pour exécuter la volonté de son Dieu, selon qu'il est écrit de lui dans toute la suite du livre de Moïse, il vient se mettre à la place de toutes les victimes impuissantes de la loi, dont le sang ne pouvait effacer les péchés, ni rendre les hommes purs devant Dieu. Il dit que les sacrifices de taureaux, de boucs, de béliers et d'agneaux, ne sont pas ceux que Dieu veut pour l'expiation du péché; qu'il ne les a par conséquent établis que pour un temps et pour figurer aux hommes le seul sacrifice qui doit expier leurs péchés et les réconcilier avec lui; et que ce temps expiré, lui-même, Dieu engendré de Dieu dès l'éternité, se rendra le serviteur et l'esclave de son Père dans la nature humaine qu'il prendra, et qu'il s'immolera dans cette même nature humaine, pour satisfaire à la justice de Dieu, pour expier l'iniquité des hommes, pour les purifier et les sauver, pour réconcilier la terre avec le ciel.

Faites attention, je vous prie, à cette expression dont le Messie se sert : *Vous m'avez percé les oreilles*. C'est une expression figurée, qui marque que l'obéissance qu'il viendra rendre à Dieu son Père doit aller jusqu'à la mort. Car voici ce que la loi ordonnait au sujet des esclaves, non étrangers, mais israélites, et par conséquent libres par le droit de leur naissance : *Si vous achetez un esclave hébreu, il vous servira tout au plus pendant six ans, car la septième année il sortira libre, sans rien donner. Que si l'esclave dit résolument : J'aime mon maître... je ne veux point sortir pour être libre; son maître le fera aller devant les juges, il le fera approcher de la porte, ou d'un des jambages, il lui percera l'oreille avec une alêne, et l'esclave le servira à jamais.* (*Exod.*, XXI, 2 et seq.) C'est visiblement à cette loi que le Messie fait allusion. Il aime son Père d'un amour éternel qui l'oblige à s'en rendre le serviteur et l'esclave jusqu'à la mort, comme celui à qui on avait percé l'oreille; et il déclare que la volonté de son Père, le commandement qu'il

en a reçu, et qu'il s'offre lui-même au lieu de tous ces holocaustes et de toutes ces hosties qu'on lui offrait pour le péché, qu'il n'a pas demandés, mais soufferts pour un temps, comme des annonces et des figures du sacrifice du Messie.

Voici un autre psaume où les circonstances et les fruits du sacrifice du Messie sont marqués avec tant d'évidence, qu'on le prendrait pour une histoire plutôt que pour une prédiction. C'est le psaume XXI, ou selon l'hébreu XXII, et c'est encore le Messie qui parle : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? (Psal. XXI, 1.)* Ces paroles annoncent quelqu'un qui souffre, et qui est délaissé. Le Messie rapporte ensuite l'exemple de ses pères selon la chair, qui, ayant espéré en Dieu dans leurs afflictions, en ont été secourus; après quoi il poursuit : *Et moi, je suis un ver de terre, et non un homme; je suis l'opprobre des hommes, et l'objet du mépris du peuple. Tous ceux qui me voient m'insultent : ils remuent les lèvres et secouent la tête. Il a mis (disent-ils) son espérance au Seigneur; qu'il le délivre, qu'il le sauve, s'il est vrai qu'il l'aime.... Ne vous éloignez point de moi, car l'affliction est proche, et il n'y a personne qui me secoure. Un grand nombre de jeunes taureaux m'ont environné; des taureaux gras et forts m'ont assiégé de toutes parts. Ils ont ouvert leur bouche pour me dévorer, comme un lion ravissant et rugissant. Je me suis écoulé comme l'eau, et tous mes os se sont détachés l'un de l'autre : mon cœur est devenu comme la cire, il s'est fondu au milieu de mes entrailles. Ma vigueur s'est desséchée comme l'argile cuite au feu; ma langue s'est attachée à mon palais; et vous allez me faire descendre dans la poussière avec les morts. Car je suis environné d'une troupe de chiens; une multitude de gens qui me veulent perdre m'assiège; ils ont percé mes mains et mes pieds. On compterait tous mes os, et ils prennent plaisir à me considérer en cet état. Ils partagent mes vêtements, et jettent ma robe au sort. Mais vous, Seigneur, ne vous éloignez point de moi; vous qui êtes ma force, hâtez-vous de me secourir.... Vous m'avez exaucé.* (*Ibid.*, 7-22.)

Je ne crois pas, Messieurs, qu'il soit nécessaire de vous prouver que rien de tout cela n'est arrivé à David. Il a eu à souffrir, il est vrai, lorsqu'il était persécuté par Saül; mais on ne lui a jamais percé les mains ni les pieds; il n'a jamais été en tel état de souffrances que l'on pût compter tous ses os : on ne s'est jamais arrêté pour se donner le plaisir cruel de le considérer en cet état de tourment : on ne l'a jamais dépouillé pour partager ses vêtements et jeter sa robe au sort : il n'a enfin jamais été dans le cas d'avoir sa langue attachée à son palais par la brûlante soif que lui causaient ses souffrances, et n'est point descendu dans la poussière du tombeau par une mort violente. Puis donc que rien de tout cela n'est arrivé à David, c'est un autre que lui qui parle dans ce psaume, et qui, sinon le Messie, son fils comme homme, et son Seigneur

comme Dieu, dont il a été une figure très-vive, et dont il était d'autant plus occupé, que Dieu lui avait révélé qu'il naîtrait de sa race? Toutes ces souffrances et toutes ces ignominies que David n'a pas réellement éprouvées, sont donc les circonstances qui doivent accompagner le sacrifice que le Messie fera de sa vie.

Voyons maintenant dans la suite du psaume quels seront les fruits de ce sacrifice. Le Messie vient de dire que Dieu l'a exaucé. Il poursuit en s'adressant toujours à Dieu : *J'annoncerai votre nom à mes frères ; je vous louerai au milieu de l'assemblée* (des peuples). (*Ibid.*, 23.) Souvenons-nous qu'on lui a percé les mains et les pieds, et qu'il est descendu avec les morts dans la poussière du tombeau ; et cependant il annoncera ensuite le nom du Seigneur à ses frères : il le louera au milieu de l'assemblée des peuples : il reprendra donc la vie après l'avoir quittée : il ressuscitera donc et sortira du tombeau. Il continue : *Les bienfaits que j'ai reçus de vous* (ô mon Dieu) *seront le sujet de mes louanges dans une grande assemblée ; je rendrai mes vœux au Seigneur en présence de ceux qui le craindront.* (*Ibid.*, 26.) Voilà le Messie ressuscité, qui se trouve dans son Eglise et qui loue son Père des biens qu'il en a reçus : car Dieu lui donnera la conversion des impies pour le prix de sa sépulture, et celle des riches pour la récompense des supplices qui lui auront ôté la vie. (*Isa.*, LIII, 9.) Il lui donnera toutes les nations pour son héritage, et pour possession toute l'étendue de la terre. (*Psal.* XI, 8.) C'est donc dans cette grande assemblée, dans cette Eglise composée de toutes les nations, que le Messie perpétuera son sacrifice en action de grâces de la postérité innombrable que le Seigneur lui aura donnée : *Les pauvres participeront à la victime, et ils seront rassasiés : ils loueront le Seigneur, ils le rechercheront, leur cœur vivra éternellement.* (*Psal.* XXIV, 27.) Voilà bien évidemment l'explication du verset précédent. Le Messie ressuscité louera éternellement le Seigneur, et lui rendra ses vœux en présence de tout son corps mystique, c'est-à-dire de l'Eglise, en offrant continuellement au milieu d'elle son sacrifice d'action de grâces, dont il sera le prêtre et la victime. D'abord il n'y aura que des pauvres, des indigents, des pécheurs, ce qu'il y a de plus abject aux yeux du monde, qui participeront à la victime, et en seront rassasiés ; mais bientôt après, *tous les peuples, jusqu'aux extrémités de la terre, se souviendront du Seigneur et retourneront à lui* (*Ibid.*, 28), en entrant en foule dans l'Eglise : *Toutes les tribus des nations se prosterneront devant vous* (ô mon Dieu !) *car c'est au Seigneur qu'il appartient de régner, et il gouvernera les nations ; et alors tous les riches de la terre mangeront de son sacrifice, et l'adoreront ; tous se prosterneront devant lui, s'humiliant jusque dans la poussière.* (*Ibid.*, 29-30.)

Les fruits du sacrifice du Messie seront donc d'amener toutes les nations à la connaissance du vrai Dieu, de les faire entrer

dans son Eglise, de leur faire rendre au Seigneur l'adoration qui lui est due, de ne plus faire de distinction de riche et de pauvre, de prince et de sujet, de libre et d'esclave, de juif et de gentil, de grec et de barbare ; mais de les admettre tous à la participation de la victime de leur salut ; et d'en faire ce royaume sacerdotal que Dieu le Père a donné au Messie son Fils, lorsqu'il lui a dit : *Asseyez-vous à ma droite*, afin qu'il le gouvernât jusqu'à ce qu'ayant rassemblé tous ceux qui doivent y entrer, il le remette à son Père, et que Dieu dans la trinité de ses personnes le gouverne et le rende heureux à jamais.

Tels seront les fruits du sacrifice du Messie, qui poursuit : *Mon âme vivra pour lui* (le Seigneur), *et ma race le servira ; ce sera la race des enfants de Dieu.* (*Ibid.*, 30, 31.) Ces seules paroles ne montrent-elles pas évidemment que ce n'est point ici David qui parle, mais le Messie en sa personne? Car, bien loin que la race de David ait servi le Seigneur, elle mérita au contraire par ses impiétés et ses abominations d'être livrée aux fers des Babylo-niens, de perdre la couronne qui passa aux Asmonéens, et d'être ensuite entièrement exterminée de dessus la terre par l'empereur Vespasien. La race de David, cette race bénie, qui sert le Seigneur, qui est la race des enfants de Dieu, et dont le cœur vivra éternellement, ne subsiste donc que dans le Messie, et dans ses enfants spirituels, qu'il a rendus et qu'il rendra, jusqu'à la fin des siècles, enfants de Dieu. Et comme Jésus-Christ est véritablement la race de David, son fils selon la chair, et le seul de son sang à qui il n'ait pas été au pouvoir de Vespasien d'ôter la vie immortelle qu'il a reprise par sa résurrection ; comme d'ailleurs tout ce qui est prédit dans ce psaume lui convient, et ne convient qu'à lui seul, Jésus-Christ est donc indubitablement le Messie. Oui, Messieurs, il l'est ; et afin que vous vous en convainquiez par vos propres yeux, je vais comparer ce psaume avec l'Evangile, et vous montrer l'accomplissement de chaque prédiction.

PRÉDICTION (*Psal.* XXI, 1). — *אני אני רבה עזרתני* (Eli, Eli, lamma sabactani). *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?*

ACCOMPLISSEMENT. — *Sur la neuvième heure, Jésus s'écria d'une voix forte : Eli, Eli, lamma sabactani ? c'est-à-dire, mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ?* (*Matth.*, XXVII, 46.)

PRÉDICTION (vers. 7, 8 et 9). — *Et moi je suis un ver de terre, et non un homme : je suis l'opprobre des hommes, et l'objet du mépris de mon peuple. Tous ceux qui me voient, m'insultent ; ils remuent les lèvres et secouent la tête. Il a mis, disent ils, son espérance au Seigneur : qu'il le délivre, qu'il le sauve, s'il est vrai qu'il l'aime.*

ACCOMPL. — *Aussitôt on lui cracha au visage, on le frappa à coups de poings, et d'autres lui donnèrent des soufflets en disant : Christ, prophétise-nous qui t'a frappé.* (*Ibid.* ;

XXVI, 67, 68.) (Les soldats) ayant fait une couronne d'épines entrelassées, la lui mirent sur la tête, avec une canne dans la main droite, et se mettant à genoux devant lui, ils se moquaient de lui, en disant : salut au Roi des Juifs. Ils lui crachaient au visage, et prenant la canne, ils lui en donnaient des coups sur la tête (Ibid., XXVII, 29, 30.) Les passants le blasphémaient en secouant la tête... Les princes des prêtres avec les scribes et les sénateurs se moquaient de lui de la même manière, en disant... Il a confiance en Dieu : si donc Dieu l'aime, qu'il le délivre maintenant, puisqu'il a dit : je suis le Fils de Dieu. (Ibid., 39, 41, 43.)

PRÉDICT. (vers. 13 et 14). — Un grand nombre de jeunes taureaux m'ont environné, des taureaux gras et forts m'ont assiégé de toutes parts : ils ont ouvert leur bouche pour me dévorer comme un lion ravissant et rugissant. Et (17) : Je suis environné d'une troupe de chiens : une multitude de gens qui me veulent perdre, m'assiège.

ACCOMPL. — Les princes des prêtres et les sénateurs persuadèrent au peuple de demander Barabbas, et de faire périr Jésus... Pilate leur répartit : Que ferai-je donc de Jésus, qui est appelé Christ? Ils répondirent tous : Qu'il soit crucifié. Le gouverneur leur dit : Mais quel mal a-t-il fait? Et ils se mirent à crier encore plus fort, en disant, Qu'il soit crucifié. (Ibid., XXVI, 20, 22, 23.)

PRÉDICT. (vers. 16). — Mavigueur s'est desséchée comme l'argile cuite au feu : ma langue s'est attachée à mon palais. Et psaume LXVIII ; hébr., LXIX, 22 : Pour nourriture ils m'ont donné du fiel, et pour breuvage dans ma soif ils m'ont donné du vinaigre.

ACCOMPL. — Jésus sachant que toutes choses étaient accomplies, afin qu'une parole de l'Écriture le fût encore, il dit : J'ai soif ; et comme il y avait là un vase plein de vinaigre, les soldats y trempèrent une éponge, et l'entourant d'hysope, ils la lui présentèrent à la bouche. (Joan., XIX, 28, 29.) Et étant arrivé au lieu appelé Golgotha, c'est-à-dire le Calvaire, ils lui présentèrent à boire du vin mêlé de fiel. (Matth. XXVII, 33, 34.)

PRÉDICT. (même vers. 16). — Vous allez me faire descendre dans la poussière avec les morts.

ACCOMPL. — Jésus ayant donc pris de ce vinaigre, dit : Tout est accompli. Et baissant la tête, il rendit l'esprit. (Joan., XIX, 30.)

PRÉDICT. (vers. 17 et 18). — Ils ont percé mes mains et mes pieds : on compterait tous mes os, et ils prennent plaisir à me considérer en cet état.

ACCOMPL. — Lorsqu'ils furent arrivés au lieu appelé Calvaire, ils y crucifièrent Jésus... Cependant le peuple se tenait là pour le regarder ; et les sénateurs, aussi bien que le peuple, se moquaient de lui. (Luc., XXII, 33, 35.)

PRÉDICT. (vers. 19). — Ils partagent mes vêtements, et jettent ma robe au sort.

ACCOMPL. — Les soldats ayant crucifié Jésus, prirent ses vêtements, dont ils firent quatre parts, une pour chaque soldat. Ils prirent aussi la tunique, et comme elle était

sans couture, et toute d'un seul tissu depuis le haut jusqu'en bas, ils dirent entre eux : ne la coupons point, mais tirons au sort à qui l'aura, afin que cette parole de l'Écriture fût accomplie : Ils ont partagé entre eux mes vêtements, et ils ont tiré ma robe au sort. (Joan., XIX, 23, 24.)

PRÉDICT. (vers. 22 et 23). — Vous m'avez exaucé. J'annoncerai votre nom à mes frères ; je vous louerai au milieu de l'assemblée.

ACCOMPL. — Jésus, pendant qu'il était en sa chair mortelle, ayant offert avec de grands cris, et avec larmes, ses prières et ses supplications à celui qui pouvait le sauver de la mort, a été exaucé à cause de son humble respect pour son Père. (Hébr., vers. 7.) Étant ressuscité, il dit à Marie-Madeleine : Allez trouver mes frères, et dites leur de ma part : je monte vers mon père et votre père, vers mon Dieu et votre Dieu. (Joan., XX, 17.) Sur le soir du même jour... les portes du lieu où les disciples étaient assemblés étant fermées... Jésus vint, et paraissant au milieu d'eux, il leur dit : la paix soit avec vous. (Ibid. vers. 19.)

PRÉDICT. (vers. 27). — Les pauvres participeront à la victime, et ils seront rassasiés... Leur cœur vivra éternellement... (Vers. 30.) Tous les riches de la terre mangeront de son sacrifice et l'adoreront.

ACCOMPL. — Je suis le pain vivant, qui suis descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement ; et le pain que je donnerai, est ma chair, que je dois donner pour la vie du monde. (Joan., VI, 51, 52.) La nuit même qu'il devait être livré à la mort, il prit du pain, et ayant rendu grâces, il le rompit, et dit : Prenez et mangez ; ceci est mon corps, qui va être livré pour vous. Faites ceci en mémoire de moi. (I Cor., XI, 23, 24.) C'est ce qui se fait tous les jours dans l'Église.

PRÉDICT. (vers. 28 et 29). — Tous les peuples jusqu'aux extrémités de la terre se souviendront du Seigneur et retourneront à lui, toutes les tribus des nations se prosterneront devant vous. Car, c'est au Seigneur qu'il appartient de régner, et il gouvernera les nations.

ACCOMPL. — Vous me rendrez témoignage dans Jérusalem et dans toute la Judée, dans Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre. (Act. 1, 8.) Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre : Allez donc, instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées. Et voici ce que je suis avec vous jusqu'à la consommation du siècle. (Matth., XXVIII, 18, 19, 20.) Et eux allèrent prêcher partout, le Seigneur coopérant avec eux, et confirmant leur parole par les miracles dont elle était suivie. (Marc., XVI, 20.) Je n'ai pas besoin de prouver que Jésus-Christ règne parmi les nations, qu'il les gouverne par le ministère qu'il a établi, et que tout genou fléchit devant lui.

Je ne crois pas, Messieurs, que ceux qui de bonne foi, mettant à part les préjugés de

la naissance et de l'éducation, suivront la confrontation que je viens de faire des prédictions avec ce qui est arrivé à Jésus-Christ, et ce qui s'est passé dans le monde par rapport à lui, puissent encore douter sérieusement qu'il ne soit le Messie prédit dans ce psaume. Aussi ne ferai-je plus de pareille confrontation, et je me contenterai de rapporter les prédictions auxquelles il ne manque que le nom de Jésus-Christ. Mais les prophètes, quand bien même ce nom sacré leur aurait été révélé, se seraient abstenus de le marquer, pour ne pas donner occasion à des imposteurs de l'usurper, et de se donner pour le Messie.

SECTION II. — Prédications d'Isaïe (ch. LII et LIII).

Isaïe a consacré tout le chapitre LIII à décrire le sacrifice du Messie, et les fruits de bénédiction qu'il produira ; et Jésus-Christ y est si clairement exprimé, qu'on n'a pas fait difficulté d'appeler ce grand prophète le cinquième évangéliste. Il faut prendre sa prophétie dès les trois derniers versets du chapitre LII. Les voici : *Mon serviteur sera rempli d'intelligence ; il sera grand et élevé ; il montera au plus haut comble de gloire. Comme vous (mon peuple) avez été l'étonnement de plusieurs (par votre désolation), ainsi son visage sera plus défiguré que celui d'aucun autre homme, et sa forme moins reconnaissable que celle des enfants des hommes. Mais c'est ainsi qu'il purifiera par l'aspersion la multitude des nations : les rois se tiendront devant lui dans le silence, parce que ceux auxquels il n'avait point été annoncé le verront, et que ceux qui n'avaient point entendu parler de lui le contempleront avec intelligence.* (Isa., LII, 13-15.)

Le prophète, sous l'emblème de la délivrance du peuple de la captivité de Babylone, dont il parle souvent, et dans ce même chapitre, désigne la délivrance du genre humain de la captivité du démon, qui sera opéré par le Messie. Et d'abord l'esprit de Dieu lui révèle la grandeur du Messie : *Mon serviteur (c'est le Seigneur qui parle) sera rempli d'intelligence.* Il dit ailleurs (XLII, 1) : *Voici mon serviteur.... ce ne j'ai choisi ; j'ai mis en lui toute mon affection ; je l'ai rempli de mon esprit.* Et le Messie dit lui-même (LXI, 1) : *L'Esprit du Seigneur s'est reposé sur moi, parce que le Seigneur m'a rempli de son onction.* Il ajoute qu'il sera grand et élevé, et qu'il montera au plus haut comble de gloire. Quoi de plus grand et de plus élevé que d'être le Fils éternel de Dieu ! quelle plus grande gloire que d'être assis à la droite du Seigneur et d'avoir un même trône avec lui !

Il faudra cependant qu'il s'abaisse, qu'il s'annéantisse, qu'il souffre et qu'il meure pour être mis en possession de cette gloire infinie qu'il a de toute éternité comme Dieu, mais qu'il doit mériter comme homme. Ses abaissements seront donc proportionnés à la grandeur et à la gloire qui doivent en être le prix. Comme donc il sera sacré d'une huile de joie d'une manière plus excellente que

celle d'aucun autre homme, il sera aussi humilié plus qu'aucun des enfants des hommes. Comme le peuple juif fut l'étonnement de tous ceux qui le virent dans l'état affreux de désolation où la captivité de Babylone le réduisit ; ainsi les souffrances que le Messie endurera défigureront son visage et le rendront moins reconnaissable qu'aucun autre homme.

Mais voici quels seront les fruits de ses souffrances. Moïse avait fait sur tout le peuple l'aspersion du sang des victimes, pour le purifier et lui être un signe de l'alliance que Dieu voulait faire avec eux. (Exod., XXIV, 8.) Tout cela n'était que figuratif : le sang des taureaux et des boucs ne pouvait effacer les péchés ; ainsi cette aspersion était l'annonce et la figure de l'aspersion que le Messie devait faire de son propre sang, non sur le seul peuple juif, mais sur la multitude des nations, pour les purifier de leurs péchés. C'est donc en souffrant et en s'immolant lui-même à Dieu son père, que le Messie purifiera par l'aspersion de son sang la multitude des nations, celles auxquelles il n'avait point été annoncé (les Goyims), et qui alors le verront, celles qui n'avaient point entendu parler de lui, et qui le contempleront avec intelligence, c'est-à-dire avec une foi vive, tandis que les juifs le blasphèmeront comme nous l'allons voir dans le LIII^e chapitre, qui est le développement de ces trois versets du chapitre précédent. Vous y reconnaîtrez clairement Jésus-Christ, si, comme j'en ai la confiance, vous êtes du nombre de ceux dont Isaïe a dit, qu'ils contempleront le Messie avec intelligence.

Qui a cru à ce qu'il nous a ouï prêcher, et à qui le bras du Seigneur a-t-il été révélé ? (Isa., LIII, 1.) C'est ici un reproche que le prophète fait aux Juifs de leur incrédulité, ou plutôt une prédiction de celle qui leur fera rejeter le Messie. Il, c'est-à-dire ce Seigneur dont le bras n'a pas été révélé aux Juifs, le Messie, s'est élevé comme un faible arbrisseau et comme un rejeton qui sort d'une terre sèche : il a été sans beauté et sans éclat ; nous l'avons vu, et il n'avait rien qui attirât nos regards. (Ibid., 2.) Jésus-Christ, quoiqu'il fût ce Fils si glorieux que Dieu avait promis à David, est né cependant dans une étable, n'ayant pas osé reposer sa tête : il a passé trente ans inconnu et caché dans l'obscurité de la boutique d'un pauvre artisan qui passait pour son père. *N'est-ce pas là*, disaient de lui les juifs, *le fils de ce charpentier ? sa mère ne s'appelle-t-elle pas Marie, et ses frères (cousins-germains), Jacques, Joseph, Simon et Jude.* (Matth., XIII, 5.) Il n'avait aucun éclat dans le monde, ni rien qui attirât les regards de sa nation.

Nous l'avions désiré. Mais il nous a paru méprisables, le dernier des hommes, un homme de douleurs, et qui sait par expérience ce que c'est que souffrir. Nous nous détournions pour ne le pas voir : nous l'avons méprisé, nous n'en avons fait aucun cas. (Isa., LIII, 3.) Les juifs ont toujours désiré le Messie. Le dernier des prophètes leur annonçant sa venue

prochaine, leur dit : *Et aussitôt le Dominateur que vous cherchez et l'Ange de l'alliance si désiré de vous, viendra. (Malach., III, 1.)* Mais ce peuple charnel, avare, attaché à la terre, s'était figuré dans les derniers temps un Messie conquérant, qui rétablirait le royaume temporel de David, et rendrait sa nation maîtresse de toutes les autres. Prévenu de ces idées grossières, qui flattaient sa cupidité et son orgueil, il n'a eu garde de reconnaître dans Jésus-Christ pauvre le Messie qu'il désirait : il l'a méprisé, et n'a vu en lui qu'un homme vil, le dernier des hommes, qu'il a jugé digne du supplice qu'on ne faisait endurer qu'aux esclaves et aux voleurs. Mais c'est par là précisément que les juifs ont accompli les prophéties, et en particulier celle d'Isaïe.

Il s'est véritablement chargé de nos maladies, et il a porté nos douleurs. Nous l'avons regardé comme un homme frappé de lèpre, comme un criminel que Dieu frappait, et qui était humilié pour ses péchés. Mais c'est pour nos iniquités qu'il a été percé de plaies. C'est pour nos crimes qu'il a été brisé ; le châtiment qui nous devait procurer la paix est tombé sur lui, et nous avons été guéris par ses meurtrissures. Nous nous sommes tous égarés comme des brebis : chacun de nous s'est détourné pour suivre sa propre voie ; et le Seigneur l'a chargé de l'iniquité de nous tous. On lui a demandé ce qu'il ne devait pas, et il a été extrêmement humilié. (Isa., LIII, 4-7.)

Eh bien, Messieurs, votre nation, après des paroles aussi claires, est-elle excusable de s'être forgé un Messie conquérant ? Vous voyez ce qu'Isaïe en a prédit ; vous voyez qu'elle doit être l'œuvre du Messie : nous nous étions tous égarés des voies du Seigneur ; chacun s'en était détourné pour suivre sa propre voie ; tous les hommes, juifs et gentils, étaient pécheurs et corrompus ; ils étaient odieux à Dieu, et ne pouvaient attendre de sa justice que le châtiment de leur révolte et de leurs crimes. Qu'a donc fait la miséricorde du Seigneur en faveur du genre humain ? Il lui a envoyé son propre fils revêtu d'une chair mortelle : le Messie, seul innocent et sans tache parmi les hommes, ne devait rien à la justice de Dieu son père ; mais il s'est rendu caution pour ceux qui étaient débiteurs de cette souveraine justice : son père l'a chargé de l'iniquité de nous tous ; il a exigé que ce fils innocent se rendit victime pour les pécheurs ; c'est donc pour nos iniquités et nullement pour les siennes, qu'il a été mis en croix, qu'il a été brisé et percé de plaies ; il s'est chargé de faire pour nous à Dieu la satisfaction que nous ne pouvions lui faire ; il a pris sur soi nos maladies, et les douleurs que nous avions mérité de souffrir éternellement dans l'enfer avec les démons ; il nous a enfin procuré la paix avec Dieu, en portant lui-même le châtiment que nous méritions, et nous avons été guéris par ses meurtrissures. Quel égarement donc que celui des juifs, qui, au lieu de reconnaître dans Jésus-Christ le Messie sauvant le genre hu-

main par ses souffrances et par le sacrifice de sa vie, l'ont rejeté comme un lépreux, comme un homme maudit de Dieu, et un criminel que Dieu frappait pour ses propres péchés !

Il a été extrêmement humilié ; mais il n'a point ouvert la bouche : il a été mené à la mort comme un agneau, et comme une brebis qui est muette devant celui qui la tond, il n'a point ouvert la bouche. (Isa., LIII, 7.) Ce profond silence et cette tranquillité d'âme du Messie, lorsqu'on le mène à la mort, est une preuve évidente qu'il ne meurt que parce qu'il le veut, que les hommes n'ont de pouvoir sur lui qu'autant qu'il lui plaît de leur en donner, et que ce n'est que parce qu'il veut obéir à la loi de mort que son Père lui a imposée, qu'il s'y laisse mener pour rendre la vie aux coupables.

Reconnaissez encore à ce trait Jésus-Christ notre Sauveur. *Les princes des prêtres et tout le conseil cherchaient des dépositions contre Jésus pour le faire mourir, et ils n'en trouvaient point, car plusieurs déposaient fausement contre lui ; mais leurs dépositions n'étaient pas suffisantes. Quelques-uns se levèrent et portèrent un faux témoignage contre lui.... mais ce témoignage-là même n'était pas encore suffisant. Alors le grand prêtre se levant au milieu de l'assemblée, interrogea Jésus, et lui dit : Vous ne répondez rien à ce que ceux-ci déposent contre vous ? Mais Jésus demeurait dans le silence, et il ne répondit rien. (Marc., XIV, 55-61.)* Pilate l'interrogea donc de nouveau, et lui dit : *Vous ne répondez rien ? Voyez de combien de choses ils vous accusent ; mais Jésus ne répondit plus rien ; de sorte que Pilate en était tout étonné. (Ibid., XV, 4, 5.)* Pilate dit à Jésus : *Quelle est votre origine ? Mais Jésus ne lui fit aucune réponse. Alors Pilate lui dit : Vous ne me parlez point ? Ne savez-vous pas que j'ai le pouvoir de vous faire attacher à une croix, et que j'ai le pouvoir de vous absoudre ? Jésus lui répondit : Vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, s'il ne vous était donné d'en haut. (Joan., XIX, 9-12.)* Et nonobstant ce silence de Jésus-Christ dont Pilate s'était offensé ; nonobstant la réponse qu'il venait de lui faire sur son pouvoir dont il avait fait parade, *Pilate depuis cela cherchait à le délivrer, tant il était convaincu de son innocence et de l'injuste passion de ses accusateurs. Mais Jésus-Christ voulait mourir pour expier les péchés du monde ; et comme Moïse éleva dans le désert le serpent d'airain, il fallait que Jésus-Christ, Fils de l'homme, fût de même élevé (sur la croix), afin que tout homme qui croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle ; car Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que tout homme qui croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. (Ibid., III, 14-16.)* Passons aux fruits du sacrifice du Messie selon la suite de la prédiction d'Isaïe.

Il a été pris, pour être élevé en gloire, du milieu de l'angoisse et du supplice auquel il avait été condamné ; qui racontera tout l'ac-

croissement de sa postérité, en conséquence de ce qu'il a été retranché de la terre des vivants, et frappé de plaies pour le crime de mon peuple. (Isa., LIII, 8.) Vous voyez, Messieurs, qu'il n'y a plus à s'y méprendre : le Messie doit être frappé de plaies pour le crime du peuple que Dieu doit se former; il doit être retranché de la terre des vivants; il doit enfin mourir par un supplice auquel il sera condamné, et en conséquence il doit être élevé en gloire et avoir une postérité innombrable. Or, il n'est pas possible de trouver un autre que Jésus-Christ, à qui ces caractères conviennent. Il a été retranché de la terre des vivants par le supplice de la croix, auquel il a été condamné. La postérité qu'il ne devait avoir qu'en conséquence de son supplice, et qui par là ne peut être que spirituelle, est innombrable. Les chrétiens, ses enfants, depuis plus de dix-sept siècles, remplissent la terre. On ne peut nier qu'il n'ait été élevé en gloire, puisqu'il est adoré dans toute la terre avec le Père et le Saint-Esprit, comme un seul et même Dieu avec eux. Il est vrai que ni les juifs, ni les mahométans ne fléchissent le genou devant lui; mais la gloire du Messie dépend-elle des hommes? Je vous ferai voir dans le chapitre suivant que l'aveuglement même de votre nation tourne à la gloire de Jésus-Christ; et que les juifs, ainsi que les autres nations qui n'ont pas encore reçu son Evangile, sont ces ennemis que le Seigneur a promis de réduire à servir de marchepied au Messie, lorsqu'il l'a fait asseoir sur son trône à sa droite. Poursuivons.

Dieu lui donnera la conversion des impies pour le prix de sa sépulture, et celle des riches, pour la récompense des supplices qui lui ont été la vie, parce qu'il n'a point commis d'iniquités, et que le mensonge n'a jamais été dans sa bouche. (Ibid., IX.) Voilà la postérité du Messie; voilà les enfants que Dieu a donnés à Jésus-Christ pour le prix de sa sépulture, et pour la récompense de sa mort sur la croix; des impies, dont il a changé le cœur; des riches, qu'il a détachés des biens de la terre pour ne penser qu'à l'acquisition des biens éternels; qu'il a rendus enfants de Dieu, et par conséquent les siens, par sa grâce. N'est-ce pas là le merveilleux changement que l'Evangile de Jésus-Christ a opéré dans le monde? Ce changement est attesté par les païens même; et ne voyons-nous pas de nos propres yeux que si un infidèle, adonné aux plus grands vices, a le bonheur d'embrasser sincèrement et de toute la plénitude de son cœur la foi de Jésus-Christ, il devient un modèle de vertu et de sainteté? Qu'on ne nous oppose donc pas le dérèglement de certains infidèles qui ont embrassé la foi chrétienne. S'ils continuent d'être dérégés, ils ne sont pas disciples de Jésus-Christ: ils ne sont pas de ces enfants que Dieu a donnés à Jésus-Christ pour prix de ses souffrances, s'ils persèverent jusqu'à la mort dans leur dérèglement.

Le Seigneur l'a voulu briser; il l'a rendu faible; mais lorsqu'il aura livré sa vie en sacrifice pour le péché, il verra une longue postérité, et la volonté de Dieu s'accomplira parfaitement par son ministère. Il verra le fruit de ce que son âme aura souffert, et il en sera rassasié. Comme mon serviteur est infiniment juste (ou le juste par excellence), il en justifiera plusieurs par la connaissance qu'ils auront de lui, et il portera lui-même leurs iniquités. (Ibid., 10-11.) Le Messie doit donc donner sa vie en sacrifice pour le péché, à la place de tous ces holocaustes et sacrifices impuissants de la loi qui ne pouvaient effacer les péchés, et que Dieu ne demandait pas, comme nous l'avons vu ci-dessus.

Il méritera donc par ce grand sacrifice que Dieu lui donne une longue postérité, une postérité éternelle, qui par son ministère, c'est-à-dire par la grâce dont il est le ministre, le dispensateur et la source, accomplira parfaitement la volonté de Dieu. Aussi le Seigneur lui dit-il en un autre endroit : Les paroles que j'ai mises dans votre bouche ne se retireront pas de votre bouche, ni de la bouche de vos enfants, ni de celle des enfants de vos enfants, depuis le temps présent jusqu'à l'éternité. (Isa., LIX, 21.) Telle est donc la postérité qui sera donnée au Messie, pour avoir livré sa vie en sacrifice pour le péché : il la verra après sa mort; il verra dans la sainteté de ses enfants le fruit de ce que son âme aura souffert, et il en sera rassasié. Il vivra donc après sa mort : il ressuscitera donc pour ne plus mourir. Juste par lui-même, auteur de toute justice, ou, comme dit Jérémie, étant lui-même le Seigneur (Jehovah) notre justice, il la communiquera à plusieurs par la foi qu'ils auront en lui, et il effacera leurs iniquités, dont il se sera chargé, et qu'il aura expiées par son sacrifice.

Je crois, Messieurs, qu'il n'est plus nécessaire de vous montrer ici Jésus-Christ. Vous l'y voyez à découvert. Il a donné sa vie en sacrifice pour les péchés de tout le monde, pour les vôtres, comme pour les miens : il a dit à tous les pécheurs, c'est-à-dire à tous les hommes : Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous soulagerai. (Matth., XI, 28.) Il a scellé de son sang l'alliance de grâce, que Dieu, dans sa miséricorde, a bien voulu faire avec eux. Il s'agit donc que vous croyiez en lui, car c'est la connaissance que vous en aurez par la foi, qui vous rendra juste et vous sauvera, selon ce qu'il dit lui-même. C'est là la vie éternelle que l'on vous connaisse, vous qui êtes le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous avez envoyé; ou comme l'entend saint Augustin : c'est la vie éternelle que l'on connaisse que le seul Dieu véritable, c'est vous, (mon Père) et Jésus-Christ que vous avez envoyé. (Joan., XVII, 3.)

Car je lui donnerai, pour son partage, les dépouilles des forts, parce qu'il a livré son âme à la mort, et qu'il a été mis au nombre des scélérats; qu'il a porté les péchés de plu-

sieurs, et qu'il a prié pour les violateurs de la loi. (Isa., LIII, 12.)

C'est ici la récapitulation de tout ce chapitre. Dieu a donné au Messie toutes les nations, non pour les soumettre aux juifs, mais pour les soumettre à Dieu, en portant leurs péchés, en priant son père de pardonner aux violateurs de la loi, en les réconciliant avec lui, en faveur du sang qu'il a répandu pour eux, et des ignominies qu'il a souffertes, jusqu'à être mis au nombre des scélérats, jusqu'à être crucifié entre deux voleurs; supplice auquel on ne condamnait que les criminels les plus vils et les plus infâmes. Qu'en pensez-vous, Messieurs; ai-je eu tort de vous dire qu'Isaïe paraît être plutôt le cinquième évangéliste de Jésus-Christ qu'un de ses prophètes?

SECTION III. — Les prophéties précédentes interprétées par Daniel.

Les juifs n'ont d'autre ressource pour éluder les preuves que nous venons de tirer du psaume XXI et du chapitre LIII d'Isaïe, que de nous montrer, ou que ces deux prophéties ne regardent pas le Messie, en sorte qu'il n'est pas prédit en ces deux endroits, que le Messie sera mis à mort; ou que s'il faut les entendre du Messie, il s'agit d'un autre que de Jésus-Christ. Mais ces deux échappatoires leur sont ravies par la prophétie de Daniel, que j'ai déjà rapportée.

Et d'abord ce prophète parle expressément du Messie : *Sachez donc et comprenez, lui dit l'ange Gabriel, que depuis l'ordre qui sera donné pour rétablir et rebâtir Jérusalem, jusqu'à ce que le Messie soit le conducteur de son peuple, il y aura, etc.*

Le mot hébreu que j'ai rendu ailleurs par celui d'Oint, est *משח* (*Meschiah*) d'où nous avons fait le mot de Messie. Or, le prophète dit au verset suivant, que le Messie (*Meschiah*) sera mis à mort, et qu'il sera renoncé par son peuple; par ce même peuple qui, en punition de ce crime, doit être désolé par un autre peuple jusqu'à une ruine entière et inévitable. Il est donc plus clair que le jour que celui qui, selon David, doit avoir les mains et les pieds percés, et être l'objet du mépris de son peuple; et celui qui, selon Isaïe, doit être méprisé, rejeté, condamné à un supplice, qui le retranchera de la terre des vivants, sont absolument le même que le Messie qui, selon Daniel, doit être mis à mort et renoncé par son peuple. Daniel ne désirait point d'être instruit, si le Messie serait mis à mort et renoncé par sa nation : il le savait déjà, par ce que la loi, les psaumes et les prophètes ses prédécesseurs lui en avaient appris : le sacrifice et la mort du Messie étaient l'objet de sa foi et de son espérance, parce qu'il envisageait les fruits de ce grand sacrifice : son désir ardent était de savoir en quel temps ce sacrifice serait offert, et c'est pour l'en instruire que l'ange Gabriel lui est envoyé. Il part donc, d'après ce que David, Isaïe et les autres prophètes en avaient prédit, et il ne faut que marquer le temps auquel leurs pré-

dictions seront accomplies, et quelles seront les suites de cet accomplissement par rapport au peuple qui renoncera le Messie.

Reste donc à savoir si ce Messie, dont parle Daniel, après David et Isaïe, est un autre que Jésus-Christ? Mais quel autre que Jésus-Christ a été rejeté, méprisé, mis à mort par le peuple juif, au temps précis marqué par Daniel; c'est-à-dire, au milieu de la soixante et dixième semaine d'années, depuis l'ordre donné par Artaxerxès de rebâtir Jérusalem? Quel autre que Jésus-Christ a tous les caractères de ce Messie, dont parlent David, Isaïe et Daniel? De quel autre meurtre que celui de Jésus-Christ, s'est ensuivie la destruction du temple de Jérusalem, l'abolition des sacrifices de la loi, la désolation de cette malheureuse ville, la ruine et la dispersion entière, inévitable, et perpétuelle du peuple juif? Quel autre que Jésus-Christ a répandu la connaissance de Dieu parmi les nations, règne sur elles, en est la lumière, en reçoit les prières et les adorations, et fait régner parmi elles la justice et la sainteté? Il n'est donc pas possible de méconnaître Jésus-Christ dans les prophéties de David, d'Isaïe et de Daniel; et par conséquent il demeure démontré que Jésus-Christ est le Messie prédit par les prophètes.

SECTION IV. — Source de l'aveuglement des juifs.

C'est ici le lieu, Messieurs, de chercher la raison pour laquelle Jésus-Christ étant si clairement marqué dans les prophéties qui regardent le Messie, il n'a pourtant pas été reconnu par le peuple juif; et qu'au contraire il en a été rejeté et mis à mort comme un séducteur et un scélérat. Je ne doute point que cette réflexion ne vous soit venue dans l'esprit; et il est juste d'y trouver une solution. Suivez donc bien, Messieurs, ce que je vais vous dire. Je vais vous découvrir la source de ce profond aveuglement de votre nation, et celui par conséquent dont vous devez revenir, si vous ne voulez point participer à son crime et à la terrible vengeance que Dieu en tire.

Il ne faut pas juger des sentiments du peuple hébreu par ceux des prophètes et des saints personnages que le Seigneur a suscités parmi ce peuple. Ces saints hommes, éclairés par une lumière surnaturelle, étaient intimement pénétrés de leur propre misère, de la corruption de la nature humaine, de la nécessité d'un Réparateur, d'un Médecin, d'un Sauveur, qui vint le rétablir, qui la guérit des plaies du péché, qui donuât à l'homme, porté de lui-même au mal, un esprit et un cœur nouveau, qui gravât la loi de Dieu dans son cœur, et qui, par le secours de sa grâce, le fit marcher dans la voie de ses préceptes. Ecoutez-les, je vous prie. David dit : *Seigneur, faites-moi connaître vos voies : enseignez-moi vos sentiers : faites-moi marcher dans votre vérité, et instruisez-moi, parce que vous êtes le Dieu qui me sauvez... Ne vous souvenez point des pé-*

chés de ma jeunesse, ni de mes prévarications. Souvenez-vous de moi, Seigneur, selon votre miséricorde, et dans la vue de votre bonté. (Psal. XXIV, 4, 5, 7.) Dieu, créez en moi un cœur pur (Psal. L, 12), et renouvelez en moi l'esprit de droiture. Je suis pauvre et dans l'indigence; ô Dieu, hâtez-vous de venir à moi, vous qui êtes mon défenseur et mon libérateur; ne tardez point. (Psal. LXIX, 6.) Mon esprit tombe en défaillance; ne détournez point votre visage de moi... faites-moi connaître la voie où je dois marcher. (Psal. CXLII, 7, 8.) Il faudrait copier tous les psaumes, si on voulait rassembler tous les sermons où le prophète fait l'aveu de l'ignorance, la faiblesse et la corruption de l'homme, et de la nécessité du Rédempteur.

Job. Qui peut rendre pur celui qui est impur? N'est-ce pas vous seul, Seigneur, qui le pouvez. (Job, XIV, 4.) D'où vient la sagesse, et où l'intelligence se trouve-t-elle? Nul homme vivant ne peut la découvrir par sa propre lumière.... Dieu seul connaît le chemin qui conduit jusqu'à elle (Job, XXVIII, 20, 21, 23.) Salomon reconnaît, non-seulement qu'elle est un don de Dieu, mais encore que c'est d'elle que vient cette connaissance. *Comme je savais, dit-il, que je ne pouvais avoir la sagesse, si Dieu ne me la donnait, et c'était déjà un effet de la sagesse, que de savoir de qui je pouvais recevoir ce don, je m'adressai au Seigneur, je lui fis ma prière, et je lui dis de tout mon cœur (Sap., VIII, 21), etc.* Suit la prière que ce roi fit à Dieu

Je serais infini, si je voulais rapporter tous les aveux que les prophètes font de l'extrême misère de l'homme. C'étaient des hommes de désirs, qui soupiraient sans cesse après l'heureux avènement du Sauveur du genre humain, qui devait descendre du ciel comme une douce rosée, et qui, produit aussi par la terre, devait en même temps y faire naître avec lui la justice. Ils n'étaient occupés que de cette alliance de grâce, de sainteté et de justice, que Dieu promettait de faire avec les hommes par la médiation du Messie, alliance par laquelle l'Égyptien, l'Assyrien et le juif, devenant un seul peuple de Dieu, vivraient en paix dans la sainte union de la charité, connaîtraient tous le Seigneur, invoqueraient son saint nom, l'adoreraient en esprit et en vérité, et lui rendraient d'immortelles actions de grâces pour les avoir purifiés des souillures de leurs péchés, et leur avoir donné cet esprit de charité, ce cœur de chair, qui rend souple et docile à la loi du Seigneur, et la fait accomplir avec joie. Tels étaient les sentiments et les désirs de ces saints hommes.

Mais que le peuple en était bien éloigné! Ce peuple orgueilleux ne connaissait point sa misère et son impuissance. Il demandait à Dieu de le délivrer de l'oppression des peuples voisins, ses ennemis, mais il ne pensait pas devoir lui demander la délivrance de ses ennemis domestiques, ie

veux dire ses cupidités, dont il était le malheureux esclave. Il se vantait d'avoir reçu de Dieu la loi par le ministère de Moïse; mais il ne pensait pas avoir besoin du secours de Dieu pour l'accomplir, et croyant se suffire à lui-même, malgré les tristes épreuves qu'il faisait à tout moment du contraire, il ne soupçonnait pas même qu'il dût demander du secours. Fier de tirer son origine d'Abraham, et d'en porter la marque dans sa chair, il était bien éloigné d'en imiter la foi, qui l'avait rendu juste avant qu'il reçût le précepte de la circoncision: Dieu voulant faire voir par là que c'est la circoncision du cœur opérée par la foi au Sauveur, qui justifie, et non celle du corps. Parce que Dieu s'était choisi une maison parmi eux, ces aveugles se croyaient purs, et les seuls purs parmi les hommes, comme Isaïe le leur reproche (*Isa., LXV, 5*); et, mettant leur confiance en des paroles de mensonge, ils s'écriaient: *Ce temple est au Seigneur (Jerem., VII, 4)*; comme si les pierres du temple leur eussent pu communiquer la sainteté; comme s'ils eussent pu être saints sans que le Dieu de sainteté daignât venir habiter en eux, et se faire un temple de leur cœur.

Enfin, Moïse étant le serviteur et non l'héritier, il n'avait pu promettre aux observateurs de la loi que des biens terrestres, qui, pour ceux qui entraient dans l'esprit de la loi, n'étaient que des figures des biens célestes que le Messie devait leur apporter. Ce grand homme n'avait pourtant pas laissé de leur indiquer ces biens éternels cachés sous l'enveloppe et le voile des temporels, en les assurant que Dieu leur susciterait un prophète semblable à lui, c'est-à-dire législateur comme lui, qui serait de leur nation et d'entre leurs frères, et en leur ordonnant de l'écouter. (*Deut., XVIII, 15*.) C'était bien là leur annoncer que l'alliance conclue au mont Sinaï ne devait pas durer toujours, qu'elle avait même été rompue par leur idolâtrie, qu'elle n'était qu'une annonce d'une autre alliance plus parfaite, qu'elle était par conséquent insuffisante pour remplir les vœux qu'avait Dieu de se former un peuple saint et selon son cœur; et qu'ainsi ils devaient tourner tous leurs désirs vers cette autre alliance, qui seule remplirait les vœux de la miséricorde de Dieu et les besoins de l'homme. Mais ce peuple grossier, avare et charnel ne s'arrêtait qu'à l'écorce; il ne voyait que les biens temporels qui lui étaient montrés, il n'aimait qu'eux, il ne désirait qu'eux, il ne mettait sa félicité qu'en eux, il ne se soumettait à la loi que pour eux. De là vient que les prophètes, à commencer par Moïse lui-même, ne cessent de lui reprocher qu'il a des yeux et ne voit point; des oreilles et n'entend point; un cœur de pierre et sans intelligence; que le livre de la loi est pour lui un livre fermé et scellé; qu'il est enfin un peuple dur, inflexible et sans sagesse.

Vous avez maintenant, Messieurs, la véritable raison, pour laquelle votre nation a

méconnu et rejeté, et s'obstine encore à rejeter Jésus-Christ le Messie, quoique si clairement promis, prédit et dépeint dans les prophéties. Vos pères prévenus de cette folle idée, qu'en qualité de peuple de Dieu tous les biens de la terre leur étaient dus, ne se voyaient pas plutôt dans l'oppression, sous la puissance des divers peuples que Dieu suscitait contre eux, comme les ministres de sa vengeance, qu'ils demandaient un sauveur qui les tirât d'oppression, et les rétablît dans leurs fortunes. Ces sauveurs, tels que Gédéon, Jephthé, Samson, etc., étaient autant de figures de Jésus-Christ, le vrai sauveur, qui devait délivrer son peuple de ses péchés et de la tyrannie du démon, l'oppresseur du genre humain; mais vos pères ne portaient pas leurs vues si loin ni si haut : ils ne voyaient dans ces sauveurs que des hommes extraordinairement suscités de Dieu, pour les rétablir dans leurs maisons, leurs vignes, leurs champs et leurs héritages. Menacés par Moïse et par tous les prophètes, d'une dispersion générale et illimitée, ils s'accoutumèrent à regarder ce Messie qui leur était promis, comme le sauveur destiné de Dieu à les délivrer de la plus grande des calamités temporelles qui leur seraient jamais survenues, et dont on les menaçait; et ils n'attendirent jamais de lui que des prospérités terrestres, unique objet de leurs désirs, et la vengeance de leurs ennemis, dont ils auraient été si longtemps la fable et le jouet.

Cette fausse idée du Messie s'accrut et se fortifia merveilleusement parmi eux, lorsqu'ils se virent sous la puissance formidable des Romains, et sous un roi étranger (Hérode Iduméen) qui tenait des Romains sa couronne. Ils répandirent cette fausse idée dans tout l'Orient : Tacite et Suétone, historiens romains et païens, nous l'attestent : *Il s'était, disent-ils, répandu un grand bruit dans tout l'Orient, qu'il était porté dans les destinées, que des conquérants venus de la Judée se rendraient les maîtres de l'empire.* On reconnaît aisément à ces paroles les grossières et fausses interprétations que vos pères donnaient aux prophéties. Le calcul des semaines de Daniel leur avait appris le vrai temps de la venue du Messie : ils l'attendaient au temps qu'il est arrivé; les mauvaises raisons, que vos rabbins talmudistes donnent de son retardement à venir, sont une preuve sans réplique que la nation l'attendait pour le temps où nous leur prouvons qu'il a dû venir, et qu'il est venu. Mais leur cupidité les aveugla au sujet de Jésus-Christ

Ils ne purent s'accommoder d'un Messie pauvre, dont la première leçon était celle-ci : *Je vous dis en vérité, que personne ne quittera, pour moi et pour l'Évangile, sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou ses terres, que dès à présent, dans ce siècle même, il ne reçoive le centuple des maisons, des frères, des sœurs, des mères, des enfants et des terres avec des persécutions, et dans le siècle*

à venir la vie éternelle. (Marc., X, 29, 30.) Ils rejetèrent donc ce Messie, qui ne voulait les rendre riches que des biens de la grâce et du salut; ils le mirent à mort, comme Daniel et les autres prophètes l'avaient prédit; et comme un abîme en attire un autre, ils se livrèrent aveuglément à une foule d'imposteurs, qui, se donnant pour le Messie, les engagèrent à prendre les armes contre les Romains, et à s'attirer ce déluge de maux qui aboutirent à la ruine entière de Jérusalem, de son temple, et de toute la nation. Par là ils accomplirent les prophéties. Les deux funestes sources de ce voile épais que votre nation a sur le cœur, et qui l'empêche encore aujourd'hui de reconnaître dans Jésus-Christ le Messie, sont donc la vaine confiance en sa propre justice, et la basse cupidité des biens de la terre

CHAPITRE VII

Par l'état présent des Juifs, comparé avec les prophéties, il est démontré que Jésus-Christ est le Messie.

C'est ici, Messieurs, une preuve qui met le dernier sceau d'évidence à toutes les autres, parce qu'elle est sensible, palpable, toujours subsistante, et à la portée des esprits les plus lourds : de sorte que la stupidité de votre nation, qui ne se rend pas à cette preuve, est elle-même une preuve invincible que Jésus-Christ est le Messie. Aussi l'ai-je réservée pour la dernière.

Et d'abord, Messieurs, faites attention à ce raisonnement tout simple. Si les prophètes ont prédit que les juifs rejetteraient et mettraient à mort le Messie, et qu'en punition de ce crime ils seraient réduits au misérable état où nous les voyons, jusqu'à ce qu'enfin, revenant de leur aveuglement, ils reconnaissent le Messie qu'ils avaient rejeté et mis à mort; si, dis-je, les prophètes ont prédit ces choses, il s'ensuit nécessairement, que les juifs étant aujourd'hui dans ce misérable état de punition prédit par les prophètes, ils ont commis le crime que Dieu devait punir de la sorte; c'est-à-dire, qu'ils ont rejeté et mis à mort le Messie. Or, il n'y a que Jésus-Christ seul que les juifs n'ont pas voulu reconnaître pour le Messie, qu'ils aient rejeté et mis à mort, précisément parce qu'il se disait le Fils de Dieu et le Messie; et depuis ce temps-là ils sont dans le misérable état de punition prédit par les prophètes. Donc, il est plus clair que le jour, que Jésus-Christ est le Messie. Il ne le serait pas, si les juifs l'avaient reconnu pour tel; les prophéties ne le regarderaient point, et il faudrait en chercher un autre, en qui elles eussent été accomplies, je veux dire, qui eût été rejeté et mis à mort par les juifs à titre de leur Messie. C'est donc précisément parce qu'ils l'ont rejeté et mis à mort à titre de Messie, qu'ils ont accompli les prophéties, et qu'il est indubitablement ce Messie que les prophètes avaient prédit qu'ils rejetteraient et mettraient à mort : et comme les prophètes ont aussi prédit, que les juifs seraient un très-longtemps dans le miséra-

ble état où nous les voyons, et qu'ils n'en sortiraient, que quand ils reconnaîtraient le Messie qu'ils ont mis à mort et si longtemps rejeté, leur stupidité qui ne voit pas Jésus-Christ dans ces prophéties, en est l'accomplissement. Il n'y a donc plus qu'à vous montrer que les prophètes ont prédit l'état présent de votre nation. Les preuves s'offrent en foule.

SECTION I^{re}. — Prédiction de Daniel.

Rappelons encore ici la prédiction de Daniel tant de fois rapportée. *Et après soixante et deux autres semaines* (entre les sept premières), *le Christ sera mis à mort; et le peuple, qui l'aura renoncé, ne sera plus son peuple. Un autre peuple dépendant d'un autre chef, qui doit venir, détruira la ville et le sanctuaire; car le sanctuaire trouvera sa fin dans ce déluge de maux; et la guerre ne finira que par l'extrême désolation, à laquelle la ville sera condamnée. Le Messie confirmera l'alliance avec plusieurs dans une semaine; et à la moitié de cette semaine il mettra fin aux sacrifices et aux oblations de la loi: le temple ayant été souillé par des abominations, sera désolé, et la désolation se répandra sur le peuple étonné, jusqu'à une ruine entière et inévitable* (Dan., IX, 26, 27.)

Voilà, Messieurs, le précis de l'histoire que Flavius Josèphe de votre nation, et un des principaux capitaines des juifs dans la guerre qu'ils eurent à soutenir contre les Romains, nous a laissée de cette guerre, et de la dispersion de votre nation, qui en fut la suite, et qui dure encore. Il n'est plus nécessaire de faire le calcul des semaines de Daniel. Nous avons déjà vu que Jésus-Christ a été renoncé et mis à mort par votre nation, la dix-neuvième année de l'empire de Tibère, laquelle concourt avec la quatrième année de la soixante-dixième et dernière semaine de Daniel; qu'il a confirmé et scellé par son sang l'alliance qu'il a faite avec plusieurs; que dès lors il a mis fin aux sacrifices et aux oblations de la loi; parce que n'étant que des figures de son sacrifice, ils ont dû être abolis, dès que celui qu'ils figuraient a été offert.

Or, aussitôt après, la vengeance divine a éclaté contre les juifs. De faux Messies, de faux Christs, se sont élevés parmi eux, et les ont entraînés à la révolte contre les Romains. Les *Actes des apôtres* (V, 36, 37) font mention de deux; l'un nommé Théodas, l'autre, Judas de Galilée, qui périrent avec leurs partisans. Enfin, après beaucoup d'excès, de séditions, de révoltes, ils s'attirèrent la guerre de la part des Romains. Sextius Gallus, proconsul de Syrie, entra dans la Judée avec quelque troupe: Dieu, qui voulait punir les juifs, permit qu'ils remportassent sur ce proconsul quelque avantage qui leur enfla le cœur, et leur fit pousser les choses à l'extrémité. Vespasien vint mettre le siège devant Jérusalem, tandis que toute la nation s'y était rassemblée pour la fête de Pâques. Devenu empereur sur ces entrefaites, il laissa la conduite du siège à Titus, son fils aîné. Ce prince, le plus bienfaisant et le plus hu-

main de tous les hommes, fit tout ce qu'il put pour épargner les juifs; mais ces malheureux n'avaient d'ardeur que pour se détruire. Horriblement divisés entre eux, ils s'entr'égorgeaient dans la ville, tandis que les assiégeants en faisaient périr une infinité par leurs machines de guerre. Les mères affamées mangeaient dans la ville leurs propres enfants, et les soldats Romains entraînaient ceux qui en sortaient, pour chercher dans leurs entrailles l'or qu'il les soupçonnaient avoir avalé pour le sauver du pillage de leurs concitoyens. Titus pleura plus d'une fois de la nécessité où la fureur de ces misérables le mettait de les détruire; il reconnut qu'il n'était que le ministre de la vengeance d'un Dieu irrité, qui avait résolu de les perdre. Onze cents mille juifs périrent dans ce siège: la ville fut entièrement rasée: le temple, devenu inutile depuis le sacrifice du Messie offert en tous lieux, et souillé par les plus exécrables profanations, que ceux des juifs qui se nommaient zélateurs y avaient commises, fut brûlé malgré les défenses de Titus et tous les efforts qu'il fit pour arrêter l'incendie: le reste de la nation fut dispersé pour toujours; et tout cela s'accomplit trente-huit ans après le déicide commis sur la personne de Jésus-Christ.

Ce n'est pas tout; et voici, Messieurs une remarque bien frappante. Des quatre évangélistes qui ont écrit la vie mortelle de Jésus-Christ, saint Jean est le seul qui ait survécu à la ruine de Jérusalem: les trois autres, saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, étaient morts avant cette catastrophe. Cependant ces trois derniers, qui ne l'ont pu voir, ont rapporté la prédiction que Jésus-Christ en avait faite, et que nous verrons ci-après; et saint Jean, qui l'a vue, n'en a pas dit un seul mot. Si saint Jean eût été le seul qui eût rapporté la prédiction de son divin Maître, les juifs ne manqueraient pas de dire qu'il l'avait forgée lui-même, et ajustée aux événements; mais il est le seul qui garde là-dessus un profond silence. Les juifs n'ont pas la même ressource à l'égard des trois autres évangélistes qui ont rapporté la prédiction, et n'ont pas vu son accomplissement: ils ne peuvent les accuser de l'avoir fabriquée après l'événement, pour en faire honneur à leur Maître. Si ces trois évangélistes n'eussent pas cru que Jésus-Christ était le Messie, pensez, je vous prie, à quoi ils exposaient leur réputation et celle de leur Maître, en rapportant sa prédiction. Ne devaient-ils pas penser qu'elle pouvait n'être pas accomplie; et qu'alors eux et leur Maître seraient convaincus d'imposture? Ils la rapportent cependant: leurs Evangiles qui la contiennent se répandent dans tout le monde: il s'en fait une infinité de copies: ils meurent; et après leur mort la prédiction qu'ils ont consignée dans leurs Evangiles est accomplie de point en point. Il n'y a donc plus moyen de douter que Jésus-Christ, auteur de la prédiction, ne soit ce Messie dont le meurtre devait être puni par la ruine de Jérusalem, du

temple, et de toute la nation. Rapportons maintenant cette célèbre prédiction.

Six jours avant la fête de Pâques, Jésus sachant que son heure d'aller à son père était venue, envoie deux de ses disciples pour lui amener une ânesse avec son ânon ; et monté sur cet animal, il prend avec ses douze apôtres la route de Béthanie à Jérusalem. Tout le peuple vient au-devant de lui avec des transports de joie, de respect et de zèle, jusqu'alors sans exemple : les uns jonchent de feuilles d'arbres le chemin par où il doit passer ; les autres y étendent leurs vêtements, tous ont en main des palmes ou des rameaux, pour célébrer son entrée dans la cité sainte, et le reconnaissent hautement pour le Messie qu'ils attendaient : *Louange*, disent-ils, *au fils de David ; béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.* (Matth., XXI, 9.) C'était là l'accomplissement de cette prophétie de Zacharie : *Fille de Sion, soyez comblée de joie, fille de Jérusalem, poussez des cris d'allégresse ; voici votre Roi qui vient à vous ; ce Roi juste qui est le Sauveur ; il est plein de douceur, et il est monté sur une ânesse, et sur le poulain de l'ânesse.* (Zachar., IX, 9.) Qui aurait pu s'imaginer alors que cinq jours après, ce même peuple renoncerait et demanderait à grands cris que l'on mit en croix celui-là même qu'il avait reçu comme le fils de David, le Roi sauveur, le Messie envoyé au nom du Seigneur ?

Mais Jésus, qui savait que le peuple se précipiterait dans ce crime horrible, étant arrivé à la montagne des Oliviers, et découvrant de là Jérusalem, se met à pleurer sur elle, en disant : *Ah ! si au moins en ce jour qui t'est donné, tu connaissais aussi toi-même ce qui peut te procurer la paix ! Mais maintenant tout cela est caché à tes yeux. Aussi viendra-t-il un temps malheureux pour toi, où tes ennemis l'environneront de tranchées ; ils l'enfermeront et le serreront de toutes parts ; ils te renverseront par terre, ils extermineront les enfants qui sont dans ton enceinte, et ne te laisseront pas pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps où tu as été visitée.* (Luc., XIX, 41-44.) Vous voyez, Messieurs, que Jésus-Christ dit expressément que la ruine entière de Jérusalem serait la punition du crime qu'elle allait commettre en le rejetant et le mettant à mort, lorsqu'il venait la visiter dans sa miséricorde. Il prédit la même chose du temple ; car, comme il en sortait, ses disciples s'approchèrent de lui pour lui faire remarquer la structure de cet édifice ; mais prenant la parole, il leur dit : *Voyez-vous tous ces bâtiments ? Je vous le dis en vérité, ils seront tellement détruits, qu'il n'y demeurera pas pierre sur pierre.* (Matth., XXIV, 1, 2.) Et ses disciples lui ayant demandé quand ces choses arriveraient, il leur répond : *Je vous le dis en vérité, que cette race ne finira point, que toutes ces choses ne soient accomplies.* (Ibid., 34.) Il leur donne les signes auxquels ils connaîtront que ces choses seront sur le point d'arriver, afin

qu'ils sortent de Jérusalem, pour n'être pas enveloppés dans sa ruine.

Lorsque vous verrez, dit-il, des armées campées autour de Jérusalem, sachez que sa désolation est proche. Alors que ceux qui seront dans la Judée s'enfuient vers les montagnes ; que ceux qui seront dans la ville s'en retirent (c'est ce que firent ses disciples, qui voyant que Cestius Gallus, quatre ans avant Titus, était venu camper autour de Jérusalem, en sortirent, et se retirèrent à la petite ville de Pella, où ils furent à couvert des malheurs de la nation) ; et que ceux qui seront dans les champs n'entrent point dans Jérusalem : car ce sera alors le temps de la vengeance, où tout ce qui est dans l'Écriture sera accompli. Malheur aux femmes qui seront enceintes ou nourrices en ces jours-là ; car ce pays sera accablé de maux, et la colère de Dieu tombera sur ce peuple. On les passera au fil de l'épée : ils seront emmenés captifs dans toutes les nations ; et Jérusalem sera foulée aux pieds des gentils jusqu'à ce que le temps des gentils soit accompli... Je vous dis en vérité que cette génération d'hommes ne finira point que toutes ces choses ne soient accomplies. (Luc, XXI, 20, 24, 34.) En effet, tous ces malheurs arrivèrent aux Juifs trente-huit ans après la prédiction, lorsqu'une grande partie de ceux qui avaient vu Jésus-Christ, et qui avaient demandé sa mort, vivait encore.

Il est donc incontestable que la terrible catastrophe de Jérusalem et de la nation juive est la punition du crime qu'elle a commis en crucifiant Jésus-Christ. Daniel l'avait prédite, comme devant être la punition du meurtre du Messie. Jésus-Christ s'est appliqué la prédiction, et en a fixé le temps ; elle a été accomplie en tous points : Jésus-Christ est donc le Messie.

Mais voici encore plus. Daniel avait prédit que la ruine de Jérusalem serait entière et inévitable, et Jésus-Christ avait prononcé qu'il n'y resterait plus pierre sur pierre, non plus que des bâtiments du temple. L'empereur Adrien, soixante ans après, entreprend de rebâtir la ville ; mais comme il est ordonné de Dieu qu'il n'y reste plus pierre sur pierre, c'est une nouvelle ville qu'Adrien fait bâtir dans le voisinage, et non dans l'emplacement de l'ancienne : on y emploie les matériaux qui restaient de celle-ci, et par là on n'y laisse plus pierre sur pierre. Son nom même est changé, et l'empereur lui donne le sien, qui était *Ælius-Adrianus*, en la faisant appeler, non Jérusalem, mais *Ælia*. Deux cent trente-un ans après, c'est-à-dire l'an 361 de la naissance de Jésus-Christ, et deux cent quatre-vingt-onze ans depuis la destruction du temple, l'empereur Julien l'Apôstat entreprend de le rétablir et rebâtir, uniquement pour convaincre Jésus-Christ de mensonge, et faire tomber avec sa prédiction son Évangile et son culte : il invite les juifs à concourir à cette œuvre, et jugez du zèle avec lequel ils durent s'y porter : ils se rassemblent donc de toutes les terres de l'empire autour

des ruines du temple, dont il leur était défendu depuis trois siècles d'approcher. Un gouverneur, favori de Julien et un grand ennemi du christianisme, est envoyé pour presser l'ouvrage, avec ordre de n'y rien épargner; l'empereur, par le reserit public qu'il a adressé à ce gouverneur, a annoncé son entreprise à tout l'empire: on met la main à l'œuvre; on achève de démolir ce qui restait des anciens fondements du temple; on n'y laisse plus pierre sur pierre; de nouveaux fondements sont creusés; tout l'empire a les yeux sur ce qui se passe en Judée: les juifs et les païens insultent aux chrétiens; enfin Julien touche au moment qu'il va convaincre de faux le Galiléen, c'est-à-dire, Jésus-Christ, qu'il appelait ainsi par mépris.

Mais celui qui habite dans les cieux se moque des vains projets de ses ennemis. Ecoutez, Messieurs, ce qui est rapporté, je ne dis point par les chrétiens, leur témoignage ne serait pas reçu par votre nation, mais par Ammien Marcellin, historien païen, contemporain de Julien, son admirateur et son panégyriste. Il nous apprend qu'au moment que l'on jeta les premiers matériaux dans ces nouveaux fondements, il s'en éleva des tourbillons de flammes, qui rejetèrent en dehors ces matériaux, consumèrent les outils et brûlèrent les ouvriers; que les païens et les juifs s'obstinant de revenir au travail à plusieurs reprises, les matériaux, les outils et les ouvriers furent autant de fois rejetés en dehors et consumés par de nouveaux tourbillons de flammes; et que l'on fut enfin forcé d'abandonner l'entreprise. N'ajoutons point ici un autre prodige, que les écrivains ecclésiastiques contemporains nous rapportent, savoir, que des croix lumineuses s'imprimaient en même temps sur les habits des spectateurs, juifs et païens, sans qu'il leur fût possible de s'en débarrasser, ni de les effacer. Tenons-nous-en au seul rapport d'Ammien Marcellin: il en dit assez pour confondre les juifs et le prince apostat qui les mettait en œuvre, et pour vous démontrer que la prédiction de Jésus-Christ contre le temple a eu son entier et parfait accomplissement par les mains mêmes des juifs, ses meurtriers et ses ennemis.

Voilà donc la prédiction de Daniel et de Jésus-Christ sur Jérusalem et son temple exactement accomplie. Il ne s'agit plus que de voir si la ruine de cette ville criminelle et de son temple s'est aussi répandue sur la nation, comme Daniel et Jésus-Christ l'avaient également prédit. Mais qui pourrait démentir l'histoire et ses propres yeux? Nous avons déjà vu qu'au rapport de Joseph onze cent mille juifs périrent au siège de Jérusalem. On en fit aussi des massacres horribles dans plusieurs autres villes de l'empire, entre autres à Alexandrie, où en une seule fois on en tua cent mille. S'étant de nouveau révoltés du temps d'Adrien, sous la conduite d'un scélérat d'entr'eux, qui avait pris le nom de *Barcokeba*, c'est-à-dire *Fils de l'E-*

toile, parce qu'il se donnait pour le Messie, et se disait cette étoile de Jacob prédite par Balaam (*Num.*, XXIV, 17); d'abord Rusus, gouverneur de Judée, en fit mourir un nombre infini, sans épargner ni les femmes, ni les enfants, et confisqua leurs terres au profit du peuple romain; ensuite l'empereur ayant envoyé contre eux de nouvelles troupes sous la conduite de Jules-Sévère, ce général leur prit et détruisit cinquante forteresses considérables, et neuf cent quatre-vingt-cinq bourgades. Il y en eut cinq cent quatre-vingt mille de tués dans les combats et les courses: on ne peut compter ceux qui périrent par le feu, la faim et les maladies: un grand nombre fut vendu: le reste qu'on ne put vendre fut transporté en Égypte; et dès lors il fut défendu aux juifs d'entrer à Jérusalem, qui avait pris le nom d'*Ælia*, et même de la regarder de loin. Dans les siècles suivants, quelles boucheries n'en a-t-on pas fait? Ayant été ou soupçonnés ou convaincus en France d'avoir formé l'horrible complot d'empoisonner toutes les eaux pour faire périr les chrétiens, chaque ville s'en délivra par un massacre général: combien n'en a-t-on pas brûlé depuis en Espagne et en Portugal!

Dispersés dans toute la terre parmi les chrétiens, les mahométans et les idolâtres, et faisant néanmoins partout une nation à part, ils n'ont en aucun endroit le droit de cité. De nos jours même nous avons vu à ce sujet quelque chose d'approchant de ce qui se passa sous Julien l'Apostat. Le parlement d'Angleterre, après bien des discussions et des débats, se rendit enfin, il y a vingt-cinq ans, à leurs vives sollicitations, et passa un bill, par lequel il leur accordait la naturalité. Tout ce qu'il y avait de déistes et d'autres incrédules en Angleterre, en Hollande et en France, animés du même esprit que leur héros Julien l'Apostat, triomphèrent aussitôt de ce bill. Adieu, disaient-ils, les prophéties qui ont annoncé que les juifs n'auraient plus ni roi ni prince de leur nation: les voilà devenus Anglais, et ils pourront dire désormais qu'ils ont dans les rois d'Angleterre des princes de leur nation. Ce triomphe était ridicule, j'en conviens; car les rois d'Angleterre, pour avoir compté parmi leurs sujets naturels ceux des Juifs qu'ils n'avaient fait que tolérer jusqu'alors comme étrangers dans leurs Etats, n'auraient pas été pour cela des princes juifs. Néanmoins Dieu ne voulut pas laisser à nos nouveaux Juliens cette vaine apparence de triomphe. Souverain maître des cœurs, il tourna ceux du peuple d'Angleterre au mécontentement et au scandale contre ce bill: il ne se trouva plus personne en Angleterre qui voulût fournir aux juifs, comme à des concitoyens, les choses nécessaires à la vie: on leur refusa partout le feu et l'eau; et ils furent obligés, quinze jours après que ce bill eut passé, d'en solliciter, comme une grâce, la révocation qui leur fut accordée.

Il leur est permis positivement nulle part de posséder des fonds de terre. Dans les

lieux même où on les souffre; ils ne peuvent s'étendre au delà du quartier qui leur est assigné, et ils sont obligés d'élever leurs bâtiments pour pouvoir se loger, et d'être les uns sur les autres dans la gêne et la pauvreté. Ils n'ont part à l'autorité publique en aucun lieu du monde, et y sont assujettis partout. Point de juges, point de magistrats parmi eux. Ils n'ont ni roi, ni prince, ni chef, ni gouverneur de leur nation. Ils sont tout ensemble le jouet et l'exécration de tous les peuples parmi lesquels ils se trouvent dispersés. Le monde entier les a en horreur, et ils ont en horreur le monde entier; avec cette différence néanmoins qu'ils ne peuvent nulle part satisfaire leur haine impuissante, et qu'ils tremblent aux seules menaces des enfants, qui se moquent d'eux. Enfin leur nom est en tout lieu une injure.

Quant à leur religion, il y a dix-sept siècles qu'ils ne peuvent l'exercer, et que leurs sacrifices sont abolis. Ils n'ont plus ni autel, ni temple, ni sacerdoce. Ils ont en main les divines Écritures, et aucun d'eux ne les entend : ils sont obligés d'emprunter des gentils, je veux dire des chrétiens, des traductions de la Bible, qu'ils n'entendent pas en sa langue originale, quoiqu'ils la lisent avec une rapidité étonnante; mais comme depuis qu'ils ont renoncé celui qui est la voie, la vérité et la vie, ils ont été livrés à l'esprit de séduction et d'erreur, ce n'est pas de l'Eglise de Jésus-Christ qu'ils empruntent ces traductions, mais des sectes qui s'en sont séparées. Ils ont cependant beau lire ces traductions : le livre est toujours pour eux un livre fermé, dont ils n'ont pas la clef, parce qu'ils n'y voient pas Jésus-Christ. Tel est, Messieurs, le misérable état de votre nation. Vous savez bien que je n'ai pas chargé le tableau. Or, vous venez de voir qu'il a été prédit par Daniel, comme devant être la punition du crime qu'elle commettrait en mettant à mort le Messie; et que Jésus-Christ l'a aussi prédit avec toutes les circonstances comme devant être la punition de l'avoir mis à mort lui-même : je vous ai d'ailleurs montré que vos malheureux pères, en faisant mourir Jésus-Christ, sur ce que Pilate leur protestait qu'il ne trouvait en lui aucun sujet qui méritât la mort, et protestait qu'il était innocent de son sang, consentirent qu'il retomberait sur eux et sur leurs enfants.

SECTION II. — Prédiction d'Isaïe (chap. LXV).

Le prophète Isaïe n'est pas moins exprès que Daniel. Il distingue nommément le nouveau peuple que Dieu se choisira parmi les gentils, de l'ancien peuple juif qu'il rejettera. Voici la prédiction. C'est le Messie, le Seigneur notre justice, qui parle. *Je me suis fait rechercher par ceux qui ne se mettaient point en peine de me connaître; et ceux qui ne me cherchoient point m'ont trouvé : j'ai dit à une nation qui n'invoquait point mon nom auparavant, Me voici, me voici.* (Isa., LXV, 1.) Voilà bien les gentils, les *Gojim*; car Isaïe les nomme expressément.

Voici maintenant les juifs. *Mais en vain j'ai étendu mes mains pendant tout le jour vers un peuple incrédule, qui marche dans une voie qui n'est pas bonne, en suivant ses pensées; vers un peuple... qui dit aux autres, retire, retire-toi, ne m'approche point, je suis plus pur que toi. Ils excitent la fumée de mon indignation, et le feu de ma colère qui brûlera toujours.* (Ibid., V, 2.) Voici maintenant quel sera le sort de ce peuple incrédule. *Leur péché est écrit devant mes yeux : je ne le dissimulerai plus, mais je leur en ferai porter la peine, et Je verserai dans leur sein ce qu'ils méritent. Je punirai vos iniquités, dit le Seigneur, et tout ensemble les iniquités de vos pères, qui ont brûlé l'encens sur les montagnes, et qui m'ont déshonoré sur les collines; je verserai dans le sein des prévaricateurs une peine proportionnée à leurs anciens dérèglements. Voici ce que dit le Seigneur : comme lorsqu'on trouve un beau grain dans une grappe, on dit, Ne le gâtez pas, parce qu'il a été béni de Dieu; ainsi en faveur de mes serviteurs, je n'exterminerai pas tout dans Israël. Je ferai sortir de Jacob une postérité, et de Juda celui qui possédera mes montagnes; ceux que j'aurai élus seront les héritiers de cette terre, et mes serviteurs y habiteront.* (Ibid., 6-9.)

Dieu a donc résolu d'exterminer les juifs pour les punir de leurs iniquités, et tout ensemble des iniquités de leurs pères; mais néanmoins, en faveur de ses serviteurs, de ses élus, qu'il tirera de ces gentils, par lesquels il doit se faire rechercher et invoquer, il n'exterminera pas tout dans Israël : il fera sortir auparavant de Jacob et de Juda le Messie, qui par les apôtres et les restes sauvés d'Israël, convertira les gentils, et les rendra héritiers, à la place du peuple juif, de la terre de bénédiction, qui est l'Eglise : ils y habiteront, et y serviront l'auteur de leur salut. *Mais pour vous (Juifs) qui avez abandonné le Seigneur... je vous compterai, en vous livrant à l'épée, et vous baisserez tous la tête, pour être égorgés, parce que, quand j'ai appelé, vous n'avez pas répondu; quand j'ai parlé, vous n'avez point entendu... C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Mes serviteurs (les gentils convertis) mangeront et vous (Juifs rejetés) vous souffrirez la faim : mes serviteurs boiront, et vous souffrirez la soif : mes serviteurs se réjouiront, et vous serez convertis de confusion; mes serviteurs éclateront par des cantiques de louange dans le ravissement de leurs cœurs, et vous éclaterez par de grands cris dans l'amertume de votre cœur, et en de tristes hurlements dans le déchirement de votre esprit. Et vous rendrez votre nom à mes élus, un nom d'imprécation; le Seigneur vous fera périr, et il donnera à ses serviteurs un autre nom.* (Ibid., 11-15.)

C'est ce que nous voyons depuis plus de dix-sept siècles. Les gentils devenus par grâce les serviteurs du vrai Dieu, ont en abondance tous les biens spirituels, les divines Écritures et leur intelligence, les sacrements, les grâces intérieures, les dons

du Saint-Esprit, la charité et tous ses fruits; au lieu que les juifs sont dans une disette affreuse de tous ces biens, plongés dans l'abattement, l'amertume et la désolation. Ils sont dans la plus grande confusion de voir leurs espérances déçues. Ils ont tous prononcé d'un commun accord dans leur Talmud, et ont fait un article de leur croyance, que tous les termes, qui étaient marqués pour la venue du Messie, sont passés; et se condamnant eux-mêmes, sans se corriger, comme font les répronvés, ils ont également prononcé : *maudits soient ceux qui supputeront les temps du Messie*. Quelle preuve évidente de leur désespoir! aussi, leur nom est-il devenu, pour les élus de Dieu, un nom d'imprécation. Si celui de gentil (*Goij*) était autrefois et est encore aujourd'hui exécration parmi eux, c'est un effet de leur orgueil et de leur jalouse rage; mais que signifie parmi nous le nom de *juif*? il signifie un homme réprouvé de Dieu, et un meurtrier du Messie. Aussi Dieu a-t-il donné à ses serviteurs un autre nom? c'est celui de *Chrétien*; et comme Isaïe l'a encore prédit (LXVI, 21), il a pris parmi ces gentils, appelés du nouveau nom de chrétiens, ses prêtres et ses lévites.

En vain les juifs voudraient-ils expliquer cette prédiction d'Isaïe, de la captivité de Babylone, et du retour d'une partie du peuple de cette captivité, tandis que tous les autres enfants d'Israël demeurèrent toujours abandonnés de Dieu, et dispersés parmi les nations. Quand Dieu fit revenir les juifs de Babylone, il ne leur donna point un autre nom que celui qu'ils avaient: ils continuèrent d'être appelés les enfants de Jacob, ou d'Israël, ou de Juda. Dieu ne cessa pas de prendre toujours ses prêtres et ses lévites dans la race d'Aaron et la tribu de Lévi: ainsi l'interprétation des juifs est fautive et illusoire.

En vain diraient-ils encore qu'Isaïe ne leur prédit pas ces châtiments comme la punition du crime d'avoir rejeté et mis à mort le Messie. Car, qu'importe qu'Isaïe ne fasse pas expressément mention du crime, lorsqu'il fait mention du châtiment? l'Esprit qui a inspiré les prophètes est le même dans tous; c'est l'Esprit de Dieu: il leur a fait prédire ce qu'il a voulu, et autant qu'il a voulu; à celui-ci une chose; à celui-là, une autre: et ce qu'on ne trouve pas marqué dans l'un, il faut l'aller chercher dans l'autre. Il nous suffit que Daniel, et, comme nous verrons ci-après, Zacharie, aient prédit que ce châtiment tomberait sur les juifs pour avoir renoncé et mis à mort le Messie, pour être bien fondés à conclure que les autres prophètes qui prédisent le même châtiment, l'attribuent au même crime, encore que le saint Esprit ne leur en ait pas fait faire une mention expresse.

Mais les juifs peuvent-ils dire qu'Isaïe n'a point parlé du crime qui devait leur attirer ce terrible châtiment? Et de quoi a-t-il donc parlé dans tout le LIII^e chapitre que j'ai rapporté tout entier ci-devant? Qui sont

ceux qui disent par la bouche du prophète : *Nous l'avions désiré* (le Messie); *mais il nous a paru méprisable, le dernier des hommes, un homme de douleurs, et qui sait par expérience ce que c'est que souffrir: nous nous détournions pour ne le pas voir: nous l'avons méprisé: nous n'en avons fait aucun cas?* Qui sont ceux qui l'ont regardé comme un homme frappé de lèpre, comme un criminel que Dieu frappait, et qui était humilié pour ses propres péchés? Qui sont ceux qui ont demandé qu'il fût condamné au supplice de la Croix, qui l'ont mené à la mort comme un agneau, sans qu'il ouvrît la bouche, et qui l'ont mis au nombre des scélérats? Tout cela ne regarde-t-il pas les juifs, et n'a-t-il pas été prédit par Isaïe? Fallait-il qu'il prédit de nouveau le crime, lorsqu'il en prédit le châtiment?

En bien, il l'a prédit de nouveau, mais non pas avec la même étendue et le même développement qu'au chapitre LIII, parce que cela n'était plus nécessaire après en avoir parlé si clairement et si au long. Car, que signifient ces paroles du vers. 11 : *mais pour vous qui avez abandonné le Seigneur?* c'est aux juifs qu'elles s'adressent. Or, n'ont-ils pas abandonné le Seigneur, lorsqu'ils ont renoncé et mis à mort le Messie qui est lui-même le Seigneur de notre justice? Ce crime n'est-il pas encore plus expressément marqué dans ces paroles du vers. 2, où le Messie, après avoir dit qu'il s'est fait rechercher par les gentils et s'est fait connaître à eux, ajoute : *Mais en vain j'ai étendu mes mains pendant tout le jour vers un peuple incrédule, qui marche dans une voie qui n'est pas bonne, etc.?* Quand est-ce, en effet, que le Seigneur a appelé les gentils à sa connaissance? N'est-ce pas immédiatement après que les juifs incrédules ont rejeté Jésus-Christ qui était venu pour eux et avait étendu ses mains vers eux durant toute sa vie mortelle, qui aurait été un jour de salut pour eux, s'ils eussent voulu connaître le temps où le Messie les visitait? C'est donc principalement à ce crime qu'Isaïe rapporte l'affreux châtiment qu'il prédit aux juifs de la part du Seigneur.

SECTION III. — Prédiction d'Osée (chap. I, III).

Osée a été non-seulement un des prophètes, mais encore une des plus vives figures de Jésus-Christ. Voici ses paroles. *Lorsque Dieu commença à parler à Osée, il lui dit : A-lez, prenez pour votre femme une personne qui ait été déréglée, et avec elle ses enfants imitateurs de ses dérégléments. Osée alla donc prendre pour sa femme Gomer, fille de Debelaim : elle conçut et lui enfanta un fils. Et le Seigneur dit à Osée : Appelez l'enfant Jesrahel, parce que dans peu de temps je vengerai sur la maison de Jéhu le sang de Jesrahel, et je serai même cesser le règne de la maison d'Israël..... Gomer, ayant conçu encore, enfanta une fille; et le Seigneur dit à Osée : Appelez-la Lo-Ruchama, c'est-à-dire celle dont on n'a point pitié, parce que je ne serai point touché de miséricorde pour la maison d'Israël..... Gomer sevrera sa fille appelée Lo-Ruchama, après*

quoï elle conçut de nouveau et enfanta un fils. Et le Seigneur dit à Osée : Appelez cet enfant Lo-Hammi, c'est-à-dire non mon peuple, parce que vous autres vous ne serez plus mon peuple et je ne serai plus votre Dieu. (Osee, 1-9.) Je reprendrai ensuite le reste de ce chapitre. Passons au III^e.

Le Seigneur me dit : Allez, et aimez encore une femme qui ait été aimée d'un autre que de son mari, et coupable d'adultère, comme le Seigneur aimera les enfants d'Israël, bien qu'ils mettent leur confiance en des dieux étrangers..... Je donnai donc pour acheter cette femme quinze pièces d'argent et un corus et demi d'orge. Alors je lui dis : Vous m'attendrez pendant un long temps; vous ne vous abandonnerez cependant à personne, vous n'épouserez point un autre mari, et je vous attendrai aussi moi-même. (Osee, III, 1-3.)

Il y a certainement du mystère dans ces deux alliances d'Osée, dont le nom, comme celui de Josué et de Jésus, signifie *Sauveur*. La première de ses femmes a mené une vie déréglée; mais elle n'est point coupable d'adultère, n'ayant point été mariée avant qu'Osée l'épousât. Par son mariage avec Osée, elle est retirée de son dérèglement; elle donne des enfants à Osée, et le premier qui naît de son mariage avec le prophète reçoit de Dieu le nom de *Jesrahel*, qui signifie la race de Dieu. (Osee, I, 2.) N'importe que cet enfant prophétique soit ainsi nommé pour prédire la vengeance que le Seigneur va bientôt faire éclater sur la maison de Jéhu pour le sang qu'elle a répandu dans *Jesrahel*, ce nom n'en signifie pas moins la race de Dieu. Peut-on ne pas reconnaître dans Gomer cette première femme d'Osée, qui avait vécu dans le désordre sans être adultère, et qui, devenue épouse d'Osée, enfante la race de Dieu; peut-on, dis-je, ne pas reconnaître en elle la *gentilité* qui, à la vérité, s'était prostituée aux idoles, mais qui n'était pas coupable d'adultère, parce que Dieu n'avait point fait alliance avec elle? Le *Sauveur* l'épouse; et sanctifiée par cette alliance de miséricorde, elle donne aussitôt des enfants à Dieu, qui par leurs noms expriment le jugement de justice que Dieu doit exercer contre les deux maisons d'Israël et de Juda.

La seconde femme n'est pas traitée comme la première. Elle a déjà été mariée, et, durant son mariage, elle a été infidèle à son mari et s'est rendue coupable d'adultère. Dieu ordonne à Osée de l'aimer et de se l'acquérir en l'achetant; mais Osée ne l'épouse pas encore. Il faut, avant que son alliance avec le prophète soit consommée, qu'elle l'attende pendant un long temps, que cependant elle ne s'abandonne à personne, ni qu'elle prenne un autre mari; et le prophète lui dit qu'il l'attendra aussi lui-même. Cette seconde femme est visiblement la *Synagogue*, c'est-à-dire toute la race de Jacob, avec laquelle Dieu avait fait alliance au mont Sinäi, mais qui s'était aussitôt rendue infidèle et coupable d'adultère en se faisant un veau d'or et en l'adorant comme le Dieu

qui l'avait tirée de l'Égypte, et qui continua toujours de se rendre adultère en prostituant son culte aux dieux des nations qu'elle avait en ordre d'exterminer. Le vrai Osée, Jésus-Christ, Messie et Dieu Sauveur, reçoit ordre de son père d'aimer cette adultère, malgré toutes ses infidélités. Jésus-Christ l'aime à cause de ses pères Abraham, Isaac et Jacob; il se l'acquiert en l'achetant de son propre sang, mais il diffère pendant longtemps de consommer son alliance avec elle. Il veut qu'elle l'attende; c'est ce que font les juifs : ils attendent toujours le Messie. Il se tient caché et éloigné d'elle; mais il lui défend en même temps de s'abandonner à aucune idole et de prendre un autre époux que le Messie, c'est ce que font encore les juifs : il n'y a point d'idole parmi eux, et ils ne se donnent point un autre chef que le Messie qu'ils attendent; et le Messie vivant, mais éloigné d'eux, les attend.

Cette explication que je viens de vous donner, Messieurs, des actions et des alliances prophétiques d'Osée, n'est point un jeu de mon imagination : c'est Osée lui-même, ou plutôt c'est Dieu qui vous la donne par ce prophète. Vous avez déjà vu qu'Osée, après avoir rapporté que le Seigneur lui dit : Allez, et aimez encore une femme qui a été aimée d'un autre que de son mari et coupable d'adultère, ajoute : comme le Seigneur aimera les enfants d'Israël, qui ont mis leur confiance en des dieux étrangers. L'amour d'Osée pour cette seconde femme adultère est donc destiné à figurer l'amour du Seigneur pour les enfants d'Israël coupables de l'adultère spirituel de l'idolâtrie, et par là cette femme adultère représente les enfants d'Israël.

Mais écoutez Osée qui va vous le dire en termes formels. Après avoir rapporté qu'il dit à cette femme adultère qu'il avait achetée et qu'il aimait : Vous m'attendrez pendant un long temps; vous ne vous abandonnerez cependant à personne, vous n'épouserez point un autre mari, et je vous attendrai aussi moi-même, il ajoute : C'est l'état où les enfants d'Israël seront pendant un long temps sans roi, sans prince, sans sacrifice, sans autel, sans éphod, mais aussi sans téréphins. (Osee, III, 3-4.) Ce mot hébreu signifie les idoles, comme on le voit dans la *Genèse*, ch. XXXI, v. 34, où il est dit que Rachel qui avait pris les idoles de son père, etc. תְּרָפִים, *Teraphim*; et au livre des *Juges*, ch. XVII, v. 5, où il est rapporté que Michas fit un petit temple pour ses dieux avec un éphod (habit sacerdotal) et des téréphins. Je ne crois pas, Messieurs, qu'après cette explication de la prophétie d'Osée, donnée par le Seigneur même, vous puissiez demander rien de plus. Vous voyez que, depuis dix-sept siècles, votre nation est sans roi, sans prince, sans sacrifice, sans autel, sans éphod et sans idoles : la prédiction d'Osée est donc accomplie.

Mais voici de quoi vous consoler. Il est une autre partie de la prophétie qui doit

s'accomplir un jour et faire la richesse et la joie de l'Eglise. Vous avez vu qu'Osée promet à la femme adultère qu'il a achetée, qu'il aime, et à qui il recommande de ne plus se prostituer ni de prendre un autre mari durant tout le temps qu'il se tiendra éloigné d'elle; qu'il lui promet, dis-je, de l'attendre aussi lui-même: et c'est ce que le Seigneur a promis aux juifs. Non-seulement il les attend; mais par l'amour qu'il a pour eux à cause de leurs pères, il les attirera à lui lorsque le temps de s'en faire connaître et de leur faire miséricorde sera venu. Ecoutez la suite de la prophétie. *Après cela, les enfants d'Israel reviendront; il chercheront le Seigneur leur Dieu et David leur roi, et, dans les derniers jours, ils recevront avec une frayeur respectueuse le Seigneur et les grâces qu'il leur doit faire.* (Osee, III, 5.)

Tout n'est donc pas désespéré pour les juifs: ils doivent donc revenir dans les derniers jours, chercher le Seigneur leur Dieu et David leur roi: non cet ancien roi qui s'appela de ce nom, qui est mort il y a trois mille ans, et dont il n'a jamais été dit, comme d'Elie, qu'il reviendra sur la terre; mais le vrai David, fils de cet ancien roi selon la chair, et en même temps son Seigneur et Fils de Dieu, roi toujours vivant et éternel, que le Seigneur *Jehovah* a fait asseoir à sa droite sur son trône, jusqu'à ce qu'il ait réduit tous ses ennemis, d'abord les gentils, ensuite les juifs, à lui servir de marchepied, en se prosternant devant lui pour l'adorer comme leur Dieu, comme leur Sauveur, comme le Seigneur *Jehovah* leur justice. Oh! quand viendra ce jour des miséricordes du Seigneur envers son ancien peuple, où les cœurs des pères seront réunis avec leurs enfants, et les cœurs des enfants avec leurs pères (Malach., IV, 6), les patriarches et les prophètes, comme porte la dernière prophétie que Dieu a fait entendre aux Juifs par Malachie, le dernier des prophètes, chapitre dernier, verset dernier.

Cet heureux jour est venu pour vous, Messieurs; Jésus-Christ ne se tient plus caché pour vous, il se manifeste à vous, il vous a attirée doucement à lui; il vous a menée dans la solitude, et il y parle à votre cœur. (Osee, II, 14.) C'est donc à présent que ce divin Sauveur, ce vrai Osée, va vous rendre son épouse pour jamais; qu'il va vous rendre son épouse par une alliance de justice et de jugement, de compassion et de miséricorde; qu'il va vous rendre son épouse par une inviolable fidélité, et que vous connaîtrez que c'est lui qui est le Seigneur. (Ibid., 19, 20.) Si donc vous entendez aujourd'hui sa voix, n'endurcissez point votre cœur, comme il arriva au jour du murmure et de la tentation dans le désert, lorsque vos pères (incrédulいた) tentèrent le Seigneur et le mirent à l'épreuve; aussi virent-ils l'œuvre de sa puissance. Il souffrit pendant quarante ans cette race avec dégoût, et il dit: ce peuple n'est qu'une multitude d'hommes dont le cœur s'égare toujours, et qui ne connaissent point mes voies, c'est pourquoi j'ai juré dans ma colère qu'ils n'en-

treraient point dans mon repos, (Psal. XCIV, hebr., XCV, 7, 11.)

Cette race incrédule et rebelle n'entra point dans la terre promise, et périt toute dans le désert: ce furent leurs enfants qui y entrèrent sous la conduite de Josué, ou Jésus, figure de Jésus-Christ. De même, ce ne sont pas les juifs incrédules et rebelles, dispersés depuis dix-sept siècles, qui sont entrés dans l'Eglise, la vraie terre promise, sous la conduite du Sauveur Jésus-Christ; ils ont péri et ils continuent de périr dans le désert de ce monde, qui est un vrai désert pour eux, puisque, isolés de toutes les autres nations, ils y sont comme dans une vaste solitude; mais ce seront leurs enfants que Jésus-Christ introduira dans son Eglise, en circoncisant leur cœur, pour les faire passer par les eaux du baptême, comme Josué circoncit ceux qu'il fit passer, sous la protection de l'arche, à travers les eaux du Jourdain, pour entrer dans la terre promise à leurs pères.

Mais, Messieurs, parmi cette race rebelle qui fut condamnée à périr dans le désert, il se trouva un Caleb qui fut fidèle à Dieu, et que Josué introduisit dans la terre promise, où il posséda un riche héritage. Soyez donc ce bienheureux Caleb que Dieu excepte de la malédiction générale prononcée contre les meurtriers du Messie, jusqu'au temps qu'il leur fera miséricorde. Attachez-vous au vrai Josué; passez le Jourdain sous sa conduite, et entrez dans la terre promise, c'est-à-dire, entrez dans l'Eglise de Jésus-Christ, en passant par les eaux du baptême, et venez-y jouir du riche héritage de grâce que vous y acquerrez, en exterminant, comme Caleb, vos ennemis, qui sont vos passions, par la force et la vigueur que vous recevrez de Dieu, votre Sauveur et le nôtre.

Après une prophétie aussi claire que celle d'Osée, les juifs d'apprésent n'ont pas bonne grâce de vouloir la détourner à un sens étranger et de prétendre que le prophète ne prédit en ce lieu que le châtement et la dispersion des dix tribus et non pas celle de tous les enfants de Jacob. Voici sur quoi se fondent ces incrédules. La fille d'Osée appelée *Lo-Ruchama* ne représente, selon le prophète lui-même, que les dix tribus dont le Seigneur ne devait plus avoir pitié, et nullement la tribu de Juda, car voici ses paroles: *Gomer..... enfanta une fille, et le Seigneur dit à Osée: Appelez-la Lo-Ruchama, c'est-à-dire celle dont on n'a point pitié, parceque je ne serai plus touché de miséricorde pour la maison d'Israel, et que je leur enlèverai tout. Mais j'aurai compassion de la maison de Juda, et je les sauverai par ma propre force, moi qui suis le Seigneur leur Dieu, et non par l'arc, ni par l'épée, ni par les combats, ni par les chevaux, ni par les cavaliers.* (Osee, I, 6, 7.)

Et qui doute que le prophète, en cet endroit, n'ait prédit que la réprobation et la dispersion irrévocable des dix tribus, qui devaient être exécutées environ de soixante à quatre-vingts

ans après par Salmanasar, roi des Assyriens et la protection miraculeuse que Dieu devait accorder aux deux Tribus de Juda et de Benjamin, aux prières du roi Ezéchias et du prophète Isaire, en frappant de mort dans une seule nuit, par la main d'un ange, cent quatre-vingt cinq mille hommes de l'armée de Sennacherib, fils de Salmanasar, qui se proposait de traiter ces deux tribus comme son père avait traité les dix autres? (*Isa.*, XXXVII, 36, 38) Mais qu'a de commun cette prophétie du ch. I^{er} avec celle que j'ai rapportée du III^e, où il est prédit que tous les enfants d'Israël, tant ceux du royaume de Juda que les autres seront pendant un long temps sans roi, sans prince, sans sacrifice, sans éphod et sans idoles; et qu'après cela ils chercheront le Seigneur leur Dieu et David leur roi, et que, dans les derniers jours (ce qui, dans le langage de l'Écriture, signifie des temps très-éloignés), ils recevront, avec une frayeur respectueuse, le Seigneur et les grâces qu'il leur doit faire? Peut-on nier que les tribus de Juda et de Benjamin, qu'on ne peut plus distinguer des autres, ne soient actuellement et depuis dix-sept siècles, comme tout le reste de la race de Jacob, dans cet état d'abandon et de désolation que prédit le prophète? Pourquoi donc les Juifs veulent-ils confondre deux prophéties aussi différentes et aussi clairement distinguées par Osée et par ces deux mariages figuratifs et prophétiques, que celles du I^{er} et du III^e chapitres?

Mais, disent-ils encore, les enfants d'Israël et de Juda ont été sans roi, sans prince, sans sacrifice, sans autel, sans éphod et sans téraphins, pendant la captivité de Babylone; et après cela, les uns et les autres se sont réunis, ont cherché le Seigneur leur Dieu, sont revenus en Judée sous la conduite de Zorobabel, prince de la race de David, ont rebâti le temple, ont redressé l'autel, ont repris l'éphod et ont offert de nouveau les sacrifices, selon que le prophète l'avait prédit en ces termes : *Gomer... conçu de nouveau et enfant a un fils, et le Seigneur dit à Osée : Appelez cet enfant Lo-Hammi, c'est-à-dire, non mon peuple, parce que vous autres vous ne serez plus mon peuple, et que je ne serai plus votre Dieu. Mais un jour les enfants d'Israël seront comme le sable de la mer, qui ne peut se mesurer ni se compter; et dans le lieu où on leur a dit : vous n'êtes plus mon peuple, on leur dira : vous êtes les enfants du Dieu vivant. Les enfants de Juda et les enfants d'Israël seront rassemblés et se réuniront; ils s'établiront un même chef, et ils s'élèveront de la terre, parce que le jour de Jesrahel, c'est-à-dire de la race de Dieu est grand.* (*Osée*, I, 8, 11.)

Combien faut-il que l'aveuglement des Juifs soit profond pour trouver l'accomplissement de cette belle prophétie dans le retour de la captivité de Babylone ! 1^o Il est faux que durant cette captivité les enfants de Juda n'aient plus été le peuple de Dieu; ils furent toujours son peuple, mais châtié

pour un certain temps; et tant s'en faut que Dieu les eût rejetés pour toujours, et ne voulût plus qu'ils fussent son peuple, ni être leur Dieu, qu'au contraire il leur fit prédire par Jérémie qu'au bout de soixante-dix ans il les visiterait dans sa miséricorde. (*Jerem.*, XXV, 12; XXIX, 10.)

2^o Les enfants d'Israël qui se joignirent à ceux de Juda pour retourner à Jérusalem avec Zorobabel ne furent qu'en très-petit nombre; car ceux qui retournèrent étaient presque tous des tribus de Juda, de Benjamin et de Lévi. Ils ne furent en tout qu'un nombre de quarante-trois mille huit cent soixante-quatorze, savoir quarante-deux mille trois cent soixante avec Zorobabel, et mille cinq cent quatorze avec Néhémie, sans compter sept mille trois cent trente-sept serviteurs et servantes que les premiers emmenèrent avec eux. Combien peu d'enfants d'Israël devait-il donc y avoir parmi eux! Cependant Osée dit ici que les enfants d'Israël qui se réuniront avec ceux de Juda *seront comme le sable de la mer, qui ne peut se mesurer ni se compter.* Cette prophétie n'a donc pas été accomplie au retour de la captivité de Babylone et ne la regarde point.

3^o Ce n'est point une partie, grande ou petite des dix tribus, qui, selon le prophète, doit se rassembler un jour et se réunir avec les enfants de Juda; mais ce sont tous les enfants d'Israël: or, à l'exception de quelques familles particulières en très-petit nombre, toutes les dix tribus demeurèrent et ont continué de demeurer dans leur dispersion. La prophétie ne regarde donc pas le retour de la captivité de Babylone.

4^o Enfin les enfants d'Israël et de Juda réunis doivent s'établir un même chef, et ce chef doit être celui que le prophète désigne au ch. III sous le nom de David leur roi; et si par ce David les Juifs ne veulent plus entendre le Messie, ils sont au moins forcés d'entendre un prince ou une suite de princes de la race de David; car, le crime que les prophètes ont tous reproché aux dix tribus, c'est de s'être retirées de l'obéissance qu'elles devaient à la maison de David, et d'avoir par là renoncé à avoir pour chef le Messie qui en devait naître. Les Juifs ne peuvent donc pas expliquer la réunion de ces dix tribus révoltées avec les enfants de Juda sous un même chef, qu'en faisant voir qu'elles ont été soumises de nouveau avec les enfants de Juda à un chef ou à une suite de chefs de la maison de David. Néanmoins il n'y eut après la captivité que Zorobabel de la maison de ce roi, et Néhémie qui était de la tribu de Juda, sans qu'on sache qu'il fût de la maison royale; il n'y eut, dis-je, que ces deux chefs du peuple qui fussent enfants de Juda, l'un par David, l'autre peut-être par quelque autre famille. Tous les autres chefs qu'eurent les Juifs jusqu'à leur dispersion par les Romains furent leurs grands prêtres, enfants d'Aaron. Les Machabées, qui rétablirent la royauté et l'attachèrent à leur mai-

son jusqu'à ce qu'elle passât aux enfants d'Esau en la personne d'Hérode, étaient aussi de race sacerdotale. La prophétie d'Osée ne peut donc pas s'entendre du retour de la captivité de Babylone.

Voici maintenant en abrégé l'interprétation de tout ce premier chapitre d'Osée. Gomer déréglée, sans être adultère, ensuite épouse légitime d'Osée, et retirée par là de sa mauvaise vie, est la figure de l'Eglise des gentils, auparavant prostituée aux idoles, mais non coupable d'avoir violé l'alliance avec Dieu qui n'en avait point fait avec elle; ensuite épouse de Jésus-Christ, retirée par là de son idolâtrie, et sanctifiée par cette alliance de sainteté et de miséricorde. Son premier fils Jesharel, outre qu'il est donné comme un signe de la vengeance que Dieu va tirer de la maison de Jethu, pour le sang répandu à Jesrahel, représente aussi l'heureuse fécondité de l'Eglise des gentils, laquelle étant devenue l'épouse de Jésus-Christ, donne aussitôt des enfants qui, comme le signifie Jesrahel, sont la race de Dieu; car tel a été l'amour du Père pour nous, qu'il a voulu que nous soyons appelés et que nous soyons en effet enfants de Dieu. (*Joan.*, III.) La fille de Gomer nommée Lo-ruchama, c'est-à-dire celle dont on n'a point pitié, est un signe prophétique de la dispersion sans retour des dix tribus schismatiques, exécutée par Teglat-Phalassar et Salmanasar, rois d'Assyrie, qui furent envoyés de Dieu contre elles. Enfin le second Fils de Gomer, appelé Lo-hammi, c'est-à-dire non mon peuple, est un signe prophétique de la réprobation de la tribu de Juda elle-même, lorsque, ayant renoncé et mis à mort le Messie, elle ne sera plus le peuple de Dieu. C'est ce qui paraît clairement par cette expression du prophète : *Vous autres, vous ne serez plus mon peuple*. A qui s'adresse-t-il? Ce ne peut pas être aux dix tribus; dont Dieu avait déjà marqué par Lo-ruchama qu'il n'aurait aucune pitié et qu'il les rejetterait sans retour. Ce ne peut donc être qu'aux tribus de Juda et de Benjamin que le prophète s'adresse par l'expression de *vous autres*, et c'est ce qui leur est arrivé. Elles furent épargnées lors du châtement des dix autres tribus, parce que le Messie devant naître de la tribu de Juda et de la maison de David, il fallait bien que Dieu conservât l'une et l'autre jusqu'à ce qu'elles eussent donné le Messie; mais dès qu'elles l'ont renoncé et mis à mort en la personne de Jésus-Christ, elles ont été rejetées de Dieu comme les dix autres, et ont cessé d'être son peuple.

Aussi Daniel, à qui les temps du Messie furent révélés sous le règne de Cyaxare, oncle et beau-père de Cyrus, et par conséquent à la fin de la captivité, bien loin de dire que son peuple va désormais rentrer pour toujours en grâce avec Dieu, et vivre à jamais sous la conduite de David, c'est-à-dire du Messie, fils de David, prédit au contraire qu'au milieu de la soixante-dixième semaine d'années qui s'écouleront depuis

l'ordre donné de rebâtir Jérusalem, le Messie sera mis à mort par ce même peuple, lequel cessera dès lors d'être le peuple de Dieu; qu'en punition de ce crime, Jérusalem et son temple seront détruits pour toujours; et que la désolation se répandra sur le peuple étonné jusqu'à une ruine entière et inévitable. Et quel est ce peuple, sinon la tribu de Juda, qui comprenait aussi celle de Benjamin?

SECTION IV. — Prédications d'Ezéchiel (ch. XXXVII).

Le prophète Ezéchiel était prêtre, et par conséquent de la race d'Aaron et de la tribu de Lévi. Il fut un des captifs que Nabuchodonosor emmena du pays de Juda avec le roi Joakim, ou Jéchonias; et voici ce que le Seigneur lui fit voir dans le lieu de sa captivité.

*Un jour, dit-il, la main du Seigneur fut sur moi, et m'ayant mené dehors par l'esprit du Seigneur, elle me laissa au milieu d'une campagne qui était toute pleine d'os. Elle me mena tout autour de ces os; il y en avait une très-grande quantité qui étaient sur la face de la terre et extrêmement secs. Alors le Seigneur me dit : Fils de l'homme, croyez-vous que ces os doivent revivre? Je lui répondis : Seigneur, mon Dieu, vous le savez. Et il me dit : prophétisez sur ces os et dites-leur : Vous, os secs, écoutez la parole du Seigneur. Voici ce que le Seigneur notre Dieu dit à ces os. Je vais envoyer un esprit en vous et vous vivrez. Je ferai naître des nerfs sur vous, j'y formerai des chairs, j'étendrai de la peau par-dessus et je vous donnerai un esprit : alors vous vivrez et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur. Je prophétisai donc comme le Seigneur me l'avait commandé; et lorsque je prophétisais, on entendit un bruit, et aussitôt il se fit un grand remuement parmi ces os : ils s'approchèrent l'un de l'autre, et chacun se plaça dans sa jointure. Je vis tout d'un coup que des nerfs se formèrent sur ces os, des chairs les environnèrent et de la peau s'étendit par-dessus; mais l'esprit n'y était point encore. Alors le Seigneur me dit : Prophétisez à l'esprit; prophétisez, fils de l'homme, et dites à l'esprit : voici ce que dit le Seigneur notre Dieu : Esprit, venez des quatre vents et soufflez sur ces hommes mis à mort, afin qu'ils revivent. Je prophétisai donc comme le Seigneur me l'avait commandé, et en même temps l'esprit entra dans ces os, ils devinrent vivants, ils se tinrent tous droits sur leurs pieds et il s'en forma une grande armée. (*Ezech.*, XXXVII, 1-10.)*

Alors le Seigneur me dit : Fils de l'homme, tous ces os sont tous ceux de la maison d'Israël. Nos os, disent-ils, sont devenus tout secs, notre espérance est perdue et nous sommes retranchés du nombre des hommes. Prophétisez donc et dites-leur; voici ce que dit le Seigneur notre Dieu : O mon peuple, je vais ouvrir vos tombeaux, je vous ferai sortir de vos sépulcres, et je

vous ferai entrer dans la terre d'Israël. Vous saurez, ô mon peuple, que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai ouvert vos sépulchres, et que je vous aurai fait sortir de vos tombeaux. Je répandrai mon esprit en vous, vous rentrerez dans la vie et je vous ferai vivre en paix sur votre terre; vous saurez alors que c'est moi qui suis le Seigneur qui ai parlé et qui ai fait ce que j'avais dit, dit le Seigneur notre Dieu. (Ezech., XXXVII, 11-14.)

Je ne m'étendrai plus, Messieurs, à vous montrer que cette prophétie et autres semblables ne peuvent s'entendre du retour de la captivité de Babylone. Nous avons déjà vu qu'il n'y eut que quarante-trois mille huit cent soixante-quatorze Juifs qui revinrent de Babylone avec Zorobabel et Néhémie, et que ces quarante-trois mille huit cent soixante-quatorze Juifs n'étaient proprement que des enfants de Juda et de Benjamin, et quelques prêtres et lévites. Or, ce ne sont pas là tous les enfants d'Israël, ni même tous ceux de Juda et de Benjamin; car une partie de ces deux tribus, malgré les conseils de Jérémie, s'était réfugiée en Egypte, où ils avaient même forcé ce saint prophète à les suivre; et, comme il le leur avait prédit, ils y furent en grande partie massacrés: ceux qui échappèrent à ce massacre bâtirent un temple à Héliopolis et ne revinrent plus à Jérusalem. Néanmoins accordons aux Juifs au delà de ce que l'histoire nous permet de leur accorder, accordons-leur que les deux tribus entières de Juda et de Benjamin revinrent de la captivité de Babylone. Tous les enfants d'Israël étaient partagés en douze tribus, sans compter celle de Levi qui était distribués dans les tribus de Juda et de Benjamin, et qui en suivit le sort. Or deux tribus ne font que la sixième partie de douze: en accordant donc aux Juifs que les deux tribus entières de Juda et de Benjamin revinrent de Babylone, il est évident qu'il n'en revint que la sixième partie des enfants d'Israël. Mais de bonne foi, une aussi petite partie du peuple remplit-elle l'idée qu'Ezéchiel donne de cette espèce de résurrection générale que Dieu devait opérer sur tous ceux de la maison d'Israël?

D'ailleurs, Dieu leur fait assurer par son prophète qu'il les fera vivre en paix sur leur terre, sur la terre d'Israël où il promet de les faire entrer; et cependant tout le contraire arrive après la captivité de Babylone: aucune des dix tribus n'est jamais revenue s'établir en Judée: les deux de Juda et de Benjamin qui y reviennent y sont vexées et traversées par les peuples voisins dans la bâtisse du temple, qui est souvent interrompue et ne peut être achevée qu'en quarante-six ans. Mêmes persécutions quant ils rebâtissent Jérusalem: ils sont obligés de tenir la truelle d'une main et l'épée de l'autre, pour se défendre de leurs ennemis. Vient ensuite la plus cruelle persécution qu'ils aient jamais eue à souffrir depuis celle d'Egypte, je veux dire celle qui leur est faite

par Antiochus Epiphane et ses successeurs, dont ils ne sont délivrés que par les victoires miraculeuses des Machabées. Mais bientôt après les Romains commencent à se mêler de leurs affaires et à les assujettir à leur puissance. Ce n'est donc pas le retour de Babylone ni ses suites qui est l'objet de la prophétie d'Ezéchiel.

Non, Messieurs, comme il s'agit dans cette prophétie d'une autre mort que celle du corps, d'un autre tombeau que ceux qu'on creuse dans la terre, d'une autre résurrection que celle qui rejoint l'âme au corps après leur séparation: il s'agit aussi d'un autre retour que celui d'une captivité temporelle, d'une autre terre que celle de la Palestine, d'une autre paix que celle que les Juifs peuvent avoir avec leurs voisins. Ce ne sont ici que des figures et des emblèmes, sous lesquels Dieu montre à son prophète ce qui doit arriver à tous les enfants d'Israël par rapport au salut éternel. Ces meurtriers des prophètes doivent commettre un dernier crime qui comblera la mesure des précédents, et qui obligera le Dieu de leurs pères à les rejeter. Ce crime est prèdit par David et par Isaïe, Ezéchiel ne l'ignore point, et Dieu lui fait voir le misérable état de ces meurtriers du Messie. N'étant plus le peuple de Dieu, ils seront longtemps privés de tout mouvement de vie spirituelle; toute source de vie sera tarie pour eux: leurs prières mêmes, étant blasphématoires contre Jésus-Christ, l'auteur de la vie qu'ils auront tué, se tourneront pour eux en péché, selon la prédiction de David. (*Psal., CVIII, 7.*) Les pécheurs ordinaires parmi le peuple de Dieu peuvent être représentés comme des cadavres qui, à la vérité, n'ont plus la vie, mais qui conservent encore la forme humaine: l'état de mort, d'abandon, de réprobation où seront les Juifs, après qu'ils auront tous été dispersés parmi les nations, ne peut être représenté que par des os secs et arides détachés de leurs jointures et dispersés çà et là sur la face de la terre. Voilà ce que Dieu fait voir à Ezéchiel. Voilà ce que les Juifs éprouvent depuis plus de dix-sept siècles.

Ils disent eux-mêmes que leur espérance est perdue; car, n'est-ce pas le dire que de prononcer dans leur Talmud des malédictions contre ceux qui *supputeront les temps du Messie*; surtout après avoir avoué et fait un article de leur croyance que *tous les temps qui étaient marqués pour sa venue sont passés*? Un de leurs plus fameux docteurs, Rabbi Hillel, dont les paroles sont rapportées dans le Talmud, a même été jusqu'à dire que *les Israélites n'avaient plus de Messie à attendre, parce qu'il leur avait été donné en la personne du roi Ezéchias*. Il est vrai que cette opinion a été détestée parmi les Juifs; mais ils n'en ont pas moins donné des marques de leur désespoir, dans les malédictions qu'ils ont prononcées contre ceux qui supputeront les temps du Messie (45.)

(56) Voyez BOSSERT, *Discours sur l'hist. univers.*, II^e part., chap. 15.

Mais Dieu, dont la miséricorde est infinie, après les avoir châtiés selon l'énormité de leur crime, après leur avoir fait éprouver cette horrible imprécation qu'ils ont prononcée contre eux-mêmes, en disant de Jésus-Christ : *que son sang retombe sur nous et sur nos enfants* (Matth., XXVII, 25), leur fait annoncer par Ezéchiel, comme par Osée, qu'un jour il aura pitié d'eux, qu'il leur redonnera la vie, qu'il les fera entrer dans l'Eglise de Jésus-Christ, figurée par la terre d'Israël, et qu'il les y fera vivre en paix, dans cette paix qui est au-dessus de tout sentiment, que le monde ne peut donner, qui a été annoncée aux hommes à la naissance du Sauveur Jésus-Christ, et qu'ils ne peuvent avoir avec eux-mêmes tant qu'ils ne l'ont pas avec Dieu.

Tout le reste n'est qu'une description figurée de la manière dont s'opérera ce retour des Juifs à Dieu et à David, leur pasteur et leur roi, c'est-à-dire à Jésus-Christ. Le prophète reçoit ordre de prophétiser sur ces os, et il leur dit : *os secs, écoutez la parole du Seigneur*. La foi ne vient que de ce qu'on a entendu, et on n'entend que parce que la parole est prêchée : or, jusqu'à présent les Juifs se sont bouché les oreilles et n'ont pas voulu entendre cette parole de salut. Mais Dieu leur a promis de leur envoyer le prophète Elie, précurseur du Messie. A sa prédication leurs oreilles s'ouvriront; ces os secs écouteront la parole du Seigneur, ils s'agiteront, ils se remueront, ils conféreront les uns avec les autres, ils approfondiront les divines Ecritures qu'ils ont abandonnées pour suivre les rêveries impies de leurs rabbins; ils éprouveront tour à tour des mouvements de confusion, de crainte, de terreur, d'espérance, etc. Mais l'esprit de vie ne sera point encore en eux. Elie n'est que le prophète et le précurseur de Jésus-Christ : il ne peut pas donner la vie de la grâce qu'il annonce; cela n'appartient qu'à Jésus-Christ : il faudra donc que ce divin Sauveur souffle sur eux, qu'il leur envoie l'esprit des quatre vents, qu'il opère en eux une nouvelle Pentecôte; et alors ces os, auparavant desséchés, redevenant des corps vivants par l'esprit de grâce qui les animera, s'élèveront sur leurs pieds; ils formeront une grande armée, et ils entreront en foule dans la vraie terre d'Israël, dans l'Eglise de Jésus-Christ, où ils jouiront de la paix du cœur et d'une joie qui ne se peut exprimer, parce que leur cœur sera embrasé d'amour pour celui qu'ils auront si longtemps méconnu et blasphémé. Alors s'accomplira pleinement sur eux cette prophétie de Joël : *je répandrai mon esprit sur toute chair : vos fils et vos filles prophétiseront : vos vieillards seront instruits par des songes, et vos jeunes gens auront des visions* (Joël., II, 28); parce que le Seigneur leur Dieu leur aura donné (non un conquérant qui les rende maîtres du monde, mais) le Docteur de la justice qui fera descendre sur eux, comme dans les premiers temps, ces temps où il versa ses dons sur

les apôtres et sur ceux qui crurent à leur parole, *les premières et les dernières pluies*. (*Ibid.*, 23.)

Et quelle sera la richesse de l'Eglise, lorsque tout Israël deviendra sa conquête! *Si leur retranchement*, dit saint Paul, *est devenu la réconciliation du monde, que sera leur rétablissement, sinon un retour de la mort à la vie?* (Rom., XI, 15.) Vous voyez là, messieurs, la même image que dans Ezéchiel : c'est une résurrection que le prophète et l'apôtre annoncent en faveur de votre nation. Saint Paul développe ainsi cette image. *Je veux bien, mes frères (c'est aux gentils qu'il s'adresse), vous découvrir ce mystère, afin que vous ne soyez point sages à vos propres yeux : qui est, qu'une partie des Juifs est tombée dans l'aveuglement jusqu'à ce que la plénitude des nations soit entrée dans l'Eglise; et qu'alors tout Israël sera sauvé, selon qu'il est écrit : il sortira de Sion un Libérateur qui bannira des descendants de Jacob toutes leurs impiétés; et c'est là l'alliance que je ferai avec eux, lorsque j'effacerai leurs péchés.* (Isa., LIX, 20.) *Ainsi, quant à l'Evangile qu'ils ont rejeté, ils sont ennemis à cause de vous; mais quant à l'élection, ils sont aimés à cause de leurs pères : car Dieu ne se repent point de ses dons et de sa vocation. Comme donc autrefois vous étiez incrédules à l'égard de Dieu, et que vous avez maintenant obtenu miséricorde à l'occasion de l'incrédulité des Juifs : ainsi les Juifs ont été maintenant incrédules à la miséricorde que vous avez reçue, afin qu'un jour ils obtiennent eux-mêmes miséricorde : car Dieu a renfermé tous les peuples dans l'incrédulité, afin d'exercer sa miséricorde envers tous. O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! Voyez, Messieurs, comme les docteurs que Dieu a donnés à la Synagogue et ceux qu'il a donnés à l'Eglise, les prophètes et les apôtres, parlent le même langage sur le compte de votre nation : voyez comme l'esprit de Dieu développe par les seconds les mystères qu'il a prédits par les premiers.*

Je reviens à la prédiction d'Ezéchiel, dont je n'ai rapporté qu'une partie. Il ajoute donc tout de suite. *Le Seigneur me dit encore ces paroles : Fils de l'homme, prenez un morceau de bois, et écrivez dessus : « pour Juda et pour les enfants d'Israël qui lui sont unis. » Prenez encore un autre morceau de bois, et écrivez dessus : « ce bois est pour Joseph, pour Ephraïm, pour toute la maison d'Israël, et pour ceux qui lui sont unis. » Approchez ensuite ces deux morceaux de bois l'un de l'autre, pour les unir, et ils deviendront en votre main comme un seul morceau de bois. Et lorsque les enfants de votre peuple vous diront : ne nous découvrez-vous pas ce que signifie ce que vous faites? Vous leur direz : Voici ce que dit le Seigneur notre Dieu ; Je vais prendre le bois de Joseph qui est dans la main d'Ephraïm, et des tribus d'Israël qui lui sont*

entes, et je le joindrai avec le bois de Juda, pour n'en faire plus qu'un de ces deux, et ils seront dans ma main comme un seul bois. Vous tiendrez à la main, devant leurs yeux, ces morceaux de bois.... et vous leur direz : Voici ce que dit le Seigneur notre Dieu : je vais prendre les enfants d'Israël du milieu des nations où ils étaient allés : je les rassemblerai de toutes parts ; je les ramènerai en leur pays ; et je n'en serai plus qu'un seul peuple dans leurs terres et sur les montagnes d'Israël : il n'y aura plus qu'un seul Roi, qui les commandera tous ; et à l'avenir ils ne seront plus divisés en deux peuples, ni en deux royaumes. Ils ne se souilleront plus à l'avenir par leurs idoles, par leurs abominations, et par toutes leurs iniquités ; je les retirerai sains et saufs de tous les lieux où ils avaient péché ; je les purifierai et ils seront mon peuple, et je serai leur Dieu. Mon serviteur David régnera sur eux ; ils n'auront plus tous qu'un seul pasteur ; ils marcheront dans la voie de mes ordonnances, ils garderont mes commandements, et ils les pratiqueront. Ils habiteront sur la terre que j'ai donnée à mon serviteur Jacob, et où leurs pères ont habité : ils y habiteront eux et leurs enfants, et les enfants de leurs enfants jusqu'à jamais : et mon serviteur David sera leur prince dans la succession de tous les âges. Je serai avec eux une alliance de paix : mon alliance avec eux sera éternelle. Je les établirai sur un ferme fondement ; je les multiplierai et j'établirai pour jamais mon sanctuaire au milieu d'eux. Mon tabernacle sera dans eux : je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple. Et les nations sauront que c'est moi qui suis le Seigneur et le Sanctificateur d'Israël, lorsque mon sanctuaire sera pour jamais au milieu d'eux. (Ezech., XXVII, 15, 28.) Voilà toute la prophétie, sur laquelle voici un raisonnement qui saute, pour ainsi dire, aux yeux.

Rien n'est plus magnifique que les promesses que Dieu fait à tous les enfants de Jacob, sans exception ; car, d'une part, il les fait à Juda et aux enfants d'Israël qui lui sont unis, et d'autre part, à Joseph, à Ephraïm, à tous ceux de la maison d'Israël et à tous ceux qui lui sont unis ; ce qui comprend non-seulement les treize tribus, mais encore tous les étrangers qui s'étaient unis et incorporés avec eux. Par ces promesses Dieu s'engage à les retirer tous du milieu des nations ; à les rassembler de toutes parts ; à les ramener tous dans leur pays ; à les réunir tous en un seul peuple ; à les établir pour jamais dans leurs terres ; à leur donner pour unique roi et pasteur, dans la succession de tous les âges, son serviteur David ; à faire avec eux une alliance éternelle ; à établir pour jamais son sanctuaire au milieu d'eux ; à mettre son tabernacle dans eux ; à les faire enfin marcher tous sous la conduite de David, leur roi et pasteur, dans la voie et la pratique de ses commandements. Vous êtes fille de Jacob, messieurs, dites-moi, je vous prie,

si vous avez jamais entendu dire que ces magnifiques promesses aient été accomplies ? Votre nation a-t-elle jamais été retirée toute entière du milieu des autres ? Est-elle tout réunie et rassemblée en un seul et même peuple dans un même pays ? A-t-elle un seul roi, un seul pasteur nommé David, ou de la race de celui qui a porté ce nom, et qui régnait il y a trois mille ans sur tous les enfants de Jacob ? A-t-elle le sanctuaire de Dieu au milieu d'elle ? Enfin a-t-elle fait avec Dieu d'autre alliance que celle qui fut faite, et aussitôt rompue dans le désert de Sinai ; et marche-t-elle dans la voie et la pratique des commandements du Seigneur, soit moraux, soit cérémoniels, soit judiciaires ? Si donc rien de tout cela n'est encore arrivé depuis que la promesse en a été faite, vous n'en pouvez conclure autre chose, sinon que votre nation est encore aujourd'hui dans le misérable état de dispersion et de mort prédit par Osée et par Ezéchiel ; et qu'ainsi l'on vous trompe misérablement, lorsqu'on veut vous faire croire que la prophétie d'Ezéchiel a eu son accomplissement au retour de la captivité de Babylone.

Ecoutez maintenant la parole du Seigneur, comme les os secs montrés à ce prophète l'écouteront un jour. Ce David, qui doit être le roi et le pasteur de tous les enfants d'Israël et de Juda réunis en un seul peuple, et qui doit l'être dans la succession de tous les âges, ne peut point être un homme mortel, comme il est visible ; mais ce doit être un roi et un pasteur immortel, qui ne laisse jamais son trône vacant ; ce doit être celui à qui le Psalmiste dit : *Votre trône, ô Dieu, est un trône durable et éternel*, et à qui le Seigneur a dit : *Asseyez-vous à ma droite jusqu'à ce que j'aie réduit tous vos ennemis à vous servir de marchepied.* (Psal. CIX, 1.) *Vous êtes le prétre éternel selon l'ordre de Melchisédech.* (Ibid., 4.) Or, il n'y a que Jésus-Christ, d'abord crucifié pour le salut des Juifs comme des gentils, avec cette inscription, que Dieu voulut qu'on mit au haut de la croix, *Jésus Nazaréen roi des Juifs* (Joan., XIX, 19), et ensuite ressuscité, pour ne plus mourir ; il n'y a, dis-je, que lui qui puisse être ce David qui régnera sur tout Israël dans la succession de tous les âges : il n'y a que lui qui soit la race vivante et immortelle de l'ancien David. On ne peut donc entendre que de lui ce que dit ici le prophète.

Mais dès que nous avons cette clef de la prophétie, tout est clair, tout est naturel, tout répond à la magnificence des promesses faites à toute la nation juive. Ce divin Auteur de la vie, lorsque le temps de sa miséricorde sera venu, ranimera les os secs de tout Israël : il ne distinguera point Juda de Joseph, ni d'Ephraïm : il était nécessaire jusqu'à sa venue que Juda fût distingué des autres tribus, parce que c'était de cette tribu privilégiée que devait sortir le Messie ; mais depuis qu'il est venu, il n'y a plus de raison de la distinguer des autres : aussi est-elle mêlée et confondue avec elles : Juda et Ephraïm ne font plus qu'un même bois ;

Jésus-Christ les adoptera tous pour son peuple: il les retirera tous du milieu des nations, où ils sont dispersés, pour les faire entrer dans son Eglise, dont le nom signifie *assemblée*, et qui est son royaume. C'est lui qui est le vrai Israël, dont Jacob n'a porté le nom que parce qu'il en était la figure; et par conséquent la terre d'Israël où il rassemblera tous les Juifs, ne peut être que son Eglise, cette sainte assemblée qui est la terre et l'héritage du vrai Israël; il fera avec eux une alliance éternelle, puisqu'il deviendra leur roi et leur pasteur dans la succession de tous les âges; comme ils seront alors son peuple, il sera aussi leur Dieu. Il établira son tabernacle, non comme autrefois sur une montagne et dans un lieu marqué, mais au milieu d'eux et dans eux: il habitera en eux par sa grâce; il les rendra son sanctuaire et les temples vivants de son Esprit-Saint; et toutes les nations, frappées des merveilles de sa miséricorde sur ce peuple si longtemps réprouvé, reconnaîtront qu'il est le Sanctificateur et le Sauveur d'Israël, comme de toutes les autres nations que son Père lui a données pour héritage.

SECTION V. — Prédications d'Aggée, de Zacharie, et de Malachie.

Cette interprétation de la prophétie d'Ezéchiel n'est point un jeu d'esprit, comme les Juifs voudraient le faire croire. Vous avez vu, Messieurs, qu'elle est un article de la foi et de l'espérance des chrétiens clairement établi par saint Paul. Mais comme ce grand apôtre ne fait point une autorité pour votre nation, je demande à vos rabbins, quand est-ce qu'ils prétendent que la prophétie d'Ezéchiel a été accomplie? Ils ne peuvent mettre, et ils ne mettent en effet son accomplissement qu'au retour de Babylone. Mais sans répéter ici tout ce que j'ai dit ci-dessus pour faire voir l'absurdité de cette prétention, en voici une réfutation qui ne souffre point de réplique. Si les miséricordes que Dieu, par le prophète Ezéchiel, promettait de faire à tout Israël, ont eu leur effet lorsqu'il a tiré son peuple de Babylone, les prophètes que Dieu a envoyés après le retour de Babylone n'ont plus dû les prédire; car on ne prédit point le passé, ni le présent, mais le seul avenir. Cependant les prophètes que Dieu a envoyés après le retour de Babylone, ont prédit et promis les mêmes miséricordes. Dieu, depuis ce retour, n'en a envoyé que trois, qui sont Aggée, Zacharie et Malachie.

Commençons par Aggée.

Il prophétisait lorsque Zorobabel bâtissait le second temple, et voici ce qu'il dit: *Voici ce que dit le Seigneur des armées: Encore une fois, et dans peu de temps, j'ébranlerai le ciel et la terre, la mer et l'élément aride. J'ébranlerai tous les peuples, et le Désiré de toutes les nations viendra, et je remplirai de gloire cette maison, dit le Seigneur des armées... La gloire de cette dernière maison sera encore plus grande que celle de la première, dit le Seigneur des armées. (Aggée, II, 7, 8, 10.)*

Ce Désiré de toutes les nations dont parle Aggée, est le même que ce *David pasteur et roi* de tout Israël, dont parlent Osée, Ezéchiel et Jérémie (XXX, 9), et que Malachie annonce aussi comme le *Dominateur désiré des Juifs*, en un mot, c'est le Messie; et les miséricordes du Seigneur ne doivent avoir leur effet à l'égard des Juifs, ils ne doivent recevoir la paix du Seigneur, que quand ils auront le Messie pour pasteur et pour roi. Or, le Messie n'était point encore le pasteur et le roi des Juifs du temps d'Aggée, c'est-à-dire, après le retour de la captivité de Babylone, puisque ce prophète l'annonce comme devant venir dans la suite. Les miséricordes du Seigneur à l'égard des Juifs n'ont donc pas eu leur effet par le retour de cette captivité.

Il est vrai qu'Aggée annonce le Messie comme devant venir dans un peu de temps, parce qu'en effet les soixante et dix semaines de Daniel allaient bientôt commencer; mais autre chose est qu'il vienne, et autre chose qu'il soit reçu par les Juifs comme leur pasteur et leur roi. Aggée annonce le premier, et n'a garde d'annoncer le second: il annonce que le Messie viendra dans un peu de temps; et que se rendant en personne dans le second temple qu'on bâtissait, il lui donnera plus de gloire que n'en avait eu le premier. Mais il était prédit qu'il serait rejeté et mis à mort par son peuple: et qu'en punition de ce crime, ce temple serait détruit pour toujours, et les Juifs seraient dispersés. Comme donc ce second temple est détruit depuis dix-sept siècles, et que les Juifs sont toujours depuis ce temps-là dans l'état d'abandon où nous les voyons, que peut-on en conclure, sinon qu'ils ont rejeté le Messie quand il est venu dans ce second temple, et que le temps de son règne sur eux, ainsi que des miséricordes du Seigneur, n'est point encore arrivé?

Zacharie est le second prophète que Dieu envoya aux Juifs après le retour de la captivité de Babylone; et il parle des miséricordes du Seigneur à l'égard des enfants de Juda, comme Ezéchiel et Aggée, je veux dire, comme n'ayant point encore eu leur effet, et ne devant l'avoir que pour leur faire reconnaître le Messie qu'ils auront auparavant rejeté et crucifié. Voici ses paroles: *En ce temps là (dit le Seigneur)... je répandrai sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem l'esprit de grâce et de prière. Ils arrêteront les yeux sur moi, qu'ils auront percé de plaies; ils pleureront avec gémissement celui qu'ils auront blessé, comme on pleure un fils unique, et ils seront pénétrés de douleur à son sujet, comme on l'est à la mort d'un fils aîné. (Zachar., XII, 9, 10.)* Cet esprit de grâce et de prière que Dieu promet aux Juifs par Zacharie, est l'esprit de vie qu'il leur a promis par Ezéchiel, et le premier effet de cet esprit doit être de leur faire arrêter les yeux sur le Seigneur, qui répandra sur eux cet esprit, et qu'ils auront néanmoins percé de plaies; de pleurer avec gémissement celui qu'ils auront blessé, et

d'être pénétrés de douleur à son sujet. Mais ni au retour de la captivité, ni depuis et jusqu'à présent, les juifs n'ont pleuré personne qu'ils aient percé de plaies. L'esprit de grâce et de prière qui doit produire en eux ce premier effet, ne leur a donc pas encore été donné.

Ne laissons pas, Messieurs, passer cette belle prophétie sans en tirer tous les avantages qu'elle nous fournit contre votre nation. 1° Elle prouve invinciblement que Jésus-Christ, le Messie crucifié, est Dieu et homme tout ensemble; car celui qui doit répandre sur les juifs l'esprit de grâce et de prière, est le *Seigneur (Jehovah)* qui parle, et il ajoute : *Ils arrêteront les yeux sur moi, qu'ils auront percé de plaies. (Zach., XII, 10.)* Comment percer de plaies le Seigneur, *Jehovah*, s'il n'est homme, s'il n'a un corps capable d'être percé de plaies? 2° Il est évident par cette prophétie, que les juifs doivent percer de plaies le Messie, et qu'ainsi leur obstination à rejeter Jésus-Christ, bien loin de rendre douteuse sa qualité de Messie, en est au contraire une preuve invincible, puisqu'en le crucifiant, ils n'ont fait qu'accomplir la prophétie qui marquait le traitement que les Juifs devaient faire au Messie. 3° Il est encore évident que l'état d'abandon où ils sont depuis plus de dix-sept siècles, et où ils continueront d'être jusqu'à ce qu'ils rendent hommage à Jésus-Christ, est le terrible châtement du crime qu'ils ont commis en le crucifiant; puisque cet abandon ne cessera, et que Jésus-Christ ne répandra sur eux l'esprit de grâce et de prière, que pour les pénétrer de douleur et de repentir de ce crime, et s'attirer leurs prières et leurs adorations. 4° Enfin la prophétie de Zacharie regarde tellement Jésus-Christ, qu'on y trouve des circonstances de sa passion qui ne conviennent qu'à lui. Il est dit dans saint Matthieu (XXVI, 15) : *Ils (les princes des prêtres et les sénateurs) convinrent de donner à Judas trente pièces d'argent pour leur livrer Jésus-Christ. Et dans Zacharie (II, 12) : Ils pesèrent trente pièces d'argent, qu'ils me donnèrent pour ma récompense. Il est dit dans saint Matthieu (XXVII, 38) : Judas se repentit, et reportant les trente pièces d'argent aux princes des prêtres et aux sénateurs... il jeta cet argent dans le temple... Ils en achetèrent le champ d'un ouvrier en argile, pour la sépulture des étrangers. Et dans Zacharie (XI, 13) : Le Seigneur me dit : allez jeter à l'ouvrier en argile cet argent, cette belle somme, qu'ils ont cru que je valais, lorsqu'ils m'ont mis à prix, et j'allai en la maison du Seigneur les porter à l'ouvrier en argile. Voyez maintenant si ces circonstances prédites ont accompagné la mort de quel-qu'autre que Jésus-Christ.*

Enfin le troisième et dernier prophète envoyé aux juifs depuis le retour de la captivité de Babylone, est Malachie, et bien loin de leur dire que Dieu a fait avec eux, en les retirant de captivité, cette alliance éternelle qu'il leur avait promise par Ezéchiel, il leur déclare au contraire que Dieu

va les rejeter avec leurs oblations, et qu'il ne recevra plus que celle qui lui sera offerte dans toute la terre par les gentils. *Mon affection n'est point en vous, dit le Seigneur des armées, et je ne recevrai point d'oblation de votre main; car, depuis le lever du soleil jusqu'au couchant, mon nom sera grand parmi les nations; de sorte que l'on sacrifiera en tout lieu, et que l'on offrira à mon nom une oblation toute pure, parce que mon nom sera grand parmi les nations (Gojim), dit le Seigneur des armées. (Malach., I, 10, 11.)*

Bien plus, ce prophète n'annonce aux Juifs leur réconciliation avec le Dieu de leurs pères, que pour un temps fort éloigné, savoir, avant le jour du jugement universel. *Il viendra, dit-il, un jour de feu semblable à une fournaise ardente. Tous les superbes, tous ceux qui commettent l'impiété, seront alors comme de la paille, et ce jour qui doit venir, les embrasera, dit le Seigneur des armées, sans leur laisser ni germe ni racine. (Malach., III, 1.)* Ensuite il les renvoie à la loi de Moïse, pour leur faire entendre qu'ils ne seront plus instruits désormais par le ministère prophétique, et qu'ils n'ont plus à attendre que le Messie, *l'Ange de l'alliance, le Dominateur*, dont il leur a annoncé la venue prochaine dans le chapitre précédent. Et enfin, prévoyant qu'ils rejetteront le Messie et qu'ils seront dans l'affreux état d'abandon et d'endurcissement prédit par les prophètes, il leur annonce la mission du prophète Elie, avant le jour du jugement, pour les réconcilier avec leurs pères, qui ont cru en ce même Messie que leurs enfants auront si longtemps rejeté. *Je vous enverrai le prophète Elie avant que le grand et épouvantable jour du Seigneur arrive, et il réunira le cœur des pères avec leurs enfants, et le cœur des enfants avec leurs pères, de peur qu'en venant je ne frappe la terre d'anathème. (Ibid., 4, 5.)* Le cœur des juifs est donc et continuera d'être opposé à celui de leurs pères, les patriarches et les prophètes, jusqu'à ce que Jésus-Christ les réunisse par le ministère de son second précurseur, le prophète Elie, et cela n'arrivera que dans les derniers jours, selon Osée, et avant que Jésus-Christ, souverain Juge des vivants et des morts, vienne pour exercer son dernier jugement, comme il le déclare par Malachie.

Que les juifs donc y consentent, ou non, il est démontré par les prophètes qui sont venus après le retour de la captivité de Babylone, que les miséricordes du Seigneur promises à leur nation par Osée, Joël, Isaïe, Ezéchiel, et les autres prophètes qui ont précédé cette captivité, n'ont point eu leur accomplissement au retour de Babylone; que les Juifs ont, au contraire, comblé, depuis ce retour, la mesure de leurs crimes, en mettant à mort Jésus-Christ, le Messie, que tous les prophètes leur avaient annoncé; qu'ils ont été rejetés de Dieu et supplantés par les gentils, comme Isaïe et Malachie le leur avaient prédit; qu'ils ont été depuis, qu'ils sont encore, et qu'ils continueront d'être tant qu'il plaira au Seigneur, dans le

plus misérable état où puisse être une nation réprouvée de Dieu, comme il leur avait été prédit par Isaïe, Osée, Ezéchiel et Daniel, et qu'ils n'en sortiront que lorsque Jésus-Christ brisant leurs cœurs endureis, se manifestera aux yeux de leur esprit, comme étant le Messie qu'ils ont renoncé, et le Seigneur de gloire qu'ils ont crucifié, comme le leur a prédit en termes exprès le prophète Zacharie.

CHAPITRE VIII.

Figures de l'ancien peuple qui ont annoncé Jésus-Christ et son Eglise.

Si j'eusse commencé, Messieurs, par vous montrer Jésus-Christ et son Eglise dans la vie et les actions des anciens patriarches, et dans les principales cérémonies de la loi de Moïse, vous auriez pu penser que ce n'aurait été là qu'une heureuse rencontre et une application ingénieuse, que les chrétiens font de l'Ancien Testament à celui que nous appelons le Nouveau, et qui est l'accomplissement de l'Ancien. Mais présentement que je vous crois intimement convaincus, par les prophéties que je viens de vous rapporter et par la comparaison que j'en ai faite avec les événements, que Jésus-Christ, Dieu et homme, est le Messie prédit, vous allez le voir clairement dans les anciens Pères, comme on voit une personne dans le portrait qui la représente. Je ne vous promets pas de vous rapporter toutes ces figures; ce serait entreprendre un travail infini, saint Paul nous apprenant que tout ce qui arrivait à l'ancien peuple était la figure du nouveau; et Jésus-Christ nous déclarant lui-même que tout ce qui est écrit dans la loi, dans les prophètes et dans les psaumes, le regarde. Mais je choisirai les plus frappantes, et je m'assure qu'en lisant le récit de ce qui est arrivé aux patriarches, vous devancerez l'application que j'en ferai ensuite à Jésus-Christ et à son Eglise.

Les deux premiers enfants d'Adam et d'Eve sont Caïn et Abel. Celui-ci fut berger, et l'autre laboureur. Caïn ayant offert à Dieu des fruits de la terre avec un cœur dominé par la cupidité, le Seigneur ne regarda ni lui ni ses présents; mais il regarda favorablement Abel et l'oblation qu'il fit de ce qu'il y avait de plus gras dans les premiers-nés de son troupeau. Caïn en conçut une haine mortelle contre Abel; il l'attira dans les champs, et le tua. Dieu lui ayant demandé compte de son frère, ce malheureux, au lieu de reconnaître son crime, répondit qu'il n'était pas le gardien de son frère. Le Seigneur lui répartit : *Qu'as-tu fait? La voix du sang de ton frère crie de la terre jusqu'à moi; maintenant donc tu seras maudit et en horreur sur la terre; tu y seras fugitif et vagabond.* Caïn répondit au Seigneur : *Mon iniquité est trop grande pour en obtenir le pardon; vous me chassez aujourd'hui de cette terre, et j'irai me cacher de devant votre face; je serai fugitif et vagabond sur la terre, ce qui arrivera, c'est que qui-conque me trouvera, me tuera. Non,* dit le

Seigneur, *cela ne sera pas. Et il mit un signe sur lui, afin que ceux qui le trouveraient ne le tuassent point.* (Gen., IV, 1-15.)

Caïn et Abel.

Caïn, laboureur, dominé par la cupidité, est la figure du peuple attaché à la terre, et ne servant Dieu que pour en obtenir des récompenses terrestres; et l'innocent Abel, pasteur de brebis, est la figure de Jésus-Christ, le Saint des saints, souverain pasteur des brebis que son Père lui a données. Dieu ne regarde ni Caïn, ni ses offrandes, mais il regarde favorablement Abel et ses présents : *Mon affection n'est point en vous,* dit le Seigneur aux Juifs, *et je ne recevrai point d'oblation de votre main; car..... on sacrifiera en tout lieu, et l'on offrira à mon nom une oblation toute pure.* (Malach., I 10, 11.) *Vous n'avez point demandé,* dit Jésus-Christ à son Père, *d'holocauste ni d'hostie pour le péché : alors j'ai dit : me voici.* (Psal. XXXIX, hebr., XL, 7, 8.) Caïn conçoit une violente passion contre son frère Abel : les juifs conçoivent la plus forte haine contre Jésus-Christ, leur frère selon la chair, et Pilate sait bien que c'est par envie qu'ils l'ont livré entre ses mains. (Matth., XXVII, 18.) Caïn attire Abel hors de la tente, dans les champs, et le tue : les Juifs conduisent Jésus-Christ hors de la ville, sur la montagne du Calvaire, et le crucifient.

Abel s'offre lui-même à Dieu en lui offrant ses victimes; c'est pour cela que son sacrifice est reçu favorablement; et néanmoins il est immolé par le crime de Caïn : Jésus-Christ, Pontife innocent et sans tache, s'offre lui-même à son Père, et ce sacrifice est le seul que Dieu reçoit favorablement, et qui apaise sa justice; et néanmoins son immolation est le crime des juifs. Dieu demande compte à Caïn de son frère Abel, et Caïn, loin de reconnaître son crime, répond qu'il n'est pas le gardien de son frère : par quelques châtimens que le Seigneur depuis dix-sept siècles ait interrogé les juifs, ils n'ont pas voulu jusqu'à présent reconnaître leur crime, et ils continuent de renouer Jésus-Christ. Dieu dit à Caïn que le sang de son frère crie de la terre jusqu'à lui : Jésus-Christ dit aux Juifs que *tout le sang innocent qui a été répandu sur la terre, va retomber sur eux, depuis le sang d'Abel le juste, jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie, qu'ils ont tué entre le temple et l'autel* (Matth., XXIII, 35.) Et ils consentent eux-mêmes que *le sang de Jésus-Christ retombe sur eux et sur leurs enfants.* (Matth., XXVII, 25.)

Caïn, maudit de Dieu, est chassé de la terre de sa naissance; il est errant et vagabond sur la face de la terre; il y est en horreur : les juifs maudits de Dieu, sont chassés de la terre de Chanaan leur patrie et leur héritage; ils sont dispersés, errants et vagabonds sur toute la terre; ils sont en horreur à toutes les nations, dont aucune ne veut s'allier avec eux, ni leur accorder la naturalité. Caïn tourmenté par son crime, craint d'être tué par le premier qui le ren-

contrera : les juifs , comme des criminels, tremblent partout et craignent jusqu'aux enfants. Dieu met un signe sur Cain pour empêcher qu'on ne le tue : il conserve de même, par un miracle de providence, le peuple juif, malgré toutes les causes qui devraient le détruire, telles que la dispersion, la servitude, la haine publique, l'incommodité de l'habitation, etc. Tous les anciens peuples ont disparu; de nouveaux leur ont succédé, et d'autres succéderont à ceux-ci; personne ne peut dire aujourd'hui : je tire mon origine des Assyriens, ou des Mèdes, ou des Gaulois, ou des Romains, ou des Grecs, ni même d'autres peuples plus récents, comme les Goths, les Francs, les Vandales, les Lombards, les Bourguignons, les Normands, etc. Le seul peuple juif, dispersé, sans se confondre, remonte jusqu'à Abraham, et par lui jusqu'au premier homme, par une généalogie suivie, et dont il porte dans sa chair la preuve authentique; il est le seul que la Providence conserve toujours par pelotons dans toutes les contrées du monde; et la raison de cette étonnante conservation est que Dieu veut que l'Eglise de Jésus-Christ, en s'établissant parmi toutes les nations, trouve partout dans les juifs des témoins non suspects de la vérité des prophéties qui sont ses titres, et des garants forcés de leur accomplissement.

Sara et Agar.

Abraham sorti de Chaldée, par ordre du Seigneur, vient avec son épouse Sara dans la terre de Chanaam. Sara étant stérile, donne à son mari sa servante Agar, pour avoir des enfants par elle. Agar s'enorgueillit d'être enceinte, et méprise Sara, qui, en ayant obtenu la permission d'Abraham, humilie cette orgueilleuse, et l'oblige à s'enfuir. Un ange ordonne à Agar de retourner chez sa maîtresse, et de s'humilier devant elle; et il lui prédit qu'elle enfantera un fils, qui sera un homme fier et sauvage, qui lèvera la main contre tous, comme tous la lèveront contre lui, et qui dressera ses pavillons sous les yeux de tous ses frères. Alors Agar invoque le nom du Seigneur, et lui dit : *Vous êtes le Dieu qui m'avez vue; et n'est-il pas vrai que je n'ai vu ici le Seigneur qu'après qu'il m'a vue?* Elle retourne donc à la maison d'Abraham, et elle y met au monde son fils Ismaël. (*Genes., XVI, 1-15.*)

Saint Paul nous a donné la clef de cette figure, afin que nous la suivions dans tous ses rapports avec la vérité. Dieu nous donne, dans ces deux femmes d'Abraham, une figure des deux alliances (*Galat., IV, 22-31*) : l'une, qui est la première, et même la seule que le Seigneur ait en vue, est l'alliance de grâce, ou d'amour, qu'il veut faire avec toutes les nations de la terre, et elle est figurée par Sara, femme libre d'Abraham; l'autre, qui est une alliance de crainte, est restreinte au seul peuple juif; elle est destinée à servir comme de pédagogue à l'alliance de grâce, et elle est représentée

par Agar, esclave de Sara : ainsi Sara est la figure de l'Eglise, et Agar de la Synagogue.

L'Eglise, quoique la véritable et seule épouse de Jésus-Christ, est longtemps stérile, et ce n'est que par la Synagogue qu'elle donne des enfants à Dieu; comme Sara longtemps stérile donne des enfants à Abraham, par Agar son esclave. La Synagogue énorueuillie de sa fécondité, s'élève contre l'Eglise, et la méprise dans sa stérilité. Mais celle-ci obtient de Dieu la permission d'humilier cette esclave, et l'oblige à quitter la maison d'Abraham : elle erre sur la terre, comme dans un vaste désert, isolée et séparée de toute autre nation.

Un envoyé du Seigneur, le prophète Elie, viendra lui ordonner d'aller retrouver sa maîtresse, la vraie épouse dont elle n'a jamais été que la servante, de retourner à l'Eglise d'où elle s'était enfuie, et de s'humilier devant elle, en reconnaissant qu'elle n'a jamais été comprise dans l'alliance que comme une servante par qui l'épouse devait, durant sa stérilité, donner des enfants à Dieu. Alors la Synagogue invoquera le nom du Seigneur : elle ne présumera plus de sa propre justice, mais elle reconnaîtra humblement qu'elle ne peut être sauvée que par la justice qui vient de la foi en Jésus-Christ; que cette foi n'est point la récompense des œuvres qui l'ont précédée, mais un don purement gratuit de la miséricorde du Seigneur, et qu'elle ne voit son Dieu Sauveur, qu'après qu'il a daigné jeter les yeux sur elle. Aussitôt elle retournera à la maison du Seigneur, et elle mettra au monde une génération d'hommes dont nul péril ne pourra arrêter le zèle, qui attaqueront toutes les erreurs, et souffriront les attaques de toutes; mais qui, rendus invincibles par la grâce du Tout-Tuissant, surmonteront tous les obstacles, terrasseront tous les ennemis de l'Evangile, et dresseront leurs pavillons sous les yeux et la sauvegarde de tous leurs frères, ces précieux restes de la gentilité qui formeront alors l'Eglise.

Isaac et Ismaël.

Voici la même vérité figurée d'une autre façon. Dieu visite Sara lorsqu'elle n'est plus en âge d'avoir des enfants, et qu'Abraham est cassé et comme mort de vieillesse. Elle conçoit et enfante Isaac. Elle voit un jour qu'Ismaël, fils d'Agar, jouant avec Isaac, ou plutôt se jouant de lui, le maltraite : elle demande à Abraham qu'Agar et son fils soient chassés, et qu'Ismaël ne partage point l'héritage avec Isaac. Abraham trouve d'abord cela dur; mais ayant reçu de Dieu l'ordre de faire ce qu'exige Sara, il prend du pain et un vaisseau plein d'eau, qu'il met sur les épaules d'Agar, lui donne son fils Ismaël et les chasse dès le point du jour. Agar étant sortie, erre dans la solitude de Bersabée. L'eau qui était dans le vaisseau venant à manquer, elle laisse son fils couché sous un arbre, mourant de soif, et s'en éloigne avec de grands cris, pour ne pas le

voir mourir. Un ange du Seigneur vient à elle, lui dit de ne point craindre, l'assure que Dieu a écouté la voix de l'enfant du lieu où il est; il lui ordonne de se lever, de prendre l'enfant et d'en avoir soin sans se décourager, parce que Dieu le rendra père d'un grand peuple. En même temps Dieu lui ouvre les yeux, et ayant aperçu un puits où il y avait de l'eau, elle en remplit son vaisseau, et donne à boire à l'enfant. Dieu fut avec lui. (*Genes.*, XXI, 1-21.)

Après quatre mille ans de promesses de la part de Dieu, et d'attente de la part des hommes, Dieu visite enfin la gentilité, et il envoie sur la terre le Désiré de toutes les nations. Comme Isaac naît par miracle d'une stérile hors d'âge, Jésus-Christ, par la puissance du Très-Haut et l'opération du Saint-Esprit, naît d'une vierge. Ismaël abusant de la faiblesse d'Isaac, se joue de lui et le maltraite : les juifs se jouent du Verbe de Dieu fait homme, qui s'est rendu faible pour nous, le maltraitent et le mettent en croix; ils maltraitent aussi et persécutent cruellement l'Eglise née au milieu d'eux et encore faible; car les fondateurs de l'Eglise sont ce qu'il y a de plus faible selon le monde : ce sont là néanmoins les enfants de la promesse représentés par Isaac. Ainsi, sous différents rapports, Isaac est la figure, tantôt de Jésus-Christ né d'une vierge, tantôt des chrétiens, enfants de la promesse. Ismaël, fils de l'esclave, ne doit point être héritier avec le fils de la femme libre; les juifs, enfants de la Synagogue, n'ayant reçu qu'une loi de crainte, qui ne fait que des esclaves, ne peuvent, en cette qualité, être héritiers des biens célestes, avec les enfants de l'Eglise qui, par la loi d'amour qu'ils ont reçue, ont été faits enfants de Dieu, et ont reçu l'esprit d'adoption, par lequel ils crient *abba, mon père!* (*Gal.*, iv, 6.)

Agar et Ismaël sont chassés dès le point du jour de la maison d'Abraham par ordre exprès du Seigneur, quoiqu'il en coûte à la tendresse de ce patriarche; les Juifs, meurtriers des prophètes, n'ont pas plutôt comblé la mesure de leurs crimes par le meurtre du Messie, que dès que le jour de l'Evangile commence à luir aux gentils, ils sont exclus du royaume de Dieu; les apôtres reçoivent ordre de les abandonner et de porter l'Evangile aux nations; ce n'est pourtant qu'après que Jésus-Christ, par lui-même et par ses apôtres, a tenté tous les moyens de rassembler les juifs dans son Eglise, comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes, et qu'ils ne l'ont pas voulu. Combien en coûte-t-il en particulier à saint Paul d'abandonner les Israélites ses frères, pour lesquels il eût désiré d'être anathème! Abraham donne du pain et un vase plein d'eau à Agar, et il en charge ses épaulés lorsqu'il la chasse avec son fils Ismaël; les juifs chassés de l'Eglise emportent avec eux les divines Ecritures, mais c'est un fardeau qui les accable, puisqu'elles contiennent la conviction de leur crime et de leur réprobation. Agar et Ismaël errent dans la solitude, l'eau

leur manque, Ismaël meurt de soif au pied d'un arbre : les juifs, exclus de la maison de Dieu, qui est l'Eglise, ne trouvent plus aucun sentier qui ne les égare; ils se livrent à toutes sortes d'erreurs et d'extravagances impies dans leur Talmud et dans les autres explications qu'ils entreprennent de donner aux prophéties; l'esprit d'intelligence leur manque; dispersés parmi les nations devenues chrétiennes, et au pied de l'arbre de vie, je veux dire la croix de Jésus-Christ, ils ne reçoivent aucune goutte de cette eau qui rejaillit jusqu'à la vie éternelle; ils sont exclus de la grâce, et placés au pied de la source, ils meurent de soif. Agar s'éloigne de son fils pour ne le pas voir mourir; elle ne voit plus de moyen de lui conserver la vie, elle s'abandonne aux cris et au désespoir : la Synagogue en corps perd l'espérance du Messie; elle prononce des malédictions contre ceux qui supputeront les temps de sa venue, et elle renonce au salut d'Israël. Un ange vient assurer Agar que Dieu a écouté les cris d'Ismaël du lieu où il est, et lui ordonne de ne point craindre, de se lever, de prendre son fils et d'en avoir soin : Dieu aura enfin pitié des enfants de son ancien peuple; il n'a point écouté les cris de désespoir que la Synagogue a poussés lorsqu'elle a été châtiée, mais il écouterait les cris des enfants lorsqu'ils viendront se prosterner aux pieds de celui que leurs pères ont attaché à l'arbre de la croix. Le prophète Elie viendra leur annoncer de la part de Dieu que le temps de la crainte est passé, que celui de la miséricorde et de la réconciliation est venu; la Synagogue sentira renaître son espérance, elle se lèvera en corps et viendra contempler, au pied de l'arbre de la croix, celui qu'elle a percé de plaies, et elle en aura le cœur brisé d'une salutaire douleur. Dieu, à la parole de l'ange, ouvre les yeux d'Agar, et lui découvrant un puits qui était sous ses yeux sans qu'elle le vît, elle y puise de quoi se désaltérer et redonner la vie à son fils; à la prédication du prophète Elie, Dieu ouvrira les yeux à tout Israël; il lui découvrira la source de la vie du salut qui était depuis si longtemps sous ses yeux et sous sa main, sans qu'il la vît, je veux dire les eaux du baptême, où il puisera avec joie les eaux de la grâce et du salut, qui le désaltéreront et lui redonneront la vie. Enfin Dieu fut avec Ismaël; il sera de même avec Israël rentré en grâce, qui aura dans son cœur Jésus-Christ, *Emmanuel*, c'est-à-dire, *Dieu avec nous*.

Sacrifice d'Abraham.

Isaac avait environ vingt-cinq ans lorsque Dieu, pour éprouver Abraham, lui ordonna de prendre son fils, ce fils unique qui lui était si cher, Isaac en un mot, et d'aller en la terre de Moria le lui offrir en holocauste sur une des montagnes qu'il lui marquerait. Abraham part avant le jour avec son fils, ses serviteurs et tout ce qui était nécessaire pour l'holocauste; il marche trois jours, au bout desquels il arrive au pied de la mon-

tagne qui lui est indiquée; il y laisse ses serviteurs, et chargeant son fils Isaac du bois pour l'holocauste, il monte à l'endroit que Dieu lui avait marqué, portant en ses mains le feu et le couteau. Pendant qu'ils montaient, Isaac dit à son père: voilà le feu et le bois, où est la victime pour l'holocauste? Abraham lui répond: mon fils, Dieu aura soin de fournir la victime qui lui doit être immolée. Arrivés au lieu marqué, Abraham dresse un autel, dispose dessus le bois, lie son fils Isaac, le met sur le bois qu'il avait arrangé sur l'autel, étend la main et prend le couteau pour immoler son fils. A l'instant un ange l'appelle, lui défend de passer outre, et loue sa parfaite obéissance, en ce que, pour l'amour de Dieu, il n'a pas refusé de lui immoler son fils unique. Abraham levant les yeux, voit un bélier qui s'était embarrassé avec ses cornes dans un buisson; il le prend et l'offre en holocauste au lieu de son fils, et l'holocauste achevé, il revient avec Isaac retrouver ses serviteurs. (*Genes., XXI, 1-19.*)

Abraham représente ici Dieu le Père, qui a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique; et Isaac est une figure très-vive de Jésus-Christ. Isaac donc, destiné par son père à être la victime de l'holocauste, marche trois jours pour arriver au lieu où il doit être immolé: Jésus-Christ destiné par son Père à être la victime du genre humain, va porter de ville en ville pendant trois ans le royaume des cieux avant que de se rendre au lieu où il doit consommer son holocauste. Le lieu où Isaac doit être immolé est une des montagnes de la terre de Moria: c'est précisément sur la même montagne, qui est celle du Calvaire, à côté de celle de Moria où fut bâti le temple, que Jésus-Christ s'est immolé pour notre salut. Isaac porte sur ses épaules le bois sur lequel il doit être égorgé: Jésus-Christ porte sur les sienues la croix à laquelle il doit être attaché. Isaac, parfaitement soumis à la volonté d'Abraham son père, se laisse lier et étendre sur le bois sans prononcer la moindre parole; il attend en silence et avec une entière résignation le coup qui doit lui ôter la vie; ainsi, de sa part l'holocauste est consommé; il s'est véritablement offert en sacrifice; le coup de couteau n'ajouterait rien à sa volonté; il est mort dans la disposition de son cœur; mais son sacrifice ne devait être qu'une figure et une représentation de celui de Jésus-Christ; sa mort ne devait pas être réelle, il suffisait pour la représentation qu'elle fût consentie. Qui ne voit ici Jésus-Christ, les membres étendus et cloués au bois de la croix, se laissant égorger comme un agneau, sans ouvrir la bouche, se rendant obéissant à son Père jusqu'à la mort, et la mort de la croix, et consommant réellement l'holocauste promis et figuré par celui d'Isaac?

Le fils d'Abraham est délié et survit à son sacrifice: le Fils de Dieu survit au sien. Après avoir expiré sur la croix, il en est détaché pour être mis dans un sépulcre,

d'où il sort le troisième jour pour reprendre une nouvelle vie qu'il ne doit plus quitter. Le bélier qu'Abraham immole à la place d'Isaac son fils marque les sacrifices d'animaux que Dieu devait ordonner à son peuple de lui offrir, en attendant le sacrifice de son Fils unique, dont ils seraient les figures, et qui ne lui plairaient qu'autant que la foi de ceux qui les offriraient envisagerait celui de Jésus-Christ, dont ils tiendraient la place. Enfin les serviteurs d'Abraham revoient Isaac après son sacrifice, et les apôtres revoient leur divin Maître après le sien, et conversent avec lui durant les quarante jours qu'il demeure encore sur la terre.

Esau et Jacob.

Isaac ayant épousé Rebecca, obtint de Dieu, après vingt ans de stérilité, qu'elle lui donnât des enfants. Rebecca conçut, et les deux enfants qu'elle portait s'entrechoquaient dans son sein. Lorsque le temps de ses couches fut arrivé, elle se trouva mère de deux jumeaux. Celui qui sortit le premier était roux et velu; il fut nommé Esau, c'est-à-dire *homme fait*: l'autre sortit aussitôt, tenant de sa main le talon d'Esau, et il fut appelé Jacob, c'est-à-dire *supplanteur*. Esau fut un habile chasseur, et il était souvent dans les champs; mais Jacob était un homme doux et simple, et il se tenait dans les tentes de son père. Un jour que Jacob avait fait cuire de quoi manger, Esau revint des champs fort las, et pria son frère de lui donner de ce mets roux qu'il avait préparé: Jacob offrit de le lui céder moyennant qu'Esau lui cédât son droit d'aînesse. Celui-ci y consentit, le jura, mangea et s'en alla, se mettant fort peu en peine d'avoir vendu son droit d'aînesse. (*Gen., XXV, 21-34.*)

Isaac étant devenu vieux, et ses yeux s'éteignant obscurcis par l'âge, il appela son fils Esau, lui ordonna d'aller dans les champs prendre quelque gibier, de lui en faire un ragoût qu'il aimait, et de le lui apporter, afin qu'après en avoir mangé, il le bénît. Tandis qu'Esau était à la chasse, Rebecca, qui aimait Jacob, et voulait qu'il fût l'héritier des bénédictions au lieu d'Esau, persuada à Jacob de supplanter son frère: elle prit de deux chevreaux qu'elle fit taer, de quoi faire à Isaac un ragoût comme il l'aimait: elle revêtit Jacob des meilleurs habits d'Esau; et comme celui-ci était fort velu, au lieu que Jacob ne l'était pas, elle couvrit les mains et le cou de Jacob de la peau des chevreaux. Jacob, prenant le nom d'Esau, alla donc présenter ce plat à son père, et lui demanda sa bénédiction. Isaac, après diverses épreuves, dit: cette voix est de Jacob, mais ces mains sont d'Esau; et ne l'ayant point reconnu, il le bénit. Esau ne sachant rien de ce qui s'était passé, et étant venu apporter son ragoût à son père, apprit que son frère l'avait supplanté pour la seconde fois, et qu'il avait surpris la bénédiction qui lui était destinée; il poussa de grands cris, mais il ne put faire révoquer la bénédiction donnée à Jacob, et fut sou-

ennemi jusqu'à former le dessein de le tuer après la mort d'Isaac. (*Gen.*, XXVI, 1-41.)

Nous avons ici, Messieurs, cet avantage, que c'est Dieu lui-même qui nous donne la clef pour entrer dans le vrai sens de ces figures. Nous avons vu que les deux frères s'entrechoquaient dans le sein de leur mère ; cela lit dire à Rebecca : *si cela devait m'arriver, qu'était-il besoin que je conçusse?* Elle alla donc consulter le Seigneur, qui lui répondit : *Deux nations sont dans vos entrailles, et deux peuples sortis de votre sein se diviseront. L'un de ces peuples surmontera l'autre, et l'aîné sera assujéti au plus jeune.* (*Gen.*, XXV, 22, 23.) Esaü et Jacob figurent donc deux nations, l'aîné doit être assujéti au plus jeune. Mais Esaü ne fut jamais assujéti à Jacob ; au contraire, il devint très-puissant et très-redoutable à son frère, qui se prosterna devant lui à son retour de Mésopotamie, et tâcha de se le rendre favorable par de riches présents. Il faut donc chercher une autre explication de cette figure. Elle eut un premier accomplissement lorsque David, descendant de Jacob, subjuga les Iduméens, descendants d'Esaü. Mais dès le règne même de Salomon, ils secouèrent le joug, et dans la suite Hérode, Iduméen, occupa le trône de Juda. Il faut donc trouver un second accomplissement qui remplisse tous les sens de la prédiction, et ce sera en regardant Esaü comme figure du peuple juif, et Jacob comme figure du peuple chrétien.

Esaü est l'aîné : il est appelé par son père à l'héritage des bénédictions célestes ; mais dominé par sa gourmandise, il vend à Jacob son droit d'aînesse pour un plat de lentilles. Le peuple juif est appelé le premier au salut par celui qui déclare n'être venu que pour les brebis perdues de la maison d'Israël ; mais avide des biens de la terre, il les préfère aux bénédictions du ciel, et veut un Messie conquérant, au lieu d'un Messie Sauveur ; il rejette Jésus-Christ, dont le royaume n'est pas de ce monde, et ne veut point d'autre roi que César. Esaü se soucie fort peu d'avoir cédé son droit d'aînesse, mais supplanté par son frère au temps de la bénédiction, il a beau offrir à son père le ragoût qu'il avait préparé, la bénédiction n'est que pour Jacob. Les juifs se sont mis peu en peine d'avoir renoncé le Messie : ils ont été supplantés par le peuple gentil, qui a reçu la bénédiction qu'ils avaient méprisée ; ils ont eu beau offrir à Dieu leurs sacrifices accoutumés : *mon affection n'est point en vous, leur a dit le Seigneur, et je ne recevrai point d'oblation de votre main.* Cependant Isaac, touché de pitié pour Esaü, veut bien encore le bénir et lui promettre la rosée du ciel ; mais il faudra qu'il soit assujéti à Jacob. Les Juifs auront aussi part à la bénédiction du salut ; mais il faudra qu'ils se soumettent à l'Eglise des nations, qu'ils y entrent, et ne forment plus qu'un même peuple avec les gentils. Jusqu'alors Esaü haïra toujours Jacob, et méditera de le tuer : jusqu'à ce que les juifs reviennent

à l'Eglise, ils en seront toujours les plus mortels ennemis, et ils tenteront toujours vainement tous les moyens de la détruire ; comme ils ont fait d'abord après la mort de Jésus-Christ, par les persécutions qu'ils firent à ses disciples, et ensuite en excitant contre eux la fureur des païens.

Jacob est encore en plusieurs traits de sa vie une figure très-expressive de Jésus-Christ, comme dans ses deux mariages avec Lia et Rachel ; dans le troupeau particulier qu'il acquiert par ses fatigues ; dans sa lutte mystérieuse avec un ange, d'où lui vient le nom d'Israël, c'est-à-dire *fort contre Dieu*, et qui cependant le laisse affaibli et boiteux. Mais je ne puis tout développer, et il faut se restreindre aux figures les plus frappantes. Voici la plus vive de toutes, sur laquelle nous aurons à nous étendre :

Joseph.

Comme ce n'est pas dans une ou deux circonstances particulières que ce patriarche a été la figure de Jésus-Christ, mais qu'il l'a représenté durant tout le cours de sa vie ; je rapporterai chaque circonstance, et j'en ferai aussitôt l'application à Jésus-Christ, pour éviter les répétitions.

Joseph aimé de son père Jacob, était, pour cela même, haï de ses frères, qu'il avait accusés auprès de leur père d'un crime infâme : leur haine augmenta par le récit qu'il leur fit de deux songes qu'il avait eus. Dans le premier, il lui avait paru que, liant des gerbes dans un champ avec ses frères, sa gerbe se levait ; et celles de ses frères, entourant la sienne, l'adoraient. Dans le second songe, il était adoré par le soleil, la lune et onze étoiles. (*Gen.*, XXXVII, 4-11.) Jésus-Christ, dont le Père céleste a dit : c'est ici mon Fils bien aimé en qui j'ai mis toute mon affection, reprend fortement les vices et l'hypocrisie des Juifs ses frères selon la chair, et surtout des scribes et des pharisiens, qui en conçoivent une haine mortelle contre lui. Cette haine parvient à son comble, lorsqu'interrogé par le grand-prêtre, *s'il est le Christ, le Fils de Dieu*, il répond : *vous l'avez dit ; je le suis ; mais je vous déclare qu'un jour vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite de la majesté de Dieu, qui viendra sur les nuées du Ciel.* (*Matth.*, XXVI, 64.)

Jacob dit à Joseph, qu'il veut l'envoyer vers ses frères, pour voir s'il se portent bien, et si les troupeaux sont en bon état, afin qu'il lui en rende compte. Joseph répond : *je suis tout prêt*, et étant envoyé il va aussitôt vers ses frères. (*Gen.*, XXXVII, 12 17.) Le Père éternel dit de toute éternité à son Fils qu'il veut l'envoyer vers les hommes, pour leur porter le salut et la vie, rassembler les brebis qu'il lui donnera, et lui en rendre compte, sans en laisser périr aucune. Ce divin Fils répond aussitôt : *me voici, je viens selon ce qui est écrit de moi dans toute la suite du livre, pour faire, ô mon Dieu, votre volonté* (*Psal.* XXXIX, 8, 9) ; et étant envoyé, il vient dans la nature humaine vers les hommes, qui sont devenus ses frères.

Les frères de Joseph l'apercevant qui venait, complotent de le tuer : Ruben qui veut le sauver et le rendre à son Père, leur persuade de le jeter dans une citerne, d'où il compte le retirer (*Gen., XXXVII, 18-22.*) Les princes des prêtres et les pharisiens, voyant que Jésus-Christ va se rendre à Jérusalem pour la fête de Pâques, tiennent conseil sur les moyens de le faire mourir : Nicodème, l'un d'entr'eux, parle en sa faveur, et cherche à le sauver (*Joan., VII, 50, 51.*)

Joseph étant arrivé près de ses frères, ils le saisissent, lui ôtent sa robe qui le couvrait jusqu'en bas, le jettent dans la citerne qui était vide et sans eau, et s'asseyent ensuite pour manger. (*Gen., XXXVII, 23-25.*) Il faut ici faire la même observation que nous avons faite sur le sacrifice d'Abraham. Joseph n'est que la figure, dont Jésus-Christ est la réalité : ainsi la mort de Joseph ne doit être qu'en figure. Ses frères, au reste, ont commis le fratricide dans leur cœur, et Joseph est mort autant qu'il est en eux. Jésus-Christ s'étant approché des soldats qui le cherchaient, se laisse mener devant Anne, Caïphe, Hérode et Pilate, ensuite au Calvaire : les juifs, par les mains des soldats, le dépouillent de ses vêtements et de sa robe, qui était d'un seul tissu de haut en bas ; ils le font mourir ; ils le mettent dans un sépulcre, où l'on n'avait encore enseveli personne ; et ce déicide commis, ils vont manger la pâque ou les azymes.

Des ismaélites ayant passé par là, Juda, l'un des frères de Joseph, propose aux autres de le vendre à ces étrangers, ils y consentent ; Joseph est retiré du fond de la citerne, vendu vingt pièces d'argent, et emmené en Egypte ; Ruben, qui n'en savait rien, retourne à la citerne, et n'y trouvant point Joseph, il déchire ses vêtements ; puis retournant vers les autres, il dit : *l'enfant ne paraît plus ; et moi, que deviendrai-je ?* (*Ibid., 25-30.*) Judas Iscariote, l'un des apôtres de Jésus-Christ, propose aux prêtres et aux pharisiens de le leur livrer, moyennant trente pièces d'argent : l'offre est acceptée et exécutée : Jésus-Christ sort, comme Joseph, tout vivant de son sépulcre : sa résurrection remplit de trouble la Synagogue.

Les frères de Joseph trempent sa robe dans le sang d'un chevreau qu'ils ont tué, et l'envoient à Jacob, en lui faisant dire : *voici une robe que nous avons trouvée ; voyez s'il vous plaît, si c'est la robe de votre fils, ou non* : ils cherchent par cette imposture, à tromper Jacob et toute sa maison sur le sort de Joseph (*Ibid., 31-35.*) Les prêtres et les pharisiens apprenant par les soldats qu'ils avaient fait mettre autour du sépulcre de Jésus-Christ, qu'il était ressuscité, leur donnent une grosse somme d'argent, en leur disant : *publiez que ses disciples sont venus la nuit, et ont dérobé son corps pendant que vous dormiez. Les soldats firent ce qu'on leur avait dit ; et ce bruit (imposteur) qu'ils répandirent, dure encore aujourd'hui parmi les Juifs* (*Matth., XXVIII, 12, 13, 15.*)

Joseph conduit en Egypte, est vendu à Putiphar, général des armées de Pharaon, qui l'établit sur toute sa maison, et lui met

entre les mains tout ce qui lui appartenait. Dieu bénit l'Égyptien et toute sa maison, à cause de Joseph, et sa bénédiction se répand sur tout ce qu'il a, tant à la ville, qu'à la campagne. Accusé d'un faux crime, Joseph est enfermé dans une prison : il trouve grâce devant le gouverneur de la prison, qui lui remet le soin de ceux qui y sont enfermés ; et ce gouverneur ne prend aucune connaissance de tout ce qui est remis entre les mains de Joseph, parce que le Seigneur est avec lui, et le fait réussir en toutes choses. (*Gen., XXXIX.*) Putiphar et le gouverneur de la prison sont ici la figure de ces gentils qui reçurent Jésus-Christ, en recevant son Évangile ; et cherchant avant tout le royaume de Dieu et sa justice, abandonnèrent tout à Jésus-Christ et à sa providence : tout leur réussit par la bénédiction du Seigneur, à cause de Jésus-Christ ; tous les dons du Saint-Esprit se répandirent en eux et les inondèrent ; auparavant pauvres et dénués de tous les biens du ciel, ils en furent comblés par Jésus-Christ, et la miséricorde promise à la postérité de David passa et devint stable en eux par l'alliance d'amour qu'ils avaient faite avec Dieu. Néanmoins Jésus-Christ ne laissa pas de souffrir en eux ; les chrétiens, durant trois cents ans, furent accusés de faux crimes ; on leur en fit un de leur vertu et de leur nom ; ils furent mis dans des cachots et éprouvés par toute sorte de tourments, mais l'empire de Jésus-Christ s'accrut par leurs souffrances ; ils gagnèrent à l'Évangile leurs geôliers, leurs juges, leurs persécuteurs, et Jésus-Christ devint enfin Maître et Sauveur de toute l'Égypte.

Joseph étant encore au nombre des criminels et réputé parmi eux, deux grands officiers de Pharaon, roi d'Égypte, tombent dans sa disgrâce, et sont enfermés dans la même prison que Joseph ; ils ont chacun un songe, dont il leur donne l'interprétation que l'événement vérifia trois jours après : l'un est rétabli en grâce, comme Joseph l'avait prononcé ; et l'autre est mis en croix le même jour. Peut-on ne pas voir ici Jésus-Christ sous l'anathème, mis au nombre des scélérats, souffrant entre deux criminels, qui fait grâce à l'un par miséricorde, et qui par un juste jugement abandonne l'autre à sa malice ?

Joseph est enfin tiré de sa prison par ordre de Pharaon : on le rase, on lui fait changer de vêtements, il paraît devant le roi : il explique les songes mystérieux de ce prince. Pharaon, charmé de son incomparable sagesse, lui dit : Il n'y a personne qui vous égale en intelligence et en prudence, vous aurez l'autorité sur ma maison ; tout mon peuple recevra avec respect les ordres émanés de votre bouche, et je n'aurai au-dessus de vous que le trône et la qualité de roi ; je vous établis aujourd'hui sur toute l'Égypte. En même temps il prend son anneau qu'il avait à la main, et le met en celle de Joseph, à qui il donne le nom de *Saphenat-Phaaneeh*, nom égyptien qui signifie *Sauveur du monde*. Il le fait revêir

d'une robe de fin lin, et lui met au cou un collier d'or; il le fait monter sur un de ses chars, et fait crier devant lui qu'on ait à fléchir le genou, et il l'établit pour commander à tout le pays de l'Égypte. Le roi lui dit encore : Je suis Pharaon; nul ne remuera ni le pied ni la main dans tout le pays de l'Égypte, que par votre commandement.

Jésus-Christ sort du tombeau par la puissance de son Père : il se dépouille de tout principe de mort qu'il avait adopté, et il revêt de l'immortalité la nature humaine qu'il a prise : il monte au ciel, et va se présenter devant la face de son Père pour être notre Intercesseur, notre Médiateur et notre Sauveur. C'est lui qui explique aux hommes les volontés de son Père, et leur découvre les profonds mystères de sa puissance et de sa miséricorde. Ni les plus célèbres philosophes, ni les plus grands législateurs, ni Moïse lui-même et les prophètes ne l'égalent en intelligence et en prudence : c'est en lui seul que sont renfermés tous les trésors de la sagesse et de la science de Dieu. Toute puissance lui est donnée par son Père sur sa maison, qui est l'Église : tout le peuple de Dieu reçoit avec le plus profond respect les ordres émanés de la bouche de Jésus-Christ. Dieu, son Père, le fait asseoir sur son trône, à sa droite, et il veut qu'à son nom tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, et que toute langue confesse que le Seigneur Jésus est dans la gloire de Dieu son Père. Enfin le Père, ne trouvant personne de plus grand par qui il puisse jurer, jure par lui-même, en lui disant : vous êtes le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech; et nul dans toute l'Égypte de ce monde ne peut rien faire d'utile pour le salut sans Jésus-Christ, qui, par son Esprit et sa grâce, opère en chacun le vouloir et le faire, selon son bon plaisir.

Joseph avait trente ans, lorsque tiré de l'obscurité où il avait vécu jusqu'alors, il parut devant le roi Pharaon, et fit par son ordre le tour de toutes les provinces de l'Égypte. L'abondance fut inconcevable pendant les années de fertilité, et Joseph amassa une prodigieuse quantité de froment. Avant que la famine vint, Pharaon lui donna pour épouse la fille du prêtre ou du prince d'Héliopolis, de laquelle il eut deux enfants : l'aîné qu'il appela *Manassès*; car, dit-il, Dieu m'a fait oublier tous mes travaux et la maison de mon père; et le second qu'il nomma *Ephraïm*, en disant : Dieu m'a fait croire dans la terre de mon affliction et de ma pauvreté. Alors finirent les sept années d'abondance dont avait joui toute la terre d'Égypte. (*Gen.*, *XLI*, 45-53.)

Jésus-Christ avait trente ans lorsqu'il sortit de l'obscurité où il s'était tenu jusqu'alors, et vint sur les bords du Jourdain où la voix de son Père devait se faire entendre, et le déclarer son Fils bien-aimé : il parcourut aussitôt par son ordre toutes les provinces de la Judée, pour rassembler les brebis dispersées de la maison d'Israël, et fait ensuite par ses apôtres et leurs disciples le

tour de la terre, pour amasser le froment des élus, et le serrer dans les greniers de son Père. La moisson fut inconcevable durant les premiers siècles de l'Église : sur la fin du second, l'Évangile était étendu bien au-delà des bornes de l'empire romain; et le nom de Jésus-Christ, au rapport de Tertullien, était adoré parmi des peuples qui avant lui n'étaient pas connus. Durant cette abondance l'Église donna à Jésus-Christ, son époux, des enfants des deux peuples, de l'aîné, savoir le peuple juif, ensuite du cadet, qui est le peuple gentil; mais Ephraïm fut plus favorisé que Manassès son aîné; la moisson fut incomparablement plus abondante parmi les gentils que parmi les Juifs. C'est ce qu'avait prédit Jacob avant sa mort. Joseph lui avait amené ses deux fils, afin qu'il les adoptât et leur donnât sa bénédiction, et les ayant placés de telle sorte que la main droite de Jacob fût sur la tête de Manassès, et la gauche sur celle d'Ephraïm, le saint vieillard croisa ses mains pour mettre la droite sur Ephraïm, et la gauche sur Manassès. Ce qui faisant de la peine à Joseph, il tâcha de changer la disposition des mains de Jacob, en lui disant : *Vos mains ne sont pas bien, mon père, car celui-ci est l'aîné; mettez votre main droite sur sa tête.* Mais Jacob refusa de le faire, et lui dit : *Je le sais bien, mon fils, je le sais bien : celui-ci sera aussi père d'un peuple et il sera grand; mais son frère, qui est plus jeune, sera plus grand que lui, et sa postérité sera la plénitude des nations; et il plaça ainsi ses mains avec une intelligence prophétique.* (*Gen.*, *XLVIII*, 1-19.)

La famine se fit enfin sentir dans la terre de Chanaan, où demeurerait Jacob et toute sa famille. Alors Jacob dit à ses enfants : J'ai appris qu'il y a du blé à vendre en Égypte : allez y acheter ce qui nous est nécessaire, afin que nous puissions vivre, et que nous ne mourrions pas de faim. Dix frères de Joseph allèrent donc en Égypte pour y acheter du blé et laissèrent Benjamin auprès de leur père. Arrivés en Égypte ils s'adressèrent à Joseph; car c'était à lui que Pharaon avait renvoyé tous ceux qui demandaient du blé : *allez à Joseph, et faites tout ce qu'il vous dira* (*Gen.*, *XLI*, 55); et c'était par son ordre qu'il se vendait à tout le peuple du pays. Ils se prosternèrent devant lui la face contre terre, mais ils ne le reconnurent pas : Joseph les reconnut, et leur parla néanmoins assez rudement comme à des inconnus, leur demandant d'où ils venaient. Après qu'ils eurent satisfait à sa question, Joseph fit semblant de les prendre pour des espions : il fit lier et mettre en prison Siméon, l'un d'entre eux, et renvoya les neuf autres avec le blé qu'ils avaient demandé, et leur argent au fond de leurs sacs, leur protestant qu'il ne relâcherait point Siméon qu'ils ne lui eussent amené Benjamin. Alors ils se dirent l'un à l'autre : c'est justement que nous souffrons tout ceci, parce que nous avons péché contre notre frère. Car, voyant la douleur de son âme

lorsqu'il nous demandait grâce, nous ne l'écoulâmes point : c'est pour cela que nous sommes tombés dans cette affliction. Et Ruben leur disait : Ne vous dis-je pas alors ? ne maltraitez pas cet enfant ; mais vous ne m'écoulâtes point : c'est son sang maintenant que Dieu vous redemande. Ils ne savaient pas que Joseph les entendait, parce qu'il leur parlait par truchement ; mais il n'en était pas moins attendri : et s'étant retiré pour un peu de temps, il versa des larmes. (*Gen.*, XLII, 1, 28).

Cette faim, non de pain, mais d'entendre la parole de Dieu, dont le prophète Amos (VIII, 11) avait menacé les juifs, se fait souvent sentir à ce misérable peuple. Ils voient que le ciel est d'airain pour eux ; qu'ils n'ont plus ni docteur qui les instruisse, ni prophète qui les redresse, ni loi qui les guide, qu'ils sont sans temple, sans autel, sans sacrifice ; qu'au lieu des faveurs dont Dieu les comblait autrefois, ils portent en tous lieux le poids de sa colère. Cette situation désolante les oblige quelquefois de se présenter à l'Eglise et d'y venir demander le pain de l'instruction. Ils s'adressent à ceux qui le distribuent, ou plutôt à Jésus-Christ qui le distribue par eux, selon ce qu'il dit lui-même, *qui vous écoute m'écoute* (*Luc.*, X, 16) ; mais ils n'ont pas Benjamin, *le fils de la droite* avec eux : ce changement ne vient pas de la droite du Très-Haut : ils conservent toujours le cœur juif : ils ont toujours les yeux fermés et les oreilles bouchées ; et quoiqu'on leur rende Jésus-Christ visible dans les prophéties, quoiqu'il leur parle dans son Evangile qu'on leur explique, ils ne le reconnaissent pas : ils viennent de mauvaise foi chercher le pain de la parole de Dieu, y étant contraints par l'ennui de leur misère.

Aussi ne leur parle-t-on qu'avec beaucoup de réserve, comme à des espions dont on a raison de se méfier, il faut les éprouver, les traiter comme des inconnus, et avec quelque apparence de dureté, pour les obliger à rentrer en eux-mêmes, à reconnaître que le déplorable état où ils sont est la juste punition du meurtre qu'ils ont commis sur la personne adorable de Jésus-Christ et que c'est son sang que Dieu leur redemande. Et néanmoins l'Eglise, qui les aime intérieurement, qui s'attendrit pour eux, qui prie même pour leur conversion, ne laisse pas de leur fournir gratuitement l'instruction qu'ils demandent, afin que par son refus ils ne soient pas réduits à mourir de faim, faute d'entendre la parole du salut qui donne la vie à l'homme. Mais ces endurecis, qui ne s'étaient présentés que pour trouver quelque soulagement à leur misère temporelle, s'en retournent pour la plupart sans reconnaître Jésus-Christ, quoiqu'il les ait forcés à s'humilier devant lui pour en obtenir un peu de nourriture. Dieu veuille, Messieurs, que vous ne soyez pas de ce nombre et que vous veniez à Jésus-Christ, y étant attirés par son Père qui l'a envoyé ; car il dit lui-même : *Personne ne peut venir*

à moi, si mon Père qui m'a envoyé ne l'attire. (*Joan.*, VI, 44.)

Les provisions que les frères de Joseph avaient reçues de lui sans le connaître étant consommées et la famine durant toujours dans la terre de Chanaan, la nécessité les oblige de retourner en Egypte pour acheter encore du blé et quelque difficulté qu'en fit Jacob, ils emmènent avec eux leur jeune frère Benjamin ; ils portent aussi des présents pour Joseph, avec le double de l'argent que leur coûtera le blé, et celui qu'ils avaient trouvé la première fois dans leurs sacs ; Jacob cependant prie son Dieu de leur être favorable. Ils arrivent, se présentent à Joseph, qui voyant Benjamin avec eux, leur fait préparer un grand festin dans sa maison, voulant qu'ils mangent avec lui. Eux, voyant qu'on les faisait entrer, sont saisis de crainte, ils croient qu'on va les réduire en esclavage et s'emparer de ce qu'ils ont, à cause de l'argent qu'ils avaient trouvé dans leurs sacs ; mais l'intendant de Joseph les rassure, en leur disant que c'est le Dieu de leurs pères qui leur a donné ces trésors dans leurs sacs ; il tire aussi Siméon de sa prison et le leur amène. Joseph rentrant à midi, tous ses frères lui offrent leurs présents dans l'intérieur de sa maison et se baissant jusqu'en terre ils l'adorent : il leur parle avec bonté et attachant les yeux sur Benjamin, il lui donne des bénédictions. Il se fait servir à part, ses frères à part, et les Egyptiens de sa maison à part ; mais il envoie à ses frères des mets de sa table et à Benjamin une portion cinq fois plus grande qu'àux autres. (*Gen.*, XLIII.)

Les juifs ont reçu le trésor des divines Ecritures, mais ils n'y ont rien compris et n'y comprennent rien encore. Esclaves de leur cupidité, il ne craignent que la perte de leurs biens et de leur réputation parmi ceux de leur nation, lorsqu'on veut les faire entrer dans l'Eglise, et ne pensent point aux grâces et aux miséricordes du Seigneur qu'on veut leur procurer. Néanmoins Dieu se souvient toujours de leurs pères qui lui ont été agréables : Abraham, Isaac et Jacob, vivants devant lui, s'intéressent et prient pour eux. Ils viendront un jour offrir leurs présents à Jésus-Christ, et comme ils auront Benjamin avec eux, je veux dire, comme leurs présents seront et des dons et des fruits de la grâce du Sauveur, il les acceptera ; il les nourrira du pain de sa parole qui amollira leurs cœurs et les disposera à leur parfaite réconciliation. La tendresse de Joseph pour Benjamin, son frère, nous marque celle que Jésus-Christ conserve pour ses frères selon la chair et qu'il fera éclater au jour qu'il a marqué pour s'en faire connaître.

Joseph met les siens à une dernière épreuve. Après avoir fait remplir leurs sacs de blé et mettre l'argent de chacun d'eux à l'entrée du sac et de plus sa coupe dans celui de Benjamin, il fait courir après eux lorsqu'ils sont en chemin. L'intendant de Joseph les ayant atteints, leur reproche d'avoir rendu le mal pour le bien et volé la

coupe de son maître. Ils se défendent d'une aussi noire perfidie et consentent non-seulement à la mort de celui d'entre eux qui en sera trouvé coupable, mais encore à demeurer tous esclaves de cet intendant. La coupe est trouvée dans le sac de Benjamin : alors tous déchirent leurs vêtements ; ils reviennent à Joseph , et se prosternent devant lui dans la plus grande amertume. Joseph leur reproche leur ingratitude : Ignorez-vous, leur dit-il, qu'un homme tel que je suis sait découvrir les choses cachées ? Ils répondent tous par la bouche de Juda : Que répondez-vous à monseigneur ? qu'alléguerons-nous, et comment nous justifierons-nous ? Dieu a trouvé l'iniquité de vos serviteurs : nous sommes tous esclaves de monseigneur, nous, et celui à qui on a trouvé la coupe. Joseph fait semblant de ne vouloir retenir pour esclave que Benjamin, et de renvoyer tous les autres en liberté. Mais Juda encouragé par cette première bonté, s'approche plus près de Joseph et lui parlant avec assurance, il lui rappelle avec toute la candeur et la bonne foi possibles tout ce qui s'est passé ; il fait entrer dans son récit un aveu indirect du crime qu'ils ont anciennement commis contre le frère de Benjamin et de l'ignorance où ils sont encore de ce qu'il est devenu ; et il tâche enfin d'obtenir de Joseph la grâce entière, non par pitié pour eux, mais par considération pour Jacob leur père. (*Genes.*, XLIV.)

Lorsque le temps des miséricordes de Dieu sur les juifs, prédit par Isaïe, Osée, Joël, Ezéchiel, Zacharie, Malachie et saint Paul, sera venu, Jésus-Christ leur enverra son prophète pour leur rappeler leurs ingratitude et les convaincre des crimes qui leur auront attiré les épreuves par lesquelles il les aura fait passer. Leurs yeux commençant à s'ouvrir, ils approfondiront les divines Ecritures et ils y trouveront la conviction du crime qu'on leur aura tant reproché, d'avoir mis à mort le Messie. Ils déchireront leurs cœurs, ils reviendront à Jésus-Christ, ils se prosterneront devant lui, pénétrés de la plus vive douleur ; ils contempleront, dans l'amertume de leur âme, celui qu'ils ont percé de plaies. Juda parlera pour tous, parce qu'il n'y a plus de distinction de tribus et qu'elles sont toutes confondues sous le nom de juifs, c'est-à-dire d'enfants de Juda : ils s'approcheront de Jésus-Christ avec une entière confiance, rassurés par les miséricordes qu'il aura déjà commencé de leur faire : ils confesseront le crime qu'ils ont commis contre lui : ils reconnaîtront la justice du châtement qu'ils ont mérité en cette vie et dans l'autre ; et entièrement revenus de leur aveugle présomption en leur propre justice, ils demanderont grâce, en considération de leurs anciens pères Abraham, Isaac et Jacob, dont le Seigneur veut bien se dire le Dieu, et qui vivent devant lui par le mérite de la foi qu'ils ont eue en Jésus-Christ leur Sauveur.

Joseph se fait enfin connaître à ses frères

ORATEURS SACRÉS. LVIII.

res. Je suis Joseph, leur dit-il, ce Joseph votre frère, que vous avez vendu pour être amené en Egypte ; mais maintenant ne vous abandonnez pas à la douleur, et ne croyez pas que ce soit un sujet de concevoir de l'indignation les uns contre les autres, parce que vous m'avez vendu pour être conduit en ce pays-ci ; car Dieu m'a envoyé en Egypte avant vous pour votre salut, afin que vous soyez de ceux qui seront réservés sur la terre, et que je vous conserve la vie par une grande délivrance. Dieu m'a établi le maître de toute la maison de Pharaon, et le dominateur dans toute la terre d'Egypte. Hâtez-vous d'aller trouver mon père, et dites-lui : Voici ce que vous mande votre fils Joseph : Dieu m'a rendu le maître de toute l'Egypte, venez me trouver, ne différez point ; vous demeurerez dans la terre de Gessen, vous serez près de moi, vous et vos enfants, et les enfants de vos enfants, vos brebis, vos troupeaux de bœufs, et tout ce que vous possédez ; et je vous nourrirai là, de peur que vous ne périssiez avec toute votre famille et tout ce qui est à vous. Joseph embrassa tendrement tous ses frères. Pharaon et ses officiers furent charmés de leur venue. Ce prince leur fit ordonner d'amener de Chanaan leur père et toute leur famille ; il les assura qu'il leur donnerait tous les biens de l'Egypte, et qu'il les nourrirait de ce qu'il y a de meilleur dans cette terre. Les enfants de Jacob ayant été lui annoncer cette grande nouvelle : Je n'ai plus rien à souhaiter, dit-il, puisque mon fils Joseph vit encore : j'irai, et je le verrai avant que je meure. Dieu lui ayant promis dans un songe qu'il le rendrait en Egypte le père d'un grand peuple, il s'y rendit aussitôt avec toute sa maison ; et Pharaon, à la demande de Joseph, les mit en possession de la fertile terre de Gessen. (*Gen.*, XLV, XLVI, XLVII.)

Par tout ce qui a été dit jusqu'ici, vous voyez bien, Messieurs, que l'Egypte est ici la figure de l'Eglise des Gentils ; Joseph, la figure de Jésus-Christ ; Pharaon, la figure de Dieu, Roi suprême de l'Eglise ; et les frères de Joseph, les représentants de toute la postérité de Jacob. Après donc que les Juifs, en punition de l'horrible déicide qu'ils ont commis, auront longtemps souffert la faim de la nourriture qui demeure pour la vie éternelle, Jésus-Christ plein de pitié et de miséricorde pour eux, se découvrira aux yeux de leur cœur ; il leur dira efficacement : Je suis le Messie ; ce Messie, votre Dieu Sauveur, que vous avez fait mourir, et que vous avez cédé et comme vendu aux gentils ; mon Père m'en a établi la lumière, le Chef, le Dominateur, le Maître, le Pasteur et le Sauveur ; hâtez-vous donc de venir dans l'Eglise que j'ai rassemblée de toutes les nations de la terre, et sur laquelle Dieu mon Père m'a donné toute puissance ; venez-y tous, et je vous nourrirai là : car il n'y a du blé qu'en Egypte ; il n'y a de justice et de salut que dans l'Eglise. Vous m'avez mis à mort, parce que je condamçais vos œuvres perverses ; mais en cela même vous avez

accompli les prophéties; et par la volonté miséricordieuse de mon Père, votre crime s'est tourné pour vous en remède et en moyen de salut. Alors l'Eglise sera dans la plus grande joie du retour de tout Israël. Dieu fera part aux Juifs de tous les biens spirituels, et de ce qu'il y a de meilleur dans son royaume. Pharaon et Joseph, Dieu et Jésus-Christ son Fils unique mettront leur complaisance à les nourrir des mets les plus exquis. Ils deviendront enfin les favoris du Seigneur et du Messie qu'ils avaient renoncé et si longtemps méconnu. Il y a encore dans la vie prophétique de Joseph bien d'autres traits figuratifs de Jésus-Christ; mais ce que j'en ai dit suffit pour vous l'y faire reconnaître, si toutefois il daigne dire lui-même au fond de votre cœur: Je suis le Messie.

Moïse et la loi.

Le peuple hébreu gémissait en Egypte sous l'oppression la plus tyrannique, lorsque Dieu lui suscita un libérateur en la personne de Moïse. Ce grand homme ayant reçu la mission de Dieu, et étant revêtu de sa puissance, après s'être tenu longtemps caché, vint visiter ses frères et força Pharaon, différent du précédent, et qui ne connaissait point Joseph; il le força, dis-je, par les plus terribles fléaux de la colère divine, à donner la liberté aux enfants d'Israël, ou plutôt à les laisser s'échapper à sa cruelle servitude. Ils immolèrent et mangèrent la nuit même de leur départ l'agneau pascal, dont il leur fut défendu de rompre aucun os, et en ayant appliqué le sang sur les deux jambages des portes de leurs maisons, ce sang détourna d'eux le glaive de l'Ange exterminateur, et garantit tous leurs premiers-nés de la mort dont furent frappés cette nuit même tous les premiers-nés des Egyptiens. (*Exod.*, I-XII.)

C'est ici, Messieurs, une figure de tout le genre humain gémissant sous l'oppression tyrannique du démon et du péché. Dieu lui envoie le Libérateur, ou le Messie figuré par Moïse. Ce Messie est Jésus-Christ, qui ayant reçu la mission et la puissance de Dieu son Père, vient visiter les hommes devenus ses frères, parce qu'il en a pris la nature, et force le démon appelé dans les divines Ecritures le prince de ce siècle, à lâcher sa proie, et à laisser libre le genre humain qu'il tenait depuis quatre mille ans dans la plus tyrannique servitude.

La figure change: Dieu se plaît à représenter le Messie sous différents emblèmes: c'est l'agneau pascal qui prend la place de Moïse, pour figurer le Messie. Cet agneau qui devait être sans aucune tache, représente Jésus-Christ, victime innocente et sans tache, immolé pour le salut du monde, dont on ne rompit aucun os sur la croix, et dont le sang appliqué à ses élus, qui sont les premiers-nés de son royaume, les garantit de la mort éternelle, à laquelle sont condamnés tous ceux qui ne sont pas marqués de ce sang adorable. L'agneau pascal est mangé

tout entier par les juifs, comme Jésus-Christ se donna à manger à ses apôtres et se donna tous les jours à manger tout entier aux fidèles, sous les espèces et apparences du pain. Je ne pousse pas plus loin l'application de la figure à la vérité.

Je pourrais encore vous montrer dans cette colonne de feu, qui, placée durant la nuit entre les Hébreux et les Egyptiens, éclairait les premiers, et était ténébreuse pour les seconds, une image de Jésus-Christ crucifié, sujet de scandale pour les juifs, objet de folie pour les gentils; mais pour tous ceux des juifs et des gentils qui sont appelés à la foi, puissance et sagesse de Dieu. Je pourrais également vous faire voir dans le passage du peuple à travers les eaux de la mer Ronge, qui les sauvent de la poursuite de Pharaon et de son armée, une figure des eaux du baptême, qui tirant leur efficace du sang de Jésus-Christ, sauvent le nouveau peuple de la poursuite et de la tyrannie du démon et du péché, dont les souillures sont noyées et effacées dans ces eaux salutaires. Mais il faut que je me borne aux figures les plus frappantes.

Dieu fait alliance avec son peuple dans le désert de Sinai, et il veut que le sang interviene dans cette alliance. Moïse offre donc des victimes, et d'une partie de leur sang, il asperge tout le peuple après lui avoir lu le livre de l'alliance, en lui disant: *Voici le sang de l'alliance que le Seigneur a faite avec vous.* (*Exod.*, XXIV, 8.) Cette alliance extérieure, par laquelle la loi de Dieu n'était gravée que sur la pierre, et où l'on n'offrait que des animaux, dont le sang était incapable d'effacer les péchés, servait à figurer cette autre alliance intérieure, qui, par l'intervention et l'aspersion du sang de Jésus-Christ, Agneau de Dieu, qui ôte les péchés du monde, grave la loi de Dieu dans le cœur.

Moïse descendant de la montagne de Sinai, et portant entre ses mains les tables de la loi, avait le visage tout rayonnant de gloire de l'entretien qu'il avait eu avec Dieu. Aaron et tous les enfants d'Israël craignirent de s'approcher de lui; mais Moïse ayant mis un voile sur son visage, les fit tous venir devant lui, et leur intima les ordonnances du Seigneur. Il ne quittait ce voile que lorsqu'il rentrait dans le tabernacle. (*Exod.*, XXXIV, 29-35.) Le Fils de Dieu, Médiateur de la nouvelle et vraie alliance, est venu intimer aux hommes les ordonnances du Seigneur; mais s'il fût venu dans tout l'éclat de sa majesté, les hommes n'auraient pu la soutenir, et en auraient été opprimés: il a donc couvert son adorable personne du voile de l'humanité, pour se rendre accessible aux hommes; il s'est rendu faible avec eux; il les a fait approcher de lui sans crainte, et avec la confiance des enfants; il les a instruits dans une chair mortelle de toutes les volontés de son Père; mais lorsqu'il est retourné dans le tabernacle du ciel, pour parler à son Père en faveur des hommes, il s'est dépoillé de tout ce qu'il avait

auparavant de mortel et de corruptible, et n'a plus laissé éclater que la gloire que son Père lui communique de toute éternité avec la nature divine.

Le bouc émissaire.

Le grand prêtre ne pouvait entrer dans le Saint des saints, où était l'Arche, qu'une seule fois dans l'année; et il n'était permis à personne autre d'être dans le tabernacle, jusqu'à ce que le grand prêtre fût sorti du Saint des saints. Il y entra avec le sang d'un jeune taureau et d'un bouc, dont il faisait l'aspersion devant le Seigneur pour ses propres péchés, pour ceux de toute sa maison, et pour ceux de tous les enfants d'Israël. En sortant du Saint des saints et du tabernacle, on lui présentait un autre bouc, sur lequel le sort était tombé, pour être le bouc émissaire : il mettait ses deux mains sur la tête de ce bouc vivant, en confessant tous les péchés des enfants d'Israël : il en chargeait avec imprécation la tête de cet animal, et il l'envoyait dans le désert, ainsi chargé des iniquités de tout le peuple. (*Urvit.*, XVI.)

Ces deux boucs, l'un vivant et l'autre égorgé, ne sont qu'une seule figure de Jésus-Christ. Le ciel était fermé à tous les hommes; ils ne pouvaient y entrer jusqu'à ce que Jésus-Christ, Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, vint le leur ouvrir. Il est donc venu, chargé par son Père des iniquités de tout le genre humain : il s'est offert vivant à son Père, il a été mené hors de Jérusalem, comme le bouc émissaire était mené hors du camp dans le désert : il a été immolé comme l'autre bouc, pour l'expiation des péchés de tout le monde, dont il s'était chargé. Mais ce que ne pouvait pas le grand prêtre de l'ancienne loi, Jésus-Christ, le grand prêtre de la nouvelle, l'a opéré : je veux dire qu'Aaron et ses successeurs ne pouvaient ouvrir le ciel aux pécheurs, ni se l'ouvrir à eux-mêmes, avec le sang d'un bouc; c'est pourquoi il fallait qu'ils répétassent chaque année la même expiation, qui n'était qu'extérieure; l'entrée du tabernacle pendant l'expiation, et du sanctuaire en tout temps, était interdite à tout mortel, excepté le grand prêtre : mais Jésus-Christ étant entré dans le sanctuaire du ciel une seule fois, par un tabernacle fait de la main de Dieu, c'est-à-dire, par sa divinité, non avec le sang des animaux, mais avec le sien propre, il l'a ouvert pour toujours aux pécheurs, qu'il a sanctifiés et rendus parfaits pour toujours par cette seule oblation.

Le serpent d'airain.

Le peuple s'étant soulevé contre le Seigneur, il leur envoya des serpents brûlants, qui par leurs piqûres firent mourir un grand nombre d'Israélites. Ils eurent recours à Moïse, confessèrent leur péché, et le conjurèrent de prier le Seigneur pour eux. Il pria pour le peuple; et par l'ordre du Seigneur, il fit un serpent d'airain qu'il éleva, comme un signe, sur une perche; et quiconque

étant piqué par les serpents brûlants, jetait les yeux sur celui d'airain, était guéri. (*Num.* XXI, 4-9.) Le genre humain soulevé contre Dieu et mortellement blessé par la piqûre de l'ancien serpent qui séduisit nos premiers parents, n'a pu être guéri qu'en confessant sa misère et son iniquité, en recourant à Jésus-Christ comme à son médecin, en le conjurant d'intercéder pour lui, en se tournant vers lui, en le regardant élevé sur la croix comme sa victime, et en mettant toute sa confiance dans les mérites de ce divin Rédempteur. C'est Jésus-Christ lui-même qui nous a donné l'explication de cette figure. *Comme Moïse, dit-il, éleva dans le désert le serpent d'airain, il faut que le Fils de l'homme soit de même élevé en haut; afin que tout homme qui croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.* (*Joan.*, III, 14, 15.)

Josué.

Moïse conduit pendant quarante ans les Israélites dans le désert; mais il ne peut les faire entrer dans la terre promise : Dieu ne lui en accorde la vue que de loin, c'est Jésus, fils de Nun, ou Josué, qui introduisit un peuple nouveau; car tous ceux qui étaient sortis d'Égypte avec Moïse, à l'exception de Josué et de Caleb, étaient tous morts dans le désert, et ce fut une race nouvelle qui entra dans la terre promise. Néanmoins deux tribus et demie s'établirent en deçà du Jourdain, du vivant même de Moïse; mais tous les combattants de ces deux tribus et demie se mirent en marche avec les autres, sous la conduite de Josué, passèrent avec eux le Jourdain, comme leurs pères avaient passé la mer Rouge, et furent circoncis avec eux : ils aidèrent leurs frères à conquérir la terre promise, et ils ne jouirent du partage qui leur avait été donné, que quand leurs frères furent en possession de l'héritage que Josué leur distribua par le sort. En s'en retournant au delà du Jourdain, ils bâtirent un autel, non pour y offrir des holocaustes et des victimes, et faire schisme avec leurs frères, mais pour servir de témoignage qu'ils avaient droit à ceux que l'on offrirait pour tout Israël sur l'autel du Seigneur, dans le lieu qu'il aurait choisi. (*Num.*, XXVII. 12-23; *Josue*, I, III, IV, V, XXII.)

Le ministère de Moïse ne pouvait ouvrir le ciel aux hommes; il n'était établi que pour le montrer de loin, et pour promettre et figurer le ministère de Jésus-Christ, qui seul étant le vrai Josué, ou Sauveur, a pu faire entrer les hommes dans le royaume des cieux, figuré par la terre promise. Ce n'est point la race incrédule et rebelle qui y entre; elle périt toute dans le désert de ce monde, à l'exception d'un très-petit nombre d'élus, que Dieu préserve, de la corruption générale, et qui sont figurés par Josué et Caleb; c'est une nouvelle race qui est purifiée par les eaux du baptême, figurées par celles du Jourdain; et les effets de ce premier sacrement sont de circon-

cire leur cœur, et d'en retrancher tous les mauvais amours, comme Josué, après avoir passé le Jourdain, circoncit tous les enfants d'Israël. Avant que d'être mis en possession du royaume des cieux, ils ont des combats à soutenir contre de puissants ennemis, le démon, le monde et leurs propres passions; mais Josué marche à leur tête: Dieu, par sa grâce toute-puissante que Jésus-Christ leur a méritée, vient à leur secours; il combat pour eux et avec eux; et au son redoublé de leurs trompettes, les murs de Jéricho tombent; c'est-à-dire, à leurs prières ferventes, les batteries dressées contre eux par le démon, le monde et la chair, sont détruites, et ne servent qu'à augmenter leur triomphe.

Dans cette armée du Seigneur se trouvent, avec les neuf autres tribus et demie, les deux et demie, qui ont leurs héritages au delà du Jourdain: l'Eglise de Jésus-Christ embrasse les justes de l'Ancien Testament, comme ceux du Nouveau: les uns et les autres ont été lavés dans le sang de Jésus-Christ; les uns et les autres ont été circoncis de cœur; les uns et les autres ont combattu sous les étendards et les ordres du vrai Josué. Mais les tribus d'au delà du Jourdain, les justes de l'ancienne loi, n'ont joui de leur héritage qu'après que la terre promise a été conquise par Josué, qu'après que Jésus-Christ a pris possession du royaume des cieux, et a réglé, par un heureux sort, la place de chacun de ses élus. Il n'y a point de division entre les tribus d'au delà et d'au deça du Jourdain, entre les justes de l'ancienne loi et ceux de la nouvelle: les patriarches et les prophètes donnent la main aux apôtres et à leurs disciples: l'ancienne alliance fournit les prophéties: la nouvelle produit leur accomplissement; l'une contient les figures, l'autre manifeste la vérité; et la même religion fait dans l'une, les justes par la foi en Jésus-Christ à venir; et dans l'autre, les justes par la foi en Jésus-Christ venu. Enfin l'autel dressé par les deux tribus et demie, n'est point un monument de schisme avec les autres tribus; l'ancien culte n'est point un sujet de division entre l'ancien et le nouveau peuple qui l'a abandonné pour embrasser le culte en esprit et en vérité: au contraire, il est un monument de l'adhésion de l'ancien peuple au culte établi par Jésus-Christ, non pour un seul peuple, mais pour toutes les nations de la terre.

David et Salomon.

David persécuté par Saül, à la place de qui Dieu l'avait fait sacrer pour régner sur son peuple, est une autre figure très-vive de Jésus-Christ, persécuté par les juifs à cause qu'il venait établir un nouveau culte à la place de l'ancien, substituer la vérité aux figures, l'amour à la crainte, le règne de la grâce à la servitude de la loi. David, maître de la vie de Saül, proteste qu'il n'attentera jamais sur sa personne, mais qu'il attendra

que ses jours soient finis. Jésus-Christ déclare qu'il n'est pas venu détruire la loi ni les prophètes, mais les accomplir; et que le ciel et la terre passeront plutôt que tout ce qui est dans la loi ne soit accompli; il ne change donc rien au culte extérieur jusqu'à ce que le temps de la Synagogue soit achevé. David, poursuivi à mort, se retire chez les incircis. Jésus-Christ, mis à mort par les Juifs, se retire chez les gentils. Lorsque David s'est fixé à Siceleg parmi les Philistins, Dieu envoie ceux-ci pour le venger de Saül qui périt dans cette guerre avec ses enfants et la meilleure partie de son armée. Lorsque Jésus-Christ a fixé le siège de son Eglise parmi les gentils, et principalement à Rome, Dieu envoie les Romains pour détruire Jérusalem et la plus grande partie de la nation juive en punition du meurtre du Messie. David livre les enfants de Saül et de Nespha aux Gabaonites qui les crucifient. Jésus-Christ livre les juifs, ses meurtriers, à toutes les nations qui les détestent; elles en font des massacres horribles et traitent les restes en esclaves. David soumet à son empire tous les peuples voisins qui s'étaient déclarés ses ennemis et ceux du peuple de Dieu. Jésus-Christ soumet au sien toutes les nations de la terre auparavant ses ennemis, et les contraint à lui rendre hommage et à l'adorer comme leur Dieu. David, après avoir fait toutes ses conquêtes, demande s'il n'est pas resté quelqu'un de la race de Saül, à qui il puisse marquer la bonne volonté et l'amitié qu'il avait pour Jonathas, et on lui amène Miphiboseth estropié, qu'il comble de biens et qu'il fait manger tous les jours à sa table parmi ses enfants. Jésus-Christ, après qu'il aura étendu son empire sur tout le monde, se ressouviendra de ses anciennes miséricordes envers les patriarches et les prophètes; il attirera à lui par sa grâce, et il rassemblera les restes dispersés et percés de leurs enfants; il les comblera de ses biens et les admettra à sa table avec ceux de sa famille.

David veut bâtir un temple au Seigneur; mais la construction de ce temple est réservée à son fils Salomon; il ne fait qu'en ramasser tous les matériaux. Jésus-Christ sur la terre ramasse les matériaux qui doivent entrer dans la structure du temple éternel qu'il élèvera à la majesté de son père; et les élus sont les pierres vivantes de ce temple auguste. Salomon, roi pacifique et sans ennemis, craint et respecté de tous les princes voisins, recevant des présents de chacun d'eux, et n'ayant point d'égal pour ses richesses et sa magnificence, bâtit ce temple pour lequel David avait ramassé tous les matériaux. Jésus-Christ, triomphant dans le ciel, n'ayant plus d'ennemis sur la terre, Prince immortel de la paix, recevant les adorations de tous ses élus, jouissant de toute sa gloire, remettra son Eglise à son Père; et c'est là le temple que Dieu, dans la trinité de ses personnes, remplira éternellement de sa majesté, qu'il

éclairera de sa vérité, qu'il embrasera de sa charité, qu'il pénétrera de sa divinité, qu'il

inondera enfin du torrent inépuisable de sa félicité.

ABRÉGÉ DES INSTRUCTIONS PRÉCÉDENTES,

EN FORME DE CATÉCHISME.

PAR DEMANDES ET PAR RÉPONSES.

Vous trouverez, Messieurs, que je me suis peut-être un peu trop étendu dans les instructions que je viens de vous donner, et vous ne croirez pas qu'il vous soit possible de les retenir toutes. Ce n'a pas été là non plus mon intention. J'ai voulu seulement vous convaincre de ces deux vérités essentielles : l'une, que le Messie promis est venu; l'autre, que Jésus-Christ est ce Messie. Pour vous en convaincre, il fallait vous en présenter des preuves multipliées, afin que l'une venant à l'appui de l'autre, votre esprit ne pût plus se refuser à ces deux vérités. Si la lecture de ces preuves a produit en vous cette conviction, c'est tout le fruit que j'en espérais. Je vais présentement réduire en peu de paroles tout l'essentiel de ces instructions, afin que si Dieu vous fait la grâce d'embrasser la religion chrétienne qui est la seule véritable, vous soyez en état de rendre raison de votre foi. Je suivrai la méthode des catéchismes; et pour soulager votre mémoire, je diviserai ces instructions par leçons.

LEÇON I^{re}.

Demande. — Quel remède Dieu promet-il à l'homme après son péché?

Réponse. — Dieu lui promet de lui envoyer un Sauveur qui écraserait la tête du serpent (*Gen.*, III, 15); c'est-à-dire qui détruirait l'empire que le démon avait pris sur l'homme en l'entraînant dans le péché, sous la figure et par le moyen du serpent.

Demande. — Comment appelez-vous ce Sauveur que Dieu promet d'envoyer à l'homme devenu criminel?

Réponse. — Je l'appelle le Messie ou le Christ.

Demande. — Que veut dire ce nom de Christ?

Réponse. — Il veut dire oint. Car comme les prêtres et les rois sont les oints du Seigneur, chacun dans leur ordre, le Messie est, d'une manière plus excellente qu'eux tous, l'oint du Seigneur. (*Psal.* XLIV, 8.)

Demande. — Le Messie n'a donc pas été promis au seul peuple juif?

Réponse. — Le Messie a été promis à tout le genre humain en la personne de ses deux premiers parents, Adam et Eve, et Dieu en renouvela la promesse à Abraham (*Gen.*, XXII, 18), à Isaac (*Gen.*, XXVI, 4), et à Jacob pour toutes les nations de la terre. (*Gen.*, XXVIII, 14.)

Demande. — Pourquoi donc fit-il des Juifs son peuple particulier?

Réponse. — Ce fut pour leur confier le dépôt des divines Écritures où il voulut consigner la promesse du Messie qui commençait à s'oublier parmi les hommes; et aussi parce que c'était d'eux et de la race d'Abraham, d'Isaac et de Jacob qu'il voulait faire naître le Messie, en qui toutes les nations de la terre devaient être bénies. (*Ibid.*)

Demande. — Par quels moyens Dieu conserva-t-il parmi les Juifs le souvenir de la promesse du Messie?

Réponse. — Il le conserva, comme je viens de le dire, par les Écritures qu'il inspira à Moïse et aux autres saints prophètes, et aussi par les cérémonies du culte extérieur prescrit par la loi de Moïse.

Demande. — Comment les cérémonies du culte extérieur prescrit par la loi de Moïse conservaient-elles le souvenir de la promesse du Messie?

Réponse. — Elles en conservaient le souvenir, parce que c'étaient autant de figures du sacrifice que le Messie devait offrir, et de ses effets, qui devaient être l'abolition du péché (*Daniel.*, IX, 24) et la réconciliation de l'homme avec Dieu. (*Isa.*, LIII, 5, 10, 11.)

Demande. — Le culte extérieur prescrit par la loi de Moïse était-il établi pour toujours?

Réponse. — Non; car puisqu'il n'était établi que pour conserver le souvenir de la promesse du Messie et pour figurer son sacrifice, il est visible qu'il devait finir à la venue du Messie. La promesse ne subsiste plus quand elle est accomplie; et la figure doit s'évanouir lorsque la vérité survient.

Demande. — Pourriez-vous me prouver par l'Écriture ce que vous venez de dire?

Réponse. — Oui. Moïse, quarante ans après avoir reçu la loi et l'avoir donnée aux Juifs, leur dit que Dieu leur susciterait du milieu de leurs frères un prophète semblable à lui, c'est-à-dire législateur comme lui; que Dieu lui mettra ses paroles dans la bouche, et qu'il leur dira tout ce que le Seigneur lui ordonnera; qu'enfin si quelqu'un ne veut pas entendre les paroles que ce prophète prononcera au nom du Seigneur, le Seigneur lui-même en fera la vengeance. (*Deuter.*, XVIII, 15-19.) Les Juifs ne devaient donc écouter Moïse et

suivre sa loi que jusqu'à la venue de ce prophète législateur, qui devait leur annoncer les paroles que Dieu mettrait dans sa bouche, et qu'il leur était ordonné d'écouter.

Demande. — Ne s'ensuit-il pas de là, que la loi de Moïse n'était pas bonne.

Réponse. — Non. Il s'ensuit seulement qu'elle n'était établie que pour un temps, et pour conduire à une autre meilleure et plus parfaite, qui devait être donnée aux hommes par ce prophète législateur, qui est le Messie.

Demande. — Ne s'ensuivra-t-il pas du moins que Dieu changerait de dessein, en abrogeant la loi qu'il avait donnée par Moïse ?

Réponse. — Non. Car le dessein de Dieu a été uniquement d'envoyer le Messie aux hommes; c'est pour quoi il la promit par Moïse lui-même; et en l'envoyant, il n'a fait qu'exécuter son dessein.

Demande. — Comment accordez-vous ce que vous venez de dire avec ce qui est dit si souvent dans l'Écriture, que la loi donnée par Moïse doit durer à jamais ?

Réponse. — La loi proprement dite est comprise dans les préceptes moraux du Décalogue, que Dieu grava sur les deux tables de pierre. Cette loi fut gravée dans le cœur de l'homme à l'instant de sa création, elle fut ensuite obscurcie et presque effacée par le péché; Dieu la donna aux juifs sur des tables de pierres, par le ministère de Moïse; et il l'écrivit dans le cœur par le ministère du Messie. Ainsi, quant à cette partie, qui est la principale, la loi de Moïse durera à jamais. Outre ces préceptes moraux, il y en avait d'autres qui réglaient le culte extérieur; et ceux-là étant des figures du Messie et de son œuvre, ont dû cesser à sa venue. Enfin ceux qui réglaient le gouvernement civil et la forme des jugements parmi les juifs, n'étaient que pour leur république, et ils ont eu le même sort qu'elle; quoique les autres peuples, les uns plus, les autres moins, en aient adopté une partie.

LEÇON II.

Demande. — Dieu a-t-il accompli la promesse qu'il avait faite d'envoyer le Messie ?

Réponse. — Oui, il l'a accomplie depuis plus de dix-sept siècles.

Demande. — Donnez-m'en quelque preuves.

Réponse. — 1° Jacob prédit que le sceptre ne se retirera point de Juda, ni le législateur de sa postérité, jusqu'à ce que le Messie vienne (*Gen.*, XLIX, 10.) Or il y a plus de dix-sept siècles que le sceptre et le législateur se sont retirés de la postérité de Juda. Il y a donc plus de dix-sept siècles que le Messie est venu.

2° Aggée (II, 8, 10.) et Malachie (III, 1) présentent que le Messie viendra dans le temple bâti par Zorobabel. Mais il y a plus de dix-sept cents ans que ce temple n'est

plus. Donc il y a plus de dix-sept cents ans que le Messie est venu.

3° Daniel (IX, 24, 25) prédit que le Messie sera mis à mort à la soixante-dixième semaine, qui s'écoulera depuis l'ordre donné par Artaxerxès de rebâtir Jérusalem, détruite par Nabuchodonosor. Or, que ce soient là des semaines de jours, ou d'années, il y a plus de dix-sept siècles qu'elles sont écoulées. Il y a donc plus de dix-sept siècles que le Messie a été mis à mort.

4° Le même prophète prédit (*Ibid.*, 26.) qu'après le meurtre du Messie, un peuple étranger, conduit par un chef, détruira Jérusalem et son temple. Mais il y a dix-sept siècles que les Romains conduits par Titus ont détruit Jérusalem et le temple. Donc il y a plus de dix-sept siècles que le Messie a été mis à mort.

5° Le même prédit (*Ibid.*, 27) que la désolation de la ville et du temple se répandra sur le peuple qui aura renoncé le Messie, jusqu'à une ruine entière et inévitable. Or il y a plus de dix-sept siècles que cette désolation s'est répandue et qu'elle persévère sur les juifs. Donc il y a plus de dix-sept siècles qu'ils ont renoncé le Messie.

6° Le Messie devait naître de la tribu de Juda (*Isa.*, LXV, 9) et de la famille de David (*Jerem.*, XXIII, 5) : il fallait donc qu'il naquît au temps que cette tribu était distinguée des autres, et que cette famille subsistât encore. Mais il y a plus de dix-sept siècles que les tribus sont confondues, sans qu'il soit possible de les distinguer, et que la famille de David est entièrement éteinte. Donc il y a plus de dix-sept siècles que le Messie est venu.

7° Enfin, les juifs eux-mêmes sont venus, il y a plus de douze siècles, que tous les termes marqués pour la venue du Messie étaient passés, et perdant toute espérance, ils ont maudit ceux qui supputaient les temps du Messie (Bossuet, *Histoire univers.*, II^e part., chap. 13). Preuve évidente qu'il n'y a que leur endurcissement volontaire qui les empêche de reconnaître qu'il est venu.

Demande. — Vous avez fort bien prouvé que le Messie est venu depuis plus de dix-sept siècles; mais il s'agit de savoir qui est le Messie ?

Réponse. — C'est Jésus-Christ, Fils unique de Dieu avant tous les siècles, né dans le temps d'une vierge nommée Marie, de la tribu de Juda et de la famille de David.

Demande. — Quelles raisons avez-vous de croire que Jésus-Christ est le Messie ?

Réponse. — Je le crois fermement, parce qu'en lui seul se rencontrent tous les caractères du Messie annoncés par les prophètes, et que lui seul a accompli tout ce qu'ils avaient prédit du Messie.

Demande. — Pourriez-vous me le faire voir plus en détail ?

Réponse. — Très-volontiers. Pour cela je rapporterai ce que les prophètes ont prédit touchant la personne, le ministère, et le sacrifice du Messie; et par la confrontation

que j'en ferai avec Jésus-Christ, il sera démontré qu'il est le Messie prédit par les prophètes.

LEÇON III.

Demande. — Qu'est-ce que les prophètes ont dit de la personne du Messie?

Réponse. — Ils ont dit qu'il est engendré de Dieu avant tous les siècles; qu'il est Dieu; qu'il devait naître dans Bethléem Ephrata; qu'il naîtrait d'une vierge; qu'il serait fils, c'est-à-dire, descendant de David; qu'il serait enfin Dieu avec nous, ou Dieu-homme.

Demande. — En quel endroit est-il dit que le Messie est engendré de Dieu avant tous les siècles?

Réponse. — Dans les psaumes, ou le Seigneur (Jéhovah) dit au Messie: *Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui (Psal. II 7.)*; et: *Je vous ai engendré de mon sein avant la création de la lumière (Psal. CIX, 3)*. Et dans Michée (V, 2): *Sa génération est dès le commencement, dès l'éternité.*

Demande. — Où est-il dit que le Messie est Dieu?

Réponse. — Dans les psaumes où le prophète dit au Messie: *Votre trône, ô Dieu, est un trône éternel (Psal. XLIV, 7)*; dans Isaïe, où le Messie est appelé *l'Admirable, le Conseiller, Dieu, le Fort, le Père de l'éternité (Isa., IX, 6)*, et dans Jérémie (XXIII, 6): *Voici le nom qu'ils donneront à ce Roi, le Seigneur notre Juste (Jehovah Hiddekenou).*

Demande. — Il s'ensuivrait de ce que vous venez de dire, qu'il y aurait plus, d'un Dieu.

Réponse. — Non. Il n'y en a qu'un seul en trois personnes, qui sont le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Le Père ne reçoit rien de personne, et il communique au Fils de toute éternité tout ce qu'il est, excepté d'être Père; et de même le Père et le Fils, comme un seul et même principe, communiquent de toute éternité au Saint-Esprit tout ce qu'ils sont, excepté d'être Père et d'être Fils. Ainsi le Père donne tout, et ne reçoit rien: le Fils reçoit tout, et ne donne tout: le Saint-Esprit reçoit tout, et ne donne rien, et tous les trois ensemble, étant un seul et même Dieu, par une seule et même opération, font tout ce qui se fait hors d'eux dans le monde.

Demande. — Les prophètes ont-ils connu cette trinité de personnes en Dieu?

Réponse. — Oui. Car comment auraient-ils pu dire que le Messie est Dieu et engendré de Dieu, s'ils n'eussent connu la pluralité de personnes en Dieu, dont l'une engendre et l'autre est engendrée? Comment Salomon aurait-il pu demander *quel est le nom de Dieu, et quel est le nom de son Fils (Prov., XXX, 4)*, s'il n'eût pas connu que Dieu a un fils? Comment Isaïe aurait-il pu dire qu'il a été *envoyé par le Seigneur Dieu et par son Esprit (Isa., XLVIII, 16)*, s'il n'eût pas connu la Trinité de trois personnes en Dieu? Mais ces saints prophètes n'ont parlé que mystérieusement et énigmatiquement de l'adorable Trinité, parce que la parfaite et claire révé-

lation de ce grand mystère était réservée au Messie.

Demande. — Où était-il dit que le Messie devait naître dans Bethléem Ephrata?

Réponse. — Dans Michée qui dit (V, 2): *Et vous, Bethléem Ephrata, vous êtes regardée comme un lieu trop peu considérable pour donner des princes à Juda; mais c'est de vous, dit le Seigneur, que sortira mon Fils, pour être le Dominateur dans Israël.*

Demande. — Qu'était-ce que Bethléem Ephrata?

Réponse. — C'était une petite ville de la tribu de Juda, où étaient la maison, la famille et le patrimoine de David, et qu'il ne faut pas confondre avec une autre Bethléem, qui était une ville de la tribu de Zabulon.

Demande. — Où est-il dit que le Messie naîtrait d'une Vierge?

Réponse. — Dans Isaïe, qui dit (VII, 14): *La Vierge qui m'est montrée concevra et enfantera un Fils; ô Vierge, vous l'appellerez Emmanuel.*

Demande. — Où est-il dit que le Messie serait fils, c'est-à-dire descendant de David?

Réponse. — Dans Isaïe, qui dit (II, 1): *Il sortira un rejeton du tronc coupé de Jessé, et une fleur naîtra de sa racine; l'Esprit du Seigneur se reposera sur lui*, etc. Dans Jérémie, qui dit (XXIII, 5, 6): *Le temps vient, dit le Seigneur, que je susciterai à David une race juste: un Roi régnera, qui sera sage.... Et voici le nom qu'ils donneront à ce Roi, le Seigneur notre Justice.* Enfin les prophètes ne désignent le Messie par le nom de *David*, que parce qu'il doit en être le fils, ainsi que de *Jessé* père de David. (*Osee, III, 5; Ezech., XXXVII, 24, 25.*)

Demande. — Où est-il dit que le Messie serait Dieu avec nous?

Réponse. — Dans Isaïe, qui, comme nous l'avons vu ci-dessus, l'appelle *Emmanuel*, mot hébreu qui signifie *Dieu avec nous*; et qui, après l'avoir prédit comme un *petit enfant qui nous est né*, et comme un *fils qui nous est donné*, l'appelle *Dieu, le Fort, le Père de l'éternité (Isa., IX, 6)*. Et dans Baruch (III, 36-38), qui dit: *C'est lui qui est notre Dieu.... après cela, il a été vu sur la terre, et il a conversé avec les hommes.*

Demande. — Pourrez-vous maintenant faire voir que Jésus-Christ est le Messie que les prophètes ont prédit dans les textes que vous venez de rapporter?

Réponse. — Rien n'est plus aisé. Car Jésus-Christ est indubitablement fils, c'est-à-dire descendant de David; il est né dans Bethléem Ephrata, non par hasard, mais parce que Marie sa mère et Joseph époux de Marie ayant été obligés, selon l'édit de l'empereur Auguste, de s'aller faire inscrire dans le lieu de leur famille, se rendirent à Bethléem, parce qu'ils étaient l'un et l'autre de la maison et famille de David, et ce fut là que Jésus-Christ vint au monde; il est né, et le seul né d'une vierge; il s'est hautement déclaré Fils de Dieu, et Dieu comme son Père; et il l'a prouvé invinciblement par ses miracles. Ajoutez encore qu'il est venu au

temps précis où les prophètes avaient fixé la venue du Messie. Il est donc le Messie et l'Emmanuel, ou Dieu avec nous, que les prophètes avaient prédit.

LEÇON IV.

Demande. — Pourquoi le Messie a-t-il été envoyé de Dieu ?

Réponse. — Pour racheter l'homme de l'esclavage du péché et pour le sauver.

Demande. — L'homme était donc esclave du péché, et perdu ?

Réponse. — Oui. Le repentir que Dieu témoigna de l'avoir fait, la résolution qu'il prit et exécuta de l'exterminer par un déluge universel (*Gen.*, VI, 6; VII) en est une preuve évidente.

Demande. — L'homme avait-il été créé dans cet état ?

Réponse. — Non. *L'homme fut créé droit et innocent* : il fut fait à l'image et à la ressemblance de Dieu. (*Gen.*, I, 26, 27.) Or il n'aurait pu ressembler à Dieu, qui est la sainteté même, s'il n'eût été droit et innocent.

Demande. — Comment l'homme déchet-il de l'état d'innocence où vous dites qu'il avait été créé ?

Réponse. — Il en déchet, en désobéissant à Dieu qui lui avait fait un commandement de ne pas manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. (*Gen.*, II, 16, 17.)

Demande. — Était-ce un si grand mal de manger d'un fruit ?

Réponse. — Ce n'était pas un mal en soi de manger d'un fruit ; mais c'en fut un très-grand de désobéir à Dieu. *Le commencement de l'orgueil de l'homme a été de commettre une apostasie à l'égard de Dieu, parce que son cœur s'est retiré de celui qui l'avait créé ; car le principe de tout péché est l'orgueil.* (*Eccli.*, X, 14, 15.) C'est par orgueil que l'on désobéit à Dieu ; et c'est là, dit l'Écriture, le crime de l'idolâtrie (*I Reg.*, XV, 23), puisque l'homme se met dans son cœur à la place de Dieu.

Demande. — Quelles furent les suites de ce péché de l'homme ?

Réponse. — Il perdit la vie de la grâce, et devint odieux à Dieu ; il tomba dans la mort éternelle, et ne mérita plus que l'enfer ; il éprouva des ténèbres dans son esprit auparavant orné de toutes les connaissances nécessaires, et des mouvements déréglés de sa chair (*Gen.*, II, 25 ; III, 7) auparavant soumise à son esprit ; il fut condamné à manger son pain à la sueur de son front, aux douleurs, aux maladies, à toutes les misères et à la mort (*Ibid.*, 19) ; et la terre fut maudite à cause de lui. (*Ibid.*, 17) ; enfin, il fut chassé pour toujours du jardin de délices, où il avait d'abord été placé. (*Ibid.*, 23, 24.)

Demande. — Le péché dont Adam et Eve se rendirent coupables, passa-t-il à leurs descendants ?

Réponse. — Oui. Car un joug pesant accable les enfants d'Adam, depuis le jour qu'ils sortent du ventre de leur mère jusqu'au jour de leur sépulture. (*Eccli.*, XL, 1.) Et David dit de lui-même : *J'ai été conçu dans l'iniquité,*

et ma mère m'a conçu dans le péché. (*Psal* L, 7.)

Demande. — Comment nommez-vous ce péché qui passe à tous les hommes ?

Réponse. — *Le péché originel*, parce qu'il nous est communiqué par l'origine infecte que nous tirons d'Adam et d'Eve.

Demande. — Comment des hommes qui n'étaient pas encore, ont-ils pu devenir coupables d'un péché commis par leurs premiers parents ?

Réponse. — C'est un mystère qui ne nous a été révélé qu'afin que nous le croyions. Il nous suffit d'être convaincus par notre propre expérience, que nous subissons tous la condamnation d'Adam. Or Dieu, qui est la justice et la bonté même, ne peut condamner que des coupables : nous sommes donc tous coupables du péché d'Adam.

Demande. — Ne pourrait-on pas dire que l'homme est porté au mal par sa propre nature, sans attribuer cette pente au mal à un péché originel ?

Réponse. — L'homme étant un être borné, tend par sa nature au néant, et par conséquent au péché, s'il n'est soutenu du secours de Dieu. Or Dieu l'avait donné à Adam, ce secours, pour lui et pour toute sa postérité, sous la condition qu'il lui demeurerait fidèle ; mais Adam prévariqua : il voulut se satisfaire au mépris de Dieu ; et en se blessant soi-même, il blessa toute sa race avec lui. Dès lors la nature de l'homme, ainsi blessée et corrompue, ne le porta plus qu'au mal.

Demande. — Avez-vous des preuves historiques de cette funeste suite du péché originel ?

Réponse. — L'histoire entière du genre humain en est une preuve sans réplique. Depuis le premier fils d'Adam, qui tua son frère, elle ne nous rapporte que des meurtres, des brigandages, des rapines, des injustices, des crimes de toute espèce. *Dieu voyant que la malice des hommes était extrême sur la terre, se repentit d'avoir fait l'homme* (*Gen.*, VI, 6), et en extermina la race par le déluge. Noé seul et sa famille furent réservés ; mais bientôt après leur race fut aussi corrompue que celle que Dieu avait exterminée. L'idolâtrie vint mettre le comble au dérèglement des passions. L'homme divinisa tous les vices. Tous les peuples furent abandonnés à leurs voies corrompues. Le peuple juif se rendit encore plus criminel que les Chananéens qu'il avait reçu ordre d'exterminer, puisque, non-seulement il avait commis les mêmes abominations que ces peuples, et de plus grandes encore, mais qu'il les commit avec plus de lumières. (*IV Reg.*, XXI, 9.)

Demande. — Voilà le genre humain dans un terrible état. Dieu le laissa-t-il sans espoir ?

Réponse. — Non. Dieu lui promit, aussitôt après sa chute, de lui envoyer un Sauveur, qui est le Messie.

LEÇON V.

Demande. — Vous avez dit, dans la leçon

précédente, que Dieu, aussitôt après la chute de l'homme, lui promit de lui envoyer un Sauveur, qui est le Messie. Où trouvez-vous cette promesse ?

Réponse. — Je la trouve dans les paroles que Dieu prononça contre le serpent : *Je mettrai, lui dit-il, une inimitié entre toi et la femme, entre ta race et la sienne : cette race te brisera la tête, et tu lui mordras le talon.* (*Gen., III, 15.*)

Par ces paroles, Dieu promet que le Messie qu'il enverra, et qui naissant d'une vierge sera spécialement la race de la femme, détruira l'empire du démon figuré par le serpent.

Demande. — Dieu a-t-il encore fait au genre humain d'autres promesses du Messie ?

Réponse. — Oui. Il l'a promis à Abraham, à Isaac et à Jacob, en leur disant que toutes les nations de la terre seraient bénies en celui qui sortirait de leur race. (*Gen., XXI, 18; XXVI, 4; XXVIII, 14.*)

Demande. — Pourquoi Dieu renouvela-t-il cette consolante promesse à ces trois patriarches ?

Réponse. — Parce que cette promesse faite d'abord à Adam, et conservée par la tradition orale dans la postérité de Seth jusqu'à Noé et sa famille, commençait au temps d'Abraham de s'effacer de l'esprit des hommes, Dieu choisit donc Abraham, pour le rendre, par Isaac son fils et Jacob son petit-fils, le père d'un peuple qui conservât le dépôt de la promesse du Messie qu'il avait faite à tout le genre humain.

Demande. — Le peuple juif n'aurait donc eu d'autre avantage sur les autres peuples, que d'être le dépositaire d'une promesse faite à tout le genre humain ?

Réponse. — Ce n'est pas un petit avantage pour le peuple juif, que Dieu l'ait choisi pour conserver la foi et l'espérance du Messie, en lui en confiant la promesse, tandis qu'il laissait marcher toutes les autres nations dans leurs voies corrompues. Mais outre ces avantages, il a eu encore celui d'être destiné à donner au monde le Messie promis ; celui de le figurer par tout le culte extérieur de la religion ; celui enfin d'être appelé le premier à la rédemption que le Messie devait opérer, et de fournir les premiers ministres de son Evangile.

Demande. — Le Messie ne devait-il pas venir pour délivrer le peuple d'Israël de tous ses ennemis, et pour rétablir le royaume de David ?

Réponse. — Ce sont là des expressions figurées des prophètes, qui ne peuvent être entendues que dans un sens spirituel, qui est le seul littéral et véritable ; et les Juifs n'ont été aveuglés que parce que leur cupidité les leur a fait entendre dans un sens grossier et charnel qui flattait leur orgueil.

Demande. — Quel est ce sens grossier et charnel qui a trompé les juifs ?

Réponse. — Le voici. Ils ont cru que Dieu n'enverrait le Messie que pour eux. Cette erreur orgueilleuse leur a fermé les yeux

sur les desseins de la miséricorde du Seigneur dans l'envoi du Messie. Au lieu d'en attendre la délivrance de leurs péchés, ils n'en ont voulu attendre que celle des princes ou des peuples étrangers qui les dominaient : au lieu d'en espérer les biens éternels réservés aux justes, ils n'en ont espéré que les biens de la terre, que Dieu donne également aux méchants et aux bons ; en un mot, ils se sont flattés que Dieu n'enverrait le Messie que pour leur assujettir toute la terre, et pour les rendre heureux, riches et puissants en ce monde.

Demande. — Les juifs ont-ils toujours été dans cette erreur ?

Réponse. — Il paraît que le gros du peuple y a toujours été ; mais elle devint encore plus générale, lorsqu'ils commencèrent à subir le joug des Romains ; car toute la nation chercha alors un adoucissement à son chagrin dans la folle espérance d'un Messie conquérant qui les tirerait de la puissance des Romains, qui rétablirait le royaume temporel de David, et qui leur assujettirait tout le monde.

Demande. — Pourriez-vous me prouver clairement que ce ne devait pas être là l'œuvre du Messie ?

Réponse. — Oui. Car bien loin que le Messie dût rétablir le royaume temporel de David, Jacob prédit au contraire que le sceptre et le législateur se retireraient de la nation juive à la venue du Messie. (*Gen., XLIX, 10.*) Daniel prédit aussi que le peuple juif renoncera le Messie et le fera mourir, et qu'en punition de ce crime, Jérusalem, son temple et son peuple seront désolés jusqu'à une ruine entière et inévitable. (*Dan., IX, 26, 27.*)

Demande. — Que sont-ce donc que ces ennemis dont le peuple d'Israël devait être délivré, selon les prophètes, par le Messie, et ce royaume de David qu'il devait rétablir ?

Réponse. — David, dont le nom signifie *Bien-aimé*, étant une figure du Messie, son royaume est aussi une figure du royaume du Messie, qui est l'Eglise. En transportant donc à la vérité les nous de la figure, comme ont fait les prophètes, l'Eglise, composée de toutes les nations, sans distinction de juif et de gentil, est ce royaume de David que le Messie devait rétablir, et qui était figuré par celui de ce prince, lequel s'étendait sur toutes les tribus, sans distinction d'enfants de Juda et d'enfants d'Israël. De même les péchés, les vices, les passions et les démons qui par elles tyrannisent le genre humain, sont les ennemis dont le vrai David devait délivrer son peuple, et qui étaient figurés par les Philistins, les Ammonites, les Moabites, les Syriens, etc.

Demande. — C'est donc là ce sens spirituel que vous avez dit être le seul littéral et véritable ?

Réponse. — Oui, et en voici les preuves. Si les Prophètes disent que le Messie *s'asseyera sur le trône de David son père* (*Isa., IX, 7*) ; ils disent aussi qu'il *s'asseyera sur le trône de Dieu son Père à sa droite.* (*Psal.*

CIX, 2.) S'ils disent qu'il délivrera Israël de tous ses ennemis, ils disent aussi qu'il *délivrera de toutes ses souillures.* (Zach., XIII, 1); qu'il *exterminera de la terre l'esprit impur* (Ibid., 2); qu'il *mettra fin au péché, qu'il expiera l'iniquité, qu'il fera régner la justice éternelle sur la terre.* (Dan., IX, 24.) S'ils parlent enfin du Messie comme d'un roi, ils disent aussi que ce roi sera le *Seigneur* notre justice. (Jerem., XXIII, 5, 6.) Il faut donc que le royaume de David, les ennemis d'Israël, et autres expressions semblables appliquées au Messie par les prophètes, ne soient que des figures et des enveloppes de l'Église et des ennemis invisibles dont le Messie délivrera son peuple.

LEÇON VI.

Demande. — Auriez-vous encore quelque autre preuve à donner de l'envoi du Messie, pour d'autres que pour les Juifs ?

Réponse. — Oui, car sans parler de la promesse du Messie faite à Abraham, à Isaac et à Jacob pour toutes les nations de la terre, le Seigneur dit au Messie : *C'est peu que vous me serviez pour rétablir les tribus de Jacob, et pour réparer les ruines d'Israël : je vous ai établi pour être la lumière des nations, et la salut que j'envoie jusqu'aux extrémités de la terre.* (Isa., XLIX, 6.) Et le Messie dit lui-même : *Je me suis fait rechercher par ceux qui ne se mettaient point en peine de me connaître; et ceux qui ne me cherchaient point, m'ont trouvé; j'ai dit à une nation, qui n'invoquait point mon nom auparavant : Me voici, me voici.* (Isa., LXV, 1.) De là vient que le Messie est appelé le *Désiré de toutes les nations* (Agg., II, 8), comme le *Désiré des Juifs* (Malach., III, 1), et que Jacob et David disent que les nations lui obéiront et l'adoreront. (Gen., XLIX, 10; Psal. LXXI, 11.)

Demande. — C'était donc pour faire des Juifs et des Gentils un seul et même peuple de Dieu, que le Messie devait être envoyé ?

Réponse. — Oui. Les prophètes l'ont ainsi prédit, tantôt en termes figurés, comme lorsqu'Isaïe dit : *Le loup habitera avec l'agneau; le léopard se couchera auprès du chevreau; le veau, le lion et la brebis demeureront ensemble, et un petit enfant les conduira tous* (Isa., XI, 6); tantôt, en termes exprès, comme lorsque le même prophète dit : *Les Égyptiens serviront Dieu avec les Assyriens. En ce même temps Israël sera un tiers qui vira les Égyptiens et les Assyriens : il sera une source de bénédictions au milieu de la terre; car le Seigneur des armées l'a béni, en disant : Mon peuple d'Égypte est béni; l'Assyrien est l'ouvrage de mes mains; mais Israël est mon ouvrage.* (Isa., XIX, 24, 25.)

Demande. — Ne s'ensuit-il pas de là que le Messie n'est pas encore venu, puisque les Juifs et les Gentils ne sont point encore un seul et même peuple de Dieu ?

Réponse. — Ils'ensuit seulement que de deux choses que les prophètes ont prédites touchant les Juifs, savoir : qu'ils renonceraient et mettraient à mort le Messie, lorsqu'il viendrait, et qu'ensuite dans les derniers temps ils reviendraient à lui; la première est accomplie, et la seconde ne l'est pas encore.

Demande. — Développez-moi plus au long ce que vous venez de dire ?

Réponse. — Volontiers. David (Psal. XXI), Isaïe (LIII) et Daniel (IX, 26) ont prédit que les Juifs renonceraient le Messie, et le feraient mourir du supplice destiné aux scélérats : Isaïe (LXV), Osée (III, 4) et Daniel (IX, 27), ont prédit qu'en punition de ce grand crime, les Juifs seraient rejetés de Dieu, qu'ils ne seraient plus son peuple; qu'ils n'auraient plus ni roi, ni prince, ni sacrifice, ni autel, ni éphod : enfin Isaïe (LIX, 20, 21), Osée (III, 5), Ezéchiel (XXXVII), et Zacharie (XII, 10), ont prédit que les Juifs, après avoir été pendant un long temps dans cet état d'abandon, reconnaîtront dans les derniers temps le Messie qu'ils avaient renoncé; qu'ils contempleront, le cœur pénétré de douleur, le Seigneur qu'ils ont jéré de plaies; qu'ils le recevront avec une frayeur respectueuse, ainsi que les grâces qu'il leur doit faire; qu'enfin le Seigneur sera de nouveau leur Dieu, et David leur pasteur et leur roi, dans la succession de tous les âges. Tout l'univers depuis dix-sept siècles est témoin de l'accomplissement de la seconde de ces prédictions : donc la première est accomplie, et la troisième ne l'est pas encore. Il est prédit 1° que les Juifs commettront le crime de mettre à mort le Messie; 2° qu'ils seront longtemps punis de ce crime; 3° qu'ils obtiendront un jour le pardon de ce crime. Ils sont présentement dans le temps de la punition : ils ont donc commis le crime, et ils n'en ont pas encore obtenu le pardon.

Demande. — Ce que vous venez de dire est très-juste. Mais ne peut-on pas entendre toutes ces prédictions de la captivité de Babylone ?

Réponse. — Non, pour plusieurs raisons. 1° Daniel avait vu la destruction du premier temple par Nabuchodonosor, et il touchait au moment du retour des Juifs de la captivité de Babylone : lorsqu'il prédit donc la ruine de Jérusalem, du temple et de tout le peuple au bout de soixante-dix semaines d'années, il ne peut être entendu que du second temple, et de la destruction qui en a été faite par les Romains, sous la conduite de Titus.

2° La captivité de Babylone fut la punition des idolâtries des Juifs, et des abominations de Manassés, roi de Juda (Isa. LXV. et Jérém., XV, 4) : au lieu que le châtement dont il s'agit ici, doit être la punition du renoncement et du meurtre du Messie.

3° Il était prédit que la captivité de Babylone finirait au bout de soixante-dix ans (Jerem., XXV, 11, 12, XXXIX, 10), comme elle finit en effet; au lieu que l'autre châtement est irrévocable, et ne doit finir que quand

les juifs cesseront d'être juifs, et se convertiront au Messie qu'ils ont percé de plaies.

4° Il était prédit que Dieu susciterait Cyrus, roi des Perses, pour délivrer les juifs de la captivité de Babylone (*Isa.*, XLIV, 28; XLV, 1-5); au lieu que les restes d'Israël doivent être rassemblés *une seconde fois*, par le rejeton de Jessé (*Isa.*, XI, 10-12), par David l'unique pasteur (*Jerem.*, XXX, 8, 9; *Ezech.*, XXXVII, 24, 25; *Osee*, III, 5), c'est-à-dire par le Messie.

Demande. — Mais si le Messie a été mis à mort par les juifs depuis plusieurs siècles, comment rassemblera-t-il un jour les restes d'Israël?

Réponse. — C'est précisément ce qui prouve que le Messie est Dieu et homme tout ensemble. Comme homme, il a été mis à mort; et comme Dieu, il a repris la vie par sa résurrection, pour ne la plus quitter : il est allé s'asseoir à la droite de Dieu son Père : il gouverne de là son Eglise par son Esprit; et par ce même esprit qu'il répandra sur les restes dispersés d'Israël, il les rassemblera dans son Eglise, qui est la vraie Jérusalem, c'est-à-dire *Vision de la paix*.

Demande. — L'Eglise n'a donc pas encore été composée de juifs et de gentils?

Reponse. — Pardonnez-moi. *Le salut est venu des juifs* (*Joan*, IV, 22), *la loi est sortie de Sion, et la parole du Seigneur, de Jérusalem* (*Isa.*, II, 3; *Mich.*, IV, 2). Les premiers fondateurs de l'Eglise, les apôtres et les disciples de Jésus-Christ, notre divin Messie, étaient tous juifs : plusieurs milliers de juifs ont reçu l'Evangile qu'ils prêchaient, et qu'ils confirmaient par les plus éclatants miracles. Mais le gros de la nation a persisté dans l'incrédulité; et ç'a été là une occasion de salut pour les gentils qui sont entrés en foule dans l'Eglise, et qui, avec les juifs fidèles qu'ils y ont trouvés ont formé ce corps unique de bâtiment spirituel, dont *Jésus-Christ est la pierre angulaire* (*Psal.* CXVII, 22; *Ephes.*, XI, 20).

LEÇON VII.

Demande. — N'avez-vous plus rien à dire touchant l'œuvre du Messie?

Réponse. — J'ai encore à parler de la nouvelle alliance, dont il a été le médiateur, comme Moïse l'avait été de l'ancienne.

Demande. — Qu'appellez-vous *alliance*?

Réponse. — J'appelle ainsi un traité, ou un accord que Dieu fait avec les hommes, comme un roi avec ses nouveaux sujets, par lequel il leur déclare ses volontés, et la manière dont il veut en être servi, et les hommes s'obligent à observer la loi que Dieu leur impose, et à le servir comme il veut être servi.

Demande. — L'alliance que Dieu avait faite avec les hommes, par le ministère de Moïse, ne suffisait-elle pas? et en fallait-il encore une autre?

Réponse. — L'alliance faite par le ministère de Moïse ne suffisait pas, 1° parce qu'elle ne regardait que le peuple juif, qui n'était

qu'une poignée d'hommes, en comparaison de toutes les nations de la terre, que Dieu avait promis de bénir dans le Messie; 2° parce qu'elle ne faisait que montrer extérieurement aux hommes le bien qu'ils devaient accomplir, et le mal qu'ils devaient éviter, sans leur donner la volonté d'accomplir l'un, et d'éviter l'autre.

Demande. — Pourquoi donc Dieu avait-il fait cette alliance avec les juifs, si elle ne suffisait pas?

Réponse. — Il l'avait faite pour convaincre les juifs, et en eux tous les hommes, de leur faiblesse et de leur impuissance à faire le bien et à fuir le mal; pour leur faire sentir le besoin qu'ils avaient de la grâce médicinale du Sauveur; pour exciter en eux le désir du Sauveur, qui seul pouvait les guérir et leur faire accomplir la loi.

Demande. — Développez un peu plus ce que vous venez de dire.

Réponse. — Volontiers. L'homme, en mangeant du fruit défendu, avait eu l'orgueilleuse présomption de compter qu'il se rendrait semblable à Dieu (*Gen.*, III, 5, 22), connaissant par lui-même le bien et le mal. Pour le convaincre qu'il n'était par lui-même qu'ignorance et que ténèbres, Dieu le laissa sans loi depuis Adam jusqu'à Moïse. Celle qu'il avait reçue dans sa création, fut bientôt obscurcie par les passions, au point que le crime et l'idolâtrie inondèrent toute la terre. L'homme sentit alors qu'il avait besoin que Dieu l'instruisît de sa loi; mais toujours aveuglé par sa présomption, il crut qu'il lui suffisait d'en être instruit, et que de lui-même il l'accomplirait : *Nous ferons tout ce que le Seigneur a dit*, répondit le peuple tout d'une voix. (*Exod.*, XIX, 8.)

Pour le convaincre qu'il n'était par lui-même que faiblesse et impuissance, et qu'il avait besoin du secours de la grâce pour accomplir la loi, Dieu la lui donna gravée sur des tables de pierre, après l'avoir prononcée d'une voix terrible parmi les foudres et les éclairs. A peine cette alliance venait-elle d'être faite, que le peuple la rompit, en adorant le veau d'or (*Exod.*, XXXII); et Dieu la rompit aussi, Moïse ayant brisé les tables de pierre qui en contenaient le traité (*Ibid.*, 19). La loi fut bien gravée de nouveau sur d'autres tables de pierre (*Exod.*, XXXIV) mais l'alliance n'en fut pas moins rompue, et Dieu abandonna ces orgueilleux à leur propre faiblesse. Aussi le péché s'accrut dans le monde (*Rom.*, VII, 13), par la prévarication qui y fut surajoutée. Moïse, quarante ans après, convainquit les juifs de faiblesse et d'impuissance (*Deuter.*, XXIX, 4), et leur annonçait un nouveau Législateur, que Dieu devait envoyer après lui (*Deut.*, XVIII, 15-19), et par conséquent une nouvelle alliance, preuve évidente de l'insuffisance de celle qui avait été faite par son ministère.

Demande. — Que manquait-il à l'ancienne alliance, et qu'est-ce proprement qui en rendait nécessaire une nouvelle?

Réponse. — C'est la grâce, c'est-à-dire le

secours gratuit de Dieu qui manquait à l'ancienne alliance; et c'était ce vide qui ne pouvait être rempli que par l'alliance du Messie. Car Moïse avait bien pu donner la loi, mais la grâce ne pouvait être donnée que par Jésus-Christ. Par la première alliance, Dieu montrait à l'homme ce qu'il devait faire, mais il ne s'engageait pas à l'aider pour le faire. Par la seconde, Dieu, non-seulement montre à l'homme ses devoirs, mais encore il les lui fait accomplir. Par la première, il grava ses lois sur la pierre; par la seconde, il les grava dans les cœurs. Par la première, il laissait aux hommes leur cœur de pierre; par la seconde, il leur ôte le cœur de pierre, et leur donne un cœur de chair, c'est-à-dire une volonté flexible et docile pour accomplir sa loi.

Demande. — Quelle différence faites-vous entre ceux qui appartiennent à la première alliance, et ceux qui appartiennent à la seconde ?

Réponse. — C'est la crainte et l'amour qui en font la différence. La crainte seule était le partage des premiers; l'amour est le partage des seconds: les premiers étaient des esclaves; les seconds sont des enfants (*Rom.*, VIII, 15; *Galat.*, IV, 6). Les premiers n'aspiraient qu'à des récompenses terrestres, ils ne voulaient servir Dieu que pour en obtenir de l'or, de l'argent, des possessions, etc.: les seconds le servent pour lui-même, et méprisant pour lui tout ce qui est de la terre, ils n'aspirent qu'à l'aimer et le posséder éternellement dans le ciel.

Demande. — Il n'y a donc eu que des esclaves avant la seconde alliance ?

Réponse. — Tous les saints patriarches, qui ont vécu avant la loi de Moïse, Moïse lui-même, Josué, les prophètes, et tous les justes qui ont vécu durant le temps de la loi, n'ont point été des esclaves, mais des enfants de Dieu: la foi vive qu'ils avaient au Messie à venir, les faisait appartenir à la seconde alliance, dont il devait être le médiateur; et quoique plusieurs d'entre eux aient vécu sous la loi, ils n'ont pas vécu de la loi, mais de la foi en Jésus-Christ (*Habacuc*, XI, 4; *Hebr.*, X, 38), et de la grâce qu'il leur communiquait par anticipation. Bien plus, comme avant la loi de Moïse il y a eu plusieurs justes, que leur foi au Messie à venir a fait appartenir à son alliance, tels qu'Adam, Eve, Abel, Seth, Hénoch, Noé, Sem, Melchisedech, Abraham, Isaac, Jacob, Joseph, etc.; de même il s'en est trouvé depuis la loi de Moïse, hors le peuple juif, qui ont aussi appartenu par leur foi à l'alliance du Messie, et ont été bénis en lui, comme Job, Naaman et autres, qui ne sont connus que de Dieu.

Demande. — Comment prouverez-vous que ces justes appartenaient à l'alliance du Messie ?

Réponse. — J'ai dit qu'ils y appartenaient par la foi qu'ils avaient au Messie Sauveur. Or cette foi consistait à croire que le Messie donnerait aux hommes un esprit et un cœur

dociles, pour accomplir par amour la loi de Dieu, et à lui demander cet esprit et ce cœur, qui sont le grand don de la nouvelle alliance. Ils l'ont demandé ce grand don, témoin David qui disait: *ô Dieu, créez en moi un cœur pur, et renouvelez en moi l'esprit de droiture (Psal. L, 12)*; et l'ayant obtenu du Messie, ils ont appartenu à son alliance.

Demande. — Il ne me reste plus qu'à vous demander si cette seconde alliance a été promise ?

Réponse. — Elle l'a été autant de fois, et en autant de manières que le Messie a été promis et figuré; mais en termes exprès par Jérémie, qui dit: *Le temps vient, dit le Seigneur, que je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël et la maison de Juda; non selon l'alliance que je fis avec leurs pères.... mais voici l'alliance que je ferai avec eux..... J'imprimerai ma loi dans leurs entrailles, et je l'écrirai dans leur cœur. Je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple.* Jérémie, XXXI, 31-34; Isaïe, XLII, 6; LXIX, 8; LXI, 8; Baruch, II, 35; Ezéchiel, XI, 19, 20; XXXVI, 25, 29; Daniel, IX, 27; Osée, II, 19-20, et Malachie, III, 1, promettent aussi cette alliance.

LEÇON VIII.

Demande. — L'alliance promise par les prophètes, et dont le Messie devait être le médiateur, a-t-elle été faite ?

Réponse. — Oui. Elle a été faite par la médiation de Jésus-Christ, qui est le Messie.

Demande. — Quel a été le gage de cette alliance ?

Réponse. — C'est le sang adorable que Jésus-Christ a répandu pour la rémission des péchés et le salut du monde (*Math.*, XXVI, 28; *Marc*, XIV, 24).

Demande. — Pourquoi Jésus-Christ a-t-il confirmé la nouvelle alliance par son sang ?

Réponse. — Parce que Dieu voulait être apaisé par une satisfaction proportionnée à l'offense qu'il avait reçue de l'homme, et qu'il n'y avait que le sacrifice dont un Dieu-Homme serait le prêtre et la victime, qui eût cette proportion que Dieu exigeait.

Demande. — Dieu n'aurait-il pas pu pardonner aux hommes, sans en exiger aucune satisfaction ?

Réponse. — A ne consulter que sa miséricorde, Dieu l'aurait pu; mais il a voulu aussi satisfaire à sa justice, et l'une et l'autre ont éclaté dans le sacrifice de Jésus-Christ.

Demande. — Comment la justice de Dieu a-t-elle éclaté dans le sacrifice de Jésus-Christ ?

Réponse. — Elle a éclaté en ce que Dieu n'a pas épargné son propre Fils, et l'a livré à la mort pour expier les péchés de tout le genre humain. En effet, il y a cette différence entre l'offense et la satisfaction, que l'énormité de l'offense se mesure sur la dignité de celui qui la reçoit; au lieu que le

prix de la satisfaction se mesure sur la dignité de celui qui la fait. La même injure faite à un prince et à un paysan, est beaucoup plus énorme à l'égard du premier qu'à l'égard du second, et elle exige une satisfaction beaucoup plus grande à l'égard du prince qu'à l'égard du paysan : au contraire, la même satisfaction faite par un prince et par un paysan à une personne qu'ils auront offensée, a bien plus de prix étant faite par le prince qu'étant faite par le paysan. Dieu étant la majesté infinie, l'énormité de l'offense que l'homme lui avait faite était infinie, et ne pouvait par conséquent être réparée, en rigueur de justice, que par une satisfaction d'un prix infini. Mais l'homme, qui n'est que néant devant Dieu, ne pouvait lui faire une pareille satisfaction; il n'y avait donc qu'un Dieu fait homme qui pût la faire; et c'est ce qu'a fait Jésus-Christ, Dieu et homme tout ensemble, en se sacrifiant à son Père pour apaiser sa justice.

Demande. — Mais si la justice de Dieu a été pleinement satisfaite par le sacrifice de Jésus-Christ, en quoi sa miséricorde a-t-elle éclaté ?

Réponse. — Elle a éclaté en ce que Dieu a bien voulu recevoir la satisfaction de son Fils innocent, pour celle des coupables dont il s'est rendu la caution.

Demande. — N'était-ce pas des coupables, plutôt que de l'innocent que Dieu aurait dû exiger cette satisfaction ?

Réponse. — C'est précisément en cela qu'éclate la miséricorde de Dieu. Car comme les hommes devaient lui faire une satisfaction infinie, et qu'elle ne pouvait l'être par son propre prix, c'est-à-dire par la dignité de ceux qui la feraient, il aurait fallu qu'elle fût infinie par sa durée, ne pouvant autrement avoir de proportion avec l'énormité infinie de l'offense. Mais si le châtiement par lequel les hommes auraient satisfait à la justice de Dieu, eût duré éternellement, Dieu ne leur aurait donc jamais pardonné, comme il en use à l'égard des démons. Sa miséricorde infinie éclate donc en ce qu'il a demandé à l'innocent ce que l'innocent ne devait pas (*Isa.*, LIII, 7), pour exempter les coupables de ce qu'ils devaient; et que le châtiement qui devait nous procurer la paix étant tombé sur Jésus-Christ, nous avons été guéris par ses meurtrissures. (*Ibid.*, 5.)

Demande. — Était-il prédit que le Messie s'offrirait en sacrifice pour le péché ?

Réponse. — Oui, car le Messie dit lui-même à son Père : *Vous n'avez point voulu d'hostie ni d'oblation, mais vous m'avez percé les oreilles; vous n'avez point demandé de victime ni d'holocauste pour le péché; alors j'ai dit : Me voici, je viens, selon ce qui est écrit de moi dans toute la suite du livre, pour faire, ô Dieu, votre volonté.* (*Psal.* XXXIX, 7-9.) La même prédiction se trouve dans *Isaïe* (*Isa.*, LIII, 10); et le sacrifice du Messie est aussi figuré par celui d'Isaac et par celui de l'agneau pascal.

Demande. — Comment Jésus-Christ s'est-

il offert lui-même en sacrifice, si ce sont les hommes qui l'ont crucifié ?

Réponse. — L'un et l'autre était prédit. Le Messie devait être mis à mort (*Daniel*, IX, 26), et être condamné au supplice des scélérats (*Isa.*, LIII, 8, 12); et en même temps il devait s'offrir lui-même en sacrifice et livrer son âme à la mort. (*Ibid.*) Aussi Jésus-Christ ne fut pris et mené au supplice qu'au moment qu'il le voulut; et la mort ne s'approcha de lui qu'après qu'il lui en eut donné la permission, en baissant la tête pour expirer. (*Joan.*, XIX, 30.)

Demande. — Était-il prédit que le sacrifice du Messie s'exécuterait par le supplice de la croix, dont Jésus-Christ est mort ?

Réponse. — Oui, car le Messie dit dans les psaumes : *Ils ont percé mes mains et mes pieds, on compterait tous mes os; et ils prennent plaisir à me considérer en cet état* (*Psal.* XXI, 17, 18); ce qui ne peut s'entendre que du supplice de la croix. *Isaïe* (LIII, 5) dit aussi du Messie : *C'est pour nos iniquités qu'il a été percé de plaies, c'est pour nos crimes qu'il a été brisé* et il parle de sa mort comme d'un supplice auquel on l'a condamné (*Ibid.*, 8); il s'agit donc là du supplice de la croix. Enfin *Zacharie* (XII, 10; XIII, 6) dit que quand les juifs reviendront au Messie, ils lui diront : *D'où viennent ces plaies que vous avez au milieu des mains? et qu'il répondra : C'est que j'ai été percé de plaies dans la maison de ceux qui m'aimaient; et qu'alors ils jetteront les yeux sur lui, qu'ils auront percé de plaies, et ils pleureront avec gémissement celui qu'ils auront blessé.* Voilà encore bien clairement le supplice de la croix, dont Jésus-Christ est mort.

Demande. — Y a-t-il encore d'autres circonstances qui montrent que le sacrifice de Jésus-Christ a été le sacrifice du Messie prédit par les prophètes ?

Réponse. — Oui, le Messie devait être trahi par un de ses plus intimes confidentes (*Psal.* LIV, 13, 15); et Jésus-Christ l'a été par un de ses apôtres. Le Messie devait être mis à prix pour la somme de trente deniers (*Zachar.*, XI, 12); et Jésus-Christ a été mis à prix pour la même somme. On devait porter dans le temple, bâti par Zorobabel, cette somme, le prix du sang du Messie, et la donner à l'ouvrier en argile (*Ibid.*, 13); Judas jeta dans le même temple la même somme, le prix du sang de Jésus-Christ, et elle fut donnée à l'ouvrier en argile dont on acheta le champ. Le Messie devait être renoncé par les juifs (*Dan.*, XI, 26); et Jésus-Christ l'a été par eux, lorsqu'ils ont dit qu'ils n'avaient point d'autre roi que César. Le Messie devait être mis, par le genre de son supplice, au nombre des scélérats (*Isa.*, LIII, 12); Jésus-Christ a été mis en parallèle avec un meurtrier, qu'on lui a préféré, et il a été crucifié entre deux voleurs. Les bourreaux devaient se partager les vêtements du Messie et tirer sa robe au sort (*Psal.* XXI, 19); les soldats qui crucifièrent Jésus-Christ se partagèrent ses vêtements.

et tirèrent sa robe au sort. On devait présenter au Messie du fiel pour nourriture, et l'abreuver de vinaigre dans sa soif (*Psal. LXVIII, 22*); on a fait la même chose à l'égard de Jésus-Christ. Les spectateurs du supplice du Messie devaient branler la tête sur lui, l'insulter, et dire pour s'en moquer: *Il a mis son espérance au Seigneur, qu'il le délivre, qu'il le sauve, s'il est vrai qu'il l'aime* (*Psal. XXI, 8, 9*); les mêmes branlements de tête furent faits par les spectateurs du supplice de Jésus-Christ; on lui fit les mêmes insultes, on lui dit les mêmes paroles de moquerie. Enfin le Messie dans ses souffrances devait adresser à son Père ces paroles: *Eli, Eli, lamma sabactani? Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?* (*Ibid., 2*.) Ce furent aussi les premières paroles que Jésus-Christ prononça sur la croix. Peut-on encore douter, après ce parallèle, que Jésus-Christ ne soit le Messie prédit par les prophètes?

LEÇON IX.

Demande. — Le temps et le motif de la venue de Jésus-Christ, le ministère qu'il a exercé, le genre de sa mort, et tout ce que l'Eglise chrétienne croit de sa personne et de son sacrifice, est parfaitement conforme à ce qui a été prédit du temps et du motif de la venue du Messie, de son ministère, du genre de sa mort, de sa personne et de son sacrifice. Il ne me reste plus qu'à vous demander si le sacrifice et la mort de Jésus-Christ ont eu les suites que le sacrifice et la mort du Messie devaient avoir, selon les prophètes?

Réponse. — Oui: et il n'y a qu'un aveuglement de punition qui puisse empêcher les Juifs de le reconnaître.

Demande. — Quelles suites devaient avoir le sacrifice et la mort du Messie?

Réponse. — Le sacrifice et la mort du Messie devaient avoir des suites de justice à l'égard des juifs, et de miséricorde à l'égard des gentils.

Demande. — Dites-moi d'abord les suites de justice que la mort du Messie devait avoir à l'égard des juifs.

Réponse. — Il était prédit qu'après qu'ils auraient mis à mort le Messie, ils ne seraient plus le peuple du Seigneur (*Dan., IX, 26*); que Dieu ne recevrait plus d'oblation de leurs mains (*Malach., I, 10*); que leurs sacrifices seraient abolis (*Dan., IX, 27*); que leur temple serait détruit, ainsi que Jérusalem (*Ibid., 26*); que la désolation se répandrait sur eux jusqu'à une ruine entière et inévitable (*Ibid., 27*); qu'ils seraient un long temps sans roi, sans prince, sans sacrifice, sans autel, sans Epliod, quoique aussi sans idoles (*Osee, III, 4*); que leur nom serait un nom d'imprécation pour les serviteurs de Dieu (*Isa., LXV, 15*); et qu'ils seraient errants et dispersés dans toute la terre. (*Jerem., XV, 4-7*.)

Demande. — Ces choses sont-elles arrivées aux juifs en punition de la mort qu'ils ont fait souffrir à Jésus-Christ?

Réponse. — Il n'est pas nécessaire de prouver qu'elles leur sont arrivées. Ils en sont les témoins et les victimes, eux et leurs pères, depuis plus de dix-sept siècles. Mais ce qu'il faut remarquer, c'est que Jésus-Christ leur a prédit que tous ces malheurs fondraient sur eux, pour l'avoir rejeté et mis à mort (*Luc., XIX, 41-44*), et qu'ils ont consenti eux-mêmes à porter ce terrible châtiment de leur crime, et non-seulement pour eux, mais encore pour leurs enfants. (*Matth., XXV, 25*.)

Demande. — Quelles suites de miséricorde la mort du Messie doit-elle avoir à l'égard des gentils?

Réponse. — Il était prédit qu'ils abandonneraient leurs idoles, et qu'ils invoqueraient le nom du Seigneur (*Isa., XI, 10; LXV, 1*); que le Messie serait leur lumière (*Isa., LXII, 6; LXIX, 6*); qu'ils deviendraient le peuple de Dieu à la place des juifs (*Isa., LXV, 9*); que le Seigneur leur transférerait le sacerdoce, et se choisirait parmi eux des prêtres et des lévites (*Isa., LXVI, 21*); et qu'ils offriraient en tous lieux en son nom la seule oblation pure qui lui est agréable. (*Malach., I, 11*.)

Demande. — Ces choses ont-elles suivi la mort de Jésus-Christ?

Réponse. — Ce serait s'aveugler en plein midi, que ne le pas voir. Partout où le nom de Jésus-Christ a été prêché, les idoles ont été abandonnées et mises en poudre; on n'y a plus invoqué que le Dieu qui a fait le ciel et la terre, Dieu subsistant en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit; Jésus-Christ a répandu partout la lumière, tandis que les Juifs se sont plongés de plus en plus dans les ténèbres et les erreurs les plus impies et les plus folles. Les gentils, sous le nouveau nom de chrétiens, comme l'avait prédit Isaïe (*LXV, 15*), sont devenus le peuple de Dieu, et ont étonné l'univers par la sainteté de leur vie: le Sacerdoce du Messie, qui est selon l'ordre de Melchisédech (*Psal. CIX, 4; Hebr., VII*), leur a été transféré. Dieu s'est enfin choisi parmi eux des prêtres, qui lui offrent et lui offriront en tous lieux jusqu'à la fin du monde la seule oblation pure qui lui est agréable et qui l'apaise, savoir, le corps et le sang de Jésus-Christ, victime pour les péchés du monde.

Demande. — Rien n'est plus évident que ce que vous venez de dire: d'où vient que les Juifs ne s'y rendent pas?

Réponse. — C'est que par le grand crime qu'ils ont commis, en rejetant et faisant mourir Jésus-Christ, l'Auteur de la vie, ils ont mérité d'être livrés à l'aveuglement et à l'endurcissement. Mais leur aveuglement même est une preuve sensible et toujours subsistante que Jésus-Christ est le Messie. Il ne le serait pas, si les juifs l'eussent reconnu pour tel, parce qu'il était prédit qu'ils seraient aveuglés et endurcis, et qu'ils rejetteraient le Messie. C'est donc parce qu'ils ont rejeté Jésus-Christ, qu'ils est démontré qu'il est le Messie.

Demande. — L'Eglise de Jésus-Christ ne

retire-t-elle aucun avantage de cet aveuglement des juifs ?

Réponse. — Elle en a retiré un très-grand, en ce que leur péché est devenu une occasion de salut aux gentils (Rom., XI, 11.) Elle en retire un autre fort grand, en ce qu'ayant entre leurs mains les prophéties, ils sont dans toute la terre des témoins non suspects de leur vérité, comme de leur accomplissement. Mais elle en retirera un autre bien plus grand, lorsque convaincus enfin de l'aveuglement de leurs pères, ils reconnaîtront tous Jésus-Christ pour le Messie, et entreront en corps dans son Eglise. Car si leur péché a été la richesse du monde; et le petit nombre auquel ils ont été réduits, la richesse des gentils; combien plus leur plénitude le sera-t-elle? Si leur retranchement est devenu la réconciliation du monde, que sera leur rétablissement, sinon un retour de la mort à la vie (Rom., XII, 15)?

LEÇON X.

Demande. — Les Juifs n'ont donc pas été rejetés pour toujours ?

Réponse. — Non: ils n'ont été rejetés que jusqu'à ce que la plénitude des nations soit entrée dans l'Eglise, et alors tout Israël sera sauvé. (Rom. XI, 25, 26.)

Demande. — Ce grand événement si consolant pour l'Eglise a-t-il été prédit ?

Réponse. — Oui: et les deux Testaments en contiennent la prédiction.

Demande. — En quel endroit de l'Ancien Testament trouve-t-on cette prédiction ?

Réponse. — On la trouve en plusieurs endroits. 1° Dans Isaïe qui dit : *En ce jour-là, le rejeton de Jessé sera exposé comme un étendard aux yeux de tous les peuples; les nations viendront lui offrir leurs prières, et son sépulchre sera glorieux. Alors le Seigneur étendra une seconde fois sa main pour posséder les restes de son peuple, qui seront échappés à la violence des Assyriens, de l'Egypte, de Phétyos, de l'Ethiopie, d'Elam, de Seનાar, d'Emath, et des îles de la mer. Il lèvera son étendard parmi les nations, il réunira les fugitifs d'Israël, et il rassemblera des quatre coins de la terre ceux de Juda qui avaient été dispersés.... Ephraïm ne sera plus ennemi de Juda, et Juda ne combattra plus contre Ephraïm.* (Isa., XI, 10-13.)

Demande. — Cette prédiction ne regarde-t-elle pas le retour des Juifs de la captivité de Babylone ?

Réponse. — Non: car ce fut pour retirer les Juifs de cette captivité, que Dieu étendit une première fois sa main; et le prophète parle ici d'une seconde fois que Dieu doit étendre sa main pour posséder les restes de son peuple. Cette réunion des juifs dispersés doit se faire par le Messie déjà mort, exposé comme un étendard aux yeux de toutes les nations, et recevant leurs prières autour de son sépulchre, ce qui ne peut convenir au retour de la captivité de Babylone. Dieu ne rassembla au retour de cette captivité que les restes de Juda; et il doit rassembler la seconde fois les restes d'Israël ou d'Ephraïm, comme ceux de Juda. Enfin

c'est des quatre coins de la terre qu'il doit rassembler ceux de Juda qui y auront été dispersés. Or Juda n'avait été dispersé que dans l'empire des Babyloniens et en Egypte, lorsque Dieu le fit revenir en Judée sous Cyrus; au lieu qu'il a été dispersé dans toute la terre depuis la mort de Jésus-Christ.

Demande. — Continuez, je vous prie, de rapporter les endroits où le retour des juifs dans l'Eglise est prédit.

Réponse. — Il est prédit 2° par le même Isaïe, qui dit : *le Rédempteur viendra à Sion, il viendra, dit le Seigneur, à ceux de Jacob qui se convertiront alors de leur iniquité: voici, dit le Seigneur, l'alliance que je fais avec eux: mon esprit sera en vous; et les paroles que je mets en votre bouche ne sortiront point de votre bouche, ni de la bouche de vos enfants, ni de celle des enfants de vos enfants, depuis le temps présent jusque dans l'éternité.* (Isa., LIX, 20, 21.) C'est saint Paul lui-même qui nous apprend que cette prédiction regarde le retour des juifs à Jésus-Christ (Rom., XI, 26); et en effet, le Rédempteur n'est point encore venu faire avec les Juifs d'alliance éternelle et irrévocable.

3° Ezéchiel prédit que tous les enfants d'Israël et de Juda, dispersés sur la face de la terre, comme des os secs et arides, seront vivifiés par l'Esprit de Dieu; qu'ils redeviendront le peuple de Dieu; que David, c'est-à-dire le Messie, sera leur prince et leur pasteur dans la succession de tous les âges; que leur alliance avec Dieu sera éternelle, et qu'ils seront eux-mêmes le tabernacle et le sanctuaire du Seigneur. (Ezech., XXXVII.)

4° Jérémie dit de même : *En ce temps-là... les Israélites.... serviront le Seigneur leur Dieu et David leur roi que je leur susciterai.... dit le Seigneur.* (Jerem., XXX, 9.)

5° Enfin Osée : *Les enfants d'Israël seront pendant un long temps sans roi, sans prince, sans sacrifice, sans autel, sans éphod, mais aussi sans théraphims. Après cela les enfants d'Israël reviendront, ils chercheront le Seigneur leur Dieu et David leur roi; et dans les derniers jours ils recevront, avec une frayeur respectueuse, le Seigneur et les grâces qu'il leur doit faire.* (Osee, III, 4, 5.)

Demande. — Il est évident par toutes les prophéties que vous venez de rapporter, que les juifs sortiront un jour de l'état d'aveuglement où nous les voyons, et qu'ils reconnaîtront et serviront le Messie, clairement désigné par le nom de David; mais est-il également évident que le Messie auquel ils reviendront est Jésus-Christ ?

Réponse. — Cela n'est pas moins évident que le reste par la prédiction de Zacharie, qui dit que lorsque le Messie aura répandu sur les juifs l'esprit de grâce et de prière, ils jetteront les yeux sur lui qu'ils auront percé de plaies; qu'ils pleureront avec gémissement celui qu'ils auront blessé, comme on pleure un fils unique, et qu'ils seront pénétrés de douleur à son sujet, comme on l'est à la

mort d'un fils aîné. (Zachar., XII, 10.) Mais ce qui met à ceci le comble de l'évidence, c'est la prédiction de saint Paul, qui, lorsqu'il assure que *tout Israël sera sauvé quand la plénitude des nations sera entrée dans l'Eglise* (Voyez tout le chap. XI aux Romains), ne prétend pas que les Juifs puissent être sauvés par une autre voie que les gentils qui ont été entés sur les patriarches, les prophètes et les apôtres, c'est-à-dire par l'Evangile et la foi en Jésus-Christ.

Demande. — Jésus-Christ viendra-t-il en personne rassembler les restes dispersés d'Israël ?

Réponse. — Non. Jésus-Christ ne doit plus venir que pour détruire l'homme de péché, l'Antéchrist, cet impie qu'il perdra par l'éclat de sa présence et pour juger les vivants et les morts. (II Thess., II, 8.) Mais il *enverra* auparavant *la prophète Elie pour réunir les cœurs des pères avec leurs enfants, et les cœurs des enfants avec leurs pères* (Malach., IV, 5, 6); c'est-à-dire pour ramener les Juifs à la foi de Jésus-Christ, en qui leurs pères Abraham, Isaac, Jacob et les prophètes ont cru, et par qui ils ont été sauvés; et c'est Jésus-Christ lui-même qui nous assure que *Elie viendra pour rétablir toutes choses.* (Math., XVII, 11; Marc., IX, 11.)

Demande. — Pourriez-vous me dire en quel temps les juifs reviendront au Messie qu'ils ont rejeté ?

Réponse. — C'est un secret que Dieu s'est réservé. Néanmoins voici ce que les livres divins nous en découvrent. 1° Ce sera *dans les derniers jours* (Osee, III, 5); ce qui, dans le langage de l'Ecriture, marque un temps fort éloigné de celui où vivait l'auteur sacré qui prédit cet événement. 2° Ce sera lorsque les gentils, (c'est-à-dire la plupart d'entre eux) auront mérité, par leurs crimes et leur apostasie, d'être rejetés à leur tour; car c'est ce que semblent signifier ces paroles de Jésus-Christ : *Ce pays sera accablé de maux, et la colère de Dieu tombera sur ce peuple; on les passera au fil de l'épée, ils seront emmenés captifs dans toutes les nations, et Jérusalem sera foulée aux pieds par les gentils, jusqu'à ce que le temps des gentils soit accompli.* (Luc., XXI, 23, 24.)

Ce ne sera pourtant pas si près de la fin du monde qu'il ne se passe encore plusieurs siècles, depuis la conversion des juifs, jusqu'au temps de l'Antéchrist et du dernier jugement. Car voici ce que Zacharie a prédit : *Voici ce que dit le Seigneur des armées : Il y aura un temps où les peuples et les habitants de la multitude de leurs villes viendront m'adorer..... En ce jour-là dix hommes des peuples de toutes langues prendront un juif par la frange de sa robe; ils le prendront et lui diront : Nous irons avec vous, parce que nous avons appris que Dieu est avec vous.* (Zachar., VIII, 20-23.) Il paraît par là que les Juifs convertis répareront leur obstination passée par le zèle avec lequel ils travailleront à ramener tous les peuples à Jésus-Christ : ce qui ne peut être un ouvrage de peu d'années. Aussi saint Paul prévoyant la

conquête qu'ils feront du monde entier à Jésus-Christ, dit que *leur plénitude sera la richesse du monde.* (Rom., XI, 12.) Ajoutons à cela qu'Isaïe dit que la parole que Dieu mettra dans leur bouche, ne s'en retirera pas, ni de la bouche de leurs enfants, ni de celle des enfants de leurs enfants; et qu'Ezéchiel annonce que le Messie sera leur roi et leur pasteur dans la succession de tous les âges, expressions qui toutes marquent une longue durée.

Demande. — L'Eglise des gentils périra donc, et Dieu fondera une nouvelle Eglise des Juifs ?

Réponse. — Non. L'Eglise de Jésus-Christ doit subsister jusqu'à la fin des siècles; mais comme les gentils y ont été entés à la place de ceux des juifs qui ont été retranchés, et ont formé, avec les restes d'Israël, l'Eglise chrétienne; tout Israël se réunira aux restes des gentils qui demeureront fidèles, et ils formeront tous ensemble l'Eglise de Jésus-Christ. En un mot l'Eglise n'ira point aux juifs, mais ce seront les juifs qui viendront à l'Eglise.

LEÇON XI.

Demande. — Peut-on être sauvé hors de l'Eglise de Jésus-Christ ?

Réponse. — Non, car pour être sauvé il faut appartenir au Sauveur; et l'on n'appartient point au Sauveur, si l'on n'est pas de son troupeau, qui est son Eglise.

Demande. — Trouve-t-on dans l'Ancien Testament quelque figure de cette vérité ?

Réponse. — Oui. L'arche de Noé est la figure de l'Eglise de Jésus-Christ, en ce que comme aucun de ceux qui ne se trouvèrent pas dans l'arche ne fut sauvé du déluge, de même aucun de ceux qui ne sont pas de l'Eglise de Jésus-Christ n'est sauvé de la damnation éternelle.

Demande. — Quelle est l'Eglise de Jésus-Christ ?

Réponse. — C'est l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

Demande. — Pourquoi l'appellez-vous *catholique* ?

Réponse. — Je l'appelle ainsi d'un mot grec qui signifie universelle, parce que l'Eglise de Jésus-Christ comprend tous les temps et tous les lieux. Elle a commencé avec le monde; les saints anges en ont été les premiers élus; les patriarches et les prophètes y ont appartenu; c'est sur eux et sur les apôtres qu'elle est bâtie comme sur un fondement solide. Jésus-Christ en est la pierre angulaire (Ephes., II, 20), qui joint les saints de l'Ancien Testament avec ceux du Nouveau; elle enferme dans son sein toutes les nations de la terre; toutes y ont été appelées, et toutes y entreront avant la fin du monde; elle ne finira point avec le monde, mais séparée des méchants qui présentement sont de son corps, elle triomphera éternellement dans le ciel avec Jésus-Christ son époux et son chef.

Demande. — Pourquoi l'appellez-vous *apostolique* ?

Réponse. — Parce que les apôtres l'ont fondée parmi les nations auxquelles Jésus-Christ les a envoyés porter son Evangile, et que le ministère qui y est établi est le ministère des apôtres, qui a passé à leurs successeurs pour être perpétué dans l'Eglise jusqu'à la fin du monde, avec l'assistance de Jésus-Christ. (*Matth.*, XXVIII, 19, 20.)

Demande. — Pourquoi l'appellez-vous romaine?

Réponse. — Parce que l'évêque de Rome, qu'on nomme autrement *le Pape*, en est le chef visible et ministériel, qui a hérité de la primauté que saint Pierre a reçue de Jésus-Christ sur les autres apôtres, comme il a succédé à son siège et à son ministère, en sorte que le siège de Rome est le centre de l'unité, auquel il faut indispensablement être uni, au moins d'esprit et de cœur, pour appartenir à l'Eglise de Jésus-Christ.

Demande. — Tous ceux qui portent le nom de chrétien sont-ils de l'Eglise de Jésus-Christ?

Réponse. — Non. Comme tous ceux qui étaient de la race d'Abraham n'étaient pas pour cela *israélites*, de même ceux qui portent le nom de chrétiens ne sont pas pour cela de l'Eglise de Jésus-Christ. Il n'y a que ceux qu'on nomme *catholiques*, pour les distinguer de toutes les sectes séparées de l'Eglise romaine, qui soient de l'Eglise de Jésus-Christ.

Demande. — Il ne sert donc de rien de passer du judaïsme au christianisme, si l'on ne devient membre de l'Eglise catholique, apostolique et romaine?

Réponse. — Non, cela ne sert de rien pour avoir part à l'héritage de Jésus-Christ, c'est-à-dire au salut éternel, parce qu'il n'y a que ceux qui sont, jusqu'à la fin de leur vie, membres de son Eglise qui puissent y avoir part.

Demande. — Y aurait-il dans l'Ancien Testament quelque figure de ce que vous venez de dire?

Réponse. — Oui : la maison et la famille d'Abraham nous en fournissent une figure très-expressive. Ce saint patriarche a été particulièrement destiné à figurer toute la suite des desseins de Dieu sur l'Eglise. D'abord sa maison représente la maison de Dieu qui est l'Eglise. Il eut trois femmes, Sara, Agar et Céthura, qui représentent l'Eglise, la Synagogue et l'hérésie. Sara était la première et seule épouse, et n'avait point d'enfants ; elle donna sa servante Agar à Abraham pour avoir des enfants par elle. L'Eglise composée de toutes les nations était la première et seule épouse de Dieu, mais elle était stérile ; elle eut des enfants de Dieu par la Synagogue sa servante. Ismaël, fils d'Agar, naquit le premier et fut élevé dans la maison d'Abraham : les juifs, enfants de la Synagogue, sont venus les premiers et ont été élevés dans l'Eglise, qui comprenait alors non-seulement les juifs, mais tous ceux de la gentilité qui avaient la foi au Médiateur à venir.

Le temps de la miséricorde de Dieu étant

venu, Sara enfanta par miracle Isaac, et Ismaël l'ayant maltraité fut chassé de la maison d'Abraham, et exclu de son héritage. Le temps de la miséricorde de Dieu sur l'Eglise étant arrivé, la sainte Vierge enfanta le vrai Isaac par l'opération du Saint-Esprit, et l'Eglise a donné à Dieu des enfants qui, comme membres de Jésus-Christ, ne font avec lui qu'un seul Isaac, qu'un seul Christ ; les juifs ayant maltraité, persécuté, mis à mort le chef et les membres, ils ont été chassés de l'Eglise et exclus de l'héritage des enfants de Dieu.

Isaac était déjà établi lorsqu'Abraham épousa Céthura, et en eut plusieurs enfants, qui furent d'abord élevés dans sa maison ; mais il donna à Isaac tout ce qu'il possédait, et ne fit que des présents aux fils de Céthura ; il les sépara même de son fils Isaac (*Gen.*, XXV, 5, 6), et les envoya s'établir ailleurs. L'Eglise étant déjà établie, il s'est élevé dans son sein plusieurs hérésies, dont les partisans ont d'abord été enfants de Dieu par le baptême, et élevés dans sa maison ; mais ils ont été séparés dans la suite des enfants de l'Eglise, auxquels Dieu a donné tous ses biens, et qui sont ses uniques héritiers. Les hérétiques, établis hors de l'Eglise sur un fondement ruineux, n'ont emporté que quelques présents que Dieu leur a faits, comme le baptême, les divines Ecritures, quelques dogmes, etc. ; mais la foi et la justice dont elle est la racine et le fondement, leur manque, et ils n'ont aucune part à l'héritage des enfants de Dieu.

Demande. — Il est vrai que pour avoir part au salut qui est en Jésus-Christ, il faut être de son Eglise ; mais comment prouverez-vous que l'Eglise de Jésus-Christ est la romaine plutôt que les autres ?

Réponse. — Je le prouve de la même manière qu'un habitant de Juda prouvait que l'Eglise de Dieu était celle de Juda et de Jérusalem, plutôt que celle d'Ephraïm ou d'Israël et de Samarie. C'est dans Jérusalem, disait-il, que Dieu a établi son temple et son sanctuaire ; c'est là que son arche est placée ; c'est là qu'il a voulu être adoré ; le culte qu'on y observe est celui qu'il a ordonné par Moïse son serviteur. On connaît la date et l'auteur de celui de Béthel et de Samarie ; c'est Jéroboam qui a forgé celui de Béthel : il est son ouvrage, comme le veau d'or qu'on y adore. C'est un prêtre schismatique qui, depuis la dispersion d'Israël, a établi celui de Samarie ; ce sont des étrangers et de nouveaux venus qui l'ont mêlé avec les superstitions de leur idolâtrie.

Je dis de même : c'est dans Rome que Jésus-Christ a établi, par saint Pierre, la principalité du siège de son Eglise ; tous les autres sièges vont, en remontant d'âge en âge, se réunir à ce premier siège, comme au centre de l'unité ; le ministère du pape et des évêques leur vient de main en main de saint Pierre et des autres apôtres, qui l'avaient reçu de Jésus-Christ. Luther,

Zwingle, Calvin, et tous les autres chefs de sectes, anciennes ou modernes, n'ont reçu de personne celui qu'ils ont exercé : ils l'ont usurpé ; ils se sont envoyés eux-mêmes ; ils ont commencé les uns plus tôt, les autres plus tard ; aucun d'eux ne remonte plus haut que lui-même. Avant eux il n'y avait ni luthériens, ni zwingliens, ni calvinistes, et l'Eglise de Jésus-Christ subsistait ; quand ils ont commencé à débiter leur doctrine, ils ont débité ce que personne n'avait cru avant eux, ni ne croyait de leur temps : ils sont les inventeurs de leur doctrine : elle n'est donc pas celle de Jésus-Christ qu'ils avaient trouvée dans l'Eglise, lorsqu'ils ont paru : ils ont donc innové. L'Eglise romaine seule, dont ils se sont séparés, est demeurée en possession de la doctrine,

comme du ministère qu'elle avait reçus de Jésus-Christ par les apôtres : l'Eglise romaine est donc la seule Eglise de Jésus-Christ, et toutes les autres assemblées ne sont que des synagogues de Satan.

Le Maître. — En conséquence je vous demande à mon tour, à quoi vous vous déterminez ?

Le Disciple. — A embrasser la foi de Jésus-Christ, et à entrer par le baptême dans la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine ; à vivre dans la pratique des préceptes de son Evangile, et à y persévérer, moyennant sa grâce, jusqu'à la fin de mes jours, pour avoir part à la rédemption éternelle que ce Dieu Sauveur, le Messie promis à mes pères, est veu nous acquérir par son sang. Amen. Amen.

SERMONS.

SERMONS CONTRE LE DÉISME ET LE SPINOSISME.

SERMON I^{er}.

*Magister vester unus est, Christus. (Matth., XXIII, 10.)
Vous n'avez qu'un seul maître, qui est le Christ.*

L'homme, étant une intelligence créée, doit nécessairement recevoir la lumière du même principe dont il a reçu l'être : il se donnerait ce qu'il n'a pas, s'il se donnait ses connaissances ; ce qu'on sent bien être absurde : il faut donc qu'il les reçoive d'ailleurs, et de qui ? sinon de Dieu par Jésus-Christ, en qualité de Verbe divin et de sagesse éternelle. L'homme étant une intelligence, non-seulement créée, mais encore corrompue dans ses connaissances et ses amours, se donnerait également ce qu'il n'a pas, s'il corrigeait lui-même ses vices, et s'il se donnait seul les perfections dont il est déchu ; ce que l'on sent encore être impossible. Il faut donc qu'il les reçoive d'ailleurs, et de qui ? sinon de Dieu par Jésus-Christ, en qualité de Sauveur tout-puissant et de sagesse incarnée. C'est ainsi qu'en quelque état que l'on considère l'homme, Jésus-Christ est toujours son unique maître, que le Père céleste a ordonné d'écouter : *Magister vester unus est, Christus.*

Cependant, à la honte de notre siècle, il se trouve parmi nous des ingrats qui, fermant l'oreille aux instructions de ce divin Maître, osent ouvrir contre lui une bouche orgueilleuse, et se disant les disciples de la raison, veulent nous donner pour maître, au lieu de Jésus-Christ, la nature, et la nature corrompue. Tel est, mes frères, l'affreux égarement de ces hommes connus parmi nous sous le nom de déistes ou de partisans d'une prétendue religion natu-

relle. Par cette religion ils n'entendent pas cette loi primitive que le doigt de Dieu avait gravée dans le cœur de l'homme en le créant, et qui, ayant été défigurée par le péché, a été rétablie dans sa pureté par la religion révélée. Ils entendent cette *loi même de péché qui réside dans les membres de notre corps* (Rom., VII, 23), et qui faisait gémir si profondément le grand apôtre. Cette loi dégrade l'homme, et lui apprend à suivre, comme les brutes, l'aveugle instinct de la nature, dans l'état de corruption où elle est : car c'est à cet infâme naturalisme qu'ils donnent abusivement le nom de religion naturelle. Or, c'est contre ces impies que je veux m'élever aujourd'hui. Le nombre n'en est, hélas ! que trop grand dans cette lie des siècles : les compagnies du monde en sont infectées ; les rues, les places publiques retentissent de leurs blasphèmes ; peut-être même l'envie de contredire en a-t-elle attiré dans cette assemblée. Puisse le Dieu des miséricordes donner assez d'efficacité à mes paroles, pour changer de si funestes dispositions, et porter dans leur cœur la lumière de la vérité ! Enfin, le déisme, ce monstre qui n'a souvent pour principe que le dérèglement des mœurs, nous environne, nous assiège, frappe à nos portes, et se convraut du voile de la raison, fait tous ses efforts pour révolter la nôtre contre les mystères et les œuvres du Tout-Puissant.

Ce n'est plus le temps de dissimuler et de se taire : le silence de notre part serait un crime, puisque l'impiété ne se cache plus et croit pouvoir parler à haute voix. Montrons-lui qu'après tout elle ne peut séduire

que ceux qui voudront bien s'aveugler et se perdre; qu'elle n'est pas, à beaucoup près, si forte en raison qu'elle se l'imagine; que, soit qu'elle attaque la religion révélée, soit qu'elle établisse sa prétendue religion naturelle, il est aisé de la convaincre de folie : je vais l'entreprendre dans ce discours. Pourquoi nous tiendrions-nous toujours sur la défensive? Nous avons une possession aussi ancienne que le monde : entrons sur les terres de l'ennemi qui s'efforce de la troubler; prouvons au déiste que la raison même, qu'il appelle en témoignage, dépose contre lui, et qu'il n'est raisonnable, ni dans ses objections, ni dans ses principes. Voilà tout mon dessein. *Ave, Maria.*

PREMIÈRE PARTIE.

Avant que de discuter, à la lumière de la droite raison, les objections que les incrédules proposent contre la religion révélée, il est à propos d'établir un petit nombre de vérités dont ils tombent d'accord avec nous, et que nous sommes par là dispensés de prouver. Ils nous accordent d'abord qu'il y a un Dieu créateur et souverain maître de toutes choses, et de tous les attributs qui sont inséparables de l'idée que nous avons de cet Être suprême, il n'en est aucun sur lequel ils appuient davantage que sur son infinie bonté. Un Dieu infiniment bon ne saurait vouloir nous tromper, et comme il n'est pas possible qu'il se trompe lui-même, c'est encore une vérité convenue de part et d'autre, que si ce Dieu infiniment bon nous a révélé une religion, cette religion est incontestablement véritable. Jusque-là nous marchons sur la même ligne avec les partisans du nouveau système de la religion naturelle. Mais y a-t-il une religion, c'est-à-dire un culte de Dieu? est-il nécessaire qu'il y en ait un? Dieu l'exige-t-il? ne peut-on le lui rendre sans avoir la foi des mystères? ces mystères sont-ils révélés? Voilà le point de division. Nous le prétendons, ils le nient : de quel côté se trouve la vérité? Il n'est pas de notre dessein de prouver dans ce discours, mais de réfuter : c'est pourquoi nous ne répéterons point les preuves que les apologistes de la religion chrétienne ont données de sa révélation; preuves fondées sur des faits de la dernière évidence. Il est impossible à l'incrédule d'en ébranler la certitude; aussi ne l'a-t-il pas tenté : il est réduit sur ce point à un silence profond, qui dit tout et qui marque l'impuissance où il est de les contester. La cause devrait donc être finie. La bonne foi, la probité, l'honneur même ne permettent pas à l'homme raisonnable de contester contre l'évidence et la certitude. Mais écoutons ce qu'ils nous opposent, et ne perdant jamais de vue que les faits qui prouvent la révélation de la religion chrétienne demeurent hors d'atteinte, puisque nos adversaires n'osent les attaquer directement, examinons ce qu'ils allèguent contre l'existence de la révélation. Je ne suivrai d'autre ordre que celui des objections.

1^{re} objection, et réponse. — La religion, disent-ils, est un culte que l'on nous propose de rendre à Dieu, mais Dieu n'a pas besoin du culte des hommes : sa gloire ne peut être augmentée par nos hommages, ni en dépendre. Il se suffit à lui-même : il n'y a donc point de culte ordonné à l'homme. Telle est la première objection des impies. Mais, qu'ils nous permettent de le dire, ce n'est pas là raisonner. Car jamais nous ne nous sommes avisés de fonder l'obligation d'honorer Dieu sur un besoin qu'il aurait de nos hommages. C'est donc faire une supposition fautive et ridicule, et établir des raisonnements sur cette supposition. Ils nous attribuent, contre toute vraisemblance, de penser que nous donnons à Dieu, par notre culte, quelque degré de gloire, quelque bien qu'il n'a pas; et comme il est évident que l'homme, pauvre et indigent comme il est, ne peut rien donner à Dieu, qui ne manque de rien et se suffit à lui-même, ils se croient autorisés à condamner toute espèce de culte. La seule conséquence juste qui suivrait de cette objection, c'est que s'il existait un culte par lequel on prétendrait enrichir le souverain Maître de l'univers, on devrait le rejeter avec horreur. Mais ce culte n'existe nulle part, il n'en est jamais aucun sectateur : nos incrédules ne triomphent donc, par cette première difficulté, que d'une chimère qui est le pur ouvrage de leur imagination. Mais parce que Dieu n'a pas besoin du culte de l'homme, s'ensuit-il que l'homme n'ait pas besoin de rendre un culte à son Dieu? Eh! qui ne sait que Dieu ne gague rien des hommages de l'homme, parce qu'il a tout, qu'il possède tout, qu'il est le maître de tout, et se suffit à lui-même? Avions-nous besoin d'apprendre cette vérité des déistes, eux qui l'ont apprise de nous, de cette même religion qu'ils ont entrepris de renverser? Mais qui ne sait aussi que l'homme, ne se suffisant pas à lui-même, et ne pouvant trouver que dans l'infinie bonté de Dieu une ressource inépuisable à ses besoins, est, par là même, obligé de lui rendre un hommage de dépendance?

Si Dieu, de l'aveu même des ennemis de la révélation, est le créateur et le souverain maître de toutes choses, l'homme n'a donc rien qui soit proprement à lui : ses biens, ses sens, son corps, ses talents, son cœur, son esprit, tout est du domaine de Dieu, puisqu'il en est le créateur et le souverain maître. Or quelle conséquence la raison tire-t-elle de ce principe? La voici : c'est que tout appartenant à Dieu, tout étant son ouvrage et de son domaine, tout aussi doit lui être consacré, tout doit lui faire hommage. Et comme l'homme, doué de raison et d'intelligence, connaît les bienfaits dont le Créateur l'a comblé, et le souverain domaine qu'a cet Être suprême sur tout ce qui est soumis à l'usage de l'homme, cette connaissance même est comme un titre primordial qui lui rappelle sans cesse l'obligation de tout rapporter à son bienfaiteur, de lui

rendre grâces de tout, de le louer et de le bénir de tout, puisqu'il lui doit tout. Voilà ce que la raison, autant que la religion, nous apprend, et c'est en cela que consiste l'hommage ou le culte que le Créateur exige de nous. Mais ce n'est pas là la façon de raisonner des partisans de la religion naturelle. Non, mes frères; le flambeau de leur raison leur a découvert que l'homme doit tout à son Dieu, mais ils ne veulent pas qu'il soit tenu de reconnaître qu'il lui doit tout. Ils pensent que c'est parce qu'il a tout reçu de Dieu, qu'il ne doit lui faire hommage de rien; et qu'il lui suffit de savoir que Dieu est le créateur et le souverain maître de toutes choses, pour n'être plus obligé de rapporter à Dieu ce dont il est le souverain maître et le créateur. Que la raison du déiste est pénétrante! dans le sein même des obligations les plus étroites, elle a le secret d'apercevoir des dispenses.

II^e objection, et réponse. — Non, dit-il encore, il n'y a point d'obligation imposée à l'homme de rendre un culte à son Dieu; ou du moins de ce qu'il y a un Dieu, ce n'est point une conséquence nécessaire qu'il doive y avoir un culte. Car avant la création, (remarquez bien ceci, mes frères, c'est la seconde objection des ennemis de la religion révélée) avant la création, il y avait un Dieu, et il n'y avait point de culte. Depuis la création, il y a des bêtes qui ne rendent aucun culte à Dieu, et s'il n'y avait point d'hommes, il y aurait toujours un Dieu, des créatures, et point de culte. Quel effort de raisonnement! Quelle profondeur de génie n'a-t-il pas fallu pour découvrir que lorsqu'il n'y avait personne qui pût adorer Dieu, Dieu n'était point adoré, et qu'il ne le serait pas non plus, s'il n'y avait point d'être capable de l'adorer! Jusqu'où l'esprit humain, guidé par les lumières de sa raison, ne peut-il pas porter ses vues? L'aurait-on cru, si, de nos jours, des esprits sublimes n'en avaient fait la rare découverte, que l'homme n'est pas présentement obligé de rendre un culte à Dieu, parce qu'il n'y était pas obligé avant que d'être? Insensés! qui, en voulant anéantir cette obligation, l'établissent. Car quelle conséquence tirer de ce qu'ils disent, que s'il n'y avait point d'hommes, il y aurait toujours un Dieu, des créatures et point de culte, sinon que puisqu'il y a des hommes, c'est-à-dire des créatures capables d'honorer Dieu, il y a donc un culte qu'ils sont obligés de lui rendre? Mais n'est-ce pas bien combattre cette obligation imposée à l'homme, que d'alléguer l'exemple des animaux sans raison, qui ne rendent aucun culte à leur Créateur? Voyez, mes frères, voyez les idées nobles que les déistes ont de l'humanité. Ces hommes si fiers de leur raison, après bien des réflexions, ne trouvent enfin aucune différence entre eux et les brutes. Qu'ils se dispensent donc de rendre à Dieu le culte qui lui est dû; nous avouons sans peine que les bêtes ne lui en rendent aucun. Mais qu'ils nous permettent d'avoir d'autres idées de nous, et de nous

croire des êtres raisonnables, d'une nature infiniment supérieure à celle des brutes, et capables de certains devoirs envers le Tout-Puissant, qui nous a faits ce que nous sommes.

III^e objection, et réponse. — Ici le déiste épicurien se recrie contre nous, et dit que c'est à tort que nous l'accusons de vouloir abolir parmi les hommes le culte de la Divinité; qu'au contraire, il soutient que l'homme doit aimer Dieu, et élever de temps en temps son cœur à lui, parce qu'il est infiniment bon; mais qu'il prétend seulement, que dès là même que Dieu est infiniment bon, il n'exige pas cet amour de la part de l'homme. Telle est la troisième objection. Mais, mes frères, entendez-vous ce langage? Ces idées s'accordent-elles dans votre esprit? Dieu n'exige point, et l'homme doit! L'homme a des devoirs à remplir que Dieu ne lui impose pas, et qui par là ne sont plus des devoirs! Auriez-vous jamais soupçonné que l'esprit humain pût allier ces deux idées, et trouver des devoirs où il n'y a point de préceptes? Aussi n'êtes-vous guidés que par la révélation, au lieu que les partisans du nouveau système sont conduits par les lumières les plus pures de leur raison. Je dis leur raison, car la nôtre, partout où il y a des devoirs, nous oblige à reconnaître une loi qui les impose et les règle; mais la raison de nos adversaires est bien d'un autre genre: elle a le secret de concilier ce qu'il y a de plus extrême et de plus opposé. Elle conçoit des devoirs qui n'obligent point, c'est-à-dire des devoirs qui ne sont pas des obligations. Grand Dieu! le précepte de vous aimer est donc gravé bien avant dans le cœur des hommes, puisqu'on ne peut le combattre sans éteindre toutes les lumières de la raison. Remarquez, mes frères, cette autre contradiction: Dieu n'exige point le culte d'amour; mais nous le lui devons, à cause de son infinie bonté. Cet amour n'est donc que de simple bien-séance, et nous avons pleine liberté de nous en dispenser. Ainsi, de ce que Dieu est infiniment bon à notre égard, il ne s'ensuit nullement qu'il soit nécessaire que nous l'aimions: il y aura, si l'on veut, de la bien-séance à le faire; mais après tout, il n'y aura point de nécessité, quoique Dieu nous enrichisse et nous comble de ses bienfaits; et cela parce que sa bonté étant infinie, elle doit trouver bon que nous nous en dispensions. Ces conséquences ne fout-elles pas honneur au système d'où on les tire?

IV^e objection, et réponse. — D'accord, dira peut-être un épicurien plus modéré que les autres, ou moins initié dans les mystères de la secte; je passe condamnation sur cet article: je reconnais un culte, qui est celui de l'amour, et je l'adopte, parce que j'en conçois évidemment la nécessité; mais à quoi bon ajouter à ce culte l'obligation de croire certains dogmes qui ne peuvent s'accorder avec les lumières de ma raison? Ne puis-je pas aimer Dieu, sans croire des choses que je ne puis comprendre? C'est ici,

mes frères, la quatrième et la grande objection des incrédules. Ils la proposent en mille façons différentes : ils l'appliquent à chaque mystère de la religion. S'agit-il de la Trinité, de l'Incarnation, du péché originel, des sacrements, en un mot, de quelque dogme que Dieu nous a révélé par son divin Fils, ils n'ont garde d'entrer dans la discussion de savoir si ce dogme est ou n'est pas révélé ; mais ils le confrontent aussitôt avec leur raison ; et dès qu'ils ont prononcé ces quatre mots : *je ne conçois pas*, c'en est fait de la révélation, elle ne peut plus tenir contre cet oracle. Voyons néanmoins si cette nouvelle objection est plus raisonnable que les précédentes. Et d'abord, pour en faire sentir toute l'absurdité, nous n'avons qu'à y suppléer ce que les incrédules n'oseraient dire, quoique ce soit l'unique principe sur lequel ils s'appuient. Voici donc le véritable sens de leur objection : Je dois comprendre tout ce que Dieu révèle, parce que mes lumières égalent les siennes ; cependant je ne comprends pas les mystères de l'Évangile : Dieu ne les a donc pas révélés. N'admirez-vous pas, mes frères, la force de cette démonstration ? n'êtes-vous pas frappés de la sagesse de ce raisonnement ?

En vain les patriarches du nouveau système crieraient-ils à la calomnie, et prétendraient-ils qu'ils n'ont pas la témérité de dire que leurs lumières égalent celles de Dieu. Qu'ils le disent ou qu'ils ne le disent pas, je leur soutiens que telle est leur pensée : autrement leur objection pèche contre les premières règles du sens commun. Car s'ils avouent que leurs lumières n'égalent pas celles de Dieu, il peut donc y avoir, et il y a réellement des vérités évidemment connues de Dieu, qu'eux-mêmes ne peuvent concevoir. Cela étant, quelle absurdité plus grande que de soutenir, comme ils font, que les dogmes de l'Évangile ne sont point révélés, par cette seule raison que l'esprit humain ne saurait les comprendre ? Que ces idolâtres de leur raison nous expliquent en quoi et comment les lumières de Dieu sont infiniment supérieures à celles de l'homme. N'est-ce pas en ce que Dieu connaît parfaitement une infinité de choses que la raison faible et bornée de l'homme ne peut concevoir ? Si donc il plaît à Dieu de nous révéler quelques-unes de ces choses qu'il connaît parfaitement, et qui sont au-dessus de la portée de notre raison, des hommes, des esprits bornés seront-ils autorisés à rejeter ces vérités révélées, parce qu'ils ne peuvent les ajuster à leurs faibles lumières ? Il n'est rien de plus insensé. Que les ennemis de la révélation choisissent donc entre ces deux partis : Avouez vous, leur dirai-je, que les lumières de Dieu sont infiniment supérieures aux vôtres ? vous êtes par là même forcés de convenir que Dieu peut avoir révélé des vérités qui ne sont point à la portée de votre raison ; et par conséquent, de ce que vous ne les concevez pas, vous n'êtes nullement en droit de conclure qu'elles n'ont pas été révélées. Vous plaît-il davan-

tago de prétendre que vous devez concevoir toutes les vérités que Dieu peut révéler ? vous êtes par là même forcés de dire que vos lumières égalent celles de Dieu. Ainsi, quelque parti que vous preniez, cette raison, dont vous voulez soutenir les usurpations contre la foi, vous trahit, vous égare et vous abandonne.

En voici une nouvelle preuve. Rappelons nous un mot de ces contradicteurs, que nous avons rapporté, et qu'il ne convient pas de laisser sans réponse : Ne puis-je pas aimer Dieu, disent-ils, sans croire des choses que je ne puis comprendre ? Il est vrai que si Dieu n'a pas révélé ces dogmes que l'incrédule ne peut comprendre, l'on peut et l'on doit même aimer Dieu sans les croire. Mais si Dieu les a révélés, comme il n'a sans doute parlé que pour être cru, n'est-ce pas une folie de prétendre l'aimer sans vouloir croire ce qu'il a dit ? Nouveau genre d'amour de Dieu, qui l'accuse de mensonge, et ne veut point croire ce qu'il a révélé ! Or tel est l'amour prétendu de nos adversaires. Sans se mettre en peine d'examiner si les dogmes de l'Évangile sont révélés ou non, il leur plaît de supposer qu'ils ne le sont pas, au hasard qu'ils le soient ; et comme si l'on pouvait aimer Dieu avec la volonté déterminée de lui désobéir et de l'insulter, ils prétendent l'aimer sans être obligés de croire à sa divine parole. Ils croient, en un mot, pouvoir aimer Dieu, comme ils ne croient pas qu'on puisse les aimer eux-mêmes. Ne suivent-ils pas bien en cela les lumières de la raison ?

V^e objection, et réponse. — Je conviens, répliquera l'incrédule, que si Dieu nous a révélé certains dogmes, que je les conçoive ou non, ils n'en seront pas moins des vérités certaines que je dois croire. Mais le point de la difficulté est de savoir si Dieu nous a véritablement révélé les dogmes de l'Évangile. Tel est, mes frères, le dernier retranchement des déistes : nous allons voir qu'ils n'y sont pas plus en sûreté que dans tous les autres d'où nous venons de les chasser. Car s'il est indubitable, de leur propre aveu, que, soit que nous concevions un dogme, soit que nous ne le concevions pas, dès qu'il sera certain que Dieu l'a révélé, il est dès lors véritable, et nous sommes obligés de le croire ; et si, comme ils l'avouent encore, toute la question se réduit à discuter et à s'assurer si Dieu nous l'a véritablement révélé, voilà donc toutes les objections qu'ils proposent contre chaque dogme de l'Évangile, qui s'en vont en fumée. Elles ne touchent nullement à la question, et ne sont que des déclamations vaines et insensées. En effet, ils s'étudient, ils se fatiguent à nous prouver, tantôt de ce dogme, tantôt d'un autre, qu'il ne s'accorde pas avec les lumières de notre raison, comme si nous l'avions jamais prétendu, comme si ce n'était pas pour cela même, que nous leur donnons le nom de mystères ; et ils n'effleurent pas même la seule question qu'ils reconnaissent enfin être entre eux et nous, et qui dé-

eide tout : savoir, si nous avons tort ou raison de prétendre que ces mystères sont révélés. Quel écart de raison !

Eh ! pourquoi se donner une peine inutile ? Nous ne nous sommes jamais engagés à démontrer que les mystères de la religion chrétienne soient des vérités du même ordre que celles que nous saisissons par les lumières de notre esprit. La seule chose à laquelle nous nous sommes engagés, c'est à démontrer qu'ils sont véritablement révélés. Que fait donc ici le témoignage des sens ou de la raison ? Notre foi n'est appuyée ni sur l'un ni sur l'autre, mais sur l'évidence de la révélation. Ce n'est pas parce que les choses qu'on nous a dites sont claires, évidentes, intelligibles, que nous y acquiesçons ; c'est parce que nous ne pouvons douter que celui qui nous les a révélés ne nous ait été envoyé de Dieu, et ne nous ait parlé de sa part. Quand les incrédules seront venus à bout de détruire les faits qui prouvent d'une manière invincible la mission divine de Jésus-Christ, quand ils nous auront montré qu'il n'a pas été prédit par une foule de prophètes, qui semblent plutôt décrire son histoire que la prédire ; qu'il n'a point accompli jusqu'à la dernière circonstance toutes leurs prédictions ; qu'il n'a pas confirmé la vérité de sa mission et de sa doctrine par les miracles que l'on raconte de lui ; que la prédiction de ses disciples n'a pas eu le succès qu'il leur avait promis ; que le monde entier ne s'est pas soumis à son Evangile, et qu'il n'y a jamais eu de chrétiens sur la terre : quand, dis-je, les incrédules nous auront désabusés sur tous ces faits aussi clairs que le jour, il ne sera pas nécessaire alors, pour nous détourner de croire les dogmes de l'Evangile, qu'ils viennent encore nous prouver que ces dogmes ne s'accordent pas avec notre raison : nous le savions avant qu'il y eût jamais eu de déistes sur la terre. Mais tant que ces faits demeureront constants et inébranlables, tant que le déiste n'aura rien à alléguer pour les détruire, et qu'il sera réduit au silence, non-seulement nous mépriserons ce qu'il dit contre chaque dogme en particulier, mais nous ne lui passerons pas même que notre foi ne s'accorde pas avec la raison, puisque au contraire rien n'est plus opposé à la raison, que de ne pas croire ce qu'un Dieu, qui ne peut ni se tromper ni nous tromper, nous a révélé.

Mais remarquons, mes frères, la déraison de ces hommes qui se prétendent les seuls raisonnables. Incrédules jusqu'à l'entêtement pour des faits qu'il ne leur est pas possible de détruire, ils sont crédules jusqu'au fanatisme pour tout ce qui leur paraît propre à donner quelque atteinte à la révélation. Car qu'est-ce qu'un fanatique en fait de croyance ? C'est un homme dont l'imagination échauffée saisit avec ardeur et réalise les plus légères apparences ; qui, se

livrant à ses préjugés, bâtit un système complet sur de minces probabilités et sur des conjectures qui n'ont aucun fondement solide, à ce portrait vous allez reconnaître les déistes ; ce sont, en ce sens, les plus fanatiques de tous les hommes ; en voici des preuves frappantes.

L'un des plus célèbres parmi eux apprend qu'un de ses prédécesseurs a cru remarquer que certains points fixes que l'on imagine dans le ciel ne sont pas aujourd'hui, par rapport au soleil, dans la même position précise où on les croyait il y a deux mille ans. On conçoit que, ou les anciens ou les nouveaux observateurs, ont pu aisément tomber dans une légère erreur, en calculant un espace aussi immense, et s'être trompés, ou les uns ou les autres, dans la fixation précise de ces points. Mais point du tout : il plaît à notre déiste de supposer l'infailibilité des anciens et des nouveaux observateurs, et le changement réel des points fixes dont il est question. Et que de belles découvertes ne tire-t-il pas d'une supposition aussi gratuite, d'un fondement aussi frêle ! Il s'ensuit aussitôt que tout le récit que nous fait Moïse de la création du monde est absolument faux (57) ; qu'il n'a pas été créé au temps et en la manière que cet auteur le rapporte ; que Babylone avait quatre cent trente mille années d'antiquité lorsque Alexandre en fit la conquête, et que l'univers doit durer encore vingt mille siècles.

Un autre déiste a lu dans les histoires que dans certains lieux la mer s'est retirée, et que l'on voit présentement des campagnes fertiles aux mêmes espaces où elle venait autrefois briser l'orgueil de ses flots. Ces faits ne sont rien moins que difficiles à expliquer : il est aisé de concevoir que les eaux de la pluie et les débordements des rivières ont entraîné successivement assez de gravier et de limon pour forcer la mer à reculer ses limites, et qu'il s'est fait une juste compensation entre les terres que la mer a abandonnées d'un côté, et celles qu'elle a inondées d'un autre côté ; mais point du tout : il s'ensuit de cette savante observation, suivant notre déiste, que la mer n'a point été renfermée par le Créateur dans ses vastes bassins dès le commencement, comme il est dit dans la *Genèse* ; que, couvrant tout notre globe, ce n'est que peu à peu qu'elle en a laissé quelque portion à découvert ; que puisqu'il lui a fallu tant de siècles pour se retirer de ces petites portions de terrain qui, à telle époque, étaient inondées, et qui sont aujourd'hui des campagnes fertiles, il lui a donc fallu des millions de siècles pour laisser à découvert ces régions immenses qui sont habitées aujourd'hui dans les quatre parties du monde : il s'ensuit enfin que le monde est éternel.

Un troisième déiste apprend qu'on a trouvé dans des forêts des hommes sauvages, que tout faisait trembler, tout faisait

(57) Voyez la fidélité des récits de Moïse, prouvée, *Instruct. IV.*

fuir. La première pensée qui vient à un tel récit, c'est que ce sont des hommes qui, par des événements dont nous avons des exemples, se sont égarés, ou qui ont été égarés dès leur enfance, et que l'habitude de vivre avec les bêtes, et comme les bêtes, a rendus sauvages, farouches et presque aussi brutes que les animaux : que ce sont donc des exceptions forcées à la règle générale du genre humain, qui est de vivre en société. Mais point du tout : l'imagination systématique de notre déiste fait de ce cas particulier la règle générale. Il en conclut que l'homme est sauvage par sa première institution ; qu'il est donc faux que le genre humain ait commencé par la seule famille d'Adam, qui, s'étant multipliée, a formé des peuples vivant en société ; qu'il est bien plus vraisemblable que les hommes, venus de je ne sais où, ont été d'abord isolés et séparés les uns des autres, comme les bêtes dans les forêts, et que ce n'est qu'après bien du temps, qu'ils se sont rapprochés les uns des autres, pour vivre en société et se donner des secours mutuels. Il n'est pas aisé de concevoir comment ces hommes, toujours timides et tremblants, suivant ce beau système, et toujours prêts à fuir, se seraient néanmoins rapprochés et réunis : mais c'est une trop légère difficulté pour arrêter nos beaux esprits.

Tels sont les principes sur lesquels les héros de la religion naturelle fondent les beaux raisonnements par lesquels ils prétendent anéantir l'autorité des livres saints et la religion chrétienne. Une prétendue variation dans le ciel, une relation de voyageur, un fait extraordinaire arrivé une ou deux fois dans l'espace de six mille ans : voilà les fondements solides sur lesquels ils bâtissent ; voilà le riche fonds d'où ils tirent des trésors de connoissances en matière de religion. Et si, après avoir rejeté toutes les lumières que l'Esprit-Saint a daigné nous donner par les auteurs qu'il a inspirés, ils trouvent dans les rêveries d'un Démocrite, d'un Epicure, d'un Lucrèce, quelque mot qui leur paraisse favoriser leurs nouvelles idées, quel triomphe pour eux de pouvoir citer de si grands noms et d'en décorer leur système ! Pour nous, qui n'avons pas des observations astronomiques ou géographiques à mettre en fait, ils nous relèguent dans la classe des esprits faibles, parce que notre foi n'est appuyée que sur le témoignage et les miracles de Jésus-Christ et de Moïse, sur les prédictions des prophètes et la vérité de leur accomplissement, sur la tradition constante et non interrompue du plus ancien de tous les peuples, sur la déposition uniforme des apôtres, témoins oculaires de ce qu'ils attestent, et martyrs de l'Évangile que le Fils de Dieu les avait chargés de nous annoncer. O hommes insensés ! cette raison dont vous relevez tant les prérogatives, ne vous rendra-t-elle jamais le service de vous découvrir les monstrueux égarements de votre esprit et de votre cœur ? Telle est, mes frères,

la punition de l'orgueil de l'homme : élevé au-dessus de toutes les créatures par sa raison, il méconnaît, l'ingrat, ce riche présent que Dieu lui a fait, il en outre les droits, et par là même il en perd le légitime usage, et se rend semblable aux animaux sans intelligence.

Vous avez vu jusqu'ici, mes frères, que cette même raison que les incrédules veulent opposer à la religion révélée, dépose contre eux, et les convainc de folie dans leurs objections : je vais présentement prouver qu'ils ne sont ni plus raisonnables, ni plus sages dans leurs principes. C'est le sujet de ma seconde partie.

SECONDE PARTIE.

Rien n'est plus simple que le nouveau système, à ne considérer que le nombre de ses principes. Il n'y en a proprement que deux, dont l'un n'est établi que pour détruire la Providence, et l'autre, pour anéantir la société. C'est toujours le même monstre d'impiété, né dans les jardins d'Epicure ; mais il a pris de nos jours une forme nouvelle, et moyennant quelques termes que l'on y a changés, moyennant quelque légère mention que l'on fait d'un Dieu créateur, l'athéisme se reproduit parmi nous sous des dehors qu'il croit être moins odieux : quoique ennemi déclaré de la Divinité, il affecte de se décorer du nom de déisme. Voyons s'il réussit à nous donner le change.

1^{er} principe, et sa réfutation. — L'épicurien disait antrefois sans détour que tout s'était fait par hasard, se conservait et se renouvelait de même. S'il accordait à l'indignation publique et à sa sûreté personnelle l'existence de quelque divinité, il lui donnait la même origine et les mêmes éléments qu'à tout le reste. C'étaient des dieux sortis par hasard d'une certaine combinaison d'atomes, qu'il reléguait dans un coin de l'univers, où ils étaient tranquilles spectateurs des productions du hasard, et n'avaient garde de s'en mêler, crainte que leur repos, ou même leur être n'en souffrit. Tels étaient les dieux d'Epicure, sans prescience, sans action, sans justice, sans providence. Enfants et disciples de ce philosophe, les épicuriens de nos jours ont cru devoir tirer parti de la croyance universelle d'une seule Divinité, et ne se sont mis en peine que de l'assortir à leur système. Ils ne disent donc plus, comme leurs anciens maîtres, que le monde est l'ouvrage du hasard. Non, ils veulent bien reconnaître avec nous un Dieu créateur de toutes choses, qui voit tout, qui connaît tout, qui même est infiniment bon ; car ils ne sont jaloux que de lui donner ce seul attribut. Mais ils ajoutent, et c'est ici leur grand principe, que tout est combiné et nécessaire, jusqu'aux actions de Dieu, jusqu'à la création, qui, bien qu'elle paraisse être l'acte le plus libre, suppose néanmoins, si on les en croit, des règles aussi invariables que la fatalité des athées. Ce n'est donc plus le hasard qui fait tout, mais c'est son

équivalent : c'est une nécessité inévitable à laquelle Dieu même est soumis. Y a-t-il quelque lien qui puisse jamais accorder ce principe avec la bonté infinie de Dieu ?

Demandons à tous les hommes, chrétiens ou idolâtres, civilisés ou barbares ; je dis plus, demandons aux partisans du nouveau système, ce qu'ils ont dans l'esprit, quand ils conçoivent un être infiniment bon. Tous s'accorderont à répondre qu'ils conçoivent un être qui, n'étant obligé en aucune façon à faire du bien aux hommes, et ayant pleine liberté de s'en abstenir, aime cependant mieux se déterminer à leur en faire. S'il n'a pas cette pleine liberté de faire du bien ou de n'en pas faire, ce n'est plus par bonté qu'il le fait, mais par nécessité. La liberté est donc inséparable de la bonté ; et dire que Dieu est infiniment bon, c'est établir en même temps, et en d'autres termes, qu'il est souverainement libre. Cependant, si l'on en croit nos beaux esprits, à qui notre incredulité fait pitié, Dieu est infiniment bon, et toutefois il ne fait rien que par une nécessité invincible : il cesserait d'être bon s'il commençait à être libre dans ses bienfaits. Que les ennemis de la révélation viennent désormais nous reprocher l'obscurité des mystères de l'Évangile ; en fut-il jamais de plus opposé à toutes les lumières de la raison, que l'accord d'une nécessité fatale avec la bonté infinie de Dieu ? Disons mieux, fut-il jamais de paradoxe plus absurde et plus monstrueux ?

Ce n'est pas tout. De quoi sert-il, soit à Dieu, soit aux hommes, qu'il soit infiniment bon, si tout est combiné et nécessaire ? Quand les choses pourront arriver de toute autre manière qu'elles n'arrivent ; quand leur arrangement dépendra, non d'une combinaison nécessaire et invariable, mais d'une providence infiniment sage, qui les disposera librement, je concevrai dès lors que l'Être souverain en qui je reconnais cette providence, étant infiniment bon, exercera sa bonté envers moi, en disposant les événements de telle façon qu'ils me soient favorables, en écartant ceux qui pourraient m'être funestes, en m'excitant par les uns à la pratique de la vertu, en me châtiant par les autres pour me corriger et me rendre meilleur. Je ne vois pas qu'il y ait d'autre manière de concevoir que la bonté de Dieu nous soit utile. Mais non, disent nos philosophes, tout est combiné et nécessaire : ce qui arrive ne peut arriver autrement ; Dieu ne saurait l'empêcher, parce que le désordre serait alors dans l'univers, et que Dieu ne peut être l'auteur du désordre. Il ne peut donc nous faire ni bien ni mal, et cependant il est bon et infiniment bon. Que savons-nous ? peut-être sa bonté consiste-t-elle à se réjouir du bien, et à s'affliger du mal qui nous survient par des combinaisons nécessaires, qui ne sont pas du ressort de sa providence. Qu'on est heureux d'avoir de l'esprit ! Il n'est pas donné au vulgaire ignorant d'apercevoir l'accord de ces sublimes mystères avec la saine raison. Mais enfin, mystères pour

mystères, que ces grands génies nous permettent de nous en tenir à ceux que Dieu nous a révélés.

Vous voyez, mes frères, comme le déiste s'égaré dès le premier principe qu'il établit : et que dirons-nous des conséquences qu'il déduit de ce principe ? Ce sont des monstres produits par un autre. Quelle est, en effet, la première conséquence qu'ils tirent de ce principe, que tout est combiné et nécessaire ? La voici : c'est que tout est bien comme il est. Ainsi les misères, les maladies, les douleurs, la mort même ne sont plus des maux ni des châtimens imposés par une justice infiniment supérieure à celle des hommes : non, elles sont le résultat nécessaire des combinaisons de ce grand tout, dont chaque être, et Dieu même, sont les parties. Bien plus, ce que nous avons appelé jusqu'ici des crimes, le vol, l'homicide, l'impureté, le blasphème, tout cela n'étant que le résultat de certaines combinaisons du grand tout, est nécessaire et par là même est un bien. Le contraire serait un mal, puisque ce serait une combinaison manquée, un dérangement fortuit et sans cause, qui porterait le trouble et la confusion dans toutes les parties de l'univers. Que ces idées sont belles ! qu'elles nous dédommagent bien de l'obscurité que nous trouvons dans les mystères que la religion de Jésus-Christ nous enseigne !

Apprenez enfin, mes frères, apprenez ce que vous aviez ignoré jusqu'à présent, et ce que vous auriez sans doute éternellement ignoré, si par une heureuse combinaison du grand tout, il ne s'était élevé dans ce siècle des génies du premier ordre, pour qui les lois de la nature n'ont rien de mystérieux, et qui devaient vous faire part de leurs rares découvertes. Vous voici tranquilles dans cette assemblée : vous ne pensez pas faire autre chose que d'écouter un discours. Que vous connaissez peu ce qui vous regarde ! Oui, vous concourez présentement, quoique d'un peu loin, à un vol qui se fait à la Chine, à un meurtre qui se commet au Japon, à un blasphème qui se prononce au Mexique. Vous ne l'auriez jamais cru : rien n'est cependant plus vrai, si l'on s'en rapporte aux lumières supérieures des partisans de la religion naturelle. Car vous tenez aux êtres qui vous environnent, ceux-ci tiennent à leurs voisins, ceux-là à d'autres, et cet enchaînement s'étend jusqu'aux dernières limites du grand tout ; il survient un mouvement à un atome : voilà aussitôt que d'être en être il se fait une nouvelle révolution dans le monde, tout se combine différemment ; vous avez votre part à cette révolution, et le résultat est un vol dans cet endroit, un meurtre dans celui-là, et un blasphème dans un autre ; et ce qu'il y a de plus heureux, c'est que tout cela est bien, parce que c'est le résultat nécessaire de cette combinaison du grand tout. Encore une fois, mes frères, que ces idées sont belles, et que nous sommes obligés à ceux qui nous ont appris ces merveilles !

O hommes dépourvus de sens et de raison ! sont-ce là les vérités que vous deviez subs-

tituer aux dogmes de l'Évangile? Ne pouviez-vous rejeter une religion née avec le monde, scellée par le sang d'un Homme-Dieu, confirmée par des miracles de toute espèce, établie parmi les plus cruelles persécutions et triomphant de tous les vains efforts de ses ennemis; ne pouviez-vous, dis-je, la rejeter, que pour adopter en sa place les rêveries les plus absurdes qui soient jamais sorties de l'imagination? Tant il est vrai qu'il n'est aucun monstre d'erreur que l'homme justement abandonné à ses propres ténèbres ne soit capable d'adopter! Mais qu'il est à craindre que des égarements si prodigieux soient moins l'effet d'un esprit prévenu ou d'un amour malentendu de la vérité, que d'un cœur corrompu qui cherche à se rassurer dans ses désordres! La preuve n'en serait peut-être pas difficile à faire. Qu'un partisan de cette étrange philosophie vous prie de le servir dans une affaire importante: si vous lui répondez que vous ne pouvez l'obliger, parce que vous n'êtes pas libre, et que la combinaison présente du grand tout ne lui est point favorable, ne prendrait-il pas votre réponse pour une moquerie et un refus insultant? Mais qu'il se trouve à même de satisfaire sa cupidité sans se déshonorer devant les hommes: c'est alors qu'au lieu d'écouter la loi qui la lui défend, le nouveau système lui paraîtra démontré; que la liberté ne sera plus qu'un vain fantôme à ses yeux; que tout sera nécessaire, afin de pouvoir suivre son mauvais penchant sans remords. Que les passions sont au large, moyennant les maximes de ces prétendus philosophes! Il n'y a plus, selon eux, ni vertu ni vice dans les actions des hommes, plus de récompenses à espérer, ni de châtimens à craindre dans une autre vie; plus de miséricorde ni de justice en Dieu; plus de Providence, qui règle les biens et les maux, et les fasse servir à ses adorables desseins: non, tout est bien comme il est, parce que tout est nécessairement comme il est. Ainsi, porter un faux témoignage pour opprimer l'innocent, ou en prendre la défense; plonger le poignard dans le sein de son père, ou le nourrir et le respecter, c'est la même chose; l'un et l'autre sera une combinaison du grand tout, qui peut arriver; et laquelle des deux qu'il arrive, tout sera bien. Jugez présentement si la société peut subsister avec cet horrible système.

II^e principe, et sa réfutation. — C'est ici un second reproche que nous faisons aux partisans de la prétendue religion naturelle: ils anéantissent toute société parmi les hommes. L'homme, ne pouvant se suffire à lui-même, a besoin du secours de ses semblables, et son intérêt propre est une loi née avec lui, qui l'oblige à vivre en société. Mais s'il est fait pour vivre en société, il a donc des devoirs de société à remplir. La société est un corps politique, dont les membres ont entre eux des rapports mutuels qui les rendent dépendants les uns des autres: ôtez ces rapports réciproques de dépendance, la société ne peut plus subsister. Il faut donc né-

cessairement reconnaître des lois fondamentales qui établissent et règlent les moyens d'entretenir ces rapports des membres entre eux et avec tout le corps. Ce langage n'est point inconnu aux partisans du nouveau système: on sait que chez eux tout est rapport, jusqu'aux lois, jusqu'à l'esprit des lois. Il est vrai qu'on ne conçoit pas que des rapports entretenus et conservés par les lois soient précisément la même chose que ces lois qui les entretiennent et les conservent; mais ce que nous ne concevons point, nos philosophes veulent que nous le regardions comme indubitable? Revenons. Quelles sont les lois fondamentales et primitives qui établissent et règlent les devoirs de la société? Il y en a trois, qui se prêtent, pour ainsi dire, la main, savoir, la vérité, l'équité et la religion. Voilà les trois liens sans lesquels il ne peut y avoir d'union parmi les hommes. Ils doivent être vrais, ils doivent être équitables, ils doivent être vrais et équitables par religion. Or, aucun de ces devoirs n'est sacré dans les principes des déistes. Vous avez vu jusqu'ici, mes frères, qu'il n'est rien qu'ils ne mettent en œuvre pour détruire la religion. Nous allons voir qu'ils n'épargnent pas davantage les deux autres devoirs.

Voici le principe qui est comme la base et le point d'appui de leur système en matière de mœurs. Le crime, disent-ils, n'est que dans le scandale, et en gardant la décence extérieure et le secret, tout est permis, tout est innocent. Est-ce sérieusement que les défenseurs d'une maxime si affreuse prêchent tant les devoirs de bons citoyens, gémissent continuellement sur les dissensions des mortels, les exhortent si pathétiquement à s'entraimer, se donnent pour les apôtres de la probité annexée à l'état où l'on est, et accommodée aux principes des mœurs du pays où l'on vit? Dans la vérité, tous ces grands mots ne peuvent rien signifier dans leur bouche, et ne sauraient en imposer qu'à ceux qui sont disposés à s'y laisser prendre. Car de cette maxime il suit nécessairement que ce ne sont pas les vertus qui sont commandées, mais seulement leur apparence; que l'hypocrisie est la seule loi des sociétés; qu'on est honnête homme, bon ami, bon citoyen, bon sujet quand on a le talent de savoir le contrefaire, et de tromper son voisin, son ami, le public et son prince sans qu'ils s'en aperçoivent. En un mot, éviter, non le crime, mais le scandale, et se montrer extérieurement tout autre que l'on n'est: voilà donc le système du déiste.

Système affreux! né pour le renversement et la ruine entière de toute société. Car quelle société pourrait-il y avoir où il n'y aurait point de confiance? et comment trouver de la confiance où la vérité et la justice seraient traitées de faiblesses d'esprit, où l'on ne reconnaîtrait aucun devoir, ni du fils à l'égard du père, ni de la femme à l'égard du mari, ni du sujet à l'égard du prince, ni de l'homme à l'égard de Dieu; où enfin le crime serait une action bonne et

louable, s'il était secret ou s'il pouvait être impuni? Peut-on se représenter une société durable parmi des hommes qui agiraient d'après ces abominables principes? Y a-t-il jamais eu, peut-il jamais y avoir de république formée sur ce modèle? Non, mes frères, un faux visage, un cœur double et dissimulé, un homme sans foi, sans probité, sans honneur n'est nullement propre, quand il est connu, à s'en attacher d'autres : on le regarde, au contraire, et on a raison de le regarder comme le fléau du genre humain, comme une peste publique. Non-seulement les cœurs droits et sincères s'en éloignent avec horreur comme d'un serpent venimeux dont on appréhende d'être mordu ; mais ceux mêmes qui lui ressemblent, guidés en cela par l'intérêt propre, ne veulent avoir aucun commerce avec lui : il devient un homme isolé, que tout le public déteste et auquel personne ne peut, ne doit ni ne veut se fier.

Tels seraient néanmoins ceux qui régleraient leur conduite sur les conséquences qui suivent nécessairement du principe fondamental des déistes en matière de mœurs. Ce seraient des hommes qui se feraient un dieu de la volupté et n'en reconnaîtraient un autre que de paroles ; qui, inaccessibles aux sentiments de la compassion, de la reconnaissance, de l'amitié, n'agiraient que pour leur propre intérêt ; qui emploieraient indifféremment la mensonge ou la vérité, la trahison ou la flatterie, la noirceur du vice ou l'apparence de la vertu, pour parvenir à leur fin ; qui, affectant de la retenue dans les conversations par décence de système, ne se repaîtraient en secret que de livres impies et abominables, où la religion, l'honneur et la vertu sont traités d'illusion, de faiblesse et de faux préjugés. A Dieu ne plaise, mes frères, que nous prétendions qu'un portrait si hideux ressemble à tous les déistes qui vivent parmi nous ; mais combien de jeunes libertins, entraînés par la fougue de leurs passions, n'embrassent ce système que pour pouvoir se livrer sans gêne et sans remords à tous les désirs de leur chair et de leurs pensées, *facientes voluntatem carnis et cogitationum!* (Ephes., II, 3.) On se plaint tous les jours qu'il n'y a plus ni bonne foi, ni sentiments, ni mœurs ; nos tribunaux ne sentissent plus, pour ainsi dire, que d'accusations scandaleuses de maris contre leurs femmes et de femmes contre leurs maris. Qu'on réfléchisse, et l'on se convaincra sans peine que ce débordement n'est devenu si général et ces désordres si fréquents, que depuis que l'irréligion a osé se montrer et se lever et se répandre dans tout le royaume.

Il changerait bientôt de face, si l'on voulait revenir sincèrement à la foi chrétienne et vivre selon les règles de l'Évangile. Car qu'est-ce qu'un chrétien? C'est un homme fait pour les délices de la société. Sujet fidèle, il rend hommage à Dieu dans son souverain qu'il sert, non par crainte, mais par devoir de conscience. Généreux citoyen,

il sacrifie ses propres intérêts à ceux de la patrie et se fait un bonheur de celui qu'il procure aux autres. Ami tendre et désintéressé, les disgrâces de son ami pénètrent son cœur, il se les approprie ; non-seulement il en est la ressource, mais il se rapprocherait comme une infidélité de n'avoir pas prévenu ses besoins. Vrai dans ses paroles et ses actions, la foi publique se repose sur lui, il a la confiance de tout le monde, et ce qu'il fait devient la règle de ce qu'on croit devoir faire. L'offense-t-on, ni la vengeance ni la haine ne troublent la sérénité de son âme : il aime et plaint son ennemi, lui pardonne, et s'il trouve un cœur sensible, à force de bienfaits il s'en fait un ami. Une charité mâle et noble anime toutes ses démarches ; il sait plaire aux grands sans flatter leur orgueil, se rendre utile aux petits sans exciter leur jalousie, céder ou résister à ses égaux sans s'en attirer le mépris ni perdre leur amitié. Tel est le chrétien ; il n'y a que lui proprement qui soit homme.

Choisissez présentement, mes chers auditeurs, et voyez avec lequel des deux, je veux dire du déiste conséquent dans la pratique ou du chrétien, vous voulez vivre en société. Ah ! il n'y a point là de choix à faire. La religion, l'honneur, l'intérêt, tous les motifs divins et humains qui peuvent influer sur les actions des hommes, se réunissent pour vous inspirer de l'horreur pour l'impie, dont je viens de vous rapporter les égarements. Ne l'écoutez donc pas lorsqu'il vient vous adresser la parole ; ne daignez pas même entrer en dispute avec lui, ni lui répondre selon sa folie, de peur que vous ne lui deveniez semblables. Ne permettez pas qu'il élève, devant vous sa voix insolente contre son Dieu et le vôtre ; fuyez son commerce et les lieux qu'il infecte de sa corruption et de ses blasphèmes, et ne vous écartant jamais de ce principe que Jésus-Christ, l'auteur et le consommateur de notre foi, est le Fils de Dieu, qu'il nous a parlé en son nom et qu'il est le seul qu'il nous ait ordonné d'écouter, regardez comme un crime toute curiosité, toute recherche après son Évangile.

Oui, mon Dieu, vous êtes la voie, la vérité et la vie ; je crois fermement et j'adore tout ce que vous avez eu la bonté de me révéler ; je suis prêt, avec le secours de votre grâce, à répandre mon sang pour les saintes vérités que vous avez scellées du vôtre. Périssent à jamais cette impiété qui confond l'homme avec ses déréglés et qui veut mordre et briser le frein que vous leur avez mis. Daignez en garantir cette chrétienne assemblée qui reçoit avec joie votre divine parole. Oserai-je aussi vous adresser des supplications pour l'impie? Oui, Seigneur, vous êtes un Dieu de charité, et vous voulez que la nôtre s'étende sur tout le monde : faites donc sentir à l'impie que vous êtes ce seul Dieu véritable qu'il méconnaît, mais faites-le lui sentir dans le temps de votre miséricorde, et nous réunissant tous dans la même foi, daignez

encore nous accorder la grâce d'en faire les œuvres, afin que nous ayons part un jour à votre céleste héritage. Je vous le souhaite. Amen.

SERMON II.

Magister vester unus est, Christus. (*Math.*, XXIII, 10.)

Vous n'avez qu'un seul maître, qui est le Christ.

Un des inconvénients qui devrait le plus frapper les déistes, s'ils étaient aussi dociles à la raison qu'ils le prétendent, c'est la diversité d'opinions qu'il est aisé de remarquer parmi eux : diversité qui les met à tous moments en contradiction les uns avec les autres, non sur des choses de peu de conséquence, mais sur les plus essentielles; non de secte à secte, mais de particulier à particulier. En avez-vous jamais trouvé deux, mes frères, (car malheureusement on n'en rencontre que trop aujourd'hui,) en avez-vous, dis-je, jamais trouvé deux qui pensassent en tout de la même façon? Le déisme, qui n'est autre chose que l'idolâtrie de son propre esprit, ne comporte pas cette réunion de plusieurs personnes dans les mêmes idées. Quand on ne veut point avoir Jésus-Christ pour maître, il est naturel que chacun soit le sien propre, et que l'on voie s'élever autant d'opinions que de têtes.

Il est vrai qu'il y a un point auquel tous les déistes semblent se réunir : c'est à n'adopter que ce qu'ils appellent la religion naturelle. Mais si vous descendez avec eux dans le détail des dogmes et des préceptes de cette religion, quelle opposition de sentiments ! quelle diversité de pensées ! L'un (58), frappé de l'idée d'un Dieu tout-puissant, ne croit pas devoir lui ravir la providence sur toutes choses; l'autre, jaloux de sa propre liberté, veut se la conserver aux dépens de la prescience de Dieu (59). L'un reconnaît des récompenses et des punitions dans l'autre vie, différentes néanmoins de celles qui nous sont annoncées dans l'Evangile; l'autre se renferme uniquement dans la vie présente (60), et consent à avoir le même sort que les brutes qui lui paraissent à peu près de même nature que lui. L'un (61) souscrit à la religion qui condamne le suicide; l'autre (62) donne au malheureux le droit de finir ses peines par une mort volontaire. L'un (63) trouve de la noblesse à pardonner les injures; l'autre (64) aperçoit de l'injustice à désapprouver la vengeance. Jusqu'où ne pousserais-je pas le détail, si je voulais rapporter toutes leurs contradictions? Mais du moins sont-ils d'accord avec eux-mêmes? Point du tout : toujours flottants, toujours incertains, ils n'ont ni principes, ni système suivi. Ils varient sans fin : nouvelles brochures qu'ils lisent, nouvelles idées qu'ils adoptent. Seulement quelques traits éblouissants, quelques sophismes spécieux, quel-

ques portraits ingénieux des mœurs du siècle, quelques faits ou controuvés ou altérés; quelques comparaisons* où l'on cherche en vain de la justesse; voilà leurs principes, leurs maximes, leur philosophie et leur religion. Tant il est vrai, mes frères, que le déisme, qui se vante d'être si raisonnable, n'est qu'un déplorable abus de la raison. Car lorsqu'elle n'est point obscurcie par les passions, et surtout par la vaine complaisance en soi-même, elle nous démontre évidemment qu'en fait de religion c'est l'autorité qui doit nous fixer, et que cette autorité ne se trouve qu'en Jésus-Christ, le seul maître que nous devons écouter : *Magister vester unus est, Christus.*

Ne nous laissons pas de prouver cette vérité au déiste; et puisqu'il veut s'en tenir à la religion naturelle, accordons-lui ce qu'il désire. Oui, la religion, ou plutôt la loi naturelle, est bonne, excellente, parfaite. Que conclut de là le déiste? Il en conclut que la religion chrétienne est inutile, et que d'ailleurs elle est ennemie de l'homme. Faisons-lui donc voir, 1° que la religion naturelle ne se trouve que dans la religion chrétienne; 2° que la religion chrétienne, bien loin d'être ennemie de l'homme, se rapporte au contraire toute à son bien. *Ave, Maria.*

PREMIÈRE PARTIE.

Commençons d'abord par demander au déiste une explication claire, nette et précise de ce qu'il entend par la religion naturelle. Prenez-y garde, mes frères, ou il éludera toujours de répondre, ou s'il répond quelque chose, il nous fournira des armes pour le combattre. Il ne voudrait pas dire que la religion naturelle est de suivre l'instinct de la nature; vous verriez au premier coup d'œil que ces hommes qui font tant de bruit d'une religion naturelle, dans la vérité du fait n'en reconnaissent aucune. Car la religion doit nécessairement avoir Dieu pour objet. Ainsi demander ce que c'est que la religion, c'est demander quel est le culte que l'homme doit rendre à Dieu. Or, l'inclination par laquelle on suit l'instinct de la nature n'a par elle-même aucun rapport à Dieu, et c'est abuser des termes que de la nommer religion. L'athée déclaré, qui ne veut ni Dieu ni religion, n'en reconnaît pas moins dans l'homme cet instinct de la nature, et l'inclination qui le pousse à le suivre.

Que dira donc le déiste? Appellera-t-il religion naturelle celle que la nature dicte? Mais nous n'en sommes pas plus avancés par cette réponse. C'est là ce que nous demandons qu'il nous explique, et il nous reste toujours à savoir ce que c'est que cette religion que la nature dicte. La définira-t-il cette religion qui a son origine

(58) *Les Mœurs.*

(59) *Lettres persanes.* Manuscrit.

(60) *L'homme machine.*

(61) *Les Mœurs.*

(62) *Lettres persanes.*

(63) *Les Mœurs.*

(64) *Lettres juives.*

dans le ciel (65)? Mais c'est là substituer des mots à des choses; la définition est trop vague, et ce langage enflé ne nous dit rien de précis. S'il veut donc dire quelque chose de raisonnable, il faut qu'il appelle religion naturelle ce culte que la justice et la droite raison nous obligent de rendre à Dieu; culte fondé sur la nature des choses, puisqu'il est fondé sur le rapport naturel et nécessaire de dépendance que la qualité de créature emporte à l'égard de son Créateur. Si c'est là ce que le déiste entend par la religion naturelle, nous triomphons, et lui-même s'égare en la cherchant ailleurs que dans la religion chrétienne. Il en trouvera bien, si l'on veut, quelques lambeaux, quelques traits dans les différentes sectes des philosophes; car les ténèbres du péché n'avaient pas entièrement effacé dans l'esprit des hommes la connaissance de cette loi primitive que Dieu leur avait imposée en leur donnant l'être; mais il ne la trouvera nulle part en son entier que dans la doctrine de Jésus-Christ. En effet, la religion doit régler tous les devoirs de l'homme; et comme l'homme doit à Dieu, doit à la société et se doit à lui-même, nulle religion n'est la véritable religion naturelle que celle qui règle tous ces devoirs de l'homme. Or la religion de Jésus-Christ est la seule qui les règle; elle est donc la seule véritable religion naturelle.

Et d'abord, quant aux devoirs de l'homme envers Dieu, le déiste lui-même est forcé de rendre témoignage à la religion chrétienne, et d'avouer qu'elle apprend à l'homme ce culte que la justice et la droite raison l'obligent à rendre à Dieu. Car que lui devons-nous? Interrogeons là-dessus le déiste; qu'il consulte cette droite raison, ce bon sens qu'il affecte tant et si mal à propos de mettre en contraste avec la révélation. Pourra-t-il s'empêcher de reconnaître que le premier et le principal de nos devoirs envers Dieu, c'est de l'aimer (66)? Il n'est point ici question d'examiner si Dieu exige ou n'exige pas cet amour. Nous l'avons fait dans le discours précédent, où nous avons prouvé que c'est une absurdité pitoyable de prétendre que l'homme doit aimer Dieu, et que néanmoins Dieu n'exige pas cet amour de la part de l'homme. Il nous suffira aujourd'hui de prendre acte de l'aveu que fait le déiste que l'homme doit aimer Dieu. Mais quelle autre religion que celle de Jésus-Christ a enseigné que cet amour était dû? quelle autre en a fait le premier et le plus grand de ses préceptes? Parcourons tous les ouvrages des philosophes, ces maîtres de la morale païenne, en trouverons-nous un seul qui ait posé pour premier principe, pour première règle des actions humaines, qu'il faut aimer Dieu? Ni Socrate ni Platon parmi les Grecs; ni Cicéron, ni Sénèque parmi les Latins n'en ont rien dit. Je les entends bien parler de crainte, d'invocation, de respect, de prière, de sacri-

fice; la dévotion même de Socrate mourant est d'offrir un coq à Esculape; mais aucun d'eux ne me parle d'amour. Le déiste lui-même, qui veut présentement savoir que l'homme doit aimer Dieu, l'ignorerait encore si Jésus-Christ n'était pas venu le lui enseigner.

Oui, mes frères, il l'ignorerait encore. Car qui d'entre eux, privé des lumières que la religion chrétienne a répandues dans le monde, et dont il est présentement éclairé sans le vouloir, comme ceux qui tiennent les yeux ouverts le sont par la clarté du soleil; qui d'entre eux, dis-je, restreint à son propre génie, oserait se mettre en parallèle avec ces grands hommes du paganisme que je viens de nommer? Cependant ces grands hommes, dont les connaissances et la sagesse ont fait la gloire de leurs nations; qui, s'élevant par les seules lumières de leur raison au-dessus des fables impies qu'une ignorante crédulité avait consacrées, ont presque atteint en plusieurs choses la vérité; aveugles comme le vulgaire, sur le premier devoir de l'homme, n'ont pas même soupçonné qu'il fût obligé d'aimer Dieu. Toute la terre, si l'on en excepte ce peuple séparé de tous les autres, qui était destiné de Dieu à prédire et annoncer Jésus-Christ, était depuis quatre mille ans dans la même ignorance. Et après cela, le déiste croira n'être redevable qu'à sa seule raison de la connaissance qu'il a du premier devoir de l'homme envers Dieu? L'ingrat! qui méconnaît son docteur et son maître! Aussi mérite-t-il d'être aveuglé sur les conséquences nécessaires de ce premier devoir et sur les motifs qui nous en imposent l'obligation.

Quelles sont, en effet, ces conséquences, mes frères? Les voici. C'est que, si nous sommes obligés d'aimer Dieu parce qu'il nous a donné l'être, nous sommes également obligés de l'aimer parce qu'il nous le conserve. Nous y sommes obligés, parce qu'il nous donne à chaque instant tout ce qui appartient à notre être. Nous y sommes obligés, parce que c'est de lui que nous viennent tous les biens du corps et de l'âme, la vie, la santé, la nourriture, la sagesse, le discernement, les lumières. De là l'obligation de le prier, de lui rendre grâces, de lui rapporter tout, de lui faire hommage de tout, et c'est l'amour qui doit animer tout. Car peut-on dire que l'on prie ou que l'on remercie sincèrement celui qu'on n'aime pas? Peut-on dire qu'on lui rapporte tout, qu'on lui fait hommage de tout, si l'amour n'en est pas le principe? Si on le fait, c'est donc la bouche seule, et non le cœur qui le fait. Tels sont les devoirs essentiels de la loi naturelle, que les hommes avaient presque entièrement oubliés, et que Dieu, dans sa grande miséricorde, a daigné graver de nouveau dans nos cœurs par la grâce de Jésus-Christ. Que le déiste est bien éloigné de reconnaître ces devoirs

(65) *Esprit des lois.*(66) *Les Mœurs.*

essentiels ! lui qui se forge un Dieu tel que la plupart des païens mêmes n'en auraient pas voulu ; lui qui va chercher la religion naturelle dans la doctrine orgueilleuse et impie des stoïciens, dont saint Augustin a dit avec tant de raison, que pour faire les hommes libres, elle les avait rendus sacrilèges.

En effet, parce que le déiste s'est mis dans l'esprit que l'homme, à raison de sa liberté, doit agir de lui-même, et indépendamment de Dieu, il en conclut (67) que Dieu ne prévoit point, sinon par conjectures, ce qu'il plaira à l'homme de faire ; et qu'il n'a point d'autre moyen de le prévoir infailliblement, que de priver l'homme de sa liberté. Système impie, qui détruit d'un même coup et la prescience de Dieu et la liberté de l'homme. L'immutabilité de Dieu n'est pas plus épargnée ; car si Dieu ne prévoit nos actions libres que par conjectures, il n'en acquiert donc la connaissance certaine qu'au moment qu'elles arrivent : voilà donc une nouvelle connaissance qui lui survient, et par conséquent un changement qui se passe en lui. Sa providence ne tient pas davantage ; car s'il ne connaît certainement nos actions libres qu'au moment précis qu'elles arrivent, si nous les faisons de nous-mêmes, et sans qu'il y influe comme principe, il ne peut donc pas les diriger, les ordonner à une fin, et par conséquent elles ne sont pas du ressort de sa providence. Je sais bien que le déiste n'est point effrayé de ces blasphèmes ; qu'il les adopte, et qu'il s'imagine, après qu'il les a prononcés d'un ton décisif, qu'il y a plus de vraie théologie dans sa tête (68) que dans tous les ouvrages des Pères ; mais que peut-on lui dire ? sinon qu'il est devenu insensé, en s'attribuant le nom de sage ; qu'il s'est égaré dans ses raisonnements, et que son cœur est rempli de ténèbres. Cependant ce n'est pas tout : lui qui veut que Dieu soit infiniment bon, et ne soit que bon, qu'il nous dise ce que devient cette bonté et quel est son office, si Dieu n'influe point dans nos actions, s'il ne se mêle point de nos affaires, si tout ce que nous faisons lui est étranger, indifférent et même inconnu avant que nous le fassions ? Voilà pourtant, mes frères, ce que le déiste prend pour la religion naturelle. Est-ce donc la droite raison, est-ce le bon sens qui lui a appris à faire de l'homme un dieu, et de Dieu un homme ? Et néanmoins il osera encore nous reprocher, avec un air de confiance et même de pitié, que nous avons la manie de juger de Dieu comme des hommes. C'est ici le coupable qui récrimine contre le témoin qui l'a pris sur le fait.

Passons aux devoirs envers la société, que la loi naturelle impose à l'homme. Où trouverons-nous ce code de la nature ? Faudra-t-il pour cela se livrer à une folle ima-

gination, bâtir à grands frais des systèmes chimériques sur l'origine du genre humain, supposer des hommes brutes, tombés, pour ainsi dire, des nues, les étudier, les interroger pour apprendre d'eux les lois de la société (69) ? Voilà sans doute d'habiles maîtres que le déiste consulte... Qu'on en juge par les lumières qu'il en emprunte. L'un nous dit que les hommes naissent tous ennemis et en état de guerre les uns contre les autres, et que la crainte seule est le lien qui les unit. Il est vrai que c'est un athée déclaré qui le dit (70) : voyons donc ce que nous dira l'autre, qui prétend combattre cette vision de l'athée. Il nous dira (71) que ce n'est pas la crainte, mais la paix qui est la première loi des sociétés ; comme si c'était là s'écarter de l'opinion précédente, et si cette paix, que l'on dit être la première loi imposée aux hommes, ne supposait pas leur inimitié réciproque, et n'était pas établie comme le remède et le frein de cette haine. On ne fait donc que se jouer des termes, et la paix des seconds n'est autre chose dans le fond, que la crainte des premiers.

Quelle est donc la source de ces égarements ? La voici : c'est que le déiste, comme l'athée, s'est mis dans l'esprit que l'homme ne peut et ne doit agir que par l'impression de son amour-propre. Mais si cela est, à quoi bon nous parler d'une religion naturelle qui prescrit des devoirs de société (72) ? Il n'y en a point, ni ne peut y en avoir, si l'amour-propre doit être le mobile de tout. Car, ou il faut changer entièrement nos idées, ou par amour-propre il faut entendre un amour qui fait que l'homme s'approprie tout, s'établit le centre et la fin de tout, et, en un mot, veut tout pour lui et rien pour les autres. Or, si c'est là ce grand et unique ressort qui doit le mouvoir, à quoi donc peut-il être obligé à l'égard du reste du genre humain ? Le déiste aura-t-il bonne grâce à venir lui présenter un traité des mœurs, et lui dire : Soyez honnête envers tout le monde ; soyez complaisant, doux, affable, officieux, compatissant, bon ami, droit, sincère et exact observateur des vertus de la société ? Et moi, lui répondra avec raison l'homme imbu de ce principe du déisme que l'amour-propre doit être le seul mobile de tout, et moi, je ne connais point ces vertus de société dont vous me parlez ; pourquoi m'y exhortez-vous ? Je ne dois rien qu'à moi-même, tout n'est que pour moi ; je veux bien que les autres soient à mon égard tout ce que vous venez de dire, mais que personne n'attende de moi ni honnêteté, ni complaisance, ni douceur, ni affabilité, ni service, ni compassion, ni amitié, ni droiture, ni sincérité, à moins que l'intérêt de mon amour-propre ne me force à me contrefaire : auquel cas, ne vous y trompez point, ce ne sera que par intérêt et non par devoir que je le ferai, prêt à changer la

(67) *Lettres persanes.*(68) *Lettres persanes.*(69) *Esprit des lois, et sa défense.*(70) *Hobbes.*(71) *Esprit des lois.*(72) *Les Mœurs, et Essai sur l'homme.*

scène et à prendre une route tout opposée, si mon intérêt le demande. N'est-ce pas là, mes frères, bien établir des devoirs de société? et la république n'a-t-elle pas bien des obligations au déiste, de ce qu'il y veut introduire les nobles maximes de sa religion naturelle?

Mais une telle république ne saurait ni se former, ni subsister. D'abord, il n'y aurait ni souverain, ni sujets, ni pouvoir législatif, ni pouvoir coactif: car où trouver un souverain, là où chacun voudrait l'être? et comment trouver des sujets où personne ne voudrait obéir? Si quelqu'un, la force en main, tâchait d'usurper l'autorité souveraine, il faudrait qu'il immolât tout le public à ses craintes, et qu'il détruisît son autorité par les mêmes voies qu'il prendrait pour la conserver. D'ailleurs, il faut lui supposer des ministres et des exécuteurs de ses volontés, et où les trouver, parmi des hommes à qui l'amour-propre n'inspirerait que l'indépendance, des hommes à qui il n'en coûterait que le meurtre du tyran pour se maintenir dans la possession de leur liberté? Et qu'on ne vienne point ici faire valoir un amour naturel de la patrie, que l'on supposera gravé dans le cœur de tous les membres de cet Etat: c'est gratuitement, et sans la moindre ombre de fondement qu'on le supposerait. L'amour de la patrie ne peut point aller avec l'amour-propre; qui n'aime que soi ne peut aimer le public, et si l'on dit qu'il peut l'aimer par rapport à soi, la méprise est des plus grossières. Car c'est dire qu'il peut aimer le public autant que ce public sera l'esclave de son injuste amour-propre. Ne voilà-t-il pas un amour de la patrie bien noble, bien héroïque et bien flatteur pour elle? ne serait-ce pas un Etat bien heureux, bien affermi, bien tranquille, que celui qui serait gouverné par la grande loi du déisme, l'amour-propre?

Je ne dis rien ici de la mauvaise foi qui régnerait dans le commerce, de la jalousie que l'on aurait les uns contre les autres, des usurpations et des injustices qui se commettraient tous les jours, de la dureté qu'on exercerait envers les plus faibles, des infidélités dont on se ferait un jeu et un devoir même dans le mariage, et en un mot, de toutes les abominations qui sont les suites nécessaires de l'amour-propre, maître et seul mobile de toutes ses actions. Cependant le déiste, qui, comme il est évident, renverse et anéantit toute société, a l'impudence de faire ce reproche à la religion chrétienne, et de dire qu'elle n'est pas bonne pour tous les pays (73). Quoi donc! cette religion qui nous ordonne d'aimer notre prochain comme nous-mêmes; qui, après nous être acquittés de ce que nous devons à Dieu, ne nous commande rien plus expressément que de rendre à César ce que nous devons à César; qui veut que nous nous intéressions tous au bonheur les uns des autres; cette religion qui nous fait un

précepte de nourrir les pauvres, de consoler les affligés, de secourir les misérables, de protéger les innocents, de faire du bien à tout le monde, sans en excepter même nos persécuteurs et nos ennemis qu'elle nous ordonne d'aimer comme nos frères; cette religion qui nous défend toute fraude, toute tromperie, toute injustice; qui non-seulement nous fait un crime de ravir le bien, l'honneur et généralement tout ce qui appartient au prochain, mais qui nous en interdit même le désir; cette religion qui, non contente de nous défendre en général de faire aux autres ce que nous ne voudrions pas souffrir de leur part, entre dans le plus menu détail de nos actions civiles et ne nous laisse ignorer aucun des devoirs, aucune des vertus, pas même aucune des bienséances de la société; cette religion qui réprime les injustes convoitises de l'amour-propre, qui condamne et déteste l'orgueil, ce fléau de la société; qui fait un précepte de l'humilité, de la douceur, de la modestie; cette religion, dis-je, si bien marquée au coin de la nature, de la justice et de la droite raison, sera l'ennemie de la société! et il se trouvera sur la terre des hommes pour qui elle ne sera pas bonne! Ah! ces hommes seront donc indignes de l'être? ce seront donc des ennemis du genre humain? Que de tels hommes s'élèvent donc contre la religion chrétienne, nous n'en serons plus surpris, elle n'est pas faite pour épargner l'amour-propre; mais qu'ils ne se donnent plus pour les partisans de la religion naturelle: car ou il n'en est aucune, ou la religion naturelle n'est autre que la chrétienne.

Cela est vrai, diront ici tous ces déistes subalternes, qui ne le sont que par contagion et par la haute idée qu'ils ont de l'étendue d'esprit de leurs maîtres: nous convenons que la religion chrétienne, réduite à ses seuls préceptes, est la vraie religion naturelle. Mais pourquoi donc ne pas s'en tenir à ces préceptes que la droite raison avoue? pourquoi surcharger encore la religion d'une foule de mystères où la raison se perd et ne peut plus être d'aucun usage? Nous ne refusons pas d'être chrétiens, mais nous voulons un christianisme raisonnable, qui ne nous propose point à croire des choses entièrement opposées aux lumières de la raison. Ainsi parlent des hommes qui veulent être les auteurs de leur religion, au lieu de se soumettre à celle que Dieu leur a révélée. Mais puisqu'ils aiment tant à raisonner, raisonnons aussi avec eux, et, prenant la bonne foi pour guide, démontrons leur, en partant de leur aveu, l'existence de la révélation.

Il faut d'abord, avant tout, distinguer deux choses qui sont en effet très-différentes, savoir, le fond de la religion et le moyen dont Dieu s'est servi pour nous la faire connaître. Les préceptes en forment le fond; les mystères sont une suite du moyen par

(73) *Esprit des lois.*

lequel Dieu nous l'a manifestée. Le fond de la religion est nécessaire et variable : il ne pouvait nous être commandé que ce que la loi naturelle nous commande déjà, comme d'aimer Dieu, et notre prochain par rapport à Dieu. Le moyen de nous instruire de la religion dépend du choix souverainement libre de la volonté de Dieu ; il a pu nous en instruire ou par révélation immédiate, ou par le ministère d'un autre homme et de toute autre créature : c'est pourquoi ce n'est point à nous à discuter lequel de ces différents moyens il a dû employer. Notre unique devoir est de nous taire et de croire, dès qu'il nous apprend qu'il s'est servi d'un tel moyen et non pas d'un autre. Ces principes étant ainsi soigneusement distingués, consultons présentement les faits, ouvrons l'histoire du genre humain : la loi naturelle était-elle connue avant Jésus-Christ, ou était-elle inconnue ? Que répondra le déiste ? ou plutôt que répond l'histoire ? Elle nous apprend que tout l'univers avait perdu la connaissance du vrai Dieu ; que ceux qui en adorait n'auraient pu être absous par la justice des hommes, et auraient été punis du dernier supplice, s'ils eussent vécu sous les lois romaines ; que tous les vices, tous les désordres, toutes les abominations régnaient sur la terre, et y avaient leurs temples et leurs autels. Un seul peuple paraît au milieu de tous, qui tient un livre fermé. C'est le dépôt de la religion. Il en conserve la lettre avec soin, mais il n'a ni l'esprit de cette lettre, ni la clef de ce livre. Rien n'était donc alors plus éloigné de l'esprit et du cœur des hommes, que cette religion primitive que Dieu leur avait d'abord imposée. S'ils l'ignoraient, ils ne pouvaient donc pas s'en instruire les uns les autres ; et par conséquent, pour la rapprendre, il était absolument nécessaire que Dieu la leur révélât de nouveau. Or, dès qu'il est constant que la révélation était absolument nécessaire, il est démontré par là même qu'elle a été faite : car enfin on connaît présentement la loi naturelle, et puisqu'on n'a pu la connaître que par révélation, elle a donc été révélée.

Il ne s'agit donc plus que du moyen dont Dieu s'est servi pour la révéler. Mais, dirai-je au déiste, vous êtes convenu, il n'y a qu'un instant, que la vraie religion, quant au fond, est celle que Jésus-Christ nous a enseignée ; vous ne pouvez donc plus contester, s'il vous reste de la bonne foi, que Dieu ne nous l'ait révélée par le ministère de Jésus-Christ, et voilà tous les mystères qui s'ensuivent. Car Dieu nous ayant révélé la religion par le ministère de Jésus-Christ, la mission de Jésus-Christ est donc divine ; c'est donc lui seul que nous devons écouter ; il faut donc croire fermement tout ce qu'il nous a dit ; il est donc le Verbe de Dieu, incarné pour racheter et sauver les hommes ; il y a donc un péché qui a corrompu toute la nature, dont nous naissons tous esclaves,

et dont nous ne sommes délivrés que par Jésus-Christ. Il est donc vrai que ce divin Maître nous instruit des préceptes de la loi naturelle, qui sont ceux de son Évangile, en les gravant dans nos cœurs, et en nous les faisant accomplir par la force victorieuse de son amour. Arrêtons-nous là, chers auditeurs ; il n'est pas nécessaire d'entrer dans un plus grand détail des mystères : le déiste n'est plus recevable à les rejeter, depuis qu'il est tombé d'accord que la religion de Jésus-Christ est la véritable religion naturelle. Nous l'avons forcé à cet aveu, en lui faisant voir qu'elle seule règle les devoirs de l'homme envers Dieu et envers la société. Il s'agit de lui montrer encore qu'elle seule règle les devoirs de l'homme envers lui-même ; et c'est ce que je vais faire dans ma seconde partie, en le convainquant que cette divine religion, à laquelle il ose reprocher d'être ennemie de l'homme, se rapporte au contraire toute à son bien.

SECONDE PARTIE.

L'homme doit-il être confondu avec ses passions, ou doit-il en être distingué ? Parlons d'une manière plus intelligible. Les passions, telles que nous les avons, sont-elles tellement naturelles à l'humanité, qu'on ne puisse les réprimer sans porter comp à la nature de l'homme ? ou faut-il les réprimer pour rétablir la nature de l'homme dans sa perfection ? Voilà, mes frères, le fond du procès que nous avons avec les déistes. Si on les en croit (74), la religion chrétienne, qui nous ordonne de réprimer nos passions, exige de nous ce qui est contre nature. Elle n'est propre qu'à nous rendre malheureux en ce monde ; et par conséquent elle est notre plus cruelle ennemie. Cependant, je ne vois pas qu'aucun de ces milliers de justes, dont les sentiments sont parvenus jusqu'à nous, se soit jamais plaint que la guerre qu'il déclarait à ses passions le rendit malheureux. Je les entends tous, au contraire, se féliciter d'en être affranchis, ou plutôt, qui en rendent grâce à Dieu comme du plus grand bonheur qu'ils pussent goûter sur la terre. Et parmi ces justes, je trouve de vastes génies, des esprits sublimes, qu'on ne peut, sans choquer toute bienséance, soupçonner d'illusion : un saint Cyprien dans son admirable *Lettre à Donat*, un saint Augustin dans ses *Confessions*, et tant d'autres qu'il serait ici superflu de nommer. De cette seule preuve de fait, et sans autre discussion, je conclus que le déiste qui ne s'est pas mis en état d'éprouver ce bonheur dont les justes se félicitent, est aussi peu en droit de le contester, qu'il le serait de révoquer en doute tous les faits qu'il n'a pas vus, et qui lui sont attestés par une infinité de témoins oculaires. Mais ne refusons pas d'entrer dans la discussion de cette matière, et voyons si la religion chrétienne, en nous ordonnant de réprimer nos passions, travaille à notre bonheur ou à

(74) M.S. intitulé *Pensées*.

notre malheur. Il n'est ici question que des devoirs de l'homme envers lui-même. Se doit-il de satisfaire ses passions, ou se doit-il de les réprimer ? C'est un principe avoué de part et d'autre, qu'il désire invinciblement d'être heureux, et qu'il se doit à lui-même de travailler à le devenir. Or je dis qu'il ne peut devenir heureux qu'en réprimant ses passions, et qu'ainsi la religion chrétienne, qui lui ordonne de les réprimer, bien loin d'être son ennemie, ne travaille au contraire qu'à son bonheur, et se rapporte toute à son bien. Pour le démontrer, il ne s'agit que de deux choses : de détruire d'abord les fausses idées que le déiste se forme du bonheur de l'homme ; et ensuite celles que son ignorance ou sa mauvaise foi lui font prendre des préceptes du christianisme.

En quoi consiste le bonheur de l'homme ? Ici tous les vices, toutes les passions élèvent leur voix, et prétendent toutes au privilège exclusif de rendre l'homme heureux et content. L'avarice lui dit : encensez mes autels ; je grossirai vos trésors, je vous comblerai de biens, vous accumulerez héritages sur héritages. Et à quoi vous serviront ces richesses, reprend la volupté, si vous en devenez esclaves par l'avarice ? Elle ne peut vous affranchir, ni de la peine de les acquérir, ni de l'embarras de les conserver, ni de la crainte et du chagrin de les perdre. Quel bonheur pourriez-vous donc goûter avec elle ? Venez plutôt à moi : les plaisirs sont en ma disposition ; je vous en procurerai chaque jour de nouveaux et de plus piquants, vous coulerez des moments heureux dans la joie et dans les délices. Vaines promesses, s'écrie l'ambition : les roses de la volupté cachent toujours de douloureuses épines, l'amertume suit de près ses douceurs empoisonnées, et l'expérience de tous les siècles doit vous apprendre que les infirmités, la misère et l'infamie sont les seuls fruits qu'on recueille avec elle. Marchez donc sous mes étendards : je dispense les honneurs parmi les mortels : je vous élèverai au-dessus de vos espérances, et vous n'aurez plus le chagrin de vous voir confondu avec un peuple destiné à être le jouet des caprices des grands. Quelle folie, dit ici la mollesse, de s'imaginer que des chaînes soient moins pesantes parce qu'elles seront dorées ! L'ambition ne tourmente-t-elle plus ceux qui s'abandonnent à sa tyrannie, et pourrait-on se flatter d'être heureux parmi les inquiétudes, les jalousies, les craintes et les agitations qu'elle entraîne nécessairement à sa suite ? Livrez-vous donc aux charmes qui m'accompagnent : un doux repos sera votre partage ; tourmenté par vos désirs sous l'empire des autres passions, vous jouirez avec moi, et satisfait du présent, vous n'aurez ni inquiétudes sur le passé, ni crainte sur l'avenir. Tel est, mes frères, le langage des différentes passions ; elles ne sont point faites pour être d'ac-

cord : toutes veulent dominer, toutes cherchent à se détruire, et de leur combat il résulte que l'homme ne peut être heureux sous l'empire d'aucune.

Le déiste sent bien cette vérité, et il s' imagine parer à tous les inconvénients, en disant (75) que l'homme doit tenir ses passions dans l'équilibre, et que, pour être heureux en les satisfaisant, il doit ne s'écarter jamais des règles de la modération. Mais ces nouveaux sages devraient bien, par amour ou par pitié pour le genre humain, lui communiquer le secret qu'ils ont, sans doute, pour modérer leurs passions, et les tenir dans l'équilibre. L'amour-propre les engagerait-il à ne réserver ce secret que pour eux ? Qu'ils nous apprennent donc jusqu'où l'on peut aller, quand on trouve bon de satisfaire les sens ; où l'on doit s'arrêter, quelles sont les bornes au delà desquelles il n'est plus de modération, et ce qui nous paraît encore plus merveilleux, par quel art ils savent allier cette modération dont ils nous parlent, avec le contentement des passions. J'ai beau consulter leurs ouvrages ; ils me donnent des Essais sur l'homme, des Réflexions sur les mœurs, des Lettres de toute espèce et de toute nation : je ne trouve ici dans leurs Essais, ni dans leurs Réflexions, ni dans leurs Lettres, ce secret d'accorder la sagesse avec les passions ; et si je jette les yeux sur leur manière de vivre, je n'en suis que plus convaincu que ce grand secret est une découverte qui leur reste encore à faire. Bien plus, je trouve de la contradiction dans ce qu'ils disent : car l'équilibre fait naître dans l'esprit l'idée du repos et de l'inaction. Si deux forces contraires sont égales, il est impossible, tant que l'égalité durera, que l'une surmonte l'autre ; ou elles se détruiront mutuellement, ou se tenant en équilibre, aucune d'elles n'aura son effet. Le déiste nous dit que le bonheur de l'homme consiste dans l'équilibre de ses passions. Si cela est, l'heureux déiste ne peut donc pas les satisfaire ; autrement l'équilibre serait rompu, la passion qu'il satisferait deviendrait dominante, et sortirait des bornes de la modération. Si au contraire l'homme, pour être heureux, doit satisfaire ses passions, pourquoi le déiste vient-il nous parler d'équilibre parmi des passions dont l'une surmonte l'autre ? Pourquoi vient-il nous prescrire des règles de modération, où il ne peut y avoir d'équilibre ? Qu'il se taise donc, s'il n'a rien de plus sensé à nous dire. C'est la plus grande de toutes les folies, d'aller prêcher la modération à celui qui se croit en droit de satisfaire les désirs corrompus de la chair ; mais ce n'en est pas une moins grande, de regarder comme heureux celui qui les satisfait.

Non, mes frères, le bonheur ne peut se rencontrer dans l'esclavage ; et de tous les esclavages, le plus tyrannique est celui des passions. Il n'y a point à composer avec elles : les servir, les écouter même, c'est

(75) *Les Mœurs*, et M. S.

s'en rendre esclave. Ce qui n'était d'abord qu'un amusement devient une charge; ce qui n'était qu'un plaisir devient un besoin et une nécessité : on ne peut plus s'en passer. le désir tourmente jour et nuit, les obstacles irritent, la privation désespère. On maudit les chaînes qu'on s'est forgées : il faut en venir à des efforts pour les rompre; et ces efforts toujours vains, ne servent qu'à convaincre de la dureté du joug qu'on s'est imposé, et à l'aggraver. Tel est le véritable état de l'homme esclave de ses passions. Que l'on juge maintenant si la religion, qui ordonne de les réprimer, est ennemie de l'homme. Quoi! serait-ce donc un ennemi, que celui qui voudrait nous garantir de tomber dans les fers, et nous aiderait à nous maintenir dans la possession de la liberté? Voilà ce que fait la religion de Jésus-Christ. Elle ne nous propose point d'autre assujettissement qu'à Dieu; et y en a-t-il de plus légitime, de plus naturel, de plus conforme à l'ordre et à la raison? Puisqu'il faut nécessairement que l'homme se donne un maître qu'il serve et dont il dépende, pourrait-il s'en choisir un plus digne d'être servi que son Dieu? C'est là sa vraie liberté; c'est par conséquent son vrai bonheur : l'un est inséparable de l'autre. Il ne peut être heureux qu'autant qu'il est libre; il ne peut être libre qu'autant qu'il est dans l'ordre, et il n'est dans l'ordre qu'autant qu'affranchi de l'esclavage de toutes les créatures, délivré de la tyrannie de ses propres passions, il n'est assujetti qu'à la volonté de son Dieu.

Ce n'est pas tout : l'homme ainsi soumis à Dieu n'est pas seulement libre, mais il exerce encore un empire d'autant plus agréable, qu'il est plus difficile et plus rare : c'est sur lui-même qu'il règne. Il n'a pas à craindre que la passion l'emporte à des excès qui, dès que le calme serait revenu, ne lui laisseraient que la honte et le repentir. Non, mes frères, inébranlablement attaché à la loi de Dieu, il tient les rênes de son cœur, il réprime ses sens, il dompte ses passions, il sait même s'en faire d'utiles esclaves; et ne voulant que ce qu'il lui est avantageux de vouloir, il exerce la souveraineté la plus parfaite, celle qui approche le plus l'homme de la divinité, qui est de ne faire que ce qu'il veut. Est-il quelque autre doctrine que celle de Jésus-Christ, qui ait ainsi appris à l'homme à se vaincre lui-même, à se posséder lui-même, à régner sur lui-même? Ah! quand on envisage l'homme dans ce haut degré de grandeur et d'élevation où la religion chrétienne l'établit, que le déïste paraît grossier! qu'il est honteux! qu'il est méprisable! Où faut-il, en effet, aller chercher l'homme des déïstes? Il faut l'aller chercher parmi les brutes, dans la boue des plaisirs et des voluptés de la terre : ses vœux, ses désirs ne sortent point de la sphère étroite de ses sens : c'est le pur animal qui agit en lui, ou plutôt qui cède machinalement à

toute impression, à tout vent des passions. Il ne se croit fait que pour le présent, qui l'occupe en entier : et encore quel présent? celui qui tombe sous ses yeux, qu'il peut toucher de ses mains; car son esprit ne lui est d'aucun usage pour être heureux à sa manière : il n'a besoin pour cela que d'un corps dont les organes ne soient point dégradés. De pareils hommes sont bien dignes de s'estimer malheureux par la privation des choses sensibles. C'est l'apologie, c'est la gloire de la religion chrétienne, qu'ils la haïssent comme leur ennemie. Elle l'est en effet de leurs inclinations basses et rampantes. Mais si l'homme, ainsi que nous venons de le voir, n'est pas une même chose avec ses passions; s'il se doit à lui-même de les réprimer et de les combattre, n'est-ce pas la honte de la raison, de ne pas s'apercevoir que la religion de Jésus-Christ, bien loin d'être ennemie de l'homme, n'a au contraire pour objet que de le rendre tranquille et heureux?

Mais encore sur quoi le déïste forme-t-il cette accusation contre la religion chrétienne? C'est, mes frères, sur les fausses idées que son ignorance ou sa mauvaise foi lui font prendre des préceptes du christianisme. La religion nous ordonne de nous soumettre à l'autorité d'un Dieu, qui a daigné nous parler anciennement par les prophètes et dans les derniers temps par son propre Fils; le déïste (76) en conclut aussitôt que, pour être véritablement chrétien, il faut être ignorant et croire à l'aveugle : comme si c'était croire à l'aveugle, c'est-à-dire croire sans aucun motif raisonnable, sans aucun fondement légitime, que d'ajouter foi à la parole d'un Dieu, que nous savons évidemment ne vouloir, ni ne pouvoir nous tromper. Mais où le déïste a-t-il pris que, pour être véritablement chrétien, il faille être ignorant? Quoi! parce que la religion nous dit que ce n'est pas la science qui enflé, mais la charité qui édifie, qui fait le chrétien, s'ensuit-il aussitôt, qu'elle ordonne ou qu'elle conseille même de bannir les sciences de la société? s'ensuit-il qu'elle défende à l'homme de s'élever de la connaissance des créatures à celle de leur auteur? Un Clément d'Alexandrie, un Origène, un Tertullien, un Basile, un Grégoire de Nazianze, un Jérôme, un Augustin, et de nos jours un Bossuet et tant d'autres, n'étaient-ils donc plus chrétiens, parce qu'ils étaient savants et bien autrement savants que tous ces petits auteurs qui inondent le public de leurs brochures impies? Et où les sciences ont-elles fleuri davantage que dans les États où la religion chrétienne a été en vigueur? Quelle est la nation barbare qu'elle n'ait pas policée et rendue capable des sciences et des arts les plus intéressants et les plus difficiles? Y a-t-il de comparaison à faire entre l'Afrique chrétienne et l'Afrique idolâtre ou mahométane? Le physique du climat y a pourtant toujours été le même. Quelle

(76) M. S., *Pensées*.

méprise, mes frères ! le déiste, cet homme qui, pour être savant, s'imagine qu'il ne doit pas être chrétien, prend sans doute la secte grossière de Mahomet qui interdit les sciences pour la divine religion de Jésus-Christ qui les sanctifie. Et pourquoi n'ajouterions-nous pas encore que la plupart des productions des déistes prouvent, à qui veut se donner la peine de les approfondir, qu'avec quelque esprit, quelques saillies d'imagination et beaucoup de suffisance, ils sont cependant aussi peu savants que chrétiens ?

La religion nous ordonne de renoncer aux plaisirs sensuels qui dégradent l'homme jusqu'à la condition des animaux sans raison. Le déiste (77) en conclut aussitôt qu'il n'est aucune sorte de plaisir pour un vrai chrétien. J'avoue qu'il n'en est pour lui aucun de ceux dans lesquels le déiste et l'épicurien mettent leur souveraine félicité ; que ce sont là, au contraire, des plaisirs que la religion chrétienne abhorre, parce que son objet est de former des hommes et non des brutes. Mais au lieu de toutes ces voluptés grossières et criminelles, elle nous excite à des plaisirs chastes, innocents, purs et dignes de la créature raisonnable, au plaisir de goûter la vérité dans sa source, au plaisir de vivre dans l'ordre et dans la justice, au plaisir d'aimer uniquement le seul objet aimable par lui-même et d'en être aimé, au plaisir de le posséder entièrement dans le ciel, après l'avoir fidèlement servi sur la terre. Si le déiste ne connaît pas ces sortes de plaisirs, si faute de les connaître il veut, à quelque prix que ce soit, qu'il n'y en ait point d'autres que ceux dont il est esclave, n'est-ce pas ici le malade qui ramène tout à ses rêves ?

La religion nous ordonne de détacher notre cœur des richesses et de tout ce qui s'appelle biens de la terre. Le déiste (78) en conclut aussitôt qu'il n'est plus permis au chrétien de conserver ni or, ni argent, ni dignité, ni emploi : il prend même occasion de ce précepte pour dire que si l'Évangile était observé à la lettre, il n'y aurait plus dans les États ni rang, ni condition, ni subordination, ni commerce (79) ; que tout languirait, tout se détruirait, tout tomberait dans le chaos. Rassurons-le, mes frères, sur ces vaines et ridicules alarmes. Ces suites funestes ne sont point à craindre d'une religion qui ne cesse de commander aux grands et aux riches de faire un saint usage de leurs puissances et de leurs richesses : car si elle veut qu'ils en fassent un saint usage, comment peut-on s'imaginer qu'elle leur ordonne d'y renoncer autrement que de cœur, à moins que le déiste n'ait trouvé le secret de bien user de ce qu'on n'aura plus. Ce n'est donc que lorsque les emplois et les richesses sont une occasion inévitable de se perdre, que la religion fait

un précepte de s'en dépouiller ; précepte infiniment sage, infiniment raisonnable, et qui n'a pour objet que le bien de l'homme. Car qui peut douter, à moins de ne point reconnaître d'autre vie après celle-ci (et ce n'est point à ces gens-là que l'Évangile s'adresse), qui peut, dis-je, douter que dans l'alternative, ou de perdre son âme, ou d'abandonner ses biens temporels, ce ne soit agir contre la raison, contre la nature, contre l'amour qu'on se doit à soi-même, que de préférer la jouissance d'un bien qui ne doit durer que peu de moments à une félicité qui doit être éternelle ?

La religion nous ordonne d'abandonner père, mère, frère, sœur, femme et enfants, pour être disciple de Jésus-Christ : ce divin Sauveur va même jusqu'à nous dire de les haïr. Le déiste (80) saisit aussitôt la signification littérale de ce terme, et il en conclut que le chrétien doit se reprocher tous les sentiments de la nature ; que la religion lui en fait des crimes, et que la haine qu'il commande en cette occasion ne doit retomber que sur elle. Voyez, mes frères, jusqu'à quel point le déiste calomnie la religion pour pouvoir la rendre odieuse. Hé quoi ! cette divine religion, qui n'est qu'amour, qui non-seulement nous commande d'aimer tous les hommes comme nos frères, mais qui n'en excepte pas même nos plus grands ennemis, et ne nous fournit, contre leurs injustices, leurs persécutions, leurs outrages, d'autres armes que la prière, la patience et une charité tendre et officieuse ; cette religion si noble dans les sentiments qu'elle nous inspire, nous commanderait de haïr intérieurement ceux qui tiennent à nous par des vœux aussi sacrés que ceux du sang et de la nature ! Quelle calomnie ! Eh ! n'est-ce donc plus elle qui nous fait un précepte spécial de les honorer et de les aimer ? Mais pourquoi le déiste semble-t-il ignorer en quelle occasion il nous est ordonné d'abandonner, de fuir, et s'il veut encore, de haïr à l'extérieur nos parents ? N'est-ce pas dans le seul cas où les parents, abusant de l'autorité précaire que Dieu leur a donnée sur nous, voudraient s'en servir contre lui et nous obliger à violer ses préceptes ? Et qui ne voit qu'alors il n'y a point à balancer entre l'amour de Dieu et celui des parents, entre la volonté de Dieu et celle de l'homme ?

La religion relève l'état de virginité et le déclare plus propre à la perfection que celui du mariage. Ici plus que partout ailleurs éclatent l'ignorance ou la mauvaise foi du déiste. Il n'ose assurer que la religion fasse un précepte de la virginité ; mais il brouille et confond tout pour avoir de quoi censurer. Suivant la religion chrétienne, dit-il (81), il faut tendre à la plus grande perfection : or l'état de virginité, suivant elle, est plus varié que l'état du mariage :

(77) M. S., *Pensées*.(78) *Idem*.

(79) Bayle.

(80) *Idem*.(81) *Idem*.

il est donc évident, conclut-il, que la perfection de la religion chrétienne tend à la destruction du genre humain, et qu'elle est, par conséquent, ennemie de l'homme. S'il y a, mes frères, dans ce raisonnement quelque chose de bien évident, c'est que celui qui le fait parle ou de ce qu'il ignore, ou de ce qu'il fait semblant d'ignorer. Que ce soit donc ou ignorance, ou mauvaise foi, le déiste, avant que de décider sur cette matière, devrait avoir appris à ne pas confondre la perfection, avec les moyens par lesquels on y peut arriver. La perfection, c'est la charité. La religion n'en reconnaît, et n'en commande point d'autre : elle veut que nous tendions sans cesse à aimer Dieu le plus parfaitement qu'il nous sera possible, et le prochain par rapport à Dieu. Voilà l'unique but qu'elle nous propose : c'est à cela que se réduit toute la loi, comme nous l'avons appris de Jésus-Christ même. Pour atteindre à ce but, il y a différents moyens, eu égard aux circonstances où l'on se trouve. Si l'on juge de ces moyens en eux-mêmes, et sans égard aux circonstances où l'on est, la virginité, qui laisse tout le cœur à Dieu seul, est un moyen plus propre pour atteindre au but de la religion, je veux dire, à la charité, que le mariage, qui impose l'obligation d'aimer une créature. Ainsi, en comparant état à état, la virginité est plus favorable à la perfection que le mariage. Mais comme il n'est point d'homme sur la terre, qui ne se trouve dans quelque circonstance particulière, ou d'état, ou de condition, ou d'emploi, ou de danger, ou de vocation ; il arrive que le mariage est plus favorable à certains pour atteindre à la perfection, et la virginité à d'autres. Aussi la religion ne commande que la perfection, c'est-à-dire la charité, et nullement aucun des moyens pour y atteindre. Elle regarde, au contraire, le mariage et la virginité comme deux états saints, quoique l'un soit en lui-même plus saint que l'autre ; et elle veut que chacun suive sa vocation ; ou à la virginité, si Dieu en communique le don ; ou au mariage, si la voix de Dieu y appelle. Mais le déiste, pour avoir un prétexte d'accuser la religion chrétienne de tendre à la destruction du genre humain, croit devoir brouiller ces idées, et supposer que la perfection, à laquelle elle nous ordonne de tendre, n'est pas la charité, mais l'état de virginité.

Quel avantage pour nous, mes frères, que le déiste ne puisse rendre odieuse la sainte religion que nous professons, qu'en la dénigrant par des calomnies et des mensonges ! Faut-il à des esprits droits d'autres preuves

de sa divinité, que l'indignité des moyens auxquels ses ennemis sont obligés d'avoir recours pour la combattre ? Nous les leur avons enlevés, ces moyens : ils n'y peuvent plus revenir avec bienséance. Ils voulaient s'en tenir à la religion naturelle : nous leur avons montré qu'il n'y en a aucune à qui l'on puisse donner ce nom, que la chrétienne, qui seule règle tous nos devoirs et nous apprend ce culte que la justice et la droite raison nous obligent de rendre à Dieu. Ils voulaient, que la religion chrétienne fût ennemie de l'homme : nous leur avons fait voir qu'elle se rapporte toute à son bien, et qu'on ne peut se le déguiser, qu'en se formant de fausses idées, tant du bonheur de l'homme que des préceptes du christianisme. Ils voulaient encore inciter sur la révélation : nous leur avons démontré que la religion naturelle n'étant autre que la chrétienne, elle nous a été révélée de Dieu par le ministère de Jésus-Christ. S'il leur reste donc encore de la bonne foi, qu'attendent-ils davantage pour se rendre à la vérité ? Voudraient-ils s'obstiner à rejeter la lumière qui les poursuit et les environne de toutes parts ? Qu'ils nous pardonnent les traits forts et piquants que l'indignation nous a arrachés : le zèle a des aiguillons pour réveiller ceux qui sont dans un sommeil léthargique. Il n'appartient d'ailleurs qu'à la vérité, dit saint Augustin, d'user d'ironie pour couvrir le mensonge d'une confusion salutaire. C'est ainsi qu'Elie, tout brûlant de zèle pour la gloire du vrai Dieu, se moquait de Baal et de ses aveugles adorateurs. Dieu lui-même nous en a fourni le modèle : la raillerie qu'il fit d'Adam devenu prévaricateur, pour avoir eu la téméraire curiosité de connaître le bien et le mal, nous a appris de quelle manière il faut traiter toute hauteur qui prétend s'élever contre la science de Dieu. Toute blessure ne part pas d'une main ennemie, il en est de médicales, qui ne sont faites que pour procurer la santé. Demandons à Dieu, mes chers auditeurs, qu'il daigne la rendre à ceux de nos frères qui se sont laissés corrompre par la funeste contagion du déisme. Que nos prières soient plus fortes que leur obstination. Prouvons-leur par ce dernier trait de charité, qu'une religion qui nous intéresse si vivement au salut de nos frères, ne peut avoir pour auteur que celui qui est la charité même, comme il est la voie, la vérité et la vie. Par là nous assurerons le nôtre, et nous irons recevoir du Dieu de charité la récompense d'une religion qui n'est qu'amour et que charité. C'est ce que je vous souhaite. Amen.

SERMON SUR LA RELIGION CHRETIENNE.

Ipsam audite. (Math., XVII, 5.)

Ecoutez-le.

Ce n'est plus, mes frères, ni Moïse, ni

aucun des prophètes que Dieu nous ordonne d'écouter. C'est celui que Moïse et la loi avaient annoncé, celui qu'Elie et tous les

prophètes avaient prédit, celui que les uns et les autres avaient eu ordre d'écouter eux-mêmes, lorsqu'il leur parlait en vision ou en songe : Jésus-Christ, le Fils du Dieu vivant, l'auteur et le consommateur de notre foi, le fondateur et l'apôtre de la sainte religion à laquelle nous avons le bonheur d'être consacrés. Tout lui rend témoignage sur le Thabor. Le Père céleste déclare du haut des cieux, qu'il est son Fils bien-aimé en qui il a mis toute son affection ; la loi, représentée par Moïse, reconnaît en lui la vérité de ses figures ; les prophètes, dans la personne d'Élie, trouvent en lui l'accomplissement de leurs prophéties ; les apôtres, témoins oculaires de ces merveilles, en scelleront bientôt la vérité de leur propre sang. Nous ne pouvons plus douter que Jésus-Christ n'ait parlé de la part de Dieu : la curiosité ne nous est donc plus d'aucun usage, dit Tertullien : *Nobis curiositate opus non est post Christum*. Toute recherche nous est donc inutile et interdite après que nous avons reçu l'Évangile : *Nec inquisitione post Evangelium*. Il nous suffit que Jésus-Christ ait parlé : sa religion n'est point sujette à notre examen : l'orgueilleuse raison doit se condamner au silence ; et notre unique devoir, c'est d'obéir à Dieu qui nous ordonne d'écouter son Fils, et de nous soumettre : *Ipsam audite*.

Mais s'il se trouve des esprits indociles ; et plutôt à Dieu que ce ne fût là qu'une supposition arbitraire et sans fondement ; s'il se trouve, dis-je, des hommes téméraires qui, après le divin témoignage que le Père céleste a rendu à son Fils, après l'accomplissement visible des prophéties, après les miracles sans nombre de Jésus-Christ et de ses disciples, après la déposition d'une infinité de martyrs, après la réunion de tous les peuples au jong de l'Évangile, après les triomphes éclatants de l'Église sur toutes les puissances de la terre et des enfers, après tant de preuves multipliées de la vérité de la religion, osent encore fermer les yeux à sa divine lumière, endurcir leur cœur à la voix du Seigneur, et blasphémer la vérité qu'ils ignorent, faudra-t-il les laisser sans réplique, et abandonner la religion à leurs railleries et à leurs blasphèmes ? Non, mes frères, nous ne sommes pas moins chargés de la défendre que de la publier ; et jamais il ne fut plus important de le faire, que dans ce malheureux siècle, où l'incrédulité passe pour force d'esprit, et ne garde plus ni mesure ni bienséance.

Souffrez donc, chers auditeurs, que, marchant aujourd'hui sur les traces des Athénagore, des Justin, des Tertullien, j'entreprene l'apologie de la religion, que je vous fournisse des armes pour repousser l'incrédulité, lorsqu'il viedra tendre des pièges à votre foi ; et que je montre à l'impie, s'il s'en trouve malheureusement dans cet auditoire, qu'il n'est pas raisonnable, s'il refuse d'être chrétien. Oui, je veux lui prouver que l'homme sans la religion ne peut qu'être dans une ignorance profonde et

dans une désolante perplexité ; et qu'ainsi, la religion de Jésus-Christ a ces deux caractères qui la rendent aimable : le premier, d'intéresser l'homme en l'éclairant ; le second, de consoler l'homme en le fixant. Voilà tout le plan et tout le partage de ce discours. *Ave, Maria*.

PREMIÈRE PARTIE.

D'où viens-je ? où vais-je ? que suis-je ? que me faut-il ? Voilà quatre questions que tout homme doit se faire, s'il ne veut point vivre au hasard et sans se connaître. La première regarde son origine ; la seconde, sa fin ; la troisième, son état ; la quatrième, ses besoins. Toute autre religion que celle de Jésus-Christ laisse l'homme dans l'ignorance sur ces quatre chefs ; elle seule lui apprend d'où il vient, où il tend, ce qu'il est, ce dont il a besoin : elle est donc la seule qui l'intéresse en l'éclairant. Passons aux preuves.

D'où viens-je ? Première question qui regarde notre origine, et que la seule religion chrétienne nous développe. Il ne faut point, en effet, attendre des éclaircissements là-dessus de la part de la philosophie humaine. C'est là le fatal écueil où tous les plus grands génies de l'antiquité sont venus se briser. Les uns ont prétendu que la race des hommes était éternelle ; mais dans les choses qui se succèdent les unes aux autres, et dont le nombre est toujours susceptible d'augmentation, n'est-il pas nécessaire d'en revenir à une première d'où l'on commence à compter ? Et s'il faut en revenir à un premier homme, duquel sont descendus tous ceux que nous voyons, leur race n'est donc pas éternelle. Les autres ont établi que l'homme, aussi bien que tout l'univers, doit son origine à la rencontre fortuite de certains atomes éternels, qui, à raison du mouvement qu'ils avaient d'eux-mêmes, se sont accrochés les uns aux autres, et ont formé par leurs différentes combinaisons tous les êtres qui frappent nos yeux. Mais sans nous arrêter ici à montrer qu'il est impossible que des corps, si delés qu'on les suppose, aient un mouvement qu'ils n'aient pas reçu, comment nous ferait-on comprendre que ce hasard chimérique, qui après tout n'est qu'un mot vide de sens, et qui, dans la pensée même de ceux qui l'adoptent, n'est qu'une puissance téméraire et aveugle, sans art et sans connaissance, ait néanmoins produit le monde, c'est-à-dire, le plus grand chef-d'œuvre d'intelligence qu'on puisse concevoir ? Comment nous fera-t-on comprendre que ce principe qui pense en nous, qui juge, qui raisonne, qui veut et choisit avec une liberté pleine et entière, n'est cependant qu'un certain nombre de petits corps réunis ensemble ?

Quelques-uns ont substitué la nature au hasard, et en ont fait le principe de toutes choses. Mais ceux-là éludaient la question au lieu de la résoudre ; car qu'entendaient-ils par le mot de nature qu'ils avaient grand

soin de ne pas expliquer? S'ils entendaient l'amas des choses que nous voyons, et telle est en effet la pensée de certains impies de nos jours, rien n'était plus insensé que leur opinion, puisqu'ils disaient en termes obscurs, que l'univers n'étant pas, s'était fait lui-même. S'ils entendaient quelque autre puissance distinguée de tous les êtres produits, en n'expliquant pas ce que c'est que cette puissance, ils laissaient l'homme dans l'ignorance de son origine. Voilà, mes frères, tout ce que les plus grands philosophes, ces hommes dont toute la terre admirait les lumières et la sagesse, ont jamais pu conjecturer sur l'origine de l'homme : car je ne crois pas devoir m'arrêter à vous rapporter ici les autres égarements de l'esprit humain. Tandis que les prétendus sages étaient dans une si profonde ignorance, un homme sorti du fond de la Judée vient attaquer et confondre la sagesse païenne dans son centre et jusque sur son trône. Paul annonce à l'Aréopage assemblé le Dieu qui a fait le monde et tout ce qu'il renferme, ce Dieu que la superstitieuse Athènes adorait sans le connaître : *Ignoto Deo* (Act., XVII, 23); et par un raisonnement aussi simple qu'il est invincible, il démontre à ces sages étonnés, que Dieu étant le Seigneur et le créateur du ciel et de la terre, doit donc avoir fait naître d'un seul toute la race des hommes, leur avoir donné pour demeure toute l'étendue de la terre, avoir établi l'ordre des saisons et des temps, et marqué à chaque peuple les bornes de son habitation. Que de lumières, que de vérité dans ce peu de paroles!

L'homme y reconnaît d'abord que le principe qui l'a produit n'est point le hasard, qui n'est rien, qui ne voit rien, qui ne règle rien; que ce n'est point la nature qu'on ne définit pas, qu'on n'explique pas, qu'on ne connaît pas; mais que c'est Dieu même, cet être tout-puissant, qui correspond à tous les lieux par son immensité, qui embrasse tous les temps par son éternité, qui donne à tous la respiration et la vie par sa puissance. Il y reconnaît ce qu'un prophète avait dit avec tant de noblesse et d'élévation : *Les cieux racontent la gloire de Dieu, et le firmament publie que tout est l'ouvrage de ses mains* (Psal. XVIII, 1) : le jour transmet cette vérité au jour suivant, et la nuit la reçoit de la nuit qui l'a précédée. Trouve-t-on rien de si magnifique dans les auteurs profanes? Il y reconnaît cette providence infiniment sage, qui préside à tous les événements, qui prescrit au soleil, à la lune, à tous les astres le cours qu'ils doivent suivre pour varier les saisons; qui crée les royaumes et les empires, qui marque aux différents peuples la place qu'ils doivent occuper sur la terre, et à laquelle il faut rapporter, comme à leur cause supérieure, toutes les révolutions naturelles et libres. Il y reconnaît que sa race a commencé par un seul homme, que cet homme n'ayant été que parce que Dieu a voulu qu'il fût, a donc passé du néant à l'être; qu'il passerait de même de

l'être au néant, si Dieu cessait de vouloir qu'il fût; et que c'est de Dieu par conséquent qu'il reçoit à chaque instant la vie, le mouvement et l'être : *In ipso vivimus, movemur et sumus.* (Act., XVII, 28.) Il y reconnaît enfin que la religion chrétienne n'a point d'autre époque de son commencement, que celui du monde; qu'elle est conséquemment la seule véritable; que toutes les autres ne sont que des inventions de l'esprit humain livré à ses propres ténèbres; que le paganisme a lui-même publiquement avoué son ignorance en dressant un autel au Dieu inconnu, *ignoto Deo* (Act., XVIII, 23); et que les fables mêmes que les poètes, qui étaient les théologiens de l'antiquité païenne, ont débitées sur l'origine des hommes, ne sont qu'une tradition corrompue et défigurée de ce que Dieu avait lui-même appris au premier homme pour le transmettre de vive voix à sa postérité. Ainsi tout se débrouille, tout s'éclaircit à la lumière de la religion; et après avoir instruit l'homme de sa véritable origine, elle lui découvre quelle est sa fin.

En effet, dès que la religion nous a fait voir que nous sommes l'ouvrage de Dieu, ses enfants, et comme sa race : *Dei genus sumus* (Act., XVII, 29), notre esprit se porte de lui-même à conclure que nous sommes faits pour Dieu, qu'il est ce terme auquel nous aspirons tous, ce bien auquel aboutissent nos desirs, et dont la possession doit seule nous procurer ce bonheur, ce repos que nous cherchons inutilement sur la terre. Rien n'est plus évident que cette vérité, et cependant il a fallu être chrétien pour la connaître. Toute autre doctrine que celle de Jésus-Christ ne nous a pas plus instruit sur notre véritable fin que sur notre origine. Les Socrate, les Platon, les Aristote, les Epicure, et cette foule d'insensés qui se donnaient le nom de sage, n'ont pas moins erré sur un chef que sur l'autre? Car que nous ont-ils donné pour fin? Les richesses, les honneurs, la gloire, les plaisirs, la vertu. Mais rien de tout cela ne peut être la fin à laquelle nous aspirons. Jugez-en vous-mêmes, mes frères, par votre expérience. Êtes-vous tranquilles depuis que vous êtes devenus riches? La conservation de vos biens ne vous donne-t-elle aucune inquiétude? N'y a-t-il plus de vide dans votre cœur? N'y sentez-vous plus aucun désir qui trouble votre repos? En êtes-vous moins sujets aux misères de cette vie? Les richesses ne sont-elles pas au contraire elles-mêmes des preuves convaincantes de vos besoins, et en feriez-vous cas, si elles ne servaient point à vous procurer le nécessaire et l'agréable? Qu'on dise donc que les richesses servent à contenter les passions, à se faciliter la voie du crime, à vivre dans un dérèglement qui fait honte à l'humanité : on ne dira que ce que nous voyons, ce que nos pères ont vu, et ce que nos neveux verront jusqu'à la fin des siècles. Mais qu'on nous donne pour fin la possession des richesses, c'est-à-dire, de quelque petit coin de la terre, de quelques pierres,

de quelque métal, qui n'ont aucun rapport avec notre âme, et ne peuvent la rendre ni plus éclairée, ni plus juste, ni moins esclave des passions; c'est ce que la droite raison rejettera toujours comme un des plus grands travers de l'esprit humain.

Nous ne sommes pas plus faits pour les honneurs de ce monde. Car demandez à ceux qui en jouissent, si leur cœur est pleinement satisfait; s'il ne craignent aucune révolution; s'ils n'ont rien à souffrir de la gêne inséparable du personnage qu'ils sont obligés de faire en public? Ah! désabusons-nous: l'homme, malgré toute sa vanité, se sent toujours déplacé dans l'élévation: plus il monte, plus il est effrayé de la profondeur du précipice qu'il creuse sous ses pieds; et soit qu'il se connaisse assez pour se rendre justice, soit qu'il s'aveugle au point d'être sa propre idole, la disproportion qu'il trouve entre les honneurs qu'on lui rend, et ce qu'il croit mériter est toujours un humiliant contre-poids à son amour-propre.

La gloire, ce vain fantôme que le monde idolâtre, n'est pas plus capable de nous rendre heureux que les richesses et les honneurs. Elle est l'âme de ce que les hommes appellent grandes entreprises: elle sert d'aiguillon à ce que l'on nomme courage: elle élève l'homme, il est vrai au-dessus de certaines faiblesses, mais c'est en le rendant esclave de la plus insupportable de toutes, je veux dire l'orgueil. D'ailleurs, cette gloire, quel avantage procure-t-elle à l'homme? L'affranchit-elle des chagrins, des douleurs, des travaux, de l'adversité? En fait-elle un homme de différente espèce des autres, exempt des passions qui tyrannissent le cœur? Elle le fait vivre dans la mémoire de la postérité; mais ce n'est là qu'une belle chimère qui ne lui rapporte aucun avantage réel dans la nuit du tombeau; et rien n'est plus insensé que de courir après une récompense qu'on ne peut jamais obtenir, puisque pour l'obtenir, il faut cesser de vivre.

Les plaisirs, nous dira-t-on, rapportent un avantage plus solide, et on ne peut contester qu'ils ne procurent quelque félicité. Et c'est, mes frères, cette félicité même, tirée des plaisirs sensuels, et cherchée dans la jouissance des créatures, qui fait la plus grande misère de l'homme; c'est elle qui aveugle son esprit, qui abrutit sa raison, qui irrite ses desirs; c'est elle qui ruine son tempérament, qui cause ses maladies, qui abrège ses jours; c'est elle qui sème l'amertume dans son cœur, qui lui prépare des regrets inutiles pour la vieillesse, qui forme les chaînes sous le poids desquelles il doit gémir dans la suite. Quoi! l'homme serait-il donc fait pour être le malheureux esclave de ses sens? et l'on établirait sa félicité dans un désordre visible qui le dégrade et le réduit à la honteuse condition des bêtes? *Vitium hominis natura pecoris*. Quelle honte, quelle misère, que l'homme se soit méconnu jusqu'à ce point!

Il semblerait ici que ceux qui nous ont donné la vertu pour fin, ont eu des pensées

plus raisonnables. Néanmoins ils n'ont pas mieux rencontré que les autres, et prenant le moyen pour la fin, ils ont comme concentré l'homme en lui-même: ils ont fait dépendre de lui seul son propre bonheur; et sans le rendre moins misérable, ils n'ont fait que le rendre plus orgueilleux. Ils regardaient, ces hommes enflés d'eux-mêmes, ils regardaient la vertu comme leur propre ouvrage; ils voulaient bien laisser à Dieu la distribution des richesses et des avantages du corps, mais la sagesse, la justice, en un mot les biens de l'esprit, ils ne s'y en croyaient redevables qu'à eux-mêmes: *Det vitam, det opes; æquum me animum ipse parabo*. Il n'est donc pas surprenant qu'ils fussent idolâtres d'une vertu qui était le chef-d'œuvre de leur amour-propre; qu'ils s'y arrêtassent avec complaisance comme à leur fin, et qu'ils ne s'aperçussent point que la véritable vertu ne peut être qu'une voie à la récompense, qu'elle peut nous rendre semblables à Dieu qu'autant qu'elle en vient et qu'elle y conduit. Oh! que Jésus-Christ est bien un autre maître, et que ce qu'il nous a dit sur notre fin dernière est bien plus digne de nous! Étonnante grandeur de l'homme, dit ici saint Augustin, à qui tout ce qui n'est pas Dieu, tout ce qui est moins que Dieu, et par conséquent lui-même, ne peut suffire pour le rendre heureux; qui est toujours pauvre, inquiet et misérable, s'il ne possède pas Dieu; et qui n'est destiné à rien moins, qu'à le posséder éternellement!

Mais la religion ne se borne pas à l'instruire de sa fin, un autre mystère l'embarrasse, il ne peut le débrouiller qu'à l'aide de ce divin flambeau; et ce mystère impénétrable à la raison humaine, c'est l'homme lui-même, ce qu'il est, et en quel état il se trouve. Quelles contrariétés n'aperçoit-on pas en lui, selon les différents points de vue sous lesquels on le considère! Mettons ici ces contrariétés dans tout leur jour: rappelons l'homme à lui-même, peignons-le à ses yeux tel qu'il est, et que la seule religion de Jésus-Christ triomphe. Si je considère l'homme sous une face, je ne trouve rien dans le monde de si grand, de si noble que lui. Qu'est-ce que la terre et tout ce qu'elle renferme? Qu'est-ce que ce brillant soleil qui roule avec tant de majesté sur nos têtes? Que sont-ce que tous ces globes lumineux, dont la voûte du ciel est si richement émaillée? Que sont-ce enfin que tous les êtres que nous voyons, si nous les comparons avec l'homme? La différence en est bien flatteuse pour lui. Tous ces êtres ne se connaissent pas et ne connaissent point l'homme; l'homme les connaît et se connaît lui-même. Tous ces êtres, incapables de se donner le mouvement, ne font que suivre à l'aveugle l'impression de la cause supérieure qui les agit: l'homme règle lui-même ses démarches, il veut et il sait ce qu'il veut, il connaît les moyens qui conduisent à la fin qu'il se propose, il juge du plus ou du moins de proportion qu'ils ont avec cette fin; et selon ce jugement, il se détermine

au choix qu'il en doit faire. Quelle est la force de son imagination ! Les distances les plus immenses se rapprochent en quelque sorte de lui ; sans abandonner la place qu'il occupe, il n'y a point de recoin dans l'univers, point d'espace dans la nature qu'il ne parcoure en un instant ; et l'on dirait que le monde entier est par rapport à lui comme une sphère d'une petitesse infinie dont son imagination est le centre. Ce que les divers lieux sont par rapport à son imagination, les temps différents le sont par rapport à sa mémoire ; ils s'y réunissent tous sans confusion ; il voit d'un seul coup d'œil le présent et le passé ; à peine est-il au monde depuis vingt, trente ou quarante années, et il assiste par l'étendue de sa mémoire à toutes les révolutions arrivées dans les différents siècles ; et tout cela n'est presque rien si on le compare avec la force de son esprit. Y a-t-il quelque vérité naturelle qu'il ne puisse comprendre, quelque combinaison de nombres qu'il ne puisse découvrir, quelque science qui soit hors de sa portée ? Peut-il être borné par autre chose que par l'infini ? Que cela est grand, que cela est noble !

Mais hélas ! quel affreux renversement ! Cet homme, ce même homme, commence à souffrir dès qu'il commence à vivre. Tous ces corps, qui exercent sa curiosité, exercent aussi sa patience. Successivement tourmenté par la faim, la soif, la nudité, le sommeil, la chaleur, le froid, les douleurs, les maladies, il ne sort d'un supplice que pour passer à un autre. Le pain même qu'il mange est le fruit pénible de ses sueurs. Accablé de tant de misères, il ne peut se résoudre à en désirer la fin, il ne voit la mort qu'avec épouvante, et quelque persuadé qu'il soit que sa dernière heure viendra, il ne peut néanmoins se rassurer contre la frayeur que ses approches lui causent. Ainsi toujours inquiet, toujours souffrant, toujours insupportable à lui-même, il s'ennuie de vivre et il craint de mourir. Ce n'est pourtant là que la moindre partie de ses peines. Pourrait-on exprimer celles qu'il souffre de la tyrannie de ses passions ? L'avarice le rongé, l'ambition le tourmente, l'envie le dévore, la volupté l'abrutit, la colère le trouble. Si quelquefois sa raison veut mettre la paix dans son cœur, elle ne fait qu'animer le combat, et soulever toutes les passions contre elle. Vent-il suivre le chemin de la vertu, il sent comme une main invisible qui l'arrête. Court-il dans la voie du crime, des remords accablants déchirent son cœur. Est-ce donc là cet homme dont nous admirions la grandeur ? N'est-il donc élevé au-dessus des autres êtres que pour être en proie à plus de malheurs, et n'a-t-il en la connaissance en partage que pour ne pas ignorer qu'il est misérable ?

D'où vient ce désordre effroyable dans l'homme ? d'où vient ce combat avec lui-même, ce mélange affreux de biens et de maux, de grandeur et de bassesse, de force et d'infirmité ? Ah ! il était réservé à la religion chrétienne de donner le mot de l'énigme,

les sages n'y ont rien compris, et leur sagesse a été convaincue de folie. De pauvres pêcheurs, des hommes simples et ignorants, dans ce silence général de tout l'univers, ont élevé leur voix et ont dit à l'homme : Ne cherchez point ailleurs qu'en vous-même la cause de vos misères : sous un Dieu sage, vous ne pouvez être dans le désordre que par votre faute ; sous un Dieu juste, vous ne pouvez être misérable sans l'avoir mérité ; et puisque vous souffrez, puisque vous êtes punis, reconnaissez que vous êtes les enfants et les complices d'un père coupable. Dieu n'a point fait la mort, et ne se réjouit point de la perte des vivants ; mais tous les hommes ayant péché en Adam, le crime du père est devenu propre aux enfants, et la punition a dû aussi s'étendre sur eux. Qu'on ne nous oppose donc plus la difficulté d'expliquer la transmission de ce crime : l'évidence de nos châtimens et de la justice divine ne nous permet pas d'en douter, ni de croire que Dieu punisse des innocents, et cela doit suffire pour nous convaincre que nous naissons tous enfants de colère, et coupables du crime de celui dont nous partageons les misères. Cette vérité une fois établie, tout se développe, tout s'éclaircit. Ce que l'homme a de grandeur est un faible reste de celle qu'il avait en sortant des mains de son Créateur, qui l'avait fait à son image. Il lui était alors parfaitement soumis ; et par cette heureuse soumission, il exerçait un empire souverain sur son corps ; mais depuis qu'il a renversé l'ordre, en se révoltant contre son Dieu, il a comme donné le signal à son corps de se révolter contre lui ; il en est devenu le malheureux esclave ; de là sont venus la pente au mal, l'ignorance des devoirs, la difficulté du bien, le dérèglement des passions, l'amour de l'indépendance, et tous les crimes qui ont inondé la face de la terre. Voyez, mes frères, comme tout se soutient, tout est lié dans la religion. Ah ! il n'appartient qu'à la vérité d'être partout suivie et uniforme : l'erreur se dément elle-même et ne peut se fixer. La religion nous ayant donné un point fixe, qui est la chute de l'homme : il n'y a plus qu'à ouvrir les yeux pour voir, non-seulement le parfait accord de ses contrariétés dans l'état où il se trouve, mais encore tous les besoins qu'il a dans cet état ; et c'est ici la quatrième question qui n'a pu être éclaircie que par la religion chrétienne.

En effet, puisque nous sommes dans un désordre affreux, rebelles à Dieu, éloignés de lui, et dignes de tous les châtimens de sa vengeance, nous n'avons donc par nous-mêmes aucun moyen de nous rétablir en grâce auprès du Seigneur ; nous n'avons rien à lui offrir qui ne soit corrompu, qui ne parte d'un cœur ennemi de la justice, qui n'aggrave notre crime, au lieu de l'effacer ; et par conséquent, nous avons besoin d'un Médiateur innocent et sans tache, d'un Pontife saint et séparé des pécheurs, qui intercede pour nous auprès de Dieu, qui se rende notre caution, qui le satisfasse pour

nous, et offre à sa divine majesté une victime pure, agréable et digne d'apaiser sa justice. Puisque nous sommes pécheurs, odieux à Dieu et indignes de sa miséricorde, nous ne devons donc pas nous attendre que notre divin Médiateur fasse notre paix et nous réconcilie avec Dieu, si nous ne sommes touchés d'aucun repentir, si nous ne nous unissons à la sainte Victime qui s'immole pour nous, si nous n'offrons sur le même autel le sacrifice d'un cœur contrit et brisé de douleur; et voilà le second besoin de notre état: une prompte et sincère pénitence. Nous devons gémir sans cesse sur notre péché, entrer dans tous les sentiments de Jésus-Christ étendu sur la croix, accomplir dans notre chair ce qui manque de notre part aux souffrances de l'Homme-Dieu, et crucifier avec lui ce corps de péché qui avait pris le dessus sur notre raison et l'avait entraînée dans la désobéissance à la loi du Seigneur. Puisque nous sommes aveugles sur nos devoirs, que nous sentons un secret penchant qui nous porte au mal, et que nous trouvons à faire le bien une difficulté insurmontable aux forces qui nous sont restées de notre chute, nous n'accomplirons donc jamais la loi qui nous est imposée, soit parce que nous ne la connaissons pas, soit parce que, la connaissant, nous la regardons comme un joug dur et onéreux, soit enfin parce que l'attrait du crime l'emportera toujours dans notre cœur sur les charmes de la vertu. De là naît un troisième besoin. Il nous faut une grâce douce et puissante, qui nous éclaire sur nos devoirs, qui nous les fasse aimer, qui nous aplanisse le chemin de la vertu, qui triomphe de nos inclinations corrompues, et qui, comme l'Eglise nous l'apprend dans la liturgie, tourne et pousse vers Dieu nos volontés rebelles.

Puisque nous ne pouvons mériter cette grâce qui ne serait plus une grâce si elle était la récompense de nos mérites; que nous ne pouvons même avoir aucun mérite que par elle, et qu'il n'est pas en notre pouvoir de nous la donner, non plus que tous les autres bienfaits de la main libérale du Seigneur, nous ne devons donc pas nous reposer nonchalamment sur un prétendu droit que l'homme orgueilleux s'imagine y avoir, sur le vain prétexte que celui qui ne commande pas l'impossible ne doit jamais faire marcher le précepte sans l'accompagner de la grâce qui le fait accomplir; mais nous devons plutôt connaître par là que notre quatrième besoin est une prière fervente et continuelle, pendant laquelle, humblement prosternés de cœur devant Dieu, nous lui exposons notre indigence et nos misères, nous le conjurons de ne pas s'arrêter à notre indignité, mais d'avoir pitié de notre faiblesse extrême, et de nous accorder ce secours salutaire avec lequel on fait tout, et sans lequel on ne fait rien qui appartienne à la véritable piété. Enfin, puisque nous ne sommes tombés que pour nous être laissés séduire par le vain appât d'un faux bien;

que par notre chute nous avons contracté une malheureuse facilité à nous écarter des voies de la justice, et que nous sommes toujours prêts à céder au funeste penchant qui nous sollicite à contenter les désirs corrompus de la chair, nous devons donc nous tenir continuellement sur nos gardes, craindre et examiner toutes nos œuvres, fermer toutes les avenues de notre cœur aux objets du dehors, qui ne sont propres qu'à réveiller la cupidité, et en un mot pourvoir à notre sûreté par une vigilance qui ne se lasse jamais. Tel est notre cinquième besoin.

Y a-t-il rien, mes frères, de si proportionné à l'état présent de l'homme, que ces grandes vérités que la religion nous apprend? Ah! que les incrédules cessent donc de s'élever contre elle, que l'orgueilleuse raison se condamne au silence, et que toute bouche se ferme pour laisser parler Jésus-Christ: *Omne os obstruatur.* (Rom., III, 19.) Parlez, Seigneur, vous seul avez le droit d'instruire l'homme qui est doublement votre ouvrage. Vous l'avez fait, et vous l'avez rétabli. Où serait-il, si vous ne l'aviez pas tiré du néant? que serait-il, si vous ne l'aviez pas retiré du péché? Mais que ce soit au cœur du libertin que vous daigniez adresser la parole; c'est de là que partent les ténèbres qui aveuglent son esprit; c'est là que réside son incrédulité: *Dixit insipiens in corde suo.* (Psal. XIII, 1.) Il cessera de blasphémer la vérité qu'il ignore, dès que vous aurez commencé à la lui faire aimer. Ce n'est, en effet, que parce que le libertin aime ses désordres, qu'il ne peut souffrir une religion uniquement établie pour les combattre. On dirait à l'entendre, qu'il n'aime rien tant que la vérité, qu'il est prêt à tout sacrifier pour elle, et qu'il n'est dans le doute que pour parvenir plus sûrement à la connaître; mais rien n'est moins sincère que ses paroles: ce n'est point la vérité qu'il cherche; il ne s'étudie, au contraire, qu'à trouver des difficultés pour s'autoriser dans le pyrrhonisme; il abandonnera cent vérités évidemment connues, pour une seule misérablement difficile que la corruption de son cœur lui fournira contre un dogme de la foi ou de la morale. Téméraire censeur de la conduite de Dieu, qui ne voit pas que la religion doit être mêlée d'évidence et d'obscurité. Car si elle était claire dans tous ses points, elle n'aurait rien qui l'élevât au-dessus des productions de l'esprit humain, et n'aurait par conséquent aucun caractère de divinité; et si elle était obscure en toutes choses, elle rebuterait notre esprit et ne nous fournirait aucun motif raisonnable de nous y soumettre: au lieu que l'évidence et l'obscurité y sont si sagement ménagées, que, dans ce que Dieu nous permet de connaître, nous trouvons un motif consolant de croire ce qu'il ne nous est pas donné de comprendre. Elle est donc la seule qui intéresse l'homme en l'instruisant de son origine, de sa fin, de son état et de ses besoins: vous venez de le voir. Je vais maintenant vous montrer

qu'elle sent se consoler l'homme en le fixant : c'est le sujet de ma seconde partie.

SECONDE PARTIE.

Rien n'est plus affligeant pour l'homme, ni plus capable de le jeter dans l'abattement, que d'ignorer ce qu'il doit savoir, ce qu'il doit espérer et ce qu'il doit faire. Chercher la vérité sans pouvoir la découvrir, espérer sans savoir ce que l'on espère, agir toujours sans connaître si l'on fait bien ou mal : avouons-le, mes frères, il n'y a pas de plus triste situation dans le monde. Or, telle est la situation où sont tous les hommes, sans le secours de la religion : quelque désir naturel qu'ils aient de connaître la vérité, ils ne savent où se fixer pour la découvrir ; quelque sentiment intérieur qu'ils aient de leurs misères, ils ne savent si elles auront une fin ; quelque connaissance qu'ils aient des premiers principes de l'équité naturelle, ils ne savent en faire l'application dans les circonstances particulières où ils se trouvent. Il leur faut donc une lumière qui fixe leur esprit, un objet qui remplisse leurs désirs, et une loi qui règle leurs actions ; et c'est ce que l'homme ne trouve que dans la religion chrétienne, qui par ses dogmes, ses promesses et ses préceptes, le tire de l'inévitable perplexité où il est sans elle. Par ses dogmes, elle le soumet au salutaire joug de la foi, et par là elle fixe son esprit ; par ses promesses, elle lui montre le bien qu'il doit espérer, et par là elle fixe ses désirs ; par ses préceptes, elle lui découvre les voies de la justice, et par là elle fixe et règle ses actions. Expliquons ceci plus au long, et nous serons en droit de conclure que cette divine religion est la seule qui nous console.

Et 1^o elle fixe l'esprit de l'homme en le soumettant au salutaire joug de la foi. Il est vrai que ce qu'elle propose à croire est impénétrable à l'esprit humain, qu'elle nous avertit elle-même qu'il s'agit de mystères qu'il faut adorer sans vouloir inutilement les approfondir, et qu'en un mot elle veut que nous regardions son obscurité comme un de ses principaux avantages. Mais voudrait-on que les choses qui regardent la Divinité fussent à la portée d'une raison aussi faible, aussi bornée que la nôtre ? Quoi ! le Créateur recevrait la loi de son propre ouvrage ? Il soumettrait ses œuvres à notre discussion, et nous rendrait les arbitres de sa toute-puissance ? Voilà néanmoins, incrédules, quelles sont vos prétentions. Poussez orgueilleux et vous avez l'audace d'appeler à votre tribunal celui qui de rien vous a faits, et de lui demander raison de sa conduite ! Mais faut-il donc, afin que ce qu'on vous dit de lui soit véritable, que vous le conceviez avec évidence ? Si cela est, pourquoi n'êtes-vous incrédules que pour les mystères de la Divinité ? Que ne l'êtes-vous aussi pour tous les mystères de la nature ? Etes-vous mieux instruits sur la manière dont vous avez été formés, que l'héroïque mère des Machabées ? Discernez-vous bien le principe de vos mouvements les

plus libres ? Savez-vous de quelle façon les aliments que vous prenez se changent en votre substance ? Votre âme même vous est-elle bien connue ? Pénétrez-vous les secrets ressorts qu'elle fait agir pour se faire obéir du corps, et la proportion qui se trouve entre les mouvements de l'un et les volontés de l'autre ? Et si vous ne connaissez rien de tout cela, si vous ignorez ce qui vous est le plus intime, comment voulez-vous, vers de terre, que ce qui regarde la Divinité n'ait rien de mystérieux pour votre faible raison ?

Non, mes frères, rien n'est plus injuste que cette prétention des incrédules. L'obscurité de la foi a ses bornes : elle n'est pas si générale, qu'elle ne nous laisse entrevoir bien des vérités qu'un esprit raisonnable ne peut révoquer en doute. Dieu, qui dans les divines Écritures est appelé un Dieu caché, ne l'est pourtant pas en tout, et ce qu'il nous permet de connaître de lui doit nous être un gage de la vérité de ce qu'il veut que nous croyions sans le comprendre. Qu'y a-t-il en effet de plus évident, et en même temps de plus digne de Dieu, que ce que la religion nous apprend de sa science qui connaît tout, de sa sagesse qui dispose tout, de sa volonté qui ordonne tout, de sa providence qui gouverne tout, de sa puissance qui exécute tout, de son éternité qui embrasse tout, de son immensité qui correspond à tout ? S'il y a un Dieu, c'est-à-dire un être infiniment parfait, au-dessus de nous, ne faut-il pas qu'il soit tel que la religion nous le représente ? Le croira-t-on infiniment parfait, et en même temps incapable de prévoir l'avenir, comme les Stoïciens le prétendaient ; ou ne se mêlant point des choses terrestres, comme le disait Aristote ; ou resserré par l'enceinte du ciel à la manière des corps, comme le croyait le vulgaire du paganisme ? N'est-il pas évident, au contraire, qu'étant infiniment parfait, il doit être éternel, immense, tout-puissant, immuable, indépendant, bon, juste, sage, et, pour tout dire, infini dans ses attributs comme dans son essence ? Et après cela, cette religion qui nous donne de Dieu des idées si magnifiques, telles que les plus hardis libertins, en reconnaissant un Être suprême, ne sauraient les désavouer, ne sera plus croyable, quand elle nous proposera certaines vérités qui surpassent la portée de notre esprit ? Cette exception n'est pas raisonnable.

Mais je veux qu'on ait eu quelque raison de se méfier de la vérité des choses que l'on ne comprend pas, cette méfiance doit s'évanouir et faire place à la persuasion la plus intime, dès qu'on a pour garant Dieu même qui parle ; il ne peut ni se tromper, ni nous tromper : c'est pourquoi s'il nous a révélé les mystères que la religion nous ordonne de croire, il n'y a plus à se retrancher sur leur obscurité, il faut se soumettre sans raisonner à l'autorité infailible d'un Dieu qui nous fait entendre sa voix. Voilà ce qui doit fixer tout esprit raisonnable, au lieu de se

laisser aller à tout vent des opinions humaines, et de flotter aveuglément entre la vérité et l'erreur ; voilà ce qui le délivre de l'incommode nécessité de la discussion et de toutes ces questions sans fin qu'une orgueilleuse curiosité fait naître, et où, comme dit l'Apôtre, chacun se mêle de raisonner sans savoir ce qu'il dit, ni ce qu'il assure. Or, qui oserait encore contester que Dieu ait parlé ? Ah ! c'est ici que la religion triomphe : tout dépose en sa faveur, tout se change en preuve de sa Divinité. Y en a-t-il de plus incontestable que la connaissance et la prédiction de l'avenir ? Apprenez-nous, disait autrefois le vrai Dieu à ces ridicules divinités de bois et de pierre que l'aveugle idolâtrie s'était forgées, apprenez-nous les choses futures, et nous ne ferons alors aucune difficulté de reconnaître que vous êtes des dieux : *Annuntiate quæ ventura sunt in futurum, et sciemus quia dicit estis vos.* (Isa., XLI, 23.) Ce défi nous montre clairement, d'une part, que c'est une prérogative propre et un caractère inaliénable de la Divinité, de prévoir l'avenir ; et d'autre part, que s'il s'est trouvé des hommes qui aient véritablement prédit ce qui devait arriver dans la suite, ils n'ont pas parlé d'eux-mêmes, mais que c'est Dieu qui a parlé par leur organe. Aussi les prophètes que nous reconnaissons ne parlent jamais en leur nom quand ils annoncent les choses futures : C'est toujours au nom du Seigneur Dieu qui leur révélait ses décrets : *Hæc dicit Dominus Deus.*

Or peut-on s'aveugler jusqu'au point de ne pas reconnaître que tout ce qui est arrivé à Jésus-Christ, à ses apôtres et à son Eglise, les révolutions des empires, la réprobation des Juifs, la vocation des gentils, la conversion du monde entier à l'Évangile, et en un mot, tous les faits dont la plus fière incrédule ne peut contester l'événement, ont été prédits dans toutes leurs circonstances plusieurs siècles avant qu'ils soient arrivés ? Que peut opposer l'incrédule à une preuve si convaincante, si décisive de la vérité de la religion ? Dira-t-il que les prédictions de David, d'Isaïe, de Jérémie, et des autres prophètes, ne sont que des conjectures humaines ? Misérable ressource de l'impie ! comme s'il s'agissait là d'un de ces événements ordinaires et prochains, tel que serait le sort d'un combat auquel tout se dispose ; sort que la politique humaine peut conjecturer par la connaissance qu'elle aura du nombre et de la valeur des troupes, de l'expérience et de l'habileté des chefs. Est-il du ressort de la prudence humaine de prévoir, plus de mille ans auparavant, qu'une vierge concevra et mettra au monde un fils ; que ce fils naîtra dans Bethléem, précisément lorsque le sceptre sortira des mains de Juda pour passer dans celles d'un étranger, et après un nombre déterminé de semaines et d'années ; qu'il sera méconnu, rejeté, mis à mort, qu'il ressuscitera le troisième jour de sa sépulture, qu'il sera le médiateur d'une nouvelle alliance entre Dieu et

les hommes, qu'il étendra son empire sur toute la terre, que toutes les nations viendront à lui, que tous les rois du monde l'adoreront, et que le peuple qui l'aura rejeté ne formera plus un peuple particulier, mais subsistera toujours, mêlé, dispersé et confondu parmi les autres ? L'incrédule dira peut-être que ces prédictions ont été faites après coup ; comme s'il suffisait d'avancer tout ce qu'on veut, sans se mettre en peine de le prouver. Ces prédictions que nous lui opposons ne sont pas notre ouvrage ; nous ne les avons pas produites nous-mêmes ; c'est des Juifs que nous les avons reçues ; elles sont encore entre leurs mains telles que nous les avons, et tout le monde sait qu'ils en étaient en possession bien longtemps avant qu'il y eût des chrétiens sur la terre. Donc, puisque, d'une part, ces prédictions ont précédé le christianisme, et que, de l'autre, l'événement y a si bien répondu, que l'impie poussée à bout est forcée à dire qu'elles ont été faites après coup, il n'y a plus à contester sur la divinité de notre sainte religion. Mais enfin, dit encore l'incrédule, le peuple juif de qui l'on a reçu les prophéties, ne reconnaît pas qu'elles aient eu leur accomplissement. J'en conviens, et c'est ce qui m'assure encore plus de la vérité de la religion ; car les mêmes prophéties qui ont annoncé Jésus-Christ, ont aussi annoncé qu'il serait méconnu, rejeté, mis à mort par son peuple ; et qu'excepté quelques restes que Dieu s'était réservés, tout Israël fermerait les yeux à la lumière de l'Évangile, et serait opiniâtre dans son aveuglement. Ainsi, bien loin que l'incrédulité des Juifs porte coup à la vérité de la religion, elle en est au contraire une preuve invincible et toujours subsistante.

A cette preuve tirée de l'accomplissement des prophéties, je pourrais, si les bornes d'un discours me le permettaient, en ajouter plusieurs autres, qui ne sont ni moins fortes, ni moins éclatantes. Je pourrais vous rapporter les miracles que Jésus-Christ a faits pour prouver la divinité de sa mission ; miracles examinés et reconnus par ses plus grands ennemis. Ceux des apôtres et de leurs disciples sont venus au secours ; ils en ont fait de toute espèce au nom du Sauveur que nous adorons. Ah ! que le témoignage des muets qui parlent est croyable ! qu'on doit ajouter foi à des sourds qui entendent, à des aveugles qui voient, à des paralytiques qui marchent, à des morts de quatre jours qui sortent pleins de vie de leurs sépultures ! Et vous, invincibles athlètes de tout sexe, de tout âge, de toute condition, qui avez scellé de votre propre sang la confession de Jésus-Christ, votre témoignage pourrait-il être rejeté ? Non, disait autrefois Tertullien, je crois volontiers des témoins qui se font égorger. L'impie a beau demander de nos jours qu'on lui prouve que c'est pour la confession de Jésus-Christ que tant de martyrs ont donné leur vie ; cette demande injuste fait honneur à la religion : elle prouve qu'on

ne peut en contester la vérité, sans hasarder les paradoxes les plus insoutenables, sans révoquer en doute les faits les plus certains, sans s'abîmer dans un pyrrhonisme qui n'a ni fond, ni mesure, ni bornes. Il convient bien aux incrédules de nous demander des preuves de la cause qui a fait les martyrs, comme si ce n'était pas à eux à nous en apporter d'évidentes du contraire : suffit-il donc de nier, sans aucune raison, ce que dix-sept siècles déposent avec un concert unanime ? Qu'ils se taisent donc, et qu'ils sachent que celui qui est réduit à tout nier n'a rien de raisonnable à répondre.

Et nous, mes frères, bénissons le Seigneur, et rendons-lui d'immortelles actions de grâces de ce qu'il a daigné ouvrir nos oreilles pour nous faire entendre sa voix. Que sont devenus tous ceux qui n'ont pas voulu écouter, les Celse, les Porphyre, les Julien, et cette foule d'hérétiques qui se sont de temps en temps élevés contre la foi ? Privés de cette divine lumière qui aurait dû les fixer, ils se sont égarés dans leurs vains raisonnements, dès qu'ils sont sortis du sein de leur mère, c'est-à-dire, de l'Eglise, et n'ont débité que des choses fausses : *Erraverunt ab utero, locuti sunt falsa* (Psal. LVII, 4) : ils se sont tous brisés contre la pierre dont ils s'étaient détachés, et sont rentrés dans les ténèbres presque aussitôt qu'on les en avait vu sortir. Et cependant, ô profondeur des jugements de Dieu ! le funeste exemple de ces anciens déserteurs de la foi n'a pu rendre plus sages ceux qui les ont suivis. Tant il est vrai que sans la religion l'homme est comme un vaisseau qui flotte au gré des vents sans pilote et sans gouvernail ! Mais la religion ne fixe pas seulement l'esprit de l'homme par ses dogmes : elle fixe aussi ses desirs par ses promesses : autre motif de consolation.

Car enfin, ôtez la religion du cœur de l'homme, quelle est son espérance ? Il ne voit rien dans l'avenir qui puisse le consoler des misères présentes : le remède qu'y trouve son incrédule est pire que le mal. Abruti par la volupté, il ne se croit pas d'une nature différente des bêtes immondes ; et quelque répugnance qu'il y ait, il s'attend néanmoins à la même fin qu'elles. Un affreux anéantissement lui paraît terminer le cours d'une vieillesse chagrine ; et on n'en voit que trop de nos jours qui, ne pouvant ni endurer les maux présents, ni supporter la vue d'un avenir incertain, se rendent les victimes infortunées d'un brutal désespoir ; et, par un attentat dont la nature frémit, se donnent eux-mêmes le coup de la mort. Et après cela vous vous moquez encore de la simplicité du juste qui souffre avec joie dans l'espérance d'une récompense éternelle ; vous regarderez sa patience comme une faiblesse, et sa manière de vivre comme une folie ? Soyez donc sages tant qu'il vous plaira, de cette sagesse insensée que vous nous vantez tant ; nous n'envierons jamais votre sort. Si nous

sommes trompés, comme vous le dites dans l'égarement de vos cœurs, sachez que nous aimons à l'être : oui, nous n'aimons rien tant qu'à croire ce que la religion nous enseigne touchant l'autre vie : *Juvat hoc credere*. Nous trouvons toute notre consolation à espérer ce qu'elle nous promet : *sperare delectat*. Ne prenez donc pas la peine de nous désabuser : vous y travailleriez inutilement ; et ce serait pour nous la plus cruelle de toutes les peines de ne pas croire aux promesses de Jésus-Christ : *Non credidisse pœna est*.

Quelles sont en effet ses promesses, mes frères, et de quelle consolation ne remplissent-elles pas le cœur des fidèles ! Nous espérons, en vertu de ces promesses, d'obtenir le pardon de toutes nos fautes, de triompher de toutes nos passions, d'être délivrés pour toujours de toutes les misères de cette vie : nous espérons de jouir éternellement dans le sein de Dieu d'un repos que rien ne pourra troubler, d'y voir à découvert ces grandes vérités que nous ne voyons présentement qu'en énigme, d'être immuablement attachés par l'amour à notre souverain bien ; nous espérons d'avoir notre partage parmi les saints et les enfants de Dieu, d'être en société de bonheur et de gloire avec ces esprits bienheureux qui sont auprès du trône du Très-Haut, de vivre et de régner éternellement dans le ciel avec Jésus-Christ et tous les justes qui auront été sur la terre ; nous espérons que nos corps reprendront une nouvelle vie, qu'ils ne seront plus sujets à la corruption, et qu'ils auront part à ce torrent de délices spirituelles dont notre âme sera comme enivrée. Telles sont les promesses que nous fait la religion, telle est notre espérance. Et que ne fait-on pas avec de telles promesses ! Que ne supporte-t-on pas avec cette espérance dans le cœur ! C'est par elle que les saints ont conquis les royaumes, qu'ils ont accompli les devoirs de la justice et de la vertu, qu'ils ont fermé la gueule aux lions, qu'ils ont arrêté la violence du feu, et ont été remplis de courage et de force dans les combats, ne voulant pas racheter leur vie présente, afin d'en trouver une meilleure dans la résurrection.

Le beau spectacle, mes frères, que celui de la religion dans ses trois premiers siècles ! Toutes les puissances de la terre sont armées contre elle : le fer, le feu, les roues, les croix, les chevalets, et tout ce que la barbarie a pu inventer de plus cruel est employé pour la détruire et l'exterminer : être chrétien et courir au martyre, c'est la même chose. Quel est l'établissement humain qui eût pu résister à cette conjuration universelle ? Cependant la religion partout attaquée, triomphe partout. Non-seulement des hommes robustes et exercés aux périls, mais des vieillards, des enfants, de jeunes filles, animés d'un courage jusqu'alors inouï, courent au-devant des supplices les plus affreux. La joie éclate sur leur visage au milieu des tortures. Ils font

retentir l'air de leurs cantiques, tandis qu'on s'applique à les faire souffrir; ils rendent grâces à leurs bourreaux, comme s'ils obtenaient les bienfaits les plus signalés. Quelle espèce d'hommes! ils regardaient la mort comme un gain : la religion triomphe et s'accroît de leur sacrifice; leur sang devient une source féconde de chrétiens; un seul en mourant en fait naître mille, et ils engendrent à Jésus-Christ les juges même qui les ont condamnés à la mort. D'où vient donc cette constance héroïque, cette sérénité, cette joie parmi des tourments dont notre imagination ne peut soutenir l'affreuse idée? Ah! reconnaissons ici la force invincible de l'espérance chrétienne, appuyée sur les promesses d'un Dieu. Celui qui n'attend rien, ou qui n'a d'espérance que pour cette vie, ne s'empresse pas de la sorte à la quitter : il ne voit rien dans l'avenir qui ne le décourage, et le moindre accident qui lui rappelle le souvenir de la mort le remplit de frayeur; mais celui à qui la religion a fait comprendre qu'il y a des récompenses pour la vertu, qu'elle ne sera pas toujours dans l'oppression, que ceux qui pleurent présentement seront un jour consolés, et qu'ils entreront dans la joie du Seigneur; celui-là, dis-je, ne désire rien sur la terre, parce qu'il a choisi Dieu pour son héritage; il s'ennuie de la longueur de son exil, et ne souhaite rien tant que la dissolution de son corps pour être avec Jésus-Christ. Oh! quand viendra-t-il ce jour du Seigneur! jour heureux, jour éternel, jour de délices, qui fit tressaillir de joie le fidèle Abraham, quoiqu'il ne le vît que de loin, et dont l'espérance a fait la plus douce consolation des justes sur la terre! Que la religion est aimable de nous avoir annoncé ce jour plein de charmes! Quelle est consolante, de nous instruire des moyens d'y parvenir! car c'est ce qu'elle fait en fixant et réglant nos actions par ses préceptes.

En effet, quelle autre que la religion chrétienne nous a appris le vrai culte de Dieu? Les uns l'ont fait consister dans la crainte, les autres dans des sacrifices d'animaux, plusieurs ont prétendu honorer Dieu par des crimes : les autels du paganisme ont été plus d'une fois arrosés de sang humain, et souillés par des parricides. Les impuretés les plus abominables ont été commandées par ces religions sacrilèges. C'était un devoir pour un sexe naturellement porté à la modestie et à la pudeur, d'oublier ces deux vertus dans les cérémonies prescrites pour honorer la divinité. Et certes il fallait bien que le culte répondît aux dieux que les hommes s'étaient forgés. Un Jupiter incestueux, un Mars adultère, une Vénus impudique, un Mercure voleur, pouvaient-ils être honorés autrement que par des infamies? O mon Dieu! qu'est-ce que l'homme livré à ses propres ténèbres! un seul mot de la religion, un seul précepte qu'elle a fait, a ouvert les yeux à tout le genre humain, et l'a fait rougir de son aveu-

glement. Vous aimerez, lui a-t-elle dit : *Diliges.* (*Deut.*, VI, 5.) Voilà tout ce que Dieu demande de vous. Il n'a besoin, ni de vos sacrifices, ni de vos libations, ni de vos offrandes. Que pouvez-vous lui donner qui ne soit à lui? les fruits de la terre, les troupeaux des champs, les oiseaux du ciel, tout lui appartient : votre cœur est la seule chose que vous ayez la malheureuse liberté de lui refuser, et c'est la seule qu'il vous demande : *Diliges.* Il n'y a point de culte qui puisse lui plaire, s'il n'est accompagné du sacrifice du cœur, s'il n'est fondé sur l'amour : c'est cet amour qui sacrifie tout le reste. Aimez Dieu, dit à ce sujet saint Augustin, et faites tout ce que vous voudrez ; car il est indubitable que si vous l'aimez, vous ne voudrez rien faire que pour lui marquer votre amour : *Diliges.*

Et ce n'est pas seulement par rapport à Dieu que la religion règle nos actions : elle les règle encore par rapport au prochain. Toute la justice du paganisme consistait à ne point tuer, à ne point voler, à ne point ravir la femme d'autrui, à n'être point traître à sa patrie : la justice des chrétiens ne se contente pas de ne point faire le mal extérieur : elle en interdit même le désir : *Non concupisces.* (*Deut.*, V, 21.) Ce précepte renferme tout. Vous ne désirerez ni la mort de votre prochain, ni sa chute, ni sa disgrâce, ni son abaissement : *Non concupisces.* Vous ne désirerez ni sa femme, ni ses filles, ni ses richesses, ni ses emplois : *Non concupisces.* Vous ne désirerez ni de le tromper, ni de lui tendre des pièges, ni de l'opprimer, ni de vous en venger : *Non concupisces.* Au contraire, vous lui rendrez le bien pour le mal, vous répondrez à ses injures par des prières, vous opposerez à ses persécutions vos bienfaits, et pour tout dire, en un mot, vous l'aimerez comme vous-même : *Diliges.* Comparez maintenant, j'y consens, comparez la morale d'Epicure avec celle de Jésus-Christ. Quel est, je ne dis pas le juste, ni le simple fidèle, mais l'homme tant soit peu raisonnable qui puisse soutenir la comparaison? C'est un principe avoué de part et d'autre, que le temps de la vie est court et fâcheux : *Exiguum et cum tædio est tempus vitæ nostræ.* (*Sap.*, II, 1.) Puisque le temps de la vie est si court, vous dit Jésus-Christ, employez-le à faire le bien, à pratiquer la vertu, à vous faire un trésor de bonnes œuvres; car rien de tout cela ne sera perdu. Puisque le temps de la vie est si court, vous dit Epicure, hâtez-vous de jouir des créatures; opprimez le juste dans sa pauvreté, ne craignez pas de vous procurer par toutes sortes de crimes l'utile et l'agréable; car la mort est la fin de tout, et la vertu n'est qu'un mot vide de sens. Dites-moi maintenant, mes frères, lequel des deux vous console davantage. Ah! vous êtes indignés du parallèle : je vois que cette affreuse comparaison vous révolte. Le système horrible du libertin n'est propre qu'à tout renverser sur la terre, qu'à remplir les Etats, les villes, les familles, de fureurs, de

carnage et de parricides, qu'à violer le droit des gens, établir la loi du plus fort, et faire de malheureuses victimes de la cruauté ou de l'ambition. Il n'appartient au contraire qu'à la religion de Jésus-Christ, de former des princes compatissants, des sujets fidèles, des enfants soumis, des époux chastes, des amis généreux, des riches modestes, des pauvres contents, des magistrats intègres, des hommes humbles et religieux.

O religion intéressante ! religion consolante, qui dissipez les ténèbres de l'homme, qui éclairez sur lui-même, qui réglez sa raison et son cœur, est-il donc vrai qu'il viendra un temps que les hommes, fermant l'oreille aux divines vérités que vous leur annoncez, les ouvriront à des fables, et que vous serez presque entièrement méconnue sur la terre ? Hélas ! mes frères, ce temps malheureux, prédit par Jésus-Christ et saint Paul, n'arrivera que trop tôt, et plutôt à

Dieu que nous eussions sujet de le croire encore bien éloigné ! Mais qu'est-ce présentement que la religion des chrétiens ? Qu'est-ce que la vôtre, mes frères, sinon une opposition perpétuelle entre ce que vous faites et ce que vous croyez, si tant est que vous croyez, car qui ne se mêle aujourd'hui de raisonner sur la religion, de décider témérairement des vérités de la foi, et de faire briller son esprit aux dépens de la soumission profonde qui lui est due ? Elle n'est plus dans la plupart qu'une étincelle mourante et près de s'éteindre ; et cependant ce n'est que par elle que vous pouvez être sauvés. Ah ! réveillez-la donc dans votre cœur, cette foi, rendez-la vive et agissante, et ne perdez jamais de vue cette importante vérité, que ce n'est pas à la foi sans œuvres, mais à celle qui opère par l'amour, que les récompenses éternelles sont réservées. Je vous les souhaite. *Amen.*

SERMON SUR JESUS-CHRIST.

Ego sum.... principium et finis, dicit Dominus. (*Apoc.*, I, 8.)

Je suis ... le principe et la fin, dit le Seigneur.

Voilà, mes frères, en deux mots, tout ce que les divines Ecritures, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, nous ont pu apprendre de Jésus-Christ. Comme il n'était pas à propos que la vérité fût entièrement révélée dans le temps des figures, les prophètes n'ont considéré Jésus-Christ que sous quelques rapports particuliers, tantôt dans ses abaissements, et tantôt dans sa gloire ; ici selon son être créé, là selon son être incréé ; dans un endroit, selon sa personne divine, et dans un autre, selon son corps mystique qui est l'Eglise. De là vient que les uns l'appellent le vrai pasteur qui doit conduire Israël ; les autres, la lumière des gentils, qui éclairera tout le monde ; ceux-ci, l'étoile de Jacob, la fleur qui sortira de la tige de Jessé, le fils de David, qui doit s'asseoir sur son trône ; ceux-là, le Saint des saints, l'Admirable, le Conseiller, Dieu, le Fort, le Père du siècle futur, le Prince de la paix, le Seigneur des seigneurs, et le Roi des rois. Ce sont là des qualités propres à Jésus-Christ, mais elles n'expriment pas encore tout ce qui lui convient.

Jésus-Christ lui-même, pendant le cours de sa mission, comme l'heure de sa parfaite manifestation n'était pas encore arrivée, prend le nom de Fils de l'homme, bien plus souvent que celui de Fils de Dieu ; ensuite passant aux fonctions de son ministère, il déclare qu'il est la vérité qui vient faire évanouir les figures, la voie pour aller vers son Père, la vie qui doit triompher de la mort et du péché ; le bon Pasteur qui donne sa vie pour ses brebis, la porte pour entrer dans la maison de Dieu, la vraie vigne dont

son Père est le vigneron, et nous les branches ; le pain vivant venu du ciel, qui donne la vie et l'immortalité. C'est ainsi que les disciples n'étant pas encore en état de porter les choses que Jésus-Christ avait à leur dire, il leur donne, sous des paraboles et des figures, une idée de ce qu'il est, jusqu'à ce que le temps de sa parfaite révélation soit venu.

Mais dès que les apôtres ont reçu l'Esprit-Saint que Jésus-Christ leur envoie, dix jours après son Ascension, pour leur enseigner toute vérité, alors ils connaissent le grand mystère de l'Homme-Dieu dans toute son étendue. Ils nous représentent Jésus-Christ comme la puissance et la sagesse du Père, la splendeur de sa gloire, la figure et l'image de sa substance, le principe par lequel il a fait et réparé toutes choses ; comme le Maître et le Docteur des hommes, leur Médiateur, leur Pontife, leur Avocat auprès de Dieu, leur Caution, leur Victime et leur Propitiation ; enfin comme le Chef et le premier-né des Elus, la pierre angulaire de l'Eglise, et le souverain Juge qui doit prononcer au grand jour sur le sort éternel des vivants et des morts.

Telles sont, mes frères, les qualités de l'Homme-Dieu. Chacune en particulier serait la matière abondante de plusieurs discours ; et néanmoins, si je veux répondre à mon dessein, il faut que je n'en passe aucune sous silence : que je vous fasse voir Jésus-Christ dans tous ses états différents, dans ses humiliations comme dans ses grandeurs ; dans le sein de Dieu comme dans le sein de Marie ; dans le temps comme dans l'éternité ; dans le ciel et sur la terre comme dans l'Eglise : en un mot, il faut que je vous prêche Jésus-Christ tout entier. Eh ! qui pourrait

suffire à un sujet de cette étendue, qui occupera les élus pendant les siècles des siècles, et qu'ils ne pourront jamais épuiser ? Combien faut-il avoir étudié Jésus-Christ, et en être rempli, pour pouvoir en tracer une image qui lui ressemble ? Cette réflexion serait capable de me décourager, et j'abandonnerais l'entreprise, si je ne savais que Jésus-Christ ayant confié à douze hommes sans lettres et sans talents, le soin de le faire connaître, rien ne peut dispenser ses ministres de l'annoncer aux peuples, chacun selon la mesure de grâce qui lui en a été donnée. Je vais donc avec confiance vous annoncer Jésus-Christ, et comme il a renfermé lui-même tout ce qui le regarde dans les paroles de mon texte : *Ego sum principium et finis* ; je suis le principe et la fin. Je vais suivre ce plan, et tâcher de vous montrer :

En premier lieu, Jésus-Christ comme principe de toutes choses ; en second lieu, Jésus-Christ comme fin de toutes choses.

Seigneur, si personne ne peut prononcer votre nom sans le secours de votre Esprit-Saint, comment pourrais-je parler de vous, et de tout ce qui vous regarde, sans le secours de ce même Esprit ? C'est vous qui, par son moyen, donnez la parole aux prédicateurs, et l'accompagnez d'une force toute divine. Je vous la demande aujourd'hui par l'entremise de votre sainte mère. *Ave, Maria.*

PREMIÈRE PARTIE.

Quand je dis que Jésus-Christ est le principe de toutes choses, je ne prétends pas refuser la qualité de principe au Père et au Saint-Esprit. Je sais que les trois personnes de l'adorable Trinité, n'ayant toutes qu'une même nature, ne doivent aussi avoir qu'une même volonté, qu'une même et indistincte opération ; et qu'ainsi les ouvrages de la Divinité ne sauraient avoir pour principe une des personnes, à l'exclusion des deux autres ; mais qu'ils viennent également du Père, du Fils et du Saint-Esprit, parce qu'ils viennent de Dieu qui est en même temps Père, Fils et Saint-Esprit.

Il est néanmoins certaines opérations de la Divinité, qui, pour être communes aux trois personnes, ne laissent pas d'être appropriées à chacune en particulier, à raison de l'analogie qui se trouve entre les effets qui sont produits, et les propriétés qui caractérisent ces personnes divines. Ainsi, bien que la création du monde soit l'ouvrage du Fils et du Saint-Esprit, aussi bien que du Père ; cependant, comme il s'agit ici d'une production, on l'approprie au Père, parce qu'il est la source et le principe des deux autres personnes. De même, bien que l'amour chaste et habituel qui nous rend saints, vienne du Père et du Fils, aussi bien que du Saint-Esprit, on l'attribue spécialement au Saint-Esprit, parce qu'il est le terme de l'amour éternel du Père et du Fils. Selon ces notions fondées sur l'autorité de l'Écriture et des Pères, nous pouvons, par une

précision d'esprit, comme séparer, dans les ouvrages de la Divinité, ce qui a le plus de rapport avec chaque personne divine, et regarder cette même personne comme le principe de ces sortes d'ouvrages. Or, pour vous montrer de quelle manière Jésus-Christ est le principe de toutes choses, je distingue d'abord tout ce qui s'est fait et tout ce qui se fera, en trois classes. La première regarde la formation et le gouvernement du monde. La seconde regarde le plan et l'économie de notre réparation. La troisième regarde l'établissement et l'entretien de l'Église : examinons ces choses par rapport à Jésus-Christ, et voyons de quelle manière il en est le principe.

En premier lieu, Jésus-Christ est le principe de tout ce qui regarde la formation et le gouvernement du monde. Ce n'est pas assez de se représenter Dieu sous l'idée d'un Être tout-puissant qui fait tout ce qu'il veut, sans autre raison que parce qu'il le veut et qu'il est le Maître absolu de ses ouvrages. Cette idée si noble, si grande, si magnifique, exprime bien une des perfections essentielles de la Divinité ; mais elle cesserait d'être exacte, ou plutôt elle serait injurieuse à Dieu, si on la séparait de l'idée de la souveraine sagesse. Considérer la toute-puissance de Dieu, sans aucun rapport avec sa sagesse, c'est vouloir en faire un Dieu bizarre et capricieux, qui se conduise à l'aveugle dans tout ce qu'il entreprend, à qui il soit indifférent de renverser l'ordre ou de l'observer, et qui veuille faire montre de son pouvoir aux dépens de la droite raison. C'est pourquoi, pour se former une idée de Dieu qui lui convienne, il faut le considérer comme l'Être souverain qui fait tout ce qu'il lui plaît, et à qui rien ne plaît que ce qui est conforme à l'ordre immuable de sa sagesse. Ainsi la sagesse éternelle de Dieu a pré-idé à la formation du ciel et de la terre, et de tout ce qu'ils renferment : ainsi elle a prescrit à toutes les créatures, soit intelligentes, soit corporelles, l'ordre et la situation qu'elles doivent garder entre elles, conformément au plan qu'elle en avait conçu dans l'éternité : ainsi elle, atteint à présent, avec force, d'une extrémité jusqu'à l'autre, et dispose toutes choses avec douceur.

Ici, mes frères, vous élevez sans doute vos esprits au-dessus de vos sens, et remontant par un effort d'imagination à ce premier instant qui vit éclore de la main de Dieu ce nombre infini de merveilles que la nature nous offre en spectacle ; vous tâchez de vous représenter la sagesse incréée exécutant par l'efficacité de sa parole ce grand ouvrage dont elle est l'exemplaire éternel. Écoutez ce qu'elle dit elle-même : *Le Seigneur m'a possédée au commencement de ses voies ; avant qu'il créât aucune chose, j'étais déjà. J'ai été établie dès l'éternité et dès le commencement, avant que la terre fût produite. Les abîmes n'étaient pas encore, et j'étais déjà conçue ; les fontaines n'étaient point encore sorties de la terre, les montagnes n'étaient pas*

encore assises sur leur pesante masse ; j'étais enfantée avant les collines. (Prov., VIII, 22-29.) Expressions nobles et figurées, par lesquelles l'Écriture sainte nous marque l'éternité et la consubstantialité de la sagesse incréée. En effet, comme Dieu ne serait point, s'il ne se connaissait pas ; et qu'il ne peut se connaître sans produire un Verbe, c'est-à-dire une image vive, parfaite, et subsistante de lui-même ; il s'ensuit que Jésus-Christ, la splendeur et la gloire du Père, la figure et l'image de sa substance, a été de toute éternité dans le sein de Dieu ; et que Dieu ne cessant jamais de se connaître, produit éternellement cette image consubstantielle de sa divinité. Il a vu éternellement dans le Verbe, dans cette image consubstantielle de lui-même, tout ce que sa main pouvait produire, tout ce que son conseil avait résolu de produire, l'ordre qu'il voulait donner à tout ce qu'il devait produire. Cette sagesse subsistante a conduit, pour ainsi dire, sa toute-puissance dans l'exécution de ses décrets ; et c'est par elle qu'il a fait entendre sa voix jusqu'au fond des abîmes, pour appeler les choses qui n'étaient pas. Tout a été fait par le Verbe, dit le disciple bien-aimé, et sans lui rien de ce qui est n'a été fait. Lorsque Dieu préparait les cieux, la sagesse éternelle était présente, non pas comme simple spectatrice de ces ouvrages, mais comme coopératrice : lorsqu'il environnait les abîmes de leurs limites et qu'il leur prescrivait une loi inviolable ; lorsqu'il affermissait l'air au-dessus de la terre et qu'il dispensait dans leur équilibre les eaux des fontaines ; lorsqu'il renfermait la mer dans ses bornes et qu'il imposait une loi à ses eaux, afin qu'elles ne passassent point les limites qu'il leur prescrivait ; lorsqu'il posait les fondements de la terre : elle était avec lui et réglait toutes choses. Elle était chaque jour dans les délices, se jouant sans cesse devant lui dans la production du monde, dont toutes les beautés, tout l'ordre, tous les mouvements n'étaient qu'un jeu, pour ainsi dire, de sa parole.

Mais, si la formation de l'univers est l'ouvrage de la sagesse éternelle, son gouvernement peut-il reconnaître d'autre principe que la même sagesse ? Il serait également absurde et impie de s'imaginer que le Créateur se reposât sur ses créatures, du succès de ses desseins et ne fût qu'un tranquille et indolent spectateur de tout ce qui se passe dans la nature. Et comment l'ordre pourrait-il subsister parmi les êtres, si la même sagesse qui l'a établi ne prenait soin de le conserver ? Comment les choses pourraient-elles former ce merveilleux concert qui charme nos yeux, si le Verbe, tout-puissant n'en conduisait pas tous les mouvements avec nombre, poids et mesure ? Non, mes frères, il n'appartient qu'à celui qui a fait le monde de le gouverner ; et sans entrer ici dans le détail des différents êtres qui suivent les règles que la sagesse éternelle leur a prescrites, arrêtons-nous seulement à ce qui regarde les hommes en particulier.

Où les a vus de tout temps se rassembler en corps politiques, ets'unir entre eux par des lois qui les obligeaient tous à concourir au bien de la république. Mais d'où ont-ils puisé ses lois ? N'est-ce pas de la sagesse éternelle qui parlait au fond de leur cœur et leur dictait tout ce qu'ils ordonnaient d'équitable ? Y a-t-il d'autre source de l'équité que Jésus-Christ, d'autre principe de la vérité que la vérité même ? En vain les hommes ingrats ont-ils voulu s'attribuer la connaissance de certaines vérités, qu'ils ont appelées naturelles : incapables de s'éclairer, de s'instruire, de se rendre savants eux-mêmes, Jésus-Christ, en qualité de sagesse éternelle, a toujours été leur Maître intérieur dans tout ce qu'ils ont pensé de conforme à la droite raison, il a toujours été la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Et comme la lumière ne se distribue pas également dans tous les espaces où elle envoie ses rayons, mais se confond et se mêle, pour ainsi dire, avec les ténèbres, selon qu'elle est plus ou moins éloignée de sa source ; de même les nations de la terre n'ont pas reçu de Jésus-Christ une égale connaissance de la vérité, mais elles l'ont mêlée et confondue avec les erreurs de leur propre sagesse, selon qu'elles ont été plus ou moins éloignées de la sagesse de Dieu par leurs propres péchés.

Jésus-Christ nous le dit lui-même, sous le nom de la sagesse. *Les rois, dit-il, règnent par moi, et c'est par moi que les législateurs ordonnent ce qui est juste. (Prov., VIII, 15.)* Les princes commandent par moi et c'est par moi que les puissants rendent la justice. Toute autorité, toute puissance vient de Dieu, et tous ceux qui sont établis au-dessus des autres, reçoivent de la sagesse incréée l'investiture de leur dignité. Il est vrai que les princes n'usent pas tous comme il faut de leur puissance ; mais ce défaut, qui vient de la part des hommes, entre dans le plan de la sagesse de Dieu. Comme il n'appartient qu'à elle seule de tirer le bien du mal, celle se sert de l'ambition du roi d'Assur, pour punir les péchés d'Israël ; de la malice de Saül, pour éprouver la fidélité de David ; de la cruauté des tyrans, pour faire triompher la foi des martyrs. Enfin, c'est elle qui dispose souverainement de tout ce qui a rapport à la conduite du monde ; et les méchants, dans ce qu'ils font contre sa volonté, ne laissent pas d'accomplir les décrets éternels de sa providence.

Mais voici le chef-d'œuvre de Jésus-Christ, voici quelque chose de plus grand que la formation et le gouvernement de l'univers : c'est le plan et l'économie de notre réparation. Il n'appartenait qu'à celui qui a fait toutes choses ont été faites, de réparer toutes choses. Expliquons ici ce grand dessein de la miséricorde de Dieu sur nous, et voyons de quelle manière Jésus-Christ en est le principe. La justification du pécheur, disent les Pères, est un ouvrage bien plus considérable que la création. En effet, dans la création, Dieu n'a rien à surmonter, rien

qui fasse la moindre résistance à sa volonté toute-puissante ; il n'a aucun de ses attributs à ménager, soit qu'il lui plaise de créer le monde, soit qu'il veuille ne le pas créer. Il lui suffit, pour être heureux, de s'aimer nécessairement ; et puisqu'il n'a besoin de personne, il lui est libre de produire des créatures, ou de les laisser dans le néant. En un mot, quoi qu'il fasse, il jouira toujours de sa gloire ; il exercera toujours sa toute-puissance, et le droit absolu qu'il a de prononcer sur les créatures ; il sera toujours bon, juste, sage, éternel, et pour tout dire, l'être infiniment parfait. Ainsi, lorsqu'il a créé le monde, il n'a eu besoin d'autre chose que de le vouloir : il a dit, et tout a été fait : il a ordonné, et tout a été créé. Mais il n'en est pas de même de la réparation de l'homme pécheur : c'est un ingrat qu'il faut ramener, un coupable qu'il faut absoudre, un ennemi qu'il faut se réconcilier, un rebelle qu'il faut soumettre, un esclave qu'il faut racheter, un aveugle qu'il faut éclairer, un mort qu'il faut rendre à la vie, malgré tous les efforts qu'il fait pour rester dans son état de mort. D'ailleurs, Dieu peut bien exercer sa miséricorde en rétablissant l'homme pécheur ; mais il faut avec cela qu'il sauve les droits de sa justice, et que la grâce qu'il accorde n'empêche pas que le crime ne soit puni.

Représentez-vous donc, mes frères, non pas un seul homme en particulier, mais toute la nature humaine dans la corruption, dans le péché, dans le désordre. Tous les fils d'Adam, héritiers du crime de leur père, sont abominables aux yeux de Dieu, abandonnés de sa grâce, les objets de sa colère, et dignes de châtimens éternels. Que feront-ils pour rentrer en grâce auprès de Dieu ? Lui feront-ils une satisfaction proportionnée à leur offense ? Vers de terre, ils ont bien été capables d'une malice sans bornes en attaquant la majesté divine ; mais ils ne sauraient trouver dans leur propre fond quelque chose d'équivalent pour l'apaiser. Une satisfaction ne peut être infinie, que par son propre prix ou par sa durée ; et l'homme ne pouvant faire à Dieu une satisfaction d'un prix infini, doit donc éternellement porter la peine de son péché. Hé quoi ! faudra-t-il donc que l'homme soit l'objet éternel de la colère de Dieu ? Ou ce Juge implacable le fera-t-il rentrer dans le néant d'où il l'avait tiré ? Non, mes frères, l'homme perdrait bien tout par son anéantissement, mais Dieu ne serait pas satisfait.

Adorons ici les expédients inouïs de sa sagesse. Le Fils de Dieu s'offre lui-même à son Père pour expier le crime des hommes. Me voici, lui dit-il, je me rends dès à présent leur caution : j'irai, je descendrai parmi eux, je m'unirai à leur nature, je prendrai la ressemblance de la chair du péché ; et devenu leur prêtre et leur victime, je vous offrirai un sacrifice digne de votre grandeur. Par là les droits de votre justice seront à couvert : elle sera satisfaite selon toute sa rigueur : la paix sera rendue aux hommes ; et ceux qu'il vous plaira de me donner,

vous rendront, par mon canal, des adorations dignes de votre majesté. O miséricorde ! ô grandeur ! ô merveille ! Reconnaissons ici, mes frères, reconnaissons notre excellence : il nous est permis de nous en glorifier en Jésus-Christ, qui en est le principe. Nous avons un Dieu pour frère, pour avocat, pour pontife, pour médiateur, pour victime. Ne gémissons plus sous le poids des misères auxquelles le péché nous a soumis ; le Verbe éternel vient les partager avec nous, en se rendant semblable à nous. Notre chair, qui avait reçu de Dieu un souffle de vie, et par laquelle l'infection du péché avait passé dans toute la nature : cette même chair doit servir pour former le corps d'un Dieu. C'est elle qui nous avait entraîné dans la mort du péché ; c'est par elle que Jésus-Christ doit nous rendre la vie de la grâce : elle avait été l'instrument de notre perte, elle doit être l'instrument de notre salut. L'humanité va devenir comme un temple où la plénitude de la Divinité habitera corporellement (*Coloss., II, 9*), comme dit l'Apôtre. Dans ce temple sacré, le plus auguste qui puisse être élevé à la gloire de Dieu, Jésus-Christ établi Pontife éternel par son Père, lui rendra des adorations égales à la majesté qui les reçoit, et lui offrira un sacrifice dont le prix ne laissera rien à désirer à la justice divine. Et en effet, mes frères, Jésus-Christ n'a-t-il pas toutes les qualités nécessaires à un Médiateur entre Dieu et les hommes ? Il est le Saint des saints, le Père a mis en lui toutes ses complaisances : il doit donc l'écouter favorablement, lorsqu'il intercède pour les coupables. D'ailleurs les prières de ce Fils bien-aimé étant toujours conformes aux volontés de son Père ; et faisant lui-même avec son Père, par la dignité de sa personne, tout ce qu'il lui demande en notre faveur, pourrait-il demander, et n'être pas exaucé ? Aussi nous assure-t-il que son Père ne lui refuse rien ; et non-seulement à lui, mais encore à tous ceux qui demandent en son nom. Jésus-Christ est encore une victime digne d'apaiser son Père : car la justice divine, que peut-elle exiger, qu'une satisfaction d'un prix infini, et qui répare pleinement l'offense de l'homme ? Or c'est ici un Homme-Dieu qui satisfait pour nous, qui s'immole lui-même, qui épuise tous les traits de la vengeance divine, et qui fait surabonder la grâce où le crime avait abondé. Ainsi le Père voyant dans son Fils un Dieu fait homme, qui a répandu tout son sang pour ceux dont il a pris la nature, peut-il sévir de nouveau contre ceux qui sont teints de ce sang adorable, sans sévir contre son propre Fils ?

Non, mes frères, Jésus-Christ marche à la tête des élus, il en est le chef et le premier-né ; et c'est en lui que Dieu nous a choisis avant la création du monde, afin que nous fussions saints et sans taches en sa présence ; comme avant la prédestination de Jésus-Christ nous étions coupables et impurs à ses yeux. Telle est la sage économie de notre réparation : la prédestination de

Jésus-Christ est la source et le modèle de la nôtre : comme l'humanité sainte qu'il a prise n'a mérité par aucun endroit d'être élevée à l'union naturelle et hypostatique avec le Verbe, puisqu'elle n'était pas avant cette union ; de même ce ne sont point nos mérites prévus qui ont engagé Dieu à nous choisir dans son fils Jésus-Christ, ou qui l'ont dirigé dans le choix qu'il a fait de nous ; mais au contraire, nous avons été choisis en Jésus-Christ, afin que par la vertu de ce choix nous fussions conformes à son image. En un mot, Dieu n'a prévu ce que nous serions en Jésus-Christ, qu'autant qu'il a prévu ce que Jésus-Christ nous rendrait par sa grâce. De là vient qu'il lui a donné toute puissance dans le ciel et sur la terre, pour sauver ce qui était perdu ; et il n'y a point d'autre nom sur qui nous puissions fonder les espérances de notre salut. Il a été établi notre Roi : son Père lui a donné les nations pour héritage, et s'est reposé sur lui de l'établissement et de l'entretien de l'Eglise. Voyons encore de quelle manière Jésus-Christ est le principe de ce grand ouvrage.

Rien n'était plus affreux que la face de la terre, au temps que Dieu avait arrêté d'envoyer son Fils. Tous les peuples de l'univers étaient ensevelis dans les ténèbres. Les crimes les plus infâmes étaient érigés en actes de religion ; et certes un pareil culte était bien digne des dieux que la cupidité des hommes s'était fabriqués. Les seuls jardins de l'Egypte fournissaient chaque année un nombre infini de nouvelles divinités. La Grèce, qui se piquait de politesse et de décence, ne se piquait pas moins d'enchériser dans ses superstitions par-dessus les peuples barbares. Rome, la maîtresse et la capitale du monde, après avoir subjugué presque toutes les nations, s'était assujettie à toutes leurs impiétés ; et ses graves sénateurs, après avoir prononcé sur la destinée des royaumes et des empires, allaient dans le Capitole implorer la protection d'une statue immobile, ou chercher dans les entrailles d'une bête égorgée le succès de leurs entreprises. La Judée, ce petit coin de la terre, où la connaissance du vrai Dieu s'était conservée, tandis que le torrent de l'impieété avait inondé le reste du monde, partagée maintenant en plusieurs différentes factions, de pharisiens, de sadducéens, de publicains et d'hérodiens, n'était plus qu'un théâtre de l'hypocrisie ; l'irréligion, l'usure et le sacrilège se disputaient à l'envi la prééminence, et prenaient tour à tour le dessus.

Tel était l'état de toute la nature ; et s'il fallait juger des choses selon les vues de la sagesse humaine, pourrait-on conjecturer que le temps de l'établissement de l'Eglise fût arrivé, et qu'il se trouvât alors des matériaux pour construire cet auguste édifice ? Mais cette entreprise n'était point du ressort de la sagesse humaine : l'Eglise ne pouvait être que l'ouvrage de la sagesse du Tout-Puissant : moins il y a d'apparence que ce dessein pût réussir, plus l'on voit éclater la grandeur, la puissance, l'habileté de celui

qui l'exécute. Ecoutez, mes frères, écoutez les moyens que ce grand ouvrier emploie pour venir à bout de son ouvrage. Il s'agit de tailler et de polir les matériaux qui doivent entrer dans la construction de la maison de Dieu ; parlons sans figures : il faut détruire le règne du péché, établir le règne éternel de la grâce, rendre les hommes agréables à Dieu d'odieux qu'ils lui étaient auparavant, et les réunir ensuite sous une même foi du salut. Le premier moyen que Dieu emploie, c'est l'anéantissement de son propre Fils. Le Verbe tout-puissant descend dans le sein d'une vierge : il s'y forme un corps de même nature que le nôtre, il prend la qualité de serviteur, et se soumet à toutes les peines des coupables, excepté celles qui ne peuvent s'accommoder avec sa qualité de Saint des saints. La faim, la soif, les douleurs, le sommeil, la nudité, l'indigence ; voilà le partage de l'Homme-Dieu, voilà l'apanage du souverain Maître de l'univers.

Après avoir passé par tous les accroissements insensibles de l'âge, et s'être réduit à mener une vie paisible et cachée dans l'obscurité de la boutique d'un artisan à qui il obéissait comme à son père, il passe au second moyen que sa sagesse a choisi pour l'établissement de l'Eglise. Son peuple lui tient à cœur ; il commence à lui annoncer les vérités du salut ; les miracles qui accompagnent ses paroles rendent un témoignage public à sa mission et à sa divinité. Charitable pasteur, il va de tous côtés pour rassembler les brebis dispersées d'Israël. Douze hommes de la lie du peuple, attirés par l'efficacité de sa parole, s'attachent à ses pas au premier commandement qu'il leur en fait. Que les incrédules imaginent ici les vœux que peuvent avoir ces douze pêcheurs, lorsqu'ils abandonnent leurs filets pour suivre le Maître qui les appelle ? S'attendent-ils à mener avec lui une vie plus douce que celle qu'ils quittent ? comptent-ils être élevés par son crédit à une condition plus commode et moins dure que celle d'où il les tire ? Hélas ! il n'était dans tout son extérieur qu'un homme aussi misérable qu'eux : ils sont obligés de froisser avec les mains des épis de blé un jour de Sabbat, pour apaiser la faim qui les presse : Jésus-Christ ne les entretient que des outrages, des persécutions, des tourments qu'ils auront à souffrir par rapport à lui de la part des hommes : s'il leur promet quelque récompense, ce n'est que pour l'autre vie ; faibles attraits pour des esprits grossiers et terrestres ! Encore il ne leur montre point d'autre voie pour y parvenir que les souffrances et les croix. D'où vient donc que ces douze disciples s'obstinent à le suivre ? Ici l'incrédulité n'a rien de bon à répondre ; et l'on est forcé de convenir qu'il n'y a qu'un Dieu qui puisse ainsi s'attacher les hommes.

Eh, mes frères, quels hommes ! Ce qu'il y a de plus faible, de plus grossier, de plus méprisable dans toute la Judée : des gens sans lettres, sans talent, sans autorité. Ce

sont là pourtant les douze colonnes inébranlables sur lesquelles doit s'appuyer tout l'édifice spirituel de l'Eglise : ce sont là les douze héros intrépides qui doivent bientôt entreprendre et achever la conquête du monde entier à Jésus-Christ. Mais comment réunir dans un même corps d'édifice tant d'hommes de différentes nations, de différents usages, de différents intérêts, de différents caractères? La chose paraît impossible; mais la Sagesse divine ne manquera pas d'un troisième moyen pour former cette réunion. Jésus-Christ ne sera pas seulement l'architecte du bâtiment de l'Eglise, il en sera encore le comble et la pierre angulaire, et son sang précieux sera le ciment impénétrable qui joindra tous ces différents matériaux, et n'en formera plus qu'un même corps. En effet, il n'y a plus de distinction à faire : Dieu ne fait acception de personne : la cause était commune à tous; Jésus-Christ se soumet à la mort pour tous, il se donne en holocauste à son Père, pour expier les péchés de tous; il étend ses bras sur la croix pour les attirer tous. Rien de plus spacieux que l'Eglise qu'il fonde : les Gentils comme les Juifs, les Barbares comme les Grecs, les simples comme les sages, les sujets comme les princes, les jeunes comme les vieux, les morts comme les vivants, les anges comme les hommes, tous ou appartiennent déjà, ou sont appelés à l'Eglise. C'est-là cette arche de la nouvelle alliance, qui ne doit plus faire le bonheur d'un peuple particulier, mais celui de tous les peuples. C'est là cette maison que la Sagesse s'est bâtie. Jésus-Christ en est le fondement, et personne n'en peut poser d'autre que celui qui a été posé. Jugez par là, mes frères, jugez si un édifice bâti sur ce fondement peut être renversé ou même ébranlé. Non, il y va de l'honneur de Jésus-Christ, que son Eglise subsiste éternellement. Ses ouvrages ne sont pas, comme ceux des hommes, sujets aux révolutions, mais ils doivent se ressentir de la puissance, de la sagesse et de la durée de leur ouvrier.

Aussi les portes de l'enfer ont beau s'élever contre l'Eglise, elles ne pourront jamais prévaloir. (*Matth.*, XVI, 18.) Jésus-Christ, retournant vers son Père, a pourvu à son entretien d'une manière à la rendre toujours triomphante des vains efforts de ses ennemis, et des rébellions de ses domestiques. Il ne s'est pas contenté d'établir des sacrements qui sont comme le lien extérieur des fidèles, mais il a changé sa présence visible en une autre qui, pour être invisible, n'en est pas moins réelle, et selon laquelle il a promis d'être avec l'Eglise jusqu'à la consommation des siècles. Je ne parle pas seulement ici du sacrement auguste de nos autels, où il renouvelle chaque jour par le ministère des prêtres, et d'une manière non sanglante, le sacrifice sanglant qu'il consumma sur le Calvaire. Je parle encore de sa présence comme chef de ce corps mystique, d'où coule le suc spirituel de la charité qui se répand dans tous les

membres, qui les anime, leur donne la vie et le mouvement, et les unit entre eux et avec lui par la communication d'un même esprit. Je parle de sa présence comme Pasteur et Maître universel de l'Eglise, qui la garantit des erreurs, l'éclaire dans ses décisions, l'affermi dans sa foi, malgré les scandales et les persécutions qui s'élèvent contre elle, et qui ne servent qu'à épurer sa doctrine, ou à éprouver la fidélité de ses enfants. Nous avons vu Jésus-Christ comme principe de toutes choses. Il est temps maintenant de le voir comme fin de toutes choses. C'est le sujet de ma seconde partie.

SECONDE PARTIE.

Il y a une liaison si étroite entre le principe et la fin, qu'on ne peut concevoir l'un sans l'autre, ou plutôt, c'est la même chose, conçue sous deux rapports différents. La reconnaissance, cette vertu si aimable, si juste, et néanmoins si peu connue parmi les hommes, est uniquement fondée sur ce que je viens de dire. En effet, dès qu'elle nous oblige à rendre à Dieu tout ce que nous en avons reçu, elle nous montre évidemment que Dieu doit être l'unique fin de l'usage que nous faisons de tout ce qu'il a mis en nous comme principe. C'est donc vous avoir déjà montré que Jésus-Christ est la fin de toutes choses, que de vous avoir prouvé qu'il en est le principe. Entrons pourtant dans quelque détail, et pour le faire avec ordre, faisons ici comme un abrégé de l'histoire du monde, de l'histoire du salut, de l'histoire de l'Eglise; et nous verrons par là comment Jésus-Christ est la fin, 1° de tous les arrangements de la Providence qui l'ont précédé; 2° de la loi et des prophètes qui l'ont annoncé; 3° de toutes les pratiques de l'Eglise qui l'ont en vue.

Il est la fin de tous les arrangements de la Providence qui l'ont précédé.

Eh quoi! me dira-t-on, ces révolutions dans les monarchies, causées par la faiblesse ou l'ambition des princes; ces inondations de peuples barbares, qui portaient la désolation partout où ils passaient; ces guerres sanglantes qui décidaient du sort des empires les plus florissants, tous ces événements conduisaient-ils à Jésus-Christ? avaient-ils quelque rapport avec lui? Oui, mes frères. Que l'aveugle politique des hommes ne reconnaisse point d'autre cause de ces événements mémorables, que les différentes passions de ceux qui en étaient les acteurs; pour nous, nous portons nos vues plus haut, et la foi nous découvre une main supérieure qui conduisait tout avec art, et qui se servait des différentes passions des hommes pour accomplir le grand ouvrage de Jésus-Christ. Ce n'est point après coup que nous découvrons ces choses : il n'y a qu'à jeter les yeux sur les divines Ecritures de l'Ancien Testament pour en reconnaître la vérité.

Le saint patriarche Jacob, deux mille ans avant que Jésus-Christ parût sur la terre, dit à Juda son fils, que le sceptre, c'est-à-

dire la principauté, ne sortira point de sa famille, jusqu'à ce que celui qui doit venir soit sur le point d'arriver. Mais qui lui découvre donc de si loin dans l'avenir ce qui doit se passer dans ses descendants? Que de révolutions ne devait-il pas arriver parmi eux dans cet espace immense d'années! et comment peut-il assurer que, malgré ces révolutions, le sceptre se conservera dans Juda jusqu'à l'arrivée du Messie? D'ailleurs quel rapport y a-t-il entre ces deux événements? est-il nécessaire que la maison de Juda conserve sa primauté sur toutes les autres, afin que le Sauveur descende sur la terre? ne pourrait-il pas venir, quand même Israël n'aurait aucun prince, et serait en captivité depuis plusieurs siècles? Il ne s'agit pas ici, mes frères, de ce qui peut être, mais de ce qui sera. Moins il y a d'apparence que la politique humaine puisse prévoir un événement, à cause qu'il dépend d'une infinité de circonstances purement arbitraires, que l'esprit le plus éclairé ne saurait découvrir par lui-même; plus aussi il est évident que celui qui le prévoit est éclairé d'en haut, et que la même Providence qui dispose toutes choses à cet événement, lui révèle intérieurement cette souveraine et immuable disposition.

Cela étant, que les Israélites, fatigués des vexations des enfants de Samuel, demandent un roi; que Dieu leur accorde Saül de la tribu de Benjamin: la disposition de la Providence subsistera: Saül sera rejeté à cause de sa désobéissance; et David, fils de Juda, sera mis à sa place sur le trône d'Israël. Dieu l'a ainsi résolu, et son décret ne peut être changé. Il tournera les cœurs des Israélites, et les réunira tous en faveur de ce prince, qu'il a tiré de la suite des troupeaux pour lui confier la conduite de son peuple. Que les rois de Babylone, armés sans le savoir pour punir les impiétés sacrilèges des descendants de David, réduisent en captivité tous les enfants d'Israël: Dieu ne changera pas pour cela l'ordre de sa providence. Le temps de la venue du Messie n'est pas encore arrivé, et Juda doit encore tenir le sceptre. C'est pourquoi Dieu prendra Cyrus par la main, il marchera devant lui, il lui ouvrira les portes d'airain, il le rendra maître de Babylone, et lui inspirera de renvoyer Zorobabel, fils de Juda, pour rétablir le temple et la principauté de Jérusalem. Que Samarie et les peuples voisins s'opposent à la gloire renaissante du peuple de Dieu, tous leurs efforts seront inutiles; Jérusalem sera rebâtie et entourée de nouveaux murs, elle aura ses princes et ses lois. Que les impies successeurs d'Alexandre viennent fondre sur la Judée avec toutes les forces de l'Asie: ils y seront défaits par une poignée de soldats du Dieu des armées, et ils ne pourront empêcher que la royauté ne subsiste dans Israël. Enfin la plénitude de temps est arrivée, le Désiré des nations va paraître, il est sur le point de commencer l'ouvrage de notre salut: aussi le sceptre sort des mains de Juda, et passe dans celles

d'un étranger, d'un enfant d'Esau, d'Hérode Ascalonite. Voilà la prophétie de Jacob sur Jésus-Christ accomplie.

Ce n'est pas tout. Ne séparons pas ici le chef de ses membres. Jésus-Christ ne doit point être considéré sans son Eglise. Oh! que de beautés j'aperçois dans l'histoire du monde, quand je la rapporte à celle de l'Eglise! Je vois alors que tous ces fameux conquérants qui portaient la terreur dans toute la terre, et au nom desquels notre imagination s'abat encore aujourd'hui, les Salmanazar, les Nabuchodonosor, les Alexandre, les Antiochus, les Pompée, étaient autant d'ouvriers dont Dieu se servait pour travailler à l'édifice de Jésus-Christ, tandis qu'eux-mêmes ne pensaient qu'à satisfaire leur ambition ou leur cruauté: ils taillaient et façonnaient les élus, en croyant les exterminer; ils n'étaient que les ministres et les exécuteurs des desseins de la Providence, et forgeaient eux-mêmes, sans y penser, cette chaîne indissoluble qui joint les saints de l'Ancien Testament avec ceux du Nouveau. Vains efforts de la malice et de l'impunité! Ils croyaient, ces fleaux de la terre, ils croyaient travailler à leur propre gloire, en soumettant tout ce qui s'opposait à leur folle ambition; et ils ne voyaient pas que par là ils ouvraient le chemin à l'Evangile, et travaillaient aux préparatifs du triomphe de Jésus-Christ. En effet, qui pourrait croire que Dieu, qui dispose souverainement de la destinée des empires, eût soumis toute la terre aux Grecs; et ensuite aux Romains, pour récompenser leur orgueil et le désir insatiable que ces hommes superbes avaient d'étendre partout leur domination? Non, mes frères, ce n'est pas là que devaient aboutir toutes ces révolutions; mais c'était afin que toute la terre étant réunie sous la domination d'un seul peuple, le commerce réciproque étant établi parmi toutes les nations, le même langage étant entendu dans tous les pays, la publication de l'Evangile fût faite avec plus de rapidité dans tout l'univers, et que l'empire de Jésus-Christ fût établi plus promptement et plus solennellement d'une mer jusqu'à l'autre. Peut-on en douter, puisque tous ces événements extraordinaires, toutes ces révolutions imprévues, toutes ces translations de la monarchie des Assyriens aux Perses et aux Mèdes, des Perses aux Grecs, des Grecs aux Romains, ont été clairement prédites dans toutes leurs circonstances par les prophètes dont on sait pourtant que l'unique objet était Jésus-Christ, et qu'ainsi l'histoire du monde n'était mêlée dans leurs prédictions avec celle de l'Eglise, que parce qu'elle devait y conduire. Jésus-Christ est donc la fin de tous les arrangements de la Providence qui l'ont précédé; il est aussi la fin de la loi et des prophètes qui l'ont annoncé.

C'est ici, mes frères, que je vais vous montrer la grandeur de l'œuvre de Jésus-Christ, la nécessité de son incarnation, la sainteté de son alliance, le mérite de sa passion, l'excellence de son sacerdoce, et la préémi-

nence de son Eglise par-dessus la Synagogue. Il n'y a qu'à considérer la loi par rapport à Jésus-Christ et par rapport à ses membres, et nous verrons aisément que, de quelque côté qu'on l'envisage, elle se termine toujours à Jésus-Christ, qui en est la fin, comme dit l'Apôtre : *Finis legis Christus.* (Rom., X, 4.) Il nous apprend lui-même qu'il n'est pas venu détruire la loi ou les prophètes, mais les accomplir; et les historiens sacrés de sa vie mortelle ne laissent passer presque aucune de ses actions, sans nous faire remarquer la prophétie dont elle est l'accomplissement. Ailleurs il déclare à ses disciples que tout ce qui est écrit dans la loi de Moïse, dans les prophètes et dans les Psaumes, le regarde; qu'il est l'objet de toutes les Ecritures de l'Ancien Testament, et qu'il n'y a qu'à les approfondir pour reconnaître que c'est à lui qu'elles se rapportent. Le même esprit qui avait inspiré les prophètes assure par la bouche des apôtres, que tous ceux qui ont prophétisé de temps en temps depuis Samuel, ont prédit ce qui devait arriver à Jésus-Christ. Bien plus, le peuple de Dieu dans ses états différents de prospérité ou d'ignominie, était lui-même, dit saint Augustin, un grand prophète; et tout ce qui arrivait de considérable, soit aux patriarches en particulier, soit au corps entier de la nation, n'était que des figures dont Jésus-Christ était la réalité : c'étaient des ombres qui couvraient la vérité jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de la découvrir; des promesses qui annonçaient les merveilles qu'il devait opérer dans la suite; des paraboles qui, sous d'autres noms exprimaient les différents mystères de Jésus-Christ. En un mot, des prophéties qui marquaient jusqu'aux moindres circonstances de sa vie, de ses souffrances, de sa mort et de son triomphe.

Que ne puis-je ici vous le montrer par une ample induction de tout ce qui s'est passé avant Jésus-Christ? Vous le verriez naître de ses frères et vendu, dans Joseph; portant le bois de son sacrifice, dans Isaac; immolé sur la croix pour guérir les hommes, dans le serpent d'airain que Moïse éleva dans le désert; sortant victorieux du sein de la terre après trois jours de sépulture, dans Jonas; établi roi des nations, dans David; gouvernant en paix son Eglise, dans Salomon. Vous verriez la délivrance de la nature de l'esclavage du démon, dans la sortie du peuple de l'Egypte; la réprobation des Juifs et l'élection des Gentils, dans Ismaël et Isaac, dans Esaü et Jacob, dans Ephraïm et Manassés; le retour des juifs dans l'Eglise, après une séparation de tant de siècles, dans leur entrée dans la terre promise après une demeure de quarante ans dans le désert; leurs travaux pour l'Eglise, et les combats qu'ils livreront aux erreurs, dans les guerres qu'ils eurent à soutenir contre les habitants de Chanaan. Mais sans parcourir ici toutes les prophéties d'action, arrêtons-nous seulement à quelques cérémonies de la loi mosaïque. Peut-

on ne pas reconnaître le sacrifice de Jésus-Christ, et la vertu de son sang adorable, dans l'immolation de l'agneau pascal, dont le sang appliqué sur les deux jambages des portes des Israélites, les garantit du glaive de l'ange exterminateur? Ce bon de propitiation que le grand prêtre offrait tout vivant au Seigneur, qu'il chargeait de tous les péchés du peuple, et qu'il chassait hors du camp dans le désert; qu'est-ce autre chose, que Jésus-Christ portant tous les péchés du monde, chassé hors de Jérusalem, et s'offrant lui-même à son Père, sur la montagne du Calvaire, comme la vraie hostie vivante de propitiation? D'où vient encore que dans la loi presque toutes les purifications se faisaient avec le sang, et que Moïse, après en avoir jeté sur le livre de la loi et sur tout le peuple, dit, que c'était là le sang de l'alliance que Dieu avait faite en leur faveur? N'est-ce pas pour nous faire entendre que la rémission des péchés ne pouvait se faire que par le sang de Jésus-Christ; que la loi recevait toute son efficacité de ce sang adorable; et qu'en un mot il n'y avait que le sang d'un Dieu qui pût être le gage de l'alliance éternelle qu'il voulait faire avec les hommes?

Passons maintenant à la considération de la loi par rapport aux membres de Jésus-Christ. La loi en elle-même était bonne, juste, sainte; mais elle était imparfaite, impuissante, inutile, onéreuse; imparfaite dans son motif, qui était la crainte des châtimens temporels et l'espérance des biens de la terre; impuissante dans son secours, puisqu'elle montrait extérieurement ce qu'il fallait accomplir, sans donner elle-même les forces nécessaires pour l'accomplir; inutile dans son accomplissement, puisqu'elle ne pouvait par elle-même procurer la justice à ceux qui en accomplissaient toute la lettre; onéreuse dans ses pratiques, puisqu'elle traitait les hommes en esclaves, et les soumettait à la circoncision, et à d'autres cérémonies semblables. De là vient que l'Apôtre l'appelle un ministère de mort (II Cor., III, 7), non pas qu'elle portât l'homme au péché, puisqu'au contraire elle lui montrait ses devoirs; mais parce que lui donnant la connaissance du mal, sans lui donner la force de l'éviter, elle était une occasion innocente d'irriter sa cupidité. Il fallait donc perfectionner cette loi, la rendre efficace, salutaire, facile; lui donner un motif digne de Dieu, retrancher ce qu'elle avait d'onéreux et de figuratif, attacher la justice à son accomplissement, et en un mot, la refondre, pour ainsi dire, et la proportionner aux enfants, après en avoir sin chargé les esclaves. Or il ne fallait pour cela que la grâce. Voilà ce qui manquait à la loi, et ce qui ne pouvait lui être donné que par Jésus-Christ: car Moïse avait bien pu donner la loi, mais il n'appartenait qu'à Jésus-Christ de donner la grâce.

Aussi, dès que la plénitude des temps est arrivée, Dieu a envoyé dans le monde son Fils unique, né d'une vierge, formé sous la

loi, pour racheter ceux qui étaient sous la loi, et pour nous élever à l'adoption des enfants. Alors s'est accomplie cette promesse que le Seigneur avait faite autrefois par son prophète : *Il viendra un temps, dit le Seigneur, où je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël et avec la maison de Juda, non selon l'alliance que j'ai faite avec leurs pères au jour que je les pris par la main pour les faire sortir de l'Égypte; car ils ne sont point demeurés dans cette alliance que j'avais faite avec eux, et c'est pourquoi je les ai méprisés : mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël. Après que ce temps sera venu, dit le Seigneur, j'imprimerai mes lois dans leur esprit, et je les écrirai dans leur cœur; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple.* (Jerem., XXXI, 31, 33.) La loi n'a donc été donnée aux hommes que pour leur montrer la nécessité de la grâce, et la grâce ne leur a été donnée que pour leur faire accomplir la loi.

En effet, qu'il nous soit permis ici de pénétrer dans le sanctuaire de la Divinité, et d'y découvrir l'économie du salut des hommes. Pourquoi Dieu ne leur a-t-il envoyé son Fils qu'après l'espace de quatre mille ans, si ce n'est pour leur faire sentir le besoin qu'ils avaient de ce grand médecin? L'homme, dit saint Thomas, avait péché par orgueil et par présomption. Il avait osé aspirer à une science qui appartient en propre à Dieu seul, et il s'était flatté de l'acquiescer par les seules forces de sa nature. Mais il fut puni par l'endroit même par où il avait péché : il perdit ses forces pour le bien, et la connaissance de ses devoirs. Il fallait donc lui faire sentir son ignorance et sa faiblesse. C'est pourquoi, poursuit saint Thomas, Dieu le laissa longtemps sans la loi. L'homme dans cet état donna dans des excès horribles : il s'abandonna à toutes sortes d'impiétés, et se dégrada jusqu'à se mettre au-dessous des bêtes. Il sentit alors qu'il lui manquait la connaissance de ce qu'il devait faire ; mais toujours aveuglé par sa présomption, il crut qu'il se suffirait à lui-même pour accomplir ses devoirs, s'ils lui étaient connus. Alors, continue toujours le même saint docteur, Dieu lui donna sa loi sur des tables de pierre, et le laissa néanmoins à sa propre faiblesse. Et qu'en arriva-t-il? Le péché s'accrut dans le monde : l'homme connut ses devoirs, et les viola avec plus de malice qu'auparavant. Il connut alors, par sa propre expérience, qu'il ne pouvait se suffire à lui-même, qu'il avait besoin d'un médecin, et que la loi serait pour lui une pierre d'achoppement, si Dieu ne lui donnait la force de l'accomplir par amour.

Voilà, mes frères, où devait aboutir tous ces arrangements du salut ; et c'est aussi ce qui nous est marqué par la plénitude des temps. Tous ceux qui avaient précédé Jésus-Christ, étaient des temps vides. Il y avait eu quelques hommes privilégiés, comme les patriarches, les prophètes et tous les justes de l'ancienne loi, qui, par antici-

pation, avaient eu part à l'abondance de Jésus-Christ dont nous avons tous reçu ; ils étaient des fruits prématurés de la grâce, et ils appartenait à la seconde alliance que Dieu devait faire, non plus avec un peuple particulier, mais avec toutes les nations de la terre. Jésus-Christ est donc la fin de la loi en tant qu'il en a accompli les figures et les promesses ; en tant qu'il l'a perfectionnée et accomplie dans ses membres ; en tant qu'il ne la leur a plus donnée sur des tables de pierre, mais qu'il l'a imprimée dans leur esprit, et gravée dans leur cœur ; en tant qu'il ne s'est plus contenté de leur commander simplement, mais qu'il a opéré en eux et avec eux par sa grâce ce qu'il leur commandait. Aussi quelle différence entre les enfants de la servante et ceux de la femme libre ! Les premiers étaient nés pour la servitude, les seconds sont les fils de l'adoption ; les premiers avaient reçu les promesses, les seconds ont reçu les effets ; les premiers s'étaient approchés d'une montagne sensible et terrestre, d'un feu brûlant, d'un nuage obscur et ténébreux, des tempêtes et des éclairs, du son d'une trompette et du bruit d'une voix, qui était telle que ceux qui l'ouïrent supplièrent qu'on ne leur parlât plus ; ce qui paraissait était si terrible, que Moïse dit lui-même qu'il était tout tremblant et tout effrayé ; les seconds se sont approchés de la montagne de Sion, de la ville du Dieu vivant, de la Jérusalem céleste, d'une troupe innombrable d'anges, de l'assemblée des premiers-nés qui sont écrits dans le ciel, de Dieu qui est le Juge de tous, des esprits des justes qui sont dans la gloire, de Jésus qui est le médiateur de la nouvelle alliance, et de ce sang dont on a fait l'aspersion, et qui parle plus avantageusement que celui d'Abel. Cette différence entre les enfants de la Synagogue et ceux de l'Église ne nous surprendra pas, si nous faisons attention à la différence des deux sacerdoxes. Celui d'Aaron était fondé sur une succession charnelle ; il était incapable par lui-même d'honorer Dieu et de sanctifier les hommes, au lieu que celui de Jésus-Christ est fondé sur la puissance de sa vie immortelle ; il est éternel, et selon l'ordre de Melchisédech, roi de justice et de paix, c'est-à-dire que c'est de lui qu'est née la justice, et que c'est par lui qu'elle règne, tant dans le ciel que sur la terre ; il est le seul capable d'honorer Dieu, parce qu'il l'adore en esprit et en vérité. Jugez par là, mes frères, si l'Église dans laquelle ce sacerdoce auguste est établi, doit avoir d'autre fin dans toutes ses pratiques, que celui qui en a été revêtu par son Père ? Je finis en peu de mots.

Bien que Jésus-Christ ait déclaré qu'il est la voie qui conduit à son Père, cela n'empêche pas qu'il ne soit aussi notre fin. Il est Dieu et homme tout ensemble. En tant qu'homme, son Père est plus grand que lui ; mais en tant que Dieu, quoiqu'il soit une personne réellement distinguée du Père, il est pourtant une même chose avec lui, c'est-

à-dire, qu'il a la même substance, la même nature, la même divinité; en un mot, il est un Dieu avec son Père. C'est selon cette communion de la même nature, qu'il assure lui-même qu'il est dans son Père, et que son Père est en lui, et que celui qui le voit, voit aussi son Père. Or il n'est personne qui doute que Dieu ne soit notre véritable et unique fin; que ce ne soit en lui seul que nous devons chercher et que nous pouvons trouver ce bien, ce repos, cette félicité après laquelle notre cœur soupire sans cesse, et que par une suite nécessaire, c'est à lui seul que nous devons rapporter toutes nos pensées, tous nos amours, toutes nos œuvres, tout ce qui est en nous, tout ce qui est hors de nous, et pour tout dire, nous-mêmes et tout ce qui nous appartient. C'est là le fondement et comme l'âme du vrai culte en esprit et en vérité. Mais si Dieu est notre fin, il est donc évident que Jésus-Christ l'est aussi, puisqu'il est un même Dieu avec son Père, et qu'ainsi il est en même temps notre récompense et le moyen pour l'acquiescer, notre salut et la voie qui y conduit, notre fin et le guide qui nous y mène. Aussi l'Apôtre, en établissant le précepte de rapporter à Dieu toutes nos actions, nous dit indifféremment de tout faire pour la gloire de Dieu, ou au nom et en vue de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et lorsque, d'une part, accablé sous le poids des misères de cette vie, et de l'autre, pressé de l'ardente charité qui l'embrase, il désire avec tant d'empressement la dissolution de son corps, ce n'est que pour être avec Jésus-Christ, l'unique fin de son espérance, comme il est l'unique principe de son amour.

Mais Jésus-Christ est encore plus particulièrement la fin de l'Eglise, en tant que toutes les pratiques de cette fidèle épouse l'ont en vue, et ont pour objet l'accomplissement de son œuvre, ou la manifestation de sa gloire. Si elle enseigne, c'est pour donner la connaissance de Jésus-Christ et de ses mystères; si elle prie, c'est pour obtenir par les mérites de Jésus-Christ; si elle honore les saints, c'est pour rendre hommage à la grâce de Jésus-Christ; si elle souffre dans ses membres, c'est pour se rendre conforme à Jésus-Christ; si elle combat, c'est pour étendre le royaume de Jésus-Christ; si elle célèbre les saints mystères, c'est pour renouveler le sacrifice de Jésus-Christ. En un mot, quoi qu'elle fasse, Jésus-Christ est toujours sa fin. Elle sait que le Père a remis toutes choses entre les mains de son Fils; que Jésus-Christ doit régner jusqu'à ce que son Père ait mis tous ses ennemis sous ses pieds, jusqu'à ce qu'il ait détruit tout empire, toute domination, toute puissance et la mort même, comme le der-

nier ennemi qu'il détruira par la résurrection générale de tous les hommes. Alors l'œuvre de Jésus-Christ sera achevée, son corps mystique aura atteint l'âge parfait. Les élus de Dieu seront tous ramassés, la paille sera séparée du bon grain et jetée dans la fournaise ardente; l'Eglise n'aura plus ni tache ni rides, mais elle sera dans toute sa splendeur. Alors Jésus-Christ remettra son royaume à son Père. Il ne sera plus question de sa médiation, ni de son sacrifice pour le péché; on n'aura plus besoin de l'entremise des anges, ni du secours des saints, ni du ministère des hommes, ni de l'efficacité des sacrements, ni des divines Ecritures, ni des autres moyens antérieurs. Dieu, dans la trinité de ses personnes, régnera par lui-même, fera subsister et vivre en lui et de lui tout le corps de l'Eglise, le chef et les membres; il les rendra immortels par lui-même comme éternité; il les éclairera et les rendra tous lumineux par lui-même comme vérité; il se répandra en eux, et les consummera en lui-même comme charité.

Mais jusqu'à ce que ce grand jour soit arrivé, l'Eglise ne s'occupe que du soin d'avancer le règne de Jésus-Christ. Elle s'attache à lui comme à son époux, son modèle et sa récompense; elle propose sa charité aux pasteurs, son zèle aux apôtres, sa patience aux martyrs, sa vie cachée aux solitaires, sa pureté aux vierges, son alliance toute sainte avec elle aux gens mariés, sa nouvelle vie aux pénitents convertis, ses entrailles de miséricorde aux pécheurs, ses préceptes et ses exemples à tous. Elle se nourrit de son esprit et de sa parole, s'entretient de sa vie et de ses mystères, adore ses desseins et ses œuvres, et attend ses promesses et ses récompenses. Et nous, mes frères, enfants de cette même Eglise, rachetés par le sang adorable de son époux, appelés au céleste héritage qu'il nous a mérité par sa mort, oublions-nous le beau nom que nous portons, la grâce que nous avons reçue, la fin à laquelle nous devons aspirer? Ah! Seigneur, détournez de nous ce malheur, le plus grand de tous les malheurs; faites-nous bien connaître que, comme vous êtes notre principe, vous êtes aussi notre fin; que comme c'est de vous que nous avons tout reçu, c'est aussi de vous que nous devons tout attendre; que comme vous êtes l'auteur de tout mérite, vous en êtes aussi la récompense. Enfin, appliquez-nous tous à la connaissance de vous-même, non pas à cette connaissance infructueuse qui est sans amour, mais à celle qui est le fondement et la racine de la charité et des bonnes œuvres, et qui est la source de la vie éternelle. Je vous la souhaite. Amen.

REPOSE

A UNE OBJECTION DES DEISTES CONTRE LA RELIGION CHRETIENNE,

Tirée de ce qu'elle n'est pas à la portée de tous les hommes.

I^e objection.

Les incrédules proposent contre la religion chrétienne une objection qu'ils croient triomphante. « La religion, disent-ils, doit être à la portée de tous les esprits, car il n'est pas de la bonté de Dieu d'obliger les hommes à une religion qu'il ne leur serait pas possible d'observer; et il ne leur serait pas possible de l'observer, si elle n'était pas à la portée de leur esprit. Or, la religion chrétienne n'est point à la portée de tous les esprits; elle n'est même à la portée d'aucun, puisqu'elle propose à croire des choses tout à fait incroyables. Elle n'est donc pas la religion que Dieu a imposée aux hommes. »

II. Cette objection ne peut être faite par d'autres incrédules que les Déistes.

Avant que de répondre à cette objection, je remarque qu'elle ne peut être proposée que par un déiste, c'est-à-dire par un homme qui reconnaît un Dieu et la nécessité d'un culte. Car un matérialiste, qui ne veut ni Dieu ni culte, ou qui donne le nom de Dieu à l'univers, ne peut nous faire des objections sur les qualités que doit avoir la religion que Dieu a imposée aux hommes, sans supposer contre ses principes, qu'il y a un Dieu, et que ce Dieu a imposé une religion aux hommes. Or, comme dans toute dispute, si l'on veut s'entendre, il faut convenir des principes, je perdrais mon temps et ma peine, si je m'amusais à répondre à une pareille objection proposée par un matérialiste. Car en supposant même que je vinsse à bout, comme je l'espère, de montrer que la religion chrétienne est à la portée de tous les esprits, ce matérialiste me dirait que j'ai raisonné sur la fausse supposition qu'il y a un Dieu et une religion imposée aux hommes, et m'obligerait par là à sortir de la thèse proposée, pour entreprendre une autre dispute avec lui sur la spiritualité de l'âme, sur l'existence d'un Dieu et sur la nécessité d'un culte. Ce n'est donc que dans la bouche d'un déiste que l'objection proposée est sérieuse; et les principes dont nous convenons de part et d'autre, sont : 1^o qu'il y a un Dieu; 2^o que Dieu a imposé un culte, une religion aux hommes; 3^o que ce culte ou cette religion doit être à la portée de tous les esprits qui ont leurs facultés libres; car il ne peut pas être ici question des enfants ni des fous. Cette remarque est d'autant plus digne d'attention, que l'on rencontre partout de vicieux ignorants, qui, sans logique et souvent sans

esprit, veulent faire les entendus, et qui, fiers de quelques objections qu'ils ont ramassées et mises dans leur mémoire, les proposent d'un ton décisif et satisfait, sans savoir à quel système elles appartiennent; et qui, dans le court espace de quelques minutes, sont alternativement les échos du matérialisme, du spinosisme, de l'épicurisme et du déisme. Passons à l'objection proposée.

III. Réponse à l'objection. Elle ne regarde que les Mystères.

Il y a deux partis dans la religion chrétienne : la *morale* et la *dogmatique*; ce qu'il est ordonné de *pratiquer*, et ce qu'il est ordonné de *croire*. On ne reproche point à la religion chrétienne que sa partie morale soit hors de la portée de quelque esprit que ce soit; ce reproche tomberait également sur ce qu'on appelle la religion *naturelle*, à laquelle les déistes veulent s'en tenir; car la morale de la religion chrétienne n'est pas différente de celle de la loi naturelle; c'est de part et d'autre le Décalogue. Il est vrai que la religion chrétienne y ajoute certains préceptes relatifs à l'état de corruption où elle suppose le genre humain; mais les choses ordonnées ou défendues par ces préceptes, n'ont rien qui soit hors de la portée des esprits les plus simples. Tout le monde entend, par exemple, ce que c'est que réprimer ses passions, mortifier sa chair, veiller sur soi-même, etc. L'objection proposée ne regarde donc pas la partie morale de la religion chrétienne, et il n'est plus question que de savoir si sa partie dogmatique est hors de la portée de certains esprits.

IV. La religion chrétienne n'ordonne pas de *comprendre* les mystères.

Qu'est-ce que Dieu nous ordonne, suivant la religion chrétienne, par rapport à sa partie dogmatique? Nous ordonne-t-il de *comprendre* les mystères qu'il nous a révélés? Si cela est, les déistes ont raison et la religion chrétienne n'est à la portée d'aucun esprit sur la terre. Mais si cela n'est pas, les déistes ont tort de faire ce reproche à la religion chrétienne; et s'ils sont convaincus que cela n'est pas, ce ne peut être que par passion et par mauvaise foi qu'ils lui font ce reproche. Or, la religion chrétienne ne nous ordonne pas de *comprendre* les mystères qu'elle prétend que Dieu nous a révélés; la preuve en est qu'elle nous donne elle-même ces mystères pour des vérités supérieures à toutes les lumières présentes;

de notre esprit. Les déistes ne l'ignorent pas ; donc, puisqu'elle ne nous ordonne pas de *comprendre* ces mystères, il est faux et contre la bonne foi de dire qu'elle nous ordonne quelque chose qui soit au-dessus de la portée de notre esprit.

V. Elle ordonne seulement de les croire.

Mais la religion chrétienne n'ordonne-t-elle pas au moins de croire ces mystères que notre esprit ne peut *comprendre*? Oui, elle l'ordonne. Mais qu'on nous fasse donc voir, que croire est la même chose que *comprendre*; ou bien qu'il est impossible de croire ce que l'on ne *comprend* pas; ou enfin que, comme il est au-dessus de la portée de notre esprit de *comprendre* les mystères, il est également au-dessus de la portée de notre esprit d'*ajouter foi* à Dieu, s'il est vrai qu'il nous les révèle.

VI. Ce que c'est que croire; et en quoi croire est différent de comprendre.

Croire, ce n'est pas *savoir* par soi-même et par ses propres lumières la chose que l'on croit; c'est seulement *ajouter foi* à quelqu'un qui assure que la chose qu'il nous dit est vraie. C'est *acquiescer* à l'autorité de celui qui nous atteste la vérité de la chose qu'il nous dit; en sorte que cet *acquiescement* est toujours proportionné au degré d'autorité que nous reconnaissons actuellement dans celui qui nous parle. Si nous le reconnaissons faillible ou capable de nous tromper, notre acquiescement n'est pas exempt de doute ou de méfiance. Si nous le reconnaissons infaillible et incapable de nous tromper, notre acquiescement est plein et parfait; il exclut tout doute et toute méfiance. Ce n'est donc pas la connaissance que nous avons par nous-mêmes de la vérité de la chose qu'on nous dit, qui nous porte à la croire; au contraire, si nous avions par nous-mêmes cette connaissance de la vérité de la chose qu'on nous dit, nous ne la croirions plus sur le rapport d'autrui; nous la comprendrions, nous en aurions l'évidence et non pas la foi; mais c'est la seule autorité de celui qui nous parle, qui nous porte à croire la vérité de la chose qu'il nous dit.

VII. Rien n'est plus à la portée de tous les esprits, que de croire les mystères.

Qu'importe présentement qu'il soit au-dessus de la portée de notre esprit de *comprendre* les mystères que la religion chrétienne nous propose comme vrais? Est-il au-dessus de la portée de notre esprit d'*acquiescer* à l'autorité de Dieu, et de croire que les mystères qu'il nous révèle sont vrais? Est-il rien de plus à la portée de tout esprit, que cet acquiescement fondé sur ce principe, que personne n'ignore et ne peut ignorer; savoir, qu'il est impossible que Dieu se trompe, ou nous trompe? Qu'on ne dise donc plus que la religion chrétienne n'est point à la portée de tous les esprits, ou qu'elle n'est à la portée d'aucun, puisqu'elle, dans sa partie même dogmatique, elle

n'ordonne qu'un acquiescement à l'autorité de Dieu révélant, et que cet acquiescement est à la portée des esprits les plus simples.

VIII. Les mystères sont et *incompréhensibles* et *infiniment croyables*.

Pour prouver que la religion chrétienne n'est à la portée d'aucun esprit, les déistes disent qu'elle propose à croire des choses *incroyables*. J'accorde aux déistes, que si les mystères de la religion chrétienne sont *incroyables*, il n'est pas possible de les croire, et qu'ainsi elle n'est à la portée d'aucun esprit. Mais on ne peut dire que les mystères sont *incroyables*, qu'autant que l'on attachera au terme d'*incroyable* la même idée qu'à celui d'*incompréhensible*. Or, comme nous avons vu ci-dessus, que croire et *comprendre* sont deux choses très-différentes, et qui s'excluent même réciproquement: de même, ce qui est *incompréhensible* n'est pas pour cela *incroyable*. Car une vérité peut être crue, encore qu'elle ne soit pas comprise. Pour être crue, il suffit qu'elle soit attestée par quelqu'un digne de foi; il n'est pas nécessaire pour cela qu'elle soit comprise: elle est croyable, dès que celui qui l'atteste est croyable. Tous les jours des hommes qui n'ont pas la moindre teinture d'astronomie, croient sur la foi des astronomes qu'à tel jour, telle heure et telle minute, il y aura une éclipse de soleil ou de lune, encore qu'ils n'y comprennent rien. Si donc les mystères de la religion chrétienne sont révélés, ils sont à la vérité *incompréhensibles*, mais en même temps ils sont la chose du monde la plus croyable, parce que Dieu révélant est le témoin de tous le plus croyable. Les déistes ont donc tort de dire que la religion chrétienne nous propose à croire des choses tout à fait incroyables, et qu'en conséquence elle n'est à la portée d'aucun esprit; puisqu'au contraire, supposé la révélation, rien n'est plus croyable que ce qu'elle nous propose à croire, savoir, que Dieu dit vrai dans la révélation qu'il nous fait de ses mystères, et que rien n'est plus à la portée de tout esprit, que de croire ce qu'un Dieu infiniment croyable nous dit.

IX. L'objection porte à faux; et la religion chrétienne est à la portée de tous les esprits.

Que devient présentement l'objection des déistes? *La religion*, disent-ils, *doit être à la portée de tous les esprits; car il n'est pas de la bonté de Dieu d'obliger les hommes à une religion qu'il ne leur serait pas possible d'observer; et il ne leur serait pas possible de l'observer, si elle n'était pas à la portée de leur esprit.* Nous accordons sans aucune difficulté ce principe dans toutes ses parties. C'est même de ce principe que nous concluons bientôt la nécessité d'une révélation. Or, ajoutent-ils, *la religion chrétienne n'est point à la portée de tous les esprits; elle n'est même à la portée d'aucun, puisqu'elle propose à croire des choses incroyables.* Voici ce que nous venons de démontrer être

absolument faux, rien n'étant plus croyable que ce qu'un Dieu infiniment croyable révèle, et rien par conséquent n'étant plus à la portée de tous les esprits, que de croire ce que le témoignage d'un Dieu révélant rend infiniment croyable. *La religion chrétienne*, concluent-ils, *n'est donc pas celle que Dieu a imposée aux hommes*. On voit ce qu'il faut penser de cette conséquence parce que nous venons de dire sur la fausseté de l'application que les déistes font du principe à la religion chrétienne.

X. La religion chrétienne prouvée par le principe posé par les déistes.

En partant donc du même principe, voici comme il faut raisonner : La religion doit être à la portée de tous les esprits ; car il n'est pas de la bonté de Dieu d'obliger les hommes à une religion, qu'il ne leur serait pas possible d'observer ; et il ne leur serait pas possible de l'observer, si elle n'était pas à la portée de leur esprit. Or la religion chrétienne est à la portée de tous les esprits, puisqu'elle ne nous propose de croire que ce qu'il y a de plus croyable, savoir : ce qu'un Dieu infiniment croyable nous révèle : la religion chrétienne est donc celle que Dieu a imposée aux hommes.

XI. Réponse des déistes.

Les déistes ne manqueront pas de répondre, que cet argument n'est qu'une pétition de principe ; que nous y supposons que Dieu a véritablement révélé les mystères que la religion chrétienne nous propose à croire ; et que c'est là précisément ce qui est en dispute.

XII. Les déistes nous donnent gain de cause par leur réponse, et font eux-mêmes la pétition de principe qu'ils nous reprochent.

Si telle est la réponse des déistes, ils nous donnent gain de cause. Car ils avouent par là que, s'il est vrai que Dieu ait révélé les mystères de la religion chrétienne, on ne doit pas les dire incroyables, quelque incompréhensibles qu'ils soient ; qu'au contraire ils sont infiniment croyables, puisqu'ils sont attestés par un Dieu infiniment croyable ; et que par conséquent ils s'y prennent fort mal pour combattre la religion chrétienne, lorsqu'ils lui reprochent de n'être pas à la portée de l'esprit humain, à cause qu'elle nous propose à croire des mystères aussi incroyables, qu'ils sont incompréhensibles. Les déistes font eux-mêmes cette pétition de principe, qu'ils nous reprochent. Car oseraient-ils dire que ce que Dieu révèle n'est pas croyable ? Oseraient-ils contester à Dieu le privilège de rendre croyable, par son témoignage, les choses les plus incompréhensibles ? Oseraient-ils dire à Dieu : nous ne concevons pas que vous soyez un seul Dieu en trois personnes : donc vous avez menti, lorsque vous l'avez révélé ? Ils ne l'oseraient pas sans doute. Pourquoi donc assurent-ils si positivement que les mystères de la religion chrétienne sont incroyables ? Ce ne peut être que parce qu'ils supposent que

Dieu ne les a pas révélés. Et n'est-ce pas la supposer ce qui est en question ?

XIII. Il ne peut y avoir de dispute entre les déistes et nous, que sur le fait de la révélation. Mauvaise logique des déistes.

Qu'ils avouent donc que toute la dispute entre eux et nous ne doit rouler que sur le fait de la révélation, et comme, d'une part, il est incontestable que Dieu peut nous révéler des vérités supérieures à nos lumières présentes, et d'autre part, que la révélation qu'il en fera les rendra infiniment croyables, c'est très-mal raisonner que de dire : *Les mystères de la religion chrétienne sont incroyables : donc Dieu ne les a pas révélés*. Car puisque la révélation les rend croyables, les dire incroyables, c'est les dire non révélés ; ainsi cet enthymème n'est qu'une tautologie, dont le sens est : *Les mystères de la religion chrétienne ne sont pas révélés : donc Dieu ne les a pas révélés*. Mais c'est raisonner très-conséquemment que de dire : *Les mystères de la religion chrétienne sont révélés de Dieu : donc ils sont croyables, quoiqu'incompréhensibles*. J'avoue qu'il reste à prouver l'antécédent ; mais on ne peut nier que le conséquent ne soit vrai, posé la vérité de l'antécédent. Toute la dispute se réduit donc, comme je l'ai dit, au seul fait de la révélation. Que d'objections perdues, et tout à fait étrangères à la question, dès qu'elle se réduit toute à savoir s'il y a une révélation ! Les déistes y perdent les trois quarts et demi de leur science métaphysique, de leur dialectique, et même de leur esprit, qui brille tant à nous prouver que les mystères sont des mystères, et que notre raison ne les conçoit pas.

XIV. La connaissance de la religion est impossible ou impraticable à la totalité morale des hommes, par la voie du raisonnement proposée par les déistes.

Après avoir répondu à l'objection des déistes, il ne sera pas hors de propos d'examiner si leur religion de raisonnement convient mieux aux hommes que notre religion de révélation. Qu'est-ce que la religion ? C'est le code des *volontés légales* de Dieu ; c'est ce que Dieu veut que nous fassions pour l'honorer et lui plaire. Donc connaître la religion, c'est connaître les volontés légales de Dieu ; c'est connaître ce que Dieu veut que nous fassions pour l'honorer et lui plaire. Il n'y a que deux voies par lesquelles on peut concevoir que les hommes parviendront à connaître les volontés légales de Dieu ; savoir, le *raisonnement*, et c'est la voie indiquée par les déistes ; ou la *révélation*, et c'est la voie indiquée par les chrétiens. Laquelle de ces deux voies est plus à la portée de l'esprit humain ? Les déistes ne considérant le raisonnement que par rapport au *sujet* qui raisonne, et nullement par rapport à l'*objet* sur lequel il s'agit de raisonner, concluent aussitôt pour la voie du raisonnement, parce que rien ne leur paraît être plus à la portée de l'esprit humain que de raisonner. Aveugles ! qui ne voient pas que rien n'est plus hors de la portée de

l'esprit humain, que de raisonner sur l'inconnu, que de deviner par le raisonnement les volontés d'autrui non manifestées. C'est pourtant ce qu'il faut que les hommes fassent si la découverte de la religion est laissée à leur raisonnement. Il faut qu'ils conjecturent, qu'ils soupçonnent, qu'ils pèsent, qu'ils examinent; après quoi toute la certitude qu'ils auront, sera de croire qu'ils ont deviné ce que Dieu veut qu'ils fassent pour l'honorer et lui plaire: c'est-à-dire, qu'en dernière analyse ce sera leur fantaisie qui décidera des devoirs de la religion, et qu'ils n'en auront d'autre garant que leur propre esprit.

XV. Suite de la même matière.

N'est-il pas visible que c'est là ouvrir la porte à toutes les illusions, à toutes les erreurs, à toutes sortes de fanatismes? Aussi n'en trouve-t-on pas deux, parmi les déistes, qui soient parfaitement d'accord sur les devoirs de la religion. Mais je veux, qu'à force de réfléchir, de méditer et d'approfondir, on puisse venir à bout de découvrir les volontés légales de Dieu et les devoirs de la religion: cette voie ne sera praticable qu'à une poignée d'hommes, qu'à quelques esprits du premier ordre, seuls capables d'une longue suite de réflexions, de méditations, de recherches et de raisonnements. Or je demande à tout homme de bon sens, et aux déistes eux-mêmes, s'il est de la bonté de Dieu de n'avoir laissé au genre humain d'autre voie pour connaître ses volontés légales, qu'une voie impraticable à la totalité morale des hommes. Quoi! l'artisan, le manouvrier, le laboureur, l'homme de journée, tous ceux que les affaires, soit publiques, soit particulières, occupent entièrement par état; les ignorants enfin et les simples, qui font les trois quarts et demi du monde, seront renvoyés à leurs raisonnements philosophiques, pour découvrir à travers une infinité de préjugés, que la naissance, l'éducation, la coutume, l'exemple, le culte établi, les passions ont enracinés dans leur esprit, ce que Dieu veut qu'ils fassent pour l'honorer et lui plaire? Et ce sera un Dieu infiniment bon qui les aura renvoyés à une voie si impraticable, et aura refusé de leur en ouvrir une autre infiniment plus courte, plus facile, plus sûre, et qui est à la portée de tous les esprits: je veux dire, de leur apprendre lui-même par une révélation ce qu'il exige d'eux? Ce n'est pas là établir qu'il y a une religion qui est à la portée de tous les esprits, mais c'est la détruire et la rendre impossible à la totalité morale des hommes.

XVI. La voie de la révélation, seule à la portée de tous les esprits.

Concluons donc que, puisqu'il est impossible de connaître les volontés d'autrui; et celles de Dieu, comme de tout autre esprit, sans qu'elles soient manifestées par celui qui les a; et qu'en le supposant possible, il ne pourrait l'être qu'à très-peu d'hommes,

la voie du raisonnement ne peut point être celle que Dieu a établie pour connaître ses volontés légales; et que par conséquent la voie de la révélation est la seule qui puisse mettre la religion à la portée de tous les esprits.

XVII. Objection des déistes contre la nécessité de la révélation des mystères.

Le déiste dira peut-être: A la bonne heure, que Dieu ait révélé aux hommes ses volontés légales, qui n'ordonnent rien qui ne soit à la portée de leur raison; mais quelle nécessité y avait-il de leur révéler des mystères, dès qu'ils ne pouvaient les comprendre? Quelle nécessité y avait-il de les obliger à croire des choses inconcevables? N'aurait-il pas mieux été de leur laisser ignorer?

XVIII. Réponse. Les mystères sont nécessairement liés à la révélation des préceptes, et suivent tous de la mission divine de Jésus-Christ.

Ne dirait-on pas, à entendre les déistes, que Dieu n'est point en droit d'exiger la soumission de notre esprit, comme celle de notre cœur? Qu'il suffisait qu'il se fit honorer comme souverainement bon, sans se faire honorer comme souverainement vrai? Mais si les déistes voulaient raisonner, eux qui se piquent de raison, ne verraient-ils pas que les mystères sont nécessairement liés à la révélation des préceptes? En effet, qui peut contester de bonne foi, vu l'idolâtrie et la corruption de tout le genre humain avant Jésus-Christ, que les hommes n'eussent entièrement perdu la connaissance de la religion, et n'eussent besoin qu'elle leur fût de nouveau révélée? Or il était souverainement libre à Dieu de la leur révéler par tel moyen, ou par tel autre. C'était une grâce qu'il voulait bien faire aux hommes; et il était sans doute le maître de la leur faire en la manière qu'il lui plaisait. Or il lui a plu de leur faire cette révélation par Jésus-Christ. Il a donc envoyé Jésus-Christ. Il lui a donc donné mission, comme un roi donne mission à son ambassadeur; et, par conséquent, il a voulu que nous ajoutassions foi à ce que Jésus-Christ nous dirait, puisqu'il nous parlait de sa part. Et voilà tous les mystères qui s'ensuivent. Car puisque Jésus-Christ s'est dit le Fils de Dieu, et cependant une même chose avec son Père, nous devons donc croire qu'il y a pluralité de personnes en Dieu; qu'il y en a trois, comme Jésus-Christ nous l'a dit; que la seconde de ces personnes s'est incarnée, et nous a fait elle-même, dans la nature humaine qu'elle s'est unie, cette révélation que Dieu lui avait donné mission de nous faire; qu'elle a satisfait pour nous dans sa chair à la justice de Dieu; et ainsi de tous les autres mystères. Le fait de la mission divine de Jésus-Christ une fois établi, tout s'ensuit: nous n'avons qu'à nous taire, l'écouter et le croire. Or il n'y a aucun fait qui renaisse autant de preuves, que celui de la mission divine de Jésus-Christ, et il n'y aurait aucun incrédule sur cet article, s'il n'y avait aucun cœur corrompu et ennemi de l'ordre.

LETTRÉ

OU L'ON PROUVE QUE, LA CERTITUDE DE LA REVELATION SUPPOSEE, NOUS DEVONS CROIRE TOUT CE QU'ELLE CONTIENT, QUAND MEME DES CHOSES REVELEES NOUS PARAITRAIENT CONTRAIRES A LA RAISON.

Monsieur,

Dans le peu de lignes que vous avez laissées sur ma table, vous m'avez ouvert un vaste champ, et vous m'avez fourni la matière d'une longue discussion métaphysique. Je vais ici transcrire votre objection mot à mot. Je poserai ensuite quelques principes de raisonnement, qui me serviront à démêler le vrai d'avec le faux qui se trouve dans votre objection; et lorsque les idées seront une fois bien éclaircies, il ne sera pas difficile de résoudre vos difficultés, qui n'en sont qu'à cause de la confusion des idées. Voici votre objection.

« Si Dieu nous avait révélé quelque chose qui parût contraire à la raison, nous ne pourrions point croire cette chose, quand même il serait prouvé que Dieu l'a révélée. Car à qui cette révélation est-elle prouvée? c'est à la raison. Qui est-ce qui est juge de la vérité de la révélation? c'est la raison. Si donc il a été révélé quelque chose qui lui paraisse contraire, je suis obligé de croire que ma raison me trompe, puisqu'elle me fait voir comme impossible ce qui ne l'est pas. Je puis donc croire qu'elle me trompe de même, quand elle juge de la vérité de la révélation. »

PRINCIPES DE RAISONNEMENT.

Premier principe. — Nous ne connaissons pas tout ce qui est vrai.

Cette proposition doit-être regardée comme un axiome. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les bornes de notre être et de notre esprit, pour en conclure évidemment qu'un esprit borné ne connaît pas toutes les vérités qui existent, et qu'il n'a des bornes, que parce que le nombre de ses connaissances en a.

Corollaire. — On ne doit donc pas nier les choses évidentes, parce qu'il y restera quelque obscurité que nous ne pouvons éclaircir.

Autre chose est de connaître distinctement, et autre chose de connaître parfaitement. Connaître distinctement, c'est connaître assez de propriétés essentielles d'une chose, pour pouvoir la distinguer de toute autre, et cela suffit pour la connaître évidemment. Connaître parfaitement, c'est connaître toutes les propriétés d'une chose, n'en ignorer aucune. Un homme qui connaît qu'une telle courbe a cette propriété, que les carrés des appliquées sont égaux aux rectangles du paramètre par les abscisses, connaît

évidemment et distinctement la parabole, et la distingue sûrement de l'ellipse et de l'hyperbole; mais il ne peut pas encore dire qu'il connaît parfaitement cette courbe, tant qu'il n'en connaîtra pas toutes les autres propriétés. Or doit-il nier la propriété de cette courbe qu'il connaît évidemment, parce qu'il lui reste encore des obscurités sur les autres propriétés qu'elle a, ou qu'elle peut avoir, et qu'il ne peut éclaircir? Ne doit-il pas, au contraire, se dire à lui-même: la capacité de mon esprit a des bornes, au delà desquelles il ne lui est pas donné de s'étendre? Attachons-nous donc au vrai qu'il nous est donné de connaître, et ne l'abandonnons pas par la raison qu'il en reste encore une partie que nous ne connaissons pas, et que peut-être il ne nous sera jamais donné de connaître.

Deuxième principe. — Nous ne devons pas étendre nos jugements au delà de nos perceptions.

Ce principe coupe court à tous les faux jugements que la précipitation fait porter chaque jour à la plupart des hommes. Je ne dois assurer que ce que je perçois être contenu dans l'idée claire et distincte que j'ai de la chose. Si donc j'assure d'une chose qu'elle est telle, avant que j'aie perçu que d'être telle est contenu dans l'idée claire et distincte de cette chose; ou si je nie qu'elle soit telle, avant que j'aie perçu que d'être telle n'est point contenu dans son idée claire et distincte, je précipite mon jugement: j'assure ou je nie ce que je ne connais pas: je vais au delà de ma perception; et je suis semblable à l'aveugle qui juge des couleurs.

Corollaire. — Donc nous ne devons pas assurer qu'une chose est impossible, ou contraire à la raison, précisément parce que nous ne percevons pas cette chose.

Ce serait aller au delà de notre perception. Les trois quarts et demi du genre humain ne perçoivent pas les vérités géométriques. Sont-ils autorisés pour cela à assurer qu'elles sont impossibles, ou contraires à la raison? Et pour en donner un exemple sensible, je mets en fait que si vous dites à un homme qui n'a jamais étudié la géométrie, que ce petit dé qu'il remue dans un cornet est égal à un parallépipède incliné, je ne dis pas infini en longueur, mais seulement d'une lieue de longueur, avec une hauteur et une base égales à celles du dé; je mets en fait, dis-je, que cet homme rêvera les épaules, croira que vous le prenez pour un imbécile,

et jurera sa part de paradis que rien n'est plus impossible, ni plus contraire à la raison que ce que vous lui dites. D'où vient cela ? C'est que cet homme va au delà de sa perception. Il ne perçoit qu'une seule dimension dans ces deux solides, je veux dire leur longueur ; il ne compare que ces deux longueurs, et les trouvant si prodigieusement différentes, au lieu de s'en tenir précisément à assurer que la longueur du dé n'est pas égale à la longueur du parallépipède, ce qui est tout ce qu'il perçoit, il pousse plus loin son jugement, et il l'étend sur la solidité de ces deux corps, qu'il ne perçoit pas. C'est le sophisme appelé *Fallacia compositionis*.

Ces deux principes de raisonnement, avec leurs corollaires, me suffisent pour éclaircir et pour résoudre votre difficulté. Mais avant que de les y appliquer, j'ai quelques propositions à établir, dont les unes peuvent être regardées comme des axiomes, les autres comme des définitions, et d'autres comme des lemmes de métaphysique.

I.

J'entends par le nom de Dieu, l'être infiniment parfait.

Corollaire premier. — Donc la toute-science, ou la science infiniment infinie est en Dieu, ou pour parler plus correctement, Dieu est la science infiniment infinie : car la science est une perfection, et la science infiniment infinie est une perfection infinie. Or Dieu est l'Être infiniment parfait : donc il a et il est la science infiniment infinie.

Corollaire second. — Donc il est absurde et contradictoire de supposer l'ignorance ou le mensonge dans Dieu. L'ignorance est un défaut de science, une imperfection ; le mensonge est un vice, un défaut de droiture, et par conséquent une imperfection encore plus grande que le défaut de science. Or il est absurde de supposer en Dieu aucun défaut, aucun vice, aucune imperfection. Donc il est absurde et contradictoire de supposer en Dieu l'ignorance ou le mensonge. Un Dieu menteur ou ignorant est une absurdité pareille à un cercle carré, à un être néant. Permettez-donc, Monsieur, que je pose comme un axiome ce principe fondamental :

Dieu ne peut ni nous tromper, ni se tromper.

II.

Le fini n'est ni ne peut être commensurable avec l'infini, non plus que l'imparfait avec l'infiniment parfait. Je veux dire, que quelque addition d'être que l'on suppose survenir au fini, et quelque addition de perfection que l'on suppose survenir à l'imparfait, il est impossible que l'être fini égale l'être infini, ni que l'être imparfait égale l'être infiniment parfait. On pourrait également mettre cette proposition au nombre des axiomes les plus évidents de la métaphysique.

Corollaire. — Donc toute intelligence créée

est essentiellement, et par l'exigence de sa nature, capable d'ignorance et d'erreur. Toute intelligence créée est, par sa nature, finie et imparfaite. Or le fini et l'imparfait ne peuvent être commensurables avec l'infini et l'infiniment parfait. Donc toute intelligence créée ne peut essentiellement, et par l'exigence de sa nature, être commensurable avec l'intelligence infinie et infiniment parfaite. Donc il est impossible qu'une intelligence créée connaisse toute vérité. Donc, essentiellement et par l'exigence de sa nature, elle est capable d'ignorance et d'erreur.

Et pour aller au-devant de toute discussion incidente sur ce que je me suis servi du terme de *créée* en parlant des intelligences autres que la divine, avant d'avoir prouvé qu'elles ont été créées, effacez ce terme, s'il vous déplaît, et substituez-lui le terme de *finie* ou de *bornée*. Cela m'est égal, et mon corollaire subsistera toujours ; car je ne pense pas qu'en gratifiant votre intelligence et la mienne, et celle des autres hommes, de l'attribut de l'éternité, vous leur donnassiez aussi l'infinité d'être et l'infinité de connaissance et de perfection.

III.

Non-seulement le fini est incommensurable avec l'infini, et l'imparfait avec l'infiniment parfait ; mais encore la distance du fini à l'infini, et de l'imparfait à l'infiniment parfait, est elle-même incommensurable et infinie ; car si on pouvait mesurer cette distance, elle serait donc infinie, et par conséquent elle aurait deux extrémités, entre lesquelles elle serait comprise. Ce serait comme une ligne menée du fini à l'infini, dont le fini et l'infini seraient les deux extrêmes. Or cette idée est absurde et contradictoire. L'infini n'est infini que parce qu'il ne peut être l'extrême de quoi que ce soit. On peut bien établir comme une demande, ou supposition en géométrie, de prolonger à l'infini une ligne ; mais cela signifie dans le fond, qu'on demande ou qu'on suppose une ligne prolongée autant qu'il sera nécessaire pour les démonstrations qu'on aura à faire : et les géomètres métaphysiciens n'en regardent pas moins une ligne infinie comme un bâton sans deux bouts, comme une absurdité ; car toute ligne a nécessairement deux points qui la terminent ; et l'infini, c'est ce qui n'est ni peut être terminé.

Corollaire. — Donc la distance de notre intelligence à celle de Dieu est incommensurable et infinie ; et par conséquent, il n'y a aucune comparaison à faire entre le nombre de nos connaissances et le nombre des connaissances de Dieu ; entre la perfection de nos connaissances et la perfection des connaissances de Dieu, entre notre raison et la raison de Dieu. Ce serait comparer le néant avec l'être.

IV.

Dieu voit tout intuitivement, c'est-à-dire, il connaît tout d'une seule vue ; les choses

et les raisons des choses, les effets et les causes, les conséquences et les principes. En un mot, sa compréhension est un seul acte simple et parfait : ses connaissances ne peuvent point être successives, ni influencer comme causes productrices les unes dans les autres. C'est l'imperfection de notre esprit et de notre raison, d'avoir besoin de comparer deux idées pour former nos jugements; d'avoir besoin de comparer nos jugements pour tirer des conclusions; d'avoir besoin de discourir et de raisonner pour découvrir la liaison nécessaire des conséquences avec les principes qui les contiennent; d'avoir besoin de preuves et de démonstrations pour acquérir la connaissance évidente des choses. C'est l'imperfection de notre esprit et de notre raison, d'avoir besoin de faire des abstractions et de partager par la pensée les objets en plusieurs parties pour considérer chacune en particulier, pour examiner ensuite les rapports qu'elles peuvent avoir l'une avec l'autre, et arriver par ce long circuit (preuve démonstrative et palpable de la faiblesse de notre esprit) à la connaissance du tout. Ainsi, toutes les sciences dont les hommes tirent tant de vanité, sont autant de démonstrations humiliantes de l'extrême petitesse de leur esprit, et de l'extrême faiblesse de leur raison.

Corollaire. — Donc, pour concevoir une chose, c'est-à-dire pour en avoir une idée claire et distincte, nous avons besoin de connaître auparavant le principe ou la vérité générale et principale d'où cette chose découle, comme une conséquence nécessaire. Je ne crois pas avoir besoin de prouver ce corollaire à un géomètre. Certainement Pythagore n'aurait jamais eu l'inexprimable satisfaction qu'il ressentit, lorsqu'il conçut clairement et évidemment l'égalité du carré de l'hypothénuse du triangle rectangle aux deux carrés de ses deux côtés, s'il eût toujours ignoré la proportion géométrique continue, ou tout au moins l'égalité des parallélogrammes, ou des triangles de même base et de même hauteur. C'est parce que cette dernière vérité géométrique est totalement inconnue à cet homme dont j'ai parlé dans le corollaire de mon second principe de raisonnement, qu'il ne peut concevoir l'égalité du dé avec le parallépipède incliné d'une lieue de longueur, à base et hauteur égales.

V.

La certitude est la fin que nous nous proposons dans toutes nos recherches. J'appelle certitude ce repos intérieur de notre âme, qui, percevant par conscience ou sens intime, qu'elle n'a plus rien à chercher et qu'elle a trouvé ce qu'elle désirait de trouver, se repose et jouit tranquillement de l'acquisition qu'elle vient de faire, sans pouvoir plus être ébranlée ni troublée dans la possession de ce qu'elle vient d'acquérir. Tout homme qui doute est dans l'agitation d'esprit, et n'est point encore

parvenu à la certitude. Tout homme qui est parvenu à la certitude ne doute plus., n'éprouve plus d'agitation d'esprit par rapport à l'objet de sa certitude. Il se repose donc dans cet objet, parce qu'il n'a plus rien à faire pour s'en assurer la possession.

VI.

Mais comme les vérités dont nous pouvons désirer d'acquérir la certitude sont de trois espèces différentes, ou de trois ordres différents, la même voie ne peut nous conduire à la certitude des vérités de différents ordres; ou du moins, s'il est un moyen unique pour parvenir à leur certitude, ce moyen s'appuie sur des motifs différents, proportionnés aux vérités de ces différents ordres. Je m'explique.

Il est des vérités qui regardent l'essence des choses; et comme la nature et l'essence des choses sont des termes synonymes, j'appelle ces sortes de vérités, *naturelles*, ou vérités de l'ordre naturel.

Il est une seconde espèce de vérités qui regardent l'existence des choses: ce sont toutes les vérités de fait; et comme ces sortes de vérités appartiennent à l'histoire, je les nomme *historiques*, ou vérités de l'ordre historique.

Enfin, Monsieur, notre dispute roule sur une troisième espèce de vérités que je prétends que nous sommes obligés de croire, et que vous prétendez au contraire que nous ne serions pas obligés de croire, quand même il serait prouvé qu'elles seraient révélées. Je puis donc supposer des vérités de cette troisième espèce. Je dois même les supposer, puisque vous supposez vous-même qu'il soit prouvé que Dieu les a révélées, et que vous ne combattez que l'obligation de les croire, parce que notre raison ne peut pas être obligée à croire ce qui lui paraît contraire à la raison elle-même. De sorte que, pour résoudre votre objection, je dois seulement démontrer que notre raison peut avoir la pleine et entière certitude de ces sortes de vérités, et que dès lors elle est obligée de les croire. Ainsi ma supposition n'influe en rien sur la solution de votre difficulté. Comme donc ces sortes de vérités sont au-dessus de la portée de notre esprit; ou, si cette idée que j'en donne vous déplaît, comme nous les supposons révélées de Dieu, je les appelle des vérités *révélées*, ou des vérités dans l'ordre de la foi.

Or on ne peut acquérir la certitude de ces vérités de trois ordres différents par la même voie. S'il s'agit, par exemple, de m'assurer, à n'en pouvoir plus douter, que les trois angles d'un triangle sont égaux, pris ensemble, à deux angles droits, je n'irai point voir ce que les hommes ont écrit là-dessus pour fonder ma certitude sur leur témoignage; mais j'examinerai si cette thèse géométrique est une suite nécessaire des axiomes, ou de quelques propositions de géométrie déjà démontrées par les axiomes.

mes; et voyant évidemment qu'elle est une suite nécessaire de l'égalité des angles alternes que forme une ligne droite qui coupe deux parallèles, et de cet axiome, que des grandeurs égales à une autre grandeur sont égales entre elles, rien ne pourra plus me troubler dans la certitude que j'aurai de la vérité de cette trente-deuxième proposition du premier livre d'Euclide.

S'il s'agit de m'assurer de la vérité d'un fait à n'en pouvoir plus raisonnablement douter, comme, par exemple, de l'existence d'une ville appelée *Rome*; je n'irai point examiner si cette existence est une conséquence nécessaire de cet axiome: le tout est plus grand que sa partie, ou de tout autre axiome, soit de géométrie, soit de métaphysique, soit de logique; mais partant de cet axiome de morale, qu'il est impossible, à consulter le bon sens et la droite raison, qu'une infinité d'hommes de différentes nations, de différents intérêts, de différents caractères, qui ont vécu en différents siècles, qui ne m'ont jamais connu, qui ne me connaîtront jamais, qui n'ont aucun intérêt à me tromper, ni à mentir sur un fait, aient néanmoins formé chacun à part, et exécuté l'étrange résolution de m'assurer comme vrai ce fait qu'ils savaient en leur conscience être faux; partant, dis-je, de cet axiome de morale et de critique tout ensemble, j'examinerai ce que tous ces hommes ont écrit, ou m'ont dit de cette ville appelée *Rome*; et trouvant leur témoignage uniforme, je ne balancerai plus à croire avec une certitude inébranlable qu'il y a ou au moins qu'il y a eu une ville de *Rome*.

Ainsi, par rapport aux vérités naturelles, je ne puis en avoir la certitude que par l'évidence de la chose; et par rapport aux vérités historiques, je ne puis en avoir la certitude par l'évidence de la chose; mais je l'aurai par une autre évidence, qui est celle du témoignage, dès que je verrai évidemment que ce témoignage est tel, qu'il faudrait que j'eusse perdu le bon sens et la raison pour le croire faux.

VII.

Mais comment pourrai-je avoir la certitude des vérités du troisième ordre ou des vérités révélées? Parmi ces vérités, j'en trouve qui m'annoncent des choses qui appartiennent à l'essence et à la nature de Dieu, comme par exemple la Trinité des personnes en un seul Dieu; j'en trouve d'autres qui m'annoncent des volontés arbitraires de Dieu, comme par exemple qu'il lui a plu de permettre que l'homme péchât, et rendît coupable avec lui toute sa race; j'en trouve enfin de troisièmes qui m'annoncent des opérations de Dieu au dehors de lui, c'est-à-dire qui ne touchent point à son être, comme par exemple qu'une des personnes divines s'est uni et rendu propres une âme et un corps de même nature que les nôtres.

Or, 1° puis-je comprendre l'essence et la

nature de Dieu? Comprendre, c'est connaître évidemment toutes et chacune des propriétés de la chose que l'on comprend, et les connaître dans toute leur étendue, c'est-à-dire dans toutes les conséquences qui en dérivent, et qui peuvent en dériver. En un mot, comprendre, c'est connaître parfaitement tout ce qui appartient à la chose que l'on connaît; c'est en avoir une connaissance égale à toute la réalité de la chose. Cela étant, je dis avec certitude que je connais clairement et distinctement bien des choses; mais j'assume avec presque autant de certitude que je n'en comprends aucune. J'ai dit avec presque autant de certitude, parce que mon intelligence étant finie, et tout ce qui n'est pas Dieu étant également fini, il n'est pas impossible qu'il se trouve des choses qui aient un si petit nombre de propriétés, que mon esprit puisse les saisir toutes. Mais comme je ne puis pas avoir la certitude que ces choses n'aient précisément que le nombre des propriétés que je leur connais, il me reste toujours, lors même que dans le fait je les comprends, il me reste, dis-je, toujours un doute qu'elles pourraient bien avoir quelque autre propriété qui m'est inconnue, et c'est ce doute qui me fait hésiter à dire que je les comprends. Mais je n'hésite nullement à assurer que je ne comprends pas l'infini, ni Dieu, par conséquent, qui est l'Être infini. J'en connais clairement et distinctement quelques perfections; mais c'est toujours imparfaitement que je les connais, parce que mon intelligence finie ne peut égaler l'infinie réalité de ces perfections. Je ne les comprends donc pas, ni ne les puis comprendre, quoique je connaisse clairement, distinctement, évidemment qu'elles sont en Dieu, qu'elles lui appartiennent essentiellement.

2° Je ne puis connaître les volontés arbitraires de mes semblables, s'ils ne me les manifestent par quelque signe extérieur, comme par la parole, l'écriture ou le geste. Car les volontés arbitraires sont celles qu'un homme peut avoir ou ne pas avoir, et qui n'ont de raison que sa volonté, *pro ratione voluntas*. Or, comment connaître ces sortes de volontés de mes semblables, s'ils ne me les manifestent eux-mêmes? Mon intelligence peut-elle aller sonder la leur, pour y voir quelle est leur volonté actuelle? Mais s'il n'est impossible de connaître les volontés arbitraires de mes semblables, à moins qu'ils ne me les manifestent, combien plus m'est-il impossible de connaître, sans cette manifestation ou révélation de la part de Dieu, ses volontés arbitraires. Or ces volontés arbitraires n'ont d'autre raison que son bon plaisir: donc ce serait en moi une folie et une entreprise aussi absurde que téméraire, de chercher le *pourquoi* de ces sortes de volontés. Tout est dit pour moi, lorsqu'il m'est révélé que Dieu veut telle ou telle chose.

3° Je ne puis pas plus connaître les opérations de Dieu hors de lui, s'il ne me les manifeste, que ses volontés arbitraires. Car ces opérations sont les moyens dont il lui a

plu d'exécuter ces mêmes volontés arbitraires; et pour un Etre tout-puissant comme lui, en qui pouvoir, vouloir et faire est la même chose, ces moyens sont tout aussi arbitraires que les volontés à l'exécution desquelles il les a destinés. Tout est donc également dit pour moi, dès qu'il m'est révélé que Dieu a fait telle ou telle chose; et le *comment* de son opération ne m'est pas moins impossible à pénétrer que le *pourquoi* de sa volonté libre et arbitraire.

Ce n'est pas, au reste, que Dieu veuille et agisse sans raison; il en a sans doute en lui-même de vouloir ce qu'il veut et de faire ce qu'il fait; mais comme il est des choses qu'il veut et qu'il fait par la nécessité de sa nature (et cette nécessité qui dans les êtres créés est une imperfection, est en Dieu la souveraine perfection), il en est d'autres qu'il veut et qu'il fait par sa liberté souverainement indépendante; et c'est pour lui la raison la plus infiniment suffisante et la plus infiniment juste, que de vouloir et de faire ce qu'il veut et ce qu'il fait. L'homme veut et agit injustement contre la raison, lorsqu'il veut et agit arbitrairement, parce qu'il est infiniment injuste et déraisonnable que l'homme soit sa propre raison; et il est infiniment juste et raisonnable que Dieu veuille et agisse arbitrairement, parce qu'il est infiniment juste et raisonnable que Dieu, la raison infinie et par essence, soit sa propre raison.

Corollaire. — Donc la certitude des vérités révélées, soit qu'elles annoncent des choses qui appartiennent à la nature de Dieu, soit qu'elles annoncent ses volontés arbitraires, soit qu'elles annoncent ses opérations hors de lui; cette certitude, dis-je, ne peut nous venir que de l'évidence de la révélation.

Vous voyez présentement, je pense, Monsieur, l'absurdité de votre thèse. Elle implique contradiction. La voici, cette thèse.

Si Dieu nous avait révélé quelque chose qui parût contraire à la raison, nous ne pourrions point croire cette chose, quand même il serait prouvé que Dieu l'a révélée.

Je suppose que le terme *prouvé*, dont vous vous servez, signifie ici *démontré*. Il n'y a que la démonstration qui mérite le nom de preuve. Tout le reste à quoi l'on donne ordinairement ce nom, n'est que *probabilité*, *vraisemblance* et *incertitude*. La démonstration seule, par son évidence, produit la certitude.

Or je soutiens que c'est une contradiction absurde et palpable, de supposer d'une part, que nous ayons l'évidence qu'une chose a été révélée de Dieu, et de prétendre d'autre part, que nous ne soyons pas obligés de la croire, ou que nous ne puissions pas la croire. Et voici ma preuve. Nous pouvons et nous devons croire, ou plutôt il est impossible que nous ne croyions pas ce que nous connaissons évidemment être certain et indubitable. Or nous connaissons évidemment qu'une chose est certaine et indubitable, lorsque nous connaissons évidemment qu'elle a été ré-

vélée de Dieu, parce que nous connaissons évidemment que Dieu ne peut ni se tromper ni nous tromper. Donc il est impossible que nous ne croyions pas une chose, lorsque nous connaissons évidemment qu'elle a été révélée de Dieu.

Disséquez, Monsieur, tant qu'il vous plaira, chacune de ces trois propositions, il n'en est aucune qui ne soit d'une éternelle vérité. Voici mon syllogisme tourné d'une autre façon. Il nous est impossible de ne pas croire ce qu'il nous est impossible de regarder comme faux ou douteux. Or il nous est impossible de regarder comme faux ou douteux une chose qui nous est démontrée révélée de Dieu, qui ne peut ni se tromper ni nous tromper. Donc il nous est impossible de ne pas croire une chose qui nous est démontrée révélée de Dieu.

Que pouvez-vous alléguer, Monsieur, pour ébranler la majeure de ce syllogisme? Qu'est-ce que croire? C'est regarder comme véritable et certaine la chose que l'on croit, et l'affirmer. Si donc il nous est impossible de ne pas la regarder comme véritable et certaine, s'il nous est impossible de la regarder comme fausse ou douteuse, nous pourrions bien n'avoir pas la bonne foi d'avouer que nous la croyons; mais il ne nous sera pas moins impossible de ne pas la croire intérieurement et au fond de notre conscience. Ma majeure est donc indubitable.

Passons à la mineure, où je dis qu'il nous est impossible de regarder comme fausse ou douteuse une chose qui nous est démontrée révélée de Dieu, dont la perfection essentielle est de ne pouvoir ni se tromper, ni nous tromper. Par où pourrez-vous combattre la vérité de cette proposition? Direz-vous qu'il faudrait auparavant être bien assuré que la chose a été révélée de Dieu? Mais vous changeriez alors l'état de la question. Vous avez supposé vous-même qu'il soit démontré qu'elle a été révélée. S'il nous est démontré qu'elle a été révélée de Dieu, nous ne pouvons donc plus douter du fait de la révélation; et si nous ne pouvons plus douter du fait de la révélation, comment nous sera-t-il possible de regarder comme fausse ou douteuse la chose révélée par un Dieu; que nous connaissons ne pouvoir pas plus se tromper ni nous tromper, qu'un cercle ne peut être carré?

L'intérêt de votre cause vous pousserait-il à dire que Dieu peut se tromper et nous tromper? C'est en effet ce que vous dites dernièrement; mais c'est un blasphème et un athéisme, et de plus c'est une absurdité: c'est dire que Dieu peut en même temps n'être pas Dieu. Car Dieu est l'Etre infiniment parfait, par conséquent l'Etre souverainement intelligent, souverainement vrai, souverainement bon: ce sont là autant de perfections qu'il a nécessairement et par sa nature, et d'une manière infinie. Si donc il manque d'une seule de ces perfections,

ou s'il peut en manquer dans une seule occasion, il n'est plus l'Être infiniment parfait; et s'il n'est plus l'Être infiniment parfait, il n'est plus Dieu. S'il se trompe une seule fois, il n'est plus la toute-science; car l'erreur ne vient que de l'ignorance; s'il nous trompe une seule fois, il n'est plus la souveraine bonté, ni la souveraine vérité; car la tromperie et le mensonge ne viennent que de la malice et de la dépravation. Voyez maintenant s'il nous est plus possible de joindre l'ignorance, la malice et la dépravation avec Dieu, que de joindre la quadrature avec le cercle. Quoi! Monsieur, vous qui regarderiez comme une injure, et par conséquent comme une injustice, qu'un homme vous donnât un démenti, et qui vous croiriez obligé, par des lois aussi injustes qu'anti-chrétiennes, de laver cette injure dans le sang de celui qui vous l'aurait faite, vous oseriez donner le démenti à Dieu, et lui dire: ce que vous avez révélé, ce que vous avez dit, est faux? Non, Monsieur, ne croyez point de Dieu si vous voulez; mais alors ne raisonnez pas d'après la supposition qu'il existe, et qu'il a révélé quelque chose; car d'après cette supposition, c'est une absurdité semblable à celle du cercle carré, de dire que nous puissions regarder comme fausse ou douteuse une chose qui nous est démontrée révélée de Dieu.

Ma majeure et ma mineure sont donc inébranlables; ma conséquence en est nécessairement déduite. Il est donc démontré qu'il nous est impossible de ne pas croire une chose qui nous est démontrée révélée de Dieu.

Vous me direz sans doute que j'ai mis à l'écart certains mots essentiels que vous aviez renfermés dans votre thèse, et qui rendent ma réponse illusoire. Vous direz que je n'ai fait que cette espèce de sophisme qu'on appelle *ignoratio elenchi*, par lequel on s'attache à prouver ce qui n'est point en question. Notre question, direz-vous, n'est pas précisément de savoir si nous sommes obligés de croire une chose quelconque qui sera révélée de Dieu, mais la question est de savoir si Dieu nous ayant révélé une

chose qui paraît contraire à la raison, nous sommes obligés de la croire, par la raison qu'il nous sera démontré que Dieu l'a révélée.

Mais ce n'est pas ma faute, Monsieur, si vous proposez des questions dont la moindre chose que j'en puisse dire, est qu'elles sont fort alambiquées. Je vais néanmoins tâcher de tirer au clair celle-ci. Et d'abord fixons le sens de cette proposition: *Telle chose révélée de Dieu paraît contraire à la raison*. Cette proposition ne peut exprimer qu'un jugement porté sur la qualité intrinsèque de la chose révélée, c'est-à-dire sur sa vérité ou sa fausseté; et ce jugement est porté, non par la raison en général, qui n'est qu'un être logique nulle part existant, mais par votre raison, ou par la mienne, ou par celle de toute autre intelligence. Ainsi dire: *telle chose révélée de Dieu paraît contraire à la raison*, c'est dire: *telle chose révélée de Dieu est fausse ou absurde, au jugement de ma raison*; ou bien: *ma raison juge que telle chose révélée de Dieu est fausse ou absurde*. Si vous voulez jeter un coup d'œil sur la preuve que vous avez voulu donner de votre thèse, vous verrez évidemment que cette proposition: *telle chose révélée de Dieu paraît contraire à la raison*, ne peut avoir un autre sens que celui que je viens de lui donner. C'est donc d'une chose non-seulement révélée de Dieu, mais encore démontrée révélée à ma raison, que ma raison prononcera qu'elle est fausse ou absurde; et comme après tout, ma raison et moi est ici la même chose, je dirai: *je ne puis douter que Dieu n'ait révélé une telle chose fausse et absurde*. Or, dites-moi, je vous prie, Monsieur, si je n'ai pas déjà pleinement et victorieusement réfuté cet horrible blasphème. Donnez-vous la peine de relire ce que j'ai dit ci-dessus pour prouver la mineure de mon syllogisme. Je n'ai donc point fait le sophisme que vous seriez peut-être tenté de me reprocher; et j'ai démontré que nous sommes obligés de croire tout ce que nous sommes certains que Dieu nous a révélé, quand même il nous paraît contraire à notre raison, si faible et si bornée.

MOÏSE JUSTIFIÉ CONTRE LES INCREDULES

AU SUJET DU DELUGE UNIVERSEL.

Les incrédules attaquent par deux moyens le déluge universel: l'un direct, l'autre indirect.

Ils attaquent directement, en prétendant, avec Spinoza, qu'il n'y a pas assez d'eau dans l'atmosphère pour submerger toute la terre, quand bien même elle se fondrait toute en pluie pendant quarante jours et quarante nuits, comme Moïse le rapporte.

Si l'on suppose l'universalité du déluge telle qu'elle est racontée par Moïse, les animaux et les semences n'ont pu être conservés que dans un vaisseau, ou une arche: or l'arche de Noé n'était pas suffisante pour contenir toutes les espèces d'animaux, avec les provisions qui étaient nécessaires pour leur entretien pendant un an, et toutes les semences et grains que nous connaissons.

Si donc Moïse en a imposé dans la conservation des animaux et des semences, comme on peut l'en convaincre par les dimensions qu'il donne lui-même de l'arche, il en a également imposé sur l'universalité du déluge. Celui dont Noé s'est sauvé, n'a submergé que la contrée où il était; il s'en est sauvé avec sa famille et quelques bestiaux, qu'il a enfermés avec lui dans l'arche; et il a cru, ainsi que ses enfants, que ce qui était arrivé dans son pays était arrivé par toute la terre; comme les filles de Loth, après l'embrassement de la Pentapole, crurent qu'il ne restait plus d'hommes sur la terre. Telle est la manière indirecte dont le déluge universel est attaqué dans la brochure intitulée *le Monde*.

Pour mettre en poudre toutes ces petites objections que l'incrédulité fait tant valoir, et qui ne peuvent faire impression que sur des esprits superficiels ou inattentifs, j'ai à démontrer deux choses.

La première est qu'il y a assez d'eau au-dessus de la terre pour la submerger entièrement si elle y retombait toute en pluie, et par là je détruirai la première objection de Spinoza. La seconde est que l'arche de Noé était plus que suffisante pour contenir toutes les espèces d'animaux, leurs provisions pour un an, et les semences, et par là sera anéantie la seconde objection.

Mais avant que d'en venir aux démonstrations de ces deux points, j'ai quelques demandes ou suppositions à faire à la façon des géomètres.

PREMIÈRE DEMANDE.

Puisqu'on attaque la narration de Moïse, on doit laisser les faits et les circonstances tels qu'il les rapporte, sans les changer, ni les altérer : autrement ce ne serait plus Moïse qu'on attaquerait, mais un fantôme qu'on aurait forgé soi-même. Il n'est donc pas question de dire, par exemple, qu'il est impossible que dans l'espace de peu de jours, Noé et ses trois fils aient rassemblé toutes les espèces d'animaux, pour les faire entrer dans l'arche. Ce n'est pas là ce que dit Moïse. Non, il ne dit point qu'ils aient été à la chasse de tous les animaux, pour en amener un couple vivant de chaque espèce, et l'enfermer dans l'arche. Ainsi l'impossibilité qu'on opposerait, ne serait qu'une mauvaise chicane : puisque Moïse ne dit pas ce en quoi l'on trouverait cette impossibilité. Moïse dit seulement, que sept jours avant le déluge, Dieu dit à Noé de faire entrer dans l'arche tous les couples d'animaux, sans nous raconter comment il les trouva sous sa main. Mais qu'avait-il besoin de le dire? Dès qu'on suppose la narration de Moïse telle qu'elle est : c'est Dieu qui punit la terre par le déluge; c'est Dieu qui veut conserver toutes les espèces des animaux qu'il avait créés : c'est donc Dieu qui les amène à Noé, pour les faire entrer dans l'arche. Ainsi la prétendue chasse de Noé et de ses fils, aussi bien que l'impossibilité ou l'absurdité que l'on vou-

drait trouver dans la narration de Moïse, ne sont que des chimères forgées à plaisir par les incrédules, pour trouver des difficultés où il n'y en a point.

SECONDE DEMANDE.

On ne doit point combattre non plus le récit de Moïse, parce qu'on y remarquera certaines circonstances qui n'arriveront pas selon le cours ordinaire de la nature. Car dès qu'elles ne renferment aucune absurdité, et ne passent pas le pouvoir de Dieu; si on les combattait, ce ne serait plus Moïse, mais Dieu même que l'on attaquerait. Par exemple, Noé a employé cent ans à construire et à approvisionner l'arche, et attendu l'immense quantité de provisions qu'il fallait y enfermer et le petit nombre de personnes qui y étaient employées, il devait y avoir dans l'arche de l'eau et du foin de plus de cinquante ans. Selon le cours ordinaire, cette eau devait diminuer et s'évaporer, et le foin devait se gâter et se mettre en poussière. Mais il n'est pas au-dessus du pouvoir de Dieu, de conserver l'un et l'autre, en même quantité et qualité pendant des siècles entiers; c'est pourquoi, dès qu'on adopte le récit de Moïse, qui dit que ce fut Dieu qui voulut punir la terre par le déluge, et néanmoins conserver toutes les espèces des animaux, il ne doit plus être douteux qu'il n'ait également conservé les provisions amassées depuis longues années, pour les nourrir pendant l'année du déluge. En un mot, on ne peut combattre solidement Moïse, qu'en faisant voir que son récit implique contradiction; comme c'en serait une, par exemple, de supposer toutes les espèces d'animaux, et leurs provisions pour un an, dans une de nos frégates.

Passons maintenant à l'examen et à la réfutation de la première objection.

§ I. *Il y au-dessus de la terre assez d'eau pour en produire un déluge, tel que Moïse le raconte.*

Première preuve. — Les incrédules tombent d'accord avec nous de deux choses, 1° que dans les premiers jours de la création du monde, toute la terre fut ensevelie sous une enveloppe d'eau; 2° que rien ne s'anéantit.

1° Que toute la terre ait été ensevelie sous les eaux, Moïse le dit expressément. *Au commencement*, dit-il, *Dieu créa le ciel et la terre, et l'esprit du Seigneur était porté sur la surface des eaux.* (*Gen.*, 1, 1.) Et ensuite : lorsque Dieu voulut séparer la terre des eaux, il en rassembla une partie dans des bassins qui formèrent les mers, et une autre partie dans des réservoirs supérieurs, qui formèrent l'atmosphère : alors la partie aride du Globe, laquelle s'appelle proprement la terre, parut à découvert. Tout le globe était donc auparavant environné d'eau et entièrement submergé.

Nos nouveaux philosophes soutiennent aussi, que pendant plusieurs centaines de milliers de siècles, toute la terre a été en-

tièrement environnée d'eau, et c'est avec cette supposition gratuite qu'ils prétendent expliquer la formation des montagnes et les pétrifications marines qu'on y trouve.

La submersion totale de la terre est donc une chose convenue de part et d'autre; avec cette seule différence, que nos philosophes trouvent plus raisonnable et plus philosophique, de faire faire à un certain être qu'ils nomment la nature (et qui, si par ce mot on n'entend pas *natura naturans* ou l'Auteur de la nature, est un être aussi chimérique que le hasard), de faire faire, dis-je, à cet être, à grands frais et pendant des millions d'années, ce que Moïse nous dit que le Dieu tout-puissant fit en un instant par un seul acte de sa volonté.

2° Que rien de ce qui est ne s'anéantisse, c'est encore une vérité avouée de part et d'autre. Le sage nous dit, que Dieu ne hait rien de ce qu'il a fait; ce qui signifie, que Dieu conserve tous les êtres qu'il a créés, et Lucrèce dit à nos philosophes : *Ex nihilo nil, ad nihilum nil posse reverti*.

De ces deux vérités non contestées, il n'y a plus qu'à former ce raisonnement.

Il y a eu assez d'eau pour couvrir autrefois et submerger toute la terre. Or, la même quantité d'eau subsiste toujours, puisque rien ne s'anéantit. Donc il y a encore aujourd'hui assez d'eau pour couvrir et submerger toute la terre.

Quelle folie est-ce donc à Spinoza, de combattre l'universalité du déluge, à raison de sa prétendue impossibilité! Qu'un déluge universel soit impossible au Dieu de Spinoza, peu m'importe de le discuter; mais est-il impossible au Dieu des chrétiens, au seul Dieu véritable, de ramasser toute l'eau qu'il a séparée de la terre, et qu'il a volatilisée et répandue dans l'espace immense des airs, et de la faire retomber sur la terre, non goutte à goutte, en pluie ordinaire, comme Spinoza suppose faussement que Moïse le dit, mais par torrents et en masse, comme le donne clairement à entendre Moïse par ces paroles : *Les écluses du ciel furent ouvertes, et les digues du grand abîme rompues, et il plut durant quarante jours et quarante nuits* (*Gen., VII, 4*), sans doute toujours de la même force. Or il ne fallait rien de plus que ce que Moïse a dit être arrivé pour submerger entièrement la terre.

L'erreur des incrédules vient de ce qu'ils ne donnent qu'une étendue très-bornée à l'atmosphère. Ils raisonnent d'après la fameuse expérience que M. Pascal fit au Puy-de-Dôme en Auvergne. Selon cette expérience, le vif argent suspendu dans le baromètre, fut à 27 pouces et demi au bas de la montagne, et au sommet, il ne fut plus qu'à 26 pouces et demi. Cette montagne a 500 toises de hauteur perpendiculaire : par conséquent 1 ponce de vif argent équivaut à 500 toises de l'atmosphère. En multipliant donc 27 et demi par 500, on aura 13,750 toises pour la hauteur de l'atmosphère, et ce nombre divisé par celui de 2,282, qui est le nombre de toises que contient la lieue

donne pour quotient 6 lieues et 58 toises, à quoi nos philosophes fixent l'étendue de l'atmosphère. Or, ajoutent-ils, la même colonne d'atmosphère qui est en équilibre avec une colonne de vif argent d'égale base et de 27 pouces et demi de hauteur, est aussi en équilibre avec une colonne d'eau d'égale base et de 40 pieds de hauteur. Donc concluent-ils, en ne comptant pour rien la pesanteur de l'air, et en attribuant tout le poids de la colonne de l'atmosphère à l'eau raréfiée qui peut être dans l'air, cette eau réduite en masse n'excédera pas la hauteur de 40 pieds; ce qui, comme on voit, ne suffirait pas pour couvrir une maison de Paris, bien loin de couvrir les plus hautes montagnes jusqu'à la hauteur de 15 condées.

Mais les observations qu'a faites M. de Mairan sur les aurores boréales, font écrouler tout ce bel édifice d'imagination. Ce grand physicien-astronome a trouvé, par la parallaxe de ces aurores, que les vapeurs qui les forment sont au moins à 500 lieues de hauteur perpendiculaire sur la superficie de la terre. Or, quelle prodigieuse profondeur ne doivent-elles pas avoir, puisque non-seulement on les discerne à l'œil par la couleur que la réfraction des rayons du soleil leur donne, mais que l'on voit encore très-distinctement leur inconcevable agitation et les flots immenses que les vents y soulèvent? Si elles ne sont pas aussi denses que les nuages ordinaires que nous voyons, elles en approchent bien, à en juger par la vue seule; du moins paraissent-elles avoir la même densité que ces nuages élevés qui restent après la pluie lorsque le temps se met au beau. Mais cette densité égale n'est qu'apparente, car la loi de la gravitation étant en raison directe des masses et inverse du carré des distances, si nous supposons ces nuages à 2 lieues de hauteur perpendiculaire, leur distance sera à celle des aurores boréales, comme 2 à 500 ou comme 1 à 250, et par conséquent la densité de ces nuages est à celle des aurores comme 62,500 est à 1. Quelle doit donc être la profondeur de ces aurores pour produire à nos yeux l'apparence de la même densité qu'ont des nuages qui ne sont qu'à deux lieues de la terre! Je laisse à de plus habiles que moi la curiosité de jager cette profondeur. Il me suffit de montrer qu'en ne leur supposant que 500 lieues de profondeur avec leur densité apparente, c'est-à-dire en les supposant de la même densité que ces nuages dans la profondeur de 500 lieues, l'anneau sphérique qui les renferme contient beaucoup plus d'eau qu'il n'en faut pour submerger tout le globe terrestre.

Pour rendre ce que je vais dire plus sensible, faisons partir de la superficie de la terre, réduite en lieues carrées, autant de pyramides tronquées dont la base inférieure est d'une lieue carrée, ou 5,212,089 toises carrées, et la base supérieure est d'un peu plus d'une lieue $\frac{1}{4}$ carrée, ou de 7,033,064 toises carrées. Peu nous importe, au reste, de déterminer au plus juste cette base :

péricure : il est seulement question de savoir combien de lieues cubiques de vapeur contiendrait une de ces pyramides. Pour cela je calcule d'abord la solidité de la sphère, dont le diamètre est plus grand que celui de la terre de 500 lieues à chaque extrémité, en tout de 1,000 lieues, on, si l'on veut, dont le rayon surpasse celui de la terre de 500 lieues. Ensuite, j'ôte de la solidité de cette sphère celle du globe terrestre, le restant me donne la solidité de l'anneau sphérique qui contient les vapeurs. Je divise ensuite cet anneau sphérique par le nombre des lieues carrées qui font toute la superficie de la terre, et je trouve que chaque pyramide contient 692 lieues cubiques de vapeurs aqueuses. Voici ce calcul :

CIRCONFÉRENCE ET DIAMÈTRE DE LA TERRE.

9001 | 2864

56004

54006

72008

18002

25778864 { Superficie de la terre,
477 sixième du diamètre.

1804522048

180452048

405115456

12296518128 { Solidité de la terre en lieues
cubiques.

CIRCONFÉRENCE ET DIAMÈTRE DE LA SPHÈRE DES VAPEURS.

42144 | 5864

48576

72864

97152

56452

46924416 { Superficie de la sphère, 644
sixième du diamètre.

187697664

187697664

281546496

50219525904 { Solidité de la sphère en lieues
cubiques.

12296518128 Solidité de la terre.

Reste 17922805776 { Lieues cubiques de vapeurs
aqueuses.
Superficie de la
terre en lieues carrées.

258548757

65589616 { Nombre de lieues cubiques de
vapeurs que contient chaque
pyramide.

45851888

Chaque pyramide contiendrait donc 692 lieues cubiques de vapeurs aqueuses. Et en effet, puisque l'axe de la pyramide est de 500 lieues, on voit bien que si on substitue un parallépipède de même hauteur et d'une lieue carrée de base, il contiendra 500 lieues cubiques. Restent 192 lieues cubi-

ques pour les 4 secteurs de sphère qui achèvent la pyramide renversée. Or je demande si 692 lieues cubiques de vapeurs aqueuses de même densité que ces nuages élevés qu'on voit après la pluie, lorsque le beau temps revient, étant comprimées au point de se résoudre en pluie, ne suffisent pas, pour submerger la lieue carrée de terre qui leur sert de base, quand même il s'y trouverait la plus haute des montagnes connues. Nous n'en connaissons pas de plus hautes que les Andes ou Cordillères du Pérou, auxquelles on donne 4,000 toises de hauteur perpendiculaire. Si donc ces 692 lieues cubiques de vapeurs aqueuses étaient comprimées au point de consistance nécessaire pour donner de l'eau de pluie, pouvaient former autour de la terre une enveloppe d'eau de deux lieues de hauteur, elle serait plus que suffisante pour couvrir les plus hautes montagnes de 15 coudées, comme le dit Moïse. Que les incrédules nous disent donc ici quelle devrait être la compression de ces vapeurs pyramidales pour leur donner la consistance de l'eau? Doivent-elles être réduites à la moitié, au quart, au huitième, au seizième de leur volume? Certainement il ne faut pas une aussi forte compression à ces nuages auxquels nous les avons comparées, pour les résoudre en pluie : hé bien ! qu'on suppose ces pyramides comprimées selon la progression $\frac{1}{1} \cdot \frac{1}{2} \cdot \frac{1}{4} \cdot \frac{1}{8} \cdot \frac{1}{16} \cdot \frac{1}{32} \cdot \frac{1}{64} \cdot \frac{1}{128}$, on aura cette autre progression descendante $\frac{1}{500} \cdot \frac{1}{250} \cdot \frac{1}{125} \cdot \frac{1}{62\frac{1}{2}} \cdot \frac{1}{31\frac{1}{4}} \cdot \frac{1}{15\frac{3}{8}} \cdot \frac{1}{7\frac{3}{16}} \cdot \frac{1}{3\frac{3}{8}}$, et par le dernier terme de cette progression ces vapeurs pyramidales qui occupaient un espace de 692 lieues cubiques sur une lieue carrée de base et 500 de hauteur, n'occuperont plus que $3\frac{1}{2}$ lieues cubiques sur trois de hauteur, ce qui, comme l'on voit encore, est plus que suffisant pour couvrir la plus haute des montagnes connues de beaucoup plus de 15 coudées.

§ II. L'arche de Noé avait plus d'étendue qu'il n'en fallait pour contenir toutes les espèces d'animaux, leurs provisions pour un an et les semences.

Seconde preuve. L'arche de Noé avait 300 coudées de longueur, 50 de largeur et 20 de hauteur.

La coudée étant évaluée à 20 pouces et demi, ces trois dimensions font 6,150 pouces, ou 545 pieds 10 pouces de longueur, 1,025 pouces ou 85 pieds 5 pouces de largeur, et 615 pouces ou 51 pieds 3 pouces de hauteur. Telle était la mesure de l'arche en dehors. Pour faire un compte rond, abandonnons pour l'épaisseur du bâtiment un pied de chaque dimension, avec tous les pouces ou les fractions : l'arche avait donc en dedans 544 pieds de longueur, 84 pieds de largeur et 50 pieds de hauteur.

Elle fut partagée en trois ponts ou étages, indépendamment de la carène au fond de cale, qui ne se compte pas pour un pont, comme dans une maison le rez-de-chaussée ne se compte pas pour un étage.

La carène pouvait avoir 6 pieds de hauteur, le premier étage 12 pieds, le second étage 13 et le troisième étage 11 pieds; reste 8 pieds de hauteur, que nous pouvons abandonner pour l'épaisseur des ponts ou planchers, et pour le comble du bâtiment fait en dos d'âne pour l'écoulement des eaux.

La carène contenait l'eau nécessaire pour abreuver les animaux et pour les autres besoins de l'homme. Ainsi, puisqu'elle avait 544 pieds de longueur, 84 de largeur et 6 de hauteur; elle devait contenir 274,176 pieds cubiques d'eau, ce qui suffit pour abreuver pendant un an quatre fois plus d'animaux qu'il n'y en avait dans l'arche.

Le premier pont ou étage ayant 544 pieds de long, 84 de large et 12 de hauteur, contenait 548,352 pieds cubiques, de provisions. Pour savoir si cet espace suffisait, il s'agit de savoir combien d'animaux il pouvait y avoir dans l'arche, et la quantité de provisions qui leur était nécessaire pendant un an. On ne connaît que 130 espèces de quadrupèdes, dont il n'y a que 6 au-dessus de la grosseur du cheval; tout le reste lui est inférieur, et de ce restant, plus d'un tiers est au-dessous de la grosseur de la brebis. On ne connaît aussi que 130 espèces de volatiles, dont très-peu sont au-dessus du cygne pour la grosseur. On ne connaît enfin que 30 espèces de reptiles. Supposons maintenant tous les quadrupèdes de même grosseur et prenons pour grosseur moyenne celle du cheval. Cette supposition est certainement exorbitante, mais n'importe, elle n'en prouvera que mieux la suffisante capacité de l'arche. On peut fixer la nourriture du cheval à deux bottes de foin et un boisseau d'avoine par jour. Si ce n'est pas assez de deux bottes, que l'on en mette trois. Il faudra 1095 bottes de foin et 365 boisseaux d'avoine pour la provision annuelle d'un cheval; et comme il y avait dans l'arche 130 couples de quadrupèdes, nous mettrons à leur place 260 chevaux, dont l'approvisionnement d'une année sera de 284,700 bottes de foin et 94,900 boisseaux d'avoine. En évaluant les trois bottes à 4 pieds cubiques et le boisseau à 1 pied cubique, ces deux provisions exigent un espace de 450,775 pieds cubiques, savoir, 353,875 pieds pour le foin et 94,900 pour l'avoine. Voyons si le premier étage peut suffire à cette provision. Il avait 544 pieds de longueur, 84 de largeur et 12 de hauteur. Ces trois sommes multipliées l'une par l'autre, donnent 548,352 pieds cubiques. Partant, si de ce dernier nombre on ôte celui de 450,775, reste 97,577 pieds cubiques qui étaient encore vides dans ce premier étage. Que sera-ce si nous réduisons à moitié cette énorme quantité de foin? Car enfin pour un animal qui mange six fois plus que le cheval, il en est vingt et trente qui mangent six fois moins que lui. D'ailleurs il en est beaucoup de carnassiers, beaucoup qui vivent de grains, de légumes et de fruits, et ces provisions ne tiennent pas à beaucoup

près autant d'espace que le foin. Je ne rabats donc pas trop en rabattant la moitié de l'espace que j'avais destiné pour le foin; si l'on réduit encore à moitié l'espace destiné pour l'avoine, la provision de tous les quadrupèdes qui étaient dans l'arche n'occupait que 274,175 pieds cubiques, ce qui est précisément la moitié de 548,352 pieds cubiques, qui font toute la capacité de ce premier étage. Cette moitié restante suffisait bien au delà pour contenir les grains qui devaient servir à la nourriture des 130 espèces d'oiseaux et des 30 espèces de reptiles.

Le second étage était la ménagerie, comme le premier était le grenier. Suivons ici la même méthode que ci-dessus. L'arche avait 84 pieds de largeur. En prenant donc 10 pieds sur sa longueur pour chaque étable, 130 pieds de longueur sur 84 de largeur, nous donnerons 13 étables ou écuries suffisantes pour loger 260 chevaux à 20 chevaux par écurie. Ces 13 étables ne font pourtant toutes ensemble que 10,920 pieds carrés. Or, il s'en faut bien que les 260 quadrupèdes qui étaient dans l'arche occupassent un aussi grand espace; car si les deux éléphants, les deux rhinocéros, les deux chameaux, les deux dromadaires et les quatre autres animaux plus gros que le cheval exigeaient un plus grand espace que lui, il en reste encore plus de cent qui en exigeaient beaucoup moins. Quel espace exigeaient, par exemple, la souris, le rat, la belette, la fouine, l'écureuil, la martre, le renard, la taupe et quantité d'autres? D'ailleurs, il n'était pas nécessaire que chaque animal eût sa loge particulière. En enfermant les carnassiers, comme le lion, le tigre, le léopard, l'ours, le loup, etc., la plupart des autres pouvaient vivre ensemble en bonne intelligence dans la même étable, comme le cheval, l'âne, le cerf, le daim, le chevreuil, le bouquetin, la chèvre, l'élan, le renne, le pourceau, le lièvre, le lapin, et tant d'autres. Les 130 espèces d'oiseaux demandaient encore moins d'espace; car les oiseaux de proie, tels que l'aigle, le vautour, le milan, le faucon, le tiercelet, le corbeau, etc., étant enfermés dans des cages particulières, une seule volière de 84 pieds de longueur sur une largeur de 30 pieds, était plus que suffisante pour contenir tout le reste. Ainsi, en prenant sur la longueur de l'arche 46 pieds, et sa largeur étant de 84, 3,864 pieds carrés suffisaient pour loger tous les oiseaux, tant en cage qu'en volière. On peut aussi, dans l'excédant du logement des quadrupèdes, trouver fort aisément de quoi loger les 30 espèces de reptiles. Partant, les deux sommes de 10,920 pieds et de 3,864 pieds, ne font que celle de 14,784 pieds carrés, qui suffisaient pour le logement de tous les animaux qui étaient dans l'arche. Cette dernière somme étant ôtée de celle de 45,696 pieds carrés, qui font toute la superficie de ce pont ou plancher, reste 30,912 pieds vides, qui font plus de deux tiers de cet étage. Pour achever de l'occu-

per, on peut y supposer une autre établi, qui aura pour longueur toute la largeur de l'arche, sur 50 pieds de large pris sur sa longueur : ce qui fait un espace de 4,200 pieds carrés, suffisant pour contenir 3,650 brebis destinées à la nourriture des animaux carnassiers; et comme leur nombre devait diminuer tous les jours également, il ne fallait amasser pour elles qu'autant de foin qu'il en faut pour nourrir pendant un an 1,825 brebis. Or en donnant une botte de foin par jour à chaque brebis, il en fallait 222,041, qui font 277,551 pieds cubiques de foin. Il faudra donc alors supposer que tout le premier pont n'était rempli que de foin; et que les grains, les légumes et les fruits qui devaient servir à la nourriture des reptiles, des oiseaux et du restant des quadrupèdes, étaient placés dans le second pont. On peut supposer dans ce second pont un grenier de 84 pieds de largeur, de 100 pieds de longueur et de 13 pieds de hauteur, lesquelles sommes, multipliées l'une par l'autre, donnent 109,200 pieds cubiques, espace exorbitant pour contenir les grains, légumes et fruits nécessaires à la nourriture des animaux ci-dessus.

Reste encore dans cet étage 218 pieds de la longueur de l'arche. Si l'on prend 18 pieds de cette longueur et toute la largeur de l'arche, on peut partager cet espace en cinq parties, dont quatre seront autant de chambres de 13 pieds de long sur 16 de large, pour loger, dans l'une, Noé et sa femme, et dans les trois autres, ses trois fils et leurs femmes. La cinquième partie sera une cuisine de 18 pieds de long sur 18 pieds de large. Les deux pieds restant de

la largeur de l'arche sont pour l'épaisseur des cloisons.

Des 200 pieds qui restent de la longueur de l'arche, on peut en séparer 150, qui formeront une grande salle de 150 pieds de long sur 84 de large, où Noé et sa famille pouvaient se promener. Le restant était un magasin ou grenier pour les semences et grains que Noé avait dû serrer, tant pour sa nourriture pendant l'année du déluge et la suivante, que pour ensemençer les terres au sortir de l'arche; et ce magasin était plus que suffisant pour contenir aussi tous les ustensiles du ménage et tous les instruments du labourage.

Voilà, comme on vient de le voir, tous les animaux et leurs provisions placés dans l'arche, et il reste encore le troisième pont ou étage, qui est entièrement vide. Aussi n'ai-je voulu montrer qu'on pouvait s'en passer, que pour contenter ceux qui ne compteraient que deux étages et la carène; et que ne gagnerait-on pas alors pour les greniers sur la hauteur de ce troisième étage qui reste inutile, et dont on pourrait augmenter celle des greniers?

Que penser donc de ceux qui regardent comme impossible que l'arche contint tous les animaux quadrupèdes, volatiles et reptiles par couples, et toutes leurs provisions? sinon qu'ils se font des monstres, faute de savoir le nombre des espèces d'animaux, et parce qu'ils ne sont au fait ni des mesures, ni du calcul. Ils décident cependant avec une hardiesse qui étonnerait, si on ne savait pas que personne n'a le ton plus décisif qu'un ignorant.

ŒUVRES POSTHUMES.

AVERTISSEMENT DE DOM BRIAL,

Les Conférences ou instructions théologiques et morales pour la défense de la religion chrétienne contre les incrédules, par le P. La-berthonie, de l'ordre de Saint-Dominique, avaient attiré un grand concours de monde, lorsque, vers le milieu du dernier siècle, ce zélé et profond controversiste les prêchait dans Paris. Esprit méthodique, doué d'une grande sagacité, il était propre à dissiper tous les doutes, à démêler les sophismes de l'incrédulité, à mettre à la portée de tout le monde les vérités les plus abstraites de la métaphysique, et à faire aimer la religion par la manière raisonnable dont il défendait nos dogmes et par le ton de conviction avec lequel il les exposait.

C'était l'époque où l'incrédulité faisait le plus de ravages; les athées, les matérialistes, les déistes, quoique divisés d'opinions, se réunissaient pour attaquer la religion chrétienne dans ses dogmes, non pas sourdement, comme ils ont fait dans tous les temps, mais à déconcert et sans ménagement. En vain l'autorité publique s'armait de sévérité contre eux et flétrissait leurs productions; cette barrière était impuissante : ni les réquisitoires des gens du roi, ni les arrêts des parlements, ni les mandements des évêques, ni les censures des théologiens ne purent dissiper la ligue qui s'était formée contre l'ancienne croyance, ni arrêter le débordement des écrits que chaque jour enfantait. Il ne fallait pas moins que la

dernière révolution pour faire rougir l'irréligion de ses finesses succès.

Si, dans cette circonstance, de grands écrivains, mais peu religieux, ont fait preuve de talents en essayant d'ébranler les principes et les institutions qui sont la sauvegarde des sociétés; s'ils ont rangé sous leurs drapeaux un grand nombre d'adeptes inconsidérés qui ont pu voir par expérience ce qu'on gagne à démoraliser le peuple: d'un autre côté, l'ancienne croyance a aussi trouvé ses défenseurs; et l'on ferait un grand catalogue des écrits qui, pendant cette affligeante lutte, ont eu pour objet de prémunir les Fidèles contre la séduction, soit en démêlant les sophismes des assaillants, soit en étayant de nouvelles preuves, à la portée de tout le monde, les vérités contestées.

Le P. Laberthonie n'écrivit point, ou du moins ne fit rien imprimer; mais doué du talent de la parole et d'une force de raisonnement peu ordinaire, qu'il avait puisée dans l'étude des mathématiques, il entreprit d'éclairer le peuple à sa manière par des instructions orales dirigées vers ce but; il eut la consolation de voir que Dieu y répandait sa bénédiction, et que le peuple y accourait pour s'instruire. Les gens instruits, qui peut-être n'étaient venus que par curiosité et pour juger du talent de l'orateur, éprouvèrent qu'il n'était pas impossible de répondre victorieusement à leurs difficultés: plusieurs, qui doutaient de bonne foi, furent ébranlés et cherchèrent à dissiper leurs ténèbres dans des entretiens particuliers avec le prédicateur. Tel fut le savant Bouguer, de l'Académie royale des sciences, dont la conversion et la mort édifiante sont connues par la relation qu'en a dressée le P. Laberthonie.

C'est donc avec raison que le pieux éditeur qui, l'an 1777, publia les œuvres du P. Laberthonie, chez la veuve Dessaint, en 3 volumes in-12, contenant douze *Instructions ou Conférences contre les déistes*, regretta de n'avoir pu retrouver la plupart des écrits que ce zélé défenseur de la religion avait composés, et nommément les conférences qu'il avait faites dans l'église Saint-Barthélemy pour la défense de l'Eglise catholique contre les reproches des protestants, etc. La famille du P. Laberthonie ayant recouvré quelques-uns de ces opuscules, a cru rendre service à la religion et faire plaisir aux personnes qui s'intéressent vivement à ses avantages, de publier ceux qu'elle a retrouvés dans le genre des instructions dont le public est déjà en possession.

1° On a mis en tête la *Relation de la conversion et de la mort de M. Bouguer, de l'Académie royale des sciences*, parce que ce petit écrit, publié l'an 1738, est devenu rare et mérite d'être conservé comme un monument du pouvoir qu'exerce sur un esprit droit la religion bien connue et présentée comme elle doit être par un ministre éclairé. On ne lit pas sans intérêt l'espèce de

controverse qui s'établit entre un savant cherchant de bonne foi à éclaircir ses doutes et un théologien doué d'assez de sagacité pour les dissiper avec ordre et précision, sans aucune préparation et sans entamer d'autres questions que celles qu'il plaît au savant de proposer.

2° Vient ensuite la *Conférence avec un déiste* qui est un chef-d'œuvre de raisonnablement sur la suffisance ou l'insuffisance de la raison humaine sur la nécessité de la révélation, pour découvrir quel est le culte que Dieu exige de nous. Cette conférence avec un officier de l'armée avait eu lieu de vive voix, et n'avait produit aucun résultat. Cependant on avait posé des principes convenus de part et d'autre; on désira que le P. Laberthonie mit par écrit les arguments qu'il avait fait valoir. Persuadé que son adversaire était géomètre, il crut devoir employer les formes géométriques pour rendre ses arguments plus méthodiques et plus pressants. L'officier fit une réponse sous la même forme, et prouva qu'il n'était rien moins que géomètre ou logicien. C'est ce que le P. Laberthonie démontre dans sa réplique. Cet écrit peut servir de préservatif aux jeunes gens qui, entrant dans le monde, sont trop souvent éblouis par des arguments qui ne sauraient soutenir l'examen d'un esprit juste et réfléchi.

3° Nous faisons la même observation sur l'ouvrage suivant qui est l'*Examen critique d'un écrit spinosiste sur l'existence de Dieu*; écrit anonyme et qui probablement n'a jamais été rendu public. C'est un réchauffé de tout ce qui a été écrit, avec beaucoup plus d'art et de talent, par les matérialistes anciens et modernes. Le savant critique examine une à une toutes les assertions de l'anonyme, et prouve que ce nouveau sophiste n'est pas plus versé dans les sciences métaphysiques que dans les physiques. On trouvera peut-être qu'un écrit aussi pitoyable ne méritait pas une réfutation sérieuse; mais nous pensons que la lecture en sera utile aux jeunes gens, qui apprendront dans cet écrit quel avantage on peut tirer, pour la défense de la religion, dans la connaissance des règles de la physique, qu'on leur a enseignées dans les écoles. Le P. Laberthonie s'y montre excellent physicien, et débrouille avec une clarté admirable les misérables sophismes de l'auteur qu'il a entrepris de réfuter.

4° Le quatrième opuscule est une *lettre du P. Laberthonie à une demoiselle nouvellement convertie à la religion catholique*, pour répondre aux reproches que se permettent quelquefois les prétendus réformés contre l'Eglise romaine. C'est encore la réfutation d'un écrit que le père de la demoiselle, zélé protestant, avait remis à sa fille, persuadé que ni elle ni son confesseur ne seraient en état d'y répondre. Cet écrit ayant été confié au P. Laberthonie, il ne lui fut pas difficile de le mettre en pondre avec sa sagacité ordinaire. Comme les protestants, du moins les gens du peuple, ne cessent de répéter

ces vieilles calomnies cent fois réfutées, nous avons cru que la courte exposition de la foi catholique par le P. Laberthonie ne serait pas de trop, par la raison qu'elle est à la portée de tout le monde.

5° L'écrit qui a pour titre *Preuves de la divinité du Saint-Esprit*, fut composé pour l'instruction d'un Juif converti, dont la foi chancelante avait besoin d'être raffermie sur ce dogme fondamental de notre religion. Dans ce petit traité, le P. Laberthonie a réuni avec beaucoup de clarté, les textes de

l'Écriture sainte qui établissent ce dogme depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ.

Tous ces écrits contiennent une instruction solide. Puissent-ils tomber entre les mains des personnes qui, ayant fait naufrage dans la foi, ou dans l'esprit desquelles il se serait élevé des doutes, chercheraient de bonne foi à dissiper leurs ténèbres! Il est peu de difficultés auxquelles le P. Laberthonie n'ait répondu d'une manière victorieuse ou satisfaisante.

RELATION DE LA CONVERSION

ET DE LA MORT DE M. BOUGUER.

PREMIÈRE LETTRE.

Contenant la relation de ce qui s'est passé pendant la dernière maladie de M. Bouguer, membre de l'Académie royale des sciences.

On m'assure, Monsieur, que vous désirez savoir dans quels sentiments M. Bouguer votre ancien ami, a fini ses jours; je vais satisfaire votre curiosité, pour la gloire de Dieu, le triomphe de sa grâce, et la consolation de son Église.

Le 23 juillet, on vint me proposer d'aller voir un académicien attaqué d'une longue maladie, lequel souhaitait d'avoir avec moi des entretiens sur la religion. On me le dépeignit comme homme qui n'était ni un incrédule décidé, ni un fidèle soumis, mais qui néanmoins désirait qu'on le convainquit des vérités de la religion. Un sermon, que j'avais à prêcher hors de Paris, m'obligea de renvoyer cette visite au 29. Je trouvai, la veille en arrivant, un billet écrit de la main du malade lui-même, par lequel j'appris qu'il s'était donné la peine de passer chez nous, et qu'il m'invitait à dîner chez lui pour le premier d'août; ce fut là sa dernière sortie. Je ne vous cacherai pas, Monsieur, que j'éprouvai un secret mouvement de joie, en apprenant par ce billet que j'aurais à m'entretenir avec un homme célèbre par la pénétration de son esprit et par l'étendue de ses connaissances. J'ai toujours remarqué qu'il n'y a de difficulté à convaincre de la vérité de la religion, que les incrédules subalternes, les petits génies qui sont incapables de suivre un raisonnement, et qui, aux préjugés du cœur, joignent un grand fonds d'ignorance.

Je ne manquai pas d'aller le voir le lende-

main 29; mais une potion violente qu'il avait prise, l'avait tellement affaibli, qu'il ne fut pas possible de rien entamer ce jour-là, et qu'il fallut renvoyer notre entretien au premier d'août. Cependant sur le peu de paroles qu'il m'avait dites, je crus devoir lui écrire une lettre, où après lui avoir témoigné la part bien sincère que je prenais à l'état de souffrances dans lequel je l'avais trouvé la veille, et lui avoir fait envisager la religion comme pouvant seule lui fournir de vrais motifs de consolation au milieu de ses douleurs, je lui proposais les six vérités suivantes, que je le priai de bien examiner; afin que s'il les adoptait, elles nous servissent de principes, et que nos entretiens en fussent et plus précis et plus utiles.

I. *Les volontés d'autrui ne peuvent nous être connues que par un témoignage pris hors de nous.*

II. *Sous un Dieu sage, bon et puissant, l'homme ne peut être dans le désordre ni malheureux que par sa faute.*

III. *Sous un Dieu juste, l'homme ne peut être misérable sans l'avoir mérité.*

Comme M. Bouguer aurait pu m'opposer l'exemple des brutes, je le priais d'observer qu'il n'est pas à beaucoup près aussi certain que les bêtes soient misérables, qu'il est évident qu'un Dieu bon et juste ne peut rendre misérables des créatures qui ne l'ont pas mérité; qu'ainsi, on ne peut partir de la supposition incertaine de la misère des bêtes, pour attaquer une vérité aussi évidente que celle qui est énoncée par la proposition.

IV. *Dieu ne doit rien à l'homme (82), sur-*

(82) Cette expression est dure, il serait facile d'en abuser pour rendre la Religion odieuse. L'homme, il est vrai, n'ayant de son fonds que le néant, ne saurait trouver en lui-même aucun titre pour prétendre aux dons de Dieu; il n'a rien, ni ne peut rien avoir que ce qu'il reçoit de sa main libérale; et l'on sait bien qu'une première faveur ne donne pas le droit d'en exiger de nouvelles. En ce sens, Dieu ne doit rien à l'homme, non pas même l'existence. S'il l'a

tiré du néant, c'est par une bonté toute gratuite, et par un acte très-libre de sa volonté toute-puissante. Mais Dieu devait à sa sagesse, à sa bonté, à sa justice, de créer l'homme droit, dans l'innocence, avec la connaissance et l'amour de son Créateur comme de sa fin dernière: tel en un mot, que l'ouvrage ne fût pas indigne de l'ouvrier, comme il le serait sans doute, si avant même d'avoir abusé de sa raison et de sa liberté, il se trouvait dans l'im-

tout si l'homme est son ennemi; et l'homme doit tout à Dieu.

V. Dieu ne peut se tromper, ni nous tromper, et l'erreur ne peut jamais venir que de la créature.

VI. La démonstration des mystères, c'est leur révélation; ils sont démontrés vrais, dès qu'ils sont démontrés révélés.

Le mardi suivant, à l'issue du dîner, nous entrâmes en matière: M. Bouguer tira ma lettre, relut attentivement les six propositions, et les adopta toutes; il hésita seulement sur la quatrième, disant que Dieu ne pouvait créer l'homme, sans le douer d'un entendement, d'une raison, d'une volonté, etc. Mais je le priai d'observer que ces facultés appartiennent à la nature de l'homme; qu'il ne serait point homme, s'il en était privé; que comme Dieu ne devait point l'existence à l'homme, qui n'était pas avant sa création, il ne lui devait pas non plus les facultés naturelles; mais qu'ayant voulu créer l'homme, il fallait bien qu'il le créât avec tout ce qui constitue la nature de l'homme, et non pas celle d'un être différent; que ma proposition supposait l'homme fait et non à faire, et que c'était de l'homme ainsi pourvu de tout ce qui appartient à sa nature, que je disais, que Dieu ne lui doit rien, pour marquer que tout ce que Dieu donne à l'homme au-delà de sa nature, est purement gratuit, et que l'homme n'a point de droit proprement dit aux bienfaits de Dieu.

M. Bouguer se rendit; mais il se jeta aussitôt sur les mystères, et me proposa ses difficultés sur la Trinité, sur la satisfaction de l'innocent à la place des coupables, laquelle ne lui paraissait pas juste, et sur la présence réelle (83).

Au sujet de la Trinité, il me dit qu'il pa-

puissance de connaître et de remplir sa destination. Ainsi, en sortant des mains de son Créateur, l'homme ne peut avoir ni des ténèbres dans l'esprit qui lui cachent des vérités nécessaires, ni des passions dans le cœur qui le détournent du bien, et l'empêchent de parvenir à la félicité. Il ne peut, avant que de l'avoir mérité, être sujet à l'ignorance, à la cupidité, aux misères, aux maladies, à la mort. Dieu doit encore à la fidélité de ses promesses de récompenser les bonnes œuvres des créatures, et de couronner ses dons en elles, en couronnant leurs mérites. Mais si, séduites par l'amour d'une fausse indépendance, elles se soulèvent contre leur Créateur, elles méritent alors de perdre tous les biens qu'elles en avaient reçus, Dieu ne doit plus à leur ingratitude et à leur orgueil que de l'indignation et des châtimens.

(83) L'incrédulité prend un air triomphant dès qu'elle attaque nos mystères. Quelle apparence, dit-elle, que Dieu, qui est la souveraine raison, ait révélé des mystères qui la contredisent? Mais d'où sait-elle que les mystères sont contraires à la raison? La contradiction est l'opposition évidente entre deux notions claires et distinctes que la raison conçoit à part et dont elle voit clairement l'incompatibilité. Il faut, pour le juger ainsi, que l'esprit abaisse ces idées jusqu'à son niveau, ou qu'il s'élève jusqu'à elles pour les soumettre à son examen, les comparer, et décider ensuite qu'elles ne sauraient s'allier. Or, l'idée qu'il peut avoir de nos mystères n'est ni assez claire ni assez distincte pour lui en découvrir

raissait y avoir de la contradiction à dire que trois ne font qu'un: or, ajouta-t-il, on conçoit bien que Dieu peut révéler des choses dont la raison ne peut comprendre le comment; mais peut-on concevoir qu'il révèle des choses que la raison voit clairement être contradictoires? Peut-il révéler, par exemple, qu'un cercle est carré?

Je lui répondis que Dieu, la souveraine vérité, ne peut se démentir lui-même, et que l'essence métaphysique des êtres n'étant autre chose que l'idée éternelle et immuable qu'il en a, il se démentirait, s'il révélait le contradictoire de leur essence et de ses idées; qu'il ne pouvait donc pas révéler qu'un cercle, demeurant cercle, est carré. Mais, poursuivis-je, cela n'a point d'application au mystère de la Trinité, trois et un ne se disent pas de la même chose. Il y aurait de la contradiction sans doute, si l'On disait que trois Dieux ne font qu'un Dieu, ou que trois personnes ne font qu'une personne, parce qu'alors on identifierait le nombre de trois avec l'unité, ce qui est visiblement contradictoire. Mais il n'y a point de contradiction à dire qu'une seule et même nature divine subsiste par indivis en trois personnes. C'est là une de ces vérités révélées, dont il ne nous est pas donné de pénétrer le comment, et qui passent infiniment notre raison.

Mais, répliqua M. Bouguer, vous ne savez pas ce que c'est que *personne* en Dieu: comment donc pouvez-vous assurer qu'il y en a trois? Je retournai aussitôt son argument, et je lui dis: Vous ne savez pas plus que moi, Monsieur, ce que c'est que *personne* en Dieu, comment donc pouvez-vous assurer qu'il n'y en a qu'une ou nier qu'il y en a trois (84)? Après tout, reprit-il, si nous ignorons ce que, c'est que *personne*,

le fond, les propriétés, les rapports. Il ne peut donc juger qu'au hasard, que cette idée contredit les premiers principes de la raison. Nous savons que nos mystères sont, parce qu'il a plu à la souveraine vérité de les attester et de donner à son témoignage tous les caractères propres à se faire sentir à une âme droite. Mais nous ne pouvons les voir distinctement, parce qu'ils sont pour nous dans une région trop élevée où nos faibles regards ne discernent rien que d'une manière imparfaite.

(84) Il ne faut donc pas conclure de là que les termes employés pour énoncer nos mystères, ne sont que de vains sons qui ne signifient rien. Nous n'avons, il est vrai, que des notions imparfaites du mot de *personne*, et de celui de *nature*, quand il s'agit de Dieu; mais il ne s'en suit pas que ces mots ne frappent que mon oreille et ne portent aucun sens à mon esprit. Je sais, par exemple, que ces divines personnes forment, entre elles, une société plus réelle et plus parfaite que celle qui a lieu ici-bas entre différents individus. Je sais aussi que ces divines personnes, quoique distinctes, n'ont qu'une même nature, une même puissance, une même volonté. Comment cela se peut-il? C'est ce que je ne puis ni sonder, ni comprendre. Mais Dieu me l'a révélé, cela me suffit. Toujours est-il vrai, qu'en parlant de ce mystère, en le croyant moi-même, en le proposant aux autres, je ne suis pas réduit à prononcer des mots vides de sens. Que des novateurs attaquent ce dogme ou s'efforcent de le corrompre

Dieu ne l'ignore pas, et s'il nous a révélé qu'il est un en trois personnes, nous devons le croire encore que nous ne puissions pas le comprendre. J'applaudis à la remarque, sans lui faire apercevoir qu'elle ne pouvait être faite que par un homme qui adopte les divines Écritures, de peur qu'il ne crût s'être trop avancé. Je profitai de cette ouverture pour lui faire observer que comme le Fils se dit envoyé du Père, il dit aussi que le Père et lui envoient le Saint-Esprit, ce qui annonce clairement une pluralité de personnes.

Sur la satisfaction de l'innocent à la place des coupables, laquelle ne lui paraissait pas juste, je lui dis :

1° Que Dieu était le maître absolu des conditions, sous lesquelles il voulait bien faire grâce au genre humain ; que son bon plaisir avait été de lui pardonner au moyen d'une satisfaction faite à sa justice ; et que les coupables ne pouvant la lui faire, attendu qu'ils lui étaient odieux, il fallait bien que quelqu'un d'agréable à ses yeux satisfît pour eux : d'où il suit qu'il n'y avait qu'un innocent qui pût se charger de cette satisfaction (85).

2° Que, dans l'économie de la religion, les coupables ne laissent pas toutefois de satisfaire à Dieu, parce qu'étant devenus membres de Jésus-Christ, par la grâce de l'adoption, et formant avec lui le *Christ entier*, leur satisfaction est celle de Jésus-Christ même dans ses membres, suivant ce que dit Saint-Paul : *J'accomplis dans ma chair ce qui reste à souffrir à Jésus-Christ. (Coloss., I, 24.)* Qu'ainsi, la satisfaction de l'innocent n'a pas déchargé les coupables de l'obligation de satisfaire, mais qu'elle a seulement sanctifié leurs satisfactions et ennoblé leurs souffrances, en sorte que ce qui n'eût été sans Jésus-Christ qu'un supplice honteux et stérile, devient, en lui et par lui, un sacrifice d'expiation, agréable à Dieu et salutaire à l'homme : en un mot, que de la satisfaction du chef et de celle des membres, il ne résulte pas deux satisfactions indépendantes l'une de l'autre, mais une seule satisfaction du Christ entier.

par leurs subtilités, l'Eglise s'aperçoit aussitôt de leurs écarts. Si, pour établir et répandre leurs erreurs, ils emploient des expressions équivoques et dangereuses, elle les suit dans leurs détours, les force de s'expliquer nettement, les absout ou les condamne, suivant qu'ils le font pour ou contre la vérité. Preuve évidente que l'Eglise sait fort bien ce qu'elle croit, ce qu'elle enseigne sur les mystères ; que les termes qu'elle emploie, pour les énoncer, ont un sens précis, et qu'on ne peut, sans calomnier ou méconnaître sa foi, supposer que ses formules ne sont qu'un jargon inintelligible et des mots vides de sens.

(85) Pour expier le péché et réparer l'outrage qu'il avait fait à Dieu, il fallait une hostie qui, par elle-même, ne fût en rien redevable à la divine justice ; car si elle eût eu besoin de payer ses propres dettes, comment eût-elle pu acquitter celle du genre humain ? Il fallait que cette hostie fût pure et sans tache : de quel front le pécheur oserait-il demander grâce pour d'autres coupables ? Il fallait que cette hostie fût non seulement exempte, mais incapable

Sur quoi je promis de lui lire, le jour suivant, une conférence, dans laquelle je tâchois de développer cette matière.

Sur la présence réelle, M. Bouguer observa, de lui-même, que si l'on disait de Jésus-Christ qu'il est et qu'il n'est pas dans l'Eucharistie, il y aurait de la contradiction ; mais qu'on ne voyait pas évidemment qu'il y en eût à dire que Jésus-Christ est dans l'Eucharistie, et qu'il est aussi dans le ciel. Je ne crus pas devoir rien ajouter à sa remarque, puisqu'il ne trouvait plus de contradiction dans ce mystère : cependant comme le temps se passait à raisonner sur les mystères, je fis observer à M. Bouguer, que si nous parcourions toutes les difficultés que l'esprit humain peut se faire contre eux, nous ne finirions jamais ; que je ne m'étais pas engagé à lui démontrer leur accord avec les lumières présentes de notre raison ; qu'il n'y avait contre eux des difficultés de notre part, que parce que c'étaient des mystères, et non des vérités proportionnées à notre faible intelligence ; qu'il était tombé d'accord que *Dieu ne peut ni se tromper ni nous tromper, et que les mystères sont démontrés vrais, dès qu'ils sont démontrés révélés* (86) ; qu'ainsi, tout consistait à s'assurer de la révélation, à parvenir à Jésus-Christ ; à l'écouter, et à nous soumettre dès que nous l'aurions trouvé et reconnu Fils de Dieu, incarné pour instruire et sauver les hommes. M. Bouguer en convint, et me dit qu'il avait toujours cru la révélation utile ; qu'il reconnaissait même que la morale n'avait été bien développée que par Jésus-Christ ; mais qu'il ne lui paraissait pas que la révélation fût absolument nécessaire, si ce n'est au peuple, sur quoi, il fit de grands éloges de Socrate, de Platon, de Cicéron, de Sénèque, d'Epictète, qu'il croyait avoir connu la véritable religion.

Je ne crus pas devoir heurter de front ces diverses assertions ; il n'était pas encore temps de lui faire voir que depuis le péché et la dépravation de l'homme, il n'y a jamais eu de véritable religion que par la foi au Médiateur. Je lui accordai donc que les philosophes avaient connu plus de devoirs

de péché, afin que pleinement assurée d'être agréable à Dieu, et n'ayant nul besoin de Médiateur pour paraître en sa présence, elle en pût servir aux autres et travailler avec succès au grand ouvrage de la réconciliation des hommes. Il fallait qu'elle fût, non-seulement pure, mais la source même de la justice pour la communiquer aux autres ; d'un mérite infini, afin que le prix de son sacrifice répondit à la majesté d'un Dieu offensé et rendit exactement à sa justice, ce qu'elle aurait éternellement et inutilement exigé de nous. Mais il fallait aussi, qu'étant l'innocence même, elle voulût bien se charger de nos crimes pour les expier ; qu'elle eût notre nature, sans en avoir les souillures, pour la purifier ; qu'elle pût s'abaisser jusqu'à notre misère pour nous en relever, et se présenter devant le trône de Dieu sans être consumée par le feu de sa colère ; qu'elle épuisât tous les traits de sa justice, en les recevant sur elle pour convertir son indignation en miséricorde : il ne fallait donc rien moins, pour un si sublime ministère, que l'homme-Dieu.

(86) *Sup.*, V^e et VI^e Vérités.

de la loi naturelle que les autres païens. Mais, lui dis-je, vous venez, Monsieur, de me faire un aveu très-important ; vous convenez avec moi que la révélation est absolument nécessaire au peuple (87), qui fait certainement plus de quatre-vingt-dix-neuf centièmes des hommes : or l'exception que vous faites d'un si petit nombre de particuliers à qui vous ne la jugez pas nécessaire, ne peut être une raison de nier qu'elle soit absolument nécessaire au genre humain. Je ne vois pas dès lors, comment vous pourriez accorder le refus de cette révélation, avec l'idée que nous avons tous de la bonté infinie de Dieu ; surtout, si, à la raison de *nécessité* pour le peuple, nous ajoutons celle d'*utilité* pour les philosophes eux-mêmes, à qui, de votre propre aveu, la révélation est très-avantageuse. Quels plus puissants motifs pour croire qu'un Dieu infiniment bon n'aura pas laissé l'homme dans ses ténèbres, que l'utilité de la révélation pour le petit nombre des philosophes, et son absolue nécessité pour la totalité morale du genre humain ? Je suis donc en droit d'en conclure que cette révélation a été faite, et il ne doit plus être question entre nous, que du ministère par qui elle a été faite.

Je crois cependant qu'on peut démontrer en rigueur sa nécessité à quiconque ne restreint pas la véritable religion au seul culte intérieur, et reconnaît que l'homme étant composé de corps et d'âme, et en même temps membre d'une société, est tenu à des devoirs extérieurs ; qu'il doit faire hommage à Dieu de son corps et de tout ce qui est à son usage, comme de son âme et de toutes ses facultés ; exciter dans ses semblables, par des signes visibles les sentiments d'amour, de reconnaissance, de crainte et de respect, dont il est lui-même pénétré pour la Divinité.

Je vis bien que le mot de *démonstration rigoureuse* avait frappé notre profond géomètre ; il me demanda avec empressement quelle était donc cette démonstration, et voici de quelle manière je procédai pour remplir mon engagement. Par tout ce qui a été dit jusqu'ici, nous pouvons établir par demande ou supposition accordée, qu'il y a un Dieu, et qu'il exige de nous un culte quelconque. M. Bouguer l'accorda, et s'imaginant peut-être, quoiqu'à tort, que je le soupçonnais d'athéisme ou d'épicuréisme, il ajouta avec un peu d'émotion, qu'il avait toujours reconnu la distinction essentielle du juste et de l'injuste, la loi naturelle et le dogme d'une autre vie, dans laquelle Dieu rendra justice aux hommes selon leurs œuvres. Après avoir applaudi à ces vérités, qui cependant ne vont pas au delà des bornes du déisme, je lui proposai d'y ajouter les principes suivants :

I. J'appelle *culte de Dieu* l'hommage que la créature raisonnable doit rendre à son Créateur.

II. Cet hommage consiste à faire ce que Dieu veut que nous fassions pour lui plaire, à accomplir ses volontés légales.

M. Bouguer l'ayant accordé, j'en tirai la conséquence suivante : donc, connaître le vrai culte de Dieu, c'est connaître ses volontés légales.

Ce corollaire ne pouvait souffrir de difficultés, je rappelai alors une vérité déjà avouée (88) : *les volontés d'autrui ne peuvent nous être connues que par un témoignage pris hors de nous.*

Prenons pour exemple les volontés du roi : il est impossible que nous les découvriions avec une entière certitude, par la voie du raisonnement. Il faut que le prince nous les manifeste lui-même, ou par la parole, ou par un édit, ou par l'organe de son ministre, ou par tout autre moyen pris hors de nous. La voie de la discussion et du raisonnement peut bien être employée avec succès pour découvrir si le roi a effectivement manifesté ses volontés, si l'édit qui les renferme est authentique, si celui qui s'annonce comme son ministre, est véritablement revêtu de ce caractère. Mais cette voie nous est absolument inutile pour découvrir les volontés intérieures du souverain, tant qu'il ne les manifestera pas au dehors par quelque témoignage.

A plus forte raison cette voie nous est-elle entièrement inutile pour découvrir les volontés de Dieu, dont les pensées sont infiniment éloignées des nôtres, dont les motifs de vouloir et d'agir sont autant au-dessus de nos lumières, que son être est au-dessus du nôtre, et dont les voies sont pour nous un abîme profond et impénétrable (89). Prétendre connaître ses volontés légales, sans qu'il les manifeste, ce serait prétendre connaître l'inconnu, sans partir d'aucun principe connu. Nous avons le plus grand intérêt à connaître le dessein que Dieu a eu en nous donnant l'être et la vie, la condition fondamentale qu'il a mise à ce don, les devoirs qu'il nous impose, et que nous ne pouvons violer ou méconnaître, sans être ingrats et rebelles. Mais, encore une fois, quel moyen de connaître ces devoirs, de les connaître tous, de les connaître sûrement ? Contemplez, nous dira-t-on, l'idée que Dieu vous a donnée de lui-même, et vous y trouverez écrit en caractères éclatants ce qu'il exige de vous. Mais la première chose que nous découvrons en portant nos regards sur ce grand objet, est la disproportion immense qui est entre son être et nos pensées : il est infini en tout sens, et nous, nous sommes très-bornés. Les volontés qui nous paraissent en Dieu immuables et nécessaires, peu-

(87) Ce qui n'est pas peuple est si peu de chose, dit Jean-Jacques Rousseau, que ce n'est pas la peine de le compter.

(88) *Sup.*, 1^{re} Vérité.

(89) *Mes pensées ne sont pas vos pensées et mes voies*

ne sont pas vos voies, dit le Seigneur, mais autant que les cieux sont élevés au-dessus de la terre, autant mes voies sont élevées au-dessus de vos voies et mes pensées au-dessus de vos pensées (Isa., LV, 8).

vent être fort différentes de nos conjectures et de nos préjugés : tout en Dieu, sa justice, sa sainteté, comme sa nature, est incompréhensible.

Ses volontés libres surtout nous sont absolument inconnues, avant qu'il ait daigné les manifester aux hommes : nous n'avons point assisté à ses conseils, nous ignorons ce qu'il a résolu sur le genre humain, la place qu'il a marquée à chacun de nous dans l'économie de ses desseins et de ses œuvres. Si nous entreprenons de le deviner par les efforts de notre raison, nous nous exposons à un danger évident de nous tromper; et combien les suites de notre méprise et de notre témérité, sur un point de cette importance, seraient-elles funestes !

Il est donc visible que nous ignorerons toujours ses desseins et nos devoirs, que nous n'aurons tout au plus là-dessus que de timides conjectures, et non une entière assurance, jusqu'à ce qu'il lui plaise de nous en instruire. Cette manifestation est ce qui s'appelle *révélation* ; sans elle nous serons à jamais plongés dans une affreuse ignorance, ou dans la plus désolante incertitude. Il ne s'agissait plus après cela que de donner la forme à la démonstration que j'avais promise, c'est ce que je fis par le théorème suivant.

Le vrai culte de Dieu ne peut nous être connu que par la révélation.

DÉMONSTRATION.

Par la seconde définition et le corollaire qui la suit, le vrai culte de Dieu, c'est ce que Dieu veut que nous fassions pour lui plaire ; et connaître ce culte, c'est connaître les volontés légales de Dieu : or, par le principe établi ci-dessus, les volontés légales de Dieu ne peuvent nous être connues que par la révélation : donc le vrai culte de Dieu ne peut nous être connu que par la révélation. C'est ce qui était à démontrer.

La nécessité d'une révélation étant ainsi démontrée, nous conclûmes que Dieu l'avait faite à l'homme en le créant, sans quoi il n'aurait pu en exiger un culte : c'est ce qu'on nomme la *révélation naturelle*. Quant au détail de ce culte, c'est-à-dire à la manière dont les hommes doivent exprimer au dehors les sentiments intérieurs dont ils sont pénétrés envers la Divinité, nous examinâmes laquelle était la plus convenable, ou la révélation *immédiate* faite à chaque homme en particulier, ou la révélation *traditionnelle*, c'est-à-dire faite d'abord immédiatement au premier homme, pour la transmettre ensuite à sa postérité par la voie naturelle de l'enseignement ; et il nous parut que la révélation immédiate était sujette aux mêmes inconvénients que la voie du raisonnement ; que comme chacun prétendait mieux raisonner que les autres, et qu'il y aurait autant de divers cultes que de divers raisonnements, si la découverte du culte était laissée à notre seule raison, de même chacun alléguerait sa prétendue révélation *immédiate*, et le genre humain ne

serait qu'un amas d'illuminés et de fanatiques qui, n'ayant d'autre règle que leur esprit particulier, nous donneraient les vains systèmes de leur imagination pour des oracles de Dieu même ; que d'ailleurs on n'y gagnerait rien, puisque, outre cette révélation immédiate, nous aurions encore besoin d'un signe ou d'un témoignage certain qui nous en garantît la vérité et nous fit discerner ses leçons des erreurs de notre propre esprit et des préjugés de nos passions, ce qu'on appelle en théologie avoir l'évidence du témoignage, *evidentia in attestante* ; qu'ainsi, à quelques principes généraux près, que la raison peut-être est en état de démontrer à chaque particulier, tels que l'existence de la Divinité, l'obligation de lui rendre un culte, etc., la révélation traditionnelle était, à l'égard de tout le reste, la seule convenable, la seule analogue à l'état et aux besoins du genre humain, la seule propre à fixer et à réunir tous les esprits, la seule enfin capable d'établir l'uniformité dans les devoirs et dans le détail du culte divin.

Nous conclûmes de là que Dieu, par une révélation immédiate, avait instruit Adam de tous les devoirs du vrai culte, pour en transmettre la connaissance à ses descendants par la tradition orale. Nous convînmes ensuite que si, séduits et aveuglés par les passions, les hommes avaient entièrement perdu de vue les devoirs du vrai culte, ils ne pouvaient les connaître de nouveau sans le secours d'une seconde révélation qui vint dissiper les préjugés et les ténèbres que la dépravation avait répandus sur une matière où la méprise est un si grand malheur et la simple incertitude une situation désolante.

Nous jetâmes alors un coup d'œil sur l'état déplorable du genre humain avant Jésus-Christ, sur les vices et les effroyables égarements qui régnaient alors dans toute la terre. De bonne foi, peut-on dire qu'avant Jésus-Christ le vrai culte de Dieu fût connu ? Et comment aurait-il été connu, lorsque le vrai Dieu ne l'était pas lui-même ? Je n'excepte ici que le peuple hébreu, séparé de tous les autres, qui connaissait le vrai Dieu et son vrai culte ; mais bien loin que l'exception que je fais de ce peuple détruise la nécessité d'une seconde révélation, elle en est, au contraire, une nouvelle preuve : car il est constant que les Israélites eux-mêmes n'avaient eu la connaissance du vrai Dieu et de son culte que par la révélation faite d'abord à leurs pères Abraham, Isaac et Jacob, et ensuite à toute la nation par le ministère de Moïse, sur le mont Sinaï, avec l'appareil le plus imposant et le plus redoutable. Au surplus, cette révélation n'était que la figure d'une autre plus importante que Dieu promettait de faire un jour par Jésus-Christ à toutes les nations de la terre.

Exceptez donc le seul peuple de la Judée, que connaissait-on de la religion dans tout le reste du monde ? On savait tout au plus qu'il existait une Divinité, et qu'elle exi-

geait un culte; mais qu'était-ce que cette Divinité et le culte qui pouvait lui plaire? C'est sur quoi le genre humain était dans la plus grossière ignorance ou dans les plus monstrueuses erreurs. Une seconde révélation lui était donc nécessaire pour l'instruire de nouveau et de l'objet et des devoirs du vrai culte. Nous remarquâmes encore que tous les beaux principes de morale que l'on trouve épars dans les écrits des philosophes se réduisent à certains devoirs de l'homme envers ses semblables; mais que les principaux devoirs envers l'auteur de son être lui étaient absolument inconnus; qu'aucun philosophe, par exemple, n'avait seulement soupçonné que l'homme doit aimer son Dieu; qu'aucun n'avait connu la création, ni par conséquent les devoirs qu'exige de nous la qualité de créature envers le Créateur; que les plus éclairés d'entre eux, tels que Socrate, Platon, Cicéron et Sénèque, n'avaient guère proposé que des doutes, des opinions flottantes, incertaines, contradictoires; que les deux premiers avaient été des avant-coureurs de Spinoza; qu'ils ne croyaient l'âme immortelle que parce qu'ils en faisaient une portion de la Divinité, laquelle après sa mort allait se rejoindre à son tout; que les deux derniers étaient des ingrats et des orgueilleux qui osaient traiter d'absurde l'obligation sacrée et inviolable de rendre grâces à Dieu de ce qu'on est homme de bien, comme si la vertu et la sagesse étaient uniquement l'ouvrage de l'homme et non un don de Dieu. De tout cela, nous conclûmes que, pour ramener les hommes au vrai culte de Dieu, la philosophie humaine était insuffisante, et qu'une seconde révélation leur était absolument nécessaire.

Tel fut notre premier entretien. Jusquelà, nous n'étions encore que Pélagiens; et il me restait à montrer que cette seconde révélation n'était pas seulement destinée à éclairer l'esprit de l'homme, mais à réformer ses penchants et à guérir son cœur, à lui faire aimer les devoirs que la première lui avait fait connaître, à surmonter par un amour plus pur et plus fort, les faux attraits qui l'avaient séduit et corrompu. Mais il fallait auparavant amener M. Bouguer à l'aveu de la dépravation du genre humain par le péché originel, et c'est ce que je fis dans l'entretien du lendemain.

Je le trouvai dans son lit, d'où il ne sortit plus que pour entrer dans le tombeau. Après m'être informé de son état avec tout l'intérêt que cet homme estimable m'avait inspiré dès le premier moment que je l'avais vu, je lui dis que la religion était moins l'affaire de l'esprit que du cœur: il en convint; et pour entrer en matière, je lui demandai ce qu'il pensait d'une idée de la religion que j'allais lui proposer. Dieu, lui dis-je, est notre souverain Seigneur; nous sommes ses sujets, et la religion est comme le *Pacta conventa* entre les souverains et ses sujets; c'est une alliance réciproque par laquelle l'homme s'engage par justice à rendre à Dieu un

culte qui lui soit agréable, et Dieu s'engage par bonté à rendre l'homme heureux pour le récompenser de sa fidélité et de son obéissance.

M. Bouguer trouva cette idée fort juste. Alors, mettant un peu de vivacité dans mon ton, pour faire plus d'impression sur lui: — Vous voilà, lui dis-je, étendu sur un lit de douleur; dites-moi, je vous prie, êtes-vous heureux? — Hélas! non, me répondit-il. — Et le genre humain, poursuivis-je, est-il heureux? Qu'est-ce que l'histoire des hommes, sinon l'histoire des guerres, des pestes, des famines, des calamités, des misères, des injustices, des passions et de tous les ravages? Cependant nous désirons tous invinciblement d'être heureux; et malgré ce désir qui fait partie de notre être, nous sommes misérables. Que peut-on conclure de là, dès qu'on admet un Dieu, une Providence et la nécessité d'un culte, sinon qu'il faut que le genre humain ait manqué à la condition de l'alliance que Dieu avait bien voulu contracter avec lui; qu'il n'a point rendu à son Créateur les hommages et l'obéissance qu'il lui devait à tant de titres, et qu'en punition de son infidélité et de sa révolte, il est dans le désordre, la corruption et la misère?

M. Bouguer me dit alors que cette observation nous menait au péché originel, et que, contre les règles du raisonnement, je prouvais un point douteux et obscur par un autre qui l'était bien plus encore: *obscurum per obscurius*. Je lui laissai le temps de développer sa pensée; mais, voyant qu'il s'arrêtait, je repris la parole et lui dis: — Non, Monsieur, mon raisonnement n'a pas ce défaut; je ne prouve point le moins obscur par le plus obscur; au contraire, je prouve ce qui est obscur et contesté par ce qui est évident et ne peut être révoqué en doute. Oui sans doute, la transmission du péché originel est un mystère très-obscur que je n'entreprends point de vous expliquer; mais n'est-ce pas un fait public et constant, que nous sommes misérables? n'est-ce pas un principe également évident et incontestable, qu'un Dieu bon et juste ne peut tourmenter des innocents; ou, comme vous l'avez avoué plus haut, que sous un Dieu sage, bon, juste et tout-puissant, nul ne peut être misérable sans l'avoir mérité. Or, c'est de ce fait et de ce principe également évidents que je conclus qu'il y a un péché, un désordre qui infecte la nature humaine et qui nous rend tous dignes du malheur que nous éprouvons. Ce n'est donc point par le péché originel que je prouve la religion; mais c'est par la conviction de nos misères et de la justice de Dieu, qui ne lui permet pas de punir des innocents, que je prouve que nous sommes déréglés, coupables, ennemis de Dieu, indignes de paraître en sa présence.

Les philosophes eux-mêmes, poursuivis-je, ont entrevu cette vérité. Saint Augustin nous a conservé des fragments de quelques ouvrages de Cicéron qui se sont perdus, dans

lesons et orateur philosophe est presque chrétien sur cette matière ; il y conclut , à la vue des misères qui accablent l'homme depuis le moment de sa naissance jusqu'à celui de sa mort , qu'il faut qu'il se soit rendu coupable de quelque grand crime ; et l'on sait que Platon , dont il se faisait gloire de suivre les sentiments , conjecturait , que les âmes avaient préexisté dans un autre vie , qu'elles s'y étaient souillées par quelque grand crime , pour la punition duquel elles avaient été enfermées dans des corps sujets à toute sorte de misères.

Le fait de la chute de l'homme se trouve encore confirmé par la pratique universelle du genre humain. Partout et dans tous les temps , on a vu des hommes offrir à la Divinité des sacrifices expiatoires et égorger des animaux en leur place , dans le dessein et l'espérance d'apaiser un Dieu qu'ils croyaient irrité contre eux. Or , est-il vraisemblable qu'à l'orient comme à l'occident , au midi comme au nord , il soit venu dans l'esprit de toutes les nations de la terre , d'offrir ces sortes de sacrifices , si une tradition antérieure à la dispersion des peuples , et aussi ancienne que le monde , ne leur eût appris que la nature humaine est souillée , criminelle , ennemie de Dieu ? Le siècle d'or et le siècle de fer , tant célébrés par les poètes , ne sont-ils pas deux emblèmes des deux différents états du genre humain ? le premier où régnaient la paix et le bonheur avec l'innocence ; le second , où la dépravation et la misère sont devenues universelles.

Tout se réunit donc , la révélation , la philosophie , la pratique universelle , la fable même , pour nous apprendre que l'homme naît déréglé , corrompu , ennemi de Dieu. Mais la religion ne nous laisse pas sans ressource , comme la philosophie ; en nous montrant nos maux , elle nous montre aussi le remède , elle nous annonce que nous avons accès auprès de Dieu par un médiateur , qui lui est agréable , et qui nous rend tels à ses yeux : c'est ce qui nous est attesté par l'histoire du genre humain ; nous y trouvons que ce médiateur était annoncé et attendu de tout temps : Dieu le promet à Adam , qui , par Seth et les autres anciens patriarches , transmet cette promesse à Noé. Il est bon d'observer que Noé a pu la recevoir immédiatement de Mathusalem et celui-ci d'Adam. Noé , par son fils Sem , la transmet à Abraham , qui a vécu avec lui ; et comme Sem a aussi vécu cent ans avec Mathusalem , qui mourut l'année du déluge , deux hommes , savoir Mathusalem et Sem , suffirent pour former la chaîne de la tradition depuis Adam jusqu'à Abraham. Mathusalem a instruit Sem de la création du monde , de la chute de l'homme , de la promesse du libérateur ; et il a appris lui-même ces grands événements du premier homme , père du

genre humain , devenu coupable avec sa postérité et consolé par cette espérance : Sem de son côté , transmettant tous ces faits à Abraham , y ajoutait celui du déluge dont il avait été témoin oculaire. Quelle tradition moins suspecte d'altération que celle qui ne passe que par deux bouches ?

Cette promesse est ensuite renouvelée à Abraham ainsi qu'à son fils Isaac , et à son petit-fils Jacob , dans des révélations particulières , dont ils transmettent le souvenir à leur postérité , en dressant des autels , ou des monuments publics dans les lieux où Dieu les leur a faites. Un grand peuple se forme de la famille de Jacob ; alors , de peur que la promesse ne s'altère en s'éloignant de son origine , ou même qu'elle ne soit oubliée par ce peuple , comme elle l'était par tous les autres , elle est consignée dans un livre , dont l'authenticité , dans tous les faits qui y sont rapportés , est garantie par plus d'un million de témoins oculaires. Le peuple la conserve fidèlement durant quinze siècles ; un roi d'Egypte , grec d'origine (90) , fait traduire ce livre en grec , qui était la langue la plus répandue de son temps. La Providence l'ordonne ainsi , afin que toute la terre ait connaissance de la promesse que Dieu a faite de bénir toutes les nations en celui qui sortirait de la race d'Abraham , par Isaac , Jacob , Juda , Jessé , David et Salomon. Enfin Jésus-Christ , issu de tous ces patriarches , paraît sur la terre , et dit : Me voici ; je suis ce médiateur , ce libérateur , ce Messie si solennellement promis et si longtemps attendu.

Je ne détaillerai point ici , Monsieur , les preuves multipliées et convaincantes qu'il donne de la vérité de sa mission ; vous les connaissez aussi bien que moi : je remarquerai seulement que les objections que l'on fait contre ces preuves , sont si faibles , si vaines , si peu sincères , qu'elles ne peuvent éblouir que des esprits frivoles et des cœurs corrompus. Y a-t-il , je ne dis pas de la bonne foi , mais de la pudeur , à opposer aux miracles publics , éclatants , incontestables de Jésus-Christ , les prétendus prodiges d'un Vespasien , d'un Apollonius de Tyane ; les oracles de Délos ou de Delphes aux prophéties de l'Ancien ou du Nouveau Testament ; l'insipide roman d'un Philostrate , à l'imitable histoire de l'Évangile ; le témoignage de quelques enthousiastes qui se sont dévoués à la mort pour soutenir de vaines opinions , à celui des apôtres qui ont donné leur vie pour attester des faits éclatants où la méprise est impossible , et la fraude encore plus inconcevable ?

Ils assurent qu'ils ont vu Jésus-Christ ressuscité , qu'ils ont mangé , bu et conversé avec lui depuis sa résurrection ; qu'ils l'ont vu monter au ciel ; que selon sa promesse , ils ont reçu le Saint-Esprit sous la

(90) Ce prince est Ptolémée-Philadelphie , fils de Ptolémée Lagus , l'un des successeurs d'Alexandre. Par le conseil de Demetrius Phaléareus , il fit traduire d'hébreu en grec , les livres de la loi de Moïse , par

des juifs que lui envoya le grand prêtre Eléazar. Cette traduction , nommée depuis la version des *Septante* , fut faite l'an 271 avant Jésus-Christ.

forme de langues de feu, et avec lui le don des langues étrangères; ils en donnent aussitôt la preuve, en parlant diverses langues qu'ils n'avaient ni ne pouvaient avoir apprises; ils scellent de leur sang, la vérité de leur témoignage, sans qu'il soit possible à la plus artificieuse chicane de supposer à leur constance d'autre principe ni d'autre motif que l'amour de la vérité. Leur témoignage reçoit pendant trois siècles, le dernier sceau de la certitude historique, par celui de leurs disciples et des disciples de leurs disciples : ceux-ci ont soutenu par milliers jusqu'à la mort, qu'ils avaient vu faire des miracles aux apôtres; qu'ils les avaient entendu parler diverses langues, et qu'en croyant à leur parole, ils avaient reçu les mêmes dons : ce n'est point de leur part une vaine jactance; ils prouvent ce qu'ils disent, en faisant des miracles, et en parlant des langues qui leur étaient auparavant inconnues; de sorte que leurs dons miraculeux prouvaient ceux des apôtres, et la communication que Jésus-Christ leur en avait faite par le Saint-Esprit.

Convenons donc, ajoutai-je en finissant, que saint Augustin a eu grande raison de réduire toute la science de la religion à bien connaître le premier et le second Adam; c'est-à-dire, la corruption que nous tirons du premier, et la justice qui nous est communiquée par le second. Le premier nous a tous éloignés de Dieu, le second nous en

(91) L'aveu que fait ici notre académicien, est une nouvelle preuve de la vérité que le célèbre Pascal a développée d'une manière si noble et si touchante. La plupart de ceux qui entreprennent de prouver la Divinité aux impies, commencent d'ordinaire par les ouvrages de la nature, et ils y réussissent rarement. Je n'attaque pas la solidité de ces preuves consacrées par l'Écriture sainte; elles sont conformes à la raison; mais souvent elles ne sont pas assez proportionnées à la disposition de l'esprit de ceux pour qui elles sont destinées. Les preuves de Dieu métaphysiques sont si éloignées du raisonnement des hommes, et si impliquées qu'elles frappent peu; et quand cela servirait à quelques-uns, ce ne serait que pendant l'instant qu'ils voient cette démonstration; mais une heure après ils craignent de s'être trompés. *Quod curiositate cognoverint, superbia amiserunt.* D'ailleurs ces sortes de preuves ne nous peuvent conduire qu'à une connaissance spéculative de Dieu; et ne le connaître que de cette sorte, c'est ne le connaître pas. La divinité des chrétiens ne consiste pas en un Dieu simplement auteur des vérités géométriques et de l'ordre des éléments; c'est la part des païens; elle ne consiste pas simplement en un Dieu qui exerce sa providence sur la vie et sur les biens des hommes, pour donner une heureuse suite d'années à ceux qui l'adorent; c'est le partage des juifs. Mais le Dieu d'Abraham, de Jacob, le Dieu des chrétiens est un Dieu d'amour et de consolation; c'est un Dieu qui remplit l'âme et le cœur qu'il possède; c'est un Dieu qui leur fait sentir intérieurement leur misère, et sa miséricorde infinie; qui s'unit au fond de leur âme, qui la remplit d'humilité, de joie, de confiance, d'amour. Le Dieu des chrétiens est un Dieu qui fait sentir à l'âme, qu'il est son unique bien, que tout son repos est en lui, qu'elle n'aura de joie qu'à l'aimer, et qui lui fait en même temps abhorrer les obstacles qui la retiennent et l'empêchent de l'aimer de toutes ses

rapproches. Membres du premier, nous participons à son crime et à la malédiction qui l'a suivi; membres du second, qui s'est rendu malédiction pour nous, nous sommes associés aux bénédictions dont il est la source; nous formons avec lui et Christ entier, ce Fils bien aimé, en qui le Père a mis toute sa complaisance.

Autant qu'on peut juger de l'intérieur par les paroles, ce fut là le moment de la grâce. M. Bouguer me dit d'un ton pénétré: « Hélas! mon Père, rien n'est plus vrai que nous ne sommes que corruption et que péché; que nous sommes par nous-mêmes indignes de nous présenter devant Dieu; que notre cœur est entièrement éloigné de lui, et que notre corruption ne vient que de ce que nous ne l'aimons pas. Oui, lui seul mérite notre amour, et nous n'aimons que nous-mêmes. C'est là un grand désordre. Nous ne pouvons avoir d'aimable que ce qu'il nous donne; et corrompus, comme nous sommes, nous ne pouvons lui devenir agréables que par Jésus-Christ, son Fils unique, notre médiateur, qui a bien voulu satisfaire pour nous à sa justice, et par ce moyen nous réconcilier avec lui. Puis-je espérer que ce divin médiateur voudra bien encore étendre sur moi sa miséricorde? Je n'ai été inéredule que parce que j'étais corrompu. Allons au plus pressé, mon Père, c'est mon cœur plutôt que mon esprit, qui a besoin d'être guéri (91) ». Plein de joie de le voir dans ces

forces. L'amour-propre et la concupiscence qui l'arrêtaient, lui sont insupportables. Ce Dieu lui fait sentir qu'elle a ce fonds d'amour-propre, et que lui seul peut l'en guérir. Voilà ce que c'est que de connaître Dieu en chrétien. Mais pour le connaître de cette manière, il faut en même temps connaître sa misère son indignité et le besoin qu'on a d'un médiateur pour se rapprocher de Dieu, et pour s'unir à lui. La connaissance de Dieu sans celle de notre misère, fait l'orgueil. La connaissance de notre misère sans celle de J.-C. fait le désespoir. Mais la connaissance de J.-C. nous exempte et de l'orgueil et du désespoir, parce que nous y trouvons Dieu, notre misère, et la voie unique de la réparer. Nous pouvons connaître Dieu sans connaître nos misères, ou nos misères sans connaître Dieu, ou même Dieu et nos misères sans connaître le moyen de nous délivrer des misères qui nous accablent. Mais nous ne pouvons connaître J.-C., sans connaître tout ensemble et Dieu et nos misères et le remède de nos misères, parce que J.-C. n'est pas simplement Dieu, mais que c'est un Dieu réparateur de nos misères. Ainsi tous ceux qui cherchent Dieu sans J.-C. ne trouvent aucune lumière qui les satisfasse ou qui leur soit utile; car, ou ils n'arrivent pas jusqu'à connaître qu'il y a un Dieu, ou s'ils y arrivent, c'est inutilement pour eux, parce qu'ils se forment un moyen de communiquer sans médiateur avec Dieu qu'ils ont connu sans médiateur; de sorte qu'ils tombent ou dans l'athéisme, ou dans le déisme, qui sont deux choses que la religion chrétienne abhorre presque également. Il faut donc tendre uniquement à connaître J.-C., c'est lui qui est le vrai Dieu des hommes, c'est-à-dire, des misérables et des pécheurs; il est le centre de tout, et l'objet de tous, et qui ne le connaissant pas ne connaît rien dans l'ordre du monde, ni dans soi-même. Car non-seulement nous ne connaissons Dieu que par J.-C. mais nous ne nous connaissons nous-mêmes que par

bonnes dispositions, je lui dis que le temps de la crainte était passé; et qu'il devait s'élever à Dieu par l'espérance, qu'il lui deviendrait propice en considération des mérites de Jésus-Christ; que non-seulement il pouvait espérer, mais qu'il le devait, parce que Dieu ne nous fait pas moins un précepte d'espérer que de croire et d'aimer; que la corruption du cœur ne peut être une raison de ne pas espérer, puisque Jésus-Christ nous déclare lui-même qu'il n'est venu que pour guérir les malades et convertir les pécheurs; qu'il y en a d'appelés à la dernière heure comme à la première, et que le seul péché que Dieu ne pardonne pas, c'est de désespérer de sa miséricorde; que c'était une grâce signalée que Dieu lui avait déjà faite de l'avoir convaincu qu'il n'était par lui-même que péché et que corruption; qu'il n'y avait de ressource pour lui que Jésus-Christ; que Dieu ne lui aurait pas découvert l'extrême misère de son âme, le remède qui pouvait la guérir, le besoin qu'il avait de Jésus-Christ, l'obligation où il était de mettre en lui toute son espérance, s'il n'eût voulu lui faire éprouver la puissante miséricorde de ce libérateur; qu'il est le Dieu des misérables, et que notre misère ne saurait être un obstacle à sa bonté puisqu'elle en est la matière; que je voyais avec une extrême consolation, que Dieu commençait à lui inspirer son amour, puisqu'il se déplaisait à lui-même, et que la charité seule peut nous faire haïr nos dérèglements et notre injustice. Elle seule aussi pouvait former dans son cœur ces sentiments de foi et d'espérance qu'il avait en Jésus-Christ. Il n'y a proprement que la charité, qui *croit tout et qui espère tout*: c'est d'elle aussi qu'il est dit qu'elle *souffre tout* (I Cor., XIII, 7); qu'il devait donc prendre en esprit de pénitence et d'amour, les souffrances qu'il endurait; être bien aise que Dieu appesantît ainsi sur lui sa main paternelle pour le purifier et le guérir; qu'il devait surtout lui offrir le sacrifice de sa vie, s'il le lui demandait, et le prier de l'accepter, en l'unissant au sacrifice que Jésus-Christ lui avait fait de sa sienne: sur quoi je lui lus cette conférence sur l'esprit de sacrifice que je lui avais promis la veille.

Je lui appris enfin qu'on avait eu égard à ses désirs, et qu'on m'avait donné la permission de l'entendre en confession. Je lui dis donc de faire une revue de sa vie la plus exacte qu'il pourrait; et pour la lui faciliter, je lui indiquai pour modèle l'examen de conscience, qui se trouve dans l'*Instruction sur les sacrements de pénitence et d'Eucharistie* (92), qu'il envoya acheter sur le champ. Comme je voulais qu'il avançât dans la connaissance de Jésus-Christ, je lui conseillai de se faire lire l'Épître aux Hébreux, dans l'intervalle où il n'examinerait pas sa

conscience, et d'ajouter à cette lecture celle de la belle prière de M. Pascal, pour demander à Dieu le bon usage des maladies, qui est à la suite de ses pensées. Je le quittai enfin fort consolé, avec promesse que je viendrais tous les jours recevoir sa confession et l'aider à bien faire.

Je le trouvai le lendemain enchanté des lectures que je lui avais conseillées, et des instructions sur les deux sacrements dont on lui avait lu quelques morceaux. Il s'était aussi fait réciter le soir et le matin les prières des Heures de Noailles. Je ne crus pas devoir le charger de beaucoup de prières vocales. Le cinquantième et le douzième psalmes bien médités me parurent suffire à son état; je lui recommandai seulement d'élever de temps en temps son cœur à Dieu par de courtes aspirations, telles que celles-ci: *Mon Dieu, ayez pitié de ma misère*: mon Dieu, *je ne puis rien sans vous*: mon Dieu, *aidez mon incrédulité*: mon Dieu, *dites une seule parole et mon âme sera guérie*: mon Dieu, *attachez-moi avec vous à la croix, afin que j'y meure au péché*. Il fut toujours fidèle à observer ce que je crus devoir lui prescrire; mais entre toutes les vérités que la grâce avait déjà mises dans son esprit et dans son cœur, aucune n'y avait fait une impression si vive et si profonde que celle qui nous apprend le besoin que nous avons du médiateur et de sa grâce: il en était tout pénétré: il y revenait sans cesse: il ne la perdait pas un moment de vue. On voyait bien que ce grand génie ne voulait plus savoir que cette importante vérité, qu'on ne va à Dieu que par Jésus-Christ.

Cependant, quelque vigueur qu'eût son esprit, qu'il avait aussi présent que dans la santé la plus parfaite, son corps s'affaiblissait de jour en jour; et le médecin m'ayant fait avertir, le dimanche 13 d'août, qu'il pourrait bien succomber à quelque une des évacuations qui lui étaient survenues, je le disposai ce même jour à recevoir les derniers sacrements. On lui lut ce qui est dit de celui de l'extrême-onction dans le *Catéchisme de Montpellier* qu'il avait dans sa bibliothèque, tandis que je fus moi-même prier le curé de Saint-Etienne-du-Mont, sa paroisse, de venir lui administrer les derniers secours de l'Eglise. De retour auprès du malade, je lui fis faire une exacte profession de foi et tous les autres actes nécessaires en pareil cas.

Une heure et demie après, M. le curé, accompagné de M. de Fouchy, auditeur des comptes, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, en robe de palais, et de M. Chevalier, avocat au conseil, exécuteur testamentaire, apporta les deux sacrements des mourants, et fit, selon l'usage, une exhortation au malade avant l'administration de chacun d'eux. Dès qu'il eut fini, et

J.-C. Sans J.-C. il faut que l'homme soit dans le vice et dans la misère; avec J.-C. l'homme est exempt de vices et de misères; en lui est tout notre bonheur, notre vertu, notre vie, notre lumière, notre

espérance; et hors de lui, il n'y a que vices, misères, ténèbres, désespoir. (*Pensées de Pascal*, tit. 20).

(92) Dédiée à madame la duchesse de Longueville.

immédiatement avant la réception du saint-viatique, M. Bougner ramassa toutes ses forces, pour faire une profession abrégée de sa foi, qui édifia tous les assistants. Voici quelles furent ses paroles : « Je crois avec simplicité toutes les vérités de la foi, je désire mourir dans la foi de l'Eglise catholique, apostolique et romaine ; je prie Dieu de tout mon cœur d'accepter le sacrifice que je lui fais de ma vie, et de m'accorder la grâce d'une bonne mort ; je suis un cloaque d'iniquités, mais je mets toute ma ressource dans les mérites et la miséricorde infinie de Jésus-Christ mon Sauveur. » Après le départ de M. le curé, j'exhortai le malade à rendre à Dieu de sincères actions de grâce, et ayant marqué à son domestique ce qu'il fallait lui lire, je le laissai plein de la joie et de la consolation du Saint-Esprit, et regardant ce jour comme le plus grand et le plus heureux jour de sa vie.

Je me rendis chez lui le lendemain matin, et ne le quittai qu'à midi. J'aurais bien voulu pouvoir passer auprès de lui le reste de la journée, mais j'étais engagé à prêcher le jour de l'Assomption à Poissy ; néanmoins, avant que de le quitter, je voulus de nouveau éprouver sa foi dans les moindres choses, pour m'assurer s'il avait reçu de Dieu cette simplicité d'enfant, dont il avait fait profession en recevant le saint-viatique, et qui fait le caractère des vrais fidèles. Je pris donc occasion de la fête que l'Eglise allait célébrer le lendemain, pour lui dire que jusque alors tous nos entretiens n'avaient roulé que sur Jésus-Christ, parce que lui seul est notre médiateur et notre victime, et qu'il s'agissait de ranimer sa confiance en la miséricorde de ce Sauveur tout-puissant ; mais que l'Eglise avait toujours cru devoir employer auprès de lui l'intercession de ceux qu'il honore du nom de ses amis et des frères, et qu'il a faits rois et prêtres pour la gloire de notre Dieu ; qu'il avait vu la veille, avant de recevoir les sacrements, que M. le curé et tous les assistants avaient récité à genoux les litanies des saints, pour le prier d'être ses intercesseurs auprès de Dieu ; que parmi ses intercesseurs, il n'y en avait aucun qui pût être aussi agréable à Jésus-Christ que sa sainte Mère ; que l'Eglise nous faisait réclamer la protection de cette bienheureuse Vierge, principalement pour l'heure de notre mort, dans cette célèbre et ancienne prière *Sancta Maria, Mater Dei*, etc. ; que cette prière serait injurieuse à la sainte Vierge, si on ne croyait pas qu'elle pût, ou qu'elle voulût nous aider par son intercession dans le grand ouvrage de notre salut ; qu'ainsi il devait s'unir en esprit à l'Eglise, qui allait célébrer les premières vêpres de sa fête, et se mettre sous la protection de cette excellente créature, la première élue en Jésus-Christ. Aussitôt M. Bougner récita la prière *Sancta Maria*, etc. et prononça l'*Amen* avec beaucoup de force ; ensuite il me serra la main en me remerciant, comme s'il eût eu un secret pressentiment qu'il ne me reverrait plus.

En effet, deux heures après que je l'eus quitté, ses yeux se tournèrent, on l'entendit tout le reste de la journée s'entretenir de Jésus-Christ, prier et s'exhorter lui-même à la mort. Jamais, quoiqu'il souffrit beaucoup, il ne lui échappa aucune plainte. Vers les sept heures du soir il commença à avoir quelques absences momentanées, qui ne l'empêchèrent pas d'être très-attentif à suivre les prières des agonisants qu'on lui récitait. Il ne perdit entièrement la connaissance qu'à trois heures et un quart du matin, et il expira doucement vers les quatre heures.

Vous trouverez, Monsieur, ma lettre un peu longue, mais j'ai cru que vous seriez bien aise de savoir jusqu'aux moindres circonstances de la conversion d'un homme aussi célèbre que M. Bougner, qui de plus avait l'avantage d'être votre ancien ami. Je sais d'ailleurs quelle est la joie des gens de bien, lorsqu'ils apprennent que la grâce a fait quelque nouvelle conquête : *Hæc mutatio dextera excelsi.* (*Psal.* LXXVI, 11.) M. Bougner avait lui le pour et le contre, en profond mathématicien, je veux dire, en homme qui approfondit, et qui ne se paye pas de paroles ; il avait même assisté très-régulièrement aux différentes instructions sur la religion que j'avais prêchées à Saint-Barthélemi pendant le carême de 1752, mais cette persuasion qui vient de la grâce, n'avait pas accompagné ses lectures ; il était ébranlé, sans être convaincu, parce que son cœur redoutait la sainte sévérité de la religion. Mais enfin le moment de la miséricorde étant venu pour lui, son esprit s'est ouvert à la lumière : il a commencé à goûter la vérité qu'il avait jusqu'alors méconnue ou repoussée. Dans notre second entretien il a eu le bonheur d'être vaincu par elle : il lui a sacrifié sans réserve ses répugnances et ses erreurs. Il a eu dès-lors la docilité d'un enfant, Jésus-Christ n'est plus sorti de son esprit, il a toujours été dans sa bouche, ce qui doit faire présumer qu'il s'était fortement établi dans son cœur : je crois, Monsieur, qu'il n'est pas nécessaire de le recommander à vos prières. Vous l'aimiez, lorsqu'il vivait, vous ne l'oublierez pas après sa mort. J'ose espérer aussi, qu'en vous ressouvenant de lui devant Dieu, vous voudrez bien étendre votre charité sur le faible instrument dont il a plu à Dieu de se servir pour le ramener à la vérité. J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, etc. A Paris, le 15 septembre 1758.

SECONDE LETTRE

Dans laquelle on continue d'exposer les preuves de la religion, et la réponse aux objections de M. Bougner.

Quand j'eus l'honneur de vous écrire, monsieur, pour vous rendre compte des dernières dispositions de votre illustre ami, M. Bougner, je ne m'attendais pas que ma lettre dût un jour devenir publique par un

grand nombre de copies que vous en avez laissé prendre, et qui en ont produit quantité d'autres. Si je l'eusse prévu, j'aurais donné plus d'étendue à ma narration. J'aurais développé ce que je n'ai fait qu'indiquer. J'aurais rapporté toutes mes preuves, les observations de M. Bouguer et mes réponses. Notre premier entretien dura plus de trois heures : vous pensez bien, monsieur, que, dans un aussi long espace de temps, il dut se dire de part et d'autre beaucoup plus de choses que je n'en rapporte. Mais, pour ne rien omettre, il aurait fallu faire un livre, et je n'avais dessein que d'écrire une lettre : je vais suppléer, au moins en partie, à mes omissions, puisque vous les jugez utiles; et sans autre préambule j'entre en matière.

Vous avez vu, Monsieur, que la conversation roula d'abord sur les mystères; c'est par où cette espèce de controverse commence toujours. On veut paraître avoir eu quelque raison de douter de la vérité de la religion, et on ne manque pas de se jeter sur les mystères, parce que c'est là le côté de la religion, où l'incrédulité croit avoir plus d'avantage. M. Bouguer établit fort judicieusement cette différence entre les preuves métaphysiques et les preuves morales, que par les premières on prouve la vérité intrinsèque de la chose, et par les secondes on prouve seulement qu'on a raison de la croire vraie. Et comme la vérité ne peut pas être contraire à elle-même, il en conclut qu'on ne peut jamais avoir raison de croire vraie une chose qui, par des preuves métaphysiques, est démontrée fautive.

Je convins du principe, mais je n'eus garde de convenir de l'application qu'il en faisait aux mystères. Vous avez sans doute remarqué, dans ce qu'il dit au sujet de celui de la Trinité, qu'il le croyait contradictoire aux notions communes et nécessaires, qui nous apprennent que *trois font trois*, et non pas *un*; et qu'*un* ne fait qu'*un* et non pas *trois*. Or, disait-il, on ne peut jamais avoir aucune raison de croire que Dieu ait révélé le contradictoire de ces notions primitives, qu'il a lui-même gravées dans notre intelligence, et qui sont d'éternelle vérité. Je lui accordai encore une fois le principe, mais je lui fis observer que l'application qu'il en faisait au mystère de la Trinité n'était pas juste, puisque ce n'est pas de la même chose que nous disons, qu'elle est *un* et *trois* tout ensemble, mais qu'*un* ne se rapporte qu'à la nature, et *trois* aux personnes. Les notions, lui dis-je, que vous réclamez, nous apprennent bien qu'une

Divinité ne peut pas être *trois* Divinités, ni *une* personne divine, *trois* personnes divines; mais ces notions ne vont pas plus loin, et ne nous apprennent pas qu'une seule Divinité ne puisse subsister en trois personnes divines.

M. Bouguer n'insista pas; mais, pour couper court à toute discussion sur les mystères, je lui lus un petit écrit que j'avais fait là-dessus un an auparavant. Je m'en étais muni, en allant le voir, parce que je présumais que j'aurais des objections à essayer sur les mystères. Voici la portion de cet écrit, qui a rapport à notre sujet.

« Il y a deux parties dans la religion chrétienne, la *spéculative* et la *morale*, ce qu'elle ordonne de croire, et ce qu'elle ordonne de pratiquer. On ne reprochera point à la religion chrétienne que sa partie morale soit hors de la portée des esprits; le reproche tomberait également sur ce que les déistes appellent la religion naturelle (93), à laquelle les déistes veulent s'en tenir sans aller plus loin; car la morale de la religion chrétienne n'est pas différente de celle de la loi naturelle : c'est de part et d'autre le Décalogue. La religion chrétienne, il est vrai, y a ajouté certains préceptes relatifs à l'état de corruption où elle suppose le genre humain; mais les choses ordonnées ou défendues par ces préceptes, n'ont rien qui soit hors de la portée des esprits les plus simples, quand ils sont dociles, et qu'ils n'ont pas été corrompus par les sophismes d'une philosophie aveugle et téméraire. Tout le monde entend ce que c'est que réprimer ses passions, mortifier sa chair, porter sa croix, veiller sur soi-même, etc. Un esprit judicieux et conséquent voit aisément le rapport qui se trouve entre ces devoirs particuliers et les grands principes de la loi naturelle. Il n'est donc plus question que de savoir si le reproche de n'être pas à la portée de notre esprit, tombe sur la partie dogmatique spéculative de la religion.

« Qu'est-ce que Dieu, suivant la religion chrétienne, nous ordonne par rapport aux mystères? Nous ordonne-t-il de les comprendre? Si cela est, les déistes ont raison, et la religion chrétienne n'est à portée d'aucun esprit sur la terre. Mais si cela n'est pas, les déistes ont tort de faire ce reproche à la religion chrétienne. Or, elle ne nous ordonne pas de comprendre les mystères qu'elle prétend que Dieu nous a révélés. La preuve en est, qu'elle nous donne elle-même les mystères pour des vérités supérieures à toutes les lumières présentes de notre esprit, et que la raison avec tous ses efforts et ses ressources ne

(93) Quoique le terme de *religion naturelle* soit fort connu, même parmi ceux qui ont entrepris de venger la cause de la religion, il n'en est ni moins impropre, ni moins dangereux. La religion est essentiellement une sainte société entre Dieu et l'homme; un commerce où Dieu comble de biens sa créature, et où la créature fait tout remonter vers Dieu par de continuelles actions de grâces, s'assujettit à

lui par un amour chaste et sincère, et par une humble adoration, comme à son premier principe, à sa dernière fin, à son souverain bien. Or le péché a interrompu ce commerce; il ne peut être rétabli que par Jésus-Christ. Depuis la chute d'Adam, il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais que par Jésus-Christ de religion véritable, de culte sincère, capable de plaire à Dieu et de sanctifier les hommes.

saurait comprendre. Les déistes ne l'ignorent pas; donc, puisqu'elle ne nous ordonne pas de *comprendre* ces mystères, il est faux et contre la bonne foi, de dire qu'elle nous ordonne quelque chose qui est au-dessus de la portée de notre esprit. Mais la religion chrétienne n'ordonne-t-elle pas au moins de *croire* des mystères que notre esprit ne peut comprendre? Oui, elle l'ordonne, mais pour lui reprocher avec justice qu'en cela, elle nous ordonne ce qui est au-dessus de la portée de notre esprit, qu'on nous fasse voir auparavant que croire est la même chose que comprendre; ou bien qu'il est impossible de croire ce qu'on ne *comprend pas*; ou bien enfin que, comme il est au-dessus de la portée de notre esprit de comprendre les mystères, il est aussi au-dessus de la portée de notre esprit d'ajouter foi au témoignage de Dieu, en supposant même qu'il nous les a révélés.

« Croire, à proprement parler, ce n'est pas savoir par soi-même et par ses propres lumières, la vérité de la chose que l'on croit, c'est seulement ajouter foi à un témoin qui nous assure que la chose qu'il raconte est vraie : c'est acquiescer à l'autorité de celui qui nous atteste la vérité de ce qu'il nous dit; et cet acquiescement est toujours proportionné au degré d'autorité que nous reconnaissons actuellement dans celui qui nous parle. Si nous le reconnaissons faillible, capable de se tromper lui-même par faiblesse, ou de vouloir tromper les autres par intérêt, ou nous refusons d'ajouter foi à sa parole, ou notre acquiescement du moins est accompagné de doute et de méfiance. Si nous le reconnaissons infallible et incapable de se tromper lui-même et de nous tromper, notre acquiescement est plein et parfait, il exclut tout doute et toute défiance. Ce n'est donc pas proprement la connaissance de la vérité des choses qu'on nous propose, qui est requise afin que nous les croyions; au contraire, si nous l'avions cette connaissance, nous ne croirions plus la chose sur le rapport d'autrui, nous la comprendrions, nous en aurions l'évidence et non pas la foi. Mais c'est la seule autorité réelle ou présumée de celui qui nous parle, qui nous porte à croire la vérité de la chose qu'il nous atteste.

« Qu'il importe après cela, qu'il soit au-dessus de la portée de notre esprit de comprendre les mystères que la religion chrétienne nous propose comme vrais? Est-il au-dessus de la portée de notre esprit d'acquiescer au témoignage et à l'autorité de Dieu, et de croire que les mystères qu'il nous révèle sont véritables? Est-il rien de plus à la portée de tout esprit que cet acquiescement, fondé sur un principe que personne n'ignore, ni ne peut ignorer, savoir : que Dieu étant la vérité même, la bonté, la sainteté par

essence, il est impossible qu'il se trompe lui-même, ou qu'il veuille nous tromper? Qu'on ne dise donc plus que la religion chrétienne n'est point à la portée de l'esprit humain, puisque dans sa partie, même dogmatique, elle n'ordonne rien qui ne soit à la portée des esprits les plus simples, en ne leur demandant qu'un acquiescement sans hésitation et sans réserve, à l'autorité et au témoignage de la vérité suprême, lequel acquiescement est sans doute le plus noble usage de la raison, et n'a rien que de facile et d'honorable à l'homme comme le reconnaît un auteur non suspect (94)

« Il n'y a donc ni bonne foi ni justesse à dire, comme font les incrédules, que la religion chrétienne nous ordonne de croire des choses *incroyables*. Si elle en proposait de telles, nous l'avouons sans peine, il ne serait ni juste ni possible de les croire : on ne peut pas plus commander à l'esprit de croire ce qui est incroyable, qu'à l'œil de voir ce qui est invisible. Et les mystères, dit-on, ne sont-ils pas incroyables? Non, assurément, à moins que, par une équivoque inexcusable, on ne confonde ce qui est *incroyable* avec ce qui est *incompréhensible*; croire et comprendre sont deux opérations de l'entendement très-différentes, ou qui s'excluent même mutuellement, comme on l'a déjà observé, d'où il suit que ce qui est *incompréhensible* n'est pas pour cela *incroyable*. Une vérité peut fort bien être *crue* sans être *comprise*; ain qu'elle soit crue, il suffit qu'elle soit attestée par un témoin digne de foi; il n'est pas nécessaire pour cela qu'elle soit comprise : elle est croyable dès que celui qui l'atteste est digne de foi. Ne voit-on pas tous les jours des gens qui n'ont aucune connaissance d'astronomie, croire sur la foi et l'autorité des astronomes, qu'à tel jour, à telle heure et telle minute, il y aura une éclipse de soleil ou de lune, encore qu'ils ne voient en aucune manière la cause de ces événements. Si les mystères de la religion chrétienne sont révélés, il n'est rien d'aussi *croyable* que ces grands objets que la foi nous présente, parce qu'un Dieu qui se manifeste à sa créature, et qui atteste lui-même ses desseins, ses volontés, ses œuvres, est de tous les témoins le plus digne de foi. On a donc tort de dire que la religion chrétienne propose à notre foi des choses tout à fait *incroyables*, et que, par conséquent, elle n'est à la portée d'aucun esprit; puisqu'au contraire, supposé la révélation, rien n'est plus *croyable* que ce qu'elle nous propose à croire, savoir : que les mystères révélés de Dieu sont vrais; et que rien assurément n'est plus à la portée de tout esprit sage et docile, que de croire ce que nous dit un Dieu intimement digne d'être cru sur sa parole.

« Que les déistes avouent donc que tout

(94) « Je m'humilie devant (Dieu) et, lui dis : Etre des êtres, je suis parce que tu es : c'est m'élever à ma source que de te méditer sans cesse. Le plus digne usage de ma raison est de s'anéantir de-

vant toi : c'est mon ravissement d'esprit, c'est le charme de ma faiblesse de me sentir accablé de ta grandeur. » (*Emile*, tom. III, pag. 96.)

la dispute entre eux et nous ne doit rouler que sur le *fait* de la révélation. Que d'objections perdues ! Que de déclamations inutiles ! Que de chicanes détruites, dès qu'on réduit la question à ce point unique, mais décisif, savoir : si Dieu s'est manifesté à l'homme, s'il l'a instruit de ses volontés ; en un mot, s'il y a une révélation. La plupart des déistes épouvent toute leur science métaphysique, toute leur dialectique, tous leurs talents à attaquer nos mystères, à prouver que la raison ne peut les atteindre, qu'il ne faut ni allier ni admettre ce qu'on ne saurait comprendre. »

Il faut rendre justice à M. Bouguer, il n'aimait point cette méthode pointilleuse qui consiste à disputer sans fin et sans fruit ; qui chicane sans cesse pour se dispenser de croire : il convint de bonne foi que la révélation une fois établie, toute la religion s'enquivait nécessairement. C'est aussi, Monsieur, ce que vous me marquez qu'ont dit certaines personnes qui, prévenues contre les termes de révélation *naturelle* et *surnaturelle*, préfèrent de leur substituer ceux de *première* et *seconde* révélation, le surnaturel étant toujours suspect à celui qui ne croit pas. Je ne m'attachai donc pas à lui prouver que Dieu, en créant l'homme, lui avait révélé son vrai culte ; et que l'homme, quelle qu'en ait été la cause, ayant perdu de vue cette première révélation, il lui en avait fallu une seconde qui lui a été faite par Jésus-Christ. On ne peut nier, ce me semble, dès qu'on admet qu'il y a un Dieu, et qu'il exige un culte, que la nécessité de cette première révélation ne soit démontrée dans ma première lettre ; M. Bouguer l'avoua sans peine. Après une courte discussion, il fut convenu entre nous que Dieu en tirant le premier homme du néant, avait éclairé sa raison, lui avait révélé ses *volontés légales*, pour être la règle de sa conduite à l'égard de trois objets avec lesquels il devait avoir des relations nécessaires, savoir : Dieu, soi-même, ses semblables. Nous examinâmes ensuite si, pour ce qui regarde le détail du culte extérieur et visible, il y avait quelque fondement de croire que Dieu eût continué de faire immédiatement à chaque homme la même révélation qu'il avait faite au premier père du genre humain. Cet article n'étant pas susceptible d'évidence et de démonstration, nous ne pouvions être guidés que par les faits.

Il est visible, dis-je à M. Bouguer, que si Dieu eût continué de révéler immédiatement par lui-même à chaque homme le détail de son culte, ainsi qu'il l'avait fait à l'égard d'Adam, comme la vérité est une, qu'il ne peut y avoir en Dieu le oui et le non, et que sans doute il n'aurait pas révélé à l'un le contraire de ce qu'il avait révélé à l'autre, tous les hommes auraient continué d'avoir de la Divinité et du culte qui lui est dû, les mêmes idées qu'en avait eues le premier homme, et jamais rien n'eût été plus uniforme parmi eux que leur religion et leur croyance.

Or, l'histoire du genre humain nous apprend tout le contraire ; nous y trouvons que non-seulement les hommes perdirent entièrement de vue, fort peu de temps après le déluge, les instructions que Noé leur avait laissées touchant le culte de Dieu ; mais encore qu'ils poussèrent la folie et l'impiété jusqu'à tout adorer, excepté le seul Dieu véritable. Nous y trouvons que les Chaldéens, les Indiens et les autres peuples orientaux rendaient les honneurs divins au feu, au soleil, à la lune, à tous les astres. Plusieurs d'entre eux adoptèrent dans la suite l'impiété des deux principes coéternels, indépendants et ennemis. Nous y trouvons que les Egyptiens avaient divinisé leurs hiéroglyphes et leurs symboles ; qu'ils se prosternaient devant des bœufs, des crocodiles, des chats, des chiens et des rats ; qu'ils regardaient même leurs jardins potagers comme autant de pépinières de dieux. Nous y trouvons que les Chananéens, les Phéniciens, les Sydoniens, les Carthaginois, les Gaulois et nombre d'autres peuples sacrifiaient à la Divinité des victimes humaines ; qu'ils souillaient leurs mains et leurs autels du sang de leurs propres enfants ; qu'ils étouffaient dans leur cœur tout sentiment de la nature et de l'humanité, par principe de religion. Nous y trouvons que les Grecs et les Romains eux-mêmes avaient choisi pour leurs dieux, des parricides, des adultères, des incestueux, des monstres souillés par les plus grands crimes, et que leur mythologie n'est qu'un détail aussi absurde qu'impie des jalousies, des querelles, des combats, des blessures, des infamies de leurs impures ou imaginaires divinités.

Je sais bien que les prétendus sages, ou les philosophes éclectiques qui parurent dans les premiers siècles du christianisme, poussés à bout par nos apologistes, rougissaient de l'impiété et de l'extravagance de leur mythologie. Pour en couvrir l'infamie, et donner un sens supportable aux scandaleuses histoires de leurs dieux, ils les tournaient en allégorie : mais ils venaient trop tard ; ces prétendues allégories étaient depuis longtemps révérees par les peuples comme des faits certains, et des vérités littérales ; elles faisaient le fond de leur religion. C'étaient là leurs mystères et les sujets de leurs fêtes. Et d'ailleurs, quelque tournure, quelque explication que l'on ait voulu donner dans la suite à ces honteuses folies, de pareilles allégories auraient-elles jamais été imaginées, ou adoptées, si le genre humain eût conservé avec une exacte fidélité, le dépôt de la première révélation ? Une si monstrueuse dépravation, une ignorance si universelle sur l'article de la religion, sont une preuve palpable que Dieu, bien loin d'avoir continué de faire immédiatement par lui-même à chaque homme, la même révélation qu'il avait faite au chef de la nature humaine, avait au contraire, retiré sa lumière du milieu des nations, et les laissait marcher dans leurs voies corrompues,

comme il est dit dans nos Écritures sacrées.

Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit dans ma lettre précédente touchant les philosophes, que M. Bouguer prétendait avoir connu la véritable religion, et que je lui fis remarquer n'avoir été que des athées déguisés, ou des matérialistes, qui sous le nom de Dieu, ou du grand Jupiter, n'entendaient que l'air, le ciel, la nature, ou le hasard; ou enfin des ingrats, des orgueilleux, des impies, qui refusaient à Dieu la gloire qui lui est due, et croyaient en devoir qu'à eux-mêmes, la vertu, la sagesse, et tous les biens de l'âme. Je rapporterai seulement ici une objection que M. Bouguer me proposa, et la réponse que j'y fis.

Dieu, me dit-il, a certainement donné à tous les hommes une certaine mesure de raison pour se conduire. Ne pourrait-on pas dire qu'il n'exige d'eux que l'accomplissement des devoirs que leur raison peut découvrir? Peuvent-ils être coupables de n'avoir pas accompli ce qu'ils auront ignoré? L'ignorance n'est point un péché, puisque les anges mêmes sont ignorants, et ne savent pas tout.

Je convins avec lui que la toute science étant un attribut qui ne peut appartenir qu'à l'Être infini, ainsi que la toute-puissance, il est autant de la nature des intelligences créées de ne pas tout savoir, que de ne pas tout pouvoir. Mais je le priai d'observer aussi, que l'ignorance dans les esprits créés pouvant être la suite et la peine de leur négligence et d'une dépravation volontaire, elle ne pouvait toujours leur tenir lieu d'excuse; qu'il fallait donc distinguer entre les vérités, celles qu'ils sont obligés de connaître, et celles qu'ils peuvent ignorer sans leur faute. Au moyen de cette distinction, si raisonnable et si juste, je lui dis que les anges n'ignorent aucune des vérités qu'ils sont obligés de savoir; que quant aux autres, ils ne connaissent que celles qu'il plaît à Dieu de leur manifester; qu'ainsi l'ignorance de celles qu'il ne leur manifeste pas, n'est dans ces pures intelligences ni un péché, ni un désordre, ni un malheur, mais plutôt une loi de l'ordre immuable, selon lequel la créature ne peut avoir les attributs du Créateur, et une suite nécessaire des bornes de l'intelligence créée. Je conviens donc, poursuivis-je, qu'un homme ne sera point coupable pour n'avoir pas su les mathématiques ou la physique, ou le nombre des grains de sable de la mer, parce qu'il n'y est pas obligé; mais il sera très-coupable de n'avoir pas su ce qu'il devait faire, pour rendre à Dieu le culte qu'il exige, parce qu'il est obligé de le savoir. Vous êtes tombé d'accord que Dieu exige un culte de la part des hommes, et qu'il ne peut en exiger qu'un, parce qu'il n'y en a qu'un de vrai et que tout ce qui s'en écarte, n'est point ce culte unique que Dieu exige. L'obligation de le lui rendre, emporte donc celle de le

connaître; et par conséquent, l'ignorance de l'homme sur ce point ne peut être qu'un désordre. Or, vous êtes également tombé d'accord que, sous un Dieu sage, saint et puissant, l'homme ne peut être dans le désordre que par sa faute. C'est donc la faute de l'homme, s'il ignore les devoirs qu'il est obligé de remplir à l'égard de Dieu; cette ignorance vicieuse ne peut excuser la transgression de ses devoirs.

Dieu a donné à chaque homme une certaine mesure de raison et de lumière pour se conduire, soit; mais s'est-il imposé la loi de ne pas éclairer cette raison par une lumière supérieure, de ne pas fixer son inconstance, de ne pas prévenir ou réparer ses égarements par l'autorité souveraine de la révélation? C'est ce qu'on ne pourrait assurer sans une étrange témérité. Au contraire, l'idée que nous avons de la bonté de Dieu, et de cette providence paternelle qui veille sur le genre humain, nous donne un juste sujet de croire qu'il lui aura accordé une faveur si précieuse et si nécessaire. L'homme ne doit rien oublier pour changer cette conjecture en une certitude absolue, et ce serait de sa part une négligence inexcusable, aussi contraire à ses intérêts qu'à ses devoirs, de ne vouloir pas s'assurer s'il y a une révélation, sous prétexte que Dieu ne demandera pas compte des devoirs qu'on aura ignorés. N'est-ce pas là haïr la lumière, vouloir ignorer ses devoirs pour être dispensé de les remplir? Si cette disposition n'est pas un désordre et un crime, il n'y en eut jamais.

Les déistes eux-mêmes sont forcés d'avouer qu'une pareille ignorance est un désordre. Ils sont frappés de l'évidence de ce principe, que « le meilleur usage que l'homme puisse faire de son esprit, c'est de s'en servir pour connaître quel est le culte que l'Être suprême exige de lui. Il n'est dans l'ordre que lorsqu'après l'avoir découvert, il honore Dieu comme il veut être honoré; et comme rien ne doit tant intéresser l'homme, que le soin de plaire à Dieu, il est pour lui d'une importance extrême, de connaître la vraie religion, dans laquelle seule on peut plaire à Dieu (95) » S'il est pour l'homme d'une extrême importance, de connaître la vraie religion, parce que ce n'est que par elle qu'on peut plaire à Dieu; si l'homme n'est dans l'ordre que lorsqu'il l'a découverte, et qu'il rend à Dieu le culte qu'elle lui prescrit, il est donc dans le désordre tant qu'il l'ignore, il déplaît donc à Dieu, il est donc coupable; car on ne peut déplaire à Dieu que par le désordre et par le péché. Des hommes qui admettent ces principes, sont-ils bien conséquents, lorsqu'ils prétendent ailleurs que l'ignorance du vrai culte n'est et ne peut être criminelle? Le déiste, il est vrai, n'attribue la découverte de la vraie religion, et de tous les devoirs qu'elle nous impose, qu'au bon usage que l'homme fera de son esprit, et de ses lumières naturel-

les, sans qu'il ait besoin pour cela de révélation ; mais cette prétention n'est pas soutenable.

Car enfin, lui dirai-je, vous me renvoyez à la raison, pour faire cette importante découverte ; et à quelle raison me renvoyez-vous ? Est-ce à la vôtre, est-ce à la mienne ? Si vous me renvoyez à la vôtre ; comme elle n'est nullement d'accord avec la mienne, je vous arrête tout court, et je vous soutiens que vous êtes dans l'erreur. Vous dites qu'il est évident que le culte de Dieu consiste en telle et telle chose : et moi je vous dis qu'il est évident qu'il ne consiste point en cela, mais dans des sentiments et des pratiques tout différents. Vous alléguez les lumières de votre raison ; et moi j'allègue les lumières de la mienne. Dois-je vous sacrifier mes lumières ? Devez-vous me sacrifier les vôtres ? Nous n'avons ni vous ni moi le privilège de l'infailibilité ; si vous réclamez l'évidence, je vous répondrai qu'elle ne luit pas moins pour moi que pour vous.

Me renverrez-vous à ma propre raison, sans vous départir de la vôtre ? Mais dès lors vous ouvrez la porte à toutes les variations, à toutes les erreurs, à toutes les illusions, que l'imagination déréglée des hommes peut enfanter ; car je prétends, comme vous et tous les autres, être avoué de la raison dans tout ce que j'imagine au sujet du culte de Dieu. Voyez, je vous prie, quel abîme vous ouvrez à l'esprit humain : il n'a plus de règle certaine pour discerner ses devoirs ; tout devient pour lui flottant et arbitraire. Vous introduisez le plus ontré pyrrhonisme en matière de religion ; vous vous rendez par ce seul trait, le garant du matérialiste, de l'athée, de l'idolâtre, de tous ceux qui, comme vous et moi, en appelleraient à leur faible et aveugle raison. Vous établissez pour principe, qu'il n'y a qu'une vraie religion, dans laquelle seule on peut plaire à Dieu ; et vous introduisez autant de vraies religions, autant de cultes légitimes et agréables à Dieu, qu'il y a d'hommes qui se piquent de ne suivre exactement que les lumières de leur raison. Concluons donc que cette raison, que tout le monde réclame en sa faveur, et qui néanmoins a des vues si différentes dans chaque homme, ne suffit pas pour discerner le vrai culte de Dieu et fixer nos devoirs ; qu'elle n'est point par elle-même une règle certaine en matière de religion, qu'il faut nécessairement qu'une lumière divine, qu'une autorité infiniment supérieure à la nôtre règle nos devoirs et fixe nos idées. C'est là aussi tout ce que nous demandons pour établir la nécessité d'une seconde révélation.

Je ne veux, dis-je encore, pour prouver l'insuffisance de la raison et la nécessité de la révélation, que les efforts que font les incrédules pour établir le pyrrhonisme. Que trouve-t-on dans leurs ouvrages ? un pédantesque étalage de toutes les opinions ab-

surdes, de toutes les rêveries, de tous les songes creux des peuples anciens et modernes, des philosophes de tous les lieux et de tous les temps.

Les brochures intitulées *Le Monde, l'Histoire de l'âme*, le livre de *l'Esprit*, une infinité d'autres ouvrages imprimés ou manuscrits, dont nous sommes inondés depuis plusieurs années, ne présentent pas autre chose. C'est là surtout le caractère de ce livre fameux qui est le magasin général et la grande ressource de nos incrédules modernes (96). Or je conçois très-bien que des gens qui n'admettent un Dieu que par bienséance, et pour ne pas trop soulever les esprits par un audacieux athéisme, sont fort soulagés de cet étalage des égarements de l'esprit humain, et ne sont pas fâchés qu'on en conclue qu'il n'y a ni Dieu, ni Providence, ni culte, ni vérité, quoiqu'ils n'osent tirer eux-mêmes cette affreuse conséquence, pour ne pas heurter de front ce qu'il leur plaît d'appeler préjugé national, ou plutôt pour ne pas s'exposer à la juste indignation des puissances ; car nos prétendus philosophes veulent bien être les prédicateurs et les apôtres de l'étrange doctrine qu'ils apportent au monde, mais aucun d'eux n'a jamais eu ni assez de bonne foi ni assez de courage pour en être le martyr.

Mais vous, Monsieur, qui admettez sincèrement et par conviction l'existence d'un Dieu, la nécessité et l'unité d'un véritable culte, pouvez-vous tirer de tous les égarements de l'esprit humain d'autre conséquence, sinon que la raison ne se suffit pas à elle-même, pour connaître ce que Dieu veut que nous fassions pour lui plaire, et qu'il faut absolument qu'il nous en instruisse par la révélation ? Ne suffirait-il pas, me dit alors M. Bouguer, que Dieu éclairât plus particulièrement la raison de certains hommes, comme il avait éclairé celle d'Adam, lesquels ensuite pourraient instruire les autres qui ont moins de pénétration ? Oui et non, lui répondis-je ; oui, si par là vous voulez exclure la nécessité d'une révélation immédiatement faite à chaque homme ; non, si vous ne voulez m'accorder pour tout le genre humain qu'une révélation naturelle faite à quelques particuliers, pour instruire les autres. Une pareille révélation avait été faite à Adam ; elle n'a pourtant pas suffi à sa postérité ; le fait est constant, vous le reconnaissez vous-même, en cherchant dans une semblable révélation, faite du moins à quelques-uns, les moyens d'instruire les autres du vrai culte de Dieu, qui s'était perdu parmi toutes les nations. Mais si celle qui fut faite à Adam n'a pas suffi, comment une autre de même espèce pourrait-elle suffire ?

D'ailleurs, toutes les difficultés que j'ai proposées ci-devant aux déistes, qui me renvoyaient aux décisions de leur raison, reviennent ici, puisque cette révélation dont vous parlez, n'est autre chose que le don naturel de la droite raison, que Dieu, selon

vous, aurait communiqué à quelques-uns, préférablement à tout le reste des hommes. Mais comment me feront-ils entendre, à moi qui me crois favorisé du même don, et qui cependant ne penserai pas comme eux, comment, dis-je, me feront-ils entendre qu'ils ne me parlent que d'après l'enseignement de Dieu, et que je dois leur faire la sacrifice de mon opinion particulière? Ils raisonneront mieux que moi sur la religion, je le veux; mais il faut que j'en sois convaincu pour leur soumettre mes idées; et je ne puis en être assuré, tant que, par défaut de pénétration, ou autrement, je ne goûterai pas leurs raisonnements, quelque éblouissants ou décisifs qu'ils puissent être. D'ailleurs, j'aurai toujours à leur objecter que, quelque habiles qu'ils soient, ils ne sont pas infallibles; et de quel droit entreprendront-ils alors de me soumettre impérieusement à leurs idées? S'il est des philosophes à qui l'on puisse dire que Dieu a fait la révélation dont vous parlez, c'est sans doute à Socrate et à Platon, son disciple. Cependant ces deux grands hommes, avec tous leurs talents, leur logique, leur éloquence, ont-ils pu persuader les Athéniens, leurs compatriotes, seulement de l'unité de Dieu dont ils paraissent eux-mêmes convaincus? Une pareille révélation, dénuée de tout signe qui en attestât et l'origine et la certitude, n'aurait donc pas assez d'autorité pour ramener les esprits, les subjuguier, les réunir. Elle ne suffit donc pas au genre humain, il lui en faut une qui s'annonce avec des caractères éclatants, des titres incontestables, et dont on ne puisse douter sans abuser visiblement de sa raison, sans manquer de bonne foi; une révélation enfin qui, par son infallible autorité, soit de nature à soumettre tous les esprits; et telle est évidemment la révélation chrétienne.

Jésus-Christ, promis et attendu pendant quatre mille ans, paraît enfin sur la terre au moment marqué dans les anciens oracles. Il choisit douze hommes dans la lie du peuple, dont il fait ses disciples, il prouve la vérité de sa mission par les plus grands miracles; il promet et envoie à ses apôtres le Saint-Esprit, qui leur enseigne toute vérité. Il leur communique par cet Esprit-Saint, les dons les plus miraculeux, pour servir de preuve à leur mission et à la vérité de la révélation dont ils sont les dépositaires. Munis de ces lettres de créance, ils vont, sur la parole de Jésus-Christ, enseigner toutes les nations; ils confèrent la vérité de leur enseignement par des miracles de toute espèce. Ils fondent l'Eglise chrétienne, ils lui confient le dépôt de la révélation, qu'ils avaient eux-mêmes reçu de Jésus-Christ et le sceau de leur sang. Ils se donnent avant leur mort des successeurs de leur ministère, qui transmettront jusqu'à la fin des siècles cette révélation, par la voie de l'enseignement.

Si tous ces points sont certains, comme il n'est pas permis d'en douter, la raison n'a qu'à se taire, écouter et se soumettre :

elle nous a conduits à Jésus-Christ, c'est tout ce qu'elle avait à faire, le reste n'est plus de sa compétence.

M. Bouguer tâcha de combattre la nécessité de la révélation faite par Jésus-Christ, en alléguant celle qui avait déjà été faite par le ministère de Moïse. Les Juifs, disait-il, étaient instruits du vrai culte de Dieu, et pouvaient en instruire les autres; où est donc la nécessité d'une révélation qui fût faite par Jésus-Christ?

Je regardai comme une grande avance que M. Bouguer reconnût la révélation faite au peuple de Dieu par le ministère de Moïse. Je me rappelai intérieurement l'application que saint Augustin fait à chaque homme des trois états de la nature humaine, *avant la loi, sous la loi, et sous la grâce*. J'avais trouvé M. Bouguer dans le premier état; il venait d'entrer dans le second; je ne pus me refuser à l'espérance que Dieu le mettrait bientôt dans le troisième, en lui faisant sentir l'insuffisance de la loi, la nécessité du Réparateur et le besoin de sa grâce.

Mais comme la conversation durait depuis trois heures avec une contention d'esprit toujours soutenue de part et d'autre; que M. Bouguer en avait le pouls fort agité, le visage même assez enflammé, et que j'étais moi-même fatigué de parler, je me contentai de lui répondre en peu de mots, que si une nouvelle révélation n'eût été nécessaire aux hommes que pour les instruire des devoirs du vrai culte, on pourrait peut-être dire que celle que Dieu avait faite par Moïse leur suffirait, puisque les préceptes nouveaux de l'Evangile sont ceux du Décalogue donné à Moïse; mais qu'une autre raison bien plus essentielle rendait cette révélation insuffisante, et celle de Jésus-Christ absolument nécessaire; qu'il s'agissait non-seulement d'apprendre aux hommes ce qu'ils doivent faire pour plaire à Dieu, mais encore de leur inspirer la volonté de l'accomplir; que la principale maladie de l'homme ne consistait pas dans les ténèbres de son esprit, mais dans la dépravation de son cœur, et que le ministère d'un pur homme, tel que Moïse, ne pouvait pénétrer jusque-là pour le réformer et le guérir; qu'il en avait lui-même reconnu l'insuffisance en renvoyant les hommes à un autre prophète et à un autre législateur, qu'il leur avait ordonné d'écouter, et dont par conséquent il déclarait lui-même n'être que le précurseur, le serviteur et la figure; qu'enfin sa mission ne lui avait été donnée que pour le seul peuple hébreu; au lieu que le prophète par excellence qu'il annonçait devait être envoyé pour toutes les nations de la terre, afin que tous connusent le Seigneur, comme dit Jérémie, depuis le plus petit jusqu'au plus grand.

Nous en restâmes là le premier jour. Vous voyez, Monsieur, que pour prouver à M. Bouguer la nécessité du médecin, il fallait auparavant le convaincre de la maladie. Je le remis au jour suivant, et c'est ce qui m'a fait dire, dans ma précédente lettre,

que ce premier entretien fini, nous n'étions encore que pélagiens.

Si les personnes qui, à la lecture de ma première lettre, ont dit que la révélation une fois admise il ne reste plus de difficulté, ont connaissance de celle-ci, j'espère qu'elles imiteront M. Bouguer, et qu'elles se rendront aux preuves abrégées que j'y donne de la nécessité de cette révélation. S'il s'en trouve néanmoins qui résistent encore, leur résistance (qu'il me soit permis de le dire), ne pourra certainement venir que de ce qu'elles n'auront pas la bonne foi de notre académicien, ou la justesse d'esprit, qualité bien rare dans les incrédules. Combien, en effet, en rencontre-t-on qui n'ont aucun système suivi, qui ne savent pas même ce qu'ils sont ! Parlez religion avec eux, vous les trouverez armés d'une douzaine d'objections triviales qu'ils ont puisées dans différentes brochures de nos prétendus philosophes, et dont ils se sont fait un rochet qu'ils débitent sans y changer un seul mot. Ils ne sentent pas que telle objection qu'ils proposent ne peut convenir qu'à un déiste qui admet la religion qu'on a coutume d'appeler, quoique improprement, la *religion naturelle*; telle autre à un épïcure qui, voulant bien admettre un Dieu, dispense l'homme de l'honorer; telle autre enfin à un spinosiste ou matérialiste, qui fait de la nature une substance unique, ou un tout qu'il lui plaît d'appeler Dieu. N'importe, tout leur est bon, pourvu que ce soit une objection contre la religion qu'ils haïssent; et comment convaincre des hommes de cette espèce? Il faudrait que Dieu leur inspirât comme à M. Bouguer un amour sincère de la vérité, avec la ferme résolution de lui sacrifier leurs préjugés et surtout leurs passions. Car, n'en doutez pas, ce sont les passions qui les rendent obstinés et inaccessibles aux plus évidentes démonstrations.

Vous avez bien raison de dire, Monsieur, que ce grand homme, en avouant qu'il n'avait été incrédule que parce qu'il avait été corrompu, a plutôt fait la confession de ces gens-là que la sienne propre; disons mieux, en faisant la sienne, il a fait aussi celle de tout le genre humain. Dieu ne lui a pas plutôt ouvert les yeux sur le désordre évident de la nature, qu'il s'écrie : *Rien n'est plus vrai que nous ne sommes que corruption et que péché*. Tous les vains systèmes enfantés dans ces derniers temps pour justifier les passions et les confondre avec la nature de l'homme, ne lui paraissent plus que les mauvaises défaites d'un criminel qui voudrait donner le change à son juge; un édifice de fange qui s'éroule, un amas de sophismes qui ne peut tenir contre le sentiment de tant de misères qui assiègent l'humanité. Il trouve cette corruption dans le cœur de l'homme qui naît ennemi de

Dieu, idolâtre de soi-même; et, s'en faisant aussitôt l'application, il reconnaît humblement dans ce désordre la source de son incrédulité passée : *Je n'ai été incrédule, dit-il, que parce que j'étais corrompu*. M. Bouguer faisant cet humble aveu pour rendre hommage à la vérité qui le presse, est et sera toujours aux yeux des justes appréciateurs du mérite bien plus grand que quand, l'astrolabe à la main, il grimpait au sommet des Cordillères (97) pour mesurer l'arc du méridien et déterminer la figure de la terre. Hélas ! plein de cette science qui enfle, et ne fait que des orgueilleux misérables, tant qu'elle n'est point jointe à la charité qui édifie, il cherchait alors à connaître les justes dimensions d'un lieu d'exil où il n'occupait qu'un point, où il ne devait paraître qu'un instant, et il vivait dans une ignorance déplorable sur tout ce qu'il lui importait de savoir. Il ne connaissait ni son Dieu et ce qui lui est dû, ni le Rédempteur et le besoin qu'il avait de sa grâce, ni ses devoirs, ni les moyens de les remplir, ni sa dernière fin, ni la voie qui pouvait l'y conduire.

Au reste, Monsieur, la méprise de ceux qui, en lisant l'endroit de ma lettre où je rapporte cet aveu de M. Bouguer, ont dit que j'avais donné atteinte au secret de la confession, est, à mon avis, la chose du monde la plus pitoyable. Elle prouve que ces prétendus philosophes, qui se mêlent de prononcer sur la religion, auraient grand besoin qu'on les remit au catéchisme. Qu'ils sachent donc, ces ignorants censeurs, que je n'aurais pas même consenti à recevoir cette confession secrète et sacramentelle dont ils veulent parler, si M. Bouguer n'eût fait préalablement cette confession publique de la corruption de la nature humaine, sauf à lui à s'en faire l'application comme il fit alors; en recevant ensuite le saint viatique, il ne craignit pas de se déshonorer en faisant l'aveu d'un fait d'ailleurs public et constant, savoir, que l'incrédulité ne vient que de la corruption du cœur. Quand même il ne s'en serait pas fait l'application en termes exprès, pourrait-on croire qu'il fit une exception de lui-même, lorsqu'il me dit : *Rien n'est plus vrai que nous ne sommes que corruption et que péché*? C'était là une profession de foi qu'il avait à faire avant toute accusation de ses fautes secrètes; profession que l'Eglise exige et exigera toujours des incrédules qui nient la corruption de la nature, comme elle exige de tous les hérétiques qui rentrent dans son sein la profession des dogmes qu'ils ne croyaient pas auparavant. D'ailleurs, n'est-ce pas là le reproche que nous faisons publiquement à tous les incrédules, de ne l'être que parce qu'ils sont corrompus et parce qu'ils veulent se ménager l'affreux plaisir de l'être sans remords? Tous ceux d'entre eux qui

(97) M. Bouguer fut chargé, en 1756, avec quelques autres académiciens, d'aller déterminer la figure de la terre à l'équateur, pendant que d'autres

académiciens allaient faire la même opération au nord. Il choisit, pour le lieu des observations, les hautes montagnes du Pérou, appelées *Cordillères*.

reviennent sincèrement à la foi ne font-ils pas publiquement cet aveu ? et combien une déclaration, qui ne peut avoir d'autre principe ni d'autre motif que l'amour de la vérité, est-elle préférable aux vaines déclamations de ces hommes sans vertu et sans bonne foi qui osent dire que tout est bien dans la nature, qu'il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain, ou que la loi qui condamne nos vices n'est qu'un préjugé, une convention arbitraire (98) !

Mais n'y a-t-il que ceux qui sont livrés à des passions grossières et brutales à qui il convienne de s'avouer corrompus ? Ne le sommes-nous pas tous sans exception ? N'est-ce pas à ce titre que nous avons tous besoin du céleste médecin ? et pouvons-nous demander à Dieu le secours de sa grâce sans appuyer notre demande sur l'aveu sincère et véritable de notre corruption ? Le vère du lunatique qui demandait à Jésus-Christ la guérison de son fils, et qui certainement ne la lui demandait que parce qu'il avait la confiance que ce Sauveur tout-puissant pouvait l'opérer, ne faisait pas de lui dire : *Seigneur, aidez mon incrédulité*. Et M. Bouguer au premier rayon de la grâce qui lui découvre une vérité jusqu'alors voilée à ses yeux, une vérité que Dieu tient cachée aux sages du siècle et ne révèle qu'aux petits, je veux dire la dépravation de l'homme, par cela même que son cœur est éloigné de Dieu. M. Bouguer, dis-je, n'aura pas pu s'écrier : *Je n'ai été incrédule que parce que j'étais corrompu* ? Que ceux dont cet aveu blesse la délicatesse nous apprennent donc ce qui l'avait rendu incrédule ; car enfin il avait reçu la foi avec le baptême, il avait été instruit et élevé dans le sein de l'Eglise catholique. Je suis fâché que l'aveu de ce grand homme les choque ; mais il a dû le faire et j'ai dû le rapporter ; ne fût-ce que pour confondre les orgueilleux, qui, se faisant une religion et une morale à leur mode, sont d'autant plus corrompus et plus misérables, qu'ils ne veulent voir ni leur corruption, ni leur misère, ni l'orgueil qui y met le comble. C'est cet orgueil qui est la grande corruption de l'homme et la funeste racine de tous ses vices ; mais ce n'est pas ici le lieu de moraliser.

Je n'ai plus, Monsieur, qu'à répondre à ceux qui pourraient être surpris que notre

académicien ne m'ait pas proposé plus d'objections que je n'en ai rapporté. Comment, diront ces hommes hérissés de difficultés et fiers de leurs sophismes, comment M. Bouguer a-t-il adopté sans contradiction la mission divine de Jésus-Christ ? N'avait-il donc rien à dire contre sa doctrine, contre les miracles, contre les prophéties qu'on lui applique, contre les témoignages de ses disciples, contre l'inspiration, l'authenticité, la fidélité des Evangiles et des autres Ecritures, etc., etc., etc.

A cela je répons tout simplement que M. Bouguer était un honnête homme, qui ne m'avait point appelé pour chicaner, mais pour l'aider à se convaincre. Quand je le vis pour la première fois, je le trouvai déjà persuadé de l'existence de Dieu, de l'obligation de lui rendre un culte, de la différence essentielle du juste et de l'injuste, manifestée à l'homme par la loi naturelle, des récompenses et des peines de l'autre vie. Il admirait aussi la morale de Jésus-Christ, et il convenait que cette science des devoirs de l'homme envers Dieu, envers le prochain et soi-même, n'avait été bien développée que par l'Evangile. Que lui manquait-il donc pour être chrétien ? Il lui manquait d'être convaincu de l'insuffisance de la raison pour découvrir et pour goûter cette morale pure qu'il admirait, et de la nécessité d'une révélation qui l'imprimât dans l'esprit et dans le cœur. Il lui manquait d'être convaincu du désordre et de la corruption de la nature humaine, du besoin qu'elle avait d'être guérie et ramenée à sa pureté primitive ; par le ministère de la nouvelle révélation, il lui manquait, en un mot, d'être convaincu que l'homme n'est par lui-même que mensonge et que péché ; qu'il ne peut ni connaître les lois de Dieu, ni les accomplir que par Jésus-Christ, *la voie, la vérité et la vie*. Avec un esprit aussi juste et un cœur aussi droit que l'avait M. Bouguer, mes entretiens ne pouvaient rouler que sur cet objet, il est vrai qu'il se jeta d'abord sur les mystères ; mais il ne tarda pas de s'apercevoir qu'il faisait un écart, et que comme on n'est pas recevable à former des difficultés contre les mystères, dès qu'on a une fois admis la révélation, on ne l'est pas davantage à former des difficultés contre eux, avant de savoir s'ils sont ou

(98) « La religion nous montre qu'il y a un Dieu, qu'on est obligé de l'aimer, que notre véritable félicité est d'être à lui, et notre unique mal d'être séparé de lui ; que nous sommes pleins de ténèbres qui nous empêchent de le connaître et de l'aimer, et qu'ainsi, nos devoirs nous obligent d'aimer Dieu, et notre concupiscence nous en détournant, nous sommes pleins d'injustice. En sorte qu'aujourd'hui l'homme est devenu semblable aux bêtes, et dans un tel éloignement de Dieu, qu'à peine lui reste-t-il quelque lumière confuse de son auteur, tant toutes ses connaissances ont été éteintes ou troublées. Les sens, indépendants de la raison, et souvent maîtres de la raison, l'ont emporté à la recherche des plaisirs. Toutes les créatures ou l'affligent ou le tentent, et dominent sur lui, ou en le soumettant par leur

force, ou en le charmant par leurs douceurs, ce qui est encore une domination plus terrible et plus impérienne..... Si l'homme n'avait jamais été corrompu, il jouirait de la vérité et de la félicité avec assurance, et si l'homme n'avait jamais été que corrompu, il n'aurait aucune idée ni de la vérité ni de la béatitude. Mais, malheureux que nous sommes, et plus que s'il n'y avait aucune grandeur dans notre condition, nous avons une idée du bonheur, et ne pouvons y arriver ; nous sentons une image de la vérité, et ne possédons que le mensonge ; incapables d'ignorer absolument, et de savoir certainement : tant il est manifeste que nous avons été dans un degré de perfection, dont nous sommes malheureusement tombés. » (*Pensées de Pascal*, tit. 5.)

s'ils ne sont pas révélés : il revint donc sans peine à cette seule discussion.

D'abord, il lui parut que la seule lumière de la droite raison suffisait aux hommes pour connaître le vrai culte de Dieu : ce fut sa première objection. Je lui montrai par le fait que tous n'ont pas ce don, quoique tous se l'attribuent ; que le nombre de ceux qui ne raisonnent pas ou qui raisonnent mal est incomparablement plus grand que le nombre de ceux qui raisonnent juste ; je lui fis observer encore que les raisonnements humains sur la religion étant contradictoires, il y aurait autant de cultes différents que d'hommes qui raisonneraient différemment. M. Bouguer crut trouver un remède à cet inconvénient, en supposant une révélation faite à des hommes choisis ; par exemple, aux philosophes pour instruire le reste du genre humain : ce fut sa seconde objection. Je lui fis remarquer que ces hommes choisis n'ayant aucun signe, aucune preuve sensible à apporter de la révélation qui leur aurait été faite, aucun titre pour justifier leur mission et ne pouvant appuyer leur doctrine que sur leur propre autorité, toujours faillible, le remède était insuffisant et ne pouvait ramener les hommes à l'unité du vrai culte de Dieu (99). Alors M. Bouguer se retrancha sur la révélation faite au peuple hébreu par le ministère de Moïse, ce fut sa troisième objection. Pour le coup, il commença à reconnaître une révélation surnaturelle et proprement dite ; mais il ne fut pas difficile de lui faire sentir que cette révélation ne suffisait pas, qu'elle n'était qu'économique, préparatoire et figurative d'une autre révélation qui graverait dans le cœur ce que celle de Moïse n'avait gravé que sur la pierre.

M. Bouguer ne pouvait suivre une autre marche sans faire des écarts, et il n'était pas homme à s'écarter. Parvenu de la sorte à reconnaître la nécessité d'une nouvelle révélation, pour retirer le genre humain des ténèbres de l'ignorance et de la corrup-

tion du péché, il ne pouvait plus se tourner que vers Jésus-Christ, ni refuser de reconnaître en lui le ministre de cette divine révélation ; dès lors toutes les prétendues difficultés contre sa doctrine, contre ses miracles, contre les prophéties qu'on lui applique, contre le témoignage des apôtres, contre les divines Écritures, etc., ne parurent à M. Bouguer que ce qu'elles sont en effet, de mauvaises et honteuses chicanes, faites par les passions révoltées contre une religion pure, mais sévère, qui vient troubler leurs plaisirs et les remplir d'épouvante.

Voilà, Monsieur, tout ce que j'avais à ajouter à ma précédente lettre, pour vous rendre dans la dernière exactitude ce qui s'est passé entre M. Bouguer et moi. Si vous trouvez des esprits pointilleux à qui ces deux lettres ne suffisent point, je vous prie de leur dire que je n'ai pas entrepris de faire un traité complet de la religion, en vous rapportant mes entretiens avec monsieur votre ami, moins encore de répondre à une infinité de petites objections cent fois réfutées, et auxquelles les incrédules ne reviennent sans cesse que parce qu'ils ne lisent que ce qui flatte leur incrédulité et leurs passions. Il peut néanmoins s'en trouver à qui l'exemple de M. Bouguer fasse une impression salutaire. Je le souhaite de tout mon cœur, mais je n'ignore pas que les exemples les plus frappants ne touchent qu'autant que la grâce du Sauveur les rend efficaces. C'est à vous, Monsieur, dont la charité est vraiment catholique, à vous intéresser auprès de Dieu pour la conversion de ceux de nos frères qui ont abandonné notre père commun. J'ai planté, vous arroserez ; et qui sait si le Dieu des miséricordes ne donnera pas à cette œuvre de zèle, un heureux accroissement ?

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très-humble, etc.

A Paris, le 5 février 1759.

(99) « Nihil ponderis habent illa (philosophorum) præcepta, quia sunt humana, et auctoritate majori, id est divina, carent. Nemo igitur credit, quia tam se hominem putat esse qui audit quam est ille qui præcipit. Præterea nihil apud eos certi est, nihil quod a scientia veniat ; sed cum omnia conjecturis

agantur, multa etiam diversa et varia proferantur, stultissimi est hominis, præceptis eorum velle parere, quæ utrum vera sint, an falsa dubitatur ; et ideo nemo parat, quia nemo vult ad incertum laborare. » (LACTANT., *Divin. instit.*, lib. III, cap. 27.)

CONFÉRENCE AVEC UN DÉÏSTE.

AVERTISSEMENT SUR LES TROIS ÉCRITS SUIVANTS.

Une dame de beaucoup d'esprit m'engagea, ce mois de mai dernier, à une confé-

rence avec un officier qui se pique de philosophie et d'incrédulité. Après les premières politesses, j'allai d'abord au fait en demandant à l'officier, s'il adoptait ce principe que tout déïste doit adopter, savoir « que

le meilleur usage que l'homme puisse faire de son esprit, c'est de découvrir quel est le culte que l'Être suprême exige de lui; qu'il n'est dans l'ordre, que, lorsqu'après l'avoir découvert, il honore Dieu comme il veut être honoré et que comme rien ne doit tant intéresser l'homme que le soin de plaire à Dieu, il est d'une importance extrême pour lui de connaître la vraie religion, dans laquelle seule on peut plaire à Dieu....» L'officier ne put se refuser à l'évidence de ce principe qui, général comme il est, ne décide pas plus en faveur de la religion chrétienne, qu'en faveur de la religion naturelle ou de toute autre.

Ce principe étant admis de part et d'autre, je lui demandai, si pour découvrir ce culte unique et véritable que Dieu exige de nous, il connaissait quelque autre voie que celle de la raison, ou à son défaut celle de la révélation. Si la raison, lui dis-je, nous suffit pour découvrir ce vrai culte, la révélation est superflue, si au contraire la raison ne nous suffit pas pour faire cette découverte, la révélation est nécessaire. L'officier convint encore qu'il n'y avait point de milieu dans cette alternative; et toute la dispute étant ainsi réduite à la suffisance, ou à l'insuffisance de la raison, je m'attachai à lui prouver que la raison ne suffit point, pour découvrir quel est le vrai culte que Dieu exige de nous;

Pour ne pas perdre le temps à des arguments qu'il aurait pu chicaner, je lui demandai à quelle raison il fallait s'en rapporter pour découvrir ce vrai culte. La raison, lui dis-je, n'est point un être isolé, qui existe quelque part indépendamment de nous, et que nous puissions aller consulter et prendre pour arbitre de notre différend. Lorsque vous voulez que nous nous en rapportions à la raison sur cette matière comme sur toute autre, vous voulez que ce soit, ou à la vôtre, ou à la mienne, ou à celle des autres hommes. Si vous me proposez votre raison pour règle je vous arrête tout court en vous demandant vos titres d'infaillibilité, et de quel droit vous prétendez subjuguier mon esprit. L'évidence ne luit-elle que pour vous? Quand même la chose serait, comme telle n'est pas, vous n'en seriez pas plus avancé, parce que pour m'obliger à vous sacrifier mes lumières et ma docilité, il faudrait que vous me donniez une pleine assurance du privilège exclusif que vous avez de connaître la vérité, or, comment me la donneriez-vous cette assurance, vous qui êtes de la même pâte que moi, sujet à l'illusion et à l'erreur, comme moi? Vous ne pouvez donc m'imposer le joug de m'en tenir à votre raison.

Me renverrez-vous à la mienne? Mais par là vous confirmez l'insuffisance de la raison pour découvrir le vrai culte de Dieu; car ma raison le fait consister en toute autre chose que la vôtre. Nos deux raisons ne sont pas d'accord: elles se prétendent toutes deux fondées sur l'évidence; elles se flattent toutes deux d'avoir saisi la vérité. Il faut donc

dire, ou qu'il y a autant de vrais cultes que d'hommes qui pensent différemment et qui se prétendent avoués de la raison, ce qui est d'une absurdité palpable et contraire au principe ci-dessus établi; ou que la raison n'est point compétente pour décider du seul vrai culte de Dieu, ce qui est la seule conséquence légitime, que nous puissions tirer de notre dispute.

Prendrons-nous enfin la raison d'un tiers pour juge de notre différend? Mais ou ce tiers pensera comme vous, ou il pensera comme moi, ou il pensera différemment de nous deux. S'il pense comme vous, je le récuse, et lui oppose tout ce que je vous ai opposé ci-dessus: s'il pense comme moi, vous le récusez de même; et s'il pense différemment de nous deux, nous le récusons l'un et l'autre. En effet, vous prétendez que le vrai culte de Dieu se trouve dans la religion naturelle: je prétends moi, qu'il ne se trouve que dans la chrétienne; vous prétendez que la religion naturelle nous fait un précepte de contenir nos passions, que vous dites bonnes et innocentes: je prétends moi, qu'elles sont mauvaises et corrompues, et que la vraie religion est celle qui nous ordonne de les réprimer. Nous prenons un tiers pour arbitre: ce tiers sera, si vous voulez, un épicurien qui nous dira que nous avons tort l'un et l'autre, et que nous partons d'une fausse supposition, savoir que Dieu exige un culte. Avant que de faire consister le culte de Dieu en telle ou telle chose, nous dit cet épicurien, il faut établir la nécessité ou l'existence d'un culte: or, ajoute-t-il, Dieu n'en veut point, parce qu'il est trop au-dessus de nous pour pouvoir être honoré par nos hommages, ou offensé par nos œuvres: Vous disputez donc l'un et l'autre sur une chimère. Au lieu d'un épicurien, nous pouvons rencontrer un athée: celui-ci ne nous condamnera pas moins que l'autre. Avez-vous bien établi, nous dira-t-il, qu'il y a un Dieu? Et pourquoi donc disputez-vous sur la nature et la vérité du culte d'un être chimérique, qui n'exista jamais? Tout est matière dans le monde; tout ne provient que de la fortuite combinaison des différentes parties de la matière, etc.

L'officier sentant qu'il n'y avait rien à répliquer à ces preuves de l'insuffisance de la raison, ne voulut pourtant pas paraître rester court, et me dit qu'à travers cette diversité d'opinions que l'on trouve parmi les hommes, il ne laisse pas d'y avoir certaines vérités générales, à l'évidence desquelles personne ne se refuse. Je lui répondis que ces vérités générales, que tout le monde adopte, sont des vérités arithmétiques, ou mathématiques, ou métaphysiques, ou d'expérience: ainsi tous les hommes conviennent que deux et deux font quatre; que le tout est plus grand qu'une de ses parties; qu'il est impossible qu'une chose soit ou ne soit pas en même temps; que de deux corps d'inégale pesanteur, mis dans les deux bassins d'une balance en raison égale de dis-

tance du point d'appui ou de suspension, le plus pesant fait pencher la balance de son côté, et oblige l'autre à monter. Mais, ajoutai-je, voudriez-vous assurer que l'on trouve parmi les hommes sur les vérités morales et de la religion la même unanimité que sur celles que je viens de donner pour exemple? Autant vaudrait-il assurer contre la notoriété publique, qu'il n'y a point, ni qu'il n'y a jamais eu de différentes sectes d'idolâtres, d'athées, de matérialistes, de déistes, etc., et que tout l'univers est d'accord sur la religion. D'où viennent donc toutes ces différentes sectes? D'où vient cette diversité d'opinions parmi les hommes en matière de religion? S'ils adoptent tous les mêmes principes, ils doivent tous en tirer les mêmes conséquences; de ce principe qu'ils adoptent tous, que la ligne droite est la plus courte de toutes celles qu'on peut tirer entre deux points, l'Asiatique comme l'Européen, le matérialiste comme le chrétien, concluent que deux côtés de tout triangle pris ensemble sont plus grands que le troisième. Ils concluraient donc les mêmes vérités de religion, s'ils adoptaient tous les mêmes principes: cependant leurs conséquences sont diamétralement opposées, leurs principes ne le sont donc pas moins. Ils se prétendent tous néanmoins avoués de la raison: que conclure de là? Sinon que leur prétention est vaine, et que la raison n'est ni compétente ni suffisante pour découvrir et fixer les vérités de la religion.

La première perfection est de ne se tromper jamais, mais elle n'appartient qu'à Dieu; la seconde est d'avouer qu'on s'est trompé et de revenir de son erreur, c'est celle qui convient à l'homme, mais elle n'est pas du goût de l'amour-propre. L'officier ne sachant plus par où s'y prendre pour soutenir la suffisance de la raison, et voulant néanmoins paraître répondre quelque chose, me dit que je ne prouvais la nécessité de la révélation que par des arguments indirects et négatifs. Il obtint ce qu'il désirait. Quelques personnes de la compagnie eurent entrevoir dans l'idée confuse que ces deux termes occasionnaient dans leur esprit une espèce de réponse. J'eus beau dire que dans une alternative nécessaire, lorsqu'on détruit sans ressource un des membres, on établit inévitablement l'autre; que nous étions déjà convenus que l'homme ne peut découvrir la religion que par une de ces deux voies, la raison ou la révélation; et qu'ainsi l'insuffisance de la raison étant démontrée, la nécessité de la révélation était par là même établie. Y a-t-il en effet de moyen plus victorieux contre les déistes? Pourquoi rejettent-ils la révélation? C'est parce qu'ils se persuadent que la raison suffit pour découvrir le vrai culte de Dieu. Il faut donc, bon gré mal gré, qu'ils conviennent que, si la raison ne suffit pas, la révélation sera nécessaire. Or je venais de prouver sans réplique que la raison ne suffit pas. Fallait-il, que je prouvasse encore que la révélation

est nécessaire? Je veux transporter ce corps d'un lieu à un autre: ou mes forces me suffisent, ou j'ai besoin de quelque secours. Je me convaincs par ma propre expérience que mes forces ne sont pas suffisantes pour ce transport: faut-il, pour être convaincu que j'ai besoin de quelque secours, que je prouve directement et positivement la nécessité de ce secours? N'est-elle pas invinciblement prouvée par l'insuffisance de mes forces? La dame qui avait engagé la conférence sentit bien que cette réponse de l'officier n'était qu'une vaine échappatoire; mais pour lui ôter tout prétexte d'incrédulité, elle voulut que je misse sur le papier quelques preuves directes et positives de la nécessité d'une révélation. C'est le sujet du premier écrit suivant. J'avertis seulement, que la conférence avec l'officier n'alla pas plus loin, parce qu'un homme de robe, qui était présent, voulut y entrer, et que me tirant à part, il m'alla jeter sur des objections triviales au sujet des mystères, de la prédestination, de la grâce, etc. C'est ce qui donna lieu à la remarque que je fais là-dessus dans le préambule, que l'officier a eu tort de prendre pour lui, et dont l'homme de robe n'aurait point été offensé, parce qu'il ne fit que me rapporter ces objections des déistes, sans rien dire qui pût me faire soupçonner qu'il le fût.

Mon premier écrit ayant été communiqué à l'officier, je n'en entendis plus parler durant les douze ou quinze jours que je fus sur les lieux; mais peu de temps après que je fus arrivé à Toulon, la dame m'envoya par la poste le second écrit, qui est la réponse de l'officier à mon premier écrit. Je travaillai aussitôt à sa réfutation; et c'est le sujet du troisième écrit, qui, pour des raisons qu'il serait inutile de détailler ici, n'a pas encore été communiqué à l'officier.

Je m'étais persuadé que cet officier devait être géomètre; et comme la méthode géométrique est la plus propre à porter la lumière dans l'esprit et à le convaincre, comme d'ailleurs elle est sèche, concise, et n'est pas susceptible de figures et autres ornements du discours, qu'on pourrait prendre pour des déclamations, je l'avais employée dans mon premier écrit. On verra dans la réponse de l'officier quelle a été ma méprise. J'ai pu avoir affaire à un géomètre, mais à coup sûr, je n'ai pas trouvé un esprit géométrique, non plus qu'un métaphysicien, ni un logicien. Il faudrait pourtant l'être, quand on se mêle de combattre la religion; car elle a des preuves qu'il faut détruire, et on ne peut le faire sans une bonne provision de logique et de métaphysique: ou plutôt avec ces provisions, il n'est personne qui puisse la combattre de bonne foi. La logique surtout n'est pas le fort des incrédules, et je ne suis pas le premier à remarquer que ces panégyristes perpétuels de la philosophie n'ont rien moins que l'esprit philosophe. Quoi qu'il en soit, en en jugera par les trois écrits suivants.

PREMIER ÉCRIT.

Vous m'ordonnez, Madame, de jeter sur le papier quelques raisons démonstratives de la vérité de la religion chrétienne, et vous vous en promettez un heureux succès à l'égard d'une personne à qui vous vous intéressez. Je vous obéis, Madame; et si cette personne, que vous croyez purement déiste, l'est en effet, j'ose espérer qu'avec un esprit juste et de la bonne foi, elle sera convaincue de son égarement.

Ce qui me fait douter que cette personne soit purement déiste, c'est un mot qu'elle vous a lâché, dites-vous en passant, et qui donne lieu de soupçonner qu'elle ne croit pas que Dieu soit offensé par les injustices des hommes. *Si tant est*, a-t-elle dit, *que l'homme puisse offenser Dieu*. Ce n'est pas là le déisme, mais c'est l'épicurisme. Epicure admettait des dieux sans providence, qui ne se mêlaient point de nos affaires, et n'étaient ni offensés par les crimes des hommes, ni honorés par leurs hommages. *Ce n'est pas là mon Dieu*, dit un déiste (100). Vous voyez par là, Madame, que j'entreprendrais un ouvrage inutile, si j'alléguais à un épicurien des raisons qui ne doivent être employées que contre un déiste. Néanmoins, comme c'est assez l'ordinaire de ceux qui ont eu le malheur de secouer le joug de la religion, de n'être pas conséquents, il pourrait bien se faire que la personne en question ne s'aperçût pas de la contradiction qu'il y a, d'une part, à reconnaître avec les déistes la nécessité d'un culte de Dieu, et à prétendre, d'autre part, que Dieu n'est point offensé lorsque l'homme refuse de lui rendre ce culte.

Quoi qu'il en soit, Madame, je ne puis juger des sentiments de cette personne que par ce que je lui ai entendu dire moi-même; et, comme elle convint avec moi d'un principe adopté par tous les déistes partisans de la religion naturelle, je dois la croire dans leur système. Je partirai donc de ce principe pour prouver la nécessité d'une révélation. Permettez seulement, Madame, que j'écarte quelques mauvaises chicanes que les déistes sont accoutumés à nous faire.

Leur usage est, dès qu'on veut entrer en matière avec eux, de nous proposer des difficultés contre les mystères, et surtout contre ceux qui regardent le salut des hommes, l'éternité des peines, la nécessité de la grâce, la prédestination, etc. Mais il n'y a point de justesse d'esprit dans ce procédé : Si un homme qui n'aurait aucune teinture des mathématiques, ou n'en aurait qu'une idée très-superficielle, venait me proposer des objections contre la nature et les propriétés de la parabole, ou de l'ellipse, et exigeait que, sans établir auparavant les vérités géométriques qui servent à la démonstration de ces propriétés des courbes, je

répondisse à ses objections; je garderais un profond silence, et je ne perdrais pas mon temps à raisonner avec un homme qui renverserait ainsi toute méthode. C'est ce que font assez volontiers les déistes; ils ne veulent point voir que la vérité des mystères, par rapport à nous, dépend de la vérité de la révélation qui en a été faite; que nous ne nous sommes jamais engagés à prouver l'accord des mystères avec les lumières présentes de notre raison; et que l'unique point que nous nous chargeons de leur démontrer, n'est pas que les mystères sont évidents, mais seulement qu'ils ont été révélés par l'envoyé d'un Dieu qui ne peut nous tromper. Nous n'avons pas besoin qu'ils nous apprennent que les mystères sont impénétrables à notre raison présente. Nous le savons aussi bien qu'eux, et il ne faut rien moins qu'une révélation aussi évidemment prouvée, que celle que Dieu en a faite par Jésus-Christ pour nous obliger à les croire. Mais aussi les déistes doivent nous accorder que, s'il est une fois démontré que Jésus-Christ, qui nous a révélé ces mystères, est l'envoyé de Dieu, il est déraisonnable, pour ne rien dire de plus fort, de rejeter ces mystères, et d'exiger que nous en montrions l'accord avec la raison.

Toute notre controverse avec les déistes ne doit donc rouler que sur l'unique point de la mission divine de Jésus-Christ. Ce point une fois établi, toute la religion chrétienne s'ensuit, comme elle s'éroule si ce point fondamental est une fois renversé. Ainsi, Madame, si la personne en question veut s'écarter de ce point de controverse, et se jeter dans des difficultés sur les vérités révélées, il n'y a plus moyen de rien établir contre elle, et j'abandonne la dispute.

Outre le vice de la méthode des déistes, dont je viens de parler, vice qui provient du défaut de justesse dans l'esprit, il en est un autre qui vient du cœur, et quoique je sois fort éloigné d'en soupçonner la personne dont il s'agit, je dois pourtant en dire un mot, parce que je l'ai remarqué dans plusieurs déistes, et que j'ai été forcé de les en convaincre (101). Ces gens-là, pour la plupart, ne tiennent à rien; vous posez avec eux un principe; l'évidence les force à l'adopter; mais sitôt qu'ils entrevoient les conséquences qu'on en tire contre eux, ils reviennent sur leurs pas, et n'admettent plus le principe. Je ne puis accorder ce procédé avec la bonne foi. Serait-ce donc la haine de la religion qui les rendrait si peu délicats? Ils se piquent néanmoins de probité; mais l'honnête homme ne doit-il pas l'être en matière de religion, comme en toute autre chose?

Après ce préambule, Madame, j'entre en matière, et, comme il s'agit de convaincre, je vais employer la méthode géométrique.

(100) *Les Mœurs*, 1^{re} part., pag. 37.

(101) Je ne m'attendais pas, en écrivant ceci, que

l'auteur du second écrit grossirait le nombre de ceux que j'en ai convaincus.

SUPPOSITION OU DEMANDE.

Les déistes proprement dits admettent un Dieu, ou un Etre suprême, qui exige de nous un culte quelconque, qui nous est prescrit par la religion naturelle.

PREMIÈRE DÉFINITION.

Le culte de Dieu est un hommage que la créature raisonnable rend à la divinité.

SECONDE DÉFINITION.

Cet hommage consiste à observer les lois que Dieu nous impose, c'est-à-dire, à faire ce que Dieu veut que nous fassions pour lui plaire.

COROLLAIRE.

Donc connaître le vrai culte de Dieu, c'est connaître certaines volontés de Dieu; c'est connaître ce que Dieu veut que nous fassions pour lui plaire.

PRINCIPE.

Le meilleur usage que l'homme puisse faire de son esprit, c'est de découvrir quel est le culte que l'Etre suprême exige de lui. Il n'est dans l'ordre que lorsque après l'avoir découvert, il honore Dieu comme il veut être honoré; et comme rien ne doit tant intéresser l'homme que le soin de plaire à Dieu, il est d'une importance extrême pour lui de connaître la vraie religion, dans laquelle seule on peut plaire à Dieu.

Ce principe est établi par un fameux déiste (102), et avoué de tous les autres; et, comme je l'adopte dans tous ses points, il doit nous tenir lieu d'axiome. Il renferme d'ailleurs tout ce que nous venons d'établir. Car si le meilleur usage que l'homme puisse faire de son esprit, selon les déistes, c'est de découvrir quel est le culte que l'Etre suprême exige de lui; j'ai donc eu raison d'établir pour *demande*, que les déistes admettent un Dieu qui exige de nous un culte quelconque. Si l'homme n'est dans l'ordre, selon les déistes, que lorsqu'après avoir découvert quel est ce culte, il honore Dieu comme il veut être honoré; j'ai donc eu raison de définir le culte de Dieu, ce que Dieu veut que nous fassions pour lui plaire. Enfin si, selon les déistes, il est d'une importance extrême pour l'homme de connaître la vraie religion, parce que ce n'est que dans elle seule qu'on peut plaire à Dieu; j'ai donc eu raison de mettre en *corollaire* que, connaître le vrai culte de Dieu ou la vraie religion, c'est connaître ce que Dieu veut que nous fassions pour lui plaire.

LEMME PREMIER.

Les volontés d'autrui, et surtout de Dieu, ne peuvent nous être connues que par un témoignage pris hors de nous.

Il nous est impossible de connaître les ordres du roi, si le roi ne nous les signifie, ou par le ministère de la parole, ou par le moyen de l'écriture, ou par l'entremise de son ministre, ou enfin par tout autre moyen

pris hors de nous. S'il tient ses volontés concentrées en lui, sans les manifester par un signe extérieur, la voie du raisonnement nous est absolument inutile pour les découvrir. Cette voie ne peut avoir lieu que pour examiner et discerner, si le roi a véritablement parlé, si l'édit qu'on nous présente comme de lui, est authentique et non supposé; si celui qui se porte pour son ministre l'est véritablement. Ainsi, la voie du raisonnement suppose nécessairement la manifestation extérieure des volontés du roi; ôtez cette manifestation extérieure, il serait aussi inutile que ridicule de se livrer à des raisonnements pour découvrir les volontés intérieures du roi.

Il en est à plus forte raison de même de Dieu, dont les pensées sont infiniment éloignées des nôtres. Il serait aussi inutile que ridicule de nous embarquer dans la voie du raisonnement, pour tâcher de deviner quelles sont ses volontés intérieures, qu'il ne nous aurait pas manifestées par quelque signe intermédiaire. Il nous est impossible de les connaître, s'il ne nous les manifeste, ou immédiatement par lui-même ou par le ministère d'un envoyé. En un mot, les lois de Dieu, comme de tout autre législateur, n'obligent qu'autant qu'elles sont connues; elles ne sont connues qu'autant qu'elles sont intimées; et elles ne sont intimées, qu'autant qu'elles sortent du secret où le législateur les tenait avant qu'il les intimât, et qu'elles parviennent à l'esprit de ceux à qui elles sont intimées. Or c'est cette intimation, cette manifestation, que l'on nomme révélation.

LEMME SECOND.

La révélation immédiate ne peut point être la voie que Dieu a choisie pour manifester ses volontés au genre humain.

Car cette voie est sujette aux mêmes inconvénients que la voie du raisonnement. En effet, si Dieu, par impossible, avait laissé aux hommes le soin de découvrir par la voie du raisonnement quelles sont ses volontés, ce serait une confusion, une tour de Babel, que le genre humain; chacun s'imaginerait mieux raisonner que les autres, et il y aurait autant de cultes différents que de raisonneurs. Les déistes et les autres incrédules en sont la preuve. Il en serait de même de la révélation immédiate: chacun alléguerait la sienne, et serait exposé à prendre pour des vérités révélées les illusions de son propre esprit.

La nécessité d'une révélation faite par le ministère d'un envoyé de Dieu, se trouve démontrée par tout ce que nous venons d'établir. Soit donc le

THÉORÈME PREMIER :

Le vrai culte de Dieu ne peut nous être connu que par la révélation.

DÉMONSTRATION.

Le vrai culte de Dieu est ce que Dieu veut

(102) Voyez les *Preuves de la religion* par M. l'abbé François, tom. III, sect. 5, ch. 2, pag. 108.

que nous lassions pour lui plaire; et connaître ce culte, c'est connaître certaines volontés de Dieu (par la 2^e défin. et le coroll.) Or (par le 1^{er} lemme) les volontés de Dieu ne peuvent nous être connues que par la révélation; donc le vrai culte de Dieu ne peut nous être connu que par la révélation. Ce qu'il fallait démontrer.

THÉORÈME SECOND.

Le ministère d'un envoyé est la seule voie que Dieu ait choisie, pour nous révéler son vrai culte.

DÉMONSTRATION.

(Par la démonstration précédente) le culte de Dieu ne peut nous être connu que par la révélation; et (par le 1^{er} lemme) cette révélation doit être faite, ou immédiatement à chaque homme, ou par le ministère d'un envoyé à tout le genre humain. Or (par le 2^e lemme) la révélation immédiate ne peut point être la voie que Dieu a choisie pour nous révéler son vrai culte; donc, le ministère d'un envoyé est la seule voie que Dieu ait choisie pour nous révéler son vrai culte. Ce qu'il fallait démontrer.

SCOLIE.

Si j'entreprenais un Traité de la religion, on voit bien qu'après avoir établi ces vérités, il ne me serait pas difficile de pousser plus loin mes conséquences, et de démontrer par les faits, que Jésus-Christ est cet envoyé, par le ministère duquel Dieu nous a révélé son vrai culte. C'est de quoi pourra se convaincre très-facilement tout homme qui, ayant l'esprit juste et le cœur droit, ne craindra point la vérité, et ne haïra point la religion. Je me contente d'avoir mis la personne en question sur les voies. Il sultit de parler à demi mot aux personnes d'esprit.

FIN.

Voici la réponse de l'officier, qui parle de lui-même d'abord à la troisième, et ensuite à la première personne.

SECOND ÉCRIT,

OU RÉPONSE A L'ÉCRIT PRÉCÉDENT.

J'ai communiqué à la personne que vous savez, mon Tr. R. P., la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Il est extrêmement reconnaissant des soins que vous voulez bien prendre pour l'éclairer. Il admire les traits brillants de votre éloquence; mais sa raison, dit-il, ne se rend point à une pompeuse déclamation (103), et ne saurait admettre que des preuves qui forcent sa conviction. Voici le précis des objections qu'il fait à votre lettre.

Supposé que Dieu veuille un culte, il veut un culte intérieur: il exige un cœur pur, pénétré de son immensité, et non des genuflexions et autres actes extérieurs, pu-

rement matériels, indifférents par eux-mêmes, et qui ne lui sont pas plus agréables que la plate monotonie de *Laudes* ou de *Primes*. Il prétend que la distinction ingénieuse que vous faites de l'épicurisme ou (104) du déisme est totalement inutile à l'objet que vous vous proposez. Prouvez la vérité et la nécessité de la révélation: vous pulvériserez tous les systèmes, et l'on se rend à la force de vos arguments.

Il convient avec vous qu'il est des vérités si compliquées que l'on ne peut les apercevoir sans être prévenu des vérités primitives qui seules en peuvent faciliter l'intelligence; mais il ne soupçonne pas que vous puissiez croire qu'elles soient impénétrables à ceux qui veulent se donner le soin de s'en instruire. Il regarde d'ailleurs comme captieuse et hors de place la comparaison que vous faites des vérités de la religion avec les vérités mathématiques. On ne peut sans crime négliger de s'instruire de ses devoirs, soit envers les hommes, soit envers Dieu, et l'on peut ignorer la nature et les propriétés de l'ellipse et de la parabole, sans en être moins galant homme. Il croit que Dieu a donné à tous les hommes les connaissances nécessaires tant pour leur conduite physique que morale: il a voulu mettre le travail au-devant de celles qui ne sont point essentielles: la route en est difficile, mais libre à ceux qui veulent l'entreprendre. Un ignorant ne s'avisera pas de contester les propriétés des courbes: il se contentera de répondre qu'il les ignore ou ne les conçoit pas, mais elles seront reçues unanimement de tous les savants géomètres. Il doute que, dans les prétendues vérités comparées, l'on trouvât autant d'uniformité entre les théologiens.

Il ne s'est point flatté de l'espérance que vous lui prouveriez l'accord des mystères avec les lumières de la raison: il se contenterait à moins, et n'y regarderait pas de si près, si l'on voulait le dissuader qu'ils y sont contradictoires. Bien loin de chercher une échappatoire pour éluder la force de vos preuves, l'idée qu'il s'est formée de vos lumières et de votre candeur le ferait passer sur bien des choses qui pourraient souffrir discussion. Mais, entre nous, mon R. P., croyez-vous vos arguments bien concluants?

Vous faites un écart, et même plusieurs, sur le vice de la méthode dont se servent les déistes dans la dispute. Cela n'est point philosophique, et sent le style oratoire: l'habitude de l'éloquence vous rend ce style familier. Mais ici il n'est point question de dispute: l'on ne vous objecte rien. Il s'agit d'établir votre principe et de le prouver, non par des images vives et par les foudres d'une éloquence brillante, par des autorités et par autres béatilles spirituelles, appelées vulgairement preuves de prédicateur; mais

(103) C'est commencer de bonne heure à battre la campagne: on sent ces traits brillants d'éloquence et cette pompeuse déclamation qu'il dit admirer

dans l'écrit précédent?

(104) Il fallait *et*, au lieu d'*ou*.

par un raisonnement suivi et concluant, qui puisse éclairer et convaincre la raison.

Il néglige de vous faire remarquer que vous auriez pu supprimer quelques traits qu'on pourrait soupçonner un peu trop vifs, qu'il suppose que la chaleur de votre zèle a laissés échapper à votre délicatesse, et que votre politesse eût rayés, si elle les eût aperçus.

Après ce préambule, il entre en matière, et comme il n'est pas convaincu, il se sert de votre méthode pour sa réponse

SUPPOSITION OU DEMANDE.

Les déistes admettent un culte, il en convient, tel qu'il l'a expliqué ci-dessus.

DEFINITION.

Le culte est un hommage que la créature rend à la Divinité.

Cet hommage consiste à pratiquer ce que nous pouvons croire qu'il (105) exige de nous : et ce qu'il exige, sans contredit, est que nous dirigions toutes nos actions au plus grand bien du genre humain.

COROLLAIRE.

Donc en dirigeant ses actions conformément à ce principe établi, on remplit ce que Dieu exige de nous.

PRINCIPE.

Le meilleur usage que l'homme puisse faire de sa raison, c'est de tâcher de découvrir ce que Dieu exige de lui et agir conséquemment aux idées qu'il s'en sera formées. Il nous a donné la raison qui est une faculté purement spirituelle, l'action immédiate et essentielle de l'âme pour juger des choses spirituelles par rapport à nos devoirs envers lui et à notre véritable félicité. Est-ce sur des livres et des discours humains, sur du papier barbouillé, sur de l'air agité, qu'on ne peut consulter que par les sens, qu'il faut se fonder, ou sur des vérités métaphysiques et sur les conséquences que la raison en tire? Ces réflexions le conduisent à conclure, contre ce que vous avez avancé dans votre lemme 1^{er}, que les volontés de Dieu ne peuvent nous être connues que par un témoignage pris dans nous.

ARGUMENT DÉMONSTRATIF.

Les choses purement spirituelles entre des êtres purement spirituels ne peuvent se traiter que par des opérations purement spirituelles. La religion est une chose purement spirituelle entre des êtres purement spirituels. Donc la religion ne peut se traiter que par des voies purement spirituelles. Or, jeter les yeux sur des livres, prêter l'oreille à des discours ne sont point des opérations purement spirituelles. Donc la religion ne peut se traiter par des livres et des discours.

Les rois, dites-vous, mon R. P., ne peuvent faire connaître leurs volontés que par la parole, par l'écriture ou par le ministère de

leur envoyé : s'ils tiennent leurs volontés concentrées en eux, sans les manifester par un signe extérieur, la voie du raisonnement nous est absolument inutile pour les découvrir. Les rois, ainsi que les autres hommes, sont un composé mixte : ils ne peuvent parler à l'entendement que par la voie des sens; ils n'ont pas d'autres moyens de communiquer leurs idées. Les signes intermédiaires que les rois emploient pour faire connaître leurs volontés sont aussi mixtes et tiennent quelque chose du spirituel, par les sens que les hommes ont attachés aux paroles : et comme l'esprit de l'homme est uni à une machine matérielle, ces écrits, ces paroles sont propres au commerce qu'ils ont ensemble; mais, à l'égard de Dieu, qui est absolument spirituel, ils ne doivent mettre en usage que leur esprit purement spirituel, comme ils ne se servent que de la partie purement matérielle quand ils ont affaire aux corps purement corps. On pousse une pierre pour la remuer, on ne lui fait pas un compliment. Nous sommes entre les êtres purement spirituels et les êtres purement corporels : nous devons mettre en œuvre notre esprit, quand nous avons affaire aux esprits; notre corps, quand nous avons affaire aux corps, et l'un et l'autre, quand nous avons affaire aux hommes. Il en est de même de Dieu à l'égard des créatures intelligentes : il agit spirituellement sur l'âme humaine; il l'instruit par le moyen de la raison, de la connaissance, de l'ordre et des vérités réelles, nécessaires, éternelles. Pour achever de prouver la faiblesse de la comparaison employée, j'ajoute (106) encore cette réflexion :

ARGUMENT DÉMONSTRATIF.

Les moyens sont proportionnés aux qualités de celui qui les emploie. Des livres et des discours de la bouche des hommes ne sont pas des moyens d'instruire les hommes des volontés de Dieu, proportionnés à ses qualités : donc des livres et des discours de la bouche des hommes ne sont point des moyens dont Dieu s'est servi et se sert pour instruire les hommes de ses volontés. Je mets cette vérité dans un nouveau jour.

THÉORÈME.

La justesse des moyens doit être proportionnée à l'importance de la fin.

Non-seulement l'être parfait, mais le moindre des hommes apporte des précautions à mesure que le but qu'il se propose est de conséquence : un fou même prend plus garde à sa tête qu'à sa main; et on ne niera pas que la vie animale et la propagation de l'espèce soient infiniment moins de conséquence que la vie spirituelle, qui consiste à adorer son Créateur et à suivre ses lois. Il faut donc que les moyens pour vivre de cette vie spirituelle soient au moins aussi sûrs et aussi faciles que ceux pour

(105) Il fallait mettre qu'elle, la Divinité, ce que Dieu exige de nous.

(106) L'auteur oublie ici qu'il doit faire parler un

entremetteur, et continuer de se tenir derrière le rideau.

entretenir la vie animale et perpétuer l'espèce. Comparons-les : ceux de la vie animale sont clairs, évidents et faciles ; nous y sommes même invités par le plaisir ; ils sont infailibles et sans équivoque ; chacun les a en soi, sans science, sans yeux, sans oreilles, sans besoin d'interprète, qu'il faille chercher et payer ; ceux que les religieux proposent sont de toutes les choses les plus difficiles, les plus rebutants, les plus incertains, et sur lesquels les disputes sont éternelles, dont il y a cent décisions différentes, qui sont pour la plupart contradictoires.

Je pourrais pousser plus loin mes arguments ; mais la brièveté que je me suis prescrite, et l'intelligence de ceux à qui je parle, me dispensent de développer davantage mon système. Les propositions que j'avance me paraissent si claires et si bien prouvées, qu'on peut s'en convaincre pour peu d'attention qu'on y donne.

FIN.

L'auteur ayant fait tenir l'écrit qu'on vient de lire à la dame qui nous avait mis aux prises, elle me l'envoya à Toulon, m'exhortant à le réfuter. Je sacrifiai mon jugement au sien, et je lui fis tenir quelque temps après s'écrit suivant.

TROISIÈME ÉCRIT,

OU RÉFUTATION DE L'ÉCRIT PRÉCÉDENT.

J'ai reçu, Madame, l'écrit qu'on vous a prié de me faire tenir. Il est divisé en deux parties : la première contient de menus reproches que l'auteur me fait et qu'il appelle objections contre ma lettre ; la deuxième contient des raisonnements que l'auteur croit être démonstratifs de son système. Je diviserai la réfutation que j'ai l'honneur de vous adresser en trois sections. Dans la première, je répondrai aux reproches ; dans la seconde, j'examinerai les raisonnements de l'auteur ; et dans la troisième, je donnerai des preuves convaincantes de la nécessité d'une révélation.

SECTION PREMIÈRE.

Réponse aux reproches.

I. L'auteur prétend que la distinction ingénieuse que je fais de l'épicurisme et du déisme, est totalement inutile à l'objet que je me propose. « Prouvez, me dit-il, la vérité et la nécessité de la révélation ; vous pulvériserez tous les systèmes, et l'on se rend à la force de vos arguments. »

Réponse. — C'est comme si l'on disait à un général d'armée : *La distinction ingénieuse que vous faites d'une armée de terre et d'une flotte est totalement inutile à l'objet que vous proposez : Battez les ennemis, vous reporterez la victoire, et ils seront forcés à demander la paix.* Je conviens avec l'auteur que la vérité et la nécessité de la révélation étant une fois bien prouvée, tous les systèmes antichrétiens sont pulvérisés ; mais comme les athées, les épicuriens et les

déistes la combattent par des principes différents, les preuves que l'on emploie contre eux doivent être relatives à leurs différents principes, autrement on tomberait dans le défaut de mettre en thèse ce qui est en question. J'étais bien assuré que l'auteur n'était pas athée ; aussi n'ai-je pas donné des preuves de l'existence de Dieu, pour passer ensuite à celles de la révélation, comme il eût fallu le faire à l'égard d'un athée : mais j'avais lieu de douter s'il était épicurien ou déiste. Comment faire donc pour lui montrer d'une part que je ne prétendais argumenter que contre un homme qui m'avait paru déiste ; et d'autre part, que s'il était épicurien, je reconnaissais que ma batterie n'était pas dressée contre un épicurien ? Le plus court et le plus poli était de distinguer, comme j'ai fait, l'épicurisme du déisme, non par une distinction ingénieuse prise dans ma tête, mais par les principes contradictoires de ces deux systèmes ; et de déclarer ensuite, comme je l'ai aussi fait, que mon but n'était que d'attaquer le déisme ou de ne prouver la révélation qu'à un homme qui reconnaissait déjà l'obligation d'un culte. Ce premier reproche de l'auteur est donc déplacé.

II. L'auteur poursuit (107) : « Je conviens avec vous qu'il est des vérités si compliquées, que l'on ne peut les apercevoir sans être prévenu des vérités primitives, qui seules peuvent faciliter l'intelligence (de ces vérités compliquées) ; mais je ne soupçonne pas que vous puissiez croire qu'elles sont impénétrables à ceux qui veulent se donner le soin de s'en instruire. »

Réponse. — Non, sans doute, je ne crois pas que les vérités compliquées de mathématique soient impénétrables à ceux qui veulent se donner le soin de s'en instruire ; mais je soutiens que tant que leur esprit ne sera pas prévenu des vérités primitives, qui seules peuvent en faciliter l'intelligence, ils ne pourront les concevoir. L'auteur me l'accorde, et cela me suffit pour justifier la comparaison que j'ai faite des mystères avec les vérités compliquées de mathématique. Les mystères tiennent à des vérités primitives, dont Dieu ne nous réserve la connaissance que pour l'autre vie ; comme les vérités compliquées de mathématique tiennent à des vérités précédentes qu'on ne peut connaître que par l'étude des éléments d'Euclide. Comme donc celui qui ignore les éléments d'Euclide aurait tort de traiter de chimères les vérités compliquées de mathématique, par cette seule raison qu'il ne les conçoit pas, de même les déistes, qui ignorent aussi bien que nous les vérités primitives auxquelles les mystères tiennent, ont tort de les traiter de fables, par cette seule raison qu'ils ne les conçoivent pas. Ma comparaison ne dit rien de plus. Si la connaissance des éléments d'Euclide ne nous était réservée que pour l'autre vie, comme la connaissance des principes auxquels les

(107) Je rends ses paroles à la première personne pour la clarté du discours.

mystères tiennent nous y est réservée, les vérités compliquées de mathématique ne nous seraient pas moins impénétrables en cette vie que les mystères. Le point de la différence est donc en ce que, pouvant en cette vie connaître les éléments d'Euclide, les vérités compliquées de mathématique ne sont impénétrables aux ignorants que par supposition et attendu l'ignorance où ils sont des éléments d'Euclide; au lieu que ne pouvant connaître que dans l'autre vie les principes d'où la vérité des mystères dérive, ces mystères nous sont absolument impénétrables en cette vie. Mais ce n'est pas là-dessus que roule ma comparaison.

Cependant l'auteur continue en ces termes : « Je regarde comme captieuse et hors de place la comparaison que vous faites des vérités de la religion avec les vérités mathématiques. On ne peut sans crime négliger de s'instruire de ses devoirs, soit envers les hommes, soit envers Dieu, et l'on peut ignorer la nature et les propriétés de l'ellipse et de la parabole, sans en être moins galant homme. »

Réponse. — On peut aussi, sans être moins galant homme, donner à gauche. C'est ce que fait ici l'auteur. Les vérités de la religion qui nous prescrivent nos devoirs, soit envers les hommes, soit envers Dieu, sont des vérités pratiques que l'on nomme *préceptes*; et moi, je parle des vérités spéculatives de la religion, que l'on appelle *mystères*. Ce sont ces mystères, et non pas les préceptes, que je compare avec les vérités mathématiques. L'auteur brouille donc ses idées et sa critique ne porte sur rien.

Il ajoute : « Je crois que Dieu a donné à tous les hommes les connaissances nécessaires tant pour leur conduite physique, que morale. »

Réponse. — Tellement c'est une vérité innée, que nous ne tirons pas de notre propre fonds la connaissance de nos devoirs, soit envers les hommes, soit envers Dieu, et que nous ne l'avons que parce que Dieu nous la donne, que l'auteur est forcé d'en convenir! Or ce don, cette communication, cette intimation que Dieu nous fait de ses préceptes, c'est ce que tous les hommes appellent avec moi révélation. L'auteur a-t-il bonne grâce de me défier, comme nous l'avons vu ci-dessus, de prouver la vérité et la nécessité de la révélation, tandis que peu de lignes après il est forcé de l'établir lui-même?

Il continue : « Dieu a voulu mettre le travail au devant de celles (les connaissances) qui ne sont point essentielles. La route en est difficile, mais libre à ceux qui veulent l'entreprendre. »

Réponse. — Cela ne porte sur rien. Oui, pour être bon géomètre, par exemple, il en coûte du travail, auquel personne n'est forcé.

L'auteur finit tout ce discours par ces paroles : « Un ignorant ne s'aviserait pas de contester les propriétés des courbes : il se contentera de répondre qu'il les ignore, ou

ne les conçoit pas ; mais elles seront reçues unanimement de tous les savants géomètres, et ce sans contestation. Je doute que, dans les prétendues vérités comparées, l'on trouvât autant d'uniformité entre les théologiens. »

Réponse. — A la bonne heure, qu'un ignorant, à qui l'on parlera des propriétés des courbes, se comporte aussi sagement que l'auteur le dit : il fournira aux déistes un bon modèle de la façon dont ils doivent se comporter, quand on leur parle des mystères. Mais n'est-il pas vrai que, s'il traitait les propriétés des courbes de prétendues propriétés, par cette seule raison qu'il ne les conçoit pas actuellement, il se comporterait d'une manière peu sensée? Eh bien, je dis de même, que celui qui traite les mystères de prétendues vérités, par cette seule raison qu'il ne les conçoit pas actuellement, ne se comporte pas plus sagement. La raison en est que Dieu ne révèle point des vérités prétendues, mais des vérités réelles; et qu'ainsi, avant que de traiter les mystères de prétendues vérités, il faut s'être bien assuré que Dieu ne les a pas révélés. Au reste, c'est sans doute aux Hottentots que l'auteur veut faire croire que, parmi les théologiens catholiques qui sont les sens dignes de ce nom parce qu'ils ne prennent pour guide que la révélation, il n'y a pas la même uniformité touchant les mystères que parmi les savants géomètres touchant les propriétés des courbes. Ce qu'on croit à Paris sur la Trinité, l'Incarnation, l'Eucharistie, etc., on le croit à Rome, à Vienne, à Madrid et dans toute l'Eglise; et ce sans contestation.

III. L'auteur dit : « Je ne me suis point flatté que vous me prouveriez l'accord des mystères avec les lumières de la raison : je me contenterais à moins et n'y regarderais pas de si près, si l'on voulait me dissuader qu'ils y sont contradictoires. Bien loin de chercher une échappatoire pour éluder la force de vos preuves, l'idée que je me suis formée de vos lumières et de votre candeur me ferait passer sur bien des choses qui pourraient souffrir discussion. »

Réponse. — Ne dirait-on pas que, dans mon premier écrit, j'ai laissé à l'écart l'unique objet que je m'y proposais, savoir : de prouver la nécessité d'une révélation pour connaître le vrai culte de Dieu, et que je n'ai fait que battre la campagne pour prouver qu'on a tort de nier les mystères? Si les remarques préliminaires que j'ai faites sur le vice de la méthode des déistes dans la dispute, vice dont je croyais l'auteur exempt, sur l'assurance qu'on m'avait donnée de la justesse de son esprit; si, dis-je, ces remarques n'étaient pas de son goût, il n'avait qu'à les laisser pour ce qu'elles sont, et passer tout d'un coup au corps de l'ouvrage, qui ne commence proprement qu'à la supposition ou demande que j'établis. Il semble que l'auteur soit fâché que j'aie débarrassé notre dispute d'une foule de mauvaises chicanes, qu'à l'exemple des autres

déistes, il avait peut-être dessein de me faire sur les mystères, et que j'aie réduit toute la question à la nécessité d'une révélation. Mais puisqu'il en revient toujours aux mystères, je suis obligé de lui dire que la différence qu'il met entre prouver l'accord des mystères avec les lumières de la raison, et montrer qu'ils n'y sont pas contradictoires, ne présente à l'esprit aucune idée claire et distincte. Prouver que les mystères sont d'accord avec la raison, c'est prouver qu'ils ne la contredisent pas; et de même, prouver qu'ils ne la contredisent pas, c'est prouver qu'ils sont d'accord avec elle. Or il y a deux manières de le prouver : la première est de déduire les mystères de certaines vérités connues comme des conséquences de leurs principes, et cette manière n'est réservée que pour l'autre vie; car en celle-ci nous ne voyons qu'en énigmes, au lieu que dans l'autre nous verrons face à face; en celle-ci nous ne connaissons Dieu qu'imparfaitement, au lieu que dans l'autre nous le connaissons comme nous en sommes connus; en celle-ci Dieu nous laisse ignorer les vérités d'où les mystères dérivent, comme de leurs principes; au lieu que dans l'autre, où il ne s'agira plus de nous unir à Dieu par la foi, mais par la vision, nous connaissons clairement ces vérités et l'accord des mystères avec elles. La seconde manière de prouver que les mystères sont d'accord avec la raison, ou ne la contredisent pas, c'est de démontrer que celui qui est la raison souveraine, et qui ne peut rien révéler qui soit contradictoire avec ses propres lumières, nous a révélé ces mystères; et c'est ce que nous faisons par cet argument qui est très-simple: Tout ce que Dieu révèle est conforme à la raison, soit divine, soit humaine, soit de l'homme bienheureux, soit de l'homme voyageur. Or Dieu a révélé les mystères de la religion chrétienne: donc ces mystères sont conformes à la raison. Il n'y a que le fait de la révélation des mystères avancé dans la mineure qui puisse être attaqué; mais l'auteur doit convenir que si ce fait est une fois démontré, dès lors il est aussi démontré que les mystères sont conformes à la raison, quoiqu'ils soient au-dessus des lumières que la nôtre a présentement, et qui, n'étant pas infinies, peuvent sans doute augmenter. Il doit également convenir que c'est une mauvaise chicane de nous demander obstinément que nous prouvions l'accord des mystères avec les lumières présentes de notre raison, c'est-à-dire que nous prouvions que des mystères ne sont pas des mystères. Comme si pour être assuré qu'ils sont vrais et qu'il faut les croire, il ne suffisait pas de démontrer que Dieu les a révélés.

L'auteur, après m'avoir fait compliment sur mes lumières et ma candeur, ajoute: « Entre nous, mon R. P., croyez-vous vos arguments bien concluants? »

Réponse. — Je reconnais devoir une bonne partie de mes lumières à la politesse de

l'auteur, et pour répondre à sa politesse par un trait de candeur, je lui avouerai sincèrement que j'ai cru mes arguments très-concluants quand je les ai jetés sur le papier, et que je lui ai l'obligation de m'avoir confirmé dans cette idée par la réponse qu'il y a faite. C'est ce que nous verrons en détail dans la seconde section.

IV. L'auteur continue à me faire des reproches. « Vous faites un écart, me dit-il, et même plusieurs sur le vice de la méthode dont se servent les déistes dans la dispute. Cela n'est point philosophique et sent le style oratoire. L'habitude de l'éloquence vous rend ce style familier; mais ici il n'est point question de dispute, l'on ne vous objecte rien: il s'agit d'établir votre principe, et de le prouver, non par des images vives et par les foudres d'une éloquence brillante, par des autorités et par d'autres béatilles spirituelles, appelées vulgairement preuves de prédicateur, mais par un raisonnement suivi et concluant, qui puisse éclairer et convaincre ma raison. »

Réponse. — Comme dans mon premier écrit j'ai établi et prouvé, non pas mon principe, car un principe convenu de part et d'autre ne se prouve point, mais ma thèse, non par des images vives, ni par des foudres d'une éloquence brillante, ni par des autorités, ni par des béatilles spirituelles, ni par des preuves de prédicateur, quelle que soit l'idée qu'en a l'auteur, mais par des arguments serrés, concis et mis en ordre géométrique pour les rendre plus concluants, plus nerveux et plus convaincants, je pourrais mettre ce reproche de l'auteur au nombre des vaines déclamations. Cependant, comme il est visible qu'il a en vue mes remarques préliminaires, et qu'il les a confondues avec mes preuves, je suis obligé de le dé tromper. Je lui déclare donc que, depuis le commencement de mon premier écrit jusqu'à ces paroles: *Après ce préambule*, etc., tout est préambule; et que depuis ce titre: *Supposition ou demande*, jusqu'à cet autre titre: *Scholie*, tout est ou principe ou preuve. J'avoue que, quand j'ai fait mes remarques préliminaires sur le vice de la méthode des déistes dans la dispute, j'ai compté en avertir indirectement l'auteur, afin qu'il évitât d'y tomber. Je n'ai pas eu le bonheur de réussir; mes remarques l'ont choqué, et il est tombé dans le même défaut que j'avais reproché aux déistes; je veux dire que, voyant dans mon écrit les conséquences que je tire, en faveur de la révélation, du principe qu'il m'avait accordé dans notre entrevue, il a jugé à propos de revenir sur ses pas et de changer de principe. C'est ce que nous verrons en son lieu. Au surplus l'auteur annonce, dès le commencement de son écrit, qu'il va faire des objections à ma lettre. Ces objections faites, il entre en preuve de son sentiment. Si ce n'est pas là une dispute, il n'y en eut jamais; et néanmoins l'auteur me dit qu'ici il n'est point question de dispute: qu'on ne m'objecte rien, et qu'il s'agit d'établir mon

principe et de le prouver. Il veut donc avoir la liberté de m'objecter ce qu'il lui plaira, et m'ôtant celle de répondre à ses objections, me restreindre aux seules preuves de mes principes; autre vice de méthode, qui n'est rien moins que philosophique, et dont la remarque n'est rien moins qu'un écart.

V. Voici maintenant la fin du préambule de l'auteur : « Je néglige, me dit-il, de vous faire remarquer que vous auriez pu supprimer quelques traits qu'on pourrait soupçonner un peu trop vifs, que je suppose que la chaleur de votre zèle a laissé échapper à votre délicatesse, et que votre politesse eût rayés, si elle les eût aperçus. »

Réponse. — L'auteur m'aurait rendu un vrai service, s'il m'eût fait remarquer ces traits qui ont blessé sa délicatesse. S'ils eussent été personnels, aucun ménagement d'amour-propre ne m'aurait empêché de lui en faire réparation. Mais en trouve-t-on de cette espèce dans mon premier écrit? J'en appelle à tous ceux qui l'ont lu et qui le liront. J'ai dit dans un endroit que les déistes manquaient à la probité, lorsqu'ils nient les principes qu'ils ont accordés, pour étudier les conséquences qu'on en tire contre eux. C'est ce qui peut paraître de plus fort dans mon premier écrit; mais qu'y a-t-il là de contraire à la politesse, si l'on fait attention que j'ai expressément déclaré que j'étais fort éloigné de soupçonner l'auteur d'un pareil procédé? Que ne restreignait-il ce trait et tous ceux qui peuvent l'avoir choqué, à ceux des déistes qui les méritent? Pourquoi se les est-il appliqués contre ma propre déclaration? Serait-ce parce qu'il était dans le dessein de tomber lui-même dans l'inconvénient que je reprochais aux déistes, et dont mon intention était de le garantir, en en faisant la remarque? Mais lui, qui s'imagine adoucir le reproche qu'il me fait d'impolitesse, en le rejetant sur la prétendue chaleur de mon zèle, voudrait-il bien que je relevasse ce qu'il y a d'impoli dans les personnalités qu'il a glissées dans sa réponse? Que font à sa cause ces *beautés spirituelles appelées vulgairement preuves de prédicateur; ces interprètes qu'il faut chercher et payer*, etc.? Il me suffit d'en relever le peu de justesse; les lecteurs n'ont pas besoin qu'on leur en fasse remarquer la grossièreté.

SECTION SECONDE.

Examen des raisonnements de l'auteur.

Dans toute dispute entre honnêtes gens qui ne sont pas de même sentiment, on a la liberté de relever les erreurs et les faux raisonnements de l'adversaire. On le doit à la vérité; et pour le faire en galant homme, il faut y observer tous les égards qui conviennent. L'auteur ne doit donc pas compter que je lui passe aucun paralogisme; mais il peut être assuré que je n'assaisonnerai pas ma critique du *Risum teneatis, amici*, d'Horace.

I. L'auteur entre en matière, et suivant

la méthode géométrique, il pose d'abord cette supposition ou demande : « Les déistes admettent un culte, j'en conviens, tel que je l'ai expliqué ci-dessus. » Voici l'explication à laquelle il renvoie : « Supposé, dit-il, que Dieu veuille un culte, il veut un culte intérieur; il exige un cœur pur, pénétré de son immensité, et non des genuflexions et autres actes purement matériels, indifférents par eux mêmes, qui ne lui sont pas plus agréables que la plate monotonie de *Laudes* ou de *Primes*.

Remarques. — Je ne puis conjecturer au juste, de ces paroles, quel est le système de l'auteur. Est-il déiste? est-il simplement l'historien et l'avocat des sentiments des déistes? c'est un problème. Il convient que les déistes admettent un culte, mais l'admet-il lui-même? Ce qui me tient dans le doute là-dessus, c'est cette façon de parler par hypothèse : *Supposé que Dieu veuille un culte*. On parle tous les jours dans le sentiment des autres, sans néanmoins l'adopter. Ainsi, un déiste raisonnant avec un protestant peut lui dire : *Supposé que la religion chrétienne soit véritable, elle n'est que dans l'Eglise romaine, et vous avez eu tort de vous en séparer*. Ainsi, un épïcureien, raisonnant avec un déiste, peut lui dire : *Supposé que Dieu veuille un culte, il veut celui des chrétiens*. Ainsi, un athée, raisonnant avec un épïcureien, peut lui dire : *Supposé qu'il y ait un Dieu, il exige un culte*. Mais on ne peut conclure de là, ni que le déiste croie que la religion chrétienne est véritable, ni que l'épïcureien croie que Dieu veut un culte, ni que l'athée croie qu'il y a un Dieu. Reste donc à savoir si l'auteur, en supposant que Dieu veuille un culte, et en le concentrant dans le seul intérieur de l'homme, croit réellement que Dieu veut ce culte, ou s'il ne fait que supposer un sentiment des déistes dont il ne se rend pas garant, qu'il croit même faux ou douteux, mais dont il veut seulement prouver que les conséquences que les déistes en tirent sont bien tirées.

L'auteur dira peut-être qu'il ne s'agit point ici de ses sentiments personnels. Et de quoi s'agit-il donc? Vous voulez, Madame, que je travaille à le ramener au christianisme; il faut donc que, comme je sais le terme où vous voulez le conduire, je sache aussi celui où je dois l'aller prendre, et d'où je dois le tirer. Les règles de l'honneur ne lui permettraient pas de se battre avec un homme à qui l'on banderait les yeux : celles de la dispute lui permettraient-elles d'entrer en lice avec moi, sans découvrir ses vrais sentiments? Je suppose que je vienne à bout de le convaincre que le culte de Dieu ne peut nous être connu que par la révélation, qu'arrivera-t-il si son sentiment particulier est que Dieu ne veut point de culte? Il dira que j'ai raisonné conséquemment, et que mes arguments ne sont concluants que dans l'hypothèse, vraie ou fausse, que Dieu veut un culte. Mais, Madame, nous n'en serons pas plus avancés.

vous et moi, pour notre but. Or je vous avoue, Madame, qu'un éloge de ma logique ne me tente pas au point d'en faire l'objet et la fin de mon travail.

Au surplus, l'auteur confond la supposition d'un pur fait avec un principe des déistes : il confond ce qu'on lui accorde avec ce qu'on lui conteste. *Les déistes admettent un culte* : voilà un fait dont nous convenons de part et d'autre. Savoir maintenant si Dieu veut que notre culte soit tellement intérieur, qu'il exclue tout acte extérieur, c'est une question agitée entre les déistes et nous, sur laquelle ils embrassent l'affirmative, et nous la négative. Il ne fallait donc pas mettre dans une demande ce qui est en question, puisqu'une demande ne doit énoncer que ce dont on convient de part et d'autre, et qu'on ne l'appelle ainsi, que parce qu'on y suppose une chose ou avouée ou si claire, qu'on demande d'être dispensé de la prouver.

Après avoir montré le vice logique de la demande de l'auteur, je vais démêler l'équivoque de son explication. Nous distinguons, nous autres chrétiens, dans le culte, l'intérieur et l'extérieur. L'intérieur est ce qui se passe dans l'âme ; l'extérieur est ce qui se passe dans le corps par le commandement de l'âme. Une génuflexion peut être faite par récréation, par dérision, par respect. Elle est donc indifférente par elle-même, comme dit fort bien l'auteur ; et il n'y a que la fin à laquelle l'âme la rapporte, qui la tire de cette indifférence, et en fait un signe de la récréation, de la dérision ou du respect de l'âme. Les déistes ne nous apprennent rien de nouveau, lorsqu'ils disent que les mouvements du corps, pris en eux-mêmes, sont indifférents et ne peuvent être agréables ni désagréables à Dieu. Ils ont appris eux-mêmes cette vérité de Jésus-Christ et des prophètes ; mais ils disent quelque chose de nouveau et d'absurde, lorsqu'ils prétendent que ces mouvements du corps, tirés de leur indifférence par la fin que l'âme leur donne, et devenus des signes des sentiments de respect dont l'âme est pénétrée pour Dieu, ne lui sont pas agréables. L'illusion des déistes est en ce qu'ils regardent le culte intérieur et l'extérieur comme deux cultes entièrement séparés dont le premier n'a pour principe productif que l'âme seule, et dont le second n'a pour principe productif que le corps seul. Mais ils se trompent : l'un n'est que le signe de l'autre. Ce n'est point un mouvement de pagode que nous faisons, en inclinant la tête au nom de Dieu ; c'est un signe extérieur d'adoration, que notre âme commande et dont elle est le principe productif dans le même sens qu'elle l'est de tous les autres mouvements volontaires de notre corps. Dieu veut que nous lui fassions hommage de tout ce que nous tenons de lui : or nous tenons de lui le corps, aussi bien que l'âme ; il veut donc que nous lui fassions hommage de notre corps, aussi bien que de notre âme ; mais de ces deux parties de nous-mêmes, c'est toujours l'âme qui est le

prêtre, c'est toujours l'âme qui fait hommage. N'est-il pas étonnant que l'auteur qui va tout de suite avancer que ce que Dieu exige de nous, sans contredit, est que nous dirigions toutes nos actions au plus grand bien du genre humain (ce qui assurément ne se fait pas sans mouvement dans le corps) et qui fera consister en cela l'hommage que nous rendons à la Divinité ; n'est-il pas étonnant, dis-je, qu'il veuille exclure ici les actes extérieurs du culte que Dieu exige de nous ? On ne se contredit pas de la sorte, quand on a la vérité pour soi.

Mais, du moins, l'auteur est-il exact dans ce qu'il dit du culte intérieur ? Rien moins que cela. Il dit que Dieu exige un cœur pur, pénétré : et de quoi ? On croirait qu'il va dire de son infinie sainteté, de son infinie bonté, du souverain domaine qu'il a sur nous, etc. Non, c'est un cœur pur, pénétré de son immensité, que Dieu exige. Quoi ? Dieu n'est-il digne de notre amour (car c'est là le culte que nous lui devons), que parce qu'il est partout ? Si nous considérons l'immensité en elle-même, abstraction faite du sujet qui est immense, je ne vois pas qu'elle intéresse notre cœur. La matière, selon Descartes, est immense ; selon Newton, c'est le vide : or je ne pense pas que l'immensité rende la matière ou le vide plus ou moins aimable. Au lieu de croire que Dieu est aimable à cause de son immensité, je crois plutôt que c'est lui qui rend son immensité aimable, en ce qu'il en fait comme le véhicule de ses bienfaits ; car il n'est partout que pour opérer tout en toutes choses ; et ce qu'il opère en nous, c'est la vie, le mouvement et l'être. Peut-être l'auteur, par l'immensité de Dieu, n'a-t-il entendu autre chose que sa grandeur ; si cela est, il aurait dû employer le terme qui dit ce qu'il voulait dire, et non pas celui qui ne le dit pas.

II-III. L'auteur propose une définition conçue en ces termes : « Le culte est un hommage que la créature rend à la Divinité. » Ensuite, il ajoute : « Cet hommage consiste à pratiquer ce que nous pouvons croire que Dieu exige de nous ; et ce qu'il exige, sans contredit, est que nous dirigions toutes nos actions au plus grand bien du genre humain. »

Remarques. — Cette définition a le même vice que la demande précédente, elle met en thèse ce qui est en question. Que le culte soit un hommage que la créature rend à la Divinité, on en convient de part et d'autre ; et si l'auteur eût parlé de la créature raisonnable, sa définition en aurait été plus exacte, et la même que la mienne : savoir maintenant si cet hommage consiste à pratiquer, non ce que Dieu nous apprend qu'il exige de nous, mais ce que nous pouvons en conjecturer ou croire de nous-mêmes et par notre seule raison, c'est le point que l'auteur doit prouver, et non supposer comme certain. Encore moins devait-il donner pour une vérité qui ne souffre aucune contradiction, ce faux prin-

cipe du déisme, que Dieu exige que nous dirigions toutes nos actions au plus grand bien du genre humain.

Après avoir montré le vice logique de cette définition, je vais en démontrer la fausseté dans ses deux parties. Je dis donc 1° qu'il est faux que *l'hommage que nous rendons à Dieu consiste à pratiquer ce que nous pouvons croire que Dieu exige de nous*, en sorte que ce soit notre raison seule qui en décide. Car nous pouvons croire et croire bien fermement que Dieu exige de nous ce qu'il nous défend. Les Egyptiens, par exemple, ont cru long temps que Dieu exigeait d'eux qu'ils rendissent les honneurs divins au bœuf, au chien, au chat, à l'ognon, au poireau, etc. *Felices populi, quorum nascuntur in hortis numina!* dit Juvenal en se moquant des Egyptiens. Les Chaldéens et tous les peuples de l'Orient ont cru long temps que Dieu exigeait d'eux qu'ils adorassent le feu, le soleil, la lune et tous les astres. Les Chananéens, les Phéniciens, les Carthaginois, et nos pères les Gaulois ont cru long temps que Dieu exigeait d'eux qu'ils lui immolassent leurs propres enfants. Actuellement, dans les Indes, la femme d'un bonze croit que Dieu exige d'elle qu'elle se brûle vive à la mort de son mari, et si elle ne le fait pas, elle est réputée infâme et impie par toute la nation. Ce que je viens de dire suffit pour montrer que de faire consister l'hommage que nous rendons à Dieu à pratiquer ce que nous pouvons croire qu'il exige de nous, et non pas à pratiquer ce qu'il nous apprend lui-même qu'il exige de nous, c'est un principe de fanatisme qui ouvre la porte à toute les illusions, à toutes les superstitions, à toutes les erreurs, à toutes les impiétés.

Je dis 2° qu'il est faux que ce que Dieu exige de nous se réduise à *diriger toutes nos actions au plus grand bien du genre humain*. Je laisse dans son enveloppe mystérieuse ce que ce plus grand bien du genre humain signifie dans le dictionnaire des déistes, et je le prends dans le sens le plus favorable, pour les devoirs que la charité nous impose à l'égard du prochain. L'accomplissement de ces devoirs est bien une portion du culte que nous devons à Dieu; mais elle n'en est que la seconde et la moins principale. L'auteur dit dans son préambule, *qu'on ne peut sans crime négliger de s'instruire de ses devoirs soit envers les hommes soit envers Dieu* : il reconnaît donc que nous avons à remplir certains devoirs envers Dieu, et certains autres devoirs envers les hommes. Or qui peut nier que l'obligation de remplir ceux de nos devoirs qui ont Dieu pour objet, ne soit principalement et essentiellement comprise dans l'idée que nous avons du culte de Dieu; et qu'au contraire l'obligation de remplir ceux de nos devoirs qui ont les hommes pour objet, n'y soit comprise qu'accessoirement, et seulement parce que Dieu les commande? La définition du culte de Dieu doit donc

renfermer, préférablement à tout, l'obligation de remplir les devoirs qui ont Dieu pour objet. Cependant l'auteur qui nous annonce une définition du culte de Dieu, ne dit pas un seul mot de ces devoirs dans la définition qu'il nous donne, et réduit ce culte à diriger toutes nos actions au plus grand bien du genre humain. Ainsi, qu'est-ce que rendre un culte à Dieu, selon l'auteur? Ce n'est plus tout faire pour lui et en vue de lui plaire; ce n'est plus même avoir un cœur pur, pénétré de l'immensité de Dieu : non, c'est tout faire pour le plus grand bien du genre humain. Je ne crois pas qu'une pareille définition fasse jamais fortune. Fallait-il faire tant de bruit pour un culte purement intérieur et exclusif de tout acte extérieur, aussi désagréable à Dieu que la *plate monotonie de Laudes et de Primes*, pour réduire enfin tout ce culte intérieur à diriger toutes nos actions au plus grand bien du genre humain?

Mais, pour mieux faire sentir la fausseté de cette idée, je vais faire une supposition qui n'a rien d'impossible. Supposons donc que tout le genre humain soit réduit à un seul homme, par exemple, à l'auteur; car enfin aucun individu de l'espèce humaine n'existe nécessairement, et l'on peut les supposer tous détruits, morts ou anéantis, excepté l'auteur. Dans cette hypothèse, je demande à l'auteur s'il sera obligé à rendre un culte à Dieu, ou s'il n'y sera pas obligé? S'il répond qu'il n'y sera pas obligé, voilà donc une créature qui ne sera tenue à rien à l'égard de Dieu: ce qui répugne tellement à l'idée de créature, que les épicuriens qui veulent bien un Dieu pour la forme, n'ont pu trouver d'autre expédient pour dispenser l'homme de l'obligation de lui rendre un culte, que de lui ôter la qualité de créature, en le faisant descendre de race en race d'un premier homme et d'une première femme produits par la combinaison fortuite de certains atomes éternels et incréés. Si, au contraire, l'auteur répond que dans sa solitude, il sera obligé à rendre un culte à Dieu, il renverse son principe, et il est forcé de reconnaître que le culte de Dieu ne consiste donc pas à diriger toutes nos actions au plus grand bien du genre humain, puisque l'auteur peut se trouver seul des hommes, et n'en être pas moins obligé à rendre un culte à Dieu. Quelles preuves de l'insuffisance de la raison, que ces absurdités ou ces contradictions de l'auteur!

IV. De sa définition, ou plutôt de l'explication qu'il en donne, l'auteur tire ce corollaire: « Donc, en dirigeant ses actions conformément à ce principe établi (au plus grand bien du genre humain) on remplit ce que Dieu exige de nous. »

Remarques. — J'ai fait voir l'absurdité de ce corollaire, en montrant celle de la définition précédente de laquelle l'auteur prétend le tirer; et je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit, sinon que l'auteur, peu au fait de la logique, tombe perpétuellement dans le défaut de supposer comme établi ce

qui est en question. Il parle de principe établi, et nous n'avons encore vu de sa part que des chimères, des contradictions et des absurdités.

V. L'auteur pose ensuite un principe en ces termes : « Le meilleur usage que l'homme puisse faire de sa raison, c'est de tâcher de découvrir ce que Dieu exige de lui, et d'agir conséquemment aux idées qu'il s'en sera formées. »

Remarques. — Est-ce là le principe dont l'auteur était convenu avec moi dans notre conversation, et que l'on voit dans mon premier écrit ? J'avais remarqué dans cet écrit que messieurs les déistes, après avoir adopté certains principes, ne se font aucun scrupule de revenir sur leurs pas et de les nier, dès qu'ils entrevoient les conséquences qu'on en tire contre eux. L'auteur a-t-il bonne grâce de me reprocher cette observation comme un écart, dans le temps même qu'il tombe dans le cas de mon observation ? Est-ce pour s'autoriser à changer de principe, qu'il me reproche la précaution que j'avais prise pour lui enlever cette misérable ressource de tous ceux qui s'aiment plus que la vérité ? Il a cru peut-être, qu'en conservant par-ci par-là quelques termes du principe dont nous étions convenus, on prendrait le change, et on confondrait deux principes totalement différents ; mais rien n'est plus aisé que d'en faire sentir la différence. Voici le principe qu'il n'avait pu s'empêcher d'adopter : *Le meilleur usage que l'homme puisse faire de son esprit, c'est de découvrir quel est le culte que l'Être suprême exige de lui. Il n'est dans l'ordre que lorsque, après l'avoir découvert, il honore Dieu comme il veut être honoré ; et comme rien ne doit tant intéresser l'homme que le soin de plaire à Dieu, il est d'une importance extrême pour lui de connaître la vraie religion dans laquelle seule on peut plaire à Dieu.* Ce principe ne dit autre chose, sinon que l'homme doit faire usage de son esprit pour découvrir quel est le culte que Dieu exige de lui, ou quelle est la manière dont Dieu veut être honoré par l'homme ? Y a-t-il rien là qui puisse effaroucher un déiste ? Reste ensuite à savoir par quelle voie l'esprit de l'homme pourra découvrir quelle est cette manière dont Dieu veut être honoré ; si ce sera en ne consultant que sa raison, comme les déistes le prétendent, ou en consultant la révélation, comme nous le prétendons ; le principe n'établit rien là-dessus, et ne doit pas l'établir ; car si, dans le principe, je disais non-seulement que l'homme doit user de son esprit pour découvrir quel est le vrai culte de Dieu, ce que les déistes prétendent comme nous, mais encore que son esprit ne peut faire cette découverte qu'en consultant la révélation, l'auteur et tous les déistes me nieraient ce second membre du principe, et me reprocheraient avec juste raison d'établir en principe ce qui est contesté. Et voilà néanmoins ce que fait l'auteur. A ce principe évident qui n'établit que l'obligation imposée

à l'homme d'user de son esprit pour découvrir le vrai culte de Dieu, il en substitue un autre ; où il fait entrer la voie par laquelle les déistes s'imaginent que notre esprit doit découvrir ce vrai culte, c'est-à-dire la voie de la seule raison. N'est-ce pas se moquer que de nous donner pour un principe ce qui est contesté, et ce qu'il s'agit précisément de prouver ? *Le meilleur usage, dit l'auteur, que l'homme puisse faire de sa raison, c'est de tâcher de découvrir ce que Dieu exige de lui.* Jusque-là, nous sommes d'accord : que ne s'en tenait-il à cette proposition simple ? Pourquoi ajoute-t-il que le meilleur usage que l'homme puisse faire de sa raison, c'est encore d'agir conséquemment aux idées qu'il s'en sera formées ? Pouvait-il espérer que je lui accorderais cette seconde proposition ? Observons ici que la demande, la définition, le corollaire et le principe ne sont que le même thème en quatre façons. Voici le sens de la demande : *Les déistes admettent un culte dicté par la raison.* Voici le sens de la définition : *Le culte est l'hommage que la raison nous dicte que Dieu exige.* Voici le sens du corollaire : *Donc, en faisant ce que la raison nous dicte que Dieu exige, nous lui rendons l'hommage que nous lui devons.* Voici le sens du principe : *L'homme doit s'appliquer à découvrir ce que sa raison lui dicte que Dieu exige de lui.* Avouons qu'il est d'autres plates monotonies, que celles de Laudes ou de Primes.

L'auteur est aussi fort en métaphysique qu'en logique : c'est ce que nous allons voir dans l'espèce de commentaire dont il tâche d'étayer son principe. Il dit d'abord : « Dieu nous a donné la raison qui est une faculté purement spirituelle, l'action immédiate et essentielle de l'âme, pour juger des choses spirituelles par rapport à nos devoirs envers lui, et à notre véritable félicité. » Quelle métaphysique ! La raison, selon l'auteur, est une faculté de l'âme. Donc, lui dirai-je, elle n'en est pas l'action. Les facultés produisent, mais ne sont pas des actions. L'auteur confond le raisonnement avec la raison, l'effet avec sa cause. La raison est cette faculté que nous avons de raisonner quand il nous plaît ; le raisonnement est l'action que la raison produit quand il lui plaît de comparer des idées et d'en assurer la convenance ou l'opposition. Nous avons toujours la raison, même en dormant, mais nous ne raisonnons pas toujours. Donc, puisque la raison est quelquefois sans action de raisonner, il faut la distinguer du raisonnement, et ne pas dire qu'elle est elle-même l'action qu'elle produit.

L'auteur n'est pas plus instruit des fonctions de la raison, que de sa nature. Nous venons de voir qu'il en fait une faculté et une action tout ensemble. Nous allons voir qu'il la restreint au jugement des choses spirituelles : « Dieu, dit-il, nous a donné la raison, ... pour juger des choses spirituelles par rapport à nos devoirs envers lui et à

notre véritable félicité. » Il est vrai que cette proposition ne porte pas un sens exclusif, et ne dit point que la raison ne nous ait été donnée que pour cela; mais c'est là indubitablement le sens de l'auteur, qui, immédiatement après ces paroles, fait un partage entre les sens et la raison, et abandonne aux sens la connaissance et le jugement des choses corporelles, réservant à la raison la connaissance et le jugement des choses métaphysiques ou spirituelles: comme si le jugement, soit qu'il ait pour objet les choses corporelles, soit qu'il roule sur les spirituelles, pouvait être d'un autre ressort que de celui de la raison. Lorsqu'on dit, dans le langage ordinaire, que les sens jugent, un métaphysicien, par le mot de sens, n'entend pas ces organes extérieurs et corporels qui sont affectés par les choses sensibles, et ne font que recevoir des ébranlements; mais il entend cette faculté qu'a l'âme de discerner, à l'occasion de ce qui se passe dans ces organes, ce qui les affecte et lui occasionne à elle-même les sensations actuelles qu'elle ressent. Le jugement naturel qu'elle porte en ces occasions n'est pas moins l'action de la raison ou de l'âme raisonnante, que tous les autres jugements libres qu'elle porte sur les choses spirituelles dans la métaphysique, et sur les corporelles dans la physique. La proposition de l'auteur est donc fautive en ce qu'elle ne donne à la raison que la fonction de juger des choses spirituelles; et elle est doublement fautive, si elle restreint le jugement de la raison sur les choses spirituelles, à celles qui concernent nos devoirs envers Dieu et notre véritable félicité.

Mais voici un chef-d'œuvre d'absurdité. « Est-ce sur des livres et des discours humains, poursuit l'auteur, sur du papier barbouillé, sur de l'air agité, qu'on ne peut consulter que par les sens, qu'il faut se fonder; ou sur des vérités métaphysiques, et sur les conséquences que la raison en tire? » L'auteur prétend donc que, pour juger de nos devoirs envers Dieu et de notre véritable félicité, il faut que notre jugement soit fondé sur des vérités métaphysiques, et non pas sur des choses matérielles qu'on ne peut consulter que par les sens. Comme je ne veux rien imputer à l'auteur, je ne crois pas que par *vérités métaphysiques* il entende ici ces vérités qui servent de principes dans cette science que l'on appelle métaphysique, comme sont par exemple ces vérités: *Il est impossible qu'une chose soit et ne soit pas en même temps; la composition est l'union des choses distinctes*, etc. Il faudrait assurément avoir une terrible force de jugement pour fonder sur ces sortes de vérités le jugement que nous portons sur nos devoirs envers Dieu, et sur notre véritable félicité. Ce n'est donc pas là ce que l'auteur entend par *vérités métaphysiques*; mais il entend des vérités qui ne puissent être saisies par les sens, et qu'il appelle *métaphysiques*, parce que, n'étant point matérielles, elles ne peuvent

donner aux sens aucune prise sur elles. A-t-on jamais rien imaginé de plus absurde? Quoi! toutes les vérités, soit qu'elles regardent la métaphysique, soit qu'elles concernent la morale, ou la physique, ou la géométrie, ou les arts, etc., ne sont-elles pas métaphysiques dans le sens de l'auteur, c'est-à-dire immatérielles? Peut-il y avoir des corps qui soient des vérités? Qui dit *vérité*, dit une idée intellectuelle, où l'âme aperçoit que l'attribut est identifié avec le sujet: ainsi cette vérité, *tout cercle est rond*, est une idée intellectuelle, où mon âme aperçoit que la rondeur est identifiée avec tout cercle. Or qui dispute à l'auteur que, dans les jugements que nous portons sur nos devoirs envers Dieu et sur notre véritable félicité, nous devons fonder ces jugements sur des idées intellectuelles, c'est-à-dire sur des vérités? Lui ai-je dit qu'il fallût fonder ces jugements sur l'encre ou le papier d'un livre, sur l'air agité d'une église? Lui ai-je dit que cette encre, ce papier et cet air fussent des idées intellectuelles, on des vérités de religion? A qui en veut donc l'auteur? Il résulte néanmoins de ses paroles qu'il distribue les vérités en deux classes, savoir celles qui sont métaphysiques ou immatérielles et que la raison seule saisit, et celles qui ne sont pas métaphysiques ou qui sont matérielles, et que les sens extérieurs, les organes corporels revendiquent comme leur propre objet. Des vérités matérielles! quel prodige! Il résulte encore de ses paroles que, lorsque nous nous fondons sur certaines vérités dans les jugements que nous portons, ce n'est pas proprement sur l'énoncé de ces vérités que nous nous fondons, mais c'est uniquement sur leur immatérialité: par exemple lorsque je dis: *Nous tenons tout de Dieu, donc nous devons tout rapporter à Dieu*; cette conséquence n'est vraie, selon l'auteur, que parce que le principe ou la vérité, *nous tenons tout de Dieu*, sur laquelle elle est fondée, n'est point du papier barbouillé, ni de l'air agité, qu'on ne peut consulter que par les sens. Voilà certainement du nouveau. Je voudrais bien savoir si, quand l'auteur lit un livre ou écoute un discours, et qu'il porte son jugement sur le contenu de ce livre ou de ce discours, il fonde son jugement sur ce que ses yeux lui rapportent de la noirceur de l'encre où de la blancheur du papier, et sur ce que ses oreilles saisissent du son de la voix ou des vibrations de l'air. Brûlons désormais tous les livres qui traitent des sciences abstraites ou non abstraites, fermons toutes les bouches et toutes les oreilles, sous peine de ne fonder nos jugements que sur du papier barbouillé ou sur de l'air agité, qu'on ne peut consulter que par les sens.

Mais enfin, quoi que ce soit que l'auteur entende par ces vérités métaphysiques, sur lesquelles la raison doit se fonder pour juger des choses spirituelles par rapport à nos devoirs envers Dieu et à notre véritable félicité, il est absolument nécessaire que a

raison connaisse ces vérités, avant qu'elle de porter aucun jugement fondé sur elles, et avant que d'en tirer aucune conséquence; car on ne peut fonder son jugement sur l'inconnu ni rien conclure de ce qu'on ignore. Or d'où vient à la raison la connaissance de ces vérités fondamentales qui lui servent de principes? Est-ce des jugements subséquents qu'elle porte et qui sont fondés sur ces vérités? Rien ne serait plus absurde que de le dire. En effet, voici la marche que l'on ferait faire à la raison: d'abord elle commencerait par se fonder sur des vérités inconnues; ensuite elle porterait son jugement et tirerait des conséquences de ces vérités inconnues; et enfin ces jugements et ces conséquences la conduiraient à connaître ces vérités auparavant inconnues, sur lesquelles néanmoins elle se serait déjà fondée. Parlons raison: l'auteur est forcé de dire ou que la raison a par sa nature la connaissance de ces vérités primitives sur lesquelles elle doit fonder ses jugements, ou qu'elle les a par la communication que Dieu lui en faite. Je m'abstiens de prouver que la raison n'a point par sa nature la connaissance de ces vérités, parce que l'auteur en convient, lorsqu'il dit: « Je crois que Dieu a donné à tous les hommes les connaissances nécessaires pour leur conduite tant physique que morale. » Cela posé, voici mon raisonnement: Dieu donne à la raison de l'homme les connaissances des devoirs de la religion; c'est le principe de l'auteur: donc la raison ne les a point par sa nature; donc elle ne les a que par emprunt; donc elle ne les a que parce qu'elle les reçoit de Dieu, qui les lui communique. Or la révélation n'est autre chose que la communication que Dieu fait à la raison de l'homme de la connaissance des devoirs de la religion, ou des règles de sa conduite morale. Donc, pour connaître les devoirs de la religion la révélation est absolument nécessaire à la raison de l'homme. Dire que Dieu a donné à l'homme les connaissances nécessaires pour sa conduite morale, c'est dire en d'autres termes que Dieu a révélé à l'homme quels sont ses devoirs de religion. L'auteur entreprend de prouver que Dieu n'a point révélé à l'homme quels sont ses devoirs de religion, ou que ce n'est pas par la voie de la révélation que l'homme parvient à les connaître; et pour le prouver, il établit disertement que Dieu a donné à l'homme les connaissances nécessaires pour sa conduite morale. C'est s'y prendre fort mal; mais aussi pourquoi se mêler d'un métier qu'on n'entend pas?

L'auteur dira peut-être que si par révélation on n'entend autre chose que la communication que Dieu a faite à l'homme de la connaissance des devoirs de la religion, il ne s'oppose point qu'on dise en ce sens la révélation est nécessaire, qu'il l'a lui-même établie nécessaire en ce sens, et qu'il attaque seulement cette révélation qu'on dit être contenue dans des livres et des discours humains. Mais je ne lui ai dit nulle part,

dans mon premier écrit, que la révélation fût ou ne fût pas contenue dans des livres et des discours humains. J'ai seulement établi que l'homme ne peut connaître les devoirs de la religion que par révélation et non par raisonnement. Toute notre controverse se réduisait à ces deux questions: l'homme doit-il deviner ce que Dieu veut de lui, ou doit-il l'apprendre de Dieu? J'ai prouvé que l'homme ne peut deviner les volontés de Dieu, et qu'il faut nécessairement que Dieu les lui fasse connaître ou les lui révèle. Si donc l'auteur croit lui-même la révélation nécessaire à l'homme, qu'il raye de son écrit le défi qu'il me fait dès l'entrée, lorsqu'il me dit: *Prouvez la vérité et la nécessité de la révélation; vous pulvériserez tous les systèmes, et l'on se rend à la force de vos arguments.* Quant à ce qu'il ajoute des livres et des discours humains, du papier barbouillé et de l'air agité, c'est une pure déclamation qui ne porte sur rien de ce qui est en question. On voit bien qu'il en veut à ce que nous appelons *Ecritures divines*, mais quand même il aurait prouvé ce qu'il lui plaît de supposer *gratis* et sans aucun fondement, savoir que les livres saints ne sont que des discours humains et du papier barbouillé, il ne tiendrait encore rien: il s'ensuivrait seulement de là que nous placerions la révélation où elle ne serait pas; mais il n'en serait pas moins vrai que la révélation est nécessaire à l'homme pour connaître les devoirs de la religion.

L'auteur finit son commentaire par ces paroles: « Ces réflexions me conduisent à conclure, contre ce que vous avancez dans votre lemme 1^{er}, que les volontés de Dieu ne peuvent nous être connues que par un témoignage pris dans nous. » L'auteur n'a pas fait attention à ce qu'il écrivait, et a confondu les deux idées de *donner* et de *recevoir*. La révélation est le témoignage de Dieu révélant. Ce témoignage est relatif à deux termes, savoir: à Dieu qui le rend, et à nous qui le recevons. Il est donc reçu dans nous, mais il nous vient d'ailleurs, c'est-à-dire de Dieu. Il est donc pris hors de nous pour être reçu dans nous. Comme la connaissance de nos devoirs n'est autre chose que la connaissance des volontés légales de Dieu, qui nous les prescrivent, Dieu donne la connaissance de ses volontés, s'il nous donne la connaissance de nos devoirs. Or, selon l'auteur même, Dieu nous donne la connaissance de nos devoirs: donc, selon l'auteur même, Dieu nous donne la connaissance de ses volontés. Or, donner la connaissance de ses volontés, et témoigner quelles sont ses volontés, c'est pour Dieu la même chose: donc, à moins que l'auteur ne prétende que ce que Dieu nous donne, il le prene dans nous pour nous le donner, ce qui est d'une absurdité palpable, il faut, bon gré mal gré, qu'il convienne que le témoignage que Dieu nous rend de ses volontés, n'est pas pris dans nous, mais qu'il est pris hors de nous et dans Dieu qui nous le rend.

VI. L'auteur en vient enfin à un argu-

ment qu'il appelle démonstratif. « Les choses, dit-il, purement spirituelles entre des êtres purement spirituels ne peuvent se traiter que par des opérations purement spirituelles. La religion est une chose purement spirituelle entre des êtres purement spirituels: donc, la religion ne peut se traiter que par des voies (108) purement spirituelles. Or, jeter les yeux sur des livres, prêter l'oreille à des discours, ne sont pas des opérations purement spirituelles: donc, la religion ne peut se traiter par des livres et des discours.

Remarques. — Le moindre défaut de cet argument, c'est d'occuper, dans l'écrit de l'auteur, une place inutile. Il s'agit entre nous de la nécessité ou de l'inutilité de la révélation, pour connaître les devoirs de la religion. L'auteur doit prouver que la révélation ne nous est pas nécessaire pour les connaître; et bien loin de le prouver, il prouve tout le contraire; car, en disant que la religion ne peut se traiter entre Dieu et l'homme que par des opérations spirituelles, il établit donc que c'est par des opérations spirituelles que Dieu instruit l'homme de la religion. Et qui en doute? personne. Mais voici à quoi l'auteur ne s'attend pas. Suivant vous, lui dirai-je, Dieu instruit l'homme de la religion: or cette instruction que Dieu donne à l'homme, s'appelle révélation; donc, Dieu révèle à l'homme la religion, selon votre propre argument qui devait démontrer le contraire. Qu'importe présentement que ce soit d'une façon ou d'autre, par telle opération ou par telle autre, que Dieu révèle à l'homme la religion: j'ai tout ce que je voulais, quand j'ai l'aveu forcé de l'auteur, que Dieu la révèle.

Je demande au surplus à l'auteur à quoi tient son argument; à laquelle des propositions précédentes il a rapport? Dans la démonstration de mon premier théorème, la majeure est fondée sur la 2^e définition et le corollaire, que j'avais déjà établis; et la mineure est fondée sur mon 1^{er} lemme. C'est ainsi que dans la méthode géométrique toutes les propositions se soutiennent les unes les autres, et concourent à la démonstration de la vérité capitale qu'on veut établir dans un théorème. Mais dans la méthode de l'auteur, tout est disparate. La majeure ni la mineure de son argument prétendu démonstratif ne s'appuient sur aucune des propositions précédentes. Je ne vois ni définition, ni corollaire, ni lemme, ni axiome ou principe qui établisse que les choses purement spirituelles entre des êtres purement spirituels, ne peuvent se traiter que par des opérations purement spirituelles. Je n'en vois point non plus qui établisse que l'homme est un être purement spirituel. L'auteur n'appuie sa majeure et sa mineure que sur elles-mêmes. Et pourquoi donc faire le géomètre quand on ne l'est pas, et dire qu'on va se servir d'une méthode que l'on ignore?

Faisons présentement l'analyse de l'argument de l'auteur, et tâchons de débrouiller

ses idées. Qu'entend-il par *traiter des choses spirituelles*? Je ne vois que deux sens que l'on puisse donner à cette expression: ou l'auteur veut dire que traiter des choses spirituelles, c'est faire des opérations spirituelles, comme de concevoir, de juger, de raisonner, de vouloir, etc.; ou il veut dire que traiter des choses spirituelles, c'est communiquer à d'autres les idées que l'on a des choses spirituelles. Suivant ces deux sens, examinons ses propositions l'une après l'autre. Voici la première: *Les choses purement spirituelles entre des êtres purement spirituels, ne peuvent se traiter que par des opérations purement spirituelles.* Dans le premier sens, cette proposition est ce qu'on appelle une tautologie, comme qui dirait *l'homme est homme*; car elle revient à celle-ci: *Les opérations purement spirituelles entre des êtres purement spirituels, ne peuvent être que des opérations purement spirituelles.* Voyons à quoi nous conduira ce beau principe. *La religion*, poursuit l'auteur, *est une chose purement spirituelle entre des êtres purement spirituels.* Afin que l'argument soit en forme, et n'ait pas quatre termes, il faut que l'auteur prenne ici la religion pour une opération purement spirituelle; ainsi, le sens de sa mineure est que la religion est une opération purement spirituelle entre des êtres purement spirituels; donc, conclut l'auteur, *la religion ne peut se traiter que par des voies purement spirituelles.* L'argument aurait encore quatre termes, si l'auteur par ce mot de *voies* n'entendait pas *opérations*: ainsi le sens de sa conséquence est que la religion ne peut être qu'une opération purement spirituelle. L'auteur continue: *or, jeter les yeux sur des livres, prêter l'oreille à des discours, ne sont point des opérations purement spirituelles, j'en conviens; donc, conclut-il, la religion ne peut se traiter par des livres et des discours.* Il fallait conclure: donc la religion ne peut se traiter par les opérations de jeter les yeux sur des livres et de prêter l'oreille à des discours: ainsi toujours dans le premier sens, la dernière conséquence de l'auteur est que la religion ne peut être l'opération de jeter les yeux sur des livres, ni de prêter l'oreille à des discours. Ramassons maintenant ces différentes propositions, et nous allons voir la plus inepte tautologie qui ait jamais été faite. Les opérations purement spirituelles entre des êtres purement spirituels ne peuvent être que des opérations purement spirituelles. La religion est une opération purement spirituelle entre des êtres purement spirituels: donc la religion ne peut être qu'une opération purement spirituelle. Or, jeter les yeux sur des livres, prêter l'oreille à des discours, ne sont point des opérations purement spirituelles: donc la religion ne peut être l'opération de jeter les yeux sur des livres, ni de prêter l'oreille à des discours. Voilà l'argument démonstratif de l'auteur. Que dit-il? que prouve-t-il? Le voici: c'est que quand nous aimons Dieu,

(108) Il faudrait *opérations* au lieu de *voies*.

cet amour n'est point l'action ou l'opération de lire un livre ou d'écouter un discours. Cela n'est-il pas bien merveilleux ?

Prenons maintenant l'argument de l'auteur dans le second sens, en sorte que pour traiter des choses spirituelles, il ait entendu communiquer à d'autres les idées que l'on a des choses spirituelles. Dans ce sens, il n'y a aucune de ses propositions qui n'ait son absurdité propre. *Les choses purement spirituelles entre des êtres purement spirituels ne peuvent, dit l'auteur, se traiter que par des opérations purement spirituelles.* Le sens est donc que des êtres purement spirituels comme nous concevons les anges, ne peuvent se communiquer les idées qu'ils ont des choses purement spirituelles, que par des opérations purement spirituelles. Mais cette proposition prise dans un sens exclusif, comme l'auteur la prend dans la suite, lorsqu'il dit que nous ne devons mettre en œuvre que notre esprit purement spirituel à l'égard de Dieu et des purs esprits, comme nous ne devons nous servir que de notre partie purement matérielle, quand nous avons à faire aux corps purement corps ; cette proposition, dis-je, prise dans le sens exclusif, est absurde : car non-seulement les purs esprits ne peuvent se communiquer les idées qu'ils ont des choses spirituelles, que par des opérations purement spirituelles ; mais encore ils ne peuvent se communiquer que par des opérations de la même nature, les idées qu'ils ont des choses corporelles. Un ange ne trace pas sur le papier le moulin de Pythagore, pour faire entendre à un autre ange que, dans tout triangle rectangle, le carré de l'hypothénuse est égal aux deux carrés des deux côtés pris ensemble. *La religion, poursuit l'auteur, est une chose purement spirituelle entre des êtres purement spirituels.* Fixons le sens de cette proposition : Par le mot de religion, on peut entendre ce corps de doctrine qui renferme nos devoirs envers Dieu, comme quand on dit : la religion est contenue dans les livres saints. On peut aussi entendre le sentiment intime, l'amour, la piété, qui tourne la créature raisonnable vers Dieu, comme quand on dit : la religion rend l'homme agréable à Dieu. Dans le premier cas, on ne veut pas dire que l'amour qui tourne Pierre ou Jacques vers Dieu, soit contenu dans les livres saints ; et dans le deuxième cas, on ne veut pas dire que le corps de doctrine qui renferme nos devoirs envers Dieu, rende Pierre ou Jacques agréable à Dieu. Dans lequel de ces deux sens, l'auteur prend-il ici la religion ? Est-ce pour un corps de doctrine qu'il la prend, ou pour un sentiment de piété ? De quelque façon qu'il la prenne, sa proposition n'a aucun sens raisonnable : car elle signifie, ou que le code divin qui renferme nos devoirs envers Dieu, est une chose purement spirituelle entre des êtres purement spirituels, ce qui est un pur galimatias ; ou que les sentiments de piété qui nous tournent

vers Dieu, sont des choses purement spirituelles entre des êtres purement spirituels, ce qui n'a aucun trait à notre question, et c'est un autre galimatias. Il semble par la suite du discours de l'auteur, qu'il regarde la religion comme un commerce entre Dieu et l'homme, savoir un commerce d'instruction de la part de Dieu et un commerce de respect, d'amour, d'adoration, d'obéissance de la part de l'homme. Alors le sens de sa proposition sera, que la religion est entre des êtres purement spirituels une instruction de la part de l'un, et un amour de la part de l'autre, et que cette instruction et cet amour sont des choses purement spirituelles. Si c'est là le sens de l'auteur, à la bonne heure ; mais il fournit une nouvelle preuve de la nécessité de la révélation ; car si la religion, selon lui, est une instruction que Dieu donne à l'homme, en conséquence de laquelle l'homme honore Dieu, l'homme ne peut donc honorer Dieu qu'autant que Dieu l'anra instruit de ce qu'il doit faire pour l'honneur : or c'est là révéler à l'homme les devoirs de la religion ; donc l'homme ne peut connaître les devoirs de la religion, ni honorer Dieu, qu'autant qu'il sera instruit par la révélation. L'auteur conclut : donc *la religion ne peut se traiter que par des voies purement spirituelles.* Il fallait ajouter, *entre des êtres purement spirituels.* Lorsque Dieu fait quelque chose ou produit quelque effet hors de lui, il le fait toujours par une opération spirituelle, savoir : par un acte de sa volonté, qui est la cause efficiente et productrice de tout être. Ainsi il a voulu que le monde fût, et le monde a été : il veut que le monde continue d'être, et le monde continue d'être. Soit donc que Dieu produise des connaissances dans les esprits, soit qu'il produise des mouvements dans les corps, il produit l'un et l'autre par des actes de sa volonté efficace, qui sont des opérations purement spirituelles. Mais il ne s'ensuit pas de là qu'il emploie toujours des *voies* purement spirituelles. Ses opérations sont dans lui, et sont la même chose que lui. L'acte de volonté par lequel il crée le monde n'est autre chose que Dieu voulant créer le monde. Ses opérations sont donc spirituelles, puisqu'elles sont la même chose que lui qui est esprit. Mais les *voies* qu'il emploie, sont hors de lui. C'est Dieu qui donne le mouvement à une boule en la conservant successivement dans les points A, B, C, D, etc., de l'espace ; mais il emploie la voie du choc d'un autre corps pour donner le mouvement à cette boule. Ainsi l'auteur qui confond la *voie* que Dieu emploie pour produire un effet avec l'opération par laquelle il le produit, confond deux choses fort différentes. Il faut que Dieu agisse pour instruire l'homme, et cette action ou cette opération de Dieu est toute spirituelle, puisqu'elle est Dieu même agissant et voulant instruire l'homme ; mais Dieu peut se servir de telle voie qu'il lui plaira pour instruire l'homme. Ne se sert-il pas par exemple du magnifique spectacle de la nature pour instruire l'homme de son existence,

de sa providence, de sa puissance et de sa sagesse ? Cependant le spectacle de la nature n'est point une voie purement spirituelle. L'auteur dit donc une absurdité, lorsqu'il conclut que Dieu ne peut instruire l'homme de ses devoirs, ou que la religion ne peut se traiter, que par des voies purement spirituelles. L'auteur poursuit : *Or, jeter les yeux sur des livres, prêter l'oreille à des discours, ne sont pas des opérations purement spirituelles.* Si l'auteur avait la moindre teinture de métaphysique, il saurait que le corps ne jette point les yeux sur les livres, ni n'écoute point les discours. Jeter les yeux est une expression figurée qui signifie examiner les idées qui naissent dans l'esprit à l'occasion des mots écrits et rangés sur du papier, de même que prêter l'oreille est une autre expression figurée qui signifie se rendre attentif à un discours. Or cet examen et cette attention ne sont ni ne peuvent être des opérations du corps. Jamais aucune statue ni aucun cadavre n'ont examiné des idées tracées sur le papier, ni n'ont donné attention à des discours. Cet examen et cette attention sont donc des opérations propres à l'âme, et par conséquent elles sont purement spirituelles ; quoique selon les lois d'union de l'âme avec le corps, il faille une voie, un moyen, un signe, une occasion intermédiaire, pour exciter l'âme à faire cet examen et à donner cette attention. De tout ce tissu d'absurdités l'auteur conclut, que *la religion ne peut se traiter par des livres et des discours.* Conséquence encore plus absurde que tout le reste. Car que faisons-nous, l'auteur et moi ? Ne traitons-nous pas de la religion par écrit ? N'en avons-nous pas traité de vive voix ? Ne nous communiquons-nous pas les idées que nous en avons ? Et puisque Dieu peut employer, comme nous l'avons vu ci-dessus, telle voie qu'il lui plaira pour nous en instruire, qui est l'auteur, pour oser interdire à Dieu la voie des livres et des discours de certains hommes qu'il inspirera pour l'instruction du genre humain ? Il est forcé de reconnaître, comme je l'en ai convaincu plusieurs fois, que l'homme ne peut connaître la religion qu'autant que Dieu l'en instruira. Voilà donc la révélation ou l'instruction de Dieu nécessaire à l'homme. Il n'est donc plus question que de savoir si Dieu instruira chaque homme par une révélation immédiate, ou s'il enverra au genre humain un député pour l'instruire de sa part. L'une et l'autre de ces voies sont très-possibles à Dieu. J'ai montré néanmoins dans mon second lemme, que la révélation immédiate était sujette à des inconvénients qui répugnent à la sagesse de Dieu, et l'auteur n'a pas dit le moindre mot contre ce lemme. Reste donc la voie de la révélation médiante faite au genre humain par un député de Dieu, tels qu'ont été Moïse et Jésus-Christ. Or ces députés de Dieu avaient-ils d'autres voies pour instruire le genre humain des volontés de Dieu, qui les leur avait manifestées, que la voie de l'écriture, ou celle de la parole ?

Pour vous dédommager, Madame, du galimatias de l'auteur, par quelque chose de clair et de précis, je fais une différence entre connaître la religion et l'exercer. Un homme peut la connaître à fond, raisonner très-savamment sur elle, en développer au mieux les dogmes et les préceptes, et néanmoins n'en exercer aucun acte et être un impie. Cet homme aura la religion dans l'esprit, mais ne l'aura pas dans le cœur. Nous devons donc aussi mettre une différence entre s'instruire de la religion et l'exercer ; s'en instruire, c'est chercher à connaître ce qu'elle ordonne ; l'exercer, c'est pratiquer ce qu'elle ordonne. La pratique de la religion en suppose toujours la connaissance plus ou moins développée ; mais la connaissance de la religion n'est pas toujours suivie de la pratique. Si donc l'auteur, en disant que la religion ne peut se traiter que par des opérations ou des voies purement spirituelles, n'a voulu dire autre chose, sinon que l'homme ne peut exercer la religion, ou la pratiquer, que par des actes de foi, d'espérance, d'amour, d'actions de grâces, de respect, d'adoration, de soumission, etc., qui sont des opérations de l'âme, et par conséquent des opérations spirituelles, il est hors de doute qu'il a dit une vérité ; mais cette vérité n'a aucun trait à notre dispute, qui ne roule que sur la nécessité, ou l'inutilité de la révélation pour connaître la religion, et nullement sur la nature des opérations par lesquelles on la pratique. Si, au contraire, l'auteur, en disant que la religion ne peut se traiter que par des opérations ou des voies purement spirituelles, a voulu dire que l'homme ne peut être instruit, ou s'instruire lui-même de la religion par la lecture des livres qui en traitent, ou par l'attention à des discours qui l'expliquent, il a dit une absurdité que personne ne lui passera : car on peut en être instruit, ou s'en instruire, comme de toutes les sciences. La religion a ses principes, ses conséquences, ses raisonnements et ses preuves, comme la géométrie, la physique, etc., et tout cela peut fort bien être mis en ordre dans des livres et des discours. Il n'y a que l'irréligion et l'impiété qu'on n'a pas besoin d'apprendre, parce qu'elles sont inspirées par les passions. Aussi résident-elles dans le cœur et non dans l'esprit.

VII. L'auteur entreprend de réfuter la comparaison que j'ai faite entre Dieu et les rois, dont on ne peut connaître les volontés, qu'autant qu'ils les manifesteront ; et voici ses paroles. « Les rois, dites-vous, mon révérend Père, ne peuvent faire connaître leurs volontés que par la parole, par l'écriture ou par le ministère d'un envoyé. S'ils tiennent leurs volontés concentrées en eux, sans les manifester par un signe extérieur, la voie du raisonnement nous est absolument inutile pour les découvrir. » Voici comme il prétend me réfuter. « Les rois, dit-il, ainsi que les autres hommes, sont des composés mixtes. Ils ne peuvent parler à

l'entendement que par la voie des sens ; ils n'ont pas d'autres moyens de communiquer leurs idées : les signes intermédiaires, que les rois emploient pour faire connaître leurs volontés, sont aussi mixtes, et tiennent quelque chose du spirituel par le sens que les hommes ont attaché aux paroles ; et comme l'esprit de l'homme est uni à une machine matérielle, ces écrits, ces paroles sont propres au commerce qu'ils ont ensemble ; mais à l'égard de Dieu, qui est absolument spirituel, ils ne doivent mettre en usage que leur esprit purement spirituel, comme ils ne se servent que de la partie purement matérielle, quand ils ont à faire aux corps purement corps. On pousse une pierre pour la remuer ; on ne lui fait pas un compliment. Nous sommes entre les êtres purement spirituels et les êtres purement corporels : nous devons mettre en œuvre notre esprit, quand nous avons à faire aux esprits ; notre corps, quand nous avons à faire aux corps ; et l'un et l'autre, quand nous avons à faire aux hommes. Il en est de même de Dieu à l'égard des créatures intelligentes : il agit spirituellement sur l'âme humaine ; il l'instruit, par le moyen de la raison, de la connaissance de l'ordre et des vérités réelles, nécessaires, éternelles. »

Remarques. — L'auteur commence d'abord par prendre à contre-sens ma comparaison. Je n'ai pas dit ce qu'il me fait dire. Je n'ai pas dit : les rois ne peuvent faire connaître leurs volontés que par la parole, etc. Mais j'ai dit : il nous est impossible de connaître les ordres du roi, si le roi ne nous les signifie, ou par le ministère de la parole, etc. Je n'ai jamais comparé les moyens dont Dieu se sert pour nous manifester ses volontés, aux moyens dont les rois se servent pour nous manifester les leurs. C'eût été supposer ce qui était en question ; c'eût été supposer que nous convenions, l'auteur et moi, que Dieu et les rois nous révèlent ou nous manifestent leurs volontés ; et cela posé, je n'aurais voulu prouver autre chose par ma comparaison, sinon qu'ils nous les manifestent de la même manière, ou par les mêmes moyens. Or je laisse volontiers à l'auteur toute la gloire d'une pareille méthode. J'ai seulement comparé la nécessité de la révélation pour connaître les volontés de Dieu, avec la nécessité de la signification pour connaître les volontés du roi. Et voici encore une fois ma comparaison : Comme il est absolument nécessaire que le roi nous révèle ou nous manifeste ses volontés, afin que nous les connaissions, il est aussi absolument nécessaire que Dieu nous révèle ou nous manifeste les siennes, afin que nous les connaissions. Comme il nous est impossible de connaître les ordres du roi, si le roi ne nous les signifie par telle voie qu'il lui plaira de choisir, la parole, l'écriture, ou un ministre ; il nous est aussi impossible de connaître les ordres de Dieu, si Dieu ne nous les signifie par telle voie qu'il lui plaira de choisir, la révélation immédiate, ou le ministère d'un envoyé. Comme nous

ne pouvons connaître les volontés du roi, s'il les tient concentrées en lui-même : nous ne pouvons aussi connaître les volontés de Dieu, s'il les tient concentrées en lui-même. Comme celui qui s'imaginerait de découvrir, à force de raisonnement, quelles sont les volontés du roi non manifestées, perdrait sa peine et serait un fou en matière de politique ; de même celui qui s'imaginerait de découvrir à force de raisonnement, quelles sont les volontés de Dieu non manifestées, perdrait sa peine et serait un fou, un illuminé, un enthousiaste, un fanatique en matière de religion. L'auteur entendra-t-il à présent ma comparaison ? La voilà en quatre façons différentes. Quand j'ai dit que les rois employaient la parole ou l'écriture pour manifester leurs volontés, j'ai indiqué les moyens dont ils se servent pour faire cette manifestation ; mais j'ai si peu prétendu que Dieu fût obligé de se servir des mêmes moyens, qu'au contraire parmi ceux dont j'ai dit qu'il pouvait se servir, j'ai mis la révélation immédiate à chaque homme ; or cette révélation ne se fait ni par la parole, ni par l'écriture. Que dire présentement de la prétendue réfutation de l'auteur, sinon qu'elle est un pur galimatias, qui attaque une chimère que l'auteur s'est forgée. Je vais pourtant l'examiner, parce qu'elle fournit une nouvelle preuve que l'auteur est forcé de supposer et d'admettre la nécessité de la révélation, dans le temps même qu'il s' imagine de la combattre.

Tout son verbiage se réduit à dire, que les rois, ainsi que les autres hommes, étant des composés mixtes, ne peuvent parler à l'entendement que par la voie des sens, au lieu que Dieu, qui est pur esprit, agit spirituellement sur notre âme, et l'instruit par le moyen de la raison, de la connaissance de l'ordre et des vérités réelles, nécessaires, éternelles. D'accord. Que s'ensuit-il de là ? Le voici : C'est qu'afin que notre âme connaisse l'ordre et les vérités réelles, nécessaires, éternelles, il faut que Dieu l'en instruisse. Et voilà la nécessité de la révélation. Fallait-il nous apprendre qu'on ne remue pas une pierre avec des compliments, qu'on ne parle aux hommes que par la bouche, et qu'on ne s'adresse à Dieu que par l'esprit, pour conclure de toutes ces saillies spirituelles, appelées vulgairement preuves d'inérédnle, que nous ne connaissons la religion que parce que Dieu nous la révèle ?

Mais, dira l'auteur, c'est par le moyen de la raison que Dieu instruit notre âme de la connaissance de l'ordre et des vérités réelles, nécessaires, éternelles. Ces paroles ne font honneur ni au langage, ni à la métaphysique de l'auteur. Lorsque Dieu nous instruit, il nous donne des connaissances ; mais il n'est pas français de dire qu'il nous instruit de la connaissance : il faut dire qu'il nous instruit de l'ordre et des vérités, ou qu'il nous donne la connaissance de l'ordre et des vérités. Voilà la faute de langage : celle de métaphysique est plus considérable. La raison n'est autre chose que

l'âme raisonnable, comme la pensée est l'âme pensante, et la volonté l'âme voulante : ainsi lorsque l'auteur dit que Dieu instruit l'âme par le moyen de la raison, l'unique sens de ses paroles est que Dieu instruit l'âme par le moyen de l'âme, ou qu'il instruit la raison par le moyen de la raison. Si néanmoins l'auteur veut faire de l'âme et de la raison deux choses distinctes, la faute en sera plus lourde ; car alors le sens de ses paroles sera que Dieu donne d'abord à la raison la connaissance de l'ordre et des vérités, afin que la raison donne ou communique ensuite cette connaissance à l'âme. Voilà donc deux connaissances que nous avons de la même chose, celle qu'à premièrement notre raison, celle qu'à secondement notre âme par la communication que notre raison lui en fait. Si l'auteur dit que la raison n'a pas en propre les connaissances, et qu'elle est seulement la voie, le moyen par lequel Dieu les fait passer dans l'âme, l'absurdité sera encore plus grande ; car il s'ensuivra de là que la raison transmettra à l'âme des connaissances qu'elle n'a pas : comme si l'on pouvait transmettre ou donner ce que l'on n'a pas.

Enfin l'auteur dira peut-être (car je veux prévenir toutes ses réponses) que par la raison il faut entendre ici le raisonnement ; et que le sens de ses paroles est que Dieu instruit l'âme, par le moyen du raisonnement, de l'ordre et des vérités réelles, nécessaires, éternelles. Si c'est là le sens de l'auteur, il oublie sans doute d'avoir dit que l'âme ou la raison doit dans ses jugements, et par conséquent dans ses raisonnements, se fonder sur ces vérités réelles, nécessaires, éternelles, qu'il appelle ailleurs métaphysiques. Si elle doit se fonder sur elles dans ses raisonnements, il faut donc qu'elle les connaisse avant que de raisonner, et cependant l'auteur veut ici qu'elle ne les connaisse que par la voie du raisonnement. Elle raisonne donc à l'aveugle sur l'inconnu, et de ce raisonnement aveugle sur l'inconnu il résulte en elle des connaissances. Quelle métaphysique ! il faut pourtant ou l'adopter, ou convenir que nous ne pouvons connaître les volontés de Dieu, qui nous prescrivent nos devoirs, que par un témoignage pris hors de nous, que par le témoignage de Dieu révélant.

VIII. L'auteur, pour achever, dit-il, de prouver la faiblesse de ma comparaison, ajoute une réflexion, qui se trouve aussitôt métamorphosée en argument démonstratif ; le voici : « Les moyens sont proportionnés aux qualités de celui qui les emploie. Des livres et des discours de la bouche des hommes ne sont pas des moyens d'instruire les hommes des volontés de Dieu, proportionnés à ses qualités. Donc des livres et des discours de la bouche des hommes ne sont point des moyens, dont Dieu s'est servi et se sert pour instruire les hommes de ses volontés.

Remarques. — Toujours Bellérophon, qui combat la chimère. Je ne répéterai point

à l'auteur ce que je lui ai dit ci-dessus, qu'il prend le change, que ma comparaison entre Dieu et les rois n'est pas employée pour prouver que Dieu et les rois doivent se servir des mêmes moyens pour nous manifester leurs volontés, mais qu'elle est employée pour prouver que nous ne pouvons connaître les volontés de Dieu, comme celles des rois, que par la manifestation qu'ils en feront, de quelque manière qu'ils la fassent ; et que par conséquent son second argument prétendu démonstratif, on ne tend qu'à prouver que Dieu, pour nous instruire, ne fait pas de livres, ni ne prêche pas, est aussi étranger à notre question, qu'un habitant de la terre le serait dans Jupiter ou Saturne. Mais puisque, outre le vice logique du premier argument de l'auteur, j'ai encore fait voir son vice métaphysique, je vais montrer la même chose de celui-ci.

Les moyens (sans doute d'instruire, car ce n'est que de ceux-là que l'auteur parle), *les moyens* d'instruire, dit-il, *sont proportionnés aux qualités de celui qui les emploie.* C'est se tromper lourdement. Les moyens d'instruire doivent être proportionnés, non aux qualités de celui qui instruit, mais aux besoins, à la capacité, à la portée, en un mot aux qualités de celui qui est instruit. Un maître d'école, qui instruit des enfants, n'emploie pas, pour les instruire, des moyens proportionnés à sa propre capacité : il ne s'y prend pas, pour leur faire distinguer les voyelles des consonnes, comme le maître du *Bourgeois gentilhomme* ; mais il choisit les moyens les plus proportionnés à la capacité de ses élèves. Que ce soit donc un principe général d'instruction : que les moyens d'instruire doivent être proportionnés aux qualités de ceux qu'on instruit.

Voyons maintenant l'application que l'on doit faire de ce principe. La voici : or des livres et des discours, écrits et prononcés par des hommes à qui Dieu les avait inspirés, et qui ont prouvé invinciblement leur inspiration et leur mission divine par des miracles publics, éclatants, incontestables, sont des moyens d'instruire les hommes très-proportionnés et les plus proportionnés de tous à des composés mixtes tels que sont les hommes. Donc de pareils livres et de pareils discours sont les moyens dont Dieu s'est servi et se sert pour instruire les hommes. Je n'avais dessein de prouver à l'auteur que la nécessité d'une révélation ; et voilà qu'il m'a donné occasion, en corrigéant son principe, de lui prouver, sinon la nécessité, du moins la convenance d'une révélation faite aux hommes par des livres et des discours inspirés de Dieu à ses envoyés.

Je vais profiter de cette occasion, pour lui montrer que tout ce qu'il dit de méprisant des livres divins, n'est qu'une pétition de principe. Il ne regarde ces livres que comme de pures productions des hommes qui les ont écrits, que comme du papier barbouillé ; il suppose en un mot comme certain et indubitable, qu'ils n'ont pour auteurs que ceux qui les ont écrits.

Ensuite partant de cette supposition, comme d'un principe qui lui serait avoué, il en tire cette conséquence, que des livres qui n'ont que des hommes pour auteurs, et qui ne sont que des productions de leur propre esprit, ne peuvent être les moyens dont Dieu s'est servi et se sert pour nous instruire de ses volontés. Mais lui a-t-on jamais accordé que les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament ne sont que des productions du propre esprit de Moïse, des prophètes et des apôtres, et n'ont que des hommes pour auteurs? Pour voir, d'un seul coup d'œil, qu'il ne fait qu'une misérable pétition de principe, et que ses arguments prétendus démonstratifs ne démontrent rien et supposent ce qui est en question, il n'y a qu'à réduire en syllogisme son raisonnement. Le voici : *Des livres qui n'ont que des hommes pour auteurs, et qui ne sont que des productions de leur propre esprit, ne peuvent être les moyens dont Dieu s'est servi et se sert pour instruire les hommes de ses volontés : or les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament n'ont que des hommes pour auteurs et ne sont que des productions de leur propre esprit : donc les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament ne peuvent être les moyens dont Dieu s'est servi et se sert pour instruire les hommes de ses volontés.* Le plus mince écolier de logique répondra qu'il accorde la majeure, et qu'il nie la mineure et la conséquence : cependant l'auteur suppose qu'on lui accorde cette mineure, et enthousiasmé de son argument, il l'appelle démonstratif, et s'imagine avoir pulvérisé nos livres divins.

Quoi! dira l'auteur, Moïse, les prophètes et les apôtres ne sont pas les auteurs des livres qu'ils ont écrits? Ces livres ne sont pas des productions de leur propre esprit? Non vraiment, lui répondrai-je; l'auteur d'un livre est celui qui le dicte, qui en fournit les pensées et les paroles, et non pas le secrétaire qui ne fait qu'écrire ce que l'on lui dicte. Je voudrais bien savoir si l'auteur regarde son brevet comme l'ouvrage du commis du bureau de la guerre, qui l'a écrit, ou du ministre même qui a ordonné de l'écrire : ce brevet n'est-il pas un brevet du roi? A-t-il d'autre auteur que le roi? et pourquoi les livres dictés par l'esprit de Dieu à Moïse, aux prophètes et aux apôtres ne seraient-ils plus les ouvrages de Dieu, parce que ces saints hommes en ont été les secrétaires? L'auteur dira, peut-être, que son brevet doit être regardé comme un brevet du roi, qu'il exprime ses intentions, parce qu'il porte des marques qui font foi des intentions du roi, savoir: la signature et le sceau. Et moi je lui dis de même, que les livres de Moïse, des prophètes et des apôtres doivent être regardés comme des livres divins qui expriment les volontés de Dieu, parce qu'ils portent des marques qui font foi des volontés de Dieu qui les a dictés, savoir les miracles qu'il a opérés à la prière de ces saints hommes, pour prouver que c'est lui qui les a envoyés et inspirés. Et

ces marques d'authenticité des livres divins sont bien autrement indubitables que celles des brevets ou des édits des rois; car on peut surprendre les rois et ceux qui tiennent leurs sceaux; on peut faire signer aux uns et sceller aux autres par surprise des brevets et des idées contraires à leurs intentions; au lieu qu'on ne peut arracher à Dieu des miracles contre sa volonté.

Mais enfin, dira encore l'auteur, il s'ensuivra de là que Dieu instruit le genre humain de ses volontés par la voie des sens. Et quel inconvenient y a-t-il, que celui qui nous a créés avec des sens, après avoir instruit certains hommes par une révélation immédiate, les ait chargés d'instruire de sa part le genre humain par la voie ordinaire des sens, et se soit engagé à confirmer la vérité de leurs instructions par des miracles, qui convainquent aussi l'esprit par la voie des sens? y a-t-il du sens commun à nier que cela soit ou convenable ou possible?

IX. L'auteur, pour mettre, dit-il, dans un nouveau jour cette vérité (son verbiage précédent), propose ce qu'il appelle un théorème, en ces termes : « la justesse des moyens doit être proportionnée à l'importance de la fin. »

Remarques. — Si l'auteur savait ce que c'est qu'un théorème, il n'aurait pas donné ce nom à la proposition qu'il vient d'avancer. Théorème, c'est une vérité principale qu'on a dessein d'établir et de démontrer; et comme sa démonstration dépend quelquefois de la connaissance de plusieurs autres vérités, on propose dans des définitions ces vérités, si elles n'ont pas besoin d'être prouvées, ou si elles en ont besoin, on les établit par des lemmes, qui sont comme des propositions ministres, que l'on prouve dans la vue de les mettre à l'abri de toute contestation, afin qu'on ne les chicane plus lorsqu'on les fera servir à la démonstration du théorème. La proposition principale que l'auteur avait à prouver, qui est le seul objet de notre dispute, et à laquelle seule il devait donner le nom de théorème en suivant l'ordre géométrique, est celle-ci : *L'homme n'a besoin que des lumières de sa raison pour connaître le vrai culte de Dieu; ou celle-ci : La révélation n'est pas nécessaire à l'homme pour connaître le vrai culte de Dieu.* Tout ce qui aurait pu, ou plutôt tout ce qu'il aurait cru pouvoir lui servir à démontrer ce théorème, aurait dû précéder, dans des définitions ou dans des lemmes, et entre autres la proposition que j'examine ne pouvait être avancée que comme un lemme qu'il s'agissait de prouver. Mais l'auteur voulant, d'une part, me confirmer dans l'idée où il a bien vu que j'étais sur son compte, savoir qu'il était au fait de la manière de procéder des géomètres, et d'autre part, n'ayant pas la moindre teinture de leur méthode, a hasardé les titres de demande, de définition, de corollaire et de théorème, à peu près dans l'ordre qu'il a vu que je les avais employés, sans savoir

au reste ce que c'est qu'une demande, ni un théorème. Je ne lui fais pas un reproche d'ignorer la méthode géométrique, mais je trouve que c'est une petite vanité mal entendue, d'annoncer qu'on va suivre une méthode qu'on ne connaît pas.

Passons à l'examen du prétendu théorème. *La justesse des moyens*, dit l'auteur, *doit être proportionnée à l'importance de la fin*. Je crois inutile de remarquer de nouveau que l'auteur se tient toujours hors de la question qui roule, non pas sur les moyens par lesquels nous devons être instruits des volontés de Dieu, mais sur la nécessité de cette instruction; et qu'ainsi l'auteur, insistant sur les moyens par lesquels cette instruction ou cette révélation doit se faire, reconnaît forcément que cette révélation doit être faite, sauf à déterminer par quels moyens. Non, je n'examine ici que la proposition en elle-même, et je la trouve absolument fautive. Car si la justesse des moyens doit être proportionnée à l'importance de la fin, il s'ensuit que les moyens seront d'autant plus justes que la fin sera plus importante; et qu'au contraire, ils seront d'autant moins justes, que la fin sera moins importante. Prenons maintenant pour exemple deux fins, dont l'une soit de la plus grande importance et l'autre n'en vaille pas la peine; et voyons si les moyens d'arriver à la dernière de ces fins seront moins justes que les moyens de parvenir à la première. Je me propose pour fin de plaire à Dieu; cette fin est souverainement importante: pour y parvenir, voici les moyens que je prends; je m'instruis à fond de tous mes devoirs envers Dieu, et je m'applique sans relâche à les remplir. D'autre part, je me propose pour fin de casser un verre: cette fin est assurément bien peu importante; pour y arriver, je jette de toutes mes forces ce verre contre un pavé. Je demande maintenant à l'auteur si le moyen que je prends pour casser le verre, est moins juste que celui que je prends pour plaire à Dieu. Non, me répondra-t-il. Qu'il raye donc du nombre des théorèmes cette proposition: *La justesse des moyens doit être proportionnée à l'importance de la fin*.

Je pourrais m'en tenir là, et négliger le reste de l'écrit de l'auteur; mais, comme il a prétendu développer son théorème et le prouver par les paroles qui le suivent, je ne veux pas tomber dans la même faute que lui, et laisser la moindre phrase de son écrit sans réponse. Voici donc ce qu'il ajoute: « Non-seulement l'être parfait, mais le moindre des hommes apporte des précautions à mesure que le but qu'il se propose est de conséquence: un fou même prend plus garde à sa tête qu'à sa main. » Qu'est-ce que cela prouve? Que la justesse des moyens doit être proportionnée à l'importance de la fin? Nullement. Cela prouve que, parmi les différents moyens qui peuvent conduire à la même fin, un homme qui agit sagement, choisit toujours ceux qui sont les plus justes, et qu'il apporte toutes

les précautions nécessaires pour écarter les obstacles qui pourraient faire manquer les moyens qu'il choisit; mais la justesse des moyens qu'il choisit, dépend, non de l'importance de la fin qu'il se propose, mais de la sagacité avec laquelle il sait discerner et choisir les moyens qui conduisent plus immédiatement, plus sûrement et plus infailliblement à la fin, importante ou non, qu'il se propose. En un mot, tout moyen qui conduit infailliblement à une fin, est un moyen juste, soit que la fin soit importante, soit qu'elle ne le soit pas. Je néglige de relever ici l'idée grossière que l'auteur semble avoir de l'Être suprême et parfait, lorsqu'il dit qu'il *apporte des précautions, à mesure que le but qu'il se propose est de conséquence*. Ne dirait-on pas que l'Être indépendant peut se proposer et se proposer réellement d'autres fins que lui-même; que ces fins, autres que lui, qu'il se propose, sont les unes de conséquence pour lui, et les autres moins importantes, et que cet être tout-puissant, craignant sans doute de manquer son coup, apporte des précautions pour n'être pas frustré dans son attente? Si c'est là le Dieu de l'auteur, il n'est pas le mien. Quelles idées de religion peut-on avoir quand on en a de si basses et de si grossières de l'Être suprême!

L'auteur poursuit: « On ne niera pas que la vie animale et la propagation de l'espèce soient infiniment moins de conséquence que la vie spirituelle qui consiste à adorer son Créateur et à suivre ses lois. » D'accord; je suis enchanté de ce trait de dévotion de l'auteur. A quoi va-t-il nous conduire? Le voici: « Il faut donc que les moyens pour vivre de cette vie spirituelle soient au moins aussi sûrs et aussi faciles que ceux pour entretenir la vie animale et perpétuer l'espèce. » La belle chute! et que dira l'auteur, si je lui prouve par lui-même, que les moyens de vivre de la vie spirituelle doivent être infiniment plus difficiles que les moyens d'entretenir la vie animale? C'est ce qui me sera infiniment facile. Suivant l'auteur, on apporte d'autant plus de précautions dans les moyens, que la fin qu'on se propose est de plus de conséquence. Or, selon lui, la vie spirituelle est une fin infiniment plus de conséquence que la vie animale. Donc, selon lui, on doit apporter infiniment plus de précautions dans les moyens de vivre de la vie spirituelle, que dans ceux qui entretiennent la vie animale. Je poursuis: Or des moyens qui exigent infiniment plus de précautions que d'autres, sont infiniment plus difficiles qu'eux, puisque ces précautions qu'il faut apporter, supposent nécessairement la difficulté des moyens. Donc les moyens de vivre de la vie spirituelle sont infiniment plus difficiles, selon les propres principes de l'auteur, que ceux qui entretiennent la vie animale. Et cela doit être ainsi, comme l'auteur va bientôt nous en fournir la preuve. Admiration seulement ici l'ordre et la marche de

ses idées. Il annonce d'abord que les moyens qui conduisent à une fin doivent être d'autant plus justes, que la fin est plus importante. Ensuite, il confond la justesse des moyens avec leur facilité, et il prétend que les moyens doivent être d'autant plus faciles, que la fin est plus importante. Enfin, pour prouver que les moyens sont d'autant plus faciles que la fin est plus importante, il établit qu'on doit apporter d'autant plus de précautions pour assurer le succès des moyens, c'est-à-dire, en bon français que ces moyens sont d'autant plus difficiles, ou réussissent d'autant plus difficilement, que la fin est plus importante. N'est-ce pas là avoir les idées bien nettes? Parlez-moi des preuves des déistes; ce ne sont pas de ces *béatilles spirituelles, appelées vulgairement preuves de prédicateur.*

J'ai dit que l'auteur allait nous fournir la preuve que les moyens de vivre de la vie spirituelle sont infiniment plus difficiles que ceux qui entretiennent la vie animale et perpétuent l'espèce. C'est ce qu'il fait par ces paroles: « Comparons-les, dit-il; ceux de la vie animale sont clairs, évidents et faciles, nous y sommes même invités par le plaisir; ils sont infaillibles et sans équivoque, chacun les a en soi, sans science, sans yeux, sans oreilles, sans besoin d'interprète qu'il faille chercher et payer. Ceux que les religions proposent sont de toutes les choses les plus difficiles, les plus rebutantes, les plus incertaines, et sur lesquelles les disputes sont éternelles, dont il y a cent décisions différentes qui sont pour la plupart contradictoires. »

Je n'ai garde de contester à l'auteur les avantages qu'il donne aux moyens d'entretenir la vie animale et de perpétuer l'espèce. MM. les déistes sont docteurs sur ces matières: elles sont tout à fait de leur compétence; et l'on peut, après eux, opiner du bonnet. Mais l'auteur oublie qu'il a promis de montrer que les moyens de vivre de la vie spirituelle, sont pour le moins aussi clairs, aussi évidents, aussi faciles, aussi infaillibles que ceux qui regardent la vie animale. Par conséquent, si ceux qui ont pour objet la vie animale ne demandent ni science, ni yeux, ni oreilles, ni interprètes; ceux qui ont pour objet la vie spirituelle ne doivent, à plus forte raison, rien demander de tout cela: en un mot, comme ce n'est que par un instinct naturel, un pur mouvement machinal, qui nous est commun avec la bête et ne nous distingue pas d'elle, que nous prenons les moyens d'entretenir la vie animale et de perpétuer l'espèce, sans que la connaissance, ni la réflexion, ni la délibération, ni le jugement y entrent pour rien: ce ne doit être, à plus forte raison, que par un instinct naturel, par un pur mouvement machinal, sans connaissance, sans réflexion, sans délibération et sans jugement, que nous prenons les moyens de vivre de la vie spirituelle, c'est-à-dire, d'adorer notre Créateur et de suivre ses lois.

Voilà ce que l'auteur avait promis de

faire voir par comparaison, lorsqu'après avoir dit qu'il faut que les moyens pour vivre de la vie spirituelle soient au moins aussi sûrs et aussi faciles que ceux qui entretiennent la vie animale et perpétuent l'espèce, il avait ajouté: *Comparons-les.* Point du tout: au lieu de nous le prouver, il fait une sortie contre toutes les religions, et les rejette toutes, comme ne proposant que des moyens d'adorer Dieu et de le servir, les plus difficiles, les plus rebutants, les plus incertains, les plus sujets à contestation et les plus contradictoires. Que l'auteur mange, boive, dorme et perpétue son espèce, mais qu'il ne raisonne pas; ce n'est pas là son fait. S'il eût su raisonner, il aurait vu que c'est précisément parce que la vie animale et la propagation de l'espèce appartiennent à l'instinct et non pas à la raison, que les moyens d'entretenir l'animal et de perpétuer l'espèce doivent ne demander ni connaissance, ni jugement, et nous confondre avec les brutes; qu'ils doivent être une suite des lois générales du mouvement que Dieu a établies; que, par conséquent, ils doivent être sûrs, infaillibles, faciles, etc.; qu'enfin, l'auteur de la nature a dû y attacher un certain plaisir, non pas pour nous y porter, mais afin que nous n'en fussions pas dégoûtés, lorsque la seule nécessité nous y porte. Ensuite il aurait vu que le grand désordre du genre humain est de se porter aux opérations de cet instinct pour la seule volupté; que si la nécessité d'entretenir une vie qui ne nous appartient pas, rend l'usage modéré des viandes légitime, comme la fin du mariage établi de Dieu rend légitime et nécessaire l'union des deux sexes, la volupté ne fait que des gourmands, des ivrognes, des fornicateurs et des impudiques; que c'est précisément cette volupté déréglée, dont nous sommes esclaves, qui nous détourne de la vie spirituelle et nous empêche de suivre les lois de Dieu; que c'est de là que vient l'extrême difficulté que nous trouvons à suivre ces lois, et que la religion et la vraie sagesse consistent à combattre et à réprimer cette brutale volupté, pour ne pas nous écarter de cet ordre immuable qui exige que le corps soit soumis à l'esprit, et l'esprit à Dieu. Il est donc vrai que rien n'est plus aisé que de satisfaire l'instinct brutal, et que rien n'est plus difficile que de le contenir; mais il n'en est pas moins vrai que la raison doit gouverner l'instinct, et que la religion doit gouverner la raison.

L'auteur a-t-il bonne grâce de m'opposer les opinions contradictoires de toutes les religions, comme si je les adoptais toutes et en reconnaissais d'autre que la chrétienne catholique. Et que m'importe que des insensés, tels que les hérétiques, les mahométans, les bonzes, les déistes et les idolâtres se combattent les uns les autres, et se réunissent tous contre la religion catholique? Cela doit être ainsi. Toutes ces sectes se fondent en dernière analyse sur les vaines pensées de leur ignorante raison: celles

qui nous parlent de révélation, ou prennent des fables absurdes pour la révélation, comme le mahométisme et l'idolâtrie, ou interprètent la véritable révélation selon leur fantaisie et leurs préjugés, comme l'hérésie. Ainsi, la différence essentielle qui se trouve entre toutes ces sectes et la religion catholique, c'est que celle-ci prescrit aux hommes de faire ce que Dieu nous a révélé qu'il exige de lui, au lieu que les autres lui prescrivent de faire ce que leurs passions leur persuadent que Dieu exige d'eux. La vérité est une, un seul chemin y conduit; mais il y a autant d'erreurs que de chemins qui ne conduisent pas à la vérité. Les erreurs, quoique divisées entre elles, doivent donc se réunir toutes dans ce point, qui est de combattre la vérité: elles doivent aussi fourmiller de contradictions, parce que, ne s'appuyant que sur la raison obscurcie par les préjugés ou par les passions, elles n'ont point de règle fixe et infaillible. Mais que l'auteur ne vienne pas reprocher des décisions contradictoires à l'Eglise catholique: ce qu'on y enseigne aujourd'hui sur le dogme et sur la morale, c'est l'Evangile qu'on y a enseigné de tout temps. Comme je puis compter, sans faire un jugement téméraire, que l'auteur n'a jamais lu ni les Ecritures divines, ni les conciles, ni les ouvrages approuvés des Pères, il n'a sans doute avancé que sur la foi d'autrui qu'il y a dans la religion catholique cent décisions différentes, la plupart contradictoires. Il peut donc dire de ma part à ceux qui lui ont fourni cette rapsodie, qu'ils sont ou bien injustes, ou bien ignorants; bien injustes, s'ils portent ce jugement sans connaissance de cause, sans avoir lu ces décisions sur lesquelles ils ont la témérité de prononcer; bien ignorants, si, les ayant lues, ils y trouvent de la contradiction.

J'oubliais presque d'observer que l'auteur ne peut rien dire qui ne prouve la nécessité d'une révélation. Car, en lui accordant que les moyens d'honorer Dieu doivent être aussi sûrs et aussi infaillibles que ceux qui perpétuent l'espèce, que s'ensuivra-t-il de là? Il s'ensuivra que les différentes opinions qui se sont élevées parmi les hommes prouvent invinciblement que la raison n'est point une règle sûre et infaillible pour discerner les vrais moyens d'honorer Dieu; qu'elle ne peut les mettre d'accord sur ces moyens, comme l'instinct les accorde tous sur ceux qui perpétuent l'espèce; et que, pour les mettre d'accord sur les moyens d'honorer Dieu, il leur faut une règle sûre et infaillible, savoir, la révélation. Il est vrai qu'étant libres, ils peuvent fermer les yeux à cette divine lumière; et c'est ce que font tous les incrédules, mais elle n'en est pas moins sûre et infaillible pour ceux qui n'ont pas le sot orgueil de vouloir être leur propre lumière.

L'auteur finit par ces paroles: « Je pourrais pousser plus loin mes arguments, mais la brièveté que je me suis prescrite, et l'intelligence de ceux à qui je parle, me dis-

pensent de développer davantage mon système. Les propositions que j'avance me paraissent si claires et si bien prouvées, qu'on peut s'en convaincre pour peu d'attention qu'on y donne. » Nous devons savoir gré à l'auteur de la brièveté qu'il s'est prescrite; ses arguments, puis que arguments il y a, nous ont jetés à cent lieues loin de la question; où nous auraient-ils menés, s'il les eût poussés plus loin? Il ne se plaindra pas, je crois, de mon intelligence à débrouiller ce qu'il a voulu dire; et pour lui en donner une nouvelle preuve, je lui soutiens qu'il a tort de parler de son système, qu'il n'en a aucun, qu'il n'a ni principes dans l'esprit, ni liaison dans ses idées, ni justesse dans ses raisonnements; et que tout ce qu'il sait de lui-même, c'est qu'il n'est pas chrétien. Au reste, c'est aux lecteurs à apprécier l'éloge qu'il fait de ses propositions et de ses preuves. Pour moi, je n'ai point été surpris d'un si pitoyable écrit. Messieurs les déistes n'en font pas d'autres; depuis les plus minces d'entre eux jusqu'à leurs patriarches, ils sont la preuve la plus complète de la distinction qu'il faut faire de l'esprit au génie, des saillies au jugement. Il est temps de passer à la troisième section.

SECTION TROISIÈME.

Preuves de la nécessité d'une révélation.

Avant que d'entrer dans mes preuves, il est à propos de rappeler ici l'état de la question. Il ne s'agit point entre l'auteur et moi de la révélation faite à Moïse et par son ministère aux enfants d'Israël, ni de celle qui a été faite à tous les hommes par Jésus-Christ. Cette question ne peut être traitée qu'après qu'on aura établi la nécessité d'une révélation quelconque. Si les déistes réussissaient une fois à démontrer que la raison suffit à l'homme pour connaître le vrai culte de Dieu, et que par conséquent la révélation n'est pas nécessaire pour le connaître, ils détruiraient sans ressource dans leur principe les deux révélations de Moïse et de Jésus-Christ. Nous avons donc deux choses à prouver aux déistes: la première, qu'une révélation est nécessaire à l'homme pour connaître le vrai culte de Dieu; la seconde, que cette révélation a été faite par le ministère de Moïse et de Jésus-Christ. Tout mon premier écrit, à l'exception du lemme 2^e et du théorème 2^e, ne roule que sur la première de ces deux questions. Je me suis contenté d'établir dans ce lemme et ce théorème second, les raisons qui prouvent que la révélation faite par le ministère d'un envoyé est plus convenable que la révélation immédiatement faite à chaque homme, parce que, en effet, avant que de déterminer qu'une telle révélation est plus convenable qu'une telle autre, il faut avoir démontré qu'une révélation quelconque est nécessaire; tout comme avant que de déterminer si le culte des chrétiens est préférable à celui des mahométans, il faut avoir démontré la nécessité d'un culte. Ma dispute avec l'auteur ne roule donc que sur

cette question principale et fondamentale, savoir si une révélation est nécessaire à l'homme pour connaître le vrai culte de Dieu. Quant à l'autre question, j'ai expressément déclaré dans mon *scholie*, que si j'entreprenais de faire un traité de la vérité de la religion chrétienne, il ne me serait pas difficile de prouver, par les faits, que Jésus-Christ est cet envoyé par le ministère duquel la révélation du vrai culte de Dieu nous a été faite. L'auteur aurait dû voir par là que je n'entrais point dans les preuves de la révélation faite par Jésus-Christ; que ce n'était pas le sujet de notre dispute; que tout au plus je m'engageais à lui fournir ces preuves, dès qu'il serait tombé d'accord avec moi de la nécessité d'une révélation quelconque; et s'il l'eût vu, il aurait supprimé dans son écrit toutes les pauvretés qu'il donne pour des arguments démonstratifs, et qui n'attaquent que les livres et les discours des hommes, c'est-à-dire, dans son idée, la révélation faite par le ministère de Moïse et de Jésus-Christ. Je déclare donc encore une fois à l'auteur, que, comme il nie la nécessité d'une révélation pour connaître le vrai culte de Dieu, et qu'il prétend que la raison nous suffit pour cela, je ne suis obligé à lui prouver que ce seul point, savoir, que pour connaître le vrai culte de Dieu une révélation nous est absolument nécessaire; et puisqu'il n'a pu réussir à infirmer l'unique preuve que j'en avais donnée dans mon premier écrit, je vais la répéter ici dégagée de la méthode géométrique que je vois bien n'être pas familière à l'auteur.

PREMIÈRE PREUVE.

Dieu nous révèle une chose, lorsqu'il nous en donne la connaissance. On ne définit pas autrement la révélation. Or Dieu, par l'aveu même de l'auteur, nous donne la connaissance des devoirs de la religion, ou, comme il dit, de notre conduite morale. Donc Dieu nous révèle les devoirs de la religion, et par conséquent il y a une révélation.

Je pourrais m'en tenir là et passer à une autre preuve; mais, comme l'auteur a prétendu combattre ce que j'avais établi dans mon premier lemme, savoir, que *les volontés de Dieu ne peuvent nous être connues que par un témoignage pris hors de nous*, je poursuis et je dis: la révélation est le témoignage de Dieu révélant. Or il est déjà prouvé que nous sommes instruits des devoirs de la religion par la révélation. Donc nous en sommes instruits par le témoignage de Dieu révélant. Je poursuis encore: le témoignage de Dieu révélant vient de Dieu. Or ce qui vient de Dieu ne vient pas de nous; donc le témoignage de Dieu révélant ne vient pas de nous. Je poursuis encore: ce qui ne vient pas de nous est pris hors de nous. Or le témoignage de Dieu révélant ne vient pas de nous. Donc il est pris hors de nous. Donc, puisque nous ne pouvons connaître les volontés de Dieu qui nous

prescrivent les devoirs de la religion, que par le témoignage de Dieu révélant, nous ne pouvons les connaître que par un témoignage pris hors de nous. Donc ce témoignage de Dieu révélant, qui n'est autre chose que la révélation, nous est absolument nécessaire pour être instruits des devoirs de la religion. Ce qu'il fallait démontrer.

SECONDE PREUVE.

Le culte de Dieu consiste à suivre ses lois; c'est la définition qu'en donne l'auteur, lorsqu'il fait consister la vie spirituelle à adorer le Créateur et à suivre ses lois. Or des lois ne peuvent être connues de ceux à qui elles sont imposées, que par une révélation; donc le culte de Dieu ne peut nous être connu que par une révélation. Voici comme je prouve que des lois ne peuvent être connues de ceux à qui elles sont imposées que par une révélation. Les lois sont, dans les législateurs, des volontés qui régissent la conduite de leurs sujets. Or ces volontés des législateurs ne peuvent être connues de leurs sujets que par la révélation; donc des lois ne peuvent être connues des sujets que par la révélation ou divine, s'il s'agit des lois de Dieu, ou humaines, s'il s'agit des lois des hommes. Je prouve que les volontés des législateurs ne peuvent être connues de leurs sujets que par la révélation. Les volontés des législateurs ne peuvent être connues de leurs sujets qu'en passant de l'esprit des législateurs dans celui des sujets. Or elles ne peuvent passer de l'esprit des législateurs dans celui des sujets que par la déclaration, la manifestation, l'intimation, en un mot, la révélation que les législateurs en feront à leurs sujets. Donc elles ne peuvent être connues des sujets que par la révélation. Donc les lois de Dieu, et par conséquent son culte, ne peuvent nous être connues que par une révélation. Donc la révélation est absolument nécessaire pour connaître le vrai culte de Dieu. Ce qu'il fallait démontrer.

Si l'auteur avait l'esprit juste, il n'aurait pas tant battu la campagne pour attaquer la comparaison que j'ai faite dans la preuve de mon premier lemme entre Dieu et les rois. Ma comparaison ne dit rien de plus que ce qui est dans la démonstration précédente, savoir, que les lois de quelque législateur que ce soit, de Dieu comme des rois, ne peuvent être connues des sujets que par la révélation qu'en font les législateurs. Ce n'est que par incident, que dans ma comparaison j'ai fait mention des moyens dont les rois se servent, pour faire à leurs sujets la révélation de leurs volontés légales, à dessein de mieux faire sentir à l'auteur la nécessité de cette révélation. Et lui va mettre ma comparaison où elle n'est pas, et bat la campagne pour me prouver, qu'alin que Dieu nous instruisse de ses volontés légales, et par conséquent qu'il nous les révèle, il n'est pas obligé de parler, ni d'écrire, comme les rois. A la bonne heure; mais il faut toujours que de façon ou d'autre il nous les révèle s'il veut

que nous les connaissons : et l'auteur, en me l'accordant, m'accorde tout ce que je lui demande.

TROISIÈME PREUVE.

Avant que notre raison soit instruite du vrai culte de Dieu, ou elle le connaît, ou elle ne le connaît pas. Il serait absurde de dire qu'elle le connaît avant que d'en être instruite. Elle ne le connaît donc pas. Je demande présentement d'où lui vient cette connaissance : Est-ce d'elle-même ? Est-ce de Dieu ? Ce n'est pas d'elle-même, puisqu'elle ne l'a pas, et qu'on ne peut tirer d'une chose ce qui n'y est pas. Elle la reçoit donc de Dieu, qui la lui donne. Or c'est là la révélation : donc, pour connaître le vrai culte de Dieu, il faut nécessairement une révélation. Ce qu'il fallait démontrer.

Et il ne servirait de rien de dire ici que Dieu, en donnant la raison à tous les hommes, la leur donne instruite de son vrai culte, et qu'ainsi on ne peut supposer aucun temps où elle n'en soit pas instruite. Je sais bien que les déistes, pour l'intérêt de leur cause, doivent avancer ce paradoxe, sauf à l'abandonner, quand ils voudront combattre les idées innées de Descartes, et embrasser la ténébreuse métaphysique de Locke : mais quand même ce paradoxe serait aussi vrai qu'il est faux et contraire à l'expérience, quand même tous les enfants à la mamelle posséderaient la science de la religion, il faudrait toujours que Dieu la leur eût donnée ; et, par conséquent, il faudrait toujours admettre la nécessité d'une révélation pour connaître le vrai culte de Dieu.

Ce serait encore en vain qu'on dirait que la connaissance du culte de Dieu est une conséquence naturelle, que la raison, sans le secours de la révélation, tire de la connaissance qu'elle a de l'existence de cet Être suprême. Car, 1° cela porte sur un faux principe, qui est que la raison connaît l'existence de Dieu, sans le secours de la révélation au moins naturelle. 2° Quand même la raison connaîtrait d'elle-même et sans aucune révélation l'existence de Dieu, la conséquence qu'elle peut tirer de cette vérité connue est bien qu'il faut rendre un culte à Dieu ; mais non pas qu'il faut lui rendre un tel culte plutôt qu'un tel autre. Dire qu'il faut rendre un culte à Dieu, et dire que ce culte qu'il faut rendre à Dieu consiste en telle ou telle chose, sont deux propositions si différentes, que les déistes sont autant d'accord avec nous sur la première, qu'ils sont en dispute avec nous sur la seconde. A la bonne heure que la révélation ne soit pas nécessaire pour connaître qu'il faut rendre un culte à Dieu, qu'il faut suivre ses lois (ce que je passe sans l'accorder) ; il restera toujours à savoir en quoi consiste ce culte qu'il faut rendre à Dieu, quelles sont ces lois de Dieu qu'il faut suivre ; et c'est ce que j'ai déjà démontré ne pouvoir nous être connu que par la révélation.

QUATRIÈME PREUVE.

Il n'y a, il ne peut y avoir qu'un seul vrai

culte de Dieu ; car la vérité est une. Donc la règle qui prescrit ce seul vrai culte doit être infaillible ; autrement nous serions exposés à prendre un faux culte pour le seul véritable. L'auteur convient de ce principe, puisque nous lui avons entendu dire que *les moyens de vivre de la vie spirituelle doivent être au moins aussi sûrs que ceux d'entretenir la vie animale*. Or la raison de l'homme n'est point infaillible, témoin entre autres la raison de l'auteur : donc la raison de l'homme n'est point la règle qui prescrit le seul vrai culte de Dieu. Donc il faut reconnaître la nécessité d'une autre règle infaillible qui prescrive à l'homme ce seul vrai culte. Or on ne peut assigner d'autre règle infaillible de ce seul vrai culte, que le témoignage de Dieu révélant, qui ne peut ni se tromper ni nous tromper ; et ce témoignage est la révélation : donc il faut reconnaître la nécessité de la révélation, qui prescrive à l'homme le seul vrai culte de Dieu. Ce qu'il fallait démontrer.

Il serait inutile d'accumuler ici les preuves de la nécessité d'une révélation pour connaître le vrai culte de Dieu. Tout homme qui ne se rendra pas à celles que je viens d'en donner ne fera pas honneur à son esprit, et deviendra lui-même une preuve sensible de l'insuffisance de la raison et de la nécessité de la révélation, pour corriger son cœur et dissiper les ténèbres de son esprit. Si l'auteur reconnaît enfin cette vérité, qu'il a confirmée malgré lui dans tout son écrit, comme nous l'avons vu, et qu'il veuille entrer dans la discussion de la révélation faite par Jésus-Christ, je m'engage alors à lui prouver, 1° que la révélation du vrai culte de Dieu a été faite à Adam avec la promesse d'un réparateur de la nature humaine corrompue par le péché, afin que ce premier père de tous les hommes transmitt à sa postérité, par la voie ordinaire de l'instruction orale, ce que Dieu lui avait immédiatement révélé touchant son vrai culte et la venue du réparateur ; 2° que les hommes s'étant multipliés, et leurs criminelles passions ayant effacé de leur esprit les instructions qu'ils avaient reçues d'Adam, et ensuite de Noé, seconde tige du genre humain, une seconde révélation est devenue nécessaire ; 3° que cette seconde révélation a été le sujet de l'envoi du réparateur ; 4° que ce réparateur est Jésus-Christ, Dieu et homme ; 5°, que la révélation faite par le ministère de Moïse ne diffère de celle qui a été faite par Jésus-Christ que comme la promesse diffère de l'exécution, l'ombre de la réalité, la figure de la vérité.

CONCLUSION.

Je connais, Madame, toutes les règles que la bienséance, l'honnêteté, et encore plus la charité prescrivent dans la dispute. Aussi avez-vous remarqué vous-même que je les avais observées dans mon premier écrit. Vous ne vous seriez point chargée de le faire tenir à celui pour qui vous m'aviez engagé à le faire, si elles y eussent été, je ne dis pas violées, mais tant soit peu négligées.

Je devais m'attendre à la même modération de la part d'un officier. Quelle a donc été ma surprise, quand j'ai trouvé dans sa réponse des personnalités indécentes, des mépris de mes preuves d'autant plus déplacés qu'ils portent à faux, des invectives contre les interprètes de la parole de Dieu, de plates bouffonneries sur les prières de l'Eglise, des blasphèmes contre les livres saints, des reproches d'impolitesse attribués à l'ardeur de mon zèle, et tout cela soutenu d'un ton de petit-maître, qui décide et se sent le meilleur gré du monde de ses décisions. Encore s'il y avait de la justesse dans ses raisonnements, de l'ordre dans ses propositions, de la suite dans ses idées, de la solidité dans ses principes, du vrai dans ses discours ; mais on l'y chercherait inutilement : ces messieurs ne pensent pas, ils ne font que sentir, et le sentiment est toujours très-difficile à exprimer. L'auteur a cependant la modestie de dire que la brièveté qu'il s'est proposée et l'intelligence de ceux à qui il parle le dispensent de pousser plus loin ses arguments et de développer davantage son système, et que les propositions qu'il avance lui paraissent si claires et si bien prouvées, qu'on peut s'en convaincre pour peu d'attention qu'on y donne. Quand est-ce donc que l'on est obligé d'obéir au précepte que le Saint-Esprit nous fait dans le 26^e chapitre des *Proverbes* de Salomon, v. 5 : *Responde stulto juxta suam stultitiam, ne sibi sapiens esse videatur*, si l'on n'y est pas obligé dans l'occasion où je me trouvais ? C'est ce que j'ai tâché de faire. Je souhaite que ma réfutation lui soit utile, qu'il en apprenne à être plus réservé dans ses décisions, et plus en garde contre les ténèbres de sa raison. Si jamais Dieu lui fait la grâce de le ramener de ses égarements dans la voie de la vérité et du salut, je suis persuadé qu'il aura alors assez d'humilité et de zèle pour la religion qu'il combat aujourd'hui, pour désirer et demander lui-même que l'on donne au public son écrit et les miens.

FIN.

P. S. Vous avez vu, Madame, que l'a-

(109) *Défense de la révélation naturelle*, tom. 1^{er}, 1^{re} part., chap. 1, sect. 5, pag. 591.

leur me reproche d'avoir fait un écart, et même plusieurs, sur le vice de la méthode des déistes dans la dispute, lorsque j'ai dit qu'après être convenu d'un principe, ils reviennent sur leurs pas, et le nient, dès qu'ils entrevoient les conséquences qu'on en tire contre eux. Vous avez vu encore qu'il est tombé lui-même dans le défaut que j'avais remarqué dans les déistes. Je veux lui fournir un nouveau sujet de reproches. Quelque pitoyable que soit son écrit, il y reconnaît néanmoins la nécessité d'un culte, l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, des vérités réelles, nécessaires, éternelles, etc. Voici maintenant ce qui va s'ensuivre de notre dispute : ou il s'avouera vaincu par la vérité et lui rendra hommage, ce que je souhaite de tout mon cœur, car c'a été là, Madame, votre unique but et le mien ; ou il en deviendra plus ennemi de cette même vérité, qui l'a poursuivi dans tous ses retranchements ; et alors, sa passion lui faisant oublier tout ce qu'il reconnaît dans son écrit, il attaquera la nécessité du culte, l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, les vérités réelles, nécessaires, éternelles. Ce qu'il dit au commencement de son écrit, *supposé que Dieu veuille un culte*, et l'endroit où il se déclare contre toutes les religions, sont comme deux pierres d'attente qu'il a posées pour dresser l'édifice de l'épicurisme, ou de l'athéisme, ou du matérialisme, ou du pyrrhonisme, au cas que celui du déisme fût renversé, comme il l'est sans ressource. Mais s'il veut encore écrire, il me permettra de lui donner ici le conseil que l'abbé François donne à tous ses semblables : « Quand on veut attaquer une religion telle que la chrétienne, ou dans ses preuves, ou dans sa doctrine, il faudrait avoir des raisons claires et de ces arguments qui emportent conviction. Sans cela, il faut se taire ; ou si, poussé par une aveugle fureur, on n'est pas maître de garder le silence, il faudrait avertir du moins qu'on n'a que du frivole à débiter. La précaution, ajoute-t-il, serait assez inutile, si l'on ne devait avoir pour lecteurs que des hommes de sens (109). »

EXAMEN CRITIQUE

D'UN ECRIT SPINOSISTE SUR L'EXISTENCE DE DIEU.

Vous m'avez fort soulagé, Madame, en m'apprenant que le possesseur du manuscrit que vous avez eu la complaisance de m'envoyer n'en est pas l'auteur. Je n'en dirai que plus librement ce que j'en pense, et je n'usurai pas de circonlocutions pour épar-

guer à un auteur, très-anonyme pour vous et pour moi, la mortification d'entendre appeler absurdes les productions de son esprit, à la charge néanmoins pour moi de le prouver.

Le manuscrit contient cinq espèces de dis-

sertations. Je n'ai ni le temps ni la volonté de les examiner toutes; il suffira d'examiner la première qui est sur l'existence de Dieu. Par ce que j'en dirai, l'on pourra juger des autres et du génie de l'auteur. Je laisse tout le préambule, qui est assez obscur et mal écrit, excepté quelques petits morceaux qui paraissent copiés. Ce qui me donne lieu de le croire, outre la différence sensible de style, c'est que l'auteur y promet de *faire voir l'illusion de tous les systèmes, d'en démenter les contradictions; après cela, du seul principe, qu'il dit, nous être connu, tirer quelques conséquences claires et nettes, et enfin de se former de toutes les idées une règle pour la conduite morale.* Il n'y a rien néanmoins dans tout l'écrit qui ait le moindre trait à ces promesses: ce n'est donc pas l'auteur qui les fait, mais quelque autre qu'il a copié. Au reste, tout ce préambule de l'auteur n'est qu'un réchauffé de lieux communs sur la force des préjugés de l'éducation, dont il suppose que le sentiment de l'existence de Dieu est le plus enraciné. Je ne lui reprocherai pas d'avoir supposé ce qui était en question, si, dans la suite, il réussit à prouver la vérité de sa supposition. Commençons.

I. L'AUTEUR. — « Une économie mal entendue a introduit diverses religions. »

Remarques. — Nous ne prenons aucun intérêt aux prétendues religions différentes de la chrétienne catholique. Ainsi, l'auteur peut en rapporter l'origine à une économie mal entendue. Pour nous, si nous voulions en marquer l'origine, nous prendrions l'histoire pour guide, et nous ferions voir que les unes sont les fruits de la politique, les autres de l'ambition, celles-ci de l'ignorance, celles-là de l'orgueil, la plupart de la corruption du cœur. Mais, comme l'auteur dans sa proposition générale, comprend la vraie religion, je dis qu'il suppose ce qui est en question, lorsqu'il dit d'elle qu'une économie mal entendue l'a introduite. Car s'il y a un Dieu, il y a une religion révélée à l'homme. La religion est le corps des lois, que l'homme doit observer pour obéir à Dieu, l'honorer et lui plaire. Qui dit loi, dit volonté d'un législateur: or, les volontés d'autrui ne peuvent nous être connues qu'autant qu'elles nous sont révélées, manifestées, intimées: la religion ne peut donc nous être connue que par la révélation qui nous en a été faite. Aussi Dieu la révéla-t-il à l'homme en le créant: l'homme l'ayant perdue de vue, et lui ayant substitué les illusions de son propre esprit, Dieu l'a de nouveau révélée par Jésus-Christ; et les mystères qu'elle contient sont des suites nécessaires de cette seconde révélation. Dire donc qu'une économie mal entendue a introduit la religion ou le culte de Dieu, c'est supposer comme déjà prouvé ou comme avoué de notre part, qu'il n'y a point de Dieu, ou que, s'il en existe un, il n'exige aucun culte.

II. L'AUTEUR. — « Toutes (les religions, partent de deux principes, savoir, la distinction de deux substances, l'une matérielle, l'autre spirituelle, et l'existence d'un Dieu. »

Remarques. — Les fausses religions ne sont point blâmables de partir de ces deux principes empruntés de la religion naturelle et de la droite raison. Elles le sont d'y avoir ajouté des erreurs qui ne naissent en aucune façon de ces deux principes.

III. L'AUTEUR. — « En attendant que nous examinions particulièrement le premier de ces deux principes, il est à propos d'en traiter ici succinctement. Quelle idée nous donne-t-on de l'âme? C'est, dit-on, un être qui pense, et rien de plus. »

Remarques. — On ne peut définir les choses que par les qualités ou les propriétés qu'on leur connaît. Si on nous demande ce que c'est que l'âme, nous ne dirons pas que c'est un être étendu, divisible, figuré, etc., parce que nous ne lui connaissons pas ces propriétés; mais comme nous connaissons très-bien que ses actions sont de penser, de juger, de raisonner, de sentir, de vouloir, etc., nous avons raison de dire qu'elle est un être qui pense, qui juge, qui raisonne, qui sent, qui veut, etc.

IV. L'AUTEUR. — « Le corps est une portion de la matière, et l'assemblage de ces deux êtres (l'âme et le corps) forme ce que nous appelons homme. Ainsi l'homme réunit en lui les facultés de l'intelligence et les propriétés de la matière, comme (d'être [110]) étendue, divisible, et susceptibles de toutes les formes. »

Remarques. — Un spinosiste dit que le corps humain est une portion de la matière; et un philosophe dit que ce même corps est une portion de matière ou une matière finie et organisée. La raison de cette différence d'expression vient de ce que le spinosiste s'imagine qu'il existe hors de son esprit une matière infinie et universelle, dont tous les corps sont autant de portions; au lieu que le philosophe, qui sait que le tout n'est pas un être différent de toutes les parties prises ensemble, et qu'il n'existe que par l'existence des parties, n'entend, par cette matière infinie et universelle, qu'un être métaphysique, qu'une simple idée qui n'existe nulle autre part que dans son esprit.

V. L'AUTEUR. — « Est-ce à dire que la matière ait ces seules qualités (l'étendue, la divisibilité, la figure), parce que ce sont les seules qu'elle nous laisse apercevoir? »

Remarques. — On ne peut attribuer à la matière que les qualités qu'on aperçoit en elle; lui attribuer celles qu'on ne lui connaît pas, ce serait parler d'elle contre l'idée qu'on en a. Or, l'étendue, la divisibilité et la figure sont, suivant l'auteur, les seules qualités que nous apercevons dans la matière: nous ne pouvons donc lui attribuer que ces qualités.

VI. L'AUTEUR. — « Tous les jours elle (la

matière) nous découvre des propriétés jusqu'alors inconnues; elle acquiert, pour ainsi dire, de nouvelles qualités, et paraît à nos yeux sous des formes dont nous ne la croyons pas susceptible.»

Remarques. — Si l'auteur croit qu'on lui passera des absurdités à la faveur d'un *pour ainsi dire*, il se trompe. La matière ne nous découvre rien, et n'acquiert rien d'essentiel : c'est nous qui découvrons tous les jours dans certains corps particuliers des propriétés qu'ils avaient, mais que l'expérience ne nous avait pas encore fait apercevoir en eux. Ainsi, l'on a découvert que la pierre d'aimant attire le fer : ainsi, l'on a découvert que certains corps sont électriques et que d'autres ne le sont pas; ainsi, Toricelli a découvert la pesanteur de l'air, et Pascal son élasticité; ainsi, Newton a découvert que la gravitation se fait en raison directe des masses, et inverse des carrés des distances; ainsi, Galilée a découvert que les corps graves, en tombant, accélèrent leur mouvement selon la progression des nombres impairs, et que, si leur projection est horizontale ou oblique, ils décrivent une parabole; ainsi, l'on a découvert la réfrangibilité et la flexibilité des rayons de lumière; ainsi, les chimistes découvrent tous les jours dans certains corps des sels acides ou alcalis volatiles ou fixes, et que ces sels cristallisés affectent toujours la même figure; ainsi, M. de Mairan a découvert que la glace se forme par la jonction d'une infinité de filaments qui font un angle de 60 degrés; ainsi, les médecins découvrent dans certains corps les qualités purgative ou émétique, ou astringente, ou caustique, ou calmante, etc. Mais toutes ces qualités ou propriétés que l'on a découvertes et que l'on découvrirait dans les corps, ne sont et ne pourront jamais être que des suites de leur figure et de leur mouvement.

VII. L'AUTEUR. — «Mais qu'est-ce qu'intelligence? qu'entend-on précisément par ce mot?»

Remarques. — Il est beaucoup de choses que l'on conçoit très-clairement, et dont on ne peut donner des définitions aussi claires. Par exemple, tout le monde conçoit parfaitement ce que c'est qu'*agir* et *action*; je défie cependant l'auteur et tous les philosophes d'en donner une définition aussi claire que la connaissance qu'en a l'esprit. Néanmoins, si par *intelligence* l'auteur entend l'être qui est intelligent, nous lui répondons, avec toute la précision qu'il exige, que c'est une substance qui pense, qui connaît, qui juge, qui raisonne, qui veut, qui sent, etc. Si par *intelligence* l'auteur entend cette faculté par laquelle la substance intelligente exerce une certaine opération particulière, nous lui répondons avec la même précision, que c'est la faculté qu'à la substance intelligente de connaître les objets dans leurs représentations idéales.

VIII. L'AUTEUR. — «M'assurera-t-on que cette faculté (l'intelligence) répugne à l'étendue?»

Remarques. — Et pourquoi ne l'assurions-nous pas, par la même raison que nous assurons que la quadrature répugne au cercle? Tout ce qui n'entre pas dans l'idée de l'étendue en est exclu, à moins que l'auteur ne mette une différence entre ne pas entrer dans l'idée d'une chose, et être exclu de cette chose : or l'intelligence n'entre pas dans l'idée que l'auteur a lui-même de l'étendue, puisqu'il convient que ce n'est pas là une de ses qualités qu'elle nous laisse apercevoir (n. 5). L'intelligence est donc exclue de l'idée de l'étendue; elle répugne donc à l'étendue.

IX. L'AUTEUR. — «On ne peut disconvenir que nos vues ne soient bornées : puisqu'elles le sont, pouvons-nous en faire un titre, pour borner la matière de ses propriétés?»

Remarques. — Ni l'auteur, ni nous n'apercevons l'intelligence dans l'idée de l'étendue. Nous concluons de là, que l'étendue n'est point intelligente, et l'auteur en conclura qu'elle est intelligente. La raison en est toute simple : c'est que, pour juger de l'étendue, nous consultons nos idées, et que l'auteur consulte ses désirs. Que font ici les bornes de notre esprit? Avons-nous d'autre raison d'assurer que le cercle n'est pas carré, que l'évidence avec laquelle nous voyons que la quadrature n'entre pas dans l'idée du cercle? L'auteur oserait-il dire que nos vues étant bornées, nous ne devons pas nous en faire un titre pour assurer que le cercle n'est pas carré? Nous voyons avec la même évidence, que l'intelligence n'entre pas dans l'idée de l'étendue; et l'auteur lui-même ne taxerait pas moins de folie celui qui, interrogé sur ce que c'est que l'étendue, répondrait que c'est ce qui est intelligent, que celui qui, interrogé sur ce que c'est que le cercle, répondrait que c'est ce qui est carré; et néanmoins de ce que nos vues sont bornées, il veut que, contre cette évidence, nous assurions que l'étendue est intelligente. Les matérialistes n'ont-ils pas bonne grâce de nous reprocher nos mystères, tandis que, pour être matérialiste, il faut renoncer aux premières notions du sens commun?

X. L'AUTEUR. — «Il est un axiome connu : c'est qu'il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité. Or, si l'on connaît que les opérations attribuées à l'esprit peuvent être l'ouvrage de la matière agissant par des ressorts inconnus, pourquoi imaginer un être inutile, qui dès lors ne résout aucune difficulté?»

Remarques. — Si c'est un axiome connu, qu'il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité, n'en est-ce pas un autre aussi connu, qu'il ne faut pas identifier les êtres sans nécessité? Par le premier de ces axiomes, il serait absurde de dire qu'il y a en nous un être qui pense, un autre qui juge, un troisième qui raisonne, un quatrième qui veut, etc. Et par le second axiome, il est également absurde de dire que l'être pensant et l'être étendu sont un seul et

même être. Je voudrais bien savoir par où et comment l'auteur connaît que les opérations attribuées à l'esprit peuvent être l'ouvrage de la matière agissant par des ressorts inconnus? Que signifie cet absurde galimatias? Il signifie que l'auteur suppose d'abord ce qui est en question, savoir, que la matière pense ou qu'elle peut penser; qu'ensuite ne trouvant rien dans l'idée qu'il a de la matière, qui puisse tant soit peu favoriser cette supposition absurde, il se jette sur des ressorts inconnus; d'où il conclut, enfin, qu'il connaît que c'est sans aucune raison prise de l'idée qu'il a de la matière, qu'il ose attribuer à la matière les opérations de l'esprit. Ainsi, tout le galimatias de l'auteur se réduit à dire en d'autres termes: Par l'idée que j'ai de la matière, je ne vois pas qu'elle puisse penser; mais il me plaît d'assurer qu'elle peut penser, parce que je le veux ainsi.

XI. L'AUTEUR. — « Il est aisé de voir que les perceptions de la matière n'excluent point l'intelligence. »

Remarques. — Rien n'est en effet plus aisé que de voir que si la matière pense, elle pense : on voit avec la même facilité que si le cercle est carré, il est carré. Mais la matière pense-t-elle? Oni, répond l'auteur, moyennant des ressorts inconnus, comme le cercle est carré moyennant une disposition inconnue.

XII. L'AUTEUR. — « Mais on n'imagine pas comment un être qui n'aura d'autres propriétés que l'intelligence pourra en faire usage. »

Remarques. — Puisqu'il est si aisé de voir que la matière peut penser, ne faut-il pas qu'il soit impossible, ou pour le moins très-difficile, de concevoir qu'un être dont la nature est de penser puisse penser? Afin que l'esprit pense, ce n'est pas assez, selon l'auteur, qu'il ait la faculté de penser : non; il lui faut encore la faculté de faire usage de sa faculté de penser; et si l'on met l'auteur de mauvaise humeur, il exigera encore la faculté d'user de la faculté qui lui est nécessaire pour faire usage de sa faculté de penser. La belle métaphysique!

XIII. L'AUTEUR. — « En effet, cette substance qui (n'ayant d'autres propriétés que l'intelligence) n'aura aucune analogie à la matière, pourra-t-elle l'apercevoir? »

Remarques. — Quelle analogie l'esprit doit-il avoir à la matière pour pouvoir l'apercevoir? Il faut que l'esprit soit intelligent et que la matière soit intelligible. Or, l'auteur suppose avec nous que l'esprit est intelligent, puisqu'en le supposant tel, il nous demande seulement comment il peut faire usage de son intelligence; d'autre part la matière est intelligible, puisqu'elle est être, et que tout être est un, vrai et bon. L'esprit a donc à la matière toute l'analogie qu'il doit avoir pour pouvoir la connaître; ou, pour parler plus sensiblement, la matière, dès lors qu'elle est intelligible et représentable par une idée, a tout ce qu'il faut pour être aperçue par un être dont la nature est de connaître ce qui est intelligible. Il n'y a

que l'impossible, le répugnant, le non-être qui ne puisse être connu. L'auteur, comme l'on voit, ne se lasse pas de supposer ce qui est en question : il suppose que la substance intelligente ne peut apercevoir la matière, à moins qu'elle n'ait une analogie de nature avec la matière, c'est-à-dire à moins qu'elle ne soit matérielle. Et voilà comme les matérialistes prouvent la matérialité de l'âme : supposer chez eux, c'est prouver.

XIV. L'AUTEUR. — « Pour voir les choses, il faut qu'elles fassent impression sur nous, qu'il y ait quelque rapport entre elles et nous : et quel serait ce rapport? Il ne pourrait venir que de l'intelligence. C'est supposer ce qui est en question. »

Remarques. — Je soutiens à l'auteur qu'il n'entend pas ce qu'il dit en cet endroit. *Voir* est un terme qui se prend en différents sens : tantôt il exprime un sentiment, une sensation, comme quand j'ouvre les yeux et que je *vois* un clocher; tantôt il exprime une perception, comme quand je *vois* que le tout est plus grand que sa partie, ou qu'une conséquence est contenue dans son principe. Pour *voir* dans le premier sens, il faut que les choses fassent impression sur nous; par exemple, il faut que les rayons de lumière réfléchis par le clocher viennent peindre son image sur ma rétine et ébranlent mon nerf optique, pour que j'aie la sensation de la vue de ce clocher. Au contraire, *voir* dans le second sens est absolument indépendant de toute impression sur les organes : l'auteur peut voir la propriété qu'a le feu de chauffer, et raisonner là-dessus tout aussi bien que l'abbé Nolet, et cependant geler de froid en rase campagne. Quant au rapport qui doit être entre les choses et nous, afin que nous les voyions, si *voir* se prend dans le premier sens, ce rapport consiste en ce que nous devons avoir la faculté visuelle et que les choses doivent être visibles; si, au contraire, *voir* se prend dans le second sens, c'est-à-dire pour connaître, ce rapport consiste en ce que nous devons avoir la faculté intellectuelle et que les choses doivent être intelligibles. Mais comme nous ne disons pas que nos yeux ou notre faculté visuelle établissent le rapport qui est entre elle et les choses visibles, nous ne disons pas non plus que notre intelligence établit le rapport qui est entre elle et les choses intelligibles. Ainsi l'auteur bat la campagne, lorsqu'il nous reproche de supposer ce qui est en question, après nous avoir fait dire ce que nous ne disons pas.

XV. L'AUTEUR. — « D'ailleurs, où le corps commence-t-il? où l'âme finit-elle? où est le point de leur jonction? Ce qui les lie, est-ce matière ou esprit? »

Remarques. — Questions absurdes, qui ne peuvent être faites à des gens qui soutiennent que l'âme est immatérielle. C'est à l'auteur qui, contre ses propres idées, prétend que l'âme est un corps délié et le corps un corps grossier; c'est à lui, dis-je, qu'est imposée l'obligation de répondre à toutes ces questions : parce que ce n'est que de

deux corps existant ensemble qu'on est en droit de demander où l'un commence, où l'autre finit, où est le point de leur jonction, et quel est le lien qui les unit. Mais si l'auteur entreprend de répondre à ces questions, qu'il ne vienne pas nous parler, comme dans son second écrit, de *petits canaux* qui reçoivent les idées; car il nous apprêterait à rire de la même façon qu'un paysan qui ferait l'entendu et qui voudrait nous donner des raisons physiques des effets naturels. Il est encore à remarquer que l'auteur ne peut nous faire toutes ces questions absurdes que parce qu'il suppose toujours ce qui est en question, savoir, que l'âme est matérielle et qu'on peut en fixer l'étendue, le lieu et les bornes.

XVI. L'AUTEUR. — « Quelle est donc l'union de ces deux substances? quel nœud les assemble? »

Remarques. — Voilà la seule question que l'on puisse raisonnablement faire; et nous répondons que cette union consiste, de la part de l'âme, à commander les mouvements spontanés d'un tel corps, à le conduire, à pourvoir à sa conservation; et de la part du corps, à recevoir les mouvements qu'une telle âme veut qu'il ait, quoi que ce soit qui les lui imprime à l'occasion de ces volontés de l'âme. Il n'en faut pas davantage pour unir une âme et un corps, ni pour les concevoir unis : cette correspondance cessant, l'union cesse.

XVII. L'AUTEUR. — « Comment le corps, averti du sentiment de l'âme, lui communique-t-il, à son tour, les impressions qu'il reçoit? Cependant ce n'est qu'à l'occasion de ces impressions que l'âme fait usage de son intelligence. »

Remarques. — Le corps n'est point averti du sentiment de l'âme : l'avertissement présuppose l'intelligence dans l'être qui est averti, et le corps n'a point d'intelligence. Le corps ne communique à l'âme aucune des impressions qu'il reçoit : ses impressions sont des mouvements locaux, et l'âme n'en est pas susceptible. Ce n'est point à l'occasion des impressions du corps que l'âme fait usage de son intelligence, à moins qu'il ne s'agisse de connaître quelque objet présent qui affecte le corps : alors la sensation précède la connaissance, et cette sensation n'est pas opérée dans l'âme par le corps, mais seulement à l'occasion des impressions que le corps reçoit.

XVIII. L'AUTEUR. — « Pour que l'âme ait des idées, il doit suffire qu'il y ait des objets et qu'elle soit en état de les apercevoir. Pourquoi donc faut-il qu'elle soit avertie par des organes matériels de ce qui se présente à sa vue? »

Remarques. — Si, pour que l'âme ait des idées, il doit suffire qu'il y ait des objets et qu'elle soit en état de les apercevoir, il est donc absurde d'exiger encore (n. 13) que l'âme ait une analogie de nature avec la matière pour qu'elle puisse en avoir l'idée ou l'apercevoir. L'âme n'est point avertie, philosophiquement parlant, par les organes ;

elle est seulement avertie par la sensation qu'elle éprouve à l'occasion du mouvement qui se passe dans les organes. Ceux-ci sont agités plus ou moins fortement; et à cette occasion l'âme éprouve la sensation de la douleur ou du plaisir. L'auteur demande la raison de cette correspondance : c'est demander la raison pourquoi l'homme est homme, c'est-à-dire un composé de corps et d'âme. Puisque l'âme est destinée à pourvoir à la conservation du corps, ne faut-il pas qu'elle soit avertie, par ses sensations, de ce qui peut nuire ou profiter au corps? Qui donc imprime à l'âme ces sensations? Ce ne sont pas les objets extérieurs : l'aiguille, par exemple n'a point la douleur, et ne peut par conséquent la donner à l'âme; ce ne sont pas non plus les organes dont l'ébranlement occasionne la sensation, mais n'est pas la sensation ni ne l'opère; ce n'est pas enfin l'âme qui se la donne, puisqu'elle a celle de la douleur malgré elle, et qu'elle ne peut exciter en elle celle du plaisir quand elle veut. C'est donc un être supérieur à l'âme et au corps, qui donne le mouvement aux organes, et qui, à l'occasion de ce mouvement, imprime la sensation dans l'âme.

Au reste, l'auteur est un pauvre métaphysicien; il confond l'idée avec la sensation. L'idée d'une chose est sa représentation intellectuelle : il n'est nullement nécessaire que les choses existent, pour que l'âme en ait des idées; il suffit qu'elles soient possibles et ne répugnent pas à la raison : un géomètre a l'idée d'un polygone d'un million de côtés; il démontre que tous ses angles pris ensemble sont égaux à dix-neuf cent mille neuf cent quatre-vingt-seize angles droits, quoiqu'il n'existe peut-être aucun polygone de ce nombre de côtés, ou que, s'il existe, il soit comme non existant par rapport au géomètre à qui il n'est pas présent. La sensation, au contraire, est une manière d'être de l'âme, qui ne peut être occasionnée que par l'impression que les objets extérieurs font sur les organes du corps que l'âme régit; et comme ce qui est occasionné présuppose nécessairement ce qui occasionne, la sensation de l'âme présuppose l'ébranlement des organes, et cet ébranlement présuppose ordinairement la présence de quelque objet extérieur. L'auteur, qui ne sait pas distinguer l'idée de la sensation, après avoir remarqué qu'atin que l'âme ait des idées, il doit suffire qu'il y ait des objets (j'ajoute ou existants ou possibles), et qu'elle soit en état de les apercevoir dans leurs représentations intellectuelles, croit nous trouver en contradiction, lorsque, pour que l'âme ait, non des idées, mais des sensations, nous exigeons qu'il survienne, de la part des objets extérieurs dans nos organes, une impression qui occasionne les sensations de l'âme. Il n'y a de contradiction que de la part d'un métaphysicien assez unice pour ne savoir pas la différence qu'il y a entre connaître et sentir.

XIX. L'AUTEUR. — « Qu'est-ce donc que l'intelligence? C'est, en suivant les notions

générales, la faculté de comprendre; c'est apercevoir les choses, et les apercevoir telles qu'elles sont. »

Remarques. — L'auteur en donnant la définition de l'intelligence voulait suivre les notions générales : pourquoi donc n'a-t-il pas dit que l'intelligence est la faculté qu'a l'étendue d'être modifiée par une telle figure, ou un tel mouvement ? Il est si aisé, selon lui (n. 11), de voir que les propriétés de la matière n'excluent point l'intelligence, que dans les notions générales qu'il a de cette faculté, il aurait bien dû entrevoir au moins quelque peu de matériel, et le faire entrer dans sa définition. Il ne l'a pas fait; la raison en est toute simple: c'est qu'il a voulu définir l'intelligence, et que, pour la définir, c'est-à-dire pour en donner la véritable idée, il fallait l'emprunter du bon sens, et non du matérialisme. Au reste l'auteur confond ici l'acte avec la faculté : apercevoir les choses et les apercevoir telles qu'elles sont, c'est l'acte de cette faculté que nous avons de comprendre; mais ce n'est pas la faculté elle-même. Nous avons toujours cette faculté, quoique dans certains temps et dans certaines occasions nous n'en exerçons pas les actes, ou que nous croyions comprendre ce que nous ne comprenons pas. L'écrit que j'examine est une preuve continuelle et sans réplique de la nécessité de cette distinction.

XX. L'AUTEUR. — « L'intelligence ainsi définie ne paraît susceptible d'aucun degré. »

Remarques. — Les définitions doivent exprimer la nature des choses, et par conséquent les représenter dans leur état de perfection. De là vient qu'on ne définit pas les individus d'une espèce; mais c'est l'espèce qu'on définit, et l'on juge ensuite de la perfection ou de l'imperfection des individus, selon qu'on les trouve plus ou moins ressemblants à l'idée parfaite que la définition nous donne de l'espèce. Quand on voudra définir le corps humain, on ne s'avisera jamais d'en aller chercher le modèle aux invalides, et de dire que le corps humain est un corps organique, borgne, manchot, ayant une jambe de bois, etc. De même quand on voudra définir l'intelligence, on ne prendra pas pour modèle celle d'un enfant, ou d'un vieillard, ou d'un sot, et on ne dira pas que c'est une faculté spirituelle, qui ne se donne pas la peine d'examiner les choses qu'elle veut comprendre, qui précipite ses jugements, qui se laisse aveugler par les passions pour ne pas voir la vérité, quoiqu'il y ait bien des intelligences qui ont ces défauts; mais on la définira avec toute la perfection que sa nature exige. Or, comme la perfection du corps humain en général, exprimée par sa définition, n'empêche pas qu'il n'y ait des corps humains individuels, qui sont borgnes, manchots, et avec une jambe de bois; de même la perfection de l'intelligence en général, exprimée par sa définition, n'empêche pas qu'il n'y ait des intelligences individuelles, lourdes, hébétées, paresseuses, précipitées, opiniâtres,

confuses, aveuglées par les passions, ennemies de la vérité, etc. Que l'auteur restreigne donc à l'intelligence en général, qui n'est qu'une idée abstraite, ce qu'il en dit, savoir, qu'elle n'est susceptible d'aucun degré, ou qu'elle a toute la perfection qu'elle doit avoir; mais qu'il ne vienne pas faire le sophisme puéril d'appliquer aux intelligences particulières et individuelles ce qui ne peut se dire que de l'intelligence en général.

XXI. L'AUTEUR. — « Puisqu'elle (l'intelligence) nous fait précisément apercevoir la vérité, et que la vérité est une, elle doit donc être la même dans tous les hommes: pourquoi la voyons nous si différente? Elle ne doit pas être sujette à l'erreur: pourquoi errons-nous si souvent? »

Remarques. — Et voilà le sophisme puéril auquel l'auteur nous préparait, en confondant d'abord l'acte de concevoir avec la faculté, et l'intelligence particulière avec l'intelligence en général. Qu'il fasse donc en sorte que chaque intelligence particulière ait toute la perfection qu'exige la définition de l'intelligence en général; et alors tous les hommes verront également la vérité, tous seront infaillibles. Qu'il fasse en sorte de même que chaque corps humain particulier ait toute la perfection qu'exige la définition du corps humain en général; et alors tous les hommes seront faits au tour, et il n'y aura aucun invalide. Où l'auteur a-t-il pris que nous voyons la vérité différente, après avoir dit qu'elle est une? Je vois que deux fois deux font quatre; voit-il lui, qu'ils font cinq? Il peut bien arriver, et il arrive effectivement que, parmi les hommes, les uns voient certaines vérités que d'autres moins intelligents ne voient pas; et la raison en a été donnée ci-dessus par l'auteur, lorsqu'il a dit que nos vues sont bornées; car tout ce qui est borné est susceptible de plus et de moins; mais il est absurde de dire que la vérité, qui est une, soit néanmoins différente dans ceux qui la voient.

XXII. L'AUTEUR. — « Nos erreurs viennent toujours d'un rapport que nous voyons entre deux idées, et qui n'y est pas. »

Remarques. — Voici un autre sophisme, où l'auteur va perpétuellement, confondant l'idée qu'a l'esprit avec l'idée qu'il doit avoir, ce qu'il se représente avec l'application qu'il en fait par le jugement aux objets extérieurs. Pour couper court à son sophisme, nous lui disons que nos erreurs ne viennent jamais de ce que nous voyons entre deux idées un rapport qui n'y est pas, car s'il n'y est pas, nous ne l'y voyons pas; mais nos erreurs viennent de ce que, par un jugement précipité, nous voulons qu'il y ait un rapport de ressemblance entre les objets extérieurs et les idées que nous avons. Nos idées sont toujours vraies; elles nous représentent toujours le possible: l'impossible est la même chose que le faux, et ne peut être représenté par aucune idée. Mais lorsque nous allons plus loin, et que nous assurons, sans examen et confronta-

tion préalable, que tel objet extérieur est l'original de telle idée que nous avons, c'est dans ce jugement que l'erreur se glisse.

XXIII. L'AUTEUR. — « Par exemple lorsque nous disons : cette femme est belle, et que cependant elle est laide, notre erreur vient du rapport que nous voyons entre l'idée de cette femme et l'idée de la beauté. »

Remarques. — Ne jugeons pas par cet exemple de ce qu'est l'auteur, contentons-nous de dire que, s'il n'était que philosophe, il alléguerait des exemples plus philosophiques. Je veux bien cependant lui apprendre d'où vient son erreur quand il juge de la beauté des femmes. Lorsqu'il dit donc : cette femme est belle, quoiqu'elle soit laide, il prononce un jugement non sur l'idée qu'il a, mais sur cette femme particulière et individuelle. Son erreur consiste en ce que, aveuglé par un intérêt de goût ou de passion, il veut qu'il y ait un rapport de ressemblance entre la femme extérieure et l'idée qu'il a d'une belle femme ; il veut que la femme extérieure soit l'original de l'idée qu'il a d'une belle femme. On sait qu'il ne faut pas disputer des goûts, et que la passion ne raisonne pas : son goût et sa passion font donc à l'égard de la femme qui se présente à sa vue, à peu près ce que fait un peintre imposteur qui veut la flatter : celui-ci ajuste et proportionne si bien les traits de cette femme, qu'il fait un beau portrait ; mais cette femme n'en est point l'original. C'est un portrait de fantaisie, et non d'après nature. Aussi, l'erreur n'est point à dire que le portrait représente une belle femme, mais à dire qu'il représente cette femme laide. Voilà en quoi consiste la flatterie du peintre, et par conséquent la fausseté et l'erreur. De même l'auteur, en se figurant une belle femme à l'occasion de la présence d'une laide, ne se trompe point, lorsqu'il trouve que le portrait idéal que son imagination forge, est la représentation d'une belle femme : il se trompe seulement, lorsqu'il juge précipitamment que la femme laide, qui est devant ses yeux, est représentée par ce portrait idéal, qu'elle en est l'original.

XXIV. L'AUTEUR. — « Or ce rapport est une idée : il devrait donc être une opération de l'intelligence. »

Remarques. — Ce rapport n'est point une idée, c'est un jugement, et les jugements sont très-sujets à erreur. Il est une opération de l'intelligence, non comme entendement, mais comme volonté ; c'est-à-dire, que l'âme veut que la femme laide, qui est présente, ait un rapport de ressemblance avec la représentation idéale qu'elle a d'une belle femme ; mais c'est précisément parce qu'elle le veut, sans se donner le temps de découvrir par un mûr examen, que cette ressemblance n'est point dans cette femme laide ; c'est, dis-je, précisément parce qu'elle le veut, qu'elle se trompe.

XXV. L'AUTEUR. — « Mais l'intelligence

voit les choses comme elles sont ; elle ne peut apercevoir dans les objets que ce qui y est. »

Remarques. — Aussi n'est-ce point l'intelligence, comme faculté de comprendre, qui forge ce rapport chimérique et qui porte ce faux jugement, c'est l'intelligence comme faculté de vouloir. En un mot, ce n'est pas l'entendement, mais c'est la volonté qui juge selon le goût ou la passion dont elle est aveuglée, et contre ce que l'entendement voit dans les choses, ou contre ce qu'il verrait, si elle lui donnait le temps de bien examiner son objet.

XXVI. L'AUTEUR. — « Cependant, pour avoir vu ce rapport, il faudrait qu'elle (l'intelligence) eût aperçu, ou dans l'idée de la femme, ou dans celle de la beauté, quelque chose qui n'est point, ce qui ne se peut, puisque dès lors elle cesserait d'être intelligence. »

Remarques. — Puisqu'il n'est pas possible, selon l'auteur, que l'intelligence voie quelque chose qui n'est point dans l'objet qu'elle connaît, pourquoi vient-il nous dire que l'intelligence voit un rapport qui n'est point, et qu'il n'est point possible qu'elle voie ? C'est précisément parce que l'entendement ne voit point ce rapport, que la volonté a tort d'assurer qu'il se trouve où l'entendement ne le voit point. Que de verbiage pour obscurcir les choses les plus claires ! Faut-il tant s'alambiquer l'esprit pour savoir que l'idée qui n'assure et ne nie rien est toujours vraie ; que l'intelligence n'est jamais en défaut de ce côté-là, qu'elle voit toujours ce qu'elle voit, et rien au delà ; et qu'il n'y a que le jugement qui soit susceptible d'erreur, soit qu'il soit un acte de la volonté, soit qu'elle le commande ? L'auteur aurait grand besoin de lire la *Logique* de Port-Royal ou celle de Crouzas.

XXVII. L'AUTEUR. — « Je sais qu'on peut me répondre que l'âme unie au corps y est gênée, et comme dans une prison ; que cette gêne est la cause de ses erreurs, qui ne proviennent pas d'elle, mais des organes différents dans tous les hommes. »

Remarques. — C'est ici Don Quichote qui combat des moulins à vent. L'auteur se fait des objections ridicules, pour se donner un vain triomphe. Qui s'est jamais avisé, à moins que d'être matérialiste, de s'imaginer que l'âme, une substance spirituelle, soit gênée dans le corps, qu'elle y soit emprisonnée, comme une souris est dans la souricière ? car c'est dans ce sens grossier que l'auteur nous fait dire que l'âme unie au corps y est gênée, et comme en prison ; et ce qu'il y a de plus risible, c'est qu'il va réfuter cette idée absurde par la notion que nous avons de l'âme comme d'une substance immatérielle, et par là incapable de pareille gêne. Il est vrai que nos moralistes se servent de ces expressions, et que même le Sage dit que le corps qui se corrompt appesantit l'âme ; mais qui ne voit que ce sont là des expressions figurées et métaphoriques, sans lesquelles on ne pourrait se faire

entendre sur une infinité de choses, et qui font même la richesse et la beauté du discours? C'est ainsi que nous disons tous les jours d'un homme qui comprend difficilement, qu'il a l'esprit *lourd et pesant*; d'un autre qui juge faussement, qu'il a l'esprit *gauche*; d'un autre qui a beaucoup d'ordre dans ses idées, qu'il a l'esprit *net*. Les paroles du Sage ne signifient donc autre chose, sinon que les besoins du corps occupent l'âme et la détournent de s'occuper de Dieu. Quant aux organes, ils ne sont point les causes des erreurs de l'âme, car l'erreur n'a point de cause efficiente; c'est un manquement, un défaut de vérité dans les jugements que l'âme porte, lequel vient du défaut d'examen ou de droiture de la part de l'âme. Les organes peuvent seulement en être les occasions très-innocentes. Deux exemples éclairciront ceci : je vois un bâton à moitié plongé dans l'eau, il paraît brisé à mes yeux, et il doit leur paraître tel; mais si mon âme juge, sur cette apparence, qu'il est brisé, elle se trompe, et son erreur vient de ce qu'elle ne sait pas, on ne fait pas attention que les rayons de lumière qui sont renvoyés à mes yeux par la partie du bâton qui est plongée dans l'eau, se brisent, à mesure qu'ils passent de l'eau dans l'air, en s'éloignant de la perpendiculaire. Ce n'est donc pas la faute de mes yeux, si je porte un faux jugement; ils reçoivent l'image de l'objet comme ils doivent la recevoir; mais c'est la faute de mon âme qui ignore, ou ne fait pas attention à toutes les circonstances qui accompagnent l'objet. Un matérialiste n'a les yeux frappés que des mouvements vitaux du corps humain, et il juge que tout l'homme est matière. Ses yeux ne sont pas en défaut; ils ne peuvent recevoir l'image que de ce qui est visible, et rien n'est visible que ce qui est corporel; mais c'est son âme qui est en faute, lorsque, pour s'étourdir sur la crainte d'une autre vie, elle s'obstine à juger de sa propre nature selon ses désirs déréglés, et veut, contre ses propres lumières, que le corps ait de lui-même le mouvement, et que l'intelligence soit une propriété de l'étendue.

XXVIII. L'AUTEUR. — « L'intelligence, qui est partout la même en effet, paraît aussi différente chez eux que le sont réellement les organes respectifs. »

Remarques. — Voilà des mots qui ne signifient rien, et qui sont même contradictoires dans le système du matérialisme. Car si l'intelligence n'est qu'un arrangement ou un mouvement des parties les plus déliées du corps, il est impossible qu'elle soit partout la même en effet; il faut nécessairement qu'il y ait autant d'intelligences différentes qu'il y a de façons dont ces parties déliées peuvent être combinées et unies. L'intelligence est partout de même nature, partout spirituelle; mais, comme dans les hommes elle est distraite par les besoins du corps qu'elle conduit, et qu'elle ne connaît même la plupart des objets qu'après avoir été avertie de leur présence par les sensa-

tions qu'elle éprouve à l'occasion de l'impression qu'ils font sur les organes, elle s'applique plus ou moins à les connaître, selon que la sensation qu'elle éprouve est plus ou moins agréable ou désagréable, et cette sensation est plus ou moins agréable ou désagréable, selon que l'impression faite sur les organes est plus ou moins forte, et que les organes ont les fibres plus ou moins délicates. Cet intérêt qu'a l'âme de connaître ce qui frappe les organes du corps, et qui lui occasionne par là des sensations agréables ou désagréables, est une des principales sources de la curiosité, et l'on voit bien que les connaissances de l'âme doivent plus ou moins augmenter, selon que cet intérêt rend sa curiosité plus ou moins ardente.

XXIX. L'AUTEUR. — « Conçoit-on comment un être tel qu'on suppose l'âme pourrait être susceptible d'ubication, et exister respectivement à telle et telle portion de la matière? On comprend encore moins comment elle pourrait y être gênée, et comment cette gêne la conduirait à l'erreur. »

Remarques. — On voit ici ce que j'ai dit ci-dessus, savoir, que l'auteur nous attribue de penser que l'âme est gênée dans le corps, comme l'air dans une arquebuse à vent, pour se donner la satisfaction de combattre cette ridicule idée par son opposition à la spiritualité de l'âme. Tout ce que nous avons à lui dire, c'est qu'il a très-grande raison d'assurer qu'on ne conçoit, ni que l'âme soit susceptible d'ubication, ni qu'elle soit gênée par la matière, ni que cette gêne la conduise à l'erreur. Oui, on ne conçoit pas plus ces visions qu'on ne conçoit l'esprit étendu, ou la matière pensante.

XXX. L'AUTEUR. — « Quand l'âme a une idée fautive, ce vice de l'idée doit être dans l'effet (il veut dire l'objet) aperçu, ou dans l'âme qui l'aperçoit. »

Remarques. — Souvenons-nous qu'il n'y a point d'idée fautive dans la rigueur du langage philosophique, parce que toute idée est la représentation d'un objet possible, et par conséquent vrai. Il n'y a que les jugements qui soient sujets à erreur, comme quand j'assure que l'objet extérieur est conforme à l'idée que j'ai, par exemple, que le bâton à moitié plongé dans l'eau est rompu. Cependant, comme dans le langage ordinaire, on donne aussi le nom d'idées aux jugements et aux raisonnements, et que l'on dit d'un homme qui juge et raisonne juste sur certaines matières, qu'il a des idées justes sur ces matières, nous passerons à l'auteur son expression peu philosophique, et entendant le jugement par ce qu'il appelle idée, nous lui dirons que, quand l'âme porte un jugement faux, ce vice du jugement n'est point dans l'objet extérieur, puisque ce n'est pas le vice de l'objet; qu'il n'est pas non plus dans l'âme, sinon comme dans sa cause déficiente, puisque ce n'est pas le vice de l'âme (j'entends son vice formel), mais qu'il est dans ce jugement particulier que l'âme porte, puisqu'il est le vice formel de ce jugement.

XXXI. L'AUTEUR. — « Les organes ne peuvent certainement pas mettre ce vice dans les objets aperçus. Il reste à examiner, s'ils peuvent le mettre dans l'âme.... »

Remarques. — Examen tout à fait impertinent à la question, et aussi ridicule que l'objection que l'auteur vient de se proposer. Les organes ne mettent rien ni dans l'âme, ni dans les objets; ils ne font que recevoir les images et les impressions de ceux-ci, et c'est à l'occasion de ces impressions, que l'âme sent d'abord, qu'ensuite elle a une idée, et qu'enfin elle porte son jugement sur l'objet extérieur qui a frappé les organes. Si elle précipite son jugement, avant que d'avoir bien comparé ses idées, soit avec ses sensations, soit avec l'objet extérieur qui frappe ses sens, elle juge sans connaissance suffisante de cause, et son erreur ne vient ni des organes, ni de l'objet extérieur, mais de sa seule précipitation.

XXXII. L'AUTEUR. — « Ils (les organes) ne pourraient le faire (c'est-à-dire, mettre l'erreur dans l'âme), qu'en agissant sur elle, et quelle serait cette action? L'action de la matière est le mouvement et l'impression qu'elle peut faire sur un objet en lui communiquant son mouvement : or l'âme n'est point susceptible de mouvement. »

Remarques. — On voit, par ce qui vient d'être dit, que l'auteur se forge une chimère pour la combattre. Les matérialistes, qui prétendent que l'âme n'est que la partie la plus déliée de notre sang, doivent dire que les organes agissent sur elle, et lui communiquent leur mouvement, suivant les lois de l'impulsion, et c'est ce que l'auteur dit dans sa seconde dissertation sur la nature de l'âme. Mais pourquoi nous prêter cette absurdité? Sommes-nous matérialistes? Il est donc inutile et ridicule qu'il nous prouve que les organes ne peuvent agir sur l'âme, car c'est là ce que nous soutenons nous-mêmes contre lui et ses semblables; de sorte qu'au lieu de nous combattre, il se combat lui-même, et se combat si bien qu'il détruit sans ressource la matérialité de l'âme. En effet, il veut prouver que les organes ne peuvent agir sur l'âme, et pour le prouver, il pose ce principe évident et incontestable, que l'action de la matière est le mouvement et l'impression qu'elle peut faire sur un objet en lui communiquant son mouvement. Ce principe doit être entendu dans un sens exclusif, en sorte qu'il signifie que la matière n'a pas d'autre action que le mouvement et la communication de ce mouvement. Si le principe n'est pas pris dans ce sens exclusif, il ne prouve point que les organes ne peuvent agir sur l'âme; car ceux qui soutiendront que les organes peuvent agir sur elle répondront à l'auteur. Il est vrai que les organes ne peuvent agir sur l'âme par cette action qui consiste à communiquer le mouvement; mais ils peuvent agir sur elle par une autre action, quelle qu'elle soit, comme vous dites vous-même qu'ils peuvent penser par des ressorts inconnus. C'est donc un principe convenu entre l'auteur et

nous, que la matière, si elle a quelque action (ce que je n'examine point ici) n'en a point d'autre que le mouvement et la communication du mouvement. C'est encore un autre principe convenu, que l'âme n'est point susceptible de mouvement : or, les actions de penser, de juger, de raisonner, de vouloir, etc., ne sont point des mouvements, puisque l'âme qui pense, qui juge, qui raisonne, qui veut, n'est pas susceptible de mouvement; donc, la matière qui n'a d'autre action que le mouvement et la communication du mouvement n'a pas les actions de penser, de juger, de raisonner, de vouloir, etc. Que la vérité est forte, puisqu'elle force ses ennemis mêmes à lui rendre hommage!

XXXIII. L'AUTEUR. — « Et d'ailleurs, j'ai déjà prouvé par la définition de l'intelligence, qu'elle est incapable d'erreur, et qu'une fausse idée ne saurait être son ouvrage, puisque dès lors elle cesserait d'être l'intelligence. »

Remarques. — Non-seulement l'auteur, par la définition de l'intelligence en général, ou de l'action de concevoir, n'a point prouvé que telle intelligence, telle âme particulière soit incapable d'erreur et de faux jugements; mais tout ce qu'il a débité jusqu'ici est une preuve expérimentale et une conviction du contraire. Son âme n'a pourtant pas cessé d'être une intelligence, quoique ses raisonnements prouvent qu'elle n'est rien moins qu'intelligente.

XXXIV. L'AUTEUR. — « Ainsi, supposant une puissance intellectuelle unie au corps matériel, l'anéantissement de l'intelligence résulterait de cette union. »

Remarques. — Je doute qu'on puisse rien dire de plus absurde que ce que dit ici l'auteur. Comment ce qu'on suppose uni à une autre chose et coexistant avec elle peut-il être en même temps anéanti, et cesser d'exister par sa coexistence ou son union avec cette chose? Peut-il réunir l'être et le non-être. Au surplus, le corps ne peut agir sur l'âme; l'auteur en est convenu ci-dessus. Les organes d'ailleurs n'influent en rien sur les jugements que l'âme porte, soit qu'ils soient vrais, soit qu'ils soient faux; c'est la seule attention ou inattention de l'âme qui les rend vrais ou faux. En quoi donc l'union de l'âme au corps serait-elle funeste à son existence? Mais rien ne prouvera mieux l'absurdité du matérialisme que sa marche. Il veut prouver que l'âme est matérielle ou que la matière est intelligente. Il y a donc en nous quelque chose d'intelligent; or, ce quelque chose d'intelligent que le matérialiste ne peut nier, est-ce la matière ou un être distingué de la matière? Le matérialiste prétend que c'est la matière, et voici comme il prétend le prouver: l'action de concevoir est de connaître parfaitement les objets tels qu'ils sont; or, ce quelque chose d'intelligent qui est en nous ne connaît pas toujours parfaitement les objets tels qu'ils sont; donc, ce quelque chose d'intelligent qui est en nous, est la ma-

tière. Est-ce à la conséquence qui suit des prémisses? Voici la vraie conséquence: donc, ce quelque chose d'intelligent qui est en nous ne fait pas toujours l'action de concevoir ou ne conçoit pas toujours. Mais cela ne prouve nullement que ce quelque chose d'intelligent qui est en nous, et qui ne conçoit pas toujours, soit plutôt matière qu'esprit; cela prouve uniquement que, quand il se trompe, il ne fait pas un acte d'intelligence, ou que l'acte qu'il fait manque d'intelligence, et qu'il n'est pas intelligent *actu*, quoiqu'il le soit *potentia*; comme un corps en repos n'est point mu, quoiqu'il soit mobile; comme nos yeux en plein minuit ne sont point voyants *actu*, quoiqu'ils le soient en puissance. Enfin, de ce que ce quelque chose d'intelligent qui est en nous ne conçoit pas *actu*, s'ensuit-il qu'il soit anéanti ou qu'il n'existe point? Il s'ensuit seulement que l'acte de conception n'existe point en lui; mais la non-existence de cet acte n'emporte en aucune façon avec elle la non-existence du sujet intelligent en puissance, comme la non-existence de l'acte de voir en plein minuit n'emporte point avec elle la non-existence de nos yeux. Ce qu'il y a de singulier, c'est que si le galimatias de l'auteur prouvait quelque chose, il prouverait également contre lui, que la matière n'est pas intelligente et qu'elle est anéantie; car, lui dirai-je: suivant vous, ce quelque chose d'intelligent qui est en nous, c'est la matière; mais ce quelque chose d'intelligent qui est en nous ne fait pas toujours des actes d'intelligence, c'est-à-dire, il ne connaît pas toujours les objets tels qu'ils sont; donc, la matière ne connaît pas toujours les objets tels qu'ils sont. Or, de là il résulte, selon vous, que ce quelque chose d'intelligent qui est en nous est anéanti; donc, de là il résulte, selon vous, que la matière est anéantie. Qui n'admira maintenant la force des arguments du matérialisme?

XXXV. L'AUTEUR. — « Il faut donc attribuer à la seule matière les opérations que nous attribuons communément à une substance spirituelle, puisque cette substance en est incapable. »

Remarques. — L'auteur aurait tout aussi bien conclu de ce qu'il a dit, qu'il faut attribuer à ses sociers le mouvement que nous attribuons communément à ses jambes. En vérité, l'âme a de quoi se féliciter d'avoir de pareils adversaires de sa spiritualité; et la matière n'est pas fort enrichie de l'acquisition de ces sortes d'esprits. L'auteur va combattre avec le même succès l'existence de Dieu.

XXXVI. L'AUTEUR. — « Venons maintenant à ce qui regarde l'existence d'un Dieu. J'ai donné au commencement de ces réflexions des raisons assez plausibles du fort attachement que l'on avait pour les préjugés de l'éducation. L'existence d'un Dieu est le plus grand et le plus enraciné de ces préjugés; et je crois avoir découvert sa

source. La matière a toujours été présente à nos yeux, et nous avons été trop curieux pour ne pas chercher à la connaître: l'amour-propre souffrait trop à nous laisser ignorer nous-mêmes, qui sommes toujours avec nous, et qui par là étions convaincus à tout moment du peu d'étendue de nos lumières. Nous avons imaginé un Dieu créateur, principe de toutes choses. Il est bien vrai que nous ne comprenons pas mieux son origine que la nôtre; mais il est plus éloigné de nous: nous ne sommes pas obligés d'être toujours avec lui, comme nous sommes avec nous; et la vanité se sauve par là. »

Remarques. Je ne puis faire aucune remarque sur ce discours, parce que je n'entends pas l'arabe.

XXXVII. L'AUTEUR. — « Tous les hommes se sont accordés sur le fond de cette idée, parce que le principe en est le même chez tous les hommes. »

Remarques. — Je pense que l'auteur veut dire que tous les hommes se sont accordés à admettre un Dieu, parce qu'ils ont tous eu la même raison de l'admettre: et cela est vrai. Le merveilleux spectacle de la nature, l'ordre et l'harmonie qui y règne, et que l'auteur ne nie pas, comme nous le verrons (*infra*, n. 102), est cette raison commune que tous les hommes ont eue et auront toujours, d'être intimement persuadés qu'il existe un Dieu, qui a établi cet ordre et qui le conserve. Et leur raison ultérieure a été et sera toujours, 1° qu'il ne peut y avoir d'effet sans cause; 2° que tout effet est nécessairement distingué de sa cause.

XXXVIII. L'AUTEUR. — « Et comme on n'a rien découvert dans la nature qui lui fût analogue (c'est-à-dire à Dieu), on a décidé que c'était une lumière surnaturelle; on s'est fait une habitude de croire sans rien examiner. »

Remarques. — Comme la lumière est une chose qui est dans la nature, si les hommes avaient décidé que Dieu est une lumière surnaturelle, ils auraient cru découvrir dans la nature quelque chose d'analogue à Dieu, et l'auteur se contredirait, si c'était là le sens de cette phrase extrêmement louche; il faut donc y chercher un autre sens. Je pense qu'il veut dire que les hommes, ne découvrant rien dans la nature qui leur donnât une idée représentative de Dieu, et voulant néanmoins qu'il existât, ont décidé qu'on ne connaît son existence que par la lumière surnaturelle de la foi. Si c'est là le sens de l'auteur, il est faux et absurde. Je dis d'abord qu'il est faux; car tous les hommes pendant quatre mille ans ont reconnu l'existence de Dieu, et il n'y avait alors que les Juifs seuls, c'est-à-dire environ la centième partie des hommes, qui parlaient de révélation et de foi: tout le reste du genre humain ignorait parfaitement qu'il y eût une révélation. Puisqu'il est constant par l'histoire et par l'aveu de l'auteur (411),

que tous les hommes s'étaient accordés à reconnaître l'existence de Dieu, il est donc faux qu'ils eussent décidé qu'on ne la connaît que par la lumière surnaturelle de la foi, dont ils n'avaient pas la moindre idée. Je dis, en second lieu, que c'est une absurdité de dire que les hommes ont décidé qu'on ne connaît l'existence de Dieu que par la lumière surnaturelle de la foi; car ils n'auraient pu le décider qu'après avoir reconnu que Dieu a parlé, qu'il a fait une révélation au genre humain; et comme Dieu ne peut être cru révélant, qu'il ne soit cru existant, les hommes auraient donc décidé, suivant l'auteur, que Dieu a parlé pour décider ensuite que Dieu existe, comme s'ils avaient jamais pu décider qu'il ait parlé, sans connaître et présupposer qu'il existe.

L'auteur, honteux de cette absurdité, répondra peut-être qu'il n'a voulu parler que des chrétiens; mais il ne se sauvera pas par là de l'absurdité que je viens de lui reprocher; car les chrétiens ne peuvent non plus décider qu'ils croient l'existence de Dieu par la foi, puisqu'avant tout, il faudrait qu'ils crussent que Dieu existe et qu'il a parlé. Aussi n'ont-ils jamais fait la décision absurde que l'auteur leur prête; et ils ont toujours dit que l'article de l'existence de Dieu est un préalable à la foi, bien loin de dire qu'elle est un article de foi. Quant à ce que l'auteur ajoute, que les hommes se *sont fait une habitude de croire sans rien examiner*, ce sont là de ces discours en l'air, d'autant plus déplacés dans la bouche des incrédules, qu'ils ne le sont que parce qu'ils ne veulent rien examiner, et qu'ils ne sont pas même en état de le faire, comme il est aisé de s'en convaincre dans la conversation, durant laquelle, emportés par la fougue de leur imagination déréglée, ils sautent de branche en branche; ils nient ce que le moment d'aparavant ils avaient accordé, et ne savent pas suivre un principe dans ses conséquences.

XXXIX. L'AUTEUR. — « Cependant, comme si la nature était différente dans l'homme, cette idée a varié chez les différentes nations : l'imagination s'est jouée sur cet être incompréhensible, sans s'en apercevoir; et chaque peuple s'est cru instruit par la nature, lorsqu'il a prêté à son Dieu les propriétés de la matière qui était toujours sous ses yeux, et par les mouvements de son cœur qui semblait l'approuver. »

Remarques. — Voilà, entre mille autres, un exemple de ce dérèglement d'imagination des incrédules, dont je viens de parler. De quoi s'agit-il par le titre même de l'écrit? Il s'agit de l'existence de Dieu, et non pas de sa nature; il s'agit de savoir s'il existe, et non pas ce qu'il est; il s'agit enfin de savoir si les hommes ont eu tort de reconnaître qu'il y a un Dieu, et non pas s'ils ont eu tort de croire que Dieu a telle ou telle autre propriété. Que fait l'auteur? Il perd de vue la question de l'existence de Dieu, pour se jeter sur celle de sa nature. Et qu'importe que les hommes aient bien ou

mal pensé sur la nature et les propriétés de Dieu? qu'importe que les uns l'aient fait surnaturel, les autres spirituel et corporel; les uns exempt, les autres sujet aux passions? Ce sur quoi les hommes n'ont jamais varié, de l'aveu même de l'auteur (n. 37), c'est qu'il existe un Dieu. Que l'auteur donc, qui prétend que l'idée qu'on a de l'existence de Dieu est le plus enracinée des faux préjugés de l'éducation, fasse voir qu'il n'existe point de Dieu, ou que l'idée de son existence a varié chez les différents peuples; que les uns, par exemple, ont pensé qu'il existe dès l'éternité, et les autres depuis un certain temps; les uns qu'il existe continuellement, les autres seulement de deux jours l'un. Mais qu'il ne vienne pas nous faire ce pitoyable raisonnement : les hommes ont eu tort d'attribuer à Dieu telle et telle propriété, de le croire de telle ou telle nature : donc Dieu n'existe point; car ce raisonnement, si l'antécédent était vrai à l'égard de tous les hommes, prouverait bien que le Dieu qui existe n'est pas tel que les hommes l'ont cru; mais il ne prouverait nullement qu'il n'existe point du tout.

Autre exemple du dérèglement de l'imagination de l'auteur. Il vient de dire (n. 38) que les hommes n'ont rien découvert dans la nature qui fût analogue à Dieu; et trois ou quatre lignes après il remarque qu'ils ont découvert ou cru découvrir qu'il était analogue à la matière, puisqu'ils lui en ont attribué les propriétés. Est-ce que la matière n'est pas dans la nature? Il dit que les hommes ont décidé qu'ils ne pouvaient connaître Dieu que par la lumière surnaturelle de la foi, et trois ou quatre lignes après, il veut qu'en lui attribuant les propriétés de la matière, *ils se soient crus instruits par la nature*. Il blâme ceux qui ont attribué à Dieu les propriétés de la matière, et les traite de visionnaires dont l'imagination s'est jouée sur cet être incompréhensible; et il nous dira lui-même ci-après (n. 67) que Dieu est une *substance étendue*. Qu'il a parlé juste, quand il a dit de ceux qui se font un Dieu-matière, qu'ils *suivent* en cela, non les idées de leur esprit, mais les *mouvements déréglés de leur cœur qui semble les approuver!* car à coup sûr leur esprit ne les approuve pas.

XL. L'AUTEUR. — « Examinons l'idée la plus générale que l'on nous a donnée de Dieu. C'est lui, nous dit-on, qui avec rien a fait le ciel et la terre; il est le maître absolu de toutes choses; un être raisonnable, et qui réunit dans un degré infini toutes les perfections; qui a fait les hommes, leur a prescrit des lois, et leur a promis des peines et des récompenses. Que de contradictions n'implique point cette idée! combien d'absurdités ne présente-t-elle point à l'esprit? »

Remarques. — Il est vrai que c'est une contradiction et une absurdité de dire que Dieu, *avec rien*, a fait le ciel et la terre, et qu'il a *promis* des peines; mais cette contradiction et cette absurdité sont de la façon de l'auteur; car nous disons que *de rien* Dieu a fait le ciel et la terre, ou que de non-

existants il les a fait exister, et qu'il a *ménagé* de peines et promis des récompenses. Au surplus, ce n'est pas l'idée générale que les hommes ont eue de Dieu que l'auteur entreprend d'examiner, quoiqu'il le promette; car si l'on excepte les juifs et après eux les chrétiens, le reste du genre humain a ignoré que Dieu fût le créateur du ciel et de la terre. Ils n'avaient donc garde d'en donner cette idée; mais c'est l'idée particulière que les juifs et les chrétiens ont de Dieu, que l'auteur va examiner et convaincre de contradictions et d'absurdités. Écoutez-le.

XLII. L'AUTEUR. — « Quand il serait vrai qu'il y aurait un Dieu, notre créateur et notre maître, pourquoi nous prescrirait-il des lois? Pourquoi nous punirait-il de l'infraction qui en serait faite? »

Remarques. — L'auteur veut bien supposer avec nous que Dieu existe et qu'il est *notre maître*; et c'est de cette supposition qu'il part, pour nous prouver qu'il est contradictoire et absurde que Dieu, *notre maître*, nous prescrive des lois, et nous punisse de leur infraction. Qu'est-ce donc qu'un maître? C'est sans doute celui qui *commande* à des serviteurs; et qu'est-ce que commander à des serviteurs? C'est apparemment leur prescrire des lois. En mettant donc la définition à la place du défini, voici le sens du discours de l'auteur: Je vous accorde pour un moment qu'il y a un Dieu qui nous prescrit des lois; il ne s'ensuit pas de là qu'il nous prescrive des lois; et par conséquent c'est une contradiction et une absurdité de prétendre qu'un Dieu qui nous prescrit des lois, nous prescrive des lois et nous punisse de leur infraction. Qui ne se rendrait à cette logique?

XLIII. L'AUTEUR. — « Si l'observation de ces lois est utile, ce Dieu, en qualité d'être raisonnable, devait nous donner les moyens de les observer, et nous ôter ceux de les enfreindre: au contraire, si elle est inutile, ce Dieu, qui par son essence doit être juste, ne devait pas les prescrire. »

Remarques. — Le choix entre les deux membres de cette alternative, que l'auteur nous propose, est bientôt fait. Nous disons que l'observation des lois de Dieu est très-utile et même très-nécessaire aux hommes pour plaire à Dieu, et pour en obtenir les récompenses qu'il promet à ses fidèles serviteurs. Ainsi nous ne perdrons pas le temps à répondre aux conséquences que l'auteur tire de la supposition absurde, que l'observation des lois de Dieu soit inutile. Elle est donc utile, selon nous. Qu'en conclut l'auteur? Il en conclut non-seulement que Dieu, en qualité d'être raisonnable, devait nous donner les moyens de les observer, ce que nous lui accordons très-volontiers; mais encore qu'il devait nous ôter les moyens de les enfreindre. Voilà ce que je dis être absurde et contradictoire; prouvons-le par un exemple. L'auteur prend son valet, le lie, le garrotte, et l'attache avec une forte chaîne à un anneau de fer

enfoncé et mastiqué dans le maître mur de sa maison; de plus il ferme la porte sur lui à double tour et double verrou, et par le trou de la serrure, il commande très-expressément et très-sérieusement à son valet de rester dans la maison, et lui défend de même d'en sortir. Ce commandement est-il raisonnable, est-il sensé dans la supposition que je viens de faire? Voilà pourtant la conduite que l'auteur veut que Dieu tiennne en nous prescrivant des lois, sans quoi il ne la trouve pas raisonnable. Comment l'auteur n'a-t-il pas vu qu'on ne prescrit pas des lois morales à des bûches et à des pierres, et que toute loi morale présuppose nécessairement, dans ceux à qui elle est imposée, la liberté de l'observer ou de l'enfreindre? Cette liberté ôtée, il ne peut plus y avoir de loi morale, parce que ce qui agit nécessairement n'est pas capable de pareille loi, non plus que de mérite et de démerite.

Si j'étais vis-à-vis l'auteur, il ne répliquerait point à ce que je viens de dire; car ces messieurs ne savent pas suivre une dispute, et sont bienôt au sac, quoiqu'ils ne veuillent jamais en convenir; mais il se jetterait sur les questions de la grâce. C'est pour se conserver cette échappatoire, qu'il a dit que Dieu, en nous donnant des lois, aurait dû nous donner les moyens de les observer. Mais je l'arrêteraient tout court en lui disant: Laissez-là la grâce, dont il ne peut être question qu'entre deux disputants qui de part et d'autre reconnaissent un Dieu. Il ne vous appartient ni de savoir, ni de combattre mes sentiments sur la grâce. Vous n'avez rien à m'objecter là-dessus, quand je vous accorde que Dieu, en nous donnant des lois, nous a donné les moyens de les observer. Au fait donc, avocat de l'athéisme, et point d'écart.

XLIII. L'AUTEUR. — « En suivant cette idée, ne voit-on pas un être sage agir sans motifs? après avoir été, pour ainsi dire, renfermé en lui-même pendant une éternité, il s'avise d'en sortir; et pourquoi? pour créer des ouvrages indignes de lui, et qui lui sont inutiles. Cet être, l'intelligence même et la sagesse même, ne sait pas ce qui lui convient, ou ignore que sa puissance ne doit pas éclater en vain. »

Remarques. — N'examinons pas si ce que l'auteur dit ici contre la création suit de ce qu'il vient de dire contre les lois de Dieu. Peut-être (car il faut le deviner) n'a-t-il voulu dire autre chose, sinon qu'en suivant l'idée qu'il a mise en avant, savoir, que l'observation des lois de Dieu est inutile, il s'ensuit que Dieu, lorsqu'il nous les a prescrites, a agi sans motifs; ce qui ne dénote pas un être sage. J'avoue que je ne comprends rien dans ce galimatias; et tout ce que je puis y opposer, c'est que l'auteur n'a rien moins que prouvé que l'observation des lois de Dieu soit inutile, ni qu'il agisse sans motifs, ni enfin que ce que nous pensons de cet Être suprême soit contraire à l'idée d'un Être infiniment sage. Si je ne prends

pas bien la pensée de l'auteur, c'est qu'elle n'est pas exprimée de manière à être entendue.

Passois à ses vétilles contre la création. Il faut toujours se souvenir que l'auteur prétend nous faire de ces arguments qu'on appelle *ad hominem*, et qu'il veut bien adopter pour un moment nos principes, afin de nous combattre par eux-mêmes. Il nous accorde donc qu'il y a un Dieu créateur, tel que nous le disons; et son dessein est de nous faire voir que c'est une absurdité de prétendre qu'il ait été toute une éternité sans créer le monde. Mais auparavant il attaque les motifs de la création: il lui paraît que Dieu, se déterminant à créer des êtres, aurait dû se proposer pour motif sa propre grandeur et sa propre utilité, et qu'ainsi il aurait dû ne créer que des êtres qui fussent dignes de lui, et qui en même temps lui fussent utiles. Or c'est ce qu'il ne trouve pas dans les ouvrages que nous prétendons que Dieu a créés; ils lui paraissent indignes de Dieu, et de plus inutiles à cet être suprême.

Commençons par ce dernier reproche, que l'auteur fait à Dieu d'avoir créé des ouvrages qui lui sont inutiles. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir rien de plus absurde que ce reproche. Dieu ne peut être supposé créateur, comme l'auteur le suppose tel, sans être supposé exempt de tout besoin et se suffisant à soi-même: car dès là qu'il est supposé créateur, il est supposé la source de tout être; et comme tout bien est être, il est de même supposé la source de tout bien. Si Dieu est la source de tout être et de tout bien, il ne peut donc rien emprunter ni rien recevoir de ses créatures, qui n'ont d'être et de bien que ce qu'il leur en communique. Ainsi la souveraine perfection de Dieu est d'être si abondant, si suffisant à soi-même, qu'il ne peut créer que des êtres qui lui soient inutiles. Reprocher donc à Dieu, comme fait l'auteur, qu'il n'a créé que des êtres qui lui sont inutiles, c'est lui reprocher qu'il n'a aucun besoin; c'est lui reprocher qu'il se suffit à lui-même, c'est enfin lui reprocher qu'il est Dieu.

Je passe au second reproche que l'auteur fait à Dieu, d'avoir créé des ouvrages qui sont indignes de lui. Ce téméraire censeur des œuvres de Dieu voudrait-il bien nous dire ce qu'il faudrait aux êtres créés pour être dignes de Dieu? Être Dieu et être créé sont deux idées incompatibles: il ne faut donc pas s'attendre que Dieu, pour faire des ouvrages dignes de lui au jugement de l'auteur, crée des dieux: il répugne qu'il crée autre chose que des êtres finis. Cela étant, il s'agit de savoir, si les ouvrages qu'il a faits sont dignes ou indignes de lui; mais la question est bien-tôt décidée. Tout ouvrage qui exige une puissance infinie pour le faire, est digne de cette puissance infinie, et n'est digne que d'elle: or faire qu'un être qui n'existant pas existe, ne fût-ce qu'un puceron, est un ouvrage qui exige une puissance infinie; car je voudrais bien que l'auteur es-

sayât de donner l'existence à un puceron; donc faire qu'un être qui n'existant pas existe, est un ouvrage digne d'une puissance infinie, et n'est digne que d'elle: donc il n'y a aucun être créé qui ne soit un ouvrage digne de Dieu, et digne de lui seul.

Quel sens y a-t-il maintenant à cette exclamation de l'auteur: *cet être (Dieu), l'intelligence même et la sagesse même, ne sait pas ce qui lui convient, ou ignore que sa puissance ne doit pas éclater en vain?* Parler de la sorte, c'est le comble de la stupidité; c'est se représenter Dieu comme un homme qui a mille besoins, et qui peut être soulagé par ses créatures et en retirer du profit. Qu'il apprenne que les créatures ne sont et ne peuvent être utiles que les unes aux autres; c'est par cette utilité réciproque que s'entretient le bel ordre que la sagesse de Dieu a établi dans l'univers: mais autant que les créatures sont utiles les unes aux autres, autant sont-elles inutiles à celui qui se suffit à lui-même.

XLIV. L'AUTEUR. — « Mais, dira-t-on, c'est pour sa gloire qu'il a fait ses ouvrages. On serait fort embarrassé de dire ce que peut être la gloire de Dieu par rapport aux hommes. Est-ce d'en être estimé, et de faire éclater sa puissance en créant l'univers? si c'eût été là son motif, il aurait sans doute créé des ouvrages infiniment plus parfaits »

Remarques. — Voici encore Don Quichote et ses moulins à vent. L'auteur s'imagine que le reproche d'inutilité, qu'il a fait aux ouvrages de Dieu, nous embarrassera; et quo pour justifier, de façon ou d'autre, qu'ils sont utiles à Dieu, nous répondrons qu'il en retire de la gloire et des louanges de la part des hommes; que cette gloire et ces louanges lui sont utiles en ce qu'elles lui causent du plaisir et lui procurent quelque félicité; et que cette gloire emmenée des hommes a été le motif qui la porté à créer le monde. Mais il doit voir par ce qui vient d'être dit, que cette gloire qui vient des hommes, parfaitement inutile à Dieu, et infiniment au-dessous de lui, n'est utile qu'aux hommes qui la lui rendent, et qui par là s'acquittent d'un des principaux devoirs de la créature intelligente envers son Auteur; qu'ainsi cette gloire humaine n'a pu être le motif qui a porté Dieu à faire des créatures, et que son unique motif a été cette gloire par laquelle Dieu se glorifie en lui-même, se complait en lui-même, et trouve son bon plaisir à créer le monde, et à faire des heureux par la communication de ses biens. Une pareille gloire dans les hommes n'est que vanité et ingratitude, parce qu'ils ne sont pas les auteurs en premier du bien qu'ils font, et qu'ils l'ont reçu de Dieu, à qui ils doivent le rapporter par l'action de grâces: dans Dieu cette gloire est souveraine justice; car il est souverainement juste que Dieu s'attribue le bien qu'il fait de son seul et propre mouvement, et qu'il s'en glorifie en lui-même.

Nous accordons à l'auteur que, si Dieu, dans la création, eût eu pour motif la gloire

que ses créatures lui rendraient, il les aurait faites plus parfaites; car il n'aurait fait que des esprits, puisqu'ils sont les seuls qui puissent le louer. Mais d'une supposition absurde, il ne s'ensuit rien que d'absurde; et dès que l'on conçoit bien que Dieu n'a eu d'autre motif de créer le monde que sa propre gloire et son bon plaisir, on comprend aisément que tous ses ouvrages sont parfaits dans leur genre, et ne peuvent l'être davantage; car l'essence est la dernière perfection des choses; et tout être qui a tout ce que son essence exige qu'il ait, est parfait et ne peut l'être davantage; parce que les essences ne sont pas susceptibles du plus ou du moins, étant nécessaires et invariables; or, toutes les créatures ont tout ce que leur essence exige qu'elles aient; elles sont donc toutes parfaites et ne peuvent l'être davantage. Ne semble-t-il pas que l'auteur voudrait que Dieu n'eût créé que des dieux, ou qu'il nous croirait tous parfaits, si nous avions dix nez, vingt bouches, cinquante bras, etc., ou qu'enfin l'âne lui paraîtrait plus accompli s'il avait les qualités que l'essence de l'homme exige.

XLV. L'AUTEUR. — « Mais, quand même ce motif serait valable, il l'aurait donc été de tout temps; la raison pour laquelle Dieu aurait créé l'univers étant aussi ancienne que lui, l'univers devrait être de même date. »

Remarques. — Il n'est plus nécessaire d'observer que toutes ces vétilles de l'auteur ne sont que des écarts d'un homme qui raisonne sur une fausse supposition, et qui s'est mis dans l'esprit que nous donnons à Dieu, pour motif de la création, la gloire que les hommes lui rendraient. Comme donc Dieu n'a eu d'autre motif de créer le monde que le bon plaisir de sa volonté, il n'a dû le créer qu'au temps où il était de son bon plaisir que le monde existât. Et, pour le prouver sans réplique à l'auteur, je vais partir d'un principe qu'il a posé lui-même, et que nous adoptons. Si les créatures étaient nécessaires ou seulement utiles à Dieu, il aurait eu sans doute une raison aussi ancienne que lui de les créer, il aurait dû les créer de toute éternité. Mais l'auteur pose pour principe que les créatures sont inutiles à Dieu, et nous adoptons à pur et à plein ce principe: il était donc parfaitement libre à Dieu de les créer ou de ne les pas créer, de les créer aujourd'hui ou demain, et il n'a eu aucune autre raison que son bon plaisir pour créer ou plus tôt ou plus tard, des créatures dont il ne pouvait retirer aucun avantage, et qui lui étaient parfaitement inutiles.

XLVI. L'AUTEUR. — « Je demande à quiconque voudra raisonner de bonne foi, si on peut s'aveugler jusqu'à croire qu'un Dieu, qui, comme un être simple, n'a qu'une volonté immuable, dont l'effet ne peut être retardé, aurait voulu retarder et différer, pendant une éternité, de produire

des ouvrages, qui ne sont faits, dit-on, que pour sa gloire, pendant tout le temps qui s'est écoulé depuis la création du monde. »

Remarques. — Avant que de relever les absurdités de ce sophisme, il est bon de montrer où l'auteur l'a puisé; c'est dans la cent-neuvième Lettre Persane. Je vais rapporter les paroles de Montesquieu et celles de l'auteur, en deux colonnes, et je soulignerai les expressions parallèles.

109^e LETTRE PERSANE.

L'AUTEUR.

« Ceux qui connaissent la nature, et qui ont de Dieu une idée raisonnable, peuvent-ils comprendre, que la matière et les choses créées n'aient que six mille ans; que Dieu ait différé pendant toute l'éternité ses ouvrages, et n'ait usé que d'hier de sa puissance créatrice? Se-dont l'effet ne peut pas pu, ou parce qu'il ne l'aurait pas pu, ou parce qu'il ne l'aurait voulu? Mais s'il ne l'a pas pu dans un temps, il ne l'a pas pu dans un autre: c'est donc parce qu'il ne l'a pas voulu; mais, comme il n'y a point de succession dans Dieu, si l'on admet qu'il ait voulu une chose une fois, il l'a voulu toujours, et dès le commencement. Ne comptons donc pas les années du monde, » etc.

« Je demande à quiconque voudra raisonner de bonne foi, si on peut s'aveugler jusqu'à croire qu'un être simple, n'a qu'une volonté immuable, dont l'effet ne peut être retardé, aurait voulu retarder et différer, pendant une éternité, de produire ses ouvrages qui ne sont faits, dit-on, que pour sa gloire, pendant tout le temps qui s'est écoulé depuis la création du monde. »

Ces dernières paroles de l'auteur font un sens tout à fait ridicule; car, en dépouillant son discours de la tournure oratoire qu'il a tâché de lui donner, et en le réduisant à une proposition simple, voici quel en est le sens: *Depuis que Dieu a créé le monde, il s'est écoulé un temps, durant lequel Dieu a dû créer ses ouvrages.* Mais s'ils étaient déjà créés, comment Dieu a-t-il dû les créer ensuite? Cette phrase de l'auteur est ce que les logiciens appellent une *batologie*, et elle est pareille à celle-ci: le roi n'a pas dû différer de se faire sacrer pendant tout le temps qui s'est écoulé depuis son sacre. Si on me demande la raison d'une phrase si extraordinaire, la voici: c'est que ces dernières paroles se trouvaient dans le modèle que l'auteur s'était proposé de copier. Montesquieu, dans cette lettre, ne nie point que Dieu ait créé le monde; il veut seulement que la création du monde soit infiniment plus ancienne que Moïse ne l'a rapporté. C'est ce qu'il tâche de prouver par le sophisme ci-dessus; ensuite, il s'objecte la tradition de tous les historiens, qui parlent d'un premier père, et qui nous font voir la nature humaine naissante. Il tâche aussitôt de se débarrasser de cette objection par cette conjecture: « N'est-il pas naturel de penser, dit-il, qu'Adam fut sauvé d'un malheur commun, comme Noé le fut du déluge; et que ces grands événements ont été fréquents sur la terre depuis la création du monde. » Montesquieu n'a garde de dire que Dieu a créé le ciel, la terre, etc., depuis la création du monde; il

dit seulement que la terre, créée dès l'éternité, a depuis été fréquemment sujette à des accidents semblables au déluge, qui ont fait périr presque tout le genre humain ; et que vraisemblablement Adam n'est qu'un échappé de ces désastres universels. L'auteur n'a pas compris ce qu'il lisait, et, par vénération pour le prophète Montesquieu, il l'a copié sans l'entendre. Nous verrons dans la suite, qu'à l'imitation de son modèle, il donne aussi sa conjecture, et que si le faux Persan dit : *Il est plus naturel de penser*, notre auteur dit : *Il est plus raisonnable de dire*, etc.

Pour répondre maintenant à l'auteur, il faut tirer au clair son raisonnement. Il établit pour principes, 1° que Dieu est un être simple ; 2° que comme être simple il n'a qu'une volonté immuable ; 3° que l'effet de cette volonté immuable ne peut être retardé ; et, de tous ces principes, il conclut que Dieu n'a pas pu, ou n'a pas dû différer la création de ses ouvrages pendant une éternité.

Il n'y aura certainement aucune dispute entre l'auteur et nous sur la simplicité de l'Être divin. Nous lui dirons seulement que la composition est l'opposé de la simplicité, que par conséquent Dieu étant un être simple, comme il en convient, ne peut point être un être composé ; que n'étant point un être composé, il n'a point de parties qui le composent ; et qu'enfin, n'ayant point de parties qui le composent, c'est le renversement de la raison et du sens commun d'appeler Dieu, cet être simple et sans parties, un *tout* et une *substance étendue* : comme s'il pouvait y avoir de tout sans parties, et que l'étendue fût autre chose qu'un amas de parties contiguës les unes aux autres. C'est pourtant ce monstre d'absurdité que nous entendrons dire à l'auteur dans la suite.

Nous accorderons de même à l'auteur que Dieu n'a qu'une volonté, et que sa volonté est immuable. Nous dirons seulement que la raison, pour laquelle la volonté de Dieu est immuable, n'est pas, comme l'auteur le prétend (*nn. 67 et 101*), parce qu'il est un être simple ; car notre âme est aussi un être simple, et cependant notre volonté n'est pas immuable ; mais la véritable raison de l'immuabilité de la volonté de Dieu est sa toute-science et son infinie sagesse jointe à sa souveraine justice ; car notre volonté n'est changeante que parce que nous ignorons ce qu'il nous convient de vouloir et quelles seront les suites de notre vouloir ; que parce que, attendu cette ignorance, nous faisons souvent un choix qui n'est pas sage, et qu'il faut que nous rétractons ; qu'enfin, parce qu'étant aveuglés par nos passions injustes et dérégées, nous voulons, au gré de leurs caprices, tantôt une chose et tantôt le contraire. Mais Dieu, par sa toute-science, ne peut se tromper dans ce qu'il veut ; par sa sagesse infinie, il ne peut que choisir les moyens liés à la fin, ou plutôt il établit lui-même le rapport des

moyens avec la fin : *Non propter hoc vult hoc ; sed vult hoc esse propter hoc* ; enfin, par sa souveraine justice, il ne veut que le bien, et il fait lui-même ce bien qu'il veut ; il ne peut donc avoir aucune raison de changer ce qu'il veut une fois.

Nous accordons en dernier lieu à l'auteur, que rien ne peut ni empêcher, ni avancer, ni retarder l'effet de la volonté de Dieu, non pas précisément parce qu'elle est immuable (car l'auteur ne donne jamais les véritables raisons des vérités qu'il avance), mais parce qu'elle est efficace et toute-puissante.

S'ensuit-il donc de ces trois vérités, que Dieu n'ait ni pu, ni dû différer la création, dont il avait de toute éternité formé le décret. Nullement ; car le décret éternel de Dieu portait, non-seulement qu'il créerait le monde, mais encore qu'il le créerait en un tel temps, que nous imaginons correspondre à un tel point de son éternité. Il était donc impossible, attendu l'efficace toute-puissante de la volonté de Dieu, que le monde fût créé plus tôt ou plus tard que Dieu n'avait résolu de le créer. Un exemple rendra cette réponse palpable. L'auteur, quoique athée, veut bien supposer pour un moment avec nous, qu'il existe un Dieu créateur, puisqu'il ne chicane que sur le temps de la création : je demande qu'il veuille bien, quoique matérialiste, supposer pour un moment avec nous, que Dieu ne crée les âmes qu'à mesure que, par la génération, il se forme des corps humains organisés. Cette supposition faite, prenons pour exemple l'âme de l'auteur. Pourquoi Dieu ne l'a-t-il créée, qu'à un tel jour et un tel moment du dix-huitième siècle ? On ne peut en donner d'autre raison, sinon que Dieu, de toute éternité, ayant fixement et immuablement voulu que l'âme de l'auteur commençât d'exister à un tel moment d'un tel jour du dix-huitième siècle, il ne pouvait en aucune façon arriver que l'âme de l'auteur commençât d'exister dans le siècle précédent, ni que le commencement de son existence fût différé jusqu'au siècle suivant ; il était impossible qu'elle existât un moment plus tôt, ni un moment plus tard. Tant s'en faut donc que l'immutabilité de la volonté de Dieu serve à prouver l'éternité de la création, qu'au contraire c'est précisément parce que Dieu de toute éternité a voulu immuablement ne créer le monde que depuis six mille ans, qu'il ne l'a créé que depuis six mille ans, et que rien n'a pu le lui faire créer plus tôt, ni plus tard.

XLVII. L'AUTEUR. — « Je vais plus avant : créer, c'est faire exister un être qui n'existait pas auparavant. Créer la matière, c'est proprement la substituer au néant. »

Remarques. — S'il est vrai que créer, c'est faire exister un être qui n'existait pas auparavant, comme en effet rien n'est plus vrai, il est donc absurde de dire que créer la matière, c'est proprement la substituer au néant ; car on ne peut proprement substituer un être qu'à un autre être ; mais on ne peut ni proprement, ni improprement substituer un être à rien. Substituer ne peut se dire

que d'un être que l'on met à la place d'un autre être,

XLVIII. L'AUTEUR.— « Pour que Dieu créât la matière, il fallait qu'il la connût. Et comment connaître ce qui n'est pas? Connaître quelque chose, c'est en apercevoir les propriétés : le néant en a-t-il? »

Remarques.— Sans doute, pour que Dieu créât la matière, il fallait qu'il la connût, c'est-à-dire, qu'il en eût l'idée; et pour que Dieu en eût l'idée, il fallait que la matière fût un être possible. Or, que la matière, avant que Dieu la créât, fût un être possible, c'est la chose du monde la plus aisée à démontrer par cet axiome du bon sens si connu : *Ab actu ad posse valet consequentia*; elle existe à présent, donc elle pouvait exister, donc elle était un être possible. Elle pouvait donc être connue avant qu'elle existât, et par conséquent, c'est une absurdité de l'appeler néant. Le néant, comme l'auteur va bientôt nous le dire, c'est non-seulement ce qui n'existe pas, mais ce qui ne peut point exister, ce qui est impossible. Or, la matière, avant que d'être créée, pouvait exister, c'est-à-dire, il était possible qu'elle existât : elle était en un mot un être possible : elle n'était donc pas néant, dans le sens que l'auteur prend ce mot, et que les philosophes le prennent, lorsqu'ils disent que le néant n'a point de propriétés. Au reste, c'est encore ici un sophisme, que l'auteur a emprunté de Montesquieu qui, s'étant mis dans l'esprit de combattre la prescience divine à l'égard des déterminations futures des esprits, raisonne de la sorte dans la 67^e lettre persane : « Il n'est pas possible que Dieu prévoie les choses qui dépendent de la détermination des causes libres, parce que ce qui n'est point arrivé n'est point, et par conséquent ne peut être connu; car le rien qui n'a point de propriétés, ne peut être aperçu. Dieu ne peut point lire dans une volonté qui n'est point, etc. » Montesquieu est beaucoup moins excusable que l'auteur, parce qu'il connaissait la valeur des termes, et qu'étant mathématicien, il n'ignorait pas que toutes les définitions que l'on donne dans la géométrie, sont des définitions de figures possibles qui n'existent nulle part, et qu'il serait ridicule d'appeler néant, ou des riens.

XLIX. L'AUTEUR.— « Cependant, avant la création, Dieu seul existait : et tout ce que nous voyons, il l'a tiré du néant. Cette idée se contraire; car ce néant n'existera jamais, et ne peut absolument exister. »

Remarques.— La contradiction que l'auteur trouve à dire, que Dieu a tout tiré du néant, n'est que dans son esprit, qui se figure le néant comme un être, ou comme un magasin qui contenait tous les êtres possibles, et d'où il s'imagine que Dieu, selon nous, a extrait ou fait sortir les êtres : idée ridicule, qui ne peut tomber dans l'esprit que d'un homme qui dit, que Dieu *avec rien* a fait le ciel et la terre, et que créer la matière, c'est *proprement la substituer au néant*. Voilà l'idée du néant que l'auteur se forge,

et qu'il nous prête; après quoi il la met en contradiction avec la véritable signification du terme de néant, qui exclut toute existence actuelle et possible. Est-il excusable d'ignorer que, quand nous disons que Dieu a tiré du néant tous les êtres (que nous voyons, cela ne signifie autre chose, sinon qu'il a fait exister tous ces êtres qui n'existaient pas auparavant; que de non existants et seulement possibles, il les a faits existants?

L. L'AUTEUR.— « L'être est la source de toutes les propriétés, puisqu'il faut exister avant d'avoir telle ou telle modification. La matière qui n'existait pas, ne pouvait donc être connue. »

Remarques.— Il est très-certain qu'il faut exister avant d'avoir telle ou telle modification; mais l'auteur ne peut conclure de là, que la matière qui n'existait pas ne pouvait être connue, qu'en se mettant dans l'esprit cette idée absurde, que pouvoir être connu est une modification de la matière. Une modification est une façon d'être de la substance dont elle est la modification : elle affecte la substance, ou plutôt c'est la substance elle-même existant de telle ou telle façon : ainsi la figure, le mouvement, la couleur, la dureté, la mollesse, la liquidité, la pesanteur, l'opacité, la transparence, etc., sont autant de modifications de la matière, ou plutôt sont la matière elle-même figurée, mue, colorée, dure, molle, liquide, pesante, opaque, transparente, etc. Mais qui s'est jamais avisé de dire, que pouvoir être connu soit une façon d'être de la matière ni même de quelque substance que ce soit? Pouvoir être connu, est-ce autre chose qu'une conséquence de l'essence métaphysique de tout être dont on peut se former l'idée? N'est-ce pas uniquement, parce qu'elle est possible, et qu'on peut en avoir l'idée avant même qu'elle existe, que la matière peut être connue?

LI. L'AUTEUR.— « Et les idées de Dieu devaient se borner à lui-même, qui seul existait. »

Remarques.— Ces paroles renversent tous les faux raisonnements que l'auteur a faits jusqu'ici, et démontrent évidemment le contraire de ce qu'il s'est vainement efforcé d'établir. Dieu se connaissait lui-même, ou du moins, suivant l'auteur, il devait se connaître lui-même, avant la création : or Dieu ne pouvait se connaître lui-même sans connaître sa toute-puissance et ses décrets; et il ne pouvait connaître sa toute-puissance et ses décrets, sans connaître tous les êtres qu'il pouvait et qu'il voulait créer. Donc, par là même que Dieu se connaissait lui-même avant la création, il est démontré qu'il connaissait tous les êtres qu'il pouvait et qu'il voulait créer. Et où les connaissait-il? sinon dans les idées éternelles qu'il en avait; dans sa propre essence, archétype de tous les êtres, dont il est l'auteur.

LII. L'AUTEUR.— « Le ridicule d'une pareille doctrine est trop palpable pour l'adopter. »

Remarques. — Il est vrai que nous venons d'exposer une doctrine qui est d'un ridicule palpable : mais c'est la doctrine qui enseigne que Dieu est notre maître pour ne nous imposer aucune loi (n. 41); qu'il est le créateur ou la source des êtres, et qu'il a besoin de retirer du profit de ces êtres (n. 43); que Dieu est un être simple, et qu'il est un tout, c'est-à-dire, un composé de parties (n. 101); qu'il a dû exécuter de toute éternité la volonté qu'il avait de toute éternité de créer le monde, seulement depuis six mille ans (n. 46); que depuis qu'il a créé le monde, il n'a pu différer de créer le monde (*ibidem*); que créer la matière, c'est proprement la substituer au néant, et que c'est aussi avec le rien faire la matière (n. 40 et 47); que pouvoir être connu est une modification de la matière (n. 50); que la matière possible est le néant qui n'a point de propriétés et ne peut être connu (n. 48); que Dieu ne pouvait connaître les êtres possibles avant qu'il leur donnât l'existence, parce qu'il se connaissait lui-même uniquement, ou qu'il se connaissait lui-même, sans connaître ce qu'il pouvait et ce qu'il voulait faire (n. 50 et 51); qu'enfin avancer des absurdités de cette espèce, c'est détruire d'une façon triomphante le préjugé de l'existence de Dieu. Voilà la doctrine, qui serait du ridicule le plus palpable, si elle ne nous préparait à des conséquences encore plus ridicules, telles que celle que je vais rapporter.

LIII. L'AUTEUR. — « Il est plus raisonnable de dire que l'homme ne doit son existence à personne, qu'il est né indépendant. »

Remarques. — Nous avons vu ci-dessus (n. 46) que Montesquieu comptait se débarrasser de la tradition universelle du genre humain par une conjecture de fantaisie, lorsqu'il dit : « N'est-il pas plus naturel de penser qu'Adam fut sauvé d'un malheur commun, » etc. Notre auteur, pour imiter en tout son modèle, donne aussi sa conjecture en ces termes : *Il est plus raisonnable de dire que l'homme ne doit son existence à personne, qu'il est né indépendant.* Mais si l'homme est né, il doit donc son existence à un père et à une mère, à moins que l'auteur ne prétende que nous naissons tous de nous-mêmes sans père ni mère. Il dira, peut-être, que du moins le premier homme est né sans père ni mère. Mais nous lui répondrons 1° que ce premier homme, quel qu'il soit, par cela même qu'il n'a eu ni père ni mère, n'est point né, et que par conséquent il n'a pu exister sans recevoir l'existence de quelqu'un, car on ne peut se donner ce qu'on n'a pas; et quand bien même, par impossible, on pourrait se donner quelque chose que l'on n'a pas, on ne pourrait jamais se donner l'existence, parce qu'il faut exister avant tout pour pouvoir se donner quelque chose. Il faudrait donc que ce premier homme existât et n'existât pas en même temps : il faudrait qu'il n'existât pas, puisqu'on suppose qu'il se serait donné

l'existence qu'il n'aurait pas eue auparavant; et il faudrait qu'en même temps il existât pour pouvoir se la donner. L'auteur ne peut donc se sauver de cette absurdité monstrueuse qu'en convenant de bonne foi que ce premier homme a reçu son existence de quelqu'un; que de non existant quelqu'un l'a fait existant. Il a donc été créé, et par conséquent, tant s'en faut qu'il soit plus raisonnable de dire que l'homme ne doit son existence à personne, qu'au contraire c'est l'antipode du bon sens et de la raison de le dire. Nous lui répondrons 2° que, s'il faut reconnaître un premier homme, quel qu'il soit, il n'y en avait donc point avant lui; ce premier homme a donc commencé la chaîne des hommes, il en est donc le premier chaînon; et par conséquent cette chaîne n'est point infinie : elle a un commencement, et par conséquent le genre humain ne peut être éternel, puisqu'il a commencé.

L'auteur dira peut-être encore qu'il a expliqué sa pensée, et que quand il a dit que l'homme ne doit son existence à personne, il n'a entendu autre chose, sinon que l'homme naturellement est indépendant de toute loi civile, de tout supérieur. Mais n'est-ce pas abuser ridiculement des termes et prendre plaisir à dire des absurdités, que de confondre cette indépendance avec l'existence par soi-même. Quand on accorderait à l'auteur, non-seulement que tous les hommes sont nés indépendants et libres de toute soumission, mais encore qu'ils jouissent tous actuellement et sans réserve de cette indépendance, comme les lions, les tigres et les ours dans les forêts, auraient-ils par cela l'existence sans l'avoir reçue? Que la religion est forte, lorsque la haine qu'on a conçue contre elle pousse à de pareilles absurdités!

LIV. L'AUTEUR. — « Mais, comme il (l'homme) ne peut subsister seul, à cause de la faiblesse de sa nature, il a été obligé de renoncer à cet état d'indépendance; il a fallu qu'il s'alliât avec d'autres hommes et qu'il contractât, en recevant leurs secours, l'obligation de leur en donner de réciproques. »

Remarques. — Si être né indépendant était, comme le prétend l'auteur, la même chose que ne devoir son existence à personne, voudrait-il bien nous faire comprendre comment l'homme pourrait s'y prendre pour renoncer à cette indépendance. Après avoir eu l'existence sans la devoir à personne, la quitterait-il pour se la faire donner par un autre? Renonce-t-on à l'existence pour soi-même comme on renonce à un héritage? Je n'ai pas assez mauvaise opinion de l'auteur pour croire qu'il ne sent pas présentement l'énorme absurdité qui lui a fait confondre l'existence non reçue avec l'indépendance. Il ne s'agit donc plus que d'examiner si l'homme est réellement né dans l'indépendance, non d'un créateur (car la chose est démontrée impossible et absurde), mais de tout autre être : et ce sera l'auteur qui décidera la question contre lui-même. Car un être

qui ne peut subsister seul, à cause d'une faiblesse qui ne lui vient pas par accident, mais qui lui vient de sa nature, de sa propre constitution, qui, en un mot, est son état naturel; cet être, dis-je, n'est rien moins que né indépendant; car autrement il serait indépendant par nature, selon la supposition, puisqu'il naîtrait tel; et il serait dépendant par nature contre la supposition, puisqu'il ne pourrait subsister seul, à cause de la faiblesse de sa nature: or l'homme, suivant l'auteur, ne peut subsister seul, à cause d'une faiblesse qui ne lui vient pas par accident, mais qui lui vient de sa nature; donc l'homme n'est rien moins que né indépendant, et par conséquent il n'a pu renoncer à ce chimérique état d'indépendance, qu'au même titre qu'il renonce à l'empire de la lune.

LV. L'AUTEUR. — « C'est par cette espèce de concours que l'univers s'est maintenu de tout temps. »

Remarques. — Plaisant état d'indépendance où l'homme n'a jamais été, ni n'a pu jamais être, suivant l'auteur lui-même, et dans lequel cependant il vient nous dire que l'homme est né. Posé cette indépendance prétendue, l'univers ne peut se maintenir, à ce que nous apprend l'auteur, et ce n'est qu'en l'ôtant que l'univers s'est maintenu de tout temps. Il n'y a donc eu aucun temps où l'homme, ni aucun être, aient pu subsister avec cette indépendance; or, c'est dans un état où l'homme ne peut subsister, ni l'univers se maintenir un seul instant, que l'auteur veut que l'homme soit né; c'est cet état qu'il trouve plus raisonnable de regarder comme l'état naturel de l'homme. Au reste, l'auteur tâche ici de glisser son spinosisme, et suppose grossièrement ce qui est en question. Nous ne nions pas que, selon la destination des différents êtres que Dieu a créés les uns pour les autres, l'univers se maintient et s'est maintenu de tout temps, depuis que Dieu l'a créé, par le secours réciproque que les êtres se prêtent. Mais l'auteur par ces paroles, *de tout temps*, voudrait faire entendre que l'univers n'a eu aucun commencement, qu'il est éternel, et que tout s'y maintient par un concours des êtres qui n'a point de cause: or, c'est ce qu'il n'a pas encore prouvé, ce qu'il lui est impossible de prouver: aussi trouve-t-il bien plus facile de le supposer sans preuves.

LVI. L'AUTEUR. — « Ceux qui ignorent les causes physiques considèrent seulement qu'ils n'ont point fait cet univers et tout ce qui le compose, ni qu'il n'a pu se faire lui-même. L'embarras où ils sont de ne pouvoir comprendre comment cette prodigieuse machine a pu se faire, leur fait admettre un être suprême qui l'a créée à leur usage telle qu'elle est. »

Remarques. — Nous avons vu ci-dessus (n. 44) que l'auteur s'étant mis dans l'esprit que, lorsque nous disons que Dieu a tout fait pour sa gloire, nous voulons dire que la gloire qui lui serait rendue par les hommes,

a été le motif qui a engagé Dieu à créer le monde, il faisait intervenir à tout propos ce motif, ouvrage de sa seule imagination. Il fait ici la même bévue; il s'imagine que, quand nous disons que Dieu a fait le monde *pour notre usage*, nous voulons dire que notre bien-être a été la fin que Dieu s'est proposée en créant le monde. Mais quand il serait aussi vrai qu'il est faux que nous eussions ces idées creuses, aurions-nous tort de dire que Dieu a créé le monde, parce que nous aurions tort de dire que c'est pour notre usage qu'il l'a créé? Je vois le flûteur automate du fameux Vaucanson, et je dis deux choses, l'une que Vaucanson a fait ce flûteur, l'autre que c'est pour l'empereur de la Chine qu'il l'a fait. Je me trompe dans le second jugement que je porte; s'ensuit-il de là que je me trompe aussi dans le premier, et que Vaucanson n'a pas fait ce flûteur, parce que ce n'est pas pour l'empereur de la Chine qu'il l'a fait. Laissons donc là les motifs que Dieu a pu avoir ou ne pas avoir de créer le monde, qui ne font rien à la question, et voyons s'il y a un Dieu créateur du monde ou s'il n'y en a point; car ce n'est que de cela qu'il s'agit entre l'auteur et nous.

Il tire de l'ignorance où nous sommes des causes physiques, la raison qui nous fait admettre un Dieu créateur du monde. Sans doute que plus instruit que nous des causes physiques, il nous fera toucher au doigt, ou que le monde existe sans cause, ou que la cause qui l'a fait exister n'est pas Dieu. En attendant qu'il nous fasse part de ses lumières, voici un raisonnement que nous tirons de ses propres paroles: Tout ce qui n'a pu se faire soi-même a nécessairement été fait par un autre; or, l'auteur convient que le monde n'a pu se faire lui-même, et quand il n'en conviendrait pas, ce serait une absurdité de plus qu'il avancerait; le monde a donc nécessairement été fait par un autre; et cet autre qui n'est pas le monde, mais qui a fait le monde et tout ce qu'il contient, c'est ce que nous appelons Dieu et Créateur.

Je sais bien que l'auteur qui est au fait des causes physiques, croira répondre à ce raisonnement tout simple, en disant que les êtres qui composent le monde sont faits par la corruption et la génération. Mais, en nous payant de ces mots que la docte ignorance substitue aux idées, il nous reste encore une réplique à faire à l'auteur: la corruption et la génération ne sont que des changements d'état par où passent des êtres déjà existants; ce qui n'existe point, ne peut ni se corrompre ni s'engendrer; or, il ne s'agit point ici de savoir comment les êtres existants changent d'état; comment le pain, par exemple, devient chyle, sang, chair, os, artère, veine, etc.; mais il s'agit de savoir qui est-ce qui a fait exister ces êtres qui, posé leur existence, sont sujets à corruption et à génération; et c'est précisément ce que l'auteur ne daigne nous apprendre nulle part. Nous ne sommes pas en peine de con-

cevoir que d'une chose il s'en fait tous les jours une autre; et si l'on veut appeler cela corruption et génération, à la bonne heure, nous y consentons; mais comme il faut être, avant que de cesser d'être d'une telle façon pour commencer d'être d'une autre, nous demandons, non pas ce qui fait qu'une chose devient une telle autre, mais ce qui fait que de non existante, elle est devenue existante.

LVII. L'AUTEUR. — « Mais la nature de cet être (Dieu) leur étant totalement inconnue, ils en ont jugé par rapport à la leur; ils l'ont fait susceptible des mêmes passions qu'eux, tantôt sujet à la vengeance, à la colère, à la joie. Ce préjugé s'est si bien enraciné qu'ils en sont restés là; de sorte que, quand un accident est venu troubler les commodités la vie, comme les maladies, les pestes, les tremblements de terre, chacun a cru en avoir pénétré la source; il en a attribué la cause à Dieu vengeur des crimes, sans examiner que ces événements étaient les seuls effets de la nature, et que nature et Dieu sont des mots synonymes. De là, cette prétendue connaissance d'une puissance invisible qui pouvait leur nuire ou les aider dans leurs besoins; de là, cette crainte qui leur a fait invoquer un Dieu dans l'adversité et le louer dans la prospérité. »

Remarques. — L'auteur, dans l'impuissance où il est de détruire les preuves de l'existence de Dieu, bat la campagne, calomnie et se répand en vaines déclamations. La question n'est pas de savoir quelle est la nature de Dieu, ni si les hommes lui ont attribué des qualités contraires à sa nature. Ils peuvent s'être trompés sur cette question; ils se sont même trompés lorsqu'ils lui ont attribué les passions humaines; et la grande obligation qu'a le genre humain à la religion chrétienne, c'est de l'avoir désabusé de cette erreur grossière, et de lui avoir appris que ce n'est que par métaphore qu'on parle de la vengeance, de la colère et de la joie de Dieu; qu'il produit sans aucun trouble intérieur, les effets que les hommes produisent lorsqu'ils sont émus intérieurement de quelque passion; qu'il punit, par exemple, les pécheurs comme un juge punit les criminels, sans colère ni vengeance; et qu'enfin sa nature est d'être esprit, et esprit infiniment parfait. Mais encore une fois la question roule sur l'existence de Dieu, et non pas sur sa nature; et l'auteur, dans tout ce qu'il débite pour combattre cette vérité, ne fait que la confirmer: car dire que Dieu n'est point susceptible des mêmes passions que les hommes, c'est confirmer qu'il existe, et nier seulement qu'il soit tel que certains ignorants le croient. Quand je dirai que l'auteur n'est pas un grand grec, il peut bien se faire que je me trompe sur ce qu'il est; mais je ferai voir par là que je crois qu'il existe. En un mot, le monde s'est-il fait lui-même ou a-t-il été fait? S'il s'est fait lui-même, il n'y a point de Dieu; s'il a été fait, il existe un Dieu qui l'a fait. Or l'auteur n'a point encore prouvé que le monde se soit

fait lui-même, ni ne pourra jamais le prouver; et nous lui avons démontré qu'il serait absurde de le dire. Il existe donc un Dieu qui a fait le monde; et tout ce que l'auteur débite touchant les erreurs ou véritables ou prétendues du genre humain sur la nature du Dieu qui a fait le monde, n'est qu'un écart d'un mauvais logicien qui sort de la question et qui bat perpétuellement la campagne.

Autre écart de l'auteur. Il prétend que la raison qui nous fait admettre un Dieu comme cause efficiente et productrice du monde, c'est que nous ignorons les vraies causes physiques du monde. Il y a donc, selon lui, des causes physiques du monde, qu'il n'ignore pas apparemment, et qui sont autre chose que Dieu. Or quelles sont ces causes? C'est ce que l'auteur devrait nous dire, et toute la dispute serait terminée. Dès qu'il nous aurait fait voir évidemment que ce qui a fait exister le monde est telle chose autre que Dieu, aucun de nous ne s'obstinerait à dire, contre l'évidence, que c'est Dieu. Mais l'auteur, bien loin de prendre cette voie si simple pour nous guérir d'un préjugé qui lui fait pitié, va se jeter sur des effets accidentels et particuliers, comme les maladies, les pestes et les tremblements de terre, qu'il prétend que nous avons tort d'attribuer à Dieu, parce que ces accidents ont des causes physiques: comme si nous n'ions qu'ils aient des causes physiques lorsque nous disons que c'est la providence de Dieu, créateur et gouverneur du monde, qui dispose ces causes physiques! Mais enfin la question n'est pas de savoir quelles sont les causes physiques des maladies, des pestes, des tremblements de terre et des autres accidents: le physicien peut exercer là-dessus son génie et assigner ces causes sans être athée. Nous cherchons seulement ici quelle est la cause efficiente et productrice qui a fait exister l'homme sujet aux maladies, l'air sujet à être empesté, la terre sujette à trembler, en un mot tous les êtres sujets à s'altérer, à se corrompre, à changer de mouvement et de forme, et dans lesquels les causes physiques de l'auteur ne peuvent produire aucun de ces effets, qu'au préalable ils n'aient été faits existants de non existants. Qui les a donc fait exister? voilà la question.

Enfin l'auteur a lâché le grand mot du spinosisme: la nature et Dieu sont des mots synonymes. Heureusement ce n'est ni un prophète, ni un évangeliste qui le dit; ainsi il n'y a pour nous nulle obligation de le croire sur sa parole, et nous pouvons en sûreté de conscience lui faire voir qu'il est un très-extravagant philosophe; car c'est à quoi je me borne.

Chaque être existant existe à part, et séparément de tout autre. La lune, par exemple, existe à part et séparément de la terre: celle-ci pourrait ne point exister, sans que pour cela la lune cessât d'exister. Ce que je dis de ces grands corps, il faut le dire également des plus petits: un grain de millet

existe à part et séparément d'un autre grain de millet ; de sorte que l'on conçoit fort bien l'un sans l'autre, et que les changements qui surviennent à l'un ne tirent point à conséquence pour l'autre. L'auteur et moi ne sommes pas un seul et même être. Nous sommes deux êtres bien réellement distingués ; et je n'existe point par son existence, comme il n'existe point par la mienne. Voilà donc sur quel pied sont les êtres réellement et indépendamment de notre esprit, ils sont tous singuliers, individuels et séparés d'existence les uns des autres. Quoique dans la réalité des choses, chaque être ait son existence propre, et fasse bande à part, je puis les réunir par l'esprit, et forger un tout dont je me représenterai chaque être comme une partie : ainsi les mots de *tout* et de *partie* n'expriment rien de réellement existant, ils expriment seulement différentes façons de considérer les êtres singuliers qui existent ; si je les considère collectivement, je donnerai à cette façon de les considérer le nom de *tout*, et alors considérant chaque être comme contenu dans cette collection qu'en fait mon esprit, je lui donnerai le nom de *partie*. Il est évident par là que tous les noms collectifs, comme *tout*, *univers*, *monde*, *nature*, etc., n'expriment qu'une façon de considérer les êtres qui existent ; et que dans la réalité le tout n'est autre chose que toutes les parties considérées ensemble. L'univers, le monde, la nature ne sont autre chose que tous les êtres existants considérés ensemble et réunis par l'esprit ; de sorte qu'un philosophe qui fait de la nature un être réel existant indépendamment de chaque être particulier, est un visionnaire qui se rend aussi ridicule que celui qui ferait d'une toise un être réel existant indépendamment de chacun des six pieds de bois ou de métal qui la composent, ou d'une armée un être réel existant indépendamment des officiers et des soldats qui marchent et agissent ensemble. Les poètes et même les orateurs peuvent bien personnifier les idées collectives : ils parlent le langage de l'imagination, et c'est d'elle que le discours emprunte ses grâces ; mais les philosophes sont faits pour rectifier ce langage, et pour corriger les écarts de l'imagination par l'exacte vérité des idées.

Cela posé, lorsque l'auteur dit que nature et Dieu sont des mots synonymes, ou il entend par le mot de nature les êtres qui existent et que son esprit considère ensemble, ou il entend un être réellement distingué de tous ceux qui existent, cet être ne peut plus être confondu avec eux ; c'est un être singulier, individuel et séparé d'existence de tous les autres ; et c'est là ce que les philosophes appellent *natura naturans*, nom qu'ils donnent à Dieu comme auteur de la nature ; et dans ce sens-là Dieu et nature sont des mots synonymes. Mais si par le mot de nature, l'auteur entend tous les êtres existants que son esprit considère ensemble, 1° il suppose

ce qui est en question, car c'est comme s'il disait : les hommes ont tort d'attribuer certains effets naturels à Dieu comme à leur cause, parce qu'il n'y a point de Dieu, et il n'y a point de Dieu, parce que nature et Dieu sont des mots synonymes. 2° Il dit une absurdité ; car la collection de tous les êtres existants, qui est ce qu'il entend par le mot de nature, n'est qu'un ouvrage de son esprit ; or, est-il rien de plus absurde que de dire, qu'un ouvrage de son esprit et Dieu sont des mots synonymes ?

Mais ce ne serait pas assez que d'avoir montré l'absurdité du discours de l'auteur, il faut encore en relever les grossières contradictions. Il s'imagine avoir bien réfuté l'existence d'une puissance invisible, qui peut nous nuire ou nous aider dans nos besoins ; et comme si *puissance* et *force* n'étaient pas des mots synonymes, il rejette cette puissance invisible, qui se fait sentir à lui à chaque instant, malgré qu'il en ait, pour admettre dans la suite (n. 81) une *force* et une *énergie* qui crée tout, qui gouverne tout et qui a toujours pour but le meilleur objet. Mais cette *force*, puisque force y a, n'est-elle pas une *puissance* ? Or, ni la force, ni la puissance, qui ne sont que des attributs, ne peuvent exister que comme des attributs d'un être fort ou d'un être puissant : il y a donc, selon l'auteur même, un être fort ou un être puissant. Je poursuis et je dis : l'être qui crée est nécessairement différent de l'être créé, et l'être qui gouverne est nécessairement différent de l'être gouverné ; or il est, suivant l'auteur, un être fort ou puissant qui crée tout et qui gouverne tout : il est donc, suivant lui-même, un être fort ou puissant qui est différent de tout ce qui existe, puisque tout est créé et gouverné par lui. Et voilà comme l'auteur prétend combattre l'existence de Dieu : voilà comme il prétend prouver que Dieu n'est pas différent des êtres créés et gouvernés, et que nature et Dieu sont des mots synonymes.

LVIII. L'AUTEUR. — « Et pour faire voir que la nature ne se propose aucune fin, et que toutes les causes finales ne sont que des distinctions humaines, voici comme je raisonne : si Dieu agit pour une fin, il désire ce qu'il n'a pas : or, il a été un temps où il n'a pas su pourquoï il a agi, il a souhaité de le savoir : Dieu pendant tout ce temps a donc été indigent, et par cette indigence, il a cessé d'être un être infiniment parfait. »

Remarques. — L'auteur dit qu'il raisonne en parlant de la sorte ! Il eût beaucoup mieux fait de dire, *voici comme je déraisonne* ; et rien n'aurait été plus clair. Il a lu dans les apologistes de la religion, qu'une des preuves qu'ils donnent de l'existence de Dieu, est tirée des causes finales. Cette preuve est à la portée de tous les esprits. Il est visible à tout le monde que le soleil est fait pour éclairer, l'œil pour voir, l'oreille pour entendre, la bouche pour manger, le nez pour flairer, le pied pour marcher, la main pour porter

du secours dans tout le corps et pour exécuter tous les ouvrages dont l'esprit forme le plan; chaque partie de notre corps, ainsi que chaque être, a sa destination et sa fin particulière; et les épicuriens se sont rendus la risée de tout le monde, lorsque, pour combattre la Providence, ils se sont avisés de nier une vérité si palpable. Mais cette destination et cette fin particulière, les corps privés d'intelligence n'ont pu se la donner eux-mêmes; ce ne sont pas les matériaux d'une maison, qui se destinent les uns à être le fronton, les autres à être la façade, etc.; de même, ce n'est pas l'œil qui s'est destiné à voir, l'oreille à entendre, la bouche à manger, etc. Il y a donc une intelligence qui a donné à chaque être sa destination ou sa fin particulière.

L'auteur ne concevant pas cette preuve a confondu la fin à laquelle chaque être est destiné de Dieu, avec la fin que Dieu s'est proposée; il a confondu la fin de l'ouvrage avec la fin de l'ouvrier; et de ce que la nature, c'est-à-dire, de ce que les êtres corporels, brutes et inanimés, ne se proposent point eux-mêmes la fin à laquelle ils sont visiblement destinés, il en a conclu que Dieu ne se propose aucune fin. Pitoyable logicien, qui ne voit pas que de ce qu'une pierre ne se destine pas elle-même à être le fronton d'un édifice, il ne s'ensuit pas que l'architecte ne l'y ait pas destinée!

Autre preuve de la saine logique de l'auteur. Il vient de dire que nature et Dieu sont des mots synonymes, et comme s'il venait de prononcer l'axiome le plus évident et le plus incontestable qu'il y ait, il part de cette proposition absurde comme d'un principe, et voici comme il raisonne. Nature et Dieu, c'est la même chose; or, la nature ne se propose aucune fin; donc Dieu ne se propose aucune fin. Qui ne se rendrait à la force et à la sagesse de ce raisonnement, surtout à l'évidence de la première proposition? Mais quand même il serait aussi démontré que Dieu ne se propose aucune fin, que le contraire l'est, ce serait toujours une absurdité d'en conclure, que nature et Dieu sont des mots synonymes; car tout ce qui s'ensuivrait de là serait, non pas qu'il n'existe point un Dieu distingué de la nature, mais que ce Dieu qui existe distingué de la nature, agit à l'aveugle et ne se propose aucune fin dans ce qu'il fait; ou bien qu'il n'agit pas du tout et qu'il abandonne l'univers au hasard, comme le prétendent les déistes épicuriens.

Examinons présentement chaque proposition de l'auteur; car, comme il n'y a ni sens, ni liaison dans son prétendu raisonnement, on ne peut l'examiner que par morceaux détachés. « Si Dieu, dit-il, agit pour une fin, il désire ce qu'il n'a pas. On sans doute, s'il agit pour une fin qui soit hors de lui, et qu'il lui faille obtenir par son action; mais si sa fin est lui-même, s'il n'agit que parce que c'est son bon plaisir d'agir, quand il veut et comme il veut, qu'a-t-il à désirer? L'auteur poursuit: « Or, il a été un temps

où il (Dieu) n'a pas su pourquoi il a agi; il a souhaité de le savoir. » L'auteur a su sans doute ce qu'il disait; je lui en fais mon compliment, car il est certainement le seul qui le sache. On voit bien qu'il se barbouille, qu'il considère Dieu avant la création, lorsqu'il ne lui plaisait pas encore d'agir au dehors de lui et de produire des créatures; et ne pas agir au dehors, c'est dans le dictionnaire de l'auteur, ne pas savoir pourquoi il a agi (je parle de Dieu), c'est désirer de savoir pourquoi il a agi. N'appelle-t-on pas cela bien entendre le français? L'abbé Girard a eu tort de prétendre qu'il n'y a point de synonyme proprement dit dans la langue française; il faut espérer que l'auteur nous donnera, quelque jour, un nouveau dictionnaire de synonymes dans lequel au mot NATURE, nous trouverons: *Nature et Dieu, termes synonymes*; au mot AGIR, *ne pas agir au dehors et ne pas savoir pourquoi on agit, ou désirer de le savoir, termes synonymes, quand on parle de Dieu*. Par la même raison, nous dirons désormais qu'un architecte, quoiqu'il ait dans son esprit tout le plan de son édifice, tant qu'il ne mettra pas ce plan à exécution, tant qu'il n'agira pas au dehors, ne saura pas pourquoi il agit et souhaitera le savoir. Il faut avouer que l'athéisme rend les idées bien claires. Enfin la conséquence de l'auteur est digne des prémisses. « Dieu, dit-il, pendant tout ce temps, a donc été indigent, et par cette indigence, il a cessé d'être un être infiniment parfait. » Mais, pitoyable discoureur, avez-vous montré que, selon notre système, Dieu a désiré quelque chose qui fût hors de lui? Avez-vous montré qu'il y ait eu un temps où Dieu n'ait pas su ce qu'il devait faire, ni pourquoi il devait le faire? Votre conséquence ridicule prouve donc que vous parlez à bâtons rompus, sans savoir ce que vous dites. Vous voulez raisonner, et vous ignorez les premiers éléments du raisonnement. Pourquoi vous mêlez-vous de faire un métier que vous n'entendez pas?

LIX. L'AUTEUR. — « Toutes les raisons qu'emploie le philosophe vulgaire pour expliquer les effets de la nature, ne sont que des façons d'imaginer qui ne prouvent rien. Il donne à ces façons des noms aussi réels que si elles existaient autre part que dans son imagination, et il les appelle fausement des êtres de raison. »

Remarques. — L'auteur fait bien voir ici qu'il n'entend pas la signification des termes. Celui d'être de raison se prend, ou dans le sens philosophique, ou dans le sens familier. Dans le sens philosophique, il signifie les opérations de l'esprit, et ce que les logiciens appellent les idées objectives de l'entendement; ces idées sont des êtres qui n'existent nulle part que dans notre raison qui les forme, et on les appelle pour cela des êtres de raison, par opposition aux êtres réels qui existent hors de l'entendement, et dont les autres sont les images ou les représentations intellectuelles. Dans le discours familier, on appelle être de rai-

son les songes creux d'un visionnaire qui réalise ce qu'il imagine. On voit par là qu'en quelque sens qu'on prenne ce terme, si le philosophe vulgaire réalisait, comme le dit l'auteur, ses façons d'imaginer, c'est-à-dire, s'il prétendait que les choses existent réellement telles qu'il les imagine, il n'aurait garde de les appeler des êtres de raison, puisqu'il en ferait des êtres réels.

Au reste, j'accorde à l'auteur que la manie du philosophe est de réaliser ses propres imaginations, et de les donner pour les causes réelles et physiques des effets naturels. Et non-seulement les philosophes vulgaires sont les dupes de cette manie, mais encore les philosophes transcendants, comme Gassendi avec ses atomes, Descartes avec sa matière subtile et ses tourbillons, Newton avec son attraction, Leibnitz avec ses monades, et notre auteur avec sa Nature-Dieu, sa force et son énergie du tout, sa matière pensante par des ressorts inconnus, etc. Aussi, les philosophes sensés d'aujourd'hui, instruits par les fautes de leurs maîtres, se bornent à l'expérience; ils constatent les faits, sans en chercher inutilement les causes que Dieu n'a pas jugé à propos de nous découvrir, parce qu'il n'a pas voulu faire de nous des artistes du monde, mais des adorateurs de sa Toute-Puissance dans ses effets.

LX. L'AUTEUR. — « Ainsi, ses notions (du philosophe vulgaire) ne sont pas plus certaines sur toute autre chose. »

Remarques. — Quoi? parce que le philosophe vulgaire dira, par exemple, que la cause qui fait monter l'eau dans les pompes est la chimérique horreur que la nature a du vide, il s'ensuivra que ces notions ne sont pas plus certaines sur toute autre chose, et que, par exemple, la notion qu'il a, que deux fois deux font quatre, ou que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits, n'est pas une notion certaine? On n'est pas, je l'avoue, philosophe vulgaire, lorsqu'on tire de pareilles conséquences.

LXI. L'AUTEUR. — « Car si l'univers est, suivant l'opinion commune, un écoulement et une suite nécessaire de la nature divine; pourquoi tous les défauts, toutes les imperfections que l'on y remarque? Pourquoi tant d'objets si désagréables, tant de désordres, tant de maux, tant de crimes? »

Remarques. — Voilà un *car* bien placé. Ce que l'auteur dit ici, n'est-il pas bien lié par ce *car* avec ce qui précède? On entasse sans choix, sans discernement, sans ordre ni liaison, tout ce qu'on a lu ou entendu dire contre la religion; on n'a pas même assez de jugement pour voir qu'il est telle objection parmi celles qu'on ramasse, qui est contradictoire au système que l'on adopte; enfin, on n'entend pas les premiers éléments des questions que l'on agite: après quoi, l'on se croit un esprit fort, et l'on s' imagine avoir fait un chef-d'œuvre contre la superstition du vulgaire.

Où l'auteur a-t-il pris que, suivant l'opinion commune, l'univers est un écoulement et une suite nécessaire de la nature divine? Est-on au fait des termes, quand on dit des monstres de cette espèce? Depuis quand le spinosisme est-il l'opinion commune? Ce sera là l'opinion commune, quand tout le monde pensera que le Louvre est un écoulement et une suite nécessaire de la nature de l'architecte qui l'a bâti, ou que le coffre est un écoulement et une suite nécessaire de la nature du menuisier qui l'a construit. L'univers est l'assemblage des corps, et Dieu, par sa nature, est esprit: voilà l'opinion commune, puisque opinion il y a; et notre auteur veut que ceux qui prétendent que Dieu, par sa nature est esprit, soutiennent que les corps sont un écoulement et une suite nécessaire de la nature de Dieu! Du moins, faudrait-il entendre les termes, quand on se mêle d'écrire. Qu'il apprenne que l'univers ne pourrait être dit un écoulement et une suite nécessaire de la nature divine, qu'autant que la nature ou la substance, ou enfin l'être même de Dieu entretrait dans sa composition; comme l'eau du ruisseau est un écoulement et une suite de l'eau de la source: or, c'est bien là le monstre du spinosisme que l'auteur va bientôt adopter, mais ce n'est pas là ce que pensent ceux qui n'ont pas perdu l'esprit. Ce n'est que du Verbe éternel et du Saint-Esprit, qu'on peut dire qu'ils sont un écoulement et une suite nécessaire de la nature divine, l'un par voie de génération, l'autre par voie de spiration; aussi sont-ils Dieu l'un et l'autre. Quant à l'univers, il est un ouvrage de la volonté libre et toute-puissante de Dieu, qui n'a eu qu'à vouloir que les choses fussent, et qui, par cet acte simple de sa volonté, a fait que les choses aient été.

Mais, dira l'auteur, la difficulté revient toujours; si l'univers est l'ouvrage de Dieu, pourquoi tous les défauts et les imperfections que l'on y remarque? Pourquoi tant d'objets désagréables, tant de désordres, tant de maux, tant de crimes? Je commence par dire à l'auteur qu'il part d'une fausse supposition qu'il détruira bientôt lui-même, lorsqu'il suppose qu'il y a dans l'univers des défauts, des imperfections, des objets désagréables et même des désordres physiques proprement dits: c'est ce que je montrerai bientôt. Quant aux crimes et aux maux dans l'ordre moral, puisqu'il demande pourquoi il y en a dans le monde, je lui réponds que c'est parce que, parmi les hommes, il y a des rebelles à la loi de Dieu. Sur quoi je défie l'auteur de répondre à cette preuve de l'existence de Dieu, que je vais tirer de son propre aveu. Selon lui, il y a des crimes: or, il ne peut y avoir de crime qu'il n'y ait une loi; car tout crime est la transgression d'une loi: donc il y a une loi. Je poursuis et je dis: qui dit loi, dit volonté d'un législateur qui commande ou qui défend certaines actions; or, il est déjà prouvé qu'il y a une loi, puisqu'il y a

des crimes ; donc il y a un législateur, et ce législateur souverain des hommes, c'est cet être que nous appelons Dieu. L'auteur pourra balbutier pour tâcher de répondre à cet argument, il pourra battre la campagne à son ordinaire, mais il ne pourra jamais s'en tirer qu'en niant qu'il y ait des crimes. Or, il doit le nier en bon matérialiste spinosiste : oui, il doit soutenir que le régicide de Damiens n'est point un crime, que ce malheureux n'a violé aucune loi morale en plongeant le poignard dans le sein du roi, qu'au contraire par la combinaison actuelle qui résultait du mouvement général de la matière, il fallait aussi nécessairement que Damiens poignardât le roi, qu'il fallait qu'une pierre détachée du faite d'un bâtiment tombât à terre ; et pour m'exprimer conformément au système de Spinoza et de ses sectateurs, il devait arriver par les lois nécessaires et invariables du mouvement, que Dieu modifié en Damiens, plongeat Dieu modifié en couteau, dans le sein de Dieu modifié en Louis XV. Voilà ce que l'auteur doit soutenir : autrement il n'entend rien au spinosisme, qu'il veut cependant mettre à la place de la religion. En un mot, ou il y a des crimes, et alors il y a une loi et un Dieu législateur : ou s'il n'y a point de Dieu législateur, comme l'auteur le prétend, il n'y a point de loi ni par conséquent de crimes, et Damiens est innocenté par l'auteur.

LXII. L'AUTEUR. — « On ne peut juger de la perfection d'un être, que par la perfection de ses productions, qu'autant que l'on connaît son essence et sa nature. »

Remarques. — Comme l'auteur ne distingue point par la particule disjonctive ou ces deux moyens de connaître la perfection d'un être, on est autorisé à croire qu'il les confond et les prend pour le même. Cependant le premier de ces moyens, qui est de connaître la perfection d'un être par celle de ses productions, est une connaissance *a posteriori* ; et le second qui est de connaître la perfection d'un être par la connaissance de son essence et de sa nature, est une connaissance *a priori*.

LXIII. L'AUTEUR. — « C'est s'abuser, que de croire qu'une chose est plus ou moins parfaite, suivant qu'elle plaît ou déplaît ; qu'elle est utile ou inutile à la nature humaine. »

Remarques. — J'ai promis ci-dessus de faire voir que l'auteur détruit lui-même la supposition d'où il était parti ; je vais tenir ma promesse. Nous avons vu (n° 61) qu'il supposait comme une chose certaine, que l'univers est rempli de défauts, d'imperfections et d'objets désagréables : d'où il prétendait conclure que l'univers n'est pas l'ouvrage d'un être infiniment parfait, tel que nous supposons Dieu. Il dit maintenant que c'est s'abuser que de croire qu'une chose est plus ou moins parfaite, suivant qu'elle plaît ou déplaît, qu'elle est utile ou inutile à la nature humaine. Sur quoi je fais ce raisonnement tout simple : l'auteur ne remarque dans l'univers

des défauts, des imperfections et des désordres dans l'ordre physique, que parce qu'il juge de la perfection ou de l'imperfection des êtres, suivant qu'ils lui plaisent ou lui déplaisent, qu'il les trouve agréables ou désagréables, utiles ou inutiles à la nature humaine ; car si je lui demande en quoi ces objets désagréables, défectueux et imparfaits qu'il dit remarquer dans l'univers, sont tels qu'il les dit, je le défie d'en donner d'autre raison, que parce qu'ils lui déplaisent, et qu'il les croit inutiles à son bien-être. Or, il établit lui-même pour principe, que c'est s'abuser que de croire qu'une chose est plus ou moins parfaite, suivant qu'elle plaît ou déplaît, qu'elle est utile ou inutile à la nature humaine. Il prononce donc contre lui-même, et il nous apprend qu'il s'abuse, lorsqu'il suppose qu'il y a dans l'univers des défauts, des imperfections et des désordres dans le genre physique. Et après avoir ainsi détruit deux lignes après ce qu'il avait supposé deux lignes auparavant ; après avoir déclaré que c'est s'abuser que de juger de la perfection ou de l'imperfection des choses, selon notre goût et nos fantaisies, il veut que ce même goût fantasque nous serve de règle pour juger de la perfection tant des ouvrages de Dieu, que de Dieu même ! Qui n'admira la liaison et l'accord des idées de notre auteur ! Voyez, sur la perfection des ouvrages de Dieu, ce que nous en avons dit n° 44.

LXIV. L'AUTEUR. — « Personne ne donnera jamais une bonne raison, pourquoi ce Dieu que l'on reconnaît l'auteur de toutes les créatures n'a pas créé tous les hommes sans exception avec le penchant de se laisser conduire par les lumières seules de la raison ? En qualité d'être parfait, il aurait trouvé assez de matière pour donner à chacun le degré de perfection qu'il aurait souhaité, et pour exercer en lui un entendement infini. »

Remarques. — Ici, comme dans bien d'autres endroits, l'esprit embrouillé de l'auteur mêle ses visions avec nos idées, et par ce mélange monstrueux il se rend inintelligible ; tâchons de deviner ce qu'il veut dire. Il regarde comme une imperfection dans l'homme que son esprit soit borné et fini, et qu'il ait besoin, pour connaître certaines choses, d'une lumière qui supplée à celles de sa raison. Ensuite, partant de l'idée que nous avons de Dieu comme l'être infiniment parfait, il met en opposition l'infinie perfection de Dieu avec les bornes de notre esprit, et il demande pourquoi Dieu n'a pas créé des esprits infinis, puisqu'il est infiniment parfait ; pourquoi il n'a pas donné à la raison de chaque homme des lumières infinies pour se conduire par les seules lumières de sa raison. Et après avoir fait cette extravagante demande, l'auteur s'imagine parler à des matérialistes comme lui, et supposant ridiculement que Dieu, pour augmenter à l'infini les lumières et la perfection de notre esprit, n'avait qu'à augmenter

la matière dont, selon lui, notre esprit est composé, il conclut que si Dieu n'a pas augmenté de la sorte l'étendue matérielle de notre esprit, ce n'est pas la matière qui lui a manqué, puisqu'elle est infinie et inépuisable, à ce que l'auteur nous dira bientôt, mais qu'il faut que nous convenions, que c'est parce qu'il n'a pas voulu donner à notre esprit cette étendue infinie; qu'il a voulu par conséquent le faire fini et imparfait; qu'il n'est donc pas lui-même infiniment parfait, puisqu'il n'a pas voulu donner à notre esprit la perfection infinie qu'il aurait pu et dû lui donner, et qu'en dernière analyse il n'existe point de Dieu tel que nous le croyons, c'est-à-dire un esprit infiniment parfait. Voilà, si je ne me trompe, le sens de cet absurde galimatias de l'auteur.

J'ai déjà fait voir l'extravagante absurdité qu'il y a à vouloir que Dieu crée des dieux, c'est-à-dire des êtres infinis. Qui dit créature, dit un être nécessairement et essentiellement fini et borné. Ce n'est donc ni par impuissance, ni par mauvaise volonté que Dieu a créé des êtres finis et bornés; c'est parce que les créatures ne peuvent être que des êtres finis et bornés; c'est parce que la créature infinie répugne, comme le Dieu créé, l'être néant, le cercle carré, etc. Ce principe du bon sens une fois posé, il est facile de répondre à l'impertinente question de l'auteur. Il demande qu'on lui donne une bonne raison pourquoi Dieu n'a pas donné à tous les hommes sans exception le penchant de se laisser conduire par les seules lumières de la raison. Quel circuit de paroles inutiles, pour demander la raison pour laquelle Dieu n'a pas donné à l'homme assez de lumières pour se conduire tout seul! Mais n'est-ce pas là demander pourquoi Dieu, qui a créé l'homme, n'a pas renoncé à sa qualité de Dieu, de lumière souveraine, de maître, de législateur, de conducteur et de proviseur de l'homme? peut-il y avoir d'autre être suffisant à soi-même que Dieu? Si donc toutes les créatures, par cela même qu'elles sont créatures, ne peuvent se suffire à elles-mêmes; si elles ont essentiellement et nécessairement besoin de Dieu, pourquoi l'auteur veut-il excepter l'homme de cette règle générale et en faire une espèce de divinité qui n'ait pas besoin de son Dieu? Mais de ce que la raison de l'homme est subordonnée à la lumière et à la conduite de Dieu, s'ensuit-il qu'elle n'ait pas été donnée à l'homme pour se conduire? J'aimerais autant que l'auteur dit que les soldats ne marchent pas par leurs jambes, parce qu'ils ne marchent que par les ordres et sous la conduite de leurs officiers. Oui certainement, Dieu n'a donné la raison aux hommes qu'afin qu'ils se conduisissent par elle; tout comme il leur a donné les yeux afin qu'ils vissent par eux, et les oreilles afin qu'ils entendissent par elles. Mais que l'auteur nous donne lui-même une bonne raison, pourquoi tous les hommes sans exception n'ont pas les yeux assez perçants pour voir à travers la terre ce qui se passe

dans les antipodes, ou pour distinguer de dix lieues un moucheron, ou pour se conduire dans une nuit sombre comme en plein midi? il répondra sans doute que l'homme étant un être fini, ne peut rien avoir d'infini; qu'ainsi sa vue est nécessairement bornée, et que la lumière est absolument nécessaire pour peindre sur sa rétine les images des objets extérieurs, afin qu'il les voie. Eh bien, je lui dis de même que dans tout ce qui est de la sphère de la raison humaine, l'homme doit se conduire par les lumières naturelles de la raison; mais que l'homme étant un être fini et ne pouvant avoir rien d'infini, sa raison est nécessairement courte et bornée; qu'il y a par conséquent des choses qui sont hors de sa sphère et que cette même raison lui dicte que, dans ces choses qui sont hors de sa sphère, il doit se conduire par une lumière supérieure à la sienne. Ce que l'auteur ajoute, savoir, que Dieu, en qualité d'être parfait, aurait trouvé assez de matière pour donner à chacun le degré de perfection qu'il aurait souhaité et pour exercer en lui un entendement infini, est un galimatias qui n'a aucun sens et qui ne mérite pas de réponse.

LXV. L'AUTEUR. — « On n'a donc eu jusqu'à présent qu'une fausse idée de Dieu. »

Remarques. — Et voilà comme on voit tous les jours des ignorants qui n'ont pas la moindre teinture de métaphysique ni même de logique, qui se perdent dans de vains raisonnements où on n'aperçoit pas l'ombre du sens commun, et néanmoins prononcer d'un ton décisif que tout le monde, eux exceptés, est dans l'erreur. Quel service l'auteur ne rendrait-il pas à la religion s'il donnait au public ce qu'il a écrit pour la combattre!

LXVI. L'AUTEUR. — « Voici la définition que nous en donnons (de Dieu), à laquelle nous rapportons l'ordre et l'harmonie qui règnent dans l'univers. »

Remarques. — Nous ne savions pas encore que l'ordre et l'harmonie qui règnent dans l'univers se rapportassent à une définition. Le philosophe vulgaire réalise ses propres imaginations, et les donne pour véritables causes physiques des effets naturels: il se trompe, et notre auteur, qui bien certainement n'est pas un philosophe vulgaire, mais unique dans son espèce, lui apprendra à rapporter ces effets naturels à une définition. Voilà du nouveau, si ce n'est pas plutôt du magique; car les sorciers, à ce qu'ils disent, moyennant deux ou trois paroles qu'ils marmoteront, vont faire tomber le tonnerre et la grêle, et notre auteur, moyennant une proposition qu'on nomme définition, va arranger harmoniquement l'univers. Voyons donc cette définition efficace et toute-puissante.

LXVII. L'AUTEUR. — « Par le mot de Dieu, on ne doit entendre autre chose, sinon une substance éternelle, par conséquent éternelle et infinie, dont la nature ne peut être divine que dans l'imagination: parce que la ma-

tière étant partout la même, l'entendement n'en distingue point les parties. »

Remarques. — L'auteur a tort d'appeler cela une définition. Son véritable nom, c'est logogryphe, ou encore mieux coq-à-l'âne. Je doute que l'on puisse mettre plus d'absurdités en moins de paroles.

1° L'être dont la nature est divine, et Dieu, c'est la définition et le défini, c'est la même chose; comme l'être dont la nature est humaine et l'homme est aussi la même chose. L'auteur prétend donner la définition de Dieu, et voici la définition qu'il en donne: par le mot de Dieu, on ne doit entendre autre chose, sinon une substance..... dont la nature ne peut être divine; ou en termes plus courts, par le mot de Dieu, on doit entendre ce qui ne peut être Dieu. Parlerait-on autrement, si l'on voulait extravaguer à plaisir?

2° Je prévois que l'auteur se plaindra de l'omission que j'ai faite de quelques mots, et dira que c'est de la substance étendue qu'il a dit, que sa nature ne peut être divine que dans l'imagination. J'y consens: mais qu'il convienne aussi qu'il a dit une absurdité, lorsqu'il a prononcé que, par le mot de Dieu, il faut entendre une substance étendue: car qu'il y ait un Dieu, ou non, il est toujours certain que par le mot de Dieu, il faut entendre un être dont la nature est divine, comme par le mot d'homme il faut entendre un être dont la nature est humaine. Or suivant l'auteur, la nature de la substance étendue ne peut être divine. C'est donc une absurdité de dire que, par le mot de Dieu, il faut entendre une substance étendue.

3° Voici précisément quel est le sens qui résulte de la définition de l'auteur. Dieu n'est autre chose que la matière: or la matière ne peut être Dieu; donc Dieu ne peut être Dieu. Et après des arguments pareils, l'auteur s'imaginera avoir prouvé qu'on n'a eu jusqu'à présent qu'une fautive idée de Dieu, et qu'il en a la véritable.

4° L'auteur, après avoir dit que par le mot de Dieu, il faut entendre une substance étendue, ajoute que cette substance étendue est PAR CONSÉQUENT éternelle et infinie. Nous ne savions pas encore, que de ce qu'une substance est étendue, ce fût une conséquence qu'elle est éternelle et infinie. Sans doute, depuis que Nature et Dieu sont devenus des mots synonymes, substance étendue et substance éternelle et infinie le sont devenues aussi. Une mouche est sans contredit une substance étendue: il faudra donc dire d'après l'auteur, que cette mouche est par conséquent éternelle et infinie; il faudra dire la même chose de chacun des corps, dont l'assemblage fait ce que nous appelons l'univers; chacun d'eux est étendu, et par conséquent, suivant l'auteur, chacun d'eux est éternel et infini. Il serait bien difficile de contenter quelqu'un qui désirerait d'entendre des absurdités plus monstrueuses.

5° Enfin, l'auteur veut donner la raison, pourquoi la nature de son Dieu-matière ne peut être divine que dans l'imagination.

Personne assurément ne pensera jamais à lui demander la raison pourquoi la matière ne peut être Dieu. N'importe, il veut la donner, c'est, dit-il, parce que la matière étant partout la même, l'entendement n'en distingue point de parties; et voilà ce qui fait que la nature de la matière ne peut être divine que dans l'imagination. Ai-je eu tort de dire que l'auteur, au lieu d'une définition, donnait un coq-à-l'âne? Il va cependant l'expliquer. Écoutez.

LXVIII. L'AUTEUR. — « Rendons ceci plus sensible par cette comparaison. L'eau, en tant qu'eau se peut diviser, et ses parties peuvent être séparées les unes des autres; mais en tant que substance, elle n'est séparable ni divisible; l'eau, en tant qu'eau, est sujette à génération et corruption, en tant que substance elle ne l'est pas. »

Remarques. — Telle est l'explication que l'auteur promettait de nous donner de cette assertion inintelligible, que la matière étant partout la même, l'entendement n'en distingue point de parties. Commençons par lui faire voir que son assertion est absurde, et nous lui montrerons ensuite que la comparaison ou plutôt l'exemple qu'il donne, pour rendre plus sensible son assertion, n'est pas moins absurde qu'elle. Je demande à l'auteur quelles sont les propriétés essentielles et inséparables de la matière? Il nous dit lui-même, et il dit vrai, que ses propriétés sont d'être étendue, divisible et susceptible de toutes les formes (n. 4 et 5): or, il nous dit ici que la matière est partout la même: donc la matière est partout étendue, divisible et susceptible de toutes les formes. Mais si elle est partout divisible, elle a donc partout des parties selon lesquelles elle peut être divisée. Comment donc l'entendement ne pourrait-il pas distinguer des parties dans un être qu'il ne peut concevoir que comme divisible?

Passons à l'exemple allégué par l'auteur. Qu'est-ce que l'eau, en tant qu'eau, sinon la substance aqueuse elle-même considérée avec toutes ses propriétés spécifiques et individuelles qui la distinguent de toute autre substance? Et qu'est-ce que l'eau en tant que substance, sinon la substance aqueuse elle-même, considérée, par abstraction de l'esprit, avec ses seules propriétés génériques et communes à tous les corps? Y a-t-il dans la nature deux sortes d'eau, l'une qui soit substance sans être eau; l'autre qui soit eau sans être substance? Rien ne serait plus ridicule que cette imagination; l'eau telle qu'elle existe en elle-même et indépendamment de notre esprit, est donc une substance liquide que nous nommons eau: et cette distinction que nous faisons de l'eau en tant qu'eau, et de l'eau en tant que substance, ne marque point que dans l'eau qui existe, l'eau et sa substance soient deux choses réellement distinguées, dont l'une soit divisible et l'autre ne le soit pas, dont l'une soit sujette à génération et corruption, et l'autre n'y soit pas sujette; mais cette distinction n'est qu'une

opération de notre esprit, qui décompose l'idée qu'il a de l'eau et la considère, tantôt selon les propriétés qui lui sont communes avec toutes les substances corporelles, comme d'être étendue, divisible, figurable, etc., tantôt selon les propriétés qui la distinguent de toutes les autres substances corporelles, comme d'être insipide, de rafraîchir, de mouiller, etc. C'est donc une absurdité des plus grandes de transporter à l'eau, ainsi qu'à tout autre corps, les décompositions que notre esprit fait des idées qu'il en a, afin de les mieux connaître en considérant ainsi séparément leurs propriétés. Comment traiterait-on un homme qui s'en irait dire aux Invalides : Bonne nouvelle, mes amis, bonne nouvelle, votre corps humain, en tant que corps humain, a perdu un bras ou une jambe; mais en tant que substance, il n'a perdu ni bras, ni jambe, parce qu'en tant que corps humain, votre corps est divisible et séparable, au lieu qu'en tant que substance, votre même corps n'est ni divisible ni séparable?

Quoi qu'il soit visible qu'en versant de l'eau d'un vase dans un gobelet, on divise en deux parties une masse d'eau, soit qu'on la considère comme liquide, soit qu'on la considère comme corps ou substance, un philosophe peut néanmoins chercher et assigner la raison pour laquelle l'eau est séparable en deux ou plusieurs parties. C'est vraisemblablement ce qu'a voulu faire notre auteur, mais il ne pouvait plus mal réussir; car au lieu de dire que l'eau, en tant qu'eau, est séparable et divisible, et qu'en tant que substance temporelle, elle ne l'est pas; il devait dire, au contraire, que ce n'est pas précisément parce qu'elle est eau qu'elle est divisible, mais qu'elle l'est parce qu'elle est substance corporelle. En effet, quelque division que l'on fasse de l'eau, elle conserve toujours dans toutes ses parties ce qu'elle a de propre et constitutif de sa nature : qu'une masse d'eau soit divisée par l'évaporation en une infinité de gouttes de pluie, chaque goutte n'est pas moins de l'eau en son particulier, que quand elles étaient toutes réunies en masse: l'Océan n'est pas plus eau qu'une goutte de pluie; l'eau n'est donc susceptible d'augmentation et de diminution, de réunion et de division, qu'en ce qu'elle a de commun avec tous les autres corps; or, ce qu'elle a de commun avec tous les autres corps, c'est d'être une substance corporelle ou étendue: et c'est parce qu'elle est une substance étendue, qu'il est vrai de dire qu'il y a moins de cette substance dans une goutte de pluie que dans l'Océan, et que par l'évaporation il se fait une division de cette substance. En un mot, il y a plus de quantité, plus d'étendue, plus de volume, plus de substance d'eau dans l'Océan que dans une goutte de pluie; mais l'eau de l'Océan n'est pas plus eau, que l'eau d'une goutte de pluie.

Si l'auteur était physicien, il saurait qu'on est revenu de ces chimères péripaté-

ticiennes qui faisaient croire à nos pères que l'eau était sujette à génération et corruption, et qu'elle se change en air, en terre, en feu, etc. Ce sont là des visions creuses de l'ignorance : l'eau est indestructible, elle peut bien entrer dans la composition des mixtes; mais elle conserve toujours sa nature aqueuse : il s'en évapore de ces mixtes, il en reste pour lier les différents corps qui composent ces mixtes; mais soit celle qui reste, soit celle qui s'en détache par l'évaporation, elle est toujours de l'eau, et si on en réunissait les gouttes éparses, il n'en résulterait que de l'eau. Il en est de même du sable, du sel, du vif-argent, et de tous les métaux; tous ces corps sont ingénéralbles, incorruptibles, indestructibles; ils ne peuvent jamais devenir autre chose que ce qu'ils sont, et c'est par la conviction qu'on en a acquise à force d'expériences qu'on est revenu de l'idée chimérique qu'on avait d'une matière première homogène, c'est-à-dire, la même partout, qui faisait la base de tous les corps, et qui ne les rendait différents les uns des autres que par le différent arrangement et la diverse configuration de ses parties. Il n'existe point de matière première homogène; tout corps est ou une matière d'une telle espèce, entièrement et essentiellement différente par son être et ses qualités physiques de toute autre espèce de matière; ou si c'est un mixte, c'est un composé de plusieurs matières de différentes espèces, dont l'une n'a rien de commun avec l'autre, ni ne peut venir du même fonds. C'est notre esprit seul qui, considérant les propriétés métaphysiques des corps, comme de pouvoir être mesurés, de pouvoir être divisés, de pouvoir être figurés, etc., se forge l'idée d'une matière première homogène, qu'il revêt de toutes ces propriétés métaphysiques, mais qui n'existe qu'en idée. Rien ne prouve mieux que cette prétendue matière homogène n'est rien de réel et n'est qu'un être métaphysique, c'est-à-dire une simple idée de notre esprit, que la façon dont nous nous exprimons sur les propriétés. Nous n'en parlons pas comme de propriétés ou de qualités physiques actuellement existantes, mais comme de propriétés ou de qualités possibles. Je m'explique: nous ne disons pas d'un tel diamant, par exemple, qu'il a la qualité de pouvoir être dur; mais nous disons qu'il est dur, parce que ce diamant existant, ses qualités physiques existent avec lui, et sont lui-même; c'est pourquoi nous ne les exprimons pas par des termes qui ne marquent que leur possibilité, mais nous disons de cette prétendue matière homogène qu'elle est *divisible*, qu'elle est *figurable*; tous termes de possibilité qui n'annoncent rien de physique ou d'existant, et qui font voir que le sujet auquel nous attribuons ces qualités ou propriétés n'est pas plus existant qu'elles, et n'est qu'une idée de notre esprit.

Après avoir montré l'absurdité qu'il y a à dire que la matière étant partout la même,

l'entendement n'en distingue point de parties, et que l'eau, en tant que substance, n'est point divisible, quoiqu'elle le soit en tant qu'eau, il est bon de revenir sur nos pas et de jeter un coup d'œil sur l'ensemble du raisonnement de l'auteur. Je ne ferai que le mettre en forme, et l'on va voir le plus extravagant coq-à-l'âne qui soit jamais sorti de la cervelle humaine. J'ai seulement une remarque à faire auparavant, qui est que dans le discours la particule *parce que* annonce qu'on va exposer la raison ou le principe de ce qu'on vient de dire. Ainsi, par exemple, lorsque je dis : l'homme doit modérer ses désirs, parce qu'il ne peut les satisfaire tous, cette particule *parce que* annonce que la proposition suivante, savoir, que l'homme ne peut satisfaire tous ses désirs, est la raison et le principe d'où je tire par conséquence cette autre proposition, savoir, que l'homme doit les modérer. Mon raisonnement est donc un enthymème renversé, et il équivaut à celui-ci : l'homme ne peut satisfaire tous ses désirs; voilà l'antécédent ou le principe : donc il doit les modérer; voilà la conséquence. Appliquons ceci au raisonnement de l'auteur. « Par le mot de Dieu, dit-il, on ne doit entendre autre chose, sinon une substance étendue... dont la nature ne peut être divine que dans l'imagination, parce que la matière étant partout la même, l'entendement n'en distingue point de parties. Ce que je rends plus sensible par cette comparaison : l'eau, en tant qu'eau, se peut diviser et ses parties peuvent être séparées les unes des autres; mais en tant que substance, elle n'est séparable, ni divisible. » Donnons maintenant à ce discours la forme d'un enthymème. « La matière étant partout la même, l'entendement n'en distingue point de parties; car l'eau, en tant qu'eau, se peut diviser, et ses parties peuvent être séparées les unes des autres; mais en tant que substance, elle n'est séparable ni divisible. » Voilà le principe; voici maintenant la conséquence de ce principe. « Donc par le mot de Dieu, on ne doit entendre autre chose, sinon une substance étendue... dont la nature ne peut être divine que dans l'imagination. » Qui ne sera tenu d'embrasser le spinosisme, qui apprend à raisonner de la sorte!

LXIX. L'AUTEUR. « Cela posé (savoir que par le mot de Dieu on ne doit entendre autre chose, sinon une substance étendue, dont la nature est de n'être pas Dieu), ni la matière, ni la quantité n'ont rien qui soit indigne de Dieu. »

Remarques. Ainsi procède le spinosisme; il forge des suppositions absurdes qui n'ont pas le sens commun; et prenant acte de ces suppositions absurdes qui impliquent contradiction, il en part comme de principes établis ou avoués, et il en tire des conséquences à perte de vue. C'est qu'apparemment le spinosisme ignore cette règle de la logique et du bon sens, que d'une supposition absurde il ne peut s'ensuire rien

que d'absurde. Aussi remarquez le bon sens du discours de l'auteur; le voici en termes plus précis et plus clairs : posé que Dieu soit la matière qui n'est pas Dieu, la matière n'a rien qui soit indigne de Dieu.

LXX. L'AUTEUR. « Car si tout est Dieu, et que tout coule nécessairement de son essence, il faut qu'il soit tel que ce qu'il contient : des êtres matériels ne peuvent être contenus dans un être qui ne l'est pas. »

Remarques. Nous convenons que, si tout est Dieu, il faut que Dieu soit matière; comme nous convenons que, si tout ce que fait l'esprit est chou, il faut que le chou soit syllogisme. Reste à savoir s'il est vrai que tout soit Dieu : or tout est Dieu à peu près, comme toute opération de l'esprit est chou. Mais quoi, dira l'auteur, tout ne coule-t-il pas nécessairement de l'essence de Dieu? Oui, lui avons-nous déjà répondu (n. 61), à peu près comme le Louvre a coulé nécessairement de l'essence de l'architecte qui l'a bâti; ou comme le coffre coule nécessairement de l'essence du menuisier qui le construit. L'auteur s'imagine que les êtres coulent de Dieu, comme l'eau de la Samaritaine coule de la Seine, et que Dieu contient les corps, comme le tonneau contient le vin; et d'après ces brillantes imaginations, qu'il ne soupçonne pas même que nous puissions refuser d'admettre, et qu'il a déclaré ci-dessus être l'opinion commune, il conclut que Dieu est une matière. Mais est-ce notre faute si l'auteur a l'imagination différente de celle des hommes qui pensent?

LXXI. L'AUTEUR. — « Tertullien appuie ce sentiment contre Apollonius. Il dit que *tout ce qui n'est point corps n'est rien*; et contre Praxée, que *toute substance est un corps*. »

Remarques. — Je ne porterai point un jugement faux, quand je dirai que l'auteur n'a jamais lu des ouvrages de Tertullien, que ce peu de paroles qu'il a trouvées dans les brochures des matérialistes. C'est pourquoi je ne perdrai pas le temps à justifier cet écrivain ecclésiastique, quoique les paroles que l'auteur en rapporte le justifient pleinement. Car si, selon Tertullien, *toute substance est un corps, et tout ce qui n'est point corps, n'est rien*, il est visible à qui ne veut pas s'aveugler, que Tertullien a opposé la *substance* et le *corps* au *rien*, et qu'ainsi il a donné au mot de *corps* la même signification qu'à celui de *substance*. Cela étant, comme nous disons que la substance se divise en spirituelle et corporelle ou matérielle, et que l'une et l'autre sont opposées au rien; de même Tertullien, qui avait lu dans saint Paul ces paroles : *C'est un corps animal qui est mis en terre; et le corps qui ressuscitera sera spirituel* (1 Cor., XV, 44) : s'il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel. Tertullien, dis-je, voulant conserver l'expression de saint Paul, a distingué deux sortes de corps, l'un spirituel et l'autre matériel, et les a opposés l'un et l'autre au

rien. Ainsi, le sentiment de Tertullien n'est différent du nôtre que dans l'expression, en ce qu'il appelle *corps* ce que nous appelons *substance*. Mais encore une fois, bien loin de justifier cet écrivain, je veux accorder à l'auteur qu'il a cru que tout ce qui n'est pas matière n'est rien; que s'ensuivra-t-il de là? Il s'ensuivra que Tertullien, devenu hérétique montaniste, a ajouté aux erreurs du montanisme celle du matérialisme, et qu'ainsi nous avons une raison de plus de déplorer la chute de ce grand homme, bien loin que son autorité nous oblige à le suivre dans ses erreurs. Au reste, en accordant par pure complaisance à l'auteur que Tertullien a cru que tout est corps, nous ne lui accordons pas que cet écrivain ait favorisé, en quoi que ce soit, les folies spinosistes, que nous avons réfutées jusqu'ici. Tertullien n'a jamais dit ni imaginé ces impiétés extravagantes, que nature et Dieu sont des mots synonymes; que tout est Dieu; que tout coule nécessairement de l'essence de Dieu; que Dieu est la matière, et que sa nature ne peut être divine; il a, au contraire, mis entre Dieu et l'univers la différence qui se trouve entre la cause et l'effet, entre le créateur et la créature, entre l'être éternel et les êtres temporels, entre l'être infini et les êtres finis. On n'a qu'à lire ce qu'il dit là-dessus dans son excellent ouvrage contre Hermogène, et dans son Apologétique, qui est un chef-d'œuvre en ce genre.

LXXII. L'AUTEUR. — « Cette doctrine (que Dieu est la matière qui n'est pas Dieu) n'a pas été condamnée par les conciles œcuméniques de Nicée et de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcedoine. »

Remarques. — L'auteur sait qu'il y a des conciles œcuméniques de Nicée et de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcedoine.

LXXIII. L'AUTEUR. — « Cependant, quoique cette opinion soit simple, et telle qu'un sain et bon jugement puisse l'avoir d'un Dieu, peu de personnes l'adoptent. »

Remarques. — Je ne répéterai point ici tout ce que j'ai dit ci-dessus, pour rendre palpables les monstrueuses absurdités du spinosisme de l'auteur. Si jamais cet examen critique lui parvient, et qu'il n'ait pas perdu tout sentiment, je suis persuadé qu'il en rougira de honte. Mais je me contenterai de relever ici une contradiction qui montre évidemment que l'auteur ne prend pas garde à ce qu'il écrit. Son opinion, puisque opinion y a, est que tout coule nécessairement de l'essence de Dieu, ou, comme il dit ailleurs, que l'univers est un écoulement et une suite nécessaire de la nature divine. C'est cette opinion, qu'il a dit ci-dessus (n. 61) être l'opinion commune, et ici il est étonné que peu de personnes l'adoptent. Supprimons les réflexions.

LXXIV. L'AUTEUR. — « Sur ce principe établissons maintenant le système de la création, et prenons pour guide les observations que les philosophes les plus éclairés ont faites sur cette matière. »

Remarques. — Sur ce principe supposé

et nullement prouvé, qu'il n'y a point de Dieu créateur, et que ce qu'on appelle Dieu, n'est autre chose que la matière, laquelle n'est pas Dieu, l'auteur va établir le système de la création de ce qui n'a pas été créé, et il prendra pour guide les observations que les philosophes les plus éclairés ont faites sur la création de ce qui n'a pas été créé. Quel dommage qu'il ne nous ait pas fait part de ces observations! elles ne peuvent être que très-curieuses: voir la création de ce qui n'a pas été créé, combien ne faut-il pas avoir la vue perçante!

LXXV. L'AUTEUR. — « L'univers, dont le monde que nous connaissons n'est qu'une petite partie, est infiniment étendu, comme en puissance, par la continuité du tout et la contiguïté de ses parties. »

Remarques. — Commençons par traduire en français cette phrase: l'auteur veut dire que l'univers est infini en étendue, comme en puissance, par la continuité du tout et la contiguïté de ses parties. Nous convenons avec l'auteur que, si l'univers est infiniment étendu, ce ne peut être que par la continuité du tout, laquelle ira à l'infini; et que cette continuité du tout proviendra de la contiguïté exacte et non interrompue de toutes ses parties. Mais nous sommes des incrédules qui exigeons, ou que l'auteur nous démontre que l'univers est infiniment étendu, ou du moins qu'il nous exhibe ses titres d'infaillibilité, afin que nous adoptions, sans aucune preuve, ce qu'il lui plaît d'avancer. Tant qu'il ne fera que nous débiter ses idées, sans les appuyer d'aucune preuve, nous les traiterons de visions creuses; et les répéterai cent millions de fois, nous ne les adopterons pas plus la dernière fois que la première. En attendant ses preuves qui ne viendront jamais, nous lui disons que son univers infiniment étendu n'existe qu'en idée; que réellement il n'existe que des corps finis, et que l'univers n'est rien de plus que les corps finis qui existent, et que notre esprit réduit en une somme. Or il n'est pas plus possible que de plusieurs corps finis joints ensemble il résulte un tout infini, qu'il n'est possible que de plusieurs nombres finis joints ensemble il résulte une somme totale infinie. C'est l'esprit seul qui a l'idée de l'étendue infinie, parce qu'il la conçoit sans y mettre des bornes, comme quand un géomètre suppose une ligne, une surface, un solide prolongés à l'infini. Il est démontré en géométrie qu'un rhomboïde qui est d'égal base et hauteur qu'un rectangle, lui est égal, et cette égalité subsiste toujours, en supposant le rhomboïde prolongé jusqu'à l'infini. Il est également démontré qu'un prisme oblique prolongé jusqu'à l'infini est égal à un prisme droit, si leurs bases et leurs hauteurs sont égales; mais comme ce rhomboïde et ce prisme infinis n'existent pas autrement qu'en idée, de même cet univers étendu à l'infini, dont les spinosistes se bercent, n'existe pas autrement qu'en idée.

Nous convenons avec l'auteur que, si l'a-

nivers est infini en puissance, il est infini en étendue, quoi que ce soit qu'il entende par ce mot ; mais nous exigeons qu'il nous prouve que l'univers est réellement infini en puissance : nous nous contenterons même, qu'il nous prouve que l'univers a le moindre degré de puissance active ; car jusqu'à présent nous n'avons aperçu dans les corps, qu'un fonds inépuisable de puissance passive, c'est-à-dire une pure capacité de recevoir toutes les figures et tous les mouvements qu'on voudra leur donner ; mais pour ce qui est d'*action*, il n'y en a aucune dans les corps : *aguntur, non agunt*.

LXXVI. L'AUTEUR. — « Il (l'univers) est un, immobile dans sa totalité ; il n'a hors de lui ni espace, ni lieu ; mais il est mobile à l'égard de ses parties dans des intervalles infinis. »

Remarques. — Je soutiens à l'auteur, qu'il n'a dans l'esprit aucune idée, lorsqu'il dit que l'univers est *un*, à moins qu'il ne veuille dire qu'il est unique, et qu'il n'y en a pas plusieurs ; auquel cas il est fort inutile de dire qu'il est *un* : le mot *univers* le dit assez, *unum versus multa* ; car, puisqu'il est la somme totale de tous les êtres finis existants, il ne peut être qu'un, ne pouvant y avoir deux ou plusieurs sommes totales de tous les êtres finis existants.

Par la même raison, il n'y a hors de lui ni espace ni lieu ; car dans le système de l'auteur, qui, comme nous le verrons ci-après, ne reconnoît aucun vide ; espace, lieu, étendue et matière ou corps, c'est la même chose. Si donc l'univers est la somme totale de tous les corps qui existent, il est également la somme totale de tous les espaces et lieux qui existent, et par conséquent il n'y en a pas d'autres que ceux dont il est la somme totale.

Je ne serai pas de si bonne composition pour ce qu'il ajoute, savoir que l'univers est immobile dans sa totalité, et qu'il est mobile à l'égard de ses parties dans des intervalles infinis. Je soutiens encore ici à l'auteur, qu'il n'avait aucune idée dans l'esprit, lorsqu'il a écrit ces paroles, et que s'il y eût donné la moindre attention, il aurait dit tout au contraire, que l'univers est mobile, ou plutôt en mouvement dans sa totalité, et qu'il n'est immobile ou en repos que dans quelques-unes de ses parties ; car il est certain que la somme des corps qui sont dans un mouvement continuel est beaucoup plus grande que la somme des corps qui sont en repos ; encore ceux-ci, privés à la vérité d'un mouvement propre, sont emportés par un mouvement commun : par exemple, les montagnes, les maisons, etc., n'ont point de mouvement propre et sont en repos ; mais elles sont emportées par le mouvement de la terre, comme un homme qui dort profondément dans un vaisseau, est emporté par le mouvement commun du vaisseau. Ce que je dis des montagnes et des maisons, qui sont dans la terre que nous habitons, il faut le dire également de tous les corps en repos dans la Lune, dans Mercure, dans Vénus,

dans Mars, dans Jupiter, dans Saturne et leurs satellites, dans les comètes, et généralement dans tous les globes planétaires, s'il en est d'autres que ceux que je viens de nommer : ces corps, dès qu'ils sont en repos, n'ont point de mouvement propre, mais ils ne laissent pas d'être emportés par le mouvement commun de la planète, ou de la comète à laquelle ils sont attachés. Toute la matière éthérée dans laquelle ces grands corps nagent, est aussi dans un mouvement continuel, soit par l'impression qu'elle reçoit de la rotation du soleil et des étoiles fixes sur leur propre axe, soit par le déplacement continuel des planètes et des comètes qui parcourent leurs orbites. D'où il faut conclure que tous les corps, sans exception, sont dans un mouvement continuel, soit propre, soit commun, et que le repos n'est dans certains corps que la privation du mouvement propre et non du commun : or, l'univers n'est autre chose que la somme totale de tous les corps existants : donc, puisque tous les corps existants, sans exception, sont dans un mouvement continuel, soit propre, soit commun, l'univers dans sa totalité, ou la somme totale des corps existants est dans un mouvement continuel, et ce n'est qu'à l'égard de quelques parties privées d'un mouvement propre, que l'on peut dire qu'il est immobile ou en repos. Quant aux intervalles infinis dont parle l'auteur, je le renvoie à ce que j'ai dit ci-dessus (n. 75) de la prétendue infinité de l'étendue de l'univers.

LXXVII. L'AUTEUR. — « Il (l'univers) est incorruptible et nécessaire, éternel par son existence et sa durée, intelligent par une raison qui a beaucoup d'analogie avec notre âme. »

Remarques. — Et la grande preuve que l'univers est incorruptible, nécessaire, éternel et intelligent, c'est que l'auteur veut que l'univers soit incorruptible, nécessaire, éternel et intelligent. Qui ne se rendra à cette épreuve ? Ce qu'il y a de singulier, c'est que l'auteur nous apprendra bientôt (n. 80, 84 et 98), qu'il n'y a aucun corps existant qui ne soit sujet à corruption, comme à génération ; et cependant l'univers, c'est-à-dire, la somme totale des corps existants est incorruptible ; c'est tout comme si quelqu'un disoit : chaque quinze-vingts est aveugle ; mais la communauté des quinze-vingts voit clair.

Un spinosiste pourra croire s'il veut que telle mouche en particulier, telle huitre, tel chou, telle pierre est un être nécessaire, et que l'univers peut si peu s'en passer, que si cette mouche, ou cette huitre, ou ce chou, où cette pierre étaient conçus anéantis, il faudroit nécessairement concevoir l'univers anéanti : un spinosiste, dis-je, pourra pousser, s'il lui plaît, sa crédulité jusque-là ; mais je lui garantis que ce ne sera pas là la foi commune, et que tout homme qui fait usage de sa raison, ne regardera jamais aucun des êtres finis existants, comme nécessaire. Or, si nul être fini n'est nécessaire, la somme totale des êtres finis ne peut pas

plus l'être, qu'une communauté d'aveugles ne peut voir clair.

Il n'est pas nécessaire de répéter ici ce que nous avons dit ci-dessus (n. 67) contre la prétendue éternité de l'univers, d'autant plus que l'auteur ne nous oppose ici, en faveur de cette éternité chimérique, que le poids de sa propre autorité, dont malheureusement nous ne faisons aucun cas dans ces matières, où il nous faut des preuves.

Mais voici le chef-d'œuvre du spinosisme. *L'univers*, dit l'auteur, *est intelligent par une raison qui a beaucoup d'analogie avec notre âme*. Il n'est pas vraisemblable que l'auteur avance légèrement, et sans de bons garants, ce fait merveilleux. Peut-être a-t-il eu communication de quelqu'une de ces observations de ces philosophes éclairés qui ont observé la création de ce qui n'a pas été créé, et qui sans doute auront fait comparaison de la raison de la somme totale des corps avec notre âme. Peut-être, depuis que l'âme est devenue matérielle, a-t-on trouvé une mesure pour prendre ses dimensions et les comparer ensuite aux dimensions de la raison de la somme totale des corps, et a-t-on découvert que notre âme et cette raison de l'univers sont des figures semblables, qui ont leurs côtés homologues proportionnels. Peut-être l'auteur a-t-il eu des conversations avec la somme totale des corps, et s'est-il convaincu qu'il raisonnait à peu près comme cette somme totale; d'où il a conclu qu'elle est intelligente par une raison qui a beaucoup d'analogie avec son âme. Quoi qu'il en soit, jusqu'à ce qu'il nous ait appris par quelle voie il a fait cette rare découverte, il nous permettra bien de la confiner dans la classe des visions les plus absurdes d'une imagination dérégulée, à qui la haine de la religion tient lieu de tout principe.

LXXVIII. L'AUTEUR. — « Ses parties intégrantes (de l'univers) sont toujours les mêmes, et ses parties composantes sont toujours en mouvement; mais il n'en a aucunes séparées les unes des autres. »

Remarques. — J'ai déjà fait voir (n. 68) que la matière première homogène est une chimère philosophique supposée et nullement prouvée par Aristote et les scolastiques sous le nom de matière première ou de sujet commun de toutes les formes, par Epicure et Gassendi, sous le nom d'atomes, par Descartes sous le nom de matière subtile, diaphane et striate, en un mot, par tous les philosophes à système; et que l'expérience a détrompé de cette chimère les physiciens, et a fait voir que les particules de sel, par exemple, ne peuvent jamais produire que du sel; celles d'eau, que de l'eau; celles de sable, que du sable; celles de vif-argent, que du vif-argent; celles d'or, que de l'or, etc. Cela étant, l'auteur nous permettra de lui nier, aussi aisément qu'il l'avance, qu'il y ait comme un fonds de particules élémentaires, un magasin de corpuscules qui soient homogènes; car c'est là, je pense, ce qu'il entend par ces parties intégrantes de l'univers, qu'il dit être toujours

les mêmes. Si je ne prends pas bien sa pensée, ce n'est pas ma faute, mais la sienne. Qui jamais a mis de la différence entre parties intégrantes et parties composantes? Par le mot de parties *intégrantes*, on n'a jamais entendu autre chose que les parties qui entrent dans la composition d'un tout, comme les bras, les jambes, etc., sont des parties intégrantes du corps humain. Ainsi, parties intégrantes et parties composantes, c'est la même chose. Cependant l'auteur veut les distinguer: à la bonne heure, mais qu'il applique sa distinction aux Tous naturels comme est le corps humain, et non pas à un Tout idéal comme est l'univers. Le corps humain est un tout qui, indépendamment de notre esprit, exige deux bras, deux mains, deux cuisses, deux jambes, et il ne serait pas entier, s'il lui manquait quelqu'un de ces membres qui sont ces parties intégrantes et composantes. Mais l'univers est un tout, que notre esprit forme en réunissant en une somme totale tous les corps qui existent. S'il avait plu à Dieu de créer cent planètes au lieu de quinze, ou un million de grains de poussière de moins, l'univers ou la somme totale que notre esprit forme de tous les êtres qui existent, n'en serait ni plus ni moins entière et complète, dès qu'elle comprendrait tout ce qui existerait: tout comme une armée qui est la somme totale que notre esprit forme des combattants, n'est ni plus ni moins complète, dès qu'elle comprend tous les combattants qui y sont. Si on en ôte vingt bataillons, la somme totale est moins grande; si on y ajoute vingt bataillons, la somme totale est plus grande; mais c'est toujours une somme totale, dès qu'elle comprend tous les individus qui y sont. Or, il serait ridicule de dire que l'armée de Westphalie, par exemple, exige les régiments de Picardie et de Champagne, comme le corps humain exige deux bras, et qu'elle ne serait pas plus entière sans ces deux régiments, que le corps humain ne le serait sans les deux bras: la raison en est, que l'armée est un tout à volonté, un tout de fantaisie; au lieu que le corps humain est un tout naturel, dont il ne dépend pas de notre esprit de fixer les parties. Il en est de même de l'univers: c'est un tout à volonté, un tout arbitraire; il ne serait pas moins univers, ou somme totale des êtres, si Jupiter et Saturne n'existaient pas, que l'armée de Westphalie ne serait armée, ou somme totale des combattants, si les régiments de Picardie et de Champagne n'y étaient pas.

Ces observations faites, je demande à l'auteur ce qu'il entend par parties intégrantes et parties composantes de l'univers. Je ne vois que deux choses auxquelles il puisse appliquer cette différence de noms; savoir les corpuscules élémentaires qui entrent dans la composition des grands corps, et ces grands corps résultant de la réunion d'un certain nombre de ces corpuscules élémentaires. Ainsi, de deux choses l'une: où il prétend que ces corpuscules élémentaires

sont les parties intégrantes de l'univers, et que les grands corps qui en résultent en sont les parties composantes : ou bien il prétend que ces corpuscules sont les parties composantes de l'univers, et les grands corps les parties intégrantes. S'il prétend que les corpuscules élémentaires sont les parties intégrantes de l'univers, et les grands corps ses parties composantes, comme la différence des grands corps à ces corpuscules qui les composent n'est que du plus au moins, comme est, par exemple, la différence d'un seau d'eau à une goutte d'eau, sa distinction des parties intégrantes et des parties composantes de l'univers est aussi ridicule, que, s'il disait que les gouttes d'eau sont les parties intégrantes de l'Océan, et les seaux d'eau ses parties composantes. Si, au contraire, il prétend que les grands corps sont les parties intégrantes de l'univers, et les corpuscules élémentaires ses parties composantes, il a tort de dire ici que les parties intégrantes de l'univers sont toujours les mêmes, puisqu'il nous dira bientôt (n. 84), que les corps, qui résultent de la réunion des corpuscules élémentaires, sont tous sujets à corruption et à génération.

Quoi qu'il en soit de ce mystère impénétrable, il semble qu'en disant que les parties intégrantes de l'univers sont toujours les mêmes, et que ses parties composantes sont toujours en mouvement, il veut que l'on croie que les parties intégrantes sont en repos ou ne sont pas toujours en mouvement. Or, quoi que ce soit qu'il appelle parties intégrantes, il se trompe ou se contredit; car si les parties intégrantes de l'univers sont les grands corps, comme les planètes, ils sont dans un mouvement continu; et si les parties intégrantes de l'univers sont les particules élémentaires, elles sont aussi, suivant l'auteur (n. 80), dans un mouvement continu par une génération non interrompue qui ne peut être conçue sans le mouvement et le déplacement de ces corpuscules.

L'auteur ajoute que l'univers n'a aucunes parties séparées les unes des autres. Si cela est, adieu l'astronomie qui trouve trente millions de lieues de distance de la terre au soleil; adieu l'étendue qui ne peut être conçue, si la surface supérieure d'un corps n'est séparée de sa surface inférieure de tout l'espace qu'occupent les lames et les couches de matière parallèles à ces deux surfaces : nous n'avons plus besoin de mesures ni de voitures, et l'univers est un point mathématique, indivisible et inétendu. Ne semble-t-il pas que l'auteur ait pris à tâche d'épuiser les absurdités?

LXXIX. L'AUTEUR. — « De ce mouvement, de cette intelligence qui est la force et l'harmonie du Tout infini, naissent des corps sans nombre; et chaque individu contient en soi-même la forme et la matière. On peut, dans l'univers, concevoir une infinité de mondes pareils à celui que nous habitons, mais distingués par des attributs qui leur sont particuliers. »

Remarques. — Pur galimatias que tout

cela, si l'on ne reconnaît pas un Dieu qui, par sa volonté efficace et toute-puissante, met en mouvement les corps qui sont incapables de se le donner eux-mêmes. Qui est-ce qui ignore que les changements qui surviennent aux corps, n'y sont produits que par la voie du mouvement? mais la question est de savoir quelle est la cause efficiente et productrice de ce mouvement. L'auteur nous renvoie à la force du Tout infini, comme si on lui avait passé son Tout infini; comme si ce prétendu Tout était autre chose que les corps existants mis par notre esprit en somme totale. Dire donc que le mouvement des corps est produit par la force du Tout, c'est dire qu'il est produit par la force de cette somme totale que notre esprit forme de tous les corps qui existent : que notre esprit est puissant, puisqu'il n'a qu'à former une idée, je veux dire une somme totale des corps qui existent, et qu'aussitôt cette idée aura la force de remuer et de bouleverser tous les corps! Ce n'est pas tout. L'auteur nous dit ici que cette force est elle-même le mouvement : *De ce mouvement, dit-il..... qui est la force... du Tout infini, naissent, etc.* Ainsi, en nous disant que le mouvement est produit par la force du Tout, c'est comme s'il disait que le mouvement est produit par le mouvement.

Il dit encore que la prétendue intelligence, dont il a si gratuitement et si absurdement décoré l'univers, est l'harmonie de son Tout infini. Esprit confus! qui ne voit pas que l'harmonie est l'effet de l'intelligence, et non pas l'intelligence elle-même. Quand je considère le palais des Tuileries, et que je dis qu'il y a de l'intelligence dans ce bâtiment, il n'y a qu'un stupide ou un insensé qui puisse s'imaginer que je veux dire que ce bâtiment pense, juge, raisonne; qu'en un mot, il est intelligent par une raison qui a beaucoup d'analogie avec notre âme : je veux dire seulement que la symétrie et la disposition harmonique de toutes les pièces de ce bâtiment sont la production et l'effet de l'intelligence de l'architecte qui l'a construit, et qu'elles annoncent que cet architecte avait beaucoup d'intelligence. De même, on peut et on doit dire, à moins qu'on ne soit tout à fait stupide et hébété, qu'il y a une intelligence infinie dans l'univers; mais cela ne signifiera jamais, ni ne peut signifier autre chose, sinon qu'un ouvrier d'une intelligence infinie conduit et dispose tous les corps existants avec tant de sagesse, d'ordre et de proportion, qu'il en résulte un arrangement parfaitement symétrique que rien ne peut détruire ni altérer, quelque vicissitude qu'il y survienne. Cet ordre parfaitement symétrique, cette admirable harmonie est donc la production, l'effet d'une intelligence infinie; et si c'en est l'effet, elle ne peut pas être cette intelligence elle-même, à moins que l'auteur n'ait trouvé quelque effet qui soit sa propre cause.

Autre chose est l'infini en idée, et autre chose l'infini en réalité. Je ne m'oppose point que l'auteur conçoive une infinité de

mondes pareils à celui que nous habitons, comme il conçoit l'étendue infinie; je conçois ces choses tout comme lui. Mais si nous sommes sages, tenons-nous-en l'un et l'autre à nos idées, et ne nous avisons pas de les réaliser : ce serait être visionnaire. Par exemple, s'il existait réellement une infinité de mondes pareils à celui que nous habitons, leur nombre serait épuisé, et il ne serait pas possible de concevoir qu'on pût y en ajouter encore un : cependant il est évident que d'ici aux étoiles fixes, il y a assez d'espace, pour concevoir qu'il y ait plusieurs milliers de mondes pareils à celui que nous habitons; et si ces mondes s'y trouvaient réellement, il est bien certain qu'ils augmenteraient de plusieurs milliers le nombre de ceux qui existent. Le nombre infini de mondes pareils à celui que nous habitons n'existe donc pas réellement, et n'est qu'une idée de notre esprit. De même, s'il existait réellement une étendue infinie, toute l'étendue possible serait épuisée, et il ne serait pas possible de concevoir qu'on y ajoutât : cependant il est encore évident que l'on conçoit que chacun des corps, dont l'univers est la somme totale, pourrait être double, triple, quadruple de ce qu'il est; et qu'alors l'univers ou la somme totale des corps serait double, triple, quadruple de ce qu'il est. L'étendue infinie n'existe donc pas réellement, et n'est qu'une idée de notre esprit. Que l'auteur ne nous parle donc plus de Tout infini autrement que comme d'une idée.

LXXX. L'AUTEUR. — « La perfection de l'univers n'est point diminuée, ni de ce que les corps se meuvent séparément, puisque leur mouvement produit de nouvelles perfections par une génération non interrompue, ni de ce que plusieurs êtres qui tirent leur agrandissement de ses parties sont détruits tous les jours : au contraire, c'est le comble de sa perfection; car rien ne périt entièrement, la mort de l'un est la naissance de l'autre par un échange universellement réciproque; tout concourt nécessairement à la conservation et au bien du Tout par un changement continu de formes, par une vicissitude merveilleuse qui fait un cercle éternel. »

Remarques. — Si l'on doutait que messieurs les spinosistes eussent une bonne dose d'enthousiasme et de fanatisme, les grands mots que nous venons de lire; et bien d'autres que nous lirons encore, dissiperaient tout doute à ce sujet. Quittons le microscope qui grossit les objets, et nous verrons que tout ce discours pompeux et ampoulé signifie ce que j'ai dit ci-dessus, que l'univers, c'est-à-dire l'idée que notre esprit se forme de tous les corps pris ensemble et mis en somme totale, ne souffre point de ce que de deux ou plusieurs corps particuliers il s'en forme un seul corps mixte : comme, par exemple, de ce que du sable, de la chaux et de l'eau, il se forme du mortier, ni de ce que plusieurs petites carpes ou tanches servent à augmenter le corps d'un brochet. Si l'auteur

veut appeler cela le comble de la perfection de l'univers, à lui permis, l'expression n'en sera que plus ronflante. Pour nous, découvreurs vulgaires, nous nous contenterons de dire que Dieu, qui a créé tous les corps, les conserve, tant qu'il lui plaît, par les aliments qu'il a jugé à propos de leur destiner; qu'ainsi la carpe se nourrit de vase, de mousse, etc., le brochet se nourrit de carpe et d'autres poissons, le corps humain se nourrit de brochet et de bien d'autres sortes de viandes, de grains et de légumes; les vers se nourrissent du corps humain, les oiseaux se nourrissent de vers, etc. D'où il suit que tout cet étalage de l'auteur nous jette aussi loin de la question de l'existence de Dieu, que s'il nous entretenait de Pantagruel ou des habitants de Lilliput.

Il ne faut pourtant pas laisser échapper une énorme et grossière contradiction de l'auteur. Il nous dit ici que les corps se meuvent séparément, et il n'excepte pas même les corpuscules élémentaires qui, lorsqu'un corps se détruit, ne font que se séparer les uns des autres, et aller former de nouvelles combinaisons qui produisent de nouveaux corps par une génération non interrompue. On ne peut pas dire plus disertement que toutes les parties, soit intégrantes, soit composantes de l'univers, sont séparées les unes des autres, puisqu'elles se meuvent séparément. L'auteur pouvait-il plus promptement oublier qu'il venait de dire dans la phrase précédente (n. 78), que l'univers n'a aucunes parties séparées les unes des autres? C'est ainsi que l'on se contredit quand on raisonne sans principes, et qu'on écrit des matières qu'on n'entend pas.

LXXXI. L'AUTEUR. — « De là vient que tous les êtres se font d'un seul, et que tous retournent au même. »

Remarques. — Et voilà de nouveau la chimère de la matière homogène, que j'ai réfutée ci-dessus (n. 68), qu'Aristote a débitée lorsqu'il a dit que tous les corps se font de la matière première (qui n'est qu'un être de raison, dont les physiiciens d'aujourd'hui se moquent), et que tous se résolvent en la matière première, pour se revêtir d'une nouvelle forme substantielle.

LXXXII. L'AUTEUR. — « Cette force et cette énergie du Tout, qui crée tout, qui gouverne tout, et qui a toujours pour but le meilleur objet, est ce qu'on appelle Dieu, l'esprit et l'âme de l'univers. »

Remarques. — Il faut avouer que le Dieu de l'auteur est bien difficile à définir. Il nous a dit d'abord que Dieu et la nature sont des mots synonymes (n. 57); ensuite, plus expressément, que par le mot de Dieu on ne doit entendre autre chose sinon une substance étendue, c'est-à-dire une matière dont la nature ne peut être divine que dans l'imagination. Depuis ce temps-là il est apparemment survenu une corruption à ce Dieu de l'auteur, au moyen de laquelle il a pris une autre forme par une nouvelle génération; car l'auteur nous apprend main-

tenant que son Dieu n'est plus la matière, mais une qualité prétendue de la matière, savoir sa *force* et son *énergie*; qu'il n'est plus la nature ou l'univers, mais qu'il est *l'esprit* et *l'âme* de l'univers : en un mot, c'est le protégé des païens.

On n'a pas oublié que l'auteur a dit bien positivement (n. 58), que la nature ne se propose aucune fin, et que toutes les causes finales ne sont que des distinctions humaines; et crainte qu'on ne crût qu'il ne voulait parler que de la nature créée, qui réellement ne peut se proposer de fin, puisqu'elle est une matière brute et sans intelligence, il a eu bien soin de dire que la nature dont il parlait et Dieu sont des mots synonymes (n. 57) : enfin, nous avons vu que l'absurde galimatias qu'il a fait pour prouver que la nature ne se propose aucune fin, ne roule que sur Dieu. « Si, dit-il (n. 58), Dieu agit pour une fin, il désire ce qu'il n'a pas, » etc. Il est donc bien constant que l'auteur a prétendu dans cet endroit que son Dieu-nature ne se propose aucune fin : et maintenant il vient nous dire que son Dieu-nature, force et énergie du Tout, esprit et âme de l'univers, se propose toujours pour but le meilleur. Sans doute, il faut que, comme dans le dictionnaire de l'auteur, nature et Dieu sont synonymes, par une raison contraire, se proposer un but et se proposer une fin soient anti-synonymes.

Il n'est pas difficile de découvrir la raison de ces contradictions insensées : l'auteur, sans autre disposition que sa haine pour la religion, a lu la plupart des misérables brochures que l'on a faites contre elle. Parmi ces brochures, les uns viennent des matérialistes, les autres des déistes. Les matérialistes, adoptant à pur et à plein l'impiété épicurienne, sont obligés de tout attribuer au hasard, parce qu'il n'y a point de milieu entre reconnaître que tout est réglé par une providence infiniment sage, ou que tout arrive fortuitement et par hasard. Les déistes qui admettent un Dieu proviseur, du moins ceux qui pensent comme l'auteur des *Mœurs*, se partagent sur d'autres points en différentes branches. Il en est parmi eux qui adoptent l'optimisme que les philosophes Leibnitz et Wolf ont mis à la mode. Cet optimisme consiste à dire qu'il est de la sagesse de choisir toujours les moyens les plus proportionnés à la fin, et que Dieu, étant infiniment sage, a dû choisir celui de tous les mondes possibles qui pouvait le plus tourner à sa gloire, et qui était par conséquent le meilleur et le plus parfait; qu'ainsi, un monde où une personne divine s'incarne et s'unit à la nature humaine, étant plus parfait que tout autre monde où cette union n'entre pas, Dieu a dû créer le monde tel qu'il est, comme étant plus parfait que tout autre monde possible.

Ce n'est point ici le lieu de réfuter ces idées erronées qui ôtent la liberté à Dieu, et rendent l'incarnation nécessaire, indépendamment du péché; ni de faire voir que c'est Dieu qui fait que les moyens

sont proportionnés à la fin qu'il se propose, bien loin de les trouver tels, et que, par conséquent, cette proportion est un effet du choix que sa sagesse en fait, bien loin d'être le motif et la raison déterminante de son choix. Ce n'est pas, dis-je, ici le lieu de combattre l'optimisme; et je n'en ai parlé que pour indiquer les sources où l'auteur a puisé ses contradictions. Il a donc vu que les épicuriens matérialistes, pour se tirer de l'objection que nous leur faisons contre leur chimérique hasard, et de la preuve que nous leur donnons d'une providence infiniment sage, en leur montrant que tout dans la nature est dirigé à une fin, prenaient le parti désespéré de nier toute cause finale : il ne lui en a pas fallu davantage pour prendre le même parti, parce qu'il avait pour lui le grand mérite d'être contraire à la religion. Il a vu ensuite que les déistes optimistes soutenaient que tout est bien comme il est, et ne peut être meilleur, parce que Dieu, comme infiniment sage, a dû se proposer pour but le meilleur : c'en a été assez pour adopter cette idée, parce qu'il la trouvait peut-être alors combattue par quelque apologiste de la religion; et aveuglé par la haine qu'il portait à cette divine religion, il n'a pas eu l'esprit de voir qu'elle lui faisait souffler le froid et le chaud, adopter le oui et le non, et réunir dans un même écrit de très-peu de pages deux idées qui se détruisent.

Passons maintenant à cette prétendue force et énergie qu'il donne à son Tout : ce Tout n'est autre chose, comme nous l'avons répété cent fois, qu'une idée de notre esprit qui réunit en une somme totale tous les corps qui existent. Ainsi, c'est une absurdité d'attribuer à une idée de notre esprit la force et l'énergie de créer tout et de gouverner tout; et c'est le comble de l'absurdité, de dire qu'elle crée tout, après avoir dit que rien n'a été créé, et qu'elle gouverne tout après avoir dit qu'il n'y a aucune cause finale. Mais si, par le mot de *Tout*, il veut entendre quelque chose de réel existant hors de notre esprit, il ne peut entendre que les corps eux-mêmes, tous singuliers, tous individus, tous existant à part et indépendamment les uns des autres. Or, aucun corps n'a ni force, ni énergie; c'est donc une absurdité d'en attribuer à la somme des corps; car ou ces mots de force et d'énergie ne signifient rien, lorsqu'on parle des corps, ou ils signifient la puissance qu'on croit qu'ils ont de se mouvoir eux-mêmes, et de communiquer à d'autres corps ce mouvement qu'ils auraient d'eux-mêmes. Mais aucun corps n'a la puissance de se mouvoir lui-même, ni de communiquer à un autre un mouvement qu'il ait de lui-même : une masse communique bien par son choc le mouvement à une boule de billard, et celle-ci à une autre boule qu'elle choque; mais ni la première ni la seconde boules ne seront jamais mues, si la masse n'est jamais poussée par un agent qui ait la puissance de se mouvoir lui-même. Donc, puisqu'aucun

corps n'a la puissance de se mouvoir, ni de communiquer un mouvement qu'il n'ait pas reçu, l'univers, qui n'est réellement que le soleil, la terre, les planètes, les étoiles, l'éther, etc., que notre esprit réunit en somme totale, ne peut avoir cette puissance, et n'a, par conséquent, ni force, ni énergie. Attribuer à toutes les parties prises ensemble une force et une énergie dont nulle partie n'est revêtue, c'est la communauté des Quinze-Vingts qui voit clair, chaque Quinze-Vingt étant aveugle.

L'auteur dira peut-être que ce n'est point à ces lourdes masses que nous nommons des corps, qu'il attribue la force et l'énergie ou la puissance de se mouvoir et de communiquer le mouvement, mais qu'il l'attribue seulement à ces corpuscules élémentaires, à ces éléments des éléments, qui sont les principes composants de tous les corps. Mais, 1^o si les corpuscules élémentaires avaient la puissance de se mouvoir et de communiquer le mouvement, cette puissance leur serait essentielle, elle en serait inséparable et les accompagnerait partout; et les lourdes masses, bien loin d'en être privées, auraient d'autant plus de puissance de se mouvoir, qu'elles seraient plus lourdes et composées d'un plus grand nombre de ces corpuscules qu'on suppose avoir la puissance de se mouvoir. Il en serait, en un mot, de cette puissance comme de l'étendue; car chaque corpuscule élémentaire ayant son étendue propre, un corps est d'autant plus étendu qu'il est composé d'un plus grand nombre de ces corpuscules étendus; et même chaque corpuscule élémentaire ayant la puissance de se mouvoir lui-même, un corps aurait une puissance de se mouvoir d'autant plus grande qu'il serait composé d'un plus grand nombre de ces corpuscules, mobiles par eux-mêmes. Si donc l'auteur attribue cette puissance aux corpuscules élémentaires, il doit à plus forte raison l'attribuer aux plus lourdes masses. Mais ces masses ne l'ont pas, et même l'auteur nous dira ci-après (n. 93), que, bien loin qu'elles aient la puissance de se mouvoir, elles résistent au mouvement: donc les corpuscules dont elles sont composées ne l'ont pas non plus. 2^o Si le mouvement était essentiel aux corpuscules élémentaires, s'ils l'avaient par eux-mêmes, le repos serait impossible, et ces corpuscules ne pourraient jamais se réunir en masse, ni former aucun corps; car alors on ne pourrait pas plus concevoir ces corpuscules privés de mouvement que privés d'étendue et de figure; et comme ils ne peuvent former des corps qu'autant qu'ils sont en repos les uns auprès des autres, s'ils avaient le mouvement par eux-mêmes, ils ne pourraient jamais être en repos les uns auprès des autres, ni par conséquent former des masses ou des corps. Les corpuscules élémentaires n'ont donc pas plus de force et d'énergie, ou de puissance de se mouvoir que les plus lourdes masses, et tout corps petit ou grand, élémentaire ou massif, est par

lui-même dans l'inertie, et purement passif.

Les spinosistes sont de plaisants philosophes: leur philosophie est la philosophie des yeux ou des enfants. Ils voient qu'une lourde masse, telle qu'une grosse pierre de taille, est très-difficile à être mue; que ce n'est qu'à force de leviers, de cabestans et de grues, qu'on vient à bout de lui faire changer de place, et qu'au contraire il ne faut qu'un souffle pour dissiper les grains de poussière: il ne leur en faut pas davantage, pour leur faire conclure que les lourdes masses n'ont pas le mouvement d'elles mêmes; qu'elles sont par elles-mêmes dans l'inertie, et que les corpuscules élémentaires dont elles sont composées, ont au contraire le mouvement par eux-mêmes; comme si pouvoir être mu plus aisément c'était avoir le mouvement par soi-même. Supposons deux pierres, dont l'une soit composée d'un million de corpuscules élémentaires, et l'autre n'en contienne que cent mille; la force nécessaire pour remuer la première sera à la force nécessaire pour remuer la seconde, comme un million est à cent mille, ou comme 10 et à 1. Et pourquoi cela? C'est parce que la force nécessaire pour surmonter la résistance d'un seul de ces corpuscules élémentaires, doit être augmentée jusqu'à un million, si l'on veut remuer la première pierre, et ne doit être augmentée que jusqu'à cent mille, si l'on veut remuer la seconde. Retranchez de la première pierre neuf cent mille corpuscules élémentaires, il ne faudra plus pour remuer le restant, que la même force qui est nécessaire pour remuer la seconde. Bien loin donc que les corpuscules élémentaires aient le mouvement par eux-mêmes, ils y résistent à proportion de leur nombre, puisque si l'on en retranche neuf cent mille d'un corps qui en avait un million, il faut neuf fois moins de force pour remuer le restant, qu'il n'en fallait pour remuer le corps entier.

LXXXIII. L'AUTEUR. — « Or cette âme, (Dieu) ne peut être séparée de l'univers que par une abstraction métaphysique, puisque Dieu est la cause éternelle du monde éternel; que tout émane de Dieu immédiatement et de toute éternité, et que l'univers est intimement lié à Dieu; car l'effet a toujours dû accompagner la cause, et cette cause toute-puissante n'a jamais pu exister sans l'effet. Conçoit-on un Dieu dans rien? »

Remarques. — Ainsi l'auteur nous épargne la peine de réfuter ses idées extravagantes; il les réfute lui-même l'instant d'après qu'il les a mises au jour. Dieu, comme il est forcé de le dire, la vérité se jouant de son impuissante fureur contre elle; Dieu est la cause du monde; donc il n'est pas le monde: donc la nature et Dieu ne sont pas synonymes. L'univers est l'effet de Dieu. donc il n'est pas Dieu, car ni la cause n'est son effet, ni l'effet n'est sa cause. Maintenant que Dieu, qui est essentielle-

ment éternel, ait produit le monde de toute éternité, c'est une autre question que nous avons examinée ci-dessus (n. 45), et à laquelle il serait inutile de revenir. Un homme existe vingt, trente et quarante années sans avoir la relation de père à fils; l'auteur a existé, je ne sais combien d'années, sans produire le pitoyable écrit que j'examine, et il vient nous dire que Dieu, la plus libre de toutes les causes, n'a pas pu exister sans produire le monde, parce qu'il est tout-puissant; et c'est précisément parce qu'il est tout-puissant, qu'il est infiniment libre; c'est parce qu'il est tout-puissant, que rien ne peut lui imposer la nécessité d'agir, ni lui prescrire le temps ou la manière d'agir; c'est parce qu'il est tout-puissant, qu'il fait ce qu'il veut, quand il le veut, et comme il le veut, et que par conséquent il a fait le monde quand il l'a voulu, et comme il l'a voulu.

Dieu, dit l'auteur, ne peut être séparé de l'univers que par une abstraction métaphysique. Je sais bien que les modes ou les manières d'être ne peuvent être séparés des substances dont ils sont les modes, que par une abstraction métaphysique, puisqu'ils ne sont réellement que les substances elles-mêmes modifiées de telle façon; ainsi, la courbure du doigt ne peut être séparée du doigt courbé, que par une abstraction métaphysique, puisque réellement elle n'est autre chose que le doigt lui-même courbé. Si donc Dieu ne peut être séparé de l'univers que par une abstraction métaphysique, Dieu n'est plus qu'un mode, qu'une manière d'être de l'univers; c'est l'univers lui-même divin, comme la courbure du doigt est le doigt lui-même courbé. Et cependant Dieu, ce mode de l'univers, est, suivant l'auteur, la cause de cet univers dont il est le mode: c'est comme si l'auteur disait que la courbure du doigt est la cause du doigt dont elle est le mode. Qu'une pareille philosophie fait honneur à l'esprit humain! aussi est-ce un esprit-matière.

Pour prouver que Dieu n'a jamais pu exister sans le monde, l'auteur fait cette interrogation: conçoit-on un Dieu dans rien? Il est évident par là qu'il suppose que Dieu n'est plus un mode, mais un corps qui doit être contenu dans quelque chose, dans un espace, dans un lieu. Voilà donc Dieu qui est le contenu, et l'univers ou le monde, qui est le contenant; Dieu est le vin, et le monde est le tonneau. Ailleurs (n. 70), il nous a dit qu'il faut que Dieu soit tel que ce qu'il contient: Dieu était donc alors le tonneau ou le contenant et l'univers était le vin ou le contenu. Cela s'accorde. Mais comment accorderons-nous ces deux idées, l'une, que Dieu ne puisse exister sans être contenu par le monde ou dans le monde; et l'autre, que Dieu soit la cause du monde, et que le monde soit l'effet et la production ou l'ouvrage de Dieu? car il faut exister avant que de produire un effet. L'auteur nous a dit lui-même (n. 50) qu'il faut exister, avant que d'avoir telle et telle modification, à

plus forte raison, avant que de produire tel et tel effet: *Prius est esse, quam operari*. Or, l'auteur convient que Dieu est la cause du monde, et que le monde est l'effet de cette cause toute-puissante. Donc il a fallu que Dieu existât avant que de produire le monde; et s'il existait avant que de produire le monde, il n'est donc pas le monde, ni n'est contenu par le monde, ni n'a eu besoin, pour exister, d'être contenu par le monde, qui n'existait pas avant que Dieu, pour lors existant, le produisît.

LXXXIV. L'AUTEUR. — « Pour mieux faire comprendre ce que j'ai dit, il faut observer que les essences des corps, c'est-à-dire les éléments des éléments, ce que l'on nomme les premiers principes, sont très-simples, indivisibles, infinis en espèce et en nombre: leur réunion, leur séparation, leur différent mélange forment toutes choses, moyennant les poids, les mesures et les mouvements convenables, c'est-à-dire, par convenance ou disconvenance mécanique et réciproque des parties disposées au mouvement, aussi bien que par la détermination mutuelle des corps qui se rencontrent, se choquent et se résolvent en leur premier élément, sans autre vide que la différence du plus solide et du plus pesant, au plus subtil, au plus délié. »

Remarques. — Reposons-nous ici pour prendre haleine; nous reprendrons ensuite cette phrase gigantesque, qui n'est pas achevée. L'auteur l'a destinée à nous mieux faire comprendre ce qu'il a dit, savoir, que Dieu, l'âme, l'esprit, l'énergie, la force, le monde, la substance, le contenu, le contenant, la cause et l'effet de l'univers, est l'univers lui-même: et il a aussi bien réussi à nous le faire comprendre qu'il avait déjà réussi à nous rendre sensible cette proposition, que la matière étant partout la même, l'entendement n'en distingue point de parties; lorsqu'il nous avait dit que l'eau, en tant qu'eau, se peut diviser, mais qu'en tant que substance, elle n'est séparable, ni divisible. Nous pourrions au reste laisser tout ce beau verbiage philosophique pour ce qu'il est, parce qu'il ne touche en aucune façon la question de l'existence de Dieu. Car enfin, qu'il y ait des éléments d'éléments, ou qu'il n'y en ait point; qu'ils soient simples ou indivisibles, ou qu'ils ne le soient pas; que tous les corps soient formés de leur réunion, leur séparation et leur différent mélange, ou que ce ne soit là qu'un roman philosophique; que tous les corps se résolvent, ou ne se résolvent pas en leur premier élément; qu'enfin, il y ait ou non du vide; qu'est-ce que tout cela fait à la question de l'existence de Dieu? En est-il moins la cause, l'auteur, le créateur, le conservateur, le moteur et l'ordonnateur, soit des corps, soit des éléments, soit des premiers principes de composition, soit de leurs mouvements, soit de leur réunion, soit de leur séparation, soit de leur mélange, soit de leurs déterminations, soit de leurs résolutions, soit de tous les change-

ments et façons d'être qui leur surviennent ?

Gassendi a-t-il détruit l'existence de Dieu, pour avoir rêvé que tous les corps sont formés par le concours des atomes que Dieu a créés par sa puissance et qu'il meut au gré de sa volonté, et qu'ils se résolvent tous en atomes ! Descartes a-t-il détruit l'existence de Dieu, lorsqu'il a rêvé que Dieu a d'abord créé la matière, qu'il l'a ensuite divisée en cubes ; qu'il a imprimé à ces cubes un mouvement sur leur propre axe, et en sens différents ; que du frottement réciproque de ces cubes, il s'est formé une matière subtile et une matière striate, et que le restant de ces cubes arrondis par la collision, a formé la matière diaphane et globuleuse ; que tous les mixtes proviennent du mélange de ces trois éléments, et qu'ils se résolvent en ces trois éléments ? Les scolastiques ont-ils détruit l'existence de Dieu, lorsqu'ils ont rêvé que tous les corps sont formés de la matière première que Dieu a créée, qu'il conserve et qu'il meut, et se résolvent tous en la matière première ? Ce sont là des hypothèses, des songes, des romans philosophiques, auxquels il est libre à tout esprit amoureux de systèmes de se livrer, et qu'on ne concilie pas moins avec l'existence de Dieu qu'avec sa non-existence. Ces systèmes arbitraires ne peuvent même avoir quelque vraisemblance qu'autant qu'ils présupposent l'existence d'un Créateur et d'un premier moteur de la matière.

Néanmoins, pour rabattre un peu de la bonne opinion que l'auteur pourrait avoir de ses connaissances philosophiques, je veux bien lui faire voir qu'il tombe en contradiction. Il dit que les éléments des éléments sont très-simples et indivisibles : ils sont donc des atomes ; car la définition que les épicuriens donnent de l'atome est que c'est un corps simple, c'est-à-dire, qui n'est composé d'aucunes parties, et qu'il est par là même indivisible : s'il est divisible, il a des parties qui le composent, et s'il a des parties qui le composent, il n'est pas simple. Il est donc évident que l'auteur admet ici les atomes sous le nom d'éléments des éléments très-simples et indivisibles ; cependant il va nous dire bientôt (n. 88) que le concours des atomes devient une chimère. Bien plus, s'il avait la moindre teinture de physique, il saurait que le vide est une conséquence nécessaire des atomes, car si les derniers éléments qui composent les corps sont des atomes, c'est-à-dire des corpuscules simples et indivisibles, lorsque trois de ces corpuscules sphéroïdaux se touchent, qu'est-ce qui remplit l'espace triangulaire qu'ils laissent entre eux ! Descartes qui admet la divisibilité de la matière à l'infini, et qui par là rejette les indivisibles, remplit ces intervalles de sa matière subtile toujours divisible à l'infini ; mais les épicuriens qui admettent les indivisibles, sont obligés de soutenir que ces petits intervalles demeurent vides : aussi, tous les partisans des atomes, anciens et nouveaux, Démocrite, Leucippe, Epicure, Lucrèce,

Gassendi et Newton ont tous soutenu le vide et tous les partisans de la divisibilité de la matière à l'infini ont rejeté le vide et soutenu le plein, comme Aristote et tous les péripatéticiens, Descartes et tous les cartésiens. Mais notre auteur a le secret de réunir les extrêmes contradictoires ; il admet les indivisibles, et il rejette le vide.

Il dit que ses indivisibles sont infinis en espèce et en nombre : paroles contradictoires ; chaque espèce contient nécessairement un certain nombre d'individus. Si donc une seule espèce est infinie, elle contient un nombre infini d'individus ; et comme on ne peut rien ajouter à l'infini, il ne peut y avoir deux espèces d'indivisibles, parce que les individus de la seconde espèce joints aux individus de la première seraient un plus grand nombre d'indivisibles que ne l'est celui des individus de la première espèce. Les indivisibles de l'auteur ne sont donc pas infinis en nombre ni en espèce, ou s'ils le sont en nombre, il n'y en peut avoir qu'une seule espèce. D'ailleurs, ces indivisibles sont étendus, puisque par leur réunion plus ou moins abondante, ils forment des corps plus ou moins étendus ; mais si le nombre des indivisibles étendus d'une seule espèce est infini, ils forment donc tous ensemble une étendue infinie. Où donc l'auteur placera-t-il les indivisibles étendus de toutes les autres espèces ? Enfin, comment un nombre d'espèces pourrait-il être infini ? Supposons que chaque espèce contienne cent millions d'individus, n'est-il pas évident que le nombre des individus sera toujours cent millions de fois plus grand que celui des espèces ? Plaisant nombre infini, qui est cent millions de fois plus petit qu'un autre.

Aristote, qui parlait grec, disait autrefois que toutes choses se forment par sympathie ou antipathie : notre auteur qui parle français, nous dit qu'elles se forment par convenance ou disconvenance ; c'est la signification française des deux termes grecs. Nous voilà aussi savants qu'Aristote et l'auteur tout ensemble.

LXXXV. L'AUTEUR. — « Car tout est corps dans la nature, quoique l'œil humain n'aperçoive pas tout ; et l'air que nous rendons ou plus lourd ou plus léger, en est une démonstration certaine. »

Remarques. — Voilà la fin de la phrase ci-dessus. Cette prétendue démonstration certaine ferait pitié aux épicuriens, aux gassendistes et aux newtoniens : ils répondraient à l'auteur, que c'est précisément parce que l'air devient tantôt plus lourd et tantôt plus léger, qu'il faut conclure qu'il est parsemé d'une infinité de petits vides, lesquels contiennent tantôt des particules aqueuses, sulphureuses, salines, terrestres, etc., et alors l'air est plus lourd ; et tantôt ne contiennent rien, ou beaucoup moins de ces particules, et alors l'air devient plus léger. Au reste, comme je ne fais point ici un traité de physique, je ne prends aucun

parti, ni pour le plein, ni pour le vide, et je me contente de relever la fausse logique de l'auteur. Par exemple, je lui accorderai, s'il veut, que tout est corps dans la nature; il s'ensuivra de là qu'il n'y a point de vide; mais s'il prétend en conclure qu'il n'existe point d'esprit, ou que les esprits qui existent sont des corps, je me moquerai de sa logique, et je le renverrai à ce qu'il a dit lui-même (n. 29), que les esprits sont capables d'*ubiquation*, ni par conséquent d'étendue locale, et qu'ainsi, il ne peut être question d'eux, lorsqu'on parle d'emplacement dans l'univers.

LXXXVI. L'AUTEUR. — « Il n'y a donc point de relâche aux déterminations, ni d'intervalles vides, ni aucunes barrières; la continuation du mouvement est donc à l'infini, et l'on ne peut distinguer le premier du dernier: cependant aucune détermination de quelque espèce particulière n'est infinie. »

Remarques. — L'auteur met ici ses antécédents en conséquences. Il a dit (n. 84) sans en donner la moindre preuve, qu'il n'y a aucun vide, et il en conclut qu'il n'y a donc point d'intervalles vides. Il a dit sans preuve (n. 75), que l'univers est infini, et il en conclut qu'il n'a donc aucunes barrières, et que la continuation du mouvement est donc à l'infini. Avec cette méthode il n'y a aucune conséquence qu'on ne puisse tirer; mais il est bon de remarquer qu'il confond le mouvement perpétuel avec le mouvement à l'infini. Si l'on trouvait une machine où la force mouvante devînt à son tour résistance, et celle-ci, force mouvante, et toujours alternativement, on aurait trouvé le mouvement perpétuel par la mécanique; mais ce mouvement ne s'étendrait pas pour cela à l'infini; nos antipodes à corp sûr ne s'en ressentiraient pas. Or, ce mouvement perpétuel, cette vicissitude, ce cercle de mouvement existe dans la nature, parce que Dieu premier moteur l'y a établi et l'y conserve: en conséquence, tous les corps sont mouvants et nus; ils sont tous, pour parler en terme de sstaticque, alternativement *force mouvante* et *résistance*; ainsi, on ne peut dire, c'est par ce corps que le mouvement commence, et c'est par celui-là qu'il finit, puisqu'ils sont tous mouvants et nus. Mais il ne s'ensuit pas de là que ce mouvement doive s'étendre à l'infini, puisqu'on conçoit un pareil mouvement dans une machine qui certainement ne serait pas infinie. Au surplus, comme pour faire aller cette machine, il faudrait que l'ouvrier ou tout autre moteur libre lui donnât le premier branle, et la mît en mouvement; il a de même fallu, pour faire aller la machine du monde, que Dieu, le premier moteur immobile, lui donnât le premier branle, la première secousse, et qu'il continuât d'en faire agir les ressorts.

LXXXVII. L'AUTEUR. — « Mais on ne doit pas inférer de là que le centre de l'univers soit immobile, parce qu'étant infini il ne peut avoir de centre déterminé. »

Remarques. — L'auteur vient de dire, à la vérité sans preuves, comme c'est son ordi-

naire, que la continuation du mouvement est à l'infini, et qu'on ne peut distinguer le premier du dernier; et il craint qu'on n'infère de là que le centre de l'univers est immobile. Rassurons-le là-dessus: le moindre écologiste de logique, qui admettra que le mouvement de l'univers se continue à l'infini, ne s'avisera jamais d'en conclure que le centre, n'aucune autre partie de l'univers soient exempts d'un mouvement continué à l'infini. Mais la raison que l'auteur apporte, pour montrer qu'on ne doit pas inférer de là que le centre de l'univers est immobile, est digne de remarque; c'est, dit-il, parce que l'univers étant infini, il ne peut avoir de centre déterminé. En supposant l'univers fini, et néanmoins dans un mouvement perpétuel, autre chose est le centre de sa *masse*, et autre chose le centre de sa *gravité*. Le centre de sa masse est ce point mathématique, duquel tous les rayons tirés à la dernière circonférence de l'univers sont égaux (je suppose l'univers formé en sphère). Le centre de sa gravité est ce point par lequel l'univers étant suspendu, toutes ses parties se tiendraient en équilibre: un exemple fera sentir la différence de ces deux centres. Supposons une boule, dont un hémisphère soit de bois, et l'autre de plomb, le centre de cette boule, comme boule, est ce point mathématique par lequel tous les diamètres de cette boule passent, et où ils se divisent chacun en deux rayons égaux; mais comme l'hémisphère de plomb pèse davantage que l'hémisphère de bois, il faut aller chercher le centre de gravité de cette boule ailleurs que dans le centre de sa masse. Ce centre de gravité doit se trouver sur un plan qui coupe l'hémisphère de plomb en deux parties inégales, dont la moindre jointe à tout l'hémisphère de bois, égale le poids du restant de l'hémisphère de plomb. Appliquons ceci à l'univers, que je suppose sphérique, et par conséquent fini. Comme sphère, le centre de sa masse est nécessairement ce point mathématique du milieu, d'où partent des rayons jusqu'à la superficie, lesquels sont tous égaux. Mais comme toutes les parties de cette sphère sont dans un mouvement continué qui les déplace incessamment et les combine diversement; comme parmi ces parties continuellement déplacées, il y en a de plus lourdes les unes que les autres à égalité de volume, il n'est pas possible que le centre de gravité de l'univers ou le centre de son mouvement se rencontre avec celui de sa masse, ni qu'il ne varie pas à chaque instant. Il n'est donc pas nécessaire de supposer l'univers infini, pour trouver que son centre de gravité ou de mouvement n'est pas immobile, puisqu'on trouve la même chose dans l'univers supposé fini. Quant au centre de sa masse, ce n'est que mathématiquement qu'on le dit immobile: ce qui n'empêche pas que physiquement il ne soit dans un mouvement perpétuel, c'est-à-dire, que les corps qui s'y rencontrent y sont continuellement déplacés par d'autres, et que ce n'est que par une abstraction d'es-

prît que l'on regarde cet endroit comme immobile: de même que quand on dit que du Pont-Royal à la mer, la Seine a tant de lieues, on ne prétend pas que la Seine soit physiquement immobile au Pont-Royal, puisqu'une nouvelle eau y succède continuellement à la précédente; mais par abstraction d'esprit, on la considère comme si elle y était immobile.

Au reste, l'auteur, en disant que l'univers n'a aucun centre déterminé, combat la prétendue infinité du monde; car cela signifie que l'univers a un centre, mais que ce centre n'est pas déterminé à tel endroit plutôt qu'à tel autre. C'est ce que nous venons de dire du centre de sa gravité ou de son mouvement. Si donc l'univers a un centre, quoique non déterminé, il n'est pas infini; ou s'il est infini, il n'a aucun centre, ni déterminé, ni indéterminé. Si l'auteur dit qu'il s'est mal expliqué, et qu'il a voulu dire que l'univers étant infini n'a absolument aucun centre, nous lui répondrons qu'il a supposé ce qui est en question, savoir, que l'univers est infini, et ce que nous lui avons démontré plusieurs fois être absurde; car rien n'est plus absurde que de prétendre qu'une somme totale infinie soit le résultat d'être finis joints ensemble; qu'un tout, dont chaque partie est finie, soit un tout infini. C'est toujours la communauté clairvoyante des Quinze-Vingts.

LXXXVIII. L'AUTEUR. — « Sur ce principe, le concours des atomes devient une chimère, puisque, dans un espace infini, il ne peut y avoir ni haut, ni bas, ni milieu, ni extrémité. »

Remarques. — Il ne faut pas s'imaginer que ces mots, sur ce principe, marquent que ce qui suit soit une conséquence de ce qui précède; non plus que ces mots, pour rendre ceci plus sensible, pour mieux faire comprendre, n'annoncent que ce qu'il va dire soit l'explication de ce qu'il a dit; on se tromperait fort; ce ne sont là que des transitions heureuses pour lier le discours; en voici la preuve. Le cardinal de Polignac dans son *Anti-Lucrèce*, d'où l'auteur a peut-être emprunté ce qu'il dit ici contre le concours des atomes, fait aux épicuriens un de ces arguments qu'on appelle *ad hominem*, et leur fait voir, que dans leurs principes mêmes, le concours des atomes tel qu'ils le supposent est impossible; et voici comment. Les principes des épicuriens sont qu'il y a un espace vide infini, que dans ce vide infini il y a une infinité d'atomes de différentes figures, qui, par leur pesanteur naturelle, se meuvent de haut en bas; que dans leur chute ils se rencontrent, s'accrochent et s'unissent à peu près comme font les gouttes de pluie, et que par leur réunion, ils forment les différents corps. Le cardinal de Polignac, en supposant leur vide infini, leur démontre que dans un espace infini il n'y a ni haut ni bas, ni centre, ni circonférence; qu'il n'y a aucune raison pour que les atomes, à raison de la pesanteur qu'on leur attribue, soient déterminés

à parcourir la ligne de A à B, plutôt de B à A; qu'en leur supposant même cette détermination, ils ne se mouvraient que par des lignes parallèles; que par conséquent les atomes collatéraux ne pourraient jamais se rencontrer, selon la nature des parallèles; qu'enfin, rien ne résistant au mouvement des atomes dans le vide, il faut qu'ils s'y meuvent d'une égale vitesse; d'où il suit que le second ne peut jamais atteindre le premier, ni le troisième le second sur la même ligne, et qu'ainsi leur concours est impossible. Et comme Epicure s'était imaginé de parer à cet inconvénient, en attribuant à ses atomes une direction oblique qui les fait décliner de la perpendiculaire, le savant cardinal démontre que dans un espace infini il n'y a ni perpendiculaire, ni oblique; que tout mouvement qui s'y fait, ne pouvant être détourné par aucune résistance, puisque l'espace est supposé vide, s'y fait en ligne droite, qui n'est pas plus oblique que perpendiculaire; et qu'ainsi les mêmes difficultés demeurent en leur entier. L'auteur n'a pas fait toutes ces combinaisons, parce que dans tout espace infini, soit qu'il soit plein soit qu'il soit vide, il ne peut y avoir ni haut, ni bas, ni milieu, ni extrémités: il a cru qu'ayant supposé le plein infini, il pouvait s'en servir comme d'un principe contre les épicuriens, et traiter en conséquence de chimère le concours des atomes. Mais il serait bien étonné, si un épicurien lui répondait dans le goût du cardinal de Polignac, et lui disait: selon vous, toutes choses se forment par la réunion et le différent mélange de certains éléments des éléments (*sup.*, n. 84) que vous prétendez être des corpuscules très-simples et indivisibles; or, c'est là précisément ce que nous autres atomistes entendons par le nom d'atomes, savoir, des corpuscules très-simples et indivisibles: donc, selon vous, toutes choses se forment par le concours des atomes, que vous traitez cependant de chimère, à moins que vous ne mettiez une différence entre le concours des atomes et leur réunion. Vous admettez la même chimère que vous nous reprochez, et vous vous chargez d'une absurdité de plus, qui est de ne reconnaître aucun vide en admettant les atomes. Je ne sais comment l'auteur se tirerait d'un pareil argument.

LXXXIX. L'AUTEUR. — « Et l'on ne trouve plus aucune borne à l'action universelle, principe de tout mouvement, puisque l'univers même n'est point déterminé. »

Remarques. — Si un physicien, croyant Dieu, me parlait de l'action des sphères célestes, en me développant le système planétaire de Descartes ou de Newton, je lui passerais ce terme d'*action*, qui, dans son esprit, ne signifierait pas que les corps qui sont nus agissent, mais seulement qu'ils sont poussés, agités et en mouvement. C'est ainsi que, quand j'ai monté ma montre, je dis qu'elle est en action, non pas que je veuille dire que les roues, ni même le ressort de la montre, exercent l'acte d'une

prétendue puissance qu'ils aient de se mouvoir ; mais seulement parce qu'ils cèdent au mouvement tonique que j'ai donné au ressort, en le roulant sur lui-même. Mais je ne puis passer ce terme d'action universelle, principe de tout mouvement, dès que l'auteur en voudra conclure que l'univers a par lui-même cette action, et qu'il n'y a point de Dieu distingué de l'univers, qui le mette en action ou en mouvement. Car enfin, que l'univers soit ou ne soit pas déterminé, que l'action qui met les corps en mouvement, ait ou n'ait pas de bornes, la question est de savoir à qui appartient cette action qui met les corps en mouvement. Ou elle appartient aux corps, ou elle appartient à Dieu. Or, elle ne peut appartenir aux corps qui sont purement passifs, comme je l'ai déjà démontré (n. 75) : elle appartient donc à un être distingué des corps, à Dieu moteur, comme créateur des corps. L'auteur dira sans doute, qu'elle n'appartient pas, à la vérité, aux corps en particulier, mais qu'elle appartient à l'univers, au Tout. Mais c'est là une absurdité que je ne m'ennuie point de réfuter, parce que l'auteur ne se lasse pas de la répéter : le tout n'est autre chose que les parties prises ensemble ; c'est la somme totale des parties. Or, on ne peut pas dire que toutes les parties prises ensemble aient une action qu'elles n'ont pas chacune en particulier. C'est comme si on voulait trouver de l'étendue dans un tout résultant d'un nombre de parties inétendues, ou un tout dur formé par des parties molles, ou une compagnie de clairvoyants formée d'aveugles.

XC. L'AUTEUR. — « Mais le mouvement en général est infini, et les mouvements particuliers sont terminés seulement les uns par les autres : ils s'arrêtent, ils se retardent, s'accélèrent, suivant la force des impulsions et des résistances. »

Remarques. — Le mouvement en général n'est qu'une idée, qu'un être de raison : il n'existe point de mouvement en général, non plus que de figure en général, de couleur en général, d'homme en général, etc. Tout mouvement existant est la modification d'un corps qui existe, c'est le corps lui-même mu. Mais soyons équitables : l'auteur a voulu dire que le mouvement général, et non pas le mouvement en général, qui n'est qu'une idée, est infini, quoique les mouvements particuliers soient terminés. Sur quoi je dis : tous les corps sont finis ; donc l'univers ne peut être que la somme totale de corps finis, et par conséquent un tout fini : tous les mouvements particuliers sont finis ; donc la somme des mouvements particuliers est finie, et c'est une absurdité qu'un mouvement général infini résultant de tous les mouvements particuliers finis. L'auteur peut nier qu'il ne fût possible que la terre achevât sa révolution dans six mois, au lieu d'un an ; Mercure dans quarante-quatre jours, au lieu de quatre-vingt-huit ; Venus dans trois mois et quelques jours, au lieu de sept et demi ; Mars dans un an,

au lieu de deux ; Jupiter en six ans, au lieu de douze ; Saturne en quinze, au lieu de trente, et ainsi de tous les autres corps dont l'assemblage fait l'univers ? Si donc tous les corps ne mettaient que la moitié du temps qu'ils emploient à parcourir leurs orbites, ils auraient le double du mouvement qu'ils ont, et par conséquent le mouvement total serait doublé : comment donc un mouvement que l'on peut concevoir double, triple, quadruple, serait-il infini ?

XCI. L'AUTEUR. — « Tout corps est composé de particules incorruptibles, parmi lesquelles une particulière domine, de sorte que tel corps porte le nom de la substance qui abonde le plus dans sa composition. »

Remarques. — Nous voici présentement sur les confins de la chimie, mais l'auteur ne nous mènera pas plus avant ; il se contentera de nous apprendre qu'un corps est appelé salé, parce que le sel y domine ; l'autre sulfureux, parce que le soufre y abonde ; celui-ci résineux, parce qu'il a beaucoup plus de résine que d'autre substance ; celui-là terreux, parce que la terre y prévaut. Nous voilà bien savants ; et, de tout cela, il s'ensuit qu'il n'existe point de Dieu ou que Dieu est l'univers.

XCH. L'AUTEUR. — « De là on doit conclure que rien n'est nouveau dans le monde, sinon le seul arrangement des parties ou le changement des lieux, qui occasionne la naissance ou la mort de chaque être mixte par génération, accroissement ou altération, et par d'autres mouvements semblables. »

Remarques. — Il y a trois mille ans qu'un physicien bien plus habile que notre auteur, je veux dire Salomon, a dit qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil ; et il y en a près de quatre mille que Moïse, autre physicien, qui a bien mieux connu la nature que nos faiseurs de systèmes, a dit que tout ce qui existe, le ciel, la terre et tous leurs ornements ont été créés en six jours. Nous savons donc que rien n'est nouveau dans le monde, quant à l'être, et que rien n'y est nouveau que quant à la manière d'être. Savoir maintenant comment et par quelle voie les mixtes sont formés ? C'est là le mystère que l'auteur de la nature s'est réservé, et que les mots d'*arrangement des parties*, de *changement des lieux*, de *génération*, d'*accroissement*, d'*altération*, de *convenance* ou *disconvenance mécanique*, et autres semblables, n'expliquent en aucune façon. On n'est pas fort instruit, quant on sait que, moyennant un certain arrangement de certains corpuscules, procuré par un certain mouvement, il se forme une huître. L'habile physicien n'est pas celui qui forge des systèmes sur les causes des effets naturels, et qui leur donne des noms ; mais c'est celui qui observe et compare les faits, sans entreprendre d'en deviner les causes, tels furent les Réaumur, l'abbé Nollet, et de Mairan, etc.

XCH. L'AUTEUR. — « Car tout est en mou-

vement, et toutes les diversités d'êtres sont autant de noms donnés à des mouvements particuliers, parce que la nature n'a point de repos, sinon à l'égard de quelques corps et pour un temps; le repos même n'est qu'une résistance au mouvement. »

Remarques. — Que l'auteur n'attribue donc plus à la matière l'énergie ni la force de se mouvoir elle-même, si le repos n'est qu'une résistance au mouvement; car on ne peut concevoir qu'un corps soit en mouvement, s'il ne reçoit pas une impulsion; ôtez cette impulsion étrangère, le corps est par lui-même en repos et résiste au mouvement. Or, comment pourrait-il résister au mouvement s'il l'avait par lui-même, s'il était inséparable de sa nature? Il est vrai que l'auteur n'accorde le repos qu'à quelques corps et pour un temps. Mais il est vrai aussi que les fantaisies de l'auteur ne font rien à la nature des choses: il n'y a aucun corps en particulier qui ne soit indifférent au mouvement et au repos; il n'y a aucun corps en particulier qui, laissé à lui-même, ne soit en repos et ne résiste au mouvement; il n'y a aucun corps en particulier qui ne fût éternellement en repos, s'il ne recevait jamais une impulsion qui le mit en mouvement. C'est donc une absurdité d'attribuer à la nature, c'est-à-dire à la somme totale des corps, une prétendue force qui ne se trouve dans aucun des corps qui composent cette somme totale. Mais quoi? La nature n'est-elle pas en mouvement? Oui, sans doute, elle y est; mais la question n'est pas de savoir si elle y est, personne ne le conteste: la question est de savoir qui l'a mise en mouvement, puisqu'elle n'a pu s'y mettre d'elle-même, les corps ne pouvant être mis en mouvement, sans recevoir d'ailleurs une impulsion. Dire que toutes les diversités d'êtres sont autant de noms donnés à des mouvements particuliers, c'est comme si l'on disait que toutes les diversités de toiles sont autant de noms donnés à des navettes particulières. C'est par le moyen de la navette que les toiles sont ourdies, comme c'est par le moyen du mouvement que les corps mixtes sont formés; mais, comme la toile n'est ni ne peut être appelée une navette, le corps mixte n'est ni ne peut être appelé un mouvement.

XCIV. L'AUTEUR. — « Ces semences de tout corps mixte existent donc de toute éternité. Ce sont les premiers corps, principes très-simples, et les éléments des éléments; ce que l'on nomme éléments n'étant eux-mêmes que des composés, ils ne paraissent pas assez simples ni suffisants pour rien produire, et par conséquent pour former toutes les variétés de la nature. Toutes choses sont donc infinies et éternelles dans l'infini. »

Remarques. — De ce que rien n'est nouveau dans le monde, sinon le seul arrangement des parties, ne s'ensuit-il pas bien que les semences de tout corps mixte existent de toute éternité? Quoi? Si Dieu avait

créé, il y a six mille ans, tout ce qui existe, et les semences de tout corps mixte comme le reste, on ne pourrait pas dire que rien n'est nouveau dans le monde, sinon le seul arrangement des parties? Salomon et Moïse l'ont pourtant dit, eux qui croyaient que Dieu avait tout créé en six jours. Oui, rien n'est nouveau dans le monde depuis que le monde existe, et le monde lui-même est nouveau ayant commencé d'exister. Ce n'est pas à force de répéter ces suppositions absurdes que l'auteur réussira à les prouver. En voici une nouvelle qui n'a aucun sens raisonnable: Toutes choses, dit-il, sont infinies dans l'infini. Qu'est-ce que cela signifie? Veut-il dire que chaque chose est partie d'un Tout infini? si cela est, chaque chose est finie; car la partie est nécessairement moindre que le tout; comment donc peut-elle être infinie étant finie? Voilà les mystères du spinosisme. De plus, puisque chaque chose est partie finie, toutes les choses sont donc des parties finies; or, quelle différence l'auteur mettrait-il entre le Tout et toutes les choses? Si donc le Tout est toutes les choses finies, c'est un total de choses finies; comment peut-il être infini? Autre mystère du spinosisme: l'auteur se représente le Tout comme une espèce d'enveloppe qui contient ses parties, et il ne voit pas que le Tout n'est rien de distingué de ses parties, que l'esprit seul embrasse, pour ainsi dire, et considère collectivement.

XCIV. L'AUTEUR. — « Et comme rien ne peut se faire de rien, de même aucune structure organique ne peut être formée par le concours des corpuscules, ni par aucune espèce de mouvement. »

Remarques. — Ne nous alambiquons pas l'esprit à chercher la liaison de ces deux propositions, savoir: que rien ne peut se faire de rien, et qu'aucune structure organique ne peut être formée par le concours des corpuscules, ni par aucune espèce de mouvement. Il est sans doute libre à l'auteur de parler au hasard et de dire en d'autres termes: comme tout se fait d'une manière préexistante, de même les structures organiques ne se font pas d'une matière préexistante que le mouvement réunisse. Tirons seulement des paroles hasardeuses de l'auteur une preuve de l'existence d'un être tout-puissant, réellement distingué de la matière.

Suivant l'auteur (n. 32), l'action de la matière est le mouvement et l'impression qu'elle peut faire sur les objets en leur communiquant ce mouvement, n'importe que ce soit une absurdité d'appeler le mouvement une action de la matière. Or, suivant l'auteur, aucune structure organique ne peut être formée par le concours des corpuscules, ni par aucune espèce de mouvement; donc aucune structure organique ne peut être formée par le concours des corpuscules, ni par aucune espèce d'action de la matière; donc les structures organiques sont formées par l'action d'un autre être

différent de la matière, lequel dispose d'elle pour lui donner une structure organique; et, comme il ne le fait par aucune espèce de mouvement, ni par le concours des corpuscules, il le fait donc par volonté toute-puissante, par cette même volonté qui se joue des efforts puissants de nos Salmonées modernes, et les force à connaître son existence dans le temps même qu'ils sont le plus acharnés à la combattre.

XCVI. L'AUTEUR. — « Voilà pourquoi la graine d'un arbre n'est pas seulement un arbre en puissance, c'est un véritable arbre, dans lequel sont toutes les parties intégrantes de l'arbre, quoiqu'elles soient si petites qu'elles échappent à la sagacité du microscope, et qu'il soit difficile de les concevoir. Il ne manque donc à ce petit arbre qu'une dilatation de ses parties, et cette grandeur qu'il acquiert peu à peu par l'application des corps simples et des espèces distinctes qui sont les parties constituantes et nécessaires pour augmenter ce composé. C'est pourquoi aucune espèce d'arbre ne périt; elle subsiste toujours dans la semence toujours vivante, qui, placée dans l'endroit propre, devient plus distincte, se nourrit et s'accroît, et prend son état de perfection. »

Remarques. — L'auteur ne dit pas tout ce qu'il y a de plus étonnant dans la propagation des espèces végétales et organisées. Non-seulement un gland, par exemple, renferme un chêne tout formé, mais encore ce chêne formé dans ce gland renferme des glands qui, à leur tour, renferment des chênes tout formés, lesquels ont aussi leurs glands qui renferment d'autres chênes, et ainsi de suite jusqu'à l'infini; ce qui peut servir à prouver la divisibilité de la matière en parties proportionnelles, contenant et contenues jusqu'à l'infini. On conçoit fort bien par là comment une espèce végétale peut ne pas périr et se perpétuer; mais on raisonnerait fort mal si on en concluait qu'il n'est pas possible qu'elle périsse; car autre chose est pouvoir ne pas périr, et autre chose ne pouvoir pas périr; comme autre chose est pouvoir ne pas parler, et autre chose ne pouvoir pas parler: l'un est le partage des muets, et l'autre de ceux qui parlent. Je conviens donc que toutes les espèces peuvent ne pas périr, car elles ont en elles de quoi se perpétuer; mais l'auteur n'accordera, s'il lui plaît, qu'elles peuvent aussi périr: car puisqu'on écrase, qu'on moule et qu'on met tous les jours en farine un certain nombre de grains de froment qui ne peuvent plus rien produire, et qu'on n'en réserve qu'un nombre pour la semence, n'est-il pas visible que si, au lieu d'en réserver, on moule tout, l'espèce de froment périrait? On a bien fait périr en Angleterre et en Ecosse l'espèce des loups; pourquoi ne pourrait-on la faire périr sur tout le reste de la terre? Si donc il n'en pérît aucune entièrement, c'est qu'il existe une providence infiniment sage qui veille à leur conservation, et qui couvre de sa protection un certain nombre d'individus, à des-

sein qu'aucun de ses ouvrages ne périsse.

XCVII. L'AUTEUR. — « Il faut dire la même chose des hommes, des reptiles, des poissons, des pierres, des minéraux, des métaux, dont chaque espèce est végétale, douée d'organes avec des semences particulières, formées dans des matrices convenables, et susceptible d'accroissement par une nourriture particulière. »

Remarques. — Que l'auteur rétracte donc ce qu'il a dit ci-dessus (n° 84), que les éléments des éléments, par leur réunion, leur séparation, leur différent mélange forment toutes choses; car voilà bien des choses qui ne peuvent être formées, à ce qu'il dit, par le concours de ces éléments des éléments ni par aucune espèce de mouvement. Mais nous pouvons tirer encore de ces paroles de l'auteur une preuve contre lui. En effet, selon lui, toute structure organique a sa semence particulière, qui a besoin d'une matrice convenable pour se développer, s'accroître et perpétuer l'espèce: donc ces semences sont faites pour la fin de perpétuer les espèces; et ces matrices convenables sont aussi faites pour la fin d'aider le développement, l'accroissement et la nourriture des semences. Il y a donc des causes finales; il existe donc un être qui donne des fins aux choses, et cet être n'est point celui qui n'a d'autre action prétendue que le mouvement. (Voyez *sup.*, n. 58.)

XCVIII. L'AUTEUR. — « Cette infinité de substances différentes, quoique très-simples, ces premiers corps d'espèces variées à l'infini, mobiles et incorruptibles, produisent le différent mélange de toutes choses, et en sont la matière éternelle, inépuisable, immuable. Les assemblages qui en naissent n'ont d'autre origine que les différentes combinaisons de ces premiers corps, et ne peuvent avoir d'autre fin que leur dissolution, de quelque manière qu'elle arrive. Ces générations ne péraient donc point, puisque, par leur première existence, elles sont incorruptibles, et qu'il se fait simplement une addition ou une soustraction des parties. S'il ne peut y avoir dans les premiers corps ni division, ni changement, il s'ensuit très-évidemment que rien ne périt effectivement, et que quelque être, tel qu'il soit, ne peut absorber ni convertir en sa nature tout le reste des parties de l'univers; mais que les êtres changent uniquement de place par la réciprocation constante et perpétuelle de tous les mixtes imaginables. »

Remarques. — L'esprit borné de l'auteur ne peut s'étendre au delà de trois ou quatre pensées, qu'il s'imagine avoir liées en système, qu'il caresse, pour ainsi dire, et auxquelles sa stérilité naturelle le fait sans cesse revenir. Il nous répète donc ici ce qu'il a déjà dit et redit, qu'il y a de petits corps très-simples qu'il nomme ci-dessus, tantôt des corpuscules, tantôt des éléments; que ces petits corps sont indivisibles, qu'ils sont infinis en espèces et en nombre; que tous les mixtes sont formés de leurs diffé-

reus mélanges; qu'ils ne périssent pas; qu'ils ne fout que se combiner différemment et changer de place; et comme il faut bien faire venir par quelque endroit ces idées à la question de l'existence de Dieu, avec laquelle elles n'ont pas plus de rapport qu'un moulin à vent, à toutes les épithètes qu'il donne à ces corps simples, indivisibles, mobiles, incorruptibles, inépuisables, immuables, indestructibles, etc., il ajoute encore l'épithète d'éternels. Quel incrédule osera douter de l'éternité de ces petits corps, lorsque l'auteur les déclare la matière éternelle de tous les mixtes? Sans doute, à moins qu'ils ne soient éternels, ils ne pourraient être ni simples, ni indivisibles, ni mobiles, ni incorruptibles, ni inépuisables, ni immuables, ni indestructibles, quand même Dieu les aurait faits tels, il y a six mille ans.

Au reste, nous avons déjà vu ce qu'il faut penser de leur simplicité, de leur indivisibilité et de leur infinité, soit en nombre, soit en espèce. L'auteur revient ici à en faire les principes de tous les mixtes; il faut pourtant n'en excepter que les hommes, les reptiles, les poissons, les quadrupèdes et les oiseaux (car je ne vois pas pourquoi l'auteur ne les a pas mis ci-dessus (n. 97) au nombre des structures organiques), les arbres, les plantes, les métaux, les minéraux, et jusqu'aux pierres, qui, étant autant de structures organiques, ne peuvent être formés par le concours de ces petits corps, ni par aucune espèce de mouvement, quoique ce soient autant de mixtes bien décidés et bien avérés par l'analyse chimique. Moyennant donc cette petite exception, qui n'est qu'une bagatelle, tous les mixtes proviennent du concours ou du mélange de ces petits corps; ou bien ils sont les principes des mixtes organiques sans concourir à les former.

XCIX. L'AUTEUR. — « De tout ce que nous venons de dire, il ne faut pas tirer cette conséquence, qu'il n'y a point eu de création. »

Remarques. — Pour le coup l'auteur a raison. Qu'il soit tranquille là-dessus; je lui garantis que personne ne sera tenté de conclure de tout ce qu'il a dit, qu'il n'y a point eu de création. Je lui réponds même que nous en concluons précisément le contraire; car on s'y prend de deux façons pour conclure qu'une chose est vraie; la première, quand on la voit évidemment contenue dans des principes clairs et évidents; la seconde, quand on voit qu'elle ne peut être combattue que par des absurdités; or, comme tout ce que l'auteur a dit pour combattre la création n'est qu'un tissu d'absurdités, toutes plus monstrueuses les unes que les autres, nous userons de la permission qu'il veut bien nous donner; et de tout ce qu'il a dit, nous concluons qu'il y a eu une création.

C. L'AUTEUR. — « Car, comme tout se meut par progrès ou par retraite à l'infini, et que tout est à chaque instant, pour ainsi

dire, fait de nouveau, on peut donner à cette action générale le nom de création, quoique les différentes manières de mouvement et les premiers principes soient de toute éternité. »

Remarques. — Nous nous bornerons à la première permission que l'auteur nous a donnée; et contents d'avoir conclu de tout ce qu'il a dit d'absurde contre la création, qu'il y en a eu une, nous n'aurons garde d'en reconnaître d'autres journalières, excepté celle des âmes, et nous éviterons surtout l'absurdité d'appeler création une simple génération, un simple changement de façon d'être. Permis à l'auteur de donner aux choses tels noms qu'il lui plaira, et d'appliquer celui de création à ce qui n'est pas créé, car les noms sont arbitraires. Mais les idées ne varient point; et puisque d'une part l'auteur nous a dit (*sup.*, n. 47), que créer, c'est faire exister un être qui n'existait pas auparavant, et que, d'autre part, il veut que de tout ce qu'il a dit, nous nous gardions bien de tirer cette conséquence, non pas qu'il n'y a point présentement, mais qu'il n'y a point eu de création, nous persisterons dans l'idée que Dieu a fait exister tous les êtres, lesquels n'existaient point auparavant; et que les différentes manières de mouvement aussi bien que les premiers principes ne sont pas plus de toute éternité, que le monde créé de Dieu, ou fait existant de non existant. Quant au mouvement par progrès et par retraite à l'infini, nous ne l'admettrons pas plus dans l'univers que dans les troupes dont on désigne les mouvements vers l'ennemi, ou le mouvement contraire, par ces deux termes, *en avant* ou *en arrière*: or, comme ces deux mouvements ne vont pas à l'infini dans les troupes, parce qu'un corps militaire n'est pas infini, ils ne vont pas non plus à l'infini dans l'univers, parce que le nombre des corps finis, dont il est la somme totale, n'est pas infini.

CI. L'AUTEUR. — « Mais nous pouvons conclure, que tout est un dans l'univers, que cet un est dans toutes choses. »

Remarques. — C'est ici la conclusion de tout l'écrit, et elle est digne de ce qui précède. Est-il quelqu'un qui puisse trouver un sens raisonnable à ce que l'auteur dit ici? Lui-même a-t-il eu dans l'esprit un sens clair et distinct, lorsqu'il a prononcé ces paroles? Je ne vois que deux sens qu'on puisse leur donner: le premier, que tout ce qui est dans l'univers, c'est-à-dire, chaque être qui est considéré comme partie de la somme totale des êtres, est *un* numériquement, individuellement; qu'il a son existence à part, qu'il n'existe pas par l'existence d'un autre être, comme les modes existent par l'existence des substances dont ils sont les modes, mais que son existence lui est propre. Le second sens qu'on peut donner aux paroles de l'auteur, est que chaque être concourt à l'exécution d'un même plan, d'un même dessein, d'un même ordre symétrique; comme tous les matériaux d'un

bâtiment sont arrangés de façon qu'ils concourent tous à l'exécution du plan que l'architecte a formé de cet édifice. Si l'auteur a eu en vue le premier sens, la conclusion de tout son écrit sera que dans l'univers un être n'est pas un autre : qu'il est *un* numériquement ; que Jean, par exemple, n'est pas Pierre, ni Jacques, mais qu'il est Jean lui seul, un seul homme, un seul individu ; et que cette unité numérique et individuelle se retrouve dans toutes choses. Si c'est là le sens de la conclusion de l'auteur, rien n'est plus vrai ; mais je ne vois pas quelle nécessité il y avait de barbouiller du papier, d'entasser absurdités sur absurdités, pour combattre l'immatérialité de l'âme et l'existence de Dieu, d'établir ou de croire établir la manière dont tous les êtres se forment, pour conclure enfin que chaque être est un être, et n'est pas un autre.

Si l'auteur a eu en vue le second sens, la conclusion de tout son écrit sera qu'il y a des causes finales ; qu'un être infiniment intelligent a disposé tellement tous les êtres finis qu'ils concourent tous à un même but, à un même plan, à un même dessein, et que cette unité de dessein se retrouve dans toutes choses, comme dans un tableau fait par un peintre intelligent, tous les personnages concourent par leurs attitudes, leurs gestes, leurs actions épisodiques, à marquer l'action du principal personnage. Si c'est là le sens de la conclusion de l'auteur, elle est encore vraie ; mais il faut convenir aussi qu'elle renverse tout son écrit : car s'il y a une unité de dessein dans l'univers, il y a un être intelligent qui a formé ce dessein ; et s'il y a un être intelligent qui a formé ce dessein, il existait donc avant l'exécution de ce dessein qu'il a formé, puisque le dessein doit être formé avant que d'être exécuté ; et si c'est en disposant la matière conformément au dessein qu'il avait formé, qu'il l'a exécuté, il n'est donc pas lui-même la matière qu'il a disposée ; et c'est par conséquent une extravagante absurdité de faire de l'intelligence et de l'étendue un seul et même être, ou deux propriétés d'un seul et même être.

C'est pourtant là ce que l'auteur a véritablement voulu dire, lorsqu'il a conclu que tout est un dans l'univers, et que cet un est dans toutes choses. Echo de Spinoza, qui ne s'est pas entendu lui-même, il a voulu dire, d'après son maître, qu'il n'y a qu'une substance unique, simple, indivisible, infinie, laquelle réunit l'étendue et l'intelligence comme deux propriétés, et dont tous les êtres ne sont que des modifications. Ainsi, selon Spinoza et notre auteur, la substance unique modifiée en Damiens, a conçu et exécuté le dessein de plonger la substance unique modifiée en fer dans le sein de la substance unique modifiée en Louis XV, et a été condamnée par la substance unique modifiée en juges, à être étendue sur la substance unique modifiée en étou, ou lit de bois, pour être démembrée par la substance unique modifiée en chevaux, et ensuite brûlée par la substance unique modifiée en feu, et

réduite en la substance unique modifiée en cendres. Au moyen de ces belles idées, tout est *un* dans l'univers, et cet *un* est dans toutes choses : l'auteur qui extravague, et moi qui le réfute, c'est la même chose, la même substance unique, qui selon une modification extravagante, et selon une autre se réfute elle-même : comme modifications, l'auteur et moi, nous sommes à la vérité séparés, mais comme substance nous ne sommes pas même séparables ; je suis l'auteur, et l'auteur est moi, ou plutôt il n'y a de moi pour nous deux que dans la substance unique, dont nous ne sommes l'un et l'autre que des modifications. C'est cette substance unique qui est le Dieu de Spinoza et de l'auteur : il est le soleil dans le ciel, nuage dans l'air, pierre sur la terre, autre chose dans les latrines, etc., et c'est de là que vient le zèle que l'auteur a fait paraître contre ceux qui ont attribué les passions à Dieu. Mais nous avons bien des passions ; l'auteur n'en disconvient pas, puisqu'il les appelle *nos* passions, et si Dieu, c'est nous-mêmes, à qui sont donc nos passions ? Je pense que tout homme, qui n'a pas son logement marqué aux petites maisons, me dispensera de réfuter ces extravagances impies, et les trouvera suffisamment réfutées par leur seule exposition. S'il pouvait y avoir des preuves de la matérialité de l'esprit, je n'en trouverais pas de plus fortes que de pareilles idées. Peut-être ne voudrait-on pas croire qu'elles soient tombées dans l'esprit de l'auteur. Mais voici de quoi convaincre les plus incrédules.

CH. L'AUTEUR. — « Le Tout en toutes choses est ce que nous appelons Dieu, un être simple, étendu, universel, immense, qui n'a point été créé et qui ne périra point ; une intelligence infinie, qui ressemble à ce qu'elle contient, c'est-à-dire, à ce qui est matériel. Cet être est la source de tous les êtres, et il les produit sans distinction. C'est en lui que nous existons, que nous vivons, et que nous nous mouvons (il ne manquait plus ici que de s'appuyer sur l'autorité de saint Paul : elle serait bien venue aussi à propos que celle des conciles œcuméniques de Nicée et de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine). Toute chose vient de lui et doit aller à lui ; il est le principe et la fin de tout ; il anime, forme et nourrit tout, absorbe et reçoit tout en lui. »

Remarques. — Eh bien ! n'est-ce pas là le Dieu de Spinoza ? cette substance unique, simple, étendue et intelligente, qui n'a point été créée, parce qu'existant, et n'y ayant point de cause distinguée d'elle qui l'ait fait exister, il faut bien qu'elle soit éternelle et incréée ; qui ne périra point, parce qu'ayant l'existence d'elle-même sans l'avoir reçue, l'ayant sans cause, elle ne peut point ne pas l'avoir ; qui est la source de tous les êtres et les produit sans distinction, parce qu'elle est elle-même le principe composant de tous les êtres, et que tous les êtres sont elle-même modifiée de différentes façons ; en qui nous existons, nous vivons et nous nous mouvons, comme les gouttes d'eau existent et se meu-

vent dans l'Océan dont elles font parties ; *de qui toute chose vient*, non pas comme de sa cause productrice et efficiente, mais comme de sa cause matérielle et de composition, comme les pains viennent de la pâte ; *à qui toute chose doit aller*, comme les fleuves vont à la mer ; *qui est le principe composant de tout, la fin absorbante de tout* ; *qui anime tout*, parce que tout n'est que modification ou façon d'être d'elle-même ; *forme et nourrit tout*, parce que tout n'est que portion d'elle-même plus ou moins grande ; *absorbe et reçoit tout en elle*, parce qu'elle est la pâte commune, l'Océan commun où tout se perd, et se confond ? Fallait-il donc employer trente-deux pages à insulter la droite raison et le sens commun par des suppositions absurdes, des paralogismes de toute espèce, de traits de la plus profonde ignorance, pour mettre en conséquence les mêmes absurdités supposées ? L'auteur n'avait qu'à dire dès la première phrase : Je veux, pour me délivrer de la crainte d'un Dieu, et pour vivre à ma fantaisie, comme les bêtes, prendre Spinoza pour mon docteur, et tout aurait été dit ; car il n'y a de spinosistes que ceux qui veulent l'être : ce n'est pas l'esprit, c'est le cœur qui les forme.

CIII. L'AUTEUR. — « Nous devons l'admirer (son Dieu) à cause de cette harmonie et de cet ordre merveilleux qui règne dans toute la nature. »

Remarques. — Insensé ! qui ne voit pas que, puisqu'il y a un ordre merveilleux qui règne dans toute la nature, il y a donc un ordonnateur qui préside à toute la nature, qui la meut, la conduit, la dispose et l'ordonne à une fin et selon le plan qu'il en a conçu ; que cet ordonnateur ne peut pas être lui-même les choses ordonnées, puisque les choses ordonnées présupposent le plan sur lequel elles sont ordonnées ; et que ce plan, avant qu'il soit exécuté, ne peut exister que dans une intelligence. Or, cette intelligence, qui conçoit le plan, ne contient pas les matériaux en nature ; l'esprit de l'architecte ne contient pas les pierres, les poutres, les solives, les ardoises, etc., dont le bâtiment est composé : elle ne les contient, si l'on peut user de ce terme, qu'intelligiblement et en idée. Qu'on juge par là du bon sens qui a fait dire à l'auteur ci-dessus (*sup.*, n. 102), que Dieu est une intelligence infinie et en même temps étendue, qui ressemble à ce qu'elle contient, c'est-à-dire, ajoute-t-il, à ce qui est matériel.

CIV. L'AUTEUR. — « Mais notre raison nous apprend à nous abstenir de tout culte superstitieux. »

Remarques. — La raison de l'auteur lui apprend, dit-il, à s'abstenir de tout culte superstitieux, comme si la nôtre nous apprenait autre chose ! Mais pour éviter la superstition, faut-il être athée ? n'y a-t-il aucun milieu entre l'athéisme et la superstition ? et supposé qu'il y ait un Dieu, esprit infiniment parfait, auteur et proviseur de la nature, tout culte qu'on lui rendra, celui de

l'amour, par exemple, sera-t-il superstitieux ? c'est ce que l'auteur voudrait se persuader. Misérable ressource d'un cœur vicieux et dérégé qui, pour se délivrer d'une obligation naturelle, inséparable de sa qualité de créature, prend le parti désespéré de nier l'existence de son créateur et de son souverain maître !

CV. L'AUTEUR. — « Parce que tous les différents attributs, comme la justice, la miséricorde, la jalousie, la haine, etc., que les hommes ont donné à cet être infini, ne conviennent point à son essence, ils ont été imaginés par des esprits faibles ou intéressés, pour donner occasion à tant de religions, qui sont plus nuisibles à la société civile, que propres à contenir les hommes dans les bornes prescrites par la nature. » Fin.

Remarques. — Cette vaine déclamation ne regarde point ceux qui rendent à Dieu le culte prescrit par la religion chrétienne. Il n'y a que des gens qui se jouent de la vérité, qui fassent semblant d'ignorer que le genre humain n'est redevable qu'à cette divine religion, d'avoir été détrompé de l'erreur qui lui faisait attribuer à Dieu les passions humaines. Mais l'auteur n'a-t-il pas bonne grâce de dire que les passions ne conviennent point à son Dieu, qui n'est lui-même, à ce qu'il prétend, que la substance unique modifiée en tous les différents êtres, et par conséquent en hommes sous de passions ? Mais que répondrait-il à un de ces païens qui attribuaient à Dieu les passions, s'il lui faisait ce raisonnement : les passions existent ; elles conviennent donc à l'essence de quelque être ; car, comme elles sont des modifications, elles n'existent que dans un être, à l'essence duquel il faut qu'elles conviennent pour pouvoir y exister. Cela étant, je m'entre point dans la question, si l'être intelligent et l'être étendu sont deux êtres distingués, ou si c'est le même être qui, par deux propriétés différentes, est intelligent et étendu : cela n'est égal. Si vous en faites deux êtres distingués, je vous demande à l'essence duquel des deux les passions conviennent ? Si vous n'en faites qu'un, je vous demande selon laquelle de ses deux propriétés, l'intelligence ou l'étendue, les passions conviennent à son essence ? Dans la première supposition, vous me répondrez, qu'elles ne conviennent qu'à l'être intelligent, et non à l'être étendu : dans la seconde supposition, vous me répondrez qu'elles conviennent à l'être qui est tout à la fois intelligent et étendu, non selon la propriété qu'il a d'être étendu, mais selon la propriété qu'il a d'être intelligent. Or, votre Dieu est un être intelligent ; car en le disant un même être que la matière, vous ne lui refusez pas l'intelligence comme propriété. Les passions conviennent donc à l'essence de votre Dieu, selon la propriété qu'il a d'être intelligent. Que répondrait à cela l'auteur ? Répondrait-il que les passions ne conviennent qu'à l'essence des intelligences bornées, et non

pas à l'essence de l'intelligence infinie, telle que sa matière-Dieu ? Mais ce païen se moquerait de sa réponse : oui, lui dirait-il, je vous entends : une passion bornée ne convient qu'à l'essence d'une intelligence bornée, et non pas à l'essence d'une intelligence infinie ; car à celle-ci il lui faut des passions proportionnées à son essence et infinies comme elle. Aussi toutes les passions de tous les hommes, et même de tous les animaux (car vous n'êtes partisans du système de la machine qu'à l'égard de l'homme), toutes ces passions particulières se réunissent, selon votre système, dans votre Dieu, le Tout en toutes choses.

Mais quoi ? dira l'auteur, les chrétiens ne soutiennent-ils pas au moins que Dieu est juste et miséricordieux ? Oui, sans doute, ils le soutiennent ; et peut-on, sans être digne des petites maisons, avoir une autre idée de Dieu ? Mais en attribuant à Dieu la justice et la miséricorde, ils n'ont garde de lui attribuer des passions qui l'affectent et qui modifient son être : ils soutiennent seulement que Dieu produit dans la punition des coupables, et dans le salut de ceux qu'il absout, des effets qui, produits par les hommes, marqueraient dans eux des sentiments, des affections, des passions qu'il faut exclure de l'idée de l'être souverainement parfait.

Notre esprit fort et désintéressé (car il n'est pas vraisemblable que l'intérêt des passions entre pour quelque chose dans ce qu'il dit) prononce enfin comme un dernier oracle que les religions sont nuisibles à la société civile. C'est peut-être le spinosisme qui est avantageux à la société civile ! Apparemment qu'il est très-avantageux à l'État que tous les citoyens soient bien persuadés qu'il n'y a point d'autre Dieu que la matière ; qu'il n'y a par conséquent aucune loi éternelle qui leur impose des devoirs, puisqu'il n'y a point de législateur éternel ; que ce qu'on nomme devoirs de société n'est que convention fondée sur l'utilité propre et qui n'oblige qu'à titre de convention, dont on est déchargé sitôt qu'on n'en retire pas un avantage personnel : que l'autorité souveraine n'est qu'une usurpation du plus fort ; que la soumission à cette autorité n'est qu'un effet de la crainte ; qu'elle n'est pas plus due aux puissances, qu'on ne doit la bourse à un voleur qui la demande, en mettant le pistolet sur la poitrine ; qu'on a un droit naturel à tout ce qu'on peut se procurer, par quelque voie que ce soit ; que les droits de mari, de femme, de père, de mère et d'enfants, sont des droits chimériques ; que la femme de Jean ne lui appartient pas plus qu'à Pierre ; qu'il n'y a ni vertus, ni vices ; que toutes les actions des hommes ne sont que des résultats de la combinaison actuelle de la nature, et des effets du mouvement de la matière ; qu'ainsi les remords sont le partage des esprits faibles qui s'imaginent avoir violé quelque loi, tandis qu'ils n'ont fait que céder à l'impulsion de la matière, comme une boule de

billard cède à la masse qui la pousse ; qu'on ne doit pas plus s'inquiéter d'avoir assassiné père et mère, qu'une pierre ne s'inquiète d'avoir écrasé un homme, lorsque, détachée par son poids du faite d'un bâtiment, elle tombe à plomb sur la tête de cet homme. Voilà la doctrine qu'il est, sans doute, très-avantageux à la société civile que tous les citoyens apprennent et pratiquent. Mais cette autre doctrine qui enseigne, qu'il y a un Dieu rémunérateur du bien et vengeur des crimes, qui ordonne d'aimer Dieu par-dessus tout, et le prochain comme soi-même ; cette doctrine, dis-je, n'est propre qu'à remplir la société de troubles et d'injustices. Telle est la décision finale de notre docteur, et on ne peut contester qu'elle ne soit d'un certain poids, puisque selon lui l'esprit est matière.

Mais, dira l'auteur, n'y a-t-il pas eu une infinité de guerres de religion ? Oui, sans doute ; et les guerres que les partisans des fausses religions ont faites aux vrais disciples de l'Évangile tournent à sa gloire. L'Évangile ne fait pas de persécuteurs, il ne fait que des martyrs. Ceux d'entre les chrétiens qui ont fait la guerre uniquement pour étendre la religion, se sont écartés de l'esprit de cette même religion qu'ils voulaient étendre ; et si l'on entrât dans l'examen des motifs qui leur ont fait prendre les armes, on verrait que la religion n'a été, dans la plupart, qu'une prétexte qui servait de voile ou à l'ambition ou à la vengeance. Il y a eu des cas où les chrétiens ont été obligés de repousser la force par la force. comme quand des barbares, tels que les Goths, les Vandales, les Huns, les Alains, les Francs, les Bourguignons, les Normands, les Lombards, les Sarrasins et les Turcs sont venus faire des incursions sur leurs terres, et ont voulu s'en rendre maîtres : alors le même Évangile, qui leur ordonnait de servir l'État et de porter les armes pour sa défense sous les empereurs païens, leur ordonnait la même chose sous les princes chrétiens. Enfin, il y a aussi peu de bon sens à accuser la religion des excès des chrétiens, qu'il y en aurait à accuser les lois de la France des vols et des assassinats commis par des Français.

Vous voyez présentement, Madame, s'il y a de l'exagération dans le premier jugement que j'ai porté du manuscrit. Je ne puis vous donner une plus juste idée de l'écrit suivant, qui est intitulé : *Sur la nature de l'âme*, qu'en vous assurant que celui que je viens d'examiner est au prix de l'autre un chef-d'œuvre de raison et de bon sens. Je vous ferais rire, si je vous rapportais la manière dont il explique le doute méthodique de Descartes, qu'il n'entend pas plus que le syriaque, et la réfutation qu'il s' imagine d'en faire. Mais vous ririez bien davantage, si vous voyiez de quelle façon il prétend expliquer les opérations de l'âme : rien n'est si risible, que ces petits canaux, dont il parle, qui se dilatent et se rétrécissent ; et voilà ce que c'est que la mémoire,

le jugement et la pensée. Voulez-vous savoir, Madame, ce que c'est qu'un syllogisme? il est aisé de vous satisfaire. Je n'ai pas la moindre teinture de l'anatomie; je n'en connais pas même les termes; mais puisque nous avons du sang dans le corps, et que ce sang est liquide, il faut bien qu'il y ait des canaux grands et petits pour les contenir. Eh bien! un syllogisme, c'est la dilatation ou peut-être le rétrécissement d'un de ces petits canaux. Douterez-vous après cela, que l'âme ne soit la portion la plus subtile et la plus déliée du sang?

Il y a un peu plus de raisonnement dans les trois derniers écrits, parce qu'ils roulent sur des matières qui n'exigent pas des connaissances métaphysiques pour être entendues: ainsi l'auteur a un peu mieux saisi ce qu'il en a lu dans les brochures et les manuscrits de nos esprits forts. Mais en revanche la mauvaise foi en est l'âme. Ils sont en un mot un réchauffé des blasphèmes de Celse, de Porphyre, de Julien l'Apostat, de Spinoza, de Collins, de Tollans, et autres écrivains de même trempe, que nos V***, nos D***, nos T***, nos B***, et nos autres pédants du déisme, ou de l'athéisme, ont habillés à la française.

Si l'auteur a la démangeaison d'écrire sur les matières de religion, le meilleur conseil que je puisse lui donner, c'est de se mettre d'abord au fait de la religion, qu'il ne connaît pas. S'il la connaissait, il ne dirait pas que l'univers est, suivant l'opinion commune, un écoulement et une suite nécessaire de la nature divine; et dans son second écrit, que parmi nous on pense que l'âme est une portion de la Divinité. Quand il connaîtra bien la religion, je lui conseille de faire ensuite une certaine provision de logique, de métaphysique, et même d'histoire: après quoi il ne fera pas mal d'étudier la grammaire, pour apprendre à mieux construire ses phrases; et il pourra y ajouter l'étude de la langue française, pour n'employer que les mots propres que l'usage a destinés à signifier certaines idées plutôt que d'autres. Quand toutes ces provisions seront faites, qu'il se dégonfle de tout intérêt de cœur et de passions; que ce ne soit plus pour lui une raison de rejeter un sentiment, que d'être enseigné par Moïse ou par Jésus-Christ; qu'il ne puise plus ses principes dans sa haine fanatique de la religion; qu'en un mot, il apporte à l'examen de la religion la même probité qu'on exige dans le commerce de la vie civile; et alors, qu'il prenne la plume ou qu'il parle, nous serons charmés de lire ses écrits ou de l'entendre; et nous ne serons plus dans la dure nécessité de déliqueter ses discours pour en faire une analyse qui ne doit pas être du goût de son amour-propre.

Je ne puis, Madame, finir plus utilement ce petit ouvrage qu'en rassemblant toutes les preuves, que l'auteur nous a fournies çà et là de l'existence d'un Dieu distingué de la matière.

PREUVES DE L'EXISTENCE DE DIEU FOURNIES
PAR L'AUTEUR.

Première preuve. — L'action de la matière est le mouvement (n. 32). Or la douleur n'est point un mouvement, et il faut en dire autant de toutes les sensations. Donc la douleur n'est point une action de la matière; et en effet la matière ne peut communiquer ce qu'elle n'a pas. Or, elle n'a pas la douleur: l'aiguille qui me pique n'a pas la douleur que je sens à sa piqûre; elle ne peut donc pas me la communiquer. Ce que la matière peut communiquer, c'est le mouvement, quand elle l'a, et non la douleur qu'elle ne peut avoir: la douleur n'est donc pas un mouvement, puisque la matière peut avoir et véritablement le mouvement et ne peut avoir la douleur. Cela étant, pour que mon âme ait la douleur, il faut ou qu'elle la reçoive des objets extérieurs ou qu'elle la reçoive de mon corps, ou qu'elle se la donne elle-même, ou enfin qu'elle soit excitée en elle par un être à l'action duquel elle est soumise. Or nous avons déjà prouvé qu'elle ne la peut recevoir des objets extérieurs: par la même raison, elle ne peut la recevoir de mon corps qui étant matière n'est capable que de mouvement et nullement de douleur: elle ne l'excite point en elle-même, puisqu'elle s'en préserverait, si elle le pouvait. Il y a donc un être à l'action duquel elle est soumise, qui excite en elle la douleur. Or l'action de cet être n'est pas le mouvement, puisque la douleur n'est point un mouvement: donc cet être, qui agit sur mon âme, n'est pas la matière; et c'est cet être que nous appelons Dieu.

Seconde preuve. — Les structures organiques ne peuvent être formées par le concours de corpuscules, ni par aucune espèce de mouvement (n. 95). Or, l'action de la matière est le mouvement: donc les structures organiques ne peuvent être formées par aucune espèce d'action de la matière. Mais il existe des structures organiques, savoir, les hommes, les reptiles, les poissons, les oiseaux, les quadrupèdes, les insectes, les plantes, les métaux, les minéraux et les pierres (n. 96 et 97). Donc toutes ces structures organiques ont été formées par un autre être que la matière; et c'est cet être que nous appelons Dieu.

Troisième preuve. — Il règne dans toute la nature une harmonie et un ordre merveilleux (n. 103); et cette harmonie, cet ordre merveilleux n'est pas l'effet fortuit du concours des atomes, qui est une chimère (n. 88); mais il est l'effet d'une cause qui gouverne tout, et qui a toujours pour but le meilleur (n. 82). Or, la nature ou la matière ne se propose aucun but ou aucune fin (n. 58): donc la cause de cette harmonie et de cet ordre merveilleux, qui règne dans la nature, n'est pas la nature elle-même ou la matière: donc cette cause est un être distingué de la matière. Mais un être qui gouverne et qui se propose un but ne peut

être qu'un être intelligent : donc l'être qui est la cause de l'harmonie et de l'ordre merveilleux qui règne dans la nature , qui gouverne tout, et qui a toujours pour but le meilleur, est un être intelligent distingué de la matière, et c'est cet être que nous appelons Dieu.

Quatrième preuve. — Dieu est la cause éternelle du monde éternel, et le monde est l'effet de cette cause toute-puissante (n. 83). Or, toute cause est nécessairement distinguée de son effet, rien ne pouvant être ni la cause, ni l'effet de soi-même : donc Dieu est nécessairement un être distingué du monde. Mais le monde est matière : donc Dieu est nécessairement distingué de la matière. Quant à la prétendue éternité du monde qui se trouve fourrée dans le principe que nous empruntons de l'auteur, elle ne fait ni bien ni mal à la conséquence que nous venons de tirer de ce principe, savoir que Dieu est un être nécessairement distingué du monde ; car que le monde qui est l'effet de Dieu, soit produit de toute éternité par sa cause, ou n'en soit pas produit de toute éternité, dès qu'il est l'effet, et que Dieu est sa cause, Dieu et le monde sont nécessairement deux êtres réellement distingués ; et c'est là tout ce que nous avons à prouver.

Cinquième preuve. — Créer, c'est faire exister un être qui n'existait pas auparavant (n. 47) ; Dieu a fait exister le monde qui n'existait pas auparavant ; car le monde est l'effet, dont Dieu est la cause toute-puissante (n. 83). Or, nul effet n'existe, avant que sa cause l'ait produit : donc le monde n'existait pas avant que Dieu l'eût produit ; donc lorsque Dieu a produit le monde, il a fait exister le monde qui n'existait pas auparavant. Mais c'est là créer ; donc Dieu a créé le monde. Je réprends, et je dis : ce qui est créé n'est point éternel, puisqu'il n'existait pas auparavant, et qu'il a un commencement d'exis-

tence. Or, il est déjà prouvé que le monde a été créé, puisqu'il est l'effet de Dieu ; que l'effet n'existe point avant que sa cause l'ait produit ; et que le produire, c'est le faire exister : donc le monde n'est point éternel.

Sixième preuve. — Il y a des crimes (n. 61). Or, il ne peut y avoir des crimes, à moins qu'il n'y ait un Dieu ; car tout crime est une action défendue par une loi ; et toute loi est une volonté d'un législateur : donc puisqu'il y a des crimes, il y a une loi qui les défend, et un législateur qui a porté cette loi ; et c'est ce législateur que nous appelons Dieu.

Je sais bien que l'auteur dira qu'il suffit qu'il y ait des lois civiles pour que les actions contraires à ces lois soient des crimes. Mais ou ces actions étaient mauvaises, avant qu'elles fussent défendues par les lois civiles, ou elles ne sont mauvaises que parce qu'elles sont défendues par les lois civiles : et pour bien fixer nos idées, prenons pour exemple le parricide : ou c'était un crime d'assassiner son père, avant que les lois civiles l'eussent défendu, ou ce n'est que parce que les lois civiles l'ont défendu que c'est un crime d'assassiner son père. Si le parricide était un crime avant que les lois civiles l'eussent défendu, il était donc déjà défendu par une autre loi antérieure à toutes les lois civiles, et par conséquent, par un autre législateur que les hommes ; et c'est ce que nous appelons Dieu.

Si, au contraire, l'auteur répond qu'alors le parricide n'était point un crime, et qu'il ne l'est devenu que par la défense que les lois civiles en ont faite, la même autorité qui l'a défendu peut ôter la défense, et alors ce ne sera plus un crime d'assassiner son père. Et voilà, Madame, la doctrine de ces gens qui disent que la religion est plus nuisible à la société civile que propre à contenir les hommes dans les bornes prescrites par la nature.

LETTRE

A UNE DEMOISELLE NOUVELLEMENT CONVERTIE.

J'ai parcouru, Mademoiselle, la lettre de monsieur votre père, dont vous m'avez fait tenir la copie. Quoique je ne sois, ni n'aie jamais été votre confesseur, j'accepte néanmoins le défi que monsieur votre père fait à toute l'Eglise, en la personne de votre confesseur ; et entrant dans les ménagements respectueux que vous devez avoir pour celui qui vous a donné le jour, je ne dirai, pour rabattre sa présomption, que ce que la nécessité d'une juste défense m'obligera de lui dire.

Et d'abord, je ne puis me dispenser de vous faire observer, que monsieur votre père, qui prétend connaître à fond la reli-

gion romaine, tant dans la partie spéculative que dans la pratique, n'en sait pas le premier mot ; qu'il ne la connaît que par les déclamations des ministres de sa prétendue réforme, dont il copie servilement les calomnies usées et cent fois mises en poudre : s'il voulait véritablement la connaître, il devrait la chercher dans les livres où elle est exposée, tels que sont l'*Exposition de la foi catholique*, de Bossuet ; le *Catéchisme de Montpellier*, ou celui du concile de Trente. Si monsieur votre père avait un procès, trouverait-il juste et raisonnable que les juges ne voulussent s'instruire de son bon droit et des faits, que dans les mémoires

de sa partie ? Sa lettre, en la dégageant de toutes les insultes, qui ne prouvent rien, sinon que celui qui y a recours a tort, roule sur cinq points qui sont les cinq grands chevaux de bataille de la populace réformée, savoir : l'invocation des saints, le purgatoire, les œuvres, le pape, et le pouvoir des clefs. Il faut répondre à monsieur votre père sur ces cinq points.

DE L'INVOCATION DES SAINTS.

Premièrement, Jésus-Christ nous dit qu'il est le chemin, la vérité et la vie, et que personne ne peut venir au Père que par lui (Joan., XIV, 6); et saint Paul dit : Comme il n'y a qu'un seul Dieu, il n'y a aussi qu'un seul médiateur entre Dieu et les hommes, savoir, Jésus-Christ le juste, qui fait la propitiation pour nos péchés (1 Tim., II, 5); et saint Jean nous dit : Mes petits enfants, si quelqu'un a péché, nous avons un avocat vers le Père, savoir, Jésus-Christ. (1 Joan. II, 1.) Après avoir rapporté ces textes du Nouveau Testament, monsieur votre père ajoute : L'Eglise romaine reconnaît tous les saints et saintes comme autant de médiateurs et de médiatrices, s'imaginant sans doute que la croyance de l'Eglise romaine est contraire aux textes de l'Écriture qu'il venait de rapporter.

Mais pour avoir droit de former cette accusation contre l'Eglise romaine, monsieur votre père aurait dû faire voir auparavant, que l'Eglise romaine croit ou enseigne que les saints sont le chemin, la vérité et la vie; que l'on peut aller au Père par eux comme par Jésus-Christ; qu'ils ont fait, ou font la propitiation pour nos péchés, et qu'ils sont nos médiateurs et nos avocats vers le Père, dans le même sens et de la même manière que Jésus-Christ. Si monsieur votre père ne montre pas cela, il bat l'air inutilement avec ces textes de l'Écriture, qui ne font rien à la question.

Or, non-seulement, il ne l'a pas montré, mais nous défions depuis près de deux siècles et demi toutes les branches de la réforme protestante, de le montrer, sans qu'elles aient pu, jusqu'à présent, faire autre chose que copier les calomnies que le diable, dont le nom signifie le calomniateur, a inspirées aux patriarches de la réforme contre l'épouse de Jésus-Christ. Si donc monsieur votre père, au lieu de se supposer instruit à fond de la religion romaine, ou de s'en rapporter aveuglément aux déclamations calomnieuses de ses ministres, veut se donner la peine de lire l'*Exposition de la foi catholique* de Bossuet (je lui indique ce livre, parce qu'ayant été approuvé et adopté par le pape et l'Eglise romaine, il doit être regardé, non comme contenant les opinions d'un évêque particulier, mais comme exposant la croyance de toute l'Eglise catholique); si, dis-je, monsieur votre père veut lire ce petit ouvrage, il apprendra que l'Eglise romaine croit de cœur et confesse de bouche, que Jésus-Christ seul est le chemin, la vérité et la vie; que ce n'est que par

lui seul qu'on peut aller au Père; qu'il est le seul médiateur de réparation entre Dieu et les hommes; que lui seul a fait et continue de faire la propitiation pour nos péchés; qu'il est le seul avocat qui intercède pour nos péchés auprès du Père par la voix de son sang, qui, comme dit saint Paul, parle plus avantageusement que celui d'Abel, puisque celui d'Abel demandait vengeance, au lieu que celui de Jésus-Christ demande et obtient miséricorde; qu'en un mot, il ne nous a été donné sous le ciel point d'autre nom que celui de Jésus-Christ, par lequel nous puissions être sauvés; qu'ainsi, les saints rachetés par Jésus-Christ, purifiés par Jésus-Christ, lavés dans le sang de Jésus-Christ, sauvés par Jésus-Christ, riches des mérites de Jésus-Christ, parvenus au Père par Jésus-Christ, établis rois et prêtres par Jésus-Christ, ne sont et ne peuvent être que des médiateurs et des avocats d'intercession, qui ne nous donnent pas la grâce, mais qui prient Dieu qu'il nous la donne par les mérites de Jésus-Christ; qui ne nous rachètent pas, mais qui prient Jésus-Christ de nous racheter comme eux par son sang; qui ne nous communiquent pas leurs mérites, mais qui prient Dieu de nous communiquer, comme à eux, ceux de Jésus-Christ. Telle est, vous le savez bien, Mademoiselle, la croyance que l'on vous a enseignée, lorsque le bon pasteur vous a fait la grâce de vous ramener dans son unique bercail. Si monsieur votre père trouve trop pénible pour lui de parcourir un ouvrage, dont la lecture est l'affaire d'une matinée, qu'il demande au premier catholique de sa connaissance, à son genre, son livre de prières, qu'il y lise les litanies des saints, où, puisqu'il vit parmi nous, qu'il écoute seulement les litanies que l'on chantera à la première procession qui passera sous ses fenêtres, et il se convaincra que nous disons à Jésus-Christ : *Exaucez-nous, ayez pitié de nous, pardonnez-nous, sauvez-nous*; et que nous ne disons rien de semblable aux saints, mais seulement, *priez pour nous, intercédez pour nous*; ce que nous disons également à nos frères sur la terre, selon le précepte que nous fait saint Paul de prier les uns pour les autres. Que si monsieur votre père ne veut ni lire, ni écouter, et s'obstine à nous attribuer une autre croyance, il n'aura plus d'excuse devant Dieu de ses calomnies contre l'Eglise.

Mais, dira-t-il, pourquoi donner aux saints les noms de médiateurs et d'avocats, lorsque saint Paul dit expressément qu'il n'y a qu'un seul médiateur, qui est Jésus-Christ? Et moi, je lui demanderai à mon tour : Pourquoi saint Paul lui-même donne-t-il aux apôtres et aux prophètes la dénomination de *fondement* : *Vous êtes*, dit-il aux Ephésiens (II, 19 et 20), *de la cité des saints et de la maison de Dieu; édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ étant lui-même la principale pierre de l'angle*; tandis qu'il dit dans la première épître aux Corinthiens (III, 11) : *Pour le fon-*

dement, personne n'en peut poser d'autre que celui qui a été posé, qui est Jésus-Christ? Et si monsieur votre père prétend que le fondement dont il est parlé dans le premier passage, est Jésus-Christ, et non les apôtres et les prophètes, il ne niera pas au moins, que dans l'*Apocalypse* (XXI, 14), les apôtres ne soient appelés *fondements* de la Jérusalem céleste. Et la muraille avait douze fondements, où sont les douze noms des douze apôtres. Pourquoi Jésus-Christ lui-même, qui est la seule pierre, change-t-il le nom de Simon, fils de Jonas, et lui donne-t-il celui de Céphas, qui signifie Pierre? Pourquoi les saints dans le ciel disent-ils, que l'Agneau les a établis rois et prêtres pour notre Dieu (*Apoc.*, V, 10), tandis que Jésus-Christ est le seul roi et le seul prêtre, selon l'ordre de Melchisédech? Pourquoi enfin nos frères errants eux-mêmes donnent-ils à leurs ministres le nom de pasteurs, tandis que Jésus-Christ dit en saint Jean (X, 16), qu'il n'y aura qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur? Si donc des hommes peuvent être appelés fondement, pierre, rois, prêtres et pasteurs, sans que l'on fasse pour cela injure à Jésus-Christ; bien plus, si des hommes ont pu porter le nom de Jésus, qui signifie Sauveur, sans faire tort au Sauveur du monde, comme Joseph, sauveur de sa famille, et Josué, sauveur des Israélites, parce qu'on ne leur donne pas ces noms dans le même sens qu'on le donne à Jésus-Christ, n'est-ce pas de la part des réformés une injuste et honteuse chicane, de faire un crime à l'Eglise romaine de ce qu'elle appelle les saints ses médiateurs auprès de Dieu, tandis qu'elle proteste si hautement, qu'elle ne leur donne pas ce nom dans le même sens qu'à Jésus-Christ, et qu'elle ne les regarde que comme des médiateurs d'intercession, et non de réparation, comme Jésus-Christ?

Après tout, qu'est-ce qu'un prêtre, sinon un médiateur auprès de Dieu? *Tout pontife*, dit saint Paul aux Hébreux (V, 1), étant pris d'entre les hommes, est établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu, afin qu'il offre des dons et des sacrifices pour les péchés: or, les saints dans le ciel sont faits prêtres pour notre Dieu (*Apoc.*, V, 10); ils sont donc nos médiateurs auprès de Dieu, afin de lui offrir le sacrifice de leur charité et de leurs prières, pour en obtenir le pardon de nos péchés par les mérites de Jésus-Christ, qui forme en eux cette charité pour nous. Et saint Jean ne le dit-il pas expressément (*Apoc.*, *ib.*, 8) en ces termes? *Et après qu'il (l'Agneau) eut pris et ouvert le livre, les quatre animaux et les vingt-quatre vieillards se prosternèrent devant l'Agneau, ayant chacun des harpes et des coupes d'or pleines de parfums, qui sont les prières des saints.* Les saints prient donc; et puisqu'ils n'ont rien à demander pour eux-mêmes, puisqu'ils possèdent tout, sans crainte de le perdre jamais, ils prient donc pour leurs frères qui vivent sur la terre; et c'est pour cela que Jésus-Christ, en les faisant rois,

c'est-à-dire cohéritiers de son règne, les a aussi faits prêtres, c'est-à-dire participant de son sacerdoce, pour prier et intercéder pour leurs frères auprès de Dieu. Bien loin donc que leur intercession fasse tort à celle de Jésus-Christ, c'est au contraire Jésus-Christ qui prie lui-même en eux, comme dans ses membres, et qui, les ayant consommés en l'unité avec lui, comme il l'avait promis en saint Jean (XVII, 23), ne fait de leurs prières et de la sienne qu'une seule et même prière, que Dieu exauce toujours.

DU PURGATOIRE.

Monsieur votre père fait semblant de douter que saint Augustin parlât de l'Eglise romaine, c'est-à-dire, de l'Eglise qui reconnaît le siège de Rome pour le centre de son unité, lorsqu'il a dit, que celui qui n'a pas l'Eglise pour mère n'aura jamais Dieu pour père, comme s'il était douteux que saint Augustin était en communion avec l'Eglise de Rome, et que de son temps, il y eût une autre Eglise de Jésus-Christ que la romaine. Cette antiquité incommode des gens qui n'ont pas deux cent cinquante ans; mais comment faire? L'Eglise romaine ne renoncera point à ses titres de noblesse pour faire plaisir à ses ennemis. Après ce doute assez singulier, monsieur votre père ajoute, que si vous croyez que saint Augustin parlait de l'Eglise romaine, il faut aussi que vous croyiez qu'il n'y a point de purgatoire. Je ne vous conseille pas, Mademoiselle, de vous alambiquer l'esprit à chercher la raison pourquoi vous ne devez point croire le purgatoire, si vous croyez que saint Augustin n'a entendu par l'Eglise que la romaine. La chose est toute simple: monsieur votre père a épuisé tout ce qu'il sait de controverse sur l'invocation des saints; il veut passer à l'article du purgatoire; et il a trouvé cette heureuse transition. Ecoutons donc ce qu'il va dire là-dessus. « Saint Augustin, dit-il, dans un sermon qu'il composa du temps de la peste, dit ces propres mots: Mes très-chers frères, vu que nous sommes environnés de ce triste fléau, il est temps de penser sérieusement à notre dernière fin; car il n'y a point de repentance après la mort, de quelque côté que l'arbre tombe, il y demeure. » Voilà ce que monsieur votre père cite comme de saint Augustin; et tout de suite il rapporte ces autres paroles du saint: « Ne pensez pas qu'il y a un troisième lieu, comme quelques-uns se sont imaginé, car l'Ecriture n'en parle point. » Voilà, conclut monsieur votre père, l'opinion de saint Augustin, et c'est aussi la mienne.

Monsieur votre père n'a pas sans doute entrepris de faire croire à votre confesseur, qu'il a lu saint Augustin, parce qu'il serait aisé de lui répondre qu'il n'y a jamais lu de sermon fait du temps de la peste, ni à l'occasion de la peste, ni enfin sur la peste. Monsieur votre père aurait donc parlé plus exactement, s'il eût dit que ces paroles: *Mes très chers frères*, etc., jusqu'à celles-ci inclusivement: *il y demeure*, sont une fort pieuse

exhortation que quelqu'un de ses ministres fit à son petit troupeau, à l'occasion de la peste de Marseille de 1720, et qui, pour se donner les airs d'un homme qui lisait les vieux livres, aura mis sur le compte de saint Augustin cette insipide et pitoyable exhortation. On ne sera point étonné qu'un laïque sans caractère et sans mission, métamorphosé en ministre de l'Évangile, dise à la populace qui l'écoute, que vu le voisinage de la peste, il est temps de penser sérieusement à la dernière fin; mais saint Augustin ne connaissait aucun temps ni aucune circonstance de la vie, où un chrétien ne doive penser à sa fin dernière; et il ne connaissait non plus aucun temps ni aucune circonstance où cette pensée ne doive être sérieuse.

Les deux vérités qu'on a cousues à cette pitoyable exhortation, savoir: qu'il n'y a point de repentance après la mort, et que de quelque côté que l'arbre tombe, il y demeure, ne font rien du tout à la question du purgatoire: car le sort des hommes est irrévocablement décidé à l'instant de leur mort; celui qui meurt dans l'amour de Dieu, y demeure éternellement? et celui qui meurt dans la haine de Dieu est damné pour toujours. Il n'y a donc point de repentance après la mort, et de quelque côté que l'arbre tombe, dans la grâce ou dans l'inimitié de Dieu, il y demeure éternellement. Mais qu'ont de commun ces vérités avec la foi du purgatoire? L'Église catholique a-t-elle jamais prétendu que le purgatoire est un lieu de repentance ou un troisième lieu de demeure pour l'éternité? La repentance n'a lieu que dans cette vie; et si on n'y fait pas à Dieu toute la satisfaction libre qu'on voit lui faire, il la tire lui-même dans l'autre vie, éternellement, de ceux qui sont morts impénitents; et pour un temps, de ceux qui, morts pénitents, ont mérité par là que Dieu les purifiât des restes de leur péché, et les sauvât comme par le feu, parce que rien d'impur ne peut entrer dans la céleste Jérusalem. Le seul nom de *purgatoire* ne montre-t-il pas évidemment que ce ne peut être un état fixe et irrévocable, ni un lieu de demeure éternelle, mais seulement un lieu de passage où Dieu purifie les âmes, pour les recevoir ensuite dans le séjour éternel de sa gloire? Dans l'enfer il n'y a point de purification; la tache, comme l'amour du péché, y demeureront éternellement, c'est pourquoi le feu vengeur y est éternel; mais, dans le purgatoire, il n'y a point d'amour du péché; ceux qui y sont ont fini leur vie dans la charité; il n'y a que de légères taches que la justice divine nettoie, et dès qu'elles sont nettoyées, la sentence de miséricorde que Dieu a prononcée en faveur de ces justes, à l'instant de leur mort, s'exécute. Il se passe quelque chose de semblable dans la justice des hommes, qui est une imitation de celle de Dieu. Plusieurs personnes sont impliquées dans un crime, comme par exemple une sédition populaire; il y en a d'absolument coupables, d'autres absolument in-

nocentes, d'autres légèrement coupables. L'arrêt intervient qui condamne les premières à la mort, qui met les secondes hors de cour et de procès, et qui absout les troisièmes, en leur faisant néanmoins tenir quelques mois de prison. Le sort de ces dernières est réglé par l'arrêt, comme celui des autres; mais cet arrêt n'a sa pleine exécution qu'après un certain temps de prison.

Mais, dira monsieur votre père, d'où avez-vous appris que Dieu a établi ce moyen de purifier les âmes imparfaites, avant que de les admettre dans la félicité éternelle? ne peut-il pas leur pardonner pleinement à l'instant qu'elles sortent du corps, et abolir leurs taches par sa seule volonté? La réponse est facile: Dieu le peut, mais il ne s'ensuit pas de là qu'il le fasse. Il pouvait également abolir les péchés des hommes par sa seule volonté, sans exiger que son Fils éternel s'incarnât et répandit son sang pour les expier. Monsieur votre père conclura-t-il de là que Dieu en a usé de la sorte, et que le Verbe ne s'est point incarné ni n'a répandu son sang pour expier les péchés du monde? Laissons donc à part ce que le Tout-Puissant peut faire, pour croire fermement ce qu'il nous a révélé, qu'il a fait. Or la même révélation, qui a appris à l'Église tous les autres articles de la foi chrétienne et catholique, lui a de même appris qu'il y a, après la mort, un état passager de souffrances, durant lequel les âmes justes, mais imparfaites, qui souffrent, peuvent être soulagées par les prières, les aumônes et les sacrifices des vivants. Et c'est cet état passager de souffrances qu'elle nomme *Purgatoire*.

Monsieur votre père voudrait-il nier que l'Église ait prié de tout temps pour les morts? je le lui prouverai ci-après, de manière à lui fermer la bouche. Supposons-le pour un moment comme un fait déjà prouvé; voici dans cette supposition un raisonnement fort simple: l'Église a prié de tout temps pour les morts; donc elle a cru de tout temps que ses prières peuvent être utiles aux morts. Mais les prières de l'Église ne peuvent être utiles, ni aux élus qui sont dans le ciel, ni aux réprouvés qui sont dans l'enfer. L'Église a donc cru, de tout temps, qu'il y a un lieu passager d'épreuves, qui n'est ni le ciel ni l'enfer, où ses prières peuvent être utiles aux morts. Donnez présentement à ce lieu le nom qu'il vous plaira; l'Église le nomme *Purgatoire*.

Avant de prouver à monsieur votre père que l'Église a prié de tout temps pour les morts, il faut achever ce qui regarde saint Augustin. Nous avons vu que monsieur votre père nous donne une plate phrase d'un de ses ministres, pour un texte de saint Augustin, tiré d'un prétendu sermon de ce Père sur la peste. Il nous cite encore comme tirées du même sermon, ces autres paroles: *Ne pensez pas qu'il y a un troisième lieu, comme quelques-uns se sont imaginé, car l'Écriture n'en parle point.* Pour le coup, mon-

sieur votre père nous cite, sinon les propres paroles, du moins le sens de ce que dit saint Augustin, non dans un prétendu sermon sur la peste, mais dans son sermon sur le baptême des enfants, qui est le 294^e, selon l'édition des Pères Bénédictins de Saint-Maur, tome V, page 825, n° 2, où le saint docteur expose ainsi l'erreur des pélagiens : « Un enfant, disent-ils, encore qu'il ne soit pas baptisé, doit nécessairement avoir le salut et la vie éternelle par le mérite de son innocence, n'ayant absolument aucun péché, ni propre, ni originel, ni de soi, ni tiré d'Adam ; mais on doit le baptiser pour qu'il entre aussi dans le royaume de Dieu, c'est-à-dire, le royaume des cieux. » Vous voyez, Mademoiselle, que ces hérétiques distinguaient le salut et la vie éternelle du royaume des cieux, et qu'ils prétendaient que les enfants morts sans baptême, à la vérité, n'entraient point dans le royaume des cieux, mais qu'ils jouissaient, dans un autre lieu, du salut et de la vie éternelle. Saint Augustin réfute ainsi cette erreur extravagante, n° 3 : « On n'a point encore entendu dans l'Eglise cette nouveauté, que la vie éternelle se trouve hors du royaume des cieux. Lorsque le Seigneur viendra juger les vivants et les morts, comme il est dit dans l'Evangile, il fera deux parts, l'une de ceux qu'il placera à sa droite, l'autre de ceux qu'il placera à sa gauche. Il dira à ceux de sa gauche : *Allez au feu éternel qui a été préparé au diable et à ses anges.* (Matth., XXV, 41.) Il dira à ceux de sa droite : *Venez, les bien-aimés de mon Père, recevez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde.* (Ibid., 34.) Ici il nomme le royaume, là la damnation avec le diable. Il ne reste aucun lieu mitoyen où vous puissiez placer les enfants. Les vivants et les morts seront jugés ; les uns seront à la droite, les autres à la gauche ; je ne connais rien de plus. » Monsieur votre père, grossièrement trompé par ses ministres, n'a-t-il pas bonne grâce de nous citer ces paroles de saint Augustin comme une condamnation de la foi du purgatoire ? L'Eglise a-t-elle jamais enseigné que le purgatoire subsistera après le dernier jugement, ou qu'on y jouit de la vie éternelle, ou qu'il est le séjour bienheureux des enfants morts sans baptême ? Et néanmoins, après des bévues de cette espèce, on dit avec assurance que l'on connaît à fond la Religion romaine, tant dans sa partie spéculative que dans sa pratique ; et l'on conclut avec la même assurance, que l'opinion de saint Augustin est qu'il n'y a point de purgatoire. Que monsieur votre père ouvre enfin les yeux sur les tromperies de ses ministres ; et puisqu'il est de l'opinion de saint Augustin, qu'il apprenne de ce saint docteur quelle est la foi de l'Eglise, touchant le purgatoire. Il la développe avec la solidité et la clarté qui lui est propre dans son *Enchiridion*, c'est-à-dire son *Manuel sur la foi, l'espérance et la charité*, qu'il adresse à *Laurent*, tome VI, n° 29, page 174.

« Le temps qui s'écoule entre la mort de

l'homme et la dernière résurrection est celui durant lequel les âmes sont détenues dans les lieux secrets, selon que chacune est digne de repos ou de souffrance, eu égard à ce qu'elle a mérité lorsqu'elle vivait dans la chair. On ne doit point en effet nier que les âmes des défunts ne soient soulagées par la piété de leurs parents vivants, lorsqu'on offre pour elles le sacrifice du médiateur dans l'Eglise, ou que l'on fait des aumônes. Mais ces choses profitent à ceux qui, pendant leur vie, ont mérité qu'elles leur profitassent après leur mort ; car il y a une manière de vivre, ni assez bonne pour n'avoir pas besoin de ces choses après leur mort, ni assez mauvaise pour les leur rendre inutiles après la mort. Il est encore une manière de vivre tellement bonne qu'elle n'a pas besoin de ces choses ; et il en est aussi une autre tellement mauvaise qu'elle ne peut, après la mort, tirer aucun soulagement de ces choses. C'est pourquoi c'est dans la vie présente, que chacun acquiert tout mérite par lequel il peut être soulagé ou tourmenté après qu'il en est sorti. Que personne donc ne se flatte d'obtenir de Dieu, après la mort, ce qu'il aura négligé durant sa vie. Au reste, ce que l'Eglise pratique pour recommander à Dieu les morts, n'est nullement contraire à cet oracle de l'Apôtre, où il est dit : *Nous comparaitrons tous au tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive la récompense ou le châtiment, selon les œuvres qu'il aura faites par le corps*, parce que chacun, tandis qu'il vivait, dans le corps, s'est acquis ce mérite même, que ces choses pussent lui être utiles ; car elles ne profitent pas à tous : et pourquoi ne profitent-elles pas à tous, si ce n'est à cause de la différente vie que chacun a menée dans le corps ? Lors donc qu'on offre des sacrifices, soit celui de l'autel, soit ceux de quelque espèce d'aumône que ce soit, pour tous les défunts baptisés ; pour ceux qui sont très-bons, ce sont des actions de grâces ; pour ceux qui ne sont pas très-mauvais, ce sont des propitiations ; et pour ceux qui sont très-mauvais, quoique ce ne soient pas des secours pour ces morts, ce sont néanmoins des espèces de consolations pour les vivants. Quant à ceux à qui ces sacrifices sont profitables, ou ils en retirent ce profit, que leurs peines leur sont pleinement remises, ou au moins que celles qu'ils souffrent deviennent très-supportables. »

Monsieur votre père dira-t-il encore, Mademoiselle, que saint Augustin a combattu la foi du purgatoire ? Pourquoi se rendre garant des mensonges des ministres, quand on n'est pas en état ou à portée de vérifier les choses par soi-même ? Au reste, saint Augustin était si fortement attaché à la foi du purgatoire, qu'étant consulté par un évêque nommé *Dulcitius*, sur cette question, il cite ce qu'il en avait dit dans son *Manuel à Laurent*, et il transcrit les mêmes paroles que je viens de rapporter. (Voy. tome VI, *De octo questionibus ad Dulcitium*, sec. 2, n. 4, p. 93.)

Tirons présentement de cet important passage de saint Augustin tout l'avantage qu'il nous fournit contre la prétendue réforme. 1° L'Eglise romaine croit aujourd'hui que les âmes qui sortent de ce monde avec de légères imperfections, souffrent dans l'autre vie jusqu'à ce qu'étant pleinement purifiées, Dieu les mette en possession du bonheur éternel. C'est cet état passager de souffrances qu'elle nomme *purgatoire*; et l'Eglise de Jésus-Christ, au rapport de saint Augustin, croyait la même chose aux iv^e et v^e siècles. 2° L'Eglise romaine a aujourd'hui un sacrifice de l'autel, qu'elle offre à Dieu, et qu'elle appelle la *messe*; et l'Eglise de Jésus-Christ, au rapport de saint Augustin, avait le même sacrifice de l'autel, qu'elle offrait à Dieu aux iv^e et v^e siècles. 3° L'Eglise romaine offre aujourd'hui ce sacrifice pour les fidèles défunts : l'Eglise de Jésus-Christ, au rapport de saint Augustin, l'offrait aussi pour les défunts baptisés aux iv^e et 5^e siècles. 4° L'Eglise romaine croit aujourd'hui que l'oblation de ce sacrifice, comme celle des aumônes et autres bonnes œuvres, obtiennent aux âmes du purgatoire, ou l'entière rémission de leurs peines, ou un soulagement dans celles qu'elles endurent : l'Eglise de Jésus-Christ, au rapport de saint Augustin, croyait la même chose aux 4^e et 5^e siècles. 5° L'Eglise romaine ne trouve point aujourd'hui que la foi du purgatoire soit contraire à ce que dit saint Paul, que chacun comparaitra au tribunal de Jésus-Christ, pour y recevoir la récompense ou le châtiement, selon les œuvres bonnes ou mauvaises qu'il aura faites étant dans le corps; parce que le purgatoire est établi, non pour la repentance, mais pour la purification, la satisfaction, le châtiement; et que le sort éternel de chaque homme n'en est pas moins irrévocablement décidé à l'instant qu'il comparait au tribunal de Jésus-Christ. L'Eglise de Jésus-Christ, au rapport de saint Augustin, n'était pas plus embarrassée à concilier sa foi avec ce passage de saint Paul, aux iv^e et v^e siècles. Je pourrai, quand il plaira à monsieur votre père, continuer le même parallèle de l'Eglise romaine d'aujourd'hui avec l'Eglise de Jésus-Christ des iv^e et v^e siècles, et non-seulement sur le témoignage de saint Augustin, mais encore sur celui des autres Pères, à l'égard de tous les autres points controversés, comme l'invocation des saints, le culte des reliques et des images, la satisfaction, les indulgences, les sacrements, les mérites, la primauté du pape, la hiérarchie de l'Eglise, etc.

Quelle conséquence tirer de là ? La voici : c'est que la foi et la pratique de l'Eglise romaine d'aujourd'hui sont la foi et la pratique de l'Eglise de Jésus-Christ aux iv^e et v^e siècles; et la foi et la pratique étant les mêmes, c'est donc la même Eglise. L'Eglise romaine est donc l'Eglise de Jésus-Christ; et comme il ne peut y en avoir deux, la prétendue réforme, qui rejette la foi et la pratique tant de l'Eglise romaine d'aujourd'hui, que de l'Eglise de Jésus-Christ, des

iv^e et v^e siècles, ne peut être qu'une synagogue de Satan, qu'une adultère et une prostituée. Monsieur votre père, tous ses ministres, la réforme entière n'auront jamais rien de solide ni de sensé à répliquer à cela. Ils invectiveront, ils se mettront en colère, ils insultent, ils diront que *le purgatoire est le ressort le plus avantageux de l'Eglise romaine*; qu'il est le gagne-pain des prêtres et des moines, et tout ce qu'il leur plaira. L'hérésie, fille de l'orgueil et de la haine, est intarissable dans la satire; mais les satires ne furent jamais des raisons : insulter n'est pas répondre; et en matière de dispute, celui qui injurie trahit sa cause, et prouve par là qu'il est à bout et qu'il a tort.

S'il prenait fantaisie à monsieur votre père de dire, qu'à la vérité, après un passage aussi formel de saint Augustin, on ne peut plus, sans manquer à la pudeur, nier qu'il n'ait cru le purgatoire; mais que c'était là son opinion particulière, et non pas celle de l'Eglise de son temps : je lui répondrais d'abord qu'il a donc eu tort d'assurer bien positivement sur la foi de ses ministres, que saint Augustin est de son opinion sur l'article du purgatoire; et que ce doit être là pour lui une bonne leçon de ne pas s'en rapporter aveuglément, comme il l'a fait jusqu'ici, au catéchisme du sieur de *Superville*, ou de tout autre ministre, ni aux livres du sieur de la *Placette*, ni au bouquin qui contient la confession de foi des Eglises de France, avec les psaumes gaulois et surannés de Marot et de Bèze. Ensuite je lui montrerais que saint Augustin, dans le passage même rapporté, détruit cette réponse par ces seules paroles : *ista quæ pro defunctis commendandis frequentat Ecclesia* : ces choses, savoir, l'oblation du sacrifice de l'autel et des bonnes œuvres, que l'Eglise est dans l'usage de pratiquer pour recommander à Dieu les défunts. C'était donc l'usage et l'usage fréquent de l'Eglise, au temps de saint Augustin, de prier et d'offrir le sacrifice pour les morts; et par conséquent ce n'était là ni la croyance, ni la pratique particulière de ce saint, mais la croyance et la pratique universelle de l'Eglise. Je montrerais encore à monsieur votre père, que le premier qui s'éleva contre la prière et l'oblation pour les morts fut Aérius, un des chefs des ariens, qui, pour cela, fut anathématisé par le concile œcunémique de Constantinople, tenu l'an 381, lorsque saint Augustin n'avait encore que vingt-six ans et n'était pas baptisé. Je lui montrerais, qu'avant ce concile et dès les temps apostoliques, les fidèles s'assemblaient tous les dimanches pour offrir le sacrifice, chaque église selon sa liturgie; et que dans toutes ces liturgies anciennes, que l'on nous a conservées dans le 1^{er} tome de la grande bibliothèque des Pères, l'on prouve que le sacrifice était offert pour les morts comme pour les vivants. Je lui montrerais que chaque église avait ses *diptyques* (on appelait ainsi un catalogue qui contenait les noms des évêques morts dans la foi et la communion de l'Eglise), et

que, pendant la célébration du sacrifice, le diacre lisait ce catalogue, afin que l'on priât pour ceux dont les noms y étaient contenus. Je lui montrerais que Tertullien, auteur du second siècle et du commencement du troisième, parle de la prière et de l'oblation pour les morts comme d'une pratique apostolique et universelle dans l'Eglise; et si tous ces témoignages ne suffisaient pas à monsieur votre père, je lui en citerais un qu'il ne pourrait récuser : c'est celui de sa prétendue réforme même, qui, ayant adopté et souscrit l'apologie de la confession d'Augsbourg, a déclaré, à la face de toute la terre, que, « quant à l'article de la prière et de l'oblation pour les morts, pratiquée par les Pères, elle avouait que les Pères ont prié pour les morts; qu'elle n'empêchait point que cet article ne passât, et qu'elle n'avait garde de soutenir Aérius, à qui saint Epiphane reproche d'avoir combattu la prière pour les morts. » Voilà ce que la Réforme avouait et promettait, lorsqu'elle ne s'était pas encore aguerrie contre le reproche d'avoir renoncé à la foi et à la pratique de la primitive Eglise.

Passons maintenant, Mademoiselle, aux autres objections triviales et surannées que monsieur votre père propose contre le purgatoire. *Il est*, dit-il, *injurieux aux mérites de Jésus-Christ*; et en quoi? N'est-ce donc plus dans le sang de l'Agneau que nous croyons que les âmes du purgatoire blanchissent leurs robes? N'est-ce plus Jésus-Christ, la seule victime de propitiation pour nos péchés et les leurs, que nous offrons pour elles comme pour nous, au père des miséricordes? N'est-ce plus au nom de Jésus-Christ, que nous prions ou faisons des aumônes, pour obtenir de Dieu leur délivrance par les mérites de Jésus-Christ? N'est-ce plus enfin l'esprit de Jésus-Christ qui forme dans l'Eglise, ces gémissements ineffables et ces bonnes œuvres? Voyez maintenant, Mademoiselle, s'il y a de la justesse d'esprit à dire que la doctrine du purgatoire est injurieuse aux mérites de Jésus-Christ.

DES OEUVRES.

Monsieur votre père, à l'occasion du purgatoire, tombe sur les œuvres de surrogation, et dit, qu'elles sont aussi injurieuses aux mérites de Jésus-Christ. Pour le prouver, il allègue un passage de saint Paul, qui, s'il fallait l'entendre dans le sens qu'il lui donne, représenterait non pas seulement les œuvres de surrogation, qui ne sont que de conseil, mais encore toute sorte de bonnes œuvres, même celles qui sont de précepte. *Saint Paul*, dit-il, *nous assure que nous sommes sauvés par la grâce et par la foi : cela non point de nous; c'est un don de Dieu; non point par œuvres, afin que nul ne se glorifie*. Voici donc quel doit être le raisonnement de monsieur votre père : les œuvres de surrogation sont injurieuses aux mérites de Jésus-Christ, si nous ne sommes point sauvés par elles, mais par la seule foi. Or, selon saint Paul, nous ne sommes point sauvés par elles, mais par la seule foi; donc elles sont injurieuses aux mérites de Jésus-Christ. Mais

ce raisonnement porte plus loin, et il attaque également toute sorte de bonnes œuvres, tant celles de préceptes, que celles de surrogation; car voici le raisonnement que je ferai à monsieur votre père : toutes les bonnes œuvres sont injurieuses aux mérites de Jésus-Christ, si nous ne sommes point sauvés par les œuvres, mais par la seule foi. Or, selon saint Paul, nous ne sommes point sauvés par les œuvres, mais par la seule foi; donc toutes les bonnes œuvres sont injurieuses aux mérites de Jésus-Christ. Voilà précisément le raisonnement impie que faisait Luther, pour prouver que les bonnes œuvres non-seulement ne sont point nécessaires au salut, mais encore qu'elles y mettent obstacle; et qui pour cette raison retranchait du nombre des divines Ecritures l'*Epître* de saint Jacques (II, 20), où il est dit que *la foi sans les œuvres est morte, et ne sauve pas*. Monsieur votre père, veut-il adopter cette impiété? qu'il fasse donc le procès à saint Paul lui-même, qui commande à son disciple Timothée (I *Epist.*, VI, 16, 17 et 18), *d'ordonner aux riches de n'avoir point de haute idée d'eux-mêmes... et de se rendre riches en bonnes œuvres... afin d'obtenir la vie éternelle*. Qu'il fasse le procès à saint Pierre, qui dans sa deuxième *Epist.* (I, 10), nous dit : *Efforcez-vous de plus en plus, mes frères, d'assurer votre vocation et votre élection par les bonnes œuvres*. Qu'il fasse le procès à Jésus-Christ même qui, en saint Matthieu (XXV, 34 et suiv.), nous déclare qu'il dira à ses élus : *Venez les bénis de mon Père, possédez le royaume... car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'ai eu besoin de logement, et vous m'avez logé; j'ai été nu, et vous m'avez revêtu; j'ai été malade, et vous m'avez visité; j'étais en prison, et vous m'êtes venu voir*. Qu'il fasse le procès à Dieu Père, Fils et Saint-Esprit, qui nous a donné le Décalogue, c'est-à-dire les dix commandements, car ce sont apparemment de bonnes œuvres qu'il nous commande, et de mauvaises qu'il nous défend par ces préceptes. Et après avoir fait le procès à saint Paul, à saint Pierre, à Jésus-Christ et à toute la Trinité, qu'il le fasse en dernier lieu à sa propre réforme, qui n'a pas voulu adopter cette impiété de Luther, quoiqu'elle ait adopté le principe erroné d'où elle suit par conséquence nécessaire.

Si monsieur votre père est honteux d'avoir osé attaquer l'obligation d'observer les préceptes, et par là, de faire de bonnes œuvres, pour être sauvé, dans le temps que Jésus-Christ dit : *Si vous voulez entrer dans la vie, gardez-les commandements* (Matth., XIX, 17); qu'il revienne donc sur ses pas, et qu'il apprenne, non de ses ministres, aveugles conducteurs d'autres aveugles, mais de la sainte Eglise, à qui le Saint-Esprit a donné la vraie intelligence des Ecritures, quel est le sens du texte de saint Paul, qu'il nous oppose si pitoyablement. Autre chose sont les œuvres qui précèdent la foi, et autre chose les œuvres qui suivent la foi et qui

l'ont pour principe. Les œuvres qui précèdent la foi, quelque bonnes qu'elles puissent être quant à l'édifice, sont toujours défectueuses quant à la fin, parce que celui qui les fait, ne connaissant pas Dieu, et n'ayant pas la foi du Rédempteur, ne peut lui être agréable par ces œuvres : car *sans la foi*, dit saint Paul, *il est impossible de plaire à Dieu.* (Hebr., XI, 6.) La raison en est, que n'ayant pas la foi, il ne se glorifie point de ces œuvres dans le Seigneur qu'il ne connaît pas, mais il s'en glorifie en lui-même. C'est ce qui fait encore dire à saint Paul, que *tout ce qui ne vient pas de la foi est péché.* (Rom., XIV, 23.) Puis donc que toutes les œuvres qui précèdent la foi, et ne viennent pas d'elle, sont défectueuses et ne peuvent plaire à Dieu, elles ne peuvent conduire à la foi, ni au salut qui vient d'elle; et par conséquent la foi ne peut être qu'un don de Dieu entièrement gratuit, et le salut qui vient d'elle ne peut être qu'une grâce dans son principe, qui est la foi. Que si les œuvres faites dans l'incrédulité pouvaient conduire à la foi et au salut, celui qui les aurait faites et par qui il serait parvenu à la foi et au salut, aurait raison de se glorifier en lui-même, et de dire : c'est moi qui par mes œuvres me suis discerné des autres, et ai mérité la foi, par laquelle je suis parvenu au salut; mais Dieu a retranché cette orgueilleuse présomption, en renfermant, comme dit saint Paul (Rom., II, 32), *tous les peuples dans l'incrédulité, afin d'exercer sa miséricorde envers tous.* Et voilà ce que ce grand Apôtre nous enseigne dans le passage allégué par monsieur votre père, savoir, que la foi par laquelle nous sommes sauvés n'est point une récompense des bonnes œuvres faites avant que nous l'eussions, car alors nous pourrions nous glorifier dans ces œuvres, qui ne seraient venues que de nous, et non de la grâce de Jésus-Christ; mais qu'elle est un don purement gratuit de la miséricorde de Dieu. Si donc monsieur votre père ne veut qu'établir cette vérité catholique, qu'il ne se mette pas en frais de l'établir contre nous, qui non-seulement la croyons de cœur et la confessons de bouche, mais qui la défendons encore contre ses chers frères les luthériens, ses chers frères les Arméniens de Hollande, ses chers frères les pajonistes de France, ses chers frères les sociniens ministres de Genève, et contre les pères ou ancêtres de tous ces gens-là, les pélagiens, les semi-pélagiens et les juifs.

Mais de ce que les œuvres faites dans l'incrédulité ne peuvent conduire ni à la foi, ni au salut qui vient par elle, il ne s'ensuit nullement que les œuvres qui suivent la foi, et qui l'ont pour principe, ne conduisent point au salut, ni qu'il n'en soit pas la juste récompense. Ce serait là, comme nous l'avons vu, l'hérésie impie de Luther, anathématisée par saint Paul lui-même, par saint Jacques, par saint Pierre, par Jésus-Christ et par toute la sainte Trinité. Saint Paul qui n'était pas luthérien, mais qui était apôtre de Jésus-Christ nous dit, que la foi

qui justifie et qui sauve, n'est pas une foi toute nue et sans œuvres, mais que c'est celle *qui opère par la charité.* Elle opère! donc elle fait des œuvres : donc elle justifie et sauve par ces œuvres qu'elle opère par la charité. De là vient que, parlant de lui-même (II *Timoth.*, IV, 7 et 8), il dit : *J'ai livré un glorieux combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi : du reste la couronne de justice m'est réservée; et le Seigneur, qui est un juste juge, me la rendra en ce grand jour.* Le salut est donc tout ensemble et une couronne de justice et un bienfait de miséricorde : couronne de justice, parce qu'il est la récompense que le juste juge rend aux bonnes œuvres, marquées par le glorieux combat et la course fidèle : bienfait de miséricorde, parce que ces mêmes bonnes œuvres faites par la foi, sont des dons de la grâce, suivant ce que dit saint Paul immédiatement après les paroles que monsieur votre père en a rapportées (Ephes., II, 10) : *Nous sommes son ouvrage, étant créés en Jésus-Christ dans les bonnes œuvres que Dieu a préparées, afin que nous les pratiquions.* Et monsieur votre père ne peut pas dire que je prête ici à l'Eglise romaine des sentiments qu'elle n'a pas, puisque le concile de Trente, où il faut aller apprendre les vrais sentiments de l'Eglise romaine, et non pas dans les calomnieuses déclamations des ministres de la réforme, dit expressément, d'après saint Augustin, que *Dieu, en récompensant nos mérites, couronne ses propres dons : vérité que feu monsieur Boulhier, pasteur de l'Eglise réformée d'Utrecht, adopte comme très-orthodoxe, quoiqu'en même temps il ait l'impudence de dire qu'elle n'est pas reconnue par l'Eglise romaine.*

C'est ainsi, Mademoiselle, que ces faux prophètes se jouent de l'ignorance et de la crédulité de leurs peuples. Monsieur votre père, sans sortir de la question où nous sommes, peut se convaincre de leur mauvaise foi : on l'a élevé dans des préventions contre le mérite des bonnes œuvres, et on l'a accoutumé dès l'enfance à les regarder comme injurieuses aux mérites de Jésus-Christ, comme s'il pouvait y avoir rien de plus injurieux aux mérites de Jésus-Christ que de prétendre que des œuvres faites par le secours de sa grâce, des œuvres qu'il fait lui-même en nous, par nous et avec nous, comme étant ses membres, ne sont d'aucun mérite devant Dieu : et que deviennent donc les mérites de Jésus-Christ, s'il ne nous a pas mérité la grâce de la foi, afin que par elle nous fissions des œuvres agréables à Dieu, et par là dignes de ses récompenses? Aussi les ministres rougissent-ils présentement de cet excès impie de leurs réformateurs, comme nous venons de le voir de M. Boulhier; mais ils ne veulent pas ouvrir les yeux de leurs peuples, parce que ces peuples se voyant trompés abandonneraient la prétendue réforme, et se réuniraient à l'Eglise romaine, et qu'ainsi leur papauté tomberait. Je dis leur *papauté*; car en faisant secouer à leurs peuples le joug du pape

établi par Jésus-Christ, ils se sont érigés eux-mêmes en autant de papes, dont les paroles sont reçues par ces pauvres imbéciles, comme autant d'oracles infaillibles, au moyen d'un passage de l'Écriture cité à tort et à travers. Ils entretiennent donc les peuples dans les anciennes préventions; ils leur disent que saint Paul réproûve les œuvres de *surrogation*; c'est là un grand mot, un mot mystérieux, que le peuple n'entend pas: il croit qu'on lui parle de quelque œuvre magique et superstitieuse; et il regarde comme un savant personnage le ministre qui sait ce grand mot. Celui-ci, après avoir ainsi disposé les esprits, lâche aussitôt le passage de saint Paul, qui fait autant à la question, qu'un passage d'Homère ou de Virgile. Le peuple voit dans ce passage le mot d'*œuvres*: voilà qui est clair, s'écrie-t-il; saint Paul a condamné évidemment les œuvres de surrogation, ces œuvres maudites, injurieuses aux mérites de Jésus-Christ, ces œuvres abominables, en lesquelles ces idolâtres de papistes mettent leur confiance. Monsieur votre père doit voir présentement, l'abus que ses ministres font de ce passage de l'Apôtre; qu'il n'y est question, ni des œuvres commandées, ni des œuvres simplement conseillées ou de surrogation, qui suivent la foi et l'ont pour principe; mais seulement des œuvres qui précèdent la foi, et qui ne peuvent la mériter, ni y conduire; que ce saint Apôtre, bien loin de condamner les premières, je veux dire celles qui suivent la foi, tant les commandées que les conseillées, en établit la nécessité pour le salut, dans le même endroit, en disant que Dieu nous les a préparées, afin que nous y marchions, c'est-à-dire que nous les pratiquions: ce que les ministres, par une insigne mauvaise foi, retranchent du passage de saint Paul. Rapportons-le en entier (*Ephes.*, II, 8, 9 et 10): *C'est la grâce qui vous a sauvés par la foi; et cela ne vient pas de vous, puisque c'est le don de Dieu. Cela ne vient pas des œuvres, afin que nul ne se glorifie; car nous sommes son ouvrage, étant créés en Jésus-Christ dans les bonnes œuvres, que Dieu a préparées, afin que nous les pratiquions.*

Dès qu'il est une fois démontré que les bonnes œuvres sont nécessaires pour être sauvé, savoir les bonnes œuvres qui ont pour principe la foi qui opère par la charité, c'est la plus grande et la plus extravagante ridicule d'exclure du nombre des œuvres agréables à Dieu, les œuvres de surrogation. Jésus-Christ, comme nous avons vu, dira à ses élus, au jour du jugement: *Venez, les bénis de mon Père, posséder le royaume, etc., car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger, etc. (Matth., XXV, 34.)* Et, suivant la réforme, il doit dire à ceux qui, non contents d'accomplir tous les préceptes, auront encore pratiqué les conseils, et fait des œuvres de surrogation: « Allez, maudits, au feu éternel, parce que vous ne vous êtes pas contentés d'être chastes, comme je vous l'avais ordonné, mais vous avez encore été continents; parce que vous ne vous êtes pas

contentés de détacher votre cœur des richesses, comme je vous l'avais commandé, mais vous avez encore fait à mes mérites l'injure de renoncer à la possession des richesses, et d'imiter la pauvreté que j'ai pratiquée avec mes apôtres sur la terre; parce que vous ne vous êtes pas contentés de me prouver votre amour, en faisant tout ce que j'exigeais de vous; mais vous avez encore voulu me le prouver, en faisant au delà de ce que j'exigeais, et en pratiquant de bonnes œuvres, des œuvres de piété, que je vous avais laissés libres de faire ou de ne pas faire. Comment, maudits, avez-vous osé me faire l'injure de m'aimer jusqu'à ce point? » Et voilà, Mademoiselle, les impiétés ridicules où l'on tombe, lorsqu'on cite à tort et à travers l'Écriture, pour appuyer les erreurs dont on s'est entêté. Quand monsieur votre père le souhaitera, je lui ferai voir que ce n'est pas, pour combattre les œuvres de surrogation en particulier, que ses ministres citent ce passage de saint Paul; mais que c'est pour rejeter indifféremment toute sorte de bonnes œuvres, pour calmer les consciences de leurs aveugles auditeurs au milieu des plus grands désordres, et pour leur faire croire qu'ils ont une certitude de foi de leur salut éternel. Ce n'est pas la foi qui opère par la charité, qu'ils leur prêchent: non, ils leur font un article de foi de leur salut personnel; en sorte qu'ils persuadent à ces pauvres abusés, qu'ils doivent, non pas avoir une confiance mêlée de crainte, mais une foi ferme qu'ils seront sauvés, comme ils ont une foi ferme que Jésus-Christ s'est incarné; et c'est cette illusion qu'ils veulent établir sous le nom de la foi qui sauve sans les œuvres: comme si le salut de chaque particulier était révélé comme le mystère de l'incarnation, et que pour ce particulier l'un fut aussi certain que l'autre. Mais cela me mènerait trop loin; il faut attendre que monsieur votre père demande des éclaircissements sur ce monstre de sa prétendue réforme.

DU PAPE.

J'aurais été bien étonné, Mademoiselle, que monsieur votre père ne se fût pas égayé au sujet du pape. N'attendez pas néanmoins que je le suive dans tout ce que sa haine contre le chef visible et ministériel de l'Église, lui fait dire sans retenue comme sans discernement. Lorsque la raison se méprend, il faut lui répondre pour l'avertir de sa méprise et l'instruire; mais la passion n'est pas digne qu'on lui réponde. Les honnêtes gens de la réforme rougissent aujourd'hui des excès de leurs pères; et ils ont pour le pape le même respect et les mêmes égards qu'ils ont pour les autres souverains et pour les évêques, quoique de communion différente. Si je n'avais lieu de conjecturer que monsieur votre père n'entend pas le latin, je copierais ici une magnifique épitaphe que lord Walpoole, fils du grand ministre d'Angleterre, Robert Walpoole, a consacrée à la mémoire du pape défunt, Benoît XIV,

auquel les protestants ont eux-mêmes fourni aux catholiques l'exemple de donner le glorieux titre de GRAND. Je me contenterai de relever dans ce que dit monsieur votre père, ce qu'on ne peut excuser d'ignorance, de mensonge et de mauvaise foi, et je m'en prendrai moins à lui qu'à ses ministres qui le trompent.

1° Cette manière de citer saint Bernard au livre de ses *Considérations*, article 24^e, est une preuve sans réplique que monsieur votre père, qui voudrait cependant faire croire qu'il l'a lu, puisqu'il en cite jusqu'à l'article d'où il prétend avoir tiré les paroles qu'il en rapporte, ne l'a jamais lu; car s'il l'avait lu, il aurait vu que l'ouvrage des *Considérations*, ou plutôt de la *Considération* de saint Bernard, n'est pas un seul livre, mais qu'il en contient cinq; que chacun de ces cinq livres n'est pas divisé par articles, mais par chapitres; qu'aucun de ces livres ne contient vingt-quatre chapitres, le premier n'en ayant que onze, le second quatorze, le troisième cinq, le quatrième sept, et le cinquième quatorze; qu'enfin dans l'édition qu'en a donnée dom Mabillon, où, pour la commodité des lecteurs, il a mis des *numéros* à chaque *alinéa*, auxquels monsieur votre père pourrait s'accrocher, et dire qu'il les a nommés *articles*, les quatre premiers livres ne passent pas vingt-trois numéros, et le cinquième seul en a trente-deux; mais dans le vingt-quatrième numéro, qui comprend tout le onzième chapitre de ce cinquième livre, saint Bernard ne fait pas plus mention du pape que de monsieur votre père, et n'y parle que de Dieu, de ce qu'il est, et de ses attributs. Voilà déjà un terrible préjugé contre la citation de monsieur votre père.

2° C'est dans le second chapitre du quatrième livre, n° 5, que l'on trouve quelques-unes des paroles que monsieur votre père rapporte, avec tous les assaisonnements qu'y ont ajoutés ses ministres, pour faire passer sous le nom du saint leurs propres fureurs. Vous y verrez que ce saint abbé, qui aimait pour Dieu le pape Eugène, auparavant son disciple, d'un amour de jalousie, selon l'expression de saint Paul, dont il se sert, l'avertit seulement des vices de ceux qui l'environnaient, et du poison de leurs flatteries, afin qu'il réprime les premiers, et qu'il se garde d'avalier le second; car ce saint n'ignorait pas que les papes sont hommes, et que leur sacrée dignité ne les met point à l'abri des surprises ni des faiblesses humaines. Voici donc ses paroles dans l'endroit cité :

« Venons maintenant à l'ordre et au règlement de votre cour. D'où vient qu'on achète des dépouilles des églises, la faveur de ceux qui vous disent, *fort bien, courage!* La substance des pauvres est semée dans les places des riches; l'argent brille au milieu des boues: on accourt de toutes parts; ce n'est pas le plus pauvre qui l'emporte, mais le plus fort, ou peut-être celui qui est arrivé le premier. Ce n'est pourtant pas sous votre

pontificat que cette coutume, ou plutôt cet abus mortel a commencé; puisse-t-il finir de votre temps! Mais poursuivons d'exposer le reste: tandis que ces choses se passent, vous, le pasteur, paraissez en public, brillant d'or et vêtu magnifiquement. Les brebis, quel profit en retirent-elles? Si j'osais, je dirais que c'est là un pâturage de démons, plutôt que de brebis; vraiment était-ce là l'occupation de saint Pierre? Saint Paul faisait-il ce personnage? Vous voyez que tout le zèle ecclésiastique ne s'enflamme que pour le maintien de la dignité. On donne tout à l'ostentation; rien on peu de chose à la sainteté. Si dans quelque circonstance vous voulez vous comporter un peu plus modestement, et étaler moins de faste: à Dieu ne plaise, vous dit-on, cela ne sied point? ce n'en est plus le temps, cela ne s'accorde point avec la majesté; faites attention à la dignité dont vous êtes revêtu. La dernière chose dont on parle, c'est la volonté de Dieu; pour la perte du salut, on n'y pense seulement pas... Tout ce qui est de modestie est tellement odieux à ceux de votre palais, qu'il est plus facile d'y trouver des gens vraiment modestes, que quelqu'un qui veuille le paraître. »

Trouvez-vous là, Mademoiselle, ces paroles insolentes: *Comme te voilà attifé avec ta triple couronne!* Du reste, on pourrait faire de pareilles plaintes de toutes les cours des souverains; et monsieur votre père en conclurait fort mal, qu'on s'en prendrait par là à l'autorité ou à la majesté royale.

3° Si monsieur votre père avait un peu lu, je ne dis pas les ouvrages de saint Bernard, cela n'est peut-être pas de sa compétence; mais l'histoire ecclésiastique, qui est une lecture beaucoup plus digne de ceux qui se disent chrétiens, que des historiettes et des romans, il y aurait vu qu'aucun Père de l'Eglise n'a autant travaillé pour l'Eglise romaine, ni n'a plus respecté le pape, ni n'a eu de plus grandes idées de son autorité sacrée, que saint Bernard; il y aurait vu les travaux immenses de ce grand saint auprès des conciles dont il était l'âme, auprès des Eglises particulières, auprès des républiques, des princes et des rois, pour éteindre le schisme de Pierre de Léon, qui, sous le nom d'Anaélet II, disputait la chaire de saint Pierre à Innocent II, et pour ramener toute l'Eglise à l'obéissance de ce pontife. Mais puisque monsieur votre père nous cite l'ouvrage de la *Considération* de saint Bernard, adressé au pape Eugène III, il faut lui faire voir par ce même ouvrage, ce que ce saint croyait de pape. Voici donc les paroles qu'il lui adresse au livre second de la *Considération*, chapitre 8, n° 15 de l'édition de dom Mabillon.

« Recherchons avec encore plus de soin qui vous êtes, quelle est la fonction que vous exercez pour un temps dans l'Eglise de Dieu. Qui êtes-vous? le grand prêtre, le souverain pontife. Vous êtes le prince des évêques, vous êtes l'héritier des apôtres; vous êtes Abel par la primauté, Noé par le gouverne-

ment, Abraham par le patriarcat, Melchisédech par l'ordre, Aaron par la dignité, Moïse par l'autorité, Samuel par la judicature, Pierre par la puissance, Christ par l'onction. Vous êtes celui à qui les clefs ont été données, à qui les brebis ont été confiées. Il y a bien aussi, à la vérité, d'autres portiers du ciel, et d'autres pasteurs de troupeaux ; mais vous l'êtes d'autant plus éminemment, que vous avez hérité de ce double nom d'une manière plus excellente que tous les autres. Ceux-ci ont leurs troupeaux affectés, chacun à le sien ; mais tous ont été commis à votre garde : il n'y a pour vous qu'un seul troupeau ; et non-seulement vous êtes le seul pasteur de toutes les brebis, mais vous l'êtes encore de tous les pasteurs. Voulez-vous savoir comment je le prouve ? par la parole du Seigneur ; car à qui, je ne dis pas des évêques, mais des apôtres mêmes, toutes les brebis ont-elles été ainsi absolument et indistinctement confiées ? *Si vous m'aimez, Pierre, païssez mes brebis.* (Joan., XXI, 17.) Et lesquelles ? les peuples de telle ou telle ville, de telle région ou de tel royaume ? Mes brebis, dit-il, Qui ne voit clairement que, n'en désignant aucunes en particulier, il les lui a toutes données à conduire ? Où l'on ne distingue rien, on n'exécute rien. »

Monsieur votre père sera-t-il encore tenté de citer saint Bernard parmi les ennemis du pape et de la papauté ? et ne fera-t-il jamais ce raisonnement si simple : Nos ministres nous ont fait entendre jusqu'à présent, que saint Bernard s'était moqué du pape et de la papauté. Or, il est évident par le passage ci-dessus, qu'aucun Père de l'Eglise n'a eu, du pape et de la papauté, des idées plus grandes que lui. Donc, nos ministres sont de misérables imposteurs, qui se sont joués jusqu'à présent de notre sottise crédulité ; et nous sommes des imbéciles, si nous continuons de les écouter comme des oracles.

4^e Si monsieur votre père vous a écrit, comme vous l'avez copié, que dans les requêtes que l'on présente au pape, on met ainsi l'adresse, *ad Dominus Deus noster papa*, il est convaincu par sa propre écriture, d'ignorer parfaitement le latin ; car dans ces cinq mots il y a quatre solécismes. Et s'il n'entend pas le latin, n'a-t-il pas bonne grâce de citer saint Augustin, saint Bernard, et en général les Pères de l'Eglise ? C'est là une petite vanité, qui ne sied point à quelqu'un qui n'est pas en état de lire ces Pères ; et quand il veut en rapporter quelques paroles, il doit toujours citer son garant, et dire : saint Augustin, au rapport d'un tel ministre, saint Bernard, au rapport d'un tel autre ministre, disent, etc. Néanmoins comme ces solécismes ont pu venir de vous, qui, au lieu de copier *ad Dominum Deum nostrum papam*, aurez copié *ad Dominus Deus noster papa* ; pour lors monsieur votre père sera bien excusé d'ignorance du latin ; mais il ne le sera pas d'imbécillité, puisqu'il saisit et croit aveuglément tout ce qu'on lui dit, pour flatter la haine que sa réforme lui a inspirée dès l'enfance pour le pape, et qui, selon

saint Jean, le rend *homicide* dans le cœur, cet enfant de celui qui est *homicide dès le commencement*. Ainsi, toute la réponse qu'il y a à faire à cette ridicule imposture, c'est de dire simplement que c'est une imposture, et que quiconque la croit est un imbécile.

5^e Nouvelle preuve que monsieur votre père n'entend pas le latin, car s'il l'entendait, il n'ignorerait pas que le verbe *adorare* est employé par les meilleurs auteurs latins, entre autres par Tite-Live et par Pline, pour signifier, tant le culte suprême que l'on rend à Dieu, que la vénération, la soumission, le profond respect, le salut, la révérence que l'on rend aux hommes ; et si monsieur votre père entendait l'hébreu, il saurait que, dans l'Ancien Testament, le même mot est employé pour signifier l'un et l'autre. Ainsi, il est dit dans la *Genèse* (XLIII, 26) que les frères de Joseph l'adorèrent, en se baissant jusqu'à terre. Je pourrais citer cent autres passages où le terme hébreu, qui correspond au latin *adorare*, se trouve employé pour marquer le respect rendu à des anges et à des hommes. L'Eglise, trouvant ce terme établi dans la latinité, pour signifier le respect et la soumission que l'on rend aux oints du Seigneur, soit princes, soit pontifes, et de plus consacré par l'usage qu'en a fait le Saint-Esprit dans les divines Ecritures, continua de s'en servir, pour signifier toute sorte de respect et de vénération, sans qu'il y eût le moindre danger que les fidèles s'y méprissent. S'il a plu ensuite aux iconoclastes, à Claude de Turin, aux Albigeois, aux luthériens et aux calvinistes de vouloir la chicaner sur ce terme, elle n'a pas dû, pour cela, changer son langage ; et la raison en est toute simple, c'est que ce n'est point à des rebelles à lui donner la loi, mais à la recevoir d'elle. Ainsi, messieurs les réformés doivent s'attendre qu'elle continuera jusqu'à la fin des siècles d'appeler *adoration*, le respect et la soumission que ses enfants rendent au pape le jour de son installation, sans qu'aucun d'eux s'imagine jamais que le pape est Dieu ; et quand les réformés auront eu le sort de tous les hérétiques, qui est de disparaître de dessus la terre, on parlera d'eux comme de chicaneurs de mauvaise foi, et de calomnieurs de l'Eglise de Jésus-Christ.

6^e Enfin, le pape dit la messe, et en la disant, il fait sa confession, et se déclare *pécheur par sa faute et par sa très-grande faute* ; et après avoir prié pour les morts, il frappe sur sa poitrine et dit tout haut : *et à nous pécheurs, vos serviteurs, qui espérons en la multitude de vos miséricordes.* Il récite aussi l'Oraison dominicale, et prie Dieu de *lui pardonner ses offenses*. Enfin, avant que de communier, il ait à Jésus-Christ : *Délivrez-moi par votre saint et sacré corps et sang ici présents, de tous mes péchés et de tous les autres maux.* Il est donc constant que le pape n'a pas d'autre idée de lui-même que celle d'un pécheur aux yeux de Dieu ; mais il n'en est pas moins revêtu d'une dignité qui n'a point d'égale sur la

terre; et c'est un excès de brutalité dans un petit bourgeois d'en parler avec un ton de mépris, et de le traiter de *misérable pécheur*. Monsieur votre père n'est pas plus savant dans l'histoire que dans le latin et dans les Pères. Il nous dit, d'après ses ministres, que Jean XXI a soutenu *que l'âme mourait avec le corps*; et ses ministres n'ont eu garde de lui dire que c'est là une calomnie que les schismatiques, attachés au parti de Louis de Bavière, inventèrent contre ce pape. Il place saint Bernard au *neuvième* siècle, tandis qu'il n'a vécu qu'au *douzième*; mais ce sont là des bagatelles qui ne valent pas la peine d'être relevées. Au reste, en instruisant monsieur votre père au sujet du terme d'*adoration*, j'ai répondu au vieux réchauffé qu'il vous donne de la prétendue idolâtrie de l'Eglise romaine. Les ministres savent bien eux-mêmes, en leur conscience, qu'ils nous calomnient; mais il faut entretenir les préjugés de la populace, car que deviendraient-ils, si le peuple voyait clair?

DU POUVOIR DES CLEFS.

Je serai plus court, Mademoiselle, sur cette matière, promettant néanmoins à monsieur votre père de m'entendre davantage, si ce que je vais dire ne le satisfait pas. Il nous donne donc la leçon de son catéchisme, qui dit *que les ministres de l'Evangile peuvent pardonner les péchés comme de simples envoyés qui déclarent les conditions de l'Evangile, et qui en font l'application lorsqu'ils ont lieu de croire que les fidèles ont la foi et la repentance; et sans cela, tout leur pardon n'est absolument rien*. Monsieur votre père, qui est d'un troupeau où tout se décide, à ce qu'on dit, par la pure parole de Dieu, aurait bien dû citer un petit mot de l'Ecriture, qui nous fît voir que quand Jésus-Christ dit à ses apôtres, et en leur personne, à leurs successeurs : *Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez* (Joan., XX, 22, 23), il n'en fit que de simples envoyés qui déclarent les conditions de l'Evangile. Il me semble que cette explication est assez éloignée du sens naturel des paroles, pour demander qu'elle fût appuyée de quelque texte de l'Ecriture. Nous autres, *enfants de l'Eglise romaine, qui, à ce que dit monsieur votre père, instruit à fond de notre doctrine spéculative et pratique, n'aimons pas qu'on nous parle de la sainte Ecriture*, sommes pourtant bien aises qu'on nous la cite quand on nous dit qu'on ne parle que d'après elle, parce qu'enfin nous avons des yeux et nous savons lire. En quel endroit donc monsieur votre père a-t-il trouvé que les ministres de l'Evangile *remettent* les péchés, lorsqu'ils ne font que *déclarer les conditions de l'Evan-*

En attendant que monsieur votre père nous cite ce texte, je prends la liberté de lui dire que c'est là une extravagance des plus ridicules et des plus opposées à l'Ecriture et au bon sens que la réforme ait jamais in-

ventée. Voyez je vous prie, Mademoiselle, la marche de la réforme. Jésus-Christ dit au verset 21 qui précède : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie aussi de même*. Le terme d'*envoyer* se trouve là; il n'en faut pas davantage à la réforme, pour régler à sa fantaisie les *pouvoirs* de ces *envoyés*. Jésus-Christ a beau dire qu'il leur donne le pouvoir de *remettre* les péchés; non, il ne les charge que de *déclarer les conditions de l'Evangile*. Mais Jésus-Christ n'a-t-il été *envoyé* par son Père que pour déclarer les conditions de l'Evangile? Non, sans doute, il a été envoyé pour remettre les péchés. Or, il dit à ses apôtres qu'il les *envoie de même, comme son Père l'a envoyé*. Il les envoie donc non pour déclarer simplement les conditions de l'Evangile, mais pour *remettre* les péchés; non par une autorité qui leur soit propre, mais par l'autorité de Jésus-Christ qui les envoie pour l'exercer en son nom, comme il l'exerçait lui-même au nom de son Père. Car, comme il disait : *ma doctrine n'est pas ma doctrine, mais la doctrine de celui qui m'a envoyé*, il pouvait dire également : *mon autorité n'est pas mon autorité, mais l'autorité de celui qui m'a envoyé*, parce que tout vient du Père par le Fils, avec le Saint-Esprit. Ainsi, comme le Père a *envoyé* le Fils (ce qui signifie et a signifié, de tout temps, qu'il lui a communiqué son autorité ou sa puissance de remettre les péchés, suivant ce qu'il dit lui-même, que tout ce qu'a le Père, il le *donne* au Fils; et ailleurs, que toute puissance lui a été *donnée* pour sauver ce qui était perdu), de même le Fils *envoie* ses apôtres, à qui, par conséquent il communique son autorité ou sa puissance de *remettre* les péchés. En vérité, n'est-ce pas sejourner de la parole de Dieu, que de prétendre que Jésus-Christ a envoyé ses apôtres de la même manière que son Père l'a envoyé lui-même; qu'il a soufflé sur eux, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit, ce qui marque une communication toute singulière du Saint-Esprit pour quelque effet extraordinaire; qu'il leur ait dit enfin, en conséquence de cette communication particulière du Saint-Esprit, que les péchés seront remis à ceux à qui ils les remettront, et qu'ils seront retenus à ceux à qui ils les retiendront; que Jésus-Christ, dis-je, ait fait et dit tout cela pour autoriser ses apôtres à faire ce que la dernière femmelette, sans communication du Saint-Esprit, sans autorité, sans mission, peut faire, je veux dire, *déclarer les conditions de l'Evangile*.

Que monsieur votre père ne se mette pas en frais de nous prouver que, afin que les péchés soient pardonnés, *il faut avoir la foi et la repentance, sans quoi le pardon accordé ou prononcé par les ministres de Jésus-Christ ne sert absolument de rien*. Les ministres de la réforme font croire à leurs dupes, que l'Eglise romaine enseigne que, par la vertu et l'efficacité de l'absolution donnée par le prêtre, les péchés sont remis au pécheur, sans qu'il ait ni foi ni repentance; et que c'est même pour le dispenser d'avoir ces saintes dispo-

sitions, que l'Eglise romaine a inventé le sacrement de pénitence : c'est ainsi que ces faux prophètes fascinent l'esprit des ignorants, de leurs mensonges contre l'Eglise romaine. Mais que monsieur votre père se donne la peine d'ouvrir le premier catéchisme qui tombera sous sa main ; qu'il y lise ce qui regarde le sacrement de pénitence, il y trouvera que ce sacrement a deux parties essentielles ; que la première consiste dans les actes du pénitent, et la seconde dans l'absolution que donne le prêtre ; que ces actes du pénitent sont la *contrition*, la *confession* et la *satisfaction*, c'est-à-dire que pour recevoir de Dieu, par le ministère du prêtre, la rémission ou l'absolution des péchés commis après le baptême, le pénitent doit : 1° les détester, 2° les confesser, 3° être dans la résolution de s'en punir et de satisfaire à Dieu pour les expier. Il y trouvera que la *contrition*, qui est un brisement de cœur, une douleur de l'âme, une détestation du péché commis, avec une ferme résolution de ne plus pécher à l'avenir ; que cette contrition, dis-je, pour être bonne, doit être : 1° *intérieure*, c'est-à-dire qu'elle ne consiste pas à prononcer de bouche quelques actes de repentance, ni à verser quelques larmes, mais qu'elle doit être au fond du cœur ; car, comme c'est là que se forme l'amour du péché, c'est là aussi que doit se former la haine du péché ; 2° *surnaturelle*, c'est-à-dire qu'elle doit être excitée par des principes de foi et par un mouvement du Saint-Esprit, et non par un motif purement naturel, comme serait la crainte du déshonneur et du blâme, etc. ; 3° *souveraine*, c'est-à-dire qu'elle doit être par-dessus tout, et disposer le pénitent à tout sacrifier, parents, amis, biens, santé et la vie même, plutôt que de retomber dans le péché ; 4° *universelle*, c'est-à-dire qu'elle doit s'étendre sur tous et chacun des péchés que l'on a commis, en sorte que si l'on conservait de l'attachement pour un seul, la contrition que l'on aurait ou que l'on croirait avoir de tous les autres serait vaine, illusoire, hypocrite et inutile ; 5° enfin, *efficace*, c'est-à-dire qu'elle doit renfermer une volonté sincère et véritable de ne plus offenser Dieu, d'éviter toutes les occasions de péché, et de se faire toute la violence nécessaire pour résister aux tentations. Il y trouvera que l'Eglise romaine croit cette contrition si nécessaire, que dans le cas de nécessité, elle supplée à la confession, à la satisfaction et à l'absolution du prêtre, parce qu'elle renferme le désir de ces trois choses ; au lieu qu'aucune de ces trois choses, ni toutes ensemble, ne peuvent suppléer à la contrition. Lors donc que le pécheur, vraiment contrit et repentant de ses péchés, s'en accuse aux pieds du prêtre, selon le précepte de Jésus-Christ, et promet sincèrement de les expier par la satisfaction qui ne tire son prix que des mérites de Jésus-Christ, par la grâce duquel il satisfait ; alors le prêtre, comme ministre de Jésus-Christ, juge et remet les péchés, et son jugement est rati-

fié dans le ciel. Ainsi, c'est Jésus-Christ lui-même qui, par son ministre, remet les péchés et absout le pécheur ; comme c'est le roi lui-même qui, par les ministres de sa puissance et de sa justice, absout ou condamne. Mais si le pécheur n'a pas cette contrition, alors, ou le prêtre fait son devoir et *retient* les péchés, ou il manque à son devoir et n'agit pas conformément aux ordres qu'il a reçus de Jésus-Christ ; et en ce dernier cas, bien loin de *déliar* le pécheur, il le lie encore davantage par un sacrilège abus du sacrement, et il se lie lui-même avec le pécheur, du sacrilège duquel il se rend complice. Telle est et telle a toujours été la croyance de l'Eglise romaine, qui, dans le concile de Trente, a parlé sur cette matière, comme saint Cyprien et le clergé de Rome en ont parlé dans le troisième siècle. Et monsieur votre père, qui ignore tout cela, vient nous dire qu'il *connaît à fond la doctrine de l'Eglise romaine, tant dans sa partie spéculative que dans sa pratique*.

Et que serait-ce, si je lui montrais que ses ministres lui jettent de la poudre aux yeux par le mot de *repentance* ; que dans la réforme, c'est là un mot vide de sens, et qu'en un mot, il n'y a point de repentance parmi les réformés, parce qu'ils la font consister dans le seul *changement de vie* ? Je le lui montrerai, quand il lui plaira. En attendant, je me contenterai de lui faire voir le jeu impie que sa réforme fait de l'Ecriture sainte. Jésus-Christ dit à ses apôtres : *Vous remettrez les péchés*. La réforme n'ose pas donner un démenti formel à Jésus-Christ, elle s'entortille donc dans des explications ridicules, dont le but cependant est de prouver que les ministres de Jésus-Christ ne *remettent* pas véritablement les péchés. Ainsi, l'explication de la réforme, dégagée de toutes ces phrases alambiquées et réduite à des termes simples, se réduit à dire, que lorsque Jésus-Christ a dit à ses apôtres, *vous remettrez les péchés*, il leur a voulu dire ; *vous ne remettrez pas les péchés*. Selon la même méthode, la réforme a trouvé que, lorsque Jésus-Christ a dit, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*, il a voulu dire, *ceci n'est pas mon corps, ceci n'est pas mon sang*.

Au reste, que monsieur votre père ne se fâche point, si nous disons que l'Eglise romaine seule a le pouvoir de lier et de délier, comme d'appliquer les mérites de Jésus-Christ. Il est incontestable que l'Eglise de Jésus-Christ a seul ce pouvoir ; car Jésus-Christ ne l'a pas donné à des sociétés dont il n'est pas le chef principal et essentiel, la pierre angulaire, le souverain pasteur. Il est encore incontestable que l'Eglise de Jésus-Christ est *une*, et que Jésus-Christ qui a rétabli le mariage dans sa première institution, selon laquelle un homme ne doit avoir qu'une seule femme, afin que, comme dit saint Paul, le mariage d'un seul avec une seule fût la représentation de l'union sainte de Jésus-Christ avec une seule Eglise, n'a pas voulu épouser deux ni plusieurs Eglises,

mais une seule. Or, j'ai montré à monsieur votre père, dans l'article du Purgatoire, et je lui montrerai encore quand il voudra, que l'Eglise romaine est la seule Eglise de Jésus-Christ; elle a donc seule le pouvoir de lier et de délier, comme d'appliquer les mérites de Jésus-Christ.

Monsieur votre père prend, ou veut donner le change, lorsqu'il prétend que nous prouvons ce pouvoir exclusif de l'Eglise romaine par ces paroles : *Tu es pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*, en entendant par cette pierre, sur laquelle l'Eglise devait être bâtie, non Jésus-Christ lui-même, mais son premier apôtre. Nous ne nous opposons pas que par cette pierre il entende Jésus-Christ, avec saint Augustin et plusieurs autres interprètes; mais nous disons que ce sens n'exclut point l'autre, qui est, que l'Eglise bâtie sur la principale pierre, qui est Jésus-Christ, est aussi bâtie sur saint Pierre et sur les autres apôtres, comme en étant les *fondements*, conjointement avec les prophètes, selon l'expression de saint Paul; et qu'ainsi toute Eglise qui n'a pas ce fondement, comme l'Eglise réformée bâtie sur Calvin, et non sur saint Pierre, dont il s'est détaché, n'est et ne peut être l'Eglise de Jésus-Christ. Du reste, nous prouvons le pouvoir exclusif qu'a l'Eglise romaine de lier et de délier, par ces paroles adressées à saint Pierre et à ses successeurs, en sa personne : *Et je vous donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans les cieux, et tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans les cieux.* (Matth., XVI, 19.) C'est à saint Pierre que cela a été dit: C'est à saint Pierre que ce pouvoir a été donné. C'est saint Pierre qui l'a transmis à ses successeurs. On ne peut donc trouver ce pouvoir que dans l'Eglise où sont les successeurs, et par là les héritiers de ce pouvoir de saint Pierre. Calvin ni Bèze n'ont été successeurs de saint Pierre; au contraire, ils se sont révoltés contre son successeur; ils ont fait bande à part: ils n'ont donc pas hérité du pouvoir de saint Pierre. Et comment en auraient-ils hérité, eux qui l'ont rejeté et l'on restreint au ministère simple et nu de déclarer les conditions de l'Evangile? Mais, dit monsieur votre père, les autres apôtres ont aussi reçu le même pouvoir. Et qui en doute? Mais saint Bernard lui a répondu ci-dessus par ces paroles : *Vous êtes celui à qui les clefs ont été données, à qui les brebis ont été confiées. Il y a bien aussi, à la vérité, d'autres portiers du ciel et d'autres pasteurs de troupeaux; mais vous l'êtes d'autant plus éminemment, que vous avez hérité de ce double nom d'une manière plus excellente que les autres.*

Je crois, Mademoiselle, avoir satisfait pleinement au défi, ou, pour parler plus chari-

tablement, au désir de monsieur votre père. Il souhaitait que votre confesseur *lui écrivit une lettre pour lui faire voir ses erreurs avec preuve.* Voilà qu'au lieu d'une lettre, je vous adresse un livre pour lui. Ce qui m'a fait étendre de la sorte, c'est que d'une part je connais l'aveugle obstination de messieurs de la religion prétendue réformée, et d'autre part j'avais en vue son bien. On ne peut jamais persuader à ces messieurs-là de lire les ouvrages des catholiques, qui pourraient leur ouvrir les yeux sur les calomnies de leurs ministres contre l'Eglise de Jésus-Christ et sur les erreurs de la réforme. Si j'eusse renvoyé monsieur votre père à l'*Exposition de la foi catholique* de monsieur Bossuet, à son *Histoire des Variations*, à ses *Avertissements aux protestants*, et autres ouvrages de nos controversistes, il aurait demandé à son ministre ce que c'étaient que ces livres: celui-ci qui, peut-être, ne les a pas lus davantage, lui en aurait parlé avec le dernier mépris, comme d'ouvrages où il n'y pas le sens commun, et que les ministres ont pulvérisés. Monsieur votre père aurait cru cela dur comme pierre, il l'aurait répété avec le même ton d'assurance, qu'il a dit d'après ses livres, que saint Augustin a combattu le purgatoire, et que saint Bernard s'est moqué du pape et de la papauté; et il en aurait conclu que votre confesseur, ou celui qui écrivait pour vous, ne savait que répondre. Mais il n'en sera pas de même d'un ouvrage fait exprès pour lui; il faut espérer qu'il le lira, et qu'il y trouvera la réponse à ses objections et la preuve des erreurs de sa réforme; il n'y a que les injures auxquelles je n'ai pas cru devoir répondre; elles sont de style dans la réforme: *l'Eglise anti-chrétienne, la Babylone, la prostituée, l'idolâtre, la corrompue, la gangrenée*, et mille autres compliments de cette espèce, renflent parfaitement dans la bouche, et rendent les périodes bien carrées. Or, on ne répond pas à ce qui n'est que de style. Je souhaite que mon ouvrage ait l'effet que vous en espérez. Obtenez-le par vos ferventes prières: pour la vie temporelle que vous avez reçue de monsieur votre père, obtenez-lui de Dieu la vie spirituelle et l'éternelle. Comme il promet une réponse à votre confesseur, il faudra l'attendre, et vous pourrez me l'envoyer par la même voie que vous m'avez fait tenir la copie de sa lettre. Quoique je n'aie point l'honneur de vous connaître, ni même de savoir votre nom, il me suffit que vous soyez bonne catholique, et de plus bonne chrétienne, pour vous offrir tout ce qui pourra dépendre de moi, pour l'avantage spirituel de votre famille. J'ai l'honneur d'être etc.

Ce 19 février 1763.

PREUVES DE LA DIVINITE

ET DE LA PERSONNALITÉ DU SAINT-ESPRIT.

La foi des chrétiens reconnaît et adore un seul Dieu subsistant en trois personnes, qui sont le Père, le Fils ou le Verbe, et le Saint-Esprit.

Le Père est Dieu, le Fils est Dieu, le Saint-Esprit est Dieu. Ce ne sont pas trois dieux; mais c'est un seul et même Dieu, qui est Père, Fils et Saint-Esprit.

Tout ce qu'a le Père, le Fils l'a aussi, excepté d'être Père. Tout ce qu'a le Fils, le Père l'a aussi, excepté d'être Fils. Tout ce qu'ont le Père et le Fils, le Saint-Esprit l'a aussi, excepté d'être Père et d'être Fils. Tout ce qu'a le Saint-Esprit, le Père et le Fils l'ont aussi, excepté d'être Saint-Esprit.

De là vient qu'on distingue dans Dieu les attributs absolus, des attributs relatifs, ou en d'autres termes, les propriétés essentielles, des propriétés personnelles. Les attributs absolus ou les propriétés essentielles appartiennent aux trois personnes divines, non comme personnes, mais comme divines; c'est-à-dire l'éternité, l'immensité, la toute-puissance, la sainteté, la bonté, la justice, etc., n'appartiennent point au Père précisément parce qu'il est Père, ni au Fils précisément parce qu'il est Fils, ni au Saint-Esprit précisément parce qu'il est Saint-Esprit; mais elles appartiennent au Père parce qu'il est Dieu; au Fils parce qu'il est Dieu; au Saint-Esprit parce qu'il est Dieu. Les attributs relatifs, ou les propriétés personnelles n'appartiennent point aux personnes divines considérées comme étant divines, mais seulement comme étant personnes: ainsi, la paternité est propre au Père, non pas précisément parce qu'il est Dieu, mais parce qu'il est Père, et qu'en cette qualité il engendre un Fils: la filiation est propre au Fils, non pas précisément parce qu'il est Dieu, mais parce qu'il est Fils, et qu'en cette qualité il est engendré du Père: la spiration active, c'est-à-dire cette action immanente et éternelle par laquelle le Père et le Fils produisent le Saint-Esprit, est propre au Père et au Fils, non pas précisément parce qu'ils sont Dieu, mais parce qu'ils sont Père et Fils. Enfin, la spiration passive, c'est-à-dire cette relation, ce rapport que le Saint-Esprit a au Père et au Fils, comme au principe d'où il procède, est propre au Saint-Esprit, non pas précisément parce qu'il est Dieu, mais seulement parce qu'il est Saint-Esprit.

Un exemple fera entendre ces choses. La majesté, l'autorité, la puissance, etc., appartiennent au roi, non pas parce qu'il est père de M. le Dauphin, mais parce qu'il est roi. Au contraire, la paternité est propre au

roi, non pas précisément parce qu'il est roi, mais parce qu'il est père de M. le Dauphin.

Les attributs essentiels ou absolus sont donc ceux qui appartiennent à la Divinité, c'est-à-dire à l'Être même de Dieu. Ainsi, puisque le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont un seul et même Dieu, les attributs essentiels et absolus leur sont communs; ils sont donc un seul et même Eternel, un seul et même Immense, un seul et même Tout-Puissant, un seul et même Seigneur, un seul et même infiniment bon, etc.

Les attributs relatifs et personnels sont ceux qui appartiennent aux Personnes, en tant que Personnes, et qui, établissant un rapport de l'une à l'autre, font que l'une n'est pas l'autre. Ainsi, puisque le Père n'est père que parce qu'il a une relation avec le Fils qu'il engendre, sans quoi il ne serait pas Père, la paternité et la filiation sont deux attributs relatifs et personnels, qui font que le Père n'est pas le Fils, et que le Fils n'est pas le Père, quoique le Père et le Fils soient un seul et même Dieu. De même, puisque le Père et le Fils ne sont principe du Saint-Esprit que parce qu'ils ont une relation de principe au Saint-Esprit qui procède d'eux, sans quoi ils ne seraient pas principe de cette troisième Personne, la spiration active et la spiration passive sont deux attributs relatifs et personnels, qui font que, ni le Père ni le Fils ne sont pas le Saint-Esprit, et que le Saint-Esprit n'est ni le Père, ni le Fils, quoique le Père, le Fils et le Saint-Esprit soient un seul et même Dieu.

Le Père n'est donc ni fait, ni créé, ni engendré d'aucun autre, mais il est le principe des deux autres Personnes divines, savoir, du Fils qu'il engendre seul, et du Saint-Esprit qu'il produit conjointement et indivisiblement avec le Fils.

Le Fils n'est ni fait, ni créé de personne, mais il est engendré du Père seul, et conjointement avec le Père, il est le principe du Saint-Esprit.

Le Saint-Esprit n'est ni fait ni créé, ni engendré de personne, mais il procède du Père et du Fils, comme d'un seul et même principe.

Voilà, mon cher Astruc, ce que la foi chrétienne nous enseigne touchant l'Être divin. Il faut, pour être sauvé, croire qu'il n'y a qu'un seul Dieu, et que Dieu seul est unique subsiste en trois Personnes, qui sont le Père, le Fils et le Saint-Esprit; c'est ce que nous nommons le mystère de la Sainte-Trinité.

I.

Ce grand et adorable mystère n'a pas été inconnu à Adam, non plus qu'aux patriarches et aux prophètes. Nous en trouvons des preuves assez claires dans l'Ancien Testament. Lorsque Dieu voulut créer l'homme, il dit (*Genes.*, I, 26) : *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance.* Pourquoi Dieu parle-t-il au pluriel, *faisons à notre image*, s'il est une personne unique? Cette expression marque certainement une pluralité; et comme il ne peut y avoir plusieurs dieux, il faut donc qu'il y ait plusieurs personnes en Dieu.

Le terme dont Moïse se sert la première fois qu'il parle de Dieu, est un terme pluriel. C'est dans le premier verset de la *Genèse* : *Bereschith bara Elohim eth haschamaim oueth onerets*, c'est-à-dire : *Au commencement Dieu créa les cieux et la terre.* Dans tout le reste de ce chapitre jusqu'au quatrième verset du suivant, Dieu est toujours appelé *אלהים Elohim*, qui est un nom pluriel, comme *haschamaim*, les cieux, *hamaim*, les eaux, etc. Dans ce quatrième verset, Moïse commence à se servir de cette expression : *יהוה אלהים Jehovah Elohim*, c'est-à-dire *le Seigneur Dieu*, où l'on voit *Jehovah* au singulier et *Elohim* au pluriel. Or, Moïse ne se serait pas servi d'un terme pluriel pour exprimer Dieu, s'il n'eût connu la pluralité des personnes en Dieu, et il ne l'aurait pas joint à un nom singulier tel que *Jehovah* ou *le Seigneur*, s'il n'eût cru que la pluralité des personnes n'empêche point l'unité de Dieu.

Dieu lui-même déclare bien clairement qu'il subsiste en plusieurs personnes, lorsqu'après avoir prononcé la sentence de condamnation contre nos premiers pères et leur postérité, il dit (*Gen.*, III, 22) : *Voici que l'homme est devenu comme l'un de nous, sachant le bien et le mal.* Certainement cette expression, *l'un de nous*, marque que celui qui parle n'est pas seul. Il n'y a cependant qu'un seul Dieu. Il est donc révélé dans cet endroit qu'il y a plusieurs personnes en Dieu.

Lorsque les hommes, après le déluge, construisaient la tour de Babel, le Seigneur, dit l'Écriture (*Gen.*, XI, 5, 6 et 7) descendit pour voir la ville et la tour que les enfants des hommes bâtissaient. *Ils ne sont maintenant qu'un peuple, dit le Seigneur.... Venez donc, descendons en ce lieu, et confondons-y tellement leur langage qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres.* Le Seigneur invite d'autres à venir, à descendre avec lui et à confondre le langage des hommes. Il y a donc en Dieu plusieurs personnes, qui ne font qu'un seul Seigneur, qu'un seul Dieu.

Le Seigneur apparut à Abraham dans les plaines de Mambré, comme il était assis à la porte de sa tente pendant la grande chaleur du jour. Et voici comment l'Écriture rapporte (*Gen.*, XVIII, 1, 2 et 3) que la chose se passa. *Abraham ayant levé les yeux, trois*

hommes parurent devant lui. Aussitôt qu'il les eut aperçus, il courut de la porte de sa tente au devant d'eux : il s'abaissa jusqu'à terre, et il dit : SEIGNEUR, si j'ai trouvé grâce devant vos yeux, ne passez pas la maison de votre serviteur sans vous y arrêter. C'étaient sans doute trois anges qui avaient pris la figure humaine et qui étaient venus vers Abraham de la part du Seigneur qu'ils représentaient, comme un ambassadeur représente le prince qui l'envoie. Dites-moi donc, mon cher Astruc, pourquoi trois anges pour représenter Dieu, et pourquoi Abraham s'abaissant jusqu'en terre devant eux, leur parle au singulier, *Seigneur*, comme s'il n'y en avait eu qu'un seul? Si vous reconnaissez qu'il y a là du mystère, comme il faut bien que vous le reconnaissiez, vous conviendrez qu'Abraham connaissait qu'il y a trois Personnes en Dieu, qui étaient représentées par ces trois anges, et que cependant ces trois personnes ne sont qu'un seul Dieu, puisque Abraham leur rend un seul et même hommage et ne leur adresse la parole qu'au singulier comme à un seul Seigneur.

Enfin voici ce que dit le prophète Isaïe (VI, 1) : *L'année de la mort du roi Osias, je vis le Seigneur assis sur un trône sublime et élevé, et le bas de ses vêtements remplissait le temple. Les séraphins étaient autour de son trône.... Ils s'écriaient l'un à l'autre et ils disaient : SAINT, SAINT, SAINT est le Seigneur des armées, קדוש קדוש קדוש יהוה קדוש Kadosch, Kadosch, Kadosch Jehovah Tsebaoth.* Croyez-vous, mon cher Astruc, que ce ne soit que par fantaisie que les séraphins disent trois fois *Saint*? Cette répétition ne marque-t-elle pas visiblement les trois personnes de l'adorable Trinité? Saint le Père, Saint le Fils, Saint le Saint-Esprit, qui tous ensemble ne font qu'un seul Seigneur Dieu des armées? Ne regardez donc pas la Trinité comme un mystère nouvellement révélé par le Messie. Il est vrai que Jésus-Christ en a fait une révélation beaucoup plus claire; mais ce serait s'aveugler, que de ne pas voir que les anciens justes, Adam, Abraham, Moïse, David, Isaïe et tous les autres saints patriarches et prophètes, ont eu la connaissance d'un Dieu en trois personnes.

La difficulté que l'esprit humain trouve dans ce grand mystère n'est pas à croire qu'il y ait un Dieu en trois personnes, plutôt que deux ou quatre; mais elle consiste à croire qu'il y en ait plus d'une. En effet, si vous y faites attention, vous verrez que la difficulté ne vient que de ce qu'on ne sait pas comment la pluralité des personnes peut se concilier avec l'unité de Dieu. Il n'y a qu'un seul Dieu, dit-on : le principe est certain, et il ne peut y en avoir davantage. Comment donc peut-il y avoir plus d'une personne en Dieu, n'y ayant qu'un seul Dieu? Voilà toute la difficulté. Par conséquent, dès qu'on a une fois reconnu que, nonobstant l'unité de Dieu, il y a en lui plus d'une personne, il n'en coûte pas plus à

vosre esprit d'en croire trois que d'en croire plus ou moins. Or vous croyez fermement, mon cher Astruc, qu'il y a plus d'une personne en Dieu, puisque vous reconnaissez Dieu le Père et Dieu le Fils. Vous ne pouvez donc plus raisonnablement trouver de difficulté à reconnaître encore Dieu le Saint-Esprit, si je vous montre qu'il est révélé qu'il y a trois personnes en Dieu.

Ne vous retranchez donc plus à dire, que les anciens patriarches ont cru, à la vérité, qu'il y a plus d'une personne en Dieu, mais qu'il ne s'ensuit pas de là qu'ils en aient cru trois, ni qu'il faille en croire trois. Je conviens avec vous, qu'en croyant plus d'une personne, il ne s'ensuit pas absolument qu'il faille en croire trois; mais convenez aussi qu'il ne s'ensuit pas non plus qu'il n'en faille pas croire trois. Dès qu'on doit croire qu'il y en a plus d'une, on peut en croire trois tout aussi facilement que deux ou quatre, ou dix, ou cent; de sorte que, pour n'être pas dans l'erreur sur leur nombre, il faut savoir ce que Dieu nous a révélé, et s'en tenir là, sans ajouter ni ôter au nombre des personnes qui a été révélé; car nous ne pouvons savoir par nous mêmes ce qui est en Dieu: il faut absolument qu'il nous le découvre par la révélation. Si donc il nous a clairement révélé qu'il est un en trois personnes, il n'est plus question de demander pourquoi il y a au delà de deux personnes; pourquoi il y en a trois plutôt que quatre, etc. Il n'y en a ni plus ni moins de trois, dès que Dieu a révélé qu'il y en a trois. Or je vais bientôt vous montrer que Dieu a révélé qu'il est un en trois personnes: il faut donc croire qu'il est un en trois personnes. Vous voyez par là, mon cher Astruc, que les patriarches et les prophètes qui, certainement, ont cru la pluralité des personnes en Dieu, comme cela paraît évidemment par le texte de l'écriture que j'ai rapportés ci-dessus, n'ont pu croire que la Trinité des personnes; car Dieu ne se contredit pas, et après avoir révélé une chose, il ne peut en révéler une contraire. Donc, puisqu'il a révélé aux hommes par son Fils incarné, qu'il est un en trois personnes, il est évident qu'il avait révélé précédemment la Trinité aux patriarches et aux prophètes, et qu'ainsi ces saints hommes, en croyant qu'il y a plusieurs personnes en Dieu, restreignaient cependant ce terme indéterminé de *plusieurs* au seul nombre de trois. Un exemple rendra ceci plus frappant. Je puis dire que le triangle est une figure qui a plusieurs côtés et plusieurs angles: mais ce terme *plusieurs* est nécessairement restreint au nombre de trois, parce que le triangle ne peut avoir ni plus ni moins de trois côtés et de trois angles; de même il ne peut y avoir en Dieu ni plus ni moins de trois personnes, puisque c'est là le nombre des personnes qui nous a été révélé. Donc, lorsqu'on dit qu'il y a plusieurs personnes en Dieu, ce terme *plusieurs* est nécessairement restreint au nombre de trois. Dites-donc désormais, mon cher Astruc, avec le prophète Isaïe, ou

plutôt avec les séraphins qui sont autour du trône de l'Éternel: *Saint, Saint, Saint est le Seigneur le Dieu des armées.*

II

Avant que de vous montrer que Dieu a révélé qu'il est un en trois personnes, et que par conséquent le Saint-Esprit n'est pas un simple don, ni un attribut, mais une vraie personne divine, comme le Père et le Verbe, il faut que j'écarte de votre esprit un nuage qui s'y est élevé. Vous m'avez dit que vous voyez un but pour reconnaître en Dieu un Père et un Fils, mais que vous n'en voyez point pour reconnaître une troisième personne appelée *le Saint-Esprit*. Quelque obscur que soit ce langage, je pense que votre idée est que vous trouvez une raison de croire que Dieu a un Fils distingué du Père; mais que vous ne trouvez point *pourquoi*, ou pour quelle fin Dieu aurait encore un Saint-Esprit distingué du Père et du Fils.

C'est, mon cher Astruc, comme si vous demandiez pourquoi le cercle est rond; pourquoi le triangle est composé de trois côtés et de trois angles; pourquoi notre âme est un esprit. Que voulez-vous qu'on réponde à de pareilles questions? On ne peut vous dire autre chose, sinon que la raison pourquoi le cercle est rond, c'est que le cercle est rond, et ne serait pas cercle, s'il n'était pas rond; que la raison pourquoi le triangle a trois côtés et trois angles, c'est que le triangle a trois côtés et trois angles, et ne serait pas triangle, s'il n'avait pas trois côtés et trois angles; que la raison pourquoi notre âme est un esprit, c'est qu'elle est un esprit et ne serait point *âme* humaine, si elle n'était un esprit. On peut bien donner des raisons de ce qui n'est qu'accidentel aux choses; on peut bien dire à quelle fin, pour quel but un tel cercle est d'or plutôt que de bois, et d'un pied de diamètre plutôt que de deux ou trois pieds: on l'a fait d'or, vous dira-t-on, plutôt que de bois, parce qu'on l'a voulu faire plus solide ou plus précieux, etc. On l'a fait d'un pied de diamètre plutôt que de deux ou trois, parce qu'on avait à y enfermer un corps d'un pied de diamètre et non pas un plus grand corps. De même on peut dire pourquoi une telle âme est instruite ou ignorante; c'est, vous dira-t-on, parce qu'elle a reçu une bonne éducation, ou parce qu'elle n'en a reçu qu'une mauvaise. Mais pour ce qui est de l'essence des choses, c'est-à-dire de ce qui fait que les choses sont telles, on ne peut en donner aucune raison: elles sont telles, parce qu'il faut nécessairement qu'elles soient telles. Appliquons ceci à Dieu: il est ce qu'il est et ne peut être autre chose que ce qu'il est. Or il nous a révélé qu'il est un en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit. Il n'y a donc pas à demander pourquoi, ni pour quel but il est Père, Fils et Saint-Esprit; il est Père, Fils et Saint-Esprit, parce qu'il a révélé lui-même qu'il est Père,

Fils et Saint-Esprit, un seul Dieu subsistant en trois personnes.

III

Voici présentement, mon cher Astruc, les preuves de la trinité des personnes en Dieu. Vous êtes intimement convaincu que le Père éternel, et son Fils éternel, que nous nommons le Verbe ou la parole incréée du Père, sont deux personnes divines, consubstantielles, c'est-à-dire, qui ont une seule et même nature, une seule et même Divinité, et sont par conséquent un seul et même Dieu. Vous n'êtes pas moins convaincu que le Père éternel a envoyé dans le monde son Fils éternel, qu'il lui a formé un corps dans le sein de la Vierge Marie; qu'ainsi, le Fils éternel du Père, sans cesser d'être Dieu comme son Père, est devenu dans le temps Fils de l'homme; qu'il est né selon sa nature humaine à Bethléem, comme Michée l'avait prédit; et qu'ainsi, depuis son incarnation, c'est-à-dire, depuis qu'il a pris une chair semblable à la nôtre, il est Dieu-Homme, dont le nom est *Jésus-Christ*, qui signifie *Sauveur-Oint*; *sauveur*, parce qu'il est venu sauver les hommes, et *oint*, parce que son humanité étant unie au Verbe, et ne faisant qu'une même personne avec lui, a été ointe de la Divinité: c'est ce que signifie encore le nom de *Messie*. C'est donc de Jésus-Christ et des disciples qu'il a instruits, que nous devons apprendre ce qui regarde la Divinité; car comment voulez-vous que les hommes sachent ce que c'est que Dieu et ce qui le regarde, si Dieu même ne le leur apprend? Et qui pourra le leur apprendre, sinon Jésus-Christ, le Fils éternel de Dieu qui est dans le sein de son Père, et qui n'est venu dans le monde que pour établir entre Dieu et l'homme la correspondance que le péché avait détruite? Si donc Jésus-Christ, le Messie ou le Verbe incarné, nous a révélé que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont un seul Dieu en trois personnes, il ne faut plus demander d'autre preuve de ce grand mystère, que la parole de Jésus-Christ qui, étant Dieu-Homme, ne peut ni se tromper, ni nous tromper, puisque le Père éternel nous a ordonné de l'écouter lorsqu'il a dit de lui: *C'est là mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection: écoutez-le.* (Luc., IX, 35.)

Or Jésus-Christ nous a expressément révélé la trinité des personnes en Dieu; et d'abord les personnes sont bien clairement distinguées dans ces paroles du Sauveur à ses apôtres (Joan., XIV, 15, 16): *Si vous m'aimez, gardez mes commandements, et je prierai mon Père, et il vous donnera un autre Consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous, savoir, l'Esprit de vérité que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le connaît point; mais vous, vous le connaîtrez, parce qu'il demeurera avec vous, et qu'il sera dans vous.* Vous voyez, mon cher Astruc, dans ces paroles le *Fils*, qu'il doit prier son *Père* de donner aux apôtres un autre consolateur, savoir, le *Saint-Esprit*,

ou l'*Esprit de vérité*. Ces paroles, il vous donnera un *autre consolateur*, marquent bien clairement que le *Saint-Esprit*, ou l'*Esprit de vérité*, est une personne divine comme le *Fils*, et non pas simplement un don, ni un attribut; car le Père avait déjà donné un *consolateur* aux hommes, savoir, son Fils éternel, qui est la seconde personne divine; par conséquent l'*autre consolateur*, que le Père devait leur donner à la prière de son Fils, ne peut être qu'une *autre* personne divine comme le premier consolateur; ce serait renverser toutes les règles du langage que de l'entendre autrement. Le Père, en donnant aux hommes un premier consolateur, leur a donné une personne divine qui est le Verbe ou le Fils; donc, en leur donnant un second consolateur, il leur donna une *autre* personne divine qui est l'*Esprit de vérité* ou le *Saint-Esprit*.

Ces deux consolateurs doivent être de la même espèce. L'un est une personne divine; l'autre ne peut être qu'une personne divine. On ne peut pas dire d'un don ni d'un attribut qu'il est un consolateur. La consolation est un don, mais la consolation ne fut jamais le *consolateur*: le consolateur est celui qui donne la consolation, et celui qui donne la consolation ne peut être qu'une personne. Le prédicateur est celui qui fait la prédication, et celui qui fait la prédication est une personne; mais on ne dira jamais que la prédication est le prédicateur. L'ouvrier est celui qui fait l'ouvrage, et celui qui fait l'ouvrage est une personne; mais ce serait extravaguer de dire que l'ouvrage est l'ouvrier. Comment donc voulez-vous que le *consolateur* ne soit pas une personne? Comment voulez-vous n'en faire qu'un don? Ce serait le confondre avec la consolation, comme si vous confondiez le prédicateur avec la prédication, l'ouvrier avec l'ouvrage, celui qui parle avec la parole, etc. Reconnaissez donc, dans les paroles de Jésus-Christ, les trois personnes divines, le *Père* qui est prié, le *Fils* qui prie et qui est le premier consolateur donné par le Père, et le *Saint-Esprit*, qui est l'autre consolateur, que le Père donne à la prière du Fils.

IV

Rien ne prouve mieux la distinction des personnes en Dieu que leur mission, c'est-à-dire leur envoi sur la terre. Celui qui envoie doit nécessairement être une personne distinguée de celui qui est envoyé. Le Fils a été envoyé par le Père: il est donc une personne distinguée du Père; car on ne s'envoie pas soi-même. Si donc le Père et le Fils envoient le Saint-Esprit, il faut nécessairement que le Saint-Esprit soit une personne distinguée du Père et du Fils.

En vain répondriez-vous qu'on envoie un don, un présent, et qu'ainsi le Saint-Esprit peut bien être envoyé du Père et du Fils, sans être une personne divine, et n'être qu'un don, un présent que le Père

et le Fils envoient aux hommes. Faites attention, mon cher Astruc, que lorsque vous envoyez un présent à quelqu'un, ce présent ne va pas tout seul, vous l'envoyez par une personne : ainsi c'est proprement cette personne que vous envoyez pour porter votre présent. De même le Père et le Fils envoient aux hommes le don des miracles, le don de prophétie, le don des langues, le don de charité, le don de sagesse etc. ; mais c'est par une personne divine qu'ils envoient tous ces dons : ainsi c'est proprement cette personne divine qu'ils envoient aux hommes pour leur faire part de tous ces dons, pour les leur distribuer et les opérer en eux. Saint Paul le dit expressément dans sa première *Épître aux Corinthiens*, chapitre XII, §. 7 et suivants. *Les dons visibles du Saint-Esprit sont donnés, dit-il, à chacun pour l'utilité de l'Eglise. L'un reçoit du Saint-Esprit le don de parler avec sagesse; un autre reçoit du même Esprit le don de parler avec science; un autre reçoit la foi par le même Esprit; un autre reçoit du même Esprit la grâce de guérir les maladies; un autre le don de faire des miracles; un autre le don de prophétie; un autre le discernement des esprits; un autre le don de parler diverses langues; un autre celui de les interpréter. Or, c'est un seul et même Esprit qui opère toutes ces choses, distribuant à chacun ces dons selon qu'il lui plaît.*

Ces paroles de saint Paul prouvent invinciblement que le Saint-Esprit est une personne divine, et non pas un simple don. Car si le Saint-Esprit était un simple don, il serait un tel don particulier différent de tous les autres. Je veux dire que comme le don de prophétie, par exemple, n'est pas le don des miracles, ni le don des langues, puisque celui qui a le don de prophétie peut fort bien ne pas avoir, et n'a pas toujours le don des miracles, ni le don des langues; de même si le Saint-Esprit n'était qu'un don, il serait un tel don particulier différent du don de prophétie, du don des miracles, du don des langues, etc., et celui qui aurait le don de prophétie pourrait fort bien ne pas avoir le don du Saint-Esprit, comme souvent il n'a pas le don des miracles, ni le don des langues. Mais vous voyez que, selon saint Paul, c'est par le Saint-Esprit que l'un a le don de prophétie, l'autre celui des miracles, et l'autre celui des langues; et que c'est le même Saint-Esprit qui distribue tous ces différents dons à différents hommes, selon qu'il lui plaît. Le Saint-Esprit n'est donc pas lui-même un simple don, mais il est le souverain distributeur de tous ces différents dons : et comment en serait-il le distributeur, s'il n'était pas une personne divine ?

N'allez pas dire, mon cher Astruc, que c'est Dieu qui est le distributeur de tous ces dons, et qu'ainsi par le nom de *Saint-Esprit*, il faut entendre Dieu le Père et le Fils, et non pas une troisième personne divine distinguée du Père et du Fils. Sans doute, Dieu

est le distributeur de tous ces dons; mais cela prouve que, comme le Père est Dieu et comme le Fils est Dieu, le Saint-Esprit est aussi Dieu; et que par conséquent il y a trois personnes qui sont un seul Dieu. C'est Dieu qui a créé le monde : ainsi puisque le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont un seul Dieu, la création du monde est l'ouvrage commun des trois personnes divines; cela n'empêche pourtant pas qu'on ne dise en particulier du Père, qu'il a créé le monde. C'est Dieu qui a racheté le monde : ainsi puisque le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont un seul Dieu, la rédemption du monde est l'ouvrage commun des trois personnes divines; cela n'empêche pourtant pas qu'on ne dise en particulier du Fils, qu'il a racheté le monde. C'est Dieu qui sanctifie le monde par la distribution qu'il y fait de ses dons : ainsi puisque le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont un seul Dieu, la sanctification du monde est l'ouvrage commun des trois personnes divines; cela n'empêche pas néanmoins qu'on ne dise en particulier du Saint-Esprit, qu'il sanctifie le monde et qu'il y distribue les dons de Dieu. En un mot, comme il n'y a qu'un Dieu qui puisse être le rédempteur des hommes, il n'y a aussi qu'un Dieu qui puisse en être le sanctificateur, et leur distribuer les dons qui les sanctifient. Or le Fils qui est le rédempteur des hommes, quoiqu'il soit un même Dieu avec le Père, est pourtant une personne distinguée du Père : donc le Saint-Esprit qui est le sanctificateur des hommes et le distributeur des dons qui les sanctifient, quoiqu'il soit un même Dieu avec le Père et le Fils, est néanmoins une personne distinguée du Père et du Fils.

Après avoir ainsi prévenu vos objections, je passe, mon cher Astruc, à la preuve tirée de la mission ou de l'envoi du Saint-Esprit. La voici : Celui qui est envoyé est nécessairement une personne distinguée de celui qui l'envoie. Or, le Saint-Esprit est envoyé par le Père et par le Fils, le Saint-Esprit est donc une personne distinguée du Père et du Fils. Je dis, 1^o que le Saint-Esprit est envoyé par le Père; car voici ce que Jésus-Christ dit à ses disciples (*Joan.*, XIV, 25) : *Je vous ai dit ces choses demeurant encore avec vous, mais le Consolateur, qui est le Saint-Esprit, que mon Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses et vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit.* Vous voyez bien clairement que le Saint-Esprit est envoyé par le Père, et qu'il est par conséquent une personne distinguée du Père qui l'envoie. Je dis 2^o que le Saint-Esprit est aussi envoyé par le Fils, car voici encore ce que dit Jésus-Christ (*Joan.*, XV, 26) : *Lorsque le Consolateur, l'Esprit de vérité, qui procède du Père, que je vous enverrai de la part de mon Père, sera venu, il rendra témoignage de moi; et dans le chapitre suivant, §. 7 : Il vous est utile que je m'en aille, car si je ne m'en vais pas, le Consolateur ne viendra point à vous; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai.* Il est encore clair par ces paroles que le Saint-

Esprit est envoyé par le Fils, comme par le Père, et qu'il est par conséquent une personne distinguée du Fils, comme du Père. Il y a donc en Dieu trois personnes, le Père qui envoie, et n'est envoyé de personne, le Fils qui est envoyé du Père, et qui envoie le Saint-Esprit conjointement avec le Père, et le Saint-Esprit qui est envoyé de l'un et de l'autre, et n'envoie personne.

Nous avons encore quelques remarques à faire sur ces paroles de Jésus-Christ. 1^o Il dit que le Saint-Esprit *procède* du Père. Or ce qui procède d'une ou de deux personnes seulement ne peut point être un attribut ou un don; mais ce ne peut être qu'une personne. Et en voici la raison: c'est qu'un attribut est commun à toutes les personnes divines; par exemple, la toute-puissance est commune au Père, au Fils et au Saint-Esprit, parce que c'est un attribut absolu qui leur convient, non pas en tant que personnes, mais en tant qu'un seul et même Dieu. Ainsi l'on dit fort bien la toute-puissance du Père, la toute-puissance du Fils et la toute-puissance du Saint-Esprit, c'est une seule et même toute-puissance; mais on ne dit pas l'Esprit du Père, l'Esprit du Fils et l'Esprit du Saint-Esprit, c'est un seul et même Esprit, à moins que par ce mot *Esprit* on n'entende une simple faculté, comme on dit d'un homme qu'il a de l'esprit. Alors par ce mot esprit, on n'entend pas cette substance, cet être immatériel qui est en chaque homme, et qu'on nomme autrement *âme*; mais on entend la facilité naturelle de concevoir les choses. Le Saint-Esprit n'est appelé l'Esprit du Père, que parce qu'il procède du Père, tout comme le Fils n'est appelé le Fils du Père, que parce qu'il est engendré par le Père; et comme le Fils est une personne distinguée du Père par la raison qu'il en est engendré; de même le Saint-Esprit est une personne distinguée du Père par la raison qu'il en procède. Il n'est aussi appelé l'Esprit du Fils, que parce qu'il procède du Fils; et c'est par ce qu'il procède également du Fils, ainsi que du Père, qu'il est une personne distinguée du Fils, comme du Père. En un mot, ce qui procède d'un principe est nécessairement distingué du principe d'où il procède; ce qui reçoit l'être d'un principe est nécessairement distingué du principe de qui il reçoit l'être; celui qui reçoit est nécessairement distingué de celui qui donne. Or le Saint-Esprit procède du Père et du Fils comme d'un seul et même principe; il reçoit l'être du Père et du Fils comme d'un seul et même principe. Le Saint-Esprit est donc nécessairement distingué du Père et du Fils, mais en Dieu rien ne peut être distingué que les personnes: tout le reste est unique et commun. Donc puisque le Saint-Esprit est distingué du Père et du Fils, il est une troisième personne divine.

2^o Les dons de Dieu ne reçoivent rien: il n'y a que les personnes qui puissent recevoir et à qui l'on puisse donner. Par exemple, la prudence est un don que Dieu fait aux hommes: c'est donc la prudence qui

est donnée de Dieu et reçue des hommes; mais elle ne reçoit ni ne donne rien. Il faut donc distinguer celui qui donne, et c'est toujours une personne qui donne; celui qui reçoit, et c'est toujours une personne qui reçoit, et enfin la chose qui est donnée et reçue, et cette chose n'est point une personne. Si donc le Saint-Esprit n'était qu'un don comme la prudence, il serait à la vérité donné de Dieu et reçu des hommes; mais il ne recevrait ni ne donnerait rien. Cependant le Saint-Esprit reçoit du Fils et donne aux hommes: Jésus-Christ le dit expressément. *Quand le Consolateur, dit-il, qui est l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité; car il ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses à venir. Il me glorifiera, parce qu'il recevra de ce qui est à moi, et qu'il vous l'annoncera. Tout ce qu'a mon Père est à moi: c'est pourquoi je vous ai dit qu'il recevra de ce qui est à moi, et qu'il vous l'annoncera.* Vous voyez que le Saint-Esprit reçoit de ce qui est au Fils, et que le Fils ayant tout ce qu'a le Père, le Saint-Esprit reçoit du Père en recevant du Fils. Vous voyez aussi que le Saint-Esprit enseigne, qu'il entend, qu'il parle, qu'il annonce, etc.; ce qu'il serait absurde de dire d'un don, et ne se peut dire que d'une personne. Le Saint-Esprit n'est donc pas un pur don, mais une personne divine.

V.

Mais mon cher Astruc, qu'y a-t-il de plus clair, de plus exprès, de plus convaincant que la forme du baptême établi par Jésus-Christ. *Allez, dit cet adorable Messie à ses apôtres, instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.* (Matth., XVIII, 19.) Si le Saint-Esprit n'était pas une personne distinguée du Père et du Fils, mais un simple attribut comme la toute-puissance, ou un simple don comme la prudence, pourquoi Jésus-Christ aurait-il voulu qu'on le nommât avec le Père et le Fils? Pourquoi aurait-il voulu qu'on baptisât les nations au nom du Saint-Esprit, comme au nom du Père et du Fils? Baptiser au nom du Père, c'est baptiser par l'autorité du Père: baptiser au nom du Père et du Fils, c'est baptiser par l'autorité commune et indivisible du Père et du Fils; enfin baptiser au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, c'est baptiser par l'autorité commune et indivisible du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Le Saint-Esprit a donc la même autorité que le Père et le Fils; mais qu'est-ce qui peut avoir l'autorité, sinon une personne? Donc puisque le Saint-Esprit a l'autorité comme le Père et le Fils, et qu'on baptise en son nom et par son autorité, comme au nom et par l'autorité du Père et du Fils, il est une personne divine comme le Père et comme le Fils.

Si le Saint-Esprit n'était pas une personne distinguée du Père et de la personne du Fils, mais n'était qu'un nom que l'on donne à Dieu, comme celui de *Seigneur* ou d'*Éter-*

nel, lorsqu'on aurait nommé le Père et le Fils, on aurait tout nommé, et il ne resterait plus rien à nommer pour exprimer toute la Dité. Car il serait ridicule de dire : je te baptise au nom du Père et du Fils et du Seigneur, au nom du Père et du Fils et de l'Éternel, au nom du Père et du Fils et de Dieu ; comme si le Seigneur, l'Éternel et Dieu étaient quelque chose de distingué du Père et du Fils, dont il fût nécessaire de faire mention. Le Père et le Fils sont un seul Seigneur, un seul Éternel, un seul Dieu. Il ne faut donc pas distinguer le Seigneur, ni l'Éternel, ni Dieu, du Père et du Fils. Mais Jésus-Christ a voulu qu'après qu'on aurait nommé le Père et le Fils, on nommât encore le Saint-Esprit. Donc le Saint-Esprit n'est pas un simple nom que l'on donne à Dieu, mais il est une personne distinguée du Père et du Fils.

VI.

Je n'ajouterai plus qu'une preuve tirée des divines Écritures du Nouveau-Testament ; et cette preuve ne souffre aucune réplique. Elle est dans la première *Épître* de saint Jean, chap. V, §. 7, où cet apôtre évangéliste parle ainsi : *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe et le Saint-Esprit ; et ces trois sont une même chose.* Vous voyez, mon cher Astruc, que le grand mystère de la Trinité est bien clairement établi dans cet endroit. Saint Jean ne dit pas qu'il y a dans le ciel un seul témoin de la divinité de Jésus-Christ ; car c'est à cette divinité que le Père, le Verbe et le Saint-Esprit rendent témoignage. Il ne dit pas non plus qu'il y a deux témoins ; mais il dit positivement qu'il y en a trois, savoir, le Père, le Verbe et le Saint-Esprit. Or un témoin, c'est une personne qui atteste la vérité d'une chose. Ces trois témoins sont pourtant une même chose, selon saint Jean ; c'est-à-dire ils sont un même Dieu, un même Seigneur, un même Éternel, un même Tout-Puissant. Il y a donc trois Personnes en un seul Dieu, et un seul Dieu subsistant en trois personnes.

Ne vous obstinez donc plus, mon cher Astruc, à rejeter le Saint-Esprit ; ça été là le crime dont vos pères se sont toujours rendus coupables, et qui les a conduits à cet autre crime dont votre nation porte la peine depuis dix-sept siècles, je veux dire un crime de rejeter et de crucifier le Messie. Lisez là-dessus le septième chapitre des *Actes des Apôtres* ; vous y trouverez que le saint lévite Etienne, après avoir rapporté en abrégé tous les crimes dont les Juifs s'étaient rendus coupables, finit son discours par ces terribles reproches qu'il leur fait : *Têtes dures, hommes incirconcis de cœur et d'oreilles, vous résistez toujours au Saint-Esprit, et vous êtes tels que vos pères ont été. Qui est le prophète que vos pères n'aient point persécuté ? Ils ont fait mourir ceux qui leur prédisaient l'avènement du Juste (c'est-à-dire, Jésus-Christ, le Messie) que vous venez de livrer, et dont vous avez été les meurtriers.*

(Act., VII, 51-52). Ce péché contre le Saint-Esprit est si grand, que Jésus-Christ lui-même nous déclare qu'il ne sera jamais pardonné. Ses paroles sont expresses dans l'Évangile, selon saint Mathieu, chap. XII, §. 31 et 32 : *Je vous déclare, dit-il, que tout péché et tout blasphème sera remis aux hommes ; mais le blasphème contre le Saint-Esprit ne sera point remis. Et quiconque aura parlé contre le Fils de l'Homme, il lui sera pardonné ; mais pour celui qui aura parlé contre le Saint-Esprit, il ne lui sera pardonné ni en ce monde, ni dans le siècle à venir.* Jésus-Christ, Fils de Dieu par sa naissance éternelle du sein du Père, est aussi Fils de l'Homme par sa naissance temporelle à Bethléem, du sein de Marie. Il nous déclare donc que ceux qui parleront contre lui, il leur sera pardonné ; mais qu'il ne sera jamais pardonné à celui qui parlera contre le Saint-Esprit. D'où vient cette différence ? Le voici : c'est que le Fils de Dieu ne s'est fait Fils de l'Homme, que pour être humilié, méprisé, insulté, brisé et mis à mort, afin que nous fussions tous guéris par ses meurtrissures. Ainsi il est devenu le Sauveur de ceux qui l'ont maltraité, soit d'entre les Juifs, soit d'entre les gentils ; et le crime des hommes s'est changé pour eux en une source de salut. Les outrages qu'il a soufferts de leur part, ont été pardonnés à tous ceux qui ont cru en lui par une foi vive ; mais ceux qui méprisent les dons du Saint-Esprit, qui rejettent ce Consolateur envoyé, non plus pour nous racheter, puisque nous l'avons été par le sacrifice du Fils de Dieu, mais pour nous appliquer les fruits de ce grand sacrifice ; ceux-là ajoutent la plus noire ingratitude à leurs anciens péchés, et se rendent indignes de tout pardon.

VII.

Enfin, mon cher Astruc, dès que vous reconnaissez sincèrement que Jésus-Christ est le Messie promis à vos pères, vous ne pouvez plus, sans manquer à la bonne foi, et même au bon sens, refuser de reconnaître et d'adorer trois personnes en un seul Dieu, savoir, le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; car que voulez-vous que le Messie soit venu faire dans le monde, s'il n'y est pas venu donner aux hommes la connaissance de Dieu, et le véritable sens des divines Écritures ? Il faut donc que cette connaissance de Dieu et cette intelligence des divines Écritures, se trouvent quelque part sur la terre ; il faut qu'il y ait une assemblée d'hommes qui soit dépositaire de la révélation faite par le Messie : autrement, la vraie religion serait totalement inconnue, et ce serait en vain que le Messie aurait été envoyé pour l'établir, si on ne la trouvait nulle part. Or où le bon sens dicte-t-il que vous la cherchiez, cette révélation du Messie ? Il n'y a sur la terre que deux sortes d'hommes : les uns qui se sont attachés au Messie, et ce sont les chrétiens ; les autres qui l'ont rejeté, ou qui ne le connaissent pas encore, et ce sont tous ceux qui ne sont pas chré-

tiens, comme les juifs, les mahométans, les idolâtres et les athées ; mais vous voyez bien que ce n'est pas parmi ces derniers qu'il faut chercher la révélation faite par Jésus-Christ. Vous ne devez donc la chercher, et vous ne pouvez la trouver que parmi les chrétiens, qui sont les seuls qui aient reconnu Jésus-Christ pour le Messie, et qui ont reçu ses instructions ; les seuls à qui il a fait part des mystères de Dieu et du sens des divines Ecritures.

Or interrogez l'Eglise des chrétiens. Elle vous dira que, depuis qu'elle a été fondée par Jésus-Christ jusqu'à présent, c'est-à-dire depuis plus de dix-sept siècles, elle a toujours fait profession de croire et d'adorer le Père, le Fils et le Saint-Esprit, un seul Dieu en trois personnes. Elle a toujours baptisé *au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit*, comme en un seul Dieu en trois Personnes. Dans toutes ses prières, elle a toujours chanté : *Gloire au Père et au Fils et au Saint-Esprit !* Dans le symbole de foi, que les Apôtres envoyés par Jésus-Christ lui ont laissé, elle a toujours dit : *Je crois en Dieu, le Père tout-puissant... et en Jésus-Christ son Fils unique... et au Saint-Esprit.* Dans ses actions de grâces à Dieu, elle dit : *L'Eglise répandue dans toute la terre vous reconnaît, Père éternel, dont la majesté est infinie, et votre vrai et unique Fils adorable, et le Saint-Esprit consolateur.* Les chrétiens ont de tout temps fait le signe de la croix sur eux, en disant : *Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit*, lorsqu'ils ont entrepris quelque ouvrage. C'est pour attirer sur eux la bénédiction de Dieu, par la confession des deux grands mystères de la Trinité et de l'Incarnation ; car, en disant,

Au nom du Père, etc., ils reconnaissent la Trinité des personnes en Dieu ; et en faisant le signe de la croix sur eux, ils reconnaissent que le Fils de Dieu, la seconde personne de la Trinité, a pris une chair semblable à la nôtre et a souffert la mort sur la croix, pour les racheter du démon et du péché. Toutes les instructions, tous les catéchismes de l'Eglise chrétienne ont toujours enseigné dans toute la terre, où le nom de Jésus-Christ a été porté, et enseignent encore un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit. Trois cents ans après la mort et la résurrection de Jésus-Christ, un prêtre, nommé *Arius*, et un évêque, appelé *Macedonius*, voulurent attaquer la divinité de Jésus-Christ, et la personne du Saint-Esprit, et toute l'Eglise chrétienne les anathématisa comme des hérétiques, des blasphémateurs et des impies. Quelques années auparavant, deux autres évêques nommés, l'un *Sabellius*, l'autre *Paul de Samosate*, avaient prétendu que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont qu'une seule Personne appelée Père, à raison de la création ; Fils, à raison de la rédemption ; et Saint-Esprit, à raison de la sanctification ; et ils avaient également été condamnés par toute l'Eglise chrétienne. Les mêmes impiétés ont été reproduites il y a près de deux cents ans, par deux Italiens nommés *Socins*, et toute l'Eglise n'a pas eu moins de zèle à anathématiser ces impies. Ou cessez donc, mon cher Astruc, de regarder Jésus-Christ comme le Messie ; ou, puisque vous êtes convaincu qu'il est le Messie, soumettez-vous à sa doctrine, et adorez avec tous les chrétiens de tous les siècles, un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit.

NOTICE HISTORIQUE SUR D. BENOIT VINCENT.

Nous empruntons les traits principaux de la vie de dom Benoît Vincent ou Vincens à l'*éloge historique* qui se trouve à la fin du 3^e volume de ses *conférences monastiques*, édition de Rouen, 1773 (Laurent Dumesnil, 5 vol. in-12).

Dom Benoît Vincent naquit à Aix, en Provence, en 1702, d'une famille plus respectable encore par sa piété que par la noblesse de son origine ; on lui donna au baptême les noms de Joseph, Alexis et Benoît.

A peine sa raison commençait-elle à se développer, que ses parents s'empressèrent de jeter dans son esprit et dans son cœur les premières semences de la vertu : elles fructifièrent si bien, qu'ils ne tardèrent pas longtemps à jouir de la douce consolation de les voir germer, croître et se fortifier avec l'âge.

Doué d'une imagination vive et brillante,

d'un esprit aisé et pénétrant, le jeune Vincent entra aisément dans les premiers éléments de la religion et des lettres ; on vit, à ces premiers essais, quelles étaient ses heureuses dispositions, et ce qu'on devait en attendre pour les cultiver. On lui donna les plus excellents maîtres. Exact et attentif à remplir tous ses différents devoirs, il fit en peu de temps des progrès rapides ; destiné à occuper une place dans le sanctuaire de la justice, il s'y prépara par l'étude du droit ; et ayant été reçu avocat, il suivit le barreau avec éclat, dans l'attente de remplacer son père dans les augustes, mais pénibles fonctions de la magistrature.

Tandis que, par un exercice continuel, Vincent était occupé à se perfectionner dans l'art de la parole, à débrouiller et à approfondir le chaos immense des lois, Dieu, qui avait sur lui des vues de bonté et de miséri-

corde, l'éclaira des lumières de sa grâce, et lui fit apercevoir de plus près la vanité des choses humaines, et les différents écueils où il allait être exposé dans le monde. Cette vue jeta dans son âme une crainte salutaire, et dès ce moment, quoique seul héritier du nom, de la noblesse, des dignités et de la fortune de ses ancêtres, il conçut le généreux dessein de tout abandonner, pour n'hériter que de leurs vertus, et consacrer ses talents à la gloire de Dieu.

Parmi tous les différents asiles qui s'offrirent alors à ses regards, celui de la Congrégation de Saint-Maur lui parut mériter la préférence, par cela seul qu'on y cultivait également la piété et les lettres. Il savait que, quoique la religion pût se soutenir indépendamment des connaissances humaines, elle en avait cependant retiré dans tous les temps de grands avantages, et que les siècles les plus ténébreux avaient été aussi ceux où les vices avaient fait les plus grands progrès, et causé les plus funestes ravages.

Convaincu de ces vérités, et rempli d'une sainte ardeur, le jeune Vincent rompit tous les liens qui l'attachaient au monde, et, malgré les flatteuses espérances qui semblaient devoir le retenir, il s'arracha courageusement à la tendresse et aux embrassements d'une famille dont il faisait le bonheur et les délices. Il dirigea sa fuite vers Toulouse. A peine fut-il arrivé au monastère de Notre-Dame de la Daurade, qu'il demanda d'être admis au nombre des novices. Le supérieur de la maison fut étonné d'abord de cet empressement ; mais à la persévérance du néophyte, il n'eut point de peine à reconnaître que c'était l'esprit de Dieu, qui l'attirait dans cette retraite ; et après l'avoir éprouvé pendant quelques jours, il se rendit à ses instances et lui ouvrit enfin la carrière de la pénitence.

Ce fut alors que D. Vincent goûta un plaisir et un contentement qu'il n'avait point encore éprouvés. Le monde ne lui en avait jamais offert de pareils. Disposé à s'exercer aux travaux les plus pénibles du cloître, il commença sa course d'un pas si rapide, qu'il devança bientôt ceux qui l'avaient précédé dans la même carrière ; rien ne fut capable de ralentir son ardeur et son activité. Les exercices les plus bas et les plus humiliants furent ceux qu'il rechercha avec le plus d'empressement ; toujours occupé de Dieu, il en fit son objet unique, et il s'y porta de toutes ses forces, comme vers le centre de son amour et de ses désirs ; ses supérieurs en étaient dans l'admiration, et, plus empressés à modérer son ardeur qu'à l'exciter, ils le proposaient aux autres comme un modèle accompli d'exactitude et de ferveur.

Cependant le temps de son épreuve était sur le point de finir. D. Vincent, qui ne soupirait qu'après le moment heureux qui devait l'unir irrévocablement à Dieu, en vit approcher le terme avec les plus vifs

transports. Il ramassa tout ce qu'il avait de force, de zèle et d'ardeur pour se disposer à prononcer ses vœux : le moment arriva, et le jour de sa profession fut en effet pour lui un jour de victoire et de triomphe.

Se voyant consacré par des liens indissolubles au service de Dieu, il redoubla de force et de courage ; bien loin de se laisser aller au relâchement, comme c'est assez l'ordinaire des âmes faibles, il soutint avec un nouveau zèle tout le poids de ses engagements, et se regardant comme un pénitent public, chargé par état de pleurer ses péchés et ceux du peuple, il n'eut d'autre empressement que de remplir cette pénible fonction. Ce fut ainsi que, livré aux différents exercices de la pénitence, il passa les deux années qui suivirent son noviciat ; il s'y occupa uniquement, suivant le pieux usage établi dans la congrégation de Saint-Maur, à s'affermir de plus en plus dans les principes de la perfection chrétienne et religieuse, et à jeter les fondements de cette vertu mâle et solide, dont il donna dans la suite de si beaux exemples.

Avec de telles dispositions et de si heureux sentiments, D. Vincent fut envoyé aux études. On ne craignit point pour lui ce qu'on craint d'ordinaire pour tant d'autres, je veux dire cet esprit de légèreté et de dissipation qui se glisse, comme naturellement, dans l'âme des étudiants. Il s'était déjà précautionné contre la contagion, par un exercice continu de toutes les vertus intérieures. L'habitude qu'il s'en était formée le soutint toujours, et le rendit inaccessible à tous les traits de la séduction et du mauvais exemple. Ainsi, soit qu'il s'occupât des beautés de l'éloquence, soit qu'il se livrât à tout ce que la philosophie pouvait lui présenter d'instructif et de curieux, soit enfin qu'il tâchât de pénétrer dans les profondeurs de la théologie, il conserva toujours cette piété tendre et ce recueillement intérieur qui faisaient son caractère. Tous ses moments étaient remplis. Il passait tour à tour de la prière à l'étude et de l'étude à la prière : l'un lui servait, pour ainsi dire, de délassement à l'autre, et par une conduite si sage, toutes ses actions se trouvaient marquées au coin de l'exactitude et de la régularité. Ce fut dans de pareils exercices que se passa le temps de ses études, et ce temps fut véritablement pour lui le temps d'une abondante moisson, puisqu'il y recueillit tout ce qui sert à former le grand religieux et le vrai savant.

Une vie si exemplaire et si édifiante lui aurait mérité sans doute d'être dispensé de la loi générale qui soumet les religieux, au sortir de leurs études, à une année de retraite et de recueillement, pour se préparer à recevoir l'ordre sacré de la prêtrise. Mais sa modestie mit obstacle à la bonne volonté de ses supérieurs. Il voulut subir la loi comme ses confrères, et envoyé avec

eux dans une maison de retraite, il abandonna toutes ses autres études, pour ne s'occuper que de celle de la sagesse, et ne vaquer qu'à la contemplation des choses célestes.

Dans ce nouveau genre de vie, D. Vincent fut tel qu'il avait toujours été; exact jusqu'aux plus petits exercices, il s'attacha à les relever par la foi et l'esprit de charité, dont il les animait. L'excellence et la dignité du sacerdoce faisaient continuellement l'objet de ses plus sérieuses méditations. Il puisait dans les livres tout ce qui avait été écrit de beau, de lumineux, de touchant et de pathétique sur cette matière, il en faisait sa principale nourriture. Aussi le moment de son ordination étant venu, il reçut l'imposition des mains et l'onction sacrée, avec une pureté et une dévotion qui marquaient quelles étaient les grandes idées qu'il s'en était formées.

Revêtu du sacerdoce, D. Vincent parut non homme tout nouveau. Dégagé de toutes les affections de la terre, il n'avait d'autre conversation qu'avec le ciel. Sa principale étude était d'exprimer dans ses paroles et dans ses actions tous les traits du caractère sacré dont il venait d'être revêtu. S'il montait à l'autel, ce n'était que pour s'unir plus intimement à Jésus-Christ comme victime, et s'immoler avec lui; s'il s'en abstenait quelquefois, ce n'était que par les sentiments de la plus profonde humilité, et pour se préparer à y remonter avec plus de pureté, de zèle et d'amour. En un mot, toute sa conduite après son ordination, répondit parfaitement à la grandeur et à la sainteté du ministère auguste qui venait de lui être confié. Heureuses les maisons de retraite où se trouvent de pareils exemples à suivre, et de tels modèles à imiter!

Mais ce n'était point assez pour D. Vincent de travailler pour lui-même et pour sa propre sanctification. Savant dans la loi de Dieu et dans les lettres, il devait à ses semblables ses instructions et ses lumières. Si l'on n'eût consulté que son goût, il eût sans doute préféré de vivre dans l'obscurité et dans l'oubli. Il avait une secrète horreur pour tout ce qui pouvait le distinguer des autres. Il fuyait les prérogatives et les places qu'accompagne ordinairement un certain éclat. Insensible à tout autre attrait qu'à celui de la retraite, il ne cherchait qu'à vivre inconnu aux hommes, pour mériter de n'être connu que de Dieu seul. C'était là que tendaient uniquement ses vœux et ses désirs. Cependant quelque attaché qu'il fut à sa solitude, il fut obligé de céder aux ordres de ses supérieurs, qui le chargèrent de professer la philosophie.

Les grands hommes sont toujours grands dans quelque état qu'on les suppose; il en est de même des personnes réellement vertueuses. Leur conduite ne se dément jamais. Dans ce nouvel emploi, tout contraire qu'il était à ses inclinations, D. Vincent se montra toujours digne de lui-même. Il s'en acquitta avec tout le succès qu'on pouvait en

attendre. Ses leçons étaient véritablement des leçons de sagesse; il avait le merveilleux talent de ramener à la religion les matières qui en paraissent les plus éloignées: toujours pénétré de la présence de Dieu, il l'apercevait partout, et le faisait apercevoir à ses élèves, soit qu'il leur développât les principes du raisonnement, soit qu'il leur expliquât les différents météores et le cours varié des astres. Partout il ne voyait que cet Etre suprême, que sa sagesse infinie dans la création, l'arrangement, l'ordre ou la conservation des différents êtres qui sont dans la nature.

C'est ainsi qu'il s'acquittait de l'honorable, mais difficile fonction d'enseigner les autres. Les vides que lui laissaient ses occupations, étaient remplis par une étude sérieuse des langues grecque et hébraïque. Ce ne fut point un esprit de curiosité qui le jeta dans ce nouveau travail. Il y fut porté par le désir de se rendre plus en état d'approfondir les sublimes vérités renfermées dans l'Ecriture sainte et dans les ouvrages des Pères grecs, dont la lecture faisait ses plus chères délices. C'était, par une assiduité continue à lire et à méditer ces écrits, qu'il venait à bout de se fortifier de plus en plus dans tout ce que le dogme avait de mieux établi, et la morale de plus relevé.

Après qu'il eut fini d'enseigner la philosophie, dom Vincent fut encore chargé de professer le grec et l'hébreu à de nouveaux élèves qu'on destinait à cultiver les hautes sciences. Ses leçons eurent de si heureux succès, qu'en peu de temps il eut formé des sujets en état de puiser dans les sources, et de lui succéder dans cette partie de l'enseignement. Mais comme ce n'était point par goût, comme nous l'avons déjà remarqué, qu'il se livrait à ce genre d'occupation, que ce n'était que la seule obéissance aux ordres de ses supérieurs qui l'y tenait attaché, il obtint enfin, après beaucoup de sollicitations et d'instances, d'en être déchargé.

Ce fut aussi par un semblable éloignement de tout ce qui peut flatter l'amour-propre, qu'il remercia l'Académie des sciences de Toulouse qui, avec le titre d'académicien, lui faisait l'honneur de lui offrir la place de professeur de grec et d'hébreu dans la nouvelle chaire qu'elle venait d'ériger à cet effet. Il la pria de vouloir bien porter ses vœux et ses suffrages sur un autre. Rien ne lui plaisait davantage que ce qui le séparait entièrement du commerce des hommes. Il ne pouvait goûter d'autre plaisir que celui de vivre avec Dieu seul. Tout ce qui l'en éloignait lui paraissait insupportable. Aussi, à peine eut-il obtenu sa décharge, qu'il jeta les yeux sur l'abbaye de Montoulieu, en Languedoc, comme sur une solitude où il pourrait suivre, sans crainte d'y être troublé, l'attrait qu'il avait pour la retraite. Après en avoir eu l'agrément de ses supérieurs, il se hâta de s'y rendre; et là, libre de tout engage-

ment avec le monde, et de toute occupation extérieure, il n'eut d'autre ambition que d'y étudier de plus en plus la religion, et d'y méditer à loisir les vérités éternelles.

Il y avait déjà quelque temps que dom Vincent vivait tranquille dans sa retraite, uniquement attentif à réformer dans sa conduite tout ce qui aurait pu ternir cette pureté d'âme à laquelle il aspirait. Chéri de ses frères, il ne cessait de les édifier par une scrupuleuse exactitude à remplir tous les devoirs de son état. Il avait toujours devant les yeux le terme où vont aboutir toutes les choses humaines, et il se croyait si bien fixé dans sa solitude, qu'il la regardait comme le lieu de son repos éternel.

Mais Dieu, qui avait d'autres vues sur lui, permit que la tranquillité dont il y jouissait, fût troublée par la nouvelle qu'il eut que ses supérieurs avaient jeté les yeux sur lui, pour remplir la place de prieur, dans le monastère de la Daurade à Toulouse. Il était sans doute en état d'exercer cette charge avec tout le succès qu'on pouvait désirer. Mais les saints voient tout autrement les choses que le reste des hommes. Tandis que les religieux de la Daurade se félicitaient d'un choix si heureux, dont ils attendaient les plus grands avantages pour leur conduite, Dom Vincent de son côté en gémissait dans l'intérieur de son âme, comme s'il eût été accablé du plus grand des maux. Il connaissait trop bien l'étendue et la multiplicité des devoirs de la supériorité, pour ne point l'envisager comme un pesant et dangereux fardeau. Sa modestie lui représentait encore comme immense l'éloignement qu'il y avait de lui à cette place. Indécis sur le parti qu'il avait à prendre, il garda pendant quelques instants un profond silence; mais sa foi et sa raison ayant bientôt pris le dessus, il quitta la compagnie de ses frères, qui, à cette nouvelle affligeante pour eux, s'étaient enpressés de venir lui témoigner les regrets qu'ils avaient de le perdre, et fut se prosterner au pied des autels. Là, dans une posture humiliée, et pénétré des sentiments de son néant, il répandit son âme comme de l'eau en la présence de Dieu, il le pria avec larmes de lui faire connaître sa volonté; sa prière fut prolongée au delà de deux heures; et après que, par un certain presentiment intérieur, il eut été comme assuré qu'il pouvait, sans s'opposer à la volonté de Dieu, refuser cette place, il se releva, reprit cet air agréable et serein qu'il avait ordinairement, et témoigna le dessein où il était de demander qu'on le dispensât de se charger d'un pareil fardeau. Il le fit en effet, d'une manière si pressante et avec tant de modestie, qu'on fut comme forcé d'accepter sa démission.

Cependant tous ses supérieurs voyaient avec peine que tant de talents fussent enfouis dans un homme qui pouvait en faire un si bon usage; ils crurent, pour n'en être pas responsables, devoir user d'autorité à son égard, et exiger de lui qu'il consacrat

du moins, à la gloire de Dieu et à l'utilité du prochain, les saints loisirs que lui laissaient les exercices de la régularité. Ils ne craignirent point de lui ouvrir la voie de la prédication; ils étaient convaincus qu'il n'y entrerait que pour instruire et pour édifier. Leur attente ne fut pas vaine.

En effet, quelque répugnance qu'eût Dom Vincent à entrer dans cette carrière, il crut que, dans cette occasion, il devait céder à leurs instances, ou plutôt qu'il devait se soumettre avec une entière résignation à leurs ordres: mais, connaissant aussi quelle était la grandeur et la sainteté de ce pénible ministère, il commença à s'y préparer par un redoublement de prière et de ferveur. Avant que d'entreprendre de toucher les autres, il voulut être touché lui-même, et après qu'il s'y fut disposé par tous les sentiments que la piété peut inspirer, il embrassa son objet avec tant de zèle et d'activité, qu'en peu de temps, il fut en état de répondre aux espérances qu'on avait conçues de sa religion et de ses lumières.

Carcassonne, comme la ville la plus voisine de sa solitude, fut aussi la première à profiter de ses instructions. Elle admira ce solitaire, qui, à toutes les grâces extérieures de la chaire, joignait, dans le plus haut degré, les brillantes et solides qualités qui caractérisent les parfaits orateurs. Ses discours étaient remplis tout à la fois de cette force et de cette onction que l'esprit de Dieu inspire à ceux qu'il anime. Ce n'était point sa propre parole, mais la parole de Dieu qu'il annonçait aux peuples. Il ne cherchait point à en relever l'éclat par des ornements étrangers. Pénétré des sublimes vérités de la religion, il les présentait à l'esprit de l'auditeur, sous les grandes idées et les images frappantes, sous lesquelles les prophètes nous les ont représentées. Sa diction était pure, son style naturellement élégant et fleuri; et malgré le soin qu'il prenait de cacher sa grande érudition, on ne laissait point d'apercevoir en lui un génie vaste et profond, une imagination féconde et brillante, une justesse et une solidité de raisonnement que rien ne pouvait contredire, un discernement exquis, une connaissance peu commune de l'antiquité sacrée et profane, une noblesse et une élévation singulière d'idées et de sentiments; en un mot, un fonds inépuisable de science et de piété.

Les mystères, les panégyriques, les discours de morale, tout était de son ressort. Il excellait également dans tous ces différents genres. Il savait donner à chacun le caractère qui lui convenait, et le ton qui lui était propre. Quoique son but principal fût d'instruire et de toucher, et qu'il ne cherchât point à plaire, il y parvenait cependant par ces grâces naïves et touchantes qui venaient naturellement se placer sous sa plume, et que sa bouche rendait encore avec plus d'expression. On ne se serait jamais imaginé qu'un homme, sous un dehors austère et pénitent, enseveli depuis long-

temps dans une profonde retraite, qui n'avait aucun commerce avec les autres hommes, et dont les mœurs auraient dû, ce semble, prendre une teinte de cet air sauvage qu'il y respirait, eût si bien réussi dans l'éloquence de la chaire. Si l'on ne l'avait connu, on n'aurait pu s'empêcher de penser, quand il y parut pour la première fois, qu'il n'avait acquis cette facilité que par un long et pénible exercice. Tant il est vrai que l'esprit de Dieu est un tout autre maître que l'esprit du monde.

Ces premiers succès firent dès lors conjecturer quels fruits on pouvait attendre de ses travaux apostoliques. Le bruit de sa réputation se répandit de toutes parts. On s'empressa partout de l'attirer et de l'entendre. Bientôt Toulouse, Bordeaux, Fécamp, Caën, Rouen, furent tour à tour les différents théâtres où il fit éclater sa charité et le zèle ardent dont il était animé pour le salut des âmes. Partout armé du glaive de la parole, il terrassait le vice et l'impunité, et élevait sur leurs débris autant de trophées à la vertu et à la religion. On venait des contrées voisines admirer les paroles de sagesse qui sortaient de sa bouche ; les hérétiques mêmes, attirés partout ce que la renommée publiait de lui, s'empressaient d'assister à ses prédications, et il y en eut en qui la grâce de Jésus-Christ opéra si efficacement, qu'ils eurent le bonheur de reconnaître leurs erreurs, de les abjurer et de rentrer par là dans le sein de l'Eglise. Ainsi, Dom Vincent se trouvait dans les mains de Dieu, comme un instrument dont il se servait pour faire éclater sa miséricorde.

Il ne lui manquait plus, pour mettre le comble à sa gloire et à ses succès, que de venir répandre dans la capitale et à la cour, la même piété et les mêmes lumières qu'il avait répandues dans les provinces. Des personnes du premier mérite et de la plus grande considération tâchèrent de l'y attirer, sous l'appât des plus flatteuses espérances ; mais sa modestie l'empêcha d'accepter leurs offres ; il s'en défendit toujours comme d'un piège, que lui tendait la vaine gloire, contre laquelle il était continuellement en garde. Il craignait, avec raison, qu'elle ne lui fit perdre le fruit de ses veilles et de ses travaux passés. Comme il était plus éclairé, il en connaissait mieux que tout autre les écueils ; il étoit même des moments, où, ennemi de tout ce qui pouvait lui attirer des éloges, il aurait voulu être privé de tous les talents que le monde estime, pour être à l'abri du poison mortel qu'ils répandent, la plupart du temps, sur les meilleures actions de la vie : l'exemple de tant d'autres qui avaient échoué, lui faisait craindre pour lui-même de pareils malheurs ; aussi demandait-il à Dieu, dans de ferventes prières, de l'en garantir et de le dégager même, s'il étoit possible, sans s'opposer à sa volonté, des liens qui le tenaient attaché au ministère de la parole. Il ne fut, hélas ! que trop tôt exaucé.

En effet, il y avait déjà quelque temps

qu'il s'était retiré dans l'abbaye de Jumièges en Normandie, pour y passer le reste de ses jours dans une parfaite solitude. S'il en sortait quelquefois, ce n'étoit que pour aller dans les villes voisines y exercer encore le ministère de la parole, et revenir avec plus d'empressement dans sa chère retraite. Mais Dieu, qui, pour le purifier davantage, voulait l'éprouver, permit qu'il y fût attaqué de tant d'infirmités qu'elles l'obligèrent enfin d'interrompre, ou plutôt de terminer le cours de ses travaux apostoliques : et c'est ici que nous allons le considérer seul et vis-à-vis de lui-même.

Tout le monde sait que, pour bien connaître les hommes, et juger sainement de leur mérite et de leur vertu, il ne faut pas se contenter de les regarder sous ces dehors magnifiques et brillants qui les environnent, dans ces positions heureuses et séduisantes où la Providence permet qu'ils soient quelquefois placés ; mais qu'il faut les voir encore dans cet état de faiblesse et de langueur, dans ces situations tristes et désagréables, où, en butte à tous les traits de la maladie ou de l'adversité, leur âme se déploie tout entière, et se montre telle qu'elle est. C'est alors qu'il est aisé de distinguer le sage de celui qui ne l'est point, et l'homme qui est véritablement vertueux de celui qui n'en a que l'apparence : l'hypocrisie craint et redoute cette épreuve, mais la vertu la soutient avec dignité, et tel est le nouveau point de vue que Dom Vincent nous présente dans sa profonde retraite.

A peine se vit-il réduit, par ses infirmités, à ne pouvoir plus sortir du lieu de sa solitude, que son premier mouvement fut de lever les yeux au ciel et de bénir la main bienfaisante qui l'y fixait. Il jeta ensuite un regard sur lui-même, et se considérant comme une victime que la mort étoit sur le point d'immoler, il ne pensa qu'à se préparer avec plus de zèle à consommer son sacrifice. Pour le faire avec plus de sûreté et de succès, il crut devoir s'interdire tout commerce avec les hommes, et de l'agrement de ses supérieurs, il se prescrivit, dès cet instant, un silence perpétuel, qu'il ne rompit jamais que lorsque la charité ou la nécessité l'exigèrent de lui. Ce silence ne fut point un silence oisif et inutile.

Seul avec Dieu seul, il prit sa règle, et, sur ce modèle, il ne s'occupa d'abord qu'à repasser, dans l'amertume de son cœur, toutes les années de sa vie passée, qu'à racheter par les larmes de la pénitence, jusqu'aux plus légères fautes que les faiblesses attachées à l'humanité avaient pu lui faire commettre : qu'à réparer par la plus exacte régularité les brèches que la cupidité, toujours ennemie du bien, fait quelquefois dans les âmes les plus vertueuses. Il ne crut pas que ses infirmités dussent lui servir de prétexte pour se relâcher des austérités de la règle. Plus il approchait du terme, plus il se croyait obligé de redoubler ses efforts et son exactitude, et à le voir, dans ce nouveau genre de retraite, livré à tous les travaux de

la pénitence, l'on aurait été tenté de croire que ce n'était que de ce moment qu'il entra au service de Dieu, et qu'il voulait, par tant d'austérités, effacer les taches d'une longue vie passée dans le crime.

C'est ainsi que les saints savent mettre à profit tous les moments qui leur sont accordés pour travailler à leur propre sanctification. Mais, peu content d'avoir porté le flambeau jusque dans les plus profonds replis de son cœur, d'en avoir arraché tous les faibles-rejets de vice et de péché que l'amour-propre ne cesse d'y produire, il entreprit encore, pour son utilité et celle de ses frères de rédiger par écrit toutes les solides réflexions qu'un examen aussi sévère et aussi rigoureux sur sa conduite, lui avait donné occasion de faire. Et c'est ce qui donna naissance à ses *Conférences monastiques*.

Dans cet ouvrage Dom Vincent rapproche la loi monastique de la loi de l'Évangile. Il les compare, il les analyse, et il en conclut que ce sont deux lois également sacrées, pour quiconque s'engage à les suivre; qu'elles ont toutes deux une même origine, et qu'elles tendent au même but : que l'une n'est que la perfection et l'accomplissement de l'autre; en un mot qu'un religieux s'oblige autant par les vœux de sa profession, à la pratique des conseils, que le simple fidèle à celle des préceptes, par les promesses de son baptême. Il montre avec autant de précision que de sagacité, tout ce qui fait l'essence de la vie religieuse. Il en suit toutes les branches, et moins appuyé sur ses propres lumières que sur celles qu'il avait puisées dans les plus pures sources, il y prouve, d'une manière incontestable, la vérité des principes qu'il y établit. De là vient que cet ouvrage peut être moins regardé comme son propre ouvrage, que comme un tissu de tout ce que les anciens et les modernes ont dit de mieux et de plus relevé sur l'état monastique.

Par un travail aussi assidu, joint à une pratique exacte de tous ses devoirs, D. Vincent s'affermisait de plus en plus dans l'amour de son état. Il voyait avec peine le relâchement et les abus s'introduire dans le cloître. Il en gémissait sans cesse devant Dieu, et il regrettait continuellement la perte de ces beaux jours où l'Église, consolée par le nombre et la sainteté des solitaires, les prenait pour appuis, et les opposait souvent à cette foule d'ennemis qui cherchaient à l'humilier. Aussi ce ne fut qu'avec les sentiments de la plus vive douleur qu'il entendit parler du scandale arrivé dans Israël. Son zèle et son amour pour la règle ne lui permirent point de garder plus longtemps le silence. Du fond de sa solitude, il fit entendre sa voix, et, adressant à ses frères un discours aussi pathétique qu'animé, il les exhorte à ne point prendre part à la prévarication, à se montrer de vrais zélateurs des lois du testament de leur Père. Il les rappelle à leurs engagements; et, pour les frapper encore davantage, il leur remet sous les yeux la lugubre cérémonie qui fut le sym-

bole de leur mort au monde et de leur vie cachée désormais en Dieu avec Jésus Christ.

Ce n'était pas seulement par ses écrits que D. Vincent soutenait les droits sacrés de la vie religieuse, il la défendait encore de vive voix, quand les circonstances l'exigeaient de lui. Député de sa province, malgré ses infirmités, au chapitre tenu dans l'abbaye de Saint-Denis, il y fit paraître avec éclat quel était son zèle et son amour pour les observations régulières. Il y parla avec autant de force que de modestie pour le maintien des lois primitives, et les exemples qu'il y donna de sa régularité, étaient une voix tout autrement efficace que ses paroles.

Pendant ses infirmités augmentaient chaque jour, et lui faisaient éprouver souvent les douleurs les plus aiguës; mais il semblait que Dieu prenait plaisir à prolonger sa vie au delà de ses espérances, pour le purifier encore davantage, et faire paraître avec plus d'éclat les vertus intérieures dont il était orné, et qu'il avait pris tant de soin de cacher aux yeux des hommes. Content et satisfait au milieu de ses maux, il montrait une patience et une résignation que rien n'était capable d'ébranler. Plus il souffrait, plus il voulait souffrir. Jamais on ne l'entendit se plaindre de la vivacité ou de la durée de ses douleurs, et si, par hasard, il lui échappait quelque mouvement involontaire, il en gémissait comme s'il eût commis une grande faute. Il ne cherchait en tout qu'à se conformer à la volonté de Dieu.

Les intervalles tranquilles que lui laissaient ses infirmités, étaient partagés entre la prière, la composition et les exercices de toutes sortes de bonnes œuvres. Il avait toujours aimé à visiter les malades, à consoler les affligés et à s'intéresser pour les pauvres. Ses entrailles étaient toujours ouvertes pour eux. Quelque travail, quelque occupation qu'il eût, il quittait tout quand il était question de les soulager. Les uns et les autres trouvaient en lui des ressources qu'ils auraient peut être inutilement cherchés ailleurs; et tout infirme qu'il était lui-même dans le déclin de ses jours, il leur rendait, autant que ses forces pouvaient le permettre, tous les bons offices que sa charité lui inspirait. Pour les vertus sociales, personne ne les porta à un plus haut degré. Affable, complaisant, honnête envers tout le monde, il portait partout la paix et la sérénité. Il ne connut jamais ces intrigues, ces souterrains, ces détours que l'ambition emploie si souvent pour détruire les autres et s'élever sur leurs débris. Indulgent envers ses frères, il n'était sévère que pour lui-même. Réservé dans ses jugements, il était bien éloigné de condamner sur de simples apparences. Les préjugés ne le guidèrent jamais dans ses décisions. En un mot, il montra toujours une candeur, une naïveté et une droiture que les circonstances les plus critiques ne purent jamais ébranler ni altérer.

D'un autre côté, respecté des sentiments du plus profond respect pour nos saints mystères, il tâchait de se rendre digne de

monter tous les jours à l'autel pour y offrir la victime sacrée et se procurer, par cette nourriture céleste, de nouvelles forces, pour supporter avec patience la violence de ses douleurs. Quand il assistait à l'office divin, c'était avec tant de modestie et un si profond recueillement, qu'il paraissait que la présence de Dieu le pénétrait si intimement, qu'il en était, pour ainsi dire, tout absorbé. Versé d'ailleurs dans l'intelligence des Ecritures, il entraînait aussi plus avant dans le sens des psaumes et des cantiques; et tandis que sa bouche prononçait les paroles sacrées, son âme se livrait aux saints transports et aux pieux mouvements qu'elles lui inspiroient.

Dans son particulier, il était si pauvre, soit du côté de ses habits, soit du côté de ses ameublements, qu'il était aisé de connaître quelle était son estime pour la pauvreté de Jésus-Christ, et combien il la préférait aux biens et à l'opulence des riches.

Nous ne finirions point si nous voulions parcourir toutes ses vertus et entrer dans un

détail de tous les exemples édifiants qu'il donna à ses frères, surtout dans les dernières années de sa vie. Tout respirait en lui la piété et la bonne odeur de Jésus-Christ. Plus on voyait son corps s'affaiblir et se courber vers la terre, plus son âme paraissait prendre de nouvelles forces et s'élever vers le ciel. Il succomba enfin, le 3 septembre 1769, dans l'abbaye de Jumièges, sous le poids de ses infirmités, et sa mort laissa ses frères plongés dans la plus profonde tristesse de se voir privés d'une personne qui faisait tout à la fois l'édification et les délices de leur retraite.

On a vu plus haut que D. Vincent avait prononcé des *sermons de morale*, des *sermons sur les mystères*, et des *panégyriques*; ils n'ont jamais été imprimés. M. Quérard, dans la *France littéraire* (tom. X, page 220), a, contre son ordinaire, fait erreur en lui attribuant un *Discours sur l'autorité des empereurs romains dans les Gaules après l'invasion des Barbares*, lu, dit-il, à l'Académie de Besançon, et imprimé en 1776, in-4°.

CONFÉRENCES MONASTIQUES

COMPLETES

DE DOM B. VINCENT.

BENEDICTIN DE LA CONGREGATION DE SAINT-MAUR.

PREFACE.

Les conférences ou exhortations monastiques sont aussi anciennes que l'état monastique lui-même. Dès qu'il y a eu des communautés religieuses, il y a eu des abbés, des supérieurs, et les aînés, les supérieurs rompaient le pain de la parole de Dieu à leurs religieux, les instruisaient de leurs devoirs, les nourrissaient, selon l'expression du prophète (1), de la science et de la doctrine, exhortaient, suppliaient, reprenaient, por-

taient à la vertu, excitaient à l'amour divin, parlaient pour inspirer, répandre maintenir, faire croître l'esprit des règles saintes. Les Antoine (2), les Pacome (3), instruisaient souvent leurs disciples. Ces admirables solitaires, dont saint Jérôme (4) et saint Augustin (5) nous ont décrit la vie, sortaient de leurs cellules à la fin du jour pour aller écouter les instructions de leur père spirituel. Cassien (6) parle des excellen-

(1) *Dabo vobis pastores juxta cor meum, et pascent vos scientiam et doctrinam* (Jerem., III, 15).

(2) « Aliqua die progressus, monachis omnibus ad se accedentibus... Hæc illis Ægyptiaca lingua loquutus est : Scripturæ sacræ, etc. (Ex Vita S. Anton. a S. ATHAN. conscrip., n. 16) — « Omnibus se convenientibus monachis, hoc frequenter mandatum tradebat : ut in Dominum crederent, ipsum diligenter. » (*Ibid.*, n. 55.)

(3) « Officio sancto solemniter adimpleto, cuncti monachi juxta consuetudinem coram sene ad audiendum verbum Dei constituerunt. » (ROSEW. *De Vita Patrum*, in *Vitam S. Pachom.*, c. 46)

(4) « Veniamus ad cœnobitas... Post horam nonam in commune concurritur, psalmi resonant. Scripturæ recitantur ex more. Et completis orationibus, cunctisque residentibus, medius quem Patrem vocant, incipit disputare. » (S. IER., Ep. 18, ad Eustoch., nov. edit.)

(5) « Conveniunt [cenobitæ] diei tempore extremo de suis quisque habitaculis, dum adhuc jejuni sunt, ad audiendum Patrem. » S. AUG., *De mor. Eccle.*, c. 51, n. 67.)

(6) « Hæc ab Egyptiis Patribus proferentur in medium, ut omnium vitiorum certamina vel illa quæ patiuntur, vel illa quæ passuri sunt juniores,

tes leçons de piété, que de son temps les abbés des monastères d'Égypte faisaient à leurs disciples. Saint Théodore Studite (7), si exact par rapport à cette pratique, avertit, dans son testament, son successeur de s'en acquitter trois fois la semaine. Telle est, lui disait-il, la tradition de nos pères. Homélie de saint Basile, de saint Macaire, de saint Césaire, de saint Eucher; les exhortations de saint Ephrem; les doctrines de saint Dorotheé; les discours de saint Bernard, de Pierre Damien, de Geoffroy de Vendôme, de Pierre de Celles, de Trithème et de tant d'autres; homélie, exhortations, doctrines, discours que nous lisons avec non moins de plaisir que d'édification, sont autant de preuves de cette pratique essentielle. Je dis essentielle, car ce n'est pas ici un conseil, une œuvre de surrogation; c'est un devoir, c'est une obligation indispensable.

Les supérieurs sont pères, pasteurs, maîtres; ils tiennent la place de Jésus-Christ. Ils sont pères; c'est leur nom, leur qualité; c'est ainsi qu'on les a appelés dans les premiers temps, et que saint Benoît les appelle (8) *Abba, pater*. Ils sont pasteurs: saint Benoît leur donne ce nom (9), et on a toujours appelé de la sorte ceux qui sont chargés de la conduite des âmes. Ils sont maîtres; saint Benoît (10) prend lui-même ce titre au commencement de sa règle, et il appelle cette règle (11) une école où l'on apprend à servir Dieu, *dominici schola servitii*; et à qui appartient-il d'enseigner dans cette école, sinon à ceux qui sont à la tête? Ils tiennent la place de Jésus-Christ; on les regarde, dit toujours saint Benoît (12), comme tenant la place de Jésus-Christ entre les frères: *Christi agere*

vices creditur. Or, un père est obligé de fournir à ses enfants la nourriture qui leur convient pour l'entretien et la conservation de leur vie. Un pasteur doit paître ses brebis, les conduire dans des pâturages fertiles, les mener aux sources claires et aux eaux pures. Un maître est tenu d'instruire ceux qui sont commis à ses soins, et doit leur apprendre ce qui convient à leur état. Jésus-Christ a formé ses disciples par ses prédications; il leur a enseigné leurs devoirs par ses parole. C'est donc une obligation indispensable aux supérieurs d'expliquer à leurs religieux les volontés du Seigneur; de leur enseigner les maximes véritables sur lesquelles ils doivent régler leurs vies; de les instruire par de sages conseils tirés des trésors de la sagesse divine; de les nourrir d'une science solide, d'une doctrine pure, de la science du salut, de la doctrine des saints; de leur apprendre tout ce qui concerne leur profession, de leur en exprimer toute la vérité et toute l'étendue, de leur donner les véritables idées de la sainteté qu'elle exige.

« Annoncez la parole (13), dit saint Paul à tous ceux qui ont la conduite des âmes, pressez..., reprenez, suppliez, menacez; ne vous laissez pas d'instruire. Je vous en conjure devant Dieu et devant Jésus-Christ, en vous représentant son redoutable jugement. Nourrissez vos brebis, disent mille fois les Pères à tous les supérieurs (14), nourrissez-les par la parole. L'exemple (15) et la sainteté de la vie ne suffisent pas; il faut l'instruction, il faut la parole, *paschas, paschas verbo*. Les conciles (16), les souverains pontifes (17), les législateurs monastiques (18) exigent rigoureusement cette obligation, et elle est bien clairement marquée

relatione sua, tanquam qui adhuc sustineant, apud eos detegant alique deudent, quo exponentibus eis illusiones omnium passionum, quicunque incipientium sunt ac ferventium spiritum, colluctationum suarum arcana cognoscant, et causas vitiorum quibus pulsantur, et remedia doceamur. » (Cass., *Inst.*, l. II, c. 16.)

(7) « Ubi prefecturam inivit Theodorus, tanto ipsi gravior fuit cura et sollicitudo, ut et universis in commune et singulis privatim quæ prodesse suggereret, et ad majorem virtutis perfectionem omnes incitaret... Has præceptiones optimus Pater auribus discipulorum quotidie instillans quasi athletas urgebat ad certamen, et audacibus ipsos animis implebat. » (Ex *Vita S. Theod.*, conscr. a MICHAËLE monacho.) — « Observabis prorsus ut catechesim ter qualibet hebdomada facias vespere... Quoniam a Patribus iraditum est. » (Ex *Testam. S. Theod. Stud.*, apud SIRMOND.)

(8) « Abbas qui præesse dignus est monasterio, etc. » (Reg. S. Ben., c. 2.)

(9) « Sciat abbas culpæ pastoris incumbere quidquid in ovibus paternam utilitatis minus potnerit invenire. » (Reg. S. Ben., c. 2.)

(10) « Ausculta, o fili, præcepta magistri. » Il y a des commentateurs qui croient que le saint parle ici de soi-même, et qu'il y prend les titres de maître et de père, pour se concilier le respect et l'amour de ses disciples. (D. CALMET, *Com. sur le prologue de la Reg. de S. Ben.*)

(11) S. BEN., *prolog. in Reg.*

(12) Reg. S. Bened., c. 2.

(13) *Testificor coram Deo et Jesu-Christo, qui judi-*

caturus est vivos et mortuos... prædica verbum; inota opportune, importune; argue, obsecra, increpa in omni patientia et doctrina. (II Tim. IV, 1, 2.)

(14) « Paschas verbo. » (S. BERNARD., *Ep.* 204, n. 3.) — « Pasce ore... pasce verbi exhortatione. » (Id., *serm.* 2, in *temp. resurrect.*, n. 3.)

(15) « Innocens et absque sermone conversatio, quantum exemplo prodest, tantum silentio nocet. » (JER., *Ep.* 82, ad *Ocean.*, nov. edit.) — « Vita sine doctrinam inutilem facit. » (ISIDOR., l. 3. de *sum. bono.*)

(16) « Episcopus et presbyter, qui cleri vel populi curam non gerit, et eos pietatem non docet, segregetur; et si in socordiam perseveret, deponatur. » (Ex *Can. apost.*, can. 57.) — « Quarto decimo statuitur loco, ut Dominicus dies legitima veneratione a cunctis celebretur, sique divino tantum cultui dedicatus, omnesque abbates ac presbyteri isto sacratissimo die in suis monasteriis atque ecclesiis maneant missarumque solemnia agant, omissisque exterioribus negotiis, ac sæcularium conventibus atque itineribus, nisi excusabilis qualibet causa urgeat, religiosæ conversationis ac bene vivendi normulam de sacræ Scripturæ eloquiis, subjectis famulis prædicando insinuent. » (Concil. *Cloveshov.* 11, an. 747.)

(17) « Prior, præ cæteris, potens sit in opere et sermone, ut exemplo vitæ, verboque doctrinæ fratres suos et instruere possit in bono, et a malo etiam revocare. » (INNOCENT. III, cap. *Cum ad monast. De statu monach.*)

(18) « Disputatio a præpositis domorum per singulas hebdomadas tertio fiet. » (Ex *Reg. S. Pachom.*,

dans notre sainte règle : saint Benoît (19), voulant que l'abbé « soit instruit dans la loi divine, afin qu'il sache et qu'il ait en lui comme une source de laquelle il puisse tirer les vérités et les maximes anciennes et nouvelles, dont il doit se servir pour l'instruction de ses frères ; qu'il n'enseigne rien (20) qui soit contraire aux préceptes du Seigneur ; que ses instructions, comme un levain de la justice divine, se répandent et remplissent l'esprit et le cœur de ses disciples ; qu'il n'oublie jamais qu'il doit se faire au tribunal de Jésus-Christ une discussion rigoureuse de sa doctrine, et qu'il ne sera justifié qu'autant qu'il pourra dire avec le prophète : *Seigneur, je n'ai point caché votre justice dans mon cœur ; j'ai annoncé à ceux que vous m'aviez donnés vos vérités et tout ce qui pouvait contribuer à leur salut.*

Aussi, nos déclarations sur cette règle sainte (21), qui sont pleines de l'esprit de saint Benoît, et qui font loi parmi nous, prescrivent aux supérieurs, outre les instructions, des exhortations à tous leurs religieux assemblés. Ce devoir a ses peines et ses diffi-

cultés ; c'est une des charges de la supériorité, noble, à la vérité, mais laborieuse plus ou moins, selon les talents et quelquefois le loisir de ceux qu'elle regarde, *magnum opus*, je le dis d'après saint Augustin (22), *magnum pondus, magnus labor.*

Ne serait-ce pas servir la religion que d'aider les supérieurs en cela ? Ce qu'il y a de pénible dans l'accomplissement de ce devoir peut le faire négliger, ou même omettre dans les temps d'affaiblissement. Et quelles plaies ne fait pas à la discipline régulière cette omission ou cette négligence ! Nous croyons donc faire quelque chose d'utile à cet égard en donnant au public des conférences monastiques, ou plutôt un essai de conférences. Nous osons tenir ce langage, *quelque chose d'utile*, parce que nous ne disons rien de nous-mêmes. On pourra s'en convaincre par les textes dont nous nous sommes servis, et que nous avons rapportés au bas de chaque page. D'ailleurs, nous ne travaillons que par obéissance, et l'on sait que c'est le moyen le plus propre pour attirer les lumières nécessaires.

c. 21.) — « Per singulas hebdomadas binæ disputationes, id est catecheses a præposito complebuntur. » (*Ibid.*, c. 156.) — « Ad audiendum in collatione Patrem tribus in hebdomadam vicibus fratres post celebratam tertiam, dato figuo ad Collectam conveniant. Audiant seniorem docentem. » (S. Isidor., *in reg.*, c. 8.) — « Ter per omnem hebdomadam collecta facienda est. » (*In reg. S. Fructuosi*, videsis, cod. reg.)

(19) « Opportet abbatem doctum esse lege divina, ut sciat sic unde profèrat nova et vetera. » (*Reg. S. Ben.*, c. 64.)

(20) « Abbas nihil extra præceptum Domini (quod absit) debet docere.... Sed ejus doctrina, fermentum divinæ justitiæ in discipulorum mentibus conspergatur. Memor sit semper Abbas, quia doctrinæ suæ....

in tremendo judicio Dei facienda erit discussio. Sciatque Abbas culpæ pastoris incumbere, quidquid in ovibus paterfamilias utilitatis minus poterit invenire.... pastor earum in judicio Dei absolutus, dicat cum propheta Domino : *Justitiam tuam non abscondi in corde meo, veritatem tuam et salutare tuum dixi* (*Psal. xxxix.*) » (*Reg. S. Ben.*, c. 2.)

(21) « Dominicis potissimum diebus et festis de præcepto.... habebitur spiritualis collatio per superiores. » (*Declar. Cong. S. Mauri*, in c. 48, *Reg. S. Bened.*)

(22) S. AUGUST., *Serm.* 539, n. 4, nov. edit. — « Haurire et propinare me oportet, quod non sit celeriter perennando, sed tractando diligenter et exhortando frequenter. » (S. BERN., *Serm.* 16, in *Cant.*, n. 4.)

CONFÉRENCES MONASTIQUES

POUR LES DIMANCHES DE L'AVENT ET DU CAREME.

AVENT.

CONFERENCE I^{re}.

Pour le premier dimanche de l'Avent.

SUR LE JUGEMENT DERNIER.

Tunc videbunt Filium hominis, venientem in nube cum potestate magna et majestate. (*Luc.*, XXI.)

Alors ils verront le Fils de l'homme, qui viendra sur une nuée, avec une grande puissance et une grande majesté.

Ces paroles nous annoncent le mystère infiniment redoutable du jugement de Dieu, et l'Eglise les adresse à tous, aux justes comme aux pécheurs, aux solitaires comme aux séculiers, aux religieux comme aux

personnes du monde. C'est qu'elle est convaincue que la pensée de ce jugement est utile, salutaire et même nécessaire à tous. N'allons donc pas donner, mes RR. PP., dans les illusions d'une fausse spiritualité, en nous imaginant que la considération de pareilles vérités ne nous convient pas ; que des Religieux destinés à une vie parfaite doivent aller à Dieu par une voie plus pure et plus élevée, et ne s'occuper que de douces et consolantes méditations. Cette spiritualité a été inconnue à toute l'antiquité ; et le dernier jugement a toujours salutairement effrayé le désert et le cloître, et a occupé les religieux dans tous les temps, mais

surtout dans les plus beaux jours de l'état monastique. Aujourd'hui que ce saint état a si fort dégénéré, et que le souvenir du jugement ne fut jamais par conséquent si nécessaire, voudrions-nous le bannir de nos esprits sur le frivole prétexte d'une plus grande perfection? Non, non, mes RR. PP., entrons dans les vues de l'Eglise; suivons les voies sûres par où nos Pères ont marché. Occupons-nous des rigueurs de la justice de Dieu; entretenons-nous du dernier jugement, en considérant, et c'est ici mon dessein, en considérant que Dieu nous jugera, et comme il nous jugera.

PREMIÈRE PARTIE.

Dieu nous jugera, mes RR. PP. Lorsque mon temps sera venu, dit le Seigneur par le Prophète, je jugerai les justes : *Cum accipero tempus, ego justitias judicabo.* (Psal. LXXIV, 3.) Lorsque mon temps sera venu, temps du Seigneur : ah! temps de ténèbres et d'obscurité, de confusion, de trouble, de nuages et de tempêtes, de calamité et de misère, d'indignation et d'amertume, de colère et de fureur, de vengeance et d'effroi, d'horreur, de rage, de désespoir (23). Temps funeste, affreux, cruel, épouvantable où la terre souffrira des secousses qui l'ébranleront, des élancements qui la déchireront, des renversements qui la briseront. Elle sera agitée, elle chancelera comme un homme ivre, elle sera comme transportée d'un lieu à un autre (24), *agitatio agitabitur terra.* La mer écumerà de fureur, mugira horriblement, brisera ses vagues avec un bruit effroyable, poussera jusqu'aux nues ses flots courroucés, sortira de ses bornes, s'étendra, se dilatera, inondera l'univers, *præ confusione sonitus maris et fluctuum* (Luc., XXI, 25.) La milice céleste combattra contre la terre et fera paraître des choses terribles, des prodiges effroyables, des signes épouvantables, symptômes du monde expirant,

terrores de cælo et signa magna erunt. (Luc. XXI, 11.) Les cieus effrayés se rouleront; le soleil s'obscurcira; la lune rougira; les astres seront éclipsés; les colonnes du ciel chanceleront; ses vertus, ses puissances seront ébranlées (25), *virtutes cælorum commovebuntur.* D'épaisses, de noires exhalaisons se formeront, fermenteront, s'allumeront dans les airs; les éléments en seront confondus et dissous. Le feu, divisé en immenses tourbillons, tombera, pénétrera la terre, s'y creusera des gouffres embrasés, serpentera dans ses entrailles, y communiquera ses brûlantes fureurs, en sortira, embrasera, dévorera, consumera tout ce qu'il trouvera sur son passage. Le monde entier ne sera qu'un incendie, qu'un bûcher embrasé *elementa calore solventur, terra et quæ in ipsa sunt opera exuruntur.* (Pet., III, 10.) D'épouvantables voix se feront entendre, leurs effroyables sons retentiront dans toutes les parties du monde, pénétreront jusqu'au ciel, arriveront jusqu'aux lieux les plus bas de la terre, jusqu'aux abîmes les plus profonds des eaux, jusqu'aux enfers; appelleront la mort elle-même, et s'en feront obéir; *surgite, mortui, venite ad judicium* (26). On ne verra que des marques de désespoir; on n'entendra que cris funèbres, que hurlements confus; les visages seront ternis et plombés, les bras languissants, les genoux tremblants, les corps tomberont en défaillance, les cœurs sécheront d'effroi, *arescentibus hominibus præ timore* (27) (Luc., XXI, 16.) Le Fils de l'homme porté sur des nuées lumineuses, viendra avec l'éclat et la promptitude de l'éclair (28), l'étendard de la croix levé devant lui (29), accompagné de ministres de ses vengeances (30); son visage sera comme le soleil (31), ses yeux des flammes de feu, ses pieds un airain brûlant, sa voix le bruit des mers en courroux, son souffle (32), un torrent débordé; la justice (33), sera sa cuirasse, la toute-puissance sa ceinture,

(23) *In tempore vindictæ et obductionis.* (Eccli. v, 1.) — *Ecce dies Domini veniet, crudelis et indignatione plenus et iræ furorisque.* (Isa. xlii, 9.) — *Dies ille Domini Dei exercituum, dies ultionis.* (Jerem. xlii, 10.) — *Dies tenebrarum et caliginis, dies uubis et turbinis.* Magna dies Domini et terribilis valde... *Dies Domini magnus et horribilis.* (Joel. ii, 11, 3.) — *Dies Domini ista, tenebræ et non lux... Nuuquid non tenebræ dies Domini et non lux : et caligo et non splendor in ea.* (Amos. v, 18, 20.) — *Dies Domini magnus et velox unis : vox dei Domini amara... Dies iræ, dies illa, dies tribulationis et angustie, dies calamitatis et miseræ, dies tenebrarum et caliginis, dies nubis et turbinis, dies tubæ et clangoris.* (Sophon. i, 14, 15, 16.)

(24) *Ecce Dominus dissipabit terram, et nudabit eam, et affliget faciem ejus... Dissipatioe dissipabitur terra... Lux et defluxit terra et infirmata est, defluit orbis... Maledictio vorabit terram. Confractioe confringetur terra, contritioe contereur terra, commotioe commovebitur terra, agitatioe agitabitur terra sicut ebrius, et auferetur quasi tabernaculum unius noctis.* (Isa. xlii, 1, 3, 4, 6, 19, 20.)

(25) *Tabescet onnis militia cælorum et complicabuntur sicut liber cæli.* (Isa. xxxiv, 4.) — *Sol convertetur in tenebras et luna in sanguinem.* (Joel. ii, 31.) — *Et erubescet luna et confundetur sol.* (Isa. xlii, 25.) — *Omnia luminaria cæli mœrere faciam.*

(Ezech. xxxii, 8.) — *Virtutes cælorum commovebuntur.* (Math. xxiv, 29.)

(26) *Ex Regula monach. D. Hier. aut eujusvis alius, c. 50, t. V, Oper. D. Hier., novæ edit.*

(27) *Ululate, quia prope est dies Domini. Quasi vastitas a Domino veniet. Propter hoc omnes manus dissolventur, et omne cor hominis contabescet et conteretur. Torsiones et dolores tenebunt, et quasi portuensis dolebunt : unusquisque ad proximum suum stupebit, facies combustæ vultus eorum.* (Isa. xlii, 6, 7, 8.)

(28) *Sicut fulgur coruscans de sub cælo, in ea quæ sub cælo sunt fulget. Ita erit Filius hominis in die sua.* (Luc. xvii, 24.)

(29) *Tunc parebit signum Filii hominis in cælo.* (Math. xxiv, 30.)

(30) *Cum autem venerit Filius hominis in majestate sua et omnes angeli ejus cum eo.* (Math. xxv, 31.)

(31) *Oculi ejus tanquam flamma ignis, et pedes ejus similes aurichaleo, sicut in cantino ardeni, et vox illius tanquam vox aquarum multarum... Et facies sicut sol lucet in virtute sua.* (Apoc. i, 14, 15, 16.)

(32) *Spiritus ejus velut torrens inundans.* (Isa. xxx, 28.)

(33) *Induet pro thorace justitiam et accipiet pro galea judicium certum : sumet scutum inexpugnabile aequitatem.* (Sap. v, 19, 20.)

l'intégrité du jugement son casque, l'équité son bouclier, la force son épée : sans cesse des éclairs, des tonnerres, des foudres, des voix (34), des traits enflammés partant des nuées resplendissantes qui l'environneront *videbunt Filium hominis venientem in nubibus cæli.* (Matth., XXIV, 30.) Lorsque mon temps sera venu, *cum accepero tempus.* Qui ne craindra, qui ne tremblera, qui ne sera saisi d'horreur ? Qui pourra penser, s'écrie un prophète, au temps de l'avènement du Seigneur, qui pourra en soutenir la vue ? *Quis poterit cogitare..... quis stabit ad videndum.* (Malach., III, 2.)

« Quand je me représente ce Roi de gloire, disait saint Ephrem (35), qui, s'élevant de son trône, descendra pour visiter tous les habitants du monde, pour entrer en jugement avec eux, un mortel tremblement s'empare de tous mes membres, mes yeux se fondent en pleurs, ma voix s'éteint, mes lèvres sont collées à ma bouche, ma langue frémit, mes pensées sont suspendues, je suis dans une défaillance universelle. » — « Je suis épouventé dit saint Grégoire de Nazianze (36), de la parole d'un prophète qui s'écrie : Que ferons-nous au jour où Dieu entrera en compte avec nous..... lorsque les trônes seront placés ; que celui que l'Écriture appelle l'Ancien des jours sera assis dans le premier ; que les livres seront ouverts ; qu'on verra rouler un fleuve de feu ; que la lumière sera d'un côté, et de l'autre les ténèbres prêtes à recevoir ceux qui y seront précipités ? » — « Toutes les fois que je pense à ce grand jour, dit saint Jérôme (37-38) je tremble de tout mon corps, soit que je mange, soit que je boive, ou que je fasse

(34) *Et de throno procedebant fulgura et voces et tonitrua, etc.* (Apoç., IV, 5.)

(35) « Quis non horreat et contremiscat in hora illa, quando rex regum a throno gloriæ suæ exurgens descendet visitaturus cunctos habitatores orbis, rationes cum eis collaturus et bonam dignis redditurus mercedem, indignis autem supplicia retribuendus, ut justus iudex. Hæc cum mecum cogito, timore corripiuntur membra mea, et dissolvor undique, oculi præ timore lacrymas fundunt, vox mihi deficit, labia mea quasi congelata hærent, lingua mea contremiscit, et cogitationes meæ silentium meditantur. » (S. EPHREM., *Serm. de iis quæ post crucem revelanda sunt.*)

(36) « Quid faciemus in die inductionis (terret me quidam prophetarum), hoc est divinæ ad nos expostulationis.... Cum nos coarguet atque ex adverso stabit, peccata nostra hoc est acerbos et amarulentos accusatores nobis in faciem statuens : acceptaque beneficia cum iis quæ inique admisionem ex adverso conferens, et cogitatione cogitationem verberans, et actione actionem examinans, et imaginis vitio contaminatæ atque confusæ dignitatem a nobis exposcens, postremo nos abducat à nobis metipsis condemnatos, hucque adductos ut ne id quidem dicere queamus, nos inique supplicio allici.... Quo quidem tempore throni proponentur, et Antiquus dierum sedebit, et libri aperientur, et igneus fluvius volvetur, et lux a fronte et paratæ tenebræ. » (S. GREG. NAZ., orat. 15.)

(37-38) « Quoties diem illum considero, toto corpore contremisco ; sive enim comedo, sive bibo, sive aliquid aliud facio, semper videtur illa tuba terribilis sonare in auribus meis : Surgite, mortui, et ve-

quelque autre chose, la terrible trompette semble retentir à mes oreilles. » — « Je crains, dit saint Bernard (39), le visage de ce juge capable de faire trembler les anges même ; je crains la colère de ce Dieu tout-puissant ; je crains les marques de sa fureur ; je crains ce fracas du monde bouleversé, cet embrasement des éléments, cette tempête épouvantable, cette voix de l'archange, cette parole dure et terrible. » Nos maîtres, nos modèles tremblent, mes RR. PP., et c'étaient des saints, et nous, religieux imparfaits, nous, qui dégénérons de la vertu de nos maîtres et de nos modèles, nous serons froids, tranquilles, rassurés. Craindre le jour du jugement, nous crie notre saint législateur, *Diem judicii timere* (40). Pourquoi, mes RR. PP. ? parce que ce jugement nous regarde comme le reste des hommes, parce qu'il nous faudra comparaître devant le tribunal du souverain Juge, parce qu'il nous faudra rendre compte de nos pensées, de nos actions, de nos devoirs, de nos omissions. Lorsque mon temps sera venu, dit le Seigneur, je jugerai les justes, *cum accepero tempus, ego justitias judicabo.* (Psal. LXXIV, 3.)

Qu'est-ce à dire les justes ? Si je ne me trompe, dit saint Bernard (41), *ce sont les voies et les actions des justes* ; et par conséquent les justes eux-mêmes, ceux qui font profession particulière de piété, les personnes spécialement dévouées à la piété, les personnes religieuses, *vias justorum, ni fallor, et actus eorum.* Et vous ne vous trompez pas, grand saint ; nous devons tous comparaître, dit saint Paul (42), devant le tribunal de Jésus-Christ. *Le Seigneur va venir*, dit saint Jude (43),

nite ad judicium. » (Ex *Regula Monach.* D. HER., aut enjusvis alius, c. 30, t. V *Oper.* D. Hier., novæ editionis.)

(39) « Paveo gehennam, paveo Judicis vultum, ipsis quoque tremendum angelicis potestatibus. Contremisco ab ira Potentis, a facie furoris ejus, a fragore ruentis mundi, a conflagratione elementorum, a tempestate valida, a voce archangeli, et a verbo aspero. Contremisco a dentibus bestie infernalis, a ventre inferi, a rugientibus præparatis ad escam. Horreo vermen rodentem et ignem torrentem, finium et vaporem et sulphur et spiritum procellarum... Horreo tenebras exteriores. Quis dabit capiti meo aquam et oculis meis fontem lacrymarum, ut præveniam fletibus letum et stridorem dentium, et manuum pedumque dura vincula, et pondus catenarum prementium, stringentium, urentium, nec consentium. » (S. BERN., ser. 16 in *Cant.*, n. 7.)

(40) *Reg. S. Ben.*, c. 4.

(41) « Possimus afferre aliquid de Psalmo ad confirmandum id quod dicitur de scrutanda Jerusalem. Ait namque sub persona Domini, *cum accepero tempus, ego justitias judicabo.* Vias justorum, ni fallor, et actus eorum discussurum se examinaturum dicit. Verendum valde, cum ad hoc ventum fuerit, ne sub tam subtili examine multe nostræ justitiæ [ut putantur] peccata appareant. (S. BERN., ser. 55 in *Cant.*, n. 3.)

(42) *Omnes nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis prout gessit, sive bonum sive malum* (II *Cor.*, v, 10).

(43) *Ecce venit Dominus in sanctis millibus suis facere judicium contra omnes* (Ep. *Judæ*, 14, 15).

avec une multitude innombrable de saints, pour exercer son jugement sur tous les hommes. Le Seigneur, dit le Sage (44), sera le juge du juste et de l'impie. Les vierges seront jugées, puisque les folles seront rejetées. Les prophètes, ceux qui ont fait des miracles, ceux même qui ont eu avec Jésus-Christ une sorte de familiarité seront jugés, puisque Jésus-Christ dira à plusieurs d'entre eux : *Retirez-vous de moi, vous qui avez vécu dans l'iniquité* (45).

N'en doutons pas, au son de la dernière trompette qui réveillera tous les morts, qui fera revivre toute la nature, qui ranimera tous les corps, nous viendrons avec la multitude des nations. Pour nous, comme pour le reste des mortels, les trônes seront dressés, les balances préparées, les livres ouverts, les exécuteurs des volontés suprêmes tout prêts; le froment sera séparé de la paille, le bon grain de l'ivraie, les vases d'honneur des vases d'ignominie, les brebis des boucs, les bons religieux des mauvais. La justice du souverain, Juge en ce jour, à l'égard de tous sévère, inflexible, impitoyable, abandonnée de la miséricorde, le sera encore plus, par rapport à nous, parce qu'on demandera beaucoup plus à ceux à qui on aura donné davantage (46), parce que nous avons eu plus de moyens d'observer les préceptes divins, de suivre les exemples de Jésus-Christ, de pratiquer les lois de son Evangile; parce que nous trouvions dans les exercices de la religion des freins préparés à nos passions, des remèdes à nos maux, des remparts contre nous-mêmes; parce que nous devions d'autant plus être attachés à notre Dieu, que nous étions délivrés des tribulations de la vie et des sollicitudes du siècle; parce que plus la terre que nous habitons était sainte, plus nous devions la respecter par l'innocence de nos mœurs; et une conduite édifiante; parce qu'ayant embrassé la vie des anges mêmes, nous ne devions jamais nous détourner du sentier étroit de la vérité; parce qu'ayant quitté le monde pour habiter le désert, il ne devait se trouver parmi nous ni la légèreté des roseaux, ni la mollesse des mondains, parce qu'ayant pris Dieu pour notre partage, et Jésus-Christ pour notre époux, le souverain Juge, en Dieu vengeur, en époux jaloux, jugera toutes nos justices, *Cum accipero tempus, ego justitias judicabo*. (Psal. LXXIV, 3.)

Cette justice du souverain juge sera encore animée, soutenue, enflammée par la vérité

(44) *Justum et impium judicabit Deus et tempus omni rei tunc erit.* (Eccle., III, 17.)

(45) *Novissime vero veniunt et reliquæ virgines dicentes : Domine, Domine, aperi nobis. At ille respondens, ait : Amen dico vobis, nescio vos. (Matth., XXV, 11, 12). Multi dicent mihi in illa die : Domine, Domine, nonne in nomine tuo prophetavimus, et in nomine tuo demonia ejecimus, et in nomine tuo virtutes multas fecimus? et tunc confitebor illis, quia nunquam novi vos, discedite a me, qui operamini iniquitatem (Matth., VII, 22, 23). Incipietis dicere, manducavimus coram te et bibimus, et in plateis nostris docuisti. Et dicet vobis : nescio unde sitis, discedite a me omnes operarii iniquitatis. (Luc., XIII, 26,*

de Dieu, que le religieux prévaricateur a outragée, par sa bonté dont le mauvais religieux a abusé par sa sainteté que le religieux dissipé a déshonorée, par sa providence que le religieux murmurateur a méconnue, par sa gloire que le religieux superbe s'est attribuée, par sa bienveillance que le religieux ingrat a oubliée, par sa grâce que le religieux négligent a rejetée, par sa science que le religieux hypocrite semblait ignorer, par sa justice elle-même à qui le religieux présomptueux a donné des bornes, par tous ses attributs enfin auxquels nous aurons eu le malheur de porter de sacrilèges atteintes. *Cum accipero tempus, ego justitias judicabo.* Tyr, Sidon, Samarie, Sodome même sera traitée plus favorablement que nous, prévaricateurs de nos devoirs et infracteurs de nos règles : *Tolerabilis erit terræ Sodomorum.* (Matth., X, 15.)

Les créatures qui gémissaient sous le joug honteux des cupidités mondaines, et qui frémissaient sous le joug plus honteux encore de nos convoitises, se déclareront, s'élèveront, s'armeront contre nous. Nous serons la risée des nations : elles frapperont des mains, branleront la tête, siffleront sur nous, selon l'expression d'un prophète (47). Vous aviez fait divorce avec nous, nous diront-elles, vous aviez quitté le monde pour vous dévouer uniquement au service de votre Dieu; et vous voilà semblable à nous : *nostris similis effectus es.* (Isa., XIV, 10.) Ces religieux simples, ignorés, méconnus, sans distinction dans le cloître, sans talents extérieurs, que nous raillons peut-être, dont nous méprisons le scrupuleux attachement aux plus petites observances, nous les verrons au-dessus de nos têtes, être nos accusateurs et nos juges. (48.) La croix de Jésus exposée avec pompe, sous l'étendard de laquelle nous avons juré de marcher, de combattre tous les jours de notre vie, sera notre confusion. Les plaies de Jésus ouvertes, présentées à nous, que nous avons choisies pour notre asile, d'où avaient découlé sur nous tant de grâces, nous reprocheront notre lâcheté et notre perfidie. La Mère de Jésus que nous avons prise pour notre refuge et notre avocate, qui nous avait obtenu tant et de si signalés faveurs, prendra le parti de son Fils contre nous. Je le dis couvert de honte, d'après saint Augustin (49) : J'aurai autant de juges pour me condamner, que j'ai eu dans les siècles précédents d'exemples pour m'édifier, et

27.)

(46) *Omni autem cui multum datum est, multum quæretur ab eo; et cui commendaverunt multum, plus petent ab eo.* (Luc., XII, 48.)

(47) *Plauserunt super te manibus omnes transeuntes per viam, sibilaverunt et moverunt caput suum super filiam Jerusalem.* (Thren., II, 15.)

(48) *Hi sunt quos habuimus aliquando in derisum et in similitudinem improprietatis. Nos insensati vitam illorum æstimabamus insaniam et finem illorum sine honore : ecce quomodo computati sunt inter filios Dei et inter sanctos sors illorum est.* (Sap., V, 3, 4, 5.)

(49) *Tot iudicibus inops astabo, quot me præ-*

que je n'ai pas suivis; autant d'accusateurs que j'ai eu de modèles et que je n'ai pas imités; autant de témoins qu'il s'est trouvé, dans l'état que j'ai embrassé, des vertus imitables et que je n'ai pas pratiquées. Oui, ces grands serviteurs de Dieu, qui ont honoré le désert et le cloître par la sainteté de leurs vies; ces martyrs de la pénitence, ces héros de la vie cénobitique, et vous surtout, notre saint législateur; ces saints personnages, qui ont fondé ou relevé par leurs sueurs, par leurs veilles, par leurs travaux, par une souveraine mortification, l'état monastique que nous affaiblissons, que nous détruisons par nos superfluités, par notre mollesse, par nos dissipations, par nos inobservances; ces nuées de solitaires, ces armées de cénobites, cette multitude de vierges qui ont édifié le monde par l'éclat de toutes les vertus chrétiennes et religieuses, nous condamneront, nous confondront, rendront un témoignage accablant contre nous. Infortunés Achans (50), tout Israël nous jettera la pierre, et le Juge des justes confirmera, autorisera tous ces jugements par le sien : *cum accepero tempus, ego justitias judicabo.*

Ah! mes révérends Pères, pensons à ce jugement du souverain Juge, occupons-nous de la pensée de ce jugement, portons-en l'effrayant souvenir gravé dans nos esprits et dans nos cœurs. « Dans le travail, dans le monastère, dans l'église, dans le jardin, en voyage, à la campagne; enfin dans quelque lieu que nous nous trouvions, nous dit saint Benoît (51), soit que nous soyons assis, que nous marchions, ou que nous soyons debout, regardons-nous comme étant sur le point d'être présentés au tribunal redoutable de Jésus-Christ. » *Jam se tremendo Dei judicio presentari existimet.* Cette excellente pratique, si fort recommandée par tous les législateurs et par tous les maîtres de la vie spirituelle, et dont saint Benoît (52) nous fait une loi qu'il rappelle si souvent, cette excellente pratique, dis-je, à l'exemple des Jérôme et des Arsène, que le seul souvenir du son de la fatale trompette retenait dans la vigilance et la ferveur, nous rendra exacts et fidèles dans toute notre conduite, excitera notre attention, réveillera notre zèle, pour régler selon la loi de Dieu, et

conformément à notre sainte règle, jusqu'aux moindres circonstances de notre vie, nous portera même à ce qu'il y a de plus pénible à la nature dans les vertus chrétiennes et religieuses, et nous disposera par conséquent à comparaître un jour avec confiance devant le tribunal de celui qui doit prendre son temps pour juger les justes mêmes : *cum accepero tempus, ego justitias judicabo.* Dieu nous jugera donc, mes révérends Pères. Comment nous jugera-t-il ?

SECONDE PARTIE.

Comment Dieu nous jugera, mes révérends pères? Il nous l'apprend lui-même par son prophète : j'examinerai, nous dit-il, Jérusalem, la lampe à la main, *scrutabor Jerusalem, in lucernis.* (Sophon., I, 12.) Jérusalem, ce sont, dit saint Bernard (53), ceux qui mènent une vie religieuse, s'étant engagés d'imiter selon leur pouvoir la conduite des habitants de la céleste Jérusalem, *qui vitam ducunt religiosam, mores supernæ Jerusalem pro viribus imitantes.* C'est donc nous, mes révérends Pères, c'est vous, c'est moi qui sommes ici désignés; et c'est là la manière dont nous serons jugés. J'examinerai Jérusalem, je la sonderai, je l'interrogerai; je pèserai dans ma balance ses actions, je confronterai ses devoirs avec ses œuvres, je découvrirai ses coupables omissions, ses ignorances criminelles; je lui ferai rendre un compte exact de tout ce qu'elle a fait; je rappellerai tous les temps, j'ouvrirai les livres, le livre de sa conscience, le livre de ma loi, le livre de ses obligations, et je remarquerai si toute sa conduite a été réglée sur ce niveau. Je l'opposerai à la perfide Samarie, je l'opposerai à l'infidèle Babylone, je l'opposerai elle-même à elle-même, *scrutabor.* Je verrai si elle a été fidèle aux préceptes de mon Évangile, aux commandements de mon Église; si elle m'a rendu la préférence qui m'est due en toutes choses; si elle a rapporté toutes choses à mon honneur et à ma gloire; si le prochain a reçu de sa part ce qu'il a dû toujours en attendre; si elle n'ignorait ou ne négligeait pas mes lois les plus importantes, tandis qu'elle payait la dîme des plus petites herbes (54); si elle n'a pas été plus exacte à pratiquer

cesserunt in opere bono : tot argumentis confundar, quot mihi præbuerunt bene vivendi exempla : tot convincar testibus, quot me monuerunt profectus sermonibus, seque imitatos justis dederunt actionibus. » (S. Aug., *Meditationum* c. 3, in *Appendic. op. S. Aug.*, t. VI, nov. edit.)

(50) *Lapidavit eum* (Achan) *omnis Israel.* (Josue, VII, 25.)

(51) « In opere, in oratorio, in monasterio, in agro, vel ubicunque sedens, ambulans, vel stans, inclinatio fit semper capite, delixis in terram aspectibus, cum se omni hora de peccatis suis existimans, jam se tremendo judicio Dei presentari existimet. » (Reg. S. Ben., c. 7.)

(52) « Memor sit semper abbas quia doctrinæ suæ vel discipulorum obedientiæ, utrarumque rerum in tremendo judicio Dei faciendâ erit discussio... Agnoscat pro certo quia in die judicii ipsarum omnium animarum redditurus est Domino rationem. »

(Reg. S. Ben., c. 2.) — « Ipse abbas cum timore Dei et observatione regulæ omnia faciat, sciens se procul dubio de omnibus judiciis suis æquissimo judicio Deo rationem redditurum. » (C. 3.) — « Infirmorum, infantium, hospitum, pauperumque cum omni sollicitudine curam gerat (cellerarius) sciens sine dubio quia pro his omnibus in die judicii rationem redditurus est. » (C. 31.) — « Cogitet semper (abbas) quia de omnibus judiciis et operibus suis redditurus est Deo rationem. » (C. 65.) — « Ordinatus autem abbas cogitet semper quale onus suscepit et cui redditurus est rationem villicationis suæ. » (C. 64, etc.)

(53) Ser. 55 in *Cant.*, n. 2.

(54) *Vae vobis Scribæ et Pharisei hypocritæ, qui decimatis mentam et anethum et cuminum, et reliquis quæ graviora sunt legis, judicium et misericordiam et fidem : hæc oportuit facere et illa non omittere.* (Matth., XXIII, 23.)

les observances de sa règle que le précepte inviolable de mon amour; si elle ne s'est pas plutôt attachée à réformer ce qui est vu des hommes, que ce qui offense mes yeux et les blesse; si elle ne s'est pas comparée et préférée aux autres, parce qu'elle a choisi la meilleure part; si elle n'a pas mis à la place des choses légitimes à quoi elle avait renoncé, des attachements que ma loi lui défendait; si après avoir quitté les dieux de l'Égypte, elle ne s'est pas forgé de nouveaux dieux dans le désert; si elle n'a pas été plutôt religieuse que chrétienne. Et a-t-elle même été religieuse? M'a-t-elle rendu ce qu'elle m'a si solennellement promis? m'a-t-elle gardé la foi qu'elle m'a si authentiquement jurée? est-elle demeurée dans l'alliance qu'elle a contractée avec moi d'une manière si irrévocable? J'examinerai, *scrutabor*.

Point d'excuses reçues sur le mauvais exemple, sur l'ignorance des devoirs, sur la faiblesse ou l'ardeur du tempérament, sur la force des préjugés, sur la violence des habitudes, sur l'infirmité de la chair, sur l'empire de la coutume, sur le feu ou la froideur de l'âge. Point d'adoucissement, point de ressource dans le mensonge, point de vaines et de fausses interprétations de la règle que nous avons professée; elle nous sera présentée cette règle dans toute sa pureté, dans toute sa force, dans toute son étendue; et là-dessus le Seigneur nous examinera sur le sacrifice de notre obéissance qui, conformément à cette même règle, a dû être pure, cordiale, sincère, entière, persévérante, rendue sans incertitude, sans murmure, sans raisonnements, sans réserve, sans lâcheté, sans tiédeur, rendue par rapport à Dieu, rendue comme à Dieu même, rendue dans l'instant même du commandement, rendue jusqu'à la soumission de l'esprit, du cœur et des œuvres, ne connaissant d'autres bornes, dans ce qu'elle a d'essentiel, que la règle que nous avons professée, et dans sa perfection que la volonté de Dieu. Là-dessus le Seigneur nous examinera sur la pauvreté que nous avons vouée, qui, conformément à cette règle, a dû s'étendre jusqu'au retranchement de la propriété de la plus petite chose, de nos corps même et de nos volontés; jusqu'à ne rien donner ou recevoir sans permission; jusqu'à nous contenter de ce qu'il y a de plus vil, de plus simple et de plus grossier; jusqu'à détacher notre affection des choses même les plus nécessaires, et à en souffrir, s'il le faut, dans un esprit de paix, la privation. Et, conformément aux canons des saints conciles, jusqu'au retranchement de l'usage de l'argent, des meubles précieux et de tout superflu, quand même

on ne les posséderait qu'avec permission. Là-dessus le Seigneur nous examinera sur la chasteté que nous avons embrassée, qui, conformément à la doctrine des saints qui ont parlé sur cette matière, ne nous oblige pas seulement à être exempts des désordres grossiers et des convoitises des sens, mais à bannir de notre cœur tout ce qui peut le partager entre Dieu et la créature, c'est-à-dire toutes les pensées, tous les désirs, toutes les affections, toutes les actions qui sont indignes de la vie angélique que nous devons mener. Là-dessus le Seigneur nous examinera sur la conversion de nos mœurs que nous lui avons promise, laquelle, conformément à la plus exacte explication de ce vœu, nous oblige à nous efforcer de passer du mal au bien, du bien au mieux, du mieux au parfait, du parfait au plus parfait; de marcher toujours, d'avancer toujours; de courir toujours; de ne mettre jamais de bornes à nos progrès; d'aspirer à la sainteté la plus élevée, à la perfection la plus éminente, et à faire de continuel efforts pour y parvenir. Là-dessus le Seigneur nous examinera sur la stabilité que nous avons jurée, qui, conformément à l'esprit de notre sainte règle, exige que nous persévérions le reste de nos jours dans l'état que nous avons embrassé, et que nous y persévérions moins de corps que d'esprit et de cœur; que nous ne changions de demeure, que nous ne sortions de nos cloîtres que pour des raisons légitimes, des considérations solides qui n'aient rien de contraire à la piété et à la perfection dans laquelle nous sommes obligés de vivre; et cela avec la permission des supérieurs. *Scrutabor Jerusalem*, j'examinerai Jérusalem. Examen par rapport à la solitude, qui est notre vocation particulière, ayant embrassé l'état de solitaires; par rapport au silence, à quoi nous avons dû nous étudier dans tous les temps (54*); par rapport aux conversations permises où nous n'avons dû parler que de choses édifiantes; par rapport à l'emploi du temps que nous avons dû sanctifier par une constante assiduité à tous les exercices réguliers, et par des occupations conformes à notre état; par rapport à l'observation de toutes nos règles que nous n'avons pu violer, de propos délibéré, sans péché, ni mépriser sans crime; par rapport aux offices extérieurs où nous n'avons dû entrer que par obéissance, et y demeurer que pour servir la religion; par rapport à nos devoirs envers nos frères que nous avons dû aimer (55), respecter, édifier, pour qui nous avons dû prier, dont nous avons dû supporter les infirmités avec une patience invincible; par rapport à nos devoirs envers nos supérieurs. Vous savez, mes révérends Pères, que les supérieurs tien-

(54*) *Reg. S. Ben.*, c. 42.

(55) « Sicut est zelus amaritudinis malus qui separat a Deo et ducit ad infernum, ita est zelus bonus qui separat a vitiosis et ducit ad Deum et ad vitam eternam. Hunc ergo zelum ferventissimo amore exercent monachi, id est, ut honore se invicem

præveniant; infirmitates suas sive corporum sive morum patientissime tolerant; obedientiam sibi certatim impendant; nullus quod sibi utile judicat, sequatur, sed quod magis alii; charitatem fraternitatis casto impendant amore. » (*Reg. S. Ben.*, c. 72.)

nent la place de Jésus-Christ (56), malgré tous les défauts qu'ils peuvent avoir; et jugez par là du compte que Dieu exigera de nous à cet égard; enfin par rapport à la supériorité (57); instructions solides et fréquentes, exemples édifiants, méditations de la loi de Dieu, vigilance continuelle, prières ardentes, assiduité aux exercices, exactitude dans tous les points de la règle; c'est, hélas! ce que le Seigneur exigera des supérieurs.

Le Seigneur examinera ici Jérusalem, la lampe à la main, *scrutabor Jerusalem in lucernis*; c'est-à-dire que ses yeux de feu éclaireront les ténèbres de nos cœurs, pénétreront les replis les plus cachés de nos consciences, ne laisseront rien enfin, comme dit saint Bernard (58), qui ne soit fondé, développé, examiné, *nihil inserutum relinquet oculus ejus*. Il verra si le motif de cette vocation n'a pas été quelque dépit, quelque désespoir secret, une aveugle soumission à des parents ambitieux, l'espérance de trouver dans le cloître un asile contre la pauvreté; si cette humilité n'était pas plutôt une stérile conviction de l'esprit qu'un amour sincère des humiliations; si cette patience n'était pas une orgueilleuse fermeté qui se réduisait à l'amour de nous-mêmes; si cette ferveur ne s'éteignait pas quand nous n'étions vus de personne; si cette conformité à la volonté de Dieu n'était pas la conformité à nos inclinations satisfaites; si les talents que nous croyions avoir ne nourrissaient pas notre orgueil, et ceux que nous voyions dans les autres n'excitaient pas notre envie; si cette modestie, cette politesse, ces prévenances n'étaient pas affectées, mercenaires, ambitieuses; si cet amour de l'étude n'était pas une débauche de l'esprit qui détruisait tout le bien réel, et ne laissait en nous que l'écorce de la piété; si cette régularité n'était pas souillée par mille murmures secrets; si les années ne nous ont pas donné le funeste privilège du relâchement et de l'indocilité; si les irrégularités de quelques-uns de nos frères ne sont pas devenues les nôtres par nos mauvais exemples; si leurs vertus mêmes ne sont pas devenues nos péchés; parce que notre mauvaise humeur, notre orgueil, nos impatiences les leur faisaient pratiquer; si le frivole prétexte d'une légère infirmité n'a pas été l'unique fondement de l'exception et de la dispense; si ce zèle

(56) « Christi agere vices in monasterio creditur (abbas). » (Reg. S. Ben., c. 2.)

(57) « Jussio ejus (abbatis) vel doctrina, fermentum divinæ justitiæ in discipulorum mentibus conserpatur... Sciatis abbas culpæ pastoris incurrere quidquid in omnibus paterfamilias militatis minus poterit invenire. Tantum iterum liber erit, si in quieto vel inobedienti grege pastoris fuerit omnis diligentia attributa, et morbidis eorum actibus universa fuerit cura exhibitæ, etc. » (Reg. S. Ben., c. 2.)

(58) « Verum tu qui adventum desideras Salvatoris, time scrutinium judicis, time oculos capræ, time illum qui per Prophetam dicit: Et erit in die illa, et ego scrutabor Jerusalem in lucernis. Acuto visu est,

prétendu de la gloire de Dieu n'était pas une dureté du tempérament; si cette délicatese sensibilité sur tout ce qui peut blesser le bon ordre et l'équité, n'était pas une ardeur indiscrette; si les exercices réguliers n'étaient pas devenus un train de vie accoutumé qui ne faisait plus sentir que le dégoût de faire toujours la même chose; si ce refus des emplois et des dignités n'avait pas été conseillé par l'amour du repos ou par le plaisir de faire sa volonté, après qu'on y a solennellement renoncé; si les bassesses, les intrigues de l'ambition n'ont pas été employées pour être élevées au-dessus de nos frères; si notre attention pour les biens temporels de la religion ne nous a pas rendus distraits par rapport aux spirituels; si l'irrégularité de notre conduite devant les séculiers n'a pas été le triomphe de leur malignité et la honte de notre profession: *Scrutabor Jerusalem in lucernis*.

Le Seigneur verra l'abus de ses grâces, la résistance à ses saintes inspirations, la négligence aux attentions de sa providence, la perte de ces occasions de faire le bien, l'oisiveté de ces oraisons, la dissipation de ces prières, cette irrévérence, cette indévotion à l'office divin. Le Seigneur verra que nous n'avons pas profité des vérités entendues, que nous n'avons pas imité les bons exemples, que nous avons rendu inutiles les adversités, que nous avons perdu le fruit des maladies. Le Seigneur verra ces saintes lectures négligées ou faites en vain, ces confessions sans douleur, ces sacrifices sans amendement, ces prédilections trop humaines, ces liaisons peu favorables aux règles, cet attachement charnel à nos proches, ces manières mondaines, ces fréquentes communications avec les gens du siècle, ces singularités vicieuses, ces recherches de nos commodités dans un état dévoué à la mortification, cet oubli des bienfaits de Dieu, cette distraction perpétuelle par rapport aux grandes vérités de la religion... Quelle discussion, quel examen! et je n'ai pas tout dit, je n'ai pu tout dire. Ah! mes RR. PP., examinons-nous, jugeons-nous nous-mêmes avec la dernière rigueur; entrons dans le fond de nos cœurs pour y chercher et y détruire tout ce qui peut déplaire aux yeux de celui qui doit examiner Jérusalem la lampe à la main, *scrutabor Jerusalem in lucernis*. Disons donc avec saint Bernard (59), et disons-le avec la même sécurité que ce grand

nihil inserutum relinquet oculus ejus. Scrutabitur renes et corda, ipsaque cogitatio hominis confitebitur illi. » (S. Bern., ser. 55 in Cant., n. 2.)

(59) « Horreo incidere in manus Dei viventis... Judicabo proinde mala, judicabo et bona. Mala melioribus curabo corrigere actibus, diluere lacrymis, punire jejuniis, cæterisque sanctæ laboribus discipline. In bonis de me humiliter sentiam, et juxta præceptum Domini servum me inutilem reputabo, qui quod facere debui, tantum feci. Dabo operam nec folia pro granis, nec paleas cum granis offerre. Scrutabor ergo vias meas et studia mea quo is qui scrutaturus est Jerusalem in lucernis, nihil inserutum in me sive didissem inveniat. » (S. Bern., ser. 55 in Cant., n. 3.)

disciple de saint Benoît, j'examinerai, je sonderai toutes mes actions, les bonnes comme les mauvaises, *judicabo mala mea, judicabo et bona*. Je travaillerai à me corriger des mauvaises par des actions contraires, par de bonnes, de saintes actions, *mala melioribus curabo corrigere actibus*; à les réparer par mes pleurs, à les effacer par mes larmes, *diluere lacrymis*; à les expier par une pratique constante de ce qu'il y a de plus pénible dans les travaux de la sainte observance que j'ai embrassée, *sanctæ laboribus disciplinæ*. Loin de me rassurer sur ce que je regarde comme mes vertus et mes bonnes œuvres, loin de m'en élever, je craindrai, je tremblerai pour elles, *in bonis de me humiliter sentiam*; et pour cela j'en éloignerai les moindres imperfections, j'en purifierai le motif, j'en réglerai la fin, je ferai mon possible pour éviter le malheur de n'avoir à porter un jour devant le redoutable tribunal de Jésus-Christ que de fausses vertus au lieu de véritables, que de la paille au lieu de l'or, que de l'ivraie au lieu du bon grain, *dabo operam nec folia pro granis offerre*; afin qu'ayant ainsi prévenu son examen par le mien, je mérite ce jugement favorable qui mettra les élus dans la possession de la félicité éternelle que je vous souhaite, etc.

CONFERENCE II.

Pour le second dimanche de l'Avent.

SUR LE VŒU DE STABILITÉ.

Quid existis in desertum videre? arundinem vento agitatam? (Math., XI, 7.)

Qu'êtes-vous allé voir dans le désert, un roseau agité du vent?

Ne semble-t-il pas par l'éloge que Jésus-Christ donne d'abord à Jean-Baptiste, demeurant dans le désert, à cause de sa fermeté, que cette vertu doit être principalement la vertu des religieux et des solitaires? Qui, Jésus-Christ semble marquer par là que si la légèreté et l'inconstance se trouvent dans le monde et parmi les enfants du siècle, elles ne doivent point se rencontrer parmi ceux qui ont tout quitté pour se consacrer au service de Dieu dans une sainte retraite. Et n'est-ce pas là aussi une de nos plus étroites obligations? Nous l'avons promise à Dieu cette fermeté, par notre vœu de stabilité, et nous ne pouvons en déchoir sans manquer à la plus authentique promesse. Mais connaissons-nous bien toute l'étendue de cette obligation? Savons-nous bien tout ce à quoi elle nous engage? Pour

(60) « *Suscipiatur in congregatione, sciens lege regulæ constitutum quod ei ex illa die non liceat de monasterio egredi, nec eorum excutere de sub jugo regulæ. Ilac Sanctus Benedictus in regula sua, c. 58 quibus verbis stabilitatis votum quasi explicavit; nani mox subjungit : Suscipiendum autem in oratorio coram omnibus promittat de stabilitate sua : de qua scilicet immediate jam dixerit. Duo igitur hoc stabilitatis voto includuntur : prius est quod non liceat egredi de monasterio; posterius, non excutere collum de sub jugo regulæ. » (HÉSTEN. I. IV *Disq. mon.*, tract. 6, disq. 5.)*

(61) *De præc. et disp.*, c. 16, n. 43.

ne nous point abuser sur une matière si importante, distinguons (60) deux choses dans le vœu que nous avons contracté, l'une qui regarde le corps, l'autre qui a rapport à l'esprit; car, en promettant la stabilité, nous nous sommes engagés à être stables dans l'état que nous avons embrassé, voilà pour le corps; et à l'être dans l'observance de nos devoirs et de nos règles, voilà pour l'esprit. Stabilité du corps, stabilité de l'esprit, c'est ce qui constitue toute l'essence de notre vœu, et c'est ce qui doit nous marquer tous nos devoirs à cet égard. Examinons ces devoirs par rapport à l'une et à l'autre stabilité, pour connaître toute l'étendue de notre engagement. Quels sont nos devoirs par rapport à la stabilité du corps, première partie. Quels sont nos devoirs par rapport à la stabilité de l'esprit, seconde partie.

PREMIÈRE PARTIE.

Saint Bernard nous montre nos devoirs par rapport à la stabilité; et d'abord par rapport à celle du corps. Le vœu de stabilité, dit ce Père, s'oppose à toute sortie contentieuse de l'ordre ou de la congrégation où l'on s'est engagé, et à toutes les courses entreprises par légèreté ou par curiosité : *præscribat stabilitatis pactum omni contentioso discessui, vago et curioso discursui* (61). Je dis d'abord que le vœu de stabilité s'oppose à toute sortie contentieuse de la congrégation dans laquelle nous nous sommes engagés. Je ne parlerai pas de cette sortie qui rompt ce qu'il y a de plus essentiel dans le vœu de stabilité, qui brise les liens les plus sacrés, qui rend le religieux ouvertement prévaricateur des promesses qu'il a jurées par Jésus-Christ au Dieu terrible, dans son temple, à la face de ses autels, devant ses anges, en présence de ses saints, dans le temps du redoutable sacrifice, avec les solennités les plus authentiques, qui le fait retourner comme un animal immonde à son vomissement (62); le rend un infâme imitateur du disciple apostat, le charge d'anathèmes, le couvre d'opprobres et le revêt de malédiction : sortie vraiment contentieuse, puisqu'elle n'a pu être inspirée que par le démon de la contention : noire perfidie, affreux sacrilège, parjure atroce, infidélité monstrueuse, horrible désertion, infâme apostasie. Je parle de cette sortie contentieuse, fondée sur des nullités que l'on prétexte dans l'engagement qu'on a contracté, après avoir réclamé dans le temps prescrit par les saints canons (63); sortie autorisée

(62) *Contigit illis illud veri proverbii : Canis reversus ad suum vomitum et sus lota in volutabro luti* (II *Petr.*, II, 22).

(63) « *Quicumque regulari prætendat se per vim et metum ingressum esse religionem, aut etiam dicat, ante ætatem debitam profectum fuisse, aut quid simile, velitque habitum dimittere quacunquæ de causa, aut etiam cum habitu discedere sine licentia superiorum; non audiatur nisi intra quinquennium tantum a die professionis, et tunc non aliter, nisi causas quas prætenderit, deduxerit coram superiore suo et ordinario. » *Cone. Trid.*, sess. xxv, c. 19.*

par les supérieurs ecclésiastiques, mais qui n'en est pas moins contraire à la stabilité qu'on a vouée, parce que ce qu'on a caché aux supérieurs ecclésiastiques, ce que les supérieurs ecclésiastiques ne savaient pas, les raisons sur lesquelles les nullités sont fondées, étaient fausses ou n'étaient pas suffisantes, ou n'ont point été le motif de l'engagement qu'on a contracté, ou enfin parce que dans la suite on a ratifié devant le Seigneur les vœux que la violence avait arrachés à la simplicité.

Je parle de cette sortie contentieuse, pour entrer dans un ordre moins austère avec la permission du souverain pontife, à qui l'on expose des infirmités simulées, ou à qui l'on exagère des infirmités réelles, par le motif de mener une vie commode, dans un état où l'on aura plus de liberté : sortie qui n'en est pas moins une véritable apostasie, parce qu'ayant exposé faux au souverain pontife, la permission obtenue est nulle et subreptice; et quand même les infirmités seraient réelles, et ne seraient point exagérées, la sortie serait toujours contraire au vœu de stabilité, parce que, comme on accorde parmi nous aux malades tous les soulagements dont ils ont besoin, et les dispenses de toutes les observances incompatibles avec leurs infirmités, le motif du changement ne peut être que l'attrait du plaisir ou l'amour de la liberté (64).

Je parle encore de cette sortie, pour entrer dans un ordre plus austère, entreprise par légèreté ou bizarrerie, par l'effet d'une inconstance naturelle, malgré les avis des personnes sages et éclairées (65), contre le

(64) « Un religieux ne peut quitter la réforme dans laquelle il a fait profession pour se transférer dans un monastère de mitigés de son même ordre, nonobstant toutes ses infirmités auxquelles on pourvoira plus avantageusement dans sa maison, selon ses véritables besoins, que dans une autre de mitigés; outre que pour son amo il y sera en plus grande sûreté, ce qui est principalement à considérer. » (DE SAINTE BEUVE, t. I, cas 219.)

(65) « Quapropter unicuique utile atque conveniens est ut secundum propositum quod elegit, sive gratiam quam accepit, summo studio ac diligentia ad operis arripit perfectionem pervenire festinet; et aliorum quidem laudans admiransque virtutes, nequaquam a sua quam semel elegit professione discedat, sciens secundum Apostolum unum quidem esse corpus Ecclesie, multa autem membra, etc. » (CASS., col. xiv, c. 5.) — « Quicumque cœnobitum forte propositum aggreditur, expedit ei ut in quocunque monasterio professus fuerit, nisi tale fuerit ut ibi malum inivis facere cogatur, tota mentis intentione amoris radicibus ibi radicare studeat : atque aliorum mores aut loci consuetudines, si contra divina præcepta non sint, etiam si inutiles videantur, diffidare refugiat... Quod si sibi videtur majora quædam ac utiliora spirituali fervore appetere quam illi præsentis monasterii institutionibus liceat, æstimet ut se falli sive præferendo paria paribus vel majora majoribus, sive præsumendo se posse quod non possit; aut credat se non meruisse quod desiderat. Quod si fallitur, agat gratias divinæ misericordie qui ab errore suo defenditur; ne sine enonimento aut etiam cum jactura locum vel vitæ ordinem mutando, inconstantie levitatisque frustra crimen subeat, aut majora suis viribus ex-

sentiment de nos maîtres dans la vie spirituelle, et par conséquent encore contentieuse, et toujours contraire à la stabilité qu'on a promise d'autant plus qu'on sort d'un état où les vœux et les règles sont observés, où il y a de bons exemples, où se trouvent mille secours pour le salut, où la piété est estimée et respectée, où, si l'on veut mener une vie plus parfaite, on peut ajouter, avec la permission de ses supérieurs, de nouvelles austérités à celles qui se pratiquent. On quitte le certain pour l'incertain; l'on a assez de force et de grâce pour soutenir le genre de vie où Dieu nous a appelés, et l'on ne sait si l'on pourra remplir les devoirs du nouveau genre de vie qu'on veut embrasser, si l'on y trouvera tous les secours et toutes les consolations qu'on s'y promet, si on n'y trouvera pas même des obstacles et des peines à quoi l'on ne s'attend pas. L'expérience apprend que de pareils changements ne réussissent presque jamais. Notre faiblesse nous suit partout. On change seulement de lieu, les dispositions restent; et la légèreté, qui nous a fait quitter notre premier état, pourra bien nous faire dégoûter du second. Ah! mes révérends Pères, persévérons dans la vocation où Dieu nous a appelés, où sa providence nous a placés, où sa main nous protège. Rejetons toutes les pensées qui attaquent notre état, quelque spécieuses, quelque raisonnables qu'elles nous paraissent, sous quelques prétextes qu'elles viennent. Réprimons-les dans le moment même qu'elles se montrent : c'est là, dit saint Anselme (66), le sifflement du serpent, c'est là la

periendo fatigatus, deterius in priora aut etiam in pejora prioribus deficiat. » (S. ANSEL., l. I *Epist.*, ep. 29.) — « Forte vult aliquis de Cluniacensibus institutis ad Cisterciensium sese stringere perpetuam, eligens præ illis nimirum consuetudinibus magis regulæ puritatem. Si me consulit, non consulo, si non sane id abbatis sui usurpaverit assensu. Quamobrem? Primo propter scandala ipsorum quos deserit. Deinde quia certa pro dubiis relinquere tutum non est; forsitan enim hæc tenere potest, illud non poterit. Tertio suspectari habeo levitatem; quia id sæpe quod facile volumus antequam probemus, experti jam nolumus, uno prope momento id ipsum et cupientes et respuentes tam leviter quam et irrationabiliter. » (S. BERN., *De præc. et disp.*, c. 16, n. 45.) — « Impossible est hominem fideliter figere in uno animo sumo, qui non prius alicui loco perseveranter affixerit corpus suum. Nam qui agritudinem animi migrando de loco ad locum effugere nititur, sic est qui fugit umbram corporis sui. Seipsum fugit, seipsum circumfert, locum natat, non animum. Eundem ubique se invenit, nisi quod deteriorum facit ipsa mobilitas : sicut lædere solet agrotum, qui circumferendo conentit eum, etc. » (GUILLEL. abb. S. Theodor., *Ep. ad Fr. de monte Dei*, c. 9, n. 25.)

(66) « Ingressus es, charissime, professusque Christi militiam, in qua non solum aperte obstrictis hostis violentia est propellenda, sed etiam quasi consulentis astutia cavenda. Sæpe namque dum tyrorem Christi vulnere malæ voluntatis aperte malevolus non valet perimere, sitientem eum poculo venenosæ rationis malevole callidus tentat extinguere. Nam eum monachum nequit obruere vitæ quam professus est odio, nititur eum conversationis in qua

maligne suggestion (67) de celui qui a été inconstant dans ses voies, et qui n'est point demeuré dans la vérité. Souvenons-nous qu'il est écrit : Si l'esprit de celui qui a la puissance s'élève sur vous, ne quittez point votre place, *Si spiritus potestatem habentis, super te ascenderit, locum tuum ne dimiseris* (Ecclé., X, 4). Souvenons-nous que nous avons voué une stabilité constante et persévérante dans la congrégation où nous nous sommes engagés : *de stabilitate perseverantiam* (68); et n'oublions jamais que cette stabilité s'oppose à toute sortie contentieuse, *præscribat stabilitatis pactum omni contentioso discessui*. Elle ne s'oppose pas moins à toutes les courses que la légèreté ou la curiosité pourrait nous faire entreprendre, *præscribat stabilitatis pactum omni vago et curioso discursui*.

Courses entreprises par légèreté ou par curiosité, qui ont jeté les anciens religieux dans l'inquiétude, le relâchement et la dissipation, qui ont contribué à affaiblir, à énerver la discipline de l'état monastique dans ses plus beaux jours. D'abord les religieux se rendaient des visites pour se consoler, s'instruire, s'édifier mutuellement; ils changeaient de demeure, passaient d'un monastère dans un autre, dans le désir d'une plus grande perfection, sortaient pour exercer la charité, pour prêcher la vérité, pour défendre la foi de l'Eglise. Mais ces saintes visites, ces utiles changements, ces sorties édifiantes dégénéraient bientôt en courses inquiètes, volages, vagabondes; et les moines, qui dans les commencements ne quittaient leurs solitudes que pour de saints motifs, les quittèrent par la suite pour des considérations toutes humaines. C'est pour prévenir ces maux et pour les éviter que saint Benoît voulut que ses religieux s'attachassent à un genre de vie fixe et permanent, et qu'il a établi dans sa règle, que ceux qui voudraient la professer, en feraient un vœu particulier, *promittat de stabilitate sua* (69). Entreprendre après une telle promesse des courses pour contenter notre inquiétude, pour satisfaire notre curiosité, c'est vouloir renouveler les anciennes plaies portées à la discipline monastique, c'est travailler à rendre inutiles les sages attentions, les vues charitables de notre saint législateur; c'est donner par conséquent atteinte à la stabilité que nous avons vouée, qui s'oppose à toutes les courses entreprises par légèreté ou par curio-

sité : *præscribat stabilitatis pactum omni vago et curioso discursui*.

Pour nous instruire solidement sur une si importante matière, et où il se rencontre tant d'abus, remarquons que toutes les sorties, tous les changements faits sans une véritable nécessité et un commandement exprès de nos supérieurs, sont défendus (70) aux religieux par les conciles et par les Pères, et sont du nombre de ces courses que saint Bernard regarde comme contraires à nos obligations. En effet, mes révérends Pères, si ce n'est pas une véritable nécessité ou l'ordre de mes supérieurs qui me porte à quitter ma solitude, à changer de demeure, ce ne peut être que la légèreté, l'inconstance ou le désir de satisfaire mes sens. Ainsi ces religieux qui ne se trouvant jamais bien dans le lieu où ils sont, soupirant toujours vers le lieu où ils ne sont pas, à qui il suffit d'être placés pour chercher à se déplacer, toujours attirés par la nouveauté des objets, des personnes, des demeures, et voulant toujours suivre cet attrait; ces religieux que l'espérance de quelques commodités, la vue d'un emploi, la considération des parents, les amis qu'ils pourront se procurer, le monde avec qui ils pourront plus aisément converser, un supérieur aisé et commode qu'ils espèrent rencontrer, une communauté composée à leur gré où ils voudraient demeurer, des religieux dissipés avec qui ils cherchent à vivre, ou d'autres semblables motifs portent à changer de demeure, à quitter la maison où l'obéissance les a placés, donnent atteinte à leur vœu de stabilité: une véritable nécessité ne se trouvant pas dans ces changements, il n'y a que la légèreté, l'inconstance ou la curiosité défendues par ce vœu, qui puissent y porter, *præscribat stabilitatis pactum omni vago et curioso discursui*.

Qu'on ne dise pas qu'on est autorisé en cela par ses supérieurs, qu'on ne change qu'avec leur agrément. La permission des supérieurs suppose une véritable nécessité, et ne la fait pas. Le vœu de stabilité ne dépend pas de leur volonté. Comme il ne faut pas, dit saint Bernard (71), que le vœu de stabilité préjudicie à l'obéissance, l'obéissance ne doit pas préjudicier à la stabilité; et vous avez forcé, mes RR. PP., votre supérieur à vous accorder ces changements. Vos bassesses, vos empressements, vos importunités ont arraché son consentement;

est subruere fastidio, etc. » (S. ANSEL. I. I *Epist.*, ep. 29.)

(67) *Ille homicida erat ab initio, et in veritate non stetit* (Job, VIII, 44).

(68) *Reg. S. Ben.*, c. 58.

(69) *Reg. S. Ben.*, c. 58.

(70) « Abbates et monachi usque ad interrogationem silentium habeant, et eum interrogantur, cum humilitate et reverentia respondeant : alias querelas omnino devitent : in eorum elastro permanente, nullusque ex eis foras vadat, nisi per necessitatem ab abbate mittatur in obedientiam. Nec foris mandeducant neque bibant, sine permissione abbatis, nec

ad convivia sæcularia vadant. » (*Concilium Mogunt.*, cant. 12, sub Leone III.) — « Exire e monasterio, nisi statutum sit et necessarium egredi, nequaquam licet. » (S. BASIL., *Ser. ascetico*, t. II, nov. éd.)

(71) « Duo præcipua nobis in monasterio conversantibus observanda traduntur; subjectio abbatis, et stabilitas in loco : et ita observanda, quod neutrum præpediat alterum, nec alterutrum sibi præjudicent. Ut, verbi gratia, sic te stabilem in loco exhibeas, ut abbati subijci non eontemnas : sic obediens subjectus abbati, ut stabilitatem non amittas. » (S. BERN., ep. 7, n. 15.)

vous lui avez dérobé, comme Jacob à Isaac, sa bénédiction, *subripuit benedictionem*. (Gen. XXVII, 37.) Il a cru vous rendre moins coupables en vous satisfaisant, parce qu'il prévoyait que les chagrins et les murmures eussent suivi son refus.

Ces sorties qu'on appelle dans le style moderne du cloître, *récréations*, ne sont-elles pas encore contraires au vœu de stabilité? Un solitaire, homme dévoué à la retraite, homme mort au monde, court de monastère en monastère, de ville en ville, et souvent de pays en pays; il semble n'avoir fait vœu de stabilité que pour courir plus au loin et avec plus de facilité; par l'habitude qu'il s'est faite de courir, ne devient-il pas un gyrovague, et souvent, hélas! par son inconduite un sarabaïte?.... Ah! courses volages, légères, vagabondes, qui, ne pouvant être entreprises que par les plus indignes motifs, donnent une atteinte formelle à la stabilité qu'on a vouée au Dieu terrible dont on se moque pas impunément, *præscribat stabilitatis pactum omni vago et curioso discursui!*

En bien d'autres manières, quoique moins blâmables, on attaque le vœu de stabilité. Ces sorties où le religieux plus réservé court plus rarement, court moins, mais court cependant, sort de son cloître pour voir de nouveaux objets, pour apprendre des choses nouvelles, pour faire de nouvelles connaissances, pour se répandre dans le monde, pour voir toujours des parents qu'il a vus mille fois, pour visiter des amis que la dissipation et la légèreté lui ont procurés, pour vaquer à des affaires temporelles dont il pourrait se dispenser; en un mot toutes les sorties qu'on entreprend, toutes les récréations qu'on prend uniquement pour le plaisir, pour se satisfaire, pour passer le temps, pour secouer le joug de la régularité; les sorties même nécessaires, mais prolongées sans nécessité, sorties du corbeau, et non de la colombe; les récréations même permises, mais accompagnées de légèreté et de dissipation, récréations séculières et non religieuses, sont par leurs motifs, ou deviennent par leurs circonstances ces courses auxquelles s'oppose le vœu de stabilité que nous avons contracté: *Præscribat stabilitatis pactum omni vago et curioso discursui.*

Enfin, dans nos monastères mêmes les sorties sans nécessité de nos cellules, les courses inutiles, les allées et venues où nous portent la légèreté, l'inconstance et l'oisiveté, sont du nombre de ces mêmes courses, parce que le vœu de stabilité s'oppose à toutes les sorties et à toutes les

courses, entreprises par légèreté ou par curiosité; et elles sont toujours telles, dès qu'elles sont entreprises sans une véritable nécessité, ou le commandement juste et légitime des supérieurs, comme nous l'avons prouvé; *præscribat stabilitatis pactum omni vago et curioso discursui*. Le vœu de stabilité s'opposant donc à toutes les sorties contentieuses de l'état où l'on s'est engagé, et à toutes les courses entreprises par légèreté ou par curiosité, nos devoirs par rapport à la stabilité du corps, exigent que nous évitions les unes et les autres, et par conséquent que nous persévérions toute notre vie dans l'état que nous avons embrassé, et que nous demeurions, comme il convient à des religieux, dans les maisons où l'ordre de l'obéissance nous a placés. Nos devoirs par rapport à la stabilité du corps étant ainsi développés, examinons ceux qui regardent la stabilité de l'esprit.

SECONDE PARTIE.

Le vœu de stabilité, dit toujours saint Bernard (72), s'oppose à tout relâchement, à toute négligence dans l'accomplissement des obligations qu'on a contractées; *præscribat stabilitatis pactum omni remisso descensui*; il s'oppose encore à toutes inquietudes et dégoûts de son état, effets de la légèreté et de l'inconstance naturelle, *præscribat stabilitatem pactum totius inconstantiæ levitati*. Voilà ce qui regarde la stabilité de l'esprit et ce qui nous oblige par rapport à cette stabilité à la pratique constante de nos devoirs et de nos règles, et à l'estime et l'amour de notre état. Le vœu de stabilité s'oppose à tout relâchement, à toute négligence dans l'accomplissement des obligations qu'on a contractées; et c'est à quoi il s'oppose principalement. Le vœu de stabilité est une promesse faite à Dieu par laquelle on s'engage à persévérer toute sa vie dans la profession sainte qu'on embrasse; et cela, pour continuer dans cette profession la pratique des vertus religieuses, pour y vivre dans la pratique des vertus convenables à son état. C'est l'idée qu'en donnent tous ceux qui ont parlé exactement de ce vœu (73), et qui ont parlé d'après notre saint législateur qui veut qu'on se fixe dans un monastère pour y persévérer jusqu'à la mort dans l'observance des instructions de notre divin maître, *in ejus doctrina usque ad mortem in monasterio perseverantes* (74). En effet, mes RR. PP., la stabilité du corps n'est que pour cette stabilité de l'esprit; les devoirs qui regardent celle-là ne sont prescrits que pour établir les obligations de

(72) *De prec. et disp.*, c. 6, n. 1.

(73). « Ce terme de stabilité ne signifie pas seulement l'obligation de demeurer dans un monastère sans en sortir, à moins qu'il n'y ait nécessité et qu'on n'en ait obtenu la permission de son supérieur; il renferme encore la stabilité du cœur et de l'esprit dans une ferme résolution de ne se départir jamais de l'état qu'on a embrassé, ni de la profession qu'on a vouée. C'est ainsi que les commentateurs l'expliquent communément. » (D. CALMET, *Comment. sur le c. 48*

de la Règle de S. Benoît.) « La troisième chose à quoi nous oblige le vœu de stabilité est de persévérer dans les pratiques et les observances de la religion, et d'en conserver toujours l'esprit. C'est ainsi que S. Bernard (ep. 7) et les interprètes de la Règle de S. Benoît en parlent. » (DUSSAULT, *Avis et reflex.*, c. 9 du *Vœu de stabilité*, n. 16, t. II.) (Vide HÆFEN., I. IV *Disquis. monast.*, trac. 6, disquis. 3, supra laudatum.)

(74) S. BERN. *in Prologo in regulam suam.*

celle-ci. C'est pour donner un frein à notre légèreté et à notre inconstance qui se lassent de tout, pour nous mettre à couvert des attaques de nos ennemis qui travaillent à ébranler notre vocation, pour nous défendre contre les tentations des créatures, qui tâchent de nous attirer à elles; en un mot pour pouvoir nous acquitter des grandes et très-grandes obligations que nous avons contractées, que nous nous enchaînons, que nous nous enfermons, que nous nous ensevelissons dans nos cloîtres comme dans des tombeaux, que nous élevons entre le monde et nous le mur d'une éternelle séparation; or, le relâchement et la négligence déshonorant la profession sainte que nous avons embrassée, et nous faisant abandonner la pratique des vertus religieuses, des vertus convenables à notre état, le vœu de stabilité s'oppose formellement à cette négligence et à ce relâchement, *prescribat stabilitatis pactum omni remisso descensui*.

Pour être pleinement convaincu de cette vérité, écoutons toujours sur cette même matière saint Bernard (75): « Si je commençais, dit ce grand religieux, à m'écarter des lois que j'ai jusqu'ici suivies, à m'éloigner des observances que j'ai pratiquées, à enfreindre les saintes coutumes auxquelles je me suis assujéti, « c'est-à-dire, si je venais à me relâcher dans l'acquit de mes devoirs, à négliger les obligations que j'ai contractées; dès lors je me condamnerais comme transgresseur de mes règles, comme déserteur de ma profession, comme infracteur de la stabilité que j'ai vouée, *transgressor professionis, promissam stabilitatem jam non me tenere confido*. Pourquoi, mes RR. PP. ? parce que le relâchement détruit peu à peu en nous et dans les autres par le mauvais exemple, l'esprit propre de notre état; parce que la négligence nous fait déchoir insensiblement de la sainteté et de la perfection dans laquelle nous étions entrés, et dont nous avons promis de continuer la pratique tous les jours de notre vie. Ah! Jérusalem a péché; c'est pourquoi elle est devenue légère et inconstante et elle a perdu toute sa fermeté, *peccatum peccavit Jerusalem, propterea instabilis facta est*. (Thren., I, 8.)

Oui, ces infidélités que nous commettons sans peine et de sang-froid, ces infractions dont nous faisons peu de cas, ces omissions que nous regardons d'un œil indifférent, ces libertés que nous croyons pouvoir nous donner aux dépens de nos règles, ces dis-

penses que nous regardons peut-être comme le privilège du temps, des années, cette cessation de travail, de combat, de vigilance sur nous-mêmes, ce sommeil dans la piété, cette tiédeur dans le service de Dieu, cette lâcheté, cette indifférence, cette paresse, sont autant de fatales secousses données à notre stabilité. Nous avions promis de courir toujours dans la carrière de la pénitence et de la mortification, nous courions d'abord si bien, et nous nous sommes arrêtés. Nous avions juré de nous conserver dans la ferveur tous les jours de notre vie; nous avions bien commencé, et nous avons abandonné notre première charité. Nous devions, comme dit saint Isidore (76), être aussi inébranlables dans la fidélité à nos devoirs, que la montagne de Sion où nous étions montés; nous étions si exacts, et les tentations, les mauvais exemples nous ont ébranlés. Nous devions avoir, ajoute saint Basile (77), dans l'observance de nos règles, la constance même que les martyrs ont fait paraître dans les tourments; et nous n'avons eu dans la suite que la légèreté des faibles roseaux agités par le vent. Nous ne devons jamais, dit enfin saint Benoît (78), secouer le joug de la règle que nous avons professée, et nous nous sommes relâchés, nous nous sommes négligés. Nous voilà donc prévaricateurs de notre vœu de stabilité.

Pour comprendre toute l'étendue de cette prévarication et en concevoir toute l'horreur qu'elle mérite, faisons attention que par cette négligence, et par ce relâchement, autant qu'il est en nous, nous avons été cause du relâchement et de la négligence de nos frères, nous avons affaibli leur régularité, nous avons ébranlé leur stabilité et par conséquent la régularité, la stabilité même de l'état saint que nous avons embrassé. Faudrait-il autre chose que la considération de ces vérités pour exciter toute notre ferveur, pour nous renouveler dans notre première exactitude et dans toute notre fidélité? Ah! devons-nous dire à nous mêmes: si je continue à être si peu exact, si peu attentif à l'observation de mes règles, si porté à les négliger, à les abandonner; je perds la fermeté; je déchois de la stabilité que j'ai vouée; je ne suis plus dans la religion que de corps; je ne suis plus religieux que d'habit et de nom; je ne suis dans la religion que pour la détruire; je ne suis religieux que pour scandaliser mes

(75) « Qua die autem (quod quidem Deus avertat) aliis incipiam vivere legibus, aliis moribus conversari, diversis deservire observantiis, adinventis novis, extraneas usurpare consuetudines: transgressor professionis, promissam stabilitatem jam non me tenere confido. » (S. BERN. ep. 7, n. 16.)

(76) « Leporem meticulosum animal et natura timidum, hoc perpeti ainit, ut in cubile subinde migret, propterea quod ad omnem motum et clamorem perturbetur. At non item monachum, qui fiduciam in Deo positam habere, ac Sion, tanquam montem, conscendisse debet. » (S. ISID. PELUS., I, I, ep. 41.)

(77) « Oportet imprimis eum, qui ad ejusmodi vivendi genus (asceticam vitam) accedit, stabilem, firmum et immobilem animum habere, ac propositum ejusmodi, quod nequitiæ spiritus invadere ac mutare non possint, itemque martyrum constantiam firmitate animi usque ad mortem ostendere, sic ut ei Dei mandata amplectatur et magistris suis obtemperet. » (S. BASIL., *Constitut. monast.*, c. 19.)

(78) « Sciens lege regulæ constitutum quod ei ex illa die non liceat de monasterio egredi, nec collum excutere de sub jugo regulæ. » *Reg. sancti Ben.*, c. 58.)

frères. Ah? je veux me corriger; je veux changer de conduite; je veux garder mes règles: je veux remplir jusqu'aux moindres de mes devoirs; je veux être fidèle aux plus petites observances. Non, non, je n'écouterai plus ma lâcheté et ma tiédeur; rien ne m'arrêtera; je courrai, je volerai partout où le devoir m'appellera: je travaillerai à édifier mes frères par ma conduite, et à consoler la religion par ma régularité. Que ce soient là, mes RR. PP., nos dispositions; et, pour les rendre parfaites, évitons enfin toutes les inquiétudes, tous les dégoûts de notre état, où pourrait nous faire tomber notre légèreté, notre inconstance naturelle, à quoi s'oppose encore la stabilité que nous avons vouée, *præscribat stabilitatis pactum totius inconstantia levitati.*

Cette légèreté et cette inconstance sont presque toujours les premières causes de notre instabilité. C'est à elles que se rapportent, en dernière analyse, les sorties contentieuses, les courses curieuses et vagabondes, la négligence, le relâchement, quand on examine les véritables motifs de ces défauts opposés au vœu de stabilité; mais c'est surtout de l'ennui et du dégoût, autre défaut, non moins fatal à ce vœu, qu'elles sont véritablement les principes. Elles font qu'on se lasse d'une conduite uniforme; que la règle devient incommode; parce que la règle est toujours la même; que les exercices de la religion sont insipides, parce que ce n'est qu'un enchaînement des mêmes pratiques; que le joug est triste et gênant, parce qu'on ne trouve pas dans le détail des devoirs cette agréable variété qui pique et qui attache. De là les abattements, les peines, les inquiétudes, l'ennui, le dégoût de notre état; malheureux et infaillibles effets de cette légèreté et cette inconstance. Or, je soutiens que cet ennui, que ce dégoût produit l'instabilité de l'esprit; et ce par conséquent le vœu que nous avons fait, s'y oppose formellement, *præscribat stabilitatis pactum totius inconstantia levitati.*

Et d'abord instabilité dans la prière, produite par le dégoût de notre état qui, ôtant tout l'attrait, toute l'onction de cet exercice, dit saint Bernard (79), nous en fait négliger la pratique, *orare non delectat*, ou rend la prière distraite, ennuyeuse, sans âme, sans sentiment (80), *oratio sine cordis intentione*. Instabilité dans les saintes lectures que le dégoût rend insipides et fait abandonner, ou auxquelles il fait substituer des lectu-

res vaines, enrieuses, dangereuses, *lectio sine edificatione*. Instabilité dans les conversations édifiantes, que le dégoût fait trouver insupportables, et qu'il trouble par la médisance, le murmure, l'indiscrétion, l'imprudence, *sermo sine circumspectione*. Instabilité dans les austérités de la règle que le dégoût rend impraticables, fait même regarder avec horreur, portant sans cesse le religieux à la mollesse, à la dissipation, au plaisir, à la sensualité (81), *horror austeritatis intenditur*. Instabilité dans la charité fraternelle dont le dégoût fait abandonner les devoirs, qu'il refroidit par l'indifférence, l'éloignement et le mépris, faisant chercher au dehors les consolations qu'on ne trouve plus avec ses frères, *refrigescit fraterna charitas*. Instabilité dans la fidélité à la grâce, que le dégoût par son indolence, par ses lenteurs, par son découragement rebute, chasse; et le religieux abandonné de la grâce est livré à ses peines, à ses chagrins, à son désespoir, *subtrahitur gratia*. Instabilité dans les voies du Seigneur, où le dégoût fait qu'on se traîne plutôt qu'on ne marche; qu'on fait de faux pas, qu'on est infidèle, parce qu'il ôte à l'âme toute sa force et toute sa vigueur, *vigor lentescit, languor fingitur virium*. Instabilité dans l'obéissance, dont le dégoût appesantit le joug, qu'il rend lente, imparfaite; qu'il accompagne de tristesse, de murmure, et qu'il laisse sans fruit et sans mérite, *obedientia sine devotione*. Instabilité enfin, dans l'amour de son état; car je veux, mes RR. PP., me borner à celle-ci, parce qu'elle suffit pour faire concevoir toute l'opposition que forme le dégoût au vœu de stabilité.

En effet le dégoût, que saint Jean Climaque (82) appelle si bien, *une aversion de la vie religieuse qu'on professe; un admirateur, un envieux de la félicité prétendue des mondains*, nous fait repentir d'avoir pris le Seigneur pour notre partage comme David; d'avoir choisi la meilleure part comme Marie; d'avoir préféré l'ignominie de Jésus-Christ aux richesses du siècle comme Moïse; nous fait regarder en arrière après avoir mis la main à la charrue; nous fait tourner la tête comme la femme de Lot vers la ville criminelle d'où nous sommes sortis; nous fait soupirer comme les Israélites, après les oignons de l'Égypte; fait que nous n'avons que du mépris, comme ce peuple ingrat et perfide, pour une terre où coule le lait et le miel, *pro nihilo habuerunt terram desiderabi-*

BERN., ser. 5, in *Ascens.*, n. 7.)

(81) « Subit quidam animi rigor et vigor lentescit, languor fingitur virium, horror austeritatis intenditur, timor sollicitat pauperatis, contrahitur animus, subtrahitur gratia, sopitur ratio, spiritus extinguitur, defervesceit novitius fervor, ingravesceit tepor fastidiosus, refrigescit fraterna charitas. » (S. BERN., serm. 63 in *Cant.*, n. 6.)

(82) « Accedit est animi remissio, mentis enervatio, neglectus religiosæ exercitationis, odium professionis, laudatrix rerum secularium, quæ non ve-recundatur Deum ipsum calumniari quod fit durus et immitis. » (S. JOAN. CLIM., grad. 13.)

(79) « Quomodo ita exaruit cor meum, coaglatum est sicut lac, factum est sicut terra sine aqua? nec compungi ad lacrymas queo: tanta est duritia cordis. Non sapit Psalmus, non legere libet, non orare delectat, meditationes solitas non invenio. » (S. BERN., ser. 54, in *Cant.*, n. 8.)

(80) « In omnibus fere religionis congregationibus... invenire est homines pusillanimes et remissos, deficientes sub onere, virga et calcaribus indigentes: quorum remissa lætitia, pusillanimitas tristitia est: quorum brevis et rara compunctio, animalis cogitatio, tepida conversatio: quorum obedientia sine devotione, sermo sine circumspectione, oratio sine cordis intentione, lectio sine edificatione. » (S.

lem (Psal. CV, 24); nous fait ainsi retourner de cœur dans le monde; nous rend apostats de cœur, disent les Pères (83), *ingerit apostasiam cordis*, et détruit par là la stabilité de l'esprit que nous avons vouée, *præscribat stabilitatis pactum totius inconstantie levitati*.

Opposons, mes RR. PP., l'amour de notre état à ce défaut, à tous les autres; car, si nous aimons véritablement notre état; si nous nous estimons heureux d'y avoir été appelés; si nous en prisons toute l'excellence; si nous en goûtons tous les avantages; si nous disons mille fois à Dieu dans les vifs sentiments d'une tendre reconnaissance : *oh, que la part qui m'est échue est excellente! que les liens qui m'attachent à votre service, ô mon Dieu, me sont aimables et précieux! funes ceciderunt mihi in præclaris* (Psal. XV, 6); non-seulement les inquiétudes, les chagrins, les dégoûts se dissiperont, mais encore nous éviterons tout relâchement, toute négligence dans l'acquit de nos devoirs par la sainte ferveur que l'amour de notre état nous inspirera; nous aurons horreur de toutes les pensées qui pourraient ébranler notre stabilité dans un état qui fait toute notre consolation et nos délices; et, dans cette persévérance, nous éviterons toutes les sottises, toutes les légèretés, toutes les dissipations qui pourraient donner la moindre atteinte à cette même stabilité; et, nous gardant ainsi des défauts opposés à la stabilité de corps et d'esprit, nous en accomplirons tous les devoirs; et leur accomplissement nous méritera la récompense qui est attachée à la persévérance.

CONFERENCE III.

Pour le troisième dimanche de l'Avant.

SUR LA SOLITUDE.

Ego vox clamantis in deserto. (Joan., I, 23.)

Je suis la voix de celui qui crie dans le désert.

C'est la réponse que fait le saint précur-

seur aux prêtres et aux lévites envoyés par les juifs, pour lui demander qui il était : Je suis la voix de celui qui crie dans le désert, *ego vox clamantis in deserto*. Que répondrons-nous, mes RR. PP., si on nous faisait une semblable demande? Notre voix ne se fait-elle entendre que dans le désert? ne criions-nous que dans la retraite? ne parlons-nous que dans la solitude? Nous sommes cependant les enfants des solitaires; la solitude est notre berceau. Nous avons été élevés comme Jean-Baptiste (84), nous avons crû, nous nous sommes fortifiés dans la solitude. On nous a dit, et nous l'avons appris, que, par notre profession, la solitude est devenue notre partage. Notre saint législateur, (85) pour nous y fixer, nous y fait trouver tout ce qui nous est nécessaire. Pour nous en marquer l'importance, il nous dit qu'il n'y a rien qui nuise davantage au salut de nos âmes que de la quitter; pour nous montrer le danger où nous nous exposons en sortant de nos retraites, il exige de nous (86), et pour nous, des prières multipliées, quand nous sommes obligés d'en sortir; enfin, les lois civiles et ecclésiastiques ferment exactement sur nous les portes du monastère, et nous renferment dans nos cloîtres comme dans des tombeaux (87). Notre état est donc un état de mort, de séparation, d'éloignement du monde, de retraite. Notre état et tout notre état nous oblige donc à la solitude. Examinons, mes RR. PP., dans ce discours cet important sujet avec toute l'attention convenable; car les sorties sans nécessité, la fréquentation des séculiers, le commerce du monde, la solitude négligée, peu exactement gardée, a été dans tous les temps, et surtout de nos jours la grande plaie de l'état monastique. Je dis donc, mes RR. PP., que notre état, et tout notre état, nous oblige à la solitude. L'extérieur de notre état nous y oblige, première réflexion. L'intérieur de notre état nous y oblige, seconde réflexion.

(83) « Hoc est quod vehementer singulis quibusque timendum est, ne quando forte catenus Deum offendant, ut manifeste abjiciantur et evomantur ab eo : aut, si pudor neget apostasiam corporis, tepor ipse paulatim ingerat apostasiam cordis. » (S. BERN., ser. 3, in ps. IX, n. 5.)

(84) *Puer crescebat et confortabatur spiritu et erat in desertis. (Luc., I, 80.)*

(85) « Monasterium, si possit fieri, ita debet construi, ut omnia necessaria, id est aqua, molendinum, hortus, pristinum, vel artes diversæ, intra monasterium exerceantur, ut non sit necessitas monachis vagandi foras; quia omnino non expedit animabus eorum. » (Reg. S. Ben., c. 66.)

(86) « Dirigendi fratres in via, omnium fratrum vel abbatis orationi se commendent, et semper ad orationem ultimam operis Dei commemoratio omnium absentium fiat. Revertentes autem de via fratres, ipso die quo redeunt per omnes canonicas horas, dum expletur opus Dei, prostrati solo oratorii, ab omnibus petant orationem propter excessus : ne quid forte subriperit in via visus, aut ausultus male rei, vel otiosi sermonis. » (Reg. S. Ben., c. 67.)

(87) « Qui in monasteriis degunt, potestatem

inde excundi ne habent, vel in Antiochensi civitate, seu aliis quibuscumque civitatibus conversandi. » (Cod. de Ep. et Clericis, etc., l. Qui in monasteriis.)

« Visum est... monachos qui sunt in unaquaque regione et civitate, episcopo subjectos esse, et quietem amplecti et soli jejunio et orationi vacare, in quibus ordinati sunt locis fortiter perseverantes, nec ecclesiasticis nec sæcularibus negotiis se ingerere vel communicare, propria reliquias monasteria, etc. Eum autem qui hæc nostram definitionem transgreditur, defluimus esse excommunicatum, ne nomen Dei blasphemetur. » (Conc. Calced., c. 4.) « Monachus sit claustrum suo contentus : quia sicut piscis sine aqua caret vita; ita sine monasterio monachus. Sedeat itaque solitarius et taceat, quia mundo mortuus est, Deo autem vivit. Agnoscat nomen suum; *μόνος* enim græce, latine est *unus*; *ἄχος* græce, latine *tristis* sonat; inde dicitur, id est, *unus tristis*; sedeat ergo tristis et officio vacet. » (Caus. 16, qu. 1, 2, c. 8, *Placuit*.) « Juxta Chalcedonensis tenorem optimi concilii, monachis, quamvis religiosi, ad normam sancti Benedicti intra claustrum morari præcipimus; vicos, castella, civitates peragrarè prohibemus. » (ALEXANDER II caus. 16, qu. 1, c. *Juxta*.)

PREMIÈRE PARTIE.

L'extérieur de notre état nous oblige à la solitude. Le nom que nous portons, l'habit dont nous sommes revêtus, les exercices que nous devons pratiquer, voilà l'extérieur de notre état : or, tout cela nous oblige à la solitude. Et d'abord le nom que nous portons nous y oblige. Il nous a été donné ce nom pour nous distinguer, pour nous caractériser. Les noms renferment l'essence des choses. Les chrétiens sont nommés saints, parce qu'ils sont appelés à la sainteté, parce qu'ils doivent travailler à acquérir la sainteté, *vocatis sanctis*. (Rom., 1, 7.) Nous sommes nommés moines, mot qui signifie seul, parce que nous devons vivre dans le repos et la retraite, dans la séparation et l'éloignement du monde; parce que nous devons être solitaires. Considérant donc, étudiant le nom que nous portons, comme nous y exhorte saint Jérôme (88), *interpretare vocabulum monachi, hoc est nomen tuum*, apprenons, par l'étymologie de ce nom qui nous marque le fond de notre état, qu'il ne doit y avoir entre le monde et nous nulle liaison, nul commerce, que nous devons mettre entre lui et nous une distance infinie, un cahos immense; que par rapport à ce monde, nous devons avoir des yeux et ne point voir, des oreilles et ne point entendre, des pieds et ne point marcher, une bouche et ne point parler, une mémoire et ne nous en point servir, un esprit et ne point penser, un cœur et ne point sentir; qu'il doit être mort ou crucifié pour nous, et que nous devons être morts et crucifiés pour lui, qu'ayant entendu et suivi, comme autrefois Arsène, la voix du ciel qui nous avertis de fuir les hommes, *fuge homines* (89), nous devons nous cacher et nous taire comme lui, *late, sile*; apprenons qu'après avoir choisi de demeurer tous les jours de notre vie dans la maison de notre Dieu, nous ne devons plus en sortir pour entrer dans les tentes des pécheurs, plus quitter la sainte montagne pour nous montrer à un peuple prévaricateur; plus descendre dans la vallée pour être témoins des danses et des festins célébrés

autour du veau d'or; plus fréquenter la ville criminelle dont l'injustice et l'iniquité entourent les murs; plus profaner, souiller nos pieds dans les chemins et la fange de Babylone; plus exposer nos âmes, qui sont devenues les épouses de Jésus-Christ, aux ardeurs du soleil du siècle: apprenons que nous devons regarder nos cloîtres comme nos tombeaux, et nous écrire avec le Prophète *c'est ici le lieu de mon repos* (90), je n'en sortirai point que la voix de Jésus-Christ, ne m'en retire; qu'y ayant, selon notre sainte règle (91), des heures indues où il ne nous est point permis de nous joindre à nos frères, toutes les heures sont indues par rapport au monde, conformément à l'obligation marquée par notre nom. Il faut, dit le saint concile de Nicée (92), que les moines se conforment dans leur conduite à ce que signifie le nom qu'ils portent. Il faut, dit saint Antoine (93), qu'ils ne se mêlent jamais avec les gens du monde. Il faut, dit saint Basile (94), qu'ils rompent tout commerce avec les personnes du siècle. Il faut, dit saint Jean Climaque (95), qu'ils ne fuient pas moins les hommes, quoiqu'ils n'aient aucune aversion pour eux, que les autres les recherchent. Il faut que leur apparition dans le monde soit aussi rare et aussi extraordinaire que le serait l'apparition d'un mort.

Que faites-vous donc dans la foule du monde, conclut contre nous saint Jérôme (96), vous qui devez être seuls? Que faites-vous dans les villes qui sont des habitations communes, et non des solitudes, si vous voulez être solitaires en effet comme vous l'êtes de nom? Qu'est-il nécessaire que vous voyiez ce que vous avez méprisé, en prenant le nom de solitaire? Pourquoi ces sorties fréquentes, ces visites actives et passives, cet engagement dans le commerce, les amusements, les intrigues, et souvent les plaisirs du monde; cet assujettissement à ses frivoles devoirs, cette attention à la tyrannie de ses usages; ce goût, cet attrait, ce penchant, cette fureur, j'ose le dire, pour voir le monde, pour paraître dans le monde,

(88) Ep. 1, ad Heliodor.

(89) « Abbas Arsenius, dum adhuc sæcularis in palatio moraretur, oravit Dominum, dicens : Domine, ostende mihi viam per quam possim salvari; et audivit vocem dicentem sibi : « Arseni, fuge homines et salvaberis. » Cum ego recessisset in solitudine, et eundem sermonem oraret, rursus audivit sibi vocem dicentem : « Arseni, fuge, tace et quiesce; hæc sunt principia salutis. » (Rosw. l. III De vitis PP., n. 190.)

(90) *Hæc requies mea in sæculum sæculi : hic habitabo quoniam elegi eam.* (Psal. CXXXI, 14.)

(91) « Neque frater ad fratrem jungatur horis incompetentibus. » (Reg. S. Ben, c. 48.)

(92) « Placuit omnibus residentibus in sancta Nicæna synodo, ut monachorum conversatio et vita secundum etymologiam nominis ab omnibus discrepet Monachus enim græce, latine singularis dicitur. Unde monachum per omnia singulariter agere oportet. » (Caus. 16, qu. 1, c. Placuit.)

(93) « Sæculari nullo modo commiscearis. » (S. ANTON., Reg. sut, art. 6.)

(94) « Vitam quæ promiscue agitur cum iis qui secure perfectam præceptorum observationem continent, perniciosam esse ac exitiosam ipse etiam Salomon ostendit, qui nos ita docet. (Prov. XXII, 24) : *Noli esse sodalis viro furioso, neque una cum amico iracundo habites : ne forte discas vias ejus, et sumas laqueos animæ tuæ, et illud* (II Cor. vi, 17) : *Exite de medio eorum et separamini, dicit Dominus.... Habitatio eligatur solitaria et ab hominum consortio remota.... Abnegare semetipsum, est prætorum prorsus oblivisci atque a voluntatibus suis secedere : quem secessum in promiscua hominum consuetudine servare difficillimum fuerit, ne dicam viribus omnino impar. » (S. BASIL., in Leg. fusius tr., interr. 6, n. 1.)*

(95) « Solitarius est, qui ita omnes (sine odio tamen) refugit, ut alius ad omnes facile accurrat. Quod solitarius facit, ne dulcedinis divinæ iucturam faciat. » (S. JOAN. CLIM., Scal., grad., 27.)

(96) « Quid facis in turba qui solus es? » (S. IHER., Ep. ad Heliodor.)

pour apprendre ce qui se passe dans le monde ; ces connaissances, ces habitudes dont on se glorifie, et qui sont l'opprobre de notre état et la honte du nom que nous portons. Je le dis avec saint Bernard (97), et avec la même douleur que ce grand homme, pourquoi s'embarrasser dans les intérêts, les affaires, les agitations du siècle, et, sous prétexte de l'utilité commune, faire la cour aux riches du monde, et rendre des civilités aux dames distinguées par leur rang : *verba vendere divitibus et matronis salutationes*. Ah ! la voix qui ne devrait crier que dans le désert, se fait entendre dans les assemblées ; Israël se mêle parmi les nations, les enfants de Dieu avec les enfants des hommes, les pierres du sanctuaire sont dispersées dans les places publiques, la colombe est hors de l'arche, le poisson hors de l'eau, le mort hors de son tombeau, l'ange a quitté le ciel, la solitude est un enfer pour le solitaire, et la ville un paradis, le moine est devenu le monstre et le prodige de son siècle : il est solitaire par le nom qu'il porte, et séculier par le monde qu'il fréquente. L'habit dont il est revêtu ne doit pas moins le retenir dans son cloître, et le dévouer à une perpétuelle clôture.

Saint Jérôme nous a rappelés à notre nom, pour nous porter à la solitude. Ici saint Ephrem (98) nous rappelle à notre habit. Considère, ô moine, s'écrie ce saint moine, considère l'habit dont tu es revêtu, et vois combien il diffère de celui des séculiers : *considera habitum quo indutus es, o monache, et cerne quantum sit inter hunc sæcularemque discrimen*. Oui, mes RR. PP., considérons cet habit que nous portons sans réflexion, que nous portons comme un habit ordinaire. Jettons des yeux attentifs sur cette forme si différente de celle des habits des séculiers, sur cette couleur de deuil et de tristesse, sur ces livrées de l'humilité, comme les

appelle saint Bernard (99), *insigne humilitatis*, sur ces symboles de la pénitence et de la mortification. Examinons ce scapulaire, cette ceinture, ce froc, ce capuchon, tous noms barbares et ridicules, suivant les gens du monde ; considérons cette tête rasée, cette couronne, cette chaussure, cette négligence, cette simplicité. Avec une figure si extraordinaire nous osons sortir de nos cloîtres ; quitter notre solitude pour courir les rues, parcourir les places, entrer dans les maisons, paraître dans les assemblées, nous assoir familièrement avec les enfants de Chanaan et les filles de Babylone. Ah ! ne craignons-nous pas ce qui arriva, mais injustement, au prophète Élisée (100), que ceux que nous rencontrerons ne nous insultent, ne nous montrent au doigt, ne crient après nous ; que les personnes que nous visitons ne nous raillent, et ne nous renvoient ignominieusement dans nos cloîtres et à notre solitude ? Et, s'ils ne le font pas ouvertement, ils le font, n'en doutons pas, intérieurement et dans le fond de leur cœur. Ah ! mes RR. PP., si la religion ne nous retient pas, il devrait suffire de notre raison ; que dis-je ! il devrait suffire de notre amour-propre pour nous rendre solitaires, et nous tenir aussi éloignés des séculiers que nous en sommes distingués par nos vêtements.

Avons-nous oublié que notre habit est saint, consacré par des prières, par des bénédictions particulières ; que c'est avec cet habit que nous paraissions si souvent devant le Seigneur ; que nous chantons ses louanges ; que ce sont les livrées de Jésus-Christ, les marques augustes de notre alliance avec cet Homme-Dieu, l'habit d'une sainte conversation, comme l'appelle saint Grégoire (101), habit si respectable que des souverains même ont voulu en être revêtus à la mort (102), dont un saint moine (103) tourmenté pour la foi demandait à être dépouillé ;

(97) « Videbo alios (quod sine dolore videri non debet) post aggressam Christi militiam rursus sæcularibus implicati negotiis, rursus cupiditatibus terrenis immergi : eum magna cura erigere muros et negligere mores : sub pretextu quoque communis utilitatis verba vendere divitibus et matronis salutationes.... ita ne mundum sibi et se mundo crucifixerunt ? » (S. BERN. hom. 4, *super missus est*, n. 10.)

(98) « Considera habitum quo indutus es, ô monache, et cerne quantum sit inter hunc sæcularemque discrimen : diligenterque animadvertite quidnam ille designet. Constat quippe, quod sæcularium institutorum sive etiam rerum significat adjectionem : spiritualiumque operationum recordationem affectat. » (S. EPHR., *De virtute*, e. 9.)

(99) S. BERN., *Apol. ad Guillel.* e. 10, n. 25.

(100) *Ascendit Elisæus in Bethel : cumque ascenderet per viam, pueri parvi egressi sunt de civitate et illudabant ei, dicentes : ascende, calve ; ascende, calve.* (IV Reg., II, 25.)

(101) « Monachus quidam Romanus nomine Benedictus enim reperit, et quo tendere requisivit. Cujus eum desiderium cognovisset, et secretum tenuit et adjutorium impendit, eique sancte conversationis habitum tradidit. » (S. GREG., I. II *Dialog.*, c. 1.)

(102) « Imperator (Manuel Comnenus) morbo in-

gravescente... Admota ad arteriam manu, et pulsu pertentato, eum alto suspirio femur percussit, et monasticum habitum postulavit. Quo dicto, eum, ut fieri solet, tumultus esset ortus, et spirituales vestem nigro panno, omnis ornatus expertem ministri nescio ubi nacti, mollices et regis vestibus detractis, et aspero illo divine vite indumento illi inducto in spiritualem eum convertunt militem ; et galea thoraceque insigniore ornatum, in cælestis imperatoris catalogum referunt... Sic igitur et vita et imperio cedit. (NICETÆ CHONIATÆ, I. VII *Annal.*, n. 7.) — « Theodorum Lascarem, eum annum aeger ætatis sextum et trigesimum, molestus hac difficultas ac plane lethalis morbus invasit, et paulo ante mortem habitum monasticum induit. » (NICEN. GREGOR., I. III *Hist.*) — « Cum gravissimis doloribus cruciaretur (Andronicus junior) et mente alienaretur, atque id malum omnem medicorum artem superaret et de vita illius postmodum actum videretur : jurejurando astantes adegit ut sibi monasticum cucullum induerent, priusquam vita excessisset. » (NICEN. GREGOR., I. IX *Hist.*)

(103) « Anastasius, Dei famulus, eum ligare eum vellent, dixit, sinit me, non habeo necesse vineula. Et exprimens signum sibi sancte crucis fecit in fronte, et sedens in terram ligaverunt eum et cadebant. Sanctus vero Anastasius dixit eis : exspoliare habitum quo sum indutus, ut non patiar inju-

de crainte que les coups qu'il recevait ne le déshonorassent, dont la signification nous marque nos principaux devoirs ; habit angélique. Ah ! ne savez-vous pas, disait un saint vieillard à un jeune religieux, pour le retenir dans son devoir ; ne savez-vous pas que vous portez un habit angélique, *an nescis quod habitum angelicum defers* (104) et cet habit, nous le profanons, nous le déshonorons, nous le souillons en le traînant dans les voies ténébreuses du siècle, en entrant si souvent et sans nécessité, en entrant ainsi saintement revêtus dans ces maisons où regne le faste et le luxe, en nous trouvant dans ces compagnies où se fait remarquer une mondanité irréligieuse, en conversant avec des personnes parées avec vanité et immodestie. Ah ! mes RR. PP., demeurons dans nos cloîtres, persévérons dans notre retraite, gardons notre solitude ; notre habit ainsi que notre nom nous y obligent. Et quel temps pourrions-nous donner au monde que nos exercices ne réclamassent, qui ne fût pris sur celui qui est consacré par nos exercices.

Tout est réglé parmi nous ; chaque heure à son œuvre prescrite, chaque moment à son devoir marqué ; tous nos jours sont pleins, toute notre vie est arrangée, tout est rempli d'actions qui se succèdent les unes aux autres sans relâche et sans aucun vide. Méditations, office divin, sacrifice de la messe, examen de conscience, assistance au réfectoire, récréations passées en silence ou avec nos confrères, travail des mains, lecture spirituelle, silence, retraite, ce n'est qu'une suite de saintes pratiques, de pieux exercices ; exercices pratiques qui, emportant tout notre temps, ne nous en laissent point pour le monde, et nous obligent, ainsi que notre nom et notre habit, à garder la solitude. Vous demandez, mes RR. PP., à sortir, et n'entendez-vous pas le son impérieux de la cloche qui vous appelle à la prière ? Vous avez une visite à rendre, rien ne doit être préféré, vous dit saint Benoît (105), à l'œuvre de Dieu ; vous êtes chargés d'une commission au dehors, un devoir marqué vous retient au dedans ; une affaire importante vous demande dans le monde, une affaire plus importante, qui est celle

d'obéir à votre règle, vous prescrit la retraite. Je ne sortirai, dites-vous, qu'après l'office divin : il est des exercices après l'office divin ; je remplirai l'exercice qui suit à mon retour : à votre retour vous aurez à remplir un nouvel exercice ; j'aurais besoin de me délasser et de chercher dans le monde quelque divertissement honnête : la règle y a pourvu, les délassements ne vous sont permis qu'avec vos frères. Il est des bienséances dont on ne peut guère se dispenser : s'éloigner des manières des gens du monde s'écrie saint Benoît (106), voilà les bienséances d'un religieux ; celles du monde sont les indécences du cloître. C'est un usage parmi nous ; on permet de sortir pour aller dans le monde, pour faire des visites ; c'est un usage : c'est un abus. La nécessité seule et les récréations permises peuvent nous faire quitter notre solitude et nous ouvrir les portes du monastère.

Il est un autre abus plus grand encore, parce qu'il tend davantage à nous faire omettre nos exercices réguliers, et qu'il est encore plus opposé à la solitude qu'ils nous prescrivent. Cet abus, mes RR. PP., ce sont les voyages. Ah ! tous les exercices sont ici abandonnés. Le religieux qui est en voyage se dispense des jeûnes réguliers, des veilles de la nuit ; souvent de l'assistance aux offices du jour, et toujours d'une partie ; de la célébration des saints mystères, de la méditation, des lectures spirituelles, du travail des mains, de la retraite, du silence ; il trouve à peine le temps de faire ses prières d'obligation ; ce qu'il fait encore indécemment et à la hâte, et n'est guère religieux que d'habit. Ah ! mes RR. PP., solitude, solitude ! je ne saurais trop le répéter, solitude ! Le nom que nous portons, l'habit dont nous sommes revêtus, les exercices que nous devons pratiquer ; en un mot, tout l'extérieur de notre état nous y oblige ; combien plus l'intérieur de ce même état : seconde réflexion.

SECONDE PARTIE.

C'est dans les vœux et les vertus religieuses que consiste l'intérieur de notre état ; les vœux que nous avons contractés, les vertus que nous devons cultiver. Or, nous

riam, et sic cædite carnes meas. » (Ex *Actis S. Anastasii Persæ, monachi et martyris*, apud BOLLAND., 22 *Januar.*)

(104) « Senex quidam morabatur in Scithi ; hic die quadam venit Alexandriam, ut opus manuum suarum venderet ; viditque ibi juniorem monachum ingressum esse cauponam. Qua ex re vehementer afflictus, manebat foris expectans donec egredienti juveni colloqueretur : quod et factum est. Mox enim ut egressus est juvenis, tenuit illum senior per manus, et seorsim illum duceus, dixit ei : « An nescis, domine frater, quia habitum angelicum fers ? Ignoras quia juvenis es ? Non nosti quia multi sunt inimici nostri laquei ? Nescis quia et per oculos et per aures et per figuras varias et habitus, monachi in civitatibus læduntur ? Tu autem in cauponas ingrederis, et que non vis audis, et quæ sunt noxia vides, inhonestisque et viris et mulieribus

« conjungeris ? Noli itaque, fili mi, noli, obsecro, sic agere ; sed fuge in eremum, ubi cum Dei adjutorio salvari potes. » Respondit ei junior : « Perge, senior. Deus non querit nisi cor mundum. » Tunc expandens in cælum ambas manus suas, senex ait : « Gloria tibi, Deus ; ecce ego habeo in Scithi annos quinquaginta quinque, et mundum eor non habeo ; hic autem in tabernis conversans cordis munditiam possidet. » (Rosw *De Vitis. PP.*, l. X, c. 194.)

(105) « Ad horam divini officii mox, ut auditum fuerit signum, relictis omnibus quelibet fuerint in manibus, summa cum festinatione curratur, cum gravitate tamen, ut non scurrilitas inveniat fontem. Ergo nihil operi Dei præponatur. » (*Reg. S. Ben.*, c. 45.)

(106) « A sæculi actibus se facere alienum. » (*Reg. S. Ben.*, c. 4.)

ne pouvons nous acquitter des uns et cultiver les autres, qu'en nous éloignant du monde, qu'en gardant la solitude. L'intérieur comme l'extérieur de notre état nous oblige donc à la solitude. Nous avons renoncé par nos vœux au monde, et à toutes les choses sensibles et périssables. Nous nous sommes offerts en holocauste, dit saint Grégoire pape (107), à la souveraine majesté. Nous avons embrassé, dit mille fois saint Basile (108), une condition qui surpasse les forces de la nature. Nous nous sommes engagés, dit saint Jean Climaque (109), à mener la vie des substances immatérielles. Nous nous sommes cloués, dit Cassien (110), à la croix de Jésus-Christ. Nous avons professé, dit saint Bernard (111), la perfection des apôtres, et une conversation angélique. Nous sommes élevés, dit Guillaume de Saint-Thierry (112), jusqu'aux cieux; nous n'avons pas seulement promis d'acquérir la sainteté, mais la perfection de la sainteté et le comble de la perfection. Nous avons juré de travailler à devenir le sel de la terre, la lumière du monde, l'ornement de la nature, la gloire de l'Eglise, la plus illustre portion du troupeau de Jésus-Christ, selon le langage de saint Cyprien (113). Et sera-ce en fréquentant le monde que nous nous acquitterons de la promesse d'avoir renoncé au monde? Sera-ce par nos courses dans l'E-

gypte que nous avons abandonnée, que nous continuerons l'immolation de nous-mêmes au Seigneur? Sera-ce en liant des habitudes avec les enfants de Babylone que nous mènerons une vie crucifiée, apostolique, céleste, angélique, parfaite, divine? Sera-ce étant assis sur les bords des fleuves de cette malheureuse Babylone que nous chanterons des cantiques au Seigneur, pour obtenir les grâces dont nous avons besoin par rapport à nos obligations? Le vœu de la conversion de nos mœurs demande de nous un renoncement entier à la vie du siècle, et des progrès continuels dans la voie de la perfection; et c'est reculer que d'aller dans la monde, parce que c'est revenir sur ses pas. C'est vouloir n'être pas parfait, parce que c'est revoir les morts que l'on avait quittés; c'est risquer de prendre les mœurs de ceux que l'on fréquente, parce qu'on ne tient pas longtemps contre la séduction des mauvais exemples où l'on s'est exposé témérairement. Et quel danger n'y court pas la chasteté que nous avons vouée? La vue d'une femme a fait tomber le plus saints des rois, et son souvenir a ébranlé notre législateur même. C'est donner atteinte à son vœu de stabilité que de sortir pour voir le monde; la seule et une véritable nécessité (114) pouvant dispenser de la retraite. L'obéissance n'est pas plus en sûreté, dès que nous cherchons à

(107) « Sciendum est, qui hoc inter sacrificium atque holocaustum distat quod omne holocaustum sacrificium est, sed non omne sacrificium holocaustum. In sacrificio etenim pars pecudis, in holocausto vero totum pecus offerri consueverat. Unde et holocaustum latina lingua totum incensum dicitur. Pensemus ergo quid est sacrificium, quid holocaustum. Cum enim quis suum aliquid Deo vovet, et aliquid non vovet sacrificium est. Cum vero omne quod habet, omne quod vivit, omne quod sapit, omnipotenti Deo voverit, holocaustum est. Nam sunt quidam qui adhuc mente in hoc mundo retinentur, ei tamen ex possessis rebus subsidia egentibus ministrant, oppressos defendere festinant. Isti in bonis, quæ faciunt, sacrificium offerunt: quia et aliquid de actione sua Deo immolant, et aliquid sibi-metipsis reservant. Et sunt quidam qui nihil sibi-metipsis reservant, sed sensum, linguam, vitam atque substantiam, quam perceperunt, omnipotenti Deo immolant. Quid isti, nisi holocaustum offerunt: imo magis holocaustum sunt? etc. (S. GREG., in *Ezech.*, l. II, homil. 8, n. 18.)

(108) « Illud autem maxime est considerandum quod vitam angelorum elegit, transtulerit se ad incorpoream vitæ rationem, cum humanæ naturæ terminos transgressus sit. » (S. BASIL. *Ser. ascetico*, t. II, novæ edit.)

(109) « Monachus est qui in terrestri et inquinato corpore tanquam extra corpus, cælestium statum et vitam annulatur. » (S. JOAN. CLIM., grad. 1.)

(110) « Noveris, frater, hodierno die te huic mundo, actibus ejus ac desideriis esse defunctum, teque secundum Apostolum mundo huic esse crucifixum, tibi que mundum. Considera ergo conditiones crucis, sub cujus te deinceps sacramento oportet in hac luce versari; quia jam tu non vivis, sed ille vivit in te, qui est crucifixus pro te. Eo igitur habitu ac figura qua pro nobis in patibulo fuit ille suspensus, nos quoque necesse est in hac vita degere ut scilicet secundum David (*Ps. cxviii*): Affligentes de timore Domini carnes nostras, universas

voluntates ac desideria, non nostræ concupiscentiæ servientia, sed mortificationi ejus habeamus affixa. » (*Exhort. ad novitium*, apud Cass. *Institut.*, l. IV, c. 54.)

(111) « Etsi forte aliquorum negligentia ad perfectionem non assurgit, ipsi viderint quid excusationis possint afferre: quoniam apostolicam omnes nos vitam professi sumus, apostolicæ perfectioni nomina dedimus universi: quod sane non de ea gloria sanctitatis dixerim, quam non sibi tantum, sed universo orbi suscipere meruerunt, sicut scriptum est (*Ps. LXXI*): *Suscipiant montes pacem populo et colles justitiam*: sed de eorum potius professione quam pro omnibus Petrus loquitur, dicens (*Math. XIX, 27*): *Ecce nos reliquimus omnia et secuti sumus te*, » (S. BERN., serm. 27 *De diversis*, n. 5.). — « Quis exalibet vitam, vitam cælestem et angelicam dicere vereatur? aut quod in resurrectione futuri sunt omnes electi, quomodo non jam nunc estis sicut angeli Dei in cælo? Amplectimini, fratres, pretiosissimam margaritam, amplectimini sanctimoniam vitæ quæ vos efficit sanctorum similes, et domesticos Dei, dicente Scriptura (*Sap. VI*): *Incorruptio facit proximum Deo*. » (S. BERN., ser. 57 *De diversis*, n. 5.)

(112) « Altissima est professio vestra. Cælos transit, par angelis est, angelicæ similis puritati. Non enim solum novistis omnem sanctitatem, sed omnis sanctitatis perfectionem et omnis consummationis finem. Non est vestrum circa communia præcepta languere, neque hoc solum attendere quæ præcipiat Deus, sed quid velit, probantes quæ sit voluntas Dei, et beneplacens, et perfecta. (*Rom.*, XII.) Aliorum est enim Deo servire, vestrum adhaerere. Aliorum Deum credere, scire, amare, revereri; vestrum est sapere, intelligere, cognoscere, frui. » (GUILLEL. abb. S. Theodor., *ep. ad fratres de Monte Dei*, c. 2, n. 5.)

(113) « Illustrior portio gregis Christi. » (S. CYPR., *L. De hab. virginum*.)

(114) « Abbas vel prior nulli monacho det licentiam egrediendi de monasterio sine urgente necessitate. »

quitter notre solitude ; nos importunités arrachent la permission de sortir ; nous désobéissons à l'esprit de notre règle et à la volonté de nos supérieurs. Les frais des voyages qu'on n'entend que trop souvent ; les besoins que l'on y rencontre, les commodités qu'on se permet, nous rendent infidèles à notre vœu de pauvreté. Vous sortez de votre cloître, nous dit Pierre de Blois (115), vous êtes prévaricateur, *claustrum egredieris, transgredieris*. Ah ! chère solitude, jardin clos de l'Époux, terre sainte, port heureux, séjour de la sûreté, Jérusalem spirituelle, c'est dans vous et au milieu de vous que je rendrai mes vœux au Seigneur : *Vota mea Domino reddam in medio tui* (Ps. CXV, 5). Pourquoi, mes RR. PP. ? parce que, dans la solitude, le fruit qui tente est éloigné ; le censeur des vices est toujours présent, la nuée nous couvre, l'arche nous protège, l'ange du Seigneur nous conduit, les exemples nous soutiennent, les conversations nous édifient, les occasions du bien sont ordinaires ; et comme disait un ancien (116), l'ouïe, la parole et la vue y sont à l'abri des tentations, et l'on n'y peut guère trouver d'écueils que dans soi-même. J'ajoute que les vertus religieuses pour être cultivées demandent, comme nos vœux, l'éloignement du monde, et nous obligent également à la solitude.

L'humilité le demande, cet éloignement, elle qui doit nous porter à nous connaître, nous haïr, nous mépriser ; et le commerce du monde par son tumulte, ses agitations, ses vanités, nous fait tomber dans l'oubli de nous-mêmes, et ne nous y rappelle que pour nous porter à nous élever. La mortification le demande cet éloignement, et l'éloignement du monde, mes RR. PP., fait partie de la mortification religieuse. C'est la concupiscence avec ses malheureuses suites que nous devons mortifier, et tout dans le monde est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux et orgueil de la vie. La pénitence le demande cet éloignement ; c'est pour expier les péchés que nous avons commis dans le monde que nous avons quitté le monde ; le fréquenter après cela, c'est vouloir rendre la pénitence inutile et renouveler ses anciennes plaies. La vigilance sur nous-mêmes le demande cet éloignement ; c'est cesser de veiller que de quitter la solitude pour aller dans le monde, parce que, comme dit un pieux auteur (117), c'est quitter un port tranquille pour aller sur une mer orageuse, c'est sortir d'une place forte et imprenable pour aller dans les champs mêmes de nos ennemis ; c'est abandonner un lieu de sûreté pour aller dans un chemin plein de pièges et de dangers. Et combien, hélas ! de reli-

gieux ont fait naufrage sur cette mer, sont morts par la main de ces ennemis, ont péri au milieu de ces dangers. L'esprit de recueillement et de prière le demande cet éloignement. Ah ! le monde est le séjour de la joie, des ris et des jeux ; il faut rire avec lui ou le fuir ; nous n'y allons pas pour le changer ; son commerce nous séduit. Le récit de ses intrigues, la vue de ses plaisirs, le spectacle de ses amusements nous accompagnent jusque dans nos cloîtres, nous suivent dans tous nos exercices, semblent redoubler l'importunité de leurs impressions dans le temps de la prière, la souillent et nous en font perdre le fruit. La patience, la dévotion, la ferveur, la connaissance de nos devoirs, la conformité à la volonté de Dieu, l'amour de notre état, la persévérance le demandent cet éloignement. Tout dans le monde prêche l'impatience, ses injustes mouvements éclatent de toutes parts, les murmures accompagnent les gémissements ; partout où l'on voit des malheureux, on voit des désespérés et des coupables. Que cette vue, ces mouvements, ces murmures, que ces leçons sont contagieuses ! Les railleries des mondains ébranlent la dévotion ; leurs exemples la ruinent, leur langage la détruit. Ils la renvoient au religieux et le religieux va la perdre dans leur commerce. Le pieux fidèle est obligé, pour se conserver dans la ferveur, de se faire un désert du monde même ; et le religieux se conservera dans la sienne en quittant son désert pour aller dans le monde ! Son image remue nos sens et nous inspire des passions ou réveille les anciennes ; ses objets effacent ou diminuent les grandes idées de nos obligations. Nous parlons souvent avec ses habitants, bientôt nous parlerons comme eux ; nous apprenons leurs œuvres, nous regrettons leurs plaisirs, nous nous permettons tout ce que nous pouvons de transgressions, et ce qui reste du joug, nous le traînons. Infidèles aux desseins de Dieu sur nous, Dieu nous refuse ses grâces ; et, que de chutes, que de prévarications ! Pour avoir contracté des liaisons et des familiarités avec les Chananéens (118), nous leur sommes devenus semblables. L'exemple de nos pères, que nous devons imiter, l'édification que nous devons donner au monde ; abrégeons et disons tout en un mot, l'esprit de notre consécration demande de nous cet éloignement.

La retraite a fait les délices, la gloire et la sûreté de nos pères ; la recherche du monde est l'attrait et en même temps la honte et la perte de leurs enfants. La solitude cultivée a germé, fleuri et a embaumé l'Église et l'État ; la solitude négligée a

(Concil. Rothomag., an. 1581, *De monasteriis*, c. 15). — « In eorum claustris permanent (monachi) nullusque ex eis foras vadat, nisi per necessitatem ab abbate mittatur in obedientiam. » (Concil. Mogunt., an. 815, c. 12.)

(115) PETRUS BLESSENSIS., ep. 154.

(116) « Dixit iterum abbas Antonius : « Qui sedet in solitudine et quiescit, a tribus bellis eripitur, id

« est auditus, locutionis et visus ; et contra unum tantummodo habebit pugnam ; id est cordis. » (Rosw., *De vitis PP.*, l. v, libell. 2, *De quiete*, n. 2.) (117) DON. MOREL., médit. 354 sur la Règle de S. Benoît.

(118) *Commisti sunt inter gentes et didicerunt opera eorum et serriarunt sculptilibus eorum, et factum est illis in scandalum.* (Psal. CV, 34.)

perdu toute sa bonne odeur, son éclat, sa beauté. Le monde connaît nos devoirs, et se formalise de nos sorties; tout déréglé qu'il est, il prétend que chacun se renferme dans son état et en garde les bienséances. A la plus légère faiblesse qui nous échappe dans son commerce, sa malignité nous en fait un crime. Comme il aime à faire tomber sur nous ses traits de censure et de dérision, il ne nous fait grâce sur rien; nous le scandalisons et il nous méprise. Enfin, notre consécration au service de Dieu nous a sanctifiés, nous a séparés, nous a tirés des devoirs communs de la société. Nous vivons sous un nouveau ciel, nous habitons une terre nouvelle, nous faisons un peuple à part, une nation particulière. La maison de Dieu est notre demeure, ses autels, notre consolation, le secret de son tabernacle nos délices, les saints cantiques nos délassements; les œuvres de piété, nos charges publiques; les Paul, les Antoine, les Hilarion, nos modèles; un sacré loisir, notre partage. Notre langue doit se taire ou ne parler que de Dieu; nos yeux doivent être baissés vers la terre, ou ne se reposer que sur des objets religieux; nos oreilles ne doivent s'ouvrir qu'aux merveilles du Seigneur et aux vérités de la vie éternelle; notre imagination ne doit plus nous retracer que de saintes images et les spectacles du siècle à venir; notre esprit ne doit plus s'occuper que de l'espérance des biens futurs et des miséricordes du Seigneur sur nos âmes...

Ah! le commerce du monde nous dégrade, nous avilit, nous déshonore, efface et souille notre consécration et nous fait rentrer sous le joug et l'ignominie du siècle. Emploiet-on les vases sacrés à des usages profanes? expose-t-on les pierres précieuses aux animaux immondes? Les Nazaréens s'allient-ils avec les Philistins? *Quelle union peut-il y avoir*, nous dit l'Apôtre (119), *entre la justice et l'iniquité?* Quelle société entre la lumière et les ténèbres? Eloignons-nous du monde, mes R. P., séparons-nous des enfants du siècle; ne touchons pas, comme dit un prophète (120), ce qui est impur, nous qui sommes consacrés au Seigneur par les vœux solennels de la religion, nous qui devons cultiver les plus sublimes vertus du christianisme, et qui ne pouvons cultiver ces vertus qu'en nous éloignant du monde, qu'en gardant la solitude; nous dont le noir, l'habit, les exercices demandent encore cet éloignement du monde, exigent cette solitude. Et cet éloignement du monde, et cette solitude où nous obli-

gent tout l'intérieur et l'extérieur de notre état, donnant lieu à l'accomplissement de nos devoirs, étant par là même un de nos principaux devoirs, nous procurera la récompense promise aux vrais solitaires.

CONFÉRENCE IV.

Pour le quatrième dimanche de l'Avent.

SUR LA SOLITUDE.

Factum est verbum Domini super Joannem in deserto. (Luc., III, 2.)

Le Seigneur fit entendre sa parole à Jean dans le désert.

Ce n'est pas dans le trouble, l'agitation et le tumulte des créatures que la voix de Dieu se fait entendre. C'est dans le repos et le calme, c'est dans la tranquillité de la solitude, c'est dans le silence du désert. Le Seigneur fit entendre sa parole à Jean dans le désert : *Factum est verbum Domini super Joannem in deserto*; et c'est cette parole qui a fait germer, fleurir le désert, comme dit Isaïe (121); qui l'a rempli de joie et d'allégresse; qui lui a donné la gloire du Liban, la beauté du Carmel et de Saun : c'est-à-dire, pour parler avec saint Laurent Justilien (122) qui a si dignement parlé de la solitude, c'est-à-dire c'est cette parole qui a rendu la solitude le refuge de la foi et de l'innocence; le séjour de la virginité et de la pénitence, une forteresse contre les embûches et les attaques de l'esprit de ténèbres; le port où l'on trouve la tranquillité; l'accusatrice perpétuelle des crimes, un remède souverain contre les vices, l'ennemi des passions les plus spirituelles, les plus cachées, les plus précieuses; la conservatrice des grâces, la demeure de la paix, l'asile de l'oraison, le lieu propre de la contemplation, la source du gémissement intérieur, le lit où se repose l'Eponx céleste, l'image de l'éternelle félicité, l'école de la vertu, et de la perfection, le centre..... Je m'arrête, mes RR. PP., et me hâte de vous développer cet éloge de la solitude, en vous montrant son excellence et ses avantages. C'est ce que j'entreprends pour notre consolation, notre bonheur même; mais surtout pour notre instruction. L'excellence de la solitude, les avantages de la solitude, c'est mon dessein.

PREMIÈRE PARTIE.

Les merveilles de Dieu, la demeure des hommes les plus parfaits, la pratique des plus héroïques vertus; c'est ce que je vois dans la solitude et qui m'en découvre l'excellence. Les merveilles de Dieu! C'est dans la solitude que Dieu fit voir à Jacob (Gen., XXVIII, 27; XXXII, 2) cette échelle

(119) *Quæ participatio justitiæ cum iniquitate? aut quæ societas luci ad tenebras?* (II Cor., VI, 14.)

(120) *Pollutum nolite tangere.* (Isa., LII, 11.)

(121) *Lætabitur deserta et invidia; et exsultabit solitudo et florebit quasi lilium. Germinans germinabit et exsult, hinc lætabunda et laudans: gloria Libani data est ei; decor Carneli et Savon.* (Isa., XXXV, 1, 2.)

(122) « Solitudo tranquillitatis est portus a sæculi fragoribus alienus, delictorum luga, gratiarum nutritrix, orationis locus, compunctionis mater, contemplationis sanctæ auxilium singulare. » (S. LAURENT.

JUSTIN., *De vita solit.*, c. 1.) — « Monasteria in solitudinis remotione Deo dicata, nihil aliud dixerim quam castra Dei, et refugia minutissima ab incursibus intellectualium bestiarum valde secura. » (Idem, c. 2.) — « Solitudo sponsi reclinatorium, virtutum custos, addidamentum pacis. » (Idem, c. 12.) — « Solitudo scientiæ schola, futura felicitatis imago, accusatrix scelerum, vitiatorum detectrix, innocentia decus, secretorum cœlestium cognitrix, cœli scala, passionum spiritualium interemprix, pervigil mentis custodia, etc. » (Idem., c. 18.)

mystériense dont le sommet atteignait jusqu'au ciel, qui fit du désert la maison du Seigneur et la porte du ciel; qu'il fit camper deux troupes de sa milice céleste; qu'il apparut à Moïse dans un buisson miraculeux (*Exod.*, III, 2; XXXIV, 29; XIII, 21; XIV, 24; XV, 25; XVI, 13; XVII, 6, 11; XIX, 16; XX, 1; XL, 14; XXXI, 18), lui manifesta ses oracles, lui donna la puissance de faire des prodiges; lui communiqua la connaissance de l'avenir, lui montra sa majesté et sa gloire, et jeta sur son visage des rayons lumineux; qu'il forma cette fameuse colonne conduite par un de ses esprits célestes destinée à servir de guide aux Hébreux, à les éclairer durant la nuit et à les mettre à couvert contre les ardeurs du soleil pendant le jour; que sa droite se signala dans la mort de Pharaon, dans la ruine de son armée, dans le renversement de ses chariots, dans la défaite de ses cavaliers, et fit rendre aux Egyptiens hommage à sa souveraine puissance et à son autorité suprême. Eaux rendues douces, d'amères qu'elles étaient; viande miraculeuse; pain céleste; fontaine tirée du sein des rochers au premier coup de baguette, instrument de tant de merveilles; défaite des Amalécites, plus par les mains de Moïse, étendues sur la montagne, que par celles de Josué qui combat dans la plaine; éclairs qui brillent et enflamment l'air; éclats de tonnerre multipliés; nuée noire et épaisse qui environne le mont Sinai; Sinai ébranlé jusque dans ses fondements; horrible tempête; épouvantable mugissement; bruit effroyable de la trompette; la voix de Dieu qui se fait entendre, et qui prononce les articles essentiels de son alliance avec Israël et les préceptes indispensables de sa loi; tous ces prodiges, toutes ces merveilles ont été opérées dans la solitude. Là le tabernacle avec toutes ses parties est construit, dressé, consacré à la gloire de Dieu. La majesté de Dieu le remplit, les tables de la loi sont écrites du doigt de Dieu même; la verge d'Aaron fleurit (*Num.*, XVII, 8; XI, 1; XXI, 9; XXII, 28); Dieu marche, voyage, habite avec son peuple; les murmureurs sont punis de mort; un serpent d'airain est élevé, quiconque étant blessé le regarde est guéri; un animal muet parle d'une voix humaine pour reprendre la folie d'un prophète; le Jourdain retourne en arrière (*Josué*, III, 15; X, 13; VI, 20); le soleil s'arrête au milieu du ciel; les ennemis d'Israël sont miraculeusement défaits; les matériaux du temple de Salomon sont préparés, ce temple est construit (*Reg.*, VI, 1; XVIII, 38; XIX, 13); le feu du ciel

consume le sacrifice d'Elie; Dieu se montre à lui dans le souffle agréable d'un vent doux et modéré, il est enlevé dans un chariot de feu (*Reg.*, II, 11; XIX, 35); l'Ange du Seigneur tue cent quatre-vingt-cinq mille Assyriens; le feu sacré est miraculeusement renouvelé. (II *Machab.*, I, 32.)

La plus grande des merveilles de Dieu, l'ineffable mystère de l'Incarnation a été opérée dans la solitude. *sola erat Maria*, dit saint Ambroise (123), *et concepit*. Un lieu solitaire a vu naître le Sauveur du monde; il s'est figuré sur une montagne. Le démon qui a été victorieux dans le paradis, dit saint Eucler (124), Jésus l'a vaincu dans le désert. Jésus a souffert, est ressuscité, est monté au Ciel hors de la ville (*Matth.*, XXVII, 33; *Act.*, I, 12); il a envoyé son Esprit à ses disciples enfermés dans un lieu séparé du commerce des hommes. (*Act.*, II, 2.) Ah! chère solitude, que de choses glorieuses me disent de vous les saintes Ecritures, *gloriosa dicta sunt de te*. (*Psal.* LXXXVI, 3.) Vous êtes donc le champ de Dieu, le lieu saint, le ciel de la terre, la sainte montagne; le mont d'Horeb et de Sinai, la tente et le tabernacle, le Carmel et le Liban, l'étable de Bethléem, le désert de Jésus, le Thabor; le Calvaire, le Cénacle, le théâtre des merveilles de Dieu. Vous quitter donc pour aller dans le monde, c'est passer de la terre promise en Egypte, de Jérusalem à Babylone; abandonner Ségor pour retourner à Sodome, laisser le ciel pour la terre. Quelle bassesse, quelle indignité pour un solitaire de se dégoûter de la solitude, de s'y ennuyer, de soupirer après ce monde auquel il a si solennellement renoncé, de n'être content que lorsqu'il peut revoir ce monde qui a été frappé des anathèmes de Jésus-Christ, cette terre d'iniquité, cette région de ténèbres, ce lieu de tentations et de chutes, ce pays d'illusion, cette école de perversion, ce champ ennemi des amis de Dieu, ce perfide séjour qui a été fatal à tant de solitaires, ce théâtre des noirs profondeurs de Satan.

Vous vous dégoûtez de la solitude, mes RR. PP., et occupez-vous donc, vous dit saint Basile (125), des merveilles que le Seigneur y a opérées. Priez comme Moïse, combattez vos ennemis spirituels comme Josué les ennemis du peuple de Dieu. Que votre solitude soit le sépulcre de vos convoitises. (*Num.*, II, 34.) Evitez de ressembler au peuple rebelle. Lisez, écoutez, méditez la parole de Dieu comme les vrais Israélites; faites de votre cellule un temple par vos élévations vers Dieu, un paradis

(123) « *Sola erat Maria, quando supervenit in eam Spiritus sanctus et virtus Altissimi obumbravit eam. Sola erat et operata est mundi salutem, et concepit redemptionem universorum.* » (S. Ambros., ep. 49, n. 2.)

(124) « *O laus magna deserti, ut diabolus qui in paradiso vicerat, in eremo vinceretur.* » (S. Evcler. Lugd. episc., *Ep. de laude eremi ad Hilarium Lirv. monach.*)

(125) « *Apud teipsam manens semper citra ullam mentis aberrationem, precationem et psalmodiam opus tuum esse existima. Neque etiam lectionem*

negligas... In hac solitudine dego, in qua Dominus versatus est. Hic querens Mambre : hic scala ferens ad cœlum et angelorum castra à Jacob conspicua... Hic mons Carmelus... Hic solitudo in qua beatus Joannes locustas edens hominibus poenitentiam prœdicavit... Hic mons Olivæ... Hic Christus solitudinis amator. Hic doctores et prophetae, etc. Hæc igitur apud teipsam reputans, eaque diligenter, ut tibi dictum est, exsequens, decerta pro veritate tua, ne ad mortem.» (S. Basile., ep. 42, alias 1, *ad Chilonem*, n. 5, 5, nov. edit.)

par vos saintes occupations, un ciel par vos entretiens avec le Seigneur. Renouvelez le feu sacré de la ferveur qui brûlait dans les premiers jours de votre consécration ; dissipez, charmez votre ennui par le précieux souvenir des mystères que Jésus a opérés dans le désert, des miracles qu'il y a faits, de la doctrine qu'il y a enseignée, du jeûne qu'il y a pratiqué, des conversations qu'il y a eues avec ses disciples, des prières qu'il y a offertes à son Père. Le Fils de l'homme, le Fils de Dieu, Dieu lui-même a donc habité, consacré, ennobli, sanctifié le désert; et avant Jésus et par l'impression de Jésus qui a animé les saints de tous les temps, les patriarches, les prophètes, les enfants des prophètes, les Réchabites, les Machabées, et par conséquent les hommes les plus parfaits de l'Ancien Testament ont conversé dans la solitude.

Abraham, Isaac, Jacob (126), habitaient sous des tentes; des antres, des cavernes, des montagnes, furent les demeures d'Elie (127); les enfants des prophètes occupaient les rives du Jourdain (128), les Réchabites erraient au milieu des campagnes (129); Mathathias et ses fils abandonnèrent tout pour s'enfuir, pour habiter dans un affreux désert (130). Paraissez ici, vous qui avez été élevé, qui avez crû, qui vous êtes fortifié dans le désert, vous qui êtes l'ange du désert, prophète du Très-Haut, plus que prophète, nouvel Elie, précurseur du Messie, le plus grand des enfants des hommes. Quel témoignage, Jean-Baptiste, pour l'un et l'autre Testament; car vous appartenez à l'un et à l'autre: quel témoignage que votre exemple en faveur de la solitude (131)! Ces fameux conteaplatis: les thérapeutes dont Philon (132) fait un si magnifique éloge, vivaient dans la solitude, et leur vertu était éminente. Quels hommes que les Paul, les Antoine, les Pacôme,

les Ammon, les Macaire, les Arsène, les Isidore, les Sérapion, les Didyme, les Nil, les Hilarion, les Jérôme, les Ephrem, les Siméon, les Sabas! Je m'arrête, mes RR. PP., je pourrais à peine nommer tous ces célèbres habitants des déserts; ces successeurs des prophètes et des martyrs, ces prophètes de la loi nouvelle, ces martyrs de la paix de l'Eglise, la plus illustre portion du troupeau de Jésus-Christ, la lumière du monde, le sel de la terre, l'exemple des vertus, le modèle de la sainteté, la règle de la religion, les docteurs de la foi, les compagnons des anges, les anges terrestres, les hommes divins, les amis de l'Époux, les enfants du Très-Haut, les protecteurs des Etats et des Empires, les colonnes de l'Eglise, le trésor de Jésus-Christ, le camp de Jésus-Christ, les armées célestes de Jésus-Christ; c'est ainsi que les Pères de l'Eglise appellent ceux qui vivaient dans la solitude (133).

Ces illustres personnages destinés par la Providence à l'exécution de ses plus grands desseins, ordinairement Dieu les a formés, les a sanctifiés, les a perfectionnés dans la solitude. Il a voulu élever sur un fonds de sagesse et d'humilité, acquis dans la retraite, une sainteté de gloire et d'éclat pour autoriser ses vérités et édifier les peuples. Vous connaissez, mes RR. PP., les Epiphane, les Cyrille, les Chrysostome, les Basile, les Grégoire, les Paulin, les Hilaire, les Eucher, les Augustin, les Euloge, les Lanfranc, les Anselme. Ah! nous profanons, nous déshonorons la solitude; cette demeure de la sainteté et de la perfection, nous en faisons le séjour de la tiédeur, de la sensualité. Nous dégénérons de la vertu de nos pères, nous sommes des enfants infidèles, une lumière éteinte, un sel affadi, des anges qui ont perdu leur première dignité (134), des hommes terrestres, des dé-

(126) *Fide (Abraham) demoratus est in terra re-
pmissionis, tanquam in aliena, in casulis habitando
cum Isaac et Jacob cohæredibus reppmissionis ejus-
dem.* (Hebr., xi, 9.)

(127) *Factum est: verbum Domini ad Eliam... Abs-
condere in torrente, ibique de torrente bibes, corvis-
que præcepit ut pascant te ibi.* (III Reg., XVII, 2, 5,
4.) *Perrexit in desertum.* (Ibid., c. XIX., 4.) *Ambu-
lavit... usque ad montem Dei Horeb: cumque venis-
set illic, mansit in spelunca.* (Ibid., XIX, 9.) *Seventi
in vertice montis, ait: Homo Dei, rex præcepit ut de-
scendas.* (IV Reg., I, 9.)

(128) *Dixerunt filii prophetarum: Ecce locus in quo
habitamus coram te, angustus est nobis. Eamus usque
ad Jordanem et tollant singuli de silva materias sin-
gulas, ut aedificemus vobis ibi locum ad habitandum.*
(IV Reg., VI, 1, etc.)

(129) *Janadab filius Rechab pater noster præcepit
nobis, dicens... In tabernaculis habitabitis cunctis
diebus vestris.* (Jerem. xxxv, 6, 7.)

(130) *Fugit ipse (Mathathias) et filii ejus in monte
et reliquerunt quæcumque habebant in civitate.* (I Machab., II, 28.)

(131) *Puer autem crescebat et confortabatur Spiritu
et erat in desertis.* (Luc., I, 80.)

(132) « Extra mœnia degunt in hortis aut villis
solitarii amantes solitudinem, non hominum odio,
sed ad cavendos congressus cum dissimilibus quos

sciunt moribus bonis officere. » (PILON. Jud. De
vita contemplat.)

(133) « Illustrior portio gregis Christi. » (S. CYR.
I. De habitu virginum.) « Angelorum chori humana
forma, martyrum populi, Christi regnum coruscans. »
(S. JOANN. CHRYS. in Matth., hom. 8, n. 5.) « Lumi-
naria e sublimi adventantibus procul lucentia. »
(Idem, in Ep. ad Timoth. c. V, hom. 44, n. 3.) « An-
geli tereni aut potius cœli cives. » (BERN., ser. 3.
De divers., n. 5.) « Magnum sane prophetandi genus,
cui (o monachi) deditis vos esse conspicio; magnum
Prophetie studium cui vos video mancipatos. »
(Idem., ibid., n. 6.) « Ipsius (Domini) magno mu-
nere factum est ut magnum illud propositum, unde
magni gloriabantur Apostoli, magnifice sequeremur. »
(Idem., ibid., n. 7.) « Homines monasticæ professio-
nis... De toto Ecclesiæ corpore, quod candidum est,
candidiores. » (Idem., ser. 95. De divers., n. 2.)
« Castra Dei. » (Idem., ser. 42. De divers., n. 4.)
« Collegium perfectorum. » (Idem., ser. 27. Le
divers., n. 3.) « Apostolicam vitam professi sumus. »
(Idem., ibid., n. 5.) « Intercessores mundi, sæculi
lumen, virtutum exemplar, speculum sanctitatis,
religionis norma, fidei disciplina, Angelorum socii,
amici sponsi, Altissimi filii. » (S. LAURENT. JUSTIN.,
De vita, c. 6.)

(134) *Angelus qui non servaverunt suum principa-
tum.* (Ep. Juda, 6.)

serteurs de la milice sainte que nous avons embrassée. Nos infidélités, nos apostasies secrètes, le mépris des petits devoirs, et souvent, hélas ! l'inobservance des obligations essentielles, a fait perdre à notre solitude tout son éclat et toute sa beauté ; et à nous, solitaires seulement de nom et d'habit, notre réputation et notre gloire. Notre conduite, si nous ne changeons, ne prouvera jamais en faveur de l'excellence de la solitude. Il faudra toujours remonter à des temps plus reculés, à l'origine ou à la réformation de l'état monastique pour la démontrer, comme il faudra pour nous corriger et régler notre vie, selon la vérité de nos promesses, étudier ces heureux temps, et nous rappeler l'esprit, les maximes, les enseignements et les vertus de nos instituteurs et de nos pères.

Quelles vertus ! quelles sont sublimes et héroïques ! Quelle gloire en rejailit sur la solitude qui en a été le théâtre ! Ah ! pénitence affreuse, mortification souveraine, travaux humiliants, silence éternel, déluge de larmes, crucifiement de la volonté, martyre de tous les jours, victoire sur toutes les passions, triomphe sur toutes les puissances de l'enfer, modestie angélique, patience invincible, abnégation profonde, vigilance infatigable, pauvreté extrême, obéissance sans bornes, horreur du monde, foi capable de transporter les montagnes, espérance iné-

(135) « Antonium ita nonnunquam in oratione novimus perstitisse, ut, eodem in excessu mentis, frequenter orante cum solis ortus coepisset infundi, audierimus eum in fervore spiritus proclamantem : Quid me impedis, qui ad hoc jam oritis, ut me ab hujus veri luminis abstrahas claritate? » (CASS., coll. 9. e. 31.)

(136) « Narra mihi (Paulus ad Antonium) quomodo se habeat hominum genus, an in antiquis urbibus nova tecta consurgant, quo mundas regatur imperio? » (S. IHER. in vita S. Pauli, n. 8.)

(137) « Herbis schummodo aut oleribus utens (Apollonius) nec unquam aut ministerium ignis admittens. » (ROSEWID., De vitis Patrum, l. II, e. 7.)

(138) « Cum 50 annos impleisset (Capito) in speluncis, quatuor millibus longe ab urbe Antiochi, non abiit a spelunca usque ad fluvium Nilum, dicens se non posse turbas convenire, eo quod adversarius ei adhuc resistat. » (PALLAD., Hist. Lausiaca., c. 99.)

(139) « Vidimus... Theonem virum sanctum, intra cellulam suam clausum solitariam, qui perhibebatur triginta annis silentii habuisse continentiam... Erat eruditus, non solum Ægyptiorum et Græcorum lingua, sed etiam Latinorum. » (ROSW., l. II, e. 6.)

(140) « Referebant de abbate Isaaco, quod cinerem thuribulum oblationis manducaret eum pane suo. » (Monum. Eccles. Græc., Johan. COTELLER., tom. I, Apophthegam. PP.)

(141) « Disseminaverat hoc de Hilarione rumor, diu enim in eodem loco manere non posse. Quod tamen ille non levitate quadam aut periculi sensu faciebat, sed honorem fugiens et importunitatem : semper enim silentium et vitam ignobilem desiderabat. » (S. IHER. in vita Hilarionis, n. 57.)

(142) « Propter obedientiam vinidii (ait Bisarion) ipsum sermonem qui mihi semper dicebat : Vende que habes et da pauperibus. » (PALLAD., Lausiaca., c. 116.)

(143) « Per omne tempus vite suæ sedens Arsennus et operans, pannum in sinu suo habebat propter lacrymas defluentes ex oculis ejus. » (ROSW., De vitis. PP., l. III, n. 165.)

(144) « Livor... quemdam de numero fratrum

branalable, charité brûlante, prières toutes-puissantes, oraisons sublimes, saintes jalouses, émulation divine, union à Dieu intime et continuelle, humilité;... les termes me manquent. Antoine se plaint de ce que le soleil vient troubler sa prière qui a été aussi longue que la nuit (135). Paul demande si l'on bâtit encore dans les villes, et quel empereur règne (136). Apollonius ne se nourrit que d'herbes crues (137); Capiton demeure cinquante ans dans une grotte (138); Théon ensevelit dans un silence de trente années les plus profondes connaissances (139); Isaac mêle des cendres avec son pain (140); Hilarion fuit de solitude eu solitude le bruit de ses vertus et de ses miracles, qui le poursuit (141); Bessarion ayant vendu le livre des Évangiles, pour donner tout aux pauvres; j'ai tout quitté, dit-il, jusqu'au livre qui m'a appris à quitter tout (142); Arsène, pensant toujours à la mort et au jugement, pleure toujours (143); Paphnuce fait une sévère pénitence pour un crime qu'on lui impute, et qu'il n'a pas commis (144); Nilammon meurt de peur d'être élevé à l'épiscopat (145); Jérôme triomphe des plus fortes tentations par l'austérité du jeûne et le travail de l'étude (146); Adolus se tient exposé pendant la nuit aux injures de l'air, chantant des hymnes et des psaumes (147); Démétrius, pénétré de componction, s'afflige

edacis zeli igne succendit, qui hoc genus malignitatis excogitat, ut opportunitatem temporis captaret, quo Paphnutius ad ecclesiam processurus abesset a cella. In quam furtim irruens, codicem suum inter ejus plectas, quas de palmarum foliis solebat intexere, latenter abscondit ac de concinnata fatione securus, ipse quoque, velut puræ ac simplicis conscientie, ad ecclesiam venit. Cumque celebrata fuisset ex more solemnitas, querelam coram eunctis fratribus detulit, asserens sibi codicem de cella furto fuisse sublatum... Accensur urgebat, ut retentis in ecclesia omnibus, missi electi quique cunctorum sigillatim fratrum cellulas scrutarentur. Quod cum tribus senioribus fuisset inunctum, universorum cubilia revolventes, ad extremum in Paphnutii cellula absconditum codicem inter plectas palmarum repererunt. Paphnutius, licet de conscientie suæ esset sinceritate securus, tamen velut qui furti crimen agnosceret, satisfactioni se totum tradidit, etc. » (CASS., coll. 18, e. 15.)

(145) « Nilammon degebat in cella in qua seipsum incluserat et jannam lapidibus obstruxerat. Recensabat amem sacerdotium nscipere. Verum Theophilus ad eum accedens, hortari coepit ut ordinari se ab ipso pateretur. Ille enim sapius recusans Theophilo non persuaderet : tandem, crastino die, inquit, id hæc si tibi ita videtur, o Pater, ut e mihi liceat hodie res meas disponere. » Postridie enim ex compacto venisset Theophilus, jussissetque ut jannam aperiret; « age inquit Nilammon, prius vacemus orationi. Tum Theophilus, o probato ejus concilio, Deum oravit. Nilammon vero inter orandum ex hac vita migravit. » (SOZOMEN., Hist. Eccl., l. VIII, e. 19.)

(146) « Dum essem juvenis, et solitudinis me deserta vallarent, incentiva vitiorum ardoremque naturæ ferre non poteram; quem cum crebris jejuniis frangerem, mens tamen cogitationibus aestuabat. Ad quam edomandam, cuidam fratri qui ex Hebraeis erederat, me in disciplinam dedi. » (S. IHER., Ep. ad Lucium, n. 15.)

(147) « A vespera usque ad illud tempus quo

d'être sans componction (148); Abba ne se couche jamais (149); Jean arrache un arbre qui est près de sa cellule, parce qu'il lui forme une ombre commode et agréable (150). Un solitaire reclus ayant été visité par l'empereur, quitte sa cellule, de crainte que cette visite ne lui en attire d'autres (151). Siméon passe la plus grande partie de sa vie sur une colonne, opère des prodiges, se qualifie le plus vil et le plus méprisable des moines, consent à descendre de sa colonne sur la représentation de ses frères (152); Thalelée, armé de la foi, met en fuite les démons (153); Sabas, par sa charité, surmonte l'envie de ses religieux révoltés, et l'ensevelit sous la multitude de ses bienfaits (154); Théodore... Finissons. Les exemples des vertus héroïques sont ici infinis, et confondons-nous, mes RR. PP., si nous ne voulons

pas, ou si nous ne pouvons pas les imiter; soyons du moins scrupuleusement fidèles à l'observance de nos règles, aux austérités si modérées de notre réforme. Mais surtout attachons-nous inviolablement aux vertus essentielles à notre profession, à l'obligation de tendre sans cesse à la pureté évangélique et à la perfection de la vie sainte que nous avons embrassée. C'est là l'obligation de tous les temps, le devoir immuable, dit saint Bernard (155), la loi qui nous est commune avec ces saints moines que nous admirons, pour honorer, sinon par la sublimité de nos vertus, du moins d'une manière conforme à notre faiblesse, la solitude dont les merveilles de Dieu, la demeure des hommes les plus parfaits, la pratique des plus héroïques vertus démontrent l'excellence. Quels en sont les avantages? seconde partie.

congregabatur fraternitas in oratorii, in Oliveto, in colle Assumptionis unde ascendit Jesus, perpetuo stabat (Adolius) psallens et orans et jejunabat; et sive plebebat, sive grandinabat, manebat immobilis. » (PALLAD. *Hist. Lausiac.* c. 104.)

(148) « Te (Demetri) o divinum caput, compunctionis igne, semper flagrare novi; ejus rei testes sunt noctes insonnes, lacrymarum fontes, solitudinis amor... Quamam igitur ex sermone nostro tibi accessio speranda? Nam vel hoc ipsum quod cum ad verticem jam perveneris, putes te cum homini repentibus incidere, animamque tuam alis instructam lapideam appelles, quodque frequenter dexteram meam contingens ac deosculans cum lacrymis dicas: Contere obduratum cor meum, quantæ pietatis, quanti fervoris signum esse putandum est? etc. » (S. JOAN. CHRYS. *ad Demetrium monach.*, *De compunc.*, l. I, n. 1, t. I, nov. edit.)

(149) « Usu accubitus se omnino privavit (Abban) nemo enim in hodiernum usque diem cum vidit cubantem. » (THEODORET., *Relig. hist.* c. 4.)

(150) « Cum amygdalum probus quidam vir propter lectulum Joannis plantasset, et illa temporis successu arbor facta umbram illi præberet, visumque oblectaret, abscindi jussit, ne quid inde caperet solatii. » (THEODORET., *Relig. hist.*, c. 25.)

(151) « Referebat beatus senior Pæmen fratribus dicens: Quoniam fuit quidam imperator monachus in Constantinopoli temporibus Theodosii imperatoris. Habitabat autem in parva cella foris civitatem. Audiens autem imperator, quod ibi esset quidam monachus solitarius, qui nunquam egrediebatur de cella, cæpit deambulando pergere ad eum locum, præcepitque sequentibus se cunctis, ut nullus appropinquaret ad cellulam monachi illius. Ipse autem solus perrexit, pulsavitque ostium. Surrexit autem monachus et aperuit ei, et non cognovit eum quod esset imperator... Aspiciebat autem imperator intente cellulam illam ipsam, et nihil in ea vidit nisi paucos paues siccos in sporta pendentes, et dixit ei: « Da mihi benedictionem, abba, ut reficiamur. » Statimque festinavit monachus et misit aquam et sal, et misit buccellas et comederunt pariter, porrexitque ei calicem aquæ et bibit. Tunc Theodosius imperator dixit: « Scis quis ego sum? » Respondens monachus dixit: « Nescio quis sis, domine. » Dixit ei: « Ego sum Theodosius imperator, » et ob devotionem veni hinc. » Hoc cum audisset monachus prostravit se ante illum. At ille dixit ei: « Beati estis, vos monachi, qui securi ac liberi de negotiis sæculi, tranquilla et quieta perfrimini vita, et solummodo de salute animarum vestrarum habetis sollicitudinem, quomodo ad vitam æternam et ad cælestia præmia pervenire possitis. In veritate enim dico tibi, quia certe in regno

« natus sum, et nunc in regno dego, et nunquam sine sollicitudine cibum capio. » Post hæc autem valde honorifice salutavit cum imperator, et ita egressus est ab eo. Eadem autem nocte cæpit intra se cogitare famulus Dei dicens: « Quoniam non oportet jam me in hoc loco esse: multi enim non solum de populo, sed etiam de palatio et de senatoribus quamplurimi, exemplum imperatoris secuti, ad videndum me venturi sunt et honorem mihi, tanquam servo Dei deferendo non cessant. Et illi quidem hæc propter nomen Domini, facturi sunt, ego autem timeo ne forte diabolus malignus mihi subripiat, et libenter incipiam eos suscipere; et cum delectetur cor meum laude et honore eorum, et per hæc jam in ipsam virtutem humilitatis perdere, et laudibus atque honoribus hominum delectari. Hæc igitur omnia homo Dei secum cogitans, eadem nocte legit inde, et perrexit in Ægyptum ad sanctos Patres in eremo. » (ROSW. *De vitis Patrum*, l. 3, n. 19.)

(152) « Stationem in columna exogitavit (Siméon) ac principium quidem sex cubitorum cædi jussit, postea duodecim; tum deinde duorum et viginti nunc vero sex et triginta... Iannera peragit miracula. » (THEODORET., *Relig. hist.*, c. 26) — « Sanctæ solitudinis incolæ quemdam ad eum miserunt, mandantes, ut ex illo sciscitarent, quænam esset hæc nova et peregrina conversatio... Simil præcipientes ei ut descenderet, et electorum Patrum vitam insisteret. Quod si ille para um se ostendisset ad descendendum, jussissent ut suo more vivere sinecetur. Obedientia enim ejus satis declarari, quod Deo dulcè atque auctore hujusmodi exerationem suscepisset. Si vero detrectaret, ne propria voluntati inservire mallet, nec ipsorum monitis illico obsequeretur, mandavit ut eum vi abruptum detraheret. Qui cum ad illum venisset, et Patrum ei mandatum exposuisset, et confestim Siméon alterum pedem demississet nisi præceptis Patrum obtemperare, is qui a illum missus fuerat, permisit ei, ut cursum quem instituerat, teneret, his eum verbis compellens: Fortis esto et viriliter age, statio tua a Deo est. » (EVAGR. *Hist. eccl.*, l. I, c. 15.) — « Ego humilis et exiguus (Siméon) abortus monachorum, etc. » (*Idem*, l. II, c. 10.)

(153) « Perierre quidem conati sunt (Thalelée) demones, sed minime potuerunt, cum enim fides protegeret et pro eo gratia pugnaret. » (THEODORET., *Relig. hist.* c. 28.)

(154) « Eorum (monachorum suorum) furori opponerat (Sabas) longi nituitatem, o. no charitatem, etc. » (*In vita Sabæ per CYRIL. SCYTOP.*, in *Monum. Eccl. Græca* COTELLERI, t. III.)

(155) « Nihil congruentius, quam quod divina ita constat et æterna ratione firmatum, ut nulla ex

SECONDE PARTIE.

L'éloignement des principaux obstacles au salut, mille moyens qui facilitent le salut, une abondance de grâces pour opérer le salut, voilà les avantages que procure la solitude. L'éloignement des principaux obstacles au salut. La solitude soustrait à nos sens les objets du monde et de sa vanité, les mouvements qu'ils excitent, les impressions qu'ils forment, les effets de la concupiscence qu'ils réveillent, les images du vice, les œuvres d'iniquité, les mauvais exemples que le siècle étale de toutes parts; toutes ces scènes différentes où les passions jouent leur rôle, et excitent, allument et enflamment les passions: elle nous défend de ces erreurs universellement reçues, qui font regarder la prière comme une occupation oiseuse, la mortification des sens comme une contrainte mal entendue, la retraite comme une singularité d'humeurs, les afflictions comme des malheurs, les prospérités comme des grâces, l'ambition comme un sentiment noble et légitime, la haine comme un juste ressentiment, la vengeance comme une grandeur d'âme, les médisances comme des vérités innocentes, les plaisirs inutiles et dangereux comme des délassements nécessaires, la vertu, la piété même comme un goût de singularité, une pusillanimité d'esprit. Elle nous met à couvert de ces occasions de chute, de ces pièges funestes, de ces conjonctures si fatales à l'innocence, de ces occupations qui sont des périls ou des crimes, de ces bienséances qui sont des inutilités ou des écueils, de ces liaisons dangereuses que la société rend inévitables, de cette liberté, de cette indépendance qui fait vivre au hasard, sans autre règle que le caprice de l'humeur et les inégalités de l'imagination; de ces assemblées, de ces conversations, de ces affaires, de ces embarras, de ces inutilités, de ces plaisirs, de ces sollicitudes, de ce tumulte, de cette agitation, de cet oubli de nos devoirs, de cet éloignement éternel de nous-mêmes; tous obstacles au salut de nos âmes. La solitude fait tout cela par elle-même, en nous éloignant du monde, en nous dérochant au commerce du monde, en nous mettant à l'abri, comme dit saint Laurent Justinien (156), des séductions du monde et de toutes les occasions d'offenser Dieu.

Cette cupidité qui fait que l'on s'attache si vivement à ce que l'on a, qu'on se passionne toujours pour ce qu'on n'a pas, que l'on désire sans cesse ce que l'on ne peut avoir, que l'on se tourmente si fort pour parvenir à ce que l'on n'aura jamais; cet esclavage des biens de la fortune dont on est possédé plutôt qu'on ne les possède, ces voies illicites pour les acquérir, cet usage injuste

qu'on en fait, ces craintes, ces désirs, ces inquiétudes, ces soins pour les conserver, ces précautions de peur de les perdre, l'un des plus grands obstacles au salut; la solitude, cette terre féconde où tombe la manne, où coule le lait et le miel qui produit le centuple, retranche ces obstacles et nous en délivre. Point de ces abus introduits par les lois du monde dans chaque état, et qui sont regardés comme des devoirs ou des privilèges; de ces ignorances grossières dans l'affaire du salut, de ces apparences de vertu qui séduisent, de cette lueur de piété qui éblouit, de ce faux éclat de perfection qui surprend, de ces méprises capitales à l'égard des devoirs essentiels du christianisme, de ces pratiques superficielles dans lesquelles on fait consister toute la religion; de cette oisiveté, de ces amusements qui usurpent la meilleure partie du temps destiné à nos obligations; de ces amitiés qui ne sont souvent que des amours dérégés; de ces périls qui se rencontrent dans les engagements même les plus légitimes, des peines qui y sont attachées, de ce partage entre Dieu et la créature, de ces décisions dictées par la complaisance, pour favoriser la cupidité; de ces insultes d'un monde moqueur, qui arrêtent les pas du juste dans les voies de la vertu; de ces serviles flatteurs qui entretiennent nos faiblesses, ou de ces impitoyables censeurs qui les aigrirent; de ces applaudissements donnés à des vertus qui ne les méritent pas toujours et qui leur sont souvent funestes; de ce respect humain qui fait agir contre toutes les lumières l'esprit et tous les remords de la conscience; de cette volonté propre, qui, voulant se trouver partout, gêne tout, empoisonne tout; de cette incertitude, si l'on se conduit par l'esprit de Dieu ou par son propre esprit; de cette inconstance qui fait changer si souvent d'état et de situation.

Qu'êtes-vous allé voir dans la solitude, dit Jésus-Christ (157), en parlant de Jean-Baptiste, un roseau agité par le vent? Qu'êtes-vous allé voir, un homme vêtu avec mollesse? C'est que la solitude n'est pas le lieu de la légèreté et de la mollesse, non plus que de ces autres défauts incompatibles avec le salut; c'est le lieu saint où nous sommes séparés par l'ordre de Dieu des autres peuples de la terre; c'est une ville de refuge où nous sommes à couvert des insultes de nos ennemis (Exod., XXI, 12); c'est un asile contre le dragon qui voudrait dévorer le fruit de nos bonnes œuvres (Apoc., XII, 13); c'est le tabernacle du Seigneur où il nous défend de tout trouble du côté des hommes (158); c'est comme une montagne élevée, dit saint Jean Chrysostome (159), laquelle, portant sa cime au-dessus des nues, voit former en bas

causa possit vel ab ipso Deo aliquatenus immutari. Sub hoc genere est omnis illa sermo in Dominicis in Monte habiti spiritualis traditio, et quidquid de dilectione, humilitate, mansuetudine, ceterisque virtutibus, tam in Novo quam in Veteri Testamento, spiritualiter servandum traditur. » (S. BERN. De pravc. et disp., c. 5, n. 7.)

(156) De vita solit., c. 1; vide sup.

(157) *Quid existis in desertum videre? Arundinem vento agitatam? Sed quid existis videre, hominem mollibus vestitum? (Matth. XI, 7, 8.)*

(158) *Abscondes eos in abscondito faciei tue in conturbatione hominum: proteges eos in tabernaculo tuo a contradictione linguarum. (Psal. XXX, 21.)*

(159) *Reliquis, procella et fluctibus jactatis, religiosi soli, in tranquillo portu et securitate summa,*

les orages et les tempêtes, et jouit ainsi d'une égale et perpétuelle tranquillité. Nous ne pouvons donc, mes RR. PP., quitter ce lieu, sortir de cette ville, descendre de cette montagne sans commettre notre vertu, sans hasarder notre salut, sans risquer de nous perdre, sans nous exposer au malheur qui arriva à cet homme, lequel descendant de Jérusalem à Jéricho tomba entre les mains des voleurs (160). Ne quittons, mes RR. PP., notre solitude que poussés par une nécessité absolue et armés de toutes les précautions que nous prescrivent nos maîtres : crainte, prière, modestie, recueillement, vigilance ; horions-nous aux affaires d'une obligation indispensable, terminons-les le plus tôt que nous pourrons ; et, semblables à la sage et timide colombe, nous dit saint Basile (161), retournons par un rapide vol dans l'arche, dans notre chère solitude, ce sûr asile contre les principaux obstacles au salut : cette aimable demeure où nous trouvons tant de moyens qui nous le facilitent.

Ah ! calme, dit le même saint Basile (162) ; pour apaiser les passions de l'âme, saint loisir pour les déraciner ; toutes sortes d'armes, toutes sortes de secours, ajoute saint Laurent Justinien (163), pour vaincre les puissances des ténèbres, pour soumettre le corps à l'esprit, pour tenir l'âme unie à son Dieu : prière vocale, prière mentale, prière publique, prière particulière, prière du jour, prière de la nuit ; corrections charitables, sages conseils, avis salutaires, exemples efficaces, saints usages établis, conscience souvent examinée et souvent purifiée, usage fréquent des sacrements ; jeûnes, veilles, macérations, abaissements profonds, témoignages publics d'un secret mépris de soi-même ; livres pieux, divines Écritures lues, méditées ; règle sainte, car je veux parler des avantages de notre solitude, règle sainte qui joint la charité des cénobites au recueillement des anachorètes, qui élève, ennoblit, consacre la solitude, qui ne fait qu'y ajouter de nouveaux moyens de salut ; engagements irrévocables qu'elle exige, qui ne sont que des adoucissements à l'observation des divins préceptes, des facilités pour les accomplir ; *iter*, dit saint Jean Climaque (*Scal.*, gr. 16), *iter ad Deum sine impedimento* ; exercices qu'elle nous prescrit qui mortifient les passions, règlent les sens,

entretiennent, augmentent la ferveur, adoucis sent l'amour-propre, fixent l'inconstance naturelle, dissipent le dégoût, écartent l'ennui, perfectionnent toutes les vertus. La charité garde son ordre, l'arbre porte son fruit en son temps ; l'imprudence ne commence pas l'œuvre de Dieu, l'humeur ne l'interrompt pas ; le devoir distribue toutes les heures, s'empare de tous les moments ; les délassements deviennent des mérites, les actions plus indifférentes des vertus ; la tempérance et la frugalité règlent les repas, la modestie et la simplicité des vêtements.

On apprend la loi de Dieu, on honore son domaine, on contemple sa grandeur, on étudie ses merveilles, on chante ses louanges, on publie ses bienfaits, on satisfait à sa justice par de dignes fruits de pénitence, on médite ses jugements ; on connaît les plaies de la nature, les séductions de l'orgueil, les devoirs, la sainteté du christianisme ; on sert Dieu sans contradiction, on est chrétien en liberté. Ce n'est pas une honte de souffrir une injure sans se venger ; la régularité est sans distinction, l'humilité sans singularité, la patience sans bassesse. Attaché à Dieu seul, on n'a à plaire qu'à Dieu. On n'est pas estimé saint avant qu'on soit saint, ni même quand on l'est. Le solitaire est éprouvé dans ses voies, excité dans sa ferveur, censuré dans sa tiédeur, repris dans ses vertus mêmes. Tout ce qu'on voit, tout ce qu'on entend dans le désert forme comme une voix qui crie sans cesse : Préparez la voie du Seigneur, rendez droits ses sentiers. Toute grandeur, tout éclat, tous les noms, tous les titres sont effacés par le titre simple et obscur de moine et de religieux. Le grain de froment jeté dans cette terre pousse, s'élève et porte beaucoup de fruit ; la patience le recueille, la modestie le cache, le silence le conserve.... Ah ! que de maux évités, que de biens procurés par le silence, ce gardien fidèle de l'âme, dit saint Isidore de Damiette, ce langage des anges, cette éloquence de la solitude, la plus précieuse fleur du désert.

Dans la solitude, l'éloignement fait perdre aux objets leur force, et l'image est toujours moins dangereuse que la personne. Si le solitaire tombe, c'est rarement, dit saint Bernard (164) ; il se relève promptement et

in monasteriis residentes, velut ex cœlo ipso cœtorum naufragia prospectant. » (S. JOAN. CHRYS., l. III, *Ad vitup. vitæ monast.*, c. 10, édit. Front. Ducaei.)

(160) *Luc.*, X, 50.

(161) Si necessitate quapiam urgente contigerit te e cella egredi, tum Dei timore sen thorace circummutus, inserta in manum charitate Christi, oppugnatisque per omnem continentiam incursibus voluptatum ; simul ut negetium absolveris, statim reverti, non immorans sed ad reditum velocibus alis usus, et tanquam innocens quadam columna ad arcem unde emissus fuisti confugiens, ferens in ore misericordiam Christi ; sicque internis cogitationibus persuade, te requiem salutare in nullo alio loco invenire posse. » (S. BASIL. *Ser. de remitt. sac.*, n. 5.)

(162) Ad cavendam mentis evagationem, roudicit

remota ac solitaria habitatio, etc. (S. BASIL., *Reg.*, fuisus tract. interrog. 6, n. 1.)

(163) Spiritualis torris David, angelorum multorum vallata presidio, atque munitissimis adificata propugnaculis, de qua mille (sicut legitur) pendunt clipei, omni s armatura fortium ad captivandum vitia, ad debellandum aereas potestates, ad subijciendum corpus spiritui, atque ad delectabiliter mentem Deo copulandam. » (S. LAURENT. JUSTIN., *De vita solit.*, v. 12.)

(164) « Religio sancta, pura et immaculata, in qua humi vivit purius, cadit rarius, surgit velocius, incedit cantius, irroratur frequentius, quiescit securius, moritur fiducius, purgatur citius, præmiatur copiosius. » (*Homil. in illud Matth.* : Simile est regnum cœlorum homini negotiatori. Inter BERN. opera., vol. II, p. 770, nov. édit.)

marche avec plus de vitesse; le solitaire ne peut se blesser que légèrement dans ses chutes, ne peut se perdre qu'en négligeant les moyens que lui procure la solitude. Ah! mes RR. PP., notre salut est assuré; la solitude est pour nous le port du salut, la porte du ciel (165), comme l'appelle saint Laurent Justinien, si nous sommes fidèles à pratiquer ces moyens, si nous courons toujours où le devoir et les bons exemples nous appelleront, si nous ne nous permettons aucune omission volontaire, si en tout temps nous nous acquittons de nos obligations, si en tout temps nous observons nos saintes pratiques dans leur perfection et leur étendue; et quand il nous échappera quelque-une de ces fautes, dont la fragilité humaine n'est pas exempte, recourons à ces mêmes moyens pour la réparer et nous remettre dans l'ordre. Expions l'observance d'une règle par l'exacte observance d'une autre, punissons une parole indiscrette par un rigoureux silence. Effaçons de notre esprit de fâcheuses images par la méditation des vérités éternelles; lavons dans les larmes de la pénitence les dissipations, les inutilités, les paresse, les infidélités, les apostasies secrètes; cherchons dans la prière des remèdes à nos imperfectons, à nos misères, à notre faiblesse; demandons la grâce. Ah! la grâce opère le salut; et la grâce et une abondance de grâces est un des avantages et un des principaux avantages de la solitude.

Le Seigneur visite sans cesse la solitude, et ses yeux ne se détournent jamais de dessus elle (166). Les rosées, les pluies et les bénédictions célestes l'enrichissent et la rendent féconde. La paix y coule comme un fleuve, parce que que la justice y est comme une mer (167); l'air y est plus pur, dit saint Jérôme (168), le ciel plus ouvert, Dieu plus accessible. L'Esprit-Saint, ajoute saint Léon, ce suprême distributeur des dons, est la colombe du désert. C'est là qu'il aime à

se trouver, dit saint Eucher (169). C'est là sa demeure, dit saint Jean Chrysostome. Là, Ezéchiél est favorisé de visions divines (170). Tobie trouve un guide céleste (171), Jonathas le miel (172), Marie son bien-aimé (173). Là seulement l'époux de nos âmes, qui est plein de pudeur, *Verecundus*, dit saint Bernard (174), entretient un commerce familier avec elles, leur fait part de ses bienfaits. Les comble de ses faveurs. Je conduirai l'âme sainte dans la solitude, dit le Seigneur: *Ducam eam in solitudinem* (*Ose.*, II, 14) et je lui parlerai, je lui communiquerai mes lumières, je lui découvrirai mes volontés, je lui révélerai mes mystères, je lui manifesterai mes secrets, je n'aurai rien de réservé pour elle je lui ferai part de ces dons singuliers de foi que le monde ignore, et qui ne sont connus que de ceux qui n'appartiennent, *loquar* (*Ibid.*); et je lui ferai aimer ce que je lui aurai fait connaître, je lui ferai goûter, je la mettrai dans une disposition sincère et efficace de le pratiquer. Je sèmerai dans son cœur de saints désirs, de pieuses affections; j'y exciterai des mouvements intérieurs qui la solliciteront, la pousseront, l'engageront d'une manière secrète, sensible, douce, forte, *ad cor*. Je lui donnerai la tendresse de la dévotion; je la comblerai de délices spirituelles, je l'enivrerai de mes saintes douceurs; je la ferai reposer comme l'épouse des *Cantiques* (175) sur un lit de fleurs; au milieu de ses langueurs je l'éprouverai et la consolerai; je répandrai mes onctions sur ses croix, et ma charité adoucira toutes ses peines, je l'embauserai de mes célestes parfums; je la nourrirai d'un lait délicieux, *lactabo*. J'honorerai l'alliance qu'elle a contractée avec moi par toutes sortes de faveurs; divins attraits, divines caresses, divins embrassements? volupté sainte, paix du cœur, joie ineffable, abondance de richesses spirituelles, mille marques de mon amour, mille effusions de mes bontés et de mes miséricordes, *sponsabo te in mise-*

(165) « Solitudo, cœli janua... » (S. LAURENT. JUSTIN., c. 15 *De vita solit.*)

(166) *Montuosa et campestris de cœlo expectant pluvias, quam Dominus Deus tuus semper invisit; et oculi eius in illa sunt a principio anni usque ad finem ejus.* (*Deut.*, IX, 11, 12.)

(167) *Sicut flumen pax tua, et justitia tua sicut gurgites maris.* (*Isa.*, XLVIII, 18.)

(168) « O desertum Christi floribus vernans! O solitudo, in qua illi nascuntur lapides, de quibus in *Apocalypsi* civitas magni Regis extruitur! O eremos familiaris Deo gaudens! Quid agis, frater, in serculo, qui major es mundo? Quandiu te tectorum umbræ prærent? Quandiu famosarum urbium carcer includit? Crede mihi, nescio quid plus lucis aspicio. Libet, sarcina corporis abjecta, ad purum ætheris evolare fulgorem. » (S. HIER., *Ep. ad Heliodor.*)

(169) « Quamvis omnia ipse tanquam sua revisitet, neque usquam dedit; tamen, ut æstimare liceat, peculiaris visitationem dignatur eremi et cœli secretum. » (S. EUCHER. episc. Lugdun., *De laude eremi ad Hilar. Lirin. monachum.*)

(170) *Factum est verbum Domini ad Ezechielem... in terra Chaldæorum secus flumen Chobar; et facta est super eum ibi visio Domini.* (*Ezech.*, I, 5.)

(171) *Egressus Tobias invenit juvenem splendidum, stantem præcinctum, et quasi paratum ad ambulandum* (*Tob.*, V, 5.)

(172) *Ingressus est populus saltum, et apparuit fluens mel... Jonathas extendit summitatem virgæ, quam habebat in manu, et intinxit in farum mellis, et convertit manum suam ad os suum, et illuminati sunt oculi ejus.* (*I Reg.*, XIV, 26, 27.)

(173) *Conversa est retrorsum et vidit Jesum stantem, et non sciebat quin Jesus est. Dicit ei Jesus: Mulier, quid ploras? quem quæris? Illa existimans quia hortulanus esset, dicit ei: Domine, si tu sustulisti eum, dicito mihi ubi posuisti eum, et ego eum tollam. Dicit ei Jesus, Maria. Conversa illa dicit ei: Rabboni.* (*Joan.*, XX, 14, 15.)

(174) « O sancta anima, sola esto, ut soli omnium serves teipsam, quem ex omnibus tibi eligisti. Fuge publicum, fuge et ipsos domesticos: secede ab amicis et intimis, etiam et ab illo qui tibi ministrat. An nescis te verecundum habere sponsum, et qui nequaquam suam velit tibi indulgere presentiam presentibus cæteris? » (S. BERN., ser. 40 in *Cant.*, n. 40.)

(175) *Fulcite me floribus, stipate me matris, quia amore laqueo.* (*Cant.*, II, 5.)

ricordia et miserationibus. (Ose., II, 19.) Je la délivrerai ainsi de ses ennemis; je me l'attacheraï puissamment; je la sauverai infailliblement.

Et si nous ne les sentons point ces heureuses impressions dans notre solitude; si les sensibilités, les consolations, les douceurs de la grâce sont si rares parmi nous: si la grâce elle-même ne paraît plus si abondante, si puissante, si admirable dans ses effets; si par conséquent nous courons un si grand risque de nous perdre, c'est notre ingratitude qui en est la cause, ce vent brûlant, dit saint Bernard (176), qui tarit la source de la grâce; c'est que nous sommes infidèles aux inspirations et aux mouvements de la grâce; c'est que nous négligeons les moyens de salut auxquels les grâces de notre état sont attachées: le silence, l'éloignement du monde, les occupations sérieuses et édifiantes, les saintes lectures, les jeûnes, les austérités, etc., c'est

surtout que nous ne faisons pas le cas que nous devrions de l'oraison qui nous est si fort recommandée dans notre règle (177), et qui est un point capital de notre réforme (178). C'est encore que nos distractions volontaires, nos immodesties, nos irrévérences rendent nos prières infructueuses, nous les rendent même funestes.

Réveillez-vous, bras du Seigneur, réveillez-vous, armez-vous de force, réveillez-vous comme vous avez fait aux siècles passés (179); rendez à la solitude toute sa beauté; faites-y éclater de nouveau la gloire et la magnificence de notre Dieu, pour en renouveler toute l'excellence; fortifiez les mains languissantes, et soutenez les genoux tremblants (180), pour que nous profitions de tous ces avantages. Quels avantages? l'éloignement des principaux obstacles au salut, mille moyens qui facilitent le salut, et surtout une abondance de grâces pour opérer le salut que je vous souhaite, etc.

(176) « Ingratitudo inimica est animæ, exinanitio meritorum, virtutum dispersio, beneficiorum perditio. Ingratitudo ventus urens, siccaus sibi fontem pietatis, rorem misericordiæ, fluentia gratiæ. » (S. BERN., ser. 52, in *Cant.*, n. 6.)

(177) « Orationi frequenter incumbere. » (Reg. S. Bened., c. 4.)

(178) Quotidie matutinis horis vacamus omnes orationi mentali per mediâ conventualiter in choro

congregati, a sesquiquinta ad sextam, et pomeridianis horis privatim per tantundem temporis a primo signo vespertinum usque ad ultimum, etc. » (Declarat. Cong. S. Mauri, in Reg. S. Bened., ad c. 4.)

(179) *Consurge, consurge, inducere fortitudinem, brachium Domini : consurge sicut in diebus antiquis, in generationibus sæculorum.* (Isa., LI, 9.)

(180) *Confortate manus dissolutas, et genua debilia roborate.* (Isa., XXXV, 5.)

CARÊME.

CONFERENCE I^{re}.

Pour le premier dimanche de carême.

SUR L'OBSERVANCE DU CARÊME.

Ductus est Jesus in desertum a Spiritu. (Matth., IV, 1.)
Jésus fut conduit par l'Esprit dans le désert.

C'est pour passer quarante jours et quarante nuits dans la plus rigoureuse pénitence que l'Esprit-Saint conduit aujourd'hui Jésus dans le désert. Le même Esprit, mes révérends Pères, nous a conduits dans la solitude pour imiter Jésus-Christ, en y passant tous les jours de notre vie dans la mortification et les austérités religieuses. Mais comme il en est peu, nous dit notre bienheureux Père, qui marchent constamment dans cette pénible carrière, *paucorum est ista virtus* (181); ces jours d'une sainte quarantaine nous sont offerts pour nous porter à réparer par la plus exacte fidélité les défauts, les surprises, les négligences qui ont pu nous échapper dans le cours de

l'année. C'est là une des principales raisons de l'institution du carême. Il a été divinement établi, dit saint Léon (182), pour nous renouveler par de pieux exercices dans cette pureté que les différentes actions de la vie ne laissent pas d'altérer dans les cœurs même religieux. Si donc, mes révérends Pères, nous n'avons pas vécu dans cette régularité et dans cette pénitence que notre état exige de nous; il faut que nous nous appliquions, en ce saint temps, à rendre notre conduite si pure et si exacte, qu'elle puisse effacer toutes nos fautes passées. Il faut, dit saint Benoît (183), que nous expiions notre immortification et notre sensualité par une sévère abstinence et un jeûne rigoureux, *abstinentiæ operam demus*. Il faut que nous réparions nos dissipations et nos légèretés par une conduite pleine de sagesse et de retenue, *unusquisque subtrahat de scurrilitate, de loquacitate*. Il faut que nous remplissions tous les vides, que notre négligence a faits ou laissés dans l'accomplisse-

(181) *Reg. S. Ben.*, c. 49.

(182) *Dum carnis fragilitate anterior observantia relaxatur, dumque per varias actiones vitæ hujus sollicitudo distenditur, necesse est de mundano pulvere etiam religiosa corda sordescere: magna divinæ institutionis salubritate provisum est, ut ad*

reparandum mentium puritatem, quadraginta nobis diurnam exercitatio mederetur, in quibus aliorum temporum culpas et pia opera redimerent et jejuniâ casta decoquerent. » (S. Leo, ser. 4 *De Quadrages.*)

(183) *Reg. S. Ben.*, c. 49.

ment de nos devoirs, par de saintes lectures, par de fréquentes prières accompagnées de gémissements et de larmes : *Orationi cum fletibus, lectioni operam demus*. Le jeûne donc et l'abstinence, la sagesse et la retenue dans toute notre conduite : des prières et de saintes lectures : voilà ce que nous devons pratiquer en ce saint temps, et tout le sujet de notre discours.

PREMIÈRE PARTIE.

Il faut, mes révérends Pères, que nous expiions notre immortalité et notre sensualité par une sévère abstinence et un jeûne rigoureux; et d'abord en observant parfaitement le jeûne, l'abstinence ordonnée par l'Eglise; en ajoutant en second lieu de nouvelles austérités, de nouvelles rigueurs aux rigueurs, aux austérités accoutumées. L'Eglise a parlé, la loi est portée, la pénitence est annoncée, les jours de mortification sont prescrits, le précepte de s'affliger en ce temps est formellement intimé, des anathèmes sont lancés contre toute âme qui ne s'affligera pas aujourd'hui, *indictum est jejunium, prescriptum est jejunium* (184); parce que tous ont péché, parce que tous ont suivi les appétits d'une chair corruptible, ont donné dans de fréquents excès, ont vécu dans l'intempérance et la mollesse, ont été voluptueux et amateurs de la bonne chère; et que tous doivent, par conséquent, satisfaire à la justice de Dieu par la pénitence, expier cette bonne chère, cette mollesse, cette intempérance, cet excès par l'abstinence et le retranchement.

Et nous religieux, nous solitaires, nous pénitents publics dont la vie, nous dit saint Benoît (185), devrait être l'observation d'un perpétuel carême, nous avons participé à la corruption du siècle, nous avons péché, nous avons passé dans nos repas les bornes de la pure nécessité, nous n'avons pas toujours mesuré sur nos besoins les soulagements que la religion nous a accordés. Comme le profane Esaü (186), nous avons mangé avec avidité même les mets les plus communs; peut-être même avons-nous goûté comme Jonathas (187) au miel dérentu, et murmuré comme les Israélites (188), à la vne d'une nourriture que nous avons trouvée trop légère. Nous devons donc satisfaire à Dieu également et plus rigoureusement encore par la pénitence, réparer notre sensualité par la mortification, purifier nos âmes par la privation, humilier, affliger notre chair par l'abstinence et le jeûne, *quia peccasti jejunia* (189). Cette abstinence doit être sévère; la mortification doit dresser, orner, sanctifier nos tables. Nous devons nous contenter des viandes les plus communes et les plus simples; retrancher tout ce qui flatte les sens et irrite la sensualité; ne point désirer une nourriture plus délicate et plus conforme à notre goût que celle

qu'on nous présente; quand même elle serait aussi grossière que celle des enfants des Prophètes; ne point rassasier notre appétit pour le présent, et ne le pas munir par une indigne précaution contre l'avenir; c'est-à-dire, ne prendre que ce qui est absolument nécessaire pour vivre, pour soutenir notre corps, pour ne point déranger considérablement notre santé. C'est là, mes révérends Pères, ce que nous avons dû faire dans tous les temps; et parce que nous ne l'avons pas fait, c'est ce que nous devons faire plus particulièrement en ce saint temps. C'est ce qu'exige de nous saint Benoît pour réparer nos fautes passées. C'est ce que demande l'Eglise par sa loi touchant l'abstinence que nous devons observer parfaitement, *abstinentiæ operam demus*. Notre jeûne doit être rigoureux. Il doit être un exercice de pénitence pour être un sacrifice d'expiation. Il doit avoir toute la sévérité prescrite pour réparer des satisfactions défendues. Mais n'aurions-nous rien, mes révérends Pères, à nous reprocher là-dessus? n'y aurait-il point, parmi nous, des abus à corriger, des illusions à éviter? le jeûne d'aujourd'hui ne devrait-il pas expier les négligences de nos anciens jeûnes?

La loi, je l'avoue, n'est pas violée, méprisée. On ne dit pas comme le libertin, je n'obéirai point, *non serviam* (Jerem., II, 25). On n'a pas recours à de faux prétextes comme le chrétien délicat et sensuel pour excuser sa désobéissance, *rogo te, habe me excusatum* (Luc., XIV, 10.) Mais ne se présente-t-on pas la loi sous des idées imparfaites? ne la restreint-on pas à des points plus essentiels? ne se persuade-t-on pas qu'elle ne va pas plus loin; et ne borne-t-on pas là toute sa fidélité? le cloître ne se ressent-il pas des relâchements du siècle? Boire hors du repas; prendre des boissons qui, en soutenant le corps, flattent encore la sensualité; changer, transporter à son gré l'ordre de la réfection; donner des repas où le goût est flatté, la sensualité réveillée, la chère somptueuse, la dépense considérable; prolonger les repas par l'abondance et la variété des mets; les terminer par des vins exquis et des liqueurs délicieuses; aller prendre ailleurs de semblables repas; être intempérant et sensuel dans les collations qui ne doivent être qu'un léger rafraîchissement; entreprendre sans nécessité des voyages où le jeûne est bien adouci, s'il n'est rompu; se faire d'une légère infirmité un fondement d'exceptions et de dispenses: c'est ce que les orateurs chrétiens reprochent en ce saint temps à bien des fidèles. Ah! étrange pénitence que de pareils jeûnes! loin d'être des expiations, ils méritent d'être expiés eux-mêmes. Eloignez de nous, grand Dieu! de pareils abus; et ne permettez pas qu'ils déshonorent jamais le lieu de la pénitence et le séjour de la mortification.

(184) S. AMBR., serm. 8 in Ps. CXVIII, n. 48, nov. edit.; S. ATG. Ep. 56, ad Casul., n. 27, nov. edit.

(185) Reg. S. Ben., c. 49.

(186) Gen., XXV, 52.

(187) I Reg., XIV, 27.

(188) *Anima nostra jam nauseat super cibo isto levissimo.* (Num., XXI, 5.)

(189) S. JOAN. CHRYSOST.,

Rappelons, pour nous instruire et nous confondre, rappelons l'exemple de nos pères; que dis-je? l'exemple même du commun des chrétiens du temps de nos pères. Scrupuleusement fidèles à la loi rigoureuse de ce temps-là, ils ne faisaient qu'un seul repas après le soleil couché. Et quel repas? des herbes et des légumes, sans vin ni liqueurs semblables, aucun rafraîchissement n'étant accordé dans l'interval, un repas de larmes et de pénitence, un repas où tout respirait la mortification de Jésus-Christ. Et quels péchés avaient à expier nos pères? dans quels excès avaient donné ces chrétiens? ces chrétiens furent l'honneur et la gloire de l'Eglise. L'état monastique n'eut jamais des religieux aussi exacts que nos pères. Et nous, mes révérends Pères, qui avons si fort dégénéré de cette sainteté primitive, nous, dont la conduite est si peu conforme à nos obligations, serions-nous de lâches observateurs du jeûne, et du jeûne relâché, mitigé de nos jours? croirions-nous expier de grandes négligences, des irrégularités considérables, en mêlant des adoucissements à un jeûne déjà si adouci? détrompons-nous, mes révérends Pères, et jeûnons dans toute l'exactitude, dans toute la perfection que l'Eglise et la religion exigent de nous. Souffrons patiemment les importunités de la faim et de la soif; refusons-nous ces soulagements qu'autorise la coutume et non la règle; évitons tous ces repas d'où la simplicité et la frugalité sont bannies; ne faisons nul cas de ces incommodités, qui sont les suites naturelles de la pénitence; et ne bornons pas là les rigueurs, les austérités de notre abstinence et de notre jeûne. Je vous l'ai annoncé: il faut ajouter de nouvelles austérités à ces austérités, de nouvelles rigueurs à ces rigueurs.

C'est en s'abstenant des choses licites, dit saint Bernard (190), qu'on expie l'usage des illicites. Ce que la loi prescrit ne suffit pas à de vrais pénitents, il leur faut des œuvres de surcroît. Il ne convient pas à des religieux, qui ont été irréguliers et immor-

tifiés, de n'éviter que l'infraction visible et grossière du précepte; la pratique des conseils doit réparer parfaitement leur immortification et leur irrégularité. Ce sont comme des malades, à qui les aliments, auparavant si innocents et si sains, sont devenus pernicieux et malfaisants: ce sont des coupables à qui les viandes ordinaires sont interdites, et qui doivent retrancher du pain même qu'ils mangent, qu'ils doivent manger à la sueur de leur visage; ce sont des débiteurs qui sont obligés pendant un certain temps de se réduire à une table extrêmement frugale, pour avoir de quoi payer leurs grandes dettes et satisfaire à un créancier inexorable.

Pour effacer les négligences du cours de l'année, il faut, dit saint Benoît (191), ajouter quelque chose aux austérités accoutumées du Carême, en nous retranchant dans le boire et dans le manger, *augeamus nobis aliquid ad solitum pensum... ciborum et potus abstinentiam*. Rigoureuse pratique, vous avez été en usage dans les plus beaux jours de l'Eglise et de l'état religieux, dans ces jours où vous ne fîtes jamais moins nécessaire, parce que les prévarications ne furent jamais si rares. Du pain au poids (192), de l'eau avec mesure étaient la nourriture de quelques-uns: d'autres n'y ajoutaient que des choses sèches et arides, ou seulement un peu de sel. Ceux-là s'abstenaient de tout assaisonnement dans ce qu'ils mangeaient, de tout ce qui avait beaucoup de sucre, des fruits même agréables au goût: ceux-ci prolongeaient leurs jeûnes jusqu'à passer plusieurs jours sans prendre aucune nourriture. Nommerai-je (193) les Macaire d'Alexandrie, les Eusèbe de Syrie, les Dalmace de Constantinople, les Siméon Stylite, les Gerasime, les Sabas, dont les austérités, considérables en tout temps, étaient excessives en carême. Les exemples domestiques ne nous manquent pas; et les rigoureuses pénitences des premiers disciples de saint Benoît (194), des Maur, des Placide, suivant en cela l'exemple de leur maître; de tant de

(190) « Pro eo quod ab ipsis quoque licitis abstinemus, ea nobis, quæ prius commisimus, illicita condonantur. » (S. BERN., ser. 4 in Quadrages., n. 1.)

(191) Reg. S. Ben., c. 49.

(192) V. M. BAILLET, Hist. du Carême.

(193) « Vidit senex Macarius unumquemque (monachum Tabennosiotam) suscepisse diversas vivendi rationes; alium quidem comedere vespere, alium vero post duos dies; alium post quinque; alium stare per totam noctem, interdum vero sedere ad opus. Ipse autem cum aliquot palmæ ramos sibi maderasset, stetit in uno angulo; et donec quadragesima dies impleti essent, et advenisset Pascha, non sumpsit panem non aquam.... Nihil aliud gustavit præter pauca cruda crambes folia, quæ sumebat die Dominico, ut videretur comedere, et non incidere in arrogantem de se persuasionem. » (PALLAS., in vita S. Macar. Alex.) « Cibum (Eusebius) post tres quatuordecim dies capiebat. » (THEODOR., Relig. hist., c. 4.) « S. Dalmatius cum totos quadragesima Quadragesimæ dies jejunus egisset.... » (Ex vita S. Dalmat. in antiquit. Constant. Anselmi Banduri, t. II, l. III.) — « Cum certaminum (Simeones) socios haberet octoginta, longe omnes superavit: adeo ut cum ceteri

alternis diebus cibum sumerent, totam ipse hebdomadam jejunus expleret.... Ex illo tempore (quo quadragesima dies jejunus transegit) ad hunc usque diem per annos viginti octo quadragesimos dies sine cibo transigit. » (THEODOR., Religios. histor., c. 26.) — « Gerasimi discipuli dicebant ipsam tantæ licetis abstinentiam, ut quadragesima illos jejunii dies sine cibo transigeret, contentus sola sacramentorum participatione. » (In vita S. Euthemii, Monum. Eccles. Græcæ, edit. J. C. COUTELIER.) — « Cunctos jejuniorum dies (Sabas) absque cibo transigebat, communionem Sabbathi et Dominicæ contentus. » (In vita S. Sab. per CYRILLI SCYTOP., Monum. Eccl. Græcæ, edit. J. B. COUTELIER.)

(194) « Frequenter autem (Marinum) vidimus in diebus sanctæ Quadragesimæ, nec tunica, nec cuculla nisi solum sacco uti cilicium, et duabus tantum vicibus in hebdomada parvissimum potius prægustare quam sumere cibum. Ipse quippe mos in omni vita sanctissimo fuit Benedicto, cuius ille exemplo provocatus, afflictione pervalida corpus macerabat. » (Ex vita S. Mauri apud MABILL., in Act. SS. ord. Bened., t. I.) — « In Quadragesima Dominico die, tertia et quinta feria, panis et aqua tantum contentus era

saints abbés, d'un si grand nombre de solitaires; eux, mes RR. PP., qui ne pouvaient avoir à expier que quelques fautes légères, grossies par leur piété, et arrachées par la surprise à la faiblesse humaine; ces rigoureuses pénitences, dis-je, devraient en ce saint temps exciter notre zèle, rallumer notre ferveur, de nous, leurs indignes successeurs, et qui avons à expier de si grandes fautes. Ajoutant donc aux austérités ordinaires du carême, privons-nous, comme nous y exhorte saint Benoît (195-6), d'une partie de la nourriture que la règle nous accorde, *super mensuram indictam*; mortifions-nous dans le manger, dans le boire, *de cibo, de potu*. Ah! mes RR. PP., nos aliments et notre breuvage, vous le savez, sont si éloignés de l'ancienne frugalité, et nous sommes si coupables! Ainsi expierons-nous comme nous devons notre immortalité et notre sensualité, en observant d'abord parfaitement le jeûne et l'abstinence prescrits par l'Eglise; et en ajoutant de nouvelles rigueurs et de nouvelles austérités aux austérités, aux rigueurs accoutumées. Nous devons encore réparer nos dissipations et nos légèretés par une conduite pleine de retenue et de sagesse.

SECONDE PARTIE.

Que celui, dit saint Benoît, à qui il est arrivé de parler trop, ou de dire des paroles légères et indiscrettes, soit plus retenu et plus sage, *subtrahat de loquacitate, de scurrilitate*. Or c'est ce que nous ferons, mes RR. PP., et nous réparerons par là nos dissipations et nos légèretés, si nous évitons en ce saint temps tout commerce avec les gens du monde, et si nous n'en avons avec nos frères que conformément à nos règles, pour vivre dans la retraite. Et d'abord si nous évitons tout commerce avec les gens du monde: c'est ce commerce qui nous a fait respirer l'air du siècle et de ses vanités; nous a laissé l'impression de ses maximes, de ses affaires, de ses plaisirs; a rempli notre imagination d'images frivoles, indécentes, dangereuses; a fait glisser dans nos âmes le triste souvenir de mille tentations; a attiré le monde chez nous, où il est venu débiter ses aventures et ses intrigues; nous a dérangés, nous a dissipés, a desséché notre cœur; nous a fait trouver tous nos devoirs insipides; a aggravé notre ennui et notre contrainte, a amorti nos forces spirituelles; nous a fait abandonner cette pureté et cette perfection que Dieu demandait de nous; nous a fait marcher languissamment dans les voies où nous courions d'abord avec une célérité édifiante; a rendu les idées de

nos obligations plus douces, plus humaines, plus conformes aux coutumes et aux abus; a éloigné de nous la bienveillance particulière de Dieu, et ces grâces spéciales qu'il n'accorde que dans le secret de la solitude; a terni la gloire de tant de victoires que nous avons remportées sur nos ennemis et sur nous-mêmes; a répandu enfin la légèreté et la dissipation dans notre conduite. Il faut renoncer à ce commerce; rompre toute liaison, tout rapport, toute société avec le monde; l'abandonner, l'oublier, le mépriser; pour passer ce saint temps dans la retraite, y travailler à changer de conduite, à nous comporter à l'avenir avec plus de retenue et de sagesse, et réparer ainsi les dissipations et les légèretés où ce commerce nous a fait tomber, *unusquisque subtrahat de loquacitate, de scurrilitate*.

Une voix se fait entendre de toutes parts; c'est celle qui retentit autrefois dans la solitude, et frappa les oreilles d'un fameux pénitent; fuyez, fuyez les hommes, *fuge, fuge homines* (197): elle semble partir du désert où Jésus-Christ s'est aujourd'hui retiré. A cette voix que de solitaires, que de religieux abandonnent, non le monde qu'ils ne connaissaient pas, mais leur retraite ordinaire pour s'ensevelir dans une profonde retraite (198)! des souverains même, des évêques sortent de leurs palais pour se dérober au tumulte des affaires publiques, et s'occuper de Dieu seul. C'est ce qu'on a vu dans le siècle du temps de l'Eglise naissante, et dans tous les temps parmi les solitaires et les religieux. Il ne s'agit pas, mes RR. PP., de sortir de nos cloîtres, de quitter nos monastères pour habiter en ce temps d'autres solitudes pour chercher de nouvelles retraites, comme l'ont pratiqué quelques-uns de ces religieux (199), et même des communautés entières; les temps sont passés, ces solitudes sont fermées, ces retraites sont interdites. Il s'agit, ayant rompu tout commerce avec le monde, de nous former des solitudes dans nos cloîtres, de vivre dans une profonde retraite dans nos monastères, d'examiner à loisir les fautes que ce commerce nous a fait commettre, de les expier ces fautes par tous les moyens que nous fournit notre sainte règle, de prendre la résolution et une forte résolution de ne renouer jamais ce commerce, de vivre toujours, comme j'en ai démontré ailleurs la nécessité, dans une entière séparation et un parfait éloignement du monde; de nous comporter à son égard, dans tous les temps, comme nous devons nous comporter en ce temps de carême. Asseyons-nous donc aujourd'hui, mes RR. PP., comme ce solitaire dont parle Jérémie (200); taisons-nous,

(Placidus) aliis diebus nihil omnino recipiens. » (*Ex vita S. Placidi* apud MABILLON, in *Act. SS. ord. S. Bened.*, l. I. Vide HÆST., *disquis. monast.*, l. X, tract. 8, disquis. 5. Qualiter Benedicti Quadragesimam transegerunt.) (195-6) *Reg. S. Ben.* c. 49.

(197) « Abbas Arsenius, cum adhuc esset in palatio, oravit ad Dominum dicens: Domine, dirige me ad salutem; et venit ei vox dicens: Arseni, fuge

homines et salvus eris. » (*Ex vita SS. Patrum*, c. 2.) (198) V. le P. THOMASSIN, *Tr. des Jeûnes*, n. p., c. 24, p. 497 et c. 27, p. 555.

(199) V. MABILLON, in *Præfatione Act. SS. ordinis S. Bened.* n. III, de *secessu Quadragesimæ*, et *Comment. Martine in reg. S. Bened.*, ad c. 49.

(200) *Sedebit solitarius et tacebit, quia levavit super se.* (*Thren.*, III., 28.)

élevons-nous au-dessus de nous-mêmes pour réparer par le silence, par la retraite, par la pénitence, par une conduite pleine de retenue et de sagesse, toutes les dissipations, toutes les légèretés que ce commerce nous a fait commettre. Réparons également toutes celles qu'a occasionnées le commerce avec nos frères, contraire ou peu conforme à nos règles, *unusquisque subtrahat de loquacitate, de scurrilitate.*

« S'étudier dans tous les temps au silence, dit saint Benoît (201); le garder plus étroitement aux heures de la nuit, ne s'entretenir point avec les hôtes sans un ordre particulier, ne se trouver jamais avec ses frères aux heures indues; et quand il est permis de leur parler, le faire avec respect, avec douceur, gravité, modestie, humilité; ne se départir jamais à leur égard des lois de la charité; s'expliquer en peu de mots et d'un ton modéré, ne rien dire que de vrai, de judicieux, d'édifiant; n'aimer point à disputer et à contester; n'ouvrir jamais la bouche aux railleries, aux paroles vaines, frivoles, inutiles, et qui peuvent porter à rire; éviter surtout tout murmure, tout mécontentement, s'abstenir même quelquefois de tenir de bons discours par respect pour le silence, » voilà ce que nous prescrit saint Benoît. Qui d'entre nous, mes RR. PP., n'a rien à se reprocher là-dessus? qui a gardé exactement toutes ces règles? qui a été scrupuleusement fidèle à toutes ces pratiques? en un mot qui n'a point péché par sa langue dans le commerce qu'il a eu avec ses frères? Qu'elle jeûne donc cette langue, s'écrie ici saint Bernard (202), qui a parlé quand elle devait se taire, qui a parlé témérairement, indiscrètement, inutilement, quand il lui a été permis de parler, *jejunet lingua*; qu'elle soit réprimée, qu'elle soit punie, qu'elle soit dévouée à une vigoureuse taciturnité; cette langue qui nous a fait commettre tant de fautes contre la vérité, contre la charité, contre la modestie, contre la prudence, contre l'humilité, *jejunet lingua*; qu'elle souffre, qu'elle expie dans une profonde retraite les discours profanes, les entretiens mondains, les conversations frivoles, les railleries, les

plaisanteries, les aigreurs, les duretés, les murmures, les médisances, *jejunet lingua a detractone, a murmuratione, ab inutilibus, atque scurrilibus verbis et ab ipsis quæ videri poterant necessaria.*

Le disciple parle comme le maître. Saint Benoît avait opposé aux péchés de la langue la retraite et le silence; saint Bernard oppose aux mêmes maux les mêmes remèdes: *Unusquisque subtrahat de loquacitate, de scurrilitate*; et saint Benoît (203) avait puisé cet esprit dans la discipline de l'Eglise: les bains, la chasse, les procès, les festins, les jeux, et toutes sortes de divertissements n'étaient pas seulement interdits dans les jours de la sainte quarantaine, mais encore toutes dissipations, toutes légèretés, tous vains amusements, tous entretiens inutiles, toutes conversations frivoles, pour donner lieu aux fidèles d'expier dans le recueillement et dans la retraite les péchés du cours de l'année: si cette discipline n'a plus lieu en partie, l'esprit de l'Eglise, qui ne peut changer, est toujours le même. Et l'Eglise chante aujourd'hui, et les fidèles chantent; et nous chantons avec l'Eglise et les fidèles; et nous religieux, nous solitaires, nous devons chanter d'un ton plus élevé qu'eux: parlons peu en ce temps, *utamur parvis verbis* (204). Vivons en ce temps dans une plus exacte vigilance sur nous-mêmes, *arctius perstemus in custodia*. Oui, domptons notre langue, mes RR. PP., vivons dans une plus exacte vigilance sur nous-mêmes, rompons tout commerce avec nos frères dans tous les temps, dans tous les lieux où il nous est défendu de nous joindre à eux: faisons même à cet égard des œuvres de surrogation, à l'exemple de nos pères (205) et comme saint Benoît nous y exhorte, *augeamus ad solitum pensum*; voyons dans le repos de nos cellules toutes les fautes que nous avons commises dans ce commerce et combien la discipline régulière et notre piété en ont souffert. Humilions-nous et disons avec le Prophète (206): J'observerai avec soin toutes mes voies pour ne plus pécher par ma langue; je fermerai ma bouche à tous les mauvais discours, et ne l'ouvrirai aux bons que dans le temps

(201) « *Omni tempore silentio debent studere monachi, maxime tamen nocturnis horis.* » (Reg. S. Ben., c. 42.) — « *Hospitibus eui non præcipitur, nullatenus societur, neque collocatur: sed si obvia-verit aut viderit, salutis humiliter et petita benedictione pertranscat, dicens non licere sibi colloqui cum hospite.* » (Reg. S. Ben., c. 55.) — « *Neque frater ad fratrem iungatur horis incompetentibus.* » (c. 48.) — « *Undecimus humilitatis gradus est, si cum loquitur monachus, leniter et sine risu, humiliter cum gravitate, vel pauca et rationabilia loquatur, et non fit clamorosus in voce, sicut scriptum est; sapiens verbis innotescit paucis.* » (c. 7.) — « *Charitatem non derelinquere.* » (c. 4.) — « *Verba vana aut risu apta non loqui.* » (c. 4.) — « *Contentionem non amare.* » (c. 4.) — « *Ante omnia, ne murmurationis malum pro qualicumque eausa in aliquo qualicumque verbo vel significatione appareat.* » (c. 34.) — « *Quavis [de bons aut sanets] ad adificationem eloquiis, perfectis discipulis, propter taciturnitatis gravitatem, rara loquendi concedatur licentia.* » (c. 6.)

(202) S. BERN. ser. 3 in *Quadrage.*, n. 4.

(205) « *Quadragesima ac jejunii tempore quando per amplius et instantius orationi et abstinentiæ et omnimodæ poenitentiae vacare debetis, non solum jocis debetis abstinere, verum etiam ab omni vaniloquio et scurrilitate. que ad rem non pertinent, atque ab ipso otiosa verbo... Non enim lamenta cum jocis conveniunt, et lallax ac deceptrix lætitia veraces lærymas producere nescit.* » (NICOLAUS I, in *Respons. ad consulta Bulgarorum*, c. 4. V. BAILLET, *Hist. du Carême*, § 10.)

(204) *Hymn. Ecclesiæ in Quadragesima.*

(205) « *Petrus Venerabilis continuum in Quadragesima Cluniacensis induxit silentium in statuto vigesimo. Cassinenses etiam nullas in Adventu et Quadragesima recreationes indulgent; acritque nelas esse monachis talia cogitare, nedum permittere.* » (Voyez *Comment. MARTENE in c. 49 Reg. S. Ben.*)

(206) *Dixi, custodiam vias meas ut non delinquam in lingua mea (Psal. XXXVIII, 1.)*

permis, et encore avec circonspection et avec réserve. Je m'attacherai en tout temps, je m'appliquerai, je m'affectionnerai, je m'étudierai au silence, je me ferai un art du silence, je ferai en sorte de le garder, même en parlant, par la manière dont je parlerai.

Heureux, mes RR. PP., si telle est notre conduite en ce saint temps, la retenue et la sagesse l'accompagneront; et après avoir ainsi réparé toutes les dissipations et les légèretés où le commerce du monde nous aura fait tomber, nous réparerons encore toutes celles où nous aura fait tomber le commerce avec nos frères, peu conforme à nos règles; nous devons enfin remplir tous les vides que notre négligence a faits ou laissés dans l'accomplissement de nos devoirs, par les saintes lectures, par de fréquentes prières accompagnées de gémissements et de larmes : *Orationi cum fletibus, lectioni operam demus.*

TROISIÈME PARTIE.

C'est par de saintes lectures et par des prières accompagnées de gémissements et de larmes, que nous devons remplir les vides que notre négligence a faits ou laissés dans l'acquit de nos devoirs. Les saintes lectures occupent utilement, instruisent salutairement, nourrissent l'âme, fortifient la piété, nous rappellent à nos devoirs, attirent sur nous les dons de Dieu, nous inspirent mille bons desirs, nous fournissent des moyens de salut, procurent des soulagements à nos besoins; elles sont, dit saint Basile (207), comme une médecine universelle qui renferme les remèdes à tous les maux qui nous travaillent; elle nous font craindre, dit saint Jean Chrysostome (208), les moindres fautes, nous font concevoir de l'horreur des plus grandes, guérissent les unes et les autres quand nous lisons souvent, comme les remèdes réitérés guérissent nos plaies; elles nous pressent et nous obligent de faire pénitence; elles nous fournissent, dit saint Augustin (209), des motifs, des raisons, des exemples qui ont la force de nous émuouvoir, de nous toucher, de nous convertir; elles sont, dit saint Grégoire (210), comme un miroir présenté devant les yeux de notre âme pour y voir nos défauts et nous en corriger; elles éclairent les ignorants, dit un pieux auteur (211), reprennent les paresseux, excitent les nonchalants, réveillent

ceux qui dorment; redressent ceux qui s'égarèrent, relèvent ceux qui tombent. Ah! merveilleux moyens pour réparer, en ce saint temps, les vides causés dans l'accomplissement de nos devoirs par nos négligences, *lectioni operam demus*; pour réparer, mes RR. PP., ces paresseuses, ces inutilités, ces pertes de temps, ces occupations frivoles, la vanité de nos études, la curiosité même de nos lectures; ces vols faits à nos exercices d'obligation pour vaquer à des exercices d'amour-propre, l'inobservance de ces pratiques, l'oisiveté de cette solitude; ces adoucissements mêlés dans nos devoirs; cet oubli des grandes vérités de notre religion; cet abus de tant de grâces reçues; pour réparer par ces lectures, ou par les moyens efficaces qu'elles nous présentent, toutes nos omissions et la perte de tant d'actions, parce qu'elles n'ont pas été faites dans la vue de Dieu, *lectioni operam demus.*

C'est principalement à la lecture des livres saints que les Pères attribuent ces merveilleux effets; c'est principalement de cette lecture que parle saint Benoît (212), *certis horis debent occupari fratres in lectione divina.* Prenant donc en main ces livres saints, étudions-les, méditons-les, approfondissons-les, dévorons-les, ainsi qu'il fut ordonné à un prophète. (*Ezech.*, III, 1.) Que le sommeil, comme dit saint Jérôme (213), nous surprenne en les lisant, et que nos têtes accablées tombent sur les pages sacrées, *tenenti codicem somnus obrepit, et cadentem faciem pagina sancta suscipiat*: ne nous laissons point abattre par ce sommeil qui doit être plus court en ce temps de pénitence: relevons-nous, et lisons notre sainte règle, les ouvrages des Pères, les conférences des anciens solitaires où nous renvoie saint Benoît (214). Donnons pendant le jour un temps considérable à cette lecture, joignons-y ces livres qui parlent de nos devoirs, et qui ne sont que l'abrégé, l'explication et la pratique des plus sublimes vérités renfermées dans les livres saints, pour employer le temps saintement et utilement, et pour apprendre les moyens de racheter le temps perdu. Il faut en ces jours, dit saint Augustin (215), il faut recevoir bien avant dans nos cœurs les saintes lectures pour travailler à réparer les pertes que nos âmes ont faites dans le cours de l'année, *ut quidquid in navicula animæ nostræ per totum an-*

(207) « Quacunq;ue in re quisque mendose sese ipse habere senserit; in imitationem honorum operum (sanctæ lectioni) assidue incumbens tanquam ex communi quadam medicinæ officina, appositum suæ infirmitati medicamentum invenit. » (S. BASIL., ep. 2, n. 5.)

(208) « Lectio Scripturarum peccatorem justum efficit, tuto presidio justum munit, mala quæ insunt evellit, bonæ quæ desunt inserit, malitiam fugat, ad virtutem reducit, nec reducit modo, sed radicibus etiam firmat et ut perpetuo maneat, efficit; cum spiritualis medicina sit ac divina quædam et ineffabilis incantatio, quæ passiones exterminat. » (S. JOAN. CHRYSOST. in Ps. XLVIII, et alibi passim.)

(209) « Quantum nobis valeat sermo Dei ad correptionem vitæ nostræ, etc. » (Aug. in Ps., n. 1.)

(210) « Scriptura sacra mentis oculis quasi quoddam speculum opponitur ut interna nostra facies in ipsa videatur. Ibi enim fœda nostra cognoscimus. » (S. GREG. I. H. Mor. in c. 1. Beati Job. e. 1.)

(211) Docent libri pii ignaros, arguunt otiosos, excitant torpentes, stimulant dormientes, corrigunt errantes, erigunt corruentes, terrent ridentes, consolantur lugentes, laudant humiles, vituperant superbientes, confortant debiles, etc. (THOM. A. KEMPIS, Opusc. doctrinale juvenum, c. 3.)

(212) Reg. S. Ben. e. 48.

(213) Ep. 21 ad Eustoch. n., 15.

(214) Reg. S. Ben. e. 75.

(215) « In istis quadraginta diebus, quasi totius anni cibaria animæ nostræ jejuniando, legendo vel orando providere debemus. Nam licet per totum an-

num perditum est reparare studeamus. Ah ! l'Eglise instruit en ce saint temps plus particulièrement, plus souvent ses enfants ; elle multiplie les pains sacrés dans le désert du jeûne ; elle ordonne à ses ministres de les distribuer aux fidèles. Notre état ne nous permet pas d'assister à ces instructions qui ne seraient pas, après tout, proportionnées à nos devoirs et à nos besoins. Les saintes lectures y suppléeront et répareront parfaitement toutes nos négligences, si elles sont accompagnées de prières, mais de prières accompagnées elles-mêmes de gémissements et de larmes, *orationi cum fletibus operam demus.*

Que ne peuvent pas de telles prières ? Dans tous les temps elles font à Dieu une sainte violence, dit Tertullien (216) ; elles sont la clef du ciel, dit saint Augustin (217) ; elles nous rendent Dieu favorable, dit saint Léon (218) ; elles nous obtiennent la rémission de nos péchés, dit saint Jean Chrysostome (219) ; elles guérissent les maladies de l'âme, dit saint Jérôme (220) ; elles nous purifient de nos souillures, dit saint Isidore (221) : combien plus opéreront-elles ces salutaires effets en ces temps favorables, dans ces jours de salut, *tempus acceptabile, dies salutis* (II *Cor.*, VI, 2), où Dieu prend plaisir à se laisser fléchir, à faire éclater ses miséricordes, à nous communiquer ses grâces, à répandre sur nous ses bénédictions ; où Jésus-Christ, qui est toujours exaucé, prie avec nous dans la solitude ; où l'Eglise prolonge, multiplie ses prières, les accompagne d'un chant lugubre, ordonne à ses ministres de pleurer entre le vestibule et l'autel, pour demander à Dieu qu'il pardonne à son peuple. Pardonnez-nous donc, Seigneur, nous vous le disons du plus profond de nos cœurs ; pardonnez-nous toutes nos inutilités, toutes nos omissions, toutes nos négligences ; nous connaissons toute l'étendue de nos devoirs, et nous nous confondons, nous nous affligeons d'avoir été si souvent infidèles. Que ces prières que vous nous inspirez, et que nous répandons dans les gémissements et dans les larmes, réparent les défauts de tant de prières tièdes, oiseuses, distraites. Nous vous promettons plus d'attention, plus d'exactitude, plus de fidélité dans l'accomplissement de nos de-

voirs. Ayez pitié de nous, Seigneur, et soutenez par l'efficacité de votre grâce, soutenez nos promesses.

Il faut, mes RR. PP., que de pareilles prières soient fréquentes ; il faut les prolonger, les multiplier ; il faut que les larmes et les gémissements les accompagnent toujours, ces prières. C'est là le pain dont se nourrissait la nuit et le jour le Prophète-Roi, *fuervunt mihi lacrymæ meæ panes die ac nocte.* (*Psal.*, XLI, 4) ; c'est le pain dont nous devrions nous nourrir dans tous les temps ; c'est le pain dont nous devons nous nourrir plus particulièrement en ce saint temps, pour avoir manqué de nous en nourrir dans les autres temps. Oui, mes RR. PP., prions, gémissons, pleurons, *orationi cum fletibus operam demus.* Car il ne s'agit pas ici de prières publiques et communes que nous devons offrir à Dieu, à la vérité, avec toute l'humilité, la pureté, la religion possible, *cum omni humilitate et puritatis devotione* (222), mais qui ne doivent être accompagnées d'aucune marque sensible de dévotion ; il s'agit de prières, d'oraisons particulières : ajoutons, nous dit notre saint législateur (223), quelque chose à nos exercices ordinaires, c'est-à-dire des oraisons particulières, *augeamus ad solitum pensum orationes peculiarias*, de ces prières dont saint Benoît (224) parle ailleurs : si quelqu'un dit-il, s'arrête dans l'oratoire pour faire quelque oraison particulière, qu'il y prie avec larmes et avec ferveur, *in lacrymis et intentione cordis.* Prières donc particulières qui, fortifiant les saintes lectures, répareront nos négligences dans l'accomplissement de nos devoirs ; comme une conduite pleine de sagesse et de retenue expiera toutes nos dissipations et toutes nos légèretés, et une exacte abstinence et un jeûne rigoureux notre immortification et notre sensualité. Tels seront les salutaires effets des œuvres de surcroît et de retranchements que l'Eglise et notre sainte règle nous prescrivent en ce temps de carême ; mais pourvu que ce ne soit point comme malgré nous, et dans l'abattement et la tristesse que nous nous y portions, *nolite fieri tristes* (*Matth.*, VI, 16), mais par le mouvement d'une piété toute volontaire et avec la joie que donne le Saint-Esprit, *cum gaudio sancti Spiritus* (225) ; et surtout que ces œu-

rum, Deo propitio, lectiones divinas frequenter audiat : in istis tamen diebus de pelago et fluctibus mundi hujus quasi ad portum quadragesimæ confugiens, debemus requiescere et lectiones divinas in exceptoria cordis nostri cum silentio et pace suscipere : ut, Deo propitio, pro amore vitæ æternæ vacantes, quidquid in navicula anime per totum annum nullis tempestatibus, id est peccatorum fluctibus aut fractum, aut dissolutum aliquid, aut corruptum, aut perditum est, omni sollicitudine in istis diebus reparare studeamus atque componere. » (*In Append. Op. S. Aug.*, t. V, ser. 140, in *Quadrage.*, I, n. 4.)

(216) « Coimus ad Deum, quasi manufacta precationibus ambiamus. Hæc vis Deo gravata est. » (*TERTULLIANUS, Apolog.*, c. 49.)

(217) « Oratio clavus est cœli. Ascendit oratio et descendit Dei miseratio. » (*In Append. Op. S. Aug.*,

t. V, ser. 47, *De beato Tobia*, n. 1.)

(218) « Oratione propitiatio Dei quaeritur. » (*S. Leo. De jejunio*, 10 mensis, ser. 1.)

(219) « Volo paucis ostendere nos quamvis culpæ et sceleribus cooperis peccato deprehendat, illico tamen expiari. » (*S. JOAN. CAUSOST., l. I De precatione.*)

(220) « Jejunio passiones corporis, et oratione pestes sanandæ sunt mentis. » (*In Comment. D. Hier. aut ejusvis alius in Marc.*, c. IX, t. V, *Op. S. Hier.*, nov. edit.)

(221) « Frequens oratio impugnationem vitiorum extinguit. » (*S. Isthob., De summo bono*, l. III, c. 7.)

(222) *Reg. S. Ben.*, c. 29.

(223) *Reg. S. Ben.*, c. 49.

(224) *Reg. S. Ben.*, c. 51.

(225) *Reg. S. Ben.*, c. 49.

vres et ces retranchements soient consacrés et sanctifiés par l'agrément et la bénédiction de nos supérieurs, de peur que notre propre volonté, qui gâte tout partout où elle se rencontre, ne nous fasse perdre le fruit de ce que nous offrons à Dieu, *quod unusquisque offert, abbati suo suggerat* (226). Puisse-nous, mes RR. PP., passer ainsi ce saint temps du carême pour participer pleinement à la grâce de la résurrection de Jésus-Christ, ce gage assuré de notre résurrection future.

CONFÉRENCE II.

Pour le second dimanche de carême.

SUR LA CONTEMPLATION.

Domini, bonum est nos hic esse. (*Matth.*, XVII, 4.)

Seigneur, nous sommes bien ici.

C'est ce que dit saint Pierre, lorsque, témoin du mystère de la transfiguration de Jésus-Christ, il vit quelques rayons de la lumière béatifique, céleste, divine, répandus sur le corps de ce divin Sauveur. Charmé, ravi, comme hors de lui-même, à la vue de ce brillant spectacle, il s'écrie dans l'extase de sa joie : Seigneur, nous sommes bien ici, *Domine, bonum est nos hic esse*. Disons-le également, mes RR. PP., écrivons-nous de même dans l'heureuse situation où la vocation divine nous a placés : Seigneur, nous sommes bien ici, *Domine, bonum est nos hic esse*. En effet, notre solitude est comme un autre Thabor : Moïse et Elie s'y trouvent, parce que nous y avons, nous y lisons la loi et les prophètes, les divines Écritures; nous y voyons, nous y contemplons Jésus : non pas, à la vérité, sensiblement couvert de gloire et de majesté, comme le vit saint Pierre, mais en esprit; non pas des yeux du corps, mais des yeux de la foi, des yeux du cœur, de ces yeux dont parle saint Paul (227), qui nous découvre en Jésus glorieux, *quelle est l'espérance de notre vocation, quelles sont les richesses et la gloire de l'héritage de Dieu dans ses saints*; mais en nous occupant de Jésus, de ses grandeurs, de sa doctrine, de sa charité, de sa sainteté, de ses souffrances, de son royaume, de ses promesses; mais nous unissant à Jésus, mais jouissant de Jésus, mais écoutant ce que nous dit sans cesse Jésus. Car, mes RR. PP., telle est la fin particulière de notre état; tel est le but propre de la profession que nous avons embrassée : la con-

templation, c'est-à-dire l'application sainte de l'esprit et du cœur à Dieu, la méditation des vérités qui nous portent à Dieu, l'union à Dieu. Et c'est ce qui caractérise l'ordre de saint Benoît, qui le distingue de ceux dont la fin particulière est l'action, c'est-à-dire l'exercice de la charité envers le prochain, ou le mélange de la contemplation et de l'action (228). En nous écriant donc avec saint Pierre : Seigneur, nous sommes bien ici, *Domine, bonum est nos hic esse*, convainquons-nous bien que cette contemplation est la fin particulière de notre ordre, qu'elle en est l'esprit, pour ne nous pas égarer dans des routes opposées, et pour conformer à cet esprit, à cette fin toutes nos dispositions et toutes, nos démarches. Et n'est-ce pas là, mes RR. PP., la source des douceurs, des consolations que nous trouvons dans notre état? n'est-ce pas le principe de notre bonheur? Oui, la contemplation est l'esprit de notre état; la contemplation fait le bonheur de notre état. Développons dans ce discours ces deux propositions, qui nous annoncent des vérités bien essentielles et bien consolantes. La contemplation est l'esprit de notre état, première partie; la contemplation fait le bonheur de notre état, seconde partie.

PREMIÈRE PARTIE.

La contemplation est l'esprit de notre état. L'esprit d'un ordre se manifeste par les moyens, par les exercices que la règle de cet ordre prescrit; par l'esprit même qui a animé le législateur, par la conduite de ceux que le législateur s'est proposé d'initier en écrivant sa règle. En effet, les moyens n'étant que pour la fin, ils la manifestent, ils la font connaître, et par conséquent l'esprit que demande cette fin. Le législateur se découvre, se découvre, se peint dans sa règle; et on le trouve encore dans la conduite de ceux qu'il s'est proposés pour modèles. Or, les moyens, les exercices qui sont prescrits dans notre règle, ne sont que les pratiques de la vie contemplative. L'esprit de saint Benoît est un esprit de détachement des créatures et d'union à Dieu; et la conduite des religieux qu'il s'est proposés pour modèles ne s'est jamais départie de ce détachement et de cette union. Concluons que la

(226) *Reg. S. Ben.*, c. 49.

(227) *Deus dei vobis.... Illuminatos oculos cordis vestri, ut sciatis quæ sit spes vocationis ejus, et quæ divitiarum gloriæ hæreditas ejus in sanctis.* (*Ephes.*, I, 18.)

(228) « Constat in primis religionem à Benedicto institutam proprie et perfecte monachalem esse; nam finis illius solum est propria perfectio, ad divinam contemplationem et laudem ordinata, et comparanda per media vite monasticæ propria, ut ex discursu ejusdem regule constat. In qua illa, quæ ad divinum et æconomium officium et psalmodiam, expressius et distinctius tradita inveniuntur, quam in aliis regulis religionum ab Ecclesia approbatis. Simul tamen in eadem regula artificia seu opera et labores monachorum commendantur; nam in ea supponitur statum illum non fuisse per se institutum

ad clericorum ministeria, sed ad vitam pure monasticam, prout ante Benedictum in usuerat. Quocirca quantum ad finem et substantiam religionis spectat, non videtur fuisse diversum Benedicti institutum ab antiquis institutis monachorum. » (SCAREZ, t. IV, tract. 9 *De variet. relig.*, l. II, c. 2, n. 5. — Vide HÆFTEN., *Disq. monast.*, l. II, tr. 7, disq. 2) — « Et si vita cœnobitica, prout eam instituit S. Benedictus, versetur potissimum in rerum cœlestium jugi contemplatione, ac in intima cum Deo unione per assiduum praxim exercitiorum spiritualium, quæ mentem a terrenis rebus abstractam ad Deum evolvunt, etc. » (*Declar. Cong. S. Mauri in c. 1 Reg. S. Bened.* — Voyez la *Pratique de la règle de S. Ben.*, Pref., § 4.)

contemplation est la fin particulière est l'esprit de notre état.

Les moyens, les exercices qui sont prescrits dans notre règle ne sont que les pratiques de la vie contemplative. L'éloignement du monde, la solitude, le silence, la psalmodie, la prière, la méditation, la lecture, le jeûne, l'examen, le travail des mains, voilà les exercices qui sont prescrits dans notre règle. L'éloignement du monde, la solitude. « Que les choses nécessaires, dit saint Benoît (229), se trouvent dans le monastère, afin que les religieux ne soient pas obligés d'en sortir, n'y ayant rien qui nuise davantage au salut de leurs âmes. » Le silence (230) : « Les religieux doivent en tout temps s'étudier au silence. » La psalmodie (231) : « Rendons grâces à Dieu des jugements de sa justice, le matin, à la première heure, à la troisième, à la sixième, à la neuvième, au soir, à la dernière heure, et levons-nous la nuit pour chanter ses louanges. » La prière, la méditation (232) : « Il faut prier le plus souvent que l'on peut; il faut prier avec larmes et avec ferveur. »

La lecture (233) : « Les frères doivent s'appliquer à la lecture des choses saintes. » Le jeûne (234) : Il faut aimer à jeûner. L'examen (235) : « Il faut confesser chaque jour à Dieu dans la prière, avec gémissements et avec larmes, les dérèglements de sa vie passée, et s'en corriger avec soin. » Le travail des mains (236) : « Les religieux doivent donner certains temps au travail des mains. » Et ces pratiques portent à l'union avec Dieu, à l'application à Dieu, à la méditation de la loi de Dieu. Il en est qui sont cette union même, cette application, cette méditation. Et d'abord pour ce qui regarde le silence et la solitude : *Je la mènerai dans la solitude*, dit le Seigneur (237), en parlant de l'âme

sainte, et je lui parlerai au cœur. Il est bon d'attendre dans le silence, dit Jérémie, le salut que Dieu nous promet; celui qui se trouve dans cette heureuse disposition s'assiéra dans la solitude; il se taira, il s'élèvera au-dessus du monde, au-dessus de toutes les choses créées, au-dessus de lui-même (238). La prière, dit saint Jean Climax, est une familiarité sainte et une union sacrée de l'âme avec Dieu (239); et c'est l'expression commune des Pères que nous parlons à Dieu quand nous le prions, et que Dieu nous parle quand nous le lisons. « Le jeûne, dit saint Chrysostome (240), donne des ailes à notre âme, par la vertu desquelles elle s'élève de la terre, et contemple les choses les plus sublimes. » (241) « Les solitaires, dit Cassien, se servent, pour arrêter les mouvements du cœur, l'instabilité des pensées, du travail des mains, afin que, ne s'appliquant plus qu'à la méditation des choses saintes, ils s'empêchent par cette vigilance de donner entrée même à une pensée inutile. » Le travail des mains, le jeûne, la lecture et nos autres exercices ne sont donc que des exercices de la vie intérieure et contemplative, et, excepté ce qui regarde le soin des infirmes, des hôtes, du temporel, ce qui est essentiel à tout ordre, vous ne me présentez, règle sainte, que moyens, que pratiques, que facilités qui me détachent des créatures pour m'unir à mon Dieu, pour m'attacher à mon Dieu, pour vaquer à la considération des grandeurs de mon Dieu.

« Châtier son corps, fuir les délices, s'éloigner des manières d'agir des gens du monde, craindre le jour du jugement, regarder l'enfer avec frayeur, désirer la vie éternelle de toute l'étendue de sa charité, avoir chaque jour la mort devant les yeux, veiller sur ses actions dans tous les moments (242), éviter toute dissipation, toute

(229) *Reg. S. Ben.*, c. 66. — *V. la Confér. pour le 3^e Dim. de l'Avent.*)

(230) « *Omni tempore silentio debent studere monachi.* » (*Reg. S. Ben.*, c. 42.)

(231) « *Referamus laudes Creatori nostro super judicia justitiæ suæ, id est, Matutinis, Tertia, Nona, Vespera, Completorio, et nocte surgamus ad confitendum ei.* » (*Reg. S. Ben.*, c. 16.)

(232) « *Orationi frequenter incumbere.* » (*Reg. S. Ben.*, c. 4.) — « *Expleto opere Dei omnes cum summo silentio exeant, et agatur reverentia Deo, ut frater qui forte sibi peculiariter vult orare, non impediatur alterius improbitate. Sed si alter vult sibi forte secretius orare, simpliciter intret et oret non in clamorosa voce, sed in lacrymis et intentione cordis.* » (*Reg. S. Ben.*, c. 52.)

(233) *Reg. S. Ben.*, 48.

(234) « *Jejunium amare.* » (c. 4.)

(235) « *Mala sua præterita cum lacrymis vel gemis quotidie in oratione Deo confiteri; et de ipsis malis de cætero emendare.* » (*Reg. S. Ben.*, c. 4.)

(236) « *Certis temporibus occupari debent fratres in labore manuum.* » (*Reg. S. Ben.*, c. 48.)

(237) *Ecce ego... ducam eum in solitudinem et loquar ad cor ejus.* (*Osée*, XII, 14.)

(238) *Bonum esse præstolari cum silentio salutare Dei... Sedebit solitarius et tacebit, qui levavit super se.* (*Thren.*, III, 26, 28.)

(239) « *Oratio... est familiaris conversatio et*

conjunctio hominis cum Deo. » (*S. JOAN. CLIM.*, gr. 28.)

(240) « *Jejunium animæ nostræ alimentum est, et sicut corporalis iste cibus impingunt corpus, ita et jejunium animam habiliorem efficit, et valentiorum, leves ei pennas parat, ut in sublime feratur, et summa contemplari queat.* » (*S. JOAN. CHRYS.*, hom. 1, c. 1, gen. 4, nov. edit.)

(241) « *Pariter exercentes corporis animæque virtutes, exterioris hominis stipendia cum emolumentis interioris exæquant, lubricis motibus cordis et fluctuationi cogitationum instabili, operum pondera, velut quamdam tenacem atque immobilem anchoram præfigentes, cui volubilitas ac pervagatio cordis innixa intra cellæ clausura, velut in portu fidissima vaicat contineri; atque ita spiritali meditationi tantum et custodia cogitationum intenta non modo ad consensum prævæ cuiusque suggestioni pervigilem mentem cornere non sinat, verum etiam ab omni superflua otiosaque cogitatione custodiat; ita ut quid ex quo pendeat, haud facile possit a quoquam discerni, id est utrum propter meditationem spiritualem incessabile manuum opus exercent, an propter operis jugitatem tam præclarum spiritus profectum scientiæque lumen acquirant.* » (*CASSIAN.*, *Inst.*, I, II, c. 14.)

(242) « *Corpus castigare, delicias non amplecti... a sæculi actibus se facere alienum... diem iudicii timere, gehennam expavescere, vitam æternam*

légèreté (213), obéir à ses supérieurs comme à Dieu même (244), rapporter à Dieu tout le bien que l'on voit en soi (243); considérer que Dieu nous regarde du haut du ciel (246), avoir toujours la tête penchée, les yeux baissés vers la terre, et se regarder comme étant sur le point d'être présenté au tribunal terrible de Jésus-Christ (247). » Toutes instructions, toutes exhortations, le dirai-je? tous préceptes de notre Père, de notre Maître, pour atteindre au but de sa règle, pour en saisir l'esprit, pour arriver infailliblement au terme heureux de la divine contemplation; de sorte que, abandonner ces pratiques, négliger les exercices que notre règle prescrit, c'est négliger, c'est abandonner, c'est perdre de vue la fin à laquelle nous devons tendre; c'est n'avoir pas, par conséquent, l'esprit de notre état, c'est nous égarer, c'est nous perdre. Nous devons garder le silence, et nous le violons; la cloche nous appelle, et nous sommes sourds à sa voix; le temps de méditer est venu, et nous conversons avec le monde; la règle prescrit des jeûnes, et nous les rompons. Loïn d'arriver au port, selon l'expression de saint Augustin (248), nous allons échouer contre des écueils; nous allons nous briser contre des rochers, *non in portum, sed in saxa festinamus*. Ah! mes RR. PP., voyons, considérons quelle est notre vocation, *videte vocationem vestram* (I Cor., I, 26); rendons-la certaine et efficace par de bonnes œuvres, par des œuvres conformes à cette vocation, par des œuvres propres de notre état (249), marchons dans la voie des exercices qui nous sont prescrits, pour vivre selon l'esprit de la profession à laquelle nous avons été appelés (250); soyons des religieux fidèles observateurs de nos règles, inviolablement attachés à nos devoirs, pour être des religieux de prière, d'oraison, de recueillement, pour être de vrais contemplatifs, pour être de dignes disciples de saint Benoît.

Ce législateur de l'Occident a vécu, dit saint Grégoire (251), comme il a écrit; sa vie a été conforme à sa règle; il a donné des préceptes et des exemples. Que dis-je, mes RR. PP.? il a encore mieux vécu qu'il n'a écrit; sa vie est au-dessus de sa règle; ses

exemples sont supérieurs à ses préceptes. Cette contemplation, qui est la fin de l'ordre qu'il a établi, parce que c'est à quoi tendent toutes ses instructions, est plus soutenue, plus élevée dans sa conduite. Il quitte le monde dès le premier âge, et le monde le plus éclatant et le plus agréable renonce aux sciences profanes, abandonne des richesses immenses, sacrifie les plus flatteuses espérances, pour prendre Dieu seul pour son partage, pour s'attacher à Dieu seul, pour ne plaire qu'à Dieu, en ne s'occupant que de Dieu, *soli Deo placere desiderans* (252). Il se retire dans une affreuse solitude; il entre, il pénètre dans le fond d'une caverne; il y passe trois ans entiers. Quel dégoût, quel mépris des choses créées! Quelle union, quelle communication avec Dieu! Tout ravi, et comme absorbé dans la contemplation de cet Etre suprême, il ne distingue plus les jours, il ne connaît plus les temps, il ne sait pas même quand on célèbre le jour de Pâques; il ne connaît plus que les choses invisibles et célestes (253). Tu fais en vain des efforts, esprit tentateur, pour l'arracher de la présence de son Dieu et pour lui faire perdre sa grâce, Benoît sort victorieux du combat, et en devient plus uni à Dieu par la reconnaissance de ses bontés toutes puissantes, et par la considération de sa propre faiblesse (254). Avec quelle vivacité il retourne dans sa chère solitude, n'ayant pu ramener à une exacte discipline des religieux qui l'avaient choisi pour leur abbé! C'est pour demeurer seul avec lui-même en la présence du souverain spectateur de l'univers, *solus in superni spectatoris oculis habitavit secum* (255).

Si, comme Moïse, il tire du sein de la pierre une fontaine pure et abondante (256); s'il fait surnager le fer sur un lac à l'exemple d'Elisée (257); s'il enlève, comme saint Paul, à la mort sa triste proie (258); si les corbeaux lui obéissent comme autrefois à Elic (259); si, à l'imitation de Jésus-Christ, il fait marcher un de ses disciples sur les eaux (260), et procure à plusieurs démoniaques une prompte délivrance (261); si, comme aux prophètes, l'avenir lui est dévoilé (262); s'il pénètre le secret des

omni concupiscentia spiritali desiderare, mortem quotidie ante oculos suspectam habere, actus vite sue omni hora custodire. » (Reg. S. Ben., c. 4.)

(243) « Custodiens se omni hora a peccatis et vitis... lingue, oculorum, manuum, pedum. » (Reg. S. Ben., c. 7.)

(244) « Mox at aliquid imperatum fuerit a majore, ac si divinitus imperetur, etc. » (Reg. S. Ben., c. 5.)

(245) « Bonum aliquid in se cum viderit, Deo applicet, non sibi. » (Reg. S. Ben., c. 4.)

(246) « Æstimet se homo de cœlis semper a Deo respici omnia hora, et facta sua in omni loco ab aspectu divinitatis videri. » (Reg. S. Ben., c. 7.)

(247) Reg. S. Ben., c. 7. (Voyez la Conf. pour le premier dimanche de l'Avent.)

(248) Enarr. in Ps. XXXI, n. 4.

(249) *Satagite ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis.* (II Petr., I, 10.)

(250) *Obsecro vos... ut digne ambuletis vocatione*

qua vocati estis. (Ephes. IV, 1.)

(251) « Scripsit monachorum regulam discretione præcipuam, sermone luculentam; cujus si quis vult subtilius mores vitamque cognoscere, potest in eadem institutione regule omnes magisterii illius actus invenire; quia sanctus vir nullo modo potuit aliter docere quam vixit. » (S. Grec., I. *Dialog.*, c. 36.)

(252) *In præfat.* l. II *Dialog.*, c. 53

(253) *L. II Dial.* S. Grec., c. 1.

(254) *Ibid.*, c. 2.

(255) *Ibid.*, c. 3.

(256) *Ibid.*, c. 5.

(257) *Ibid.*, c. 6.

(258) *Ibid.*, c. 11, c. 33.

(259) *Ibid.*, c. 8.

(260) *Ibid.*, c. 7.

(261) *Ibid.*, c. 16, 30.

(262) *Ibid.*, c. 15, c. 17, c. 21

Cœurs (263; s'il ôte à l'hypocrisie le masque dont elle se couvre (264; si l'éloignement des lieux ne lui dérobe pas la connaissance de la conduite de ses disciples (265); s'il révèle à ceux qui sont près de lui les choses qui se passent au loin (266); enfin, s'il est rempli de l'esprit de tous les justes (267), ces prodiges, ces merveilles, ces lumières, ces connaissances, ces privilèges sont les effets de ses ardentés prières, de ses ferventes oraisons, de son union à Dieu, de son application à Dieu continuelle, *cor ejus sese in alta suspenderat* (268). Faut-il s'étonner si, quand il est obligé de parler, il ne parle que de Dieu si sa conversation est dans le ciel, si ses entretiens ne roulent que sur les choses saintes, célestes, divines, sur les douceurs de la vie éternelle, sur les joies du paradis? *De cœlestis vitæ gaudiis* (269).

Vous le savez, mes RR. PP., dans l'ardeur d'une fervente oraison, il se sent élevé au-dessus de lui-même, il est comme porté sur les ailes de la plus sublime contemplation. Le ciel s'ouvre, un grand jour sort du sein des ténèbres; il voit, dit saint Grégoire, le monde recueilli dans un rayon de soleil; il voit Dieu, il jouit de la lumière du Créateur; l'homme de Dieu est ravi en Dieu, *in Deo raptus* (270). Et l'homme de Dieu pouvait-il autrement prescrire à ses disciples que ce qu'il a pratiqué lui-même? et ses disciples pourraient-ils être animés d'un autre esprit sans dégénérer, sans se rendre indignes de la qualité de ses enfants? L'union à Dieu, l'oraison, la contemplation, voilà la voie par où le bien-aimé de Dieu, Benoît, s'est sanctifié, et a voulu que ses enfants se sanctifiasent; voilà par où il est monté au ciel, *hæc est via, qua dilectus Domino cælum Benedictus ascendit* (271). Nous n'y monterons, mes RR. PP., que par la même voie; et la dissipation, le dégoût, l'éloignement de la prière, l'égarement des

pensées, l'oubli de Dieu et des grandes vérités de la religion; en un mot, la recherche de tout ce qui est capable de nous distraire, de porter le trouble, l'agitation dans nos âmes, de nous inspirer l'affection aux choses de la terre, seront un obstacle éternel à notre sanctification, parce qu'ils nous éloigneront toujours de la fin de notre état. J'en appelle aux Basile, aux Cassien, aux anciens solitaires: ce sont eux que saint Benoît s'est proposés pour modèles; c'est à eux qu'il nous renvoie dans sa règle (272); c'est d'eux que nous apprendrons encore que la contemplation est l'esprit de notre vocation.

« Que le solitaire, dit saint Basile (273), n'entretienne jamais de conversation inutile, qu'il baisse la vue vers la terre et élève son esprit au ciel, qu'il se souvienne toujours de sa fin dernière, qu'il prie sans cesse, qu'il rende grâces à Dieu en toutes occasions, qu'il examine chaque jour ses pensées et ses actions; qu'il ne s'embarasse point dans les affaires de cette vie; qu'il se représente toujours le terrible et glorieux avènement de Jésus-Christ, les biens qui sont réservés aux justes, le feu qui est préparé au démon et à ses anges. » — « Il faut, dit ailleurs ce grand homme (274), il faut garder notre cœur avec tout le soin imaginable, et ne point souffrir que la présence de Dieu se retire jamais de notre esprit, ni que le souvenir de ses merveilles soit souillé par le fantôme des choses vaines et inutiles; mais il nous faut toujours porter, en quelque lieu que nous soyons, la sainte pensée de la majesté de Dieu gravée au fond de nos âmes comme un cachet ineffaçable, par le moyen d'un très-pur et continué souvenir de ses divines perfections. » — « Les solitaires que j'ai vus, que j'ai admirés dans les monastères de l'Orient, dit Cassien (275), retranchent toutes sortes d'intrigues, de conspirations et

(263) *Ibid.*, c. 20.

(264) *Ibid.*, c. 14.

(265) *Ibid.*, c. 7, c. 12, c. 15, c. 18, c. 19.

(266) *Ibid.*, c. 55.

(267) « Vir iste spiritu justorum omnium plenus fuit. » (*Ibid.*, c. 8.) « Quidquid in vita sanctorum mirabile est, quidquid altum sub lumine fidei, ad vestram vocationem pertinet. Spirituales gratiæ, que alios ordines sanctificant varietate incomprehensibilis earum divisionis, unam partem constituunt plenitudinis earum que ordini vestro communicantur; quandoquidem illius institutor plenus erat spiritu omnium justorum. » (URBAN. VIII, in *Bulla ad sanctum. Xantonenses.*)

(268) S. GREG., I. II *Dialog.*, c. 25.

(269) *Ibid.*, c. 55.

(270) *Ibid.*, c. 55.

(271) *Ibid.*, c. 57.

(272) « Cæterum ad perfectionem qui tendit, sunt doctrinæ SS. Patrum... necnon et collationes Patrum et instituta et vitæ eorum; sed et regula S. Patris nostri Basili, quid aliud sunt, nisi bene viventium et obedientium monachorum exempla et instrumenta virtutum? » (*Reg. S. Ben.*, c. 75.)

(273) « Oportet monachum — temerarium non esse in sermone, neque plus æquo colloqui. — Oculos deorsum, animam sursum habere. — Novissimorum assidue meminisse, semper gaudere. —

Indesinenter orare, in omnibus gratias agere. — Suas ipsius cogitationes actionesque examinare, vitæ negotiis vanisque sermonibus non implicari. — Versare animo formidandum Dei adventum, et eum qui hinc fieri debet transitum, recondita justis bona, ignem paratum diabolo et angelis ejus. » (S. BASIL., *Ser. de Ascet.*, disc. *Quomodo monach. ornari oporteat*, n. 1, p. 2.)

(274) « Cor nostrum omni custodia servandum est, ne unquam amittatur Dei cogitatio, neve rerum mirabilem ab eo gestarum memoria vanis phantasmatibus coinquinetur: sed circumferenda est sancta Dei cogitatio, sicut quasi sigillum indelebile ex perpetua et pura recordatione in animis nostris imprimatur. » (S. BASIL., in *Reg.*, fus. tr. interr. 5.)

(275) « Finitis itaque psalmis et quotidiana congregatione absoluta, nullus eorum vel ad modicum subsistere aut sermocinari audeat cum altero; sed nequidem per totum diei spatium e cella sua progredi, aut deserere opus quod in ea solitus est exercere presumit, nisi forte eum fuerint ad officium necessarii ejusque operis evocati. Quod ita explent fores egressi, ni nulla inter eos sermocinatio penitus conseratur. Sed sic unusquisque opus exsequitur inunctum, ut psalmum vel scripturam quamlibet memoriter recensendo, non solum conspirationi noxiæ vel consiliis pravis, sed nec otiosis quidem colloquiis ullam copiam vel tempus impatiat, oris

d'entretiens superflus, parce qu'ils ont la bouche et le cœur continuellement occupés de la méditation des choses célestes. » — « Il faut, dit l'abbé Moïse (276), que le premier de nos soins et de nos efforts, et que le dessein continuel de notre cœur soit de nous attacher inviolablement à Dieu, et d'arrêter fixement notre esprit dans les choses divines. Tout ce qui ne tend pas là doit passer pour dangereux. » — « Tous les désirs de celui qui s'est consacré au service de Jésus-Christ, dit l'abbé Serenus (277), toute la soif et l'ardeur de son âme ne doit tendre qu'à une seule chose; et non-seulement toutes ses actions, mais même toutes ses pensées ne doivent avoir qu'une même fin, qui est de goûter dès cette vie un commencement et comme les prémices de cette vie bienheureuse qui lui est promise dans le ciel. » — « Toute la fin d'un solitaire, dit l'abbé Isaac (278), doit viser à n'interrompre jamais son oraison, et à posséder, autant que le peut la faiblesse de l'homme sur la terre, une tranquillité immobile dans l'âme, et une inviolable pureté de cœur. » — « Un religieux, dit l'abbé Abraham (279), doit réunir toutes ses pensées, et les rappeler, dès qu'elles naissent, à un seul point, c'est-à-dire en Dieu, pour les y tenir toujours fixées et arrêtées. »

Ainsi parlaient les anciens solitaires; ainsi ont parlé tous les solitaires qui ont été pénétrés de leurs devoirs; et leur conduite a toujours été conforme à leurs paroles. J'en vois, il est vrai, quelques-uns qui ont été tirés de ce sacré repos, de cette sainte tranquillité, de ce bienheureux silence, pour être appliqués aux affaires de l'Eglise, pour la défense de la foi, pour l'instruction des peuples. Mais ç'a été par une conduite de Dieu particulière, ç'a été par une mission extraordinaire, ç'a été malgré eux. L'étrange vie que je mène, s'écriait saint Bernard, hors de son cloître, par l'ordre des souverains pontifes, et pour les plus pressants besoins de l'Eglise! mon âme se confond et se trouble; ma conscience inquiète me fait trembler: solitaire, contemplatif par profession, et engagé dans l'éclat et dans le tumulte des affaires publiques, je suis comme le monstre et le prodige de mon siècle, *ego quædam*

chimæra mei sæculi (280). Ah! mes RR. PP., éloignons-nous de toutes sortes d'affaires et d'embarras; évitons les soins extérieurs; fuyons tout ce qui peut nous dérober à nos exercices spirituels. Ne désirons point les charges, les emplois; ne nous les procurons, ne nous y ingérons jamais; ayons-en même un secret éloignement, et ne les acceptons que forcés, que malgré nous, et uniquement par le motif de la charité et de l'obéissance; parce que ces affaires, ces soins, ces embarras, ces charges, ces emplois remplissent l'esprit, dessèchent le cœur, troublent la paix de l'âme, la détournent de l'unique objet qui devait l'occuper, et font souvent préférer l'agitation et l'empressement de Marthe au sacré repos de Marie, à la contemplation, qui est la fin de notre état, comme elle en fait tout le bonheur.

SECONDE PARTIE.

La contemplation fait le bonheur de notre état. Servons-nous, pour le prouver, des paroles de saint Luc (X, 39, 42.) qui expriment le bonheur du sort de Marie: cette image parfaite de la vie contemplative (281). Marie, dit saint Luc, était assise aux pieds de Jésus.... elle a choisi la meilleure part.... cette part ne lui sera point ôtée, *sedens secus pedes Domini.... optimam partem elegit.... non auferetur ab ea*. Quel bonheur! la contemplation nous le procure, ce bonheur de notre état. Elle nous place également aux pieds de Jésus; elle nous procure la meilleure part, la part qui ne nous sera point ôtée.

La contemplation nous place aux pieds de Jésus. Je l'ai dit: c'est l'union, c'est l'application à Dieu; c'est l'oraison, c'est la méditation de la loi de Dieu que cette contemplation: union, application, oraison, méditation où nous portent les exercices de notre état. C'est donc écouter Dieu, c'est parler à Dieu, c'est adorer Dieu, c'est aimer Dieu, c'est jouir de Dieu, que d'être dans cette heureuse situation. C'est donc être placés comme Marie aux pieds de Jésus, *sedens secus pedes Domini*. Quelle gloire, quel bonheur, m'écriai-je ici avec saint Jean Chry-

et cordis pariter officio in meditatione spiritali jugiter occupato. » (CASSIAN., *Inst.*, l. II, c. 15.)

(276) « Ille ergo nobis principalis debet esse conatus, hæc immobilis destinatio cordis jugiter affectanda, ut divinis rebus ac Deo mens semper inhæreat, quidquid ab hæc diversum est, quamvis magnum, secundum tamen aut etiam inimum seu certe noxium judicandum est. » (CASSIAN., coll. 1, c. 8.)

(277) « Ad ejus (ætatîs Christi) mensuræ plenitudinem nempe perveniet alias in futurum, nisi qui præmeditatus et imbutus ea fuerit in præsentî, eamque adhuc in hoc sæculo positus prælibaverit, Christique membrum pretiosissimum designatus, arrham compaginis illius per quam corpori ejus valeat copulari in hæc carne possederit, unum dimittat desiderans, unum sitiens, ad enim omnes non solum actus suos verum etiam cogitationes semper intendens, ut illud quod in futurum dicitur de beata conversatione sanctorum jam subarrhatum tenet in præsentî, id est sit ei Deus omnia in omnibus. »

(CASSIAN., coll. 7, c. 6.)

(278) « Omnis monachi finis cordisque perfectio ad jugem atque indisruptam orationis perseverantiam tendit, et quantum humanæ fragilitati conceditur ad immobilem tranquillitatem mentis ac perpetuam nititur peritatem. » (CASSIAN., coll. 9, c. 2.)

(279) « Monachi omnis intentio in unum semper de figenda emetaturque cogitationum ejus ortus ac circumitus in idipsam, id est ad memoriam Dei strenuem revocandi. » (CASSIAN., coll. 24, c. 6.)

(280) « Tempus est ut non obliviscar mei. Clamat ad vos mea monstruosa vita, mea ærnuosa conscientia. Ego enim quædam chimæra mei sæculi, nec clericum gero nec laicum. Nam monachi jandudum exi conversationem non habitum. » S. BERN., ep. 250, n. 4.)

(281) « Quil per Mariam, quæ verba vbi resideris audiebat, nisi contemplativa vita exprimitur. » (S. GREG., l. LXXIX Job, c. XXXVII, n. 61.)

sostome (282)! pendant que l'iniquité, les afflictions et les malheurs inondent la face de la terre, nous jouissons d'un repos tranquille en la présence de notre Dieu; nous chantons ses louanges, nous célébrons sa sainteté; nous relevons sa puissance; nous publions sa bonté; nous exaltons sa vérité; nous rendons grâces de ses bienfaits; nous fléchissons sa colère; nous désarmons son bras irrité; nous touchons son cœur paternel; nous rappelons ses anciennes miséricordes; nous nous prosternons devant sa souveraine grandeur; nous nous anéantissons devant sa suprême excellence; nous adorons les ordres de sa providence; nous entrons dans tous les sentiments qui sont exprimés dans les hymnes que nous lui chantons; nous demandons sa grâce; nous réclamons sa protection; nous lui offrons mille sacrifices, *sedens secus pedes Domini*. Là, à ses pieds adorables, dans cette divine position, nous considérons tout ce que la foi nous apprend de Dieu, tout ce que la religion nous enseigne des mystères, toutes les vertus de l'Évangile, les exemples des saints, les devoirs de notre état. Nous voyons toutes les créatures, tous les événements sous les lumières de la foi. Nous nous occupons des jugements de Dieu et de notre dernière fin. Nous excitons dans notre cœur mille pieuses affections; nous formons les plus saintes et les plus fortes résolutions; nous parlons à Dieu cœur à cœur; nous lui racontons, comme à un ami fidèle, toutes nos peines; nous le consultons dans nos doutes; nous lui exposons nos besoins; nous lui offrons nos souffrances; nous lui portons nos plaintes; nous lui marquons nos inquiétudes; nous goûtons combien le Seigneur est doux; nous nous lions à lui; nous le possédons, autant qu'on peut le posséder dans ce lieu d'exil; nous lui disons, avec Samuel (283) : *Voici votre serviteur qui vous écoute*; avec David : *Mon cœur soupire après vous, ô mon Dieu!* (284) avec saint Pierre : *Nous sommes bien ici* (285); avec saint Paul : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse?* (286) Comme Marie, nous recevons ses paroles dans un amoureux et respectueux silence (287), *sedens secus pedes Domini*. C'est alors que nous ressentons ce feu divin qui s'allume comme tout d'un coup; ce plaisir sublime qui saisit le cœur; cette joie ineffable qui envire l'âme; ces puissants attraits, ces mouvements impétueux et su-

bits qui la font comme sortir hors d'elle-même, l'enlèvent, la transportent, l'absorbent, l'abîment dans la beauté suprême; ces avant-goûts, cet essai, ce gage de la gloire céleste....

Parlez ici, âmes saintes; religieux vraiment intérieurs; n'est-ce pas là ce que la contemplation fait quelquefois délicieusement sentir aux pieds de Jésus? *sedens secus pedes Domini*. Rien ne nous éloigne de ces pieds divins, rien ne dérange notre saint repos et notre doux sommeil, non plus que celui de l'Épouse (288). Marthe ne nous trouble point par ses plaintes. *Nous sommes à notre bien-aimé, et notre bien-aimé est à nous* (289). Nos exercices ne sont que différents moyens de nous unir à Dieu. Notre amour ne se relâche point; il a toujours le même objet; il ne fait que changer de pratiques; si nous ne prions pas de la bouche, nous prions du cœur. Nous entretenons, nous augmentons, nous rappelons l'esprit de prière par de saintes saillies, par des traits enflammés, lancés vers la céleste patrie. *Notre conversation est dans le ciel* (289*). Quand nos sens extérieurs, comme ceux de l'Épouse sont endormis, notre cœur veille (290). Nous sommes toujours dans l'éloignement de tout ce qui peut nous distraire de notre Dieu, toujours affranchis des soins du siècle, toujours recueillant la manne céleste, toujours l'imagination captivée par la retenue des sens, le corps réduit en servitude, l'esprit assujéti par un saint recueillement, la volonté resserrée dans d'aimables liens, toujours dans l'admirable union des souffrances du Calvaire et des joies du Thabor. Tel est, divin Jésus, tel est le bonheur que la contemplation nous fait goûter en votre présence, dans votre maison, à vos pieds, *sedens secus pedes Domini*. Se peut-il, après cela, qu'il se trouve des religieux mécontents et malheureux, portant leur joug avec tristesse, marchant avec effort, se traînant dans la voie sainte, à qui tout le détail de la vie religieuse n'est qu'une suite d'occupations dégoûtantes, participant aux amertumes du calice de Samarie (291) aux pieds de Jésus. Ah! le vent de l'aquilon, dit saint Bernard (292), la langueur, la paresse, la tiédeur les a saisis, *ab aquilone panditur malum*. C'est que ces religieux sont fidèles aux observations sans en connaître l'esprit; ils n'agissent que poussés par l'habitude, par l'exemple, par une espèce

(282) « Jam vero Dei benignitatem atque clementiam quis non admiretur; quis non suspiciat quam nobis ostendit, cum tantum honorem hominibus defera, ut eos precatione ac sua consuetudine dignetur. » (S. J. CURYSOST. orat. 1. *De precat.*)

(283) *Loquere, Domine, quia audit servus tuus.* (1 *Reg.*, III 10.)

(284) *Cor meum et caro mea exultaverunt in Deum vivum.* (Psal. LXXXVIII, 5.)

(285) *Domine, bonum est nos hic esse.* (Matth., XVII, 4.)

(286) *Domine, quid me vis facere?* (Act., IX, 6.)

(287) *Sedens secus pedes Domini, audiebat verbum illius.* (Lnc. X, 59.)

(288) *Adjuo vos, filie Jerusalem, per capreas cervosque camporum, ne suscitatis, neque evigilatis faciatu dilectam, donec ipsa velit.* (Cant., III, 5.)

(289) *Dilectus meus mihi, et ego illi.* (Cant., II, 16.)

(289*) *Nostra conversatio in cælis est.* (Philipp., III, 20.)

(290) *Ego dormio, et cor meum vigilat.* (Cant., V, 2.)

(291) *Ebrietate et dolore repleberis; calice mæroris et tristitiæ, calice sororis tuæ Samaritæ.* (Ezech., XXIII, 35.)

(292) Ser. 65 in Cant. n. 6.

de bienséance; ils sont religieux sans sentiment; leurs actions sont destituées des dispositions intérieures. Retire-toi, funeste aquilon; viens, souffle, vent du midi, *auster*, *perfla*. (*Cant.*, IV, 16.) Animez-vous, religieux imparfaits, excitez-vous, enflammez-vous, agissez avec zèle, ardeur, vivacité; accompagnez tous vos exercices d'une piété animée. Vous êtes malheureux, et vous faites tout ce que font les autres. Pour votre bonheur, faites-le comme eux. La contemplation vous a placés aux pieds de Jésus, goûtez-en tous les avantages par votre ferveur. C'est la meilleure part qu'elle nous procure.

La meilleure part : la part d'Enoch marchant en la présence du Seigneur (294); de Moïse conversant familièrement avec Dieu (295); de David regardant le Seigneur et l'ayant toujours devant les yeux (296); d'Elie et d'Elisée demeurant stables et constants devant Dieu (297), de Daniel l'homme de désirs (298); de la Mère de Dieu occupée à méditer les mystères de son Fils (299); de l'épouse assise à l'ombre de son bien-aimé (300); de Marie : or Marie, dit Jésus-Christ, a choisi la meilleure part, *optimam partem elegit*.

En effet, mes RR. PP., Dieu étant le plus grand et le plus noble de tous les êtres, les occupations sont d'autant plus relevées qu'elles le regardent plus directement; l'état est d'autant plus distingué et plus avantageux qu'il présente Dieu pour objet immédiat. Et n'est-ce pas ce que fait la contemplation par rapport à nos exercices et dans notre état? Elle nous applique sans cesse à la connaissance et à l'amour de Dieu. Et qu'y a-t-il de comparable à la continuité de cette connaissance et de cet amour? (301) Elle nous place dans les parvis de la céleste Jérusalem, nous fait adorer dans son vestibule, et répondre par nos cantiques à ceux dont cette sainte cité retentit, nous associe aux saints déjà glorifiés dans le ciel, nous fait devenir partie de ce peuple choisi qui n'est occupé qu'à adorer Dieu et le bénir, nous rend comme semblables aux esprits célestes qui assistent toujours devant le

trône de Dieu. Quel honneur qu'une telle situation! Quel avantage que d'être si près de la lumière incréée, et de la source inépuisable de tous les biens! Elle nous fait imiter Dieu dans ses opérations essentielles; opérations par lesquelles étant retiré en lui-même, il ne s'occupe qu'à se connaître et à s'aimer; opérations qui sont les plus nobles et les plus parfaites, parce que c'est par elles qu'il est Dieu. Et quelle part, quel sort, où nous faisons dans le temps ce que Dieu fait dans l'éternité; où nous nous occupons de Dieu comme Dieu s'occupe éternellement de lui-même; où nous conformons notre vie à ce qu'il y a de plus divin dans la vie de Dieu! Ah! sort heureux, part excellente! sort le plus heureux, part la plus excellente, la meilleure part, la part de Marie, *optimam partem elegit*. Elle le cède donc à la vie contemplative, cette vie qui ne tend à Dieu que comme à une fin éloignée; qui se porte premièrement et directement à l'assistance du prochain, qui se fatigue, se trouble, se dissipe souvent dans les fonctions extérieures, et a besoin de recourir à la contemplation pour réparer ses pertes; qui ne rend semblables ceux qui la pratiquent qu'à ces esprits qui tenant lieu de serviteurs et de ministres, comme dit saint Paul (302), sont envoyés pour exercer leur ministère en faveur de ceux qui doivent être les héritiers du salut; qui ne sait imiter Dieu que dans ses opérations extérieures et accidentelles, par lesquelles Dieu se manifeste aux créatures et se communique à elles.

« Ce n'est pas, dit saint Augustin (303), que la vie active ne soit bonne; mais la contemplative est meilleure. » — « On peut se sanctifier, dit saint Prosper (304), par l'action; on devient parfait par la contemplation. » — « On sert encore mieux ses frères, ajoute saint Bernard (305), par la prière, qui est le principal exercice de la vie contemplative, que par l'exemple et les paroles, parce que c'est elle qui obtient la grâce et l'efficace à l'exemple et aux paroles. » *C'est l'unique nécessaire*, dit Jésus-Christ (306). C'est Rachel, figure, selon les Pères (307),

(294) *Ambulavit Enoch cum Deo.* (*Gen.*, V, 22.)

(295) *Loquebatur Dominus ad Moïsem facie ad faciem, sicut solet loqui homo ad amicum suum.* (*Exod.*, XXXIII, 11.)

(296) *Providebam Dominum in conspectu meo semper.* (*Psal.* XV, 8.)

(297) *Vivit Dominus Deus Israel in cujus conspectu sto.* (*III Reg.*, XVII, 1; *IV Reg.*, III, 14.)

(298) *Viv desideriorum.* (*Dan.*, IX, 25.)

(299) *Maria conservabat omnia verba hæc, conferens in corde suo.* (*Luc.*, II, 19.)

(300) *Sub umbra illius quem desideraveram sedi.* (*Cant.*, II, 5.)

(301) « Vita contemplativa directe et immediate pertinet ad dilectionem Dei. Dicit enim Augustinus (I. X *De civit. Dei*) quod otium sanctum (scilicet contemplativa vitæ) quærit charitas veritatis, scilicet divine; qui potissimum vita contemplativa insisit... Vita autem activa directius ordinatur ad dilectionem proximi... Ideo ex suo genere contemplativa vita est majoris meriti quam activa. » (S.

THOM., 2-2, q. 182, a. 2.)

(302) *Nonne omnes sunt administratorii spiritus, in ministerium missi propter eos, qui hereditatem capiunt salutaris?* (*Hebr.*, I, 14.)

(303) « Non tu (Martha) malam; sed illa (Maria) meliorem elegit. » (*Aug.*, ser. 103, *De verb. Evang.*, c. 4, n. 5.)

(304) « Habet activa vita profectum, contemplativa fastigium. » (S. PROSP., l. I, *De vita contempl.*)

(305) « Manent tria hæc : verbum, exemplum, oratio; major autem his et oratio. Nam et si vocis virtus sit opus; et operi tamen et voci gratiam efficaciamque promeretur oratio. » (S. BERN., ep. 201, n. 3.)

(306) *Porro unum est necessarium.* (*Luc.*, X, 42.)

(307) *Spes æternæ contemplationis Dei, habens certam et delectabilem intelligentiam veritatis, ipsa est Rachel : unde etiam dicitur bona facie, et pulchra specie.* (S. AUG., l. XXII *contra Faust.* c. 52.)

de la vie contemplative, et Rachel est plus belle que Lia, figure de la vie active. C'est la part de Marie, c'est notre part, *optimam partem elegit*. Et nous élèverons-nous, mes RR. PP., pour avoir choisi la meilleure part? C'est là l'effet de la grâce : c'est Dieu qui nous l'a inspiré ce choix. Ah! pénétrés de reconnaissance disons plutôt avec David (308) : *Mon héritage est excellent; je bénirai le Seigneur de m'avoir donné l'intelligence*. Nous comparerons-nous, nous préfererons-nous à ceux qui sont appliqués aux occupations extérieures? Que Marie, nous dit saint François de Sales (309), soit contemplative, mais qu'elle ne méprise point Marthe, car Notre-Seigneur prendra la défense de celle qui sera censurée. Et profitons-nous du bonheur de notre état? sommes-nous de vrais contemplatifs? prions-nous avec ferveur? faisons-nous nos délices de l'oraison? travaillons-nous dans la vue de Dieu? lisons-nous pour écouter Dieu? nous taisons-nous pour parler à Dieu? parlons-nous pour parler de Dieu? La sainteté de l'état n'est pas une conséquence pour la sainteté de ceux qui l'ont embrassé. On ne mérite pas de louanges, dit saint Jérôme (310), pour avoir vécu à Jérusalem, mais pour y avoir vécu saintement. Et plus l'état est élevé, moins il est permis de le déshonorer par l'orgueil, plus il exige d'humilité, *quanto magnus es, humilia te*. (Eccli., III, 20.) Quelle devrait donc être notre humilité, nous que la contemplation élève si haut, nous qu'elle place comme Marie aux pieds de Jésus, à qui elle procure la meilleure part, et cette part ne nous sera point ôtée : *Sedens secus pedes Domini, optimam partem elegit, non auferetur ab ea*.

Tout cède à la loi du temps. Les dignités, les honneurs, les prééminences, la beauté, l'opulence, la santé, tout passe, tout périt : les prophéties mêmes, dit saint Paul (311), seront anéanties, les langues cesseront, la science sera détruite, la foi ne sera plus, l'espérance finira. La charité seule, ajoute saint Paul, demeurera. Et par conséquent l'application à Dieu, l'union à Dieu, la connaissance, l'amour de Dieu, la contemplation, la part de Marie, notre part, *non auferetur*. Le festin de Marthe, les œuvres de miséricorde, la vie active ne subsistera donc plus après cette vie; car, dit saint Grégoire (312), qui est-ce qui pourrait don-

(308) *Hæreditas mea præclara est mihi. Benedicam Dominum qui tribuit mihi intellectum*. (Psal. XV, 6.)

(309) *La vraie et solide piété* expliquée par saint François de Sales, II. p. c. 14.

(310) *Non Jerosolymis fuisse, sed Jerosolymis bene vixisse laudandum est*. (JER., epist. 17, ad Paulin.)

(311) *Charitas nunquam excidit, sive prophetiæ evacuabuntur, sive linguæ cessabunt, sive scientiæ destructur*. (I Cor. XIII, 8.)

(312) « Activa vita cum corpore deficit. Quis enim in æterna patria esurienti panem porrigat, ubi nemo esurit? Quis potum tribuat sitienti, ubi nemo sitit? Quis mortuum sepeliat, ubi nemo moritur? Cum præsentis ergo sæculo vita auferetur ac-

ner à manger aux faméliques dans le ciel, puisque personne n'y a de faim? Qui est-ce qui pourrait y donner à boire à ceux qui ont soif, puisque tous ceux qui habitent cet heureux séjour sont parfaitement désaltérés? Qui est-ce qui pourrait y ensevelir les morts, puisque la vie y est immortelle? Mais le festin de Marie dure dans l'autre vie; elle recueillait ici les miettes qui tombaient de la table du riche, selon l'expression de saint Augustin (313), elle se rassasie maintenant.

Mais notre bonheur, mais la vie contemplative qui fait notre bonheur, qui est ce bonheur même, continue saint Grégoire, commence dans ce monde pour s'accroître, se perfectionner, s'achever dans l'autre, *non auferetur*. Non, la mort même ne peut nous séparer de la charité de Jésus-Christ, ne peut nous arracher de ses pieds divins, ne peut nous ravir notre bonheur; elle ne fera, au contraire, qu'augmenter cette charité, que nous faire goûter à ses pieds de nouvelles, d'ineffables douceurs, que consommer notre bonheur. Nous louons ici Dieu, nous le louerons éternellement, nous célébrerons ses divins attributs, nous les célébrerons éternellement; nous sommes appliqués à le connaître, nous y serons éternellement appliqués; nous l'aimons, nous l'aimerons éternellement; nous en jouissons, nous en jouirons éternellement; nous sommes associés aux esprits bienheureux, aux saints déjà glorifiés, nous leur serons éternellement associés; nous imitons Dieu dans ses plus nobles opérations, nous l'imiterons éternellement; nous sommes quelquefois enlevés et transportés comme hors de nous-mêmes par l'ardeur et la vivacité de nos désirs, et plongés dans le sein de Dieu même, nous y serons éternellement plongés, *non auferetur*. Nous commençons ici-bas ce que nous ferons dans le ciel. Nous ne ferons que continuer dans notre premier état, lorsque nous entrerons dans le ciel, c'est essentiellement la même vie, le même bonheur, le même sort de part et d'autre; il n'y a de la différence que dans les différents degrés de cette vie. Il n'y a qu'à en augmenter les degrés pour nous rendre parfaitement heureux; *augetur*, dit saint Augustin (314), *non auferetur*. Nous allons de vertu en vertu, comme dit le Prophète-roi (315), de gloire en gloire, comme

tiva; contemplativa autem hic incipitar, ut in celesti patria perficiatur; quia amoris ignis qui hic ardere inchoat, cum ipsum quem amat viderit, in amore ipsius amplius ignescet. Contemplativa ergo vita minime auferetur, quia subtracta presentis sæculi luce perficitur. » (S. GREG., in *Ëzech.*, l. II, 2, hom. 2, n. 9, novæ edit.)

(313) « De mensa illa opulenta, de verbo Domini nicas colligebat. » (S. AUG., ser. 103, *De verb. Evang.*, c. 5, n. 6, nov. edit.)

(314) « Non auferetur, sed tamen augetur. In hac vita augetur, in alia vita perficietur; nunquam auferetur. » (S. AUG., ser. 103, *De verb. Evang.*, c. 4, n. 5.)

(315) *Ibunt de virtute in virtutem; videbitur Deus deorum in Sion*. (Psal. LXXXIII, 8.)

dit l'Apôtre (316); nous ne saluons pas de loin comme les anciens patriarches, les biens promis, nous les possédons en partie. Nous sommes revêtus d'une espèce d'éternité, dit saint Bernard (817), nous avons comme prévenu le temps de la résurrection; nous sommes déjà sauvés. Nos monastères sont un ciel terrestre (318). Dieu est notre unique partage dans le temps et pour l'éternité. Ah! *heureuse la nation qui a le Seigneur pour son Dieu! Heureux le peuple qu'il a choisi pour son héritage* (319).

C'est la vue, c'est l'idée, c'est l'éloge de ce bonheur qui donnait tant d'efficacité aux discours des Basile, des Grégoire de Nazianze, des Chrysostome, des Ambroise, des Jérôme, des Bernard en faveur de la solitude, qui a peuplé les déserts et a rendu les villes presque désertes. Et si le désert a perdu de son éclat et de sa beauté, si les solitudes sont si peuplées, c'est que, dans ces malheureux jours, la vue, l'idée de ce bonheur se sont effacées de l'esprit et du cœur des hommes, qu'il n'est presque plus rien qui les réveille. Et notre conduite, mes RR. PP., est-elle bien propre à exciter cette idée? Doit-on croire, doit-on se persuader que nous goûtons ce bonheur? Doit-on en être frappé et le désirer, quand on nous voit, quand on nous entend même, quand on ne nous voit pas, quand on ne nous entend pas, par la réputation que nous avons acquise de religieux intérieurs, adonnés à l'oraison, vivant dans l'éloignement du monde, le recueillement, et dans une continuelle application à Dieu? Telles sont cependant nos obligations, tel est l'esprit de notre état; c'est ce qui en fait tout le bonheur. Pour remplir ces obligations, pour goûter ce bonheur, soyons assidus à tous nos exercices; entrons dans l'esprit qui a animé notre saint législateur; imitons ceux qu'il s'est lui-même proposés pour modèles. Tenons-nous aux pieds de Jésus, c'est la meilleure part, la part qui ne nous

sera point ôtée, la part de Marie pour le temps et pour l'éternité.

CONFÉRENCE III.

Pour le troisième dimanche de carême.

SUR LA CHASTÉTÉ.

Cum immundus spiritus exierit ab homine, ambulat per loca inaquosa, quærens requiem. (Luc., XI, 20.)

Lorsque l'esprit immonde est sorti d'un homme, il s'en va par des lieux arides, cherchant du repos.

Parmi les engagements solennels que nous avons contractés et qui sont d'une obligation également étroite, celui de la chasteté paraît avoir une sainteté et une excellence qui le relèvent au-dessus des autres. En effet, mes RR. PP., la chasteté est une vertu angélique, divine, singulièrement chérie de Dieu, consacrée en la personne de Jésus-Christ; elle est une participation, dit saint Jean-Climaque (320), de la nature angélique et incorporelle, elle est une image, dit saint Cyrien (321), qui représente la sainteté de Dieu; elle est le temple de Dieu, la demeure du Saint-Esprit, dit saint Athanase (322). Jésus-Christ est le germe de la virginité, dit saint Grégoire de Nysse (323); le fils de la virginité, dit l'abbé Rupert (324); l'enfant virginal, dit saint Maxime (325); l'auteur, le maître de la virginité, dit saint Augustin (326); la gloire et l'ornement de la virginité, dit saint Jean Damascène (327). Ah! vertu incomparable, la fleur de la religion, la richesse de l'Eglise, la plus illustre portion du troupeau de Jésus-Christ, le bonheur du cœur, le calme de toutes les passions, la beauté de la chair, l'ornement du corps, l'honneur de la nature humaine, le fondement d'une parfaite sainteté; toutes expressions des Pères en faveur de la chasteté (328); vertu enfin, ajoute saint Bernard (329), trop élevée pour être commandée: *non jussa, sed admonita, quia nimis exalta*. Faut-il, mes RR. PP., qu'une si belle

(316) *Nos vero omnes revelata facie gloriam Domini speculantes in eandem imaginem transformamur a claritate in claritatem, tanquam a Domini spiritu.* (II Cor., XIII, 18.)

(317) « Tenens quamdam æternitatis imaginem. » (S. BER., ser. 21, in Cant., n. 6.)

(318) « Cœnobium est velut terrestræ cœli: proinde par est, ut angelos Domino ministrantes affectu imitemur. » (S. J. CLIMAC., gr. 4.)

(319) *Beata gens, cujus est Dominus Deus ejus: populum quem elegit hæreditatem sibi.* (Psal. XXXII, 12.)

(320) « Castitas est naturæ non corporeæ vindictio. » (S. JOAN. CLIMAC., 15. grad.)

(321) « Dei imaginem respondens ad sanctimoniam Domini. » (S. CYPRIAN., libro *De habitu virgin.*)

(322) « Magna virtus continentia, magna gloria castitas, magna æconomia virginitatis. O virginitas immensa divitiarum! O virginitas corona immarcescibilis! O virginitas, templum Dei, et Spiritus sancti habitaculum! O virginitas margarita pretiosa, nullis latens, a paucis inventa! O continentia Dei amica, et a sanctis celebrata! O continentia quæ ellugis mortem et infernum, et ab immortalitate possideris! O continentia gaudium, prophetarum et apostolorum gloriatio! O continentia augulerum vita et sancto-

rum hominum corona! Beatus est qui te tenet, beatus qui perdurat in tui tolerantia, quia post modicum laborem multum in te gaudet. » (S. ATHAN., *De virgin.*, aut quivis alius, t. III, num. 24, nov. edit.)

(323) « Christus virginitatis germen. » (S. GREG. NYSSEN., hom. 15 in Cant.)

(324) « Virginitatis filius. » (RUPERT., in Joel.)

(325) « Virginalis puer. » (S. MAXIMUS, hom. 5.)

(326) « Magister castitatis. » (S. AUG., ser. 125 in nat. Dom. in Append. nov. edit.)

(327) « Virginitatis decus atque ornamentum. » (S. JOAN. DAMASC., c. 4 *De fide orthod.*, c. 25.)

(328) « Flos morum, honor corporum, decor sexuum, integritas sanguinis, fundamentum sanctitatis. » (TERTUL., *De pudicitia*.) — « Flos ecclesiastici germinis... Illustrior portio gregis Christi. » (S. CYPRIAN., lib. *De habitu virgin.*) — « O castitas quæ passiones nimis et animum a perturbationibus liberat. » (S. EPHREM. *Opusc. de castitate*.) — « Tam alium sublime et nobile encomium castitatis est, ut sint ex Patribus qui illum audeant beatam ac omni vicio carentem animi corporisque tranquillitatem appellare. » (S. JOAN. CLIMAC., grad. 15.)

(329) S. BERN., aut quivis alius, *De modo bene viv.* c. 21, vol. II nov. edit., n. 62.)

vertu ait tant et de si redoutables ennemis? (330) ennemis étrangers, ennemis domestiques, la chair, les sens, les passions, le monde, l'enfer. Ah! cet esprit impur dont il est parlé dans notre évangile, qui étant sorti d'un homme, s'en va par des lieux arides, cherchant du repos, est le plus cruel ennemi de la chasteté : *Cum immundus spiritus exierit ab homine, ambulat per loca inaquosa, querens requiem.* Armons-nous, mes RR. PP., veillons contre cet ennemi et contre tous les autres, pour être inviolablement fidèles à la plus excellente de nos promesses. Et pour ne pas nous méprendre dans cette vigilance et combattre avec succès, voyons d'abord toute l'étendue de nos devoirs par rapport à notre vœu de chasteté; nous examinerons ensuite les moyens que nous devons prendre pour nous acquitter de ces devoirs, malgré la violence de nos ennemis. Quels sont nos devoirs par rapport au vœu de chasteté que nous avons contracté, première partie. Quels sont les moyens que nous devons prendre pour nous en acquitter, deuxième partie.

PREMIÈRE PARTIE.

Ce n'est pas la seule pureté des sens, dit saint Ambroise (331-332), qui rend chaste, il faut encore la pureté de l'esprit, il faut la pureté intérieure. Que sert en effet, ajoute saint Augustin (333), de conserver l'intégrité du corps, si l'âme est souillée par des pensées et des désirs criminels? Le vœu de chasteté regarde donc le corps, il regarde l'âme; et les devoirs qu'il nous impose seront parfaitement développés, si nous connaissons parfaitement ce qu'il exige par rapport au corps, ce qu'il exige par rapport à l'âme.

Le vœu de chasteté, par rapport au corps, exige une privation entière de tous les plaisirs sensuels; non-seulement de ceux qui sont défendus par la loi de Dieu (334), et de tout ce qui serait capable d'y porter; mais de ceux même qui pourraient être légitimes; il demande qu'on soit parfaitement exempt de tous les désordres extérieurs et de toutes les souillures qui pourraient altérer la pureté de ce corps; il im-

pose la nécessité de se rendre supérieur à toutes les satisfactions des sens, et de se sevrer pour toujours de celles même qui pourraient être licites dans une condition séculière. Ces devoirs, universellement reconnus, sont pris de la nature même du vœu, qui est une consécration solennelle et spéciale de nos corps et de nos sens à Jésus-Christ. Ainsi d'abord, mes RR. PP., loin de nous, encore plus que du reste des hommes, toute sensualité, toute volupté, toute obéissance aux désirs déréglés du péché, toutes passions d'ignominie, tout assujettissement à la chair, tout ce qui fortifie l'empire des sens; en un mot, tout ce que la vertu de la chasteté défend, par rapport au corps, tout ce que la sensualité du baptême interdit à cet égard. Le vœu de chasteté défend encore plus rigoureusement toutes ces impuretés. La profession religieuse, que les Pères appellent un second baptême, est plus formellement opposée à toutes ces souillures; parce que le vœu ajoute à l'obligation générale de pureté imposée à tous les hommes; parce que la profession religieuse est un engagement plus étroit de la chasteté prescrite à tous les chrétiens. D'où vient que les Pères (335) appellent les péchés opposés à ce saint engagement des crimes atroces, d'énormes profanations, d'horribles sacrilèges.

Pour entrer dans le détail et nous instruire solidement, le vœu et la profession monastique défendent plus rigoureusement tous les péchés, tous les vices des yeux, de la langue, comme parle saint Benoît (336), et des autres sens par rapport à la chasteté; car cette vertu, dit saint Bernard (337), regarde tous les sens. Le vœu et la profession monastique défendent plus rigoureusement tous les péchés, tous les vices des yeux, ces voleurs qui livrent notre âme au pillage, selon l'expression de l'Écriture (338); ces traîtres qui ouvrent la porte à nos ennemis; ces meurtriers qui nous blessent, nous donnent la mort, *mors ascendit per fenestras nostras* (339). Y a-t-il rien au monde, dit le Sage (340), qui soit plus méchant que l'œil? Le sens le plus noble est le plus dangereux. On regarde,

(330) « Quantum sublime, cœlestique est præmium castitatis, tanto gravioribus adversariorum insidiis lacessitur. » (CASSIAN., *Inst.*, l. VI, c. 17.)

(331-332) « Non sola carnis virginitas virginem facit, sed etiam mentis integritas. » S. AMBROS., *De virgin.* c. 4.)

(333) « Quid si sit corpore integra (virgo) et mente corrupta? » (S. AUG., *in Ps.* LXV, n. 16.)

(334) Par le sixième précepte du Décalogue.

(335) « Salutem non dicimus, quia non est salus impiis. Adhuc enim incredulus sum, nec in pectus meum intrat tantum nefas ac magnum facinus quod admisisti. » (S. BASIL., ep. 44 *ad monachum lapsum*, n. 1, nov. edit.) — « Grave peccatum turpis impieque corruptela. » (S. BASIL., *ad virg. lapsam*, ep. 46.) — « Deo dicata membra nulla tibi temeritate usurpes: sciens quod pietate sanctificata non absque gravi sacrilegio in usus vanitatis, curiositatis, vo-

luptatis assumantur. » (S. BERN., ser. 8 *in Ps.* XC, nov. edit., n. 5.)

(336) « Custodiens se omni hora a peccatis et vitis... linguæ, oculorum, manuum. » (*Reg.* S. BEN. c. 7.)

(337) « Castitas quinque partita est, videlicet in auribus, in oculis, in odoratu, in gustu, et in tactu. » (S. BERN., *sentent.* 38.)

(338) « Oculus meus depravatus est animam meam. » (*Thren.*, III, 51.)

(339) « Jeremias ait, ascendit mors per fenestras nostras, ingressa est domos nostras. Mors quippe per fenestras ascendit et domum ingreditur cum per sensus corporis concupiscentia veniens, habitaculum intra mentis. » (S. GRÆG., l. XXI *Mor. in c.* XXXI *Job.*, n. 4. nov. edit.)

(340) *Nequius oculo quid creatum est.* (*Eccli.*, XXXI, 15)

dit un profane (341), on admire, on aime, on s'attache, on se souille. Un regard sensuel a fait tomber le plus saint des rois (342); la curiosité a perdu la fille d'un patriarche (343). Job (344) craint sur son fumier la tentation, et ne se croyant pas en sûreté contre les persécutions de sa chair, au milieu de ses misères et de ses plaies, il fait un pacte avec ses yeux, qu'il n'arrêtera jamais ses regards sur aucun objet capable d'altérer sa pureté. Faisons un semblable pacte, et évitons également les regards curieux, légers, indiscrets, inconsidérés; parce que se portant indifféremment vers tous les objets, ils servent la concupiscence, cette ennemie de la chasteté qui veut tout connaître, *oculi per res varias fornicantes* (344*).

Notre profession condamne de même tous les péchés de la langue : cette langue qui est un feu, dit saint Jacques (345), un monde d'iniquités, un mal inquiet et intraitable, plein d'un venin mortel, capable d'infecter tout le corps et d'enflammer tout le cercle et tout le cours de notre vie, enflammée elle-même du feu de l'enfer : non, je n'articulerai pas tous ces vices par rapport à la chasteté. Saint Paul ne veut pas qu'on en parle parmi les saints (346). En parlerions-nous, nous qui avons voué la perfection de la sainteté? paroles peu décentes, chansons licencieuses, discours déshonnêtes; le religieux qui vous proférerait serait un monstre. La bénédiction et la malédictio, comme parle saint Jacques (347), partiraient de la même bouche. Contentons-nous de dire avec saint Basile (348), on se souille par les paroles; avec saint Ephrem (349), la chasteté bannit tous vains discours; avec saint Jean Chrysostome (350), pour rejeter les paroles déshonnêtes, il faut retrancher les paroles inutiles; à plus forte raison les paroles folles, ridicules, plaisantes, enjouées; n'oublions pas ce sage avis de saint Grégoire de Nysse (351):

(341) « *Oculi sunt tota nostra luxuria : hi nos in omnia quotidie vitia præcipitant, mirantur, admirant, concupiscunt.* » (Quint., in *Declamat.*, apud RODRIGUEZ, *De la chasteté*, c. 2.)

(342) II. *Reg.* II., 2.

(343) *Gen.*, XXXIV. 1.

(344) *Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine.* (Job., XXXI, 1.)

(344*) *Num.*, XV, 59.

(345) *Lingua ignis est, universitas iniquitatis... maculat totum corpus et inflammat rotam civitatis vestre, inflammata a gehenna.... iniquitatum malum, plena veneno mortifero* (Jac., III, 6, 7, 8.)

(346) *Fornicatio et omnis immunditia ucc nominetur in vobis sicut decet sanctos.* (Ephes., V, 5.)

(347) *Ex ipso ore procedit benedictio et maledictio.* (Jac., III, 10.)

(348) « *Fieri enim potest ut aliquis sermone etiam stuprum committat.* » (S. BASIL., *ser. 1 ascetico*, t. II nov. edit., n. 1.)

(349) « *Est temperans et continens qui nec pluribus verbis nititur quam oportet nec inanibus atque inutilibus; qui modestie freno linguam temperat.... qui non delectatur vaniloquiis et iis quæ non oportet.* » (S. EPHEM., *De temp. et cont.*)

(350) « *Nullus sit sermo otiosus : nam ab otioso*

il ne convient pas de vouloir donner de l'horreur du vice par des descriptions, par le récit d'événements et d'aventures, de peur que, sous prétexte de rendre le mal odieux, on ne rappelle des souvenirs dangereux, et qu'on rouvre des plaies anciennes. Tous les discours qu'il défend de tenir, toutes les paroles qu'il n'est pas permis de proférer, il n'est pas permis, il est défendu de les écouter avec plaisir. L'oreille doit être aussi chaste que la langue : car si, selon l'Écriture (352), il faut mettre à sa bouche des portes et des serrures contre de pareils discours, selon la même Écriture, il faut boucher ses oreilles avec des épines pour ne les point entendre.

Voici encore d'autres péchés et d'autres vices condamnés par la chasteté du corps; bonne chère, délicatesse, excès des aliments, recherche des choses agréables au goût, attachement trop grand aux plaisirs qui sont joints à l'usage de ce qui est nécessaire à la vie; parce que toutes ces choses, dit saint Bernard (353), en flattant les sens, fomentent les passions, réveillent, irritent la concupiscence. Ce qui passe les bornes de la nécessité, dit saint Jean Chrysostome (354), n'est pas un aliment, c'est un poison. L'abondance des viandes, ajoute saint Jérôme (355), la bonne chère sont la source des passions déshonnêtes. Enfin, tout ce qui choque la bienséance, tout ce qui blesse la modestie, tout ce qui est capable de réveiller ou de faire naître des images dangereuses et importunes, tout ce qui fortifie les liens qui nous attachent au corps, et l'inclination que nous sentons de chercher notre repos dans les choses sensibles (356), tout ce qui satisfait la mollesse, toutes les commodités qui ne sont pas commandées par la nécessité ou par l'utilité, et qui n'ont d'autre fin que la volupté; toutes ces choses sont défendues par la vertu de chasteté; parce qu'elles la blessent dans son étendue, et que tôt ou

sermone in absurdos et importunos decidimus. » (S. JEAN CHRYSOST., in *Ep. ad Ephes.* c. V, hom. 17, nov. edit. n. 2.)

(351) « *Sunt hæc potius tacenda et ad hæc describenda non est oratione procedendum altius, ne per hæc reprehensionem, iis qui sunt paulo magis obnoxii affectibus, vulnera refricet memoria.* » (S. GREG. NYSS., in *Eccles.*, hom. 4.)

(352) *Sepi aures tuas spinis, linguam nequam noli audire, et ori tuo facito ostia et seras.* (Eccl., XXVIII, 28.)

(353) « *Vinum et similia, mulsum et pingua corpori militant non spiritui. Frixuris non anima saginatur, sed caro. Multi in Ægypto fratres multo tempore Deo sine piscibus servierunt. Piper, zinziber, cuminum, salvia, et mille hujusmodi species salsamentorum, palatum quidem delectant, sed libidinem accendunt.* » (S. BERN., ep. 1, n. 1, 11.)

(354) « *Quod necessitatem in edendo excedit, id non alimentum, sed pestis est : satietas malorum omnium origo.* » (S. JOAN. CHRYS., hom. 24 in *Matth.*)

(355) « *Esus carnum et potus vini, ventrisque sanritas seminarium libidinis est.* » (S. IHERONYMUS, l. II in *Jovinianum.*)

(356) *Дугуѣ, Lettres*, t. I, lettre 1, III^e p. n. 19.)

tard elles en attaquent le fonds ; parce que cette aimable vertu a la délicatesse, comme elle a la beauté d'une fleur, *flos virginitas*, dit saint Bernard (357) ; un rien presque, un souffle est capable de la blesser, d'en ternir l'éclat et même de l'effacer entièrement. Ne cherchons donc point, mes RR. PP., à contenter la sensualité, en satisfaisant ses désirs (357*). Faisons mourir par l'esprit les passions de la chair (358) ; n'abandonnons pas au péché les membres de nos corps, pour lui servir d'armes d'iniquité, mais consacrons-les à Dieu pour lui servir d'armes de justice (359) ; possédons les vases de nos corps avec sainteté et honnêteté (360) ; glorifions et portons Dieu dans nos corps (361) ; offrons-les à Dieu comme une hostie vivante, sainte et agréable à ses yeux ; regardons-les comme le temple du Saint-Esprit, les membres de Jésus-Christ (362).

Ce ne sont là encore que les devoirs de la chasteté commune et ordinaire ; de la chasteté commandée à chaque chrétien ; les Pères et saint Paul, que je viens de citer, s'adressent au commun des fidèles. Ah ! le religieux qui a spécialement consacré son corps et ses sens à Jésus-Christ, et s'est élevé comme parle saint Jérôme (363), par ce vœu au-dessus des premiers engagements de son baptême, doit travailler à devenir aussi pur que si sa chair jouissait déjà du privilège de la résurrection ; que si elle possédait l'incorruptibilité et l'immortalité ; que si son corps était déjà glorieux et spirituel, *corpus spirituale*, dit saint Paul (364) ; s'élever ainsi en quelque sorte à la condition des anges, *erunt sicut angeli Dei* (365) ; disputer, dit saint Jean Climacque (366), de pureté avec ces esprits bienheureux, les piquer de jalousie, l'emporter sur eux, les surpasser ; parce que la pureté des anges, dit saint P. Chrysologue (367), est un effet de leur nature et de leur bonheur ; au lieu que la pureté religieuse est un effet du courage et de

la vertu ; oublier qu'on est homme, *virginitas naturæ oblivio*, dit un Père (368) ; faire mourir, ensevelir, enterrer pour ainsi dire, comme dit saint Cyprien (369) *virginitas funus humanæ substantiæ* ; la mettre par nos efforts, par nos combats, par nos succès, dans cet état dont parle même saint Cyprien, *virginitas neutrius sexus* (370) ; répandre partout, comme dit saint Chrysostome (371), la bonne odeur de la pureté ; annoncer cette vertu par une si édifiante modestie, que tous ceux qui nous voient, soient dans l'étonnement et l'admiration ; régler par elle tout l'extérieur (372), et n'avoir, pour ainsi dire, plus d'yeux que pour la divine lumière ; plus d'oreille que pour entendre la voix de Dieu ; plus de langue que pour le louer ; plus de goût que pour savourer les vérités éternelles ; plus d'odorat que pour sentir l'odeur incomparable de la solide piété ; plus de pieds que pour courir dans la voie des commandements de Dieu ; plus de mains que pour la pratique des bonnes œuvres ou pour les élever vers le ciel ; plus d'esprit, plus de cœur.... Ah ! c'est là la chasteté de l'âme : développons donc les devoirs que le vœu que nous avons fait exige de nous à cet égard, après avoir vu ce qu'exige de nous le même vœu par rapport à la chasteté du corps.

Eviter avec soin les pensées deshonnêtes, combattre les désirs déréglés, éloigner de toute la conduite de notre vie tout ce qui peut en altérer la pureté, voilà ce qu'exige le vœu de chasteté par rapport à l'âme. En contractant ce vœu, mes RR. PP., aussi bien que les autres engagements de la profession religieuse, malheureusement nous ne nous sommes pas dépouillés de ce fonds de faiblesse et de corruption que nous tenons de nos premiers parents. La concupiscence a échappé au glaive de notre sacrifice, comme elle s'est sauvée des eaux du baptême ; et les images licencieuses, les idées impures,

(357) « *Flos est virginitas.* » (S. BERN., in *Cant.*, ser. 47, n. 4.)

(357*) *Carnis curam ne feceritis in desideriiis.* (Rom., XII, 14.)

(358) *Si secundum carnem vixeritis, moriemini, si autem spiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis.* (Rom., VI, 13.)

(359) *Sed neque exhibeatis membra vestra arma iniquitatis peccato; sed exhibete vos Deo tanquam ex mortuis viventes et membra vestra arma justitiæ Deo.* (Rom., VI, 13.)

(360) *Hæc est voluntas Dei, sanctificatio vestra.... ut sciat unusquisque vas suum possidere in sanctificatione et honore, non in passione desiderii.* (I Thess., IV, 4.)

(361) *Glorificate et portate Deum in corpore vestro.* (I Cor., VI, 20.)

(362) *Obsecro vos, fratres, per misericordiam Dei, ut exhibeatis corpora vestra hostiam viventem, sanctam, Deo placentem.* (Rom., XII, 1.) — *Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi.... An nescitis quoniam membra vestra templum sunt Spiritus sancti, qui in vobis est, quem habetis a Deo et non estis vestri.* (I Cor., VI, 15, 19.)

(363) « *Secundo post baptismum gradu.* » (S. Hier., *Ev. ab Demetriadem.*)

(364) *I Cor.*, XV, 44.)

(365) *Math.*, XXII, 30.

(366) « *Castitas est eximia naturæ supra naturam negatio seu victoria, vereque admirandum corporis mortalis cum immortalibus angelis certamen et amulatio.* » (S. JOAN. CLIM., grad. 13.)

(367) « *Quia semper est angelis cognata virginitas, in earne præter carnem vivere non terrena vita est, sed ecclésiastica. Et si vultis scire, angelicam gloriam acquirere majes est quam habere. Esse angelum felicitatis est; virginem esse, virtutis. Virginitas enim hoc obtinet viribus quod habet angelus ex natura.* » (S. P. CHRYSOLOG., serm. 145.)

(368) HILDEB. THRON. archiepisc., ep., 2, l. 1.

(369) S. CYPR., apud EUSEBIUM, hom. 21.

(370) S. CYPR., *De disciplina et bono pudicitia*, aut quivis alius.

(371) « *Cum in publicum prodi (virgo) oportet omnis philosophia specimen præferat, et omnes in stuporem convertat, sicut Angelus si nunc e cælo descenderet, et sicut ex Cherubim aliquis si in terris appareret, omnes homines in se converteret; sic et virginem omnes qui vident, adduci in admirationem et stuporem suæ sanctimonie oportet.* » (S. JOAN. CHRYS., *Quod regulares feminæ viris cohabit.*; n. 7.)

(372) S. JOAN. CHRYS., *De virginitate*, c. 65.

les sollicitations au mal troublent souvent le désert et n'épargnent pas même les plus saints solitaires. Il ne s'agit donc pas de ne point avoir de pensées criminelles et de ne point ressentir les ardeurs de la cupidité. Le vœu ne peut exiger ce qu'on ne peut éviter. Il s'agit de réprimer ces désirs et de résister à ces pensées. Les pensées déshonnêtes, dit saint Jérôme (373), sont des traits enflammés de l'ennemi, qui font des plaies et causent des incendies. Au jugement de Jésus-Christ, celui qui désire de commettre le crime est aussi coupable que celui qui le commet (374). Immolons donc à la chasteté tout ce qui s'élève dans notre esprit et dans notre cœur contre elle, et cela avec d'autant plus de zèle et d'ardeur, que le vœu ajoute toujours à l'obligation qui nous est commune à cet égard avec le reste des fidèles. C'est au premier instant qu'il faut faire ce sacrifice. Il faut repousser les premiers traits de l'ennemi, ne pas écouter un seul moment les inclinations qui s'opposent à la loi de Dieu; n'avoir aucune curiosité pour des choses auxquelles nous devons renoncer dès qu'elles se montrent; les éloigner le plus promptement que nous pouvons du voisinage de l'imagination et du cœur; ne nous point laisser séduire par un certain appât de la nouveauté que les images et les sentiments peuvent nous présenter; ne jamais réfléchir sur ce qu'on ne doit point désirer; ne jamais désirer ce qu'on ne doit point exécuter; parce qu'un crime est bientôt commis dans l'esprit où il ne faut ni temps, ni secours, ni occasion comme aux actions du corps (375), et où un instant suffit aux progrès du mal, si la volonté n'y résiste promptement.

Tout favorise en nous la malignité du vice, et les pensées et les désirs qu'il produit, si amis de la nature, souillent bientôt notre âme, si au même moment elle ne

les étouffe. Si l'on hésite, si l'on délibère, si l'on est lent à repousser la tentation, si l'on se laisse aller à une espèce d'engourdissement, les forces de l'âme se partagent, s'affaiblissent à la vue du danger, et l'on est tout prêt à succomber, si même l'on n'est déjà tombé. Ah! la volupté de sa nature tend à s'accroître; c'est un torrent qui entraîne, un poids qui pousse, une racine amère qui produit, un poison qui agit, une fureur, une fièvre, une frénésie qui porte aux derniers excès, si l'on ne résiste d'abord; si l'on ne fait effort; si l'on ne se raidit; si l'on n'apporte un prompt remède. Donnez la mort à l'ennemi, nous dit saint Jérôme (376), pendant qu'il est encore petit; observez, ajoute Cassien (377), la tête du serpent, de peur qu'il ne se glisse dans le plus intime de vos cœurs; et, comme David, mettez à mort, dès le matin, tous les pécheurs qui s'élèvent de votre terre. Brisez contre la pierre, dit saint Augustin (378), les enfants de la malheureuse Babylone, tandis qu'ils sont encore faibles. Et ne regardons pas, mes RR. PP., ces avis comme déplacés par rapport à nous; notre saint législateur nous les adresse d'après ces Pères de l'Eglise; que le religieux, nous dit-il (379), se préserve des vices de la pensée....; et qu'il se hâte de retrancher les inclinations de la chair; qu'il brise (380) les tentations encore naissantes contre la véritable pierre, qui est Jésus-Christ; qu'il prenne garde de ne point écouter les mauvais désirs, parce que le moment du plaisir est celui de la mort (381).

Indépendamment du danger, des progrès et des suites que peut avoir le désir ou la pensée, indépendamment même de la volonté de les effectuer, c'est déjà un crime, dit saint Augustin (382), et après lui saint Thomas (383), c'est déjà un crime de s'y ar-

(373) « Hæc sunt ignita diaboli jacula, quæ simul et vulnerunt et inflammant. » (S. IER., *Ep. ad Demetriad.*)

(374) *Omnis qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam mæchatus est eam in corde suo.* (*Math.*, V, 28.)

(375) « Corporeæ actiones tempore indigent, oportunitate, labore, adjutoribus, deique reliquo commentu. Et diverso animi motus citra temporis moram fiunt, perficiuntur citra lassitudinem, citra negotium ullum consistunt, idoneum est ipsis tempus omne. » (S. BASIL., *Hom. in illud : ATTENDE TIBI IPSI.*, n. 1.)

(376) « Dum parvus est hostis, interfice; nequitia, ne zizania crescant, elidatur in semine. » (S. IER., *Ep. ad Eustochium.*)

(377) Cass., *Aust.*, I. VI, c. 13.

(378) « Qui sunt parvuli Babylonix, nascentes male cupiditates.... cum parvula est cupiditas nequaquam pravæ consuetudinis robor accipiat; cum parvula est, elide illam. Sed times ne elisa non moriatur: ad petram elide. Petra autem erat Christus. » (S. AUGUST., *Enarrat. in Psal. CXXXVI*, n. 21.)

(379) « Custodiens se.... a peccatis et vitiis cogitationum... sed et desideria carnis amputare scilicet. » (*Reg. S. Ben.*, c. 7.)

(380) S. BEN., *Protog. in Reg.*

(381) « Cavendum ideo malum desiderium, quia

mors secus introitum delectationis posita est. » (*Reg. S. Ben.*, c. 7.)

(382) « Nec sane cum sola cogitatione mens oblectatur illicitis, non quidem decernens esse faciendâ, tenens tamen et volvens libenter quæ statim ut attingerunt animum, respui debuerunt, negandum est esse peccatum; sed longe minus quam si et opere statnatur implendum. Et ideo de talibus proque cogitationibus venia petenda est, peccatusque percutiendum atque dicendum, *dimitte nobis debita nostra.* Faciendumque quod sequitur; atque in oratione jungendum *sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.* Neque enim sicut in illis duobus primis hominibus personam suam quisque portabat, et ideo si sola mulier cibum edidisset illicitum, sola utique mortis supplicio plecteretur; ita dici potest in homine uno, si delectationibus illicitis, a quibus se continuo deberet avertere cogitatio, libenter sola pascatur, nec faciendâ decernuntur mala, sed tantum suaviter in recordatione teneantur; quasi mulierem sine viro posse damnari: absit hoc credere! Hæc quippe una persona est, unus homo est, totusque damnabitur: nisi hæc quæ sine voluntate operandi, sed tamen cum voluntate animi talibus oblectandi, solius cogitationis sentiuntur esse peccata, per meditatoris gratiam remittantur. » (S. ATG., I. XII *De Trinitate*, c. 12, n. 18.)

(383) « Quod aliquis cogitans de fornicatione delectatur de ipso actu cogitato, hæc contingit ex hoc

rêter volontairement et des'y complaire, de ne point les rejeter quand on reconnaît qu'on en est occupé. Sur une matière aussi délicate, c'est être coupable que d'être simple spectateur. C'est commettre le mal que de le voir sans peine; c'est être criminel que d'être curieux. Les souillures extérieures nous font horreur; tremblons, mes RR. PP., il en est qui corrompent l'esprit. Nous rejetons les désirs, craignons pour les pensées. Nous rejetons les pensées, craignons pour les désirs. Portons la chasteté dans toute la conduite de notre vie, nous dit saint Basile (384), et ne nous laissons point corrompre par aucune affection des choses du monde; regardons avec Cassien (385) comme une fornication spirituelle, de cesser, même pour un seul moment, de contempler notre Sauveur. Que l'image de Dieu, dit saint Ephrem (386) soit incessamment gravée dans nos cœurs; menons, dit saint Jean Chrysostome, une vie tout à fait exempte de l'inquiétude des affaires du monde (387); aimons infiniment, dit saint Augustin (388), celui pour l'amour duquel nous avons renoncé à des objets permis et à des soins légitimes; aimons infiniment... Ah! c'est là proprement, mes RR. PP., la chasteté religieuse.

Nous ne sommes dévoués à la continence que pour nous affranchir de tous les embarras du siècle, et pour conserver pour notre Dieu toute notre liberté, et avec elle l'honneur et la gloire de n'aimer que lui. Aimons infiniment... Point donc de partage entre Dieu et la créature; point de repos et d'appui dans les choses de ce monde; point de vaines satisfactions, de désirs inutiles et frivoles; point de recherche de plaire, d'occuper une place dans le cœur des autres; point de liaisons trop humaines avec nos frères, d'attachement charnel à nos proches, de rapport

avec les gens du siècle; éloignons-nous de tout ce qui ne nous rapproche pas de Dieu. de tout ce qui ne nous unit point à Dieu, de tout ce qui n'a pas Dieu pour principe, pour objet ou pour fin; de tout ce qui n'est pas Dieu. Le vœu a rendu nos âmes les épouses de Jésus-Christ. Notre bien-aimé veut seul que nous soyons à lui pour être entièrement à nous. Il veut seul notre amour; il regarde toutes les créatures comme ses rivales. L'indifférence d'un des regards de ses épouses, le dérangement d'un de leurs cheveux le blesse (389). Aimons-le de toute l'étendue de notre cœur; aimons infiniment celui pour l'amour duquel nous avons renoncé à des objets permis et à des soins légitimes.

Tels sont, mes RR. PP., les devoirs qu'exige de nous la chasteté que nous avons vouée, et les devoirs de cette chasteté dans toute leur étendue et leur perfection. Les fautes qui blessent cette perfection ne sont pas rares; et celles qui attaquent l'essence du vœu ne sont pas impossibles. Veillons sur les premières: notre négligence, comme celle des vierges folles, peut les rendre criminelles. Les autres donnent toujours la mort à l'âme; elles sont le plus grand et peut-être le plus irrémédiable des maux. Nous ne sommes pas, hélas! à cet égard dans une entière assurance. Il est dans le désert de terribles exemples de la fragilité humaine. Le désert a ses Samson, ses David, ses Salomon dont on déplore les chutes funestes. Soyons sur nos gardes, mes RR. PP., résistons, combattons; et, après avoir vu quelle est l'étendue de nos devoirs par rapport à notre vœu de chasteté, cherchons les moyens que nous devons prendre pour nous acquitter de ces devoirs, malgré les attaques de nos ennemis.

quod affectio ejus inclinata est in hunc actum. Unde quod aliquis consentiat in talem delectationem, hoc nihil aliud est quam ipse consentiat in hoc quod affectus suos sit inclinatus in fornicationem: nullus enim delectatur nisi in eo quod est conforme appetitui ejus. Quod autem aliquis ex deliberatione eligat, quod affectus suos conformetur his quæ secundum se sunt peccata mortalia, est peccatum mortale. » (S. THOM., 1 2, q. 74, art. 8, in corp.)

(384) « Non unum tantummodo viri genus spectans, quemadmodum opinantur quidam qui in sola corporis custodia virginitalis virtutem constituent: sed respicio ad omnem vitiosæ affectionis speciem, sicut nullo mundano vitio inquinatur, qui seipsum Deum custodire studet. Ira, invidia, injuriarum illatarum memoria, mendacium, superbia, mentis evagatio, intempestiva garrulitas, segnitias in orando, eorum quæ non sunt cupiditas, in mandatis perficiendis negligentia, vestimentorum ornamentum, faciei cultus, congressiones, colloquia præter decorum et sine necessitate habita; hæc omnia, quam diligentissime sunt cavenda, ab eo qui per virginitalitatem Deo seipsum consecravit: si quidem prope modum æquale est periculum in unum aliquod horum delabi et in vetito peccato versari. » (S. BASIL. Serm. ascetico, n. 2.)

(385) « Toties se a summo bono (mens) sentiat recidisse, quoties se ab illo intuitu deprehenderit separatum: fornicationem judicans vel momenta-

nem a Christi contemplatione discessum. » (CASS. col. 1, c. 15.)

(386) « Cupis esse castum et immaculatum tempulum Dei? Imaginem ejus in corde tuo semper habelo. » (S. EPHR., *De virgin.*, n. 4.)

(387) « Quid vero, inquit, si et virgo de multis labore, atque humana curet? A page: qui virginem choro eam exemeris. Si quidem ad virginem præstandam hand sane est satis non nupsisse, sed animi quoque castitate opus est. Castitatem autem intelligo, non facta ac flagitiosa solum libidine, ornatu, curiositate vacare; sed viæ etiam curis solutam esse ac liberam. Quidni sit, quorsum corporis castitatem? Nam in milite qui abjectis armis in popinis occupatur, nihil turpis: ita nec virgine vitæ curis obstricta quidquam inhonestius. — Ob id præstans est virginitas, quod omnem supervacua curæ ansam protelet, otium omne atque studium divinis operibus consecrans: Quidni habeat, matrimonio longe sit deterior, spinas in animo circumferens, et legitimum ac cæleste semen suffocans. » (S. J. CHRYS., *De virgin.*, c. 77.)

(388) « Parum vobis amarum non licet, propter quem non amatis et quod liceret. » (S. AUG., l. *De sancta virgin.*, c. 55, n. 56.)

(389) *Vulnerasti cor meum, soror mea sponsa, vulnerasti cor meum in uno oculorum tuorum et in uno crine colli tui. (Cant., IV, 9.)*

SECONDE PARTIE.

L'humilité, la mortification, la fuite des occasions, la prière, voilà, selon les Pères de l'Eglise, et les maîtres de la vie spirituelle, voilà les moyens que nous devons prendre pour assurer la chasteté que nous avons vouée, pour la défendre contre les attaques de nos ennemis. L'humilité, ah! elle nous fait connaître cette vertu, notre faiblesse nous convainc de notre fragilité, nous apprend ce qu'elle avait appris à saint Paul, que nous portons le trésor de la chasteté dans des vases de terre (390); elle nous rend sans cesse attentifs à cette loi de péché, qui s'oppose sans cesse en nous à la loi de Dieu; elle nous fait vivement entendre cette parole affligeante de l'Écriture (391): *Votre humiliation est au milieu de vous*. Elle ferme les yeux de nos corps à la tentation, et ouvre ceux de nos âmes sur les ruses du tentateur; elle nous fait marcher avec une sainte frayeur, mesurer tous nos pas, observer toutes nos démarches; nous porte à tout craindre, à ne rien négliger; nous fait prendre, nous met en main les armes de Dieu pour nous défendre. Ah! les traits de l'ennemi, ces flèches empoisonnées dont parle saint Paul (392), s'éteignent à la présence de cette vertu qui est notre force, dit saint Augustin (393), et tombent à notre droite et à notre gauche sans pouvoir nous approcher. Cet ennemi incommode, qui est l'esprit superbe, ne saurait résister à l'esprit humble, dit saint Bernard (394). Il nous inspire des sentiments déréglés; nous nous humiliions à la vue de ces misères, et il est lui-même humilié. Il nous porte à des mouvements honteux: nous nous confondons en envisageant ces horreurs, et il est lui-même confondu. La tentation devient ainsi un remède contre la tentation elle-même et la honte du tentateur: il est pris dans ses propres pièges; il est percé de ses traits. Nous employons, pour le combattre, les armes mêmes dont il s'est servi pour nous attaquer. *Le Seigneur, dit le Prophète, est la garde des petits; je me suis humilié, et il m'a délivré*

(390) *Habemus thesaurum istum in vasis fictilibus.* (II Cor., IV, 7.)

(391) *Humiliatio tua in medio tui.* (Mich., VI, 14.)

(392) *Tela nequissimi ignea.* (Ephes., VI, 16.)

(393) « Omnis fortitudo in humilitate, quia fragilis est omnis superbia. » (S. AUG., *Enarrat. in Ps. CXII, n. 3.*)

(394) « Humilitatem nostram sustinet. » (S. BERN., serm. 3 in *dedicat. Eccl.*, n. 2.)

(395) *Custodiens parvulus Dominus, humiliatus sum et liberavi me.* (Psal. CXIV., 6.)

(396) « Per humilitatis custodiam servanda est munditia castitatis. Si enim pie spiritus sub Deo premitur, caro illicite super spiritum non levatur. Habet quippe spiritus commissum sibi dominium carnis, si tamen sub Domino recognoscit jura legitime servitutis. Nam si auctorem suum superbiendo contemnit, jure et a subiecta carne præhæm suscipit. Unde et ille primus inobediens mox ut superbiendo peccavit, pudenda contextit. Quia enim contumeliam spiritus Deo intulit, mox contumeliam carnis invenit. Et quia auctori suo esse subditus noluit, jus carnis subditæ quam regelat amisit: ut in seipso videlicet inobedientiæ suæ confusio re-

(395); je me suis abaissé, j'ai eu de très-bas sentiments de moi-même; je me suis anéanti devant mon Dieu; j'ai confessé que c'était avec justice, pour mes infidélités passées et mes fautes présentes, que je ressentais les soufflets de l'ange de Satan et les aiguillons de la chair; et ma volonté a pris le dessus, la chair a été vaincue, la loi de l'esprit l'a emporté sur la loi du péché.

En effet, dit saint Grégoire pape (396), ce n'est que par la pratique de l'humilité que la pureté se conserve; et afin que l'esprit ne soit pas dominé par la chair, il faut qu'il soit anéanti devant Dieu, et qu'il lui obéisse avec fidélité. Si l'esprit s'élève, s'il est infidèle, bientôt Satan triomphe, la chair domine, la volonté succombe. De l'orgueil à l'iniquité, il n'y a guère qu'un pas. Adam se révolte, dit toujours saint Grégoire, et voilà qu'il ressent les premières atteintes de la honte et de la pudeur; et dans quels excès cet orgueil ne plongea-t-il pas les anciens philosophes? La foudre frappe les hauts lieux, les vallées sont moins exposées; la tempête déracine les plus grands arbres, les roseaux se courbent et subsistent. Vous me demandez, répond saint Augustin (397) aux vierges à qui on avait fait violence à la prise de Rome, pourquoi Dieu a permis qu'on vous fit cet outrage?... interrogez vos cœurs, et vous verrez que vous tiriez peut-être quelque vanité de votre virginité, et c'a été pour vous humilier que Dieu a permis que vous fussiez traitées de la sorte. Dieu permet même quelquefois, dans cette vue, disent les Pères (398), des chutes volontaires; il abandonne la chasteté superbe, il la laisse à elle-même, et elle succombe. Un tel malheur, osent-ils ajouter (399), est expédient, *expedit*, afin qu'elle apprenne ce qu'elle est, et que l'orgueil, par sa chute, dit si bien saint Jean Climacque (400), procure l'humilité. Elle est donc bien nécessaire, cette vertu, à la chasteté pour l'assurer, pour la défendre, pour la conserver. C'est le remède que saint Benoît (401) donne contre les mauvaises pensées, par la confession humble et sincère

du daret, et superatus disceret quid elatus amisisset. » (S. GREG., *Moral.*, I, XXVI, in c. XXXV *Job*, c. 17, n. 28.)

(397) « Quod si forte cur permissi sint (hostes) quæritis. — Interrogate fideliter animas vestras, ne forte de isto integritatis et continentie vel pudicitie bono vos inflatus extulistis, et humanis laudibus delectate, in hoc etiam aliquibus invidistis. » (S. AUG., I, I *De civit. Dei*, c. 28, n. 1.)

(398) « Cum de ipsa continentia elatione mens tangitur, plerumque omnipotens Deus ejus superbia: deferens, hanc in immunditiam operis cadere permittit. » (S. GREG., I, XI in *cap. XII, Job*, c. 15, n. 21.)

(399) « Audeo dicere, superhis continentibus expedit cadere, ut in eo ipso in quo se extollunt, humilientur; quid autem prodest cui est continentia, si dominatur superbia? » (AUG., serm. 554, *ad contin.*, nov. edit., c. 9.)

(400) « Vidi superbiam humilitatis existisse causam; et redii in memoriam ejus qui dixit: quis novit sensum Domini? » (S. JOAN. CLIMAC., grad. 15.)

(401) « Quintus humilitatis gradus est si omnes cogitationes malas cordi suo advenientes... Per

qu'il veu' qu'on en fasse à l'abbé. Et saint Augustin s'est presque contenté de cette seule instruction dans son admirable traité de la virginité. Humilions-nous donc, mes RR. PP., ayons de bas sentiments de nous-mêmes; ne nous comparons, ne nous préférons à personne; marchons, avançons (402) dans la voie sublime de la chasteté par les pas modestes de l'humilité; et si nos ennemis vaineux prennent de nouvelles forces, si Satan nous tente de nouveau, si les passions se réveillent, si la chair se révolte, domptons cette chair, affligeons l'esprit, prenons les armes contre nous-mêmes, joignons la mortification à l'humilité.

Les jeûnes rigoureux, les veilles continuelles, dit saint Jérôme (403), rendent inutiles les traits redoublés de Satan. J'ai humilié mon âme par le jeûne, dit David, je me suis couvert du cilice, *operui in jejunió animam meam, posui vestimentum meum cilicium* (Psal. LXVIII, 11): voilà dans les sentiments de saint Ambroise (404), voilà une bonne défense et de puissantes armes. J'en vois saint Paul revêtu, et je le vois qui triomphe. *Je cours*, dit-il (405), *et je ne cours pas au hasard; je combats, et je ne donne pas des coups en l'air; mais je traite rudement mon corps et je le réduis en servitude*, c'est-à-dire, comme l'explique noblement Cassien (406), je combats comme un athlète contre ma propre chair, et je ne combats pas en vain; mais je remporte la victoire dans cette lutte par l'entière mortification de mon corps; et ayant vaincu ma chair rebelle, et l'ayant comme foulée aux pieds, je marche glorieusement sur elle comme sur un char de triomphe. Ainsi sont étouffées les saillies de la concupiscence; ainsi l'esprit domine la chair; ainsi la faiblesse du corps devient la force de l'âme, parce que la mortification, affaiblissant cette chair, ruine ses forces et la rend souple et soumise. La tentation ne reçoit, pour ainsi dire, d'un corps mortifié qu'une réponse de mort. Comment, en effet, pourrait-on vivre dans le plaisir, quand il ne nous est presque pas permis de vivre? Sur les débris du corps rebelle, la chasteté se relève et prend de nouvelles forces. Au milieu des épines, des austérités,

ce beau lis conserve tout son éclat. Alors plus on est faible et plus on est fort; et dans cette infirmité l'on devient victorieux et tout-puissant, *cum infirmor, tunc potens sum*. (II, Cor. XII, 10.) Que la chair se plaigne, qu'elle murmure, soyons insensibles à ses cris. Il vaut mieux, dit saint Jérôme (407), qu'elle soit malade que non pas l'âme, et que sa démarche soit peu ferme que si la chasteté était chancelante. Martinien (408) exposé à une occasion très-dangereuse de commettre le crime, s'en préserve en allumant un grand feu où il met les pieds. Benoît (409), l'imagination frappée d'un dangereux souvenir, étouffe le sentiment du plaisir en se roulant dans les épines et les orties. Bernard (410) éteint dans l'eau, presque glacée d'un étang, où il se plonge, la chaleur d'un regard trop libre. Ah! combats, triomphe de héros: les haïres, les cilices, les veilles, les jeûnes, voilà, mes RR. PP., dans les temps d'orage et de tentation, les pratiques proportionnées à notre faiblesse.

Affligeons l'esprit comme le corps, cherchons dans la pensée de la mort, du jugement, de l'enfer, des terribles vérités de la religion, de nouveaux remèdes à la tentation. Souvenez-vous de vos dernières fins, dit le Sage (411), et jamais vous ne pécherez. Représentez-vous ce que vous deviendrez à la mort: ces yeux éteints, cette bouche livide, ces mains défaillantes, ces membres saisis d'un froid mortel, ces saisissements, ces agitations, ces convulsions, ces efforts impuissants pour se conserver un reste de vie. Enfermez-vous en esprit dans un cercueil; allumez vous-même les flambeaux lugubres; faites retentir à vos oreilles les tristes accents des ministres du Seigneur; descendez dans le tombeau, entendez le bruit de la pierre qui se ferme sur vous pour toujours. Sentez votre propre corruption, votre pourriture, votre puanteur, la piqûre des vers qui viennent reconnaître leur parenté, selon l'expression de Job (412); représentez-vous votre corps devenu un spectacle d'horreur. Frappez votre imagination du terrible appareil du dernier jugement. Voyez ce fracas du monde bouleversé, cet embrasement des éléments, cette tem-

humilem confessionem abbati non celaverit suo. » (Reg. S. Ben., c. 7.)

(402) « Pergite viam sublimitatis pede humiliatis. » (S. Aug., *De sancta virgin.*, c. 52, n. 53.)

(403) « Ardentes diaboli sagittæ, jejuniórum et vigiliarum rigore restinguedæ sunt. » (S. Hier., *Ep. ad Furi.*)

(404) « Si parum est quod Apostolus dixit, audiant prophetam dicentem: et cooperni in jejunió animam meam. Ergo qui non jejunat, intectus est, et nudus, et patet vulneri. » (S. Ambrosius, ep. 42, *ad Siricium papam*, nov. edit. n. 11.)

(405) *Sic curvo, non quasi in incertam: sic pugno non quasi aerem verberans: sed castigo corpus meum et in servitutem redigo.* (I Cor., IX, 26.)

(406) *Castigo corpus meum. ... Quod proprie ad continentie labores et corporale jejunió atque afflictionem carnis pertinet: per hanc se pugilem quemdam strenuum suæ carnis esse describens, nec in vanum adversus eam ietus continentie exercens designans: sed triumphum origine, mortificatione*

sui corporis acquisisse; quo verberibus continentie castigato et jejuniórum cæstibus eliso, victori spiritui immortalitatis coronam incorruptionis contulit palmam. Vides legitimum collocationis ordinem et spiritualium certaminum contemplaris eventum: quemadmodum athleta Christi adeptus de rebellatrice carne victoriam, subjecta illa quodam modo pedibus suis, ut sublimis triumphator invehitur. » (Cass., *Inst.*, l. V, c. 48.)

(407) « Multo melius est stomachum dolere quam mentem, imperare corpori quam servire, gressu vacillare quam pudicitia. » (S. Hier., *Ep. ad Salvianum.*)

(408) Vide BOLLAND. 15 Februar.

(409) S. GREG., *Dialog.*, l. II, c. 2.

(410) *Ex Vita S. Bernardi*, in fine operum ejusdem, vol. II nov. edit.

(411) *In omnibus operibus tuis memorare novissima tua, et in æternum non peccabis.* (Eccl., VII, 40.)

(412) *Putredini dixi: Pater meus es; mater mea et soror mea, vermibus.* (Job XVII, 14.)

pêché épouvantable, les fatales balances préparées, les livres éternels déployés, le trône redoutable dressé, le Tout-Puissant armé de foudres et de carreaux. Soyez témoins de cet examen rigoureux, universel; de cette révélation publique des consciences, de cette honte qui couvrira le pécheur à la face du ciel et de la terre. Ecoutez cette sentence foudroyante qui sépare à jamais les répréhensibles de leur Dieu, et les précipite dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges; feu plus vif, feu plus furieux, feu plus désespérant à l'égard des prévaricateurs de la chasteté qu'ils avaient juré. Pensez à l'océan immense de jours, d'années, de siècles, aux abîmes impénétrables, aux gouffres absorbants de l'éternité, au ver immortel, aux esprits infernaux. Prêtez l'oreille aux affreuses clameurs des victimes brûlantes. Quelle tentation, pour violente qu'elle fût, pourrait tenir contre de telles pensées, si elles étaient vives, approfondies, soutenues? Mais ce moyen, quelque efficace qu'il soit, deviendrait inutile, si nous n'y ajoutions la suite des occasions.

C'est ici une précaution commune à tous les fidèles et qui leur est fortement recommandée par l'Écriture et par les Pères : *Fuyez, dit le Saint-Esprit (413), sauvez vos âmes. Celui qui aime le péril y périra (414). « Fuyez l'occasion, dit saint Augustin (415), si vous ne voulez pas périr. »* Mais précaution que notre état semble demander plus particulièrement. Je vais peut-être, mes RR. PP., parler avec imprudence, *in insipientia dico, II Cor., II, 21*); mais supportez-le, je vous prie, *sed et supportate me*. Je ne parlerai que d'après un orateur célèbre et plein de zèle. « Nous portons, disait-il (416) à des ecclésiastiques qu'il instruisait, nous portons en nous le même fonds de faiblesse que le reste des hommes, et nous ne portons pas les mêmes ressources. Notre état, loin de nous rassurer, doit redoubler nos alarmes, parce qu'il augmente nos dangers. L'engagement de continence qu'il nous impose irrite et soulève les passions. Privés, par la sainteté de notre profession, du remède qui peut leur servir de frein dans le commun des hommes, nous portons au péril des passions plus vives, et nous courons risque d'y trouver la mort et le péché. » La fuite donc, mes RR. PP., la fuite du danger,

la fuite de la tentation et la fuite de l'apparence même du danger; la fuite de l'ombre même de la tentation; c'est ce que nous devons conclure de ces paroles, qui nous regardent aussi bien que ceux à qui elles sont adressées. Livres capables d'amollir le cœur, où le vice est embelli, où les passions sont remuées, dont les vaines fictions ou des faits qu'on doit toujours ignorer sont la matière; commerce du monde qui rapproche si fort les objets de la cupidité; conversations libres, enjouées, où la pureté de l'âme est altérée; oisiveté, cette pépinière, dit saint Bernard (417), des mauvaises pensées, cette sentine de tous les maux; tristesse qui engourdit l'âme et l'affaiblit, et sert de nuage au tentateur pour jeter dans cette obscurité ses traits enflammés; légèreté, dissipation, vaine joie si opposée à la vigilance, qui est principalement chargée du dépôt de la chasteté; toutes occasions fatales à notre vœu. Evitons les par les lectures saintes et utiles, les conversations édifiantes, l'éloignement du monde, la retraite, le silence, le travail, la tranquillité de l'esprit, la paix du cœur.

Oublierai-je cette occasion qui est la plus dangereuse de toutes, je veux dire la fréquentation des personnes d'un sexe différent? Ah! nier toujours agitée de tempêtes, dit saint Jérôme (418); feu embrasé, dit saint Nil (419); perte des âmes dit saint Ephrem (420); voie de l'iniquité, dit saint Ambroise (421); contagion mortelle, dit saint Bonaventure (422). On a beau se rassurer sur la pureté de l'intention qu'on croit avoir, sur l'horreur que l'on sent pour le crime, sur certaines bienséances que l'on pense devoir garder, sur l'utilité même que l'on s'imagine dans un pareil commerce; la pureté de l'intention est incompatible avec le danger où l'on s'engage de plein gré; l'horreur sincère du crime n'en éloigne pas seulement, mais de tout ce qui peut y conduire; les véritables bienséances d'un solitaire sont l'attachement à ses devoirs. Je le répète, et je ne saurais trop le répéter, et peut-être qu'à force de le répéter, nous en serons frappés et pénétrés; je le répète, la retraite, le silence, l'éloignement du monde, et du monde le plus dangereux, qui est ce sexe en possession depuis si longtemps de chasser l'homme du paradis (423); qui blesse également par ses vices et par ses vertus, par sa beauté et par sa

(413) *Fugite, salvate animas vestras. (Jerem. XLVIII, 6.)*

(414) *Qui amat periculum in illo peribit. (Eccii. III, 27.)*

(415) « Fugite si non vultis perire. » (Aug., in Ps. LVII.)

(416) MASSILLON. t. I. *Conf. sur la manière dont les clercs doivent se conduire dans le monde.*

(417) « Omnium tentationum et cogitationum malorum sentina otium est. » (Guill. abbas S. Theod. Ep. ad Fratres de Monte Dei, voi. II Op. S. Bern., c. 8, n. 21.)

(418) « Virgo es, quid te mulieris delectat societas? Quid fragilem et futilem ratem magnis committis fluctibus, et grande periculum navigationis

incertæ securus ascendis. » (S. Hier., Ep. ad Gaudentium.)

(419) « Lucernæ flammam oleum nutrit, et libidinis ardorem accendit consuetudo feminarum. » (S. Nilus, abbas, in Or. adversus vitia, orat. 2, De luxuria.)

(420) « Animarum exitium. » S. Ephrem, contra mulieres, n. 7.)

(421) « Via iniquitatis. » (S. Ambros., l. I L. officiis.)

(422) « Periculosa pestis. » (S. Bonavent., De modo confitendi.)

(423) « Hospitiosum tum aut raro, aut nunquam mulierum pedes tenent. Omnes puellas et virgines Christi, aut æqualiter ignora, aut æqualiter dilige..

modestie; qui, comme dit l'Écriture, fait tomber les plus sages mêmes (424), et est plus à craindre, quelque vertueux qu'il soit, que l'homme méchant et pervers (425). Et pour ce qui est de l'utilité que l'on s' imagine dans un pareil commerce: Evitez, nous dit saint Basile (426), la conversation et la rencontre des femmes, à moins que vous n'y soyez engagé par une nécessité indispensable; et en ce cas-là même gardez-vous-en comme du feu, et retirez-vous-en le plus promptement qu'il vous sera possible. « L'amour spirituel, ajoute saint Bonaventure (427-428), dégénère facilement en un amour sensuel. C'est d'abord comme du vin très-exquis; mais il arrive, selon l'expression d'Isaïe, qu'on y mêle de l'eau qui en fait perdre toute la bonté; c'est comme un banne très-précieuse de lui-même, mais on le gâte bientôt, si on y ajoute de viles liqueurs.... Combien qui ont commencé des liaisons d'amitié sous ombre de piété, s'imaginant que leur commerce ne regardait que le service de Dieu et le salut de leurs âmes; et peut-être que d'abord ils n'avaient point d'autres vues, mais par la suite du temps, cette affection si pure et si sainte est venue peu à peu à dégénérer. » Ne raisonnons pas, mes RR. PP., raisonner, en fait de chasteté, c'est écouter le tentateur; ne raisonnons pas; fuyons, et dans notre fuite pensons à Jérôme enfoncé dans son désert (429-430), n'ayant pour compagnie que les scorpions et les bêtes farouches, usé par le travail, desséché par la pénitence, glacé par le froid de l'âge, tremblant au son de la trompette du jugement, qui semblait frapper déjà ses oreilles, et dans cet état, troublé, inquiet, persécuté par la tentation, demi-mort et presque vaincu, se jetant aux pieds de Jésus-Christ. Ce portrait, considéré attentivement, nous apprendra ce que notre faible vertu a à craindre des occasions, puisque

c'étaient les images de ce que Jérôme avait vu dans le monde, comme il le témoigne lui-même, qui exerçaient une vertu telle que la sienne; et nous apprendra encore que dans ce combat nous devons joindre, comme lui, la prière à la fuite des occasions, à l'humilité, à la mortification.

En effet, ces moyens supposent ou renferment la prière; la prière doit les accompagner. La chasteté est un don de Dieu. Ce n'est point l'homme qui se donne un cœur pur; c'est Dieu qui le crée en lui (431.) Ce n'est point nous qui nous délivrons, par nos efforts, de la corruption de la chair et des sens, c'est Dieu qui renouvelle dans nos entrailles un esprit de justice et de sainteté. *Faites, Seigneur*, disait à Dieu le Prophète (432), *que mon cœur soit pur. Seigneur, qui êtes le père et le Dieu de ma vie*, lui disait le Sage, *éloignez de moi tous les désirs qui naissent de la concupiscence; délivrez-moi des passions contraires à la pureté* (433.) *J'ai appris de vous que je ne saurais être chaste, si vous ne me donnez la chasteté* (434); je vous la demande donc, puisque vous en êtes la source. Et Paul (435), quel exemple! Paul, piqué par l'aiguillon de la chair, fléchit les genoux, s'humilie, confesse son néant et sa misère devant la sainteté de Dieu, et le prie plus d'une fois de le délivrer de la tentation. Et cela nous apprend, non-seulement la nécessité, mais la manière de prier en pareil cas. Les Saints prient, ils demandent la chasteté, ils demandent d'être préservés des passions contraires à la chasteté, ils prient jusqu'à trois fois, ils font instance dans leurs demandes, parce qu'ils reconnaissent la gratuité du don de la pureté et l'efficacité de la prière. Nous devons donc prier comme eux; redoubler comme eux nos prières, persévérer comme eux dans la prière, crier vers notre Dieu, supplier notre Dieu, conjurer notre Dieu de ne nous point abandonner dans la

Nec David sanctorum, nec Salomone potes esse sapientior. Memento semper, quod paradisi columnam de possessione sua mulier eiecerit. (S. Hier. *Epist. ad Nepot.*, nov. edit.)

(424) *Mulieres apostatare faciunt sapientes.* (*Eceli.*, XIX, 2.)

(425) *Melior est iniquitas viri quam mulier benefaciens.* (*Eceli.*, XLII, 14.)

(426) « Operæ pretium est et mulierum colloquia et consuetudines quam maxime fugere, nisi inevitabilis quædam necessitas adigat ad colloquendum. Quod si devenimus ad hoc necessitatis, ab his tanquam ab igne cavendum est, et ab ipsis ocissime et celerrime secedendum. » (S. BASIL. *Const. monast.* c. 5.)

(427-428) t. VII, p. IV, l. II, *De profect. relig.*, c. 27.

(429-430) « O quoties ego ipse in eremo (constitutus) et in illa vasta solitudine, quæ exusta solis ardoribus, horridum monachis præstat habitaculum, putabam me Romanis interesse deliciis. Sedebam solus, quia amaritudine repletus eram. Horrebant sacco membra deformia, et squalida culis situm Æthiopicæ carnis obduserat. Quotidie lacrymæ, quotidie genitus, et si quando repugnantem somnus imminens oppressiva, nuda humo ossa vix hærentia collidebam. De cibis vero et potu taceo, cum etiam languentis monachi aqua frigida utantur, et coctum aliquid

accepisse luxuria fit. Ille igitur ego, qui ob gehennæ metum, tali me carcere ipse damnaveram, scorpionum tantum socius et ferarum, sæpe choris intereram puellarum. Pallebant ora jejuniis, et mens desideria æstrabat in frigidò corpore, et ante hominem sua jam carne præmortuum, sola libidinum incendia bulliebant. Itaque omni auxilio destitutus, ad Jesu jacebam pedes, rigabam lacrymis, erine tergebam, et repugnantem carnem hebdomadarum inedia subjugabam. » (S. Hier. *Ep. ad Eustochium.*)

(431) *Cor mundum creavit in me, Deus, et spiritum rectum innova in visceribus meis* (*Psal.* L, 12.)

(432) *Fiat cor meum immaculatum in justificationibus tuis, ut non confundar* (*Psal.* CXVIII, 80.)

(433) *Domine pater et Deus vite meæ... Omne desiderium averte a me: aufer a me ventris concupiscentias, et concubitus concupiscentiæ ne apprehendant me; et animæ irreverenti et infructuæ ne tradas me* (*Eceli.*, XXIII, 4, 5, 6.)

(434) *Ut scivi quoniam aliter non possem esse continentis nisi Deus det; et in hoc ipsum erat sapienter, scire cujus esset hoc donum; adii Dominum et deprecatus sum illum* (*Sap.*, VIII, 21.)

(435) *Datus est mihi stimulus carnis meæ, angelus Satanae qui me colaphizat: propter quod ter Dominum rogavi ut discederet a me* (*II Cor.* XII, 7.)

tentation; employer les larmes, les gémissements; mettre en usage toutes les sortes de prières: prières vocales, prières mentales, prières publiques, prières particulières, prières du jour, prières de la nuit, prières continues, présence de Dieu (436), fréquentation des sacrements (437), recours au nom de Jésus-Christ, à la mort de Jésus-Christ (438), à la mère de Jésus-Christ, aux saints, aux reliques des saints. Plus le serpent nous flatte par de sensuelles suggestions, plus il faut lui opposer les chastes gémissements de la colombe; plus ce démon domestique redouble ses efforts pour nous porter au mal, plus il faut l'exorciser par une fervente prière: fût-il plus méchant que celui qui résista seul à tous les apôtres ensemble, il cédera à la force de la prière: *Hoc genus dæmoniorum non ejicitur nisi in oratione.* (Matth., XVII, 20.) Appellerait-il à lui sept autres démons plus méchants que lui, tout l'enfer se déchaînerait-il contre nous, nous verrions-nous investis d'autant de troupes infernales que le grand Antoine (439) en vit autrefois autour de lui, la prière les mettra en fuite et les dissipera. La concupiscence s'irriterait-elle dans nos cœurs, jusqu'à y allumer plus de feu encore que la fournaise des enfants de Babylone n'en renfermait; la prière fera descendre la grâce, qui, comme une rosée céleste, éteindra ces feux et y fera succéder le calme et la paix; et quand même nos ennemis ne seraient pas pas dissipés, quand même les feux impurs ne seraient pas éteints, nous serons toujours vainqueurs, toujours triomphants par la prière; triomphants au milieu des feux, vainqueurs dans le combat même; parce que la prière nous procurera toujours la grâce, et que la grâce, comme il fut dit à saint Paul (440), nous suffira; et que la grâce ne nous laissera ainsi aux prises avec nos ennemis, en butte à la tentation, que pour nous faire sentir toute notre faiblesse, pour nous rendre humbles, vigilants, dépendants de Dieu, afin que la gloire du succès lui en soit rendue; *sufficit tibi gratia tua.* Joignant donc, M. RR. PP., la prière à l'humilité, à

la mortification, à la fuite des occasions, nous assurerons le vœu de chasteté que nous avons contracté, nous le défendrons contre la violence de nos ennemis; et ayant par là toute la facilité nécessaire pour nous acquitter des devoirs que ce vœu nous impose, rien ne nous empêchera de nous en acquitter selon leur étendue et leur perfection, pour mériter d'avoir part aux faveurs dont l'Agneau sans tache comblera à jamais les vierges dans le céleste séjour.

CONFÉRENCE IV.

Pour le quatrième dimanche de carême.

SUR LA PAUVRETÉ RELIGIEUSE.

Abit Jesus trans mare Galilee, quod est Tiberiadis, et sequebatur eum multitudo magna. (Joan., VI, 1.)

Jésus s'en alla au delà de la mer de Galilée, qui est le lac de Tibériade, et une grande foule de peuple le suivit.

Ces milliers d'hommes qui, sans provisions, sans subsistance, abandonnent leurs maisons pour suivre Jésus-Christ dans le désert et que Jésus-Christ, touché de compassion, nourrit libéralement et abondamment; n'est-ce pas là, mes RR. PP., une image des religieux, qui ayant tout quitté pour suivre Jésus-Christ dans la solitude, ressentent continuellement les effets merveilleux de sa divine providence? Mais image bien faible, puisqu'elle n'exprime qu'une partie des dons dont le Fils de Dieu nous favorise, puisqu'elle ne donne qu'une légère idée des richesses de la pauvreté religieuse. Je dis richesses de la pauvreté religieuse, tel est d'après l'Écriture (441), le langage des Pères (442), quand ils font l'éloge de cette vertu; quand ils louent, non cette pauvreté forcée, naturelle, philosophique, superbe, pauvreté d'un Diogène (443), d'un Cratès, d'un Antisthène; mais cette pauvreté de choix, d'élection, de désappropriation; pauvreté volontaire, surnaturelle, évangélique; pauvreté établie, consacrée par la bouche de Jésus-Christ; pauvreté des disciples de Jésus-Christ; pauvreté de Jésus-Christ lui-même. Richesse de la pauvreté

(436) Quem statum (integritatis) ita tenere perpetuo poterimus... si Deum non solum secretorum actuum nostrorum, verum etiam cogitationum cunctarum diurnum pariter nocturnumque inspectorem esse et consciuum cogitemus. (Cass., Inst., l. VI, c. 21.)

(437) *Parasti in conspectu meo mensam adversus eos qui tribulant me* (Psal. XXII, 5). -- « Christus existens in nobis sopit sevientem in nostris membris carnis legem et pietatem in Deum exsuscitat, perturbationes mortificat. » (S. CYRIL. ALEX., l. IV in Joan., c. 2, versus linem.)

(438) « Cum me pulsant aliqua turpis cogitatio, recurro ad vulnera Christi. Cum me premit caro mea, recordatione vulnerum Domini mei resurgo. Cum diabolus mihi parat insidias, fugio ad viscera misericordie Domini mei, et recedit a me. Si ardet libidinis moveat membra mea, recordatione vulnerum Ihu Dei extinguuntur. » (Auct. *Mammalis in op.* S. Aug., c. 22, l. VI, Op. S. Aug., in Append. nov. edit.)

(439) ATHANASIIUS in Vita S. Antonii.

(440) II Cor. XII, 9.

(441) *Est quasi dives, cum nihil habeat* (Prov. XIII, 7.)

(442) « Non tibi displiceat paupertas tua, nihil ea potest ditius inveniri. » (S. AUG., ser. 99 *De verbis*, act. 3, n. 4, in Append., l. V *Oper.* S. AUG., nov. edit.) — « Nihil est ditius eo qui paupertatem sua sponte eligit, et cum magna animi alearitate. Quomodo? Dico, et, si vultis enim qui sua sponte paupertatem elegit, ipso rege ditiozem esse pronuntio. Nam ille quidem eget multus, et est sollicitus, ac timet ne ei deficiat militaris commectus: hic autem omnia habet affatum, et de nullo timet, nequum de tam multis. » (S. JOAN. CHRYSOST., hom. 18 in Ep. ad Heb. c. X, n. 2.)

(443) « Non satis est perfectio et consummatio viro opes contemnere, pecuniam dissipare et proficere, quod in momento perdit et inveniri potest. Fecit hoc Crates Thebanus, fecit Antisthenes, fecerunt plurimi quos vitiosissimos legimus. Plus debet Christi discipulus præstare quam mundi philosophus, glorie animal, et popularis auræ atque rumorum venale

religieuse : ah ! je veux en parler aujourd'hui, je veux les étaler dans ce discours. Vous avons avoué, mes RR. PP., cette pauvreté. Connaissions tous nos avantages, voilà ce qui nous animera à remplir les obligations que nous avons contractées ; pour être en état de les remplir dans toute leur étendue, joignons à la connaissance des richesses de la pauvreté religieuse le détail de nos obligations par rapport à notre vœu. Les richesses de la pauvreté religieuse, les obligations de la pauvreté religieuse : c'est mon dessein.

PREMIÈRE PARTIE.

Personne ne quittera pour moi, dit Jésus-Christ (444), sa maison ou ses frères, ou ses sœurs,..... ou ses terres, que présentement, dans ce siècle même, il n'en reçoive cent fois autant,..... et dans le siècle à venir la vie éternelle. En vouant la pauvreté religieuse, on fait ce renoncement, on abandonne pour Jésus-Christ sa maison, ses biens, ses terres ; la pauvreté religieuse est ce renoncement même, cet abandonnement même. Le centuple en ce monde et la vie éternelle en l'autre lui sont donc promis par Jésus-Christ, et c'est là sa récompense, ce sont là ses richesses.

Et premièrement le centuple en ce monde, c'est-à-dire cent fois plus, beaucoup davantage que ce qu'on a quitté, comme dit saint Luc (445), *multo plura* : cent fois plus, beaucoup davantage ; et d'abord en maisons, frères, sœurs, terres ; car ce centuple, dit saint Bernard (446), doit s'entendre non-seulement des biens spirituels, mais encore des biens temporels. Et c'est ici que paraît admirablement la bonté de notre Dieu, et sa libéralité, comme le remarque saint Jean Chrysostome (447), à l'égard des pauvres évangéliques. Il ne peut se résoudre à dif-

férer de les combler de ses faveurs, il les récompense dès cette vie, et même d'une manière proportionnée et surabondante aux avantages qu'ils ont abandonnés. Il soutient leur bonne volonté, il s'accommode à leur faiblesse. Comme ils pourraient se décourager (448) dans la crainte de manquer du nécessaire et d'être détournés par les besoins de la vie du service de Dieu, il les rassure, il les console, il les anime par l'espérance, il leur ouvre les trésors du temps, il leur présente les richesses de sa providence ; il leur promet pour quelques biens, quelques avantages qu'ils ont quittés, tous les biens que la foi et la charité rendent communs parmi les fidèles. Pierre quitte de misérables filets (449), et les chrétiens viennent mettre à ses pieds le prix de leurs maisons et de leurs terres ; Pierre devient le maître du monde (450).

Les merveilles opérées pour les Israélites dans le désert se renouvellent, dit saint Eucher (451), dans la solitude en faveur des pauvres volontaires. Du sein de la Providence, le centuple coule sur les cellules, sur les cabanes, sur les affreuses demeures des anachorètes, des cénobites, et se répand (452), par son abondance, dans les pays voisins, dans les pays étrangers, dans les pays les plus lointains. Dieu parle au cœur des souverains, des princes, des grands du monde, des riches de la terre ; et le stérile désert devient fertile. Le solitaire ne manque de rien, le religieux est assuré du nécessaire, le pauvre est enrichi. Nous avons tout quitté, mes RR. PP., et la terre où nous nous sommes réfugiés, comme celle où se réfugia le patriarche Isaac, nous rapporte le centuple : *Sevit Isaac in terra illa, et invenit...centuplum.* (Gen., XXVI, 12.) Nous ne sommes en peine, ni sur le présent, ni sur le lendemain. Nous sommes à l'abri de l'inconstance

manipulum. Tibi non sufficiat opes contemneré, nisi Christum sequaris. » (S. IHER. ep. 54, ad Pam-mach., nov. edit.) — Vide S. BERNARD., ser. 1, in festo omnium sanctorum, n. 8.

(444) Marc., X, 29, 30.

(445) *Nemo est qui reliquit domum, aut parentes, aut fratres, aut uxorem, aut filios propter regnum Dei, et non recipiat multo plura in hoc tempore, et in sæculo venturo vitam æternam* (Luc., XVIII, 29, 30.)

(446) « Non solum in futuro vitam æternam possidebitis, sed et in præsentem centuplum accipietis, non solum in bonis spiritualibus, sed et in temporalibus, si cor non apposueritis. » (S. BERN., ep. 418, alias 383, n. 7.)

(447) « Cur non das reddituro, et plurima reddituro (Christo) ? Fortasse quia et post multum temporis redditurus est ? Atqui et in hæc quoque vita dat ; mentiri enim nequit ille qui dixit : *Quærite regnum cælorum et hæc omnia adjicientur vobis.* (Matth., VI, 33.) Viden, liberalitatem ingentem ? Illa, inquit, tibi asservantur : nec minuentur ; hæc vero præsentia, quasi additamentum adjicio... neque præsentibus bonis te privavit (Deus). Post illam enim promissionem (cælestium bonorum) aliam addidit sic dicens : *Quisquis cælestia amat centuplum recipiet in hoc sæculo et vitam æternam possidebit.* » (S. JOAN. CHRYS., hom. 7 in Ep. ad Rom., n. 8, 9.)

(448) ALPHONS. TOSTAC., in c. XIX Matth., qu. 217.

(449) « *Quid magni (quæso) dedit Petrus ? Nonne rete scissum et calamum et hamum ? Sed tamen Deus ipsi universi orbis domos aperuit, terram et mare expandit, et omnes illum ad sua evocabat : imo sua vendentes, ad illius pedes afferebant, non ad manus conjicientes : neque enim audebant ; tantum illi eum magnificentia honorem tribuentes.* » (S. JOAN. CHRYSOST., hom. 7 in Ep. ad Rom., n. 8.)

(450) « *Totum mundum dimisit Petrus, et totum mundum Petrus accepit.* » (S. AUG., ser. 5 in ps. CVIII.)

(451) « *Fuit olim erga eremum cura divinæ providentiæ summa et maxima ; sed nec nunc quidem parva est. Nam et nunc eum eremi incolis victus divinitus inopinata supervenit largitate, quid aliud quam et cælo lapsus defluit ? Habent et in cælesti hæc magnificentia summi manna, nec minus his Dominus brachii sui opere secreto alimoniam spargit ex abdito : et cum silicibus perfossis tandem divino munere respondentem, e saxis aquæ profluunt, quid aliud quam velut Moysi virgæ ictu percussa rupe emergunt ? Vestimentorum perinde habitus in eremi vastitate degentibus nunc quoque ecce non deficit ; qui dum gratuito jugiter divina provisione succedit, utique succedendo manet. Alii Dominus in deserto suos quondam, sed et nunc alit : et illos quadraginta annis, hos vero quousque anni erunt.* » (S. EUCHER. Lugdun. episcop., Ep. de laude eremi ad Hilarium Lirincensem monachum.)

(452) ROSWEID., *De vitis Patrum*, l. II, c. 28.

de la fortune, des malheurs du temps, du dérèglement des saisons, de la sécheresse des campagnes, des revers et des fâcheux événements. Sans rien avoir, nous avons tout; sans rien posséder, nous possédons tout. Pour une maison que nous avons abandonnée, nous avons trouvé, comme dit Cassien (433), une riche multiplication de maisons et de terres; pour une famille, autant de familles qu'il y a, dans l'ordre que nous avons choisi, de communautés; pour un père, une mère, des sœurs, des frères, plusieurs pères, plusieurs sœurs, plusieurs frères qui nous sont unis par une affection plus sincère et plus vive que ceux que nous avons quittés.

Mais c'est assez parler des avantages temporels, et sans m'arrêter à rejeter l'infidèle explication du centuple, de mille années de plaisirs passées avec Jésus-Christ sur la terre après la résurrection générale, ancienne erreur des millénaires; je dis, avec saint Jérôme (434), que le centuple promis par Jésus-Christ aux pauvres volontaires, s'entend principalement des biens spirituels qui sont en comparaison des autres ce que le nombre de cent est en comparaison d'un très-petit nombre, *quasi si parvo numero centenarius numerus comparetur*. Ah! exemption des iniquités mondaines, loisir employé en œuvres de salut, liberté de l'esprit, facilité de se sauver, goûter de la vertu, douceurs d'une sainte société, secours des bons exemples; ferveur d'une pieuse émulation, paix du cœur, joie d'une bonne conscience, plaisir céleste, parfait repos, conformité avec Jésus-Christ, dons du ciel, abondance de grâces, consolations ineffables, torrent de délices dans la maison de Dieu, possession de Dieu, Dieu lui-même : c'est là le centuple principalement promis en cette vie à ceux qui quittent tout pour Jésus-Christ : *Omnis qui reliquerit domum vel*

fratres..... aut agros, centuplum accipiet. (Matth., XIX, 29.)

Et en effet, libres et dégagés par le dépouillement volontaire, l'on se trouve préservé des soucis inséparables des richesses. Point de droits à défendre, point d'injures à réparer, point de dignités à soutenir, point d'envieux à écarter, point de concurrents à humilier, point de tracassés d'affaires domestiques, point de biens à acquérir, à conserver ou à augmenter. Rien ne détourne des exercices spirituels; le temps est dérobé à la dissipation pour être saintement employé; l'esprit est libre, le cœur dégagé pour faire le bien, pour s'adonner à la piété. « La pauvreté, dit saint Bernard (435), est la maîtresse et la gardienne des vertus. » Elle porte, dit le Saint-Esprit (436), aux plus grandes actions. C'est la voie, dit Jésus-Christ (437), pour arriver à la perfection. Comme l'athlète qui quitte ses vêtements (438), devient plus propre et plus fort pour le combat; comme celui qui veut passer un fleuve à la nage, le fait plus sûrement quand il s'est dépourvu; comme le voyageur, déchargé de tout fardeau, marche avec plus de vitesse; dénué de toutes choses, on court sans peine dans la voie âpre et raboteuse qui mène à la vie; on passe aisément par la porte étroite du salut; on arrive sans nul empêchement dans le lieu du tabernacle admirable, jusqu'à la maison de Dieu.

Toute propriété de biens étant bannie, comme dit saint Basile (439), on possède toutes choses en commun, les âmes, les sentiments, les corps, Dieu lui-même. Plusieurs personnes n'en font qu'une seule; une seule se trouve en plusieurs. On est également les serviteurs et les maîtres les uns des autres; et sans rien perdre de sa liberté, on se donne mutuellement des marques d'une charité parfaite; l'on trouve des ressources à toutes ses peines, des précautions contre

(433) « Centuplam fratrum parentumve recipiet quantitatem quisquis patris unius, vel matris, seu filii pro Christi nomine, charitate contempta, in omnium qui Christo deservunt dilectionem sincerissimam transit, pro uno scilicet tot inventiens patres, fratresque, ferventiore ac præstantiore sibi affectione devinctos. Multiplicata etiam domorum atque agrorum possessione ditabitur quisquis una domo pro Christi dilectione rejecta, innumera monachorum habitacula tanquam propria possidebit, in quacunque orbis parte velut in suæ domus jure succedens. Quomodo enim non centuplum, et si Domini nostri sententiæ superadjici aliquid fas est, plus quam centuplum recipit, qui decent vel viginii servorum ministeria invida et coacta derelinquens tot ingeniorum ac nobilium spontaneo fulcitur obsequio? » (CASSIAN., coll. XXIV, c. 26.)

(434) « Qui carnalia pro Salvatore dimiserit, spiritualia recipiet: quæ comparatione et merito sui ita erunt quasi si parvo numero centenarius numerus comparetur. » (L. III in Matth., c. XIX.)

(435) « Custos et magistra est virtutum hujusmodi paupertas. » (S. BERN., aut quisvis alius, ser. 2 in cæna Domini, n. 5, vol. II. Op. S. BERN.)

(436) *Beatus dives, qui post aurum non abiit nec speravit in pecunia et thesauris. Quis est hic, et lau-*

dabimus eum? Fecit enim mirabilia in vita sua. (Eccl., XXXI, 8, 9.)

(437) *Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, et da pauperibus. . . et veni, sequere me.* (Matth., XIX, 21.)

(438) « Nudus athleta fortius dimicat, natator exiit ut fluvium transeat; viator rejectis sarcinulis bene cursitat. » (S. BERN., aut quisvis alius, ser. 2 in cæna Domini, n. 5.)

(439) « Perfectissimam vitæ societatem appello ego, cam in qua exclusa est omnis possessio propria, fugataque est animorum dissensio, et ex qua perurbatio omnis, contentioque ac dissidia absunt: in qua vero omnia sunt communia, animæ sententiæ, corpora, et quæcunque alia quibus corpora nutrimur ac curantur, communis Deus, communis pietatis negotiatio, salus communis, communia certamina, communes labores, coronæ communes; ubi multi unus, et unus non solus, sed in pluribus; quid comparandum est huic vitæ instituta? Quid beatius? Quid hæc conjunctione atque unitate perfectius? Quid jucundius uorum et animarum conspiratione? Homines ex diversis nationibus ac regionibus proleci, tam perfecte et sincere in unum coalescere, ut animus unus cernatur in multis corporibus, multa vero corpora unius unius organa esse couperiantur, etc. » (S. BASIL., Const. monast., c. 18, n. 1, 9.)

ses faiblesses, des appuis dans ses découragements, des attraits pour ses devoirs. Les vertus des autres instruisent, sollicitent, entraînent. On s'excite à l'envi, c'est à qui fera de plus grands progrès dans le chemin de la perfection, à qui croîtra davantage en grâce et en sagesse, à qui s'avancera avec plus d'ardeur de vertu en vertu.

Et quelle douceur, quel repos, quelle paix ! Paix de Dieu, paix qui surpasse tout sentiment, parce que l'on est content de l'état où l'on se trouve ; toujours dans l'abondance, parce qu'on n'a besoin de rien ; toujours dans la tranquillité, parce qu'on ne désire rien. La vie est un festin continu, *juge convivium*. (Prov., XV, 15.) Un calme que rien ne peut altérer, une joie pure et innocente, un plaisir céleste et divin. Ah ! qu'on est satisfait, quand, par le détachement des choses d'ici-bas, on acquiert, selon l'expression de saint Bernard (460), le trésor d'une bonne conscience ! Quel bonheur que d'être semblable à Jésus-Christ devenu pauvre, et réduit à l'indigence pour l'amour de nous ! Quelles délices, après avoir renoncé aux richesses de l'Égypte, de se nourrir de la manne dans le désert, de goûter ces consolations spirituelles dont Dieu lui-même est la source ; de ressentir les dons abondants de cette grâce, qui se répand comme une pluie salutaire et bienfaisante ; d'éprouver, dans les ineffables délices du commerce de Dieu avec sa créature, ces goûts spirituels qui passent tous les plaisirs naturels et humains, ces douceurs prévenantes qui sont ici bas une anticipation de la félicité dont nous attendons la consommation dans le ciel ; d'entendre ce témoignage de l'Esprit céleste, qui dicte intérieurement à l'âme, qu'ayant tout quitté pour Dieu, elle peut tout se promettre de la part de Dieu... Ah ! le pauvre évangélique n'ayant point d'héritage, Dieu est son héritage (461) ; n'ayant point de possession en Israël, Dieu est sa possession, son partage, ses richesses (462), son trésor, son propre bien, son bien unique, son bien : *Omnis qui reliquerit domum, vel fratres, aut patrem, aut matrem, aut agros, centuplum accipiet*.

Et s'il est des religieux qui se trouvent frustrés de leur attente, qui, après avoir tout quitté dans le monde, ne goûtent point ce centuple dans la religion, vous êtes toujours, ô mon Dieu, également fidèle dans vos paroles ; car vous n'avez promis ce centuple qu'à ceux qui, pour l'amour de vous

et de bonne foi, abandonnent tout, qui ont l'esprit et le cœur détachés de toutes les choses de la terre, qui ont renoncé sincèrement, non-seulement à tout ce qu'ils avaient, mais à tout ce qu'ils pouvaient désirer, et qui persévèrent constamment dans ces heureuses dispositions : *Qui reliquerit domum, aut fratres, aut sorores, aut agros*. Et ces religieux, par leurs désirs, tiennent aux choses de ce monde, après avoir tout sacrifié pour être plus libres, ils s'ennuient, ce semble, de leur liberté, et se forment de nouvelles chaînes. Comme Rachel (463), ils réservent de vaines idoles, et retiennent, dans le tabernacle de Jacob, mille attachements humains. Soyez véritablement pauvres, religieux imparfaits ; soyez-le, non-seulement réellement et en effet, mais de cœur et d'affection ; gardez la condition que le Seigneur exige, pour jouir en ce monde des richesses du centuple, et un jour, dans le siècle à venir, de la vie éternelle, également promise au pauvre évangélique : *Centuplum accipiet, et vitam æternam possidebit*.

C'est là la haute récompense et la grande richesse de la pauvreté religieuse : les trésors de la cité de Dieu, l'opulence de la Jérusalem céleste ; les beautés infinies du bienheureux séjour ; les magnificences de Sion ; l'abondance de la terre promise ; les richesses immenses du palais du véritable Salomon ; l'or pur, les pierres précieuses, les perles qui forment, qui ornent la ville sainte, l'arbre de vie qui est au milieu ; le fleuve d'eau vive qui sort du trône de Dieu, comme parle saint Jean (464), l'héritage incorruptible ; la couronne de gloire ; la vie éternelle. Ce n'est pas que ces richesses ne soient que pour le pauvre évangélique, c'est qu'il y a, dit saint Bernard (465), un droit affecté et privilégié ; c'est qu'elles lui appartiennent d'une manière particulière et plus assurée ; c'est qu'elles lui sont promises plus justement et plus infailliblement qu'au reste des chrétiens. C'est pour cela que Jésus-Christ instruisant ses disciples sur la montagne, touchant les béatitudes, quand il s'agit de la pauvreté, ne parle pas d'un temps à venir, comme quand il s'agit des autres. Il ne dit point bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux leur appartiendra, mais parce qu'il leur appartient, parce qu'il est à eux : ils l'ont acheté, dit saint Augustin (466), ils en ont payé le prix par le dépouillement de leurs biens, ils ont échangé leurs richesses contre le ciel,

(460) « Magnæ divitiæ bona conscientia. Et revera quid ditius in rebus vel dulcius ? Quid in terra quietius atque securius ? » (S. BERN., ep. 411, alias 575, n. 3.)

(461) *Non erit eis hæreditas, ego hæreditas eorum : et possessionem non dabitis eis in Israël ; ego enim possessio eorum.* (Ezech., XLIV, 28.)

(462) « Pro portione Dominum habent (monachi). » (S. GREG. NAZ., or. 42.)

(463) *Gen.*, XXXI, 34.

(464) *Apoc.*, XXI, 13, 19, 21 ; XXII, 1, 2.

(465) « Ipsorum (religiosorum pauperum) est regnum cælorum jure et merito pauperialis. » (S.

BERN., ep. 408.) — « Magna quædam penna est pauperialis, qua tam cito volatur in regnum cælorum. Nam in aliis virtutibus quæ sequuntur, promissio futuro tempore indicatur : pauperiali non tam promittitur quam datur. Unde et præsentî tempore enuntiatum est, *quoniam ipsorum est regnum cælorum.* (Math., V, 3.) Cuni in cæteris dicatur, *hæreditabunt, consolabuntur et similia.* » (S. BERN., ser. 4 in Advent. Domini, n. 5.)

(466) « Felicitas magna Christianorum, quibus datum est, ut paupertate faciant pretium regni cælorum. Non tibi displiceat paupertas tua : nihil ea ditius potest inveniri. Vis nosse quam locuplet sit,

ils ont tout donné pour avoir la perle de de l'Évangile. C'est peu de dire qu'ils sont citoyens de la même cité que les saints, et domestiques de la maison de Dieu; ils sont rois, dit saint Bernard (467), le royaume des cieux leur est acquis par le droit, le mérite de leur pauvreté, *ipsorum est regnum cælorum*. Eh! qu'il leur tarde d'aller prendre possession de ce royaume, disons de leur royaume! Ils hâtent le moment de leur bonheur par leurs désirs, par leur pénitence, par leurs prières. Ils voient par la foi les biens qui leur sont promis, ils les saluent par l'espérance d'en jouir bientôt, ils s'y partent de toute l'ardeur de leur charité. Cette foi, cette espérance, cette charité augmentent par le voisinage du terme. Ils croient y toucher à chaque maladie; et la mort s'annonçant enfin, la mort approchant (468), que de transports heureux, que de saints mouvements d'amour, de joie, d'actions de grâces! Ils lèvent la tête avec confiance, ils frappent aux portes éternelles, ils les somment de s'ouvrir et de s'élever (469), ils prennent leur essor vers le céleste séjour, s'élançant vers les biens immortels, ils étendent leurs mains vers la couronne de justice qui leur est préparée, ils s'emparaient des trésors immenses qui leur sont assurés, ils possèdent la vie éternelle qui leur a été promise: *Vitam æternam possidebit*.

Quand le temps du Seigneur arrivera où il doit exercer son jugement sur tous les hommes, comme dit saint Jude (470), nouvelles richesses, nouvelle vie pour eux; et avec quelles glorieuses circonstances! Leurs âmes se réuniront à leurs corps revêtus des plus brillantes qualités, avec d'autant plus de pompe et de magnificence, que ces corps ont été simplement et modestement couverts; et tandis que tout l'univers sera consterné, que toute la nature frémera d'horreur au redoutable appareil du jugement, ils en soutiendront, comme dit saint Bernard (471), le spectacle dans la confiance et

la sérénité. Des trônes pleins de gloire et de majesté leur seront donnés; ils s'asseyeront sur ces lits de justice, comme associés à la souveraine puissance de Jésus-Christ, et assesseurs de son trône.

Oui, les pauvres évangéliques, assis sur des trônes, jugeront l'univers. La parole de Jésus-Christ y est expresse, et il l'a confirmée par un serment: *Je vous dis en vérité* (472) (Jésus-Christ parle à ses apôtres, et en leur personne à tous ceux, disent les Pères (473), qui comme les apôtres auront tout quitté pour le suivre), *qu'au temps de la régénération, lorsque le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire, vous serez aussi assis sur douze trônes, et vous jugerez les douze tribus d'Israël*. Les pauvres évangéliques jugeront donc le monde; leur voix mêlée avec celle de Jésus-Christ prononcera contre les réprouvés un arrêt irrévocable; et après avoir exercé une telle autorité, ils entendront de la bouche de Jésus-Christ la sentence favorable, et iront en corps et en âme continuer de jouir de la vie éternelle qui leur a été promise: *Qui reliquerit domum aut fratres, aut sorores, vitam æternam possidebit*.

Que le souvenir de cette récompense, que la vue de ces richesses nous encourage, mes RR. PP., dans les travaux de la pauvreté; nous les fasse même aimer, chérir, désirer. Dans les épreuves, les incommodités où nous pourrions nous trouver, levons les yeux vers la céleste Jérusalem, et disons au Seigneur avec le prophète: Je serai rassasié lorsque je verrai votre gloire, *satiabor cum apparuerit gloria tua*. (Psal. XVI, 15.) Regardons toutes ces bagatelles, qui n'attachent que trop souvent les personnes religieuses, comme une charge inutile, un empêchement, le retardement, les périls même de notre voyage. Craignons qu'elles ne nous fassent déchoir de nos espérances, en nous privant des biens de la maison du Seigneur. N'ayons que du mépris pour toutes les cho-

cælum emit. » (S. AUG., ser. 99 de *verbis Act.*, III, n. 4, in *Append.* I. V *Oper.* S. AUG., nove editionis.)

(467) « Suscipe illos (pauperes religiosos) tanquam advenas et peregrinos, verumtamen cives sanctorum et domesticos Dei. Parum dixi cives: reges sunt. Ipsorum est enim regnum cælorum. » (S. BERN., ep. 108 ad Rogerium, *vegem Siciliæ*.)

(468) « Cum tempus propinquæ mortis agnoverit, (c'est ainsi qu'il faut lire avec les anciens manuscrits, et non pas *advenerit*) de gloria retributione hilarescit. » (S. GREG., I, l. hom. 15 in *Evang.*, n. 3, nov. edit.)

(469) *Attollite portas principes vestras, et elevamini, portæ æternales* (Psal. XXIII, 7.)

(470) *Ecce venit Dominus in sanctis millibus suis facere judicium contra omnes*. (Epist. *Judæ*, 15.)

(471) « Felix paupertas voluntarie omnia relinquendum, sequentium te, Domine Jesu! Felix plane, quæ tam securos, imo tam gloriosos faciat in illo singulari fragore elementorum, et in illo tremendo examine meritum, in illo tanto discrimine judiciorum! » (S. BERN., ser. 8 in *ps.* QUI HABITAT, n. 12.)

(472) *Math.*, XIX, 28.

(473) « Qui reliquerit omnia et ipsum (servatorem) secuti fuerint, utpote qui configurati cor-

pori et throno claritatis ejus effecti sint, sedebunt super sedes judicantes duodecim tribus Israel. » (Orig., *Com. in Math.*, l. XV, *De divite qui interrog.*, etc., edit. Huet.) — « Aurum deponere incipientium est non perfectorum. Fecit hoc Thebanus Crates, fecit Antisthenes. Seipsum offerre Deo proprie Christianorum est apostolorum: qui duo cum vidua paupertatis suæ in gazophylacium æra mitentes, totum censum quem habuerunt, Domino tradiderunt, et merentur audire: *Sedebitis super duodecim solia, judicantes duodecim tribus Israel*. » (S. IER., ep. 52, ad *Lucinum*.) « Statutum contemptæ lampadis tempus, est extremi judicii prædestinatus dies... tunc reproborum oculis patescent quod cælesti potestate subixi sunt, qui terrena omnia sponte reliquerunt. Unde electis suis veritas dicit: *Vos qui secuti estis me*, etc. Neque enim plus quam duodecim judices illa interni consensus curia non habebit; sed nimirum duodenario numero quantitas universalitatis exprimitur; quia quisque stimulo divini amoris excitalus hic possessa reliquerit, illi procul dubio culmen judicariæ potestatis obtinebit; ut simul tunc judex cum judice veniat, qui nunc consideratione judicii, sese spontanea paupertate castigat. » (S. GREG., I, XI in *Job*, c. XXXI, n. 52, nov. edit.)

ses de la terre; rejetons-les comme des ordures, foulons-les aux pieds comme de la boue pour gagner infailliblement Jésus-Christ (474). Dans quelque situation que nous nous trouvions....., mais je ne prends pas garde que ces dispositions sont une suite des obligations de la pauvreté religieuse; et les obligations de la pauvreté religieuse sont le sujet de mon second point

SECONDE PARTIE.

Ne posséder rien en propre, n'avoir rien de précieux, ou, pour parler plus exactement, rien qui ne convienne à l'état de pauvreté qu'on a voué: voilà en quoi consistent les obligations de la pauvreté religieuse. Ne posséder rien en propre, c'est là proprement la nature et l'essence du vœu de pauvreté, qui est un renoncement entier et absolu de toute propriété. Écoutons la voix de l'autorité qui est ici unanime: « Nous défendons, dit le pape Innocent III (475), à tout religieux, sous la menace des jugements de Dieu, d'avoir rien en propre, sous quelque prétexte que ce puisse être. » — « Qu'il ne soit permis à aucun régulier, dit le saint concile de Trente (476), de posséder ou de retenir aucuns biens, ni meubles, ni immeubles, de quelque manière qu'ils soient ou qu'ils aient été acquis....., mais nous voulons qu'ils les remettent sans délai entre les mains de leurs supérieurs, pour être incorporés avec les biens du monastère. » Ainsi parlent les conciles tenus en exécution du

concile de Trente (477). Ainsi ont parlé les premiers instituteurs des ordres religieux (478); et ceux qui sont venus après n'ont pas tenu un autre langage. Que les paroles, mes RR. PP., de notre saint législateur nous suffisent. « Que nul religieux, dit saint Benoît (479), n'ait rien en propre, ni livres, ni tablettes, ni poinçon à écrire, enfin rien du tout, puisqu'il ne leur est pas même permis d'avoir ni leur corps ni leur volonté en leur puissance: *Ne quis præsumat habere aliquid proprium.* » Or n'avoir rien en propre, comme la désappropriation religieuse a toujours été entendue par l'Église, c'est n'avoir le domaine d'aucuns biens qui puissent entrer dans le commerce des hommes; c'est ne pouvoir rien regarder comme nous appartenant; c'est ne pouvoir nous rien réserver à l'exception des autres; c'est imiter la conduite des premiers chrétiens de Jérusalem, ce beau modèle de la pauvreté religieuse (480), dont nul ne considérerait ce qu'il possédait comme étant à lui en particulier, mais parmi lesquels toutes choses étaient communes.

Un religieux ne peut donc, selon ce principe de la désappropriation, un religieux ne peut rien recevoir (481) sans la permission de son supérieur, parce qu'il se met par là en possession, et qu'il acquiert le domaine de ce qu'il reçoit; il ne peut rien donner, prêter (482), emprunter, échanger, retenir pour son usage sans cette permission, parce que ce sont-là autant d'actes de domaine et

(474) *Existimo omnia detrimentum esse propter eminentem scientiam Jesu Christi Domini mei, propter quem omnia detrimentum feci, et arbitror ut stercora, ut Christum lucrifaciam.* (Philipp., III, 8.)

(475) « Prohibemus districtè in virtute obedientiæ sub obstatione divini judicii, ne quis monachorum proprium aliquo modo possideat: sed si aliquid quis habeat proprii, totum in continentem resignet. » (Cap. cum ad Monast. 6, De statu monach., et Canon. Regul., l. III, t. XXXV.)

(476) « Nemini regularium tam virorum quam mulierum, liceat bona immobilia, vel mobilia, cujuscunque qualitatibus fuerint, etiam quovis modo ad eis acquisita, tanquam propria, aut etiam nomine conventus possidere, vel tenere; sed statim ea superiori tradantur, conventuique incorporentur. » (Conc. Trid., sess. xxv, c. 2, De ref.)

(477) « Cum sacrosancta Synodus Tridentina et œcumenica præcepit ea quæ ad communem vitam, victum et vestitum pertinent, fideliter observari, mandat hæc Synodus omnibus monachis, ut diligentissime pauperum votum, tanquam ineffabilis ejusdem et dulcissimæ quietis causam custodiant, neque proprietatis vitio violent. » (Conc. Cameracense, an. 1564, tit. 18, c. 9.) — « Constituo in regulari vita, cujuscunque qualitatibus fuerit, non licet bona mobilia, vel immobilia, etiam quovis modo acquisita, tanquam propria aut etiam nomine conventus possidere, vel tenere, sed statim ea tradere superiori, conventuique incorporare. » (Conc. Rothomag., 1581, De Monast., 11.)

La désappropriation est également ordonnée dans les conciles de Reims, de l'an 1585, de Bordeaux, 1585, de Bourges, 1584, d'Aix, 1585, etc.

(478) « Nemo in cella sua habeat, præter ea quæ monasterii lege præcepta sunt, nec paucos unguis, nec proprium aliquid extra habitum suum. » (Reg.

S. Pachom., art. 47.) — « Oportet ascetam ab omni privata rerum terrenarum possessione liberum esse... Furtum est privata possessio... Cavendus est igitur omni modo, ne quidquam privatim possideamus, præter ea quæ simul in communi suppeditantur omnibus. » (S. BASIL., Const. c. 34, n. 1.)

Pour les autres règles, jusqu'au IX^e siècle, voyez S. Benoît d'Aniane, dans sa *Coucorde des règles*. Les règles des siècles suivants présentent la même doctrine.

(479) « Ne quis præsumat... aliquid habere proprium, nullam omnino rem; neque codicem, neque tabulas, neque graphium; sed nihil omnino: quibus nec corpora sua, nec voluntates licet habere in propria potestate. » (Reg. S. Ben., c. 53.)

(480) « Omnia omnibus sunt communia, ut scriptum est: nec quisquam summi aliquid dicat aut præsumat. » (Reg. S. Ben., c. 55.) — *Multitudinis credentium erat cor unum, et anima una: nec quisquam eorum quæ possidebat, aliquid suum esse dicebat, sed erant illis omnia communia.* (Act., IV, 32.)

(481) « Præcipue hoc vitium peculiare radicibus amputandum est de monasterio, ne quis præsumat aliquid dare aut accipere sine jussione abbatis... omnia vero accessaria a patre monasterii sperare, nec quidquam liceat habere, quod abbas non dederit, aut permiserit. » (Reg. S. Ben., c. 55.)

(482) « Vitium proprietatis, status monastici exitiale virus, eliminare omnino cupientes, districtè prohibemus fratribus nostris, ne quis eorum sine superioris facultate quidquam uncto vel dono dare, aut recipere, vel in suos usus transferre, nec aliquid etiam vendere, emere, locare, coaducere, permutare, aut per alios de re quavis disponere aut negotiari possit. » (Declarat. Congr. S. Mauri in c. 35 Reg. S. Ben., § 1.)

d'indépendance. Il ne peut rien cacher (484), de crainte qu'on ne le lui ôte, s'attacher à rien, de sorte qu'on ne puisse l'en priver, parce que c'est là s'attribuer quelque chose à l'exclusion des autres. Il ne peut rien prendre dans le monastère, rien emporter avec soi quand il change de maison, rien gâter (485), dissiper de propos délibéré, faire servir à d'autres usages ce qui lui a été donné pour un usage déterminé, parce que ces choses ne sont permises qu'à ceux qui en sont les maîtres; et qu'ayant ainsi le domaine de ce qu'il recevrait, faisant des actes d'indépendance, s'attribuant quelque chose à l'exclusion des autres, disposant à son gré des biens du monastère, il serait coupable du vice de propriété: *Ne quis præsumat habere aliquid proprium.*

Pourrait-il se faire une réserve d'argent qu'il garderait ou qu'il donnerait à garder? Ah! c'est ici le pécule, ce détestable pécule, l'opprobre du cloître, qui perd tant de religieux, et si absolument interdit par l'Eglise. « Que l'on ne permette point aux religieux, dit le troisième concile général de Latran (486), d'avoir aucun pécule. » — « Le concile de Trente, dit Clément VIII (487), défend que nul des frères, quand même il serait supérieur, ne possède aucuns biens en propre.... soit meubles, immeubles, argent, revenus, profits, aumônes; soit que ces choses lui viennent de ses prédications, de ses leçons, des messes qu'il a dites, de son travail, des libéralités de ses proches ou d'ailleurs; mais qu'elles soient mises entre les mains du supérieur pour être incorporées et confondues avec les revenus, l'argent, et les autres biens du monastère. »

(484) « *Loca frequenter ab abbate scrutanda sunt propter opus peculiare ne inveniatur. Et si eui inventum fuerit quod ab abbate non acceperit, gravissimæ disciplinæ subjaceat.* » (Reg. S. Ben., c. 55.)

(485) « *Si quis sordide aut negligenter res monasterii tractaverit, corripatur. Si non emendaverit, disciplinæ regulari subjaceat.* » (Reg. S. Ben., c. 32.) — S. Basilus ad interrogationem. « *Si quid ex incuria amiserit aliquis, aut ex contemptu abusus fuerit? Respondet: Prorsus qui abusus fuerit, tanquam sacrilegus: qui vero amiserit tanquam sacrilegus auctor judicetur, eum omnia Domino sint dedicata et Deo consecrata.* » (S. Basil., Reg. brev., interrog. 144.)

(486) « *Monachi... non pecuniam permittantur habere.* » (Concil. Lateran. III sub Alexandro III, can. 10.)

(487) « *Quo Tridentini concilii decreta de paupertatis voto custodiendi fideliter observentur, præcipitur, ut nullus ex fratribus, etiamsi superior sit, bona immobilia vel mobilia, aut pecuniam, census, eleemosynas sive ex concionibus, sive ex lectionibus, aut pro missis, tam in propria Ecclesia, quam ubicunque celebrandis, aliave ipsorum justo labore et causa, et quocumque nomine acquisita, etiamsi subsidia consanguineorum aut piorum largitiones, legata, aut donationes fuerint, tanquam propria, aut etiam nomine conventus possidere possit, sed ea omnia statim superiori tradantur et conventui incorporentur, atque cum cæteris illius bonis, redditibus, pecuniis ac proventus confundantur, quo communis inde victus et vestitus omnibus suppeditari possit.* » (In const. que incip. *Nullus omnino*, § 2, in Bull. Rom., t. III.)

On a beau alléguer l'agrément des supérieurs pour ces sortes de réserves. Les supérieurs ne peuvent les permettre. « Qu'on ne le permette pas, dit le concile de Latran, que je viens de citer. Que l'abbé, dit Innocent III (488), ne s'imagine pas avoir le pouvoir de dispenser au sujet de la propriété; parce que le renoncement à toute possession, aussi bien que la conservation de la chasteté, est si essentiellement attachée à l'état monastique, que le Pape même ne peut pas en ôter l'obligation, et en accorder la dispense. » Dira-t-on qu'on n'a que l'usage, et non la propriété de l'argent réservé? « On possède en propre, répond un excellent auteur (489), ce qui n'est pas pour l'usage de tous. On est propriétaire toutes les fois qu'on conserve le droit sur une chose pour en faire usage à l'exclusion des autres. » C'est pour cela que les conciles défendent cet usage de l'argent, même avec la permission des supérieurs (490) et qu'ils ordonnent (491-492) à ces mêmes supérieurs de fournir à leurs religieux toutes les choses nécessaires, et de les leur fournir en nature, et non pas de leur en donner la valeur en argent.

Quand même on ne serait pas propriétaire, permettez-moi, mes RR. PP., cette réflexion, l'usage de l'argent pourrait-il être permis au religieux qui a renoncé à tous les biens de la fortune pour s'attacher uniquement à son Dieu; l'usage de l'argent qui est l'instrument de tous les vices, l'aliment de toutes les passions, la cause et l'occasion de tous les maux de la terre; qui tente les sages et aveugle les prophètes mêmes (493); qui a introduit tant et de si misérables abus

(488) « *Non æstimet abbas quod super habenda proprietate possit cum aliquo monacho dispensare, quia abdicatio proprietatis, sicut et custodia castitatis, adeo est annexa regulæ monachali, ut contra eam nec summus Pontifex possit indulgere licentiam.* » (Cap. *Cum ad Monast.*, 6, *De statu monach.* et *Canon. Regul.*, l. III, t. XXXV.)

(489) *Principes de la perfection chrét. et vel.*, n. part. c. 9, n. 2.

(490) *Monialis nummos, ne modicos quidem, apud se quovis nomine ne habeat, neque de præfectæ etiam consensus, nisi officii quod gerit ratio aliter postulet: alioquin ut proprietatis rea puniatur.* » (Conc. Mediol., IV, part. III, t. XI *De monialibus.*)

(491-492) « *Firmiter inhibemus ut in nullo monasterio certi redditus deputentur alicui monacho vel canonico, certa pecunia pro vestimentis detur, propter quod aliqua de perceptis ad tempus teneat, quia ex hoc datur materia proprium retinendi: sed in omni monasterio certi redditus deputentur, de quibus per manus minus qui eos fideliter colligat, fratribus provideretur de vestimentis.* » (Conc. *Monspess.*, an. 1214, c. 18.) — « *Ne proprietatis vitio supra dorsum peccatoris fabricandi occasio Satanæ offeratur, et ipsi homini detur habitas delinquendi: statuimus ut, cum quispiam monachorum vestibus, calceamentis vel aliis vite necessariis indigerit, is, qui super iis ministrandis gerit officium, pecuniam sive denarios non tradat pro re hujusmodi indigentis, sed res ipsas prout necessitas exegerit, subministret.* » (Conc. *Londin.*, an. 1268, c. 42.) — « *Ut vitium peculiare radicibus amputetur, dentur ab abbate omnia que sunt necessaria.* » (Reg. Ben., c. 55.)

(493) *Delinquentes rectam viam erraverunt, se-*

dans le cloître? Non, non; vous vous opposez formellement à cet usage, pauvreté sainte, parce que cet usage vous est formellement opposé. Elle ne s'oppose pas moins, cette pauvreté, à la propriété des rentes viagères.

Les autorités que je viens d'alléguer et mille autres les condamnent, en condamnant la propriété des biens-meubles ou immeubles, de quelque qualité qu'ils soient, en condamnant toute propriété. Se rassurera-t-on sur ce que l'on remet la pension entre les mains d'un officier ou du supérieur? Ah! vain artifice inventé pour éluder la loi, ou plutôt pour se faire illusion à soi-même. La pension est mise à part; c'est comme un dépôt sacré, uniquement destiné pour l'usage du religieux, qui s'en regarde comme le maître, qui en fait la destination comme bon lui semble, qui n'est nullement disposé à souffrir qu'on en fasse quelque emploi contre sa volonté, et qui est, par conséquent, coupable du vice de propriété. Afin que les pensions soient légitimes, il faut, conformément aux décisions des conciles et des souverains pontifes, et à ce qu'exigent les règles monastiques (494), il faut qu'elles soient confondues avec les revenus communs; que le religieux ne croie pas y avoir

cuti viam Balaam ex Bosor, qui mercedem iniquitatis amovit. (II Petr., II, 15.)

(494) Le concile de Trente l'a ainsi décidé, en défendant à tous les réguliers de posséder ou de retenir aucuns des biens ni meubles ni immeubles, de quelque manière que ce soit, et en voulant qu'on les remette sans délai entre les mains des supérieurs, pour être incorporés aux monastères: *Et superiori tradantur, conventuique incorporentur.* (Conc. Trid. supra cit., sess. xxv, c. 2, *De reform.*)

Clément VIII l'a ainsi décidé par la bulle que nous avons citée, qui n'est qu'une déclaration, ou plutôt une explication du décret du concile de Trente, en mettant expressément les rentes et les assistances qui viennent des parents au nombre des choses qui doivent être confondues avec les revenus communs du monastère, pour en assister en commun tous les religieux de la maison: *Census, subsidia consanguineorum cum cæteris bonis conventus confundantur, unde communis victus et vestitus omnibus suppeditari possit.* (In const. que incipit, *Nullus omnino*, supra cit., p. 246, § 2.) Et cette bulle a été confirmée par plusieurs Papes suivants.

« Pensiones vitales aut redditus perpetuos nulli permittatur recipere, neque liceat eis (monachis) ratione officiorum vel ministeriorum pecuniam corrodare, aut conservare, etiamsi in pios usus convertere velint, sed omnia in communem usum convertantur. » (Cov. Mechlin., ann. 1570, *De regula*, c. 7.) — « Cum archiepiscopus Urbini retulisset S. Congregationi (interpreti concilii Tridentini) se non potuisse adducere moniales cujusdam monasterii ad suscipiendam exactam viam communem; idemque illis proposuisset ut fieret communis arca, cujus clavus penes abbatissam existeret, et intus eam aptarentur tot scriniola, quot essent moniales, ita ut unaquæque haberet claviculam scrinioli sui, et in eo asservaret pecuniam ex laborio, vel aliunde partam, que in ipsius tantum, et non in aliterius necessitates erogari deberet arbitrio abbatissæ: S. congregatio hoc temperamentum hinciterum existimavit, ac repugnans decreto SS. concilii Tridentini, quod jubet ut omnia superiori tradantur conventuique incorporentur; ideoque mandavit ar-

plus de droit que ses frères; qu'il ne puisse en disposer en tout ou en partie, et qu'il ne mette aucune distinction entre ce petit fond particulier, et celui que la communauté regarde comme le bien propre du monastère.

Ces règles de désappropriation ne regardent pas moins les supérieurs (495) que les religieux particuliers; leur profession les y oblige également, et leur état ajoute à l'obligation commune par le bon exemple qu'ils doivent donner. Nous ne sommes, nous autres supérieurs, que de simples administrateurs des biens du monastère, et non les maîtres; nous n'en sommes que les principaux économes, et non les propriétaires, qui ne pouvons les dispenser que conformément à l'intention des pieux fondateurs et de l'Eglise, notre commune mère. A plus forte raison, les officiers ne peuvent regarder le bien de la religion qui leur est confié, comme si c'était le leur propre, en disposer à leur fantaisie, le dissiper par leur négligence, s'en servir pour se mettre plus à leur aise, pour s'accommoder mieux que les autres pour avoir le privilège de s'accorder des singularités; mais ils doivent les administrer, conformément aux règles de la justice et de la charité, selon l'ordre de la religion, et toujours dans la dépendance de

chiepiseopo, ut quando moniales communem vitam non susceperent, interdiceret illis receptionem pularum in habitum et possessionem. » (Prosp. Fagnanus, in II part., l. III *Decretal.*, ad c. *Monach.*, § 65.)

On pourrait y ajouter l'autorité de l'assemblée du clergé de France, tenue à Melun en 1579, qui est aussi sévère sur cet article :

« Qui suis filiis vel aliqua necessitudine ad se pertinentibus in monasterio constitutis, aliquam contulerit vestem sive quodlibet aliud inter necessaria deputandum, non oculis accipiatur, sed sit in potestate præpositi, ut in rem communem redactum, cui necessarium fuerit, præbeatur. » (Ex Reg. S. Aug. ad servos Dei, II, 8, t. 1, nov. edit. S. Aug.) — « Si quid a parentibus vel extraneis cuilibet monacho collatum fuerit, non erit sub jure privatæ rei habendum, sed in potestate abbatum in commune redactum, cui necesse est, præbeatur. » (Ex Reg. S. Isidori, c. 6, § 6.) — Voyez la *Concorde des Règles*, par S. Benoît d'Aniane.

(495) « Quo Tridentini concilii de paupertatis voto custodiendo fidelius observentur decreta, præcipitur ut nullus ex fratribus, etiam si superior sit, etc. » (Ut in const. *Nullus omnino*, sup. citata, p. 246.) — « Nullus ex superioribus administrationem bonorum ac aliarum rerum dispensationem pecuniariam et redimam sui conventus etiam nomine conventus per seipsum habere sive exercere possit, etc. » (In eadem const. *Nullus omnino*, § 6.) — « Nec superioribus etiam apud se servare (pecunias) vel iis ut liceat extra easdem necessitatis. » (Declar. S. Mauri in c. 55 Reg. S. Ben., § 1.) — « S. Benoît appelle l'abbé, *domus Dei dispensator*, et non pas le maître. (Reg. S. Benoît, c. 64.) « Monet sancta synodus abbates, abbatissas, et alios monasteriorum præfectos et præfectas, ut sui meminerint officii, seque non esse dominos bonorum monasterii, immo ne fructum quidem, sed tantum dispensatores et administratores: neque se pro libito dispensare posse, sed secundum intentionem Ecclesie et piorum fundatorum. » (Cov. Caer., an. 1565, tit. *De monasteriis virorum ac mulierum*, c. 16.)

leur supérieur, comme saint Benoît (496) le leur enjoint plusieurs fois dans le chapitre qui les regarde.

Ainsi, mes RR. PP., sera banni, ainsi sera détruit le vice de propriété : ce vice qui attaque la profession religieuse dans ce qu'elle a de plus essentiel, et qui en s'apaye jusqu'aux fondements; qui fait, dit saint Fulgence (497), qu'on ne peut plus regarder celui qui en est infecté comme religieux, ni même comme enfant de l'Eglise, dit saint Basile (498); qui renouvelle criminellement ces noms odieux de bien et de tien, que saint Pierre (499) appelle un mensonge contre le Saint-Esprit; saint Orsièse (500), un sacrilège; saint Benoît (501), un vice détestable; saint Léandre (502), une contagion dangereuse, un larcin, un péché énorme, un adultère; saint Bernard (503), le grand

chemin de l'enfer; un concile de Londres (504), une idolâtrie; un concile de Cantorbéry (505), un crime exécrationnel; qui détruit dans une congrégation, dit saint Grégoire (506), la charité et la concorde; qui est une source empoisonnée, ajoute Denis le Chartreux, d'après Cassien (507), qui produit une infinité de péchés; qui fait qu'un religieux est dans son cloître ce qu'était Achan dans le camp des Hébreux, Giezi dans la maison du prophète Elisée, Judas dans le collège des apôtres, Ananie et Saphire parmi les premiers fidèles : vice puni de l'inhabilité à tout office ou bénéfice (508), de la déposition, si c'est l'abbé qui soit propriétaire (509); de pénitences extraordinaires (510); de la prison (511); de l'excommunication (512); de l'expulsion du monastère (513); de mort et de mort su-

(496) « Sine jussione abbatis nihil faciat (cellarium). Omnia vasa monasterii cunctamque substantiam ac si vasa altaris sacra conspiciat. Nihil ducat negligendum, neque avaritiæ studeat, neque prodigius sit, aut extirpator substantiæ monasterii, sed omnia mensurate faciat, secundum jussionem abbatis. — Omnia quæ ei injunxerit abbas ipse habeat sub cura sua. A quibus eum prohibuerit, non præsumat. » (Reg. S. Ben., c. 31.)

(497) « Dicebat frequenter (S. Fulgentius) nec debere nec posse monachum judicari, cui voluntas habere privatum peculium persuaserit. » (In Vita S. Fulgentii a quodam ejus discipulo conscripta, c. 27.)

(498) « Qui (in fratrum societate) dicit suam aliquid esse, seipsum alienum facit ab Ecclesia Dei et a charitate Domini. » (S. BASILUS, in Reg. brev., interrog. 85.)

(499) Dixit Petrus : Anania, cur tentavit Satanas cor tuum, mentiri te Spiritui sancto, et fraudare de pretio agri ? (Act., V, 3.)

(500) « Cui ministerium aliquod et dispensatio est credita monasterii; et si ex ea lucrum faciat, scelus putetur et sacrilegium quidquam ex ea contingere, et in proprium vertere requiem. » (Doctr. S. ORSIESEI, abb., De inst. mon., c. 22.)

(501) « Nequissimum vitium. » (Reg. S. Ben., c. 35.)

(502) « Peculiare, quod in cœnobiis pro magno habetur crimine, ut pro grandi vitæ contagione. Adulterium certe est, quia conscientie integritatem usurpatæ rei pravitate maculat. Furti crimen est, quoniam omnia quæ habentur in monasterio, omnibus sunt communia, habere una latenter præsumit, quod a cæteris ignoratur, et aliud publice cum omnibus utitur, et aliud furtive abscondit. Fraus est manifesta, quia non reponit in commune quod possidet; sed exiguum parvitate privationis occultat fraude. Unum crimen, sed plura contagia. » (S. LEANDER, De inst. virg., c. 18.)

(503) « Quasi proprium sibi aliquid abscondere, hoc furtum est, hæc manifesta fraus, hoc grande peccatum est, hoc est iter inferni, per hanc viam latrones descenderunt in infernum. Sic enim, ait Paulus apostolus, neque latrones, neque rapaces regnum Dei possidebunt. » (S. BERN., aut quisvis alius, De modo vivendi, c. 48, inter Opera. S. BERN., vol. II nov. edit.)

(504) « In monachis est veluti idolatria quarumcumque rerum detenta proprietatis. » (Conc. Londin., an. 1268, c. 41.)

(505) « Proprietas monachorum execrabilis et detestabilis scelus. » J'ai dit concile de Cantorbéry, c'est plutôt un chapitre provincial des moines noirs tenu en 1422, à Westminster. (Voyez les Conciles

du P. LABBE, t. XII.)

(506) « Si peculiaritas a monachis habetur neque concordia, neque charitas in congregatione poterit permanere. » (S. GREG., l. XII ep. 24, alias, 22.)

(507) « Ex proprietate seu peculo tanquam ex venenosa radice multa peccata proveniunt. » (DIX. CARTHEUS., L. de reform. claustr., art. 16.) — « Vis nosse quam perniciosa, quam noxia fomes iste nisi fuerit diligenter excisus, ad ejus interitum qui eum conceperit, fructificet, et omnigenis pullulis ramunculis vitiorum? Respice Judam, etc. » (CASSIAN., Inst., l. VII, c. 23.)

(508) « Cum abdicatio proprietatis sit annexa regale monachali — decernimus — quod (monachi proprietarii) sint inhabiles ad quodcumque officium, administrationem, regimen et gubernationem, » etc. (Bened. XII, in const. quæ incipit, Fulgens sicut stello, § 29, in Bullario Romano, t. I.)

(509) « Abbas proprietarius a fratribus arguatur; si in vitio persistit, in notitiam episcopi deferatur; qui si ab episcopo correctus, nec sic emendaverit, deponatur. » (Reg. 3 SS. Patrum, c. 2, n. 2.)

(510) « Operis peculiaris præsumptio centum plagis coerceatur. » (S. COLEMB., in Pœnitentiâ.) — « Monachus in furto vel proprietate deprehensus, ultimus omnium per annum erit ad minus et quantum ultra visum fuerit abbati, et omni sexta feria per annum sit in pane et aqua, etc. » (In l. Inst., cap. gener. ord. Cisterc., dist. 6, c. 16.)

(511) « Statuimus, ut monachi — si manifesta sit proprietatis, carcerali custodia mancipentur. » (Conc. Saltzburg., an. 1281, c. 4.)

(512) « Sub pœna excommunicationis late sententia præcipimus, ab omnibus monachis firmiter observari, ut proprium non habeant nec penam, nisi cui hoc permittitur ex ratione officii. » (Synod. Coloniensis, an. 1280, c. 5.) — « Qui peculium habuerit. — a communicatione removeatur altaris. » (Con. Lateran., sub. Alex. III, c. 10.) — « Si quod peculiare inventum in aliquo fuerit, grandi eum abbas et diuturna excommunicatione condemnet, ut exemplo illius vindictæ nullus audeat imitari. » (Reg. Magistri, c. 82.)

Dans l'ordre de Cîteaux, on excommuniât solennellement tous les propriétaires le jour du dimanche des Palmes. Les chartreux en usaient de même dans chacune de leurs maisons. (Voy. le P. MARTÈNE, sur le ch. 33 de la Règle de S. Benoît.) Cela se pratique encore dans quelques ordres religieux, comme chez les RR. PP. Carmes Déchaussés. (Voy. les Exhort. monastiques du R. P. de S. François-Xavier, provincial des Carmes, exhort. 33, Sur les obligations du vœu de pauvreté.)

(513) « Si quis aliquid habeat proprii, totum in

bite (514), de la privation des suffrages, du son des cloches, du saint Sacrifice, de la sépulture ecclésiastique (515); vice convert d'ignominie, même dans la sépulture (516), puni de l'exhumation (517).

Ah! qui n'aura horreur d'un tel vice? Qui ne craindra de n'y avoir quelque part? Il suffit, mes RR. PP., de s'attacher d'une manière injuste à une chose même permise, de ne garder qu'un petit meuble, de ne réserver qu'une bagatelle. Ce n'est pas la qualité de l'objet; c'est l'attachement qui rend propriétaire. Frappés et pénétrés d'horreur pour ce vice, imitons ces religieux, qui, témoins du traitement que saint Grégoire (518) fit à un de leurs confrères propriétaire, en ordonnant que son corps fût jeté dans un fumier avec son argent, tous les frères criant à haute voix: *Que ton argent périsse avec toi*, furent si saisis d'épouvante et d'horreur, qu'ayant recherché avec soin jusqu'aux moindres choses qu'ils avaient, ils les portèrent toutes à leur supérieur, pour être plus assurés de n'avoir rien qui fût contraire à la pauvreté. Recherchons également tout ce que nous avons; examinons, voyons si nous nous conformons aux véritables règles de la désappropriation, et sacrifions à notre devoir tout ce qu'elles condamnent. Discernons le simple usage du domaine, la soumission de l'indépendance, l'emploi indispensable de la dissipation, les permissions légitimes des abus de l'autorité, les justes dépenses des prévarications; sur les choses où nous avons à craindre un trop grand attachement, sondons, interrogeons nos cœurs par un actuel dépouillement entre les mains de nos supérieurs; portons ce

dépouillement même jusqu'aux choses auxquelles nous ne sommes pas attachés, mais qui ne nous sont pas nécessaires; joignons le retranchement du superflu à la désappropriation.

C'est ici le second devoir de la pauvreté religieuse. Rien de superflu dans les meubles des religieux, dit le concile de Trente (519), et cela, même avec la permission des supérieurs (520), *nihil superflui sit*. Rien de superflu, c'est-à-dire, rien d'inutile à la personne, à l'état de religieux; rien qui soit de trop; rien dont on peut se passer; rien qui soit au delà de ce qui suffit: car une chose est censée superflue, lorsqu'étant supprimée, ce qui reste suffit, *superfluum illud est, quo sublato reliquum sufficit* (521). On donnait à chacun des fidèles, dit saint Luc (Act. IV, 35.), les choses dont ils avaient besoin. On ne leur donnait donc pas, conclut saint Bernard (522), ce qu'ils pouvaient désirer par une vanité puérile; on ne leur donnait donc rien d'inutile, rien de superflu. Nous devons attendre de la charité de nos supérieurs, nous dit saint Benoît (523), tout ce qui peut nous être nécessaire. Concluons de même avec Trithème (524); nous ne devons donc pas en attendre des choses inutiles et superflues. Le besoin et non la cupidité; voilà notre règle et la leur. Le religieux qui a du superflu est un monstre: il est pauvre et dans l'abondance; pauvre et dans les commodités; pauvre et dans la richesse. En effet, le superflu n'est que pour le riche; et ce n'est que par là qu'il est tel, et encore est-il obligé de s'en défaire et de le donner. Mais le retranchement du superflu, par rapport au pauvre évangéli-

continenti resignet. Si vero post hoc proprietatem aliquam fuerit deprehensus habere, regulari monitione prævia monasterio expellatur. » (Innocent. III, in suo decretali, cap. *Cum ad monasterium*.)

(514) *Audiens Anania hæc verba, cecidit et exspiravit.* (Act., V, 5.)

(515) « Si quis aliquid proprii sine præfata licentia habere in morte fuerit deprehensus — nec signa pro eo pulsantur, nec salutaris pro ejus absolutione hostia immoletur, nec in cæmeterio sepeliatur. » (Conc. *Lodiv.*, sub Lanfranco, an. 1075, *apud spel. et in vita S. Lanfr.*, c. 12.) — « Monachi proprietarii excommunicantur ab abbatibus suis; et si in morte inventus fuerit proprietarius, ecclesiastica careat sepultura. » (Greg. IX, in const. *Pro monachis Benedictinis*.)

(516) « Quod si proprietarius apud quemquam inventa fuerit in morte, ipsa cum eo in signum perditionis extra monasterium in sterquilino subterretur, secundum quod B. Greg. narrat in Dialogo se fecisse. » (Innocent. III, in sua decretali, cap. *Cum ad monasterium*.)

(517) « Super quodam canonico regulari, qui in articulo mortis agens, licet a priore suo commonitus, proprium quod contra regulam habuerat, noluerit resignare, et sic diem elausit extremum, et fuit inter alios fratres traditus sepulture: inquisitioni tue taliter respondemus, quod ille canonicus non tantum fuit christiana sepultura privandus, verum etiam, si sine maximo scandalo potuerit fieri, de ipsa projici dignus est Ecclesie. » (Clemens III, in sua decretali, cap. *Super quodam*.)

(518) S. GREG., *Dialog.*, l. IV, c. 55.

(519) « Mobilium usum ita superiores permittant, ut — nihil superflui sit. » (Conc. *Trid.*, sess. xxv, c. 2, *De reform.*)

(520) « Congregatio concilii Tridentini consulta a generali Carmelitarum censuit, regulares præter suppellectilem quæ statui paupertatis regularis convenit, non posse de licentia suorum superiorum regularium, alia bona mobilia superflua, et dependenter a voluntate eorumdem superiorum, et ad solum usum proprium possidere seu retinere: quod et multo antea declaraverat, etc. » (PROSP. FAGNAN, in secundam partem, 3 *Decret. de statu monach.*, c. *Monachii*, § 50.)

(521) « Superfluum est illud, quo sublato reliquum sufficit. Duarum altera superfluit, quando illarum una sufficit. Multum superfluit, quando parum satis est. Pretiosum abundat, si vite satisfacit. » (JOAN., *de fano in discursu super observat. Frut. minor.*)

(522) *Dividebatur*, ut scriptum est, *singulis prout cuique opus erat*. Non igitur quod quisque pueriliter gestire poterat. Sane ubi tantum quod opus erat accipiebatur, ibi nihil procul dubio otiosum admitterebatur. » (S. BERN., *Apol. ad Guill. abb.*, c. 10, n. 24.)

(523) « Omnia necessaria a patre monasterii sperare. » (Reg. S. Ben., c. 35.)

(524) « Ab abbate igitur necessaria speranda sunt, non superflua: quia ubi necessitas ad usum monachorum permittitur, superfluitas ut crimen condemnatur. » (TRITHÈM., *De propriet. monachorum*, c. 9.)

que doit avoir beaucoup plus d'étendue que celui qui regarde le riche, qui a des bienséances à garder, un rang à soutenir, et souvent une famille à élever et à établir. Le pauvre évangélique est seul, dans un état d'abaissement et d'humiliation, marchant à la suite de Jésus-Christ pauvre, étant successeur de la pauvreté des prophètes et des apôtres.

Le nécessaire donc précis et inévitable, conclut saint Basile (525), c'est-à-dire, comme dit saint Paul, et dans le sens de saint Paul (526), la nourriture et les vêtements, un logement tel que celui que la femme sunamite (527) prépara pour le prophète Eli-ée : voilà, mes RR. PP., ce qui doit nous suffire. Tout ce qui est au delà est superflu, et doit être par conséquent retranché, comme dit saint Benoît (528) : *quod supra fuerit superfluum est, et amputari debet*. Nourriture trop abondante; assaisonnement qui irrite l'appétit et excite la sensualité; liqueurs prises pour le plaisir; habits multipliés; besoins inventés par l'amour-propre et la cupidité; ajustements inutiles, moufres (529), amas de livres sans nécessité (530), propreté affectée; profusion de la vanité; et comme la pauvreté volontaire, dit saint Bernard (531), retranche toutes les sortes de superflus, ajoutons soulagements dont on peut se passer; remèdes de pure précaution, remèdes pour des maux légers qu'une humble patience pourrait guérir; lettres écrites, voyages entrepris, repas donnés sans nécessité; inquiétudes sur la qualité de la nourriture; empressement pour tout ce qui tient au besoin du corps; trop de sollicitude pour le temporel; chaleur, âpreté pour les intérêts de la maison; nouvelles acquisitions uniquement pour s'accroître, pour être plus à son aise, pour devenir plus riche : que sais-je, tout ce qui flatte les passions et même ce qui amuse encore

l'amour-propre; tout ce qui n'est que l'effet de nos goûts et de nos fantaisies; tout ce qui sent l'aisance et les commodités mondaines, tout cela est de trop et doit être par conséquent retranché, *superfluum est et amputari debet*. Ah! mes RR. PP., nous voudrions avoir du superflu, nous aurions du superflu les pauvres crieraient, pour parler avec saint Bernard (532); pressés de la nudité et de la faim, ils se plaindraient que nous retenons ce qui leur appartient, que nous leur ravissons d'une manière cruelle ce que nous dépensons inutilement; le superflu du riche et celui du pauvre volontaire sont leur nécessaire. Il n'a été donné au riche, il ne nous a été donné que pour les soulager (533). C'est pourquoi saint Fructueux, dans sa règle (534), dit que c'est une abomination et une infamie à des religieux d'avoir du superflu.

Mais qui sont ceux, s'écrie saint Bernard (535), qui méprisent ce superflu et qui se contentent des choses nécessaires? *Quam das mihi contentum necessariis contemptorem superfluum?* « Les corbeilles et les petits paniers, disait Cassien en gémissant (536), ne peuvent plus contenir les meubles des solitaires. » On veut être pauvre, mais à condition qu'on aura tous ses besoins en abondance. « On veut avoir l'honneur de la pauvreté, comme dit saint François de Sales (537), et la commodité des richesses. » On murmure comme les Israélites quand on n'est pas rassasié. On fait effort pour avoir dans la religion, sous Jésus-Christ pauvre, ce qu'on n'aurait peut-être pas eu dans le monde sous le dieu des richesses. Il semble qu'on n'ait fait vœu de pauvreté que pour être délivré des embarras des biens de la terre, en se réservant néanmoins tout ce qu'ils procurent d'avantageux et de commode. L'on dirait qu'on a suivi les conseils de l'Évangile, non pas pour dire

(525) « Usus mensura est utendi necessitas inevitabilis : usus vero qui necessitatem excedit, aut avaritiæ, aut voluptatis, aut vanæ gloriæ morbo obnoxius est. » S. BASIL., in Reg. fus. tract., interrog. 70.)

(526) *Habentes alimenta et quibus tegamur, his contenti simus.* (I Tim., VI, 8.)

(527) *Faciamus ei (Elisæo) cœnaculum parvum, et ponamus ei in eo lectulum, et mensam, et sellam, et candelabrum.* (IV Reg., IV, 10.)

(528) Reg. S. Ben., c. 55.

(529) « Horologia rotulata et similia nulli omnino permittantur. » (Declar. cong. S. Mauri, in Reg. S. Ben., c. 55.)

(530) « Non permittit (superior) ut libros inutiliter accumulent (fratres). » (Declar. cong. S. Mauri in cap. 48 Reg. S. Ben.)

(531) « Superflua resecat universa voluntaria paupertas. » (S. BERN., ser. I De circumcissione, n. 4.)

(532) « Clamant nudi, clamant famelici, conqueruntur et dicunt — Nostrum est quod effuditis; nobis crudeliter subtrahitur quod inanimiter expenditis. » (S. BERN., ep. 42, seu Tract. ad Henr. Senon. archiep., c. 1, num. 7.)

(533) C'est ce qu'on voit par les titres et les actes des fondations des monastères, et par beaucoup de témoignages et de monuments ecclésiastiques. In

substantiam monachorum, disent les fondations, et alimoniam pauperum : in stipendia monachorum et pauperum. — « Monachi quæ necessitati supersunt, pauperibus — erogent, atque dispensent. » (Synod. August., an. 1548, c. 12.) — « Pauperes recreare. » (Reg. S. Ben., c. 4.) — « Pauperum enim omni sollicitudine curam gerat (cellerarius). » (Reg. S. Ben., c. 31.) — « Accipientes nova (vestimenta), vetera semper reddant in præsentem, reponenda in vestiario propter pauperes. » (Reg. S. Ben., c. 55.)

(534) « Abominatio monachis est et infamium quidquam possidere superfluum. » (Reg. S. Fructuosi, c. 8, § 14.)

(535) S. BERN., in Præf. l. de vita et reb. gestis S. Malachie.

(536) « Non solum eistellæ vel sportæ, sed nec arcæ quidem, vel armaria, ad ea quæ congerimus, vel egressi de sæculo reservavimus condenda, sufficiunt. » Cass., Inst., l. IV, c. 15.)

(537) « Ne vous désotez point, disait le saint évêque de Genève à sa Philothée, de n'être pas si bien secourue qu'il serait requis, car en cela consiste l'excellence de la pauvreté : vouloir être pauvre et n'en recevoir point d'incommodité, c'est une trop grande ambition; car c'est vouloir l'honneur de la pauvreté et la commodité des richesses. » (S. FR. DE SALES, Intr. à la vie dévote, part. III, c. 16.)

avec un fameux solitaire (538), en montrant cet Evangile : Voilà celui qui m'a dépouillé : mais pour pouvoir dire : Voilà celui qui m'a enrichi. Ah ! mes RR. PP., loin de nous de pareils sentiments, loin de nous une semblable conduite. Le véritable pauvre a-t-il du superflu ? il est dans l'indigence, il manque de bien des choses, il souffre mille privations, mille incommodités, il trouve à peine de quoi soutenir une vie languissante. C'est là, mes RR. PP., notre image. Que ce soit-là, du moins par nos désirs, notre situation. Pauvres par sacrifice et par vertu, souhaitons de ressentir les mêmes besoins que les pauvres par nécessité. Observons dans ce qui sera nécessaire la modestie, la simplicité, la décence religieuse ; ne recherchons point le curieux, le magnifique, le précieux, troisième devoir de la pauvreté religieuse.

Ce devoir nous est encore marqué par le concile de Trente. Que ce qui est à l'usage des religieux, dit cette sainte assemblée (539), convienne à la pauvreté de leur profession. Le riche se distingue par ses meubles, par sa table, par ses habits, par ses équipages ; et il se croit autorisé à agir de la sorte par son état, par la bienséance, par la nécessité où il se trouve de se conformer à ceux avec qui il est obligé de vivre. Que le religieux qui est pauvre se distingue par sa pauvreté dans tout le détail de sa vie. Qu'il manifeste cette pauvreté par des meubles simples, par des habits grossiers, par une nourriture commune. Par des meubles simples : « une petite table, disent nos déclarations (540), quelques livres pieux, un siège de bois ou de paille, un petit oratoire, quelques images de peu de valeur, une couche... » rien dans ce qui nous est nécessaire qui

ressente les pompes du monde, qui puisse flatter l'œil, nourrir la cupidité, exciter l'envie ; rien de beau, de rare, d'excellent. Un religieux, dit saint Bernard, a besoin d'armes et non d'ornements. Avançons : car j'entends ici ce grand homme (541) s'élever contre l'affectation de quelques religieux de son temps par rapport aux vêtements. « Ils ont plus soin, dit-il, d'avoir de beaux habits que d'acquérir les vertus.... Ils n'y gardent point la décence qui convient à des religieux.., et au lieu de se préparer à combattre les malins esprits qui dominent dans ce bas monde, et d'élever contre eux l'étendard de la pauvreté qui leur est si formidable, ils témoignent, par la mollesse de leurs habits, qu'ils ne pensent qu'à vivre en paix, et ils se livrent eux-mêmes entre les mains de ces ennemis redoutables. » « Les habits les plus méchants et les plus vils, dit saint Basile (542) ; qui servent simplement à couvrir le corps, et non à nourrir la vanité, dit Cassien (543) ; les vêtements d'Elie, d'Isaïe, de Jean-Baptiste, dit saint Ephrem (544) ; des habits méprisables, dit saint Thomas (545) ; ce qu'on peut avoir à plus bas prix, dit saint Benoît (546). » Tels doivent être nos habits.

Devant être ainsi vêtus, serions-nous nourris avec délicatesse ? Non, je ne vous présenterai pas, mes RR. PP., l'austère pénitence des anciens moines et de nos Pères : ce pain sec et grossier, ce sel, cette eau, ces feuilles de hêtre (547), ces herbes, ces racines, ces légumes. C'était là principalement l'effet de leur ardeur pour la pénitence, et j'en dois aujourd'hui vous inspirer que des motifs de pauvreté. Je dis qu'usant avec humilité de la charitable condescendance de saint Benoît (548), dans la qualité des ali-

(538) « Cum una diem recitaret (S. Joan. Eleemosynar.) de vita S. Serapionis, qui vocabatur Sindonius, et inveniret eum, infertur, anictum sicut dedisse egeno; et iterum paululum processisse illine, et frigus patienti obviasset, et illi tunicam præbuisse; et quia nudus sedebat, tenens sanctum Evangelium, et interrogatus a quodam : « quis te expoliavit, Abba? — Demonstrans sanctum Evangelium, ait iste. » (In vita S. Joan. Eleemosyn., auctore LEONTIO Neapoleos, Cyprorum epise.)

(539) « Mobilium usum ita superiores permittant, ut eorum supellex statim paupertatis quam professi sunt, conveniat. » (Conc. Trid., sess. xxv, c. 2, De reform.)

(540) « In cellis sit parva mensa, quidam pii libri, sedile lignum vel stramineum; oratorium parvum cum paucis imaginibus modici valoris, parvum stratium. » (Declar. Cong. S. Mauri, in c. 54 Reg. S. Ben.)

(541) « Quid de ipso habitu dicam, in quo jam non calor sed color requiritur, magisque cultui vestium quam virtutum insistitur? Pudet dicere! Vincuntur in suo studio muliercule, quando a monachis pretium affectatur in vestibus, non necessitas; nec saltem forma religionis retenta, in habitu ornari, non armari appetunt milites Christi: qui dum se preparare ad prælium, et contra aereas potestates prætereundæ paupertatis insigne debuerant (quod tunc adversarii formidant), in mollitie vestimentorum pacis potius preferentes indicium, ultro se hostibus sine sanguine trahunt inertes. » (S. BERN.,

hom. 4, super missus est, n. 10.)

(542) « Vestimenta aut calcamenta pretiosa nobis exquirenda non sunt, sed eligenda viliora; ut in hac etiam re humilitatem ostendamus, et ne homines elegantes et amantes sui ipsorum, et fraterni amoris exsortes esse videamur. Qui enim primas exoptat, a charitate et humilitate excedit. » (S. BASIL., Const., c. 50.)

(543) « Vestis sit monachi quæ corpus contegat tantum et repellat nuditatis verecundiam, et frigoris retundat injuriam: non quæ seminaria vanitatis aut elationis enutriat. » (CASS., Inst., l. 1, c. 3.)

(544) « Noli splendido ornata vestium gloriari, memor quomodo ovis pellibus indutus fuerit Elias, et sacco Isaiæ Propheta, de quo scriptum est, Vade et solve saccum de lumbis tuis; — quali item Joannes-Baptista vestimento usus sit, ne obliviscaris. » (S. ERM., De vita spiritali, n. 90.)

(545) « Competit religiosis vilitas vestium: quia religio est status paupertatis, et contemptus mundanæ gloriæ. » (S. THOM., 22, q. 187, art. 6, in corp.)

(546) « Quod vilis comparari potest. » (Reg. S. Ben., c. 53.)

(547) « Pulmentaria sæpius ex foliis fagi conficiebant (monachi Clarevallenses). » (GULL. S. THEZZ., abbas in Vita S. Bern., l. 1, c. 5.)

(548) « Sufficere credimus ad refectioem quotidianam tam sextæ quam nonæ, omnibus mensis coctatio pulmentaria. » (Reg. S. Ben., c. 59.) — « Ere-

ments et de la boisson, nous devons nous contenter, comme dit saint Benoît (349), de ce qui se trouve plus facilement, de ce qui coûte le moins, de ce qu'il y a à cet égard de plus simple, de plus commun, de moins précieux. Mais la nourriture vile est ordinairement malsaine (350) : Souvenez-vous, répond saint Bernard aux religieux qui parlent de la sorte, « souvenez-vous que vous êtes moines, c'est-à-dire pauvres, ayant promis la pauvreté à Dieu à la face des saints autels, et que vous serez jugés, non selon votre complexion, mais selon ce que vous avez promis : *Putā, te quæso, monachum esse... nec de complexionē judicandum; sed de professione* (351). » Et que les religieux malades s'en souviennent aussi, en ne demandant point des remèdes extraordinaires (352), des remèdes qui coûtent beaucoup et qu'on ne peut avoir qu'avec peine. La maladie peut bien dispenser de certains exercices, mais non de la pauvreté. Souve-

nous-nous-en, quand nous exerçons l'hospitalité : en ne donnant, comme nous l'ordonnent les conciles (353) et nos règles (354), en ne donnant que des repas sobres et modestes : en évitant la somptuosité, la magnificence et tout excès : en sorte que les hôtes, comme dit saint Basile, sortent de chez nous instruits, édifiés, touchés par notre modestie et notre glorieuse pauvreté (355). Souvenons-nous-en, quand nous sommes obligés de bâtir, en bâtissant solidement à la vérité, mais simplement et modestement (356), en imitant plutôt la grotte de Bethléem et la caverne de saint Benoît, que les demeures des grands et les palais des rois. On incommoder, on ruine souvent les maisons par le luxe des bâtiments : et toujours fait-on affront à la sainte pauvreté qui doit se montrer dans tout ce qui nous appartient, parce que nous l'avons solennellement vouée.

Ainsi, mes RR. PP., n'ayant rien, ne fai-

dimus heminam vini per singulos sufficere per diem, — licet legamus vinum omnino monachorum non esse. » (Reg. S. Ben., c. 40.)

(349) « Quod in unaquaque regione nullo negotio haberi potest, et vile est. et quo vulgus facile nititur, deligamus; ita ut ex quesitis alimentis utamur his solis, quæ ad vitam sunt maxime necessaria, etc. » (S. BASIL., Reg., fusiis tract., interrog. 19, n. 2.)

(350) « Legumina ventosa sunt (inquit religioſus valitudini curamque nimis studiosus), cascus stomachum gravat, lac capiti nocet, potum aque non sustinet pectus, caules nutriunt melancholiam, choleram porri accendunt, pisces de stagno aut de lutosâ aqua mear penitus complexioni non congrunt. » (S. BERN., ser. 50 in Cant., n. 11.)

(351) S. BERN., ser. 50 in Cant., n. 12.)

(352) « Memores sint infirmi professionis suæ, nec superflua vel etiam exquisita postulent, ne prætextu valetudininis monachi mores exant. » (Declar. Cong. S. Mauri, in c. 55 Reg. S. Ben.)

(353) « Hospites in virorum monasteriis juxta regulam excipiuntur; — sit tamen mensa frugalis, vitæque prorsus ebrietas et potationes ad æquales haustus, sed nec protrahatur refectio ultra sesqui horam; nec desit sacra lectio. Ad dormitoriam autem se conferant vespertino tempore ante horam nonam qui hospitibus adfuerunt. » (Conc. Mechlin., 1570, De regular., c. 3.)

(354) « Cives alicujus viri graves, — si quando invitati sunt, aut altro accedant, excipiuntur ad mensam moderatam. » (Declar. Cong. S. Mauri, in c. 55 Reg. S. Ben.)

(355) « Quoniam videmus mundanos homines, qui cum paore ferant paupertatis humilitatem, et nili aliquis ipsis suscipiendus est hospes, omnem ciborum copiam ac magnificentiam studiosius apparent, timeo ne nos quoque claudemus eidem vitio liamus obnoxii, atque de paupertate quæ a Christo beata prædicata est, embesere deprehendamus. Quemadmodum igitur vasa argentea, aut vela purpurea, aut stratum molle, aut vestimenta pellucida extrinsecus comparare nobis non convenit: sic fuerit indecorum excogitare epulas a nostra vivendi ratione multum abhorrentes. Nam circumcursare nos, ac investigare ea quæ non ad necessarium usum requiruntur, sed quæ ad miseram voluptatem et ad inanem exitosamque gloriam adinventâ fuerunt, non turpe modo et a scopo nobis proposito alienum, sed detrimentum etiam alferit non leve, cum scilicet qui in deliciis vivunt et ventris voluptatibus metiuntur beatitudinem, nos quoque eisdem

curis, quibus ipsi cum admiratione et stupore incumbunt, distentos vident. Etenim si male sunt delicia fugienda, nunquam eas amplecti debemus. — Advenit sæculo hunc adlicius? Ex factis discat et exemplum accipiat. Mancant in ipso monumenta mensæ Christianorum, et ejus paupertatis quæ Christi causa citra verecundiam perferenda est. » (S. BASIL., Reg., fusiis tract., interrog. 20.) — Voyez le Commentaire de D. Calmet sur le ch. 55 de la Règle de S. Benoît.

(356) « Provideant visitatores alicujus superiores, ut ædificia monasterium regularia sint, et regulariter viventibus commoda, solida, plana, simplicia. » (Decl. Conc. S. Mauri, in c. 66 Reg. S. Ben.) — « Cœnobium Muscetani, dum visitaret S. Joannes Gualbertus, cernens in eo casus grandiores pulchrioresque forquam vellet, accersit D. Rodulfo ejusdem loci abbate, sibi vultu serenissimo dixit : « Tu in hoc magnis expensis quibus pauperes plurimi refoveri potuissent, ex propriis voto palatium fabricasti. » Et conversus ad quendam rivulum parvulum prope manantem, dixit : « Deus omnipotens, qui de minimis majora facere consuevit, videam per hujus rivuli paucitatem, hujus enormis ædificii cito vindictam; » et hoc dictis, absque mora discessit. O mira Dei potentia! Confestim rivulus eo recedente crescere cepit, et congregans aquarum fluentia largissima, relicto proprio alveo, præceptis de monte ruit, immensos petrarum scopulos et arbores secum trahens prædictas domos funditus avertit. » (In vita S. Joann. Gualb., aut ACTONE, r. 40, in Act. sanct. D. MABILL., sæcul. VI.) « Je conjure, au nom de Jésus Christ et de son précieux sang, celles qui viendront après nous, de se bien garder de faire des bâtiments superbes : et si c'est une prière que je puisse faire en conscience, je prie Dieu que si elles se laissent emporter à un tel excès, les bâtiments touchent sur leurs têtes, et qu'ils les écrasent toutes. — Mais que Dieu ne permette pas, s'il lui plaît; que nous ayons rien que de vil et de pauvre. Imitons en quelque sorte notre roi, il n'a eu pour maison que la grotte de Bethléem, où il est né, et la croix où il est mort. — Quant à de grands bâtiments, et à avoir rien de curieux, Dieu nous en garde par sa grâce. Ayez continuellement devant les yeux que tous les édifices du monde tomberont au jour du jugement, et que nous ignorons si ce jour est proche. Or, quelle apparence y aurait-il que la maison de treize pauvres filles ne pût tomber sans faire un grand bruit? Les vrais pauvres doivent-ils en faire? » (Ste THÉRÈSE, Chemin de la perfection. c. 2.)

sant rien que de conforme à la modestie religieuse, comme encore ne donnant point dans le superflu, et ne possédant aucune chose en propre, nous nous acquitterons des devoirs essentiels de la pauvreté. Et si nous donnons à cette pauvreté toute l'étendue qui lui convient, si nous la portons à la perfection, où nous devons tendre tous les jours de notre vie, nous nous souviendrons que nous sommes pauvres ; en ne préférant pas une maison opulente, bien bâtie, à une maison qui est moins à son aise, qui a peu d'apparence et d'éclat ; en n'étant point touchés de la gloire, de la grandeur, de l'abondance, et de tout ce qui frappe les sens ; en ne nous parant point de la noblesse de notre naissance, ne nous glorifiant point des biens que nous avons quittés ; ou bien en ne prenant point le soin, plein d'orgueil et de vanité, de cacher ce qui peut nous abaisser dans ce qui regarde notre famille ; en ne tâchant pas de nous faire des amis puissants dans le siècle ; en affectionnant le travail des mains qui nous met au rang des pauvres ; en recevant notre pain, ce pain que nous devrions gagner à la sueur de notre front, le recevant avec humilité et le mangeant avec gémississement ; en voyant avec plaisir une dispensation de grâces où nous sommes oubliés, une distribution de places où la dernière nous est assignée ; en souffrant sans murmure : que dis-je ? en regardant comme une faveur du ciel les refus, les délaissements, les mépris, toutes sortes de manquements ; en nous contentant, comme l'exige de nous saint Benoît (557), de ce qu'il y a de plus vil, de plus humiliant, de plus extrême ; en ne faisant aucun cas des richesses même de l'esprit, ou si nous sommes obligés d'en faire usage, les consacrant à l'humilité et à l'obéissance ; en nous désappropriant enfin (558) de nos corps, de nos volontés, de notre vie, de tout nous-mêmes par un parfait dénuement.

Tels sont les devoirs, telle, et plus grande encore, est l'étendue de la pauvreté religieuse. Marchons, mes RR. PP., avançons, courons dans cette sainte carrière, faisons tous les jours quelques efforts, quelques progrès, quelques nouveaux retranchements, quelques privations nouvelles. Travaillons à devenir tous les jours plus pauvres pour suivre Jésus-Christ dépouillé de tout : *Nudum Christum nudus sequere*. Les richesses de la pauvreté valent bien le pénible de ce travail : *durum, grande, difficile, sed magna sunt præmia*... Ces richesses, je l'ai fait voir, sont le centuple en ce monde, et la vie éternelle en l'autre, etc.

(557) « Omni vilitate et extremitate contentus sit monachus. » (*Reg. S. Ben.*, c. 7.)

(558) « Quibus (monachis) nec corpora sua nec voluntates licet habere in propria potestate. » (*Reg. S. Ben.*, c. 55.)

(559) S. Hier., *Ep. ad Rusticum*.

(559) « Diem crucis hinc indicare puto, quam arietis et Isaacii sacrificio præfiguraverat (Deus). » (S.

CONFERENCE V.

Pour le cinquième dimanche de Carême.

SUR L'OBÉISSANCE RELIGIEUSE.

Abraham pater vester exsultavit ut videret diem meum ; vidit, et gavisus est. (*Joan.*, VIII, 56.)

Abraham votre père a désiré avec ardeur de voir mon jour : il l'a vu, et il en a été comblé de joie.

Le jour de Jésus-Christ, dit saint Jean Chrysostome (559), est le jour de sa passion et de sa mort, le jour de son obéissance aux volontés les plus rigoureuses de son Père. Abraham a vu ce jour, continue saint Jean Chrysostome, dans, le sacrifice de son fils, dans la soumission de ce fils aux ordres de Dieu qu'Abraham lui fit connaître. Et quelle fut à cette vue, quelle fut la joie du Père des Croyants : il vit et tressaillit d'allégresse, *vidit et gavisus est*. Ce jour de Jésus-Christ serait-il sensible, mes RR. PP., dans les vertus pénibles que nous devons pratiquer ? Pourrait-on le découvrir dans notre humilité, notre patience, notre mortification, notre pénitence ? Pourrait-on le découvrir dans notre obéissance ? C'est cependant ce qu'on devrait remarquer en nous. Notre obéissance devrait exprimer ce saint jour, en rappeler le précieux souvenir, le représenter en quelque sorte à tous ceux qui seraient témoins de notre conduite, les édifier par là et les faire entrer dans une sainte joie. Car notre obéissance est d'après celle de Jésus-Christ. Nous ne nous sommes dépouillés de nos volontés, comme dit notre bienheureux Père (560), nous n'avons pris les armes de l'obéissance, que pour marcher sous les étendards de Jésus-Christ, pour participer aux souffrances, à la passion de Jésus-Christ, pour imiter Jésus-Christ, qui a été obéissant, dit l'Apôtre, jusqu'à la mort. Examinons en ce saint temps, particulièrement consacré à la mémoire de ces souffrances, de cette passion, de cette mort ; examinons si telle est notre obéissance, si elle est digne de Jésus-Christ ; si elle a quelque rapport à son obéissance. Deux discours me sont nécessaires pour mon dessein. Et d'abord, regardant l'obéissance par rapport à l'état que nous avons embrassé, considérons-en toute la grandeur, toute l'importance. Voyons dans ce premier discours comme elle est le fondement et la gloire de l'état religieux. Notre obéissance sera digne de Jésus-Christ, si elle ne dégenère point de cette grandeur et de cette importance. L'obéissance est le fondement de l'état religieux, première réflexion ; l'obéissance est la gloire de l'état religieux, seconde réflexion.

JOAN. CHRYSOST., hom. 55, alias 54, in *Joan.*, n. 2.)

(560) Ad te nunc meus sermo dirigitur, quisquis abrenuntians propriae voluntati, Domino Christo, vero regi militaturus, obedientiæ fortissima atque præclara arma assumis. — Constituenda est a nobis dominici schola servitii — ut passionibus Christi per patientiam participemus. » (S. Ben., *Prolog. n. Reg. suam*.)

PREMIÈRE PARTIE.

Le fondement de l'état religieux, c'est ce qui soutient et conserve cet état, qui forme, qui établit les membres qui le composent et les rend propres à s'acquitter des obligations de cet état : or, c'est ce que fait l'obéissance. Elle forme et constitue le religieux dans sa profession. Elle maintient la subordination si essentielle à l'état religieux. Elle est la source et la mère des vertus que doit pratiquer le religieux.

L'obéissance forme et constitue le religieux dans sa profession. Le religieux promet par ce vœu de s'assujettir à un supérieur dans toutes les choses qui sont conformes à la règle de l'ordre où il entre. Il s'engage à dépendre entièrement à cet égard de la volonté de ce supérieur ; il voue le renoncement à sa volonté propre ; il ne se réserve rien de cette volonté ; l'enchaîne, il la captive, il l'immole par le glaive sacré de l'obéissance (561) ; et comme l'homme et tout l'homme est dans la volonté, le reste étant à lui, mais n'étant pas lui, il s'enchaîne ainsi, il se captive, il s'immole tout entier, il devient un parfait holocauste. Comme saint Paul, il ne vit plus de sa vie propre, *vivo autem jam non ego.* (Gal., II, 20.) Il perd son âme selon l'esprit de l'Evangile (561*). Il la fait mourir d'une mort sainte, dit saint Jean Climaque (562). Semblable, en quelque sorte, à Jésus-Christ, il ne fait plus rien de lui-même, *a me ipso facio nihil.* (Joan., VIII, 28.) Sa substance, comme celle du Prophète, est toute anéantie, *substantia meatanquam nihilum antete.* (Psal. VIII, 6.) Et le voilà sous le joug, obligé à une règle que le supérieur lui présente, dévoué à des exercices qu'il lui prescrit, établi sous sa direction, soumis à sa discipline, consacré au service de Dieu, distingué des personnes du siècle, engagé dans une milice sainte, entrant dans le corps et la société des frères ; le voilà religieux. Il n'est

pas nécessaire qu'il articule les autres vœux, qu'il promette expressément la pauvreté et la chasteté. Il a promis l'obéissance, il a tout promis. Les autres vœux tombent sous l'obéissance, dit saint Thomas (562*), et en sont la matière. L'obéissance les domine, et les tient sous sa dépendance, parce qu'elle les commande et les fait pratiquer. Elle les comprend ainsi, et n'est comprise sous aucun, ce qui fait que c'est par l'obéissance qu'on est religieux, et qu'on ne l'est que par elle. Je voue la pauvreté ; je ne suis pas pour cela religieux, je n'offre à Dieu que mes biens. Je voue la chasteté ; je ne suis pas encore religieux, je n'offre à Dieu que mon corps. Je voue l'obéissance, je suis religieux ; j'offre à Dieu ma volonté, et par conséquent ma raison, ma vie, mon âme, mon corps, ma personne ; je m'offre tout moi-même.

Ainsi sont religieux (563), comme on le pratique dans quelques ordres, ainsi sont religieux ceux qui n'articulent dans la formule de leur profession que le vœu d'obéissance. Ainsi sommes-nous religieux, nous, mes révérends Pères, qui n'avons promis expressément que la stabilité, la conversion de nos mœurs, et cette même obéissance. Il ne suffit donc pas, dit ici saint Jérôme (563*), à celui qui doit avoir une vertu parfaite, de mépriser les richesses et de renoncer aux biens qu'on peut acquérir et perdre en un moment. Les païens ont fait la même chose. Il ne suffit pas, dis-je moi-même à celui qui veut s'engager au service de Dieu, de s'abstenir des plaisirs sensuels et de tout ce qui est défendu par la vertu de la chasteté. Les vestales qui faisaient vœu de virginité, l'ont pratiquée (564). Dieu veut une victime toute vivante, et qui soit agréable à ses yeux. C'est votre esprit, c'est votre cœur, c'est votre volonté, c'est vous-mêmes que Dieu demande. En effet, qu'est-ce que le religieux ? C'est celui, répond

(561) « Quidam (monachi) maximo numero in unum coacti, unius præfecti atque antistitis, qui omnibus virtute præstat, imperio seipsum subdunt; ac voluntatem suam obedientiæ mucrone prorsus truncantes, sequæ velut emptitiâ mancipia ultro reputantes, non jam sibi ipsis vivunt, sed ei cui ob Christi amorem sese submisissent. » (In vita SS. Barlaam et Josaph., c. 12, auctore S. JOAN. DAMASC.)

(561*) Qui perdidit animam suam propter me, inveniet eam. (Math., X, 39.)

(562) « Qui animam religiose mortificaverit (obedientiâ), de omnibus sese defendet. » (S. JOAN. CLIM., gr. 4.)

(562*) « Dicendum quod votum obedientiæ est præcipuum inter tria vota religionis. Et hoc triplici ratione : 1° quidem, quia per votum obedientiæ aliquid majus homo offert Deo, scilicet ipsam voluntatem, quæ est potior quam corpus proprium quod offert homo Deo per continentiam, et quam res exteriores quas offert homo Deo per votum paupertatis. — 2° Quia votum obedientiæ continet sub se alia vota, sed non convertitur. Nam religiosus, etsi teneatur ex voto continentiam servare et paupertatem; tamen hæc etiam sub obedientia cadunt : ad quam pertinet multa alia præter continentiam et

paupertatem servare. 3° Quia votum obedientiæ proprie se extendit ad actus propinquos fini religionis. Quanto autem aliquid propinquius est fini, tanto melius est. Et inde etiam est, quod votum obedientiæ est religioni essentialius. Si enim aliquis absque voto obedientiæ voluntariam paupertatem et continentiam etiam voto servet, non propter hoc pertinet ad statum religionis, qui præferitur etiam ipsi virginitati ex voto observatæ. » (S. THOM., 2-2, q. 186, a. 8, in corp.)

(563) D. CALMET, Com. sur le ch. 58 de la Règle de S. Ben.

(563*) « Non satis est perfecto et consummato viro opes contemnere, pecuniam dissipare et projicere, quod in momento et perdi et inveni potest. Fecit hoc Antisthenes, fecerunt plurimi quos vitiosissimos legimus. Plus enim debet Christi discipulus præstare, quam mundi philosophus, gloriæ animal, et popularis auræ atque rumoris vile mancipium. Tibi non sufficit opes contemnere, nisi et Christum consequaris. Te ipsum vult Dominus, hôteiam viventem, placentem Deo. » (Ex Reg. Monach. D. HIER., ex scriptis ejusd. per Lupum de Oliveto collecta, De obedientia, t. V, op. D. HIER., nov. edit.)

(564) ROLLIN, Hist. Rom., t. I, art. 2, Règne de Numa Pompilius, § 1.

saint Fulgence (565), qui mortifiant ses propres inclinations, s'attache uniquement à suivre les conseils et les commandements de ses supérieurs. C'est celui, dit saint Bernard (566), qui vient dans la religion, non pas pour faire sa volonté, mais pour s'assujettir à celle d'un autre. C'est celui, dit saint Laurent Justinien, qui prend l'obéissance pour son épouse, qu'il ne doit jamais abandonner (567). C'est un homme, disent les saints canons, de sujétion et de discipline (568); un thérapeute, dit saint Denis (569), c'est-à-dire un serviteur dont le propre est de ne rien faire par soi-même, mais de vivre dans l'assujettissement et la dépendance. Ah! parole célèbre d'un fameux solitaire: l'obéissance est la principale et même l'unique fonction du religieux, *ministerium monachi est obedientia* (570). N'est-ce pas à l'obéissance qu'on exerce ceux qui entrent en religion (571)? C'est l'obéissance qu'on leur recommande (572). C'est par l'obéissance que l'on juge de leur vocation (573). Le parfait religieux est un parfait obéissant; le religieux imparfait est tel par le défaut de son obéissance. Celui-là n'est pas religieux, qui a secoué le

joug de l'obéissance. Les auteurs qui traitent des devoirs monastiques (574), traitent principalement de l'obéissance, et la font regarder comme l'essence de la vie religieuse. Les conciles et les législateurs monastiques (575) la présentent sous une semblable idée.

Écoutez notre maître, mes révérends Pères, et apprenons que c'est surtout le religieux Bénédictin que forme, que constitue l'obéissance. Saint Benoit (576) appelle l'institution qu'il veut établir une école de servitude. Il définit le religieux (577), celui qui combat sous une règle et sous la discipline d'un abbé; celui qui, se dépouillant de sa volonté propre, se revêt des armes de l'obéissance (578). Il lui fait entendre que le but qu'il doit avoir (579) est de rentrer, par les travaux de l'obéissance, dans la voie de Dieu, dont il avait eu le malheur de se soustraire par sa désobéissance. Il lui déclare (580) qu'il faut qu'il prépare son cœur et son corps pour combattre sous l'obéissance; que c'est de son obéissance (581) qu'il rendra compte au redoutable jugement. Que nul de la communauté, s'écrie ce saint législateur (582), ne pré-

(565) « Illos veros esse monachos dicebat (S. Fulgentius), qui mortificatis voluntatibus suis, parati essent nihil velle, nihil nolle, sed abbatibus tantummodo consilia vel precepta servare. » (*In Vit. S. Fulg. apud Sicutus*, t. 1, mens. *Jamar.*)

(566) « Non venisti ad sanctam congregationem, ut voluntatem tuam compleas, sed ut voluntati alienæ obedias. » (S. BERN., aut quivis alius, *De modo bene vivendi*, § 17, n. 48, vol. II. Op. S. BERN., nov. édit.)

(567) « Obedientiam in specialem eligat sponsam quisquis Deo familiari desiderat. — Præcipue in cœnobiis et congregationibus Deo dicatis, hæc tenaciter custodienda est. » (S. LAURENT. JUSTIN., *De discipl. et perf. monast. convers.*, c. 7.)

(568) « Monachorum vita subjectionis habet verbum et disciplinam. » (*Decret.*, II p., caus. 7, q. 1, c. *Hoc nequaquam est.*)

(569) « Sancti præceptores nostri divinis monachos appellationibus sunt prosequuti; alii quidem therapeutas, alii vero monachos, etc. » (BYON., aut quivis alius, *De ecclesiast. Hier.*, c. 6, § 5.)

(570) « Dixit abbas Hyperichius, quia ministerium monachi est obedientia, quam qui possidet, quod poscit, exaudietur, et cum fiducia crucifixo astabit; etiam sic Dominus venit ad crucem factus scilicet obediens usque ad mortem. » (ROSWEID., l. V *De Vitis PP.*, libello 14, n. 11.)

(571) « Cujus (senioris) hæc erit sollicitudo et eruditio principalis, per quam junior introductus ascende consequenter etiam culmina perfectionis summa prævaleat, ut doceat eum primitius suas vincere voluntates; quem studiose in his ac diligenter exerceans, hæc illi semper imperare de industria procurabit, quæ senserit animo ejus esse contraria. » (CASS., l. IV *Inst.*, c. 8.)

(572) « Præcipua et prima ibi (apud monachos orientales) virtus obedientia. Neque enim ibi aliter quis adveniens a monasterii abbate suscipitur, quam quem qui tentatus fuerit et probatus, nullum unquam recusaturus, licet arduum et difficile, indignumque abbatibus imperium. » (ROSWEID., l. IV *De vitis PP.*, c. 10.)

(573) « Sin vero quoddam ex eo (novitio) murmurationis vitium, vel parve ejuslibet inobedientia culpam processisse deprehenderent (Tabemensiota

monachi) exentes eum monasterii, quibus indutus fuerit, vestimentis, et antiquis repositum, quæ fuerant sequestrata, depellant. » (CASSIAN., l. IV *Inst.*, c. 6.) — « Senior ei (novitio) talis deputetur, qui aptus sit ad lucrandas animas; qui super eum omnino curiose intendat et sollicitus sit, si revera Deum querit, si sollicitus est... ad obedientiam. » (*Reg. S. Ben.*, c. 58.)

(574) RODRIGUEZ, *Praiq. de la parf. relig.*, t. V, *De l'obéissance*, c. 1; *De la sainteté et des dev. de la vie monastique*, c. 5, q. 6; *Avis et réflex. sur les dev. de l'état relig.*, l. II, c. 11, *De l'obéissance*, n. 1.)

(575) « Nec licitum sit abbatibus, cum nec unquam licuerit, monachos ad ordinem strictiorem transcentes minime absolvere ab obedientia, quæ monachorum ossibus inseparabiliter est affixa. » (*Concil. Salzburgense*, an. 1274, c. 2.) — « Primum ut monachus, quem proprie manet multas in servitutes edificare, obedientia in se collocet fundamentum. » (*Ex Reg. S. Ferreoli*, c. 1, § 6.)

(576) « Constituenda est a nobis dominici schola servitii. » (S. BEN., in *Prolog. in Reg. suam.*)

(577) « Monachorum quatuor esse genera manifestum est. Primum cœnobitarum, hoc est monasteriale, militans sub regula vel abbate. » (*Reg. S. Ben.*, c. 1.)

(578) S. BEN., *Prolog. in Reg. suam.*

(579) « Ausculta, o fili præcepta magistri, et inclina aurem cordis tui; et admonitionem pii patris libenter excipe, et efficaciter comple, ut ad eum per obedientia laborem redeas, a quo per inobedientia desideria recesseras. » (S. BEN., *Prolog. in Reg. suam.*)

(580) « Ergo preparanda sunt corda et corpora nostra sanctæ præceptorum obedientia militatura. » (S. BEN., *Prolog. in Reg. suam.*)

(581) « Discipulorum obedientia... in tremendo judicio Dei faciendâ erit discussio. » (*Reg. S. Ben.*, c. 2.)

(582) « Nullus in monasterio proprii sequatur cordis voluntatem. » (*Reg. S. Ben.*, c. 3.) — « Voluntatem vero propriam ita facere prohibemus, cum dicit Scriptura nobis: et a voluntatibus tuis avertere, et iterum: rogamus Deum in oratione, ut fiat illius voluntas in nobis. » (*Reg. S. Ben.*, c. 7.)

tende suivre le mouvement de sa volonté propre. Que tous se conduisent en toutes choses selon les ordres de l'abbé (583); que sans sa permission personne ne donne, (584), ne reçoive, n'ait, ne fasse la moindre chose. Haine de sa volonté (585). Détachement de son propre esprit (586). Renoncement perpétuel à ses inclinations (587). Abandonnement sans réserve à la direction et à la volonté d'un autre (588). Imitation de Jésus-Christ qui n'est pas venu pour faire sa volonté, mais celle de son Père (589).

Point de privilège, point d'exemption par rapport à l'obéissance (590). Conditions, motifs, fin, étendue, perfection, récompense de l'obéissance; saint Benoît entre dans tout ce détail (591). Et encore, et souvent et toujours renoncement à sa volonté (592); obéissance en toutes choses à l'abbé (593); qu'on ne fasse rien sans l'ordre, sans la permission de l'abbé (594-595). Et comme si ce législateur de l'obéissance ne l'avait pas assez recommandée, il renvoie aux conférences des anciens solitaires, à leur institut, à leur manière de vivre et à la règle de saint Basile, qui ne sont autre chose, dit-il, que les exemples des véritables et parfaits obéissants, *obedientium monachorum exempla et instrumenta virtutum* (596). Obéissance donc, mes révérends Pères, et mille fois obéissance, soumission, dépendance, assujettissement perpétuel de notre volonté. Nous l'avons immolée, nous l'avons abandonnée à nos supérieurs; ne la faisons pas revivre. Continuons-en tous les jours le sacrifice, et que chaque action égaré un acte d'obéissance, en soit une nouvelle immolation: c'est par là que nous sommes religieux et disciples de saint Benoît. Ne portons point injustement un nom que la seule obéissance peut nous faire porter légitimement. Ne nous glorifions pas d'un état dont l'obéissance seule peut nous rendre dignes. Ne travaillons pas à affaiblir et même à détruire, autant qu'il est en nous, cet état par l'attachement à nos volontés, par la résistance à celles de nos maîtres:

c'est l'obéissance qui le maintient, en maintenant la subordination qui lui est essentielle. Et c'est par là qu'elle en est encore le fondement.

Point de condition de société, de profession, comme l'a fort bien remarqué saint Jérôme (597), où la subordination ne soit nécessaire: c'est elle qui lie, qui unit les ministres et les rois, le soldat et le capitaine, le peuple et les magistrats, les fidèles et l'évêque, le fils et le père, le disciple et le maître. Autrement ce n'est que désordre, trouble, confusion; et de là la ruine et la désolation de ces sociétés et de ces États. *Tout royaume divisé, dit Jésus-Christ, sera détruit, et toute maison divisée contre elle-même, tombera en ruine* (598). Mais cette subordination est surtout nécessaire à la profession religieuse, qui est essentiellement un état de soumission, de dépendance, de sujétion. Or l'obéissance maintient cette subordination en inspirant le respect, l'amour, la confiance à l'égard des supérieurs, en soumettant à leur volonté la volonté des inférieurs, en faisant regarder leurs ordres comme ceux de Dieu même. Le supérieur commande, et l'esprit d'obéissance animant les inférieurs, on se soumet, on agit, on exécute; l'officier s'acquitte de son emploi, le simple religieux garde la retraite; celui-ci court, vole où l'ordre l'appelle; celui-là... c'est comme le centenaire de l'Evangile, qui commande à l'un de ses gens d'aller là, et il y va, *Dico huic, vade, et vadit* (*Matth.*, VIII, 9); à l'autre de venir ici, et il y vient, *et alio, veni, et venit*; à son serviteur de faire cela, et il le fait, *et servo meo, fac hoc, et facit* (*Ibid.*). On n'examine point, on ne raisonne point, on n'hésite point, on ne refuse aucune des choses ordonnées; l'âge où l'on se trouve, les services qu'on a rendus, la science, les talents ne sont pas des raisons de dispense. Si l'on représente ces difficultés, c'est avec modestie et humilité. On reçoit les corrections sans excuse et sans murmure. On est fidèle à se corriger. On se soumet également à

(583) « Qui præpositus illa agat cum reverentia, quæ ab abbate suo illi injuncta fuerint, nihil contra abbatis voluntatem aut ordinationem faciens. » (*Reg. S. Ben.*, c. 65.)

(584) *Reg. S. Ben.*, c. 53 et 54. — *Reg. S. Ben.*, c. 47, 51, 67. « Cum voluntate abbatis omnia agenda sunt. » (*C.* 49.)

(585) *Reg. S. Ben.*, c. 4.

(586) « Non suo arbitrio viventes. » (*Reg. S. Ben.*, c. 6.)

(587) « Secundus humilitatis gradus est, si propriam quis non amans voluntatem, desideria sua non delectatur implere. » (*Reg. S. Ben.*, c. 7.)

(588) « Ambulantes alieno judicio et imperio. » (*Reg. S. Ben.*, c. 5.)

(589) « Sine dubio hi tales [ut par est obedientibus] illam Domini imitantur sententiam, qua dixit: *Non veni facere voluntatem meam, sed ejus qui misit me.* » (*R. S. Ben.*, c. 5.)

(590) « Nec occasione sacerdotii obliviscatur [ordinatus] regule obedientiam. » (*Ibid.*, c. 62.)

(591) *Ibid.*, c. 5, 7, 68.

(592) « Docemur merito non facere nostram vo-

luntatem. » (*Ibid.*, c. 7.)

(595) « Præceptis abbatibus in omnibus obedire. » (*Ibid.*, c. 4.)

(594-595) « Vindictæ regulari subjaceat... qui præsumpserit... quidpiam, quamvis parvum, sine abbatis jussione facere. » (*Ibid.*, c. 67.)

(596) *Ibid.*, c. 75.

(597) « Nulla ars absque magistro discitur. Etenim muta animalia et ferarum greges ductores sequuntur suos. In apibus principes sunt: græves quoque unam sequuntur ordine litterato. Imperator unus. Juxta unum provincia: Roma, ut condita est, duos fratres simul reges habere non potuit, et parricidio dedicatur. In Rebeccæ utero Jacob et Esau bella gesserunt. Singuli Ecclesiarum episcopi, singuli archipresbyteri, et omnis ordo ecclesiasticus suis rectoribus nititur. In navi unus gubernator, in domo unus dominus, in quamvis grandi exercitu unius signum expectatur. » (*E Regula monach. IER.*, ex scriptis ejusdem per Lupum de Oliveto collecta, *De obedient.*, t. V *Op. D. IER.*, novæ editionis.)

(598) *Omne regnum in seipsum divisum desolabitur, et domus supra domum cadet.* (*Luc.*, XI, 17.)

ceux avec lesquels le supérieur partage son autorité. Les plus jeunes se soumettent aux anciens, les anciens aux plus jeunes ; tous se soumettent les uns aux autres.

C'est, selon l'expression de saint Basile (599), *comme une conspiration des mœurs et des âmes*, par l'union des membres entre eux, subordonnée à celle qu'on doit avoir avec le chef. On s'abandonne à sa conduite ; on lui ouvre son cœur ; on lui découvre ses peines ; on jette toutes ses inquiétudes dans son sein : on attend de sa charité tout ce qui est nécessaire ; on ne fait rien sans sa participation ; on entre dans ses vues, on suit en tout ses intentions. On en dépend dans le cours de toutes ses actions, dans la suite de toutes ses démarches, dans le choix de toutes ses occupations. Ah ! sainte subordination, puis-je m'écrier avec saint Basile (600), où l'on voit un père, qui est l'image du Père céleste, et un grand nombre d'enfants qui s'appliquent à rendre à leur supérieur, à l'envi les uns des autres, tous les devoirs et tous les témoignages de respect dont ils sont capables ! Sainte subordination que maintient toujours l'obéissance, en procurant ces grâces, qui sont nécessaires au chef et aux membres en attirant ces influences secrètes qui entretiennent leur union et leur correspondance. Car Dieu, comme disent les théologiens, donne ses grâces conformément à l'état où l'on est appelé ; il dispense ses faveurs proportionnellement à la condition où sa providence nous a placés. Et l'état religieux étant un état d'obéissance, l'obéissance étant essentielle à l'état religieux, l'obéissance formant, constituant le religieux, c'est conformément à l'obéissance, c'est dépendamment de l'obéissance que Dieu communique à cet état la grâce. Comme ce parfum excellent qui, répandu sur la tête d'Aaron, découla avec abondance sur son visage, sur ses épaules, sur sa poitrine, sur ses vêtements, les blanchit, les consacra, les sanctifia (601) ; en vertu, en conséquence de l'obéissance, une onction intérieure et divine découle du chef sur tous les membres, sur les forts comme sur les faibles, et nourrit, entretient cet accord, cette harmonie, cette subordination qui fait subsister tout le corps.

Sans cet accord, sans cette harmonie, ce n'est plus un monastère, dit saint Jérôme (602), c'est un séjour d'irrégularité ; ce ne sont plus des religieux, ce sont des

hommes profanes. Le supérieur commande, il commande en vain. On ne se conduit plus par le même esprit, on n'agit plus de concert. Plus d'ordre, plus de règle. Chacun fait ce qu'il veut. Nulle uniformité dans les pratiques et dans les usages. Les vœux sont sans force, les statuts sans vigueur ; l'amour de la liberté prend le dessus. Il se forme des brigues, des partis, des cabales. Les religieux se déclarent la guerre dans le sein de la religion, comme Esaü et Jacob dans le sein de leur mère. La révolte de ses enfants afflige le supérieur et lui fait dire dans sa douleur : S'il devait en être ainsi, qu'était-il nécessaire que je me chargeasse de leur conduite ? *Si sic futurum erat quia necesse fuit concipere ?* (Gen., XXV, 22.) Il se dégoûte, il se relâche, il dissimule, il ne commande plus ; et voyant le monstre de la discorde qui va dévorer son troupeau, il néglige, il abandonne tout, il laisse tout aller avec indifférence, *videt lupum venientem et fugit* (Joan., X, 12) ; et ces membres ne recevant plus les impressions de leur chef, et ces membres étant divisés les uns d'avec les autres, la grâce se retirant d'un état où il n'y a plus de subordination, parce qu'il n'y a plus d'obéissance, l'état pourrait-il ne pas se détruire bientôt et périr entièrement ? Non, les richesses, les talents, le savoir, la faveur, le crédit ne sauraient le préserver de sa ruine. Ce n'est pas, mes révérends Pères, en lui procurant des biens temporels, en lui acquérant des amis puissants, en nous distinguant par notre science, en nous donnant de la réputation par la variété, par l'excellence de nos talents que nous conservons le corps dont nous sommes les membres ; ce n'est là qu'une gloire extérieure, c'est la beauté du corps, c'en sont les ornements. Attachons-nous par l'obéissance à une exacte subordination ; aspirons à la véritable gloire, au bien solide de notre corps, par la soumission et la dépendance, parce que ces choses lui sont essentielles ; et que sans la subordination que maintient l'obéissance, quels que soient d'ailleurs les avantages de l'état religieux, il ne saurait longtemps se soutenir. Et voilà qu'avec la subordination toutes les vertus que doit pratiquer le religieux lui sont procurées par l'obéissance (603) ; elle est la source et la mère de ces vertus, et soutient ainsi toujours, et soutient parfaitement l'état religieux.

C'est le paradis de la terre que l'état reli-

(599) S. BASIL., *Const.*, c. 18, n. 2.

(600) « Ibi (apud cenobitas) ut pater unus est, qui imitatur supernum patrem, ita complures filii sunt, qui vincere se invicem sua in præfectum benevolentia student ; filii, inquam, qui et inter se concordibus sunt animis, et patrem egregiis officiis et obsequiis presequuntur, non in natura statuentes conjunctioem ac necessitudinis suæ causam ; sed firmiter in natura rationem concordia suæ ducem ac custodem reponentes, seque constringentes vinculo Spiritus sancti. » (S. BASIL., *Const.*, c. 18, n. 4.)

(601) *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum. Sicut unguentum in capite quod descendit in barbam Aaron, quod descendit in oram*

vestimenti ejus. (Psal. CXXXII, 1, 2, 3.)

(602) « Non est monasterium, non religiosi, non monachi, ubi subditis obedientia deest erga prælatum. Destructioni est corpus expositum, cum membra discordant a capite. » (*Ex reg. monach. D. HER.*, aut cujusvis alius, t. V Op. S. HER. nov. edit.)

(603) « Obedientia maxima est virtus, et, ut sic dixerim, omnium origo materque virtutum. » (S. AUG., *contra adv. Legis. Proph.*, l. 1, c. 14, n. 19, nov. edit.) — « Sola virtus est obedientia, que virtutes ceteras menti inserit, insertasque custodit. » (S. GREG., *Mor.*, l. XXXV, in c. XLII Job., 14, n. 28, nov. edit.)

gieux, dit saint Jean Climaque (604). C'est, dit saint Grégoire de Naziance (605), la partie de l'Eglise la plus noble et la plus excellente. C'est la demeure des saints, dit saint Jean Chrysostome (606). C'est, dit saint Encher (607), le lieu où l'on jette d'une manière inébranlable le fondement de l'édifice évangélique. Toutes les vertus, conclut saint Basile (608), doivent donc s'y faire voir et s'y faire sentir, comme les fleurs d'un parterre attirent les regards et répandent leur odeur de tous côtés. Et je les y vois toutes, et les y sens toutes par le moyen de l'obéissance. J'y vois la justice, parce qu'ayant fait un mauvais usage de notre liberté, il est juste d'y renoncer et de nous relever du mauvais état où cet usage nous avait placés; et c'est ce que fait l'obéissance en liant cette liberté et la captivant sous le joug d'une autorité légitime. J'y vois l'humilité, parce qu'en obéissant, nous nous défilons de nos propres lumières; nous renouons à notre seules et à notre jugement; nous reconnaissons nos propres ténèbres; nous suivons les vues et les sentiments d'un autre, et nous nous soumettons à tout ce qu'il peut nous ordonner de contraire à nos inclinations. J'y vois la patience, parce que l'obéissance nous fait supporter de bon cœur, et sans nous plaindre, tout ce qui peut se rencontrer de dur, de pénible, de rebutant, dans les commandements qu'on nous fait, et toutes les incommodités qui peuvent en être la suite. J'y vois la prudence, parce qu'en nous soumettant aux lumières de nos supérieurs, nous trouvons un remède à nos peines, à nos doutes, à nos difficultés, à nos fautes. J'y vois la pénitence, parce que par un fidèle et aveugle attachement aux ordres de Dieu, manifestés dans nos règles, nous entrons dans ses intérêts pour réparer nos désobéissances. J'y vois la foi: l'obéissance nous porte véritablement à croire que l'autorité de Dieu réside dans nos supérieurs; la confiance: l'obéissance nous fait tout espérer du secours de Dieu dans les commandements les plus difficiles; la charité: l'obéissance nous fait faire à Dieu le plus grand sacrifice, qui est celui de notre liberté; la douceur: l'obéissance nous habituant à céder à nos supérieurs, nous accoutume à céder à tout le monde; la discrétion: l'obéissance nous retient dans les bornes du

devoir. J'y vois la mortification, j'y vois toutes les vertus: le religieux obéissant les pratique toutes et les pratique dans un souverain degré. Porté sur les ailes de l'obéissance, il s'élève, il court dans la vaste carrière de la perfection; il vole, plein d'allégresse et de vigueur, aux dangers, aux difficultés, à l'impossible même. J'y vois toutes les vertus. *Le désert fleurit, la gloire du Liban lui est donnée, la beauté du Carmel et de Saron (Isa., XXXV, 1, 2);* et avec les autres avantages que lui procure l'obéissance, il a l'immobilité même de la montagne de Sion.

Si le désert a perdu de cette fermeté, de cette beauté, de cette gloire; si l'état religieux n'est plus tout ce qu'il était, parce que les vertus y sont plus rares ou moins parfaites, c'est que l'on a dégénéré de l'ancienne soumission, c'est que l'obéissance s'est affaiblie, c'est que l'obéissance est elle-même imparfaite. On se borne à conserver une dépendance éloignée des supérieurs, à qui l'on n'a recours que dans les rencontres plus considérables, ou que pour lui demander des grâces. On se contente de ne leur pas résister par une opposition grossière, ou par un murmure extérieur, et on leur résiste intérieurement par les révoltes secrètes de son amour-propre. La main est soumise; l'esprit et le cœur ne le sont pas. On dit, comme cet homme de l'Evangile (*Matth., XXI, 28, 29, 30*): J'irai, et je n'irai pas, par les modifications et les tempéraments que l'on apporte à l'obéissance. Il y a presque toujours du larcin et de la réserve dans l'holocauste. On se soumet de si mauvaise grâce, qu'un supérieur n'ose plus commander, ou ne le fait qu'avec de grands ménagements. Il faut qu'il prenne ses mesures, qu'il choisisse son temps, qu'il se serve des termes les plus doux et les plus engageants. On travaille, comme dit saint Bernard (609), à se faire ordonner ce que l'on désire de faire. Les temps sont changés: ce ne sont plus les inférieurs qui étudient la volonté de leur supérieur; c'est le supérieur qui doit étudier celle de ses inférieurs. Que voulez-vous que je vous ordonne, est-il réduit à leur dire, comme Jésus-Christ à l'aveugle de Jéricho, *quid vis ut faciam tibi* (610)? L'obéissance n'est plus guère qu'une dépendance de police, de respect

(604) « Cœlium est terrestre cœlum. » (S. JOAN., CLIM., grad. 4.)

(605) « Ecclesie pars selectior et sapientior. » (S. GREG. NAZ., Or. in laudem D. Basilii.)

(606) « Vultus e rursus in virtutis civitatem canis, sanctorum tabernacula, montes dico atque saltus (monachorum) habitacula. » (S. JOAN. CHRYSOST., hom. 72 in Mat., n. 3, nov. edit.)

(607) S. ENCHER, ep. Lugd., De laude er. ad Hilar. Lirin. monach.

(608) « Eremitis est paradisi deliciarum, ubi tanquam reddentium species pigmentorum, vel nitilantes flores aromatum: sic fragrantia spirant odoramenta virtutum. Ibi siquidem rose charitatis igneo rubore flammescunt. Ibi lilia castitatis niveo candore caudescunt: cum quibus etiam humilitatis viole, dum imis contente sunt, nullis flatibus impel-

luntur. Ibi myrrha perfecte mortificationis non solum carnis, sed, quod gloriosius est, propria voluntatis exundat, et thus assidue orationis indesinenter emanat, et igne divini amoris suaviter ardet. Et eorum quæ singula commemorem, quandoquidem omnia illic diversarum virtutum germina, diversis venusta coloribus nulant, et perpetuæ viriditatis gratia incomparabiliter venant. » (S. BASIL., aut quivis alius, De laude solit. vitæ, in Append., t. II, Op. S. BASIL., nov. edit.)

(609) « Quisquis vel aperte vel occulte satagit, ut quod habet in voluntate, hoc ei spiritualis pater injungat, ipse se seducat, si forte sibi quasi de obedientia blandiatur. Neque enim in ea re ipse prælati. sed magis ei prælati odebunt. » (S. BERN., ser. 55 De dir., n. 4.)

(610) « Domine, quid me vis facere? O vertuta

humain, une soumission contrainte et d'habitude, une déférence extérieure ou même d'artifice. Ah ! ce n'est pas là l'obéissance que nous avons vouée ; ce n'est pas là l'obéissance qui est la source et la mère des vertus que doit pratiquer le religieux, qui maintient la subordination si essentielle à l'état religieux, qui forme et constitue le religieux dans sa profession, qui est, par conséquent, le fondement de l'état religieux. Une telle obéissance doit être intérieure, véritable, sincère, sainte, indépendante de toute considération humaine. Obéissons pour Dieu et en vue de Dieu. Conformons-nous à tout ce qui est prescrit par la pratique la plus exacte et la plus fidèle. Ne comptons pour rien nos goûts ou nos aversions. Soumettons notre jugement, notre esprit, nos inclinations dans les choses qui les combattent le plus. Obéissons librement, simplement, avec joie et affection. Je m'arrête, mes révérends Pères, ceci regarde les conditions de l'obéissance ; et je dois traiter de ces conditions dans le second discours que j'ai annoncé. Voyons, maintenant, comment l'obéissance est la gloire de l'état religieux, après avoir vu qu'elle en est le fondement.

SECONDE PARTIE.

Quelle gloire ! solide grandeur, sainteté véritable, parfait héroïsme. Telle est la gloire de l'état religieux ; et c'est l'obéissance qui la lui procure. Solide grandeur : être continuellement employé au service de Dieu, être rendu participant de ses volontés, les aimer, les goûter, les accomplir ; être en perpétuel commerce avec cette souveraine majesté ; être l'objet continu de ses regards et de ses attentions ; avoir un intime rapport avec les esprits célestes, avec les hommes les plus parfaits, avec la Mère de Dieu, avec le Fils de Dieu même. Y a-t-il de grandeur pareille à celle-là ? Et cette solide grandeur se trouve dans l'état religieux par le moyen de l'obéissance. L'obéissance regarde ceux qui occupent les premières places dans l'é-

tat religieux comme représentant la personne de Dieu, comme revêtus de son autorité, comme étant ses ministres, ses interprètes, ses organes, ses agents, ses lieutenants ; comme tenant la place de Dieu même à l'égard de leurs inférieurs ; telle est l'idée que donnent des supérieurs les saintes Ecritures : *Celui qui vous écoute*, dit Jésus-Christ à ses apôtres, *m'écoute* ; et *celui qui vous méprise, me méprise*. (Luc., X, 16.) *Il n'est point de puissance*, dit saint Paul, *qui ne vienne de Dieu*. (Rom., XIII, 1, 2.) *Celui donc qui résiste aux puissances, résiste à l'ordre de Dieu*. *Serviteurs*, dit-il encore (Ephes., VI, 5), *obéissez à vos maîtres comme à Jésus-Christ même*. *Nous faisons*, dit toujours ce grand apôtre (II Cor., V, 20), *nous faisons la charge d'ambassadeurs pour Jésus-Christ, et c'est Dieu qui parle par notre bouche*. Ces passages et beaucoup d'autres semblables sont appliqués par les Pères à tous les supérieurs (611). C'est d'après ces autorités que notre saint législateur nous dit que l'abbé tient la place de Jésus-Christ dans les monastères, *Christi agere vices creditur in monasterio* (612). Ainsi, en obéissant aux supérieurs dans l'état religieux, on obéit à Dieu même. L'homme change de caractère. L'arbitre de nos volontés manifeste les volontés de Dieu.

Ses ordres sont des oracles sacrés ; ses avertissements, les conseils du Très-Haut ; sa voix, la voix du Seigneur ; ses lois, les décrets du Législateur suprême. Il parle, et c'est Dieu qui commande, qui accorde, qui refuse, qui reprend, qui instruit, qui console, qui gouverne. On se soumet, et ce sont les commandements de Dieu qu'on exécute, ses volontés qu'on accomplit, à ses intentions qu'on défère ; ainsi c'est comme si Jésus-Christ nous apparaissait, et qu'il nous intimât ses ordres. C'est plus encore, parce qu'il pourrait y avoir de l'illusion dans cette apparition, et qu'il ne saurait y en avoir dans l'obéissance, qui est fondée dans la soumission sur la parole infaillible de Dieu.

breve, sed plenum, sed vivum et efficax, sed dignum omni acceptione ! Quam pauci inveniuntur in hac perfectæ obedientiæ forma, qui suam ita abjecerint voluntatem, ut ne ipsum quidem cor proprium habeant, ut non quod ipsi, sed quod Dominus velit, omni hora requirant, dicentes sine intermissione : *Domine, quid me vis facere ?* Et illud Samuelis, loquere, Domine, quia audit servus tuus. Heu ! plures habemus illius cæci, quam novi Apostoli (Pauli) imitatores : *Quid vis*, ait Dominus ad cæcum illum, *ut faciam tibi ?*... Sic profecto, sic multorum usque hodie pusillanimitas et perversitas exigit, ut ab eis quæri oporteat : *Quid vis ut faciam tibi ?* Non ipsi quærant, Domine, quid me vis facere ? Considerare necesse habent ministri et vicarii Christi quid sibi præcipi velint : non ipsi considerant quæ voluntas sit præceptoris. » (S. BERN., ser. I in convers. S. Pauli, n. 6.)

(611) « Ad Romanos scribens apostolus Paulus, subijci eos et potestatis omnibus supereminentibus jubet, mundanis, inquam, non spiritualibus potestatibus... Itaque si hujus mundi principibus, qui ex humana lege principatum obtinuerunt, ita subjectos esse, pietatis cultores, voluit divina lex, idque cum

tunc in impietate degerent ; quanta tandem ab asceta præstanda est obedientia, ei qui a Deo præses constitutus sit, ab ejusque legibus potestate accepit ? Quomodo igitur Dei ordinationi non restiterit, qui resistit moderatori ? Præsertim cum aperte Apostolus jubeat omni in re parendum esse spiritualibus præpositis. *Obedite*, inquit, *præpositis vestris et subjecti estote*... Animadvertite quid dicat Dominus in Evangelii, ubi de obedientia servis suis reddenda legem ponit : *Qui recipit vos, me recipit*. Et iterum alio in loco, *qui vos audit, me audit* ; et *qui vos spernit, me spernit*. Quod autem Apostolus dixit, id ab ipso de omnibus post eos moderamen habituris statutum fuisse, ex multis et indubitatis sacra Scripturæ testimoniis, evidentissimisque argumentis probari potest. » (S. BASIL., *Const. monast.*, c. 22, n. 2.) — « Quod si tantopere cavenda sunt scandala parvulorum, quanto amplius prælatorum ? Quos sibi Deus æquare quodammodo in utraque parte dignatus, sibi imputat illorum et reverentiam et contemptum, specialiter contestans eis : *Qui vos audit, me audit* ; et *qui vos spernit, me spernit*. » (S. BERN., *De præc. et dispens.*, c. 9, n. 21, c. 5.)

(612) *Reg. S. Ben.*, c. 2.

Quelle grandeur ! Non, il n'est point d'état ici-bas, quelque grand qu'il soit, qui ait des dieux aussi proches que notre Dieu est proche, est présent dans l'état religieux (613), où l'obéissance fait qu'on jouit de sa présence, qu'on écoute sa sagesse (614), qu'on est éclairé de sa lumière (615); qu'on est sous sa main, qu'on marche devant lui, qu'on est sa maison, comme parle saint Paul, ses véritables domestiques (616); qu'on devient un peuple dont Dieu est proprement le souverain, par une providence toute particulière et qui est proprement le peuple de Dieu par la soumission à ceux qui le représentent; où l'on ne veut que ce que Dieu veut; où, à la voix d'un homme, l'homme s'écrie, comme autrefois le disciple bien-aimé, à la voix de Jésus: C'est le Seigneur, *Dominus est.* (Joan., XXI, 7.) Oui, c'est le Seigneur, quelles que soient les mœurs et la conduite particulière d'un supérieur; quand même il n'aurait pas les lumières, l'expérience, les connaissances acquises, les talents nécessaires pour le gouvernement; c'est le Seigneur, *Dominus est.* Qu'il soit jeune ou vénérable par son âge; que sa naissance soit obscure ou distinguée; qu'il soit recommandable ou non par son esprit ou par sa science; c'est le Seigneur, *Dominus est.* Que son joug soit pesant ou léger, qu'il ait des qualités aimables ou rebutantes, quand même il serait imprudent, inégal, peu sincère, trop crédule, indiscret, capricieux, passionné; c'est le Seigneur, *Dominus est.* Il ne s'agit pas, dit saint Bernard (617), des qualités de l'homme, qui a toujours ses défauts; il s'agit de la qualité de supérieur, qui représente toujours Dieu, qui tient toujours sa puissance de Dieu, qui est toujours revêtu de l'autorité de Dieu (618), qui est toujours à notre égard le Seigneur, *Dominus est.*

Et, j'ose le dire, plus l'homme a de défauts, plus sûrement le supérieur est le Seigneur, non par rapport à lui-même, mais par rapport aux inférieurs que l'obéissance porte alors à la soumission; non à cause des belles qualités dont l'homme est dépourvu, mais uniquement à cause de l'austère caractère dont est revêtu le supérieur, *Dominus est.*

L'obéissance faisant ainsi obéir à Dieu, même dans l'état religieux, faisant ainsi

accomplir la volonté de Dieu, quels glorieux rapports se trouvent par là dans cet état ! Rapports avec ce qu'il y a de grand et de plus grand dans le ciel et sur la terre. Les saints, les plus grands saints ne se sont élevés au plus haut degré de perfection que par leur fidélité à obéir à Dieu, à observer les lois de Dieu, à se soumettre à la volonté de Dieu, laquelle, selon la parole de Jésus-Christ (*Marc.*, III, 35), les a fait devenir ses frères, ses sœurs et sa mère. La sainte Vierge n'a été si heureuse, si privilégiée, si glorifiée, non pas, dit saint Augustin (619), parce qu'elle a engendré selon la chair le Verbe éternel, mais parce qu'elle a fait la volonté du Père. La gloire, l'occupation des anges dans le ciel est de s'oublier eux-mêmes, et d'être uniquement attentifs à la volonté de Dieu, dont ils suivent tous les mouvements avec une fidélité digne de leur état (620). C'est, dit saint Paul (*Philipp.*, II, 8, 9, 10, 11), parce que Jésus-Christ a été obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la croix, que Dieu l'a élevé par-dessus toute chose, et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom; afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, et que toute langue confesse que le Seigneur Jésus est dans la gloire de son Père. Ah ! disons-le avec saint Jean Chrysostome (621), il n'est point de grandeur pareille à celle que procure l'obéissance, parce qu'il n'est point de grandeur pareille à celle qui se trouve à obéir à Dieu, à faire la volonté de Dieu; *Sola nobilitas est voluntatem Dei facere.*

Ne déshonorons pas notre état en ne faisant que la volonté de l'homme, c'est-à-dire, en ne regardant nos supérieurs que comme des hommes ordinaires, en n'ayant égard qu'à leurs qualités personnelles, en obéissant avec plaisir à ceux qui s'attirent, par leurs mérites et leurs bonnes manières, nos respects et nos déférences, et n'obéissant qu'avec peine à ceux qui n'ont rien pour se concilier de l'autorité; en mesurant notre soumission aux différents degrés de leurs talents ou de leur incapacité, de leur perfection ou de leurs défauts. Nous rendrions par là l'état religieux un état ordinaire, où l'homme obéit à l'homme, un état politique où l'on se soumet, parce qu'on est

(613) *Nec est alia natio tam grandis, quæ nobeat Deos appropinquantibus sibi.* (Deut., IV, 7.)

(614) *Beati viri tui et beati servi tui, qui stant coram te semper, et audiunt sapientiam tuam.* (III Reg., X, 8.)

(615) *Dominus illuminatio mea.* (Psal. XXVI, 1.)

(616) *Christus tanquam filius in domo sua; quæ domus sumus vos, si fiduciam et gloriam spei usque ad finem firmam retineamus.* (Hebr., III, 6.) — *Estis cives sanctorum et domestici Dei.* (Eph., II, 19.)

(617) « Non te moveat magister imperitus, indiscretus potestas: sed memento quia non est potestas nisi a Deo; et qui resistit potestati, ordinationi Dei resistit... Communis est ista (obediencia) inter Deum et hominem: quia quidquid obedientiæ prælati exhibetur, ei exhibetur, qui dicit: *Qui vos audit, me*

audit. » (S. BERN., ser. 41 *De virt. obed. et septem. ejus grad.*, n. 5.)

(618) « *Præfectus nihil aliud est, nisi is qui personam servatoris sustinet.* » (S. BASIL., *Const. monast.*, c. 22, n. 4.)

(619) « *Hoc in ea magnificavit Dominus, quia fecit voluntatem Patris, non quia caro genuit carnem.* » (S. AUG., tr. 10 in *Joan. Evang.*, n. 5.)

(620) *Benedicite Domino omnes angeli ejus: potentes virtute, facientes verbum illius, ad audiendum vocem sermonum ejus. Benedicite Domino omnes virtutes ejus: ministri ejus qui faciunt voluntatem ejus.* (Psal. CII, 20, 21.)

(621) S. JOAN. CHRYSOST., hom. 44, al. 45, in c. X *Matt.*, n. 1, t. 7, nov. edit.

forcé, et qu'on attend la récompense de ses services; un état d'esclavage et de servitude où l'homme s'abaisse sous le joug de ses semblables. Prenons conseil de l'obéissance religieuse, de l'obéissance (622) que nous ayons vouée. Elle nous apprendra que ce n'est pas à l'homme noble, spirituel, savant, aimable, prudent, saint, que nous nous sommes engagés d'obéir, mais à l'homme, quel qu'il soit, que Dieu nous a donné pour nous gouverner en sa place. Elle nous fera découvrir à travers les défauts et les faiblesses de l'humanité, les perfections ineffables de l'Être suprême que nous révérerons dans son image. Elle nous le fera voir malgré les voiles qui le couvrent toujours, et ne l'obscurcissent que trop souvent; et, par conséquent, elle nous fera obéir à nos supérieurs indépendamment des contradictions de notre esprit et des répugnances de notre cœur; elle nous fera obéir à nos supérieurs comme à Dieu même. Telle est, mes révérends Pères, la solide grandeur que l'obéissance procure à l'état religieux; et de là je conclus la véritable sainteté de cet état.

C'est par la soumission aux ordres de Dieu, à la volonté de Dieu que l'obéissance rend l'état religieux un état solidement grand; or, il ne peut être véritablement saint que par cette même soumission, que par la conformité de tout ce qui se fait dans cet état à ces mêmes ordres, à cette même volonté: la raison en est que la volonté de Dieu est la règle de la véritable sainteté, comme elle est le principe de la souveraine grandeur. Oui, la volonté de Dieu est la règle de la véritable sainteté; elle est la sainteté même, la sainteté par essence, la sainteté originale. C'est cette loi éternelle, dont parle si souvent saint Augustin (623) qui défend de troubler l'ordre, et qui commande de le conserver. Ce sont, selon les divers noms que l'Écriture lui donne, et qui ne signifient tous que la même chose; ce sont ces jugements qui instruisent (624), ces justifications qui éclairent (625), cette sagesse qui sert de guide (626), ces préceptes

(622) « Primum ergo statendum est, ex vi hujus voti (obedientie) tantum homini parendum esse, seu Deo per hominem præcipienti. Deus est persona cui sit votum; prælati autem ponitur ut persona, cui vice Dei obediendum est ex voto... Ita enim intellexerunt et interpretati sunt hanc obedientiam omnes institutores religionum; eademque est intentio proficuum illam. » (SUAREZ., *De virt. et statu relig.*, l. X *De voto obed.*, c. 11.)

(625) « Lex æterna est ratio divina, vel voluntas Dei, ordinem naturalem conservari jubens, perturbari vetans. » (S. AUG., *contra Faustum*, l. XXII, c. 27. Voyez M. NICOLE, *Tr. de la somn. à la volonté de Dieu*, t. p., c. 2, etc.)

(624) *Confitebor tibi in directione cordis, in eo quod didici iudicia justitiæ tuæ. (Psal. CXVIII, 7.)*

(625) *Justificationes tuas custodiam. (Psal., CXVIII, 8.)*

(626) *Parabolæ Salomonis... ad sciendam sapientiam... ut detur parvulis astutia, adolescenti scientia et intellectus. (Prov., 1, 2, 4.)*

(627) *Conserva, fili mi, præcepta patris tui... ligata in corde tuo jugiter et circumdata gutturi tuo, etc. (i. Prov., VI, 20, 21.)*

qu'on doit toujours avoir devant les yeux (627), cette lumière qu'on doit suivre (628), cette vérité selon laquelle l'on doit marcher (629), cette justice qu'il faut aimer (630), cette loi qui convertit les âmes (631). C'est elle, dit saint Paul (632), qui nous apprend ce qui est bon, ce qui est agréable aux yeux de Dieu, ce qui est parfait. Elle donne le prix, dit saint Thomas (633), à toutes nos actions, les relève, les ennoblit, les consacre, les rend dignes de la vie éternelle. A cette règle de la véritable sainteté se rapportent, par l'obéissance, tous les exercices, tous les usages, toutes les actions de la vie religieuse. On vaque à l'oraison, on la finit; on chante les louanges de Dieu, on cesse; on s'applique au travail, on se repose; on prend sa nourriture, on jeûne; on se livre aux douceurs d'une innocente conversation, on observe le silence; on est occupé au-dehors, on garde la retraite; on prend des soulagements nécessaires, on se mortifie, on lit, on médite, on étudie pour garder les règles, pour se soumettre aux supérieurs: disons mieux; et c'est l'obéissance qui nous fait tenir ce vrai et solide langage, pour faire la volonté de Dieu manifestée par ce que les règles exigent, par ce qu'ordonnent les supérieurs; de sorte que cette divine volonté distribue toutes les heures, remplit tous les moments, arrange toute la vie; fait qu'on ne donne rien à la bizarrerie du goût, à l'humeur, au caprice, et qu'on donne tout à la foi, au bon ordre, à la charité.

Cette divine volonté soutient, quand les consolations sensibles manquent, par la satisfaction de lui être soumis; enlève à l' amour-propre les droits qu'il voudrait usurper jusque sur la dévotion; par une seule voie sûre qu'elle présente, détourne de ces faux sentiers dont le terme est le précipice et la mort (634); ravit à l'esprit de ténèbres le cruel plaisir de n'avoir pas pris en vain pour nous tromper, la forme d'un ange de lumière; rend au cœur sa vraie liberté, parce qu'elle y fait régner l'esprit de

(628) *Lucerna pedibus meis verbum tuum et lamen semitis meis. (Psal. CXVIII, 105.)*

(629) *Si custodierint filii tui vias suas, et ambulaverint coram me in veritate. (III Reg., II, 4.)*

(630) *Justitia Dei in eo revelatur ex fide in fidem. (Rom., I, 17.)*

(631) *Lex Domini immaculata convertens animas. (Psal. XVIII, 8.)*

(632) *Nolite conformari huic sæculo, sed reformamini in novitate sensus vestri, ut probetis quæ sit voluntas Dei bona et beneplacens et perfecta. (Rom., XII, 2.)*

(633) « Quæcumque alia virtutum opera ex hoc memoritoria sunt apud Deum, quod sunt ut obediunt voluntati divine. Nam si quis etiam martyrium sustineret, vel omnia sua pauperibus erogaret, nisi hæc ordinaret ad impletionem divine voluntatis, quod certe ad obedientiam pertinet, meritoria esse non possent, sicut nec si fierent sine charitate quæ sine obedientia esse non potest. » (S. THOM., 2-2, q. 104, c. 3.)

(634) *Est via quæ videtur homini recta, et novissima ejus ducunt ad mortem. (Prov., XVI, 25.)*

Dieu (635); change toutes les occupations en vertus; dirige vers le ciel tous les pas que l'on fait. Ah! tout est mis à profit, tout est vrai, solide, réel. Tout a son équité, sa dignité, son prix, son mérite; tout est élevé à un ordre supérieur. Tout est, selon l'expression de l'Apôtre (636), or, argent, pierres précieuses. Tout est écrit sur les colonnes immortelles du temple céleste. Sur la montagne de la religion rendue grasse, fertile par l'obéissance (637), parce qu'elle y fait faire la volonté de Dieu, naissent, mûrissent, se conservent des fruits sans nombre pour la vie éternelle. La sainteté y est répandue de tous côtés, comme un parfum précieux (638). Partout se fait sentir une odeur de vie. On plaît à Dieu en toutes choses (639). On se conduit d'une manière digne de Dieu. Tous les jours sont pleins, heureux, comblés de bénédictions (640). Richesses spirituelles qu'on acquiert, trésor qu'on amasse, ornements qui embellissent les âmes, non-seulement tous les jours, mais toutes les heures, mais tous les moments; tout jusqu'aux fragments est ramassé et conservé (641); c'est-à-dire, qu'on s'enrichit par les plus petites choses, comme par les plus grandes. Un seul cheveu de la tête de l'épouse, comme le brillant éclat d'un de ses yeux, charme l'époux (642). La plus légère observance devient la précieuse semence de l'éternité. Une pensée, un sentiment, un désir, une parole, un regard, un geste, les actions les plus communes, les plus humaines, les plus indifférentes, les plus basses en elles-mêmes, les plus serviles, sont changées en des actions de religion et de piété. L'inaction même est méritoire, quand on ne veut pas que

nous agissions. Ah! état saint et vraiment saint! état par conséquent qui donne l'assurance au religieux qui est fidèle dans la pratique de l'obéissance, qui lui donne l'assurance, autant qu'on peut l'avoir en cette vie, qu'il aime son Dieu, et la confiance qu'il en est aimé. Si quelqu'un peut savoir qu'il est digne d'amour, non d'une science infailible, mais de cette science qui rend l'espérance ferme et tranquille, c'est, n'en doutons pas, c'est un tel religieux (643). Levez-vous, portes éternelle, peut-il dire à la fin de sa carrière, ouvrez-vous, portes éternelles (644). Mon Dieu, recevez mon esprit. Donnez-moi, Seigneur, votre royaume, j'ose le dire, vous me le devez, votre parole y est engagée; car j'ai fait votre volonté. *Tous ceux, avez-vous dit, qui me disent : Seigneur, Seigneur, n'entreront pas pour cela dans le royaume des cieux; mais celui-là y entrera qui fait la volonté de mon Père.* (Matth., VII, 21.)

Je ne suis pas surpris, après cela, que saint Benoît d'après saint Basile et Cassien, ses maîtres (645), ait préféré l'état de ceux qui vivent en commun dans un monastère, à l'état des anachorètes. On obéit dans celui-là : dans celui-ci, on est à soi-même sa règle et sa loi (646). C'est pour m'assujettir jusqu'à la mort à mon abbé, disait un illustre solitaire (647), pour imiter celui qui s'est rendu obéissant jusqu'à la mort, que j'ai quitté la vie des anachorètes pour mener celle des cénobites. Saint Anselme, élevé à l'épiscopat, pour conserver en quelque sorte le mérite de l'obéissance, se fit donner par le souverain pontife un de ses chapelains pour supérieur (648). Et dans le monde, quand on veut acquérir une véritable sain-

(635) *Ubi spiritus Domini est, ibi libertas.* (II Cor., III, 17.)

(636) *Si quis autem superedificat super fundamentum hoc, aurum, argentum, lapides preciosos... uniuscujusque opus manifestum erit.* (I Cor., III, 12.)

(637) *Mons Dei, mons pinguis; mons coagulatus, mons pinguis.* (Psal. LXXVII, 16.)

(638) « Quos ego illic, Jesu bone, sanctorum cœtus conventusque vidi; pretiosa in his suavi uuguedine alabastra fragrabant, spirabat passim odor vitæ, etc. » (Ep. B. EUCHER., ep. Lugd., *De laude er., ad Hilar. Lirin. mon.*)

(639) *Ambuletis digne Deo per omnia placentes.* (Coloss., I, 9, 10.)

(640) *Dies pleni inveniuntur in eis.* (Psal. LXXII, 10.)

(641) *Colligite quæ superaverunt fragmenta, ne pereant.* (Joan., VI, 12.)

(642) *Vulnerasti cor meum, soror mea sponsa, vulnerasti cor meum in uno oculorum tuorum, et in uno crine colli tui.* (Cant., IV, 9.)

(643) *Nescit homo utrum amore an odio dignus sit.* (Eccle., IX, 1.)

(644) *Attollite portas, principes vestras, et elevimini, portæ aternales.* (Psal. XXIII, 7.)

(645) « Quid comparandum est huic vitæ instituto? (eorum qui versantur in cœnobio). Quid beatius? Quid hac conjunctione atque unitate perfectius?... Hi duci obedientes, si modo probe vite regulam observent, apostolorum ac Domini ipsius vivendi genus qui accurate imitantur... Hoc vivendi genus qui accurate ac diligenter excolunt, hi mihi

videntur supremam virtutem æmulari. » (S. BASIL., *Const. mon.*, cap. 18, num. 2, 4. *Videsis in Regul. Jusius tract.*, inerr. 7.) — « Tria sunt in Ægypto genera monachorum, quorum duo sunt optima, tertium tepidum atque omniomnis vitandum. Primum est cœnobarum, qui scilicet in congregatione pariter consistentes, unius senioris judicio gubernantur, etc. » (CASS., coll. 18, c. 4.) — « Monachorum esse quatuor genera manifestum est. Primum cœnobarum, hoc est monasteriale, militans sub regula vel abbate... His ergo omissis, ad cœnobarum fortissimum genus disponendum, adjuvante Domino, veniamus. » (Reg. S. Ben., c. 2.)

(646) « Proprio ductus arbitrio (anachoreta) ipsi sibi lex est. » S. LAURENT. JUSTIN., *De vita solit.*, c. 11.)

(647) « Quantis nunc in hac conversatione (vitæ cœnobicæ) perfrauntur commodis, breviter explicabo... Postremo etiam si mihi in cœnobio constituto ab illa puritate cordis aliquid fuerit immixtum, ero solius evangelicæ præcepti compensatione contentus, quod certum est omnibus illis eremi fructibus non posse postponi; ut scilicet de crasino nihil cogitem, et usque ad finem subjectus abbati, illum aliquatenus videar æmulari de quo dicitur: humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem; merarque illius verbum humiliter dicere: quia non veni facere voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me Patris. » (Abb. JOAN., in coll. XIX, Cass., c. 6.)

(648) « Anselme, afin de pratiquer l'obéissance, se fit donner pour supérieur, par le pape, le moine

té, n'est-on pas obligé de vivre dans la dépendance, de se soumettre à une loi supérieure, pour agir conformément à la volonté de Dieu, principe unique dans tous les états de la véritable sainteté? quel embarras, quelles incertitudes, quelles perplexités dans la recherche, dans le discernement, dans l'application de cette loi d'obéissance religieuse, vous mettez à l'abri de ces difficultés, parce que vous manifestez clairement la volonté de Dieu. Il suffit d'être fidèlement soumis à ce que vous prescrivez. Vous êtes une vie exempte de toute curiosité; une excellente excuse devant le tribunal de Jésus-Christ; une voie toujours sûre; un voyage pour le ciel que l'on fait en dormant; un transport d'un pesant fardeau sur les épaules d'un autre; un passage sur la mer orageuse de cette vie, étant soutenus et soulevés par les mains de nos supérieurs (649). Vous êtes la porte du ciel toujours ouverte (650), un repos dans la paix des saints (651). Avec vous il n'est presque pas possible de pécher (652). On acquiert avec vous la véritable sainteté. Animons donc, mes RR. PP., de l'esprit d'obéissance toutes nos actions; car si du moins leur plus grand nombre n'avait pas cet esprit. pour principe, nous ne profiterions pas de la sainteté que l'obéissance procure à notre état. Que dis-je? nous ne ferions pas même notre salut dans l'état religieux; nous y trouverions notre perte, parce que pour lors la volonté propre serait le principe dominant de notre conduite, et que nous deviendrions trans-

gresseurs de nos obligations. Animons toutes nos actions de l'esprit d'obéissance pour n'en perdre aucune, pour conserver à chacune son prix, son mérite, sa récompense, et déplorons nos pertes spirituelles occasionnées par notre peu d'attention, notre négligence, et peut-être par notre caprice et notre amour-propre.

En effet, tout ce que nous faisons, même sous le joug de l'obéissance, mais indépendamment de l'obéissance; tout ce que nous faisons, non pas pour accomplir la volonté de Dieu, mais pour nous satisfaire nous-mêmes; tout ce que nous faisons sans l'agrément de nos supérieurs, est du bois, du foin, de la paille, selon l'expression de l'Apôtre (653); est rejeté de Dieu, dit le Seigneur lui-même (654); est une fausse monnaie, dit saint Bernard (655); est imputé à prétention et à vaine gloire, et mérite punition, dit saint Benoît (656); est souillé, dit saint Basile (657), et n'est pas exempt de péché, ajoutons-le, puisque saint Basile le dit encore (658), est même une espèce de larcin et de sacrilège qui donne la mort à l'âme. Quelque bonnes, quelque saintes que soient en elles-mêmes ces actions, comme le jeûne, mais observé plus rigoureusement que celui qui est marqué par la règle; le silence, mais gardé dans le temps des récréations, où l'on confère; les veilles, les saintes lectures, le travail des mains, l'étude, la prière; mais tout cela prolongé au delà du terme prescrit (659), ne peut être d'aucun mérite.

Qu'y a-t-il de plus saint que le sacrifice ?

Edmer qui l'accompagnait, en sorte qu'il ne faisait pas la moindre chose sans sa permission, jusqu'à n'oser se retourner dans son lit. » (FLEURY, *Hist. eccl.*, l. LXIV, n. 54.)

(649) « Obediaientia est.. incuriosa vita, securum periculum, expedita apud Deum defensio... navigatio sine periculo, dormiens peregrinatio... Quicumque impediuntur sarcinam in alterius humeros rejicere conamini... quicumque manibus alienis levati, hoc ingens mundi pelagus trajicere cupitis, » etc. (S. JOAN. CLY., grad. 4, n. 4 et 8.) — *Obedi'e prepositis vestris et subjacete illis: ipsi enim invigilant quasi rationem reddituri pro animabus vestris.* (Hebr., XIII, 17.) — « Optimum sane consilium, super aliorum humeros onera propria imponere, et alterum pro seipso apud Deum instituire debitorem. » (S. LAUR. JUSTIN., *De obedientia*, c. 12.)

(650) « Obediaientia genitrix est virtutum. Obediaientia regni cœlorum inventrix est. Obediaientia cœlos aperiens, et homines de terra elevans est. Obediaientia colubitatix anglorum est. » (ROSWERD., *De Vitis PP.*, l. V, libell. 14, *De obedientia*, n. 19.)

(651) *In pace in idipsum dormiam et requiescam.* (Psal. IV, 9.)

(652) « In obediaientia summa virtutum clausa est. Nam simplici gressu hominem ducit ad Christum; et non solum mens exensatur ad reddendam Deo rationem de subditis, sed nec etiam obligatur reddere de seipso. O summa libertas, qua obienta vix homo possit peccare. » (S. IHER., aut quivis alius, in *reg. monachor.*, c. 6.)

(653) *Si quis edificat super fundamentum hoc... ligna, fenum, stipulam, uniuscujusque opus manifestum erit. Dies enim Domini declarabit, quia in igne revelabitur, et uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit.* (I Cor., V, 12, 13.)

(654) *Quare jejunavimus et non aspexisti... Ecce*

in die jejuni vestri invenitur voluntas vestra. (Isa., L, 3.)

(655) « Specialiter ex ipsa professione nostra tenemur obediaentia debitorum; sapiens numularius est, imo ipsa sapientia, cui necesse habemus reddere hunc obediaentia nummum; nec suscipiet eum, nisi et integer inveniat, et sine aliqua falsitate, etc. » (S. BERN., ser. 2 *De S. Andrea*, n. 1.)

(656) « Quod sine permissione patris spiritualis, fit, præsumptioni deputabitur, et vanæ gloriæ, et non mercedi. » (Reg. S. Ben., c. 49.)

(657) « Vera et perfecta subditorum erga præfectum obediaientia in eo declaratur, si non a flagitiosis modo abstineant ex præfecti consilio, sed si nec ea quidem que laudabilia sunt, citra illius arbitrium peragant. Nam abstinentia et omnis corporalis afflictio ad aliquid utilis est: sed si quis animi sui motum secutus, quod sibi placet egerit, et præposito consilio sibi danti non obtemperaverit, peccatum futurum est majus, quam recte factum. Qui enim resistit potestati, Dei ordinationi resistit (Rom., XIII, 2), atque obediaentia major merces quam abstinentia virtuti tribuitur. » (S. BASIL., ser. 2, ascet., n. 2.)

(658) « Quidquid sine ipso (superiore) efficitur, furum est et sacrilegium, quod mortem infert non utilitatem, tametsi tibi videtur esse bonum. » (S. BASIL., *Ser. de renunt. sæculi*, n. 4.)

(659) « Vereor ne et inter nos aliqui sint, quorum non acceptet munera sponsus eo quod non redoleant lilia. Etenim si in die jejuni mei inveniat voluntas mea, non tale jejunium elegit sponsus, nec sapit illi jejunium meum, quod non liliam obediaentia, sed vitium propria voluntatis sapit. Ego autem non solum de jejunio, sed de silentio, de vigiliis, de oratione, de lectione, de opere manuum, postremo de omni observantia monachi, ubi invenitur voluntas

Et le sacrifice sans l'obéissance, dit le Seigneur par son prophète (660), est une idolâtrie et une infidélité. Vous voulez, dit saint Bernard (661) à quelques-uns de ses religieux, vous voulez faire des choses extraordinaires; vous n'êtes pas contents de la loi commune du monastère. Vous ajoutez aux austérités de la règle. Vous voulez donc vous gouverner vous-mêmes, et régler vos pénitences. Ce n'est plus moi, c'est votre volonté qui est la maîtresse : *Propriam voluntatem vestram... magistram habetis*. Et voilà ce qui nous rend pauvres et misérables. Voilà ce ver qui altère la vertu de nos bonnes œuvres, et en dévore le fruit; cet œil mauvais qui rend ténébreux le corps de nos actions (662); cette lèpre qui infecte nos esprits et nos cœurs; ce mauvais levain qui corrompt (663) et enfle nos âmes; ce mur de fer qui nous sépare de Dieu (664); la volonté propre, cette volonté, dit toujours saint Bernard (665), qui ne nous est pas commune avec Dieu et avec nos supérieurs, mais qui nous est particulière; cette volonté par laquelle nous agissons pour nous-mêmes et non pour Dieu ni pour nos frères; nous cherchons notre utilité et nos avantages, et non la gloire de Dieu et les intérêts du prochain; cette volonté qui, faisant changer de nature au bien même (666), en le rendant un mal et un péché, est capable de faire perdre à l'état religieux toute sa sainteté. Ah! bête féroce, louve ravissante, lionne furieuse, que ne fait-elle pas pour rompre les chaînes dont nous l'avons liée, pour recouvrer la liberté que nous lui avons ravie, pour reprendre le domaine dont nous l'avons dépouillée? Ne quittons pas, mes révérends Pères, les armes de l'obéissance, ces armes si nobles et si redoutables, comme les appelle saint Benoît (667). Combattons, ne cessons de combattre la volonté propre, l'obéissance en triomphe infailliblement et toujours; et rend par là l'état religieux un

état parfaitement héroïque, comme elle le rend un état véritablement saint et solidement grand.

Il n'est point de temps, d'actions, de circonstances où l'obéissance ne triomphe de la volonté propre, parce qu'elle est essentiellement le sacrifice de cette volonté, parce que sa nature consiste à surmonter, à assujettir cette volonté, à la mettre dans le tombeau, comme parle saint Jean Climacque (668). Et quel héroïsme pour l'état religieux! Ne refuser aucune fatigue, ne craindre aucun péril, n'être arrêté par aucun obstacle, n'être étonné d'aucune entreprise, n'être lassé ni rebuté d'aucune résistance; exposer, prodiguer son sang, affronter, braver mille fois la mort, prévenir les ennemis par l'activité, les vaincre par la force, les dissiper par l'adresse, les laisser par la patience; dissiper les craintes et les jalousies des alliés, conduire des armées, ordonner des campements, assiéger des places, gagner des batailles, prendre des villes; valeur guerrière, héroïsme militaire, à qui le monde a décerné le premier degré de la gloire, il faut que vous le cédiez à la violence que l'on se fait pour agir contre soi-même; pour tourner son attention, son courage, ses armes contre ce qu'on a de plus cher; pour s'élever au-dessus de la chair et du sang, de l'amour-propre et de la nature; pour enfoncer le glaive jusque dans le fond du cœur, jusque dans les jointures et la moelle, jusque dans les replis de l'âme et de l'esprit; pour être la victime de son propre sacrifice; pour dompter ses passions; et, pour tout dire en un mot, pour surmonter sa volonté. Il faut par conséquent, que vous le cédiez à l'héroïsme que l'obéissance nous procure. La parole de Dieu est là-dessus claire, précise, expresse. Celui qui est le maître de son cœur, dit l'Esprit-Saint, est plus estimable que celui qui prend des villes et qui gagne des

sua in ea, et non obedientia magistri sui, idipsum sentio. Minime proisus observantias illas, etsi bonas in se, tamen inter lilia, id est inter virtutes consuerim deputandas: sed audiet a propheta (*Isa.*, LVIII, 5) qui ejusmodi est, nunquid tale est obsequium quod elegi, dicit Dominus? et addet in die honorum tuorum inveniuntur voluntates tuæ. Grande malum propriæ voluntates, quo sit bona tua tibi bona non sint. » (S. BERN., ser. 71 in *Cant.*, n. 7.)

(660) *Melior obedientia, quam victimæ; et auscultare magis quam offerre adipem arietum. Quoniam quasi peccatum ariolandi est, repugnare; et quasi scelus idolatriæ, nolle acquiescere.* (1 *Reg.*, 15, 22, 23.)

(661) S. BERN., ser. 49 in *Cant.*, n. 7.

(662) *Si oculus tuus fuerit nequam, totum corpus tuum tenebrosum erit.* (*Matth.*, VI, 25.)

(663) « Azymum est mens, quæ arbitria voluntatis suæ non defendit, et judicia repressa in officio continet; voluntas enim propria inflare et extollere solet animum. » (S. JOAN. CLIM., *Ep. ad Past.*, c. 14.)

(664) « Abbas pastor dixit : « Voluntas hominis « murus est æreus, et lapis percultus inter ipsum, « ei Deum » (ROSWELP., *De Vitis PP.*, l. IV, libell. 10

De discret., n. 60.)

(665) « Voluntatem dico propriam, quæ non est communi: Deo et hominibus, sed nostra tantum; quanto quod volumus, non ad honorem Dei, non ad utilitatem fratrum, sed propter nosmetipsos facimus, non intendentes placere Deo et prodesse fratribus, sed satisfacere propriis motibus animorum. Hinc contraria est recta fronte claritas, quæ Deus est. Hæc e. im adversus Deum inimicitias exercens est et guerram crudelissimam. Quid enim odit aut punit Deus, præter propriam voluntatem? Cesset voluntas propria et infernus non erit. In quem enim ignis ille deserviet nisi in propriam voluntatem?... Hæc est crudelis bestia, fera pessima, rapacissima lupa, et læna sevissima. Hæc est immundissima lepra animi, propter quam, in Jordane mergi oporteat, et imitari eum, qui non venit facere voluntatem suam. » (S. BERN., ser. 5. in *temp. resurrect.*, n. 5.)

(666) « Voluntas propria ex liberi arbitrii presumptione descendens, obstinatis et inobedientibus ipsa bona in peccatum convertit. » (S. BERN., aut quivis alius *De ord. vitæ et morum instit.*, c. 5, n. 15.)

(667) S. BERN. *Prolog. in reg. suam.*

(668) « Obedientia est septitura voluntatis. » (S. JOAN. CLIM., gr. 4.)

batailles : *Melior est qui dominatur animo suo, expugnatore urbium.* (Prov., XVI, 32.)

En effet celui qui prend des villes, qui gagne des batailles, n'est ordinairement animé que par des motifs vils, lâches, rampants; l'ambition, l'orgueil, l'amour-propre, la vanité et quelquefois le désespoir. Il n'attaque que des ennemis qui lui sont étrangers et souvent odieux. Il n'est soutenu que par l'espérance d'une gloire frivole, que par l'attente de récompenses fragiles, et son prétendu héroïsme n'est que de quelques moments; au lieu que celui qui est maître de son cœur, qui triomphe de sa volonté est animé par des motifs nobles, sublimes, surnaturels, divins; la volonté de Dieu, l'amour de l'ordre, la vertu, la charité. Il attaque.... et appliquons-nous à nous-mêmes, mes révérends Pères, la force de cet héroïsme qui est le nôtre par l'obéissance. Nous attaquons des ennemis domestiques, nous nous attaquons, nous nous combattons, nous nous vainquons nous-mêmes. Nous sommes soutenus par l'espérance d'une gloire immortelle, par l'attente de récompenses éternelles. Notre héroïsme est de tous les temps, de tous les jours, de tous les moments. Que toutes les autres sortes d'héroïsme cèdent également à cet héroïsme, parce que les sacrifices qu'ils exigent ne touchent qu'au dehors de la victime (669), comme le renoncement aux biens, aux plus grands biens, la privation volontaire de tous les plaisirs permis et même innocents. Notre héroïsme exige le sacrifice de la victime même, et la victime étant immolée, et la volonté qui est cette victime étant assujettie, que de victoires, que de triomphes!

L'homme obéissant, dit l'Esprit-Saint, ne parlera que victoire, *vir obediens loquetur victoriam.* (Prov., XXI, 28.) Victoire sur le démon qui ne trouvant plus en nous de volonté propre, laquelle entre dans ses conspirations et seconde ses artifices, se trouve pour lors sans armes, et ne nous attaque que pour notre gloire et à sa honte (670). Victoire sur le monde qui ne saurait nous nuire dès que notre volonté ne peut agir de concert

avec lui et consentir à ses mauvais desseins contre nous; le prince du monde étant vaincu, comment son royaume subsisterait-il? Victoire sur l'orgueil qui ne pouvant souffrir de loi et de joug, et voulant en imposer aux autres, est sacrifié dans le lieu même qui lui sert d'asile et de trône, qui est notre propre volonté. Victoire sur toutes les passions qui se trouvent assujetties par l'assujettissement de la volonté qui en est le principe et la source, l'aliment et le soutien. Victoire dans les événements, quels qu'ils puissent arriver, parce que, n'y ayant rien de notre volonté dans les entreprises, nous ne sommes point responsables des mauvais succès. Victoire sur les peines intérieures, les troubles de l'esprit, les agitations du cœur, qui ne sont ordinairement causés que par des désirs déréglés, que par des volontés contraires aux volontés de Dieu ou à celles de nos supérieurs. Victoire enfin sur la mort (671), dont nous n'aurons rien à craindre, ayant marché, par la soumission de notre volonté à celle d'un autre, dans la voie du salut avec la même sûreté que le peuple choisi traversa autrefois le désert à la faveur d'une colonne lumineuse.

Ah! frappé de ces victoires et de ces triomphes, saint Jean Chrysostome (672) ne trouve rien au-dessus de l'héroïsme monastique; et prenant plaisir à comparer le moine, le dirai-je? oui, le moine au monarque, il donne sans difficulté la préférence à celui-là sur celui-ci. Mais, ne l'oubliez pas, mes révérends Pères, c'est le moine, c'est le religieux qui dompte la colère, l'envie, la volupté; qui commande à ses passions, *qui ira, invidia, voluptati, cæterisque animi morbis imperat*; qui a surmonté sa volonté propre en se donnant tout entier au service de Dieu, *qui se totum Deo dedit*, et qui continue sans cesse ce pénible exercice; parce qu'en obéissant toujours, il est toujours victorieux. Car le religieux qui, après s'être sacrifié à Dieu, se donne du relâche et du repos, cesse de mourir à soi-même, à son esprit, à sa volonté; abandonne le travail de la milice sainte qu'il a embrassé, quitte les armes de

(669) « Religio perimitur, si a meritoria subditi obedientia subtrahantur: magna quidem paupertas, sed major integritas, bonum est obedientia maximum, si custodiatur illesa. Nam prima rebus, secunda carni, tertia vero menti dominatur et animo, quos vult effrenes et liberos ditioni alterius humilis jugo proprie voluntatis astringit » (JOAN. XXII, in extrav. *Quorumdam de verb. signif.*)

(670) « Victimæ sunt obsequia obedientiæ: quia cum hominibus pro Deo subjiciuntur, superbos spiritus superamus. Cæteris quidem virtutibus demones impugnamus, per obedientiam vicimus. Victores ergo sunt qui obediunt: quia dum voluntatem suam aliis perfecte subjiciunt, ipsi lapsi per obedientiam angelis dominantur. » (S. GREG., l. IV in I Reg., c. V, n. 21.)

(671) « Qui seipsum sinceram et puram conscientiam perfectissime religiosi patris obedientiæ subiecit, mortem deinceps intripidus velut somnum, seu potius vitam quotidie expectat, certus in excessu vitæ non a se, sed præside suo rationem exactum iri. » (S. JOAN. CLIM. grad. 4.)

(672) « Ipsam honorum fastigium, regnum intelligo cum philosophia comparantes, utriusque possessionis fructus contempletur, diligenter edocti, quibus rex, quibus rursus philosophus imperet. Rex igitur urbium, regionum tum multarum gentium imperium gerit, magistros milium, præfectos, exercitus, populos, senatus, suo unius nutu regens: ut vero qui seipsum totum Deo dedit, solitariamque vitam elegit, ira, invidiæ, avaritiæ, voluptati, cæterisque animi morbis imperat assidue speculans ac meditans, quemnam in modum non committat, ut suam animum obscenæ affectibus subjiciat, non amare tyrannidi ratio inserviat, sed supra res humanas omnes cogitationem semper erectam habeat, Dei timorem animi morbis præficiens. Hujus modi igitur imperium rex, hujusmodi item principatum monarchus adeptus est, ut justius quidem hunc regem voces quam eam qui purpura indutus, ac corona ornatus splendefecit, throno in anreo sedens, etc. » (S. JOAN. CHRYS. *Compar. potentia, divitiarum excell. regis cum monarch.*, n. 1, t. I, op. S. JOAN. CHRYSOT. NOV. edit.)

l'obéissance qu'il a vouée, est un lâche, un perfide qui se dégrade, se déshonore, se couvre de honte et d'ignominie, et redevient le vil esclave des ennemis qu'il avait domptés. Je n'en dis pas assez : témoin menteur, comme parle l'Écriture (673), c'est-à-dire prévaricateur du témoignage qu'il a rendu à la face des saints autels, il s'attire par sa désobéissance les malédictions dont Adam fut frappé ; il est digne de tous les châtimens dont Dieu punit autrefois son peuple si favorisé et si rebelle. Il tombe, comme Saül, dans une espèce de magie et dans le crime de l'idolâtrie, et mérite d'être rejeté de Dieu comme ce prince infidèle (674). Ivre du vin de sa volonté propre, selon l'expression de saint Antoine (675), après y avoir solennellement renoncé, c'est un apostat (676), un enfant de Bélial, un monstre, dit Trithème, qui n'a plus de part à la règle sainte qu'il a embrassée (677). Il a le cœur corrompu, il est abominable aux yeux de Dieu (678), il périra, *testis mendax peribit*.

Craignons, mes RR. PP., un pareil malheur. L'abnégation de la propre volonté est plus rare qu'on ne pense. L'on croit souvent n'agir que pour accomplir la volonté de ses supérieurs ; et c'est à ses propres goûts que l'on sacrifie (679). L'ingénieux amour-propre ne manque jamais de raisons pour se tirer des situations qui lui sont peu favorables ; il sait couvrir de saints prétextes le secret plaisir d'être à soi, après s'être engagé à dépendre d'un autre. Il s'entend parfaitement à faire valoir l'âge, les talents, les emplois, le crédit, de vraies ou prétendues incommodités, comme des dispenses légitimes de l'indispensable joug de l'obéissance. Elle est, cette obéissance, le fondement et la gloire de l'état religieux. Quelle plus grande misère que de trouver par sa propre faute dans cet état (680) sa confusion et sa perte ! Ah ! plutôt comportons-nous de manière à assurer à notre état tout ce qu'une véritable obéissance lui procure, et à profiter nous-mêmes des avantages qui reviennent aux vrais obéissants. L'accomplissement de la volonté de

Dieu est le principal de ces avantages, parce que c'est celui qui, selon la parole de Jésus-Christ, rend participants de son royaume.

CONFERENCE VI.

Pour le dimanche des Rameaux.

SUR L'OBÉISSANCE RELIGIEUSE.

Humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem. (*Philip.*, II, 8.)

Jésus-Christ s'est rabaisé lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort.

Un Dieu s'humilie, un Dieu se rend obéissant jusqu'à la mort. Apprends, ô homme, conclut saint Bernard (681), apprends, ô homme, à t'humilier toi-même, à obéir toi-même, *disce, homo, obedire*. Apprends, terre, à te soumettre, *disce, terra, subdi*. Apprends, cendre et poussière, à renoncer à tes volontés, *disce, pulvis, obtemperare*. C'est à tous les hommes, sans distinction, que s'adressent les paroles de saint Bernard, parce que l'exemple d'un Dieu obéissant regarde tous les hommes. Quelle conséquence tirerons-nous de cet exemple, nous, mes RR. PP., qui devons nous regarder (682) comme les plus misérables, les derniers des hommes, l'opprobre des hommes et la lie du peuple ; des vers de terre et non pas des hommes ; et qui avons fait profession de pratiquer l'obéissance ; qui avons promis l'obéissance devant ce Dieu obéissant jusqu'à la mort, et à la face de ses autels où il s'immole tous les jours en obéissant à la voix d'un faible mortel ? Apprenons donc aujourd'hui, encore plus que le reste des hommes, apprenons à obéir, *disce obedire* ; apprenons à nous soumettre, *disce subdi* ; apprenons à renoncer à nos volontés, *disce obtemperare*. Mais apprenons-le solidement, véritablement, efficacement. Ne consultons pas les usages et les coutumes, mais la vérité et l'autorité. Ne suivons pas les opinions des hommes qui se conduisent par des inclinations et des vues naturelles, mais les sentimens des saints éclairés de l'esprit de Dieu, mais la sainte tradition de nos Pères, mais les enseigne-

(675) *Testis mendax peribit : vir obediens loquetur victoriam.* (*Prov.*, XXI, 28.)

« Qui se Deo servire testatur, nec factis dicta exsequitur, peribit. » (*BEDA, Exposit in c. XXI Proverb. Salomon.*)

(674) *Pro eo quod abjecisti sermonem Domini, abjecit te Dominus ne sis rex.* (*1 Reg.*, XV, 23.)

(675) « Vere, filii, quia anima mea plantasma patitur, et spiritus meus in pavore consistit, quod universi nos velut gurgite immeris sumus, et velut ebrii musto consistimus, cum unusquisque nostrum propria distrahitur voluntate, hujus domino subjungatur, nolentes atollere oculos nostros ad cœli gloriam inquirendam, et illam sanctorum operationem illustrem, ipsorum vestigiis inherentes. » (*S. ANT. abb. Ep. 5, ad Arsenotas, t. IV Bibl. PP. Lug., p. 84.*)

(676) « Nee monachus est dicendus, sed mendax et falsissimus apostata, quisquis in cœnobio vivit et conversatur sine humilis subjectionis obedientia. Monachus sine obedientia est monstrum diaboli, et qui præceptis majorum relictatur, pœnas hæreditabit inferni. » (*TRITHEM, hom., 20 De monach. obed. vera.*)

(677) « Nilil partis habet in hac regula, qui adhuc propriis deservit voluntatibus. » (*TRITHEM., Com. in prolog. reg. S. Bened.*)

(678) *Corrupti sunt et abominabiles facti sunt in studiis suis.* (*Psal. XIII, 2.*) Quelques Pères et plusieurs anciens Psautiers, lisent *corrupti sunt et abominabiles facti sunt in voluntatibus suis*. C'est ainsi que lit S. Benoît dans sa Règle, c. 7 V. D. Calmet, *Com. sur le Psal. XIII.*)

(679) *Immolabit sagene suæ, et sacrificabit reti suo; quia in ipsis incrassata est pars ejus et cibus ejus electus.* (*Habac., 1, 16.*)

(680) « Perditio nostra est executio desideriorum voluntatumque nostrarum. » (*Abb. ABRAMAM, apud CASSIAN. Coll. XXIV, c. 26.*)

(681) S. BERN., hom. 1, *super MISSUS EST*, n. 8.

(682) « Septimus humilitatis gradus est, si omnibus se inferiorem et viliorum, non solum sua lingua pronuntiet [monachus]; sed etiam intimo cordis credat affectu: humilians se, et dicens cum propheta: Ego autem sum vermis et non homo, opprobrium hominum et abjectio plebis. » (*Reg. S. Ben., c. 7.*)

ments de nos maîtres dans la vie spirituelle. Tel est mon dessein. J'espère le remplir, en vous faisant voir dans les deux parties de ce discours quelles sont les conditions de l'obéissance. L'obéissance doit être pure, sans murmure, prompte, saintement joyeuse; c'est ce que je montrerai dans la première partie. L'obéissance doit être simple, courageuse, entière, persévérante; ce sera le sujet de la seconde.

PREMIÈRE PARTIE.

L'obéissance doit être pure, sans murmure, prompte, saintement joyeuse. Elle doit être pure, entreprise, exécutée par un bon motif, par un motif surnaturel, par un motif divin, par la considération, dit saint Benoît (683), de l'engagement saint qu'on a pris au service de Dieu, par la crainte des peines, ou par le désir de la gloire éternelle; mais surtout par le motif de l'amour de Dieu (684). Les autres motifs sont bons, dit saint Bernard (685); mais celui-ci est meilleur. Les autres sont légitimes, sont louables; mais celui-ci est plus noble, plus parfait, plus digne du Dieu que nous devons servir, qui est la charité même (686), et de l'état de perfection que nous avons embrassé, *melior obedientiæ gradus, cum ex Dei amore obeditur*. C'est ce motif que saint Paul (687) exigeait des serviteurs mêmes dans la soumission qu'ils rendaient à leurs maîtres, afin qu'elle fût aussi pure qu'elle pouvait l'être. Et les Pères de l'Eglise le recommandant principalement à tous les chrétiens dans l'obéissance qu'ils doivent à la loi. En effet, ce motif fait que l'obéissance part du cœur et du fond du cœur, se rapporte à Dieu, à Dieu pour principe, pour objet et pour fin; ce motif fait que nous n'avons pour but que de plaire à Dieu, que d'agir pour la gloire de Dieu, que d'accomplir la volonté de Dieu; il nous fait honorer, aimer ceux qui nous commandent, et par là nous fait respecter, chérir leurs commandements; il consacre nos inclinations, étouffe nos répugnances, porte notre volonté, comme dit saint Grégoire (688), à se joindre à l'obéissance dans les choses fâcheuses, afin qu'elle les embrasse avec

affection et ardeur; et que dans les choses agréables, elle n'y ait point de part, pour agir dans la seule vue d'accomplir celle de Dieu. Ce motif châtie ainsi nos esprits et nos cœurs: oui, châtie nos esprits et nos cœurs; c'est l'expression dont se sert saint Bernard (689), d'après ce passage de saint Pierre, qu'il avait sans doute en vue et qui fait si bien à notre sujet: Rendez vos âmes pures par une obéissance de charité, *animas vestras castificantes in obedientiâ charitatis*. (1 Petr., I, 22.)

Faites attention aux paroles de l'Écriture, disait saint Bernard à ses religieux, afin qu'apprenant le véritable motif qui doit animer votre obéissance, vous châtiez vos cœurs par une obéissance de charité, *ut discentes veræ obedientiæ formam, castigetis corda vestra in obedientiâ charitatis*. Belle expression qui explique parfaitement celle de saint Pierre, *castificantes animas vestras*, et qui montre également comment le motif de la charité rend l'obéissance pure, en éloignant absolument et infailliblement tous les vains respects, toutes les considérations humaines, toutes les vues intéressées, tous les indignes motifs qui pourraient déshonorer l'obéissance; comme de recevoir quelque vain plaisir dans l'accomplissement de la chose commandée; d'y voir sa vanité, ses inclinations, sa cupidité satisfaites; de craindre de se distinguer des autres, et faire parler de soi; d'éviter les répréhensions, de se mettre à l'abri des inconvénients de l'opiniâtreté et de la révolte; de se conserver la réputation de religieux dociles et soumis; de ne vouloir pas se commettre avec un supérieur, de gagner même ses bonnes grâces, de s'établir dans un certain crédit auprès de lui pour ménager ses propres intérêts, pour se procurer quelque agréable situation, quelque emploi considérable. Quo sais-je? Et n'est-ce pas encore parce qu'on ne peut s'en défendre qu'on obéit souvent, et qu'on obéit ainsi sans sentiment, par politique, par pure cérémonie; ou si le sentiment s'y trouve, si l'esprit et le cœur sont de la partie, ce n'est qu'après avoir mis en jeu l'adresse, la dissimulation, l'importunité,

(683) « Propter servitium sanctum quod professi sunt; seu propter metum gehennæ, vel gloriam vitæ æternæ. » (Reg. S. Ben. c. 5.)

(684) « Pro Dei amore omni obedientiæ se subdat majori. » (Reg. S. Ben., c. 7.)

(685) « Bonus quidem obedientiæ gradus est, si juxta magistri nostri (S. Benedicti) sententiam, propter metum gehennæ, seu propter professionem sanctam quam professus est quisquam, obeditur? melior tamen cum ex Dei amore obeditur. Illa quippe obedientia necessitatis est, ista charitatis. » (S. BERN., L. de præcept. et dispens., c. 7, n. 16.)

(686) *Deus charitas est.* (1 Joan., IV, 8.)

(687) *Servi obedite dominis carnalibus cum timore, et tremore in simplicitate cordis vestri, sicut Christo: non ad oculum servientes, quasi hominibus placen. es, sed ut servi Christi, facientes voluntatem Dei ex animo, cum bona voluntate servientes, sicut Domino et non hominibus.* (Ephes., VI, 5, 6, 7.)

(688) « Quia nonnunquam nobis hujus mundi prospera, nonnunquam vero jubentur adversa: sciendum summopere est, quod obedientia aliquando si

de suo aliquid habeat, nulla est: aliquando autem si de suo aliquid non habeat, minima. Nam cum hujus mundi successus præcipitur, cum locus superior imperatur, is qui ad percipienda hæc obedit, obedientiæ sibi virtutem evacuat, si ad hæc etiam ex proprio desiderio anhelat. Neque enim se sub obedientia dirigit, qui ad accipienda hujus vitæ prospera libidini propriæ ambitionis servit. Rursum cum mundi despectus præcipitur, cum probra adipisci et contumeliæ jubentur, nisi ex seipso animus hæc appetat, obedientiæ sibi meritum minuit; quia ad ea que in hac vita despecta sunt, invitus nolensque descendit... Debet ergo obediential et in adversis ex suo aliquid habere et rursum in prosperis ex suo aliquid omnimodo non habere: quatenus et in adversis tanto sit gloriosior, quanto divino ordini etiam ex desiderio jungitur; et in prosperis tanto fit verior, quanto a presenti quam divinitus percipit gloria funditus ex mente separatus. » (S. GREG., Moral. I. XXXV, in c., XLIII Job, c. 14, n. 50.)

(689) S. BERN., ser. 2 De S. Andræa, n. 50.

les sollicitations, et peut-être le mensonge, pour amener un supérieur à un commandement favorable à notre amour-propre, pour faire notre volonté dans l'obéissance même. On obéit humainement comme les Juifs, mercenairement comme les serviteurs, machinalement comme les êtres inanimés. Ah ! saint amour, charité divine, animez nos cœurs dans la pratique de l'obéissance que nous avons vouée au Dieu de charité. Bannissez-en tous les motifs impurs ; consacrez les motifs moins parfaits, ou plutôt soyez-en le seul motif, afin que nous obéissions uniquement pour plaire à Dieu, pour la gloire de Dieu, pour accomplir la volonté de Dieu. Et le murmure accompagnerait-il, souillerait-il l'obéissance ? Non, mes RR. PP., si le motif de la charité l'animaient véritablement.

Le murmure est le caractère des esclaves, et non des enfants ; des serviteurs du monde, et non des serviteurs de Dieu ; de ceux qui traînent un joug pénible et fâcheux, et non de ceux qui portent l'aimable joug de Jésus-Christ. « Que l'obéissance, dit saint Benoît (690), soit rendue sans murmure, parce que autrement elle ne serait ni règne de Dieu, ni agréable aux hommes. » Elle ne serait point reçue de Dieu : Dieu ne saurait approuver que des actions conformes aux promesses que nous lui avons faites. Nous lui avons promis une obéissance sainte, chrétienne, religieuse ; et nous n'avons pu lui en promettre une autre parce que le vœu (691) est essentiellement un engagement à une chose bonne, vertueuse. Or, une obéissance qui fait paraître au dehors du mécontentement ; une obéissance chagrine, inquiète, plaintive ; une obéissance que le murmure accompagne, n'est pas une telle promesse, ou plutôt ne répond pas à la promesse que nous avons faite à Dieu, à la face de ses autels. Ce n'est pas une bonne action, ce n'est pas un acte de vertu. Que dis-je, mes RR. PP. ? c'est une révolte contre

nos supérieurs, et par conséquent une révolte contre Dieu même, dont les supérieurs tiennent la place. *Ce n'est pas contre nous que vous murmurez*, disait Moïse aux enfants d'Israël (692), *mais contre le Seigneur*. C'est un scandale qui répand son veuin sur tous ceux qui en sont susceptibles. Et qui n'en est pas susceptible ? Il vaudrait mieux, dit saint Jean Chrysostome (693), ne rien faire que d'agir en murmurant. Aussi les législateurs monastiques (694) veulent que l'on traite les murmurateurs comme rebelles et désobéissants. Leur conduite, dit saint Basile (695), annonce une foi malade, une espérance faible et chancelante, un cœur enflé de présomption et d'orgueil.

Dieu approuverait-il cette obéissance ? Dieu la récompenserait-il ? Elle mérite (696) ses châtimens. Les hommes mêmes la réprouvent, la rejettent. Offrez un tel service, pour parler le langage de l'Écriture (697), offrez un tel service aux maîtres de la terre, et voyez s'il leur sera agréable. On ne veut pas de ces serviteurs indociles et chagrins qui ne sont jamais contents, qui se plaignent sans cesse, qui crient (698) sous les travaux qu'on leur impose, comme la roue d'un chariot sous le fardeau dont il est chargé. Des religieux de ce caractère seraient-ils moins désagréables et fâcheux ? Ils sont comme des membres malades ; et le chef qui les gouverne ne peut s'en servir sans en ressentir de la douleur, et souvent il aime mieux faire les choses par lui-même ou les abandonner, que d'entendre toujours des plaintes et des murmures. Et, ce qui est ici de bien déplorable, c'est que les religieux les plus exacts et les plus fervents ne sont pas toujours les plus dociles et les plus traitables. On leur reproche même d'être d'autant plus difficiles dans la pratique de l'obéissance, qu'ils font paraître un attachement plus scrupuleux aux communes observances. On ne peut les tirer de leur repos et de leur retraite sans les troubler. On veut leur

(690) « Sed hæc ipsa obedientia tunc acceptabilis erit Deo, dulcis hominibus, si quod jubetur... non cum murmure vel eum responso nolentis efficiatur. » (Reg. S. Ben., c. 5.)

(691) « Cum omne peccatum sit contra Deum ne aliquid opus sit Deo acceptum, nisi sit virtuosum ; consequens est quod de nullo illicite, nec de aliquo indifferenti debet fieri votum, sed solum de aliquo actu virtutis. » (S. ТВОЯ., 2-2., q. 88, a. 2, in corp.)

(692) *Nec contra nos est murmur vestrum, sed contra Dominum.* (Exod., XVI, 8.)

(693) « Satius est nihil agere quam murmurando agere : nam et hoc ipsum quod fit perit. An non videtis in ipsismet domibus nostris hæc nobis semper in ore esse ? satius est isthæc minime fieri, quam obmurmurando fieri, ac sæpe mahimus ministerio, quod nobis exhibetur, carere, quam murmurantem ferre. Gravis enim res, gravis est murmuratio, ac prope ad blasphemiam accedit : alioqui cur tantum de illis supplicii sumptu fuisset. » (S. JOAN. CHRYS., hom. 8 in Ep. ad Philipp., num. 2.)

(694) « Si quis murmuraverit, et ipse tanquam non ex voto obediens, inobediens putandus est, idecirco opus ejus abjiciatur. » (Reg. S. Colombani, c. 1, De obedient.)

(695) « Contradictio plura mala arguit, fidei mor-

bum, dubitationem de spe, fastidium ac superbiam morum. » (S. BASIL., Reg. fus. tract. interr. 28, num. 2.)

(696) « Necessarium est valde nobis consilium Pauli Apostoli dicentis *neque murmuraveritis sicut quidam eorum murmuraverunt in deserto videlicet et perierunt ab exterminatore.* (Rom. X.) Igitur periculosum est nobis murmurare, ne forte percamus ab exterminatore in monasterio, sicut illi perierunt in deserto. » (S. BERN., aut quivis alius, De modo bene vivendi, ad soror. c. 47, n. 113, II op. S. BERN. nov. edit.)

(697) *Si offeratis cæcum ad immolandum, nonne malum est ? et si offeratis claudum et languidum, nonne malum est ? offer illud duci tuo, si placuerit ei aut si susceperit faciem tuam, dicit Dominus exercituum.* (Malach., I, 8.)

(698) « Murmuratores omnes, magnificè descripti sunt quodam loco Scripturarum. (Eccl. 53, 5.) Præcordia fatui sicut rota carri. Quid est præcordia fatui sicut rota carri ? femur portat et murmurat. Non enim potest rota carri quiescere a murmure, sic sunt multi fratres. » (S. AUG., Enarr. in Psal. CXXXII, n. 12.)

perte, si on veut les employer. Tout ce qui va à rompre leurs mesures, à renverser, à déranger même leurs petits projets, excite leur dévotion sensible et la fait éclater. Ainsi, n'obéissant qu'avec une répugnance marquée et un dégoût manifeste, ils font qu'on se rebute, qu'on se lasse, qu'on les laisse enfin à eux-mêmes; et ils acquièrent par leur indocilité une sorte d'indépendance dont les suites sont très-préjudiciables à leur salut.

Quand même, mes RR. PP., le murmure ne serait qu'intérieur et secret, que les contradictions et les plaintes n'éclateraient pas au dehors, l'obéissance n'en serait pas moins indigne de la promesse que nous avons faite à Dieu. Elle pourrait avoir l'approbation des hommes qui ne voient que l'action extérieure; mais Dieu, qui voit les dispositions du cœur, dit saint Benoît (699), la rejette. Que sert-il, en effet, que le corps exécute l'ordre prescrit, si l'esprit y résiste; que la main soit soumise, si le cœur est révolté; que l'homme extérieur garde le silence, si l'homme intérieur murmure. L'action, dit saint Bernard (700), n'est pour lors qu'un déguisement et un voile à notre malice. Dieu perce ce voile, et voyant la résistance de l'esprit, pénétrant la révolte du cœur, entendant le murmure de l'homme intérieur, condamne l'action comme une résistance aux ordres des supérieurs, qui sont ses propres ordres. Voulons-nous que notre obéissance soit agréable à Dieu et aux hommes? changeons le murmure en une soumission aimable et paisible; portons même cette soumission jusqu'au plaisir, jusqu'à la gaieté, jusqu'à une sainte allégresse.

Dieu, dit saint Benoît d'après l'Apôtre (701), n'aime que ceux qui donnent avec joie. (II Cor., IX, 7.) Il rejette les dons qu'on lui offre

sentie avec tristesse et par contrainte. Il veut que les sacrifices qu'on lui offre partent d'une volonté pleine et entière (702), *hilararem datorem diligit Deus*. Pourquoi, mes RR. PP.? parce qu'une action vertueuse, dit saint Thomas (703), ne doit pas seulement avoir un bon objet; mais elle doit être faite d'une manière qui soit propre à la vertu. Or, la manière propre de la vertu, c'est d'être pratiquée avec plaisir, avec joie, *delectabiliter, cum gaudio*. L'un et l'autre doivent accompagner la vertu pour la rendre aimable et digne de Dieu qui doit en être la récompense. L'obéissance est une vertu; elle est une très-grande vertu; elle est la mère des vertus que doit pratiquer le religieux. Le calme sur le front, la gaieté sur le visage, la sérénité dans les yeux, la douceur sur les lèvres, c'est ce qu'elle demande. C'est là, dit saint Bernard (704), son agrément, son coloris, ses grâces; c'est ce qui fait qu'elle plaît à tous ceux qui sont les témoins de ses opérations. C'est ce qui attire leur amitié, leur estime, leur éloge. La joie de l'obéissant fait surtout la joie de celui qui commande, *lætificat præcipientem* (705). Réjouissons ainsi, édifions nos supérieurs et nos frères; rendons ainsi notre obéissance agréable à Dieu; et en obéissant avec joie, nous obéirons sans peine. Nous nous acquitterons avec la plus grande facilité de tous nos devoirs qui ne sont autres que la pratique de l'obéissance. Un saint religieux était tellement pénétré, transporté de joie à cet égard (706), que se souvenant de la parole de saint Paul, que c'est par beaucoup de peines et d'afflictions que nous devons entrer dans le royaume des cieux, il craignait d'en être exclus par le grand plaisir qu'il ressentait à pratiquer l'obéissance. Il fallut le consoler, l'instruire, le rassurer. En attendant que notre obéissance soit parvenue à ce

(699) « Cum malo animo si, « bedit discipulus, et non solum ore, verum etiam in corde si murmuraverit; etsi impleat jussionem, tamen acceptum jam non erit Deo, qui cor respicit murmurantis. Et pro tali facto nullam consequitur gratiam imo poenam murmurantis incurrit, si non cum satisfactione emandaverit. » (Reg. S. Ben., c. 5.)

(700) « Hæc (dura et aspera in obedientiæ via) si moleste cœperis sustinere, si dijudicare prælatum, si murmurare in corde; etiamsi exterior impleas quod jubetur, non est hæc virtus obedientiæ, sed velamentum malitiæ. » (S. Bern., serm. 3 in circumcis. Domini.)

(701) « Cum bono animo a discipulis præberi oportet, quia hilararem datorem diligit Deus. » (Reg. S. Ben., cap. 5.)

(702) *Voluntarie sacrificabo tibi.* (Psal. LIII, 8.)

(703) « Omnis remunerator remunerat ea quæ sunt remuneratione digna: hæc autem sunt solum actus virtutum: in actibus autem virtutum duo sunt, scilicet species actus, et modus agendi qui est ex parte agentis. Unde nisi in actu virtutis utrumque istorum concurrat, non dicitur actus ille simpliciter virtuosus; sicut non dicitur perfecte justus secundum virtutem qui operatus opera justitiæ nisi delectabiliter et cum gaudio operetur. Et licet apud homines qui non vident nisi ea quæ patent, sufficiat, quod quis operetur actum virtutis secundum ipsam speciem actus, puta, actum justitiæ; tamen apud Deum, qui intuetur eor, non sufficit quod

solum operetur actum virtutis secundum speciem, nisi etiam secundum debitum modum operetur, scilicet delectabiliter et cum gaudio. Et ideo non datur tantum, sed hilararem datorem diligit Deus; id est approbat et remunerat, et non tristem et remurmurantem. (Ps. XCI, 1): *Servite Domino in lætitiâ.* (Eccl. XXXV, 14): *In omni dato hilararem fac vultum tuum.* (Rom., XII, 8): *Qui miseretur, in hilaritate.* » (S. Thom., lect. 4, c. 9, in II ad Cor.)

(704) « Serenitas in vultu dulcedo in sermonibus multum colorat obedientiam obsequentis. Unde et gentilis ille poeta sic ait: *super omnia vultus accessere boni.* Quis enim locus obedientiæ, ubi tristitia cernitur agritudo. Ostendunt plerumque voluntatem animi signa exteriora, et difficile est ut vultum non mutant, qui mutant voluntatem. Nubilosa corporis compositio, et facies tenebris tristitiæ obfuscata, devotionem ab animo recessisse figurant. » (S. Bern. ser. 41 *De divers.*, n. 6.)

(705) « Coacta servitia fastidioso suscipiuntur animo: quæ vero alacri mente, placido vultu et volentis exhibentur corde, lætificat præcipientem. » (S. Laur. Justin., *De discipl. et perf. monast. conversat.*, c. 7., n. 4.)

(706) « Memini quandoque Abraham Joannem, beati Barsanuphii discipulum, interrogasse rem hujusmodi: cum scriptura commemoret opus nobis esse multis afflictionibus et angustiis ad vitam ingressum et salutis, dubitare me ne perirem, qui nulla me sentirem cura moveri sollicitari. Idque per litte-

point dont elle est encore bien éloignée, apprenons qu'il faut joindre la promptitude à la joie.

Comme une flèche qui, dès qu'on a détendu l'arc, part avec vitesse et va droit au but, sans se détourner ni d'un côté ni d'autre; comme ces roues mystérieuses, dont parle Ezéchiel (707), qui suivaient rapidement les mouvements impétueux de l'esprit; comme l'on se hâte, dit l'auteur d'une règle monastique (708), de jeter à bas un charbon allumé qui tombe sur nos habits; comme un enfant pressé par la faim, dit saint Basile (709), accourt, vole à la nourrice qui l'appelle pour lui donner à manger: comme le feu, la grêle, la neige, la glace, les vents, la foudre, toutes les créatures inanimées exécutent, dit l'Écriture (710), avec une extrême vitesse les commandements du Seigneur: telle doit être l'obéissance religieuse. Comparaisons, expressions bien fortes: plus fortes encore sont celles de notre saint Patriarche: Qu'il n'y ait point d'intervalle, dit-il (711), entre la parole du maître et l'action du disciple; ces deux mouvements doivent se confondre, pour ainsi dire, et n'en faire qu'un, *veluti uno momento*. A la voix du commandement, continue saint Benoît, il faut quitter ce qu'on a entre les mains, sans se mettre en peine de l'achever: Que le religieux occupé à transcrire quelque pieux ouvrage, laisse la lettre imparfaite; qu'un autre employé au travail des mains l'abandonne à l'instant; que celui qui tient un livre de piété et est appliqué à la lecture ou à la méditation, quitte sans délai sa méditation et sa lecture; que celui dont l'emploi demande qu'il ait l'inspection sur quelque chose, ou qu'il parle à quelqu'un, laisse son emploi et

son discours: *mox ex occupatis manibus, et quod agebant imperfectum relinquentes*. Que tous usent de toute la diligence possible, s'emprescent, se hâtent, courent, volent, *summa cum festinatione curratur* (712). La raison de cette promptitude est que le moindre délai est une résistance aux ordres du supérieur.

En effet, différer d'obéir, c'est ne pas obéir pendant tout le temps du délai où le supérieur veut être obéi: c'est résister par conséquent à ses ordres; c'est même un attentat, dit Cassiodore (713), contre l'autorité de celui qui commande, parce que c'est suspendre son commandement. Ce qui manque du côté de la promptitude est une reprise de notre amour-propre sur le sacrifice que nous avons fait à Dieu; c'est faire l'œuvre de Dieu avec négligence que de tarder à obéir, l'obéissance étant l'œuvre principale que nous avons promise à Dieu; et vous savez, mes RR. PP., la menace du Saint-Esprit (714): *Malheur à quiconque fait l'œuvre de Dieu négligemment*. C'est donner les prémices et la fleur, pour ainsi dire, de nos actions au démon, cet esprit rebelle si ennemi de l'obéissance (715) que, quand il ne peut nous empêcher tout à fait d'obéir, il tâche de nous empêcher d'obéir avec toute la ponctualité nécessaire. C'est perdre tout le fruit de notre obéissance. Cette vertu ne peut être méritoire que par la grâce. Or la grâce est délicate, vive, subtile, prompte: elle ne peut souffrir, dit saint Ambroise (716), la paresse et le retardement; et les opérations qui se ressentent de cette négligence ne sauraient par conséquent lui appartenir et en être animées. C'est ne faire aucun cas de tous ces exemples de l'Écriture (717), que les Pères

ras seiscitabar: inter scribendum, fateor, augeri mihi lætitiã sentiebam, timebamque mihi ipsi magis, ad tribulationes Scripturæ advertens quibus omnino carere me cognoscebam. At mihi senex respondit, et vanum timorem ademit: inferens ita necessario evenire, ut scilicet peccatissimi juvendidissimi et quietissimi sint, quicumque sese in Patrum obedientiam dedidero. » S. DOROTH. *De renunt. doctr.*)

(707) *Quocumque ibat spiritus, illuc cuncte spiritu et rota pariter elevabantur, sequentes eum. Spiritus enim vitæ erat in rotis. (Ezech., I, 20.)*

(708) « Oportet munquamque ad primam vocem invitantis assurgere velut earbo ignis ardentis ascendisset super eum. Si autem obedientia hæc non fuerit quam dicimus, mortua est, et non acceptabilis apud Deum. » (*In reg. cujusd. ad monach., c. 29.*)

(709) « Quo affectu ei qui ad mandatum conficiendum urget, auscultandum est? affectu tali, quali puer fame victus, nutrici ad sumendum cibum advoeanti, obsequitur: quali etiam homo quilibet, qui victum quaerens, res ad vitam necessarias largienti obedit: imo vero longe etiam majore, quanto scilicet vita æterna præsentis præstantior est. Nam *mandatum Dei*, inquit Dominus, *vita æterna est.* (Joan., XII, 50.) Quod autem in pane comestura est, in mandato est operis executio, docente iterum Domino ipso: *meus cibus est ut faciam voluntatem ejus qui misit me Patris.* » (Joan., IV, 34.) (S. BASIL. *Reg. brev. interr.* 166.)

(710) *Ignis, grando, nix, glacies, spiritus procellarum quæ faciunt verbum ejus (Ps. CXLIII, 8.)*

Nunquid mittes fulgura, et ibunt; et reverentia

dicent tibi, Adsumus? (Job. XXXVIII, 55.)

(711) « Ergo hi tales relinquentes statim quæ sua sunt, et voluntatem propriam deserentes, mox ex occupatis manibus, et quod agebant imperfectum relinquentes, vicino obedientiæ pede, jubentis vocem lætis sequuntur, et veluti uno momento prædicta magistri jussio, et perfectæ discipuli opera, in velocitate timoris Dei ambæ res communiter citius expliantur, quibus ad vitam æternam gradiendi amor incombuit. » (*Reg. S. Ben., c. 5.*)

(712) *Reg. S. Ben., c. 45.*

(713) « Quid amplius esse possit incongruum, quam nostris jussionibus expeditis supplicantiæ vota suspendere, et post sacræ præceptionis affatum, si dei fas est, adhuc regium suspendisse judicium? » (*CASSIOD., Variar., l. IV, ep. 29.*)

(714) *Maledictus qui facit opus Dei fraudulenter.* Les Septante traduisent: *Maudit soit celui qui fait l'œuvre de Dieu négligemment.* (*Jerem., XLVIII, 10.*)

(715) « Diabolus ubi non abducere minime poterit, quin recte faciamus, alia quadam ratione molitur inanem reddere mercedem nostram. Nam vel vanæ gloriæ amore, vel arrogantiam induxit; vel si nihil horum, murmurationem vel saltem hæsitationem. » (S. JOAN. CHRYS., *in Ep. ad Philipp., c. 2, hom. 8, n. 2.*)

(716) « Nescit tarda molimina sancti Spiritus gratia. » (S. AMBR., *in exposit. Evang. secundum Luc., l. I^o, n. 19.*)

(717) « Limitanda est autem maxime sanctorum obedientia, quam Deo exhibuerunt: si idoneo hoc exemplo ad exsequendum nostrum propositum tentet

nous présentent comme les modèles d'une prompte obéissance; de Samuel (718), lequel étant appelé de Dieu durant la nuit jusqu'à trois fois, se leva sur-le-champ tout autant de fois et fut trouver Héli; de ces trois hommes intrépides qui, au simple souhait de David (719), coururent aussitôt pour aller chercher de l'eau au péril de leur vie; d'Élisée qui travaillant (720) à la terre, lorsque le prophète Élie l'appela, laissa son ouvrage, quitta sa charrue et ses bœufs pour le suivre; des pasteurs (721), se hâtant à la voix des anges d'aller à la crèche du Sauveur; de Pierre et d'André (722) quittant à la première parole de Jésus-Christ leurs barques et leurs filets; de Zachée (723)... Et, à notre honte, on voit de pareils exemples chez les infidèles (724).

Quelles leçons nous donnent là-dessus nos anciens et nos pères? Au son de la cloche, au premier signal du commandement (725), ils sortaient, ces religieux vraiment obéissants, ils sortaient de leurs cellules comme à l'envi, semblables (726) à un essaim de mouches à miel qui sort de sa ruche, laissant tout, interrompant tout, préférant l'obéissance à tout. Il n'y avait que l'obéissance

qui pût arrêter leur obéissance. Toujours l'esprit disposé (727), le cœur préparé, les yeux ouverts, les oreilles attentives, les pieds levés, les mains prêtes, ils n'attendaient que le commandement; que dis-je? ils allaient au-devant du (728) commandement. Ils avaient plutôt obéi qu'on ne leur avait commandé. Ils arrachaient, selon l'expression de Thrithème (729), ils arrachaient le commandement de la bouche de leurs supérieurs; ils prévenaient, ils devinaient leurs volontés; ils avaient les yeux sur eux, étudiaient leurs regards, considéraient leurs mains, étaient attentifs à tous leurs mouvements. Tout, de la part des supérieurs, était voix pour eux. Leurs signes étaient des paroles, leurs gestes des ordres. Un petit sifflement, c'est une expression de l'Écriture, *sibilabo eis* (*Zach.*, X, 8), un petit sifflement leur suffisait. Ils méditaient, selon une autre expression de l'Écriture, l'obéissance (730), et s'appliquaient chacun en particulier les commandements que les supérieurs faisaient en commun. Quelle indolence ne serait pas excitée par une telle vivacité? quelle paresse ne serait pas animée par une ardeur semblable? Le zèle de ces saints religieux nous

obedientiam rite præstare velimus, » etc. (S. BASIL., *Const. mon.*, c. 22, n. 2.) — « Relictis omnibus (Petrus et Andreas) secuti sunt Christum, quemadmodum et Elisæus fecit enim Elia. Talem quippe Christus obedientiam quærit a nobis, ita ut ne momento quidem temporis differamus, etiamsi quid ex admodum necessariis urgere videatur. » (S. JOAN. CHRYS., hom. 1 in *Matth.*, n. 2.) — « Vis audire perfectæ obedientiæ formam? Vidit Dominus, ait Evangelista, Petrum et Andream mittentes rete in mare; et ait illis, Venite post me, etc. (*Matth.*, IV, 18.) At illis continuo — sine omni mora relictis retibus et navi, secuti sunt eum. Agnoscite, fratres, quoniam propter vos scripta sunt hæc, propter vos singulis annis in ecclesia recitantur. » (S. BERN., ser. 2 De *S. Andra.*, n. 2.)

(718) Factum est hæc die quadam. — Samuel dormiebat in templo Domini. — Et vocavit Dominus Samuel, — qui respondens ait : Ecce ego. Et cucurrit ad Heli. — Et adjecit Dominus rursus vocare Samuel. Consurgensque Samuel, abiit ad Heli. — Et adjecit Dominus et vocavit adhuc Samuelem tertio, qui consurgens, abiit ad Heli, etc. (I *Reg.*, III.)

(719) Desideravit David, et ait : O si quis mihi daret potum aquæ, de cisterna que in Bethlehem juxta portam. — Irruperunt ergo tres fortes castra Philistinorum, et hauerunt aquam — et attulerunt ad David. (II *Reg.*, XXIII, 15, 16.)

(720) Profecit inde Elias reperit Elisæum filium Saphai, arantem in duodecim jugis bonæ, et ipse in duodecim jugis bonæ arantibus unus erat. Cumque venisset Elias ad eum, misit pallium suum super eum. Qui statim, relictis bobus, cucurrit post Eliam. (III *Reg.*, XIX, 19, 20.)

(721) Et pastores erant — vigilantes. — Et ecce Angelus Domini stetit juxta illos — et dixit illis — natus est vobis hodie Salvator — et venerunt festinantes, et invenerunt Mariam, etc. (*Luc.*, II, 8, etc.)

(722) *Matth.*, IV, 8, 19, 20.

(723) Suspiciens Jesus — dixit ad eum (Zachæum) Zachæe, festinans descende, quia hodie in domo tua oportet me manere. Et festinans descendit. (*Luc.*, XIX, 5, 6.)

(724) « Lacon in acie, eum censem foret in hostem illatum, signo receptum dato non intulit; sed quodam percipiente, cur hostem quem ceperat non

occidisset : Quia parere, inquit, imperatori melius est quam hostem necare. » (PLUTARCH., in *Lacon. Apophtegum.*)

(725) « Confidentes intra cubilia sua, et operi ac meditationi studium pariter impendentes, eum sonitum pulsantis ostium, ac diversorum cellulas percipientis audierint : ad orationem eos scilicet, seu ad opus aliquod invitantis, certatim a cubilibus suis unusquisque prorumpit; ita ut is qui opus scriptoris exerceat, quam repertus fuerit inchoasse literam, linire non audeat, sed in eodem puncto quo ad aures ejus sonitus pulsantis advenerit, summa velocitate prosiliens, nec tantum quidem moræ interponat, quantum cepti apicis consummet effigiem, sed imperfectas litteræ lineas relinquens, non tam operis compendia luerave seetetur, quam obedientiæ virtutem exsequi toto studio atque æmulatione festinet, Quam non solum operi manum, seu lectioni vel silentio, et quieti celce, verum etiam cunctis virtutibus ita præferat, ut hinc judicent omnia postponenda et universa dispendia subire contenti sint, dummodo hoc bonum in nullo violasse videantur. » (CASSIAN., *De inst. venunt.*, l. IV, c. 12.)

(726) « Signo tacto omne opus prætermittatur, et sicut apes prudentissimæ ad alvearium, ita veloci festinatione properare contendite. » (*Reg. S. Aureliani.*, c. 50.)

(727) « Veloceiter emittit sermo Dei, et velocem habere desiderat sequentem. Vides eum quanta velocitate eurrat ille qui dicit, *Viam mandatorum tuorum cucurrit.* (*Psal.* CXVIII, 52.) Fidelis obediens nescit moras, fugit crastinum, ignorat tarditatem, præcipit præcipientem, parat oculos visui, aures auditui, linguam voci, manus operi, itineri pedes; totum se colligit, ut imperantis colligat voluntatem, » (S. BERN., ser. 41 De *divers.*, n. 7.)

(728) « Subditi antea conabantur jussa implere, quam forent emissa : quibusdam quodammodo indiciis nitentibus prophetare de voluntate mandantis. » (S. HIER., aut quivis alius, in *reg. monach.*, c. 10.)

(729) « Vera obedientia ex ore rapit imperium jubentis, ut eodem momento quo imperat major obtemperet minor. » (TRITHÈM., in c. 5 *reg. S. Benedict.*)

(730) *Meus jus i meditatur obedientiam.* (*Proverb.*, XV, 28.)

presse, nous aiguillonne. Il me semble les voir, les entendre nous dire de marcher, de courir comme eux dans la carrière de l'obéissance. Ils ne nous présentent pas pour nous animer les faveurs, les miracles dont le ciel honorerait quelquefois la promptitude de leur obéissance; mais nos obligations à cet égard qui nous sont communes avec eux; mais les raisons de cette promptitude qui ne nous regardent pas moins qu'eux; mais les châtimens dont Dieu punira un obéissance lâche, indolente, paresseuse, qui au sentiment des saints est une véritable désobéissance (731); mais les récompenses dont Dieu favorisera une obéissance diligente, vive, aimée, qui est l'obéissance que nous avons, comme eux, promise à Dieu. Laissons-nous tous toucher, mes Révérends Pères, par ces raisons et par ces exemples. Joignons la promptitude à une obéissance pure, sans murmure, saintement joyeuse. Et notre obéissance sera parfaite, si elle est encore simple, courageuse, entière, persévérante.

SECONDE PARTIE.

Oui, l'obéissance doit être encore simple, courageuse, entière, persévérante. Elle doit être simple. Qu'est-ce à dire, mes révérends Pères? C'est qu'il faut rendre à ses supérieurs, répond saint Basile (732), toute sorte de déférence et de soumission, sans les obliger à alléguer les raisons des ordres qu'ils donnent, sans autre sollicitude que de faire exactement ce qu'ils ordonnent; recevoir, ajoute saint Jérôme (733), les commandemens dans le silence de toutes ses puissances, sans entreprendre de les examiner, et dans la pensée qu'il n'y rien de si profitable que ce qu'on nous commande; captiver son esprit, dit Cassien (734), agir comme si l'on était destitué de lumières; ne tenir pour saint, n'estimer rien de conforme à la sagesse, que ce que la loi de Dieu ou le jugement du supérieur prescrit; ne former, dit

saint Jean Climaque (735), non plus de contradiction ni de discernement que si l'on était mort; ne se permettre qu'un mouvement simple par lequel on agit sans discernement; n'être point curieux, dit saint Bernard (736), à l'égard des ordres des supérieurs, ne point s'arrêter à considérer les choses qui sont ordonnées, ne point porter un mauvais jugement des préceptes dont on ne connaît point la cause. Saint Benoît dit tout en un mot (737), soumettre son jugement au jugement d'un autre qui est le supérieur dont on dépend, *ambulantes alieno judicio*.

Qu'on ne dise pas que le commandement peut n'être pas raisonnable; qu'un supérieur est homme, sujet par conséquent à se tromper, susceptible de prévention et de caprices; qu'il peut, dans les ordres qu'il donne, ne peser pas assez les raisons, ne prendre pas les mesures convenables, ne prévoir pas les inconvénients, abuser même de son autorité, suivre ses passions et ordonner des choses injustes. Je le veux, mes RR. PP., mais l'obéissance n'en doit pas pour cela être moins simple; mais nous n'en devons pas moins faire le sacrifice de nos goûts et de nos vœux: autrement il faudrait toujours discuter les commandemens des supérieurs, parce que les supérieurs peuvent toujours se tromper; toujours en appeler au tribunal de votre raison, parce qu'ils peuvent toujours agir dans de mauvaises vues. Ainsi juges, censeurs perpétuels des ordres de nos supérieurs, quelle serait notre obéissance? s'ils se trompent, c'est leur affaire. Que nous importe, dit saint Bernard (738)? c'est à eux de discerner ce qui est convenable, et à nous de nous soumettre. Si l'ordre n'est pas raisonnable, il est raisonnable d'obéir et de nous taire. Ce qui est caprice de leur part est très-équitable par rapport à nous. Ils commandent mal, nous obéissons bien; ils font une faute,

(731) « Si quis verbum audiens non statim surrexerit, inobediens judicandus est. » (*Reg. S. Columb.*, c. 1.) — « Si quis ad vocem compulsoris, sive invitantis ad aliud quodeunque, non statim surrexerit, hic inobediens reus est. Petat veniam ad Deum, et iterare non præsumat. » (*In reg. cujusdam ad monach.*, c. 29.)

(732) « Quid ad discendam pietatis sanctitatisque disciplinam accedunt, ubi semel persuaserint sibi, se ejusmodi scientiam a prefecto ediscere posse, se his præstabant omnino dociles ac prorsus morigeros omnibus in rebus, neque eorum quæ imperata sunt, exposcent rationem, sed injunctum opus perficient. » (*S. BASIL., Const. monast.*, c. 19.)

(733) « Credas tibi salutare quidquid ille (præpositus monasterii) præceperit, nec de majorum sententia judices, ejus officii est obedire et implere quæ jussa sunt, dicente Moysè, *Audi, Israel, et tace.* » (*S. HIER., Ep. ad Rusticum.*)

(734) « Ille præ omnibus excolet... ut stultum te secundum Apostoli sententiam facias in hoc mundo, ut sis sapiens: nihil scilicet discernens, nihil dijudicans ex his que tibi fuerint imperata; sed cum omni simplicitate ac fide obedientiam semper exhibeas, illud tantummodo sanctum, illud utile, illud sapiens esse judicans, quidquid tibi vel lex Dei vel senioris examini indixerit. » (*CASSIAN., Inst.*, l. IV,

c. 41.)

(735) « Obedientia est motus simplex et inexcusatus... non obloquitur, non dijudicat, nec bona, tanquam mortua, nec vulgi opinione mala sentit. » (*S. JOAN. CLIM.*, gr. 4.)

(736) « Imperfecti cordis et infirmæ prorsus voluntatis indicium est, statuta seniorum studiosius discutere, hæerere ad singula quæ injunguntur, exigere de quibusque rationem, et male suspicari de omni præcepto, cujus causa laterit, nec unquam libenter obedire, nisi cum audire contigerit quod forte liberit; aut quod non aliter licere seu expedire monstraverit, vel aperta ratio, vel indubitata auctoritas. » (*S. BERN., De præcept et dispens.*, c. 10, n. 25.)

(737) *Reg. S. Ben.*, c. 5.

(738) « Quid interest utrum per se, per suos ministros, sive homines, sive angelos, hominibus innotescat suum plæitum Deus? Sed homines, inquis, facile falli in Dei voluntate de rebus dubiis percipienda, et in præcipienda fallere possunt. Sed enim quid hoc refert tua, qui conscius non es? præsertim cum teneas de Scripturis (*Malach.*, II, 7), quia *labia sacerdotis custodiunt scientiam, et legem ex ore ejus requirunt; quia angelus Domini exercituum est.* » (*S. BERN., l. De præc. et dispens.*, c. 9, n. 21.)

nous faisons une bonne action. Dieu les punira d'avoir mal commandé, il nous récompensera d'avoir obéi avec simplicité.

Ah ! c'est là cette obéissance aveugle que les saints (739) et les maîtres de la vie spirituelle (740) recommandent si fortement, et dont ils nous ont donné eux-mêmes de si édifiants exemples : cette obéissance qui, par une lumière supérieure étouffe les lumières de l'esprit ; par une profonde sagesse se réduit à une espèce de folie ; par une très-rare prudence met sa prudence à n'en point avoir ; par une plénitude de discernement, comme dit saint Jean Climaque (741), renonce à tout discernement ; qui ne veut point écouter les ruses du serpent, de crainte de toucher, comme Eve, à l'arbre de la science du bien et du mal (742) ; qui, comme la foi, s'aveugle saintement sur l'autorité de la parole de Dieu, se soumet sans raisonner à la volonté de ce même Dieu, manifestée par celle de ses supérieurs ; qui se soutient par sa propre nature, par cette même autorité, sans avoir besoin de fondement étranger. Ainsi obéit Abraham (743) au commandement qu'il reçut de Dieu de lui immoler son fils Isaac, sans avoir égard à la tendresse paternelle, ni à la promesse que lui avait faite le Seigneur, de multiplier sa postérité par ce même fils. Ainsi Saul, aveuglé par une lumière

divine (744) fut conduit par la main pour aller à Damas apprendre ce qu'il avait à faire. Ainsi l'époux de Marie (745) se soumit sans réplique à l'ordre que Dieu lui manifesta par son ange de se retirer en Egypte pour se dérober à la cruauté d'Hérode. Ainsi obéissaient nos pères. Ainsi devons-nous obéir, nous aveuglant spirituellement et sagement, pour agir plus sûrement ; soumettant notre raison à des commandements qui nous paraissent peu conformes à la raison ; nous laissant conduire (c'est l'expression de David [746]), ce sont ses sentiments par rapport à Dieu : c'est l'expression, ce sont les sentiments de nos pères par rapport à leurs supérieurs (747), nous laissant conduire comme un animal traitable que l'on mène où l'on veut, comme une cire molle, à qui on donne telle forme que l'on veut, comme un instrument entre les mains de l'ouvrier, dont il fait ce qu'il veut. Peut-être que les commandements ne nous paraissent déraisonnables que parce qu'ils nous sont enjoint, parce qu'ils sont des commandements. Si on les laissait à notre liberté, nous les trouverions conformes à la raison ; nous les embrasserions avec plaisir, et nous nous y porterions avec ardeur : ou plutôt ils nous paraissent contraires à la raison, parce qu'ils sont contraires à nos passions. L'inquiétude,

(739) « Vera obedientia nec præpositorum intentionem discurret, nec præcepta discernit : quia qui omne vitæ suæ judicium majori subdidit, in hoc solo gaudet, si quod sibi præcipitur, operatur. Nescit enim judicare quisquis perfecte didicerit obedire : quia hoc tantum bonum putat, si præceptis obediatur... Præceptum in hoc solo pensari debet, quod majoris præceptum est, et qui obedientiæ bonum exsequitur, non injunctum opus debet considerare, sed fructum : quia ad promerenda æternæ vitæ gaudia non exquirunt qualitas operis, sed mortificatione propria et executio aliæ vite voluntatis. » (S. GREG., l. II, in 1 Reg., c. 4, n. 11.) — « Perfecta obedientia est maxime incipiente indiscreta, hoc est non discernere quid vel quare præcipiatur ; sed ad hoc tantum nititur, ut fideliter et humiliter fiat, quod a majore præcipitur. Lignum enim scienti boni et mali in paradiso, censura discretionis est in conversatione religionis penes patrem spiritualem, qui dijudicat omnia ; ipse vero a nemine judicatur. Ipsius est discernere, aliorum est obedire. Adam gustavit in malum suum de ligno vetito, edoctus ab eo qui suggerendo ait : *Quare præcepit vobis Deus, ut de ligno non comederetis ?* (Gen., III, 2.) Ecce discretio, cur præceptum sit, et addit : *sciebat enim quia qua die comederit, aperientur oculi vestri, et eritis sicut dii.* Ecce ut quid præceptum sit, scilicet quod Deo fieri non sinat. Discrevit, comedit, et inobediens factus est, et de paradiso ejectus est. » (GULL. abbas S. Theod. Ep. ad fr. de Monte Dei, c. 5, n. 44.)

(740) Voyez HÆFTEN, *Disq. mon.*, l. VI, tr. 2 *Obed.*, disp. 9 ; JACOB. ALVAREZ, t. II, l. 5, p. 5, c. 44 ; RODRIGUEZ, t. IV, § trait., c. 6 ; S. JURE, l. I, c. 7, sect. 5, 4, etc. — « N'est-il pas évident que, puisque ceux qui nous conduisent de la part de Dieu ont reçu de lui toute l'autorité qu'ils exercent, il faut leur obéir à l'aveugle ; et que l'obéissance qui voit trop clair, qui distingue, qui examine, qui choisit, qui ne fait que ce qu'elle approuve et ce qui l'accorde, qui rejette ce qui lui déplaît, qui n'embrasse pas avec une indifférence aveugle les choses les plus utiles et les plus difficiles, celles qui s'opposent le plus à nos lumières, à nos inclina-

tions, à notre volonté ; que cette obéissance, dis-je, n'est qu'un fantôme d'obéissance, qui conserve le nom glorieux de cette vertu sans en avoir l'essence ni la vérité. » (Le P. CHARTONET, chanoine régulier de Sainte Geneviève, *Méditations sur les plus importantes vérités chrétiennes et sur les principaux devoirs de la vie religieuse*, méditation 22, n. 2.)

(741) « Obedientia est iudicii cum summo iudicio abdicatio. » (S. JOAN. CLIM., gr. 4.)

(742) « Sine omni delectu, sine omni exceptione faciat regule professor, quod injungitur sibi. Quid vero, vel quale, vel quantum sit quod injungitur non discernat : alioquin presumit comedere de ligno scientiæ boni et mali. » (PETRUS BLESENS., ep. 154.)

(743) *Tentavit Deus Abraham et dixit ad eum... Tolle filium tuum unigenitum, quem diligis Isaac... atque offeres eum in holocaustum... Igitur Abraham de nocte consurgens, etc.* (Gen., XXII, 1, 2, etc.)

(744) *Surge et ingredere civitatem, et ibi dicetur tibi, quid te oporteat facere.... Surrexit autem Sautus de terra, apertisque oculis nil videbat ; ad manus autem illum trahentes, introduxerunt Damascum.* (Act., IX, 7, 8.)

(745) *Angelus Domini apparuit in somnis Joseph, dicens : Surge et accipe puerum et matrem ejus, et fuge in Ægyptum... Qui consurgens, accepit puerum et matrem ejus nocte, et recessit in Ægyptum.* (Matth. II, 15, 14.)

(746) *Ut jumentum factus sum apud te.* (Psal. LXXII, 23.)

(747) « Interrogabat senex (abbas Pastor) abbatem Nesteronem, dicens : « Abba Nester, quomodo acquisisti virtutem hanc, ut quando emergerit tribulatio aliqua in monasterio, non loquaris neque tedium facias ? » Et cum multum cogeretur a senex, dicit ei : « Ignosce mihi, abba, quando intravi in initio in congregatione, dixi animo meo : tu et asinus unum estote. Sicut enim asinus vapulat et non loquitur, injuriam patitur et non respondet ; sic et tu ; quemadmodum et in Psalmo legitur : *Ut jumentum factus sum apud te, et ego semper tecum.* » (Psal. LXXII, 23.) (ROSWEID., *De vitis PP.*, l. V, libell. 15, *De humilit.*, n. 50.)

l'orgueil, l'immortification pourraient-ils n'être pas indociles et rebelles (748)? Il devrait suffire que nos passions se trouvent combattues par le commandement, pour qu'il nous parût juste et équitable : cet effet étant le propre de l'obéissance; et aucun avantage ne pouvant égaler la mortification de nos passions et l'anéantissement de nos propres sentiments.

Combien de raisons, que nous ne connaissons pas, peuvent avoir nos supérieurs! Pourquoi vouloir les pénétrer, et ne pas supposer qu'elles sont bonnes? Pourquoi ne pas croire que Dieu leur inspire, à eux qui tiennent sa place, ce qui nous convient? qu'il les éclaire et les conduit, eux qui doivent nous éclairer et nous conduire? qu'il ne permet pas qu'ils nous commandent rien qui ne soit saint, utile et rempli de sagesse? C'est ce que nous devons toujours croire, à moins que le commandement ne soit évidemment contraire à la loi de Dieu ou aux devoirs de notre profession, selon cette

(748) « *Quemadmodum faber lignarius aut domorum ædificator unoquoque artis instrumento nititur ad suum arbitrium, nec nunquam dicit instrumentum non inserviturum se ei usui, ad quem illud adhibet artifex, sed moderatoris cedit manui : sic convenit ascetam vel instrumentum quoddam utile artifici ad ædificium spirituale perficiendum, in omnibus obedire, in quibus ejus ministerium præfatus judicavit bonum ac laudabile.* » S. BASIL., *Const. mon.*, c. 22.)

(749) « *Quidquid vice Dei præcipit homo, quod non sit tamen certum displicere Deo; laud secus omnino accipiendum est, quam si præcipiat Deus... Ipsam proinde quem pro Deo habemus, tanquam Deum in his quæ aperte non sunt contra Deum, audire debemus.* » S. BERN., *De prac. et disp.*, c. 9, n. 21.)

(750) « *Cum aliquid, quod contrarium sit mandato Domini, aut id corrumpat, aut inquinat, nobis ab aliquo præceptum fuerit, tunc oportune dicemus : obedire oportet Deo magis quam hominibus.* (Act., V, 29.) *Memores Domini qui ait : alienum autem non sequuntur, sed sequuntur ab eo : quia non noverunt vocem alienorum* (Joan., X, 5), et Apostoli etiam qui securitatis nostræ gratia ausus est, vel ipsos angelos perstringere his verbis : *etiamsi nos ipsi aut angelus de cælo evangelizet vobis, præterquam evangelizavimus vobis, anathema sit.* Ex quibus illud docemur, quod licet necessitudine maxima nos attingat, et gloria præter modum excellat, qui vetat, quod a Domino imperatum est, aut contra quod ille veterit faciendum suadeat, is cuius Dominum diligenti fugiendus est, aut etiam execrationi habendus. » (S. BASIL., *Reg. Brév.*, interr. 114.) « *Quod jubet homo, prohibet Deus : et ego audiam hominem surdus Deo? non sic apostoli. Clamant quippe dicentes : melius est obedire Deo, quam hominibus... Quædam sunt pura bona : quædam pura mala et in his (advertendum) nullam deberi hominibus obedientiam : quoniam nec illa omittenda sunt, etiam cum prohibentur; nec ista, vel cum jubentur, committenda... sunt deinde media, que quidem per se nec bona esse noscuntur, nec mala : possunt tamen indifferenter et bene pariter et male vel prohiberi vel juberi; sed male nullatenus in his a subditis obediri. Ex his sunt, ut exempli gratia ponam, jejunare, vigilare, legere et quæque talia. Sciendum vero quia media quædam in purorum plerumque bonorum seu malorum transeunt rationem... Propria possidere, sæculari quidem homini medium est,*

belle règle de saint Bernard (749) *on doit regarder comme le commandement de Dieu même, et par conséquent comme un commandement saint, utile et plein de sagesse, celui d'un homme à qui Dieu a conféré son autorité, toutes les fois qu'il n'est pas évident que ce commandement déplaît à Dieu.* Ainsi, il n'y a que l'évidence du mal dans le commandement qui puisse dispenser de l'obéissance aveugle. Si cette évidence se rencontre, souvenons-nous qu'il est écrit : *Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes* (750). Et loin de nous ce faux préjugé, que s'il y a péché dans ce que le pécheur ordonne, c'est lui seul qui porte le péché, parce qu'il est encore écrit (751) : *Que si un aveugle conduit un autre aveugle, ils tomberont tous deux dans la fosse.* Ah ! plutôt les reproches, les humiliations de la part des supérieurs que de pareils commandements.

En effet, une conduite austère et rigoureuse est très-utile à l'obéissance : ce sont, dit saint Grégoire (752), comme des éperons

quoniam et non possidere licet : Monacho vero, quia possidere non licet, purum malum est... Quomodo ergo vel abbatis jussio, vel papæ permissio licitum facere valuit, quod purum malum fuit!... sed quid ad me? inquis. Ille viderit cui mihi contradicere fas non erat... Si ita oportet, sine causa legitur in Ecclesia : *omnia probate, quod bonum est tenete*... (I Thess., V, 21.) Si ita oportet, delectamus jam de libro Evangelii : *estote prudentes sicut serpentes, sufficiente quippe quod sequitur, et simplices sicut columbæ.* (Math., X, 16.) Nec dico a subditis mandata præpositorum esse dijudicanda, ubi nil juberi deprehenditur divinis contrarium institutis : sed necessarium assero et prudentiam, qua advertatur, si quid avertatur, et libertatem qua et ingenue contemnatur.... testis adhibetur abbas, non dictator professionis; adjutor non fraudator adimplentionis; vindex, non auctor prævaricationis. Quid igitur? Ponam in manu abbatis, quod absque ulla exceptione coram Deo et sanctis ejus propria manu et ore firmavi, audies (ex reg., c. 58) : Si quando aliter fecero, a Deo me esse damnandum, quem irrideo? Si abbas meus, aut etiam angelus de cælo contraria jusserit, libere recusabo hujusmodi obedientiam, que me transgressorem voti proprii, et pejerare faciat nomen Dei mei. » (S. BERN., Ep. 7, n. 3, 4, 8, 12, 17.) « *L'obéissance religieuse, qui doit être aveugle, se soumet amoureusement à faire tout ce qui lui est commandé tout simplement, sans regarder jamais si le commandement est bien ou mal fait, pourvu que celui qui commande ait le pouvoir de commander, et que le commandement serve à la conjonction de notre esprit avec Dieu. Car de là, jamais le vrai obéissant ne fait aucune chose. Plusieurs se sont grandement trompés sur cette condition de l'obéissance, lesquels ont cru qu'elle consistait à faire à tort et à travers tout ce qui pourrait nous être commandé. Ici-même contre les commandements de Dieu et de la sainte Eglise, en quoi ils ont grandement erré, s'imaginant une folie en cet aveuglement qui n'y est nullement. Car en tout ce qui est des commandements de Dieu, comme les supérieurs n'ont point le pouvoir de faire jamais aucun commandement contraire, les inférieurs n'ont de même jamais aucune obligation d'obéir en tel cas; ainsi s'ils y obéissaient, ils pécheraient.* » (S. FRANÇ. DE SAL., *Entr.* 11.)

(751) *Cæcus si cæco ducatum præstet, ambo in fossam cadunt.* (Math., XV, 14.)

(752) *Clavis atque stimulus sapientium verbe præ-*

qui l'excitent, l'animent; l'obéissance, comme je l'ai annoncé, devant être pleine de fermeté et de courage. Et c'était aussi la conduite des supérieurs dans les premiers jours de l'état monastique et dans le renouvellement de ces beaux jours; et ce qui rendait si nécessaire alors cette condition de l'obéissance. Les supérieurs exerçaient les religieux dans la pratique d'une soumission très-sévère (753); ils accompagnaient leurs commandements de rudesse et d'amertume. Mépris à essayer, paroles aigres à entendre, contradictions à dévorer, affronts à endurer, rudes traitements à recevoir, vives répréhensions à souffrir: tel était alors le sort des religieux dans l'exercice de l'obéissance. « C'est pour l'amour de vous, Seigneur, fait dire saint Benoît à ses religieux (754), c'est pour l'amour de vous qu'il n'y a point de jour qu'on ne nous fasse endurer la mort, et que l'on ne nous considère comme des brebis destinées à la boucherie. Vous nous avez éprouvés, et vous nous avez fait passer par le feu comme l'argent. Vous nous avez fait tomber dans le piège. Vous nous avez chargés d'afflictions et de maux. Vous avez mis des hommes sur nos têtes. » Ce n'est pas, mes RR. PP., que

les supérieurs de ces temps fussent naturellement fâcheux, fiers, impérieux, jaloux de leur domination, se plaisant à aggraver les chaînes de l'obéissance. L'état monastique n'a jamais eu de supérieurs plus charitables. Ils n'en usaient de la sorte que pour le bien de ceux que Dieu avaient commis à leur charge, pour humilier leur orgueil, rompre leur volonté, détruire leur amour-propre, mortifier leur délicatesse, les détacher des créatures, les disposer à recevoir les grâces de Dieu, les élever à la plus haute vertu. « Allez, disait dans cette vue, un excellent religieux à un jeune solitaire (755), allez, et ne souffrez pas, si vous pouvez, qu'entre tous les hommes il y en ait un plus sévère ni plus rude que celui que vous choisirez pour maître en Notre-Seigneur, et, ne vous séparant jamais de lui, avalez comme du lait et du miel le breuvage des humiliations et des mépris. » Ah! c'était à qui chercherait, à qui trouverait des supérieurs plus difficiles, à qui s'y attacherait plus constamment. Et quel était le courage et la fermeté de ces religieux dans leur obéissance? Fermeté à toute épreuve, courage invincible. « Mon maître, disait Romuald (756) à Marin, son directeur, qui,

autur (Eccli., XII, 11), qui culpas delinquentium nesciunt palpare, sed pungere. » (S. GREG., I, I, hom. 6 in Evang. n. 4.)

(753) « Cum quidam frater sæculi actibus abdicatis, monasterium magnæ dispositionis ingressus, suscipi se rogaret in congregationem, abbas cœpit ei multa proponere: graves esse illius disciplinæ labores, sua vero dura imperia, quæ nullius facile posset implere patientia. » (Rosw., *De vitis PP.*, I, IV, c. 11.) — « Profecto justus Deus, qualis erat humani gregis ille custos (quidam religiosus pastor, ad eujus cœnobium S. Joan. Climacus venerat) et per opem divinam servator, talem ipsi misit œconomum, et rei familiaris administrum. Erat enim sobrius et prudens, ut si quis alius; mitis et mansuetus, ut nemo fore alius. In hunc ergo ad aliorum documentum et salutem magnus ille Pater gratis omnino in speciem, tamen sane graviter invecus, jussit ab ecclesia importune ejici. Ego, cum illum extra omnem culpam, ejus arguebatur, probe nossem, cœpi seorsim apud antistitem pro œconomio defensionem instituire. Tum sapiens ille: « Haud, inquit, ignoro, Pater, innocenter esse: sed quæmadmodum æquum non est, sed dolendum, si ab esurientis ore infantis panem deripias; ita nocet, et tibi ipsi præses, et subjecto, qui illi non semper augendæ coronæ (quantum quidem illum sustinere posse cognoscit) sive irrogandis contumeliis, sive ignominiosis allerendis, seu contemnendo illo, seu illudendo occasionem præbet. Tribus quippe modis maximopere læditur; primum quod præmo ex reprehensionis patientia privetur; deinde quod cum antistes per illum virtutem alius prodesse potuerit, id facere neglexerit: postremo quod omnium est gravissimum, usu venire sæpe solet, ut iis, qui olim videbantur laborum et contumeliarum patientissimi, si aliquandiu non exercentur, et tanquam perfecti ab rectore non vituperentur, aut conviciis exagitantur; mansuetudine solita, consuetaque patientia desituantur. Quamvis enim subinde gleba terræ sit bona, fertilis et præpinguis, deficiente tamen humoris contumeliarum irrigatione, solet silvescere, et in vepreta superbiæ, luxuriæ, noxiæque (pulso timore

« numinis) securitatis degenerare. Id quod probe novit magnus ille Apostolus, dum scribit Timotheo (II Tim., IV, 2): *Insta, invehere, increpa illos opportune et importune.* » (S. JOAN. CLIM., grad. 4.)

(754) « Ostendens (Scriptura) fidelem pro Domino universa etiam contraria sustinere debere, dicit ex persona etiam sufferentium: *propter te morte tota die afficimur, æstimati sumus ut oves occisionis.* (Rom., VIII, 36.) Et item altero loco Scriptura: *Probasti nos, inquit, Deus, igne nos examinasti, sicut igne examinatur argentum. Induxisti nos in laqueum; posuisti tribulationes in dorso nostro.* (Psal. LXXV, 10, 11, 12.) Et ut ostendat sub priorc debere nos esse, subsequitur dicens: *imposuisti homines super capita nostra.* » (Reg. S. Ben., c. 7.)

(755) « Abi (aiebat Joannes Sabaïtes ad religiosum juvenem) et quam fieri potest, ex omnium mortalium genere quære natura et ingenio aspernium et severissimum, vitæ et morum tuorum institutorem, et perseverando apud illum quotidie subsannationes et Indibria veluti lac et miel bibe. » (S. JOAN. CLIM., grad. 4.)

(756) « Cum in ejusdem (Romualdi) animo perfectionis amor magis ac magis in dies cresceret, nullamque mens ejus requiem inveniret; audivit quia in Venetiæ partibus quidam spiritualis vir esset, Marinus nomine, qui eremiticam vitam ducebat. Consensu itaque ab abbate et fratribus facillime impetrato, ad præfatum venerabilem virum navigio discurrere pervenit, et sub illius regimine degere humillima devotione mentis instituit.... Romualdus, quia sæculum idiota reliquerat, aperto psalterio, vix suorum versuum notas syllabatim explicare valebat: et hæc oculatorum in ima dellexio intolerabilem sibi inportunitatem accidia generabat. Marinus vero virgam in dextera gerens, Romualdo e diverso sedenti sinistram capitis partem sepiissime verberabat. Post multa autem Romualdus gravi admodum necessitate compulsus, humiliter ait: « Magister, si placet, a dextro me deinceps tempore perente, quia « jam lævæ auris auditum funditus perdo. » (In vita S. Romualdi per PETRUM DABIAN., n. 8; *Act. Bened.*, sæc. VI.)

pour le corriger, le frappait sur la tête du côté gauche, Frappez-moi, s'il vous plaît, du côté droit, car je n'entends presque plus de l'oreille gauche. »

Ce n'était pas à des religieux de cette sorte que saint Bernard (737-753) adressait ces puissantes paroles : Vous avez porté vos mains à de grandes choses ; il faut agir fortement, il faut obéir fermement. Il ne faut pas que les mauvais traitements vous fassent abandonner la voie royale de l'obéissance, *agendum est instanter et constanter obediendum*. C'est à nous, mes RR. PP., qu'une pareille exhortation convient, à nous dont la soumission est si lâche et si faible, à qui tout fait peur, que tout épouvante dans la voie de l'obéissance, où nous croyons toujours, comme dit l'Écriture (739), rencontrer des lions, des tigres, des monstres ; qui reculons au moindre obstacle qui se présente, ou que notre imagination nous fait envisager, ou que notre immortification nous fait craindre ; dont la fermeté plie si aisément sous le poids léger de la plus petite humiliation, d'une parole moins mesurée, d'un geste froid, d'un regard indifférent ; car c'est là presque tout ce qu'il y a à souffrir de la part des supérieurs de nos jours, dont le gouvernement est si doux ; qui emploient plutôt les insinuations qu'ils ne font valoir l'autorité ; qui aiment mieux obtenir ce qu'ils souhaitent de leurs inférieurs par la prière, que de le leur arracher par le commandement. Que serait-ce s'il fallait obéir à des supérieurs d'une humeur dure et chagrine, aimant à captiver, à maîtriser les volontés, exigeant fièrement le tribut de l'obéissance, croyant peut-être, comme ces anciens supérieurs, qu'il est de leur devoir d'en user de la sorte ?

Après tout, des supérieurs de ce caractère peuvent se rencontrer. Ce n'est pas à des anges, c'est à des hommes que nous sommes soumis. Animons donc notre obéissance, rendons-la pleine de fermeté et de courage, pour surmonter tout ce qui peut exercer notre sensibilité et notre délicatesse ; pour souffrir dans le silence du cœur avec paix et soumission les froideurs, les manières indifférentes, les reproches, les paroles un peu vives ; pour être dans la disposition de

souffrir dans ce même silence, avec cette même paix, toutes sortes d'injures et de mauvais traitements. Ce n'est pas assez, pour être dans la disposition d'embrasser la patience, c'est l'expression de saint Benoît (760), de la mettre, si je puis parler de la sorte, de la serrer sur notre cœur, c'est-à-dire, de souffrir avec une patience si parfaite et si consommée qu'il ne se forme aucun mouvement dans le secret de nos âmes qui marque, je ne dis pas que nous résistons, que nous nous plaignons, mais même que nous endurons : *tacita conscientia patientiam amplectatur*. Qui nous séparera donc de l'obéissance ? Sera-ce... Non, non, nous sommes assurés que ni les confusions, ni les mépris, ni les tribulations, ni les affronts, ni les opprobres, ni les châtements, ni les humiliations quelles qu'elles puissent être, ne sauraient jamais nous détacher du sacrifice de l'obéissance ; pas même les commandements des choses les plus difficiles, les plus contraires à nos inclinations ; les commandements mêmes des choses impossibles : car l'obéissance doit être entière et universelle.

Que le religieux, dit saint Benoît (761), se soumette en toute obéissance à son supérieur, *omni obedientia se subdat majori*. Saint Bernard (762) me paraît frappé de ces paroles, en toute obéissance, *omni obedientia* ; il les saisit, il les présente à ses religieux, et par une conséquence pleine de force et de vérité, saint Benoît, conclut ce grand homme, ne se contente donc pas d'une obéissance qui se renferme basement dans les termes de la profession, qui se borne misérablement à la promesse qu'on en a faite. Ah ! obéissance imparfaite, lâche, servile, peu convenable à ceux que Dieu destine à ce qu'il y a de plus grand et de plus saint dans la religion. Saint Benoît demande une obéissance qui s'étende au delà du vœu, qui ne connaisse point de bornes ni de limites ; qui, portée comme sur les ailes d'une volonté pleine et entière, prend son essor, s'élève, passe par-dessus toutes les difficultés, va, avance, arrive jusqu'à l'excellence de la charité, s'applique de grand cœur à toutes les choses qui sont commandées ; et par la force d'un esprit plein d'ardeur, égale

(757-758) « *Mamm tuam misisti ad fortia : agendum est instanter et constanter obediendum ; nec inter verborum sen verberum asperitatem tam regalis est semita relinquenda ; sed tenacior est retinenda fervore.* » (S. BERN. SCR. 41, *De divers.*, n. 8.)

(759) *Dicit piger : Leo est in via, et leena in itineribus.* (Prov., XXVI, 15.)

(760) « *Quartus humilitatis gradus est, si in ipsa obedientia duris et contrariis rebus, vel etiam quibuslibet irrogatis injuriis, tacita conscientia patientiam amplectatur.* » (Reg. S. Ben., c. 7.)

(761) *Reg. S. Ben., c. 4.*

(762) « *Subjectus hujuscemodi obedientiam, que voti finibus cohibetur novem imperfectam. Nam perfecta obedientia legem nescit, terminis non arcatur neque contenta angustiis professionis, largiori voluntate fertur in latitudinem charitatis, et ad omne quod injungitur spontanea, vigore liberalis ala-*

crisque animi, modum non considerans, in infinitam libertatem extenditur. Hæc est illa de qua signanter apostolus Petrus (1 Petr. I, 22) : Castificantes, inquit, corda vestra in obedientia charitatis : pulchre ipsam per hoc sequestrans ab illa inerti et servili quodammodo obedientia, nec charitati prompta, sed obnoxia necessitati... Quanquam nec ista regula ipsa tacuerit, ubi monet (c. 68) : Si fratri impossibilia injunguntur, ut confidens de adjutorio Dei, obediatur ex charitate. In eadem denique regula tertius humilitatis describitur gradus, ut omni obedientia monachus se subdat majori. Dicens quippe omni, non vult nos in obediendo mensura esse contentos professionis, non attendere promissi debitum, non de pacto sumere modum, sed transire alacriter etiam votum et obedire in omnibus. » (S. BERN., *De p.æc. et disp.* c. 6, n. 12.)

par une soumission sans bornes, la liberté comme infinie qu'elle laisse aux supérieurs d'ordonner à leur gré. Emplois honorables, distingués, ou offices vils, humiliants; occupations relevées, gracieuses, ou basses et pénibles; fonctions qui répugnent à tous les sentiments de la nature ou qui y sont favorables; travail utile, considérable ou de peu de conséquence; demeure dans une maison commode, riche, bien bâtie, ou dans une maison moins commode, mal bâtie et peu à son aise; repos, veille, silence, récréation; pénitence, relâche; mortification, soulagement; action parfaite, action moins parfaite; action bonne, action indifférente; commencement d'action, cessation d'action; action, inaction; c'est ce que les supérieurs ordonnent ordinairement. Actions qui surpassent les forces ordinaires, qui peuvent altérer la santé, où la nature est comme poussée à bout, dont l'exécution est impossible; c'est ce que les supérieurs peuvent encore ordonner, et c'est jusque-là, dit saint Benoît, que le religieux doit porter son obéissance (763): *Si cui fratri aliqua forte gravia aut impossibilia injunguntur, suspiciat jubentis imperium* (764).

Mais cette impossibilité s'entendrait-elle des choses qui ne peuvent se faire naturellement, ou qui étant très-possibles en elles-mêmes, sont absolument impossibles à l'homme ou à des certaines personnes? On trouve de pareils commandements dans les beaux jours de l'état monastique (765); et une parfaite obéissance à de pareils commandements. Mais c'étaient des saints qui

(765) *Reg. S. Ben., c. 4.*

(764) *Ibid., c. 68.*

(765) « Vocans enim [Joannem] senior, Curre, inquit, Joannes, saxum illud in te advolve quantocius... Qui confestim saxum immane, quod vel turbæ multæ hominum movere non possent, applicita nunc cervicæ, nunc toto pectore, tanto nisu atque conatu provolvère contendebat, ut sudore omnium membrorum suorum non solum totum infunderet vestimentum, sed etiam saxum ipsum suis cervicibus hincnectaret. » (CASSIAN., *Inst.*, l. IV, c. 26.) — « Quadam die, dum venerabilis Benedictus in cella consisteret, Placidus puer sancti viri monachus ad hauriendam de lacu aquam aggressus est; qui vas quod tenerat, in aquam ineanse submittens, ipse quoque cadendo secutus est. Quem mox unda rapuit, et pene ad unius sagittæ cursum eum a terra introrsus traxit. Vir autem Dei intra cellam positus, hoc protinus agnovit, et Maurum festine vocavit, dicens: « Frater Maure, curre, quia puer ille qui ad hauriendam aquam perrexerat, in lacum cecidit, jamque eum longius unda trahit. » Res mira, et post Petrum apostolum inusitata! Benedictione etenim postulata atque precepta, ad patris sui imperium concitans perrexit Maurus: atque usque ad eum locum quo ab unda deducebatur puer, per terram se ire existimans, super aquam cucurrit, eumque per capillos tenuit, rapido quoque cursu rediit. » (S. GREG., *Dial.*, l. II, c. 7.) *Voyez S. CALMET, Comment. sur le ch. 68 de la Règle de S. Benoît.*

(766) « Si cui fratri aliqua forte impossibilia, id est admodum difficilia. Hæc enim non physice, sed moraliter accipienda sunt. » (HUGO MENARDUS, in *Concord. regul.*)

(767) « Ubi quis semel in fratrum corpore inmemoratus consensus, si judicetur vas esse ministerio ido-

commandaient et des saints qui obéissaient. La plupart de ces commandements étaient faits et exécutés par un mouvement particulier de l'Esprit de Dieu. Souvent les supérieurs ne voulaient qu'éprouver l'obéissance de leurs inférieurs, sans exiger qu'ils exécutassent leurs commandements; et souvent les miracles secondèrent et couronnèrent l'obéissance. Disons avec un judicieux interprète (766), que saint Benoît parle seulement de choses très-difficiles, et qui, quoique possibles de leur nature, et même à l'égard de personnes plus fortes ou plus habiles, sont moralement impossibles à l'égard de celles à qui on les ordonne. Saint Basile (767) et saint Ephrem (768), avant saint Benoît, avaient exigé une pareille obéissance; et de saints législateurs (769) l'ont exigée après saint Benoît. Qu'on représente, on le peut, les causes de son impuissance, saint Benoît le permet (770); mais que ce soit avec humilité, patience, respect et modestie, en montrant dans les difficultés qu'on propose une si grande indifférence et une telle résignation, que le supérieur ait toute la liberté d'ordonner ce qu'il jugera de meilleur. S'il persiste dans son commandement, il faut se soumettre et se mettre en état d'exécuter ce qui est commandé avec foi, avec confiance, avec charité. Tout est possible à la foi. L'amour aplanit toutes les difficultés. Le secours de Dieu est tout-puissant. *Ceux qui espèrent au Seigneur, dit le prophète, trouveront de nouvelles forces. Ils prendront des ailes, voleront comme l'aigle, courront sans se fatiguer, marcheront sans se lasser* (771).

neum, tametsi mandatum vires superare videtur, judicio in eum qui ultra vires præcepit, rejecto, docilitatem et obedientiam ad interitum usque ostendat. » (S. BASIL., *Reg. fus. tr.*, interrog. 28, n. 2.)

(768) « Charissime, si sub obedientia patris aliquid spiritualis sederis, cave tibi ipsi terminum imponas, dicens, impossibile est hoc vel illud agere. Quare divinæ teipsum gubernationi relinquantur oportet. Sin autem acciderit imperari quid nobis ultra vires, non iracunde præfecti resistamus imperatis: sed deprecatione atque obtestatione, submissa voce, præfecto, quod supra vires sit, denuntiemus. » (S. EPHREM., *Doct. var.*, c. 25.)

(769) « Obedientia, præceptum est regulæ, impossibilibus quoque rebus opere atque affectu ostentatur, et teneatur usque ad mortem. » (*Reg. S. Fructuosi*, c. 8.) — « Nihil impossibilitatis causemini, sive judicatis esse in præcepto; quia etsi supra vires ego mandarem, sancta obedientia viribus non carebit. » (*Opusc. S. Francis.*, t. III, collat. 4, apud HEFT., l. VI, *disq. mon.* tr. 2, *disq.* 6.)

(770) « Si cui fratri aliqua forte gravia aut impossibilia injunguntur, suscipiat quidem jubentis imperium, cum omni mansuetudine et obedientia. Quod si omnino virum suarum mensuram viderit pondus oneris excedere: impossibilitatis suæ causas ei qui sibi præest, patienter et opportune suggerat, non superbendo aut resistendo vel contradicendo. Quod si post suggestionem suam in sua sententia prioris imperium perduraverit, sciat junior ita sibi expedire, et ex charitate confidens de adjutorio Dei, obediat. » (*Reg. S. Ben.*, c. 68.)

(771) *Qui sperant in Domino, mutabunt fortitudinem, assumunt pennas sicut aquilæ, current et non laborabunt, ambulabunt et non deficient.* (ISA., XL, 31.)

Et quand même on ne pourrait venir à bout d'exécuter ce qu'on a commencé, on aurait tout le mérite de l'obéissance à qui l'impuissance seule a pu donner des bornes (772); ou quand on succomberait dans l'exécution, quelle gloire que d'être la victime de l'obéissance!

Obéissance donc entière, universelle, en se soumettant en toutes choses, et même à toutes sortes de personnes, aux supérieurs, aux égaux, aux inférieurs (773); à toutes sortes de supérieurs, à toutes sortes d'égaux, à toutes sortes d'inférieurs, préférant néanmoins les commandements des supérieurs à tous les autres; que les supérieurs commandent en vertu de la sainte obéissance ou non; de quelque manière que leurs volontés nous soient connues; en tout lieu, n'y en ayant aucun ni secret, ni public, ni profane, ni saint, qui puisse être un lieu de franchise par rapport à la liberté. Obéissance universelle en appliquant toutes les puissances de l'âme à l'accomplissement du commandement; en accompagnant l'obéissance d'une ferveur que rien ne rebute, qui ne se démente jamais; en donnant des bornes à notre zèle pour n'en pas donner à l'obéissance qui le modère; en suivant exactement les intentions des supérieurs, non-seulement par rapport à la substance de l'action et à l'espèce de l'occupation, ou du travail commandé, mais par rapport au moindre détail et à la manière de l'exécution, ne voulant pas expliquer en notre faveur les ordres donnés, nous assujettir à telle et telle pratique, et négliger cette autre; accepter tel et tel emploi, et nous excuser par rapport à celui où l'obéissance nous destine. En un mot, en rendant à Dieu, selon l'expression de saint Bernard (774), tout le talent de l'obéissance comme nous le lui devons, en lui immolant toute la victime du sacrifice qui lui a été offert tout entier; en obéissant toujours, ou étant toujours dans la disposition d'obéir; en vivant, en mourant dans l'obéissance. Et voilà la persévérance qui doit couronner cette vertu, lui donner sa perfection, lui assurer sa récompense, et qui en est aussi la dernière condition.

L'obéissance est de tous les temps. Le

vœu que nous en avons prononcé est irrévocable. Il est fait à perpétuité. Point d'occasion où il nous soit permis de faire perdre à cette belle vertu son intégrité (775). Point de circonstances dans la vie, où nous ne devions donner des marques de l'assujettissement et de la servitude heureuse dans laquelle nous sommes engagés. Dans la maladie comme dans la santé, dans l'affliction comme dans la consolation, dans quelque situation que nous nous trouvions, nous ne sommes point à nous. Nous devons nous gouverner non par nos goûts, mais par des mouvements étrangers. Toujours gênés dans notre assujettissement jusque dans la dernière vieillesse, nous devons nous laisser ceindre par autrui, et permettre qu'on nous conduise où souvent nous ne voudrions pas aller, *cum senueris... alius te cinget, et ducet quo tu non vis.* (Joan., XXI, 18.) Les emplois et les charges par où l'on a passé, les dignités dont on a été revêtu, les services qu'on a rendus à la religion, la science, les talents ne sont point des raisons de dispense. Ces titres rendent même le devoir de l'obéissance plus étroit par l'édification dont on est encore plus redevable à ses frères. D'où vient que saint Benoît (776) propose à ses religieux l'exemple des anciens, qu'il ne regarde pas par conséquent comme dispensés du joug de l'obéissance; et il en exige une pratique plus rigoureuse de ceux qui sont élevés à la dignité du sacerdoce (777). Les supérieurs mêmes ne sont pas dispensés d'obéir. Ils doivent en plusieurs rencontres déférer aux désirs et aux conseils de leurs religieux, et en toutes, à l'autorité de la règle (778) et des supérieurs qui sont au-dessus d'eux. La vie donc, et toute la vie, telle est sans distinction pour tous les religieux la durée de l'obéissance. La mort, voilà son terme.

Volonté dans l'obéissance, s'écrie saint Basile (779), volonté ferme, constante, invariable, supérieure à toutes les attaques, à tous les efforts des malins esprits, fermeté égale à celle des martyrs, persévérance jusques à la mort. Voulez-vous prescrire un terme à l'obéissance, ajoute saint Bernard (780), j'y consens, pourvu que ce soit celui de la vie. Et vous ne vous êtes pas contenté

(772) « Si volumus et non possumus, senri sumus. » (S. BERN., *De præc. et disp.*, c. 13, n. 31.)

(773) « Sibi invicem obediunt fratres, scientes se per hanc obedientiam viam ituros ad Deum. Præmisso ergo abbatibus, aut præpositorum qui ab eo constituuntur imperio (cui non permitimus privata imperia præponi), de cætero omnes juniores prioribus suis omni charitate et sollicitudine obediunt. » (Reg. S. Ben., c. 71.) — « Obediunt sibi certatim impendant (monachi). » (Reg. S. Ben., c. 72.)

(774) S. BERN. *De S. Andrea.*

(775) « Virginitatem obedientiam vocamus obedientiam incorruptionem, scilicet cum quis ex quo magistro se subdidit, nulla hora, vel actu, vel voluntate fuit inobediens. » (S. BERN., aut quivis alius, *tr. de statu virt.*, part. II, *De obed.*, n. 25.)

(776) « Octavus humilitatis gradus est, si nihil agat monachus, nisi quod communis monasterii regula, vel majorum cohortantur exempla. » (Reg. S.

Bened., c. 7.)

(777) « Ordinatus caveat elationem aut superbia. Nec quidquam præsumat, nisi quod ei ab abbate præcipitur : sciens se multo magis discipline regulari subditum ; nec occasione sacerdotii obliviscatur regulæ obedientiam et disciplinam, sed magis ac magis in Domino proficiat. » (Reg. S. Ben., c. 62.)

(778) « Et præcipue ut præsentem regulam in omnibus conservet (abbas). » (Reg. S. Ben., c. 64.) — « In omnibus omnes magistrum sequantur regulam, neque ab ea temere devietur a quoquam. » (Reg. S. Ben., c. 3.)

(779) S. BASIL., *Const. mon.*, c. 19.

(780) « Est sane quidam obedientiam limes secundum tempus, ipsa temporis extremitas, ut is sit terminus obedientiam, qui et vitæ. » (S. BERN., *l. De præc. et disp.*, c. 6, n. 12.)

d'une pareille obéissance, grand saint, vous avez porté la vôtre au delà du tombeau (781); ainsi ont obéi plusieurs autres saints. Laissons, mes révérends Pères à ces saints cette sorte d'obéissance, et envions-leur celle qu'ils ont constamment pratiquée pendant leur vie; et que cette sainte envie produise en nous une heureuse imitation. « J'ai vu, disait saint Jean Climaque (782), j'ai vu des vieillards sur le visage desquels reluisait une majesté digne de respect, qui accouraient comme des enfants pour recevoir les ordres de leurs supérieurs, et qui mettaient leur plus grande gloire dans leur soumission et dans leur humilité. J'ai vu des hommes qui avaient passé des cinquante années dans l'obéissance, et qui m'ont avoué être descendus par là dans l'abîme de l'humilité, et s'être délivrés de toute guerre et de tous combats. » Edifiant, admirable, mais rare, mais peu commun spectacle! On pratique à la vérité dans les commencements l'obéissance avec beaucoup de zèle et de vivacité. Rien ne coûte alors, rien n'arrête, rien ne paraît de trop dans les commandements. On court, on vole partout où l'autorité de la règle et la volonté des supérieurs appelle. Mais on se lasse bientôt; on abandonne cette ferveur avec les années. Un âge, en fait d'obéissance comme en fait de vigueur, est le tombeau d'un autre âge. Comme ces Galates à qui saint Paul écrivait (783), après avoir commencé par l'esprit, par une entière soumission et une docilité parfaite; comme eux, on finit souvent par la chair, c'est-à-dire, par reprendre son ancienne indépendance. Serait-ce donc en vain qu'il nous en aurait tant coûté pour rompre, pour assujettir notre volonté? voudrions-nous, après avoir semé, abandonner la moisson; après avoir combattu, renoncer à la couronne; après avoir soutenu le poids du jour et de la chaleur, perdre notre récom-

pense? *c'est celui qui persévérera jusqu'à la fin*, nous dit à ce sujet, d'après l'Écriture, notre saint Législateur, *c'est celui qui persévérera jusqu'à la fin, qui sera sauvé* (784). Marchons, courons, soyons fidèles jusqu'à la mort (785). Portons notre obéissance jusqu'au bout de la carrière. Que la suite, que les derniers de nos jours ressemblent à cet égard aux premiers et les surpassent même. Qu'une soumission constante justifie la sincérité de nos premiers efforts, et nous les rende utiles à jamais.

Avons-nous oublié les puissants exemples de notre Maître, notre Seigneur, notre Dieu, de Jésus, l'auteur et le consommateur de notre obéissance, comme il l'est de notre foi? C'est pour accomplir la volonté de son Père qu'il est venu au monde (786). Il n'a vécu que pour faire toujours ce qui lui est agréable (787); et il va consommer son obéissance sur le Calvaire en mourant, en expirant sur une croix. Et non-seulement persévérance, mais intégrité, mais fermeté, mais simplicité, mais promptitude, et toutes les autres conditions de l'obéissance remplies par notre divin modèle dans un souverain degré. Il a obéi dans les grandes choses; il s'est assujéti aux plus petites; il a accompli la loi jusqu'à un seul point (788). Il s'est soumis à Marie toute sainte (789); à Hérode impie et barbare; à Joseph simple artisan; à Auguste empereur, mais idolâtre et païen. Il se soumet aux juges qui le condamnent, aux soldats qui l'outragent, aux bourreaux qui le crucifient. Son obéissance est accompagnée des traitements les plus indignes, des affronts les plus sanglants, des dérisions les plus infamantes, des douleurs les plus vives, des plus cruels tourments. Le Seigneur Dieu lui fait entendre sa voix (790), et il ne contredit point; il ne se retire point en arrière. Sa volonté est parfaitement assujéti (791) à tous les moments

(781) « Dominus Cisterciensis, cui cum pluribus aliis abbatibus sui ordinis ad exsequias viri Dei (Bernardi) venerat, considerans tantam importunitatem tumultuantis populi, et ex presentibus futura conjiciens, vehementer timere cepit; ne, si crebrescentibus signis, tam intolerabilis turba populorum concurreret, eorum improbitate disciplina periret ordinis, et sanctæ religionis fervor in eodem loco tepesceret. Quapropter habita super hoc deliberatione, reverenter accedens, per virtutem obedientiæ, ne signa ulterius faceret inhibuit. Sed cum dicit Apostolus de Domino nostro Jesu Christo, quia factus est obediens Patri usque ad mortem; et ipsius exemplo legislator noster S. Benedictus obedientiam nobis usque ad mortem in regula proponat: sancta et vere humilis anima patris nostri, mortali homini etiam post mortem carnis obediens fuit. Nam signa, quæ tunc jam radiare cœperant, ita cessavere, ut ex illa die et deinceps nunquam publica miracula facere visus sit. » (*Ex Vita S. Ben.*, l. VII, c. 28, inter Op. S. BERN., II, nov. edit.)

On rapporte la même chose de S. Etienne, fondateur de l'ordre de Grammont; de S. Robert, abbé de la Chaise-Dieu, et de quelques autres saints. (Dom CALMET, *Commentaire sur le chapitre 5 de la Règle de S. Benoît*, t. I.)

(782) « Videre erat viros canitie venerandos, oris

majestate suscipiendos, ritu infantium ad obsequia presidis accurrere, ut qui summam in ipsa submissione gloriam collocarent. Spectavi illie viros, qui quinquaginta circiter annos sub obedientiæ jugo vixerunt, quos percontabar, equam ex tanto labore consolationem percipissent? Ille alii se ad tantam animi demissionem descendisse memorabant, per quam de cætero bellum omne in omnem vitam repulsiunt, » etc. (S. JOAN. CLIM., grad., 4.)

(785) *Sic sulti estis, ut cum spiritu cœperitis, nunc carne consummimini.* (*Gal.*, II, 50.)

(784) *Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.* (*Matth.*, X, 22.) — (*Reg. S. Ben.*, c. 7.)

(785) *Esto fidelis usque ad mortem.* (*Apoc.*, II, 10.)

(786) *Descendi de cælo, non ut faciam voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me.* (*Joan.*, VI, 58.)

(787) *Ego quæ placita sunt ei facio semper.* (*Joan.*, VIII, 29.)

(788) *Iota unum aut unus apex non præteribit a lege, donec omnia fiant.* (*Matth.*, V, 18.)

(789) *Et erat subditus illis.* (*Luc.*, II, 51.)

(790) *Domine Deus aperuit mihi aurem, ego autem non contradico: retrorsum non abii.* (*Isa.*, L, 5.)

(791) *Nondum venit hora mea.* (*Joan.*, II, 4.)

marqués par son Père. Son esprit est entièrement résigné au milieu des frayeurs de la mort et des répugnances de la nature (792). Le premier moment de son Incarnation fut celui de son dévouement (793). Me voici, dit-il à son Père. Comme un géant, (794), il part pour fournir la pénible carrière que l'obéissance lui ouvre. Déjà il est la victime. Il brûle d'être baptisé du baptême qui lui est préparé (795). La volonté de son Père forme ce désir et le modère. Cette volonté fait sa joie, ses délices, sa nourriture et sa vie (796). Il témoigne sensiblement sa joie en méprisant la honte et l'ignominie (797), et se laisse immoler comme un agneau dans la douceur et le silence (798). Non, il n'y a que le plus parfait amour de Dieu et de sa loi, qui ait pu être le motif d'une telle obéissance (799). Faites-nous part, adorable Jésus, de ce divin amour, afin que nous puissions avoir part à votre obéissance. C'est pour vous imiter, pour marcher sur vos traces, pour être vos disciples d'une manière particulière que nous nous sommes engagés à nous dépouiller de nos volontés propres, pour les assujettir à ceux qui tiennent ici-bas votre place. Soyez-nous favorable dans ces jours de grâce et de salut; et que les mérites de vos souffrances et de votre mort nous obtiennent le parfait accomplissement de nos devoirs dans l'obéissance que nous avons vouée. La vôtre vous a procuré une gloire immense. Nous espérons d'y avoir part par la nôtre avec le secours de votre grâce.

CONFERENCE VII.

Pour le jour de Pâques.

SUR LA CONVERSION DES MŒURS.

Surrexit. (Marc., XVI, 6.)

Jésus-Christ est ressuscité.

La mort est détruite, le démon terrassé,

(792) *Non sicut ego volo, sed sicut tu.* (Matth., XXVI, 39.)

(795) *Ingrediens mundum dicit : Hostiam et oblationem nolui, corpus autem aptasti mihi ; holocaustomata pro peccato non tibi placuerunt. Tunc dixi : Ecce venio : in capite libri scriptum est de me, ut faciam, Deus, voluntatem tuam.* (Hebr., X, 5, 6, 7.)

(794) *Exsultavit ut gigas ad currendam viam.* (Psal. XVIII, 6.)

(795) *Baptismo habeo baptizari ; et quomodo coarctor usque dum perficiatur.* (Luc., XII, 50.)

(796) *Meus cibus est, ut faciam voluntatem ejus qui misit me.* (Joan., IV, 54.)

(797) *Proposito sibi gaudio sustinuit crucem, confusione contempta.* (Hebr., XII, 2.)

(798) *Sicut ovis ad occisionem ducetur, et quasi agnus coram tondente se obmutescet, et non aperiet os suum.* (Isa., LIII, 7.)

(799) *Deus meus, volui, et legem tuam in medio cordis mei.* (Psal. XXXIX, 9.)

(800) « Licet omni tempore vita monachi Quadragesimæ debeat observationem habere, » etc. (Reg. S. Ben., c. 49.)

(801) « Innovatio quædam est, desinere quod eras, assumere quod ante non fueras. » (S. MAXIM., in solemn. Pasche, hom. 5.)

(802) *Vovistis Domino vestros contrahere mores :*

le monde vaincu, le mystère de la croix est découvert, la foi de la résurrection des corps est assurée, mille oracles sont accomplis, des figures sans nombre ont leur vérité, la Synagogue est dans le trouble et la confusion. Jésus-Christ est sorti du tombeau, Jésus-Christ a repris une vie immortelle, céleste, divine. Jésus-Christ est ressuscité, *surrexit*. Rendons nos hommages à Jésus-Christ glorieux. Prenons part à la joie dont l'Eglise est transportée à la vue du triomphe de Jésus-Christ, et reconnaissons, dans la vie nouvelle où Jésus-Christ est entré, la vie nouvelle que nous devons mener. Nous l'avons promise à Dieu, cette vie nouvelle, en promettant la conversion de nos mœurs. Nous avons dû y entrer. Nous devons y marcher tous les jours. Nous devons la perfectionner. Nous devons ainsi exprimer en nous dans tous les temps la résurrection de Jésus-Christ. Comme la vie d'un moine, dit saint Benoît (800), devrait être un carême non interrompu, il faut que la pureté de ses mœurs exprime une résurrection continuelle. Car, n'est-ce pas une sorte de résurrection, comme dit saint Maxime (801), que de cesser d'être ce que l'on est, pour commencer à être ce qu'on n'était pas? Or telle est l'obligation que nous impose le vœu que nous avons fait. La conversion des mœurs, dit saint Anselme (802), est la réformation de tout ce qu'il y a en nous de vicieux, de déréglé, d'opposé à la loi de Dieu. C'est, dit Denys le Chartreux (803), le renouvellement de toutes les puissances de nos âmes. C'est, selon la plupart des commentateurs de notre sainte règle (804), l'extirpation des vices et l'acquisition des vertus; le renoncement à la vie du monde, pour vivre conformément à la règle de l'ordre où l'on s'engage. C'est, disent d'après ces anciens auteurs ceux qui ont écrit de nos jours, passer du mal au bien, du bien

Jam nunc peccatis sit modus et vitiiis.

Nunc humilis vivat, qui vixerat ante superbus.

Sit castus, quisquis luxuriosus erat.

Quærebat census aliquis : captabat honores

At modo vilescant census, honorque sibi.

Gaudebat dapibus, gaudebat divite mensa :

Nunc tenuem victum sobria cœna dabit.

Hæc veniam, fratres, conversio vera meretur.

Hæc vafet offensa vita placere Deo.

(S. ANSELME., in *Carm. de mundi contempt.*)

(805) « Ad morum conversionem (pertinet) singulas vires animæ reformare, in verbis et actibus ordinatum consistere, interiores exterioresque sensus comprimere : quatenus, sicut religiosus totum quod est et habet, in anima et corpore a Deo accipit : sic totum hoc ad Dei cultum, amorem et honorem convertat, nec aliquid sui relinquat sibi. » (DYON. CARTHUS., l. de prof. mon., art. 6.)

(804) « Conversio morum vulgo duplex concipitur a malo ad bonum, et a bono ad melius. Quæ Hilde-marco dicitur, *eraditio vitiorum et plantatio virtutum*, per quam monachus obligat se ut non seculariter vivat, sed mores suos secundum regulam dirigat, ut post Bernardum Cassinensem, Nicolaum de fractura et Boherium loquitur Joannes de Turrecremata. » (MARTESE, *Com. in c. 58 Reg. S. Bene-*

au mieux, du mieux au parfait, du parfait au plus parfait (805); abandonner tous les plaisirs du siècle, pour embrasser la mortification de Jésus-Christ, renoncer à la vie du péché pour ne plus vivre que de la vie de la grâce (806); se dépouiller du vieil homme pour se revêtir du nouveau, qui a été formé suivant les préceptes et les conseils évangéliques (807); faire de toute notre vie un continuel retour à Dieu, comme Dieu s'engage en quelque sorte à nous soutenir dans le dessein que nous avons d'être entièrement à lui (808); se détacher de toutes les choses d'ici-bas, pour s'unir étroitement à Dieu par toutes les pensées de l'esprit et par toutes les affections du cœur (809). Toutes explications qui reviennent au même sens, et qui expriment un changement, une résurrection, un renouvellement. Et le terme seul de *conversio* ne le dit-il pas? Je promets la conversion de mes mœurs, avons-nous dit en nous engageant au service de Dieu, *promitto conversionem morum meorum*. Développons ces expressions conformément aux explications que je viens de rapporter. Nous apprendrons ce que doit faire le religieux bénédictin pour se convertir véritablement; nous apprendrons que la conversion qu'il promet est de tous les temps; qu'il ne doit jamais l'abandonner; qu'il doit y travailler tous les jours de sa vie. Comment le religieux bénédictin doit-il travailler à la conversion de ses mœurs? Le religieux bénédictin doit toujours travailler à la conversion de ses mœurs: c'est mon dessein et le sujet de vos attentions dans une matière qui les sollicite par son importance.

PREMIÈRE PARTIE.

Je promets la conversion de mes mœurs, selon la règle de saint Benoît: *Promitto conversionem morum, secundum regulam sancti Benedicti*. Or celui qui fait cette promesse, peut avoir vécu quand il était dans le monde, dans l'irrégulation et le désordre; ou dans la probité, mais une probité mondaine; ou dans la pratique exacte des devoirs du christianisme. Il promet de se convertir; il s'oblige donc, s'il a vécu dans l'irrégulation et le désordre, à vivre désormais dans la piété et la crainte de Dieu; s'il a vécu dans une probité mondaine, à

rectifier sa probité en se conformant à l'esprit et aux maximes de l'Évangile; et s'il a vécu dans la pratique exacte des devoirs du christianisme, à se corriger de tout ce qu'il y avait d'imparfait et de défectueux dans le détail des devoirs qu'il pratiquait. Et comme cette obligation eût été la même pour lui s'il fût demeuré dans le monde, parce qu'elle est essentielle au christianisme; ce que le vœu y ajoute, c'est de la rendre plus étroite, et d'engager le religieux à travailler à la conversion de ses mœurs conformément à la règle qu'il embrasse (810). D'où vient qu'il ne promet pas la conversion de ses mœurs en général, mais selon la règle de saint Benoît: *secundum regulam sancti Benedicti*.

Celui qui promet la conversion de ses mœurs s'oblige, s'il a vécu dans le monde, dans l'irrégulation et le désordre, à vivre désormais dans la piété et la crainte de Dieu, selon la règle de saint Benoît, *promitto conversionem secundum regulam sancti Benedicti*. C'est un jeune homme que les mauvais exemples, si fréquents, et les livres pernicious, si multipliés dans le malheureux siècle où nous vivons, avaient écarté de la simplicité de la foi et de la docilité évangélique. Livré à l'égarément de son esprit, il donnait les mains à ce qui est de moins certain et de plus contesté, adoptait toute nouveauté éblouissante, s'appuyait sur une confusion d'idées et de mots, sur un amas de conjectures et de suppositions, répétait, sans les entendre, quelques misérables difficultés qu'il avait reçues sans examen. Rien n'était sacré pour sa langue impure; et regardant les soulèvements de sa conscience et de sa raison contre son impiété, comme un préjugé de l'enfance, et un reste de vaine terreur que l'éducation avait laissé dans son âme, il blasphémait ce qu'il ignorait, et insultait avec dédain ceux qui étaient effrayés de ses blasphèmes. C'est un autre qui ne songeait qu'à jouir des créatures, qu'à se procurer des voluptés, qu'à passer d'amusement en amusement, qu'à remplir ses moments par des occupations agréables; le jeu, les spectacles, les conversations enjouées, les parties de plaisir partageaient son temps tour à tour, et une passion honteuse consumait ses belles années. Livré aux désirs de son cœur, esclave de la sen-

dicti.) — « Ex vi hujus voti religiosus, 1^o tenetur non solum deserere mundanam vitam, quæ scilicet voluptatibus, deliciis, vanitatibusque indulget (ad hoc enim omnes tenentur), sed etiam sæcularem conversationem destituere, vestem mutare, et sub habitu regulari regularem vitam agere. 2^o Deinde debet regulam sive regularem quam suscepit institutionem observare, et secundum eam mores componere, actusque suos ad vitam dirigere.... 3^o Votum conversionis obligat ad illas corporales observationes quæ secundum regulam observantur eo tempore quo professio facta est. » (LEFT., *Disq. mon.*, l. IV, lr. 6, *De vot. explic.*, disq. 5. Quid morum conversio.)

(805) *Avis et réflex. sur les devoirs de l'état religieux*, t. II, c. 2. *Du vœu de convers. des mœurs*,

n. 1

(806) D. MÈGE, *Com. sur ce l. 58 de la Règle de S. Benoît*.

(807) *Exerc. spirit. tirés de la Règle de S. Benoît*, e. 21. *De la conv. des mœurs*.

(808) *Médit. sur les princ. dev. de la vie relig.*; médit. sur ces par. : *Je prom. la conv. de mes mœurs*.

(809) *Homél. sur plus. ch. du prop. Jérém.* par D. LE NAIN, sous-prieur de l'abb. de la Trappe, t. I, hom. 46.

(810) « Qui statum religionis assumit... non tenetur ad omnia exercitia, quibus ad perfectionem pervenitur; sed ad illa quæ determinate sunt ei taxata secundum regulam quam professus est. » (S. ТРОИЦ., 2-2, q. 186, a. 2, in corp.)

sualité; fermant les yeux à toute considération divine et humaine, il chantait avec les compagnons de ses plaisirs : Jouissons des biens présents... Hâtons-nous d'user des créatures, pendant que nous sommes jeunes : enivrons-nous des vins les plus délicieux. Que nul ne se dispense de prendre part à nos débauches. Laissons partout des marques de notre intempérance (811). C'est un militaire fier, dédaigneux, opiniâtre, emporté, inhumain, ayant de la peine à reconnaître les hommes pour ses semblables; qui ne nommait guère le Dieu que nous adorons que pour lui insulter, faisant trophée du vice, ne rougissant que de la vertu, toujours prêt à vider par le fer ses querelles, et à se procurer des dangers de gaieté de cœur, seulement pour avoir la folle gloire d'en être sorti. C'est un ecclésiastique, lequel, se voyant exclu, par les circonstances de sa naissance, des bénédictions temporelles, était entré dans l'héritage de Jésus-Christ pour se nourrir, s'engraisser, comme dit saint Bernard, du sang de l'Eglise. Mondain, ambitieux, dissipé, à peine déroba-t-il quelques moments précipités à ses plaisirs, pour honorer Dieu du bout des lèvres. Sans science, ou seulement avec une légère teinture de celle qui enfla, il traitait son oisiveté dans les assemblées du siècle les plus profanes, se mêlait aux entretiens vains et frivoles, souvent licencieux, qui amusent le loisir des mondains, et déshonoraient son état par des mœurs toutes séculières.

Vous eûtes compassion, ô mon Dieu, de ces cœurs impénitents et rebelles : vous envoyâtes, selon l'expression de votre Prophète (812), votre miséricorde et votre vérité, pour les arracher du milieu des ennemis de leur salut. Vous les livrâtes aux troubles, aux remords, aux frayeurs salutaires. Vous fîtes luire la lumière dans leurs ténèbres, leur présentâtes les vérités de votre sainte religion, et leur découvrites tout le faux des biens de ce monde. Des cœurs, ainsi frappés par les touches toutes-puissantes de la grâce, s'attendrirent et s'humilièrent. Ils reconnurent tout le danger de leur situation, et ne pensèrent qu'à pleurer leurs péchés et à mener une vie nouvelle. Le monde leur parut trop plein de tentations, par la malheureuse expérience qu'ils en avaient faite, pour y demeurer plus longtemps. Ils lui tournèrent

le dos, et volèrent dans la solitude : là, dans les pénibles exercices de la vie religieuse, ils commencèrent à travailler à la conversion de leurs mœurs, et la promirent solennellement après le temps de leurs épreuves, *promitto conversionem morum meorum*; c'est-à-dire, qu'ils ont promis de réprimer leurs passions, de résister à leurs désirs déréglés; de faire autant de progrès dans la piété qu'ils en ont fait dans le crime; de se faire, comme dit l'Écriture (813), un cœur nouveau et un esprit nouveau; de devenir d'autres hommes et de nouvelles créatures.

Et pour entrer dans le détail, celui-là a promis d'abaisser cette hauteur qui s'élevait contre la science de Dieu, de réduire en servitude cet esprit, pour le soumettre à l'obéissance de Jésus-Christ; de passer des égarements et des abîmes où la raison l'avait précipité, à la voie de la vérité et de la vie. Celui-ci a promis de travailler au renouvellement de ce cœur subjugué par des habitudes vicieuses, de cet esprit gâté par de mauvaises lectures, et des liaisons licencieuses, de cette imagination infectée de mille images impures, de cette volonté affaiblie par l'esclavage du crime, de ces sens déréglés par la jouissance des plaisirs de cette chair rebelle et indocile, dont une vie plongée dans la volupté avait fortifié l'empire. Le militaire a promis de lever l'étendard de la piété, de servir le Seigneur sans crainte, sans ménagement, sans bassesse; d'attaquer ses ennemis domestiques, les poursuivre, les renverser, les fouler aux pieds, et d'établir sur leurs ruines les vertus chrétiennes et religieuses. L'ecclésiastique a promis de ne chercher désormais dans la maison de Dieu, que Dieu seul, de n'y avoir en vue que son service, de n'y étudier que sa vérité, de n'y chanter que ses louanges, de n'y ambitionner que la dernière place, et de ne rentrer jamais dans les tentes des pécheurs pour participer à leurs œuvres, *promitto conversionem morum meorum*. Et c'est selon la règle de saint Benoît qu'ils ont fait cette promesse, *secundum regulam sancti Benedicti*, en prenant les moyens que saint Benoît prescrit dans sa règle; en pratiquant cette obéissance sans discernement et sans limites, qu'il recommande si souvent; cette pauvreté (814) qui ne laisse pas même à la puissance du religieux son corps et son âme; ce crucifiement de la chair (815)

(811) *Venite ergo et fruamur bonis que sunt, et utamur creatura tanquam in juventute celeriter. Vinum pretiosum et unguentis nos impleamus; et non praveat nos flos temporis. Coronemus nos rosis, antiquam marcescant; nullum pratium sit, quod non pertranseat luxuria nostra. Nemo nostrum exors sit luxurie nostre: ubique reliquamus signa latitiae: quoniam hæc est pars vostra, et hæc est sors.* (Sap., II, 6, 7, 8, 9.)

(812) *Misit Deus misericordiam suam et veritatem suam; et eripuit animam meam de medio catulorum leonum, dormivi conturbatus.* (Psal. LVI, 5.)

(813) *Facite vobis cor novum et spiritum novum.* (Ezech., XVIII, 31.)

(814) « [Monachus] nec corpora sua, nec voluntates licet habere in propria potestate. » (Reg. S. Ben., c. 55.)

(815) « Carnium quadrupedum omnino ab omnibus absteatur comestio, præter omnino debiles et agrotos. » (Reg. S. Ben., c. 59.) « Jejunium amare. » (C. 4.) « Non somnolentum. » (C. 4.) « De quarum rerum omnium (vestium) colore aut grossitudine non causerint monachi, sed quales inveniri possunt in provincia qua degunt, aut quod vilis comparari potest. » (Reg. S. Ben., c. 55.) « Male-ria vestium sit vilis juxta regulam, et humilitati ac paupertati monasticæ conveniens. » (Declar. Con. S. Mauri in c. 55 Reg. S. Ben.) « Stramenta suf-

par l'abstinence, les jeûnes, les veilles, les habits grossiers, les couches dures, le travail et les autres austérités prescrites; cette pensée de la mort (816), cette présence des jugements de Dieu (817), cette méditation sur les rigueurs de sa justice (818), ces prières accompagnées de gémissements et de larmes, dans une confession faite chaque jour à Dieu, des dérèglements de sa vie passée (819); ce combat sous les étendards de Jésus-Christ, le Seigneur et le véritable roi (820); ces saintes conversations (821), ces pieuses lectures (822), ces oraisons offertes à Dieu avec toute la pureté et la religion dont on est capable (823); ce silence rigoureux (824), cette solitude et retraite profonde (825), cette humilité qui doit aller jusques à l'anéantissement de toutes les puissances de l'âme (826) *secundum regulam sancti Patris Benedicti*.

Que les religieux qui ont fait une telle promesse, s'examinent là-dessus, qu'ils voient s'ils ont travaillé, s'ils travaillent à leur conversion conformément à ces pratiques, et comment ils y travaillent; s'ils opposent véritablement à leur dérèglements passés ces remèdes spécifiques de leurs propres maux, ces moyens personnels qui peuvent seuls les faire entrer et persévérer dans une nouvelle vie, c'est-à-dire, vivre dans la piété et la crainte de Dieu, suivant la règle qu'ils ont professée. Ah! craignons, mes révérends Pères, tremblons. La conversion (827)

ficiant, matta, sagma, lena et capitale. » (*Reg. S. Ben.*, c. 55.) « Otiositas inimica est animæ. Et ideo certis temporibus occupari debent fratres in labore manuum... Tunc vere monachi sunt, si labore manuum suarum vivunt, sicut, et Patres nostri et apostoli. » (*Reg. S. Ben.*, c. 48.) « Corpus castigare. » (*Reg. S. Ben.*, c. 4.) « Delicias non amplecti. » (C. 4.) « Non vinolentum. » (C. 4.) « Non multum edacem. » (C. 4.) « Vestiti dormiant (monachi) et cineti cingulis aut fimbriis. » (C. 22.) « Omne ludi genus monachis prohibemus. » (*Declar. Cong. S. Mauri in c. 6 Reg. S. Ben.*) « Conversio morum consistit in cibi potusque parva vilique quantitate, vestium asperitate, jejuniorum ac vigiliarum afflictione, quotidiani operis contritione, et cæteris talibus, quæ in ipsa regula a beato Benedicto institutaveniuntur. » (*ÆLRED., in Speculo charit.*, l. III, c. 55.)

(816) « Mortem quotidie ante oculos suspectam habere. » (*Reg. S. Ben.*, c. 4.)

(817) *Reg. S. Ben.*, c. 7.

(818) « Primus itaque humilitatis gradus est, si timorem Dei sibi ante oculos semper ponens, obligationem omnino fugiat, et semper sit memor omnium quæ præcepit Deus, et qualiter contemnes Deum in gehennam pro peccatis incidant. » (*Reg. S. Ben.*, c. 7.)

(819) « Mala sua præterita cum lacrymis vel genuitum quotidie in oratione Deo confiteri; et de ipsis malis de cætero emendare. » (*Reg. S. Ben.*, c. 4.)

(820) « Ad te nunc meus sermo dirigitur, quisquis abrenuntians propriis voluntatibus Domino Christo vero regi militaturus, » etc. (*S. Ben.*, *prol. in reg. suam.*)

(821) « Verba otiosa... in omnibus locis damnamus. » (*Reg. S. Ben.*, c. 6.)

(822) « Certis temporibus (occupari debent fratres) in lectione divina. » (*Reg. S. Ben.*, c. 48.)

(823) « Si cum hominibus potentibus volumus ali-

qua suggerere, non præsumimus nisi cum humilitate et reverentia : quanto magis Domino Deo universorum, cum omni humilitate et puritatis devotione supplicandum est? Et non in multiloquio, sed in puritate cordis et compunctione lacrymarum nos exaudiri sciamus. » (*Reg. S. Ben.*, c. 20.)

peut n'être qu'un enagement de Dieu, d'habit, de pratiques; une démonstration extérieure de piété, un déguisement, une hypocrisie. Avec des apparences de vie, on peut demeurer encore dans la mort et dans le péché. Sous le joug d'une règle sainte, on peut être esclave du démon et de la cupidité. Sous les livrés de l'homme nouveau, comme dit saint Bernard (828), le vieil homme peut être caché. Et vous qui, ayant vécu dans la probité, mais dans une probité, mondaine, avez promis de vous convertir, en vous conformant désormais à l'esprit et aux maximes de l'Évangile, pensez que, sous des dehors religieux, on peut avoir un cœur dissipé et mondain, le cœur de la perfide Juda, qui ne ne retourna à son Dieu que d'une manière feinte et dissimulée (829).

C'est ici la seconde classe des religieux qui ont promis la conversion de leurs mœurs. Les uns observaient dans le monde certains dehors qui imposaient; étaient sages, modestes, retenus devant leurs parents et les personnes de considération; remplissaient les devoirs de la société, semblaient respecter les lois de la religion, et gardaient scrupuleusement, en apparence, les règles de l'honnête homme; mais respect humain, vaine montre de piété, probité mondaine. Le moindre pas glissant faisait chanceler leur feinte vertu. Une tentation secrète triomphait de leur fausse piété. Leur prétendue sagesse échouait à un écueil péril-

qua suggerere, non præsumimus nisi cum humilitate et reverentia : quanto magis Domino Deo universorum, cum omni humilitate et puritatis devotione supplicandum est? Et non in multiloquio, sed in puritate cordis et compunctione lacrymarum nos exaudiri sciamus. » (*Reg. S. Ben.*, c. 20.)

(824) « Omni tempore silentio debent studere monachi. » (*Reg. S. Ben.*, c. 62.) « Rara concedatur loquendi licentia. » (*Reg. S. Ben.*, c. 6.) « Hospitiibus, cui non præcipitur, nullatenus societur aut colloquatur. » (*Ibid.* c. 55.) « Neque frater ad fratrem jungatur horis incompetentibus. » (*Ibid.*, 48.)

(825) « Monasterium, si fieri possit, ita debet construi, ut omnia necessaria... intra monasterium exerceantur, ut non sit necessitas monachis vagandi foras, quia omnino non expedit animabus eorum. » (*Reg. S. Ben.*, c. 66.)

(826) Voyez dans la Règle de S. Benoît tout le ch. de l'humilité. S. Benoît y cite ce passage du Prophète : *Ad nihilum reductus sum, et nescivi : ut jumentum factus sum apud te.* (*Psal.* LXII, 22, 25.)

(827) « Corporis conversio, si sola fuerit, nulla erit. Forma si quidem conversionis est ista, non veritas, vacuum virtute gerens speciem pietatis. Miser homo, qui totus pergens in ea quæ foris sunt, et ignarus interiorum suorum, putans aliquid se esse, cum nihil sit, ipse se seducit!... Manet tonsura, vestis necdum mutata est, jejuniorum regula custoditur; statutis psallitur horis; sed cor longe est a me, dicit Dominus. » (S. BERN. ser. 2, *in cap. jejun.*, n. 2.)

(828) « Humilis habitus qui gestatur, non sanctæ novitatis est meritum, sed pristina vetustatis operculum... veterem hominem non exercent, sed novo palliant. » (S. BERN., ser. 16, *in Cant.* n. 9.)

(829) *Non est reversa ad me prævaricatrix Juda in toto corde suo, sed in mendacio.* (*Jer.* III, 10.)

leux qui n'était point aperçu. Ils ne savaient ce que c'était que les mérites obscurs et les sacrilices secrets. Quand ils croyaient n'être vus que de Dieu seul, ils aimaient mieux contenter leurs passions que d'écouter la loi du devoir. Quand ils sentaient leur réputation à couvert, et l'impunité assurée, ils se dédommageaient dans le particulier du personnage public qu'ils faisaient de la probité; et ils eussent adoré le démon dans le secret (830), s'il leur eût promis, comme à Jésus-Christ, les royaumes de ce monde. Les autres pouvaient dire, à la vérité, comme le pharisien de l'Évangile (831), nous ne sommes ni impies, ni adultères, ni ravisseurs; mais ils n'étaient pas tels par des principes surnaturels et des motifs divins: c'est leur amour-propre qui conduisait leurs penchants, les réglait et les retenait sur les transgressions essentielles, pour leur en épargner les remords, s'y abandonnant et s'y laissant entraîner sur tout le reste, cherchant ainsi à satisfaire leurs désirs indifférents ou légèrement mauvais, ne voulant s'interdire que ce qui les éloignait visiblement de Dieu; se livrant à leurs animosités, pourvu qu'elles n'lassent pas jusqu'à une haine déclarée; à leur humeur, pourvu qu'elle ne leur attirât pas d'inconvénients fâcheux; aux dissipations et aux plaisirs, pourvu que les excès en fussent bannis; à la recherche des aises et des commodités, pourvu qu'il ne s'y mêlât pas de voluptés criminelles; sans vices, si vous voulez, mais certainement sans vertus. Il en est qui avaient un fonds de religion et de piété, des dispositions heureuses pour le bien, de l'exactitude aux obligations extérieures du christianisme, dont la conduite édifiait par des mœurs sages et réglées; mais ils unissaient à cette régularité un état d'indolence et de tiédeur, une molle indulgence pour certains penchants. Ils prétendaient accorder ensemble les intérêts de la nature et ceux de la grâce, certaines maximes du monde avec les règles de la piété. Ils entretenaient une secrète intelligence entre leur vertu et leur amour-propre, passaient d'un exercice de dévotion à des plaisirs profanes,

s'asseyaient dans les assemblées de la vanité, après avoir fléchi le genou dans le temple: toujours attentifs à mettre leur probité à couvert du mépris et de la malignité des hommes, aimant mieux compter des devoirs pratiqués, que des passions vaincues.

Ah! le royaume des cieux souffre violence (832). *Ceux qui sont à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec leurs passions* (833). *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous* (834). *N'aimez pas le monde, et tout ce qui est dans le monde* (835). L'amour de ce monde est une inimitié contre Dieu (836). Sortez de ce monde, éloignez-vous de son commerce (837). Sauvez-vous du milieu de cette race infidèle et ingrate (838). Une voix puissante porta ces vérités dans le fond de ces cœurs à demi chrétiens, de ces âmes mondaines. Les voilà au pied des autels, revêtus des livrées de Jésus-Christ, et nous voilà avec eux, mes RR. PP., ou plutôt c'est nous-mêmes, c'est notre histoire. Ne rougissons pas de nous placer dans cette classe humiliante. Et n'avons-nous pas, pour la plupart, adoré dans la plaine, le veau d'or, avec la troupe insensée? ou, du moins, n'avons-nous pas été esclaves en Egypte, pétrissant la boue et l'argile sous la captivité de Pharaon? Les voilà, nous voilà au pied des autels, promettant la conversion de nos mœurs, et, par conséquent, de nous séparer du monde profane et corrompu; de prendre le parti de la foi et de l'Évangile contre nous-mêmes; de nous dévouer au service de Dieu sans réserve et sans partage; d'immoler tous les égards humains aux lois de la justice et de la piété; de surmonter tous les penchants qui s'opposent à la règle et aux devoirs; de prendre sans cesse sur nous-mêmes, d'en venir même à de saints excès pour réparer les ménagements de notre conduite passée, et assurer la vie nouvelle que nous devons mener; de démolir, selon l'expression d'un saint abbé (839), tout cet édifice babylonien que l'orgueil avait élevé en nous, et d'établir sur ses ruines les vertus que nous avons négligées; de ne pas nous borner aux privations essen-

(830) *Assumpsit eum diabolus in montem excelsum valde; et ostendit ei omnia regna mundi et gloriam eorum; et dixit ei: Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me. (Matth. IV, 8, 9.)*

(831) *Pharisæus stans, hæc apud se orabat: Deus, gratias ago tibi, quia non sum sicut cæteri hominum, raptores, injusti, adulteri. (Luc., XVIII, 11.)*

(832) *Regnum cælorum vim patitur, et violenti rapiunt illud. (Matth., XI, 12.)*

(833) *Qui autem sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitis et concupiscentiis ejus. (Gal. V, 24.)*

(834) *Si pœnitentiam non egeritis omnes similiter peribitis. (Luc., XIII, 5.)*

(835) *Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. (1 Joan., II, 15.)*

(836) *Adulteri, nescitis quia amicitia hujus mundi inimica est Dei. (Jac., IV, 4.)*

(837) *Recedite, recedite, exite inde, pollutum nolite tangere. Exite de medio ejus. (Isa., LI, 11.)*

(838) *Salvaminî a generatione ista prava. (Act.,*

II, 40.)

(839) « Si recordari volumus, fratres, lectionis hesternæ, ad dignos fructus pœnitentiæ pertinet, quod Jeremiæ aut certe Joanni sub typo Jeremiæ dictum est: *ut evellas, et destruas, et disperdas et dissipas: ad fructus justitiæ, ut ædifices et plantes.* Beatus qui manus hujus extirpatoris adjuverit. Nam ipse Dei adiutor est, qui videlicet cooperans verbo et gratiæ Dei, in hoc studium et operam dederit, ut evellat et disperdat de affectionibus et moribus suis omnem plantationem quam non plantavit Pater cœlestis; destruat et dissipet omnem ædificationem babylonicæ superbiæ et confusionis, ut postmodum melius ædificet et plantet, fiatque sicut scriptum est (Isa., IX, 40, et LV, 15): *Lateres ceciderunt; sed quadris lapidibus ædificabimus. Sycamoros succiderunt, sed cedros immutabimus. Ascendat abies pro salinacula, et myrtus pro uttica; omnis scilicet pulchritudo et gratia virtutum pro siti et horrore vitiorum.* » (GUERRIC. abbas, ser. I, in nativ. S. Joan. Bapt., n. 6, vol. II, Op. S. BERN., nov. edit.)

tielles, mais de retrancher jusqu'au vif tout ce qui tient à la corruption de nos penchants; de vaincre non-seulement les grandes passions, les ours et les lions, comme David, mais la passion favorite, notre cher Isaac, comme Abraham; d'éviter tout ce qui conduit au crime; de nous mortifier dans tout ce qui flatte les sens; de régler, par la loi rigoureuse de l'esprit, les désirs les plus innocents de la chair; de ne donner à notre amour, à notre crainte, à notre joie, à notre tristesse, à nos passions, d'autre objet que Dieu, d'autre motif que la gloire de Dieu (840); d'aimer Jésus-Christ comme nous avons aimé le monde, et de nous conformer en tout à l'esprit et aux maximes de son Evangile, *promitto conversionem morum meorum.*

Et nous avons fait cette promesse selon la règle de saint Benoît. Nous nous sommes engagés, pour nous en acquitter, à cette stabilité persévérante (841); à ce divorce avec le monde (842); à cet éloignement absolu de sa conduite et de ses manières; à ces rares communications avec nos frères mêmes, quoique les entretiens roulent sur des matières utiles, saintes, et qui peuvent donner de l'édification (843); à cette entière abnégation (844), ce détachement de notre esprit, cet abandonnement sans réserve à la direction et à l'autorité d'un autre (845); à

cet attachement singulier et invariable à la doctrine de Jésus-Christ, à la pratique de ses instructions, à la participation de ses souffrances (846); nous nous sommes engagés à ces prières fréquentes (847); à cette haine, à ce combat de notre propre volonté (848); à cette crainte de Dieu toujours présente (849); à cette vigilance continuelle sur nos pensées, sur nos actions, sur nos paroles, sur toute notre contenance extérieure (850); à ce souvenir non interrompu des regards de Dieu sur nous, et du compte que lui rendent sans cesse ses saints anges de la moindre de nos actions (851); à cette promptitude, cette ardeur pour l'office divin (852); à ces renoncements, ces privations, ces humiliations (853), et à toutes les autres pratiques de la règle de saint Benoît, assorties à nos misères, vraiment propres à une réelle conversion de nos mœurs, *promitto conversionem morum meorum, secundum regulam S. P. Benedicti.* De sorte que l'omission ou la négligence de ces pratiques nous mettraient dans un état dangereux pour le salut, et seraient autant de brèches que nous ferions à notre vœu, parce que nous abandonnerions par là les moyens que Dieu, qui nous a appelés à l'état religieux, veut que nous prenions pour nous convertir à lui; que ces moyens sont les véritables remèdes

(840) « Attende solerter quid diligas, quid metuas, unde gaudeas, aut contristeris : et sub habitu religionis animum secularem, sub panis conversionis invenies cor perversum. Totum enim cor in his quatuor affectionibus est : et de his accipiendum puto quod dicitur, ut in toto corde tuo convertaris ad Dominum. Convertatur proinde amor tuus : ut nihil omnino diligas nisi ipsum, aut certe propter ipsum. Convertatur etiam ad ipsum timor tuus, quia perversus est timor omnis quo metuis aliquid præter eum et aut non propter eum. Sic et gaudium tuum, et tristitia tua æque convertatur ad ipsum. Hoc autem fiet, si non nisi secundum cum doleas, aut læteris. » (S. BERN., ser. 2, in capite jejun. n. 3.)

(841) « Si habita secum deliberatione promiserit se omnia custodire, et cuncta sibi imperata servare : tum suscipiatur in congregatione, sciens lege regule constitutum, quod ei ex illa die non liceat de monasterio egredi, nec collum excutere de sub jugo regule, quam sub tam morosa deliberatione licuit recusare aut suscipere. Suscipiendus autem in oratione promittat de stabilitate sua. » (Reg. S. Ben., c. 38.)

(842) « A sæculi actibus se facere alienum. » (Ibid., c. 4.)

(843) Ibid., c. 6

(844) « Abnegare semetipsum sibi, ut scuatur Christum. » (Ibid., c. 4.)

(845) « Non suo arbitrio viventes, vel desideriis suis et voluptatibus obediens, sed ambulantes alieno judicio, et imperio in cœnobiis degentes, abbatem sibi præesse desiderant. » (Ibid., c. 5.)

(846) « Constituenda est a nobis dominici schola servitii... ut ab ipsius (Dei) nunquam magisterio discedentes, in ejus doctrina usque ad mortem in monasterio perseverantes, passionibus Christi per patientiam participemus, ut et regni ejus mereamur esse consortes. » (S. BEN., Prolog. in reg. suam.)

(847) « Orationi frequenter incumbere. » (Ibid., c. 4.)

(848) « Voluntatem verò propriam ita facere prohibemur, cum discit Scriptura nobis, et a volun-

tatibus tuis avertere; et iterum : rogamus Deum in oratione, ut fiat illius voluntas in nobis. » (Ibid., c. 7.)

(849) Ibid., c. 7.

(850) « Actus vitæ suæ omni hora custodire. » (Ibid., c. 4.) « Custodiens se omni hora a peccatis et vitiis, id est cogitationum, linguæ, oculorum, manuum, pedum, vel voluntatis propriæ; sed et desideria carnis amputare festinet. » (Ibid., c. 7.)

(851) « Æstimet se homo de cælis semper a Deo respici omni hora, et facta sua in omni loco ab aspectu divinitatis videri, et ab angelis Deo omni hora renuntiari. Demonstrat nobis hoc Propheta, cum in cogitationibus nostris ita Deum semper præsentem ostendit dicens : scrutans corda et renes, Deus; et iterum : Dominus novit cogitationes hominum, quoniam vanæ sunt; et item dicit : intellexisti cogitationes meas a longe; et quia cogitatio hominis confitebitur tibi. » (Ibid., c. 7.) — « In omni loco Deum se respicere pro certo scire. » (Ibid., c. 4.)

(852) « Vestiti dormiant, ut parati sint monachi semper, et facto signo absque mora surgentes, festinent invicem se prævenire ad opus Dei, cum omni tamen gravitate et modestia. » (Ibid., 22.) — « Ad horam divini officii, mox ut auditum fuerit signum, relictis omnibus quæcumque fuerint in manibus, summa cum festinatione curratur, cum gravitate tamen, ut non scurrilitas inveniat fontem. Ergo nihil operi Dei præponatur. » (Ibid., c. 45.)

(853) « Ubi loci necessitas exposcit, ut nec supra scripta mensura (potus) inveniri possit, sed multo minus, aut ex toto nihil; benedicant Dominum, qui ibi habitant et non murmurent. » (Ibid., c. 4.) — « Si quis frater, pro quavis minima causa, ab abbate, vel a quocunque priore suo corripitur quolibet modo, vel si leviter senserit animum prioris cujuscunque contra se iratum vel commotum, quamvis modice, mox sine mora tandiu prostans in terra ante pedes ejus jaceat satisfaciens, usque dum benedictione sanetur illa commotio. » (Ibid., c. 71.)

de nos maux, les moyens propres de notre état, les moyens auxquels la grâce de notre conversion est attachée, les moyens que nous avons promis de prendre pour réformer une probité toute mondaine, en nous conformant désormais à l'esprit et aux maximes de l'Évangile, et travailler ainsi à la conversion de nos mœurs, selon la règle de saint Benoît : *Promitto conversionem morum meorum, secundum regulam S. P. Benedicti*. Et que les religieux qui ont vécu dans la pratique exacte des devoirs du christianisme sachent que le vœu de la conversion de leurs mœurs les oblige à se corriger de tout ce qu'il peut y avoir eu d'imparfait et de défectueux dans leur conduite. Troisième classe des religieux qui ont promis la conversion de leurs mœurs.

Quel avantage ! Prévenus des bénédictions du ciel, ils entrèrent de bonne heure dans le chemin de la piété et de la vertu, et consacrèrent au service du Seigneur le printemps de leur âge et la fleur de leur jeunesse. Ils furent pleins de respect et de vénération pour leurs parents. Droits dans leurs sentiments, sages dans leurs paroles, modestes dans leur contenance, gardant une exacte tempérance, ils aimaient la prière, ils fréquentaient les sacrements, étaient pleins de bienfaisance et de charité pour leurs semblables. Toujours en garde contre la séduction des objets, le poison des entretiens, la contagion des exemples, ils évitaient ces assemblées de plaisir d'où la pudeur est bannie, où il n'y a que des pièges pour la vertu et nul secours contre le vice. Ils fuyaient comme le serpent les compagnies qui pouvaient altérer leur innocence, et n'avaient pour amis que les amis de la sagesse et de la vertu, rendaient une exacte obéissance à leurs maîtres, polissant leur esprit par l'étude, et nourrissant leur piété par de saintes lectures. Ils renoncèrent à toutes les joies illégitimes, et ne prirent les plaisirs innocents que comme un amusement nécessaire après l'application, pour acquérir de nouvelles forces. Ah ! pieux et vertueux jeunes gens que Jésus-Christ, dans les jours de sa chair, aurait laissés venir à lui, qu'il aurait chéris, embrassés, comme ces heureux enfants dont il est parlé dans l'Évangile (854) ; mais aussi à qui il aurait dit comme à cet autre : Il vous manque une chose, venez et me suivez : *Unum tibi deest... veni et sequere me.* (Marc., X, 21.) Et Jésus-Christ ne le leur a-t-il pas dit par ses secrètes inspirations ? Jésus-Christ ne les a-t-il pas attirés à lui par sa grâce ? Ne les a-t-il pas chéris, comblés de ses faveurs ?

N'est-ce pas en vertu de ces inspirations, de cette grâce, de ces faveurs qu'ils ont tout quitté pour le suivre, et qu'ils ont promis la conversion de leurs mœurs ; *promitto conversionem morum meorum* ; qu'ils ont promis de rectifier tout ce qu'il y a eu d'imperfections et de défauts dans leur conduite ? Et quelles imperfections, quels défauts dans une conduite si édifiante ? La vertu est-elle donc sans défaut dans le monde, surtout parmi les jeunes gens ?

Ah ! dites-nous-le, mes révérends pères, vous qui avez le bonheur d'être du nombre de ces religieux, la ferveur et le sentiment accompagnaient-ils toujours vos prières dans le monde ? Les justes bornes qui séparent la nécessité de la cupidité, ne les avez-vous jamais franchies ? L'oisiveté et les amusements n'ont-ils jamais usurpé le temps de vos occupations ? Désavouiez-vous toujours aussi promptement qu'il le fallait les idées du vice ? L'humeur et le caprice n'ont-ils pas dérangé quelquefois vos pieux exercices ? N'avez-vous jamais parlé le langage du monde, oublié les biens du ciel, jeté des regards passionnés sur les biens de la terre, prolongé les heures du sommeil et des repas, fait des lectures de curiosité ? En demandant à Dieu ce qui vous manquait, l'avez-vous remercié de ce que vous aviez reçu. N'avez-vous pas été attentifs à cacher certaines fautes, parce que la confusion les accompagnait ? Ne pouviez-vous pas dire avec encore plus de vérité que le Prophète (855) : Les discours de ceux qui ne gardent pas votre loi, ô mon Dieu, ont fait impression sur nous, malgré notre résistance. N'avez-vous jamais cherché la gloire et l'applaudissement dans le devoir ? Ce bois, ce foin, cette paille dont parle saint Paul (856), ne les avez-vous jamais mêlés dans vos actions ? Pouviez-vous justifier toutes vos démarches par le rapport qu'elles avaient à leur fin ? En aimant Dieu, vous haïssez-vous vous-mêmes ? N'est-il jamais sorti de votre bouche, selon l'expression de saint Jacques (857), que la bénédiction, et que de l'eau douce de cette dangereuse source ? Avez-vous toujours été inaccessibles aux caresses et aux railleries du monde ? Vous gémissiez, vous soupiriez... Et voilà les défauts ou de semblables défauts, et bien d'autres encore, (vous l'avouez), dont vous avez dû, dont vous devez vous corriger, conformément à votre promesse et selon la règle de saint Benoît : *Promitto conversionem morum meorum, secundum regulam S. P. Benedicti*.

Rappelez les pratiques de cette sainte règle dont je viens de parler, il en est qui vous

(854) *Offerebant illi parvulos, ut tangeret illos; discipuli autem comminabuntur offerentibus. Quos cum videret Jesus, indigne tulit, et ait illis: Sinite parvulos venire ad me, et ne prohiberitis eos; talium est enim regnum Dei... et complexus eos, et imponens manus super illos, benedicebat eos.* (Marc., X, 13, 14, 15, 16)

(855) *Verba iniquorum pravaluerunt super nos.* (Psal., LXIV, 4.)

(856) *Si quis superedificat super fundamentum hoc aurum, argentum, lapides pretiosos, ligna, strum, stipulum, iniuscujusque opus manifestum erit.* (1 Cor., III, 12.)

(857) *Ex ipso ore procedit benedictio et maledictio. Non oportet, fratres mei, hæc ita fieri. Nunquid fons de eodem foramine emanat dulcem et amaram aquam?* (Jac., III, 10, 11.)

sont nécessaires. Ajoutez-y cet aveu de sa propre impuissance, ce rapport à Dieu comme à la véritable source de tout le bien que l'on fait, ce que l'on fait, ce que saint Benoît exige d'abord de son disciple (858); cet assujettissement à tous les points, à tous les articles de la règle, comme étant la maîtresse (859); je dis encore, cette haine de sa propre volonté (860), parce que saint Benoît ne se lasse point de le dire, et que cette haine est le remède à bien des défauts; cette prompte et vive résistance à l'esprit de malice et aux pensées qu'il suggère (861); cette fidélité à découvrir ses pensées au supérieur avec ses défauts, ses fautes, ses faiblesses (862); cette continuelle reconnaissance pour les grâces qu'on reçoit sans cesse de Dieu (863); cette application à faire entrer l'obéissance dans tout ce que l'on fait, dans ses vertus mêmes (864); ce silence du cœur dans les injures, les outrages et tous les mauvais traitements qu'on peut endurer (865); cette satisfaction dans les choses les plus viles, les plus capables d'attirer du mépris (866); cette intime persuasion qu'on est inepte à tout, incapable de tout, indigne de toute distinction et de toute marque d'estime, d'honneur et de confiance (867), qu'on est le plus abject et le plus vil de tous les hommes (868); cette posture, cette contenance qui doit exprimer en tout temps et en tout lieu la plus profonde humilité (869); cette sainte frayeur, cette vive attention, cette dévotion tendre pendant le divin service (870).

Faute d'exactitude dans l'observance de ces pratiques, l'on devient quelquefois aussi imparfait, plus imparfait dans le cloître qu'on n'était dans le monde (871). L'inexactitude vient de ce qu'on oublie les liaisons que ces pratiques ont avec la réformation du

cœur, qu'on ne sent plus l'intérêt pressant et solide qu'on a de les observer; qu'on les regarde comme un joug accablant et trop pénible; qu'on parvient même à se persuader qu'elles ne sont pas essentielles. Et il arrive ainsi qu'ayant été peut-être dans le monde avec un esprit religieux, parce qu'on gémissait de ses défauts, on est certainement dans le cloître avec un esprit séculier, parce qu'on les néglige, et même que pouvant faire son salut dans le monde, quoique très-difficilement, parce qu'on n'y a pas les moyens que fournit la religion, on se perd dans la religion, parce qu'on méprise ces moyens qu'on a promis d'employer pour la conversion de ses mœurs: *Promitto conversionem morum meorum, secundum regulam S. P. Benedicti*. Ah! mes RR. PP., nous ne sommes pas convertis, convertissons-nous donc; ou nous ne sommes pas convertis comme nous devrions l'être; nous ne le sommes pas parfaitement, convertissons-nous encore, convertissons-nous toujours.

SECONDE PARTIE.

Oui, convertissons-nous encore, convertissons-nous toujours. Le disciple de saint Benoît doit toujours travailler à la conversion de ses mœurs. Je promets la conversion de mes mœurs: *Promitto conversionem morum meorum*. La matière de cette promesse, ce sont les mœurs dérégées ou imparfaites, les mœurs où il y a à reprendre, à corriger, à perfectionner. Or il y a toujours des vices ou des défauts; il y a toujours à reprendre, à corriger, à perfectionner dans nos mœurs: soit que l'on cesse de travailler à cette conversion, ou que l'on y travaille avec négligence et tiédeur, et même avec zèle et ferveur. Si l'on cesse de travailler à la conversion

(858) « *Timentes Dominum, de bona observantia sua non se reddunt elatos; sed ipsa in se bona, non a se posse, sed a Domino fieri existimantes, operantem in se Dominum magnificent, illud cum Prophetâ dicentes: Non nobis Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam. (Psal. CXIII.)* Sicut nec Paulus apostolus de prædicatione sua sibi aliquid imputavit, dicens: *Gratia Dei sum id quod sum. (I Cor., XV.)* Et iterum ipse dicit: *Qui gloriatur, in Domino gloriatur.* » (II Cor., X.) (S. BEN., *Prolog. in Reg. suam.*)

(859) « *In omnibus omnes magistrâ sequantur regulam.* » (Reg. S. Ben., c. 3.)

(860) *Ibid.*, c. 5, 4, 5, 7, etc.

(861) « *Qui malignum diabolum aliqua suadentem sibi, cum ipsa suasionem sua a conspectibus eordis sui respiciens, deduxit ad nihilum, et parvulos cogitatus ejus tenuit, et allisit ad Christum.* » (S. BEN., *Prolog. in Reg. suam.*)

(862) « *Cogitationes malas cordi suo advenientes, mox ad Christum allidere, et seniori spirituali patefacere.* » (Reg. S. Ben., c. 4.) — « *Quintus humilitatis gradus est, si omnes cogitationes malas eordi suo advenientes, vel mala a se absconce commissa per humilem confessionem abbati non celaverit suo.* » (*Ibid.*, c. 7.)

(865) « *Bonum aliquid in se cum viderit, Deo applicet, non sibi.* » (*Ibid.*, c. 4.)

(864) *Ibid.*, c. 49. (Voyez les Conférences sur l'obéissance.)

(865) *Ibid.*, c. 7. (Voyez la Conférence pour le

Dimanche des Rameaux.)

(866) « *Sextus humilitatis gradus est, si omni vilitate vel extremitate contentus sit monachus, et ad ea quæ sibi injunguntur, velut operarium malum et indignum se iudicat.* » (*Ibid.*, c. 7.)

(867) *Ibid.*, c. 7.

(868) *Ibid.*, c. 7.

(869) *Ibid.*, c. 7.

(870) « *Ubique credimus divinam esse præsentiam, et oculos Domini in omni loco speculari bonos et malos, maxime tamen hoc sine aliqua dubitatione credamus, eum ad opus divinum assistimus. Ideo semper memores simus quod ait Propheta: Serve Domino in timore. (Psal. II.)* Et iterum: *Psallite sapienter. (Psal. XLVI.)* Et in conspectu angelorum psallam tibi. (Psal. CXXXVII.) Ergo eousideremus qualiter oporteat nos in conspectu divinitatis et angelorum esse; et sic stemus ad psallendum ut mens nostra coneordelet voci nostræ. » (Reg. S. Ben., c. 19)

(871) « *Sancti et illuminatissimi Patres dixerunt quod... qui seipsum juxta suæ professionis exigentiam non frangunt, nec vineunt, nec coram Deo rite solliciti sunt, qualiter suæ satisfaciunt vocationi ac promissioni solemnî, opusque Dei impleant reverenter, sunt deteriores quam fuerunt aut essent in sæculo. Nam et Dei gratiam eis oblatam despiciunt, negligunt et conculcant, aptissimis quoque mediis proficiendi, de quibus eis provisum est, abutuntur.* » (DIONIS. CARTHUS., ser. 4. De S. Laurentio.)

de ses mœurs, ou si l'on y travaille avec négligence et tiédeur, et même si l'on y travaille avec zèle et ferveur, il y a toujours des vices ou des défauts; il y a toujours à reprendre, à corriger, à perfectionner.

Et d'abord, si l'on cesse de travailler à la conversion de ses mœurs. Les commencements sont ordinairement exacts et fidèles. On n'abandonne pas dès l'entrée de la carrière la voie du Seigneur. On ne regarde pas en arrière en mettant la main à la charrue. La nouveauté, quelquefois le tempérament, la grâce alors plus vive, soutiennent dans la pratique des devoirs. On marche, on fait des efforts, on prend sur soi-même : mais ce premier goût venant à s'user, l'attrait de la nouveauté n'étant plus sensible, les premières impressions s'affaiblissant, voilà qu'on s'arrête, qu'on se repose lâchement. On se lasse d'avoir tant de combats à soutenir et de soupirs à pousser. Comme les Israélites sortis du milieu des abominations de l'Égypte, et suivant la nuée lumineuse (872), on s'ennuie de la longueur du chemin : on se rebute du travail ; on vient même à se persuader que tout est fait, parce qu'on a quitté les péchés grossiers et les défauts plus considérables, et qu'on peut vivre désormais sur les frais de la régularité qu'on a acquise. Et quels défauts, quelles misères ne suivent pas de cette cessation de travail, de cette interruption ! Et cette interruption n'est-elle pas un grand défaut elle-même ? On s'est arrêté, on s'est reposé, et avait-on triomphé de toutes ses passions, détruit toutes ses vicieuses habitudes, ruiné tous ses mauvais penchants, subjugué sa volonté, terrassé son amour-propre, réformé son imagination, purifié son esprit, renouvelé son cœur, dompté sa chair ? Pharaon était-il submergé avec tout son peuple, Jéricho réduite en cendres avec tous ses anathèmes, les Amalécites exterminés avec leur superbe roi ? Est-on assez rentré en soi-même ; pour avoir été jusqu'à la racine du mal, en avoir arraché tous les rejetons, et l'avoir détruite elle-même, pour avoir éteint jusqu'aux étincelles d'un feu criminel, pour avoir enlevé des plus intimes parties de l'âme jusqu'aux moindres faiblesses, jusqu'à la plus légère corruption, tous les malheureux restes du péché ? A-t-on assez remporté de victoires sur les puissances des ténèbres, pour n'avoir plus rien à craindre de leur violence ? A-t-on assez répandu de larmes pour laver toutes ses souillures et toutes ses taches ? Les vœux ont-ils été exactement gardés, les exercices pratiqués fidèlement, les règles ponctuellement observées ?

On s'est arrêté ; on s'est reposé. Et avait-on fait un divorce absolu avec le monde ? L'édifice de l'orgueil a-t-il été détruit jusque dans ses fondements ? S'est-on corrigé de tous ses défauts et de toutes ses imperfections ? A-t-on retranché tout ce qui déplaisait à Dieu, et n'a-t-on plus à se reprocher que des fautes de fragilité ou de surprise ? Les vertus opposées aux vices et aux défauts ont-elles été établies, enracinées dans l'âme ? Est-on devenu des hommes nouveaux, de nouvelles créatures ? N'a-t-on plus d'autres yeux que les yeux vifs et perçants de la foi, d'autres oreilles que des oreilles attentives à la voix de Dieu et obéissantes à ses supérieurs ; d'autre goût que celui qui savoure les délices spirituelles ; d'autre crainte que la crainte d'offenser Dieu ; d'autre tristesse que la douleur de ses péchés ; d'autre joie que la paix d'une bonne conscience ; d'autre amour que la charité ; d'autre haine que l'horreur du vice ; d'autre espérance que l'attente des biens éternels ; d'autre plaisir que les louanges de Dieu ; d'autres exercices que ceux de la règle sainte qu'on a embrassée, où se trouvent ces moyens qu'on a promis d'employer pour la conversion de ses mœurs ? *Promitto conversionem morum meorum, secundum regulam S. P. Benedicti.*

Ah ! on a commencé à bâtir, et l'on n'a pu achever (873) ; on ne court plus, et l'on n'est pas arrivé à la fin de la carrière ; l'holocauste n'est pas consumé, et on a laissé éteindre le feu du sacrifice ; on a mis les armes bas, et l'on n'a pas remporté une pleine victoire. On s'est arrêté, on s'est reposé ; et voilà de mauvais désirs qui s'élèvent, des penchants pervers qui se font sentir, des mouvements injustes qui se réveillent, des images profanes qui se présentent, mille fruits amers d'une racine corrompue repoussent ; un goût terrestre et charnel renaît. La chair se soulève contre l'esprit, et le cœur est tout disposé à prendre ses intérêts. La douleur des mœurs passées s'affaiblit ; les péchés une fois pleurés ne paraissent plus dignes de l'être ; les objets des sens émoussent la force des impressions salutaires ; les idées des obligations qu'on a contractées s'effacent peu à peu ; le venin de l'amour-propre se glisse dans les actions ; les impressions funestes du monde rappellent l'âme à de dangereux objets. Les démons dressent des embûches, livrent leurs assauts, lancent leurs traits, et sont d'intelligence avec le Jésus-Christ ; comme l'appelle saint Bernard (874), l'ennemi domestique qui est sur nos terres, que nous portons dans notre sein. On s'est arrêté ; on s'est

(872) *Tædere cæpit populum itineris ac labovis.* (Nan., XXI, 4.)

(873) *Hic homo cæpit edificare, et non potuit consummare.* (Luc., XIV, 30.)

(874) « Quis ita ad unguem omnia a se superflua resecevit, ut nil se habere putat putatione dignum ? Credite mihi, et putata repullulant, et effugata redeunt, et reaccenduntur extincta, et sopita

denno excitantur. Parum est ergo semel putasse : sæpe putandum est, imo (si fieri potest) semper : quia semper quod putari oporteat, si non dissimulas, invenis. Quantumlibet in hoc corpore manens profeceris, erras si vitia putas emortua, non magis suppressa. Velis, nolis, intra finis tuos habitat Jehnsæns. (Jud., I, 21). Subjugari potest, sed non exterminari. » (S. Bern., ser. 58 in Cant., n. 42.)

reposé. On recule donc, dit Cassien (875); on s'avance vers le précipice, ajoute saint Grégoire (876); on tombe, dit saint Augustin (877). Ondescend de Jérusalem à Jéricho, et l'on est blessé; parce que la cupidité qui vit toujours en nous, et qui toujours tend à s'accroître comme un torrent, nous entraîne, nous emporte, dès que nous ne nous raidissons plus contre son cours; parce que nos ennemis spirituels, qui ne meurent jamais, nous portent mille coups et nous couvrent de plaies dès que nous cessons de leur résister.

Que les religieux qui se trouvent dans cette dangereuse position l'avouent : ils ne sont plus ce qu'ils étaient. Leur vertu moins attentive cède souvent aux préjugés et aux maximes humaines; la dissipation les emporte hors d'eux-mêmes, et leur fait perdre de vue leurs devoirs. Les pensées du temps prennent le dessus sur celles de l'éternité; un principe secret d'infidélité influe dans tout le détail de leur conduite; ils mêlent mille vues imparfaites au bien qu'ils font; ce n'est guère que la vanité qui les soutient; ils ont des prédilections trop humaines, forment des liaisons fatales à la régularité, sont charnellement attachés à leurs proches, refusent à la grâce mille sacrifices qu'elle exige, s'intéressent aux affaires du monde, recherchent son commerce, prennent part à ses joies, s'affligent de ses pertes, sont touchés de ses plaisirs, parlent son langage, en affectent les manières, y portent, y promettent leur imagination volage, se font de nouveaux dieux dans le désert, après avoir quitté ceux de l'Égypte; c'est-à-dire, s'attachent à des frivolités, à des amusements, à des occupations qui partagent leur cœur, le profanent et le souillent. Leur amour-propre leur inspire de nouveaux besoins pour flatter leur délicatesse et pour autoriser leur relâchement, et ils l'écoutent. Leur orgueil, jusque-là abattu et resserré dans des bornes étroites, cherche à se mettre au large, et y réussit. L'esprit de retraite, d'oraison, de mortification est dissipé. Les représentations des supérieurs leur paraissent de vains scrupules et des songes. Ce sont comme les

avertissements que donna Loth à ses gendres, de prendre garde à eux, de se sauver, et qu'ils traitèrent de rêverie (878). Ils font autant de larcins qu'ils peuvent dans leur holocauste, mêlent dans leur sacrifice le levain défendu par la loi (879), ne se contentent pas, comme Jonathas (880), de goûter un peu de miel dans la forêt : tout ce qu'ils y en trouvent est dévoré aussitôt, et suffit à peine à leur avide sensualité, c'est-à-dire qu'ils reprennent par leur désir, et souvent en effet, mille choses qu'ils avaient rejetées par leurs vœux, et qu'ils cherchent dans la religion toutes les consolations et toutes les satisfactions qu'ils peuvent y trouver : secouant le joug de l'exactitude religieuse, ne donnant aux règles que ce qu'ils ne peuvent leur refuser sans être remarqués ou repris, ne leur accordant que des empressements de bienséance. Ah! leur cœur n'est plus qu'une terre tristement fertile, où l'homme ennemi a semé l'ivraie pendant qu'ils dormaient (881). Que de défauts, que de misères, que de corrections à faire dans les mœurs de ces religieux qui ont cessé de travailler à la conversion de ces mœurs qu'ils avaient promise! *Promitto conversionem morum meorum*. Il faut qu'ils reprennent leur travail, qu'ils rachètent le temps perdu, qu'ils se lèvent, pour parler le langage de l'Écriture (882), qu'ils marchent, qu'ils doublent le pas, qu'ils poursuivent les ennemis de leur salut, les joignent et ne reviennent du combat qu'après leur entière défaite (883), se servant toujours des armes de la milice sainte qu'ils ont embrassée et dont ils ont promis de se servir, *secundum regulam S. P. Benedicti*. Autrement ils seraient prévaricateurs de leur vœu, et trouveraient, dans la cessation de leur travail, l'écueil qu'ils ont voulu éviter en quittant le siècle et la perte éternelle de leurs âmes. Et conversion encore, et toujours conversion : quand même on travaillerait à se convertir, si c'est avec négligence et tiédeur qu'on y travaille; parce que la négligence est la source de bien des défauts et de beaucoup d'imperfections.

Déplorons ici, mes révérends Pères, avec

(875) « *Necesse est, ut secundum apostolum, ant renovatus quis spiritu mentis suæ per singulos dies proficiat, ad ea quæ ante sunt se semper extendens; aut si neglexerit, consequens est ut retro redeat, atque in deterius relabatur.* » (CASSIAN. coll. VI, c. 14.)

(876) « *In hoc mundo humana anima, quasi more navis, est contra ictum fluminis conscendentis; uno in loco nequaquam stare permittitur, quia ad ima relabatur, nisi ad summa conetur.* » (S. GREG., *Reg. past.*, III, p. c. 54.)

(877) « *Semper tibi displiceat quod es, si vis pervenire ad id quod nondum es. Nam ubi tibi placuisti, ibi remansisti; Si autem dixeris, Sufficit, et peristi. Semper adde, semper ambula, semper profice. Noli in via remanere, noli retro redire, noli deviare. Remanet qui non proficit; retro redit qui ad ea revolvitur, unde jam abcesserat. Deviat qui apostat.* » (S. AUG., ser. 169, *De verb. Apost.*, t. V Op. S. AUG., nov. edit.)

(878) *Egressus Loth, locutus est ad generos suos,*

qui accepturi erant filias ejus, et dixit : Surgite, egredimini de loco isto; quia delebit Dominus civitatem hanc. Et visus est eis quasi ludens loqui. (Gen., XIX, 14.)

(879) *Omnis oblatio, quæ offertur Domino, absque fermento fiet, nec quidquam fermenti ac mellis adolebitur in sacrificio Domino.* (Levit., II, 11.)

(880) *Jonathas extendit summitatem virgæ quam habebat in manu, et intinxit in favum mellis; et convertit manum suam ad os suum.* (I Reg., XIV, 27.)

(881) *Simile factum est regnum cælorum homini, qui seminavit bonum semen in agro suo : cum enim dormirent homines, venit inimicus ejus, superseminavit zizania in medio tritici et abiit.* (Math. XIII, 24, 25.)

(882) *Surgite et ite, quia non habetis hic requiem.* (Mich., II, 10.)

(883) *Persequar inimicos meos, et comprehendam illos; et non convertar donec deficiant.* (Psal. XVI, 58.)

saint Bernard (884), le malheur trop ordinaire du cloître, l'écueil où viennent échouer les meilleures résolutions, les règles saintes et souvent les obligations les plus essentielles. Ferveur d'abord, exactitude, empressement, zèle, vivacité; courses infatigables dans les voies du Seigneur, horreur des infidélités les plus légères, adoucissements les plus licites rejetés, amertumes de l'austérité de la règle dévorées, œuvres même de surcroît ajoutées aux œuvres prescrites; en un mot, application sérieuse, vive, profonde à la correction de ses mœurs. Mais dans la suite de la carrière, mais tôt ou tard, mais enfin zèle qui se dément, ferveur qui se ralentit, vivacité qui s'éteint, saintes dispositions qui se perdent; mais paresse, lâcheté, tiédeur, relâchement, années de stérilité qui dévorent les premières années de fertilité et d'abondance (885). Sur un fondement de pierre, comme dit saint Jean Climaque (886), s'élève un édifice de briques. L'encens qui brûlait au commencement et répandait une bonne odeur, ne jette plus que de la fumée (887). A une tête d'or, on joint des pieds d'argile (888). Le feu sacré, profondément et secrètement caché, n'est plus qu'une eau froide et épaisse (889). Il était peut-être besoin autrefois d'un frein pour retenir l'impétuosité de l'esprit qui nous poussait; il serait nécessaire aujourd'hui d'un aiguillon, c'est l'expression de saint Bernard (890), pour nous animer. Nous remplissons, à la vérité, les devoirs extérieurs de notre vocation; mais c'est sans sentiment, c'est sans y joindre l'esprit et la vie. Nous ne faisons plus que par habitude et par raison ce que nous faisons par goût. Nous nous familiarisons avec nous-mêmes; nous payons, mais c'est de si mauvaise grâce, que, loin d'acquitter nos dettes, nous en contractons de nouvelles. Nous ne courons plus, nous marchons; nous marchons moins vite, nous nous ralentissons; nous avons besoin d'un soutien, nous nous en servons, nous nous traînons. Nous allons misérablement d'exercice en exercice. Et de là les remèdes que nous opposons, selon nos promesses, à nos mœurs déréglées ou imparfaites, perdent leur force et leur vertu, ne servent plus qu'à couvrir

nos maux, loin de les guérir, qu'à nous abuser, qu'à amuser notre langueur, qu'à entretenir notre infirmité.

Prières sans esprit de religion et de piété; lectures spirituelles sans sentiment, sans affection; travail des mains accompagné de dissipation et de légèreté; silence sans recueillement et sans union à Dieu; solitude oisive ou vainement occupée; éloignement du monde, en pensant au monde, en tournant la tête du côté du monde; oraisons distraites et stériles, examens rapides et imparfaits; humiliations sans humilité, humilité fausse et mal réglée; obéissance qui n'a rien que d'humain; pauvreté aisée et abondante; stabilité altérée par des sorties et des voyages sans nécessité; assiduité aux exercices sans l'amour des exercices; abstinence, jeûnes, austérités de la règle sans esprit de pénitence et de mortification. J'entends ici saint Bernard (891): Paresse qui a besoin d'être excitée par la crainte des châtimens; joie molle; tristesse lâche; componction courte et rare; je l'ai dit, obéissance sans dévotion; entretiens sans prudence et sans circonspection. De là rien de sensible ne soutenant dans la pratique des devoirs et des règles saintes, faisant tout sans attrait et sans sentiment; mais surtout le Seigneur refusant ces grâces de bienveillance, ces grâces spéciales qui sont la récompense de la ferveur; tout coûte, tout fait de la peine; tout blesse, tout fait souffrir. C'est une sécheresse, une insipidité qui se forme, qui s'augmente même chaque jour. Nous ne sommes plus excités par les sacrements, attendris par les mystères saints, réveillés par les instructions de salut, touchés par les spectacles de religion, animés par notre sainte règle, frappés par les exemples des religieux fervens, réveillés par les retraites, purifiés par les afflictions. Le calice de Jésus-Christ ne fait sentir que son amertume. Les observances domestiques ne présentent que leur contrainte, la mortification que son importunité, le joug que sa dépendance, la croix que sa pesanteur, les devoirs les plus essentiels que ce qu'ils ont de pénible et de rigoureux. L'esprit est obscurci, la volonté engourdie, le corps appesanti. Toute activité

(884) « Nos miseri et miserabiles.... periculosam securitatem et negligentiam dormitantes, torpentes otio, vanitatibus et scurrilitatibus indulgemus, tam pigri ad spiritualia exercitia, ac si jam pax sit et securitas, et non sit militia vita hominis super terram. Hoc est, dico vobis, carissimi, quod me vehementer terret, quod omnino timoris acerbissimi gladio transverberat animam meam. » (S. BERN. ser. 2 De s. Andrea, n. 6.)

(885) *Septem anni venient fertilitatis magnæ in universa terra Egypti, quos sequentur septem anni atii tantæ sterilitatis, ut oblivioni tradatur cuncta retro abundantia: consumptura est enim fames omnem terram; et ubertatis magnitudinem perditura est inopia magnitudo.* (Gen., XLII, 29, 30, 31.)

(886) « Sunt qui supra lapides ædificant lateres. » (S. JOAN. CLIM. grad. 1.)

(887) « Qui ex metu duntaxat obtemperat, is incensis thymianatum odoribus non alsimilis vile-

litur, qui primum quidem gratissimam spirant auram; postremo vero desinunt in fumum. » (S. JOAN. CLIM., gr. 1.)

(888) *Statuæ caput ex auro optimo erat... Pedum quedam pars erat ferrea, quedam autem fictilis.* (Dan'el., II, 32.)

(889) *Cum in Persidem ducerentur patres nostri, sacerdotes.... acceptum ignem de altari occulte absconderunt in valle, ubi erat putens ultus et siccus... Cum autem praterissent anni multi, et placuit Deo ut mitteretur Nehemias a rege Persidis, nepotes sacerdotum illorum qui absconderant, misit ad requirendum ignem; et sicut narraverant nobis, non inveniunt ignem, sed aquam crassam.* (II Mach., I, 19, 20.)

(890) S. BERN., ser. 5 in Ascens., n. 7. (V. la Conf. pour le second Dim. de l'Avent, col. 725.)

(891) Voyez le passage de S. Bern. de la citation précédente.

est ôtée à la vertu; nous portons le poids du jour et de la chaleur en gémissant. Marie même se plaint comme sa sœur; la maison du Seigneur n'est plus qu'une maison de denil et de contrainte; toutes nos voies sont semées de ronces et d'épines. Et comme on ne peut se tenir longtemps dans une posture gênée et violente; qu'on quitte bientôt ce qui ne plaît plus; qu'un cœur dégoûté ne tarde guère à devenir un cœur infidèle: plus d'attention, plus de vigilance sur nous-mêmes, plus d'application à la présence de Dieu, plus de terreur de ses jugements, plus de mémoire de la grandeur du bienfait qui nous a tiré du monde, plus de componction de nos propres faiblesses. Nous rabattons de notre modestie, de notre solitude, de notre silence. Nous saisissons avec avidité toutes les occasions de relâchement, nous ne connaissons plus les renoncements, les privations, les pratiques humiliantes. Le moindre embarras nous détourne de nos exercices; le moindre prétexte est une raison pour nous en dispenser. Nous dérobons mille actions au sacrifice de l'obéissance. Les discours inutiles nous trouvent indulgents; les plaisirs, faciles; les épreuves, les mauvais exemples, complaisants; les emplois, dissipés; les infirmités, sensuels; les tentations, aisés à ébranler; et le tentateur n'a pas besoin pour réussir de se transformer en ange de lumière. Les délassements que la religion nous permettent pour nous des écueils. Nous nous permettons aujourd'hui une faute, demain un plaisir. Nous plaçons dans notre cœur, selon l'expression d'un certain abbé (892), comme des degrés de relâchement. Nous allons d'imperfections en imperfections; nous portons toujours plus la faiblesse et l'inobservance; nous descendons toujours plus bas; et à force de nous relâcher et de descendre, nous en venons enfin à n'être plus séparés que d'un seul degré de la mort, nous ne sommes pas loin des infractions essentielles: *Uno tantum gradu, ego morsque dividimur.* (1 Reg., XX, 3.)

Ah! mes révérends pères, souvenons-nous de l'état d'où nous sommes déchus (893). Sortons au plutôt de cet état de négligence. Réparons les fautes qu'elle nous a fait commettre. Convertissons-nous, nous l'avons promis solennellement: *Promitto conversionem morum meorum.* Revenons dans la pratique de nos premières œuvres, reprenons notre ancienne fidélité, notre ferveur primitive. Ce n'est point assez, il faut perfectionner ces œuvres, ajouter à cette fidélité, augmenter cette ferveur. Il

faut non-seulement passer du mal au bien, mais du bien au mieux, au parfait, au plus parfait. Il faut toujours se convertir; il y a toujours lieu à la conversion de ses mœurs, dans quelque état que l'on se trouve, quand même on ne se serait jamais démenti, et qu'on travaillerait à cette conversion avec zèle et vivacité. Oui, quand même on ne marcherait pas seulement dans la carrière de la sainteté, comme ces religieux dont parle saint Bernard (894), mais qu'on y courrait, qu'on n'y courrait pas seulement, qu'on y volerait, qu'on dévorait toutes les austérités de la règle, et qu'ayant ainsi commencé, on continuerait avec la même ferveur.

Et d'abord n'y a-t-il pas toujours des taches dans les mœurs les plus saintes, les plus pures, les plus édifiantes? Malgré l'attention la plus soutenue, malgré les soins les plus assidus, il coule toujours du fond du cœur quelques misérables restes de corruption. Les plus justes ne sont que les moins imparfaits. Faisons-tous les efforts dont nous sommes capables, comme le dit l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* (895), et nous ne laisserons pas de tomber encore en bien des fautes. Le corps qui, en se corrompant, appesantit l'âme, donne lieu à bien des faiblesses (896). Le juste pèche sept fois par jour (897); péchés ordinairement, à la vérité, de surprise, de précipitation, de fragilité; fautes qui sont les suites de la faiblesse naturelle; imperfections que le Seigneur laisse aux âmes les plus fidèles pour leur donner lieu de s'humilier sans cesse en sa présence. Et ne commet-on jamais, mes révérends pères, de péchés, ne tombe-t-on jamais dans des fautes de propos délibéré? Complaisances humaines dans les œuvres laborieuses de la pénitence, retours intéressés sur soi-même, applaudissements de l'amour-propre dans la pratique de la vertu, murmures écoutés, légère intempérance, petite paresse, impatience dans les maladies, un peu trop d'attention sur ses besoins, jalousie envers des religieux plus parfaits que nous, regards curieux, désir de plaire; quelque perte de temps, quelque liberté à examiner les défauts de ses frères, quelque dissipation légère, émotions passagères, railleries, tristesse... Que sais-je? L'exemple des faibles fait impression. Les infidélités où l'on se surprend comme malgré soi jettent dans l'âme des inquiétudes d'amour-propre. On se prévaut de la sainteté de son état; on ne supporte pas avec assez de charité les manières indifférentes, distraites ou irrégulières de ses frères.

(892) « Periniquum est, in sancta conversatione plantatum, nil sanctum moliri, et excusationes prætereundere cognatis exemplis convinci, et inde descensionem disponere in corde suo. » (GILLES. abbas, ser. 2, 5, in Cant., n. 4, t. II Op. S. BERN., nov. edit.)

(895) *Memor esto, unde excideris: et age penitentiam et prima opera fac.* (Apoc., II, 5.)

(894) « Quidam ad omnia vitæ et vitæ hujus exercitia non solum ambulat, sed et currunt, imo potius volant: ut eis et vigiliæ breves, et cibi dul-

ces, et panni snaves, et labores non solum tolerabiles, sed et appetibiles videantur. » (S. BERN., ser. 3, *De ascens.* n. 6.)

(895) « Conemur quantum possumus, adhuc leviter deficiemus in multis. » (*Imit. Christi*, l. I, c. 19.)

(896) *Corpus quod corrumpitur, aggravat animam.* (Sap., IX, 25.)

(897) *Septies cadet justus.* (Prov., XXI, 15.)

Ce n'est pas sans recevoir quelques blessures, comme dit saint Léon (898), que l'on triomphe de ses ennemis spirituels. On donne par mégarde dans les pièges tendus même sur le Thabor, selon l'expression d'un prophète (899). On laisse périr quelques-unes de ses actions. Quelquefois la prière, comme dit saint Augustin (900), est froide, languissante, ou même entièrement distraite. On s'approche des sacrements avec moins de préparation et de respect ; on revient du sacrifice moins humble et moins touché ; on s'agite, on s'élève ; et parce que les efforts sont humains et présomptueux, on retombe, comme ces religieux qui furent montrés dans une vision à saint Pacôme (901). Tous défauts, toutes imperfections et bien d'autres encore que la ferveur, que le zèle n'exclut pas, et qui doivent par conséquent servir de matière à la conversion des mœurs : *Promitto conversionem morum meorum*. Et si on ne peut s'en défaire entièrement, il faut les détester ; il faut s'en humilier ; il faut recourir aux larmes et aux gémissements ; ou plutôt il faut redoubler les secrets et profonds gémissements, et faire couler avec plus d'abondance ce torrent de larmes, que les solitaires pénitents, dit saint Jean Climaque (902), doivent sans cesse répandre ; et ne point se livrer à l'inquiétude, ne se point rebuter, ne point se troubler ; mais travailler toujours, combattre toujours, s'efforcer toujours.

En effet, la faiblesse et la corruption étant inséparables de l'état de voyageur, à quelque degré de sainteté et de vertu qu'on soit élevé, il y aura toujours une distance

infinie entre nos progrès et cette plénitude de justice et d'amour qui doit posséder tout notre cœur, qui doit remplir tous nos désirs, qui doit éteindre toutes nos passions, qui doit occuper toutes nos pensées ; et ainsi la conversion est l'affaire de toute la vie ; plutôt à Dieu, dit saint Bernard (903), qu'elle fût consommée à la fin de notre carrière. Il faut rendre notre travail, notre combat, nos efforts toujours plus animés demain qu'ils ne sont aujourd'hui ; les augmenter le jour d'après et tous les jours de notre vie : qu'ils croissent comme le petit grain de l'Évangile, qui devient un arbre et un grand arbre (904) ; comme un torrent dont les eaux grossissent continuellement ; comme un feu qui s'allume de plus en plus ; comme la lumière qui s'avance jusqu'à ce qu'elle arrive à la plénitude du jour (905). Il faut mettre à une sainte usure toutes les grâces que nous recevons (906) ; porter l'homme intérieur jusqu'à la mesure de l'âge et de la plénitude de Jésus-Christ (907) ; ne point nous arrêter, comme l'Épouse, que nous n'ayons trouvé celui que nous cherchons (908) ; nous placer sur l'échelle mystérieuse dont parle saint Benoît (909), d'après l'Écriture ; et là monter sans cesse, nous élever, nous avancer, pour lâcher d'atteindre au sommet ; grimper, comme Jonathas (910), des pieds et des mains, pour arriver au haut de la sainte montagne ; oublier avec saint Paul (911) tout ce qui est derrière nous, et nous étendre à ce qui est devant ; sortir en quelque sorte de nous-mêmes ; nous allonger pour ainsi dire, nous élancer vers le bout de la carrière ; ajouter de jour en jour, nous dit saint Jean Climaque (912), feu sur feu, ferveur

(898) « Nec facile cuiquam provenit tam incruentia victoria, ut inter multos hostes, frequentesque conflictus, etiamsi sit liber a morte, sit quoque immunis a vulnere. » (S. LEO, ser. 14, *De jejunió decimi mensis*, t. 4, nov. edit.)

(899) *Rele expansum super Thabor*. (Osee, V, 1.)

(900) « Nonne aliquando ipsa oratio nostra sic tepida est, vel potius frigida et pene nulla, imo omnino interdum ita nulla, ut neque hoc in vobis cum dolore advertamus. » (S. AUG., *De div. quæst. ad Simpl.*, l. 1, n. 21.)

(901) « Vidit (Pachomius) sicut ipse narravit, multitudinem monachorum in valle quadam, profunda satis atque caliginosa, consistere ; et alios exinde velle descendere nec valere, quia occurrentibus ex adverso sibi, nec invicem dignoscere poterant, nec de profundo illo et tenebroso loco prorsus emergere ; alios autem frustra conatos, præ lassitudine rueri atque ad inferos pervenire. » etc. (ROSEW., *De vitis PP.*, l. 1, in vita S. Pachom., c. 45.)

(902) « Quisquis turbas sæculi egressus est, onus peccatorum suorum positurus, imitetur eos, qui lamentantes extra urbem ad mortuorum tumulos resident, nec... calentium, ferventiumque lacrymarum imbrem sistat. » (S. JOAN. CLIM., grad. 1.)

(903) « Spiritualis conversionis nos admonet (Dominus) quæ non una die perlicitur ; minam vel in omni vita, qua degimus in hoc corpore, valeat consummari. » (S. BERN., ser. 2 in cap. *Jejunii*, n. 2.)

(904) *Regnum Dei... simile est grano sinapis, quod acceptum homo misit in hortum suum, et crevit et factum est in arbore magna*. (Luc., XIII, 19.)

(905) *Justorum semita, quasi lux splendens, pro-*

cedit et crescit usque ad perfectam diem. (Prov., IV, 18.)

(906) *Oportuit te committere pecuniam meam nummularis, et veniens ego recipissem utique quod meum est cum usura*. (Math., XXV, 27.)

(907) *Ipsè dedit quosdam quidem apostolos... donec occurramus omnes in unitatem fidei, et agnitionis Filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi*. (Ephes., IV, 11, 13.)

(908) *Quæsi vi quem diligit anima mea ; quæsi vi illum, et non inveni. Surgam et circumibo civitatem, per vicus et plateas quæram... Inveni quem diligit anima mea*. (Cant., III, 1, 2, 4.)

(909) *Fratres, si summæ humilitatis volumus culmen attingere, et ad exaltationem illam cœlestem, ad quam per præsentis vitæ humilitatem ascenditur, volumus velociter pervenire : actibus nostris ascendentibus scala illa erigenda est, quæ in somno Jacob apparuit* (Gen., XXVIII), per quam ei descendentes et ascendentes angeli monstrabantur, etc. » (Reg. S. Ben., c. 7.)

(910) *Ascendit Jonathas manibus et pedibus repens*. (1 Reg., XIV, 15.)

(911) *Ego me non arbitror comprehendisse. Unum autem, quæ quidem retro sunt obliviscens, ad ea vero quæ sunt priora extendens meipsum, ad destinatum persequor, ad bravium superius vocationis in Christo Jesu*. (Philipp., III, 15, 14.)

(912) « Quis, putas, est fidelis et prudens monachus ? Qui primum ab ingressu religionis ardorem Spiritus inextinctum retinet ; qui usque ad vitam exitumque ignem igni, calorem calori, studium studio, desiderium desiderio semper addendæ conatus est augere. » (S. JOAN. CLIM., grad. 1.)

sur ferveur, soin sur soin, désir sur désir; nous priver, comme les athlètes, de tout ce qui peut énerver les forces de l'âme; courir dans la voie de la perfection avec l'ardeur de ces athlètes; mais que dis-je, avec la légèreté des cerfs, c'est l'expression du Prophète (913); prendre des ailes, voler comme l'aigle, et ne nous laisser jamais (914); être toujours plus touchés de nos péchés, plus attentifs à garder parfaitement nos vœux, plus exacts à nous acquitter de nos exercices, plus fervents dans la pratique de notre sainte règle, plus pénétrés de la crainte des jugements de Dieu, plus humiliés de nos faiblesses, plus vigilants à répondre à la grâce de notre vocation, aller de foi en foi, de pureté en pureté, de justice en justice, de vertu en vertu; les pratiquer de la manière la plus héroïque, les porter à un degré toujours plus éminent; nous élever, comme dit saint Benoît (915), à de plus grandes choses, et parvenir, avec le secours de Dieu, au comble d'une science toute sainte, et d'une vertu toute divine; arriver enfin à cet amour de Dieu parfait et

(913) *Qui perfecit pedes meos tanquam cervorum.* (Psal. XVII, 56.)

(914) *Isa., XL, 31.*

(915) « Quisquis ad patriam celestem festinas, hanc minimam inchoationis regulam descriptam, adjuvante Christo, perlice; et tunc demum ad majora, que supra commemoravimus, doctrinæ virtutisque culmina, Deo protegente, pervenies. » (Reg. S. Ben., c. 75.)

(916) « His omnibus humilitatis gradibus ascensis,

consommé, qui bannit toute crainte (916). Travail infatigable, travail immense; mais travail nécessaire, travail essentiel, parce que nous l'avons promis, parce que nous avons promis de nous convertir et de nous convertir toujours: *Promitto conversionem morum meorum.*

Ne nous décourageons pas, mes révérends pères, c'est en nous appuyant sur le bras du Tout-Puissant que nous avons fait cette promesse: *Suscipe me, Domine* (917). C'est par la vertu de ce même secours que nous l'accomplirons. Travaillons, et le suprême Législateur, bénissant notre travail, nous donnera sans cesse de nouveaux accroissements de force, *benedictionem dabit legislator* (Psal. LXXXIII, 8.) C'est lui qui nous convertira, qui nous fera marcher, sans relâche, de vertu en vertu, *ibunt de virtute in virtutem*; et qui nous élèvera, ce Dieu des dieux, par des progrès insensibles de grâce et de sainteté, jusque sur cette montagne sainte où il nous fera contempler à jamais son visage à découvert: *Videbitur Deus Deorum in Sion.*

monachus mox ad charitatem Dei perveniet illam, quæ perfecta foras mittit timorem. » (Ibid., c. 7.)

(917) *Suscipe me, Domine, secundum eloquium tuum et vivam; et non confundas me ab expectatione mea.* (Psal. CXVIII, 116.) C'est ce que le religieux Bénédictin dit, et répète jusqu'à trois fois, immédiatement après avoir prononcé ses vœux conformément à la Règle de S. Benoît, c. 59.

CONFÉRENCES MONASTIQUES

POUR LE DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE NOEL, LES DIMANCHES APRES L'EPIPHANIE
ET LE DIMANCHE DE LA SEPTUAGÈSIME.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

C'est l'obéissance qui m'a fait entreprendre cet ouvrage: c'est l'obéissance qui me le fait continuer. Je me soumetts avec d'autant plus de confiance, qu'en recevant l'ordre de poursuivre mon travail, j'ai reçu en même temps des témoignages d'approbation de la part de nos supérieurs les plus distingués et les plus zélés pour la discipline régulière, et du désir qu'ils ont de voir cet ouvrage porté à sa perfection par des conférences sur tous les dimanches de l'année. Bien des religieux particuliers de notre congrégation, des religieux d'un ordre différent, des séculiers même, soit de vive voix ou par écrit, ont également honoré mon travail

de leur approbation, et m'ont témoigné un semblable désir. Mais ce qui me touche infiniment davantage, c'est la bénédiction que le Seigneur a daigné répandre sur les *Conférences*: bénédiction qui est le fruit précieux de sa parole, de celle de ses saints; car je n'ai rien dit de moi-même: *Mea doctrina non est mea* (Joan., VII, 16), mais de sa parole, de celle de ses saints, animées par sa grâce, sans laquelle l'une et l'autre ne peuvent être qu'absolument infructueuses et stériles. Je ne cesserai de l'invoquer, cette grâce, sur la continuation de mon travail.

CONFÉRENCE

POUR LE DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE NOEL,

Sur l'observation des règles.

Ut perfecterunt omnia, secundum legem Domini, reversi sunt in civitatem suam. (Luc., II, 59.)

Après qu'ils eurent accompli tout ce qui était ordonné par la loi du Seigneur, ils s'en retournèrent à Nazareth.

Un Homme-Dieu, la Mère d'un Dieu, ne dédaignent pas une cérémonie vulgaire du culte judaïque; ils s'y soumettent avec le plus parfait dévouement, ils l'observent dans toute son étendue, ils l'accomplissent dans tous ses points. Bel exemple pour porter les chrétiens, et tous les chrétiens sans distinction, à ne rien négliger de ce qui peut regarder le service de leur Dieu; à faire cas des moindres obligations, des plus petites observances; à n'opposer jamais à la loi des devoirs et des saints usages des dispenses abusives, des prétextes affectés, des singularités odieuses; mais à lui rendre hommage par un zèle constant et une fidélité inviolable. Divine leçon, qui nous apprend, mes révérends pères, et qui nous apprend, à tous sans exception, à être fidèles, non-seulement à nos plus essentielles obligations, mais encore à celles qui nous paraissent de moindre conséquence; à ne nous pas borner à l'observance de nos vœux, mais à pratiquer tout ce qui est marqué dans notre sainte règle; à nous conformer par conséquent à ce que nous dit, avec tant de force, notre saint législateur (918) : « Que tous, et en toutes choses, observent la règle. Point d'exception : que tous observent la règle, *omnes*. Point de réserve : que tous observent la règle en toutes choses, *in omnibus*. Devoir donc à tous d'observer la règle, *omnes magistrum sequantur regulam*. Devoir à tous de l'observer en toutes choses, *in omnibus omnes magistrum sequantur regulam*. Tel est mon dessein. Puis-je en prendre de plus convenable à mon texte? *Ut perfecterunt omnia secundum legem Domini, reversi sunt in civitatem suam.* » Après qu'ils eurent accompli tout ce qui était ordonné par la loi du Sei-

gneur, ils s'en retournèrent à Nazareth. »

PREMIÈRE PARTIE.

Point d'exception. Que tous observent la règle : supérieurs, religieux avancés en âge, religieux distingués par la science, les talents, les services qu'ils ont rendus, qu'ils rendent à la religion; car c'est ordinairement le rang, l'âge, les qualités de l'esprit, les services, que l'on fait valoir, pour se dispenser d'être soumis à la règle : *Omnes magistrum sequantur regulam*.

Supérieurs : ils ne sont pas au-dessus de la règle, ils s'y sont soumis par la profession religieuse, ils ont promis de s'y conformer, ils ont juré d'observer leurs vœux selon cette règle. Devenus supérieurs, ils n'ont pas cessé d'être religieux. La supériorité, dit saint Bernard (919), n'a pas fait disparaître leur première condition, elle ne lui a pas succédé, elle n'a fait que s'y joindre, elle leur a laissé tous leurs devoirs et toutes leurs obligations. Et quelle présomption serait-ce que de penser autrement ! Ils ont été établis au-dessus de leurs frères; qu'ils ne s'en élèvent point, dit le Saint-Esprit; qu'ils soient parmi eux comme l'un d'entre eux, *Rectorem te posuerunt? noli extolli : esto in illis quasi unus ex ipsis* (Eccli., XXXII, 1); qu'ils soient dans les travaux, les veilles, les jeûnes, les régularités communes; qu'ils gardent la même austérité dans la nourriture, la même simplicité dans leurs vêtements, la même pauvreté dans leurs meubles, la même fidélité dans toute leur conduite. Et c'est peu de dire que la supériorité n'a pas détruit leurs obligations; elle les a confirmées, renouvelées; elle a été à leur égard comme un nouvel engagement, une seconde profession; elle les a soumis de nouveau au joug de la règle, elle les a rendus plus dépendants de tout ce qu'elle prescrit. Que l'abbé surtout, dit saint Benoît (920), observe la règle dans tous ses points, *præcipue præsentem regulam in omnibus conservet*. Que les supérieurs, disent les abbés assemblés à Aix-la-Chapelle (921), lisent, examinent, étudient avec

(918) *Reg. S. Ben.*, c. 3.)

(919) « Neque enim abbas supra regulam est, cui semel et ipse spontanea se professione submisit. » (S. BERN., l. *De prac. et dispens.*, c. 4, n. 9.) — « Quid est hoc præsumptionis, o monache! neque enim quia prælati monachis, ideo non monachi. Nempe monachum facit professio, prælatum necessitas. Ut autem non præjudicet necessitas professioni, accedat, non succedat prælatio monachatum. Alioquin quo-

modo illud implebitur : *Principem te constituerunt? Esto inter illos, tanquam unus ex illis...* » (S. BERN., *De offic. episc.*, c. 9, n. 55.)

(920) *Reg. S. Ben.*, c. 64.

(921) « Ut abbates, max. ut ad monasteria sua remeant, regulam per singula verba discutientes pleniter legant, et intelligentes Domino opitulante efficaciter cum monachis suis implere studeant. » (*Conc. Aquisgr.* an. 817, c. 4.)

soin la règle, et qu'ils en soient avec leurs religieux de fidèles observateurs. Et dans la consécration des abbés, comme il est marqué dans l'ordre romain (922), en leur mettant la règle à la main, on les avertit de leur obligation à la faire observer et à l'observer eux-mêmes.

En effet, comment pourraient-ils la faire observer, s'ils en étaient transgresseurs? L'autorité est sans force, si l'exemple ne l'appuie et ne la soutient : elle pourra imposer, intimider, subjuguier ; elle ne persuadera jamais. L'exemple du chef, dit saint Isidore (923), attire comme naturellement les inférieurs ; il adoucit leurs peines, rend leurs travaux légers, leur élargit, pour ainsi dire, le sentier étroit des règles, leur fait trouver doux et facile ce qui paraît dur et quelquefois même impraticable ; et ceux qu'on ne peut persuader par la force des raisons, contraindre par les lois, gagner par les promesses, épouvanter par les menaces, fléchir par les prières, se rendent souvent aux attraits et aux charmes de l'exemple. Ainsi l'épouse courant après son époux (924) attire ses compagnes. Le pasteur va devant ses brebis (925) et ses brebis le suivent. Les soldats de Gédéon (926) font ce que fait Gédéon marchant à leur tête. Je vous ai donné l'exemple, dit Jésus-Christ à ses apôtres (927), afin que voyant ce que j'ai fait, vous fassiez aussi de même. Rendez-vous, dit saint Paul à son disciple (928), rendez-vous un modèle de bonnes œuvres en toutes choses.

Il faut, dit saint Benoît (929), que l'abbé instruisse ses disciples en deux manières ; c'est-à-dire, qu'il leur apprenne à pratiquer les choses bonnes et saintes par ses actions, encore plus que par ses paroles, *factis amplius quam verbis* ; et le fera-t-il même par ses paroles, si ses actions ne sont pas cou-

formes à la règle. Ah ! une pudeur trop bien fondée le rendra timide et lui fermera la bouche. Irrégulier, il laissera aller l'irrégularité son train, pour ne pas faire un ridicule et indigne personnage (930). En effet, de quel front oserait-il recommander l'exactitude, n'en ayant point lui-même ; porter à la pénitence et à la mortification, aimant les aises, les commodités, la bonne chère, et traitant les étrangers avec une abondance et une délicatesse qui est la honte de sa profession et le scandale de ceux mêmes qu'il traite ; exhorter à l'assiduité, aux exercices de la religion, s'il cherche mille prétextes pour s'en dispenser ; prêcher la pauvreté et la simplicité religieuse avec mille superfluités, et donnant dans le luxe par rapport à ses meubles ; vouloir inspirer l'amour de la retraite et du silence, quand il passe les journées dans des visites actives et passives et des conversations presque continuelles ; donner de l'éloignement des manières du monde, pendant qu'il prend plaisir à en suivre les vanités ; parler en faveur de la stabilité, s'il s'éclipse par de fréquents voyages pour se dérober à la régularité ; défendre les lectures curieuses, tandis qu'il en fait de vaines, d'inutiles, et qui ne conviennent point à son état ; vouloir qu'on parle de choses saintes et édifiantes, lui ne s'entretenant guère que de frivolités et des nouvelles du siècle ; vanter la modestie religieuse avec un maintien tout dissipé.

Non, il ne l'osera pas, ou s'il l'ose, le fera-t-il avec la vigueur et le zèle nécessaires pour persuader ? Et en supposant même qu'il parle avec toute la force qu'il doit, sa voix ne sera qu'un bruit qui n'aura ni effet ni suite ; ou si elle en a, ce ne pourra être que cette récrimination (931) : « Médecin, guérissez-vous vous-même : en jugeant

(922) « Interrogatio. Vis tuum sanctum propositum et sancti N. regulam observare, tibi que subjectos ut idipsum faciant, diligenter instruere. Respondet electus (abbas) : Volo. » (Pontif. Rom., De bened. abbat.)

(923) « Ita natura comparatum est, ut ad ejus qui præest, similitudinem, ii qui parent, se effluant. » (S. ISIDOR. PELUS., t. II, ep. 209.)

(924) *Trahe me post te, curremus in odorem mguentorum tuorum.* (Cant., I, 5.) — « Non curram ego solo, etsi solam me trahi petierim. Current et adolescentulae mecum. Curramus pariter, curremus simul ego odore mguentorum tuorum, illæ meo excitatæ exemplo atque hortatu, ac per hoc omnes in odore mguentorum tuorum curremus. Habet sponsa imitatores sui, sicut ipsa est Christi. Et ideo non ait singulariter curram, sed curremus. » (S. BERN., in Cant., ser. 21, n. 9.)

(925) [Pastor] *ante eas vadit, et oves illum sequuntur.* (Joan., X, 4.)

(926) *Quod me facere videritis, hoc facite; ingrediar partem castrorum, et quod fecero sectamini. Quando personerit tuba in manu mea, vos quoque per castrorum circuitum clangite et conclamate, Domino e. Gedeoni. Ingressusque est Gedeon et trecenti viri qui erant cum eo in partem castrorum.* (Judic., VII, 17, 18.)

(927) *Exemplum dedi vobis, ut quemadmodum*

ego feci vobis, ita et vos faciatis. (Joan., XIII, 45.)

(928) *In omnibus te ipsum præbe exemplum bonorum operum.* (Tit., II, 7.)

(929) « Cum aliquis suscipit nomen abbat, duplici debet doctrina suis præesse discipulis, id est omnia bona et sancta factis amplius quam verbis ostendere. » (Reg. S. Ben., c. 2.)

(930) « Sacerdotis prædicatio operibus confirmanda est, ita ut quod docet verbo, instruat exemplo, vera est illa doctrina, quam videndi sequitur forma. Nam nihil turpius est, quam si bonum quod quisque sermone prædicat, ex opere negligat. Tunc enim utiliter prædicatio profertur, quando efficaciter adimpletur. » (S. ISID., l. III Sent., c. 36.)

(931) « Abundant qui malæ suæ vitæ defensionem ex ipsis suis præpositis et doctoribus querunt, respondententes corde suo, aut etiamsi ad hoc erumpant, ore suo, atque dicentes : Quod mihi præcipis, cur ipse non facis ? Ita fit ut cum non obedienter audiant, qui se ipse non audit, et Dei verbum, quod eis prædicatur, simul cum ipso prædicante contemnant. » (S. AUG., l. IV De doctr. Christ., c., 27, n. 60.) — « Oportet illum, qui alterius vulnere mederi cupit, omni languoris morbo alienum sanumque subsistere, ne illud evangelicum dicatur ei : Medice, prius cura te ipsum. » (CASSIAN, Inst., l. VIII, c. 5.)

les autres, vous vous condamnez (932). » Vos actions démentent vos paroles : et par conséquent il parlera en vain. La mauvaise conduite, dit saint Jérôme (933), fait rougir et énerve la parole. On perd, dit saint Grégoire (934), l'autorité nécessaire pour instruire, quand la bonne vie ne l'accompagne pas. On méprise, dit saint Bernard (935), les avis de celui dont on méprise la vie. Et comme rien n'est plus fort ni plus puissant pour porter au mal que le mauvais exemple, quand il se rencontre dans ceux qui ont l'autorité en main (936), le supérieur irrégulier, entretient, confirme les religieux lâches et imparfaits dans leur relâchement, ébranle la régularité des religieux fervents et zélés; ou s'il s'en trouve qui aient assez de force pour résister aux impressions de son mauvais exemple, il se rend coupable des fautes mêmes qu'ils ne font pas (937); parce que montrant dans ses actions ce qu'il faut éviter et non ce qu'il faut pratiquer contre la parole expresse de la règle (938) qui est sa maîtresse et dont il est transgresseur, autant qu'il est en lui, il ruine l'exactitude des bons religieux. Il affaiblit ainsi, dégrade, avilit l'autorité de Dieu qui lui est confiée; fait outrage à tant de dignes supérieurs, si scrupuleux observateurs des règles à qui il succède, à Jésus-Christ même dont il tient la place (939); il se rend indigne des grâces de Dieu dont il a besoin pour lui et pour ses religieux : Dieu

ne communiquant ordinairement ses faveurs aux inférieurs que par le ministère des supérieurs; et par là il fait tout ce qu'il faut pour la ruine entière de l'observance régulière (940), et pour la perte éternelle de ses religieux.

Comment, après cela, un supérieur peut-il se croire dispensé de la règle? Ah! je le dis à ma honte et à ma confusion : les supérieurs sont encore plus obligés à l'observance de la règle que les simples religieux. Occupant la première place, étant les premiers par leur rang, il faut qu'ils le soient, dit saint Benoît (941), par leur vertu et leur conduite édifiante. Ils sont les premiers dans le chœur (942), ils doivent être les premiers par leur exactitude à s'y trouver, et par leur modestie; les premiers au travail, donc les premiers par leur ferveur à s'acquitter de cet exercice; les premiers au réfectoire, donc les premiers par leur tempérance et leur frugalité; les premiers dans les assemblées, donc les premiers par leur retenue et leur prudence; les premiers partout, donc les premiers en tout : plus pénitents, plus mortifiés, plus pauvres, plus humbles, plus éloignés des manières du monde, plus religieux que leurs religieux, *Abbas debet.... nomen majoris factis implere*. Qu'ils portent les premiers, dit saint Bernard (943), le fardeau qu'ils imposent aux autres : qu'ils animent leur voix d'une seconde voix, ajoute ce Père, de la voix d'un

(932) *In quo judicas alterum, teipsum condemnas.* (Rom., II, 1.)

(933) « Non confundant opera sermonem tuum, ne eum in Ecclesia loqueris, tacitus quilibet respondeat : Cur hæc quæ dicis ipse non facis. Dedicatus magister est, qui pleno ventre de jejunio disputat. » (Hier., *Ep. ad Nepot.*)

(934) « Lex est ipsis prædicatoribus posita, ut vivendo impleant, quod loquendo suadere festinant. Nam loquenti auctoritas perditur, quando vox opere non adiuvatur. » (S. GREG., l. XIX, c. XXVII, *beati Job*, c. 7, n. 15.)

(935) « Legimus et quotidianis etiam experimentis didicimus, cujus vita despicitur, restat ut prædicatio contemnatur. » (S. BERN., ser. 2 in temp. *Resurrect.*, n. 11.)

(936) « Subjecti non sectantur verba quæ audiunt, sed sola quæ conspicunt exempla pravitatis imitantur. » (S. GREG., *Past.*, p. 1, c. 2.)

(937) « Sanae et crassæ oves perpauca sunt, id est solidæ in cibo veritatis, utentes pascuis bene de munere Dei; sed mali illi pastores non parcunt talibus. Parum est, quod illas languentes et infirmas et errantes et perditas non curant; etiam istas fortes et pingues necant, quantum in ipsis est; et ille vivunt de misericordia Dei, tamen quantum ad pastores malos attinet, occidunt. Quomodo, inquis, occidunt? Male vivendo, malum exemplum præbendo. » (S. AUG., ser. 46, *De Pastoribus*, c. 4, n. 9, t. V *Oper. S. Aug.*, nov. edit.)

(938) « Omnia quæ discipulis docuerit esse contraria, in suis factis indicet non agenda : ne alius prædicans, ipse reprobis inveniatur, » etc. (*Reg. S. Ben.*, c. 2.)

(939) « Abbas Christi agere vices in monasterio creditur, quando ipsius vocatur prænomine, dicente Apostolo (Rom., VIII, 15) : *Accepistis spiritum adoptivum filiorum, in quo clamamus, Abba Pater.* » (*Reg. S. Ben.*, c. 2.)

(940) « Là où il y aurait une prieure qui se donnerait la liberté de violer les constitutions, et qui en ferait coutume, lui paraissant que c'est peu de chose sur ce point et sur un autre; qu'on sache qu'elle apportera un grand dommage à la maison. Le temps le fera voir, quoique cela ne paraisse pas alors; car c'est de cela qu'est venue la perte de plusieurs monastères et religieux. » (Sainte Thérèse, dans son *Tr. de la visite des conv. des relig.*)

(941) *Reg. S. Ben.*, c. 2.

(942) « Prior in ecclesia inveniaris, postrema exeat. Prima suscipias laborem, posterior solvas, et in quotidiano corporis alimento atque communi cibo par sis his cum quibus pari in mensa uteris confessus... Primatum tuum quem prior ad mensam tenes, prima ad virtutem parcimonie vindices : ut abstinentiam quam lingua prædicat, proximæ fauces veî vicini sentiat stomachus. Ne forsitan subdite audientes tacitis cogitationibus dicant : O quam pulchre nobis abstinentiam prædicat pleus venter; et contentas non esse jubet vilissimis cibis ac poculis, accuratis cibis poculisque refertum guttur, et eructans. » (*Ex Ep. S. Cas. episc. Arelat. ad Orator. abbatissam.*)

(943) « Memento etiam voci tuæ dare vocem virtutis. Quid illud, inquis? Ut opera tua verbis licet prius facere quam docere. Pulcherrimus ordo et saluberrimus, ut onus quod portandum imponis, tu portes prior : et tu discas, qualiter oportet aliis moderari : alioquin subsannabit te sapiens, utpote pigrum illum cui labor sit manum porrigere ad os : arguet te et Apostolus dicens : *Tu qui alios doces, te ipsum non doces*. Sed et notaberis vitio Pharisæorum, qui alligant onera gravia et importabilia, et imponunt ea in humeros hominum, digito autem suo nolunt ea movere. Sermo quidem vivus et efficax, exemplum est operis, facile faciens suadibile quod dicitur, dum monstrat factibile quod suadetur. » (S. BERN., ep. 201, n. 5.)

puissant exemple. Qu'ils joignent aux flèches de la parole, ainsi parle saint Augustin (944), les charbons ardents d'une vertu peu commune. Que leur exemple, dit saint Basile, (945) sans qu'ils parlent, ait plus de force que les discours les plus éloquents. Que leur vie, selon l'énergique expression de saint Grégoire de Nazianze (946), que leur vie soit un éclair pénétrant, afin que leurs paroles soient un tonnerre. Et pour tout dire en un mot, il faut qu'ils soient autant au-dessus de leur troupeau (947), par l'éminence de leurs vertus, qu'ils le sont par leur rang et par leur dignité : *Præluceant*, disent nos déclarations (948), *virtutis exemplo*. Et les religieux qui, par leur âge, participent en quelque sorte à la supériorité, seraient-ils dispensés de la règle? Que tous suivent la règle, comme étant la maîtresse : *Omnes magistram sequantur regulam*.

L'ancienneté ne saurait être un privilège d'immunité. Jusqu'à la mort, dit saint Benoît (949), on doit être fidèle, *usque ad mortem*. Il n'est jamais permis de secouer le joug de la règle (950) : *Non liceat collum excutere de sub jugo regulæ*. Le vœu de stabilité que nous avons fait nous oblige de persévérer le reste de nos jours dans l'état que nous avons embrassé par la pratique constante des obligations qui y sont attachées. En effet, comme dit un orateur célèbre (951) : « il n'en est pas de la milice de Jésus Christ comme de celle des princes de la terre, où, après un certain temps de travail et de service, on acquiert le droit de chercher dans le repos le délassement et comme la récompense de ses fatigues passées. » Dans la milice de Jésus-Christ, il faut combattre sans cesse. Point de repos; aujourd'hui, demain, tous les jours de notre vie nous devons avoir les armes spirituelles à la main. Toujours retraite, solitude, silence; toujours mortification, veilles, jeûnes; toujours prière, assujettissement, désappropriation; toujours travail, recueillement, attention sur nous-mêmes. L'âge ne fait que rendre ces prati-

ques plus nécessaires, ne fait qu'ajouter à ces pratiques de nouvelles obligations. Pourquoi, mes révérends Pères? Parce que l'âge donne du poids aux actions d'un religieux, fait que ses démarches ne sont pas indifférentes, que sa conduite a des suites, que son exemple a beaucoup de pouvoir sur les esprits; de sorte que si ce religieux vient à se permettre des libertés, à se retirer de la dépendance des règles, son relâchement ne peut que répandre de funestes influences sur ceux qui en sont les témoins.

Et il me semble entendre de jeunes religieux, déjà fatigués du joug de la règle, en voyant un ancien qui se dispense de certaines observances, se dire les uns aux autres : Voilà un honnête homme, un homme de bien dont les années, pour ainsi dire, ont écrit sur le front la gravité et la sagesse; dont la probité est empreinte dans tous les traits du visage : il n'est pas scrupuleux sur le silence, il manque quelquefois aux veilles, se dispense des jeûnes réguliers, a des liaisons avec les gens du monde, se permet des sorties et des voyages sans nécessité, fait des lectures curieuses, s'entretient de nouvelles; pourquoi ne ferions-nous pas de même? Son exemple nous autorise et doit nous rassurer. Et bientôt marchant sur ses traces, comme lui peu fidèles à l'observation des règles, ils s'égareront et se perdent avec lui. Ainsi cet ancien qui devait être une colonne pour soutenir la régularité, devient une pierre d'achoppement; qui devait luire comme un flambeau, selon l'expression de l'Apôtre (952), au milieu de ses frères, n'est plus que comme une lumière obscurcie et presque éteinte; qui devait être le sel de la terre sainte, en est le scandale; qui devait chanter, ainsi que parle un prophète (953), comme au jour de sa jeunesse, comme au temps où il sortit de l'Égypte, se ménage et ne donne par sa conduite relâchée que comme des tons faibles et languissants.

Oui, mes révérends Pères, un religieux

(944) « *Sagittæ potentis acutæ cum carbonibus desolatorii vel vastatoribus...* Qui sunt isti carbones? intelligat charitas vestra, primo quæ sunt sagittæ. *Sagittæ potentis acutæ*. Verba Dei sunt... Sagittæ sunt cum agimus verbis. Carbones autem vastatores qui sunt? Parum est verbis agere contra linguam subdolan et labia iniqua, parum est verbis agere; et exemplis agendum est. Exemplis sunt carbones vastatores. » (S. AUG., *Enarr. in psal. CXIX, n. 5.*)

(945) « *Initio primum hoc est, nimirum in charitate Christi ita excolenda est a præfeto humilitas, ut, vel ipso tacente, operum suorum exemplum ad docendum proponatur sermone quovis efficacius.* » (S. BASIL., *Reg. fus. tr. interrog. 45, n. 1.*)

(946) « *Sermo tuus tonitru, utaque fulgor erat.* » (S. GREG. NAZIANZ., *in Basilii magni Epitaph.*)

(947) « *Tanto debet actionem populi actio transcendere præsentis, quantum distare solet a grege vita pastoris.* » (S. GREG., *Past., II part., e. 1.*)

(948) « *Superiores omnes pendant sedulo ex ætanta et frequenti lectione hujus capituli quantum omni sustineant, ac animarum sibi commissarum profectui spirituali sie invigilent, ut iis quibus præsumt auctoritate, præluceant virtutis exemplo.* »

(*Declar. Cong. S. Mauri, in e. 2 Reg. S. Ben.*) — « Le supérieur travaillera avec assiduité à se rendre chaque jour plus spirituel, plus parfait et plus exemplaire, par une pratique exacte des plus petites observances. Et pour cet effet, il ne se dispensera d'aucun exercice régulier, et s'abstiendra de toute singularité en son vivre et ses habits, et en l'usage des choses extérieures : se souvenant qu'il est la règle vivante des autres, lesquels il doit surpasser en tout ce qui est saint et parfait; et qu'il doit luire beaucoup plus qu'il ne leur demande. » (*Règles et direct. pour les sup. de la cong. de S. Maur.*)

(949) *Prolog. S. Ben. in reg. suam.*

(950) *Reg. S. Ben., e. 58.*

(951) MASSILLON, *Sermon 2 pour une prof. relig.*

(952) *Omnia facite sine murmurationibus et hesitationibus, ut sitis sine querela... in medio nationis pravæ et perversæ : inter quos lucetis sicut luminaria in mundo.* (Phélip., II, 14, 15.)

(953) *Canet ibi juxta dies juventutis suæ, et juxta dies ascensionis suæ de terra Ægypti.* (Osée, II, 15.)

ancien doit être tel, il doit agir de la sorte, loin de se dispenser de l'observance des règles. Il faut, disait saint Ephrem (954), que nous, qui sommes les anciens dans la religion, donnions aux plus jeunes l'exemple de toutes les vertus : *Oportet majores minoribus formam præbere.... ad omnem virtutem*. Il faut que nous ayons un grand soin de ne pas donner une occasion d'irrégularité à ceux qui la cherchent : *Ut non demus occasionem quærentibus occasionem*. Eh ! comment montrerions-nous par notre conduite la nécessité de l'obéissance, si nous étions nous-mêmes désobéissants : *Si nos inobedientes simus, quomodo cæteris obedientiam demonstrabimus ?* Comment pourrions-nous porter les autres à la gravité des mœurs, à la patience, à la fermeté, si nous étions téméraires, inconstants, peu silencieux : *Si nostemerarii, aut multiloqui, instabilesve fuerimus, quo pacto juniores nobis gravitatem morum ac tolerantiam, constantiamque docebimus ?*

Notre saint législateur, en proposant l'exemple, en renvoyant à l'exemple des anciens, ne fait-il pas bien voir que leur conduite doit être une leçon continuelle de vertu et de zèle pour l'observance régulière : *Nihil agat monachus, nisi quod communis monasterii regula, vel majorum cohortantur exempla* (955) ? Et quand même des anciens, selon l'explication de quelques commentateurs (956), seraient ces fameux solitaires dont parle saint Jérôme, Cassien, etc. ; quand ce seraient les Antoine, les Pacôme, les Hilarion, les Macaire, les Sérapion, etc., saint Benoît, en renvoyant à leurs exemples tous ses religieux et les anciens du monastère par conséquent, quel aiguillon de sa part, pour les porter à ne se départir jamais de l'exactitude des règles ?

Imitez donc ces anciens, vous qui avez blanchi dans les exercices du cloître, et à qui l'âge donne du crédit, imitez ces anciens, anciens vous-mêmes ; et quand vous serez tentés de vous démentir et de vous relâcher, dites avec ce fameux vieillard dont il est parlé dans les *Machabées* (957), violemment sollicité de manger des viandes proscrites par la loi ; dites : Non, nous ne donnerons pas par notre lâcheté un mauvais exemple à ceux qui sont plus jeunes que nous, nous serons fidèles à l'observation de nos lois, nous ne déshonorerons pas nos cheveux blancs par la prévarication et l'infidélité : il serait indigne de notre âge d'agir de la sorte, *non ætati nostræ dignum est*.

En effet, mes révérends pères, voudriez-vous dissiper, en vous affaiblissant, ce que vous avez amassé avec tant de peine ? Voudriez-

vous rendre votre veillesse, non pas un port de salut, comme dit saint Ambroise (958), mais un naufrage où se perdrait votre vie passée ? Il faut, au contraire, couronner vos années par un redoublement de zèle et de ferveur. Il faut croire jusqu'à la fin dans la grâce de votre état, dans le désir de votre perfection, dans l'amour de vos règles : vous l'avez promis en promettant la conversion de vos mœurs ; et si malheureusement vos premières années ont été moins ferventes et moins saintes, réparez-en la stérilité par l'abondance des dernières ; devenez du moins réguliers à votre âge, si vous ne l'avez pas encore été ; et quand le serez-vous, si vous ne l'êtes pas à la fin de votre carrière ? Il ne vous reste que quelques moments ; et bientôt vos règles vont être produites contre vous au redoutable jugement. Ainsi, bien loin que l'âge puisse dispenser des règles, il en exige une observance plus étroite et plus rigoureuse. Disons la même chose de la science et des talents : la règle ramène aux mêmes devoirs les religieux distingués par ces avantages, comme ceux qui ne le sont pas. *Omnes magistrum sequantur regulam*.

On ne doit travailler à acquérir de la science, on ne doit employer ses talents que par rapport aux obligations de la profession qu'on a embrassée. D'où vient que le Prophète (*Psal. CXVIII, 66*), en demandant à Dieu la science, demandait en même temps la bonté et la discipline, c'est-à-dire l'obéissance à ses lois dans l'état où la Providence l'avait placé ? *Bonitatem et disciplinam et scientiam doce me*. Autrement la science et les talents ne serviraient, comme dit saint Bernard (959), que pour satisfaire une honteuse curiosité, *turpis curiositas* ; que pour féconder une honteuse vanité, *turpis vanitas* ; que pour faire un honteux commerce d'avarice ou d'ambition, *turpis quæstus*.

Ce n'est donc que pour mieux pratiquer les devoirs de leur état, après en avoir acquis une parfaite connaissance, que les religieux doivent faire usage de leur science, doivent employer leurs talents. Ces qualités ne feraient que les rendre plus coupables, s'ils devenaient transgresseurs de leurs règles ; et plus encore s'ils abusaient de ces qualités jusqu'à s'autoriser dans leur relâchement et leur infidélité. Ah ! ils se serviraient des dons du Dieu de la science et des talents (960), pour résister à ses volontés manifestées par les règles ; plus ils auraient reçu, moins ils seraient fidèles ; ils dégéné-

(954) S. EPHREM., *parænes. 15.*

(955) *Reg. S. Ben., c. 7.*

(956) V. D. CALMET, *Com. sur le c. 7 de la règle de S. Benoît.*

(957) Il *Machab.*, VI, 18 et seq.

(958) « Senectus portus debet esse, non vitæ superioris naufragium. » (S. AMBROS., I. II *De Jacob et vita beata*, c. 10.)

(959) « Sunt qui scire volunt eo fine tantum ut sciant ; et turpis curiositas est. Et sunt qui scire

volunt ut sciatur ipsi, et turpis vanitas est. Qui profecto non evadunt subsannantem satyricum, et ei qui ejusmodi est, decantantem : »

Scire tuum nihil est, nisi te scire hoc sciat alter.

(PERS., *Satyra 1.*)

« Et sunt item qui scire volunt, ut scientiam suam vendant, verbi causa pro pecunia, pro honoribus ; et turpis quæstus est. » (S. BERN., ser. 36 in *Cant.*, n. 3.)

(960) *Deus scientiarum Dominus est.* (I *Reg.*, II, 3.)

raient de leur première vertu, parce qu'ils auraient appris à devenir meilleurs; leurs lumières ne seraient que ténébreuses: vraies chimères de leur état, ils en seraient l'ornement et la honte. Quel scandale (961)! Ce qu'il y a de plus éclairé dans le cloître, ceux qui connaissent mieux la voie de Dieu et les volontés du Seigneur, briseraient le joug, rompraient les liens de la religion avec plus d'audace. *Optimates magnis simul confregerunt jugum, ruperunt vincula* (962). Les règles ne seraient donc plus que pour les religieux simples et les moins instruits, elles ne seraient pas longtemps pour eux; bientôt il n'y aurait plus de règles: le mauvais exemple des religieux éclairés entraînant les autres et les portant avec eux au relâchement. Ainsi, je le dis d'après sainte Thérèse (963), ainsi les simples soldats prennent la fuite, en voyant leurs chefs reculer et lâcher honteusement le pied.

Il aurait donc eu raison, l'illustre réformateur de la Trappe (964), de prétendre que l'étude ne convient point aux moines, s'ils devaient se servir de la science pour se dispenser des règles. Ah! plutôt, je le dis avec un saint abbé (965), oui, plutôt ignorance, simplicité, que la doctrine sans

(961) « Quo grandius nomen est, eo grandius scandalum. » (S. BER., ep. 100, n. 1.)

(962) *Ibo ad optimates, et loquar eis: ipsi enim cognoverunt viam Domini, iudicium Dei sui; et ecce magis hi simul confregerunt jugum, ruperunt vincula.* (Jerem., V, 5.)

(963) « Comme il ne s'agit de rien moins que de la perte d'une bataille, lorsque les enseignes abandonnent leurs drapeaux, à cause que cela fait perdre cœur aux soldats, je crois de même que les personnes qui ne sont pas encore fort avancées dans la vertu se découragent, quand elles voient que ceux qu'elles considéraient comme étant les amis de Dieu, et comme leur devant ouvrir le chemin de la victoire, ne font pas des actions conformes au rang qu'ils tiennent. » (Chem. de la perf., c. 18.)

(964) M. DE RANÇÉ, *De la saint, et des dev. de la vie mon.; Eclairc. de quelq. diffc. sur le liv. de la saint, et des dev. de la vie mon.; La règle de S. Ben. expliq.; Rép. au tr. des étud. mon.*

(965) « O! quam multi recta et vera docuerunt, et tamen secundum ea quæ docuerunt, noluerunt vivere. Sed obsecro, mi Domine, doctor angelorum et hominum, ne in talium numero computes eum, qui emendatiorem vitam cum salubri doctrina arripere quærit. Et quia hoc ipsum nisi a te acceperit, facere non potest, qui tribuisti scientiæ dammum, quæso ut tribuas etiam voluntatem; studium atque virtutem operandi bonum non prosequitur scientiæ donum, satis est mihi, Domine, stultum hebetemque esse; neque enim ideo patriam parentesque reliqui, ut mihi scientiæ dona largieris, sed ut perfectione virtutum ad vitam æternam perduceres. Nolo certe hanc commutationem. Quod si ntraque non mereor, doctrinam scilicet atque operationem, aufer, quæso, doctrinam, tantum ut tribuas operationem virtutum. » (AMBROS. ANSBERT., ex Galliar. provincia ortus, monach. et presbyt. ord. S. Ben., in Apoc., l. X.)

(966) *Reg. S. Ben., c. 48.*

(967) « Ordinatus caveat elationem aut superbiam. Nec quidquam præsumat, nisi quod ei ab abbate præcipitur, sciens se multo magis disciplinæ regulari subditum; nec occasione sacerdotii obliviscatur regulæ obedientiam et disciplinam, sed

la vertu, que les talents sans la régularité : « Nous n'avons pas quitté nos pays et nos parents pour devenir savants, mais pour travailler à notre salut par la pratique des vertus chrétiennes et religieuses. » Saint Benoît (966) n'a pas dit que nous serions véritablement moines, quand nous nous distinguons par notre science et par nos talents, mais par notre zèle à nous acquitter des plus pénibles exercices de la religion : *Tunc vere monachi sunt, si labore manuum suarum vivunt*; et il veut que ceux qui sont élevés à la dignité du sacerdoce soient encore plus soumis à la discipline du cloître, et qu'ils s'avancent de plus en plus dans les voies de Dieu par l'exactitude de leur conduite (967) : *Sciat se multo magis disciplinæ regulari subditum... magis ac magis in Domino proficiat.*

Que des religieux distingués par des qualités bien inférieures à celle-là s'appliquent ces paroles et ne les oublient jamais. Auraient-ils, ces religieux, reçu de la nature plus de talents, auraient-ils acquis plus de science que les Denis, les Bède, les Boniface, les Anselme, les Bernard, les Paschase Radbert (968), et tant d'autres qu'un de nos plus savants et de nos plus respectables re-

magis ac magis in Domino proficiat. » (*Reg. S. Ben., c. 62.*)

(968) « Fuit nostris temporibus et Dionysius monachus, Scythia natione, sed moribus omnino Romanus, in utraque lingua valde doctissimus : reddens actionibus suis, quam in libris Domini legerat, æquitatem... Fuit in illo cum sapientia magna simplicitas, cum doctrina humilitas, cum faciendia laqueudi parcatas. » (CASSIOD., *De inst. divia. litter., c. 25.*) — « Beda Dei famulus et presbyter, monasterii beatorum apostolorum Petri et Pauli... Natus in territorio ejusdem monasterii, cum essem annorum septeni cura propinquorum datus sum educandus reverendissimo abbati Benedicto ac deinde Coelfrido, cunctumque ex eo tempus vitæ in ejusdem monasterii habitatione peragens, omnem mediandis Scripturis speram dedi, atque inter observantiam disciplinæ regularis et quotidianam cantandi in Ecclesia curam, semper apte discere, aut docere, aut scribere dulce habui. » (BEDA, in *Ep. Hist. Anglic.*) — « Servorum Dei junctus consortio (Bonifacius), devotum Deo servitium et laboriosam vigiliarum instantiam lectionisque divinæ operam ingenti meditationis studio exhibuit; ita ut maxima demum Scripturarum eruditione, tam grammaticæ artis eloquentia et metrorum medullatæ faciendæ modulatione, quam etiam historia simplici expositione, et spiritualis tripartita intelligentiæ interpretatione imbutus, dictandique peritia laudabiliter fulsit... labore manuum quotidiano et disciplinari officiorum administratione incessanter secundum præfinitam B. Patris Benedicti rectæ constitutionis formam insistebat, omnibusque exemplum bene vivendi, in verbo et conversatione, in fide et castitate se præbens, ut omnes de fructu ejus perciperent. » (*In Vita S. Bonif.*, auctore WILLIBALDO ejus discip.) — « Libros qui ante id temporis nimis corrupti ubique terrarum erant, nocte corrobata (Anselmus), sanctis meditationibus insistebat, ex contemplatione summe beatitudinis et desiderio vitæ perennis immensus lacrymarum imbres effundebat. Hujus vitæ miserias, suaque, si quæ erant peccata, et aliorum amarissime flebat, et vix parum ante vigiliis nocturnas, sæpeque nihil somni capiebat, » etc. (Eadem, *De Vita S. Ansel.*, c. 1.) — « Communis vitæ

ligieux (969) a opposés avec autant de politesse que de solidité au célèbre réformateur dont je viens de parler? Quelle application dans ces hommes illustres à tous les devoirs de leur état! Quel zèle pour la discipline régulière! Quel préjugé en même temps en faveur des études monastiques! Quels exemples pour porter les religieux qui ont de la science et des talents à l'exacte observation de leurs règles! Supérieurs donc, religieux avancés en âge, religieux distingués par la science et par les talents, que tous observent la règle comme étant la maîtresse: *Omnes magistrum sequantur regulam.*

Oublierais-je les religieux qui prétendent avoir rendu, qui rendent des services à la religion, qui lui procurent des avantages temporels, qui travaillent à conserver ses revenus, qui lui attirent des protecteurs et des amis? Ah! les grands services qu'on rend à la religion, les solides avantages, les biens véritables qu'on lui procure, la protection vraiment sûre et honorable qu'elle demande, c'est la fidélité aux règles, c'est la pratique des règles, c'est l'exacte observation des règles. S'en dispenser et les enfreindre, sous prétexte qu'on rend d'ailleurs des services à la religion, c'est, sous prétexte de l'ornement et de l'embellir, la détruire, cette religion; c'est la perdre et se perdre soi-même avec elle, parce que les règles en sont l'appui et le soutien, et qu'on a promis solennellement de les garder. Que tous donc encore et toujours observent la règle. Point d'exception, comme point de réserve: tous, *omnes*, et dans toutes choses, *in omnibus*. C'est ce qui me reste à vous développer.

SECONDE PARTIE.

Point de réserve. Que tous observent la règle en toutes choses, *in omnibus*. En toutes choses, grandes, petites, faciles, difficiles, utiles ou moins utiles en apparence, et quelque gênant et pénible que soit cet assujettissement. On n'exclut pas de l'obligation de cette observance les grandes choses, les choses véritablement utiles, les difficiles, celles qui sont faciles. Mais il

sen conversationis ferventissimus æmulator (Bernardus) cum opus aliquod manuum fratres actitarent; quod seu minor usus ei, seu impolitia denegebatur: fodiendo, seu ligna cadendo, propriis humeris deportando, vel quibuslibet laboribus æque laboriosis illud redimebat. Ubi vero vires deficiebant, ad viliora quæque opera confugiens, laborem humilitate compensabat. » (*In Vita S. Bern.*, l. 1, c. 4, n. 25.) — « Inter tot Radberti laudes et ornamenta nihil illustrius fuit summa ejus animi modestia et humilitate, qua de se ipse, cum maximi ab omnibus fieret, modice omnino sentiebat. Itaque monachorum se omnium peripsema, levitatumque ultimum se appellare solebat; et diaconi gradu contentus ad presbyterii honorem nunquam aspiravit. » (*In Vita S. Radberti abb. Corb.*)

(969) D. MABILLON, *Tr. des étud. monast. et rést.* sur la répliq. de M. l'abbé de la Trappe au Tr. des étud. monast.

(970) « Instrumenta honorum operum. » (*Reg. S. Ben.*, c. 4.)

(971) « Propontantur consilia in lege evangelica,

en est, dit-on, qui paraissent si peu utiles: il est de si petites choses; et cette observance serait si gênante et si pénible. Dans toutes choses, dit saint Benoît, *in omnibus*; et par conséquent dans les choses même qui paraissent peu utiles, dans les petites choses, et malgré le pénible de cet assujettissement.

Dans les choses qui paraissent peu utiles: qui vous paraissent peu utiles, religieux imparfaits. Ah! tout est véritablement utile dans notre sainte règle, tout est important, tout est instrument de bonnes œuvres, pour parler comme saint Benoît (970), tout est vertu, tout est force, tout est nerf; parce que tout est pour conserver le bon ordre, pour pratiquer la vertu, pour aller à Dieu, pour faire la volonté de Dieu, pour accomplir, comme le dit saint Augustin (971), les commandements de Dieu. Si certains règlements paraissent peu importants, c'est qu'on ne pénètre pas l'esprit qu'ils renferment; on ne s'attache qu'à l'écorce, on ne va pas jusqu'à l'intérieur, jusqu'à la moëlle; on n'aperçoit pas, on n'approfondit pas la fin de ces règlements, on ne découvre pas les liaisons qu'ils ont avec la loi de Dieu; ou peut-être c'est qu'on a dégénéré de la simplicité primitive; on a écouté les suggestions d'une sagesse toute humaine: *Adhuc tu permanes in simplicitate tua (Job, II, 9)*; on a perdu les sentiments de zèle et de ferveur; on ne voit plus ce qu'on voyait autrefois; on ne pense plus de même; on ne sent plus l'intérêt pressant et solide qu'on a d'être fidèle.

Et quels sont, après tout, ces points de la règle peu importants? On ne dira pas que ce sont les délassements que la règle ou plutôt que nos déclarations nous accordent (972); délassements utiles pour tempérer (973) par quelques petits adoucissements l'application de l'esprit et l'austérité de la vie; mais délassements où l'on ne doit jamais s'écarter de la gravité et de la modestie religieuses (974). Dira-t-on que c'est ce rigoureux silence, cette application sans relâche au silence, cette étude continue du silence (975)? C'est pour éviter les

non ut novum nobis onus imponatur; sed ut juvenur ad onus mandatorum melius ferendum. » (*S. Aug.*, serm. 9 *De verb. Domini.*)

(972) « Indulgemus fratribus nostris... ut colloquiis mutuis animam remittant, etc. » (*Declar. S. Mauri in c. 6 Reg. S. Ben.*)

(973) « On permet les récréations dans la religion, afin que les religieux donnant un peu de relâche à l'esprit, qu'ils devraient toujours tenir dans l'occupation intérieure avec Dieu, reprennent de nouvelles forces pour continuer avec plus d'application et de vigueur leurs exercices spirituels. » (*Règles comm. et partic. de la Cong. de S. Maur.*)

(974) « Omne ludi genus monachis prohibemus... Caveant fratres nostri a dissolutionibus, manuum injectionibus, impulsionebus, aliisque jocis gravitati monasticae minime convenientibus. In iis qui deliquerit, pro qualitate excessus puniatur. » (*Declar. Congr. S. Mauri, in c. 6. Reg. S. Ben.*)

(975) « Faciamus quod ait Propheta: Dixi, custodiam vias meas, ut non delinquam in lingua mea: posui ori meo custodiam: obmutui, et humilicatus

péchés de la langue, nous dit saint Benoît, d'après le Prophète, *ut non delinquam in lingua mea* (Psal. XXXVIII, 2) : péchés, dit saint Ambroise (976), où il est si aisé de tomber; c'est encore pour parvenir à la paix de l'âme, au recueillement, à la vigilance chrétienne, à l'attention sur soi-même. Serait-ce le travail des mains, tandis qu'on peut éviter autrement l'oisiveté? Le travail, dit Cassien (977), est nécessaire au moine, pour oublier le faste et les délices de la vie passée, et pour acquérir l'humilité du cœur par la peine et l'humiliation qui y sont attachées. Serait-ce cette modestie qui doit inspirer en tout temps l'humilité (978), qui doit aller jusqu'à avoir toujours les yeux baissés et la tête penchée vers la terre? Elle est prescrite, cette modestie, pour l'édification de nos frères, et pour empêcher que les objets extérieurs, comme dit le prophète (979), pénétrant par les sens dans le plus intime de l'âme, ne lui ravissent la tranquillité et tout ce qu'elle a de plus précieux. Serait-ce encore la découverte des pensées et des fautes secrètes aux supérieurs (980); cette obéissance si prompte, que dans le même instant, s'il est possible (981), se trouvent et l'ordre du maître et l'action du disciple; cet éloignement ex-

trême des plaisanteries (982) et des paroles qui peuvent porter à rire; cette défense de faire rapport à ses frères (983) de ce qu'on a vu ou entendu hors du cloître; et encore, de faire la moindre chose sans l'agrément de l'abbé; ces pénitences, ces humiliations, que sais-je? bien d'autres pratiques qu'on trouve indifférentes et où l'on n'aperçoit que la volonté du législateur?

La découverte de l'intérieur, dit saint Basile (984), est d'une grande utilité pour s'affermir dans le bien, pour trouver le véritable remède à ses imperfections et à ses défauts, et même pour faire monter, sans beaucoup de peines et de fatigues, jusqu'au comble de la perfection. L'obéissance prompte et ardente, dit saint Benoît (985), fait qu'on ne préfère rien à Jésus-Christ, à qui autrement on préférerait de suivre sa propre volonté, en différant d'obéir au supérieur qui tient la place de Jésus-Christ. Les paroles folles, ridicules, dit saint Jérôme (986), aussi bien que celles qu'on appelle agréables et facétieuses, qui se disent afin de faire rire ceux qui les écoutent, sont interdites aux personnes qui font profession de piété; parce que, ce qui leur convient davantage est de gémir et de répandre des larmes. Les rapports de ce qu'on

sum, et sibi a bonis... rara loquendi concedatur licentia, quia scriptum est: in multiloquio non effugies peccatum. » (Reg. S. Ben., c. 6.) — « Summum silentium fiat ad mensam, ut nullius missatio vel vox, nisi solius legentis, ibi audiatur. » (Reg. S. Ben., c. 38.) « Omni tempore silentio debent studere monachi, maxime tamen nocturnis horis... Exeuntes a completorio, nulla sit licentia cuiquam loqui aliquid. Quod si inventus fuerit quisquam prævaricari hanc taciturnitatis regulam, graviori vindictæ subjaceat. » (Reg. S. Ben., c. 42.) — « Post sextam surgentes a mensa, pausent in lectis suis cum omni silentio. » (Reg. S. Ben., c. 48.) — « Expleto opere Dei, omnes cum summo silentio exeant. » (Reg. S. Ben., c. 52.) — « Hospitiibus, cui non præcipitur, nullatenus societur neque colloquatur, sed, si obviaverit aut viderit, salutatis humiliter, et petita benedictione pertranscat, dicens non licere sibi loqui cum hospite. » (Reg. S. Ben., c. 55.)

(976) « Quid opus est ut properes periculum suscipere condemnationis loquendo, cum tacendo possis esse tutior. Quamplures vidi loquendo in peccatum incidisse, vix quemquam tacendo... Ideo sancti Domini, qui scirent quia vox hominis plerumque peccati annuntio est, et initium erroris humani, sermo est hominis, amabant tacere. » (S. AMBR., *Offic.*, l. 1, c. 2, n. 5, 6.)

(977) « Operis et sudoris assuetudinem ita subire compellitur (renuuntibus huic mundo) ut propriis manibus juxta Apostoli præceptum, quotidianum victum suis usibus vitæ præteritæ possit et delicias oblivisci, et humilitatem cordis contritione, laboris acquirere. » (CASS., *Inst.*, l. II, c. 5.)

(978) « Duodecimus humilitatis gradus est, si non solum corde monachus, sed etiam corpore humilitatem videntibus se semper indiget, id est, in opere, in oratorio, in monasterio, in horto, in via, in agro; vel ubique sedens, ambulans, vel stans, inclinato sit semper capite, delixis in terram aspectibus. » (Reg. S. Ben., c. 7.)

(979) *Oculus meus depradatus est animam meam.* (Thren., III, 1.)

(980) « Quintus humilitatis gradus est, si omnes cogitationes mala cordi suo advenientes, vel mala a se abscondite commissa, per humilem confessionem abbati non celaverit suo. » (Reg. S. Ben., c. 7.)

(981) « Relinquentes statim quæ sua sunt, et voluntatem propriam deferentes, mox ex occupatis manibus, et quod agebant imperfectum relinquentes, vicino obedientiæ pede, jubentis vocem factis sequuntur, et veluti uno momento prædicta magistri jussio et perfecta discipuli opera, in velocitate timoris Dei ambæ res communiter citius explicantur, quibus ad vitam æternam gradiendi amor incumbit. » (Reg. S. Ben., c. 5.)

(982) « Scurrilitates, vel verba otiosa et risum moventia æterna clausura in omnibus locis damnamus; et ad tale eloquium discipulum aperire os non permitimus. » (Reg. S. Ben., c. 6.)

(983) « Nec præsumat quisquam aliis referre quæcumque foris monasterium viderit aut audierit; quia plurimum destructio est. Quod si quis præsumpserit, vindictæ regulari subjaceat... similiter et qui præsumpsit clausura monasterii egredi, vel quocumque ire, vel quidpiam, quamvis parvum, sine abbatis jussione facere. » (Reg. S. Ben., c. 67.)

(984) « Unusquisque autem eorum qui subditi sunt, si modo profectum eximium velit facere, et in ejus vitæ quæ ex Domini nostri Jesu Christi præceptis transigitur, firmo et stabili statu versari, debet neque motum illum animæ occultum apud seipsum servare, neque verbum ullum inconsiderate proferre, sed hisce fratribus qui infirmis benigne et humane curandis præfecti sunt, cordis arcana aperire. Ita enim quod laudabile est, stabiliter; quod vero reprobum, congruente remedio sanabitur; atque per mutuum hujusmodi exercitium perfectio a nobis comparabitur, facta paululum accessione. » (S. BASIL., *Reg. jus. tr.*, inter. 26.)

(985) « Primus humilitatis gradus est obedientia sine mora. Hæc convenit his, qui nihil sibi Christo carius aliquid existimant. » (Reg. S. Ben., c. 5.)

(986) « Inter stultiloquium et scurrilitatem hoc

a vu et entendu dans le monde, peuvent procurer de grands maux, dit saint Benoît (987), en rappelant dans l'esprit des solitaires la mémoire des choses qu'ils doivent avoir oubliées pour toujours. C'est pour nous détacher de notre volonté qui nous détache de Dieu, comme dit un pieux abbé (988), que nous ne devons rien faire sans la permission de nos supérieurs. Trouver les pénitences et les humiliations peu utiles, c'est ne pas connaître l'état monastique.

Je veux qu'il y ait dans notre sainte règle des pratiques indifférentes, qui ne soient que l'effet de la volonté du législateur; je suppose qu'il en est qui n'ont aucune utilité réelle, observons-les: notre raison souffrira, notre amour-propre sera affligé, notre orgueil humilié; voilà ces pratiques devenues importantes et utiles. Et l'obéissance n'élève-t-elle pas, ne consacre-t-elle pas, n'ennoblit-elle pas, ne sanctifie-t-elle pas les actions les plus naturelles, les plus humaines, les plus indifférentes? il suffit qu'elles ne soient pas mauvaises. L'obéissance produit ce merveilleux effet à l'égard des ordres des supérieurs; sera-t-elle moins puissante à l'égard de ce qu'ordonne la règle, à laquelle les supérieurs mêmes doivent se soumettre?

Mais non: rien d'indifférent, rien qui ne soit utile et important dans la règle que nous avons professée. Autrement il se trouverait des bagatelles et des inutilités dans la règle sainte par excellence (989); dans cette règle, « qui a été dictée par le même esprit, qui a inspiré les Pères dans les conciles, et qui mériterait, en quelque sorte, d'être insérée parmi les écritures canoniques; dans laquelle sont renfermés tous les trésors de la sainteté et de la perfection

interest, quod stultiloquium, nihil in se sapiens, et corde hominis dignum habet: scurrilitas vero de prudenti mente descendit; et consulto appetit quædam, vel urbana verba, vel rustica, vel turpia, vel facetia: quam nos jocularitatem alio verbo possumus appellare, ut risum moveat audientibus. Vermu et hæc a sanctis viris penitus propellenda, quibus magis convenit flere atque lugere. » (S. Hier., l. III, *Comm. in c. V. Ep. ad Ephes.*)

(987) *Reg. S. Ben.*, c. 67.

(988) « Abbas pastor præclare solitus erat dicere: Patientem esse animum voluntariam inter Deum et homines. Adverti animum ad ea que dixit. Adjerit rursus: petra est reperentium, et ex opposita reverberans divinam voluntatem. » (S. Doroth., *doctr.* 5.)

(989) « Regulam suam sanctitatis titulo sanctus legislator insinuat. Si quis frater, inquit (c. 25) in aliquo contrarius existens sanctæ regule repertus fuerit. Iterumque (c. 65) aut contemptor sanctæ regule fuerit comprobatus. Hinc usitatissimum posteris scriptoribus patriarchæ vestigia præsentibus hoc ipso nomine, etiam prætermisso sancti Benedicti regulam econdemnerare: quasi per antonomasiam regula sancta, non alia esset, quam B. Benedicti. » (H. LEFT., l. II, *Dis. mon.*, tr. 2, disq. 6. V. MABILL., *Præf. in iv sæc. Bened.*) — « S. Spiritus per beatum Benedictum eodem spiritu, quo et sacri canones conditi sunt, regulam monachorum edidit... Eadem regula, sancto Spiritu promulgata, et laudis auctoritate B. Papæ Gregorii inter canonicas Scripturas, et catholicorum scripta, est teneri decreta. »

monastique, aussi élevée au-dessus des autres régies, que l'Évangile est élevé au-dessus de la loi de Moïse; qui est l'ouvrage divin de celui qui était rempli de l'esprit de tous les justes, du parfait disciple de la vérité suprême, qui n'a rien enseigné que ce qu'elle a enseigné elle-même. » Ainsi parlent les souverains pontifes, les Pères et les conciles.

Ne démentons pas, mes révérends Pères, par nos sentiments, mais surtout par notre conduite de pareils témoignages. La règle ne laisserait pas d'être tout ce qu'elle est, et nous nous ferions tort à nous-mêmes. Tout est utile, observons tout. Tout est important, ne négligeons rien. La règle parle, obéissons. Il est écrit dans la règle, soumettons-nous. N'écoutons, contre la règle, ni la passion ni même la raison. Aveuglons-nous saintement, ou plutôt cherchons, découvrons dans les points de la règle qui nous paraissent moins importants, les rayons de la divine sagesse qui animait notre saint législateur. Notre fidélité en sera plus éclairée et plus sûre; et n'alléguant plus contre l'obligation de l'entière observance de la règle l'inutilité de certains points, n'alléguons plus de même contre cette même obligation la légèreté des petites choses: *In omnibus omnes magistrant sequantur regulam.*

Commandements de Dieu, grands devoirs, constitutions, règlements, statuts, moindres obligations, que la règle renferme; tout doit être observé. La fidélité à ce qu'il y a de plus essentiel dans la loi ne suffit pas: il faut payer la dîme des plus petites herbes: il faut accomplir toute justice (990): il faut porter l'exactitude jusqu'à un seul iota et à un seul point (991): il faut ramasser jusqu'aux moindres restes (992). Non, je ne

(*Concil. Duziacense II*, an. 874) — « Dicebat S. Fulgentius: juxta regulam Patrum vivere stude, maxime autem secundum S. confessoris Benedicti; non declines ab ea in quoviam, nec illi abbas quidpiam. Totum enim quod sollicit habet: ejus verba et imperia sectatores suos perducunt ad regni palatia. » (*Ex. cod. mss. Biblioth. S. Viet. Parisiensis.*) — « Fuerunt ante S. Benedictum abbates et abbatum institutiones, sicut ante Christum legislator existit Moyses. Bonam quidem et sanctam judaico populo Moyses attulit legem; sed Christus christiano populo contulit meliorem. Ita sancti viri illius temporis secundum datam sibi a Deo gratiam monachorum leges staverunt; sed pater et legifer noster Benedictus, sicut a Deo majorem gratiam percepit, ita meliorem legem instituit. Nam quidquid illi nimis vel amplius faciendum prædixerunt, vel fieri permisissent, ipse post illos correxit. » (Gautier, *abbas Vindoc.*, serm. *De S. Benedicto.*) — « Institutor ordinis vestri plenus erat spiritu omnium justorum. » (Urban, papa VIII, *in bulla ad sanctum Xantomenses.*) — « Aretissimæ vitæ magister optimus, summæ veritatis discipulus eruditus præcipit dicens: Probate Spiritus, si ex Deo sint. » (S. Greg., *in l. I Reg. l. IV*, c. 4, n. 17.)

(990) *Decet nos implere omnem justitiam.* (*Matth.*, III, 15.)

(991) *Amen dico vobis, donec transcat cælum et terra, vota unum aut unus apex non præteribit a lege, donec omnia fiant.* (*Matth.*, V, 18.)

(992) *Colligite fragmenta, ne pereant.* (*Joan.*, VI, 12.)

parlerai pas d'abord des dangers qui pourraient se rencontrer dans une conduite opposée; je ne proposerai pas encore des motifs de crainte. Commencons par des motifs plus dignes de vous, mes RR. PP. Ah! celui qui aime Dieu, ne néglige rien; il ne laisse échapper aucune occasion de lui plaire; il est fidèle à accomplir toutes ses volontés, il observe, avec une vive et scrupuleuse attention, jusqu'au moindre signal qui peut les lui faire connaître; et ce signal ne se trouve-t-il pas dans nos saintes règles, dans nos plus petites règles, puisque c'est l'Esprit de Dieu qui les a dictées: *Dictator Spiritus sanctus* (993).

Ecoutez, mon fils, dit à chacun de nous notre bienheureux Père, au commencement de sa règle, *Ausculata, o fili* (994). Or un fils, dit saint Basile (995), ne distingue pas entre les grands et les petits commandements; il obéit simplement, il obéit en tout, il obéit dans les plus petites choses. Eh! qu'une pareille fidélité plaît à Dieu! C'est le cheveu de l'épouse, qui gagne le cœur de son époux (996). Ce sont les épis que Ruth ramasse dans le champ de Booz, qui lui procurent l'honneur de devenir son épouse (997). C'est le fuseau de la femme forte, que loue le Saint-Esprit (998). C'est le sacrifice que fait David d'un peu d'eau, qui est si agréable à Dieu (999). C'est l'obole de la veuve, qui attire les attentions de Jésus-Christ (1000). C'est le verre d'eau froide donné au nom de Jésus-Christ que Jésus-Christ récompense (1001).

Le peu que nous faisons pour Dieu, dit saint Chrysostome (1002), nous attire de grandes choses de sa part. Il paie avec usure les plus petits services; il se communique abondamment à l'âme qui lui prépare avec une grande fidélité les voies dans son cœur; il lui donne des marques continuelles de sa

protection et de ses miséricordes, parce qu'elle lui en donne de continuelles de ses attentions et de son exactitude; il la comble de bienfaits à proportion de l'usage qu'elle fait du talent qu'il lui a confié; son amour est le prix de l'amour qu'elle lui porte; il établit dans son cœur cette paix, cette douce paix, qui est l'aimable récompense des vrais amateurs de sa loi: *Pax multa diligentibus legem tuam.* (Psal. CXVIII, 165.) Courage, dira un jour Jésus-Christ à cette âme fidèle, si elle persévère dans sa fidélité; courage, parce que vous n'avez rien négligé de tout ce qui pouvait me plaire, que vous avez porté votre exactitude jusqu'aux plus petits devoirs et aux pratiques les plus légères; je vous établirai sur beaucoup, entrez dans la joie de votre Seigneur: *Quia super pauca fuidisti fidelis, intra in gaudium Domini tui.* (Matth., XXV, 23.)

Elle est donc, cette fidélité, selon l'expression de saint Bernard (1003), elle est comme un grain de semence jeté en terre, qui produit une moisson infinie. Elle nous fait mériter le ciel, comme dit saint Paulin (1004), pour une poignée de terre, pour un rien, *pro nihilo* (1005): oui, pour un rien, mes RR. PP., pour des actions de nul éclat, pour des observances bien peu considérables, pour une cérémonie, une régularité, une permission demandée, une parole retenue, un coup d'œil retranché..... Que sais-je? *Pro nihilo*. Et cela d'autant plus sûrement que ces moindres actions se font plus aisément en vue de Dieu; parce que nul éclat ne les accompagnant, la complaisance et la vanité n'y ont nulle part.

Disons tout, mes RR. PP., dans ce genre de motifs consolants. Elle est cette fidélité le soutien de la discipline régulière qu'elle défend contre les infractions; l'ornement de la religion par le bel ordre qu'elle y

(993) « Audi et ipsa regule scriptorem, imo ipsius regule dictatorem Spiritum sanctum. » (Ep. Petri Vener. ad. S. Bern., inter. Ep. Bern., 229, nov. edit.)

(994) S. BEN., Prolog. in Reg. suam.

(995) « Quis filius, cujus is scopus sit, ut complacere patri, ipsum in rebus majoribus exhilaratum, tristitia ob res minoris momenti afficere velit? » (S. BASIL., in proœmio Reg. sus. tr., n. 5, nov. edit.)

(996) *Vulnerasti cor meum, soror mea sponsa, in uno crine colli tui.* (Cont., IV, 9.)

(997) *Hæc est Moabitide, quæ venit cum Nocmi de regione Moabitide, et rogavit ut spicas colligeret remanentes, sequens messorum vestigia, et de mane usque nunc stat in agro; et ne ad momentum quidem domum reversa est.* (Ruth, II, 7.)

(998) *Manum suam misit ad fortia, et digiti ejus apprehenderunt fuscum.* (Prov., XXXI, 19.)

(999) *David erat in præsidio: porro statio Philistinorum tunc erat in Bethlehem. Desideravit ergo David, et ait: O si quis mihi daret potum aque de cisterna, quæ est in Bethlehem. Irruperunt tres fortes contra Philistinorum, et hauserunt aquam de cisterna Bethlehem et attulerunt ad David. At ille noluit bibere, sed bibavit eam Domino.* (II Reg., XXIII, 14, 15, 16.)

(1000) *Vidit Jesus quendam viduam pauperem*

mittentem (in gozophylacium) ara minuta duo; et dixit: Vere dico vobis, quia vidua hæc pauper plus quam omnes misit. (Luc., XXI, 2, 3.)

(1001) *Quicunque potum dederit uni ex minimis istis calicem aque frigidae tantum in nomine discipuli: amen dico vobis, non perdet mercedem suam.* (Matth. X, 42.)

(1002) « Mos ei (Deo) dare magna pro parvis. Quid enim dico, oro, tantum attulit, quantum accepit? Verum Dominus noster, non quanta dantur consequi attendere, sed voluntatis largitatem; et ab hac quæ parva sunt, magna redduntur, et magna sæpe vilia efficiuntur, quando non hilari animo quæ fiunt, peraguntur. » (S. JOAN. CHRYS., in c. XVII Gen., hom. 42, n. 7, nov. edit.)

(1003) « Certe modicum seminis incrementum, non modica messis multiplicatio est. » (S. BERN., Ep. 58, n. 5, nov. edit.)

(1004) « Mercari propriam de re perenne salutem: perpetuis mutare caduca et vendere terram, cælum emere. » (S. PAULIN., in Natali S. Felicis.)

(1005) *Pro nihilo habuerunt terram desiderabilem.* (Psal. CV, 24.) Le Père Bourdaloue, *Sermon pour le mercredi de la V^e semaine de Carême*, fait à peu près la même application de ce passage, en avouant que le sens du Prophète est tout différent.

maintient (1006); l'édification du prochain par le bon exemple qu'elle lui procure; le bonheur du religieux par les consolations qui l'accompagnent; sa force, parce qu'elle lui facilite l'accomplissement des devoirs les plus importants; sa grandeur, parce que celui qui est fidèle dans les petites choses, dit Jésus-Christ (1007), sera fidèle aussi dans les grandes; sa perfection, parce qu'elle le rend toujours vigilant et attentif sur lui-même; sa gloire, il fait toujours par elle la volonté de Dieu; sa sûreté, elle le fait agir uniformément, constamment, et ne lui permet jamais de suivre sa propre volonté; sa vertu, en l'abaissant aux plus petits devoirs, et lui procurant par là l'humilité. Elle le fait marcher sur les traces des plus grands saints, dont on a toujours admiré la scrupuleuse exactitude à toutes les lois du Seigneur. Elle lui fait imiter Dieu même, qui en renfermant toutes choses dans son esprit, connaît les plus petites et les gouverne comme les plus grandes (1008).

Négligerons-nous après cela les petits devoirs; opposerons-nous toujours leur légèreté à l'obligation d'observer la règle en toutes choses, *in omnibus*? indépendamment des grands motifs, des motifs consolants que je viens d'alléguer, il devrait suffire de leur petitesse pour y être fidèle: il est aisé de les garder, puisqu'ils sont légers. Si Elisée, disait-on à Naaman (1009), qui dédaignait de se laver dans le Jourdain, comme ce prophète le lui avait ordonné pour recouvrer sa santé, si Elisée vous avait commandé quelque chose de difficile, vous devriez le faire sans doute, à combien plus forte raison devez-vous lui obéir dans une chose si aisée? Mais ces petits devoirs se présentent si souvent; ils exigent presque à chaque instant quelque action de notre part: la totalité de ces actions, leur ensemble renferme un si grand assujettissement: on n'exigeait que quelques actions de Naaman. C'est ce qu'on allègue enfin contre l'obligation de l'entière observance de la règle. Que tous observent la règle en toutes choses, *in omnibus omnes magistrum sequantur regulam*, quelque gênante, quelque pénible que soit cette observance.

(1005) « Certissimum namque est, quod in multis ecclesiis experimento didicimus, quia in monasterio ubi minima districte custodiuntur, ubi rigor ordinis monachorum inviolabiliter permanet, ibi pax inter fratres, et in capitulo proclamationes conquiescunt. » (S. ANSEL., l. III Epist., Ep. 49.)

(1007) *Qui fidelis est in minimo et in majori fidelis est.* (Luc., X, 16.) — « Quod minimum est, minimum est; sed in minimo fidelem esse, magnum est. » (S. AUG., *De doct. Christ.*, l. 4, c. 18, n. 33, nov. edit.)

(1008) *Pusillum et magnum ipse (Deus fecit) et aqualiter cura est illi de omnibus.* (Sap., VI, 8.)

(1009) *Venit Naaman cum equis et curribus, et stetit ad ostium domus Elisei; misitque ad eum Eliseus nuntium, dicens: Vade et lavare septies in Jordone; et recipiet sanitatem caro tua, atque mundaberis. Iratus Naaman recedebat, dicens: Putabam quod egredieretur ad me, et stans invocaret nomen Domini Dei sui, et tangeret manu sua locum lepræ, et*

Avons-nous oublié, mes RR. PP., que l'état que nous avons embrassé, est un état entièrement contraire à la nature, un état où il y a beaucoup à souffrir, un état de mortification, de croix, d'immolation; que le chemin que nous devons y tenir, est rude et plein de ronces; que chaque pas doit coûter; que ce n'est que par une violence continuelle que l'on se fait un passage dans cette pénible voie; qu'il faut sans cesse se combattre, se contredire, se sacrifier, et mourir à soi-même tous les jours de la vie (1010). N'avons-nous pas été instruits là-dessus? ne nous a-t-on pas avertis? *Prædicentur omnia dura et aspera per quæ itur ad Deum* (1011). Nous étions si exacts dans les premiers jours de notre engagement; nous observions nos règles avec un si vif empressement et une fidélité si scrupuleuse. Rien ne nous coûtait, rien ne nous arrêtait. Nous courions, nous volions partout où le devoir et le plus petit devoir nous appelait. Loin de trouver le joug dur et pénible, nous le portions avec une si sainte allégresse. On se plaint dans la suite, les devoirs coûtent, les observances pèsent, parce que leur continuité lasse et qu'on veut les adoucir. Et ce qui paraît un paradoxe, ce qui néanmoins dans la vie évangélique et religieuse est exactement vrai, c'est que plus on retranche de la charge qu'on a à porter, plus elle devient pesante; et qu'au contraire plus on se charge du joug du Seigneur, plus il est doux, aimable et léger. La parole de Jésus-Christ est expresse: *Tollite jugum meum super vos, et invenietis requiem animabus vestris.* (Matth., XI, 29.)

Que nous entendons donc mal nos intérêts, mes RR. PP.; nous croyons nous soulager par nos relâchements, et nous augmentons nos dégoûts. Nos adoucissements sont la cause de nos chagrins; nos réserves sont nos peines. L'imparfait accomplissement des règles les rend insupportables. Comme le prophète, nous changeons des chaînes de bois en des chaînes de fer (1012). Vous avez fait sagement, écrivait saint Bernard à des religieux (1013), d'augmenter votre zèle pour la discipline régulière: la pratique de vos règles en deviendra plus aisée: car dans la

curaret me. Numquid non meliores sunt Abana et Pharphar, fluvii Damasci, omnibus aquis Israel, ut laver in eis et munder? Cum ergo vertisset se et abiret indignans, accesserunt ad eum servi sui et locuti sunt ei: Pater, etsi rem grandem dixisset tibi propheta, certe facere debueras: quanto magis quia nunc dixit tibi: lavare et mundaberis? (IV Reg., V, 9, 10, 11, 12, 15.)

(1010) « Qui monachum profiteris... crucifixus es. » (S. JOAN. CHRYS. hom. 15, in Ep. ad Hebr.) — « Monachus est violentus et assiduus nature dormitor. » (S. JOAN. CLM., gr. 1.) — « La religion n'est autre chose qu'une école d'abnégation et de mortification de soi-même. » (S. FRANÇOIS DE SALES, Entr. 20.)

(1011) *Reg. S. Ben.*, c. 58.

(1012) *Catenas tigneas contrivisti; et facies pro eis catenas ferreas.* (Jerem., XXVIII, 13.)

(1013) « In via vite quo citius, eo facilis curratur, et leve Salvatoris onus, quo crescit amplius, eo

voie de la religion, qui est la voie de la vie, plus on court avec ferveur, plus aisément on court; et le joug du Seigneur est d'autant plus doux qu'on y ajoute, au lieu de le diminuer. Cette ferveur fait que le fardeau nous porte plutôt que nous ne le portons : *Portat potius quam portatur*, L'assujettissement des règles semble perdre alors sa réalité et n'être qu'une fiction (1014). Les peines se changent en plaisirs, les épines en fleurs, les amertumes en douceurs; les croix sont inondées d'onction. Notre servitude est une véritable liberté (1015); nos chaînes sont d'aimables liens. Mais c'est l'amour qui donne à la ferveur ce succès. Ah! je le reconnais ici, cet amour. Je vois, j'admire ses vifs, ses puissants, ses charmants effets. L'amour, dit l'Esprit-Saint (1016), est l'observation de la loi, de toute la loi, des moindres devoirs comme des plus importants, des devoirs difficiles, comme de ceux qui sont aisés, et de tout ce qu'il peut y avoir de pénible dans l'exact accomplissement de la loi : *Dilectio, custodia legum*. Pourquoi, mes RR. PP. ? parce que l'amour, dit saint Augustin (1017), par sa céleste onction, rend les plus grandes difficultés légères, peu de chose, rien, *nulla*; par son aimable vivacité a des ailes, donne des ailes, fait voler, *pennis habet*; par ses ineffables délices fait que les commandements, quels qu'ils puissent être, quels qu'ils soient,

n'ont rien que d'agréable et de doux, *mitescunt*; par sa forte suavité élargit la voie étroite de la piété, *via angusta lata fit*.

Ainsi le cœur, comme dit notre bienheureux Père (1018), étant dilaté par la douceur ineffable de l'amour, on court dans la voie des commandements : *Dilatato corde innarrabili dilectionis dulcedine curritur*. Aimons donc, mes RR. PP., et nous ne nous plaindrons plus que le joug est dur et fâcheux. Nous ne trouverons plus que dans l'entière observance de la règle, il y ait rien de gênant et de pénible. Quel serait ce langage! tandis que saint Benoît nous assure que ses lois ne sont ni dures ni pesantes (1019) : *Nihil asperum, nihil grave*. Aimons, et tout nous paraîtra utile et important dans cette sainte règle; et nous en porterons l'exacte observance jusqu'aux plus petites choses, *in omnibus*. Aimons; et nous observerons tous sans exception : supérieurs, religieux avancés en âge, religieux distingués par la science, les talents, par les services que nous avons rendus ou que nous rendons à la religion, *omnes*. Inspirez-nous cet amour, Dieu d'amour, Dieu amour, Dieu charité (1020); et nous aimerons, et telle sera notre fidélité; et cette fidélité nous méritera les récompenses que vous avez promises à ceux qui s'acquittent avec exactitude des promesses qu'ils vous ont faites.

portabilis est. Nonne et avienas levat, non onerat pennarum sive plumarum numerositatis ipsa? Tolle eas, et reliquum corpus pondere suo fertur ad ima. Sic disciplinam Christi, sic suave jugum, sic onus leve, quo deponimus eo deprimimur ipsi : quia portat petus quam portatur... Bene ergo fecistis, dilectissimi, addere aliquid ad priorem silentii regulam. » (S. Bern., ep. 585, n. 3, 4, nov. edit.)

(1014) « Fictus in præcepto labor, onus leve, suave jugum, erux innucta. » (*Declam. ex Bern.*, c. 47, n. 58, §. 2. *Op. S. Bern.*, nov. edit.) — « Vere erux nostra innucta est et per gratiam Spiritus adjuvantis suavis et delectabilis est poena nostra; et, ut ita dicam, amaritudo nostra dulcissima. » (*S. Bern. in dedic. Eccl. ser. 1*, n. 5.)

(1015) « O grata et jucunda Dei servitus, qua homo efficitur veraciter liber et sanctus! » (*L. de Amit. Christ.*, l. III, c. 8, edit. Jos. Valart.)

(1016) *Sap.*, VI, 48.

(1017) « Omnia sæva et immania, prorsus facilia et prope nulla efficit amor. » (S. Aug., ser. 70 *De verbis Ev. Matth.*, XI, n. 5.) — « Numeros pios quærebat (Christus) eum diceret, jugum meum leve est, et sarcina mea levis est. Alia sarcina premit et aggravat te; Christi autem sarcina sublevat te : alia sarcina pondus habet, Christi sarcina pennas habet.

Nam et avi si pennas detrahas, quasi onus tollis; et quo magis onus abstulisti, eo magis in terra remanebit. Avem exonerare voluisti, jacet : non volat, quia tulisti onus : redeat onus et volat. Talis est Christi sarcina : portant illam homines, non sint pigri : non attendantur illi qui eam ferre nolunt; ferant illi qui volunt, et invenient quam sit levis, quam snavis, quam jucunda, quam rapiens in cœlum et a terra eripiens. » (S. Aug., *Enarr. in Ps.*, LIX, n. 8, nov. edit.) — « Etsi angusta est (sarcina Christi) paucis eligentibus, facilis tamen est omnibus diligentibus. Dicit Psalmista (*Psal. XVI, 4*), propter verba laborum tuorum, ego custodivi vias duras. Sed quæ dura sunt laborantibus, eisdem ipsi mitescent amantibus. » (S. Aug., ser. 70 *De verb. Ev. Matth.*, XI, n. 5, nov. edit.) — « Statuisti in loco spatioso pedes meos. (*Ps. XXX, 9*.) Certe angusta via est : laboranti angusta est, amanti lata est. Eadem quæ angusta est, lata sit. » (S. Aug., *enarr. 2 in Ps. XXX*, n. 15.)

(1018) S. BEN., *Prolog. in Reg. suam*.

(1019) « Constituenda est ergo Dominici schola servitii : in qua institutione nihil asperum, nihilque grave nos constituturos speramus. » (S. BEN., *Prolog. in Reg. suam*.)

(1020) *Deus charitas est.* (I Joan., IV, 16.)

CONFÉRENCES MONASTIQUES

POUR LES DIMANCHES APRES L'EPIPHANIE.

CONFÉRENCE I^{re}.

Pour le premier dimanche après l'Épiphanie.
SUR L'OBSERVATION DES RÈGLES.

Ascendentibus illis Jerosolymam secundum consuetudinem diei festi, consummatis diebus, cum redirent, remansit puer Jesus in Jerusalem. (Luc., II, 42, 43.)

Ils allèrent à Jérusalem, selon qu'ils avaient accoutumé au temps de la fête; et les jours de cette fête étant passés, lorsqu'ils s'en retournèrent, l'enfant Jésus demeura dans Jérusalem.

Marie, Joseph et Jésus lui-même sont toujours exacts à l'accomplissement de la loi. *Cela convient, dira bientôt Jésus (1021), parce qu'il convient que nous accomplissions toute justice.* Et encore: *Je ne suis pas venu pour me dispenser de la loi, mais pour en pratiquer tous les devoirs (1022): une syllabe, une lettre, un point ne m'échappera pas dans la loi; je l'observerai dans toute son étendue (1023).*

Servons-nous toujours, mes RR. PP., de ce divin exemple, pour nous exciter, nous animer à l'exact accomplissement de nos règles. Tous, sans exception, doivent les observer; elles doivent être toutes observées sans réserve. Ainsi parle notre saint législateur; et tel fut le sujet de notre dernier discours: sujet vaste, intéressant, essentiel, où il y a encore beaucoup à dire, beaucoup à expliquer, à développer, surtout pour ce qui regarde l'obligation de l'entière observance des règles. De nouveaux motifs se présentent ici pour nous porter efficacement à y être fidèles: l'offense de Dieu où nous tombons, si nous manquons à cette fidélité; l'état de faiblesse et de langueur

(1021) *Math.*, III, 45.

(1022) *Nolite putare, quoniam veni solvere legem aut prophetas: non veni solvere, sed adimplere.* (*Math.*, V, 17.)

(1023) *Math.*, V, 18.

(1024) « Hanc regulam sæpius volumus in congregatione legi. » (*Reg. S. Bened.*, c. 66.)

(1025) « Ut vitetur in monasterio omnis præsumptionis occasio, ordinamus atque constituimus, ut nulli liceat quemquam fratrum suorum excommunicare, » etc. (*Reg. S. Ben.*, c. 70.)

(1026) « Ad tale eloquium (scurrilitates) discipulum aperire os non permittimus. » (*Reg. S. Ben.*, c. 6.)

(1027) « Nullatenus liceat monacho nec a parentibus suis, nec a quoquam hominum, nec sibi invicem literas, aut culogia, vel quelibet munuscula accipere aut dare sine præcepto abbatis sui. » (*Reg. S. Ben.*, c. 54.)

(1028) « Nec præsumat ibi (ad mensam) aliquis de ipsa lecture, aut aliunde quidquam requirere, ne detur occasio maligno. » (*Reg. S. Ben.*, c. 58.)

(1029) « Carnium quadrupedum omnino ab omnibus abstineatur comestio. » (*Reg. S. Ben.*, c. 59.)

(1030) « Is frater qui gravioris culpæ noxa tenetur, suspendatur a mensa simul et ab oratorio. » (*Reg.*

où nous nous réduisons, si nous sommes infidèles: obligation donc essentielle d'observer toutes nos règles, parce qu'en ne les observant pas, nous offensois Dieu: première réflexion; parce qu'en ne les observant pas, nous nous réduisons à un état de faiblesse et de langueur: seconde réflexion.

PREMIÈRE PARTIE.

Nos règles obligent en conscience. Nous avons promis de vivre conformément à nos règles. Leurs transgressions volontaires et de propos délibéré sont autant de péchés. Donc nous offensois Dieu, si nous n'observons pas nos règles.

Nos règles obligent en conscience. Nous voulons, dit saint Benoît (1024): *Volumus.* Nous ordonnons (1025): *Ordinamus.* Nous ne permettons pas (1026): *Non permittimus.* Nous défendons absolument (1027): *Nullatenus liceat.* Que personne n'ait la hardiesse (1028): *Non præsumat aliquis.* Qu'on s'abstienne (1029): *Abstineatur.* Qu'on interdise (1030): *Suspendatur.* Qu'on punisse rigoureusement (1031): *Distriictiori disciplinæ subdatur.* Si saint Benoît n'eût voulu que proposer des avis, donner des conseils, avertir, exhorter, il n'eût pas parlé avec cette force et cette autorité; il se serait servi de termes moins absolus et moins pressants. Comme les Dominique, les Ignace (1032), qui marquent dans leurs règles, qu'ils ne prétendent point intéresser la conscience de leurs disciples, ce sage et discret législateur (1033) l'eût exprimé, l'eût déclaré

S. Ben., c. 25.)

(1031) « Ante omnia ne murmuracionis malum pro qualicumque causa in aliquo qualicumque verbo vel significatione appareat. Quod si deprehensus fuerit quis, districtiori disciplinæ subdatur. » (*Reg. S. Ben.*, c. 54.)

(1032) « In aliqua religione, scilicet Ordinis Fratrum Prædicatorum, transgressio talis (aliorum præter vota) vel omissio ex suo genere non obligat ad culpam neque mortalem, neque venialem, sed solum ad pœnam taxatam sustinendam: quia per hunc modum ad talia observanda obligantur: qui tamen possunt venialiter, vel mortaliter peccare ex negligentia, vel libidine, seu contemptu. » (S. THOM., 2-2, q. 186, a. 9, ad. 1.) — « Nos règles et nos constitutions n'obligent ni sous peine de péché mortel, ni sous peine de péché veniel, non plus que les commandements des supérieurs, si ce n'est, comme portent nos constitutions, lorsqu'ils commandent de la part de Dieu et en vertu de la sainte obéissance. » (ROBRIE, *Pratiqu. de la perf. chrét. et relig.*, III: p. 6, tr., c. 5.)

(1033) « Scripsit (S. Benedictus) regulam monachorum discretionem præcipuam, sermone luculentam. » (S. GREG., I. II *Dialog.*, c. 56.)

nettement ; et se servant de termes de commandement, d'ordonnance, de précepte, de défense, qui, selon le droit ecclésiastique et civil, marquent le devoir essentiel et l'obligation étroite, il a prétendu que sa règle obligeât en conscience et véritablement. Et ne donne-t-il pas à sa règle le nom impérieux de maîtresse : *Omnes magistrum sequantur regulam* (1034) ? Ne déclare-t-il pas qu'on ne saurait la transgresser sans témérité : *Neque ab ea temere devietur a ququam?*

Écoutons, mes RR. PP., son plus grand, son plus illustre disciple, celui qui a le mieux étudié, le mieux connu, le mieux pratiqué sa règle ; écoutons saint Bernard. Consulté par les religieux de saint Pierre de Chartres, sur l'obligation qu'impose la règle de saint Benoît, à ceux qui en ont fait profession : interrogé si elle est composée de commandements, ou seulement de simples conseils ; si elle ordonne ou si elle ne fait qu'exhorter (1035) : *Utrum cuncta quæ regula continet, putanda sint esse præcepta an consilia tantum?* Commandement, précepte, obligation étroite, devoir indispensable d'observer cette règle pour ceux qui l'ont embrassée, répond le saint abbé. « A l'exception des vertus spirituelles et intérieures, dit ce grand homme, comme la charité, l'humilité et la patience, qui sont plus de l'institution de Dieu même que de celle de saint Benoît, et qui, par conséquent, sont immuables : ce que ce saint législateur a prescrit de sa propre autorité, ne doit être regardé que comme des avertissements et des conseils pour ceux qui n'ont point fait profession de cette règle ; et ils peuvent ne les point observer sans en recevoir aucun dommage ; mais ce sont autant de préceptes indispensables pour ceux qui l'ont

embrassée : *Reliqua universa non profitentibus quidem monita tantum seu concilia censenda sunt, nec gravant non observata, cum tamen profitentibus in præcepta fiant.* Ce que saint Bernard ne cesse de répéter (1036) ; et le seul titre de la lettre, ou plutôt du livre célèbre qui contient cette réponse, suffit pour montrer que tel était son sentiment. Du précepte et de la dispense, *De præcepto et dispensatione* : ainsi porte le titre. Du précepte, *De præcepto* ; donc la règle ordonne, donc la règle oblige en conscience. Et l'autre terme, de la dispense, *de dispensatione*, ne le prouve pas moins incontestablement. En effet, on ne dispense pas des conseils qui n'obligent point : on dispense des commandements qui obligent. C'est en vain et même ridiculement, j'ose le dire, qu'on demande et qu'on obtient des privilèges et des dispenses de ses supérieurs et des souverains pontifes, pour être déchargé de certains points de la règle : c'est en vain que les Pères, que les docteurs exigent des conditions, pour demander et pour accorder ces dispenses, si la règle n'oblige point en conscience.

Ah ! je vois dans cette règle des marques bien certaines de la volonté de Dieu. C'est une loi. S. Benoît l'appelle ainsi : voilà la loi, veut-il qu'on dise au novice, voilà la loi sous laquelle vous désirez de combattre (1037) : *Ecce lex sub qua militare vis.* Or, toute loi dès qu'elle est juste, dit S. Thomas (1038), dérive de la loi éternelle, en est un écoulement, une participation, part originellement de cette divine source, et manifeste, par conséquent, la volonté de Dieu, et l'obligation nécessaire que cette volonté impose. Et n'est-elle pas juste cette loi, qui est sainte (1039), inspirée de Dieu même, pleine de sagesse, de lumière et d'onction, approuvée, autorisée par l'Eglise, un des

(1034) *Reg. S. Ben., c. 5.*

(1035) « *Quæritis (monachi Carnotenses) regularis illa institutio (Regula S. Benedicti) quomodo et quatenus sit pensanda profitentibus eam : utrum videlicet cuncta quæ continet, putanda sint esse præcepta, consequenter et dammosa transgredienti : an consilia tantum vel monita, et ob hoc nullius, aut non magni ponderis sit ipsorum professio... Ut sentio ego, Regula S. Benedicti omni homini proponitur, imponitur nulli. Prodest, si devote suscipitur, et tenetur ; non tamen si non suscipitur, obest. Quod autem in voluntate est suscipiens, non in potestate proponentis ; voluntarium merito dixerim, non necessarium. Attamen hoc ipsum quod dico voluntarium, si quis ex propria voluntate semel admisit, et promiserit deinceps tenendum ; profecto in necessarium sibi ipse convertit, nec jam habet liberam dimittere, quod ante tamen non suscipere liberum habuit. Ideoque quod ex voluntate suscepit, ex necessitate tenebit : quia omnino necesse est eum reddere vota sua quæ distinxerunt labia sua, et ex ore suo aut condemnari jam aut justificari. Cæterum scilicet, ut quidam sanctorum ait necessitas, quæ cogit in melius. Omnia proinde S. Benedicti instituta, exceptis sane nonnullis de spiritualibus, verbi causa, charitate, humilitate, mansuetudine, quæ non tam ipsum constat instituisse quam Deum, et ob hoc penitus non esse mutanda ; de cætero reliqua universa non profitentibus quidem monita tantum, seu consilia censenda sunt nec gravant non observata : cum*

tamen profitentibus in præcepta, prævaricantibus in crimina liant. » (S. BERN., *L. de præc. et disp.*, c. 1, n. 1, 2.)

(1036) « *Subjectis est quidem omnibus regularis Institutio ante professionem voluntaria, post professionem necessaria.* » (S. BERN., *L. de præc. et disp.*, c. 2, n. 3.) — « *Necessitatem sua cuique facit in promittendo voluntas.* » (*Ibid.*, c. 3, n. 7.)

(1037) *Reg. S. Ben., c. 58.*

(1038) « *Leges positæ humanitas, sunt justæ, vel injustæ. Si quidem justæ sunt, habent vim obligandi in foro conscientie a lege æterna a qua derivantur.* » (S. THOM., 1-2, q. 96, art. 4, in corp.)

(1039) Voyez les passages cités à la col. 957, note 989, de la Conférence précédente.

« *Regulam vir Dei Benedictus luculento sermone conscripsit, in qua nihil doctrinæ latentis, nihil obscuritatis comprehendit. Quapropter non indiget expositione sed admonitione. Hæc est enim angusta porta et arcta via quæ sequentes se ducit ad Deum.* » (LUDOV. PIVS in *Alloc. ad monach. Fuldenses*, in *Vita S. Egilii, abb. Fuldens.*, n. 12 ; MABIL., *ſæc. IV, Bened.*, p. 1.) — « *Reperimus in scripto codice Subiacensi, in concilio Romano, S. Gregorium papam, probasse et confirmasse regulam S. Benedicti : subſcripserunt concilio episcopi 22, presbyteri vero cardinales 54.* » (*Ann. BERN.*, ad an. 595, n. 59, t. VIII.) — « *Evocante nos ad confabulationem serenissimo duce Mutinensi 29 Julii ipsum adimus. In Benedicti ordinis laudem ipse multa profudit, quem a se eadem,*

plus riches trésors de l'état monastique ? Telle est la règle de notre bienheureux patriarche ; de sorte que S. Benoît est à notre égard le ministre dont Dieu s'est servi, en qualité de suprême législateur, pour nous intimiser ses ordres, pour nous manifester sa volonté : volonté par laquelle Dieu nous attache, nous lie irrévocablement à son service, s'assujettit notre volonté, et nous préserve par-là des égarements inévitables où nous serions exposés si nous étions abandonnés à nos lumières particulières : volonté qui nous rend propres à recevoir les grâces de Dieu, à mériter ses faveurs, à répondre aux desseins éternels de bonté et de miséricorde qu'il a sur nous : volonté qu'il n'a pas formée pour le commun des hommes, mais qu'il a formée singulièrement pour nous, dont il exige le retour et la reconnaissance qu'elle mérite : volonté enfin, qui nous marquant, comme dit S. Paul (1040), ce qui est bon, ce qui est agréable aux yeux de Dieu, ce qui est parfait, nous montre les dispositions où nous devons être ; nous découvre ce que nous devons désirer, ce que nous devons fuir, où nous devons tendre, nous manifeste les châtements auxquels nous nous exposons, si nous lui sommes contraires (1041) ; et qui donne, par conséquent, à la règle où cette volonté est renfermée, une autorité à laquelle nous sommes obligés de nous soumettre par un devoir de conscience.

Ce n'est donc pas seulement dans la transgression des vœux que la conscience est intéressée, mais encore dans la transgression des observances que prescrit la règle : beaucoup moins à la vérité ; mais toujours d'une manière qui souille l'âme et la rend coupable aux yeux de Dieu. Les vœux sont, en quelque sorte, comme ce qu'il y avait de plus important dans la loi, la foi, la justice, la miséricorde, *graviora legis* (1042). Les observances de la règle sont comme la menthe, l'aneth, le cumin, dont il fallait payer la dîme. La stabilité, la conversion des mœurs, l'obéissance, la pauvreté, la chasteté ; voilà le plus important de la loi, qu'il faut pratiquer avant toutes choses. Le silence, la solitude, l'abstinence, le travail et les autres observances ; voilà la

menthe, l'aneth, le cumin, dont il ne faut pas négliger d'acquitter la redevance. Et comme, par rapport à ce qu'il y a de plus important dans la loi, ce serait une extravagance pharisaïque de dire : Je payerai la dîme des petites herbes ; mais je n'aurai ni foi, ni justice, ni miséricorde ; c'en serait une, en quelque sorte, dans l'état religieux ; par rapport aux observances de la règle, de dire : J'observerai exactement mes vœux ; mais je ne craindrai point de parler dans le temps du silence, de rompre les jeûnes réguliers, de ne pas garder la retraite, d'abandonner le travail, etc. Les vœux et les règles obligent en conscience ; il faut pratiquer les uns et ne pas omettre les autres : *Hæc oportuit facere et illa non omittere.*

Et n'avons-nous pas promis cette observance de nos règles ? Je promets, avous-nous dit en nous engageant au service de Dieu, je promets la stabilité, la conversion de mes mœurs et l'obéissance, selon la règle de saint Benoît : *Promitto stabilitatem, conversionem morum meorum et obedientiam secundum regulam sancti Patris Benedicti.* C'est-à-dire : je promets de m'acquitter de mes vœux, selon les moyens que saint Benoît prescrit dans sa règle. Je promets que j'observerai la stabilité, en évitant tout commerce au dehors, et en m'occupant saintement dans ma retraite, en m'interdisant toutes les sorties que l'ordre de Dieu ne me rendra pas indispensables, en persévérant jusqu'à la mort dans la vocation où le Seigneur m'a appelé, et dans l'observance des instructions de notre divin Maître (1043).

Je promets que je travaillerai à la conversion de mes mœurs, en m'appliquant, m'affectionnant, m'attachant en tout temps au silence ; en pratiquant l'humilité, jusqu'à me rendre vil et méprisable à mes propres yeux, et à consentir de paraître tel aux yeux des autres ; en me préservant, dans tous les moments, des péchés de la pensée, de la langue, des mains, des yeux, des pieds et de ma propre volonté ; en travaillant sans relâche à retrancher les inclinations et les désirs de la chair ; en faisant tous les jours de nouveaux progrès dans la

niebat, qua S. Benedictus stirpe nato, in pretio haberi : regulam ejus tanta sapientia concepitam, ut esset etiam moderandæ republicæ opportuna : quamobrem patrem suum ea usum esse frequentissime. » (D. BERN. DE MONTECAON, *Diurn. Ital.*, c. 3, p. 55.)

(1040) *Renovamini in novitate sensus vestri ; ut probetis quæ sit voluntas Dei bona, et beneplacens, et perfecta.* (Rom., XII, 2.)

(1041) *Ille servus, qui cognovit voluntatem domini sui, et non præparavit, et non fecit secundum voluntatem ejus, vapulabit multis.* (Luc., XII, 47.)

(1042) *Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, qui decimatis mentham, anethum, et cuminum ; et reliquistis quæ graviora sunt legis, judicium et misericordiam et fidem. Hæc oportuit facere et illa non omittere.* (Matth., XXIII, 23.)

(1043) « Monasterium, si fieri possit, ita debet constitui, ut omnia necessaria... intra monasterium

exerceantur, ut non sit necessitas monachis vagandi foras, quia omnino non expedit animabus eorum. » (*Reg. S. Ben.*, c. 66.) — « Lectiones sanctas libenter audire. Orationi frequenter incumbere. » (*Reg. S. Ben.*, c. 4.) — « Otiositas iniuvicia est animæ. Et ideo certis temporibus occupari debent fratres in labore manuum : certis iterum horis in lectione divina. » (*Reg. S. Ben.*, c. 48.) — « Si quis ita negligens et desidiosus fuerit, ut non velit vel non possit meditari aut legere, injungatur ei opus quod faciat ut non vacet. » (*Reg. S. Ben.*, c. 48.) — « Ab ipsius (Dei) magisterio nunquam discedentes, in ejus doctrina usque ad mortem perseverantes. » (S. Ben., *Prolog. in Reg. suam.*) — « Sciens lege regulæ constitutum, quod ei ex illa die non liceat de monasterio egredi ; nec collum excutere de sub jugo regulæ, quam sub tam morosa deliberatione licuit recusare aut suscipere. » (*Reg. S. Ben.*, c. 43.)

carrière de la sainteté, pour pouvoir parvenir à ce parfait amour qui bannit toute crainte (1044).

Je promets que je pratiquerai l'obéissance, en déclarant une guerre continuelle à ma propre volonté; en me soumettant à mes supérieurs comme à Dieu même, et me soumettant du fond du cœur, par un pur désir de plaire à Dieu, sans retardement, sans lenteur, sans murmure, sans incertitude, sans restriction, sans réserve, dans les choses les plus difficiles et les plus opposées à mes inclinations, sans m'arrêter aux contrariétés, aux injures et aux mauvais traitements (1045). Je promets que je serai fidèle à mon vœu de pauvreté, par la désappropriation et le détachement de toutes les choses de ce monde; en me reposant de tous mes besoins sur la charité de mes supérieurs, en ne tenant rien que de leur main ou par leur permission; en ne donnant, ne recevant rien qu'avec leur agrément; en conservant avec soin tout ce qui est à mon usage; en n'ayant rien d'inutile ni de superflu; en me contentant de ce qu'il y a de plus vil, de plus simple, de

(1044) « *Omni tempore silentio debent studere monachi, maxime tamen nocturnis horis.* » (Reg. S. Ben., c. 42.) — « *Septimus humilitatis gradus est, si omnibus se inferiorem et viliozem, non solum sua lingua pronuntiet, sed etiam intima cordis erodat affectu, humilians se et dicens eum propheta; ego autem sum vermis et non homo, opprobrium hominum et abjectio plebis.* » (Reg. S. Ben., c. 7.) — « *Custodius se omni hora a peccatis et vitiis, id est cogitationum, linguæ, oculorum, manuum, pedum, vel voluntatis propriæ, sed et desideria carnis amputare festinet.* » (Reg. S. Ben., c. 7.) — « *Ergo his omnibus humilitatis gradibus ascensis, monachus mox ad charitatem Dei pervenit illam, quæ perfecta foras mittit timorem.* » (Reg. S. Ben., c. 7.)

(1045) « *Obedientia sine mora... voluntatem propriam deserentes... angustiam viam arripiunt.* » (Reg. S. Ben., c. 5.) — « *Obedientia tunc erit acceptabilis Deo, et dulcis hominibus; si quod jubetur, non trepide, non tarde, non tepide, aut cum murmure, vel cum responsione nolentis elicatur. Quia obedientia quæ majoribus exhibetur, Deo exhibetur.* » (Reg. S. Ben., c. 5.) — « *Tertius humilitatis gradus est, ut quis pro Dei amore, omni obedientia se subdat majori. Quartus humilitatis gradus est, si in ipsa obedientia duris contrariis rebus, vel etiam quibuslibet irrogatis injuriis, tacita conscientia patientiam amplectatur.* » (Reg. S. Ben., c. 7.) — « *Si qui fratri aliqua forte gravia et impossibilia injunguntur, suscipiat quidem jubentis imperium cum omni mansuetudine et obedientia.* » (Reg. S. Ben., c. 68.)

(1046) « *Præcipue hoc vitium amputetur de monasterio, ne quis præsumat aliquid dare aut accipere sine jussione abbatis, neque aliquid habere proprium... nihil omnino... omnia vero necessaria a patre monasterii sperare nec quidquam liceat habere, quod abbas non dederit, aut permisit.* » (Reg. S. Ben., c. 55.) — « *Si quis sordide aut negligenter res monasterii tractaverit, corripitur.* » (Reg. S. Ben., c. 52.) — « *Quod superfluum est, amputari debet.* » (Reg. S. Ben., c. 55.) — « *Sextus humilitatis gradus est, si omni vilitate vel extremitate contentus sit monachus.* » (Reg. S. Ben., c. 7.)

(1047) « *Castitatem amare.* » (Reg. S. Ben., c. 4.) — « *Corpus castigare (c. 4); jejunium amare (Ibid.);*

plus grossier (1046). Je promets que je garderai la chasteté, en la pratiquant par amour et par inclination; en employant pour conserver cette vertu si aimable et si délicate, la mortification des sens, le jeûne, les abstinences, les veilles, les couches dures, le travail, la modestie, les saintes lectures, les prières ferventes et répétées, la crainte de Dieu, le souvenir de sa présence, la vue de ses jugements, de la mort, des peines de l'enfer, de la vie éternelle; une résistance prompte et vigoureuse à l'esprit de malice et aux pensées qu'il suggère (1047).

Voilà ce que nous avons promis de garder, les vœux et les règles (1048): indirectement, si l'on veut, les règles; qu'importe? Les vœux sont la fin de notre engagement, les règles en sont les moyens. Ces moyens sont renfermés dans la fin, par rapport à nous, sont unis à la fin, parce qu'en qualité de disciples de saint Benoît, nous devons arriver à la fin par ces moyens; et nous les avons exprimés, articulés, et, par conséquent, promis et jurés, ces moyens: *Jurasti regulam*, nous dit saint Bernard (1049). Si

nou multum edacem. » (Ibid.) « *Nocte surgamus ad confitendum ei (Creatori nostro).* » (C. 16.) — « *Inclinato sit semper capite, delixis in terram aspectibus.* » (C. 7.) — « *Oret in lacrymis et intentione cordis.* » (C. 52.) — « *Timorem Dei sibi ante oculos semper ponat, oblivionem omnino fugiat; et semper sit memor omnium quæ præcepit Deus; et qualiter contententes Deum, in gehennam pro peccatis incidunt, et vitam æternam, quæ timentibus Deum preparata est, animo suo semper revolvat.* » (Reg. S. Ben., c. 7.) — « *In omni loco Deum se respicere pro certo scire.* » (C. 4.) — « *Diem judicii timere. Gehennam expavescere. Mortem quotidie ante oculos suspectam habere.* » (Ibid.) — « *Qui malignum diabolum, aliqua suadentem sibi, cum ipsa perstas one sua a conspectibus cordis sui respues, deduxit ad nihilum.* » (S. BEN., *Prolog. in Reg. suam.*)

(1048) « Il paraît visiblement qu'on ne peut séparer les vœux d'avec les règles que par une distinction chimérique; puisqu'on fait vœu de pratiquer les règles, et qu'elles enferment, aussi bien que la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, un engagement de promesse. Car, n'est-ce pas par un serment solennellement juré devant Dieu, au pied des autels, en présence des anges et des hommes, à la face du ciel et de la terre, qu'on s'oblige de vivre conformément aux règles qui s'observent dans la société qu'on embrasse? Pourquoi donc concevoir une autre idée de cette promesse que des autres? Pourquoi s'imaginer qu'on est moins obligé de s'en acquitter? Et pourquoi se faire une illusion volontaire, en se figurant qu'on fait un péché peu considérable lorsqu'on viole une parole qu'on a donnée à Dieu avec serment. » (CHARTONNET, *Médit. sur les plus imp. vérit. chrét. et sur les princip. dev. de la vie relig.* Médit. 25.)

(1049) « *Cum lumbi aostri præcincti fuerint, et lucerne ardentes, custodiendæ sunt vigiliæ noctis super gregem cogitationum et actionum nostrarum: ut si in prima vigilia, vel secunda, vel tertia Dominus venerit, paratos non inveniat. Prima vigilia est rectitudo operis, ut ad hanc quam jurasti regulam omnem vitam exaquare coneris, nec transgrediaris terminos quos posuerunt Patres tui in omnibus viæ et vite hujus exercitiis, non declinans ad dexteram neque sinistram.* » (S. BEN., *in vigil. Nativ. Dom.*, ser. 5, n. 6.)

nous ne les avons pas promis, si nous ne les avons pas jurés, nous sommes donc, à cet égard, de même condition que ceux qui n'ont pas embrassé notre état, et aussi libres que nous l'étions avant que de l'avoir embrassé.

Ah! mes RR. PP., rendons hommage à la vérité, et à une vérité si intéressante pour nous et si essentielle. Quand nous nous sommes consacrés au service de Dieu, n'avons-nous pas cru nous engager, n'avons-nous pas eu intention de nous engager à la pratique des règles? N'est-ce pas dans la vue de cet engagement futur, qu'on nous les a fait pratiquer dans le temps de nos épreuves, et que nous les avons pratiquées, si nous avons été sincères et de bonne foi? Nous aurait-on reçus à la profession, si nous avions déclaré que nous ne prétendions pas nous engager à la pratique des règles? N'est-ce pas parce que nous croyions avoir contracté cet engagement, que nous avons été si exacts à les observer dans les premiers jours qui ont suivi notre profession? Et combien de fois l'avons-nous reconnu cet engagement? Combien de fois en avons-nous renouvelé la promesse, et cela dans nos confessions, nos communions, nos méditations, nos retraites, nos maladies; dans des moments de zèle et de ferveur; en faisant des lectures solides sur nos devoirs, ou quand nos supérieurs nous les représentaient? Ah! que l'obligation nous en paraîtra étroite à l'heure de notre mort, à cette heure fatale où l'on juge si sainement de toutes choses; mais surtout au redoutable jugement de Jésus-Christ où les anges, comme dit saint Ephrem (1050), qui ont écrit notre engagement quand nous le prononcions et qui le gardent dans le ciel, produiront notre seing et les paroles de notre bouche!

Reconnaissons aujourd'hui, mes révérends Pères, la vérité de notre promesse, pour nous porter efficacement à l'exacte

observance de nos règles. Nous la reconnaitrions, hélas! un jour trop tard, inutilement, et même à notre très-grand dommage. Et souvenons-nous que ce n'est pas à un homme faible, impuissant comme nous, que nous l'avons faite cette promesse; mais au Dieu fort, puissant, terrible (1051), à qui les promesses infidèles déplaisent souverainement (1052). Apprenons, ou, si nous le savons, convainquons-nous toujours de plus en plus que la pratique des règles n'est pas réservée exclusivement à la ferveur des premiers temps, ne doit pas être le seul partage des commençants, et caractériser uniquement les premières démarches dans la sainte carrière où l'on est entré, parce que la promesse qu'on a faite à Dieu de les garder est irrévocable et de tous les temps. Et ne doutons pas que les transgressions de ces règles, volontaires et de propos délibéré, ne soient autant de péchés. La chose est incontestable: tout ce que nous venons de dire le démontre invinciblement. Mais il est nécessaire de développer une vérité si importante, et de produire les autres raisons qui prouvent la réalité de ces péchés.

Toute action, pour être bonne, pour n'être pas un péché, doit être dirigée à une bonne fin, doit être rapportée à Dieu, doit être faite pour la gloire de Dieu. Il n'en est point d'indifférente en particulier, *in individuo*, comme disent les théologiens, parce que toute action particulière étant libre, tend à une fin. Si cette fin est telle qu'elle doit être, si c'est Dieu, si c'est la gloire de Dieu, l'action est bonne. Si la fin n'est pas telle, si ce n'est pas Dieu, si ce n'est pas la gloire de Dieu, l'action est mauvaise, l'action est un péché. Ainsi pense saint Thomas, d'après son maître, le grand Augustin (1053). Or, la transgression des règles peut-elle être dirigée à une bonne fin? peut-elle tendre à Dieu? peut-elle être commise pour glorifier Dieu? Serait-ce pour Dieu? se-

(1050) « Semel abrenuntiasti Satanæ et angelis ejus, pactus autem cum Christo coram multis testibus: at vide eunam pactus sis, et ne parvipendas. Id porro noveris, quod angeli in hora illa voces tuas et pacta tua, abrenuntiationemque tuam descripserint: et in cœlis, usque ad horribilem illum judicii diem conservam. Non pertimescis, non horrescis? In die judicii profertur angelis chyrographum tuum, et verba oris tui coram loquidabili tribunali. » (S. Fern., *Serm. de comp. animi.*)

(1051) *Deus magnus, et potens, et terribilis.* (Deut., X, 17.) — *Deus noster magne, fortis et terribilis.* (II Esdr., IX, 52.)

(1052) *Si quid vovisti Deo, ne moreris reddere: displicet enim et infidelis et stulta promissio.* (Eccle., V, 5, 4.)

(1053) Non dantur actus indifferentes in individuo. Probatnr 1° ex ss. PP. Aug., I. II *De pecc. merit.*, etc., c. 18: *Mirum, inquit, si voluntas potest in medio quodam ita consistere, ut nec bona, nec mala sit. Aut enim iustitiam diligitur, et bona est, — aut si omnino non aignus, non bona est, sed mala et pessima, ut ibidem addit sanctus doctor.* — Prob. 2° Actio spectata in individuo, est actio que fit propter aliquem finem; que vero non fit propter finem, est actio spectata in specie: atqui actio que

fit propter finem non potest esse indifferens. Eatenus enim talis actio posset esse indifferens, quatenus fieret propter finem indifferens, et qui nec bonus esset nec malus. Atqui impossibile est ut actio aliqua fiat propter finem, qui nec bonus sit nec malus. Nam finis omnis vel est Creator vel creatura: sed actio que fit propter Creatorem, ut agens in eo conquiescat, sit propter bonum finem; actio vero que fit propter creaturam, ut voluntas in illa sola conquiescat, sit propter malum finem. — Prob. 3° Ratione S. Thomæ hic (q. 18, a. 9). Omnis actio otiosa est moraliter mala: atqui omnis actio, que ad debitum finem non ordinatur, est otiosa. Ergo, etc. Prob. major: non minus actio otiosa est moraliter mala, quam verbum otiosum, imo magis... atqui verbum otiosum est moraliter malum, quandoquidem reddent homines de eo rationem in die judicii, non solum propter discussionem, sed propter condemnationem, etc. — Prob. 4° Si teneatur homo omnes actus suos ad Deum referre, jam certum est non dari actus indifferentes, atqui teneatur homo actus suos omnes ad Deum referre. Prob. minor, ex celebribus S. Pauli verbis (I Cor. X): *sive manducatis, sive bibitis, sive aliud quid factus, omnia in gloriam Dei facite...* At, inquit, verba hæc non sunt præceptum, sed consilium. Contra 1° Apostolus ut-

rait-ce pour la gloire de Dieu qu'on violerait le silence, qu'on romprait l'abstinence, qu'on ne ferait aucun cas des jeûnes réguliers, qu'on sortirait sans nécessité, qu'on entreprendrait des liaisons avec les gens du monde, qu'on serait peu docile aux sages remontrances d'un supérieur, qu'on vivrait dans l'oisiveté et la dissipation? Un religieux pourrait-il dire, oserait-il dire à Dieu : C'est pour vous, ô mon Dieu ! c'est pour votre gloire que je transgresse mes règles. Prophète-Roi, vous offriez vos actions à Dieu dans la droiture et la sincérité de votre cœur, parce qu'elles étaient conformes à ses lois : *Confitebor tibi in directione cordis, in eo quod didici judicia justitiæ tuæ.* (Psal., CXVIII, 7.) Un religieux dirige à Dieu des actions qui sont contraires aux volontés de Dieu, à ce que Dieu exige de lui, à ce qu'il a promis à Dieu : témérité, insolence, horreur; péché, par conséquent, dans les transgressions des règles, parce qu'on ne peut les rapporter à une bonne fin, à Dieu, à la gloire de Dieu.

Et que les transgresseurs l'avouent, c'est à eux-mêmes qu'ils rapportent les transgressions; c'est pour satisfaire quelque passion déréglée, pour suivre les mouvements d'un cœur peu mortifié qu'ils les commettent. Dissipation, curiosité, ennui, paresse, tiédeur, négligence, indévotion, lâcheté, sensualité, oisiveté, vanité, complaisance, respect humain, esprit de liberté; voilà les motifs des transgressions (1054); voilà ce qui manifeste par conséquent, en elles, selon l'expression de saint Augustin (1055), toute la noirceur du péché.

Ah ! le jeûne entrepris par le mouvement de la volonté propre, quoiqu'il soit une des principales mortifications que Dieu lui-même prescrit dans ses Ecritures, déplaît à Dieu, irrite Dieu, comme il le déclare à son peuple : *In jejuniis vestris invenit voluntas vestra* (Isa., (L.VIII, 3.) Saint Benoît impute à présomption et à vaine gloire les pénitences que

tur verbo imperativo, facite. 2° In his verbis verum agnovere præceptum Patres; sic Ang. (*L. de corrept. et grat.*, c. 5.) Præcipit Apostolus, dicens : *Omnia vestra in charitate fiant*; S. Thomas, lect. 5 in c. III. Ep. ad Coloss., relatifs hâces Apostoli verbis. *Omne quodcumque facitis in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini Jesu Christi*, subjungit : *Quidam dicent quod hoc est consilium, sed hoc non est verum.* Hinc (1-2, q. 21 a. 4.) *Deus, inquit, est ultimus finis hominûs. Est autem debitum ut ad finem ultimum omnes actus referantur.* (In *continuat. Prælect. Theolog. Honor. TOURNELY*, in tr. de act. hum., c. 6. De prop. act. hum., ar. 1, sect. 2. Au dantur actus indifferentes, conclusio 1.)

(1054) « Motivum honestum non inducit ad agendum contra regulam. » (SUAREZ., *L. de virt. et statu relig.*, t. IV, l. 1, c. 3, n. 15.)

(1055) « Plenum nigredine peccatorum. » (S. AUG., *Contra Julian. Pelag.*, l. IV, n. 55.)

(1056) « Quod sine permissione patris spiritualis fit, præsumptioni deputabitur et vanæ gloriæ, non mercedi. » (Reg. S. Ben., c. 49.)

(1057) « Hæc nemo contemnat, aut parvipendat. Impossibile est enim cum cis salvari, impossibile est ea dilui, nisi per Christum Jesum et a Christo. » (S. BERN., *Ser. in conc. Dow.*, n. 5.)

l'on fait sans la permission de l'abbé : *præsumptioni deputabitur et vanæ gloriæ* (1056). Et nous-mêmes, mes RR. PP., nous condamnons les religieux qui font des austérités de leur propre choix, nous criions à la singularité, nous regardons leurs mortifications comme des œuvres de ténèbres et des fruits de mort. A plus forte raison des actions contraires à la volonté de Dieu, à celle de nos supérieurs, à la disposition de nos saintes règles, doivent déplaire à Dieu, être imputées à présomption et à vaine gloire, être taxées de singularité, être regardées comme des œuvres de ténèbres et des fruits de mort.

De plus, les transgressions font tort à la religion, ouvrent la porte au relâchement, troublent le bon ordre dans la maison de Dieu, affligent les religieux attachés à leurs devoirs, scandalisent les moins parfaits, les séculiers mêmes qui en sont témoins, font de la peine aux supérieurs, dérangent la chaîne précieuse qui lie les âmes religieuses à Jésus-Christ, blessent la délicatesse de ce divin époux, retardent nos pas dans la voie de la perfection où nous devons tendre, renversent les desseins de Dieu sur nous, sont des écarts, des contre-temps, ont besoin, dit saint Bernard (1057), d'être lavées dans le sang de Jésus-Christ, nous empêchent d'entrer dans le royaume des cieux; doivent être châtiées après cette vie, et expiées par le feu vengeur du purgatoire (1058); et les remords secrets qu'elles causent aux bons religieux, leurs gémissements, leurs regrets après les avoir commises, l'humble accusation qu'ils en font au sacré tribunal, les pénitences salutaires que leur imposent pour ces fautes de sages directeurs.... Ah ! que de raisons, mes RR. PP., qui noircissent, si je puis parler de la sorte, les transgressions, et entraînent le commun des docteurs, pour leur faire décider que les transgressions sont autant de péchés (1059).

Mais ces péchés sont-ils donc si grièfs?

(1058) « In regularibus observantiis, quæ non sunt de tribus in professione distincte expressis, etiam non habent culpam mortalem, et per consequens æternam damnationem; possunt tamen habere gravem transgressionem. Nam quæ sunt majora, erunt igne purgatorii quasi ligna : quæ sunt mediocria, sicut fœnum erunt in purgatorio consumenda, locumque stipulæ tenebunt minima. » (BERN. CASSIN, in *Specul.*, part. I.)

(1059) « Neque... severior est Bernardi doctrina; sed sincera et maxime accurata; quam facile aliunde probare liceret, si non eam solidius fulciret dicentis auctoritas. Quatuor vero præcipua de corporalibus (quas vocat) S. Benedicti regulæ observantiis tradit piissimus pater. Primum est corporales istas observantias, non graves quidem illas (quales sunt abstinentia a carnibus; silentium nocturnum, tam severe a sanctissimo legislatore præscripta) sed, exempli causa silentium indictum, accedente præposito mandato, si quo minus observantur, in peccatum reputari, non tamen in crimine, ita sane si per subreptionem aut oblivionem, nec per contemptum horum transgressio contigerit : ita ut nec sine offensa negligi, nec contemni sine crimine queant. » (MABILLON., *Admonit. in opusc. de præc. et disp.*, v. 1 *Oper. S. Bern.*)--Ce qui montre que D. Mabillon était de ce

ces offenses son-elles si considérables? Ce ne sont pas des péchés qui aillent à la mort, selon l'expression de saint Jean (1060): ce ne sont pas des offenses qui éteignent l'Esprit-Saint dans les âmes. Ces offenses sont légères, *peccatum non magnum*, dit saint Bernard (1061). Ces péchés ne sont que véniels, *peccatum veniale*, dit saint Thomas (1062)..... Quel langage pour un religieux! L'illustre Bossuet, ce Père du dernier siècle (1063), ne pouvait souffrir ce langage dans un chrétien. « Chrétien, disait ce grand homme (1064), tu sais trop la distinction des péchés véniels d'avec les mortels. Quoi! le nom commun de péché ne suffira pas pour te les faire déléster les uns et les autres? » Faudrait-il autre chose, mes RR. PP., que ce nom affreux, ce détestable nom de péché, à un religieux, à une âme entièrement dévouée à Dieu, dit saint Bernard (1065), à une âme parfaite, dit saint Jérôme (1066), pour la porter à avoir en horreur les petites fautes comme les grandes? Ce n'est pas que ces fautes soient égales. Non, non, ajoute saint Paulin (1067), nous reconnaissons la différence des péchés; mais les âmes parfaites sont aussi soigneuses d'éviter les unes que les autres, parce que ces âmes ne font d'attention, dans le péché, qu'à ce qui déplait à Dieu, ne regardent que son autorité qui le défend, que sa sainteté qu'il blesse.

même sentiment que les règles obligent sous peine de péché; D. Thierry Roinart, qui a donné au public l'abrégé de sa vie, nous l'apprend encore. (*Abr. de la vie de D. Mab.*, p. 264.) — « Transgressio vel ommissio aliorum (præter vota) obligat solum ad peccatum veniale. » (S. THOM., 2-2, q. 186, a. 9, ad. 1.) — C'est le sentiment de S. Antonin. (*Sum. S. Anton.*, iii. p., *De reg. relig.*, s. 8); de Suarez, t. IV *De oblig. relig.*, l. I, c. 3, n. 8; des canonistes (*Voyez PANORME*, in e. *Retatum*. IMMOLEA, et FELIX., in e. *Nam concupiscentiam*, *De constit.* du cardinal TERRECREM., cap. 5 et 6, in *Reg. S. Ben.*; de TRITHÈME. *Com. in c. 3 Reg. S. Ben.*; d'HEFFLEN, l. II *Dis. mon.*, t. VIII, disq. 1; de M. DE S. BEUVE, cas 75 de Jean PONTAS, *Dict. des cas de consc.*, t. III, *Religieux*, cas 4; de D. CLAUDE MARTIN, dans un écrit manusc. de D. Mege, *Com. sur la Règle de S. Ben. dans l'averbis.* (*Voyez les Avis et réflex. sur les dev. de l'état relig.*, t. II, c. 12, n. 15.)

(1060) *Qui scit fratrem suum peccare peccatum non ad mortem, petat, et dabitur ei vita peccanti non ad mortem.* (I Joan., V, 16.)

(1061) « Licet nunquam ipsa per se injuncti operis qualitas innoxia sit; adjungete tamen auctoritatis pondus obnoxium mandati, mandatumque peccato obnoxium facit, non magno tamen, si contemptus delerit. » (S. BERN., l. de *præc. et disp.*, e. 8 n. 17.)

(1062) S. THOM., 2-2, 186, a. 9, ad. 1.

(1065) « Un défenseur de la religion, une lumière de l'Église, parlons d'avance le langage de la postérité, un Père de l'Église. » C'est ainsi que La Bruyère parle de M. Bossuet, dans son *Remerc. à l'Acad. Franç.* — M. Massillon, dans son *Orais. fun. de Monseigneur le Dauphin*, appelle M. Bossuet, le Père du XVII^e siècle.

(1064) BOSSUET, *Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche.*

(1065) « Mens Deo dicata sic caveat minora vitia ut majora. » (S. BERN., aut quisvis alius, *Tr. de ord. vita*, c. 11, n. 57, t. II, *Op. S. Bern.*, nov. edit.)

Et après tout, qui nous a dit que les infractions de nos règles ne sont que des fautes légères? « C'est s'aveugler, disait sainte Paule au rapport de saint Jérôme (1068), c'est s'aveugler de croire qu'il y ait quelque chose de peu considérable dans le cloître. Parmi les gens du monde cela peut être: cela ne se rencontre jamais parmi les religieux; tout y est grand, ou le bien ou le mal, à cause de la grandeur de leur état. Il doit y avoir moins de licence, dit un profane (1069), où il y a plus d'élévation. Plus la personne est noble, dit saint Thomas (1070), plus la faute qu'elle commet est grande.

Qui nous a dit que les infractions de nos règles ne sont jamais que des péchés véniels? péchés véniels par leur objet, elles deviennent mortelles par l'excès de l'attachement, par l'orgueil, par l'obstination, par le mépris (1071) et par d'autres circonstances qui leur font changer de nature. Qui peut connaître ses péchés, disait David: *Delicta quis intelligit?* (*Psal. XVIII*, 13.) Ne disons donc pas, mes révérends Pères, les infractions des règles ne sont que des fautes légères; elles ne sont que des péchés véniels. Disons, disons, elles sont des péchés. Ah! qu'à ces paroles nos cœurs se soulèvent; qu'à ces mots nous concevions toute l'horreur que nous devons avoir de ces infrac-

(1066) « Mens Christo dedita æque et in majoribus et in minoribus intenta est, sciens etiam pro verbo otioso reddendam esse rationem. » (S. HIER., ep. 35, *ad Heliod.*, nov. edit.)

(1067) « Nos, etsi multum inter peccata distare credimus, quia et legimus: tamen satis prodesse ad cautionem dicimus, etiam minima pro maximis cavere. Tanto enim facilis abstinentis a quocumque delicto, quanto illud magis metuitis. Nec cito ad majora progreditur, qui etiam parva formidat. Et sane nescio an possimus leve aliquod peccatum dicere, quod in Dei contemptum admittitur. Estque prudentissimum qui non tam considerat quod justum sit, quam illum qui jusserit: nec quantitatem imperii, sed imperantis cogitat dignitatem. » (PAUL. NOL., ep. 109, *ad Celant.* inter *Opera S. Hier.*, t. IV, nov. edit.)

(1068) « Quod inter sæculi homines, vel leve putatur vel nihil, hoc in monasteriis gravissimum dicebat esse delictum. » (S. HIER., ep. 86, *ad Eusth. Virg. Epitaph. Paulæ matris.*, nov. edit.)

(1069) « In maxima fortuna, minima licentia est. » (SALLUST., *Bel. Catil.*, c. 34.)

(1070) « Peccatum tanto in aliqua persona est gravius, quanto majorem obtinet locum. » (S. THOM., 2-2, q. 100, a. 1, ad 7.) — « Tanto majus cognoscitur esse peccatum, quanto major qui peccat habetur. Crescit enim delicti emulus juxta ordinem meritorum: et sæpe quod minoribus ignoscitur, majoribus imputatur. » (S. ISID., l. II, *Sentent.*, c. 18.)

(1071) « Venialia, non criminalia reputantur, excepto cum per contemptum vertuntur in usum et consuetudinem: et tunc non peccati species, sed peccantis intentio pensatur. Elatio quippe contententis, atque impenitentis obstinatio, in minimis quoque mandatis culpam facit non minimam; et convertit in crimen gravis rebellionis navum satis levem simplicis transgressions. » (S. BERN., l. de *præc. et disp.*, c. 11, n. 26.)

tions; qu'il se forme en nous un désir ardent et sincère de pratiquer nos règles, et une vive et continuelle application à cette pratique essentielle ! Elles obligent en conscience. Nous avons promis de vivre conformément à ces règles. Leurs transgressions volontaires et de propos délibéré sont autant de péchés : donc nous offensons Dieu si nous manquons à les observer. De plus, ces transgressions nous réduisent à un état de faiblesse et de langueur.

SECONDE PARTIE.

Moins de grâces, moins de facilité pour les grandes obligations, moins d'éloignement des fautes considérables; faiblesse, par conséquent, faiblesse et langueur. Tel est l'état où nous réduit la transgression de nos règles.

Moins de grâces : moins de bonnes pensées, de saints désirs, de pieuses affections, d'impressions salutaires; lumières faibles, languissantes; secours éloignés, secours moins fréquents; célestes influences qui ne coulent plus que comme goutte à goutte; divine miséricorde qui s'éloigne et se retire... Et il est juste que Dieu traite de la sorte les religieux lâches, négligents, peu attentifs à s'acquitter de tout ce qu'ils lui ont promis, de tout ce qu'ils lui doivent. *Vous serez généreux, libéral, miséricordieux*, disait à Dieu David, *envers celui qui est tel à votre égard* (1072-1073). Sa fidélité dans le service qu'il est obligé de vous rendre, est entière et inviolable, vous le comblerez de bienfaits : *Cum liberali, liberalis eris*. Mais à l'égard de celui dont la conduite n'est pas droite, vous vous conduirez avec une espèce de détour. Il veut entrer en jugement avec vous, se borner à l'essentiel, vous disputer tout ce qu'il croit pouvoir vous refuser sans crime : à votre tour vous mettrez des bornes à votre miséricorde, vous le traiterez comme il vous traite, vous paierez son indifférence de la vôtre : *Cum perverso perverseris*. (Psal. XVII, 27.)

En effet, comme les voies de Dieu sont pleines de droiture et de sagesse, il faut qu'il y ait un ordre dans la distribution de ses grâces; il faut qu'il se communique plus abondamment aux religieux qui le servent avec plus de fidélité, et qu'il borne ses faveurs envers ceux qui se mettent en peine d'observer leurs règles, qui sont leurs

promesses et ses volontés. Ainsi la mesure de notre conduite à l'égard de Dieu est la mesure de la sienne à notre égard. Nous nous refroidissons, il se refroidit à son tour. Nous resserrons notre cœur, il resserre pour nous les entrailles de sa miséricorde. Nous comptons, pour ainsi dire, avec lui, il se ménage avec nous. Nous sommes lâches et comme assoupis, dit saint Basile (1074), par la paresse et la négligence. Dieu semble aussi s'endormir à notre égard, comme s'il ne pensait point à nous. Nous omettons mille occasions où nous pourrions lui témoigner notre fidélité, il laisse passer celles où il pourrait nous donner des marques de sa bienveillance. Nous ne voulons éviter que les fautes qui peuvent entièrement nous perdre, il ne nous donne que les seules grâces qui peuvent absolument nous sauver. Nous ayant fait la faveur, comme dit saint Benoît (1075), de nous mettre au nombre de ses enfants, nous le contristons, nous l'offensons; il ne se comporte plus, à notre égard que comme un maître sévère qui ne donne que ce qu'il ne peut se dispenser d'accorder, le denier dont il est en quelque sorte convenu avec nous; *Nonne ex denario convenisti mecum?* (Matth., XX, 13.) Les grâces communes, générales, les secours nécessaires, suffisants, qui font, comme dit saint Paul (1076), qu'on n'est pas tenté au delà de ses forces, avec lesquels on a seulement le pouvoir de résister à la tentation. Mais ces secours particuliers; ces grâces spéciales, choisies, puissantes; ces grâces de protection; ces assistances surabondantes, efficaces; ces faveurs distinguées que Dieu accorde aux âmes exactes; cette pluie volontaire que le Seigneur a destinée pour ses favoris (1077) : ah ! le vent de l'infidélité, aussi brûlant que celui de l'ingratitude, en a tari la source : c'est l'expression de saint Augustin : *Ventus quidam desiccans et urens* (1078).

Interruption du commerce intime et secret que l'âme religieuse avait avec son Dieu. Plus d'unction céleste répandue dans nos cœurs, parce que nous nous sommes relâchés sur bien de saintes pratiques auxquelles la grâce était attachée. Plus de caresses du divin Epoux (1079), parce que nos imperfections volontaires ont fait perdre à notre âme ses grâces et sa beauté. Plus de tendresse, de dévotion, de goûts spirituels,

(1072-1075) Le terme hébreu, qui est traduit dans la Vulgate par *saint*, signifie pieux, juste, clément, libéral, miséricordieux.

(1074) « Dormitantibus nobis et segnitèr agentibus, dormire dicitur Deus, indignos nos judicans provida sua in nos vigilantia. » (S. Bas., *Hom. in Psal. XXIX*, n. 2.)

(1075) « Qui nos jam in filiorum dignatus est numero computare. » (S. Bern., *Prov. in reg. suam.*)

(1076) *Fidelis autem Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis.* (1 Cor., X, 13.)

(1077) *Pluviam voluntariam segregabis, Deus, hæditari tue.* (Psal., LXVII, 10.)

(1078) « Ingratitudo radix est totius mali spiritualis, et ventus quidam desiccans et urens omne bonum,

obstruens fontem divine misericordie super hominem. » (S. Aug., aut quiv. alius, c. 17, *Soliloq.*, in *Append. t. VI, Oper. S. Aug.*, nov. edit.)

(1079) « Piget cuncta colligere, que quisque in seipso certius comprehendit atque reprehendit, si divinarum Scripturarum speculum vel negligenter attendat. Que quævis singula non lethali vulture ferire sentiantur, veluti homicidium et adulterium et cætera hujusmodi : tamen omnia simul cægregata velut scabies quo plura sunt necant, aut nostrum decus ita exterminant ut ab illius sponsi forata præ filiis hominum castissimis nuptiis separent, nisi medicamento quotidiana pœnitentiæ desiccetur. » (S. Aug., serm. 351, de *utilit. agend. pœnit.*, n. 5, t. V, *Op. S. Aug.*, nov. edit.)

de volupté sainte, de ces prévenances de douceur et de bénédiction dont parle le prophète (1080), de ces ineffables paroles adressées au cœur, qui sollicitent tendrement, presque amoureux, engagement, engageant infailliblement : *Loquar ad cor.* (Osee., II, 14.) Plus de ces touches divines qui retentissent jusqu'au plus intime de l'âme, la pénètrent, la ravissent, la transportent : *Sto ad ostium et pulso* (Apoc., III, 20) ; parce que ces aimables et précieuses faveurs sont la récompense de l'exactitude et de la fidélité (1081). Ah ! je le dis avec saint Augustin (1082), comment pouvez-vous soutenir ce froid de Dieu : *In faciem frigoris ejus quis sustinebit?*

Aussi le religieux lâche et négligent, livré à lui-même et comme entre les mains de sa propre faiblesse, plie sous le faix de ses obligations. Son esprit s'obscurcit, son cœur s'engourdit, sa volonté se dégoûte, son corps s'appesantit. Chaque pas qu'il fait est un effort. Il se traîne dans la voie sainte. Privé du pain des forts il ne peut s'avancer vers la montagne du Seigneur. Son joug lui devient dur, accablant, insupportable. Ce n'est plus pour lui le joug du Seigneur. C'est son propre joug, parce que la main invisible qui en soutenait le poids l'a abandonné et s'est retirée. Il est languissant ; mais ce n'est pas, comme dit saint Bernard (1083), de la langueur de l'épouse des *Cantiques*. Ah ! langueur de charité dont l'Épouse se faisait avec raison un mérite auprès de son Époux (1084) ; ni de cette langueur dont David se plaignait : langueur involontaire et d'aridité qui n'était qu'une épreuve de Dieu, et non un défaut qu'il eût à se reprocher (1085) ; mais d'une langueur de faiblesse et d'infirmité, d'une coupable langueur que ce religieux ne peut imputer qu'à lui-même, et qui est l'effet d'une négligence toute volontaire. La prière, les saintes lectures, les sacrements mêmes n'opèrent plus en lui un accroissement de vie et de force ; parce que cette grâce qui y est attachée n'est pas pour une âme infidèle. Sa vie n'est plus qu'un triste ennui et un dégoût perpétuel de lui-

même. Tout le choque et l'offense, tout le blesse et le fait souffrir. Il ose se plaindre à Dieu même de son état. Où est, grand Dieu ! l'effet de vos promesses ? où sont ces faveurs, ces contentements, ces consolations ; où est ce centuple que vous avez promis à l'âme religieuse ? Ah ! plutôt, serviteur négligent et paresseux, où est cet attachement à tous vos devoirs, cette exactitude, cet esprit de zèle et de ferveur ; où est cette fidélité que vous avez promise à votre Dieu ? Le centuple n'est pas pour les lâches. Les consolations célestes sont réservées à la ferveur. Reconnaissez, reconnaissez votre erreur. Apprenez que c'est votre infidélité qui a arrêté le cours des grâces de Dieu, et qui vous a réduit à l'état que vous déplorez. Sachez que vous ne pouvez en sortir et vous rendre digne des faveurs du ciel, que par la fidélité et l'exactitude à toutes vos règles.

Comment s'acquitter autrement de ses grandes obligations, de ses devoirs les plus essentiels ? Les règles sont des moyens, des secours, des facilités pour leur accomplissement : elles les rapprochent, pour ainsi dire, de nous, et y préparent nos bouches et nos cœurs (1086) ; élargissent la voie étroite où nous marchons ; nous font courir dans la carrière des commandements ; sont à notre égard comme des roues (ne dédaignons pas, mes révérends Pères, ces comparaisons (1087), elles sont des Pères de l'Église), comme des roues qui nous aident à porter le joug de la loi du Seigneur ; comme des ailes qui nous rendent plus légers et nous font voler vers le ciel ; des soutiens à notre faiblesse ; des freins à nos passions ; des armes contre nos ennemis ; une haie qui défend l'essentiel de la loi ; les fers, les chaînes de la sagesse elle-même, cette forte protection, ce ferme appui (1088) ; et nous procurent par là l'exercice facile de ce qu'il y a de plus pénible dans la pratique de la vertu.

Nous sommes obligés, en qualité de chrétiens, de renoncer à nous-mêmes ; de porter tous les jours notre croix, de suivre

(1080) *Prævenisti enim in benedictionibus dulcedinis.* (Psal. XX, 4.)

(1081) « *Quantam internæ consolationis dulcedinem gratiam visitationis divinæ præpedit hujusmodi nigrarum vapor ad medicum parens?* » (S. BERN., ep. 385, n. 4.) — « *Religiosus negligens et tepidus... interiori consolatione caret.* » *De imit. Christ.*, l. 1, c. 25.)

(1082) « *In faciem frigoris ejus quis sustinebit? In faciem frigoris ejus, cuius? Dei. Unde est ejus frigus? Ecce deservit peccatorem, ecce non vocat, ecce non aperit sensum ecce non infundit gratiam.* » (S. AUG., *Enarr. in Psal. CXLVII*, n. 26, nov. edit.)

(1083) « *Fulcite me floribus, stipate me malis, quia amore langueo. Cum presto est quod amatur, viget amor; languet, cum abest. Quod non est aliud quam tædium quoddam impatientis desiderii, quod necesse est afflicto mentem vehementer amantis absente quem amat, dum totus in expectatione, quantamlibet festinationem reputat tarditatem.* » (S. BERN. serm. 51, in *Cant.*, n. 3.)

(1084) *Adjuro vos, si inveneritis dilectum mentis,*

nuntietis ei quia amore langueo. (Cant., V, 8.)

(1085) *Anima mea sicut terra sine aqua tibi.* (Psal. CXLII, 6.)

(1086) *Juxta te est sermo valde, in ore tuo, et in corde tuo, ut facias illum.* (Deut., XXX, 14.)

(1087) « Saint Augustin, parlant de la douceur de la loi de grâce, explique ceci par deux comparaisons très-justes. Il la compare aux ailes des oiseaux, et aux roues d'un chariot. Les ailes, dit-il, ne sont point une charge et un embarras pour les oiseaux ; elles servent au contraire à les rendre plus légers et à les faire voler. Les roues d'un chariot n'ajoutent point non plus au chariot une pesanteur incommode ; au contraire, elles sont d'un si grand soulagement pour les animaux qui le tirent, que sans cela ils ne pourraient pas traîner la moitié de la charge qu'ils traînent. Nous pouvons dire la même chose des conseils évangéliques sur lesquels nos règles ont été formées, etc. » (ROBIEU, *De la perf. chrét. et relig.*, III part., 6^{tr.}, c. 1.)

(1088) *Et erunt tibi compedes ejus in protectionem fortitudinis, et bases virtutis.* (Eccl., VI, 30.)

Jésus-Christ, de devenir semblables à de petits enfants, de prier sans cesse, de nous efforcer d'entrer par la porte étroite, de faire pénitence, de crucifier notre chair avec ses passions et ses désirs déréglés, de dompter notre langue, de ne point aimer le monde et tout ce qui est dans le monde; d'arracher notre œil, notre main, notre pied, s'ils nous sont un sujet de scandale; de nous regarder comme des étrangers et des voyageurs sur la terre; d'assurer notre salut par toutes sortes de bonnes œuvres; de résister au démon qui, comme un lion rugissant, rôde autour de nous: et, pour tout dire en un mot, nous sommes obligés de travailler à être parfaits, comme notre Père céleste est parfait (1089).

La dépendance continuelle où nous devons être à l'égard de nos supérieurs, nous fait pratiquer le renoncement, nous place à la suite de Jésus-Christ, nous procure la docilité et la simplicité des enfants. La prière publique et la particulière, les méditations, l'exercice de la présence de Dieu, si fort recommandé par saint Benoît (1090), sont une oraison continuelle. L'abstinence, les jeûnes, les veilles et les autres austérités prescrites nous font marcher dans la voie étroite, pratiquer la pénitence, porter la croix de Jésus-Christ, mortifier notre chair. La retraite est un fort rempart contre l'amour du monde, met à couvert des occasions et des scandales, épargne à l'âme mille tentations. Le silence est le grand remède contre l'intempérance de la langue. Les saintes lectures nous rappellent nos devoirs, et nous font croître en intelligence et en sagesse. Le souvenir des jugements de Dieu nous détache du siècle présent. La vie uniforme, cette suite non interrompue d'exercices, est une source de bonnes œuvres et de vertus. Les examens et les retraites nous font avancer dans la carrière de la perfection. Et tous ces moyens ensemble nous protègent contre les attaques de nos ennemis.

Ah! la ville de Sion est notre forteresse, le Seigneur l'a environnée d'un mur et d'un boulevard pour la défendre (1091). Parlons toujours, mes RR. PP., le langage de nos

maîtres (1092): Sion est l'état que nous avons embrassé; la loi de Dieu, ses commandements, voilà le mur dont elle est environnée, les règles en sont le boulevard. Nous les négligeons, ces règles, nous n'en faisons aucun cas, nous les transgressons; le boulevard tombe, *luxit antemurale*. Et nous voilà sans forces, sans défenses en proie à tout ce qui nous environne, exposés aux insultes de nos ennemis, et par conséquent, dans une très-grande difficulté d'observer la loi de Dieu. Elle se présente à nous cette sainte loi, comme isolée, si je puis parler de la sorte, et dans toute sa rigueur. Ah! nous ne pouvons plus la garder sans livrer les plus violents combats, et sans remporter de continuelles victoires sur nous-mêmes.

L'exacte observation des règles sert encore à l'accomplissement des vœux. En effet, comment s'acquitter de ce qui est sublime en soi-même? (C'est l'expression de saint Théodore Studite, dans son *Testament* [1093]). Comment pratiquer ce qu'il y a de plus grand, de plus parfait dans la vie religieuse, en négligeant les moyens que renferme cette vie, que prescrivent les saints instituteurs de cette vie, que Dieu a inspirés à ces saints instituteurs, qui sont assortis à la grandeur, à la perfection, au sublime de cette vie; en menant, par conséquent, (car c'est ici mes RR. PP., une suite nécessaire de la transgression des règles) en menant, par conséquent une vie molle, dissipée, relâchée et toute dans la recherche de ses satisfactions et de ses commodités? Les règles, dit saint Thomas (1094), sont principalement établies pour faciliter la pratique des obligations essentielles que les religieux ont contractées. Et gardons-les donc ces règles: saint Bernard (1095), je l'entends, nous y exhorte de la part de saint Benoît son maître et le nôtre: *Rogo, vos fratres*; nous en conjure, *multum obsecro*; nous sollicité, *sic agite*; nous presse, *sic state*; emploie le langage de la tendresse et de la piété, *in Domino dilectissimi*; nous demande une attention vive et continue à la pratique de ces règles, *soliciti semper circa custodiam ordinis*; afin que ces règles nous

(1089) *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem quotidie et sequatur me.* (Luc., IX, 25.) — *Amen dico vobis, nisi conversi fueritis, efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum.* (Math., XVIII, 3.) — *Oportet semper orare et non deficere.* (Luc., XVIII, 1.) — *Contendite intrare per angustam portam.* (Luc., XIII, 24.) — *Pœnitentiam agite.* (Math., IV, 17.) — *Qui autem sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitis et concupiscentiis.* (Gal., V, 24.) — *Si quis autem putat se religiosum esse, non refrœnans linguam suam, sed seducens cor suum, hujus vana est religio.* (Jac., I, 26.) — *Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt.* (I Joan., II, 15.) — *Si autem manus tua vel pes tuus scandalizat te, abscide eum et projice abs te: bonum tibi est ad ritum ingredi debilem vel claudum quam duas manus vel duos pedes habentem mitti in ignem æternum, etc.* (Math., XVIII, 8.) — *Charissimi, obsecro vos tanquam advenas et peregrinos abstinere vos a carnalibus desideriis.* (I Petr., II,

11.) — *Satagite, ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis* (II Petr., I, 10.) — *Sobrii estote et vigilate, quia adversarius vester diabolus tanquam leo rugiens, circuit quærens quem devoret.* (I Petr., V, 8.) — *Estote perfecti, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est.* (Math., V, 48.) (1090) *Reg. Bened., c. 7.*

(1091) *Urbs fortitudinis nostræ Sion salvator, ponetur in eo murus et antemurale* (Isa., XXVI, 1.)

(1092) Voyez RODRIG., *De la Perf. chrét. et relig.* part. III, liv. 6, c. 1.

(1095) « Confiteor monasticum statum sublimem esse, et excelsum et angelicum. » S. THEOD. STUD., in *Testam. suo*, apud SIRMUNDUM.)

(1094) « Omnes aliarum regionum observantiæ ordinantur ad prædicta tria principalia vota, etc. » (S. THOM., 2-2, q. 186, a. 7, ad 2.)

(1095) S. BERN., ep. 645, ad frat. de S. Anastasio., u. 1. nov. edit.

gardent, qu'elles nous défendent contre la force et l'artifice de nos ennemis, afin que nous ayons moins de peine, moins de difficulté à nous acquitter de nos grandes obligations et de nos devoirs les plus essentiels, *ut ordo vos custodiat*; afin que nous ayons plus d'éloignement des fautes considérables.

Les petites fautes conduisent insensiblement aux grandes; elles en sont le principe, le germe, la semence (1096); elles en sont comme le prélude et l'essai: car on ne devient pas mauvais tout d'un coup; on marche pas à pas dans la voie de l'iniquité; on s'avance peu à peu vers le précipice. Le vice à ses progrès: la médiocrité précède l'excès. L'âme, dit saint Jean Chrysostome (1097), a naturellement une certaine horreur du crime, horreur qu'elle n'étouffe pas d'abord. Elle ne commence pas, ajoute saint Bernard (1098), par les grandes prévarications: les petites infidélités, les imperfections légères, les infractions peu considérables; voilà ses coups d'essai: *Nemo repente fit summus* (1099).

Ce n'est d'abord qu'un oubli des devoirs moins importants, un sentiment de plaisir nonchalamment rejeté, une occasion de péril qu'on n'a pas eu soin d'éviter, des pratiques de piété volontairement omises, une simple curiosité, un faible relâchement, des mensonges officieux, de légères complaisances, de petits empressements pour plaire, une dispute vaine, un intérêt peu important, un point d'honneur, quelques pensées, quelques paroles... que sais-je? Caïn est envieux, Dina curieuse, Saül jaloux, David oisif, Salomon sensuel, Madeleine veut plaire, Judas est intéressé, Pierre présomptueux. On aime ses fautes, on s'y plaît; la négligence les a enfantées, la lâcheté les nourrit, l'amour-propre les entretient, la cupidité les multiplie. Un péché est bientôt suivi d'un plus grand péché; un abîme attire un autre abîme. On a glissé sur le bord du précipice; on y est emporté avec une violence rapide. Caïn devient fratricide, Dina perd son innocence, Saül est furieux, David adultère, Salomon idolâtre, Madeleine brûle d'une flamme criminelle, Judas est perfide, Pierre....

AI-je donc oublié, mes révérends Pères,

(1096) « Hoc ipsum est omnium malorum causa, quod ob pusilla non indignemur. » (S. J. CHRYS., in c. I Ep. ad Galat., n. 6, nov. edit.) — « Natura comparatum est, ut maximo peccata ex minoribus ac levioribus ortum trahant. » (S. ISID. PELUS., l. III, ep. 159.)

(1097) « Nemo cito ac repente in nequitiam incidit. Inest certe, inest quidam animis nostris pudor est mala adennda, nec potest fieri ut omnes simul ad impudentiam declinent, sed sensim et paulatim ad mala sit progressio, si adsit negligentia » (S. JOAN. CHRYS., hom. 86, in *Matth.*, n. 3, nov. edit.)

(1098) « A minimis incipiunt, qui in maxima prostrantur. » (S. BERN., aut quivis alius, *De ord. vitæ et mor. inst.*, c. II, n. 57, t. II, Op. S. Bern., nov. edit.)

(1099) S. BERN. SERM. I, in *Festo S. Andr.* n. 10.

que je parle à des religieux? Ne vois-je pas que ces exemples nous sont étrangers, que de pareilles chutes ne peuvent regarder ceux qui parmi nous transgressent leurs règles? Ah! la cause qui a produit ces funestes exemples, ces chutes déplorables, en peut produire de semblables dans notre état, par rapport à nos grandes obligations; parce qu'elle peut être la même de part et d'autre. Instruons-nous donc par ces exemples; voyons dans ces chutes nos propres chutes, si nous persévérons dans la transgression de nos règles, si nous continuons (disons-le toujours, et entrons toujours dans le détail), oui, si nous continuons à violer la loi du silence, à rompre les jeûnes prescrits, à quitter notre solitude pour nous répandre au dehors, à abandonner les saintes lectures, les oraisons, les examens, le travail, la modestie, le recueillement, les retraites; si nous négligeons les moindres de nos devoirs; les plus petites de nos règles. Nous irons, hélas! de transgression en transgression, de la transgression des règles moins importantes à la transgression de celles qui le sont davantage. Les fautes négligées en attireront d'autres, et toujours de plus grandes; et le penchant de la corruption s'augmentant, et la concupiscence acquérant sans cesse de nouvelles forces, et nous approchant toujours de plus près l'iniquité, craignons d'en venir enfin jusqu'à enfreindre nos vœux, jusqu'à transgresser la loi de Dieu même.

C'est là ce corps de l'iniquité dont parle un prophète qui a ses principes, ses accroissements et sa fin: *Colligata est iniquitas*. (Osée, XIII, 13.) C'est ce funeste char qu'Israël nous représente comme entraîné par les liens de la vanité, c'est-à-dire par les petits péchés, selon l'explication de saint Augustin: *Vinculum plausiri peccatum* (1100). Et Jésus-Christ ne nous a-t-il pas avertis que quiconque est injuste dans les petites choses sera aussi injuste dans les grandes (1101)! Et les Pères ne nous disent-ils pas en conséquence que les plus petits écarts, si nous les négligeons, nous conduiront aux plus grands égarements (1102). Enfin, ne connaissons-nous pas les ruses de Satana, qui ne nous tente pas d'abord sur

(1100) *Væ qui trahitis iniquitatem in funiculis vanitatis, et quasi vinculum plaustrum peccatorum.* (Isa., V, 18.)

(1101) *Qui in molico iniquus est, et in majore iniquus est.* (Luc., XIX, 10.)

(1102) « Si curare parva negligimus, insensibiliter seducti, audacter etiam majora perpetrabimus. » (S. GREG., l. X, *Mor.*, in c. XI, B. Job, c. n. 21, nov. edit.) — « Repellenda initia sunt enim maxime, etiamsi illa prima peccata non ultra progredierentur, non ideo tamen illa spernenda essent. Nunc autem ad majora ascendunt, si negligentior sit animus. Ideo nihil non agendum est, ut principia prædicantur. Ne peccati naturam ut parvam consideres, sed perpende ipsum majoris esse radicem, si negligatur. » (S. JOAN. CHRYS., hom. 86, in *Matth.*, n. 3, nov. edit.)

les choses essentielles, pour ne nous pas effaroucher, mais qui s'insinue peu à peu par les fautes légères pour arriver plus sûrement à ses fins (1103).

Vous riez à contre-temps, nous dit saint Jean Chrysostome (1104); on vous en reprend, vous n'en tenez compte; vous répondez que c'est peu de chose, que ce n'est rien. De là, vous en venez aux plaisanteries, des plaisanteries aux paroles déshonnêtes; des paroles déshonnêtes à..... non, je n'acheverai pas. Ah! une légère vapeur est devenue un violent tourbillon, et a déraciné et renversé les cèdres mêmes. Par la paresse et la négligence, les fondements de l'édifice spirituel ont été ébranlés, et tout l'édifice a été détruit. Un petit grain de senevé a poussé, est devenu un grand arbre et a produit des fruits de mort. La langueur, par des progrès successifs, mais continus, a fait descendre Lazare dans le tombeau.

Ce n'est donc pas faiblesse d'esprit, défaut de lumière, vain scrupule, que d'être attaché aux moindres de ses devoirs, que de remplir avec exactitude jusqu'aux plus légères observances de la règle. Ah! plutôt force d'esprit, véritable sagesse, prudence éclairée, qui sait faire usage de ses lumières, juger sainement des choses, prévoir les dangers, apercevoir le mal dans sa source pour en prévenir les suites funestes; qui s'applique quelquefois avec plus de soin, comme le remarque avec une sorte de surprise saint Jean Chrysostome (1105), qui s'applique quelquefois avec plus de soin, à éviter les fautes légères que les péchés grièfs, parce que l'énormité de ceux-ci en donne naturellement de l'horreur, et qu'en se familiarisant avec les autres qui sont peu considérables, on tombe dans la paresse et la langueur : *Quia parva sunt, desides reddunt?*

La paresse, la langueur; état funeste! où les passions se fortifient, les lumières de la foi s'obscurcissent, les forces de l'âme s'affaiblissent, où Satan lance ses traits avec succès, où toutes les vertus expirent, dit saint Jean Climacque (1106), où l'on n'a de force que pour l'iniquité, d'où l'on ne sort que pour commettre le crime, si ce n'est pas déjà un crime que d'être en cet état.

(1105) « Diabolus scelestus enim sit, multa utitur versuta, perseverantia, et attemperatone ad hominum perniciem, et a minimis statim congregitur. Animum advertit, quæso. Volebat Sathan in Pythionissa nugas et deliramenta inducere. Sed si illud initio proposuisset, non certe attendisset ille. Quomodo id iulisset, qui illas expulerat? Ideo paulatim illum ad id inducit. Quia enim non obediens Samueli, et holocausta illo absente offerre ausus est, accusatus dicit, necessitatem adventus hostium majorem induxit; et enim Ingere oportuisset, quasi nihil fecisset, affectus erat. Rursum bellum contra Amalecitas jussit Deus. Ille vero hic etiam transgressus est. His successerunt ejus contra Davidem lacrima; et sic sensim et paulatim ad exitum declinans non stetit, donec in perniciem profundam se conjecit. » (S. JOAN. CHRYS., hom. 86, in *Matth.*, n. 5.)

(1104) « Risit quis intempestive, alius reprehendit;

Et voilà l'état où nous conduit la transgression de nos règles, en nous approchant des fautes considérables, en nous rendant plus difficile la pratique de nos grandes obligations, en éloignant de nous les faveurs du ciel : après nous avoir portés à déplaire à notre Dieu, à offenser notre Dieu; parce que nos règles obligent en conscience, que nous avons promis de les observer, et que leurs transgressions volontaires et de propos délibéré sont autant de péchés. Que de motifs, mes révérends Pères, pour nous engager à y être fidèles! Ajoutons à ces motifs, déjà si puissants par eux-mêmes, la récompense que Jésus-Christ a promise à cette fidélité, le bonheur, le plaisir, la joie de Dieu même (1107).

CONFÉRENCE II.

Pour le second dimanche après l'Épiphanie.

SUR LE MÊME SUJET.

Nondum venit hora mea. (*Joan.*, II, 4.)

Mon heure n'est pas encore venue.

Aurions-nous encore à vous entretenir, mes révérends Pères, sur l'observation des règles? leur obligation pourrait-elle être démontrée par de plus fortes preuves, confirmée par de nouveaux motifs, appuyée par des raisons plus intéressantes? Voyons-le, examinons-le aujourd'hui. L'exemple de J.-C. nous est toujours bien favorable. *Mon heure n'est pas encore venue*, répond-il à sa mère, qui lui présente les besoins des convives aux noces de Cana, où ce divin Sauveur et Marie se trouvent : *Nondum venit hora mea*. Mon heure n'est pas encore venue; c'est-à-dire que la volonté de Dieu est le principe de tous les mouvements de Jésus-Christ, qu'il ne veut agir que dans le temps précis où elle lui marque ce qu'il doit faire, qu'il veut y être soumis dans toutes les circonstances de sa vie, qu'il veut en dépendre dans tous les moments : *Nondum venit hora mea*. La volonté de Dieu se déclare, l'heure de Jésus arrive : il obéit, il agit, il se rend à la prière de sa mère, il fait un miracle en faveur des convives, il change l'eau en vin. Nous nous sommes

dit; alius metum repulit dicens, nihil hoc est. Quid enim est ridere? Quid hinc mali oriator? Hinc scurrilitas oritur, inde turpiloquium, et actio turpis. » (S. JOAN. CHRYS., hom. 86, in *Matth.*, n. 5.)

(1105) « Mirabile quiddam atque inaudium dicere audeo. Solet mihi hominum, non tanto studio magna videri peccata esse vitanda, quanto parva et vilia : illa enim ni adverteantur, ipsa peccati natura efficiunt, hæc autem hæc ipsa re, quia parva sunt desides reddunt. » (S. JOAN. CHRYS., hom. 87, in *Matth.*, edit. Front. Duc.)

(1106) « Cæteris vitis singula singulas virtutes enervant : accidia vero religioso mortem adfert generalem, quæ simul omnes virtutes extinguunt. » (S. JOAN. CHRYS., grad. 15.)

(1107) *Euge, serve bone et fidelis, quia super parva fuisti fidelis, supra multa te con tituam, intra in quantum Domini tui. (Matth., XXV, 25)*

engagés, mes révérends Pères, au service de Dieu. Notre heure est arrivée. La volonté de Dieu se manifeste par nos règles. Obéissons, agissons conformément à cette divine volonté; observons nos règles.

Ce motif et bien d'autres encore ont été employés dans mes deux derniers discours, pour porter à l'exacte observation des règles, pour donner de l'éloignement de leurs moindres infractions : surtout lorsqu'elles sont pleinement volontaires et qu'on les commet de propos délibéré. Mais nous n'avons pas encore regardé ces infractions comme réitérées, multipliées, formant un état constant et soutenu, en un mot, comme habituelles. Mon dessein est d'en parler aujourd'hui, en vous montrant tout le danger de ces infractions, et de terminer par là tout ce que j'avais à vous dire sur une si importante matière.

Pour cet effet, regardons les infractions habituelles des règles, et par rapport à ce que nous devons à la religion, et par rapport à ce que nous nous devons à nous-mêmes. Si nous regardons les infractions habituelles des règles par rapport à ce que nous devons à la religion, nous trouverons qu'elles nous mettent dans un état très-dangereux pour le salut. Et nous trouverons encore qu'elles ne nous mettent pas dans un état moins dangereux, si nous les regardons par rapport à ce que nous nous devons à nous-mêmes. Voilà tout mon discours. Puisse-t-il, ô mon Dieu! confondre salutairement les infractions par habitude et leur inspirer l'amour et la pratique des saintes règles.

PREMIÈRE PARTIE.

Si nous regardons les infractions habituelles des règles par rapport à ce que nous devons à la religion, nous trouverons qu'elles nous mettent dans un état très-dangereux pour le salut. Ce que nous devons à la religion, c'est de faire cas de ses règles : et par les infractions habituelles nous les méprisons; c'est d'édifier nos frères qui sont ses membres : et par les infractions habituelles nous les scandalisons; c'est de maintenir l'honneur et la sainteté de cette religion : et par les infractions habituelles nous l'en dépouillons. Or, mépriser les règles de la religion, scandaliser ses frères, dépouiller la religion de ses plus précieux avantages, n'est-ce pas se trouver dans un état très-dangereux pour le salut?

(1208) V. la *Conférence pour le Dimanche dans l'Octave de Noël*, deuxième partie; et toute la *Conférence pour le premier dimanche après l'Épiphanie*.

(1209) « Ex omnibus, meo quidem judicio, consulere possunt (religiosi) neminem, qui eos et salubrius et securius instruat, quam Bernardum : enim iis predictus fuerit dotibus quæ doctorem integerrimum efficiunt, pietate scilicet haut vulgari doctrina coelestis infusa, et monasticarum rerum insigni peritia. Ex quo fit, ut ejus bis de rebus sententia minime suspecta esse possit, sed omnino pia, certa

Ce que nous devons à la religion, c'est de faire cas de ses règles. Je l'ai dit, je l'ai prouvé (1208) dans mes deux derniers discours. Les règles sont utiles, importantes, pleines de sagesse et de lumière, inspirées de Dieu, saintes, approuvées, autorisées par l'Église. Elles sont une source de grâces, de mérites et de consolations; des marques certaines de la volonté de Dieu; des lois qui dérivent de la loi éternelle. Elles font notre richesse, notre bonheur, notre force, notre grandeur, notre gloire, notre sûreté, notre vertu, notre perfection. Elles sont d'une étroite obligation. Nous avons promis de vivre conformément à ces règles. Leurs transgressions volontaires et de propos délibéré sont autant de péchés. Elles nous fournissent mille moyens, mille secours, pour nous acquitter de nos plus essentiels devoirs; et leur exacte observation nous préserve des fautes considérables. Estime donc, mes RR. PP., estime, respect, vénération pour ces règles. Or, par les transgressions habituelles, nous les méprisons.

Je dis infractions habituelles, c'est-à-dire, infractions ordinaires, presque continuelles, que nous commettons sans scrupule, dont nous ne faisons aucun effort pour nous corriger, qui forment comme le plan délibéré de nos mœurs et de notre conduite, dont nous conservons l'affection avec le dessein de les continuer. Car je ne prétends pas parler des infractions passagères, dans lesquelles l'inadvertance ou la fragilité fait tomber; où le poids de la corruption naturelle a plus de part que le choix de la volonté; dont on gémit, dont on se corrige, et qui ne détruisent point l'attachement véritable et réel qu'on a pour les règles. Mais n'en dis-je pas trop encore; ma proposition n'est-elle pas toujours trop forte? Nous méprisons les règles par les transgressions habituelles. C'est ce que nous allons examiner avec toute l'exactitude dont nous sommes capables, et ce qui demande vos plus grandes attentions.

Et d'abord écoutons là-dessus saint Bernard (1209) dont le sentiment plein de certitude et de piété, comme nous dit le savant éditeur de ses ouvrages, doit être embrassé par tous les disciples de saint Benoît. « Si je romps, dit saint Bernard (1210), le silence qui m'est ordonné, par inadvertance ou par oubli, je me rends coupable; mais ma faute n'est que vénielle. Si c'est par mépris, avec connaissance et de propos délibéré, je me rends prévaricateur, et je commets une of-

et omnibus, ejusdem instituti sectatoribus amplectenda. » (D. MABILL., in *Admonit. in opusc.* 4 S. Bern., *De præc. et disp.*, n. 2, t. 1 Op. S. Bern.)

(1210) « Si jubente seniore ut sileam, verbum mihi forte per oblivionem elabitur, remm me fateor inobedientie sed venialiter. Si ex contemptu sciens et deliberans sponte in verba prorupero et rupero silentii legem, prævaricatore me constituo, et criminaliter; et si impoenitens perseveravero usque ad mortem, peccavi et damnabiliter. » (S. BERN., *De præc. et disp.*, c. 12, n. 38.)

fense criminelle. « *Si ex contemptu sciens et deliberans, .. prævaricatorem me constituo et criminaliter.* Saint Bernard n'explique-t-il pas le mépris par ces paroles ? ne nous apprend-il pas en quoi consiste le mépris ? Avec connaissance et de propos délibéré, dit-il, *sciens et deliberans.* Or, dans les transgressions habituelles dont je parle, se trouvent cette connaissance et ce propos délibéré. On n'en vient même à contracter l'habitude des transgressions, que par des actes multipliés, qu'accompagne toujours une entière connaissance de la loi ; et où souvent le sang-froid et la réflexion, comme dit un auteur célèbre, donnant lieu d'envisager cette loi, et de la comparer avec le violement qu'on en veut faire, l'infraction devient alors une préférence formelle de sa propre satisfaction à la loi, et, par conséquent, un acte de rebut de cette loi (1211) : ce qui conduit peu à peu au mépris. Et n'est-il pas consommé ce mépris, lorsque l'habitude est formée ; puisque, selon saint Bernard, (1212) c'est ce mépris même qui l'a formée : *Criminalia reputantur, cum per contemptum vertuntur in usum et consuetudinem?* Saint Bernard semble ne reconnaître point de milieu entre le mépris et la négligence, le mépris et l'inadvertance, et la surprise et l'oubli, il oppose toujours l'un à l'autre : *Neglectus quidam languor inertia est, contemptus vero superbia tumor* (1213). *Si per subreptionem aut oblivionem, non per contemptionem* (1214). Ne paraît-il donc pas reconnaître le mépris dans l'habitude, où il y a beaucoup plus que négligence, inadvertance, surprise, oubli ; où il y a réflexion, dessein formé, volonté délibérée, attachement aux infractions, nul soin de s'en corriger et d'en éviter les occasions ; où se trouve l'orgueil ?

Ah ! c'est ici la véritable marque du mépris ; la marque sûre, infaillible du mépris : *Elatio contemnentis... voluntatis superbo contentio* (1215). Pourquoi, mes révérends Pères, parce qu'on peut et on ne veut pas, dit toujours saint Bernard : *Si possumus et nolumus, superbi sumus* (1216). On peut : Eh ! qu'y a-t-il donc de si difficile dans les observances régulières ? La plupart coûtent si peu ; on leur donne même le nom de petites choses ; on s'excuse de leurs infractions sur leur légèreté. C'est comme ce peu d'orge, ce peu de pain dont parle un prophète : *Pugillum hordei, pugillum panis.* (Ezech., XIII, 19.) On peut donc,

(1211) D. LAM, *Let. sur le viol. habit. des obs. réguliers.*

(1212) S. BERN., *L. de præc. et disp.*, c. 11, n. 26.

(1213) S. BERN., *L. de præc. et disp.*, c. 8, n. 18.

(1214) S. BERN., *L. de præc. et disp.*, c. 8, n. 17.

(1215) S. BERN., *de præc. et disp.*, c. 11, n. 26. — « In quo inobediencie crimen et absque dubio sit, apud Samuelem, advertite. Quasi, inquit, peccatum ariolandi est repugnare, et quasi scelus idolatriæ nolle acquiescere. Non ait, non acquiescere, sed, nolle acquiescere : ut non jussionis simplex ipsa transgressio, sed voluntatis superba contentio see-

et on ne veut pas : *Possumus et nolumus.* On ne veut pas. On résiste à la loi, à la volonté du législateur, aux touches de la grâce, aux remords de la conscience, aux remontrances des supérieurs, aux bons exemples de ses frères : *Nolumus.* On ne veut pas se soumettre ; on ne veut pas obéir ; on ne veut pas se faire violence ; on ne veut pas se corriger : *Nolumus.* On ne veut pas se corriger. Et voilà encore une autre marque de mépris, l'impénitence, *impœnitentia* (1217). On ne conçoit aucun repentir des infractions, aucune haine, aucune douleur ; on ne forme aucune résolution de les éviter ; on ne s'en punit jamais ; on s'y porte sans combat et sans résistance ; on en recherche même les occasions ; à force de les réitérer, on ne ressent plus de trouble et d'inquiétude ; on les commet comme naturellement ; on y devient insensible : *Obduruit jam dolorem perdidit* (1218).

Et encore et toujours marque de mépris : l'insensibilité. Ah ! les premières fautes excitaient toute la délicatesse du cœur, étaient suivies de mille peines, de mille remords de conscience ; on en était alarmé, on se les reprochait ; on gémissait, on avait honte de sa faiblesse. Or, peut-on avoir étouffé tous ces sentiments ; peut-on avoir pris des dispositions toutes contraires, sans avoir perdu peu à peu l'estime des règles par les infractions réitérées ; sans s'être dit mille et mille fois qu'elles étaient peu considérables ; sans avoir ainsi cessé d'en faire cas et de les révéler ; en un mot, sans avoir passé comme par degrés du respect des règles à l'indifférence, de l'indifférence à l'insensibilité, où le mépris est renfermé ?

Qu'entends je ? C'est encore saint Bernard : *Blasphemia* contre le Saint-Esprit, *Blasphemia in Spiritum sanctum* ; blasphème irrémissible, *Blasphemia irremissibilis* ; parce qu'on dit dans son cœur, ces fautes sont légères : *Levia sunt ista* ; je ne me soucie pas de les commettre ni de m'en corriger : *Non curo corrigere.* Ce n'est pas une chose fort importante de demeurer dans ces petits péchés : *Non est magnum si in his maneam venialibus minimisque peccatis.* Mais ces expressions ne sont-elles pas trop fortes ? le saint abbé ne se laisse-t-il pas emporter à la vivacité de son esprit et à l'ardeur de son zèle ? Non, mes révérends Pères. Un péché de pure malice, un péché commis de sang-froid, avec réflexion et de propos délibéré, un péché dans lequel on persévère de gaieté

lus idolatriæ reputetur. » (S. BERN., *De præc. et disp.*, c. 11, n. 26.)

(1216) S. BERN., *De præc. et disp.*, c. 15, n. 51.

(1217) « Nemo dicat in corde suo : levia sunt ista, non curo corrigere, non est magnum, si in his maneam venialibus minimisque peccatis... Hæc est enim, dilectissimi, impœnitentia, hæc blasphemia in Spiritum sanctum, blasphemia irremissibilis. » (S. BERN., *scr. 1 in conv. S. Pauli*, 5.)

(1218) « Nolite contemere, fratres mei, peccata in quibus forte consuetudinem jam fecistis. Omne enim peccatum consuetudine vilescit, et fit homini quasi nullum sit : obduruit, jam dolorem perdidit. » (S. AUG., *serm. 17*, n. 5, nov. edit.)

de cœur, dont on n'a aucun soin, aucun désir de se corriger, auquel on devient enfin insensible, peut être appelé un blasphème contre le Saint-Esprit: *Blasphemia in Spiritum sanctum*. Saint Thomas n'appelle-t-il pas un péché de pure malice, un péché contre le Saint-Esprit: *Idem videtur esse peccatum ex certa malitia, quod peccatum in Spiritum sanctum* (1219); et il pense qu'un péché d'habitude est un péché de pure malice: *Quicumque peccat ex habitu, peccat ex certa malitia* (1220).

Blasphème contre le Saint-Esprit, et blasphème irrémissible, non que ce péché puisse être absolument remis; mais parce qu'il ne l'est que très-difficilement, parce que la malice de ce péché est telle, dit saint Thomas (1221), qu'il mériterait de ne l'être jamais, et parce qu'il conduit à l'impénitence finale. Aussi est-il bien rare que des religieux qui croupissent dans des infractions habituelles, sortent de cet état et passent à une vie plus exacte et à la ferveur de l'esprit. Comment donc ces religieux ne mépriseraient-ils pas leurs règles? Qu'il est difficile de ne le pas penser d'après les fortes, mais très-exactes expressions de saint Bernard! Expressions qui regardent ces religieux.

Et certes, comme le mépris est une disposition de l'esprit, souvent inconnue à celui-là même en qui elle se trouve, il n'y a que des effets sensibles qui puissent le manifester. Ces effets sont de témoigner ouvertement le mépris de la loi, de déclarer expressément qu'on ne veut pas se soumettre à la loi, ou bien de violer la loi d'une manière qui renferme ce mépris et qui l'annonce. La première sorte de mépris est ce qu'on appelle le mépris formel de la loi. Ah! si pour mépriser véritablement la loi, un tel mépris était nécessaire, la loi ne serait jamais méprisée dans le cloître. Ce, n'est guère que dans le monde qu'on entend cet affreux langage de l'impie et du libertin, non, je n'obéirai pas: *Non serviam* (1222). L'autre sorte de mépris est le mépris tacite, interprétatif; lorsque les actions font juger qu'on a dans l'esprit et dans le cœur le mépris de la loi, la conduite étant, pour lors, l'interprète des pensées et des sentiments.

Saint Thomas n'a pas fait cette distinction du mépris. Si ce saint docteur, toujours si précis et si méthodique, avait reconnu ces deux sortes de mépris, il n'eût pas manqué de les distinguer: ne l'ayant pas fait, il n'a pas cru qu'il y eût assez de différence entre l'un et l'autre pour les définir séparément; sa définition comprend donc l'un et l'autre. On transgresse, dit cet Ange de l'école (1223), on transgresse la loi ou la règle avec mépris, lorsque la volonté refuse de se soumettre à ce que la loi ou la règle or-

donne: *Transgreditur aliquis ex contemptu, quando voluntas ejus renuit subjeci ordinationi legis vel regulæ*. Le mépris tacite, interprétatif n'est donc pas moins mépris que le formel. Il l'est aussi véritablement, aussi réellement; parce que dans l'un et dans l'autre se trouve le refus que fait la volonté de se soumettre à la loi. Il n'y a de différence qu'en ce que le mépris formel est plus marqué que le mépris interprétatif.

Or, reprenons: les religieux qui violent habituellement leurs règles ne les méprisent-ils pas tacitement; leur conduite n'est elle pas l'interprète de leurs sentiments? L'infraction parle, l'action exprime le mépris, si la bouche ne l'articule pas. L'habitude annonce le langage du cœur, *in corde*; le peu de cas qu'on fait intérieurement des règles, *levia sunt ista*; la négligence affectée à se corriger des transgressions, *non curo corrigere*; la volonté à persévérer dans ces transgressions, *non magnum est, si in his momentis venialibus minimisque peccatis*.

Qu'on ne dise donc pas que ce n'est pas en haine, en mépris des règles qu'on les viole; qu'on en fait cas, qu'on les estime, que ce n'est que par faiblesse, par surprise, par fragilité qu'on est transgresseur. Ah! hypocrites et menteurs, m'écrierai-je avec un docteur célèbre (1224): *Simulatores, mendaces!* Vous faites cas de vos règles, vous les estimez; et vous les interprétez selon vos penchants, vous les tournez à votre gré, vous les changez, vous les adoucissez, vous les regardez comme un ennemi qui vous importune et vous fatigue, vous cherchez mille frivoles prétextes pour vous en dispenser: tout vous paraît raison contre vos règles. Parlons plus juste (il s'agit de transgressions habituelles): vous les violez sans crainte et sans remords, vous leur donnez des atteintes formelles et continuelles, vous vous plaisez à ces infidélités, vous vivez à cet égard dans une négligence soutenue et tranquille, vous ne voulez pratiquer que ce qu'il vous plaît d'appeler l'essentiel. Ainsi vous rejetez vos règles, vous les détruisez, autant qu'il dépend de vous. En feriez-vous moins de cas, seriez-vous plus irréguliers, s'il vous était défendu de les observer?... Vous en faites cas, vous les estimez; et vous les traitez de minuties, de bagatelles, de gêne servile qui resserre l'âme et la captive; vous pensez qu'il entre plus de petitesse que de vertu dans leur observance; vous la renvoyez, cette observance, à la ferveur ou plutôt à la simplicité de ceux qui commencent; vous croyez qu'il y a de la force d'esprit à se mettre au-dessus... Vous en faites cas, vous les estimez; oui, comme un certain philosophe (1225) faisant cas des réglemens de Solon; ou plutôt comme Is-

(1219) S. THOM., 2-2, q. 14, a. 1.

(1220) S. THOM., 1-2, q. 78, a. 1 in corp.

(1221) « *Peccatum in Spiritum sanctum* dicitur irremissibile, non quod nullo modo remittatur, sed quia quantum est de se, habet meritum ut non remittatur. » (S. THOM., 2-2, q. 14, a. 3, in corp.)

(1222) *A sæculo confregisti jugum meum, rupisti vincula mea, dixisti: Non serviam.* (Jerem., 2, 20.)

(1223) S. THOM., 2-2, q. 186, a. 9, ad 3.

(1224) CAJET., in 2-2, q. 186, a. 9, S. Thom.

(1225) « Dans une occasion où Solon s'enfuyait avec Anacharsis des réglemens qu'il méprisait.

raël rebelle (1225*) estimait la loi de son Dieu. Comment peut-on ajouter, après cela, que c'est par faiblesse, par surprise, par fragilité qu'on est transgresseur? Car qui dit habitude dit une facilité acquise par des actes réfléchis, délibérés, concertés. Les premières fautes ont pu être des fautes de faiblesse, de surprise, de fragilité: on les a négligées; des fautes pleinement volontaires et de propos délibéré ont succédé; ces fautes ont été réitérées, multipliées; l'habitude s'est formée. Dans l'habitude, dit saint Thomas (1226), la volonté se porte par son propre choix à commettre le péché: *Inclinatur ad peccatum ex propria electione*.

N'y a-t-il donc pas un mépris tacite, interprétatif, dans l'habitude de violer les règles? Les fréquentes transgressions l'ont formée cette habitude; et les fréquentes transgressions, dit toujours saint Thomas (1227), conduisent enfin au mépris: *Frequentia inducit ad contemptum*. N'est-ce pas en conséquence de ce mépris, que le fameux Gerson assure (1228) que le religieux qui viole continuellement et sans aucune retenue ses règles pèche grièvement: *Peccat graviter*; que Denis le Chartreux ajoute (1229) que la coutume de manquer aux observances de la religion, et l'habitude de les enfreindre, sans se mettre en peine de se corriger, ne peut être excusée de péché mortel: *Non potest a mortali excusari peccato*; que saint Antonin (1230) pense, d'après un excellent docteur de son ordre, que transgresser avec une volonté délibérée, expresse ou tacite, les statuts principaux de la profession où l'on s'est engagé, c'est être

apostat devant Dieu: *Apostata est apud Deum*; qu'un célèbre concile de notre France (1231) déclare que les religieux qui ne vivent pas conformément aux pratiques de la règle qu'ils ont embrassée, ne sont pas dans la voie du salut: *Non sunt in statu vel ordine salvandorum*. » Encore, dit un auteur plein de savoir et de piété, qui ne passe pas pour être d'une sévérité outrée (1232), encore que l'habitude et la continuation, que quelqu'un aura contractée de transgresser les règles sans crainte ni retenue, n'enveloppe pas, absolument parlant, leur mépris formel, elle n'est pas toutefois sans péché mortel; parce que c'en est, suivant quelques docteurs, un mépris tacite et caché. Que de savants et pieux auteurs ne pourrais-je pas encore citer (1233)? Qu'il nous suffise, mes révérends Pères, de l'autorité de ce religieux, dont j'ai déjà fait mention, et qui s'est si fort distingué parmi nous par son habileté, son érudition et sa modestie singulière. Il reconnaissait sans doute le mépris dans les transgressions habituelles, puisqu'il dit expressément que le violement des saintes règles est le violement même de la profession religieuse (1234).

Eh! mes révérends Pères, s'il n'y a pas du moins un mépris tacite, interprétatif dans les transgressions habituelles, où se trouvera-t-il donc? Articulez les conditions que vous croyez nécessaires pour qu'il existe, et je vous les montrerai en analysant les transgressions habituelles. Et quand même j'accorderais que ce mépris ne s'y trouve pas: état toujours extrêmement dangereux, dirais-je, que forment ces transgressions,

le Philosophe étonné qu'il espérât venir à bout de réfréner par des lois écrites l'avarice et l'injustice de ses concitoyens: « Sachez, lui dit-il, que ces écritures ressemblent proprement à des toiles d'araignées. Les faibles et les petits s'y prendront et s'y arrêteront; mais les puissants et les riches les rompront sans peine et s'en débarrasseront. » (ROLLIN, *Hist. anc.*, l. v, art., 8, tom. II.)

(1223*) *Vos, qui sapientes estis in oculis vestris et coram vobismetipsis prudentes... abjecerunt enim legem Domini exercituum et eloquium sancti Israel blasphemaverunt.* (Isa., V, 21, 24.)

(1226) « In eo qui est intemperatus, voluntas inclinatur ad peccandum ex propria electione, quæ procedit ex habitu per consuetudinem acquisitio. » (S. THOM., 2-2, q. 156, a. 5, in corp.)

1227) « Frequentia peccati dispositivo inducit ad contemptum secundum illud Prov., XVIII: *Impius, cum in profundum venerit peccatorum, contemnit.* » (S. THOM., 2-2, q. 186, a. 9, ad. 3.)

(1228) « Si religiosus contempserit regulam suam, peccat graviter... Si passim pro sua libidine transgrediendi quæ monita sunt, effrenis est ad omnia velut unus ex sæcularibus, palam est quod contemnit. » (GERSON., t. III, *De vita spirit. animæ*, lect. 6.)

1229) « Quamvis multa contineantur in regulis aut statutis religionum, ad quæ non tenentur ex necessitate præcepti, ita quod statim mortaliter peccent, quando in aliquo eorum fuerint negligentes, ut est observantia silentii... otiositates vitare, inutiliter hinc et inde discurrere, et similia. Verumtamen consuetudo excedendi, seu assiduitas delinquendi in istis, et non curare, nec emendare, non potest a mortali excusari peccato. » (DYONIS. CARTUS.,

De ref. claustr., art. 6.)

(1250) « Quisquis rite professus tacite vel expresse ex deliberato animo. Statuta principalia non servat cum intentione transgressionem hujusmodi continuandi, apostata est apud Deum. » (S. ANTON., III partie *Summa*, lit. 16, c. 1, § 9.)

(1231) « In his tribus [votis] et cæteris observantiis, per quæ conservatur ordo et disciplina regularis, tam monachi quam canonici regulares et moniales, in silentio et parcitate cibi... et aliis suam magistram sequantur regulam secundum quam vivere sunt professi, et sine cujus observatione non sunt in statu vel ordine salvandorum. » (*Conc. Biterense*, an. 1255, c. 14.)

(1232) *L'homme religieux*, par le R. P. S.-JURE, de la Compagnie de Jésus, l. I, c. 5, sect. 5.)

(1233) V. *Ethic. amor.*, t. I, p. 145, col. 1; *Avis et Réfl. sur les dev. de l'Etat relig.*, t. II, c. 12; c. 12 *De l'obs. des règles*, n. 19 et 21. — D. Claude Martin, dans une dissertation qu'il a faite sur cette matière, pense de même, aussi bien que D. François Lami, dans une lettre imprimée.

(1234) « Si ad laxiorem statum citra apostasie crimen reflectere non licet, teste Bernardo in apologia ad Guillelmum, n. 50, licebit ne in ipsa strictè viventium societate mollia et laxiora impne sectari, in scandalum fratrum et recti ordinis detrimentum; et tamen hæc est quorundam religio, qui in tuto omnia esse arbitrantur, si cæteris insuper habitis substantialia servant: quasi sanctæ institutionis et recti ordinis violatio, non sit violatio professionis, et substantialia inviolata esse possint, accidentariis enim animo corruptis. » (D. MABELL., in ep. 595 S. Ber., II, 2, t. I Op. S. Bern., nov. edit.)

comme il paraît par les autorités que je viens de citer, et où il faut du moins avouer qu'il y a une disposition prochaine au mépris. Or, le mépris des règles, dans le sentiment commun des théologiens (1235), est un péché mortel; parce que ce mépris, dit saint Thomas, est directement opposé à l'obligation qu'on a contractée par la profession de vivre conformément à la règle. Et le mépris étant un péché mortel, la disposition prochaine au mépris doit être une offense mortelle, parce qu'elle met dans un péril prochain de pécher mortellement: la charité que nous nous devons à nous-mêmes, et une charité de la plus étroite obligation, nous défendant de risquer la plus importante de nos affaires, notre affaire essentielle, notre unique affaire, l'affaire de notre salut.

Nous méprisons donc, mes révérends Pères, ou du moins nous sommes dans une disposition prochaine de mépriser nos règles, qui sont les lois de la religion, dont nous devons faire cas; quand nous les transgressons ordinairement, presque continuellement, sans scrupule, sans faire effort pour nous corriger, conservant de l'affection pour les transgressions, avec dessein de les continuer; quand nous les transgressons ainsi habituellement, Et par conséquent ces transgressions nous mettent dans un état très-dangereux pour le salut: le mépris ou la disposition prochaine au mépris qu'elles renferment, étant une offense qui donne la mort à l'âme, étant une prévarication criminelle, *criminaliter*, comme dit saint Bernard (1236); et si nous persévérons dans ce malheureux état jusqu'à la mort, si nous mourons sans avoir fait pénitence de ces transgressions, elles seront la cause de notre perte éternelle, de notre damnation: *Si impœnitens perseveraverit usque ad mortem, peccavit et damnabitur*.

Terrible vérité, qui devrait nous inspirer un éloignement infini des transgressions pleinement volontaires et délibérées; ne nous laisser que les fautes de surprise et de fragilité; et nous porter encore à gémir de ces fautes, à les expier par la pénitence, à nous en corriger, pour nous empêcher de contracter les funestes habitudes qui nous mettent dans un état si dangereux pour le salut, état où nous confirme le scandale que nous donnons par ces transgressions à nos frères, qui sont les membres de la religion, et que nous devons édifier, en regardant toujours ces transgressions par rapport à ce

que nous devons à la religion. Ce ne devrait être ici, mes RR. PP., que la suite de ma première partie. Mais l'abondance de la matière m'a entraîné et m'a fait passer les bornes ordinaires. Renvoyons ce que j'ai à vous dire là-dessus à mon second point; en y ajoutant, comme je l'ai annoncé, que par les transgressions habituelles de nos règles nous dépouillons la religion des avantages que nous devons lui conserver, ce que nous ne pouvons faire sans exposer toujours très-dangereusement notre salut.

SECONDE PARTIE.

En regardant toujours les transgressions habituelles de nos règles, par rapport à ce que nous devons à la religion, je dis que nous sommes obligés d'édifier nos frères, qui sont ses membres: et par les transgressions habituelles nous les scandalisons. J'ajoute que nous devons maintenir l'honneur et la sainteté de la religion: et par les transgressions habituelles, nous l'en dépouillons; ce qui nous rend extrêmement coupables, et nous met par conséquent dans un état très-dangereux pour le salut.

Nous sommes obligés d'édifier nos frères, qui sont les membres de la religion. L'édification du prochain est un devoir très-expressément et bien des fois marqué dans les saintes Ecritures, qui ordonnent à chacun d'avoir soin de son semblable: *Que votre lumière*, dit Jésus-Christ, *luise devant les hommes, afin que, voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père, qui est dans le ciel* (1237). Ne manquez pas, dit saint Paul (1238), de faire le bien *non-seulement devant Dieu, mais aussi devant les hommes. Que chacun tâche de satisfaire son prochain dans tout ce qui est bon et qui peut l'édifier* (1239). Donnons-nous les uns aux autres la sainte émulation du bon exemple et les secours mutuels de la charité (1240). En effet, c'est sur la charité, qu'on se doit réciproquement, qu'est fondée l'obligation d'édifier ses frères; parce que cette charité oblige de contribuer, autant qu'on peut, à leur salut, et ordonne, par conséquent, d'éviter les actions qui peuvent les blesser et de ne faire que celles qui peuvent les porter à Dieu: *Mandavit illis unicuique de proximo suo*. (Eccl., XVII, 12.)

Que cette obligation, commune à tous, est étroite par rapport à nous, dont la charité, ne se répandant point au-delors par la multiplicité des bonnes œuvres auxquelles on peut s'appliquer dans le monde, doit être

c. 28, n. 2.)

(1256) S. BERN., *L. de præ. et disp.*, c. 12, n. 30.

(1257) *Luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum qui in cælis est.* (Matth., V, 16.)

(1258) *Providentes bona, non tantum coram Deo, sed etiam coram omnibus hominibus.* (Rom., XII, 17.)

(1259) *Unusquisque vestrum proximo suo placeat in bonum ad edificacionem.* (Rom., XV, 2.)

(1240) *Consideremus invicem in provocacionem charitatis, et bonorum operum.* (Hebr., X, 24.)

(1255) C'est le sentiment de S. Bernard, comme il paraît par les passages que nous en avons cités. C'est encore celui de S. Thomas: «*aliorum (præter vota) transgressio non obligat ad mortale, nisi vel propter contemptum regulæ; quia hoc directe contrariaretur professioni per quam aliquis vovit regularem vitam.*» etc. (S. THOM., 2-2, q. 186, a. 9, in corp.) Ce sentiment est universellement suivi par les théologiens. «*Omnes in hoc conveniunt, quod transgressio legis humane ex contemptu facta, est peccatum mortale etiam in materia minima.*» etc. (SUAREZ, *De lege*, l. III; *De leg. hum.* et *civ.*,

d'autant plus vive et plus ardente; qui ne devons avoir avec nos frères, comme dit saint Basile (1241), qu'un même esprit, qu'un même cœur, qu'une même volonté; j'ajoute, qu'une même affaire, qui est de servir Jésus-Christ, et de combattre, sans aucune trêve, selon l'expression de saint Benoît (1242), sous les étendards de ce Roi des rois et de ce Seigneur des seigneurs; qui, par notre engagement au même genre de vie, et par la pratique des mêmes observances, formons ensemble le corps de la religion et en sommes réciproquement les membres! Or, je dis qu'en transgressant habituellement nos règles, nous scandalisons nos frères, qui sont comme nous les membres de la religion.

Oui, nous scandalisons nos frères, en transgressant habituellement nos règles, car ne donnons pas, mes RR. PP., sur le sujet du scandale, dans l'erreur de la plupart des gens du monde, qui ne le trouvent guère que dans les grands crimes. Ne croyons pas que, pour scandaliser, il faille faire des actions qui frappent l'esprit par leur énormité et y causent de l'horreur, comme seraient celles dont parle saint Benoît au chapitre quatrième de sa Règle. Non, le scandale est toute action qui peut choquer, troubler nos frères, blesser leur conscience, leur être un sujet de chute, les empêcher de marcher droit dans la voie de Dieu, les détourner de leurs devoirs et des obligations qu'ils ont contractées; en un mot, toute action qui peut les porter au péché et en être l'occasion: *Præbens occasionem ruinæ* (1243).

Les actions infâmes, cruelles, injustes, qui donnent de l'horreur, sont, à la vérité, des scandales, parce que le coupable porte, autant qu'il peut, les autres à l'imiter; mais ce ne sont pas là proprement les scandales les plus dangereux. Ces actions, à force d'être criantes, sont moins scandaleuses (1244). Portant leur condamnation sur le front, elles donnent lieu à moins de chutes, elles sont plus propres à épouvanter qu'à séduire, et l'horreur qu'on en conçoit est plutôt un avis de les fuir qu'une invitation à les suivre.

Bien plus séduisantes, bien plus dangereuses sont certaines actions qui ne frappent point l'esprit d'un sentiment d'horreur; qui ne présentent point un déréglement ouvert et déclaré; qui ne montrent que des adoucissements légers, que la faiblesse humaine

semble demander; qui s'insinuent à la faveur de nos penchants, et qui trouvent dans nos cœurs une certaine conformité qui les autorise. Telles sont les observances ouvertement et constamment négligées; les saintes pratiques omises de même; les irrégularités dont on ne se corrige point, qui reviennent fréquemment, qui se présentent dans tous les temps, tous les jours; tous les moments: telles sont les transgressions habituelles de nos règles.

Ne vous flattez donc pas, infracteurs par habitude, ne vous flattez pas d'une conduite édifiante; parce que vous prétendez vous acquitter de vos obligations essentielles, être de fidèles observateurs de vos vœux. En le supposant, j'ose dire que vous n'en êtes pas moins scandaleux, j'ose même ajouter, d'après les principes que je viens d'établir, que vous l'êtes en quelque sorte davantage, parce que votre fidélité pour l'essentiel rend vos irrégularités plus contagieuses. N'y ayant rien dans votre conduite d'ouvertement déréglé et de révoltant (ce qui vous attirerait dans une maison sainte l'indignation et l'horreur dignes d'un tel exemple), les infractions que vous commettez en paraissent autorisées, et inspirent d'autant plus le relâchement, et produisent plus infailliblement des infractions semblables.

Ah! mauvais levain, pour parler avec saint Paul (1245), qui aigrit toute la pâte! Trait perçant, ajouterai-je avec saint Eucher (1246), qui pénètre jusqu'au fond du cœur! cruel incendie qui dévore les plus solides édifices de la vertu! Air contagieux, souffle mortel, odeur de mort, comme dit encore saint Paul (1247), qui cause la mort! Torrent rapide, fleuve impétueux (c'est la comparaison de saint Augustin [1248]), lequel enveloppant dans ses flots, et entraînant avec violence tout ce qu'il rencontre dans sa course, ne trouve rien qui lui résiste! Pourquoi, mes RR. PP.? parce que le mauvais exemple a toujours des suites funestes, par la pente que nous avons tous au relâchement; c'est-à-dire, par ce malheureux penchant qui nous fait suivre les traces qu'on nous marque quand elles vont à satisfaire notre cupidité; par la disposition naturelle qui nous porte à nous imiter les uns les autres, surtout lorsqu'il s'agit de nous éloigner de nos devoirs: *Vivimus ad exempla* (1249).

Ainsi, le religieux infracteur de ses règles

(1241) «Perfectissimam vite societatem appello... in qua omnia sunt communia, animæ sententiæ, corpora, » etc.

(1242) «Ad te nunc meus sermo dirigitur, quisquis abrenuntians propriis voluntatibus Domino Christo, vero regi, militaturus obedientiæ fortissima atque præclara arma assumis.» (S. BEN., *Prolog. in Reg. enam.*)

(1243) «Convenienter dicitur, quod dictum vel factum minus rectum, præbens occasionem ruinæ, sit scandalum.» (S. THOM., 2-2, a. 1, in corp.)

(1244) V. M. NICOLE, *Tr. du scandale.*

(1245) *Modicum fermentum totam massam cor*

rumpit. (I Cor., V, 6.)

(1246) «Nimis penetrabile est telum, imitatio deteriorum.» (S. ETCHEM., aut quivis alius, *Hom. de quadrag.*)

(1247) «Odor mortis in mortem.» (II Cor., II, 16.)

(1248) «Væ tibi, flumen moris humani. Qui s resistet tibi? Quando non siccaberis? Quousque volvet Euxi filios in mare magnum et formidolosum.» (S. AUG., *Conf.*, I, 1, c. 16, n. 25.)

(1249) «Inter causas malorum nostrorum est quod vivimus ad exempla: nec ratione comminimur, sed consuetudine abducimur. Quod si pauci facerent, nolimus imitari: cum plures facere cœperunt,

par habitude, produit dans ceux qui le voient des dispositions toutes semblables aux siennes. Le spectacle de ses mœurs forme des prévaricateurs; son relâchement inspire le relâchement; sa dissipation est malignement féconde; ses transgressions continuelles persuadent une fausse émulation, entraînent les religieux faibles, rassurent les timides, ébranlent les forts, enhardissent les imparfaits. En voyant ce religieux s'affranchir du joug des règles, on est invité à le secouer, et on y travaille avec succès. Il ne garde aucune mesure par rapport au silence : que de bouches s'ouvrent, que de langues se remuent à son exemple ! Ses profanes entretiens dans les conversations permises dégoûtent des choses spirituelles, et introduisent dans la maison de Dieu le langage du siècle. Son immodestie est un modèle; ses murmures sont contagieux; ses liaisons avec les gens du monde, ses sorties sans nécessité, ses fréquents voyages, font naître l'envie d'en faire autant, et bientôt on y succombe. Son éloignement du travail inspire la paresse et l'oisiveté; sa lâcheté dans le service de Dieu, l'indécence et l'indévoction; ses manières mondaines, la mollesse et la vanité; son immortification, l'amour du plaisir et des commodités. Il scandalise même après sa mort, par les suites funestes des mauvais exemples qu'il a donnés pendant sa vie.

Et que ce scandale est beaucoup plus dangereux, si le religieux infracteur de ses règles est respectable par son âge, ou distingué par ses talents et par sa doctrine ! Ah ! la difformité des infractions disparaît; les secrets murmures des consciences timorées, sont étouffées. Les qualités de ce religieux ôtent le soupçon que ses actions puissent être mauvaises; on croit pouvoir se permettre ce qu'il se permet; on ne craint point de l'imiter, parce qu'on l'estime. Voyant ses cheveux blancs, ou le sachant éclairé, on suppose qu'il ne veut pas se perdre. On s'accuserait d'une sévérité outrée, si l'on était plus régulier; son exemple a une grande force pour assujettir les esprits; son ancienneté est un piège, ou sa réputation une fausse lumière qui conduit au précipice.

Ah ! force plus grande, force presque invincible du scandale, si c'est celui qui est à la tête de ses frères, si c'est le supérieur qui viole habituellement les règles !

La régularité, pour se maintenir, a surtout besoin des bons exemples d'un supérieur. C'en est bientôt fait de la régularité, si le supérieur lui-même est transgresseur des règles. J'entends Salvien (1230) qui dit de ce sujet : « La tête malade rend les autres membres malsains. » — Je vois, avec saint Augustin (1231), autant d'imitateurs des infractions que commet ce supérieur, qu'il a de témoins de sa conduite. — Il est à ses religieux, pour me servir des expressions de saint Cyprien (1232), il est à ses religieux ce que la grêle est aux grains, les mauvaises influences de l'air aux arbres, la peste aux troupeaux, la tempête aux navires. Et je me rappelle à son sujet ce dragon, dont saint Jean parle dans l'*Apocalypse* (1233), qui précipite avec lui dans l'abîme toutes les étoiles qui lui sont attachées.

En effet, pour que les religieux se préservassent de la contagion d'un si mauvais exemple, il faudrait que les miséricordes du Seigneur fussent bien grandes et bien particulières sur eux; et surtout sur les jeunes religieux, qui regardent, pour parler avec Lactance (1234), comme une sorte d'obéissance, d'imiter la conduite de celui qui est à leur tête. Et quand même il se trouverait des religieux qui ne se laisseraient pas entraîner par ce scandale, les supérieurs et les autres religieux infracteurs de leurs règles, par l'habitude, n'en seraient pas moins scandaleux. Le scandale est donné, s'il n'est pas reçu; ils ont fait tout ce qu'il fallait pour scandaliser. Ils sont homicides, dit saint Augustin (1235), même à l'égard des personnes qui ne meurent point : *Ille vivit : et ille homicida est. Ils sont homicides.*

Ah ! quel péché que ce scandale ! péché monstrueux (1236); qui cause ainsi la mort à des âmes justes, innocentes, agréables et précieuses à Dieu; leur ôte une vie surnaturelle et divine, et leur fait perdre le droit qu'elles avaient au royaume de Dieu : péché diabolique, qui fait imiter le démon, dont le caractère particulier est d'avoir été homicide dès le commencement : *Ille homicida erat ab initio (Joan., VIII, 44)*; péché contre le Saint-Esprit, parce qu'il attaque directement la charité, et que le Saint-Esprit est personnellement la charité même; péché qui infecte le coupable non-seulement de son propre venin et de sa propre malice, mais encore de la malice de tous ceux sur

quasi honestius sit, quia frequentius, sequimur : et recti apud nos licet tenet error ubi publicus lactus est. » (SENEC., ep. 125.)

(1230) « Morbido capite nihil sanum est; neque ullum omnino membrum officio suo fungitur, ubi quod est principale non constat. » (SALV., *De vero judic. et provid. Dei.*, l. VII.)

(1231) « Quod testes (dominus) suæ iniquitatis habet, tot discipulos efficit. » (S. AUG., ser. 16.)

(1232) « Hoc sunt (quidam sacerdotes) ejusmodi lapsis quod grando frugibus, quod turbidum sidus arboribus, quod armentis pestilens vastitas, quod navigiis sæva tempestas. » (S. CYPR., *L. de lapsis.*)

(1233) *Visus est aliud signum in cælo : et ecce draco magnus rufus, habens capita septem, et cornua decem : et in capitibus ejus diademata septem : et cauda ejus trahebat tertiam partem stellarum cæli, et misit eas in terram. (Apoc., XII, 3, 4.)*

(1234) « Mores et vitia dulcis imitari, genus obsequii judicantur. » (LACT., l. v *Instit.*, c. 6.)

(1235) « Qui in conspectu populi male vivit, quantum in illo est, cum a quo attenditur, occidit. Non sibi ergo blandiatur, quia ille non est mortuus. Et ille vivit, et ille homicida est. » (S. AUG., ser. 46, *De Pastorib.*, nov. edit.)

(1236) V. BOURDLOUE, *Serm. sur le scandale.*

qui il se répand.—Péché qui mérite autant de morts, dit saint Grégoire (1257), qu'il y a d'âmes perdues par le mauvais exemple : espèce de péché originel, affreux assemblage de tous les péchés dont il est la source, l'instrument, le modèle et la cause. 3

Jésus-Christ frappe de ses anathèmes le scandale causé dans le monde. Malheur au monde, dit-il, à cause des scandales : *Væ mundo a scandalis.* (Matth., XVIII, 7.) Malheur à quiconque dans le monde est auteur du scandale : *Væ homini illi.* (Ibid.) Ne méritait-il pas, à plus juste titre, les anathèmes de Jésus-Christ, le scandale causé dans le cloître, qui est le temple de Dieu, dit saint Bernard (1258) ; le scandale qui est donné à des religieux, que Jésus-Christ, dit encore saint Bernard (1259), chérit comme ses propres entrailles, comme un prix inestimable de sa croix, et comme une récompense très-digne du sang qu'il a versé ? Ah ! il vaudrait mieux pour ceux qui donnent un tel scandale à leurs frères qu'ils fussent chassés du monastère, et qu'ils retournassent dans le siècle, parce que leur damnation serait moins grande. C'est ainsi que le même saint Bernard (1260) explique les paroles de Jésus-Christ contre les personnes scandaleuses, en appliquant ces paroles aux religieux : *Qui autem scandalizaverit unum de pusillis istis qui in me credunt, expedit ei, ut suspendatur mola asinaria in collo ejus, et demergatur in profundum maris* (Matth., XVIII, 6).

Jugeons par là toujours de l'état où mettent, par rapport au salut, les transgressions habituelles des règles. Pourrions-nous n'en concevoir pas de plus en plus un éloignement extrême ! Ah ! mes RR. PP., être une pierre d'achoppement et un suppôt de Satan à l'égard de ses frères ; perdre ceux qu'on doit édifier, qui sont les membres de la religion, et se perdre avec eux..... Et cette religion, dont ils sont les membres avec nous et comme nous, nous devons en maintenir l'honneur et la sainteté, et par les transgressions habituelles de nos règles nous l'en dépouillons. Autre preuve du danger des transgressions.

Il devrait suffire que nous sommes les membres de la religion, pour nous porter avec vivacité à tout ce qui l'intéresse véritablement. Telle doit être surtout la fonction des membres qui composent un corps

moral ; mais elle a avec nous, cette religion, un rapport encore plus intime et plus touchant. Elle est notre mère, nous sommes ses enfants : elle nous a reçus dans son sein, nous a portés dans ses entrailles, nous a montré la voie du ciel, nous a élevés dans les sentiments de la plus haute perfection, nous a mis à couvert des iniquités du siècle, nous a défendus contre les attaques de nos ennemis, nous a fait goûter des plaisirs divins, des voluptés saintes. Ah ! la charité de cette tendre mère a toujours fourni, fournit tous les jours à nos besoins, et nous délivre des inquiétudes de la pauvreté et du danger des richesses. De pareilles faveurs ne demandent-elles pas toute notre reconnaissance ? n'exigent-elles pas que nous ne fassions rien qui puisse létrir la gloire, qui puisse altérer la sainteté de cette religion ?

« O siècle de fer et d'airain ! ô siècle plus dur que la pierre, où les religieux ont dégénéré d'une manière si honteuse de la gloire de leurs ancêtres ! La religion a perdu tout son éclat et sa première beauté, parce que l'on s'est séparé de sa simplicité ancienne, et qu'on a abandonné les pratiques régulières (1261). » C'est le malheur que déplorait Grégoire XIII, dans une bulle adressée aux religieux de Cîteaux ; et c'est le malheur qu'il y aura toujours lieu de déplorer, tant qu'on négligera ces pratiques régulières, qu'on persévéra dans cette négligence, qu'on abandonnera la solitude, le silence, le travail, les saintes lectures, l'oraison, etc., en un mot, tant qu'on transgressera habituellement les observances de la règle.

Ces transgressions transpireront, se répandront dans le monde, porteront auprès et au loin leur mauvaise odeur, et attireront sur la religion le mépris que méritent seuls les religieux infracteurs de leurs règles. D'ailleurs, ces religieux dégoûtés de la retraite, accablés du poids de la solitude, ne pouvant souffrir l'assujettissement de la discipline, ajouteront aux infractions accoutumées celles des sorties inutiles, des communications avec les gens du monde, et iront instruire eux-mêmes ce monde, par la manière dont il se comporteront dans son commerce, de leur mauvaise conduite et de leur opposition aux obligations qu'ils ont contractées. Le monde, plein de malignité

(1257) « Scire precati debent, quia si perversa nunquam perpetrant, tot mortibus digni sunt, quot ad subditos suos perditionis exempla transmittunt. Unde necesse est, ut tanto se cantius a culpa custodiant, quanto prava quæ faciunt, non soli moriantur. » (S. GREG., *Reg. past.*, in parte, c. 4.)

(1258) « Templum Dei est claustrum religiosorum. » (*Ex sent.* S. BERN., t. I Op. S. Bern., nov. edit.)

(1259) « Ipse, ipse colligit vos, qui diligit vos tanquam viscera sua, tanquam fructum pretiosissimum crucis suæ, tanquam dignissimam recompensationem effusi sanguinis sui. » (S. BERN., ep. 109, n. 1.)

(1260) « Expedit ei (si qui est) qui scandala suscitavit in hac domo, in hac sancta, Deo placita, et

angelis ejus admodum grata ac familiari congregatione, ut suspendatur in collo ejus mola asinaria, et pro snavi jugo et levi onere Salvatoris gravi mole terrene cupiditatis humeris ejus imposita, demergatur in profundum maris hujus magni et spatiosi maribus, quod est sine dubio sæculum nequam ; minus enim damnable erat ei in sæculo magis perire, quam in monasterio. » (S. BERN., in *festo S. Mich.*, serm. 2, n. 1.)

(1261) « Ubi defuit prisca illa vestitus et victus, et rerum omnium moderatio ; illico et omnia quæ verum religionis avitæ nitorem spirant, exciderunt ; o pressinam, ferream, o chalybeam et illiceam atam, quæ tam turpiter degeneravit a majorum gloria ! » (GREG. XIII, *Decret. tul.*, 49, ad *Cister.*)

à notre égard, semblera applaudir à leur licence; mais à peine l'auront-ils quitté, qu'il fera tomber sur eux les dérisions les plus outrageantes, et jugeant de la conduite des religieux qu'ils ne voient pas par les dispositions de ceux qu'ils voient, il portera sur tous les religieux et sur la religion elle-même les jugements les plus déshonorants.

C'est ainsi, religion sainte, que vous êtes livrée par vos propres enfants, aux insultes et aux railleries de vos ennemis : *Aperuerunt super te os suum omnes inimici tui* (*Thren.*, II, 16). Et ses amis mêmes, mes RR. PP., les personnes qui font profession de piété, elles qui avaient cette religion en singulière vénération, instruites ou témoins de la vie inutile, oiseuse, dissipée de ces religieux, voyant comme ils font peu de cas de leurs règles, et qu'ils se rapprochent, autant qu'ils peuvent, des mœurs et des manières du siècle, ne la regarderont plus cette religion comme une école de perfection, cesseront de la respecter, et se joindront enfin à ses ennemis pour la mépriser : *Omnes amici ejus spreverunt eam, et facti sunt ei inimici* (*Thren.*, I, 2).

Que deviendra la sainteté de la religion au milieu de ces transgressions? Le mal, s'il n'est pas général, se communiquera bientôt, gagnera la multitude, infectera tout le corps. Bientôt il n'y aura plus de règles; les saintes pratiques seront abandonnées, l'observance abolie, toute la discipline du cloître détruite; l'irrégularité semblera être permise, parce qu'elle sera publique : *Capit licitum esse, quod publicum est* (1262). Et voilà que les iniquités des hommes entrent dans la terre des saints, que le serpent se glisse dans le Paradis, que le vice s'introduit dans la maison de Dieu, et que son temple est changé en une retraite de démons. Ce sont les expressions de saint Bernard (1263).

En effet, du silence habituellement violé, viennent les amitiés particulières, les murmures, les contestations, les médisances, les divisions, les partis, les cabales; de la solitude abandonnée, l'oisiveté, l'ignorance, la dissipation, la légèreté, l'inconstance, le dégoût de l'état, les sorties, les voyages sans nécessité; des jeûnes que la règle prescrit, rompus, l'immortification,

l'intempérance, la sensualité; ces saintes lectures, de l'oraison, des examens, des retraites omises, le relâchement, la paresse, la tiédeur, la mollesse, l'impénitence, l'insensibilité; des fréquentes communications avec les gens du monde, tous les maux dont je viens de parler, tout ce qui peut déshonorer l'état monastique, l'extinction de la piété. L'or a perdu son éclat; la fille de Sion n'est plus connaissable : *Quomodo obscuratum est aurum?* (*Thren.*, IV, 1.)

Plus de pauvreté, plus d'obéissance, plus de stabilité : mœurs perverses! et on en avait juré la conversion; et cette vertu si aimable, si précieuse, si délicate, la fleur du désert, l'ornement du corps, l'honneur de la religion, conservera-t-elle sa fraîcheur, ses grâces, sa beauté? Ah! quand les règles sont abandonnées, disent les Pères (1264), bientôt les vœux sont violés. La place est sans dehors, l'ennemi ne tarde pas à s'en rendre le maître; les haies de la vigne sont rompues, les jeunes renards y entrent et y font les dégâts les plus affreux (1265). On abandonne la voie qui conduit au port; on va donner contre des écueils et l'on fait naufrage. Tout se réduit à des prières faites à la hâte et sans sentiment, à un habit, à des lieux réguliers. Et que de funestes exemples l'histoire monastique nous présente de ces prières abandonnées, de cet habit changé en un habit séculier et mondain, de ces lieux renversés et détruits!

Ainsi les ordres les plus respectables et les plus illustres perdent leur éclat, leur vigueur, et tombent dans une horrible décadence; ces corps fameux, que la main de Dieu avait formés; ces chefs-d'œuvres de sa puissance et de sa grâce, que ses saints avaient consacrés par leurs travaux et par leur pénitence, qui ont été la gloire, l'ornement et le soutien du monde, déchoient de leur réputation, se relâchent et se pervertissent; ces réformes qui ont coûté tant de soins et de peines à leurs auteurs, dont les commencements étaient si saints et si édifiants, dégénèrent insensiblement, se défigurent, s'évanouissent; ces asiles de la pénitence et de la vertu qui étaient en si grande vénération parmi le peuple, n'excitent plus leur estime et leur respect, et sont changés en des maisons pour le moins équiva-

(1262) S. Cyr., ep. 2 ad Donat.

(1265) « Ominino proditorem sese noverit, si quis forte (quod absit) vitia qualibet in hanc domum conatur inducere, et templum Dei speluncam facere demoniorum. » (S. BERN., *serm. 5 in dedicat.*, n. 5.) Vous croyez peut-être que saint Bernard n'a usé d'un terme si injurieux que pour marquer des conspirations, des révoltes, des rebellions éclatantes, etc.; mais bien loin de cela, cet homme si modéré et si juste dans tous ses sentiments, ne fait tomber cette expression que sur ceux... qui affaiblissent la discipline, qui diminuent la ferveur... « Qui molliuntur immutare ordinis disciplinam, intepescere fervorem. » (*De la saint. et des devoirs de la vie mon.*, c. 25, q. 7.)

(1264) « Religiones, quæ cum magno fervore, et

vite sanctimonia initium habuerunt, minima negligentes traditionum paternarum, in processu temporis paulatim defluerunt, et exinanita sunt usque ad fundamentum in eis, vota scilicet substantialia. » (S. ANTON., *Part. historiali*, tit. 15, c. ult., § 2.) — « In cœnobii, ubi regula despicitur, ubi disciplina non servatur, quid aliud quam quædam scaturigo omnium vitiorum conspicitur? Nulla obedientia, nulla paupertas, nulla castitas apud illos virtutis amore tenetur : inter quos vivere sine crimine, crimem est, etc. » (TRITHEM., *De statu et ruina monast. ord.*, c. 5.)

(1265) *Capite nobis vulpes parvulas, quæ demoliantur vineas : nam vinca nostra floruit.* (*Cant.*, II, 15.)

voques, dangereuses pour les faibles, inutiles aux fervents, incapables de guérir ceux qui ont besoin de pénitence; en des maisons où l'on retrouve le siècle après l'avoir quitté. Ainsi cette religion, qui doit son origine aux prophètes de l'Ancien Testament et aux plus parfaits disciples du Sauveur, au Sauveur lui-même, la plus belle portion du troupeau de Jésus-Christ (1266), le paradis de la terre (1267), la demeure des âmes saintes, l'école de la doctrine céleste, où l'étendard de la plus sublime piété avait été arboré avec un si grand éclat et avec un succès si prodigieux, se trouve dépouillée de sa gloire et de sa sainteté.

Ah! maudit celui, dit le Saint-Esprit, qui outrage et traite indignement sa mère: *Maledictus a Deo, qui exasperat matrem.* (Eccli., III, 18.) Quiconque, dit saint Bernard (1268), ose introduire le vice dans la maison de Dieu doit se regarder comme un traître... il livre une forteresse importante aux ennemis de Jésus-Christ. A quels supplices peut-on le condamner? Une mort commune ne suffit pas; il faut employer des tourments particuliers et des peines extraordinaires: *Exquisitis illum necesse est interire tormentis.* Quel crime, que de flétrir l'honneur de la religion notre mère, si c'est être homicide, selon saint Augustin, de ruiner la réputation de son frère (1269); d'être cause qu'une odeur de mort sort du sanctuaire, d'où il ne devrait sortir que la bonne odeur de Jésus-Christ; de tendre des pièges sur la montagne sainte (1270); de dissiper le précieux héritage qu'on a reçu de ses pères; de donner atteinte au sacré dépôt de la régularité qu'ils nous ont confié; de confirmer les préjugés des mondains contre l'état religieux; de donner du crédit à leurs discours si ordinaires et si injurieux à cet état; de frustrer l'intention, de tromper l'attente des fondateurs, qui ont prétendu par leurs pieuses libéralités établir de saintes demeures, où le Seigneur fût servi en esprit et en vérité, et qui n'auraient jamais pensé à faire de pareils établissements s'ils avaient prévu le dérèglement où devaient tomber ceux pour qui ils les faisaient.

Concluons donc toujours que les transgressions habituelles des règles mettent les religieux dans un état très-dangereux pour le salut, puisque les suites en sont si funestes. Non, il n'y a point de salut pour eux tandis qu'ils persisteront dans leurs

habitudes; parce qu'ils doivent conserver l'honneur et la sainteté de la religion, et par les transgressions habituelles des règles, ils l'en dépouillent; parce qu'ils doivent édifier leurs frères, qui sont les membres de la religion, et par les transgressions habituelles des règles, ils les scandalisent; parce qu'ils doivent faire cas des règles de la Religion, et par les transgressions habituelles ils les méprisent: *Non sunt in ordine salvandorum* (1271). Le salut n'est que pour les religieux, qui, par leur exacte fidélité à toutes leurs règles, en font le cas qu'ils doivent, édifient leurs frères, maintiennent l'honneur et la sainteté de la religion, et qui persévèrent dans cette fidélité tous les jours de leur vie: *Quicumque hanc regulam secuti fuerint, pax super illos et misericordia.* (Gal., VI, 16.)

CONFERENCE III.

Pour le troisième dimanche après l'Épiphanie.

SUR LE MÊME SUJET.

Dico autem vobis, quod multi ab Oriente et Occidente venient et recumbent cum Abraham, et Isaac, et Jacob in regno cœlorum: filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores: ibi erit fletus et stridor dentium. (Matth., VIII, 11, 12.)

Je vous déclare que plusieurs viendront d'Orient et d'Occident et auront leur place dans le royaume du ciel avec Abraham, Isaac et Jacob; mais les enfants du royaume seront jetés dans les ténèbres extérieures. C'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents.

Cette terrible prédiction de Jésus-Christ, qui a eu d'abord son accomplissement à l'égard des Juifs qui ont été réprouvés et des gentils qui ont été appelés à la foi, s'accomplit encore tous les jours dans le sein même du christianisme. Des publicains, des pécheurs, des personnes d'une conduite scandaleuse, et aussi éloignées de Dieu que l'Orient l'est de l'Occident, se convertissent, font de dignes fruits de pénitence, mènent une vie retirée et mortifiée, méritent une place dans le royaume du ciel avec Abraham, Isaac et Jacob: *Multi ab Oriente et Occidente venient, et recumbent cum Abraham, et Isaac et Jacob.* Et les enfants du royaume des chrétiens dont les mœurs étaient pures, saintes, édifiantes; des religieux, je l'ajoute d'après saint Jean Chrysostome (1272), qui étaient scrupuleusement attachés à leurs devoirs, se relâchent, mêlent mille imperfections dans leurs exercices, secouent le joug de l'exactitude chrétienne et religieuse, se rendent par cette négligence très-coupables aux yeux de Dieu, et méritent d'être confondus avec les infidèles, et d'être jetés avec

(1266) «*Illustrior portio gregis Christi.*» (S. Cyr., *L. de hab. virg.*)

(1267) «*Vere clanstrum, fratres mei, vere religio est paradisus.*» (S. BERN., ant quivis alius, *hom. in illud Matth. XIII, SIMILE EST REGNUM CŒLORUM HOM. QUÆR. BON. MARG., t. II Op. S. Bern., nov. edit.*)

(1268) «*Optimum certe castrum talisti Christo, si inimici ejus tradideris clarum vallem.... Quibus ergo proditorem castrum hujus, postquam deprehensus et comprehensus fuerit; (neque enim latere aut fugere potest) quibus, inquam, putas exponendum esse supplicii? Non utique communi cœterorum morte*

damnabitur: sed exquisitis illum necesse est interire tormentis.» (S. BERN., *in edic. Eccles.*, ser. 3, n. 3.)

(1269) «*Necat animam suam, dum vulnerat famam alienam.*» (S. AUG., *L., homil.*)

(1270) *Retæ expansum super Thabor.* (Ose., V, 1.)

(1271) «*Le salut (du religieux) est attaché non-seulement à l'observance exacte de ses trois vœux essentiels, mais encore à la conversion de ses mœurs, et à la conformité de sa conduite à la règle qu'il a embrassée.*» (D. CALMET, *com. sur la Règle de S. Benoît*, Préf., n. 5.)

(1272) «*Novimus multos ad ipsius cœli verticem*

eux dans les ténèbres extérieures où il y aura à jamais des pleurs et des grincements de dents : *Filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores; ibi erit fletus et stridor dentium.*

C'est le malheur que nous avons annoncé et déploré dans notre discours de dimanche passé, dans lequel nous fîmes voir, mes révérends Pères, l'état où nous met la négligence à observer nos saintes règles, quand elle est ordinaire ; ou, comme nous le dîmes, l'état où nous mettent les transgressions habituelles de nos règles. En considérant ces transgressions par rapport à ce que nous devons à la religion, nous devons vous exposer encore le danger de cet état, en regardant les transgressions par rapport à ce que nous nous devons à nous-mêmes : car tel était notre dessein ; mais l'abondance de la matière ne l'a pas permis, et nous a obligés à rejeter ailleurs cette partie de notre discours. Nous la reprenons aujourd'hui, et elle sera le sujet de cette instruction.

Regardant donc les transgressions habituelles de nos règles, par rapport à ce que nous nous devons à nous-mêmes, je dis qu'elles nous mettent dans un état très-dangereux pour le salut. Pourquoi, mes révérends Pères ? Parce que nous nous devons à nous-mêmes de travailler sans cesse à notre perfection, et par les transgressions habituelles de nos règles nous abandonnons ce travail : première réflexion ; parce que nous nous devons à nous-mêmes de conserver, autant que nous le pouvons, l'esprit d'amour et de dilection, et par les transgressions habituelles de nos règles nous faisons tout ce qu'il faut pour le perdre : seconde réflexion ; parce que nous nous devons à nous-mêmes de marcher dans la voie étroite de l'Évangile, et par les transgressions habituelles de nos règles, nous dirigeons nos pas dans la voie large : troisième réflexion ; parce que nous nous devons à nous-mêmes d'être toujours animés d'une sainte ferveur, et par les transgressions habituelles de nos

règles, nous vivons dans l'indolence et la tiédeur : quatrième réflexion.

PREMIÈRE PARTIE.

Nous nous devons à nous-mêmes de travailler sans cesse à notre perfection. Nous sommes chrétiens, nous sommes religieux : or tout chrétien est obligé de tendre à la perfection de son état. *Soyez parfaits*, dit Jésus-Christ à tous ses disciples, *comme le Père céleste que vous servez est parfait* (1273). *Je ne vois qu'un seul point essentiel*, disait saint Paul (1274), *c'est d'oublier tout ce que j'ai fait jusqu'ici, et d'avancer sans cesse vers ce qui me reste de chemin à faire.* *Que celui qui est juste*, est-il dit dans l'Apocalypse (1275), *se justifie encore ; que celui qui est saint se sanctifie encore.* Il faut, disent les Pères, à tous les chrétiens (1276), il faut ne donner aucun terme à la vertu, parce que le terme de la vertu est de n'en point avoir. Il faut toujours marcher, avancer, courir dans les voies de Dieu, toujours aller de mieux en mieux, sans dire jamais, c'est assez ; toujours imiter Jésus-Christ qui courait à pas de géant dans la carrière de sa vie mortelle ; avoir toujours faim et soif de la justice ; toujours se déplaier dans l'état où l'on est, toujours prier, résister, combattre, mortifier les membres de l'homme terrestre ; toujours se renouveler.

L'état que nous avons embrassé ajoute à ce devoir, le rend plus rigoureux, plus essentiel. En effet, c'est la perfection du christianisme que notre état. C'est le comble de la sainteté que nous avons vouée. C'est la sainteté la plus consommée que nous avons promise à Dieu. C'est ce qu'il y a de plus grand, de plus sublime, de plus parfait dans les vertus du christianisme, que nous avons juré. Une vie commune ne nous convient pas, nous sommes obligés de mener une vie d'une excellence consommée et de tendre à l'unité divine. Notre vertu doit être si relevée, que pour en connaître l'éminence il ne faut la chercher que dans le ciel. Ainsi parlent les Pères de notre état (1277). Quel travail ne

ferre conscendisse, omnes virtutes habuisse, deserti coluisse et in solitudine vitam egisse, feminam neque in somnis vidisse : et tamen negligentia lapsos, ad vitiorum barathrum pervenisse. » (S. JOAN. CHRYSOST., hom. 27 in Matth.)

(1275) *Estote vos perfecti, sicut et Pater vester cælestis perfectus est.* (Matth., V, 48.)

(1274) *Ego non arbitror me comprehendisse. Unum autem quæ quidem retro sunt, obliviscens, ad ea vero quæ sunt priora extendens meipsum.* (Philip., III, 15.)

(1273) *Qui justus est, justificetur adhuc : et sanctus, sanctificetur adhuc.* (Apoc., XXII, 11.)

(1276) « In virtute hunc ab Apostolo perfectissimum esse didicimus, quod nullus in ipsa sit terminus. » (S. GREG. NASS., *De vita Moysi*, p. 168.)

— « Quisquis in schola Christi non proficere, ejus indignus estimasterit ; præsertim tamen ubi sumus, ubi nihil in eodem statu permanet ; et non proficere, sine dubio deficere est. Nemo proinde dicat : satis est, sic volo manere, sufficit mihi esse sicut heri et natus tertius. In via residet, qui ejusmodi est... *Qui se dicit in Christo manere, debet sicut ille ambulavit, et ipse ambulare Jesus enim, minus aut*

evangelista, *crescebat et proficiebat sapientia, et ætate, et gratia apud Deum et homines.* (Luc., I, 80.)

Ille non restitit ergo, sed exsultavit ut gigas ad currendam viam (Psal. XVIII, 6), et nos quoque, si non desipimus, curremus post eum, trahemur in odore inuentorum ipsius. » (S. BERN., ep. 585, n. 1, nov. edit.)

— « Nunquam justus arbitratur se comprehendisse ; nunquam dicit, Satis est ; sed semper esurit, sititque justitiam. » (S. BERN., ep. 254, n. 2.)

— « Semper tibi displicet quod es, si vis pervenire ad id quod nondum es. Nam ubi tibi placuisti, ibi remansisti. Si autem dixeris, sufficit, et periisti. Semper adde, semper ambula, semper profice. Noli in via remanere, noli retro redire, noli deviare. » (S. AUG., ser. 169 *De verb. Apost.*, n. 18, nov. edit.)

— « Neque putes quod innovatio vite, quæ dicitur semel facta, sufficiat, sed semper et quotidie (si dici potest), ipsa novitas innovanda est. » (ORIG., *Comment. in Ep. ad Rom.*, l. v, n. 8.)

(1277) « Que jam rerum terrestrium imago possit præclari illius instituti (cœnobarium) præstantiam ac dignitatem exprimere ? Atqui profecto nulla quidem est in terrenis ; sed sola superna relinquuntur. » (S. BASIL., *Const. Mon.*, c. 18, n. 4.)

— « Sancti

devons-nous pas entreprendre, quels efforts ne devons-nous pas faire pour arriver à la perfection d'un tel état? Et nous sommes engagés expressément à ce travail, nous avons promis de faire ces efforts par le vœu de la conversion de nos mœurs.

En transgressant habituellement nos règles, n'abandonnons-nous pas ce travail, ne cessons-nous pas ces efforts? Nos règles sont les moyens dont nous devons nous servir pour acquérir la perfection de notre état. C'est pour cette fin que Dieu les a inspirées à nos maîtres. C'est dans cette vue qu'on nous les a fait pratiquer pendant le temps de nos épreuves et que nous nous sommes solennellement engagés à les observer: *Promitto secundum regulam*. Elles ne sont même appelées règles, que parce qu'elles doivent nous diriger dans l'édifice de la sainteté qu'il nous faut élever: comme la règle de l'architecte le conduit dans toutes ses opérations pour les rendre exactes, et pour amener son ouvrage à une juste proportion. Qu'est-ce que l'état religieux, dit saint Thomas (1278), sinon une école où l'on apprend l'art divin d'acquérir la perfection par le moyen de certaines observances? C'est donc abandonner le soin de notre perfection, que d'abandonner la pratique de nos règles, que de les violer ordinairement et de sang-froid.

Les jeûnes, les veilles, les abstinences, les travaux corporels, ont été établis pour acquérir, pour conserver, en détruisant l'impureté de la chair, cette pureté qui fait partie de notre perfection, et qui est si opposée à toutes les inclinations de la nature. Y parviendrons-nous jamais en abandonnant ces pratiques, en vivant par conséquent dans la mollesse, l'inutilité et l'immortification? La solitude, la séparation des gens du siècle, le silence, la rareté des entretiens, l'oraison, les saintes lectures ont été instituées pour acquérir et pour conserver le calme des passions, la paix du cœur, les vertus propres de notre état, l'union, l'application à Dieu. Obtiendrons-nous cette partie essentielle de notre perfection, en communiquant fréquemment

praeceptores nostri divinis eos (monachos) appellationibus sumi prosecti; alii quidem therpentes (scu cultores) alii vero monachos tum a sincero Dei famulam atque cultu, tum ab individua et singulari vita denominantes, quippe quæ sanctis rerum divinarum conjunctionibus ipsos ad Deiformem quandam unitatem, Deoque gratam perfectionem adducat. » (S. DYON., aut quivis alius, *De Eccles. hier.*, c. 6.)

(1278) « Religionis status principaliter institutus est ad perfectionem adipiscendam per quædam exercitia. » (S. THOM., 2-2, q. 186, a. 1, ad quartum.)

(1279) « Væ generationi huic miseræ ab imperfectione sua; qui sufficere videtur insufficientia, imo incipia tanta! Quis enim ad perfectionem illam, quam Scripturæ tradunt, vel aspirare videtur non sine causa sane, cum sint nobis eadem cum Patribus conversionis initia, dispar valde conversationis profectus invenitur: adeo ut cum ipsos profecisse de die in diem, et cursum consummasse legamus; apud nos magnus æstimaretur, si quis vel ipsa conversionis suæ primordia conservaret, ut

avec les personnes du monde, en parlant indifféremment de tout ce qui s'y passe; en remplissant nos esprits et nos cœurs de tout ce qui ne peut que les distraire; en ayant avec nos frères des conversations aussi libres, aussi familières que s'il n'y avait pour nous aucune loi du silence; en négligeant l'oraison; en faisant des lectures vaines! inutiles, curieuses et peut-être dangereuses? Il en est de même des autres pratiques, par rapport à notre perfection. Si nous les omettons, si nous les abandonnons, nous omettons, nous abandonnons le travail qui seul peut nous conduire à la perfection de notre état. Que dis-je? mes révérends Pères, et c'est saint Bernard qui me fournit cette réflexion, nous n'aspirons pas même à la perfection qui est commune à tous les chrétiens, à cette perfection qui est marquée dans l'Écriture; parce que les transgressions étant habituelles, nous les aimons donc, nous nous y plaisons, nous y persévérons par goût et par sentiment, nous nous en faisons un plan de conduite, un état tranquille et réglé.

Ah! malheur, dit saint Bernard (1279) à ces misérables religieux qui se contentent ainsi de leurs défauts et de leurs imperfections: *Væ generationi huic miseræ ab imperfectione sua!* Malheur à ces religieux à qui leur misère et leur indigence suffit: *Cui sufficere videtur insufficientia...*! Nous n'avançons pas, nous nous arrêtons, nous disons c'est assez. Nous demeurons dans le vestibule de la vie spirituelle, comme dit saint Ephrem (1280). Nous regardons ce que nous avons fait, sans penser à ce qui nous reste à faire. Nous nous reposons à l'ombre de notre édifice spirituel, et il est encore bien imparfait. Placés sur l'échelle mystérieuse, nous ne montons plus; nous quittons les armes de la milice sainte; nous ne mettons plus nos talents à une sainte usure. Nous croyons être devenus riches, nous sommes rassasiés (1281). Jésus-Christ est toujours enfant, toujours bien faible dans nos cœurs. (1282). Jésus-Christ n'est pas venu, et nous cessons de trafiquer (1283).

non minus humilis aut timoratus, non minus sollicitus et circumspectus, non minus fervens spiritu, non minus patiens ac mansuetus in medio, quam in initio videretur. » (S. BERN., *Serm. de div.*, 27, n. 5.)

(1280) « Nihil est gravius quam a propria superari voluntate; et non ex divinæ voluntatis prescripto, vitæ suæ rationes dirigere, atque hi cum se putent quam longissime ad hujus vitæ rebus abscessisse, in ipso adhuc vestibulo hærent. » (S. EPHR., *De recta viv. rat.*, in 38.)

(1281) *Jam saturati estis, jam divites facti estis.* (I Cor., XIV, 8.)

(1282) « Christus, sicut in illo ipso homine quem gessit, ita in nostris membris quosdam gradus corporeæ ætatis exsequitur. Nascitur, crescit, roboratur, senescit, sed orandus, ne in nobis diu aut jugiter parvulus, et infirmus, et pauper sit. » (S. PAULIN., in ep. 3 ad Sever.)

(1283) *Homo quidam abiit in regionem longinquam accipere sibi requum et reverti. Vocatis autem duobus servis suis, dedit eis decem unas, et ait ad illos: Negotiamini, dum venio.* (Luc., XIX, 15.)

Nos mes sont stériles, et elles sont les épouses de Jésus-Christ. Nous allons... parlons avec plus de force, pour parler plus exactement; car dans la vie spirituelle il n'est point d'état fixe, point de milieu entre l'avancement et le relâchement, l'élévation et la chute, le progrès et la défaillance, la force et la faiblesse, le bien et le mal (1284). Nous tournons la tête en arrière, nous reculons (1285), nous descendons, nous tombons, nous quittons le droit chemin, nous nous égarons, nous dissipons, nous perdons, nous nous appauvrissons, nous détruisons ce que nous avons fait (1286); nous ne sommes pas bons, puisque nous ne devenons pas meilleurs (1287); nous cessons d'avoir de la piété, nous contentant de celle que nous avons; nous commençons à courir dans la carrière du vice, ne courant plus dans celle de la vertu (1288); nous rampons comme des serpents, ne faisant aucun effort pour nous élever comme des aigles.

Ah! travaillerions-nous à notre perfection en abandonnant l'observance de nos règles; c'est-à-dire, comme je l'ai démontré ailleurs, en résistant aux volontés de Dieu, en violant les promesses que nous lui avons faites, en l'offensant, en éloignant de nous ses grâces, en nous rendant plus difficiles nos grandes obligations, en devenant plus accessibles aux fautes considérables, en nous exposant au péril? *Celui qui rompt la*

haie, dit le Saint-Esprit, sera mordu par le serpent (1289). Celui qui n'a pas soin d'éviter les petites fautes viendra peu à peu à déchoir (1290). Celui qui se néglige dans sa voie, tombera dans la mort (1291). En perdant ses cheveux, Samson perd toute sa force et devient le jonet de ses ennemis (1292). On néglige de légères blessures, les plaies s'aigrissent, la gangrène s'y met, le mal est sans remède. Des gouttes d'eau multipliées renversent le vaisseau dans l'abîme (1293). D'une étincelle de feu se forment de funestes embrasements (1294). Une petite brèche qu'on n'a pas soin de réparer est cause que tout l'édifice s'écroule (1295).

Nous abandonnons donc le travail de la perfection, en transgressant habituellement nos règles. Nous périssons, que de voix nous annoncent cette funeste mort! Vous croyez avoir assez fait, nous dit saint Augustin; vous voulez vous reposer, vous vous arrêtez, sans vous mettre en peine de concevoir de plus grands desseins pour votre avancement spirituel, vous êtes perdus. C'est un ermite à un solitaire, dit saint Jérôme (1296), que de ne vouloir pas devenir plus parfait. C'est un grand sujet de damnation, dit saint Eucher (1297), que de ne pas mener une vie parfaite dans l'état religieux. Il en est, dit saint Bernard d'après saint Grégoire (1298), qui se proposent une grande perfection; mais ensuite ils changent de

(1284) « Vidit scalam Jacob, et in scala angelos, ubi nullus residens, nullus subsistens apparuit, sed vel ascendere, vel descendere videbatur universi: quatenus palam daretur intelligi, inter perfectum et defectum in hoc statu mortalitatis vitæ nihil medium inveniri. » (S. BERN., ep. 254, n. 5.)

(1285) « Debemus ad virtutum studia irremissa cura ac sollicitudine nosmetipsos semper extendere, ipsisque nos jugiter exercitiis occupare, ne cessante profectu, confestim diminutio subsequatur. Ut enim diximus, in uno mens eodemque statu manere non prevalet; id est ut nec augmenta virtutum capiat, nec detrimenta sustineat; non acquisisse enim, minuisse est, quia desinens proficendi appetitus non aberit a periculo recidendi. » (Cass., col. 6, c. 14.) — « Si quis forsitan proficere dissimulat, et proficisci de virtute in virtutem; noverit quisquis hujusmodi est, in statione, non in processione se esse, imo vero, et in regressione: quoniam in via vitæ, non progredi, regredi est, cum nihil adhuc in eodem statu permaneat. » (S. BERN., in Purif. B. Mariæ, ser. 2, n. 5.)

(1286) « Admonendi sunt, qui inchoata bona minime consummant, ut tanta circumspectione considerent, quia dum proposita non perficiunt, etiam que fuerunt cœpta convellunt. Si enim quod videtur gerendum, sollicita intentione non crescit, etiam quod fuerat bene gestum decrescit. In hoc quippe mundo humana anima quasi more navis est contra ictum fulminis consendentis: uno in loco nequaquam stare permittitur, quia ad ima relabatur, nisi ad summa conetur. Si ergo inchoata bona fortis operantis manus ad perfectionem non sublevat, ipsa operandi remissio contra hoc quod operatum est, pugnat. Hinc est enim quod per Salomonem (Prov., XVIII, 9) dicitur: *Qui mollis et dissolutus est in opere suo, frater est sua opera dissipantis.* » (S. GREG., Reg. past., in parte, c. 54.)

(1287) « Ant ascendas necesse est, aut descendas: si attentas stare, ruas necesse est. Minime pro certo

est bonus, qui melior esse non vult: et ubi incipis nolle fieri melior, ibi etiam desinis esse bonus. » (S. BERN., ep. 91, n. 5.)

(1288) « Quædam modum vitæ linis, mortis initium est: sic cursus ipsius finis qui secundum virtutem est, vitiosi cursus initium invenitur. » (S. GREG., Nyss., De vita Mosis, p. 168.)

(1289) *Qui dissipat sepem, mordebit eum coluber.* (Ecclesi., X, 8.)

(1290) *Qui spernit modica, paulatim decidet.* (Ecclesi., XIX, 1.)

(1291) *Qui negligit viam suam, mortificabitur.* (Prov., XIX, 16.)

(1292) *Ille dormire eum fecit super genua sua, et in sinu suo reclinare caput; vocavitque tonsorem, et rasit septem crines ejus, et cepit abigere eum et a se repellere: statim enim ab eo fortitudo discessit.* (Judic., XVI, 19.)

(1293) « Quid enim interest ad naufragium, utrum uno grandi fluctu navis operiatur et obruatur an paulatim subrepta aqua in sentina, et per negligentiam derelicta, atque contempta impleat navem atque submergat? » (S. AUG., ep. 265, n. 8, nov. edit.)

(1294) *Quantus ignis quam magnam silvam incendit!* (Jac., III, 5.)

(1295) *In pigritis humiliabitur contiguitio.* (Ecclesi., X, 18.)

(1296) « Perfectum esse nolle, delinquere est. » (HIER., Ep. ad Heliod.)

(1297) « Venire quidem ad eremum, summa perfectio est; sed non perfecte in eremo vivere, summa damnatio est. » (Eus. Em., ant quiv. al., hom. 4, ad Monach.)

(1298) « S. Gregorius in homil. tertia super Ezechielum: « Sunt nonnulli qui bona quidem que noverunt, operantur, atque hæc operantes meliora deliberant; sed retractantes, meliora que delibenteraverant immittunt; et quidem bona agunt que cooperant; sed a melioribus que deliberaverant,

résolution.... Au jugement de Dieu ils sont renversés. Jetez, dit Jésus-Christ (1299), le serviteur qui n'a pas fait valoir son talent dans les ténèbres extérieures : là il y aura des pleurs et des grincements de dents. Il n'est aucun théologien exact et solide, aucun auteur parmi ceux qui ont traité avec plus de lumière et de piété des devoirs monastiques, qui ne pense que tout religieux qui abandonne le soin de sa perfection, qui ne fait aucun effort pour l'acquérir, ne soit en état de péché mortel et en voie de damnation (1300).

Et voilà l'état où nous mettent les transgressions habituelles de nos règles, état par conséquent très-dangereux pour le salut; parce que nous nous devons à nous-mêmes de travailler sans cesse à notre perfection, et par les transgressions habituelles de nos règles, nous abandonnons ce travail; et de plus, parce que nous nous devons à nous-mêmes, de conserver autant que nous le pouvons, l'esprit d'amour et de dilection, et par les transgressions habituelles de nos règles, nous faisons tout ce qu'il faut pour le perdre.

SECONDE PARTIE.

Nous nous devons à nous-mêmes de conserver, autant que nous le pouvons, l'esprit d'amour et de dilection : ce feu sacré que Jésus-Christ est venu apporter sur la terre et qu'il a allumé par sa grâce dans nos cœurs; qui fait que nous aimons Dieu d'un amour souverain, que nous n'aimons rien que lui ou par rapport à lui, que nous nous unissons à Dieu par tous les mouvements de nos cœurs, et de toute l'étendue de nos affections : *Ex toto corde* (Marc., XII, 30) : que nous portons vers Dieu toute l'attention de notre esprit, que nous nous servons de toutes nos connaissances pour nous élever à lui, de tout ce que nous voyons, de tout ce que nous entendons pour nous rappeler à lui, que nous nous représentons

le bonheur de le posséder sous toutes les images que la raison et la foi nous en fournissent : *Ex tota mente* (*Ibid.*); que, dans le service que nous rendons à Dieu, nous épuisons si absolument toutes les forces de nos esprits et de nos cœurs, que nous n'avons pour tout le reste que de l'indifférence et de l'insensibilité : *Ex tota virtute* (*Ibid.*); que nous avons Dieu devant les yeux dans l'usage que nous faisons de toutes nos facultés, et que nous employons notre homme intérieur et extérieur, notre homme tout entier, pour lui obéir et pour lui plaire : *Ex tota anima* (*Ibid.*) (1301).

Ah! cet esprit fait la beauté de nos âmes, dit saint Augustin (1302), remplit nos cœurs de douceur et de suavité (1303); nous soulage quand nous sommes fatigués; nous donne de la force, quand nous sommes faibles; nous rend léger le joug de la vérité, ajoute saint Bernard (1304); rectifie, règle, perfectionne, élève, anime, ennoblit, consacre, sanctifie, divinise tout ce que nous faisons; nous attache à Dieu par une pleine adhésion de notre volonté à celle de Dieu; nous rend semblables à Dieu, nous change, en quelque sorte, en lui-même (1305); nous porte vers Dieu par les plus vifs et les plus tendres mouvements, réunit à ce centre de la dilection infiniment aimable et adorable tous nos désirs, tous nos élans, tous nos transports. Quelle attention ne devons-nous pas avoir pour conserver ce divin Esprit? C'est l'Esprit de Dieu même, c'est l'effet de son amour, c'est l'amour de Dieu, c'est la charité, c'est Dieu même dans nos cœurs. Défions, avec saint Paul (1306), l'affliction, les déplaisirs, la persécution, la faim, la nudité, les périls, le fer, la violence, de nous enlever cet Esprit, de nous ravir cet amour, de nous séparer de la charité, de nous faire perdre la grâce, l'amitié de notre Dieu : *Quis nos separabit?* Nous laisserions-nous surmonter par de moindres obstacles? nous laisserions-nous enlever le précieux

« succumbunt. Hi nimirum ante hominem judicia stare videntur in opere, sed ante omnipotentis Dei oculos ceciderunt in deliberatione. » (S. BERN., ep. 94, n. 1.)

(1299) *Inutilem servum ejicite in tenebras exteriores : illic erit fletus et stridor dentium* (Matth., XXV, 50.)

(1300) « Tout homme qui s'est consacré à Dieu par les vœux de la religion, est dans l'obligation de tendre à ce qu'il y a de plus saint dans la vie chrétienne. C'est ce que nous ont appris, non-seulement les saints des premiers siècles, comme S. Ephrem, S. Basile, Cassien, S. Jean Climaque, et ceux qui sont venus longtemps après eux, comme S. Bernard et S. Thomas; mais encore ceux qui, dans notre temps, ont écrit des devoirs des religieux avec plus de piété et de lumière, comme sainte Thérèse, Rodriguez, le P. S. Jure : et il n'y en a pas un dont le sentiment ne soit que tout religieux; qui ne se trouve pas dans cette disposition n'est point en voie de salut. » (*De la sainteté et des devoirs de la vie mon.*, c. 25 des *mitig.*, q. 2.) — « Religiosos parum curantes ad perfectionem sui status tendere, mortaliter peccare, theologi communiter cum S. Thoma docent apud Sanchez. » (*Op. mor.*, t. II, l. vi, c. 5; *Ethica am.*, t. I, l. x, p. 1, *De pecc. in*

genere, c. 25, n. 212.)

(1301) *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex tota mente tua, et ex tota virtute tua.* (Marc., XII, 50.)

(1302) « Quantum in te crescit amor, tantum crescit pulchritudo : quia ipsa charitas est anime pulchritudo. » (S. AUG., tr. 9, in *Ep. Joan.*, n. 9.)

(1303) « In te delectatur justus, quia amor minus stavis et quietus; nam pectora que possidet, dulcedine et suavitate replet. » (AUG., *L. Med.*, c. 55, in *Append. l. VI Op. sanct. Aug.*, nov. edit.)

(1304) « Vere dulcis et suavis cibus charitas, que fessos allevat, debiles roborat, mortuos lætificat; jugum denique veritatis facit suave, et onus leve. » (S. BERN., *De grad. humil.*, c. 2, n. 5.)

(1305) « Talis est quis que, qualis ejus dilectio est : terram diligis? Terra eris : Deum diligis? Quid dicam, andas eris? Non audeo dicere ex me, Scripturas audiamus : ego dixi : Dii estis et filii Altissimi omnes. » (S. AUG., in *Ep. Joan.*, tr. 2, n. 14, nov. edit.)

(1306) *Quis ergo nos separabit a charitate Christi? Tribulatio? An angustia? An fames? An nuditudo? An periculum? An persecutio? An gladius?* (Rom., VII, 55.)

trésor de l'amour, par la négligence et l'inexactitude dans le service que nous devons à Dieu.

Eh ! mes RR. PP., c'est le malheureux effet que produisent les transgressions de nos règles, quand elles sont ordinaires, constantes ; quand nous n'avons nul soin de nous en corriger ; quand elles sont habituelles. En effet, est-ce être animé de l'esprit d'amour et de dilection, est-ce aimer Dieu que de l'offenser de propos délibéré, de demeurer tranquille après l'avoir offensé, et d'être disposé à ajouter chaque jour de nouvelles offenses aux anciennes ? Est-ce aimer Dieu que de sacrifier à son caprice, à son plaisir, à ses volontés propres les volontés du Seigneur, et de persévérer, sans aucun remords, dans cet état funeste ? Est-ce aimer Dieu que de contrister tous les jours son Esprit-Saint par des infidélités consenties, et qui donnent des atteintes si sensibles à la charité ? Est-ce aimer Dieu, que de lui déplaire de la sorte ?

Dira-t-on que ce sont là des dispositions, des offenses, des infidélités qui peuvent bien affaiblir, diminuer la charité, mais qui ne la détruisent pas ; qui contristent, à la vérité, l'Esprit-Saint, mais qui ne l'éteignent pas ? C'est ce qu'on disait, quand nous parlions de transgressions de nos règles, à la vérité volontaires et de propos délibéré, mais seulement passagères ; de ces transgressions qu'on ne commet pas sans quelque remords, dont on a soin de se corriger, qui ne forment pas encore un plan de conduite soutenu et suivi, qui ne sont pas habituelles ; l'habitude communique à celles dont il s'agit ici, une malignité particulière. Dans les premières, il entre plus de fragilité que de malice : une volonté pleine et entière est le principe des autres. On pleure celles-là, on aime celles-ci. Les premières sont des mouvements passagers qui blessent la charité ; les secondes forment un état fixe qui la combat sans cesse. Celles-là ne sont que comme de légères vapeurs qui, s'élevant du fond d'une conscience peu attentive sur elle-même, troublent, obscurcissent l'esprit ; celles-ci sont comme un nuage épais qui dérobe à nos yeux la vue du soleil de justice. Les premières semblent être de peu de conséquence par leur petitesse ; les secondes accablent par leur multitude (1307).

Au milieu de ces infractions répétées et multipliées, le cœur est divisé : *Divisum est cor.* (Ose., X, 2). Mille injustes réserves le partagent ; des limitations et des restrictions donnent des bornes au précepte de l'amour. On croit pouvoir aimer avec une certaine mesure l'Être suprême qui veut être aimé sans mesure (1308). On ne l'aime pas comme on doit, parce qu'on n'est attentif, dans le service qu'on lui rend, qu'à ne pas en courir sa disgrâce. On se borne à ne pas s'attirer

son indignation. On ne craint que de l'avoir pour ennemi. Il semble qu'on s'est engagé avec le Père céleste à ne lui rendre que ce qu'il exige sous peine de mort. Sous prétexte qu'on lui est fidèle dans quelques points importants, on se fait un titre pour lui déplaire dans tous les articles qui paraissent de moindre conséquence. Parce qu'il est de certaines offenses que la bonté de Dieu dérobe aux rigueurs éternelles de sa justice, nous voulons bien regarder de la sorte celles que nous commettons, et nous nous plaisons à les réitérer chaque jour. Nous mesurons la fidélité que nous devons à notre Dieu, non pas sur son infinie sainteté, mais sur les maux que nous nous attirerions si nous étions criminellement infidèles. Nous ne voulons éviter le péché que lorsqu'il nous est funeste, et qu'il peut nous damner ; et nous courons avec une licence effrénée, dans toute l'étendue de ce que nous ne regardons que comme des fautes légères. Nous nous interrogeons ; nous nous disons à nous-mêmes : cette transgression est-elle mortelle, est-elle vénielle ? et nous en jugeons, non par une conscience d'équité et de religion, mais par une conscience de faux raisonnement et d'amour-propre. Nous prenons, pour ainsi dire, la règle et le compas, pour savoir à quoi nous sommes obligés, sous peine de damnation : croyant, par là, ménager, tout à la fois, notre salut et nos plaisirs.

Enfin, dans la conduite que nous tenons, par rapport aux engagements de notre profession, nous cherchons moins à conserver en nous l'esprit d'amour et de dilection, qu'à nous soustraire aux supplices éternels que nous mériterions, si nous venions à le perdre ; c'est-à-dire, que nous nous soucierions peu de perdre, par les transgressions, ce divin Esprit, s'il y avait moyen d'éviter ces supplices ; c'est-à-dire que si nous pouvions nous promettre une même indulgence de la part de Dieu, pour l'infraction de nos grandes obligations, nous les violerions avec la même facilité que nous violons les moindres ; c'est-à-dire que, si une désobéissance formelle aux ordres de nos supérieurs, un attachement de propriété aux biens de ce monde, une instabilité marquée dans nos devoirs essentiels, une négligence affectée dans la conversion de nos mœurs... (je n'ose en dire davantage) ; c'est-à-dire que si l'infraction de nos vœux ne devait pas nous attirer des châtimens plus rigoureux dans l'autre vie que ceux que pourront nous attirer, selon nos idées, les transgressions habituelles de nos règles, nous serions aussi disposés à enfreindre les uns que les autres ; c'est-à-dire que, quand nous sommes fidèles à nos grandes obligations, ce n'est pas, comme parle saint Augustin (1309), la justice que nous aimons,

(1307) « Illic si collecta contra nos fuerint, ita nos gravabunt et opprimunt, sicut unum aliquod grave peccatum. » (S. Aug., ep. 265, n. 8, nov. edit.)

(1308) « Modus diligendi Deum, est diligere sine

modo. » (S. Bern., *L. de Dilig. Deo*, c. 1, n. 1.

(1309) « Non iustitia diligitur, sed damnatio timeatur. » (S. Aug., *De spir. et litt.*, n. 56, nov. edit.)

nous appréhendons la peine : ce n'est pas à la volonté de Dieu que nous nous assujettissons, nous craignons ses châtimens : ce n'est pas le Seigneur que nous avons devant les yeux, c'est nous-mêmes.

En effet, tandis que nous croyons qu'il ne nous doit revenir aucun dommage considérable des transgressions, nous n'avons pas de peine à déplaire à notre Dieu ; nous ne tenons nul compte de nos infidélités ; nous nous les justifions peut-être dans le secret, en nous disant à nous-mêmes : Nous offensois Dieu, il est vrai, en violant nos règles ; mais rassurons-nous, nous pouvons le faire sans risquer notre salut ; ces offenses ne dainnent personne. Ainsi, dans le service que nous rendons à Dieu, nous n'avons en vue que nos intérêts ; nous ne consultons que notre amour-propre. Votre gloire, ô mon Dieu ! votre sainteté, vos divins attributs n'y entrent pour rien, et ne nous touchent en aucune sorte : la crainte de nous perdre, la mort éternelle, l'enfer, voilà uniquement ce qui nous rend attentifs et ce qui nous réveille. Ah ! disposition absolument incompatible avec l'esprit d'amour et de dilection ; disposition d'un mercenaire, dont le seul intérêt règle la fidélité, d'un vil esclave à qui il faut montrer les verges pour le retenir dans le devoir ; dirai-je d'un enfant ? oui, mais d'un enfant tel que l'enfant prodigue de l'Évangile (1310), qui ne se fait aucune peine de contrister le père de famille, qui ne veut rien relâcher de ses droits, et qui exige, dans la dernière rigueur, tout ce qui lui appartient.

La charité cherche-t-elle ainsi ses propres intérêts ? Elle craint l'enfer dont Dieu nous menace ; mais elle craint encore plus le péché, qui irrite Dieu. Elle regarde la sainteté de Dieu, que le péché blesse, plutôt que le châtiment que le péché mérite. Elle évite de déplaire à Dieu, dit saint Augustin (1311), quand même elle pourrait lui déplaire impunément. Elle est principalement touchée des miséricordes infinies de Dieu, de ses beautés éternelles, de sa vérité, de sa sagesse, de sa sainteté ; et quand même il ne serait pas au Dieu terrible et vengeur, elle ne lui serait pas moins fidèle : *Charitas non querit quæ sua sunt.* (I Cor., XIII, 15.)

La charité, comme disent les théologiens (1312), est une véritable amitié entre Dieu et l'homme. Or, un vrai ami tâche de se maintenir dans les bonnes grâces de son ami, est attentif aux occasions de l'obliger,

évite avec soin tout ce qui peut lui faire de la peine. Agissons-nous de la sorte à l'égard de Dieu, quand nous lui déplaisons si souvent par les transgressions habituelles de nos règles ?

Par la charité, dit le disciple bien-aimé (1313), nous sommes appelés, nous sommes en effet enfants de Dieu. Quel fils, que ce lui qui bornerait sa fidélité, à l'égard de son père, à n'être pas rebelle à ses ordres et à ne le point outrager ; mais qui lui parlerait ordinairement sans respect, qui se mettrait peu en peine de le chagriner dans mille occasions, qui n'aurait ni ménagemens ni complaisances pour lui, qui ne ferait aucun cas de ses remontrances, qui ne profiterait point de ses corrections ? Telle est notre conduite à l'égard du Père céleste, quand nous l'offensois habituellement par la transgression de nos règles.

La charité, dit saint Bernard, augmente, exagère tout ; c'est-à-dire, qu'elle grossit les fautes les plus légères, agite l'âme fidèle par de pieuses perplexités, la rend humble, timide, défiante ; lui inspire la crainte et le tremblement dans l'ouvrage de son salut, et lui fait regarder comme très-sérieux et considérable tout ce qui peut déplaire à Dieu. L'habitude dans les transgressions diminue à nos yeux nos infidélités, calme nos frayeurs et nos inquiétudes, nous rassure sur notre état, et nous fait regarder l'exactitude régulière comme une faiblesse moins propre à relever et à conserver la piété qu'à la déshonorer et à la rendre ridicule.

Enfin, la charité, dit le pieux Gerson (1314), fait entreprendre de grandes choses.... veut être libre et dégagée de toutes les affections mondaines.... Rien ne lui pèse, rien ne lui coûte.... Elle est forte, patiente, fidèle, sage, constante, courageuse, discrète, prudente.... pleine de gratitude pour Dieu. Nulle de ces heureuses dispositions en nous dans les transgressions habituelles de nos règles, mais lâcheté, pusillanimité, attachement aux choses de ce monde, imprudence, faiblesse, timidité, inconstance, impatience, infidélité. Plus donc d'amour de Dieu, plus de sainte dilection, plus de charité. Et que sommes-nous sans l'amour de Dieu, sans la sainte dilection, sans la charité ? Un airain sonnante, une cymbale retentissante. Rien ne nous est utile, nous ne sommes rien, nous sommes anathèmes, nous demeurons dans la condamnation et dans la mort (1315). Nous avons laissé éteindre, comme parle

(1310) *Homo quidam habuit duos filios, et dixit adolescentior ex illis patri : Pater, da mihi portionem substantiæ quæ me contingit.* (Luc., XV, 12.)

(1311) « Timor id agebat ne faceres, charitas id agit ut nolis facere, etiamsi impune possis admittere. » (S. Aug., ser. 161, n. 2, nov. edit.)

(1312) « Charitas est vera amicitia inter Deum et hominem. Communis est. Theologorum sententia post S. Thomam, 2-2, p. 25, a. 1. » (HABERT., *De charit.*, c. 1, q. 8.)

(1315) « Videte qualem charitatem dedit nobis Pater, ut filii Dei nominemur et simus. » (I Joan., III, 1.)

(1314) « Amor ad magna operanda impellit... amor vult esse liber et ab omni affectione mundana alienus.... amor onus non sentit, labores non reputat... est amor fortis, patiens, fidelis et prudens, longanimis et virilis.... Deo devotus et gratus. » (*De Imit. Christi*, l. III, c. 4, ex recens. Jos. Valart.)

(1315) *Si linguis hominum loquar et angelorum, charitatem autem non habeam, factus sum velut æsonans, aut cymbalum tinniens... Nihil sum... Nihil mihi prodest.* (I Cor., XIII, 1, 2, 5.)—*Si quis non amat Domium nostrum Jesum Christum, sit anathema.* (I Cor., XVI, 23.)—*Qui non diligit, manet in morte.* (I Joan., III, 14.)

saint Bernard (1216), le feu que l'esprit de Dieu avait allumé dans nos cœurs : que nous reste-t-il, si nous ne travaillons à le rallumer, sinon un feu qui ne s'éteindra jamais ?

Voilà l'état où nous mettent les transgressions habituelles de nos règles : état par conséquent très-dangereux pour le salut ; parce que nous nous devons à nous-mêmes de conserver, autant que nous le pouvons, l'esprit d'amour et de dilection, et en transgressant habituellement nos règles, c'est dans la voie large que nous dirigeons nos pas.

TROISIÈME RÉFLEXION.

Nous nous devons à nous-mêmes de marcher dans la voie étroite de l'Évangile. C'est l'engagement que nous avons contracté par notre baptême (1217) ; c'est le poids, selon l'expression de Tertullien, de ce sacrement de la foi : *Pondus baptismi* ; c'est ce qu'exige de nous Jésus-Christ, notre premier Législateur ; c'est l'obligation que nous impose notre premier nom, qui est celui de chrétien. C'est là notre première profession, le contrat de la première alliance que nous avons faite avec Dieu, la loi sainte et sacrée de notre première consécration. C'est ce que nous avons d'abord promis, en promettant, comme dit saint Ambroise (1218), de renoncer au démon et à ses œuvres, au monde et à ses plaisirs. La profession religieuse, ce second baptême, comme l'appellent les Pères (1219), n'est qu'un renouvellement du premier, n'est qu'un nouvel engagement à marcher dans la voie étroite de l'Évangile, selon certains moyens qui en facilitent la pratique.

En effet, mes Révérends Pères, pourquoi avons-nous quitté le monde ? N'est-ce pas parce que nous avons senti la très-grande difficulté de pratiquer dans le monde les maximes de l'Évangile, d'y vivre conformément aux maximes de l'Évangile, d'y marcher dans la voie étroite de l'Évangile. Rappelons ces motifs qui nous ont fait abandonner le monde, pour nous rappeler, si nous l'avions malheureusement oublié, la plus importante de nos obligations. Oui, nous nous sommes déterminés à abandonner le monde, et nous avons demandé, pour cela les ailes de la colombe : *Quis dabit mihi pennas sicut columbæ ?* (Psal. LIV, 7.) Nous avons pris la fuite, et nous nous sommes éloignés : *Elongavi fugiens.* (Ibid., 8.) Nous nous sommes renfermés dans la solitude : *Mansi in solitudine* (Ibid.), parce que nous avons vu que les exemples de ce monde sont autant de scandales, ses usages autant d'abus, ses objets autant de tentations, ses maximes au-

tant d'erreurs, ses occasions autant de pièges, ses plaisirs presque autant de crimes ; que tout y irrite la cupidité, y nourrit l'orgueil, y flatte les sens ; que la vanité, le mensonge et tous les vices s'y communiquent par contagion, et qu'il est entièrement plongé dans le mal (1220) ; parce que nous avons vu l'iniquité régner dans cette cité perverse : *Quoniam vidi iniquitatem... in civitate* (Ibid., 10) ; et que nous avons sagement pensé qu'il nous était moralement impossible d'y faire notre salut, parce qu'il nous était moralement impossible, à cause de notre fragilité, d'y marcher dans la voie étroite de l'Évangile, comme nous sommes obligés par les vœux de notre baptême.

Or, qu'est-ce que marcher dans la voie étroite de l'Évangile ? Ouvrons cet Évangile, lisons : Se renoncer soi-même : *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum* (Luc., IX, 23) ; porter sa croix, et la porter tous les jours : *Tollat crucem suam quotidie* (Ibid.) ; mener une vie pénitente et mortifiée : *Si penitentiam non egeritis, omnes peribitis* (Luc., XIII, 5) ; se faire une violence continuelle : *Regnum cælorum vim patitur* (Math., XI, 12) ; avoir sur soi-même une attention infatigable : *Videte, attendite, vigilate* (Marc., XIII, 33 ; Luc., XXI, 3) ; devenir semblables à de petits enfants : *Nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cælorum* (Matth., XVIII, 3) ; marcher sur les traces de Jésus-Christ : *Qui vult post me venire, sequatur me* (Luc., IX, 23). Or, je dis qu'en violant habituellement les règles de la religion, on ne vit pas conformément à ces maximes de l'Évangile ; et conséquemment, que ce n'est pas dans la voie étroite, mais dans la voie large qu'on dirige ses pas. Il suffit, pour le démontrer, d'appliquer ces maximes à la conduite du religieux transgresseur de ses règles par habitude.

Marcher dans la voie étroite de l'Évangile, c'est se renoncer soi-même : *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum* (Ibid.) ; et c'est pour se satisfaire, pour suivre la voie de son cœur, de son humeur, de son caprice, que le transgresseur dont je parle se détourne de la voie des règles : tous les moments qu'il dérobe à la dépendance, il les donne à ses inclinations et à ses penchants. Il préfère ses volontés aux volontés de Dieu, aux volontés de ses supérieurs. Il cherche, dans les relâchements de son amour-propre, les consolations qu'il ne trouve plus dans l'accomplissement des devoirs qu'il ne pourrait omettre sans être remarqué ou repris ; et comme il s'est fait un système de régularité doux, flatteur,

Append. t. II Op. S. Basil., nov. edit.)

(1218) « Renuntiasti diabolo et operibus ejus, mundo et luxuriæ ejus ac voluptatibus. » (S. AMBR., *L. de mysteriis*, c. 2, n. 5, nov. edit.)

(1219) « Monasterialis disciplina... secundum baptismum nuncupatur. » (S. BERN., *De præc. et disp.*, c. 17, n. 55.)

(1220) *Mundus totus in maligno positus est.* (J. Joan., V, 19.)

(1216) « Si flammantem spiritum, quo nunc radiat sine dubio eor tuum intra te, et in meditationibus tuis exardescerent ignem divinum jam exstingui permiseris ; quid restat, nisi ut te illi servandam noveris igni, qui non possit exstingui ? » (S. BERN., ep. 114, ad sanctimoniam quandam, n. 3.)

(1217) « Quisquis Evangelii baptismate baptizatus est, debet secundum Evangelium vivere. » (S. BASIL., aut quiv. alius, l. II De bapt., resp. ad q. 1, n. 1, in

accommodant, il ne prend, le plus souvent, que ce qui lui plaît pour la règle de ce qu'il doit faire.

Marcher dans la voie étroite de l'Évangile, c'est porter sa croix et la porter tous les jours : *Si quis vult post me venire... tollat crucem suam quotidie*. Et le transgresseur, par habitude ne cherche qu'à s'en décharger le plus qu'il peut, et il s'en décharge, en effet, dans tous les instants qu'il dérobe au poids de l'observance. Le peu qu'il est forcé d'en porter, il le traîne en murmurant. Il tache encore de diminuer cette faible charge par mille adoucissements, surtout par les conversations inutiles, les rapports avec le monde, les sorties, les voyages, ces fléaux de la discipline monastique; et combien de fois son esprit, fécond en vaines excuses et en raisons frivoles, a recours à la dispense, et l'appelle à son secours ?

Marcher dans la voie étroite de l'Évangile, c'est mener une vie pénitente et mortifiée : *Si penitentiam non egeritis, omnes peribitis*, et le transgresseur par habitude se met à son aise, autant qu'il peut; imagine, dans les règles, une latitude combattue par la pratique des saints, et contraire aux vues du Législateur; se permet, non-seulement ce qui amuse encore l'amour-propre, mais ce qui flatte les sens et les passions: se procure des joies et des consolations humaines; recherche avec soin ses commodités et ses satisfactions. En un mot, quelques prières faites avec négligence et avec froideur, quelques exercices remplis à la hâte et avec dégoût; du reste, oisiveté, immortification, mollesse: voilà sa vie.

Marcher dans la voie étroite de l'Évangile, c'est se faire une violence continue : *Regnum Caelorum vim patitur*, et le transgresseur par habitude éloigne, avec tout le soin possible, ce qu'il y a de gênant et de pénible dans la discipline régulière. Il prétend ne devoir employer ses forces et son courage que dans les occasions où il faudra faire les plus grands efforts, et comme ces occasions sont rares, il ne veut donc se faire violence que rarement, ou presque jamais; il ne veut donc pas se faire une violence continue. En effet, il laisse échapper ces occasions qui se rencontrent à chaque pas; il néglige ces observances qui sont de toutes les heures, de tous les moments; et omet bien de ces petits devoirs qui reviennent si fréquemment: exercice continu de mortification; parce que, le plus souvent, il faut faire la guerre à ses sens, sacrifier ses propres pensées, combattre ses désirs, et toujours l'amour-propre est à l'étroit par l'assujettissement et la gêne, dont il est si ennemi, et où il faut toujours être.

Marcher dans la voie étroite de l'Évangile, c'est avoir sur soi-même une vigilance infatigable : *Videte, attendite, vigilate*; et le

transgresseur par habitude néglige ses dispositions intérieures; n'a que peu ou point de circonspection dans ses paroles, de retenue dans ses regards, de modestie dans sa contenance; omet des exercices qui le rappelleraient à lui-même, lui présenteraient ses devoirs, exciteraient sa fidélité, ranimeraient sa ferveur. Son imagination se remplit de fantômes, son esprit de pensées vaines; son cœur forme des mouvements et des désirs irréguliers. Il s'évite, il se fuit, et cherche, au-dedans et au-dehors, des diversions qui l'empêchent de rentrer en lui-même.

Marcher dans la voie étroite de l'Évangile, c'est travailler à devenir semblables à de petits enfants par la docilité et la simplicité : *Nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum celorum*; et le transgresseur par habitude, ne faisant aucun cas de ces vertus si aimables, si essentielles, est bien éloigné de l'enfance chrétienne. Prudent à ses propres yeux, il affecte, dans la pratique de ses devoirs, un air hantain de liberté et d'indépendance. Il pense qu'une exactitude rigoureuse ne peut être qu'un excès puéril digne du premier âge. Il la regarde comme une espèce de superstition, qui n'est propre qu'aux petits esprits, comme un défaut de lumière qui confond l'essentiel avec le frivole, comme une gêne servile qui captive les nobles mouvements du cœur. Une grande âme, dit-il, porte ses vues trop haut pour faire attention à des bagatelles, et se figurant que ce qui pouvait être bon autrefois ne saurait l'être aujourd'hui, il traite, comme dit saint Bernard (1221), la frugalité d'avare, la sobriété de rigueur, le silence de tristesse. Le relâchement passe chez lui pour discrétion, la profusion pour libéralité, le babil pour civilité, la raillerie pour agrément.

Marcher dans la voie étroite de l'Évangile, c'est marcher sur les traces de Jésus Christ : *Si quis vult post me venire... sequatur me*; et le transgresseur par habitude... Le détail est ici inutile. Il suffit d'avoir nommé un tel transgresseur. Marcherait-il sur les traces de Jésus-Christ, de Jésus-Christ, qui ne s'est pas borné à l'essentiel de la loi, qui s'est soumis à toutes ses pratiques, qui, en a été le plus religieux observateur : les ayant observées jusqu'au dernier point et dans toutes les circonstances prescrites; qui a commencé à se soumettre à toutes les volontés de son Père, dès qu'il a commencé à vivre, qui n'a vécu que pour les accomplir, qui en a fait sa nourriture et ses plus chères délices (1222), qui les a accomplies avec le plus parfait dévouement et dans toute leur étendue, qui est mort en les accomplissant et pour les accomplir.

Ainsi le transgresseur de ses règles par habitude, ne marchant pas sur les traces de

(1221) « *Parcitas putatur avaritia, sobrietas, austeritas creditur, silentium tristitia reputatur. Econtra remissio discretio dicitur, effusio liberalitas, loquacitas affabilitas, cachinnatio jucunditas,* » etc

(S. BERN., *Apol. ad Guil.*, c. 8, n. 16.)

(1222) *Meus cibus, ut faciam voluntatem ejus qui misit me.* (Joan., IV, 34.)

Jésus-Christ, n'étant pas dans les dispositions de l'enfance chrétienne, n'ayant pas sur lui-même une attention infatigable, ne se faisant pas une violence continuelle, ne menant pas une vie pénitente et mortifiée, ne portant pas sa croix tous les jours de sa vie, ne se renonçant pas soi-même, ne marche pas dans la voie étroite de l'Évangile. C'est dans la voie large qu'il dirige ses pas, et la voie large, dit Jésus-Christ, mène à la mort éternelle, à la perdition, à l'enfer : *Spatiosa via est, que ducit ad perditionem.* (Matth., VII, 13.)

Voilà l'état où nous mettent les transgressions habituelles de nos règles. Etat par conséquent très-dangereux pour le salut; parce que nous nous devons à nous-mêmes de marcher dans la voie étroite de l'Évangile, et par les transgressions habituelles de nos règles; c'est dans la voie large que nous dirigeons nos pas, et enfin, parce que nous nous devons à nous-mêmes d'être toujours animés d'une sainte ferveur, et en transgressant habituellement nos règles, nous vivons dans l'indolence et la tiédeur.

QUATRIÈME RÉFLEXION.

Nous nous devons à nous-mêmes d'être toujours animés d'une sainte ferveur; c'est-à-dire, de nous acquitter de toutes nos obligations avec une fidélité, un zèle, une ardeur qui ne se démentent jamais; d'accomplir ce que Dieu demande de nous d'une manière pleine, vive, animée, exacte, éloignée en tout temps de toute mollesse et de la moindre négligence; d'être prompt, comme dit le Sage, dans toutes nos œuvres (1223); d'avoir toujours la même chaleur pour les choses spirituelles, toujours des lampes ardentes dans nos mains (1224), toujours avec nous cet or purifié par le feu, qui fait nos richesses et notre bonheur (1225); de conserver toujours cette grâce, laquelle, comme dit saint Ambroise (1226), ne connaît ni la lenteur, ni les retardements; d'agir toujours par une vive foi, et une piété bien soutenue, dans des sentiments et avec des dispositions dignes du Dieu que nous servons (1227); de nous porter toujours partout où le devoir nous appelle, à peu près comme le feu tend à sa sphère, et la pierre à son centre.

(1223) *In omnibus operibus tuis esto veloc.* (Eccli., XXXI, 27.)

(1224) *Sint — lucernæ ardentes in manibus vestris.* (Luc., XII, 35.)

(1225) *Aurum ignitum, probatum.* (Apoc., III, 18.)

(1226) « Nescit tarda molimina Spiritus sancti gratia. » (S. AMB., in *Expos. Evang. secundum Lucam*, l. II, n. 19.)

(1227) *Spiritu ferventes, Domino servientes.* (Rom., XII, 11.)

(1228) S. BASIL., *Reg. brev.*, resp. 259.

(1229) S. JOAN. CLIM., gr. 1.

(1230) « Vous êtes maintenant professe, sans perdre aucun avantage du noviciat; car l'état d'une religieuse professe doit être la perfection et non la cessation de cet état; ou plutôt ce doit être le commencement d'un noviciat, qui ne finisse qu'avec la vie, et dont la profession ne se fait que dans le ciel

En effet, le religieux, dit saint Basile (1228), qui est animé, rempli, pénétré de l'esprit de ferveur, *spiritu fervens*, accomplit la volonté de Dieu, qui lui est manifestée par les règles qu'il a promis d'observer, *voluntatem Dei facit*, avec un cœur plein de zèle, avec une ardente affection, *cum ardenti studio*; avec un désir insatiable de plaire à Dieu, *inexplebili cupiditate*; avec une diligence, une attention, une application assidue et constante, *assidua diligentia*. Et tel est, reprend saint Jean Climaque (1229), le fidèle, le sage Solitaire, qui soutient toujours ce caractère d'une piété vive et animée qui a commencé sa conversion; qui a dans tous les temps, pour ses devoirs, la vivacité de la jeunesse : *Qui primum ab ingressu religionis ardorem spiritus inextinctum retinuit.*

Où, mes Révérends Pères, si nous voulons être de vrais religieux, il faut que ce zèle, cette ferveur qui nous animait dans les premiers temps, nous accompagne toujours et ne nous quitte jamais. Il faut que nous soyons toujours novices à cet égard (1230) : à cet égard notre profession ne devant se faire que dans le Ciel, il faut que nous ayons toujours l'ardeur d'un jeune guerrier, ce sont les expressions de saint Bernard (1231), enrôlé, depuis peu, dans la milice de Jésus-Christ. Et n'est-ce pas ce que nous font entendre nos maîtres (1232), quand ils nous exhortent à nous comporter dans la religion comme le premier jour que nous y sommes entrés : *Hodie vos religiosum studium arripuisse arbitramini?*

Ah! disons-le en gémissant, avouons-le en nous humiliant : tous les jours qui se sont écoulés depuis le temps de nos épreuves, sont comme autant de degrés par lesquels nous descendons pour perdre notre ferveur. Nos premières infidélités, les secondes, les suivantes l'avaient amortie; leur habitude l'a éteinte. En effet, cette habitude nous portant à continuer nos infidélités, fait que ce que nous observons encore de nos règles, ce n'est guère que par cérémonie et par bienséance que nous l'observons. Comment cela, mes Révérends Pères? c'est que cette habitude étant une disposition acquise par mille transgressions répétées, effaçant insensiblement de nos esprits l'idée de nos obligations, y répandant l'amertume

etc.) (M. NICOLE, lett. 28, à une relig. sur sa profession.)

(1231) « Novus in Christo miles. » (S. BERN., ep. 254, n. 1, nov. edit.)

(1232) « Ego quidem, filioli, secundum eloquia Scripturarum, gradior viam Patrum. Jam enim Dominus me invitat, jam cupio videre celestia. Sed vos, o viscera mea, admoneo, ne tanti temporis laborem repente perdati. Hodie vos religiosum studium arripuisse arbitramini, etc. (In *vita S. Anton.*, apud SURSUM, t. I, p. 406.) — « Quidam frater abbatem requisivit Agathonem, dicens. « Volo pater, « manere in congregatione cum fratribus. Die mihi, « quomodo habitem cum eis? » Respondit ei senex : « Observa hoc præ omnibus, ut qualis primo die « ingredieris, apud ipsos, talis etiam reliquos per- « agas dies. » (ROSEWID., *De vitis Patrum*, l. III, n. 198.)

et le dégoût, nous sommes portés comme infailliblement à omettre certaines règles, à ne pratiquer que celles que nous ne pourrions transgresser sans nous faire remarquer, et à les pratiquer sans goût et sans sentiment.

Ainsi, en violant nos règles, ou les observant négligemment, nous menons une vie relâchée, inattentive sur nos devoirs, destituée de l'esprit de piété et de zèle. Nous ne nous occupons plus de Dieu, nous n'agissons plus pour Dieu; nous ne portons plus nos vœux vers les objets célestes. Rien ne nourrit ce qu'il peut y avoir encore de bien en nous; rien n'excite nos gémissiments, rien ne rallume nos desirs. Nous sommes toujours les mêmes : toujours mêmes infidélités, mêmes faiblesses; sans recueillement, sans esprit intérieur, dans une molle indulgence pour nos penchants. Ce relâchement de ferveur est comme une fièvre lente qui affaiblit tous les jours nos forces, dessèche notre cœur, y détruit tous les sentiments de dévotion, altère toutes nos bonnes dispositions, consume de jour en jour notre vie et notre substance. Quel étrange état, s'écrierait ici saint Bernard (1233)! Ah! je vois, dirait en gémissant ce grand homme, je vois une paresse qui a besoin d'aiguillon, une pusillanimité qui fait perdre courage, une lâcheté qui fait trouver amer et pesant le doux et aimable joug du Seigneur, une faiblesse volontaire qui se fatigue aussitôt, une furieuse dissipation d'esprit, un continu épanchement de cœur, des pensées terrestres et animales, une conversation tiède, une obéissance sans dévotion, un entretien sans prudence et sans circonspection, des prières sans attention.

Car, dans l'habitude des transgressions, on n'abandonne pas la prière, j'entends la publique : on aurait honte de manquer ordinairement à cet exercice; mais on le craint, on n'en sent que la longueur et la gêne. On s'y ennuie d'abord, et bientôt on s'y livre à tous les égarements d'une imagination volage. On n'offre qu'à regret le sacrifice de louanges; on prononce, avec un cœur tiède, des paroles brûlantes; on rend grâces, et on ne pense pas à ce qu'on doit à Dieu; on oublie Dieu dans le temps qu'on le lône. Comme on n'était entré dans le lieu saint qu'avec peine, on en sort avec plaisir, et toujours trop tard. On porte au sacré tribunal une volonté indifférente et insensible à ses maux. On y fait un froid récit de ses fautes ordinaires; on ne profite ni de cette accusation, ni de l'absolution qu'on

reçoit. On a toujours le même dégoût pour la solitude, le même altrait pour les commerces du monde, pour les sorties et les voyages. On est mille fois réconcilié, et jamais pénitent. On approche de la table sainte, comme d'une table commune; on mange la viande des forts avec un estomac faible. Le pain du ciel est pour nous comme le pain de la terre; le vin adorable, dont l'ivresse est toujours sainte et l'ardeur toujours pure, ne fait qu'augmenter notre léthargie. On s'était présenté à l'autel sans aucune résolution d'une vie plus régulière, on en sort avec les mêmes dispositions.

Si l'on assiste aux instructions de ses Supérieurs, si l'on n'a pas entièrement abandonné les saintes lectures, on n'en tire aucun fruit; ce ne sont là que des pratiques mortes et inanimées, où l'esprit est dissipé, et où le cœur ne se trouve plus. En un mot, le peu qu'on observe encore de ses règles, ce n'est guère que par coutume et pour garder certains dehors de religion qu'on l'observe. On le regarde comme une tâche journalière, attachée à la servitude de l'état; comme quelques actions réglées et ordinaires que la bienséance exige. Je me rappelle ici, avec saint Bernard (1234), la génisse d'Ephraïm dont parle l'Écriture, qui n'aimait à fouler le blé que parce qu'elle y était accoutumée. On ne sait ce que c'est que cette piété qui est utile à tout, non plus que cette tendresse pour Dieu, qui est la sanctification de toutes les pratiques extérieures. On est toujours bien éloigné des sentiments nobles de zèle et de ferveur, qui font toute la gloire et la sûreté de l'état religieux. Des sentiments bas et humains ont pris la place; l'ennui et le dégoût les ont accompagnés : ils ont été suivis de l'aveuglement et de l'insensibilité. Ainsi, le démon du midi, comme parlent quelques anciens (1235), ainsi le démon du midi prévaut; ainsi l'on vit dans une coupable indolence, dans une mortelle tiédeur.

Je dis mortelle tiédeur, parce qu'elle est insupportable à Dieu. Elle le provoque à une espèce de vomissement, dont la seule idée fait horreur. Parce que vous êtes dans un état de tiédeur, dit le Seigneur à l'évêque de Laodicée (1236), je suis prêt de vous vomir de ma bouche. Elle lui fait même préférer, en quelque sorte, l'état de froidéur, c'est-à-dire, l'état d'une âme qui vit dans le désordre. *Je souhaiterais*, ajoute le Seigneur, *que vous fussiez froid ou chaud*. En effet, le pécheur déclaré ne peut se dis-

(1235) « Invenire est homines pusillanimes et remissos, deficientes sub onere, virga et calcaribus indigentes : quorum remissa letitia; pusillanimitas tristitia est : quorum brevis et rara compunctio, animalis cogitatio, tepida conversatio : quorum obedientia sine devotione, sermo sine circumspectione, oratio sine cordis intentione. » (S. BERN. ser. 5, in *Ascens.*, n. 7.)

(1234) « Vis videre mundatam, ornatam et vacantem domum! Hominem intrare qui confessus est et deseruit manifesta peccata precedencia ad iudicium, et nunc solas movet manus ad opera manda-

torum, corde penitus arido, ductus consuetudine quadam, plane quasi vitula Ephraim, docta diligere trituram. » (S. BERN., in *Assumpt. B. Mariæ*, ser. 2, n. 6.)

(1235) « Nonnulli senum (acediam) esse promittunt meridiamm demouem, qui in psakno XC nuncupantur. » (CASS., INST., l. X, c. 1.)

(1236) *Scio opera tua : quia nec frigidus es, neque calidus : utinam frigidus esses aut calidus, sed quia tepidus es, et nec frigidus nec calidus, incipiam te emovere ex ore meo.* (AVOC., III, 15, 16.)

simuler à lui-même ses crimes. Il n'a pas beaucoup de peine à connaître le danger où il est (1237). Il sait bien qu'il est mort aux yeux de Dieu, et par là, il est plus en état d'être touché de ses désordres, d'en concevoir de l'horreur et de les quitter. Mais un religieux qui vit dans la tiédeur ne connaît pas son état; il ne croit pas offenser Dieu par la transgression de ses règles, ou il croit ne l'offenser que légèrement, et le peu qu'il en pratique, ce fantôme séduisant de régularité l'endort et le rassure. Il s'abuse sur ce que sa conscience ne lui reproche rien de criminel, et il ne voit pas que c'est cette tranquillité qui fait tout son danger, et peut-être tout son crime. Il est tranquille, parce qu'il est endormi : c'est Jonas qui dort au milieu de la tempête. Comment sortirait-il de l'état où il est? Nous voyons, dit Cassien (1238), un grand nombre de mondains devenir, par leurs conversions, des hommes fervents et spirituels; mais nous n'avons jamais vu le même changement dans des religieux tièdes. Etat désespéré que la tiédeur, dit saint Grégoire (1239)! Miracle, plus que miracle, prodige, que le renouvellement de ferveur dans un religieux tiède, s'écrie saint Bernard (1240)!

Voilà donc enfin l'état où nous réduisent les transgressions habituelles de nos règles, nous qui devrions être toujours animés d'une sainte ferveur : à la tiédeur, à un état pire, en quelque sorte, que l'état de péché; et elles nous réduisent de plus à cet état de péché, parce que nous nous devons encore à nous-mêmes de marcher dans la voie étroite de l'Évangile, et par les transgressions habituelles de nos règles, c'est dans la voie large que nous dirigeons nos pas; de conserver, autant que nous le pouvons, l'esprit d'amour et de dilection, et par les

transgressions habituelles de nos règles, nous faisons tout ce qu'il faut pour le perdre; de travailler sans cesse à notre perfection, et par les transgressions habituelles de nos règles, nous abandonnons ce travail; parce que nous devons à la religion de faire cas de ses règles, et par les transgressions habituelles nous les méprisons; d'édifier nos frères qui sont ses membres, et par les transgressions habituelles nous les scandalisons; de maintenir l'honneur et la sainteté de cette religion, et par les transgressions habituelles nous l'en dépouillons. Car, marcher dans la voie large, perdre l'esprit d'amour et de dilection, abandonner le travail de notre perfection, mépriser les règles de la religion, scandaliser nos frères, ravir à la religion son honneur et sa sainteté, c'est être dans un état de péché et de damnation.

Gravons, mes Révérends Pères, gravons ces vérités dans nos esprits et dans nos cœurs avec des caractères que ni le temps, ni les mauvais exemples, ni les passions, ni les différents états où nous pouvons nous trouver, n'effacent jamais. Il y va de notre salut éternel. Ah! je le dis avec saint Bernard (1241), nous avons foulé aux pieds le monde entier; nous avons rompu les liens de la chair et du sang; nous nous sommes enfermés dans un cloître comme dans une espèce de prison; nous nous sommes soumis à d'autres hommes, à qui nous avons assujéti notre volonté. Rendrions-nous ces grands sacrifices inutiles? Nous perdriions-nous pour de légères infidélités, pour ne vouloir pas nous gêner par rapport à mille petits sacrifices, beaucoup moins pénibles au cœur et à la nature que les grands sacrifices que nous avons faits? Nous ne voudrions pas enfreindre ce que nous regardons comme nos grandes obligations, comme nos

(1237) « Rectissime pronuntiatur esse deterior, quia facilius ad salutarem conversationem ac perfectionis fastigium carnalis quis, id est secularis vel gentilis accedit quam is qui profusus monachum, nec tamen viam perfectionis arripit secundum regulam disciplinæ, ab illo semel spiritualis fervoris igne discessit. Ille namque corporalibus saltem vitiis humiliatus, atque immundum se sentiens contagione carnali, ad fontem veræ purificationis, ac perfectionis culmen, quandoque impunctus, accurrit, et horrescens illum, in quo est, infidelitatis gelidissimum statum, spiritus ardore succensus, ad perfectionem facilius convolabit. Nam qui semel tepide exorsus initio, monachi cœpit abuti vocabulo, nec tamen humilitate ac fervore quo debuit iter hujus professionis arripit, infectus semel hæc miserabili lue, et in ea quodam modo resolutus, nec ex se ulterius perfecta sapere, nec alteris poterit monitis erudiri, » etc. (Cass., coll. iv, c. 19.)

(1238) « Frequenter vidimus de frigidis atque carnalibus, id est de secularibus ac paganis, ad spiritalem pervenisse fervorem, de tepidis atque animalibus omnino non vidimus. » (Cass., coll. iv, c. 19.)

(1239) « Utinam frigidus, etc. (Apoc., III, 15.) Calidus quippe est, qui bona studia et arripit et consummat : frigidus vero est qui consummanda nec inchoat. Et sicut a frigore per teporem transitur ad calorem, ita a calore per teporem transitur ad frigus. Quisquis ergo amisso infidelitatis frigore vivit, sed ne-

quaque tempore superato exerescit ut ferveat, procul dubio calore desperato, dum noxio in tepore demoratur, agit ut frigescat; sed sicut ante teporem frigus sub spe est, ita post frigus tepor in desperatione, » etc. (S. GREG., *Reg. past.*, III p., c. 54, nov. edit.)

(1240) « Quanta audivimus et cognovimus ea, et fratres nostri uterque Gaufridus annuntiaverunt nobis, quemadmodum noviter recaluit igne Dei; convolvistis de infirmitate, reformistis in novitate sancta! Dignus Dei est iste, subtiliter operans, suaviter renovans, salubriter mutans, non quidem de malis bonos, sed de bonis faciens meliores. Quis dabit mihi ut transeam, et videam visionem hanc magnam? Nec enim minus mira minusve jucunda ista promotio est, quam illa mutatio; nisi quod mihi facilius reperias multos seculares converti ad bonum, quam unum quempiam de religiosis transire ad melius. Rarissima avis in terris est, qui de gradu, quem forte in religione semel attigerit vel parum ascendat. » (S. BERN., ep. 96.)

(1241) « Quid enim insipientia, ino quid insanix est, ut qui majora reliquimus, minoram enim tanto discrimine teneamus? Si mundum contemptissimus universum, si abrenuntiavimus afflictionibus propinquorum, si monasteriorum carceri mancipavimus nosmetipsos, si denique non venimus facere voluntatem nostram, sed imposuimus homines super capita nostra, quid non oportet fieri, ne forte contingat hæc omnia nobis in insipientia nostra et negligentia deperire. » (S. BERN., ep. 585 n. 4.)

devoirs les plus essentiels. Pourquoi, mes Révérends Pères? Parce que nous croirions encourir par là la disgrâce de notre Dieu, et n'être pas dans la voie du salut. Nous n'encourons pas moins la disgrâce de notre Dieu, nous n'en sommes pas moins hors de la voie du salut, en transgressant habituellement nos règles.

Quelque liberté que nous nous donnions, quoi que nous fassions pour nous soustraire à la discipline régulière, nous n'en pouvons secouer entièrement le joug. Il nous faut garder certaines mesures; et la vie est toujours assez pénible, assez dure; et d'autant plus pénible, d'autant plus dure, que le peu que nous observons de nos règles, c'est sans goût, sans consolation et comme malgré nous que nous l'observons.... Et nous perdre après cela, mes Révérends Pères, être malheureux en ce monde et en l'autre.... Votre grâce, ô mon Dieu! votre grâce pour nous préserver d'un état aussi dangereux pour le salut que l'habitude de violer nos saintes règles, et pour nous en retirer, si nous avons eu le malheur d'y être tombés. Conservez-nous dans la ferveur et la fidélité, ou donnez-nous un cœur fervent et fidèle, vous qui nous ôtâtes autrefois un cœur criminel et dissolu. Ne laissez pas votre ouvrage imparfait pour le couronner de la gloire, qui est la récompense assurée de l'exactitude et de la fidélité.

CONFÉRENCE IV.

Pour le quatrième dimanche après l'Épiphanie.

SUR LES TENTATIONS.

Ascendente eo in naviculam, secuti sunt enim discipuli ejus, et ecce motus magnus factus est in mari; illa ut navicula operiretur fluctibus, ipse vero dormiebat. (Matth., VIII, 23, 24.)

Jésus étant entré dans une barque, ses disciples le suivirent, et aussitôt il s'éleva sur la mer une grande tempête, en sorte que la barque était couverte de flots. Cependant Jésus dormait.

L'Évangile de ce jour nous présente, dans la tempête qui surprend les apôtres, une image des tentations qui attaquent les âmes. Embarquées qu'elles sont sur la mer de ce monde, si fameuse en naufrages, les plus violents orages les assaillent, les agitent, les tourmentent; les vents des épreuves les battent de tous côtés. Mille écueils au dedans et au dehors: tentations terribles par leur nombre, par leur violence, par leur diversité; partout des tentations, en tout temps des tentations. De sorte que les tentations sont si étroitement attachées à la condition de l'homme, qu'on peut dire, avec saint Gré-

goire (1242), qu'elles semblent n'être pas tant un accident de la vie, que son essence même, et qu'il ne lui est pas plus naturel de respirer et de vivre que d'être tenté: *Ipsa hominis vita tentatio est.*

Serions-nous à l'abri des tentations, mes Révérends Pères, nous religieux, solitaires qui avons quitté le monde et ses affaires, le monde et ses fortunes, le monde et ses charmes, le monde et ses plaisirs? Hélas! il suffit d'être homme pour être tenté: le repos et la paix, à cet égard, ne sont pas plus pour nous que pour le reste des mortels. Le monde et le cloître sont également le théâtre des tentations. Point d'état qui soit à couvert des tentations; point de lieu qui y soit inaccessible; point de genre de vie qui en préserve. « Mon fils, dit le Sage (1243), mon fils, lorsque vous entrez dans le service de Dieu..... préparez votre âme à la tentation: *Fili, accedens ad servitum Dei... præpara animam tuam ad tentationem.*

Ce divin avertissement est pour nous, mes Révérends Pères. Loin donc de penser que nous puissions échapper aux tentations, confessons notre faiblesse à cet égard; humilions-nous, et instruisons-nous de nos devoirs sur cet important sujet. Nous devons prévenir les tentations; nous devons vaincre les tentations. Pour les prévenir, il faut en connaître les causes. Pour les vaincre, il faut en chercher les remèdes. Connaître les causes des tentations, chercher les remèdes des tentations: voilà nos devoirs et mon dessein.

PREMIÈRE PARTIE.

Les tentations, dans le sens qu'on les prend ordinairement, et que je les entends ici, sont des excitations, des sollicitations au péché, dans la vue ou l'espérance de quelque bien apparent, capable de nous séduire et de nous porter au mal. Or, mes Révérends Pères, qui est-ce qui nous excite, nous sollicite ainsi au péché? N'est-ce pas la concupiscence, ce principe, comme dit saint Jacques (1244), de toutes les tentations? N'est-ce pas le démon qui est appelé, dans l'Écriture (1245), du nom de tentateur? N'est-ce pas le mauvais exemple, dont les impressions sont si contagieuses et si funestes? La concupiscence, donc le démon, le mauvais exemple: voilà les causes de nos tentations.

La concupiscence... Ah! il n'est plus, cet état, où l'homme couronné d'honneur et de gloire (1246), jouissait d'une paix parfaite.

(1242) « *Militia est vita super terram.* (Job, VII, 1.) Illoc in loco in translatione veteri nequaquam militia, vita hominis, sed tentatio vocatur. Sed si utriusque verbi sensus aspiciatur, diversum quidem est quod exterius sonat, sed nimum eundemque concorditer intellectum format. Quid enim nisi pugna contra malignos spiritus, nomine tentationis exprimitur? Et quid appellatione militiæ, nisi contra hostes exercitum designatur? Tentatio itaque ipsa militia est, quia dum contra malignorum spirituum insidias vigilat, in bellorum procinclu procul dubio existat. Notandum vero quod hæc eadem vita hominis non tentationem habere dicitur, sed ipsa ten-

tatio esse perhibetur. Sponte quippe a statu conditionis lapsa, et corruptionis suæ putredini subdita, dum sibi ex semetipsa molestias gignit, hoc est jam facta quod tolerat. » (S. GREG., MOR., I, VIII, in c. VII beati Job, c. 6, n. 8, nov. edit.)

(1243) *Fili, accedens ad servitum Dei, sta in justitia et timore; et præpara animam tuam ad tentationem.* (Eccli., II, 1.)

(1244) *Unusquisque tentatur a concupiscentia sua abstractus et illictus.* (Jac., I, 14.)

(1245) *Accedens tentator dixit ei: Si filius Dei es, dic ut lapides isti panes fiant.* (Matth., IV, 5.)

(1246) *Quid est homo quod memor es ejus, aut*

Roi de la nature et de lui-même, ses passions suivaient toujours sa raison et ne la prévenaient jamais. Nul dérèglement dans son imagination, nulle révolte dans ses sens, nulle tentation qui s'élevât du fond de son être. Comme son esprit était soumis à Dieu sans aucune résistance, son corps obéissait à son esprit sans aucune peine. Il marchait aisément dans les voies que le Seigneur lui avait tracées : le devoir lui était familier ; il se portait au bien comme naturellement, et ne connaissait le mal que par l'horreur qu'il en ressentait au dedans de lui-même.

Séduit par l'appât de l'indépendance, l'homme désobéit à Dieu ; et en juste punition de ce crime, dit saint Augustin (1247), la paix profonde dont il jouissait s'évanouit. Son cœur se révolta contre son esprit, ses sens s'irritèrent contre sa raison, ses passions se soulevèrent en lui-même contre lui-même. Un funeste poison se glissa dans toutes les puissances de son âme et les infecta. Difficulté de faire le bien ; pente et inclination au mal ; répugnance à ses devoirs ; disposition à secouer le joug de ses plus indispensables obligations ; haine de la vérité ; amour de la flatterie ; dégoût de la vertu ; charme empoisonné du vice ; attrait pour ce qui est défendu, parce qu'il est défendu ; éloignement de ce que la loi commande, parce qu'elle le commande ; attachement à ce qu'il y a de pire, même en voyant ce qui est de mieux (1248) ; cupidité, convoitise, concupiscence.

La voilà, notre commune tentatrice, notre malheureuse Eve, comme saint Bernard l'appelle (1249) ; cet ennemi domestique et irréconciliable ; cette fille et mère du péché, dit saint Augustin (1250) ; ce vieil homme, cet homme charnel, animal et terrestre, cette loi des membres, ce corps du péché : toutes expressions de l'Apôtre (1251). Nous l'avons apportée, en naissant, cette concupiscence ; les eaux du baptême n'ont pu l'éteindre ; les larmes de la pénitence ne sauraient en délivrer ; la profession religieuse n'en préserve pas. L'orage des passions qu'elle excite, gronde dans le désert et dans le cloître comme dans le monde.

filii hominis quoniam visitas eum? Minuisti eum paulo minus ab angelis, gloria et honore coronasti eum. (Psal. VIII, 5. 6.)

(1247) « In illius peccati (Adæ) pœna quod inobediencie nisi inobediencia retribuita est? Nam quæ hominis est alia miseria, nisi adversus eum inobediencia ejus ipsius, ut quoniam noluit quod potuit, quod non potest velit. » (S. AUG., *De civ. Dei*, l. XIV, c. 15, n. 2.) — « Hæc est pœna inobediencia homini reddita in semetipso, ut ei vicissim non obediatur nec a semetipso. » (S. AUG., *Contra advers. legis et prophet.*, l. I, c. 14, n. 18.)

(1248).... Video meliora proboque,

Deteriora sequor.

(OVID., *Metamorph.*, l. VII.)

(1249) « Indignantur (quam plurimum) adversus Adam, quod obediens voci uxoris suæ, plusquam Dei, et ipsi quotidie Evam suam, carnem videlicet, audiunt plus quam Deum. » (S. BERN., *in festo omni. sanct. scilicet*, l. n. 11.) — « Ipsi... Gestamus.

L'histoire monastique, aussi bien qu'une triste expérience ne nous l'apprennent-elles pas ? Et n'est-il pas de la foi que tout homme est exposé aux tentations de sa propre concupiscence : *Unus quisque tentatur a concupiscentia sua abstractus et illectus (Jac., I, 14.)*

C'est elle qui nous flatte, nous charme ; sollicite notre volonté ; produit en nous toutes sortes de pensées, de desirs, de mouvements indélébiles ; nous porte à nous satisfaire par la jouissance des biens, des honneurs, des plaisirs et de toutes les douceurs de la vie présente ; qui se sert de l'erreux pour nous aveugler, du travail pour nous abattre, de la volupté pour nous amollir, du chagrin pour nous décourager ; qui excite en nous des craintes imaginaires qui nous troublent, de folles joies qui nous emportent, des desirs violents qui nous tourmentent, de fausses espérances qui nous trompent ; qui fait que nos cœurs se laissent séduire à l'amitié, flétrir par l'envie, empoisonner par la flatterie, entraîner par la complaisance, aveugler par l'intérêt, souiller par la haine, assoupir par l'indolence ; qui nous engage à prendre nos penchants pour nos devoirs, et les abus que nous nous justifions pour les règles que nous devons suivre. Les actions naturelles et légitimes dont nous ne pouvons nous dispenser, lui servent de prétexte et de voile pour nous séduire ; et nos vertus mêmes deviennent souvent, par sa malignité, des moyens qu'elle emploie avec succès pour nous tenter... Ah ! j'entends les plus saints solitaires, piqués par les aiguillons de cette cruelle tentatrice, se plaindre, gémir, soupirer.

Concupiscence de la chair, je le dis avec le Disciple bien-aimé (1252), qui nous porte à rechercher tout ce qui flatte les sens, les voluptés interdites, criminelles ou superflues ; qui aveugle, amollit, énerve, souille, corrompt l'âme, l'attache au corps, et lui fait donner mille humiliants soufflets par cet esclave rebelle. *Concupiscentia carnis.*

Concupiscence des yeux, qui excite en nous un désir immense et insatiable de voir, d'expérimenter, de connaître, d'acqué-

laqueum nostrum, ubique proprium circumferimus iniuriam : carnem hæc loquor de peccato natam, in peccato nutritam ; corruptam nimis ipsa origine sed multo amplius pravo consuetudine vitiatam. » (S. BERN., *in quadr.*, ser. V, n. 4.)

(1250) « Concupiscentia vocatur peccatum, quia peccato facta est, et peccatum, si vicerit, facit. » (S. AUG., *De nupt. et concupisc.*, l. I, c. 25, n. 25.)

(1251) *Hoc scientes quia vetus homo noster simul crucifixus est. (Rom., VI, 6.) — Scimus enim quia lex spiritualis est, ego autem carnalis sum remundatus sub peccato. (Rom., VII, 14.) — Video aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meæ. (Rom., VII, 23.) — Vetus homo noster simul crucifixus est, ut destruat corpus peccati. (Rom., VI, 6.)*

(1252) *Omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ (! Joan., II, 16.)*

rir; qui ivre notre âme à tous les sens; qui repaît notre imagination de tous les vains objets; qui, dans les choses mêmes bonnes et utiles, nous fait passer les bornes de la sage sobriété; qui nous porte à rechercher tout ce qui peut contenter et éblouir les yeux, tout ce qui distingue, tout ce qui attire les regards : *Concupiscencia oculorum*.

Orgueil de la vie, qui, nous éloignant, comme dit saint Augustin (1253), du principe commun auquel nous devons tous être attachés, nous fait regarder nous-mêmes comme notre bien et notre principe; nous porte à nous aimer nous-mêmes et pour nous-mêmes, au lieu de nous aimer en Dieu et pour Dieu; à rapporter tout à nous-mêmes, au lieu de rapporter tout à Dieu; à prendre pour règle nos propres désirs au mépris de la loi de Dieu; notre volonté sans nous soucier de celle de Dieu; notre caprice au lieu de la vérité et de la souveraine raison de Dieu; à aimer, à admirer notre excellence propre; à vouloir l'emporter sur les autres; à nous attribuer secrètement tout ce que nous voyons de bien en nous. Orgueil de la vie, parce que c'est la tentation la plus ordinaire de la vie, et à laquelle nous succombons si aisément : *Superbia vitæ*.

Et la concupiscence nous portant ainsi à la sensualité, à la curiosité, à l'orgueil, qui sont, dit saint Paul (1254), les sources empoisonnées d'où sort une variété infinie de maux; il n'est aucune sorte de péchés à quoi ne nous porte ce démon familier, comme l'appelle saint Jean Chrysostome (1255); mais, surtout, mais avec plus d'empire; mais, à ces péchés auxquels nous sommes enclins plus particulièrement, dont nous apportons certaines dispositions plus marquées en naissant : dispositions singulièrement empreintes dans le fond de notre être, et qui forment notre complexion et notre tempérament. Car telle est notre condition : chacun de nous a, malheureusement, par rapport aux vices et aux passions, son penchant et son caractère : l'un a un attrait particulier pour l'ambition, l'autre pour la colère; celui-là pour la vanité, celui-ci pour la paresse, etc., ce qui forme la passion dominante : cette loi funeste que la concupiscence emploie pour nous tyranni-

ser; ce charme fatal dont elle se sert pour nous perdre; ce poids malheureux dont elle perpétue l'action pour nous précipiter dans l'abîme.

Malfortunés mortels! qui nous délivrera de ce corps de mort? *Quis nos liberabit de corpore mortis hujus?* (Rom., II, 24.) Ce sera votre grâce, ô mon Dieu! par Jésus-Christ votre Fils et Notre-Seigneur. Mais nous ne recevons en cette vie que les prémices de cette grâce, comme dit saint Paul (1256). Elle nous délivre, à la vérité, de l'esclavage de la concupiscence; mais elle n'empêche pas ses mouvements séditions. Elle rend les désirs de la chair impuissants; mais elle ne détruit pas la guerre qu'elle fait sans cesse à l'esprit. Elle ne fait qu'ébaucher en nous l'homme nouveau, et nous laisse les restes du vieil homme. Il faut que nous mourions, afin que la concupiscence expire. Il faut, pour qu'elle soit détruite, que le corps lui-même soit détruit. Il faut plutôt que ce corps expie, par une humiliante dissolution de toutes ses parties, la retraite qu'il lui avait donnée dans ses plus intimes réduits; et ce n'est que sur ses débris et sur ses cendres que nous pourrions chanter la défaite de notre ennemie.

Ne nous décourageons donc pas, mes Révérends Pères, ne nous troublons pas, ne croyons pas que tout est perdu, nous dit saint Grégoire (1257), quand nous nous trouvons exposés aux tentations même les plus fortes et les plus violentes de notre concupiscence. Soupirons, gémissons en nous-mêmes, comme nous y exhorte saint Paul, en attendant l'effet de l'adoption des enfants de Dieu, la rédemption et la délivrance entière de nos corps : *Adoptionem filiorum Dei expectantes, redemptionem corporis nostri*. (Rom., VIII, 23.) Et s'il est des religieux qui n'éprouvent pas ces tentations, et qui mènent, à cet égard, une vie exempte de trouble et d'inquiétude, qu'ils craignent de jouir d'une fausse paix, d'une paix qui vienne d'un funeste aveuglement, et non pas de la sûreté de leur conscience; qu'ils sachent qu'il est, dans la vie spirituelle, comme dans la navigation, des calmes plus dangereux que les tempêtes, et que ne pas sentir la tentation, c'est quelquefois une très-grande tentation du démon (1258).

Et voilà l'autre ennemi qui nous porte au

(1255) « Quid est superbia, nisi perversæ celsitudinis appetitus? Perversa enim celsitudo est, de seipso eo cui debet animus inhærere principio, sibi quodam modo fieri atque esse principium. Hoc fit, cum sibi nimis placet. Sibi vero ita placet, cum ab illo bono immutabili deficit, quod ei magis placere debuit quam ipse sibi. » (S. AUG., *De civit. Dei*, XIV, c. 15, n. 1.)

(1254) *Radix omnium malorum est cupiditas*. (I^o im., VI, 10.)

(1255) « Carnem habemus innatum demonem, omnia prava suadentem. » (S. JOAN. CHRYSOST.)

(1256) « Nos ipsi primitias spiritus habentes, et ipsi intra nos gemimus adoptionem filiorum Dei expectantes, redemptionem corporis nostri. » (Rom., VIII, 23.)

(1257) « Plerumque in eo quisque conversus labitur, quod dum quibusdam donis gratiæ daleedi-

ne inchoationis excipitur, confirmationem accepisse se perfectionis arbitratur, et plenitudinis consumptionem æstimat, quæ adhuc blandimenta esse inchoationis ignorat. Unde fit, ut dum subita tentationis procella tangitur, despectum se Deo et perditum suspicetur. Qui si inchoationi suæ non passim crederet, adhuc in prosperis positus, mentem ad adversa præpararet, et vitis venientibus postmodum tam firmus resisteret, quam ea etiam sagacius prævidisset. » (S. GREG., *Mor.*, I, XXIV, in c. XXIII, *beati Job*, c. 11, n. 29.)

(1258) « Erras, frater, erras, si putas unquam christianum persecutionem non pati : et tunc maxime oppugnaris, si te oppugnari nescis. Adversarius noster, tanquam leo rugiens, aliquem devorare quærens, circumit, et tu pacem putas. » (S. IER., *Ep. ad Heliod.*)

mal, qui se sert de la concupiscence pour nous tenter et pour nous perdre (1259), l'esprit de ténèbres et de malice (1260), qui tourne infatigablement autour de nous, dans le dessein non-seulement de nous blesser, mais de nous dévorer (1261); le grand dragon, l'ancien serpent, qui se nomme diable et Satan, qui séduit tout le monde (1262); le prince des puissances, répandues dans l'air (1263); le prince de la mort (1264), qui a été homicide dès l'origine des temps; le père du mensonge et de l'erreur (1265), que Jésus-Christ appelle le fort-arrmé (1266) et le prince de ce monde (1267), à cause de la force et du succès de ses attaques.

Mais, par quel droit nous attaque-t-il? Pourquoi sommes-nous assujétis à son cruel empire? Ne suffit-il pas, mes Révérends Pères, que nous ayons été ses esclaves dans notre conception, pour qu'il puisse irriter nos sens et exciter nos convoitises pendant notre vie? Et ce qui nous reste de cupidité, entretenait toujours une secrète liaison avec cet esprit impur, qui en est le père, ne lui fournit-il pas sans cesse les moyens de nous persécuter et de nous séduire? Disons, disons plutôt (1268) que c'est là un effet de la justice par laquelle Dieu a voulu que l'homme pécheur fût assujéti au démon qui l'a fait tomber dans le péché. Disons que c'est la suite de l'ordre que Dieu a mis dans l'empire des ténèbres, en ordonnant que les natures inférieures qui se sont portées au mal par l'impression d'une nature supérieure, en demeurassent esclaves. Ordre inconcevable! Justice impénétrable au sens humain! Suivant cet ordre et cette justice, le démon peut donc nous porter au mal, et nous faire tomber dans le péché, et avec quelle assiduité et quelle malice n'exerce-t-il pas ce funeste pouvoir?

Il travaille à se rendre maître de nos sens qui sont destinés par la Providence pour

nous faire découvrir et reconnaître les objets. Son dessein est de s'en servir comme d'autant d'espions pour nous surprendre, s'emparer par leurs moyens de nos âmes, et se les assujétir. Il trouble les sens, agite les humeurs, remue les esprits qui sont dans le corps, échauffe l'imagination, excite, allume de son souffle impur le brasier de la convoitise, présente à l'entendement des vérités trompeuses, inspire au cœur l'amour des biens présents, et le dégoûte de tous les autres. Il tâche de renverser tout notre intérieur; et semblable, dit saint Cyprien (1269), à un ennemi puissant et rusé, lequel assiégeant une place, tourne tout à l'enlour pour reconnaître l'endroit le plus faible et le moins gardé, et après qu'il l'a découvert, l'attaque et le bat de ce côté-là, le tentateur (1270) considère nos différentes inclinations, étudie nos penchants; observe notre tempérament, nos passions, nos habitudes, les endroits faibles de nos cœurs; et dresse ses pièges, lance ses traits, exerce sa malice, conformément aux connaissances qu'il acquiert.

Esprit infatigable, il ne se lasse pas de ses poursuites, et ne s'affaibit jamais. Esprit vigilant, il ne s'endort point: la clarté du jour, la chaleur de midi, les ombres du soir, les ténèbres de la nuit le trouvent également attentif. Esprit opiniâtre, il ne se rebute jamais; et il lui est aussi impossible de faire trêve avec l'homme, qu'il lui est impossible de dépoüiller sa malignité. Esprit immortel, le temps ne saurait amortir sa malice; il ne lui apporte du changement que par rapport à l'expérience qu'il acquiert, et conséquemment que dans la manière de tenter. Esprit si puissant, qu'il a sous sa domination tous les anges qu'il a séduits, et qu'il trouve dans leur perversité mille secours, et une conspiration à secourir tous ses mauvais desseins.

Lion et serpent, comme l'appellent les

guini, et ipse similiter participavit eisdem, ut per mortem destrueret eum qui habebat mortis imperium, id est diabolum. (Heb., II, 14.)

(1265) *Vos ex patre diabolo estis; et desideria patris vestri vultis facere. Ille homicida erat ab initio, et in veritate non stetit, quia non est veritas in eo. Cum loquitur mendacium, ex propriis loquitur, quia mendax est et pater ejus. (Joan., VIII, 44.)*

(1266) *Cum fortis armatus custodit atrium summi, in pace sunt ea que possidet. (Luc., XI, 21.)*

(1267) *Venit princeps mundi hujus, et in me non habet quidquam. (Joan., XIV, 30.)*

(1268) *Voyez M. NICOLE, Essais de Mor. sur l'Ev. du premier dim. de Carême, n. 3.*

(1269) *« Circuit ille (diabolus) nos singulos, et tanquam hostis clausos obsidens, muros explorat, et tentat aut sit pars aliqua murorum minus stabili et minus fida, cujus aditu ad interiora penetratur. » (S. Cyp., De zelo et livore.)*

(1270) *« Non desinit hostis antiquus, transfigurans se in angelum lucis, deceptionum laqueos ubique prætere, et ut quocumque fidem credentium corrumpat, instare. Novit cui adhibeat astus cupiditatis, cui illecebras gulæ ingerat, cui apponat incitamenta luxuriæ, cui infundat virus invidiæ. Novit quem œmore conturbet, quem gaudio fallat, quem metu opprimat, quem admiratione seducat.*

(1259) *« Illic (carni) accedit, hanc aljuvat, hac utitur ad impugnandos nos callidissimus serpens, cui nullum aliud desiderium est, nullum studium, nullum negotium, nisi effundere sanguinem animarum. Illic est qui jugiter machinatur malum, qui desideria carnis iustigat, qui concupiscentiæ ignem naturalem quodammodo venenalis suggestionibus suffiat, illicitos motus inflammat; peccati occasiones parat, et mille nocendi artibus corda hominum tentare non cessat. Illic est qui manus nostras proprio cingulo alligat, et, ut dicitur, baculo nostro nos cædit, ut earo que data est in adjutorium, in ruinam nobis et in laqueum fiat. » (S. BERN., in Quadr., ser. 5, n. 2.)*

(1260) *Rectores fenebrarum harum, spiritalia nequunt. (Eph., VI, 12.)*

(1261) *Adversarius vester diabolus tanquam le rugiens, circuit quærens quem devoret. (I Petr., V, 8.)*

(1262) *Projectus est draco ille magnus, serpens antiquus, qui vocatur diabolus et Satanus, qui seducit universum orbem. (Apoc., XII, 9.)*

(1263) *Et vos, cum essetis mortui delictis et peccatis vestris, in quibus aliquando ambulastis secundum sæculum mundi hujus, secundum principem potestatis aeris hujus. (Eph., II, 1, 2.)*

(1264) *Quia pueri communicaverunt carni et san-*

Pères (1271), il agit, tantôt ouvertement et avec violence : *Nunc aperte et violenter* ; tantôt avec artifice et en secret : *Nunc occulte et fraudulenter* (1272). Il place, dans le sentier même de la vertu (1273), des pierres d'achoppement contre lesquelles il juge qu'on pourra heurter et se briser. Il affaiblit les bonnes dispositions, fortifie les mauvaises, ménage les indifférentes. Il jette dans les cœurs des traits enflammés propres à les percer, à les embraser, et à réduire en cendres tout ce qu'on peut avoir amassé de mérites et de sainteté (1274). Il tâche de laisser la vigilance par des attaques impromptues, et de surmonter les efforts de la résistance par des efforts supérieurs qui ne laissent aucun repos. S'il ne trouve point d'accès à la séduction, il ne se rebute pas : son assiduité égale sa fureur. Il revient sans cesse sur ses pas ; il attaque cent fois l'endroit d'où il a été autant de fois repoussé. Il joint les tentations extérieures aux intérieures. Il redouble les traits, augmente les pièges, met en œuvre ses mystères d'iniquité, ses secrets diaboliques, ses enchantements et ses prestiges, ses noires profondeurs (1275) : *Leo*.

Il tâche de gagner par la ruse ceux qu'il n'a pu emporter par la force. Il s'insinue, il flatte, il n'offre que des objets séduisants, et fait croître l'affection pour les objets qui plaisent déjà, en leur prêtant de nouveaux charmes. Il commence, dit saint Bonaventure (1276), par proposer des choses qui sont bonnes d'elles-mêmes ; il y en mêle ensuite de mauvaises. Après, sous l'apparence d'un faux bien, il présente des maux véritables, le vice même, sous le masque de la vertu,

ajoute saint Jean Chrysostome (1277). Il enveloppe, dit saint Cyprien (1278), la perfidie des dehors de la bonne foi ; et sous des relâchements peu importants, sous des fautes qu'il fait regarder comme légères, il cache artificieusement les desseins les plus funestes. Ainsi Judas, qui était plein de l'esprit de Satan, se servit du baiser de paix pour trahir son divin Maître. Il se tient en embuscade sous les choses du monde, comme dit saint Basile (1279), et les arme toutes contre nous ; et se transfigurant en ange de lumière, il sait tirer de sa profonde dissimulation des lueurs si éblouissantes, et des apparences d'illustrations divines si adroitement déguisées, que les yeux du dragon, selon l'expression de l'Écriture (1280), semblent être ceux de l'aurore ; c'est-à-dire qu'on est porté à prendre ses ténébreuses inspirations pour la vérité même. Les avantages qu'on remporte sur lui ne sont souvent qu'une feinte de cet ennemi rusé, qui n'a pas voulu troubler ce succès, pour engager plus avant dans l'occasion, ou pour corrompre les cœurs par la vanité qu'il inspire de cette victoire : *Draco*.

Ainsi se conduit-il en serpent, ainsi se conduit-il en lion ; mais serpent ou lion, c'est toujours le même ennemi, c'est toujours la même haine envers l'homme qui le fait agir, ouvertement ou en secret, avec artifice ou avec fureur : *Nunc aperte et violenter, nunc occulte et fraudulenter ; super autem malitiose et crudeliter impugnat et persequitur*. C'est saint Bernard qui parle de la sorte, et il parle de la sorte à ses religieux. En effet, dit saint Jean Chrysostome (1281), c'est à ceux qui sont plus en garde contre le péché,

Omnium discenti consuetudines, ventilat curas, affectus ; et ibi causas quarit nocendi, ubi quemque viderit studiosius occupari. (S. LEO., ser. 25, in *Nativ. Domini*, 7, c. 3, nov. edit.)

(1271) « Omnes qui pie volunt vivere in Christo, persecutionem patienter. Videris unde, videris quomodo diabolus ille biformis est ; leo est in impetu, draco in insidiis. Leo minetur, inimicus est ; draco insidietur, inimicus est. Quando nos securi ? Ecce sicut omnes Christiani, nunquid et diabolus Christianus erit ? Tentare ergo non cessat, insidiari non cessat. » (S. AUG., *Enarr. in ps. LXIX*, n. 2, nov. edit.)

(1272) « Paraverunt (dæmones) sagittas suas in pharetra, ut sagittent in obscuro rectos corde : sed et narraverunt ut absconderent laqueos, et dixerunt : Quis videbit eos ? Nunc quidem aperte et violenter, nunc occulte et fraudulenter, semper autem malitiose et crudeliter impugnant et persequuntur nos. » (S. BERN., in *Dom. vi post Pent.*, ser. 3, n. 5.)

(1275) *Juxta inter scandalum posuerunt mihi. (Psal., CXXXIX, 6.)*

(1274) *Tela nequissimi ignea. (Ephes., VI, 16.)*

(1275) *Altitudines Satanae. (Apoc., II, 24.)*

(1276) « Diabolus infestat nos... Cum mala sub specie boni persuadet : quo improvidos, quos aliter non potest decipere, callide supplantet et a honore dejiciat. Et hoc est quod in psalmo dicitur : Dæmonium meridianum, vel juxta Apostolum, angelum Satanae qui transformatur in angelum lucis, quia cum sit princeps tenebrarum, et auctor malorum, ut astute noceat, simulat se bona docere et quasi lumen ostendere, ut ad tenebras peccati perducat. »

(S. BONAV., *De prof. relig.*, l. I, c. 2.)

(1277) « Habet (dæmon) gravissimas insidias, ut cum pietatis speciem peccato circumponit. » (S. JOAN. CHRYS., hom. 86, n. 4, nov. edit.)

(1278) « Secundum Apostoli vocem transfiguratur se (diabolus) velut angelum lucis, et ministros suos subornat velut ministros justitiæ, asserentes noctem pro die, interitum pro salute, desperationem sub obtentu spei, perfidiam sub pretextu fidei, » etc. (S. CYPRIAN., *L. de unit. Ecclesie*.)

(1279) « Sub his omnibus (rebus mundanis) adeo jucundis communis ille hostis latitat, expectans dum quando rebus conspectis illecti, via recta derelicta nos ipsos in illius insidias conjiciamus. » (S. BASIL., hom. 21, *Quod rebus mundi adherere non sit*, n. 1.)

(1280) *Sternutatio ejus splendor ignis, et oculi ejus ut palpebræ diluculi. (Job., XII, 9.)* — « Quoties (dæmon) suggestit anticipare vigilias, quo ad solemniam fratrum illuderet dormitanti ? Quoties produci jejunia, ut divinis obsequiis eo inutilem redderet quo imbecillum ? Quoties bene prolicentibus in cœnobitiis invidens, obtentu quasi majoris puritatis, eremum petere persuasit, et cognoverunt miseriam tandem quam verus sit sermo quem frustra legerant : *Væ soli*, etc. (Eccli., IV, 10.) » (S. BERN., in *Cant.*, ser. 33, n. 10.)

(1281) « Ut enim latrones, non ubi fenum et paleam et calamus, sed ubi aurum et argentum ibi fodiunt, et assidue vigilant ; sic et diabolus iis maxime instat, qui spiritualia attingunt negotia. Ibi multæ insidiæ, ubi virtus. » (S. JOAN. CHRYSOST., ad pop. *Antioch.*, hom. 1, n. 11, nov. edit.)

à ceux qui mènent une vie plus pure et plus parfaite, que ce lion, ce serpent en veut. Il néglige, ajoute saint Grégoire (1282), les âmes qui vivent dans le dérèglement, et dont les affections sont toutes terrestres, parce qu'elles lui sont tout à fait acquises; et comme il est extrêmement délicat, je le dis avec un prophète (1283), il dédaigne les viandes communes et grossières; il n'y a que les mets exquis et délicieux qui soient de son goût: *Cibus ejus electus*. Il se dégoûte des hommes vicieux, des pécheurs qui sont sa nourriture ordinaire; et il va choisir dans le troupeau de Jésus-Christ les brebis les plus saines et les plus grasses, pour pouvoir assouvir son avide sensualité: *Cibus ejus electus*.

Le voilà qui déploie contre Antoine (1284) ses efforts et sa malice; il lui fait une guerre ouverte. Il s'offre à lui, tantôt sous des formes affreuses, tantôt sous des images agréables, et toujours infiniment dangereuses. Il emploie divers artifices pour faire perdre à Martinien tout le mérite de ses vertus (1285). Il attaque Macaire du côté de son humilité

(1282) « Hostis noster adhuc in hac vita nos positos, quanto magis nos sibi rebellare conspiciat, tanto amplius expugnare contendit. Eos enim pulsare negligit, quos quieto jure possidere se sentit. » (S. GREG., *Mor.*, l. XXIV, in c. XXXIII beati Job, c. 21, n. 27.)

(1285) *Habac.*, l. 16.

(1284) « Antonium adoritur (diabolus) noctu perturbationes excitans, interdum vero ita infestans, ut qui eum cererent, commissam inter utrumque pugnam adverterent... sustinebat miser diabolus vel mulieris formam noctu induere, feminaeque gestus imitari, Antonium ut deciperet... Noctu tantum excitare (dæmones) strepitum ut totus concuti videretur locus, et quasi ruptis quatuor casæ parietibus irruere visi sunt, variis ferarum reptiliumque induti formis : fœtque statim locus spectris repletus, leonum, ursorum, leopardorum, taurorum, serpentum, aspidum, scorpionum atque luporum, » etc. (S. ANASTAS., in *Vita S. Ant.*, n. 5 et 9.)

(1285) « Diabolus per antiqua sua arma, per quæ Adam ejecit et paradiso, machinatus est (Martinianum) a bono proposito avellere, » etc. (In *Vita S. Martin.*, apud BOLLAND., 15 Februar.)

(1286) « Præteriens aliquando abbas Macarius, a palude ad cellam suam revertens, portabat palmulas; et ecce occurrit ei diabolus in via cum falce mes-saria. Voluit autem eum percutere de falce illa, non potuit; et dixit ei : « Multum violentiam patior a te, o Macari! quia non prævalere adversus te possum. « Ecce enim quidquid tu facis, et ego facio; jejunas et tu, et ego penitus non comedo; vigilas tu, et ego omnino non dormio. Unum est autem solum in quo me superas. » Et dicit ei abbas Macarius : « Quid est illud? » Respondit diabolus : « Humilitas tua, et per quam non prævaleo adversum te. » (Rosweid., *De vitis PP.*, l. V, libello 15, *De humilit.*, c. 25.)

(1287) « Cum staret (Abraham) in medio noctis ac psalleret, repente lux copiosa veluti solis, in cella ejus refluxit, et vox quasi ejusdam multitudinis audita est, dicens : « Beatus es, Abraham, vere beatus es et fidelis, nullusque sicut tu in omni conversatione inventus est, qui omnes voluntates meas « explesti. » Procius autem vir sanctus dolum maligni cognoscens, exaltavit vocem suam, ac dixit : « Obscuritas tua tecum sit in perditionem. » (Rosweid., *De vitis PP.*, l. I, in *Vita S. Abraham.*, c. 12.)

(1288) « Titillabat (diabolus) sensus ejus (Hilarion-

même (1286). Il tente Abraham par la ruse et par les voies de l'illusion (1287). Il tâche de soulever les passions d'Hilarion contre Hilarion lui-même (1288) : il s'empare de son imagination, et s'efforce de le surprendre ou de l'intimider par la représentation de mille fantômes. Il se présente à Siméon sous la figure d'un ange de lumière, pour le séduire avec plus de facilité (1289). Il éprouve Romain par des insultes secrètes et humiliantes (1290). Il tend de toutes parts des embûches à Arsène (1291). Il vole dans la grotte de Benoît, et retrace dans sa mémoire les restes, presque effacés, d'une tentation ancienne (1292)...

Arrêtons-nous, mes Révérends Pères, et connaissons dans ces dangereuses épreuves, où notre bienheureux patriarche et tant de saints solitaires ont été exposés par la suggestion du démon; reconnaissons la puissance, la fureur, les artifices, les illusions, la perfidie de cet esprit de malice. Craignons, tremblons, et apprenons de saint Bernard (1293) à redouter encore plus, dans notre implacable ennemi, le seroent que le

nis) et pubescenti corpori insolita voluptatum incedia suggererat... Quadam nocte cœpit infantum audire vagiuis, balatus pecorum, mugitus bonum, planctus quasi muliereularum, leonum rugitus, murmur exercitus et prorsus barbararum portenta vocum, ut ante sonitu quam aspectu territus caderet, » etc.) (Rosweid., *De vitis PP.*, l. I, in *Vita S. Hilarion.*, c. 5, 4.)

(1289) « Invidus diabolus transformavit se in speciem angeli, fulgens in splendore cum equis igneis; et currus igneus apparuit juxta columnam ubi stabat beatus Simeon... et dixit diabolus blandis sermonibus : « Simeon, audi verba mea, quæ tibi Dominus mandavit. Misit me angelum suum cum curru igneo et equis igneis ut rapiam te, quomodo « rapui Eliam, » etc. (Rosweid., *De Vitis Patrum*, l. I, in *Vita S. Sim. Stylite*, c. 6.)

(1290) « Mutata virili diabolus specie, sub duarum puellarum forma pudicissimo Dei servo (Romano) insidiaturus adventit, atque ad focum vigilanti effractis foribus, compellatione mollissima durus tentator intravit. At eum multimodis provocatus hinc inde cachinnis, signa monstrifera dedignaretur aspiciere, exegit, imo addit hostis nequissimus, delestabiliora quam gesserat, » etc. (In *Vita S. Romani abb. Jurensis*, apud BOLLAND., 28 Febr.)

(1291) « Optime norat (Arsenius) insultus dæmonum, ut qui fuerat examinatus a multis eorum tentationibus. Cumque aliquando ad ejus cellam advenissent dæmones... multisque afflictionibus et visionibus eum vexarent et molestia afficerent : ipse quiete tolerabat, se nihil pati præ se ferens, sed hoc tantum submisit dicens... « Deus, ne derelinquas me, quoniam nihil boni fecerim coram oculis tuis, « sed secundum bonitatem tuam da mihi, o Domine, « ut bonæ vite attingam principium. » (In *Vita S. Arsen.*, apud SCURM., 19 Julii.)

(1292) « Quendam aliquando viderat feminam (Benedictus) quam malignus spiritus ante ejus mentis oculos reduxit; tantoque igne servi Dei animum in specie illius accendit, ut se in ejus pectore amoris flamma vix eaperet, et jam etiam pene deserere erenum voluptate victus deliberaret. » (S. GREG., *Dial.*, l. II, c. 2.)

(1293) « A versutiis et astutiis illius (Satanæ) formido mihi est pro vobis, in quibus partim subtilitate nature, partim experientia temporum sub tot annorum millibus eruditus, fragilitatem nature hu-

liou, ses artifices que sa fureur, ses ruses que sa violence; conséquemment, à nous tenir en garde contre ces fausses pièces de monnaie, comme parle Cassien (1294), qu'il nous présente, en nous portant à des exercices de piété supérieurs à nos forces, et peu convenables à notre profession; contre cet abus qu'il fait faire de l'étude, de la science, des saintes lectures, en les rendant, ou l'aliment de la vanité, ou l'instrument des passions; contre ces prétextes qu'il suggère, pour ménager une faible santé, dans la vue de nous faire tomber dans l'immortification et la sensualité; contre cet attachement orgueilleux et inquiet qu'il nous inspire pour nos propres pensées, plutôt que de les soumettre à la lumière de nos guides spirituels; contre ces scrupules, ces vaines terreurs qui plongent l'âme dans une sombre tristesse, dont il se sert comme d'un voile pour lancer avec succès quelques-uns de ses traits enflammés; contre ces moyens qu'il nous fournit pour trouver l'accomplissement de notre volonté dans l'obéissance même; l'abondance et quelquefois les délices dans la pauvreté; la satisfaction de voir, de courir, de voyager dans un état de mortification et de stabilité; enfin contre ces illusions où il nous jette, pour nous faire abandonner ce qu'il y a de plus essentiel dans nos devoirs, quand il nous voit attachés à nos règles; et l'observance de nos règles, quand il voit que nous pratiquons ce qu'il y a de plus essentiel dans nos devoirs.

Ainsi, l'homme ennemi sème l'ivraie dans le champ de la religion. Ainsi l'on voit des dérèglements, des scandales, des abus dans les sociétés les plus saintes. Ainsi la paille y est mêlée avec le grain, les méchants avec les bons, les imparfaits avec les parfaits. Ainsi le mauvais exemple se trouve dans la religion. Troisième cause de nos tentations. Je dis, le mauvais exemple dans la religion; car je ne parlerai point du mauvais exemple qui se trouve dans le monde: je parlerais en vain. Il n'est plus de monde pour nous; nous sommes morts au monde; notre retraite est notre tombeau.

Oui, il n'est point d'état et de condition, je le dis avec saint Jérôme (1295), où le mal

ne soit mêlé avec le bien, l'imperfection avec la perfection, et même la plus grande corruption avec la plus haute sainteté: *In omni conditione et gradu optimis mista sunt pessima*. Dans le ciel, il y a eu des démons parmi les bons anges; dans la famille d'Adam, Caïn; dans l'arche de Noé, Cham; dans la maison d'Abraham, l'enfant de l'esclave; dans celle d'Isaac, Esau; Saül s'est trouvé avec les prophètes, Judas avec les apôtres; et sur le Calvaire, à côté de Jésus souffrant, mourant, expirant, un réprouvé. Nous étonnerons-nous, mes Révérends Pères, s'il est parmi nous des religieux imparfaits, des religieux qui se traînent dans la voie de Dieu, dont la foi paraît faible, la piété languissante, qui se conduisent d'une manière toute humaine et toute charnelle? Ah! la nature est trop corrompue, trop portée au mal, pour que tous demeurent dans les bornes de leurs devoirs. La mortification est trop pénible aux sens pour que tous la pratiquent avec le même zèle: l'amour-propre a trop d'adresse et d'artifice, pour que quelques-uns ne se laissent pas prendre à ses pièges.

Je vois, disait saint Ephrem (1296), je vois des religieux qui ont quitté la voie droite de la sainteté, et qui marchent dans les chemins âpres et raboteux des passions. La douceur, l'humilité, la paix, l'exactitude aux observances monastiques ne sont plus l'ornement de leur conduite. Ils sont vains, ambitieux, amateurs d'eux-mêmes. Je connais quelques solitaires, écrivait saint Jérôme au moine Rustique (1297), qui, se contentant d'avoir renoncé extérieurement au monde, et de porter l'habit et le nom de solitaire, sans en remplir les devoirs, ont conservé l'esprit et les mœurs du siècle. Il en est parmi nous, disait saint Bernard à ses religieux (1298), qui ont fait un pacte avec la mort; c'est-à-dire, qui affaiblissent la discipline régulière, qui diminuent la ferveur, qui troublent la paix, qui blessent la charité, qui démentent à la face du ciel la sainteté de leur habit, et qui témoignent par leurs œuvres qu'ils conservent leur première mollesse, et qu'ils gardent encore la foi à la dissolution et à la vanité

manæ quaquaversum se verterit, non ignorat.) (S. BERN., *De div.*, ser. 22, n. 5.)

(1294) « Phantasmatis nos conatur (diabolus) illudere, quoddam scilicet pietatis opus admonens affectandum, quod non de legitima seniorum procedens moneta, sub pretextu virtutum ducit ad vitia, vel immoderatis incompetentibusque jejuniis seu vigiliis nimis, vel orationibus inordinatis, vel incongrua lectione decipiens, ad noxium pertrahit finem, » etc. (CASS., col. 1, c. 20.)

(1295) S. IER., ep. 95, *ad Rust.*, nov. edit.

(1296) « Quis dabit capiti meo aquam, et oculis meis fontem lacrymarum, ut deplem diu noctuque.... relaxationem institui nostri monastici, hac nostra celate, proh dolor! nimis invalescentem?... Nostra institutio, relictis viis rectis, per præcipitia ferunt, asperasque per vias incidit... Non est mitis, non humilis, non quietus, non disciplinatus... Cuncti vani sunt et inanis gloriæ cupidi; cunctique

sui amantes, » etc. (S. IER., *Ser. asc. de vita relig. atque monast.*)

(1297) « Vidi ego quosdam, qui, postquam renuntiavere sæculo, vestimentis duntaxat ei vocis professione non rebus, nihil de pristina conversatione mutarunt. » (S. IER., ep. 95, *ad Rust. mon.*)

(1298) « Deprehendimus interdum forte nonnullos, qui colloquantur hostilibus, et paciscantur fœdus cum morte, hoc est, moliantur, quod in eis est, imminuere ordinis disciplinam, intepescere fervorem, turbare pacem, ledere charitatem. Verum nos quidem caveamus ab eis quantum possumus... Dico autem vobis, quia licet portentur modo, sed portabunt cito grave iudicium, nisi se citius emendaverunt, sicut grave damnum moliantur inferre. Quid enim, frater? Vanitati aut tepiditati, seu cuilibet alteri vitio fidem servas operibus, et Deo per tonstram mentiris. » (S. BERN., *in dedic. Eccl.*, ser. 5, n. 5.)

du monde. Et saint Benoît ne prévoyait-il pas ce mélange des méchants avec les bons dans la divine école qu'il établissait (1299), quand il prescrivait des peines pour les religieux opiniâtres, désobéissants, superbes, murmurateurs, prévaricateurs de leurs vœux et infracteurs de leurs règles (1300)? N'a-t-il pas reconnu parmi les solitaires de son temps des gyrovagues et des sarabaites (1301)?

Ah! quelle tentation que l'exemple de tels religieux! Elle est un principe efficace d'abus, de dérèglement, de prévarication, par les dispositions que la nature et le péché ont mises dans nos âmes. Les actions de ceux avec qui nous vivons, deviennent bientôt notre règle. Leurs mœurs forment nos mœurs. Nous sommes entraînés, nous agissons comme eux, nous marchons, nous courons avec eux; mais avec plus d'attrait, quand ce que nous voyons faire est conforme à nos inclinations; mais avec plus d'ardeur, mais surtout, comme dit saint Jérôme (1302), quand c'est le mal qui nous est présenté.

Qu'est-ce qui nous retient dans les bornes du devoir? N'est-ce pas votre grâce, ô mon Dieu! mais votre grâce qui se sert pour cela de notre raison qu'elle éclaire, des bons mouvements qu'elle inspire à nos cœurs, souvent de la crainte, de la honte, des remords de la conscience. Or, le mauvais exemple rend inutiles ces moyens; il obscurcit la raison, s'oppose aux mouvements de la grâce, apaise la conscience, ôte la honte, fait perdre la crainte. On se contraignait peut être. On n'osait s'échapper visiblement. On craignait d'être ouvertement prévaricateur. Par le mauvais exemple on devient hardi, on prend l'essor, on fait ce qu'on n'osait faire auparavant, quoiqu'on eût grande envie de le faire; et l'on est assuré, tranquille, sans scrupule, content de soi-même, charmé de trouver dans les faiblesses d'autrui une excuse à ses propres faiblesses (1303); ou, si la conscience n'est pas entièrement apaisée, on passe par-dessus par une fausse complaisance, par la crainte de faire de la peine à son frère, en ne l'imitant pas, lorsqu'il manque à ses règles, et d'avoir la réputation d'un religieux peu complaisant, scrupuleux, et qui s'attache à des bagatelles.

Ce qui facilite le succès de cette tentation, c'est que les religieux infracteurs de leurs règles, sont ceux d'ordinaire dont la société est plus commode, les penchants plus doux, les mœurs plus faciles, les ma-

nières plus ouvertes, l'esprit plus sociable et plus liant, le cœur plus tendre, ce semble, plus capable d'attachement. Ainsi, le relâchement se présente sous un air affable et gracieux. C'est condescendance, politesse, conduite raisonnable, prudence, sagesse: d'autant plus qu'il ne s'agit pas toujours de transgressions en des points essentiels. Il ne s'agit souvent que de transgressions de ce qu'on appelle petits devoirs; que de certains adoucissements, lesquels la faiblesse humaine semble demander, et qui ont une secrète conformité avec nos penchants; comme sont les amitiés particulières; les conversations de nouvelles, des affaires du monde; les liaisons avec les personnes du siècle; les commerces de lettres; les lectures curieuses; la recherche des satisfactions humaines, des récréations. Et cette tentation va à notre perte et à celle de la religion, parce qu'elle nous porte à la transgression habituelle de nos saintes règles, quand nous les violons habituellement; et qu'elle engage les autres à les violer à notre exemple. C'est comme une odeur de mort, qui va se répandre auprès et au loin par le moyen d'hommes contagieux qui se donnent ainsi la mort les uns aux autres, et font enfin périr la religion elle-même: *Homines pestilentes dissipant civitatem.* (*Prov.*, XXIX, 8.)

Voilà donc, mes RR. PP., les causes de nos tentations: la concupiscence, le démon, le mauvais exemple. Le mal est connu. Hâtons-nous d'en chercher le remède.

SECONDE PARTIE.

La mortification, les armes de Dieu, nos saintes règles, ce sont-là les vrais remèdes de nos tentations: pourquoi, mes RR. PP.? parce que la mortification dompte la concupiscence, les armes de Dieu triomphent du démon, nos saintes règles nous défendent contre le mauvais exemple.

La mortification dompte la concupiscence, c'est-à-dire, empêche qu'elle ne domine, qu'elle ne règne dans notre corps mortel, comme dit saint Paul (1304), que nous n'obéissions à ses désirs déréglés, que nous ne lui céditions. En effet, la mortification est un service spirituel, par lequel nous nous efforçons de prévenir ou de retrancher tous les malheureux effets du péché. C'est l'épée mystérieuse que le Fils de Dieu est venu apporter sur la terre (1305), dont nous devons nous servir pour faire une guerre continuelle à notre ennemi domestique. C'est dans le langage des Pères, ce fâcheux et

(1299) « *Constituenda est a nobis Domini schola servitii.* » (S. BERN., *Prolog. in reg. suam.*)

(1300) « *Si quis frater contumax, aut inobediens, aut superbus, aut murmurans, vel in aliquo contrarius existens sanctorum regule et præceptis seniorum suorum contempтор repertus fuerit, etc.* » (*Reg. S. Ben.*, c. 23.)

(1301) « *Tertium monachorum genus est Sarabaitarum... Quartum vero genus est monachorum quod nominatur gyrovagum.* » (S. BERN., c. 1.)

(1302) « *Proclivis est malorum æmulatio: et*

quorum virtutes assequi nequeas, cito imitaris vitia. » (S. HIER., ep. 57, ad *Lavian.*)

(1303) « *Quod exemplo fit, id etiam jure fieri putant.* » (CICERO, ep. 3 ad *Serv. Sulpit.*)

(1304) « *Non regnet peccatum in vestro mortali corpore ut obediat concupiscentiis ejus.* » (*Rom.* VI, 12.)

(1305) « *Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram. non veni pacem mittere sed gladium.* » (*Matth.* X, 34.)

pénible martyr (1306), que nous devons endurer, en ne cessant de détruire tout ce que la concupiscence nous suggère de contraire à la loi de Dieu, à nos obligations particulières, au progrès de notre perfection.

Pratiquant cet exercice, faisant usage de cette épée, dans l'action de ce martyr, je le dis d'après saint Augustin (1307), la concupiscence veut nous dominer, nous la dominons; elle se révolte contre nous, nous nous révoltions contre elle; elle s'élève, nous lui résistons; elle veut nous combattre, nous la combattons; nous parons, nous portons des coups; nous repoussons ce monstre spirituel, comme dit saint Cyprien (1308), jusques dans les derniers retranchements de l'âme; et nous l'enchaînons si étroitement au fond du cœur, qu'il ne peut faire autre chose que ronger inutilement les chaînes qui le lient; et qu'il est réduit à consumer toute sa fureur dans les vains efforts qu'il fait pour les rompre. Nous sommes animés à ce combat par la trompette, c'est l'expression de saint Augustin (1309), par la trompette que l'Apôtre fait retentir à nos oreilles: Si vous faites mourir par l'esprit les œuvres de la chair, vous vivrez. *Si spiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis.* (Rom., VIII, 13.)

A la concupiscence de la chair nous opposons la tempérance, la sobriété, les privations, la pénitence. Dans cette vue, nous ne nous accordons rien de ce qui est pour le simple plaisir; nous nous retranchons tout ce qui est superflu; nous ne prenons des choses créées, comme dit saint Augustin (1310), que ce qui suffit pour satisfaire les besoins du corps, et nous nous en servons avec la réserve d'un homme qui use, et non avec la passion d'un homme qui jouit; nous nous abstenons de bien des choses permises, de quelque chose même de ce qui est nécessaire. Nous nous couvrons d'un cilice,

(1306) « Genua martyrii est, spiritu facta carnis mortificare; illo nimirum, quo membra caduntur ferro, horrore quidem mitius, sed diuturnitate molestius. » (S. BERN., in *Cant.*, ser. 50, n. 11, nov. edit.)

(1307) « Post concupiscentias tuas non eas. Melius est eas non habere: sed quia sunt, noli post eas ire. Nolunt post te ire: noli post eas ire. Si velint post te ire, non erunt; quia contra mentem tuam non rebellabunt. Rebellant, rebella; pugnant, pugna; expugnant, expugna: hoc solum vide, ne vincant. » (S. AUG., ser. 101 *De verb. Apost.*, n. 5, nov. edit.)

(1308) « Res sane maxima est, si non egrediatur foras hujus contagio corruptelæ, et insanienis bestia corrupti anhelitus, catenis ferreis, et ultimis animæ recessibus alligetur, intusque fraetis dentibus se ipsam concupiscentia captiva mastiget et corrodatur. » (S. CYP., aut quiv. alius *De rat. circumcis.*, in App. Op. S. Cyp., nov. edit.)

(1309) « Cum hortatur (Apostolus) ut non secundum carnem vivamus, ne moriamur, sed spiritu facta carnis mortificemus, ut vivamus; tuba utique quæ canit, bellum in quo versamur, ostendit, et ut acriter dimicemus et hostes nostros mortificemus, ne ab eis mortificemur, accendit. » (S. AUG., *L. de contin.*, c. 3, n. 9, nov. edit.)

comme David (1311), nous châtons notre corps, comme saint Paul (1312); nous le tourmentons parce qu'il nous tourmente (1313); nous nous écrivons avec saint Bernard (1314): « Que Dieu se lève, que ce géant armé tombe devant lui, qu'il tombe et qu'il soit écrasé cet ennemi de Dieu, cet amateur de lui-même, ce partisan du monde, cet esclave du démon. »

A la concupiscence des yeux nous opposons la retraite, le recueillement, le silence, le travail, la simplicité, la modestie; la vue des choses désagréables, des objets tristes et lugubres; l'application de l'esprit à notre dernière fin; l'attachement inviolable à tous nos devoirs; les lectures utiles, édifiantes, faites avec réflexion et par un désir sincère de chercher Dieu et d'apprendre les moyens de lui plaire; la sainte et heureuse ignorance de tout ce qu'il est inutile, dangereux de savoir, et de tout ce qui ne peut pas contribuer à nous rendre bons, meilleurs, parfaits; la science de la croix, en nous écriant avec saint Paul (1315): *Nous faisons profession de ne savoir autre chose que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié.*

A l'orgueil de la vie, nous opposons la connaissance de nous-mêmes, le sentiment de nos misères, de notre insuffisance, de nos ténèbres, de nos imperfections, de notre néant; le souvenir de nos iniquités passées; le rapport de tout ce qu'il peut y avoir de bien en nous au souverain bien, qui est Dieu; une soumission entière et parfaite à sa loi, à ses volontés, à sa parole, à sa grâce; la persuasion intime que nos frères sont au-dessus de nous, et les marques sincères de respect, d'honneur, de charité à leur égard; les pratiques humiliantes, l'amour des humiliations et de l'obscurité; le consentement à être négligés, méprisés, oubliés, en nous écriant avec le Prophète: Ne serons-nous pas soumis à notre

(1310) « Habet vir temperans in hujusce modi rebus mortalibus et fluentibus vitæ Regulam utroque testamento firmatam; ut eorum nihil diligit, nihil per se appetendum putet, sed ad vitæ hujus atque officiorum necessitatem, quantum sat est, usurpet, utentis modestia, non amantis affectu. » (S. AUG., *L. de morib. Eccl. cath.*, c. 21, 59, nov. edit.)

(1311) *Ego autem, cum mihi molesti essent, induebar cilicio.* (Psal. XXXIV, 15.)

(1312) *Castigo corpus meum et in servitatem redigo.* (I Cor. IX, 27.)

(1313) « Cum duorum modiorum sportam impleisset arena (Macarius Alexandrinus) et imposuisset humeris, pervadebat totam solitudinem: huic occurrit Theodosius Cosmictor, genere Antiochenus, et ei dicit: Quid portas, abba? Cede mihi onus, et ne vexeris. Ille autem dixit: Vexo enim qui me vexat. » (ROSWEID., *De vit. PP.*, L. VIII, c. 19.)

(1314) « Exsurgat Dens, cadat armatus iste, cadat et conteratur inimicus homo, eontemptor Dei, amator sui, amicus mundi, servus diaboli. Quid tibi videtur? Certè, si recte sentis mecum dices: reus est mortis, crucifigatur, crucifigatur. » (S. BERN.)

(1315) *Non judicavi me scire aliquid inter vos nisi Jesum Christum, et hunc crucifixum.* (I Cor. II, 2.)

Dieu (1316)? Ah! nous sommes des vers de terre, et non pas des hommes; nous sommes l'opprobre des hommes et la lie du peuple (1317).

Tous les mouvements déréglés, toutes les passions qui naissent de cette triple concupiscence, la mortification nous apprend à les réprimer, à leur livrer de continuel combats, à être toujours aux prises avec ces ennemis domestiques, ou en état de nous défendre; à ne quitter jamais comme Josué, l'épée et le bouclier; à nous bien convaincre, à être intimement persuadés qu'il s'agit de vaincre ou de périr; à nous servir selon les différentes tentations, comme dit saint Jean Climaque (1318), de différents moyens pour y résister; à ne nous point étonner, si dans ce combat nous recevons quelques légères blessures: on ne peut guère autrement acheter la victoire (1319); à ne nous point ralentir: la négligence d'un moment peut nous être funeste; à ne nous point troubler: ce n'est pas le sentiment, dit saint Bernard (1320), c'est le consentement qui fait le péché; à ne faire ni paix ni trêve avec nos ennemis: ils deviennent tyrans s'ils ne sont esclaves; à ne les point ménager: ce serait les irriter, et non les affaiblir.

Mais c'est surtout contre la passion dominante, le plus dangereux effet de la concupiscence, que la mortification dirige nos coups (1321). Elle nous anime, nous fait agir; et nous rentrons en nous-mêmes, nous examinons attentivement les dispositions secrètes de nos âmes, nous sondons les replis cachés de nos cœurs, nous démêlons parmi nos mauvais penchants celui qui tient le premier rang et qui nous entraîne, nous en arrêtons les mouvements, nous en faisons cesser les actes, nous l'empêchons d'agir. Ce n'est point assez: nous le combattons par la pratique de la vertu qui lui

est contraire (1322). Est-ce la colère qui nous domine? nous produisons des actes de douceur. Est-ce l'impatience? des actes de patience. Est-ce l'envie? des actes d'abnégation. Est-ce la sensualité? des actes de pénitence. Est-ce la paresse? des actes de ferveur. Est-ce la vaine gloire? des actes d'abjection... Actes intérieurs et extérieurs: actes intérieurs que nous faisons par quelque pieuse affection du cœur, par rapport à la vertu que nous pratiquons; actes extérieurs que nous exerçons dans les occasions qui se présentent ou que nous recherchons pour la pratique de cette vertu. Et pour le faire avec plus de succès, nous appliquons dans cet exercice notre esprit à une action de la même vertu que Jésus-Christ a pratiquée; vertu qui nous sert de modèle pour y conformer les actes que nous faisons, de motif pour nous animer à pratiquer cette vertu, et d'objet pour nous tenir dans le recueillement (1323). Mais nous n'oublions pas d'implorer le secours du ciel; nous le demandons ce secours avec instance, avec ferveur, avec humilité, parce que nous savons « qu'à moins que d'attirer en nous, à force de prières, la grâce divine, en vain nous tâchons de surmonter les égarements où nous précipite ce corps terrestre et cette corruption dans laquelle nous sommes nés (1324). »

Et nous combattons toujours, nous opposons toujours au mauvais penchant qui nous domine, des actes contraires; nous continuons cet exercice, jusqu'à ce que le penchant soit entièrement détruit. Mais peut-il l'être en cette vie? « Croyez-moi, nous dit saint Bernard (1325), ce qui a été coupé repousse; ce qui a été éloigné se rapproche; ce qui a été éteint se rallume; et, enfin, ce qui paraît assoupi vient à se réveiller tout d'un coup... Vous vous trompez, si vous croyez avoir entièrement étouffé les vices

(1316) *Nonne Deo subjecta erit anima mea? (Psal. LXI. 1.)*

(1317) *Ego autem sum vermis et non homo: opprobrium hominum et abjectio plebis. (Psal. XXI, 7.)*

(1318) « Multa prudentia opus est, ut intelligamus, quando nobis subsistendum sit, et in quibus præliis et quo usque contra vitiorum materiam et fomitem luctandum; est enim, cum propter imbecillitatem nostram, ne succumbamus et moriamur, præstat fugere. Videamus et advertamus. » (S. JOAN. CLIM., gr. 26.)

(1319) « Nec facile cuiquam provenit tam incruenta victoria, ut inter multos hostes, frequentesque conflictus, etiamsi sit liber a morte, sit quoque immunis a vulnere. » (S. LEO., ser. 14 *De jejuni. decimi mensis.*)

(1320) « Non nocet census, ubi non est consensus: immo quæ resistentem fatigat, vincentem coronat. » (S. BERN., aut quiv. alius *Tr. de inter. domo*, c. 8, in Append. Op. S. Bern., nov. edit.)

(1321) « Unusquisque vestrum... operam det ut vitium quod sibi magis quam cætera infestum sentit, ex anima exsecet, et pia cogitatione quasi spirituali quodam gladio utens, se ipsum ab eo liberet. » (S. CURYS., hom. II, in c. 1 *Gen.*, n. 4, nov. edit.)

(1322) « Cum se impatientia sive iræ perturbationibus ineursari... unusquisque deprehenderit, contrariis semetipsum semper objectionibus exerceat, et propositis sibi multimodis injuriarum dispensionumque generibus velut ab alio sibi imerogatis, assuefaciat mentem suam in omnibus quæ inferre improbitas potest, perfecta humilitate succumbere; atque aspera sibi quæque et intolerabilia frequenter opponens, quanta eis occurrere debeat lenitate, omni jugiter cordis contritione meditetur. » (CASS., coll. 19, c. 14.)

(1323) *V. la Pratique de la Règle de S. Benoît*, II p., c. 8.)

(1324) « Quid tam mortiferum, tam præceps videatur ad easum, tam expositum ad omnia pericula, si hoc solum nobis putantes posse sufficere, quod liberum arbitrium, cum nasceremur, accepimus, ultra jam a Domino nihil queramus... nescientes quod nisi magnis precibus in nos Dei gratia impetrata descendat, nequaquam terrene labis et mundani corporis vincere conemur (errores, cum pares nos ad resistendum non liberum arbitrium, sed Dei solum facere possit auxiliium. » (Innocent. Papa, inter. *Epist. D. Aug.*, ep. 181, n. 5, nov. edit.)

(1325) « Credite mihi, et putata repullulant, et effugata redeunt, et reaccenduntur extincta, et sopita denuo excitantur. Parum est ergo semel putasse,

eu vous, vous ne les avez qu'assujettis. » Nous continuons donc notre travail tous les jours de notre vie. La mortification est de tous les temps, parce qu'elle doit dompter dans tous les temps la concupiscence, laquelle, par les passions, exerce sur nous, dans tous les temps, son funeste empire (1326). Vérité, bouclier de la foi, espérance de salut, justice, parole de Dieu, vigilance, prière, armes de Dieu, couvrez-nous, défendez-nous ; nous avons encore le démon à combattre, et avec vous on est invincible à ses traits.

En effet, la vérité, nous faisant connaître les biens véritables, nous fait mépriser les faux biens que notre ennemi nous présente. Elle est une céleste lumière (1327), laquelle, comme un soleil au-dessus de nos têtes, nous découvre les ruses, les fausses lumières de ce démon du midi. Elle réveille l'âme, et la rend attentive à l'objet de ses craintes. Le tentateur offre-t-il à notre esprit de dangereuses images ? La vérité oppose à la tentation la peine qui fuit toujours le péché, la honte et la douleur qui y sont attachées, les repentirs et les maux qui en sont inséparables, les fruits amers qui sortent de cette racine, la triste moisson qu'on recueille, après avoir semé le mal, le feu toujours allumé où est jeté l'arbre infructueux et mauvais, l'enfer en un mot où le voluptueux est enseveli.

La foi, qui nous unit à Dieu, nous inspire les vifs sentiments dont nous avons besoin, cette force secrète qui nous anime, ce courage qui nous élève au-dessus de nous-mêmes, cet orgueil qui n'est légitime, comme dit saint Jean Climaque (1328), que contre le démon ; nous fait déployer contre le vent de la tentation, ainsi que parle une sainte (1329), notre grande voile, qui est l'étendard de la croix, en nous écriant avec le Prophète : *Que le Seigneur se lève, et que ses ennemis soient dissipés* (1330) ; nous ouvra

les yeux et nous découvre, non pas une armée céleste, comme il fut montré au serviteur du Prophète (1331), mais le Dieu même des armées qui est avec nous.

L'espérance du salut nous enhardit contre notre ennemi, dont la défaite, dit saint Grégoire (1332), nous procure des couronnes ; bannit de nos esprits la tristesse et le trouble, si favorables aux artifices de ce séducteur, et y fait naître la joie par la vue des biens à venir, laquelle, dit saint Antoine (1333), dissipe la tentation comme une vapeur et une fumée. Ah ! l'âme pénétrée de l'excellence de la gloire, élevée à Dieu par l'espérance de la posséder, n'a que du mépris, ou du moins que de l'indifférence pour toutes les créatures. Quelque avantage que le démon lui représente dans les emplois, les charges, les honneurs, dans l'estime et l'amitié des hommes, ces objets ne sauraient donner le moindre mouvement à son cœur ; parce que, comparés avec la félicité éternelle qu'elle attend, ils lui semblent plutôt un poids qu'un soulagement, et plus capables de nuire que de contribuer à son salut.

La justice, qui n'est autre, dit saint Augustin, que l'amour de Dieu, la charité (1334), parce qu'elle nous acquitte envers Dieu de ce que nous lui devons, nous rend invincibles aux attaques de l'esprit de malice. En effet, aimer Dieu, comme on doit l'aimer, c'est le préférer à toutes les choses de la terre ; c'est le faire triompher de toutes les autres amours ; c'est aimer mieux, être privé des biens, des honneurs, de la santé, de la vie même, plutôt que de rien faire contre sa volonté. Or, dans cette position, que peuvent les artifices, la fureur, la violence du démon ? Non, alors, non, les anges, les trônes, les principautés, les puissances, tout ce qui est au plus haut des cieux ou au plus profond des enfers, ne peut priver de l'amour de Dieu, ne saurait séparer de sa charité (1335). Aussi Satan, dit saint An-

scipe putandum est. Immo, si fieri possit semper ; quia semper quod putari oporteat (si non dissimulas) invenis quantum libet in hoc corpore manens præfereris, erras si vitia putas emortua, et non magis suppressa.) (S. BERN., ser. 58 in *Cant.*, n. 10.)

(1526) « Bellum militum breve : sed monachi pugna quoadusque emigret ad Dominum, dura... » (S. EPHR., *Adhort. ad piet.*)

(1527) « Maxime videatur mihi illa merities optanda etiam nobis, ut clara luce deprehendamus astutias diaboli, atque angelum satanæ illum, qui se transfiguratur in angelum lucis, ab angelo nostro facillime discernamus. Non enim aliter nos custodire sufficimus ab incurso et dæmonio meridiano, nisi in meridiano æque lumine. » (S. BERN., ser. 53 in *Cant.*, n. 9.)

(1528) « Nous avons une inclination naturelle à l'élévation de l'orgueil ; mais il n'est légitime que contre les démons seuls. » (S. J. CLIM., de la trad. de M. ARN. d'ANDILLY, 26, d., ar. 159.)

(1529) « Contrario spiritu irruente, cruceum loco veli tendentes, ipse cursum secure perficiemus. » (COTEL., *Monum. Eccl. gr.*, in *vita S. Syncreticæ*, n. 102.)

(1530) *Exsurgat Deus et dissipentur inimici ejus.* (Psal. LXVII, 4.)

(1531) *Aperuit Dominus oculos pueri, et vidit ; et ecce mons plenus equorum et carruum igneorum in circuitu Elisei.* (IV Reg. VI, 17.)

(1532) « Maligni spiritus servi sunt sanctorum hominum ; sed in hac vita servi perpetui, in illa vero servi sempiterni. Quotidie namque hoc ingerunt, unde sancti viri cororantur. Nam cum ex prælio hujus vitæ, æternæ gloriæ victoria nobis præbeatur, qui contra nos ea bella innovant, quibus ad æternam requiem ducimur, profecto nobis magna servitia impendunt. » (S. GREG., t. IV in I Reg., c. 4, n. 10.)

(1533) « Si inimicum despiciere velimus, quæ Dei sunt, assidue cogitemus, sitque anima semper summi læta : tum dæmoniorum ludibria nobis instar fumi videbuntur, atque fugientes illos potius quam persequentes videbimus. » (S. ATHAN., in *vita S. Ant.*, n. 42, nov. edit.)

(1534) « Charitas inchoata justitia est ; charitas provecata, provecata justitia est ; charitas magna, magna justitia est. » (S. AUG., *L. de nat. et grat.*, c. 70, n. 84, nov. edit.)

(1535) *Certus sum, quia... neque angeli, neque principatus, neque virtutes... neque altitudo, neque profundum... poterit nos separare a charitate Dei.* (Rom. VIII, 38, 39.)

toine (1330), ne redoute rien tant que l'ardent amour, * que les feux de la charité dont brûlent les vrais serviteurs de Dieu.

La parole de Dieu a chassé du paradis Lucifer et ses anges (1337). Jésus-Christ a triomphé, par cette parole, du démon dans le désert (1338). Dieu s'en sert ordinairement pour établir son empire dans les âmes, et pour détruire celui de son rival. Elle est terrible cette parole aux puissances infernales, qui savent qu'elle contient l'arrêt de leur condamnation, et qu'elles seront un jour jugées selon cette divine parole.

La vigilance nous tient toujours les yeux ouverts sur tout ce qui se passe autour de nous; nous fait découvrir les desseins de nos ennemis, apercevoir leur approche, prévoir le mal qu'ils veulent nous faire, remarquer l'endroit de notre âme le plus faible et le plus dépourvu de défense pour le munir contre leurs attaques; nous éloigne de tout ce qui pourrait leur donner quelques accès dans notre esprit, et nous rend en quelque sorte plus attentifs, dit saint Augustin (1339), dans le repos que le démon semble quelquefois nous donner, que dans la guerre et les assauts qu'il nous livre; nous fait observer la tête du serpent, continue saint Augustin (1340), c'est-à-dire la première pensée qu'il nous suggère, la première tentation qu'il nous offre; et nous donne lieu de lui fermer l'entrée de nos cœurs, de peur qu'il ne s'y établisse, ajoute Cassien (1341), qu'il n'en devienne le tyran, et qu'il n'y imprime ses morsures envenimées.

La prière est un excellent bouclier, dit saint Chrysostome (1342), contre les traits de nos ennemis; un feu, ajoute saint Jean

Climaque (1343), qui les brûle et leur fait prendre la fuite; un saint désir, un pieux gémissement, un cri persévérant qui monte jusqu'au ciel, et en fait descendre mille secours qui les domptent et les terrassent: une intime communication de notre âme avec Dieu qui nous fait participer à sa force même et à sa toute-puissance; un témoignage que nous nous défions de nous-mêmes, et que nous mettons toute notre confiance en Dieu, et conséquemment une assurance qu'il nous protégera et nous délivrera conformément à sa divine parole (1344).

Prenez ces armes, mes RR. PP., revêtons-nous-en. C'est le docteur des nations (1345), c'est le prince des apôtres (1346), c'est Jésus-Christ lui-même qui nous les présente: les armes surnaturelles, divines, toutes-puissantes. Les Antoine, les Hilarion, les Arsène, les Benoît, etc., nos maîtres s'en sont servis, et avec quel succès! N'attendons pas à les prendre, à nous en revêtir, que le jour mauvais, comme dit saint Paul, soit arrivé. Il n'est pas temps de s'armer quand il s'agit de combattre, et qu'on est effectivement attaqué. Un vrai soldat doit être toujours sous les armes, toujours debout, toujours attendant l'ennemi en posture de combattant: *State succincti*. Vous connaissez, mes RR. PP., ce mot des soldats romains (1347): les armes font partie des membres d'un soldat: *Arma membra militis*. Ne doit-on pas le dire à plus forte raison d'un soldat de Jésus-Christ? Donc toujours la ceinture de la vérité, le bouclier de la foi, le casque du salut, la cuirasse de la justice, l'épée qui est la parole de Dieu: toujours vigilance, prière; et tou-

(1356) « Timent (dæmones) ... præ cæteris pietatem erga Christum. » (S. ATHAN., in *Vita S. Anton.*, n. 30, nov. edit.)

(1357) *Nunc facta est salus, et virtus, et regnum Dei nostri, et potestas Christi ejus: quia projectus est accusator nostrorum, qui accusabat illos ante conspectum Dei nostri die ac nocte; et ipsi vicerunt enim propter sanguinem Agni et propter Verbum testimonii sui.* (Apoc., XII, 10, 11.)

(1358) *Dicit ei Jesus: Vade, Satana; scriptum est enim: Dominum Deum tuum adorabis et illi soli servies. Tunc reliquit eum diabolus.* (Matth., IV, 10.)

(1359) « Si miles Christi armatus, si sollicitus, in pace quam in bello cautiôr. » (S. ACC.)

(1340) « Caput serpentis observa. Quod est caput serpentis? Prima peccati suggestio. Venit tibi in mentem nescio quid illicitum: noli ibi tenere mentem tuam: noli consentire. Hoc quod venit in mentem, caput serpentis est, caput calce, et evades cæteros motus. Quid est, caput calce? Ipsam suggestionem contemne. » (S. ACC., *Enarr. in ps. CIII*, ser. 4, n. 6.)

(1341) « Illius præcepti jugiter meminisse debemus: omni custodia serva cor tuum; et secundum Dei principale mandatum sollicite serpentis observare noxium caput, id est cogitationum malarum principia, quibus seipere in animam nostram diabolus tentat: ne si caput ejus per negligentiam penetraverit cor nostrum, reliquum ejus in corpus, id est oblectationis assensus illibatur. Cui procul dubio si fuerit intrinmissus, morsu virulento mentem interimeret captivam. » (CASS., *Inst.*, l. VI, c. 15.)

(1342) « Magna arma sunt preces, magna securitas, magnus thesaurus, magnus portus, intissimus. » (S. JOAN. CHRYS., hom. 30 in c. II *Gen.*, n. 5.)

(1343) « Si hostibus in te ingruentibus regem cælestem assidue in auxilium vocaveris, habe bonum animum, non fatigaberis: cælestis enim abs te per se recedent. Verentur enim impii ne ex pugna coronam reportes per orationem, fugient proinde ab oratione tanquam ab igne cruciati. » (S. JOAN. CLIM., gr. 28.)

(1344) *Quoniam in me speravit, liberabo eum.* (Psal. XC, 14.) — *Protector est omnium sperantium in se.* (Psal. XVII, 31.)

(1345) *Induite vos armaturam Dei, ut possitis stare adversus insidias diaboli. Quoniam non est nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem, sed adversus principatus et potestates, adversus mundi rectores tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiæ in cælestibus. Propterea accipite armaturam Dei, ut possitis resistere in dia malo, et in omnibus perfecti stare. State ergo succincti lumbos vestros in veritate et induiti loriceam justitiæ... In omnibus sumentes scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere, et galeam salatis assumite, et gladium spiritus (quod est verbum Dei) per omnem orationem et obsecrationem, orantes omni tempore, etc.* (Ephes., VI, 11-17.)

(1346) *Sobrii estote et vigilate, quia adversarius vester diabolus, tanquam leo rugiens, circuit querens quem devoret: cui resistite fortes in fide.* (I Petr., V, 8.)

(1347) *Cæcæ., Tusc. quæst.*, l. II.

jours enfin la vue de nos devoirs, toujours devant les yeux ce que nous prescrit notre sainte règle. C'est ici le remède à la dernière cause de nos tentations : le mauvais exemple.

Notre règle est la loi selon laquelle nous avons promis de vivre, et conséquemment nous serons jugés. Elle est, en quelque sorte, comme notre Évangile, puisqu'elle renferme la volonté de Dieu même à notre égard, et ce qu'il y a de plus parfait dans ce livre divin. Elle doit être le principe de toutes nos délibérations, comme David prenait la loi de Dieu pour la règle de toutes ses entreprises : *Consilium meum, justificationes tuæ. (Psal. CXVIII, 24.)* Nous devons l'appliquer à toutes nos pensées, à toutes nos paroles, à toutes nos actions. Nous ne devons former de jugemens que conformément aux maximes de cette règle, ne rien approuver, excuser ou condamner que par rapport à ses lois et à son esprit. En un mot, comme le juste dans l'Église vit de la foi ; *Justus ex fide vivit (Rom., 1, 27)*, le religieux dans le cloître, permettez-moi cette expression, elle me paraît rendre parfaitement ma pensée et nos obligations, le religieux dans le cloître doit vivre par sa règle.

Or, si nous étions convaincus, comme nous devrions l'être, de cette importante vérité, et une pareille conviction nous faisant étudier, méditer, consulter, avoir sans cesse devant les yeux notre sainte règle, quelle impression pourrait faire sur nos esprits et sur nos cœurs le mauvais exemple de nos frères ? Il n'opérerait en nous, comme dit saint Augustin (1548), qu'une sainte tristesse, en nous portant à nous affliger de leurs infidélités, sans nous donner la liberté de les imiter ; à être sensibles à leurs dérèglements, sans y participer ; à être touchés de leurs irrégularités, sans les approuver. Nous nous en séparerions d'esprit et de cœur, ne pouvant nous en séparer de corps. Vivant avec eux, nous ne vivrions pas comme eux ; nous veillerions sur nous-mêmes ; nous nous tiendrions sur nos gardes pour que ni leurs entretiens ni leurs mœurs ne nous apportassent aucun dommage ; nous nous exhorterions par la vue de leurs infidéli-

tés ; nous en profiterions pour devenir plus vertueux, plus humbles, plus parfaits ; nous nous animerions à la ferveur par l'exemple même de leurs relâchemens ; nous nous échaufferions à leur froideur ; nous rendrions de continuelles actions de grâces à Dieu, de ce qu'il ne permet pas que nous tombions dans les fautes où ils tombent. Toujours affligés par le triste spectacle du violement des règles, nous souffririons avec patience cette persécution à laquelle, dit encore saint Augustin, sont exposés tous ceux qui veulent vivre avec piété en Jésus-Christ, et nous mettrions toute notre confiance en celui qui peut nous conserver au milieu même des lions et de la fournaise.

Nous détournerions nos regards des religieux prévaricateurs ; nous les porterions vers les religieux fidèles à leurs devoirs. Singulièrement attentifs à cette importante leçon de nos maîtres auxquels notre sainte règle nous renvoie : « Imittez, c'est saint Basile qui parle à des solitaires (1549), imitez la conduite de ceux qui vivent saintement, et gravez leurs actions dans votre cœur. Demandez à Dieu la grâce d'être du petit nombre ; car tout ce qui est excellent est rare, et c'est pour cela qu'il y aura peu de personnes qui entreront dans le ciel. Ne vous imaginez pas que tous ceux qui habitent dans des cellules doivent un jour être sauvés.... Il y en a plusieurs qui embrassent ce genre de vie si édifiant et si saint ; mais il en est très-peu qui en subissent le joug ; car le royaume du ciel se prend par violence, et ce sont les violents qui l'emportent. »

« Je crains, dit un saint abbé, au rapport de Cassien (1550), je crains qu'il ne se trouve aujourd'hui une aussi grande multitude de personnes qui retournent à leurs anciennes affections et à leurs premiers desirs qu'était celle des Juifs qui violèrent la loi de Dieu du temps de Moïse ; car de six cent mille hommes armés qui sortirent de l'Égypte, il n'y en eut que deux qui entrèrent dans la terre promise. Il faut donc nous hâter de nous former sur les exemples de ceux qui sont très-rares et en très-petit nombre, parce que cette figure du Vieux Testament est encore confirmée par cet

(1548) « Sæpi in epistola tua, quod tædium te detinuerit a peccatoribus relinquentibus legem Dei. Illo enim spiritu vivis, quo dictum est, *vidi mensatos et tabescobam. (Psal. CXVIII, 158.)* Pia est ista tristitia, et si dici potest, beata miseria, vitii alienis tribulari, non impleri ; morere, non herere ; dolore contrahi, non amore attrahi. Hac est persecutio quam patiuntur omnes qui volunt in Christo pie vivere, secundum apostolicam, mordacem, veracemque sententiam. Quid enim hic magis persequitur vita bonorum, quam vita iniquorum, non enim cogit imitari quod displicet, sed cum eo, ut dolere quod videt. » etc. (S. Aug., ep. 248, n. 1, nov. edit.)

(1549) « Æmulator esto eorum qui recte vivunt, atque ipsorum actiones in tuo corde inscribe. Opta esse ex paucorum numeru. Nam rarum est bonum ; ob idque pauci sunt qui ingrediantur in regnum cælorum. Cave putez eos omnes licet saluos, qui in

cella degunt tum malos, tum bonos. Non enim res ita se habet. Multi quidem accedunt ad sanctum ac pium vite genus ; sed pauci ejus jugum subeunt. Violentorum est enim regnum cælorum, et violenti rapiunt illud. » (S. BASIL., Ser. Asc., et *Exh. de vivunt. sæc.*, n. 9, nov. edit.)

(1550) « Vereor ne tanta invenienda sit multitudo (eorum qui post remissionem mundi hujus ad antiqua revertuntur studia) quantas tunc sub Moïse prævaricantium turbas legimus existisse. Nam cum sexcenta millia armatorum de Ægypto denumerentur egressa, ex his non sunt amplius quam duo tantum terram promissionis ingressi. Unde festinandum est ut a paucis ac rarissimis summamus exempla virtutum, quia secundum illam quam diximus figuram, in Evangelio quoque multi vocati, pauci autem dicuntur electi. » (Cass., coll. 14, c. 7.)

oracle de l'Évangile : *Il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus.* » (*Matth.*, XX, 16.)

« Souvenez-vous, dit un autre saint abbé à un jeune solitaire (1351), souvenez-vous que la miséricorde de Dieu vous ayant choisi pour être du petit nombre des élus, vous ne devez pas vous laisser refroidir par l'exemple et par la tiédeur de la multitude. Vivez au contraire comme peu de personnes, afin que vous méritiez d'entrer dans le royaume des cieux où peu de personnes entreront ; car il y en a beaucoup d'appelés, mais peu sont élus, et le troupeau auquel il a plu au Père de donner son héritage, est petit. »

A la règle donc, mes RR. PP., à cette loi que nous avons juré d'observer, et selon laquelle nous serons jugés, recourons-y, consultons-la, lisons ce qui y est écrit, quand nous voyons le relâchement, les transgressions, les prévarications, pour ne nous pas laisser entraîner par le mauvais exemple : *Ad legem et ad testimonium* (*Isa.*, VIII, 20) ; *in lege quid scriptum est* (*Luc.*, X, 26.) Le silence est violé ; on parle dans le temps des récréations où l'on doit le garder ; on parle aux heures de la nuit, on parle dans les lieux même où le silence est plus étroitement prescrit. On s'entretient avec les hôtes ; on a des communications libres, familières, fréquentes avec ses frères. A la règle, à cette loi que nous avons juré d'observer, et selon laquelle nous serons jugés ; voyons, lisons : *Ad legem et ad testimonium ; in lege quid scriptum est ?* « Les moines doivent s'étudier en tout temps au silence (1352), ils doivent le garder plus particulièrement aux heures de la nuit. S'il arrivait à quelqu'un de le violer ; que sa prévarication soit punie des peines les plus rigoureuses (1353). Que les frères ne se trouvent jamais ensemble aux heures indues (1354). Que nul d'entre eux ne se donne la liberté d'entretenir ni d'aborder les hôtes, s'il n'en a reçu un ordre particulier (1355). »

On forme des liaisons avec les gens du monde ; on les fréquente, on les visite, on s'accorde à leurs sentiments, on se plie à leurs manières. On quitte sa retraite et sa solitude pour des sorties et des voyages qui ont pour principe que la cupidité, l'inconstance ou la légèreté. A la règle, à cette loi que nous avons juré d'observer, et selon laquelle nous serons jugés ; voyons, lisons : *Ad legem et ad testimonium ; in lege quid scriptum est ?* « Les religieux doivent tellement s'éloigner des actions des gens du

monde, qu'ils s'étudient à éviter entièrement, dans leurs conduites et dans leurs conversations, les manières qui ressentent la vanité, et qui sont contraires à la simplicité religieuse (1356). Il faut, autant que l'on pourra, bâtir les monastères dans une situation commode, afin que l'on puisse y avoir les choses nécessaires.... en sorte que les religieux ne soient point obligés de sortir de l'enceinte des murs, n'y ayant rien qui nuise davantage au salut de leurs âmes (1357). »

On vit dans la mollesse, l'oisiveté, la dissipation. On croit s'être acquitté de toutes ses dettes, quand on a assisté à l'office divin. On regarde le reste du temps comme étant à soi, et comme une chose dont on peut disposer à son gré. On sort de sa cellule, on court le monastère, on se trouve partout, excepté dans l'endroit où l'on devrait être. A la règle, à cette loi que nous avons juré d'observer, et selon laquelle nous serons jugés ; voyons, lisons : *Ad legem et testimonium ; in lege quid scriptum est ?* « L'oisiveté est l'ennemi des âmes ; c'est ce qui fait que les frères doivent donner de certains temps au travail des mains, et d'autres à la lecture des choses saintes.... S'il se trouve quelqu'un qui ait assez de paresse pour passer son temps à badiner ou à ne rien faire, au lieu de l'employer, comme il le doit, à la lecture, on l'en reprendra jusqu'à deux fois ; et s'il manque à s'en corriger, on le châtiara d'une punition régulière, et avec une rigueur qui puisse donner de la crainte au reste de ses frères (1358). Il faut veiller sur ses actions tout le temps de sa vie (1359). Il faut prier souvent, aimer le jeûne, châtier son corps, » etc. (1360).

On est peu respectueux envers ses supérieurs, on s'érige en censeur et en juge de leur conduite, on les contriste par son peu de soumission et par ses mauvaises manières, on ne veut leur obéir que quand on trouve son compte dans l'obéissance. On brigue ce qui flatte ses inclinations, on refuse ce qui les afflige. On tâche de secouer le joug de la dépendance : il n'est plus d'obéissance dès qu'il s'agit de souffrir ou de s'humilier. A la règle, à cette loi que nous avons juré d'observer, et selon laquelle nous serons jugés ; voyons, lisons : *Ad legem et ad testimonium ; in quid lege scriptum est ?* « L'abbé tient la place de Jésus-Christ (1361). C'est à Dieu même qu'on obéit, quand on obéit à ses supérieurs (1362). Il faut obéir sans s'arrêter aux contrariétés et aux diffi-

tibus alieni esse debent non solum effectum, sed etiam affectu ; ut sæculares agendi et loquendi modos qui vanitatem sapiunt, et simplicitati religiosæ adversantur, omnino vitare studeant. » (*Decl. Cong. S. Mauri in c. 4 Reg. S. Ben.*)

- (1357) *Reg. S. Ben.*, c. 66.
- (1358) *Reg. S. Ben.*, c. 48.
- (1359) *Reg. S. Ben.*, c. 4.
- (1360) *Reg. S. Ben.*, c. 4.
- (1361) *Reg. S. Ben.*, c. 2.
- (1362) *Reg. S. Ben.*, c. 5.

(1351) Considerate de paucis et electis effectum, et ne exemplo ac tempore multitudinis refrigescas : sed vive ut pauci, ut cum paucis inveniri merearis in regno Dei. Multi enim sunt vocati, pauci vero electi ; et pusillus est grex, cui complacuit patri hereditatem dare. » (*Cass.*, *Inst.*, l. IV, c. 58.)

(1352) *Reg. S. Ben.*, c. 42.

(1353) *Reg. S. Ben.*, c. 42.

(1354) *Reg. S. Ben.*, c. 48.

(1355) *Reg. S. Ben.*, c. 53.

(1356) « A sæculi actibus se facere alienum. » (*Reg. S. Ben.*, c. 4.) — « Monachi sic a sæculi ac-

cultés qui se rencontrent dans la chose commandée (1363). On doit prendre garde sur toutes choses, que par quelque raison que ce puisse être, on ne témoigne pas le moindre murmure, ni par le geste ni par la parole (1364). On punira tous ceux qui auront la témérité de faire quelque chose sans la permission de l'abbé (1365). Il faut renoncer à sa propre volonté (1366), il faut la haïr (1367). Il faut obéir en toutes choses à l'abbé, quand même il ne ferait pas ce qu'il enseigne (1368). »

Ah! s'il est de tels abbés, s'il se trouve de pareils supérieurs qui ne font pas ce qu'ils enseignent, ou qui font le bien et ne l'enseignent pas, ou qui ne le font ni ne l'enseignent; des supérieurs amateurs de leur repos, ennemis de la peine; qui laissent chacun aller son train et vivre à sa mode; qui se bornent à une simple direction extérieure, à un régime de police; qui se contentent de réprimer les excès et de corriger les fautes sensibles; qui ne connaissent ni silence, ni recueillement, ni solitude; dont le logement et les meubles ne présentent pas des exemples de pauvreté; dont la principale, et peut-être l'unique application est aux affaires temporelles, exerçant ainsi l'emploi de leurs subalternes et négligeant le leur; en un mot qui regardent comme une prérogative de leur place, le droit de s'affranchir de la plupart des lois de la religion. A la règle; nous autres supérieurs, recourons à cette loi que nous avons juré d'observer, et selon laquelle nous serons jugés; voyons, lisons: *Ad legem et ad testimonium; in lege quid scriptum est?* « Il faut que le supérieur instruisse ses disciples en deux manières, c'est-à-dire qu'il leur apprenne à pratiquer les choses bonnes et saintes par ses actions encore plus que par ses paroles... de crainte qu'en instruisant les autres il ne soit lui-même répréhensible... Il doit suivre les enseignements que l'Apôtre lui donne, *prenez, suppliez, menacez*.... (II Tim., IV, 2.) Qu'il prenne garde à ne pas se cacher à soi-même les fautes de ses frères, mais qu'il emploie son autorité pour les retrancher jusqu'à la racine, aussitôt qu'il les voit naître.... Avant toutes choses, qu'il veuille au salut des âmes qui lui ont été confiées; et qu'il ne préfère pas à ce devoir si important le soin des choses terrestres, passagères et caduques; et qu'il pense incessamment au compte qu'il doit rendre un jour de ces âmes (1369), surtout qu'il observe et fasse observer la règle dans tous ses points (1370). »

Quelles que soient enfin les transgressions, de quelque nature que soit le mauvais exemple; toujours à la règle, mes RR. PP., recourons toujours à cette loi que nous avons juré d'observer, et selon laquelle nous serons jugés; voyons, lisons

toujours: *Ad legem et ad testimonium; in lege quid scriptum est?*

Excités ainsi par la vue réfléchie de nos devoirs et animés par la considération approfondie de nos obligations, nous surmonterons la tentation du mauvais exemple; et si nous nous servons des armes de Dieu pour repousser les suggestions du démon, et de la mortification pour dompter notre concupiscence, persévérant jusqu'à la mort dans ces saints exercices, nous mériterons la couronne de justice qui est réservée à ceux qui auront bien combattu toute leur vie: *Bonum certamen certavi.... in reliquo reposita est mihi corona justitiæ* (II Tim., IV, 4.)

CONFÉRENCE V.

Pour le cinquième dimanche après l'Épiphanie.

SUR LA MORTIFICATION.

Venit inimicus.... et superseminavit zizania. (Matth., XIII, 25.)

L'ennemi vint et sema de l'ivraie.

Quel est cet ennemi dont parle Jésus-Christ dans la parabole de l'évangile de ce jour? C'est le démon, dit Jésus-Christ lui-même, expliquant cette parabole dans la suite de notre évangile: *Inimicus qui seminavit ea, est diabolus.* (Ibid.) et l'ivraie qu'il a semée dans le champ du père de famille, c'est-à-dire, dans le monde, comme l'explique Jésus-Christ *ager est mundus.* (Ibid.); on peut dire que c'est le péché et ses funestes suites; le péché est le dérèglement, la fougue des passions; le péché et la concupiscence qui est la cause de tous les maux, et qui produit tous les crimes. Le baptême détruit le péché: restent ses funestes suites, la concupiscence demeure et agit, les passions se révoltent et se soulèvent.

Pour dompter ces passions, pour réprimer cette concupiscence, pour combattre ces funestes suites, l'exercice de la mortification est nécessaire. Nous l'avons dit, nous l'avons prouvé dans notre dernier discours; et à cette occasion, mille choses se sont offertes, bien des points de vue se sont présentés à nous, que nous n'avons pu vous offrir, vous présenter; parce que la mortification n'était pas notre principal objet. Nous reprenons aujourd'hui cette matière, et nous en ferons le sujet de ce discours; en vous montrant, dans toute son étendue, la nécessité de la mortification, et y ajoutant les avantages que cet exercice nous procure.

Nous tâcherons d'éviter les redites, quelque permises qu'elles puissent paraître dans les sujets importants, tel qu'est celui-ci; parce qu'on ne saurait trop les reconnaître ces sujets et en être pénétré, et que l'importance, comme le dit un auteur

(1365) *Reg. S. Ben., c. 2.*

(1364) *Reg. S. Ben., c. 54.*

(1366) *Reg. S. Ben., c. 67.*

(1368) *Reg. S. Ben., c. 7.*

(1367) *Reg. S. Ben., c. 4.*

(1368) *Reg. S. Ben., c. 4.*

(1369) *Reg. S. Ben., c. 2.*

(1370) *Reg. S. Ben., c. 64.*

très-sensé (1371), supplée pour lors en quelque sorte à la nouveauté. La mortification est nécessaire. La mortification est très-avantageuse. C'est, mes RR. PP., ce que je vais développer, après vous avoir demandé l'attention convenable, et dont vous m'avez toujours honoré.

PREMIÈRE PARTIE.

La mortification est nécessaire : la raison, l'autorité, l'exemple prouvent cette nécessité. La raison la prouve : la raison qui exige que chaque chose soit dans son rang, dans sa situation, dans un état convenable à sa nature ; qui demande par conséquent, dit saint Augustin (1372), que ce qui est inférieur soit soumis et subordonné à ce qui lui est supérieur : *Expedit inferius subijci superiori*. Or, l'âme étant une substance spirituelle, est au-dessus du corps, qui n'est qu'une substance matérielle. Dieu, en nous la donnant, l'a mise immédiatement au-dessous de lui, l'a placée entre lui et notre corps, a soumis ainsi à notre âme ce corps, lui en a donné l'empire et la domination, aussi bien que de toutes les autres créatures subalternes : *Omnia subiecisti sub pedibus ejus*. (Psal. VIII, 8.) Il est donc de l'ordre, il est juste, il est raisonnable que l'âme se tienne dans cette noble position, qu'elle demeure dans un état de soumission par rapport à Dieu, et de supériorité par rapport au corps ; en sorte que Dieu soit toujours le maître de notre âme et de toutes ses puissances : mais que notre âme soit toujours la maîtresse de notre corps et de tous ses sens ; qu'elle conserve toujours, à l'égard de ce corps, sa grandeur et sa dignité ; qu'elle ne néglige rien pour se maintenir dans cette supériorité ; qu'elle le domine et lui commande toujours : *Agnosce ordinem*. Autrement l'homme ne se comporterait pas d'une manière conforme à sa nature. La maîtresse, comme parle saint Bernard (1373), obéirait, et la servante commanderait. On verrait se renouveler le désordre que déplorait Salomon (1374), quand il disait qu'il avait vu des esclaves aller à cheval, et des princes aller à pied comme des esclaves. Ce serait être aux yeux

des anges, ajoute saint Augustin (1375), ce que serait aux yeux des hommes celui qui marcherait la tête en bas et les pieds en haut : *Qualis est in oculis hominum, qui inversis pedibus ambulare videtur, talis est in oculis angelorum, cui caro propria dominatur*.

La raison nous présentant ainsi la nécessité de cet ordre, nous découvrant ainsi l'empire que l'âme doit avoir sur le corps et sur tous ses sens, nous montre en même temps la nécessité de la mortification qui règle les mouvements de ce corps, en modère les appétits, en corrige les dérèglements, réprime son audace, n'a égard ni à ses désirs ni à ses inclinations, mesure les soins et les attentions que nous devons avoir pour cet esclave, uniquement sur ses besoins, le traite durement, le châtie rigoureusement, le retient dans le devoir et dans une exacte discipline.

Les philosophes païens, éclairés de la seule lumière naturelle, ont aperçu cette vérité, en ont senti la force : il en est même parmi eux qui en sont venus à la réduire en pratique. Je suis trop grand, disait Sénèque (1376), pour être esclave de mon corps. Mépriser son corps, continue ce philosophe, c'est être en liberté. Il faut le traiter durement, pour qu'il ne refuse point d'obéir à l'âme (1377).

Instruits à l'école de la raison toute seule, ils apprirent également, cessages du paganisme, la nécessité de réprimer leurs passions. En effet, mes RR. PP., ne suffit-elle pas la seule raison pour convaincre de cette nécessité ? La raison que les passions troublent par leurs mouvements désordonnés ; dont elles obscurcissent les lumières, énervent les forces ; à qui elles présentent les choses tout autres qu'elles ne sont ; qu'elles empêchent d'user de discernement ; rendent esclave de l'imagination, dépendante de l'opinion ; à qui elles font une illusion continue. Ah ! les passions sont des guides aveugles, emportés et furieux, la cause de toutes nos fautes et de tous nos malheurs. Elles nous rendent mille fois contraires à nous-mêmes, nous persuadent tout ce qu'il leur plaît, et nous font consentir à tout ce que bon leur semble ; se jouent de ces

(1371) M. l'abbé Trub et, *Ess. sur div. sujets de l'Ét. et de mor.*, t. IV, p. 42.

(1372) « *Cara tua, conjux tua, familia tua ; quodlibet deputa, opus est ut subijciat ; et si pugnas, ut prosil pugna. Hoc enim expedit, inferius subijci superiori ; ut et ille qui sibi subijci vult quod est inferius se, subijciatur superiori se. Agnosce ordinem, quare pacem.* » (S. AUG., *Enarr. in ps. CXLIII*, n. 6.) — « *Accipit homo corpus tanquam in famulatum. Denu autem Dominum habens, servum corpus, habens supra se conditorem, infra se quod sub illo conditum est, in medio quodam loco rationalis anima constituta, legem accipit herere superiori, regere inferiorem.* » (S. AUG., *Enarr. in ps. CXLV*, n. 5.)

(1373) « *Dominam ancillari, et ancillam dominari, magna abusio est.* » (S. BERN., aut quisvis alius, *Medit.*, c. 5, n. 8.)

(1374) *Vidi servos in equis et principes ambulantes super terram quasi servos.* (Eccle., X, 7.)

(1375) « *Cum anima in corpore suo caput esse debeat, quicquam carnis delicias aut voluptatibus nimium erigit, nutrit, fovet et palpat, animam vero decipit et contemnit : pedes levat in alto, et caput imprimi in profundo. Et qualis est in oculis hominum, qui inversis pedibus ambulare videtur, talis est in oculis angelorum, cui caro propria dominatur.* » (S. AUG., aut quisvis alius, *ad fr. in evan.*, ser. 50, in Append. t. VI Op. S. Ang., nov. edit.)

(1376) « *Major sum, et ad majora genitus quam ut mancipium sum mei corporis : quod equidem non aliter aspicio, quam vinculum aliquod libertati meae circumdatum.... Nunquam me caro ista compellet ad metum, nunquam ad indignam bono simulationem : nunquam in honorem hujus corporisculi mentiar.... Contemptus corporis sui, certa libertas est.* » (SEN., ep. 65.)

(1377) « *Durius tractandum est (corpus) ne animo male pareat.* » (SEN., *ibid.*)

maximes d'équité et de justice que la nature a gravées dans le fond de nos âmes ; ôtent la vigueur à nos entreprises, la fermeté à nos desseins, la droiture à nos cœurs. L'envie dessèche, la jalousie alarme, la vanité aveugle, l'impatience inquiète, la tristesse abat, la paresse énerve, l'ambition est un tourment, l'orgueil un poison, l'avarice une tyrannie, la volupté une ivresse, la colère une fureur, la vengeance un emportement : c'est ce que voit, c'est ce que sent la raison.

Il est donc nécessaire, conclut la raison, il est nécessaire de combattre les passions, de leur résister, de les affaiblir, de les réprimer, de recourir pour cela à l'exercice de la mortification, et de faire de cet exercice sa principale occupation, son étude continuelle. Les passions sont les maladies de l'âme, disent toujours nos sages du paganisme (1378). Il faut donc éloigner de nous avec soin tout ce qui peut nous porter à les satisfaire. Il faut déclarer la guerre à ces passions qui nous déshonorent, sans faire jamais avec elles ni trêve ni paix : *Nobis militandum est, et quidem genere militiæ quo nunquam quies, nunquam otium datur* (1379).

Et quels exemples ne nous donnent pas quelques-uns de ces sages de cette milice spirituelle ? Mais je ne dois pas encore, mes RR. PP., vous proposer des exemples. Et après tout, les exemples que j'ai à vous présenter sont de parfaits modèles de mortification, et dignes de vous. Ceux que nous offrirait l'antiquité païenne ne montreraient qu'une mortification imparfaite, des vertus souillées par l'orgueil, des vices détruits par le vice (1380). Il s'agit ici de prouver par la raison la nécessité de nous mortifier ; et cette raison, qui luit même dans les ténèbres (1381), ayant appris cette nécessité aux philosophes païens, ne l'apprendra-t-elle pas aux enfants de lumière ? Ne leur sera-t-elle pas un sujet de honte et

de confusion, s'ils ne la consultent là-dessus, s'ils ne l'écoutent, s'ils ne sont dociles à ses leçons, s'ils ne la suivent, s'ils ne s'y conforment dans la conduite de leur vie. Non, mes RR. PP., nous ne penserions pas, nous ne vivrions pas comme des hommes raisonnables, si nous n'étions pas persuadés de la nécessité de la mortification, si nous ne vivions pas conformément à cette persuasion ; et un autre Diogène (1382) serait autorisé de nos jours à chercher un homme parmi les disciples de Jésus-Christ, parmi ceux même qui font une profession particulière de suivre plus parfaitement ses exemples et sa doctrine.

A la raison, qui parlé si haut en faveur de la mortification, joignons l'autorité, qui parle plus haut encore. *Vous mangerez, dit Dieu à Adam après son péché, vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage ; c'est à-dire, comme l'explique saint Augustin (1383), vous affligerez votre corps par un travail continu ; vous le mortifierez tous les jours de votre vie : In sudore vultus tui vesceris pane tuo* (Gen., III, 19.) C'est à tous les hommes, c'est à nous, mes RR. PP., que Dieu a parlé, quand il a parlé à notre chef, parce qu'en lui nous avons tous vécu.

En conséquence de la prévarication de nos premiers parents, Dieu donne à son peuple une loi pénible, lui prescrit des cérémonies gênantes, le charge d'humiliantes pratiques, lui impose un joug dur et fâcheux. Circoncision de la chair, ordonnée sous peine d'être retranché du peuple de Dieu (1384) ; Agneau pascal, qui doit être mangé avec des pains sans levain, des laitues amères, les reins ceints et à la hâte (1385) ; bornes prescrites à la nourriture (1386) ; affliction générale commandée sous peine de la vie (1387) ; réserve de la manne, défendue (1388) ; plus de manne, dès qu'on ent goûte aux fruits de la terre (1389) ; punition du peuple, pour avoir désiré les

(1378) « Animi morbi sunt cupiditates. » (Cic., l. I. *De finibus*, n. 59.)

(1379) « Il agere debemus, ut irritamenta vitiorum quam longissime profugiamus. Inludendus est animus, et blandimentis voluptatum procul abstrahendus. Nobis militandum est, et quidem genere militiæ quo nunquam quies, nunquam otium datur, » etc. (SENEC., ep. 51.)

(1380) « Nonnunquam sanæ aperitissima vitia aliis vitiis vincuntur occultis, quæ putantur esse virtutes in quibus regnat superbia et quædam sibi placendi altitudo ruinosa. Tunc itaque victa vitia deputanda sunt, cum Dei amore vincuntur ; quem nisi Deus ipse non donat, nec aliter nisi per mediatorem Dei et hominum hominem Jesum Christum, qui factus est participes mortalitatis nostræ, ut nos participes faceret divinitatis sue. » (S. ACC., *De civ. Dei*, l. XXI, c. 26.)

(1381) *Lux in tenebris lucet.* (Joan., I, 5.)

(1382) « Lucernam interdum accedens (Diogenes) hominem, aiebat, quero. » (DIOG. LAERT., *De vita philosoph.*, l. VI.)

(1383) « Dimissus est (Adam) de paradiso suavitatis, ut operaretur terram de qua sumptus erat,

id est, ut in corpore isto laboraret, et ibi, si posset, collocaret sibi meritum redendû. » (S. ACC., *de Gen. contra Manich.*, l. II, c. 22, n. 34.)

(1384) *Masculus, cujus præputii caro circumcisa non fuerit, debebit anima illius de populo suo ; quia pactum meum irritum fecit.* (Gen., XVII, 14.)

(1385) *Edent carnes (agni) assas igni et azymos panes cum lactucis agrestibus... Venes vestros accingetis et calceamenta habebitis in pedibus tenentes baculos in manibus, et comedetis festinanter.* (Exod., XII, 8, 11.)

(1386) *Locutus est Dominus ad Moysen et Aaron, dicens : Dicitis filiis Israel : hæc sunt animalia quæ comedere debetis de cunctis animalibus terræ.* (Levit., XI, 1, 2.)

(1387) *Decimo die hujus mensis septimi dies expiationum eris. - Affligetis animas vestras in eo. - Omnis anima quæ afflicta non fuerit die hac, peribit de populo suis.* (Lev., XXIII, 27, 29.)

(1388) *Nullus relinquat ex eo (manna) in mane.* (Exod., XVI, 19.)

(1389) *Defecit manna, postquam comederunt de frugibus terræ.* (Josue, V, 12.)

viandes de l'Égypte (1390); jeûnes (1391); larmes, soupirs, gémisséments (1392); pénitence (1393).

Mais surtout :

« Vous tiendrez sous vous, dit le Seigneur (1394), votre concupiscence, et vous la dominerez; vous vous appliquerez avec tout le soin possible à la garde de vos cœurs (1395); vous circonciez vos cœurs (1396); vous retrancherez tout ce qu'il y a de charnel dans vos cœurs (1397); vous éloignerez de vous tous les mauvais désirs (1398); vous ne souffrirez pas que l'orgueil domine dans vos pensées ni dans vos paroles (1399); vous ferez à Dieu de vous-mêmes autant de victimes d'expiation et de vos penchants déréglés autant de sacrifices (1400); approchez-vous de la sagesse, comme celui qui laboure et qui sème (1401); lavez-vous, purifiez-vous; ôtez de devant mes yeux la malignité de vos pensées (1402); rompez les chaînes de l'iniquité (1403); purifiez vos cœurs de leur corruption (1404); brisez vos cœurs (1405); faites-vous un esprit nouveau et un cœur nouveau (1406). C'est ainsi que le Seigneur a parlé autrefois à vos pères par le ministère des anges, de Moïse, et des prophètes (1407). Que ne nous dit-il pas

en ces derniers temps par son propre Fils ? »

Haine de soi-même. (*Joan.*, XII, 25); violence qu'il faut se faire. (*Matth.*, XI, 12); voie étroite où il faut s'efforcer d'entrer (*Luc.*, XIII, 24); croix qu'on doit porter tous les jours, renoncement à ses inclinations (*Luc.*, IX, 23); vigilance continuelle, attention infatigable sur soi-même (*Marc.*, XIII, 33); humilité ou exclusion du royaume des cieux (1408), pénitence ou damnation éternelle (1409), douceur nécessaire pour posséder la terre de son cœur (1410), retranchement de l'œil et de la main, s'ils sont un sujet de scandale (1411), disposition à tout quitter, à tout faire, à tout donner, à tout souffrir (1412), point d'inquiétude pour les besoins présents ni pour l'avenir (1413), vie laborieuse (1414), vie qui doit être commé le travail de l'enfantement (1415); sacrifice de la vie pour Jésus-Christ (1416).

Le royaume des cieux, dit Jésus-Christ (1417) est comme un festin où tout le monde est invité, comme une guerre que nous avons à soutenir (1418), comme un palais dont le Fils de Dieu est la pierre angulaire (1419); une dragme qu'une femme a perdue (1420); un trésor caché

(1390) *Adhuc carnes (quas desideraverat populus) erant in dentibus eorum — et ecce furor Domini concitatus in populum, percussit enim plaga magna nimis.* (*Num.*, XI, 33.)

(1391) *Cunite tuba in Sion, sanctificate jejuniis.* (*Joel.*, II, 15.)

(1392) *Vocabit Dominus Deus exercituum, in die illa, ad fletum; et ad planctum, ad calvitiis, et ad cingulum sacci.* (*Isa.*, XXII, 12.)

(1393) *Convertimini ad me in toto corde vestro, in jejuniis, et in fletu, et in planctu.* (*Joel.*, II, 12.) — *Si penitentiam non egerimus, incidemus in manus Domini, et non in manus hominum.* (*Eccli.*, II, 22.)

(1394) *Sub te erit appetitus tuus, et tu dominaberis illius.* (*Gen.*, IV, 7.)

(1395) *Omni custodia serva cor tuum, quia ex ipso vita procedit.* (*Prov.*, IV, 23.)

(1396) *Circumcidite præputium cordis vestri.* (*Dent.*, X, 16.)

(1397) *Circumcidimini Domino, et auferte præputia cordium vestrorum.* (*Jerem.*, IV, 4.)

(1398) *Non concupisces domum proximi tui, nec desiderabis uxorem ejus, non servum, non ancillam; non bovem, non usinum, nec omnium quæ illius sunt.* (*Exod.*, X, 17.) — *Post concupiscentias tuas non ea, et a voluntate tua avertere.* (*Eccli.*, XVIII, 30.)

(1399) *Superbiam nunquam in tuo sensu, aut in tuo verbo, dominari permittis.* (*Job.*, III, 14.)

(1400) *Sacrificate sacrificium justitiæ.* (*Psal.*, IV, 6.)

(1401) *Quasi is qui arat et seminat, accede ad eam (sapientiam), et sustine bonos fructus illius.* (*Eccli.*, VI, 19.)

(1402) *Lavamini, mundi estote, auferte malum cognitionum vestrarum ab oculis meis.* (*Isai.*, I, 16.)

(1403) *Dissolve colligationes impietatis.* (*Isai.*, LVIII, 6.)

(1404) *Lava a malitia cor tuum.* (*Jerem.*, IV, 14.)

(1405) *Scindite corda vestra.* (*Joel.*, II, 15.)

(1406) *Facite vobis cor novum, et spiritum novum.* (*Ezech.*, XVIII, 31.)

(1407) *Multifariam multisque modis olim Deus loquens patribus in prophetis: novissime diebus istis*

locutus est nobis in filio. (*Hebr.*, I, 1, 2.)

(1408) *Nisi conversi fueritis, et efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cælorum.* (*Matth.*, XVIII, 5.)

(1409) *Si penitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis.* (*Luc.*, XIII, 5.)

(1410) *Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram.* (*Matth.*, V, 4.)

(1411) *Matth.*, V, 29, 30.

(1412) *Ego autem dico vobis, non resistere malo: sed si quis te percusserit in dexteram maxillam tuam, præbe illi et alteram. Et ei qui vult tecum judicio contendere, et tunicae tuam tollere, dimitte ei et pallium. Et quicumque angariaverit te mille passus, vade cum illo et alia duo. Qui petit a te, da ei et volenti mutuari a te, ne advertaris.* (*Matth.*, V, 39, 40, 41, 42.)

(1413) *Nolite solliciti esse, dicentes: Quid manducabimus; aut quid bibemus, aut quo operiemur? — Nolite solliciti in crastinum.* (*Matth.*, XI, 31, 34.)

(1414) *Simile regnum cælorum homini patrifamilias qui exiit primo mane conducere operarios in vineam suam, etc.* (*Matth.*, XX, 1.)

(1415) *Mulier, cum parit, tristitiam habet, quia venit hora ejus: cum autem peperit puerum, jura non meminit pressuræ propter gaudium, quia natus est homo in mundum. Et vos igitur, etc.* (*Joan.*, XVI, 21, 22.)

(1416) *Qui perdidit animam suam propter me, inveniet eam.* (*Matth.*, X, 59.)

(1417) *Homo quidam fecit cœnam magnam, et vocavit multos, etc.* (*Luc.*, XIV, 16.)

(1418) *Quis rex iturus committere bellum adversus alium regem, non sedens prius cogitat, si possit cum decem milibus occurrere ei qui cum viginti millibus venit ad se — sic ergo omnis ex vobis, etc.* (*Luc.*, XIV, 51, 53.)

(1419) *Lupidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli.* (*Matth.*, XXI, 42.)

(1420) *Quæ mulier habens drachmas decem, si perdidit drachmam unam, nonne accendit lucernam, et evertit domum, et quærit diligenter, donec inveniat.* (*Luc.*, XV, 8.)

dans un champ (1421) ; une semence (1422), une moisson (1423), une tour (1424), un héritage (1425), un trône (1426). Et il faut tout abandonner pour se trouver à ce festin ; il faut livrer des combats, répandre du sang pour soutenir cette guerre ; il faut être une pierre taillée, polie, ciselée pour entrer dans la structure de l'édifice spirituel ; il faut renverser toute la maison pour trouver la drague perdue ; il faut tout vendre pour acheter le champ où se trouve le trésor caché, il faut travailler avec soin la terre où la semence a été jetée, il faut être érasé et moulu pour devenir le froment de Dieu (1427), il faut qu'il en coûte pour bâtir l'édifice du salut, il faut beaucoup souffrir pour avoir part à l'héritage céleste (1428), il faut boire le calice de Jésus-Christ pour être digne de monter sur son trône. Quelles sortes de mortifications n'expriment pas ces paroles et ces comparaisons de Jésus-Christ, et les conséquences nécessaires de ces comparaisons et de ces paroles !

Pénitence, pénitence, s'écrient les apôtres de Jésus (1429). « Dépouillez, nous disent-ils, le vieil homme qui se corrompt en suivant l'illusion des passions, et renouvez-vous dans l'intérieur de votre âme (1430). Faites mourir les membres de l'homme terrestre (1431). Faites-vous à la fatigue et au travail comme un soldat de Jésus-Christ (1432). Offrez à Dieu vos corps, comme une

hostie sainte, vivante et agréable à ses yeux (1433). Conduisez-vous selon l'esprit, et vous n'accomplirez point les inclinations de la chair (1434). Ne cherchez point à contenter votre sensualité en satisfaisant à ses désirs (1435). Si vous vivez selon la chair, vous mourrez ; mais si vous faites mourir par l'esprit les œuvres de la chair, vous vivez (1436). Que le péché ne règne point dans votre corps mortel, en sorte que vous obéissiez à ses désirs déréglés (1437). Que chacun de vous possède le vase de son corps avec honnêteté et sainteté (1438). Abstenez-vous des désirs charnels qui combattent contre l'âme (1439). Ne vivez pas selon les passions des hommes, mais selon la volonté de Dieu (1440). Renoncez à toutes les productions impures et superflues du péché (1441). Ceignez les reins de votre âme, et vivez dans la tempérance (1442). Affligez-vous, soyez dans le deuil et dans les larmes, que votre ris se change en pleurs et votre joie en tristesse (1443). Ceux qui sont à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses passions et ses désirs déréglés (1444). » Ah ! quelle sainte ardeur digne du grand Apôtre ! quel aiguillon à la mortification ! « Rendons-nous recommandables par une grande patience dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes... par les armes de la justice à droite et à gauche (1445). Purifions-nous de tout ce qui souille la chair et l'esprit (1446). Nous

(1421) *Simile est regnum caelorum thesauro abscondito in agro : quem qui invenit homo, abscondit, et pro gaudio illius vadit, et vendit universa quae habet, et emit agrum illum.* (Matth., XIII, 44.)

(1422) *Simile factum est regnum caelorum homini qui seminavit bonum semen in agro suo.* (Matth., XIII, 24.)

(1423) *Messis quidem multa, operarii autem pauci.* (Matth., IX, 37.)

(1424) *Quis ex vobis volens turrim aedificare, non prius computat sumptus qui necessarii sunt, si habeat ad perficiendum.* (Luc., XIV, 28.)

(1425) *Agricolae videntes filium, dixerunt intra se : Hic est haeres, venite occidamus eum et habebimus hereditatem ejus.* (Matth., XXI, 38.)

(1426) *Sedere ad dexteram meam vel sinistram, non est meum dare vobis, sed quibus paratum est a Patre meo.* (Matth., XX, 25.)

(1427) *Nisi granum frumenti cadens in terram, mortuum fuerit, ipsum solum manet : si autem mortuum fuerit, multum fructum affert.* (Joan., XII, 24.)

(1428) *Per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei.* (Act., XIV, 21.)

(1429) *Pœnitentiam agite.* (Act., II, 38.) *Pœnitentiam.* (Act., III, 49.) *Testificans (Paulus) in Deum pœnitentiam.* (Act., XX, 21.) *Annuntiabam ut pœnitentiam agerent.* (Act., XXVI, 20.) *Annuntiat (Deus) ut omnes ubique pœnitentiam agant.* (Act., XVII, 30.)

(1430) *Deponere vos... veterem hominem qui corrumpitur secundum desideria cordis. Renovamini autem spiritu mentis vestrae.* (Ephes., IV, 23.)

(1431) *Mortificate membra vestra quae sunt super terram.* (Coloss., III, 5.)

(1432) *Labora sicut bonus miles Christi Jesu.* (II Tim., II, 3.)

(1433) *Obsecro itaque vos, fratres, per misericordiam Dei, ut exhibeatis corpora vestra hostiam,*

viventem, sanctam, Deo placentem. (Rom., XII, 1.)

(1434) *Spiritus ambulate, et desideria carnis non perficietis.* (Gal., V, 16.)

(1435) *Caruis curam ne feceritis in desideriis.* (Rom., XIII, 14.)

(1436) *Si secundum carnem vixeritis, moriemini : si autem spiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis.* (Rom., VIII, 13.)

(1437) *Non ergo regnet peccatum in vestro mortali corpore, ut obediatis concupiscentiis ejus.* (Rom., VI, 12.)

(1438) *Sciat unusquisque vestrum vas suum possidere in sanctificatione et honore.* (I Thess., IV, 4.)

(1439) *Obsecro vos tanquam advenas et peregrinos, abstinere vos a carnalibus desideriis quae militant adversus animam.* (I Petr., II, 11.)

(1440) *Qui passus est in carne desit a peccatis, ut jam non desiderii hominum, sed voluntati Dei quod reliquum est, in carne vivat, temporis.* (I Petr., IV, 1, 2.)

(1441) *Adjicientes omnem immunditiam, et abundantiam malitiae.* (Jac., 1, 21.)

(1442) *Succincti lumbos mentis vestrae, sobrii, etc.* (I Petr., 1, 13.)

(1443) *Miseri estote, et lugete, et plorate : risus vester in luctum convertatur, et gaudium in mœrorem.* (Jac., IV, 9.)

(1444) *Qui autem sunt Christi carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis.* (Gal., V, 24.)

(1445) *In omnibus exhibeamus nosmetipsos... in multa patientia... in laboribus, in vigiliis, in jeuniis... per arma justitiae a dextris et a sinistris.* (II Cor., VI, 5, 7.)

(1446) *Mundemus nos ab omni inquinamento carnis et spiritus.* (II Cor., VII, 1.)

sommes les vrais circoncis, nous sommes la circoncision même (1447, circoncision de Jésus-Christ, qui consiste dans le dépouillement du corps des péchés que produit la concupiscence charnelle (1448). »

Vous citerai-je, mes RR. PP., les Pères de l'Eglise? Vous dirai-je avec Origène (1449), qu'un chrétien est un homme qui, combattant sous les étendards de Jésus-Christ, doit passer à la terre promise, mais à condition qu'il attachera à la croix ses appétits et ses sens : ces rois idolâtres, qui ne cherchent qu'à le trahir et à le perdre ; avec Tertullien (1450), que les eaux du baptême demandent pour le reste de nos jours les larmes de la pénitence ; avec saint Cyprien (1451), qu'un doit acheter la victoire sur ses convoitises au prix de mille travaux ; avec saint Grégoire de Nazianze (1452), que le chrétien mortifie son corps, réprime l'inquiétude de ses sens... et travaille sans relâche à réduire sa chair sous la liberté de l'esprit ; avec saint Jean Chrysostome (1453), que la vie d'un chrétien doit être toute pleine de sang ; avec saint Ambroise (1454), que c'est le caractère du chrétien qui doit tendre à la perfection, de soutenir par la force de son âme la faiblesse de sa nature ; avec saint Augustin (1455), que toute la vie du chrétien doit être une croix et un martyre perpétuel ; avec Cassien (1456), que le chrétien est un homme qui retranche généralement tous les soins de la chair..., déracine surtout les moindres rejetons de la colère et de la tristesse, et domine sur tous les désirs de la concupiscence ; avec saint Grégoire pape (1457), que le chrétien arrache tous les vices jusqu'à la racine, non-seulement de ses actions, mais même de ses pensées ; avec

saint Bernard (1458), qu'un chrétien ne doit point craindre de trop tourmenter ce corps de péché qui tire son origine de la terre, qui nous fait ramper sur la terre, et qui tâche même de nous précipiter dans les enfers.

Ajouterai-je, pour ce qui nous regarde... Que dis-je, mes RR. PP. ? Les autorités que je viens de citer, ne nous regardent-elles pas ? Ne sommes-nous pas du nombre des malheureux enfants d'Adam ? Prouvons que nous n'en descendons pas, et que nous n'avons point de part à son péché, si nous voulons nous dispenser de nous mortifier. Ne sommes-nous pas chrétiens ? Nous le sommes doublement. Au premier baptême que nous avons reçu, nous en avons ajouté un second. En nous consacrant à la vie religieuse, dit saint Bernard (1459), nous avons été baptisés une seconde fois. Nous avons été liés à Jésus-Christ par le premier baptême, nous sommes reliés (c'est l'expression de saint François de Sales [1460]), nous sommes reliés à Dieu par le second, pour nous mortifier continuellement et ne vivre que pour Dieu.

Les autorités de l'Ancien, du Nouveau Testament, des Pères de l'Eglise, nous regardent donc plus particulièrement. Ah ! un religieux, dit saint Jean Climaque (1461), doit être un fœlon spirituel par rapport à tout ce qui s'oppose en lui à la loi de Dieu. Il doit, ajoute saint Antoine (1462), allumer sa lampe avec l'huile de ses yeux, c'est-à-dire, avec ses larmes. Il faut, selon saint Basile (1463), qu'il rompe, pour ainsi dire, par la mortification, l'union de son âme avec son corps. Un religieux, dit saint Jean Chrysostome (1464), est un

(1447) *Nos sumus circumcisio.* (Philipp., III, 5.)

(1448) *Circumcisi estis circumcisioe non manufacta in exspoliacione corporis carnis, sed in circumcisioe Christi.* (Coloss., II, 11.)

(1449) C'est le précis de ce que dit Origène. (Hom. 15 in Num., n. 2, 3, et hom. 15 in l. Jesu Nov., n. 1, nov. edit.)

(1450) « Nos pisciendi, secundum Ictum nostrum Jesu Christum in aqua nascimur : nec aliter quam in aqua permanendo salvi sumus. » (TERTULL., *De baptismo.*)

(1451) « Voluptatem vicisse voluptas est maxima, nec ulla major est victoria quam ea que a cupiditatibus rejicitur : magna sane victoria, et nullo non sanguine et sudore emenda. » (CYPRIAN.)

(1452) T. S. GREG. DE NAZIAN., dans son premier poème, intitulé *De son état*, où, en donnant le plan de sa manière de vivre, il décrit celle d'un véritable chrétien.

(1453) « Oportet Christiani vitam esse plenam sanguine. » (S. JOAN. CHRYS., in *Ep. ad Hebr.*, c. III, hom. 5, n. 5, nov. edit.)

(1454) « Perfecti est viri communitatem naturæ sustentare animi virtute et ad meliora adducere. » (S. AMB., *De Jacob et vita beata*, l. I, c. 8, n. 56, nov. edit.)

(1455) « Totâ vita Christiani hominis, si secundum Evangelium vivat, crux est atque martyria. » (S. AUG., ant. quiv. affins, ser. 207, n. 5, in Append. Op. S. Aug., t. V, nov. edit.)

(1456) « Sollicitudo rerum carnalium generaliter

absindenda est... ira præ omnibus sive tristitiæ perturbatio funditus emenda, concupiscentia carnalis coxius fomes radicatus evellendus. » (CASS., *collat. 12, c. 3.*)

(1457) « Extirpentur funditus vitia, non solum ab actu operis, sed etiam a cogitatione cordis evulsa. » (S. GREG., in *Ev.*, l. II, hom. 56, n. 41, nov. edit.)

(1458) « Homo Dei, ne trepidet exuere hominem illum qui de terra est, illum qui te deprimit usque ad terram, et conatur deprimere usque ad inferos. » (S. BERN., *ad Suger. abb. S. Dion.*, ep. 266, n. 7, nov. edit.)

(1459) « Quasi secundo baptizamus, dum per hoc quod mortificamus membra nostra quæ sunt super terram, rursum Christum iudicamus ; complantati demmo similitudini mortis ejus. Sed et quomodo in baptismo erimur de potestate tenebrarum, et in regnum transferimur claritatis æternæ : ita et in sancti hujus secunda regeneratione propositi, de tenebris aque, non unius originalis, sed multorum actualium delictorum, in lumen virtutum evadimus. » (S. BERN., *De præc. et dispens.*, c. 17, n. 53.)

(1460) Entret. 20.

(1461) « Cœnobium religiosorum fratrum, tanquam officina aliqua salutaris fœlloium. » (S. JOAN. CLIM., gr. 8.)

(1462) « Accende lampadem tuam oleo oculorum tuorum, nempe lacrymis. » (Reg. S. Ant., c. 25.)

(1463) « Successus a mundo, non est corpore extra ipsum esse, sed animam ab affectionum enim corpore consensione avellere. » (S. BASIL., Ep. 2, n. 2, nov. edit.)

(1464) « Tu omnino rides, et vultum mundis,

crucifié; un martyr, dit saint Bernard (1465); il meurt, dit saint Benoît (1466), tous les moments du jour: *Morte tota die afficimur*. Et ce n'est pas seulement l'autorité et la raison qui le portent à se mortifier de la sorte; mais encore les exemples que nous présentent les livres saints, et les annales de l'Église.

Ah! je vois ici une perpétuité de pénitence, une tradition d'austérités, une ligue générale contre les passions; je vois une nuée de témoins, pour parler comme saint Paul (1467), une nuée de témoins en faveur de la mortification. Et d'abord dans les Livres saints, nos premiers parents, rentrés dans la voie de la justice par la pénitence; Abel souffrant avec la plus grande douceur les injustes animosités de son frère; Abraham, au commandement du Seigneur, quittant son pays, sa parenté, la maison de son père, habitant sous des tentes, vivant comme étranger sur la terre, immolant Isaac, ce fils unique qui lui était si cher (*Gen.*, XII, 1; *Hebr.*, XI, 9); Isaac se laissant immoler comme un agneau sans ouvrir la bouche, pour obéir aux ordres de Dieu et de son père (*Gen.*, XXII, 1, etc.); Melchisédech ayant des parents comme n'en ayant point, et ne faisant aucun cas des avantages de la naissance (1468); Jacob, nuit et jour exposé chez Laban aux ardeurs de l'été et aux rigueurs de l'hiver, déroba à ses yeux un sommeil nécessaire, s'attirant la bienveillance de son frère par les plus humbles déférences (*Gen.*, XXXI, 40; XXXII, etc.); Joseph martyr de la chasteté, n'opposant que la douceur et la patience aux persécutions de ses frères, et surmontant par son humilité, les pièges de la grandeur (*Gen.*, XXXIX, 7, etc.; XXXVII, 4, etc.); Moïse aimant mieux être affligé avec le peuple de Dieu, que de jouir du plaisir si court qui se trouve dans le péché, et préférant l'ignominie de Jésus-Christ à toutes les richesses de l'Égypte (1469); Job condamnant ses yeux à ne se porter jamais sur aucun objet dangereux, et triomphant par des efforts redoublés de foi et de courage, des traits les plus piquants de l'adversité (1470); David surmontant la colère, la vengeance et la haine dans les persécutions opiniâtres de Saül, dans les injures dont le charge Seméï; refusant, quoique pressé d'une soif violente, de se soulager; parce que l'eau qu'on lui présente, lui est apportée au péril de la vie de trois de ses plus vaillants sujets. (I *Reg.*, XVIII, 11; XIX, 1, 10, etc.; XX *Reg.*, XVI, 5, etc.; XXIII, 25, etc.)

qui es monachus, qui crucifixus.) (S. JOAN. CURYS., in *Ep. ad Hebr.*, c. IX, hom. 13, n. 4.)

(1465) « Genus martyrii est spiritu facta carnis mortificare. » (S. BERN., ser. 50, in *Cant.*, n. 11, nov. edit.)

(1466) *Reg. S. Ben.*, c. 7.

(1467) *Tantum habentes impositam nubem testium.* (*Hebr.*, XI, 1.)

(1468) *Sine patre, sine matre, sine genealogia.* (*Hebr.*, VII, 3.)

(1469) *Magis eligens affligi cum populo Dei, quam*

Elie, abandonné, affligé, persécuté, erre dans les déserts; se cache dans les torrents et les cavernes, couvert d'une vile peau de brebis. (III *Reg.*, XVII, 3, etc.; XIX, 2, etc.; IV *Reg.*, 1, 8.) Isaïe, revêtu d'un sac, prêche la pénitence, par ses actions mieux encore que par ses paroles. (*Isa.*, XX, 2.) Jérémie fait paraître une patience invincible et une douceur inaltérable au milieu des contradictions, des outrages, des emprisonnements, des attentats sur sa vie. (*Jerem.*, XV, 10, etc.; XVIII, 18, etc.; XXVI, 8, etc.; XXXII, etc.; XXXVII, 14, 15; XXXVIII, 4, etc.) Ezechiel soumet sa raison et les sentiments de la nature, aux ordres de Dieu les plus pénibles et les plus gênants. (*Ezech.*, III, 24; IV, 1, etc.; XV, 1, etc.; XII, 3, etc.; XXIV, 1, etc.) Daniel et ses compagnons signalent dans une cour païenne leurs attraits pour l'abstinence et pour le jeûne. (*Dan.*, 1, 11.) Tobie, ferme dans l'ancien culte contre le mauvais exemple, mange son pain avec larmes et gémissements, et soutient dans l'affliction sa vertu, malgré les reproches et les insultes de ses parents et de ses amis. (*Tob.*, 1, 2, etc.; II, 5, 10, etc.) Judith se revêt d'un rude cilice, jeûne tous les jours, se renferme dans la retraite, garde la solitude. (*Judith*, VIII, 5, etc.) Mardochee; Esther, Esdras; les enfants des prophètes, les nazaréens, les réchabites, Onias, Eléazar, les saints Machabées, Mathathias, Juhas..... Je ne puis entrer dans le détail, le temps ne me le permet pas. Voyez vous-mêmes, mes RR. PP., dans les livres sacrés, les exemples de mortification que nous donnent ces saints personnages. Reconnaissez, si je puis parler de la sorte; reconnaissez nos ancêtres dans les nazaréens et les réchabites.

Je me hâte de vous présenter notre chef, notre Maître, notre Sauveur, notre divin modèle, Jésus-Christ. La mortification, pour ainsi dire, elle-même le précède, l'annonce: Jean-Baptiste ne mangeant ni ne buvant (1471). Ah! Jésus-Christ n'a cessé de mortifier une chair très-pure et parfaitement soumise à l'esprit. Il a voulu manquer des choses que la nature ne refuse pas aux oiseaux du ciel et aux plus vils animaux de la terre (1472). Il a supprimé continuellement l'éclat de sa grandeur, et l'a empêché de paraître. On vit dans toute sa conduite une extinction absolue et entière de toute curiosité. Il a marché toujours dans la vue de la mort, et d'une mort honteuse et cruelle. Il a résisté à ses inclinations, quelque justes, quelque réglées qu'elles fussent, jusqu'à en

temporalis peccati habere jucunditatem, majores divitias æstimans thesauris ægyptiorum improprium Christi. (*Hebr.*, XI, 25.)

(1470) *Pepigi sædus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine.* (*Job*, XXI, 4.)

(1471) *Venit Joannes neque manducans, neque bibens.* (*Matth.*, XI, 18.)

(1472) *Vulpes foras habent, et volucres cæli nidos; Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet.* (*Matth.*, VIII, 20.)

suer le sang (1473). Il a été l'homme de douleur par excellence (1474).

Que d'exemples de mortification a produits ce divin exemple. Je ne puis compter ceux qui ont marché sur les traces sanglantes de Jésus-Christ. J'aperçois une multitude infinie. Je vois les apôtres portant la mortification de Jésus imprimée sur leurs corps (I Cor., IV, 10); opposant aux tentations dont Dieu permettait qu'ils ressentissent les aiguillons, la plus héroïque résistance (I Cor., XII, 17); souffrant avec joie l'obscurité, le mépris, les opprobres, les outrages, les contradictions, la faim, la soif, le froid, la nudité, les veilles, les jeûnes, les fatigues, les nécessités, la misère, les afflictions, les coups, les soufflets, la pesanteur des fers, la rigueur des prisons, de honteuses flagellations, la vue continuelle d'une mort présente et cruelle. (II Cor., XI, 23, etc.; XII, 10; Act., V, 41; Rom., VIII, 36.) Ils bénissaient ceux qui les maudissaient, répondaient aux injures par des prières, accomplissaient avec plaisir dans leur chair mortelle, ce qui leur restait à endurer pour Jésus-Christ. Ils ne vivaient plus, mais Jésus vivait en eux; mais ils mouraient tous les jours pour Jésus. (I Cor., IV, 12; Coloss., I, 24; Gal., II, 20; I Cor., XV, 31.)

Je vois les martyrs. Il suffit de les avoir nommés, ces hommes pour qui c'était peu de mener une vie dure et austère, mais à qui il fallait une mort sanglante; exerçant toutes les sortes de mortifications par le sacrifice qu'ils faisaient des honneurs, des richesses, des plaisirs, des délices, de la jeunesse, de la réputation, de la liberté, du repos, de la santé, de tous les avantages naturels, des liens de l'amitié, de la tendresse du sang, de la faveur des maîtres du monde, de toutes les espérances du siècle, de tous les désirs et de tous les attraits de la cupidité. Feux allumés, huiles bouillantes, plomb fondu, étangs glacés, gibets, roues, chevalets, croix, ongles de fer, lames ardentes, taureaux d'airain embrasés, affreux cachots semés de têts de pots cassés, pointes aigües, horribles machines, tortures singulières, lions affamés, juges barbares, bourreaux impitoyables, peuples furieux; je n'en dis pas assez. Lisez, mes RR. PP., les annales de l'Eglise; c'est à quoi, c'est à quelque chose de plus encore, que se dévouèrent les martyrs, en faisant le sacrifice de leur vie.

Que de vierges ont héroïquement résisté à leurs propres faiblesses! Que de saints confesseurs, par mille sacrifices d'eux-mêmes, ont été vainqueurs de la chair et du sang! Ils n'attendaient le royaume de Dieu que de la violence, arrachaient l'œil qui les scandalisait, expiaient par des torrents de

larmes et de sang les fautes les plus légères, se reprochaient une parole même oiseuse. Leur mortification toujours, pour ainsi dire, en haleine, était sans cesse occupée à retrancher ce qui s'élevait de moins parfait sur la terre de leur cœur: dans la chaleur de leur zèle, il fallait leur interdire les jeûnes, les veilles, les macérations, ou les leur régler.

L'humilité sur le siège de l'orgueil, l'austérité au milieu des délices, le recueillement dans l'embarras des affaires, la modération avec la licence de tout faire; toute sorte de bien avec le pouvoir de faire le mal impunément, l'affliction sous les dehors d'une vanité exigée par le rang, une vie de foi au milieu des objets de la concupiscence, la modestie parmi les applaudissements les plus flatteurs, le sacrifice du ressentiment et de la haine dans les temps et les conjonctures les plus favorables à la haine et au ressentiment: ces édifiants spectacles que nous présentent fréquemment nos fastes sacrés, annoncent une mortification souveraine.

Et ces heureux habitants des déserts, ces moines, ces solitaires, qui ne se pardonnaient pas même l'indifférence des pensées; qui ne pleuraient que leurs péchés, ne cherchaient que la croix, ne haïssaient qu'eux-mêmes; qui étaient si saintement ingénieux à soumettre la nature et à la sacrifier, que l'habitude de combattre leurs ennemis spirituels semblait avoir rendus inaccessibles à leurs traits... Ah! la vie de ces nouveaux martyrs fut le plus littéral et le plus exact commentaire de la mortification évangélique. Ils se regardèrent comme des brebis destinées à la boucherie. Ils retracèrent et s'appliquèrent toutes les circonstances de la passion du Fils de Dieu. Le mépris et l'ignominie firent toute leur gloire; leur plus grande faim et leur plus grande soif furent de souffrir la faim et la soif; et leur plaisir le plus touchant de mourir par un long supplice (1475). Ces solitaires, ces moines sont nos pères et nos maîtres: leurs exemples, comme tous les autres nous prêchent bien fortement la nécessité de la mortification.

Ah! mes RR. PP., tout ce qu'il y a jamais eu de saints personnages dans l'ancienne loi et dans la nouvelle ont pratiqué l'exercice de la mortification. La mortification a été la vertu commune à tous. Tous ont crucifié leur chair; tous ont mené une vie de violence, de privation, de pénitence, de crucifiement. Nous renonçons à leur ressembler, si nous ne nous mortifions. Nous renonçons à ressembler à notre divin Maître, à Jésus-Christ, le prince de la mortification; et, par conséquent, nous renonçons à la sainteté, à

(1475) *Positis genibus orabat dicens: Pater, si vis, transfer calicem istum a me: verumtamen non meo voluntas, sed tua fuit... et factus est sudor ejus, sicut gutta sanguinis decurrentis in terram. (Luc., XXII, 41, 42, 44)*

(1474) *Vivimus eum, et non erat aspectus, et desi-*

deravimus eum: despectum et novissimum virorum, virum dolorum, et scientem infirmitatem. (Isa., LIII, 2, 5.)

(1475) *Illis summa fuit gloria, despiciunt illis summa voluptas longo supplicii mori. (SANT., Vict. Sanct. monach., hymn. 1.)*

la récompense de la sainteté, au séjour des bienheureux qui est cette récompense. C'est dans l'enfer, si nous ne nous mortifions, c'est dans les supplices éternels que sera notre demeure, avec les religieux qui auront mené une vie dissipée, relâchée, immortifiée; et cela d'autant plus infailliblement que l'autorité et la raison prouvant encore la nécessité de la mortification, sans cet exercice nous ne sommes pas chrétiens, nous ne sommes pas même des hommes raisonnables. La mortification est donc nécessaire : la raison, l'autorité, l'exemple le prouvent. Voyons-en les avantages.

SECONDE PARTIE.

La mortification nous assure notre vertu, établit la paix dans nos cœurs, engage en quelque sorte notre Dieu à nous accorder ses faveurs les plus signalées. Tels sont les avantages qu'elle nous procure. La mortification assure notre vertu : cette vertu si faible, si stérile, si humaine, si suspecte, si superficielle; le plus souvent assujettie aux inégalités de l'imagination, l'effet du tempérament et de l'humeur, s'accordant avec la cupidité, la dupe de l'amour-propre; qui nous écarte de la voie de Dieu, pour nous faire marcher dans la voie de notre cœur, selon laquelle nous ne sommes que des demi-chrétiens, des fantômes des religieux, parce qu'elle nous porte à régler seulement le dehors, ou à ne vouloir cultiver que l'intérieur de la piété; à nous contenter d'affliger notre chair, ou à ne nous attacher qu'à réformer notre cœur.

Dieu est esprit, disons-nous; et le temps est venu où il veut des adorateurs en esprit et en vérité. La chair ne sert de rien, c'est le cœur que Dieu demande : ce sont les puissances de l'âme dont il exige le sacrifice. Les devoirs du christianisme sont plus spirituels, plus élevés, plus dignes d'une saine raison que tout ce détail minutieux de mortification corporelle. La véritable et solide piété consiste dans les sentiments; et il convient de renvoyer au juif charnel et grossier ce qu'elle peut avoir de sensible. Dieu n'est pas aujourd'hui si sévère qu'il l'était autrefois. Il ne nous traite pas comme des esclaves, mais comme des enfants. Il a fait succéder la circoncision spirituelle à la circoncision légale. Ce n'est pas notre sang, mais le sacrifice de nos penchants et de nos inclinations qu'il demande. Et après tout, si nous avons des égards pour notre corps, c'est pour mortifier plus rigoureusement l'esprit et le cœur. Nous n'éparguons l'esclave qu'aux dépens de la maîtresse qui est la plus coupable. Nous suppléons un martyr par un autre beaucoup plus dou-

loueux, par le martyr de l'abnégation intérieure. Nous ne faisons grâce à la victime sensible que pour ne pas distraire l'âme, et pour lui donner tout le temps et toute la force de se renoncer et de se détruire. Nous trompons heureusement la nature, en ne prenant que le glaive de la mortification intérieure, pour le porter plus efficacement, jusque dans les jointures et dans les moelles, jusque dans les replis de l'âme et de l'esprit.

Ah! belles, magnifiques paroles! sentiments épurés en apparence; mais au fond illusion, mes RR. PP., illusion. Nous nous trompons, nous nous égarons... Or, je dis que la mortification bien entendue dissipe cette illusion, nous éclaire, nous instruit, et nous remet dans la voie. Comment cela? C'est que la mortification comprenant, dit saint Augustin (1476), les deux sortes d'abstinence et de croix qui nous sont commandées, celle qui afflige le corps et l'autre qui réprime les passions, elle nous apprend, toute l'étendue de nos devoirs; nous fait accomplir parfaitement la loi à cet égard; est une plénitude de fidélité qui réunit et embrasse tout; nous porte efficacement, non-seulement à la réforme de notre cœur, comme nous y sommes obligés; *Hæc oportuit facere* (Matth., XXIII, 23); mais de plus, ce que nous devons faire encore, à affliger et à dompter notre chair : *Oportuit illa non omittere*. (Ibid.) Elle rend ainsi notre vertu pleine, entière, véritable, solide; l'épure, la perfectionne, l'assure.

Et avouons-le, mes RR. PP., en raisonnant, comme nous faisons, en établissant l'essentiel de la piété dans le cœur, que prétendons-nous, sinon chercher un appui à notre mollesse, et une excuse à notre lâcheté? En effet, sommes-nous du moins exactement fidèles à cet essentiel dans lequel nous nous retranchons? Surmontons-nous nos faiblesses; faisons-nous violence à notre humeur; mettons-nous la cognée à la racine de nos passions; réprimons-nous nos désirs injustes; combattons-nous nos penchants vicieux; établissons-nous sur les débris de l'amour-propre et de la nature la vie de l'esprit et de la grâce? Le voilà cet essentiel que nous vantons tant; y sommes-nous fidèles?

Non, mes RR. PP., il n'y a que les religieux qui ont perdu non-seulement l'esprit de leur état, mais encore celui du christianisme, qui puissent prétendre que la mortification intérieure suffit seule, et que c'est là l'unique nécessaire. Ah! quand on est véritablement pénétré de la grandeur de ses obligations, et que le cœur est bien réglé, on ne s'avise guère de regarder la

(1476) « Duo sunt abstinentiæ et crucis genera, unum corporale, aliud spirituale. Unum a potu atque epulis temperare, appetitum gulae a delectationibus, mollissimis suavitatibus coercere, ab his que per tactum et gustum visumque decipiunt sensum viriliter revocare, ac violenter abstrahere. Alterum abstinentiæ et crucis genus est pretiosius atque sublimius, motus animi regere, et perturbationes

illis modestiæ tranquillitate placare, ira ac superbiæ impetus quasi feram bestiam refrenare, litigare quotidie contra vitia sua, increpare se quadam censoria austeritate virtutis, et rixam quodam modo cum homine interiore conserere. » (S. Aug., aut. quiv. alius, ser. 196, in Append. l. V Op. S. Aug., nov. edit.)

mortification extérieure comme une œuvre de surcroît. C'est le sacrifice du cœur qui coûte le plus, c'est le combat des passions qui est l'exercice le plus pénible à la nature. Quand une fois on en est venu-là, on ne fait plus de difficulté sur le reste. Le corps est affligé, châtié, tourmenté, persécuté, réduit en servitude. La mortification est complète, la vertu est assurée.

En est-il de même quand le corps est traité rigoureusement? La mortification des sens emporte-t-elle celle du cœur? Et d'où vient, je le dis avec saint Arsène (1477), d'où vient qu'il se trouve des religieux qui doivent toutes les peines extérieures de la dévotion; qui crucifient leur chair, mortifient leurs sens, sont exacts aux jeûnes, aux veilles, au travail, au silence, à la retraite, aux austérités prescrites, y ajoutent même, pratiquent même à cet égard des œuvres de surcroît; et qui ne prennent nul soin de régler leur intérieur. Ah! se permettant tout contre leurs frères, ils se justifient tout à eux-mêmes; médisent sans scrupule; se vengent dévotement; censurent impitoyablement; s'échappent en vivacités, en impatiences, en murmures, ont leurs prédilections et leurs attaches, leurs antipathies et leurs aversions, leurs envies et leurs jalousies: difficiles à contenter, sensibles aux moindres contradictions; dont on ne saurait fixer les inconstances, corriger les caprices, fléchir les opiniâtretés, rabattre les hauteurs et les sentiments présomptueux, adoucir les amertumes et les aigreurs; ils ne veulent que ce qui leur plaît et ne font jamais que ce qu'ils veulent.

Ah! vertu de scribe et de pharisien, fausse justice, hypocrisie! On nettoie le dehors, et on est plein d'impureté au dedans. Comme des sépulcres blanchis, on paraît beau aux yeux des hommes, mais l'intérieur est rempli d'infection et de pourriture. (*Matth.*, XXIII, 25, 27.) Le bélier expire, mais le cher Isaac est plein de vie. Le peuple est passé au fil de l'épée, mais le superbe roi est épargné. Rachel quitte ses parents, son pays; mais elle garde, avec soin, ses idoles chéries. On se contente d'ôter la peau de la victime (1478). Le vieil homme, comme dit saint Bernard (1479), n'est pas dépouillé, il est seulement couvert des apparences du nouveau. Semblables au figuier stérile, qui ne montrait que des feuilles, on trompe les disciples; mais on ne saurait tromper le maître dont on

s'attire une malédiction funeste. (*Matth.*, XXI, 19, 20.)

Corrigeons, réformons notre vertu, si malheureusement elle est telle, par une exacte et entière mortification. Tandis que d'une main nous faisons la guerre à nos sens, travaillons de l'autre à nettoyer le dedans, à renouveler l'homme intérieur. Immolons notre Isaac, qu'Agag expire; qu'il ne se trouve point d'idoles dans nos tabernacles. Enfonçons le couteau jusque dans les entrailles de la victime; crucifions le vieil homme, à force de travail, faisons porter à nos âmes toutes sortes de fruits de justice.

Ainsi notre vertu est assurée par l'une et par l'autre mortification, et d'autant mieux assurée qu'elle n'a plus à craindre les suites funestes des passions, ces excès où elles portent, quand on néglige de les combattre; qu'elle est à l'abri des illusions où ces passions nous jettent: croyant souvent être conduits par les motifs les plus purs et les plus saints, tandis que ce sont elles qui nous inspirent; qu'elle est toujours en état de résister à ses ennemis et d'en triompher, toujours attentive, vigilante, pleine de zèle et de fervent, s'avancant toujours vers la perfection que demande notre état (1480). Pourrions-nous, dans cette heureuse situation, n'être pas exempts de trouble, d'alarme, d'inquiétude? Pourrions-nous ne pas jouir de la paix du cœur? O tranquillité de l'âme, s'écrie le saint Jérôme (1481), calme de l'esprit, sérénité de la conscience! O paix qui apaisez tous les remords! C'est la mortification qui vous produit dans nos cœurs; et tel est, mes RR. PP., le second avantage que cette mortification nous procure.

En effet, d'où viennent, dit l'apôtre saint Jacques (*Jac.*, IV, 1), les guerres et les contradictions que nous sentons en nous-mêmes? N'est-ce pas du dérèglement de nos sens et de l'ardeur de nos passions: *Unde bella et lites in vobis? nonne hinc, ex concupiscentiis vestris que militant in membris vestris?* De ces sens qui nous dissipent, nous séduisent, nous trahissent, nous présentent des objets qui flattent notre cupidité, nous entretiennent dans un commerce dangereux avec les créatures, et sont les sources ordinaires des maux qui empoisonnent nos âmes; de ces passions qui sont vaines, injustes, extrêmes; qui nous agitent, nous captivent, nous tyrannisent, nous causent mille douleurs, et font notre perpétuel sup-

(1477) « Sunt multi, qui emundandis carnalibus sordibus, ac peccato quod opere prestatatur eliminando, continentie plurimum exhibuerunt, jejuniisque et vigiliis adhibuerunt, ac reliquis strenue corporis afflictationibus funeli sunt. Ad animi autem sordes quod attinet perfectamque emundationem, nihil aut parum quid admodum enaverunt, quinquam non in eo nobis sita professio est, ut carnis duntaxat, sed ut etiam spiritus emundationi studeamus. » (*Bibl. Græc. PP. auct. noviss.; doctrina Arsenii*, part. I, p. 501.)

(1478) *Detracta pelle hostiæ artus in frusta con-*

cidit. (*Lev.*, I, 6.)

(1479) « Humilis habitus qui gestatur a talibus, non sanctæ civitatis est meritum, sed prisæ vetustatis operculum... veterem hominem non exuerunt, sed novo palliant. » (S. Bern., serm. 16 in *Cant.*, n. 9.)

(1480) « Tantum proficies, quantum tibi ipsi vim intuleris. » (*De Imit. Christi.*, l. I, c. 25.)

(1481) « Serenitas atque tranquillitas animæ quiescentis, ac universam tempestatem ac turbam turbationum fugans. » (*Hier.*, l. III in *Ep. ad Ephes.*, c. VI, nov. edit.)

plrice? or, les sens étant réglés, les passions étant domptées par la mortification, c'est-à-dire, les causes de nos agitations intérieures et extérieures étant ôtées; plus de dérèglement dans la volonté, plus de résistance dans l'appétit, plus d'inquiétude dans l'imagination, plus de trouble dans l'entendement, plus de désordre dans les sens. Les mouvements séditions d'une guerre intestine ne dérangent plus l'assiette paisibles de nos cœurs. Nos corps ne sont plus que les frères et les associés de nos âmes pour la vertu, et non des esclaves qui, les affligent par leurs humiliants soufflets. Notre conduite, selon la belle expression de saint Augustin (1482), est une marche pleine de dignité, de noblesse, de tranquillité, d'où tout désordre et tout trouble sont bannis: *Cursus decentissimæ moderationis*. Nous menons une vie pleine de douceur et de joie; nous sommes comme dans un festin continu: *Secura mens quasi jube convivium*. (Prov., XV, 13.) Nous devenons le royaume de Dieu, dit encore saint Augustin (1483), faisant régner Dieu en nous par une dépendance absolue et perpétuelle, par une fidèle correspondance à son attrait intérieur, et à tous les mouvements qu'il nous inspire. Nous sentons au dedans l'aimable repos d'une bonne conscience, c'est comme un ciel toujours serein qu'aucun nuage de tristesse n'obscurcit.

Ah! paix du corps et de l'esprit, des facultés de l'un et des puissances de l'autre; paix du cœur, de ses désirs, de ses espérances, et de tous ses sentiments; paix de Dieu, paix délicieuse, paix... Mais que dis-je, mes RR. PP.? c'est là la paix dont jouissait Adam dans les beaux jours de son innocence; c'est la paix que possédait la Mère de Jésus; c'est la paix des bienheureux dans le ciel. Ah! ce beau, ce doux, cet aimable nom de la paix m'a agréablement séduit: je l'ai pris, sans m'en apercevoir, en rigueur et dans toute son étendue. Ce n'est pas là notre paix: une tranquillité si constante, si inaltérable, si parfaite, ne l'accompagne pas. Des nuages l'obscurcissent quelquefois: les tentations éprouvent, les passions agitent les âmes les plus exercées dans la pratique de la mortification; mais leur paix n'en est pas moins véritable et réelle, parce que ces nuages ne sont que passagers, ces tentations n'ébranlent pas l'intérieur, ces passions ne troublent pas le fond de l'âme. Elle ressemble cette paix, comme dit Isaïe (Isa., XLVIII, 18), à un grand fleuve, où, si l'on jette quelque chose, il n'y a que la surface qui en soit agitée: le fond demeure toujours tranquille; et même, après cette légère émotion, on remarque que le fleuve porte, comme en triomphe, au-dessus de ses eaux, les choses qui les ont frappées.

(1482) L. *De vera relig.*, c. 45, n. 85, nov. edit.)

(1483) «Pacifici in semetipsis sunt, qui omnes animi sui motus componentes, et subicientes rationi, id est menti et spiritui, carnalesque concupiscentias habentes edomitas, fiunt regnum Dei, in quo ita

Image riante du triomphe sur les passions par la mortification, d'où naissent le calme et la paix de nos cœurs: *Sicut flumen pax tua*.

Et ne serait-ce pas la pensée de l'Apôtre, quand il dit que la paix de Dieu surpasse tout sentiment, c'est-à-dire qu'elle élève l'âme au-dessus de tous les sentiments humains? Non pas qu'elle étouffe ces sentiments, qu'elle arrête entièrement toute l'agitation de nos pensées, qu'elle apaise parfaitement tous les mouvements séditions de nos cœurs; mais qu'elle les surpasse, en rehaussant l'âme au-dessus de ces sentiments, en empêchant qu'elle n'en soit renversée, et même ébranlée; en nous rendant comme immobiles dans les diverses agitations de cette vie; en gardant ainsi, comme dit toujours l'Apôtre (*Philipp.*, IV, 7), nos esprits et nos cœurs, les défendant contre tout ce qui peut y exciter des orages et des tempêtes, les conservant dans une égalité et dans une harmonie de mouvements proportionnée à l'état de cette vie: faisant, dit saint Augustin, que ce qu'il y a dans l'homme de meilleur et de plus excellent domine par l'assujettissement de tout ce qui s'y trouve de terrestre et d'animal: *Pax Dei quæ exsuperat omnem sensum, custodiat corda vestra et intelligentias vestras*.

Non, rien ne peut altérer ce calme essentiel, ni du côté de Dieu, ni de notre côté, ni de celui du prochain, ni de la part des ennemis de notre salut. Rien du côté de Dieu, parce que la mortification nous détachant de nous-mêmes et nous faisant renoncer à notre propre volonté, nous ne voulons plus que ce que Dieu veut, et de la manière qu'il le veut, et dans les circonstances qu'il le veut. Nous nous soumettons à tout ce que la divine Providence peut permettre, et à tout ce qu'il lui plaît d'exiger de nous. Si le Seigneur nous envoie des afflictions, loin de murmurer et de nous plaindre, nous les recevons comme des épreuves qu'il veut faire de notre fidélité. S'il nous exerce par des maladies et des contretemps, nous le bénissons, regardant les maux temporels comme la puition et le remède des maux de notre âme. S'il permet que la calomnie attaque notre réputation, nous nous réjouissons de ce qu'il se présente une occasion de lui faire un sacrifice de charité et de patience. S'il retire de nous ses consolations; s'il nous laisse pour ainsi dire à nous-mêmes; si, malgré nos efforts, nos prières sont sans recueillement, nos oraisons sans affection, nos confessions sans douleur sensible, nos communions sans goût; si les aridités et les sécheresses accompagnent tous nos exercices, nous nous nourrissons avec le Prophète du pain de componction et de l'eau de nos pleurs (1484), en attendant pai-

sunt ordinata omnia, ut id quod est in homine precipuum et excellens, hoc imperet, ceteris non reluctantibus, que sunt nobis bestiisque communia.) (S. Aug., l. 1, *De serm. Dom. in monte*, c. 2, n. 9, nov. edit.)

(1484) *Cibabis nos pane lacrymarum: et potum*

siblement que le soleil paraisse et ramène la lumière, la chaleur et l'action.

Rien de notre part ne peut non plus troubler le calme dont nous jouissons; car, outre que la mortification dompte la chair et les passions et nous met par conséquent à l'abri de leurs mouvements déréglés, elle chasse la vaine joie ainsi que la noire tristesse, dissipe les préjugés de l'esprit, calme les saillies de l'imagination, aplanit les inégalités de l'humeur, amortit la trop grande sensibilité, réveille l'indolence, excite la langueur, modère un naturel actif et présomptueux, présente mille remèdes contre les scrupules et les fait accepter, rectifie le zèle déplacé et une ferveur mal entendue, ralentit les désirs trop ardents de perfection, éloigne l'âme des pratiques forcées de la vertu, se surmonte enfin elle-même, en se contenant dans les bornes que la discrétion ou l'obéissance lui prescrit.

Les défauts de nos frères feraient-ils quelques fâcheuses impressions sur nos esprits et sur nos cœurs? L'exercice de la mortification fait supporter avec une patience douce et persévérante l'indifférence, les manières distraites, les inégalités, les caprices, les bizarreries, les préventions, les importunités, les indiscretions, les travers, les hauteurs, les railleries piquantes, les airs méprisants. Toutes les plaintes qui pourraient échapper sont étouffées; et l'on s'applique à regarder toujours ses frères du côté qui leur est favorable et qui peut les faire aimer.

Enfin, que peuvent les ennemis de notre salut contre notre tranquillité? La mortification les poursuit, les atteint, les saisit, les enchaîne, et nous fait marcher sur l'aspic et le basilic, fouler aux pieds le lion et le dragon (1483), les mépriser, leur insulter, les écraser.

Ainsi la mortification, comme le disent si bien nos maîtres (1486), fait naître et maintient la paix dans nos cœurs. Ainsi la paix, dit Isaïe, est l'ouvrage de la justice : *Opus justitiæ pax.* (Isa., XXXII, 17.) Ainsi la justice et la paix, dit le Prophète-Roi, se donnent un saint baiser : *Justitia et pax osculatæ sunt.* (Psal. LXXXIV, 11.) Ce qui fait que saint Augustin (1487) regarde cette justice et cette paix comme deux tendres amies qui se donnent la main, et qui sont unies par des liens indissolubles : *Dux amicæ sunt justitia et pax.* Faudrait-il autre

chose que ce point de vue pour nous faire embrasser la mortification? Indépendamment des autres motifs, il nous devrait suffire que notre repos y est intéressé. Et ce que dit saint Basile, qu'il y a moins de peine à se mortifier qu'à ne se mortifier pas, n'est point un paradoxe, mais une vérité très-constante. Eh ! que nous sentons bien cette vérité dans les occasions où notre amour-propre est blessé, notre orgueil humilié, notre vanité déconcertée; quand nos inclinations sont combattues, nos désirs contrariés, nos sentiments contredits; quand la chair se révolte en nous contre l'esprit, la concupiscence résiste à la grâce, la cupidité s'oppose à la charité.

Pratiquons donc, mes RR. PP., la mortification pour le bien de nos âmes; pratiquons-la toujours plus exactement, toujours avec plus de ferveur et de zèle. Tâchons d'approcher autant que nous le pourrons, de cette heureuse et sainte apathie qui rendit autrefois, comme dit saint Chrysostome (1488), les solitudes plus belles qu'aucun paradis terrestre, et les solitaires comme une multitude innombrable d'esprits célestes; et, pour parler le langage de l'Écriture (1489), qui changea les déserts en lieux de délices, et fit reposer leurs fortunés habitants dans la beauté de la paix, dans des tabernacles de confiance et dans un repos plein d'abondance : *In pulchritudine pacis, in tabernaculis fiducia et in requie opulenta.* (Isaï., XXXII, 18.)

Oui, dans un repos plein d'abondance. En effet, la mortification (et c'est ici le troisième et le plus grand avantage qu'elle nous procure), la mortification attire en nous les grâces de Dieu, et même les grâces les plus précieuses, ses faveurs les plus signalées. Pourquoi, mes RR. PP.? en voici la raison : parce que, quand on se mortifie, on s'immole soi-même et tout soi-même, en immobilisant son corps et ses passions, en sacrifiant sa propre chair et sa volonté propre : ce qui est tout l'homme. Or, la violence qu'on se fait en cela, le courage qu'on montre dans une action si pénible à la nature; cet héroïsme spirituel, si je puis parler de la sorte, ce sacrifice bien au-dessus de tous les anciens sacrifices où l'on n'immolait que la chair des animaux, qu'une chair étrangère, est très-agréable aux yeux de Dieu, excite sa libéralité, et sa bonté lui arrache, pour

dabis nobis in lacrymis, in mensura. (Psal. XXIX, 6.) — *Fuerunt mihi lacrymæ mea panes die ac nocte.* (Psal. XI, 5.)

(1485) *Super aspidem et basiliscum ambulabis, et conculcabis leonem et draconem.* (Psal. XC, 13.)

(1486) « Tune pax Christi, hoc est hereditas nostra nobiscum est, si tranquilla mens nullis passionibus perturbetur. » (Hier., l. III in Ep. ad Galat., V.) — « Resistendo passionibus invenitur vera pax cordis. » (De Imit. Christi, l. I, c. 6.) — « Non est alia via ad vitam, et ad veram et internam pacem, nisi via sanctæ crucis et quotidiana mortificationis. » (De Imit. Christi, l. II, c. 12.)

(1487) « Fac justitiam, et habebis pacem, ut osculentur se justitia et pax. Si enim non amaveris

justitiam, pacem non habebis; amant enim se duo ista, justitia et pax, et osculantur se; ut qui fecerit justitiam, inveniat pacem osculantem justitiam — ama et justitiam, quia duæ amicæ sunt justitia et pax, ipsæ se osculantur. Si amicam pacis non amaveris, non te amabit ipsa pax, nec veniet ad te. » (S. Aug., *Euarr. in ps. LXXXIV, n. 12, nov. edit.*)

(1488) « Si pergas in desertum Ægypti, quovis paradiso præstantiorem solitudinem invenies, sexcentos angelorum choros humana forma, martyrum populos, cœtus virginum, solitum diaboli tyrannidem totam, Christo autem regnum coruscans. » (S. Cyrill., in *Matth.*, hom. 8, n. 5, nov. edit.)

(1489) *Ponet desertum ejus quasi delicias et solitudinem ejus quasi hortum Domini.* (Isa., LI, 3.)

ainsi dire, des mains ses bienfaits, et le porte d'autant plus efficacement à nous combler des richesses spirituelles de sa grâce, que nous nous privons pour l'amour de lui de ce que nous avons de plus cher.

A celui qui aura vaincu, qui aura triomphé des ennemis de son salut, dit Jésus-Christ ressuscité à son Eglise et à ses disciples, je donnerai à manger du fruit de l'arbre de vie, qui est au milieu du paradis de mon Dieu (1490). Je lui donnerai la mamme cachée (1491). Je lui donnerai l'étoile du matin (1492). Je le revêtirai d'un habit de lumière et de gloire (1493). J'écrirai sur lui le nom de mon Dieu et le nom de la ville de mon Dieu, de la nouvelle Jérusalem qui descend du ciel et vient de mon Dieu, et non nom nouveau (1494). « Ce qui désigne, dit le Vénéralable Bède (1495), la céleste et ineffable douceur d'un pain invisible, d'une nourriture toute divine; les secrètes consolations, dit saint Ambroise (1496), dont Dieu remplit ses élus dans le pèlerinage de cette vie; ces rayons de lumière, dit toujours le Vénéralable Bède (1497), qui sont comme l'aurore du jour éternel, où il n'y aura point de couchant, et qui ne sera suivi d'aucune nuit; les visites du Saint-Esprit, dit saint Bernard (1498), ses dons, ses secours, la joie qu'il communique, la liberté, l'adoption des enfants de Dieu, les effusions de ce feu que Jésus désirait si ardemment de répandre sur la terre, le royaume de Dieu dans nos cœurs, la présence de Jésus-Christ dans nos âmes, les délices de la charité, la gloire d'une bonne conscience, l'onction intérieure de la grâce, le goût d'une piété tendre et sensible; en un mot, le centuple de l'Evangile, et par conséquent toutes les richesses de la grâce qu'on peut posséder, toutes les communications divines dont on peut être favorisé, tous les plaisirs célestes qu'on peut goûter, toutes les saintes voluptés dont on peut être

enivré, toutes les bénédictions du ciel dont on peut être comblé en cette vie.

Et qui pourrait empêcher la souveraine bonté d'agir ainsi puissamment, miséricordieusement dans une âme que la mortification a purifiée? La chair est soumise, les passions sont dans le silence, l'esprit est libre, le cœur est dégagé. Dieu qui se plaît, dit le Prophète (1499), à faire son séjour dans la paix, vient, descend, entre dans cette âme; il y demeure, y réside, y habite, s'y promène comme dans son sanctuaire (1500); il la remplit, prend en elle ses complaisances, la caresse, répand sur elle ses trésors; et cette âme, à son tour, est en Dieu comme dans son centre. Elle lui parle, elle l'éconte; elle lui parle encore, elle l'écoute toujours, elle s'unit à lui, elle s'abîme, elle se perd en lui.

Ah! transports célestes, divins mouvements, saintes ardeurs, pieux épanchements d'une joie délicieuse, avant-goûts et gages de félicités éternelles! C'est ce que ressent une âme véritablement, entièrement, parfaitement mortifiée; c'est ce que ressentaient les Antoine, les Jérôme, les Benoît, les Ephrem, les Bernard, etc., ces hommes si mortifiés et si favorisés de Dieu (1501). Souvent même l'abondance de la consolation est telle, qu'elle se répand de l'esprit sur le corps, et l'on s'écrie avec le Prophète: *Mon cœur et ma chair éclatent en des transports de joie* (1502). Mon âme et ma chair brûlent d'une soif ardente pour vous, ô mon Dieu (1503). Et en effet, n'est-il pas juste que ce corps qu'on a soumis à l'esprit, se sente, comme l'esprit qu'on a soumis à Dieu, des faveurs de ce même Dieu?

Ainsi, après mille combats livrés dans le désert, on se trouve dans une terre de promesse où coulent le lait et le miel, tes horreurs du Calvaire mènent aux joies du Thabor; aux délices terrestres succèdent les délices spirituelles; par la croix se répandent les dou-

(1490) *Vincenti dabo edere de ligno vitæ, quod est in paradiso Dei mei.* (Apoc., II, 7.)

(1491) *Vincenti dabo mamma absconditum.* (Apoc., II, 17.)

(1492) *Dabo illi stellam matutinam.* (Apoc., II, 28.)

(1493) *Qui vicerit, sic vestietur vestimentis albis.* (Apoc., III, 5.)

(1494) *Qui vicerit — scribam super eum nomen Dei mei, et nomen civitatis Dei mei, novæ Jerusalem, que descendit de cælo a Deo meo, et nomen meum novum.* (Apoc., III, 12.)

(1495) « Qui carnis illecebram hypocrisis licet suadentibus, contempserit, jure dulcedine pacis invisibilis, qui de cælo descendit, saturabitur. » (Beda., l. I in Apoc., c. II.)

(1496) « Est spiritalis mamma, hoc est, pluvia spiritus sapientiæ, que ingeniosis et querentibus de cælo infunditur, et irrorat mentes piorum et obducit fauces eorum. » (S. Amb., ep. 65 secundæ classis, n. 2.)

(1497) « Christus est stella matutina, qui nocte sæculi transacta lucem vitæ sanctis promittit et prædit æternam. » (Beda., in Ap., c. II.)

(1498) « Mamma absconditum (centuplum) est quod in Apocalypsi Joannis victori promittitur. Nomen novum est, quod nemo scit, nisi qui accipit — Vi-

sitatione paracliti Spiritus, et præsentia Christi — adoptio filiorum, libertas et primitiæ Spiritus, delicia charitatis, gloria conscientia, regnum Dei quod intra nos est; non utique esca vel potus, sed justitia et pax, et gaudium in Spiritu sancto — hic est ignis, quem voluit Christus vehementer accendi — gratia devotionis et unctio docens de omnibus, quem expertus novit, inexpertus ignorat, quoniam nemo scit nisi qui accipit. » (In Declam. ex Bern., § 57, 58, n. 69, 70, t. II Op. S. Bern., nov. edit.)

(1499) *Factus est in puce locus ejus.* (Psal. LXXV, 2.)

(1500) *Vos estis templum Dei vivi, sicut dicit Deus, quoniam inhabitabo in illis, et inambulabo inter eos, et ero illorum Deus, et ipsi erunt mihi populus.* (II Cor., VI, 16.)

(1501) « Quare quidam sanctorum tam perfecti et contemplativi fuerunt? Quia omnino se ipsos mortificare ab omnibus terrenis desideris studierunt, et ideo totis medullis cordis Deo inhærere, atque sibi vacare libere potuerunt. » (De Imitat. Chr., l. I, c. 11.)

(1502) *Cor meum et caro mea exultaverunt in Deum vivum.* (Psal. LXXXIII, 2.)

(1503) *Sitivit in te uniuersa mea, quam multipliciter tibi caro mea.* (Psal. LXII, 2.)

ceurs de la grâce (1504); après avoir quitté tout, on trouve tout (1505); les enfants, servés des affections impures de la chair et des passions, reçoivent la sagesse et l'intelligence (1506); les consolations que donne le Seigneur, sont proportionnées aux volences que l'on s'est faites (1507); après avoir tué les Egyptiens spirituels on jouit, comme Moïse, de la présence de Dieu (1508); après avoir bu le calice de Jésus-Christ, on participe aux délices de son royaume.

Si donc, mes révérends Pères, nous ne goûtons pas ces douceurs, ces consolations, ces sensibilités; si, au contraire, nous éprouvons des dégoûts, des répugnances, des amertumes dans l'accomplissement de nos devoirs; si Jésus-Christ laisse notre cœur dans une espèce d'abattement et de tristesse; s'il est pour nos âmes comme un époux de sang, *sponsus sanguinum* (Exod., IV, 25), c'est que nous mettons des bornes trop étroites à la pratique de la mortification. Nous ne travaillons pas à détruire la concupiscence dans ses branches les plus éloignées; nous ne portons pas le fer jusqu'aux plus minces racines. Tous nos ennemis ne sont pas ou anéantis, ou subjugués, ou assujettis; nous ne les combattons que d'une main, et que cette main est faible et tremblante! Nous composons même avec quelques-uns d'entre eux; nous conservons pour nos anciens goûts un reste malheureux de tendresse; nous tenons à la terre par des attachements méprisables, que nous n'avons ni le courage de rompre, ni l'humilité de reconnaître. Nous épargnons le penchant favori; nous n'osons toucher à cet endroit délicat; nous le ménageons, nous le couvrons, nous le défendons avec vivacité contre tout ce qui pourrait lui porter la moindre atteinte. Notre amour-propre sacrifie, à la vérité, bien des choses, mais il ne peut se résoudre à être sacrifié lui-même, et notre volonté consent de bon cœur à être le prêtre, pourvu qu'elle ne soit pas la victime. Nous ménageons, nous flattons notre corps, nous donnons trop de liberté à nos sens; nous écartons adroitement ce qu'il y a de pénible dans notre état; nous nous permettons des relâchements; nous nous accordons des superfluités; nous multiplions nos besoins; nous adoucissons les austérités prescrites, et nous ne connaissons pas les volontaires.

Les œuvres de surrogation n'ont aucun attrait pour nous; nous refusons à la grâce certains sacrifices qu'elle nous inspire. Nous aimons l'estime des hommes, les lectures de curiosité, les conversations inutiles, les dissipations du cœur; nous suivons une imagination qui nous séduit ou qui nous distrait... Que sais-je?

Ah! l'âme peu mortifiée, dit saint Bernard (1509), ne peut être favorisée des visites du Seigneur. Les vases ne sont pas vides, l'huile ne saurait y couler. La vérité ne lève point le voile qui la couvre à des yeux passionnés (1510). Que notre mortification soit universelle, sans réserve et sans restriction; qu'elle s'étende à tout, qu'elle n'excepte rien; et le temps de nuages et d'obscurité se dissipera, les lumières et les consolations abondantes lui succéderont. L'Époux de nos âmes, voyant nos mains qui distillent la myrrhe, comme celles de l'épouse (1511), n'aura pour nous que des manières tendres et caressantes, nous donnera mille saints baisers, nous fera goûter des plaisirs sublimes, nous embaumera de ses parfums célestes, nous embrasera des ardeurs de sa charité.

Et si, malgré notre application à nous mortifier, à ne laisser vivre en nous aucune convoitise, à détruire tous nos mauvais penchants, nous sommes toujours privés de tout attrait sensible; si nous sentons toujours la pesanteur du joug sans sentir l'onction de la grâce, ne nous plaignons point, ne nous décourageons point. Ces murmures, ce découragement prouveraient contre nous, et décélèraient notre immortification, parce qu'ils feraient voir notre peu de conformité à la volonté de Dieu, qui a ses raisons pour nous refuser ses consolations; et de plus, que nous cherchons moins à plaire à Dieu qu'à nous satisfaire nous-mêmes; que nous sommes mercenaires, intéressés, et conséquemment immortifiés dans l'exercice même de la mortification.

Attendons avec patience, comme nous y exhorte le Saint-Esprit (1512), et ne nous hâtons point au temps de l'obscurité. Supportons les délais et les retardements de Dieu: délais, retardements, qui sont des épreuves et non des refus. Le Seigneur viendra certainement; il sera fidèle; il ne trompera pas notre attente. Il viendra, et il

(1504) « In cruce infusio supernæ suavitatis. » (De imit. Chr., l. II, c. 12.)

(1505) « Dimittite omnia, invenies omnia. » (De imit. Chr., l. III, c. 52.)

(1506) « Quem docelit scientiam, et quem intelligere faciet auditum? Ablactatus a lacte, avulsos ab uberribus. (Isa., XXVIII, 9.)

(1507) « Secundum multitudinem dolorum meorum in corde meo, consolaciones tuæ latificaverunt animam meam. (Psal. XCIII, 19.)

(1508) « Cæso Egyptio omnino Deum in rubro humilitatis inmebimur. » (S. JOAN. CLIM., gr. 15.)

(1509) « Impleri visitationibus Domini anima non potest, quæ distractionibus subjacet: quanto magis illis evacuabitur, tanto amplius istis implebitur.

Si multum, multum; si parum, parum. — Ubi vasa vacua non inventit oleum, stare necesse est: nec mittunt vinum novum nisi in utres novos, ut ambo conserventur. Neque enim spiritus et caro in uno domicilio commorantur. » (S. BERN., in Ascens. Dom., ser. 3, n. 7, nov. edit.)

(1510) « Impuris non se ostendit veritas. » (S. BERN., in Cant., ser. 62, n. 8, nov. edit.)

(1511) Surrexi ut aperirem dilecto meo: manus meæ stillaverunt myrrham, et digiti mei pleni myrrha probatissima. (Cant., V, 5.)

(1512) Fili — sustine — et festines in tempore obductionis. Sustine sustentationes Dei. Conjugere Deo, et sustine — in humilitate tua patientiam habe. (Eccli., II, 1, 2, 5, 4.)

ne tardera pas (1513); et, en attendant, armons-nous de cette pensée, que la mortification, nous crucifiant avec Jésus-Christ, attachant à la croix de Jésus-Christ notre vieil homme, nous crucifiant au monde, et faisant que le monde est crucifié à notre égard, grave sur nous les traits du Fils unique de Dieu, nous marque du sceau de sa ressemblance, et est par conséquent le gage le plus certain de notre prédestination: *Prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui.* (Rom., VIII, 29.) Cette pensée charmera notre impatience, parce qu'elle nous annoncera les grâces de Dieu prochaines, qui sont les moyens dont il se sert dans l'ordre de la prédestination.

Ainsi la mortification engage Dieu à nous accorder ses faveurs les plus signalées, nous procure la paix du cœur, assure notre vertu. Frappés de ces précieux avantages, mais surtout de la nécessité de nous mortifier que nous imposent la raison, l'exemple, l'autorité, pourrions-nous ne pas travailler sans relâche à dompter notre chair et nos passions? Notre vie pourrait-elle n'être pas une mortification continuelle? Ah! si nous ne le faisons, nous perdons notre âme: la parole de Jésus-Christ est expresse (1514). Au lieu qu'en nous mortifiant, selon la même parole, nous conservons notre âme pour la vie éternelle.

CONFERENCE VI.

Pour le sixième dimanche après l'Épiphanie.

SUR LES CONVERSATIONS.

Simile est regnum cælorum grano sinapis. (Matth., XIII, 31.)

Le royaume du ciel est semblable à un grain de sénevê.

Les enseignements de Jésus-Christ, comme ses actions, les paroles de cet Homme-Dieu comme ses démarches, les paraboles de ce divin Maître comme ses miracles, tout se rapporte au royaume de Dieu, à la vie éternelle, à la voie qui y conduit, à sa mission, à son Évangile, à sa religion, à son Église. Est-ce là, mes révérends Pères, la matière de nos entretiens? Nos discours roulent-ils sur ces grands, ces édifiants objets? Est-ce à cette fin que nos conversations se rapportent? Et nous devons être, par notre état, les parfaits imitateurs de Jésus-Christ, les images vivantes de cet Homme-Dieu, les plus fidèles disciples de ce divin Maître.

Frappé de cette vérité, l'étudiant, la méditant, l'approfondissant, une difficulté s'est présentée à mon esprit. N'est-ce pas dans les choses qui concernent notre profession, me suis-je dit à moi-même, n'est-ce pas dans les pratiques de vertu qui regardent notre état, que nous devons imiter Jésus-

Christ, copier cet Homme-Dieu, marcher sur les traces de ce divin Maître? Or Jésus-Christ a gardé le silence; l'Homme-Dieu s'est tu; notre divin Maître n'a pas parlé pendant tout le temps de son jeûne; il n'a pas ouvert la bouche, lorsqu'on le chargeait d'injures et qu'on le maltraitait; il a été muet dans un temps et dans des circonstances où il semblait, selon les règles de la prudence humaine, qu'il aurait dû se servir de la parole pour se défendre et se justifier. Il paraît donc qu'il nous serait plus convenable à nous, moines, religieux, solitaires, d'imiter Jésus-Christ dans son silence, plutôt que dans les entretiens qu'il a eus avec les hommes: entretiens nécessaires au Fils de Dieu, pour accomplir l'œuvre de son Père.

Après avoir examiné cette difficulté avec toute l'attention dont je suis capable; après avoir étudié sur ce point la discipline monastique et consulté nos maîtres, j'ai trouvé que les conversations ne nous sont pas nécessaires, mais cependant qu'elles peuvent nous être utiles. J'entends les conversations qui reviennent réglément dans de certains temps, et qui forment un exercice de communauté. Les conversations ne nous sont pas nécessaires. Les conversations peuvent nous être utiles. Deux propositions qui me paraissent vraies et que je vais prouver, en suivant toujours ma manière de conférer, c'est-à-dire, en ne disant rien de moi-même pour parler plus sûrement, pour instruire toujours avec solidité, et pour me rendre de plus en plus digne de vos attentions. Les conversations ne nous sont pas nécessaires: première proposition. Les conversations peuvent nous être utiles: deuxième proposition.

PREMIÈRE PARTIE.

Les conversations ne nous sont pas nécessaires: en voici les raisons. Ni saint Benoît, ni aucune des anciennes règles n'en font mention. Elles ne sont qu'une indulgence accordée à notre faiblesse. Elles sont dangereuses.

Ni saint Benoît, ni aucune des anciennes règles ne font mention des conversations. Saint Benoît n'en fait aucune mention. Après un préambule dans lequel ce saint législateur prépare l'esprit et le cœur de ses disciples à recevoir avec amour et à pratiquer avec ferveur ce qu'il va leur prescrire (1515), il commence sa règle, en donnant une idée simple et distincte des religieux (1516). Il continue par les fonctions et les devoirs de l'abbé (1517), par la manière dont les frères doivent donner leur avis dans les assemblées (1518), par un abrégé de tous les moyens de la perfection et du salut (1519).

(1513) *Adhuc visus procul, et apparebit in finem, et non mentietur. Si moram fecerit, expecta illum, quia veniens veniet, et non tardabit.* (Habac., II, 5.)

(1514) *Qui voluerit animam suam salvam facere, perdet eam; qui autem perdidit animam suam propter me, inveniet eam.* (Matth., XVI, 25.) — *Qui amat animam suam: perdet eam, et qui odit animam*

suam in hoc mundo, in vitam æternam custodit eam. (Joan., XII, 25.)

(1515) S. BEN., *Prolog. in reg. suam.*

(1516) *Reg.*, c. 1.

(1517) *Reg.*, c. 2.

(1518) *Reg.*, c. 5.

(1519) *Reg.*, c. 4.

Il parle de l'obéissance (1520), du silence (1521), de l'humilité (1522). Il s'applique avec une attention profonde à régler tout ce qui regarde l'office divin (1523). Il établit des officiers pour le gouvernement et pour le service du monastère, sous les ordres et la direction de l'abbé (1524). Il prescrit la manière dont on doit prendre son repos (1525), être vêtu (1526), nourri (1527), exercer l'hospitalité (1528), passer le saint temps de carême (1529), se servir les uns les autres (1530), recevoir les frères (1531), les moines étrangers (1532), entreprendre les voyages indispensables, et comment il faut s'y comporter (1533). Il règle le travail (1534), les lectures (1535), surtout celle de la table (1536), l'heure du repas (1537), les jeûnes (1538), le soin qu'on doit avoir des malades, et les dispositions où ils doivent être (1539), les corrections (1540), ce qui regarde les prêtres du monastère (1541), l'ordre et le rang qu'il faut garder dans la communauté (1542); l'élection et l'établissement de l'abbé (1543); comment doivent se comporter ceux qui savent des métiers (1544). Il parle fortement contre le vice de propriété, contre le mariage (1545). Il veut que tout soit commun entre les frères (1546); qu'on donne à chacun selon ses besoins (1547); qu'on ait égard à la faiblesse ou à l'infirmité de l'âge (1548); qu'on ne reçoive rien sans la permission de l'abbé (1549); que l'obéissance ne connaisse point de difficulté (1550), qu'elle soit mutuelle (1551);

que tous s'exercent dans un zèle plein d'une très-ardente charité (1552). Il finit par dire que sa règle n'est que le commencement d'une vie honnête et d'une conduite religieuse; et il renvoie pour la perfection aux livres saints, à la doctrine des Pères, aux règles et aux conférences des anciens solitaires (1553). Pas un seul mot dans cette sainte règle de conversations, d'entretiens: j'entends toujours de conversations, d'entretiens qui sont un exercice régulier. Point de temps qui puisse leur être réservé; puisque le service divin, les lectures, et le travail remplissent toutes les heures de la journée; puisque saint Benoît veut qu'on s'étudie à garder en tout temps le silence: *Omni tempore silentio debent studere monachi* (1554).

C'est ce qu'ont reconnu les auteurs qui ont examiné avec soin cette sainte règle, et d'habiles commentateurs de cette même règle, dont le témoignage est d'autant moins suspect qu'étant disciples de saint Benoît ils vivaient dans des observances où ces conversations étaient en usage (1555). Et vous, premiers réformateurs de la discipline monastique, trop tôt, hélas! malheureusement affaiblie, vous étiez bien persuadés que les conversations ne sont point un exercice de notre sainte règle, puisque vous ne crûtes pouvoir en rétablir parfaitement l'observance qu'en bannissant ces conversations de nos cloîtres, et en établissant un silence inviolable et perpétuel (1556).

- (1520) *Reg. S. Ben.*, c. 5.
 (1521) *Reg.*, c. 6, c. 42.
 (1522) *Reg.*, c. 7.
 (1523) *Reg.*, c. 8, c. 9, c. 10, c. 11, c. 12, c. 15, c. 14, c. 15, c. 16, c. 20, c. 45, c. 47, c. 52.
 (1524) *Reg.*, c. 21, c. 31, c. 32, c. 36, c. 55, c. 65, c. 66.
 (1525) *Reg.*, c. 22.
 (1526) *Reg.*, c. 55.
 (1527) *Reg.*, c. 59, c. 46.
 (1528) *Reg.*, c. 53, c. 56.
 (1529) *Reg.*, c. 49.
 (1530) *Reg.*, c. 55.
 (1531) *Reg.*, c. 58.
 (1532) *Reg.*, c. 61.
 (1533) *Reg.*, c. 50, c. 51, c. 67.
 (1534) *Reg.*, c. 48.
 (1535) *Reg.*, c. 42, c. 48.
 (1536) *Reg.*, c. 58.
 (1537) *Reg.*, c. 41.
 (1538) *Reg.*, c. 41, c. 49.
 (1539) *Reg.*, c. 56.
 (1540) *Reg.*, c. 25, c. 24, c. 25, c. 26, c. 27, c. 28, c. 29, c. 30, etc.
 (1541) *Reg.*, c. 62.
 (1542) *Reg.*, c. 65.
 (1543) *Reg.*, c. 64.
 (1544) *Reg.*, c. 57.
 (1545) *Reg.*, c. 55, c. 54.
 (1546) *Reg.*, c. 55.
 (1547) *Reg.*, c. 54.
 (1548) *Reg.*, c. 57.
 (1549) *Reg.*, c. 54.
 (1550) *Reg.*, c. 68.
 (1551) *Reg.*, c. 71.
 (1552) *Reg.*, c. 72, c. 75.
 (1553) *Reg.*, c. 75.
 (1554) *Reg.*, c. 42.

(1555) « L'usage qu'on peut encore tolérer, est celui d'une heure de conférence tous les jours, parce que, quoique saint Benoît n'en ait point permis, et que nos anciens n'en aient point eu la pratique, on la peut néanmoins permettre pour relâcher un peu les esprits. » (Le R. P. D. JULIEN PARIS, *Du premier esp. de l'ord. de Cîteaux*, III^e part., c. 7, sect. 2.) — « Nullum ex regula fixum ac statutum est mutui colloquii tempus assignatum, sed quasi perpetuum monachis indictum est silentium.... Et sanæ Egyptiorum monachorum vestigiis, quantum potuit, S. Pater inhaesit, qui, ut testatur Cassianus, perpetuo silebant. » (D. MART., *Com. in c. 6 Reg. S. Bened.*) — « Je compte entre les causes de relâchement, les récréations introduites dans les derniers temps: car la règle de Saint-Benoît n'en dit pas un mot, ni aucune autre ancienne règle que je sache. » (FLEURY, *Huitième disc. sur l'hist. ecclési.*, n. 12.) — « Ni saint Benoît, ni aucune des anciennes règles monastiques ne parlent de récréation. » (D. CALMET, *Commentaire sur le 6^e chap. de la règle de Saint-Ben.*)

(1556) « Nullum in regula tempus loquendi proposuit (S. Benedictus) ejus votis, ut obsecundarent dilectissimi filii, continuum pene in cœnobii silentium observare studuerunt. Hos inter cœtuere prae omnibus Chintacenses monachii, qui sibi quasi in perpetuum ore praeclusio, manus in linguas commutasse videbantur, ab inventis signis, quibus dum lingua taceret, quæ necessario requirenda erant, invicem exprimebant. At non sine admiratione legere possumus, quod de Cisterciensium silentio scribit Guill. abb. S. Theod., in l. 1 de Vita S. Bern., c. 7: *Denique in valle illa plena hominum, in qua nemini otiosum esse licebat, omnibus laborantibus et singulis circa injuncta occupatis, media die medic noctis silentium a superveniens inveniebatur præter laborum sonitus, vel si fratres in*

Ainsi ont pensé et agi de saints abbés (1557) qui, de nos jours, ont fait revivre l'esprit primitif de saint Benoît dans toute sa vigueur, et surtout ce réformateur (1558) distingué par sa naissance, son zèle, son esprit, son éloquence, dont les exemples et la doctrine ont élevé et élèvent encore tant d'âmes à la perfection de la vie monastique.

Saint Benoît ne faisant aucune mention de conversations dans sa règle, conséquemment il n'en est fait aucune dans les anciennes ; parce que c'est d'après elles qu'il est législateur, et que, s'il y eût trouvé cet exercice, il n'eût pas manqué de l'accorder à ses religieux, lui qui, loin d'ajouter aux anciennes règles, y a apporté beaucoup d'adoucissement (1559). Je lis ces anciennes règles (1560) ; et j'y trouve la prière, les saintes lectures, le travail des mains, l'humilité, l'obéissance, la désappropriation, le silence, les veilles, les examens, le jeûne, l'abstinence, la mortification, la modestie, la patience, la ferveur, le souvenir des fins dernières, le divorce avec le monde, l'éloignement des parents, la vigilance, les instructions de la part des supérieurs : en un mot tout ce qui a servi de fondement et de modèle à notre saint législateur, recommandé, prescrit, ordonné ; et je n'y vois pas nos entretiens, nos conversations. Je tâche de découvrir s'il n'était pas permis aux religieux d'avoir quelquefois des communications entre eux, je cherche en vain. Mais, en examinant, en étudiant ces anciennes règles, quel édifiant spectacle se présente à moi ! Je vois, j'admire trois mille cénobites sous un abbé célèbre, ayant aussi peu de communication entre eux que s'ils eussent été autant d'anachorètes ou de reclus. Le lieu qu'ils habitaient était comme une vaste solitude où régnait un éternel silence (1561).

Je remarque, dans l'Egypte et dans la

Palestine, que les psaumes étant récités et l'office achevé, pas un des religieux n'osait s'arrêter un moment pour parler avec quelqu'un de ses frères : qu'ils ne se donnaient pas même la liberté durant tout le jour de sortir de leurs cellules ou de quitter leur ouvrage, s'ils n'y étaient contraints par quelque travail nécessaire ; qu'ils observaient le silence avec tant d'exactitude dans ces travaux communs qu'ils ne se disaient pas un seul mot l'un à l'autre ; et que s'acquittant de leurs devoirs à l'extérieur, ils occupaient en même temps leur mémoire de quelque psaume, ou de quelque partie de l'Écriture qu'ils récitaient ou qu'ils méditaient (1562).

Disons donc, avec les savants auteurs que j'ai cités, ni saint Benoît, ni aucun des anciens législateurs ne font mention de conversations dans leurs règles : ce que confirme parfaitement la conduite des religieux qui vivaient sous la discipline de ces législateurs. Concluons de ce silence que les conversations ne nous sont pas nécessaires ; et ajoutons, pour notre instruction, que les conversations nous étant cependant accordées et faisant un exercice réglé parmi nous, ce nous est un devoir de nous étudier plus particulièrement au silence dans tous les autres temps ; ce nous est une obligation d'observer plus exactement la loi du silence, parce que les infractions que nous en faisons en deviennent plus considérables. En effet, cet exercice donnant du relâche à l'esprit, adoucissant le joug de la règle, modérant la rigueur du silence, nous devons être plus disposés à le garder dans les temps où il nous est ordonné ; nous devons avoir moins de peine à nous acquitter de toutes nos obligations à cet égard ; nous ne pouvons plus rejeter nos infirmités sur la sévérité de la loi, sur notre fragilité, sur un besoin prétendu de charmer une profonde retraite par quelques paroles, quelques entretiens avec

laudibus Dei occuparentur. Hæc confirmat S. Bernardus cum suis hortatus, ut bonum sibi invicem darent consilium, et hæc sibi proposita objectionem : *Quod ego consilium dabo fratri, cui nec unum quidem verbum dicere fas est absque licentia?* respondet, ut consulat fratri, non verbo neque lingua, sed opere, et veritate, bono scilicet exemplo. » (D. MART., *Comment. in c. 6 Reg. S. Ben.*)

(1557) D. Eustache de Beaufort, abbé de Septfonds ; D. Bernard de Montgaillard, abbé d'Orval ; D. Arsène de Jouglé, abbé de Tamié en Savoie, etc.

(1558) D. Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, abbé de la Trappe.

(1559) « La règle de Saint-Benoît, comparée aux anciennes règles, et aux observances primitives des solitaires d'Orient, est sans doute très-douce et très-molérée... Car qu'est-ce que la vie d'un Bénédictin le plus attaché à sa règle, en comparaison de ce que les Antoine, les Pacôme, les Hilarion, les Macaire ont pratiqué ? Qu'est-ce que nos jeûnes, nos veilles, notre retraite, nos travaux, la mortification de nos sens, notre séparation du monde, notre abstinence, notre pauvreté, notre obéissance au prix de la leur ? » (D. CALMET, *Comment. sur la préf. de la règle de Saint-Benoît.*)

(1560) Vide *Cod. Reg. et Inst. Cass.*

(1561) « Vidimus alium virum Thebaide, nomine Ammonam, patrem ter mille monachorum, quos etiam nominabant *Tabennesiotes*, qui habebant magnum vitæ agendæ institutum, ut qui et ovillas pelles ferrent, et vultu tecto comederent, et se deorsum inclinantes, ne quis eos aspiceret, et tantum exercerent silentium, ut viderentur esse in solitudine, unoquoque occulte suum peragente institutum. » (Roswey, *De vitis PP.*, l. VIII, c. 48.)

(1562) « Finitis itaque psalmis et quotidiana congregatione absoluta, nullus eorum vel ad medicum sustinere, aut sermocinari audeat cum altero : sed ne quidem per totum diei spatium e cella sua progredi, aut deserere opus quod in ea solitus est exercere præsumit, nisi forte eum fuerint ad officium necessarii cuiusque operis evocati. Quod ita explent foras egressi, ut nulla inter eos sermocinatio penitus conseratur. Sed sic unusquisque opus exsequitur injunctum, ut psalmum vel scripturam quamlibet memoriter recensendo, non solum conspirationi noxiæ vel consiliis pravis, sed nec otiosis quidem colloquiis ullam copiam vel tempus impartiat, oris pariter et cordis officio in meditatione spiritali jugiter occupato. » (Cass., *Inst.*, l. II, c. 15.)

nos frères. Ainsi, nous sommes plus coupables de parler hors des temps où nos *Déclarations* nous le permettent, de prolonger par exemple les conversations régulières, de nous joindre à nos frères aux heures indues, de lier des amitiés particulières, d'entretenir des communications avec les personnes du siècle, de sortir de nos cloîtres pour satisfaire notre légèreté ou notre curiosité, d'entreprendre des voyages sans une nécessité indispensable.

Ah ! ces anciens religieux qui n'avaient pas le soulagement qui nous est accordé, et qui étaient dans tous les temps de si rigides observateurs du silence, s'élèveront contre nous au redoutable jugement, et nous condamneront, nous couvriront de honte et de confusion, nous, prévaricateurs d'une loi si adoucie et si modérée; et, si nous prétendions nous excuser sur la différence des temps, comme si les règles n'étaient pas toujours les mêmes pour ceux qui ont promis de les garder, à eux se joindront ces religieux, qui, vivant dans ces réformes modernes, où toute la rigueur ancienne de la loi du silence est renouvelée, l'observent avec une si scrupuleuse exactitude. Bornons donc, mes révérends Pères, bornons toutes nos conversations aux conversations permises. Au signe qui annonce la fin de cet exercice, que la parole expire sur notre langue; et qu'elle n'y revienne que pour exprimer les louanges de Dieu, ou pour satisfaire à ce que l'obéissance ou la nécessité peut exiger de nous.

Les conversations étant inconnues à notre sainte règle et aux anciennes, il est évident qu'elles ne peuvent nous être accordées que comme une indulgence : nouvelle preuve qu'elles ne nous sont pas nécessaires. Nous usons de condescendance, disent nos *Déclarations* (1563), nous permettons que les religieux puissent être joints ensemble, certains jours de la semaine, pour s'entretenir pendant quelque temps :

(1563) *Déclar. Cong. S. Mauri*, in c. 6 *Reg. S. Ben.*

(1564) « C'est par une pure indulgence que, dans les derniers temps, on a accordé aux religieux certains jours de la semaine pour s'entretenir pendant quelques heures; ce qu'on appelle communément récréation. » (D. CALMET, *Comm. sur le c. 6 de la règle de Saint-Benoît.*)

(1565) « Se ipsos ab omnibus terrenis iunctatibus et voluptatibus procul removent. » (S. JOAN. DAMASC., in *Vita SS. Bart. et Josaph.*, c. 12.)

(1566) « Religiosa tristitia aut alienum lugeat peccatum, an proprium. » (NICÉL. CLAREVAL, in *serm. beate Mar. Magdal.*, n. 3, inter *Op. S. Ben.*, vol. II, nov. edit.)

(1567) « Monachus... habet plangentis officium, qui se, vel mundum lugeat, et Domini pavidus præstolatur adventum. » (S. IHER., *advers. Vigilant.*)

(1568) « Animæ quidem præcipiam curam gerere, eamque ad relinquenda hujus vite bona promptam æ paratam reddere, orando scilicet, jejunando, ac divinos hymnos canendo. » (SOZOM., *Hist. eccles.*, I. VI, c. 54.)

(1569) « Vere domus lectus sunt monasteria; ubi cilicium et cinis, ubi solitudo, ubi nullus risus, nec

Indulgemus fratribus nostris... ut jungi possint a superiore. Remarquez qu'il n'est pas dit qu'on permet que les religieux se joignent, mais qu'ils puissent être joints par le supérieur : ce qui montre que les conversations sont l'effet d'une double condescendance, d'abord de la part de nos réformateurs qui auraient pu ne les pas accorder : *Indulgemus fratribus nostris*; et ensuite de la part du supérieur à la liberté duquel la permission de converser est laissée : *Ut jungi possint a superiore.*

Et, en effet, pourraient-elles n'être pas l'effet d'une très-grande condescendance (1564), pourraient-elles ne pas une pure indulgence, ces conversations accordées à des moines, à des solitaires qui doivent, dit saint Jean de Damas (1563), renoncer à toutes les inclinations et à tous les sentiments de la nature; pleurer sans cesse, dit un saint abbé (1566), leurs propres péchés ou ceux des autres; gémir continuellement, dit saint Jérôme (1567), et attendre avec frayeur l'avènement de Jésus-Christ; dont toute la vie, comme le reconnaît un historien célèbre (1568), devrait se consumer dans les prières, dans les jeûnes et dans les louanges du Seigneur; les maisons, dit saint Jean Chrysostome (1569), être des maisons de deuil et de tristesse; à qui la miséricorde de Dieu, dit saint Bernard (1570), n'accorde du temps que pour faire pénitence, pour obtenir la rémission de leurs péchés, implorer la grâce du ciel, mériter les récompenses éternelles, se concilier la bienveillance du Seigneur, se rendre dignes de la société des anges, gémir de la perte qu'ils ont faite de l'héritage céleste, soupirer après la félicité qui leur est promise.

A des moines, à des solitaires, qui doivent vivre, dit saint Denis (1571), dans une entière séparation de tout ce qui peut les distraire de Dieu; n'être occupés, dit saint Basile (1572), que des moyens qui peuvent servir à les rendre parfaits; se tenir lou-

sæcularium rerum tumultus, etc. (S. JOAN. CHRYS., in *I Ep. ad Tim.*, c. V, hom. 14, n. 3, novæ editionis.)

(1570) « Nemo vestrum, fratres, parvi æstimet tempus, quod in verbis consumitur otiosus: siquidem tempus acceptabile est, et dies salutis. Volat verbum irrevocabile, volat tempus irremediabile, nec advertit insipiens quid amittat. Libet confabulari, aut, donec hora prætereat. O! donec prætereat hora! o! donec pertranseat tempus! donec hora prætereat, quam tibi ad agendam pœnitentiam, ab obtinendam veniam, ad acquirendam gratiam, ad gloriam promerendam, miseratio Conditoris indulget! donec transeat tempus, quo divinam tibi repropitiare debueras pietatem, properare ad angelicam societatem, respirare ad amissam hæreditatem, aspirare ad promissam felicitatem; excitare remissam voluntatem, flere commissam iniquitatem? » (S. BERN., *serm. 17 De divers.*, n. 3.)

(1571) « Qui monasticum institutum sectantur omnino mortui esse debent, crucifigendo carnem cum passionibus et concupiscentiis, et vivendo solum Deo et sibi ipsis. » (S. DIONYS., aut quivis alius, *De Eccl. hierarch.*, c. 6.)

(1572) « Solitudo vitiosos animi nostri metus

jours, dit saint Jean Climaque (1573), en la présence de Dieu par un culte saint et une adoration continuelle ; imiter enfin, dit encore saint Basile (1574), imiter, sur la terre, la vie des anges dans le ciel.

A des moines, à des solitaires, disciples de saint Benoît (1575), qui exige d'eux qu'ils aient incessamment la mort présente devant les yeux comme prête à les surprendre ; qu'ils soient sans cesse pénétrés de la crainte de Dieu ; qu'ils repassent en tout temps dans leur esprit les peines de l'enfer et les récompenses de la vie éternelle ; qu'ayant perpétuellement les yeux baissés et la tête penchée vers la terre, dans la vue des péchés qu'ils ont commis, ils se considèrent comme des criminels, et se regardent comme étant toujours sur le point d'être présentés au terrible tribunal de Jésus-Christ ; enfin, à qui saint Benoît veut qu'on ne permette de parler que quand ils auront acquis une vertu consommée, et, en ce cas même, que ce ne soit que rarement : *Perfectis discipulis rara loquendi concedatur licentia* (1576).

Et les conversations nous étant accordées pour nous délasser l'esprit par des entretiens mutuels : *Ut mutuis colloquiis remittant animam*, comme disent nos *Déclarations*, je trouve dans ce motif une nouvelle raison qui montre qu'elles ne sont qu'une pure indulgence. Comment cela ? c'est qu'on aurait pu se contenter de nous accorder ces récréations qui se passent en silence, et se terminent ordinairement à la promenade : ce qui suffit, ce qui paraît même plus propre, comme le remarque un auteur très-judicieux (1577), pour remettre de l'application de l'esprit : « le mouvement du corps, qui est l'effet de la promenade, détournant aux parties éloignées les esprits animaux rassemblés et agités dans le cerveau, au lieu que la conversation entretient, et souvent

augmente cette agitation. » Ainsi saint Grégoire de Nazianze, comme il le dit lui-même (1578), se délassait ordinairement de ses travaux en se promenant sur le rivage de la mer.

N'aurait-on pas pu encore, au lieu de nos conversations libres et fréquentes, établir des conférences publiques, saintes dans la manière et dans les sujets, qu'on aurait tenues quelquefois pour servir de consolation, de soulagement et d'instruction tout ensemble ? On en trouve des modèles dans l'antiquité. Et quels modèles ! Ah ! je vois des solitaires assemblés, pleins de modestie et de gravité, qui se demandent les uns aux autres, quel est le profit spirituel qu'ils ont fait dans leur solitude, et quel a été le sujet le plus important de leurs méditations (1579) ; qui s'instruisent des moyens d'avancer dans la perfection ; qui recherchent quelle est la vertu ou l'observance qui puisse rendre en tout temps un solitaire supérieur à tous les artifices du démon (1580) ; qui s'entrelient de ce royaume éternel, qu'ils souhaitent avec tant d'ardeur, de cette béatitude que Dieu nous a préparée, de la gloire des justes, des peines des pécheurs, du repos dont jouissent les saints dans les demeures bienheureuses du paradis ; et s'entretenant ensemble de ces choses, ils jettent du fond de leurs cœurs des soupirs et des gémissements, et répandent des torrents de larmes (1581).

Pleurons nous-mêmes, mes révérends Pères, à ce touchant spectacle ; soupirons, gémissons de ce que de pareils moyens de saints délassements nous sont inconnus. Ils ont été autrefois connus et pratiqués dans notre ordre (1582) ; et ils le sont dans les réformes célèbres dont j'ai parlé. Humilions-nous ; c'est notre faiblesse qui nous a fait accorder les conversations. On a cru, avec fondement, que le silence perpétuel,

consopit, ac rationi otium dat eos ex animo penitus excindendi... Mens enim terrenis eruris vacua omne suum studium ad aeterna bona adipiscenda transfert. » (S. BASIL., ep. 2, n. 2, nov. edit.)

(1575) « Vita solitaria est Deo per indissolubilem cultum perpetuo assistere. » (S. JOAN. CLIM., gr. 27.)

(1574) « In terra concentum angelorum imitari. » (S. BASIL., ep. 2, n. 2.)

(1575) *Reg. S. Ben.*, c. 4, c. 7.

(1576) *Reg. S. Ben.*, c. 6.

(1577) M. FLEURY, *Huitième discours sur l'hist. eccl.*, n. 12.

(1578) « Locus in quo spatiabar erat maris ripa. Soleo enim fere hujus modi oblectamenti labores dissolvere ac relaxare. » (S. GREG. NAZ., orat. 28.)

(1579) « Anachoretæ aliquando sapientes, sancti et spiritalis duodecim numero, congregati in idipsum, expetierunt a semetipsis discere numquamque quæ emendaverit in cella sua, et quam meditationem meditatus sit spiritualiter. » (ROSWEID., *De vit. PP.*, l. VII, c. 44.)

(1580) « Memini quondam in annis adhuc pueritiæ constitutus in partibus Thebaidis, ubi beatus Antonius morabatur, seniores ad eum perfectionis inquirenda gratia convenisse. Cumque a vespertinis horis usque ad lucem fuisset protracta collatio, quæstionem hanc maximum noctis spatium cou-

sumpsisse : nam divitissime quænam virtus vel observantia monachum possit a diaboli laqueis ac deceptionibus custodire semper illesum, vel certo tractate firmoque gressu ad perfectionis culmen perducere. » (CASSIAN., coll. 2, c. 2.)

(1581) « Fuerunt et alii septem probatissimi viri — in sterili ac vastissima solitudine et pene hominibus inhabitabili commorantes, semel sibi in septimana videndos se prebent. — Cum in unum convenirent locum, agentes Deo gratias, sumebant cibum : post refectionem vero usque ad vesperam sedentes meditabantur de Scripturis sanctis. Non enim discurrebat inter eos secularis fabula, non cura sæculi, non actio terrenarum rerum, sed solum modo collatio spiritalis, regni cœlestis desiderabilis commemoratio, futura beatitudo, gloria justorum, pena peccatorum sanctorumque quies. Hæc commemorantes suspirabant ex imo pectore, et lebant uberrime. » (ROSWEID., *De vit. PP.*, l. III, n. 200.)

(1582) « Les conférences étaient toutes spirituelles en ce temps-là (en 1256, dans l'ordre de Cîteaux), et n'avaient rien de contraire aux règles du silence, duquel ils (les religieux de Cîteaux) étaient encore si soigneux, que la crainte de le rompre les faisait s'abstenir de proférer même les moindres syllabes. » (LE R. P. D. JUL. PARIS, *Du prem. esp. de l'ordre de Cîteaux*, 1^{re} part., c. 4, sect. 2.)

malgré sa dignité (1583), nous rebuterait, et qu'on ne pourrait jamais réussir à nous en persuader l'importance et l'utilité : *Nostris temporibus in monachis persuaderi non potest* (1584). Nos réformateurs se sont abaissés, pour nous soutenir et nous empêcher de tomber. Ils ont mieux aimé compatir à notre infirmité, en nous dispensant d'une rigoureuse observance, que de nous voir murmurer contre le joug, le porter de mauvaise grâce, et venir enfin à le secouer. Humilions-nous, en jetant des regards respectueux sur nos Pères et sur nos maîtres, en voyant combien nous avons dégénéré de notre naissance et de notre origine : *Attendite ad petram unde excisi estis. (Isa., LI, 1.)* Ce n'est que la dureté de notre cœur qui l'a emporté ; car les choses n'étaient pas ainsi dans les commencements : *Ab initio non fuit sic. (Matth., XIX, 8.)* Humilions-nous. Les conversations ternissent un peu l'éclat de notre ordre, dont le silence perpétuel était un ornement (1585), et paraissent en quelque sorte n'être pas entièrement conformes à l'esprit de l'Eglise, qui souhaiterait, comme elle l'a témoigné dans le concile de Trente (1586), que les règles fussent observées dans leur pureté, et selon les premières institutions. Humilions-nous enfin, à la vue des dangers où nous exposent les conversations. Pourraient-elles nous être nécessaires ?

Les conversations sont un commerce de pensées, de réflexions, de sentiments, dont la langue est l'instrument. La langue qui est un feu, dit l'apôtre saint Jacques (III, 6, 8), un monde d'iniquité, qui, n'étant qu'un de nos membres, souille tout le corps, enflamme tout le cercle et tout le cours de notre vie, étant enflammée elle-même du feu de l'enfer : mal inquiet et intraitable, pleine d'un venin mortel, plus meurtrière encore que l'épée, dit le Saint-Esprit (1587)... Quel instrument ! Il agit, et les passions qui résidaient au dedans se répandent au dehors, et infectent les conversations. Ah ! que de dissipations, que de vivacité et d'impétuosité, que de hauteur et de fierté, que de disputes, de contestations, d'opiniâtreté ! Combien de paroles contraires à la vérité, à la charité, à la prudence, à la patience, à la piété, à l'humilité ! On parle d'un ton impérieux et décisif ; on s'arroge une supériorité de lumières qu'on veut faire sentir ; on choque par ses sentiments et par la manière de les proposer ; on ôte aux autres la liberté d'examiner et de juger ; ce qui

blesse, irrite l'amour-propre, et fait naître le désir de contredire, de résister, et de renverser le joug sur l'usurpateur qui voulait l'imposer. On veut plutôt vaincre son adversaire qu'éclaircir les vérités ; on combat pour elles, non pas parce que ce sont des vérités, mais pour défendre le parti qu'on a pris. On dispute avec aigreur : les injures prennent la place des raisonnements ; les reproches personnels viennent au secours du défaut d'esprit ou d'habileté. On heurte, non-seulement le jugement et les bienséances, mais la religion et la piété.

Le fiel de la médisance est le sel des conversations : c'est ce qui en remplit les vides, les égaye et les anime. Le prochain est souvent blessé à découvert et sans ménagement ; quelquefois finement et avec une réserve pleine de malignité. Les traits sont ornés et polis, affilés avec art, lancés avec adresse. D'injustes soupçons sont jetés dans les esprits ; de satiriques remarques noircissent d'innocentes démarches ; des interprétations empoisonnées donnent du ridicule à des procédés indifférents ; de légers défauts sont grossis par la malignité des conjectures : on embellit l'histoire qu'on en fait ; les faits sont enflés, déguisés, changés : la médisance devient calomnie. Les choses du monde sont présentées sous d'autres aspects que la religion ne nous les montre. Un langage profane adoucit ou combat les maximes de l'Evangile ; on canonise mille actions que Dieu réprouve. Les erreurs reçues de la multitude passent pour autant de vérités. Les événements de la vie qu'on raconte frappent les esprits, les animent, les échauffent, excitent des désirs, des envies, des jalousies, et souvent des passions plus dangereuses encore.

Après une conversation où l'on a cherché à briller et à se distinguer, l'amour-propre forme des réflexions qui plaisent ou qui chagrinent, qui flattent la vanité ou qui la mortifient. Si l'on pense avoir réussi, que de secrètes complaisances on ressent ! que d'applaudissements on se donne à soi-même ! Si, au contraire, on croit n'avoir pas atteint à son but, que d'amertumes, de serments de cœur ! que d'abattement et de tristesse, surtout si l'on a senti la supériorité d'un autre sur soi, si l'on a été effacé par un autre ! On dit bien des choses par une complaisance dont on ne s'aperçoit pas toujours, mais qui est souvent très-injuste. On reçoit sans y penser, de dangereuses impressions de la part des personnes qui ont de la répu-

(1585) Ainsi D. Calmet traduit, *gravitatem taciturnitatis*, expression de saint Benoît, au ch. 6 de sa règle.

(1584) C'est la réflexion du R. P. dom Jul. Paris, dans l'ouvrage cité ci-dessus, III^e part., c. 7, sect. 2.

(1585) « Quid ipsum continuum silentium et quædam compositionis gravitas ? Nonne totam conversationem venustat, et quadam sanctitatis vestit facie. » GILBERT. abb., in *Cant.* ser. 25, n. 3, inter *Op. S. Bern.*, vol. II, nov. edit.

(1586) « Sancta synodus censuit, quo facilius ac

maturius, ubi collapsa est vetus et regularis disciplina, instaretur ; et constantius, ubi observata est, perseveret, præcipere, prout hoc decreto præcipit : ut omnes regulares, tam viri quam mulieres, ad regulæ quam professi sunt, præscriptum : vitam constituent et component. » (*Conc. Trident.*, sess. XXV, c. 1, *De reform.*)

(1587) *Multi ceciderunt in ore gladii, sed non sic quasi qui interierunt per linguam suam. ' Eccl. XXVIII, 22.)*

tation et de l'autorité, et dont on est bien aise d'être approuvé. La frivolité des discours détourne des choses de Dieu, remplit l'âme de fantômes, d'imaginaires vaines; dissipe, vide, dessèche le cœur.

Ah ! pouvons-nous converser avec les hommes, sans en devenir moins hommes ? *Minor homo* (1588) ? Moins hommes, c'est-à-dire moins patients, si les autres n'ont pas été de notre avis; moins charitables, s'ils ont eu pour nous quelque chose d'incommode; moins recueillis, si nous avons suivi l'attrait qui nous porte à nous épancher et à parler beaucoup; moins discrets, si nous n'avons pas gardé dans nos discours la proportion qu'ils devaient avoir avec ceux que nous avons entretenus; moins prudents, si nous avons reçu bien des paroles sans examen, et si nous les avons produites sans discernement; moins humbles, si nos discours n'ont été que les effusions de notre vanité et de notre orgueil; moins réservés, si nous avons laissé échapper le secret qui nous pesait; moins amis du vrai, si nous avons pallié, altéré, caché la vérité, étant dans la nécessité de parler; moins modestes, si nous n'avons été que des aïrains sonnants ou des cymbales retentissantes; moins tranquilles, si nous n'avons pas effacé de notre esprit tout ce que nous avons entendu de vain, de faux, de téméraire, de passionné : *Minor homo*.

Moins hommes, c'est-à-dire, plus injustes et plus coupables, si nous n'avons pas conversé dans la vue de Dieu et de l'utilité du prochain; si nous avons parlé de nos supérieurs avec peu de respect; si nous avons détruit l'effet de nos bons discours par l'image des passions que nous y avons mêlée; si la plupart de nos paroles n'ont été que les tristes fruits de l'ignorance, de la témérité, de la légèreté naturelles; si nous avons autorisé les abus et les relâchements; si nous avons donné occasion de faire une médisance, de parler sur des choses dangereuses, ou tout à fait inutiles; si nous avons présenté des points de vue qu'on ne peut suivre sans violer la loi de Dieu; si nous avons confirmé notre prochain dans ses mauvais préjugés, ou ébranlé sa foi, ou affaibli sa piété; si nous avons confié à des personnes faibles, des vérités qu'elles n'étaient pas capables de porter; si nous avons donné quelque atteinte à la chaste délicatesse de la vertu; et même enfin, si, en traitant des choses de Dieu, nous avons parlé par une complaisance secrète, par un amour-propre délicat, qui a voulu se cacher et se glisser dans les conversations les plus édi-

fiantes et dans les paroles les moins suspectes : *Minor homo*.

Que de pertes spirituelles, ou du moins que de dangers, de risques dans les conversations ! Et je n'ai pas tout dit, je n'ai pu tout dire. Et ces dangers, ces risques et de plus grands encore nous regardent, mes RR. PP. Et ces pertes spirituelles et de plus grandes encore, peuvent nous regarder. Nul homme, quel qu'il soit, dit l'apôtre saint Jacques, ne peut dompter la langue. *Lingua nullus hominum domare potest.* (Jac., III, 8.) Il n'y a que le doigt de Dieu qui puisse rompre sa férocité, arrêter son inquiétude, calmer son impétuosité, remédier à sa corruption et à son venin. Et quels maux n'est pas capable de causer une langue indomptée ? *Ecce quantus ignis quam magnam silvam incendit !* (*Ibid.*, 5.)

J'entends ici nos savants, nos pieux auteurs, rejeter en conséquence sur les conversations la plupart des dérèglements qui sont arrivés dans les cloîtres (1589). Après avoir d'abord tenu d'édifiants, de saints discours, disent-ils, on a passé aux discours oiseux, inutiles, curieux. On s'est entretenu dans Jérusalem des intrigues de Babylone; et l'esprit de prière, de recueillement et de componction s'est dissipé. En se voyant, l'envie de se voir a augmenté. On est convenu des lieux et des temps pour en trouver les moyens, sans se mettre en peine, ni de la volonté du supérieur, ni de la règle du monastère. On s'est communiqué ses pensées, ses tentations, ses mécontentements... Que dis-je, mes RR. PP. ? Laissons, laissons cet humiliant détail... Mais, en me taisant, puis-je l'effacer de ma mémoire, puis-je l'oublier et n'en être pas frappé ? Ah ! peu s'en faut que je ne m'écrie avec un saint abbé (1590) : Les conversations ne conviennent pas aux moines; un silence perpétuel doit être leur partage : *Monachorum non est colloquium, sed silentium*. Mais, du moins, les dangers qui accompagnent les conversations doivent nous les faire regarder comme un exercice qui ne nous est point nécessaire, et contre lequel nous ne saurions trop nous précautionner.

Donc, avant que d'entrer dans cet exercice, demandons à Dieu la grâce de ne parler que par son esprit. Prions-le de gouverner notre langue, afin que rien ne nous échappe qui puisse lui déplaire. Disons-lui avec le Prophète-Roi : Mettez, Seigneur, une garde à ma bouche, et imposez à mes lèvres une loi de circonspection et de sagesse qu'elles ne passent jamais : *Pone, Domine, custodiam ori meo, et ostium circumstantiæ labiis meis*.

(1588) « Dixit quidam [Seneca] : Quoties inter homines fui, minor homo reddi. » (*De imit. Christi.*)

(1589) « La conversation expose aux tentations, aux railleries piquantes, aux médisances, aux jugements téméraires sur les affaires de l'Église ou de l'État : car les nouvelles publiques sont souvent la matière des récréations. Je m'en rapporte à l'expérience; et je prie les personnes religieuses de songer quelle est la matière la plus ordinaire de leurs

confessions si fréquentes. » (FLEURY, *Onzième disc. sur l'hist. eccl.*, n. 12.) — « On ne peut disconvenir que c'est principalement par les entretiens que la curiosité, l'innuité, la dissipation, le relâchement et l'esprit du monde, se sont glissés dans les cloîtres. » (D. CALMET, *Comment. sur le ch. 6 de la règle de Saint-Benoit.*)

(1590) GILLET, abbas, in *Cant.*, ser. 7, n. 2, inter *Op. S. Bern.*, vol. II, nov. edit.)

(Psal. CXL, 3.) Animons cette prière, par le souvenir des dangers des conversations; faisant attention que nos passions, amorties par les autres exercices de la vie religieuse, pourraient bien se ranimer par celui-ci, et produire leurs funestes effets: comme des eaux à qui on a opposé des digues, pour peu qu'elles trouvent d'ouverture, se font un passage et se débordent avec impétuosité; d'autant plus que c'est dans un temps critique que se tiennent les conversations, après le repas, temps où l'on est plus porté à la dissipation. C'est ce qui fait qu'un saint abbé (1591) recommandait pour lors la retraite et la prière à son disciple; et qu'un des plus grands maîtres de la vie spirituelle (1592) prescrivait pour ce temps-là un rigoureux silence. N'est-ce pas dans cette vue que saint Isidore de Séville (1593) voulait que les religieux assistassent à jeun aux conférences de leurs supérieurs, afin qu'ayant la liberté de proposer leurs difficultés, comme c'était l'usage, rien ne les empêchât de le faire avec le respect et la modestie convenables?

En conversant avec nos frères, tâchons de ne parler qu'après avoir consulté Dieu (1594); veillons sur nous-mêmes et prenons bien garde, comme nous y exhorte le Sage (1595), à ce que nous entendons dire. Faisons de temps en temps des aspirations et des élévations d'esprit et de cœur vers Dieu.

Réglons tous nos discours avec prudence et jugement; pesons-les comme dans une balance; méditons la sagesse pour l'enfanter et ne parler que selon l'équité et la justice: toutes exhortations, toutes expressions des auteurs sacrés (1596). Ainsi nous nous précautionnerons contre les dangers des conversations, et nous nous disposerons même à en recevoir de l'utilité; car, quoiqu'elles ne nous soient pas nécessaires, vu leurs dangers, le silence de nos maîtres, et l'indulgence de nos réformateurs à cet égard, elles peuvent cependant nous être utiles. Seconde partie.

SECONDE PARTIE.

Les conversations, quoique non nécessaires, peuvent nous être utiles. Pourquoi,

(1591) « Cum e mensa surgis: in cellam nam ingredere, et precibus incumbere. » (ESAI. abb. orat. 3 in *Bibl. Patrum.*)

(1592) « Prandio facto ori tuo frenum impone, quia tunc promptior est homo ad loquendum et ad ridendum. » (THOM. KEMP., I. II *De discip. claustr.*, c. 7.)

(1593) C'est la réflexion que fait D. Mabillon (*Tr. des études monast.*, part. II, c. 16.) sur ce passage de saint Isidore de Séville: *Convenit (monachi) diebus singulis interpositis, dum adhuc jejuni sunt, in colatione ad audientium Patrem.* (S. ISID. Hispal., *De offic. Eccles.*, I. II, c. 15.)

(1594) « Pende quod dicturus es, examina, consule inferiorem veritatem, et sic profer ad exteriorum auditorem. » (S. AUG., in *psal.* XXXVIII, n. 5.)

(1595) *Cave tibi, et attende diligenter, auditui tuo: quoniam cum subversione tua ambulas.* (Eccli.,

mes RR. PP. ? Parce qu'elles peuvent nous donner lieu de pratiquer diverses vertus, d'entretenir parmi nous une sainte union, de nourrir et d'augmenter notre zèle et notre ferveur, de dissiper les nuages et les langueurs qui se forment quelquefois dans la retraite; et elles auront cet heureux, quoique difficile succès, si nous pratiquons ce que prescrit saint Benoît, quand la nécessité oblige de parler. Or ce que saint Benoît exige à cet égard peut se réduire à la modestie, à la solidité, à la charité; c'est-à-dire, que les conversations nous seront utiles, si elles sont modestes, solides, charitables. Etudions-nous donc, mes RR. PP., à les rendre telles, afin qu'elles nous deviennent utiles; et premièrement à les accompagner de modestie.

Saint Benoît veut qu'on parle avec gravité, qu'on n'aime pas à rire beaucoup, ni d'une manière immodeste; que le ton de la voix ne soit point élevé, qu'on s'explique en peu de mots, qu'on évite les disputes et les contestations; enfin, qu'on parle avec humilité. Et voilà la modestie qui règle le maintien, le geste, le ton de la voix, les tours, les expressions et tout l'extérieur.

Point donc dans les conversations de légèreté, d'airs évaporés, de gestes peu mesurés, de mouvements précipités, trop d'empressement et de vivacité. Rien de volage et d'indécent: point de badineries ni de familiarité; mais recueillement, retenue, modération, sagesse, circonspection; en un mot, tout ce qu'exigent les lois de la bienséance et de l'honnêteté: *Cum gravitate* (1597). Evitant, dit saint Chrysostome (1598), les deux excès opposés, la tristesse et la dissipation, il convient de nous tenir dans un juste milieu, qui est une joie modérée que doit annoncer un air serein et content, et qu'il n'est permis qu'à une liberté vraiment religieuse d'accompagner. Nous devons nous comporter comme des enfants de Dieu (1599), qui se réjouissent en sa présence, et qui ne passent jamais les bornes de la plus exacte gravité: *Cum gravitate*. Ce serait les passer, que de se livrer à une vaine joie et à un ris immodéré. Le Sage condamne ce ris de folie (1600) et le renvoie conséquemment

XIII, 16.)

(1596) *Disponet sermones suos in judicio.* (Psal. CXI, 5.) *Verbis tuis facito stateram, et frenos ori tuo rectos.* (Eccli., XXVIII, 29.) — *Os justii meditabitur sapientiam, et lingua ejus loquetur judicium.* (Psal. XXXVI, 50.) — *Os justii parturiet sapientiam.* (Prov., X, 31.)

(1597) *Reg. S. Ben.*, c. 7.

(1598) « Oportet ubique esse modum. Nec sis tristis et torvo vultu, est enim inveniendum: neque dissolutus ac dissolutus, est enim despectui obnoxium, sed utriusque accepta virtute vitium. » (S. JOAN. CHRYS., in *Ep. ad Coloss.*, c. IV, hom. 11, n. 2, nov. edit.)

(1599) *Gaudete in Domino.* — *Modestia vestra nota sit omnibus hominibus.* (Philipp., IV, 4, 5.)

(1600) *Risum reputavi errorem, et gaudium dixi, qui frustra decipieris.* (Eccle., II, 2.)

à l'insensé, qui élève sa voix comme un feu d'épines, qui fait du bruit et qui pétille (1601).

En effet, ce ris, dit saint Basile (1602), est une marque d'intempérance, un témoignage du peu de pouvoir qu'on a sur ses mouvements intérieurs, et une preuve que la mollesse et la délicatesse de l'âme n'est point réprimée par la sévérité de la discipline. Il est, ajoute saint Bernard (1603), la marque non équivoque d'un esprit léger, évaporé et dissolu : *Risum multum non amare : Sine risu* (1604). Ne riez jamais, disait saint Antoine à ses disciples (1605). Vous riez, nous dit saint Chrysostome (1606), vous qui avez fait profession de la vie monastique, vous qui êtes crucifiés. Laissons, dit saint Jérôme (1607), laissons aux séculiers la liberté des ris dissolus ; la gravité est ce qui convient à notre état. Et cet état, qui nous voue à la mortification, ne nous oblige-t-il pas à imiter plus particulièrement Jésus-Christ, qu'on ne voit pas qui ait jamais ri, mais qui a pleuré, et qui a dit : *Malheur à ceux qui rient* (1608) ? Le religieux qui n'est pas frappé de ces autorités, doit être couvert de confusion par ces mots d'un philosophe païen : La seule journée dans laquelle il soit permis de rire, c'est celle où la vie se termine par une bonne mort (1609). C'est dans ces heureuses circonstances que l'Écriture remarque et loue le ris de la femme forte : *Ridebit in die novissimo*. (Prov., XXXI, 25.) Le sage, dit le Saint-Esprit (1610), rit à peine tout bas : il sourit plutôt qu'il ne rit.

(1601) *Sicut sonitus spinarum ardentium sub olla, sic risus stulti*. (Eccle., VII, 7.)

(1602) « Intemperanti ac immodico risu detineri, inditio est grassari intemperantiam, nec sedari motus, nec a severa ratione comprimi laxitatem animi. » (S. BASIL., *Reg. fus. tract.*, interr. 17, n. 1, novæ editionis.)

(1603) « Risus per impetum excussus animi negligentis, aut dissoluti spiritus indicium est. » (S. BERN., *De præc. et disp.*, c. 8, n. 18, nov. edit.)

(1604) *Reg. S. Ben.*, c. 4, n. 7.

(1605) « Ne rideas omnino. » (*Reg. S. Anton.*, c. 30.)

(1606) « Tu rides -- qui es monachus, qui crucifixus -- ubi vidisti Christum hoc facientem? Nusquam. » (S. JOAN. CHRYS., *in Ep. ad Hebr.*, c. 9, hom. 15, n. 4.)

(1607) « Ridere et rideri, sæcularibus derelinque. Gravitas tuam personam decet. » (S. HIER., ep. 97, ad Demetriad., nov. edit.)

(1608) *Væ vobis qui ridetis*. (Luc., VI, 25.)

(1609) « Ridere tantum una die oportet, quando optima mors adest. » (LIBAN., declam. 56.)

(1610) *Vir sapiens vix tacite ridebit*. (Eccli., XXI, 25.)

(1611) « Risu quidem leni et hilari effusionem animi detegere indecorum non est, quantum scilicet necesse fuerit ut solum indicetur quod scriptum est, *cordis latæ facies floret*. (Prov., XV, 15.) Sed eacumis vocem sustollere, et corpore præter voluntatem concuti non ejus est, qui mente quieta sit, aut probus, aut sui ipsius compos. » (S. BASIL., *Reg. fus. tract.*, interr. 17, n. 1, nov. edit.)

(1612) « Ipse quoque (risus) si quomodo oportet, proferatur, præ se fert decorem et honestatem. » (S. CLEM. ALEXAND., l. II *Pædag.*, c. 5.)

En effet, ce n'est point blesser la modestie, reprend saint Basile (1611), que d'ouvrir agréablement la bouche par un aimable sourire, pour faire voir au dehors comme un épanchement de l'âme, selon qu'il est écrit, que « la joie intérieure du cœur éclate sur le visage. » Rire modéré, air riant et gracieux qu'approuve Clément d'Alexandrie (1612); que saint Bernard loue dans saint Malachie (1613), parce que ce ris faisait connaître la joie de son cœur, sans effacer la grâce et la modestie de son visage, y ajoutant plutôt et rendant l'une et l'autre plus aimables et plus sensibles. Car ce sont seulement les éclats de rire, les ris indécents, indiscrets, fréquents, immodérés, que les saints condamnent, qu'ils traitent même de péché (1614) : *Risum multum aut excussum non amare* (1615). Ils ne condamnent pas moins avec saint Benoît, comme contraire à la modestie, un ton de voix rude, hautain, trop élevé, qui annonce la suffisance et la présomption : *Non sit clamorosus in voce monachus* (1616).

Que le ton de la voix, dit saint Ambroise (1617), ne soit ni trop bas, ni trop lent, ni efféminé; mais surtout que par son élévation il n'étourdisse ni ne blesse les oreilles. La négligence de ceux qui écoutent, dit saint Basile (1618), doit en être la règle et la mesure. Il faut ne lui donner d'élévation qu'autant qu'il est nécessaire pour nous faire entendre, en parlant plus doucement à ceux qui sont près de nous, et d'une voix plus haute à ceux qui sont éloignés (1619). Si la voix est trop forte et

(1615) « Risus aut indicans charitatis, aut provocans : rarus tamen et ipse. Equidem et interdum eductus, excensus nunquam : qui ita nuntiare cordis utilitiam, ut ori gratiam non minueret sed auget. » (S. BERN., *De S. Malach.*, serm. 2, n. 4.)

(1614) S. LEANDER *in Reg. de inst. virgin.* integrum c. 41 inseribit, « quod peccatum sit virgini ridere. »

(1615) *Reg. S. Ben.*, c. 4.

(1616) *Reg. S. Ben.*, c. 7.

(1617) « Vox ipsa non remissa, non fracta, nihil femineum sonans, qualem multi gravitatis specie simulare consueverunt, sed formam quandam et regulam ac succum virilem reservans -- ut molliculum et infractum vocis sonum non probo; ita neque agrestem nec rusticum. Naturam imitemur. » (S. AMBROS., *De offic.*, l. I, c. 19, n. 84, novæ editionis.) — « Speculum mentis plerumque in verbis refulget. Ipsum vocis sonum librat modestia, ne enjusquam offendat aurem vox fortior. » (*Id. ibid.*, c. 18, n. 67.)

(1618) « Vocis modum præfinit audientium necessitas. Quare ea, si sit submissior, tanquam languidior ad susurrum, prope accedit, atque redarguenda est. Sin autem altior sit, citra necessitatem, eum scilicet is quis audit, etiam submissius loquentem posset audire, tunc is qui damnatus est clamor (Ephes., IV, 51) efficitur, nisi audientis languor eo necessitatis nos adducat, ut clamore utamur. » (S. BASIL., *Reg. brev.*, interr. 151.)

(1619) « Cum necessarium fuerit multum coherere, vocis modum fornet necessitas, ita ut eum qui propinquus est, remissiore voce compellemus, eum vero qui procul distat, contentius alloquamur. » (S. BASIL., *Ser. ascet.*, n. 2.)

trop élevée, c'est une crierie qui est condamnée par saint Paul. Il est même un ton qui est propre aux religieux (saint Basile le connaissait bien) (1620); un ton qui doit être comme l'écho des dispositions de leur cœur, un ton dévot, si je puis parler de la sorte, touchant, qui frappe doucement les oreilles, qui édifie, qui annonce et inspire la piété. C'est là notre ton, mes révérends Pères, prenons-le, et évitons les longs discours, la multiplicité des paroles; n'aimons pas à parler beaucoup, étudions-nous à parler peu : *Multum loqui non amare* : *Pauca verba loquatur* (monachus) (1621).

Combien de fois et en combien de manières cette leçon de modestie est-elle répétée dans les livres saints ? *Celui qui est modéré dans ses discours est très-prudent. Qu'on ne dise rien inconsidérément, et que le cœur ne se hâte point de proférer des paroles. L'insensé se répand en discours. Avez-vous vu un homme prompt à parler, attendez de lui plutôt des folies que non pas qu'il se corrige. Il n'est pas possible de parler beaucoup et de ne point pécher. Que chacun soit prompt à écouter et lent à parler. Si quelqu'un se croit être religieux et ne retient pas sa langue comme avec un frein, mais séduit lui-même son cœur, sa religion est vaine et infructueuse* (1622).

En effet, cette ardeur à discourir, ce flux de paroles, cette intempérance de langue, en blessant souverainement la modestie, parce qu'elle est (belles paroles de saint Jean Climaque [1623]), parce qu'elle est comme le trône ou la vaine gloire à coutume de se faire voir avec ostentation et avec pompe, est de plus une rentrée à la médianse, la mère de la raillerie, l'ouvrière du mensonge, la ruine de la composition, introductrice de l'ennui et de l'attidissement, la dissipatrice de la méditation, l'anéantissement de la garde intérieure de soi-même, le refroidissement de la ferveur spirituelle, l'obscurcissement de la lumière de l'esprit dans la prière. « Ah ! s'écrie un pieux solitaire, frappé des malheureux effets de cette intempérance, le moine

qui ne sait pas modérer sa langue, cesse d'être moine : *Qui linguam suam custodire non potest, monachus non est* (1624). Vous vous rappelez ici, mes révérends Pères, ce mot plein de sens, mais peu sérieux, d'un ancien à qui l'on demandait ce qu'il pensait de deux solitaires avec lesquels il avait fait voyage et qui étaient grands parleurs : *Habitatio eorum*, répondit-il, *non habet januam : quicumque vult intrat in stabulum, et solvit asinum* (1625).

La modestie, nous portant à parler peu, nous porte conséquemment à ne dire que ce qu'il faut ; à dire beaucoup en peu de mots ; à l'aimer mieux écouter que d'être écoutés, et entendre de bonnes choses que d'en dire nous-mêmes ; ce que nous apprend encore la nature, dit saint Basile (1626), qui nous a donné deux oreilles et une seule langue ; à ne pas dire tout ce que nous pensons ; à connaître les occasions où le silence est préférable à tout ce qu'on peut dire de mieux, et à nous taire, à nous arrêter, dès que nous sentons trop d'ardeur à nous répandre en discours ; à ne point interrompre ceux qui nous parlent, à cesser de parler dès que nous sommes interrompus, sans empressément pour reprendre la parole ; à dire simplement ce que nous savons, et laisser à chacun le loisir de s'expliquer à son tour ; à combattre notre langue dans le temps même que nous lui donnons une juste liberté ; à ne parler en quelque sorte qu'à regret et conserver en parlant un amour intime et sincère pour le silence : rendre ainsi hommage dans nos conversations à la plus respectable de nos pratiques, et satisfaire, autant qu'il est nous, à la règle qui nous ordonne de nous étudier en tout temps au silence.

Contesterions-nous, disputerions-nous, devant ainsi retenir nos discours ? Non, car les disputes, les contestations demandent beaucoup de paroles, de termes, d'expressions ; et bientôt les esprits s'échauffent par la diversité des opinions, la passion se met de la partie ; et il n'est plus de modestie dans les conversations : *Contentionem non amare*

(1620) « Est vocis contentio, et sermonis modus et opportunitas temporis, et verborum proprietas, quæ pietatis cultoribus propria sit et peculiaris. » S. BASIL., *Reg. fus. tract.*, interrog. 13.)

(1621) *Reg. S. Beu.*, c. 4, c. 7.)

(1622) *Qui moderatur sermones suos, doctus et prudens est.* (Prov., XVII, 27.) — *Ne temere quid loquaris, neque cor tuum sit velox ad proferendum sermonem.* (Eccli., V, 1.) — *Stultus verba multiplicat.* (Eccli., X, 14.) — *Vidisti hominem velocem ad loquendum ? Stultitia magis speranda est, quam illius correctio.* (Prov., XX, 20.) — *In multiloquio non deerit peccatum : qui autem moderatur labia sua, prudentissimus est.* (Prov., X, 19.) — *Sit omnis homo velox ad audiendum, tardus autem ad loquendum.* (Jac., I, 19.) — *Si quis putat se religiosum esse, non refrœnans linguam suam, sed seducens cor suum, hujus vana est religio.* (Jac., I, 26.)

(1623) « Loquacitas est sedes vane gloriæ, per quam se ipsam ostentare, et in scenam ac theatrum solet deducere. Loquacitas est ignorantie argu-

mentum, fenestra obreclationis, scurrillum nugamentorum magistra, ministra mendacii, compunctionis abstersio, auertrix et conciliatrix ignavia, somni nunciia, meditationis distractio, custodia cordis abolitio, fervoris divini frigidarium et gelicidium, orationis languor, seu potius extinctio. » (S. JOAN. CLIM., gr. 11.)

(1624) (S. BERN., aut quivis alius, *De inter. aomo* c. 28, n. 58, inter *Op. S. Bern.*, vol. II, nov. edit.)

(1625) ROSWEID, *De vitis PP.*, l. V, libell. 4, *De contin.*, n. 1.)

(1626) « Natura utilitatem sermonis cum auditu æqua proportione metiens, duas quidem aures, unam autem linguam effinxit ; eo quod oporteat duplum ad disciplinam audire, dividio autem ad interrogationis breviorum proferre sermonem. Itaque etiam ex natura instituto, quibusenim tempestive loquitur virgo, plus multo audit quam loquitur. » (S. BASIL., aut quivis alius, *L. de vera virg.*, n. 10, in append. *Op. S. Basil.*, tr. 5.)

(1627). Il faut que nos entretiens soient simples, doux, mesurés sans chaleur, sans contention; que la loi de la clémence soit sans cesse sur notre langue (1628); que nous respections les opinions de nos frères, que nous propositions les nôtres d'une manière si modérée et si retenue qu'ils ne puissent s'en choquer, que nous les assaisonnions (c'est l'avis et l'expression de saint Bernard [1629]), que nous les assaisonnions du sel du doute; que nous renoncions quelquefois à nos lumières, pour le bien de la paix (1630); que nous laissions passer bien des choses qui nous font de la peine. Nous pouvons être décidés; mais nous ne devons pas être décisifs. Si nous nous apercevons qu'une question va dégénérer en dispute, arrêtons-nous, étouffons dans le silence le germe de la discorde. Ah! s'il nous était permis de contester, ce ne pourrait être qu'à la manière de ces deux solitaires dont le même instant vit naître et finir la dispute (1631).

Enfin, que nos conversations soient humbles, et notre modestie sera parfaite: *Humiliter loquatur monachus* (1632). Que nos conversations soient humbles; en éloignant de nos discours, dit saint Basile (1633), toute apparence d'ostentation; en ne cherchant point à être loués et estimés; en n'usant point de termes trop étudiés et trop recherchés, en évitant toutes les manières affectées des personnes du siècle, en ne parlant de nous qu'avec froideur et indifférence, ou plutôt n'en parlant jamais, en cédant toujours quand nous avons tort, et quelquefois même quand nous avons raison, en évitant de parler des choses que nous savons le mieux, si quelque louable motif ne nous oblige, en supprimant une pensée que nous aurions conçue avec plaisir et que nous voudrions enfanter avec complaisance, en nous privant de mettre au jour une histoire, une réflexion, une idée que nous serions charmés de produire.... Je m'arrête: c'est assez. Parlons de la solidité que doi-

vent avoir nos conversations pour être encore utiles, et écoutons toujours notre saint législateur.

Non, je ne vous dirai pas d'abord, mes révérends Pères, que saint Benoît veut qu'on s'abstienne de tout discours, mauvais ou déréglé: *Os suum a malo vel pravo eloquio custodire* (1634). Mordez, nous dit saint Chrysostome (1635), mordez votre langue, si elle s'échappe jamais en de pareil discours; livrez-la aux dents, comme au premier exécuteur de la justice divine: *Commorde, commorde illam*. Je vous dirai que saint Benoît condamne les plaisanteries, *scurrilitates*; les paroles qui peuvent porter à rire, *verbarisum moventia*; qu'il les condamne pour jamais, *aterna clausura*; qu'il les condamne en toutes sortes de lieux, *in omnibus locis* (1636).

En effet, de pareils discours conviendraient-ils à des solitaires, à des religieux, dont l'état est un état de pénitence et de mortification, qui doivent passer leurs jours dans une sainte tristesse, à qui l'esprit de componction et la pureté de cœur sont si étroitement recommandés? Ah! quel contraste! Une profession sérieuse comme la nôtre, un extérieur pénitent, un habit lugubre, un enchaînement d'exercices sacrés, une langue dévouée à célébrer les louanges de Dieu; et des paroles bouffonnes, des mots facétieux, des contes ridicules, des rencontres agréables, une joie toute séculière et toute profane! Quoi! passer de plain-pied, pour ainsi dire, du chant des psaumes, de la prière, de l'oraison, des saintes lectures, des travaux, des exercices de la pénitence, dans une occupation tout opposée, dans des entretiens plaisants! Descendre, comme Moïse, de la montagne sainte, et parler le langage du peuple prévaricateur qui est dans la plaine! Les lois ecclésiastiques, dit saint Ambroise (1637), ont en horreur un pareil langage. Nous détestons de semblables discours, dit saint Jérôme (1638). C'est se remplir d'une infinité de maux, dit saint

(1627) *Reg. S. Ben., c. 4.*

(1628) *Lex clementiæ in lingua ejus.* (Prov., XXXI, 26.)

(1629) « Nunquam pertinaciter aliquid affirmes vel neges, sed sint tux affirmationes et negationes dubitationis sake condite. » (S. BERN., aut quivis alius, *Varia ac brev. docum.*, inter *Op. S. Bern.*, v. II.)

(1630) « Si bonum est tuum sentire, et hoc ipsum propter Deum dimittis, et aliud sentire sequeris, magis exinde proficies. » (*De imit. Chr.*, l. I, c. 9. edit. Jos. Valart.)

(1631) « Erant duo senes in una cella pariter sedentes, et nunquam inter se vel qualemque parvam contentionem habuerant. Dixitque unus ad alterum: « Faciamus et vos vel unam litem, sicut et alii homines. » At ille alter dixit ei: « Neseio quemadmodum fit lis; » dixit ei ille: « Ecce ego pono laterem in medio, et dico quia meus est; et tu dic quia non est tuus, sed meus; et ex hoc et sit contentio et rixa. » Et cum posuissent laterem in medio, dicente uno, « quia meus est; » ille alter primo respondebat: « Ego meum esse spero. » Cum

ille alter iterum diceret: « Non est tuus, sed meus; » tunc ille respondit: « Et si tuus est, tolle illum. » Quo dicto, non invenerunt quomodo litigarent. » (ROSWED, *De vitis PP.*, l. III, n. 96.)

(1632) *Reg. S. Ben., c. 7.*

(1633) « Illud quidem in primis studio esse debet, sermone non inscite loqui, sed interrogare sine litigandi studio, respondere sine ambitione: non interpellare differentem, si quid dicat utile, neque epidum esse proprii sermonis ostentationis causa interserendi; modum tenere loquendi et audiendi, etc. » (S. BASIL., ep. 2, n. 5, nov. edit.)

(1634) *Reg. S. Bened., c. 4.*

(1635) « Priusquam verbum effuderit, commorde illam undique dentibus acriter. » (S. JOAN. CHRYS., *De Lazaro*, conc. 3, n. 7, t. I, nov. edit.)

(1636) *Reg. S. Ben., c. 6.*

(1637) « Licet interdum honesta joca ac sua sint, tamen ab ecclesiastica abhorrent regula; quoniam que in Scripturis sanctis non reperimus, ea quemadmodum usurpare possumus. » (S. AMBR., *De offic.* l. I, c. 25, n. 102, nov. edit.)

(1638) « Omnes delicias et lepores, et risu dignas urbanitates — in sæculi hominibus detestamur: »

Chrysostome (1639), que de s'y laisser aller. Ce sont des blasphèmes, dit saint Bernard (1640), et l'habitude qu'on en contracte est un sacrilège. Laissons, laissons aux gens du monde l'indécence de pareils discours.

Que dis-je, mes révérends Pères ? Et c'est aux gens du monde, c'est à des chrétiens qui vivent dans le commerce du monde que s'adressent les Pères; que ne diraient-ils point à des moines, à des solitaires ? On peut appeler ces discours, par rapport aux religieux, des discours pleins de sang, des discours homicides : je le dis d'après un savant et très-pieux cardinal, parce que, comme il le rapporte (1641), ils ont fait quitter le cloître, et ainsi perdre leur vocation à des personnes qui voulaient embrasser l'état monastique, scandalisées d'entendre des religieux tenir de semblables propos. Aussi les saints législateurs (1642) imposent-ils de sévères pénitences pour ces plaisanteries, pour ces paroles propres à faire rire; et les conciles mêmes y assujettissent les ecclésiastiques qui tombent dans de pareilles fautes (1643). Et il ne suffit pas, dit saint Bernard (1644), que ces sortes de discours ne sortent jamais de la bouche : ils ne doivent jamais entrer dans les oreilles; c'est-à-dire, que nous devons tâcher de les interrompre, quand on en tient en notre présence, et de détourner l'entretien, en proposant quelque chose de sérieux et d'utile; Je dis quelque chose de sérieux et d'utile car nous ne devons pas seulement bannir de nos conversations, pour les rendre solides, les plaisanteries et les paroles qui peuvent porter à rire, mais encore (je parle toujours

d'après saint Benoît), mais encore les paroles inutiles, vaines, oiseuses : *Verba vana, otiosa*, (1645).

Ces paroles, dit saint Basile (1646), qui ne servent de rien pour le but qu'on s'est proposé dans le service de Dieu; qui ne sont d'aucune utilité, dit saint Jérôme (1647) ni à celui qui les prononce, ni à celui qui les écoute; qui n'ont point pour motif, dit saint Grégoire (1648) une juste nécessité, ni pour l'intention une utilité sainte : paroles par conséquent justement condamnées : *Dammamus*, dit saint Benoît (1649). Pourquoi, mes révérends Pères ? parce leur nature étant telle que les Pères nous la présentent, elles ne peuvent que nous jeter dans la dissipation, nous ne saurions les rapporter à Dieu; elles nous rendent inattentifs aux paroles utiles et édifiantes, et par là semblables en quelque sorte à ces religieux dont parle Cassien (1650), qui se laissaient aller au sommeil, quand l'on leur tenait de saints discours, et se réveillaient au récit des discours frivoles. Ah ! les pensées inutiles sont maudites de Dieu : *Væ qui cogitatis inutile* (*Mich.*, II, 1); ne condamnerait-il pas les paroles qui les expriment ? Une seule nous sera reprochée, et sera insérée dans le compte redoutable que le souverain Juge exigera de chacun de nous : *Omne verbum otiosum quod locuti fuerint homines, reddent rationem de eo in die judicii.* (*Matth.*, XII, 36.)

Cet oracle de Jésus-Christ, qui regarde tous les chrétiens, et nous plus particulièrement, mes révérends Pères, faisait une impression si forte sur l'esprit des anciens

quanto magis in monachis et in clericis ? » (S. IHER., *Ep. ad Nepot.*, 54, nov. edit.)

(1639) « Quoniam videtur quibusdam res esse indifferentes [faceta et urbana verba] quam quidem cavere est admodum difficile, age de eo parum disserantur, docentes quantum sit malum. Hoc est enim opus diaboli, efficiere ut despiciantur que sunt indifferentia. Atque primum quidem si esset indifferens, nec sic quidem ipsum oporteret despiciere, scientem quod ex eo multa nascantur mala. — Qui dicit urbana et faceta, non est sanctus. » (S. JOAN. CHRYS., in *Ep. ad Ephes.*, c. V, hom. 17, n. 2.)

(1640) « Inter sæculares nugæ, nugæ sunt, in ore sacerdotis blasphemie. — Consecrasti os tuum Evangelio : talibus jam aperire, illicitum, assuescere sacrilegium est. » (S. BERN., l. II *De cons.*, c. 15, n. 22.)

(1641) « Vir quidam a Mediolanensi urbe progressus, dum ne quæreret, per vos transiitum habuit; sed et habitare vobiscum, ut ipse professus est, sub eo nomine concipivit. Qui dum lassus itinere, moram velut quiescendo protraheret, sed ab explorationis vestre custodia clausos oculos non haberet, nescio quos vestrum, aniles nugas et otiosa deliramenta perpendit profundere, et cum laicis scurriles jocos, et ludibria vidit urbana miscere. Unde factum est, ut non modo nos nostrumque propter vos contubernium omne contemneret, sed et ipsum conversionis animum quantum potuit, funditus amisisset. — Quanti ergo sanguinis reus est, qui sub sacri habitus schemate talem se per susceptæ professionis incuriam exhibet, ut quærentes accedere, perverse vivendo disturbet. » (B. PETR. DAMIAN., l. VI, ep. 52, *Ad suos eremitas monast. Camugnensis.*)

(1642) « Si quis deprelicatus fuerit in risu, vel

in scurrilitate sermonis, sicut ait Apostolus, *quæ ad rem non perinet*, jubemus hujusmodi duarum hebdomadarum spatio, in nomine Domini omni flagello humilitatis coerceri. » (*Reg. SS. Serapion. Macharit.*, etc., c. 15; vide *Cod. Reg.*)

(1645) « Clericum scurrilem — ab officio retrahendum. » (*Conc. IV, Carth.*, c. 60.)

(1644) « Verbum scurrile, quod faceti urbanive nomine colorant, non sufficit peregrinari ab ore; procul et ab aure relegandum. » (S. BERN., l. II, *De consid.*, c. 15, n. 22.)

(1645) *Reg. S. Ben.*, c. 4, 6.

(1646) « Verbum quod non facit ad propositum in Domino negotium, otiosum est. » (S. BASIL., *Reg. brev. tract.*, interrog. 25.)

(1647) « Otiosum verbum est, quod sine utilitate et loquentis dicitur et audientis. » (S. IHER., in *Matth.*, c. 12.)

(1648) « Otiosum verbum est, quod aut ratione justæ necessitatis, aut intentione piæ utilitatis caret. » (S. GREG., *Reg. past.*, III part., c. 14.)

(1649) *Reg. S. Ben.*, c. 6.

(1650) « Cum fratribus quibusdam de rebus necessariis ac spiritalibus disputaret (Macheles) eosque videret lethæo quodam sopore demergi, nec posse ab oculis suis pondus depellere, otiosam repente fabulam introduxit. Ad ejus oblectationem cum eos evigilasse festinim, atque erectas aures suas habere vidisset; ingemiscens, ait : « Nunc usque de rebus cælestibus loquebamur, et omnium vestrum oculi lethali dormitione deprimebantur : at eum otiosa fabula intrmissa est, omnes expergefacti et torporem somni dominantis excussimus. » (*Cass.*, *Inst.*, l. V, c. 31.)

solitaires, qu'il s'en est trouvé, au rapport de Ruffin (1631), à qui il était comme impossible de proférer une seule parole oiseuse : *Impossibile erat aliquem apud eos verbum otiosum loqui*. D'autres gardaient sur ce point des mesures si exactes dans le temps même qu'ils exerçaient l'hospitalité, que, s'il échappait de ces paroles à ceux qui venaient des voir, ils les priaient de s'en abstenir : *Parce, mi frater, non valeo audire hæc* (1652). Et je vois, j'admire un vénérable vieillard, après une céleste vision, aller par les monastères exhorter les saints Pères, *sanctos Patres*, à éviter avec le plus grand soin les discours vains, inutiles, frivoles : *Cavete, fratres, cavete ab otiosis sermonibus*; parce que ces sortes de discours, leur disait-il d'un ton animé d'un saint zèle, nous éloignent de Dieu, sont odieux à ses saints anges, et font un tort considérable à nos âmes : *Per hæc et Deo et sanctis angelis odibiles sumus* (1653).

Mettrons-nous au rang des paroles inutiles celles qui regardent les affaires du monde, les nouvelles du siècle, et devons-nous les bannir également de nos entretiens? Oui, je le dis avec Saint-Ambroise : *Otiosum verbum est, loqui opera hominum* (1654). Ces paroles nous sont également défendues (1655). Et pourraient-elles ne nous l'être pas? Toutes les anciennes et nouvelles constitutions monastiques nous le défendent, nous dit un auteur parfaitement instruit de la discipline du cloître : *Velant omnes tam veteres quam recentes monachorum constitutiones* (1656). « Ceux qui ont accordé les récréations, dit un excellent commentateur de notre sainte règle (1657), ont présumé et prétendu qu'on ne s'y entretiendrait que de choses utiles, édifiantes, de matières de religion.... sans donner lieu à la dissipation, aux nouvelles du monde. »— Les nouvelles du monde, dit l'auteur de la prière publique (1658), ne doivent occuper ni l'esprit ni la mémoire d'un homme de bien : il ne faut ni en dire, ni en entendre; et l'on doit être dans le même sentiment que le Prophète qui, ayant consacré ses

lèvres aux louanges du Seigneur, ne pouvait se résoudre à parler des actions des hommes : *Ut non loquatur os meum opera hominum*. (Psal. XVI, 4.) Un moine relâché, dit le judicieux auteur de l'*Histoire ecclésiastique* (1659), un moine relâché est un homme qui se contredit perpétuellement.... Il demande des nouvelles, et en débite lui-même. » On lit dans la Vie de Saint-Hugues, évêque de Lincoln, que, passant par une maison de solitaires, il trouva fort mauvais qu'on lui demandât comment il avait procuré la paix entre les rois de France et d'Angleterre. Quoiqu'il soit permis aux évêques d'entendre et de rapporter des nouvelles, répondit-il, il n'est pas permis aux moines de faire de même : *Rumores audire et referre non licet monachis* (1659 *).

La raison de cette défense, selon M. Nicole (1660), « c'est que les événements présents dont on s'entretient mettent en danger d'entrer en diverses passions.... et de tirer l'âme de l'assiette tranquille où elle doit lâcher de se conserver; selon M. Bossuet (1661) : C'est que ces entretiens donnent lieu à des soupçons et à des jugements téméraires, et sont pour nous une redoutable matière des jugements de celui qui dit : *Ne jugez pas, et vous ne serez pas jugés* (Matth., VII, 1); et qu'ils ont pour principe la curiosité, cette seconde branche de la concupiscence, qui ne vient pas de Dieu, mais du monde, comme dit l'apôtre saint Jean. » Ces grands hommes parlaient ainsi d'après les Pères. Il est très-dangereux, disait saint Ambroise (1662), de s'entretenir des choses séculières, quand on peut s'entretenir des œuvres de Dieu. Les nouvelles du monde, disait saint Bonaventure (1663), troublent le cœur, dissipent l'esprit, épuisent la dévotion, et font perdre le temps. Pourquoi un homme qui est mort au monde, disait le cardinal Pierre Damien (1664), entreprend-il de s'entretenir des batailles qui se donnent, des mariages qui se contractent, des inutilités, des vanités du monde?

Qu'avons-nous à faire, je le dis d'après nos maîtres, de nous mêler de ce qui se

(1651) ROSWEID, *De vitis PP.*, l. III, c. 55.

(1652) *Reg. Isaie abb.*, c. 55.

(1655) ROSWEID, *De vitis PP.*, l. III, c. 56.

(1654) S. AMBR., *Expos. in ps. CXVIII*, serm. 22, n. 29, nov. edit.)

(1655) « Le supérieur procurera par ses exhortations, autant que par sa présence, que les entretiens des religieux dans les récréations, soient utiles et d'édification, épurés des nouvelles du siècle, etc. » (*Règles et direct. pour les supér. de la cong. de Saint-Maur.*) — « Ignorantia [rerum mundanarum] monachis non parum confert ad auiuæ profectum, et mentis quietem; notitia vero multum parit detrimenti spiritualis. » (*Declar. Cong. S. Mauri, in c. 4 Reg. S. Ben.*)

(1656) « Colloquia... non tam ad delectationem, quam ad infirmorum solatium indulta sunt... modo absit omnis de sæculo, de regibus, principibus, prelatis, aliisque hujusmodi quæ passim velant omnes tam veteres, quam recentes monachorum constitutiones, sermo. » (D. MART., *Comment. in c. 6 Reg. S. Bened.*)

(1657) D. CALM., *Comm. sur le ch. 6 de la règle de Saint-Benoît.*

(1658) L'abbé DUCUET, *Tr. des dev. d'un évêque*, art. 84.

(1659) FLEURY, *Huitième discours sur l'hist. ecclés.*, n. 12.

(1659 *) SERIUS in *Vita S. Hug. episc. Lincolniens.*, 17 novembr., c. 22.

(1660) NICOLE, *De la man. de profiter des nouv.*, n. 8, 9.

(1661) *Traité de la concupiscence*, c. 8.

(1662) « Non mediocre periculum est, cum habeas tanta eloquia Dei, et Dei opera quæ fecit in Genesi, fecit in Exodo... fecit in Evangelio... loquaris quæ sæculi sunt, audias quæ sæculi sunt. » (S. AMBR., *Expos. in ps. CXVIII*, serm. 22, n. 20.)

(1663) « Rumores nescias, quia inquietant cor, et mentem distrahunt, et devotionem exhauriunt, et tempus sine utilitate consumunt. » (S. BONAVENT., *De inst. novit.*, part. 1, c. 24.)

(1664) « Quid monacho cum secularibus mentis? Quid mihi perstreptantium judiciorum fora, tribu

passer sur la terre, nous que Dieu a séparés des choses de la terre, afin que nous nous appliquions uniquement à celles du ciel? Ne corrompons pas la rectitude d'un adoucissement qui est licite par d'autres adoucissements qui ne le sont pas. Serons-nous bien disposés, au sortir d'un entretien où notre imagination se sera remplie des intrigues publiques, des prétentions et des espérances des hommes, des intérêts secrets qui lient ou qui divisent ceux qui approchent le plus près du trône, et qui occupent les premières places; serons-nous bien disposés à reprendre nos saints exercices, à nous aller recueillir aux pieds de Jésus-Christ, à offrir le sacrifice de la prière, à méditer les vérités éternelles? Et n'aurons-nous pas manqué à l'obligation où nous sommes d'imiter Jésus-Christ, nous qui devons être ses plus parfaits disciples? Car c'est nous surtout qui devons parler comme si c'était Jésus-Christ qui parlât par notre bouche: *Si quis loquitur quasi sermones Dei.* (1. Petr., IV, 11.) Or Jésus-Christ ne s'est jamais répandu en discours d'affaires du monde. La chute de la république romaine, la gloire du nouvel empire, un Auguste, un Tibère, un Hérode, tous objets qui occupaient les esprits des hommes, Jésus-Christ ne daigne pas en parler: tous ses discours se rapportent uniquement à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

Bannissons donc de nos conversations, pour les rendre solides, les nouvelles, les paroles inutiles, ainsi que les plaisanteries et les mots pour rire, et entretenons-nous de choses utiles, saintes, et capables de donner de l'édification: *De bonis et sanctis ad edificationem eloquiis*, comme dit saint Benoît (1665). Parlons de matière de religion; de la vie, des actions, des sentiments des saints; de la foi, de la constance, de la gloire des martyrs; de l'agrandissement du règne de Jésus-Christ; de l'établissement de la vérité; de l'extinction des erreurs; des maximes de l'Évangile; des promesses du salut; des grâces que Jésus-Christ fait à son Église; du peu de solidité des choses du monde, du vide de ses plaisirs; de la misère des pécheurs; de l'audace, de l'aveuglement, de la folie de l'incrédule: *De bonis eloquiis*; de tout ce qui peut nourrir la piété; de tout ce qui est propre à

soutenir les intérêts de la vertu; de tout ce qui est capable d'enflammer notre zèle, et d'augmenter notre ardeur pour le service de Dieu; de tout ce qui est véritable et sincère; de tout ce qui est honnête; de tout ce qui est juste; de tout ce qui est vertueux; de tout ce qui est louable dans le règlement des mœurs; de tout ce qui est d'édification et de bonne odeur: *Ad edificationem eloquiis*.

L'artisan s'entretient de ses ouvrages, le négociant de son commerce, le militaire des combats, le magistrat de la jurisprudence, le courtisan de ce qui se passe à la cour et dans l'État, le mondain des choses du siècle (1666). Entretienons-nous, nous qui sommes religieux, de ce qui regarde notre profession; de la nécessité du silence, de la retraite, de la mortification, de l'union à Dieu, des vertus chrétiennes et religieuses; de l'obligation d'être toujours saintement et utilement occupés, de tendre sans cesse à la perfection: *De bonis eloquiis*. Ramenons les discours indifférents qu'on peut nous tenir à quelques réflexions salutaires; tournons-les vers la piété, et sanctifions-les par là; qu'ils deviennent pour nous et pour nos frères une matière d'édification: imitant toujours notre divin Maître, qui tirait des incidents les plus communs les instructions les plus solides. Ainsi, un fameux solitaire répondit à quelques frères qui lui disaient que les palmiers poussaient à merveille, et qu'on trouverait aisément de quoi faire des nattes: « Il arrive la même chose, quand l'Esprit de Dieu descend dans les cœurs des saints; ils reverdissent, pour ainsi dire; ils se renouvellent, et produisent comme de nouvelles feuilles par la crainte de Dieu (1667): » *Ad edificationem eloquiis*.

Et après tout, mes révérends Pères, et surtout, la bienheureuse éternité devant être toute seule l'objet de nos espérances, ne devrait-elle pas être la matière de nos conversations? Ah! dans la crainte de la perdre ou dans le désir de la posséder, il faudrait que toutes nos paroles fussent à cet égard comme autant de marques de la grandeur de notre amour et des effets de la passion sainte qui devrait nous transporter. Il faudrait qu'elles fussent toutes dignes du ciel, qu'elles fussent comme les préludes de notre future et éternelle conversation

nalia judicium, anlas regnum, intra monasteriorum septa pertrahere? Quid mortuo homini narrare de praeliis... His itaque et hujusmodi nugis inaniter occupari, quid, queso, est, nisi a perspicuo fonte divinæ landis lanceas avertere, et cœnosi luti spurcitas ore versare? » (B. PETR. DAM., opusc. 49, c. 10.)

(1665) *Reg. S. Ben.*, c. 6.

(1666) « Videmus agricultores, eum in unum coadunantur, repente, et sine radio de iis quæ agriculturæ sunt, sermocinari. Artifices mechanicæ de artificijs suis, mercatores de mercimonijs, oratores de suis facultatibus confabulari. Et, prohi dolor! soli Dei servi, quæ proprio congrunt statui, audire vel loqui non curant, aut ignorant. » (S. LAURENT.

JUSTIN., *Inst. de disciplin. et perfect. mon.*, c. 15, n. 5.)

(1667) « Venerunt aliquando quidam fratrum tentare Joannem brevem, quia non dimittebat mentem suam diffundi in cogitationibus sæculi, neque loquebatur causam hujus mundi, et dicit ei: gratias agimus Deo, quia multum pluit isto anno, et rigatæ competenter arbores palmarum bene incipiunt producere ramos; et invenimus nude laborem fratres, qui solent in manuum suarum laboribus occupari. » Dicit ergo eis abbas Joannes, « Sic est, quando « Spiritus sanctus descendit in corda sanctorum, « vireseunt quodam modo, et immoventur, et profertur folia in timore Dei. » (ROSWELD., *De vitis PP.*, l. V, libell. 11, c. 13.)

dans ce bienheureux séjour. Une langue précieuse comme la nôtre, nous dit saint Augustin (1668), qui est entièrement consacrée à Dieu, qui n'est plus à nous, qui ne doit plus servir à notre propre usage, ne doit prononcer que des paroles divines, paroles de Jésus, Jésus lui-même, c'est l'expression de saint Ambroise : *Loquamur Dominum Jesum* (1669). Après avoir parlé à Dieu dans la prière, après avoir écouté Dieu dans la lecture, après nous être nourris de Dieu au saint autel, convient-il que nous parlions d'autre chose que de Dieu ou que par rapport à Dieu dans la conversation ?

Les paroles sont l'écoulement du cœur ; c'est le cœur qui conduit la langue (1670). Notre cœur doit être embrasé de l'amour de Dieu ; l'amour de Dieu doit donc couler sur nos lèvres. Parlons comme les deux disciples allant à Emmaüs, comme Augustin s'entretenait avec Monique sa mère, Benoît avec sa sœur Scholastique, les anciens solitaires dans leurs conférences spirituelles : *De sanctis eloquiis*. Par ces saints discours, nous nous aimerons les uns les autres, nous nous instruirons, nous nous consolons réciproquement, nous charmerons les ennuis de notre exil. Notre foi se nourrira, notre espérance se ranimera ; nous nous communiquerons les étincelles d'un feu sacré, nous nous blesserons mutuellement par les flèches embrasées de l'amour divin (1671) : *De bonis et sanctis ad ædificationem eloquiis*. Ainsi, nos conversations seront solides comme elles doivent l'être. Joignons enfin à cette solidité la charité pour nous les rendre toujours utiles.

Ne se départir jamais de la charité qu'on se doit l'un à l'autre, s'en donner dans toutes les occasions des marques sincères et non équivoques ; c'est ce que saint Benoît exige de ses disciples : *Charitatem non derelinquere. Charitatem fraternitatis casto impendant amore* (1672). C'est surtout dans les conversations que nous pouvons, que nous devons observer ce précepte de notre saint législateur ; précepte qui n'est autre que celui du Législateur suprême. Or la charité demande que nous rendions à nos frères les devoirs que la civilité et la politesse ont établis entre les hommes ; et elle le demande avec d'autant plus de rigueur qu'il doit y avoir entre nous une union plus étroite, plus intime et plus forte. Ah ! si l'on a dit avec beaucoup de raison qu'il n'y a rien de

si civil et de si poli qu'un bon chrétien (1673), ne devrait-on pas dire également et avec plus de raison, en nous voyant converser, nous qui devons être de parfaits chrétiens, qu'il n'y a rien de si civil et de si poli qu'un religieux ?

Ainsi il n'est sorte d'égards, d'honnêteté, de déférences que nous ne devions à nos frères. Les regarder comme nos supérieurs et nos maîtres (1674) ; nous présenter à eux avec un air ouvert ; leur marquer de la considération, de l'estime, du respect ; avoir pour eux des manières douces, aisées, accommodantes, et une humeur toujours égale ; ne rien dire qui puisse leur déplaire ; ne leur point faire payer par un commerce austère, la peine que peut nous coûter notre régularité ; éviter tout ce qui pourrait les faire tomber en quelque froideur à notre égard, tout ce qui pourrait les aigrir contre nous, tout ce qui pourrait les blesser ; entrer là-dessus dans des attentions dont une charité commune et ordinaire ne s'aviserait pas ; les regarder toujours avec un visage doux et serein ; avoir l'esprit présent à tout ce qu'ils nous disent ; les écouter avec un air de contentement et de bonté ; si nous avons quelque peine, la renfermer dans notre cœur, et ne laisser voir dans l'extérieur que l'aimable sérénité d'une conscience pure ; nous rendre à leurs désirs ; faire céder notre satisfaction à la leur (1675) ; sacrifier notre amour propre en leur faveur ; nous conformer à leur goût, à leur caractère, à leur tour d'esprit, à leur disposition présente ; attirer leur affection par la nôtre ; répondre par une correspondance d'ouverture et de confiance à celle qu'ils nous témoignent ; leur marquer toujours de l'affabilité, quand même ils en manqueraient à notre égard ; être dans ces heureuses dispositions envers tous, envers ceux mêmes qui sont plus jeunes que nous (1676) : tous devoirs de civilité et de politesse exigés par la charité chrétienne et religieuse : *Charitatem non derelinquere. Charitatem fraternitatis casto impendant amore*.

Point de mensonge, de murmure, de médisance, de raillerie, de familiarité, de rapports, de sociétés particulières ; parce que le mensonge dérobe à nos frères la vérité que nous leur devons, les trompe, les jette dans l'erreur, fait que nous agissons à leur égard comme nous ne voudrions pas qu'ils agissent envers nous. Par le mur-

(1668) « O monache, vis bene loqui? Da linguæ tuæ moderatum motum : pretiosa enim lingua non novit nisi verba divina semper construere. » (S. AUG. aut quiv. alius, serm. 3 *Ad frat. in eremo*; in Append. tom. VI Op. S. Aug., nov. edit.)

(1669) « Loquamur Dominum Jesum, quia ipse est sapientia, ipse est verbum et verbum Dei. » (S. AMBR., *Enarr. in ps. XXXVI*, n. 65, nov. edit.)

(1670) *Ex abundantia cordis os loquitur.* (Matth., XII, 34.)

(1671) « *Sagittæ tuæ acutæ.* Quæ fidem amplexatæ sunt animæ, his exaciantur sagittis, et ubi summa in Deum charitate exarserint, sapienter ac sponsa di-

cunt : *Vulnerata charitate ego sum.* » (S. BASIL., *Hom. in ps. XLIV*, n. 6, nov. edit.)

(1672) *Reg. S. Ben.*, c. 72.

(1673) NICOLE, *Tr. des moy. de cons. la paix avec les hom.*, parl., t. c. 15.

(1674) *In humilitate superiores sibi invicem arbitantes.* (Philipp., II, 3.)

(1675) « *Nullus quod sibi utile judicat, sequatur, sed quod magis alii.* » (Reg. S. Ben., c. 72.)

(1676) « *Honore præveniamus invicem : nec modo priores, sed et ipsos juniore sibi quisque præponat.* » (S. BERN., in *purific. Beatæ Mariæ*, serm. 2, n. 3.)

mure et la médisance, comme disent les Pères, non-seulement nous nous blessons nous-mêmes, nous blessons encore ceux qui nous écoutent et ceux qui sont l'objet de l'un et de l'autre (1677). N'oublions jamais, mes révérends Pères, que nous ne devons parler qu'avec un respect singulier de nos supérieurs, des magistrats, des souverains, des princes de l'Eglise et de l'Etat; et que nous ne devons point avoir d'oreilles pour les discours qui seraient contraires à ce respect.

La raillerie est une espèce d'injure d'autant plus sensible, que c'est une marque de supériorité qu'on veut avoir sur ses frères; qu'ils ne sont pas toujours en état de la repousser, ou qu'ils ne le veulent pas; parce qu'il y a une sorte de ridicule à se fâcher de la raillerie. La familiarité, déjà condamnée par la modestie, l'est beaucoup plus par la charité, parce qu'elle fait qu'on perd la considération qu'on doit avoir les uns pour les autres, qu'on se traite bientôt avec des manières trop libres, qu'on agit avec impolitesse, qu'on cesse de s'estimer, et qu'on en vient enfin jusqu'à se mépriser. Les rapports donnent lieu à d'injustes soupçons, à des jugements faux, téméraires, légers, indiscrets, à des aigreurs, à des ressentiments; excitent les passions, sèment la discorde et le trouble (1678). Ne rapportons jamais ce que nous avons vu ou entendu dans le monde ou ailleurs de peu édifiant (1679).

Les sociétés particulières sont une espèce de confédération contre la charité commune, substituent une union qu'on peut appeler de parti à cet amour pur et chaste qu'exige saint Benoît : *Charitatem casto impendant amore*; font injure à ceux qui en sont exclus; sont conséquemment, dit saint Basile (1680), une semence d'envie, de jalousie, de soupçon, de défiance, de mécontentement, d'inimitié; et elles le sont beaucoup plus et avec plus de danger, si c'est le supérieur qui forme une société particulière : le chef devant être uni à tous les membres par les liens d'une sainte, sage et universelle dilection.

Ayons, mes révérends Pères, une charité égale pour tous. Ne fuyons pas, pour parler comme saint François de Sales (1681), les conversations qui ne sont pas de notre goût; mais fuyons notre goût, quand il n'est pas

(1677) « *Vipera est lingua ista (maledica) : ferocissima plane; nimirum quæ tam lethaliter tres inficiat statu uno. Nunquid non lancea est ista lingua? Profecto et acutissima, quæ tres penetrat ictu uno.* » (S. BERN., *De divers.*, ser. 17, n. 4.)

(1678) *Sex sunt quæ odit Dominus, et septimum detestatur anima ejus... eum qui seminat inter fratres discordias.* (Prov., VI, 16, 19.) — *Verba susurronis quasi simplicia, et ipsa perveniunt ad intima ventris.* (Prov., XXVI, 22.)

(1679) « *Nec præsumat quisquam aliis referre quæcumque foris monasterium viderit, aut audierit : quia plurimum destructio est.* » (Reg. S. Ben., c. 67.)

(1680) « *Decet fratres charitatem quidem inter se mutua habere, sed non ita tamen, ut duo aut tres simul conspirantes, sodalitates aliquas constituent.*

selon les conversations de quelques-uns de nos frères. Ne dédaignons pas de nous entretenir avec les plus simples, avec les religieux imparfaits pour le corps ou pour l'esprit, avec ceux qui n'ont rien d'engageant pour nous, avec qui nous ne sympathisons pas, qui ont trop de vivacité ou trop de lenteur, dont le génie est peu accommodant, les manières peu polies, l'humeur incommode. A travers leurs qualités choquantes ou rebutantes, voyons, respectons leur noble et estimable qualité de nos frères en Jésus-Christ. Que la charité nous fasse saisir avec une sainte avidité ces occasions précieuses où notre amour-propre se trouve mortifié, et supporter, comme nous l'ordonne saint Benoît (1682), tout ce qui peut nous faire de la peine avec une patience parfaite. C'est surtout dans ces circonstances que la douceur doit exercer son empire, et la politesse faire ses fonctions.

La charité, dit saint Paul (1683), est patiente, elle tolère tout, elle souffre tout; elle ne se blesse de rien; elle est pleine de compassion et d'indulgence, toujours disposée à supporter les défauts des autres (1684), toujours revêtue de tendresse et d'entrailles de miséricorde (1685). Ah! mes révérends Pères, Jésus-Christ a porté tous nos péchés, ne porterons-nous pas quelques faiblesses de nos frères? Et après tout, songeons que si nous souffrons de leur part, nous les faisons souffrir à notre tour. Nous sommes tous faibles et imparfaits. Il faut qu'il en coûte aux uns et aux autres. Chacun doit mettre du sien dans les conversations, et notre mutuelle infirmité doit être la matière d'une charité mutuelle. Mais souvenons-nous que cette charité ne doit pas être un amour purement naturel, une affection purement humaine, une douceur de tempérament, l'effet d'une honnêteté mondaine. Ce doit être une charité chrétienne, religieuse, surnaturelle, qui ait la gloire de Dieu, le désir de plaire à Dieu, Dieu lui-même pour principe et pour fin. Ah! divine charité, qui sanctifiera nos conversations, cet exercice qui ne paraît pas d'abord nous être nécessaire : accompagnée de la modestie et de la solidité, elle nous y fera pratiquer les vertus chrétiennes et religieuses, nous rendra ainsi ces conversations utiles; mais beaucoup plus par elle-même, en y ajoutant le mérite de la vie éternelle.

Non enim hoc charitas est, sed seditio divisioque, et eorum, qui sic coeunt, improbitalis argumentum. » (S. BASIL., *Const. monast.*, c. 29.)

(1681) S. FRANÇOIS DE SALES, *Ep. spirit.*, I, II, ep. 48.

(1682) « *Infirmittates suas sive corporum, sive morum, patientissime tolerant.* » (Reg. S. Ben., c. 72.)

(1683) *Charitas patiens est... benigna est... omnia suffert, omnia sustinet.* (I Cor., XIII, 4, 7.)

(1684) *Alter alterius onera portate et sic adimplebitis legem Christi.* (Galat., VI, 2.)

(1685) *Induite vos sicut electi Dei, sancti et dilecti, viscera misericordiae... supportantes invicem.* (Coloss., III, 12, 15.)

CONFÉRENCES

POUR LES DIMANCHES DE LA SEPTUAGÉSIME, DE LA SEXAGÉSIME
ET DE LA QUINQUAGÉSIME.

CONFÉRENCE I^{re}.

Pour le dimanche de la Septuagésime.

SUR LE TRAVAIL DES MAINS.

Simile est regnum cœlorum homini patrifamilias, qui exiit primo mane conducere operarios in vineam suam. (*Math.*, XX, 1.)

Le royaume du ciel est semblable à un père de famille, qui sortit dès la pointe du jour, afin de louer des ouvriers pour travailler à sa vigne.

Dieu est sorti, en quelque façon, hors de lui-même par la création et par l'incarnation, pour nous appeler à le servir, à agir, à travailler dans sa vigne, qui n'est autre que l'état où la divine Providence a placé chacun de nous. Les conditions sont différentes : la vocation est la même pour tous. Personne ne doit être oisif. Nulle profession dont la paresse et l'inutilité soient le privilège. Point de temps vide pour nous; point de moments abandonnés à notre discrétion. Nos jours sont comme les jours d'un mercenaire (1686), ils doivent être toujours pleins : l'oisiveté n'a point de droit sur eux; et tout ce qu'elle en prendrait ne pourrait être qu'une usurpation injuste. Nous devons acheter notre pain au prix de notre travail, et le manger à la sueur de notre front. Nous sommes loués dès la pointe du jour, pour travailler jusqu'au soir, c'est-à-dire toute la vie et jusqu'à la mort.

Mais faut-il que ce travail, prescrit généralement à tous, soit un travail corporel? Est-il nécessaire que la main en soit toujours l'instrument? Le travail peut être différent, selon la différence des conditions. Dans quelques-unes, l'esprit peut suppléer au corps et la tête à la main. Il suffit d'une occupation utile, sérieuse, conforme à l'état où l'on se trouve, et exercée dans la vue de Dieu.

Donc le travail corporel, les exercices de la main nous sont nécessaires, parce qu'ils sont nécessaires à notre état, parce que notre état les exige, du moins en partie : c'est-à-dire qu'il faut, outre la prière, les saintes lectures et l'étude, que nous donnions un certain temps au travail des mains. J'ajoute, pour ne rien dire d'outré et de contraire à nos usages si fort autorisés à cet égard, j'ajoute, à moins que nous ne

soyons légitimement dispensés de ce travail.

Tel est mon dessein, que je vais exécuter par la preuve de ces deux propositions : Le travail des mains est nécessaire à l'état monastique ; le travail des mains est nécessaire à tous ceux de cet état qui n'en sont pas légitimement dispensés. Ce dessein, qui vous présente, mes révérends Pères, une matière importante et trop rarement traitée, semble me répondre de vos attentions.

PREMIÈRE PARTIE.

Le travail des mains est nécessaire à l'état monastique. J'établis cette nécessité sur la nature de l'état monastique ; sur la pratique constante du travail des mains dans cet état ; sur le sentiment des Pères, des conciles et de nos maîtres, touchant le travail des mains, par rapport à cet état.

J'établis premièrement cette nécessité sur la nature de l'état monastique. L'état monastique est un état de croix, de souffrance, de mortification, de pénitence et de pénitence en quelque sorte publique (1687) ; laquelle doit sans cesse immoler à la justice de Dieu, comme autant de victimes, ceux qui ont embrassé cet état, chargés qu'ils sont de leurs péchés et de ceux du peuple, qui les oblige conséquemment à rendre hommage à cette justice, à l'adorer, l'aimer et en reconnaître l'équité ; à se soumettre à l'arrêt qu'elle a prononcé contre tous les hommes en la personne du premier ; à recevoir leur nourriture aux conditions pénibles qu'elle leur a imposées ; à prendre part à la dure nécessité qui courbe tant de créatures de même nature qu'eux vers la terre, pour y chercher leur aliment et celui de leur famille ; à laver leurs péchés dans leurs sueurs aussi bien que dans leurs larmes ; à se rappeler la première faute, comme dit saint Bernard (1688), par la peine qu'ils en doivent subir, à en considérer, en méditer toute l'énormité par le châtement que Dieu en a ordonné et auquel il faut qu'ils s'assujettissent.

L'état monastique est un état d'humiliation et d'humiliation profonde. Et si nous en doutions, saint Benoît nous l'apprendrait par ces paroles : « Qu'il n'y ait rien

(1686) *Sicut aies mercenarij, aies ejus.* (Job, VII, 1.)

(1687) « In hoc monasterium intramus, ut peccata nostra et populi deprecemur, et panem quem suis laboribus paravimus, comedentes, horum peccata comedimus, ut ea tanquam propria lugeamus. » (FASTREDI, abb. Claravall., ep. 440, n. 4, inter Ep.

S. Bern., v. 1 Op. S. Bern., nov. edit.)

(1688) « Causam laboris cogitet (mens) in labore, ut ipsa ei poena quam patitur, culpam pro qua patitur, representet : et dum videt vulnerum ligaturam, ipsa sub pannis vulnera meditetur. » (S. BERN., *De divers.*, ser. 59, n. 1.)

de si bas, de si humiliant et de si extrême dont un religieux ne se contente.... qu'il s'estime le plus méprisable, le dernier de tous les hommes (1689). »

Cet état demande donc des occupations qui inspirent des sentiments bas de soi-même, portent à se mépriser, rabattent tout ce que l'orgueil pourrait exciter de mouvements et de tentations contraires à une sincère humilité. Or c'est ce que fait le travail des mains. Il humilie le corps, dit saint Dorothée (1690), et l'humiliation du corps produit celle de l'esprit; parce qu'il est constant, continue ce Père, que nos cœurs prennent des dispositions différentes selon les états et les diverses situations dans lesquelles nous nous trouvons. Par des actions viles et des occupations humiliantes, tout désir et toute idée de la gloire et de la grandeur se perdent et s'évanouissent. Ceux qui auraient pu être distingués dans le monde par leurs qualités ou par leurs richesses se trouvent rabaisés, en se voyant égalés à des personnes de basse condition, et perdent la mémoire de ce qu'ils ont été. Et ceux qui étaient d'une naissance obscure et peu accommodés des biens de la fortune, se remettent sans cesse devant les yeux leur premier état, et en conservent l'humiliant souvenir.

L'état monastique est un état de pauvreté évangélique, laquelle exige qu'on soit pauvre non-seulement de cœur et d'affection, mais véritablement et en effet; parce qu'on s'est volontairement réduit par un engagement solennel à la condition des pauvres, qui le sont par nécessité. Or quelle est la condition des pauvres par nécessité? N'est-ce pas d'affliger leurs corps par des occupations fatigantes, d'arroser de leurs sueurs la terre stérile pour la rendre féconde, de mener une vie dure et laborieuse, de vivre du travail de leurs mains? Le travail est l'exercice propre du pauvre. Le travail entre dans l'idée du pauvre: s'il ne travaille pas, il faut qu'il mendie ou qu'il cesse de vivre.

L'état monastique est un état d'édification et de bon exemple pour les gens du monde, à qui les religieux, par leur conduite, doivent inspirer l'horreur de la paresse et

l'amour de la peine et du travail; présenter l'humiliant effet de la pénitence imposée à tous les hommes; montrer comme ils seraient obligés de subir cette pénitence à la rigueur, si d'autres occupations, assorties aux devoirs de leur état, ne la suppléaient; ôter le moindre prétexte, dit saint Augustin (1691), de traiter la vie religieuse de vie inutile et oisive; ne pas laisser ignorer qu'on s'applique à leur attirer les bénédictions du ciel, et à le leur rendre singulièrement favorable par les exercices d'une vie dure et laborieuse.

L'état monastique est en quelque sorte, à bien des égards, l'état des chrétiens de l'Église primitive (1692), lequel les Antoine, les Hilarion, les Pacôme, et leurs disciples prirent à tâche d'exprimer dans leur conduite, ne prétendant pas par là introduire et observer une nouveauté, ou renchérir sur la vertu de leurs Pères; mais seulement conserver la tradition de la pratique exacte de l'Évangile, qu'ils voyaient se relâcher de jour en jour (1693). Or l'occupation de ces premiers chrétiens, après la prière et la méditation de l'Écriture, était le travail des mains; en sorte que saint Paul regardait ceux qui ne voulaient pas travailler comme se conduisant d'une manière déréglée (1694). Il les réprime et les instruit par ces paroles, pleines de zèle et de force: Celui qui ne veut pas travailler ne doit point manger. Nous apprenons qu'il se trouve des hommes dérangés et inquiets, qui, n'ayant aucune occupation sérieuse, s'informent de tout avec curiosité, et se mêlent de tout sans discrétion. A des chrétiens de ce caractère, nous leur enjoignons par notre autorité, et nous les conjurons au nom de Jésus-Christ, Notre-Seigneur, de s'occuper utilement, et de manger en repos le pain qu'ils mangent par leur travail.

L'état monastique est une image et une imitation de la vie qu'ont menée les apôtres de Jésus-Christ. Nous avons professé, disait saint Bernard à ses religieux, la vie apostolique. Nous nous sommes engagés à vivre comme ont vécu les apôtres (1695); non point en les imitant dans les fonctions propres de l'apostolat; mais dans leurs jeu-

(1689) « *Omni vilitate vel extremitate contentus sit monachus... Omnibus se inferiorem et viliorem, non solum sua lingua pronuntiet, sed etiam intimo cordis credit affectu.* » (Reg. S. Ben., c. 7.)

(1690) « *Quoniam compatiitur simulque disponitur anima infelix ab his que patrantur in corpore: ideo dixit senior corporeum laborem animam in humilitatem inducere. Aliter disposita est enim anima bene habentis, aliter agrotantis, aliter famescientis, aliter saturati, aliter item disponitur anima... sedentis in throno, aliter sedentis in terra, aliter optimis vestibus induti, aliter contritis et marcidis: labor igitur humiliat corpus, humiliatoque corpore humiliatur pariter et anima.* » (S. Doroth., doct. 2, *De humil.*)

(1691) « *Ostendite (monachi) hominibus non vos in otio facilem victum, sed per angustiam et arctam viam hujus propositi, regnum Dei querere.* » (S. Aug., *De op. monach.* c. 28, n. 26, nov. edit.)

(1692) « *Apparet talem primum Christo creden-*

tiam fuisse Ecclesiam, quales nunc monachi esse videntur et cupimus. » (S. Hier., *De script. eccles.*, c. 11.)

(1693) FLEURY, *Mœurs des chrét.*, n. 52.

(1694) *Denuntiamus autem vobis, fratres, in nomine Domini nostri Jesu Christi, ut subtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinate.... Si quis non vult operari, nec manducet. Audivimus enim inter vos quosdam ambulare inquiete, nihil operantes, sed curiose agentes. His autem qui ejusmodi sunt, denuntiamus, et obsecramus in Domino Jesu Christo, ut cum silentio operantes, suum panem manducent.* (II *Thess.*, III, 6, 10, 11, 12.)

(1695) « *Apostolicam omnes nos vitam professi sumus, apostolicæ perfectioni nomina dedimus universi.* » (S. Bern., *De divers.*, ser. 27, n. 5.) — « *Quid enim est... quod vita vestra vitam apostolicam representat?... Sic stete in Domino, charissimi, ut quemadmodum illi in fame et siti, in frigore et nuditate, in laboribus et jejuniis et vigiliis et cæteris*

nes, leurs veilles, leur pénitence, leur pauvreté, leur simplicité, leur humilité, la vivacité de leur foi, leur amour pour Jésus-Christ, leur renoncement à toutes les choses de la terre; dans leurs exercices et dans leurs travaux. Or les exercices, les travaux de ces hommes divins, parmi leur solitude et l'application continuelle qu'ils avaient au gouvernement de l'Eglise, étaient des ouvrages manuels, des travaux extérieurs et corporels. *Ces mains que vous voyez*, disait le grand apôtre aux prêtres de Milet (1696), *ont fourni à tout ce qui m'était nécessaire, et à ceux qui étaient avec moi.* — *Nous travaillons*, dit-il aux Corinthiens (1697), *avec beaucoup de peine de nos propres mains.* — *Nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne*, écrit-il aux Thessaloniens (1698), *mais nous avons travaillé jour et nuit avec peine et fatigue, pour n'être à charge à aucun de vous.* Et peut-on douter que Barnabé, Timothée, Luc, Silas, Sylvain, etc., ces saints et illustres compagnons des missions apostoliques du Docteur des nations, ne l'aient imité en tout comme leur maître, et n'aient, à son exemple, travaillé de leurs propres mains?

Enfin, l'état monastique est un état qui doit non-seulement retracer la vie des premiers chrétiens, celle des saints apôtres; mais même, dit saint Basile (1699-1799), la vie de Jésus-Christ. Or Jésus-Christ a passé le temps qui a précédé les fonctions de son ministère, temps qui a été le plus considérable de sa vie, dans l'exercice d'un métier sérieux et pénible, du métier de celui qu'on croyait être son père; d'où vient que les juifs, en lui reprochant sa naissance, le nommaient non-seulement fils de charpentier, mais charpentier lui-même (1800). Et en effet, le second Adam, qui était venu pour expier la faute du premier, se serait-il dispensé de subir la peine ordonnée pour la réparer? Je suis pauvre, dit le Prophète, en la personne de Jésus-Christ, je suis pauvre et dans les travaux dès ma jeunesse: *Pauper sum et in laboribus a juventute mea.* (Psal LXXXVII, 16.)

La nature de l'état monastique demande donc le travail des mains, et en démontre la nécessité par rapport à cet état. Ainsi, celui qui l'ayant embrassé ne travaille point, refuse à Dieu ce qui est intimement attaché à la profession où il s'est engagé par le mouvement de l'esprit de Dieu, et pour l'amour de lui. Il se dispense injustement de payer le tribut de la servitude à laquelle il s'est dévoué. Il viole une des principales condi-

tions de son contrat, et qui fait une partie considérable de son engagement. Il représente singulièrement Adam prévaricateur, et il ne veut pas travailler comme lui, ni peut-être même comme Adam innocent travaillait dans le paradis terrestre. Ainsi il se tire de l'ordre des pénitents publics, qui est le sien, et rejette sur des gens moins coupables que lui le pénible joug qui lui est imposé; et comme il n'y a guère que son travail qui serait, par les dispositions qu'il y apporterait, la véritable pénitence ordonnée au premier homme et à sa postérité, les autres ne travaillant d'ordinaire que forcément et en mercenaires, il empêche, en quelque sorte, la parfaite exécution de cet arrêt, et s'oppose à ce que l'ordre du Tout-Puissant ait son effet salutaire. N'affligeant pas son corps par le châtement propre de son état, il devient plus coupable des révoltes et des dérèglements de ce corps, et de ce qu'il le rend par là moins pur et moins digne de la sainteté à laquelle il a été appelé. Ah! levez-vous, solitaire lâche et paresseux, *surge*; ceignez vos reins, *præcingere*; chassez l'oisiveté, *tolle otium*; excitez vos forces, *exere vires*; remuez les bras et les mains, *complosas explica manus*; exercez-vous au travail, *exercitare*. Votre état l'exige ce travail, parce qu'il lui est nécessaire; et cette nécessité est fondée, non-seulement sur la nature de l'état monastique, mais encore sur la pratique constante, exacte, universelle du travail dans cet état.

En effet, dès que je vois des moines, je vois des gens qui servent Dieu dans des exercices fatigants, dans des occupations pénibles, par des œuvres manuelles, par des travaux extérieurs; qui vivent du fruit de leurs peines; qui mesurent les jours, et souvent une partie des nuits, par le travail de leurs mains; qui font du travail un des principaux instruments de leur martyre; qui accomplissent à la lettre ce précepte divin: Vous mangerez votre pain à la sueur de votre front, *in laboribus comedes* (Gen., III, 17); qui chassent l'oisiveté, humilient leur esprit, châtent leur corps, en s'assujettissant au joug d'une vie servile et laborieuse.

Antoine et Pacôme assemblent des disciples, et les faisant vivre en commun, ils leur donnent des règles (1801). Le travail y est prescrit, recommandé, ordonné. Les disciples obéissent (1802). Ces règles primitives et originales, règles matrices d'où dérivent les autres, se répandent comme deux grands

observantibus justitiam viam regiam tenuerunt. Sic et vos, etc. » (S. Bern., *De divers.*, serm. 22, n. 2.)

(1696) *Ad ea quæ mihi opus erant, et his qui mecum sunt, ministraverunt manus istæ.* (Act., XX, 4.)

(1697) *Laboramus operantes manibus nostris.* (I Cor., IV, 12.)

(1698) *Neque gratis panem manducavimus ab aliquo, sed in labore et in fatigatione, nocte et die operantes, ne quem vestrum gravaremus.* (II Thess., III, 8.)

(1699-1799) « Ad ipsam jam progrediat Servatoris nostri vitam, quam in carne transactam, omnibus pie vivere volentibus virtutis formam ac exemplar pro-

posuit, ut reliqui, conspecta hæc effigie, similem in vita sua formam exprimerent... In prima ætate subditus parentibus, omnem laborem corporalem leni ac obedienti animo cum ipsis sustinuit, » etc. (S. Bas., *Const. mon.*, c. 4, n. 4 et 6.)

(1800) *Nonne hic est faber, filius Mariae?* (Marc., VI, 5.) — « Hæc fabrilis opera faciebat (Christus) cum inter homines versaretur, atque et juga, his rebus justitiæ insignia, et vitam ænuosam docens. » (S. Justin., *Dialog. cum Tryph.*, n. 88, nov. edit.) (1801) *Vide Cod. c. regul.*

(1802) V. ROSWELL, *De vitis Patrum.*

fleuves, couvrent la face de l'Égypte, et portent partout l'obligation du travail. Les déserts de Scété, de Nitrie, de Celles, de Calame, de Porphiron, d'Hernopole; les monastères situés le long du Nil, établis dans la haute et basse Thébaïde, reçoivent cette obligation et s'y conforment. On n'admet personne dans ces saintes maisons qui ne soit capable de travailler (1803); ou n'y souffre aucun religieux qui ne travaille; un juge du caractère des jeunes solitaires, et de leurs progrès dans la vertu, par leur affection pour le travail (1804).

Point d'exercices et de métiers, quelque humiliants et pénibles qu'ils soient, auxquels les moines ne s'appliquent (1805). Le fruit de leurs travaux les nourrit, et ceux qui les visitent (1806). J'en vois qui sont percés de sueurs, pénétrés d'humidité et de froidure, et brûlés par les ardeurs du soleil, se faisant violence pour trouver dans l'ouvrage de leurs mains de quoi faire subsister les pauvres (1807): l'Égypte n'en a pas assez pour consommer leurs aumônes. Des sommes immenses sont envoyées chez les nations étrangères: *Immanis substantia*. Des vaisseaux chargés de vivres vont porter la fécondité dans des pays affligés par la famine et la stérilité, et soulager dans des villes éloignées ceux qui gémissent dans l'horreur des prisons et sous la pesanteur des fers (1808).

La Palestine, la Syrie, l'Asie Mineure, l'Arménie, la Mésopotamie, la Perse, l'Arabie, etc., tout l'Orient se peuple de moines

(1805) « *Ægyptiorum monasteria hunc tenent morem, ut nullum absque operis labore suscipiant.* » (S. IHER., *Ep. ad Rustic.*)

(1804) « Per Ægyptum patres nullo modo otiosos esse monachos, ac præcipue juvenes sinum, actu cordis ac profectum patientiæ et humiliatis sedulitate operis metientes. » (CASS., *Inst.*, l. X, c. 22.)

(1805) « Exercent omnem artem. » (ROSWELD, *De vitis Patrum*, l. VIII, c. 59.)

(1806) « Non solum a nullo quidquam ad usum victus sui accipere patiuntur; sed etiam de laboribus suis, supervenientes ac peregrinos reficiunt fratres. » (CASS., *Inst.*, l. X, c. 22.)

(1807) « Nilil prorsus habentes, nisi corpus tantum et manus, continentur, et contendunt ut hinc victum parent egentibus. » (S. JOAN. CHRYS., hom. 8, in *Math.*, n. 6, nov. edit.)

(1808) « Per loca Libye, quæ sterilitate ac fame laborant, necnon etiam per civitates his qui squalore carcerum contabescunt, immancæ conferunt alimentis victisque substantiam, de fructu manuum suarum rationabile ac verum sacrificium Domino tali oblatione se offerre credentes. » (CASS., *Inst.*, l. X, 21.) — « Quidquid necessario victui redundat, (nam redundat plurimum ex operibus unam et epularum restrictione) tanti cura egentibus distribuitur, quanta non ab ipsis, qui distribuunt, comparatum est. Nullo modo namque satagunt, ut hæc sibi abundant: sed omnimodo agunt, ut non apud se remaneat, quod abundaverit; usque adeo ut operatas etiam naves in ea loca mittant que inopes incolunt. » (S. AVG., *De morib. Eccl.*, c. 51, n. 67, nov. edit.)

(1809) « Quis ivescit summæ continentie hominum christianorum multitudinem per totum orbem in dies magis magisque diffundi, et in oriente maxime? » (S. AVG., *ibid.*, c. 51, n. 65.)

et se remplit de monastères (1809). Mêmes pratiques que chez les solitaires d'Égypte. Hilarion travaille des mains, et fait travailler ses disciples (1810). Sylvain s'occupe de même, et occupe également les siens: un solitaire étranger blâme cette occupation, en renvoyant à l'exemple de Marie; Sylvain, pour toute hospitalité, le fait conduire dans une cellule où on lui donne un livre, et le force d'avouer que Marie a besoin de Marthe, et que Marthe contribue aux louanges qu'on donne à Marie (1811). Lucien transcrit des livres, subsiste d'une partie de son gain, et donne le reste aux pauvres (1812). Ainsi travaille et agit Philorome: l'âge même de quatre-vingts ans ne lui fait pas quitter la plume (1813). L'oraison, la psalmodie, la lecture, le travail des mains, telles sont les occupations de Publius (1814). Aptonie, d'abbé devenu évêque, travaille encore comme il faisait (1815).

Ah! je vois s'élever une secte de novateurs, qui condamnent le travail des mains et ne veulent que la prière. Les vrais solitaires les ont en horreur, les Pères les réfutent, l'Église les foudroie (1816). « Ne reverrai-je jamais, écrit saint Grégoire de Nazianze, tiré malgré lui de sa solitude, à son cher et illustre ami saint Basile, ne reverrai-je jamais ce temps si doux que nous passions à porter du bois, à tailler des pierres, à planter des arbres, à conduire de l'eau par des canaux, à remuer la terre (1817)? » Ainsi donc a travaillé saint Basile, et ainsi il a fait travailler ses disci-

(1810) « Orans frequenter (Hilarion) et psallens, et rastro humum fodiens, ut juniorum labore labor operis duplicaret: simulque fascellas junco texens, ambulabat Ægyptorum monachorum disciplinam. » (S. IHER., in *Vita S. Hilar.*)

(1811) « Plane et Mariæ necessaria est Martha. Ex Martha enim etiam Mariæ prædicatur. » (*Monum. Eccl. Græcæ*, COTELER., t. I, pag. 680.)

(1812) « In celeriter scribendo erat exercitatus, et quod ex eo acquireret, sinum quidem et sibi ad alimentum, et pauperibus suppeditabat. » (*Acta S. Luciani*, apud BOLLAND., 7 Januar., p. 559.)

(1815) « Hujus viri insignis (Philoroni) magnam curam gerebat beatus Basilius episcopus, qui delectabatur ejus austeritate, constantia et in opere diligentia, qui adhuc in hodiernum diem a calamo et charta non recessit, cum sit natus annum octogesimum. » (PALLAD., *Lausiac.*, c. 115.)

(1814) « Nemo enim (Publius) unquam vidit quiescentem vel minima parte diei, sed psalmodiam quidem oratio, orationem vero psalmodia, utrumque autem excipiebat divinorum eloquiorum lectio. Deinde fiebat aliquid ex operibus necessariis. » (THEODORET., *Philot.*, c. 5.)

(1815) « Divinus Aptonius, cum plusquam quadraginta annis choro præfisset, sedem accepit pontificalem... Faciebat unumquodque horum, vel contubernaliū interim pannos consuens, vel lentem expurgens, vel frumentum ablueus, » etc. (THEODORET., *Philot.*, c. 5.)

(1816) « Qui hujus erroris (Messalianorum) labe penitus corrupti sunt, opus manuum adversantur ut vitium. » (THEODORET., *Eccl. Hist.*, l. IV, c. 11. — Vide EPIPH., l. III, hæc. 80, etc. *Conc. Ephes. gener.*, an. 451, art. 7.)

(1817) « Quis dabit diurnas operum vices et la-

ples (1818). Ainsi ont travaillé saint Epiphane, saint Jean Chrysostome, saint Ephrem, parce qu'ils ont pratiqué les exercices de la vie monastique (1819).

Faites succéder, dit Théodose à ses religieux par son exemple et par ses paroles, le travail des mains aux exercices de l'esprit : ses disciples lisent, prient, travaillent (1820). Eustache, suspect dans sa foi, ne l'est pas dans sa conduite, où l'on remarque le travail des mains, et les autres pratiques de la vie religieuse (1821). Gélase et ses disciples, comme pour s'obliger à travailler toujours, ne se réservent rien pour les besoins du lendemain (1822). On admire Sabas, portant par charité les fardeaux de ses frères (1823). A la plus rigoureuse abstinence Cyriaque joint les exercices les plus laborieux (1824). La nuit ne fait pas cesser le travail de Marc; il n'est interrompu que par la lecture et par la prière (1825). On chante des psaumes en travaillant dans le monastère de Théognius (1826). On pratique... Je ne finirais pas, si je voulais épuiser ce détail; car tous les moines de l'Orient travaillent de leurs mains, dit saint Epiphane (1827), et tout l'Orient est rempli de moines.

Passons en Occident, et voyons les disciples de notre saint législateur donner tous les jours un temps considérable au travail, tout le temps qui n'est point destiné à la

lecture et à la prière; s'appliquer à des ouvrages pénibles et grossiers; embrasser avec joie les offices les plus vils et les plus méprisables (1828); rendre avec zèle tous les services nécessaires et utiles dans les maisons où ils demeurent, après les avoir construites eux-mêmes (1829). Ainsi s'occupent les religieux de saint Eucize, de saint Césaire, de saint Aurélien, de saint Hilaire, des saints abbés Paul et Etienne, de saint Colomban, de saint Gal, de saint Ferréol, de saint Isidore de Séville, de saint Fructueux; ceux qui suivent les pratiques de la règle de Tarnate, les règlements de celle du maître, les observances de celle des solitaires (1830).

La règle de Saint-Benoît, portée d'Italie en Sicile, en France, en Angleterre, en Irlande, en Ecosse, en Allemagne, en Espagne, dans les Pays-Bas, etc., y porte, avec les autres observances qu'elle prescrit, la pratique exacte du travail (1831). Plus de deux mille religieux en Irlande subsistent de leurs ouvrages manuels (1832). En Angleterre, je remarque un homme, distingué par sa naissance et par ses emplois, qui se présente au monastère de Lestinghen, la hache et la cognée à la main, pour marquer par là ses dispositions au travail et conséquemment sa vocation à l'état monastique (1833). En France, Junien, affligé d'habiter un lieu trop resserré pour les travaux de

iores? Quis lignorum comportationes et lapidicinas? Quis arborum consitiones et irrigationes? » (S. GREG. NAZIANZ., ep. 15.)

(1818) « Scite vos volo nos landi ducere, quod virorum (monachorum) cetum habemus.... operantes manibus suis, ut habeant inde impertiant indigentibus. » (S. BASIL., ep. 270, t. II, pag. 510 et 511, nov. edit.)

(1819) « Affirmare possumus eum is (Epiphanius) etate admodum esset adolescens... monasticæ professionis instituto suscepto, æquales illum suos omnes continentia et asceticæ vitæ laboribus antecessisse. » (Ex Menol. Græc. mense Maio, die 12.) — « In ardore juventutis... ad vicinos montes adit (Chrysostomus). Illic, cum in Syrum quemdam incidisset severissimæ continentia senem, duriora vitæ ejus instituta imitatur annis quatuor. » (PAL-LAD., Dialog. de vita S. Joan. Chrys., c. 5.) — « Ephraim Syrus, Nisibi natus est in aliquo ejus territorii loco, in monastica philosophia ab incunte etate se exercuit. » (Sozom., Hist. Eccl., l. III, c. 16.)

(1820) « Ipse (Theodosius) laborabat, et hortabatur suos contubernales, ut cum animæ laboribus corporis quoque labores conjungerent, » etc. (THEODORET., Philot., c. 10.)

(1821) « Cum vidissem nonnullos (Eustathium et ejus discipulos) in patria illorum (Ægyptiorum monachorum) instituta conantes, mihi visus sum adjuvanti aliquid reperisse ad meam salutem. Et cum multi abducerent me ab ipsorum consuetudine, non ferebam, videns eos voluptuariæ vitæ laboriosam præferre. » (S. BASIL., ep. 225, n. 5, tom. III, Op. S. Basil., nov. edit.)

(1822) « Gelasius in ea observatione sese exercuerat, ut duas tunicas non consideret, nec una cum sociis suis de erastino cogitaret, ad mortem usque. » (Monum. Eccles. Græc., COTELIER, t. I, pag. 417.)

(1823) « Modo aquam ferens et ligna portans. (Sabas) cunctis inserviens, multoque tempore factus burdonarius seu mulio, variisque aliis ministe-

riis susceptis, citra reprehensionem et lapsum perman- sit. » (Eccles. Gr. monum., COTELIER, tom. III, p. 250.)

(1824) « Sic in cœnobio degebat (Quiriacus) ligna scindeus, aquam et alimentum parans fratribus, et cœci fungens officio... Vitam anachoreticam in cœnobio, et tam multis negotiis per omnia ostendebat, ut qui paucæ et aqua solum, idque secundo quoque die aleretur. » (In vita Quiriaci, 29 Sept. apud SURIUM.)

(1825) « Operabatur (Marcus) die ac nocte, et distribuere pauperibus omnia, neque ab aliquo quidquam accipiebat. » (Prat. spirit., c. 15.)

(1826) « Narravit nobis abbas Paulus, dux cœnobii abbatis Theognius, quia dixerit senex quidam : cum die quadam sederem in cellula mea, operarerque manibus meis (texebam autem canistrum, et psalmos repetebam), » etc. (Prat. spirit., c. 159.)

(1827) « Nullus est Dei famulus, qui non ad obtinendam justitiam manibus suis opus exerceat, quo in egentibus beneficium esse possit. Quod in unoquoque monasterio, tam in Ægypto quam in aliis provinciis fieri cernimus : ubi justitiæ gratia sic ad opus incumbunt omnes, tanquam apes, etc. » (S. EPIPH., Adv. hæres., l. III, her. 80, n. 4.)

(1828) Reg. S. Ben., c. 58, 56, 59, 40, 41, 46, 48. (1829) « Quadam die, dum fratres habitacula ejusdem cellæ (monasterii Cassinensis) construerent, » etc. (L. II Dial. S. Greg., c. 9.)

(1830) Vide Codic. Regul. et D. CALMET, t. II Comment. sur la règle de Saint-Benoît; Remarques critiq. sur les règles des religieux.

(1831) Vide Prof. D. MABILL. ad Acta sancti.

(1832) « De monasterio Bancor tantus erat numerus (monachorum) ut in septem turris distinctus in nulla portione minus trecentis hominibus haberetur, qui omnes labore manuum victitabant quorum summa ultra duo millia censebatur. » (In vita S. Aug. Cant. ep. D. MABILL., sæc. I Bened., pag. 525.)

(1833) « Owinus ad conversionem tanto animi fervore accessit, ut, relictis omnibus quæ habebat,

ses religieux, n'accepte du roi Clotaire, qui lui demande s'il n'a besoin de rien, qu'un champ assez étendu pour suffire à les occuper (1834). L'Italie me présente des solitaires, épuisés par les jeûnes et par les veilles, se tourmentant encore par les plus rudes travaux (1833). Point de serviteurs parmi les premiers religieux de Fulde, pour les soulager dans les pénibles ouvrages qui les font subsister (1836) : Boniface leur fondateur, et celui de tant d'autres abbayes, archevêque de Mayence, apôtre de l'Allemagne, travaille avec eux (1837).

Que de champs arides et méprisés, rendus agréables et fertiles, par les laborieux cénobites (1838)! Je vois les instruments du travail dans des mains qui ont porté le sceptre, parce que je vois des moines qui ont été souverains (1839). J'aperçois partout des religieux qui copient et transcrivent des livres, conservant par ce travail important les précieux monuments de l'antiquité (1840). Les études fleurissent dans les monastères, et le travail subsiste (1841). S'il cesse ou s'il est interrompu, c'est que la discipline monastique s'énerve ou périt.

Benoit d'Aniane, Odon de Cluny, Robert de Cîteaux, en rétablissant cette discipline, vous rétablissez l'observance du travail; et avec quelle ardeur vos disciples répandus partout et presque sans nombre, la pratiquent! Les travaux auxquels ils s'assujétissent sont trop humiliants, mes révérends Pères, pour que je les articule : la scrupuleuse délicatesse de notre langue ne me le

permet pas (1842). Il en est auxquels Bernard (quel exemple que celui de ce grand homme, et qu'il confirme et relève avec éclat la tradition que je soutiens!), il est des travaux auxquels Bernard ne peut s'exercer; ou il en demande à Dieu avec larmes le pouvoir et il l'obtient; ou il supplée à son impuissance par des travaux moins pénibles, mais plus vils et plus méprisables; ou s'il ne peut absolument travailler, si on lui ordonne, au défaut du travail, de faire des exhortations à ses religieux plus souvent que l'usage ne le permettait, il avoue qu'il serait plus avantageux pour l'édification de ses frères, et pour sa propre conscience, de travailler avec eux (1843).

Les Camaldules (1843*), les moines de Vallombreuse (1844), les Chartreux (1845), les disciples de Robert d'Arbrissel (1846), les religieux de Saint-Victor (1847), les Célestins (1848), les Feuillants (1849), etc., tous les religieux des réformes modernes, comme ceux des anciennes, continuent ou renouent par leurs travaux le fil sacré de la tradition à cet égard; laquelle ayant été constante et universelle dans l'état monastique depuis son origine, tant que la discipline y a été exacte, démontre la nécessité du travail par rapport à cet état : les traditions saintes devant être prises et considérées comme des lois.

Disons donc au religieux qui ne veut pas travailler, disons-lui avec saint Basile, vous n'êtes pas moine (1850); avec saint Augustin, vous corrompez la religion des monastères (1851); avec un saint abbé, vous êtes

simplici ac vulgari habitu indutus, securim et asciam in manu ferens, venerit in monasterium Lestingham, hoc habitus significans, se non ad otium, ut quidam, sed ad laborem in monasterium venire.» (*Ann. Bened.*, t. 1, l. XVII, n. 9, p. 557.)

(1834) Vide *sæc. I Act. sanct.* D. MABILL., in *Vita S. Jun.*, n. 10, p. 311.

(1855) DUCHESNE, *Hist. franc.*, t. III, pag. 672.

(1876) « In quo loco (Fulda) monachos constitimus sub regula S. Patris Benedicti viventes, viros strictæ abstinentiæ absque carne et vino et servis, proprio manuum suarum labore contentos.» (*Bonif.*, ep. ad Zachar. papam; *Act. sanct.* *sæc.* III, p. II, p. 76.)

(1837) « Quantis vicibus licuit (Bonifacio) propter episcopalem curam... morari apud locum illum, et propriis manibus operari studebat.» (*Act. sanct.*, *sæc.* III, p. II, pag. 276.)

(1838) *Act. sanct.*, *sæc.* III, t. I, *Præfat.*, pag. 35.

(1839) Carloman, duc des Français. (*Act. sanct.*, *sæc.* III, p. II, pag. 124, 125.) — Raclis, roi des Lombards. (*Act. sanct.*, *sæc.* III, p. II, p. 125.) — Lotaire 1^{er}, empereur. (*Act. sanct.*, *sæc.* IV, p. I, pag. 445.) — Ethelred et Cenred, rois de Mercie, ou des Anglais occidentaux; Offa, roi d'Essex ou des Saxons occidentaux; Ina, roi de Westsex ou des Saxons occidentaux, etc. (*Act. sanct.* *sæc.* III, p. I, p. 491, etc.)

(1840) D. MABILL., *Tr. des étud. monast.*, p. I, c. 6.

(1841) D. MABILL. *Réflex. sur la Rép. au tr. des ét. monast.*, art. 25, n. 4.

(1842) « Benedictus (Anianensis) laborantibus fratribus non raro simul laborabat, nec humile equinæ refugio obsequium. — Quin etiam ligamina defectu hominum, propriis humeris saepe cum discipulis gestabat, — cum arantibus ipse arabat, fodientibus

sociis aderat, cum messoribus, merebat.» (*Ann. Bened.*, t. I, l. xxv, n. 2 et 29.) — « Opus manuum non erat aliud quam fabas novas et nondum bene matras de folliculis suis exerere, vel in horto malas herbas et inutiles, et quæ bonas herbas suffocabant eruere, et aliquando panes formare in pistrino.» (UDALRIC, *De antiq. consuet. Cluniac. monast.*, c. 50, l. IV *Spicileg.* D. D'ACHER.) — « Eos (Cistercienses) dum intueor in hortis cum sarculo, in pratis cum furca vel rastro, in agris cum falcicula, in silva cum securi, in aliis laborum locis cum aliis operum instrumentis, etc.» (*Ep.* 441, n. 9, PETRIDE ROYA novit. Claravallens. inter *Ep. S. Bern.*, t. I *Op. S. Bern.*, nov. edit.)

(1845) In *Vita S. Bern.*, l. I, c. 4, n. 23, Aut. GULL. olim S. Theod. abbate; et S. Bern., ser. 40, in *Ps.* XC, n. 6.)

(1845*) PETR. DAMIAN., in *Vita S. Romuald.*, c. 26.

(1844) In *Vita S. Alberti*, apud SERIUM, 7 April.

(1845) GUG., *Stat.*, c. 29. Idem habent antiqua Carthusiensium statuta.

(1846) In *Vita Baldrici Dolens. episc.*, n. 17, apud BOLLAND., 25 Februar.

(1847) In *antiq. Const.*, c. 51.

(1848) In *antiq. Const.*, c. 111.

(1849) CHRYSOST. HENRIQUEZ, *Menolog. Cisterc.*, p. 140.

(1850) « Fertur sententia S. Basilii ad quemdam prolata syncreticum — nolentem exercitio manuum suarum sustentari. — Et senatorem, inquit, perdidisti, et monachum non fecisti.» (*CASSIAN.*, *Inst.*, l. VII, c. 19.)

(1851) « Quis ferat — ut monasteria doctrina saniore fundata, gemina illecebrosa corrumpantur, et dissoluta licentia vacationis, et falso nomine sanctitatis.» (*S. AUG.*, *De op. mon.*, c. 50, n. 38, nov. edit.)

prévaricateur (1852) : pourquoi, mes révérends Pères ? parce qu'un tel religieux n'a pas l'esprit de son état, qu'il dégénère de la vertu de ses Pères, qu'il fait une plaie considérable à la discipline régulière, qu'il attaque l'intégrité de sa règle, qu'il abandonne l'exercice propre de sa profession. A la rigueur, comme dit saint Isidore de Séville (1853), il devrait vivre de l'ouvrage de ses mains et en faire vivre les autres ; et il refuse de s'exercer à un travail qui est aujourd'hui si modéré. Ah ! il mériterait d'être traité comme le fut par l'abbé Sylvain le solitaire dont j'ai parlé. Mais voyons plus au long ce qu'ont pensé les saints sur ce sujet ; ajoutons l'autorité des conciles et les sentiments de nos maîtres, pour nous convaincre pleinement de la nécessité du travail par rapport à l'état que nous avons embrassé.

Saintement animé par la parole de Jésus-Christ et par l'exemple des apôtres, saint Basile excite les religieux au travail. Il leur dit avec force, que bien loin que leur état doive les dispenser de cet exercice, c'est au contraire ce qui doit les porter à s'adonner aux plus grands travaux et aux occupations les plus pénibles (1854). O solitaires ! s'écrie saint Ephrem, travaillez pendant l'hiver et dans le mauvais temps, afin que vous puissiez entrer dans le port de la vie (1855). Travaillez, dit saint Jérôme au moine rustique, occupez-vous à quelque ouvrage : les apôtres qui pouvaient vivre de l'Évangile travaillaient de leurs mains ; et les vôtres seraient oisives (1856) ?

C'est d'un exercice corporel que doit s'entendre le précepte de l'Apôtre touchant le travail, écrit saint Augustin pour réfuter des moines que l'oisiveté intéressait à entendre ce précepte d'un exercice spirituel. Ils répondent qu'ils s'occupent à la psalmodie, à la prière, à la lecture : si vous trouvez le temps pour préparer ce qui est nécessaire à la vie, leur réplique le saint docteur, vous pouvez aussi en trouver pour obéir au précepte apostolique. Ils se retranchent enfin sur l'obligation où ils sont d'être avec les hôtes, et de leur tenir des discours édifiants : cet emploi ne regarde pas tous les frères, leur dit saint Augustin ; tous n'en sont pas capables, et quand même ils

le seraient, ils devraient s'y employer tour à tour pour ne pas abandonner les travaux nécessaires ; et après tout, un seul suffit pour parler à plusieurs (1857).

Un religieux ne saurait justifier à quel titre il est nourri, dit saint Isidore de Damiette, s'il ne veut pas travailler : il contredit d'ailleurs la doctrine de Jésus-Christ et l'exemple de l'Apôtre (1858). On néglige le travail, on ne cultive que la lecture, ajoute le bienheureux Nil ; comme on ne bâtit pas un édifice d'une pierre, par la seule lecture, on n'arrive pas à la perfection religieuse (1859). Le travail, la retraite, la pauvreté, s'écrie saint Bernard, voilà les titres d'honneur et les ornements de la vie solitaire (1860). C'est manquer à un de ses principaux devoirs, dit saint Euthyme, que de ne pas travailler dans l'état monastique (1861). Que les moines travaillent, afin que le diable les trouve toujours occupés. Qu'ils s'exercent aux travaux, à l'exemple des apôtres, et aux travaux les plus pénibles et les plus méprisables. Qu'ils travaillent ensemble, c'est par l'ordre de Dieu que nous parlons. Tel est le langage des saints conciles (1862).

Nos maîtres sont surtout les instituteurs, les réformateurs, les approuvateurs de la vie cénobitique. J'ai déjà cité les Antoine, les Pacôme, les Césaire, les Aurélien, les Colomban, les Ferréol, les Isidore de Séville, les Benoît d'Aniane, les Odon de Cluny, les Robert de Cîteaux, etc. : j'ajoute les Hilarion, les Paphnuce, les Macaire, les Sérapion, les Grégoire de Nazianze, les Chrysostome, les Cassien, etc. Que recommandent ces grands hommes plus exactement, plus universellement, plus constamment que le travail, comme nécessaire à l'état monastique ?

Les frères doivent s'exercer au travail, dit notre maître par excellence : *Debent fratres* (1863). C'est pour lors qu'on est véritablement religieux, ajoute-t-il, quand on vit de son travail, à l'exemple des apôtres et de nos pères : *Tunc vere monachi sunt*. Le travail n'est point un exercice arbitraire, c'est un des principaux devoirs de la vie monastique (1864). Le travail fait une partie considérable de l'observance régulière. Il serait difficile de trouver une pratique qui ait ia-

(1852) « Quidam patrum aiebat monachum, si non laboret pro fraudatore habendum esse. » (SO-CRAT., *Hist. eccl.*, l. IV, c. 25.)

(1853) « (Monachos) oportet non solum vitæ suæ necessaria propriis manibus exhibere, sed etiam indigentiam aliorum laboribus suis reficere. » (Reg. S. Isid. *Hispal.*, c. 6.)

(1854) S. BASIL., *Reg. fus. tr.*, inter. 57, n. 1, novæ editionis.

(1855) « Laboribus te exerce, monache, in hieme ac tempestate, ut in vitæ portum ingressus exhilareris. » (S. EPHR., *ad Imit. Proverb. de tim. Dei*, novæ editionis.)

(1856) « Facito aliquid operis ut te semper diabolus inveniat occupatum, » etc. (S. IHER., ep. 93, *ad Rust.*, nov. edit.)

(1857) S. AUG., *De op. mon.*, n. 2 ; c. 3, c. 17, n.

20 ; c. 18, n. 21.

(1858) « Nec Christo obediens se præbent (qui inertes ac desides manns habent) nec Pauli vestigia sequuntur. » (S. ISID. PELUS., l. I, ep. 49.)

(1859) NIL, l. IV, ep. 60.

(1860) « Labor, et latebræ, et voluntaria paupertas, hæc sunt monachorum insignia, hæc vitam solent nobilitare monasticam. » (S. BERN., *De offic. episc.*, c. 9, n. 37.)

(1861) In *Vita S. Euthymii*.

(1862) *Conc. Colon.*, an. 1559, p. 10, c. 16 ; *Const. Ordon. arch. Cant.* circa an. 945, c. 6 ; *Conc. Aquisgr.* an. 817, c. 4, 17, 39 ; *Conc. Aug.*, an. 670.

(1863) *Reg. S. Ben.*, c. 48.

(1864) D. MOREL, *Mémoires sur la règle de Saint-Benoît*, pag. 502, 505.

mais été plus recommandée (1865). Les exemples rapportés de tous les siècles prouvent la nécessité du travail. C'est se tromper que de prétendre le contraire (1866). On ne doit pas se regarder comme véritablement moine si on ne travaille des mains, puisqu'on omet un exercice regardé par les anciens solitaires comme un des plus essentiels à la vie monastique (1867). Le mépris du travail est peut-être une des plus grandes sources du relâchement de la discipline (1868). Ainsi parlent les auteurs qui ont expliqué les règles monastiques, ou qui ont donné de solides enseignements sur la vie religieuse.

Dans la fameuse dispute qui s'éleva, le siècle passé, entre deux célèbres émules, touchant les études monastiques (dispute où l'on vit régner de part et d'autre une science humble, une pieuse politesse, la modestie, la retenue, la charité : vrai modèle de toutes les disputes), écoutons le respectable religieux qui tenait pour la nécessité des études dans les maisons religieuses, dont le témoignage, par conséquent, doit être ici d'un très-grand poids : C'est le sentiment des Pères que le travail est nécessaire à la vie monastique. Non-seulement les exemples des anciens solitaires, mais aussi toutes les règles obligent les moines au travail. Cet exercice est nécessaire aux corps et aux communautés monastiques (1869).

Après de pareilles autorités, pourrait-on rejeter le travail, sous le frivole prétexte qu'on n'est plus pauvre aujourd'hui, quo la pieuse libéralité des princes et des rois a enrichi les religieux, que la charité abondante des fidèles a pourvu à leurs besoins? Pourrait-on ne vouloir reconnaître la nécessité du travail par rapport à l'état monastique, que pour les premiers temps, pour les jours de la pauvreté et de l'indigence des moines? Un religieux dirait-il aujourd'hui avec le riche de l'Évangile : mon âme, rien ne vous manque, vous êtes dans l'abondance : *Anima, habes multa bona* (Luc., XII, 19); le travail ne vous est plus nécessaire, vous voilà à votre aise, reposez-vous : *Requiesce?* (*Ibid.*) Les autorités que je viens de citer regardent tous les temps. Les Pères, les conciles, nos maîtres présentent le travail comme un exercice nécessaire aux religieux, parce qu'il est nécessaire à l'état qu'ils ont embrassé, qui est le même dans tous les temps. Les essences sont immuables, les devoirs qui en résultent nécessairement participent à leur immutabilité.

Eh! mes révérends Pères, l'intention des bienfaiteurs aurait-elle donc été d'affaiblir la vertu des religieux, au lieu de l'augmenter? Leurs pieuses libéralités deviendraient-elles pernicieuses aux solitaires, en les portant à

se dispenser d'un des principaux devoirs de leur état? Non, l'intention des bienfaiteurs dans leurs pieuses libéralités n'a eu pour objet que de donner quelque soulagement aux travaux des religieux, que de suppléer à l'impuissance où ils peuvent être de gagner par leurs travaux ce qui est nécessaire à leur subsistance; que de subvenir, dit saint Augustin, aux infirmités des faibles qui ne peuvent pas beaucoup travailler ou qui ne le peuvent pas absolument, ou aux besoins de ceux qui sont appliqués aux fonctions ecclésiastiques ou à l'étude : *Propter infirmitates corporales aliquorum, et propter ecclesiasticas occupationes, vel eruditionem doctrinæ salutaris* (1870).

Nécessité donc du travail par rapport à l'état monastique, fondée sur la nature de cet état, sur la pratique constante du travail dans cet état, sur le sentiment des Pères et de nos maîtres touchant le travail par rapport à cet état. Le travail étant nécessaire à l'état monastique, il l'est conséquemment à tous ceux qui n'en sont pas légitimement dispensés. Développons avec soin cette deuxième proposition qui est une suite de la première, pour connaître parfaitement toutes les instructions qu'elle renferme au sujet du travail.

SECONDE PARTIE.

5 Le travail est nécessaire à tous ceux des moines qui n'en sont pas légitimement dispensés : nécessaire par conséquent aux supérieurs, au commun des religieux, à ceux mêmes d'entre eux qui sont élevés à la dignité du sacerdoce, aux religieux infirmes qui peuvent travailler. J'ajoute qu'il est encore nécessaire à ceux qui, en étant légitimement dispensés, abusent de la dispense.

Le travail est nécessaire aux supérieurs. Quoique élevés au-dessus des autres, les supérieurs ne cessent pas d'être moines, solitaires, religieux. Ils sont toujours obligés de travailler à leur perfection particulière et à leur avancement spirituel, selon l'esprit de l'état qu'ils ont embrassé, et par les moyens que cet état leur présente; de se montrer ponctuels et zélés dans tous leurs devoirs, et faire paraître leur fidélité dans toute leur conduite; d'être, comme l'un d'entre leurs frères, dans les régularités communes, de les édifier par la fidélité avec laquelle ils s'en acquittent; de s'occuper aux mêmes exercices, de pratiquer les mêmes observances, quelque pénibles et fatigantes qu'elles puissent être; en un mot de travailler avec eux et comme eux, ainsi qu'ils le faisaient avant que d'être élevés au-dessus d'eux.

(1865) D. DE BRETAGNE, *Mérid. sur les principaux devoirs de la vie religieuse*, p. 300.

(1866) *Explication de la règle de Saint-Benoît adressée à un mon. qui suit la mitigation*, p. 459.

(1867) DUSSAUT, *Avis et réflex. sur les devoirs de l'état religieux*, t. II, p. 232.

(1868) FLEURY, *Inst. au droit eccl.*, part. I, c. 26; D. CALMET, *Comm. sur la règle de Saint-Benoît*, Préf., p. 66.

(1869) D. MABILL., *Tr. des études mon.*, p. I, c. 4, § 1.

(1870) S. AUG., *De ap. mon.*, c. 16, n. 19.

Et cette élévation n'ajoute-t-elle pas au devoir de la régularité ? Ah ! l'élévation inspire l'orgueil et de hauts sentiments de soi-même ; l'humilité ne se trouvant guère parmi les dignités, comme dit saint Bernard (1871). Souvent la tête tourne dans les postes éminents, les chutes y sont fréquentes. Les honneurs qu'on rend aux supérieurs, les soumissions qu'ils reçoivent, les louanges qu'on leur donne, l'estime qu'on témoigne de leur conduite, les services dont on les prévient, les complaisances par lesquelles on les flatte sont tous propres à leur enfler le cœur, à leur donner des idées favorables de leur mérite.

Humiliez-vous donc en toutes choses, leur dit le Sage : *Humilia te in omnibus* (Eccl. III, 20); et d'autant plus profondément que vous êtes plus élevé : *quanto majores*. Abaissez-vous, confondez-vous ; travaillez avec vos frères. Qu'on reconnaisse le supérieur à la supériorité du zèle et de la ferveur : *humilia te*. Servez Dieu, comme saint Paul, en toute humilité (1872). Accomplissez avec le souverain Pasteur, votre modèle, toute justice (1873). Etant les premiers par votre rang, devenez les derniers par votre humilité : *humilia te*. Soyez plus pénitents, plus mortifiés, plus laborieux que ceux à qui vous commandez. En leur commandant, obéissez en toutes choses à la règle qui vous est commune avec eux : *in omnibus* ; et que votre obéissance soit encore plus exacte, plus entière, plus parfaite que la leur : *quanto majores*. Aidez-les, soulagez-les, chargez-vous de leurs fardeaux ; choisissez avec complaisance et saisissez avec ardeur ce qu'il y a de plus pénible, de plus fatigant, de plus abject dans les travaux serviles : *in omnibus*. Tout ce que vous pouvez faire par vous-mêmes pour ce qui est nécessaire à vos usages et à vos besoins, faites-le. Ne vous servez pas d'un ministère étranger, n'employez pas une main mercenaire : *humilia te*.

Ah ! le travail sera bientôt négligé, si le supérieur le néglige. Bientôt il n'y aura plus de travail, si le supérieur ne travaille lui-même. Il aura beau parler à ses religieux en faveur de cet exercice, si ses mains ne secondent pas sa voix ; inutilement voudra-t-il mettre sur leurs épaules ce fardeau que leur état leur impose, s'il n'y touche pas du

bout du doigt. Comme c'est ici une occupation humiliante et pénible, ici son exemple est surtout nécessaire. C'est principalement dans cet exercice que les religieux aiment à voir les supérieurs à leur tête, et veulent, comme les Israélites, des dieux qui marchent devant eux (1874). D'ailleurs la présence du supérieur est nécessaire pour régler le travail, le diminuer ou l'augmenter selon les besoins, le proportionner au degré de force ou de faiblesse de chacun en particulier ; pour soutenir les forts, animer les faibles, encourager les pusillanimes, exciter les lâches et les imparfaits, retenir les indiscrets ; en un mot, pour empêcher toute négligence ou tout excès.

Que le supérieur ne se contente donc pas de dire à ses religieux : Faites ; mais qu'il leur dise : Faisons. Qu'il leur parle comme Gédéon parlait à ses soldats : Ce que vous me verrez faire, faites-le : *Quod me videritis facere, hoc facite* (Jud., VII, 17) ; et l'on obéira sans peine et même avec joie, et le travail, cet exercice sacré de la pénitence (1875), se maintiendra avec zèle et ferveur. Par là l'oisiveté sera bannie de nos saintes demeures, l'ennui de la solitude dissipé, la retraite mieux gardée, le monde édifié, les religieux plus humbles, plus pénitents, plus mortifiés, plus disposés, dit saint Bernard (1876), aux exercices spirituels ; les forces de l'âme et du corps, comme dit un ancien, ne s'énerveront point (1877) ; le moine ne mangera pas son pain gratuitement ; il sera moins exposé à la tentation, dit Cassien (1878). Mais si les religieux se voient abandonnés de leur supérieur et que le travail soit laissé à leur liberté, bientôt les murmures s'éleveront, la négligence accompagnera le travail, le dégoût le suivra, l'immodestie le déshonorera, et la paresse le fera enfin abandonner. Et que de maux suivront cet abandonnement ! Ils retomberont, ces maux, sur le supérieur, l'accableront, et lui prépareront un terrible compte au redoutable jugement : *Super ducem onus istud*. (Ezech., XII, 10.)

Aussi les saintes règles, et les nôtres surtout, qui ordonnent si expressément le travail des mains, n'en dispensent point les supérieurs (1879) : elles articulent même cet exercice parmi les devoirs qu'ils doivent remplir (1880). A l'autorité des règles se

(1871) « Magna prorsus et rara virtus, humilitas honorata. » (S. BERN., *De laudib. Virg. Matr.*, tom. 4, n. 9, nov. edit.)

(1872) *Serviens Deo cum omni humilitate*. (Act., XX, 49.)

(1875) *Decet nos implere omnem justitiam*. (Matth., III, 15.)

(1874) *Fac nobis deos qui nos præcedant*. (Exod., XXXII, 1.)

(1875) « Sacrum pœnitentiæ exercitium. » C'est ainsi que D. Mabillon appelle le travail des mains. (Ann. Ben., t. 1, l. V, n. 42.)

(1876) « Spiritualia (quamquam meliora) nisi per ista (exteriora) aut vix, aut nullatenus vel acquiruntur, vel obtinentur. » (S. BERN., *Anol.*, c. 7, n. 14.)

(1877) « Stalulis horis non negligent opera manuum agere, quia virtus est anime et corporis. » Cet ancien est cité sous le nom de saint Benoît. (*Ordo quali. fratrib. in monast. conversari oporteat ex scriptis. S. Ben. apud HENRIQUEZ.*)

(1878) « Hac est apud Ægyptum ab antiquis patribus sancta sententia : operantem monachum demone non pulsari ; otiosum vero innumeris spiritibus devastari. » (CASS., *Inst.*, l. X, c. 25.)

(1879) *Reg. S. Ben.*, c. 4 et 64.

(1880) « Que les supérieurs tiennent fortement la main à ce que le travail manuel soit exactement fait ; et eux-mêmes s'y trouveront toujours, autant que leurs affaires le leur permettront. » (*Règl. du Ch. gen. de la Cong. de Saint-Maur, de 1695, conc. au ch. génér. tenu à Marm. en 1696.*)

joint celle des conciles (1881). Mille exemples édifiants à cet égard nous sont présentés dans les annales monastiques; et n'est-ce pas au retour du travail des champs que notre saint patriarche ressuscita un jeune homme, comme nous l'apprend saint Grégoire? *Ab agri opere cum fratribus revertebatur* (1882).

Quelle honte pour ces supérieurs qui regardent comme un privilège de leur place le droit de s'affranchir de ce qu'il y a de laborieux et d'incommode dans les exercices de la religion, ou qui s'en dispensent sous les plus légers prétextes; qui ne se réservent que les fonctions honorables et commodes, et ne prennent de leur charge que les douceurs et les agréments que la nature y trouve Revêtus du manteau et non de l'esprit du prophète, ils ignorent ou ils oublient que la prééminence n'est, dans la vérité, qu'un assujettissement; que les honneurs, comme dit saint Jean Chrysostome (1883), ne sont qu'une charge, un fardeau, une servitude; qu'ils n'exercent qu'à titre onéreux; enfin, qu'ils doivent être autant au-dessus de leurs frères par leur exactitude dans toutes les pratiques du cloître, qu'ils sont au-dessus d'eux par la prélatrice et par leur autorité (1884).

Il n'y a que des nécessités réelles et importantes qui puissent les dispenser des exercices communs, et, par conséquent, du travail des mains. Je dis des nécessités réelles et importantes, et non des conversations inutiles, des commerces avec les personnes du siècle, des lectures curieuses, des lectures même édifiantes, mais non nécessaires, une trop grande application aux affaires temporelles dont ils doivent avoir seulement l'inspection et laisser l'exécution à leurs officiers; mais non des sorties, des voyages qui ne sont point indispensables: *Ab omnibus exercitiis nisi ex justa et rationabili causa minime se eximant superiores* (1885).

Aux supérieurs, à qui le travail est nécessaire, joignons le commun des religieux qui, n'en étant point dispensés, sont obligés de travailler pour se conformer à l'esprit de

leur état qui l'exige, pour embrasser les rigueurs de la pénitence dont le travail manuel fait une partie, pour dompter la révolte de la chair par cette occupation pénible et fatigante, pour mortifier leur esprit aussi bien que leur corps, pour se préserver de toute langueur et de toute tristesse, dit saint Basile (1886); pour procurer le salut de leurs âmes, dit saint Jérôme (1887); pour acquérir l'humilité par des occupations viles et méprisables, dit saint Jean Chrysostome (1888); pour se maintenir dans la paix et se mettre à couvert de l'agitation de leurs passions, dit saint Isidore de Damiette (1889); pour éviter l'oisiveté, dit saint Benoît (1890); pour purifier leur cœur, fixer leurs pensées, se plaire dans leur retraite, dit l'auteur de la *Règle des solitaires* (1891); enfin pour obéir à leur règle, qui leur ordonne le travail.

Ce n'est pas que la plupart de ces raisons ne regardent tous les religieux, sans exception; mais c'est que ceux qui sont légitimement dispensés du travail et qu'il convient d'en dispenser trouvent dans les occupations substituées au travail les avantages mêmes du travail, et qu'ils ne font rien contre l'esprit de leur état, les règles monastiques autorisant ces sortes de dispenses.

L'étude, par exemple, qui est l'objet ordinaire des dispenses, quand on s'y applique dans l'intention de ses supérieurs, avec exactitude et fidélité, est une occupation très-pénible. Elle mortifie l'amour-propre, qui demande de la variété et de l'agitation; apprend à se connaître, et par conséquent à s'humilier; détourne l'esprit, dit saint Thomas, des pensées charnelles; et diminue la cupidité (1892); détruit les vices, dit saint Jérôme (1893); charme la retraite, fait aimer la solitude, garantit de l'oisiveté, bannit la dissipation, aide à soutenir les difficultés de la vie religieuse, et à profiter de ses avantages; nourrit la dévotion, entretient la religion et la piété.

Mais, comme il est donné à très-peu de personnes de pouvoir demeurer dans une cellule sérieusement occupées à une étude

(1881) «Ea, quam monachi sui habent, mensura sint abbates contenti in manducando, in bibendo, in dormiendo, in vestiendo, in operando.» (*Conc. Aquisgran.*, an. 517, c. 25.)

(1882) S. GREG., l. II *Dialog.*, c. 52.

(1885) «Honores videntur esse dignitates, sed revera non sunt, imo monasteria.» (S. JOAN. CHRYS., *super Math.*)

(1884) «Quanto prælatus est cæteris, tanto eum oportet sollicitus observare præcepta regulæ.» (*Reg. S. Ben.*, c. 65.)

(1885) *Declar. Congr. S. Mauri*, in c. 2. (*Reg. S. Ben.*)

(1886) «Ecquid beatius, quam in terra conventum angelorum imitari? — Exinde sole jam clare die lutescente ad opera conversum, comitante ubique oratione, hymnis autem opera tanquam sale condire? Siquidem hilarum jucundamque animæ æqualitatem hymnorum solatia conferunt.» (S. BASIL., ep. 2, n. 2, nov. edit.)

(1887) «Ægyptiorum monasteria hunc morem tenent, ut nullum absque operis labore suscipiant, non

tam propter victus necessitatem, quam propter animæ salutem.» (S. IER., *Ep. ad Rustic.*)

(1888) «Ipsa opera modestiam exhibere docent, nec sinunt timere. — Ideo facilis est humilitas.» (S. JOAN. CHRYS., hom. 72 in *Math.*, n. 4, nov. edit.)

(1889) «Si et Christo Deo obtemperas, et sapientissimum Paulum imitaris, aut eos (monachos otiosos) laborare doce; aut causam et prætextum aliquem ostende, ob quem et alentur, et quietem obtinebant, et improbis cogitationibus vacabant.» (S. ISID. PELUS., l. I, ep. 49.)

(1890) «Otiositas inimica est animæ. Et ideo certis temporibus occupari debent fratres in labore manuum.» (*Reg. S. Ben.*, c. 48.)

(1891) «Pro cordis purgatione, atque cogitationum soliditate, seu perseverantia celiæ.» (*Reg. sol.*, c. 59.)

(1892) «Valet studium ad vitandam carnis lasciviam.» (S. THOM., 2-2, q. 188, a. 5, in corp.)

(1895) «Ania scientiam Scripturarum, et carnis vitia non amabis.» (S. IER., *Ep. ad Rustic.*)

suivie et assidue, le travail est nécessaire au commun des religieux. Le commun des religieux doit unir le travail à la lecture et à la prière; autrement, la plupart se laisseront aller à l'inutilité, à l'assoupissement, à la paresse. Ils se trouveront exposés à ces dégoûts, à ces affaiblissements, à ces langueurs qui attaquent et renversent les solitaires, que des occupations vives et réglées ne soutiennent pas. Ils tâcheront de charmer leur ennui par des conversations inutiles, par des amusements frivoles, par des divertissements incompatibles avec la pureté de leur profession, par un empressement inquiet à s'informer de tout ce qui se passe au dedans et au dehors, par des sorties et des voyages, par des commerces avec les gens du monde; ou si l'on garde la retraite, et qu'on s'y applique à la lecture, on cherchera des livres qui divertissent, et non pas qui instruisent, des livres qui traitent des nouvelles, des histoires, des aventures qui arrivent dans le monde, lesquelles, après avoir été l'objet de l'étude, deviendront le sujet des conversations même régulières.

Ainsi se laissèrent dominer par l'oisiveté, par la paresse, par la curiosité, ces religieux disciples de saint Benoît, qui répondirent à saint Bernard, leur reprochant d'abandonner le travail, qu'ils s'occupaient à la lecture, à l'étude, à la méditation: réponse qui n'était qu'une fausse excuse de leur mollesse. Pour rétablir parmi eux la régularité, leur vénérable abbé fut obligé de leur montrer la nécessité du travail, et de leur ordonner (1894).

Et quand même on s'appliquerait sérieusement, utilement, constamment, et que l'étude serait chrétienne et religieuse; quand même on emploierait véritablement son temps à la prière, à la méditation, à la contemplation, on ne serait pas, pour cela, légitimement dispensé du travail. L'état et les règles en font un devoir: il n'est que les études commandées, et non les volontaires, qui puissent en exempter (1895). Le goût l'attrait, les talents ne suffisent pas; l'ordre des supérieurs est nécessaire. Il serait d'un mauvais exemple, dit saint Isidore de Séville, d'étudier et de ne pas travailler (1896). Les lâches et les paresseux s'en prévaudraient, et le travail cesserait. On veut étudier sans travailler, continue ce Père, et

l'on dément la lecture qui ordonne le travail. Et la recommandation, la pratique du travail, remarque un auteur célèbre, ont toujours accompagné celle de l'étude (1897); et l'étude ne doit servir qu'à nous faire mieux pratiquer les devoirs de notre état, et à nous rendre plus exacts et plus ardents dans l'accomplissement de nos règles. D'ailleurs, une étude entreprise sans l'agrément des supérieurs, et au préjudice des communs exercices, ne peut être qu'une étude vaine, orgueilleuse, qui dissipe l'esprit, qui dessèche le cœur, qui étouffe la piété, qui détruit l'humilité. Elle pourra apprendre quelques vérités, mais elle n'inspirera aucun bon sentiment. Elle pourra éclairer, mais elle n'échauffera pas. Elle mettra des obstacles continuels à l'esprit de componction, de pénitence et de prière.

Un état d'oraison, de méditation, de contemplation, exclusif du travail, demande de même l'agrément des supérieurs. Ce qu'on fait de soi-même, quelque édifiant qu'il soit, quand même il ne serait pas contraire à la règle, est imputé, dit saint Benoît, à présomption et à vaine gloire (1898): à plus forte raison, quand on fait ce qui lui est opposé. Le bien même cesse de l'être dès qu'il n'est pas ce qu'on doit faire. Quoi que l'on fasse, le temps est toujours mal employé, si le devoir est négligé. Il n'est point de bonne œuvre aux dépens de la régularité. Il ne suffit pas de remplir tous ses moments; les remplir dans l'ordre et suivant la volonté de Dieu, manifestée par les règles, voilà l'important et le nécessaire. La propre volonté n'est jamais qu'un faux guide; et c'est être dans l'illusion que de vouloir prier quand il faut travailler.

En effet, comme le disent nos maîtres, la prière ne suffit pas ordinairement pour fixer le cœur de l'homme. La main doit lui prêter son secours; autrement cet exercice languira, et les passions agiront. La dissipation accompagnera la prière, si le travail, comme une ancre immobile, n'arrête l'agitation de nos pensées (1899). Quand les emplois de Marthe sont nécessaires, et qu'on les néglige, on ne se trouve jamais dans le saint loisir de Marie. La prière de celui qui obéit à la loi, dit saint Augustin, est plutôt exaucée que dix mille oraisons de celui qui la méprise (1900). Les anciens solitaires ne

(1894) « *Statutum est, ut antiquum et sanctum opus manuum — ex parte saltem aliqua restauretur; ita ut omni tempore præter festivos dies, quibus operari non licet, quolibet semper fratres utili opere exercentur.* Causa hujus instituti fuit, quia otiositas, juxta Patrem Benedictum, inimica animæ, in tantum magnam partem nostrorum, eorum maxime qui conversi dicuntur, occupaverat, ut in claustris vel extra claustra, præter paucos legentes et raros scribentes, aut ad hærentes claustris parietibus dormitarent, aut ab ipso, ut sic dicam, ortu solis usque ad ejus occasum, imo fere mediam noctem, quibus impune licebat, totam pene diem vanis, otiosis, et quod pejus est, plerumque detractoris verbis consumerunt. » (S. PETRI MAUR., abbat. Cluniac., *Statut.*, art. 59.)

(1895) « *Ne minimo quidem temporis momento aseeta sui juris sit, ita ut vacet suis ipsius negotiis.* » (S. BASIL., *Const. monast.*, c. 27.)

(1896) « *Qui viribus corporis, et integritate salutis consistunt, si in opere otiosi sunt, dupliciter peccare noscuntur: quia non solum non laborant, sed etiam alios vitiant, et ad imitationem suam invitant. — Qui sic volunt lectioni vacare, ut non operentur, ipsi lectioni continuè existunt, quia non faciunt quod ibi legunt.* » (*Reg. S. Isid. Hisp.*, ep., c. 6.)

(1897) NICOLE, cité dans les ouvrages posthumes de D. Mabillon, t. I, pag. 585.)

(1898) *Reg. S. Ben.*, c. 49.

(1899) *Cass.*, *Inst.*, l. II, c. 14.

(1900) « *Citius exauditur una obedientis oratio*

se dispensaient point du travail, sous prétexte d'oraison et de contemplation; et qui a prié avec plus de ferveur, qui a été plus intimement uni à Jésus-Christ, qui a eu une piété plus solide que ces premiers habitants des déserts? A-t-on plus d'attrait aujourd'hui pour la vie intérieure, qu'on n'en avait du temps de saint Benoît? Et ce sage et prudent législateur n'exige-t-il pas qu'on associe le travail à la prière?

Si l'on objecte que saint Benoît n'a ordonné le travail que pour éviter l'oisiveté, je répondrai qu'il n'a pas dit: les frères doivent travailler ou lire pour éviter l'oisiveté; mais, ils doivent travailler et lire. Ce n'est pas une alternative du travail et de la lecture qu'a prescrit saint Benoît, mais l'un et l'autre, le travail et la lecture: *Certis temporibus occupari debent fratres in labore manuum, certis iterum horis in lectione divina* (1901). Le travail est donc nécessaire aux supérieurs, au commun des religieux: il l'est à ceux mêmes d'entre ces religieux qui sont élevés à la dignité du sacerdoce.

La chose est évidente, puisque tous les religieux, ou presque tous, sont élevés à cette dignité, et qu'il est démontré que les supérieurs et le commun des religieux doivent travailler. Les religieux, il est vrai, étaient autrefois presque tous laïques: ils l'étaient également du temps de saint Benoît; mais il y avait quelques prêtres parmi eux. Les règles cependant n'en font pas moins à tous les moines, sans exception, une loi du travail. Bien loin que le caractère sacerdotal puisse dispenser du travail, il oblige davantage, disent-elles, à en donner l'exemple, et à pratiquer ce que tout prêtre doit enseigner, que l'on doit refuser le pain à celui qui ne veut pas travailler (1902). Que les prêtres sachent, dit saint Benoît, qu'ils sont soumis à la discipline régulière, et qu'ils doivent être, encore plus que les autres, un modèle d'humilité à tous leurs frères: *Sciens se disciplinæ regulari subditum, et magis humilitatis exempla omnibus det* (1903).

Opposerait-on l'autorité de saint Augustin, qui semble accorder le droit de la dispense du travail à ceux des solitaires qui sont appliqués au service des autels? C'est

de ceux seulement qui y sont tellement appliqués, qu'il ne leur reste point de temps pour le travail, que parle saint Augustin (1904); et si le fragment historique d'un concile que j'ai cité, et qui recommande si fortement le travail à tous les moines, et surtout à l'abbé, en dispense les prêtres, on doit hautement le rejeter, parce qu'il est rempli de faussetés et entièrement dépourvu de toute autorité (1905). Saint Thomas veut bien dispenser du travail les religieux appliqués à l'instruction des peuples, aux fonctions ecclésiastiques, à des services publics pour le bien de l'Eglise; mais pour les solitaires qui ne sont point dans ce cas, et que leur règle oblige au travail, ils doivent s'y soumettre, dit le Docteur angélique (1906).

En effet, pourquoi les prêtres s'exempteraient-ils du travail? Serait-ce parce que cet exercice est bas et déshonorant, et par conséquent peu digne de l'éminence de leur caractère? Le travail est un exercice bas et déshonorant! Ah! ce n'était pas là la façon de penser de la saine antiquité, où parmi les Juifs, les Perses, les Grecs, les Romains, etc., on a vu les rois, les consuls, les généraux d'armée travailler de leurs mains, n'interrompre cette occupation que pour les travaux de la guerre, et la reprendre dans le temps de la paix. Le travail n'est pas digne du caractère sacerdotal. Ils déshonoraient donc leur caractère, tant de saints prêtres et d'évêques même, qui, au rapport de saint Epiphane, joignaient à la prédication de la parole les travaux de leurs mains (1907). Il souhaitait donc de faire affront à sa dignité, le grand Augustin, quand il souhaitait de s'employer aux travaux corporels, gémissant sur la grandeur de ses occupations qui l'en empêchaient (1908). Le travail est déshonorant et peu convenable à un prêtre. Ah! il n'y a que la chair et le sang, *caro et sanguis*, je le dis d'après le même saint Augustin (1909), c'est-à-dire, l'orgueil et la paresse qui puissent inspirer un pareil sentiment; puisque Jésus-Christ et les apôtres n'ont pas dédaigné de travailler de leurs mains. Et ignore-t-on que l'Eglise, dans ses conciles, a ordonné que les prêtres, ceux qui

quam decem millia contemptoris. Cantica vero divina cantare, etiam manibus operantes facile possum, et ipsum laborem tanquam divino celestinate consolari, etc.) (S. AUG., *De op. monach.*, c. 17, n. 20.)

(1901) *Reg. S. Ben.*, c. 48.

(1902) « Magis ipsi (sacerdotes) amplius agere debent, quod aliis predicant generaliter a Deo esse præceptum, otiosis debere laborantium panes negari. » (*Reg. Mag.*, c. 25.)

(1903) *Reg. S. Ben.*, c. 60.

(1904) D. MABILLON, *Tr. des Et. monast.*, c. 12.

(1905) D. MABILLON, *Réflex. sur la rép. au tr. des Et. monast.*, art. 15.

(1906) « Qui operibus spiritualibus publice vacant, excusantur per hujusmodi opera spiritualia ab opere manuali... Illi vero qui prædictis operibus non quasi publicis sed quasi privatis vacant, non oportet quod per hujusmodi opera a manualibus operibus abstrahantur. » (S. THOM., 2-2, q. 137, art.

3, ad 3.)

(1907) « (Presbyteri vel episcopi) tametsi e sacerdotum numero sint, ad sanctissimi sui secundum Deum in Christo patris imitationem, (Paulum apostolum intelligo) non omnes quidem sed perique tamen ad susceptam divini Verbi prædicationem externam manuum operam adiungunt, etc. » (S. ERM., l. III *Adv. her.*, hæc. 80, n. 6.)

(1908) « Dominum Jesum... testem invoco super animam meam, quoniam quantum attinet ad meum commodum, multo mallem per singulos dies certis horis, quantum in bene moderatis monasteriis constitutum est, aliquid manibus operari, et cæteras horas habere ad legendum et orandum, aut aliquid de divinis litteris agendum liberar, quam tumultuosissimas perplexitates causarum alienarum pati de negotiis sæcularibus. » (S. AUG., *De op. mon.*, c. 29, n. 37, nov. edit.)

(1909) *Id.*, *ibid.*, c. 9, n. 10, nov. edit.

sont chargés du soin des âmes, les plus savants même d'entre eux et les plus versés dans les Ecritures, apprendraient des métiers, pour s'occuper sagement dans les ouvrages de la main (1910)?

Si l'on dit enfin que le sacerdoce demande qu'on soit plus spirituel, plus appliqué à Dieu, plus instruit de sa loi, ce qui n'est guère compatible avec le travail; par où, dirai-je moi-même, par où peut-on mieux acquérir une partie de ces dispositions si nécessaires, je l'avoue, à un ministre de Jésus-Christ, que par la méditation de sa parole et de ses vérités dans un saint recueillement du cœur, tandis qu'on est occupé à de pénibles exercices? D'ailleurs, nos règles modernes y ont suffisamment pourvu, en augmentant les offices divins, en multipliant les prières, en établissant les études et diminuant, pour cela, et non abrogeant le travail, qu'elles prescrivent à tous sans exception et bien expressément (1911).

Mais si le sacerdoce, les occupations volontaires, la supériorité ne sont point des raisons légitimes pour se dispenser du travail, c'en est une, sans doute, que l'infirmité. Oui, mes révérends Pères, si elle est grande et considérable, si l'on est dans l'impuissance de travailler, ou qu'on ne le puisse sans beaucoup de peine et sans s'incommoder. Si l'on a vu dans cette maison et ailleurs, des supérieurs ordonner le travail et un rude travail, à des religieux malades, dans l'ardeur même de la fièvre, c'étaient des saints qui faisaient trouver miraculeusement à ces religieux la guérison de leurs maux dans une aveugle obéissance à des commandements extraordinaires (1912).

Disons que quand l'infirmité n'est pas considérable, que ce n'est qu'une maladie légère, le religieux doit travailler. Et en effet, n'est-il plus religieux, ou l'est-il moins pour être un peu incommodé? Croit-il que, dès qu'il est malade, il n'y ait plus de règle pour lui, et parce qu'il ne peut pas tout, qu'il soit en droit de ne rien faire? Le logement des infirmes est-il donc le tombeau de la régularité? Ne doit-on pas plutôt y voir régner toutes les observances compatibles avec l'état où l'on se trouve?

Non, les raisons qui prouvent la nécessité du travail au religieux sain ne perdent rien de leur force dans l'infirmité, quand on peut travailler. De nouvelles raisons semblent

même s'y joindre et les fortifier. Le travail fera diversion au mal, en détournera l'esprit, portera ailleurs l'attention, charmera les douleurs, contribuera à arrêter ou à modérer les désirs, les immortifications et les chagrins qui assiègent, saisissent, fatiguent pour l'ordinaire et avec importunité, les malades; soulagera leur imagination, laquelle étant plus à elle-même, pourrait les agiter, aigrir leur mal et les rendre difficiles et fâcheux; les occupera religieusement, remplira utilement les intervalles de la lecture et de la prière, plus longs que de coutume, la maladie ne permettant pas, peut-être, l'assistance aux offices divins et une attention soutenue; empêchera que la piété ne trouve dans l'infirmité son affaiblissement, ou même son entière destruction, au lieu d'y prendre des accroissements; fera éviter les délicatesses d'une vie molle et relâchée; arrêtera les inclinations de la nature et les mouvements de la cupidité, que les condescendances accordées à l'infirmité pourraient faire revivre et ranimer; conservera cet esprit de pénitence et de mortification, nécessaire aux religieux dans tous les temps; chassera le démon de l'ennui et de la tristesse, qui tente et trouble si souvent les solitaires malades, dit saint Jean Climaque (1913); contribuera enfin à ce que la maladie du corps, comme dit saint Grégoire, devienne la santé de l'âme (1914).

On donnera aux religieux malades, dit saint Benoît, des travaux proportionnés à leur faiblesse: *Fratribus infirmis vel delicatis talis opera aut ars injungatur... ut non violentia laboris opprimantur* (1915). Saint Benoît ne dispense donc pas les malades du travail. Jugeons par là, mes révérends Pères, du cas que notre saint législateur faisait de cet exercice. Il joint aux infirmes les religieux d'un tempérament délicat, *infirmis vel delicatis*; et par conséquent on doit leur joindre encore, conformément aux anciennes règles et au sentiment de saint Augustin, les vieillards, les personnes faibles, les convalescents, que leur état ne rend pas incapables de travail. Mais que ces religieux ne se rebutent et ne se découragent pas. Le travail, comme dit saint Benoît, doit être proportionné à leur faiblesse. On aura égard à leur faiblesse, dit toujours le charitable législateur (1916): *Consideretur semper imbecillitas*. On accordera des sou-

(1910) « Clericus, quantumlibet verbo Dei eruditus, artificio victum querat. Clericus victum et vestitum sibi artificioso vel agricultura, absque officii sui detrimento parat. » (Coc. *Carthag.* IV, can. 51, 52.).

(1911) *Declar. Cong. S. Mauri* in c. 48, *Reg. S. Ben.*

(1912) « Die quadam monachus, qui languentibus serviebat ex more, et ipse incommodum visus est incurrisse. Sed hoc vir Dei (Philibertus) cognito dixit ei: fidem habe, et aegrotantibus serviens, tu noli amplius aegrotare. Mox monachus, ut audivit, jussione patris adimplens et aegrotis servivit, et ipse sanus permansit. » (Act. *sanct. sæc. II Ben.*, in *Vita S. Philiberti abb. Gemeticensis*, n. 16.) — « Cum

omnes (fratres suos) afflictos cerneret (Columbanus) imperat ut omnes surgant, atque messem in area virga cædant. Surrexerunt ergo quorum conscientiam ignis urebat; ad areamque venientes, virga messem exedere eum fidei gratia aggressi sunt... Mirantur de sospitate obediens, nullo doloris vestigio in eis remanente. » (Sæc. II *Ben.*, in *Vita S. Columb.*, n. 20.)

(1913) « Alios (religiosos aegrotos) tyrannus negligentia et tristitiæ infestat. » (S. JOAN. CLIM., gr. 26.)

(1914) « Infirmitas corporis sanitas animæ est. » (S. GREG., I. IX *Mor.*, c. 9.)

(1915) *Reg. S. Ben.*, c. 48.

(1916) *Rég. S. Ben.*, c. 37.

lacements aux faibles : *Imbecillibus procurantur solatia* (1917). On modérera la rigueur de la règle en leur faveur, par le motif d'une charité sainte : *Sit in eis pia consideratio* (1918). On doit procurer, dit saint Augustin, aux personnes délicates, des occupations proportionnées à leurs forces : *Opera a corporali functione liberiora* (1919). Il faut donner aux vieillards, dit saint Fructueux, des travaux aisés et faciles : *Leviora opera* (1920). Que celui qui ne peut labourer la terre, dit saint Ferréol, s'occupe à transcrire des livres : *Paginam pingat digito, qui terram non proscindit aratro* (1921). Ainsi les solitaires d'Égypte, les plus parfaits de tous les moines (1922), que la faiblesse de leur corps exténué par le jeûne ne dispensa jamais de travailler, s'occupaient à des ouvrages qui étaient à leur portée.

Pardonnez-nous, Seigneur, pardonnez-nous, m'écrié-je ici, avec un saint abbé (1923) : *Ignosce, Domine, ignosce*. Nous cherchons des excuses dans nos moindres maux, pour omettre nos devoirs, même les plus aisés : *excusamus*. Nous regardons les plus petites incommodités comme une légitime dispense de nos règles. Les travaux les plus légers paraissent insupportables à notre prétendue faiblesse : *excusamus*. Nous cherchons des détours pour ne pas marcher dans la voie de la régularité. Nos faiblesses, nos impuissances, nos infirmités sont plutôt dans notre esprit que dans notre corps. Nos maux sont moins une raison qu'un prétexte : *tergiversamus*. Nous suivons notre imagination; nous enflons, nous grossissons les objets; nous nous les représentons tout autres qu'ils ne sont; nous prenons l'apparence pour la réalité. Je ne dis pas de feintes dispositions, mais n'est-ce pas une fausse délicatesse qui rejette le travail et mendie la dispense : *tergiversamus*? Dieu punira rigoureusement, dit saint Basile (1924), de pareilles excuses, des dissimulations semblables.

Appliquons-nous, mes révérends Pères, dans nos infirmités à tous les exercices dont nous pouvons nous acquitter facilement et sans peine. Evitons, par un travail doux et modéré, l'inutilité, toujours malignement féconde, mais surtout dans un temps où l'on est plus exposé à ses dangers. Le pauvre et l'artisan abandonnent-ils leurs travaux dans leurs légères incommodités? et ils ne sont excités que par des intérêts temporels.

Devant satisfaire à nos règles, autant que nous le pouvons, et pourvoir à nos besoins spirituels, abandonnerions-nous le travail dans de semblables incommodités, nous, pauvres volontaires? Ainsi, dans la santé comme dans la maladie, quand elle n'est pas considérable, le travail est nécessaire aux religieux qui n'en sont pas légitimement dispensés. Il l'est enfin à ceux qui, en étant légitimement dispensés, abusent de la dispense.

C'est, dit saint Bernard, la nécessité, *necessitas*, c'est l'utilité commune, *utilitas communis*, qui rendent les dispenses légitimes (1925). Ou l'on ne peut travailler, ou des devoirs plus importants que le travail demandent qu'on en soit exempt. Il est des occupations nécessaires pour les intérêts temporels d'une maison : il est expédient que quelques religieux soient employés pour le bien commun, pour l'utilité particulière de leurs frères. Or on ne peut pas toujours allier ces occupations et ces emplois avec une exacte et parfaite observation des règles; et il faut nécessairement que les supérieurs accordent des dispenses. Saint Benoît les a approuvées, ces dispenses, parce qu'il en a connu la nécessité. Le travail doit le céder, dit-il, à de plus importantes et plus utiles occupations : *majoribus utilitatibus* (1926); aux fonctions publiques et ecclésiastiques, dit saint Augustin (1927), à la prédication, à la composition, ajoute saint Thomas (1928). Et est-il donc plus avantageux, s'écrie ici saint Jérôme (1929), de faire des nattes, que d'étudier les saintes lettres? Rien n'est plus vrai, rien n'est plus légitime; mais aussi n'est-il rien de plus légitime, rien de plus vrai qu'il vaut encore mieux faire des nattes que de ne rien faire; travailler des mains que de négliger ou ne pas exercer, comme l'on doit, les fonctions publiques, les occupations importantes et utiles, pour lesquelles on est dispensé de travailler.

Donc les religieux chargés des principales affaires du cloître, et dispensés pour cela de certaines observances; qui cherchent plutôt dans leurs emplois leur propre satisfaction que l'utilité de la religion, s'en servent comme d'un prétexte pour prendre des libertés contraires à leurs obligations; ne les exercent pas avec l'édification convenable; y perdent l'esprit de leur état; s'adonnent entièrement et sans réserve aux occupations extérieures; semblent n'être plus

(1917) *Reg. S. Ben.*, c. 55.

(1918) *Reg. S. Ben.*, c. 55.

(1919) *S. Aug., De op. mon.*, c. 25, n. 35.

(1920) *Reg. S. Fruct.*, c. 8.

(1921) *Reg. S. Ferréoli*, c. 28.

(1922) FLEURY, *Huit. disc. sur l'hist. ecclés.*, n. 1.

(1923) GULL. abb., *S. Theodor., Ep. ad fr. de monte Dei*, c. 15, n. 40.

(1924) « Gravissime plecentur ii, qui quis a Deo, datas sibi corporis vires habent, occultant, et adversus præpositos impudenter se gerunt ac mandatis non obsequuntur. » (S. BASIL., *Const. mon.*, c. 31.)

(1925) « Ubi necessitas urget, excusabilis dispensatio est : ubi utilitas provocat, dispensatio laudabilis est. Utilitas, dico communis, non propria : nam, cum nihil horum est, non plane fidelis dispensatio, sed crudelis dissipatio est. » (S. BERN., *De consider.*, l. III, c. 4, n. 18.)

(1926) *Reg. S. Ben.*, c. 55.

(1927) *S. Aug., De op. monach.*, c. 20, n. 24.

(1928) *S. Thom.*, 2-2, q. 187, art. 3, ad 5.

(1929) « Qui communium omnium salutem, vel seriis vacant studiis, absurdum profecto foret, eos ad labores redigere. Non enim est melius fuscillas junco texere, palmarum complicare folia, quam sacris operam dare studiis. » (S. HIER.)

qu'officiers, et avoir cessé d'être religieux ; ou qui ne s'acquittent de leurs emplois que superficiellement et avec négligence, donnant la plus grande partie de leur temps à toute autre chose qu'à ce que la religion exige d'eux : les religieux, appliqués par l'ordre de leurs supérieurs à l'étude, et dispensés pour cela du travail ; qui, par leurs mauvaises dispositions, laissent leur esprit se dissiper, leur cœur se dessécher, leur piété se détruire, en un mot, tout ce qu'ils avaient acquis de vertu se perdre et s'évanouir, deviennent superbes, présomptueux, censeurs, n'ont plus que du mépris ou de l'indifférence pour les règles et pour les observances, cherchent à contenter leurs passions, au lieu d'apprendre à les réprimer ; à flatter leur goût, et non à connaître la vérité ; qui s'écartent des vues et des intentions de leurs supérieurs, négligent les occupations prescrites, s'appliquent à des lectures frivoles et curieuses, étudient peu et nonchalamment, et, à l'ombre de leurs privilèges, vivent dans la dissipation, et perdent misérablement leur temps : de tels religieux, abusant ainsi de la dispense, s'en rendent indignes ; il ne doit plus y en avoir en eux. La dispense, subsistant avec l'abus, serait une dissipation. Ils avaient été envoyés par le Père de famille, dans la vigne, pour y travailler ; ils font mal, ou ils ne font rien, il faut les en chasser. Leurs privilèges cessent ; ils rentrent dans l'ordre commun. Le travail leur devient nécessaire. Ils devraient, si je puis parler de la sorte, comme par une espèce de restitution du travail qu'ils auraient pu et dû faire dans le temps de leur dispense, parce qu'ils en abusent, ils devraient travailler encore plus que le commun des religieux.

Ah ! il me semble entendre leurs frères, peu édifiés de leur conduite, les appeler à tous les exercices, et exiger qu'ils s'y trouvent avec eux. Si on les laissait plus longtemps à eux-mêmes, contractant des habitudes contraires à leurs devoirs, ils perdraient bientôt celle du travail ; et ils ne devaient pas entièrement abandonner cet important exercice dans le temps de leur dispense. C'est le sentiment de nos maîtres, de ceux mêmes qui, pour leurs grandes études, étaient dispensés du travail, et qui l'ont pratiqué autant qu'il a été en leur pouvoir

(1930) « D. Mabillon était bien éloigné de croire qu'un religieux puisse tellement s'occuper de l'étude qu'il en oublie ses obligations, puisqu'il a toujours enseigné dans ses écrits et par ses exemples, que nulle étude ne doit préjudicier à la régularité, et que même si l'application à quelque ouvrage de conséquence peut tenir lieu de travail des mains à quelques religieux que les supérieurs y aient particulièrement destinés, ce doit être toujours en sorte qu'ils ne le négligent pas tout à fait, bien loin que la communauté, ou d'autres particuliers puissent s'en dispenser sous ce prétexte. C'est ce qu'il a pratiqué lui-même tant qu'il a pu ; et sans parler de ce qu'il faisait ordinairement dans le monastère, on l'a vu plusieurs fois aller passer quelque temps au noviciat pour y vivre en retraite,

(1930). Il est d'ailleurs des travaux dont les règles n'exceptent personne (1931).

Outre ces dispenses particulières du travail, on doit en reconnaître une générale, pour les moines de nos jours, qui ne travaillent pas aussi longtemps et avec la même assiduité que les anciens : dispense accordée à tous en faveur de la prière et des offices divins, aujourd'hui si fort multipliés ; et de plus à plusieurs, et à nous surtout, en faveur de la lecture et des études. Or ils abusent de cette dispense, ceux de ces religieux, ceux d'entre nous qui, ne voulant ou ne pouvant pas, en tout ou en partie, employer le temps qui reste après l'office divin et le travail commun, à la prière, à la lecture, à l'étude, le prostituent à l'inutilité et à la paresse. Ces religieux abusant ainsi de la dispense générale, elle cesse à leur égard ; ils se retrouvent dans la position des anciens religieux. Toutes les raisons qui obligeaient ceux-ci au travail se réveillent par rapport aux religieux dont je parle, animent, si je puis m'exprimer ainsi, animent, remuent leurs mains et les portent à joindre un travail particulier au travail commun.

Et ce travail particulier doit être de la nature du travail commun : point inutile, infructueux, un amusement, une récréation, un jeu de la main, une industrie qui ne conduit à rien, un travail qui, pour empêcher d'être oisif, comme dit un pieux abbé, serait une véritable oisiveté (1932) ; mais un travail aussi opposé à la complaisance, comme parle saint Augustin, qu'à la paresse (1933) ; qui ne soit pas sans peine et sans lassitude ; qui ait quelque rapport avec celui d'Adam pénitent ; quelque ouvrage nécessaire, dit saint Benoît (1934), ou utile pour le service de la maison, ou pour les besoins des pauvres.

Ainsi le travail des mains, dont j'ai démontré la nécessité pour l'état monastique, en l'établissant cette nécessité sur la nature de cet état, sur la pratique constante du travail dans cet état, sur le sentiment des Pères, des conciles, de nos maîtres, touchant le travail par rapport à cet état, est nécessaire à tous ceux de cet état qui n'en sont pas légitimement dispensés ; nécessaire conséquemment aux supérieurs, au commun des religieux, à ceux même d'entre eux qui sont élevés à la dignité du sacer-

où il s'occupait comme les autres au travail manuel et aux offices les plus bas, avec une ferveur et une joie intérieure, qui attendrissaient le cœur de tous ceux qui le voyaient appliqué à ces sortes d'exercices. » (*Abr. de la vie de D. Mabillon*, n. 46.)

(1931) « Cum faciendæ sunt munditiæ, nullus exenseatur. » (*Declar. Cong. S. Mauri in c. 48 Reg. S. Ben.*)

(1932) « Pro vitando otio otiosa sectari ridiculum est. » (*Guill., abb. S. Theod., Ep. ad fr. de monte Dei*, c. 8, n. 21.)

(1933) « Inter apicem superbiæ et voraginem desidiiæ. » (*S. Aug., ep. 48, n. 2, nov. edit.*)

(1934) « Laborent quod necessarium fuerit. » (*Reg. S. Ben., c. 48.*)

doce, aux religieux infirmes qui peuvent travailler. Il est encore nécessaire à ceux qui, en étant légitimement dispensés, abusent de la dispense.

Pour mettre le sceau aux instructions sur cette importante matière, je dis avec saint Paul (II *Thess.*, III, 12), que le travail doit se faire en silence, avec modestie et recueillement, pour ne pas perdre par la dissipation de l'esprit ce que nous gagnons par la mortification du corps : *Cum silentio operantes*; avec saint Basile (1935), qu'il faut joindre la prière au travail, en nous entretenant de psaumes, d'hymnes, de cantiques spirituels, chantant et psalmodiant du fond de nos cœurs à la gloire du Seigneur; avec saint Isidore de Séville (1936), que si les gens du monde ne cessent pas de chanter des chansons profanes pendant leur travail, et n'en travaillent pas avec moins d'activité, à plus forte raison les serviteurs de Dieu, en travaillant de la main, doivent-ils élever et attacher leur cœur à Dieu (1937). Cette prière, faite dans le silence, sera comme le chant du cœur qui animera le travail, une harmonie spirituelle qui le charmera, le gémissement de la colombe qui le sanctifiera, une onction intérieure qui l'adoucirait, un secours divin qui fortifiera notre faiblesse. Comme le serviteur en travail mieux quand il sait que son maître le regarde travailler, la prière nous appliquant à Dieu, et faisant que Dieu s'applique à nous, loin de nous détourner, nous fera travailler avec plus d'ardeur et d'utilité, et rendra le travail, de corporel qu'il est, tout spirituel.

Finissons en adressant aux religieux qui sont dans une véritable et réelle impuissance de travailler, cette solide instruction de la part de saint Augustin, d'un célèbre législateur et d'un pieux abbé : Ceux qui ne peuvent travailler doivent penser que ceux qui travaillent valent mieux qu'eux et sont beaucoup plus heureux (1938). Ne servant pas Dieu par les exercices du corps, ils doivent le servir doublement par les exercices de l'esprit (1939). Ne pouvant manger

leur pain à la sueur de leur front, il faut du moins qu'ils le mangent dans l'amertume de leur cœur et qu'ils tâchent de suppléer, par les vifs sentiments d'une piété solide et d'une fervente dévotion, au défaut d'une occupation qui est si essentielle à l'état qu'ils ont embrassé (1940). Par là ils se procureront le mérite du travail, s'en attireront la récompense et auront droit au denier que le Père de famille a promis de payer, à la fin de la journée, à ses fidèles ouvriers : denier qui n'est autre, après cette vie, que la jouissance de Dieu même dans l'éternité bienheureuse, etc.

CONFÉRENCE II.

Pour le dimanche de la Sexagésime.

SUR LES SAINTES LECTURES.

Est autem hæc parabola : Semen est verbum Dei. (*Luc.*, VIII, 11.)

Voici ce que signifie cette parabole : La semence, c'est la parole de Dieu.

C'est donc Jésus-Christ lui-même, c'est la Sagesse et la Vérité éternelle, qui a pris soin de nous expliquer la parabole de notre évangile. Y chercherions-nous un autre sens, et pourrions-nous en faire une application plus juste et plus naturelle? Non, dit saint Grégoire, pape (1941), après que le Fils de Dieu en a donné l'intelligence à ses apôtres, la parabole n'a plus besoin d'interprétation, mais d'avertissement; elle ne demande plus de recherches, mais de l'attention et de la docilité; car la faiblesse humaine ne doit pas présumer d'examiner, de discuter ce que le Souverain Maître a bien voulu expliquer par lui-même.

La semence, c'est la parole de Dieu : *Semen est Verbum Dei*; la parole de Dieu semée dans le champ du monde, d'abord révélée aux saints patriarches, ensuite annoncée au peuple d'Israël par la bouche des prophètes, prêchée enfin par Jésus-Christ, par ses apôtres, et parvenue jusqu'à nous par l'organe de ses ministres; la parole de Dieu, consignée dans les livres sacrés, expliquée, développée dans les écrits des saints

(1955) « Sciendum est... preceationi et psalmodia nullum non tempus idoneum esse, ita ut interea dum admovemus manus ad opera, modo quidem ipsa lingua (quando id fieri potest), aut eoducit potius ad fidei edificationem sin minus, corde in psalmis et hymnis et canticis spiritualibus Deum collaudemus, uti scriptum est; et ita inter operandum preceationem expleamus, gratias quidem agentis ei, qui et manuum vires ad concludenda opera, et mentis solertiam ad cognitionem comparandam suppeditavit. » (S. BASIL., *Reg. fus. tr.*, interr. 57, n. 2.)

(1956) « Monachi operantes meditari aut psallere debent, ut carminibus verbi que Dei delectatione consolentur ipsam laborem. Si enim sæculare opifices inter ipsos labores suorum operum, amatoria turpiaque cantare non desinunt, atque ita horam suam in cantibus et fabulis implicant, ut ab opere manus non subtrahant : quanto magis servus Christi, qui sic manibus operari debet, ut semper laudem Dei in ore habeat, et lingua ejus psalmis et hymnis inserviat. » (*Reg. S. Isid. Hisp. Ep.*, c. 60.)

(1957) C'est précisément ce qu'exigent de nous

nos saintes règles : *Mente ad Deum intenta operari cum silentio debent fratres.* (*Declar. Cong. S. Mauri in c. 48 Reg. S. Ben.*)

(1958) « Qui non operantur, saltem illos qui operantur, sibi anteponeudos esse non dubitent. » (S. AUG., *De op. mon.*, e. 30, n. 38.)

(1959) « Qui non valet insistere operi, det promptius operam lectioni. Quienque agrum non excolit, Deum dupliciter colat. » (*Reg. S. Ferreoli*, c. 28.)

(1940) « Vescamur saltem secundum pœnam Adæ pane nostro, si non possumus in sudore vultus nostri, in dolore cordis nostri; in lacrymis doloris, si non possumus in sudore laboris. Magnam hanc jacturam professionis nostræ suppleat pietas, ac devotio conscientie humilis. » (GULL., abb. S. Theod., *Ep. ad fr. de Monte Dei*, c. 13, n. 41.)

(1941) « Lectio sancti Evangelii, quam modo, fratres charissimi, audistis, expositione non indiget, sed admonitione. Quam enim per semetipsam Veritas exposuit, hæc disenterie humana fragilitas non præsumit. » (S. GREG., I, 1, hom. 15, in *Evang.*, n. 1, nov. edit.)

Pères et dans les ouvrages de ces grands hommes, qui sont en vénération à tous les fidèles pour leur profonde doctrine et pour leur rare piété.

Cette divine parole devrait être notre occupation principale, notre nourriture de chaque jour, notre méditation la plus ordinaire; elle devrait faire toutes nos délices. Mais du moins nous devons-nous y appliquer et en remplir nos esprits et nos cœurs, quand elle nous est annoncée par nos supérieurs, obligés par état à nous en instruire; quand nous en lisons les livres où elle est contenue, quand nous consultons les ouvrages autorisés qui la développent, quand nous faisons de saintes lectures, obligés à nous instruire par nous-mêmes de cette divine parole.

Je me borne, mes révérends Pères, à ce dernier devoir, et mon dessein est d'en faire le sujet de ce discours. Je ne vous dirai pas ce que Jésus-Christ dit à ses apôtres, avant que de leur expliquer la parole de notre Evangile : *Que celui-là entende, qui a des oreilles pour entendre* (1942); mais pénétré de l'importance de la matière que j'ai à traiter et persuadé de vos bonnes dispositions, je vous prierai de m'honorer de vos attentions les plus favorables.

Nous sommes obligés de nous appliquer aux saintes lectures : les raisons les plus fortes et les plus intéressantes nous y engagent. Il est des règles que nous devons suivre dans cette application. C'est ce que je me propose de vous faire voir. Donc obligation de faire de saintes lectures, et les raisons de cette obligation : première réflexion. Quelles règles nous devons suivre, en nous appliquant aux saintes lectures : seconde réflexion.

PREMIÈRE PARTIE.

Les saintes lectures nous sont recommandées, prescrites, ordonnées; nous devons donc nous y appliquer : et elles nous sont recommandées, prescrites, ordonnées, parce qu'elles nous éclairent et nous ins-

truissent, *docent*; parce qu'elles nous soutiennent et nous fortifient, *confortant*; parce qu'elles sont une source de véritable et solide consolation, *consolantur* (1943).

Les saintes lectures nous sont recommandées, prescrites, ordonnées. Que le livre de la loi soit continuellement en votre bouche, et ayez soin de le méditer jour et nuit (1944). Apprenez les ordonnances du Seigneur (1945). Cherchez et lisez avec soin dans les livres du Seigneur (1946). Le sage s'appliquera à rechercher la sagesse de tous les anciens (1947), et il fera son étude des prophètes. Ceux qui aiment le Seigneur (1948) seront remplis de sa loi. Vous faites bien de vous arrêter aux oracles des prophètes (1949), comme à une lampe qui luit dans un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour commence à vous éclairer, et que l'étoile du matin se lève dans vos cœurs. Heureux ceux qui approfondissent les témoignages de la loi (1950). Heureux celui qui médite jour et nuit la loi de Dieu (1951). C'est ce que dit le Seigneur par lui-même, par ses prophètes, par ses apôtres, aux chefs de son peuple, à son peuple, aux chrétiens, à tous les fidèles.

« Il nous est ordonné, conclut d'après ces autorités Origène (1952), il nous est ordonné de méditer la loi de Dieu, et quand nous marchons, et quand nous sommes assis dans nos maisons, et quand nous reposons la nuit, et quand nous nous levons. » — « Appliquez-vous donc, nous dit saint Grégoire de Nazianze (1953), appliquez-vous souvent à méditer les livres sacrés; » et, ajoutent saint Ambroise, saint Chrysostome, saint Jérôme, saint Ephrem, saint Bernard, etc., « nourrissez-vous des divines Ecritures; mangez-en pour ainsi dire, tous les jours, afin que vous n'ayez point de faim (1954), et mangez-en jusqu'à vous rassasier; remplissez-vous-en tellement que vous en regorgiez, et que la graisse et le suc des divines paroles sortent par votre bouche. Ne négligez rien (1955) pour vous rendre la lecture des

(1942) *Qui habet aures audiendi, audiat.* (Luc., VIII, 8.)

(1945) « *Docent libri pii ignaros, arguunt otiosos, excitant torpentes, stimulant dormientes, corrigunt errantes, erigunt corruentes, terrent fidentes, consolantur lugentes, laudant humiles, vituperant superbes, confortant debiles,* » etc. (ТЮМ. А КЕМПИС, *Opusc. doctrin. juvenum*, c. 3.)

(1944) *Non recedat volumen legis hujus ab ore tuo: sed meditaberis in eo diebus ac noctibus, ut custodias et facias omnia que scripta sunt in eo.* (Josue, I, 8.)

(1945) *Audi, Israel, cæremonias atque judicia, que ego loquor in auribus vestris hodie: discite ea, et opere complete.* (Deut., V, 1.)

(1946) *Requirite diligenter in libro Domini, et legite.* (Isa., XXXIV, 16.)

(1947) *Sapientiam omnium antiquorum exquiret sapiens, et in prophetis vacabit.* (Eccli., XXXIX, 1.)

(1948) *Qui diligunt eum (Dominum) replebuntur lege ipsius.* (Eccl., II, 19.)

(1949) *Habebis firmiorem propheticum sermo-*

nem, cui bene facitis attendentes, quasi lucernæ lucenti in caliginoso loco, donec dies elucescat, et lucifer oriatur in cordibus vestris. (II Petr., I, 19.)

(1950) *Beati qui scrutantur testimonia ejus.* (Psal. CXVIII, 2.)

(1951) *Beatus vir... qui in lege ejus meditabitur die ac nocte.* (Psal. I, 2.)

(1952) « *Propterea mandatur in lege, ut meditemur eam, eum imus in via, et eum sedemus in domo, et jacemus in eubili, et eum exurgimus.* » (ORIG., *hom.*, 9, in *Levit.*, II, 5, nov. edit.)

(1953) « *In libris sacris linguaque et mente frequenter versare.* » (S. GREG. NAZIANZ., *carin.* XXXIII, pag. 98.)

(1954) « *Ede Scripturarum cælestium erbos, et ede ut permaneant tibi in vitam æternam, et ede quotidie, ut non esurias, ede ut replearis, ede ut verborum cælestium eruces saginam.* » (S. AMEROS., *ser.* 22 in *Ps.* CXVIII, II, 19, nov. edit.)

(1955) « *Da operam, ut divinarum Scripturarum lectionem familiarem tibi reddas.* » (S. ERN., *De patient. et consummat. hujus sæculi*, nov. edit.)

divines Ecritures familière. Appliquez-vous-y (1956) fréquemment et assidûment. Vos richesses (1957) sont de méditer la loi de Dieu jour et nuit; et si le sommeil vous accable, que ce soit sur les livres sacrés que votre tête tombe et s'abatte. Persévérez (1958) à vous mortifier de la parole de Dieu; exercez-vous-y continuellement, jusqu'à ce que l'Esprit vous dise de vous reposer de vos travaux.»

Après les divines Ecritures, les Pères nous mettent en main les ouvrages solides et lumineux des auteurs dont la foi est universellement approuvée, de ces hommes célèbres, singulièrement recommandables par leur doctrine et par leur sainteté : ouvrages qui exposent les vérités chrétiennes, les maximes de l'Évangile, les devoirs de notre état, les mettent à notre portée, les accommodent à nos dispositions, les proportionnent aux différentes situations où nous pouvons nous trouver; et par là les Pères nous obligent en quelque sorte à lire leurs propres ouvrages : *Post Scripturas sanctas doctorum hominum tractatus lege* (1959).

Ces lectures de l'Écriture, des Pères, des docteurs catholiques, sont les lectures pieuses, spirituelles, saintes, dont il s'agit ici. Point de directeur éclairé qui ne les prescrive; point de chrétien soigneux de son salut qui ne s'y adonne; tous les saints, en général, les regardent comme une pratique essentielle; tous les maîtres de la vie spirituelle les présentent comme un devoir indispensable. Et que ne dit pas l'expérience en leur faveur par tant de salutaires effets, opérés par ces lectures?

Écoutez les instituteurs des ordres religieux, soyons attentifs aux leçons des législateurs monastiques. « Lorsque nos mains quittent les instruments du travail (1960), cultivons nos âmes par une pieuse lecture, qu'elle succède à la prière cette lecture (1961) : que le moine ait des temps propres pour s'y appliquer (1962) : qu'il le fasse avec zèle et ferveur (1963) : il ne doit pas même la négliger dans ses voyages (1964); on lui

donnera pour cela, à son départ, un livre spirituel. » — « Il faut, dit saint Benoît (1965), écouter avec plaisir les saintes lectures : » *Lectiones sanctas libenter audire*. Remarquez, mes révérends Pères, que saint Benoît ne dit pas, il faut faire, mais il faut écouter, *audire*; parce qu'il y avait de son temps des religieux qui ne savaient pas lire, et parce que dans tous les temps il peut se trouver des vieillards et des infirmes, qui ne soient pas en état de faire des lectures (1966). Je me rappelle ici ce pauvre mendiant dont parle saint Grégoire (1967), lequel, paralytique de tout le corps dès sa première jeunesse, et ne sachant pas lire, se fit acheter, des aumônes qu'il recevait, les livres saints, et priait des personnes vertueuses de les lui lire. Il en vint, par son application, jusqu'à savoir toute l'Écriture par cœur et à l'entendre selon sa portée.

Donner tous les jours environ deux heures à la lecture, et trois dans le temps du carême; recevoir les livres de la main du supérieur; si l'on se laisse aller à l'oisiveté, au lieu de s'appliquer à la lecture, être repris jusqu'à deux fois, et, si l'on ne se corrige, être châtié d'une punition régulière et avec une rigueur qui donne de la crainte au reste des frères; s'y appliquer plus longtemps les jours de dimanche; lire l'Ancien et le Nouveau Testament, les ouvrages des saints Pères et des docteurs catholiques, surtout la règle de saint Basile, aussi bien que les conférences des anciens solitaires; s'instruire de leur institut, de leur manière de vivre : vous savez, mes révérends Pères, que c'est là ce que prescrit notre saint législateur (1968) aux religieux qui savent et qui peuvent lire. Les gens du monde même, instruits de nos obligations à cet égard et méconnaissant les leurs, croient que c'est à nous seuls que les saintes lectures sont commandées; ils sont solidement réfutés par saint Chrysostome, qui leur montre leurs devoirs sur cela et confirme les nôtres (1969). Reconnaissons donc, mes révérends Pères, l'étroite obligation

(1956) « Lectioni Scripturarum simul intenti, non duas tantum horas... sed perpetuo. » (S. JOAN. CHRYS., *De utilit. lect. Scrip.*, II, 2, t. III *Op. Joan. Chrys.*, n. edit.)

(1957) « Nostræ divitiæ sunt, in lege Domini meditari die ac nocte. » (S. IHER., *Ep. ad Paulam*, t. II *Oper. S. Iher.*, p. 710, nov. edit. — « Crebrim lege, discas quam plurima. Tenenti codicem somnus obrepit, et cadentem faciem pagina sancta suscipiat. » (S. IHER., ep. 48 *ad Eustoch.*, *De custod. virg.*, n. edit.)

(1958) « In his atque hujusmodi (verbis Dei) persevera, in talibus jugiter exercere, donec jam dicat Spiritus, ut requiescas a laboribus tuis. » (S. BERN., ser. 24, *De divers.*, n. 4, nov. edit.)

(1959) S. IHER., ep. 47 *ad Furian.*, nov. edit.

(1960) « Cum cessaverit manus ab opere, colatur anima lectione. » (*Reg. S. Ferreoli*, c. 19.)

(1961) « Lectio tibi sit assidua, jugisque oratio. Dividuntur tibi tempora et officia, ut postquam legeris, ores, postquam oraveris, legas. » (*Reg. S. Leuani*, c. 6.)

(1962) « Propriis temporibus oportet Monachum...

lectioni incumbere. » (*Reg. S. Isidori*, c. 6.)

(1963) « Sit unusquisque vestrum... in lectione sollicitor. » (S. CÆSAR., *hom. 29 ad monach.*)

(1964) « Si in viam longiorem dirigatur frater, codicem modicum cum aliquibus lectionibus de Monasterio secum portet, ut quavis hora in via repausaverit aliquantulum tamen legat. » (*Reg. Magistri*, c. 57.)

(1965) *Reg. S. Benedicti*, c. 4.

(1966) *Videsis Comment. D. Martene in c. 4 Reg. S. Bened.*

(1967) S. GREG., *hom. 15 in Evang.*, n. 5, nov. edit.

(1968) *Reg. S. Benedicti*, c. 48. — « Superior unicuique pro suo modo illud (tempus piæ lectionis) prescribet, ac invigilabit ut tempus assignatum omnes utiliter impendant. » (*Declar. Cong. S. Mauri in c. 48 Reg. S. Bened.*)

(1969) « Illud est quod omnia pessumdat, quod ac monachos solum putetis pertinere lectionem divinarum Scripturarum, cum multo magis quam illis sit vobis necessaria. Illi enim qui in medio versantur, et quotidie vulnera excipiunt, multo magis medicamine egent. » (S. JOAN. CHRYS., *hom. 2 in*

où nous sommes de faire de saintes lectures : *Occupari debent fratres certis horis in lectione divina.*

Pour satisfaire à ce devoir, lisons d'abord l'Écriture sainte, cette règle infaillible de la foi et des mœurs (1970); ce sacré dépôt où sont renfermés les trésors de la sagesse et de la science de Dieu; la divine source d'où coulent avec abondance les eaux claires et vives qui arrosent et fertilisent le champ de l'Église; la bouche de la vérité éternelle (1971); la langue de Dieu; le livre des chrétiens, des religieux, des grands, des petits, des savants, des ignorants; le livre par excellence, le livre des livres : faisons-en notre principale, notre chère, favorite et plus ordinaire lecture; lisons notre sainte règle, selon laquelle nous avons promis de vivre, et conséquemment nous seront jugés; qu'après l'Écriture il n'y ait point de lecture qui nous soit aussi familière; lisons les ouvrages de ces grands hommes qui ont précédé notre saint législateur et dont il nous recommande la lecture; ceux des docteurs qui sont venus après lui, dont il a plu à Jésus-Christ de se servir pour maintenir dans son Église la pureté de la foi, la sainteté des mœurs et la gloire de son nom; surtout les écrits ascétiques de ces personnages recommandables par leur science autant que par leur piété, que Dieu a suscités de temps en temps pour conserver ou pour relever la discipline monastique. Et la raison pourquoi nous devons faire ces saintes lectures, *lectiones sanctas*, c'est, je vous vous l'ai annoncé, mes révérends Pères, c'est, premièrement, parce qu'elles nous éclairent et nous instruisent : *docent.*

Les saintes lectures nous éclairent et nous instruisent. Elles nous donnent des leçons de vérité, de justice, de sagesse; nous montrent les obligations que nous avons contractées comme chrétiens et en qualité de religieux, et tout ensemble les moyens les plus propres pour nous en acquiescer; nous remettent sous les yeux les grands motifs de ferveur, qui animent dans la pratique et dans l'amour du bien; nous présentent, dit saint Bernard (1972), non-seulement ce que nous devons faire, mais encore ce que nous devons éviter, et l'heu-

Math., n. 5, nov. edit.) — « Idonens est barbarus iste (reginæ Æthiopiæ eunuchus) qui nobis omnibus doctor fiat... Quin etiam is doctor fuerit qui vitam monasticam delegerunt, ut discant omnes nullum esse tempus ad divinarum eloquiorum lectionem incommodum. » (S. JOAN. CURY., hom. 35 in c. XIV *Genes.*, n. 2, nov. edit.)

(1970) « Evangelium non solum fidei doctrina, sed etiam morum est magisterium. » (S. AMBR., ser. 20 in Ps. CXVIII, n. 55, nov. edit.)

(1971) « Os Christi, Evangelium est. » (S. AUG., ser. 85, c. 1, n. 1, nov. edit.)

(1972) « Valde nobis est necessaria lectio divina. Nam per lectionem discimus quid facere, quid cavere, quo tendere debeamus. » (S. BERN., aut quivis al., *De modo bene viv.*, c. 50; *De lect.*, n. 119, inter *Op. S. Bern.*, vol. II, nov. edit.)

(1975) *Non cessamus pro vobis orantes et postulantes, ut impleamini agnitione voluntatis ejus, in*

renx terme où nous devons aspirer; enrichissent notre mémoire de saintes maximes; nous donnent, comme dit saint Paul (1973), l'intelligence spirituelle, nécessaire pour nous bien conduire; nous introduisent et nous font croître dans la science de Dieu, de ses divines perfections, des œuvres de sa sagesse, de sa justice et de sa miséricorde, ainsi que dans la connaissance de Jésus-Christ, de ses mystères et de sa doctrine; sont comme une colonne de lumière que Dieu fait marcher devant nous, afin de ne nous pas égarer dans la solitude, et de pouvoir sûrement arriver à la terre qu'il nous a promise : *docent.*

Lettres, miroirs, trésors : ainsi les Pères appellent les saintes lectures, mais surtout celles des livres sacrés. Elles nous manifestent ces lettres que Dieu nous adresse [car, que Dieu nous parle par lui-même ou par le ministère de ses serviteurs, ce sont toujours les lettres de Dieu (1974)]; elles nous manifestent la volonté du Seigneur, ce qui est bon, ce qui est agréable à ses yeux, ce qui est parfait. (*Rom.*, XII, 2.) Elles nous apprennent non-seulement ce qui garde la foi, mais encore ce qui a rapport à la direction de nos consciences; non-seulement ce qui éclaire l'esprit, mais même ce qui est capable de sanctifier le cœur; et cela d'une manière si claire et si intelligible, que les plus ignorants comme les plus habiles ne peuvent méconnaître ce que le Seigneur exige d'eux. Elles nous donnent des nouvelles de notre céleste patrie, nous informent de ce qui s'y passe, de ce que les bienheureux y font, de la félicité dont ils y jouissent, de la gloire qui nous y est préparée, des moyens par lesquels nous pouvons l'acquiescer; nous présentent les titres de nos espérances et les gages de notre immortalité; nous exhortent puissamment à la pratique de toutes les vertus, et nous fournissent des motifs pressants pour nous détourner de tous les vices; nous reprennent, nous corrigent, nous conduisent à la piété et à la justice, afin que nous soyons parfaitement disposés à toutes sortes de bonnes œuvres (1975) : *docent.*

Miroirs fidèles (1976), elles nous offrent la vérité toute pure; nous découvrent sans

omni sapientia et intellectu spirituali, ut ambuletis digne Deo, per omnia placentes, in omni opere bono fructificantes et crescentes in scientia Dei. (*Coloss.*, I, 10.)

(1974) « De illa civitate unde peregrinamur litteræ nobis venerunt : ipsæ sunt Scripturæ, quæ nos hortantur ut bene vivamus. » (S. AUG., *Enarr. in Ps. XC*, ser. 2, n. 1, nov. edit.) — « Quid est Scriptura sacra, nisi quædam epistola omnipotentis Dei ad creaturam suam? » (S. GREG., *Epist.*, I, IV, ep. 51, nov. edit.)

(1975) *Omnis scriptura divinitus inspirata, utilis est ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitia, ut perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum instructus.* (*II Tim.*, III, 17.)

(1976) « Posnit tibi Deus speculum Scripturam suam. Legitur tibi, Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt : speculum in hac lectione propo-

flatterie ce qu'il y a de bon en nous pour le perfectionner, et sans aigreur ce qu'il y a de mauvais pour le retrancher; nous apprennent (1977) ce que nous avons été, ce que nous sommes, ce que nous devrions être, ce que nous devons devenir; nous avertissent de notre indigence; nous présentent notre faiblesse; nous exposent la qualité et la profondeur de nos misères; nous montrent l'injustice et la folie de nos affections; nous font voir, à travers le voile spécieux de certains prétextes, le dérèglement secret de nos désirs, les motifs cachés de nos cupidités, les artifices et les déguisements de notre amour-propre, qui cherche à se satisfaire sans remords, aux dépens de nos obligations les plus essentielles; nous découvrent des devoirs auxquels nous ne pensions pas, parce que nos passions nous les cachaient; nous disent, avec une liberté et une force qui leur est propre, ce que nos supérieurs ne nous disent pas toujours, parce que, soit par mollesse ou par politique, ils n'osent nous le dire; ce que nous ne nous disons jamais à nous-mêmes, parce que nous sommes dans l'aveuglement; ce que nous ne trouvons pas de la même sorte dans les instructions publiques, parce que les vérités y sont présentées avec trop de rapidité et avec ménagement; nous instruisent ainsi de la manière la plus convenable à nos besoins et la mieux assortie à l'état de perfection que nous avons embrassé : *docent*.

Trésors de sagesse et de science (1978), elles renferment des règles et des maximes qui éclaireissent nos doutes, dissipent nos illusions, répondent à nos difficultés, lèvent nos scrupules, décident de la justice et de l'injustice de nos actions, confondent nos vaines excuses, nos prétentions téméraires, nos défiances raisonnables, nos indignes ménagements. Elles ne nous apprennent pas seulement ce que nous ne savons pas, elles nous apprennent mieux ce que nous savons déjà, et l'impriment plus fortement dans nos esprits; or si elles n'ajoutent rien à nos connaissances et à leurs impressions, elles persuadent nos cœurs et leurs font sentir des choses nouvelles. Nous y trouvons ces vérités que la chair et le sang ne révèlent point, ces vérités dont la nature s'effraye, ces vérités altérées par les enfants des hommes (1979), ces vérités qu'on craint de connaître, parce qu'on craint de les pratiquer, que l'esprit n'ose envisager, parce que le cœur les désavoue : la nécessité de renoncer à nous-mêmes, de crucifier notre

chair, de mortifier notre esprit, de soumettre notre volonté, de dompter nos désirs déréglés, de nous faire une sainte et généreuse violence pour emporter le royaume des cieux, de veiller et prier continuellement, de devenir semblables à de petits enfants par l'innocence et la simplicité, de ne nous point conformer au siècle présent, de préférer la pauvreté et les souffrances de Jésus-Christ à tous les plaisirs et à toutes les richesses de la terre, de nous maintenir toujours dans les sentiments d'une humilité profonde, dans une componction vive, dans la méditation des jugements de Dieu, dans le souvenir de nos péchés, dans une fidélité inviolable aux pratiques les plus pénibles de notre profession : *docent*.

Ainsi les saintes lectures nous éclairent et nous instruisent, et c'est précisément pour cette raison qu'elles nous sont ordonnées. En effet, nos cœurs étant gâtés et corrompus par le péché, il s'y élève sans cesse comme des vapeurs et des nuages qui obscurcissent nos devoirs, font que nous les perdons de vue, et qu'en les perdant de vue nous nous enhardissons à les violer. Les premiers éléments que nous avons reçus avec tant de docilité, s'effacent peu à peu de nos esprits et s'évanouissent. Notre raison se prête aux illusions de notre amour-propre. Nous nous plaçons dans des situations où les objets nous paraissent tout autres qu'ils ne sont, et qui nous font prendre le change. Nous nous faisons des principes à notre manière; nous adoptons des maximes favorables à nos penchants; nous nous remplissons de pensées vaines, de réflexions dangereuses; nous nous écartons du droit chemin, nous nous engageons dans de fausses routes. Notre sainte règle, et peut-être, hélas ! l'Évangile, nous paraissent-ils comme des énigmes dans leur langage; et quelquefois au milieu des talents qui semblent distinguer certains religieux, la morale chrétienne et la discipline monastique sont pour eux comme une science inconnue. On sait tout, excepté ce qu'il importe le plus de savoir. On se fait de ses prétendues lumières comme un titre pour négliger une connaissance exacte et approfondie de ses obligations. On a la science, mais la science qui enlève, parce que l'on ne connaît pas assez la nécessité de la charité qui édifie. On croit être riche et n'avoir besoin de rien, tandis qu'on est pauvre, aveugle et misérable (1980). Le dirai-je avec le pieux auteur de l'*Imitation de Jésus-*

situm est. Vide si hoc es quod dixit; si nondum es, gemit sis. Revertentur tibi speculum faciem tuam; sicut speculum, non senties adulterem, sic nec te palpes. Hoc tibi ostendit vitor ille quod es: vide quod es; et si tibi displicet, quare ut non sis, etc.) (S. ARG., *Enarr. in Ps. CIII*, ser. 4, n. 4, nov. edit.) — « Scriptura sacra mentis oculis quasi quoddam speculum opponit, ut interna nostra facies in ipsa videatur. Ibi etenim foeda, ibi pulchra nostra cognoscimus. Ibi sentimus, quantum proficimus, ibi a propectu quam longe distamus. » (S. GREG., *l. II Mor., in c. I beati Job*, c. 4, nov. edit.)

(1977) « Scripturis sanctis studium tui cordis impende; et ibi qui fueris, qui sis, quique debeas esse cognosse. » (S. FULGENT, *Ep. 6, ad Theod. senat.*, c. 9, n. 12, nov. edit.)

(1978) « Thesauri Spiritualis sunt divina eloquia. » (S. JOAN. CHRYS., *hom. 60 in c. XXXVI, Gen.*, n. 5, nov. edit.) — « In thesauris suis, id est sapientie et scientie profundas. » (CASSIOD., *Expos. in Ps. XXXII*, v. 7, nov. edit.)

(1979) Diminute sunt veritates a filiis hominum. (Psal. XI, 4.)

(1980) *Dicis: quod dives sum et locupletatus, et*

Christ (1981)? oui, peut-être faudrait-il qu'on nous formât tout de nouveau à la vie spirituelle, et qu'on nous renvoyât, si je puis parler de la sorte, qu'on nous renvoyât à l'alphabet monastique.

Et quand même nous serions assez instruits, quand même nous connaîtrions suffisamment toutes nos obligations, les saintes lectures nous seraient toujours nécessaires, parce que, comme dit saint Ambroise (1982), en matière de religion et de morale, il y a toujours quelques progrès à faire. A cet égard on est toujours disciple, et l'on ne sait jamais tant qu'on ne puisse apprendre des choses nouvelles. Une seconde, une troisième lecture pourra nous instruire de ce qui nous aura échappé à la première (1983). Plus les vérités se présentent à l'esprit, plus elles font impression : elles se développent par de fréquentes lectures; on s'y affermit, on se les rend propres; on aperçoit la liaison, l'enchaînement par lequel elles se soutiennent et s'éclaircissent mutuellement; et l'on en vient par là jusqu'à connaître l'importance de ces vérités qu'on avait d'abord de la peine à goûter, parce qu'on ne connaissait pas toutes celles qui y ont rapport, qui en découvrent le sens et démontrent la nécessité de s'y conformer. D'ailleurs le temps efface les idées les plus profondes, si l'on n'a soin de les entretenir. Les connaissances qu'on a acquises se perdent, si l'on néglige de les cultiver. Les devoirs se confondent dans leur multitude. Souvent il se présente des difficultés qui étonnent l'intelligence des plus éclairés; et toujours a-t-on besoin de force et de soutien pour se maintenir dans un état conforme à toute l'étendue de ses obligations. Or cette force, ce soutien nous sont procurés par les saintes lectures; et c'est encore dans cette vue qu'elles nous sont prescrites et ordonnées : *confortant*.

Quelle impression ne font pas sur nous les choses sensibles et qu'elle est puissante cette impression, pour nous tirer comme hors de nous-mêmes, nous dissiper, nous affaiblir, nous détourner de la voie qui conduit à Dieu, nous remplir de l'esprit

du siècle, nous donner du dégoût et de l'éloignement pour toutes nos obligations! Exposés à une infinité de nécessités et d'occasions, je le dis avec saint Chrysostome (1984), qui font naître l'inquiétude, l'abattement de cœur, la douleur, la vanité, la présomption; mille traits lancés par notre ennemi volent sans cesse autour de nous. Le poids de la concupiscence porte vers la mollesse et la sensualité; les penchants se soulèvent contre le devoir; les tentations naissent sous nos pas, des pensées rebelles s'élèvent; les idées du vice se présentent; l'imagination s'égaré; la charité est aux prises avec la cupidité son ennemie; les vœux qu'offre la foi s'affaiblissent; l'espérance est accompagnée de défiance et de timidité, la piété languit, la ferveur s'éteint, le zèle se dément, l'assujettissement aux règles se fait sentir, la mortification coûte, la solitude pèse, la prière gêne, l'oraison fatigue, la persévérance lasse, chaque pas qu'on fait est un effort, l'inutilité ou la curiosité dérobe de précieux moments, l'orgueil se glisse dans les bonnes œuvres, une lueur de piété impose, un faux éclat de perfection éblouit, l'esprit de ténèbres se transforme en ange de lumière, les instructions des supérieurs sont sans fruit, les fautes découragent, les mauvais exemples persuadent, séduisent, entraînent; les abus prévalent et prennent le dessus; l'âme sèche et aride a besoin d'une nourriture solide; il faut à l'esprit de bonnes pensées, au cœur de pieux desirs, à la volonté de saints mouvements.

Prenez, lisez, nous dit une voix divine, comme autrefois à Augustin (1983) : *Tolle, lege*; et de même qu'à la lecture des livres sacrés les inquiétudes d'Augustin s'apaisèrent, sa raison se purifia, sa foi s'affermir, son zèle s'échauffa; de même qu'à la lecture des livres de piété, Ignace se détacha du monde et de lui-même pour embrasser la croix de Jésus-Christ; Thérèse reprit sa première ferveur et s'adonna sans réserve au service de son Dieu; et tant d'autres ont acquis la force nécessaire pour entrer dans la voie étroite de l'Évangile, ou pour s'y soutenir et y faire tous les jours

nullius ego; et nescis quia tu es miser, et miserabilis, et pauper, et cæcus, et nudus. (Apoc., III, 17.)

(1981) « Opus esset, ut iterum institueremur tanquam boni novitii ad mores optimos, si forte spes esset de aliqua futura emendatione, et majori spiritali profectu. » (*De Imit. Chr.*, l. I, c. 22, Edit. Jos. Valart.)

(1982) « Quantumlibet quisque profecerit, nemo est qui doceri non egeat, dum vivit. » (S. AMBROS., l. I *De offic.*, c. 1. nov. edit.)

(1983) « Non raro evenit, ut quod hodie invenire non potuimus legentes, hoc rursum postero die aggredientes, repente inveniamus, Deo videlicet pro sua clementia occulte mentem nostram illustrante. » (S. JOAN. CHRYS., hom. 55 in c. XIV *Gen.*, n. 2 nov. edit.)

(1984) « Varia iracundiæ, varia curarum, varia perturbationis ac mœroris, varia jaectantiæ, varia tumoris, tum occasio, tum necessitas, nos unde-

quaque circumvallat, innumeraque ex omni parte tela volitant : unde necesse est indixerit a Scripturis armaturam sumere. » (S. JOAN. CHRYS., *De Lazaro*, conc. 3. n. 1, t. I *Oper.*, S. Joan. Chris., nov. edit.)

(1985) « Audio vocem de vicina domo cum cantu dicentis et crebro repetentis, quasi pueri an puellæ, nescio : *Tolle, lege; Tolle, lege...* Concitus redii ad eum locum ubi sedebat Alypius : ibi enim posueram codicem Apostoli cum inde surrexeram. Arripui, aperui, et legi in silentio capitulum, quo primum conjecti sunt oculi mei : *non in commensationibus et ebrietatibus, non in cubilibus et impudicitis, non in contentione et amulatione; sed induite Dominum Jesum Christum, et carnis providentiam ne feceritis in concupiscentiis.* Nec ultra vohi legere, nec opus erat. Statim quippe cum fine hujusc sententiæ quasi luce securitatis infusa cordi meo, omnes dubitationis tenebre diffugerunt. » (S. AUG., *Confess.*, l. VIII, c. 12, n. 29, nov. edit.)

de nouveaux progrès; nous trouverons dans les saintes lectures tous les secours dont nous pouvons avoir besoin : *confortant*.

Prenons donc et lisons; et les paroles de la vérité, imprimées dans nos esprits par la lecture, nous défendront contre l'impression dangereuse des objets, nous inspireront un saint recueillement, nous maintiendront dans le souvenir de Dieu, nous éloigneront des maximes et des manières du monde, nous feront sentir toute l'équité de nos obligations. Convaincus, persuadés, pénétrés de la nécessité de la mortification, si évidemment démontrée dans les livres de piété, nous travaillerons à diminuer l'activité de la concupiscence, à réprimer la révolte de nos sens, à effacer de nos esprits la première image du vice, à dissiper l'ombre même de la tentation, à accorder nos penchants avec nos devoirs, à maîtriser notre imagination ou à supporter en paix ce que nous ne pouvons dompter de ses écarts et de sa vivacité. Le règne de la charité deviendra peu à peu absolu et paisible dans nos cœurs. Ce que nous lirons des témoignages de la puissance, de la bonté, de la miséricorde de Dieu, réveillera notre foi, ranimera notre espérance. Les réflexions salutaires que nous trouverons toutes formées, nous serviront de modèle pour en former de semblables à notre tour : d'après ces réflexions nous penserons, nous désirerons, nous agirons; nos prières en seront animées, nos oraisons échauffées, nos conversations sanctifiées; une bonne partie de notre temps saintement employée; les instructions que nous recevrons de nos supérieurs, renouvelées, confirmées, fortifiées, parce que nous verrons ce qu'ils nous disent dans ce que nous lirons.

Nous prendrons dans les saintes lectures, comme dans un arsenal céleste, les armes de Dieu : le bouclier, le casque, l'épée, la ceinture, la cuirasse, la chaussure (*Ephes., VI, 11, etc.*); nous nous en revêtirons, et nous serons invulnérables à tous les traits des principautés, des puissances, des princes de ce siècle ténébreux, des esprits de malice répandus partout; nous les terrasserons, nous les dompterons, nous les écraserons, nous les briserons. Le spectacle édifiant des bons exemples nous montrera la route de ceux qui ont obtenu les promesses, et dont nous honorons sur la terre la mémoire et célébrons les vertus. Nous verrons que nul d'entre eux ne s'est sauvé par la voie des usages contraires aux saintes règles, qu'on ne regarde que trop souvent comme sûre et innocente, parce que c'est la voie où marche la multitude.

Nous admirerons l'innocence d'un Abel, la foi d'un Enoch, l'obéissance d'un Abraham, la chasteté d'un Joseph, la douceur d'un Moïse, l'activité d'un Josué, la modestie

d'un Gédéon, la droiture d'un Samuel, la religion d'un David, la piété d'un Ezéchias, l'application d'un Esdras à la loi de Dieu, les saintes inquiétudes d'un Néhémie, la patience d'un Job, la fidélité des Réchabites, l'austérité des prophètes, le zèle brûlant des Machabées; les travaux, les privations, les souffrances, les combats, les victoires, les triomphes, l'héroïsme des apôtres de Jésus, des disciples de Jésus, des martyrs de Jésus, des confesseurs de la foi de Jésus, des saints anachorètes, des pieux cénobites, de nos maîtres : les Antoine, les Pacôme, les Hilarion, les Macaire, les Arsène, les Basile, les Grégoire, les Chrysostome, les Jérôme, les Cassien, les Ephrem, les Benoît; des saints qui sont venus après eux et qui ont marché sur leurs traces. Et les exemples de notre Maître par excellence, de notre Chef, de notre Modèle, de Jésus-Christ, ne seront-ils pas pour nous un spectacle infiniment plus touchant, plus frappant, plus puissant, plus efficace?

Prenons donc et lisons; et à ces vertus, à ces exemples notre piété se ranimera, notre zèle se réveillera, notre ferveur s'échauffera; rien ne nous coûtera, rien ne nous arrêtera; nous dévorerons toutes les amertumes de la pénitence; nous défendrons notre fidélité contre les abus et les mauvais exemples et elle en triomphera; nos démarches seront pleinement assorties à nos obligations; et par des progrès successifs dans les vertus propres de notre état, nous fournirons heureusement notre carrière.

Prenons et lisons; et les imperfections mêmes, les fautes, les chutes de quelques-uns des saints, nous animeront, nous soutiendront, nous fortifieront, empêcheront que nous ne nous découragions à la vue de nos faiblesses et de nos péchés, parce qu'elles nous rendront plus vigilants, plus attentifs sur nous-mêmes, plus précautionnés contre les tentations, nous feront opérer notre salut avec crainte et tremblement, nous inspireront l'humilité, la confiance en la miséricorde de Dieu, nous porteront à nous relever promptement, sans trouble et sans inquiétude, si nous avons eu le malheur de tomber : *confortant*.

Mais n'en dis-je pas trop, mes révérends Pères? n'ai-je pas tort d'attribuer tant de vertu, de force et de puissance à un moyen purement extérieur, tel que le sont les lectures spirituelles? Et n'est-ce pas là uniquement l'effet de la grâce? Écoutons, mes révérends Pères, ce que dit l'Esprit-Saint : La parole de Dieu est vivante et efficace; elle perce plus qu'une épée à deux tranchants; elle entre et pénètre jusque dans les replis de l'âme et de l'esprit (1986). Elle est toute-puissante (1987). Elle est toute de feu (1988). L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole de Dieu

cordis. (Hebr., IV, 12.)

(1987) *Omnipotens sermo tuus. (Sap., XVIII, 15.)*

(1988) *Omnis sermo Dei ignitus. (Prov., XXX, 5.)*

(1986) *Vivus est sermo Dei, et efficax, et penetrabilior omni gladio aucipiti; et pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritus, compagum quoque ac medullarum, et discretor cogitationum et intentionum*

(1989). Écoutons les Pères : « La parole de Dieu est la nourriture de l'âme, sa sûreté, sa vie, comme un feu céleste qui l'embrase (1990); un sel vif et pénétrant qui préserve de toute corruption (1991); une plante salutaire qui nous guérit de nos passions et nous soutient dans notre abattement (1992); nos armes dans la guerre, notre médecine dans les maladies (1993); la semence de la vie éternelle (1994). Elle change le cœur, en le détachant des choses de la terre, pour le porter à celles du ciel (1995). Elle nous remplit de l'amour de la sagesse, nous fait faire toutes nos actions en vue de la récompense du Seigneur, entreprendre avec beaucoup d'ardeur les travaux de la vertu, triompher de la malice de nos ennemis (1996); elle nous anime d'un saint zèle pour suivre les exemples édifiants que nous ont laissés les vrais serviteurs de Dieu (1997).

Et cette divine parole contenue dans l'Écriture ou expliquée dans les livres de piété, c'est-à-dire les lectures saintes, produisent ces merveilleux effets, quoiqu'elles ne soient qu'un moyen extérieur; parce qu'elles nous procurent la grâce de Dieu, dont elles nous font connaître la nécessité, à qui elles nous font avoir recours, qu'elles nous font sans cesse implorer; parce qu'elles nous la procurent encore cette grâce par le moyen de nos prières ordinaires auxquelles ces lectures nous préparent (1998), qu'elles rendent plus ferventes, comme je l'ai dit, plus proportionnées à nos maux, plus dignes du Dieu que nous invoquons; parce que le respect et la déférence que nous témoignons pour la parole de Dieu, en la lisant, en nous y appliquant, en la méditant, méritent en quelque sorte que Dieu la rende puissante et efficace à notre égard;

(1989) *Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo Dei.* (Luc., IV, 4.)

(1990) « Hoc [Scriptura sacra] ornamentum, hoc securitas; contra vero non audire, illud fames, illud corruptio est. » (S. JOAN. CHRYS., hom. 2 in *Matth.*, n. 6, nov. edit.) — « Verbum ex Scripturis divinis prolatum induratam animam igne vehementius emollit, et ad quælibet bona aptam efficit. » (S. JOAN. CHRYS., *ibidem.*) — « Quod sacrarum litterarum lectio vita sit, Dominus testatur dicens: *Verba que ego locutus sum vobis, spiritus et vita sunt.* » (S. AMBROS., aut quiv. al., ser. 27, n. 6, in *Append. t. II, Op. S. Ambros.*, nov. edit.)

(1991) « Ut enim carum tabes ac putredines, sale absorbuntur, cunctaque ex eis corruptionis semina terguntur: sic a ratione procul abhorrentes corporeæ omnes libidines, doctrinarum austero adstringuntur. » (S. METHER., *Conviv. decem virgin. Marcella.*, or. 1.)

(1992) « Illis qui sunt infirmi olus (sermo Dei) laborantem vim animi affectibusque obnoxium recreans. » (S. MAXIM., *Confess. ad Theolog. Cap. ducenta.*, cap. 100.)

(1995) « [Sermo Dei] et gladius et medicina. » (S. BEN., ser. 24 *De div.*, n. 2, nov. edit.)

(1994) « Scit propheta animam eloquiis Dei relectam, tanquam pabulum aliquod vitæ æternæ in se continere. » (S. HILAR. Pictav. episc., *Tr. in Ps. CXVIII.*, liv. VII, n. 2, nov. edit.)

(1995) « Scriptura sacra a terrenis desideriis ad

parce que la grâce est attachée à la connaissance et à l'amour de la vérité, qui sont les effets de la parole de Dieu, selon cette prière de Jésus-Christ à son Père: *Sanctifiez-les par la vérité, votre parole est la vérité même* (Joan., XVII, 17); parce qu'enfin Dieu joint ordinairement les grâces intérieures aux extérieures; qu'il se plaît à cacher sous ces dehors l'opération de son Esprit; qu'il veut, pour parler immédiatement à nos cœurs, que quelqu'un nous parle de sa part; et que selon l'ordre que sa sagesse a établi, quand nous nous servons des moyens de salut qu'il a donnés aux hommes, il nous favorise en même temps de dons assortis à ces moyens; or, un de ces moyens de salut que Dieu a donnés aux hommes, c'est sa parole, se sont les lectures saintes, les lectures édifiantes, les lectures de piété. L'âme, dit saint Chrysostome (1999), se sanctifie par les lectures spirituelles; car elles répandent en abondance les grâces du Saint-Esprit, qui la soutiennent et la fortifient: *confortant.*

Ainsi, négliger les saintes lectures, employer le temps qui doit leur être destiné, à des lectures profanes, vaines, curieuses, ou le prostituer à la paresse, à l'oisiveté, à des conversations inutiles, à des occupations frivoles, de pure fantaisie ou de caprice; c'est, outre l'infraction d'une de nos plus importantes règles, désobéir à Dieu, s'écarter de l'ordre qu'il a établi, être hors de la voie commune par où il conduit les hommes au salut. C'est pécher contre la charité qu'on se doit à soi-même, en refusant à son âme la nourriture qui lui est nécessaire; de même qu'on pécherait contre cette même charité, si l'on refusait à son corps la nourriture dont il a besoin. C'est, dit saint Jérôme (2000), tendre directement

superna amplectanda cor legentis immutat. » (S. GREG., *Moral.*, l. XX, in c. XXIX *beati Job.*, c. 1, n. 4, nov. edit.)

(1996) « Ingens bonum est, dilectissimi, divinarum Scripturarum lectio. Hæc enim animam vera philosophia instructam reddit, hæc in cælum mentem transfert, hæc memorem beneficiis reddit hominem, hæc facit ne quidquam ex rebus presentibus admiremur; sed ut perpetuo in alia vita mente nostra versemur, et ad Domini mercedem respicientes omnia operemur, alacritateque magna virtutum labores aggrediamur. » (S. JOAN. CHRYS., hom. 35, in c. XIII *Gen.*, n. 4, nov. edit.) — « Nutrimenta spiritus sunt divina lectio... sermo doctrinæ. His alitur cibus, his convalescit, his victor efficitur. » (ORIG., hom. 9 in *Levit.*, n. 7, nov. edit.)

(1997) « Ex ipsis Scripturis possumus ad æmulationem et imitationem philosophiæ generosorum virorum excitari, ut non torpescamus in virtutum certaminibus. » (S. JOAN. CHRYS., hom. 35, in c. XIII *Gen.*, n. 4, nov. edit.)

(1998) « Lectio nos ad orationem instruit. » (S. BERN., aut quiv. al., *De modo bene vivendi*, c. 50, *De lect.*, in *App. Op. S. Bern.*, nov. edit.)

(1999) « Palam certe est lectionem spiritualem sanctificare et spiritualem gratiam astringere. » (S. JOAN. CHRYS., hom. 35 in *Joan.*, n. 3, nov. edit.)

(2000) « Quomodo corpus, nisi acceperit cibos suos, moritur; sic et anima, nisi acceperit cibos

à la mort spirituelle, parce qu'on se met hors d'état de résister aux tentations du dedans et du dehors. C'est, dit le bienheureux Nil (2001), devenir semblable aux animaux destitués d'intelligence et de raison. C'est, dit saint Césaire (2002), tandis qu'on rassasie l'esclave qui est le corps, laisser mourir l'âme qui est la maîtresse. C'est enfin, dit saint Chrysostome (2003), c'est renoncer à son salut, personne ne pouvant se sauver, s'il ne s'occupe à la lecture spirituelle: *Neque fieri potest, non potest, inquam, fieri, ut quisquam salutem assequatur, nisi assidue versetur in lectione spiritali.*

Que les religieux appliqués à l'étude, aux emplois extérieurs, à des occupations qui demandent beaucoup de temps, de soin, de sollicitude, fassent une attention profonde à ces importantes vérités, qu'ils se pénétrant de la nécessité de se nourrir de la parole de Dieu, de se soutenir et de se fortifier par les saintes lectures, qu'ils ne s'adonnent pas tellement à l'étude ou aux affaires dont ils sont chargés, qu'elles emportent tout leur temps et absorbent l'attention de leur esprit; qu'ils ne soient pas seulement hommes d'étude ou officiers: il y va de leur salut. Les saintes lectures leur sont encore plus nécessaires qu'au commun des religieux, vu le danger où les exposent leurs occupations. Et n'ont-ils pas besoin quelquefois dans les situations où ils se trouvent, comme le commun des religieux, et même dans celles où leurs occupations peuvent les placer, n'ont-ils pas besoin de quelque moyen qui soulage leurs peines et leur procure une véritable et solide consolation? Ils le trouveront ce moyen dans les saintes lectures: c'est pour cela qu'elles nous sont toujours recommandées: *consolantur.*

spirituales, moritur.» (S. HIER., in *Expos. Ps. CXXXVII*, nov. edit.)

(2001) « Si beata et vere divina Scripturæ eloquia studiose non appetis, iumentis insipientibus, et ratione destitutis assimilaberis. » (S. NILI mon., I. II *Epist.*, ep. 56, edit. Rome, 1658.)

(2002) « Si sola caro relicitur, et anima Dei verbo non pascitur; ancilla satiatur, et Domina fame torquetur. » (S. CÆSAR., ser. 143, n. 5, in *Append. t. V Op. S. Aug.*, ser. 144, nov. edit.)

(2003) S. JOAN. CHRYS., *De Lazaro*, conc. 3, n. 2, nov. edit.)

(2004) « Neque gloriæ magnitudo, neque potentia majestas, nec amicorum præsentia, nec aliud quidquam ex rebus humanis animum adeo tristitia confectum solari poterit, ac sacramm lectio Scripturarum. Quid ita? quod illa quidem caduca sint, et interitui obnoxia, quam ob causam et obnoxium interitui est ipsorum solatium: at lectio Scripturæ colloquium est eum Deo. » (S. JOAN. CHRYS., *De utilit. lect. Script.*, n. 2, nov. edit.)

(2005) *Dominus in æternum permanet.* (Psal., IX, 8.)

(2006) *Verbum misit Dominus.* (Isa., IX, 8.)

(2007) « Quod in deserto Israëlitis manna datum est, Dei sermo est his qui illo vescuntur, ad spiritalem omnem voluptatem sufficiens, prope sminifera diversa cupiditate, ad omnem contemperatus gustum: quippe qui omnis cibi spiritalis gustum

Non, dit saint Chrysostome (2004), les honneurs les plus éclatants, la puissance la plus absolue, la présence des amis les plus fidèles, rien en un mot de tout ce que le monde peut offrir n'est capable de nous donner une véritable et solide consolation; parce que ces choses étant fragiles et périssables, elles ne peuvent nous procurer qu'un soulagement de même nature. Mais nous la trouverons cette véritable et solide consolation dans les saintes lectures, et surtout dans l'Écriture sainte, parce que c'est Dieu même qui nous la donnera, Dieu qui ne périt jamais, Dieu qui demeure éternellement (2005).

En effet ce Dieu de bonté et de miséricorde, en envoyant sa parole (2006), en la faisant annoncer, écrire, expliquer, développer par ses serviteurs, a voulu être à notre égard non-seulement le Dieu de la science par les instructions qu'il nous y donne: *Deus scientiarum* (I *Reg.*, II, 3); le Dieu des vertus, par la force qu'il nous y communique: *Deus virtutum* (Psal. LVIII, 6); mais encore le Dieu de consolation et de toute consolation par les saints plaisirs qu'il nous y fait trouver: *Deus totius consolationis.* (II *Cor.*, I, 3.) Il a voulu, disent les Pères, que sa parole (2007) fût pour ceux qui s'en nourriraient, ce qu'était la manne pour les Israélites, qu'elle renfermât et leur fit sentir toutes sortes de délices, et qu'elle s'accommodât à leur goût; qu'elle fût (2008) comme un vin spirituel qui remplit leur âme de joie, une espèce de charme qui dissipât tous leurs chagrins (2009), un baume salutaire qui guérit tous leurs maux (2010), un festin qui fournit abondamment de quoi les rassasier (2011), une eau vive qui les désaltérât (2012), un parfum céleste qui les embaumât (2013), une rosée bienfaisante qui les rafraîchît (2014), etc. Et le Prophète-Roi

habeat ac qualitatem.» (S. MAXIM., *Confess. ad Theolog. cap. ducenta*, cap. 109.)

(2008) « Uti enim vini potus dolorem sedat; et cor est tristitia in letitiam transeat; sic spiritale vinum (lectionis) gaudio perfundit animum. » (S. MAXIM., *Confess.*, ser. 17.)

(2009) « Tuam oro gravitatem, ut tristitiæ dolorem cogitatione vincas, divinitusque eloquiorum carnem animæ in tempore admoveas. » (THEODORET., ep. 44, *Alexandria*.)

(2010) « Statim a cunabulis velut mamillam quamdam sacramm Scripturarum meditationem haurimus, ut cum morbus nos invaserit, salutare pharmacm spiritus disciplinam adhibeamus. » (THEODORET., ep. 44, *Alexandria*.)

(2011) « Magna hæc est cœna, cunctisque deliciis plena, (Scriptura) quæ omnibus etiam sufficienter administrat. » (EUSEB. Gallic., *Hom. in Dom. II post Pentecost.*)

(2012) « Nec incongrue Scripturam aquæ comparamus, quæ tanquam aqua lavat, reficit et refrigerat nos. » (HILDEBERT, ser. 2, in *festo SS. Petri et Pauli*, nov. edit.)

(2013) « Sicut aromata quanto magis digitis atteruntur, tanto majorem naturæ suæ fragrantiam reddunt: ita et Scripturis usu venit. » (S. JOAN. CHRYS., hom. 45 in c. II *Gen.*, n. 1, nov. edit.)

(2014) « In valle humilitatis divinarum stillicidiis Scripturarum, pudicitia hlium ne marcescat, irri-

n'avait-il pas trouvé dans cette divine parole, comme un miel qui adoucissait toutes ses peines? *Que votre parole, ô mon Dieu! s'écriait-il, que votre parole est douce à mon cœur! elle l'est plus que le miel le plus excellent ne l'est à ma bouche* (2013). Je me suis appliqué à votre parole, Seigneur, disait à Dieu Jérémie persécuté par ses ennemis, et elle est devenue toute ma satisfaction et toute ma joie (2016). Nous trouvons, écrivaient aux Lacédémoniens les Machabées au milieu des calamités qui exerçaient si durement leur patience, nous trouvons dans les livres sacrés la lumière, la force et la consolation dont nous avons besoin: *Habentes solatio sanctos libros.* (I Mach., XII, 9.)

Recourons au même moyen, mes révérends Pères, et nous trouverons le même soulagement dans nos peines. En effet, ressentons-nous des dégoûts, des répugnances, des amertumes dans la voie du salut? Le joug du Seigneur perd-il pour nous sa douceur, la croix son onction, la vertu ses charmes, les devoirs leurs attraits? Cessons-nous de goûter cette sensibilité qui nous soutenait dans la pratique des règles saintes? Ne puisons-nous qu'à force de travail dans le puits de Jacob l'eau vive et pure dont nous avons besoin, et cette eau ne nous communique-t-elle plus ses qualités bien-faisantes? Dieu semble-t-il s'être retiré, ou ne jeter sur nous que des regards sévères? Les ténèbres, les privations, les aridités, les sécheresses spirituelles sont-elles notre partage? Nous trouverons notre consolation dans les lectures de piété, parce que nous y verrons que ce sont là des épreuves dont Dieu se sert pour perfectionner nos vertus, épurer notre charité, exercer notre patience, augmenter notre humilité, détruire notre amour-propre; nous faire marcher dans une voie plus sûre, quoique moins agréable; éloigner de nos démarches dans la sainte carrière tout ce qui pourrait encore mêler l'homme avec Dieu, la nature avec la grâce, les douceurs de la terre avec les faveurs du ciel, et les richesses de la foi avec les satisfactions de l'amour-propre; nous déguster de cette vie misérable, puisque nous y trouvons des peines jusque dans la vertu même, et nous faire soupirer après cette céleste patrie où nos consolations seront ineffables et éternelles: *Habentes solatio sanctos libros.*

Sommes-nous agités, inquiétés, troublés par des scrupules; nos plus petites fautes nous paraissent-elles des crimes; nos plus légers manquements, des négligences considérables; nos meilleures actions, sonillées et dignes de châtement; prenons-nous une paille pour une poutre, et un moucheron pour un chameau; nos propres réflexions ne servent-elles qu'à nous rendre malheu-

reux, en faisant que nous nous regardons comme coupables; le service de Dieu est-il pour nous un continuuel supplice; les reproches chimériques d'une conscience timide à l'excès nous jettent-ils dans de tristes et fâcheuses perplexités, nous trouverons notre consolation dans les saintes lectures, parce que nous y verrons qu'il n'y a que Dieu qui puisse rétablir la paix dans nos cœurs, et qu'il veut l'y rétablir, qu'il l'y rétablira, si nous employons les moyens que son infinie bonté a pris soin de nous ménager; c'est-à-dire, si nous nous adressons à ceux à qui il a donné l'autorité et la grâce pour nous conduire; si nous versons dans leur sein toutes nos peines avec confiance et simplicité; si nous nous soumettons sincèrement et sans retour à leur décision; si nous immolons pleinement et sans réserve à leur lumière l'impression intime du scrupule, laquelle a produit et entretient l'indocilité: persuadés, comme nous devons l'être, que quand nous les écoutons, c'est Dieu que nous écoutons; quand nous leur obéissons, c'est à Dieu même que nous obéissons; quand nous nous reposons sur eux de nos doutes et de nos difficultés, c'est sur Dieu même que nous nous reposons: *Habentes solatio sanctos libros.*

Sommes-nous affligés par la maladie, souffrons-nous des incommodités presque continuelles, traînons-nous une vie faible et languissante, fatigués du mal que nous endurons et des remèdes qu'on nous donne, sommes-nous abattus au dehors et peu soutenus au dedans, avons-nous de la peine à nous supporter nous-mêmes au milieu de nos infirmités, manquet-il quelque chose à l'assiduité et à l'exactitude des services dont nous avons besoin, nous trouverons notre consolation dans les saintes lectures, parce que nous y verrons que les maladies et les infirmités sont un gage du souvenir et de l'amour de Dieu à notre égard, des remèdes qu'il nous applique pour la guérison de nos âmes, des facilités qu'il nous donne pour racheter nos péchés et satisfaire à sa justice, des moyens qu'il nous présente pour lui offrir nos corps, comme une hostie vivante, sainte et agréable à ses yeux (Rom., XII, 1); une occasion favorable qu'il nous fournit pour renouveler notre homme intérieur à proportion de ce que l'homme extérieur s'affaiblit; et les délaissements où nous pouvons être entrent dans les desseins de bonté et de miséricorde que Dieu a sur nous, en permettant non-seulement que nous soyons infirmes, mais même négligés dans notre infirmité: *Habentes solatio sanctos libros.*

Enfin, quelque fâcheuse que soit notre situation, quelles que puissent être nos afflictions et nos peines nous trouverons

gare memineris. (HILDEBERT., I. I Epist., ep. 21 *Athalisa reclusæ*, nov. edit.)

(2015) *Quam dulcia faucibus meis eloquia tua, super mel ori meo!* (Psal. CXVIII, 103.) — *Dulciora*

super mel et favum. (Psal. XVIII, 11.)

(2016) *Inventi sunt sermones tui, et comedi eos, et factum est mihi verbum tuum in gaudium et in letitiam cordis mei.* (Jerem., XV, 16.)

des consolations qui leur seront parfaitement assorties, dans les saintes lectures. Et ne devrait-il pas suffire pour charmer tous nos maux, qu'elles nous procurent le précieux, l'aimable, le glorieux avantage d'entrer en conversation, de nous entretenir familièrement avec les plus célèbres docteurs de l'Eglise, avec les plus grands saints, avec les habitants du ciel, avec les prophètes, avec les apôtres, avec Jésus-Christ, avec l'Esprit créateur, avec le Père céleste (2017): *consolantur*.

Cherchons donc, mes révérends Pères, les consolations dont nous avons besoin, dans les saintes lectures et non dans les créatures, dans des moyens purement humains, dans les relâchements de notre amour-propre, dans les dangereux remèdes d'une superbe philosophie, et encore moins dans nous-mêmes, en nous roidissant contre le sentiment de nos misères. Nous ne trouverions là que des consolations semblables à celles que Job trouva dans les discours de ses amis (2018); nous n'y trouverions que de fausses consolations, que des consolations importunes.

Mais ce salutaire effet des saintes lectures, ainsi que la force et l'instruction qu'elles donnent, supposent que nous lisons avec les dispositions convenables. Ce n'est même que par là que nous pouvons nous acquitter de notre devoir à cet égard. Ainsi, après avoir vu l'obligation où nous sommes de faire de saintes lectures, et les raisons de cette obligation, voyons maintenant comment nous devons faire ces lectures.

SECONDE PARTIE.

L'auteur du livre de *l'Imitation de Jésus-Christ* (2019) nous apprend la manière de faire les saintes lectures. Lisez, nous dit-il, avec humilité, *humiliter*; avec simplicité, *simpliciter*; avec exactitude et fidélité, *fide-*

liter. Suivons, mes révérends Pères, ces règles que nous présente un des plus grands maîtres de la vie spirituelle et des plus autorisés; et nos lectures auront le plus heureux succès.

Lisons d'abord avec humilité. En effet, comme c'est Dieu qui nous parle dans les saintes lectures ou par lui-même ou par ses serviteurs, et qu'il résiste aux superbes et ne se révèle qu'aux petits, nous devons rendre hommage à sa parole, nous abaisser, nous confondre pour ainsi dire, devant elle; être remplis d'une profonde reconnaissance pour la grâce que Dieu nous fait de nous admettre à la lecture de cette divine parole; avouer à cet égard notre indignité, nos ténèbres, notre impuissance; reconnaître que nous ne pouvons ouvrir nos cœurs à la vérité, si Dieu ne les y ouvre; que toutes nos connaissances demeureront stériles, s'il ne les imprime en nous par son Esprit-Saint; qu'il nous parlera en vain un langage extérieur, s'il n'y ajoute un langage intérieur de grâce et d'amour; que les hommes (2020) auront beau nous présenter la lettre de sa loi, s'il ne nous en découvre le sens; nous annoncer ses mystères, s'il ne nous en accorde l'intelligence; nous intimor ses volontés, s'il ne nous aide à les accomplir; nous montrer le chemin, s'il ne nous donne des forces pour y marcher; conséquemment que nous avons besoin de recourir à la prière, avant que de nous appliquer à la lecture, pour lire avec fruit, en lisant avec humilité: *humiliter*.

Ainsi, après avoir d'abord témoigné notre respect pour la divine parole par quelque signe extérieur (2021), et l'avoir adorée intérieurement (car la parole de Dieu, dit saint Augustin (2022), n'est pas moins précieuse que le corps de Jésus-Christ qu'on adore avant que de le recevoir), nous tenant dans une posture modeste, demandons à

(2017) « Neque solam canentes monachi vel precentes, sed etiam libris intenti, jucundum videntibus prebent spectaculum. Soluti quippe choro, alius Isaiam sicens cum ipso loquitur; alius cum Apostolis versatur, alius ab aliis conscriptos libros legit. » (S. JOAN. CHRYS., hom. 68. in *Matth.*, n. 4, nov. edit.) — « Gratias Evangelio, per quod etiam nos qui oculis nostris venientem in hunc mundum non vidimus Christum, videmus ei, dum facta ejus legimus, interesse. » (S. AMBROS., *L. de viduis*, c. 10, n. 61, nov. edit.) — « Cum oramus, cum Deo loquimur, cum legimus, Deus nobiscum loquitur. » (S. BERN., aut quiv. al. *De modo bene vivendi*, c. 45, n. 119, vol. II *Op.* S. BERN., nov. edit.) — « Gloriantur alii de magnatum principumque ac regum familiaritate atque colloquio. At tu coram angelis Dei gloriare, colloquens, et cum Spiritu sancto per sacras litteras conferens. » (S. ERN., *De patient. et consum. sæculi*, nov. edit.)

(2018) *Consolatores onerosi omnes vos estis.* (*Job*, XVI, 2.)

(2019) « Si vis profectum haurire, lege humiliter, simpliciter et fideliter. » (*De Imit. Christi*, l. I, c. 5.)

(2020) « Possunt (Moyses et prophetæ) verba sonare; sed spiritum non conferunt: pulcherrime dicunt, sed te tacente cor non accedunt: litteras tradunt; sed tu sensum aperis: mysteria proferunt;

sed tu referas intellectum signatorum: mandata edicunt; sed tu juvas ad perficiendum: viam ostendunt; sed tu confortas ad ambulandum: illi foris tantum agunt; sed tu corda instruis et illuminas: illi exterius rigant; sed tu fecunditatem donas: illi clamant auribus, sed tu auditui intelligentiam tribuis. » (*De Imit. Christi*, l. III, c. 2.)

(2021) « Statim nos colligimus, manusque abluimus, cum librum accipere volumus. Viden quanta vel ante lectionem pietas?... Mulier, si non operta sit, statim velum assumit, in argumentum pietatis interioris. Vir si operto sit capite, nudat caput. Viden quomodo externus habitus internæ sit pietatis indicium? » (S. JOAN. CHRYS., hom. 53 in *Joan.*, n. 3, nov. edit.)

(2022) « Nemo illam carnem (Christi) manducat, nisi prius adoraverit: inventum est quemadmodum adoretur scabellum pedum Domini, et non solum non peccemus adorando, sed peccemus non adorando. » (S. AUG., *Enarr. in Ps. XCVIII*, n. 9, nov. edit.) — « Quid vobis plus esse videtur, Verbum Dei, an Corpus Christi? si verum vultis respondere, hoc nique dicere debetis, quod non sit minus Verbum Dei quam Corpus Christi. » (S. AUG., aut quiv. al., ser. 300, n. 2, in *Append. c. V, Op. S. Ang.* nov. edit.) — « Sancta et adoranda verba Scripturarum. » (*Conc. Ephes.*)

Dieu la grâce de faire une lecture utile, une lecture qui pénètre dans le plus intime de nos cœurs et s'y attache; de nous servir pour notre propre conduite des vérités qui nous seront offertes; de nous les rappeler quand il se présentera quelque occasion de les mettre en pratique. Prions-le qu'il ne permette pas qu'elles nous deviennent infructueuses, ces vérités, par la dissipation, qu'elles soient étouffées en nous par les épines de la cupidité, qu'elles nous soient enlevées par les ruses de l'esprit de malice.

Parlez, Seigneur, parce que votre serviteur vous écoute (2023). Je suis votre serviteur : donnez-moi l'intelligence, afin que je connaisse les témoignages de votre loi (2024). Otez la voile qui est sur mes yeux; et je considérerai les merveilles qui sont renfermées dans vos saintes ordonnances (2025) : Prières de Samuel et de David, excellents modèles de prière avant la lecture. *Retirez-vous de moi, esprits malins, et j'approfondirai les commandements de mon Dieu : c'est ce que disait encore David (2026) ; c'est, d'après David, ce que disait saint Grégoire avant que de s'appliquer à la lecture. » Parlez à mon cœur, ô mon Dieu ! vous qui êtes la Vérité éternelle ; de peur que je ne meure et que je ne sois sans fruit, si je suis instruit au dehors sans être embrasé au dedans, de peur que je ne sois un jour condamné pour des vérités connues sans être pratiquées, reçues sans être animées, crues sans être observées (2027) :* « Vous connaissez, mes révérends Pères, cette humble prière que nous apprend le pieux Gerson. Prions de même avant la lecture, parce que la première voie pour arriver à la vérité et pour nous en assurer la possession, dit saint Augustin (2028), c'est l'humilité : Prions pendant la lecture, parce que la seconde voie, ajoute le saint Docteur, c'est l'humilité; prions après la lecture, parce que la troisième voie, continue le même Père, c'est l'humilité : prions toujours, parce que l'unique voie, dit enfin saint Augustin, pour connaître la vérité et pour nous en assurer la possession, c'est l'humilité : *humiliter.*

Appliqués à la lecture, ayons sous nos yeux l'état de notre âme ; mettons-la, comme le Prophète (2029), entre nos mains. Voyons ce que nous devons faire et ce que nous faisons, nos devoirs et nos défauts. La vé-

rité ne nous trompe pas, ne nous trompons pas non plus; elle ne nous flatte pas, ne nous flattons pas aussi. Ne nous irritons pas contre la sévérité de ses maximes; ne les traitons pas d'exagérées et d'outrées. Ne criions pas au rigorisme et à l'hyperbole. Point de désir secret de la combattre ni de l'affaiblir. La regarderions-nous comme notre ennemie? Oui, mes révérends Pères, la vérité est notre ennemie; mais c'est par rapport à nos infidélités, à nos dissipations, à nos irrégularités, à nos relâchements, à notre amour-propre, à notre orgueil, à notre vanité; ennemie avec qui nous devons nous réconcilier, si nous sommes véritablement amis de nous-mêmes. Saint Augustin nous l'apprend (2030), en expliquant ces paroles de l'Évangile (2031) : « Soyez d'accord avec votre ennemi : » *Esto consensiens adversario tuo.* Quel est cet ennemi, dit le saint Docteur, sinon la loi de Dieu, sinon les commandements, sinon la vérité? Et en effet est-il rien de plus opposé que nos passions, nos mauvais désirs, nos cupidités; et cette loi, ces commandements, cette vérité?

Lisons avec humilité pour nous rendre cet ennemi favorable, en formant la résolution de nous accorder avec lui; c'est-à-dire, de profiter des enseignements que nous donne la vérité, de conformer nos désirs à ses maximes, de redresser sur ses règles notre conduite. Nous accuse-t-elle? avouons-nous coupables; nous condamne-t-elle? condamnons-nous; prononce-t-elle contre nous? soumettons-nous à son jugement : *humiliter.*

Nous lisons les menaces de la loi contre le pécheur; nous voyons, pour ainsi dire, briller les éclairs de la colère du Tout-Puissant; nous entendons gronder son tonnerre; la foudre est prête à partir. Craignons que ces menaces ne nous regardent. Recourons à la miséricorde de Dieu, en lui disant dans les sentiments d'une vive componction : N'est-ce pas à moi que vous vous adressez, Seigneur? ne suis-je pas ce pécheur? *Nunquid ego sum Domine? (Matth., XXVI, 22.)*

Le portrait d'un religieux lâche, tiède, imparfait, est tracé. Son zèle qui se dément, sa ferveur qui s'éteint, les adoucissements qu'il mêle à ses devoirs, les infractions qu'il commet, nous sont présentés comme for-

(2023) *Loquere, Domine, quia audit servus tuus. (I Reg., III, 10.)*

(2024) *Servus tuus sum ego : da mihi intellectum, ut sciam testimonia tua. (Psal. CXVIII, 125.)*

(2025) *Revela oculos meos; et considerabo mirabilia de lege tua. (Psal. CXVIII, 18.)*

(2026) *Declinate a me, maligni, et scrutabor mandata Dei mei. (Psal., CXVIII, 115.)*

(2027) « Non loquatur mihi Moyses, sed tu, Domine Deus meus, aeterna veritas : ne forte moriar, et sine fructu efficiar; si fuero tantum foris admonitus, et intus non accensus; ne sit mihi ad iudicium verbum auditum et non factum : cognitum et non amatum : creditum et non servatum. » (*De Imit. Christi, l. III, c. 2.*)

(2028) « Non aliam tibi [Dioscore] ad capescen-

dam et obtinendam veritatem viam munias, quam quae munita est ab illo qui gressuum nostrorum tanquam Deus vidit infirmitatem. Ea est autem prima humilitas, secunda humilitas, tertia humilitas, et quoties interrogares, hoc dicerem. » (*S. AUG., ep. 118, n. 22, nov. edit.*)

(2029) *Anima mea in manibus meis semper. (Psal. CXVIII, 109.)*

(2030) « Quis est adversarius tuus? sermo legis... Quando vides quia ille sermo aliud jubet, et tu aliud facis, est adversarius tuus. Adversarium habes malum, non tecum intret et secretarium : compone dum es cum illo in via. » (*S. AUG., ser. 251, in dieb. Paschal., n. 7, nov. edit.*)

(2031) *Esto consensiens adversario tuo cito, dum es in via cum eo. (Matth., V, 25.)*

mant un état très-périlleux pour son salut, et comme un écueil où la grâce de sa vocation va bientôt échouer et faire un triste naufrage. Examinons-nous; voyons si ce n'est pas là notre portrait, si ces traits ne nous désignent pas, si nous ne sommes pas dans de semblables dispositions. Nous trouvons-nous tels, est-ce là notre image, sommes-nous représentés au naturel? Reconnaissons-le sincèrement; avouons-le de bonne foi; disons-nous tout bas à nous-mêmes, dans une véritable résolution de nous réformer : *Vous êtes cet homme : Tu es ille vir.* (II Reg., XII, 7.)

Attachement inviolable à tous les devoirs; horreur des infidélités les plus légères; œuvres de surérogation ajoutées aux œuvres prescrites; progrès continuels dans les voies de la perfection; entière séparation du monde; esprit de prière, de silence, de recueillement, de pénitence, de mortification, de renoncement; vigilance infatigable sur les sens; fermeté contre les abus et les mauvais exemples; tous les sacrifices que l'âge la grâce, accordés; toutes les satisfactions que la cupidité demande, refusées; nous le remarquons, nous l'admirons dans mille exemples que nous offrent les saintes lectures. Voyant en nous des dispositions bien opposées, et nous conduisant d'une manière si différente, confondons-nous en disant : Ceux qui ont vécu de la sorte n'étaient-ils pas de même nature que nous? ne sommes-nous pas de même nature qu'eux, et n'avons-nous pas les mêmes obligations? Pourquoi ne ferions-nous pas ce qu'ils ont fait? *Tu non poteris quod isti, quod iste* (2032)?

Lisant toujours avec humilité, cette vertu conservera les sentiments de piété dont nous nous remplissons, les scellera dans notre cœur, selon l'expression de saint Cyrille (2033), empêchera que nous ne les perdions en les manifestant; que nous ne cessions d'être touchés, en disant indiscreètement que nous l'avons été; que nous ne tirions un vain avantage de nos connaissances; que nous ne méprisions ceux qui n'ont pas les mêmes lumières que nous. Elle éloignera la présomption, la hardiesse, la témérité, l'esprit de suffisance et d'indépendance, tout intérêt opposé à ce que la vérité nous enseigne. Et si nous joignons la simplicité à l'humilité, tous les autres motifs contraires à la pureté d'intention que nous devons apporter aux saintes lectures, et bien des obstacles qui peuvent s'opposer au succès de la parole de Dieu, seront bannis de nos esprits et de nos cœurs. Lisez avec simplicité, nous dit

encore le pieux Gerson : *Lege simpliciter.*

La simplicité par rapport aux saintes lectures est une heureuse qualité de l'enfance chrétienne, qui fait, comme dit saint Pierre (2034), qu'on se nourrit du lait de la parole de Dieu, sans autre dessein que de croître pour le salut; une droiture de l'âme qui porte à chercher Dieu uniquement et à s'instruire des moyens de lui plaire; l'ingénuité, la candeur d'un vrai disciple de la vérité qui se propose de réduire en pratique les leçons qu'elle lui donne. C'est Dieu, dit le religieux qui lit avec simplicité, c'est Dieu qui me parle, et qui me parle pour me signifier ses ordres, pour me déclarer ses volontés, pour me découvrir ses voies, pour me révéler ses mystères; qui me parle pour l'intérêt de mon salut, pour le bien de mon âme. J'entrerai dans ses vues, je secondrai ses desseins pleins de miséricorde. Avec ces dispositions, j'écouterai tout ce qu'il plaira au Seigneur mon Dieu de me dire, et j'éviterai tout ce qui pourrait me détourner de l'attention que je dois à sa parole : *Audiam quid loquatur Dominus Deus* (Psal. LXXXIV, 9.)

Ainsi, la simplicité bannit la curiosité, qui porte à lire uniquement pour apprendre et non pour profiter; pour savoir les choses de Dieu, comme dit saint Bernard (2035), et non pour les goûter; qui ne veut que la lumière et non l'ardeur, la connaissance et non le sentiment; qui donne tout à l'esprit, et laisse le cœur dans son indigence et sa stérilité; qui convertit la lecture spirituelle en une étude vaine, en une spéculation oisive, en un exercice tout humain; qui rend délicat et difficile dans le choix et le goût des livres; qui ne s'attache à la vérité que lorsqu'elle est présentée sous des ornements pompeux, revêtue de peintures qui frappent vivement l'imagination, relevée par le choix des pensées, par la beauté des caractères, par les richesses de l'expression. Lisons donc avec simplicité, en ne cherchant pas la science, mais la charité; l'éloquence, mais la piété; la culture de nos esprits, mais la sanctification de nos âmes; en recevant les instructions, sous quelques couleurs qu'elles nous soient présentées; en nous portant avec le même attrait à la lecture des livres écrits simplement qu'à celles des plus relevés ou des plus profonds (2036) : *Lege simpliciter.*

Ainsi la simplicité bannit la malignité, qui ne nous fait trouver la parole de Dieu dure et austère, que lorsqu'elle s'oppose à nos passions et jamais lorsqu'elle réprime celle des autres; nous occupe de leurs infirmités spirituelles et des remèdes qui y

(2032) S. AUG., I. VIII *Confess.*, c. 11, n. 27, nov. edit.

(2033) « Tu vero testimonia Scripturarum accipiens ea in corde tuo obsigna » (S. CYRILL., archiep. Hierosol., catech. 13, n. 8, nov. edit.)

(2034) *Sicut modo geniti infantes, rationabile sine dolo lac concupiscite, ut in eo crescatis in salutem.* (I Petr., II, 2)

(2035) « Si ad legendum accedat quis, non tam querat scientiam quam saporem. » (S. BERN., aut. quiv. al., in *Spec. mon.*, vol. II *Op.* S. Bern., nov. edit.)

(2036) « Ita libenter devotos et simplices libros legere debemus, sicut altos et profundos. » (*De Imit. Christi*, I, I, c. 5.)

sont propres, tandis que nous sommes peut-être près de mourir ; qui nous fournit des subtilités et de vains prétextes pour nous déguiser nos torts ; qui nous rend distraits par rapport aux vérités qui nous conviennent, lesquelles pourraient nous guérir si nous les écoutions avec docilité ; qui change en figures et en paraboles les traits de morale les moins équivoques et les plus lumineux ; qui jette, pour ainsi dire, un voile sur le miroir qui nous découvre nos taches ou efface de notre mémoire ce que nous avons honte d'y avoir vu. Lisons donc avec simplicité, en nous regardant comme l'objet des maximes sévères de la vérité, en ne nous mettant point en garde contre les reproches qu'elle nous fait et les coups qu'elle nous porte ; en reconnaissant nos devoirs tels qu'ils nous sont présentés, sans écouter les explications de la cupidité et les interprétations de notre amour-propre ; en nous appliquant les instructions comme si elles n'étaient adressées qu'à nous seuls ; en ne voyant que nos besoins et jugeant de nous-mêmes à la rigueur ; en ne détournant jamais notre attention pour la porter sur les imperfections de nos frères : *Lege simpliciter*.

Ainsi, la simplicité bannit l'admiration stérile de la vérité, qui fait que nous sommes uniquement frappés de la beauté de la parole de Dieu, que nous ne l'aimons que lorsqu'elle brille à nos yeux par l'excellence de ses découvertes, par la sublimité de ses mystères, par la magnificence de ses promesses ; que nous voulons seulement, comme les juifs aux exhortations de Jean-Baptiste, nous réjouir à l'éclat de sa lumière (2037), sans nous mettre en peine de la suivre ; ou qui ne nous rend attentifs à cette divine parole que pour nous parer et nous enrichir des endroits plus touchants et plus sublimes, en faire des applications heureuses dans les occasions, en embellir un ouvrage, un discours, nous en servir dans les conversations ; qui nous fait ainsi devenir d'injustes possesseurs de la vérité, des voleurs, selon l'expression d'un prophète (2038), de la parole de Dieu par le mauvais usage que nous en faisons. Lisons donc avec simplicité, en recherchant la vérité par un motif d'intérêt qui nous la fasse regarder comme la voie véritable, la voie sûre pour notre avancement spirituel ; en l'aimant non-seulement parce qu'elle est belle et juste, mais parce qu'elle nous démasque et lève le voile sous lequel nous tâchons de couvrir nos infidélités,

non-seulement quand elle se découvre à nous avec tous ses charmes et tous ses attraits, mais quand elle nous découvre nous-mêmes à nous-mêmes avec toutes nos imperfections et toutes nos misères ; en n'ayant pas à son égard comme deux poids et deux mesures (2039), si nous lui applaudissons quand elle nous éclaire, et la rejetons quand elle veut nous réformer ; en lisant dans le même esprit dont étaient animés les organes de la vérité (2040), qui n'ont pas prétendu nous réjouir, mais nous instruire ; nous présenter des fleurs, mais des pointes pénétrantes pour nous animer à la vertu et à la piété (2041) : *Lege simpliciter*.

Ainsi la simplicité bannit encore les réflexions sèches et frivoles qui pourraient arrêter les impressions salutaires de la grâce ; la disposition d'un cœur peu religieux, laquelle fait regarder les règles de la vérité les plus incontestables, comme certaines opinions d'auteurs célèbres, dont on est bien aise de charger sa mémoire, mais qui ne peuvent servir à corriger ou à perfectionner les mœurs ; le peu de goût qu'on a pour la parole de Dieu, parce qu'on la trouve obscure en certains endroits, et en d'autres trop simple et même basse dans le style et dans la narration ; l'habitude qu'on s'est faite de lire uniquement pour lire, pour suivre la coutume, pour amuser un loisir inutile, pour se désennuyer, pour remplir le vide de la journée : ce qui fait qu'on se familiarise, pour ainsi dire, avec la parole de Dieu, qu'on a des yeux sans voir, des oreilles sans entendre, un cœur sans rien sentir. Lisons donc avec simplicité, en suivant sans raisonner les mouvements que nous inspire la grâce qui est attachée à la lecture ; en regardant les règles de la vérité comme essentielles, selon lesquelles nous devons vivre, hors desquelles nous ne pouvons que nous égarer ; en profitant des obscurités qui se trouvent dans la parole de Dieu, pour exercer notre foi, pour confesser notre ignorance, pour adorer la profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu : étant assurés, comme dit saint Augustin (2042), que les choses, qui sont voilées à nos yeux, sont non-seulement vraies, mais énoncées comme elles le doivent être : étant persuadés, comme l'ajoute saint Chrysostome (2043), que, quoiqu'on n'entende pas tout ce qui est enfermé dans les livres saints, la lecture ne laisse pas de produire plusieurs effets de grâce et de sainteté ; en voyant, dans la bassesse apparente de l'E-

(2037) *Vos autem voluistis ad horam exsultare in luce ejus.* (Joan., V, 35.)

(2038) *Putantur verba mea.* (Jerem., XXIII, 30.)

(2039) *Pondus et pondus, mensura et mensura ; utrumque abominabile est apud Deum.* (Prov., XX, 10.)

(2040) « Omnis Scriptura eo spiritu debet legi, quo facta est. » (De Imit. Christi, l. 1. c. 5.)

(2041) *Verba sapientum quasi stimuli, et quasi clavi in altum defixi, que per magistrorum consilium*

data sunt a Pastore uno. (Eccle., XII, 11.)

(2042) « Submitimus ei (Scripturæ) nostrum intellectum, certumque habemus etiam quod clausum est aspectibus nostris, recte veraciterque dictum esse. » (S. AUG., *Confess.*, l. XIII, c. 23, n. 33.)

(2043) « Etiamsi non intelligas illic (in Scripturis) recondita tamen ex ipsa lectione multa nascitur sanctimonia. » (S. JOAN. CHRYS., *conc. 5 De Lazaro*, n. 2, nov. edit.)

criture, le moyen dont Dieu se sert pour instruire ceux qui sont moins habiles et moins intelligents (2044); en apportant à la lecture un cœur bon, droit, sincère, parfait (2045); entrant dans les vues de la divine Providence, qui a fait de la parole de Dieu une des principales ressources de notre salut; animés du désir de tirer de cette parole tout le fruit qu'elle peut produire dans nos âmes; lisant avec l'attention la plus sérieuse et la plus capable d'imprimer la vérité dans nos cœurs. Mais c'est là plutôt l'effet de l'exactitude et de la fidélité, que nous devons encore apporter à la lecture: *Lege fideliter.*

L'exactitude et la fidélité exigent pour les saintes lectures une préparation en quelque sorte égale à celle qu'on doit apporter à la prière, parce que Dieu nous parle par la lecture, comme nous lui parlons par la prière (2046); et que c'est la même chose d'écouter Dieu ou de lui parler. Elles demandent conséquemment (2047) qu'on captive ses sens, en s'appliquant à la lecture, qu'on apaise l'agitation de ses pensées, qu'on éloigne les idées des choses du monde, qu'on fasse taire le tumulte de ses passions, qu'on rentre en soi-même, qu'on se recueille, qu'on établisse son âme dans un repos intérieur et une paix secrète; et cela, afin qu'on puisse donner à la parole de Dieu l'attention convenable. L'humilité suppose cette attention, la simplicité la demande; mais c'est l'exactitude et la fidélité qui la produit, ou plutôt elle fait partie de cette exactitude et de cette fidélité.

Ainsi, pour lire exactement et fidèlement, nous devons, dans le calme et la tranquillité de nos esprits, nous devons saisir les vérités avec ardeur, nous y attacher avec zèle, les peser, les réfléchir, les approfondir, aller jusqu'à l'intérieur et jusqu'à la moëlle (2048), les presser, en tirer le suc, les mâ-

cher (2049), les broyer avec les dents de l'intelligence (2050); les savourer, les dévorer, les digérer, nous en nourrir, nous les incorporer, les convertir en notre propre substance, nous changer en elles (2051): toutes expressions des Pères qui disent encore, que nous devons faire à l'égard des vérités ce que les laboureurs font à l'égard des semences qu'ils contiennent à la terre (2052); que nous devons manger notre pain spirituel aussi bien que le corporel à la sueur de notre front (2053); que l'insensé avale tout d'un coup le trésor de la parole de Dieu, sans le goûter, mais que le sage l'arrête pour le repasser et le réfléchir (2054): c'est-à-dire, pour expliquer ces expressions et les développer; c'est-à-dire, qu'il faut que nous fassions une lecture réfléchie; que nous considérions les vérités avec soin, que nous nous en entretenions intérieurement, que nous tâchions d'en pénétrer le sens, d'en voir les suites, d'en tirer les conséquences les plus naturelles et les plus certaines, que nous les goûtions par une pieuse affection, que nous nous les imprimions fortement; que nos yeux, comme ceux du Prophète (2055), s'affaiblissent à force d'être attentifs à la parole de Dieu; qu'après l'avoir introduite, pour ainsi dire, dans l'esprit, nous la fassions descendre dans le cœur, qui est son lieu naturel; que nous l'y placions, l'y affermissions, l'y gravions, disant, avec le même prophète, parce que nous l'avons fait comme lui: *J'ai caché, ô mon Dieu ! votre parole au fond de mon cœur: In corde meo abscondi eloquia tua (Psal. CXVIII, 11.)* Ainsi Marie, assise aux pieds de Jésus, écoutait attentivement les célestes leçons de ce divin Maître: *Audiebat verbum illius. (Luc., X, 39.)* Ainsi la Mère de Jésus repassait dans son cœur ce qu'elle voyait, ce qu'elle admirait dans cet Homme-Dieu: *Conferens in corde suo. (Luc., II, 19.)*

(2044) « *Eo mihi illa Scripturarum venerabilior et sacro-sancta fide dignior apparebat auctoritas, quo et omnibus ad legendum esset in promptu, et secreti sui dignitatem in intellectu profundiore servans, verbis apertissimis et humilissimo genere loquendi se cunctis præbens, et exercens intentiones eorum, qui non sunt leves corde, ut exciperet omnes populari sensu.* » (S. AUG., *Confess.*, l. VI, c. 5, n. 6, nov. edit.)

(2045) *In corde bono et optimo audientes verbum. (Luc., VIII, 15.)*

(2046) « *Oras, loqueris ad sponsum: legis; ille tibi loquitur.* » (S. HIER., ep. 18, ad *Eustoch.*, nov. edit.)

(2047) « *Quando in manus spiritualem librum capimus, intenta mente, collectis reductisque cogitationibus; omnique seculari cura depulsa lectioni incumbamus cum magna pietate et attentione.* » (S. JOAN. CURS., hom. 35, in c. XIII *Gen.*, n. 4, nov. edit.)

(2048) « *Totum quod legimus in divinis libris, nitet quidem et fulget etiam in cortice, sed ducitur in medulla est. Qui edere vult nucleum, frangat nucem.* » (S. HIER., ep. 49, ad *Paulin.*, nov. edit.)

(2049) « *Cælestium Scripturarum alloquia diu terere ac polire debemus, toto animo et corde versantes, ut succus ille spiritualis sibi in omnes se ve-*

nas animæ diffundat. » (S. AMBROS., l. II *De Cain et Abel*, c. 6, n. 22, nov. edit.)

(2050) « *Quibusdam dentibus intelligentiæ.* » (S. BERN., ser. 7 in *Cant.*, n. 5, nov. edit.)

(2051) « *Cibus sum grandium (vox veritatis) cresce et manducabis me. Nec tu me in te mutabis, sicut cibum carnis tuæ, sed in mutabis in me.* » (S. AUG., *Confess.*, l. VII, c. 40, n. 16, nov. edit.)

(2052) « *Hoc agitur in corde, quod agitur in agro rastris, ut gleba frangatur, et semen operiatur, et germinare possit: ut afferatis fructum; ad quem gaudeat et lætetur agricola.* » (S. AUG., tr. 3, in *Joan. Evang.*, c. 1, n. 4, nov. edit.)

(2053) « *Neque frustra in primo peccato nostro poenam accepimus, ut in sudore vultus nostri panem manducemus... Quamdiu nobis Christus prædicatur, etsi cum labore et sudore manducandus est panis.* » (S. AUG., *Enarr. in Ps. CXXXVIII*, n. 1, nov. edit.)

(2054) « *Thesaurus desiderabilis requiescit in ore sapientis; vir autem stultus glutit illum (Prov., XXI, 20.) Unde admonemus charitatem vestram, ut ea que audiendo tanquam ventre memoriæ conditis... rursus revolvendo et cogitando quodam modo ruminetis... sapiens ruminat, stultus non ruminat.* » (S. AUG., in *Ps. CXXI*, n. 4, nov. edit.)

(2055) *Defecerunt oculi mei in eloquium tuum. (Psal. CXVIII, 82.)*

Mais ce ne sera pas ainsi que nous recevrons les instructions que présentent les saintes lectures, si nous y apportons un esprit inquiet, que la vue des plus importantes vérités ne peut fixer; un esprit indifférent qui ne s'applique à rien, ou qui se contente d'une légère teinture, imprimée dans le moment et effacée le moment d'après; un esprit volage et ouvert à toutes les vaines imaginations; un esprit dissipé et rempli de mille pensées différentes; si nous nous hâtons trop, passant rapidement d'objet en objet, sans nous arrêter à aucun, parcourant les livres avec une telle impétuosité que nous voudrions en voir tout à la fois le commencement, la suite et la fin; si nous nous contentons de remplir notre imagination de ce que nous lisons, sans que nos cœurs en soient pénétrés; si, selon l'expression de saint Paul (2056), nous sommes comme des vases entr'ouverts, d'où l'eau s'écoule et se perd; si nous sommes uniquement possédés du désir de devenir riches par l'amas de plusieurs vérités; si nous cessons, dès que nous découvrons nos défauts, de nous regarder dans la loi de Dieu, et nous tâchons d'oublier même ce que nous avons vu: semblable à cet homme dont parle l'apôtre saint Jacques (2057), qui considère son visage dans une glace, passe outre, et oublie à l'heure même quel il était.

Pour faciliter l'attention qu'exigent l'exactitude et la fidélité, disons mieux, pour lire véritablement avec exactitude et fidélité, lisons peu, posément; donnons-nous le temps de concevoir des sentiments conformes aux instructions que nous recevons (2058); interrompons pour cela quelquefois la lecture, élevant nos cœurs à Dieu, et redonnant par là à notre esprit une nouvelle ardeur. Lisons les livres de suite et tout entiers, ainsi que nous le recommande saint Benoît (2059). Faisons couler la vérité dans nos cœurs, comme une pluie douce, qui, tombant goutte à goutte, perce, s'insinue,

pénètre (2060): les pluies d'orage ne font qu'effleurer la terre, et sont plus nuisibles que salutaires. Arrêtons-nous à de certains endroits dont nous serons plus touchés. Demandons-nous à nous-mêmes de temps en temps, si nous concevons bien ce que nous lisons: *Pulasne intelligis quæ legis?* (Act., VIII, 30.) Ne cherchons point à multiplier les objets de nos connaissances: ce n'est pas la quantité des aliments qui nourrit, mais le bon usage de ce qu'on en prend avec modération et discernement. Combattons cette promptitude, cette vivacité naturelle qui nous emporte: L'héritage qu'on se hâte d'acquérir, dit l'Esprit-Saint (2061), sera privé à la fin de la bénédiction de Dieu. Ne soyons point comme errants et vagabonds parmi une foule de différents livres: ce ne serait pas là vouloir profiter, nous dit un sage païen (2062), mais nous remplir d'idées confuses et nous dissiper. Peu de vérités goûtées par le cœur et bien digérées sont plus capables de nous nourrir et de nous fortifier que mille vérités imparfaitement connues; et même, une seule parole de vie pourrait nous donner la vie, si nous la pénétrions comme il faut: ce seul mets, si je puis parler de la sorte, a suffi à bien des solitaires (2063), s'appliquant, par rapport à la lecture, ces paroles de Jésus-Christ à Marthe: *Turbaris erga plurima. Porro unum est necessarium* (Luc., X, 41, 42); il s'en est trouvé parmi eux qui n'avaient pour tous livres, et même pour tous meubles qu'une Bible.

Vous savez, mes révérends Pères, que saint Benoît n'accordait à ses disciples qu'un seul livre pour toute l'année (2064); car il ne paraît pas qu'on en changeât. On le donnait au commencement du carême, que se faisait la distribution des livres (2065); et les religieux le recevaient à deux mains avec une effusion de joie, et en s'inclinant profondément pour témoigner par là leur respect et leur reconnaissance; c'était ainsi qu'on lut plusieurs fois le même auteur, qu'on tira plus de fruit de cette lecture,

(2056) *Propterea abundantius oportet observare nos ea quæ audivimus, ne forte perefluamus.* (Hebr., II, 1.)

(2057) *Comparabitur vero consideranti vultum navitatis suæ in speculo; consideravit enim se, et abiit, et statim oblitus est quæ fuerit.* (Jac., I, 24.)

(2058) « Hauriendus est sæpe de lectionis serie affectus, et formanda oratio, quæ lectionem interrumpat, et non tam impediatur interruptendo, quam puriorum continuo animum ad intelligentiam lectionis restituat. » (Ep. ad Fr. de Monte Dei, c. 10, n. 31, vol. II Op. S. Bern., nov. edit.)

(2059) « Accipiant omnes singulos codices de bibliotheca, quos per ordinem ex integro legant. » (Reg. S. Bened., c. 48.)

(2060) *Quasi stillæ super gramina.* (Deut., XXXII, 2.)

(2061) *Hæreditas, ad quam festinatur in principio, in novissimo benedictione carebit.* (Prov., XX, 21.)

(2062) « Non refert quam multos fibros, sed quam bonos habeas. Lectio certa prodest, varia delectat. Qui quo destinavit, pervenire vult, unam sequatur

viam, non per multas vagetur. Non ire istud, sed errare est. » (SENEC., ep. 45.)

(2063) « Pambo, cum expers esset litterarum, accessit ad quendam ut Psalmum disceret. Sed cum primum versum andisset octavi ac tricesimi Psalmi, qui sic habet: *Dixi, custodiam vias meas, ne delinquam in lingua mea, sequentem audire noluens abcessit: unum hunc versum sufficere sibi dicens, modo illum perfecte ediscere et opere ipso adimplere posset...* Multis deinde post annis interrogatus a quodam ex familiaribus, num versum illum didicisset: integris, inquit, novem ac decem annis opere eum explere vix didici. » (SOCRAT., *Hist. Eccl.*, I, IV, c. 25.)

(2064) Voyez D. CALMÉT, *Com. sur le c. 48 de la Règle de S. Benoît.*

(2065) « In quibus diebus Quadragesimæ, accipiant omnes singulos codices. » (Reg. S. Bened., c. 48.) — « Cantor jussu abbatis libros distribuat, quos monachi duabus manibus præ gaudio divinarum Scripturarum suscipientes, singuli profunde latenter inclinent. » (Usus Cisterc., parte 1, c. 45.)

qu'on s'y appliquât avec plus d'exactitude et de fidélité, qu'on ne donnait qu'un livre. Ce qui nous apprend, mes révérends pères, si nous ne pouvons nous contenter d'un seul, à nous attacher du moins à certains plus généralement estimés, et dont nous connaissons par nous-mêmes la solidité et l'utilité, à les relire de temps en temps; ne nous imaginant pas, nous dit saint Augustin (2066), que ce que nous avons lu une fois soit assez profondément gravé dans nos esprits : *Semel lectum nullo modo arbitramini satis vobis innotescere potuisse.*

Enfin l'exactitude et la fidélité exigent que nous nous portions à la lecture avec une faim intérieure, avec une sainte avidité, *cum interna esurie* (2067); que nous ayons, pour nous y appliquer, des heures réglées; que ce ne soit pas l'humeur ou l'occasion qui nous fasse prendre un livre de piété : *Certis horis lectioni vacandum est* (2068); que nous fassions provision d'utiles et d'importantes vérités, afin que dans le besoin un léger souvenir les retrace dans notre esprit, et leur redonne l'efficace et l'activité : *Aliquid quotidie auxilii compara* (2069); que nous retenions quelque passage qui convienne aux dispositions où nous nous trouvons et aux bonnes résolutions que nous avons prises (2070) : *Aliquid quotidie in ventrem memoriæ demittendum est*; que nous distinguions parmi plusieurs vérités celles qui nous auront frappés, et les marquions pour ne les pas laisser échapper : *Cum multa percurreris, unum excerpe* (2071); que si nous ressentons du dégoût et de l'ennui, nous ne laissons pas de lire et de nous appliquer : la foi devant pour lors suppléer au défaut de l'attrait sensible : *Lege fideliter.*

Y aurait-il encore quelques devoirs prescrits par l'exactitude et la fidélité? Oui, mes révérends pères. Quand la lecture est finie, jetons un coup d'œil vif et rapide sur ce

que nous avons lu; remercions Dieu des vérités que son Esprit nous a fait connaître, et demandons-lui sa grâce pour les pratiquer; prenons toutes les mesures pour ne pas oublier ce que nous venons d'apprendre, pour ne pas dissiper ce que nous avons recueilli : *Lege fideliter.*

Devant apporter tant d'exactitude et de fidélité aux saintes lectures, négligerions-nous les livres qui contiennent cette salutaire nourriture de nos âmes? Je le dis avec un pieux abbé (2072) : « Celui qui n'a pas soin des livres ne mérite pas de lire : *Non est dignus legere, qui nescit bene custodire.* » Considérons-les avec respect, traitons-les avec révérence, conservons-les précieusement. Saint Benoît (2073), conformément aux anciennes règles, veut que nous regardions les meubles du monastère comme les vases sacrés de l'autel; ne regarderons-nous pas de même les livres qui sont les principaux meubles de nos cellules?

Telles sont les règles, selon lesquelles nous devons nous appliquer aux saintes lectures : lire avec exactitude et fidélité, avec simplicité, avec humilité; afin que ces lectures produisent en nous l'effet qui leur est propre, et pour lequel elles nous sont ordonnées; c'est-à-dire afin qu'elles nous éclairent et nous instruisent, qu'elles nous soutiennent et nous fortifient, qu'elles soient pour nous une source de véritable et solide consolation. Si nous négligeons ces règles, nous lisons en vain, nous ne sommes pas même censés lire; ne pas lire ou lire sans les dispositions convenables, c'est la même chose (2074); ou plutôt, en négligeant ces règles, nous empêchons l'effet salutaire des saintes lectures; nous leur faisons produire un effet tout contraire, un effet pernicieux, un effet de justice de la part de Dieu, qui nous redemandera, dit saint Augustin (2075), ce qu'il nous a donné, sa parole, sa vérité, ses divins enseignements, et nous en fera

(2066) S. AUG., *L. de corrept. et grat.*, c. 1, n. 1, nov. edit.)

(2067) « Legat asceta cum placida animi sedulitate, internaque esurie, non negligenter et fastidiose. » (LUDOV. BLOS., *Inst. spirit.*, c. 8, § 1, n. 5.)

(2068) « Certis horis lectioni vacandum est. Fortuita enim et varia lectio, et quasi casu reperta, non ædificat, sed reddit animum instabilem; et leviter admissa levius recedit a memoria. » (*Ep. ad Fr. de monte Dei*, c. 10, n. 51, vol. II *Op. S. Bern.*, nov. edit.)

(2069) « Aliquid quotidie adversus paupertatem, aliquid adversus mortem auxilii compara, nec minus adversus cæteras pestes. » (SENEC., ep. 2.)

(2070) « De quotidiana lectione aliquid quotidie in ventrem memoriæ demittendum est, quod lidetius digeratur, et sursum revocatum crebrius ruminetur; quod proposito conveniat, quod intentioni proficiat, quod detineat animum, ut aliena cogitare non libeat. » (*Ep. ad Fratres de monte Dei*, c. 10, n. 51, vol. II *Op. S. Bern.*, nov. edit.)

(2071) « Cum multa percurreris: unum excerpe, quod illo die concuvas. Hoc ipse quoque facio: ex pluribus que lego, aliquid apprehendo. » (SENEC., ep. 2.)

(2072) « Cum magna cautela et firma clausura servanda est libraria sacrorum eloquiorum ab omni putredine pulveris, ab incendio ignis, et stillicidio humoris, a raptu furis et strepitu clamoris, a luto pedum et morsu vermium, ab omni macula et ruptu foliorum. Non enim dignus est in sacro libro legere, qui nescit bene custodire, et in apto loco negligit reponere. » (THOM. A KEMPIS, *Doctr. juven.*, c. 5.)

(2073) « Omnia vasa monasterii, emctamque substantiam, ac si altaris vasa sacrata conspiciat (celerarius). » (*Reg. S. Ben.*, c. 51.) — « Nosse debent fratres, quia quidquid in monasterio tractatur, sive in vasis sive in fermentis, vel cætera nimia, esse sanctificata. » (*Reg. SS. PP.*, *Serap.*, *Macar.*, *Paphn.*, et *alterius Macar.*, c. 12.)

(2074) « Idem est, dit le Chap. Veniens extra de Presbytero non baptizato, « aliquid non facere, et « non facere recte quoad substantialia. » (JUEVIN., *Théor. des sacrem.*, t. III, c. 6, § 3, q. 1.) M. Collet (*Exam. et Résol. des princip. diffic. qui regardent l'office divin*, pag. 220) dit que cela ne se trouve ni dans le chap. cité par Juévin, ni dans tout le titre, mais que cette maxime est de bon sens.

(2075) S. AUG., enarr. 5 in *Ps. XXXII*, n. 2, nov. edit.

rendre compte à son redoutable jugement : *Quia iudicium diligit, oportet ut exigat quod dedit.* Cette parole, cette vérité, ces enseignements, seront un poids qui nous accablent, dit encore saint Augustin (2076), *pondus oneris*, rendront témoignage contre nous, nous accuseront, nous condamneront.

Mais c'est à quoi, (permettez-moi de le dire en finissant), c'est à quoi il ne paraît pas qu'on fasse beaucoup d'attention. On ne pense pas assez à l'obligation où l'on est de lire comme il faut; puisqu'on ne s'examine point sur ce devoir, qu'on n'entre point en scrupule là-dessus, qu'on ne se fait aucun reproche devant Dieu de sa négligence, qu'on ne s'en accuse point au sacré tribunal. Faut-il s'étonner si on lit sans tirer presque aucun fruit de ses lectures; si l'on feuillète les livres, si on les tourne et les retourne sans en devenir meilleurs; si l'on apprend toujours sans jamais parvenir à la science de la vérité : *Semper discentes, et nunquam ad scientiam veritatis pervenientes.* (II Tim., III, 7.)

Appliquons-nous, mes révérends pères, aux saintes lectures, elles nous sont ordonnées; mais appliquons-nous-y avec les dispositions qu'exige cet important exercice, pour ne pas nous le rendre inutile et même préjudiciable, pour nous le rendre au contraire profitable et salutaire par les effets qu'il produira en nous. Nous lirons et nous pratiquerons ce que nous aurons lu; nos âmes en seront sanctifiées en cette vie, et éternellement récompensées en l'autre. Ainsi soit-il.

CONFERENCE III.

Pour le dimanche de la Quinquagésime.

SUR LES SOUFFRANCES DE JÉSUS-CHRIST.

Tradetur gentibus, et illudetur, et flagellabitur, et conspuetur; et postquam flagellaverint, occident eum. (Luc., XVIII, 52, 53.)

Le Fils de l'homme sera livré aux gentils, il sera moqué, il sera fouetté; on lui crachera au visage, et après qu'ils l'auront fouetté, ils le feront mourir.

Voilà ce qui a troublé la raison humaine, ce qui a révolté tant d'esprits, ce qui a soulevé toute la terre, ce qui a été un scandale et une folie au monde entier; et ce qui trouble encore, ce qui révolte, ce qui soulève, ce qui scandalise tant de personnes dans le sein même du christianisme : les humiliations, les ignominies, les opprobres, la croix, la mort d'un Dieu. Il semble donc, mes révérends pères, que c'est à nous qu'il est réservé de nous glorifier dans les souffrances de notre Seigneur Jésus-Christ, d'en faire l'objet de notre estime, de nos respects, de notre vénération; de les regarder comme

la source de notre bonheur, le modèle de notre conduite, le fondement de notre espérance, la plus grande preuve de la charité de notre Dieu. Oui, mes révérends pères, quelles que soient les dispositions de la plupart des mondains, telles doivent être les nôtres à l'égard des souffrances de Jésus-Christ. Et pour cela il est nécessaire de nous occuper souvent de ce grand objet de la piété, de l'étudier, de le méditer, de l'approfondir, d'en connaître l'importance, de l'apprécier, de tâcher de découvrir les grandes vérités et les instructions salutaires qu'il renferme. L'Eglise, dans notre évangile, le présente cet objet à ses enfants, pour les retirer des excès criminels où l'on se laisse aller en ces jours, et pour les disposer à la pénitence de la sainte quarantaine. Devant entrer avec eux dans la même carrière, secondons à cet égard les vues de l'Eglise, notre commune mère. Occupons-nous, surtout en ce temps-ci, de ce qui devrait être le sujet le plus ordinaire de nos méditations; occupons-nous des souffrances de Jésus-Christ; mesurons-en l'étendue, considérons-en l'excès, tâchons d'en pénétrer les motifs.

Pour cet effet, parcourons tout le détail de la vie cachée de Jésus-Christ, de sa vie publique, toutes les circonstances de sa passion. Voyons, dans ces divers états, jusqu'où ce divin Sauveur a porté l'obéissance, la patience, l'humilité. Tel est mon dessein. Ce serait faire injure, mes révérends pères, à votre piété, que de solliciter ici vos attentions. L'amour de Jésus vous presse; et il s'agit des souffrances de Jésus.

PREMIÈRE PARTIE.

Dieu, dit saint Paul (2077), ayant envoyé son Fils dans le monde, pour racheter ceux qui étaient sous la loi et pour nous rendre enfants adoptifs; ce Fils s'est incarné, a participé à la chair et au sang (2078), a pris un corps et une âme semblables aux nôtres, dans le sein d'une vierge, par l'opération du Saint-Esprit. Ainsi l'Homme-Dieu a été formé. Ainsi Jésus-Christ a été conçu. Et dès ce moment, moment de bénédiction, si ardemment désiré, si longtemps attendu, Jésus-Christ a commencé sa vie cachée; dès ce moment il a commencé à souffrir.

Renonçant à la joie sensible dont il pouvait jouir, dit toujours saint Paul (2079), Jésus-Christ se dévoue d'abord à la peine, il se livre aux rigueurs, il embrasse la croix : ses premiers soupirs, ses premières affections sont pour elles; son premier état est un état de victime; le premier acte qu'il produit est un acte de sacrifice. Me voici, dit-il à son Père (2080), *je viens selon ce qu'il*

(2076) S. Aug., enarr. in Ps. CXVIII, ser. 2. n. 2, nov. editi.

(2077) *Ubi venit plenitudo temporis, misit Deus Filium suum, factum ex muliere, factum sub lege, ut eos qui sub lege erant redimeret, ut adoptionem filiorum reciperemus.* (Gal., IV, 4 et 5.)

(2078) *Quia pueri communicaverunt carni et san-*

guini, et ipse similiter participavit eisdem. (Hebr., II, 14.)

(2079) *Proposito sibi gaudio, sustinuit crucem.* (Hebr., XII, 2.)

(2080) *Sacrificium et oblationem noluisti; anres autem perfecisti mihi, holocaustum et pro peccato non postulasti. Tunc dixi : Ecce venio. In capite libri*

est écrit de moi à la tête du livre secret de vos desseins et de vos décrets. Vous n'avez voulu ni hostie, ni oblation, vous n'avez point agréé les holocaustes pour le péché; mais vous n'avez formé un corps. Je m'abandonne pour faire, ô mon Dieu, votre volonté. Et découvrant, plein de lumière et de grâce, tout ce qu'exige de lui cette volonté souveraine pour la réparation de la gloire de Dieu et pour le salut des hommes, il en admire et en adore l'équité, il l'accepte, il s'y soumet avec un amour infini, et le place dans le plus intime de son cœur : *In medio cordis.*

Jésus-Christ consent à devenir l'objet de l'infidélité des peuples, de la contradiction des sages du monde, de la persécution des tyrans, de la fureur des puissances des ténèbres, de la cruauté de ses ennemis, de la trahison de ses disciples, de la colère de Dieu même. Tous les coups que cette colère doit porter, tous les traits qu'elle doit lancer tous les fondres qu'elle a destinés contre l'homme coupable, il y expose son chef adorable. La coupe pleine d'amertume qu'elle a préparée aux méchants, il veut la boire jusqu'à la lie, et même après l'avoir buë, la briser et en dévorer les fragments. Il se livre à toute l'ardeur de ce feu consommant auquel Dieu se compare (2081). Il s'engage à abolir l'anathème dont tous les hommes sont frappés; il se regarde comme coupable de toutes leurs iniquités, comme noirci de tous leurs vices, comme sonillé de toutes leurs prévarications, comme flétri de toutes leurs injustices, comme infecté de toutes leurs impiétés, comme revêtu de toutes leurs malices, comme un criminel universel, un pécheur public, un lépreux immonde (2082), un vase d'ignominie (2083), une victime d'abomination, l'hostie pour le péché, le suppôt du péché, l'homme de péché, le péché personifié, si je puis parler de la sorte, le péché même (2084), la malédiction même (2085). Il fait ses propres crimes de tous les crimes.

Conséquemment il promet à Dieu de satisfaire en rigueur à sa redoutable sainteté et à sa majesté souveraine, de lui tenir lieu à l'avenir de toutes les offrandes, de toutes les victimes, de tous les sacrifices; de réaliser dans son corps et dans son âme toutes les souffrances qui ont été exposées durant quatre mille ans en prédictions, en peintures, en représentations, en figures; d'endurer autant de peines temporelles que tous les hommes ensemble méritent d'en souffrir;

d'éteindre des offenses infinies par des douleurs sans bornes; d'abolir par l'effusion de tout son sang les imprécations lancées par la loi de Dieu contre les prévaricateurs; d'être rassasié d'opprobres et d'ignominies; d'être écrasé comme un ver de terre; d'expirer au milieu de deux scélérats sur un infâme gibet.

Quelles peines ne dut pas ressentir Jésus-Christ, en se résignant ainsi aux rigoureuses volontés de son Père! Quel tourment pour son humanité sainte, alors si tendre et si délicat! Elle lui tint lieu, cette humanité, de tabernacle, mais d'un tabernacle qui n'avait pas été fait par la main des hommes: il y parut, non avec le sang des boues et des laureaux, mais avec son propre sang; et le sein de sa mère lui servit d'autel. Il fut ainsi aussitôt immolé que formé, aussitôt sacrifié que conçu : *A conceptu virgineo effectus hostia.*

Dès le matin, dit Isaïe en la personne de Jésus-Christ, dès le matin, *mane*, le Seigneur m'excite: *erigit*; et il ne cesse de le faire, *mane erigit mihi aurem*: je l'écoute comme un disciple fait son maître, *ut audiam quasi magistrum*: le Seigneur m'ouvre l'oreille, *aperuit mihi aurem*, et je ne lui contredis point, *ego autem non contradico*; je ne me retire point en arrière, *retrosum non abii.* (Isa., L, 4. 5, 6.) Parce que je suis chargé de satisfaire à sa justice, il veut que j'abandonne mon corps à la rigueur des tourments, j'obéis et me soumets, quelque contraire que soit cet ordre à mes inclinations naturelles : *Corpus meum dedi percipientibus...* *faciem meam non averti ab increpantibus et conspuentibus in me.*

Jésus-Christ commence à exécuter cet ordre. Déjà il souffre dans son corps qui est infirme, passible, mortel, semblable au nôtre, et non à celui d'Adam, tel qu'il l'avait avant son péché (2086): corps d'un homme, d'un fils de l'homme, *in similitudinem hominum factus* (Philipp., II, 7): corps d'un esclave et d'un méchant esclave, *formam servi accipiens* (2087): corps semblable au corps d'un pécheur, à un corps de péché, *in similitudinem carnis peccati* (Rom., VIII, 3): corps si petit, quoique formé par le Saint-Esprit, que ce n'est presque rien dans ce premier moment de sa conception: corps enfermé dans le sein d'une Vierge, dans une prison étroite et incommode, dans une prison d'horreur, je le dis d'après saint Bernard (2088), qui le dit lui-même d'après l'Eglise qui chante de

scriptum est de me, ut facerem voluntatem tuam. Deus meus volui, et legem tuam in medio cordis mei. (Psal. XXXIX, 7, 8.)

(2081) *Dominus Deus tuus, ignis consumens est.* (Deut., IV, 24.)

(2082) *Nos putavimus eum quasi leprosum.* (Isa., LIII, 4.)

(2083) *Vas in contumeliam.* (Rom., IX, 21.)

(2084) *Ipsa est propitiatio pro peccatis nostris; non pro nostris autem tantum, sed etiam pro totius mundi.* (1 Joan., II, 2.) — *Eum qui non noverat peccatum, pro nobis peccatum fecit.* (II Cor., V, 21.)

(2085) *Factus pro nobis maledictum.* (Gal., III, 15.)

(2086) « In quo magis commendare poterat benignitatem suam, quam suscipiendo carnem meam? meam, inquam, non carnem Adam, id est non quem ille habuit ante culpam. » (S. BERN., ser. 4, in Epip. Dou., n. 2, nov. edit.)

(2087) « Non solum formam servi accepit, ut subesset; sed etiam mali servi, ut vapularet. » (S. BERN., ser. in fer. IV hebdom. sancte, n. 10, nov. edit.)

(2088) « Apparat inestimabilis dignatio et penitus inexcogetabilis, quod in carceris hujus horrorem

la sorte dans un de ses plus sublimes cantiques : Vous n'avez point eu d'horreur, ô Jésus! du sein d'une vierge, *non horruisti Virginis uterum* : corps qui demeure ainsi enfermé l'espace de plusieurs mois, assujetti aux lois de la nature, aux faibles commencements, aux progrès insensibles, aux accroissements lents que le corps d'un enfant prend dans le sein de sa mère, privé de toutes les fonctions et de toutes les actions humaines où cet état le réduit.

Ah! s'écrie Jérémie, le Seigneur a créé un nouveau prodige sur la terre : Une femme environnera un homme, *femina circumdabit virum*. (Jerem., XXXI, 22.) Quelle est cette femme, dit ici saint Bernard (2089)? *quæ est hæc femina?* Quel est cet homme? *quis iste vir?* S'il est homme, comment peut-il être environné d'une femme? s'il est environné d'une femme, comment peut-il être un homme? c'est-à-dire, comment peut-il être en même temps un homme et se trouver dans le sein d'une femme? car, c'est ainsi qu'un homme peut être environné d'une femme, *hoc est enim virum a femina circumdari*. Si le prophète avait dit : Une femme environnera un enfant, *femina circumdabit infantem*, il n'y aurait là rien de nouveau; ce ne serait pas là un prodige, *nec novum videretur, nec mirum*. Mais le prophète ayant dit : Une femme environnera un homme, quelle est cette nouveauté, quel est ce prodige? *quid est hoc miraculi?* Un homme peut-il rentrer une seconde fois dans le sein de sa mère pour naître encore? Je considère l'Incarnation du Verbe, je fais attention à la conception de Jésus-Christ; et je trouve cette nouveauté, je vois ce prodige. Jésus-Christ est homme dans le sein de Marie, *vir Jesus*, homme parfait, *perfectus*; non par la maturité de l'âge, mais par la plénitude de la sagesse, *sapientia, non ætate*; non par la vigueur du corps, mais par la force de l'esprit qui jouit d'une raison parfaite, *animi vigore, non viribus corporis*.

Jésus-Christ étant donc homme parfait, plein de raison et de sagesse, peut-il ne pas souffrir dans son corps et dans un tel corps? Il voit, il pénètre, il sent vivement toutes les infirmités que la faiblesse, l'ignorance, l'insensibilité nous empêchent de ressentir dans le sein de nos mères; il rejette tout ce qui pourrait en amortir les douloureuses impressions; il suspend la douceur que son âme bienheureuse, par l'union hypostatique, devrait répandre sur son corps; et la

Divinité qui l'enrichit des plus glorieux privilèges ne sert par là qu'à le faire souffrir davantage.

Adorons, mes révérends pères, Jésus-Christ dans cette première oblation de son corps et de son âme, dans cette résignation qu'il a faite de tout lui-même aux volontés de son Père, dans ces premières souffrances qu'il a voulu et a pu seul endurer. Confondons-nous d'avoir été éloignés de ces saintes et essentielles dispositions, dès que nous avons eu la liberté d'y prendre part; d'avoir porté l'image honteuse du premier homme qui a été rebelle, ingrat, charnel et terrestre, dès que nous avons pu porter avec réflexion celle du second Adam, de l'homme spirituel et céleste; d'avoir prostitué les tendres prémices de notre chair à la mollesse et à la sensualité; et d'être obligés de compter parmi nos péchés le premier usage que nous avons fait de notre raison.

Reconnaissons notre destination aux croix, à de pénibles travaux, à une mortification exacte, à une vive componction, à un état de victime et d'immolation, à un martyre continuel, à un sacrifice entier et sans réserve de toutes nos volontés aux volontés du Seigneur. Cette destination qui est pour tous les disciples de Jésus-Christ, nous regarde plus particulièrement, plus indispensablement, plus essentiellement, nous, qui par la sainteté de notre vocation devons être ses plus parfaits disciples (2090). Ainsi nos croix doivent être plus pesantes que celles du commun des chrétiens, nos travaux plus pénibles, notre mortification plus exacte, notre componction plus vive, notre immolation plus parfaite, notre sacrifice plus entier, notre martyre plus rigoureux. Jésus-Christ ne sort du sein de sa mère, ne paraît au monde que pour nous en donner de nouvelles, de plus sensibles, de plus fortes, de plus puissantes leçons.

C'est ce que nous prêche, dit saint Bernard (2091), l'étable où il est né, *hoc prædicat stabulum*; la crèche où il est couché, *præsepe*; les larmes dont ses yeux sont baignés, *lacrymæ*; les cris qu'il pousse, *vagitus*; les langes dont il est enveloppé, *panni*. Ses membres mêmes nous l'annoncent, oui, mes révérends pères, ses membres tendres, faibles, délicats, sensibles, reposant sur un peu de paille, exposés aux rigueurs de l'air dans la plus âpre des saisons, glacés, tremblants de froid, privés de tous les secours de la vie, *membra infantilia*

tanta descendere dignata est celsitudo.) (S. BERN., in *Adv. Dom.*, ser. 1, n. 6, nov. edit.)

(2089) *Novum creavit Dominus super terram; femina circumdabit virum. Quæ est hæc femina? Quis vero iste vir? Aut si vir, quomodo a femina circumdatus? aut si a femina circumdari potest, quomodo vir? et ut apertius dicam, quomodo potest simul et vir esse et in utero matris? hoc est enim virum a femina circumdari... Si dixisset, femina circumdabit infantem, vel femina circumdabit parvulum, nec novum videretur, nec mirum... quid est hoc miraculi? Nunquid potest homo, ut ait Nicodemus, in ventrem matris sue iterato introire et renasci? sed*

verto me ad conceptum parvumque virginealem.... etiam hæc, quam de propheta protuli, reperio novitatem.... Vir erat Jesus, necdum etiam natus, sed sapientia, non ætate, animi vigore, non viribus corporis, maturitate sensuum, non corpulentia membrorum.) (S. BERN., *De laudib. Virg. matris hom.* 2, n. 8, 9, nov. edit.)

(2090) «Liberatoris nostri, ejusque vite, dam inter nos versaretur, institutorum, veri perfectique imitatores existunt (monachi).» (S. BASIL., *Const. mon.*, c. 48.)

(2091) S. BERN., *In Nativ. Dom.*, ser. 5, n. 2 et 5, nov. edit.)

manifeste loquuntur. Tout ce qui a rapport à cet adorable enfant, tout ce qui le concerne, tout ce qui l'environne; ce délaissement, cette dépendance, cette mère qui n'a pas de quoi le soulager dans sa misère, ces ténèbres de la nuit, ces vils animaux, ces pauvres bergers; cette enfance, âge de tous le plus aveugle, le plus méprisable, l'opprobre de la nature, l'esclavage de la raison et la faiblesse même; en un mot tout l'appareil, tout le spectacle de sa naissance. tout prêche, annonce, crie, que Jésus souffre; tout prêche, annonce, crie, que nous devons souffrir à l'exemple de Jésus : *Quæcumque de eo sunt, clamant, prædicant, evangelizant.*

Les circonstances de cette naissance forment le même cri. Fils de David, Jésus attend, pour venir au monde, que le sceptre soit sorti de sa race, et qu'elle soit déchuë de sa puissance et de sa grandeur. Parmi les familles qui pouvaient exister de cette race auguste, il préfère la plus abaissée, celle qui est réduite à vivre du travail de ses mains. Il choisit une petite bourgade pour le lieu de sa naissance. Il naît dans l'exercice actuel de l'obéissance envers un empereur païen, et se fait par là son sujet. Il permet que son nom, ce nom qui est au-dessus de tout autre nom, soit inserit et confondu avec les noms les plus obscurs dans les registres de l'empire. Il naît étranger parmi les siens (2092) abandonné, rebuté, méprisé.

Mais quelles souffrances pour son âme sainte, à la vue de l'état où se trouve le monde! Le gentil idolâtre rend à la créature et à la plus vile créature l'honneur réservé au seul Créateur, fait du culte public une indigne prostitution de l'homme, et une sacrilège dérision du nom de Dieu; adore jusqu'aux vices et aux passions; et ces vices, ces passions répandent un déluge de maux sur la face de la terre. Le philosophe s'égare dans ses pensées, mesure les lumières de Dieu à ses propres lumières, dégrade la nature de l'Etre suprême par mille opinions insensées, et s'avilit lui-même par une conduite déréglée ou par de fausses vertus. Le peuple juif n'honore Dieu que des lèvres, borne l'amour qui lui est dû, à des hommages extérieurs, déshonore la religion véritable par de vaines superstitions, par une confiance présomptueuse, par des mœurs corrompues, par l'attente d'un Messie qui doit venir dans les pompes, la magnificence et les grandeurs.

A ce spectacle le cœur de Jésus est déchiré de douleur et consumé de zèle. Il brûle de rendre à son Père la gloire que l'impiété d'un culte public veut lui ravir; d'effacer l'idolâtrie de dessus la terre; de donner à Dieu, dont la nature est toute spirituelle,

des adorateurs qui l'adorent en esprit et en vérité; de détruire les folles recherches d'une science orgueilleuse; de persuader le sacrifice de la raison à la foi; de ramener l'esprit humain des égarements et des abîmes où cette raison l'a précipité, à la voix de la vérité et de la vie; de substituer à de vaines apparences de religion une loi qui doit s'accomplir principalement dans le cœur; et faire succéder à un culte qui se borne à des sacrifices d'animaux et à des cérémonies légales, un culte animé et sanctifié par l'amour.

Il lui tarde, pour accomplir un dessein si digne du Fils de Dieu et si favorable aux enfants des hommes, de souffrir tout ce à quoi il s'est engagé dans le sein de sa Mère; il confirme, renouvelle cet engagement avec une ardeur extrême. Il imprime plus profondément, s'il se peut, dans toutes les puissances de son âme, le caractère de victime qu'il a déjà pris. Le lien de sa naissance est le premier théâtre de sa Passion. Il prélude à son baptême de sang, il ressent les plus vifs empressements d'y être plongé. Il voudrait passer de l'étable au prétoire, de la crèche au calvaire, s'élever du berceau à la croix, joindre le sacrifice du soir à celui du matin; le retardement de ce dernier sacrifice le fait soupirer et le consume intérieurement, il l'anticipe par ses attentes et par ses sensibilités. Il dit intérieurement ce qu'il témoignera un jour expressément à ses disciples: Combien me sens-je pressé d'enfanter l'Eglise par mes douleurs, de la laver dans mon sang, de lui donner la vie par ma mort! *Quomodo coarctor* (2093)! Divines paroles qui, selon la belle remarque de saint Ambroise, conviennent parfaitement à Jésus, comme resserré dans la petitesse d'un enfant: son zèle immense se trouvant en quelque sorte contraint et gêné, parce que les moments ne sont point encore arrivés de le faire paraître et de le déployer: *coarctor*.

Ah! mes révérends pères, si l'ardeur de quelques-uns des saints pour les souffrances a été si véhémement; si Ignace (2094) a appelé, à invoqué de toute la vivacité de ses desirs, le feu, la croix, les bêtes, le brisement des os, la division des membres, tous les tourments du démon; si Thérèse souffrait de ne pas souffrir, et de ne pas souffrir davantage, quand elle souffrait, si elle se mourait de ne pas mourir: quelle a dû être à cet égard l'ardeur de Jésus, dont celle des saints n'était qu'une faible étincelle! Quelle souffrance pour Jésus de ne pas souffrir tout ce qu'il désirait si passionnément de souffrir!

Pour suppléer en quelque sorte à ce qu'il ne peut encore, pour charmer son désir, pour soulager son zèle, pour donner quel-

(2092) *In propria venit, et sui eum non receperunt.* (Jouan., 1, 2.)

(2093) *Baptismo habeo baptizari; et quomodo coarctor usque dum perficiatur?* (Luc., XII, 50.)

(2094) « Ignis, crux, ferarum concursus, sectio-

nes, laniæ, ossium discerptiones, membrorum concisiones, totius corporis contritiones, et diaboli tormenta in me veniant, tantummodo ut Jesum nanciscar. » (S. IGNAT., *Ep. ad Rom.*, n. 5, edit. Coctet.)

que issue au feu qui le dévore, il se représente vivement tout ce qu'il doit souffrir, tous les instants de sa vie les plus rigoureux, tout le détail de ses peines, toutes les circonstances de sa passion ; il y applique fortement son esprit et son cœur. Le bien-aimé se fait de tous ces maux, comme un bouquet de myrrhe, qui reposera toujours sur son tendre sein (2095). Les persécutions des pharisiens, le délaissement de ses disciples, les crachats, les coups, les soufflets, les fouets, les mépris, les opprobres, les dérisions dont il sera l'objet, frappent ses regards attentifs. Le frémissement de ses ennemis retentit à ses oreilles. Il compte les deniers pour lesquels il sera vendu ; il se sent frappé et voit son troupeau dispersé ; il aperçoit le meurtrier qui lui sera préféré ; il goûte le fiel et le vinaigre dont il sera abreuvé ; il se plaint que son Père l'ait abandonné. Il mesure toutes les dimensions de l'instrument de son supplice, s'y place, s'y attache, s'y cloue ; et il trouve par là un secret plaisir de souffrir à la fois, par ces vives et fortes images, ce qu'il ne souffrira que successivement à sa passion.

Où Jésus-Christ se trompe, s'écrie ici saint Bernard (2096), où le monde est dans l'erreur ; Jésus-Christ qui a préféré, qui a choisi la pauvreté, l'humiliation, les souffrances ; où le monde qui n'a que de l'horreur pour toutes les incommodités, qui ne respire que les aises et les voluptés de la vie : *Aut iste errat, aut mundus fallitur*. Or, comme il est impossible que celui qui est la sagesse même se trompe, il faut nécessairement que le monde soit dans l'erreur. Nous nous trompons de même, mes révérends pères, nous sommes également dans l'erreur, si nous mêlons des adoucissements à nos devoirs ; si nous nous permettons des relâchements ; si nous élargissons, autant que nous le pouvons, la voie étroite où nous sommes entrés, si nous en arrachons les ronces et les épines, pour y marcher plus à notre aise et avec plus de commodité ; si, ayant voué l'obéissance, nous ne voulons faire que notre volonté ; ayant promis la pauvreté, nous nous accordons des superfluités ; ayant juré la stabilité, nous sortons, nous voyageons sans une indispensable nécessité ; nous étant solennellement engagés à la conversion de nos mœurs, nous reculons au lieu d'avancer ; si, ayant embrassé la plus sainte des règles, nous en violons les prati-

ques volontairement et de propos délibéré : et tout cela, pour ne vouloir pas souffrir dans notre état, ou pour n'y souffrir que le moins que nous pouvons. Détrompons-nous : nous ne pouvons nous acquitter de nos devoirs qu'en marchant sur les traces de Jésus-Christ, qu'en devenant semblables à Jésus-Christ, qu'en participant aux souffrances de Jésus-Christ.

Il les continue, ces souffrances, en se soumettant à la loi de la circoncision, qui n'est pas faite pour lui. Il est saint, et cette loi n'est que pour des pécheurs ; il est Fils de Dieu, et cette loi n'oblige que des esclaves ; il vient établir la vérité, et cette loi n'est qu'une figure. Il suffit que la souffrance et l'ignominie soient attachées à la circoncision, pour que Jésus s'y assujettisse. Le voilà donc sous le couteau, baigné de ses larmes et de son sang, souffrant extrêmement. En effet, la douleur de la plaie de la circoncision était une douleur violente, comme le dit l'Écriture (2097), et faisait même quelquefois perdre la vie : elle éta aux Sichimites, à des corps forts et robustes, la force de se défendre d'un glaive homicide. Avec quelle abondance le sang de Jésus-Christ voudrait-il couler ! vous le reprenez, adorable Jésus, et le réservez pour la croix ; et cependant vous sacrifiez votre réputation, vous vous exposez à passer pour un pécheur : portant sur votre chair une flétrissure honteuse, le caractère des enfants d'Adam, la marque du péché de notre origine.

Le Verbe éternel, dit saint Bernard (2098), toujours admirable sur les mystères de l'enfance de Jésus, le Verbe éternel déjà abrégé et comme raccourci, en se faisant chair, se raccourcit encore davantage, en se soumettant à la circoncision. S'étant rendu un peu inférieur aux anges, lorsqu'il a daigné se revêtir de la nature humaine, il s'abaisse beaucoup plus au-dessous d'eux, en prenant le remède du péché. Il n'a pas la moindre cicatrice, ni la moindre blessure, et il ne refuse pas de porter l'appareil d'une véritable plaie. Il se charge du joug pesant, humiliant, insupportable de la loi (2099) : la circoncision portant un engagement nécessaire à toutes les observances légales (2100). Ah ! qu'il est digne du nom de Sauveur qu'on lui donne (2101), puisqu'il en exerce l'office par l'effusion de son sang, et par toutes les humiliations auxquelles il s'assu-

(2095) *Fasciculus myrrhæ. (Cant., I, 12.)*

(2096) « Ant iste fallitur, aut mundus errat. Sed divinum falli impossibile est sapientiam. Merito proinde et *carnis prudentia* (mors siquidem et ipsa) inimica est Deo; et sæculi quoque prudentia, stultitia nominatur. Quid enim? Christus utique qui non fallitur, elegit quod carni molestius est. Id ergo melius, id utilius, id potius eligendum; et quisquis aliud deceat vel suadeat, ab eo tanquam a seductore cavendum. » (S. BERN., in *Nativ. Dom.* ser. 5, n. 1, nov. edit.)

(2097) *Gravissimus dolor. (Gen., xxxiv, 25.)*

(2098) « Abbreviatum in carne, amplius abbreviatum, suscepta etiam carnis circumsione. Mino-

rans paulo minus ab angelis Dei Filius, humanam naturam induit; sed jam nec ipsum respiciens remedium humane corruptionis, plane multo minoratus ab eis... nec vestigium quidem ullum vulneris habens, alligaturam non refugit vulneris. » S. BERN., in *Circum. Dom.* ser. 1, n. 1, nov. edit.)

(2099) *Quid tentatis Deum imponere jugum super cervices discipulorum, quod neque patres nostri, neque nos portare potuimus. (Act. XV, 70.)*

(2100) *Testificor rursus omni homini circumcidenti se, quoniam debitor est universæ legis faciendæ. (Gal., V, 3.)*

(2101) *Postquam consummati sunt dies octo, ut circumcideretur puer, vocatum est nomen ejus Jesus.*

jetté volontairement ! Reconnaissons, mes révérends pères, que nous sommes bien peu dignes du nom que nous portons, si nous n'avons que de l'éloignement pour les œuvres de surrogation ; si nous rejetons les rigueurs de la pénitence ; si nous ne pouvons souffrir les mépris, les abaissements, les abjections.

Déjà Jésus est en butte aux persécutions du monde. Au bruit de sa naissance annoncée comme celle d'un nouveau roi, toute la ville sainte est dans le trouble (2102) ; et un prince méfiant et jaloux, croyant lui voir déjà le sceptre à la main, s'alarme, consulte les docteurs des Juifs, interroge les mages (2103), dissimule, et sous le voile perfide d'un hommage trompeur, forme le barbare dessein de le faire mourir. Tu ne réussiras pas, prince ambitieux et cruel, il faut que Jésus vive, qu'il croisse, qu'il souffre longtemps, et les plus grands tourments, avant que de terminer sa vie.

Il est porté dans le temple, dans la maison de son Père, dans le lieu du sacrifice, où il a été tant de fois offert et immolé dans toutes les offrandes et les victimes qui ne faisaient que le figurer et le promettre (2104). L'oblation secrète de lui-même qu'il a faite dans le sein de sa mère, et qu'il a confirmée à sa naissance, il la ratifie à la face des sacrés autels, il la rend publique et solennelle : ses souffrances en sont renouvelées. Il paraît, à la vue de tout le monde, un enfant faible et infirme, comme les autres, conçu et né en la manière ordinaire, dénué des biens de la terre et dans une extrême pauvreté, dépouillé d'honneur et de gloire, et dans un profond avilissement. Il est racheté comme une victime vulgaire (2105) ; deux colombes sont le prix de Jésus.

Hérode attend en vain (2106) ; les mages ne reviennent pas : son ambition séduite et frustrée se change en fureur ; il médite le plus horrible massacre pour perdre plus sû-

rement le divin objet qui pique sa jalousie ; il cherche la vie de Jésus dans le sang d'une multitude (2107) ; et comme un autre Pharaon, il se propose de faire mourir tous les enfants des Israélites afin que le véritable Moïse soit enveloppé dans le carnage.

Levez-vous, dit un ange du Seigneur à Joseph durant le sommeil (2108), levez-vous, prenez l'enfant et sa mère, et fuyez en Egypte ; car Hérode va chercher l'enfant pour le perdre. Quelle humiliation, pour Jésus, d'être comme chassé du milieu du peuple de Dieu, et relégué, par son Père, dans un pays d'idolâtrie et d'abomination ! Que n'a-t-il pas à souffrir des fatigues d'un long et difficile voyage, entrepris d'ailleurs subitement, sans provisions, sans commodités, et dans la plus fâcheuse saison de l'année ! S'il n'a pu trouver à Bethléem, parmi les siens, qu'une étable et une crèche, quand il est venu au monde, quel asile trouvera-t-il en Egypte chez des barbares et des infidèles ? Qui peut savoir, qui peut dire toutes les peines que ressentit ce divin enfant ? Jugeons-en par la pauvreté de ses parents, obligés à gagner leur vie du travail de leurs mains, et par les mauvais traitements qu'ils eurent, sans doute, à essayer de la part d'un peuple plongé dans toutes sortes de vices, et peu disposé à exercer la charité. Ah ! la voix du sang que le nouveau Pharaon fait couler à Bethléem et aux environs, vient jusqu'à lui ; il entend les cris des mères désolées sur la mort de leurs enfants ; toute la sanglante scène lui est présente, et son cœur en est déchiré.

Les souffrances de Jésus consacrent l'Égypte, jettent, pour ainsi dire, dans cette terre jusqu'alors maudite, les premières semences de toutes sortes de grâces et de bénédictions, y préparent la voie aux élus de Dieu, y sont comme d'heureux présages de la plus éminente sainteté et de la plus haute perfection (2109). Déjà les démons qu'elle

(Luc., II, 21.) — « Merito sane, dum circumciditur Puer qui natus est nobis, Salvator vocatur, quod videlicet ex hoc jam cœperit operari salutem nostram, immaculatum illum pro nobis sanguine fundens. » (S. BERN., in *Circumcis. Dom.*, ser. 2, n. 3, nov. edit.)

(2102) *Audiens autem Herodes rex turbatus est, et omnis Jerusalem cum illo.* (Matth., II, 3)

(2103) *Congregans omnes principes sacerdotum et scribas populi, sciscitabatur ab eis ubi Christus nasceretur. Herodes clam vocatis magis, diligenter didicit ab eis tempus stellæ quæ apparuit eis.* (Matth. II, 4, 7.)

(2104) *Tulerunt illum in Jerusalem, ut sisterent eum Domino.* (Luc., II, 22.)

(2105) *Par turturum, aut duos pullos columbarum.* (Luc., II, 24.)

(2106) *Responsio accepto in somnis, ne redirent ad Herodem, per aliam viam reversi sunt in regionem suam.* (Matth., II, 12.)

(2107) *Herodes videns quoniam illus esset a magis, iratus est vulde, et mittens occidit omnes pueros, qui erant in Bethleem, et in omnibus finibus ejus, a bimato et infra secundum tempus quod exquisierat a magis.* (Mat h., II, 16.)

(2108) *Ecce angelus Domini apparuit in somnis*

Joseph, dicens : Surge et accipe puerum et matrem ejus, et fuge in Egyptum, et esto ibi usque dum dicam tibi. Futurum est enim ut Herodes querat puerum ad perdendum eum. (Matth. II, 15.)

(2109) C'est à cette vertu de la présence de Jésus-Christ que saint Chrysostome rapporte ce grand progrès que le christianisme a fait depuis dans l'Égypte, ces peuples entiers de martyrs, ces saintes assemblées de vierges, cette multitude infinie de solitaires et de moines, qui en ont peuplé les déserts, et qui les ont rendus plus illustres que les plus grandes villes n'ont fait les autres provinces. Avant même que les solitaires d'Égypte fussent devenus si célèbres, Eusèbe marque que la parole de Dieu avait agi avec plus de force dans cette province que dans les autres ; et il le rapporte aussi à la présence de Jésus-Christ enfant, selon la prophétie d'Isaïe ; saint Athanase ne veut peut-être marquer que la même chose, lorsqu'il dit que la présence de Jésus-Christ enfant dans l'Égypte y ruina et y fit tomber les statues dont on faisait des idoles, et l'on peut donner encore ce sens à un auteur qu'on cite sous le nom d'Origène, aussi bien qu'à saint Cyrille de Jérusalem, qui disent à peu près la même chose. (M. DE TILLEM., art. 4, sur J.-C., t. I des *Mémoires*, sur l'Hist. Ecclési.; — Vide EUSEB., *Demonst. Evang.*, l. VI, c. 20, et l. IX, c. 2 ; S. JOAN. CHRYS. *hom.* 8,

adore, tremblent, ses idoles sont agitées, renversées, brisées; et bientôt la parole de Dieu y déploiera avec le plus grand succès toute sa force; bientôt elle va devenir le berceau de l'état religieux, la demeure d'une troupe innombrable d'illustres solitaires, qui y recueilleront l'impression des souffrances de Jésus-Christ, les exprimeront parfaitement dans toute leur conduite, montreront par leurs exemples et par leur doctrine, la nécessité ainsi que la manière de s'y conformer, à tous ceux qui se dévoueront aux travaux de la vie monastique.

Dieu rappelle son Fils de l'Égypte (2110). Archélaüs, non moins cruel et jaloux qu'Herode son père qui n'est plus, règne en sa place (2111). Nouvelles traverses, nouvelles peines, nouvelles fatigues pour Jésus. Le voilà dans le pays d'Israël, bientôt en Galilée par des ordres envoyés du ciel. Quel sera le lieu de sa demeure? Nazareth, petite ville, et qui est dans le dernier mépris (2112). *On l'appellera Nazaréen*, avaient dit les prophètes (2113). Pourquoi? parce qu'il sera habitant de Nazareth; ou plutôt parce qu'il sera voué, consacré à Dieu; parce qu'il offrira à Dieu ses jours en sacrifice: ce que signifie le nom de Nazaréen (2114).

Il passe dans ce lieu obscur la plus grande partie de sa vie, comme enseveli dans la maison d'un artisan, confondu avec le plus bas peuple, réduit à une extrême pauvreté, inconnu presque de tout le monde, méprisé de ceux qui le connaissent et qui le prennent pour le fils d'un charpentier (2115), parfaitement soumis aux ordres et à toutes les volontés de Joseph et de Marie (2116), toujours dans des peines intérieures au sujet des péchés des hommes, toujours dans un état de victime et de sacrifice, toujours la croix devant les yeux, ne produisant au-

dehors qu'avec mesure et par degrés la sagesse dont il est rempli (2117), proportionnant ses actions extérieures à l'âge où il est, renfermant dans ses exemples les austères maximes qu'il doit donner un jour (2118), s'assujettissant à tous les devoirs extérieurs de la loi judaïque. Jusqu'à quand, *Enfant infiniment aimable, garderez-vous le silence (2119)? Jusqu'à quand demeurerez-vous caché et dans l'oubli des hommes, vous qui êtes la vertu et la sagesse de Dieu? Souffrirez-vous toujours d'être regardé comme le fils d'un vil artisan?*

Jésus sort pour quelques moments de cet état d'obscurité et de bassesse; il laisse échapper quelques rayons de cette plénitude de lumière qui réside en lui: c'est dans le temple, assis au milieu des docteurs, dans le temple où il est allé solenniser la fête de Pâques, selon sa coutume, et où il s'est arrêté à l'insu de ses parents (2120). Mais voyez comme il s'humilie en même temps; il écoute ceux dont il est le maître (2121), il les interroge, comme s'il avait besoin de s'instruire, il s'abaisse devant eux, lui qui connaît si bien l'orgueil dont ils sont remplis, et tout ce qu'il doit souffrir un jour de leur cruelle jalousie. Il répond à Marie qui a été affligée, ainsi que Joseph, de son absence, et qui lui témoigne avec la plus respectueuse tendresse leur peine à cet égard: *Pourquoi me cherchiez-vous? Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois occupé de ce qui regarde le service de mon Père (2122)?* Premières paroles connues de Jésus, paroles de consécration, de détachement et de sacrifice. Il croit, les forces qu'il acquiert, lui procurent un nouveau genre de souffrances: la pratique d'un art mécanique (2123), l'assidu et pénible travail d'un pauvre artisan, l'exercice de ce qu'il y a de plus bas et de plus humiliant dans la boutique

in *Math.*, n. 4 et 5, nov. edit.; S. CYRILL. JEROSOL., cat. 10, n. 16, nov. edit.; S. HIER., l. V, *Com. in Isai.*, c. 49, v. 1, nov. edit.; SOZOM., *Hist. Eccles.*, l. V, c. 21, etc.)

(2110) *Ex Ægypto vocavi filium meum.* (Osée, XI, 1.)

(2111) *Defuncto autem Herode, ecce angelus Domini apparuit in somnis Joseph in Ægypto, dicens: Surge et accipe puerum et matrem ejus, et vade in terram Israel... Audiens autem quod Archelaus regnaret in Jüda pro Herode patre suo, timuit illo ire: et admonitus in somnis, recessit in partes Galilææ.* (*Math.*, II, 19, 20, 21, 22.)

(2112) *A Nazareth potest aliquid boni esse.* (Joan., I, 46.)

(2115) *Venies habitavit Nazareth; ut adimpleretur quod dictum est per Prophetas: Quoniam Nazareus vocabitur.* (*Math.*, II, 23.)

(2114) « Nazareus Sanctus interpretatur: sanctum autem Dominum futurum omnis Scriptura commemorat. » (S. HIER., l. I *Comment. in Math.*, c. 41, nov. edit.)

(2115) *Novus hic est fabri filius?* (*Math.*, XIII, 55.)

(2116) *Erat subditus illis.* (*Luc.*, II, 51.)

(2117) *Jesus proficiebat sapientia et ætate et gratia apud Deum et homines.* (*Luc.*, II, 52.)

(2118) « Quod postea docuit verbo, jam clamabas exemplo. » (S. BERN. in *Epiph. Dom.*, ser. 4, n. 7,

nov. edit.)

(2119) « Ecce Domine Jesu, vel nunc jam loquere. Quo usque siles? Quo usque dissimulas?... Quando Dei virtus et Dei sapientia, quasi infirmis aliquis et insipientis lates in populo? Quando nobilitis Rex, et Rex cœli, fabri filium te patris appellari pariter et putari? » (S. BERN., in *Epiph. Dom.*, ser. 4, n. 7, nov. edit.)

(2120) *Remansit puer Jesus in Jerusalem, et non cognoverunt parentes ejus.* (*Luc.*, II, 43.)

(2121) *Invenit illum in templo, sedentem in medio doctorum, audientem illos, et interrogantem eos.* (*Luc.*, II, 42.)

(2122) *Quid est quod me quærebatis? Nesciebatis qui in his que Patris mei sunt, oportet me esse.* (*Luc.*, II, 46.)

(2125) *Nonne hic est faber?* (*Marc.*, VI, 3.) Le terme grec peut signifier toute sorte d'artisans. Mais l'opinion la plus suivie est celle qui veut que Jésus-Christ ait été charpentier. L'auteur de l'*Ouvrage imparfait sur saint Matthieu*, v. 18, hom. 1, in *Math.*, le Syriaque, l'Arabe, S. Thomas, et un très grand nombre de nouveaux interprètes sont de ce sentiment. Libanius demandait un jour à un chrétien ce que faisait Jésus-Christ. Il fait, lui répondit-il, un cercueil pour l'empereur Julien. (THEODOR., *Hist. Eccles.*, l. III, c. 25; SOZOM., *Hist. Eccles.*, l. VI, c. 2.) S. Justin le martyr dit que le Sauveur a aidé son père saint Joseph à faire des jougs et des charrues. (S. JUSTIN., *Dial.*

de Joseph. Ce n'est point un docte pinceau qu'il manie (2124); ce n'est point une savante plume qu'il exerce par de beaux écrits. De grossiers et rudes instruments occupent et durcissent ses tendres mains. On parlera dans son Eglise naissante des jugs et des charrues qu'il fait, et de ses autres ouvrages semblables (2125). Ses travaux ont été connus des Prophètes: *Je suis pauvre*, disait David en la personne de Jésus-Christ (2126). *Je suis pauvre et dans les travaux dès ma jeunesse*.

Ainsi, mes révérends pères, devons-nous travailler à l'exemple de Jésus. Ainsi, comme Jésus à Nazareth, devons-nous être dans une dépendance continuelle, mener une vie ignorée, cachée, intérieure, une vie d'humiliation et de souffrance, nous qui sommes séparés du commerce du monde, nous, sanctifiés par nos vœux, nous, entièrement consacrés à Dieu, nous, les vrais Nazaréens de Dieu. Soutenons-nous, animons-nous dans les obscurs et pénibles exercices de cette vie par la vue de son excellence, en considérant la véritable et solide gloire qu'elle procure; puisque c'est une vie toute conforme à l'esprit et aux sentiments de Jésus-Christ, qu'elle donne des rapports les plus intimes avec Jésus-Christ; puisque Jésus-Christ l'a préférée à toutes les merveilles d'une vie éclatante; puisque Jésus-Christ a autant glorifié Dieu par cette vie, que par tout ce qu'il a fait dans la suite de plus grand; puisque Jésus-Christ l'a pratiquée pendant l'espace de trente ans, n'en ayant donné que trois ou quatre au ministère sacré dont son Père l'avait chargé. Arrêtons-nous, mes révérends pères. Nous allons voir comment Jésus-Christ a encore souffert durant le cours de ce ministère, qui est sa vie publique; nous trouverons là une nouvelle source d'importantes instructions.

SECONDE PARTIE.

Jean-Baptiste fait retentir les rives du

cum Tryph.) S. Ambroise dit qu'il travaillait à abattre et à tailler des arbres, à bâtir des maisons et à faire d'autres ouvrages semblables. Mais au même endroit il parle des outils de serrurier qu'il maniait et dont il se servait : ce qu'il a pris de Théophile d'Antioche. (S. AMBR. in *Luc.*, l. III, n. 2, nov. edit. ex Theoph. Antioch. in *hunc Matth. locum.* — D. CALMET, *Com. sur le v. 55 du c. XIII de S. Matthien.*) (2124) BOSUET, *Elevat. sur les Myst.*, 49^e semaine, 10^e élévation.

(2125) « Hæc fabrilia opera faciebat, cum inter homines versaretur, aratra et juga. » (S. JUST., *Dialog. cum Tryp.*, n. 88. nov. edit.)

(2126) *Pauper sum, et in laboribus a juventute* (Ps. l. LXXXVII, 16.)

(2127) *In diebus illis venit Joannes Baptista, prædicans in deserto Judææ et dicens: Pœnitentiam agere... Tunc exibat ad eum Jerosolyma, et omnis Judæa, et omnis regio circa Jordanem, et baptizabantur ab eo in Jordane, confitentes peccata sua.* (Matth., III, 1, 2, 3, etc.; Marc. I, 4; Luc., III, 4, 5, etc.)

(2128) *Tunc venit Jesus a Galilæa in Jordanem ad Joannem, ut baptizaretur ab eo.* (Matth., III, 13; Marc., I, 9.)

(2129) « Cum famulis Domini, cum reis Judæx

Jourdain de la prédication de la pénitence (2127.) Les habitants des environs, ceux des villes de Juda, et les citoyens mêmes de Jérusalem viennent en foule écouter ses leçons. Jean leur reproche leurs désordres, les exhorte à recevoir le baptême qu'il a eu ordre d'établir, et qu'il confère à tous ceux qui le lui demandent, après avoir fait l'humble aveu de leurs péchés. Jésus veut bien se soumettre à ce baptême; et pour cela, il ne fait pas venir Jean à Nazareth, mais il quitte sa retraite, passe d'une province dans une autre; arrive seul sans aucune marque de distinction sur les bords du Jourdain, se présente à Jean pour être baptisé (2128) Qui ne serait troublé, s'écrie ici saint Chrysostome (2129), de voir le Seigneur confondu avec des esclaves, et le juge avec des criminels? L'humilité de Jean s'oppose à celle de Jésus, l'humilité de Jésus l'emporte sur celle de Jean (2130).

Jésus-Christ se dépouille lui-même de ses vêtements, descend dans le Jourdain, et reçoit, à la vue de tout le peuple, le baptême de pénitence sous la main tremblante de Jean (2131). Quelle humiliation! elle est si profonde que, pour la relever, les cieux s'ouvrent en faveur de Jésus; le Saint-Esprit descend et se repose sur lui sous une forme visible, le Père le proclame comme le Fils de sa gloire et l'objet de ses complaisances (2132). Parmi les différentes leçons que nous donne ce divin exemple, soyons surtout dociles à celle de l'humilité. Apprenons à nous abaisser non-seulement devant nos supérieurs, non-seulement devant nos égaux, mais même devant nos inférieurs. Apprenons à nous mettre au-dessous de tous, pour accomplir à cet égard, comme Jésus-Christ, toute justice (2133).

Des rives du Jourdain, porté sur les ailes de la divine colombe qui vient de se reposer sur lui, Jésus vole au désert (2134). Il y passe quarante jours et quarante nuits dans

baptizatus venit. » (S. JOAN. CHRYS., hom. 12 in *Matth.*, n. 1, nov. edit.)

(2130) *Joannes prohibebat eum, dicens: Ego a te debeo baptizari, et tu venis ad me? Respondens autem Jesus, dixit ei, sine modo; sic enim deset nos implere omnem justitiam. Tunc dimisit eum.* (Matth., III, 14, 15.)

(2131) *Factum est autem, cum baptizaretur omnis populus et Jesus baptizato, etc.* (Luc., III, 21.) — « Inclinator sub Baptistæ manibus caput tremendum potestatibus et principatibus adorandum. Quid mirum si Baptista contemnit? Quis vel ipsa cogitatione non contremisecat. » (S. BERN., ser. in oct. *Epiph.*, n. 4, nov. edit.)

(2132) *Baptizatus autem Jesus, confestim ascendit de aqua, et ecce aperti sunt ei cæli; et vidit Spiritum Dei descendentem sicut columbam, et venientem super se. Et ecce vox de cælis dicens: Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi bene complacui* (Matth. III, 16, 17; Marc., I, 9, 10, 11; Luc., III, 21, 22.)

(2133) « Studeamus et nos, obsecro, fratres, adimplere omnem justitiam. » (S. BERN., ser. in oct. *Epiph.*, n. 5, nov. edit.)

(2134) *Tunc Jesus ductus est in desertum a Spiritu.* (Matth., IV, 1; Marc., I, 12; Luc., IV, 1.)

un éloignement de tout commerce avec les hommes, dans la compagnie des bêtes, dans un profond silence, sans prendre aucune nourriture (2133). Il y souffre les injures de l'air, l'âpreté d'une rude saison, la privation de tout soulagement de la part des créatures, la faim, la soif, l'abattement, la défaillance. Il s'abandonne en quelque sorte à la puissance du démon; il s'expose à l'insolence de ce serpent infernal qui va jusqu'à le tenter extérieurement, de défiance du secours de Dieu, de vanité et d'orgueil, d'avarice et d'ambition (*Matth., IV, 3, etc.; Luc, IV, 3, etc.*)

Ah! ce que l'esprit a de la peine à croire : *Mens refugit* (2136), ce que les oreilles ne peuvent entendre sans horreur : *Humanæ hoc audire aures expavescunt*, Satan s'approche de Jésus, met sur la personne sacrée de ce divin Sauveur sa main infâme et sacrilège, le transporte où il lui plaît, et ose même lui demander de l'adorer. Les armes de la parole de Dieu, dont se revêt Jésus, éteignent les traits enflammés du tentateur et le mettent en fuite (2137). Prenons dans l'occasion les mêmes armes, et nous serons infailliblement vainqueurs. Notre soif linde a un rapport nécessaire avec celle de Jésus; elle a été consacrée, sanctifiée par Jésus, elle est le désert même de Jésus. Donz silence, mes révérends pères, silence dans notre solitude, profonde retraite, assiduité aux veilles, abstinence exacte, jeûnes rigoureux, méditation continuelle des saintes Ecritures : *Voilà l'Agneau de Dieu, qui ôte les péchés du monde* (2138). C'est par deux fois que Jean rend ce témoignage à Jésus-Christ. Qui, Jésus-Christ est vraiment l'Agneau de Dieu, la victime de Dieu, qui ne cesse de s'immoler par ses désirs, qui marche dans la vue de la mort, qui a toujours la croix dans l'esprit et dans le cœur, qui l'honore toujours par les plus pieuses spéculations, par les plus saints transports, qui en porte sans interruption le poids, l'ignominie, les peines, les douleurs (2139)

Il va à Jérusalem célébrer la solennité de la Pâque (2140); et il se sert de la loi

pour s'offrir en sacrifice à son Père. Que ne souffre-t-il pas à la vue des profanations qui se commettent dans le temple? Jugeons-en par le zèle de la maison de Dieu, qui le dévore, comme nous l'apprend l'Écriture (2141), et qu'il fait éclater avec tant de vivacité. Trouvant dans cette sainte maison des hommes qui vendent des bœufs, des montons, des colombes et des changeurs qui sont assis : un fonet à la main, *flagellum*, il parcourt avec la rapidité de l'éclair et la terreur de la foudre, les bureaux des marchands, les comptoirs des changeurs, les lieux où les animaux sont assemblés; et dans un instant tout est renversé, écarté, dissipé. Tremblons, mes révérends pères, à cet effrayant spectacle; et qu'il serve à nous apprendre quelle doit être notre piété, et de quel respect nous devons être pénétrés, quand nous nous trouvons dans le lieu même où Jésus-Christ réside, dans le sanctuaire, dont le Saint des saints de l'ancien temple n'était qu'une faible image.

Jésus-Christ commence à pas de géant, selon l'expression d'un prophète (2142), la pénible carrière que son Père lui a marquée. Il parcourt la Judée et la Galilée, va de ville en ville, de bourgade en bourgade, entre dans les synagogues, dans les maisons des particuliers, prêchant partout l'Évangile et annonçant le royaume de Dieu (2143). Il fait ses voyages à pied (2144), souffre ainsi mille incommodités, essuie les inégalités des saisons, l'ardeur du soleil en été, la rigueur du froid en hiver, les pluies, les vents, les orages. Il prêche à l'air, sur le bord de la mer, sur des montagnes, en pleine campagne, et ne donne d'autres bornes à ses travaux que la faiblesse à laquelle il veut bien s'assujettir. Ah! si nous le voyons assis sur le puits de Jacob (2145), c'est qu'il ne peut plus, selon les forces de son corps, résister à l'épuisement où il se trouve; et il fait servir la soif corporelle qui le brûle, à la soif divine du salut des âmes qui le presse davantage. Plus dénué des commodités de la vie que les bêtes, il n'a pas où reposer sa tête (2146). Il ne fait aucun miracle pour

(2133) *Et erat in deserto quadraginta diebus et quadraginta noctibus; et tentabatur a Satana; eratque cum bestiis. (Marc., I, 13.) — Nihil manducavit in diebus illis, et consummatis illis esurivit. (Luc., IV, 2.)*

(2136) « Cum dicitur Deus homo, vel in excelsum montem, vel in sanctam civitatem a diabolo assumptus, mens refugit, humanæ hoc audire, aures expavescunt. Qui tamen non esse incredibilia ista cognoscimus, si in illo et alia facta pensamus. Certe iniquorum omnium caput diabolus est, et hujus capitis membra sunt omnes iniqui. An non diaboli membrum fuit Pilatus? An non diaboli membra Judæi persequentes, et milites crucifigentes Christum fuerint? Quid ergo mirum, si se ab illo percussit in montem duci, qui se percussit etiam a membris illius crucifigi? » (S. GREG., I, I, hom. 16, in *Evang.*, n. 1, nov. edit.)

(2137) *Scriptum est... Scriptum est enim... rursum scriptum est. (Matth., IV, 4, etc.)*

(2138) *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi. (Joan., I, 29, 37.)*

(2139) *Dolor meus in conspectu meo semper. (Psal.,*

XXXVII, 18.)

(2140) *Et prope erat Pascha Judæorum, et ascendit Jesus Jerosolymam; et invenit in templo vendentes boves, et oves, et columbas, et nummularios sedentes. Et cum fecisset quasi flagellum de funiculis, omnes ejecit de templo, oves quoque, et boves, et nummulariorum effudit as, et mensas subvertit. (Joan., II, 13, 14, 15.)*

(2141) *Zelus domus tuæ comedit me. (Joan., II, 17.)*

(2142) *Exsulavit ut gigas ad currendam viam. (Psal., XVIII, 7.)*

(2143) *Circuibat Jesus omnes civitates, et castella, docens in synagogis eorum, et prædicans Evangelium regni. (Matth., IX, 35; Marc., VI, 6; Luc., VIII, 1.)*

(2144) « Huc venit Christus, mollem et lascivam vitam semper abigens, laboriosam vero et arduam inducens. Non enim subjugalibus usus est, sed ita assidue iter agit ut defatigetur. » (S. JOAN. CHRYS., in *Joan.*, hom. 51, n. 3, nov. edit.)

(2145) *Jesus autem fatigatus ex itinere, sedebat sic supra fontem. (Joan., IV, 6.)*

(2146) *Vulpes foveas habent, et volucres cæli nidus;*

subvenir à ses nécessités, lui qui en fait tant pour subvenir à celles des autres; il souffre que des femmes pieuses y pourvoient (2147); mais que de besoins restent à remplir, quand on dépend ainsi de la charité d'autrui!

La faim presse ses apôtres, qui marchent avec lui le long des blés (2148); pour la soulager, ils rompent des épis et les froissent entre leurs mains. Quelle pauvreté du Maître et des disciples! Il mange presque toujours avec des pauvres et chez des pauvres de ce qui s'y trouve. Connaissant parfaitement les bornes de la nécessité dans l'usage des créatures, jamais il ne va au delà. Nul intervalle de délassement, de récréation, de plaisir, n'interrompt le cours de ses peines. Extinction absolue de toute curiosité; refus des honneurs qu'on lui présente (2149); éloignement de tout ce qui sent la pompe, l'éclat, le faste; marques d'humilité qui couvrent, étouffent, avilissent en quelque sorte ses miracles; nuits entières passées sur des montagnes, dans des lieux déserts, et consacrées à la prière (2150).

Il paie le tribut comme un esclave (2151); il pleure, gémit, se trouble (2152); jamais il ne rit (2153). S'il n'est pas sujet aux maladies, c'est qu'elles ne peuvent convenir à la perfection de son tempérament; mais il les éprouve toutes dans la mortalité, qui en est la source (2154). Rien de terrestre, rien de périssable ne trouve place de son cœur. Il se prive de tout ce qui lui est dû, il cache tout ce qu'il est, ne donne pas sa gloire à un autre, se la dérobe pour ainsi dire à lui-même, et ne cherche que celle de son Père (2155). Sa vie est toujours tendue, sérieuse, appliquée aux fonctions de son ministère; toujours laborieuse, pénitente, souffrante: sa vie n'est qu'une croix et un martyre continu (2156).

Rechercherons-nous après cela, mes révérends pères, les plaisirs, les divertissements, les joies, les satisfactions, les consolations humaines, les superfluités, les commodités, les douceurs de la vie, les honneurs, les distinctions, la gloire des hommes, ce qui peut flatter les sens, ce qui va à contenter

notre curiosité, notre amour-propre, notre orgueil, notre vanité? Devant toujours marcher sur les traces de Jésus-Christ, la tristesse, les larmes, les gémissements, les privations, les occupations sérieuses et pénibles, les incommodités attachées à la pauvreté volontaire, les renoncements, les humiliations, doivent être notre partage.

Mais quel éclat de gloire se répand sur le corps de Jésus! Son visage devient brillant comme le soleil, ses habits paraissent resplendissants et d'une blancheur pareille à celle de la neige: Moïse et Elie se trouvent à ses côtés, tous deux pleins de majesté. Les trois disciples, spectateurs de cette gloire, en sont éblouis. Pierre s'écrie: *Seigneur, nous sommes bien ici; faisons-y trois tentes, une pour vous, une pour Moïse et une pour Elie* (2157). Jésus-Christ interrompit-il donc ses humiliations et ses souffrances? Ah! cet éclat n'est que d'un moment; ce n'est que dans un désert écarté, ce n'est qu'en présence de trois personnes seulement que Jésus-Christ le laisse, pour ainsi dire, échapper: encore leur défend-il d'en parler pendant sa vie, et avant qu'il soit ressuscité d'entre les morts (2158); et dans ce moment même où son corps est glorieux, son âme est souffrante par le souvenir de sa mort et de toutes les funestes circonstances qui doivent l'accompagner (2159).

Cette gloire momentanée doit nous rendre attentifs sur la grandeur de la privation que Jésus-Christ porte dans un corps où réside la Divinité et la plénitude de la Divinité, dans un corps qui est devenu celui d'un Dieu. En effet, de quelle splendeur ne devrait point être revêtu un tel corps? Quelle lumière et quelle majesté n'y devraient-elles pas éclater aux yeux des hommes? Ah! mes révérends pères, avoir la gloire et la souveraine gloire en soi, et en arrêter, pendant trente-trois ans les communications, suspendre toute la force de la Divinité, retenir tout l'éclat de la béatitude, détourner d'une chair, personnellement unie au Verbe, les torrents de lumière qui doivent incessamment se répandre sur elle; et cela, afin

Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet. (Math., VIII, 20; Luc., IX, 58.)

(2147) *Mulieres aliquæ... quæ ministrabant ei de facultatibus suis.* (Luc., VIII, 2, 3.)

(2148) *Abit Jesus per sata sabbato; discipuli autem ejus esurientes cæperunt vellere spicas et manducare.* (Math., XII, 1.)

(2149) *Jesus, cum cognovisset, quia venturi essent ut raperent eum, et faceret eum regem fugit iterum in montem ipse solus.* (Joan., VI, 15.)

(2150) *Exit in montem orare, et erat pernoctans in oratione Dei.* (Luc., VI, 12.)

(2151) *Accesserunt qui didrachma accipiebant, ad Petrum et dixerunt ei: Magister vester non solvit didrachma? ait: etiam.* (Math. XVII, 25.)

(2152) *Lacrymatus est Jesus.* (Joan., II, 35). — *Suspiciens in cælum ingemuit.* (Marc., VII, 34). — *Infremuit spiritu et turbavit se ipsum.* (Joan., II, 35.)

(2153) « [Christum] et super Lazarium et super

civitatem flevisse, et in oratione pernoctasse legimus, risisse vera aut jocasse nusquam. » (S. BERN. in Adv. Dom., ser. 4, n. 7, nov. edit.)

(2154) BOSSUET, *Medit. sur l'Évang. dern. sem. du Sauveur*, 95 jour.

(2155) *Honorifico Patrem meum... Ego autem non quero gloriam meam... si ego glorifico me ipsum, gloria mea nihil est.* (Joan., VIII, 49, 50, 54.)

(2156) « *Tota vita Christi crux fuit et martyrium.* » (De imit. Christ., l. II, c. 12.)

(2157) *Domine, bonum est nos hic esse. Si vis, faciamus hic tria tabernacula, tibi unum, Moysi unum, et Elie unum.* (Math., XVII, 4; Marc., IX, 4; Luc., IX, 35.)

(2158) *Nemini dixeritis visionem, donec Filius hominis a mortuis resurgat.* (Math., XVII, 9; Marc., IX, 8.)

(2159) *Dicebant excessum ejus, quem complecturus erat in Jerusalem.* (Luc., IX, 51.)

d'être en état d'accomplir la volonté du Père céleste, et d'opérer le salut du monde. Quelle violence ne devez-vous pas vous faire à cet égard, mon adorable Sauveur ! Et ne ferons-nous pas, mes révérends pères, tous nos efforts pour renoncer à tout ce qui s'oppose en nous aux desseins de Dieu, à sa gloire, à notre salut, à l'observation exacte de nos saintes règles, à la pratique des devoirs pénibles de notre profession, à la ressemblance que nous devons avoir avec notre divin Maître ?

Les apôtres ne comprennent rien à ce que leur dit Jésus de sa prochaine résurrection (2160). Ah ! hommes grossiers, stupides, ignorants, prévenus, opiniâtres, intéressés, charnels, insensés, je le dis d'après Jésus-Christ lui-même, et pesants à croire (2161) ! que d'occasions ne lui fournissent-ils pas de faire des sacrifices à son Père, et de beaucoup souffrir ? Son humilité les choque, sa croix leur est un scandale, la nécessité des souffrances un paradoxe, les avantages de la pauvreté une énigme, le bonheur des persécutions presque une folie. Une rédemption temporelle est la rédemption qu'ils attendent, un roi terrestre, le Messie qu'ils se figurent, et le rétablissement de l'ancienne splendeur et de la première liberté d'Israël, ce qu'ils espèrent. Ils ne répondent le plus souvent aux instructions de leur divin Maître que par l'incrédulité ou par le doute. Ils font paraître, suivant la différence des occasions, de la présomption ou de la crainte, de la vanité ou de la faiblesse, de la témérité ou de la lâcheté, de la défiance ou de l'indocilité.

Jésus est avec eux sur une mer agitée par la tempête : il s'endort, les apôtres tremblent et s'empressent de le réveiller, pénétrés d'une frayeur indécente (2162). Les paraboles les plus simples sont un langage qu'ils n'entendent pas (2163). Quelque accoutumés qu'ils doivent être aux prodiges qu'il opère, ils l'oublient dans bien des occasions les effets de son pouvoir souverain et se troublent même sur les besoins de la vie (2164). Il a beau leur parler

mille fois de sa passion, ils ont toujours à cet égard des yeux sans voir, des oreilles sans entendre, et ne sont attentifs qu'à leur propre grandeur et à s'élever au-dessus des autres (2165). Voyant des étrangers chasser les démons au nom de Jésus, ils en conçoivent de la jalousie, et s'en plaignent avec chaleur (2166). Il leur prêche la patience, la douceur, la charité ; et dans une rencontre, il ne tient pas à eux que le feu du ciel ne descende pour seconder leur vengeance (2167). Une femme zélée pour la gloire de Jésus-Christ répand sur lui des parfums, ils frémissent contre elle et la condamnent sans pitié (2168). Il leur apprend la trahison que médite à son égard l'un d'entr'eux, et ils se disputent les titres de distinction, et recherchent qui aura les premières places dans son royaume (2169). Cent fois il leur annonce qu'il va retourner à son Père, et que le ciel sera bientôt le terme de ses courses passagères sur la terre, et ils témoignent ignorer absolument l'un et l'autre (2170). Malgré les instructions fréquentes qu'il leur donne touchant sa personne divine, ils lui font les plus grossières demandes et ne peuvent parvenir à le bien connaître (2171).

Quelle peine, quelle humiliation pour notre adorable Sauveur de vivre avec des hommes pleins de vues si terrestres, de pensées si basses, de passions si humaines qui combattent étrangement sa sagesse et sa sainteté ! Quelle affliction de voir le peu de fruit qu'ils tirent des œuvres qu'il opère, des soins qu'il prend, des peines qu'il se donne pour les former à l'apostolat, et surtout de les savoir tous disposés à l'abandonner à la première occasion ! Quelle patience ! il supporte leur ignorance, leurs défauts, leurs faiblesses sans se rebeller jamais, sans jamais cesser de les tolérer ni de les instruire. C'est ainsi, mes révérends pères, que nous devons en user avec nos frères, pratiquant à leur égard l'humilité, la bienfaisance, la charité ; souffrant avec une bonté et une douceur que rien ne puisse altérer, leurs manières indifférentes,

(2160) *Verbum continuerunt apud se, conquirentes, quid esset : Cum a mortuis resurrexit.* (Marc., IX, 9.)

(2161) *O stulti et tardi corde ad credendum !* (Luc., XXIV, 25.)

(2162) *Excitant enim, et dicunt illi : Magister, non ad te pertinet, quia perimus ? Et ait illis : Quid timidi estis ? Necdum habetis fidem.* (Marc., IV, 58, 40 ; Matth., VIII, 25 ; Luc., VIII, 22.)

(2163) *Nescitis parabolam hanc ; et quomodo omnes parabolas cognoscetis ?* (Marc., IV, 13.)

(2164) *Quid cogitatis, quia panes non habetis ? nondum cognoscitis nec intelligitis ? adhuc cæcaturum habetis cor vestrum ?... nec recordamini, quando quinque panes fregi in quinque millia.* (Marc., VIII, 17, 18, 19.)

(2165) *Filius hominis tradetur... At illi ignorabant verbum, et timebant interrogare eum. Et venerunt Capharnam. Qui cum domi essent, interrogabat eos : Quid in via tractabatis ? At illi tacebant ; siquidem in via inter se disputaverant, quis eorum*

major esset. (Marc., IX, 30, 31, 32 ; Matth., XX, 18, etc. ; Luc., XVIII, 52, etc.)

(2166) *Præceptor, vidimus quemdam in nomine tuo ejicientem demonia, et prohibuimus enim, quia non sequitur nobiscum.* (Luc., IX, 49.)

(2167) *Non receperunt enim (Samaritani), quia facies ejus erat entis in Jerusalem. Cum vidissent autem discipuli ejus Jacobus et Joannes, dixerunt : Domine, vis, dicimus ut ignis descendat de cælo, et consumat illos.* (Luc., IX, 53, 54.)

(2168) *Videntes discipuli indignati sunt, dicentes : ut quid perditio hac ?* (Matth., XXVI, 8 ; Marc., XIV, 4.)

(2169) *Filius hominis, secundum quod definitum est, vadit : Verumtamen vae homini illi per quem tradetur... Facta est autem et contentio inter eos, quis eorum videretur esse major.* (Luc., XXII, 21, 24.)

(2170) *Domine, nescimus quo vadis ; et quomodo possumus viam scire ?* (Joan., XIV, 5.)

(2171) *Tanto tempore vobiscum sum, et non cognovistis me ?* (Joan., XIV, 9.)

distraines ou irrégulières, leurs manquements, leurs infirmités; nous accordant, autant qu'il est possible, avec certains esprits qui ont leurs idées particulières, leurs humeurs, leurs caprices, leurs préjugés, leurs préventions, leurs erreurs; compatissant aux maux de ceux-là, entrant dans les peines de ceux-ci; procurant à tous les avantages qui dépendent de nous, les prévenant sur les choses mêmes où nul devoir propre et personnel ne nous engage, les portant à Dieu par nos exemples et par nos discours.

Jésus-Christ instruit, avertit, reprend avec une application persévérante et infatigable; emploie toutes sortes de voies pour ramener au devoir; exhorte avec bonté, presse, sollicite avec tendresse. Il guérit les malades, soulage les malheureux, console les affligés, rend la vue aux aveugles, purifie les lépreux, fait entendre les sourds, parler les muets, redresse les boiteux, délivre les possédés, rassasie ceux qui sont pressés de la faim, ressuscite les morts; et il ne recueille ordinairement pour fruit de ses leçons, de ses miracles, de ses bienfaits, que l'indocilité, l'ingratitude, l'inconstance, la contradiction, l'incrédulité, l'indifférence, la persécution. Ses concitoyens se scandalisent à son sujet, le méprisent, l'insultent, publient qu'il n'est qu'un charpentier, s'enflamment de colère et d'indignation, le chassent de leur ville, ne s'en tiennent pas même là, le saisissent avec violence et le traînent jusqu'à la pointe de la montagne sur laquelle leur ville est bâtie, et se mettent en devoir de le précipiter (2172). Ses proches le regardent comme un politique et un ambitieux qui recherche uniquement la gloire des hommes, viennent à lui pour se saisir de sa personne et traitent de fureur les divins excès de sa sagesse profonde (2173). Le peuple voit et n'est point éclairé, écoute et ne réfléchit point, entend et ne comprend rien, fait plus d'at-

tention au profit qui lui revient des miracles de Jésus qu'aux vérités célestes dont ils sont la preuve. parle diversement de sa conduite, murmure contre lui, se laisse séduire par les scribes et par les pharisiens (2174).

Ces hommes pervers, malins, artificieux, superbes, hypocrites, ambitieux, dépositaires infidèles des Écritures et corrupteurs de la tradition, préférant les œuvres de surrogation aux préceptes de Dieu même, ne se portant qu'aux actions d'éclat, mendiant partout des respects, passionnés pour les richesses, transportés d'un faux zèle pour la religion, brûlent d'envie et de haine contre Jésus et le persécutent avec une animosité implacable. Ils examinent ses paroles, étudient ses actions, observent ses démarches, décrivent sa conduite, s'opposent à l'exercice de son ministère; tâchent de rendre odieuse sa mission, de faire suspecter sa doctrine, de noircir sa réputation; lui tendent mille pièges, le tentent, le fatiguent par des questions captieuses; déshonorent ses miracles, les attribuent à la puissance du démon, osent lui en demander de nouveaux, résolus de calomnier les uns ainsi que les autres et de ne se rendre à aucun (2175); le traduisent publiquement comme un insensé capable de se donner la mort, comme un homme de bonne chère, ami seulement des pécheurs, pécheur lui-même; comme un séditieux, un séducteur, un méchant homme, un blasphémateur, un démoniaque, un samaritain, un ennemi déclaré des lois, de César, de la nation, de Moïse, de la religion toute entière; s'arment de cailloux et se mettent en action pour le lapider (2176); se moquent de ses disciples, les blâment, les calomnient (2177); frappent de leurs anathèmes ceux qui s'attachent à lui (2178). Ah! leur haine devient furieuse et insensée; ils envoient des officiers pour l'arrêter, s'associent les Hérodiens, ouvertement connus pour des

(2172) *Ejecerunt illum extra civitatem, et duxerunt illum usque ad supercilium montis, super quem civitas eorum erat edificata, ut precipitarent eum.* (Luc., IV, 29.)

(2173) *Nemo in occulto quid facit, et quaerit ipse in palam esse. Si haec facis, manifesta te ipsum mundo.* (Joan., VII, 4.) — *Exierunt (sui) tenere eum; dicebant enim: Quoniam in furorem versus est.* (Marc., III, 21.)

(2174) *Videntes non vident, et audientes non audiunt, neque intelligunt.* (Matth., XIII, 13.) — *Sequebatur eum multitudo magna, quia videbant signa quae faciebat super his qui infirmabantur.* (Joan., VI, 2.) — *Murmur multum erat in turba de eo* (Joan., VII, 12.) — *Concitaverunt turbam.* (Marc., XV, 11.)

(2175) *Pharisaei consilium inierunt ut caperent eum in sermone.* (Matth., XXII, 15.) — *Observabant eum, si sabbato curaret, ut accusarent illum.* (Marc., III, 2.) — *Accesserant ad eum docentem... dicentes: In qua potestate haec facis; et quis tibi dedit hanc potestatem?* (Matth., XXI, 25.) — *Tu de te ipso testimoniam perhibes; testimonium tuum non est verum.* (Joan., VIII, 15.) — *Accesserunt ad eum pharisaei et sadducaei tentantes.* (Matth., XVI, 1.) — *Dic nobis; quid tibi videtur, licet censum dare Ce-*

sari, an non? (Matth., XXII, 17.) — *Hic non eiecit daemones, nisi in Beelzebub principe daemoniorum.* (Matth., XII, 24.) — *Magister volumus a te signum videre.* (Matth., XI, 38.)

(2176) *Insanit, quid eum auditis?* (Joan., X, 20.) — *Nunquid interficiet semetipsum, quia dixit: Quo ego vado, vos non potestis venire?* (Joan., VIII, 22.) — *Ille homo vorax et potator vini, publicanorum et peccatorum amicus.* (Matth., XI, 19.) — *Nos scimus, quia hic homo peccator est.* (Joan., IX, 24.) — *Hunc invenimus subvertentem gentem nostram.* (Luc., XXIII, 2.) — *Seducit turbas.* (Joan., VII, 12.) *Malefactor.* (Joan., XVIII, 30.) — *Hic blasphemavit.* (Matth., IX, 3.) *Daemonium habet.* (Matth., IX, 18.) — *Samaritanus es tu.* (Joan., VIII, 48.) — *Hunc invenimus prohibentem tributa dare Caesari.* (Luc., XXIII, 9.) — *Tulerunt lapides, ut jacerent in eum.* (Joan., VIII, 59.)

(2177) *Ecce discipuli tui faciunt quod non licet facere sabbatis.* (Matth., XII, 2.) — *Quare discipuli tui transgrediuntur traditionem seniorum?* (Matth., XV, 2.)

(2178) *Conspiraverunt Judaei, ut si quis eum confiteretur esse Christum, extra synagogam fieret.* (Joan., IX, 22.)

hommes sans religion, et délibèrent ensemble sur les moyens de le perdre (2179). Un grand conseil est assemblé par le prince des prêtres, où se trouvent les principaux des scribes et des pharisiens : la mort de Jésus est décidée; des ordres sont donnés à tous leurs émissaires de s'informer où il est, pour accomplir sans retardement leur résolution sanguinaire. (Joan., II, 47, etc.)

O mon adorable Sauveur ! est-ce donc ainsi que vous êtes traité par des hommes que vous voulez délivrer de leurs passions, retirer de leur aveuglement, instruire par des paroles de grâce, des vérités du salut, à qui vous donnez des preuves si fortes et si authentiques de bonté et de puissance ? Les ministres de votre Evangile, les prédicateurs, les pasteurs, les docteurs ; et nous supérieurs, quand nous annonçons ce que nous avons appris de vous-même dans le secret de la prière, dans la méditation de vos saintes Écritures, dans les ouvrages de ceux que vous nous avez donnés pour être nos maîtres, nos modèles, nos guides dans la voie de vos préceptes et de vos conseils, nous nous plaindrions, nous nous découragerions, nous souffririons avec impatience la raillerie, le mépris, la critique... Vous nous l'avez appris : *Le disciple n'est pas plus que le maître... ce lui est assez d'être traité comme son maître.* (2180) Nous ne cesserons de publier vos vérités, toujours dures à ceux qui ont le cœur dur ; et nous trouverons dans les contradictions que vous essayez, notre force, notre soutien, notre consolation.

Jésus-Christ s'avance vers Jérusalem, uniquement occupé des affronts et des outrages, des tourments et du supplice qu'il doit y endurer (2181) ; il s'approche de cette ville infortunée : le profond aveuglement où il la voit plongée, l'abus qu'il prévoit qu'elle fera des grâces qu'il lui offre, le spectacle des malheurs qui l'accableront un jour, présent à ses yeux, lui font verser des larmes (2182). Il y entre dans une espèce de triomphe ; mais que l'appareil en est étrange ! les humiliations et les souffrances l'accom-

pagnent. Une troupe de gens ramassés et d'enfants va au-devant de lui, il marche environné de ce peuple, monté sur un ânon ; plusieurs étendent leurs vêtements sur le chemin, d'autres arrachent des branches d'arbres et les jettent par où il passe (2183). La jalousie des pharisiens s'irrite et éclate (2184). Toujours occupé des lugubres pensées de sa passion, Jésus voit avec douleur toute la faiblesse du zèle que le peuple fait paraître, et que les cris de joie qu'il pousse se changeront bientôt en des clameurs par lesquelles le peuple demandera qu'il périsse. Ah ! c'est là plutôt une pompe funèbre qu'un véritable triomphe. Les profanations dont il est témoin pour la seconde fois dans le temple où il se trouve quelque temps après, lui sont extrêmement sensibles : son zèle en est enflammé. Il termine son ministère public comme il l'a commencé, foudroyant du feu de ses regards et de l'efficacité de sa parole les profanateurs, et les chassant avec ignominie de la maison de son Père (2185).

Quel spectacle ! Jésus quitte ses vêtements, ne retient que ceux que la modestie rend nécessaires, verse lui-même de l'eau dans un bassin, se ceint d'un linge, se met aux pieds de ses apôtres pour les laver et les essuyer (2186) : aux pieds de tous, mes révérends pères, aux pieds de la plus vile et de la plus détestable créature qui ait jamais été, aux pieds de Judas qu'il lave et essuie avec la même douceur, la même humilité et le même silence que ceux des autres apôtres. Quittant le linge et reprenant ses vêtements, il se trouble en son esprit (2187), pénétré de la plus amère douleur à la vue de l'ingratitude, de la malice, de la trahison du perfide disciple, dont toutes les circonstances lui sont connues. Que n'a pas dû souffrir ce divin Sauveur à la compagnie de cet hypocrite, de ce scélérat, de ce démon, comme il l'appelle lui-même (2188) ! Que ne souffre-t-il pas en entrant dans le corps de ce monstre (2189) par le sacrement adorable qu'il institue (2190), où il s'immole en secret avant son immolation publique, et qu'il attribue à tous ses apôtres ! Que ne souffre-t-

(2179) *Miserunt... ministros ut apprehenderent eum.* (Joan., VII, 52.) — *Exeuntes autem pharisæi statim cum herodianis consilium faciebant adversus eum, quomodo eum perderent.* (Marc., III, 6.)

(2180) *Non est discipulus super magistrum... sufficit discipulo, ut sit sicut magister ejus.* (Math., X, 24 et 25 ; Luc., VI, 40.) — *Justitiam tuam non abscondi in corde meo, veritatem tuam et salutare tuum dilexi : Ipsi autem contemnentes spreverunt me.* (Reg. S. Ben., c. 2.)

(2181) *Ecce ascendimus Jerosolytam, et Filius hominis tradetur,* etc. (Math., XX, 18, etc. ; Marc., X, 32, etc. ; Luc., XVIII, 31.)

(2182) *Ut appropinquavit, videns civitatem, flevit super illam.* (Luc., XIX, 41.)

(2183) *Duxerunt pullum ad Jesum ; et imponunt illi vestimenta sua, et sedit super eum. Multi autem vestimenta sua straverunt in via ; alii autem frondes debebant de arboribus, et sternerunt in via.* (Marc., XI, 7, etc. ; Math., XXI, 7, etc. ; Luc., XIX, 35, etc. ; Joan., XII, 13, etc.)

(2184) *Quidam pharisæorum de turbis, dixerunt ad*

illum : Magister, increpa discipulos tuos. (Luc., XIX, 39.)

(2185) *Et intravit Jesus in templum, et eiciebat omnes vendentes et ementes, etc.* (Math., XXI, 12 ; Luc., XIX, 45.)

(2186) *Ponit vestimenta sua ; et cum accepisset linteum, præcinxit se. Deinde militi aquam in pelvium, et cepit lavare pedes discipulorum, et extergere linteo, quo erat præcinctus.* (Joan., XIII, 4 et 5.)

(2187) *Turbatus est spiritu, et protestatus est, et dixit : Amen, amen dico vobis : quia unus ex vobis tradet me* (Joan., XIII, 21.)

(2188) *Nonne ego vos duodecim elegi, et ex vobis unus diabolus est ?* (Joan., VI, 71.)

(2189) « Traditorem suum Christus tanta patientia pertulit, ut ei primam Eucharistiam confectam mambus suis, et ore suo commendatam, sicut cæteris apostolis traderet. » (S. Aug., *Enarr. in Ps. X, n. 6, nov. edit.*) La plupart des Pères et même des plus célèbres sont du même sentiment.

(2190) *Math., XXVI, 26, etc. ; Marc., XIV, 22, etc. ; Luc., XXII, 14, etc.*

il pas en voyant (car tout, dans l'avenir comme dans le présent, tout est à nu et à découvert à ses regards divins (2191) en voyant en la personne de Judas tous ceux qui seront un jour les sacrilèges profanateurs de la divine Eucharistie, en voyant toutes les hérésies qui s'élèveront contre, et tous les efforts que la raison humaine doit faire pour en anéantir la vérité.

Ah! mes révérends pères, Jésus-Christ voyait en même temps notre froideur, notre indifférence, notre lâcheté, notre négligence, notre tiédeur, notre peu de foi et d'amour, quand nous chantons en sa présence ses louanges, quand nous assistons au sacrifice de ses saints autels, quand nous participons à la communion de son corps et de son sang, quand nous célébrons nous-mêmes les redoutables mystères; tandis qu'à cet égard les devoirs de notre état qui nous unit si étroitement à Jésus-Christ, ajoutant aux obligations qui nous sont communes avec tous les fidèles et avec tous les prêtres, exigent de nous la foi la plus ferme, la crainte la plus respectueuse, la modestie et la gravité la plus édifiante, la ferveur la plus animée, l'attention la plus soutenue, l'humilité la plus profonde, la charité la plus ardente, le désir le plus vif de participer aux souffrances de Jésus-Christ, dont la divine Eucharistie nous rappelle le souvenir. Telles sont les instructions que nous donnent ces divines souffrances, dans ce que Jésus-Christ a enduré dans le cours de sa vie publique : elles nous en donnent de plus touchantes encore, de plus importantes, de plus essentielles dans ce qu'il a enduré pour nous à sa passion.

TROISIÈME PARTIE.

C'est dans le jardin des Oliviers, où Jésus-Christ est entré avec ses disciples, que commencent les souffrances de sa passion. Là, après leur avoir recommandé à tous de se mettre en prière, dans la crainte où ils devaient être de se voir bientôt surpris de la tentation, il prend avec lui Pierre, Jacques et Jean (2192); et, s'enfonçant avec eux dans cette solitude, il permet aux passions et aux mouvements de notre nature mortelle qui ont un objet et une fin légitimes de lui livrer les plus rudes combats (2193). Dans le moment la frayeur, l'ennui, le

dégoût, l'abattement et la tristesse s'emparèrent de son âme (2194); les pièges de la mort l'environnent, les douleurs de l'enfer l'assiègent (2195); il est pressé de toutes parts et par divers motifs, de cruelles agitations et d'une désolation extrême; son affliction est aussi grande et aussi amère que la mer même (2196) elle va au delà de ce que les forces humaines peuvent soutenir, et elle serait capable de lui ôter la vie, s'il ne lui opposait un miracle secret : *Tristis est anima mea usque ad mortem.* (Matth., XXVI, 38; Marc., XIV, 34.)

S'éloignant ensuite de ses disciples, après les avoir exhortés à la vigilance, il se met à genoux, se prosterne le visage contre terre, met sa bouche dans la poussière (2197), adore l'Être sans bornes, s'anéantit devant sa majesté suprême, lui fait hommage de tout ce qu'il est selon son humanité; et élevant sa voix à la vue du genre de souffrance et de mort qu'on lui prépare, il le supplie d'éloigner de lui ce calice amer, en le dispensant de le boire. *Transeat a me calix iste.* (Matth., XXVI, 39; Marc., XIV, 36; Luc., XXII, 42.) Le Père éternel ne lui répond point, il paraît sourd à sa prière; il oublie pour ainsi dire qu'il est son Fils, pour avoir plus de lieu de le traiter en coupable. Ce Fils adorable se lève, va à ses apôtres, paraissant chercher quelque adoucissement à sa peine; mais les trouvant accablés de sommeil, il n'en rapporte qu'un nouveau sujet de tristesse (2198). Il revient à son Père, il prie, il conjure, il redouble ses instances, il le supplie de nouveau d'écarter de lui l'affreux calice : *Transeat a me calix iste* (2199). L'ordre de la justice divine est invariable, le juste juge est inflexible. Jésus revient une seconde fois à ses apôtres; ils dorment encore, et leurs yeux sont appesantis par la tristesse (2200); il les quitte et retourne à la prière, demandant toujours à son Père l'éloignement du fatal calice, et étant toujours refusé : *Transeat a me calix iste* (2201).

Eh! mon divin Sauveur, vous avez soupiré jusqu'ici avec tant d'ardeur après ce calice de vos souffrances, vous avez toujours paru enivré du désir de l'épuiser jusqu'à la lie, et vous demandez maintenant d'être dispensé de le boire. Vous souffriez du retardement de ce breuvage, quoique

(2191) *Non est ulla creatura invisibilis in conspectu ejus; omnia autem nuda et aperta sunt oculis ejus.* (Hebr., IV, 13.)

(2192) *Matth.*, XXVI, 36, 37; *Marc.*, XIV, 32, 35; *Luc.* XXII, 39, 40; *Joan.*, XVIII, 1.

(2193) « *Affectum humanum, quando oportuisse judicavit, in se ipso potestate commovit, qui hominem totum potestate suscepit.* » (S. Aug.; tr. 60 in Joan., n. 5, nov. edit.)

(2194) *Cæpit contristari et mæstus esse* (Matth., XXVI, 37.) — *Cæpit pavere ei tædere.* (Marc., XIV, 33.)

(2195) *Circumdede runt me dolores mortis.... Dolores inferni circumdede runt me; præoccupaverunt me laquei mortis.* (Psal. XVII, 5 et 6.) Saint Paul explique ce psaume, de J.-C. aux Hébreux, II, 15, et

aux Romains, XV, 9.

(2196) *Magna est, velut mare, contritio tua* (Thren., II, 15.)

(2197) *Sustinete hic et vigilate; et cum processisset paululum, procidit super terram.* (Marc., XIV, 34, 35; Matth., XXVI, 38, 39; Luc., XXII, 41.) — *Poenet in pulvere os suum.* (Thren., III, 29.)

(2198) *Venit ad discipulos suos, et invenit eos dormientes.* (Matth., XXVI, 40; Marc., XIV, 37.)

(2199) *Iterum secundo abiit et oravit.* (Matth., XXVI, 42; Marc., XIV, 39.)

(2200) *Et venit iterum, et invenit eos dormientes: erat enim oculi eorum gravati* (Matth., XXVI, 45; Marc., XIV, 40.)

(2201) *Iterum abiit et oravit tertio.* (Matth. XXVI, 44.)

rempli de fiel et d'amertume; on vous le présente, et vous semblez le rejeter: *Transeat a me calix iste.*

Jésus-Christ, mes révérends pères, étant Fils de Dieu et Fils de l'Homme, accompli à la fois des devoirs qui paraissent incompatibles; il allie avec une volonté pleine et constante de s'immoler pour nous, beaucoup d'autres vues dont les bornes étroites de notre esprit ne seraient pas capables. Il joint ces deux extrémités, la source du courage et la crainte; il est revêtu de force, et il montre de la faiblesse; il souhaite l'éloignement du calice, et il l'accepte: *Mon Père, dit-il, faites que ce calice passe et s'éloigne de moi: Transeat a me calix iste;* ajoutant en même temps: *Mais néanmoins que ce que vous voulez soit fait, et non pas ce que je veux: Verumtamen non sicut ego volo, sed sicut tu.*

Et Jésus témoigne cette crainte, cette faiblesse, cet éloignement pour le calice, lors même qu'il est plein de force et de courage, et qu'il est entièrement résigné à la volonté de son Père. Pourquoi, mes révérends pères? pour aveugler, dit saint Bernard (2202), l'orgueil de Satan par l'imitation de nos désirs naturels, et rendre par là certaines la mort même et les ignominies que ce divin Sauveur paraît appréhender; pour combattre en notre faveur, dit saint Ambroise (2203), l'horreur que nous avons de la mort et la surmonter; pour se mettre, dit saint Augustin (2204), en notre place, parlant, priant, agissant en notre nom plutôt qu'au sien propre; pour nous mériter, dit saint Léon (2205), la victoire sur tous les mouvements qui s'opposent en nous à la volonté de Dieu.

Voyez, mes révérends pères, dans le combat que Jésus soutient pour nos intérêts, si son désir pour les souffrances s'est éteint ou ralenti. Ah! il ose disputer contre Dieu même (2206), il travaille à le vaincre pour vaincre sa justice; il lutte pour notre réconciliation contre les droits de la majesté suprême de son Père, de sa sainteté, de sa justice, de sa bonté méprisées, de presque tous ses attributs outragés: *Factus in agonia.* (Luc., XXII, 43.) Le Père lui oppose l'immutabilité de ses décrets, les crimes, les iniquités des mortels avec toutes leurs

noirceurs; toute leur malignité, toutes leurs horreurs; il lui présente le livre fatal où un style de fer les a gravés, se montre inexorable, et semble ne voir en lui qu'un étranger qui est coupable. Le Fils renversé par le foudroyant éclat d'une sainteté infiniment redoutable, se relève; et par ses cris, par ses larmes, par ses prières, par les supplications, fait les plus vifs efforts et exerce une sainte violence envers son Père pour le désarmer: *Prolixius orabat.* Le Père se sentant si fortement pressé, et reconnaissant toute la force et le pouvoir d'un tel athlète, se trouve comme forcé de lui demander quelque relâche; il avoue, tout Dieu qu'il est, que, s'il continue de le presser, il ne pourra se défendre: *Dimitte me.* (Gen., XXXII, 26.) Un tel aveu rallume le zèle et l'ardeur du Fils égal au Père. Il redouble ses instances à proportion de ce que le combat s'échauffe et devient décisif; et à force de supplications et par une persévérance infatigable, il obtient enfin la victoire. Ainsi Jacob, figure de Jésus-Christ, combattit contre Dieu même et le vainquit (2207).

Mais que ce combat et cette victoire sont sensibles et douloureux à Jésus! Il n'en coûta à Jacob que des larmes: *Flevit,* dit le prophète Osée. (Ose., XII, 4.) Il en coûte à notre divine victime une sueur de sang; et quelle en est l'ardeur et l'abondance! Ce ne sont pas de simples gouttes, ce sont des grumeaux qui sortent en bouillonnant (2208); tout son corps en est mouillé, ses habits en sont détrempés, la terre des environs en est arrosée, et il n'en reste dans ses veines que ce qu'il a résolu d'en répandre pour nous dans sa flagellation et sur la croix: *Factus est sudor ejus, sicut guttæ sanguinis decurrentis in terram.* (Luc., XXII, 44.)

Le ciel s'intéresse à l'état où se trouve Jésus; je vois un ange descendre pour le fortifier par des services, des soins, des assistances proportionnés à sa situation (2209). N'accourrons-nous pas, mes révérends pères, à notre divin libérateur? C'est pour nous qu'il prodigue ses larmes, qu'il épuise son sang; allons à lui, approchons-en respectueusement. Ah! Jésus, le visage collé contre terre, les bras étendus, les yeux baignés de larmes, nageant dans son sang, prêt à expirer, sans

(2202) « Christus in universalis hominum miseria pressis et profundis se immerisit, ne subtilis ille diaboli oculos magnum hoc pietatis deprehenderet sacramentum. » (S. BERN., ser. de Pass. Dom., n. 10, nov. edit.)

(2203) « Communis affectus est mortem timere quem suscepit Christus ut crucifigeret, sicut crucifixit et carnem; mihi enim luclatus est, ut mihi vinceret. » (S. AMBR., in Ps. XXXIX, n. 18, nov. edit.)

(2204) « Ipse Christus timet mortem. Sed quid nisi infirmitatem nostram portabat, et pro his qui adhuc timent mortem in corpore suo constitutus, ista dicebat? Inde erat illa vox; membrorum ipsius vox erat, non capitis. » (S. AUG., enarr. 2, in Ps. XXI, n. 4, nov. edit.)

(2205) « Cum Dei Filius dicit: Pater, si fieri po-

test, transeat a me calix iste, nostræ utilitæ voce natura; et causam agit fragilitatis et trepidationis humanæ; ut in iis, quæ toleranda sunt, et patientia roboretur, et formido pellatur. » (S. LEO., ser. 56, De Pass. Dom., 7, c. 5, nov. edit.)

(2206) DUCRET, Tr. de la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, t. VI, c. 14.

(2207) *In fortitudine sua directus est cum angelo; et invaluit ad angelum, et confortatus est.* En traduisant le texte original: *Virtute sua superavit Deum, et superavit angelum; et potens fuit.* (Ose., XII, 5.)

(2208) Le terme grec, qui a été traduit par gouttes, signifie des grumeaux de sang.

(2209) *Apparuit illi angelus de cælo confortans eum.* (Luc., XXII, 43.)

pouls, sans mouvement. Écoutez : son amour fait un effort pour nous adresser ces touchantes paroles : C'est pour m'être mis à votre place que je suis dans l'état où vous me voyez ; j'ai voulu être victime pour vous, je souffre pour vous cette cruelle agonie, je suis pour vous dans cet extrême accablement. Apprenez par mon état ce que c'est que le péché ; quelle est son injustice, sa malice, sa révolte, sa folie, son infamie, sa corruption, toute son énormité. Comprenez par l'excès de mon agonie, combien il déshonore Dieu, combien il blesse ses perfections adorables, sa sagesse, sa vérité, sa bonté, sa justice, sa sainteté, sa gloire, sa souveraineté.

Chargés, mes RR. PP., de ce pesant fardeau du péché par nos propres infidélités et par celles du peuple, que notre état nous oblige de pleurer (2210), nous devrions passer nos jours dans le deuil, l'affliction, l'amertume, la douleur ; lever sans cesse de la sainte montagne où nous sommes placés, les mains au ciel ; présenter sans relâche au Tout-Puissant avec les plus vives instances nos prières et nos supplications ; souffrir toujours dans cette vue ; être à cet égard dans une espèce d'agonie continuelle, pour tâcher d'apaiser la justice de Dieu, pour travailler à désarmer sa colère, pour solliciter les richesses de sa miséricorde, pour attirer sur nous et sur le peuple toutes sortes de bénédictions spirituelles ; et nous ne devrions chercher de consolation qu'auprès de Jésus-Christ affaibli, épuisé pour nous, souffrant, agonisant pour notre salut, et devenu par là, à notre égard, une source inépuisable de vie et de force.

L'heure des ennemis de Jésus-Christ et des puissances des ténèbres est arrivée (2211). A la tête de soldats et de gens armés, envoyés par les princes des prêtres, les pharisiens, les docteurs de la loi et les sénateurs, pour s'assurer de la personne de Jésus, paraît le perfide Judas (2212). Ce détestable apostat, à qui le démon qui s'est déjà saisi de lui (2213), a inspiré toute sa malice et toute sa noirceur ; qui a mis la tête de Jésus au prix des plus vils esclaves (2214) ; qui a armé, de ses mains pleines de sang, les ennemis de Jésus contre Jésus ; qui leur a dressé tout le plan de la prise et de la mort

de cette innocente victime ; qui leur a donné le funeste signal auquel ils doivent le connaître (2215) ; ce détestable apostat s'avance, salue Jésus en l'appelant son maître, approche sa bouche impure de la bouche sacrée de Jésus, le baise, verse par là le fiel et le venin des aspics sur ses divines lèvres qui distillent le lait et le miel, et consomme de la sorte, par la plus horrible perfidie, la plus noire trahison qui fut jamais : *Accedens ad Jesum osculatus est eum.* (*Matth.*, XXVI, 49 ; *Marc.*, XIV, 45.)

O le plus méchant de tous les hommes ! tu trahis ainsi ton Maître, et le plus doux, le plus aimable, le meilleur de tous les maîtres, le maître du ciel et de la terre ; et tu le trahis par un baiser ! par un baiser dont l'effet est de répandre la charité et ce que la charité a de plus suave et de plus tendre, par un baiser qui est le signe et la preuve d'une paix inviolable, par un baiser qui est le sceau et le symbole de la fidélité la plus sainte et la plus sacrée (2216) : *Osculo Filium hominis tradis* (*Luc.*, XXII, 48) ; et tu le trahis ainsi au milieu des témoignages d'amitié dont il te comble : *Amice, ad quid venisti?* (*Matth.*, XXVI, 50.) Ah ! dit ici saint Léon (2217), ce baiser sacrilège donné à Jésus, est un trait plus perçant que tous ceux qu'on emploierait pour lui ôter la vie.

En effet, c'est la cruelle perfidie d'un homme que Jésus-Christ avait placé au nombre de ses plus chers et de ses plus intimes disciples ; qu'il avait élevé avec un soin particulier à sa divine école, instruit des mystères cachés aux autres hommes, rendu témoin de ses miracles, formé à la vertu par ses exemples et par ses discours, honoré de sa confiance jusqu'à le rendre dépositaire de ce qu'on lui présentait (2218) ; qu'il avait admis à sa table et nourri de sa propre chair ; qu'il destinait à être l'un des fondements de l'édifice de son Eglise, l'un des maîtres de l'univers, la lumière des nations, le salut du monde ; et pour tout dire en un mot, c'est la cruelle perfidie d'un apôtre.

C'est par degrés, mes RR. PP., que Judas s'est perverti. D'abord quelque complaisance dans la confiance que son Maître avait en lui, ensuite de légères infidélités dans l'emploi qui lui avait été confié, des larcins secrets (2219), puis des murmures (2220),

(2210) « In hoc monasterium intramus, ut pecunia nostra et populi deploremus ; et panem, quem suis laboribus paravimus, comedentes horum peccata comedimus, ut ea tanquam propria luceamus. » (Verba S. BERNARDI, in *Ep. Frast. Abb. ad quemd. ord. sui. abb.*, ep. 440, inter *ep. S. Bern.*, c. 1, nov. edit.)

(2211) *Hæc est hora vestra, et potestas teuebrarum.* (*Luc.*, XXII, 53.)

(2212) *Ecce turba et qui vocabatur Judas, unus de duodecim, antecedeat eos.* (*Luc.*, XXII, 47 ; *Matth.*, XXVI, 47 ; *Marc.*, XIV, 43 ; *Joan.*, XXVIII, 5.)

(2213) *Introivit in eum Satanas.* (*Joan.*, XIII, 27.)

(2214) *Quid vultis mihi dare, et ego vobis eum tradam? At illi constituerunt ei triginta argenteos.* (*Matth.*, XXVI, 15.)

(2215) *Dedit illis signum, dicens : quemcumque*

osculatus fuero, ipse est, tenete eum. (*Matth.*, XXIV, 48 ; *Marc.*, XIV, 44.)

(2216) « Venenum infundis osculo, quo gratia charitatis infunditur : osculo, quod sacræ pacis insigne est : osculo, quo amicitia fida firmatur : osculo, quo fides sancta signalur. » (S. AUG., *Euarr. in ps.* XXXIX, n. 17, nov. edit.)

(2217) « Impius Judas, non jam ovina pelle velatus, sed lupino furere manifestus, vim sceleris per speciem pacis incipiens, signum traditionis saviore omnibus telis osculo præbuit. » (S. LEO, ser. 2, *De Pass. Dom.*, 1, c. 3, nov. edit.)

(2218) *Loculos habebat Judas.* (*Joan.*, XIII, 29.)

(2219) *Fur erat.* (*Joan.*, XII, 6.)

(2220) *Quare hoc vuguentum non reuicit trecentis denariis, et datum est egenis.* (*Joan.*, XII, 5 ; *Matth.*, XXVI, 8 ; *Marc.*, XIV, 4.)

des larcins multipliés, enfin l'habitude du murmure et de l'avarice : voilà par où ce disciple dont les commencements avaient été si heureux (2221), s'est précipité dans le plus horrible de tous les crimes. Craignons, tremblons : notre état n'est pas plus saint que celui de l'Apostolat, notre vocation n'est pas plus légitime et plus certaine que l'était celle de Judas. Soyons toujours de scrupuleux observateurs de tous nos devoirs, des plus petits comme des plus grands, des plus simples comme des plus importants. Les moindres infidélités, vous le voyez, peuvent avoir et n'ont, hélas ! que trop souvent de funestes suites. Une faute appelle une autre faute, un péché attire un autre péché. Le mal est rapide dans sa course : c'est peu de chose dans son principe, il conduit au crime, quand il est négligé.

Judas ayant donné le signal dont il était convenu, on se jette avec fureur sur Jésus, on met la main sur lui, on le saisit, on le lie, on le garrotte (2222) comme un insigne criminel, comme un séditieux, comme un voleur, ennemi de la sûreté publique. La troupe insolente et impie triomphe de se voir maître de celui qu'elle cherchait avec tant de fureur ; ces nouveaux Philistins insultent en mille manières à la patience et à la douceur du véritable Samson, et portent la licence aux derniers excès : ils y sont animés par le démon qui, brûlant de savoir ce qu'est réellement Jésus-Christ, leur fait employer les traitements les plus indignes.

On le traîne ignominieusement de la montagne des Oliviers à la ville. Personne ne prend part à ce qu'il souffre, et ne se met en devoir de le défendre. Prophète-Roi, persécuté par votre fils Absalon, vous montâtes autrefois cette même montagne les pieds nus, la tête couverte de cendres, les yeux baignés de larmes, le cœur abreuvé de douleur ; mais vous eûtes du moins la consolation de voir autour de vous un grand nombre de serviteurs dévoués à votre défense (2223) : le Roi des rois, dont vous n'étiez qu'une faible image, persécuté par son peuple, ne trouve personne qui ose se déclarer pour lui, et est abandonné de tout le monde ; de ses apôtres mêmes, de Pierre qui avait protesté si vivement qu'il mourrait plutôt que de lui manquer de fidélité ; de Matthieu qui avait quitté une profession si

lucrative pour le suivre ; de Jean qui en était si tendrement aimé ; de Philippe qui avait témoigné tant d'ardeur de voir le Père céleste (2224) ; de Thomas qui avait dit à ses frères : *Allons et mourons avec lui* (2225), de Jacques, un des disciples favoris de Jésus, d'André, de Simon, de tous : *Omnes relicto eo fugerunt.* (Matth., XXIV, 56.)

Cette lâcheté des apôtres nous frappe, nous scandalise. Ehl mes RR. PP., elle nous est commune avec eux cette lâcheté, si ayant tout quitté comme eux pour suivre Jésus-Christ, nous abandonnons les austères maximes de son Evangile, si nous secouons le joug de sa croix, si nous ne pratiquons pas l'indispensable renoncement à nous-mêmes, si nous ne nous faisons pas une violence continuelle, si nous ne participons pas aux opprobres, aux ignominies de sa Passion.

Opprobres, ignominies que Jésus souffre d'abord dans le conseil suprême de la nation, où il se trouve debout, lié, interrogé comme criminel. (Matth., XXVI, 57; Marc., XIV, 53; Luc., XXII, 54; Joan., XVIII, 12, 19, etc.) Après une réponse de sa part, pleine de sagesse, de modestie, d'équité, que vois-je ? un soufflet donné à Jésus-Christ par un des officiers qui étaient là présents.... un soufflet ! Que le ciel, m'écrié-je avec saint Chrysostome (2226), qui est témoin d'un si sanglant outrage soit saisi d'horreur, que la terre épouvantée en frémissé et que l'un et l'autre soient encore plus effrayés de la patience de Jésus-Christ : *Exhorrescat calum et contremiscent terra de Christi patientia*; et toi, orgueil humain, sois ici confondu, puisqu'un tel remède l'était nécessaire.

Les traits de la calomnie sont lancés par de faux témoins (2227), Jésus les souffre dans le silence, et expie par là les criminelles excuses dont nous avons coutume de couvrir nos prévarications. *Etes-vous le Christ*, lui demanda Caïphe étonné de sa patience et altéré de son sang, *êtes-vous le fils de Dieu béni à jamais ?* (2228) — *Vous le dites*, répond Jésus-Christ, *et je vous déclare que vous verrez un jour le Fils de l'homme assis à la droite de la puissance de Dieu, qui viendra sur les nuées du ciel.*

A ces majestueuses paroles un accès de fureur saisit le grand prêtre (2229), il dé-

(2221) Dans le psaume II, 10, qui prédit la trahison de Judas et dont Jésus-Christ nous a découvert le véritable sens, il est dit qu'avant la désertion et l'apostasie de cet apôtre, il était sincèrement uni à Jésus-Christ, qu'il avait sa confiance ; qu'il y répondait par la sienne, et que rien ne troublait la paix et la douceur du commerce intime qu'il avait avec lui : *Homo pacis mee, in quo speravi (cui confidebam)* : le terme hébreu signifie une pleine confiance) qui *edebat pacem meam, magnificavit super me supplantationem.* (Vide ORIG., in Joan., t. XXXII, n. 8, n. edit.)

(2222) *Comprehenderunt Jesum et ligaverunt.* (Joan., XVIII, 12.)

(2223) *David ascendebat olivum olivarum, scandens et fletus, nudis pedibus incedens, et aperto capite ; sed et omnis populus qui erat cum eo, aperto capite ascen-*

debat plorans. (II Reg., XV, 50.)

(2224) *Domine, ostende nobis Patrem, et sufficit nobis.* (Joan., XIV, 8.)

(2225) *Eamus et nos, ut moriamur cum eo.* (Joan., II, 16.)

(2226) S. JOAN. CHRYS., hom. 82 in Joan.

(2227) *Venerunt duo falsi testes, et dixerunt : Ille dixit, possum destruere templum Dei, et post triduum reedificare illud.... Jesus autem tacebat.* (Matth., XXVI, 61, 65.)

(2228) *Tu es Christus, filius Dei benedicti ? Jesus autem dixit illi : Ego sum, et videbitis filium hominis sedentem a dextris virtutis Dei et venientem cum nubibus cæli.* (Marc., XIV, 62.)

(2229) *Tunc princeps sacerdotum scidit vestimenta sua, dicens, blasphemavit : quid adhuc egemus testi-*

chiro ses vêtements, crie au blasphème, montre la passion par le geste et l'emportement, par le ton de la voix, n'a plus besoin de témoins ni d'enquête, se hâte de dire le premier son sentiment et le suggère aux autres. Ce tourbillon impétueux ôte la liberté à tous et les entraîne; et au milieu de cette tempête un bruit sourd se fait entendre, et cette voix sort, part, éclate : Il mérite la mort, il est digne du dernier supplice : *Dixerunt, reus est mortis.* (*Matth.*, XXVI, 66; *Marc.*, XIV, 62.)

Cette voix est unanime, c'est la voix de tous. Il ne se trouve personne qui respecte la justice, qui juge selon la vérité, qui prenne le parti de Jésus-Christ, qui suspende au moins son jugement, qui demande qu'on délibère sur une si importante matière, tous le condamnent comme digne de mort : *Dixerunt, reus est mortis.* Ah! mes RR. PP., l'Auteur de la vie, et la vie éternelle, jugé indigne de vivre! Qui se plaindra après cela de l'injustice des hommes à son égard? Toutes les formes de la justice sont violées pour accabler l'innocent, et quelques légères injustices feront perdre patience aux coupables.

Qu'elle périsse cette affreuse nuit : *Pereat nox* (*Job*, III, 3); qu'elle soit reléguée dans le profond abîme d'où elle est sortie, *pereat*, cette nuit si ignominieuse au Roi de gloire, où il est livré à la brutalité des soldats romains et à l'insolence des serviteurs du pontife (2230), qui se font un jeu barbare et un cruel divertissement de l'outrager, qui l'accablent d'opprobres dont le spectacle fait frémir notre foi et arrache des larmes à la piété, qui insultent à sa patience comme étant la preuve de sa faiblesse : ajoutant lâcheté sur lâcheté, noirceur sur noirceur, indignité sur indignité; cette nuit où le chef de ses Apôtres, ce disciple si favorisé, de déserteur qu'il était comme les autres, devient perfide et infidèle, joint en le renonçant le parjure au mensonge et l'imprécation au parjure (2231); suscite par là une nouvelle douleur à son divin Maître, aggrave ses souffrances et porte à son cœur adorable un coup plus sensible que tous les outrages qu'il vient de recevoir d'une troupe insolente.

Ainsi, mes RR. PP., devons-nous souffrir dans le silence de nos cœurs et dans

la paix la plus constante, les injures, les opprobres, les mauvais traitements; de quelque nature qu'ils soient et de quelque part qu'ils nous viennent.... Les plus hauts cèdres sont renversés; et nous faibles roseaux, nous nous croirions en sûreté? Défions-nous de nous-mêmes, veillons, prions, tenons-nous toujours sur nos gardes et ne comptons que sur le secours efficace et tout-puissant de la grâce.

Jésus est traîné au prétoire (2232) à travers les rues de la ville ingrate et incostante, suivi comme un scélérat d'une foule séditieuse qui l'insulte. Les princes des prêtres veulent l'épée du gouverneur et non son examen; ils le prient, comme dit un Père (2233), de leur prêter sa cruauté et de seconder leur fureur. On accuse Jésus de blasphèmes envers Dieu, de trahison envers le prince, de cabales parmi le peuple (2234). Pilate l'interroge, Jésus répond ce qu'il juge nécessaire. Les accusations sont réitérées : nouvelles interrogations de la part de Pilate, silence profond de la part de Jésus. (*Matth.*, XXVII, 11, etc.; *Marc.*, XV, 2, etc.; *Luc.*, XXIII, 3, etc.; *Joan.*, XVIII, 29, etc.) Au milieu de mille clameurs tumultueuses qui s'élèvent, qui effrayent et embarrassent Pilate, il entend que Jésus est de Galilée; pour s'en défaire il l'envoie à Hérode (2235).

Ce prince reçoit Jésus au milieu de sa cour, ravi de voir enfin celui dont il avait si souvent ouï parler comme d'un homme extraordinaire. Il lui fait plusieurs questions curieuses et inutiles : Jésus ne lui répond rien (2236). Hérode piqué d'abord de ce silence, l'attribuant ensuite à impuissance et à imbécillité, méprise avec sa cour Jésus et le traite avec moquerie : *Sprevit illum Herodes cum exercitu suo et illusit* (*Luc.*, XXIII, 11); c'est-à-dire, mes RR. PP., je le dis en frémissant, c'est-à-dire qu'Hérode flétrit Jésus par les reproches les plus amers et les railleries les plus sanglantes; qu'il l'accuse de stupidité, d'une folle vanité, d'insuffisance et d'incapacité pour soutenir le caractère de Messie et de Roi qu'il s'est donné; qu'il traite de fabuleux tous les prodiges qu'on attribue à Jésus, de pure illusion la doctrine que ce Maître divin a annoncée, d'hypocrisie la haute vertu dont il est en réputation : *Sprevit et illusit*; c'est-à-dire, que les courtisans autorisés par le prince et remplis de son esprit,

bus? ecce nunc audistis blasphemiam : quid vobis videtur? (*Matth.*, XXVI, 65; *Marc.*, XIV, 65.)

(2250) *Tunc expuerunt in faciem ejus, et colaphis eum ceciderunt; alii autem palmas in faciem ejus dederunt, dicentes : Prophetiza nobis, Christe, quis est qui te percussit?* (*Matth.*, XXVI, 67, 68; *Marc.*, XIV, 65; *Luc.*, XXII, 63, 64, 65.)

(2251) *Et tu cum Jesu Nazareno eras. At ille negavit... iterum negavit... Ille autem cepit anathematizare et jurare, quia nescio hominem istum quem dicitis.* (*Marc.*, XIV, 68, 70, 71; *Matth.*, XXVI, 69, etc.; *Luc.*, XXII, 55, etc.; *Joan.*, XVIII, 25, etc.)

(2252) *Surgens omnis multitudo eorum duxerunt illum ad Pilatum.* (*Luc.*, XXIII, 1; *Matth.*, XXVII,

2; *Marc.*, XV; *Joan.*, XVIII, 28.)

(2255) *Rogant Pilatum ut suam eis crudelitatem commodare velit, ac judaicam furorem imitentur.* (S. CYRILL., arch. Alex., l. XII in *Joan. Ev.*)

(2254) *Hunc invenimus subvertentem gentem nostram, et prohibentem tributa dare Cæsari, et dicentem se Christum regem esse.* (*Luc.*, XXIII, 2.)

(2255) *Ut cognovit quod de Herodis potestate esset, remisit eum ad Herodem.* (*Luc.*, XXIII, 7.)

(2256) *Herodes viso Jesu, gavisus est valde... Interrogabat autem eum multis sermonibus. At ipse nihil illi respondebat.* (*Luc.*, XXIII, 8, 9.)

suivent avec empressement son exemple, se permettent comme lui toutes sortes de railleries, que plus ils espèrent de lui plaire, plus ils les rendent piquantes, en un mot qu'ils font de Jésus l'objet de leurs risées et de leurs plaisanteries : *Sprevit illum Herodes cum exercitu suo, et illusit* ; et le regardant comme un fou et un insensé, Hérode le fait revêtir d'une robe blanche : *Illusit indutum veste alba*.

Prosternons-nous aux pieds de Jésus-Christ ; adorons cette sagesse éternelle, muette, humiliée, couverte des voiles de l'ignorance et de l'imbécillité, et méprisée comme folie. Apprenons que le Fils de Dieu a voulu subir cette étonnante ignominie, pour expier notre injuste complaisance dans nos fausses lumières, notre violent désir de nous procurer l'estime des autres, notre vif empressement à faire paraître les dons que nous tenons de la libéralité de Dieu, la mauvaise crainte que la scrupuleuse fidélité à tous nos devoirs ne nous rende méprisables aux yeux de nos frères, notre attention à nous distinguer d'eux par l'esprit, les talents, les emplois, ou par d'autres qualités humaines.

Jésus-Christ est de nouveau au tribunal de Pilate ; ce gouverneur qui a toujours été convaincu de l'innocence de cet adorable Sauveur, mais toujours timide, intéressé, lâche, politique, a recours à un injuste procédé, à un détestable artifice. Il se rappelle le privilège de la délivrance pascalle, et donne aux Juifs l'alternative de Jésus ou de Barabbas : *Quem vultis dimittam vobis, Barabbam, an Jesum?* (*Matth.*, XXVII, 15 et seq. ; *Marc.*, XV, 6 et seq. ; *Luc.*, XXIII, 17 et seq. ; *Joan.*, XVIII, 39 et seq.) Quels cris ! Otez du monde celui-ci, et donnez-nous Barabbas. (*Luc.*, XXIII, 18.) Ce peuple pervers ne daigne pas même nommer Jésus en le rejetant, *tolle, tolle hunc* ; mais le nom de Barabbas, nom qui porte l'horreur avec la foi, il le prononce avec complaisance, *dimitte nobis Barabbam*. Ainsi, Barabbas est préféré à Jésus, un voleur au Sauveur, un homicide au Rédempteur, un séditeur au Roi pacifique, un insigne criminel à l'innocence même, un meurtrier à l'Auteur de la vie. Nous avons horreur, mes révérends Pères, d'une telle préférence ; nous la renouvelons, quand nous préférons notre volonté à celle de Jésus-Christ, notre satisfaction à sa loi, le mensonge à sa vérité, les intérêts de nos passions aux obligations de notre état.

Pilate ne pouvant calmer les accusateurs de Jésus-Christ, puissants, hardis, implacables dans leur haine, ordonne la flagellation : *Apprehendit Jesum, et flagellavit.* (*Matth.*, XXVII, 26 ; *Marc.*, XV, 15 ; *Luc.*, XXIII, 16 ; *Joan.*, XIX, 1.) O mon Dieu ! qui avez voulu souffrir un si indigne traitement, donnez-

nous une foi capable d'en soutenir l'étonnant spectacle. Jésus est dépouillé en présence d'une multitude insolente, lié à un infâme poteau, prêt à recevoir tous les coups qu'on voudra décharger sur lui. De barbares instruments sont choisis, des mains sanguinaires sont armées, d'affreux et terribles regards étincellent sur lui. Les bourreaux impitoyables, animés par les démons, par les ennemis de Jésus-Christ, par Pilate lui-même qui prétend toucher par là des cœurs de tigres, altérés du sang innocent, font pleuvoir avec furie, à l'envi les uns des autres, une grêle de coups sur ce corps virginal, ne laissant aucune partie sur laquelle ils n'impriment des marques sanglantes de leur fureur. L'Homme-Dieu est tout en sang ; ses chairs déchirées volent par morceaux, ses os sont décharnés, ses veines ouvertes ; tous ses membres sacrés ne sont plus qu'une horrible plaie. Je vois ses vêtements qui sont foulés aux pieds, teints de son sang ; la colonne en est empourprée, la terre inondée, les bourreaux tout couverts. Ils ne cessent de le frapper que parce que les coups ne trouvent plus où porter.

Quel sujet terrible d'humiliation qu'un tel spectacle pour un chrétien qui ne cherche qu'à flatter ses sens, pour un religieux qui, voyant Jésus-Christ ainsi châtié par les mains des bourreaux, dédaigne, rejette, méprise les exercices humiliants de mortification et de pénitence que sa règle même lui prescrit ! Il faut ici, religieux immortalisés, il faut changer de sentiment, de langage et de conduite. C'est dédaigner, rejeter, mépriser le Fils de Dieu même, que de dédaigner, rejeter, mépriser ce qu'il a bien voulu endurer pour expier nos péchés.

Jésus, couvert de sang et de plaies, n'est détaché de l'infâme poteau que pour souffrir de nouveaux tourments : les traitements les plus indignes, les affronts les plus sanglants, les ignominies les plus honteuses, les derniers opprobres, les dérisions les plus déshonorantes. L'esprit a honte de les considérer, la langue se refuse à les exprimer : crachats au visage multipliés, coups de poings redoublés, soufflets rôtérés, dépouillement d'habits arrachés de ses épaules ensanglantées, vêtements ignominieux, couronne d'épines, épines enfoncées dans la tête, tête rudement frappée à coups de canne, un roseau à la main en guise de sceptre, un bandeau sur les yeux, ridicules prosternements, honneurs feints, adorations impies, barbares divertissements, blasphèmes de toutes les sortes. (*Matth.*, XXVII, 27 et seq. ; *Marc.*, XV, 16 et seq. ; *Joan.*, XIX, 2 et seq.) Jésus est plongé dans l'abîme de la douleur (2237) ; il est placé dans le centre de la confusion (2238) ; il est traité comme le dernier des hommes, comme ne méritant que leur mépris (2239), comme étant leur

(2237) *Virum dolorum et scientem infirmitatem.* (*Isa.*, LIII, 5.)
(2238) *Infelix sum in limbo profundi.* (*P's.* LXXVIII,

2.)

(2239) *Despectum et novissimum virorum.* (*Isa* LIII, 5.)

rebut et leur exécution (2240), comme le bouc émissaire livré à la justice divine et chargé d'imprécations (*Levit.*, XVI, 5), comme un ver de terre qu'on foule aux pieds et qu'on écrase impuiment (2241).

Voilà l'homme, s'écrie Pilate (2242), en montrant Jésus aux Juifs, déchiré par la flagellation, rassasié d'opprobres, revêtu d'un vil manteau de pourpre, la tête hérissée d'épines, portant à la main son roseau, ayant tous ses traits effacés, les yeux éteints, la face hideuse et sanglante : *Voilà l'homme*; ne serez-vous pas frappés d'un spectacle si touchant? Peut-on réunir ensemble plus de douleur et plus d'ignominie? Ah! que l'état où vous le voyez éteigne la fureur qui vous transporte! (2243)

Voilà l'homme, mes révérends Pères; c'est le Roi sous les étendards duquel nous nous sommes engagés (2244), le Chef dont nous sommes les membres, le Modèle auquel nous avons si solennellement promis de nous conformer; et quel rapport entre l'ex-cès de ses souffrances et nos immortifications, nos relâchements, notre sensualité! Cependant, point de milieu entre la réprobation éternelle et la conformité dans le temps avec notre Roi, notre Chef, notre Modèle, ainsi souffrant et humilié (2245).

Rien ne peut calmer la fureur des Juifs, ils demandent à cris redoublés la mort de Jésus (2246). Les mugissements de leur rage l'emportent sur toute la justice des lois, sur tous les sentiments de l'humanité, et arrachent de la bouche de Pilate la funeste sentence (2247). On se hâte de l'exécuter; on se saisit de Jésus, on le dépouille du manteau de pourpre, collé par le sang sur son corps (2248), on lui fait reprendre ses habits, on le force de porter lui-même le bois qui doit être l'instrument de son supplice (2249). Jésus s'avance vers le Calvaire, précédé de deux insignes voleurs, qu'on lui a associés pour être crucifiés avec lui (2250), environné des ministres de la justice, suivi des prêtres, des pontifes, des princes des

prêtres et d'une multitude innombrable de peuple (2251); il passe ainsi au milieu de la ville, en spectacle aux infidèles habitants de cette capitale, qui se rassasient de sa confusion. L'épuisement où se trouve ce véritable Isaac le fait bientôt succomber sous la pesanteur de sa croix, il en paraît accablé, il ne marche plus que sur ses mains et sur ses genoux, il se traîne avec peine, il tombe en défaillance. Si l'on pense à le soulager, en chargeant un étranger de la croix (2252), ce n'est pas par compassion, mais dans la crainte qu'une mort précipitée ne le dérobe au supplice qui lui est destiné.

Il arrive sur le Calvaire; on lui présente du fiel et du vinaigre (2253), il en goûte un peu pour en souffrir l'amertume et expier les plaisirs de la bouche, ces plaisirs que tout bon religieux doit avoir en horreur; et il rejette le reste pour témoigner qu'il ne veut rien prendre qui puisse calmer ses douleurs et l'y rendre insensible. Après lui avoir fait quitter ses habits sanglants, on l'étend avec violence sur la croix (2254), on frappe sur son corps déjà rempli de plaies, on ouvre des sillons sur sa chair, on y enfonce le fer, comme si l'on travaillait la terre et si on la fouillait (2255). Il est muet comme un agneau devant celui qui le tond (2256). Cette auguste tête devant laquelle s'inclinent les grandeurs, les principautés, les puissances, couronnée d'épines, est rudement posée sur le bois; ces mains bienfaisantes qui ont guéri tant de malades, qui ont opéré un si grand nombre de miracles, sont cruellement percées; ces pieds divins qui ont couru avec tant d'ardeur après les brebis égarées d'Israël sont inhumainement cloués. On l'élève en croix, tout son corps en est ébranlé; on place la croix dans le lieu qu'on avait préparé, toutes ses plaies sont renouvelées.

Le voilà suspendu et accablé de son propre poids; placé entre deux voleurs, comme s'il en était le chef (2257); donné en anathème

(2240) *Opprobrium hominum et abjectio plebis.* (Ps. II, 7.)

(2241) *Ego autem sum vermis, et non homo.* (Psal. XXIII, 7.)

(2242) *Ecce homo.* (Joan., XIX, 5)

(2243) « Si regi invidelis, jam parcite, quia dejectum videtis: flagellatus est, spinis coronatus est, ludibrosa veste amictus est, amarum conviciis illusus est, alapis cæsus est: fervet ignominia, frigescat invidia. » (S. Aug., 1r. 116, in Joan. Evang. I. XIX, n. 2, nov. edit.)

(2244) « Domino Christo, vero Regi militaturus. » (Protog. S. Ben. in Reg. suam.)

(2245) *Prædestinavit conformes fieri imagini filii sui.* (Rom., VIII, 29.)

(2246) *Clamabant dicentes: crucifige, crucifige eum.* (Joan., XIX, 6, 15; *Math.*, XXVII, 24; *Marc.*, XV, 15, 14; *Luc.*, XVIII, 21, 22, 25.)

(2247) *Pilatus adjudicavit fieri petitionem eorum.* (*Luc.*, XXIII, 24; *Math.*, XVII, 26; *Marc.*, XV, 15; *Joan.*, XIX, 16.)

(2248) *Exuerunt eum clamys, et induerunt eum vestimentis ejus, et duxerunt eum ut crucifigerent.* (*Math.*, XXVII, 51; *Marc.*, XV, 20.)

(2249) *Exiulans sibi crucem, exivit in eum, qui*

dicitur Calvarie locus. (Joan., XIX, 17.)

(2250) *Ducebantur autem et alii duo nequam cum eo, ut interficerentur.* (*Luc.*, XXIII, 32.)

(2251) *Sequebatur autem illum multa turba populi et mulierum.* (*Luc.*, XXIII, 27.)

(2252) *Angariaverunt prætererentem quempiam. Simonem Cyrenæum... ut tolleret crucem ejus.* (*Marc.*, XV, 21; *Math.*, XXVII, 32; *Luc.*, XXIII, 26.)

(2253) *Et dederunt ei vinum bibere cum felle mistum; et cum gustasset, noluit bibere.* (*Math.*, XXVII, 3; *Marc.*, XV, 23.)

(2254) *Crucifixerunt eum.* (*Marc.*, XV, 25; *Luc.*, XXIII; *Joan.*, XIX, 28.)

(2255) *Supra dorsum meum fabricaverunt peccatores: prolongaverunt iniquitatem suam. Il y a dans l'original: supra dorsum meum araverunt peccatores: prolongaverunt sulcum suum.* (Psal. CXXVIII, 3; — *Foderunt manus meas et pedes meos.* (Psal. XXI, 17.)

(2256) *Quasi agnus coram tondente se obmutescet.* (Isa., LIII, 7.)

(2257) *Crucifixi sunt cum eo duo latrones, unus a dextris, et unus a sinistris.* (*Math.*, XXVII, 38; *Marc.*, XV, 27; *Luc.*, XXIII, 35.)

me à la face du ciel et de la terre ; souffrant plus dans un si ignominieux supplice (2258) que ce qu'ont souffert tous les martyrs ensemble, par l'application volontaire, entière, parfaite de son âme à la douleur, par l'impression qu'il ressent des offenses infinies de tous les hommes, par le désir qui le presse de satisfaire à la justice de son Père; en proie à la haine, à la calomnie, à la cruauté, à la fureur, à la barbarie, à la rage des Juifs et des gentils, des prêtres et du peuple, des assistants et des passants, des spectateurs et des soldats, qui se repaissent du spectacle de ses souffrances, et qui vomissent contre lui mille blasphèmes (2259); abandonné de son Père, qui semble s'être retiré dans un sanctuaire inaccessible où les cris de ce Fils bien-aimé ne sauraient pénétrer, qui ne lui accorde aucune des consolations que la nature affligée peut rechercher, qui, le voyant au pouvoir de ses ennemis, demeure à son égard dans un silence persévérant, et ne lui laisse d'autre issue que l'obéissance et la mort la plus cruelle (2260); tourmenté enfin par une altération extrême qui lui permet à peine d'en exprimer l'ardeur, et qu'on ne s'empresse de soulager que par un nouveau tourment, par l'aigreur d'une boisson désagréable qu'on lui présente (2261). Il la prend, jette un grand cri, baisse la tête et expire, *expiravit* (2262). Ainsi est consommé tout ce que Jésus-Christ a souffert dans sa vie cachée, dans sa vie publique et dans sa passion, *consummatum est* (2263).

Heureux le religieux qui, en finissant sa carrière, peut dire, avec Jésus-Christ, que ses souffrances sont accomplies, peut se flatter, en Jésus-Christ, d'avoir été fidèle à

(2258) « Servile supplicium. » (Just. Lips., *De cruce*, l. I, c. 12.) — *Morte turpissima condemnatus eum.* (Sap., II, 20.) — *Maledictus omnis qui pendet in ligno.* (Gal., III, 13.)

(2259) *Prætereuntes blasphemabant eum... similiter et principes sacerdotum illudentes cum scribis et senioribus.* (Math., XVII, 59, etc.; Marc., XV, 29, etc.; Luc., XXIII, 55, etc.)

(2260) *Deus, Deus meus, ut quid dereliquisti me ?* (Math., XXVII, 46; Marc., XV, 34.)

s'acquitter de tout ce que lui prescrivait de dur, de pénible, d'austère, de mortifiant l'Évangile, dont le baptême lui avait imposé les devoirs et la règle qu'il avait promis d'observer à la face des saints autels; qui a été toujours attaché à la croix de Jésus-Christ, toujours victime avec Jésus-Christ, toujours souffrant avec Jésus-Christ, toujours imitateur de l'obéissance de Jésus-Christ, de son silence, de son humilité, de sa patience! Quelle consolation pour ce religieux, au milieu même des plus vives douleurs, et parmi les horreurs de la mort! avec quelle confiance en la miséricorde de Dieu il lui remet son âme entre les mains! Puissions-nous, mes révérends Pères, en ce dernier moment, nous trouver tous dans cette heureuse situation! et il faut que nous nous y trouvions: autrement les plus cuisants regrets, les remords les plus vifs et les plus piquants, pour ne pas dire le désespoir le plus cruel, nous accablent.

Préservez-nous d'un tel malheur, divin Jésus, inspirez-nous l'amour des souffrances. C'est en vain qu'à la vue de ce que vous avez enduré pour notre salut, j'ai parlé de la nécessité de marcher sur vos traces, de porter votre image et votre ressemblance, d'exprimer votre vie intérieure, cachée, pénible, laborieuse, souffrante, si vous n'animez mes faibles paroles de votre grâce toute-puissante. Parlez souverainement à nos cœurs, Sauveur adorable de nos âmes, rendez-nous efficaces vos exemples, crucifiez-nous avec vous, pour nous faire passer avec vous de la croix à la gloire. Ainsi soit-il.

(2261) *Sitio. Vas ergo erat positum aceto plenum Illi autem spongiam plenam aceto, hyssopo circumponentes, obtulerunt ori ejus.* (Joan., XIX, 18; Math., XXVII, 48; Marc., XV, 36.)

(2262) *Jesus autem emissa voce magna expiravit.* (Marc., XV, 36; Math., XXVII, 50; Luc., XXIII, 46; Joan., XIX, 30.)

(2263) *Cum ergo accepisset Jesus acetum, dixit, consummatum est.* (Joan., XIX, 30.)

CONFÉRENCES

POUR LES DIMANCHES APRÈS PÂQUES.

CONFÉRENCE I^{re}.

Pour le premier dimanche après Pâques, ou pour tout autre dimanche du temps Pascal.

SUR LA RÉSURRECTION DE JÉSUS-CHRIST.

Memor esto Dominum Jesum Christum resurrexisse a mortuis (II Tim., II, 8.)

Souvenez-vous que le Seigneur Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts.

Si l'apôtre saint Paul recommandait si fort à son disciple de ne point perdre de vue

la Résurrection de Jésus-Christ; s'il voulait qu'il se remît sans cesse devant les yeux ce grand mystère et qu'il en fit l'objet ordinaire de son application; nous ne devons pas, mes révérends Pères, en porter le souvenir dans nos esprits avec moins de fidélité, et en faire moins fréquemment la matière de nos réflexions les plus sérieuses et les plus profondes. Nous n'avons point, il est vrai, les mêmes fonctions que Timothée à remplir, les mêmes travaux à soutenir, les mêmes dangers à essayer, les mêmes enne-

mis à surmonter pour la défense de la foi ; mais, comme lui, nous avons à entretenir, fortifier, assurer dans nos cœurs l'empire de la charité, à y combattre, y détruire, y anéantir les restes de la cupidité ; à marcher, nous avancer de plus en plus, courir toujours avec plus d'agilité et de ferveur dans les voies de la sainteté. Or, de tous les moyens propres à nous acquitter de cette obligation indispensable, le plus naturel, et en même temps l'un des plus puissants et des plus efficaces, c'est d'avoir toujours devant les yeux la Résurrection de Jésus-Christ. Je ne puis donc vous donner, mes révérends Pères, ni prendre pour moi-même un avis plus important que celui que nous présente ici saint Paul : Souvenez-vous que le Seigneur Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts : *Memor esto Dominum Jesum Christum resurrexisse a mortuis.*

En effet, si le mystère de la Résurrection est le sujet de notre joie, s'il est dans tout le cours de l'année l'objet de notre vénération et de notre culte, s'il est par excellence le fondement de toute la religion chrétienne ; il est aussi, nous dit saint Augustin, un grand exemple proposé à notre imitation et l'appui de notre faiblesse. Et c'est à ces deux dernières propriétés que je m'attache pour en faire la matière de cet entretien. L'une nous montre, dans le mystère de la Résurrection, le modèle de la vie dont nous devons vivre sur la terre : l'autre nous y découvre ce qui doit le plus nous engager à persévérer dans cette vie ; et sous ces deux rapports à nos besoins continuels, je dis que ce mystère exige de notre part une application ferme et persévérante.

Ne perdons donc jamais de vue, mes révérends Pères, la résurrection de Jésus-Christ : *Memor esto Dominum Jesum Christum resurrexisse a mortuis.* Pourquoi ? parce que nous y trouvons le modèle de la vie que nous devons mener ici-bas : Première réflexion ; parce que nous y trouvons l'appui et le soutien de cette vie : Seconde réflexion ; toutes deux bien convenables à votre piété et très-dignes de vos attentions.

PREMIÈRE PARTIE.

Nous avons été ensevelis avec Jésus-Christ par le baptême, dit saint Paul (2264) pour mourir au péché, afin que, comme Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts pour la gloire de Dieu, nous marchions dans une nouvelle vie. La Résurrection de Jésus-Christ présente donc le modèle de la vie que doit mener tout chrétien, et à plus forte raison tout religieux qui a été enseveli avec Jésus-Christ, non-seulement par le premier baptême qui l'a fait naître à la vie de la grâce, mais par celui de la profession religieuse

(2265), qui l'a fait naître à une vie sainte et à un état parfait. Or la Résurrection de Jésus-Christ présente le modèle de la vie que doit mener tout chrétien, tout religieux, dans la vie nouvelle que mène Jésus-Christ, et que saint Paul caractérise de la sorte : Jésus-Christ ressuscité ne meurt plus : *Christus resurgens ex mortuis, jam non moritur.* (Rom., IV, 9.) Jésus-Christ ressuscité n'est plus connu selon la chair : *Secundum carnem Christum nunc jam non novimus.* (II Cor., V, 16.) Jésus-Christ ressuscité ne vit que pour Dieu : *Quod autem vivit, vivit Deo.* (Rom., VI, 10.) Telle doit donc être, mes révérends Pères, la vie que nous devons mener : une vie immortelle, une vie spirituelle, une vie intérieure.

Jésus-Christ ressuscité ne meurt plus. La vie qu'il a acquise par sa Résurrection, n'a d'autres bornes que l'éternité. Hier ressuscité, il était vivant, *Jesus Christus heri (Hebr., XIII, 8)* ; il l'est encore aujourd'hui, *et hodie* ; il le sera dans les siècles des siècles, *ipse et in sæcula.* Il suffit qu'il soit mort une fois pour le péché (2266). Cette mort ayant été d'un mérite infini, expie tous les péchés du monde ; elle acquitte le Sauveur de toutes les obligations envers la justice de son Père : elle étale, dans toute son étendue, l'amour immense de Jésus-Christ pour les hommes. Par cette mort il accomplit tous les desseins de Dieu, détruit l'empire de la puissance des ténèbres, de la chair et du péché, et consomme à jamais la sanctification des élus (2267). Une seconde mort eût été inutile, eût même été un excès, eût montré de la faiblesse en Dieu qui aurait choisi un remède qui n'eût pu d'abord agir efficacement en faveur du salut de tous les hommes.

Jésus-Christ ressuscité ne meurt plus ; dégagé de tous les liens de la mort, il se revêt de tous les caractères de l'immortalité ; il possède une vie inaltérable, une vie incorruptible, une vie qu'il ne perdra jamais : *Christus resurgens ex mortuis, jam non moritur.* Et voilà le premier trait du modèle qu'offre à notre imitation la Résurrection de Jésus-Christ : une vie immortelle ; c'est-à-dire, mes révérends Pères, que d'après Jésus-Christ ressuscité qui ne meurt plus, nous devons mener une vie stable, ferme, constante dans les bonnes œuvres, une vie qui ne soit point sujette à ces vicissitudes, à ces alternatives de péché et de grâce, une vie toujours sainte, toujours irréprochable, une vie qui ne se démente jamais.

Morts au péché, lavés, blanchis, purifiés, sanctifiés par la divine régénération, nous avons été infidèles à cette grande et précieuse faveur, nous avons violé les engagements de cette renaissance spirituelle ; nous

(2264) *Consepulti sumus cum illo per baptismum in mortem : ut quomodo Christus surrexit a mortuis per gloriam Patris, ita et nos in novitate vite ambulemus.* (Rom., IV, 4.)

(2265) « Monasterialis disciplina... secundum Baptisma nuncupatur. » (S. BERN., *L. de præc. et*

dispens., c. 17, n. 55, nov. edit.)

(2266) *Quod autem mortuus est peccato, mortuus est semel.* (Rom., VI, 10.)

(2267) *Una oblatione consummavit in seipiternum sanctificatos.* (Hebr., X, 14.)

avons souillé la robe de notre innocence; nous avons parlé le langage du monde, pris son esprit, suivi ses maximes, obéi à ses lois, agi selon ses usages, recherché ses amusements, couru après ses folles joies; nous n'avons eu en vue que nos intérêts; nous ne nous sommes proposé pour principe de notre conduite que nos passions, et pour objet de notre empressement que les plaisirs et les satisfactions de la vie: ou du moins, nous avons vécu sans règles et au hasard; notre foi était languissante, notre piété tiède et incertaine, notre justice arbitraire, nos œuvres dénuées de charité, notre religion, une religion d'humeur et de caprice. L'intempérance et la mollesse usurpaient souvent ce qui ne doit être accordé qu'à un soulagement nécessaire. Mille attachements humains nous partageaient, mille désirs terrestres nous appesantissaient, de fausses espérances, de vains projets, des bonheurs frivoles nous occupaient. Notre cœur n'avait guère de goût, de mouvement, de sensibilité que pour les biens périssables.

Mais échappés par la miséricorde de notre Dieu, de la société des enfants des hommes pour suivre Jésus-Christ dans la terre des saints, nous avons pleuré nos ingratitude et nos infidélités; nous avons livré nos corps à une mort volontaire pour racheter la vie de nos âmes; nous avons fait un divorce éternel avec le monde, brisé les liens qui nous captivaient, triomphé des passions qui nous dominaient, ressuscité en nous la grâce de la divine adoption. La robe qui avait été souillée, a repris sa première blancheur. Nous sommes devenus de nouvelles créatures. Nous avons passé des ténèbres du péché à la lumière des vertus (2268). Toutes les puissances de nos âmes ont recouvré cette intégrité, cette vigueur que mille plaies dont elles étaient défigurées, leur avaient fait perdre.

Il s'agit, mes révérends Pères, de nous affermir dans cette vie nouvelle, de nous maintenir dans une sainte persévérance, de tenir ferme dans le parti que nous avons pris, de garder inviolablement le traité et le pacte solennel que nous avons fait avec le Seigneur, de ne nous plus rengager sous le joug de la servitude dont la grâce de Jésus-Christ nous a délivrés (2269), de ne plus vivre dans le péché (2270), de n'être plus asservis au péché (2271), de ne plus faire régner le péché dans notre corps mortel, en sorte que nous obéissions à ses désirs déréglés (2272), de ne nous plus replonger dans la boue de nos passions, de ne plus

rentrer dans le tombeau de nos anciennes habitudes, pour vivre d'une vie immortelle dont la résurrection de Jésus-Christ qui ne meurt plus, nous présente le modèle: *Christus resurgens ex mortuis, jam non moritur.*

Et en effet, remarquez, mes révérends Pères, que de toutes les résurrections que nous voyons dans l'Écriture, celle de Jésus-Christ est la seule qui nous soit proposée; parce que c'est la seule qui ait été stable, constante, persévérante. Le fils de la Sunamite, celui de la veuve de Sarepta, Lazare et quelques autres (IV Reg., IV, 32, 33, 34, 35; III Reg., XVII, 21, 22; Joan., XI, 43, 44, etc.), ont été véritablement, surnaturellement, miraculeusement ressuscités; mais comme leur résurrection n'a été que passagère et de peu de durée, qu'elle ne les a pas affranchis de la loi de la mort, qu'ils ne sont sortis de leur tombeau que pour y rentrer de nouveau, l'Écriture ne nous les donne pas pour modèles. Ce n'étaient là, pour ainsi dire, que les préludes de la victoire que Jésus-Christ devait remporter sur la mort. Ce n'étaient que des figures pour disposer les esprits au grand miracle de la résurrection de nos corps.

Donc Jésus-Christ, seul ressuscité pour n'être plus sujet à la mort, pour entrer dans une vie qui ne finira jamais, est le divin exemple auquel nous devons nous conformer par une fermeté, une stabilité, une persévérance dans le bien que rien ne puisse ébranler: *Christus resurgens ex mortuis, jam non moritur.*

Et ne disons pas que cet état d'immuabilité n'est pas possible à des hommes faibles, fragiles, inconstants, tels que nous sommes. Laissons, mes révérends Pères, laissons un pareil langage à ces chrétiens lâches, changeants, pusillanimes, tout disposés à abandonner la voie sainte où la grâce de la pénitence les a rappelés, à succomber à la crainte, à céder au respect humain, à se laisser vaincre par l'intérêt, corrompre par la joie, entraîner par l'occasion; qui ne veulent prendre aucune précaution pour s'assurer d'eux-mêmes, ne se faire aucune violence pour résister à l'attrait du vice et de la passion. Disons plutôt, disons: Nous conserverons inviolablement cette vie divine que la grâce nous a rendue. Jamais nous ne secouons le joug du Seigneur que nous nous sommes imposé. Rien ne sera capable de nous détacher des liens qui nous unissent à notre Dieu, de nous faire changer de sentiment, de mœurs et de conduite. Nous serons inébranlables dans l'état de

(2268) « Quomodo in baptismo erimur de potestate tenebrarum, et in regnum transferimur claritatis æternæ: ita et in sancti hujus secunda quadam regeneratione propositi, de tenebris aque, non unius originalis, sed multorum actualium delictorum in lumen virtutum evadimus. » (S. BERN., L. de præc. et dispens., c. 17, n. 55, nov. edit.)

(2269) *State, et nolite iterum jugo servitutis contineri. (Gal., V, 1.)*

(2270) *Qui mortui sumus peccato, quomodo adhuc vivemus in illo? (Rom., VI, 2.)*

(2271) *Vetus homo noster crucifixus est, ut destruat corpus peccati, et ultra non serviamus peccato. (Rom., VI, 6.)*

(2272) *Non ergo regnet peccatum in vestro mortali corpore, ut obediatis concupiscentiis ejus. (Rom., VI, 12.)*

justice où la miséricorde divine nous a établis, nous marcherons toujours d'un même pas, nous suivrons toujours la même route. Une éternelle stabilité sera notre partage.

Mais quelque fermes et puissantes que soient nos résolutions, comme il n'y a nulle part ici-bas ni sécurité ni assurance parfaite (2273), qu'on a vu les colonnes mêmes de l'Eglise tomber, les étoiles du ciel s'éclipser, des solitaires déchoir de leur justice et périr au milieu des déserts; en un mot, comme l'état d'impeccabilité est le privilège de la gloire, souffrez, mes révérends Pères, que je vous dise que la vie immortelle que nous devons mener, et d'abord en qualité de chrétiens, exclut toutes les actions contraires aux commandements de Dieu, aux préceptes de l'Eglise, aux maximes essentielles de l'Evangile : les inimitiés, les haines, les vengeances, les médisances, les calomnies, les dissensions, les animosités, les querelles, les divisions, les envies (2274), la vie molle, oisive, désoccupée, l'omission des devoirs de l'état, du rapport du corps des actions à Dieu; la cessation des efforts qu'il faut faire pour marcher sur les traces de Jésus-Christ, pour résister aux tentations du démon, pour s'avancer vers la perfection; le défaut de prière nécessaire pour attirer les grâces dont on a besoin, les distractions habituelles et volontaires dans cette prière quand elle est d'obligation, la privation du désir de la béatitude par l'attache à la vie présente (2275), la témérité à s'exposer aux occasions prochaines de péché, l'abus persévérant des grâces de Dieu, l'habitude de refuser à son âme la nourriture qui lui est nécessaire pour subsister dans la vie spirituelle (2276), l'ambition qui emploie toutes sortes de moyens soit permis, soit défendus, soit honnêtes, soit vicieux, pour se satisfaire; l'amour déréglé de soi-même qui porte à ne s'appliquer qu'à soi, à ne s'occuper que de soi, à se rechercher en toutes choses; cette dissipation continuelle qui fait qu'on se répand incessamment sur toutes sortes d'objets vains, frivoles, dangereux, sans se faire aucune violence pour arrêter l'égarément de ses sens, de son imagination, de son esprit et de son cœur; cet engourdissement, cette léthargie de l'âme, qui rend inhabile au service de Dieu et incapable de pratiquer les bonnes œuvres, cette confiance présomptueuse en soi-même, qui fait mé-

connaître les sujets qu'on peut avoir de s'humilier; tout ce qui s'oppose en un certain degré à la pratique des vertus, qui sont toutes de précepte, au moins dans la préparation du cœur.

Et la vie immortelle que nous devons mener en qualité de chrétiens, exclut ces actions, cette conduite, ces défauts, ces omissions, parce que, dans les principes du christianisme, ce sont là autant de mauvaises dispositions, autant de péchés qui ôtent à l'âme la grâce de Dieu et lui font perdre la conformité qu'elle doit avoir avec Jésus-Christ qui ne meurt plus, étant une fois ressuscité : *Christus resurgens ex mortuis, jam non moritur.*

J'ajoute que la vie immortelle que nous devons mener, en qualité de religieux, exclut ces réserves secrètes dont on croit pouvoir disposer à son gré pour se procurer une retraite aisée, agréable, commode; ces penchants terrestres, sensuels, mondains, qu'on suit avec complaisance et qui ternissent toute la pureté d'une âme vierge, cette reprise de la volonté propre par l'indépendance et l'indocilité, après l'avoir offerte en sacrifice (2277); ces bornes qu'on met aux progrès qu'on doit faire sans cesse et avec zèle dans la voie de la sainteté, ces sorties fréquentes par des voyages qu'on regarde comme des *récréations* dont on croit la religion redevable à ses sujets, et par des visites qu'on rend aux séculiers sous prétexte de bienveillance ou de délassement nécessaire, tandis que saint Benoît crie avec tant de force à ses disciples, qu'il n'y a rien qui nuise davantage au salut de leurs âmes : *Omnino non expedit animabus eorum* (2278); le défaut de fermeté, de vigilance, d'édification dans les supérieurs, les empressements, les intrigues, les manœuvres pour être élevé au-dessus de ses frères; la dissipation des biens de la religion par le superflu, le faste, le luxe, le violement habituel des saintes règles, selon lesquelles on a promis de s'acquitter de ses vœux, les mœurs toutes séculières sous un habit religieux, ces misérables adoucissements honteusement inventés par la cupidité pour mitiger le jeûne et l'abstinence; cette paresse, cette lâcheté, cette immortification, cette tiédeur, cette inattention sur soi-même, ce dégoût de la piété, cette indévotion, dont le funeste ensemble forme ce que les Pères appellent l'apostasie de cœur (2279).

(2275) « Nusquam est securitas, Fratres, neque in cœlo, neque in paradiso; multo minus in mundo. In cœlo enim cecidit angelus sub presentia Divinitatis; Adam in paradiso de loco voluptatis; Judas in mundo de schola Salvatoris. Hæc ideo dixerim, ne quis sibi de loco isto blandiatur, quia dicitur: locus iste sanctus est; quia non locus homines, sed homines locum sanctificant. » (S. BERN., *De divers.*, ser. 50, n. 1. nov. edit.)

(2274) *Manifesta sunt opera carnis: quæ sunt... inimicitia, contentiones, emulationes, ira, rixa, dissensiones, secta, invidia... et his similia, quæ pratico vobis, sicut prædixi, quoniam qui talia agunt, regnum Dei non consequentur.* (Gal., V, 19, 20,

21.)

(2275) « Qui non gemit peregrinus, non gaudebit civis; quia desiderium non est in illo. » (S. AUG., *Enarr. in ps. CXLVIII*, n. 4, nov. edit.)

(2276) « Quomodo corpus, nisi acceperit cibos suos, moritur; sic et anima, nisi acceperit cibos spirituales, moritur. » (S. IHER., *Expos. Psalmi CXVII*, nov. edit.)

(2277) « Nullum sacrilegii crimen reperitur deterrus, quam in voluntate semel oblata reaccepere potestatem. » (S. BERN.)

(2278) *Reg. S. Ben.*, c. 66.)

(2279) « Omnino timendum est, ne... si pudor neget apostasiam corporis, tepor ipse paulatim in-

Et la vie immortelle que nous devons mener en qualité de religieux, exclut ces actions, ces défauts, une pareille conduite; parce qu'agir de la sorte, se trouver dans un état si contraire à ses obligations, c'est regarder derrière soi et se rendre indigne selon la parole de Jésus-Christ du royaume des cieux (2280); c'est être coupable du crime d'Ananie et de Saphire (*Act.*, V, 1); c'est s'attirer la haine de Dieu, qui ne peut souffrir les larcins dans les sacrifices qu'on lui offre (2281); c'est descendre de Jérusalem à Jéricho et tomber entre les mains des ennemis de son salut (*Luc.*, X, 30); c'est être plongé dans l'assoupissement des vierges folles, et s'exclure de la salle du banquet céleste (*Matth.*, XXV, 9); c'est mériter, comme l'évêque de Laodicée, d'être rejeté et vomé de la bouche de Jésus-Christ (2282); c'est, comme celui de Sardes, avoir la réputation d'être vivant et être mort aux yeux de Dieu (2283). C'est conséquemment perdre la vie de la grâce, cette vie qui doit être en nous immortelle comme celle de Jésus-Christ, qui étant ressuscité ne meurt plus: *Christus resurgens ex mortuis, jam non moritur.*

Ah! s'écrie en, gémissant, saint Bernard (2284-85), à la vue de l'infidélité de tant de chrétiens en ce saint temps, de leurs retours scandaleux au monde et à toutes les vanités du monde, de leurs honteuses et lâches rechutes, des désordres qui reprennent leur cours, des joies profanes, des engagements criminels qui se renouvellent: l'invention des enfants d'Adam a formé un quatrième jour: *Adinventio filiorum Adam quartam formavit diem.* Qu'est-ce à dire, mes RR. PP.? Saint Bernard s'explique. Il est trois jours mystérieux selon l'ordre de la sagesse divine qui les a disposés pour notre instruction: *Divinæ ordinationis est triduum;* le premier s'est passé dans les travaux de la croix, *in labore*; le second dans le repos du tombeau, *in requie*; le troisième est le jour

gerat apostasiam cordis, ut videlicet sub habitu religionis eor sæcularerant, et quidquid sæcularis consolationis invenire potuerint, amplectantur.» (S. BERN., ser. 3 in ps. XC, n. 5, nov. edit.)

(2280) *Nemo mittens manum suam ad aratrum, et respiciens retro, aptus est regno Dei.* (*Luc.*, IX, 62.)

(2281) *Ego Dominus diligens judicium, et odio habens rapinam in holocausto.* (*Isa.*, LXI, 8.)

(2282) *Scio opera tua, quia neque frigidus es, neque calidus: utinam frigidus esses aut calidus! sed quia tepidus es, et nec frigidus, nec calidus, incipiam te evomere ex ore meo.* (*Apoc.*, III, 15, 16.)

(2283) *Nomen habes quod vivas, et mortuus es.* (*Apoc.*, III, 4.)

(2284-85) «Adinventio filiorum Adam quartam formavit diem quam a Domino non accepit. Propterea corrupti sunt, et abominabiles facti sunt tanquam jumenta, quæ in stercore suo putruerunt. Divinæ siquidem ordinationis est triduum quod prædiximus, in labore, in requie, in resurrectione. Non placent hæc filiis hominum, sed suam volunt præferre diem: differentes pœnitentiam, ut indulgent voluptati. Non est hæc dies quam fecit Dominus: quadriduum facti sunt, et jam sætenti.» (S. BERN.,

de la résurrection, *in resurrectione.* Le retour à la mort et à la corruption du péché, est un quatrième jour que les enfants d'Adam ont créé: *Adinventio filiorum Adam quartam formavit diem.*

Jour funeste, jour maudit, *dies maledicta* (*Jerem.*, X, 14); jour de ténèbres et non de lumière, *tenebræ et non lux* (*Amos*, V, 19, 20); jour d'obscurité et non de clarté, *caligo et non splendor in ea!* (*Ibid.*) Qu'il ne paraisse jamais ce jour sur la terre des saints, que jamais il ne soit compté parmi les jours du solitaire et du cénobite; mais plutôt qu'une lumière éternelle brille sur cette terre, que le soleil de justice l'éclaire sans cesse; afin que le solitaire et le cénobite, afin que nous soyons toujours, mes RR. PP., une nation sainte, un peuple de justes, en menant non-seulement une vie immortelle, mais encore une vie spirituelle, à l'exemple de Jésus-Christ, qui ne meurt plus après sa résurrection; et qu'on ne connaît plus selon la chair: *Secundum carnem Christum nunc jam non novimus.*

Oui, on ne connaît plus Jésus-Christ selon la chair. Ce n'est pas qu'il ait une autre chair que celle qui voilait sa divinité avant sa mort. La même chair dans laquelle il a vécu, la même dans laquelle il est mort, la même qu'il avait laissée pour quelque temps dans le sein de la terre, il la reprend en sortant du tombeau; et si saint Paul se croit en droit de ne la plus reconnaître, c'est que, dit saint Léon (2286), quoique toujours la même en substance, des qualités divines ont été imprimées à cette chair.

Ah! la gloire de la Divinité s'est répandue, s'est débordée, pour ainsi dire, tout entière sur l'humanité de Jésus-Christ, et l'a inondée, pénétrée, l'a remplie, l'a enrichie, l'a embellie, l'a ennoblie, l'a transformée, l'a divinisée. La bassesse et l'infirmité du corps de Jésus-Christ, dit saint Jérôme (2287), a été changée dans la Majesté de la Divinité. La Divinité, ajoute Cassien (2288), s'est tout

in die sancti Paschæ, ser. 1, n. 9, nov. edit.)

(2286) «Resurrectio Domini non finis carnis, sed commutatio fuit; nec virtutis augmento consumpta substantia est. Qualitas transit, non natura deficit... Et merito dicitur caro Christi in eo statu, quo fuerat nota nesciri! quia nihil in ea passibile, nihil remansit infirmum et ipsa sit per essentiam, et non sit ipsa per gloriam.» (S. LEON., serm. 69, *De Resurrect. Dom.* 4, e. 4, nov. edit.)

(2287) «Si nos absorpta est in victoria, quare non carnis humilitas, que propter humanam salutem assumpta est, in Divinitatis transfertur majestatem, ut fecerit utrumque unum.» (S. IER., l. III in *Jerem. prophet.*, e. 17, nov. edit.)

(2288) «Cessante infirmitate carnis nihil in eo jam novimus nisi virtutem Divinitatis: quia totum in eo virtus est majestatis divine, ubi esse desit infirmitas imbecillitatis humane... Natura carnis in spiritualem est translata substantiam; et illud quod fuerat quondam hominis, factum est totum Dei. Et ideo non novimus Christum secundum carnem, quia absorpta per divinam majestatem infirmitate corporis, nihil sacro resedit corpori, ex quo imbecillitas in eo carnis possit agnosci.» (CASSIAN., *De Incarn. Christi.*, l. III, e. 4.)

consacré et approprié. Plus de mélange de mort et d'immortalité, de ténèbres et de lumière, de faiblesse et de force, de difformité et de beauté, de terrestre et de spirituel. L'immortalité de la nature divine a absorbé la mortalité de la nature humaine, l'incorruptibilité de la nature divine a effacé la corruptibilité de la nature humaine, la force de la nature divine a détruit la faiblesse de la nature humaine, l'éclat de la nature divine a dévoré, pour ainsi dire, le charnel et le terrestre de la nature humaine. Je vous engendre aujourd'hui une seconde fois, dit le Père éternel à Jésus-Christ, aujourd'hui vous êtes principalement mon Fils; parce que je vous donne une vie digne de vous, digne de votre origine, digne de l'être que vous avez reçu de moi; parce que dépouillé de toutes les infirmités, de toutes les bassesses, de toutes les misères de l'humanité, vous êtes comblé de toute la gloire de la Divinité: *Filius meus es tu, ego hodie genui te* (2289).

J'entends encore Cassien (2290) qui s'écrie, que c'est avec beaucoup de raison et de justice que l'Apôtre, lui qui avait vu Jésus-Christ dans un si grand éclat de majesté, proteste ne le connaître plus selon la chair: « Qu'on me montre dans ce Jésus que vit l'Apôtre ce que c'est que la chair et l'humanité, ce que c'est que Dieu? car pour moi, je ne saurais y rien distinguer. Je n'y vois plus qu'une lumière ineffable, qu'une clarté inexplicable, qu'une splendeur que la fragilité humaine ne saurait considérer, qu'une majesté toute brillante de la gloire de Dieu et infiniment élevée au-dessus de tous les objets que des yeux mortels pourraient envisager. » *Quæ hic divisio, quæ hic discretio est?*

Jésus-Christ, dans sa résurrection, dit saint Augustin (2291), brille de tous les rayons de la Divinité; il est entièrement Dieu, il est parfaitement Dieu, tout est Dieu en lui, il est Dieu en tout, il est tout Dieu: *Totus Deus*. Isaac qui survécûtes à votre sacrifice; Job recouvrant votre santé, et comblé d'honneur et de prospérité; Joseph sortant glorieux de la prison pour être assis sur le trône; Verge d'Aaron qui fleurîtes dans le sanctuaire (2292): que vous exprimez mal la gloire de Jésus-Christ

ressuscité! vous n'en êtes que de faibles, de légères, de sombres images.

Ah! mille rayons couronnent le chef de Jésus, son visage est plus éclatant que le soleil; ses yeux lancent des éclairs; ses plaies sont autant d'astres lumineux; une splendeur éblouissante l'environne, le brillant du visage de l'ange qui apparaît en est obscurci, la neige de ses habits effacée, les gardes qu'on avait mis au tombeau de Jésus-Christ, en sont foudroyés. Ce corps, dit saint Léon (2293), qui a tant souffert, est devenu impassible; ce corps qui a reçu tant de plaies, est devenu incorruptible; ce corps qui a été crucifié, est devenu inaltérable; ce corps qui a reposé dans le tombeau, est devenu subtil, agile, spirituel.

Plus vite que l'aigle qui fend l'air pour fondre sur sa proie, Jésus traverse, sans se fatiguer, les plus longs espaces dans un instant; l'œil n'agit pas avec une pareille activité, elle égale, cette activité, celle de la pensée. Il pénètre partout, nul obstacle ne l'arrête. Il s'est fait un passage à travers la pierre du tombeau qui était scellée. Il entre dans le cénacle, les portes fermées (2294); il demeure avec ses apôtres, autant qu'il le juge nécessaire, il s'évanouit tout d'un coup. Il se dilate, il se resserme, il va, il vient, il entre, il sort, il paraît, il disparaît à son gré. Il se prête ou se refuse au mouvement de tout corps étranger. Rien de sensible ne saurait lui donner la plus légère atteinte. Thomas peut bien toucher ses plaies, mais non pas les renouveler. Ni la justice de Dieu, ni la fureur des démons, ni la malice des hommes, ni l'injure des temps ne peuvent rien contre lui.

Quelle gloire, quelle puissance, quels privilèges! Disons-le donc avec saint Paul: non, on ne connaît plus selon la chair Jésus-Christ ressuscité: *Secundum carnem Christum nunc jam non novimus*. Charmé de cette gloire, admirateur de cette puissance, frappé de ces privilèges, je me suis arrêté avec complaisance à les considérer, à les étaler, à les développer, mais d'après l'écriture et les Pères, pour ne rien dire d'indigne de mon adorable Sauveur ressuscité.

Revenons à nous, mes révérends Pères. Il s'agit d'imiter la vie glorieuse de Jésus-

(2289) *Nos vobis annuntiamus eam quæ ad patres nostros repressio facta est: quoniam hanc Deus adimplevit filiis nostris, resuscitans Jesum, sicut et in Psalmo secundo scriptum est: Filius meus es tu, ego hodie genui te. (Act., XIII, 52, 55.)*

(2290) « Ostende nobis in hoc quod Apostolus vidit, quid sit caro, et quid sit Deus. Ego enim hic discernere nihil valeo. Video ineffabilem illuminationem; video inexplicabilem claritatem; video splendorem humanæ fragilitati intolerabilem, et supra id quod ferre mortales oculi queunt, inestimabilem majestatem, Dei luce fulgentem. Quæ hic divisio, quæ hic discretio est? » (CASSIAN., *De Incarn. Christi.*, l. III, c. 6.)

(2291) « Propter immortalitatem dictum est, *totus jam Deus*, quam post resurrectionem habere cepit, non propter Divinitatem semper immorta-

lem, a qua nunquam recessit. » (S. AUG., *Retract.* l. I, c. 24, n. 1, nov. edit.)

(2292) « Cunctis virgibus in ariditate ramentibus, virga Levi ad florem redit: quia corpus Domini, veri scilicet Sacerdotis nostri in mortis ariditate positum, in florem resurrectionis erupit. » (S. GREG., *Moral.*, l. IV, in c. XIX beati Job, c. 55, n. 68, nov. edit.)

(2293) « Factum est corpus impassibile, quod potuit crucifigi; factum est immortale, quod potuit occidi; factum est incorruptibile, quod potuit vulnerari. » (S. LEO, ser. 69, *De resurrect.*, l. c. 4, nov. edit.)

(2294) *Cum ergo sero esset, die illo, una sabbatorum, et fores essent clausæ, ubi erant discipuli congregati propter metum Judæorum, venit Jesus, et stetit in medio. (Joan., X, 19 et 26.)*

Christ par une vie spirituelle, par une vie affranchie de la servitude des sens ; de sorte que vivant dans la chair, ainsi que s'exprime saint Paul (2295), nous ne vivions point selon la chair, nous ne marchions point selon la chair. Que nos corps sacrifiés par les exercices de la pénitence, immolés par le glaive d'une mortification continuelle, soient maintenus dans une intégrité parfaite, et si je puis parler de la sorte, dans une sainte incorruptibilité ; que toujours nous puissions les offrir à Dieu, comme des hosties pures et agréables à ses yeux (2296) ; qu'ils soient ainsi consacrés, ennoblis, sanctifiés, revêtus de force, d'honneur et de gloire, et élevés en quelque manière jusqu'à la condition des esprits.

Nous sommes d'autant plus obligés à mener cette vie spirituelle que nous nous y sommes engagés par le vœu de la sainte virginité ; que nous avons solennellement renoncé à la chair et au sang, à tous les plaisirs sensuels, à tous les désordres extérieurs, à tout ce qui peut altérer la pureté de nos corps ; et conséquemment que nous devons travailler avec plus de soin à les rendre ces corps conformes à celui de Jésus-Christ glorieux. Mais comment leur donner cette agilité, cette subtilité, cette impassibilité que nous devons encore exprimer d'après notre divin modèle ? C'est notre esprit, notre cœur, c'est notre âme que regarde cette obligation, dont l'accomplissement procurera à nos corps ces glorieux avantages, quand ils ressusciteront.

Agilité donc d'esprit et de cœur, qui nous donne des ailes pour suivre avec rapidité les sentiers de la vertu, pour nous avancer, courir, voler dans la carrière de la sainteté ; qui, au moindre signal de la volonté de Dieu, nous porte à tout quitter, tout abandonner, tout sacrifier pour lui témoigner l'ardeur de notre obéissance ; qui nous fasse accomplir tout ce que nous prescrivent nos saintes règles, tout ce que nous ordonnent ceux que Dieu a mis sur nos têtes (2297), dans le moment même que nous apercevons l'ordre du législateur, et que nous entendons la voix de nos maîtres (2298) ; qui nous donne tout le zèle, toute la ferveur, toute la vivacité nécessaires pour seconder l'Esprit de Dieu, cet esprit actif, ardent, véhément qui opère en nous ; qui nous tienne toujours dans l'action, toujours dans l'inquiétude, toujours dans l'empressement pour devenir tous les jours plus fervents dans nos prières, plus diligents dans notre travail, plus humbles dans nos sentiments, plus charitables envers nos frères, plus patients dans nos maux, plus appliqués à expier nos fautes, plus renfermés dans notre propre cœur, plus fidèles à la grâce, plus

zélés dans l'exercice des bonnes œuvres, plus reconnaissants des faveurs du ciel, plus ardents pour notre sanctification, plus détachés de nous-mêmes, plus attachés à Dieu.

Subtilité d'esprit et de cœur, qui nous élève au-dessus de tous les obstacles qui nous empêchent de nous porter où le devoir nous appelle ; qui nous fasse surmonter ces difficultés qui nous arrêtent, ces ennemis qui nous attaquent, ces tentations qui nous assaillent, ces préjugés qui nous aveuglent, ces illusions qui nous séduisent, ces sentiments humains qui nous trompent, ces irrésolutions qui nous retardent, ces demi-volontés qui nous amusent, ces craintes qui nous troublent, ces attaches qui nous dissipent, ces dégoûts qui nous rebutent, ces aridités qui nous découragent, cette tristesse qui nous abat, cette paresse qui nous énerve, cette lâcheté qui nous amollit, cette impatience qui nous inquiète, ce reste de passions qui nous affaiblit.

Impassibilité d'esprit et de cœur, qui nous rende comme insensibles aux injures, aux outrages, aux calomnies, aux injustices, aux humiliations, aux mépris, aux persécutions, aux souffrances, aux humeurs, aux caprices, aux mauvais procédés de notre prochain ; aux délais, aux retardements, aux épreuves de la part de Dieu ; aux disgrâces, aux adversités, à tous les événements de la Providence contraires à nos inclinations ; ou du moins, qui nous porte à en être si peu touchés que nos âmes n'en soient point blessées, que nous n'en perdions point la paix, le repos, la tranquillité, que nous étouffions la voix de la nature toute disposée à éclater en murmures, que nous fassions taire la raison qui veut nous fournir des sujets de mécontentement et de plainte.

N'oublions pas, mes révérends Pères, que nous sommes plus indispensablement obligés à revêtir nos âmes de ces glorieuses qualités, par les vœux d'obéissance et de conversion de mœurs que nous avons contractés, et par les vertus religieuses dont notre profession nous impose la nécessité. Telle doit être notre vie spirituelle. Ainsi l'on ne doit point, ou plutôt nous ne devons point connaître selon la chair ; comme il faut encore que nous ne vivions que pour Dieu ; vie intérieure, et toujours d'après celle de Jésus-Christ ressuscité : *Quod autem vivit, vivit Deo.*

La vie de Jésus-Christ a été toujours sainte toujours exemplaire, toujours divine, toujours consacrée à Dieu par toutes les actions de cet adorable Sauveur, comme par autant de sacrifices qu'il faisait à Dieu de tout ce qu'il était et de tout ce qu'il avait, pour rendre à cet Être suprême la gloire qui lui est due. Mais avant la résurrection cette vie

(2295) *In carne ambulantes, non secundum carnem ambulamus.* (II Cor., X, 3)

(2296) *Obsecro itaque vos, fratres, per misericordiam Dei, ut exhibeatis corpora vestra hostiam viventem, sanctam, Deo placentem.* (Rom., XII, 1.)

(2297) « *Imposuisti homines super capita nostra.* » (Reg. S. Ben., c. 7.)

(2298) « *Velut uno momento.* » (Reg. S. Ben., c. 50.)

tendait directement au salut et à la sanctification des hommes, regardait principalement le rachat et la délivrance des hommes; d'où vient qu'on voyait Jésus-Christ converser familièrement avec les pécheurs, se conduire à leur égard d'une manière proportionnée à leurs besoins plutôt qu'à sa propre grandeur, et tout Dieu qu'il était, se montrer et agir en Fils de l'homme.

La vie qu'il mène après sa résurrection est tout autre. En effet Jésus-Christ ressuscité se sépare entièrement du commerce du monde, n'a plus de relation avec les pécheurs, ne fréquente plus les Juifs, ne permet pas même à Madeleine de le toucher, et s'il le permet à Thomas, c'est pour confondre son incrédulité. Il s'abaisse quelquefois jusqu'à manger avec ses disciples qu'il ne voit plus que rarement, mais toujours dans le dessein de les convaincre davantage de la vérité de sa Résurrection. En un mot, Jésus-Christ ressuscité ne vit plus pour les hommes, il n'a plus de vie qu'en Dieu, plus d'assujettissement qu'à Dieu, plus de mouvement que pour Dieu, plus de rapport qu'à Dieu, il est tout consommé en Dieu, il est parfaitement consacré à Dieu par un état qui répond à la sainteté et à la dignité du Fils unique de Dieu. C'est à Dieu, de Dieu, en Dieu et pour Dieu qu'il vit : *Quod autem vivit, vivit Deo.*

Ainsi désoccupé de toutes les choses du monde, et tout plein de Dieu, il ne pense qu'à établir la gloire de Dieu, ne parle à ses disciples que du royaume de Dieu (2299), et garde un profond silence sur tout le reste. Il ne peut même souffrir qu'ils lui parlent d'autre chose, réprimant la curiosité de quelques-uns d'entre eux, et leur apprenant à rendre leurs entretiens plus spirituels et plus dégagés du siècle présent (2300).

Ah ! toutes les pensées de son esprit, tous les mouvements de son cœur sont dans le ciel. Il y est déjà en quelque sorte par le désir et l'espérance d'y être bientôt. Il soupire après le moment de ce retour, après son Ascension glorieuse, après le bonheur dont il va jouir, après ce royaume qui lui est acquis comme son héritage, qui lui est dû comme sa récompense, et qui doit être le séjour éternel de son repos.

Voilà le modèle de la vie intérieure que doit mener le commun même des fidèles, le chrétien même qui vit dans le monde, le chrétien qui est engagé dans le commerce du monde; parce qu'étant disciple de Jésus-Christ, il doit exprimer tous les traits de la Résurrection de son divin Maître. Voilà donc, mes révérends Pères, le modèle de la

vie intérieure que nous devons aussi mener, mais dans une plus exacte et plus parfaite imitation de Jésus-Christ, parce que notre profession nous a rendus en quelque sorte plus chrétiens, plus disciples de Jésus-Christ, plus obligés par conséquent de retracer les caractères de sa vie intérieure, de vivre encore plus pour Dieu. Ainsi nous devons être beaucoup plus séparés du monde que le commun des fidèles; nos conversations doivent être plus édifiantes, plus saintes que celles du commun des fidèles; nos désirs vers le ciel plus vifs, plus animés que ceux du commun des fidèles.

Il suffit pour le commun des fidèles de ne paraître dans le monde que pour satisfaire aux besoins de la vie, aux devoirs de l'état, aux engagements où la divine Providence conduit, et de se retirer dès que les affaires pour lesquelles on s'était montré sont terminées; de n'avoir point de société avec le monde profane et corrompu; de ne former de liaison qu'avec les amis de Jésus-Christ, avec les gens de bien, avec les personnes dont les entretiens et les exemples portent à la vertu. Mais pour nous, mes révérends Pères, nous devons mener une vie retirée et séparée de tout commerce avec le monde (2301); n'avoir avec le monde nulle liaison, nulle société, nul rapport; être morts et crucifiés pour le monde, comme le monde doit être mort et crucifié pour nous (2302); ne fuir pas moins les hommes, quoique nous n'ayons aucune aversion pour eux, que les autres les recherchent (2303); nous tenir enfermés dans nos cloîtres comme dans des tombeaux, attendant en repos que la voix de Jésus-Christ nous en retire.

Il suffit pour le commun des fidèles de ne rien dire qui s'oppose à la gloire de Dieu, à la dignité de la religion et aux devoirs de la société; d'assaisonner tous ses discours du sel de la prudence et de la sagesse (2304); de ne proférer aucune parole dont la nécessité ou la charité ne soit le motif; de conserver toujours son esprit et son cœur libres pour la prière; de s'entretenir le plus souvent qu'on peut des vérités de la religion, de matières de piété, de Dieu et de tout ce qui peut porter à Dieu. Mais pour nous, mes révérends Pères, nous ne devons parler que de choses saintes, des biens du ciel, des merveilles de Dieu, du royaume de Dieu, du salut éternel; que comme de la part de Dieu, en la présence de Dieu et dans la personne de Jésus-Christ (2305). Nous devons parler comme si c'était Dieu même, comme si c'était Jésus-Christ qui parlât par nous (2306). Notre bouche doit être comme la bouche de

(2299) *Loquens de regno Dei. (Act., I, 5.)*

(2300) *Igitur qui convenerant, interrogabant eum, dicentes: Domine, si in tempore hoc restitues regnum Israel? Dixit autem eis: non est vestrum nosse tempora vel momenta quæ Pater posuit in sua potestate. (Act., I, 6, 7.)*

(2301) « *Seculari nullo modo commisceraris.* »

(S. ASTON., in *Reg. sna*, art. 6.)

(2302) *Mihi mundus crucifixus est, et ego mundo.*

(Gai., VI, 11.)

(2303) « *Solitarius est, qui ita omnes (sine odio tamen) refugit, ut aliis ad omnes facile accurrat.* » (S. JOAN. CLIA., gr. 27.)

(2304) *Sermo vester semper in gratia sale sit conditus. (Coloss., IV, 6.)*

(2305) *Sicut ex Deo, coram Deo, in Christo loquimur. (II Cor., II, 17.)*

(2306) *Si quis loquitur, quasi sermones Dei. (I Petr., IV, 11.)*

Dieu, notre langue la langue de Jésus-Christ (2307). Nos entretiens doivent être des préludes de l'éternelle conversation que nous aurons avec les saints, avec les anges, avec Dieu même dans le ciel.

Enfin il suffit pour le commun des fidèles de ne point chercher sa consolation sur la terre, de s'y regarder comme étranger et voyageur (2308); de souhaiter avec sincérité le royaume céleste dont on demande si souvent l'avènement à Dieu même; d'être dans la disposition de renoncer à tous les biens temporels, quand même on aurait reçu l'assurance de les posséder toujours, mais à condition qu'on serait privé à jamais de la vue de Dieu (2309); de porter fréquemment vers le ciel les pensées de son esprit et les mouvements de son cœur. Mais pour nous, mes révérends Pères, nous ne devons avoir de vie, d'esprit et de cœur que pour le ciel. Nous devons toujours aimer, toujours désirer, toujours rechercher le ciel, soupirer continuellement après notre chère patrie, laisser affaiblir nos yeux à force de la contempler (2310), hâter l'heureux temps où nous y arriverons par des soulais toujours plus enflammés, y faire monter sans cesse des étincelles de notre amour, nous élancer par des efforts redoublés vers le bonheur qui nous y est préparé; frapper, sans jamais nous lasser, aux portes éternelles; regarder les moments qui nous arrêtent ici-bas comme autant de siècles, comme une éternité; dire mille fois, dire sans cesse : *Que vos tabernacles sont aimables, Seigneur des armées! Mon âme brûle d'être dans la maison de Dieu; et elle est presque dans la défaillance par l'ardeur de ce désir* (2311). *Quand viendrai-je, quand me présenterai-je devant la face de mon Dieu?* (2312) *Vos autels, Seigneur des armées, mon Roi et mon Dieu, vos autels!* (2313) *Ah! si je l'oublie jamais, céleste Jérusalem, puissé-je oublier ma main droite! si je chante autre chose que toi, que ma langue demeure attachée à mon palais!* (2314)

C'est par de tels désirs, mes révérends Pères, ainsi que par de saintes conversations et par une entière séparation du monde, que nous ne vivrons que pour Dieu, que

nous mènerons une vie intérieure d'après celle de Jésus-Christ ressuscité; et nous revêtant, selon que notre état peut nous le permettre, des glorieuses qualités de cet adorable Sauveur, nous exprimerons encore, comme nous le devons, sa vie spirituelle et immortelle. Souvenons-nous donc, mes révérends Pères, que le Seigneur Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts; parce que la vie nouvelle qu'il mène après sa Résurrection est le modèle de celle que nous devons mener, comme elle en est encore l'appui et le soutien : *Memor esto Dominum Jesum Christum resurrexisse a mortuis.*

SECONDE PARTIE.

Dieu, dit l'apôtre saint Pierre (I *Petr.*, 1. 21), a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts, afin que nous missions notre foi en Dieu : *Suscitavit eum a mortuis, ut fides vestra esset in Deo.* Il l'a ressuscité, continue-t-il, afin que nous établissions notre espérance en Dieu, *ut spes vestra esset in Deo.* Il l'a ressuscité (qu'il me soit permis de l'ajouter), afin que nos cœurs fussent embrasés de charité pour Dieu, *ut charitas vestra esset in Deo.* Ainsi la Résurrection de Jésus-Christ confirme notre foi, et devient par là l'appui et le soutien de notre vie immortelle; elle anime notre espérance, et devient par là l'appui et le soutien de notre vie spirituelle; elle embrase nos cœurs de la divine charité, et devient par là l'appui et le soutien de notre vie intérieure. Ainsi la Résurrection de Jésus-Christ est l'appui et le soutien de la vie que nous devons mener : *Suscitavit eum a mortuis, ut fides vestra, spes vestra, et charitas vestra esset in Deo.*

La Résurrection de Jésus-Christ confirme notre foi. Jésus-Christ est ressuscité; donc la doctrine de Jésus-Christ est céleste, ses vérités indubitables, ses lois divines, ses miracles incontestables, ses promesses effectuées, sa religion véritable. Pourquoi, mes révérends Pères? parce que la Résurrection de Jésus-Christ ayant été figurée par diverses images, annoncée par différents prophètes (2315), prédite par Jésus-Christ lui-

(2307) « *Lingua nostra, lingua est Christi... Discimus igitur ita loqui ut Rex noster, et ea lingua verba proferre, qua ipse utitur.* » (S. JOAN. CHRYS., hom. 79 in *Matth.*, edit. Front. Ducxi.)

(2308) *Obsecro vos nunquam advenas et peregrinos, etc.* (I *Petr.*, II, 11.)

(2309) « *Respondeat vobis cor vestrum; respondeat, spes, fides, charitas, que in vobis esse cepit. Ergone si acciperemus securitatem nos in affluentia honorum secularium semper futuros, et diceret nobis Deus : Faciem meam non videbitis, gauderemus in illis bonis? Eligeret forte aliquis gaudere, et dicere : Abundant mihi ista, bene mihi est, nihil amplius quero. Nondum esse cepit amator Dei, nondum cepit suspirare tanquam peregrinus. Absit, absit.* » (S. AUG., *Enarr. in ps. LXXXV*, n. 11 nov. edit.)

(2310) *Attenuati sunt oculi mei suspicientes in excelsum.* (Isa., XXXVIII, 14.)

(2311) *Quam dilecta tabernacula tua, Domine vir-*

tutum! Concupiscit et deficit anima mea in atria Domini. (Psal. LXXXIII, 2.)

(2312) *Quando veniam et apparebo ante faciem Dei!* (Psal. XLI, 5.)

(2313) *Altaria tua, Domine virtutum, Rex meus, et Deus meus!* (Psal. LXXXIII, 4.)

(2314) *Si oblitus fuero tui, Jerusalem, oblivioni detur dextera mea. Adhæreat lingua mea faucibus meis, si non meminero tui; si non proposuero Jerusalem in principio lætitiæ meæ.* (Psal. CXXXVI, 5, 6.)

(2315) *Caro mea requiescet in spe : quoniam non derelinques animam meam in inferno; nec dabis sanctum tuum videre corruptionem; notas mihi fecisti vias vitæ.* (Psal. XV, 9, 10.) — *Venite et revertamur ad Dominum, quia ipse cepit et sanabit nos, percutiet et curabit nos, vivificabit nos post duos dies : in die tertium suscitabit nos; et vivemus in conspectu ejus.* (Osee, VI, 1, 2, 3, etc.)

même (2316), et ne pouvant être attribuée qu'à la Toute-Puissance de Dieu, elle assure tout ce que Jésus-Christ a dit, fait, conseillé, enseigné, ordonné, et qu'elle imprime à toutes les leçons de ce divin Sauveur, à tous ses conseils, à tous ses enseignements, à tous ses préceptes, le sceau de l'infailibilité; parce que Jésus-Christ ayant renvoyé ses ennemis sur le sujet de sa divinité, de sa mission, du pouvoir qu'il s'attribuait, des œuvres qu'il opérait au prodige de sa Résurrection (2317); la vérité de cette Résurrection, qui est le plus grand des miracles, le miracle des miracles, comme dit saint Augustin, est une preuve évidente de l'autorité de sa mission, de la souveraineté de son pouvoir, de la sainteté de ses œuvres, ainsi que de sa divinité; parce que Dieu ayant ressuscité Jésus-Christ (Dieu, dit saint Ambroise [2318], étant en Jésus-Christ et le ressuscitant : *Resuscitatus homo, resuscitans Deus*), si la religion de Jésus-Christ n'était pas véritable, si la foi à sa parole n'était pas assurée, Dieu lui-même nous tromperait, Dieu qui a opéré le miracle de la Résurrection, favoriserait l'imposture, autoriserait le mensonge.

El la Synagogue était bien convaincue de la force de ces raisons et de la justesse de ces conséquences, puisqu'elle fit de si grands efforts pour empêcher que la croyance de la Résurrection de Jésus-Christ ne fût reçue dans le monde, et les apôtres portant partout la doctrine de leur maître, portaient partout, comme le fondement inébranlable de cette doctrine, le témoignage de la Résurrection de Jésus-Christ : *Virtute magna reddebant Apostoli testimonium resurrectionis Jesu Christi. (Act., IV, 33.)*

Vous ne pouviez donc, puissant Jésus, nous démontrer d'une manière plus invincible la divinité de vos enseignements, qu'en vous ressuscitant vous-même. Vous ne pouviez, grand Dieu, nous donner une preuve plus sensible, plus convaincante, et tout ensemble plus abrégée de la certitude de notre foi, qu'en ressuscitant votre Fils d'entre les morts : *Suscitavit eum a mortuis, ut fides vestra esset in Deo.*

De sorte qu'il ne reste d'autre ressource à la génération perfide qui avait demandé un prodige, et à qui celui du prophète Jonas a été donné, qu'il ne reste d'autre ressource à l'incrédule de nos jours, que d'obscurcir ce prodige, d'attribuer le témoignage que les apôtres en ont rendu à leur fourberie ou à leur simplicité, de dire que les apôtres ont été trompeurs ou trompés.

(2316) *Cœpit Jesus ostendere discipulis suis, quia oporteret eum ire Jerosolymam, et multa pati a senioribus, et scribis, et principibus sacerdotum, et occidi, et tertia die resurgere. (Math., XVI, 1, 17, 22, 20, 19, etc.)*

(2317) *Quod signum ostendis nobis quia hæc facis? Respondit Jesus, et dixit eis : solvite templum hoc, et in tribus diebus excitabo illud... Ille dicebat de templo corporis sui. (Joan., II, 19, 21.) — Generatio mala et adultera signum querit; et signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ prophete. Sicut enim fuit*

Quelle ressource! ou plutôt quelle déraison! quelle absurdité!

Les apôtres étaient sans nom, sans crédit, sans autorité, sans force, sans fortune, sans science, sans éloquence; et pour tromper, pour séduire, surtout en fait de religion, ne faut-il pas quelques-uns et même plusieurs de ces avantages? Les apôtres attestent un fait simple, et ils l'attestent unanimement sans se démentir jamais, sans jamais se contredire. Ils l'attestent en public, dans le lieu même où le fait s'est passé, peu de jours après qu'il s'est passé. Ils l'attestent le jour de la Pentecôte, les ennemis de Jésus-Christ étincelants de rage et de fureur, le Calvaire encore fumant du sang de Jésus-Christ. Ils l'attestent devant des Juifs, devant des païens, devant des philosophes, devant des gens savants, des gens d'esprit, des gens entêtés de leur religion, des gens prévenus contre les prodiges, et surtout contre les prodiges de cette espèce, devant l'univers, qui croit enfin à leur parole. Ils l'attestent séparés, confrontés, non pas dans un seul lieu, mais dans plusieurs, non pas dans un seul moment, mais dans tous les moments de leur vie, devant s'attendre aux mépris, aux tourments, à la mort même, et souffrant tout cela en persistant dans leur témoignage.

Or il est impossible qu'une multitude de fourbes (il faut joindre aux apôtres les cinq cents frères à qui Jésus-Christ était apparu [2319]), il est impossible qu'une multitude de fourbes, parmi lesquels devaient se trouver des génies et des caractères différents, ne se soient jamais démentis, qu'ils aient tous eu la même force pour soutenir jusqu'au bout le masque de leur hypocrisie; et cela, comparaisant devant les tribunaux les plus redoutables, interrogés par les juges les plus habiles, sollicités par le fer et par le feu à se dédire d'un fait qu'ils prétendaient avoir vu et qu'ils n'avaient pas vu. Il est impossible que plusieurs personnes soutiennent sans intérêt un mensonge inutile, que dis-je, inutile? un mensonge qui va les perdre, et dont leur conscience fait l'insigne noirceur; qu'ai-je dit encore? soutiennent sans intérêt; que plusieurs personnes sacrifient tous leurs intérêts, leur intérêt temporel et celui de leur salut même pour soutenir un pareil mensonge. Il est impossible que des fourbes ignorants, simples, grossiers, idiots, aient prêché efficacement la Résurrection de Jésus-Christ à l'univers, s'ils n'ont donné à l'univers des preuves invin-

Jonas in ventre ceti tribus diebus et tribus noctibus, sic erit Filius hominis in corde terræ tribus diebus et tribus noctibus. (Math., XII, 39, 40.)

(2318) « Ergo resurrexit homo, quoniam homo mortuus est : resuscitatus homo, sed resuscitatus Deus. Tunc secundum carnem homo, nunc per omnia Deus. » (S. AMBR., *De fide resurr.*, l. II, n. 91, nov. edit.)

(2319) *Visus est Cephæ et post hoc undecim. Deinde visus est plusquam quingentis simul. (I Cor., XV, 6.)*

cibles de cette Résurrection. Les Apôtres n'ont pu donc être trompeurs. Ils n'ont pu être trompés.

Les apôtres ont vu Jésus-Christ ressuscité, ils l'ont entendu, ils lui ont parlé, ils ont douté, ils ont examiné, ils ont considéré, ils ont voulu connaître de près, ils se sont abeurtés à ne déférer qu'à leur propre expérience (2320), ils ont touché le Verbe de vie (2321), ils ont porté leurs mains dans les plaies de Jésus-Christ, ils ont mangé avec Jésus-Christ mangeant avec eux (2322). Une, deux, trois, dix apparitions successives de Jésus-Christ en divers lieux, en divers temps, en diverses conjonctures et avec des circonstances toujours nouvelles, des apparitions multipliées durant quarante jours, accompagnées d'instructions les plus solides et les plus sublimes, accompagnées de miracles, les ont convaincus par tous les rayons de l'évidence de la Résurrection de leur maître. Les apôtres n'ont pu donc être trompés.

La résurrection de Jésus-Christ est assurée, et conséquemment notre foi confirmée. Dieu a ressuscité son Fils d'entre les morts, afin que nous missions notre foi en Dieu : *Suscitavit eum a mortuis, ut fides vestra esset in Deo*. Et la résurrection de Jésus-Christ confirmant ainsi notre foi, devient l'appui et le soutien de la vie immortelle que nous devons mener. Comment cela, mes révérends Pères? C'est que la résurrection de Jésus-Christ nous fait trouver dans les vérités que nous présente la foi qu'elle confirme, tout ce qui nous est nécessaire pour nous affermir et pour persévérer dans notre vie nouvelle.

Dieu a ressuscité son Fils d'entre les morts. Il est donc vrai qu'il y a une autre vie après celle-ci; que notre âme survivra à notre corps; qu'à l'instant de notre mort, nous aurons à subir un jugement secret au tribunal de Dieu, où toutes nos actions, toutes nos paroles, toutes nos pensées, tous nos désirs seront rigoureusement examinés, où notre sort sera décidé pour une éternité de bonheur ou de malheur, et qu'à la fin des siècles ce jugement sera renouvelé à la face du ciel et de la terre. Il est donc vrai

qu'il y a un enfer, c'est-à-dire, un lieu où l'on est à jamais privé du souverain bien pour lequel on se sent éternellement un attrait invincible; où l'on souffre sans interruption, sans soulagement, sans consolation, sans secours, et sans espérance de voir finir son supplice; où l'on est dévoré d'un feu qui brûle sans consumer, d'un feu qui ne s'éteindra jamais, d'un feu allumé et entretenu par le souffle de la colère d'un Dieu vengeur, d'un feu qui a les rigueurs de toutes les peines ensemble, d'un feu qui agit universellement et dans sa dernière activité.

Dieu a ressuscité son Fils d'entre les morts. Il est donc nécessaire de se faire une violence continuelle (2323); de renoncer à soi-même; de porter tous les jours sa croix et de suivre Jésus-Christ (2324); de se tenir sans cesse sur ses gardes; de veiller sans interruption (2323); de prier sans relâche (2326); de retrancher l'œil et la main, s'ils sont un sujet de scandale (2327); de mener une vie laborieuse (2328); de crucifier la chair avec ses passions et ses désirs déréglés (2329); de s'abstenir de tout ce qui a quelque apparence de mal (2330); d'être fidèle dans les petites choses (2331); de travailler à devenir parfait, comme le Père céleste est parfait (2332).

Dieu a ressuscité son Fils d'entre les morts. Il est donc vrai que toute puissance lui a été donnée dans le ciel et dans la terre (2333), et par conséquent qu'il peut, qu'il veut même, sa bonté égalant sa puissance, qu'il veut nous favoriser de grâces supérieures à tous les obstacles, à toutes les difficultés; nous fournir des moyens de salut, qui nous soutiennent, nous fortifient, nous fassent marcher, avancer, persévérer dans les voies de la justice et de la sainteté.

Quoi de plus propre à mettre un frein à notre inconstance, à nous établir dans une piété solide et durable, à nous maintenir dans une vie immortelle, que ces grandes vérités! Ce qui fait dire à saint Augustin (2334), que la résurrection de Jésus-Christ, qui donne à ces vérités toute leur force, est la consommation de la vertu des justes: *Resurrectio Christi consummat justos*.

(2320) *Nisi videro in manibus ejus figuram clavornm, et mittam digitum meum in locum clavornm, et mittam manum meam in latus ejus, non credam.* (Joan., XX, 25.)

(2321) *Quod audivimus, quod vidimus oculis nostris, quod perspeximus, et manus nostræ contrectaverunt de Verbo vitæ; et vita manifestata est, et vidimus, et testamur, et annuntiamus vobis* (1 Joan., 1, 1-2.)

(2322) *Habetis hic aliquid quod manducetur? At illi obtulerunt ei partem picis assi, et favum mellis. Et cum manducasset coram eis, sumens reliquias, dedit eis.* (Luc., XXIV, 41-45.)

(2323) *Regnum cœlorum vim patitur, et violenti rapiunt illud.* (Matth., XI, 12.)

(2324) *Dicebat autem ad omnes: Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam quotidie, et sequatur me.* (Luc., IX, 25.)

(2325) *Videte, vigilate, et orate.* (Marc., XIII, 35.)

(2326) *Oportet semper orare, et non deficere.* (Luc.,

XVIII, 1.)

(2327) *Quod si oculus tuus dexter scandalizat te, erue eum et projice abs te... Et si dextera manus tua scandalizat te, abscide eam et projice abs te.* (Matth., V, 29, 50.)

(2328) *Simile est Regnum cœlorum homini patri-familias, qui exiit primo mane conducere operarios in vineam suam, etc.* (Matth., XX, 1.)

(2329) *Qui sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitis et concupiscentiis.* (Gal., V, 24.)

(2330) *Ab omni specie mula abstinete vos.* (1 Thess., V, 22.)

(2331) *Euge, serve bone et fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam, intra in gaudium Domini tui.* (Matth., XXV, 25.)

(2332) *Estote vos perfecti, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est.* (Matth., V, 48.)

(2333) *Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra.* (Matth., XXVIII, 18.)

(2334) *Resurrectio Christi elevat de imis, susci-*

Aussi les disciples de Jésus-Christ, ces hommes si faibles et si fragiles avant la résurrection de leur Maître, ces colonnes de l'Église, alors sans stabilité et sans appui, devinrent après des hommes plus fermes que des rochers : ce furent des colonnes de bronze et d'airain. C'est moi, dit le Seigneur par son Prophète (2335), qui les ai affermis. Ils ont cru ma résurrection, leur foi a été confirmée, les vérités que je leur ai annoncées, ont agi sur leurs esprits et sur leurs cœurs; et ni la violence des persécutions, ni la rigueur des tourments, ni la mort même n'ont pu ébranler leur constance et leur fermeté : *Ego confirmavi columnas ejus.*

Ne sont-ce pas ces vérités, annoncées par les mêmes apôtres, qui ont changé la face de l'univers, qui ont fait embrasser le parti de la vertu, sans jamais se démentir, à tant de personnes auparavant esclaves des passions les plus injustes et les plus honteuses? Et avouons-le, mes révérends Pères, ce sont ces vérités qui nous ont détrompés de la vanité du monde, qui nous y ont fait renoncer, qui nous ont portés à nous consacrer à la vie religieuse, qui nous ont engagés à contracter avec notre Dieu une alliance éternelle : *Credidi, propter quod locutus sum.* (Psal. CXV, 10.) Ce sont ces vérités, avouons-le encore, qui nous ont soutenus jusqu'à présent, qui ont maintenu notre ferveur dans la carrière de la vertu, qui nous ont rendus appliqués à toutes nos obligations.

Ne pardons jamais de vue ces saintes vérités, méditons-les toujours, faisons-en toujours l'usage que nous devons; et elles nous soutiendront jusqu'à la fin, elles nous conserveront dans l'amour et la pratique du bien, elles nous procureront une sainte persévérance, elles rendront immortelle la vie nouvelle que nous devons mener. Dieu a ressuscité son Fils d'entre les morts, afin que nous missions notre foi en Dieu : *Suscitavit eum a mortuis, ut fides vestra esset in Deo.* Foi confirmée par la résurrection de Jésus-Christ, qui devient par là l'appui et le soutien de notre vie immortelle. Dieu a

ressuscité son Fils d'entre les morts, afin que nous établissions notre espérance en Dieu : *Suscitavit eum a mortuis, ut spes vestra esset in Deo.* Espérance confirmée par la résurrection de Jésus-Christ, qui devient par là l'appui et le soutien de notre vie spirituelle.

Portons encore nos regards, mes révérends Pères, sur Jésus-Christ tout éclatant de lumière; voyons-le exempt de toute misère, possesseur tranquille du bonheur suprême, impassible, immortel, incorruptible. Cet éclat, ce bonheur, cette vie, cette impassibilité, cette immortalité, cette incorruptibilité est le principe, le modèle, le gage assuré de l'état où nous nous trouverons à la fin des siècles. La résurrection de Jésus-Christ, dit saint Augustin (2336), nous découvre la vie bienheureuse que nous devons recevoir, lorsqu'il viendra rendre à chacun selon ses œuvres. Jésus-Christ ressuscité, ajoute saint Grégoire (2337), nous montre dans sa propre personne ce que Dieu a promis de nous donner pour récompense.

La résurrection de Jésus-Christ, dit saint Léon (2338), est le commencement de notre vie bienheureuse, de notre gloire, de notre félicité, de notre résurrection. C'est notre gloire même, notre vie, notre félicité, notre résurrection. Nous sommes sans aucun doute, sans la moindre défiance, nous n'hésitons pas, nous ne demeurons pas en suspens par une attente incertaine, nous possédons déjà ce que nous croyons : *Quod credimus, jam tenemus.* Nous sommes glorieux en Jésus-Christ, nous sommes heureux en Jésus-Christ, nous vivons en Jésus-Christ, nous sommes ressuscités en Jésus-Christ : *In ipso, die tertio, suscitati* (2339). Lorsque nous étions morts, dit saint Paul (2340), par nos péchés et à cause de nos péchés, Dieu qui est riche en miséricorde, poussé par l'amour extrême dont il nous a aimés, nous a ressuscités en Jésus-Christ : *Conresuscitavit in Christo.*

Telle est, mes révérends Pères, l'espérance que nous devons mettre en Dieu : espérance vive, comme dit saint Pierre, *Spes viva* (2341); espérance pleine d'immortalité,

tat de terrenis, collocat in excelsis, consummat justos. » (S. AUG., ant. quibus al., ser. 168 n. 1, in Append. t. V Op. S. Aug., nov. edit.)

(2555) *Psal. LXIV, 5.* — Quas columnas confirmavit? Columnas Apostolos dicit... Quia quodam terra motu etiam ipsae columnae nutaverunt, in passione Domini omnes Apostoli desperaverunt. Ergo columna illic quae passione Domini nutaverunt, resurrectione firmatae sunt. » (S. AUG., *Enarr. in Ps. LXXIV, n. 6, nov. edit.*)

(2556) « Resurrectio et clarificatio Domini ostendit nobis vitam, quam accepturi sumus, cum venerit retribuere digna dignis, mala malis, bona bonis. » (S. AUG., *Enarr. in Ps. CXLVIII, n. 1, nov. edit.*)

(2557) « Ostendit exemplo quod nobis promisit in premio. » (S. GREG., *Hom. in Evang., l. II, homil. 21, n. 6., nov. edit.*)

(2558) « Ex hoc initium nobis factum est resurrectionis in Christo, ex quo in eo qui pro omnibus mortuus est, totius spei nostrae forma praecessit. Non haesitamus dilidentia, nec incerta expectantione

suspendimur, sed accepto promissionis exordio, fidei oculis, quae sunt futura jam cernimus; et tunc est profectione gaudentes, quod credimus, jam tenemus. » (S. LEO., ser. 69, *De resurr. Dom., l, c. 4, nov. edit.*)

(2559) « Nos in Christo crucifixi, nos sumus mortui, nos sepulti, nos etiam in ipso, die tertio, suscitati. » (S. LEO., ser. 70 in *Resurr. Dom., II, c. 3, nov. edit.*)

(2560) *Deus qui dives est in misericordia, propter nimiam suam charitatem, qua dilexit nos, et cum essemus mortui peccatis, convicavit nos in Christo, cujus gratia estis salvati, et conresuscitavit, et consedere fecit in caelestibus in Christo Jesu.* (Ephes., II, 4, 5, 6.)

(2561) *Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui secundum misericordiam suam magnum regeneravit nos in spei vivam per resurrectionem Jesu Christi ex mortuis in hereditatem incorruptibilem, etc.* (1 Petr., I, 3, 4.)

comme dit le Sage, *spes immortalitate plena* (2342); espérance par laquelle nous sommes déjà sauvés, dit encore saint Paul, *spe salvi facti sumus* (Rom., VIII, 24); espérance qui nous fait usurper le ciel, selon la belle expression de Tertullien, *usurpatis cælum* (2343); espérance qui est une confiance, une assurance, une jouissance : *Suscitavit eum a mortuis, ut spes vestra esset in Deo.*

Je sais, disait Job (XIX, 25), que mon Rédempteur est vivant, et que je ressusciterai de la terre au dernier jour : *Scio quod Redemptor meus vivit, et in novissimo die de terra surrecturus sum.* Ce saint homme parlait de la sorte plusieurs siècles avant la résurrection de Jésus-Christ. Ah ! Jésus-Christ a brisé les portes de la mort, il est sorti du tombeau, il est ressuscité. Ce n'est point assez pour nous de dire, je sais que je ressusciterai, *scio*. Disons, disons : je vois, j'éprouve, je sens que je suis ressuscité, je suis déjà ressuscité, me voilà ressuscité, *surrexi*. Pourquoi, mes révérends Pères ? Nous en trouvons les raisons dans la sublime doctrine de saint Paul.

C'est que Jésus-Christ est nos prémices (2344). Jésus-Christ, dit ce grand Apôtre, est ressuscité d'entre les morts, comme les prémices de ceux qui dorment, ou selon le texte original, Jésus-Christ est ressuscité, et il est devenu les prémices de ceux qui dorment : *Primitiæ dormientium*. Or, comme les prémices, dit saint Ambroise (2345), c'est-à-dire les premiers fruits étant offerts à Dieu, tout le reste des fruits est censé lui être offert, lui est véritablement offert, parce que les fruits sont de même nature que leurs prémices : ainsi Jésus-Christ ressuscité, étant le sacré présent offert pour tous, et comme l'oblation de la nature réparée en lui, tous ressuscitent, toute la nature ressuscite en Jésus-Christ.

C'est que Jésus-Christ est notre frère. Jésus-Christ, dit encore saint Paul, est l'aîné entre plusieurs frères : *Primogenitus in multis fratribus*. (Rom., VIII, 29.) Or, Jésus-Christ est notre frère, parce qu'il a pris notre nature, parce qu'il a participé à notre chair et à notre sang; et la nature, la chair, le sang de Jésus-Christ étant devenus par sa résurrection glorieux, inaltérables, incorruptibles; notre nature, notre chair, notre sang sont également tout cela en Jésus-Christ.

C'est que Jésus-Christ est notre chef, et que nous sommes les membres de son corps. Dieu, dit toujours saint Paul, a donné Jésus-Christ pour chef à son Eglise qui est son corps : *Ipsam dedit caput supra omnem Ecclesiam quæ est corpus ipsius*. (Ephes., I,

22, 23.) Or le chef étant ressuscité, avec lui ses membres ont passé de la mort à la vie; le chef étant couronné d'honneur et de gloire, ses membres se trouvent revêtus des mêmes qualités; le chef étant immortel, ses membres ne sont plus asservis sous le joug honteux de la mort; le chef étant incorruptible, ses membres participent à la même incorruptibilité.

Réveillez-vous donc, espérance chrétienne, excitez-vous, aimez-vous; et par elle ressuscités, transformés en Jésus-Christ, jouissons, mes révérends Pères, avec Jésus-Christ, d'une vie nouvelle, goûtons les ineffables douceurs d'une éternelle félicité. Voyons en Jésus-Christ nos corps dans la force et la vigueur de l'âge, délivrés de la corruption où leur condition mortelle les assujettissait, exempts de tout besoin, de toute infirmité, possédant une santé inaltérable; glorieux, éclatants, lumineux, impassibles, spirituels; pénétrant tout sans obstacle, se portant partout avec la rapidité de l'éclair.

Quel appui, quel soutien qu'une telle espérance, pour la vie spirituelle que nous devons mener ! Quel puissant aiguillon pour nous faire supporter avec patience, que dis-je ? avec patience; pour nous faire supporter avec joie, avec plaisir, avec complaisance les peines, les travaux, les pénibles exercices de cette vie : ce n'est point encore assez pour nous porter à rendre de jour en jour cette vie plus spirituelle, c'est-à-dire plus dégagée des sens, plus détachée des choses temporelles, plus indépendante des besoins ordinaires; plus victorieuse de nos mauvais penchants, plus inaccessible aux traits des ennemis de notre salut, plus supérieure à tous les obstacles qui s'opposent à notre sanctification, plus appliquée à la prière, aux saintes lectures, au recueillement, à la présence de Dieu, à la retraite, au silence, à la modestie, aux bonnes œuvres; plus portée à la défiance de nous-mêmes, à la circonspection, à la vigilance; plus attentive à entretenir, à augmenter ce feu céleste que la grâce a allumé dans nos cœurs; plus occupée de nouveaux progrès dans la voie de la perfection, plus éloignée de l'esprit et des manières des personnes du siècle; plus adonnée à tout ce qu'il y a de plus rigoureux, de plus exact, de plus parfait dans la pratique de l'obéissance, de la pauvreté, de l'humilité, de toutes les vertus chrétiennes et religieuses; en un mot plus pénitente, plus mortifiée, plus crucifiée.

C'est cette espérance qui animait, qui soutenait saint Paul dans les chaînes, les naufrages, les périls, les opprobres, les fatigues, la pauvreté, les jeûnes, les veilles, la faim,

(2342) *Et si coram hominibus tormenta passi sunt, spes illorum immortalitate plena est.* (Sap., III, 4.)

(2343) « Securæ estote, caro et sanguis; usurpatis et cælum, et regnum Dei in Christo. » (TERTULL., *De resurr. carnis.*)

(2344) *Nunc autem Christus surrexit a mortuis, primitiæ dormientium.* (I Cor., XV, 20.)

(2345) « Primitiæ utique ejusdem sunt generis atque naturæ, cujus et reliqui fructus, quorum proliore provenit primitiva Deo munera deferuntur, sacrum munus pro omnibus, et quasi reparata quedam libamina naturæ. Primitiæ ergo quæsentium Christus. » (S. AMBROS., *De fide resurr.*, l. I, n. 91, nov. edit.)

la nudité. Non, s'écriait cet homme divin, non, les souffrances de la vie présente n'ont point de proportion avec cette gloire qui sera un jour découverte en nous (2346). Nous attendons le Sauveur Notre-Seigneur Jésus-Christ qui transformera notre corps, tout vil et abject qu'il est, afin de le rendre conforme à son corps glorieux (2347).

C'est cette espérance qui consolait l'Eglise naissante et persécutée, et qui, dans la suite des siècles, a mis tant de saints confesseurs, tant de solitaires, tant de religieux au-dessus des craintes, des disgrâces, des adversités, des tribulations; les a soutenus dans la pratique des plus grandes austérités, a fait vaincre à tant de martyrs les tourments et les plus affreux tourments, les a fait triompher de la mort, de la mort même la plus cruelle.

C'est cette espérance qui a également animé, soutenu, consolé les patriarches, les prophètes, tous les justes de l'Ancien Testament; qui les a mis également au-dessus des maux qu'ils enduraient, des tentations auxquelles ils étaient exposés, des persécutions qu'ils souffraient, des extrémités où ils étaient réduits: envisageant, comme nous l'apprend saint Paul (2348), la récompense, saluant de loin les biens promis (2349), ne voulant point racheter la vie présente, afin d'en trouver une meilleure dans leur résurrection (2350).

C'est cette espérance qui, dans de semblables conjonctures, a opéré d'aussi salutaires effets dans des gentils mêmes qui ne connaissaient pas les lois écrites, mais qui vivaient dans la crainte de Dieu et dans la foi au Rédempteur: témoin le bienheureux Job (2351), dont vous avez entendu les paroles admirables, qui expriment avec tant de force, comment la vue de la résurrection glorieuse charmaient ses peines dans le déplorable état où il se trouvait.

Sans cette espérance, je le dis d'après saint Paul (car je ne puis me lasser de citer ce grand apôtre), sans cette espérance, nous serions les plus misérables de tous les hommes: *Miserabiliores sumus omnibus hominibus* (1 Cor., XV, 19); parce qu'il n'y a que cette espérance qui puisse adoucir les rigueurs de notre vie spirituelle, qui puisse les rendre supportables, légères, douces, aimables, qui puisse y répandre l'on-

(2346) *Existimo quod non sunt condignæ passionis hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis.* (Rom., VIII, 18.)

(2347) *Salvatorem expectamus Dominum nostrum Jesum Christum, qui reformabit corpus humilitatis nostræ, figuratum corpori claritatis suæ, secundum operationem qua etiam possit subijcere sibi omnia.* (Philipp., III, 20, 21.)

(2348) *Majores divitiis a stimanis [Moyses] thesauro Ægyptiorum, impropriè Christi; aspiciebat enim in remunerationem.* (Hebr., XI, 26.)

(2349) *Juxta fidem defuncti sunt omnes isti, non acceptis re promissionibus, sed a longe eas aspicientes et salutantes.* (Hebr., XI, 15.)

(2350) *Alii distenti sunt, non suscipientes redemptionem, ut meliorem invenirent resurrectionem.* (Hebr., XI, 55.)

tion des suavités célestes. Espérons donc à la vue de la gloire de Jésus-Christ, espérons une semblable gloire, car Dieu a ressuscité son Fils d'entre les morts, afin que nous établissions notre espérance en Dieu: Résurrection qui devient par là l'appui et le soutien de notre vie spirituelle: *Suscitavit eum a mortuis, ut spes vestra esset in Deo.* Enfin, Dieu a ressuscité son Fils d'entre les morts, afin que nos cœurs soient embrasés de charité pour Dieu: Résurrection qui devient par là l'appui et le soutien de notre vie intérieure: *Suscitavit eum a mortuis, ut charitas vestra esset in Deo.*

Ce n'est pas seulement pour récompenser Jésus-Christ de ses profondes humiliations (2352), que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts; c'est encore pour nos intérêts, c'est en notre faveur qu'il l'a ressuscité; pour nous donner en Jésus-Christ une victime sainte, incorruptible et éternelle; pour nous associer à la filiation de ce Fils adorable, à sa dignité, à ses droits, à ses privilèges; pour nous faire participer aux mérites de ses souffrances, nous rendre utile le scandale de sa croix, nous appliquer les fruits de sa mort. C'est pour nous faire connaître efficacement la vertu de sa Résurrection qu'il l'a ressuscité: *Ad cognoscendam virtutem resurrectionis ejus.* (Philipp., III, 10.)

Quelle vertu! ah! Dieu rend l'humanité de Jésus-Christ glorifiée, l'instrument de ses opérations toutes-puissantes dans l'ordre de la grâce. Par elle, il nous envoie l'Esprit sanctificateur; il verse sur nous une effusion abondante de secours vivifiants; il change nos volontés et guérit nos langueurs; il nous donne la force de résister aux suggestions de l'esprit de malice et aux attraits de la concupiscence; il remplit nos besoins; il nous fait approcher avec confiance du trône de la miséricorde; il reçoit nos prières et exauce nos vœux.

Ainsi, par un excès de son amour, le Père nous donne une seconde fois son Fils unique qu'il nous avait donné, poussé par le même amour, en le faisant incarner dans le sein d'une Vierge: *Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret* (2353). Ainsi, il nous le donne de nouveau pour notre justification: *Propter justificationem nostram* (Rom., IV, 25); c'est-à-dire, comme l'explique saint Augustin (2354), pour nous

(2351) « Homines quosdam non terrena, sed cælesti societate ad veros Israelitas superuæ civis patriæ pertinentes etiam in aliis gentibus fuisse, negare non possunt [Judæi]: quia si negant, facillime conveniunt de sancto et mirabili viro Job, qui nec indigena, nec proselytus, id est advena populi Israel fuit; sed ex gente Idumæa genus duæens, ibi ortus, ibidem mortuus est. » (S. Aug., *De civ. Dei*, l. XVIII, c. 47, nov. edit.)

(2352) *Semetipsum exinanivit* (Philipp., II, 7.)

(2353) Ces paroles peuvent s'entendre non-seulement du mystère de l'Incarnation, mais encore de celui de la Résurrection; puisque, selon saint Paul, le Père éternel donne encore une fois son Fils au monde en le ressuscitant, *Et eum iterum introductum Primumgenitum in orbem terræ.* (Hebr., I, 6.)

(2354) S. Aug., ser. 169, n. 15, nov. edit.

justifier : *ut justificet nos* ; pour nous rendre justes : *ut justos faciat nos*. De sorte que, conclut saint Paul, si Dieu n'avait pas ressuscité son Fils d'entre les morts, nous serions encore engagés dans nos péchés : *Quod si Christus non resurrexit, adhuc estis in peccatis vestris* (I Cor., XV, 17) : nous serions sans Pontife, sans Médiateur, sans Chef, sans Pasteur ; nous serions esclaves de la mort, le jouet du démon, la proie de l'enfer (2355).

Après une vie pleine d'iniquités et très-malheureuse, nous passerions dans une région de ténèbres, d'horreur, de misère, où, plongés dans les gouffres affreux d'un feu inextinguible, un ver immortel et insatiable nous rongerait sans cesse le cœur ; où nos pleurs seraient intarissables, nos grincements de dents continuels, notre désespoir éternel ; où, livrés à des esprits pleins de haine, de rage, de fureur, un anathème irrévocable, un intervalle immense, des barrières invincibles nous sépareraient à jamais du souverain bonheur.

Que vous rendrons-nous, ô Père plein de miséricorde et de bonté, que vous rendrons-nous pour nous avoir communiqué de si grands biens, pour nous avoir délivrés de cet abîme de maux ? *Quid retribuam Domino pro omnibus que retribuit mihi ?* (Psal. CXV, 12.) L'amour, mes révérends Pères, l'amour, mais un amour solide, fervent, agissant, généreux, efficace ; un amour qui soit sans réserve ; un amour qui n'ait d'autres bornes que celles qui sont inséparables de l'imperfection de notre nature : car c'est pour l'exciter, pour l'allumer dans nos cœurs que Dieu a ressuscité son Fils d'entre les morts : *Suscitavit eum a mortuis, ut charitas vestra esset in Deo*.

Mais en aimant le Père, n'aimerons-nous pas le Fils ? Le Fils est une même chose avec le Père. C'est lui-même que nous devons aimer en aimant Dieu ; et nous ferions injure au Père, bien loin de l'honorer, si nous séparions l'amour que nous lui devons de l'amour que nous devons à son Fils (2356). Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts, s'écrie saint Paul, qui nous séparera donc de la charité de Jésus-Christ ? *Christus resurrexit... Quis ergo nos separabit a charitate Christi ?* (Rom., VIII, 34, 35.)

En effet, quel objet plus propre à attirer tous les cœurs que Jésus-Christ dans sa Résurrection ! Ah ! dit tendrement saint Augustin (2357), Jésus était bien aimable à sa naissance, dans la crèche, entre les bras de Marie, dans la maison de Joseph, au milieu

des docteurs dans le temple, sur le Thabor, opérant des guérisons, faisant des miracles, instruisant le peuple, souffrant pour nous, attaché à la croix, expirant pour notre salut. Qu'il est ici bien plus aimable ! Ses charmes sont plus vainqueurs, ses attraits plus puissants.

Il est, si je puis parler de la sorte, il est plus sauveur, parce que sa résurrection met le sceau à tout ce qu'il a fait et à tout ce qu'il a enduré en notre faveur, et que, s'il n'était pas ressuscité, ce grand ouvrage de notre salut eût été non-seulement imparfait, mais rendu inutile et pleinement anéanti. Il est plus pasteur, parce qu'il ramasse son cher troupeau que l'infidélité avait dispersé, le ramène à sa divine bergerie, et l'y réunit de telle sorte qu'il ne puisse plus s'en séparer ; il est plus maître, plus docteur, parce qu'il instruit ses disciples des vérités qu'ils n'entendaient pas, leur découvre des mystères qu'ils ne comprenaient pas, leur développe le sens des Ecritures, qui leur était fermé, leur donne les salutaires enseignements qui font le fond sacré des divines traditions qui sont l'objet de notre foi.

Il est plus tendre, plus familier, plus ouvert. Il va trouver ses disciples, les console, les fortifie, leur fait d'aimables reproches, les accompagne dans leurs voyages. Il couvre, il tempère l'éclat de sa gloire, pour être en état de converser avec eux ; il se cache, il se déguise, il disparaît pour ajouter le plaisir de la surprise au bonheur de sa présence ; il emploie toutes sortes de moyens pour les convaincre de sa Résurrection ; il use de précaution et de ménagement pour les y conduire par degrés ; il n'oublie rien pour se les attacher et pour gagner leur confiance ; il ne leur fait aucune plainte de ce qu'ils l'ont abandonné : loin même de leur reprocher leur péché, il leur donne le pouvoir de remettre ceux des autres (2358).

O prodige d'amour, que l'amour seul a pu inventer ! il unit sa croix à sa gloire, il conserve ses plaies dans son état immortel et impassible, pour guérir, dit saint Augustin (2359), les plaies qui se trouvent dans les cœurs de ses disciples, c'est-à-dire pour dissiper leurs doutes et surmonter leur inéduité. Mais c'est surtout en notre faveur qu'il opère ce prodige, pour nous faire entendre, dit le même Père (2360), qu'il ne veut pas nous oublier dans sa gloire, nous portant gravés dans ses mains par des caractères qui ne s'effaceront jamais, pour pa-

(2355) *Eripuit nos ab ira ventura.* (I Thess., I, 10.)

(2356) *Qui non honorificat Filium, non honorificat Patrem.* (Joan., V, 23.)

(2357) « Pulcher in terra, pulcher in utero, pulcher in manibus parentum, pulcher in miraculis, pulcher in flagellis, pulcher in ligno, pulcher in sepulchro, etc. » (S. Aug., *Enarr.*, in Ps. XLIV, n. 5, nov. edit.)

(2358) « *Hi dies, qui inter resurrectionem Domini ascensionemque fluxerunt, non otioso transiere decursu : sed magna in his confirmata sacramenta,*

magna sunt revelata mysteria. » (S. Leo., ser. 61, *De Ascens. Dom.* I, c. 2, nov. edit.)

(2359) « *Nunquid non poterat Dominus sine cicatricibus resurgere ? sed in corde discipulorum vulnera noverat, propter quæ sananda cicatrices in corpore suo servaverat.* » (S. Aug., ser. 88, n. 2, nov. edit.)

(2360) « *Ecce in manibus meis descripsisti me, lege ipsam scripturam, et salva me.* » (S. Aug., aut quiv. al., *Soliloq. anime ad Deum*, in *Append. t. VI Op. S. Aug.*, nov. edit., 49, 16.)

raître, dit saint Cyprien (2361), aux yeux de son Père en qualité de Sauveur, et afin que ces plaies demandent le prix de notre salut qu'elles ont mérité ; pour nous faciliter, dit saint Bernard (2362), une entrée dans son cœur, où il est si avantageux et si doux d'habiter ; pour nous faire puiser dans ces sacrées fontaines, comme parle Isaïe (2363), les biens spirituels dont nous avons besoin ; pour demander justice pour nous dans le ciel, comme étant notre Avocat, selon le langage du disciple bien-aimé (2364), par ces restes de sa passion, qui prouvent qu'il a porté nos iniquités sur la croix.

Quel souffle divin, mes révérends Pères, que cette conduite amoureuse de Jésus pour embraser tous les cœurs du feu de sa charité ! Ah ! transportés d'amour pour le doux, le tendre, l'infiniment aimable Jésus, écrions-nous, avec saint Thomas : Mon Seigneur et mon Dieu : *Dominus meus et Deus meus!* (Joan., XX, 28.) Disons-lui, avec Madeleine, mais avec des sentiments aussi enflammés que les siens : Mon Maître, *Rabboni!* (Joan., XX, 16.) Que nos cœurs soient aussi brûlants que ceux des deux disciples d'Emmaüs : *Nonne cor nostrum ardens erat in nobis?* (Luc., XXIV, 32.) Empruntons du martyr saint Ignace ces paroles toutes de feu, devant avoir les mêmes desirs : Je veux celui qui est ressuscité pour nous : *Illum volo qui propter nos surrexit* (2365), je soupire après lui, je ne respire que lui, je n'agis que pour lui, je ne vis que pour lui, je ne pense qu'à lui, je ne chante que lui, je veux jouir de lui, *illum volo*.

Ces sentiments, ces saillies, ces transports doivent être d'autant plus animés, plus vifs, plus ardents, que nous avons pris Jésus-Christ pour notre partage, que nous avons renoncé pour lui à tous les biens et à toutes les espérances du siècle ; que nous avons conservé pour Jésus-Christ, comme nous le dit saint Augustin (2366), toute notre liberté, et avec elle l'honneur et la gloire de l'aimer que lui ; que les plus légers écarts à cet égard seraient honteux et déshonorants pour nous ; que la résurrection de Jésus-Christ demande de nous par conséquent un amour plus fervent, plus fort, plus généreux, plus désintéressé, plus parfait que celui qu'elle exige du commun des fidèles : *Suscitavit eum a mortuis, ut*

charitas vestra esset in Deo. Et voilà l'appui et le soutien de la vie intérieure que nous devons mener.

En effet, embrasés de la charité de Jésus-Christ, pourrions-nous rechercher les commerces du monde qui nous sépareraient, ou du moins qui nous distraieraient de l'objet de notre amour ? Pourrions-nous, dans les conversations légitimes que nous avons quelquefois avec nos frères, parler d'autre chose que de l'objet de notre amour ? Pourrions-nous, dans tout le cours de notre vie, désirer autre chose que l'objet de notre amour ?

Ainsi la Résurrection de Jésus-Christ nous présente le modèle de la vie immortelle, spirituelle et intérieure que nous devons mener ; ainsi elle en est l'appui et le soutien. Souvenons-nous donc, mes révérends Pères, que le Seigneur Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts : *Memor esto Dominum Jesum Christum resurrexisse a mortuis*. Cette Résurrection, dont nous conserverons un continuel souvenir, sera notre salut, notre vie, notre gloire : *salus, vita, gloria* (2367) ; elle sera pour nous la destruction de l'enfer, elle sera pour nous le royaume même du ciel : *Occasus inferni, regnum cæli*. Ainsi soit-il.

CONFERENCE II.

Pour le second dimanche après Pâques.

SUR LES PRINCIPAUX DEVOIRS DU RELIGIEUX, PAR RAPPORT AU CHRISTIANISME.

Ego sum Pastor bonus, et cognosco meas, et cognoscunt me meæ. (Joan., X, 14.)

Je suis le bon Pasteur, et je connais mes brebis, et mes brebis me connaissent.

Nous devons donc connaître Jésus-Christ, mes révérends Pères, comme de bonnes brebis connaissent leur pasteur ; et nous devons connaître Jésus-Christ pour écouter ses leçons, pour obéir à sa parole, pour être dociles à sa voix ; car, selon son disciple bien-aimé, *celui qui dit qu'il le connaît, et qui ne garde pas ses commandements, est un menteur, et la vérité n'est point en lui* (2368). Aussi Jésus-Christ nous dit-il encore que ses brebis écoutent sa voix : *Oves meæ vocem meam audiunt*. (Joan., X, 17.)

Une telle connaissance est la marque la plus assurée qu'une âme est du troupeau

(2361) « Sacrificium quod in cruce obtulit, sic in bene placito Dei constat acceptabile, et perpetua virtute consistit, ut non minus hodie in conspectu Patris oblatio illa sit efficax, quam ea die qua de saucio latere sanguis et aqua exivit, et semper reservate in corpore plagæ salutis humane exigant pretium, et obedientiæ donativum requirant. » (S. CYPR., ant. quiv. al., *De baptis. Christi*, inter *Op. S. Cypri. nov. edit.*)

(2362) « Ad hoc perforatum est latus tuum, ut nobis pateat introitus... O quam bonum, et quam jucundum habitare in corde hoc. » (S. BERN., ant. quiv. al., *De Pass. Dom.*, c. 3, n. 8, 10, vol. II *Op. S. Bern.*, nov. edit.)

(2363) *Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris*. (Isa., XII, 5.)

(2364) *Si quis peccaverit, advocatum habemus apud Patrem, Jesum Christum justum*. (I Joan., II, 1.)

(2365) S. IGNAT., *Ep. ad Rom.*, n. 6, edit. Cotelet.

(2366) « Vacat vobis, liberum est cor... Parum vobis amare non licet. » (S. AUG., *L. de sancta virg.*, c. 53, n. 55, 56, nov. edit.)

(2367) *Pascha Christi regnum est cæli, salus mundi, vita erudentium, occasus inferni, gloria superiorum, resurrectio mortuorum, testimonium miserationis divinæ, præmium redemptionis humanæ, contritio mortis abolitæ*. (S. AUG., ant. quiv. al., ser. 168, n. 1, in *Append. t. V Op. S. Aug.*, nov. edit.)

(2368) *Qui dicit se nosse eum, et mandata ejus non custodit, mendax est et in hoc veritas non est*. (I Joan., II, 4.)

de Jésus-Christ, qu'elle est du nombre de ses véritables disciples. C'est le présage de son salut, le signe de son élection, le gage de sa prédestination; puisque c'est à cette marque que Jésus-Christ reconnaît ses brebis; et il nous assure que ses brebis ne périront jamais : *Cognoscunt me meæ... Oves meæ vocem meam audiunt... Non peribunt in æternum.* (Joan., X, 28.)

Ah! s'écrie saint Grégoire, pape, en expliquant à son peuple l'Évangile de ce jour : Vous avez entendu, mes frères, ce qu'exige de mon ministère l'exemple du souverain Pasteur, et vous avez tremblé pour moi; craignez aussi pour vous-mêmes, en apprenant en même temps ce que Jésus-Christ exige de vous : *Audistis, fratres, periculum meum; pensate in verbis Dominicis etiam periculum vestrum* (2369). Voyez si vous connaissez Jésus-Christ; si vous obéissez à sa voix; voyez si vous êtes de ses brebis : *Videte si oves ejus estis.*

Pénétré moi-même de frayeur à la vue de mes obligations par les leçons que l'exemple de Jésus-Christ donne à tous les pasteurs, et, si je puis le dire, par la frayeur même dont était saisi un pontife aussi saint, aussi éclairé, aussi vigilant que l'était saint Grégoire, quoique dans une position si inférieure à la sienne; oserais-je vous demander, mes révérends Pères, si vous connaissez Jésus-Christ, si vous êtes dociles à sa voix, si vous êtes de ses brebis : *Oves ejus estis?* Que ma demande ne vous paraisse pas étrange, qu'elle vous inspire, non de la surprise, mais plutôt une crainte salutaire. Oui, on peut être religieux et ne pas connaître Jésus-Christ, n'être pas docile à sa voix, et conséquemment n'être pas du nombre de ses brebis. Disons tout en un mot : on peut être religieux et n'être pas chrétien.

En effet, ce qui fait qu'on est religieux, c'est la pratique exacte de la règle qu'on a embrassée, des observances qu'un instituteur a établies, et auxquelles on s'est volontairement soumis. Tout ce qui est au-delà dans la règle, sont les préceptes, les commandements de Dieu même. Si l'on garde ces commandements, ces préceptes, ce n'est pas en qualité de religieux, mais en qualité de chrétien. On peut être religieux sans les observer, si l'on est exact d'ailleurs à observer la règle.

Vous comprenez par là, mes révérends Pères, quel est mon dessein et le sujet de cette instruction, dans laquelle je me propose de vous faire voir qu'on peut être religieux et n'être pas chrétien. Pourquoi? parce que pour être chrétien, pour être du nombre des véritables disciples de Jésus-

Christ, pour être de ses brebis, il faut le connaître : *Cognoscunt me meæ*; et qu'on peut être religieux sans avoir cette connaissance : première réflexion; parce que pour être chrétien, pour être du nombre des véritables disciples de Jésus-Christ, pour être de ses brebis, il faut être docile à sa voix : *Oves meæ vocem meam audiunt*, et qu'on peut être religieux sans avoir cette docilité : deuxième réflexion. En un mot, on peut être religieux et n'être pas chrétien; parce qu'on peut être religieux et ne pas connaître, ne pas éconter Jésus-Christ. Une matière si importante exige la plus sérieuse attention.

PREMIÈRE PARTIE.

Ce n'est pas connaître Jésus-Christ que d'ignorer la nature du culte qu'il est venu établir dans le monde, la nécessité de la grâce qu'il est venu apporter sur la terre, l'excellence de la doctrine qu'il est venu annoncer aux hommes. Or, je dis qu'on peut être religieux et se trouver dans une si déplorable ignorance.

On peut être religieux et ignorer la nature du culte que Jésus-Christ est venu établir dans le monde... Superstition, hypocrisie, pratiques purement extérieures, dévotion dénuée de l'esprit intérieur, oblations légales, sacrifices d'animaux, cérémonies charnelles, religion des sens, fantôme de religion, tel était en général (2370) le culte qui était rendu à l'Être Suprême avant la venue de Jésus-Christ; car je ne parle pas du culte profane, insensé, impie, sacrilège du paganisme : ce n'était pas à Dieu, mais aux créatures et aux plus viles créatures qu'il rendait ce culte. En effet, tout parmi les gentils était adoré comme Dieu, excepté Dieu même.

Je parle du culte que le peuple à qui Dieu s'était fait connaître (2371), que Dieu avait choisi pour son peuple, rendait à Dieu. A la vérité, il n'y avait ni simulacre dans Jacob, ni autel dans Israël (2372); mais, comme Israël, grossier et charnel, bornait son culte à la magnificence de son temple, à l'appareil de ses sacrifices, à la pompe de ses solennités, à l'exactitude de ses pratiques extérieures, Dieu le dédaignait, le rejetait, le réprouvait, l'avait même en horreur et en abomination : *Quo mihi multitudinem victimarum vestrarum? plenus sum. Incensum abominatio est mihi. Iniqui sunt cælus vestri... Laboravi sustinens.* (Isa., I, 11, 13, 14.)

Il n'y a qu'un culte spirituel qui soit digne de Dieu, c'est-à-dire, un esprit intérieur de piété, une dévotion qui part du cœur; les saintes dispositions d'une âme dirigée vers Dieu, et qui sent réellement pour Dieu tout ce qu'elle affecte d'exprimer par les

(2369) S. GREG., I, I, homil. 14, in *Evang.*, n. 4, nov. edit.

(2370) Je dis en général, parce que je reconnais qu'il y avait des Juifs, des gentils même, comme Job, qui adoraient Dieu en esprit et en vérité; mais ces Juifs, ces gentils appartenaient à la nouvelle alliance, et étaient chrétiens par anticipation,

comme dit S. Augustin : *Re ipsa fuerunt antea christiani.* (S. Aug., I, III *contra duas Ep. Pelag.*, c. 4, n. 11, nov. edit.)

(2371) *Notus in Judæa Deus.* (Ps. LXXV, 2.)

(2372) *Non est augurium in Jacob, nec divinatio in Israel.* (Num., XXIII, 25.)

hommages extérieurs; une intention efficace qui, naissant du désir d'être uni à Dieu et de lui être parfaitement soumis, porte à observer les pratiques sensibles, parce qu'elles sont conformes à la volonté de Dieu.

Tel est le culte que Jésus-Christ est venu établir dans le monde, afin que le monde rendit à Dieu le culte qui lui est dû. Et c'est ce que cet adorable Sauveur nous apprend lui-même dans l'entretien qu'il ne dédaigna pas d'avoir avec une femme de Samarie : Femme, lui dit Jésus-Christ (2373), le temps vient et il est déjà venu, que les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité; car ce sont là les adorateurs que le Père cherche. Dieu est esprit et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité : *Spiritus est Deus; et eos qui adorant eum, in spiritu et veritate oportet adorare.*

En effet, l'adoration en esprit et en vérité est ce culte intérieur, véritable, sincère que Dieu demande, parce qu'elle répond à la nature de Dieu, qu'elle est conforme à sa spiritualité, qu'elle représente en quelque sorte sa divinité et exprime ses perfections adorables, lesquelles étant spirituelles demandent des hommages spirituels.

C'est ce qu'exécute parfaitement la foi, l'espérance, la charité (2374); la foi qui est le principe de la solide dévotion (2375), et sans laquelle on ne peut plaire à Dieu (2376); l'espérance qui nous met dans une entière dépendance de la bonté et de la toute-puissance de Dieu; mais surtout la charité qui est l'accomplissement de la loi, dit saint Paul (2377), la source du culte qu'on rend à l'objet aimé, dit Théodore (2378), le véritable sacrifice que Dieu reçoit, dit saint Grégoire (2379), qui est aux autres vertus ce que l'âme est au corps, dit saint Césaire (2380), ce que

l'arbre est aux fruits, dit Cassiodore (2381), dont le propre office, dit saint Thomas (2382), est d'unir les âmes à Dieu.

Ah! la charité, dit le grand Augustin (2383), est la religion, le service, l'adoration que nous devons à Dieu. C'est par l'amour qui sort d'un cœur pur qu'on sert Dieu (2384). Ce que l'on aime est ce qu'on honore (2385). Bien vivre n'est autre chose qu'aimer Dieu (2386). Avec la charité tout est admirable, tout est saint, tout est digne de récompense; sans la charité, tout est sans perfection et sans mérite (2387). Qu'est-ce que le culte de Dieu, sinon l'amour de Dieu? (2388) Culte de Dieu, qui est le feu de la charité que le soleil de justice est venu allumer dans le monde, et il n'y est venu que pour l'allumer (2389).

Oh! le beau feu, s'écrie saint Ambroise (2390), dont chacun des saints doit être embrasé, pour honorer et adorer Dieu, comme il veut être honoré et adoré! Feu sacré, qui fait cesser le feu sacrilège qui brûlait dans les temples des païens, qui est substitué au feu toujours entretenu sur un des autels d'Israël, et qui, allumé par le souffle du Rédempteur, anime toutes les pratiques extérieures et forme un culte digne de l'Être suprême : *Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendantur?* (Luc., XII, 49.)

Comment peut-on être religieux et méconnaître un pareil culte? C'est qu'on peut être religieux, c'est-à-dire, observer scrupuleusement tous les points de la règle qu'on professe et croire que cette observance suffit, qu'étant sainte par elle-même elle sanctifie, qu'on peut y borner le service qu'on doit à Dieu, qu'il s'en contente et en tient compte; que c'est assez de se gêner pour ne manquer à rien de ce que la religion prescrit au-dehors, qu'on peut se reposer sur cette exac-

(2575) *Veni hora, et nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu et veritate. Nam et Pater tales querit, qui adorent eum. Spiritus est Deus; et eos, qui adorant eum, in spiritu et veritate oportet adorare.* (Joan., IV, 25, 24.)

(2574) « Cultus Dei in tribus consistit, fide, spe et charitate. » (S. BERN., *De divers.*, serm. 72, n. 1, nov. edit.)

(2575) « Est fides origo justitiæ, sanctitatis caput, devotionis principium, religionis fundamentum. » (S. JOAN. CHRYS., aut quiv. al., *ex Apostolo, de fide, spe et charit.*, serm., édit. Philippi Mont.)

(2576) *Sine fide impossibile est placere Deo.* (Hebr., XI, 6.)

(2577) *Plenitudo legis est dilectio.* (Rom., XIII, 10.)

(2578) « Amorem sequitur cultus amati. » (THEODORET., *Interp. Psalmi XVII.*)

(2579) « Hoc solum Deus sacrificium accipit, quod ante ejus oculos in altari tui operis flamma charitatis incendit. » (S. GREG., *Reg. past.*, III part., c. 9, nov. edit.)

(2580) « Quomodo caro sine anima vivere non potest, sic reliquæ virtutes sine charitate figuram habere possunt, veritatem habere non possunt. »

(2581) « Virtutum virtus... Ex hac suum sortiuntur effectum operum commendatio, devotæ orationes, et ab ipsa tanquam fructus ab arbore, tanquam ramus a vite pendunt. » (CASSIOD. aut potius P. PETRUS BLESENS. tr., 2, *De charit.*, c. 1.)

(2582) « Finis spiritualis vitæ est ut homo uniat Deo, quod fit per charitatem. » (S. THOM., 2-2, q. 44, a. 1, in corp.)

(2583) « Illic est Dei cultus, hæc vera religio, hæc recta pietas, hæc tantum Deo debita virtus. » (S. AUG., *De civit. Dei*, l. X, c. 3, n. 2, nov. edit.)

(2584) « Unde ille colitur, nisi charitate? Charitas igitur de corde puro et conscientia bona et fide non ficta, magna et vera virtus est, quæ ipsa est finis præcepti. » (S. AUG., *L. ad Hier.*, seu ep. 167, n. 11, nov. edit.)

(2585) « Hoc colitur quod diligitur. » (S. AUG., *Euarr. in Ps. LXXVII*, n. 20, nov. edit.)

(2586) « Quod ad recte vivendum attinet, virtus est charitas, qua id quod diligendum est, diligitur. » (S. AUG., *L. ad Hier.*, seu ep. 167, n. 15, nov. edit.)

(2587) « Adde charitatem, prosunt omnia : detrahe charitatem, nihil prosunt cætera. » (S. AUG., serm. 158, n. 2, nov. edit.)

(2588) « Quis cultus ejus, nisi amor ejus? » (S. AUG., *L. XII De Trinit.*, c. 14, n. 22, nov. edit.)

(2589) « Jesus non opus erat ut veniret, nisi propter charitatem. » (S. AUG., *in Ep. Joan.*, c. 4, tr. 7, n. 2, nov. edit.)

(2590) « Bonus ignis dilectionis, quo unusquisque sanctus ad reverentiam sui auctoris accenditur. » (S. AMBR., *Expos. in Ps. CXVIII*, ser. 13, n. 2, nov. edit.)

titude, et compter ses vertus par ses devoirs remplis. Ou du moins, on peut être religieux et agir comme si l'on avait une telle croyance, être à cet égard dans une ignorance pratique, si je puis parler de la sorte, se conduire comme si l'on ne savait pas qu'il fallût animer le corps de ses actions, de sentiments intérieurs d'une foi vive et d'une sincère piété.

On peut donc être religieux et arrêter ses pensées au culte extérieur, y attacher son cœur, y mettre sa confiance, y établir sa justice; n'avoir égard qu'à la montre et à l'apparence, n'observer que la surface et la superficie de ses devoirs, ne donner à l'édifice spirituel qu'on prétend élever que des embellissements, mettre toute la gloire de la Fille du Roi, pour ainsi dire, au dehors; faire son capital de ce qui frappe les sens, être attaché, comme la plupart des Juifs, à la lettre qui tue, et vide de l'esprit qui vivifie; laisser comme eux, l'amour de Dieu gravé sur les tables de la loi, peu soigneux de l'imprimer sur les tables de chair, qui sont les cœurs (2391), pour en animer toutes ses œuvres; n'honorer ainsi Dieu, à la manière de ce peuple superstitieux, que par des hommages extérieurs, et ignorer conséquemment le culte que Jésus-Christ est venu établir dans le monde.

Ah ! illusion, mes révérends Pères, hypocrisie, adoration fausse, fantôme de religion : je l'ajoute avec saint Augustin, fiction de théâtre, pure représentation ! On offre le sacrifice de Caïn où le cœur n'avait point de part, et non celui d'Abel, qu'animaient des sentiments intérieurs. On imite l'ouvrier qui ne s'applique qu'à travailler les parties de son ouvrage exposées aux yeux des spectateurs. Semblable à des portraits inanimés et insensibles, on n'a que les seuls linéaments de la dévotion. On se présente devant le Seigneur les mains vides (2392). On fait des actions justes sans un esprit de justice (2393). Comme le figuier stérile, dont il est parlé dans l'Évangile (*Matth.*, XXI, 19, 29), on ne montre que des feuilles qui trompent les disciples. La lampe est sans huile, l'autel sans feu, les holocaustes sans moelle, les victimes sans entrailles. On paye en fausse monnaie le service qu'on doit à Dieu.

Quel peut être le fruit d'un pareil culte ? des œuvres purement humaines ; des obser-

vances stériles ; un travail qui ne rend ni moins pauvre, ni moins misérable ; des actions vaines, inutiles, sans prix et sans mérite devant Dieu ; et pour parler le langage de l'Écriture, des toiles d'araignées qui ne servent à rien ; des grains jetés en terre, qui ne produisent que de l'herbe ; une nourriture qui ne donne point de force ; des vêtements qui ne garantissent point du froid ; du bois, du foin, de la paille, de la bone, de l'ivraie, de l'écume, de la fumée, du vent (2394).

Vous vous trompez donc, religieux qui vous vous reposez sur l'accomplissement extérieur des pratiques du cloître. Vous vous applaudissez de votre régularité ; vous vous laissez aller à des réflexions flatteuses sur votre conduite ; vous écoutez volontiers, vous recevez avec complaisance les éloges qu'on vous donne à ce sujet. Vous vous accordez des attestations de sainteté, et vous ne vous apercevez pas que vous êtes dans l'illusion. Vous dites, comme cet évêque de l'*Apocalypse* (2395) : Je suis riche, tous les jours mon trésor pour le ciel grossit. Aveugle que vous êtes ! comme lui, vous ne voyez pas votre pauvreté et votre misère. Vous vous figurez avoir les mains pleines : c'est le songe imposteur d'un homme endormi, qui s'imagine posséder des richesses immenses, et qui, à son réveil, se trouve dénué de tout (2396).

Vous êtes religieux, mais vous n'êtes pas chrétien ; parce que votre exactitude, votre régularité, vos actions ne partent pas de leur véritable principe, qui est le cœur, ne sont pas les expressions des mouvements du cœur, n'ont point de racine dans le cœur ; ne sont point une suite, et un rejaillissement de l'ordre que vous devez mettre dans vos pensées et dans vos désirs ; ne sont point consacrées à la piété et à la religion ; point rapportées à Dieu, point faites pour Dieu, par l'impression de son esprit, par une obéissance sincère à sa volonté, par le désir de plaire à Dieu, pour la gloire de Dieu (2397) ; point assaisonnées, comme parle saint Bernard (2398), du miel de l'amour, point remplies de ce levain sacré, qui en sanctifierait toute la masse (2399) ; point animées de l'esprit de foi, animée elle-même par la charité (2400) : en quoi consiste le culte véritable, intérieur, sincère, spirituel, que Dieu demande de vous,

(2391) *In tabulis cordis carnalibus.* (II Cor., III, 5.)

(2392) *Non apparebis in conspectu meo vacuus.* (*Exod.*, XXIII, 15.)

(2393) *Iusta iuste.* (*Sap.*, VI, 11.)

(2394) *Telas aranearum texerunt... Telæ eorum non erunt in vestimentum, neque operientur operibus suis : opera eorum inutilia.* (*Isa.*, LIX, 5, 6.) — *Sicut tela aranearum, fiducia ejus.* (*Job.*, VIII, 14.) — *Seminastis multum, et intulistis parum... operavistis vos, et non estis calefacti.* (*Aggæ.*, I, 6.) — *Ligno, fenum, stipulam.* (I Cor., III, 12.) — *Argentum tuium verum est in scoriam.* (*Isa.*, I, 22.) — *Ventum seminabunt, et turbinem metent : culmus stans non est in eo, germen non faciet farinum.* (*Osee.*, VIII, 7.)

(2395) *Dives sum, et locupletatus, et nullius ego :*

et necis quia tu es miser, et miserabilis, et pauper, et cæcus, et nudus. (*Apoc.*, I, 17.)

(2396) *Dormierunt somnum suum : et nihil invenerunt omnes enim divitiarum in manibus suis.* (*Ps.* LXXV, 6.)

(2397) *Omnia in gloriam Dei facite.* (I Cor., X, 52.)

(2398) « Soli Deo honor et gloria : sed horum neutrum acceptabit Deus, si melle amoris condita non fuerint. » (S. BERN., in *Cant.*, serm. 83, n. 4, nov. edit.)

(2399) *Simile est regnum cælorum fermento, quod acceptum mulier abscondit in farina satis tribus, donec fermentationem est totum.* (*Matth.*, XIII, 33.)

(2400) « Fidei tuam dilectio animæ, » (S. BERN., in *Cant.*, serm. 24, n. 8, nov. edit.)

et que Jésus-Christ est venu établir dans le monde.

Ah! de pareilles actions ne peuvent être produites que par des motifs tout humains; peut-être même de mauvais motifs en sont le principe. La coutume est la seule vue qui fait pratiquer la régularité; on suit naturellement ce qu'on a fait, et en aveugle ce qu'on voit faire: c'est un train de vie habitué. On va aux exercices comme à une tâche journalière, qu'il faut remplir. On agit par routine, par engagement d'état, par une activité qui entraîne, par bienséance, par respect humain. On veut mériter l'estime et la confiance de ses frères. C'est pour plaire aux créatures qu'on sert le Créateur. On prétend faire servir son exactitude à son ambition. C'est à soi-même qu'on rapporte ses œuvres. C'est une vanité qui affecte ce qui paraît au dehors. C'est l'orgueil qui jeûne, comme dit saint Augustin (2401), qui chante, qui travaille, qui se cache, qui se tait, qui est modeste, qui s'humilie, qui se mortifie. C'est un tout autre objet que Dieu qui attire, et dont on suit l'impression. Si l'on me dit que la crainte peut être le motif de ces actions: je le veux; mais je réponds que le motif de la crainte, quoique bon, quoique louable, quoique saint, quoique surnaturel, ne suffit pas. La crainte, dit saint Bernard (2402), tient de l'esclavage, tant que l'amour ne la délivre pas.

Il n'y a que la charité, dit saint Thomas (2403), qui donne aux actions leur prix et leur mérite; qui les rend les précieuses semences de l'éternité, les gages d'une immortalité glorieuse, le droit légitime à cette couronne de justice que Dieu nous réserve; qui fasse que par elles, dit saint Grégoire de Nazianze (2404), de grandes récompenses nous sont préparées pour le temps et pour l'éternité; nous sommes rendus dignes, ajoute saint Hilaire (2405), de la bonté, de la béatitude de Dieu même; et les trésors de la gloire de Dieu nous sont ouverts: et cela, par le rapport qu'elle nous fait faire de toutes nos actions à Dieu, dont « l'obli-

gation renfermée dans le premier précepte, comme le disent les évêques de notre France (2406), fait partie du culte que nous devons au souverain Être, et de la gloire que nous sommes obligés de lui rendre. »

Reconnaissons donc, mes révérends Pères, la nature d'un pareil culte, pénétrons-nous de son importance, conformons-y notre conduite. Pour cet effet, que tous les sacrifices que nous offrons à Dieu par notre régularité, par nos observances, par nos exercices spirituels, soient brûlés sur l'autel de nos cœurs par le feu d'une ardente charité; que cette flamme sacrée embrase toutes nos actions (2407). Ah! je me rappelle ici ce que dit saint Augustin, dans son livre des *Mœurs de l'Église* (2408), des communautés religieuses qui florissaient de son temps: « C'est à la charité qu'on s'attache par-dessus toutes choses dans ces saintes maisons; c'est la charité qui règle le boire et le manger; c'est la charité qui règle les paroles; c'est la charité qui règle la manière de se revêtir; c'est la charité qui règle l'air du visage et la contenance. »

Et sans la charité qui aloücit le joug par sa céleste onction, qui attire les tendres regards de Dieu sur les âmes ses épouses, qui rend douces et aimables les pratiques les plus pénibles, qui élargit la voie étroite des saintes règles (2409), nous mènerions une vie triste et malheureuse; nous serions religieux, je le veux, mais sans goût et sans consolation; tout nous deviendrait ennuyeux, insipide, pesant, insupportable; et peut-être même, les penchants se soulevant bientôt contre le devoir, nous permettrions-nous des omissions, des adoucissements, des infidélités; et notre régularité viendrait à échouer contre l'écueil du dégoût, et faire un triste naufrage.

Mais ce qu'il y a de certain, c'est que sans la charité toute cette régularité étant inutile pour le salut (2410), et nous rendant à cet égard inutiles nous-mêmes, *inutiles* (Ps. XIII, 3), nous mériterions ce juste et terrible jugement de Jésus-Christ: « Que la vigne stérile soit arrachée (2411). Que l'ar-

(2401) « Videte quanta opera faciat superbia: ponite in corde, quam similia faciat, et quasi paria charitati... Jejunat charitas, jejunat et superbia. » (S. AUG. in Ep. Jean., c. 4, tr. 8, n. 9, nov. edit.)

(2402) Servilis est timor quando ab amore non manumittitur. S. BERN., in *Cant.*, serm. 75, n. 4, nov. edit.

(2403) « Fidei actus non est meritorius, nisi fides per dilectionem operetur: ut dicitur ad Galatas V. Similiter etiam actus patientiæ et fortitudinis non est meritorius, nisi aliquis ex charitate hæc operetur. » (S. THOM., 1-2, q. 114, a. 4 ad 3.) — « Radix merendi est charitas. » (S. THOM., 2-2, q. 182, a. 2, in corp.) — « Quidquid non est ex charitate, non est meritorium. » (S. THOM., *Expos. in c. VI, Ep. ad Hebr.*, lect. 3.)

On ne saurait douter de la nécessité de la charité, vertu théologale pour faire des actes méritoires au salut. (*Corps de doct.* publié en 1720, art. 4.)

(2404) « Utinam quidem scions quod speramus, secundum magnam humilitati Dei benignitatem, qui parva petens, maxima hæc, qui sincero animi affectu cum amant, et nunc et in futuro ævo largitur, pro

nostra erga ipsum charitate. » (S. GREG., Nazianz., or. 10.)

(2405) « Amari se, sibi que nos obsequi, ideirco ut nobis bene sit, expetit, ut digni beatitudinis sue munere per meritum amoris sui et obsequii judicemur. » (S. HILAR. Pict., *Ep. tr. in II Ps.*, n. 15., nov. edit.)

(2406) *Corps de doctrine* publié en 1720, art. 4.

(2407) « Cum ad illum sursum est, ejus est altare cor nostrum... Ei sacrificamus hostiam humilitatis et laudis in ara cordis, igne fervida charitatis. » (S. AUG., *L. X De civit. Dei.*, c. 5, n. 2, nov. edit.)

(2408) « Charitas præcipue custoditur; charitativictus, charitati sermo, charitati habitus, charitati vultus aptatur. » (S. AUG., *De morib. Eccl. cath.*, l. 1, c. 55, n. 73, nov. edit.)

(2409) « Certe angusta via est: laboranti angusta est, ancanti lata est. Eadem que angusta est, lata sit. » (S. AUG., *Enarr. 2 in Ps.* XXX, n. 15, nov. edit.)

(2410) Si charitatem non habuero, nihil mihi prodest. (I Cor., XIII, 5.)

(2411) Succide illum: ut quid etiam terram occupat? (*Luc.*, XIII, 7.)

bre infructueux soit coupé et jeté au feu (2412). Que le serviteur inutile soit précipité dans les ténèbres extérieures: » *Servum inutilem projicite in tenebras exteriores* (Matth., XXV, 30). Que faut-il de plus, mes révérends Pères, que ces fondroyantes paroles, pour nous porter à ne nous pas borner à la pratique extérieure des observances monastiques, à animer toutes nos actions du motif de la charité, à reconnaître par là efficacement le culte que Jésus-Christ est venu établir dans le monde? On peut être religieux et le méconnaître; comme on peut être religieux et méconnaître la nécessité de la grâce que Jésus-Christ est venu apporter sur la terre.

Au milieu des périls qui nous menacent, des ennemis qui nous attaquent, des tentations qui nous assaillent, des ténèbres qui nous aveuglent, des illusions qui nous trompent, des objets qui nous séduisent, des incertitudes qui nous agitent, des afflictions qui nous abattent, des besoins qui nous pressent, de mille maux qui nous accablent, livrés à toutes les séductions de notre amour-propre, à toutes les contrariétés de nos affections; flottant sans cesse entre la haine et l'amour, la crainte et l'espérance, la joie et la tristesse; en proie à l'injustice de nos désirs, à l'empire de notre chair, aux travers de notre raison, aux caprices de notre imagination, à mille passions humiliantes et tyranniques; entraînés plus loin que nous ne voudrions par notre propre faiblesse; ayant tous nos sens exposés à la vanité, tous nos penchans opposés à nos devoirs, un esprit dépendant de toutes les infirmités de notre corps et de tous les accidents de la vie, un cœur dérégulé, un cœur dépravé, un cœur en perpétuel combat avec lui-même; sujets à l'erreur, à l'oubli, à l'ignorance, à la prévention, au changement, à l'inconstance, à des variations perpétuelles d'humeur et d'opinion; avec une furieuse pente au mal et une opposition générale à la vertu; en un mot dans l'indigence, dans la pauvreté, dans la misère, n'ayant que le néant en partage; quelle pourra être notre ressource?

Sera-ce la nature? elle ne peut rien contre elle-même: la raison? après quelques vains efforts, elle nous abandonne à nos passions: la loi? elle fait connaître seulement le péché (2413), et ne retient que la main: la philosophie? elle ne guérit ni vice que par

un autre vice: un homme assez sage pour conseiller, assez capable pour exhorter? un homme n'a que des moyens insuffisants à fournir à un autre homme.

Nous avons besoin d'un secours qui puisse surmonter ce qui nous affaiblit au dedans, et ce qui nous attaque au dehors; qui nous prévienne gratuitement, nous attire doucement, nous attache au bien fortement, nous anime puissamment, nous domine souverainement; avec lequel et par lequel nous puissions, nous voulions, nous fassions infailliblement tout ce que la loi de Dieu exige de nous, sans que notre liberté en souffre la moindre atteinte: d'un secours qui ne nous abandonne jamais, qui nous soit présent en tout temps et en tout lieu, qui nous accompagne dans toutes les actions qui appartiennent à la piété et à la véritable justice, grandes ou petites, faciles ou difficiles; qui aide notre faiblesse dans les commencements, dans les progrès, dans l'état parfait de la vertu, autant que cet état peut l'être ici-bas.

Mais où le trouver ce secours? *Ubi invenitur?* (Job, XXVIII, 12.) Ce n'est pas dans la terre où nous vivons que nous le trouverons: *Non in terra viventium* (2414). Laissons cette terre, portons nos vœux plus haut, élevons nos esprits. C'est dans les décrets impénétrables et éternels de l'Être souverain qu'il se trouve, c'est de là que peut nous venir ce secours: *Trahitur de occultis*. (Job, XXVIII, 18.) C'est là que Dieu nous l'a préparé avant tous les siècles (2415), après l'avoir tiré des trésors de sa toute-puissance par un pur effet de son amour et de sa miséricorde: *Præparavit*. (Job, XXVIII, 27.)

Venez donc, partez, descendez, divin secours, venez nous guérir, nous délivrer, nous changer, nous renouveler. Ah! la grâce de Dieu, notre Sauveur, a paru à tous les hommes (2416). La grâce nous a été donnée par Jésus-Christ (2417). La grâce nous a été accordée en Jésus-Christ (2418). C'est par Jésus-Christ que nous avons reçu la grâce. (2419)

Le voilà ce grand, ce souverain, ce puissant secours: la grâce que Jésus-Christ, qui est lui-même la grâce substantielle, essentielle et divine, a apportée sur la terre; la grâce qui plus puissante que la nature, dit Tertullien (2420), change des pierres en enfans d'Abraham, et fait porter des fruits de

(2412) *Omnis arbor, que non facit fructum bonum, excidetur, et in ignem mittetur.* (Matth., III, 10.)

(2415) *Peccatum non cognovi, nisi per legem.* (Rom., VII, 7.)

(2414) *Job, XXVIII, 13.* L'interprète a ajouté, *suaviter* qui n'est pas dans le texte.

(2415) *Nos liberavit, et vocavit vocatione sua sancta, non secundum opera nostra, sed secundum propositum suum, et gratiam que data est nobis in Christo Jesu ante tempora secularia.* (II Tim., I, 9.)

(2416) *Apparuit gratia Dei Salvatoris nostri omnibus hominibus.* (Tit., II, 11.)

(2417) *Gratia et veritas per Jesum Christum facta est* (Joan., I, 17.)

(2418) *Gratia data est nobis in Christo Jesu.* (II Tim., I, 9.)

(2419) *Per quem accepimus gratiam.* (Rom., I, 5.)

(2420) « Non dabit arbor mala bonos fructus, si non inseratur, et bona malos dabit, si non colatur; et lapides filii Abraham sicut, si in fidem Abraham formentur; et genimina viperarum fructum penitentia facient, si venena malignitatis experiant. Hæc erit vis divina gratia, potentior utique natura, habens in nobis subjacentem sibi liberam arbitrii potestatem. » (TERTULL., *L. de anima.*)

pénitence à des races de vipères; qui, par son efficace, dit saint Basile (2421), opère tout en tous; qui remplit, dit saint Ephrem (2422), noire âme de consolation, et lui fait oublier sur-le-champ toutes les choses terrestres; qui produit en secret dans le cœur de l'homme, dit saint Macaire (2423), l'amour d'elle-même, et rend uni ce qui était raboteux, et doux ce qui était amer; qui est une vertu très-puissante et très-efficace, dit saint Augustin (2424), laquelle ne nous découvre pas seulement la sagesse, mais fait que nous l'aimons; ne nous conseille pas seulement le bien, mais fait que nous y consentons (2425); pousse et entraîne nos volontés, en se rendant victorieuse d'elles et de leurs infirmités (2425); qui pénétrant l'esprit, dit saint Prosper (2427), le renouvelle et change le fond des cœurs; qui est supérieure, dit saint Cyrille d'Alexandrie (2428), à la violence par laquelle le péché nous poursuit et travaille à nous entraîner; qui, répandue avec la parole du prédicateur, dit saint Grégoire (2429), bouleverse la terre des cœurs, parce que ce qui paraissait en elle de plus élevé est renversé, et ce qui était, pour le dire ainsi, au fond des abîmes est relevé; qui nous protège, dit le saint abbé Maxi-

me (2430), et opère tout ce qu'il y a de bien en nous; qui, par l'amour qu'elle inspire, dit le vénérable Bède (2431), fait cesser aussitôt les combats qu'excitaient en nous le monde, les vices et les malins esprits; qui nous est nécessaire, dit saint Prudence (2432), soit qu'il s'agisse de penser, soit qu'il s'agisse de commencer ou d'accomplir une action, soit enfin qu'il s'agisse de persévérer dans le bien; qui amollit les cœurs durs, dit saint Anselme (2433), les cœurs de pierre et de fer, par son onction sainte et toute-puissante; qui guérit l'âme, dit saint Thomas (2434), lui fait vouloir le bien, le lui fait accomplir, l'y fait persévérer et lui procure la gloire; qui n'agit pas seulement avec le libre arbitre, dit saint Bonaventure (2435), mais encore sur le libre arbitre et lui donne du mouvement; qui fait disparaître, dit saint Laurent Justinién (2436), les ténèbres du péché qui couvraient l'âme et rend la nuit obscure dont elle était environnée tout éclatante de lumière; qui nous fait trouver possible, dit le pieux auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* (2437), ce qui nous paraissait naturellement impossible.

Et dans toutes ces opérations de la grâce, le libre arbitre, dit saint Fulgence (2438),

nov. edit.

(2450) « Protegit, bonaque omnia præstat, divina potentia et gratia. » (S. MAXIM., *Cap. Theolog. et æconom.*, tertio cent., cap., n. 16.)

(2451) « In quodamque cor Deus per gratiam sui amoris venerit, mox universa mundi, vitiorumque, et spirituum malignorum prælia compressa quiescunt » (BEDA. VENER., *Comment. in Evang. Matth.*, l. III, c. 14.)

(2452) « Semper ad omne opus hominum Dei omnipotentis gratia intelligimus, sive cogitandum, sive incipiendum, operandum, ac perseveranter consummandum. » (TRACTOR. PRUDENTI ep. TRIASS., t. VIII, *Council. LABB. et COSSART.*, pag. 1885.)

(2453) « Rogo te, Domine ..., mollifica cor meum durum et lapideum, saxum et ferreum, tua sacratissima et potenti unctione. » (S. ANSELM., *or. 17*, nov. edit.)

(2454) « Sunt quinque effectus gratiæ in nobis, quorum primus est, ut anima sanetur; secundus, ut bonum velit; tertius est, ut bonum quod vult, efficaciter operetur; quartus est, ut in bono perseveret; quintus est, ut ad gloriam perveniat. » (S. ТНОЖ., 1-2, q. 5, a. 3, in corp.)

(2455) « Gratia non solum operatur cum libero arbitrio, sed etiam operatur in liberum arbitrium, et liberum arbitrium movet. » (S. BONAV., *in l. II Sent.*, dist. 26, q. 6.)

(2456) « Si divina elementa stillificidia gratiæ suæ irrorare voluerit, si superno splendore claritatis suæ perverse voluntatis domicilium irradiare creverit, illico fugatis tenebris peccatorum opaca nox sicut dies illuminatur, et quæ prius pro sterilitate horrida jacebant corda, mox florere, mox germinare misericordiæ opera conspiciuntur. » (S. LAURENT. JUSTIN., *De discipl. et perf. monast.*, conv., c. 5.)

(2457) « Fac mihi, Domine, possibile per gratiam quod mihi impossibile videtur per naturam. » (*De Imit. Ch.*, l. III, c. 19.)

(2458) « Gratia humanum non aufertur, sed sanatur; non adimitur, sed corrigitur; non removetur, sed illuminatur; non evacuat, sed adjuvat atque servatur arbitrium. » (S. FULGENT., *De Incarn. et grat.*, c. 20, n. 41, nov. edit.)

(2421) « Quodcumque ad nos ex divina potestate bonum venerit, omnia in omnibus efficientis gratiæ opus esse dicimus. » (S. BASIL., *ep. 58*, n. 4, nov. edit.)

(2422) « Gratia fluctus jubarque sancti Spiritus exhilarant cor, faciuntque ut anima repente rerum terrenarum, cupiditatumque carnalium ac noxiarum obliviscatur. » (S. EPHR., *De timore anim.*, nov. edit.)

(2423) « Gratia dilectionem suam secreto in cordibus exercet; et quod amarum est, mutat in dulce; quod autem asperum, in planum. » (S. MACAR., *hom. 16 in Bibl. PP.*)

(2424) « Efficacissima potestas. » (S. AUG., *Contra duas Ep. Pelag.*, l. I, c. 20, n. 58, nov. edit.) — « Potentissima medicinæ suæ potestas. » (S. AUG., *L. de corrupt. et grat.*, c. 5, n. 8, nov. edit.)

(2425) « Nos eam gratiam volumus, iste (Pelagius) aliquando fateatur, quæ... nec solum revelatur sapientia, verum et amatur; nec solum suadetur omne quod homini est, verum et persuadetur. » (S. AUG., *de grat. Chr.*, l. I, c. 10, n. 11, nov. edit.)

(2426) « Subventum est infirmitati voluntatis humanæ, ut divina gratia indeclinabiliter et insuperabiliter ageretur; et ideo, quamvis infirma non tamen dederet, neque adversitate aliqua vinceretur. » (S. AUG., *L. de corrupt. et grat.*, c. 12, n. 58, nov. edit.)

(2427) « Mutans intus mentem atque reformans. » (S. PROSPER., *Carm. de ingrati.*, c. 14, nov. edit.)

(2428) « Duplicem gratiam tribuere [Deus] cognoscitur; cum enim monitis suadet, tum adjuvandi rationes invenit, easque præsentī malo vimque nobis afferente valentiores efficit. » (S. CYRILL. ALEX., l. II *De adorati. et cultu in spir. et verit.*)

(2429) « Si sancti Spiritus gratia superno munere juxta vocem prædicantis infunditur, statim terra subvertitur... Cum igitur mens humana divino munere infusa, contra hoc quod consueverat agere cœperit, terra subversa est; quia deorsum missa est, quæ prius eminebat, et sursum elevata est facta, quæ prius in profunda premebatur. » (S. GREG., l. XI, *Moral. in c. XII beati Job*, c. 10, n. 15,

n'est point anéanti, mais guéri; il n'est point ôté, mais rendu meilleur; il n'est point détruit, mais éclairé; il n'est point perdu, mais conservé. Tout est à la grâce, ajoute saint Bernard (2439), tout est au libre arbitre; mais comme la grâce fait tout dans le libre arbitre, de même le libre arbitre fait tout par la grâce.

On peut être religieux, et méconnaître la nécessité de cette grâce; parce qu'avec tout le zèle pour la discipline monastique, et dans l'exactitude à s'acquiescer de tout ce qu'elle prescrit, on peut agir en s'appuyant sur une sagesse humaine qui suffit pour la pratique des devoirs extérieurs; ignorer jusqu'à un certain point l'impuissance où l'on est de faire par ses efforts aucun bien utile pour le salut; ne point penser assez mal de soi-même, pour bien penser de la grâce de Jésus-Christ; regarder sa prétendue vertu comme son propre ouvrage; croire pouvoir mériter en quelque sorte la possession des biens promis, par son courage, par ses soins, par son travail; se confier ainsi en la force de son bras, en son épée, en son arc; comme parle l'Écriture (2440); laisser fermenter dans nos cœurs les sentiments d'indépendance que nous avons hérités de nos premiers parents; ne pas reconnaître que nous n'étions pas nés, non plus que Jacob (2441), quand le Seigneur nous a regardés dans sa miséricorde; que nous servions à d'autres dieux, comme Abraham, quand il nous a appelés par sa bienveillance; que nous étions esclaves, comme le peuple hébreu dans la terre d'Égypte, quand il nous a choisis par sa bonne volonté; que nous étions aveugles et corrompus, comme la femme de Samarie, quand il nous a présenté l'eau de sa grâce; ou, si l'on connaît ces précieuses vérités, si l'on en parle avec complaisance, si l'on fait paraître du zèle pour les défendre, on les méconnaît dans la pratique, la bouche les confesse, la conduite les dément; et l'on est aussi pélagien dans ses actions, malgré toute son exactitude, que si l'on ignorait absolument la nécessité de la grâce de Jésus-Christ.

Ah! on n'est point pénétré de son insuffisance, de sa pauvreté, de son injustice, de son indignité. On ne se présente point devant Dieu, comme destitué de toute force, de toute action, de toute lumière, de toute bonne volonté par rapport au salut. On ne

reconnaît point ce qu'on doit craindre de soi, et ce qu'on doit attendre de la puissance et de la miséricorde de Jésus-Christ. Récitant des prières, chantant des cantiques qui présentent les vérités dont il faudrait être rempli, le cœur sec, froid, tranquille, sans mouvement. On n'a pas les sentiments qu'on exprime, on n'est que le misérable écho d'une voix toute divine.

Les exercices spirituels finis, on se croit quitte de tous ses devoirs par rapport à la piété. On ne pense pas qu'il faut désirer, gémir, prier sans cesse (2442); toujours sentir le poids de sa misère, toujours reconnaître cet abîme profond d'indigence, de corruption et de faiblesse, qui est caché en nous; se tenir toujours sous la main de Dieu, et dans la dépendance de sa grâce; toujours chercher, toujours demander un secours dont on a besoin à tous les moments; être toujours dans la crainte et le tremblement; parce que c'est Dieu qui opère en nous le vouloir et le faire, selon qu'il lui plaît (2443); rendre continuellement grâces à Dieu, parce que c'est lui qui nous soutient continuellement, et que sans lui nous serions continuellement renversés; faire partir le plus souvent que nous pouvons du fond de vos cœurs de saints desirs, de pieuses affections, qui comme des traits enflammés s'élèvent jusqu'à Dieu, et l'obligent en quelque sorte à demeurer avec nous, à ne nous point abandonner, à nous secourir dans nos peines, dans nos périls, dans nos tentations.

De cette ignorance, de ces erreurs, de ces méprises de l'esprit ou du cœur par rapport à la nécessité de la grâce, viennent, n'en doutons pas, mes révérends Pères, le tiédeur, la présomption, l'ingratitude, les impatiences, le découragement, les efforts impuissants, les succès du tentateur, le dépit secret de n'être pas tel qu'on voudrait être, les fausses maximes, l'indifférence, l'insensibilité, les timidités, les irrésolutions, les réserves, les infidélités, les égarements, les chutes même, l'instabilité dans la voie du salut.

Convaincus donc, comme nous devons l'être, de la nécessité de la grâce de Jésus-Christ, persuadés de sa vertu et de son efficacité, je le dis avec saint Ephrem, ce grand maître de la vie spirituelle (2444): « Ayons toujours cette grâce divine, présente à no-

(2439) « Non partim gratia, partim liberum arbitrium, sed totum singula opere individuo peragunt: totum quidem hoc, et totum illa; sed ut totum in illo, sic totum ex illi. » (S. [BERNARD], *De grat. et lib. arbitr.*, c. 14, n. 47, nov. edit.)

(2440) *Non enim in arcu meo sperabo; et gladius meus non salvabit me.* (Psal. XLIII, 7.)

(2441) *Cum nondum nati fuissent, aut aliquid boni egissent aut mali, ut secundum electionem propositum Dei maneret, non ex operibus, sed ex vocante dictum est ei: Quia major serviet minori: sicut scriptum est: Jacob dilexi, Esau autem odio habui.* (Rom., IX, 11, 12, 13.)

(2442) *Oportet semper orare, et non deficere.* (Luc., XVII, 1.) — *Sine intermissione orate.* (1 Thess.,

V, 17.)

(2443) *Cum metu et tremore vestram salutem operamini. Deus est enim, qui operatur in vobis et velle, et perficere, pro bona voluntate.* (Philipp., XI, 12, 13.)

(2444) « *Evitare, ut divinam gratiam in mente tua habeas, ne illudaris. Cole illum ut custodem, ne injuria affecta, relinquat te. Venerare illum, ut magistrum invisibilem, ut ne illa absente, verseris in tenebris. Sine illa noli certamen inire, ne turpiter intereas. Sine comitatu illius virtutis semitam ne ingrediaris; nam draco insidias tibi struet... Cum promptitudine animi morem ipsi gerito, et emeta tibi perspicua reddet. Studiosè præcepta illius imbibere; et cito absque ulla sollicitudine eris...*

tre esprit, de peur que nous ne tombions dans l'illusion.... Respectons-la comme la maîtresse des choses invisibles, de crainte que venant à disparaître, nous ne nous tronvions dans les ténèbres. N'allons point au combat sans elle, pour n'être pas exposés à une honteuse défaite. Ne marchons point sans elle dans le sentier de la vertu ; car le dragon rugissant ne manquera pas de nous y dresser des embûches.... Obéissons-lui avec joie et promptitude, et elle nous éclairera sur tous nos devoirs. Suivons ses préceptes avec empressement ; et nous serons bientôt sans peine et sans inquiétude..... Prenons-la pour notre sœur, selon le conseil de l'Écriture ; elle nous montrera le chemin par lequel le Père céleste veut que nous marchions, et elle nous fera devenir les fils du Très-Haut. »

Enfin on peut être religieux, et ignorer l'excellence de la doctrine que Jésus-Christ est venu annoncer aux hommes... La lumière de tous les esprits, la lumière qui éclaire tout homme qui vient au monde (2445) ; le Maître que Dieu nous a donné pour nous instruire, qu'il nous ordonne d'écouter (1446) ; le prophète par excellence, le grand prophète de l'Église chrétienne, le législateur de la nouvelle loi, l'ange de l'alliance éternelle, le docteur de la justice, le docteur unique (2447), en qui tous les trésors de la sagesse et de la science sont renfermés (2448) ; Jésus-Christ parle, Jésus-Christ enseigne, Jésus-Christ instruit ; et sa doctrine nous découvre les plus grandes, les plus sublimes, les plus essentielles, les plus intéressantes vérités, toute vérité.

Elle nous apprend quelle est la nature du vrai Dieu ; elle ôte, pour ainsi dire, à la Divinité la nuée dont l'ignorance l'avait enveloppée, la fausse pompe sous laquelle la superstition l'avait déguisée. Elle nous fait voir Dieu, en nous montrant qu'il est invisible ; elle le dérober aux sens, pour le mieux faire connaître à l'esprit. Elle étale les richesses de cette nature, plus féconde encore au dedans qu'au dehors, capable de se communiquer, sans division, à trois personnes parfaitement égales, le Père, le Fils, le Saint-Esprit, et ne laisse d'incompréhensible dans la Divinité que ce qui ne peut être compris. Elle nous enseigne que Jésus-Christ est Dieu, Fils de Dieu et tout ensemble homme, Fils de l'homme, le vrai Emmanuel, Dieu avec nous : en un mot, le Verbe fait chair, unissant en sa personne la nature humaine avec la divine.

Elle développe la nature de l'homme, sa grandeur et sa misère, ses maux et leurs remèdes, et ses besoins et ses ressources, sa faiblesse et les moyens de la réparer ; la cause de cette opposition fatale de lui-même à lui-même, de cette contradiction déplo-

rable entre ses désirs et ses passions, de cette guerre intestine entre sa raison et ses passions ; sa véritable fin qui est Dieu, son bonheur ici-bas qui ne peut avoir d'autre objet que Dieu, sa félicité dans l'autre vie, qui consiste à jouir de Dieu ; ses devoirs : l'amour de Dieu porté jusqu'à la haine de soi-même, l'amour du prochain jusqu'à l'amour des ennemis, la modération des mauvais désirs jusqu'à retrancher ses propres membres, c'est-à-dire, ce qui tient le plus vivement et le plus intimement au cœur ; la soumission à la volonté de Dieu, jusqu'à se réjouir des maux qu'il envoie, ou du moins en les acceptant avec résignation et les souffrant avec patience ; l'humilité jusqu'à devenir semblable à de petits enfants ; la pureté jusqu'à s'interdire non-seulement les actions, mais les désirs, mais la pensée même du péché ; la pénitence jusqu'à se faire une violence continuelle ; la mortification jusqu'à porter la croix tous les jours de sa vie ; la patience dans les outrages jusqu'à présenter l'autre joue, quand la droite a été frappée ; la subordination jusqu'à reconnaître l'ordre de Dieu, dans les puissances supérieures, lors même qu'elles abusent de leur autorité ; l'usage de cette autorité jusqu'à se regarder comme les serviteurs des autres, comme des hommes dévoués au bien public ; la sainteté jusqu'à s'efforcer de devenir parfait, comme le Père céleste est parfait ; enfin l'obligation de tout quitter pour suivre Jésus-Christ, pauvre dans un état de pauvreté, quand on est appelé à cet état, quand on ne peut accomplir autrement les préceptes de l'Évangile.

Jésus-Christ agit, Jésus-Christ souffre, Jésus-Christ meurt ; et ses actions, ses souffrances, sa mort nous instruisent encore plus que ses discours. C'est par elles que Jésus-Christ nous apprend qu'il est notre Sauveur, en nous délivrant de nos péchés et des peines éternelles qui nous étaient dues, et qu'il nous était impossible d'éviter s'il ne fût venu à notre secours ; notre Médiateur, en nous réconciliant à Dieu par l'effusion de son sang, en attachant à sa croix l'arrêt de notre condamnation, l'effaçant, l'abolissant, l'anéantissant ; notre Rédempteur, en nous arrachant à la puissance des ténèbres, en nous méritant la force de résister aux suggestions du démon et aux attraits de la concupiscence, en nous acquérant un droit à la récompense éternelle ; notre Roi et notre Seigneur, en nous soumettant à son empire, en nous faisant devenir son héritage, ses vassaux, ses esclaves, sa conquête ; notre Victime, en s'immolant et s'offrant volontairement pour satisfaire à la justice de son Père, aux rigueurs de laquelle nous étions assujettis ; notre Prêtre et notre Pontife, en établissant la religion

Sororem tibi assume illam, ut monet Scriptura, et semitam Patris ostendit tibi : filium Altissimi efficiet te. (S. EPIR., *De div. grat.*, nov. edit.)

(2445) *Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.* (Joan., 1, 9)

(2446) *Ipsam audite.* (Matth., XVII, 5.)

(2447) *Magister vester unus est, Christus.* (Matth.)

XXIII, 10.)

(2448) *In Christo sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ absconditi.* (Coloss. II, 5.)

chrétienne, en nous communiqnant les dons de Dieu par les sacrements, en offrant à Dieu notre reconnaissance et nos devoirs par le sacrifice ; notre Pasteur, en nous nourrissant de sa parole, de sa propre chair et de son sang, en nous conduisant, nous gouvernant, nous défendant, en nous corrigeant par d'utiles châtements, en nous relevant et nous consolant dans nos faiblesses et notre abatement ; notre modèle, en nous montrant par ses exemples les voies éternelles par lesquelles nous pouvons retourner à Dieu (2449) ; notre Chef, en nous animant de son esprit, comme étant ses membres, en nous donnant la vie et le mouvement, en nous rendant participant de la nature divine ; notre Juge, en examinant au dernier jour les œuvres de chacun de nous, récompensant de la gloire éternelle ceux qui auront persévéré dans le bien, et condamnant au feu éternel ceux qui auront persévéré dans le mal.

Enfin, par ses actions, par ses souffrances, par sa mort, Jésus-Christ nous apprend qu'il est la fin de la loi, l'accomplissement de ses promesses, la vérité de ses figures, la réalité de ses ombres, la plénitude de ses vides, le but où tendaient toutes ses cérémonies ; que c'est lui que les prophètes ont prédit, dont les patriarches ont été les Pères selon la chair, dont les principaux justes étaient les ébauches et les crayons, que le temple même représentait, parce qu'il était la figure du temple sacré de son corps, à qui tous les sacrifices se rapportaient, parce qu'ils étaient l'image du grand sacrifice qu'il devait offrir sur la croix et perpétuer sur nos autels.

Quelle doctrine ! que de sagesse, que de beauté, que de grandeur elle renferme ! Aussi a-t-elle dissipé les ténèbres de l'ignorance, les nuages des passions, les prestiges de l'erreur, toutes les extravagances de l'idolâtrie ; réformé et corrigé toutes les idées des philosophes et des sages du siècle ; rempli le monde de lumière et de vertu. Se trouverait-il des religieux qui méconnaissent une pareille doctrine ? des religieux pourraient-ils en ignorer l'excellence, instruits d'ailleurs de la discipline monastique, sachant parfaitement tout ce que leur prescrivent leur règle, leurs constitutions, leurs statuts, exacts même à pratiquer tout ce que leur ordonne à cet égard leur instituteur ?

Des religieux, malgré cette exactitude et ces connaissances, ignoreront l'excellence de la doctrine de Jésus-Christ, s'ils négligent la lecture des saintes Ecritures ; s'ils n'étudient pas Jésus-Christ dans l'Evangile, dans les livres qui sont remplis de l'esprit de l'Evangile ; s'ils ne s'appliquent point à la considération de la vie et des vertus de Jésus-Christ ; ou s'y appliquant, si lisant l'Evangile

et les autres parties des livres saints, les ouvrages même qui en donnent l'intelligence, ils le font sans goût et sans sentiment ; s'ils ne s'intéressent à rien, n'approfondissent rien, et qu'ils soient, selon l'expression de l'Apôtre (2450), comme l'eau qui s'écoule et se perd ; s'ils ne s'efforcent point de découvrir en Jésus-Christ et dans ses mystères les trésors immenses de lumière et de sagesse qui y sont renfermés ; s'ils ne tâchent point de recueillir dans les livres sacrés, ce que les saints y ont trouvé avant nous, en suivant humblement les traces et les vestiges de ceux qui les avaient précédés ; s'ils ne s'appliquent point d'une manière particulière à connaître, à méditer, à goûter les divines leçons que l'esprit de Dieu nous y donne.

Et, en supposant que leur application est sérieuse et leur lecture approfondie, ne pourront-ils pas n'étudier que la lettre de l'Ecriture, ne s'élever jamais au sens spirituel ; ne s'attacher qu'à bien savoir, de tout ce qu'elle renferme, ce qu'on peut en ignorer sans péril ; ne regarder la vie de Jésus-Christ que comme une histoire, et non comme une instruction ; se donner tout entiers aux questions de critique, qui regardent les temps, les lieux, les points de chronologie qui paraissent embarrassés ; et cela, dans le dessein de se satisfaire, ou d'acquérir la réputation de religieux habiles et instruits ; faire ainsi de l'étude la plus sainte une frivole occupation de l'orgeuil, une méditation stérile de l'esprit, la vaine pâture de la curiosité ; être environnés de lumière et demeurer dans les ténèbres ; vieillir sur l'Ecriture, et être toujours des enfants, sur ce qui regarde le salut ; avoir, pour ainsi dire, la main sur un trésor infiniment préférable à tous les biens du monde, et ne pas se donner la peine de l'ouvrir pour en profiter ; chercher tout, développer tout, voir tout excepté les mystères d'un Dieu Sauveur, qui, selon les paroles d'un prophète (*Isa.*, XLV, 15), est véritablement un Dieu caché : *Vere tu es Deus absconditus, Deus Israel Sator*.

Ne nous contentons donc pas, mes révérends Pères, de lire, d'étudier notre religion, de nous instruire de la discipline monastique, de connaître l'esprit de notre législateur, ses lois, ses leçons, ses enseignements, ses exemples. C'est là pour nous, il est vrai, une étroite obligation, un devoir indispensable, puisque nous sommes religieux ; mais, avant que de l'être, nous sommes chrétiens ; nous sommes disciples de Jésus-Christ, avant que d'être disciples de saint Benoît.

Ainsi, surtout et avant tout, lisons, étudions les saintes Ecritures ; mais que ce soit principalement pour y apprendre la doctrine de notre premier maître, de notre divin législateur. Dans cette vue, joignons à cette

(2449) « Creatus est (Christus) ut vias mihi demonstraret æternas, quibus homo redire possit ad Dei regnum. » (S. AMB., *Expos. in Ps. CXVIII*, ser. 5, n. 25, nov. edit.)

(2450) *Propterea abundantius oportet observare nos ea quæ audivimus, ne forte perfltuamus (Hebr., II, 1.)*

lecture, à cette étude, celles des ouvrages des Pères, et de ces pieux et solides auteurs qui ont le mieux connu et développé l'excellence de la doctrine de Jésus-Christ. Entrons avec eux dans l'intelligence de cette doctrine; mesurons-en avec le grand Apôtre (2451), la largeur, la longueur, la hauteur, la profondeur; appliquons-nous à découvrir les richesses immenses et les trésors inépuisables qui y sont cachés; contemplons les hautes et sublimes vérités qu'elle renferme; voyons-y ces traits si beaux et si lumineux, infiniment supérieurs à toutes les conceptions des hommes; donnons tous nos soins pour nous en pénétrer et nous en remplir, afin de croître de plus en plus dans la science de Jésus-Christ (2452); saisissons avec empressement tout ce que cette sagesse éternelle laisse échapper de lumière capable de nous instruire; ne perdons rien de tout ce qu'elle nous dit, et de tout ce qu'elle nous montre; repassons sans cesse dans nos cœurs ses voies admirables; réunissons le langage qu'elle nous a tenu dans les anciens temps par les prophètes et les ministres qu'elle a formés à son école, avec celui qu'elle nous tient elle-même en propre personne; et tâchons de nous former une idée juste et précise de ce qu'il faut que nous sachions par rapport à l'excellence de sa doctrine.

Connaissant ainsi cette doctrine, aussi bien que la nécessité de la grâce de Jésus-Christ et la nature du culte qu'il est venu établir, nous connaissons comme nous le devons Jésus-Christ lui-même. Mais ce n'est point assez de connaître Jésus-Christ: ses brebis écoutent sa voix, ses disciples doivent obéir à sa parole et pratiquer ses préceptes. Hélas! on peut être religieux et n'être pas disciple de Jésus-Christ à cet égard.

SECONDE PARTIE.

On peut être religieux et n'être pas docile à la voix de Jésus-Christ, à cette voix qui nous intime ses commandements, qui nous manifeste ses volontés, qui nous apprend ce que nous devons faire pour être au nombre de ses disciples. *Si quelqu'un veut venir après moi*, nous dit cet adorable Sauveur, *qu'il renonce à soi-même* (Matth., XVI, 24): renoncement qui comprend toute la loi du christianisme, à quoi se rapportent tous les préceptes de l'Évangile, qui est l'abrégé de toute la morale de Jésus-Christ. En effet, comme cette loi, ces préceptes, cette morale sont pleins de sévérité et de rigueur, on ne peut les observer qu'en se renonçant véritablement; et c'est même par ce renoncement, quand il est bien pris et bien pratiqué, qu'on les observe. Or ce renoncement sera bien pris, il sera bien pratiqué s'il s'étend à tout ce qu'il y a de vanité dans l'esprit et à tout ce qu'il y a de dérè-

glement dans le cœur; car l'esprit vain, le cœur dérégé, c'est là l'homme et tout l'homme gâté, corrompu, infecté qu'il est par le péché.

Renoncement donc à toutes les vaines pensées de l'esprit, renoncement à tous les mouvements dérégés du cœur pour être de véritables disciples de Jésus-Christ: *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum*. Tâchons de bien connaître, de bien approfondir ce double renoncement, nous trouverons qu'on peut être religieux sans le pratiquer.

Renoncer à toutes les vaines pensées de l'esprit, c'est rabaisser ses enflures, l'humilier, le plier, le fléchir, le soumettre, le captiver; rompre son obstination, son entêtement, son opiniâtreté; dompter sa légèreté, sa mobilité, son instabilité; vaincre ses répugnances, ses dégoûts, ses dépités, ses dédains, sa fierté; ne point suivre ses fantaisies, ses bizarreries, ses caprices, ses chimères; combattre ses faiblesses, son inconstance, ses indiscretions, sa témérité; le retirer de sa négligence, de sa dissipation, de ses écarts, de ses travers; le délivrer de ses préjugés, de ses préventions, de ses erreurs, de ses fausses idées, de ses absurdités; amortir son activité, ses agitations, son ardeur, ses saillies, ses emportements, sa vivacité; calmer ses mécontentements, ses inquiétudes, son impatience; réprimer sa curiosité, ses délicatesses, sa sensibilité; modérer les excès de sa joie ou de sa tristesse; arrêter ses vains projets, ses vues inutiles qui ne font que l'affaiblir et le lasser; le détourner de toutes les images qui lui font perdre la paix et la tranquillité; dissiper les nuages qui l'obscurcissent et troublent sa sérénité; le divertir des soins superflus qui l'agitent et le partagent, et de toutes les bagatelles, de toutes les frivolités qui ne font que l'amuser.

Renoncer à toutes les vaines pensées de l'esprit, c'est le détacher de son propre sens et le ramener à la raison, à la droiture, à l'équité; surmonter ses révoltes intérieures quand il se voit contredit et comme forcé dans ses opinions; réprimer son éloignement à se soumettre dans les choses même les plus faciles dès qu'elles choquent ses principes et qu'elles combattent ses préjugés; l'obliger à sacrifier ses lumières favorites qui ne sont dans la vérité qu'illusions et ténèbres: cette vanité qui le porte à se complaire en lui-même, à juger favorablement de lui-même, à s'arrêter à lui-même, à s'applaudir, à se flatter, à s'estimer, à s'admirer: cet amour du désir d'être à soi, de sa raison, de sa prétendue vertu, de sa propre sagesse; le faire rentrer en lui-même et ne lui donner jamais une indiscrette liberté; l'élever au-dessus de ce qui frappe les sens; le rappeler à la dépendance et

(2451) *In charitate radicati et fundati, ut possitis comprehendere cum omnibus sanctis, quæ sit latitudo, et longitudo, et sublimitas, et profundum.* (Ephes., III, 17, 18.)

(2452) *Crescite vero in gratia, et in cognitione Domini nostri et Salvatoris Jesu Christi.* (II Petr., III, 18.)

aux saintes dispositions de l'enfance chrétienne; le tourner du côté des choses spirituelles et les lui rendre vivement présentes; l'appliquer aux objets sérieux, utiles, solides, nécessaires, édifiants, à la considération de ses devoirs, de ses défauts, de tout ce qui est véritable et sincère, comme dit saint Paul (2453), de tout ce qui est honnête, de tout ce qui est juste, de tout ce qui est pieux, de tout ce qui peut nous rendre saintement aimables, de tout ce qui est de bonne odeur, de tout ce qui est vertueux, de tout ce qui est louable dans le règlement des mœurs; le porter enfin au mépris de lui-même et à n'avoir point de peine à être repris, humilié, rabaisé: *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum.* (Matth., XVI, 24.)

Ce renoncement si nécessaire se trouve-t-il toujours avec l'attachement à tous les devoirs extérieurs, avec la fidélité à toutes ces pratiques du cloître, avec la plus parfaite régularité? Et l'un se sert quelquefois de cet attachement, de ces pratiques, de cette régularité pour suivre la vanité de ses pensées, pour se complaire en soi-même, pour bien présumer de sa prétendue vertu.

Dans ces dispositions qui le rendent sage à ses propres yeux, un religieux porte la vue sur toutes ses œuvres, la soutient par une complaisance secrète dans la composition de son extérieur, dans l'exactitude de sa conduite, dans l'affectation de son zèle; et il s'abuse, il se séduit, il se laisse surprendre à un vain éclat de sévérité, se prévient en sa faveur, se prévaut du mérite qu'il s'attribue, s'en pénètre, s'en remplit, s'en glorifie, se croit ce qu'il n'est pas, ignore ce qu'il est, se repaît de qualités qui dans le fond n'ont rien de réel, prend des apparences pour la vérité, se regarde sous des jours favorables, se peint à son gré, se fait des mensonges spécieux à lui-même, en juge mal parce qu'il juge à son avantage; s'entretient dans ces idées présomptueuses, s'y arrête, s'y attache, s'y fixe, parce que chaque action de régularité qu'il pratique lui présente des images flatteuses qu'il ne laisse pas échapper; et, s'égarant dans ses pensées (2454), il s'enfonce de plus en plus dans ses ténèbres, et se croit d'autant plus sage qu'il a plus de suffisance et de vanité.

Juge injuste et corrompu à l'égard de vous-même, dit saint Basile à un tel religieux (2455), vous calculez exactement tout ce que vous vous imaginez avoir de bien, et oubliez volontairement vos défauts et vos imperfections, vous n'en tenez aucun compte. Comment renoncerez-vous à vos fausses

lumières, à vos préventions, à l'estime de vous-même?

C'est cette vanité de l'esprit, mes révérends Pères, injustement fondée sur une constante régularité, qui fait que, jaloux de sa manière de penser, on abonde dans son sens, on n'écoute que soi, on ne s'en rapporte qu'à soi; rien ne semble raisonnable que ce qu'on a imaginé; qu'on est facile à se choquer, à s'aigrir, à s'irriter; qu'on est agité par la plus légère contradiction, par la moindre atteinte, par le plus petit choc étranger; qu'on se croit toujours fondé en raison, toujours intéressé à justifier son jugement; qu'une fois ému on ne saurait revenir à soi, jamais céder, jamais avouer qu'on s'est trompé, jamais abandonner ses idées, jamais se départir de ce qu'on a avancé, jamais entrer dans les vues des autres et s'y conformer, quelque justes et raisonnables qu'elles soient; que s'imaginant aimer la vérité on n'aime que ses préjugés; que pensant suivre le bon parti on ne suit que son entêtement; qu'on ferme obstinément les yeux à la lumière et qu'on persévère dans son indocilité.

Ainsi l'on jeûne, la chair est affligée par la mortification et l'austérité, cet ennemi domestique est réduit en servitude, le joug de la pénitence est porté avec goût et allégresse, la volupté est domptée, la sensualité surmontée; et l'on conserve un amour violent pour son propre esprit (2456).

On obéit, le commandement est ponctuellement exécuté, l'œuvre prescrite est exactement accomplie; et les répugnances intérieures ne sont pas étouffées, les murmures secrets ne sont pas réprimés; la main est somnise, et les pensées ne le sont pas.

On pratique des exercices humiliants; des occupations pénibles, des emplois vils; les abjections, les abaissements sont embrassés avec zèle et ferveur; des témoignages publics d'un secret mépris de soi-même sont manifestés, le ton de l'humilité se fait entendre, les termes les plus modestes sont employés; et l'on est vif sur le point d'honneur; un regard, un geste, une parole peu mesurée, le soupçon même du mépris afflige et déconcerte.

Et pour entrer dans le détail d'autres écarts où porte la vanité de l'esprit, non moins contraires au renoncement évangélique: on garde la solitude; les liaisons, les commerces avec les personnes du siècle, les sorties, les voyages qui ne sont pas d'une nécessité indispensable, sont évités, la retraite est exacte et continue; et l'on

(2453) *Quæcunque sunt vera, quæcunque pudica, quæcunque justa, quæcunque sancta, quæcunque amabilia, quæcunque bonæ fæmæ, si qua virtus, si qua laus disciplinæ, hæc cogitate.* (Philipp., IV, 8.)

(2454) *Erraverunt in cogitationibus suis et obscuratum est insipientes cor eorum: dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt.* (Rom., I, 21, 22.)

(2455) « Ne tui ipsius fias iudex iniquus, neque ad gratiam expendæ: si videre tibi quidquam boni habere, numerata illa re... neque ob recte facta hodierna insolentescas. » (S. BASIL., *hom. de humilit.*, n. 5, nov. edit.)

(2456) *Quare jejunavimus; et non aspexisti... Ecce in die jejunii vestri invenitur voluntas vestra.* (Isa., LVIII, 5.)

sort de soi-même par vanité ou par légèreté. On veut être informé de ce qui se passe dans le monde. On a un empressement passionné pour les nouvelles. On fait tout ce qu'on peut pour contenter une déman-gaison secrète d'apprendre ce qu'il n'im-porte nullement de savoir.

On s'applique aux saintes lectures, un temps raisonnable et suffisant est employé à cet exercice, les livres de piété sont lus avec soin et exactitude; et l'on n'étudie pas ses devoirs, on ne s'instruit pas des obligations qu'impose le christianisme. Ce qui ne convient pas, ce dont on n'a pas besoin, ce qui ne touche pas les intérêts de la conscience, est l'objet de la curiosité. L'esprit ne se repaît que du plaisir que donne la vérité, qu'on veut toujours bien dite et élégamment exprimée.

On est assidu à la prière, aux offices du jour et de la nuit, Rien n'est préféré à l'œuvre de Dieu, on y court, on y vole, mais comme une colombe égarée que le vent emporte (2457). L'esprit est livré à son instabilité, l'imagination suit ses fantômes; ce n'est qu'une agitation continuelle de mille pensées vagabondes et incertaines.

On ne manque pas de se trouver dans le lieu saint pour faire oraison. Une modestie extérieure annonce le recueillement et l'attention, le corps est dans une posture religieuse; et l'esprit n'en est pas moins dissipé, l'imagination est toujours occupée d'images frivoles: l'oraison n'est qu'un égarement perpétuel par une application volontaire à des objets étrangers.

On fait régulièrement ses examens et ses retraites; tout commerce, dans ce dernier exercice, est interdit même avec ses frères; les emplois ordinaires sont interrompus, toutes occupations humaines cessent; et l'on ne travaille point à se bien connaître, à s'approfondir, à se rendre compte de soi-même à soi-même, à sonder son esprit, comme faisait David (2458), à purifier, épurer ses pensées, à se réformer, à se renouveler.

On s'étudie en tout temps au silence, cette pratique du cloître si importante est exactement observée; les conversations avec les hôtes et avec ses frères aux heures indues (2459), sont évitées; la langue est réglée, une garde, comme parle le Prophète (2460), est mise à la bouche et une porte aux lèvres; et l'on ne se recueille pas au-dedans de soi, on se laisse enlever à soi-même. Point de violence pour arrêter la légèreté de l'esprit, application à toutes sortes d'objets inutiles et frivoles. Pourvu que les images dont on se remplit, n'aient rien de dangereux, de mauvais, de criminel, on se permet la liberté de penser tout ce qu'on veut. L'essor est donné à l'imagi-

nation; mais ce n'est pas par rapport à Dieu et aux choses spirituelles.

Enfin, ne renonçant jamais aux vaines pensées de l'esprit, avec toute la fidélité à la lettre et à la rigueur de la règle, on est inégal, inconstant, singulier, fier, hautain, peu disposé à parler ou à entendre parler des choses édifiantes; occupé d'idées chimeriques, de réflexions qui fatiguent l'esprit, le lassent, épuisent ses forces; délicat à recevoir et opiniâtre à retenir les impressions les moins flecheuses; déftant, soupçonneux, imaginalif... que sais-je? On voit les choses, non pas comme elles sont, mais comme on les sent. On s'entretient de ce qui a déplu, de ce qu'on a eu à souffrir, on le nourrit, on y ajoute, on l'enfle, on le grossit; et à la première occasion, on s'abandonne à sa vivacité, on s'échauffe, on prend feu, on éclate: *Tange montes et fumigabunt* (Psal. CXLIII, 5).

Quelquefois on se laisse aller à une joie inconsidérée qui dissipe au-dedans, attire au-dehors, bannit la modération et la retenue, livre l'esprit aux saillies de l'imagination, met tout l'intérieur en mouvement, et y excite un tumulte qui chasse la paix de Dieu et exclut le saint repos. D'autres fois on tombe dans une tristesse humaine et injuste, qui trouble, accable, abat l'esprit; rend tout pénible et incommode, tout insipide et désagréable, soi-même insupportable à soi-même et aux autres; aigrit le tempérament; produit la langueur, le dégoût, l'inquiétude, l'impatience.

Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même: *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum*. Qu'il renonce à toutes les vaines pensées de l'esprit, ce n'est point assez, à tous les mouvements déréglés du cœur; à ses inclinations perverses, à ses penchants vicieux, à ses affections dépravées, à ses désirs injustes, à ses désirs immortifiés, à ses désirs trop vifs et trop empressés, à ses craintes mal fondées, à ses vues ambitieuses; à cet intérêt qui l'aveugle, à cette haine qui le flétrit, à cette envie qui le ronge, à cette jalousie qui le tourmente, à cet orgueil qui le corrompt, à ces attaches qui le captivent, à cette cupidité qui le porte au mal, à ce mépris des sentiments et des lumières des autres, à ce zèle déplacé, à cette sévérité outrée qui altère la charité, à ces retours continuels vers ses propres avantages, à cette ardeur à rechercher l'estime et l'approbation des hommes; à ces dépôts secrets, quand il se voit effacé ou même égalé par un autre; à cette malignité qui l'applique aux défauts d'autrui, et le détourne des siens propres; à cette préférence de soi-même à ses semblables; à ces murmures, ces médisances, ces ressentiments, ces antipathies, ces aver-

(2457) *Quasi columba seducta non habens cor.* (Osee., VII, 11.)

(2458) *Exercitabar, et scopebam spiritum meum.* (Psal., LXXVI, 7.)

(2459) *Hospitibus cui non præcipitur, nulla*

tenus societur, neque colloquatur. (Reg. S. B., c. 55.) — *Neque frater ad fratrem iungatur horts incompetentibus.* (Reg. S. Ben., c. 48.)

(2460) *Pone Domine, custodiam ori meo, et ostium circumstantiam labiis meis.* (Psal., CXL, 3.)

sions, ces animosités, ces vengeances qui le souillent; à tout ce qui répugne à la raison, à tout ce qui combat la piété, à tout ce qui s'oppose à la vertu et à la sainteté, à toutes les productions d'une nature corrompue.

Qu'il renonce à ses passions et à toutes ses passions, non-seulement à celles qui lui sont communes avec tous les autres enfants d'Adam, mais à ses propres passions, ces malheureux et perfides ennemis domestiques (2461), qui le séduisent, qui l'entraînent, qui le tiennent dans l'esclavage des sens; à ses passions de tempérament et de complexion, qui sont nées avec lui, qui ont crû et croissent avec lui, qui lui sont familières et intimes. Qu'il n'en ménage aucune, n'accorde à aucune la moindre trêve, ne compose point avec elles, ne se permette point à leur égard les complaisances les plus légères, en arrête jusqu'aux premiers mouvements, s'interdise tout ce que leur violence ou leur surprise peut gagner sur sa liberté. Qu'il attaque vivement tous ces habitants de la terre de son cœur (2462), les combatte, les poursuive, les dompte, les détruise, les extermine, leur donne à tous le coup de la mort.

Mais, c'est surtout à la passion dominante qu'il doit s'attacher, qu'il doit déclarer la guerre la plus cruelle, qu'il doit livrer les plus rudes combats, contre laquelle il doit diriger puissamment le glaive spirituel, et s'armer d'une sainte fureur. Ah! passion dominante, passion impérieuse, qui gouverne et règne en souveraine, qui donne le branle à toutes les autres passions, met en mouvement tous les ressorts de l'âme, et par une influence secrète, répand son venin sur toutes les actions de la vie! Que celui qui veut suivre Jésus-Christ, s'élève au-dessus de la chair et du sang; se fasse une extrême violence; et sourd aux cris de cette passion, aux répugnances de la nature, aux ébranlements, aux frémissements qu'il ressent au-dedans de lui-même, qu'il enfonce le glaive spirituel, jusques dans les entrailles, jusques dans les jointures et les moëlles de ce tendre Isaac, de ce cruel Jésuséen, de ce malheureux Agag.

Et comme l'amour-propre est la source, la cause et le principe de toutes les passions, de tous les mouvements déréglés du cœur, celui qui veut être disciple de Jésus-Christ, doit commencer le renoncement à soi-même, le continuer, le finir par le renoncement à cet amour désordonné; veiller sans relâche sur ses désirs, et les réprimer; être attentif à ses conduites, et les écarter; connaître ses ténèbres, et les dissiper; remarquer ses souplesses, et les détourner; pénétrer ses tours et ses détours, et les éviter; découvrir ses déguisements mystérieux, ses désintéressements hypo-

crites, ses raffinements, ses enchantements et ses charmes, et en triompher; démêler tous les liens, toutes les attaches avec lesquels il nous lie à nous-mêmes, et les briser; être adroit à lui enlever tout ce qu'il dérober par surprise au principe, ou à la suite, ou à la fin de nos actions ne pas même l'épargner, lorsqu'il semble n'en être pas le principal motif, mais s'offrir seulement en second; ne quitter jamais contre l'amour-propre les armes spirituelles, parce que, lorsqu'il est vaincu et que nous croyons en être défaits, nous le retrouvons dans le triomphe de sa défaite: *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum.*

Non, les veilles, les jeûnes, l'abstinence, la retraite, le silence, la solitude, les humiliations, les pénitences corporelles ne sont point incompatibles avec l'amour-propre, avec les mouvements déréglés du cœur, avec les passions. Ainsi, l'on peut être religieux, et ne pas pratiquer à cet égard le renoncement à soi-même. A la vérité les observances régulières sont des moyens, des secours, des facilités pour l'accomplissement des lois de l'Évangile, des préceptes de Jésus-Christ, des devoirs du christianisme: c'est dans cet esprit qu'elles ont été instituées, c'est pour cette fin qu'elles ont été établies; mais on peut ne pas entrer dans cet esprit, ne pas se proposer cette fin, abuser de ces observances, d'autant plus qu'il y a une espèce de judaïsme qui est comme enté dans notre fonds qu'il est en nous un penchant naturel à cultiver plutôt une piété sensible, qu'à travailler à la réforme de notre propre cœur: et cela, parce qu'il en coûte moins de réduire son corps en servitude, que ses mauvaises inclinations; de conserver ses mains innocentes, que de purifier les affections; de supporter les austérités du cloître, que de pratiquer la sévérité de l'Évangile; de garder exactement la lettre de la loi, que d'être attentif à la mortification intérieure; de mener une vie dure et laborieuse, que d'étouffer les mouvements secrets d'une cupidité inquiète; de s'adonner aux exercices corporels qu'à ceux de l'esprit; en un mot, d'avoir de la régularité que de la vertu.

Ah! il faudrait mourir à soi-même et à ses passions; et le vieil homme ne redoute rien tant qu'une pareille mort; il ne peut se résoudre à une séparation, qui lui serait si douloureuse, qui le pénétrerait, le déchirerait, le livrerait aux plaintes les plus amères: *Siccine separat amara mors?* (I Reg., XV, 32.) Mais quelles funestes suites d'un tel ménagement, d'une si lâche timidité!

Faux dans toute sa conduite, on porte un cœur profane sous des dehors religieux (2463); la cupidité repose tranquillement à l'ombre de la régularité. Les jeûnes et les austérités

(2461) *Inimici hominis, domestici ejus.* (Matth., X, 36.)

(2462) *Salutes non fecimus in terra, ideo non ceciderunt habitatores terræ.* (Isa., XXVI, 18.)

(2463) « Sub habitu religionis cor sæculare. » (S. BERN., in Ps. QUI HABITAT., ser. 3, n. 5, nov. edit.)

engraissent et fortifient la fatale concupiscence, plutôt qu'elles ne l'affaiblissent. La partie de la victime la moins précieuse est sacrifiée, et celle qui est la plus essentielle et qui fait seule le mérite de l'autre, est épargnée. On se fait un bouclier de son exaritude contre les remords de la conscience. On est environné des instruments de la mortification, et l'on ne meurt point à soi-même. On porte la croix, et l'on n'est pas crucifié (2464). On garde la règle du monastère, et l'on viole les préceptes de l'Evangile. On observe les lois établies par un homme, et l'on transgresse des lois prescrites par Dieu.

On est, comme ces sépulchres blanchis et décorés des figures de la foi, de la religion, de la miséricorde, de la justice, mais pleins au-dedans de pourriture et d'infection; on bien semblables à ces soldats, dont il est parlé dans l'histoire des Machabées (2465), sous les étendards de la piété, on conserve des restes d'idolâtrie, des passions, très-injustes et toutes humaines. Ajoutons-le : payant, comme les pharisiens, jusqu'à la dime des plus petites herbes, on pèche contre le fond et l'essentiel de la loi.

Voyez, nous dit saint Bernard (2466), voyez ce religieux qui ne s'applique qu'à ce qui frappe les sens, et à ce qui paraît au dehors. Il conserve avec grand soin sa tonsure; il garde exactement les jeûnes de la règle, il chante aux heures marquées, il n'omet pas un point de tous les exercices de piété, il est le premier à l'office et au travail, il lit l'Ecriture sainte, il veille, il prie, il s'approche des sacrements, il s'humilie, il est modeste, silencieux; on ne voit point en lui d'opposition à ce qu'on lui ordonne : en un mot, il observe fidèlement toutes les pratiques de la pénitence et de la régularité communes; et satisfait de cette belle surface, il est tout disposé à dire à la fin de sa carrière, ce que dit Saül, après la déroute des Amalécites : J'ai accompli la parole du Seigneur, j'ai exécuté ses ordres, je me suis acquitté de mes devoirs, j'ai rempli mes obligations : *Implevi verbum Domini* (1 Reg., XV, 13). Mais, comme Samuel répondit à Saül : Quel est donc ce bruit confus de troupeaux renfermés, qui frappe ici mes oreilles ? Disons à ce religieux, disons-lui : Et que signifient tous ces mouvements de passions immortifiées, toutes ces productions d'un amour-propre déréglé qu'on ne veut ni affaiblir ni réprimer, si l'on ne peut absolument le dompter : *Et quæ est hæc vox gregum, quæ resonat in auribus meis ?* (1 Reg., XV, 14.)

En effet, un tel religieux pousse avec vivacité un zèle indiscret et téméraire, se plaint de tout ce qui n'est pas de son goût,

s'alarme, se scandalise de tout, se récrie sur les abus les plus légers qu'il remarque ou qu'il se figure. Son orgueil ne peut supporter l'orgueil d'autrui. Parce qu'il mortifie son corps, il se croit en droit de mortifier les autres. Parce qu'il ne se pardonne rien, il s'imagine ne devoir être indulgent à personne. De la même bouche dont il vient de bénir le Seigneur, il parle peu avantageusement de ses frères, se permet sans scrupule des discours vains, de dangereux murmures, des railleries piquantes, des mépris affectés, des saillies d'une humeur bizarre et chagrine. Le voilà qui gémit sur la conduite des autres, témoigne de grandes inquiétudes pour leur perfection, déplore les temps présents, rappelle les passés, soupire, cite les règles, parle réforme, s'érige lui-même en réformateur, sans jamais songer à corriger les abus de sa conduite, à s'appliquer à sa propre perfection, à profiter pour cela des moments que le Seigneur lui accorde, à prendre l'esprit des règles et le suivre, à travailler à se réformer lui-même.

Cet autre, non moins régulier, mais également peu maître de ses passions et esclave de son amour-propre, ne se repaît que de la réputation de la vertu; regarde les moindres bienséances à son égard, comme des devoirs indispensables; jette des regards perçants et sévères sur les défauts de ses frères, monte sur le tribunal, les juge et les condamne; nourrit au-dedans de soi des sentiments dont il aurait honte que d'autres que lui fussent informés; ambitionne tout ce qui peut le tirer de l'obscurité et de l'oubli, est aussi avide des emplois, des distinctions, des honneurs qu'on peut prétendre dans le cloître qu'on saurait l'être dans le monde, des plus hautes dignités. Tout ce qui dérange un instant ses petits projets, l'aigrit et le révolte; tout ce qui ne s'ajuste pas à ses vues, trouve auprès de lui sa condamnation et sa censure. Il aime mieux se passer de soulagemens même nécessaires, que de s'abaisser à les demander; et s'il veut bien prendre la peine de mortifier une passion, ce n'est que pour suivre les mouvemens d'une autre.

Celui-ci use de mille précautions, emploie toutes sortes d'artifices pour faire sa volonté dans l'exercice même de l'obéissance. Il désire à la vérité peu de chose, mais il le désire passionnément. Comme son amour-propre n'est point combattu ni affaibli par les objets extérieurs, et qu'il est d'autant plus fort qu'il est renfermé en lui seul, ce qu'il souffre lui paraît toujours excessif, ce qui le regarde, il le grossit et l'exagère. Que de petits soins pour acquérir

(2464) « Crucem quidem najnant, nec moriuntur. » (S. LAUR. JUSTINIAN., *Serm. de vita solit.*, c. 2.)
(2465) *Invenerunt sub inimicis interfectorum de donariis idolorum.* (II Mach., XI, 40.)

(2466) « Miser homo, qui totus pergens in ea quæ foris sunt, et ignarus interiorum suorum, putans aliquid se esse, cum nihil sit, ipse se seducit...

Exteriolem quippe superficiali intuens, salva sibi omnia suspiciatur, non sentiens vermem occultum, qui interiora corrodit. Manet tonsura, vestis necdum mutata est, jejuniorum regula custoditur, statulis psallitur horis; sed cor longe est a me dicit Dominus. » (S. BERN., in *cap. Jejun.*, ser. I, n. 2, nov. edit.)

de la considération et de la confiance, que d'empressement pour s'assurer de ces vaines consolations, que d'alarmes quand elles échappent ! Il ne peut se résoudre à se gêner, se déranger, s'incommoder en quoi que ce soit pour ses frères ; tout ce qui les relève, l'incommoder et le chagriner ; il regarde les louanges qu'on leur donne, comme un bien dont on le prive, et les emplois qui leur sont confiés, comme une injustice qui lui est faite. Il blâme en conséquence le choix de ses maîtres dans la distribution des charges et des dignités, et n'en trouve digne presque aucun de ceux qui y sont élevés.

Celui-là... C'est assez. Ne multiplions pas des portraits si odieux. Il est rare que des religieux, exacts à observer leur règle, donnent dans de pareils écarts. Ce n'est pas ce qui arrive ordinairement, mais ce qui peut arriver, ce qui arrive hélas ! quelquefois, je l'avoue en gémissant, que je déplore ici.

On peut donc être religieux, sans renoncer à soi-même, aux vaines pensées de son esprit, aux mouvements déréglés de son cœur ; comme on peut être religieux sans connaître, comme l'on doit, Jésus-Christ ; parce qu'on ne connaît pas la nature du culte qu'il est venu établir dans le monde, la nécessité de la grâce qu'il est venu apporter sur la terre, l'excellence de la doctrine qu'il est venu annoncer aux hommes. On peut donc être religieux, sans être du nombre des brebis de Jésus-Christ, qui le connaissent et qui sont dociles à sa voix. On peut donc être religieux, et n'être pas chrétien.

Que cette terrible conséquence jette une frayeur salutaire dans le fond de nos cœurs, qu'elle nous porte à travailler à connaître Jésus-Christ, mais dans toute l'étendue d'une connaissance nécessaire à de parfaits chrétiens, tels que doivent être des religieux. Sans cette connaissance, notre exactitude, notre régularité, notre fidélité à toutes les pratiques extérieures, n'est que fausseté, mensonge, pure cérémonie, n'est qu'une religion judaïque, n'est qu'un culte pharisaïque. Avec cette exactitude, cette régularité, cette fidélité, nous n'en serons pas moins condamnés au jugement de Jésus-Christ, comme je l'ai dit, comme je l'ai démontré dans la première partie de ce discours. Combien plus notre perte est-elle assurée, si nous ne pratiquons pas le renoncement à nous-mêmes, si nous ne travaillons pas à réprimer les vaines pensées de notre esprit, et à dompter les mouvements déréglés de notre cœur ! Nous aurons beau présenter au redoutable jugement nos jeûnes, nos veilles, nos prières, nos austérités, notre abstinence, notre attachement inflexible aux laborieux et pénibles exercices de notre profession. Cet arrêt irrévocable par-

tira de la bouche du souverain Juge : *« Je ne vous connais pas ; retirez-vous... »* (2467) Je n'ose achever.

Ah ! mes révérends Pères, se perdre pour l'éternité, après avoir tant souffert dans le temps ; être martyr de son amour-propre ; se rendre le présent et l'avenir malheureux !... Hélas ! les gens du monde se donnent pour passer leurs jours dans les joies, les plaisirs, les occupations profanes, incompatibles avec le salut ; et nous nous damnerions au milieu des occupations les plus saintes, en pratiquant les œuvres les plus édifiantes, en menant une vie dure et austère !

Détournez de dessus nos têtes, adorable et puissant Jésus, un si funeste malheur. Inspirez-nous ce renoncement à nous-mêmes si essentiel, puisqu'on ne peut être autrement du nombre de vos disciples. Donnez-nous de vous connaître, pour apprendre tout ce que vous nous êtes ; tout ce que vous avez fait pour nous, tout ce que nous devons faire pour vous plaire. La pratique de ce renoncement, et les effets de cette connaissance délivreront nos œuvres de l'opprobre de la stérilité, les animeront, les élèveront, les consacreront, les sanctifieront, les diviniseront. Nous serons religieux et chrétiens, et dignes de la récompense éternelle que vous avez promise à ceux qui auront tout quitté pour vous suivre, pour vous mieux connaître, pour pratiquer plus parfaitement les saintes maximes de votre Évangile. Ainsi-soit-il.

CONFERENCE III.

Pour le troisième dimanche après Pâques.

SUR LA PRIVATION DES GRACES SENSIBLES.

Modicum, et jam non videbitis me ; et iterum modicum et videbitis me. (Joan., XVI, 16.)

Encore un peu de temps et vous ne me verrez plus ; et encore un peu de temps, et vous me verrez.

Que voulait dire Jésus-Christ à ses apôtres par ces paroles : *Encore un peu de temps et vous ne me verrez plus ; et encore un peu de temps, et vous me verrez ?* Jésus-Christ, répond saint Augustin (2468), voulait marquer à ses apôtres, qu'il allait être séparé d'eux par sa mort ; et que trois jours après il sortirait du tombeau, et qu'ils le reverraient glorieux et triomphant, converser avec eux, essayer leurs larmes, et ne quitter la terre que pour monter au ciel. Peu de temps après que Jésus-Christ eut tenu ce discours à ses apôtres ; il souffrit, et ils ne le virent plus : *Post paululum passus est, et non viderunt eum.* Peu de temps après il ressuscita, et ils le virent : *Rursus, post paululum resurrexit, et viderunt eum.*

Ce double événement, dit saint Bernard (2469), nous présente une image des vicis-

(2467) *Nescio vos unde sitis : discedit a me omnes operarii iniquitatis. Ibi erit fletus et stridor dentium.* (Luc., XIII, 17, 28.)

(2468) S. AUG., tr. 101 in Joan. Evang., c. 16,

n. 1, nov. edit.

(2469) S. BERN., in Cant., serm. 74, n. 4, nov. edit.

situdes qui se rencontrent dans la vie spirituelle, qui est mêlée de lumière et de ténèbres, de douceurs et d'amertumes, de feu et de froidure, de consolation et de désolation, de visites et d'absences, de prospérité et d'adversité; où tantôt le Seigneur se fait sentir à une âme et la remplit de la joie la plus douce, tantôt il paraît s'en éloigner et la laisse dans le dégoût et la sécheresse, en la privant de ses grâces sensibles: *Constat in anima fieri hujusmodi vicissitudines euntis et redeuntis Verbi.*

Mais pourquoi de pareilles vicissitudes? Pourquoi surtout ces ténèbres, ces amertumes, ces insensibilités, qui sont plus fréquentes dans la vie spirituelle que les consolations et les faveurs célestes? D'où vient que Dieu fait passer ordinairement les âmes justes par des voies dures et rigoureuses; qu'il les éprouve par des délaissements, des aridités, des peines intérieures? C'est toujours par sagesse, disent nos maîtres dans la vie spirituelle, quelquefois par bonté, souvent par justice, que Dieu traite de la sorte les âmes justes. C'est pour purifier la vertu, si elle est imparfaite: c'est pour la perfectionner, si elle est véritable et solide.

Développons, d'après nos maîtres, cette conduite de la divine sagesse avec toute l'exactitude dont nous sommes capables. Vous sentez, mes révérends Pères, combien cette matière est intéressante pour des personnes qui font profession de piété; et je vous vois avec plaisir tout disposés à m'accorder une attention favorable. Dieu prive de ses grâces sensibles la vertu imparfaite pour la purifier: première réflexion. Dieu prive de ses grâces sensibles la vertu véritable et solide pour la perfectionner: seconde réflexion:

PREMIERE PARTIE.

La vertu n'est, hélas! que trop souvent intéressée, orgueilleuse, languissante: c'est pour la rendre désintéressée, humble, fervente que Dieu retire ses grâces sensibles. Ainsi, par cette privation, Dieu purifie la vertu imparfaite.

La vertu n'est hélas! que trop souvent intéressée, c'est-à-dire, attachée avec excès, aux attraits, aux douceurs, aux sensibilités de la grâce; ne voulant éprouver au service de Dieu que des goûts intérieurs, des mouvements tendres et affectueux, de vifs sentiments de piété et de foi; ne pouvant se résoudre à lui être fidèle gratuitement, et sans en recevoir sur le champ quelques récompenses; se troublant, s'inquiétant, se décourageant aux plus petits dégoûts, aux plus

légères répugnances; tentée d'abandonner ses saintes pratiques, dès qu'elle est exercée par des sécheresses; toujours sensuellement avide du lait et du miel de la terre de promission; prétendant ne marcher vers la perfection que par un chemin semé de fleurs, ne courir dans la voie de Dieu qu'à l'odeur de ses parfums, ne jamais descendre du Thabor, parce qu'on s'y trouve bien (2470), reposer sans cesse sur la poitrine de Jésus, parce qu'on y goûte des plaisirs ineffables; rebutant les miettes qui tombent de la table du Père céleste, et enviant à ses favoris les mets délicieux qu'il leur sert: s'imaginant que la dévotion consiste essentiellement dans une suavité sensible, dans une onction intérieure de la grâce, dans des mouvements qui flattent et qui ravissent, dans des consolations habituelles, dans une facilité persévérante à faire le bien; prenant ainsi le goût et le plaisir qu'on ressent quelquefois dans la piété, pour la piété elle-même; ignorant les voies de Dieu sur les âmes, qui vient à elle et s'en retire, selon qu'il lui plaît (2471); peu attentive aux leçons de la sagesse éternelle, qui nous apprend (2472) à nous préparer aux épreuves, aux souffrances, aux tentations, quand nous nous engageons au service de Dieu, à supporter patiemment ses suspensions et ses retardements, à ne nous laisser point abattre, et à demeurer fermes dans la justice et dans la crainte.

En effet, qu'il en est peu qui prêtent l'oreille à ces leçons, qui connaissent ces voies, qui sachent ce que c'est que la véritable piété et la solide dévotion; et par conséquent qui persévèrent dans le bien quand Dieu ne les console pas; qui cherchent Dieu pour Dieu; qui s'attachent à Dieu préférablement à toutes ses faveurs; qui aiment le Dieu des consolations plutôt que les consolations de Dieu; qui soient contents de Dieu lorsqu'il cesse de les contenter eux-mêmes; à qui Dieu seul suffise également dans les changements intérieurs qu'ils éprouvent! Ne doit-on pas traiter de mercenaires et d'intéressés, je le dis avec le pieux auteur de *l'Imitation de Jésus-Christ* (2473), ceux qui cherchent ainsi à se satisfaire? Ne font-ils pas bien voir qu'ils sont plus amateurs d'eux-mêmes que de Jésus, puisqu'ils n'ont en vue que leurs propres avantages? Où trouvera-t-on quelqu'un qui veuille servir Dieu gratuitement: *Ubi invenietur talis, qui velit Deo servire gratis?*

Ah! on ne veut que des dévotions pleines de douceurs, que des suavités dans les exercices de piété; manger le pain du ciel, comme parle saint François de Sales

(2470) *Bonum est nos hic esse.* (Matth., XVII, 4.)

(2471) « Spiritus venit et recedit secundum suam voluntatis beneplacitum. » (De imit. Chr., l. II, c. 9.)

(2472) *Fili accedens ad servitum Dei, sta in justitia et timore, et prepara animam tuam ad tentationem... Sustine sustentationes Dei; conjungere*

Deo, et sustine. (Ecl. II, 1, 2, 3.)

(2473) « Nonne omnes mercenarii sunt dicendi, qui consolationes semper querunt? Nonne amatores sui, magis quam Christi probantur, qui sua comoda et lucra semper meditantur? Ubi invenietur talis, qui velit Deo servire gratis. » (De imit. Chr., l. II, c. 11.)

(2474), que quand il est *tendre et mollet*; puiser l'eau dans le puits de Jacob que lorsqu'on peut le faire sans peine et sans effort; point de croix, si elles ne sont sans clous et sans épines; point de nuages et d'obscurité, mais toujours un ciel clair, des jours sereins et tranquilles; point d'hiver, mais un printemps continu (2475). On n'est qu'un ami de table, comme dit le Sage (2476), sans constance et sans fidélité. C'est la propre satisfaction qui touche uniquement, et non le bon plaisir de Dieu. On ne court après le Seigneur, comme ce peuple qui le suivait dans le désert, que quand on est comblé de ses bienfaits (2477). Au lieu de se servir de la grâce comme d'un moyen de s'unir à Dieu, on s'y attache et l'on veut en jouir comme de sa fin. On consulte plus un goût sensible qui rappelle à la piété, que la justice de la loi et les vérités de la vie éternelle.

Comme les premiers temps de notre engagement au service de Dieu étaient accompagnés d'un certain attendrissement de cœur qui nous soutenait dans la pratique des devoirs et des règles saintes, nous nous persuadons que les suites doivent répondre à de si heureux commencements, que ces règles et ces devoirs auront toujours les mêmes attraits et que rien n'affaiblira les consolations qui nous rendaient d'abord si satisfaits et si pénétrés de notre bonheur dans les voies de Dieu. Il semble que nous voulions l'assujettir, le forcer même à nous favoriser et ne le servir, ne l'honorer, que quand il nous prodigue ses caresses.

C'est là l'écueil où les âmes mêmes qui paraissent les mieux affermies ne sont que trop sujettes à échouer; c'est là qu'elles commencent à se démentir et à se décourager. C'est ce que les saints Pères et les docteurs catholiques ont regardé comme le poison de la vie spirituelle, comme une délicatesse ennemie de l'amour de Dieu, comme une recherche molle et raffinée, où ces grands devoirs de se renoncer, de s'oublier, de mourir à soi-même, sont méconnus pour suivre les mouvements d'une artificieuse sensualité. Qu'il y en a, s'écrie ici saint Augustin (2478), qui ne cherchent Jésus que pour goûter ses miséricordes et jouir de ses faveurs! Qu'il en est peu qui cherchent Jésus pour Jésus! et le moment

ou l'on commence à se satisfaire soi-même, est le moment où l'on cesse d'aimer (2479).

Entrons, mes RR. PP., dans les vues de la divine Sagesse, qui a dessein, par les dégoûts, les sécheresses et les aridités, d'épurer notre vertu, de détruire ses imperfections, de la dégager de tout ce qu'elle peut avoir de trop humain; qui connaissant nos maux et leurs remèdes, sait mieux que nous ce qui nous est nécessaire. Elle n'en use pas de la sorte pour nous rendre malheureux, mais pour nous rendre plus spirituels et plus intérieurs. Ce n'est pas un Dieu irrité qui nous ferme son cœur, c'est un Dieu miséricordieux qui purifie le nôtre. Ce n'est pas un maître mécontent qui retire ses faveurs, c'est un Seigneur jaloux qui veut s'assurer de notre fidélité. Ce n'est pas vos pères qui nous rebutez qu'il nous prive de ses caresses, c'est pour procurer la solidité à notre piété en éloignant tout ce qui mêle en nous l'homme avec Dieu, les appuis sensibles avec les dons du ciel, et les richesses de la foi avec les consolations de l'amour-propre. Il ne nous traite pas en ennemi, mais en père.

Il veut nous apprendre à nous conduire par la foi, et non par le sentiment; à ne pratiquer la vertu que dans la vue de lui plaire; à établir cette vertu, non sur des goûts et de tendres mouvements, qui s'en vont comme il sont venus (2480), mais sur la vérité qui est toujours la même; à lui être également attachés en tout temps, dans les adversités comme dans les prospérités spirituelles; à n'estimer que ce qu'il veut et ne vouloir jamais aller à lui que par les voies où sa divine main nous mène; à pratiquer exactement ce qu'il nous commande, sans exiger d'avant-goût de ce qu'il nous promet; à ne prétendre d'autre dédommagement dans la fidélité que nous lui rendons, que le plaisir de lui être fidèles; à ne nous point attacher aux suavités, aux douceurs comme aux douceurs (2481), mais les recevoir comme des moyens donnés par l'Époux pour ne nous attacher qu'à lui-même.

Il veut nous apprendre que la véritable piété consiste, non dans les ravissements, mais dans la conformité à sa divine volonté; non dans des transports délicieux, mais dans le renoncement à toute volonté

(2474) *L'esprit de S. François de Sales*, part. I, c. 5.

(2475) « Vous voudriez bien que tout fut en printemps et été; mais non, ma chère fille, il faut de la vicissitude de l'intérieur, aussi bien qu'en l'extérieur. Ce sera au ciel où tout sera en printemps, quant à la beauté; tout en automne, quant à la jouissance; tout en été, quant à l'amour. Il n'y aura nul hiver. » (*Épit. Spirit. de S. François de Sales*, l. VII, ep. 45, à une veuve.)

(2476) *Est amicus socius mensa, et non permanebit in die necessitatis* (Eccl. VI, 10.)

(2477) *Amen, amen, dico vobis: quæritis me, non quia vidistis signa, sed quia manducastis ex panibus, et saturati estis.* (Joan., VI, 26.)

(2478) « *Quam multi non querunt Jesum, nisi ut illis faciat bene secundum tempus... Vix queritur Jesus propter Jesum... Queritis me propter aliud, quærite me propter me.* » (S. Aug., in *Joan. Ev.*, c. VI, tr. 25, n. 40, nov. edit.)

(2479) « *Ubi enim se ipsum aliquis querit, ibi ab amore cadit.* » (*De imit. Chr.*, l. III, c. 5.)

(2480) « *Affectus ille bonus et dulcis, quem interdum percipis, effectus gratiæ presentis est, et quidam prægustus patriæ cœlestis: super quo non minimum imitandum; quia vadit et venit.* » (*De imit. Chr.*, l. III, c. 6.)

(2481) BOSSUET, *Lett. de piété et de direct.*, lett. 114.

propre; que les consolations ne nous sont pas nécessaires dès qu'il ne veut pas nous les accorder (2482); que ce que nous croyons utile à la perfection de notre état, n'est pas toujours le moyen le plus sûr pour y arriver et pour y faire de continuel progrès; qu'il s'agit dans la vie intérieure, non d'imaginer, de sentir, de penser, mais de beaucoup aimer; que tandis que nous trainerons ce corps mortel, nous aurons toujours des dégoûts et des peines d'esprit à supporter (2483).

Il veut nous guérir de cette pente que nous avons aux choses sensibles, qui nous portent à chercher la satisfaction des sens dans la dévotion même, nous faire soupirer après cette céleste patrie où les consolations seront ineffables et éternelles (2484), nous inspirer le désintéressement de la véritable charité; exercer notre foi dans le temps qu'il paraît nous abandonner et parce que nous avons voulu être heureux par les douceurs et les suavités, nous procurer la santé; par des remèdes contraires.

Nous nous plaignons des suspensions de lumières et de grâces sensibles que nous éprouvons. Nous souhaiterions être toujours gratifiés de faveurs célestes. Nous voudrions que notre âme en fût sans cesse remplie et comme rassasiée et engraisée: *Sicut adipe et pinguedine repletur anima mea.* (Psal. LXII, 6.) Ne savons-nous pas que chaque condition à ses peines, qu'il n'est point d'état sans affliction, sans amertumes, sans tristesse; que telle est la condition de cette vie misérable, qu'on ne saurait être parfaitement heureux ici-bas?

Et qu'est-ce que les rigueurs qui accompagnent quelquefois la vertu, rapprochées des inquiétudes cruelles des pécheurs au service du monde? Quelle comparaison entre ce flux et reflux perpétuel de désirs, de haines, de soupçons, de craintes, de contradictions, de chagrins, de rebuts, de jalousies, de prétentions, de soins, de gêne, d'agitations qui empoisonnent tous les plaisirs des mondains;

(2482) *Vie de sainte Thérèse*, écrite par elle-même, c. 2.)

(2483) « *Quandiu mortale corpus geris, tandiu tedium senties et gravamen cordis.* » (De imit. Chr., l. III, c. 59, edit. Valart.)

(2484) « *Si nunquam deesset hic consolatio (quæ respectu futuræ gloriæ, quæ revelabitur in nobis, anigmatica est et exparte) putaremus forte hic habere civitatem manentem, et minus inquireremus futuram.* Ne ergo ex silium deputemus pro patria, arham pro pretio summa: Venit sponsus, et recedit. » (S. BER., aut quiv. al., *Scala claustr.*, c. 8, n. 9, vol. II, Op. S. Bern., nov. edit.)

(2485) « *Magnus animarum nostrarum medicus modum, quo ascenditis medicinam afferat, optime callat. Ne itaque indignemur, neque animum despondamus, neque inique feramus, quæ nobis, nisi addecer, infert Dominus. Multi namque in injusce cævi valitudinario degunt infirmi, sancitque, nec una eademque omnibus mensa conducit: diversa etenim omnibus, et cirentiam temporum, et dietam medicus incidit. Hic, ait, malesanus melle*

et les peines de la vertu, qui, quelque sensibles qu'elles soient à notre amour-propre et parce qu'elles lui sont sensibles, nous sont si utiles et même si nécessaires! Epreuves salutaires, remèdes du grand médecin de nos âmes, qui emploie, nous dit le bieuheureux Nil (2485), l'amertume de l'absynthe pour guérir un amour intéressé, pour purifier une vertu imparfaite!

Et après tout, les consolations, comme nous l'apprennent les maîtres de la vie spirituelle, ne sont pas toujours les fruits de la grâce. L'illusion y est à craindre; car elles peuvent venir des ruses du malin esprit qui prétend par là amuser les âmes et les détourner de la véritable et solide piété (2486). Elles peuvent être les effets d'un naturel, tendre, sensible, affectif; des lueurs trompeuses, qui loin de mener à la perfection conduisent au précipice, des sentiments tout humains, qui font qu'on se croit plein de Dieu, tandis qu'on n'est rempli que de soi-même; ou enfin les dangereuses productions d'une imagination échauffée et séduite. Tout ce qui est élevé n'est pas pour cela saint; tout ce qui paraît désirable n'est pas pur; tout ce qui est doux n'est pas salutaire; tout ce que l'on aime n'est pas toujours agréable à Dieu (2487).

Ainsi, mes RR. PP., servons le Seigneur comme il veut que nous le servions; servons-le pour lui-même et par un pur esprit de foi et d'amour; servons-le dans l'abattement comme dans la joie, dans l'amertume comme dans la consolation, dans la paix comme dans le trouble, dans les ténèbres comme dans la lumière, dans un état de sécheresse comme dans une tendre onction. Sachons être, ainsi que l'Apôtre (2488), dans la disette ou dans l'abondance. Ayons une dévotion générale et désintéressée, qui nous élève au-dessus de toutes les grâces sensibles; qui nous rende aussi satisfaits lorsque nous ne recevons que des rebuts de la part de Dieu, que lorsqu'il nous accorde

sæpius consotetur; alius absinthii amarore tristetur, etc. » (Nil Mon., Ep., l. III, ep. 55.)

(2486) « Les bons mouvements que certaines personnes ont eus ne sont que des champignons spirituels qui non seulement ne sont pas la vraie dévotion, mais bien souvent sont de grandes ruses de l'ennemi, qui amusent les âmes à ces menues consolations, les fait demeurer contentes et satisfaites en cela, à ce qu'elles ne cherchent plus la vraie et solide dévotion, qui consiste en une volonté constante, résolue prompte et active d'exécuter ce que l'on sait être agréable à Dieu. » (SAINT FRANÇOIS DE SALES, *Introduction à la vie dévote*, 4^e part., c. 15.)

(2487) « *Non omne altum est sanctum; nec omne desiderabile, purum; nec omne dulce, bonum; nec omne carum, Deo gratum.* » (De imit. Chr., l. II, cr. X, edit. Valart.)

(2488) *Scio et humiliari, scio et abundare; ubique et in omnibus institutus sum) et satiari, et esurire, et abundare, et penuriam pati.* (Philipp., IV, 12.)

les faveurs les plus singulières. Il ne s'agit pas de servir Dieu avec plaisir, mais de servir Dieu avec fidélité. Nous adoucit-il le joug? rendons grâces à sa bonté qui ménage cette onction à notre faiblesse. Nous en fait-il sentir la pesanteur? bénissons la main qui nous éprouve pour rendre notre vertu plus pure : peut-être même nous châtie-t-elle parce que notre vertu est orgueilleuse ; bénissons-la également, cette main bienfaisante, elle nous châtie pour nous rendre humbles.

Ce n'est pas seulement sur les qualités naturelles et sur les biens extérieurs et sensibles que l'orgueil s'élève et s'établit; il ose se dresser un trône jusques sur les qualités intérieures et surnaturelles. Il ose pour se satisfaire employer les actions les plus édifiantes, les œuvres les plus saintes, se les attribuer, se les approprier, les regarder comme venant de son propre fonds, et se parer ainsi des dons de Dieu. Il se nourrit des lumières de la dévotion, de l'onction de la piété, de la ferveur de l'oraison. Il se fortifie de ce qui devrait le détruire ou l'affaiblir, des grâces sensibles, des faveurs célestes, des consolations qu'il goûte, des plaisirs qu'il ressent dans le bien.

C'est là, mes RR. PP., ce qui corrompt si souvent la vertu; ce qui la rend vaine, présomptueuse, superbe. C'est ce qui fait qu'on est content de sa justice, qu'on s'en élève intérieurement, qu'au lieu de tenir les grâces cachées on s'en glorifie hautement, on s'en fait honneur, on les produit au dehors, on s'en estime davantage (2489). Ah! on ne craint point des faveurs dont on est indigne. On ne voit pas que l'attrait sensible est un soutien de sa faiblesse ou plutôt qu'un fruit de sa fidélité. On se croit capable de tout, parce qu'on ne fait pas attention qu'on ne peut rien par soi-même.

L'esprit, comme le dit saint Grégoire (2490), comblé de dons spirituels, ne pense alors qu'à en jouir dans une assurance oisive; loin de les rapporter à celui de qui il les tient, il se persuade avoir de lui-même ce qui lui a été jusqu'ici gratuitement accordé. L'éclat d'une piété respectée par les hommes est préféré à la sûreté d'une piété obscure et secrète. La vue d'une véritable ou prétendue abondance, soutient et fortifie mille retours de complaisance et n'en fait pas moins concevoir des sentiments présomptueux pour l'avenir. Les succès intérieurs flattent, séduisent, imposent. On les regarde comme les fruits naturels de son travail, on s'en félicite, on s'en applaudit, on s'en sait

bon gré. C'est comme une vapeur subtile et maligne qui s'élève, monte, se dilate, éblouit, enivre et fait oublier Dieu : *Superbia ascendit.* (Psal. LXIII, 23.) Le saint évêque de Genève dirait (2491) que c'est là la douceur (et servons-nous de ses expressions simples et naïves) que c'est là « le sucre des consolations sensibles, qui engendre les vers de la vanité. »

Ainsi les dévots, ces anges de la terre, conçoivent aisément l'orgueil des anges qui ont été superbes dans le ciel. Il en est qui ayant entrevu quelque lueur d'une grâce passagère dans les exercices de la piété, ayant versé quelques larmes, poussé quelques soupirs, éprouvé quelques impressions de l'Esprit divin, ressenti quelques transports d'un cœur sensiblement touché dans la pratique de l'oraison, après quelques pénitences faites avec joie et facilité, après avoir eu un peu plus de ferveur et de sentiment que de coutume dans l'usage des sacrements, croient tout-à-coup être montés jusqu'à la région supérieure du ciel et ne plus tenir à la terre. Ils s'imaginent, ces présomptueux, exceller déjà dans la spiritualité, être arrivés au sommet de la vertu et environnés de son éclat et de sa gloire, être en droit de se regarder comme des hommes privilégiés, comme distingués du commun des chrétiens, et pouvoir dire avec le pharisien : *Non sum sicut ceteri hominum.* (Luc. XVIII, 11.) Ils se comparent, se préfèrent même aux plus parfaits et s'adjugent exclusivement la qualité de dévots.

Ceux-ci aperçoivent trop la préférence que les faveurs célestes leur donnent sur les autres; ou s'ils s'imaginent être moins favorisés qu'eux, ils en sont affligés, blessés, en conçoivent de la jalousie et voudraient renfermer en eux seuls les goûts intérieurs et les consolations sensibles. Peu touchés de la supériorité de l'amour et de la fidélité, ils ne peuvent souffrir en autrui la supériorité des lumières. Ils envient ces parfums célestes dont l'Époux embaume ses épouses, ce lait délicieux dont il les nourrit, ce vin sacré dont il les enivre, ces chastes baisers dont il les honore, ces saintes [délices dont il les comble, ces secrets merveilleux qu'il leur communique, ces voies pleines de douceurs par où il les mène; dédaignent en même temps ces déserts mystérieux où il les abandonne, et ces sécheresses salutaires par lesquelles il les éprouve.

Ceux-là, abusant des faveurs spirituelles, se livrent à la joie jusqu'à oublier leur pauvreté passée et ne point sentir leur indigence présente; comptent trop sur des

(2489) « Fili, nihil est tibi et securius devotionis gratiam abscondere, nec in altum te efferre, nec multum inde loqui, neque multum ponderare, sed magis emetipsum despiciere, et tanquam indigno datum timere. » (*De imit. Chr.*, l. III, c. 7.)

(2490) « Nonnunquam, dum mens nostra tanti utuneris plenitudine atque ubertate fulcitur, si con-

tinna in his securitate perfruitur, a quo sibi hæc sint obliviscitur; seque a se habere putat, quod nunquam sibi abesse considerat. » (*S. Greg.*, l. II, *Mor. in c. 1, B. Job*, c. 49, n. 78, nov. edit.)

(2491) *L'esprit de S. François de Sales*, part. x, c. 15.

dispositions qui peuvent changer en un moment, et ne pensent jamais en quel état ils se trouveront lorsque la lumière se sera retirée (2492). Ils veulent même faire plus qu'ils ne peuvent; ils se portent à ce qu'il y a de plus sublime dans la dévotion, sans attendre que Dieu les y attire: se levant, comme dit David (2493), avant que le jour soit venu; ambitionnent ces voies extraordinaires et éminentes par lesquelles l'Esprit-Saint conduit des âmes choisies au comble de la perfection, les élévations, les extases, les transports, les ravissements, tout ce qui n'est pas dans l'ordre ordinaire de la grâce; ne se contentent pas d'être au pied de la montagne, hasardent de s'élever par leurs propres ailes, prennent leur essor vers le ciel, prétendent y voler, non comme des colombes mais comme des aigles, entrer dans le nuage sacré et contempler fixement la beauté suprême, ignorant sa grandeur et oubliant leur propre faiblesse.

Dissipez-vous, vents favorables, soufflez, froids aquilons; retirez-vous, délices spirituelles, consolations divines, suavités célestes, saintes douceurs. Venez, sécheresses, aridités, dégoûts, troubles, amertumes, désolations, peines intérieures, saisissez, pénétrez l'âme de ces dévots. Il est juste qu'ils soient privés des grâces sensibles dont ils abusent, et qu'ils éprouvent les rigueurs d'un Dieu dont ils se rendent indignes de goûter plus longtemps les faveurs par le mauvais usage qu'ils en font.

« Ah! ce n'est pas sans raison, dit, en leur personne, saint Bernard (2494), ce n'est pas sans raison que je sens une langueur, un obscurcissement et une lâcheté extraordinaire. Il s'est trouvé de l'orgueil en moi, et le Seigneur s'est détourné de son serviteur dans sa colère. C'est de là que vient cette stérilité de mon âme et ce refroidissement de dévotion que je souffre. Comment mon cœur s'est-il ainsi séché? et comment est-il devenu matériel et comme une terre sans eau? Je ne puis être touché de compunction jusqu'à verser des larmes, tant la dureté de mon cœur est grande. Je ne trouve plus de goût à la psalmodie. Je ne saurais m'appliquer à lire. Je ne me plais point à prier. Je ne me trouve point disposé à faire mes médi-

tations ordinaires. Que sont devenues ces délices spirituelles dont mon esprit était saintement enivré? Où est cette paix intérieure, cette joie dont mon cœur était plein par la présence du Saint-Esprit?... Hélas! je ne suis plus comme une des montagnes de Gelboé, puisque le Seigneur ne répand plus dans mon âme cet écoulement de grâce, cette rosée de bénédiction dont il avait coutume de me favoriser. » Ainsi l'orgueil tarit la source des faveurs célestes. Ainsi le divin Epoux se retire des superbes comme il s'approche des humbles: *In humiles salit, et superbos transilit* (2495).

Ne doutons donc pas, mes RR. PP., je le conclus avec saint Bernard (2496), qu'il n'y ait de l'orgueil en nous, quand le Seigneur nous prive de ses visites, quand l'Epoux nous soustrait ses caresses. « Ne doutons pas que l'orgueil ne soit la cause des sécheresses que nous éprouvons, encore même que cela ne nous paraisse pas, et que nous n'ayons rien, ce semble, à nous reprocher à cet égard. Car Dieu connaît en nous ce que nous n'y connaissons pas, et il est lui-même notre Juge. » Peut-être avons-nous dit dans notre abondance: Non, nous ne serons jamais ébranlés: *Dixi in abundantia mea: Non movebor in aeternum* (Psal. XX, 7, 8); ou, si nous ne l'avons pas dit, Dieu a vu en nous cette funeste disposition, il a détourné son visage; et nous sommes tombés dans le dégoût, l'abattement et le trouble: *Avertisti faciem tuam a me, et factus sum conturbatus*.

Nous regrettons ces beaux jours où nous étions en faveur auprès de Dieu, comblés de ses bienfaits, remplis de ses dons; où l'onction de son esprit charmaient toutes nos peines; où nous courions avec joie dans la voie de ses commandements: *Quis mihi hoc tribuat, ut sim juxta menses pristinos*. (Job, XXIX, 2.) Cet heureux temps est passé, notre orgueil l'a fait disparaître. Nous n'avons pas su profiter des grâces de notre Dieu, nous éprouvons ses rebuts et ses froideurs. Nous nous sommes laissés entêter par les fleurs qu'il avait semées sur notre route, il l'a changée en un chemin rude, plein d'épines et de ronces.

C'est donc parce que nous l'avons mérité, c'est par justice que Dieu nous traite de la

(2492) « Non est huic affectioni tenacius inhaerendum, quae citius potest mutari in contrarium.... Consilium bonum est, ut fervoris spiritu concepto melioribus quid intarum sit abscedente lumine. » (De imit. Chr., l. III, c. 7.)

(2495) *Vanum est vobis ante lucem surgere*. Ps. CXXXI, 2.)

(2494) « Non sine causa sane ab heri et nudius tertius invasit in me languor iste animi, et mentis hebetudo, insolita quaedam inertia spiritus.... Superbia inventa est in me, et Dominus declinavit in ira a servo suo. Hinc ista sterilitas animae meae, et devotio inop'ia quam patior. Quomodo ita exaruit cor meum, coagulatum est sicut lac, factum est sicut terra sine aqua? Nec compungit ad lacry-

mas cyto; tanta est duritia cordis. Non sapit psalmus, non legere libet, non orare delectat, meditationes solitas non invenio. Ubi illa inebriatio spiritus? ubi mentis serenitas, et pax, et gaudium in Spiritu Sancto? Quid me aliud patem, quam nimis de montibus Gelboe, quem Dominus praevertit in ira et indignatione sua? » (S. Bern. in Cant., ser. 54, n. 8, nov. edit.)

(2495) S. Bern., in Cant., ser. 54, n. 7, nov. edit.)

(2496) « Nec dubites in causa esse superbiae (subtractionis gratiae) etiamsi non appareat, etiamsi nihil tibi conscius sis. Quod enim tu nescis, scit Deus; et qui te judicat, ipse est. » (S. Bern., ser. 54, in Cant., n. 10, nov. edit.)

sorte : mais justice que la bonté et la miséricorde accompagnent, puisqu'il fait servir les privations dont il nous châtie, à rendre notre vertu plus humble ; en nous portant à reconnaître, dit Cassien (2497), par l'expérience que nous faisons de ce que nous sommes dans cet état de sécheresse ; que nous ne pouvons ni par nos soupirs, ni par notre travail, rentrer dans notre première situation ; en nous faisant avouer, ajoute saint Laurent Justinien (2498), notre impuissance et notre misère ; et cela, non pas parce qu'il nous méprise, mais parce qu'il nous aime : *Non condemnando, sed amando.*

Ne vous découragez pas, nous dit saint Bernard (2499), ne vous troublez pas, rassurez-vous : *Ne timeas.* Une telle conduite de la part de votre Dieu vous est favorable et contribue au bien de vos âmes : *Omnia ista tibi cooperantur in bonum.* C'est pour votre avantage qu'il s'éloigne de vous : *Tibi, tibi recedit.* Il s'en était approché pour verser dans vos âmes la douceur de ses consolations : *Venit ad consolationem* ; vous n'en avez pas fait l'usage pour lequel elles vous avaient été accordées, il vous punit, il se retire ; mais c'est pour guérir l'enflure de votre cœur, cette vaine satisfaction que vous donnait la vue de votre abondance ; pour vous apprendre à vous tenir toujours devant lui dans un état d'abaissement et de crainte ; pour empêcher que la continuation de ses dons et de ses visites, ne vous porte à les attribuer plutôt à la nature qu'à la grâce ; et afin que vous vous accoutumiez à vous délier de vous-même, à ne compter que sur lui seul et à le regarder comme la source de tout ce qu'il vous donne de consolations spirituelles : *Recedit ad cautelam.* Il ne vous abandonne pas, il est auprès de vous, il est avec vous, en s'éloignant de vous ; il prend soin de vous, il agit en vous, il vous instruit, il abaisse votre orgueil, il vous dispose à l'humilité par l'humiliation : *Manet præsens quantum ad gubernationem* (2500).

Ainsi Dieu en usait envers les Israélites, ce peuple ingrat, qui avait si souvent abusé de ses faveurs. Tandis que pour les punir, il les faisait errer dans un affreux désert, il mettait ce temps à profit pour leur perfection. Il affermissait leur foi, exerçait leur patience, les protégeait d'une manière par-

ticulière, leur servait de guide, marchait à leur tête, les instruisait par ses oracles, et prévoyait à tous leurs besoins.

Reconnaissons donc, mes révérends Pères, dans cette conduite de Dieu à notre égard sa bonté et sa miséricorde, en rendant hommage en même temps à sa justice. Ah ! la soustraction de la grâce est elle-même une grâce, *auxilium*, dit encore saint Bernard, ce grand maître de la vie spirituelle, que je ne puis me lasser de citer (2501) ; elle exerce au-dehors, *foris exercet* ; elle rend circonspect, *cautos facit* ; elle enseigne la crainte de Dieu, *timorem Domini docet* ; elle réprime l'orgueil, *reprimit insolentiam* ; elle produit l'humilité, *operatur humilitatem.*

Sous cette épreuve nous sentons plus vivement la dépendance où nous sommes à l'égard de Dieu ; nous nous souvenons, comme le veut saint Paul (2502), que nous n'avons rien que nous n'ayions reçu et qu'à tout moment on ne nous puisse ôter ; nous apprenons à cacher dans nos cœurs tout ce que la grâce peut y produire, et à n'en faire part qu'à Dieu même dans la personne de nos supérieurs ; à nous contenter d'être à la dernière place, sans envier le sort de ceux qui sont plus riches que nous ; à ne point aspirer à des grâces excellentes et extraordinaires, mais demeurer toujours dans l'ordre le plus simple et le plus commun ; à nous tenir aux pieds du Sauveur, laissant à des âmes plus fidèles que nous, de s'élever jusqu'à son visage sacré (2503) ; à nous mesurer sur nous-mêmes, et éviter tous les efforts de la vanité et de la présomption humaine. Ainsi, par la privation des grâces sensibles, Dieu rend la vertu humble, d'orgueilleuse qu'elle était ; comme il rend fervente, par le même moyen, la vertu paresseuse et négligente.

Je ne parlerai pas de cette paresse, de cette négligence qui souille la vertu par les abus les plus grossiers et les effets les plus dangereux ; paresse, négligence qu'on découvre des beaux noms de *quiétude*, de *repos*, de *silence*, qui porte à omettre beaucoup d'actes essentiels à la piété, les actes de foi, les demandes, les désirs, les réflexions, les actions de grâces ; qui rejette toute industrie propre, tout propre effort à l'égard du salut et de toutes les choses qui y ont

(2497) « Probationis Domini duplex causa est. Prima.. ut probantes nos a Domino derelictos, gemitibus nostris, et industria illam lætitiæ statum recuperare non posse, intelligamus, etc. » (Cass., coll. 4, c. 4, c. 4.)

(2498) « Ad reprimendam hominis audaciam sapientissime interdum se subtrahit sapientia, non odiendo, non contemnendo, sed amando. Quis autem, nisi quandoque relictus sibi, propriam agnosceret fragilitatem ? » (S. LAURENT, JUSTIN., *De casto conviv. Verbi et anime*, c. 15.)

(2499) « Ne timeas, o sponsa, ne desperes, ne existimes te contemni, si paulisper tibi subtrahit Sponsus faciem suam. Omnia ista cooperantur tibi in bonum, et de accessu et recessu huerim acquis. Tibi venit, et tibi recedit. Venit ad consolatio-

nem, recedit ad cautelam, ne magnitudo consolationis extollat te; ne, si semper apud te sit Sponsus, incipias contemnere sodales, et hanc continentiam, visitationem non jam gratiæ tribuas sed naturæ. » (S. BERN., ant quiv. al. *Scala claustr.*, c. 8, n. 9, vol. II, *Op. s. Bern.*, nov. edit.)

(2500) S. BERN., ant quiv., al. *Scala claustr.* c. 7, n. 8, vol. II, *Op. s. Bern.*, nov. edit.

(2501) S. BERN., in *Cant.*, serm. 21, n. 10, nov. edit.

(2502) *Quid habes quod non accepisti ?* (I Cor., IV, 7.)

(2503) « Non temere assurgat ad os serenissimi Sponsi, sed ad pedes severissimi Domini mecum pavida jaceat. » (S. BERN., in *Cant.*, ser, 5, n. 2, nov. edit.)

rapport, et attend tranquillement que Dieu détermine à chaque action par des voies et des inspirations particulières (2504) : paresse, négligence justement condamnée, et frappée des foudres de l'Eglise (2505). Les consolations, les douceurs, les tendresses, les suavités, les goûts intérieurs que ressentiraient des âmes ainsi livrées à la séduction, ne pourraient être que des illusions de l'esprit de ténèbres; et les privations, les sécheresses, les aridités, les amertumes, les abandons, les obscurcissements, les dégoûts, les insensibilités ne serviraient qu'à les rendre plus coupables; puisque c'est ce qu'elles demandent, ce qu'elles passionnent même, si je puis parler de la sorte, pour s'enfoncer plus avant dans leur chimérique repos et entretenir leur inaction criminelle.

Je parle d'une autre espèce de quiétisme, beaucoup moins dangereux, à la vérité, qui ne détruit pas, je l'avoue, la piété dans ses points les plus essentiels; mais qui ne laisse pas de porter de funestes coups à la vertu, et conséquemment lui est absolument contraire. J'entends cette paresse, cette négligence, qui fait qu'on s'attache tellement aux plaisirs, aux douceurs, aux sensibilités de la grâce, qu'on s'endort dans un faux repos, dans une paix imaginaire (2506); c'est-à-dire, qu'on ne s'occupe point du soin de sa perfection, de purifier son âme, de la corriger de ses défauts, d'en effacer jusqu'aux moindres taches; qu'on ne travaille point à devenir plus humble, plus obéissant, plus mortifié, plus patient, plus charitable; qu'on ne s'applique pas à l'étude de soi-même, à la réforme de soi-même, au changement, au renoncement, à l'anéantissement de soi-même.

Une âme dans cet état, séduite par les douceurs qu'elle goûte, par le plaisir qu'elle ressent, ne cherche que ce qui la satisfait, et non pas ce qu'elle doit faire; se contente de lever au ciel des mains oisives, et regarde comme des distractions les pratiques d'une régularité qui lui paraît incommode et importune; ne peut se résoudre à descendre de ses prétendues élévations aux offices d'une piété commune; se borne, par une foi spéculative, à contempler la gloire qu'elle découvre, et dédaigne les moyens qui peuvent l'y conduire; ne dit jamais d'après notre divin modèle: *Ma nourriture est de faire la volonté du Père céleste* (2507);

elle ne veut que voir et goûter combien le Seigneur est doux; va, marche, court en vierge folle au devant de l'Epoux pour jouir de ses caresses, étant dépourvue des œuvres de charité; ne cultive ainsi qu'une piété qui ne gêne point l'esprit et le cœur par la mortification des passions, ni le corps par les travaux et les austérités de la pénitence; semble méconnaître l'état présent de l'homme déchu de la justice et obligé de la réparer par de pénibles exercices, et ne vouloir pratiquer que la religion des esprits bienheureux.

Il est une autre sorte de négligence qui n'est pas moins fatale à la vertu. C'est cette indolence où l'on tombe, quand on voit ses passions un peu soumises, qui leur donne le temps de reprendre des forces; cette langueur qui fait secouer le jong de l'exacltude; cette froideur dans le service de Dieu; cette lenteur dans les voies du salut; cet affaiblissement des sentiments de piété; cette omission des petits devoirs, cette tiédeur dans la prière, cette inapplication aux vérités saintes, cette lâcheté qui se décourage, et s'arrête à la moindre difficulté; cette mollesse à combattre ses ennemis spirituels; cette nonchalance à conserver les heureuses dispositions que la grâce avait mises dans le cœur; cette oisiveté qui fait perdre tant de moments précieux; cette insensibilité pour les biens éternels; cette indifférence à l'égard du prochain; ce défaut de recueillement, de réflexion, de vigilance; cet oubli des bienfaits de Dieu, de sa présence, de ses jugemens, des dernières fins.

« Ah! dit saint Bernard (1208), l'âme remplie d'imperfection par sa négligence, ne peut être longtemps favorisée des visites du Seigneur. L'huile des consolations cesse dès qu'il n'y a plus de vases vides. L'esprit et la chair, le feu et la tiédeur ne sauraient subsister dans la même maison. » Ce qu'on avait de grâce est étouffé par les passions humaines qui contristent l'Esprit-Saint. On a de *la farine de l'Egypte*, comme dit saint François de Sales (2509), on ne reçoit plus *la manne du ciel*. On ne travaille point à devenir meilleur, on est laissé à soi-même. L'Epoux qui est le plus beau des enfants des hommes (2510), veut que son épouse soit toute belle; s'il découvre en elle la moindre tache, il détourne les yeux (2511): un seul même de ses cheveux dérangé le

(2504) Voyez BOSSUET, *Instr. sur les états d'oraison*.

(2505) *Bulle d'Innocent XI*, du 19 février 1688.

(2506) *Dicentes pax, pax; et non erat pax.* (Jerem., VI, 14.)

(2507) *Meus cibns est, ut faciam voluntatem ejus qui misit me.* (Joan., IV, 34.)

(2508) « Impleri visitationibus Domini anima non potest, que his distractionibus subjacet... Ubi vasa vacua non invenit oleum, stare, necesse est: nec mittunt vinum novum nisi in utres novos, ut ambo conserventur. Neque enim spiritus et caro, ignis et tepiditas, in uno domicilio commorantur, praesertim cum tepiditas ipsi Domino solet vitium

provocare. » (S. BERN., in *Ascens. Dom.*, ser. 5, n. 7, nov. edit.)

(2509) S. FRANÇOIS DE SALES, *Introd. à la vie dev.*, IV^e part., c. 14.

(2510) *Speciosus forma prae filiis hominum.* (Psal. LXIV, 5.)

(2511) « Delicatus est Sponsus iste: nobilis et dives est, speciosus forma prae filiis hominum; et ideo non nisi speciosam dignatur habere sponsam. Si viderit in te maculam sive rugam, statim avertit oculos. Nullam enim immunditiam potest sustinere. » (S. BERN., aut quiv. al., *Scala claustr.*, c. 9, n. 13, vol. II, Op. S. BERN., nov. edit.)

blesse. Dieu se retire de nous, à mesure que nous nous retirons de lui. Nous nous refroidissons à son égard, il se refroidit envers nous. Nous ne sommes plus attentifs à lui plaire, il ne l'est plus à nous favoriser. Ce sont nos infidélités, dit saint Jean Climaque (2512), qui ont obscurci le soleil de justice qui nous éclairait et nous échauffait. Les sécheresses où nous nous trouvons sont le digne châtement de celles de notre cœur.

L'amour de Dieu, cet amour prévenant, s'est tourné en un amour jaloux. Disons toujours, disons : Dieu se venge, et il se venge parce qu'il nous aime : *Cruciat et amat*; parce qu'il veut troubler la fausse paix qui nous endort; nous réveiller de notre assoupissement; donner de l'activité à notre esprit, du mouvement à notre volonté, de la sensibilité à notre cœur, rallumer nos désirs, exciter notre ferveur, animer notre zèle, fortifier notre faiblesse, nous redonner notre première vigueur; nous élever au-dessus de nous-mêmes; nous porter à exécuter ses volontés avec ardeur et promptitude; hâter nos pas dans la sainte carrière; nous inspirer du courage contre tous les obstacles, contre toutes les difficultés; nous faire devenir des serviteurs vigilants et infatigables dans les plus pénibles exercices, appliqués, exacts de dissipés et peu soigneux que nous étions, fidèles aux plus petits comme aux plus importants devoirs; nous intéresser par rapport aux objets de la piété; nous rendre les vérités plus présentes et plus sensibles; nous forcer, pour ainsi dire, à le chercher avec d'autant plus de diligence, qu'il s'est retiré dans le temps que nous nous sommes laissé surprendre par le sommeil (2513); renouveler dans nos âmes le feu de la charité, comme couvert et anéanti par la multitude de nos faiblesses; nous apprendre enfin que la vie chrétienne, et surtout la vie religieuse, est une vie de travail, de combat, de croix, de pénitence, de mortification.

Animons donc, mes révérends Pères, par les sécheresses et les aridités, notre vertu paresseuse et négligente; nourrissons-nous de ce pain de douleur, pour pouvoir quitter le lit de notre infirmité (2514). Relevons nos mains languissantes, fortifions nos genoux affaiblis, affermissons nos pieds chancelants (2515). Réveillons-nous pour travailler comme de bons ouvriers; pour combattre comme des soldats de Jésus-Christ; pour marcher vers la céleste patrie, comme des voyageurs que rien n'arrête. Ceignons nos

reins, et que nos lampes soient luisantes par la lecture et la méditation de la parole de Dieu, ardentes par l'amour de Dieu et du prochain, et remplie de l'huile des bonnes œuvres. Excitons-nous, élevons-nous, prenons notre essor pour nous dégager des liens qui nous appesantissent. Secondons ainsi les desseins de Dieu, qui veut par la privation des grâces sensibles rendre la vertu fervente, de paresseuse et négligente qu'elle était; comme il veut, par le même moyen, rendre désintéressée et humble, la vertu orgueilleuse et intéressée. C'est de cette manière, mes révérends Pères, que Dieu purifie la vertu imparfaite. Voyons comme il perfectionne par la même privation, la véritable vertu.

SECONDE PARTIE.

Dieu perfectionne la véritable vertu par la privation des grâces sensibles, en la rendant par cette privation plus forte, plus animée, plus agréable à ses yeux. Et premièrement, en la rendant, par cette privation, plus forte; c'est ce que nous apprend saint Grégoire pape (2516), qui nous développe admirablement la conduite de Dieu à cet égard.

Ceux qui commencent à se donner véritablement à Dieu, dit ce Père, sont d'abord soutenus par la douceur des consolations. Dieu les traite délicatement, et selon leur âge par rapport à la vertu. Il nourrit ces enfants de la grâce d'un lait spirituel, il n'a pour eux que de la tendresse. Il les flatte, les caresse, leur prodigue ses faveurs, leur inspire une dévotion affectueuse, se les attache par des attraits sensibles; et comme ils sont peu affermis dans la foi, il les mène par des sentiers doux et faciles : *Prius dulcia suscipiunt quæ consolentur*. Mais, à mesure qu'ils avancent dans la sainte carrière, il leur retire ses consolations; il les traite, pour ainsi dire, comme des hommes faits; les nourrit de viandes solides, du pain de la vérité, qui est la nourriture des parfaits; les éprouve par des aridités; leur fait ressentir des amertumes; les exerce par diverses peines; et ne leur laisse d'autre ressource que la foi, que les rigueurs et la sainte tristesse de sa doctrine : *Postmodum suscipiunt amara quæ exercent*.

Et cette tristesse, ces rigueurs, ces peines, ces amertumes, ces aridités affermissent leur piété, augmentent leur courage, accroissent leur fermeté, redoublent leur vigilance, fortifient leurs résolutions, les font aller à Dieu à travers les dégoûts et les répugnan-

(2512) « Sol post suum in nobis ortum, cognovit oceanum suum; omnino posuit tenebras latibulum suum, et facta est nox. » (S. JOAN. CLIMAC., gr. 26.)

(2515) *In lectulo meo per noctes quæsi vi quem diliget anima mea: quæsi illum et non inveni.* (Cant., III, 4.)

(2514) *Surgite postquam sederitis, qui manducatis panem doloris.* (Psal., CXXVI, 2.) — *Stratum in infirmitate.* (Psal., II, 4.)

(2515) *Remissas manus, et soluta genua erigite, et gressus rectos facite pedibus vestris.* (Hebr., XII, 12, 15.)

(2516) « Quisque in ipso conversionis initio magna plerumque excipitur dulcedine consolationis; sed durum laborem postmodum experitur probationis... Prius ergo illos (qui convertuntur) dulcia suscipiunt, quæ consolentur, post modum amara, quæ exercent. » (S. GREG., Mor., I, XXIV, in c. XXXIII, B. Job, c. 11, n. 27, 28, nov. edit.)

es de la nature, et devenir, par conséquent, plus forts et plus vigoureux dans la pratique de la vertu : à peu près comme dans l'hiver les neiges, les frumats, les glaces qui environnent les arbres, les nourrissent les fortifient, les accroissent et leur donnent une nouvelle vigueur. Cette comparaison que j'emprunte, dit saint Augustin, me paraît d'autant plus convenable que l'Évangile nous fait regarder les âmes justes comme de bonnes terres et de bons arbres, et qu'il leur en donne même le nom (2517).

La vertu dans cette position, affligée qu'elle est, laissée en apparence à elle-même, sans vue, sans lumière, sans goût, frappe à la porte de la miséricorde, mais elle frappe en vain; elle frappe de nouveau, elle est rebutée; elle frappe toujours, et toujours inutilement. Elle demande au moins de notre pas entièrement délaissée: *Non me derelinquas usquequaque* (Psal., CXVIII, 8.) Elle fait entendre qu'elle se contenterait de quelques gouttes de la rosée du ciel, de quelques lumières échappées du soleil de justice, de quelques miettes échappées de la table du Père céleste. Tout lui est refusé; et néanmoins elle persévère dans sa fidélité. Ses ennemis, pour la décourager, ont beau lui reprocher cette rigueur de la part de son Dieu, comme si elle l'avait méritée (2518): elle se moque de leurs reproches, et n'en devient que plus fidèle à ses devoirs. Elle ne va pas même chercher de la consolation auprès d'un ministre du Seigneur. Il lui suffit de savoir qu'elle est dans la voie de Dieu, puis que c'est Dieu qui l'a placée dans l'état où elle se trouve, et qu'il ne veut pas l'en retirer. Ce souvenir, tout sec et abstrait qu'il est, lui tient lieu de consolation: *Memor fui Dei, et delectatus sum* (Psal. LXXVI, 4).

Animée par ce noble motif, elle fait taire la nature, dont la sensibilité voudrait se réveiller; se met au-dessus de tout, et va son train; marche constamment, pour me servir de l'expression de l'Écriture (2519), sous un ciel de fer et dans une terre d'airain; avance toujours dans une carrière obscure où rien ne réjouit la vue, où rien ne satisfait le cœur que l'accomplissement de la volonté de Dieu, et l'espérance en ses miséricordes; prend une si haute élévation, et se rend si indépendante de de tout le sensible, qu'elle demeure tout en Dieu par la seule pointe de l'esprit, se soutient de la sorte en quelque façon par elle-

même, et sert Dieu, pour ainsi dire, à ses dépens.

Quelle force, en effet, pour agir de cette manière ! Il faut être fidèle à ses obligations et à toutes ses pratiques envers Dieu, comme si l'on éprouvait les consolations les plus sensibles; ramener sans cesse les idées de devoir, les motifs de crainte et d'espérance, pour s'exercer à cette fidélité; travailler dans l'anéantissement même des lumières en sa propre satisfaction; retrancher toutes les réflexions inquiètes de l'amour-propre; substituer par une patience laborieuse, un feu sèché à une ferveur de goût et de sentiment; suppléer par des efforts continuels au défaut de l'attrait sensible; animer sa confiance par tout ce qui paraît la combattre; ne perdre jamais de vue les tristes et rebutantes vérités de l'Évangile, qui ne promettent ici-bas que des larmes, des croix, des peines, des tribulations aux âmes justes; être capable de supporter sans s'abattre le froid d'un Dieu, comme dit saint Augustin (2520), et de reconnaître en lui un père, tandis qu'on n'éprouve qu'un juge; pouvoir soutenir sans manie toutes les fatigues du désert; grimper sans appui sur la sainte montagne; faire produire des fruits de salut à une terre ingrate et aride; rendre fécondes en bonnes œuvres, des grâces sombres et sans attraits; ramer, comme les apôtres, sur une mer agitée par la tempête, tandis que Jésus-Christ est endormi (*Luc.*, VIII, 22); posséder son âme en paix au milieu même des orages; se résoudre à manger toujours le pain spirituel avec dégoût et comme à contre-cœur (2521); demeurer uni à Dieu par un attachement tout sec et tout nu, lui laisser faire, sans murmure et sans impatience, sa volonté sur nous aux dépens de nous, et ce qui ne suffit pas à saint Thomas, être assuré de sa présence sans qu'on le touche; nourrir l'amour privé de tout aliment, le nourrir de lui-même et de sa propre substance (2522).

Quelle force! Ah! une telle vertu, une vertu si courageuse est en état de supporter toutes les autres afflictions qu'il plaira à Dieu de lui envoyer, de résister à toutes les attaques que l'ennemi de son salut pourra lui livrer, de surmonter toutes les tentations que le monde et la cupidité sont capables de lui faire éprouver. Elle soutient constamment tout ce qu'il y a de plus pénible et de plus rigoureux dans les voies intérieures de la vie spirituelle: quels maux, quelles peines, quelles adversités

(2517) *Omnis arbor bona, bonos fructus facit.* (*Math.*, VII, 17.)

(2518) *Dicunt mihi per singulos dies: ubi est Deus tuus.* (Psal. XLI, 2)

(2519) *Dabo vobis cælum desuper sicut ferrum; et terram aeneam.* (*Lev.*, XXVI, 19.)

(2520) « In faciem frigiditatis ejus quis sustinebit? in faciem frigiditatis ejus, quis? Dei. » (S. Aug., *Enar.*, in Ps. CXLVII, v. 26, nov. edit.)

(2521) « C'est le haut point de la sainte résignation, de se contenter des actes nus, secs et insensibles, exercés par la seule volonté supérieure; com-

me ce serait le supérieur degré de l'abstinence, de se contenter de ne manger jamais, si non avec dégoût, à contre-cœur, et non-seulement sans goût ni faveur. » (*Ep. spirit.* de S. François de Sales, l. IV, ep. 75.)

(2522) « Honore Dieu de ta substance, dit le Sage (*Prov.*, III, 9.) Or il semble que nous servons plus Dieu de notre substance, en temps de stérilité, qu'en celui d'abondance; parce qu'en servant Dieu sans consolation, ce n'est point la consolation de Dieu que nous cherchons, mais le Dieu de consolation. » (*L'Esprit de S. François de Sales*, part. XVI, c. 6.)

seraient capables de la vaincre, de l'altérer même, de l'ébranler! Je la vois disposée à tout entreprendre, tout souffrir, tout exécuter pour la gloire de son Dieu; à sacrifier son repos, ses biens, sa santé, sa vie même pour les intérêts du prochain; à pratiquer ce qu'il y a de plus austère dans les travaux de la pénitence, de plus rude dans les exercices de la mortification, de plus relevé dans les voies de la perfection; propre à instruire, consoler, fortifier la vertu imparfaite, qui se trouble, se décourage, perd patience dans les épreuves par où Dieu la fait passer; capable de communiquer les impressions de la force qui l'anime à tous ceux qui l'approchent et qui sont les confidents des peines qu'elle endure; travaillant opiniâtrement à rétrécir à son égard le chemin déjà si étroit qui conduit au céleste séjour; s'efforçant de peindre dans son imagination une vive et sanglante image de Jésus souffrant, pour exprimer parfaitement ce divin modèle; triomphant sans cesse de la sensibilité de la nature; soutenant avec une fermeté toujours égale les longues attentes de Dieu, quoiqu'elle ne puisse jamais lui parler qu'au milieu des tourbillons et de des tonnerres, ni le voir et le contempler que dans le huisson, parmi le feu et les épines (2523); espérant contre toute espérance; ne donnant d'autres bornes au zèle qui la dévore qu'une absolue impossibilité, et désirant de faire toujours, de souffrir toujours davantage.

Telle est la force que les privations, les amertumes procurent à la véritable vertu. C'est surtout pour la communiquer, cette force, aux âmes qui lui sont les plus chères, que Dieu les exerce par ces sortes d'épreuves. Dans cette vue, le cœur de David, devenu comme une terre sans eau, est livré à la sécheresse et l'aridité (2524). Le céleste flambeau qui éclairait Job s'éclipse; ses jours ne sont plus que des jours d'affliction et de douleur; il crie vers le Seigneur, et le Seigneur ne l'écoute pas (2525). Le divin Epoux s'éloigne de son épouse, et la laisse dans les ténèbres et les obscurités. (*Cant.*, III, 1.) Jésus-Christ se cache à Joseph et à sa mère, et ne témoigne à cette vierge sainte que de l'indifférence et des rigueurs. (*Luc.*, II, 43.) Il dérobe à ses apôtres sa présence visible, défend à Madeleine de le toucher (2526), permet à l'ange de Satan de donner à Paul des soufflets (2527). Enfin, de quel saint n'a-t-il pas dans cette vue, si je puis parler de la sorte, affligé, contristé, persé-

cuté la vertu? et de quel saint la vertu ainsi éprouvée n'a-t-elle pas acquis une nouvelle force?

Donc, mes révérends Pères, quand même notre vertu serait ce qu'elle doit être, désintéressée, humble et fervente, ne soyons pas surpris, ainsi que nous dit le Prince des apôtres (2528), lorsque Dieu nous conduit par des voies dures, pénibles, épineuses, comme si quelque chose d'étrange et d'extraordinaire nous arrivait; car si ce n'est pas pour purifier notre vertu qu'il en use ainsi, c'est pour la perfectionner, pour lui communiquer un nouveau degré de courage et de force, et par-là l'affermir, la rendre capable de surmonter tous les obstacles qui se rencontrent dans la voie du salut, propres à seconder les desseins que la divine Providence a sur nous, et la mettre en état de pratiquer plus parfaitement tout ce que la volonté de Dieu exige de nous. J'ajoute que c'est toujours pour perfectionner la véritable vertu, en la rendant plus animée, que Dieu lui soustrait ses faveurs.

Quelque disposée que soit la véritable vertu à souffrir, elle ne peut se refuser à de nouveaux efforts pour se rendre Dieu favorable. Elle se sent intérieurement émue d'une secrète ardeur; c'est le feu sacré de l'amour divin, qui s'allume avec plus de vivacité dans son cœur, par les réflexions que lui font faire les épreuves: *Concaluit cor meum intra me, et in meditatione mea exardescet ignis.* (*Psal.*, XXVIII, 4.) Il est vrai, se dit-elle à elle-même, les rigueurs de mon Dieu m'ont inspiré une nouvelle force; mais ce n'est pas seulement pour cette raison qu'il me laisse dans les ténèbres et les obscurités. Les maîtres de la vie spirituelle me l'apprennent: Suivez l'Epoux, me disent-ils (2529), suivez-le quand il fuit, car il ne le fait que pour être suivi. Il ne s'éloigne, ce Bien-aimé, qu'afin de se faire désirer avec plus d'ardeur; qu'étant ainsi désiré, on le cherche avec plus d'avidité; qu'étant cherché de la sorte, on goûte plus de plaisir après l'avoir retrouvé (2530). C'est une feinte amoureuse que son absence; il veut qu'en l'arrête au moment qu'il commence à s'éloigner; et si l'on ne peut en venir à bout, qu'on crie après lui, qu'on emploie toutes sortes de moyens pour le faire revenir (2531).

« Rendez-moi, ô mon Dieu! la joie de votre assistance salutaire.... Faites-moi entendre une parole de consolation, et toutes les puissances de mon âme que vous avez

(2523) *Epit. spirit.* de S. FRANÇOIS DE SALES, I, IV, ep. 55.

(2524) *Anima mea sicut terra sine aqua tibi.* (*Psal.* CXI, 6.)

(2525) *Quis mihi tribuat, ut sim juxta menses pristinos... quando splendebat lincerna ejus super caput meum?* (*Job*, XXIX, 2, 3.) — *Prævenierunt me dies afflictionis.* (*Job*, XXX, 27.) — *Clamo ad te, et non exaudis me.* (*Job*, XXX, 20)

(2526) *Noli me tangere.* (*Joan.*, XX, 17.)

(2527) *Datus est mihi stimulus carnis meæ, angelus Satanæ qui me colaphizet.* (*II Cor.*, XII, 7.)

(2528) *Charissimi, nolite peregrinari in fervore, qui ad tentationem vobis sit, quasi novi aliquid vobis contingat.* (*I Petr.*, IV, 12.)

(2529) BOSSUET, *Lett. de piété et de direct.*, lett. 50.

(2530) « Recedit, ne forte nimis assiduos contemnatur, et absens magis desideretur, avidius queratur, diu quesitus tandem gratius inveniat. » (*S. BERN.*, aut quiv. al., *Scala claustr.*, c. 8, n. 9; vol. II, *Op. S. Bern.*, nov. edit.)

(2531) « Præteriens teneri vult, abiens revocari. » (*S. BERN.*, in *Cant.*, ser. 74, n. 3, nov. edit.)

abattue et humiliée tressailliront d'allégresse (2532). » Ainsi soupirait David après le retour de la lumière et de la suavité céleste. L'épouse des *Cantiques*, qui ne voit point son Bien-aimé, le cherche avec empressement; elle se lève, fait le tour de la ville, parcourt les rues et les places publiques, et ne le trouve pas : toujours plus ardente, elle le cherche toujours. *N'avez-vous point vu le bien-aimé de mon âme?* dit-elle à tous ceux qu'elle rencontre; et n'en recevant point de réponse, elle court encore et ne cesse point ses poursuites amoureuses qu'elle n'ait enfin trouvé son bien-aimé (2533). On n'a enlevé mon Dieu, s'écrie Madeleine (*Joan.*, XX, 11); on m'a ravi ma joie, mon bonheur, ma vie, mon trésor. Elle pleure, elle gémit, elle tourne les yeux de tous côtés pour voir si elle ne découvrira pas le divin objet de son amour; elle s'obstine dans sa recherche, et se croit tout possible pour tâcher de le retrouver.

« L'Époux est absent, dit saint Bernard à ses religieux (2534); il est nécessaire que l'âme soit triste jusqu'à son retour. Je me servirai donc toute ma vie de cette parole, *Revenez!* pour rappeler le Verbe; et toutes les fois qu'il s'éloignera de moi, je ne cesserai point de crier après lui, *Revenez!* par un ardent désir de sa présence, afin qu'il me rende la joie de son salut, c'est-à-dire lui-même. Je vous avoue, mes chers enfants, que lorsque je ne possède pas cet unique objet de mes desirs, je n'ai point d'autre désir que celui-là. »

En effet, comment résister à la soif brûlante qu'excitent les privations pour le retour des douceurs, des caresses, des visites de l'Époux céleste? Douceurs, caresses, visites, qui font arriver l'âme, dit saint Grégoire (2535), à un état également heureux et élevé; qui font pleurer dans la prière, ajoute saint Bernard (2536), soupirer dans l'oraison, inspirent de vifs et continus sentiments de piété, rendent même la vie comme une fête continue; qui

changent la glace qui engourdisait le cœur en une abondance d'eaux vives, ou plutôt en un fleuve de feu, lequel, en l'inondant de délices ineffables, coule avec d'autant plus d'impétuosité que son cours avait été plus longtemps suspendu; et non-seulement le cœur, la chair même ressent de ces faveurs mille transports de joie et d'amour pour le Dieu vivant : *Cor meum et caro mea exultaverunt in Deum vivum.* (*Psal.* LXXXIII, 3.)

Revenez donc, divin Époux de mon âme, revenez, attirez-moi à vous; ou plutôt entraînez-moi et je courrai à l'odeur de vos parfums (2537). *Mon âme tombe en défaillance dans l'attente de votre secours* (2538). *Mes yeux s'affaiblissent à force de regarder en haut!* (2539). Hélas! je me demande à tous moments à moi-même, où est mon Dieu? *Que votre miséricorde daigne me consoler selon votre parole* (2540) : « *Invoquez-moi au jour de l'affliction, avez-vous dit à tous ceux qui, comme moi sont dans l'amertume et la détresse, vous m'honorerez et je vous délivrerai* (2541). » Votre suavité, Seigneur, et votre onction céleste, afin que je puisse chanter que le soir m'a vue dans les larmes et le matin dans la joie (2542)! Serai-je toujours dans les délaissements et les obscurités, les aridités et les sécheresses? Toujours prier, lire, méditer, pratiquer des œuvres saintes sans sentiment et sans goût! La tempête agite mon âme, mon aimable Jésus, et vous dormez; réveillez-vous et me délivrez. Ah! je ne cesserai de vous faire les plaintes les plus vives et les plus tendres, jusqu'à ce que la lumière et la douceur de votre grâce, viennent dissiper les ténèbres et ma tristesse. Je ne me lasserai jamais de lutter contre vous, jusqu'à ce que vous m'ayez donné votre bénédiction (2543). Je m'obstinerai à percer le nuage importun, qui vous dérobe à mes yeux; et mes larmes ne tariront que quand vous daignerez les essuyer. Venez donc mon Bien-aimé, afin qu'appuyée sur vous, je m'élève d'une terre

(2532) *Redde mihi lætitiã salutaris tui... Auditui meo dabis gaudium et lætitiã, et exultabunt ossa humiliata.* (*Psal.*, L, 10, 14.)

(2533) *Quãsvi illum et non inveni. Surgam, et circumibo civitatem : per vicos et plateas quarã quem diligit anima mea : quãsvi illum, et non inveni. Invenerunt me vigiles, qui custodiunt civitatem : Num quem diligit anima mea, vidistis? Paululum cum petransissen eos, inveni quem diligit anima mea.* (*Cant.*, III, 1, 2, 3, 4.)

(2534) « Ubi abscesserit Verbum... tristis sit necesse est anima mea, donec iterum revertatur, et solito recalescat cor meum intra me, idque sit reversionis indicium... Familiare mihi erit, quoad vixero, pro Verbi revocatione revocationis verbum, quod nunquam revertere est. Et quoties elabatur, toties repetetur a me, nec cessabo clamitare quasi post tergum abeuntis ardenti desiderio cordis ut redeat; et reddat mihi lætitiã salutaris sui, reddat mihi se ipsum. Fateor vobis, filii, nil aliud interim libet, dum non præsto est quod solum libet. » (*S. BERN.*, in *Cant.*, ser. 74, n. 7, nov. edit.)

(2535) « Prius illos (qui convertuntur) dulcia sus-

cipiunt, quæ consolentur; postmodum amara, quæ exerceant, et tunc demum suavia et sublimia, quæ confirmant. » (*S. GREG.*, *Mor.*, l. XXIV, in e. XXXIII *B. Job.*, c. 41, n. 28, nov. edit.)

(2536) « Pia dulcescunt... in devotione sunt tota die, sicut in orationibus, suspirant in meditationibus suis, et omnia festiva et jucunda sunt eis, et per omnes dies illos continuum Alleluia cantatur. » (*S. BERN.*, *De divers.*, serm. 44, n. 2, nov. edit.)

(2537) *Trahe me : post te curremus in odorem unguentorum tuorum.* (*Cant.*, I, 5.)

(2538) *Defecit in salutare tuum anima mea.* (*Psal.* CXVIII, 81.)

(2539) *Atenuati sunt oculi mei, suspicientes in excelsum.* (*Isa.*, XXXVIII, 14.)

(2540) *Fiat misericordia tua ut consoletur me, secundum eloquium tuum.* (*Psal.*, CXVI, 1, 76.)

(2541) *Invoca me in die tribulationis : eruat te, et honorificabis me.* (*Psal.*, XLIX, 15.)

(2542) *Ad vesperum demorabitur fletus, et ad matutinum lætitia.* (*Psal.*, XX, 6.)

(2543) *Non dimittam te, nisi benedixeris mihi* (*Gen.*, XXXII, 26.)

sèche et déserte, étant toute remplie de vos délices (2544).

Mais, que dis-je ? Peut-être vous ne vous dérobez pas à mon amour, et vous vous refusez à mon indignité. Peut-être vous punissez mes infidélités, et vous ne prétendez pas enflammer mes désirs, et ranimer une ferveur que je n'ai pas. Non, non, je sens que je vous aime, je brûle d'amour pour vous : mon cœur, comme celui de vos deux disciples allant à Emmaüs, en est embrasé, dans le temps que vous vous cachez à moi comme vous vous cachiez à eux (2545)..... Vous ne venez pas, ô mon Dieu ! à mon secours. Vous me délaissez, et moi je ne vous délaisserai point. Je me vois abandonné de vous, ou je crois l'être, et moi je ne vous abandonnerai point. Je m'attacherai encore plus fortement à vous. Je vous servirai avec plus de fidélité que jamais. Je redoublerai ma vigilance, mes soins, mon ardeur pour vos intérêts. Je célébrerai vos grandeurs avec plus de zèle et de vivacité. J'exécuterai avec plus d'exactitude toutes vos divines volontés. J'exciterai, je réveillerai toutes les puissances de mon âme, pour être uniquement à vous. Je ne ferai aucune démarche que dans la vue de vous plaire. Je ne penserai qu'à vous, je ne m'occuperai que de vous, je ne chercherai que vous, je ne soupirerai que pour vous, je n'aimerai que vous. Pourriez-vous, ô mon Dieu ! ô ma vie ! vous refuser plus longtemps à mes désirs, à mon amour, à ma fidélité ? Pourriez-vous ne pas venir enfin me remplir de vos douceurs et me consoler ?

Une telle vertu, qui désire si ardemment les goûts intérieurs et les sensibilités de la grâce, paraîtrait-elle intéressée, et mériter par conséquent, les reproches que nous avons faits à cet esprit mercenaire, qui accompagne si souvent et flétrit la piété ? C'est contre ceux qui recherchent ces goûts et ces sensibilités uniquement dans la vue de se satisfaire, que nous nous sommes élevés, qui s'attachent, comme nous l'avons dit, aux consolations de Dieu, et non au Dieu des consolations ; qui mettent l'essentiel et le bonheur de la dévotion dans les douceurs et les suavités ; qui voulant suivre Jésus-Christ par les seuls attraits, ne courent jamais qu'après eux-mêmes, et dont la vertu imparfaite a besoin d'être purifiée par les délaissements, les sécheresses et les aridités.

Ici, c'est la véritable, la solide vertu, qui ne veut recevoir les dons de Dieu, que comme un moyen pour aller à Dieu de toute l'étendue de ses affections, que pour aimer Dieu avec plus d'ardeur, en l'aimant avec plus d'onction et de sentiment ; qui ne demande à Dieu la dilatation du cœur, comme parle David (2546), que pour courir

avec plus de facilité dans la voie de ses commandements ; qui ne cherche dans les goûts intérieurs que Dieu et son saint amour, dans les consolations que le divin Consolateur, dans les douceurs que le doux et aimable Jésus, dans les sentiments tendres et affectueux que celui qui fait les délices du ciel et de la terre ; toujours disposée à se soumettre à la volonté de Dieu, à lui sacrifier tout ce qu'il y a de plus vif et de plus animé dans ses inclinations et dans ses désirs, à lui être aussi fidèle, plus fidèle encore, comme elle le témoigne avec tant d'ardeur, dans les peines et les tribulations que dans les consolations les plus abondantes ; se soutenant dans cet état par la pensée que Dieu a ses raisons pour la priver de ses caresses, que les plus grands saints ont senti cette sorte de privation, et que Dieu en use ainsi d'ordinaire envers ses plus fidèles serviteurs ; disant avec une sainte amante de Jésus (2547) : Si mon Dieu ne m'écoute pas, du moins il souffre ma présence : s'il ne pense pas à moi, du moins il me permet de penser à lui ; s'unissant à Jésus-Christ abandonné de son Père, livré à des mouvements d'ennui, de trouble et de tristesse ; ne cherchant jamais dans les relâchements de l'amour-propre, les consolations sensibles qui lui manquent, ni à se dédommager avec soi-même ou avec les créatures des dégoûts qu'elle éprouve avec Dieu ; se fiant pleinement à cette parole d'un prophète (2548), qui assure l'âme fidèle que l'Époux viendra, qu'il ne tardera pas, qu'il viendra infailliblement, et sur cette parole voyant ce Bien-aimé par la vivacité de sa foi, le voyant qui vient à elle, sentant l'odeur de ses parfums, le saluant, l'appelant, lui souriant, lui tendant les mains, tressaillant de joie par l'assurance de son prochain retour.

Que notre vertu, mes révérends Pères, soit véritable et solide ; et dans les délaissements, les amertumes, les abattements d'esprit et de cœur où nous pourrions nous trouver, nous aurons les mêmes sentiments ; et par ces rigoureuses épreuves, notre vertu en deviendra non-seulement plus forte et plus animée, mais même plus agréable aux yeux de Dieu. Car tel est encore le précieux avantage que ce Dieu plein de bonté et de miséricorde procure à la véritable vertu, quand pour la perfectionner, il la prive de ses consolations sensibles.

En serait-ce ici du Roi des siècles, du Roi immortel, du Roi des rois, comme des princes de la terre ? Ce n'est pas quand les courtisans s'attachent à leur souverain, et lui rendent leurs hommages parmi les plaisirs et les délices de la cour, qu'ils lui sont le plus agréables. Ce qui leur attire son

(2544) *Quæ est ista, quæ ascendit de deserto, delictis affluens, innixa super dilectum suum. (Cont., VIII, 5.)*

(2545) *Nomine cor nostrum ardens erat in nobis, dum loqueretur in via, et aperiret nobis Scripturas ? (Luc, XXIV, 52.)*

(2546) *Viam mandatorum tuorum cucurri, cum dilectasti. (Psal., CXVIII, 52.)*

(2547) *Sainte Thérèse.*

(2548) *Apparebit in finem, et non mentietur. S: moram fecerit, expecta illum, quia veniens veniet, et non tardabit. (Hab., II, 3.)*

estime et ses faveurs, c'est quand il les voit constamment attachés à son service dans les besoins de l'Etat, au milieu des dangers et parmi les travaux et les fatigues. Ainsi la vertu qui sert Dieu fidèlement dans le temps de la consolation spirituelle, et lorsqu'elle est remplie de douceurs et de suavités célestes, n'est pas celle qui touche singulièrement son cœur, et qu'il regarde avec complaisance; mais la vertu qui lui est inviolablement fidèle dans les dégoûts et les ennuis, les désolations et les ténèbres. Il aime à voir qu'on demeure ferme dans le bien, lors même qu'il ne console pas; qu'on ait la ferveur de la dévotion, sans en ressentir la tendresse; qu'on marche avec courage sous la seule conduite de la foi; qu'on se fie à sa bonté et à sa miséricorde, sans avoir d'autre appui que ses promesses et ses divines Ecritures; qu'on désavoue les soupirs trop humains qu'une situation pénible arrache à la nature: qu'on sacrifie les désirs les plus ardents aux conduites de sa part les plus rigoureuses; qu'on fasse effort pour le chercher lorsqu'il se cache, le suivre lorsqu'il rebute, le joindre lorsqu'il s'éloigne, le trouver aimable lorsqu'il remplit d'amertumes ou qu'il désole par les sécheresses, sans jamais tomber alors ni dans le relâchement ni dans le murmure. Et en effet, quand Dieu aperçoit dans la vertu de pareilles dispositions, peut-il douter qu'elle ne lui soit véritablement attachée? peut-il ne la pas chérir beaucoup plus, que quand elle lui protestait de sa fidélité, étant gratifiée de faveurs célestes?

Ah! qu'il est aisé de dire à Dieu qu'on l'aime, lorsqu'il nous comble de ses bienfaits, qu'il nous prodigue ses caresses, qu'il fait naître dans nos cœurs ces sentiments affectueux qui flattent et qui ravissent! Mais ce tendre et facile aveu est-il bien sincère? Dieu voit-il en nous un amour pur, gratuit, véritable? Est-ce par rapport à la bonté de celui qui nous donne, et non par rapport à la jouissance du bien que nous recevons, que nous tenons un pareil langage? Comme il y a sujet de douter, si c'est pour Dieu et non pour nous-mêmes que nous le servons, il y a sujet de douter, si nos sentiments répondent à nos paroles. C'est, lorsque Dieu nous montre un visage sévère, qu'il nous traite d'une manière dure en apparence, et que néanmoins nous lui sommes toujours étroitement unis, que nous sommes toujours soumis à ses volontés, toujours dévoués à son service; c'est alors que nous pouvons nous flatter de la sincérité de notre amour;

c'est alors que nous pouvons dire à Dieu avec saint Pierre: Vous savez, Seigneur, que je vous aime: *Tu scis quia amo te.* (Joan., XXI, 17.)

Un amour qui persévère, lors même qu'il est maltraité, lorsqu'il est destitué de tout appui sensible; qui acquiesce avec soumission à des ordres qui contrarient ses inclinations et ses goûts, ne peut être qu'un vrai amour. Eh! mes révérends Pères, qui peut servir constamment un maître rigide, que celui qu'anime un pur et sincère attachement à son service? La nature, qui répugne si fort à souffrir, n'y saurait avoir aucune part. L'amour-propre ne s'y trouve pas, rien ne flattant sa délicatesse. La coutume et l'habitude n'y contribuent en aucune sorte: à force d'être éprouvé, on ne devient pas insensible.

Ainsi Dieu voyant que ce n'est pas pour ses faveurs et pour ses libéralités que nous lui sommes fidèles, ne peut douter que nous ne l'aimions purement, que nous ne l'aimions véritablement, que nous ne l'aimions que pour lui-même. Non, mes révérends Pères, Dieu n'en doute pas; et il nous dit ce qu'il dit autrefois à Abraham: Je connais maintenant que vous m'aimez: *Nunc cognovi* (2549).

Il est sûr de notre vertu, puisqu'il l'a mise à l'épreuve; il la trouve digne de lui (2550), il l'estime, la chérit, la regarde avec complaisance, l'admire. Triste, affligée, désolée par les sécheresses et les aridités, elle lui paraît plus aimable et plus belle: *Nigra sed formosa* (2551); d'autant plus que, dans cet état, il la voit honorant son souverain domaine par une soumission parfaite; s'illuminaut, s'anéantissant sous sa main puissante, s'immolant tout entière à sa gloire (2552), exerçant les plus grands actes de patience: car les privations et les abandonnements sont les mortifications les plus sensibles des vrais serviteurs de Dieu; expiant par là les fautes qui échappent à la fragilité, les fautes mêmes involontaires, toutes les fautes qu'elle commet (2553); pratiquant des œuvres qui ont beaucoup plus de mérite, parce qu'elle coûte davantage; couverte des ombres de la croix, portant des traits de ressemblance avec son Fils bien-aimé, agonisant et délaissé (2554); répondant parfaitement à sa jalousie et à sa délicatesse, qui le porte à affliger ceux qu'il aime, à châtier tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfants (2555).

La véritable vertu, privée des grâces sensibles, est donc plus agréable à Dieu, plus animée, plus courageuse, et par conséquent

(2549) *Nunc cognovi quod times Deum.* (Gen., XXI, 12.) La crainte de Dieu et son amour sont ici la même chose; car il n'y a que l'amour qui sache respecter méritoirement les volontés de Dieu.

(2550) *Deus tentavit eos, et invenit illos dignos se.* (Sup., III, 5.)

(2551) S. BERN., in *Cant.*, ser. 27, n. 14, nov. edit.)

(2552) *Mibi ad gloriam (fervorem spiritus) ad*

tempus subtraxi. (De imit. Chr., I, III, c. 7.)

(2553) *Remittit in die tribulationis peccata.* (Eccli., II, 15.)

(2554) *Cœpit contristari et tristis esse.* (Matth., XXVI, 57.) — *Deus meus Deus meus, ut quid dereliquisti me?* (Matth., XXVII, 46; Marc., XXV, 54.)

(2555) *Quem enim diligit Dominus castigat, flagellat autem omnem filium quem recipit.* (Hebr., XII, 6.)

rendue plus parfaite. Et voilà que les froids aquilons cessent, que les sombres nuages du trouble et de l'inquiétude se dissipent, que des vents favorables soufflent, que la douceur d'un calme profond succède à la tempête, que le Soleil de justice se manifeste avec toute sa splendeur et tout son éclat. L'hiver est passé : *Jam hiems transiit.* (*Cant.*, II, 11.) Levez-vous, âme fidèle : *Consurge* (*Isa.*, LI, 1) : il en est temps, essayez vos larmes, cessez vos soupirs, goûtez et éprouvez combien le Seigneur est doux (2556).

Ecoulement des joies célestes ; lumières qui brillent à l'esprit ; touches secrètes qui ravissent le cœur ; attrait divins qui attendrissent, délectent, transportent ; rayons vifs et perçants qui pénètrent jusqu'au fond de l'âme, pour y porter le repos et la sérénité ; tendres effusions de douceurs intérieures ; de suavités spirituelles, de saintes voluptés ; goûts délicieux qui passent tous les plaisirs naturels et humains ; connaissances pures, sublimes, efficaces, abondance de grâces sensibles, de consolations ineffables : c'est ce que ressent l'âme fidèle au retour de l'Époux.

Mon bien-aimé est tout à moi, dit-elle avec l'épouse des *Cantiques* (2557) ; il me favorise de ses regards, et son cœur se tourne de mon côté (2558). Son amour est incomparablement meilleur et plus agréable que le vin le plus délicieux (2559). De sa main gauche il soutient ma tête, et sa droite m'embrasse, pour m'enivrer des délices de ses divines caresses (2560) : c'est-à-dire, que Dieu ouvre enfin son sein adorable à l'âme fidèle ; lui tient un langage d'ami ; s'unit intimement à elle ; lui dilate le cœur, l'amollit, l'attendrit, l'enflamme, l'embrase ; tire de ses trésors, pour la consoler, mille bénédictions de douceur ; l'élève à la contemplotion de sa beauté souveraine ; la ravit par la puissance de ses charmes ; la fait passer comme du purgatoire dans le ciel ; lui donne la jouissance d'une béatitude commencée, qui est l'avant-goût, l'essai, le gage de la gloire qu'il lui prépare. Quelquefois même il la touche par des sentiments extraordinaires qui font naître des élancements, des transports, des ravissements, des extases, des langueurs et des défaillances spirituelles. J'entends une de ces âmes ainsi privilégiées, s'écrier : Je vous salue, ô amertume, qui, toute fâcheuse que vous êtes, procurez de si grandes faveurs : *Salve, amaritudo amarissima, omni gratia plena* (2561).

Supportons donc, mes révérends Pères, avec patience les délais, les retardements de Dieu, ses épreuves, ses délaissements, ses conduites rigoureuses (2562). Notre vertu est-elle imparfaite ? c'est pour la purifier que Dieu nous afflige. Est-elle véritable et solide ? c'est pour la perfectionner que Dieu nous prive de ses grâces sensibles. Demeurons fermes et persévérants. Après les ténèbres viendra la lumière, après les sécheresses l'onction, après les aridités les douceurs, après les froideurs les caresses, après les amertumes les consolations, après les privations les faveurs, après les rigueurs les tendresses, après l'abattement la joie, après le trouble la paix. Cet heureux changement se fera tôt ou tard ; s'il n'arrive pas dans le cours de notre vie, nous l'éprouverons au dernier moment. Dieu nous donnera alors ce qu'il nous a refusé jusque-là par une secrète dispensation (2563). Le bon vin nous sera servi à la fin du repas (2564), et nous le boirons ensuite nouveau, et nous en serons enivrés dans le royaume du Père céleste. Ainsi soit-il.

CONFÉRENCE IV.

Pour le quatrième dimanche après Pâques.

SUR LE SILENCE.

Scitis, fratres mei dilectissimi : Sit omnis homo..., tardus ad loquendum. (*Jac.*, I, 19.)

Que chacun de vous, mes très-chers frères, soit lent à parler.

Ce n'est pas sans grande raison que l'apôtre saint Jacques avertit ceux à qui il écrit, d'être lents à parler. C'est là, en effet, un des moyens les plus propres pour réprimer l'intempérance de la langue ; pour arrêter cette démanègeaison de se répandre en paroles, qui fait commettre tant de fautes ; pour éviter la précipitation et l'impétuosité à produire ses pensées, quelles qu'elles soient, dès qu'à peine on les a conçues.

Cette lenteur pleine de sagesse et de circonspection, porte à digérer par la réflexion ce qu'on doit dire ; à mettre de l'ordre et de la solidité dans ses discours ; à dire chaque chose dans son temps, après en avoir bien connu l'espèce et la valeur ; à s'interdire toutes les paroles que la raison ou la religion condamne ; à ne parler qu'après avoir consulté et écouté Dieu ; à ne le faire par conséquent que par nécessité ou par charité, et à se taire par inclination.

(2556) *Gustate et videte, quoniam suavis est Dominus.* (*Psal.* XXXIII, 9.)

(2557) *Dilectus meus mihi.* (*Cant.*, II, 16.)

(2558) *Ad me conversio ejus.* (*Cant.*, VII, 10.)

(2559) *Meliora sunt ubera tua vino.* (*Cant.*, I, 1.)

(2560) « *Læva ejus sub capite meo, et dextera illius amplexabitur me.* » (*Cant.*, II, 6.)

(2561) Ludov. Elos., *Inst. spirit.*, Append., I, c. 4, n. 5.

(2562) « *Sia firmiter et perseveranter. Esto lou-*

ganimis et fortis vir; veniet tibi consolatio in tempore suo. » (*De imit. Chri.* III, c. 30.)

(2563) « *Multi tota vita sua ad hoc (devotionis jucunditatem) tendunt, et nunquam perpendunt: tamen, si pie et perseveranter conati sunt, statim ut de corpore exeunt, redditur quod in hac vita dispensatorie est negatum.* » (S. BERN., in *Circumc. Dom.*, ser. 5, n. 10, nov. edit.)

(2564) *Servasti bonum vinum usque adhuc.* (*Joan.*, II, 10.)

Serions-nous dispensés, mes révérends Pères, d'observer une règle si sage, si salutaire, si nécessaire même dans des circonstances où il y a toujours à risquer, quelque vertueux qu'on soit? Eh, mes révérends Pères, nous sommes obligés à quelque chose de plus que d'être lents à parler, devant ordinairement garder une sainte et rigoureuse taciturnité. Je dis ordinairement, parce qu'il est des temps où il nous est permis de nous entretenir, de converser ensemble; mais après ces temps-là, nous devons nous taire, nous devons garder un silence exact, nous devons nous acquitter des obligations très-étroites que nous imposent à cet égard notre état et nos saintes règles: devoirs, obligations que je me propose de vous développer aujourd'hui, m'étant, je ne dis pas permis de rompre le silence, mais plutôt étant indispensablement engagé par la place que j'occupe, quelque indigne que je sois, à vous parler, à vous instruire, après m'être parlé à moi-même, après m'être instruit dans le secret.

Mon dessein est donc de vous faire voir, dans la première partie de ce discours, l'obligation où nous sommes de garder le silence; dans la seconde, l'étendue de cette obligation; dans la troisième, les raisons de cette obligation; dans la quatrième, la manière dont nous devons nous acquitter de cette obligation. En un mot, nous sommes obligés de garder le silence: quand, pourquoi, comment nous devons le garder? C'est le sujet de cette instruction, dont je ne doute pas que vous ne sentiez l'importance; j'en suis moi tout pénétré.

PREMIÈRE PARTIE.

C'est une des pratiques les plus essentielles à la vie parfaite que le silence, un des points les plus importants de la profession religieuse, un des principaux fondements de l'état monastique. C'est le sceau que l'Époux céleste met sur la bouche du solitaire, comme la clef qui ferme son trésor; le fil sacré d'une exacte discipline dont il doit coudre ses lèvres (2565); c'est son ornement, sa gloire, son caractère propre. Le silence est la science des cloîtres, la bonne odeur des monastères, l'élément

de la solitude, l'âme de l'observance régulière.

Inspirés par l'esprit de sagesse, les fondateurs des ordres religieux ont très-sagement et très-étroitement ordonné cette pratique; et d'après eux, les maîtres de la vie spirituelle la recommandent, la prescrivent à tous les religieux, mais surtout, mais plus expressément aux religieux solitaires: *Religionum institutores et eorum sequaces sapientissime, sicut a spiritu sapientie docti fuerant, districte instituerunt observationem silentii* (2566). Consultons-les donc, ces saints fondateurs, que nous devons regarder comme nos pères; consultons-les, ces excellents maîtres que nous devons prendre pour nos guides, et ils nous apprendront l'obligation que nous avons contractée par notre profession de garder le silence: *Interroga majores tuos, et dicent tibi*; interrogeons surtout notre saint législateur, et il nous l'annoncera: *Interroga patrem tuum, et annuntiabit tibi.* (Deut., XXXII, 7.)

Persévérez dans le repos, dit saint Antoine à ses religieux, vivez dans le silence (2567). Acquiescez, dit saint Ephrem aux solitaires, possédez, conservez la vertu du silence (2568). Se taire, disait l'abbé Moïse à ses frères, c'est une des choses qu'il faut pratiquer avec le plus de soin (2569). Les personnes qui font profession de piété, dit saint Basile (2570), ne doivent parler que dans les occasions importantes et nécessaires. Que vos lèvres, dit aux mêmes personnes saint Grégoire de Nazianze (2571), servent de clôture à votre langue et qu'elles s'impose un profond silence. « Fuyez, mes frères, disait saint Macaire l'ancien aux solitaires, après la célébration des saints mystères, fuyez (2572). — Mais où pouvons-nous fuir, lui demanda l'un d'entre eux? Y a-t-il quelque lieu plus reculé que ce désert? Alors mettant le doigt sur sa bouche: C'est là, répondit-il, qu'il faut fuir; et en même temps il entra dans sa cellule et ferma la porte sur lui. » — Gardons continuellement notre bouche, dit saint Jean Chrysostome (2573), en nous servant de notre raison comme d'une clef pour ne l'ouvrir que lorsqu'il sera nécessaire. » — « Si vous voulez, dit l'abbé

(2565) « *Consue labia filo disciplinae.* » (S. BONAV., *De Pers. vitæ ad soror.*, e. 4.)

(2566) S. BERN., *aut quiv. al.*, *Tr. de pass. Domini*, e. 27, n. 89, vol. II Op. S. Bern., nov. edit.

(2567) « *Persevera in quiete.* » (Reg. S. Anton., e. 45.)

(2568) « *Fratres, possidete silentium.* » (S. EPHR., *Athori. de silentio*, nov. edit.)

(2569) « *Quatuor sunt monacho principalia observanda, id est tacendi, servandi mandata Dei, humiliandi semetipsum, et angustia paupertatis.* » (De vit. Patr., l. III, n. 196.)

(2570) « *Nisi aut peniliare aliquod negotium, et ad animæ suæ curam, et ad inevitabilem operis alienijus quod id manibus sit, necessitatem pertinens, aut instituta questio aliqua urgeat, in silentio degendum est.* » (S. BASIL., *Reg. fus. tr. interr.* 13,

nov. edit.)

(2571) *Usque latet rosa verna suo putamine clausa, Sic os vincla ferat, validisque arctetur habenis, Indicatque suis proluxa silentia labris.*

(S. GREG. NAZIANZ., *Præcept. ad Virg.*, e. 3.)

(2572) « *Abbas Maerius magnus dicebat fratribus in secti, postquam ecclesiam dimisisset: « Fugite, fratres. » Ait illi seniorum quidam: « Quo-nam fugere poterimus ultra solitudinem hanc? » Ipse vero digitum suum ad os ponebat, dicens: « Fugite hoc, » tum ingrediebatur in cellam suam, et clauso ostio sedebat. » (COTEL., t. I *Eccl. græca monum.*, p. 556.)*

(2573) « *Os nostrum perpetuo custodiamus, ei rationem tanquam clavem adhibentes... ut conventi tempore reseretur, »* (S. JOAN. CURYS, in Ps. CXL, n. 4, nov. edit.)

Nesteros à Cassien (2574), que votre lecture ne vous soit point inutile et que tout le fruit de vos saints désirs ne se dissipe point par la vanité et la présomption, imposez-vous un silence éternel. » — « Un vrai solitaire, dit l'abbé Pinuse (2575), doit être comme sourd et muet, parce qu'il doit pratiquer la patience et aimer à parler peu. » — « Mettez un frein à votre langue, dit saint Isidore de Péluse à un jeune solitaire (2576), pour pouvoir suivre entièrement la doctrine de saint Paul, comme vous y êtes obligé, afin de devenir véritablement spirituel.

Vous citerai-je ici, règles saintes; vous rappellerai-je, antiques monuments de la discipline monastiques? Je vous ai consultés avec soin et je n'ai rien trouvé dans vos respectables canons que vous recommandiez avec plus de force et que vous ordonniez plus expressément qu'un exact et rigoureux silence (2577).

En conséquence, je vois régner une sainte taciturnité dans des monastères sans nombre, parmi plusieurs milliers de moines répandus dans tout l'Orient. Les paroles inutiles n'interrompent point le silence profond des vastes déserts qu'ils habitent : il n'est interrompu que par leurs prières et par leurs conférences spirituelles, ou plutôt il est sanctifié par elles. Des peines rigoureuses sont prescrites contre les infracteurs de la sainte pratique que commandent les règles (2578). Cette sévère discipline ne sert guère qu'à marquer l'intention des législateurs; car, loin de trouver des prévaricateurs, j'admire plutôt des prodiges de silence.

Dans une petite maison où je ne vois ni porte ni fenêtres, s'est renfermé Salaman; il y demeure longtemps sans parler à personne : son évêque va le voir, l'ordonne prêtre, l'entretient sur la dignité du sacerdoce; Salaman ne rompt pas pour cela son silence, et reçoit cet honneur sans témoigner y être sensible. On se dispute l'avantage de posséder un si saint personnage : il se laisse transporter de cellule en cellule,

sans dire un seul mot, montrant par là que toutes sortes de lieux lui sont indifférents, et que son unique soin est de demeurer attaché à son Dieu dans un profond silence (2579). Agathon tient pendant trois ans un caillou dans sa bouche pour s'accoutumer à se taire (2580). Théonas ensevelit, sous un silence de trente ans, les plus belles connaissances et les talents les plus distingués (2581). Théophile, patriarche d'Alexandrie, vient à Scété; les solitaires, assemblés pour le recevoir, prient l'abbé Pambon de vouloir lui dire quelque chose dont il puisse être édifié. « Si mon silence, répond Pambon, ne l'édifie point, mes paroles ne le feront pas (2582). » D'évêque devenu solitaire et moine, Jean le Silencieux est ainsi surnommé, pour avoir passé quarante-sept ans sans parler (2583). Arsène, autrefois le maître des empereurs, évite tous entretiens, toutes visites; parce que, comme il le dit lui-même, il ne peut quitter Dieu pour converser avec les hommes (2584). Je vois même des vierges être des vingt-cinq ans sans s'entretenir avec personne (2585).

Instruit par ces autorités, éclairé par ces règles, édifié par ces exemples, cet homme, qui va devenir le législateur des moines de l'Occident, après s'être retiré dans une affreuse solitude, y avoir passé trois ans entiers dans une séparation de tout commerce avec le monde, après s'être tu lui-même si longtemps, Benoît apprend à ses disciples à se taire. Eh! quelle pratique plus souvent répétée, plus fortement recommandée, plus sévèrement prescrite, plus expressément ordonnée que celle du silence dans la règle de ce nouveau patriarche! Et cette règle lui a été dictée par l'esprit de Dieu même (2586) : règle sainte où sont renfermés tous les trésors de la sagesse et de la science monastique : règle qui doit donner le ton à toutes les règles qui s'établiront dans la suite et leur servir de modèle; règle qui va devenir celle de plusieurs ordres, et qui est destinée à faire des progrès immenses dans le monde chrétien.

(2574) « Ne studium lectionis ac desiderii tui labor vana clamore cassetur, indica summum ori tuo silentium. » (CASS., coll. 44, c. 9.)

(2575) CASS., *Instit.*, l. IV, c. 41.

(2576) « Si Pauli placita sequi studes, omnino autem sequeris, si monasticam vitam colere cupis, lingue celeritatem freno coarce. » (S. ISID. PELUS., ep. 525, *Cyro monacho.*)

(2577) Vide *Cod. Reg.*

(2578) Vide HÆFT., *Disq. mon.*, l. VI, disq. 13.

(2579) THEODORET., *Philoth.*, c. 49.

(2580) « Dicebant de abbate Agathone : Quia per triennium lapidem in ore suo mittebat, donec taciturnitatem disceret. » (*De vit. Patr.*, l. V, libell. 4, § 7.) « Os suum fecit illum appellare abbatem. » (*Ibid.*, libell. 15, § 40.)

(2581) « Vidimus... Theona, virum sanctum, in domuncula seorsum inclusum, qui tempore triginta annorum silentium exercebat. » (*De vitis Patr.*, l. VIII, c. 50.)

(2582) « Venit aliquando sanctæ memoriæ Theo-

philus, episcopus Alexandriæ in Scithi; congregati autem fratres dixerunt ad abbatem Pambon : « Dic e tunc sermonem papæ, ut ædificetur animus ejus in hoc loco. » Et respondit senex : « Si in taciturnitate mea non ædificatur, neque in sermone e meo ædificabitur. » (*De vit. Patr.* l. V, libell. 25, ch. 42.)

(2583) SCRIVAS, in *Vita S. Joan. Silent.*, 15 Maii.

(2584) « Abbas Arsenius ab abbate Marco requisitus aliquando, cur fugeret homines. At ille respondit : « Scit Deus quia diligo homines, sed cum Deo pariter et hominibus esse non possum. » (*De vit. Patr.*, l. VII, c. 34, n. 1.)

(2585) *De vitis Patr.*, l. VIII, c. 85.

(2586) « Sanctus Spiritus per beatum Benedictum eodem Spiritu, quo et sacri canones con-iti sunt, regulam monachorum edidit. » (*Concil. Duziacen.*, II, an. 874.) — « Audi et ipsum regulæ scriptorem, imo ipsius regulæ dictatorem Spiritum sanctum. » (*Ep. PETRI VENER. ad S. bern.*, inter *Ep. S. Bern.*, 229, nov. edit.)

« Faisons, nous recommande notre législateur dans cette règle, faisons ce que dit le Prophète : *J'ai résolu d'observer toutes mes voies... j'ai mis une barrière à ma bouche, je me suis tu, je me suis humilié, et je me suis même abstenu de dire des choses bonnes...* Ainsi, par la considération qu'on doit à la dignité du silence, on n'accordera que rarement aux disciples même d'une vertu consommée, la permission d'avoir des entretiens ensemble, quoique sur des matières utiles, saintes et capables de donner de l'édification... Pour ce qui est des paroles inutiles,... nous les condamnons pour jamais, et nous ne permettons point qu'aucun des frères ait la hardiesse d'ouvrir la bouche pour en dire (2587). Le neuvième degré d'humilité est qu'un religieux soit maître de sa langue, et demeure dans le silence (2588). »

Je m'arrête, mes révérends Pères, frappé de ce que me dit un des plus illustres disciples de Benoît : « Lorsque notre âme cesse de se contenir dans la discipline exacte du silence, autant qu'elle prononce de paroles inutiles, ce sont comme autant de ruisseaux qui la font écouler hors d'elle-même; et c'est pour cela qu'elle n'a plus assez de force pour y rentrer, et pour remarquer ce qu'elle est, parce que, se répandant au dehors par ces paroles inutiles, elle se prive de l'avantage qu'elle aurait de s'appliquer à se connaître par une considération profonde et intérieure (2589). »

Je ne vous citerai pas Césaire et Aurélien, évêques d'Arles, Nizier de Trèves, Ferréol d'Uzès, Donat de Besançon, Isidore de Séville, Fructueux de Bragne, Jonas d'Orléans, et vous, auteurs de nouvelles règles, vous n'êtes que les échos du patriarche de l'Occident (2590). Et après tout, je ne dois faire mention à présent que des disciples de ce patriarche, parce que je dois toujours, mes révérends Pères, vous proposer pour modèles ceux que vous devez regarder

(2587) *Reg. S. Bened.*, c. 6.

(2588) *Reg. S. Bened.*, c. 7.

(2589) « Humana mens aquæ more circumclusa ad superiora colligitur, quia illud repetit unde descendit; et relaxata deperit, quia se per infima mittit spargit. Quot enim supervenis verbis a silentii sui cœcra dissipatur, quasi tot rivis extra se ducitur. Unde et redire interius ad sui cognitionem non sufficit; quia per multitudinem sparsa, a secreto se infima considerationis excludit. » (S. GREG., *Reg. past.*, III partie, c. 14, nov. edit.)

(2590) Vide *Cod. Reg.*

(2591) Vide *Chronicon Cluniacense*.

(2592) « Tam prælatos quam et omnes fratres præsentés scilicet et futuros; per misericordiam Dei qui præsens respicit, depono, ut inter vos unanimus ita perseveret quatenus modum conversationis huc usque retentum, tam in psalmodia quam in observatione silentii... deinceps custodiat. Si quis autem, quod absit, hanc nostram institutionem, in aliquo fregerit, detereat eum vox divina, que dicit: *Maledictus qui transfert terminos proximi sui*, id est, institutionem præceptorum suorum. » S. BERNON, abbas, *Testament.*; MABILL., *Act. sanct.*, sæculi V.)

comme vos ancêtres : *Interroga majores tuos, et dicent tibi*.

Celui qui fixe d'abord mes regards est cet autre Benoît par son nom, par ses vertus, par son zèle, par l'esprit qui l'anime. C'est en partie par le rétablissement du silence qu'il relève la discipline monastique, enervée par le relâchement de cette observance essentielle. Bernon suit les enseignements de ce grand homme, et devient le fondateur de l'ordre de Cluny (2591). Quel cas doit faire du silence ce fondateur, puisque, en mourant, il recommande à ses disciples d'y être fidèles, sous peine d'encourir les plus terribles malédictions, donnant même à cette sainte pratique le premier rang après l'office divin (2592).

Que vois-je? les mains changées en langues, si je puis parler de la sorte, par l'usage des signes dont on se sert pour exprimer les choses qu'on est obligé de se demander les uns aux autres : manière de se faire entendre sans parler, qui n'a pas été inconnue aux anciens solitaires (2593), qui est exactement pratiquée à Cluny, à Cîteaux (2594). Ah! Cîteaux, quel silence règne en vos cloîtres dans vos beaux jours! Silence exact et rigoureux, continu; silence qui exclut toutes paroles, qui retranche même jusqu'aux moindres syllabes prononcées sans une permission expresse (2595); silence qui renouvelle celui des anciens, n'étant point interrompu par des récréations, des délassements, des colloques, des spaciements, pour parler le langage moderne des cloîtres, qui ont dégénéré sur ce point de la régularité primitive, mais seulement interrompu par des conférences toutes spirituelles, et par le bruit édifiant des louanges de Dieu; silence dont l'infraction est punie par de rudes et sévères pénitences (2596); silence enfin qui relève toutes les saintes pratiques de cet ordre naissant, en fait la solide gloire et le principal ornement (2597). L'ordre s'étend, les monastères se multiplient, et le

(2593) « Si loqui voluisset (abbas Theodosius), signo potius quam verbo utebatur. » (*De vit. Patr.*, I, X, c. 67.)

(2594) « Pour marker le respect qu'on avait pour le silence, on inventa dans l'ordre de Cluny, dans celui de Cîteaux, et dans d'autres monastères, des signes de la main et des doigts, pour se faire entendre sans parler; pratique qui s'est renouvelée de nos jours dans quelques abbayes réformées, comme à Orval, à la Trappe, à Beaupré. » (D. CALMET, *Com. sur le c. 6 de la Règle de S. Ben.*)

(2595) « Tantam ori suo ponunt custodiam (Cistercienses), tantum ostium labiis suis, ut cultum justitiæ silentium ne articulatis quidem vocibus interrompant. » (Ep. 4 STEPH., *Ep. Torn. Roberto Pontin. Priori*. — *In Bibl. Patr.*)

(2596) Voyez D. JUL. PARIS, *Du prem. Esprit de l'Ordre de Cîteaux*, 5^e partie, c. 4, sect. 2.

(2597) « Quid ipsum continuum silentium (Fraternitatis nostrorum Cisterciensium) et quadam compositionis gravitas? Non totam conversationem venustat, et quadam sanctitatis pulchra vestit facie? » (GILLES abb., *in Cant.*, serm. 35, n. 3, vol. II Op. S. Bern., nov. edit.)

silence demeure victorieux parmi une multitude innombrable de cénobites. Les Chartreux, si silencieux eux-mêmes, le deviennent encore plus par l'exemple d'un tel silence (2598).

La renommée de celui de Clairvaux et de l'ordre admirable qu'on y garde pour le maintenir dans toute sa rigueur, attire des étrangers de toutes parts. Je les vois entrer dans cette sombre vallée, qui publie, par la simplicité des bâtiments, l'humilité des pauvres de Jésus-Christ qui l'habitent; ils approchent, sont saisis d'une sainte horreur à la vue de Clairvaux; ils arrivent, et n'entendant d'autre bruit que le son des différents ouvrages des mains, ou celui de la voix des frères qui chantent les louanges du Seigneur, leur esprit est pénétré d'une telle révérence pour cette respectable demeure, qu'ils n'osent eux-mêmes proférer aucune parole qui ne soit pas assez sérieuse et assez grave (2599).

C'est vous, Bernard, c'est vous, saint abbé, qui, par cet éloquent silence, dont l'exacte observance est l'effet de votre vigilance continuelle et de vos solides instructions, faites fleurir et fructifier le désert dont la bonne odeur embaume toute l'Eglise. Les nombreux établissements que fait en peu de temps ce grand homme dans toute l'Europe, se distinguent par la sainte taciturnité. Il écrit, et ses ouvrages la renouvellent dans les cloîtres où elle s'est affaiblie, et la maintiennent, l'augmentent même dans ceux où elle s'est conservée. Lisons-les, mes révérends Pères, ces ouvrages, consultons-les : Bernard est le docteur du silence, il est rempli de l'esprit de Benoît, et par conséquent un de nos plus respectables ancêtres : *Interroga majores tuos, et dicent tibi*. Ne devons-nous pas regarder encore comme nos ancêtres les Romuald, les Jean Gualbert, les Robert d'Arbrissel, les Bernard de Tiron, les Guillaume de Verceil, les Syl-

vestre, les Pierre Célestin, etc.? Ils sont tous disciples de notre législateur, ils commandent tous sous des peines rigoureuses l'exacte pratique du silence (2600).

Je vous entendis, hommes de Dieu, docteurs avoués de l'Eglise, pieux et savants auteurs parfaitement instruits de la discipline monastique : Liez votre langue, nous dites-vous, avec la chaîne du silence..... Combattez septante-sept fois le jour contre cette impérieuse maîtresse (2601). Le silence est le partage des religieux (2602). Celui-là n'est pas moine, qui ne fait point réprimer sa langue (2603). Le religieux se conserve sous la garde du silence; mais il se perd, quand il se donne souvent la licence de le violer (2604). Ne vouloir pas observer le silence,.... c'est vouloir troubler et renverser l'ordre et la congrégation, et mépriser le Saint-Esprit qui l'a ordonné aux maisons religieuses (2605). La vie du religieux n'est rien sans le silence: quelque bonnes actions qu'il fasse d'ailleurs, s'il ne se tait, il agit en vain, et ne mérite aucune récompense (2606). N'être point silencieux, et être un mauvais religieux, c'est presque une même chose (2607). Mettons le sceau à toutes ces puissantes autorités, par des autorités plus puissantes encore: ce sont les saints conciles. Ils ordonnent à tous les religieux de garder exactement le silence (2608). Ils déclarent qu'on n'est point dans la voie du salut, quand on ne vit pas conformément aux pratiques de la règle qu'on a professée, parmi lesquelles ils articulent avant toutes choses le silence (2609).

Silence donc, silence, religieux qui parlez sans scrupule dans toutes les occasions; qui les recherchez même et les faites naître pour vous répandre en discours inutiles; qui entretenez soit au dedans, soit au dehors des liaisons secrètes, des conversations furtives; qui ne faites aucun effort pour réprimer le penchant qui vous porte à dis-

(2598) « *Agentes fratres, ubicunque sint, silentium tenent. Quod licet et prius, tamen post exemplum reverendissimorum ac Deo dilectorum Cisterciensium monachorum, quos et religione et numero multum crevisse gaudemus, perfectius custodimus.* » (GILG, *Stat. ora. Carthus.*, c. 55.)

(2599) « *Silentii ipsius (Clare-Vallis) ordo et fama tantam etiam apud sæculares homines supervenientes sui faciebat reverentiam, ut et ipsi, non licet prava vel otiosa, sed aliquid etiam quod ad rem non attineret, ibi loqui vererentur.* » (GUILLET, *abbas, in Vita S. Bern.*, l. I, c. 7, n. 35, n. 55, vol. II *Op. S. Bern.*, nov. edit.)

(2600) Voyez HÉLYOT, *Hist. des ordres monastiques, relig. et militaires.*

(2601) « *Furiosam linguam et ad contra dicendum projectam coercere, et quotidie septuagies septies adversus hanc improbam dominam depræliare.* » (S. JOAN. CLIM., gr. 4.)

(2602) « *Monachorum non colloquium, sed silentium.* » (GILLET, *abb.*, in *Cont. ser.* 7, n. 2, vol. II, *cap. S. Bern.*, nov. edit.)

(2605) « *Qui linguam suam custodire non potest, monachus non est.* » (Auctor Bernardus æqualis, *Tr. de int. dom.*, c. 28, n. 58, vol. II *Op. S. Bern.*, nov. edit.) — « *Tacere non potes, ergo nec mona-*

chus es. » (TRITHEM., *Com. in c. 6. Reg. S. Bened.*)

(2604) « *Monachus vivit, dum sub silentii censura concluditur; perit autem, quod ad loquendum immoderatus aperitur.* » (B. PETR. DAM., *opus.* 52, c. 27.)

(2605) S. FR. DE SALES, *Epir. Spirit.*, l. VI, ep. 54.

(2606) « *Sine silentio ducenda est pro nihilo vita monachi..... Vita enim monachi usque adeo est aliquid, donec sub silentio esse studuerit. Eo vero remoto, quidquid bene vel honeste se agere putaverit, secundum institutionem Patrum nihil erit.* » (Act. SS. sæc. V, in *Vita S. Odonis.*, l. II, n. 11.)

(2607) DUSAULT, *Art. et réflex. sur les dev. de l'état relig.*, l. II, c. 5, *Du silence*, § 3.)

(2608) « *Circa religiosos auctoritate concilii duximus statuendum, quod silentium observent.* » (*Concil. apud Castrum Gont.*, c. 24, an. 1231.)

(2609) « *In tribus votis et cæteris observantiis, per quæ conservatur ordo et disciplina regularis, tam monachi quam canonici regulares et moniales, in silentio.... et aliis, suam magistrum sequantur regulam secundum quam vivere sunt professi, et sine cujus observatione non sunt in statu vel ordine salvandorum.* » (*Conc. Biterrense*, an. 1255, c. 14.)

courir : qui prostituez une langue consacrée à Dieu, et qui n'est plus à vous, à l'intempérance des paroles et à un babil continu ; qui renouvez dans le cloître, si je puis parler de la sorte, le fléau des grenouilles de l'Égypte, et dont on peut dire ce que saint Bernard disait d'un religieux de votre caractère : *Plenus est sermonibus, et coarctat eum spiritus uteri sui : aut loquetur ergo, aut rumpetur* (2610). Ah! infracteurs perpétuels d'une pratique essentielle à l'état que vous avez embrassé, vous courez à votre perte éternelle, si vous ne mettez un frein à votre langue, si vous ne vous corrigez. Tout ce que je viens de dire vous menace de cette perte, vous l'annonce, vous l'assure même.

Silence, religieux qui à la vérité n'allez pas chercher les occasions de discourir avec vos frères, mais qui ne les laissez pas échapper, quand elles se présentent ; qui, par légèreté ou par complaisance, parlez fréquemment sans une véritable nécessité ; qui vous aveuglez sur l'étroite obligation de garder une exacte et rigoureuse taciturnité, parce que vous vous cachez à vous-même cette obligation par des illusions d'amour-propre. Ah! les paroles qui à présent ne vous coûtent rien, que vous regardez comme quelque chose d'indifférent et de léger, quand au redoutable jugement il faudra en rendre compte, et qu'elles vous seront présentées avec le caractère du péché dont elles seront empreintes, vous les trouverez bien pesantes : qu'il est à craindre que vous n'en soyez accablés, et même que vous ne soyez condamnés par elles ! *Ex verbis tuis condemnaberis.* (*Matth.*, XII, 37.)

Dirai-je, silence, supérieurs ? Oui, silence, supérieurs. Point d'exception dans les autorités alléguées. Et n'avons-nous pas entendu saint Benoît : *Faisons ce que dit le Prophète.... J'ai mis une barrière à ma bouche, je me suis tu.* Saint Benoît, selon la remarque des commentateurs, ne dit pas, faites, mais, faisons (2611) : se reconnaissant lui-même obligé à la loi du silence, et déclarant à tous les supérieurs en sa personne la même obligation. Silence donc, supérieurs qui, ayant tant d'occasions légitimes de parler, ne vous en contentez pas, mais vous répandez si souvent en discours oiseux et frivoles ; qui vous regardez au-dessus d'une loi plus rigoureuse encore pour vous que pour vos religieux, parce que vous leur devez donner l'exemple ; qui ne vous taisez que quand il s'agit de les instruire, de les reprendre et de les corriger ; qui employez une bonne partie de votre loisir à converser avec les personnes du siècle ; qui cherchez à donner de la variété à votre envie de discourir, par des sorties qui n'ont

pas pour objet une véritable nécessité ; qui par le bruit confus d'entretiens peu sçants dans vos cellules, troublez le repos et la tranquillité de la maison de Dieu. Voulez-vous savoir quel est le démérite de pareilles transgressions ? Appliquez-vous ce que je viens de dire de celles que commettent les simples religieux, parce que vous êtes religieux vous-mêmes ; ajoutez-y le scandale que vous donnez à vos frères, parce que vous êtes supérieurs, et vous en aurez une juste idée.

Mais ne sont-ils pas dispensés de la loi du silence ceux des religieux qui sont chargés des affaires temporelles ? Eh ! en sont-ils moins soumis à la règle, parce qu'ils sont officiers ? S'il y a pour eux un temps de parler, il doit y avoir pour eux un temps de se taire. Qu'ils évitent le trop grand empressement dans l'exercice de leurs emplois, qu'ils n'y donnent que le temps nécessaire, qu'ils se bornent aux affaires domestiques et ne s'embarassent point de celles qui ne les regardent pas ; afin de pouvoir veiller, comme le leur recommande saint Benoît (2612), à la garde de leurs âmes qu'ils perdront infailliblement, s'ils ne se ménagent des moments de recueillement et de silence.

Que vous dirai-je enfin, mes révérends Pères, touchant une obligation qui nous est si expressément prescrite par tout ce qu'il y a de plus vénérable dans l'antiquité monastique, si fortement recommandée par les docteurs les plus respectables et les auteurs les plus autorisés, si étroitement imposée par les sacrés conciles et par notre sainte règle ? Je vous dirai, et je me dirai à moi-même que cette obligation, déjà pour nous si indispensable et si essentielle, étant religieux et religieux de saint Benoît, acquiert un nouveau degré de rigueur et de nécessité, parce que nous nous trouvons dans une maison où sont formées aux observances régulières les personnes qui veulent dans notre état se consacrer au service de Dieu. Nous exigeons d'elles une pratique exacte du silence, nous leur présentons une règle qui le prescrit de la manière la plus expresse. Si nous ne le gardons pas nous-mêmes, si nous ne nous acquittons pas des engagements que nous avons contractés à cet égard, nous leur sommes une occasion de chute et de scandale, nous leur faisons entendre qu'ils pourront dans la suite se dispenser d'une loi qui n'est observée que pendant le temps des épreuves du Noviciat, nous ébranlons leur vocation. Voyant des infractions fréquentes de cette loi dans l'état qu'ils voudraient embrasser, ils pourront se dégoûter, quitter le cloître, et retourner au siècle. Ah! s'écrie ici le

(2610) S. BERN., *Tr. de grad. humil.*, c. 13, n. 41, nov. edit.

(2611) « Acute hic observat Hildemarus, et post eum Bernardus Cassinensis et Nicolaus de Fractura, S. Benedictum suos discipulos alloquentem non simpliciter dixisse *faciatis*, sed *faciamus*; nimi-

rum miscet se fratribus suis, nec aliud ab ipsis requirit, quod ipse primus ante alios non paratus sit exsequi. (D. MARTENE, *Com. in c. 6 Reg. S. Bened.*)

(2612) « (Cellerarius) animam suam custodiat. (*Reg. S. Bened.*, c. 51.)

célèbre Gerson : *Grande delictum, silentium frangere in casu scandali, dum Novitii inde turbantur* (2613)!

D'après toutes ces autorités que nous ne saurions récuser, et dont la plupart sont décisives, avouons-le, mes révérends Pères: Que l'obligation de garder le silence est rigoureuse pour nous! Et c'est ce que va confirmer tout ce que j'ai à vous dire dans la suite de ce discours, et d'abord en vous développant toute l'étendue de cette obligation.

SECONDE PARTIE.

Quelle est l'étendue de l'obligation où nous sommes de garder le silence? c'est-à-dire, quand devons-nous le garder? En tout temps, mes révérends Pères, en tout lieu, après les conversations permises seulement certains jours de la semaine: conversations où nous ne devons nous entretenir que de choses utiles, édifiantes, de discours capables de fomentier la charité et l'union, et de délasser l'esprit, sans donner lieu à la dissipation, aux murmures, aux nouvelles du monde, à ce qui peut introduire parmi nous les manières des gens du siècle, leurs maximes, leurs sentiments, la vanité, la curiosité; conversations où nous devons ne point perdre l'esprit intérieur du silence, conserver pour cette sainte pratique un amour intime et sincère, et user dans nos paroles de tant de circonspection et de réserve que nous puissions avoir le mérite du silence en parlant: *Sermo silens* (2614).

Permettez-moi, mes révérends Pères, cette réflexion. C'est être coupable envers la loi du silence que de ne se pas comporter de la sorte dans les conversations, de s'y dissiper, d'y tenir des discours peu conformes à son état; parce que c'est frustrer les sages intentions de nos réformateurs, qui ne les ont accordées qu'à condition qu'elles seraient édifiantes; c'est par conséquent se rendre indigne de leur condescendance, et rentrer dans l'obligation de garder le silence.

Les conversations étant finies, notre silence doit être continu, nous devons nous y étudier en tout temps, nous y appliquer, nous y affectionner, nous y attacher, nous y dévouer; veiller sans cesse sur notre langue; faire du silence notre grande occupation; aimer pour cela, chérir, révéler notre cellule; devenir habiles dans l'art de nous taire, être saintement muets; mettre une porte à nos lèvres (2615), ne l'ouvrir, com-

me le dit saint Grégoire de Nazianze (2616), que quand le discours vaut mieux que le silence; [et quand est-ce que le discours a cet avantage, lorsqu'il est défendu de parler?] nous abstenir de dire même des choses bonnes (2617), parce que ce qui est de soi bon et licite, devient, par la défense, illicite et mauvais (2618); nous représenter souvent notre saint législateur, ayant, comme on le dépeint, le doigt sur la bouche, qui nous avertit par là, nous recommande, nous ordonne de nous taire; ruiner, comme ce solitaire, les paroles du Prophète-Roi: *J'observerai avec soin mes voies, afin que je ne pèche point par ma langue* (2619); nous bien convaincre du danger des fautes contre le silence, qui se tournent bientôt en habitude, parce qu'on tombe et retombe sans presque s'en apercevoir, et qu'il est à craindre que l'habitude formée ne renferme un mépris, qui, selon tous les théologiens, est toujours une offense mortelle; résister aux mauvais exemples de ceux qui parlent, et aux sollicitations de ceux qui voudraient nous faire parler; combattre cette fautive complaisance qui fait craindre de blesser son frère en ne l'imitant pas lorsqu'il manque à ses règles; ne point chercher dans la tristesse et l'abattement où nous pouvons nous trouver, à nous soulager par des conversations particulières, mais par la prière (2620): et par le recours à nos supérieurs. Il faut même nous porter au silence avec ardeur, avec plaisir, par inclination, parce qu'on peut dire que c'est quelque chose de plus de s'étudier au silence que de le garder (2621). *Omni tempore silentio debent studere monachi*. C'est ce que nous prescrivent nos déclarations d'après notre sainte règle (2622); et ce que nous ordonnent les sacrés conciles: *Silentium præcipimus observari in temporibus constitutis* (2623).

Est-ce s'étudier au silence en tout temps, *omni tempore*, que d'entretenir des commerces avec les personnes du siècle, d'entreprendre des voyages qui ne sont pas d'une nécessité absolue; de se faire accorder des récréations, pour courir, comme je l'ai déjà dit, et je ne saurais trop souvent déclamer contre un abus qui est si contraire, non-seulement à la loi du silence, mais à la stabilité, à la pauvreté, et à la conversion de nos mœurs, que nous avons vouées; pour courir de monastère en monastère, de ville en ville, et quelquefois même de pays en pays; récréations qu'un célèbre religieux

(2615) JOAN. GERSON., *L. de vita spirit. animæ*, lect. 6, nov. edit.)

(2614) S. IHER., ep. 21 *ad Marcell. de laud. Asellæ*, nov. edit.

(2615) *Ori tuo facito ostia et seras*. (*Eccli.*, XXVIII, 28.)

(2616) « Loquere sane, si quod silentio melius et excellentius habes... At ubi silere præstat quam loqui silentium complectere. » (S. GREG. NAZIANZ., or. 26, *De moderat. in disput. servanda*.)

(2617) « Faciamus quod ait Propheta... silii a bonis. » (*Reg. S. Bened.*, c. 6.)

(2618) « Licita bona non sunt in silentio religioso, quia interdicta, si non absit facultas. » (PETRUS SUTOR., l. II, *De vita Carthus.*, tr. 4, c. 8.)

(2619) Voyez la *Conférence sur les saintes lectures*, pag. 76.

(2620) *Tristatur aliquis vestrum, oret*. (*Jac.*, V, 15.)

(2621) « Plus esse constat silentio studere, quam silentium habere. » (ABAILARD., ep. 8, p. 154.)

(2622) *Reg. S. Bened.*, c. 42, *Declarat. cong. S. Mauri in c. 6. Reg. S. Bened.*

(2623) *Concil. Oxoni.*, an. 1222, c. 44.

de l'abbaye de Saint-Gal, au IX^e siècle, appelle si justement la mort des solitaires : *Excursus mortem nominans* (2624).

Est-ce s'étudier au silence en tout temps, *omni tempore*, que de se donner la liberté d'écrire des lettres, pour faire savoir ou apprendre ce qui se passe dans un monastère; pour mander des nouvelles des affaires du monde, des événements du siècle; ou vouloir s'en informer, pour témoigner à un confrère les sentiments vrais ou supposés d'une amitié particulière; pour faire de simples compliments et des souhaits de bonne année? Ah! c'est là une nouvelle manière de violer le silence, qui n'est pas moins dangereuse que celle dont on le rompt par les conversations, et même peut-être encore plus dangereuse, parce que le papier, comme on le dit communément, souffrant toute chose, on parle avec plus de liberté dans les lettres que dans les entretiens.

Ce commerce, dit saint Bernard (2625), dissipe d'autant plus qu'il applique davantage. Il faut être exact à exposer ce qu'on veut mander ou apprendre. On médite, on cherche des expressions, on les arrange, une foule de pensées s'offre à l'esprit et l'agite. On balance sur les divers sens qu'on pourra donner à nos paroles; souvent on rejette ce qui s'était présenté d'abord, et l'on recherche après ce qu'on avait rejeté; on pense à ce qu'on doit faire précéder ou à ce qui doit suivre. Est-ce là se taire, quoique la langue ne forme aucun son? Où est pour lors l'aimable repos et la douce paix du silence? *Ubi otium, ubi silentii quies?*

Sachons, mes révérends Pères, que les relations qu'on entretient ainsi par le moyen des lettres, donnent atteinte à notre vœu de pauvreté, en même temps qu'elles sont contraires à l'obligation où nous sommes de garder le silence; et conséquemment que nous ne devons écrire des lettres que pour

la seule nécessité et une nécessité indispensable (2626); que les simples religieux ne doivent le faire qu'avec la permission expresse de leurs supérieurs, conformément à nos règles et à toutes les anciennes règles (2627); et rappelons le trait admirable de ce solitaire, si fort éloigné de s'entretenir avec qui que ce fût par lettres, puisqu'en ayant reçu de la part de ses proches et de ses amis, après avoir hésité longtemps s'il les lirait ou s'il ne les lirait point, et s'il s'exposerait aux agitations que cette lecture pourrait produire dans son esprit et dans son cœur, prit enfin sa résolution, et jeta les lettres au feu, en disant : « Allez, pensées de ma patrie, je vous livre aux flammes, afin que vous ne veniez plus m'inquiéter par le souvenir des choses auxquelles j'ai renoncé pour jamais : » *Ite, cogitationes patriæ, pariter concremamine, nec me ultra ad ea quæ fugi, revocare tentetis* (2628).

Enfin, est-ce s'étudier au silence en tout temps, *omni tempore*, que d'aborder tous les hôtes séculiers qui surviennent, de leur parler sans un ordre exprès, de lier avec eux des conversations qui ne peuvent que dissiper un religieux et le remplir de l'esprit du monde, de ne se pas contenter de dire à ses confrères étrangers quelques paroles de bienveillance pour honorer l'hospitalité, comme nous y exhortent charitablement nos saintes règles (2629), mais ce que défendent ces mêmes règles (2630), d'aller au delà, de s'entretenir longtemps avec eux, de s'informer de ce qu'ils peuvent nous apprendre de nouveau, de leur rendre des visites sans permission, de les attirer et les introduire dans sa cellule, de se trouver en leur compagnie le plus souvent qu'on peut, se dispenser pour cela de ses oraisons, de ses lectures, de quelques-uns de ses exercices réguliers, et rendre par là le séjour des hôtes dans une maison religieuse, une occa-

(2624) Voyez D. MABILLON *Tr. des études monast.*, part. II, c. 10.

(2625) « Ea ipsa (scriptio epistolarnm) tanto occupatio, quanto laboriosior; dum... absentibus necesse est nobis invicem diligenter dictare quæ vel petimus ab invicem, vel petimur. Dum absens cogito, dictito, scriptito, mittoque quod præsens legas; rogo ubi otium, ubi silentii quies? Sed hæc, inquires, omnia facere potes in silentio. Mirum si ex sententia hoc respondeas. Quantum enim tumultus est in mente dictantium, ubi multitudo perstrepat dictationum, ubi orationum varietas, et diversitas sensuum concurrunt! ubi sæpe respicitur quod occurrit, et requiritur quod excidit! ubi, quid, cui, vel post, vel ante ponatur, intensissime attenditur! Et tu in hoc mihi dicere esse quietem? tu hoc, etiamsi lingua sileat, silentium nominabis? » (S. BERN., ep. 89 *ad Oper. canonic. regular.*, n. 1, nov. edit.) — « Eiusdem cum Bernardo spiritus sensusque fuit Augustinus, qui hand mediocriter formidabat ne otiosa seu minus necessaria scribenda factus esset reus illius sententiæ : *In multiloquio non deerit peccatum. Lege Prologum libris retract. præmissum.* » (HORST., *Not. in ep. 89, S. Bernardi.*)

(2626) « Après en avoir conféré avec les RR. PP. assistants, nous vous prions et vous exhortons, vous et votre communauté, de n'écrire, tant aux supé-

rieurs majeurs qu'aux autres supérieurs et religieux, et autres personnes, que pour la seule nécessité indispensable... Je n'ai besoin pour vous porter à vous conformer à nos intentions, que de vous rappeler l'esprit de notre état, qui s'oppose à toute dépense superflue. » (*Lettre de D. DELRUE sup. général de la cong. de Saint-Maur aux sup. de cette congrég.*)

(2627) *Reg. S. Bened.*, c. 54. — « Nemini nostræ Congregationis... liceat ulla ratione litteras quascunque sigillatas vel non sigillatas dirigere ad quancunque personam, sive regularem, sive secularem... absque Superioris sui expressa licentia. » (*Declar. congr. S. Mauri in c. 54, Reg. S. Bened.*) — *Vide Cod. regul.*

(2628) *Cass. Inst.*, l. V, c. 52.

(2629) *Reg. S. Ben.*, c. 55.

(2630) « Declaramus non tantum prohiberi colloquia cum externis hospitibus sine mandato, vel expressa facultate superioris proprii, sed etiam cum monachis et superioribus aliorum monasteriorum nostræ congregationis, vel cum eorum famulis, excepta duntaxat amica salutatione, qua extra tempus silentii fratres nostros ex itinere venientes et occurrentes complectimur, additis paucis tantum verbis in signum benevolentia. » (*Declarat. Cong. S. Mauri in c. 55, Reg. S. Bened.*)

sion de trouble, de dérangement et de dissipation? Toutes les anciennes règles défendent également de parler aux hôtes (2631); et cette discipline était si exactement observée à Cluuy, que des députés de Pologne étant venus dans cette célèbre abbaye, pour remettre à Casimir, qui en était religieux, le sceptre et la couronne que venaient de lui déferer les Polonais, ils ne purent lui parler qu'après en avoir obtenu l'agrément de saint Odilon, son abbé : *Petita audientia et de consensu abbatis Cluniacensis obtenta* (2632).

Mais si l'on doit s'étudier au silence en tout temps, *omni tempore*, c'est surtout, c'est plus particulièrement aux heures de la nuit : *Maxime tamen nocturnis horis* (2633); en ce temps destiné dans l'ordre de Dieu au repos, où toutes les créatures se taisent, *silent cuncta* (2634) où la nuit, selon la belle expression d'un profane, se tait elle-même, *intempesta silet nox* (2635); où ce silence de toutes choses doit nous rappeler à nous-mêmes, nous inspirer l'esprit de componction, nous remplir d'une sainte frayeur et d'une haute idée de la grandeur de Dieu, par le majestueux spectacle de toute la nature en repos, et du ciel dans tout son éclat.

Silence de la nuit, grand silence, silence très-expressément recommandé dans les anciennes règles (2636), et si scrupuleusement observé dans notre ordre, qu'on le gardait même hors le monastère et en voyage (2637). On a vu, mes révérends Pères, des religieux y être fidèles au péril même de leur vie, et devenir par là les martyrs du silence (2638) : cette fidélité a été quelquefois si agréable à Dieu, qu'il a opéré des miracles en leur faveur (2639). Qui n'admira ce moine anglais, lequel, souffrant de si vives douleurs qu'il ne pouvait avoir un seul moment de repos, dans quelque situation qu'il se mit, ne voulut jamais parler aux heures de la nuit, pour ne pas perdre la virginité, ce sont ses expressions, par rapport au grand silence qu'il n'avait jamais rompu, depuis qu'il était religieux (2640)? Les peines qu'on imposait aux prévarica-

teurs étaient des plus rigoureuses : ils étaient même punis de l'excommunication (2641); et vous savez, mes révérends Pères, que saint Benoît ordonne qu'ils soient soumis à un châtement très-sévère : *Graviori vindictæ subjaceat* (2642).

Combien donc est étroite l'obligation de garder le silence de la nuit! Ah! m'écrié-je ici avec un de nos plus pieux auteurs (2643) : Si c'est manquer à son devoir que de violer la loi du silence, en quelque temps que ce soit; c'est commettre un crime, en fait de régularité, que de la transgresser dans un temps où elle nous est prescrite avec tant de rigueur et de sévérité. Même rigueur, même sévérité pour le silence du midi en été (2644) : ajouterai-je, et pour celui qu'on doit garder dans tous les lieux réguliers? Écoutons nos saintes règles :

« On doit s'étudier au silence en tout lieu : *in omni loco*; mais il sera plus religieusement observé dans l'Eglise, et principalement au chœur, au dortoir, au réfectoire, au feu commun, au chapitre, excepté quand on y traite des affaires ou qu'on y dit les coupes, et au côté du cloître ou répond le même chapitre : » *In his locis silentium majori religione servabitur* (2645). Les constitutions des souverains pontifes, et les décrets des saints conciles, viennent à l'appui de nos règles, les confirment, les autorisent, et nous intimement l'obligation de nous y conformer en ce point : « Nous ordonnons très-étroitement, est-il porté dans ces décrets et dans ces constitutions, qu'un perpétuel silence soit gardé dans l'Eglise, le réfectoire et le dortoir, et dans tous les autres lieux où les règles prescrivent de se taire : » *In oratorio, refectorio et dormitorio, et aliis locis secundum statuta ordinis silentium districte præcipimus observari* (2646). Et qui de nous, mes révérends Pères, peut révoquer en doute que le silence que nous devons garder pendant le repas et surtout à l'Eglise, ne soit aussi rigoureux que celui des heures de la nuit?

Qu'on observe, ordonne à ses disciples notre saint législateur, un profond silence

(2651) Vide *Codic. Regul.*

(2652) BARON, ann. 1041.

(2653) *Reg. S. Bened.*, c. 42.

(2654) TERTULL. *De resurrect. carnis.*

(2655) VIRG., *Georg.*, l.

(2656) *Vide Cod. regul.*

(2657) *Antiq. consuetud. monaster. ord. S. Bened.*, c. IV, *Analect.*; vide MARTENE, l. V, c. 17, *De antiq. monach. ritibus.*

(2658) « Joannes monachus in vita S. Odonis commendat duos ejusdem sancti discipulos, qui a barbaris ligati, diuque lacessiti, silentium nocturnum neutiquam violaverunt; etiam barbarorum duce, ut cornu constantiam tentaret, irruente in eos, et lancea mortis metum incutiente. » (MARTENE, *Com. in c. 42, Reg. S. Bened.*)

(2659) « S. Stephanus, Obazine abbas, cum nocte se ad Dolouense Monasterium conferret, interceptus a latronibus nullatenus adduci potuit, ut loqueretur, etiam librato in ejus cervicem ferro, a quo divinitus liberatus est, latronibus terrore punico percussis. » (*In notis HUG. MENARDI*, in c. 51,

Reg. S. Bened.)

(2640) « Rogans ne monachus sui pudicitiam libarent, quod nunquam postquam monachicum habitum accepisset, a completorio extens, usque ad sequentis diei primam locutus fuisset. » (WILLEL. MALMESBUR., l. V, *De gestis regul. Angl.*)

(2641) « Si quis inveniatur nocte privatim cum aliquo agere.. excommunicetur... Si quis vespere post *Pater noster* inveniatur colloquens, excommunicetur. » (*In Pæn. incerti auctor.*, apud S. BASIL., n. 12, et 15.)

(2642) *Reg. S. Bened.*, c. 42.

(2643) D. MOREL. *Mélit. sur la règle de S. Benoît.*

(2644) « Nocturni silentii legem declaramus obligare a fine completorii usque ad pretiosa primæ diei sequentis, nec non tempore meridiani silentii a Paschate ad festum Exaltationis S. Crucis. » (*Declarat. cong. S. Mauri in c. 42 Reg. S. Bened.*)

(2645) *Declarat. cong. S. Mauri in c. 6, Reg. S. Bened.*

(2646) *Concil. Paris, an. 1212, parte II, c. 10. Le*

pendant le repas : *Summum silentium fiat ad mensam* (2647). L'office divin étant fini, les frères sortiront de l'oratoire en grand silence : *Expleto opere Dei, omnes cum summo silentio exeant* (2648). Si nous sommes obligés à un tel silence au sortir de l'église, quel doit être celui que nous devons garder. quand nous nous y trouvons : sinon le plus grand, le plus exact, le plus étroit, le plus rigoureux, le plus inviolable silence ? De sorte qu'enfreindre la loi du silence dans les lieux réguliers et surtout dans le chœur et pendant le repas commun, c'est violer dans un point capital nos saintes règles, ne faire nul cas des ordonnances les plus expresses de notre législateur et de notre maître, désobéir aux souverains pontifes, à nos supérieurs ecclésiastiques assemblés en concile, et par conséquent à l'Église notre commune mère. J'ajoute que c'est vouloir rompre la chaîne de la tradition monastique, laquelle dès son origine jusqu'à nos jours, avec les règles des instituteurs sur ce point et les peines les plus sévères contre les prévaricateurs, nous transmet la pratique constante du silence dans tous les lieux réguliers.

Ah ! si une observance si importante venait malheureusement à être affaiblie par des infractions presque générales, par la négligence des supérieurs à la maintenir (2649) ou peut-être par le mauvais exemple des supérieurs eux-mêmes, quoique obligés encore plus étroitement que leurs frères à la discipline régulière, il faut qu'un religieux, qui veut faire son salut, se roidisse contre le relâchement et tienne ferme contre les abus ; il faut qu'il se souvienne qu'il a promis de vivre non selon la coutume, mais conformément à la règle, et qu'il est chargé du dépôt de la régularité, lequel il doit transmettre à ceux qui viendront après lui, et même qu'il ne craigne pas de passer pour singulier à cet égard. Je le dis avec un auteur célèbre, qui connaissait parfaitement les devoirs de la vie monastique : « Il est des singularités.... qui sont si étroitement liées avec une attention sérieuse au salut, qu'il est impossible de les en séparer. Telle est l'exactitude à observer le silence dans les temps et les lieux marqués.... De telles singularités sont essentielles à la piété, et c'est un grand malheur quand elles deviennent un scandale (2650). »

concile ajoute : « Si circa horum observantiam prælati eorum manifeste negligentes fuerint et remissi, puniantur pena inferius præfixa contra abbates et abbatissas manifeste remissas. » — « Abbatissæ et priorissæ si negligentes sint et remissæ manifeste zimis circa observantiam ordinis, et correctionem subditorum vel subditarum, ab officio suspendantur. » (*Id. Concil.*, parte III, c. 8.) — In oratorio et refectorio et dormitorio per monachos semper continuum silentium observetur. » (*Concil. Colon.*, an. 1280, c. 5.) — « Idem præcipiunt summi pontifices in editis pro benedictionibus constitutionibus. » (2647) *Reg. S. Bened.*, c. 58.
(2648) *Reg. S. Bened.*, c. 52.
(2649) De l'aveu de tous les docteurs, et de ceux mêmes qui n'ont point fait vœu d'une morale sévère, un supérieur qui laisse par sa faute ou par

Je finis cette seconde partie, en avertissant qu'on ne rompt pas seulement le silence par la parole, par des sons articulés, mais par des sons même qui ne le sont pas, par quelque bruit que ce soit ; qu'on le rompt ainsi quelquefois d'une manière encore plus contraire à la tranquillité qui doit régner dans une maison religieuse, que quand on le rompt par la parole : *Silentium non solum loquendo frangitur, sed etiam, et magis aliquo sonitu, rumore, vel strepitu* (2651). C'est à quoi doivent faire une sérieuse attention ces religieux qui ne sauraient marcher, ouvrir et fermer leurs cellules, y entrer, y demeurer, en sortir, sans troubler le repos de leurs frères.

Toute l'étendue de nos devoirs par rapport au silence étant développée, voyons quelles sont les raisons qui ont porté nos instituteurs à nous les imposer.

TROISIÈME PARTIE.

Ai-je pu, mes révérends Pères, vous montrer la nécessité de garder le silence, et quand cette nécessité a lieu, sans vous faire sentir pourquoi elle a été établie ? Que de motifs pour être fidèle à cette observance essentielle n'avez-vous pas dû apercevoir dans tout ce que je vous ai dit jusqu'ici ? Parlons plus expressément, entrons dans un détail exact, discutons avec soin les raisons du silence monastique.

Les fondateurs des ordres religieux, dit le célèbre chancelier de l'université de Paris que j'ai déjà cité, considérant les maux presque infinis qui naissent de l'intempérance de la langue, ont ordonné à leurs disciples avec beaucoup de sagesse, comme un remède souverain à cette intempérance, un silence très-rigoureux : *Religionum fundatores, considerantes multiplex in linguæ vitio pendere animæ periculum, sanxerunt providissime pro summo remedio, jure pro loco et tempore suis sequacibus silentium* (2652).

Nous devons donc, mes révérends Pères, garder le silence, premièrement et surtout pour remédier à la malignité, au venin, à la corruption de la langue ; ce monde d'iniquité, comme parle l'apôtre saint Jacques (2653) ; ce mal inquiet et intraitable, qui porte des coups plus meurtriers encore que ceux de l'épée (2654) ; qui rend celui qui se laisse aller à son impétuosité, comme un homme

sa négligence, périr ou s'affaiblir l'observance d'une règle, comme est celle qui prescrit le silence, ou qui défend d'entrer dans la chambre d'un autre, se rend coupable de péché mortel. (*Voyez M. COLLET, Tr. des devoirs de la vie relig.*, t. I, c. 8, des *élect.*, p. 277.)

(2650) DUCUET, *Lettres sur divers sujets de morale et de piété*, t. V, lett. 36, n. 10.

(2651) *Constit. Camaldul.*, l. I, c. 42.

(2652) JOAN. GERSON, t. II, in *resp. ad qu. 4, qu. 1*, conclus. 3, nov. edit.

(2653) *Lingua ignis est, universitas iniquitatis.... inquietum malum*. (*Jac.*, III, 6 et 8.)

(2654) *Multi ceciderunt in ore gladii ; sed non sic quasi qui interierunt per linguam suam*. (*Ec.*, XXXVIII, 22.)

qui monte un cheval sans mors et sans bride et qui en est emporté, comme un voyageur qui vogue au gré des vents et des flots sur un vaisseau sans gouvernail (2655; aussi prompt à faire des ravages que les animaux les plus cruels et les plus furieux, que les plus grandes eaux débordées, que le feu le plus embrasé et le plus dévorant (2656); qui renferme, comme une source empoisonnée, l'orgueil, la vanité, la flatterie, l'envie, la jalousie, l'impatience, le mépris, l'erreur, le mensonge, les traits envenimés, la médisance, la calomnie, les injures, les paroles libres, les railleries piquantes, en un mot tous les péchés qu'on peut commettre, parce qu'il n'en est aucun dont elle ne puisse être la cause funeste; qui est, pour ainsi dire, le commissionnaire général et l'interprète de toutes les passions des hommes, avec qui elle entretient un commerce continu, le canal par où la corruption se répand dans toute la suite de la vie, et la rage du démon et tous les vices de l'enfer se débordent sur la terre (2657), l'instrument fatal dont cet esprit de malice se sert dans le paradis terrestre pour tenter et faire tomber nos premiers parents; qui, sans épargner ce qu'il y a de plus sacré dans le ciel, ose encore attaquer ce qu'il y a de plus saint sur la terre (2658); qui a frappé mortellement tant de prophètes, a persécuté, attaché à la croix et fait mourir le Fils de Dieu même (2659).

Quel monstre! Nous devons garder le silence, parce que c'est la manière la plus sûre de nous défendre contre ses attaques, la digne la plus puissante que nous puissions opposer à sa malignité, le fort le plus propre pour nous mettre à couvert de ses traits: tout autre moyen pourrait l'affaiblir, mais non le réprimer. Il faut, pour le dompter, arrêter le cours des paroles, ce que fait la sainte et rigoureuse taciturnité.

Qui mettra, s'écrie le fils de Sirach (2660), une garde sûre à ma bouche et un sceau inviolable à mes lèvres, afin qu'elles ne me fassent pas tomber, et que ma langue ne me perde pas? Le silence est cette garde sûre, custodia; ce sceau inviolable, signaculum certum. Puisant bouclier, dit saint Ambroise (2661), pour nous protéger et nous défendre, validum scutum. Port assuré, ajoute saint Ephrem (2662), contre les tempêtes, tranquillitatis portus, et qui sert de mur et de rempart à tous ceux qui veulent combattre

pour le royaume des cieux, *murus ac propugnaculum decertare cupientium propter regnum cælorum. Celui, dit Jérémie (2663), qui a mis sur lui le joug du Seigneur, s'assiera et se taira, sedebit et tacebit; et le silence, comme le dit un autre prophète, fera toute sa force, in silentio fortitudo. (Isa., XXX, 15.)*

A quel danger ne s'expose donc pas, et que de fautes ne commet pas un religieux qui néglige la pratique du silence! Déjà coupable par cette négligence, les paroles pour le moins inutiles qu'il profère, le rendent d'abord plus coupable. Et comme il est très-difficile de régler son discours, et d'en être entièrement le maître, qu'il est à craindre qu'on ne dise non-seulement ce qu'on ne devrait pas, mais ce qu'on ne voudrait pas dire; qu'on n'apprenne ce qu'il vaudrait mieux absolument ignorer; qu'on ne forme des jugements faux ou téméraires; qu'on ne s'abandonne à une vaine joie; qu'on ne parle avec estime de quantité d'actions que Dieu condamne; qu'on n'exalte les qualités humaines, les choses éclatantes, utiles, commodes selon le monde; qu'on ne loue ce qu'on devrait mépriser, et l'on ne méprise ce qu'on devrait louer; qu'on ne débite et l'on ne reçoive des maximes étrangères et contraires à celles selon lesquelles on doit vivre; qu'on ne lie des amitiés particulières, si condamnées par les saints, parce qu'elles détruisent la charité commune; qu'on ne contracte des familiarités, qui produisent presque toujours l'éloignement ou le mépris; qu'on ne blesse l'humilité par l'orgueil, la vérité par le mensonge, la justice par la médisance, la charité par la raillerie, la modestie par la légèreté, la prudence par l'indiscrétion, la sincérité par la flatterie, la douceur par l'impatience, l'honnêteté par l'impolitesse, la modération par la vivacité; qu'ayant commencé par de petites fautes et continué par de plus considérables, on ne finisse par les plus grandes, et qu'on ne donne ainsi la mort à son âme par l'intempérance de sa langue, qu'on n'a pas voulu réprimer, en garnant un exact et rigoureux silence: *Multi moriuntur: in omni loco projicietur silentium. (Amos, VIII, 3.)*

Et, quand même un religieux n'ouvrirait la bouche que pour parler de choses utiles, saintes, édifiantes, il risquerait toujours beaucoup, parce que la considération qu'on

(2655) *Si autem equis frena in ore mittimus ad consentiendum nobis, et oræ corpus illorum circumferimus. Ecce et uæves, eam magis sint, et a ventis validis muentur, circumferuntur a modico gubernaculo ubi impetus dirigentis voluerit: ita et lingue modicum quidem membrum est, et lingua exollat. (Jac., III, 2, 4, 5.)*

(2656) *Ecce quantus, ignis quam magnam silvam incendit! (Jac., III, 5.)*

(2657) *Lingua constituitur in membris nostris, que maculat totum corpus, et inflammat rotam naturæ nostræ, inflammatu a Gehenna. (Jac., III, 6)*

(2658) *Posueram in cælum os suum, et lingua eorum transiit in terra. (Psal. LXXII, 9.)*

(2659) *« Vos, o Judei, occidistis? Unde occi-*

distis? Gladio linguæ: acuisis enim linguas vestras. Et quando percussistis; nisi quando clausus: Crucifixe, crucifixe? » (S. Aug., enarr. in Ps. LXIII, n. 4, nov. edit.)

(2660) *Quis dabit ori meo custodiam, et super labia mea signaculum certum, ut non cadam ab ipsis, et lingua mea perdat me? (Eccli., XXII, 35.)*

(2661) *« O validum scutum circumspectæ utilitatis silentium! » (S. Ambros., enarr., in Psal. XXXVIII, n. 2, nov. edit.)*

(2662) *S. Ermi., De patient. et consummat. hujus sæculi, nov. edit.*

(2665) *Bonum est virum, cum portaverit jugum ab adolescentia sua: Sedebit solitarius, et tacebit. (Thren., c. III, 27, 28.)*

doit à la dignité du silence devant l'empêcher de tenir même de bons discours aux heures indues, *silui a bonis* (2664), il se rend en parlant coupable de transgression, et, par conséquent, il ne peut rien attendre du secours de Dieu ; il est abandonné à lui-même, et exposé aux effets pernicieux de la langue.

Ainsi l'on s'entretiendra, je le veux, de matières de religion, on tiendra des discours pieux, on parlera des choses de Dieu, on soutiendra même quelque temps ce ton religieux et édifiant ; et l'amour-propre se glisera imperceptiblement dans ces entretiens, et se satisfera. Une secrète complaisance, une certaine volupté spirituelle, si je puis user de ce terme, se fera sentir, et on ne la rejettera pas. On s'attachera à bien dire, à plaire, à montrer de l'esprit. On voudra se faire valoir, paraître éclairé, instruit dans les voies de Dieu, être goûté, approuvé, applaudi. On se laissera aller à l'ardeur, à l'empressement, à l'impétuosité de sa langue ; et cependant l'inutilité, la frivolité, la curiosité se mêleront aux bons discours, les interrompront, leur succéderont, et feront le sujet de la conversation. On s'entretiendra de ce qui se passe dans le monastère : mais sera-ce pour louer la conduite de ses supérieurs, aussi bien que celle de ses frères ? Ah ! si l'on vient à s'examiner là-dessus, que n'aura-t-on pas à se reprocher ? On parlera des nouvelles qui courent, des événements présents, d'affaires séculières, des onvrages et des actions des hommes, *opera hominum*. (Psal. XVI, 4.)

Je passe sous silence les contestations qui pourront s'élever par l'opposition des pensées et la diversité des sentiments, et donner lieu aux disputes, accompagnées peut-être de paroles peu mesurées, d'où il résultera des animosités, des aversions, des divisions, qui refroidiront ou éteindront la charité. Ah ! qui l'est difficile de parler et de ne point pécher ! *Quis est qui non deliquerit in lingua sua ?* (Eccli. XIX, 17.) Il faut être parfait pour ne point offenser Dieu par la langue : *Si quis in verbo non offendit, hic perfectus est vir*. (Jac., III, 2.) Et est-on parfait, lorsqu'on parle quand on doit se taire ? Non, dit saint Laurent Justinien (2665) : le religieux, qui néglige la loi du silence, ne saurait absolument éviter de blesser sa conscience et de tomber dans le péché, d'autant plus qu'il affaiblit par sa conduite la discipline régulière, qu'il introduit ou entretient le relâchement dans la religion.

(2664) *Reg. S. Bened.*, c. 6.

(2665) « Qui silentium negligit, sciat se peccatorum laqueos prosum vitare non posse. » (S. LAURENT. JUSTIN., *De discipl. et pers. mon.*, c. 15.)

(2666) « Dum strepitus humani cessat alloquii, constructur per silentium templum spiritus sancti. Hinc est quod de Israelitico templi constructione sacra testatur historia, quia malleus et securis et omne ferramentum non sunt audita in domo Domini, cum edificaretur. Templum quippe Dei per silentium crescit : quia cum mens humana per exteriora se verba non fundit, in sublime fastigium spiritualis ædificii structura consurgit ; tanquam

Nouvelle raison de garder le silence, et pour laquelle il nous est encore prescrit.

Saint Pierre Damien (2666) nous présente la manière dont fut construit le temple de Jérusalem, sans qu'on entendit le bruit d'aucun instrument dans la Maison de Dieu, comme une image de la paix, de la tranquillité, du silence qui doivent régner dans les maisons religieuses. C'est par ces moyens, comme nous l'avons vu, que ces saintes demeures se sont d'abord établies, et ensuite réformées, quand elles ont dégénéré ; ce n'est donc que par là qu'elles peuvent se soutenir et se conserver.

En effet, il n'y a qu'un rigoureux silence qui, en supprimant les communications et les liaisons particulières, puisse fermer la porte aux intrigues, aux cabales, aux dissensions, aux partialités, aux plaintes, aux conspirations, aux querelles qui ont jeté le désordre et la confusion, et peuvent encore les jeter dans les congrégations les plus saintes ; être une barrière et un rempart contre l'esprit du monde, toujours prêt à s'y glisser et s'y répandre avec toutes ses cupidités ; arrêter la malignité des langues déréglées, capables de faire d'autant plus de mal, que n'ayant pas la liberté de se satisfaire au dehors, elles s'efforceraient de se dédommager au dedans ; empêcher que des esprits mal faits ne versent dans le cœur de leurs frères toute l'aigreur et toute l'amertume dont le leur est rempli ; en un mot, mettre une communauté à l'abri des funestes effets des passions, parce que, ne pouvant se produire et se répandre au dehors par la parole, elles demeureront renfermées dans le cœur, et perdront même peu à peu de leur activité. Par conséquent il n'y a qu'un rigoureux silence qui puisse entretenir la concorde, l'intelligence, la charité dans les maisons religieuses, et les maintenir ainsi dans le bon ordre et la régularité.

C'est ce qui fait dire à saint Ephrem (2667), que le silence est la source de tout bien ; à saint Isidore (2668), qu'il est l'âme et le ministre sacré de la paix ; à saint Bernard (2669), que c'est lui qui garde la religion, qui la conserve, qui la soutient ; et à tous ceux qui, d'après ces grands maîtres de la vie spirituelle, ont connu l'importance du silence, que pour régler un monastère il ne faut qu'y établir cette sainte pratique, et pour le dérégler, la détruire et l'abolir (2670) ; que les cloîtres les mieux disciplinés sont

suberecens in altiora sustollitur, quanto per silentii custodiam circumclusa, sese extrinsecus fundere prohibetur. » (B. PETR. DAMIAN., l. VII, *Epist.*, ep. 6.)

(2667) « O silentium omnis boni genitrix ! » (S. EPHR., *De patien. et consum. hujus sæculi*, nov. edit.)

(2668) « S. ISIDORE, cité par M. HERMANT, *Trad. du Silence chrét. et monast.*

(2669) « Silentium custos religionis » (S. BERN., *Dom.*, I, *post oct. Epiph.*, ser. 2, n. 7, nov. edit.)

(2670) *Esprit des Relig. de la Visit.*, extrait des

renx où le silence est le plus rigoureusement observé (2671); que le silence est une des principales colonnes du temple du Seigneur, tout devant crouler et se renverser, s'il vient à manquer (2672); qu'un monastère étant d'autant plus florissant qu'on y observe le silence avec plus d'exactitude, on procure plus de bien à sa communauté à proportion qu'on s'y étudie davantage (2673); que, comme rien n'a plus contribué au renversement de la discipline que l'observation du silence, rien n'est aussi plus propre à la maintenir que de le cultiver (2674); que nos monastères étant comme des villes fortes où nous nous sommes renfermés pour y être à couvert de nos ennemis, nous détruisons ces forteresses par les entretiens et les conversations avec nos frères (2675); que le silence est le nerf et la force de la discipline régulière, sans lequel il n'y a point de religion (2676); que la religion ne peut subsister sans la pratique du silence (2677).

Qu'est-ce, je vous le demande, mes révérends Pères, qu'est-ce qu'un monastère où il n'y a point de silence, où l'on parle indifféremment dans tous les lieux réguliers, où à chaque pas on trouve des religieux qui s'entretiennent ensemble, où l'on entre habituellement dans les cellules les uns des autres, où au sortir d'un exercice les langues reprennent à plein la liberté qu'elles n'avaient pas entièrement perdue dans le temps même de l'exercice, où le son de la cloche, qui annonce la fin des conversations permises et la retraite, n'a d'autre effet que de rendre les religieux plus coupables par l'infraction continuelle du silence; où, quelque part qu'on aille, on entend toujours quelque bruit. C'est une maison profane qu'un tel monastère, une maison de dissipation, de confusion et de trouble, le scandale des séculiers qui y entrent, une demeure fatale pour le temps et pour l'éternité à la plupart des religieux qui l'habitent (2678).

Mais par un contraste bien édifiant, si le silence est fidèlement observé dans un monastère; si les bouches n'y sont ouvertes que pour la charité ou la seule nécessité; si l'on n'y entend d'autre bruit que celui des louanges de Dieu; si les religieux ne se trouvent jamais ensemble aux heures indues; si toujours seuls dans leurs cellules ils n'en

sortent que pour vaquer à leurs emplois, ou pour se rendre aux exercices communs; s'ils passent en silence du chant des psaumes à la lecture, de la lecture au travail, du travail à la prière; si une sainte et sombre taciturnité règne dans tous les lieux réguliers; ah! un tel monastère paraît une demeure consacrée à Dieu; c'est une maison sainte, une image de la Jérusalem céleste, un lieu de paix, un tabernacle de confiance et de sûreté (2679), un port de salut pour les religieux qui ont le bonheur d'y habiter, l'édification de tous ceux qui la fréquentent et respirent une odeur de dévotion, de recueillement, de sainteté.

Nous devons donc garder le silence, parce qu'en le violant nous énervons la discipline, nous défigurons la beauté de la religion, nous corrompons sa sainteté; autant qu'il est en nous, nous abolissons une pratique qui lui est essentielle, nous détruisons le mur qui la protège, nous rompons la haie qui la défend, nous renversons la colonne qui la soutient; autant qu'il est en nous, nous l'exposons à tous les maux que peut causer l'intempérance de la langue. D'ailleurs, quelque légères que nous paraissent les infractions que nous commettons, elles ne peuvent qu'avoir de funestes suites par la pente qu'on a naturellement à imiter ce qui est conforme à ses inclinations. On n'en vient pas tout d'un coup aux divisions, aux cabales, aux conspirations, aux haines déclarées, aux querelles. Ces excès qui détruisent les maisons les plus disciplinées, les plus régulières, les plus saintes, ont pour principe les moindres infractions.

Nous devons garder le silence pour conserver le calme intérieur, la tranquillité de l'âme, le recueillement si nécessaires à la prière, que les fantômes et les vaines pensées dont on se remplit dans les entretiens, troublent si souvent, profanent, déshonorent, et peuvent en rendre les distractions volontaires et criminelles; pour nous avancer dans les voies de la justice, parce que le silence la nourrit l'augmente, la perfectionne : *Cultus justitiæ silentium*. (Isa., XXXII, 17.) D'où vient que les anciens solitaires, dit Denys le Chartreux (2680), regardaient l'infraction du silence comme une grande prévarication par rapport à la justice : *Grandis justitiæ prævaricatio*; pour

écrits de S. Franc. de Sales, et de ceux de la bienheureuse de Chantal.

(2671) FLEURY., *Mœurs des chr.*, § 55.

(2672) DUSSAULT., *Avis et Réfl.*, t. II, c. 3, *Du silence*, § 1.

(2675) *Manuel des âmes relig.*

(2674) D. CALMET., *Com. sur le c. 7 de la règle de S. Benoît*.

(2675) D. LE NAIN, HOMÉL. 107 *sur le proph. Jérém.*

(2676) *Const. de l'Abbaye de la Trappe*, c. 6, *Du silence*.

(2677) « Mirum sit videri eniquam religionem stare posse absque accurata silentii observatione. »

(MABILL., in Ep. 385, S. Bern., nov. edit.)

(2678) « De omni verbo otioso, quod locuti fuerint

homines, reddent rationem in die judicii. (Math., XII.) Fateor, fratres mei, nihil fere in monasteriis agitur, unde meus meam terribilius super monachos imminere Dei judicium suspicetur. » (B. PÉTR. DAM., opusc. 52, c. 26.)

(2679) *Sedebit populus meus in pulchritudine pacis, et in tabernaculis fiducie*. (Isa., XXXII, 18.)

(2680) « *Cultus justitiæ erit silentium*, id est, quieta vocatio Dei, separatio cordis a multis, et refrænatio oris a verbis inanibus: hoc videmus in claustralibus præcipue adimpleri, qui in observatione silentii cultum justitiæ statunt, et fractionem silentii grandem justitiæ prævaricationem existimant. » (DYSANUS CARTHUS., in c. XXXII, *Isa. propheta*.)

ne pas tomber dans cette aridité, cette sécheresse, cette insensibilité de l'âme qui se dissipe, se vide, s'épuise par la facilité qu'on a à se répandre en discours inutiles, et qui perd par là le sentiment, le goût, la ferveur qui l'animent dans les plus pénibles exercices; pour ne nous pas rendre indignes des grâces de Dieu, surtout de ces grâces spéciales et de protection, qui ne sont accordées qu'à une exacte fidélité à tous les devoirs de la profession où l'on s'est engagé, grâces dans de certaines occasions si nécessaires que s'ensuivent de leur privation des chutes considérables; pour surmonter avec plus de facilité les tentations, parce que par le silence, dit saint Ephrem (2681), on les combat comme d'un lieu élevé et avec un très-grand avantage; pour pratiquer l'humilité, en ne croyant pas, selon l'avis de saint Antoine (2682), faire un acte de vertu, lorsque nous garderons le silence, mais en reconnaissant plutôt que nous ne sommes pas dignes de parler: aussi saint Benoît (2683) place-t-il la pratique du silence parmi les degrés d'humilité, pour entretenir l'esprit de pénitence qui n'est autre chose qu'un esprit de larmes, de componction, de gémissement (2684); et il ne faut quelquefois qu'une parole pour sécher la source des larmes, pour changer la componction et le gémissement en légèreté et en dissipation.

Nous devons garder le silence, pour mener cette vie tout angélique dont nous avons fait profession, *professionem parem angelis* (2685): vie à qui rien n'est plus naturel que le silence, parce qu'il est une image de celui du ciel, où l'usage de la langue cesse, où la parole éternelle est adorée sans parole et par les seuls mouvements du cœur; pour édifier le prochain qu'excite à la dévotion et à la piété la vue d'un religieux grave, sérieux, modeste, recueilli, et un religieux est rendu tel par le silence exactement observé; pour éviter de faire de la peine à nos frères par nos paroles qui pourraient les blesser, sans même que nous en eussions le dessein, et les mettre à couvert des fautes et des péchés où nos discours pourraient les engager; pour honorer le silence de Dieu même qui n'a proféré, durant toute l'éternité, qu'une parole, et lorsque cette parole toute-puissante a daigné s'incarner et descendre de son trône pour venir nous délivrer de nos misères, ç'a été au milieu de la nuit, et pendant que toutes les

créatures étaient ensevelies dans un profond silence (2686); pour honorer encore le silence de Jésus-Christ dans son enfance, dans la maison de Joseph, devant Caïphe, Hérode, Pilate, au milieu des ignominies, des insultes, des outrages dont on l'accablait, sous les coups dont on déchirait son corps adorable, entre les mains des bourreaux qui le crucifiaient; pour expier les péchés que nous avons commis dans le monde contre la vérité par des paroles qui l'ont déshonorée; contre la charité par des paroles malignes, médisantes, dures, injurieuses; contre l'humilité, par des paroles d'orgueil et de vanité; contre la pureté par des paroles trop libres; contre la piété par des paroles peu respectueuses par rapport à la religion et aux choses saintes; pour satisfaire à Dieu, non-seulement pour de semblables péchés, mais pour de plus grands encore, pour tous les désordres et tous les crimes que les gens du monde commettent dans leurs commerces et dans leurs entretiens, parce que, par notre profession, dit saint Bernard (2687), nous sommes chargés des péchés du peuple comme de nos propres offenses; pour apprendre enfin à régler notre langue, lorsque nous sommes obligés de parler, c'est-à-dire, à parler peu et avec gravité et modestie, à peser toutes nos paroles pour ne rien dire qui ne soit raisonnable, juste, à propos, et pour rendre les conversations qu'on nous permet, chrétiennes et religieuses. On devient habile dans l'art de parler, dit saint Grégoire (2688), quand on s'étudie à se taire.

Ce sont là, mes révérends Pères, les principales raisons qui ont fait établir le silence dans les cloîtres, et qui montrent tout ensemble la grandeur, la dignité, l'excellence de cette sainte pratique, et la profonde sagesse de nos instituteurs et de nos maîtres dans cet établissement: *Sapientissime instituerunt.*

Qu'ils soient donc ici confondus ces prétendus esprits forts qui osent taxer l'exacte observation du silence de petitesse, de ridicule, de stupidité: les puissantes raisons et en si grand nombre que je viens d'alléguer, les convainquent eux-mêmes de stupidité, de ridicule, de petitesse dans leur façon de penser. Mais non, ces raisons sont trop fortes pour eux: renvoyons ces insensés aux sages du paganisme, qui ont connu, approuvé, relevé la pratique du silence, et l'ont fait rigoureusement observer à leurs

(2681) « *Silentium altiorum te passionibus facit. Tu enim desuper pugnans, illam de infimis.* » (S. EPHR., *Adhert. de fil. et quiesce.*, nov. edit.)

(2682) « *Beatus Antonius discipulo suo solebat dicere: Si affectaveris silentium, ne arbitreris te exercere virtutem, sed indignam te proloqui conlittere.* » (*De vitis Patr.*, l. VII, c. 52, n. 1.)

(2683) *Reg. S. Bened.*, c. 7.

(2684) *Silentium, minister salutaris tristitiæ.* » (S. JOAN. CLYB., gr. 1.)

(2685) « *Altissima est professio vestra cælos transit, par angelis est, angelicæ similitudinis puritati.* »

(GUILLEL. abb. S. Theod., *Ep. ad. fr. de Monte Dei*, c. 2, n. 5.)

(2686) *Cum quietum silentium continerent omnia, et nox in suo cursu medium iter haberet, omnipotens sermo tuus de cælo a regalibus sedibus.... prosilivit.* (*Sap.*, XVIII, 14, 15.)

(2687) S. BERN., in *Ep. Fastedi*, inter. *Ep. S. Bern.*, n. 4, nov. edit.)

(2688) « *Ille loqui veraciter novit, qui prius bene tacere didicisset.* » (S. GRÉG., in *Ezech.*, l. I, homil. 41, n. 3, nov. edit.)

disciples (2689); et sans nous arrêter davantage à réfuter ce qui n'est digne que d'un souverain mépris, voyons enfin comment nous devons garder ce silence si sagement établi, et qui nous est si fortement recommandé.

QUATRIÈME PARTIE.

Il paraît, mes révérends Pères, que le silence que nous sommes obligés de garder, ne doit point être un silence humain et philosophique, un silence de contrainte et purement extérieur, un silence qui ne consisterait qu'à donner un frein à notre langue, et ne s'étendrait pas au delà; parce qu'un tel silence ne remplirait pas les vues de nos instituteurs, ne serait pas capable de produire les salutaires effets que je viens de vous développer.

Car ce n'est pas seulement pour éviter les péchés que la langue peut faire commettre, qu'on nous ordonne de nous taire; c'est encore pour observer un silence intérieur, un silence saint, spirituel, divin, qui nous approche de Dieu, à mesure que nous nous éloignons des créatures, qui nous fasse contracter des liaisons étroites et des unions intimes avec Dieu, quand nous nous séparons du commerce des hommes; pour observer ce silence que les Pères appellent également (2690) un frein contre l'intempérance de la langue, et l'affranchissement de la captivité de l'âme, la conservation du feu divin qui l'embrase, l'excitateur du souvenir de la mort, un peintre spirituel qui représente au vif les supplices de l'enfer, un sage et curieux observateur des jugements divins et éternels (2691), la perfection des solitaires (2692), l'échelle du ciel, la voie du royaume de Jésus-Christ, la mère de la componction (2693), l'accomplissement des lumières de Dieu dans nos âmes, l'aide de la contemplation; pour observer ce silence, lequel, comme le disent encore les saints docteurs, non-seulement ferme nos bouches et retient nos paroles, mais fait couler nos larmes (2694), éclaire nos esprits, calme nos pensées, réprime l'intempérance, détruit toutes nos inquiétudes, produit

(2695), cultive, conserve les vertus, nous apprend la science des saints et l'art divin de la prière, dont le joug doux et aimable délasse et porte celui qui le porte, remplit nos cœurs de consolations, est le champ fécond de Jésus-Christ, qui rapporte toutes sortes de fruits en abondance, est une secrète élévation de l'âme vers Dieu (2696), et la force, pour ainsi dire, à méditer les choses célestes: *Cogit caelestia meditari* (2697).

Ah! si tel n'est pas notre silence, c'est-à-dire, si nous ne joignons pas le silence intérieur à l'extérieur, nous donnerons entrée aux inutilités de l'esprit; nous nous livrerons à la légèreté, à la dissipation; nous saisirons toutes sortes d'objets sensibles et terrestres; nous nous occuperons de bagatelles, de pensées vagues, incertaines et hors de propos, de spéculations frivoles; nous suivrons les bizarreries, les caprices, les égarements de notre imagination; nous nous remplirons de vues inutiles; nous formerons de vains projets; nous concevrons des désirs séculiers ou superflus. Et de même qu'on n'est pas toujours seul, quoiqu'on soit solitaire: en gardant un rigoureux silence, nous ne serons pas véritablement silencieux. Notre silence ne sera pas chrétien et religieux, il ne sera pas une sainte pratique, animée, comme elle doit l'être, de l'esprit de piété et de religion, observée par le motif de plaire à Dieu et de nous unir à lui: ce sera une pure oisiveté et une perte de temps.

Sachons, mes révérends Pères, que s'il faudra rendre compte au redoutable jugement des paroles oiseuses, il ne faudra pas moins rendre compte d'un silence oisieux: *Si pro otioso verbo reddemus rationem, videamus ne reddamus et pro otioso silentio* (2698). Sachons encore par conséquent qu'un tel silence ne peut être sans péché, sans offense de Dieu; et j'entends ici un pieux solitaire déplorer amèrement les fautes que son humilité lui fait avouer avoir commises dans un pareil silence: *In silentio fui otiosus, quod est maximum peccatum* (2699).

L'oisiveté de ce silence peut même devenir dangereuse par les conversations secrètes

(2689) Pythagore faisait subir à ses disciples un rude noviciat de silence, qui durait pour le moins deux ans; et il le faisait durer jusqu'à cinq années pour ceux en qui il reconnaissait une plus grande démangeaison de parler. (ROLLIN., *Hist. ancienne*, t. XII, *De la Philos.*, 1^{re} part., c. 3, art. 1.)

(2690) «*Silentium linguæ frenum.*» (S. EPHR., *De pat. et consumm. hujus sæculi*, nov. edit.)

(2691) «*Silentium est a captivitate liberatio, ardoris divini custodia... assidue mortis memoria effector, suppliciorum æternorum pietor, curiosus judicii observator.*» (S. JOAN. CLIM., gr. 11.)

(2692) «*Silentium monachorum profectus, scala caelestis, via regni caelestis.*» (S. EPHR., *Adhort. de silentio*, nov. edit.)

(2693) «*Silentium compunctionis mater.*» (S. EPHR., *De part. et cons. hujus sæculi*, nov. edit.) —

«*Silentium scientiæ augmentum, contemplationis informatrix.*» (S. JOAN. CLIM., gr. 11.)

(2694) «*Silentium lacrymarum indulrix, perdu-*

cens hominem ad pacificum statum, mentis illuminatio, jejunii firmamentum, gulae impedimentum, orationis exercitatio, cogitationum serenitas, animæ cordisque lætitia, virtutum omnium cooperatrix, suave jugum et onus leve, reficiens et portans portantem te, Christi ager fructus bonus profersens.» (S. EPHR., *Adhort. de silentio*, nov. edit.)

(2695) «*Ad hunc justitiæ cultum (Silentium), hanc omnium virtutum matrem, nutricem custodem... invito et provoco.*» (S. BERN., ep. 89, *ad Oger.*, n. 2, nov. edit.)

(2696) «*Silentium arcanus in Deum ascensus.*» (S. JOAN. CLIM., gr. 11.)

(2697) S. BERN., ep. 78, n. 4, nov. edit.

(2698) S. AMBROS., l. I *De officiis*, c. 3, n. 9, nov. edit.

(2699) *Medicat. piissimæ de cognit. ham. condit.*, incerti aut., tom. II Op. S. Bera., c. 10, n. 29, nov. edit.

de nos passions dans nous-mêmes, non moins à craindre que les entretiens que nous voulons éviter : elles parleront, ces perfides ennemies de notre repos, se feront entendre, nous fatigueront, nous troubleront par le bruit et le tumulte qu'elles ne manqueront pas d'exécuter. Nous serons comme ces hommes dont parle saint Ambroise (2700), qui affectent le silence, mais dont le cœur ne laisse pas de se condamner lui-même, et d'être aussi coupable que s'ils s'abandonnaient à parler beaucoup. Nous nous occuperons de la conduite des autres, les jugerons, les condamnerons ; et nous serons censés, nous dit un saint abbé (2701), avoir parlé tout le jour.

Séparés de nos frères, nous ne le serons pas de nous-mêmes, nous nous tiendrons lieu d'une compagnie nombreuse ; et dans ce commerce intérieur pourront se former, s'entretenir, se fortifier des mécontentements, des murmures, des chagrins, des inquiétudes, des agitations, des amertumes secrètes, qui ouvriront la porte à l'ennui, à la tristesse, au découragement, à mille tentations, au souvenir des choses du monde, de tout ce qui devait être effacé pour jamais de notre mémoire aussi bien que de notre cœur.

Elevons-nous donc dans notre silence au-dessus de nous-mêmes, au-dessus des choses sensibles, au-dessus des sentiments humains ; réglons nos pensées jusqu'à nous interdire même les plus indifférentes ; épurons nos cœurs des affections terrestres, fermons-en les avenues à tous les objets dissipants ; rappelons toutes les puissances de notre âme, et tenons-les comme enchaînées, sans leur permettre aucun épanchement au dehors ; et après avoir ainsi écarté tout ce qui pourrait profaner, déshonorer notre silence, et nous être établis dans des dispositions propres à le rendre véritablement intérieur, appliquons-nous au souvenir de Dieu, marchons en sa présence, entretenons-nous de ses perfections et de ses grandeurs, adorons-le par des regards et des mouvements secrets, bénissons-le sans cesse, témoignons-lui notre gratitude pour toutes les grâces que nous avons reçues, et pour celles que nous recevons à tout moment ; humilions-nous, abaissons-nous, anéantissons-nous devant cet Etre immense, infini, nécessaire ; considérons que toutes nos pensées, tous nos désirs, toutes nos ac-

tions sont exposées à ses yeux divins ; voyons-le, en toutes choses, ne considérons les créatures que comme ses images, que comme des miroirs qui nous représentent ses perfections adorables ; varions nos vues et nos sentiments par rapport aux temps et aux lieux où le silence nous est plus étroitement recommandé.

En le gardant aux heures de la nuit, repassons les années de notre vie dans l'amertume de notre âme (2702) ; occupons-nous de la pensée de la mort, dont le sommeil que nous allons prendre est l'image ; offrons à Dieu ce sommeil, unissons-le à celui de Jésus-Christ, endormons-nous dans de saintes pensées et dans des sentiments pleins de piété. Je ne dis pas de nous efforcer d'interrompre notre sommeil par le soin et l'amour des grandes choses qui devraient nous occuper, comme saint Basile le recommande aux solitaires (2703) : cela est trop fort pour nous ; mais si nous venons à nous réveiller, si nous ne pouvons dormir, élevons notre cœur à Dieu, contemplons cette lumière éternelle qui luit même dans les ténèbres (2704) ; pensons à Jésus-Christ passant les nuits entières à prier dans les solitudes et sur les montagnes (2705) ; et, ainsi que nous y exhorte le Roi-Propète (2706), soyons touchés de componction dans le repos de nos lits.

En gardant le silence allant au chœur, considérons que nous allons faire l'action la plus sainte, la plus excellente, la plus relevée : rappelons notre religion et notre foi, animons-nous de zèle et de ferveur, demandons à Dieu l'esprit de grâce et de prière. Etant au chœur, faisons réflexion que le lieu où nous nous trouvons est saint et terrible ; que nous sommes en la présence d'un Dieu dont le ciel et la terre ne peuvent soutenir les regards (2707), qui est appelé un feu dévorant (2708), et qui commande aux plus justes mêmes un religieux tremblement quand ils paraissent dans son sanctuaire (2709). Prions en secret dans les intervalles de la prière publique, répandons nos cœurs devant le Seigneur (2710), exposons-lui notre impuissance et notre misère, demandons-lui le secours dont nous avons besoin. Au sortir du chœur, que le souvenir de ce que nous avons dit, de ce que nous avons fait nous occupe tout entiers ; conservons avec soin les pieux sentiments dont nous avons été pénétrés ; entretenons

(2700) « B. Ambrosius ait : Est homo qui silentium quidem affectat, sed cor ejus multum se condemnat; iste talismultum loquitur. » (*Reg. solitar.*, c. 61.)

(2701) « Dixit abbas Pæmen : « Est homo qui videtur tacere, et cor ejus condemnat alios : is semper loquitur. » (*COTEL., Eccl. græcæ Monum.*, t. I, p. 598.)

(2702) *Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ.* (*Isa.*, XXXVIII, 15.)

(2703) « Somni leves sint ejusque modi, qui excuti facile possint... imo vero de industria magnarum rerum curis interruptantur. » (*S. BASIL.*, ep. 2, n. 6, nov. edit.)

(2704) *Lux in tenebris lucet.* (*Joan.*, I, 5.)

(2705) *Exiit in montem orare, et erat pernoctans in oratione Dei.* (*Luc.*, VI, 12.)

(2706) *In cubilibus vestris compungimini.* (*Psal.* IV, 5.)

(2707) *Vidi thronum magnum candidum, et sedentem super eum, a cujus conspectu fugit terra et cælum.* (*Apoc.*, XX, 11.)

(2708) *Deus noster ignis consumens est.* (*Hebr.*, XII, 29.)

(2709) *Pavete ad sanctuarium meum, ego Dominus.* (*Levit.*, 26, 2.)

(2710) *Effundite coram illo corda vestra.* (*Psal.* LI, 9.)

dans nos cœurs le feu céleste que la parole de Dieu y a allumé, et ne nous laissons pas enlever par la dissipation les richesses spirituelles que nous venons d'amasser.

En gardant le silence au chapitre, où l'on nous lit notre sainte règle, où l'on instruit les religieux de leurs devoirs, écoutons avec la plus grande attention la loi sous laquelle nous nous sommes engagés de combattre tous les jours de notre vie, nous souvenant que nous avons contracté cet engagement de vive voix et par écrit, que nous l'avons confirmé par un serment au pied des autels, en présence de Dieu et de ses saints, et que nous ne pouvons par conséquent rompre sans être menteurs, parjures et sacrilèges. On ne doit pas écouter avec moins d'attention les exhortations des supérieurs qui parlent de la part de Dieu et par son autorité, devant être persuadé, quelque éclairé qu'il soit, qu'on y a toujours à profiter dans les instructions même les plus simples et les plus communes, et que Dieu attache au ministère de sa parole des secours qu'on ne trouve point ailleurs.

En gardant le silence pendant le repas, élevons d'abord nos esprits et nos cœurs vers les saintes délices de cette table, où nous serons rassasiés de Dieu même, dans le royaume du Père céleste, et ne soyons pas si appliqués à prendre notre réfection que nous néglignons de donner en même temps une plus noble nourriture à notre âme, en suivant intérieurement la lecture qu'on nous fait.

En gardant le silence au feu commun, pensons à l'ardeur, à l'activité, à la violence de ce feu, qui consumera éternellement les réprouvés, et qui sera beaucoup plus ardent, plus actif, plus violent à l'égard des religieux qui auront été prévaricateurs de leurs vœux et infracteurs perpétuels de leur règle. Joignons à cette pensée celle du feu du purgatoire, destiné à expier les restes de péché, les fautes légères qu'on a négligées, feu, dit saint Thomas (2711), qui est le même que celui de l'enfer.

En gardant le silence dans nos cellules, entretenons-nous avec Dieu dans la prière, dans l'étude de sa loi, dans la méditation de sa parole : entrons d'une manière toute secrète et toute cachée dans sa familiarité sainte (2712); consultons-le, écoutons ce qu'il nous dit, recevons ses conseils, entendons ce langage intérieur avec lequel il parle à l'âme sans que les sens y aient la moindre part. Mais ce commerce de pensées ne suffit pas, il faut un commerce d'amour : donc que nos cœurs s'élancent vers Dieu par des affections fréquentes et les plus tendres, les plus passionnées, par des

désirs réitérés et les plus vifs, les plus enflammés; qu'ils croissent ces affections et ces désirs, qu'ils se multiplient à l'infini (2713); qu'ils nous fassent devenir des hommes célestes qui, cachés en Dieu, jouissent de Dieu; qu'ils nous fassent anticiper ce bienheureux jour de l'éternité, où nous le contemplerons à découvert et face à face; qu'ils soient, selon l'expression de Saint-Ephrem (2714), comme un chariot de feu qui nous enlève en esprit dans le céleste séjour, en attendant d'y être réellement enlevés par le mérite de notre silence, ainsi observé dans tous les lieux et dans tous les temps où nous sommes obligés de le garder. Puissions-nous nous taire de la sorte pour obtenir une pareille récompense! Je finis, mes révérends Pères en faisant ce souhait, et me tais.

CONFÉRENCE V.

Pour le cinquième dimanche après Pâques.

SUR LA PRIÈRE PUBLIQUE.

Petite et accipietis. (Joan., XVI, 24.)

Demandez et vous recevrez.

Si mon discours s'adressait au commun des fidèles, je leur montrerais la nécessité de la prière; je leur ferais voir qu'elle n'est pas une œuvre de surérogation, mais un rigoureux précepte; une pratique de perfection, mais un exercice d'une obligation indispensable; qu'elle est nécessaire aux justes comme aux pécheurs, ordonnée aux simples comme aux plus éclairés; le premier devoir de la religion, la plus grande affaire du chrétien, la vertu de tous les hommes, la science de tout fidèle, la seule ressource que nous puissions avoir dans l'état d'affaiblissement et de dépravation où se trouve notre nature mortelle, et par conséquent que ce n'est pas un conseil que Jésus-Christ nous donne, mais un commandement exprès qu'il nous fait, quand il nous dit : demandez, *petite*.

J'ajouterais qu'il n'est point de faveurs que la prière n'ait droit d'obtenir; que comme sans elle nous ne pouvons rien, avec elle nous pouvons tout; qu'elle est le don où Dieu a renfermé tous ses dons, la clef qui ouvre les trésors du ciel, le canal qui les communique, le ressort qui fait agir la divine miséricorde, la main qui presse le sein de Dieu, comme dit saint Augustin, pour en faire sortir le lait de sa grâce, un secours toujours prêt dans nos besoins, un rempart universel contre les misères et les afflictions de cette vie, un moyen efficace pour corriger nos mœurs, notre lumière dans nos doutes, notre force dans les tentations, la source des vertus, le principe de tout bien : *Petite et accipietis*.

(2711) « Idem est ignis purgatorii et inferni. » (S. THOM., in 4, dist. 21, q. 1, ar. 1.)

(2712) « Studiosus silentii est familiaris Deo, et æcano quodam modo cum illo familiariter colloquitur. » (S. JOAN. CLIM., gr., 41.)

(2713) « Sub tali silentio crescite, multiplicamini

sancta desideria. » (PETR. CELLENS., *De discip. claustr.*, c. 18.)

(2714) « Silentium curru igneus est, possessorum in cælos elevans. » (S. EPHR., *Adhort. de silentio.*, nov. edit.)

M'adressant à des religieux instruits de ces vérités, je dois tenir un autre langage; je dois leur parler d'une manière plus relative aux obligations de leur état, de cet état consacré à la prière solennelle, à la prière commune, à la prière publique; je dois leur montrer leur devoir à cet égard, et leur développer tout ce qu'une matière de cette importance exige de mon ministère.

J'espère remplir cette tâche en vous faisant voir, mes révérends Pères, que nous devons être assidus à la prière publique, et comment nous devons nous en acquitter. J'appelle la prière solennelle, prière publique par opposition à la prière faite en particulier, quand on la récite sans être obligé à l'office du chœur, ou qu'y étant obligé, on en est légitimement dispensé. Ce n'est pas que cette prière, faite en particulier, ne puisse être appelée, ne soit même une prière publique, étant ordonnée par l'Eglise, et se faisant au nom de tout le corps des fidèles.

Nous devons être assidus à la prière publique. Comment nous devons nous acquitter de la prière publique. C'est mon dessein et l'un des plus importants sujets que je puisse traiter, un des plus dignes par conséquent de vos attentions.

PREMIÈRE PARTIE.

Nous devons être assidus à la prière publique. Pourquoi, mes révérends Pères? parce que la prière publique demande de nous cette assiduité; parce que les avantages que procure la prière publique nous engagent à cette assiduité; parce que notre état nous obligeant à la prière publique, nous commande cette assiduité.

Louer les grandeurs de Dieu, publier les merveilles de sa bonté et de sa puissance, célébrer la sagesse de sa conduite, annoncer les effets de sa miséricorde et de sa justice, relever la mémoire de sa sainteté (2715), attester quelle est l'abondance de sa douceur ineffable (2716), inviter toute chair à bénir son saint nom (2717), confesser que ce nom est admirable dans toute la terre (2718), exalter l'empire souverain du Maître de l'univers (2719), glorifier la magnificence de ses ouvrages et la profondeur de ses pensées (2720), lui rendre les plus vives et les plus humbles actions de grâces, offrir au Seigneur l'honneur de sa gloire (2721), adresser au Seigneur les plus magnifiques éloges (2722), et cela, par des hommages solennels, par le chant des hymnes et des cantiques, dans sa maison, dans son saint temple, dans l'assemblée des justes et en

leur compagnie (2723) : Quel exercice plus noble, plus glorieux, plus important, plus relevé, plus parfait, plus sublime, plus divin ! Tel est l'exercice de la prière publique. Disons mieux, telle est la prière publique elle-même.

Ce n'est pas que la prière publique ajoute quelque chose aux perfections de Dieu, qui sont infinies; que les louanges qu'elle fait retentir en son honneur le rendent plus grand et plus heureux, et augmentent sa gloire intérieure et essentielle. Non, cette gloire étant la propre félicité de Dieu, ne peut jamais recevoir d'accroissement, comme elle ne peut jamais rien perdre.

L'excellence de la prière publique consiste en ce qu'elle manifeste cette gloire, en donne une haute idée, l'exalte par un culte spirituel et sensible, s'acquiesce à sa gloire de tout ce dont elle est capable, relève, en un mot, cette gloire intérieure et essentielle, en procurant à Dieu (tout ce qu'elle peut faire) une gloire extérieure et accidentelle : gloire que Dieu demande, qu'il déclare lui être agréable, en rejetant les sacrifices d'animaux, les oblations légales, le sang des victimes comme lui étant non-seulement indifférents, mais même à charge : *Non accipiam de domo tua vitulos, neque de gregibus tuis hircos.* (Psal. XLIX, 9.) Immolez-moi, nous dit-il, un sacrifice de louanges, offrez-moi vos vœux, invoquez-moi : c'est là le culte qui m'honore véritablement, et qui me rend la gloire qui m'est due : *Sacrificium laudis honorificabit me.* (Psal. XLIX, 23.)

Aussi le Prophète-Roi, attentif à ce témoignage du Tout-Puissant, et conséquemment pénétré de l'excellence du sacrifice de louange, s'écriait : Seigneur, je vous rendrai de tout mon cœur les hommages que je vous dois, et je vous les rendrai dans une grande assemblée, au milieu d'un peuple nombreux : *In populo gravi laudabo te.* (Psal. XXXIV, 18.)

Prière publique, vous êtes donc le sacrifice que Dieu demande, qui honore Dieu véritablement..... Vous êtes le sacrifice qui honore Dieu comme il veut être honoré; car remarquez, mes révérends Pères, qu'en célébrant les grandeurs de Dieu, il faut le faire d'une manière digne de cet Être suprême; que les pensées et les expressions que notre esprit pourrait nous fournir pour nous acquitter de ce devoir, ne lui offriraient que des louanges basses, faibles, imparfaites. Il n'y a que Dieu qui puisse se louer dignement lui-même; et c'est pour cela, dit

(2715) *Confitemini memoriæ sanctificationis ejus.* (Psal. XCVI, 12.)

(2716) *Memoriam abundantiae suavitatis tuae eructabunt.* (Psal. CXLIV, 7.)

(2717) *Benedicat omnis caro nomini sancto ejus.* (Psal. XLIV, 21.)

(2718) *Domine, Dominus noster, quam admirabile est nomen tuum in universa terra!* (Psal. VIII, 1.)

(2719) *Regnum tuum, regnum omnium sæculorum, et dominatio tua in omni generatione et generatio-*

nem. (Psal. XL, 15.)

(2720) *Quam magnificata sunt opera tua, Domine! Nimis profundæ factæ sunt cogitationes tuæ.* (Psal. XCI, 6.)

(2721) *Afferte Domino gloriam et honorem.* (Psal. XCV, 7.)

(2722) *Date nomini ejus magnificentiam* (Eccl., XXXIX, 20.)

(2723) *Confitebor tibi, Domine... in concilio iustorum et congregatione.* (Psal. CX, 1.)

saint Augustin (2724), que Dieu s'est loué, et qu'en se louant, il nous a appris, nous a présenté, nous a prescrit les louanges que nous devons lui adresser : *Ut bene ab homine laudetur, laudavit se ipse Deus.*

Prière publique, vous êtes le sacrifice qui honore Dieu comme il veut être honoré; parce que vous êtes formée des louanges que Dieu s'est données dans les Écritures, des paroles de son Esprit-Saint, des expressions qu'il a dictées, des sentiments qu'il a communiqués, des cantiques qu'il a inspirés; de ce que Dieu a révélé aux hommes de ses perfections et de ses merveilles; de ce qu'il leur a découvert des mystères les plus cachés de sa nature; de ce qu'il leur a manifesté des desseins les plus profonds de sa providence; de ce qu'il leur a appris de l'indépendance de son être, de l'éminence de sa sainteté, de la sublimité de ses œuvres, des prodiges de sa puissance, des effets de sa justice, des trésors de sa science, des décrets de sa sagesse, des opérations de sa grâce, de l'équité de ses préceptes, de sa fidélité dans ses promesses, des secrets ressorts de sa charité; de ce qu'il leur a fait connaître de sa hauteur inaccessible, de son domaine éternel, de ses jugements impénétrables, de ses voies incompréhensibles, de ses lois immuables, de sa bonté ineffable, de sa patience infinie, de sa libéralité sans bornes, de sa tendresse paternelle, de ses volontés adorables, de sa beauté souveraine, de ses attraits tout-puissants, de ses richesses inépuisables. Si la prière faite en particulier est la même à cet égard que la prière publique, son excellence à cet égard n'est pas la même, n'étant pas accompagnée de la solennité qui relève et fait mieux sentir tout ce que renferme de divin l'office de l'Eglise.

Mais ce qui distingue singulièrement la prière publique, et ce qui n'appartient proprement qu'à elle, c'est d'être une fonction angélique, l'apprentissage de la vie future, l'écho des cantiques ineffables dont le ciel retentit, une imitation des concerts célestes : *Imitatio cœlestis concertus* (2725).

Bénédiction, gloire, sagesse, actions de grâces, honneur, puissance et force à notre Dieu dans tous les siècles des siècles (2726).

(2724) «*Ut bene ab homine laudetur Deus, laudavit se ipse Deus : et quia dignatus est laudare se, ideo invenit homo, quemadmodum laudet eum.*» (S. AUG., *Enarr. in Ps. CXLIV n. 1, nov. edit.*)

(2725) S. BONAVENT., *De sex alis serap.*, c. 8.

(2726) *Benedictio, et claritas, et sapientia, et gratiarum actio, honor, et virtus, et fortitudo Deo nostro in sæcula sæculorum.* (Apoc., VII, 12.)

(2727) *Magna et mirabilia sunt opera tua, Domine, Deus omnipotens : justæ et veræ sunt viæ tuæ, Rex sæculorum!* (Apoc., XV, 3.)

(2728) *Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus exercituum; plena est omnis terra gloria ejus.* (Isa., VI, 5.)

(2729) *Quis non timebit te, Domine, et magnificabit nomen tuum? quia solus pius es : quoniam omnes gentes venient, et adorabunt in conspectu tuo.* (Apoc., XV, 4.)

Que vos œuvres sont grandes et admirables, ô Seigneur, Dieu tout-puissant! que vos voies sont justes et véritables, ô Roi des siècles (2727)! *Saint, saint, saint est le Seigneur, le Dieu des armées : la terre est toute remplie de sa gloire* (2728). *Qui ne vous craindra pas, ô Seigneur, qui ne glorifiera pas votre nom? car vous êtes seul saint, et toutes les nations viendront vous adorer* (2729). Voilà ce que chantent les anges dans le ciel, voilà ce qu'on chante dans la prière publique sur la terre (2730).

Comme ces esprits bienheureux, on forme des concerts divins, on se répond les uns aux autres (2731), on s'exerce les uns les autres à des cantiques sacrés, on loue le Seigneur d'un commun accord; on est même associé à ces intelligences célestes, on est uni avec ces esprits uniquement occupés à adorer Dieu et à le bénir, on en fait partie, on est de leur compagnie (2732). Il se forme une sainte émulation entre les habitants d'ici-bas et les citoyens du ciel, on trouve cet heureux séjour sur la terre, parce qu'on célèbre les grandeurs du même Dieu, qu'on les célèbre en sa présence et de la même manière.

Et voilà, nous dit saint Bernard (2733), qu'au signal de la prière publique, une multitude de ces chœurs divins descendent dans nos temples : ils accourent, arrivent, se joignent à nous, se mêlent au milieu de nous, louent Dieu avec nous, nous excitent, nous animent, nous inspirent le zèle et la ferveur, nous disent intérieurement : *Chantez, chantez des psaumes à notre Dieu : Psallite Deo nostro, psallite*; et nous les excitons, nous les animons à notre tour, nous leur répondons : *Bénissez le Seigneur, vous tous qui êtes ses anges, bénissez le Seigneur, vous tous qui êtes ses armées célestes : Benedicite Domino, omnes angeli ejus, benedicite Domino, omnes virtutes ejus.* (Psal. CII, 20, 21.) Que toutes les créatures, tous les ouvrages du Seigneur, tout ce qui vit et qui respire, le bénisse dans toute l'étendue de son empire (2734); c'est ce que nous chantons encore avec ces esprits bienheureux; et ce qui montre toujours l'excellence de la prière publique.

Rois, princes, juges, dieux de la terre,

(2730) «*Quod faciunt angeli in cœlis, hoc monachi faciunt terris.*» (S. HIER., au quiv. al., in *Ps. CXV*, vol. II, *Oper. S. Hier.*, nov. edit.)

(2731) *Clamabant alter ad alterum.* (Isa., VI, 2.)

(2732) «*De familia angelica deputantur.*» (TERTULL., *ad uxor.*, l. I, c. 4.)

(2733) «*Quod psallentibus dignanter admisceri sancti angeli soleant, quid eo manifestius quod, Psalmista ait : Prævenient principes conjuncti Psallentibus?... Dicamus eis : Psallite Deo nostro, Psallite; atque audiamus eos vicissim respondentem : Psallite Regi nostro, Psallite.*» (S. BERN., in *Cant.*, ser. 7, n. 4, nov. edit.)

(2734) *Benedicite Domino omnia opera ejus in omni loco dominationis ejus.* (Psal. CII, 22.) — *Omni spiritus laudet Dominum.* (Psal. CI, 6.)

riches, pauvres, jeunes, vieillards, enfants, peuples, nations, la prière publique vous invite à célébrer la majesté du Très-Haut, vous découvre sa grandeur et sa puissance infinie, vous apprend à le servir dans la crainte et le tremblement, vous présente la beauté de sa sainte loi, la justice de ses commandements, et vous en recommande hautement le souvenir, l'amour et la pratique.

Flambeaux célestes, cieux des cieux, eaux qui êtes au-dessus des cieux, lumière, ténèbres, nuages répandus dans les airs, feu, grêle, neige, vents, éclairs, tonnerres, foudres, tempêtes; terre, mer, abîmes, et tout ce que vous renfermez; créatures sans intelligence, êtres inanimés et insensibles; la prière publique vous anime, vous donne du sentiment, vous rend capables d'adoration et de culte: elle est votre interprète, votre langue, votre chantre: elle vous fait fléchir devant le souverain Maître de la nature, vous immole à la gloire de votre Créateur, vous acquitte de ce que vous devez à celui qui vous a tirés du néant, et qui vous conserve.

La prière publique est la consolation et la force de l'Eglise, ses armes, son épée, son bouclier. Elle forme, dit Tertullien (2735), par l'union des personnes assemblées pour la célébrer, comme un corps d'armée qui fait à Dieu une sainte violence, et cette violence lui est bien agréable; qui l'attaque et l'assiège jusque sur son trône, qui lui ôte, pour ainsi dire, la liberté d'agir et de laisser éclater sa colère: *Dimitte me (Exod. XXXII, 10)*; qui le porte à révoquer ses foudroyants arrêts, calme sa fureur, arrête le bras de sa justice, éteint ses feux vengeurs, dissipe ses fléaux, fait cesser son tonnerre.

Loin d'ici ces vues humaines qui font honneur à l'industrie, au travail, au courage, à la sagesse, à la politique, des événements favorables, des heureux succès, du bonheur des jours sereins et tranquilles. C'est à la prière publique qui les demande à Dieu et les obtient, qu'il faut les attribuer.

C'est elle, dit saint Grégoire de Nysse (2736), qui procure l'abondance des Etats, la prospérité des monarchies, la sagesse et la modération aux princes, les bons conseils à leurs ministres, la réconciliation des peuples et des rois, la tranquillité des empires: *Oratio regni vires*.

C'est elle qui attire les bénédictions de Dieu sur la justice des armes, fait pencher la victoire du bon côté, rend inutiles les projets, les ruses, l'adresse, la valeur de l'ennemi, et fait partir du lieu saint la foudre qui l'écrase: *Oratio belli trophæum*.

C'est elle qui abrège les temps de confu-

sion et de trouble, enchaîne la discorde, brise la force des arcs, des boucliers et des épées, (2737), appelle la paix, la fait descendre du ciel, et l'assure à la terre: *Oratio pacis securitas*.

C'est elle enfin, dit saint Jean Chrysostome (2738), à qui Dieu accorde les prospérités spirituelles, les victoires de la foi, l'extirpation des erreurs, la cessation des scandales, le renouvellement de la piété, la conversion des pécheurs, les progrès des justes, les princes religieux, les saints pasteurs, les ouvriers apostoliques, les Jockeurs humbles et éclairés, les guides instruits et désintéressés, les solitaires fervents, les vierges pures et édifiantes, en un mot tous les biens, les biens sans nombre que Dieu fait à son Eglise: *Auctor parens, fons et radix bonorum omnium et innumerabilium oratio est*.

Aussi est-ce à la prière publique que l'Etat et l'Eglise elle-même ont recours pour demander à Dieu les faveurs, les grâces, les bénédictions du ciel; comme c'est par elle que l'un et l'autre s'acquittent envers Dieu, pour ces bienfaits reçus, des témoignages de leur reconnaissance.

Telle est, mes révérends Pères, l'excellence de la prière publique; et faudrait-il d'autres motifs pour nous porter à y être constamment assidus; à ne lui rien préférer, nul intérêt, nulle occupation, nulle bienséance; à tout quitter, lecture, travail, compagnies, affaires, quand nous y sommes appelés? Ah! c'est nous dégrader, nous avilir, abandonner nos places d'honneur, renoncer à nos plus glorieux privilèges, ne faire nul cas de la meilleure part qui nous est échue, méconnaître notre destination et notre bonheur, que de ne pas persévéramment pratiquer ce saint exercice (2739); de chercher des prétextes pour nous en absenter; d'aimer à nous trouver ailleurs, quand nous devons y assister; de faire naître, de saisir les occasions qui peuvent nous en éloigner; de nous en dispenser pour contenter notre curiosité, notre mollesse, notre sensualité.

Louons le Seigneur, mes révérends Pères, louons-le pendant toute notre vie: *Laudabo Dominum in vita mea (Psal. CXLV, 1)*. Célébrons la gloire de notre Dieu, tant que nous vivrons: *Psallam Deo meo, quandiu fuero*. Tous les jours le Seigneur nous appelle, nous entendons sa voix tous les jours: ne bouchons pas nos oreilles, n'endurcissons pas nos cœurs (2740); n'hésitions point, ne différons point, ne soyons point arrêtés par des bagatelles, par des néants: car tout n'est rien en comparaison de la divine psalmodie. Quittons sans délai notre boue, sortons au plus tôt de notre poussière, pour aller nous

(2735) « Coimus ad Deum, quasi manu facta precationibus ambiamus. Hæc vis Deo grata est. » (TERTULL., *Apolog.*, c. 39.)

(2736) S. GREG. NYSSEN., *De orat.*, oral. 1.

(2737) Arcum conteret, et confringet arma, et scuta comburet igni. (Psal. XLV, 10.)

(2738) S. JOAN. CHRYS., *De incompreh. Dei natura*. hom. 7, edit. Front. Duaci.

(2739) Homo, cum in honore esset, non intellexit. (Psal., XLVIII, 13.)

(2740) Hodie, si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra. (Psal., XCIV, 8.)

à seoir avec les princes du peuple de Dieu (2741).

Disons avec le Prophète : *Mon cœur est préparé, ô mon Dieu ! mon cœur est préparé. Réveillez-vous, ma gloire, excitez-vous, ma langue, pour aller bénir le Seigneur* (2742). Que la ferveur de nos âmes donne de la légèreté à nos corps. Soyons prompts comme le vent et ardents comme le feu. Dirai-je encore, avec le même Prophète : Prenons les ailes de l'aurore : *Pennas auroræ* (2743) ? Eh ! mes révérends Pères, les expressions peuvent-elles être trop fortes, pour nous animer à ne rien préférer au divin service, à nous élever au-dessus de la chair et des sens ; à n'écouter aucune raison humaine, aucune de ces frivoles excuses que la nature suggère, quand le lieu du tabernacle admirable, quand la maison de Dieu, quand le ciel même, nous dit saint Chrysostome (2744), nous est ouvert, pour y aller offrir, au nom de tout l'univers, un sacrifice de louanges à la majesté suprême ; et jouir en même temps des précieux avantages que procure cet exercice sublime. Nouveau motif qui doit nous engager à une persévérante assiduité.

En effet, la prière commune n'est pas seulement une source de grâces publiques que Dieu répand sur les peuples et sur les empires, elle est encore une source de grâces particulières que le même Dieu répand sur ceux qui la pratiquent. Tout est promis à une telle prière. Selon la parole du Sauveur, dit S. Athanase (2745), deux personnes unies ensemble obtiennent de Dieu tout ce qu'elles demandent ; que sera-ce lorsqu'une multitude de personnes, assemblées au nom de Jésus-Christ, célébreront les louanges de Dieu, pousseront de concert mille cris vers le ciel ? Quelle force, quelle efficacité n'aura pas cette prière pour monter, s'élever, arriver jusqu'au trône de Dieu, et faire descendre sur chacun de ceux qui prieront, toutes sortes de faveurs et de bénédictions célestes ? d'autant plus que ce qui pourra manquer à la ferveur de quelques-uns se

trouvera suppléé par la dévotion des autres (2746).

Dans ces saintes assemblées où préside l'Esprit de Dieu, il se fait une communication de biens spirituels, où les plus indigents ont part. Chacun y profite des fonds et des revenus communs. Les petits, dit saint Ambroise, deviennent grands ; les pauvres, riches ; les faibles, forts ; les tièdes, fervents. Un seul est plusieurs. Tel est exaucé, qui ne le serait pas s'il priaient en particulier ; Dieu lui accorde, par la considérations de ses frères ce qu'il lui refuserait pour son indifférence et son peu de piété : *Magnus Dominus qui aliorum merito ignoscit aliis* (2747).

On est même soutenu, excité, animé par la vue de ceux qui prient avec plus d'ardeur et d'humilité. Un tel exemple réveille la religion et la foi des moins fervents ; leur rappelle la présence de Dieu, leurs misères, leurs besoins, leur indignité, leur aveuglement, leur injustice, leur insensibilité ; et les humilie, les abaisse, les confond par le sentiment de leur lâcheté et de leur tiédeur. De sorte que de toutes les prières des fidèles, des religieux assemblés, inégales entre elles en mérite, se forme une seule et unique prière, que Dieu écoute et reçoit favorablement ; qui attire sur le corps et sur chacun des membres unis ensemble les grâces dont ils ont besoin, et qu'ils demandent par le parfait accord de leur voix, et dans un même esprit d'unité. Ainsi, dit saint Chrysostome, de petites gouttes d'eau qui se sécheraient, si elles étaient seules, jetées et confondues dans un grand fleuve et emportées par le cours rapides de ses eaux, ne se perdent point et parviennent jusqu'à l'Océan.

Que dirai-je des salutaires impressions que fait le chant des divins offices ? Céleste harmonie qui opère la tranquillité des âmes, dit saint Basile (2748), y établit la paix, calme les mouvements des passions, entretient la concorde, détruit les inimitiés ; qui est divinement établie, dit saint Ambroise (2749), pour nous procurer ces chastes et

(2741) « Quis suscitabit me de terra inopem, et de stercore erigens pauperem, ut sedeam cum principibus, et solium gloriæ teneam ? » (S. BERN., in Cant., ser. 7, n. 7, nov. edit.)

(2742) *Paratum cor meum, Deus paratum cor meum. Cantabo et psallam dicam. Exsurge, gloria mea, exsurge, psalterium et cithara ; exurgam diluculo.* (Psal. LVI, 8, 9.)

(2743) *Si sumpsero pennas meas diluculo.* (Psal. CXXXVIII, 9.) Le texte original porte : *Je prendrai les ailes de l'aurore.*

(2744) « Ingredimur in regnum cælorum. » (S. JOAN. CHRYS., hom. 2, in illud Isai : VIDI DOMINUM, n. 1, nov. edit.)

(2745) « Si juxta ipsius Salvatoris promissionem, duobus ob quamlibet causam convenientibus, quodcumque petierint, dabitur illis : quid, si tanti populi convenientis una vox preloferat, qua Deo dicunt, amen ? » (S. ATHANAS., Apolog. ad imp. Constant., n. 16, nov. edit.)

(2746) « Non perinde exaudieris, cum penes te cælus Deum precaris, atque ubi cum fratribus unis.

Ille aliquid amplius est, nempe concordia et consensus, charitatis vinculum, et sacerdotum orationes. Ideo namque sacerdotes præsumt, ut multitudine precum infirmiores cum hisce validioribus conjunctæ, una cum eis in cælum ascendant. » (S. JOAN. CHRYS., De incom. Dei. nat., hom. 3, n. 6, nov. edit.)

(2747) S. AMBROS., l. V in Luc., n. 11, nov. edit.

(2748) « Psalmus tranquillitas est animarum, pacis arbiter, tumultuosas inrulantisque cogitationes compescit... Amiciliam conciliat psalmus : consociat dissidentes, inter inimicos gratiam componit. Quis enim adhuc eum quocum unam ad Deum vocem emisit, loco inimici habere possit ? Itaque et honorum maximam charitatem conciliat psalmorum cantus. » (S. BASIL., Hom. in Ps. I, n. 2, nov. edit.)

(2749) « Naturalis delectatio est ; unde et David sanctus, qui adverteret unde homo et qua esset fraude dejectus (nam si tenuisset infusam sibi a Domino æternæ illius cælestisque delectationis gra-

religieux plaisirs, qui nous préparent aux plaisirs ineffables du paradis ; qui est, dit saint Augustin (2750), notre consolation dans les peines, le doux charme de nos tristesses et de nos ennemis, le remède à toutes nos infirmités spirituelles.

Admirons ici, mes révérends Pères, avec ces grands hommes (2751), la conduite paternelle de notre Dieu, qui a voulu nous flatter et nous attirer par la douceur de l'harmonie, et par cet aimable artifice, faire entrer dans nos esprits et dans nos cœurs ses mystères ineffables et ses divins préceptes. Voyant notre lenteur et notre paresse à embrasser la vertu, il a secondé, ce Dieu plein de bonté, la pente que nous avons à nous laisser au plaisir, en faisant joindre des tons agréables à la vérité de ses divines instructions, et par ce charme qu'il a procuré à nos oreilles, il nous fait recevoir avec plus de facilité ce qui peut guérir nos âmes.

Vous savez quelle était l'obstination de saint Augustin et la dureté de son cœur avant sa conversion. Aux doux accents qui retentissaient dans la maison de Dieu pendant la prière commune, ce cœur s'amollit, et fut salutairement ému par les sentiments les plus vifs, les plus tendres, les plus pieux. Quelle douceur, ô mon Dieu ! s'écrie-t-il dans ses *Confessions* (2752), le chant de votre Eglise ajoute à vos hymnes et à vos cantiques ! je ne saurais exprimer combien j'en ai été attendri, et combien il m'a fait répandre de larmes. L'union harmonieuse de tant de voix m'a rendu plus attentif et plus sensible à vos vérités, qui sont entrées ainsi dans mon cœur avec un nouveau plaisir ; et quels desirs ardents de la véritable piété n'en ai-je pas conçus !

N'en doutons pas, mes révérends Pères, saint Chrysostome n'en doutait pas lui-même (2753). Comme les démons s'assemblent au son des chansons impures, là où se font entendre les louanges du Seigneur, l'Esprit-Saint y vient faire sa résidence. Attiré par les sacrés cantiques qui sont son ouvrage, il descend dans les âmes de ceux qui les chantent avec la piété convenable, les saisit, les remplit, les pénètre, les remue, les embrase de son feu divin ; leur inspire les plus saintes affections, les plus

pieux mouvements, quelquefois même des transports, des ravissements, des extases. Ainsi David, ainsi les prophètes recevaient les impressions, les ardeurs, les impétuosités de l'Esprit de Dieu : *Advolat Spiritus sanctus in animam canentis* (2754).

Ajoutons à ces avantages de la prière publique, qu'elle donne le temps et la facilité d'entrer dans l'intelligence de ce qu'on entend et de ce qu'on chante, par le chant même qui l'anime et la relève, par la gravité avec laquelle elle est célébrée, et comme nous le disions en parlant de son excellence, par la solennité qui l'accompagne.

On découvre ce qu'elle renferme de lumières pour éclairer l'esprit, de sentiments pour toucher le cœur, de force pour exciter la volonté, de vérités pour instruire, d'agrément et de beauté pour intéresser ; d'exemples, de préceptes, de conseils, d'exhortations, pour porter à la vertu ; de moyens pour se soutenir, s'animer, se consoler dans les différentes situations où l'on peut se trouver.

On saisit ces idées grandes et sublimes, ces images nobles et frappantes qu'elle nous présente de l'Etre divin. On admire ces éloges fréquents de la beauté si charmante de la loi de Dieu, comment l'Esprit-Saint, qui prie en nous, ne paraît occupé que de nos intérêts et de nos besoins ; comment tout est pour nous, tout nous appartient, tout nous est propre ; comment marchent toujours à côté des rigueurs de la justice de Dieu les doux effets de sa miséricorde.

On annonce les souffrances, les combats, les victoires de David ; et l'on voit les souffrances, les combats, les victoires de Jésus-Christ et de son Eglise. On chante le bonheur d'habiter sur la montagne de Sion, de demeurer dans le tabernacle du Seigneur ; et l'on pense à la maison céleste et éternelle, au temple où Dieu réside dans tout l'éclat de sa majesté. Les gémissements, les soupirs, les actions de grâces, les desirs, les craintes, les espérances du Prophète-Roi, sont regardés comme l'image des sentiments qu'on doit avoir. On se trouve dans ce qu'il dit et dans ce qu'il éprouve, et l'on trouve en même temps dans ses expressions le langage qu'on doit tenir.

Entrant ainsi dans l'intelligence de ce

BASIL., *Hom. in Ps. I, n. 1*, nov. edit. — Vide S. JOAN. CHRYS., *Exposit. in Ps. XLI, n. 1*, nov. edit.)

(2752) « Quantum leve in hymnis et canticis tuis, suave sonantis Ecclesie tue voceibus commotus acriter ! Voces illæ influebant auribus meis, et eliquabatur veritas in cor meum, et exarsit ab inde affectus pietatis, et currebant lacrymæ, et bene mihi erat cum eis. » (S. AUG., *Confess.*, l. 9, c. 6, n. 14, nov. edit.)

(2753) « Quemadmodum ubi est cœnum, eo porci concurrunt : ubi autem sunt aromata et suffluta, apes illie habitant : ita ubi sunt quidem meretricia cantica illie congregantur demones ; ubi autem cantica spiritualia, illuc advolat Spiritus gratiæ quæ os sanctificat et animam. » (S. JOAN. CHRYS., *Expos. in Ps. XLI, n. 2*, nov. edit.)

(2754) S. JOAN. CHRYS., *Expos. in Ps. XLI, n. 1*, nov. edit.

tiani, nec sæcularibus captus amississet illecebris, nunquam tam miserabilis ærumnæ subisset injurias) itaque reparare eam studens ac reformare psallendi munere, cœlestis nobis instar conversationis instituit. » (S. AMBROS., *Præfat. in Ps. II, enarr. 1, 2*, nov. edit.)

(2750) « Psalmodia est consolatio fletuum, cura dolentium, sanitas ægotantium, animæ remedium, et omnium miseriarum suffragium. »

(2751) « Ubi Spiritus sanctus genus hominum perspexit ad excolendam virum adduci vix posse, et a nobis ob nostram in voluptatem propensionem viam rectam contemni, quid agit ? Dogmatis immiscuit harmoniæ dulcedinem, ut rerum auditarum jucunditate ac dulcedine eloquiorum utilitatem nescientes perciperemus : laud aliter atque sapientes medici, qui nauseantibus potionem amariorum daturi, sæpius calicem acelle circumliniunt. » (S.

qu'on entend et de ce qu'on chante, quels plaisirs divins, quelles chastes délices on goûte! Le miel, le plus excellent miel est moins doux à la bouche (2755). Une céleste onction coule, se répand dans l'âme, la pénètre, la remplit. La louange qu'elle fait éclater, dit saint Augustin (2756), est sa nourriture, sa force, sa consolation, son rafraîchissement, sa joie. Elle l'élève, ajoute saint Chrysostome (2757), lui donne des ailes, l'arrache de la terre, la dégage des sens et de ses passions, lui inspire l'amour de la sagesse, le dégoût pour toutes les choses présentes, l'espérance des biens futurs; éclaire, enflamme sa foi; la réveille dans ses langueurs ou augmente sa ferveur et son zèle, et fait sur elle le même effet que la harpe mélodieuse de David faisait sur Saül.

Qu'on soutient alors avec courage et avec persévérance la longueur de la prière! On ne s'afflige que quand elle finit. En sortant du temple, on remporte le désir d'y retourner; et combien de fois porte-t-on les yeux vers le lieu saint, où l'on a été si favorisé et si satisfait!

Ces consolations, ces faveurs répandent leurs influences sur le détail de la vie, surtout ce qu'on fait. Il en résulte un saint recueillement, les sentiments d'une piété tendre et affectueuse, de fréquents retours vers Dieu, la vigilance sur tous les mouvements intérieurs, une disposition continuelle à la prière. Les peines et les dégoûts s'évanouissent, l'ennui de la solitude est charmé, l'assujettissement des règles ne se fait plus sentir, tout s'adoucit. On est rempli de biens comme dit le Sage, par les fruits de sa bouche : *De fructu oris sui homo satiabitur bonis.* (Prov., XIII, 2.)

Voilà, mes révérends Pères, les avantages que procure la prière publique. Voilà ce qui nous engage puissamment à être constamment fidèles à nous y trouver. Disant l'office en particulier, notre prière est singulière, isolée, solitaire, schismatique, si je puis parler de la sorte. N'étant point soutenue par celle de nos frères, et dépourvue des autres secours qui accompagnent la prière commune, elle ne peut s'élever jusqu'au trône de Dieu. La dévotion avec laquelle nous prétendrions la réciter, lui donnerait-elle des ailes? Lorsqu'on se dis-

pense sans une véritable nécessité, comme je le suppose, de la prière publique, on est bien éloigné de prier comme il faut, quand on le fait en particulier.

Ah! que de libertés ne se donne-t-on pas! qu'on commet de fautes! La posture la plus respectueuse n'est pas celle qu'on prend. On se hâte, on se presse, on précipite la prière. On tâche de se décharger le plus tôt qu'on peut d'un fardeau qui pèse. L'attidissement et la paresse, comme dit saint Jean Climaque (2758), font la guerre, et l'on ne résiste pas. On est le jouet de ses sens et de son imagination. Les merveilles dont les psaumes sont pleins, ne font aucune impression. Rien de ce qu'on prononce, quelque touchant qu'il soit, ne frappe l'esprit, ne retentit au cœur. Les vérités se montrent avec la rapidité d'un éclair, et s'évanouissent de même. Ces énergiques expressions, qui ont un si intime rapport à notre consolation précédente et à notre bonheur à venir, s'offrent en vain et ne sont point senties. Le plus souvent on ne garde aucune régularité par rapport aux heures et aux temps prescrits pour louer Dieu (2759) : on ne suit en cela que son caprice, ou l'on n'a égard qu'à sa commodité. Quelquefois même on dit tout d'une suite ce qu'on ne devrait dire qu'à plusieurs reprises dans le cours de la journée.

Une telle prière, faite sans intelligence et sans goût, ne donne aucune consolation, n'excite aucun pieux désir. Ce n'est pas un saint délassement, mais une fatigue. Elle ne procure pas le recueillement, elle dissipe. Loin d'élever l'âme, de la soutenir, de la fortifier, elle l'accable, l'énerve, l'affaiblit. Les devoirs pénibles n'en reçoivent aucune onction; froide et languissante, elle n'inspire que la tiédeur. On n'en a senti que la peine et la gêne, en la récitant; on ne rapporte, après l'avoir terminée, qu'un cœur pesant et engourdi.

N'oublions pas, mes révérends Pères, que cette prière faite en particulier peut donner lieu à des abus considérables. C'est de ne pas réciter ces offices, qui sont quelquefois ajoutés au canonial, et qui en font partie : ce qui est taxé de péché mortel par les théologiens les plus exacts, les plus habiles (2760). C'est encore de se servir d'un autre Bréviaire que de celui de son ordre,

(2755) *Quam dulcia faucibus meis eloquia tua ! super mel ori meo.* (Psal. CXVIII, 103.)

(2756) « Laudatio nostra quasi manducatio erit. Quantum laudatis, tantum vires acquiritis; et tantum dulcescit quem laudatis. » (S. AUG., *Enarr. in Ps. XCIX*, n. 47, nov. edit.) — « Psalterium meum, gaudium meum. » (S. AUG., *Enarr. in Ps. CXXXVII*, n. 3, nov. edit.)

(2757) « Nihil animam atque erigit, aliamque quodammodo efficit, atque a terra liberat, et excolvit a vinculis corporis, amoreque sapientiæ affectit, et ni res omnes ad hanc vitam pertinentes irrideat, perficit, ut cantus modulationis, et divinum canticum numero composiuit. » (S. JOAN. CHRYS., *Expos. in Ps. XLI*, n. 1, nov. edit.)

(2758) « Privatam et solitariam psalmodiam acce-

dia oppugnat. » (S. JOAN. CLIM., *Scal.*, grad. 28.)

(2759) « Ut peccatum quodcumque, etiam veniale, vitetur, debent officia singularum horarum illis horis celebrari, nuda nomina acceperunt... Esse autem peccatum saltem veniale, a canonico tempore in officio persolvendo recedere, communis est sententia theologorum et canonistarum. » (BELLARMIN., l. 1, *De bonis oper. in partic.*, e. 18.) — « Horas canonicas temporibus congruis non persolvere, peccatum est, nisi justa causa legitimumque impedimentum obstet. » (NAT. ALEXAND., *Theolog. dogmat. et moral.*, l. II, part. v, c. 8, *De horis can.*, art. 2, reg. 9.)

(2760) *Vide FAGNAN. in II part. tertii Decretal. de celeb. miss. et sacr. Euch. et div. off.*; NATAL. ALEX., *Theolog. dogm. et moral.*, l. II, part. V, c. 8, *De*

parce qu'on trouve celui-là plus de son goût : ce qui est condamné par tous les canonistes et les autres auteurs qui ont traité cette matière (2761).

Ainsi, mes révérends Pères, nous exposerons-nous aux inconvénients et aux abus d'une prière à tous égards particulière, si nous ne prions pas avec nos frères. Ainsi périrons-nous, si nous nous privons, par nos absences du chœur, des avantages de la prière commune : avantages qui, joints à l'excellence de ce saint exercice, devraient bien suffire pour nous y rendre constamment assidus. Il y a plus : cette assiduité est pour nous un devoir essentiel, parce que notre état nous y oblige, en nous commandant la prière publique.

Singulièrement consacrés au service de Dieu, ne devant vivre que pour sa gloire et celle de Jésus-Christ son Fils (2762), étant proprement ses citoyens et ses domestiques, le peuple saint, le peuple qu'il a choisi pour n'être occupé que du soin de lui plaire, le peuple destiné à l'adorer de plus près et habitant dans sa maison, se présentant si souvent dans son tabernacle et devant ses autels ; notre première, notre principale, notre plus importante obligation est d'exalter son saint nom, de célébrer ses grandeurs, de chanter ses louanges, de renouveler tous les jours les hommages réitérés qui sont dus à sa majesté suprême. Dieu lui-même nous apprend cette obligation, comme le devoir propre de notre état ; il nous la prescrit, il nous l'impose : *Populum istum formavi mihi, laudem meam narrabit.* (Isa., XLIII, 21.)

Afin que nous ne doutions pas que ces paroles ne nous regardent, qu'elles ne soient écrites pour nous, qu'elles n'expriment l'exercice le plus indispensable et le plus ordinaire de tous ceux qui embrassent la profession monastique ; dès l'origine de cette profession, un ange est envoyé de la part de Dieu, pour prescrire aux solitaires l'or-

horis can., reg. 12, Ethic. amor., t. II, l. X, part. 1. Amor relig., c. 26; JÉRÉM., Pratiq. des sacrem., t. III, Du brev., c. 5, § 1, dem. 15, etc. Inde sequitur graviter peccare superiores, qui consulentes brevitate officiorum, rescindunt ferialia aut simplicia, ut devitent officium beate Virginis Mariæ, etc.

(2761) Tous les canonistes et autres auteurs qui ont écrit de cette matière, conviennent que les bénéficiers sont obligés de dire l'office de l'Eglise ou du diocèse, dans lesquels ils sont bénéficiers ; et les religieux, l'office de l'ordre dans lequel ils ont fait profession. (Confér. de La Rochelle, p. 387. — Vide NAT. ALEXAND., Theolog. dogmat. et moral., l. II, par. v, c. 8 De horis canon. art. 2, reg. 11 ; Ethic. amor., t. II, l. X, part. 1, Amor. relig., c. 22 ; JÉRÉM., Pratiq. des sacrem., t. III Du brev., c. 5, § 1, dem. 4, etc.

(2762) « Monachi diligenter ad Dei et Christi ipsius gloriam vivere instituerunt. » (S. BASIL., Reg. fus. 1., Interrog. 57, n. 5, nov. edit.)

(2763) Cass., *Insit.*, l. II, § 6.

(2764) « Matutine laudes in Ecclesia catholica, matutinaque præces assidue celebrantur ; lucernales item psalmi et orationes — Magna vero ex parte

dre de la divine psalmodie. Il vient, ce ministre du Seigneur, s'introduit dans l'assemblée des frères, se mêle avec eux, chante onze psaumes qu'il interrompt par autant d'oraisons ; chante encore un psaume, le conclut par un *Alleluia*, et disparaît (2763).

Et voilà que la louange publique retentit dans tous les monastères, dans les solitudes même de l'Egypte, de la Thébàïde, de la Palestine, de la Mésopotamie, et de tout l'Orient. Les solitaires le disputent en ce point aux ecclésiastiques, et l'emportent sur eux par leur ferveur et par leur zèle (2764). Ils ajoutent à la prière commune, et la portent à un haut degré de perfection. Point d'heures de la nuit où ils ne chantent des psaumes (2765). Partout où ils se trouvent, ils font résonner ces divins cantiques, comme des trompettes éclatantes.

Les monastères sont comme autant de temples remplis de chœurs angéliques qui chantent tantôt tous ensemble, tantôt les uns après les autres, et qui relèvent par ces chants la grandeur et la nature de Dieu (2766). Sur le bord de l'Euphrate, à Constantinople et ailleurs, il est des monastères où la louange est perpétuelle, où l'on voit une image des concerts jamais interrompus de la Jérusalem céleste (2767).

Quel empressement, quelle ardeur, quelle promptitude à se rendre à la prière publique ! Le signal en est donné : la lecture, la méditation, le travail, le repos de la solitude, tout est à l'instant abandonné (2768). Point de lenteur, point de délai. Abbé, supérieurs, jeunes, vieillards, tous se hâtent, tous courent, tous volent à l'oratoire, comme un essaim de mouches à miel, qui sort de sa ruche. Il me semble leur entendre dire au son de l'instrument qui les appelle : C'est là le signal du grand Roi, allons lui présenter le tribut de louange que nous lui devons : *Hoc signum magni Regis est, eamus et offeramus ei munera* (2769). En effet, ils

monachi in decantandis psalmis, ac perpetuis orationibus se ipsos exercent. » (S. EPIPH., *Exposit. fidei cathol.*, c. 25.) — « Les moines n'ayant rien qui les détournât de la psalmodie, y ont été plus exacts que les clercs mêmes. » (FLEURY, *Mœurs des chrétiens*, III^e part., § 55.)

(2765) « Quando cum angelis canunt monachi nobis oscitantibus — quantum illud est ipsos in his totam noctem consumere ? » (S. JOAN. CHRYS., *hom. 14 in Ep. I ad Timoth.*, c. 5, n. 4, nov. edit.)

(2766) Quot, quamque sancti ! Cernis angelicam [chorum.

Qui nunc simul, nunc vicibus alternis canit,
Partim deorsum positus, et partim supra,
Suae line summi concinit laudes Patriis.

(S. GREG. NAZIANZ., *Carm. iambic.*, 18, *De virtute.*)

(2767) BOLLAND., 15 JANUAR., in *Vita S. Alexandri fundatoris Acemetorum Constantinopoli* ; NICEPH. CALLIST., *Hist. Eccles.*, l. XV, c. 25 ; EVAGR., *Hist. Eccl.*, l. III, c. 19, etc.

(2768) Cass., *Inst.*, l. IV, c. 12.

(2769) *Office de l'Eglise pour la fête de l'Épiphanie.*

regardent la prière publique, comme la fonction la plus utile, la plus importante, la plus nécessaire de leur état; comme le sacrifice de leur esprit, de leur cœur et de leurs lèvres, qu'ils sont obligés d'offrir à Dieu tous les jours de leur vie; et ils ne font en cela que se conformer à la disposition des règles touchant ce divin exercice.

Même zèle, même ferveur, même vivacité des moines d'Occident, parce qu'ils regardent également la prière commune comme le principal devoir de leur profession. Soumis d'abord aux anciennes règles, tout ce qu'elles prescrivent à cet égard, est par eux exactement pratiqué.

Cependant un nouveau législateur paraît, Benoît publie sa règle: trouvée supérieure à toutes les autres, son excellence la fait bientôt généralement adopter (2770). Quelle perfection n'acquiert pas dès lors le divin service! Je vois la prière augmentée, les offices multipliés, les saints mystères plusieurs fois le même jour solennellement célébrés (2771); la louange perpétuelle pratiquée dans plusieurs monastères, dans celui-ci sous saint Aicadre, son second abbé; dans des monastères même de filles, dans plus de monastères encore que chez les moines d'Orient (2772); une manière de chanter noble, majestueuse, grave, méthodique; en un mot, un éclat, une pompe, une dignité qui n'avaient pas encore accompagné le divin service.

Admirons ici, mes révérends Pères, le zèle des premiers disciples de Benoît. Qu'à leur exemple le nôtre s'enflamme. Pourrions-nous méconnaître notre devoir par rapport à la prière publique, et par ce que je viens de dire, et surtout par ce que nous dit notre saint législateur? C'est l'œuvre de Dieu que l'office divin, *opus Dei* (2773); c'est notre principale obligation, *Agenda*, (2774); c'est le saint engagement que nous avons contracté par notre profession, *Servitutis nostræ officia* (2775); le service que nous devons à Dieu, *servitutis pensum* (2776); la noble servitude de notre état: *Devotionis servitium* (2777).

L'Église l'exige de nous ce devoir: en recevant nos vœux, elle nous a chargés de louer, rendre grâces, adorer, demander, supplier en son nom; elle nous a confié ses desirs et ses gémissements; elle nous a mis

entre les mains son encens et ses parfums: elle a espéré qu'en nous taisant devant les hommes, parce que nous nous sommes dévoués au silence, nous parlerions pour elle devant Dieu; que nous lui représenterions de sa part, d'un commun accord, les scandales qui l'affligent, les divisions qui la déchirent, les périls qui l'environnent, l'affaiblissement des vérités divines parmi les enfants des hommes, le refroidissement de leur charité, la dépravation de leurs mœurs, les tristes progrès de l'incrédulité; que nous demanderions l'accroissement du zèle et de la fidélité de ses pasteurs, la persévérance et le succès de ceux qui travaillent pour elle, la fécondité de la semence de l'Évangile, l'accomplissement des promesses qui lui sont faites, l'humiliation de ses ennemis, en un mot tous les secours dont elle a besoin, tous les remèdes nécessaires à la correction de ses enfants ingrats et rebelles.

Nos fondateurs, en établissant nos maisons, nos bienfaiteurs, en les réparant, en les soutenant par leurs largesses et leurs libéralités, l'ont exigé de nous ce devoir. Ils ont déclaré qu'ils faisaient ces établissements, qu'ils nous faisaient part de leurs biens, à condition que nous lèverions nos mains au ciel pour le salut et le repos de leurs âmes, de celles de leurs proches et de tous les fidèles; que nous nous efforcions par de continuelles sacrifices de louanges et de prières, d'apaiser la colère de Dieu, de détourner les malheurs de l'État, d'attirer les grâces, les prospérités, les bénédictions qui lui sont nécessaires.

Les peuples l'exigent de nous ce devoir. Nous voyant affranchis des soins publics et des affaires temporelles, ils se reposent sur nous de l'obligation de rendre continuellement à Dieu leurs hommages, dont ils ne peuvent s'acquitter, à cause de leurs occupations, que par intervalles. Ils nous regardent comme leurs voix, leurs interprètes, leurs députés pour porter leurs vœux, leurs offrandes et leurs prières vers le trône de Dieu; et ce peut-être à quoi ils ne pensent pas, mais ce que nous dit notre état, nous sommes chargés de leurs péchés, comme de nos propres offenses, nous devons présenter l'un et l'autre devant Dieu, pour leur rendre aussi bien qu'à nous sa miséricorde favorable (2778).

(2770) *Reg. S. Bened.*, c. 22, 45, 47, etc.

(2774) *Reg. S. Bened.*, c. 15. «*Agenda nomen est substantivum.*» (BOERIUS, in c. 15 *Reg. S. Bened.*)

(2775) *Reg. S. Bened.*, c. 16.

(2776) *Reg. S. Bened.*, c. 5.

(2777) *Reg. S. Bened.*, c. 18.

(2778) «In hoc monasterium intramus, ut peccata nostra et populi deploremus; et panem, quem suis laboribus paravimus, comedentes, horum peccata comedimus, ut ea tanquam propria Ingeamus.» (S. BERN., ep. 440, n. 4, nov. edit.) — «L'état des religieux oblige ceux qui en ont fait profession, de prier non-seulement pour eux, mais encore pour tout le peuple fidèle.» (JUVÉNIN, *Pratig. des sacrem.*, t. III *Du Brév.*, c. 3, § 5, dem. 12.) — «Oportet nos orare pro nostris beneficiis, et pro omni»

(2770) *Tantum brevi apud omnes obtinuit auctoritatem regula Benedictina, aliasque regulas tanto post se intervallo reliquit, ut etiam in ipsorum Patrum cenobiis, qui normam sancti propositi fideliter ac religiose promulgarunt, hanc proprii clientes eorum maluerint profiteri: non immerito arbitantes, quod S. Benedictum specialiter tanquam alterum Moysen Deus prædestinaverit, per quem monasticæ legis decreta sanciret.* (S. ORO, in *serm. de S. Bened.* — Vide D. MABILL., *Act. SS.*, sæc. I, in *Præfat.*, § 5, n. 65.)

(2774) MARTÈNE, *Comment.* in c. 18 *Reg. S. Bened.*, etc.; D. CALMET, *Com. sur le c. 16 de la règle de Saint-Benoît.*

(2772) Vide D. MABILL., *Act. SS.*, sæculi IV, in *Præf.*, part. II, c. 7, n. 206.

La prière publique étant donc un devoir indispensable que notre état nous impose, l'assiduité à ce saint exercice est nécessairement pour nous une obligation essentielle, une obligation perpétuelle et invariable, une obligation de tous les temps, de tous les jours, *quotidianum debitum* (2779). Y manquer sans cause légitime, c'est refuser de payer à Dieu le tribut de louange que nous lui devons; c'est nous rendre coupables d'infidélité par rapport au ministère qui nous a été confié; c'est enfreindre l'équité et la loi naturelle, qui veulent que les intentions des fondateurs soient ponctuellement exécutées (2780); c'est être indignes de vivre de l'autel, nous dispensant ainsi de servir à l'autel; c'est manger injustement le pain que la religion nous fournit, ne travaillant pas à l'œuvre pour laquelle nous sommes destinés (2781); c'est pécher grièvement, parce que c'est violer la justice en matière importante (2782). Ce péché est beaucoup plus considérable, si nos absences du chœur font que l'office divin est célébré avec moins de dignité, d'une manière lâche et peu édifiante, ou si elles occasionnent des murmures ou du scandale.

Que personne, disent les règles, ne s'absente de la prière commune (2783); qu'on ne prétexte aucune occupation pour se dispenser d'y assister, qu'on s'y attache avant toutes choses (2784); qu'on observe avec exactitude le cours prescrit de prière et de psalmodie (2785). Que rien ne soit préféré, nous dit notre sainte règle, à l'office divin: *Nihil operi Dei prapponatur* (2786). Des peines rigoureuses, humiliantes, des satisfactions publiques sont imposées par les législateurs à ceux qui ne s'y rendent pas au plus tôt (2787); quelles peines ne méritent pas? quelles satisfactions ne doivent pas faire ceux qui n'y assistent point? Saint Isidore veut qu'ils soient soumis à l'excommunication: *Monachus, si vigiliis vel quotidianis officiis defuerit, perdat communionem* (2788).

C'est surtout aux offices de la nuit que nous devons être très-assidus, à ces offices qui nous mettent à couvert des pièges de

nos ennemis, profitant si souvent du sommeil pour remplir l'imagination de fantômes, étendre leur puissance et leur malignité sur les sens, et rappeler, dans la mémoire, l'idée des choses dont le souvenir devrait en être entièrement effacé; où l'on observe ces veilles qui refroidissent, dit saint Jean Climacque (2789), l'ardeur de nos convoitises, attendrissent le cœur, amortissent les passions, éclaircissent tous les nuages, dissipent tout ce qui pourrait ternir la pureté de notre esprit et en troubler le repos; où la pénitence que nous pratiquons par la violence qu'il faut se faire pour interrompre le sommeil est une mortification bien digne de notre état, et un sacrifice très-agréable à Dieu; où sont représentés et honorés les mystères de la naissance et de la passion de Jésus-Christ, et l'on tâche d'imiter ce divin Sauveur, lequel, après avoir employé les journées entières à l'œuvre dont son Père l'avait chargé, passait les nuits dans la prière (2790); où l'on a le précieux avantage de présenter ses adorations à Dieu, dans un temps où presque tout le monde l'abandonne: la plus grande partie des hommes étant ensevelie dans le sommeil, et les autres commettant des dérèglements et des excès qu'ils n'oseraient commettre pendant le jour; où enfin les prières que nous offrons à Dieu sont plus pures, plus vives, plus animées, plus ardentes, plus propres à nous faire amasser les richesses spirituelles, et à nous remplir de consolation.

Levons-nous donc la nuit, nous dit notre saint législateur, pour donner à Dieu des témoignages de notre adoration et de notre culte: *Nocte surgamus ad confitendum ei* (2791). C'est ce que pratiquait le Prophète-Roi, malgré tous les soins et tous les embarras du gouvernement d'un royaume: *Media nocte surgebam ad confitendum tibi* (Psal. CXVIII, 62.) Quel sujet de confusion pour les religieux qui négligent ce devoir de leur état! Ils sont d'autant plus coupables qu'on nous permet de reposer après les saintes veilles, ce qui était autrefois très-expressément défendu (2792). Ah! plutôt à

bus hominibus, pro regibus et omnibus qui in sublimitate sunt constituti. (Reg. solitar., c. 55.) — « Monachi pro regum salute, ac regni pace, et Ecclesie tranquillitate supplicent. » (Conc. Tresteian., an. 909, c. 5.)

(2779) Reg. Magistri, e. 47.

(2780) Voyez sur tout cela Conf. de La Rochelle, pages 405, 404; JÉÉNIN, Prat. des sacrem., t. III Du Brév., c. 3, § 5, dem. 2, et c. 7, § 1, dem. 2.

(2781) *Si quis non vult operari, nec manducet.* (II Thess., III, 10.)

(2782) JÉÉNIN, Prat. des sacrem., t. III Du Brév., c. 7, § 1, dem. 5. — Il est des auteurs qui prétendent qu'une absence d'un jour de chœur suffit pour un péché mortel. C'est le sentiment de Wigande et de Donat, tous deux de l'ordre de Saint-Dominique.

(2785) « Ad collectam et psallendum et orandum, nullus sibi occupationes inveniat, quibus se dicat occupatum, quasi ire non possit. » (Reg. S. Pachom., c. 141.)

(2784) « Cum monasterium super omnia diligas. »

(Reg. S. Macar., e. 9.)

(2785) « Cursus orationum vel psalmorum, sicut dudum statutum est, ultra tempus meditandi operandique servabitur. » (Reg. 2 Patrum., e. 5.)

(2786) Reg. S. Ben., e. 45.

(2787) Vide Codicem regularum, et Reg. S. Ben., e. 45.

(2788) Reg. S. Isidori Hispal. episc., c. 7.

(2789) « Vigiliæ libidinis faces extinguunt, conscientiam cordis teneram et delicatam reddunt, cogitationes in potestate habent et custodiunt, vitia cupiditatum et demones edomant, omnium phantasmatum formas delent. » (S. JOAN. CLIM., Scal., gr. 20.)

(2790) *Erat pernoctans in oratione Dei.* (Luc., XVI, 12.)

(2791) Reg. S. Bened., c. 16.

(2792) Vide MARTENE, Comment. in c. 8 Reg. S. Ben., et D. CALMET, Comment. sur le 8^e c. de la même Règle. Le texte formel de la règle de Saint-Ber-

Dieu, mes révérends Pères, que nous pussions dire ce que nos anciens disaient dans les beaux jours de notre réforme: C'est une faute si extraordinaire parmi nous de manquer à Matines que cela n'arrive pas une fois en un an (2793). »

Devant être ainsi assidus à la prière publique, sachons, mes révérends Pères, qu'il ne nous est pas permis de quitter ce saint exercice, avant qu'il soit achevé; qu'il nous est ordonné d'y assister jusqu'à la fin (2794). C'est la coutume des démons, dit saint Basile (2795), de nous persuader de sortir de l'oratoire, avant que l'office soit fini. Ne vous laissez pas vaincre, et sous prétexte de quelque douleur de tête ou de quelque autre indisposition, ne quittez pas une fonction si sainte et si salutaire. Vous ne pourriez le faire, sans vous causer, à vous-mêmes, un préjudice très-considérable. Disposez, avant la prière, votre temps et vos occupations extérieures, de manière que vous soyez entièrement libres, quand vous y assisterez.

On a vu des évêques et des religieux qui ne sortaient jamais du chœur, quelque distingués que fussent les personnes qui demandaient à leur parler: les souverains mêmes qu'ils faisaient attendre étaient édifiés de leur conduite (2796). « Il a raison, dit Louis le Bien-Aimé, en attendant un saint religieux qu'il venait honorer d'une visite pour se recommander à ses prières, et qui ne voulut pas quitter l'office divin où il se trouvait: il a raison d'agir de la sorte, car il sert un plus grand roi que moi (2797). »

Mais, dira-t-on, ne peut-on jamais être dispensé de cette exacte assiduité à la prière publique; et n'est-il pas des cas qui en exemptent légitimement? Une infirmité réelle, *ægritudo certa*; une nécessité pressante, *urgens necessitas*; une utilité commune et évidente, *evidens et communis utilitas*, voilà, selon les conciles, les Pères et les règles, les cas qui peuvent dispenser de l'assistance à la prière publique (2798).

Une infirmité réelle, et non feinte ou imaginaire; une infirmité qui soit de quelque conséquence, qui pourrait avoir des suites fâcheuses, si l'on assistait constamment à la prière commune; non, une infirmité légère, qui ne paraît considérable qu'à

notre immortification et à notre délicatesse, à notre lâcheté et à notre tiédeur. Ne nous flattons pas, mes révérends Pères, sur un point si important. Nous pouvons faire illusion à nos supérieurs, nous pouvons nous la faire à nous-mêmes; mais nous ne saurions tromper Dieu. Et après tout, ne devrions-nous pas être disposés à écouter plutôt les intérêts de notre âme que ceux de notre corps, et à vouloir souffrir même aux dépens de notre santé, quand il s'agit du service de Dieu? *Ægritudo certa*.

Une nécessité pressante, c'est-à-dire celle qui a pour objet un devoir marqué dont on ne pourrait différer de s'acquitter sans un grand inconvénient, ou sans blesser la charité; non, une nécessité commune et ordinaire, qui regarde des choses qui ne demandent pas indispensablement notre présence et nos attentions, lorsqu'il faut assister à la prière, et dont on peut remettre l'exécution à un autre temps. Seraient-ils d'une nécessité pressante ces visites, ces voyages, ces récréations dont l'abus se présente toujours quand il s'agit de parler de nos devoirs, parce qu'il n'en est aucun auquel ils ne soient absolument contraires? Oui, ils sont d'une nécessité pressante; mais c'est à la cupidité qu'ils le sont, au penchant qu'on a pour la dissipation, à l'envi de sortir de sa retraite, de se répandre au dehors, de secouer le joug des saintes règles. Faudrait-il, mes révérends Pères, d'autres motifs pour nous interdire ces sorties que leur incompatibilité avec l'assiduité que nous devons avoir le jour et la nuit à la prière publique? *Urgens necessitas*.

Une utilité commune et évidente: ce qui se rencontre, quand on est appliqué, par l'ordre de ses supérieurs, à des occupations réellement avantageuses à l'Eglise ou au monastère; mais non pas quand on se prescrit à soi-même des occupations qui ne regardent que son propre avantage: ce qui ne serait qu'une utilité particulière. Sachent ici les religieux, abusant des dispenses qui leur sont accordées à cet égard, qu'ils se rendent grièvement coupables envers l'Eglise ou le monastère, parce qu'ils ne travaillent pas, comme ils le devraient, pour l'utilité commune; et envers Dieu, parce que, rentrant par cet abus dans l'obligation de

noit exclud le repos d'après matines, et nos déclarations n'en font aucune mention.

(2795) NICOLE, lettre 14.

(2794) CLEM. V, in *Clement. gravi* 1 De celebrat. missar., l. III, tit. 14; *Concil. Basileense*, sess. XXI, c. 4; *Concil. Andegav.*, an. 1565, c. 18; *Concili. Turon.*, an. 1585, cap. 13, etc. — « Nulli ante expletum officium licebit egredi, præter enim, quem necessitas naturæ compulerit. » (*Reg. S. Isidori*, c. 7.)

(2795) « Operi divino intersis ad extremam usque precationem, ratus te inde non sine magno detrimento recessurum — Corporis necessitates ad precum horas accommoda, sisque paratus non ei cogitationi obedire, que te ab opere divino avellat. Is enim demonibus nos est, videlicet æquæ causæ nomine atque simulatione per precum horas nos ad

recedendum instigare. Ne dixeris: heu caput meum! heu ventrem meum! obscuros communitii doloris testes adhibens. » (S. BASIL., *Serm. ascet. et exhort. de renunt. sac.*, n. 8, 9, nov. edit.)

(2796) Vide *Vitam S. Lindgeri Ep.*, ant anonymo, c. 52, in *Act. SS.*, sæc. IV, et *Vitam S. Bern., abbat. Tiron.* apud BOLLAND., 14 April.

(2797) Voyez la *Vie du vénérable P. Simon Gourdan, chanoine régul. en l'abbaye de Saint-Victor de Paris*.

(2798) *Concil. Basileense*, sess. XXI, c. 4, et ex ipso *Pragmat. Sanctio*; *Concil. Trident.*, sess. XIII, c. 1, et sess. XXIV, c. 12, *De reform.*; *Conc. Burdigal.*, an. 1585, c. 17; S. BERN., l. III *De consider.*, c. 4, n. 18, nov. edit.; *Reg. S. Ferreoli*, c. 15, etc. — *Voyez SAINT-BEUVE*, t. I, cas 191, et PONTAS, t. I, *Chanoine*, cas 16.

l'assiduité à la prière publique, ils n'y assistent pas, on n'y assiste que rarement : *Evidens et communis utilitas.*

Voilà, mes révérends Pères, les seules causes légitimes de dispense par rapport à la prière publique : une infirmité réelle, une nécessité pressante, une utilité commune et évidente. Ils ne sont donc pas dispensés d'y être constamment assidus, à toutes les heures du jour et à celles de la nuit, s'ils ne se trouvent dans ces circonstances, les religieux avancés en âge (2799), ceux qui prétendent avoir rendu des services considérables à la religion, ni même les anciens supérieurs. Les dispenses qu'ils pourraient avoir obtenues seraient abusives, parce qu'aucune autorité ne peut déroger aux décrets des conciles généraux, qui ne reconnaissent d'autre cause légitime d'absence de la prière commune que les cas que je viens de marquer. Les supérieurs en place doivent veiller à ce que ces religieux s'y trouvent assidûment aussi bien que les autres. Leur vigilance doit s'étendre sur ceux des officiers qui, sous prétexte d'affaires, s'en absentent habituellement et comme de droit (2800).

Si les supérieurs négligent leur devoir à cet égard, s'ils tolèrent, sur cela les licences et les abus, s'ils n'en empêchent pas la prescription par le soin qu'ils doivent avoir de les punir, l'ange du Seigneur veillera, tiendra compte des absents, et le Seigneur lui-même en tirera vengeance, et punira les absents et les supérieurs. Que serait-ce, si ceux-ci étaient eux-mêmes peu assidus à la prière commune? Ce serait un scandale, l'infraction d'une de leurs obligations les plus importantes, et même un juste sujet de déposition.

Voilà, mes révérends Pères, ce que j'avais à vous dire touchant l'assiduité que nous devons avoir à la prière publique : son excellence demande de nous cette assiduité; les avantages qu'elle procure nous y engagent; notre état nous y oblige et nous en fait un précepte. Voyons maintenant comment il faut que nous nous acquittions de ce saint exercice.

SECONDE PARTIE.

Pour nous acquitter, comme il faut, du saint exercice de la prière publique, nous devons nous y préparer, y assister avec un respect religieux, et prier avec une attention soutenue et une sincère dévotion.

Nous devons nous préparer à la prière publique. C'est là un devoir que nous impose l'importance de cette action. En effet, quelle témérité ne serait-ce pas de nous y appliquer, sans avoir prévu les obstacles qui peuvent en empêcher le succès et les avoir détournés; sans avoir pensé aux moyens

de la faire réussir, et nous être mis en état de les employer? Ce serait tenter Dieu, nous dit le fils de Sirach, parce que nous nous écarterions de l'ordre que sa divine sagesse a établi par rapport à toutes les actions importantes qui demandent certaines dispositions; et que nous attendrions que son Esprit-Saint vint nous remplir de ses lumières et de sa chaleur, sans avoir pris les précautions convenables pour l'attirer dans nos âmes : *Ante orationem prepara animam tuam, et noli esse quasi homo qui tentat Deum.* (Eccli., XVIII, 23.)

Or, je dis que deux sortes de préparations sont nécessaires à la prière publique, l'une éloignée et générale, l'autre prochaine et plus particulière. La première consiste à nous préserver soigneusement de tout ce qui peut bannir ou attrister l'esprit de prière; à veiller avec attention sur toutes nos démarches, nos paroles, nos désirs, nos pensées mêmes; à rejeter non-seulement les objets dangereux, mais les bizarres, mais les indifférents qui écartent de nous le souvenir de Dieu; à empêcher que rien ne se dérange dans nos cœurs, qu'aucune inclination déréglée ne s'y glisse, qu'aucune attache sensuelle ne s'y forme, qu'aucune aversion coupable ne s'y insinue, qu'aucun trouble ne s'y excite; à régler les mouvements de notre esprit et le retirer de la dissipation, de la légèreté, et des amusements frivoles; à craindre et à éviter toute curiosité, toute médisance, toute raillerie, tout mouvement d'orgueil, même une action faite contre l'ordre, une faute négligée, la plus légère complaisance dans notre justice, le désir de la louange et de l'approbation, les vains projets, le souvenir des injures, une crainte inutile, une inquiétude trop vive, en un mot tout ce qui peut nous ôter, ou même affaiblir en nous le goût de Dieu et des choses éternelles.

La préparation éloignée, nécessaire à la prière publique, demande que nous nous conservions dans une disposition continuelle de prier; que nous joignons, autant qu'il est possible, le souvenir de Dieu à toutes nos actions, les faisant dans la vue de lui plaire, prenant occasion de l'honorer et de le prier, de tous les objets qui frappent nos sens, et recourant à lui par des regards secrets; que nous nous observions, nous nous continions, nous nous possédions en tout; si nous avons des emplois extérieurs, que nous nous en acquittions sans empressement, sans nous y livrer, nous y abandonner, étant plus attentifs à Dieu qu'à ce que nous faisons; que nous nous appliquions à l'intelligence de tout ce qui regarde l'office divin, et surtout des psaumes qui en font la principale partie, et qui sont remplis de tant de difficultés; que nos études soient

noine, cas 16.)

(2799) Les vieillards sont obligés d'assister au chœur, tant que les forces le leur permettent; la seule caducité peut les en exempter; c'est pour lors le cas de l'infirmité; *Agritudo certa.* (Voyez SAINTE-BEUVE, t. I, cas 191, et PONTAS, c. I, Cha-

(2800) C'est ce qu'ordonne expressément aux supérieurs le chapitre général de notre congrégation de l'an 1754, confirmant le Règlement fait à ce sujet par le chapitre général de l'an 1751

toujours conformes à notre état, y portant une intention droite et une grande pureté de cœur ; que nous continuions, dans tous les temps, cette sorte de louange et d'adoration, qui est inséparable de la piété, remplissant de la prière tous les intervalles que nous avons libres ; en un mot, que nous menions une vie sérieuse, mortifiée, retirée, recueillie, saintement occupée.

Si nous n'apportons cette préparation à la prière publique, nous n'y pourrions réunir notre esprit et notre cœur, nous ne retrouverons ni l'un ni l'autre, parce que nous les aurons laissés échapper dans les autres temps ; nous retomberons par notre propre poids dans des pensées vaines, inutiles, profanes, frivoles ; nous aurons beau faire des efforts pour les dissiper, elles s'exciteront, s'irriteront, redoubleront leur activité par ces efforts mêmes, elles fermenteront, si je puis parler de la sorte. Notre imagination échauffée nous arrachera du lieu saint, nous entraînera, nous transportera ailleurs. Notre prière sera une répétition de nos vœux, de nos projets, de nos amusements, de nos curiosités. Nous éprouverons des égarements qui la rendront pénible, désagréable, infructueuse. Portant dans notre mémoire les objets que nous venons de laisser, ils se présenteront à nous malgré nous, nous occuperont, nous troubleront, nous agiteront.

On est nécessairement tel dans la prière qu'on a été avant que de prier. L'état où l'on se trouve alors, dit un saint abbé, n'est qu'une suite de l'état qui a précédé, qui passe et continue dans la prière ; selon que nous étions disposés auparavant, nous y avons ou des pensées basses qui nous portent vers la terre, ou des pensées saintes qui nous élèvent vers le ciel (2801).

En effet, mes révérends Pères, se pourrait-il, ayant donné une entière liberté à nos sens, que nous eussions la facilité de les réduire et de nous en rendre maîtres à notre volonté ? après avoir laissé entrer dans notre esprit une foule d'images qui y ont fait de vives impressions, que nous pussions rappeler le souvenir de Dieu et en être remplis, quand il faut l'honorer par un culte public ? après avoir contristé l'Esprit-Saint, en suivant les inclinations de la nature, et avoir mérité par nos infidélités qu'il se retirât de nous, qu'il vint animer et sanctifier nos hommages par ses gémisséments secrets ? n'ayant eu que de la froideur et de l'indiffé-

rence pour les choses de Dieu, que le feu sacré de la dévotion s'allumât tout d'un coup dans nos cœurs au temps du sacrifice ? Croirions-nous enfin qu'au signal de la prière ce que nous avons amassé de contraire à ce saint exercice se dissipât et s'évanouît, ainsi qu'au souffle d'un vent favorable fuient les orages et s'apaise la tempête ?

Non, mes révérends Pères, détrompons-nous : telle vie, telle prière. Si notre vie est dissipée, notre prière ne saurait être recueillie. Veillez, nous dit Jésus-Christ, et priez, *Vigilate et orate.* (Matth., XXVI, 41.) Ce divin Sauveur nous ordonne de veiller, avant que de nous appliquer à la prière, pour nous faire entendre par là qu'une attention continuelle sur nous-mêmes, sur les pensées de notre esprit, sur les mouvements de notre cœur, sur les actions de notre vie, doit précéder la prière, et en être la préparation. C'est ce qui fait dire à saint Epiphane (2802), qu'il est du devoir d'un vrai religieux dont la vie est consacrée à la prière, d'avoir toujours dans le cœur l'oraison et la psalmodie ; à saint Jean Climaque (2803), que nous devons nous préparer, par une prière continuelle, à cette autre prière où nous nous présentons devant Dieu pour lui offrir nos hommages ; à saint Augustin (2804), que louant Dieu de notre langue dans de certains temps, notre vie doit le louer sans cesse.

Mais, c'est surtout quand l'heure de la prière solennelle approche, qu'il faut nous recueillir et veiller sur nous-mêmes (et voilà la préparation prochaine que demande cette prière). Nous devons alors terminer nos occupations, les oublier même, pour ne pas porter au cœur la douleur de les avoir interrompues, ni le désir de les reprendre au plus tôt ; nous purifier, par un vif et tendre sentiment de pénitence, de toutes les fautes que nous avons pu commettre : car la louange n'est pas belle dans la bouche des pécheurs (2805) ; arracher de nos cœurs toute semence de haine, d'aversion, de froideur, d'indifférence même à l'égard de nos frères, parce que l'union des voix sans celle des cœurs n'est qu'un bruit importun aux oreilles de Dieu ; être pénétrés de reconnaissance de ce que le Seigneur nous a retirés des portes de la mort, et nous a ouvert celles de sa sainte Sion, pour y publier ses louanges et chanter ses miséricordes (2806) ; nous occuper des mystères

(2801) « Quales orantes volumus inveniri, tales nos esse oportet ante tempus orandi. Necessè est enim mentem in tempore supplicationis sue de statu precedente formari, illis que eam cogitationibus orantem, vel ad cœlestia sublimari, vel ad terrena demergi, quibus ante orationem fuerit immorata. » (CASS., collat. 10, c. 14.)

(2802) « Oportet ut vernis monachus sine intermissione habeat in corde suo orationem et psalmodiam. » (S. EPIPHAN. COTELIER, t. I *Eccl. Græcæ monument.*, p. 428.)

(2803) « Prepara te per nunquam intermissam

menis orationem, ut Deo assistas in precibus tuis. » (S. JOAN. CLIM., *Scal.*, gr. 28.)

(2804) « Lingua tua ad horam laudat, vim tua semper laudet — Vita sic cantat, ut nunquam sileas. » (S. AUG., *Enarr. in Ps. CXLVI*, n. 1 et 2, nov. edit.)

(2805) *Non est speciosa laus in ore peccatoris.* (Eccli., XV, 9.)

(2806) *Qui exaltas me de portis mortis, ut annuntiem omnes laudationes tuas in portis filie Sion.* (Psal. IX, 14.)

que l'Eglise prétend honorer aux différentes heures de l'office divin (2807); rappeler enfin toutes les puissances de notre âme au dedans de nous-mêmes, et les y tenir comme enchaînées, sans leur permettre aucun épanchement au dehors.

Le signal de la prière se fait entendre : Laissons entièrement de notre esprit, de notre imagination, de notre mémoire, aussi bien que de notre cœur, le souvenir des créatures; et portons toutes nos pensées vers Dieu. Abandonnons-nous nous-mêmes, laissons la terre, élevons-nous au-dessus du ciel (2808). Que ce ne soient pas la coutume, la bienséance ou la nécessité qui nous conduisent au temple; allons-y par un mouvement de l'Esprit de Dieu, comme autrefois le juste Siméon : *Venit in Spiritu in templum.* (Luc., II, 27.) Avançons, hâtons nous pas, animés de zèle, pleins d'ardeur, transportés de joie (2809), enflammés d'amour, pénétrés de la grandeur de Dieu, portant ainsi le feu et l'encens nécessaires aux hosties spirituelles que nous allons lui offrir (2810). Posons un pied tremblant sur le seuil des portes sacrées, laissons-là tout ce qui pourrait nous être resté de vain et de frivole dans l'esprit.

Ah! dit saint Basile (2811), si, selon le grand apôtre, on ne peut prononcer *Seigneur Jésus*, avec un sentiment de religion, sans être animé de l'Esprit-Saint, comment chanterions-nous dignement les louanges de Dieu, si ce divin Esprit ne renouvelait nos cœurs et ne purifiait nos lèvres? Donc, mes révérends Pères, arrivés dans le lieu de la prière, invoquons le Saint-Esprit, prions-le de nous éclairer de ses vives lumières; de nous embraser de ses divines ardeurs; d'empêcher tous les retours inutiles, tous les souvenirs importuns qui pourraient déshonorer notre sacrifice; de nous inspirer des sentiments conformes aux paroles que nous prononcerons; d'animer notre voix et de lui donner tout ce qu'elle doit avoir pour plaire à Dieu, et pour chanter sa gloire et sa grandeur d'une manière digne de cet Etre suprême. Demandons-lui qu'il remplisse notre bouche de louanges et notre cœur d'amour (2812); qu'il aide notre faiblesse;

qu'il adore, loue, rende grâces, chante, gémisses, parle, prie en nous et pour nous; enfin, que nos esprits et nos cœurs soient fermés à l'ennemi et ouverts à Dieu seul.

A cette préparation à la prière publique, doivent succéder des sentiments de respect, de crainte, de frayeur, nous trouvant dans un lieu terrible et formidable (2813), miraculeux et divin; dans un lieu qui est le sanctuaire de la Divinité, la porte du ciel, le ciel de la terre, la maison du Père céleste, le temple du Dieu vivant; dans un lieu de sainteté et de sanctification, plein de la majesté et de la grandeur de Dieu; dans un lieu où Dieu se trouve véritablement : *Vere Dominus est in loco isto* (Gen., XXVIII, 16.)

Nous croyons, dit saint Benoît (2814), que Dieu est présent partout, c'est-à-dire qu'il remplit le ciel et la terre (2815); que sa sagesse atteint, avec force et avec douceur, d'une extrémité à l'autre de l'univers (2816); qu'il n'y a point d'endroit où sa providence ne veille, où sa puissance n'agisse, où sa miséricorde et sa justice n'éclatent; qu'il est en toutes choses, comme toutes choses sont aussi en lui : *Ubique credimus divinam esse presentiam*; mais nous devons être plus vivement pénétrés de cette pensée, lorsque nous paraissions dans son temple, et que nous lui offrons le sacrifice de nos vœux et de ses louanges : *Maxime tamen hoc sine aliqua dubitatione credamus, cum ad opus divinum assistimus*. Pourquoi, mes révérends Pères? parce que Dieu est présent dans son temple par un acte plus particulier de sa volonté et par des opérations plus singulières; parce qu'il y manifeste avec plus d'éclat ses merveilles, que ses yeux y sont plus ouverts et ses oreilles plus attentives aux prières qu'on lui offre (2817), qu'il y rassemble tous les rayons de sa divinité plus dispersés ailleurs, qu'il a choisi ce lieu pour y faire résider à jamais la majesté de son nom (2818).

Pensons donc, conclut notre saint législateur, avec quel respect nous devons paraître en la présence de Dieu : *Ergo consideremus qualiter porteat nos in conspectu Divinitatis esse*; de ce Dieu à qui appartient l'empire et la terre (2819); qui tient entre ses mains la vie et la mort; qui fait frémir les colonnes

(2807) *Hec sunt septenis propter quæ psallimus* [horis:

*Matutina ligat Christum, qui crimina purgat,
Prima replet sputis, causam dat Tertia mortis :
Sexta cruci neclit, latus ejus Nona bipertit :
Vespera deponit, in unulo Completa reponit.*

(Glossa, cap. Presbyter, extra,
De celebrat. missar.)

(2808) *Cum ingrederis precari, relinque teipsuum — desere terram, transcende cœlum, derelinque omnem visibilem ac invisibilem creaturam.* (S. Basil., *Const. monast.*, c. 1, n. 2, nov. edit.)

(2809) *Invoite in conspectu ejus in exultatione.* (Psal. XCIX, 2.)

(2810) *Offerre spirituales hostias acceptabiles Deo.* (1 Petr. II, 5.)

(2811) *Quod si nemo valet dicere Dominum Jesum, nisi in Spiritu sancto; quomodo proferes laudem, cum rectum spiritum non habeas in tuis*

visceribus innovatum? (S. Basile., *Hom. in Ps.* XXXII, n. 1, nov. edit.)

(2812) *Repleatur eos meum laude, ut cantem gloriam tuam.* (Psal. LXX, 8.)

(2813) *Quam terribilis est locus iste! non est hic aliud, nisi domus Dei, et porta cœli.* (Gen., XXVIII, 17.)

(2814) *Reg. S. Ben.*, c. 19.

(2815) *Nunquid non cœlum et terram ego impleo, dicit Dominus?* (Jerem., XXIII, 24.)

(2816) *Attingit a fine usque ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter.* (Sap., VIII, 1.)

(2817) *Oculi mei erunt aperti, et aures meæ erectæ ad orationem ejus, qui in loco isto oraverit.* (Par. VII, 15.)

(2818) *Sanctificari domum hanc — ut ponerem nomen meum ibi sempiternum.* (III Reg., II, 19, 5.)

(2819) *Potestas et terror apud eum es.* (Job, XXV, 2.)

du ciel (2820), menace la mer et la dessèche, ébranle les montagnes, désole les collines ; dont on ne peut soutenir la colère ni résister à la fureur ; dont l'indignation se répand comme un feu et fait fondre les pierres (2821) ; devant qui toutes les nations ne sont que comme une goutte d'eau, la terre que comme un grain de poussière, tout l'univers comme n'étant point (2822). Des flammes ardentes sont son trône (2823) ; le tonnerre, sa voix ; la foudre, ses armes ; le vent et le feu, ses ministres (2824). Et ces idées que l'Écriture nous donne de Dieu, quelque nobles, quelque magnifiques qu'elles soient, n'ont néanmoins aucune proportion avec ce qu'il est ; sa grandeur est ineffable, parce qu'elle est infinie ; et l'on ne peut jamais nous rien dire qui soit parfaitement digne de Dieu, parce qu'on est obligé d'employer nos pensées et notre langage pour se rendre intelligible.

Pensons encore avec quel respect nous devons paraître en la présence de Jésus-Christ, qui réside véritablement, réellement, substantiellement sous les symboles sacrés dans nos tabernacles ; de Jésus-Christ, qui est le Roi des anges, la terreur des démons, le Rédempteur des hommes, l'Auteur et le Consommateur de notre foi (2825), le Fils unique du Père, la splendeur de sa gloire, sa parfaite image, son expression tout entière, l'empreinte de sa substance (2826), son Verbe éternel, infini comme lui, tout-puissant comme lui, le Créateur, le Conservateur, le Souverain de l'univers comme lui, un seul Dieu avec lui, qui remplit le ciel et la terre de sa grâce et de sa gloire.

Ah ! les esprits bienheureux, ces créatures si pures, si saintes, si parfaites, n'assistent, devant Dieu, qu'avec une religieuse frayeur ; en sa présence les séraphims se couvrent de leurs ailes, les dominations

s'abîment dans le respect et l'adoration, les puissances sont dans le tremblement (2827) ; et les anges s'humilient, s'abaissent, se confondent devant le trône de l'Agneau (2828). Quelle révérence, quelle humilité, quel anéantissement la présence du même Dieu, et la vue de la même victime sous les voiles eucharistiques, ne doivent-elles pas nous inspirer, à nous formés de terre et de boue, cendre et poussière, pauvres, misérables, pécheurs ! Servez le Seigneur avec crainte, nous disent les prophètes (2829), et tremblez de respect, en exaltant son saint nom. La louange qu'on donne à Dieu doit être accompagnée de frayeur (2830). Dieu est terrible dans les sanctuaires (2831).

Tenons-nous donc, mes révérends Pères, dans un profond abaissement d'esprit et de cœur, en la présence de Dieu ; sentons tout le poids de sa grandeur et de sa gloire ; soutenons l'éclat de sa majesté par un recueillement inviolable. Qu'une sainte horreur s'empare de toutes nos puissances, qu'elle enchaîne notre imagination, et retienne tous nos sens dans le devoir. Loin de nous la dissipation, la légèreté, la mollesse, l'indécence, l'immodestie, un air distrait et indolent, les inquiétudes du corps, les mouvements irréguliers, les manières libres, aisées, les ris, l'égarément des yeux, tous autres discours que les louanges de Dieu, les moindres irrévérences (2832). Il faut qu'un vif et intime sentiment de la présence de Dieu soit imprimé sur notre front, que notre contenance soit grave et sérieuse, et tout notre extérieur religieusement composé. Souvenons-nous de la modestie de nos pères, qui attirait l'admiration des peuples, opérant même des conversions, et était à l'épreuve des accidents les plus extraordinaires et les plus imprévus (2833).

(2820) *Columnæ cœli contremiscunt et pavent ad nutum ejus. (Job, XXVI, 11.)*

(2821) *Increpans mare et exsiccans illud — Montes commoti sunt ab eo, et colles desolati sunt — Ante faciem indignationis ejus quis stabit ? et quis resistet in ira furoris ejus ? Indignatio ejus effusa est ut ignis ; et petreæ dissolutæ sunt ab eo. (Nahum., I, 4, 5, 6.)*

(2822) *Eccæ gentes quasi stilla situlæ, et quasi momentum stateræ reputatæ sunt : ecce insulæ quasi pulvis exiguus — Omnes gentes quasi non sunt, sic sunt coram eo ; et quasi nihillum et inane reputatæ sunt ei. (Isa., XL, 15, 17.)*

(2823) *Thronus ejus, flamma ignis. (Dan., VII, 9.)*

(2824) *Qui facis angelos tuos Spiritus, et ministros tuos ignem urentem. (Psal. X, 5, 4.)*

(2825) *Auctor fidei et consummator Jesus. (Hebr., XII, 2.)*

(2826) *Splendor gloriæ, et figura substantiæ ejus. (Hebr., I, 3.)*

(2827) *Vide Dominum sedentem super solium excelsum et elevatum — Seraphim stabant super illud : sex alæ uni, et sex alæ alteri : duabus velabant faciem ejus vel suam ; sic enim vox Hebraica verbi potest. (Isa., VI, 1, 2.) — Adorant dominationes, tremunt potestates.*

(2828) *Salus Deo nostro, qui sedet super thronum et Agno. Et omnes angeli stabant in circuitu throni — et ceciderunt in conspectu throni in facies suas.*

(*Apoc., VII, 10, 11.*)

(2829) *Servite Domino in timore, et exultate eum cum tremore. (Psal. II, 11.)*

(2830) *Ad Deum formidolosa laudatio. (Job, XXXVII, 22.)*

(2831) *Mirabilis Deus in sanctis suis. (Psal. LXXVII, 36.) — Hebr., Terribilis Deus e sanctuariis suis.*

(2832) « Cum in choro fuerint, gravitatem servant, quam et locus et officium exigunt, non in simul aut cum aliis confabulantes seu colloqueres. » (*Concil. Basileense, sess. XXI, c. 5.*) — « Nec colloquia vel risus intermiscendo. » (*Idem., Concil., c. 4.*) — « Carent, ut modesta honestaque psallendi gravitate provocent exultentque ad devotionem. » (*Concil. Sevon., an 1528, can. 17.*) — Pro summo silentio in oratorio servando, vide *Cod. Regul.* — Pour l'indécence et l'irrévérence qu'il y a de prendre du tabac à l'Église, et surtout dans le temps de l'office divin ; Voyez PONTAS, t. II, Messe, cas 6, et *Conf. d'Angers sur le sacrifice de la messe, t. I, page 525.* C'est là un abus scandaleux, abus scandaleux, dit à ce sujet Urbain VIII, dans la bulle qu'il fit publier le 30 janvier 1641, par laquelle sur la remontrance du doyen et du chapitre de Séville, il défend à toutes sortes de personnes, et aux prêtres en particulier, de prendre du tabac dans les églises du diocèse de Séville, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait.

(2833) *Vide Vitam Otgerii Militis, in Act. SS.,*

La prière publique est accompagnée de peu de respect, parce que la foi est faible et languissante, qu'elle n'a pas la force de résister à l'impression des sens, de traverser tous les voiles et nous faire voir Dieu dans tout l'éclat de sa majesté. Jugeons-en par le saisissement dont nous serions pénétrés, si Dieu se manifestait subitement à nous, s'il nous donnait quelque signe extérieur de sa présence. Il s'agit de réveiller, d'animer, d'enflammer cette foi; et pour louer Dieu avec le respect qui lui est dû, d'être en sa présence, comme si nous le voyions, tout invisible qu'il est (2834).

Ce respect demande que nous n'omettions rien de tout ce qui nous est prescrit dans le Service divin; que nous donnions tous nos soins et toute notre application pour n'y commettre aucune faute, aucune négligence; que nous soyons attentifs à le rendre aussi parfait qu'il doit être. Nous devons conséquemment observer avec fidélité toutes les cérémonies, ces actions extérieures de la vertu de religion, instituées pour prier, adorer, louer Dieu avec plus de décence et de dignité, pour édifier et attirer les hommes à son culte et les porter à la piété; pour témoigner au dehors les sentiments qu'on a de la majesté divine, en faisant agir de concert le corps avec l'esprit (2835).

Dieu a toujours été jaloux des cérémonies dans l'exercice de son culte. Gardez, dit de sa part Moïse aux Israélites (2836), gardez les lois et les cérémonies que je vous ordonne d'observer. Israël, qu'est-ce que le Seigneur votre Dieu demande de vous, sinon que vous observiez les commandements et les cérémonies du Seigneur (2837)? Si vous ne voulez point écouter sa voix, si vous ne gardez et pratiquez pas les ordonnances et les cérémonies que je vous prescris aujourd'hui, toutes les malédictions dont je vais charger les prévaricateurs tomberont sur vous et vous accableront (2838). Vous savez, mes révérends Pères, comment fut punie la négligence à cet égard de Nadab et d'Abind, fils d'Aaron. (*Levit.*, X, 1, etc.) Dieu semble même attacher quelquefois le succès de la prière à ces observances extérieures. Lorsque Moïse avait les mains élevées, Amalec était vaincu; Amalec triomphait, quand elles s'abaissaient (2839).

Ainsi, nous devons être exacts à toutes

les pratiques prescrites, observer les différentes inclinations du corps, nous couvrir et nous découvrir, être assis, debout ou à genoux, en un mot faire toutes les choses de cette nature, quand il le faut; de façon que nous nous comportions tous de la même manière, et que nous gardions l'uniformité, et cela avec toute la décence et la dignité convenables. C'est ce qu'on nous disait, quand on nous instruisait dans les commencements; et c'est ce que nous avons d'abord ponctuellement exécuté. On se néglige dans la suite, on regarde ces pratiques comme légères et de peu de conséquence, on oublie les rapports qu'elles ont à Dieu, et l'usage s'en perd avec la ferveur des premiers temps.

Ce n'est pas ainsi qu'on en use à l'égard des rois de la terre. Quelle exactitude n'ont pas leurs officiers à observer toujours, et à faire toujours observer jusqu'aux moindres cérémonies, établies pour traiter avec ces souverains, ou pour approcher de leurs personnes sacrées! Et ce qui doit nous couvrir encore plus de confusion, c'est ce que nous apprennent les histoires de l'attention des prêtres des idoles aux pratiques d'un culte extravagant et sacrilège, portée au point qu'ils auraient eu l'empire menacé des plus grandes calamités, s'ils en avaient omis les plus légères circonstances.

Le respect que nous devons à Dieu demande encore que nous observions toutes les règles de la psalmodie; que nous l'accompagnions de toutes les conditions nécessaires; que nous y donnions tout le temps, toute l'application, toute la ferveur, toute la dignité qu'exige une pareille action.

Ah! mes révérends Pères, nous parlons de Dieu, nous parlons à Dieu même. Point de précipitation, nous disent les saints conciles, *non festinanter* (2840); point de confusion, *non perturbate* (2841); point de lâcheté, *non oscitanter* (2842); point anticiper, point conper les syllables, *non syncompando dictiones* (2843); point passer des mots entiers, *non truncate* (2844). Que la prononciation soit mesurée, exacte, intelligible et bien articulée, *leniter, integre, distincte, studiose* (2845). Qu'on fasse une pause raisonnable au milieu des versets, *cum pausa decenti in medio cujuslibet versiculi* (2846). Que les voix ne soient ni trop élevées ni peu réglées, *non inordinatis seu*

super te omnes maledictiones istæ, et apprehendent te. (*Deut.*, XXVIII, 15.)

(2839) *Cum levaret Moyses manus vincebat Israel: sin autem paululum remisisset, superabant Amalec.* (*Exod.*, XVII, 41.)

(2840) *Concil. Basileense, sess. XXI, c. 2 et 3.*

(2841) *Concil. Mediolan. I, tit. Quom. vers. in choro. an. 1565.*

(2842) *Idem Concil. Mediol., et ibidem.*

(2843) *Concil. Basileense, sess. XXI, c. 5.*

(2844) *Coloniense an. 1536, partie III, cap. 5.*

(2845) *Idem Concil. Colon. et ibidem, et Concil. Mediol. I, tit. Quom. vers. in choro.*

(2846) *Concil. Basileense, sess. XXI, c. 3.*

sec. IV, part. 1, n. 19, et Acta S. Notkeri, apud ERRECARD, in L. de casibus S. Galli.

(2834) *Invisibilem tanquam videns sustinuit.* (*Hebr.*, XI, 27.)

(2835) *Ceremonia est actus religiosus, sive pertinens ad Dei cultum.* (POLM., part. III, n. 196.)

(2836) *Custodi præcepta et ceremonias, atque judicia, quæ ego mando tibi hodie ut facias.* (*Deut.*, VII, 41.)

(2837) *Israel, quid Dominus Deus tuus petit a te, nisi — ut custodias mandata Domini et ceremonias ejus?* (*Deut.*, X, 12, 13.)

(2838) *Quod si audire nolueris vocem Domini Dei tui, ut custodias et facias omnia mandata ejus et ceremonias quas ego præcipio tibi hodie, venient*

intemperatis vocibus (2847). Et toutes ces choses nous sont très-étroitement et très-rigoureusement ordonnées : *Districte præcipimus in virtute obedientiæ* (2848). Injonction très-expressive est faite aux supérieurs de veiller à leur observation, de corriger tous les abus à cet égard, et de punir sévèrement les infracteurs ; si les supérieurs veulent éviter d'encontrer l'indignation du Siège apostolique, l'indignation de Dieu même : *Si Dei et apostolicæ Sedis indignatione evitare volerint* (2849).

Maudit celui, nous dit saint Bernard d'après le prophète (2850), maudit celui qui fait l'œuvre de Dieu avec négligence : *Maledictus qui facit opus Dei negligenter*. Il faut que tous chantent, *omnes simul cantent* (2851) ; les vieillards comme les jeunes (2852), les supérieurs comme les inférieurs, et ceux-là avec encore plus de zèle et de ferveur, *præsertim qui majori funguntur honore* (2853). Il faut qu'il n'y ait parmi nous aucun spectateur oisif au chœur (2854) ; que personne ne se contente d'y réciter à voix basse ce que les autres chantent, s'il n'en a une légitime raison ; qu'on n'y lise jamais de lettres, de livres ou d'autres écrits (2855) ; et ce qui est un abus si commun, et ce qui est pourtant si expressément défendu, que jamais on n'y dise son office en particulier, pas même les petites heures, *etiam privatashoras* (2856). La prière publique est un concert divin où chacun doit tenir sa partie. L'Eglise, nos fondateurs et la religion, nous en font à tous un devoir indispensable ; et l'on est censé absent, quand on manque de le remplir (2857).

Le chant doit être grave et majestueux, ne ressentir ni la mollesse ni la rusticité, n'avoir, dans son harmonie, rien de languissant et d'efféminé, et pouvoir, par elle, toucher le cœur en chatouillant les oreilles (2858). Ne chanterions-nous, mes révérends Pères, que faiblement, épargnerions-nous nos voix par un excès de délicatesse.

(2847) *Conc. Aquisgran.*, an. 816, l. I, cap. 157.

(2848) *Concil. Lateran.*, IV, can. 17.

(2849) *Clemens V.*, in *Clement. gravi* 1, *De celebr. miss.*, l. III, tit. 14.

(2850) S. BERN., serm. 7 in *Cant.*, n. 4, nov. edit. *Maledictus qui facit opus Dei negligenter*. Sic LXX verterunt, *Jerem.*, XLVIII, 10.

(2851) *Conc. Narbon.*, an. 1609, c. 50.

(2852) « Pariter senes cum junioribus laudent nomen Domini. » (*Conc. Colon.*, parte III, c. 5.)

(2853) *Conc. Basileense*, sess. XXI, c. 5.

(2854) « Muta aut clausa labia nemo temerit. » (*Concil. Colon.*, parte III, c. 5.)

(2855) « Non litteras, aut scripturas alias legentes. » (*Concil. Basileense*, sess. XXI, c. 5.) Idem statuit *Concil. Remense*, an. 1585, c. 15 ; *Concil. Narbon.*, an. 1609, c. 50 ; *Conc. Burdigal.*, an. 1624, c. 9, etc.

(2856) « Nemo, dum horæ in communi publice cantantur, legat vel dicat privatim officium : nam non solum obsequium quo obnoxius est, choro subtrahit, sed alios psalentes perturbat. » (*Conc. Basileense*, sess. XXI, c. 5.) — « Ne in choro privatim officium dicant. » (*Concil. Mediol.*, l. Quom. vers. in choro., an. 1565.) — « Non aliquid legunt, ne

quodammodo, aut aliquid legunt, ne privatim quidem officium. » (*Conc. Remense*, an. 1585, tit. *De cultu divino*, n. 4.) — « Non privatim officium dicant. » (*Conc. Bituric.*, tit. 12, can. 5, an. 1584.) — « Nullus litteras aut libros legat, officium privatim recitet. » (*Conc. Avenion.*, an. 1594, cap. 54.) — « Officium privatim non recitet aliquis. » (*Concil. Narbon.*, an. 1609, c. 50.) — « Nec privatim officium recitare. » (*Conc. Burdig.*, an. 1624, c. 9.) Vide S. ANTONIN., part. XI, tit. 9, c. 11, *De neglig. in horis canonicis*.

Qu'un profond silence succède au chant, et n'en loue pas moins, ou plutôt relève encore plus la gloire de celui dont il est écrit : Le silence, Seigneur, est la louange qui vous est due : *Te decet silentium, Deus* (2861). Que toute chair soit dans le silence devant la face du Seigneur : *Sileat omnis caro a facie Domini*. (*Zach.*, II, 13.) Le seigneur habite dans son saint temple, que toute la terre demeure en silence devant lui : *Dominus in templo sancto suo, sileat a facie ejus omnis terra*. (*Habac.*, II, 20.)

Ainsi, mes révérends Pères, par notre recueillement et notre modestie, par notre application à observer toutes les règles du chant ; à pratiquer jusqu'aux moindres cérémonies, et à nous acquitter avec le plus grand soin de tout ce qui regarde le culte de Dieu, faisons connaître quelle est la grandeur du Maître que nous servons, et par cet édifiant spectacle, inspirons aux peuples la dévotion, la piété, le respect qu'ils doivent avoir en la présence de leur Dieu.

Qu'entends-je ici ? On satisfait à l'obligation de l'office divin, lorsque volontairement on ne prie que des lèvres et non pas de l'esprit : *Præcepto satisfacit, qui voluntarie labiis tantum, non mente orat* (2862). Ceux qui tiennent un pareil langage sont-ils chrétiens ? L'attention est de droit divin nécessaire à la prière, elle est de l'essence de la prière. Qu'est-ce que la prière, sinon

privatum quidem officium. » (*Conc. Remense*, an. 1585, tit. *De cultu divino*, n. 4.) — « Non privatim officium dicant. » (*Conc. Bituric.*, tit. 12, can. 5, an. 1584.) — « Nullus litteras aut libros legat, officium privatim recitet. » (*Conc. Avenion.*, an. 1594, cap. 54.) — « Officium privatim non recitet aliquis. » (*Concil. Narbon.*, an. 1609, c. 50.) — « Nec privatim officium recitare. » (*Conc. Burdig.*, an. 1624, c. 9.) Vide S. ANTONIN., part. XI, tit. 9, c. 11, *De neglig. in horis canonicis*.

(2857) « Cui officio si defuerint, præ absentibus habeantur. » (*Concil. Mediol.*, l. tit. 58, part. II.)

(2858) « Cantus... plenus sit gravitate ; nec lasciviam resonet, nec rusticitatem. Sic suavis, ut non sit levis : sic mulceat aures, ut moveat corda. » (S. Bern., *Serm.*, cp. 598, n. 2, nov. edit.)

(2859) S. Bern. serm. 47, in *Cant.*, n. 8, nov. edit.

(2860) Voce mea ad Dominum clamavi ; voce mea ad Deum. (*Ps.* LXXVI, 1.) Laboravi clamans, rauce facte sunt fauces mee. (*Ps.* LXXVIII, 4.)

(2861) *Te decet hymnus* [Heb., *Te decet silentium*], *Deus, in Sion*. (*Psal.* LXIV, 1.)

(2862) Cette proposition a été condamnée par le clergé de France dans son assemblée gén. de 1709.

une élévation de l'esprit à Dieu (2863), un entretien avec Dieu (2864), une union à Dieu (2865), un acte de religion; et par conséquent une pratique intérieure, un culte raisonnable et spirituel? Je prierai de l'esprit dit saint Paul, je prierai avec intelligence : *Psallam spiritu, psallam et mente.* (1 Cor., XIV, 15.)

« Quand nous sommes en la présence de Dieu pour prier, dit saint Cyprien (2866), nous devons nous y appliquer de toutes les forces de notre esprit. » — « Lorsque nous chantons, dit saint Basile (2867), il faut que notre esprit soit d'accord avec notre voix. » — « Ce n'est pas seulement de la langue qu'il faut prier, dit saint Chrysostome (2868), mais encore de l'esprit. » — « Ayez dans l'esprit, pendant la prière, dit saint Augustin (2869), ce que votre bouche prononce. »

Attention à l'office divin, application, éloignement de toutes les pensées des choses séculières, des pensées qui ne se rapportent pas à ce qu'on récite ou à ce qu'on chante, ou qui n'ont pas Dieu pour objet : c'est ce que nous recommande, c'est ce que nous prescrivons, c'est ce que nous ordonne l'Eglise dans ses conciles (2870), directement ou indirectement, qu'importe? Le précepte n'en est pas moins précis et formel. Disons cependant, avec de très-habiles théologiens, que l'attention nécessaire à la prière naît immédiatement et directement du précepte de l'Eglise, laquelle, imposant à ses ministres l'obligation à l'office divin, pour rendre à Dieu par ce moyen le culte qui lui est dû, ne peut qu'elle ne leur impose en même temps l'obligation de s'en acquitter avec les dispositions sans lesquelles Dieu ne serait pas véritablement honoré. Ici la manière de la loi, *modus legis*, étant une partie essentielle de cette loi, en est moins un mode que la substance même, et se trouve ainsi renfermée dans le précepte, *cadit sub præcepto*. Par conséquent l'Eglise, ordonnant la prière, ordonne directement l'attention par ce même précepte.

(2863) « Oratio est ascensio mentis in Deum. » (S. JOAN. DAMASC., *De fide orthodox.*, l. III, c. 24, nov. edit.)

(2864) « Oratio, conversatio sermocinatioque cum Deo est. » (S. GREG. NYSS., *De orat.*, orat. 1.)

(2865) « Oratio est conjunctio hominis cum Deo. » (S. JOAN. CLIMA., *Scal.*, gr. 28.)

(2866) « Quando stamus ad orationem, vigilare et in cubiliere ad preces tato corde debemus. » (S. CYPRIAN., *L. de orat. domin.*, nov. edit.)

(2867) « In tempore psalmodie ne dissonans sit sensus et lingua, sed consonantia sint, et utraque proferant verba. » (S. BASIL., ant. quæ. al., in *Admonit. ad filium spirit.*, in append. t. II Op. S. Basil., nov. edit.)

(2868) « Non lingua tantum, sed et in spiritu. » (S. JOAN. CHRYS., in c. XI *Genes.*, hom. 50, n. 5, nov. edit.)

(2869) « Psalmis et hymnis enim oratis Dominum, hoc versetur in corde, quod proferatur in voce. » (S. AUG., ep. 211, n. 7, nov. edit.)

(2870) « Omnes qui horis canonicis persolvendis deputati sunt, deus operam ut collectis animis deitum pensum absolvant. » (Concil. Trever. II, an. 1549, c. 6.) — « Omnes qui canonicorum ho-

Elle est donc absolument nécessaire cette attention, elle est indispensable. Eh! mes révérends Pères, on prend tant de soin de recueillir son esprit, lorsqu'on approche quelque personne de considération, on est si attentif à ce qu'on a à lui dire; et l'on n'en usera pas de même, lorsqu'on parlera à Dieu par la prière, et l'on ne sera pas également attentif à ce qu'on demandera à cette majesté suprême (2871). Nous voulons que Dieu s'applique à nous, quand nous le prions, et nous ne nous appliquerions pas nous-mêmes à Dieu! Nous souhaitons que Dieu nous écoute, et nous ne nous écouterions pas nous-mêmes (2872)! Nous chantons : « Seigneur, prêtez l'oreille à mes paroles; écoutez mes cris, soyez attentif à mes vœux (2873); » et au même temps nous porterions ailleurs notre esprit, nous donnerions toute sorte de liberté à nos pensées!

Ce serait traiter le Dieu vivant et véritable, qui pénètre le fond des cœurs, comme les païens traitaient leurs divinités impuissantes qui avaient des yeux et ne voyaient point, des oreilles et n'entendaient point. Nos voix ne rendraient que des sons vides qui ne partiraient que de la poitrine, et iraient se perdre et se dissiper dans les airs, semblables aux sons des instruments de musique, inférieurs même à ces sons qui dépendent de l'intelligence de celui qui touche les instruments, pour qu'ils soient harmonieux. Nous dirions à Dieu ce que nous ne pensons pas, nous l'oublierions dans le temps que nous avons ses louanges à la bouche, nous rendrions grâces sans nous occuper de ses miséricordes! Hypocrites, comme les Juifs, qui ne priaient que des lèvres (2874), nous tromperions les hommes, et nous nous moquerions de Dieu (2875)!

Soyons attentifs, mes révérends Pères, à l'office divin, et soyons-le comme nous devons l'être. Ne nous contentons pas d'une attention qui n'aurait pour objet que les paroles que nous prononçons, qui nous ap-

pararum officiis devincti estis, attente illas dicite. » (Concil. Mediol. IV, an. 1576, c. 7.) — Idem statuit Concil. Burdig., an. 1585, tit. 17; Bituric., an. 1584, t. t. 12, can. 42; Couvent. Melodun. ep. Gallie, tit. De canon., an. 1597; Concil. Narbon., an. 1609, cap. 50, etc.)

(2871) « Si cum homines adimus, tam studiosè id agimus, ut præpe stantes seipsum non videamus, sed calligimus mentem, et ad eum solem spectamus ad quem accedimus: quanto magis apud Deum idem facere oportet? » (S. JOAN. CHRYS., homil. 50, in c. XI *Genes.*, n. 5, nov. edit.)

(2872) « Quomodo te audiri a Deo postulas, cur te ipse non audias? Vis esse Deum memorem tu cum rogas, quando tu ipse memor tui non sis. » (S. CYPR., *De orat. Domin.*, nov. edit.)

(2873) *Verba mea auribus percipe, Domine, intellige clamorem meum. In eunde voci orationis mee.* (Psal. V, 4, 2.)

(2874) *Populus hic labiis me honorat: cor autem eorum longe est a me.* (Matth., XV, 8.)

(2875) « Quid autem est, voce quidem psallere, mente autem dominum aut sacrum circumire, nisi homines fallere et Deum irridere? » (Conc. Trever. II, can. 6, an. 1549.)

pliquerait seulement à les bien articuler, à les distinguer les unes des autres, et à n'en omettre aucune : attention superficielle, nécessaire à la vérité, mais qui ne suffit pas. Il faut, comme il est évident par ce que nous venons de dire, et ainsi que nous y exhorte saint Benoît (2876), il faut une attention au sens que renferment les paroles, une application à en bien concevoir la signification : *Mens nostra concordet voci nostræ.*

Pendant la psalmodie, disait saint Bernard à ses religieux (2877), ne pensez qu'à ce que vous chantez. Ce ne sont pas seulement les pensées vaines et inutiles que vous devez pour lors rejeter, mais celles encore dont vous pourriez vous entretenir dans un autre temps. Je vous conseille même de ne pas vous occuper de ce que vous aurez pu retenir de vos lectures ou des discours que je vous fais ; quoique ces pensées soient salutaires en elles-mêmes, ce n'est pas une chose salutaire de s'y appliquer dans le temps du service divin : *Salubria sunt, sed minime illa salubriter, inter psallendum, revolvitis.*

En effet, l'Eglise ayant institué le service divin, et en ayant réglé l'ordre et la matière par le mouvement de l'Esprit de Dieu, qui ne l'abandonne jamais, ne doit-on pas regarder les pensées qui sont renfermées dans la prière publique, comme les seules offrandes que Dieu veut que nous lui fassions pendant que nous sommes occupés à ce saint exercice ? et n'est-ce pas par conséquent aller en quelque sorte contre l'ordre de Dieu et faire autre chose que ce qu'il exige de nous, que de vouloir nous entretenir en ce temps-là d'autres pensées, quelque saintes qu'elles nous paraissent ?

Craignons que ces pensées dont nous nous occupons peut-être parce que nous y trouvons plus de goût, plus de dévotion sensible, ne soient des éblouissements causés par notre amour-propre ou par notre ennemi, qui tâche de nous faire prendre une vaine complaisance dans nos prières, pour en empêcher le fruit. Laissons ces pensées aux personnes qui, n'ayant pas l'intelligence de la langue de l'Eglise, ne peuvent avoir d'autre attention ; et ne nous les permettons que quand notre esprit s'échappe malgré nous et ne nous laisse pas la liberté de nous appliquer au sens des paroles (2878).

(2876) *Reg. S. Bened.*, c. 19.

(2877) « Nihil aliud, dum psallitis, quam quod psallitis, cogitatis. Nec solas dico vitandas cogitationes vanas et otiosas: vitandæ sunt autem et illæ, illa dumtaxat hora, et illo loco, quas officiales fratres pro communi necessitate, quasi necessario, frequenter admittere compelluntur. Sed ne illa quidem profecto recipere tunc consuluerim, quæ paulo ante, in claustris sedentes, in codicibus legeratis, qualia et nunc ne viva voce differente ex hoc auditorio Spiritus sancti recentia reportatis. Salubria sunt, sed minime illa salubriter, inter psallendum, revolvitis. » (S. BERN., ser. 47, in *Cant.*, n. 8, nov. edit.)

(2878) *Voyez les Conférences de La Rochelle, De l'Office divin*, c. 57

(2879) « Attendat quisque et videat quanta agun-

Avouons-le, mes révérends Pères, combien souvent cet esprit s'égare, se dissipe, s'évapore, est enlevé à lui-même et transporté comme une poussière légère, bien loin du divin objet qui devrait seul nous occuper ! Quelle peine avons-nous à le fixer, à le réunir en Dieu ! Mille images frivoles ou même indécentes, une foule innombrable de fantômes en sont le jouet et viennent troubler la plus sainte, la plus divine de nos actions (2879). Cependant notre attention doit être constante, suivie et ne point se démentir : ce n'est pas qu'il faille qu'elle soit toujours actuelle, qu'il soit actuellement nécessaire de penser effectivement à Dieu, durant tout le temps de la prière. Cette attention, dit saint Augustin (2880), est rare dans beaucoup de personnes, ordinaire dans peu, on peut même douter si elle se trouve dans un seul ; mais nous sommes obligés de la continuer, de la soutenir aussi longtemps que nous le pouvons, de faire de pieux efforts pour ne la point perdre, de ne point regarder la difficulté de la conserver, comme une raison d'y être insensibles et de l'abandonner.

Ainsi, si notre esprit se porte ailleurs contre notre volonté, si des pensées étrangères viennent nous assaillir malgré nous, ne nous troublons point, ne nous inquiétons point ; recueillons-nous promptement par un vif sentiment de la présence de Dieu ; rompons les distractions par divers actes d'amour, d'humilité, de contrition, formés avec beaucoup de vivacité et de zèle ; gémissons de notre faiblesse, et conjurons le Seigneur de fixer notre esprit et de se l'attacher d'une manière invariable.

En agissant de la sorte, l'attention actuelle est censée ne s'être point démentie, parce qu'elle a été continuée dans la disposition de notre esprit, que c'est par son impression que nous avons prié, qu'elle a subsisté virtuellement, comme parlent les théologiens : nos distractions ayant été involontaires, combattues, rejetées, et n'ayant pas été occasionnées, comme je le suppose, par une dissipation précédente, ni par quelque action incompatible avec l'esprit de prière. Dieu, plein de bonté et de douceur, dit saint Augustin (2881), excuse de pareilles distractions ; il les supporte avec une pa-

trun in corde humano, quemadmodum ipsæ plerumque orationes impediuntur vanis cogitationibus, ita ut vix stet cor ad Deum suum: et vult se tenere ut stet, et quodammodo fugit a se, nec invenit cancellos quibus se includat, aut obices, quosdam quibus refineat avolationes suas et vagos quosdam motus. » (S. AUG., *Enarr. in ps. LXXXV*, n. 7, nov. edit.)

(2880) « Tales orationes rare sunt multis, crebra autem paucis ; omnes vero utram cuiquam, nescio. » (S. AUG., *Enarr. in ps. CXVIII*, serm. 19, n. 4, nov. edit.)

(2881) « Mitis es, tolerans me. Ex aegritudine defluo, cura et stabo : confirma me, et firmus ero. Donec autem facias, toleras me ; quia in suavis es, Domine, et mitis. » (S. AUG., *Enarr. in ps. LXXXV*, n. 7, nov. edit.)

tience infinie; il les permet pour notre utilité spirituelle, nous avertissant par là de notre faiblesse et du besoin que nous avons d'être soutenus du secours de sa grâce dans le temps de la prière.

Il n'en est pas de même, si l'on néglige d'écarter les distractions, si on les regarde comme une faiblesse indifférente, si l'on est un temps considérable sans penser à Dieu, et qu'on ne tâche pas de rappeler pendant tout ce temps l'attention nécessaire; et surtout si les distractions sont volontaires en elles-mêmes, lorsqu'on se détourne de propos délibéré de l'application à la prière pour s'occuper d'autre chose, ou qu'on admet des pensées étrangères, et qu'on s'y arrête sans les désavouer; enfin si les distractions sont volontaires dans leur principe et dans leur origine, par le défaut de préparation ou par la dissipation qui a précédé la prière. Nous rassurerions-nous sur ce que ces distractions nous déplaisent, que nous souhaiterions d'en être délivrés, et que nous faisons des efforts pour les repousser? Ordinairement vains efforts, souhaits inutiles, affliction peu sincère. Les distractions prennent bientôt le dessus, nous cédon à leur importunité par inclination ou par lâcheté; et le démon, dit saint Cyprien (2882), qui se glisse et s'insinue par les moindres ouvertures que notre imprudence lui a laissées, se sert de nous-mêmes pour nous tromper et pour nous enlever la prière.

Ah! si nous avions des yeux aussi perçants que ceux de notre saint législateur, nous verrions cet ennemi de notre salut s'appliquer de toutes ses forces à nous retirer de l'attention que nous devons avoir, se donner toutes sortes de mouvements pour nous troubler, nous inquiéter, nous tenter (2883). Mais une fatale expérience ne nous apprend-elle pas une pareille persé-

cuton de la part de cet esprit de ténèbres? et la foi nous la présente et nous la manifeste; puisqu'il est écrit que le démon tourne sans cesse autour de nous, comme un lion rugissant (2884): c'est nous disent les Pères, dans le temps de la prière (2885).

Reprenons, et disons que prier avec des distractions volontaires en elles-mêmes ou dans leur cause, comme nous venons de l'expliquer, avec des distractions involontaires, mais négligées, non combattues, non rejetées; c'est, selon les Pères, tous les théologiens et tous les casuistes qui ont suivi en ce point leur doctrine, c'est ne pas satisfaire à l'obligation de l'office divin; c'est n'être pas censé présent à la prière publique; c'est ne pas seulement prier faiblement et languissamment, mais ne point prier; c'est être muet devant Dieu dans le temps qu'on publie ses louanges, l'insulter, l'irriter, s'attirer sa colère; c'est mériter d'être traité avec la même rigueur que ces gens de trafic et de commerce que Jésus-Christ chassa de la maison de son Père avec tant de sévérité; c'est infecter cette sainte maison d'une désagréable odeur par l'indigne encens de sa prière; c'est encourir les malédictions dont Dieu menaçait les Juifs par la bouche d'un de ses prophètes (2886); c'est une offense griève, un péché mortel, un crime; parce que c'est prier sans attention, et que l'attention est essentielle à la prière, que sans l'attention il n'y a point de prière (2887). Conséquemment nous devons l'avoir, cette attention, dans toutes les parties de l'office divin, et surtout pendant la messe qui en est une des principales; et c'est encore pour cette raison que les conciles défendent de lire des lettres, des livres ou d'autres écrits, et de dire l'office en particulier dans tout le temps de la prière publique (2888).

(2882) « Obrepit frequenter hostis et penetrat, et subtiliter fallens preces nostras a Deo avocat, ut aliud habeamus in corde, aliud in voce, quando intentione sincera Dominum debeat non vocis sonus, sed animus et sensus orare. » (S. CYR., *De orat. D. m.*, nov. edit.)

(2883) S. GREG., l. II *Dialog.*, c. 4.

(2884) *Adversarius vester diabolus, tanquam leon rugiens, circum quærens quem devoret.* (I. PETR., V, 8.)

(2885) « Observemus accurate et intelligemus, signo sacre tubæ canente cogi fratrum cœtus oculis parentis, simulque inaspectabiles hostes nostros concurrere, » etc. (S. JOAN. CLIM., *Scal. gr.* 19.)

(2886) *M. Medicam benedictionibus vestris.* (Matth., II, 2.)

(2887) « Flagitandum est non sequitur, neque mente licet et illic divagant: siquidem quisquis est ejusmodi, non solum non consecutus est que petit, imo vero Dominum magnis exasperabit. » (S. BASIL., *Const. monast.*, c. 1, n. 4, nov. edit.) — « Non solum levi peccato, sed etiam gravissimo crimine impietatis astringitur, qui precem Dominum fundens, subito a conspectu ejus quasi ab oculis non videntis nec audientis, cogitationis improbe vanitatem secutus, abcesserit. » (CASS.,

coll. 23, c. 7.) — « Nihil est presentia corporalis, nisi fuerit mentis miseraunda separatio. » (S. PÉTR. CHRYS., serm. 52.) Vide S. THOM., in IV Sent., dist. 15, q. 4, art. 11, ad 4; CAMEL., q. 83, a. 15 ad 5. *Eth. amor.*, t. II, l. X, part. 1, *Amor. relig.*, c. 11.

« On n'est point censé présent à une chose à laquelle on n'a point d'attention. » (PONTAS, l. I, *Chanoine*, cas. 7.) — « Faire une chose, et ne la pas faire comme il faut, c'est comme si on ne la faisait point du tout. » (JUEVIS, *Prat. des sacr.*, t. III, *Du Brév.*, c. 6, § 5, dem. 1, et *Théol. mor. de la vertu de relig.*: c. 6, § 5, dem. 11. *Conf. de La Rochelle*, page 444^e *Mor. de GREX.*, t. II, tr. 4, *Des bénéfices*, c. 40, dem. 10, etc. — « Être volontairement distrait pendant l'office divin, ou, ce qui revient au même, ne faire nul effort pour ne dégager des distractions qui m'y surviennent et que je remarque, c'est me rendre coupable du même péché que si je l'avais tout à fait omis. » (BOURB., *Retr. consid. sur l'Office divin*. « Une distraction notable et volontaire doit être considérée comme une offense griève et mortelle. » (Le même, t. I, du *Carême*, serm. sur la prière.)

(2888) « Les conciles ont défendu en toute occasion, et en tout temps de dire son office en particulier, lorsqu'on est dans le chœur, parce qu'on est toujours obligé d'être attentif et appliqué à l'office,

Ah! quel malheur, mes révérends Pères, si, par le défaut de cette attention, nous nous rendions inutile l'exercice de la divine psalmodie, qui fait la principale et la plus ordinaire occupation de notre vie ! que dis-je ? si cette action si sainte d'elle-même, qui devrait nous sanctifier nous-mêmes, ne servait qu'à nous condamner ; si nos prières nous étaient imputées à péché ; si nous trouvions notre perte, où nous pouvons trouver la vie et la santé de nos âmes ; si ce qui devrait être pour nous une source de lumières, de grâces et de bénédictions, devenait une des sources de notre réprobation ! Nous n'avons pas moins à craindre un pareil malheur, si nous n'accompagnons pas l'attention que nous devons avoir, d'une dévotion sincère. L'Eglise exige de nous indispensablement cette disposition, après nous avoir ordonné d'être attentifs aux divins offices : *Attente et devote, cum sincera devotione* (2889).

Sans la dévotion, qui n'est autre chose, selon saint Thomas (2890), qu'une douce pente du cœur vers Dieu, un mouvement de la volonté qui se porte avec zèle à ce qui est du service de Dieu ; qui consiste, dit Richard de Saint-Victor (2891), en de fréquentes élévations vers Dieu ; sans la dévotion, l'attention n'est qu'une occupation de l'esprit, une spéculation sèche et vide de sentiment ; on prie seulement par la pensée et l'imagination ; on demande des grâces, et on ne les désire pas ; on fait des lamentations, et l'on ne gémit pas ; on articule les vérités les plus consolantes, et on ne les goûte pas ; on prononce les paroles les plus tendres, et l'on n'est point touché, les plus vives et les plus embrasées, et l'on est insensible. On a le ton, le langage de suppliant, sans aucun attendrissement de piété.

La prière ne partant pas du cœur qui en est la source, la racine, le principe, notre culte n'est que grimace, pure cérémonie, illusion. Nous ne disons rien de vrai. Tout est contraint, forcé, discordant aux oreilles de Dieu (2892). Il nous regarde comme un peuple qui ne l'honore que des lèvres et de la pensée, et dont le cœur est éloigné de lui. Les divins offices sont un devoir onéreux, une tâche pénible, une gêne,

une servitude ; nous en soutenons impatiemment la longueur et la durée. Nous sommes affligés, nous murmurons sous un joug qui est sans onction. L'ennui nous saisit, et s'il cesse, c'est par les distractions que nous nous permettons. Nous comptons les moments du temps le plus précieux, soupirant après celui qui terminera le service divin et nous rendra à notre oisiveté ou à nos favorites occupations.

C'est donc du cœur qu'il faut prier pour prier avec dévotion ; *Corde cantandum* (2893) ; c'est plus du cœur que de la bouche : *Corde magis quam ore* (2894) ; c'est de tout le cœur : *Toto corde* (2895). Seigneur, je vous louerai de toute l'étendue de mon cœur : *Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo. (Psal. CX, 1.)* Mon cœur vous parle par ses désirs : *Tibi dixit cor meum. (Psal. XXVI, 8.)* J'ai crié du fond de mon cœur, Seigneur, exaucez-moi : *Clamavi in toto corde meo, exaudi me, Domine. (Psal. CXVIII, 145.)* C'est ce que nous disons à Dieu. Serait-il pour lors absent ce cœur, ou démentirait-il nos paroles ?

Chantez les louanges du Seigneur avec sagesse, nous recommande, d'après le Prophète, notre saint législateur : *Psallite sapienter* (2896) ; c'est-à-dire goûtez intérieurement, savourez tout ce que vous prononcez. La sagesse, dit saint Basile (2897), est à l'égard des divines Ecritures, ce qu'est le goût qui fait le discernement de la nourriture. Or peut-on avoir cette sagesse que par les mouvements et les affections du cœur ; qu'en récitant, chantant, priant du cœur ; qu'en aimant, disons-le avec saint Augustin et dans le sens de saint Augustin, qu'en aimant, que par l'amour, que par la charité.

Il n'y a, dit ce saint docteur, il n'y a que celui qui a pour Dieu un amour sincère qui puisse lui rendre une véritable louange : *Quis veraciter laudat Deum, nisi qui sinceriter amat* (2898) ? Pourquoi, mes révérends Pères ? parce que c'est l'amour qui excite, qui remue le cœur, qui lui fait produire de bons désirs : *Desideria recta ex amore charitatis proveniunt* (2899). Ainsi, dit toujours saint Augustin (2900), c'est l'amour

ou à la messe qui s'y célèbre. Or, il est évident que cette attention ne peut pas compatir avec la récitation particulière du Bréviaire. » (*Mor. de GREN., t. II, Tr. des bénéf., c. 10, dem. 24 ; Voyez PONTAS, t. I, Chanoines, cas 6.*)

(2889) *Conc. Lateran. IV, can. 17 ; Aquisgran., an. 816, l. I, c. 151, Trident., sess. xxiv, De reform., c. 12 ; BENO. XII, in Const. pro Bened., c. 27 ; Conc. Colon. an. 1536, part. III, cap. 5 ; Burdigal., an. 1585, tit. 17 ; Narbonense, an. 1609, c. 50, etc.*

(2890) « *Actus voluntatis promptus ad Dei servitium et famulatum.* » (S. THOM., 2-2, qn. 82, a. 1, in corp.)

(2891) « *Quid aliud est devotio, nisi fervida mentis in Deum directio.* » RICHARD. A S. VICTORE, l. II, *De crud. homin., c. 9.*

(2892) « *Audit Deus vocem cordis, sine qua sonum vocis contemnit.* » (*Concil. Trever. III, an. 1549, cap. 6.*)

(2893) *Can. Cantantes., dist. 92.*

(2894) *Can. Cum autem, dist. 29.*

(2895) S. AMBROS., *Exposit. in ps. CXVIII, serm. 19, n. 12, nov. edit.*

(2896) *Reg. S. Bened., c. 19.*

(2897) « *Quod est in cibis sensus qualitatis cibi cuiusque, hoc in verbis sacre Scripture est intelligentia.* » (S. BASIL., *Reg. brev., interr. 279, nov. edit.*)

(2898) S. AUG., ep. 140, n. 45, nov. edit.

(2899) S. THOM., *Expos. in c. III Ep. ad Rom., lect. 5.*

(2900) « *Amore petitur, amore quaritur, amore pulsatur.* » (S. AUG., *De mor. b. Eccles. cathol., I,*

qui demande, c'est l'amour qui cherche, c'est l'amour qui frappe à la porte. C'est la charité qui gémit, c'est la charité qui prie. Aimez-vous? vous louez; cessez-vous d'aimer? vous cessez de louer. Si vous n'aimez pas, vous demeurez dans le silence, quand même votre voix pousserait les sons les plus retentissants et les plus harmonieux : *Tacebis, si amare destiteris*.

Aimons donc, mes révérends Pères, aimons en priant et prions en aimant. Que notre prière soit le langage de notre amour. Brûlons l'encens de notre prière avec le feu de l'amour, Que nos cœurs soient remplis, pénétrés, embrasés d'amour; et l'amour produira en nous les affections qu'expriment les paroles qui composent la prière publique; il nous fera ressentir tout ce qu'elle signifie, recevoir toutes leurs impressions, dire tout ce que nous prononçons, comme de notre propre fonds, comme si nous en étions nous-mêmes les auteurs; entrer dans les intentions du Prophète, suivre tous ses mouvements, sentir tout ce qu'il a éprouvé, accommoder nos dispositions à ses pensées, prendre part à sa foi et à sa piété, adorer les perfections de Dieu quand il les loue, lui rendre de très-humbles actions de grâces quand il parle de ses bienfaits, implorer sa miséricorde quand il la réclame, être humble quand il élève sa puissance, gémir quand il s'afflige, tressaillir d'une sainte joie quand il se réjouit, soupirer, désirer, craindre, espérer, quand il espère, craindre, désirer, soupire (2901.)

Aimons, et l'amour nous soutiendra contre l'ennui et le dégoût; rendra notre piété vive, animée, persévérante; empêchera que l'usage, la coutume, l'habitude ou le mauvais exemple ne fassent sur nous des impressions peu favorables à la louange publique; nous remplira du même esprit qui a dicté les sacrés cantiques; nous donnera un goût toujours nouveau pour les mêmes prières; nous inspirera le vrai ton de la divine psalmodie, ce ton qui plaît tant à Dieu et rend ses oreilles attentives; suppléera à l'attention, si nous ne pouvons l'avoir, et fera que, notre esprit étant distrait malgré tous nos efforts, notre cœur veillera et parlera pour nous; nous communiquera l'ardeur dont sont animés les esprits célestes, et que nous devons avoir autant que nous en sommes capables, puisque nous partageons leurs fonctions; convertira toutes nos paroles en autant de flèches perçantes, lancées par nos cœurs

embrasés de son feu vers le ciel et portées jusqu'au trône de Dieu, jusqu'au cœur de Dieu que nous exaltons. Ainsi, en aimant nous prions avec une véritable dévotion, avec une dévotion sincère : *Cum sincera devotione*.

Ce sont là, mes révérends Pères, les dispositions que nous devons apporter à la prière publique, après nous y être sérieusement et convenablement préparés, le respect, l'attention, la dévotion. Sans ces dispositions, ne satisfaisant pas à notre devoir et empêchant par conséquent les effets salutaires de la prière, serions-nous responsables de tout ce qu'elle pouvait éprouver? les scandales qui affligent l'Eglise, les troubles qui la divisent, les plaies qui la défigurent, les calamités de l'Etat, les désordres publics deviendraient-ils nos propres péchés? Placés, comme Moïse, sur la montagne sainte, la défaite de nos frères et toutes les suites d'un tel malheur, nous seraient-elles imputées, ayant laissé tomber nos mains défaillantes en succombant à la peine et au travail de la prière?

Oui, répondent des auteurs très-respectables et très-éclairés, parce que, disent-ils, quiconque est chargé de la prière publique doit répondre de tout ce qu'elle est capable de produire; que les devoirs des personnes consacrées à cette prière sont aussi étendus que les besoins de l'Eglise et de l'Etat; que la divine Providence a attaché les grâces publiques à la prière solennelle; que les fléaux, les calamités, les troubles, les dissolutions, les maux publics et particuliers sont les tristes effets de l'irrévérence, de l'inattention, de l'indévation avec laquelle ceux qui sont chargés de la prière publique s'acquittent de ce devoir essentiel (2902). Un tel sentiment a de quoi effrayer, mais en est-il moins juste, moins fondé, moins véritable? C'est, mes révérends Pères, ce que je vous laisse à considérer.

Je finis par ces paroles remarquables de l'empereur Justinien: « Si les moines, disait ce prince, lèvent leurs mains pres au ciel, s'ils répandent leurs cœurs en la présence de Dieu pour le bien et la tranquillité de la république, il est certain que nos armées seront victorieuses, et que la paix et le repos régneront dans nos villes. La terre sera rendue fertile, et la mer servira à nos besoins par leurs ferventes prières : *Exercitus habebunt bene, et civitates bene disponentur... Terra nobis feret fructus, et mare, que sua sunt, dabit* (2903). » Puisse-nous, mes révérends Pères, par notre

c. 27, 32, nov. edit.) -- « Charitas ipsa gemit. charitas ipsa orat. » (S. Aug., in Ep. Joan., c. 4, n. 6, n. 8, nov. edit.) -- « Amas et laudas. Desines laudare, si desines amare. » (S. Aug., Enarr. in ps. LXXXV, n. 24, nov. edit.) -- « Tacebis, si amare destiteris, frigus charitatis, silentium cordis est. » (S. Aug., Enarr. in ps. XXXVII, n. 14, nov. edit.)

(2901) « Si orat Psalmus, orate; et si gemit, gemit; et si gratulatur, gaudete; et si sperat, spe-

rate; et si timet, time. » (S. Aug., Enarr. in ps. XX, n. 1, nov. edit.)

(2902) MASSILL., Conf., t. I, Conf. sur l'excellence du sacerdot. et l. II, Disc. de la prière publicq.; DUGUET, Tr. sur la pr. publicque, n° part. n. 24, 22, 25. Le même, Lett. sur div. sujets de mor. et de piété, t. II, lettre 4; DUSALT, Avis et réflexions sur les dev. de l'état relig., t. II, c. 5, De l'office divin, n. 2, etc.)

(2905) JUSTINIAN., Novella 153, cap. 5.

assiduité à la prière publique, et par-la manière dont nous nous en acquittons, procurer de pareils avantages à l'État ! Puissions-nous ainsi attirer sur les peuples toutes les grâces et toutes les bénédictions dont ils ont besoin ! Puissions-nous servir, secourir, consoler l'Eglise, en obtenant du ciel des

remèdes à tant de maux qui l'affligent ! Puissions-nous enfin, après avoir rempli tous nos devoirs par rapport à la prière publique, après avoir loué Dieu comme nous devons, dans le temps, mériter de le louer éternellement dans le séjour de la gloire. Ainsi soit-il.

CONFERENCE

Pour le dimanche dans l'Octave de l'Ascension.

SUR L'ASCENSION DE JÉSUS-CHRIST.

Dominus Jesus, postquam locutus est eis, assumptus est in cœlum. (*Marc.*, XVI, 19.)

Le Seigneur Jésus, après avoir parlé de la sorte à ses disciples, fut élevé dans le ciel.

Toutes les humiliations de Jésus-Christ sont enfin terminées ; ses travaux sont consommés. Le sceau des mystères est levé. Les ténèbres qui couvraient les profondeurs de la croix sont dissipées. Les voiles qui cachaient les grandeurs de Jésus sont tirés. Jésus-Christ, montant au ciel, lève le scandale que Jésus-Christ crucifié avait paru donner sur la terre. La gloire sort du sein de l'ignominie. La peine produit la récompense ; la plus humiliante peine, la plus sublime récompense. Le ciel, qui semblait s'être uni avec la terre et l'enfer, pour accabler Jésus, se déclare hautement en sa faveur ; la terre, comblée de ses bienfaits, s'unit au ciel ; l'enfer dépouillé est forcé de s'unir au ciel et à la terre.

Ah ! mystère, qui est la fin, la perfection, la consommation des autres mystères ; la glorification complète, entière, parfaite du Sauveur ; l'heureux terme de sa vie mortelle ; le couronnement de toutes ses actions ; le délicieux repos de ses longues fatigues ; le triomphe de ses victoires ; la prise de possession de son empire éternel ; la preuve de ses grandeurs ; la confirmation de sa divinité ; la félicité des anges, la joie des saints ; l'exaltation de la terre. Que dis-je, mes révérends Pères ? l'exaltation de la terre ; et la terre perd Jésus, Jésus quitte la terre. Ah ! Jésus quitte la terre pour le bonheur de la terre, pour nous comme pour lui, pour nos intérêts comme pour sa gloire ; pour nous ouvrir le ciel, pour nous en faciliter l'entrée, pour verser avec abondance ses dons sur nous, pour fortifier notre foi, pour animer notre espérance, pour consommer le grand ouvrage de notre rédemption.

Mystère donc qui est encore la glorification de la nature humaine, l'élévation de

l'homme, l'application des fruits des mystères de Jésus, l'achèvement de notre sanctification, la ratification de notre paix avec Dieu, la délivrance des captifs, la consolation des affligés, la force des faibles, le digne objet de nos désirs, l'unique source du véritable et solide bonheur.

Mystère donc, et c'est ici mon dessein, mystère infiniment glorieux à Jésus : mystère infiniment avantageux à l'homme. La gloire que l'Ascension procure à Jésus, vous le verrez dans la première partie de ce discours. Les avantages que l'Ascension nous procure à nous-mêmes, vous le verrez dans la seconde. Quel sujet, mes révérends Pères, peut être plus digne de vos attentions ?

PREMIÈRE PARTIE.

Pour comprendre, autant que l'infirmité humaine en est capable, combien le mystère de l'Ascension est glorieux à Jésus-Christ, élevons nos esprits et nos cœurs, voyons ce divin Sauveur monter au-dessus de tous les cieux : *Ascendit super omnes cœlos.* (*Ephes.*, IV, 10.) Suivons-le dans le céleste séjour, il s'assied à la droite de la majesté de Dieu : *Sedet à dextris Dei.* (*Marc.*, XVI, 19.) Arrêtons sur lui les yeux de notre foi, il domine en souverain sur son trône : *Dominatur super solio suo.* (*Zach.*, VI, 13.)

Jésus-Christ monte, s'élève au-dessus de tous les cieux.... Au milieu de ses disciples, sur la montagne des Oliviers où il les a rassemblés, après leur avoir fait auparavant (2904) une douce et charitable correction sur la peine qu'ils avaient eue d'abord à croire ceux qui l'avaient vu ressuscité (2905) ; après leur avoir donné l'intelligence des Ecritures (2906) ; accordé le pouvoir de faire des miracles (2907) ; promis de leur envoyer le Saint-Esprit pour les fortifier, les éclairer et les instruire (2908) ; recommandé de demeurer dans Jérusalem,

non crederunt. (*Marc.*, XVI, 14.)

(2906) *Aperuit illis sensum, ut intelligerent Scripturas.* (*Luc.*, XXIX, 45.)

(2907) *Signa eos, qui crederint, hæc sequentur, etc.* (*Marc.*, XVI, 17.)

(2908) *Accipietis virtutem supervenientis Spiritus sancti in vos.* (*Act.*, I, 8.)

(2904) C'est ce que venait de faire Jésus-Christ : en s'apparaissant pour la dernière fois à ses apôtres, comme le pensent saint Augustin, *De consensu Evang.*, l. III, c. 25 ; saint Gregoire, hom. 29, in *Evang.*, etc.

(2905) *Exprobravit incredulitatem eorum, et duritiam cordis ; quia iis qui viderant eum resurrexisse,*

jusqu'à ce qu'ils soient remplis de ce don précieux qui leur viendra d'en haut (2909); fait entendre qu'il fallait que tout ce qui a été écrit de lui dans la loi de Moïse, dans les prophètes, et dans les psaumes fût accompli (2910); déclare qu'il les avait choisis pour prêcher la pénitence et la rémission des péchés à tous les peuples de la terre (2911); après avoir réprimé leur curiosité touchant l'établissement du royaume d'Israël (2912), et les avoir assurés qu'il sera avec eux tous les jours jusqu'à la fin des siècles (2913): son ministère étant rempli, sa mission consommée, ses abaissements terminés, la mort vaincue, le péché détruit, le démon confondu, l'enfer dépouillé: ayant glorifié son Père par sa vie, par sa doctrine, par ses miracles (2914), le moment approche où il va être glorifié à son tour.

Alors déployant, autant que de faibles mortels pouvaient le supporter, déployant les charmes ravissants de sa beauté souveraine; faisant éclater, bien mieux que sur le Thabor, les splendeurs de sa divinité; versant dans les cœurs de ses chers disciples un écoulement des délices et de la joie, dont son âme possédait toute la plénitude; placé entre le ciel qui l'attend, et la terre qui va le perdre, il étend ses mains toujours bienfaisantes, bénit ses disciples, et en les bénissant, il se sépare d'eux, les quitte, (2915), monte, s'élève, fend l'air, s'élance jusqu'aux nues, *ascendit*. Elevez-vous, Seigneur, au plus haut des cieux, au-dessus même des cieux: *Exaltare super caelos, Deus* (Psal. LVI, 6); et que votre gloire éclate dans toute la terre, *et super omnem terram gloria tua*.

Jésus-Christ monte, revêtu d'éclat et de splendeur, environné de lumière comme d'un vêtement (2916). Le soleil en est éclipsé, les astres obscurcis, les cieux éclairés, les apôtres éblouis, toute la nature embellie. Il monte, non à la faveur d'un secours étranger, non se servant de la puissance d'autrui, non comme l'épouse des *Cantiques* appuyée

sur son bien-aimé (2917), non comme Enoch enlevé dans un tourbillon de lumière (2918), non comme Elie transporté dans un chariot de feu (2919), non comme le prophète Habacuc (2920) et le diacre Philippe (2921) conduits dans les airs par des anges, non comme les héros du paganisme (2922). Que dis-je, mes révérends Pères? non comme les héros du paganisme: ce fut sur des échelles fabriquées par le mensonge que de sacrilèges adulateurs prétendirent élever ces monstres dans les cieux, tandis que réellement et en effet ils furent précipités dans les enfers.

Jésus-Christ monte de lui-même; sa marche divine dans les airs est l'effet de sa force toute-puissante (2923); la vertu de sa divinité l'élève, et lui tient lieu de char de triomphe (2924). Ses disciples sont attentifs à le regarder; ils le suivent des yeux aussi longtemps qu'ils peuvent. A mesure qu'il s'avance, ils redoublent leurs attentions; leurs regards deviennent plus vifs, plus animés, plus pénétrants; ils les portent le plus haut qu'il est possible. Immobiles, et fixés sur ce divin objet (2925) qui poursuit insensiblement sa course, ils ne le voient plus qu'avec peine, bientôt ils ne le voient plus du tout, et ils croient le voir encore. Un nuage lumineux le dérobe à leurs yeux (2926): ils le suivent d'esprit et de cœur, ils l'accompagnent de leurs soupirs et de leurs larmes. Entrant dans une espèce d'extase, ils ne peuvent ni parler, ni quitter la montagne, et ne s'occupent qu'à regarder la route que Jésus a tenue dans les cieux. Il faut que des anges viennent exprès ranimer leurs sens, leur intimer les nouveaux ordres du Seigneur, leur faire entendre que ce n'est plus le temps de chercher des yeux celui qui ne doit plus être que l'objet de leur foi, et les forcer d'aller porter ailleurs leurs regrets et leurs vœux.

Jésus traverse tous les globes célestes, avance, s'élève au-dessus du firmament, franchit les espaces des cieux, monte au-

(2909) *Sedete in civitate, quoniamque induamini virtute ex alto.* (Luc., XXIV, 49.)

(2910) *Necesse est impleri omnia, quae scripta sunt in lege Moysi, et prophetis, et psalmis de me.* (Luc., XXIV, 44.)

(2911) *Opertebat — praedicari in nomine ejus penitentiam et remissionem peccatorum in omnes gentes.* (Luc., XXIV, 46, 47.)

(2912) *Non est vestrum nosse tempora vel momenta, quae Pater posuit in sua potestate.* (Act., I, 7.)

(2913) *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem saeculi.* (Matth., XXIII, 20.)

(2914) *Ego te clarificavi super terram.* (Joun., XVII, 4.)

(2915) *Elevatis manibus suis, benedixit eis. Et factum est, dum benediceret illis, recessit ab eis, et jerebatur in caelum.* (Luc., XXIV, 50, 51.)

(2916) *Amictus tunicae sicut vestimento.* (Psal. CIII, 2.)

(2917) *Quae est ista quae ascendit — innixa super dilectum suum.* (Cant., VIII, 5.)

(2918) *Gen., V, 24.*

(2919) *IV Reg., XI, 11.*

(2920) *Dan., XIV, 55.*

(2921) *Act., VIII, 59.*

(2922) « *Ordinatis discipulis ad officium praedicandi per orbem; circumfusa nube in caelum est ereptus, multo melius quam apud vos asseverare de Romulis Proculi solent.* » (TERTULL., *Ap.*, 21.) — *Scalae mendacii.* » (Ib., *Adv. Marcion.*, 7.)

(2923) « *Attollitur in aera, non scalis adjutus, non sublevatus funibus, nisi angelico committatus obsequio, non tamen fulsus auxilio, sed gradicus in multitudine fortitudinis suae.* » (S. BERN., *in festo Ascens.*, ser. 2, n. 5, nov. edit.)

(2924) « *Non manufacto vehiculo, nec auxiliariibus carpentibus evehctus est Christus; sed naturae divinae propriae usus virtute, carnem caelo intulit.* » (Ser. de *Ascens.* S. Cypriano ascriptus, in append. Op. S. Cypr., nov. edit.)

(2925) « *Stabant Apostoli toto suspensi corpore, et ascendentem ad caelum Dominum, quia inaccessum non poterant, oculis sequebantur.* » (S. AUG., auq. quiv. al., ser. 7, *De Ascens.*;

(2926) *Act.*, I, 10, 11.

éclairs de la lumière qui les pénètre. Les anges s'invitent les uns les autres à célébrer ses attributs et ses victoires.

Joignons, mes révérends Pères, nos acclamations aux acclamations célestes; unissons nos applaudissements aux applaudissements des Esprits bienheureux. C'est bien moins pour eux que pour nous que Jésus monte, qu'il entre dans le ciel. Il est notre Dieu et notre Roi, comme le leur; mais ce qu'il n'est pas à leur égard, il est notre Sauveur. Prenons donc part à une joie qui doit nous affecter plus singulièrement et avec plus de sensibilité: mais prenons y part, comme montant avec Jésus dans le ciel, comme y entrant avec lui, comme ne faisant avec les esprits célestes qu'un même chœur et un même concert: *Ascendit Deus... Psallite Deo nostro, psallite; psallite Regi nostro, psallite.* (Psal. XLVI, 7.)

Ah! l'orgueil, la vanité, la présomption, la complaisance en soi-même, l'ambition, les frivoles attaches, les affections sensibles ne montent pas avec Jésus. Les passions ne s'élèvent pas avec le Dieu des vertus, les péchés avec le juste, les désirs séculiers et terrestres n'accompagnent pas le Médecin céleste, nous dit saint Augustin (2933). Otons de notre cœur tout ce qui peut nous empêcher de monter. Renonçons à tout péché, à toute imperfection; afin que rien ne puisse retarder notre course. Dégageons-nous de tout ce qui nous appesantit (2934), de tout ce qui nous porte vers les choses périssables, et nous y tient attachés. Que la bassesse de nos inclinations ne nous fasse pas ramper sur la terre. Efforçons-nous de suivre Jésus des pas de la piété et de la foi (2935). Allons, avançons, courons dans la voie sainte où nous sommes entrés par notre profession. Ajoutons toujours à notre fidélité, augmentons toujours notre ferveur. Pratiquons le plus parfaitement que nous pourrons, toutes les vertus chrétiennes et religieuses: faisons-nous-en comme autant de degrés pour monter avec le Seigneur.

Arrivé dans le céleste séjour, il avance ce Roi de gloire, s'approche du trône où réside l'Ancien des jours (2936), le Tout-Puissant, la Majesté suprême.... C'est là, Père saint, Seigneur du ciel et de la terre, c'est là votre Fils, votre Fils bien-aimé, votre Verbe éternel, votre image vivante, subsistante et subsistante. Il monte après un grand combat et une victoire signalée qu'il a rem-

portée sur vos ennemis. Il revient, après avoir manifesté votre nom aux hommes (2937), après avoir achevé l'œuvre que vous lui aviez donné à faire (2938), après avoir satisfait par l'effusion de tout son sang à votre justice, après avoir accompli toutes vos volontés. L'heure est venue, glorifiez-le comme il le souhaite et comme il vous l'a demandé (2939). Elevez-le dans un état proportionné à la grandeur de ses œuvres. Donnez-lui une récompense qui réponde à la dignité de sa personne, à la profondeur de ses humiliations, au mérite de son obéissance. Glorifiez-le en vous-même de cette gloire qu'il a eue en vous, avant que le monde fût: *Pater, venit hora, clarifica Filium tuum.*

C'est ainsi, mes révérends Pères, que le Père céleste glorifie son Fils. La toute-puissance de ce grand Dieu déploie en faveur de Jésus toute sa magnificence. Il le met en possession de la souveraine grandeur, il l'élève au plus éminent degré de gloire, il lui donne une gloire incommunicable à toute créature. Il le fait assoir à sa droite.

Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu: *Sedet a dextris Dei.* Il est assis, *sedet*: ce qui signifie la possession stable et permanente de sa gloire. Il est assis à la droite de Dieu, *a dextris Dei*: ce qui marque la gloire et la majesté divine; la main signifiant la force, et la main droite la plus grande force et la plus grande puissance. Il est assis, *sedet*: expressions qui marquent encore le parfait repos de Jésus-Christ, et l'immutabilité de son règne. Il est assis à la droite de Dieu, *a dextris Dei*: paroles qui nous apprennent que Jésus-Christ est parfaitement égal à son Père en gloire, en majesté et en puissance.

Par cette sublime séance, Jésus-Christ se trouve placé sur un trône plus éclatant et plus durable que le soleil, sur un trône qui subsistera éternellement (2940), sur un trône qui est de flammes ardentes et dont les roues sont un feu dévorant (2941), d'où partent sans cesse des voix, des éclairs, des tonnerres (2942). Il se trouve placé sur le trône de la Divinité, sur le trône même où réside son Père (2943): *Sedet a dextris Dei.*

Par cette sublime séance, Jésus-Christ est élevé *au-dessus de toutes les principautés et de toutes les puissances, de toutes les vertus, de toutes les dominations, et de toutes les dignités qui peuvent être non-seulement*

(2933) « Non ascendunt vitia post virtutum partem, peccata post justum, nec infirmitates, et morbi possunt ire post medicum. » (S. AUG., ant. quiv. al., ser. 176, in *Ascen. Dom.*, l. 1, n. 4, in app. ad. l. V Op. S. Aug., nov. edit.)

(2934) « Deponentes omne pondus. » (Hebr., XII, 1.)

(2935) « Ascendentem Dominum sequi velut quibusdam passibus devoiionis et fidei contendamus. » (S. BERN., in *Ascens. Dom.*, ser. 3, n. 2, nov. edit.)

(2936) *Usque ad Antiquum dierum pervenit.* (Dan., VII, 15.)

(2937) *Manifestati nomen tuum hominibus.* (Joan.,

XVII, 6.)

(2938) *Opus consummavi quod dedisti mihi, ut faciam.* (Joan., XVII, 4.)

(2939) *Pater, venit hora: clarifica Filium tuum,* (Joan., XVII, 1.)

(2940) *Sedes tua, Deus, in seculum seculi.* (Psal. XLIV, 7.)

(2941) *Thronus ejus, flamma ignis: rotæ ejus, ignis accensus.* (Dan., 7, 9.)

(2942) *De throno precedebant fulgura, et voces, et tonitrua.* (Apoc., IV, 5.)

(2943) « Una in sede, una majestate potuntur. » (S. AMBROS., *Apol. David altera*, c. 4 n. 26, nov. edit.)

dans le siècle présent, mais encore dans les siècles à venir (2944). Il est élevé au-dessus de toutes les créatures, au-dessus de tous les saints : *Sedet a dextris Dei.*

Par cette sublime séance, Jésus-Christ entre en possession de tous les droits que lui procure le nom divin, incomparable, le nom au-dessus de tout nom, que son Père lui a donné ; et il le lui a donné, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, dans la terre et dans les enfers ; et que toute langue confesse que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu son Père (2945) : *Sedet a dextris Dei.*

Voilà donc, mes révérends Pères, l'humanité de Jésus-Christ infiniment élevée, exaltée, glorifiée ; la voilà associée à la gloire de Dieu même, entrant en communication de toutes les grandeurs de l'Être suprême : lampe adorable, c'est l'expression de l'Écriture (2946), où la lumière de la vérité incréée luira dans l'éternité, pour en éclairer à jamais les saints, pour les en nourrir, pour leur découvrir tous les trésors de la sagesse et de la science de Dieu cachés en Jésus-Christ.

Ah ! disons-le, saisis d'admiration, avec saint Augustin, avec saint Chrysostome : Une nature mortelle est aujourd'hui transportée dans le sein de l'immortalité (2947). Un corps terrestre est placé au-dessus de tous les trônes célestes (2948). Cet homme, qui s'était si profondément humilié qu'il ne pouvait descendre plus bas, est aujourd'hui élevé à un tel point qu'il ne peut monter plus haut (2949). Ce Jésus qui s'était rendu pour un peu de temps inférieur aux anges, et par les circonstances de sa naissance et de sa vie privée inférieur au commun des hommes, est couronné d'une gloire immortelle (2950). Le Verbe, qui était descendu de l'éternité dans le temps, de la gloire dans le mépris, de l'impassibilité dans les souffrances, de l'immortalité au trépas, du trône à la croix, de la croix dans le tombeau, du tombeau aux enfers, est remonté les enfers au tombeau, du tombeau sur la montagne des Oliviers, de cette montagne dans le ciel où il reçoit de la main de l'Éternel le souverain diadème. Le Dieu caché, le Dieu ignoré, méconnu

des siens, le Dieu humilié, le Dieu anéanti, se montre aujourd'hui tel qu'il est en effet, la splendeur et la gloire du Père, infini comme lui, éternel comme lui, immense comme lui, immortel comme lui, tout-puissant comme lui, n'ayant point de supérieur, point d'égal comme lui, Dieu comme lui, un seul Dieu avec lui, un autre lui-même : *Sedet a dextris Dei.*

Cieux, terre, enfers, adorez, tremblez. Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu. Que toute créature s'humilie, s'abaisse, se prosterne, se confonde, s'anéantisse devant Jésus-Christ. Tel est le culte que lui rendent les quatre redoutables animaux, et les vingt-quatre vénérables vieillards qui environnent le trône de Dieu (2951). Il est digne, Jésus, s'écrient des millions de millions d'anges, il est digne, Jésus, de recevoir la puissance, la divinité, la sagesse, la force, l'honneur, la gloire, et toute sorte de louange (2952). A celui qui est assis sur le trône, et à Jésus, chantent toutes les créatures qui sont dans le ciel, bénédiction, honneur, gloire et puissance dans les siècles des siècles (2953). Ce n'est plus que par Jésus-Christ que les esprits célestes adorent Dieu ; ce n'est plus que par Jésus-Christ qu'ils rendent grâces à l'Être suprême (2954). Ils se félicitent de trouver, dans une seule personne, l'unique objet qu'ils adorent, et le modèle parfait d'un adorateur infini.

Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu. Que des temples sur la terre soient élevés à sa gloire ; des autels dressés en son honneur ; des ministres consacrés à son service ; des sacrifices, des prières, des vœux par lui offerts à Dieu, des sacrifices, des prières, des vœux à lui offerts, parce qu'il est Dieu. Que les élévations, les glorifications, les grandeurs de Jésus soient partout annoncées, publiées, connues, révérencées ; que de saints exercices soient inventés pour les célébrer, de saintes sociétés formées pour les honorer, des solennités établies pour les relever. Orateurs chrétiens, exaltez-les dans la chaire de vérité ; fidèles, chantez-les dans vos pieuses assemblées. Que la terre, comme le ciel, proteste de l'é-

(2944) *Constituens ad dexteram suam in cœlestibus, supra omnem principatum, et potestatem, et virtutem, et dominationem, et omne nomen, quod nominatur non solum in hoc sæculo, sed etiam in futuro.* (Ephes., I, 20.)

(2945) *Deus exaltavit illum, et donavit illi nomen, quod est super omne nomen ; ut in nomine Jesu omne genu flectatur cœlestium, terrestrium, et infernarum ; et omnis lingua confiteatur, quia Dominus Jesus-Christus in gloria est Dei Patris.* (Philip., XI, 40, 11.)

(2946) *Lucerna ejus est Agnus.* (Apoc., XXI, 25.)

(2947) « In gremium immortalitatis, mortalis natura transfunditur. » (S. Aug., aut quiv. al. ser. 176, in *Ascens. Dom.*, n. 1, in append. t. V Op. S. Aug., nov. edit.)

(2948) « Super excelsa cœli terrenum corpus impenit. » (S. Aug., *ibidem.*)

(2949) « Homo qui loco tam humili tenebatur, ut descendere non posset ulterius, ad tam excelsam

sedem elevatur, ut ab eis non possit ascendere. » (S. Chrys. *Sern. de Ascens.*, edit. Philip. Mont.)

(2950) *Minnisti eum paulo minus ab angelis : gloria et honore coronasti eum.* (Psal. VIII, 6.)

(2951) *Quatuor animalia, et viginti quatuor seniores ceciderunt coram Agno.* (Apoc., V, 8.)

(2952) *Audivi vocem angelorum multorum in circuitu throni, et animalium, et seniorum ; et erat numerus millia millium, dicentium voce magna : Dignus est Agnus qui occisus est, accipere virtutem, et divinitatem, et sapientiam, et fortitudinem, et honorem, et gloriam, et benedictionem.* (Apoc., V, 11, 12.)

(2953) *Vidi turbam magnam, quam dimmerare nemo poterat, ex omnibus gentibus, et tribubus, et populis, et linguis, stantes ante thronum, et in conspectu Agni . . . et clamabant voce magna dicentes : Salus Deo nostro qui sedet super thronum, et Agno.* (Apoc., VII, 7, 10.)

(2954) « Per quem Majestatem tuam laudant angeli, adorant dominationes. » (In *pref. Missæ*).

minence de la gloire de Jésus, et rende à sa souveraine majesté un honneur souverain... Le voilà, Satan, sur le trône que tu prétendais usurper; le voilà ce Fils de l'homme dont tu avais travaillé à déshonorer et à éteindre la mémoire; vois-le, sois confondu, frémis et l'adore.

Tandis que toute créature doit reconnaître par les plus humbles hommages la sublime séance de Jésus-Christ, nous devons, mes révérends Pères, nous particulièrement consacrés à son service, nous devons nous distinguer par des hommages, s'il se peut, plus humbles encore, plus dignes de Jésus-Christ, plus proportionnés à ses perfections infinies. Nous devons le disputer à cet égard au commun des chrétiens, aux chrétiens même les plus zélés pour la gloire de Jésus; nous efforcer de l'emporter sur eux, de les surpasser en ferveur, en sentiments, en piété, en dévotion; nous étudier avec plus de soin à connaître les grandeurs de Jésus-Christ, à les contempler, à les méditer, à les apprécier, à les exalter; rendre notre culte plus spirituel et plus véritable, l'animer d'une foi plus vive, d'une charité plus ardente, le relever par une conduite plus pure et plus parfaite, le conformer au culte des esprits bienheureux, nous piquer par une sainte émulation d'imiter ces intelligences célestes, louer, honorer, glorifier, aimer, adorer comme eux Jésus assis à la droite de Dieu, résidant sur le trône même de Dieu, dominant sur ce trône en Dieu : *Dominatur super solio suo*.

De cette éminente place où il est assis Jésus appelle à lui toute la terre (2955). Il s'assujettit toutes les nations que son Père lui a données pour héritage (2956). Il fait sentir à l'univers les effets de son bras éternel (2957). Il commande à sa puissance (2958); et voilà que son empire se forme, s'accroît, s'étend, s'établit. Ses ennemis les plus déclarés sont ses premiers sujets. Il fait partir ses flèches; elles sont aigües et perçantes: les peuples, blessés jusqu'au cœur, tombent sous ses coups (2959). L'autorité, la force, la fausse sagesse, la séduction, les préjugés de mille erreurs, les persécutions, les tourments, la calomnie, les passions humaines s'opposent à l'établissement de son règne; il se rit et se joue, du haut du ciel, de ses vains efforts (2960). Il poursuit ses conquêtes, éclaire, touche, change, range sous

ses lois, réduit à son obéissance, assujettit à son joug les princes comme le simple peuple, les philosophes comme les plus grossiers, le maître et l'esclave, le Grec et le Barbare, le Mède, le Gète, le Scythe, l'Assyrien, les nations voisines, les nations les plus reculées. La résistance est inutile devant lui. Tout cède, tout se rend, tout se soumet volontairement ou par nécessité à sa domination suprême : *Dominatur super solio suo*.

De Satan qui usurpait les honneurs divins, qui trompait depuis tant de siècles toutes les nations, qui s'était établi le prince du monde, le Dieu du siècle (2961); de Satan il brise le joug dont cette puissance des ténèbres accablait les peuples, dissipe les prestiges dont il les enchantait; fait rompre les statues, raser les temples, renverser les autels; rend muets les oracles; fait cesser le culte sacrilège; et détruit l'empire jusqu'aux fondements.

Les césars, ces fiers maîtres de monde, qui prennent les mesures les plus habilement concertées, qui dictent les arrêts les plus foudroyants, qui exercent les cruautés les plus barbares pour combattre son règne: sur eux sa main vengeresse s'étend, et va s'appesantir. Bientôt il les immolera à sa justice, en les faisant tous périr misérablement (2962).

Il appelle des pays éloignés une nation féroce, et d'un langage inconnu, qui vient fondre sur Jérusalem, comme un aigle d'un vol rapide (2963). Par cette nation, il exerce contre la ville infidèle, ingrate, rebelle, la plus terrible vengeance; il la renverse de fond en comble, et réduit son temple en cendres. Les armées de Tite sont les armées de Jésus-Christ (2964); les lieutenants de cet empereur, ses officiers, et les soldats, ses ministres. La dispersion du peuple Juif, son aveuglement, sa dégradation, l'abolition de son sacerdoce, de son gouvernement, de son culte, de sa religion, l'état déplorable où il est réduit, sont les coups de la verge du souverain Dominateur sur cette nation perfide : *Dominatur super solio suo*.

Jésus-Christ domine sur son trône. De là il gouverne par les différents ministères qu'il y établit, et qu'il distribue à qui il lui plaît; par les différents talents qu'il partage à son gré, pour le bien général de ce corps spirituel; par sa puissance, en opérant tout

(2955) *Deus deorum Dominus locutus est, et vocavit terram.* (Psal. XLIX, 1.)

(2956) *Postula a me, et dabo tibi gentes hereditatem tuam.* (Psal. XI, 8.)

(2957) *Habitaculum ejus sursum, et subter brachia sempiterna.* (Deut., XXXIII, 27.)

(2958) *Munda Deus virtuti tue.* (Psal. LXXII, 29.)

(2959) *Sagittæ tuæ acutæ, populi sub te cadent, in corda inimicorum regis.* (Psal. XLIV, 6.)

(2960) *Quare fremuerunt gentes et populi meditationi sunt inania? Astiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum adversus Dominum, et adversus Christum ejus. Dirumpimus vincula eorum, et projecimus a nobis jugum ipsorum. Qui habitat in cælis,*

irridebit eos, et Dominus subsannabit eos. (Psal. XI, 1, 2, 3, 4.)

(2961) *Princeps hujus mundi.* (Joan., XII, 31.)

Dens hujus sæculi. (II Cor., IV, 4.)

(2962) Voyez LACTANCE, ou l'auteur *De mortibus persecutorum*.

(2963) *Adducet Dominus super te gentem de longinquo, et de extremis terræ finibus, in similitudinem aquilæ volantis cum impetu: cujus linguam intelligere non possis, gentem procacissimam, etc.* (Deut., XXVIII, 49, 50.)

(2964) *Missis exercitibus suis, perdidit homicidas illos, et civitatem illorum succendit.* (Matth., XXII, 7.)

ce qui s'y fait de saint, de bon, d'utile, d'édifiant (2965). Il forme des pasteurs pour conduire les fidèles; il inspire des prophètes, pour les enseigner; il envoie des prédicateurs, pour les confirmer dans la foi, et les affermir dans l'amour et la pratique de leurs devoirs.

Il anime cette Eglise, en lui communiquant sa vie et son esprit, en la remplissant de ses dons et de ses grâces, en opérant en sa faveur des prodiges de vertu, de force et de puissance. Il la soutient avec une main invincible au milieu des agitations humaines; il la tient toujours sous l'heureuse captivité de la foi, et sous l'aimable joug de son Evangile. Il empêche qu'étant souvent attaquée, elle ne soit jamais vaincue; que par les persécutions, les hérésies, les schismes, les contradictions, les divisions intestines, la fureur et les artifices du démon et des hommes, elle ne soit jamais ébranlée. Les vents soufflent contre elle, il les calme; les tempêtes s'élèvent, il les apaise; les incrédules la combattent, il les confond; les mauvais chrétiens l'affligent et la déshonorent, sa justice les punit, ou sa miséricorde les change et les convertit. Il lui conserve toujours une autorité que nulle autre société ne peut prendre.

Par ses divines influences, elle ne cesse de produire des fruits de justice et de sainteté, d'être féconde en toutes sortes de bonnes œuvres, de renfermer dans son sein des justes, des parfaits, des élus et des saints. Par sa toute-puissante protection, elle est toujours non-seulement inaccessible à l'erreur, mais toujours le siège, le centre et l'appui de la vérité, toujours immuable, toujours invincible, toujours subsistante; et par divers moyens, ménagés avec autant de force que de sagesse, ce souverain Dominateur fait concourir les empires mêmes du monde au bien de son Eglise, et servir à sa conservation: *Dominatur super solio suo*.

→ Jésus-Christ domine sur son trône: domination sans bornes d'étendue, domination sur tous les événements de la vie, domination sur les esprits et sur les cœurs. Tout est dans ses mains, la nature et la grâce, les empires et les hommes. Rien ne se fait que par sa permission ou par son ordre. Le monde plie sous ses décrets, et ne sert qu'à ses desseins. Il tire de ses trésors ses dons, le conseil, l'équité, la prudence, la force (2966); et les calamités de la terre sont les effets de sa sévère justice et de sa redoutable puissance. Il brise ses ennemis avec un sceptre de fer, et les réduit en poudre, comme un vase d'argile (2967).

(2965) *Operatur omnia in omnibus.* (I Cor., XII, 6)

(2966) *Meum est consilium, et aequitas, mea est prudentia, mea est fortitudo.* (Prov., VIII, 14.)

(2967) *Reges eos in virga ferrea, et tanquam vas figuli confringes eos.* (Psal. XI, 9.)

(2968) *Rex regum, et Dominus dominantium.* (Apoc., XIX, 16.) *Deus stetit in synagoga Deorum.* (Psal. LXXXI, 1.)

(2969) *Per me reges regnant, et legum conditores*

Roi des rois, Souverain des souverains. Seigneur des seigneurs, seul Très-Haut, il préside dans les assemblées des dieux de la terre (2968). Par lui les législateurs ordonnent, les juges rendent la justice, les princes commencent, les rois règnent (2969). Il atteint avec force, par sa sagesse, depuis une extrémité jusqu'à l'autre (2970), dispense la lumière et les ténèbres, dispose de la vie et de la mort des âmes et des corps avec une autorité souveraine. Il n'est aucun lieu où il n'agisse et n'opère, aucun qui soit impénétrable à ses regards, et hors de la sphère de sa domination suprême: *Dominatur super solio suo*.

Jésus-Christ domine ainsi sur son Trône, et il y dominera jusqu'à ce que le dernier des élus ait été sanctifié par la persévérance, jusqu'à ce que tous les réprouvés et les démons aient été assujettis à sa justice vengeresse, jusqu'à ce que la mort ait été entièrement détruite par la résurrection générale. A cette domination qu'il aura exercée depuis son Ascension, succédera une domination plus sublime et plus spirituelle. Jésus-Christ régnera sur ses élus avec le Père éternel, et l'Esprit créateur, dans les siècles des siècles.

Soumis, mes révérends Pères, au domaine de Jésus-Christ, comme hommes, comme chrétiens, et surtout comme religieux, reconnaissons toute l'étendue de ses droits sur nous. Portons, soutenons dans notre conduite le caractère d'un parfait assujettissement à toutes ses volontés, et d'un entier dévouement à son service. C'est nous principalement qui devons dire: Nous sommes au Seigneur Jésus, *Domini sumus* (2971); nous sommes spécialement son héritage, ses vassaux, ses serviteurs, ses sujets, sa conquête, *Domini sumus*. Nous avons choisi le Seigneur Jésus, afin qu'il dominât sur nous d'une manière particulière (2972); et il nous a choisis, afin que nous fussions singulièrement consacrés à le servir. Par ce double choix, il a acquis, ce souverain Maître de toutes les créatures, un surcroît d'empire et de domination sur nous, *Domini sumus*.

Ainsi, mes révérends Pères, que le mystère de l'Ascension de Jésus-Christ, qui nous le représente, comme dominant sur son trône, nous fasse entrer dans les dispositions où nous devons être par rapport à son autorité suprême. Conspirons à la destruction des ennemis de Jésus-Christ, en combattant et détruisant tout ce qui s'oppose à l'établissement de son règne dans nos âmes. Agissons de concert avec lui dans les des-

justa decernunt. Per me principes imperant, et potentes decernunt justitiam. (Prov., VIII, 15, 16.)

(2970) *Attingit a fine usque ad finem fortiter.* (Sap., VIII, 1.)

(2971) *Sive vivimus, sive morimur, Domini sumus.* (Rom., XIV, 8.)

(2972) *Dominum elegisti... ut sis tibi Deus...*

Dominus elegit te... ut sis ei populus peculiaris. (Deut., XXVI, 17, 18.)

seins qu'il a sur nous. Abandonnons-nous à sa direction, à son influence, à son inspiration secrète. Ne vivons que pour lui plaire et pour lui obéir. Soyons entièrement et parfaitement à Jésus-Christ. Pensées, désirs, affections, temps, talents, projets, occupations, délassement, silence, paroles, actions, que tout soit destiné à son service, dévoué à ses intérêts, consacré à sa gloire, assujéti à son domaine. Ne disposons de rien que dépendamment de la volonté de Jésus-Christ, et conformément aux règles qu'il a établies; et par conséquent que dépendamment de la volonté de nos supérieurs qui sont ses ministres, ses lieutenants, ses vicaires: car c'est lui qui les a mis sur nos têtes (2973); que conformément à nos règles, qui sont ses lois, ses ordonnances, ses préceptes: car c'est lui qui les a inspirés à nos législateurs et à nos maîtres (2974).

Recevons avec soumission et avec respect tous les événements qui nous arrivent. Dans la santé ou la maladie, dans le contentement ou la peine, la consolation ou les sécheresses, l'abondance ou la disette, l'élévation ou l'abaissement, la considération ou le mépris, la paix ou le trouble, la joie ou la tristesse; en un mot dans quelque situation que nous soyons, conformons-nous à la volonté de Jésus-Christ. C'est lui qui nous place dans ces situations, ou qui permet que nous nous y trouvions: exerçant par là sur nous un empire de justice ou de miséricorde: *Dominatur super solio suo*.

Jésus-Christ domine sur son trône dans le céleste séjour; il y est assis à la droite de son Père, après s'être élevé au-dessus de tous les cieux. Telle est la gloire que le mystère de l'Ascension procure à Jésus-Christ. Voyons quels avantages ce mystère nous procure à nous-mêmes.

SECONDE PARTIE.

Les avantages que nous procure le mystère de l'Ascension, consistent en ce que Jésus-Christ, montant dans le ciel, nous trace le premier une voie nouvelle et vivante: *Initiavit nobis viam novam, et viventem* (Hebr., X, 20); prenant séance à la droite de Dieu, il nous fait asseoir avec lui dans le ciel: *Consedere nos fecit in cœlestibus* (Ephes., XI, 6); dominant sur son trône, il y exerce en même temps les fonctions de pontife et d'avocat pour nous auprès de son Père: *Sacerdos super solio suo, interpellatus pro nobis*. (Zach., VI, 13; Rom., VIII, 34.)

(2975) « Ut ostendat (Scriptura) sub priore dehere nos esse, subsequitur, dicens: Imposuisti homines super capita nostra. » (Reg. S. Ben., c. 7.)

(2974) *Per me legum conditores justa decernunt.* (Proc., VIII, 15.)

(2975) « Nunc aperte sunt portæ cœlorum, quod ure Abrahami quidem tempore contigit. Et recte dicitur viam novam et viventem. Nam prima via erat mortis ducens ad inferos, hæc autem vite. Et non dixit vite, sed eam appellavit viventem, hoc est immortem. » (S. JOAN. CHRYS. in Ep. ad Hebr., c. X, hom. 19, n. 1, nov. edit.)

Jésus-Christ, montant dans le ciel, nous trace le premier une voie nouvelle et vivante; une voie nouvelle, c'est-à-dire, inconnue jusqu'alors aux hommes, que personne n'avait encore trouvée, *viam novam*; une voie vivante, c'est-à-dire, comme l'explique saint Chrysostome (2975), une voie qui doit durer jusqu'à la fin des siècles, sans être jamais fermée, *viam viventem*: voie dans laquelle ni Aaron, ni Moïse, ni les patriarches ne sont point entrés, et qu'ils ont été incapables d'ouvrir aux autres: voie qui fait entièrement disparaître la voie ancienne que le même saint Chrysostome appelle une voie de mort, laquelle, après la vie même la plus sainte, conduisait aux lieux bas de la terre, dans la prison des esprits, comme parle saint Pierre (2976), les âmes des fidèles morts dans la grâce et le baiser du Seigneur: voie qui montre les portes de la Jérusalem céleste, ouvertes, le véritable sanctuaire, accessible, les barrières importunes qui fermaient à l'homme l'accès auprès du trône du Père, levées, le retour vers Dieu entièrement libre et sans obstacles; qui conduit dans un lieu plus excellent et plus parfait que celui dont Adam et toute sa postérité avaient été exclus, dans le lieu du tabernacle admirable, dans la vie éternelle, dans la béatitude, dans le séjour de la gloire: *Initiavit nobis viam novam, et viventem*.

Jésus-Christ nous trace cette voie nouvelle et vivante, en montant dans le ciel; parce qu'il y monte, après avoir satisfait à la justice de Dieu, et surmonté la force de ses décrets qui mettaient entre le ciel et la terre une distance immense, après avoir rompu le voile mystérieux, qui est, dit l'Apôtre (2977), sa chair sacrée, déchirée et immolée dans sa passion: portant, non le sang des boucs et des taureaux, comme le pontife qui le représentait sous la loi dans la cérémonie des expiations (2978), mais le sang de sa victime qui n'est autre que lui-même; et ainsi revêtu, dans son Ascension, des mérites de sa vie, de sa mort, de son sacrifice, il s'ouvre (2979) et nous ouvre en même temps, comme étant notre Médiateur, cette voie nouvelle et vivante.

Dirai-je que cette voie est la chair de Jésus-Christ, l'humanité de Jésus-Christ, Jésus-Christ lui-même montant dans le ciel? Ainsi le pensent d'habiles commentateurs (2980).

Notre Roi nous trace donc un chemin

(2976) *His qui in carcere erant, spiritibus veniens prædicavit.* (1 Petr., III, 19.)

(2977) *Per velamen, id est carnem suam.* (Hebr., X, 20.)

(2978) *Christus... neque per sanguinem hircorum aut vitulorum, sed per proprium sanguinem, introiit semel in sanctis.* (Hebr., IX, 12.)

(2979) « Ipsa caro ei prima illam viam secuit. » (S. JOAN. CHRYS. in Ep. ad Hebr., c. X, hom. 19, n. 1, nov. edit.)

(2980) Vide CORNEL. A LAPIDE, *Menochium*, etc. in c. X Ep. ad Hebr.

droit et infaillible vers le ciel. Il marche devant nous (2981). Il est notre Précurseur, notre guide (2982). Il monte, pour nous faire monter après lui (2983). Il va rentrer dans la plénitude de ses biens, pour nous y associer et nous en rendre participants; prendre possession de son royaume pour lui et pour nous; nous y préparer des places (2984), des trônes même (2985). Il établit par là le fondement de notre espérance au sujet des biens futurs. Il nous apprend, dit saint Grégoire (2986); à nous glorifier dans l'espérance de posséder un jour l'héritage de la patrie céleste. Il persuade nos esprits, ajoute saint Chrysostome (2987), de la certitude de cette espérance, et en pénètre, en remplit nos cœurs.

Ah! la voie du ciel est tracée, mes révérends Pères, le chemin du ciel est ouvert : nous avons le pouvoir, la liberté d'y entrer; que dis-je? nous devons espérer fermement d'y entrer, nous y entrerons (2988). Nous suivrons ces illustres captifs que Jésus-Christ mène avec lui en triomphe, qui sont comme des otages et des garants de la gloire qui nous est destinée; nous suivrons Jésus-Christ qui est, selon la belle expression de l'Apôtre, l'espérance même de cette gloire : *Christus spes gloriæ*. (Coloss., I, 27.) Ces palais éternels, qui n'ont été habités que par des esprits bienheureux, deviendront nos demeures; nous remplirons une partie des places que les anges rebelles y ont laissées vides. Nous irons dans la maison du Seigneur (2989) bientôt, dans peu, au sortir de la vie, dès que notre âme sera affranchie des liens de ce corps, *adhuc modicum*. (Joan., XIV, 19.) Plus heureux que les anciens justes, nous quitterons la terre, non pas pour passer, comme eux, dans une région couverte de ténèbres et de l'ombre de la mort (2990), pour descendre aux enfers (2991); mais pour aller dans le séjour de la gloire, pour nous réunir dans le ciel à Jésus-Christ. Notre espérance bien supérieure à la leur, en ce qu'elle est plus prochaine, nous met la vie éternelle devant les yeux, fixe nos regards sur des biens ineffables, dont nous allons jouir pour toujours.

Ce ne sera pas seulement à la fin des siècles, où la mort, cette dernière ennemie

de Jésus-Christ, sera sous ses pieds, qu'il nous sera permis de lui insulter, en lui disant : *O mort, où est la victoire? ô mort, où est ton aiguillon?* Dès maintenant nous pouvons lui dire que nous bravons ses coups, que la crainte de les subir ne trouble point le repos de notre vie, que son glaive ne fera que rompre les chaînes de notre triste captivité, que sa victoire consistera à nous délivrer des misères d'ici bas, pour nous procurer un bonheur inaltérable; que l'empire qu'elle exercera sur nous tournera à sa propre honte, par l'état d'une éternité bienheureuse, où ! nous fera entrer : *Ubi est, mors, victoria tua? ubi est, mors, stimulus tuus*. (I Cor., XV, 55.)

Mais, en insultant ainsi à la mort, dans l'attente d'une félicité à jamais durable, faisons attention, mes révérends Pères, à ce qu'il en a coûté à Jésus-Christ pour nous frayer la voie nouvelle et vivante, en se la frayant à lui-même; et nous établir par là dans l'espérance d'entrer dans le ciel, où il entre le premier. Il a fallu, pour cela, qu'il ait souffert, *oportuit pati Christum* (Luc., XXIV, 26); qu'il se soit humilié et anéanti, *semetipsum exinanivit* (Philipp., XI, 7); qu'il se soit rendu obéissant aux volontés les plus rigoureuses de son Père, *factus obediens* (Philipp., XI, 8); qu'il ait mené une vie dure laborieuse, pénitente, une vie qui a été terminée par une mort honteuse et cruelle, *propter passionem*. (Hebr., II, 9.) C'est ce qu'il nous apprend, en s'élevant dans le ciel de la montagne des Oliviers, de cette montagne où son âme fut plongée dans une abîme de tristesse, où son corps fut inondé d'une sueur de sang, d'où il dirigea sa marche pénible vers le Calvaire.

Nous devons donc, mes révérends Pères, nous devons souffrir comme Jésus-Christ, obéir comme lui, nous humilier, nous anéantir comme lui, vivre dans une mortification continuelle comme lui, partager ses peines, boire son calice, participer à ses douleurs et à ses ignominies, exprimer la ressemblance de sa mort et de son sacrifice, pour entrer, comme lui, dans la voie nouvelle et vivante, pour donner le plus solide et le plus ferme appui à notre espérance. Cette espérance devenue par là inébranlable et

(2981) *Ascendet pandens inter ante eos*. (Mich., XI, 15.)

(2982) *Præcursor*. (Hebr., VI, 20.)

(2985) « *Ascendit ut levaret te*. » (S. Aug. ser. 261, in die Ascens. Dom. 1, n. 1, nov. edit.)

(2984) *Vado parare vobis locum*. (Joan., XIV, 2.)

(2985) *Amen dico vobis, quod vos qui secuti estis me, in regeneratione, cum sederit Filius hominis in sedes sua, estatis sue, sedebitis et vos super sedes duodecim judicantes duodecim tribus Israel* (Matth., XIX, 28.)

(2986) « *Docuit... ascendendo, de cælestis patriæ hæreditate gloriari : ut quo caput præisse conspiciunt, illuc se subsequi membra gratulentur*. » (S. GREG., I, XXVII, in c. XXXVI B. Job., n. 29, nov. edit.)

(2987) « *Ostendit spei plenitudinem*. » (S. JOAN. CHRYS. in Ep. ad Hebr. c. X, hom. 19, d. 1, nov. edit.)

(2988) *Habentes, fratres, fiduciam in introitu sanctorum in sanguine Christi... teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem*. (Hebr., X, 19, 25.)

(2989) *Iu domum Domini ibimus*. (Psal. CXXI, 1.)

(2990) *Terram incubrosam, et operiam mortis caliginæ*. (Job, X, 21.) D'habiles interprètes entendent des limbes ce passage de Job. (Voyez TIRIN, sur ce passage, et DUGUET, Explic. du l. de Job., t. II, 11^e part., pag. 418, etc.)

(2991) Ce mot signifie ici, comme quelquefois dans l'Écriture, le lieu souterrain, où reposaient les âmes des saints, avant la venue de Jésus-Christ. (Voyez le ps. XV, 10, expliqué par S. Pierre, Act., XI, 31; et par S. Paul, Ephes., IV, 9 et 10.)

pleine d'immortalité, selon l'expression du Sage (2992), reposera dans notre sein (2993), jusqu'à ce qu'elle se change en jouissance, nous sentira, nous consolera dans tout ce que nous aurons à souffrir, nous y fera même trouver du plaisir et de la joie.

C'est ainsi, divin Jésus, que vous nous découvrez, en montant dans le ciel, les sentiers de la vie (2994), pour nous faire entrer dans la possession du royaume céleste, où nous goûterons à jamais des délices ineffables, où nous jouirons éternellement d'une félicité pleine et parfaite. Vous faites plus encore, en prenant séance à la droite de votre Père, vous nous faites asseoir sur le même trône où vous vous asseyez vous-même : *Consedere nos fecit in caelestibus*.

O gloire admirable du peuple qui est l'héritage de l'Adm de Dieu, s'écrie ici saint Chrysostome (2995) ! O richesses surabondantes ! O éminence de grandeur de la puissance de Dieu ! nous qui étions exclus du paradis terrestre, qui n'étions pas même dignes d'habiter la terre, d'y posséder le moindre honneur, d'y avoir la plus petite distinction, le plus léger avantage, Jésus-Christ nous fait aujourd'hui monter au ciel avec lui, nous y introduit, nous y place, nous y établit, nous y fait asseoir sur son trône. Oui, dit saint Augustin (2996), notre nature que le Verbe de Dieu a prise, il la rend aujourd'hui immortelle ; et n'étant qu'un peu de terre et de boue, il la porte à un tel point de grandeur, que cette poussière, devenue incorruptible, est assise à la droite du Père. Elevée en Jésus-Christ et par Jésus-Christ au-dessus de toute la milice céleste, au-dessus de tous les ordres des anges, notre humble nature, dit saint Léon (2997), surpasse en hauteur toutes les puissances, et est aujourd'hui placée sur le trône de Dieu. Ainsi Jésus-Christ nous procure plus de bonheur et de gloire par sa grâce ineffable, que nous n'en avions perdu par l'envie du démon. Il nous com-

munique tout ce qui lui est personnel jusqu'à sa béatitude, nous associe à sa félicité nous fait triompher avec lui, rend sa glorification notre glorification, sa propre gloire inséparable de la nôtre.

Elevons donc nos voix, mes révérends Pères, et dans les transports de notre reconnaissance, disons avec saint Maxime (2998) : Là, nous régnons où une partie de nous-mêmes règne ; là nous sommes glorieux, où notre chair est glorifiée ; là, nous dominons où notre sang domine ; là, nous sommes assis où Jésus-Christ lui-même est assis : *Consedere nos fecit in caelestibus*.

Quel mystère, dit encore saint Chrysostome (2999), que le privilège de cette auguste séance ! On a sans doute besoin de la lumière de l'Esprit-Saint et de sa révélation, pour en pénétrer la profondeur..... Jésus-Christ nous fait asseoir avec lui dans le ciel, parce que, le chef étant assis, le corps l'est nécessairement aussi : *Sedete capite, sedet quoque corpus*. Or, Jésus-Christ est notre chef, nous sommes ses membres ; nous ne faisons avec lui qu'un seul corps, qu'un seul Christ, qu'un seul Fils de Dieu, qu'un seul homme, qu'une seule personne. Conséquemment, nous sommes censés avoir passé avec Jésus-Christ dans tous les différents états où il a passé ; nous sommes associés à tous ses mystères ; celui de son ascension nous est commun, comme ceux de sa passion, de sa mort, de sa sépulture, de sa résurrection. Nous avons été attachés avec lui à la croix (3000), nous sommes morts avec lui, avons été ensevelis avec lui, nous sommes ressuscités avec lui, nous montons avec lui dans le ciel, nous y prenons place avec lui, en lui et par lui : *Consedere nos fecit in caelestibus*.

Devant donc nous regarder comme assis avec Jésus-Christ dans le ciel, qu'est-ce qui pourrait nous troubler ici-bas, nous décourager, nous affaiblir, nous abattre,

(2992) *Spes immortalitate plena.* (Sap., III, 4.)

(2993) *Reposita est hæc spes mea in sinu meo.* (Job, XIX, 27.)

(2994) *Notas mihi fecisti vias vitæ, adimplebis me lætitiis cum vultu tuo : delectationes in dextera tua usque in finem.* (Psal. XV, 41.)

(2995) « Vere sunt exsuperantes divitiæ, vere exsuperans magnitudo ejus virtutis, sedere cum Christo. » (S. JOAN. CHRYS. in *Ephes.*, c. II, hom. 4, n. 2, nov. edit.) « Considera... quo pacto nos, qui et terra ipsa videbamur indigni, hodie in cælum evecti sumus ; ipsaque nostra natura, quæ etiam paradiso prius putabatur indigna. Hæc enim in cælis primam sedem occupavit... Qui nec terreno quidem honore digni eramus, ad supernum regnum ascendimus, cælos pervasimus, et regalem thronum apprehendimus... Ecce qui paradiso excederamus, ad cælum ipsum sublati sumus. » (S. JOAN. CHRYS. ant. quiv. al., in *Ascens. Dom.*, ser. 2, l. III Op. S. JOAN. CHRYS., nov. edit.)

(2996) « Naturæ humanæ gratulandum est, eo quod sic assumpta est a Verbo ingenito, ut immortalis constitueretur in cælo, atque ita fieret terra sublimis, ut incorruptibilis pulvis sederet ad dexteram Patris. » (S. AUG. tr. 78, in *Joan. Evang.*, c.

IV, n. 3, nov. edit.)

(2997) « Naturæ nostræ humilitas in Christo super omnem cæli militiam, supra omnes ordines angelorum, et ultra omnem altitudinem potestatum, ad Dei Patris est protracta consensus. » (S. LEO, ser. 72, *De Ascens. Dom.*, c. 4, nov. edit.) « Hodie non solum paradisi possessores firmati sumus, sed etiam cælorum in Christo superna penetramus : ampliora adepti per ineffabilem Christi gratiam, quam per diaboli amiseramus invidiam. » (S. LEO, ser. 71, *De Ascens. Dom.*, l. c. 3, nov. edit.)

(2998) « Ubi portio mea regnat, regnare me credo ; ubi glorificatur caro mea, me gloriosum esse cognosco ; ubi dominatur sanguis meus, me sentio dominari. » (S. MAXIM. TANRIN. ep., in *festo Paschæ*, hom. 5.)

(2999) « Spiritu revera opus et revelatione, ut intelligamus profundum horum mysteriorum. » (S. JOAN. CHRYS., in *Ep. ad Ephes.*, c. II, hom. 4, n. 2, nov. edit.)

(3000) « Nos in Christo crucifixi, nos sumus mortui, nos sepulti, nos etiam in ipso, die tertio, suscitati. » (S. LEO, ser. 70, *De Resurr. Dom.*, II, c. 3, nov. edit.)

nous vaincre? Vivement pénétrés de cette pensée, défilons les tentations, les dangers, les afflictions, les nécessités où nous pouvons être réduits, les passions capables d'amollir nos âmes, la difficulté de nos devoirs, ce qu'il en coûte à la nature pour marcher, avancer, persévérer dans la voie des conseils où nous nous sommes engagés: défilons toutes ces choses d'ébranler notre foi, notre fidélité, notre constance. Et pourrions-nous, dans cette pensée, nous occuper des choses de la terre; avoir de l'affection, de l'empressement, de l'ardeur pour les choses de la terre; rechercher, goûter aimer les consolations de la terre? Pourrions-nous n'avoir pas un souverain mépris et un dégoût extrême pour tous les faux biens du temps, pour ces biens qui sont l'objet de l'ambition des gens du monde, et quelquefois même, hélas! des personnes consacrées à Dieu? Jusqu'à quand, enfants des hommes, aurez-vous le cœur appesanti? Jusqu'à quand aimerez-vous la vanité et rechercherez-vous le mensonge? Sachez que le Seigneur a glorifié son Saint: *Scitote quoniam mirificavit Dominus sanctum suum.* (Psal. IV, 4.) Nous le savons, mes révérends Pères; et de plus nous savons que nous sommes glorifiés en Jésus-Christ, qu'en Jésus-Christ notre gloire est anticipée, que nous sommes dans l'éminente place qu'occupe Jésus-Christ. Craignons que le reproche du Roi-Propète ne nous regarde, et que notre conduite ne démente le privilège de notre glorification.

Nous sommes assis avec Jésus-Christ dans le ciel. Ne soyons ici-bas que de corps, n'y soyons pas d'esprit et de cœur, n'y soyons que par soumission à la volonté de Dieu, n'y soyons que comme des étrangers que rien ne touche, rien n'intéresse, rien n'attache, rien ne satisfait; comme des voyageurs qui évitent avec soin tout ce qui pourrait les amuser, ou les détourner de leur route; comme des hommes bannis et relégués pour un temps sur la terre; comme des hommes sans sentiment et sans mouvement pour toutes les choses présentes; comme des hommes morts et crucifiés par rapport au monde et à tout ce qui est du monde. Affligeons-nous de la durée de notre pèlerinage, gémissons de la prolongation de notre exil (3001), et ne soyons consolés que par l'espérance qu'ils finiront bientôt, et que dans peu nous verrons les liens de notre captivité rompus.

Nous sommes assis avec Jésus-Christ dans le ciel. Ne respirons que les choses du ciel. Tournons toute notre ambition, toutes nos vœux, tous nos soins du côté du ciel. Dési-

rons le ciel de toute la plénitude de nos cœurs; que ce désir absorbe et anéantisse tous nos autres désirs; nourrissons-nous de ce désir, que nos âmes en soient enflammées; que ce soit comme une soif qui nous dessèche et nous dévore (3002), comme des ailes qui nous transportent en esprit dans le ciel. N'affectionnons, ne recherchons, ne goûtons, n'aimons, n'estimons, ne disons, ne faisons que des choses qui se rapportent au ciel et qui en soient dignes. Soyons citoyens du ciel, vivons dans le ciel, habitons dans le ciel (3003); que notre commerce soit dans le ciel, que notre demeure ne se retire point du ciel. Pensons au ciel la nuit et le jour; endormons-nous avec cette pensée; que, pour l'entretenir pendant le sommeil, notre cœur veille (3004); avec cette pensée réveillons-nous. Dans l'ardeur qui doit nous posséder, ne soulaitons rien avec plus de violence, sinon que le précieux moment de notre dissolution arrive pour voler vers notre Dieu dans le ciel. En dis-je trop, mes révérends Pères? Oui, peut-être, si je parlais aux gens du monde, au commun des fidèles. Je parle à des personnes singulièrement consacrées à Jésus-Christ, qui doivent se pénétrer profondément de l'esprit de ses mystères, et en recueillir avidement et sans réserve tout le fruit.

Jésus-Christ, prenant séance à la droite de Dieu, nous fait asseoir avec lui dans le ciel: *Consedere nos fecit in caelestibus.* Achevons, et voyons comment Jésus-Christ, dominant sur son trône, y exerce en même temps les fonctions de pontife et d'avocat pour nous auprès de son Père: *Sacerdos super solio suo, interpellat pro nobis.*

De toute éternité Jésus-Christ a été consacré, établi prêtre par son Père, et il l'a été avec serment. *Le Seigneur l'a juré, dit Dieu lui-même, parlant à son Christ dans nos Ecritures, le Seigneur l'a juré, et jamais il ne révoquera son serment, vous êtes prêtre pour l'éternité* (3005). Prêtre prédit par les prophètes (3006), et figuré par tous les prêtres de l'ancienne loi (3007), infiniment supérieur à ces prêtres qui n'étaient que des hommes mortels; qui recevaient le sacerdoce par droit de succession; qui n'étaient prêtres que pour un temps; qui n'immolaient à Dieu que des victimes terrestres et grossières; qui procuraient seulement par leurs oblations et par leurs sacrifices, une pureté extérieure et charnelle (3008); qui étaient obligés de présenter tous les jours de nouvelles hosties, et de multiplier les victimes qui avaient be-

(3001) *Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est!* (Psal. CXIX, 5.)

(3002) *Sitit anima mea ad Deum fontem vivum.* (Psal. XLII, 2.)

(3003) *« Ipsi quoque mente in caelestibus habitamus. »* (In orat. hujus diei.)

(3004) *Ego dormio, et cor meum vigilat.* (Cant. V, 2.)

(3005) *Juravit Dominus, et non revocabit eum:*

Tu es sacerdos in aeternum, secundum ordinem Melchisedech. (Psal. CXIX, 4.)

(3006) *Suscitabo mihi sacerdotem fidelem, qui iuxta cor meum et animam meam faciet.* (I Reg., XI, 35.)

(3007) *« Ipse (Christus) est Pontifex unus et Sacerdos unus, qui praefigurabatur in antiquis sacerdotibus Dei. »* (S. Aug., in fragm. ex serm. de Kalena. Jan. contra pagan., t. V Op. S. Aug., nov. edit.)

(3008) *Ad emundationem carnis.* (Hebr., IX, 13.)

soin de prier et d'offrir des sacrifices pour eux-mêmes (3009), et après en avoir offert pour eux-mêmes, n'en offraient que pour le peuple juif, et cela seulement dans un temple matériel qui devait être détruit.

Jésus-Christ est Dieu, il est immortel. Jésus-Christ ne succède à personne, personne ne lui succède. Il est seul et unique prêtre. Le s-rment qui établit son sacerdoce est sans condition, immuable, et pour toujours. En Jésus-Christ, c'est un Dieu qui offre; c'est un Dieu qui est offert. Jésus-Christ procure une pureté intérieure, une véritable sainteté. Il est lui-même saint substantiellement, essentiellement, infiniment. Jamais offrande n'a été présentée pour lui dans le temple; jamais le sang des boucs et des taureaux n'a coulé pour lui sur l'autel. Son unique sacrifice n'a pas besoin d'être réitéré, parce qu'il a été efficace (3010). Jésus-Christ ne s'est offert que pour les péchés du peuple, et non pas seulement d'un peuple particulier, mais de tous les peuples de l'univers.

Jésus-Christ a offert son sacrifice en plusieurs lieux; dans le sein de Marie, dès le premier moment de sa conception; dans l'étable de Bethléem, le jour de sa naissance; dans le temple de Jérusalem, lorsque sa sainte Mère l'y alla présenter au Seigneur, selon que la loi l'ordonnait; durant tout le cours de sa vie, qui n'a été qu'un continuel et parfait dévouement de sa volonté aux volontés rigoureuses de son Père; dans tous les lieux qui ont été les théâtres ignominieux et sanglants de sa passion.

Jésus-Christ, entrant dans le ciel et s'y asseyant sur le trône de la Divinité, continue son sacrifice, le consume, le perfectionne dans ce temple auguste et éternel, formé de la main de Dieu même (3011). Il devient le ministre, le sacrificateur du ciel (3012), et y fait en notre faveur l'office de Médiateur et de Pontife auprès de son Père: *Sacerdos super solio suo, interpellat pro nobis.*

Pour nous, il s'offre à Dieu comme une hostie toujours vivante, toujours embrasée. Il retrace à ses yeux le souvenir de la mort qu'il a endurée; il lui présente ses travaux, ses humiliations, ses douleurs, ses souffrances, ce trésor inépuisable de ses mérites, ce prix excessif de notre salut; il lui fait entendre sans cesse la voix de son sang, qui parle plus favorablement que celui d'Abel (3013), qui est aussi puissant pour obtenir miséricorde, que celui des boucs et des taureaux-était insuffisant pour comminiquer la justice. Il supplée à l'impuis-

sance où nous sommes d'adorer Dieu dignement, de lui rendre des actions de grâces qui répondent à la grandeur incompréhensible des bienfaits dont il nous a comblés, et de remplir parfaitement les autres devoirs de la religion. Il s'acquitte envers son Père de tout ce que son Père demande de nous, pour nous obtenir tout ce que nous pouvons espérer de son Père.

Ne cessant de s'offrir à Dieu pour nous, il nous offre nous-mêmes. « Il se met entre Dieu et nous, dit saint Augustin (3014), non pour nous empêcher de paraître devant Dieu, mais pour nous donner accès auprès de lui; non pour nous séparer de Dieu, mais pour nous réconcilier à lui; non pour mettre des obstacles, mais pour les rompre. » Il lui témoigne le désir qu'il a toujours eu, et qu'il aura toujours de notre salut, tandis que nous serons dans cet état de voyageurs; il lui présente nos prières, nos vœux, nos bonnes œuvres; il prie lui-même, il intercède pour nous: *Interpellat pro nobis.*

Joignant aux fonctions de pontife celle d'avocat, comme nous l'apprend son disciple bien-aimé (3015), il prend notre défense, ménage nos intérêts, fait instance auprès de son Père, le presse, le sollicite en notre faveur, s'efforce de le rendre propice à nos justes désirs, fait sa propre cause de la nôtre, soutient les droits qu'il nous a acquis, négocie la réconciliation et la paix qu'il nous a méritées; expose les signes de son immolation, les marques de son sacrifice, les preuves de sa satisfaction, ses plaies sacrées qu'il conserve dans son état immortel et impassible, et il les expose comme des actes authentiques et ineffaçables du payement de nos dettes et du prix de notre rédemption. Il demande en conséquence le pardon de nos péchés, tous les biens qui nous sont nécessaires, tous les secours dont nous avons besoin, toutes sortes de grâces, les bénédictions célestes, les bénédictions même temporelles, tout ce qui doit nous conduire au terme de notre sanctification.

Il représente nos nécessités, nos faiblesses, nos infirmités, nos misères, nos périls, nos craintes, nos peines, nos tentations; et avec d'autant plus de zèle et d'ardeur, qu'il a passé par tous les genres d'épreuves où nous sommes exposés, que notre état a été le sien, qu'il a appris par ses propres souffrances ce qu'il en coûte de souffrir, qu'il en a été instruit par une expérience qu'il a faite dans le temps, quoiqu'il le fût de toute éternité par sa nature (3016), qu'il a été

(3009) *Non habet necessitatem quotidie (Christus), quemadmodum sacerdotes, prius pro suis delictis hostias offerre, deinde pro populi.* (Hebr., VII, 27.)

(3010) *Una oblatione, consummavit in sempiternum sanctificatos.* (Hebr., X, 14.)

(3011) *Quod fixit Dominus, et non homo.* (Hebr., VIII, 2.)

(3012) *Sanctorum minister.* (Hebr., VIII, 2.)

(3013) *Sanguis aspersiouem, melius loquentem quam Abel.* (Hebr., XII, 24.)

(3014) « Ipse summus sacerdos... nos perducit, interponens se, non ut intercludat, sed ut dirigat; non ut separet, sed ut reconciliet; non ut impediat, sed ut impedimenta disrumpat. » (S. Aug., in fragm. ex serm. de Kalend. Jan. contra pagan., t. V Op. S. Aug., nov. edit.)

(3015) *Advocatum habemus apud Patrem, Jesum Christum justum.* (1 Joan., XI, 1.)

(3016) « Pati voluit, ut compati sciret; miser fieri, ut misereri disceret, ut quomodo de ipso

tenté comme nous en toutes choses, dit l'Apôtre (3017), sans être néanmoins sujet au péché: *Sacerdos super solio suo, interpellat pro nobis.*

Jésus-Christ, dans le ciel, exerce les fonctions de pontife et d'avocat pour nous auprès de son Père, sur le trône même où il domine; c'est-à-dire qu'il les exerce comme il convient à sa grandeur et à son pouvoir souverain.

Étant Homme-Dieu et agissant en cette qualité, il fait ce qu'il ne saurait faire s'il n'était que Dieu ou s'il n'était qu'homme. Il prie et il exauce, il demande et il donne, il intercède, et il accorde, il sollicite, et il fait grâce, il présente des dons et il les accepte, il offre des vœux et il les reçoit, il fait instance pour obtenir miséricorde, et il se fléchit et s'apaise lui-même; il fait valoir le prix de ses souffrances, et il nous en applique le fruit; il plaide pour nous, et il décide en notre faveur; *Sacerdos super solio suo, interpellat pro nobis.*

Ayant un tel pontife et un tel avocat, approchons-nous avec confiance du trône de la grâce (3018); quelles que soient nos faiblesses, nos imperfections, nos infidélités; mais, nous dit saint Augustin (3019), après les avoir reconnues, pleurées, condamnées, et nous en être punis. Que notre confiance soit sincère, pleine et entière. Point de déguisement, de découragement, de pusillanimité. N'hésitons point. Il n'est rien que nous n'ayons droit de nous promettre, et rien qui puisse nous être refusé.

Reconnaissons en même temps, pénétrés d'une vive reconnaissance envers Jésus-Christ, tout le prix de son intercession pour nous auprès de son Père. Ah! si nous ne l'avions pas pour pontife et pour avocat, nous ne pourrions avoir d'accès auprès de Dieu (3020). Nos efforts pour nous en approcher seraient non-seulement impuissants, mais même coupables, parce qu'ils seraient téméraires et présomptueux. Son trône, qui devient aujourd'hui par Jésus-Christ un trône de miséricorde, ne serait

qu'un trône de justice. Nous ne pourrions ni l'adorer, ni nous offrir nous-mêmes à lui, ni lui rendre aucun devoir de religion, rien espérer, rien obtenir de lui; et si nous étions si osés que de nous adresser à Dieu de nous-mêmes, nos offrandes, nos sacrifices, nos louanges, nos actions de grâces, nos prières prétendues seraient autant de péchés (3021), et toute notre dévotion vaine et superstitieuse. C'est pourquoi Jésus-Christ recommandait si expressément à ses disciples de prier en son nom: *In nomine meo petetis.* (Joan., XIV, 13, 14, 15, 16; XVI, 17, 23, 24, 26.) Aussi l'Eglise emploie-t-elle dans toutes ses prières la médiation et l'entremise de Jésus-Christ, n'offre ses prières à Dieu que par Jésus-Christ, termine toutes ses prières par l'invocation du nom de Jésus-Christ: *Per Dominum nostrum Jesum Christum.*

Allons donc à Dieu, mes révérends Pères, par Jésus-Christ notre pontife et notre avocat; par Jésus-Christ rapprochons-nous de Dieu, présentons-nous à Dieu, adorons Dieu, offrons nos prières à Dieu, demandons tous nos besoins à Dieu, acquittons-nous de tous nos devoirs de religion envers Dieu. Si nous avons recours aux saints, et nous devons y recourir souvent, et toujours avec confiance, que ce recours soit établi sur les mérites de Jésus-Christ; n'attendons rien du ciel par l'intercession des saints que par l'entremise de Jésus-Christ, seul médiateur de rédemption, seul pontife, seul avocat qui soit infailliblement exaucé de Dieu.

C'est ce que nous apprend le mystère de l'Ascension, mystère qui nous procure les plus précieux avantages, comme il est infiniment glorieux à Jésus-Christ. Puissions-nous, mes révérends Pères, profiter, comme nous le devons, de ces avantages, pour mériter de voir un jour Jésus-Christ dans le ciel, assis à la droite de Dieu et dominant en souverain sur un trône éternel! Ainsi soit-il.

scriptum est: *Didicit ex his quæ passus est obedientiam; ita et misericordiam disceret. Non quod ante misereri nesciret, sed quod natura sciebat ab æterno, temporaliter didicit experimento.* (S. Bern., *Tr. de grad. humil.*, c. 5, n. 6, nov. edit.)

(3017) *Non habemus Pontificem, qui non possit compati infirmitatibus nostris; tentatum autem per omnia pro similitudine absque peccato.* (Hebr., IV, 15.)

(3018) *Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiæ, ut misericordiam consequamur.* (Hebr., IV, 16.)

(3019) « Si de infirmitate vitæ subreperit peccatum, continuo vide, continuo displiceas, continuo damna; et cum damnaveris, securus ad judicem venies. Ibi habes advocatum. » (S. Aug., *in. Ep. Joan.*, c. II, tr. 1, n. 7, nov. edit.)

(3020) *Nemo venit ad Patrem, nisi per me.* (Joan., XIV, 6.) *Per ipsum habemus accessum... ad Patrem.* (Ephes., XI, 18.)

(3021) « Oratio quæ non fit per Christum, non solum non potest delere peccatum, sed etiam ipsa fit in peccatum. » (S. Aug., *Enarr. in ps. CVIII*, n. 9, nov. edit.)

CONFÉRENCE

Pour le dimanche de la Pentecôte.

SUR LA DESCENTE DU SAINT-ESPRIT.

Repleti sunt omnes Spiritu sancto. (Act. XI, 4.)
Ils furent tous remplis du Saint-Esprit.

Soyons attentifs, mes révérends Pères : Dieu manifeste sa puissance, et étonne l'univers par de nouveaux prodiges. Un grand bruit, comme d'un vent violent et impétueux, se fait entendre. Il vient du plus haut des cieux, il est tiré des trésors du Tout-Puissant (3022), il remplit toute la maison où les apôtres sont assis. Des langues de feu qu'on voit paraître se partagent et s'arrêtent sur chacun d'eux. Tous sont remplis du Saint-Esprit. Tous parlent diverses langues. Tous opèrent des prodiges. Tous racontent les merveilles de Dieu. Tous annoncent la gloire de Jésus-Christ à ceux qui l'ont crucifié, et à tous les peuples de la terre.

O jour, s'écrie saint Léon (3023), ô jour plein de mystères, de sacrements, de grâces, de bénédictions ! Jour, dit saint Augustin (3024), où Jésus-Christ, après avoir porté, dans son Ascension, un homme dans le ciel, fait descendre un Dieu sur la terre ; où le Saint-Esprit, stérile dans l'adorable Trinité, parce qu'il en est le terme, fait voir combien il est agissant, fécond, plein d'efficacité, de force et de vertu, hors de lui-même. Jour où la Pentecôte des juifs reçoit son parfait accomplissement, la Synagogue est répudiée, la vérité succède aux figures, la réalité aux ombres, la grâce à la loi, l'amour à la crainte ; où une alliance éternelle se fait entre le ciel et la terre ; un royaume, supérieur à toutes les révolutions, à tous les obstacles, est établi ; un ouvrage immortel est produit dans l'univers ; où l'Évangile triomphe, et va porter la vie et le salut jusqu'aux extrémités du monde ; où se montrent avec éclat la vérité des promesses de Jésus-Christ, la fin de sa mission, la consommation de ses travaux, le fruit de ses mystères, et, pour m'exprimer avec Tertulien, la charité prodigue des trois Personnes divines envers les enfants des hommes.

Que d'objets d'admiration, de respect,

d'adoration ! Que de motifs de reconnaissance, d'amour et d'allégresse ! Afin que ces objets et ces motifs fassent sur nous une impression vive et profonde, transportons-nous en esprit au milieu de Jérusalem, et de là dans toutes les parties du monde ; voyons les merveilles de ce grand jour, en considérant ce que le Saint-Esprit opère dans l'âme des apôtres, et dans le monde par le ministère des apôtres. Quel spectacle, mes révérends Pères ! je vais vous l'étaler. Quelle source d'instructions ! je vais vous les développer. Ce que le Saint-Esprit opère dans l'âme des apôtres, vous le verrez dans la première partie de ce discours. Ce que le Saint-Esprit opère dans le monde par le ministère des apôtres, vous le verrez dans la seconde. En deux mots, ce que le Saint-Esprit opère dans les apôtres et par les apôtres, c'est tout mon dessein.

PREMIÈRE PARTIE.

Le Saint-Esprit est à l'égard des apôtres un esprit de lumière et de foi, un esprit de zèle et d'ardeur, un esprit de force et de puissance : comme esprit de lumière et de foi, il leur apprend toute la vérité, *Docet* (3025) ; comme esprit de zèle et d'ardeur, il les embrase des flammes de la divine charité, *Accendit* (3026) ; comme esprit de force et de puissance, il leur inspire une magnanimité héroïque, une intrépidité supérieure à tous les obstacles, *Roborat* (3027). Telle est l'opération du Saint-Esprit dans l'âme des apôtres ; et combien cette opération leur était-elle nécessaire !

Hommes grossiers, stupides, ignorants, indociles, inutilement Jésus-Christ avait employé pour leur instruction sa parole, ses leçons, ses entretiens. Les oracles de ce divin Maître étaient comme autant de paradoxes pour eux, ses mystères autant d'énigmes impénétrables, ses paraboles les plus claires un langage inconnu.

Hommes ambitieux, jaloux, charnels et terrestres, ils disputaient entre eux des droits d'une primauté frivole, demandaient

(3022) *Qui producit ventos de thesauris suis.* (Psal. CXXXIV, 7.)

(3023) « Magna mysteria in se (Dies iste) et veterum sacramentorum continens et novorum... Ab hoc die imbres charismatum, flumina benedictionum omne desertum et universam aridam rigaverunt. » (S. Leo, serm. 75, *De Pent.*, 1, c. 2, nov. edit.)

(3024) « Quanta et quam ineffabilis pietas Redeptoris. Hominem portavit ad caelum, et Deum usit ad terras » (S. Aug., aut quiv. al., serm. 128,

in Pent. 1, in 1, In append. vol. V Op. S. Aug., nov. edit.)

(3025) *Cum venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem.* (Joan., XVI, 15.)

(3026) « Validum ignem charitatis accendit (Spiritus sanctus). » (S. Bern., *in festo Pent.*, serm. 5, n. 8, nov. edit.)

(3027) « Apostolos roboravit. » (S. Bern., *in eod. festo et eod. serm.*, n. 1.)

les premières places dans un royaume imaginaire qu'ils se figuraient, contredisaient ouvertement Jésus-Christ quand il leur parlait de sa passion, et n'envisageant pas ce divin Sauveur avec des yeux assez purs, ils lui étaient trop humainement et trop sensiblement attachés (3028).

Hommes faibles, timides et sujets à toutes les passions humaines, ils n'osaient se produire dans le monde pour y prêcher Jésus-Christ : c'étaient des témoins muets, des témoins sans mouvement et sans action, des témoins incapables de publier, de défendre la vérité au péril de leur vie. A la passion, aux souffrances, à la mort de leur divin Maître, ils n'eurent pas le courage de rendre témoignage à son innocence, de prendre sa cause en main, de soutenir ses intérêts : la vue des hommes les déconcerta ; ils cherchèrent une indigne sûreté par une honteuse désertion et une fuite pleine de faiblesse.

Les voilà enfermés dans le cénacle, la pâleur sur le visage, le trouble dans l'esprit, la crainte dans le cœur (3029), hors d'état encore de marcher dans les voies de Dieu, incapables de rien entreprendre pour sa gloire. Le cénacle me paraît comme leur tombeau ; et à quelques mouvements près que leur a donnés la résurrection de Jésus-Christ, ce sont comme des morts ensevelis, ou comme des hommes inanimés.

Venez donc, Esprit-Saint, venez, descendez, il en est temps : *Veni, Spiritus.* (Ezech., XXXVII, 9.) Répandez sur les disciples du Sauveur un souffle de vie qui dissipe les nuages de leurs erreurs ; qui ranime, vivifie leurs cœurs resserrés par la timidité, abatus par la tristesse ; qui les affermisse contre les révoltes de la nature, contre l'impression des sens, contre les affections de l'homme charnel et terrestre : *Insuffla super imperfectos istos.* Eclairiez-les de vos plus vives lumières, embrasez-les de vos divines ardeurs, fortifiez-les par vos puissantes touches, afin qu'ils soient vivants et animés, *et reviviscant* ; afin qu'ils sortent du cénacle des hommes nouveaux, purifiés de tous leurs défauts, pleins de zèle et de force, *et reviviscant* ; des hommes spirituels, célestes, parfaits, supérieurs à toute crainte humaine, disposés à sacrifier leur repos, leur santé, leur vie même pour la gloire de leur Maître, *et reviviscant*.

L'Esprit-Saint descend, et il descend avec bruit, porté sur les ailes d'un vent violent et impétueux (3030), qui ébranle le cénacle jusqu'aux fondements. Il paraît comme un

feu ardent et lumineux sur les apôtres ; s'insinue dans leurs âmes, les pénètre, les remplit (3031), les enrichit de l'abondance de ses dons. Et d'abord il leur communique ses plus vives, ses plus pures, ses plus profondes connaissances ; leur en donne une intelligence si parfaite, qu'il leur fait voir en quelque sorte ce qu'il leur fait croire ; les leur imprime si fortement, que jamais elles ne s'effaceront de leur esprit, qu'ils ne les perdront jamais de vue, *Docet*.

Il agit sur leur mémoire, y renouvelle le souvenir de ces hautes vérités dont Jésus-Christ avait jeté dans leurs cœurs les divines semences (3032), et les fait germer, fructifier par sa vertu, en les enveloppant, les éclaircissant, les étendant, leur en montrant l'enchaînement et la suite. Il leur rend ainsi ces vérités présentes et infiniment plus précieuses, étant comme ressuscitées, que si elles étaient pour eux tout à fait nouvelles. Il leur rappelle si efficacement toutes les paroles de leur divin Maître, leur représente si vivement toutes ses actions, leur découvre si nettement tous ses mystères, qu'ils en pénètrent l'esprit, en goûtent la grâce, en admirent le mérite, *Docet*.

Il leur montre la croix de Jésus-Christ comme un trône plus éclatant que celui de Salomon dans toute sa splendeur. Il jette mille rayons de gloire sur les humiliations du Sauveur, sur ses douleurs, sur ses opprobres, sur l'abjection de sa mort, sur l'horreur de sa sépulture. Il leur fait voir en Jésus un Dieu Rédempteur, un Médiateur parfait, un Médecin tout-puissant, un Pontife plein de compassion, un Pasteur rempli de tendresse, un Libérateur tout appliqué à réconcilier le monde dans lui-même, trouvant dans ses humiliations le rétablissement de la gloire de son Père, la réparation parfaite de nos offenses, le remède unique de nos misères, le fondement légitime de l'autorité suprême dont il est revêtu. Il leur fait voir comme tout est grandeur, force, vertu, sagesse, vérité, puissance, sainteté dans Jésus, *Docet*.

Par ce Vicaire de Jésus-Christ, comme saint Augustin appelle le Saint-Esprit (3033), toute la science de la religion est communiquée aux apôtres, toute son économie leur est dévoilée. Les sceaux qui leur fermaient les divines Ecritures sont rompus. Le voile de Moïse, qui était sur leurs yeux, est levé. Ils savent s'exprimer parfaitement en toutes sortes de langues, eux qui savaient à peine parler leur langue naturelle (3034). Le Saint-Esprit leur découvre ce qu'il est,

(3028) « Videtur mihi, quod discipuli circa formam humanam Domini Christi fuerant occupati, et tanquam homines in homine humano tenebantur affectu. » (S. AUG., serm. 270, in die Pent. 4, n. 2, nov. edit.)

(3029) « In uno conclavi pro Judæorum metu residebant (apostoli). » (S. GREG., in Evang., l. II, hom. 30, n. 9, nov. edit.)

(3030) *Super pennas ventorum.* (Psal. XVII, 11.)

(3031) « Venit Spiritus sanctus — intravit, impleti sunt. » (S. AUG., serm. 267, in die Pent. 1, n. 2,

nov. edit.)

(3032) « Paracletus Spiritus sanctus quem mittet Pater in nomine meo — suggeret vobis omnia quæcumque dixerit vobis. (Joan., XIV, 26.)

(3033) « Vicarius Redemptoris. » (S. AUG., aut. quiv. al., serm. 182, in Pent. 1, n. 1, in Append. vol. V Op. S. Aug., nov. edit.) Un Père grec appelle le Saint-Esprit, *Verbum Verbi*.

(3034) S. Cyrille de Jérusalem, S. Grégoire de Nazianze, S. Ambroise, S. Augustin, S. Léon, S. Grégoire le Grand, etc., ont cru que les apôtres

l'amour personnel du Père et du Fils, leur éternelle union, leur lien sacré, procédant de l'un et de l'autre dans l'unité d'une même essence, l'Esprit-Saint et sanctificateur, la source et le principe de toutes les grâces, le souverain Dispensateur de tous les dons, le divin Consolateur, le terme et l'objet de la grande promesse du Sauveur; et il leur fait sentir que c'est lui qui les anime, qui les éclaire, qui les instruit, *Docet*

Et pour tout dire en un mot, le Saint-Esprit enseigne aux apôtres toutes les vérités, les vérités de foi et de spéculation, les vérités de pratique et de conduite, ces vérités évangéliques qui sont contraires à toutes les inclinations humaines, vérités gênantes, tristes, austères, mortifiantes, mais salutaires et même nécessaires: ajouterai-je, les vérités qui peuvent se trouver dans les arts et les sciences humaines, qui font l'objet de la curiosité, que la vanité recherche, dont se repaît la sagesse et la prudence du siècle? Non, mes révérends Pères, le Saint-Esprit ne descend pas pour faire des savants, des politiques, des philosophes; mais des chrétiens parfaits, des saints, des hommes consommés dans la sagesse et la prudence du ciel.

Ce divin Esprit n'enseigne aux apôtres que les vérités essentielles à la religion, les vérités qui ont rapport au salut, qui sont liées avec le salut, les vérités de la foi et du salut, à cet égard toute vérité: *Docebit vos omnem veritatem*; et il les leur enseigne si efficacement, qu'il les imprime jusqu'au fond de leurs cœurs, qu'il les met dans une disposition sincère de les pratiquer, de les soutenir, d'être maltraités, outragés, sacrifiés comme des victimes pour la défense de ces vérités, qu'il en fait des docteurs les plus éclairés et les plus habiles dans la science du royaume de Dieu; qu'il les rend pour tous les siècles les lumières du monde, les maîtres de tous les hommes, les interprètes du ciel, les oracles de l'univers; qu'il les rend infaillibles, de sorte que leurs décisions seront ses décisions mêmes (3035).

Et il leur enseigne ces vérités, non par de lentes instructions, par des éclaircissements successifs; mais dans un moment, sans délai, sans retardement, sans qu'il leur en coûte pour les apprendre ni étude, ni effort, ni travail (3036). Dans un moment il surmonte, il détruit tous les obstacles de leurs préventions et de leur stupidité, corrige tous les défauts de leur esprit, les remplit des lumières de Dieu, les consomme dans la science de Jésus-Christ. Nul inter-

valle à cet égard entre la présence de ce divin Esprit et ses opérations. Les impressions qu'il fait sont vives, efficaces, promptes, ont sur-le-champ leur effet. Oh! quel maître que le Saint-Esprit, s'écrie ici saint Grégoire! Toucher et éclairer, parler et convaincre, enseigner et persuader, ce n'est, pour ainsi dire, de sa part qu'une même chose: *Solum tetigisse, docuisse* est (3037).

Quel maître que le Saint-Esprit! C'est lui, mes révérends Pères, qui nous a d'abord instruits par ceux qui ont présidé à notre éducation, qui par eux a dissipé les ténèbres de notre ignorance, nous a découvert les volontés de Dieu, manifesté ses promesses, développé ses mystères, nous a remplis de la connaissance des devoirs du christianisme, fait sentir la nécessité de les pratiquer, nous a appris toutes les vérités essentielles au salut, et surtout celles qui combattaient les penchants qui nous dominaient. C'est lui qui, après nous avoir appelés à un état de perfection et nous l'avoir fait embrasser, a renouvelé, fait revivre dans nos esprits les vérités qu'il y avait imprimées, et auxquelles l'esprit du monde avait peut-être substitué le mensonge et la fausseté.

Prions cet Esprit-Saint, prions-le en ce jour où il fait une si riche et si abondante effusion de ses lumières, d'en répandre dans nos âmes de vives, d'efficaces; de nous donner ou d'augmenter en nous le goût, le sentiment, l'amour de ce qu'il nous a fait connaître, de le retracer par sa vertu et l'imprimer plus fortement dans nos esprits, de nous y rendre plus attentifs, plus appliqués, plus fidèles; de joindre à ses lumières l'onction secrète de sa grâce, qui nous fasse pratiquer les vérités qu'il nous a apprises, dans toute leur étendue, et conformément à la perfection à laquelle il nous a appelés; et d'être ainsi à notre égard, non-seulement un esprit de lumière et de foi, mais encore un esprit de zèle et d'ardeur, comme il l'a été à l'égard des apôtres, *Accendit*.

C'est en les embrasant des flammes de la divine charité, que le Saint-Esprit est à l'égard des apôtres un esprit de zèle et d'ardeur. Ces flammes, disent les Pères (3038), nous sont représentées par les langues de feu qui parurent et se reposèrent sur chacun d'eux. En effet le Saint-Esprit, comme un feu actif et pénétrant, excite dans leur cœur, y allume, y répand avec plénitude le divin amour; et comme le feu, qui est le symbole de cet amour, détruit dans les corps qu'il touche toutes les impuretés qu'il y trouve, y consume tout ce qui s'oppose à

avaient le don de toutes sortes de langues. (V. CENNEL. A LAPIDE, in c. II Act. Apost.)

(3035) *Visum est Spiritui sancto et nobis.* (Act., XI, 28.)

(3036) « O quam velox est sermo sapientiæ; et ubi Deus magister est, quam cito discitur, quod doceatur! Non est adhibita interpretatio ad audiendum, non consuetudo ad usum, non tempus ad studium. » (S. LEO, serm. 75, De Pent. 1, c. 2, nov. edit.)

(3037) « O qualis est artifex iste Spiritus! nulla

ad dicendum mora agitur in eo quod voluerit. Mox ut tetigerit mentem, docet; solumque tetigisse, docuisse est. » (S. GREG., in Evang., hom. 50, n. 8, nov. edit.)

(3038) « In linguis igneis apparuit Spiritus, quia omnes quos repleverit, ardentes facit. » (S. GREG., in Evang., hom. 50, n. 5, nov. edit.) — « Spiritus super apostolos in igne apparuit propter ardorem. Quos enim repleverit, spiritus fervere facit. » (S. BERN., in festo Pent., serm. 2, n. 7, nov. edit.)

sa vertu, ne peut souffrir aucun mélange en lui-même, purifié, échauffé, embrasé : les flammes de la charité dont brûlent les apôtres détruisent en eux tout ce qui s'y trouve de bas, d'humain, de charnel ; consomment jusqu'aux plus légers vestiges, leurs défauts, leurs faiblesses, leurs imperfections ; vont chercher dans les parties les plus intimes, dans les replis les plus cachés, tout ce qu'elles pourraient y rencontrer d'affection terrestre pour le dissoudre et le dévorer ; font exhaler en fumée, comme le dit saint Augustin (3039), le foin, la paille qui est en eux, et convertissent, selon l'expression d'un prophète (3040), tout ce qu'ils ont d'étain et d'étain en un métal très-pur. Elles ne leur laissent que le repentir et la confusion d'avoir été si faibles, si lâches, si imparfaits. Elles changent, réforment, renouvellent leurs cœurs, en tournent tous les mouvements, tous les désirs, tous les penchants vers Dieu ; échanffent, embrasent divinement leurs volontés et toutes les puissances de leurs âmes.

Plus donc dans les apôtres de vues intéressées, de jalousie secrètes, d'amour de la préférence, de désirs inquiets d'honneur et d'élévation, d'abattement, de tristesses indiscrètes, de consolations basses et humaines, d'attachement aux biens périssables de la terre, de lenteurs, de dureté de cœur. A ces défauts succèdent toutes les vertus, humilité, abnégation, vigilance, docilité, mortification, sagesse, prudence, joie, paix, douceur, patience, bonté, zèle, ferveur ; et dans quelle excellence ! dans quelle sublimité !

Les apôtres sont des hommes tout nouveaux, sur qui la chair et le sang n'ont plus aucun pouvoir, dégagés de toutes les affections de la terre, purifiés de l'attachement imparfait qu'ils avaient à l'humanité de Jésus-Christ, et élevés à l'adoration parfaite de sa divinité, exprimant dans leurs actions tout ce que la morale de l'Evangile a de plus relevé, uniquement occupés des choses du ciel, pleins de Dieu et vides d'eux-mêmes. Ce sont des hommes spirituels, célestes, divins, des hommes d'une sainteté consommée.

Ah ! s'écrie saint Bernard (3041), l'hiver funeste qui durait depuis si longtemps, est passé pour les apôtres ; une chaleur vivifiante l'a dissipé : *Jam hiems transit*. Elle a

rendu, cette chaleur, ces hommes si froids, si lents, si pesants, si insensibles, des hommes tout de feu.

Ainsi, mes révérends Pères, le Saint-Esprit est à l'égard des apôtres, par la charité qu'il leur inspira, un esprit de zèle et d'ardeur, *Accendit*. Ainsi se vérifie, s'accomplit la promesse de Jésus-Christ, qui avait dit à ses disciples sur le point de les quitter, qu'ils seraient bientôt baptisés par le Saint-Esprit (3042) : baptême bien différent de celui que conférait Jean-Baptiste, qui ne produisait qu'une ablution extérieure ; supérieur même à celui que les apôtres avaient reçu de Jésus-Christ, parce qu'il ne les avait pas entièrement purifiés, étant encore, quoique tout sanctifiés et tout régénérés par ce baptême, sujets à bien des imperfections. C'est ici un baptême de feu qui les purifie parfaitement, et les remplit d'une ardeur intérieure qui les transportent et les met comme hors d'eux-mêmes (3043).

Le cénacle ne peut plus les contenir : ils en sortent tout à coup, passent dans les rues et les places publiques, et y répandent mille étincelles des flammes du divin amour que le Saint-Esprit a allumées dans leurs cœurs. Ce n'est en eux que vivacités, agitations, enthousiasmes, mouvements affectueux. On les traite de gens ivres et pleins de vin, et l'on dit vrai en un sens, et sans y penser (3044) : car ils le sont d'une sainte ivresse, d'une ivresse que leurs calomnieux ne connaissent pas, de cette ivresse qui fait germer les vierges, et dont les heureuses vapeurs, comme il a été prédit, doivent enivrer l'univers (3045).

Toujours brûlants de la divine charité, parce que le Saint-Esprit est toujours à leur égard un esprit de zèle et d'ardeur, ce feu sacré, semblable, comme je l'ai dit, au feu matériel, décompose pour ainsi dire, l'esprit et le cœur des apôtres, en bannit l'opposition des sentiments, la contrariété des inclinations, l'antipathie des humeurs, le tien et le mien, toute inégalité, tout partage, toute semence de division, les rapproche, les réunit, n'en fait qu'un même esprit et un même cœur (3046), rend ainsi commun à tous ce qui n'est qu'à un seul ; forme entre eux une société toute d'amour, dont toutes les lois sont celles de la charité, dont toutes les richesses sont dans la charité, dont toute la beauté n'est que par la charité,

(3039) « Flatus ille (Spiritus sancti) a carnali palea corda mundabat; ignis ille femm veteris concupiscentiæ consumebat. » (S. AUG., serm. 271, in die Pent., 5, nov. edit.)

(3040) *Excoquam ad purum scoriam tuam, et auferam omne stannum tuum.* (Isa., I, 25.)

(3041) « Ex tunc (ab initio Passionis Christi) et deinceps usque ad adventum Spiritus sancti, quo recaluerunt torpentia fidelium corda, tanquam igne, quem Dominus ad hoc ipsum misit in terram, hiems fuit. » (S. BERN., in Cant., serm. 38, n. 5, nov. edit.)

(3042) *Joannes baptizavit aqua; vos autem baptizabimini Spiritu sancto, non post multos hos dies.* (Act., I, 5.)

(3043) *Ego baptizo vos in aqua in penitentiam: qui autem post me venturus est — ipse vos baptizabit in Spiritu sancto et igne.* (Math., III, 11.)

(3044) « Vere ebrii vino, sed non eo quod ab incredulis ebrii credebantur. Plane, inquam, ebrii, sed vino novo, quod veteres quidem utres nec mererentur accipere, nec continere valerent — vinum germinans virgines. » (S. BERN., in festo Pent., serm. 3, n. 4, nov. edit.)

(3045) *Bibentes inebriabuntur quasi a vino, et replebuntur ut phalaræ, et quasi cornua altaris. Et salvabit eos Dominus Deus eorum in die illa, ut gregem populi sui; quia lapides sancti elevabuntur super terram ejus.* (Zachar., IX, 16.)

(3046) *Cor unum et anima una.* (Act., IV, 52.)

dont toute la vie n'est que charité. Plusieurs par le nombre, les apôtres ne sont qu'un par l'unité parfaite de leurs vues, de leurs désirs, de leurs affections, par leur charité mutuelle. Qu'il me soit permis de l'ajouter en reconnaissant ce qu'il y a d'essentiellement différent dans la comparaison, ainsi le Saint-Esprit, l'amour éternel du Père et du Fils, les unit par des liens si étroits et si incompréhensibles, que la distinction de leurs personnes ne peut empêcher l'union de leur nature et de leur volonté : *Ab utroque procedit (Spiritus sanctus) firmissimum et indissolubile vinculum Trinitatis* (3047).

O divine charité ! ô sainte unité, le principal ouvrage du Saint-Esprit, le doux lien de tous les membres entre eux et avec Jésus-Christ leur chef, la plus aimable consolation des fidèles, le fruit le plus excellent du christianisme, le rapport le plus juste que nous puissions avoir avec l'adorable Trinité, et avec les disciples de Jésus-Christ ! Charité divine, embrasez nos cœurs. Unité sainte, réunissez nos cœurs.

Esprit de zèle et d'ardeur, par les flammes de cette charité, consommez tout ce qu'il y a eu nous d'humain, de defectueux, d'imparfait. Spiritualisez tout ce que nous avons de terrestre. Purifiez-nous de toutes nos attaches. Rendez-nous supérieurs à tout ce qui nous affaiblit. Elevez-nous au-dessus de toutes les choses visibles. Dissipez tout ce qui nous appesantit. Corrigez nos tiédeurs et nos sécheresses. Arrachez-nous aux objets qui nous partagent et nous détournent de vous. Faites-nous parler non pas plusieurs langues, mais dans notre langue, le langage du saint amour.

Consommez-nous, charité essentielle et toujours subsistante, consommez-nous dans la sainte unité, en éloignant de nos cœurs toute aversion, tout ressentiment, toute froideur, toute indifférence; en fortifiant les liens qui nous unissent si étroitement tous ensemble; en nous inspirant les mêmes pensées, les mêmes désirs, les mêmes affections; en nous portant à nous aimer en vous et pour vous, à n'être tous qu'un cœur et qu'une âme; en nous réunissant tous en vous.

Admirable unité, mes révérends Pères, fruit de la divine charité répandue dans le cœur des apôtres par le Saint-Esprit qui est par là à leur égard un esprit de zèle et d'ardeur, *Accendit!* Il est enfin pour eux un esprit de force et de puissance, en leur

inspirant une magnanimité héroïque, une intrépidité supérieure à toute crainte humaine, *Roborat.*

Voyez-les dans Jérusalem, ce premier théâtre de leur héroïsme. Ils annoncent Jésus, quel nom ! Ils l'annoncent à une multitude prodigieuse de juifs et de gentils prosélytes, quels hommes ! Ils le leur annoncent comme le Seigneur, le Christ, le Sauveur, le Fils de Dieu même, quel courage ! Ils le leur annoncent hautement, avec une sainte fierté, sans ménagement, sans aucun détour, quelle hardiesse ! Ils le leur annoncent plusieurs fois et en plusieurs façons différentes, quelle fermeté, quelle constance ! Ils le leur annoncent en diverses langues, eux, dit saint Grégoire, qui avaient craint auparavant de prêcher Jésus-Christ en leur langue naturelle (3048). Ils leur reprochent en face leur énorme injustice, leur sacrilège attentat, le déicide dont ils sont coupables.

Le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, disent les apôtres aux prêtres, aux pontifes, aux scribes, aux pharisiens, à ce qu'il y a de plus grand, de plus distingué, de plus respectable et de plus respecté dans la Synagogue, aux plus mortels ennemis de Jésus-Christ, dont les mains fument encore de son sang; le Dieu de nos pères a glorifié son Fils Jésus que vous avez attaché à une croix; et il l'a glorifié par des merveilles, des prodiges, des miracles qui surpassent toute la vertu de l'homme. Il l'a retiré du sein de la mort, des horreurs et de l'humiliation du tombeau : nous en sommes les témoins oculaires (3049). Vous avez renoncé le saint de Dieu (3050). Vous avez livré le juste par excellence. Vous avez rejeté le prophète que le Seigneur vous avait suscité selon sa promesse (3051). Vous avez préféré un scélérat et un homicide à l'innocence même. Vous avez fait mourir l'Auteur, de la vie.

On prétend leur imposer silence : Dieu nous commande de parler, répondent les apôtres, et il est juste d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes (3052). On veut leur défendre d'enseigner désormais au nom de Jésus..... Nous ne pouvons résister à la force de l'Esprit-Saint, qui s'est rendu maître de nos esprits, de nos cœurs et de nos bouches. On cherche à les faire passer pour des insensés..... Le prophète Joël a prédit que Dieu, dans les derniers temps, répandra son Esprit sur toute chair; et c'est ce que nous vérifions en confessant

(3047) S. BERN., *in festo serm. Pent. 5, n. 2, nov. edit.*

(3048) « Cœperunt et in aliena Christum eloqui, qui de illo prius et in sua lingua loqui metuebant. » (S. GREG., *in Evang. l. II, hom. 50, n. 9, nov. edit.*)

(3049) *Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob, Deus patrum nostrorum, glorificavit Filium suum Jesum, quem vos quidem tradidistis, et negastis ante faciem Pilati, judicante illo dimittit : vos autem Sanctum et Justum negastis, et petistis virum homicidam donari vobis ; Auctorem vero vite interfecistis, quem Deus suscitavit a mortuis, cujus nos testes su-*

mus. (Act., III, 13, 14, 15.)

(3050) *Sanctus Dei. (Marc., I, 24; Luc., IV, 34.)*

(3051) *Moyses quidem dixit : quoniam prophetam suscitabit vobis Dominus Deus vester de fratribus vestris, tanquam meipsum audietis juxta omnia quæcunque locutus fuerit vobis. (Act., III, 22.)*

(3052) *Obedire oportet Deo magis quam hominibus. (Act., V, 20.) — Si justum est in conspectu Dei, vos potius audire quam Deum, judicatis : non enim possumus quæ vidimus et audivimus non loqui. (Act., IV, 20.)*

Jésus-Christ (3053). On les chasse des places publiques, ils parlent dans les synagogues. On les chasse des synagogues, ils prêchent Jésus-Christ dans le temple. On les enchaîne, la parole de Dieu en devient plus puissante. On les couvre de plaies; ils s'estiment trop heureux d'être jugés dignes de souffrir pour le nom de Jésus (3054).

Sont-ce là, mes révérends Pères, ces hommes cachés jusqu'à ce jour, faibles, lâches, timides, fugitifs? Sont-ce là les brebis qui furent dispersées après que le pasteur eut été frappé (3055)? Est-ce bien là Pierre que la parole d'une simple femme avait fait trembler, qui élève maintenant sa voix en faveur de son divin Maître devant toute la maison d'Israël (3056)? Est-ce Thomas qui avait eu tant de peine à croire la résurrection de Jésus-Christ, qui l'annonce en ce jour avec tant de force? Est-ce André, Jacques, Jean, Philippe, Barthélemy et les autres qui avaient marqué une si grande faiblesse à la mort de leur Sauveur, qui prennent aujourd'hui ses intérêts avec tant de chaleur (3057)? Quelle différence d'eux-mêmes avec eux-mêmes! Je ne les reconnais plus. Ces faibles roseaux, qui pliaient au moindre vent, sont devenus des colonnes de bronze et d'airain. Ces hommes de boue, selon l'expression de saint Chrysostome (3058), ont été changés en hommes intrépides, en héros. On dirait que le Saint-Esprit ne les a pas seulement réformés, mais transformés en d'autres hommes, ou plutôt qu'il leur a substitué d'autres hommes.

Non, ce n'est plus Pierre, André, Jacques, Jean, Philippe, Barthélemy, etc. C'est le Saint-Esprit en eux. C'est le Saint-Esprit qui parle, qui agit en eux (3059). C'est le Saint-Esprit dans leur bouche, dans leur esprit, dans leur cœur. C'est le Saint-Esprit qui remue toutes les facultés de leur âme, qui est l'âme de leur âme. C'est le Saint-Esprit, esprit de force et de puissance, qui leur inspire cette magnanimité héroïque, cette intrépidité supérieure à toute crainte humaine, *Roborat*.

Force, puissance du Saint-Esprit, admirablement représentées, dit saint Chrysostome (3060), par ce grand bruit qui venait du ciel, et qui, semblable à celui d'un vent impétueux, remplit toute la maison où les apôtres étaient assis! Force, puissance du Saint-Esprit, qui se manifestent avec encore plus d'éclat dans le dessein que for-

ment les apôtres de réformer l'univers, d'en faire la conquête pour Jésus-Christ!

En effet, quelle entreprise de la part de pauvres pêcheurs, et en si petit nombre, de la part d'hommes sans nom, sans appui, sans crédit, sans autorité, sans biens, sans sciences humaines! Il ne s'agit de rien moins que de surmonter autant d'obstacles qu'il y a d'erreurs et de passions dans le monde; de détruire les créances anciennes, établies depuis tant de siècles, et fortifiées par la corruption des mœurs qu'elles autorisent; d'anéantir toutes les superstitions, de renverser les temples des faux dieux, de faire adorer à toutes les nations un Dieu crucifié, d'attaquer, combattre, vaincre toutes les puissances de la terre et de l'enfer; de surmonter aussi bien ce que le siècle a de douteurs que ce qu'il a de terrible; de confondre la sagesse des philosophes et l'éloquence des Grecs et des Romains, de soutenir devant des incrédules, des impies, tout le poids de la grandeur de Dieu et de ses mystères; d'aller comme des agneaux parmi des loups pleins de rage et de férocité, et les changer eux-mêmes en agneaux (3061); d'affronter les tyrans les plus furieux qui ne respirent que le sang et le carnage, et se dévouer aux plus affreux tourments, aux supplices les plus ignominieux, aux plus cruels martyres.

Déjà, pour le succès de cette entreprise vaste, immense, très-périlleuse, et qui est au-dessus de toutes les forces humaines, le Saint-Esprit a enseigné aux apôtres toute vérité, les a embrasés de ses divines flammes, leur a accordé le don des langues. Il leur accorde encore le don de prophétie (*Act.*, II, 27, 28; XXI, 11), la connaissance des pensées secrètes (*Act.*, V, 4, 9), le discernement des esprits (*I Cor.*, XII, 10), le pouvoir de faire des miracles, d'opérer des prodiges (3062), de chasser les démons des possédés (*Act.*, VIII, 8, 9, 34, 40; XX, 10, 12), de guérir les malades, de ressusciter les morts (*Act.*, VIII, 8, 9, 34, 40; XX, 10, 12.) Il les confirme en grâce, c'est-à-dire qu'il les établit dans une justice stable, permanente; qu'il fixe en quelque manière leur liberté, qu'il les rend comme immuables dans le bien. Et toujours il sera avec eux, il les fortifiera, les soutiendra contre tous les ennemis du nom chrétien, leur donnera une bouche et une sagesse à laquelle ces ennemis ne pourront résister, ni contre-

(3053) *Hoc est quod dictum est per prophetam Joel: Et erit in novissimis diebus (dicit Dominus), effundam de Spiritu meo super omnem carnem. (Act.*, II, 16, 17.)

(3054) *Ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habitii sunt pro nomine Jesu contumeliam pati. (Act.*, V, 41.)

(3055) *Percutiam pastorem, et dispergentes oves gregis. (Math.*, XXI, 51.)

(3056) *S'aus autem Petrus cum undecim, levavit vocem suam. (Act.*, II, 14.)

(3057) *Virtute magna reddebant apostoli testimonium resurrectionis Jesu Christi Domini nostri. (Act.* XIV, 35.)

(3058) « *Ex luteis Spiritus illos ferreos reddidit.* » (S. JOAN. CHRYS., in *Joan.*, hom. 75, n. 5, nov. edit.)

(3059) *Nou enim vos estis qui loquimini, sed Spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis. (Math.*, X, 19.)

(3060) « *Tanquam supervenientis Spiritus vehementis. Hinc declarat (Scriptura) fore ut nihil possit ipsi obsistere, sed inimicos ab ipsis pulveris instar ventilandos esse.* » (S. JOAN. CHRYS., in *Act. Apost.*, hom. 4, n. 2, nov. edit.)

(3061) *Eccce ego mitto vos, sicut agnos inter lupos. (Math.*, X, 16.)

(3062) *Per manus autem apostolorum fiebant signa et prodigia multa in plebe. (Act.*, V, 12.)

dire (3063). Il sera toujours à leur égard un esprit de force et de puissance; en leur communiquant toujours une magnanimité héroïque, une intrépidité supérieure à tous les obstacles, *Roborat*.

Ainsi, mes Révérends Pères, ainsi, par proportion, le Saint-Esprit agira dans tous ceux qui se seront mis en état de l'attirer dans leurs cœurs, parce que c'est un Esprit constant et invariable dans ses opérations. (*Sap.*, VII, 22.) Si donc nous avons en le bonheur de le recevoir, par les dispositions que nous avons dû apporter à cette auguste solennité, il faut que sa force et sa puissance se manifestent dans toute notre conduite. Il faut, sans sortir des bornes de notre état, que nous nous intéressions vivement dans tout ce qui regarde le service de Dieu, son culte, sa religion, sa loi, ses volontés, son Christ, son Eglise; que nous n'ayons point de timides ménagements, de lâches complaisances, de fausses douceurs, de respect humain, quand il s'agit d'être fidèles à nos devoirs, aux plus petits même, aux observances les plus légères; que nous fassions gloire de cette fidélité devant ceux qui oseraient la mépriser, en la traitant de petitesse et de simplicité; que nous empêchions, autant que nous le pouvons, l'esprit du siècle de se glisser dans nos saintes demeures; que nous nous opposions de toutes nos forces à quiconque parmi nous voudrait affaiblir la discipline, diminuer la ferveur, troubler la paix, blesser la charité (3064); et si nous ne pouvons pas toujours parler pour la défense de nos saintes règles, que nous fassions toujours entendre la voix impérieuse de l'exemple.

Si nous avons reçu le Saint-Esprit, il faut que sa force et sa puissance se manifestent en nous par une foi plus vive, par une charité plus ardente, par une humilité plus cachée, par une obéissance plus exacte, par une pauvreté plus absolue, par une ferveur plus animée, par une solitude plus profonde, par un courage plus ferme dans les voies de Dieu, par de plus saintes et de plus fortes résolutions, par de plus grands progrès dans la carrière de la perfection, par de plus généreux efforts pour combattre les ennemis de notre salut, par un plus parfait dévouement aux austères rigueurs du crucifiement évangélique. Ah! si nous agissons de la sorte, nous pouvons nous flatter d'avoir reçu le Saint-Esprit, parce qu'il n'y a que sa force et sa puissance qui soient capables de produire de semblables effets. Et que ne vont-elles pas produire dans le monde par le ministère des apôtres avec les connaissances que le Saint-Esprit leur a communiquées, et la charité qu'il leur a inspirée?

(3063) *Ego dabo vobis os et sapientiam, cui non poterunt resistere et contradicere omnes adversarii vestri. (Luc., XXI, 15.)*

(3064) « Deprehendimus interdum forte nonnullos, qui colloquantur hostibus. et paciscantur fœdus cum morte, hoc est moliantur, quod in eis est, imminuere Ordinis disciplinam, intepescere fervorem,

Voyons ces admirables effets, en développant dans toute son étendue ce que le Saint-Esprit opère par les apôtres.

SECONDE PARTIE.

Par les apôtres le monde est éclairé, le monde est converti, le monde est sanctifié. C'est ce que le Saint-Esprit opère par les apôtres.

Il n'était, le monde, avant la descente du Saint-Esprit, il n'était, à la Judée près, qu'un séjour de fausseté, qu'un lieu de débauche, qu'un temple d'idoles. L'excès du ridicule, le comble de l'ignorance, l'extravagance même faisaient le fonds de la religion. Le culte public ne présentait qu'une indigne prostitution de l'homme, et une sacrilège dérision du nom de Dieu. L'homme était la divinité la plus noble que l'homme adorât. Tout, excepté Dieu, était Dieu, jusqu'aux plus viles créatures, jusqu'aux vices et aux passions (3065). Le crime rendait hommage au crime. La philosophie était la plus grande preuve du dérèglement de la raison, comme le philosophe, le plus grand exemple de la faiblesse de l'homme. Ou cette misérable philosophie dégradait honteusement la condition de l'homme jusqu'à la condition des bêtes, ou elle l'élevait follement jusqu'à celle de Dieu même. Le gentil était en proie à toutes les passions, adonné à tous les vices, livré à tous les crimes, plongé dans toutes les horreurs, donnant brutalement dans tous les excès: passions les plus infâmes, vices les plus honteux, crimes les plus énormes, horreurs qui n'ont point de nom, excès qui font frémir la raison. Le juif, chez qui subsistait la véritable religion, la déshonorait par d'indignes superstitions. Il croyait un seul Dieu, mais il ne l'aimait pas. Il avait reçu une loi toute sainte, mais il ne l'observait pas. Il attendait un Messie, mais un Messie selon ses idées, dans les pompes, dans les grandeurs mondaines. L'amour-propre, l'orgueil, la vanité, la présomption, l'ambition, dominaient les chefs de la Synagogue, et le peuple était ignorant, superstitieux, charnel, ingrat et infidèle à son Dieu. Partout, erreur, ténèbres, aveuglement, superstitions. Partout, injustice, iniquité, dérèglement, corruption.

Allez donc, partez, courez, volez dans toutes les parties du monde, ministres de l'Esprit créateur: *Ite, angeli veloces. (Isa., XVIII, 2.)* Allez plus vites que les aigles, plus courageux que les lions (3066); allez éclairer, convertir, sanctifier le monde, en le délivrant de ses folles erreurs et de ses criminelles passions.

Poussés par le souffle du Saint-Esprit, les

in dare pacem, redere charitatem. » (S. BERN., in *editic. Eccl.*, serm. 5, n. 5, nov. edit.)

(3065) « Omnia colit humanus error, præter ipsum omnium Conditorum. » (*Tertull.*, l. IV de *Idol.*)

(3066) *Aquilis velociores, leonibus fortiores.* (*III Reg.*, I, 25.)

apôtres sortent de Jérusalem, et se répandent dans toutes les contrées de l'univers. Ils vont de ville en ville, de province en province, de royaume en royaume, de l'orient à l'occident, d'un pôle à l'autre (3067). Ils pénètrent dans les lieux les plus inaccessibles, dans les pays les plus éloignés, dans les îles les plus reculées, dans des climats qu'éclaire à peine le soleil. Ni les sables brûlants, ni les déserts, ni les montagnes, ni les tempêtes, ni l'intempérie de l'air, ni les écueils de tant de mers ne peuvent les arrêter. On dirait qu'ils ont pris pour modèle l'astre du jour, qui s'élance plein d'ardeur pour fournir sa carrière, qui part d'un bout du ciel et continue sa course jusqu'à l'autre bout, pour éclairer l'univers (3068).

Flambeaux animés (3069), ils portent partout la lumière de la foi. Trompettes évangéliques (3070), ils font entendre de tous côtés la parole du salut. Nuées mystérieuses (3071), ils répandent en tous lieux une rosée divine et salutaire. Nouveaux cieus (3072), ils publient, dans tout son éclat, la gloire de Dieu parmi les nations. Semblables à cet ange de l'Apocalypse (3073), je les vois porter au milieu des airs l'Évangile éternel. Ils l'annoncent aux grands, aux petits, aux riches, aux pauvres, aux savants, aux simples, aux Grecs, aux barbares, aux peuples les plus sauvages, aux peuples les plus indociles, aux peuples les plus attachés à l'erreur, à tous les peuples.

Et d'abord ils leur démontrent l'existence de Dieu, sa souveraineté, son indépendance, sa sainteté, sa toute-puissance, son immutabilité, sa providence, sa justice, sa sagesse, ses miséricordes. Ils leur enseignent que Dieu est un et indivisible, et tout ensemble Père, Fils et Saint-Esprit; que ce Fils, Verbe de Dieu, Dieu de Dieu, Dieu en Dieu, s'est fait homme pour nous autres hommes et pour notre salut, sans perdre la nature de Dieu, sans souffrir la moindre altération dans la nature de Dieu; qu'il s'est uni à l'homme d'une manière si étroite et si intime, que Dieu et l'homme ne sont qu'une seule et même personne; que ce

Fils a souffert, a été attaché à une croix, est mort, est ressuscité, est monté au ciel et est maintenant assis à la droite de son Père. Ils confirment leur témoignage par le témoignage invincible que rend à leurs discours l'accomplissement des prophéties.

Ils montrent à ces adorateurs des faux dieux l'abus qu'ils ont fait des connaissances naturelles, et comme leurs ténèbres et leurs passions ont obscurci et presque effacé la loi autrefois écrite dans leurs cœurs. Sourds, leur disent-ils, à la voix des cieus, aux cris de la nature qui annoncent, qui publient la gloire du Créateur, à qui avez-vous fait ressembler ce Dieu vivant et véritable? à qui l'avez-vous égalé (3074)? à des créatures inanimées, au soleil, à la lune, aux étoiles, à l'or, à l'argent, au bois, à la pierre, à de vains simulacres, aux plus vils animaux: vous les lui avez même préférés. Vous avez bâti des temples et élevé des autels à des hommes corrompus, à des femmes vicieuses, à des mortels qui ne méritaient pas d'avoir même des tombeaux, à des monstres entre les humains. C'est le démon, ce voleur de la Divinité (3075), que vous adorez. C'est au démon, cet usurpateur de la gloire de Dieu, que vous sacrifiez sous le nom de tous vos faux dieux (3076).

Peuple présomptueux et superbe, peuple d'Israël, vous vous reposez sur la loi (3077), vous y mettez votre confiance, vous lui attribuez une vertu qu'elle n'a pas, et qu'elle ne peut avoir; vous pensez que cette loi et vos forces naturelles suffisent pour acquérir la véritable justice; vous croyez n'avoir besoin d'autre chose que de connaître vos devoirs pour les accomplir. La loi, toute bonne, juste et sainte qu'elle est (3078), est impuissante: elle ne fait que des esclaves (3079): elle ne donne qu'une justice légale, une justice extérieure, la justice des œuvres et non celle du cœur; et elle est souvent, comme votre conduite ne le montre que trop, une occasion de plusieurs prévarications, et une source abondante de péchés (3080).

La véritable justice vient de Dieu, et non

(3067) *Prædicaverunt ubique. (Marc., XVI, 20.) — In omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum. (Psal. XVIII, 5.)*

(3068) *Exsultavit ut gigas ad currendam viam, a summo cælo egressus ejus, et occursus ejus usque ad summum ejus. (Psal. XVIII, 7.)*

(3069) « *Mundi luminaria.* » (S. JOAN. CHRYS., aut quiv. al., *Serm. de Pent.*, inter spuria vol. III Op. S. Joan. Chrys., nov. edit.)

(3070) « *Ab hoc die turba evangelicæ prædicationis intonuit.* » (S. LEO, *serm. 75, De Pent. 1, c. 2, nov. edit.*)

(3071) « *Nubium nomine quid hoc in loco aliud, quam prædicatores sancti, id est apostoli designantur, qui per mundi partes circumquaque transmissi verbis noverant pluere? Quos Isaias propheta longe ante intuens, dixit: Qui sunt isti, qui ut nubes volant?* » (S. GREG., *Moral.*, l. XVII, in c. XXVI beati Job., c. 26, n. 36, nov. edit.)

(3072) « *Spiritus ornavit cælos. (Job., XXVI, 15.) Quos cælos, nisi eos de quibus scriptum est: Cæli*

enarrant gloriam Dei? Quos tunc ornavit Spiritus, cum replevit. Quod, Luca referente, didicimus, qui ait: Factus est repente de cælo sonus, etc. » (S. GREG., *Moral.*, l. XVIII, in c. XXVI beati Job., c. 31, n. 48, nov. edit.)

(3075) *Vidi alterum angelum volantem per medium cæli, habentem Evangelium æternum. (Apoc., XIV, 6.)*

(3074) *Cui similem fecistis Deum? aut quam imaginem ponetis ei? (Isa., L, 18.)*

(3075) « *Furatur divinitatem.* » (TERTULL.)

(3076) *Omnnes dii gentium, demonia. (Psal. XCV, 5.)*

(3077) *Si autem tu Judæus cognominaris et requiescis in lege, etc. (Rom., XI, 17.)*

(3078) *Lex quidem sancta et mandatum sanctum, justum et bonum. (Rom., VII, 12.)*

(3079) *In servitutum generans. (Gal., IV, 25.)*

(3080) *Occasione accepta, peccatum per mandatum operatum est in me omnium concupiscentiam. (Rom., VII, 8.)*

des efforts naturels; elle vient de Dieu par la foi en Jésus-Christ (3081), en Jésus-Christ, comme le Sauveur, le Rédempteur de tous les hommes, leur Médiateur auprès de Dieu, leur Prêtre, leur Victime, leur Père, leur Roi, leur Chef, leur Maître, leur Pasteur, leur Médecin, leur Modèle, leur Juge: en Jésus-Christ qui a été pendant quatre mille ans l'objet des promesses du ciel et des vœux de tous les anciens justes, figuré par tous les sacrifices et les cérémonies de la loi, et annoncé par tous vos prophètes.

Vous l'avez méconnu et rejeté, parce que les vérités qu'il enseignait et les vertus qu'il prescrivait revoltaient votre orgueil, et combattaient vos cupidités; parce qu'il condamnait votre hypocrisie, vos superstitions, votre exactitude à des pratiques extérieures, tandis que vous négligiez ce qu'il y a de plus important dans la loi; parce qu'il vous prêchait la nécessité d'un culte intérieur, et d'une adoration de Dieu en esprit et en vérité, et qu'il vous reprochait de déshonorer la Divinité par un culte purement extérieur et tout charnel; parce que n'ayant que de fausses idées du Messie, l'attente d'Israël, vous avez été scandalisés de la pauvreté de Jésus-Christ et de son humilité.

Les miracles accompagnent et suivent ces reproches pleins de lumière et de force. Plusieurs juifs et quelques gentils embrassent la foi; mais le plus grand nombre demeure et s'obstine dans son inéduité, le plus grand nombre se soulève, s'irrite contre la doctrine des apôtres. Opposée à tout, cette doctrine, presque tout s'oppose à elle (3082). La haine publique éclate (3083): la Synagogue entre en fureur, l'empire s'émeut, le prince tire l'épée, le philosophe prend la plume, le peuple excite la sédition, le juif la fomenté, la politique et la superstition se liguent ensemble. Vains efforts, vaines oppositions, vaines menaces.

Vous serez vaincus, puissances du siècle qui réunissez toutes vos forces pour la vengeance de vos faux dieux: *Congregamini et vincimini* (Isa., VIII, 9). Vous serez vaincus, faux sages du monde qui vous armez des raisons les plus spécieuses pour soutenir vos folles erreurs: *Congregamini et vincimini*. Vous serez vaincus, ennemis du vrai Dieu qui faites tous vos efforts pour empêcher les progrès de la religion qu'il veut établir: *Congregamini et vincimini*. Concertez ensemble, peuples de la terre, prenez des mesures, tenez mille conseils, que l'enfer s'unisse à vous et vous seconde, tous vos desseins seront renversés: *Inite consilium et dissipabitur*; parce que la vertu, la force, la puissance de l'Esprit de Dieu, parce que l'Esprit de Dieu, le Saint-Esprit, Dieu lui-même est avec les apôtres, avec les disciples de Jésus-Christ.

Ils ne se lassent point d'instruire, d'ex-

horter, d'évangéliser. La croix à la main ils prêchent Jésus-Christ crucifié. Ils font voir dans ses opprobres, ses ignominies, ses souffrances et sa mort l'accomplissement des desseins de Dieu, la satisfaction de sa justice, la réparation de sa gloire, l'excès de sa charité, la grandeur de sa miséricorde, le chef-d'œuvre de la sagesse, l'expiation du péché.

Le péché avait offensé, déshonoré Dieu. Il fallait lui satisfaire, et nul ne le pouvait qu'un Homme-Dieu. Jésus-Christ crucifié est cet Homme-Dieu, qui, par ses profondes humiliations et la mort honteuse et cruelle qu'il a endurée, a rendu à Dieu la satisfaction qui lui était due, s'est acquitté envers Dieu des dettes infinies dont chacun de nous lui était redevable.

Le péché avait dégradé, avili l'homme. Il s'agissait de le réformer, de le rétablir dans sa première noblesse, de l'élever à la dignité d'où il était déchû. Jésus-Christ crucifié, dans un déponillement de toutes choses, dans la nudité même, dans des douleurs extrêmes, dans les austérités d'une chair ensanglantée et déchirée, réprime la mollesse, la sensualité, la délicatesse de l'homme, guérit son ambition, confond son orgueil, modère ses désirs, règle ses passions, corrige tous ses vices et le rétablit dans l'ordre.

Le péché avait rendu l'homme ennemi de Dieu, avait mis entre Dieu et l'homme une division fatale. Jésus-Christ crucifié, chargé des intérêts de Dieu et de ceux de l'homme, rendant à Dieu par le mérite infini de son sang tout ce que Dieu pouvait exiger de l'homme, demande et obtient miséricorde pour l'homme, réconcilie ainsi l'homme avec Dieu, le remet en grâce avec Dieu.

Le péché avait aveuglé l'homme, l'avait rempli de fausses idées par rapport à la vertu et au véritable bonheur. Jésus-Christ crucifié, souffrant sans aucune consolation, sans s'affliger, sans se troubler, sans se plaindre de la cruauté de ses ennemis, sans ouvrir la bouche non plus qu'un agneau devant celui qui le tond, s'abandonnant à la volonté de Dieu, remettant sa cause entre les mains de Dieu, apprend à l'homme que la véritable vertu dans les extrémités où l'on peut être réduit consiste à souffrir sans murmure, sans impatience, sans faiblesse, à se contenter du témoignage de sa conscience, à ne vouloir être consolé et soutenu que par le désir de plaire à Dieu, dans l'assurance qu'il y a une autre vie que celle-ci, et un autre bonheur que celui dont on peut jouir sur la terre.

Le péché avait rendu l'homme esclave du démon, l'avait soumis à la tyrannie de cette puissance des ténèbres. Jésus-Christ crucifié, par sa patience et son humilité, qui le rendent méconnaissable au démon, déconcerte tous ses desseins, trompe sa fausse

(3081) *Justitia quæ ex fide est Christi Jesu: quæ ex Deo est justitiam in fide.* (Philipp., XI, 9.)

(3082) *Ubique ei contradicitur.* (Act. VIII, 22.)

(3083) « Cum odio sui simul cœpit esse veritas: tot inimici quot extranei. » (TERTULL.)

sagesse, rend ses pièges inutiles, les tourne même contre lui, fait servir ses artifices, sa malice à la délivrance de l'homme; parce que la croix à laquelle le démon l'a fait attacher étant le prix et la rançon de l'homme, par elle Jésus-Christ enlève au démon sa proie, arrache l'homme d'entre ses mains et le fait rentrer dans son aimable et glorieux empire.

C'est selon la faiblesse de la chair que Jésus-Christ a été crucifié, mais il vit maintenant par la vertu de Dieu (3084). Dieu l'a élevé par-dessus toutes choses (3085); il lui a donné toute puissance dans le ciel et sur la terre (3086); il l'a fait héritier pour l'éternité de tout l'univers (3087). Par lui établi Juge des vivants et des morts (3088), il viendra, au milieu des flammes, accompagné des ministres de sa puissance, se venger de ceux qui ne connaissent point Dieu et qui n'obéissent point à son Evangile (3089).

Ainsi parlent les apôtres, confirmant toujours leur doctrine par les miracles. La foi croît, s'étend, se multiplie, s'augmente. Elle va se répandant de famille en famille, de peuple en peuple. Elle fait tous les jours de nouvelles conquêtes. La nature humaine, plongée dans les ténèbres de l'erreur, se réveille de son profond assoupissement. Les mortels, assis à l'ombre de la mort, se lèvent à la lumière qui leur est présentée. La nuit se dissipe, l'aurore paraît, le jour s'approche. La Synagogue s'ébranle, l'idolâtrie s'affaiblit, l'empire du fort armé chancelle, les temples ne sont plus si fréquentés: moins de sacrifices, moins de victimes, moins de crédulité aux pontifes. La croix de Jésus-Christ n'est plus pour tous les juifs un scandale ni pour tous les gentils une folie. La muraille de séparation entre ces deux peuples menace ruine. Les fondements de la nouvelle Jérusalem sont posés, et l'édifice s'élève, s'accroît malgré la persécution qui continue avec plus de fureur par la persécution même.

Les apôtres, contredits, raillés, haïs, méprisés, calomniés, outragés, tourmentés, prêchent avec plus de force, de courage et de succès (3090). Ils détruisent tous les préjugés de l'enfance et de l'éducation, réduisent en poudre l'orgueil des philosophes et l'éloquence des orateurs, foudroient partout l'idolâtrie, confondent tout ce que leur oppose la sagesse du siècle de concert avec la prudence de la chair, convainquent de folie cette prétendue sagesse, la couvrent d'ignominie, la réduisent au silence, et, manifestant, expliquant, développant la doctrine de Jésus-Christ, les apôtres achèvent d'éclairer l'univers.

L'univers apprend quel est le principe de ces contrariétés étonnantes que nous éprouvons intérieurement, de cette guerre intestine des sens contre la raison, de cette révolte de la chair contre l'esprit, de ce combat perpétuel de nous-mêmes contre nous-mêmes: la désobéissance de l'homme à la loi du Créateur.

Il apprend à rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et aux hommes ce qui est aux hommes: à Dieu l'adoration, l'amour, la crainte, la confiance, la soumission, la prière, la reconnaissance: aux hommes l'amour, le respect, l'estime, les secours dont ils peuvent avoir besoin, le sacrifice même de la vie, s'il est nécessaire pour leur salut, tout ce que nous voudrions de juste et de raisonnable qu'ils nous rendissent à nous-mêmes.

Il apprend qu'il faut se renoncer, s'humilier, se haïr, se mépriser, supporter le mépris des autres par la connaissance et l'aveu de son néant et de sa misère; qu'il faut combattre les passions qui déshonorent l'homme ou le tyrannisent, et surtout l'amour-propre qui en est le principe; avoir en horreur non-seulement le crime, mais les apparences même du crime, mais la pensée même du crime; s'interdire tout désir injuste, toute inquiétude pour les besoins de la vie et pour l'avenir, tout attachement aux choses d'ici-bas, tout partage entre Dieu et la créature; qu'il faut se dévouer à la pénitence, mortifier sa chair, traiter rudement son corps et le réduire en servitude, captiver ses sens, se séparer, quoi qu'il en coûte, de tout ce qui peut-être une occasion de chute; veiller sur sa conscience, sur sa propre faiblesse, sur les embûches que tendent sans cesse des ennemis invisibles.

Il apprend à vivre dans une sévère chasteté et une exacte tempérance; à aimer jusqu'aux plus cruels ennemis, et ne se venger d'une injure que par des bienfaits; à faire plus de cas de la pauvreté que des richesses, des humiliations que de la grandeur, des abaissements que de l'élevation, du célibat que de toutes les douceurs d'une union conjugale; à reconnaître l'ordre de Dieu dans les puissances supérieures, lors même qu'elles abusent de leur autorité, et se regarder, quand on est au-dessus des autres, comme étant leur serviteur et dévoué à leur bien; à se pénétrer des jugements de Dieu qui seront suivis d'une récompense sans fin pour la vertu, et d'une éternité de peines pour le vice; à être dans la disposition de sacrifier sa fortune, de répandre son sang, de donner sa vie plutôt que de trahir

(3084) *Etsi crucifixus est ex infirmitate, sed vivit ex virtute Dei.* (II Cor., XIII, 4.)

(3085) *Deus exaltavit illum.* (Philipp., XI, 9.)

(3086) *Data est mihi omnis potestas in cælo et in terra.* (Matth., XXVIII, 18.)

(3087) *Constituit heredem universorum.* (Hebr., I, 2.)

(3088) *Constitutus est a Deo Judex vivorum et mortuorum.* (Act., X, 42.)

(3089) *In revelatione Domini Jesu de cælo cum angelis virtutis ejus, in flamma ignis dantis vindictam iis qui non uoverunt Deum, et qui non obedunt Evangelio Domini nostri Jesu Christi.* (II Thess., I, 7, 8.)

(3090) « *Pœnis et cruciatibus roborantur (apostoli).* » (S. Aug., aut quiv. al., serm. 182, in Pent. 1. nov. edit.)

la foi qu'on doit à son Dieu; à demander à ce Dieu tout-puissant et tout miséricordieux les forces nécessaires pour pratiquer tout ce qu'expriment les vérités annoncées.

Vérités que les apôtres prêchent par leurs exemples, autant que par leurs discours (3091). Leur conduite est une image fidèle de ce qu'ils publiaient. Leurs actions retracent les maximes de Jésus-Christ qu'ils développent. Leur vie pure et irréprochable, leur parfait désintéressement, leur patience invincible, leur courage supérieur à toutes les persécutions, font briller le flambeau de la foi; et la nature rendant toujours hommage à la doctrine des apôtres, par le renversement de ses lois causé par leurs prodiges, l'univers reconnaît enfin la sagesse, la pureté, l'excellence de cette doctrine. Il s'y soumet, l'embrasse, la professe.

Ainsi, par le ministère des apôtres, la terre s'est remplie de la connaissance du Seigneur, et en est inondée comme d'une mer (3092). La profonde nuit qui couvrait de ses sombres voiles la gentilité, est dissipée. Les nations passent des ténèbres à l'admirable lumière de l'Évangile. La doctrine de Jésus-Christ devient la doctrine commune de tous les peuples. Tout se rend, tout plie, tout est captivé sous le joug d'une même foi. Disons avec un prophète (3093) : *Les yeux des aveugles voient, les oreilles des sourds sont ouvertes*. Ajoutons avec un ancien Père (3094) : Comme il n'y a qu'un même soleil dans tout l'univers, on voit depuis une extrémité de cet univers à l'autre, la même lumière de la vérité. Ainsi, par les apôtres, le Saint-Esprit éclaire le monde, comme c'est par eux qu'il le convertit et le sanctifie.

Par les apôtres, le Saint-Esprit convertit et sanctifie le monde; parce qu'il anime leurs paroles, leur donne de la force et de l'efficacité, les rend touchantes, persuasives, enflammées, triomphantes, les fait entrer, s'insinuer, pénétrer jusque dans les replis de l'âme et de l'esprit, jusque dans les jointures et dans les moelles (3095), leur fait produire ce qu'elles prescrivent, opérer ce qu'elles commandent, exécuter ce qu'elles ordonnent (3096); parce qu'en même temps que les apôtres frappent les oreilles par leurs paroles, le Saint-Esprit agit au fond des cœurs, en remue tous les ressorts, leur inspire de nouvelles inclinations, de nou-

veaux désirs, les change, les renouvelle, y fait naître des sentiments de componction et de pénitence; parce que c'est le Saint-Esprit qui parle lui-même par les apôtres, et qui parle en Dieu (3097) : en Dieu dont la voix majestueuse, impérieuse, foudroyante, fait trembler les colonnes du ciel (3098), brise les cèdres du Liban, ébranle le désert (3099), déplace les montagnes, désole les collines, dessèche la mer (3100), répand le feu dans les airs (3101), fait fondre les pierres (3102), commande au néant (3103), et appelle les choses qui ne sont pas, comme elle anéantit celles qui sont.

Le monde donc éclairé par les apôtres, par les apôtres change non-seulement de créance, mais de mœurs et de conduite. Il est dans la consternation d'avoir été si longtemps aveugle et trompé; d'avoir été la victime infortunée de l'erreur et de l'illusion; d'avoir adoré tout ce qu'il craignait, tout ce qu'il imaginait, tout ce qu'il voyait, tout ce qu'il y a de plus méprisable et de plus vil dans la nature; d'avoir rendu un culte insensé à des démons qui ne pouvaient lui faire part que de leur misère et de leurs ténèbres. Ces nations mêmes qui, par de prétendues allégories, ont voulu déguiser l'idolâtrie, la farder, la falsifier, pour en couvrir la honte, sont celles qui la détestent avec le plus d'horreur. Toutes de concert, armées autrefois pour la soutenir, s'arment aujourd'hui pour la détruire.

Idoles brisées, temples ruinés, autels renversés, solennités profanes cessées, feu sacrilège éteint, sacrifices cruels abolis, divinations décréditées; augures méprisés, oracles décriés, superstitions abandonnées, pontifes devenus inutiles, faux dieux foulés aux pieds, mystères impies abhorrés, culte des démons réprouvé : c'est ce qu'on voit partout. Partout sur les ruines de l'idolâtrie s'élève le signe auguste de notre rédemption : la croix est arborée, exaltée, glorifiée. Le vrai Dieu, l'unique Dieu, le Dieu du ciel et de la terre, est craint, adoré, aimé, loué, invoqué. On commence à revoir dans le monde la pudeur, l'équité, l'innocence, la piété. La sainteté se communique de proche en proche. La charité reprend insensiblement tout ce que la cupidité lui avait ravi. Les passions sont réduites sous le joug d'une humiliante et sévère discipline.

(3091) « Christum Dominum moribus confitentur. » (S. AUG., aut quiv. al., serm. 182, in Pent. 1, n. 1, in append. vol. V Op. S. Aug., nov. edit.)

(3092) *Repleta est terra scientia Domini, sicut aqua maris operientes.* (Isa., XI, 9.)

(3093) « Aperiemur oculi caecorum, et aures surdorum patebunt. » (Isa., XXXV, 5.)

(3094) « Sicut sol, creatura Dei, in universo mundo unus et idem est; sic et hunc, prædicatio veritatis, ubique lucet, et illuminat omnes homines. » (S. IREN., l. 1, contra hæres., c. 10, n. 2, nov. edit.)

(3095) *Vivus est sermo Dei, et efficax, et penetrabilior omni gladio accipiti; et pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritus, compagum quoque ac medullarum.* (Hebr., IV, 12.)

(3096) *Verbum meum, quod egreditur de ore meo, non revertetur ad me vacuum, sed faciet quacunquæ volui, et prosperabitur in his, ad quæ misi illud.* (Isa., LV, 11.)

(3097) *Deo exhortante per nos.* (II Cor., V, 20.)

(3098) *Job, XXVI, 11.*

(3099) *Vox Domini in virtute, vox Domini in magnificentia. Vox Domini confringentis cedros, et confringet Dominus cedros Libani.* (Psal. XXVIII, 4, 5.)

— *Vox Domini concutientis desertum.* (Ibid., 7.)

(3100) *Nahum, I, 4, 5, 6.*

(3101) *Vox Domini intercidentis flammam ignis.* (Psal. XXVIII, 7.)

(3102) *Petræ dissolutæ sunt ab eo.* (Nahum., I, 6.)

(3103) *Ipse dixit et facta, ipse mandavit et creatæ sunt.* (Psal. XXXII, 9.)

Des eaux salutaires où les apôtres plongent leurs prosélytes, sort un peuple de bénédiction, un peuple consacré à la justice et à la piété, des hommes purifiés, sanctifiés par l'Esprit de Dieu (3104), des hommes intérieurs, spirituels, détachés de toutes les choses sensibles, et élevés vers les biens invisibles du ciel. En eux l'image de Dieu est rétablie. Ils ont comme une nouvelle âme et un cœur nouveau. Leurs pensées, leurs vœux, leur langage, leurs affections, leurs goûts, leurs mouvements, leurs actions, tout le détail de leur vie est changé. Ils rompent toutes les attaches de la chair et du sang; passent des vices aux vertus, de l'orgueil à l'humanité, de l'avarice à la libéralité, de l'incontinence à la chasteté, de l'intempérance à la sobriété, de la mollesse à l'austérité, de l'injustice à l'équité, de la vengeance à la charité.

L'un dit, je suis au Seigneur : l'autre se glorifie du nom de chrétien : celui-ci écrit de sa main qu'il déteste le Dieu de ses Pères, et qu'il se consacre au service du vrai Dieu (3105). Il en est qui ne recherchent plus d'autres richesses que la pauvreté de Jésus-Christ, se dépouillent de tout, vendent leurs biens, en apportent le prix aux pieds des apôtres (3106), vivent dans un corps comme s'ils n'en avaient point, mènent sur la terre la vie des anges dans le ciel. Combien brûlent de répandre leur sang pour Jésus-Christ! Combien le répandent en effet! et ce sang répandu est la semence d'une infinité de chrétiens (3107).

Tous se dévouent à la pénitence, s'empresment d'expier les crimes de leur vie passée, sacrifient tout ce qui a été l'instrument de leurs iniquités, ont horreur d'eux-mêmes, exercent sur leurs corps une rigueur proportionnée à leurs excès, font à la justice de Dieu les réparations qu'elle demande. Aux sentiments de la plus vive douleur ils joignent les transports d'une sainte joie, en comparant ce qu'ils sont devenus par la miséricorde de Dieu avec ce qu'ils étaient auparavant. Auparavant,

(3104) *Abluti estis, sanctificati estis, justificati estis in nomine Domini nostri Jesu Christi, et in Spiritu Dei nostri.* (I Cor., VI, 11.)

(3105) *Iste dicet, Domini ego sum : et ille vocabit in nomine Jacob, et hic scribet manu sua, Domino, et in nomine Israel assimilabitur.* (Isa., XLIV, 5.)

(3106) *Act., IV, 34, 35.*

(3107) « Semen est sanguis Christianorum. » (TERTULL., *Apolog.*, c. 48.)

(3108) *Eratis illo in tempore sine Christo, alienati a conversatione Israel, et hospites testamentorum, promissionis spem non habentes, et sine Deo in hoc mundo.* (Éphes., XI, 12.)

(3109) *Ergo jam non estis hospites et advena; sed estis cives Sanctorum, et domestici Dei.* (Éphes., XI, 19.)

(3110) *Scissæ sunt in deserto aquæ, et torrentes in solitudine; et ea quæ erat arida, erit in stagnum, et sitiens in fontes aquarum. In cubilibus, in quibus prius dracones habitabant, orietur viror calami et junci.* (Isa., XXXV, 7.) — *Ponam in deserto viam, et in invio flumina. Florificabit bestia agri, dracones et struthiones : quia dedi in deserto aquas,*

n'ayant point de part à Jésus-Christ, entièrement séparés de la société d'Israël, étrangers à l'égard des divines alliances, vivant sans espérances et sans Dieu en ce monde (3108) : aujourd'hui, bénis et sanctifiés en Jésus-Christ, entrant dans la société d'Abraham, devenus ses enfants par la foi, héritiers des promesses qui lui ont été faites, domestiques de Dieu, et citoyens des saints (3109). Selon leur premier état, figurés dans les Ecritures par les images d'un désert affreux, d'une terre brûlante et stérile, des bêtes féroces, des serpents et des oiseaux de nuit : selon leur état présent représentés sous les idées des fontaines, des étangs, des fleuves, d'un jardin cultivé, d'une terre peuplée d'habitants, d'un temple où tout retentit des louanges de Dieu (3110).

Quels hommes! ils sont écrits sur les registres du Seigneur comme une race nouvelle (3111) : nation sainte, peuple de rois et de prêtres (3112), vases d'honneur et de gloire propres au service de Dieu, préparés pour toutes sortes de bonnes œuvres (3113); hosties pures, agréables à Dieu, et entièrement dévouées à son amour; enfants de la promesse (3114), enfants non de la servante, mais de la femme libre (3115); enfants de la Jérusalem céleste (3116), de cette mère jusqu'à présent si seule et si abandonnée. Je l'entends avec un prophète, je l'entends qui s'écrie toute étonnée : Qui m'a engendré ces enfants, moi qui étais stérile, et qui n'enfantais point? Comment suis-je devenue si subitement féconde? Qui est le père de ces enfants? Qui leur a donné la vie, et qui prend soin de les nourrir (3117)? Ah! il m'en vient de toutes parts et à tout moment. Où trouverai-je de l'espace pour les loger? ils sont sans nombre (3118). Est-il possible qu'on enfante ainsi en un jour? Y a-t-il quelque exemple d'un tel prodige? Une seule nation se forme-t-elle en un moment? Comment donc la stérile et déserte Sion a-t-elle enfanté tous les peuples en si peu de temps (3119)?

C'est l'œuvre du Saint-Esprit par le *missum flumina in invio, ut darem potum populo meo, electo meo. Populum istum formavi mihi, laudem meam narrant.* (Isa., XLIII, 19, 20, 21.)

(3111) *Annuntiabitur Domino generatio ventura.* (Psal. XXI, 52.)

(3112) *Genus electum, regale sacerdotium, gens sancta, populus acquisitionis.* (I Petr., XI, 9.)

(3113) *Vas in honorem sanctificatum, et utile Domino, ad omne opus bonum paratum.* (II Timoth., XI, 21.)

(3114) *Promissionis filii.* (Gal., IV, 28.)

(3115) *Non sumus ancillæ filii, sed liberæ.* (Gal., IV, 31.)

(3116) *Illa autem, quæ sursum est Jerusalem, libera est; quæ est mater nostra.* (Gal., IV, 26.)

(3117) *Quis genuit mihi istos? Ego sterilis et non pariens — et istos quis enutrivit? Ego destituta et sola : et isti erant?* (Isa., XLIX, 21.)

(3118) *Dilata locum tentorii tui, et pelles tabernaculorum tuorum extende, ne parcas.* (Isa., LIV, 2.) — *Nunquid Sion dicet: Homo et homo natus est in ea?* (Psal. LXXXVI, 5.)

(3119) *Quis audivit unquam tale? et quis vidit huic simile? Nunquid parturiet terra in die una?*

ministère des apôtres. C'est le Saint-Esprit qui, par ce ministère, est le père de cette nombreuse famille, qui l'a fait naître une seconde fois (3120), qui lui a donné une nouvelle vie, une renaissance toute spirituelle et toute divine, qui en prend soin, la nourrit, la fortifie, la fait croître pour le salut, la multiplie, et qui convertit ainsi et sanctifie le monde.

Les apôtres meurent, scellant de leur sang les vérités qu'ils ont annoncées; et par ce sang qui parle efficacement pour la gloire de leur divin Maître, par leurs ossements sacrés qui commandent à la nature, par les écrits qu'ils laissent où toutes les richesses de la foi sont renfermées, par les successeurs qu'ils se sont donnés pour perpétuer leur ministère, le Saint-Esprit les faisant en quelque sorte revivre pour la consommation de son œuvre, la sainteté et la vertu sont universellement établies. Une sincère piété consacre ce que l'impiété avait usurpé. Tout ce que l'orgueil regardait comme éclatant, comme redoutable, comme terrible, est anéanti. Les puissances humaines, conjurées contre la religion de Jésus-Christ, sont surmontées. Les césars brûlent ce qu'ils avaient adoré et adorent ce qu'ils avaient brûlé: ces persécuteurs de l'Eglise en deviennent les protecteurs; et la croix qui a été l'opprobre de l'univers, est le plus riche et le plus précieux ornement de leur couronne. La muraille de séparation entre le juif et le gentil est rompue. Les différences de nations, d'état et de sexe sont abolies. En Jésus-Christ sont réunis tous ceux qui croient en Jésus-Christ (3121). Le règne de la grâce est substitué au règne des passions. Le monde secoue enfin le joug de l'usurpateur, et se range sous les lois de son légitime Souverain.

Toute tête se courbe, tout genou fléchit devant Jésus-Christ: tout lui est soumis, tout lui obéit, tout l'adore. La terre est entièrement purifiée de la corruption dont l'idolâtrie avait été la source et l'appui, elle change de face (3122); c'est une nouvelle terre, elle paraît tirée une seconde fois du

néant, elle est convertie en un temple consacré au vrai Dieu, c'est un ciel, un paradis (3123): ce ne sont plus les mêmes hommes qui l'habitent, se sont des saints, des anges (3124), des dieux: *Homines facti sunt dii* (3125).

Le monde est donc éclairé, converti, sanctifié par les apôtres. Que toute adoration, toute reconnaissance en soient rendues au Père céleste qui, par les mérites de son Fils unique, a envoyé du ciel sur la terre, pour ce bienfait signalé, son Esprit-Saint et sanctificateur. Mais hélas! qu'est devenu ce monde ainsi renouvelé dans sa croyance et dans ses mœurs? Dans quel état est-il aujourd'hui? Je le vois presque rentré dans ses premières ténèbres, et retombé dans son ancienne corruption.

Le paganisme semble être remis dans la possession des droits que les travaux des apôtres lui avaient enlevé. L'impiété, l'irréligion, l'incrédulité s'appuyant sur une orgueilleuse philosophie, qui n'est dans le fond qu'un soulèvement des passions contre la raison, une confusion d'idées et de mots, un amas de conjectures et de suppositions, marchent la tête levée et font partout d'étonnants progrès. L'ambition, les richesses, l'intérêt, la vengeance, la volupté, l'intempérance, l'orgueil, la vanité, et ce vice que je ne nommerai point, sont les idoles du monde, comme elles le furent autrefois; et si ces idoles ne sont point représentées au dehors, si elles n'ont point de temples extérieurs, ni de sacrificateurs sensibles, leurs images sont dans l'imagination, le cœur en est le temple, et l'esprit le sacrificateur.

Où se trouve donc aujourd'hui le christianisme? Disons plutôt, pour ne rien avancer de trop affligeant, de trop déshonorant pour notre siècle: Où se trouve le christianisme si pur, si édifiant, si vénérable des premiers temps? Je réponds avec saint Jérôme (3126), parce que ce qu'il dit regarde tous les temps, je réponds: C'est dans l'état religieux qu'on le trouve, dans ces ordres suscités de Dieu pour conserver dans son Eglise jusqu'à la fin des siècles non-seule-

aut parietur gens simul, quia parturivit et peperit Sion filios suos? (Isa., LXVI, 8.)

15120) *Oportet vos nasci denuo. (Joan., III, 7.)*

(3121) *Non est gentilis et Judæus, circumcisio, et præputium, barbarus et Scythæ, servus et liber: sed omnia, et in omnibus Christus. (Coloss., III, 11.)*

(3122) « Vide—quomodo ubique gentium, Spiritu creante novum genus hominum, renovata sit facies terræ. » (GREG. abb., in festo Pent., serm. 4, vol. II, Op. S. Bern., nov. edit.) — *Emittes S, spiritum tuum et creabuntur; et renovabis faciem terræ. (Psal. CIII, 30.) — Ecce ego creo caelos novos et terram novam. (Isa., LXV, 17.)*

(3123) « Hodie nobis terra facta est cœlum, non stellis de cœlo in terram descentibus, sed apostolis super caelos ascendentibus: Quia effusa est copiosa gratia Spiritus sancti, et universum orbem reddidit cœlum, non immutans naturam, sed voluntatem emendans. » (S. JOAN. CHRYS., ant quiv. al., Serm. de Pent., inter spiritia vol. III Op. S. Joan. Chrys., nov. edit.)

(3124) « Nihil desuper sunt defecti, quibus non

jam ad fruges proferendas tellus excitatur, sed natura persuadetur humane, ut virtutis fructum hominum agricolæ reddat: quique guttam inde exasperant, natura suæ conlestim obliviscuntur, et angelis omnis terra subito replebatur; angelis non cœlestibus, sed qui humano in corpore potestatum incorporarum virtutem exhibent. » (S. JOAN. CHRYS. De sancta Pent. et cur jam non fiant mir., etc. hom. 4, n. 2, nov. edit.)

(3125) « In incarnatione Deus naturaliter factus est homo: (in Pentecoste) homines facti sunt per adoptionem dii. » (S. GREG., in Evang., I. II, hom. 30, n. 9, nov. edit.)

(3126) « Apparet talem primum Christo creditum fuisse Ecclesiam, quales nunc monachi esse videntur et cupunt; ut nihil ejusque proprium sit: nullus inter eos dives, nullus pauper. Patrimonia egentibus dividuntur; orationi vacatur, et psalmis, doctrinæ quoque et continentie: quales et Lucas refert, primum Jerosolyma fuisse credentes. » (S. Hier., De script. Eccles., c. 14, nov. edit.)

ment la pureté de la doctrine, mais encore la pratique des vertus (3127); dans ces communautés saintes qui sont comme autant d'asiles de la piété contre la dépravation générale du monde; dans ces sanctuaires où l'on rend à Dieu un culte vraiment digne de Dieu, où l'Esprit de Dieu règne souverainement, où l'on est solidement, exactement, parfaitement chrétien, où enchéristant sur la loi de Dieu, on court avec allégresse dans la voie des commandements et dans la voie des conseils les plus héroïques, où l'on soutient avec une persévérance infatigable les observances les plus mortifiantes pour le corps et les plus humiliantes pour l'esprit, où l'éminente piété, la parfaite pauvreté, la profonde humilité, l'angélique pureté représentent au naturel la vie des premiers fidèles.

N'est-ce pas là, en effet, ce qui se pratique dans plusieurs ordres, dans tous ceux qui n'ont point dégénéré de leur première ferveur, dans ceux même qui en ont dégénéré, ce que pratiquent nombre de religieux, ce que nous pratiquons, mes révérends pères, disons plutôt ce que nous devons pratiquer?

Oui, nous devons seconder les desseins de la divine Providence dans l'établissement de l'état monastique; retracer par conséquent, renouveler dans notre conduite les beaux jours de l'Eglise naissante; penser, parler, agir, nous comporter comme les premiers chrétiens; comme ces héros de la religion, prendre sur nous tout le poids, toute la rigueur de la morale de Jésus-Christ; offrir au monde des modèles de sainteté et de perfection évangélique, des exemples de toutes les vertus; passer de notre vie dans la vue des jugements de Dieu, et dans le souvenir de nos péchés; faire voir par nos œuvres que nous sommes ce peuple particulier que le Seigneur s'est réservé pour être l'honneur de la religion qu'il a établie; être tous les jours victimes sur l'autel de la pénitence et de la mortification; mourir tous les jours par un martyre de foi, par une vie de combat, de crucifiement, de

souffrance; rendre ainsi témoignage à la vérité, à la sainteté, à la divinité de notre religion, qui conseille et fait exécuter de pareils sacrifices, des sacrifices supérieurs à toutes les forces de la nature et de l'humanité.

Saints apôtres, l'état présent du christianisme aurait besoin de ministres pleins de votre esprit, animés de votre zèle, revêtus de votre force. Grand Dieu, suscitez dans ces malheureux jours des hommes semblables à ces enfants du tonnerre, pour changer l'univers, et en faire comme autrefois une chose nouvelle.

Esprit-Saint qui remplîtes les apôtres de vos lumières, de votre chaleur, de votre force, et qui par eux avez éclairé, converti, sanctifié le monde, renouvelez vos anciens prodiges: *Innova signa.* (Eccli., XXXVI, 6.) Que ce monde devenu presque aussi incrédule et aussi corrompu que les peuples qui ressentirent vos premières effusions, soit de nouveau embrasé, dévoré par l'ardeur de vos feux, pour qu'il rentre dans l'état où vous l'aviez établi: *In ira flammæ devoretur.* (Eccli., XXXVI, 11.) Conservez, augmentez dans les ordres religieux, fidèles aux lois que vous avez inspirées aux saints personnages qui les ont institués; conservez-y, augmentez-y le zèle, la piété, la ferveur, et les renouvelez dans ceux qui ont eu le malheur de dégénérer. Ne permettez pas, divin Esprit, que jamais nous nous déparitions des engagements que nous avons contractés au pied des autels par vos saintes inspirations. Soutenez-nous puissamment dans l'accomplissement de tous les devoirs que nous impose la règle que nous avons embrassée, et qui est votre ouvrage (3128). Faites-nous marcher persévéramment dans la voie étroite des conseils évangéliques où vous nous avez fait entrer; afin qu'avec tous ceux que vous aurez sanctifiés par l'efficacité de vos dons, par cette même efficacité sanctifiés nous-mêmes, nous méritions de participer à la gloire dont vous jouissez avec le Père et le Fils, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

(3127) FLEURY, *Mœurs des chrét.*, III^e part., c. 53.

(3128) « Sanctus Spiritus per beatum Benedi-

cium eodem spiritu, quo sacri canones conditi sunt, Regulam monachorum edidit. » (Concil. Duziane. II, an. 874.)

CONFÉRENCE

Pour le dimanche de la Trinité.

SUR LE SIGNE DE LA CROIX.

Docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. (Math., XXVIII, 19.)

Instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Voilà, mes révérends Pères, la fin de la mission de l'Homme-Dieu et de ses apô-

tres : la connaissance des vérités nécessaires au salut, communiquée à tous les peuples de la terre; et surtout la connaissance de Dieu, inconnue jusqu'alors, de Dieu subsistant en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit : connaissance qui

nous donne les plus hautes idées de l'Être suprême par l'incompréhensibilité du mystère qu'elle contient, le mystère de l'adorable Trinité.

Exposerais-je, mes révérends Pères, ce mystère à votre piété, dans un jour particulièrement destiné à l'honorer? C'est ce que je ferai dans la suite de ce discours, où je me propose de vous entretenir du signe de la croix, de ce signe qu'accompagnent ordinairement les paroles qui expriment la très-sainte Trinité : signe que nous faisons si souvent, et que peut-être par l'habitude de le faire, nous ne faisons pas toujours avec des dispositions convenables, nous privant par là des bons effets que pourrait produire en nous cet auguste signe. Ah! que ne nous disent pas les saints Pères et les auteurs ecclésiastiques de son excellence et de sa vertu! Je vais vous les développer en vous montrant combien le signe de la croix est respectable et combien il est salutaire.

Je ne me bornerai pas cependant, mes révérends Pères, à envisager ce signe comme nous le faisons ordinairement, en l'imprimant sur nous et sur les choses qui servent à nos usages; quoique ce soit là mon objet principal et à quoi se rapportent les instructions que j'ai à vous donner, après me les être appliquées à moi-même. La croix exposée à nos yeux, la croix, tracée sur quelque matière que ce soit, entrera dans mon plan sans que je m'écarte de mon sujet, parce que la croix, de quelque manière qu'elle soit formée, est toujours le signe de la croix; parce que le signe de la croix, de la manière dont nous le formons sur nous, est toujours la croix de Jésus-Christ. Qu'est-ce que le signe de la croix, le signe de Jésus-Christ, dit saint Augustin, sinon la croix même de Jésus-Christ? *Quid est signum Christi, nisi crux Christi* (3129)?

Voyons donc, mes révérends Pères, combien ce signe ainsi entendu est respectable; voyons combien il est salutaire. Ce sujet n'est pas un de ceux qu'on traite ordinairement, mais il me paraît très-important et très-digne de vos attentions, par

le fréquent usage que nous faisons du signe de la croix. Commençons, après nous être munis de ce sceau du Dieu vivant (3130).

PREMIÈRE PARTIE.

L'antiquité du signe de la croix, l'usage qu'en fait l'Eglise, les significations de ce signe nous font voir combien il est respectable; et d'abord son antiquité....

La ferai-je remonter cette antiquité plus haut que la naissance de l'Eglise? En trouverai-je l'origine dans l'ancienne loi? Découvrirai-je ce signe dans presque tous les sacrifices qu'ordonnait cette loi, où le prêtre élevait d'abord l'hostie, selon qu'il était prescrit, et la portait ensuite de l'Orient à l'Occident, comme nous l'apprennent les juifs eux-mêmes : ce qui formait la figure de la croix (3131)? Le reconnaitrai-je du moins ce signe, avec un habile commentateur, dans les bénédictions que le grand prêtre et même les simples prêtres donnaient au peuple d'Israël, après les sacrifices? Ajouterai-je, d'après cet auteur, que de l'Eglise judaïque ce signe est passé dans l'Eglise chrétienne; et que les premiers disciples de Jésus-Christ, frappés de la conformité de l'ancienne manière de bénir avec la figure de la croix, ont été tout naturellement et comme insensiblement portés à pratiquer l'action de ce signe, à continuer cette cérémonie (3132).

Je dirai que les Pères ont vu ce signe dans la figure des mains de Jacob, situées en croix, pendant qu'il bénissait les enfants de Joseph (3133); dans l'élévation des mains de Moïse, priant sur une montagne, tandis que Josué combattait contre les Amalécites (3134); dans le serpent d'airain élevé par le même Moïse dans le désert (3135); dans le sceau imprimé sur le front de ceux qui gémissaient au milieu de Jérusalem (3136), etc.... Mais où les Pères n'ont-ils pas vu ce signe? où ne le voit-on pas dans la nouvelle loi et dès son établissement?

En effet, la vérité du signe paraît, la croix est dressée sur le Calvaire, Jésus-

(3129) S. AUG., tr. 118, in *Joan. Evang.*, c. 19, n. 5, nov. edit.

(3130) *Signum Dei vivi*. (*Apoc.*, VII, 2.)

(3131) DUGUET, *Tr. de la croix de Notre-Seig. J.-C.*, t. VIII, p. 575, etc.

(3132) « Notandum ex hoc loco, *Eccl. c. 1. 22*, morem sacerdotibus fuisse benedicere populo, peracto sacrificio. Item, quod in benedictione populi, mos illis fieri elevandi manus suas super populum, quod dicitur ab illis fieri solitum, movendo manus in quatuor mundi partes, sursum scilicet et deorsum, sinistrorsum et dextrorsum, cum aperto cruce Christi mysterio. Qui mos ex veteri observatione, etiam in Ecclesia derivatus est et retentus hactenus. » (JANS. GANDAV., in v. 22, c. 50, *Eccl.* — Voyez DEVRT, *Explic. simple, litt. et hist. des cérém. de l'Eglise*, t. I, p. 157, etc.

(3133) « Benedictio patriarchæ, quam, cum filiis Joseph bene precaretur, ipsis impertivit, non in illis duntaxat expleta est: verum etiam majorum rerum

typus existit. *Mannum enim cancellatio salutiferam crucem adumbrabat.* » (S. ISIDOR. PELUS., l. I, cp. 362.)

(3134) « Moyses expansis manibus in colle ad vesperam usque permansit, cum manus ejus sustentarentur, quod sane nullam aliam nisi crucis figuram exhibet. » (S. JUST., *Dialog. cum Triph.*, n. 111, nov. edit.)

(3135) « Moyses post interdictam omnis ei similitudinem, cur anem serpentem ligno impositum, pendentis habitu in spectaculum Israeli salutare proposuit, eo tempore quo a serpentibus post idololatram exterminabantur? nisi quod hic dominicam crucem intentabat, qua serpens diabolus publicabatur. » (TERTULL., *adv. Judæos*, c. 10.)

(3136) « Quod in hoc signo crucis salus sit omnibus qui in frontibus notentur, apud Ezechielem dicit Dominus : *Transi mediam Hierusalem, et notabit signum super frontes virorum.* (*Ezech. IX.*) » (S. CYPR., *adv. Jud.*, l. II, c. 22, nov. edit.)

Christ y est cloné, il y est élevé, il y expire, il est enseveli, il ressuscite, il monte au ciel, il envoie son Esprit-Saint à ses apôtres. Les apôtres se répandent dans toutes les contrées de l'univers; ils prêchent Jésus-Christ crucifié, annoncent la croix de Jésus-Christ, publient les vertus de la croix de Jésus-Christ, expliquent les mystères de la croix de Jésus-Christ. L'Eglise se forme, le monde devient chrétien; et le signe de la croix est partout arboré.

Je le vois dans les maisons, sur les toits, sur les portes, sur les fenêtres, sur les murailles, sur les colonnes, dans les marchés, dans les places publiques, sur les chemins, dans les solitudes, sur les montagnes, sur les collines, dans les vallées, dans les airs, sur les vaisseaux, sur les pierres, sur les marbres, sur les vases, sur la vaisselle, sur la monnaie, sur les livres, sur les images, sur les vêtements, sur les armes, sur les boucliers, sur les casques, sur les palais, sur les sceptres, sur la pourpre, sur le front des empereurs et des rois (3137).

On forme sur soi ce signe en tout lieu, en tout temps, en toute occasion, en toutes rencontres, dans toutes les actions, soit saintes, soit profanes, soit publiques, soit particulières, soit ecclésiastiques, soit do-

(3137) « Hoc signum ubique celebratum videtur est, in domibus, in foro, in desertis, in viis, in montibus, in saltibus, in collibus, in mari, in navibus, in insulis, in lectis, in vestimentis, in armis, in thalamis, in conviviis, in vasis argenteis et aureis, in margaritis, parietum picturis. — Ubique illa fulget, in parietibus domorum, in tectis, in libris, in urbibus, in vicis, in cultis, in cultus locis. » (S. JOAN. CHRYS., *Quod Christus sit Deus*, n. 9, nov. edit.) — « Nihil imperatoriam coronam sic exornat et crux universo munda pretiosior: et quod omnes olim exhorrescebant, ejus nunc figura ita certatim exquirunt ab omnibus, ut ubique reperitur. » (S. S. JOAN., CHRYS., *Quod Christus sit Deus*, n. 9, nov. edit.) — « In purpura crux, in diademate crux.... in armis crux..., ubique terarum crux, plus quam sol, refulget. » (*Idem*, et *ibid.*, n. 8.) — « Domini, et in parietibus, et in fenestris, et in fronte, et in mente, crucem cum multo studio depingimus. » (S. JEAN. CHRYS., hom. 54 in *Math.*, n. 4, nov. edit.) — « A locis suppliciorum (crux) fecit transitum ad frontes imperatorum. » (S. AUG., *enar. in Ps. XXXVI*, serm. 2, n. 4, nov. edit.) — « Jam in fronte regni crux illa fixa est, cui inimici insultaverunt. » (S. AUG., *enar. in Ps. LIV*, n. 42, nov. edit.)

(3138) « Ad omnem progressum atque promotum, a d' omnem aditum et exitum, ad vestitum, ad calciatum, ad lavacra, ad measas, ad lumina, ad cubilia, ad sedilia, quacunq; nos conversatio exercet, frontem crucis signaculo terimus. » (TERTULL., *De corona*, c. 3.) — « Fac hoc signum, dum manducas et bibis, sedes, recobas, exurgis, loqueris, ambulas; verbo dicam, in omni negotio. » (S. CYRILL., *Hier. cat.* 4, n. 14, nov. edit.) — « In fronte confidenter, idque ad omnia, digitis crux pro signaculo efficiatur: dum panes ednas et sorberimus pocula; in ingressibus et egressibus; ante somnum; in dormiendo et surgendo; cundo et quiescendo. » (*Idem*, *cat.* 15, n. 36, nov. edit.) — « Hanc (crucem), o Christiani, singulis horis, atque momentis circumferre otium in loco non omitatis: nihil absque ea peragamus; sed sive dor-

mestiques, dans les actions les plus ordinaires de la vie, dans les actions mêmes les plus viles: en se couchant, reposant, se levant, s'habillant, marchant, se promenant, s'asseyant, se tenant debout, se mettant à table, la quittant, priant, lisant, travaillant, se baignant, allumant une lampe, sortant de sa maison, y rentrant, dans tous les changements de situation, presque à tous les pas qu'on fait, presque à tout moment. On l'imprime sur toutes les choses destinées à son usage (3138): Les enfants le reçoivent dès qu'ils voient la lumière; ils apprennent à le former et le forment sur eux dès qu'ils sont en état de le faire (3139). On demande aux catéchumènes s'ils croient en Jésus-Christ. Nous y croyons, répondent-ils, et se marquent de ce signe (3140). Sous ce glorieux étendard marchent les armées (3141). Munis de ce caractère sacré, les martyrs courent aux supplices (3142). Ce signe respecté comme un serment, accompagne les souscriptions. Par ce signe, regardé comme un sceau inviolable, les instruments ou actes publics se confirment (3143). De peur qu'il ne soit foulé aux pieds, des peines rigoureuses sont imposées à ceux qui le traient sur la terre (3144). Ce n'est qu'après s'être marqué de ce signal de la foi, qu'on

miamus, sive expergiscamur, sive operi insistamus, sive comedamus, sive bibamus, sive iter agamus, sive per mare navigemus, sive flumen trajiciamus, omnia membra nostra vivifico crucis signo communiamus. » (S. EPNR., *Serm. in pret. et vivif. crucem.*, nov. edit.) — « Cum in mensa sederis, ceperisque frangere panem, ipso ter consignato signo crucis, gratias age. » (S. ATHANAS., aut quiv. al., *De virgin.*, n. 15, nov. edit.)

(3139) « Adhuc puer. — Signabat jam signo crucis Christi. » (S. AUG., *Conf.*, l. 1, t. II, n. 7, nov. edit.)

(3140) « Si dixerimus catechumeno: Credis in Christum? respondet, credo, et signat se. » (S. AUG., in *Joan.* c. 3, *Tr.* 11, n. 3, nov. edit.)

(3141) « Hoc salutari signo, tanquam munimento adversus oppositas quorumvis hostium copias imperator (Constantinus) semper est usus; atque ad ejus similitudinem expressa signa cunctis exercitiis præferri jussit. » (EUSEB., *De vita Const.*, l. 1, c. 51, edit. Heur. Vales.)

(3142) « In actis S. Euplii apud Theod. Ruinart, anno 204, dicitur S. Eupliis *libera manu signasse sibi frontem*, antequam præsidii responderet.

(3143) « Sexto, sancitum: Ut non frangantur judicia episcoporum, quæ a nobis, nostrisque prædecessoribus synodali decreto constituta sunt, sed firma et irrefragabilia ita permaneant: seu etiam de omni re quæcumque cum vexillo sanctæ crucis Christi roborata est, sic stare, servareque præcipimus. » (SYNOB., *apud Celichyth.*, an. 816.) — « On voit dans ce temps-là le même respect en Orient pour le signe de la croix dans les souscriptions: il était regardé comme une espèce de serment. » (FLEURY, *Hist. eccl.*, l. XLVI, n. 25.) — « Signum, infractum. » (L. III. *Const. quæ tribuuntur Apost.*, c. 16.)

(3144) « Cum sit nobis cura diligens per omnia superni muniam religionem tueri, signum Salvatoris Christi nemini licere, vel in solo, vel in silice, vel in marmorebus lumi positus insculpere, vel pingere: sed quodcumque repe-

entre en dispute avec les infidèles (3145).

On le forme sur le front, sur les yeux, sur la bouche, sur le bras, sur la poitrine, sur tous les membres (3146); mais principalement sur le front, et on l'y forme si souvent que les vestiges paraissent y rester (3147), que souvent on le forme sans y penser et comme naturellement (3148). Superstitieux à l'excès, des hérétiques l'impriment avec un fer chaud sur le front des nouveaux baptisés (3149). Les plus respectables paroles, comme je l'ai dit, accompagnent ordinairement ce signe auguste : le nom des trois personnes divines, l'invocation de la très-sainte Trinité.

C'est là, mes révérends pères, vous le voyez, c'est là la religieuse cérémonie que nous observons si fréquemment et qui est pratiquée dans toutes les églises du monde et par tous les fidèles. Reconnaissons son antiquité et combien par conséquent elle est digne de tous nos respects. Figurée dans l'ancienne loi, elle date de l'établissement du christianisme : disons mieux, elle date du Calvaire. La mort de Jésus-Christ est son époque. Instruits par Jésus-Christ glorieux (3150), les apôtres en ont institué l'usage. La tradition nous l'apprend par tous ses témoins, les Justin, les Tertullien, les Origène, les Ephrem, les Paulin, les Chrysostome, les Cyrille, les Ambroise, les Jérôme, les Augustin, les Théodoret, les Grégoire, d'après la plupart desquels je viens de parler et par tous les Pères des siècles postérieurs. Elle nous l'apprend par les auteurs ecclésiastiques; et les païens eux-mêmes la confirment par les reproches qu'ils faisaient

sur le sujet du signe de la croix, aux premiers chrétiens (3151).

En effet, selon cette tradition, le signe de la croix, pratiqué depuis la naissance de l'Eglise, dans toute l'Eglise, jusqu'à nos jours, étant par conséquent une observance des plus anciennes, étant d'ailleurs une observance dont on ne voit point l'origine, et que les conciles n'ont point établie, on doit croire qu'il a été institué par l'autorité apostolique : *Quod universa tenet Ecclesia, nec conciliis institutum, sed semper retentum est, non nisi auctoritate apostolica traditum rectissime creditur* (3152).

Quel est donc l'avenglement des hérétiques de nos jours de s'être élevés contre une si sainte institution, d'avoir condamné l'usage du signe de la croix, de l'avoir rejeté, abandonné, aboli parmi eux ! Quel excès de fureur d'interpréter de ce signe de grâce et de salut, ce qui est dit dans l'*Apocalypse* du caractère de la bête, imprimé sur le front de ceux qui l'avaient adorée ! (*Apoc.*, XIV, 9.) Ils avouent, ces novateurs (3153), que l'Eglise du temps des Jérôme et des Augustin, était dans toute sa pureté, qu'il ne s'y était fait encore aucun changement dans la doctrine; et dans ce temps-là le signe de la croix n'était-il pas universellement pratiqué? ne l'était-il pas dans les premiers temps, dans les plus beaux jours de l'Eglise, lorsqu'elle combattait et détruisait l'idolâtrie, qu'elle ravissait les cieux par la sainteté de ses enfants, et par leur ardeur pour le martyre; lorsqu'elle confondait les démons, qu'elle étonnait l'univers par ses miracles, et y établissait le

ritur tolli, gravissima poena mulendo eos qui contrarium statutis nostris tentaverint, specialiter imperamus.) (L. I, *Cod.*, tit. 8, lege, *Cum sit nobis.*)

(3145) « Quando de cruce Christi contra infideles disceptionem institutus eris, prius manu signum crucis emitte, et obtutescet qui contra te mittitur. » (S. CYRILL. Hier., cat. 15, n. 22, nov. edit.)

(3146) « Depingamus et insculpamus vivificum hoc crucis signum et in facibus nostris, et in frontibus, et in oculis, et in ore, et in pectore, et in omnibus membris nostris. » (S. EPHR., *Serm. in pret. et vivif. crucem*, nov. edit.)

(3147) « Frontem crucis signaculo terminus. » (TERTULL., *De corona*, c. 3.)

(3148) « Consuetudo est sine proposito facta : ut sunt multi qui in balnea ingressi, ubi fores transierunt, se signant. Hoc solet manus nemine juhente ex consuetudine facere. Rursus accensa lucerna, mente aliquid quidpiam considerante, manus signum facit. » (S. JOAN. CHRYS., in *Acta Apost.*, hom. 10, n. 5, nov. edit.)

(3149) Prateole. Voyez S. Franç. de Sales. *Etennard de la croix*, c. 9.

(3150) « Venio, dicit Dominus, congregare omnes gentes, et relinquam super ipsas signum. (Isa., LXVI, 18, 19.) Ex meo enim in cruce certamine, regnum micenique militum meorum in fronte habere signaculum dabo. » (S. CYRILL. Hier., catech. 12, n. 8, nov. edit.) — « Dominus crucem suam — in coram, qui in illum crederent, frontibus fixit. » (S. AGG., in *Joan. Evang.*, c. 12, n. 55, n. 13, nov. edit.)

(3151) « Vos infelicissimi homines, cum adorare

et colere nolitis ancile, quod penes nos servatur, æternæ nrbis certissimum pignus cœlitus delapsum, et a magno Jove, a Marte patre dimissum, crucis lignum adoratis, ejusque signa in fronte formalis, et vestibulis ædium insculptis. » (Hæc JULIANUS apud S. CYRILL. Alex., l. VI, *contra Julian.*)

(3152) S. AGG., *De bapt. contra Donat.*, l. IV, c. 24, n. 31, nov. edit.) — « Nihil prius aut antiquius est, quam ut frontes ac domos omnino signo pretiosæ crucis informemus. » (S. CYRILL. Alex., l. VI *contra Julian.*) — « Ex observatis in Ecclesia dogmatibus et prædicationibus, alia quidem habemus et doctrina scripto prodita, alia vero vobis in mysterio tradita recepimus ex traditione apostolica : quorum utraque vim eandem habent ad pietatem : nec iis quisquam contradicet : nullus certe, qui vel tenui experientia noverit quæ sint Ecclesiæ instituta. Nam si consuetudines quæ scripto præditæ non sunt, tanquam hand multum habentes momenti aggrediamur rejicere, imprudentes Evangelium in ipsis rebus præcipuis lædentes, imo potius prædicationem ad nudam nomen contrahemus. Verbi gratia, ut ejus quod primum est et vulgatissimum primo loco commemorem : ut signo crucis eos qui spem collocant in Christo signemus, quis scripto docuit. » (S. BASIL., *L. de Spiritu sancto*, c. 27, n. 66, nov. edit.) — « Harum (crucis signaculo frontem terere), et aliarum ejusmodi disciplinarum, si legem expositules Scripturarum, nullam invenies : traditio tibi prætendetur auctrix, consuetudine confirmatrix, et lides observatrix. » (TERTULL., *De corona*, c. 5.)

(3153) CALVIN, *Inst.*, l. IV, c. 2, § 5.

royaume de Jésus-Christ? Pouvaient-ils, ces prétendus réformateurs, se déclarer plus ouvertement contre l'ancienne Eglise, et faire schisme avec elle? Pouvaient-ils témoigner, d'une manière plus scandaleuse, qu'ils rougissaient de la croix de Jésus-Christ? Pouvaient-ils porter plus loin leur ingratitude contre cet adorable Sauveur? Cet excès, cet aveuglement de leur part suffit pour les condamner, sans entrer dans l'examen des questions qui les divisent d'avec les fidèles.

Pour nous, mes révérends Pères, ayons pour le signe de la croix la profonde vénération qui lui est due pour sa haute antiquité. Que cette vénération accompagne toujours le fréquent usage que nous en faisons; rendons-nous cet usage plus fréquent encore. Des mains chrétiennes, des mains religieuses peuvent-elles se donner un plus saint mouvement, que de tracer, de former la croix de Jésus-Christ? Des bouches chrétiennes, des bouches religieuses peuvent-elles préférer des paroles plus divines, que celles qui expriment l'adorable Trinité? Nous devons nous porter à faire ce signe avec d'autant plus de fréquence et de respect, qu'à l'exemple des premiers chrétiens et des anciens moines, nos pères l'ont très-respectueusement et très-fréquemment pratiqué. Ils le faisaient principalement en se couchant, en se levant, avant que de travailler, de sortir de leurs cellules, du monastère, en y rentrant, en se mettant à table, et étant à table, sur le pain, sur le vin, sur chaque mets (3154). Ceux qui manquaient à cette observance étaient repris et châtiés (3155).

Le signe de la croix est donc bien respectable par son antiquité. Combien l'est-il davantage par l'usage que l'Eglise en fait!

Tout ce que fait l'Eglise, tout ce qu'elle pratique par une pieuse et religieuse coutume, dit saint Léon, vient certainement de la doctrine même du Saint-Esprit, qui inspire en cela son Epouse, la conduit, la dirige; et il n'y a que des hérétiques, comme les novatens dont je viens de parler, qui puissent le révoquer en doute: *Dubitandum non est... quidquid ab Ecclesia in consuetudinem est devotionis receptum, de sancti Spiritus prodire doctrina* (3156).

Qu'il soit permis de raisonner sur ces observances de l'Eglise, pour les justifier et pour en pénétrer le sens: c'est une témérité d'employer le raisonnement pour examiner si elles sont bien fondées; c'est

un crime de les censurer, de les mépriser; c'est un devoir essentiel d'avoir pour elle le plus profond respect. Or l'Eglise, par une pieuse et religieuse coutume, pratique le signe de la croix.

Ouvrons les livres dont elle s'est toujours servie, et dont elle se sert pour ce qui regarde ses rites, ses rubriques, ses cérémonies; et nous verrons qu'elle ne fait rien, sans employer ce signe adorable de notre rédemption; nous verrons qu'elle commence, continue, achève tout par ce signe; qu'elle n'exerce aucune action de piété, aucun acte authentique de son autorité sacrée, que la croix n'en soit comme le sceau et le cachet, que de toutes ses pratiques le signe de la croix est la principale, la plus ordinaire, la plus familière; que cette pratique est l'âme de ses prières, de ses bénédictions, de ses consécérations, qu'elle règne et s'étend partout. De sorte que, sans le signe de la croix, nous disent les Pères, rien ne se fait légitimement dans l'Eglise, rien n'est parfait, rien n'est saint: *Quod signum nisi adhibeatur... nihil rite perficitur* (3157). *Sine quo signo, nihil est sanctum* (3158). Et en effet, mes révérends Pères, comme la croix est devenue par Jésus-Christ l'origine et la source de toutes les grâces, de toutes les faveurs célestes (3159); que tout ce qui regarde notre salut en tire son efficace et sa force, l'Eglise a dû la faire entrer dans toutes ses opérations.

Et d'abord l'Eglise place la croix sur le haut de ses temples, dans ses temples, sur tous ses autels. Elle la figure sur les linges, les vases, les ornements dont elle se sert; la représente dans ses principales images, en marque les pierres sur lesquelles elle sacrifie, la trace sur les corps de ses enfants décédés, la grave sur les tombeaux où ils reposent, la fait porter à la tête de ses processions. Elle fait un usage fréquent du signe de la croix dans ses offices, commence et finit par lui ses instructions; en le faisant, elle administre l'Eucharistie aux fidèles et les bénit avec cet adorable sacrement. Elle ne destine aucune chose au culte du Seigneur, sans y apposer cette marque divine.

Faut-il préserver les hommes de tout ce qui peut les souiller, ou leur être contraire; chasser les malins esprits des corps qu'ils possèdent ou qu'ils obsèdent, des autres créatures qu'ils abusent ou peuvent abuser,

(3154) Vide MARTENE, *De antiq. monach. ritib.*, l. 1, c. 1, n. 25; c. 6, n. 6; c. 9, n. 9, 12, 13, 14, 15; c. 12, n. 17.

(3155) Vide HEFTEN, *Ordo convers. monast.*, c. 6, n. 10. — S. Grégoire le Grand, dans ses *Dialogues* l. 1, c. 4, raconte que, dans le monastère de S. Epique, une religieuse mangeant une laitue, sans avoir fait auparavant le signe de la croix, fut saisie du malin esprit.

(3156) S. LEO, serm. 77, *De jejun. pent.*, ll, c. 1, nov. edit.

(3157) « Quod signum, nisi adhibeatur, sive frontibus erudentium, sive ipsi aque ex qua regene-

ratur, sive oleo quo chrismate unguuntur, sive sacrificio quo aluntur, nihil eorum rite perficitur. » (S. AUC., tr. 128, in *Joan. Evang.*, n. 5, nov. edit.)

(3158) « In cruce Domini gloriamur, ejus virtus omnia peragit sacramenta, sine quo signo nihil est sanctum, neque aliqua consecratio meretur effectum. » (S. CYR., aut quiv. al., *De bapt. Christi*, nov. edit.)

(3159) « Crux tua omnium fons benedictionum omnium est causa gratiarum. » (S. LEO, serm. 57, *De pass. Dom.*, VIII, c. 7, nov. edit.)

des lieux qu'ils infestent? C'est par des prières accompagnées du signe de la croix, que l'Eglise commande aux créatures de ne pas nuire aux hommes, et de devenir utiles à leur salut; qu'elle conjure les démons, dissipe leurs prestiges, réprime leurs efforts, leurs artifices, leur malice.

Faut-il appliquer des personnes à de certains états ou emplois, implorer pour elles le secours du ciel, afin qu'elles s'en acquittent dignement; tirer les créatures de l'usage profane, pour les faire servir à l'usage de la religion; satisfaire à la dévotion des peuples, qui demandent sur bien des choses la bénédiction de l'Eglise? C'est en faisant un ou plusieurs signes de croix qu'elle invoque pour ces choses, ces créatures, ces personnes, la toute-puissance et la miséricorde de Dieu.

Faut-il dédier des temples au Seigneur, le prier qu'il daigne prendre ces temples sous sa protection; qu'il envoie ses ministres, les anges de paix pour en être les conservateurs; qu'il répande ses bienfaits sur tous ceux qui y viendront lui représenter leurs besoins et lui offrir leurs vœux? Faut-il consacrer des autels, les rendre propres, par cette consécration, au sacrifice eucharistique, à être le siège du corps et du sang de Jésus-Christ (3160), le lieu de son repos sacré et de sa sainte demeure? L'Eglise, dans ces cérémonies, réitère, multiplie les signes de croix. Sur les murs, sur le pavé des temples, sur les autels qu'on consacre, la croix est gravée. Sur le front des consécrateurs la croix est tracée. Sur le clergé ministre, sur le peuple témoin de la consécration, la croix est formée.

Saintes huiles, saint chrême, c'est par le signe de la croix que l'Eglise vous sanctifie. Eau bénite, c'est par le signe de la croix que l'Eglise vous bénit. Fonts baptismaux, c'est par le signe de la croix que l'Eglise vous rend féconds et capables de produire des fruits de vie. Sacraments institués par Jésus-Christ pour pourvoir à tous les besoins de nos âmes, n'est-ce pas en faisant usage du signe de la croix que l'Eglise vous compose, si je puis parler de la sorte, et vous confère?

En effet, mes révérends Pères, si nous sommes régénérés dans les eaux du baptême; si nous recevons l'Esprit de force

dans la confirmation; si nous sommes réconciliés à Dieu dans le tribunal de la pénitence; si nous participons, comme je l'ai dit, au corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie; si l'on nous impose les mains, pour nous élever au sacerdoce; si nous recevons la dernière des onctions, quand nous sommes dangereusement malades; si deux personnes s'unissent par les liens indissolubles du mariage, le signe de la croix est employé; et par ce signe les sacrements ont leur forme et sont perfectionnés (3161).

Sacrifice de nos autels, oblation du corps et du sang de Jésus-Christ, saints et redoutables mystères, l'Eglise commence, continue, termine par le signe de la croix votre célébration. Et d'abord le prêtre, dans cette action surnaturelle et divine, la trace sur lui-même, ensuite sur l'encens, sur lui-même encore, sur ses ministres, sur le livre et sur soi en lisant l'Evangile, sur l'autel, sur l'eau, sur l'hostie et sur le calice avant que de consacrer, sur l'hostie et sur le vin, le calice étant découvert, quand il va consacrer. Dirais-je, quand il consacre? « Les prêtres consacrent par leurs prières et par le signe de la croix. Le corps du Seigneur est consacré par le signe de la croix. » Tel est le langage des Pères et des conciles (3162). Ce n'est pas, dans leur pensée, que le signe de la croix, ou les prières accompagnées de ce signe, soient la forme de la consécration: ce sont les paroles de Jésus-Christ, qui, comme un feu céleste, consomment le pain et le vin; mais c'est que ces prières et ce signe servent à la consécration, ont beaucoup de force dans la consécration (3163), attirent et expriment le changement ineffable qui va s'opérer par la vertu des paroles de Jésus-Christ.

Les dons sont consacrés, et sur les dons consacrés, le signe de la croix est plusieurs fois imposé.... Loin d'ici cet auteur téméraire (3164) qui voudrait qu'on retranchât les signes de croix sur les dons consacrés, parce qu'ils lui paraissent inutiles et même peu convenables. Qu'il apprenne du Docteur angélique, que ce n'est pas pour bénir et sanctifier ces dons, sources eux-mêmes de toute bénédiction et de toute sanctification, que le prêtre emploie sur eux le signe de la croix: *Non ad benedicendum et consecran-*

(3160) « Quid est altare, nisi sedes et Corporis et Sanguinis Christi? » (S. OPR. Milevit., *De schism. Donat.*, l. VI, n. 1, nov. edit.)

(3161) « Si regenerari oporteat, crux adest; si mystico illo cibo nutriri, si ordinari, et si quidvis aliud faciendum, ubique nobis adest hoc victoriæ symbolum. » (S. JOAN. CHRYS., *in Matth.*, hom. 54, n. 4, nov. edit.) — « Quicumque sint sacramentorum ministri; qualescumque sint manus quæ vel mergunt accedentes ad baptismum, vel unguunt; qualescumque pectus, de quo sacra exennt verba; operationis auctoritas in figura crucis omnibus sacramentis largitur effectum. » (S. CYPR., *aut quiv. De pass. Christi*, nov. edit.)

(3162) « Manus chrisimate sacro permicta, de pane et vino aqua misto, per orationem et crucis

signum, conficit corpus et Christi sanguinis sacramentum. » (*Synod. Carisiac.*, an 858, t. II *Capitul.*, tit. 27.) — « Signo crucis consecratur corpus dominicum. » (S. AUG., *aut quiv. al.*, *Serm. de Symb.*, c. 3, *In Append.*, t. 6, *Op. S. Aug.*, nov. edit.)

(3163) « Invocationis verba, cum conficitur panis Eucharistice et poculum benedictionis, quis sanctorum in scripto nobis reliquit? Nec enim his contentis minus, quæ commemorat Apostolus aut Evangelium; verum alia quoque et ante et post dictiones, tanquam multum habentia momenti ad mysterium, quæ ex traditione non scripta accepimus. » (S. BASIL., *L. de Spiritu sancto*, c. 27, n. 66, nov. edit.)

(3164) MALDONAT. (*Voyez DE VERT, Explic. simple, lit. et hist. des cérém. de l'Eglise*, ch. 5, art. du S. de la croix, § 2.)

dum, mais seulement pour rappeler la mémoire de la vertu de la croix, et la manière en laquelle Jésus-Christ a souffert : *Sed solum ad commemorandam virtutem crucis, et modum passionis Christi* (3165).

Après l'Oraison dominicale, le prêtre forme ce signe sur lui-même; il le forme avec l'hostie sainte, avant que de la recevoir, avec le calice du salut, avant que de prendre le sang de Jésus-Christ. Il bénit avec ce signe ses ministres et le peuple, le trace sur le livre et sur soi au dernier évangile, comme il a fait au premier, et termine ainsi le sacrifice.

O signe glorieux, magnifique, sublime (3166), le plus auguste des simples signes, après les sacrements le plus vénérable des signes! Que l'usage si fréquent qu'en fait l'Eglise, et surtout dans ce qu'elle a de plus saint et de plus sacré, nous inspire les sentiments les plus élevés, les plus vifs, les plus intimes pour ce signe. Servons-nous-en plus particulièrement et plus respectueusement dans toutes les choses qui regardent la religion (3167), dans tout ce qui a quelque rapport à nos devoirs monastiques. Ne le faisons jamais négligemment, sans attention, par coutume, par habitude; mais toujours avec réflexion, avec piété, avec dévotion. Que toujours l'esprit et le cœur soient d'intelligence avec la main qui le trace. Recevons-le, dans les mêmes sentiments, de la main de nos supérieurs; et pour nous confirmer dans ces dispositions et en sentir encore mieux l'importance et la nécessité, développons avec exactitude ce qu'exprime, ce que signifie ce signe de grâce et de salut.

C'est la grande charité de notre Dieu, son ineffable, son infinie miséricorde qui l'a porté à souffrir, à mourir, à donner sa vie pour nous; et c'est une nouvelle charité, une nouvelle miséricorde de sa part, d'avoir choisi, entre tous les genres de supplices qu'il eût pu endurer, le supplice de la croix. Pourquoi, mes révérends Pères? parce que, si Jésus-Christ avait choisi un autre genre de supplice, nous ne saurions comment le représenter, ni comment nous en rappeler la mémoire par un signe clair

et sensible, qui n'eût besoin d'aucune interprétation pour nous rendre présent ce que Jésus-Christ aurait fait pour nous (3168). Comment, je vous le demande, exprimerions-nous une mort consommée par le feu, par le fer, par la lapidation, ou par un autre supplice? Jésus-Christ ayant donc choisi le supplice de la croix préférablement à tout autre, nous pouvons représenter ce genre de mort par un signe clair et sensible, qui nous en retrace continuellement le précieux souvenir; et tel est le signe de la croix.

En effet, mes révérends Pères, en faisant ce signe, nous formons, nous traçons, nous figurons la croix de Jésus-Christ; nous mettons, pour ainsi dire, comme parlent les Pères, d'après l'Écriture (3169), nous mettons la vie, la véritable vie, Jésus-Christ suspendu sur le bois devant nos yeux; et par là ce signe représente le crucifiement de Jésus-Christ, les souffrances de Jésus-Christ, la mort de Jésus-Christ sur la croix. Par là ce signe exprime non-seulement le fond et les circonstances, mais encore les motifs et les effets du sacrifice de Jésus-Christ (3170), l'excès de son amour pour nous, son obéissance sans bornes aux volontés de son Père, son ardent désir d'être notre victime et notre rançon, son triomphe sur la mort, sur le monde, sur l'enfer; la révocation de la sentence prononcée contre Adam et sa postérité; l'abolition de la cédule qui nous était contraire par ses décrets; la condamnation, la destruction du péché; la réconciliation de l'homme avec Dieu, du ciel avec la terre; la délivrance des malédictions de la loi, et son accomplissement par la grâce accordée en vertu des mérites de Jésus-Christ. C'est ce qui fait dire à saint Chrysostome que le signe de la croix est la marque évidente et indubitable de notre salut, de notre commune liberté et de la bonté de notre Dieu (3171); et à saint Cyprien, qu'il est la marque même du sacrement et du sang de Jésus-Christ (3172).

Ce signe, figurant les saintes dimensions de la croix, nous montre quatre perfections de Dieu glorifiées et manifestées dans le

(3165) S. THOM. III parte, q. 85, art. 5, ad 4.

(3166) « Signum maximum, atque sublime. » (LACT., *Divin. Inst.*, l. IV, c. 26, nov. edit.)

(3167) « Crucem Christi quasi coronam circumferamus; per eam enim omnia quæ ad nos spectant, perliciantur. » (S. JOAN. CHRYS., in *Math.*, hom. 54, n. 4, nov. edit.)

(3168) « Noluit Dominus lapidari, aut in gladio truncari, quod videlicet nos semper nobis quibus lapides aut ferrum ferre non possumus quibus defendamur. Elegit vero crucem, quæ levi manus motu exprimitur, qua et contra iniurias versutias munimur. » (ALTHUIS, *De div. offic.*, c. 18.)

(3169) *Et erit vita tua, quasi pendens ante te.* (DEUT., XXVIII, 66. — *Videsis* TERTULL., *adv. Judæos*, c. 41, et S. CYRILL. Hier., cat. 15, n. 20, nov. edit.) — « Cum Christus dicat, Ego sum vita; et eum pependisse constat ante oculos non ei credentium Judæorum, non video cur dubitare debeamus, illi etiam de Christo scripsisse illum, de quo Christus

ait, ille enim de me scripsit. » (S. AUG., *contra. Faust.*, l. XVI, c. 22, nov. edit.)

(3170) « Servator omnium..... crucem perpessus est ignominia contempta..... ut mortis laqueis genus humanum exsolveret; ut tyrannidem peccati, quod nos opprimebat, everteret, et severientem in membris carnis legem scdaret et spiritales faceret adoratores; ut satanam illum malorum auctorem ac pestiferam belluam, de regno quod in omnes arripuerat, et quotquot ei subsunt nefarias potestates expelleret.... Horum nobis omnium salutare signum memoriam excitat, ac in eam præterea cogitationem nos adducit, unum, ut sapientissimus Paulus ait, pro omnibus mortuum esse. » (S. CYRILL. Alexand., l. VI *contra Julian.*)

(3171) « Hoc signum est nostræ salutis, communis libertatis et mansuetudinis Domini. » (S. JEAN. CHRYS., in *Math.*, hom. 54, n. 4, nov. edit.)

(3172) « Sacramenti signum. — Sanguis nota. » (S. CYP., aut quiv. al., *De pass. Christi*, nov. edit.)

monde par la vertu de la croix : sa justice, qui est comme la profondeur de cette croix ; sa sagesse, qui en est la longueur ; sa puissance, qui en est la hauteur ; et sa miséricorde, qui en est la largeur. Il nous montre ce que voit, ce que remarque saint Augustin dans ces mêmes dimensions. « La largeur de la croix, dit ce Père (3173), est dans les deux branches où les bras de Jésus-Christ sont cloués : ce qui désigne l'abondance des bonnes œuvres ; la longueur est dans cette partie de la croix qui descend jusqu'à la terre : c'est là où le corps de Jésus-Christ est attaché, et en quelque manière fixé, et cette dimension dénote la persévérance ; la hauteur, c'est cette partie qui s'élève en haut au-dessus de la terre ; et cette dimension marque l'attente des biens futurs. Où est la profondeur de la croix, n'est-ce pas dans cette partie qui pénètre la terre ? et cette dimension fait connaître la grâce cachée dans le mystère de la croix du Sauveur. »

Ce signe, par nous tracé, sur quelque matière que ce soit, formé sur les choses qui servent à nos usages, placé dans nos cellules, révérend dans les endroits où nous le voyons figuré ; mais surtout imprimé sur notre front, sur nos lèvres, sur notre poitrine : ce signe signifie que nous sommes chrétiens, enfants de l'Eglise, séparés de tous ceux qui n'en sont point, des gentils, des juifs, des infidèles et des hérétiques de nos jours ; que nous sommes enrôlés dans la milice de Jésus-Christ, attachés à son service, dévoués à tous ses intérêts ; que nous le reconnaissons pour notre Sauveur, notre Médiateur, notre Rédempteur, notre Roi, notre Seigneur, notre Maître, notre Chef, notre Prêtre et notre Victime ; que nous ne voulons agir et user des créatures que pour sa gloire et en son nom ; que sa croix est notre étendard, notre trophée, notre couronne, l'objet de notre culte, notre protection, notre force, notre consolation ; que nous la regardons comme la cause et le principe de notre bonheur, comme le puissant et admirable moyen dont Dieu s'est servi pour dissiper nos ténèbres et faire luire sa clarté dans nos cœurs (3174) ; pour nous rapprocher de sa divine majesté dont dont nous étions si éloignés ; pour nous établir dans la joie et nous procurer avec abondance toutes sortes de biens (3175).

Ce signe signifie que nous ne portons pas seulement en nous le souvenir de la mort de Jésus-Christ, mais sur nous sa mort

même ; que, loin de rougir de ses opprobres, nous nous en glorifions, gravant leur marque sur notre front (3176) ; que Jésus-Christ crucifié est l'objet de notre amour, puisque nous formons sa croix sur notre cœur ; que nous sanctifions nos personnes par le sceau sacré que nous y appliquons ; que nous méprisons la mort, dit saint Ambroise, sachant en même temps que sans la croix de notre divin Maître, nous ne pouvons jamais avoir de salut (3177) ; que nous détestons l'Antéchrist, lequel ayant une sacrilège horreur, dit saint Hippolyte, martyr, du signe du Fils de l'homme, forcera de recevoir le caractère de la bête, tous ceux qui lui obéiront (3178).

Mais que signifie de plus le signe de la croix, quand nous l'accompagnons de ces divines paroles : Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ? Il signifie ce que signifient ces paroles mêmes. Il exprime, il représente le premier objet et le premier principe de notre foi, le point fondamental de notre créance, le plus grand mystère de la religion, le plus profond et le plus incompréhensible de ses mystères : l'unité de Dieu dans une Trinité de personnes. C'est ce qu'il convient de développer avec quelque étendue dans un jour particulièrement consacré à la vénération de ce mystère.

Au nom du Père, disons-nous, et non aux noms. Voilà d'abord l'unité de Dieu qu'exprime, que représente le signe de la croix : l'unité de Dieu, de Dieu, qui ne serait pas infini dans son Être, infini en puissance, en sagesse, en bonté, infini en lui-même et dans tout ce qu'il est, s'il n'était un ; qui ne serait pas souverainement parfait, souverainement tranquille, souverainement heureux, s'il n'était un ; qui ne serait pas ce qu'il est, qui ne serait pas Dieu, s'il n'était un : *Deus, si non unus est, non est* ; qui n'est grand, qui n'est véritable, que parce qu'il est un : *Ideo verus, et tantus est* (3179).

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Voilà la trinité des personnes qu'exprime, que représente le signe de la croix : le Père qui engendre, et n'est pas engendré ; le Fils qui est engendré, et n'engendre pas ; le Saint-Esprit qui procède du Père et du Fils, qui n'est pas engendré, et qui n'est pas Fils : le Père qui se connaît de toute éternité, et en se connaissant, produit le Fils ; le Père et le Fils qui s'aiment, et en s'aimant produisent le saint Esprit ; le Père qui communique la divinité au Fils ; le

(3173) S. AUG., in Joan. Evang., c. 19, v. 119, n. 5, nov. edit.

(3174) *Illuxit in cordibus nostris.* (II Cor., IV, 6.)

(3175) « Hæc crux innumerabilium nobis honorum existit causa, hæc nos de erroribus liberavit, hæc nos sedentes in tenebris illuminavit hæc nos a diabolo expugnatore reconciliavit Deo. » (S. AUG., aut. quiv. al., serm., 155, n. 1, Append. t. V Op. S. Aug., nov. edit.)

(3176) « Non sine causa signum suum Christus in fronte nobis ligi voluit, tanquam in sede pudoris,

ne Christi opprobria Christianis erubescat. » (S. AUG., in Ps. XXX, enarr. 4, n. 8, nov. edit.)

(3177) « Christianus populus moriem Domini circumferens, per momenta singula fronti proprie mortis contemptum inscribit, utpote qui sciat sine cruce Domini salutem se habere non posse. » (S. AMBROS., ep. 72, Const., n. 12, nov. edit.)

(3178) « Antichristus cunctis dabit characterem in dextra manu et fronte, nequis dextera sua pretiosam illam crucem pingat in fronte. » (B. HIPPOL., aut. quiv. al., *De consumm. mundi.*)

(3179) TERTUL., *adv. Marc., et Apol.*, c. 17.

Père et le Fils qui la communiquent au Saint-Esprit : trois personnes en Dieu, inséparables l'une de l'autre, et en même temps réellement distinctes, qui n'ont qu'une même divinité, qu'une même essence, qu'une même substance, à qui, par conséquent, est dû un seul culte, une seule adoration, un même culte, une même adoration.

Le signe de la croix exprimant, représentant ainsi le mystère de l'adorable Trinité, nous marque la charité que nous nous devons les uns aux autres ; puisque nous confessons un Père dont nous sommes tous les enfants, un Fils dont nous sommes tous les frères, un Saint-Esprit dont nous sommes tous animés. Ce signe nous fait entendre que nous devons être parfaitement unis de cœur et de volonté, que nous devons être par grâce et par imitation, ce que les trois personnes divines sont par la nécessité de leur nature ; que nous devons retracer en nous ce commerce continué qu'elles ont entre elles d'estime et d'amour réciproques, cette sainte communication qu'elles se font de leurs perfections essentielles, cette unité parfaite dans laquelle elles subsistent, notwithstanding leurs distinctions personnelles.

Ainsi par le signe de la croix, nous rendons hommage à la très-sainte Trinité, nous faisons une profession abrégée de notre foi, nous nous caractérisons, nous montrons quelle est notre religion, nous apprenons la manière d'exercer la charité envers nos frères.

Enfin le signe de la croix, dans l'usage qu'en fait l'Eglise, signifie qu'elle n'espère et ne confère des grâces que par les mérites de la croix ; que ce n'est que par la vertu de cette croix, que les créatures peuvent être bénies et délivrées de leur assujettissement malgré elles à la vanité, comme dit saint Paul (3180) ; que c'est la croix qui opère dans les sacrements et les perfectionne ; que le sacrifice de l'autel tire toute sa force et son efficacité du sacrifice de la croix, le renouvelle, le représente, est le même sacrifice ; en un mot, que c'est la croix qui consacre et sanctifie toutes ses opérations. Et quand l'Eglise accompagne le signe de la croix des paroles qui expriment la très-sainte Trinité, ce signe signifie tout ce qu'il signifie, quand nous le faisons, en l'accompagnant des mêmes paroles.

Pourrions-nous, mes révérends Pères, être attentifs à ces significations, sans nous confirmer dans le respect que le signe de la croix mérite, sans rendre ce respect véri-

table et sincère, sans l'animer d'un esprit de zèle et de ferveur ? Ayons, en formant ce signe, nous dit saint Chrysostome (3181), ayons la croix dans le cœur, gravons-l'y avec amour par une foi vive ; souvenons-nous de ce qui a donné lieu à cette croix et de ce qui l'a rendue nécessaire au Fils de Dieu. Offrons-nous comme une hostie agréable au Seigneur. Crucifions-nous spirituellement. Soyons dans la disposition de souffrir les maux qui sont les apanages de la croix. Portant sur notre front le signe de l'humilité de Jésus-Christ, nous dit encore saint Augustin (3182), portons cette humilité dans nos âmes. Ces paroles vénérables, Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, ne les prononçons jamais qu'avec une attention réfléchie et des sentiments affectueux. Exprimons, dans les différents rapports que nous avons les uns avec les autres, tous les traits que nous pouvons imiter des personnes de l'adorable Trinité. Tel doit être notre respect envers le signe de la croix, non-seulement pour tout ce qu'il signifie, mais encore pour son antiquité et pour l'usage qu'en fait l'Eglise. Il me reste à vous faire voir que ce signe est aussi salutaire qu'il est respectable.

SECONDE PARTIE.

Le signe de la croix est aussi salutaire qu'il est respectable. Jugeons-en, mes révérends Pères, par ses effets. Au signe de la croix des miracles s'opèrent, les démons fuient ; par ce signe, mille secours, mille avantages nous sont procurés.

Au signe de la croix des miracles s'opèrent : miracles authentiques, attestés par les plus fidèles, les plus respectables témoins, par des témoins la plupart oculaires et tous irréprochables : miracles consignés dans les annales de l'Eglise, sur la foi des plus éclairés, des plus illustres d'entre les Pères, dont le nom est en vénération à nos adversaires mêmes : miracles où la puissance de Dieu se manifeste, où sa miséricorde éclate : miracles sans nombre, dont la vérité incontestable doit rendre très-croyables les miracles rapportés par les Pères et par les écrivains des siècles postérieurs.

Qui ne sait, mes révérends Pères, comment a été converti à la foi le grand Constantin ? Qui de nous ignore les circonstances de cette conversion miraculeuse ?.... Ce prince cherchant un appui supérieur à toutes les forces d'un ennemi redoutable qui avait appelé l'enfer même à son secours, et désespérant de le trouver cet appui dans les

(3180) « *Vanitati creatura subjecta est, non volens.* (Rom., VIII, 20.)

(3181) « *Cum te signas, totum erneis argumentum cogita.* — *Neque enim simpliciter illam digito efformare oportet, sed prins voluntate, et multa fide.* » (S. JOAN. CHRYS., hom., 54, in *Math.*, n. 4, nov. edit.) — « *Cum consignaberis, peens, oculos, et omnia membra offer hostiam Deo placentem.* » (S. JOAN. CHRYS., ant. quiv. al., L. de *adorat. pret. cru-*

cis., n. 3, nov. edit.) — « *Non tamen accepto signaeulo, sed etiam, que erneis propria sunt, subdus et patiens.* » (S. JOAN. CHRYS., in *Ep. ad Philipp.*, c. 5, hom. 13, n. 1, nov. edit.)

(3182) « *Factorem querit Deus signorum suorum, non pictorem. Si porta in fronte signaculum humilitatis Christi, porta in corde imitationem humilitatis Christi.* » (S. AUG., serm. 32, in *Ps. CXLIII*, c. 13, n. 13, nov. edit.)

dieux des Romains, il s'adresse au Dieu des chrétiens, l'invoque, le conjure de se faire connaître à lui et d'étendre sur lui sa main favorable. Quel prodige! Dans le ciel, par un temps calme et serein, un peu après l'heure de midi, le signe de notre rédemption, étincelant de lumière, se fait voir à ce prince et à toute son armée, avec cette inscription : *Ceci te fera vaincre*. Quelle faveur! Jésus-Christ lui apparaît en songe, tenant en main ce signe qu'il vient de voir dans le ciel; et lui ordonne d'en faire faire un semblable, et de s'en servir dans les combats.

Constantin se réveille, se lève et obéit. L'enseigne est faite. Le signe céleste est représenté en or et en pierreries, dont l'éclat éblouit les regards. Partout où cette enseigne est portée, comme par une vertu divine, la confiance est inspirée aux soldats, et la terreur s'empare des ennemis. Dans une occasion périlleuse, celui qui en est chargé, prend l'épouvante, la remet à un autre et s'enfuit : un trait mortel dont il est sur-le-champ percé, punit sa défiance et sa lâcheté. Pas un seul trait ne porte sur l'autre, tandis que les ennemis s'efforcent d'abattre la redoutable enseigne par une grêle de javelots.

Constantin ne voulant plus reconnaître d'autre Dieu que celui qui le favorise de sa protection, s'empresse de s'instruire. Il s'adresse aux ministres les plus saints et les plus éclairés et embrasse la foi chrétienne. Son exemple attire toute sa famille. La religion triomphe, Rome est délivrée, Maxence est défait : Une statue est dressée au vainqueur, qui fait mettre une longue croix dans la main de sa figure, avec cette inscription : *C'est par ce signe salutaire, vrai symbole de force et de courage, que j'ai délivré votre ville du joug des tyrans, et que j'ai rétabli le sénat et le peuple dans leur ancienne splendeur* (3183).

Signe de la croix vu également, en plein jour, dans les airs, plus éclatant que le soleil, du temps de Constance, fils et successeur de Constantin. Tout le peuple de Jérusalem, tous les étrangers qui s'y trouvent, témoins de ce phénomène miraculeux, et reconnaissant la vérité de la doctrine chrétienne, à qui le ciel rend témoignage, cou-

rent à l'Eglise, louent d'une commune voix Notre-Seigneur Jésus-Christ, confessent, publient sa divinité; et beaucoup de païens et de juifs se convertissent (3184).

N'est-ce pas par la confiance qu'a Clovis dans ce signe sacré, que, se voyant trop faible contre de puissants ennemis, il implore la vertu de la croix; qu'il triomphe et devient le premier roi chrétien de cette monarchie? Combien de fois le croissant n'aurait-il pas été renversé par des princes qui combattaient sous l'étendard de la croix, ce précieux gage de la victoire.

Saint Martin était bien convaincu du pouvoir du signe de la croix, lorsque, portant les armes, et voulant profiter d'une largesse que le César faisait aux soldats, il lui demanda son congé. Accusé de lâcheté, et de vouloir éviter le combat qui devait se donner le lendemain : moi lâche, répond Martin, moi timide ! mettez-moi à la tête des troupes, même sans armes ; et je percerai les escadrons des ennemis, muni seulement du signe de la croix (3185). Avec ce signe, dans les jours de son épiscopat, il arrête tout court une troupe d'idolâtres, qui marchent en ordre de procession ; et avec ce signe renouvelé, il leur rend la liberté de marcher (3186). Il veut abattre un arbre honoré par les païens comme sacré : les païens s'y opposent d'abord, et n'y consentent enfin qu'à condition qu'il sera dessous, quand l'arbre tombera. La condition est acceptée. L'arbre à demi coupé penche, et va tomber sur saint Martin ; le signe de la croix qu'il forme, comme un tourbillon de vent, repousse l'arbre, et le fait tomber de l'autre côté (3187).

O trophée de Jésus, vraiment salutaire, s'écrie saint Cyrille de Jérusalem (3188) ! Par votre vertu les aveugles voient, les sourds entendent, les muets parlent, ceux qui ont perdu le sens, le recouvrent, les boiteux sont redressés, les lépreux purifiés, les paralytiques guéris, les faibles fortifiés, les bêtes farouches adoucies, les tempêtes apaisées, les orages détournés, les incendies éteints, les maladies contagieuses cessent, toutes les infirmités de la vie sont soulagées, toutes sortes de maux disparaissent ; la chasteté même la plus honteusement exposée est inviolable (3189)

(3183) EUSEB. CÆSAR., *De vita Const.* l. 1, c. 27, 28, 29, 30, 31, 32 ; l. II, c. 7, 8, 9 ; et *Hist. Eccl.*, l. IX, c. 9, edit. Henr. Vales. — NICEPH. CALLIST., *Eccles. Hist.*, l. VIII, c. 2, edit. Front. Duc. — SOCRAT., *Eccles. Hist.*, l. I, c. 2, edit. Henr. Vales.

(3184) SOZOM., l. IV, c. 5, edit. Henr. Vales. — SOCRAT., *Hist. Eccl.*, l. XI, c. 23, edit. Henr. Vales. — S. CYRILL. Hier. *Ep. ad Const.*, n. 3 et 4, nov. edit.

(3185) Sulp. Sever., in *Vita S. Martini*.

(3186) Sulp. Sever., in *Vita S. Martini*.

(3187) Sulp. Sever., in *Vita S. Martini*.

(3188) « Verum salutare Jeshu tropæum. » (S. Cyrill. Hier., cat. 15, n. 40, nov. edit.)

(3189) S. Greg. Nyss., in *Vita S. Macrinae*; S. Cyrill. Hier., cat. 15, n. 40, nov. edit.; S. Joan. Chrys., hom. 54 in *Matth.*, n. 4, nov. edit.; S. Aug.,

De civit. Dei, l. XXII, c. 8, n. 5, nov. edit.; S. Victor Vitens., *Hist. persec. Vandal.*, l. 2, c. 17, n. 94; Theodor., *Relig. hist. in vita S. Petri*, c. 9; NICEPH. CALLIST., *Hist. Eccl.*, l. XVIII, c. 20, edit. Front. Duc.; PALLAD., *Hist. Laus.*, c. 149; BONA., *De div. psal.*, c. 16, *De sig. crucis*, n. 2. — « Hoc signum et majorum nostrorum tempore, et ævo nostro, clausas apernit januas : hoc signum venenata pharmaca extinxit : hoc cicuta vim solvit, hoc venenatarum ferarum morsus curavit. Nam si portas inferorum aperuit, si cœlorum hostia reseravit, et paradisi renovavit ingressum, si diaboli nervos rescidit, quid mirum, si lethifera pharmaca, feras aliaque injusmodi superaverit? » (S. Joan. Chrys., hom. 54, in *Matth.*, n. 4, nov. edit.) — « Hoc signum in hodiernum usque diem morbos curat. » (S. Cyrill. Hier., cat. 15, n. 40, nov. edit.)

Que d'effets miraculeux produisent le pain, l'eau, l'huile bénits avec le signe de la croix, avec les prières qui en sont accompagnées (3190) !... Qu'ils sont puissants, les saints habitants des déserts, armés de ce signe toujours salutaire ! Je ne finirais pas, si je prenais à tâche de raconter toutes les merveilles qu'ils ont opérées par ce signe. Contentons-nous de quelques exemples que rapportent les Jérôme, les Rufin, les Pallade, les Théodoret, les Sophron, les Grégoire.

Un grand tremblement de terre fait sortir la mer de ses bornes, de vastes campagnes sont inondées : cet affreux déluge menace toute une province. Hilarion est appelé. Le voilà qui trace trois signes de croix sur le sable. Aussitôt la mer s'enfle à une hauteur prodigieuse. Après avoir grondé longtemps, comme ne pouvant souffrir la sainte violence que lui fait Hilarion, elle s'abaisse peu à peu, se calme et fait retourner ses vagues sur elle-même (3191).

Coprés entre en dispute avec un manichéen, qui élude les difficultés par ses détours artificieux. Craignant que ceux qui sont témoins de la dispute, ne croient que l'avantage est demeuré au manichéen. « Allumez un grand feu, s'écrie-t-il, nous y eurerons tous deux ; et que la foi de celui qui n'en sera pas brûlé soit tenue pour la foi véritable. » Le feu est allumé. Le manichéen recule. Coprés forme le signe de la croix, se jette au travers des flammes, y demeure l'espace d'une demi-heure. Les flammes le respectent, et attestent la vérité de sa créance (3192).

Dorothee envoie son disciple Pallade puiser de l'eau. Pallade, effrayé à la vue d'un animal venimeux qu'il aperçoit dans le puits, s'en retourne au plus vite. « Nous sommes perdus, mon Père, dit-il au saint vieillard. J'ai vu un aspic dans le puits. » Dorothee sourit, va au puits, tire lui-même de l'eau, fait le signe de la croix, boit de cette eau, et n'en reçoit aucun dommage (3193).

Julien Sabas marche dans le désert. Un furieux animal qu'il rencontre jette sur lui un regard affreux, ouvre une gueule béante et s'élançe pour le dévorer. Julien s'arrête, il invoque le nom de Dieu, montre à la cruelle bête, avec le doigt, le trophée de la croix du Sauveur, La bête tombe aussitôt à ses pieds et expire (3194).

Zozime apporte la divine Eucharistie à sainte Marie d'Égypte, comme elle l'en avait

prié. Il arrive sur le bord du Jourdain ; et la voyant de l'autre côté du fleuve ; « Comment passera-t-elle le Jourdain, dit-il en lui-même, pour arriver à moi ? » La sainte fait le signe de la croix sur le fleuve, et marche sur les eaux, comme elle aurait marché sur la terre ferme (3195).

Des religieux sans régularité et sans discipline, choisissent Benoît pour leur supérieur. Le saint abbé leur impose des lois, il s'efforce de les réduire à la règle, il tâche par une inflexible sévérité de réformer leurs mœurs dépravées. La sainteté de sa vie accompagne la force de ses paroles. Ne pouvant souffrir ses sages corrections, et regardant les exemples qui leur donne, comme une voix importune qui leur reproche sans cesse leur dérèglement, ils se repentent bientôt de leur choix, s'irritent, murmurent, se soulèvent contre lui ; ils osent même attenter sur sa personne. La résolution en est prise. Ils mêlent du poison dans du vin, et l'ayant mis dans un verre, ils le lui présentent à table pour le bénir, selon l'usage du monastère. Benoît étend la main, forme le signe de la croix ; et par ce signe sacré, comme d'un coup de pierre, dit saint Grégoire, il casse le verre empoisonné (3196).

Nous admirons ces prodiges, mes révérends Pères ; ils nous frappent, ils nous ravissent ; et nous sommes étonnés de n'en voir point aujourd'hui de semblables. C'est par la foi en la vertu de la croix, que ces prodiges ont été opérés autrefois ; c'est par cette même foi qu'ils pourraient être renouvelés de nos jours, si elle animait les chrétiens de nos jours, si elle nous animait nous-mêmes. L'esprit de foi suffirait pour nous rendre le signe de la croix, sinon miraculeux, du moins, d'une autre manière, très-salutaire.

Salutaire surtout dans les combats que nous avons à soutenir contre les ennemis de notre salut, contre ces esprits de malice, uniquement occupés de desseins de nous nuire, et très-intelligents pour y réussir ; qui tâchent d'amollir nos cœurs par la volupté, de les aigrir par le ressentiment, de les abattre par le dégoût, de les enfler par l'orgueil, de les agiter par des désirs inquiets confus et souvent injustes ; qui travaillent à nous ravir le fruit de nos bonnes actions, en nous inspirant la vanité, l'imprudence, la présomption, l'esprit d'indépendance, un empressement tout naturel ; qui cachent sous de faibles apparences, sous des relâchements peu importants, sous

(3190) THEODOR., *Hist. eccl.*, l. V, c. 21 ; idem. *Relig. hist.*, in *Vita S. Aphraatis.*, c. 8, et in *Vita S. Maced.*, c. 15 ; S. GREG. NAZ., orat. 19, in *laudem patris* ; S. IER., in *Vita S. Hilarion.* ; S. GREG. TURON., *L. de gloria confess.*, c. 82 ; idem, in *Vitis SS.*, c. 4, n. 5, édit. Theod. Romard. ; BARON., ad ann. *Christi*, 152, n. 5, 4, 5, 589 ; n. 408, 598 ; n. 25, 885 ; n. 6, 914 ; n. 22, etc. — « Visum est ipsi, (varri nax Nomæ), ne quem charissimum habeat, (neque enim quemquam alium nostrum, ne in somnium quidem, mihi præferbat) nocum repente supervenientem cum canistro, pauli usque imprimis cau-

didis, pro more meo benedictis, atque cruce consignatis, eam abuisse ; sicque convaluisse ac vires collegisse. Ac nocturna illa visio veritatis opus erat. » (S. GREG. NAZ., orat. 19, in *laudem patris.*)

(3191) S. IER., in *Vita S. Hilarionis.*

(3192) RUFIN., *De vitis P.*, c. 9.

(3193) PALLAD., *De vitis P.*, c. 2.

(3194) THEOD., *Relig. hist.*, c. 2.

(3195) SOPHRON., in *Vita S. Mariæ Egypt.*, c. 21, 22, 25.

(3196) S. GREG., *Dialog.*, l. II, c. 5, nov. édit. .

des fautes qu'il nous représentent comme légères, le funeste dessein qu'ils ont de nous englonter, tournant sans cesse autour de nous, comme des lions rugissants (3197); qui, paraissant négliger une vertu commune, parce qu'ils croient qu'ils s'en rendront les maîtres quand ils voudront, regardent comme un défi la profession d'une vie plus parfaite et plus sublime, et l'attaquent avec tous les efforts de leurs noirs artifices et de leur jalouse fureur.

Le signe de la croix déconcerte ces puissances des ténèbres, les éloigne, les chasse, les met en fuite, les disperse : *Effugat demones, declinant, recedunt* (3198). Il est leur terreur, dit saint Cyrille (3199); une arme invincible à toutes leurs attaques, dit saint Ephrem (3200); une enseigne redoutable, qui les épouvante, dit Origène (3201); un bouclier qui nous met à couvert de leurs traits, dit saint Jérôme (3202). Il fait disparaître, dit saint Athanase (3203), tous leurs charmes, dissipe tous leurs enchantements, anéantit tous leurs prestiges. Par ce signe, dit saint Bernard (3204), nous faisons retomber sur ces esprits de malice les coups qu'ils voudraient nous porter. C'est pour nous servir de protection et de défense contre eux que ce signe a été institué; et l'Eglise l'a toujours regardé comme l'un de ses plus puissants exorcismes.

En effet, comme c'est par la croix que Jésus-Christ a dompté les démons (3205), qu'il les a dépouillés, vaincus, couverts d'ignominie, foudroyés; qu'il les a montrés à l'univers comme des usurpateurs de la gloire de Dieu, comme des puissances de ténèbres, comme n'étant les princes que de la mort et de ceux qui y sont condamnés;

ils ne peuvent voir le signe qui leur représente cette croix sans frayeur, sans effroi, sans être saisis de frémissement et de crainte: étant contraint, dit saint Chrysostome, de se souvenir de celui qui a bien voulu être attaché à la croix, et qui s'en est servi comme d'un instrument pour les terrasser, et d'une épée étincelante dont ils ont reçu le coup mortel (3206). A ce signe donc, ils sont troublés, confondus, mis en déroute, chassés: *declinant, recedunt*.

Eh! mes révérends Pères, qui a précipité Satan du haut du ciel, où il avait eu l'insolence de se placer? qui l'a banni des temples qu'il avait usurpés? qui a fait rongir l'humanité de lui avoir dressé des autels? qui a rendu ses oracles muets, sinon la croix de Jésus-Christ, sinon le signe de la croix, à la paix de l'Eglise, partout arboré?

Entrons dans les déserts, dans ces lieux secs et arides, où l'esprit impur se promène, où il cherche du repos, où il voudrait établir sa demeure (3207), où il s'exerce contre les solitaires, qu'il regarde comme les brebis les plus saines et les plus grasses du troupeau de Jésus-Christ, dont la proie, pour parler d'après un prophète, est pour lui d'un goût exquis et fait ses délices: *In ipsis incrassata est pars ejus, et cibus ejus electus*. (*Habac.*, I, 16.)

Apercevant Antoine, qui marche à grands pas dans les voies de la plus haute perfection, il l'attaque et déploie contre lui tous ses efforts et tous ses artifices. Il est à son égard tantôt serpent, tantôt lion, faisant succéder la force à l'adresse, la guerre ouverte à la surprise... Le spectacle de la gloire du monde, l'idée des richesses qu'Antoine a sacrifiées, le souvenir de ses parents et de sa patrie, l'indis-

(3197) *Adversarius vester diabolus, tanquam leo rugiens, circuit querens quem devoret.* (1 *Petr.*, V, 8.)

(3198) S. CYRILL. Hier., cat. 15, n. 40, nov. edit. — « Hoc signo conspecto, cuncte mox adversariae preestates declinant atque recedunt. » (S. ERM., *Serm. in pret. et vivif. crucem.*, nov. edit.)

(3199) « Dæmonum formido. » (S. CYRILL. Hier., cat. 15, n. 36, nov. edit.)

(3200) « Invincibilis Christianorum armatura. » (S. ERM., *Serm. in pret. et vivif. crucem.*, nov. edit.)

(3201) « Quid timent demones? Quid tremunt? Sine dubio crucem Christi, in qua triumphati sunt, in qua exulti sunt principes eorum et potestates. Timor ergo et tremor calet super eos, cum signum in nobis viderint crucis fideliter fixum. » (ORIG., in *Exod.*, hom. 6, n. 8, nov. edit.)

(3202) « Scutum fidei, in quo ignite diaboli extinguuntur sagittæ. » (S. IER., ep. 18, *ad Eust.*, nov. edit.)

(3203) « Erecta cruce, universa idololatria eversa est. Hoc signo omnes demonum preestigia fugantur, solisque Christus adoratur. » (S. ATHAN., *Orat. contra gentes*, n. 1, nov. edit.) — « Veniat et quisquis... in mediis ipsis demonum prestigis et oraculorum fallacis ac magie prodigiis, signo crucis utatur, solumque Christum nominet: mox videbit quam cito per ipsum lugentur demones, cessent oracula, ars omnimagicæ veneficiæque evanescant. » (S. ATHAN., *De Incarn.*, n. 48, nov. edit.)

(3204) « Quis cogitationes suas ita retinere po-

test, ut non qualibet immunditia titilletur? Sed continuo talium cogitationum insultus sunt reprimendi: ut, inde speratæ se hostis vincere, per hoc magis victus abscedat. Quod fit, quoties pravis et immundis cogitationibus attracti, statim ad signum crucis... conligimus, et suo telo, in bello torres effecti, hostem lerimus. » (S. BERN., aut quiv. al., *Tr. de pass. Dom.*, c. 19, n. 65, vol. II *Op. S. Bernard.*, nov. edit.)

(3205) *Exspoliatus principatus et potestates, traduxit confidenter, palma triumphans illos in semetipso.* Il y a dans le grec, *triumphans illos en auto, in ipso*: ce qui se rapporte à *staures, crux*, du verset précédent. (*Coloss.*, II, 15.)

(3206) « Si crucem in facie tua depinxeris, nullus impiorum demonum contra te stare poterit, cum ense videat, quo vulnus accepit, cum gladium videat quo lethali plaga perpassus est. Si nos enim loca videntes ubi rei cæduntur perhorrescimus, cogita quid passuri sint diabolus et demones, telum illud videntes, quo Christus totam illorum potentiam solvit, draconisque caput abscidit. » S. JOAN. CHRYS., in *Math.*, hom. 54, n. 4, nov. edit.) — « In illo signo triumphatus demones confidenter ostentans (Cristus) traduxit. Quando siquidem viderint crucem, crucifixis in mentem venit. Meminit enim qui contrivit capita draconis. » (S. CYRILL. Hier., cat. 15, n. 56, nov. edit.)

(3207) *Immundus spiritus — ambulat per loca arida, querens requiem, et non invenit.* (*Math.*, X, 45.)

création d'une pénitence portée à l'excès, le dégoût d'un genre de vie qui ramène toujours les mêmes exercices, l'excellence de sa piété et de son mérite, le bien qu'il pourrait faire dans les villes, des représentations voluptueuses, des objets séducteurs, des songes qui n'imitent que trop la réalité, de terribles fantômes, que sais-je? Par ces images flatteuses, rebutantes, dangereuses, touchantes, affreuses, le démon cherche à amollir Antoine, à l'attendrir, à l'abattre, à le décourager, à l'effrayer, à le séduire, à le corrompre. Qu'entends-je? Des orages grondent, des foudres éclatent, la demeure d'Antoine est ébranlée. Tout dans sa cellule est renversé, confondu. Mille spectres, mille furies, mille monstres se présentent, poussent des sifflements horribles, s'élançant vers lui. Quelles armes opposera Antoine à son redoutable adversaire?..... Antoine fait le signe de la croix. A ce signe toute tentation cesse, tout disparaît, la demeure d'Antoine est rétablie dans son premier état. Le démon s'avoue vaincu, frémit de rage, prend la fuite, et va porter ailleurs sa malice, ses ruses et sa fureur (3208). Pacôme, Hilarion, Siméon Stylite, et bien d'autres solitaires en ressentent les dangereux et formidables effets : ils se servent des mêmes armes et sont également victorieux (3209).

Écoutez Grégoire de Nazianze, tourmenté dans sa solitude par cet esprit séducteur. Loin d'ici, malin esprit, s'écrie-t-il, de peur que je ne te frappe avec la croix de mon Sauveur : *Diffuge jamjam, dæmon, ne cruce te feriam* (3210). C'était la ressource ordinaire de ce grand homme que ce signe, lorsque le démon excitait ses humeurs, remuait ses passions. Ainsi armé, il en triomphait toujours.

Ce n'est pas seulement dans les déserts, mes révérends Pères, que se manifeste la

(3208) S. ATHAN., in *Vita S. Antonii*.

(3209) In *Vita S. Pacom.*, auct. græco incerto. Interp. Dionys. Exiguus; S. Hier., in *Vita S. Hilarionis*. — In *Vita S. Simeon. Styl.*, auct. ANTON., ejus discipulo.

(3210) S. GREG. Naz., *carin.* 21.

(3211) S. GREG. Nyss., in *Vita S. Greg. Thaum.*

(3212) « Quanto terrori sit dæmonibus hoc signum, sciet qui viderit, quatenus adjurati per Christum, de corporibus quæ obsederint, fugiant. Nam sicut ipse, cum inter homines ageret, universos dæmones verbo fugabat; hominumque mentes enotas, et malis incurisibus furias, in sensus pristinos reponebat; ita nunc sectatores ejus, eosdem spiritus inquinatos, de hominibus, et nomine magistri sui, et signo passionis excludunt. » (LACT., *Divin. inst.*, l. IV, c. 27, nov. edit.)

(3215) « Cum [Maximianus,] ageret in partibus Orientis, ut erat pro timore scrutator rerum futurarum, immolabat pecudes et in jecoribus eorum ventura quærebatur. Tum quidam ministrorum scientes Dominum, cum assisterent immolanti, imposuerunt frontibus suis immortale signum. Quo facto, fugatis dæmonibus, sacra turbata sunt. » (LACT., seu auctor alius, *L. de morte persecut.*, c. 10, nov. edit.)

(3214) « Nec mirum est, quod hæc signa valent,

vertu du signe de la croix contre les démons: c'est partout où ils exercent leur pouvoir tyrannique; et où ne l'exercent-ils pas? L'usage que font les chrétiens de ce signe avec les dispositions convenables, leur est toujours favorable, et toujours fatal à ces princes du monde. Par ce signe, ils sont chassés des lieux qu'ils infestent (3211), des corps qu'ils possèdent (3212), des créatures dont ils abusent, des sacrifices impies auxquels ils président (3213).

Je vois ce signe agir par lui-même, opérer par sa propre vertu, être redoutable aux démons, indépendamment de l'état et des dispositions de ceux qui le pratiquent. J'admire, avec saint Augustin (3214), son efficace pour l'honneur de notre excellent empereur (ce sont les termes de ce Père), dans la main d'étrangers mêmes, qui ne sont en aucune sorte enrôlés dans sa milice, dans la main des méchants, des hommes, comme dit un saint abbé (3215), corrompus dans leur esprit et égarés dans la foi. Parmi les divers exemples que m'offrent à cet égard les annales de l'Église, celui de Julien l'Apostat, me frappe singulièrement.

Ce malheureux prince abandonne la religion chrétienne, se livre aux illusions du paganisme et de la théurgie (3216), cherche partout des devins et des interprètes d'oracles, prend des leçons de deux habiles imposteurs, qui l'introduisent dans le secret de leurs mystères, après avoir tâché de lui en donner la plus haute idée. Il s'agit de l'initier à ces mystères. On le mène dans un temple d'idoles, on le fait descendre dans une grotte souterraine. Les démons sont invoqués. Tout à coup un bruit effroyable se fait entendre. Une odeur insupportable s'exhale, des spectres de feu apparaissent; Julien, saisi de frayeur, fait, par habitude, le signe de la croix, à l'instant, les démons disparaissent. Invoqués,

cum ab eis (malis christianis) adhibeantur; quando etiam cum usurpantur ab extraneis, qui omnino suum nomen ad istam militiam non dederunt, propter honorem tamen excellentissimi imperatoris valent.) (S. AUG., *L. de divers.*, qu. 79, n. 4, nov. edit.)

(3215) « Plerumque homines mente corrupti, ac rebrohi circa fidem, in nomine Domini, et dæmonia expellunt, et virtutes maximas operantur. » (ABBAS NEST., apud CASS., collat 15, c. 6.)

(3216) « Philosophie occulte des platoniciens sur les différentes espèces de divination, sur la nature et la subordination des dieux et des génies, touchant leur culte secret et les cérémonies nécessaires pour lier commerce avec eux. Par cette philosophie, les platoniciens promettaient de rendre l'homme parfait et heureux, en lui procurant une union intime avec les divinités : et comme, selon Platon, l'espace immense qui nous sépare de Dieu est rempli d'êtres subordonnés les uns aux autres, ils prétendaient, à l'aide d'une longue chaîne de héros, de génies et de dieux, faire arriver l'âme par degrés, et de proche en proche, jusqu'à la vue la plus immédiate du Dieu souverain, pour y devenir Dieu elle-même, en se plongeant et se perdant dans l'abîme de l'être du vrai et du bien. » (*Vie de l'emp. Julien*, l. I, par M. l'abbé DE LA BLETTERIE.)

et apparaissant de nouveau. Julien fait une seconde fois le signe de la croix, les démons disparaissent encore (3217).

Armons-nous donc, mes révérends Pères, de ce signe dans les combats que nous livrent les ennemis de notre salut. Opposons-le avec une sainte hardiesse à leurs persuasions, à leurs suggestions, à toutes les violences qu'ils exercent contre nous. Voilà la croix du Sauveur, disons-leur fièrement : *Ecce crucem Domini*; fuyez, démons, fuyez; le lion de la tribu de Juda vous a vaincus : *Vicit Leo de tribu Juda*; au signe qui vous rappelle votre défaite, tremblez, et retirez-vous : *Fugite partes adversæ*. Mettant ainsi notre confiance dans ce signe salutaire nous n'avons rien à craindre de nos ennemis, nous en triompherons; malgré tous leurs efforts et tous leurs artifices, la victoire nous est assurée : *In hoc signo vinces*. Ah! béni soit le Seigneur notre Dieu, qui a appris à nos mains à combattre, et à nos doigts à faire la guerre : *Benedictus Dominus Deus meus, qui docet manus meas ad prælium et digitos meos ad bellum*. (Psalm. CXLII, 1). Béni soit-il d'avoir institué ou fait instituer une pratique qui nous présente mille secours, qui nous procure mille avantages.

En effet le signe de la croix non-seulement opère des miracles, chasse les démons, il est encore d'une efficace infinie pour attirer la protection de Dieu. C'est une source de bénédictions et de grâces, un instrument de vie, un remède pour notre salut : *Signum nostræ salutis* (3218); *vivificum signum* (3219). Accompagné des paroles qui expriment l'adorable Trinité, il renferme les actes les plus méritoires de toute la religion. Il sanctifie nos prières, nous en montre le prix, nous en fait sentir le mérite, nous en assure l'effet. Jésus-Christ ne nous a-t-il pas dit que tout ce que nous demanderons, si nous le demandons en son nom, il nous sera accordé (3220)? et n'est-ce pas demander au nom de Jésus-Christ que de le faire au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit? Le succès de la demande est, s'il se peut, d'autant plus certain et plus infaillible qu'au nom de Jésus-Christ nous ajoutons les noms du Père et du Saint-Esprit.

Heureux présage que ce signe pour nos entreprises, dit saint Augustin (3221), bon augure, bénédiction prévenante de nos actions. Il élève, ennoblit, consacre les plus communes même, les plus ordinaires, les plus légères, les plus indifférentes : il élève, ennoblit, consacre toutes nos actions, puis-

que par ce signe nous les faisons au nom de Jésus-Christ, et agissant ainsi toujours au nom de Jésus-Christ nous accomplissons le précepte du rapport des actions à Dieu, nous convertissons nos actions en autant de prières, nous prions continuellement, nous ne nous laissons point de prier, ainsi que Jésus-Christ nous l'ordonne : *Oportet semper orare, et non deficere*. (Luc., XVIII, 1.)

Mais remarquez, mes révérends pères, que toute action n'est pas susceptible de ce signe, que nous ne pouvons nous en servir pour des actions de propre humeur, de pur caprice, de légèreté, de fantaisie, pour des actions qui ne seraient que de frivoles occupations, de vains amusements, pour des lectures dont la curiosité serait le motif, pour des études dont l'orgueil serait le principe, pour des travaux où nous ne chercherions que notre plaisir et notre satisfaction. Pourquoi, mes révérends Pères? Parce que ce serait traiter avec irrévérence, profaner, déshonorer ce signe sacré que nous emploierions à d'indignes usages.

Conséquemment nous apprenons dans la pratique du signe de la croix quelles sont les actions que nous pouvons légitimement entreprendre; nous apprenons à discerner les actions qui nous sont permises d'avec celles qui nous sont interdites. Nous sommes assurés de plus par la pratique constante de ce signe que notre dévotion est véritable et solide, puisqu'elle se rapporte à Jésus-Christ comme à son centre, puisque c'est au nom de Jésus-Christ que nous prions, que nous agissons; puisque nous ne faisons rien, nous n'entreprenons rien que sous la protection de Jésus-Christ et dans sa dépendance.

Dirai-je que ce signe est un moyen propre à guérir nos faiblesses, à réparer nos fautes; qu'il sert même à effacer les péchés véniels? Les théologiens le disent communément de l'eau bénite; et cette eau ne tire-t-elle pas sa principale vertu des signes de croix employés à la sanctifier? Ajouterai-je qu'il est encore un moyen très-favorable pour éteindre l'émotion de la colère, pour réprimer dans notre âme tous les mouvements qui sont rebelles à la raison? Je parlerai d'après les Pères (3222).

D'après les Pères, je dirai de plus que, comme personne n'oserait offenser celui qui porte le sceau d'un roi de la terre, portant le sceau du souverain empereur du ciel, nous n'avons rien à appréhender de qui que ce soit (3223); que nous n'avons point à craindre, munis de ce signe, tout ce qui effraye pendant la nuit, ni la flèche qui vole

(3217) S. GREG. Naz., orat. 5, adv. Julian. — THEODOR., *Hist. Eccl.*, l. III, c. 5.

(3218) S. JOAN. CHRYS., in *Matth.*, hom. 54, n. 4, nov. edit. — « Signantur signo Dominicæ passionis in frontibus ad tutelam salutis. » (S. AVG., *contra Faust.*, l. XII, c. 50, nov. edit.)

(3219) S. EMM., *Serm. in pret. et vivif. crucem.*, nov. edit.)

(3220) *Si quid petieritis me in nomine meo hoc faciam.* (Joan., XIV, 14.)

(3221) S. AVG., lr. 41, in *Joan.*

(3222) « Cum signaris, tibi in mentem venial totum crucis argumentum, ac tui iram omnesque a ratione adversos animi impetus extinxeris. » (S. JOAN. CHRYS., aut quiv. al. *De ador. pret. crucis*, n. 5, nov. edit.)

(3223) « Validissima armatura est (signum crucis); nullusque tibi nunquam nocere poterit, si ea munus fueris... Nam si quis terreni regis signaculum defert, cum lædere nullus audeat : quanto magis

durant le jour, ni les maux qu'on prépare dans les ténèbres, ni les fléaux qui approcheraient de nos tabernacles (3224), ni la mort même dont la croix a triomphé (3225); que quiconque sera trouvé, au dernier jour, marqué de ce signe échappera au feu qui embrasera l'univers (3226).

Levant cet étendard de la passion de notre divin Maître, traçant ce caractère de son amour, exprimant cette marque de son humilité, nous pensons à tout ce que Jésus-Christ a souffert pour nous, nous rappelons tout ce qu'il a enduré pour notre salut, et nous nous excitons, nous nous animons à souffrir nous-mêmes, à supporter avec patience les afflictions, les injures, les outrages, les mépris, les humiliations; nous mettons nos croix à côté de la croix de Jésus-Christ, et nous y trouvons notre consolation; nous nous fortifions contre les dangers spirituels ou temporels, les dégoûts de la retraite, les austérités de la pénitence, l'abattement de la tristesse, les scrupules de sa conscience, la paresse, la tiédeur, le découragement, les inquiétudes, les chagrins, les aridités, les sécheresses, contre tous les obstacles à notre avancement spirituel; nous nous soutenons dans les attaques de la maladie, les lenteurs de la guérison, le redoublement du mal, le défaut d'assistance, l'inutilité des remèdes, dans de certaines circonstances du mal plus affligeantes que le mal même, dans les horreurs de l'agonie et aux approches de la mort. Ainsi sainte Paule, au rapport de saint Jérôme, modérait ses douleurs par le signe de la croix qu'elle imprimait sur sa bouche et sur sa poitrine, et elle ne cessait de le former sur ses lèvres, étant près de mourir (3227).

Oublierai-je que par ce signe, nous attirons la bénédiction de Dieu sur tout ce qui sert à nos usages; que nous purifions, consacrons, sanctifions, pour ainsi dire, les créatures qui le reçoivent, que nous nous les rendons utiles bienfaisantes, salutaires?

nos, qui tale cœlestis Regis signum ferimus, neminem metuere possumus?» (S. EPIR., *De paupertate*, nov. edit.)

(3224) « Omnia membra nostra vivifico crucis signo communiavimus; et nunquam timebimus a timore meturno, a sagitta volante in die, a negotio perambulante in tenebris, ab incursu et demonio meridiano. Hujusmodi propugnaculo, Irater, si adjutus fueris, non accedent ad te mala et flagellum non appropinquabit tabernaculo tuo. » (S. EPIR., *Serm. in pret. et vivif. crucem*, nov. edit.)

(3225) « Signo crucis, et Christi fide mors conculcatur. » (S. ATHANAS., *De Incarn.*, n. 29, nov. edit.)

(3226) « Succendi et cremari alienigenas præcinit Dominus. (Malach. IV), id est, alienos a Divino genere et profanos, spiritualiter non renatos, nec Dei filios factos. Evadere enim eos solas posse, qui renati et signo Christi signati fuerint. — Cum vastari cœperit mundus et perenti, quisquis in sanguine et signo Christi inventus fuerit, solus evadet. » (S. CYR., *L. ad Demetr.*, nov. edit.)

(3227) « Cum os stomachumque signaret, et matris dolorem crucis interiret impressione lenire. — Digitum ad os tenens, crucis signum pingebat

que dans les occupations, les emplois où nous engage l'obéissance, ce signe, pratiqué de temps en temps, nous défend contre la dissipation, l'oubli de nos devoirs, les occasions dangereuses, le dégoût des choses de Dieu, les mauvaises impressions que peuvent faire sur nous les objets extérieurs, et nous maintient dans cette vigilance que tout chrétien, tout religieux surtout doit avoir continuellement sur lui-même et sur toutes ses actions?

Quels secours, quels avantages! et il est si aisé de se les procurer. Le signe de la croix, dit saint Cyrille de Jérusalem (3228), est accordé gratuitement pour que les pauvres y aient part. Il ne demande aucun effort, ni aucun travail, afin que les malades et les faibles n'en soient pas exclus. On peut le faire en tout temps, en toute occasion, en toutes rencontres. C'est un remède toujours prêt dans nos besoins. Rien n'est plus en notre pouvoir et à notre portée. Il ne faut que des mains, qu'un simple geste pour le former; et si l'impuissance ou une grande faiblesse nous en empêche, un regard vers l'image de la croix (3229), qui est ce signe même, qui est la croix même, comme nous l'a dit saint Augustin, y suppléera: mais un regard tendre, respectueux et accompagné d'une parfaite confiance en la croix du Sauveur.

Je finis, mes révérends Pères, en vous adressant ces paroles qu'un saint évêque adressait à son peuple. Mes frères, leur disait-il, quelque salutaire que soit en soi-même le signe de la croix, il n'a d'efficacité qu'à l'égard des fidèles observateurs des commandements de Jésus-Christ: *Magnas res est signum crucis; sed illi soli prodest qui facit mandata Christi* (3230). Il ne suffit donc pas, pour nous rendre salutaire le signe de la croix, des dispositions de respect, d'attention, de foi, de piété, de dévotion que demandent son antiquité, l'usage qu'en fait l'Eglise et ses significations. Il faut pour

in Libris.» (S. Hier., ep. 86, ad Eust., nov. edit.)

(3228) « Magnum illud præsidium (signum crucis) gratuitum, propter egenos; nullo labore constans, propter imbecilles; siquidem a Deo est gratiæ loco concessum. » (S. CYRILL. Hier., cart. 13, n. 36, nov. edit.)

(3229) « Est enim tanta vis crucis Christi, ut si ante oculos ponatur, et in mente fideliter retineatur, ita ut in ipsam mortem Christi intentus oculus mentis aspiciat, nulli concupiscentia, nulla libido, nullus furor, nulla superare possit invidia, sed continuo ad ejus presentiam totus peccati et carnis ligatur exercitus. » (ORIG., *Comment. in Ep. ad Rom.*, l. VI, n. 1, nov. edit.)

(3230) S. ELIC., *De rectitud. cath. conv.*, in Append., t. VI Op. S. Ang., nov. edit. Lege Admonitionem in hunc tractatum. — Si le signe de la croix a quelquefois opéré par lui-même et indépendamment des dispositions de ceux qui le pratiquaient, comme je l'ai reconnu d'après S. Augustin, c'a été par une conduite extraordinaire de la Providence. Dieu a voulu faire sentir aux ennemis de la croix sa force et sa vertu, et les porter malgré eux à lui rendre leurs hommages.

obtenir les secours et les avantages qu'il peut nous procurer, il faut mener une vie conforme aux maximes de l'Évangile; il faut être de vrais disciples, de vrais imitateurs de Jésus-Christ; il faut être pénétré de tous les sentiments de ce divin modèle; il faut exprimer dans notre conduite le mystère de ses souffrances, de ses humiliations, de son anéantissement. Et finalement, dit saint Maxime (3231), aura fait

(3251) « In uno signo Christi, omnium rerum est tuta prosperitas. Qui in hoc signo seminare cœperit, vitæ fructum consequetur æternæ. Qui in hoc signo

ainsi usage du signe de la croix, après avoir ressenti son efficace dans le temps, parviendra jusqu'au royaume des cieux: *ad cœlum usque perveniet*, et y recueillera abondamment le fruit d'une vie éternelle: *Vitæ fructum consequetur æternæ*. C'est ce que je vous souhaite, mes révérends Pères, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

iter facere aggreditur, ad cœlum usque perveniet. » (S. MAXIM. Taurin., *Hom. de divers.*, hom. 2, *De non timend. hostib. carnal.*)

CONFÉRENCE

Pour le dimanche dans l'Octave de la Fête-Dieu.

SUR LE CULTE QUI EST DU A JÉSUS-CHRIST DANS L'EUCCHARISTIE.

Dignus est Agnus qui occisus est, accipere virtutem, et divinitatem, et sapientiam, et honorem, et gloriam, et benedictionem. (Apo., V, 12.)

L'Agneau qui a été immolé, est digne de recevoir la puissance, la divinité, la sagesse, l'honneur, la gloire, et toutes sortes de louanges.

Quel culte exprime ce sublime cantique! qui est exactement rendu dans le ciel à Jésus-Christ qui a souffert la mort, et parce qu'il l'a soufferte. Des animaux mystérieux, de vénérables vieillards, des millions de millions d'esprits bienheureux se prosternent continuellement devant ce divin Agneau, l'adorent sans interruption, ne cessent de publier ses grandeurs et son excellence.

Jésus-Christ résidant dans nos temples, présent sur nos autels, se trouvant au milieu de nous, ne mérite-t-il pas sur la terre un pareil culte de la part de ses ministres, des fidèles, de toute l'Église? Il le mérite d'autant plus que c'est pour nous qu'il a souffert la mort... Jésus-Christ est encore dans l'adorable eucharistie, immolé, quoique vivant, comme saint Jean le vit dans le ciel (3232). Comme dans le ciel, il s'offre sans cesse en sacrifice, il est victime, il est comme mis à mort, comme égorgé.

Puissance donc, divinité, sagesse, honneur, gloire et toutes sortes de louanges à Jésus-Christ comme mis à mort, à ce divin Agneau comme égorgé sur nos au-

tels; il le mérite, il en est digne: *Dignus est Agnus accipere virtutem, et divinitatem, et sapientiam, et honorem, et gloriam, et benedictionem*. C'est, mes révérends Pères, ce que je vais vous développer dans les deux parties de ce discours, en considérant les principales qualités que manifeste aux yeux de la foi l'Agneau comme égorgé sur nos autels.

PREMIÈRE PARTIE.

L'Agneau, comme égorgé sur nos autels, est Dieu; il mérite donc de recevoir la divinité: *Dignus est accipere divinitatem*. Il est une victime d'humiliation de la part des hommes; il mérite donc de recevoir l'honneur: *Dignus est accipere honorem*. Il déploie les richesses de sa bonté et de sa miséricorde; il mérite donc de recevoir toutes sortes de louanges: *Dignus est accipere benedictionem*.

L'Agneau, comme égorgé sur nos autels, est Dieu. C'est le Verbe divin égal au Père, dit saint Augustin (3233). C'est Jésus-Christ, comme vrai Dieu, dit saint Cyrille d'Alexandrie (3234). C'est celui qui est éternel, dit saint Grégoire de Nysse (3235). C'est le Fils unique du Père céleste, dit saint Ephrem (3236). C'est le Dieu du ciel, dit Salvien (3237). C'est, dit saint Chrysostome (3238), le Seigneur de toutes les créatures; celui qui est assis à la droite

(3252) Vidi... Agnum stantem tanquam occisum. Apo. c. v, 6.

(3253) « Verbum illud quo pascuntur angeli sempiternum, quod est æquale Patri, manducavit homo. » (S. AUG., in Ps. XXXIII, enarr. 1, n. 6, nov. edit.)

(3254) « Si Dei corpus traditur, hic Deus verus, Christus Dominus, ac non homo simplex aut angelus. » (S. CYRILL., Alexand., in *Myst. cœnam.*)

(3255) « Nobis seipsum comedendum proponit is qui semper est. » (S. GREG. NYSS., hom. 8, in *Eccl.*)

(3256) « Hunc fidei oculum qui possidet... certa plenissimaque fide unigeniti Filii cœlestis Patris corpus manducat. » (S. ERM., *De iis qui Filii Dei nat. scrut.*, nov. edit.)

(3257) « Judæi manna manducaverunt, nos Christum; Judæi carnes avium, nos corpus Dei; Judæi primum cœli, nos Deum cœli. » (SALV., l. II. *adv. avarit.*, n. 6, nov. edit.)

(3258) « Quando ad sacram mensam es accessurus, illic adesse Dominum omnium arbitrare. Si quidem adest revera. » (S. JOAN. CHRYS., *Hom. in seraph.* n. 4, nov. edit.) — « Dominus noster Jesus

du Père; celui que les anges ne regardent qu'avec tremblement, à cause de la splendeur et de l'éclat de sa majesté; c'est le propre Fils de Dieu; c'est Dieu même. Ouvrez les portes du ciel, ou plutôt du ciel des cieux, s'écrie ce grand homme (3239); et voyez ici-bas ce qu'il y a là-haut de plus précieux et de plus vénérable: voyez dans la terre ce qu'il y a de plus excellent et de plus adorable dans le ciel: voyez non pas des anges ni des archanges, ni les cieux des cieux, mais le Seigneur et le Roi même des anges et des archanges et des cieux.

Que les sens ne soient point écoutés; que la raison se taise. Supérieure au témoignage des sens et à toutes les difficultés de la raison, brillez dans nos cœurs, lumière de la foi; vous nous l'apprenez: l'Agneau comme égorgé sur nos autels, est Dieu, il mérite donc de recevoir la divinité par la vénération la plus profonde, par le plus parfait anéantissement, par les marques les plus éclatantes d'un culte souverain: *Dignus est accipere divinitatem*.

Ah! des millions d'anges, sortant des limites qu'une providence ordinaire leur prescrit, descendent dans nos temples, environnent le trône de l'Agneau, se font un voile de leurs ailes, se prosternent, s'humilient, s'abaissent, s'anéantissent en sa présence (3240). Combien de fois saint Chrysostome, transporté d'étonnement et de joie, les a vus, sous des formes sensibles, rendre ces adorations à la victime sainte (3241) ! Les démons mêmes font homi-

mage à sa divinité, en s'enfuyant dans les enfers, parce qu'ils ne peuvent soutenir sa présence (3242).

Et les chrétiens de nos jours, quel contraste! (permettez-moi, mes révérends Pères, ces réflexions: elles ne sont point déplacées, parce qu'elles pourront servir à notre instruction); et les chrétiens de nos jours déshonorent la victime sainte par leurs immodesties, leurs indécentes, leur indévotion, leur vanité, leur irrégion. Excepté quelques âmes pieuses qui imitent le tremblement, le saisissement des esprits célestes, le reste des fidèles n'adore qu'extérieurement ou profane la maison de Dieu par ses irrévérences.

Ah! téméraires mortels, dirais-je à ces chrétiens, si le ministère de la parole à leur égard m'était confié, téméraires mortels, apprenez à reconnaître dans tous les temps, mais surtout dans ces jours solennels, apprenez à reconnaître par votre culte la divinité de Jésus-Christ dans le sacrement, ou fuyez avec les puissances des ténèbres.

Celui dont la force est le sceptre; le tonnerre, la voix; la foudre, les armes; le vent et le feu, les ministres (3243); devant qui toutes les nations ne sont que comme une goutte d'eau, la terre que comme un grain de poussière, tout l'univers est comme n'étant point (3244), à qui l'être et le néant obéissent également (3245); Dieu lui-même est présent dans nos temples.

Grands du monde, courbez devant son autel vos têtes superbes; humiliez-vous, anéantissez-vous; regardez-vous devant

Christus proponitur mactatus et immolatus.. Hic adest qui sedet ad dexteram Patris? (S. JOAN. CHRYS., in *Ep. ad Hebr.*, c. 8, hom. 14, n. 1, nov. ed.) — « Quod angeli tremunt videntes, nec sine metu respicere audent, ob fulgorem inde manantem, eos non alimur. » (S. JOAN. CHRYS., in *Matth.*, hom. 82, n. 5, nov. edit.) — « Deo te ad suam cœnam vocante, Filiumque suum tibi apponente. » (S. JOAN. CHRYS., *Hom. in diem nat. D. N. J. C.*, n. 7, nov. edit.) — « Quando adfuerit [in altari Deus], ubi: non enim tibi magis licet quam catechumeno. » (S. JOAN. CHRYS., in *Ep. ad Ephes.*, c. 1, hom. 2, n. 5, nov. edit.)

(3239) « Aperi cœli portas, et perspice; imo potius non cœli, sed cœli cœlorum; et tunc videbis illud quod dictum est. Quod enim illic omnium pretiosissimum est, hoc tibi in terra jacens monstrabo... Non enim angelos, non archangelos, non cœlos et cœlos cœlorum, sed ipsum tibi horum Dominum ostendo. » (S. JOAN. CHRYS., in *Ep. 1 ad Cor.*, hom. 24, n. 5, nov. edit.)

(3240) « Angelicæ potestates adsistunt (ad mensam Dei) cum timore et tremore. Cherubim velant facies suas, atque Seraphim, etc. » (S. JOAN. CHRYS., *Hom. in diem nat. D. N. J. C.*, n. 7, nov. edit.) — « Quis lidelium habere dubium possit, in ipsa immolationis hora ad sacerdotis vocem cœlos aperiri, in illo Jesu Christi mysterio angelorum choros adesse? » (S. GREG., *Dialog.*, l. IV, c. 58, nov. edit.) — [Sacrificio] adest sanctorum angelorum præsentia. » (S. ANSELM., or. 29, *Fac. ante miss.*, nov. edit.)

(3241) « Bizantine maguæ Ecclesiæ, imo volis universi lumen, Joannes admirabilis sacerdos, cum

acie oculorum valeret, sæpenumero conspexit, omnibus fere horis, Dominicum angelorum curatione protectum, nunquam ab illis destitutum, et potissimum tempore sacrosancti incruentique sacrificii. Quod ille admiratione et lætitia plenus, amicorum illi spiritu conjunctorum genuinis extra urbem enarravit. Aiebat etenim ille, statim atque sacerdos sacram inciperet oblationem, plerasque derепente, ex beatis potestibus de cœlo descendentes, et splendidissimis quibusdam vestibus circumamictas, nudo pede, intentis oculis, et demissa facie altare circumstantes, cum veneratione, et multa quiete, et silentio, usque ad terribilis mysterii consummationem adsistere. (S. NIL., *Ep.*, l. II, ep. 294.)

(3242) « Demones fingunt, ubi vident sanguinem Dominicum. » (S. JOAN. CHRYS., in *Joan.*, hom. 46, n. 3, nov. edit.)

(3243) *Qui facis angelos tuos spiritus, et ministros tuos ignem urentem. (Psal. CIII, 4.)*

(3244) *Ecce gentes quasi stilla situla, et quasi momentum statera re; utata sunt. Ecce insula quasi pulvis exigua... Omnes gentes quasi non sint, sic sunt coram eo, et quasi nihilum et inane reputatae sunt ei. (Isa., XL, 15, 17.)* — « Duo sacramentum Domini corporis et sanguinis, operatur in nobis: ut videlicet et sensum minuat in minimis, et in gravioribus peccatis tollat omnino consensus. Si quis vestrum non tam sæpe modo, non tam acerbe sentit iracundiæ motus, invidiæ, luxuriæ, aut cætorum hujusmodi, gratias agat corpori et sanguini Domini, quoniam virtus sacramenti operatur in eo. » (S. BERN., *Serm. in cœna Dom.*, n. 5, nov. edit.)

(3245) *Vocat ea quæ non sunt, tanquam ea quæ sunt. (Rom., IV, 17.)*

la souveraine puissance, en présence de la majesté suprême, comme n'étant que poudre et que cendre (3246).

Ministres de la justice, dieux de la terre, mais qui mourez comme le reste des hommes (3247), reconnaissez avec un secret frissonnement le Dieu des dieux qui préside à vos assemblées, le Juge des juges et l'inflexible censeur de vos jugements (3248).

Savants, beaux esprits, génies supérieurs, confondez-vous avec les petits, avec les simples, avec le peuple; confessez, la face prosternée contre terre, votre ignorance et vos ténèbres devant le Dieu de toute connaissance et de toute vérité (3249).

Fidèles, qui que vous soyez, tremblez devant le sanctuaire de la Divinité (3250). Que la présence de cette redoutable majesté répande une sainte horreur dans toutes vos puissances. Qu'un religieux frayer saisisse votre imagination et enchaîne vos sens. Que votre esprit et votre cœur, rappelés de leurs égarements, ne soient occupés que de la grandeur du Dieu que vous adorez, aussi bien que de votre bassesse et de votre néant.

C'est à nous, mes révérends Pères, d'inspirer de pareils sentiments à ces chrétiens, par le spectacle de notre modestie, de notre piété, de notre recueillement, de notre révérence; je ne dis point assez, par le spectacle de notre anéantissement; quand nous rendons nos hommages à l'Agneau comme égorgé sur nos autels, qui mérite

de recevoir la divinité sous les voiles du sacrement : *Dignus est accipere divinitatem.*

Soutenons, excitons, animons, augmentons, enflammons la foi des fidèles par la fermeté, l'activité, la vivacité, l'ardeur de la nôtre; par une foi qui nous rende aussi respectueux, aussi tremblants devant Dieu que si nous le voyions, tout invisible qu'il est (3251); que s'il se montrait, se manifestait à nous, que s'il nous donnait quelque signe de sa présence. Rendons témoignage à cette présence, prouvons-la, démontrons-la, persuadons-la, faisons-la sentir par la décence, la gravité, la majesté de notre culte. Que ce culte soit un motif de crédibilité.

La tête penchée, les yeux baissés, le corps immobile, pénétrés d'une crainte religieuse, saisis d'une sainte frayeur, abîmés devant le trône de l'Agneau, portons par là l'incrédule, l'infidèle, que la curiosité ou la bienséance attirent quelquefois dans nos temples, portons-les à reconnaître le Dieu que nous servons; forçons-les de s'écrier : *Vraiment le Seigneur est ici* (3252); légitimement lui est dû le culte souverain que lui rendent les ministres consacrés à son service; il le mérite, il en est digne : *Dignus est accipere divinitatem.*

Mêlés avec les anges, les chrérubins, les séraphins (3253), chantant de concert avec ces esprits bienheureux, piquons-les d'une

(3246) *Loquar ad Dominum meum cum sim pulvis et cinis.* (Gen., XVIII, 27.) — « Suscipe Dominum Jesum tuæ mentis hospitio : ubi corpus ejus, ibi Christus est. Cum hospitium tuum adversarius tuus viderit occupatum celestis fulgore præsentie, intelligens locum tentamenti snis interclausum esse per Christum, fugiet ac recedet. » (S. AMBROS., in ps. CXVIII, serm. 8, n. 48, nov. edit.)

(3247) *Ego dixi : Dii estis, et filii Excelsi omnes. Vos autem sicut homines moriemini.* (Psal. LXXXI, 6, 7.) — « Calix Dominicus sic bibentes inebriat ut sobrius facial, ut mentes ad spiritalem sapientiam redigat, ut a sapore isto sæculari ad intellectum Dei unusquisque respiciat. » (S. CYR., ep. 65, nov. edit.)

(3248) *Dens stetit in synagoga deorum; in medio autem deos dijudicat.* (Psal. LXXXI, 1.) — « Frangentem panem unum, qui pharmacium immortalitatis est, antidotum ne moriamur. » (S. IGNAZ., Ep. ad Ephes., n. 20, edit. Cotel.) — « Fieri non potest, ut nostrum corpus sit in immortalitate, nisi per communionem cum immortali factum sit particeps incorruptionis. » (S. GREG. NYSS., Catech., or., c. 57.) — « Ego, inquit, in eo existens, per meam carnem videlicet, resuscitabo eum in novissimo die. Fieri enim prorsus nequit, ut qui secundum naturam vita est, corruptionem non superet, ac vincat mortem. Proinde, licet mors quæ per prævaricationem nos invasit, humanum corpus corruptionis necessitati subjiciat, verumtamen quia Christus per propriam carnem in nobis est, omnino resurgemus. Incredibile enim est, imo vero impossibile ut vita, eos in quibus fuerit, non vivificet. Quemadmodum enim scintilla multis paleis inseritur, ut semen ignis fervetur, sic etiam Dominus noster Jesus Christus per carnem suam in nobis vitam integit, ac veluti quodam semen immortalitatis inserit, totamque in nobis est abolens corruptionem. » (S. CYRILL. Alex.,

in Joan., l. IV, c. 2.)

(3249) *Dens scientiarum Dominus.* (I Reg. XI, 5.) — « Hæc mensa nervi animæ nostræ, mentis vinculum, liduæ causa, spes; salus, lux, vita est. » (S. JOAN. CHRYS., hom. 24, in Ep. I ad Cor., n. 5, nov. edit.)

(3250) *Pavete ad sanctuarium meum.* (Lev., XXVI, 2.) — « Hoc [sanguine Christi] ablutur anima, hoc ornatur hoc incenditur, hic igne splendidiorem mentem nostram reddit. » (S. JOAN. CHRYS., hom. 55, in Joan., n. 5, nov. edit.) — « Ignem et spiritum manducandum atque bibendum præstitit nobis Christus... Corpus videlicet sum et sanguinem. » (S. ENR., De iis qui Filii Dei nat. scrut., nov. edit.) — « Deifica communio. » (S. DION., aut quiv. al., De Eccles. hier.)

(3251) *Invisibilem, tanquam videns, sustinuit.* (Hebr., I, 27.) — « Illic panis... in omnem compagem dividitur, ad corporis et animæ emolumentum. » (S. CYRILL. Hier., cat. 25, myst. 5, n. 15, nov. edit.) — « Eum panem, qui est a creatura, suam corpus confirmavit (Christus), ex quo nostra auget corpora. » (S. IREN., l. V, cont. hæres., c. 2, n. 2, nov. edit.)

(3252) *Vere Dominus est in loco isto.* (Gen., XXVIII, 26.) — « Accedite ad eum, et satiamini; quia panis est. Accedite ad eum, et potate; quia fons est. Accedite ad eum, et illuminamini; quia lux est. Accedite ad eum, et liberamini; quia ubi Spiritus Domini, ibi libertas. Accedite ad eum, et absolvimini; quia remissio peccatorum est. » (S. AMBR., in psal. CXVIII, serm. 18, n. 28, nov. edit.)

(3253) « Cherubin et seraphim... nobis enim choros agitant... Una cum seraphim carnis, una cum seraphim sta, cum illis alas extende, cum illis regionum solium circumvola. » (S. JOAN. CHRYS., Hom. in seraph., n. 3, nov. edit.) — « Poculum quo fidelium inebriatur affectus; ut letitiam induat de remissione

sainte jalousie ; disputons avec eux à qui rendra le plus d'hommages à la victime sainte ; étendons comme des ailes spirituelles ; élevons-nous, comme pour voler autour du trône royal.

Et pour cet effet, que nos adorations ne soient pas seulement extérieures. Adorons en esprit et en vérité. Adorons de toute l'étendue de notre cœur, de toute l'ardeur de nos affections. Que ce cœur dirigé vers Dieu sente réellement pour Dieu tout ce que nous nous efforçons d'exprimer et de manifester au dehors. Qu'il s'excite ce cœur, s'émeuve, s'anime, et devienne tout de feu, tout enflammé, tout ardent, tout brûlant du zèle de son propre sacrifice.

C'est surtout quand nous sommes à l'autel que nous devons être pénétrés de ces sentiments, de sentiments plus vifs, plus intimes encore. C'est, quand nous faisons descendre le Verbe divin ; que nous offrons, nous immolons la victime sainte ; que par une incision non sanglante, nous séparons son corps et son sang, notre voix nous servant de couteau [ce sont les expressions de saint Grégoire de Nazianze] (3254) ; c'est alors que nous devons donner des marques plus sensibles de notre recueillement et de notre modestie ; que, portant peinte sur notre front la terreur des redoutables mystères, notre frayeur, notre tremblement, notre anéantissement doit redoubler ; que notre adoration extérieure et intérieure doit être parfaite.

L'Agneau, comme égorgé sur nos autels, est Dieu ; il mérite donc de recevoir la divinité : *Dignus est accipere divinitatem*. Il est une victime d'humiliation de la part des hommes ; il mérite donc de recevoir l'honneur : *Dignus est accipere honorem*.

L'Agneau, comme égorgé sur nos autels, est une victime d'humiliation de la part des hommes, des infidèles, des hérétiques, des catholiques, des prêtres, du peuple, de ses ennemis, de ses amis mêmes, de toutes sortes de personnes.... de la part des infidèles et des hérétiques.

Ah ! quels outrages ces monstres n'ont-ils pas faits au divin Agneau ! quels attentats n'ont-ils pas commis à son égard ! à quels excès ne se sont-ils pas portés, pour anéantir son culte, pour détruire la créance des fidèles sur sa présence réelle dans le sacrement ! Ils ont aiguisé leurs langues, comme celle du serpent ; de leurs bouches empes-

tées, ils ont lancé le plus subtil venin de l'aspic (3255), raillant, méprisant, maudissant, blasphémant le saint du Seigneur.

Il ne leur a pas suffi de parler : leur plume teinte dans le fiel le plus amer, a prêté à leurs langues son affreux ministère ; leur main a osé tracer sur le papier tout ce que leur cœur avait conçu d'impie et de sacrilège. De là tant d'écrits dictés par le prince des ténèbres, où se montre une malignité digne de cet ange apostat, qui ne peut souffrir qu'on rende sur la terre au Verbe divin l'adoration qu'il lui a refusée dans le ciel.

Il ne leur a pas suffi de parler et d'écrire. Je les vois, dans les noirs accès d'une fureur meurtrière, je les vois, le fer à la main, briser les tabernacles, renverser les autels, détruire les temples, mettre en pièces les vases sacrés ; poursuivre, tourmenter, immoler comme des victimes les prêtres et les ministres, les plus fidèles adorateurs de la divine Eucharistie. Je les vois répandre le sang de Jésus-Christ, fouler son corps aux pieds, l'abandonner à de vils animaux, le jeter sur le fumier, le livrer aux flammes, renouveler à l'égard de l'Homme-Dieu caché dans le sacrement, tous les opprobres, toutes les ignominies de sa passion, et y ajouter encore. Je les vois.... Feu du ciel, ne descendrez-vous pas pour dévorer ces monstres suscités par le démon de l'hérésie ? Ou, terre, ne vous ouvrirez-vous pas pour les engloutir tout vivants ?

Qu'ai-je dit, mes révérends Pères ? Ce n'est pas là l'esprit de la victime sainte, dont la douceur est constante et inaltérable. Ce n'est pas l'esprit de l'Eglise animée de l'esprit de Jésus-Christ. Elle ne souhaite, cette tendre mère, pleine de charité pour ses enfants, quoique rebelles, et en même temps pleine de zèle pour l'auguste sacrement de nos autels ; elle ne souhaite que de confondre l'hérétique, ou de le porter à se convertir. Elle veut faire rendre au divin Agneau des hommages publics et solennels, afin qu'il reçoive l'honneur qu'il mérite, en réparation des outrages que lui ont faits ses ennemis : *Dignus est accipere honorem*.

Il est bien juste, et il le faut, dit-elle dans un de ses plus célèbres conciles, il est bien juste que la divine eucharistie soit portée avec pompe par les rues et par les places publiques, et que la vérité, victorieuse du

peccatorum curas sæculi hujus, metum mortis, sollicitudinesque deponat. Hac ergo ebrietate corpus non tiubal, sed resurgit : animus non confunditur, sed conservatur. » (S. AMBROS., in psal. CXVIII, serm. 15, n. 28, nov. edit.)

(3254) « O Dei cultor sanctissime, ne cuncteris orare et intercedere pro nobis, quando dicto allicis verbum Dei, quando increta sectione corpus et sanguinem Dominicum secas, vocem adhibens pro gladio. » (S. GREC. NAZ., ep. 240.)

(3255) *Acerunt linguas suas sicut serpentis : venenum aspidum sub labiis eorum.* (Psal. CXXXIX, 4) — « Quomodo voluntatis unitas asseritur, cum naturalis per sacramentum proprietates, perfectæ sa-

cramentum sit unitatis. » (S. HILAR., l. VIII, *De Triuit.*, n. 15, nov. edit.) — « Ut non solum per dilectionem, sed etiam re ipsa, cum illa carne commisceamur, id quod efficitur per cibum quem ille dedit, ut ostendat nobis quanto erga nos serveat amore, se nobis commiserit, et in unum corpus totum constituit, ut unum simus quasi corpus junctum capiti. » (S. JOAN. CHRYS., in Joann., hom. 46, n. 3, nov. edit.) — « Qui manducat meam carnem... in me manet, et ego in illo. Illic animadvertere est operæ pretium, Christum non dicere duntaxat in nobis futurum secundum relationem quamdam affectualem, sed et per participationem naturalem. » (S. CYRILL. Alex., in Joann., *Evano.*, l. X. c. 2.)

mensonge et de l'hérésie, paraisse ainsi comme dans un jour de triomphe; afin que ses adversaires à la vue d'un si grand éclat, et au milieu de la joie universelle du peuple fidèle, ou perdent tout courage et sèchent de dépit, ou que tirant un saint repentir d'une confusion salutaire, ils ôtent enfin de leurs yeux le voile qui les aveugle : *Æquissimum est.... atque sic quidem oportuit, victricem veritatem de mendacio et heresi triumphum agere; ut ejus adversarii in conspectu tanti splendoris, et in tanta universæ Ecclesiæ lætitiæ positi, vel debilitati et fracti tabescant, vel pudore affecti et confusi aliquando respiscant* (3256).

Ce triomphe est encore très-justement et très-légitimement dû à la victime sainte, pour réparer les outrages que lui ont faits, et que lui font sans cesse les catholiques, les âmes fidèles : outrages qui lui sont d'autant plus sensibles, qu'elle les reçoit de la part des enfants de l'Eglise; pour réparer toutes leurs profanations, tous leurs scandales, toutes leurs irrévérences devant les autels de cette adorable victime et dans son sanctuaire : les communions indignes de tant de pécheurs hypocrites, les sacrifices célébrés par tant de prêtres vicieux, l'indifférence de ceux qui ne visitent jamais l'auguste sacrement, toutes nos froideurs, en approchant de la sainte table, la lâcheté de ceux qui s'en éloignent par indévotion, les négligences qu'y apportent les âmes justes; vos négligences, mes révérends Pères, les miennes, depuis le temps que nous participons à la divine eucharistie.

Ah! nous la rendons par là (à l'exemple des saints, confondons-nous ici, mes révérends Pères, avec les profanateurs), nous rendons par là la divine Eucharistie, un mystère d'humiliation à l'égard de Jésus-Christ, un mystère de confusion, un mystère de honte, un mystère d'ignominie. Nous crucifions de nouveau Jésus-Christ, autant qu'il est en nous; nous le faisons souffrir dans son état d'impassibilité; nous l'attaquons dans son état de gloire; nous lui insultons dans son état d'immortalité; nous

l'outrageons, le connaissant et sachant tout ce qu'il est. N'est-il pas bien juste de le dédommager de toutes ces insultes, de tous ces outrages, de lui en faire une publique satisfaction, une réparation authentique? *Dignus est accipere honorem.*

Ouvrez donc vos portes, ministres du temple; et vous, portes, levez-vous, élargissez-vous, pour donner un libre passage au triomphe qui est décerné au Roi de gloire : *Elevamini, portæ* (3257). Peuples, préparez les voies à l'arche de la nouvelle alliance. Elle va passer devant vos maisons, et les sanctifier; elle va parcourir l'enceinte de vos murailles, et y verser ses bénédictions. Décorez les lieux de son passage. Que tout soit prodigué pour lui faire honneur. Que toute la pompe du siècle serve d'ornement à son triomphe. Que des autels soient dressés sur la route pour recevoir le Seigneur et lui servir en quelque manière de repos. Que mille voix s'élèvent pour exalter son saint nom. Que le bruit des armes se fasse entendre pour le reconnaître par là le Dieu de la milice du ciel et de la terre (3258).

Le voilà qui s'avance, ce magnifique souverain, comme un époux qui sort de sa chambre nuptiale, comme le soleil qui part plein d'ardeur, pour fournir une brillante carrière (3259). Regardons-le, mes révérends Pères, dans cet état pompeux, des yeux de notre foi. La gloire et la majesté l'environnent de toutes parts. La douceur, la bonté, la miséricorde, la clémence, la vérité, toute la troupe sacrée des vertus marche devant sa face. Il porte sur son épaule la marque de sa royauté (3260). On lit sur son vêtement : le Roi des rois, et le Seigneur des seigneurs (3261). La force est dans ses mains : dans sa droite se trouvent la sagesse, la justice, la sainteté, fruits éternels; il tient dans sa gauche tous les trésors dont notre indigence a besoin durant le cours de cette vie (3262).

Accourez tous, fidèles; fléchissez les genoux devant le véritable Joseph, qui vous nourrit d'un pain céleste qui est sa propre

(3256) *Conc. Trid., sess. XIII, c. 5.* — « In figura panis datur tibi corpus, et in figura vini datur tibi sanguis; ut cum sumperis corpus et sanguinem Christi, concorporeus et consanguis ipsi efficiaris. » (S. CYRILL. Hier., cat. 22, myst. 4, n. 3, nov. edit.) — « Christifleri efficiamur, distributo in membra nostra corpore ejus et sanguine. Sic juxta Petrum divinæ finis consortes naturæ. » (Id., *ibid.*)

(3257) *Attollite portas, principes, vestras; et elevamini, portæ.* (Psal. XXIII, 7.) — « Quomodo (hæretici) carnem negant capacem esse donationis Dei, quæ est vita æterna, quæ sanguine et corpore Christi nutritur, et membrum ejus est? Quemadmodum et beatus Apostolus ait in ea quæ est ad Ephesios Epistola : Quoniam membra sumus corporis ejus, de carne ejus, et de ossibus ejus, etc. » (S. IREN., l. V *contra hæres.*, c. 2, n. 3, nov. edit.)

(3258) *Dominus exercituum.* (Jerem., XII, 22.) *Dominus Sabaoth.* (Rom., IX, 29.) — « Quemadmodum, si quis ceram ceræ conjunxerit, utique alteram in altera esse videbit : eodem quoque, opinor, modo, qui Salvatoris nostri carnem suscipit, et bi-

bit ejus pretiosum sanguinem, ut ipse ait, unum quiddam cum eo reperitur, commistus et immistus ei per illam participationem, ita ut in Christo quidem ipse reperitur, et vicissim Christus in ipso. » (S. CYRILL. Alex., in *Joan. ev.*, l. IV, c. 2.) — « Eo nos alimur, huic commisceamur; factique sumus Christi unum corpus et una caro. » (S. JOAN. CHRYS., in *Matth.*, hom. 82, n. 3, nov. edit.)

(3259) *Ipse tanquam sponsus procedens de thalamo suo. Exsultavit, ut gigas, ad currendum viam.* (Psal. XVIII, 6, 7.) — « Non aliud agit participatio corporis et sanguinis Christi, quam ut in id quod sumimus, transeamus. » (S. LEO, *Serm.*, n. 63, in *Pass. Dom.*, 14, c. 7.)

(3260) *Principatus super humerum ejus.* (Isa., IX, 6.)

(3261) *Habet in vestimento, et in femore suo scriptum : Rex regum, et Dominus dominantium.* (Apoc., IX, 16.)

(3262) *Longitudo dierum in dextera ejus, et in sinistra illius divitiæ et gloria.* (Prov., III, 16.)

chair. L'Eglise le fait porter dans tous les lieux, avec ordre de sa part de se prosterner en sa présence et de l'adorer : *Dignus est accipere honorem.*

Ne cherchez point, âmes saintes, chastes épouses de l'Agneau, ne cherchez point votre bien-aimé dans le sanctuaire de l'Eucharistie; vous ne l'y trouveriez pas. Il marche dans les rues; il parcourt les places publiques, environné de ses ministres qui le portent avec pompe, et de tout le peuple qui lui fait une cour nombreuse. Ah! dites, que chacun de vous le dise avec l'épouse des *Cantiques* : J'ai cherché mon bien-aimé dans le lieu où il a accoutumé de prendre son repos : *Quæsi vi quem diligit anima mea (Cant., III, 1)*; et je ne l'ai pas trouvé, et non inveni. (*Ibid.*) Je sortirai donc, *surgam (Ibid., 2)*; je parcourrai la ville, *circuibit civitatem (Ibid.)*; j'irai dans les rues et dans les places, *per vicos et plateas (Ibid.)*; je chercherai celui que j'aime, *quæram quem diligit anima mea (Ibid.)*; je le demanderai aux gardes et aux officiers de la ville, *vigiles qui custodiunt civitatem. (Ibid., 3)* N'avez-vous pas vu celui que j'aime? *Num quem diligit anima mea, vidistis? (Ibid.)* Ah! le voilà, je l'aperçois, il est au milieu de ses gardes, j'ai trouvé mon bien-aimé, *inveni quem diligit anima mea. (Ibid., 4)* Je vous adore, ô l'époux de mon âme, mon Jésus, mon bien-aimé; je vous reconnais pour mon Dieu, mon Sauveur, mon amour, ma vie et mon tout. Vous voyant dans la gloire et dans la splendeur, mon cœur tressaille d'allégresse. Je vais marcher à votre suite, prenant la part que je dois à votre triomphe. A chaque pas que je ferai, je vous renouvellerai mes hommages, et je ne vous quitterai point que vous ne soyez rentré dans le temple d'où vous êtes sorti de la maison de l'Eglise, votre épouse et ma mère : *Tenui eum, nec dimittam, donec introducam illum in domum matris meæ.*

Mais qu'entends je dans cette pompeuse et dévote solennité? Elle en paraît troublée; non, elle n'en devient que plus glorieuse à Jésus-Christ. J'entends les hurlements des puissances des ténèbres... J'entends les frémisses de l'hérétique, les cris de l'in-

fidèle. Soyez vaincus, soyez confondus, sêchez de rage et de dépit, ennemis déclarés de la foi de l'Eglise; marchez comme enchaînés devant le char du vainqueur, ou reconnaissez comme nous et avec nous dans le sacrement, le Dieu du ciel et de la terre. Mais, ô aveuglement! ô prévention! ô entêtement! ils ne vous reconnaîtront pas, Dieu tout-puissant, si après avoir triomphé de leurs erreurs par la force invincible de votre parole, vous ne triomphez de leur esprit et de leur cœur par l'efficace de votre grâce. Vous avez parlé; et ils ont été frappés, battus, terrassés, foudroyés. Parlez de nouveau, mais parlez selon votre très-grande miséricorde; et ils se relèveront, ouvriront les yeux, vous reconnaîtront, et se joignant à la troupe fidèle, vous accompagneront, au milieu des cris de joie et des chants d'allégresse, jusque dans votre maison, jusque dans le lieu de votre tabernacle admirable; et vous y rendront l'honneur qui vous est dû. Honneur donc à l'Agneau, comme égorgé sur nos autels. J'ajoute : Que toutes sortes de louanges lui soient données, il les mérite pour toutes ses faveurs et ses bienfaits : *Dignus est accipere benedictionem.*

En effet, l'Eucharistie, comme nous le disent les Pères, est un don plein d'une grâce extraordinaire et sublime (3263). Tout le trésor de la bonté divine envers les hommes est renfermé dans le sacrement (3264). Nous y trouvons notre réconciliation avec Dieu (3265), le remède de nos langueurs et de nos faiblesses, l'expiation de nos fautes journalières, un préservatif contre le crime (3266), la diminution de la concupiscence, la mortification de nos passions (3267), de puissantes armes contre les traits enflammés du démon (3268), le dégoût des choses terrestres, l'intelligence des célestes (3269), le germe de l'immortalité, la semence de la résurrection glorieuse (3270), le fondement de notre confiance en Dieu, notre espérance, notre force, notre soutien, notre salut, notre vie (3271).

L'eucharistie est un feu céleste et divin qui purifie l'âme, l'embellit, la consacre, la vivifie, l'embrace, la divinise (3272). Elle agit même sur le corps, sur tous les organes

(3263) « Captum nostrum ob gratiæ magnitudinem excedit (Eucharistia). (S. CYRILL. Alex., *Com. in Joan.*, l. IV, c. 5.)

(3264) « Cum dico cælicis benedictionem, omnem explico Dei beneficentiæ thesaurum. » (S. JOAN. CHRYS., in *Ep. I ad Cor.*, hom. 24, n. 1, nov. edit.)

(3265) « (In corpore Jesu) remissio peccatorum est, postulatio divinæ reconciliationis, et protectionis æternæ. » (S. AMBROS., in *ps. CXVIII*, serm. 8, n. 48, nov. edit.)

(3266) « Sumi voluit (Christus) sacramentum hoc... tanquam antidotum, quo liberemur a culpis quotidianis, et peccatis mortalibus præservemur. » (*Conc. Trid.*, sess. XIII, c. 2.) — « Illud corpus Christi, quod beatissima Virgo genuit, quod in gremio fovit, quod in fasciis cinxit, quod materna cura nutrit: illud, inquam, absque ulla dubitatione, non aliud, nunc de sacro altari percipimus. » (S. PETR. DAM., serm. 45.)

(3267) « Christus existens in nobis, sopit sævitem in nostris membris carnis legem, et pietatem in Deum exsuscitat, perturbaciones mortificat, etc. » (S. CYRILL. Alex., in *Joan. Ev.*, l. IV, c. 2.)

(3268) S. AMBROS., in *ps. CXVIII*, serm. 8, n. 48, nov. edit.

(3269) S. CYRILL., ep. 65, nov. edit. — « Hæc fideliter crede (sacerdos) quod corpus hoc, quod in manibus tenes, veraciter corpus illud sit quod de Virgine natum est, quod crucifixum est, quod in sepulchro positum est, quod tertia die a mortuis resurrexit, quod ad cælos ascendit, et quod sedet ad dexteram Patris. » (S. ANSELM., or. 27, ad *Christum*, nov. edit.)

(3270) S. CYRILL. Alex., in *Joan.*, l. IV, c. 2.

(3271) S. JOAN. CHRYS., hom. 24, in *Ep. I ad Cor.*, n. 5, nov. edit.

(3272) S. JOAN. CHRYS., hom. 44, in *Joan.*, n. 5, nov. edit.

dont il est composé, comme un puissant remède contre ses mauvais penchants, et comme un principe de chasteté, de patience, de mortification, qui le reforme insensiblement et qui le change (3273).

Approchez de l'eucharistie, s'écrie saint Ambroise (3274), et vous serez rassasiés, parce qu'elle est le pain véritable; vous serez désaltérés, parce qu'elle est la véritable fontaine; vous serez éclairés, parce qu'elle est la véritable lumière; vous serez délivrés, parce que la liberté se trouve où est l'esprit du Seigneur; vous recevrez le pardon de vos offenses, parce qu'elle est la rémission des péchés. Approchez du corps du Seigneur, du sang de Jésus-Christ, de ce breuvage qui enivre de telles sortes les fidèles qu'il les remplit de joie, qu'il les affranchit des soins du monde, de la crainte de la mort et des inquiétudes de la vie: sainte ivresse qui ne fait pas chanceler le corps, mais l'affermir; qui ne trouble pas l'esprit, mais le consacre et le sanctifie (3275).

O banquet sacré, où le souvenir des souffrances de la Passion, de la mort de Jésus-Christ, est rappelé! Souvenir plein, vif, efficace, animé; souvenir avec la victime présente, avec l'image forte et comme parlante de son immolation; souvenir qui nous fait sentir la charité de Jésus-Christ encore pour nous tout enflammée, toute brûlante; le sang de Jésus-Christ encore tout chaud, bouillonnant, fumant, et comme sortant de ses veines; la vertu de la croix de Jésus-Christ encore tout agissante au fond de nos âmes.

Jésus-Christ dans ce banquet nous nourrit de sa propre substance, nous engraisse de sa divinité (3276). Il s'unit à nous, non-seulement par une union de volonté, de charité et d'amour, mais par une union naturelle, propre et parfaite (3277); il se mêle, se confond, s'incorpore, s'incarne, pour ainsi dire, avec nous (3278); il nous fait devenir les membres de son corps, l'os de ses os, la chair de sa chair (3279); il nous fait devenir un même corps, un même sang, une même chair, une même chose, un même tout avec lui (3280). Il nous change, nous transforme en lui-même (3281); et nous rendant ainsi participants de la nature divine,

il fait de nous comme autant de dieux (3282).

Quelles grâces! quelles faveurs! saintes saillies du roi selon le cœur de Dieu; traits embrasés de l'amour divin, semés dans les psaumes sacrés; transports amoureux de l'épouse des *Cantiques*; vives et énergiques expressions des prophètes divinement inspirés: vous me seriez ici nécessaires, vous ne suffiriez pas même pour rendre tout ce que je sens, tout ce que vous devez sentir, mes révérends Pères, à l'égard de l'Agneau comme égorgé sur nos autels, qui mérite de recevoir toute louange, toute bénédiction pour les grâces qu'il nous fait, pour les faveurs dont il nous comble: *Dignus est accipere benedictionem.*

Louons-le donc, bénissons-le mille fois; rendons-lui des actions de grâces singulières. Proportionnons, autant que nous le pourrons, ces louanges, ces bénédictions, ces actions de grâces à sa bonté infinie. Qu'il n'y ait rien en nous que nous n'employions pour lui témoigner toute la reconnaissance dont nous sommes capables. Epuisons tout ce que nous avons de sentiments, pour célébrer ses dons, pour chanter ses miséricordes. Que toutes les puissances de notre âme s'y portent et s'y animent de toutes leurs forces. Et pour suppléer, victime sainte, à ce qui manquera toujours à notre reconnaissance, parce qu'elle sera toujours inférieure à vos bienfaits, que vos miséricordes parlent pour nous, vous louent, vous bénissent elles-mêmes (3283).

Créatures du ciel et de la terre, unissez-vous à nous, vous surtout, ministres du Seigneur, qui, comme nous, êtes particulièrement consacrés à son service, et plus particulièrement que nous les députés des tribus d'Israël, pour louer et rendre grâces en leur nom (3284). Allumez votre zèle, redoublez votre ferveur en ces jours solennels; bénissez, exaltez le divin Agneau; chantez des cantiques en son honneur, entonnez des hymnes à sa louange, tirez des créatures inanimées des sons harmonieux: *Dignus est accipere benedictionem.*

Louez-le, bénissez-le, et ne cessez de le faire, vous tous que la lumière de sa grâce a éclairés dans nos temples, que la suavité de sa grâce y a touchés, que la puissance de

(3275) S. CYRILL. Hieros., cat. 25, myst. 5, n. 15; nov. edit.

(3274) S. AMBROS., in ps. CXVIII, serm. 18, n. 28, nov. edit.

(3275) S. AMBROS., in Ps. CXVIII, serm. 15, n. 28, nov. edit.) — « Nunc non infirmis, sed fortibus, pax necessaria est; nec morientibus, sed viventibus, communitatio a nobis danda est; ut nos excitamus et hortamur ad prelium, non inermes et nudos relinquamus, sed protectione sanguinis et corporis Christi muniamus, et cum ad hoc fiat Eucharistia, ut possit accipientibus esse tutela, quos lutos esse contra adversarium volumus, munimento Dominiæ saturitatis armemus. » (S. CYR., ep. 54, ad Cornel. papam, nov. edit.)

(3276) « Opinitate Domini corporis vescitur, Eucharistia scilicet. » (TERTULL., De pudic, c. 9.) — « Caro corpore et sanguine Christi vescitur, ut et

anima de Deo sagineatur. » (TERTULL., De resur. carnis, c. 8.)

(3277) S. HILAR., l. VIII, De Trinit., n. 15, nov. edit.

(3278) S. CYRILL. Hier., cat. 22, myst. 4, n. 3, nov. edit.

(3279) S. IREN., l. h. contra hæres., n. 3, nov. edit.

(3280) S. CYRILL. Alex., in Joan. Evang., l. IV, c. 2.

(3281) S. LEO, serm. 65, in Ass. Dom., XI, c. 7.

(3282) « In deos evadimus. » (S. JOAN. DAMASC., l. IV De fide orthod., nov. edit.)

(3285) Confiteatur Domino misericordie ejus. (Psal. CVI, 8.)

(3284) Testimonium Israel, ad confitendum nomini Domini. (Psal. CXXI, 4.)

sa grâce a convertis, que cet auteur de la grâce a sanctifiés en se donnant à vous dans l'Eucharistie dont vous vous êtes approchés après avoir fait de dignes fruits de pénitence : *Dignus est accipere benedictionem.*

Quelles louanges, quelles bénédictions ne lui devez-vous pas, vous ses épouses chéries qu'il introduit si souvent dans ses appartements secrets (3285), qu'il livre aux tendres mouvements d'une ardente charité, aux transports véhéments d'une sublime contemplation, à qui il donne si souvent un baiser de sa bouche, qu'il enivre du vin sacré de ses divins celliers ! *Dignus est accipere benedictionem.*

Louons-le tous, bénissons-le tous, non-seulement de la langue et de la voix, de l'esprit et du cœur, mais par nos actions, par toute la conduite de notre vie (3286), surtout par la mortification de nos corps : tirant de ces corps mortifiés, comme d'un bois cave et desséché, nous dit saint Jérôme (3287), le son harmonieux d'une véritable louange ; et par ce parfait accord de toutes nos puissances, nous formerons une espèce de concert qui aura toute la justesse, tout l'agrément, toute la mélodie qu'il doit avoir pour plaire à l'Agneau comme égorgé sur nos autels, digne de recevoir toutes sortes de louanges pour les bienfaits dont il nous favorise dans la divine Eucharistie : *Dignus est accipere benedictionem.* C'est là, mes révérends Pères, avec l'honneur et la divinité que mérite encore de recevoir cette sainte victime, une partie du culte qui lui est dû. Achevons, en nous servant toujours des paroles du sublime cantique que saint Jean entendit dans le ciel.

SECONDE PARTIE.

L'Agneau comme égorgé sur nos autels est le modèle de toutes les vertus ; il mérite donc de recevoir la gloire : *Dignus est accipere gloriam.* Il donne aux yeux de la foi des marques d'une puissance sans bornes ; il mérite donc de recevoir la puissance : *Dignus est accipere virtutem.* Il fait éclater une sagesse infinie ; il mérite donc de recevoir la sagesse : *Dignus est accipere sapientiam.*

Pendant le temps de sa vie mortelle, ce divin Agneau nous avait instruits par ses actions et enseignés par ses paroles. Dans le sacrement, en état d'hostie et de victime, il nous instruit et nous enseigne par cet état même où il pratique toutes les vertus.

(3285) *Introduxit me Rex in cellaria sua.* Le texte Hébreu porte « dans son cabinet, dans ses appartements secrets. » (*Cant.* 1, 5.)

(3286) « Laudate de totis vobis : id est, ut non sola lingua et vox laudet Deum, sed et conscientia vestra, vita vestra, facta vestra. » (S. AUG., *Enarr. in ps.* CXLVIII, n. 2, nov. edit.) — « Tune eis sacramentum corporis et sanguinis sui tradidit, et celebrandum instituit, nescio virtute an charitate mirabiliori : hoc novum genus mansionis adinventiens in consolationem recessit sui, ut si discederet ab eis specie corporis, maneret non solum eum eis,

Et d'abord je remarque, j'admire sa douceur, sa patience.... Quelle douceur en effet ! Il ne rejette qui que ce soit ; tout le monde trouve auprès de lui un accès facile, les petits comme les grands, les pauvres comme les riches, les simples comme les savants : il reçoit favorablement les justes imparfaits malgré leur froideur, les indifférents malgré leur ingratitude, les pécheurs malgré leurs crimes, ses ennemis mêmes malgré leurs mauvais desseins.

J'admire sa patience. Il souffre tout, et ne se plaint de rien ; il est toujours, il sera jusqu'à la consommation des siècles dans une place qui lui est étrangère, dans une place qui l'expose à toutes sortes d'indignités, d'insultes et d'outrages.

Qui ne sera frappé de sa prodigieuse humilité ? Il s'abaisse à proportion de ce qu'il est élevé ; il supprime entièrement tout ce qui pourrait le faire connaître ; il éclipse sa gloire, il voile sa divinité, ôte même la vue de son humanité, et ne donne pour preuve de sa présence que la parole qu'il a autrefois prononcée.

Quelle charité ! Il s'offre, quoique vivant ; il s'immole sans cesse pour nous et avec les mêmes sentiments d'amour pour nous qui le firent expirer sur une croix. Il montre des plaies encore saignantes, qui ne se fermeront jamais. Son côté, toujours ouvert, conserve toujours un chemin jusqu'à son cœur. Il est à notre égard, quand il se donne à nous, comme un ami qui régale son ami, comme une mère qui se penche pour allaiter son fils, comme un tendre agneau qui se change tout en lait pour nous nourrir.

Quelle obéissance ! Il se soumet à la voix d'un homme souvent injuste et corrompu. Tous les jours, tous les moments, dans tous les lieux, de faibles mortels, comme d'autres Josué, parlent, et le Soleil de justice descend et s'arrête à leur parole. Il veut n'avoir d'autre mouvement que celui qu'il reçoit des mains de ses ministres, qui le touchent, le portent et le distribuent aux fidèles.

Sa pauvreté éclate dans la simplicité des symboles, qui lui servent de voile, dans la vile dépouille de la substance du pain qui le couvre ; et quoique la piété le loge magnifiquement et le place parmi l'or et les pierres précieuses, son amour pour la pauvreté le rend insensible aux richesses qui l'environnent.

Il est absorbé dans une profonde contemplation des perfections de son Père, dévoué à l'adoration la plus respectueuse de sa sou-

sed etiam in eis virtute sacramenti. » (GUERRIC. abbas, *in die Ascens.*, serm. 5, t. II *Op.* S. Bern., nov. edit.)

(3287) « Constemini Domino in cithara : in carne viliis et concupiscentiis mortificata. » (S. HIER., *Breviar. in Psal.*, ps. XXXII, nov. edit.) — « Multavit nescio quis vultum suum. Quis est iste ? nescio quis. Non sit nescio quis : notus est enim Dominus noster Jesus-Christus. In corpore et sanguine suo voluit esse salutem nostram. » (S. AUG., *in ps.* XXXIII, enarr. 1, n. 6, nov. edit.)

veraineté, lui rendant sans cesse tout honneur et toute gloire, toujours se sacrifiant à sa divine volonté, toujours lui témoignant sa reconnaissance pour les dons qu'il lui a faits et pour ceux que, par lui, il fait à son Eglise; toujours se présentant devant le trône de la miséricorde pour intercéder en faveur des misérables mortels; toujours appliqué à exercer les augustes fonctions de son sacerdoce. Rien ne peut rompre son silence, quoiqu'il soit le Verbe de Dieu et sa parole incréée. Rien ne peut le tirer de sa solitude, quoiqu'il soit l'héritier de toutes les nations. Rien ne peut le détourner de la prière, quoiqu'il soit égal à celui qu'il prie.

Le Très-Haut est abaissé, l'infini dans d'étroites bornes, l'immense dans un espace limité, la majesté couverte d'un voile, la splendeur des saints dans l'obscurité, le Seigneur de lumière dans les ténèbres. L'Auteur de la vie ne donne aucun signe de vie. Il a une bouche et ne parle pas, des yeux et ne s'en sert pas. Il ne fait aucun usage de ses membres ni de ses sens extérieurs. Il paraît ce qu'il n'est pas, il ne paraît pas ce qu'il est, il ne paraît point, il est comme n'étant pas.

Il nous apprend les mépris que nous devons faire du monde, la soumission à la divine Providence, la ferveur au service de Dieu, la vigilance, la pénitence, la mortification, la générosité chrétienne, la fidélité à tous nos devoirs, la constance, la persévérance.

Glorifions donc, mes révérends Pères, l'Agneau de Dieu pour toutes les vertus dont il est le modèle dans le sacrement, et glorifions-le comme il le mérite : *Dignus est accipere gloriam*. Glorifions-le, en tirant, pour ainsi dire, ces vertus de leur secret, en les publiant, en les exaltant, en faisant connaître Jésus-Christ dans l'eucharistie, autant que notre état peut nous le permettre comme un excellent exemplaire des vertus chrétiennes. Glorifions-le, en étudiant ces vertus, en les méditant, en les approfondissant, en les considérant comme la règle de notre conduite.

On est quelquefois à l'église, dans le temps même de l'oraison, dans le temps même du redoutable sacrifice, aux bénédictions de l'adorable sacrement, dans les visites qu'on lui rend, et qu'on devrait lui rendre si souvent, on est quelquefois avec un esprit dissipé, sans application, sans réflexion, sans goût, sans sentiment. On ne sait presque à quoi s'occuper. Qu'on porte ses regards sur la sainte victime; qu'on la considère sous le rapport d'exemple et de modèle; qu'on lui rende gloire en réfléchissant sur les vertus qu'elle nous enseigne, en faisant de ces vertus l'objet de notre piété, de notre dévotion, de notre culte; mais surtout en formant une forte résolution d'imiter la divine victime par la pratique de ces vertus autant qu'on en sera capable. Car, vous le savez, mes révérends Pères, on ne rend véritablement gloire au mérite que par l'imitation : *Id solum perfecte colimus, quod imi-*

tatur. Pourquoi? parce que l'imitation est un témoignage certain d'estime, de respect, de vénération.

Et c'est dans tous les temps que nous devons glorifier de la sorte Jésus-Christ sur nos autels; parce que s'immolant sans cesse pour nous, il nous instruit, il nous enseigne continuellement. Il demande, il exige que nous portions l'impression de l'état où il se réduit dans le sacrement. Ce divin original que Moïse, selon l'ordre qu'il en avait reçu, copiait avec les traits figuratifs de la loi, nous commande de le considérer avec attention sur l'autel et de l'imiter avec soin : *Inspice et fac*. (*Exod.*, XXV, 40.) Ce véritable Jacob met des branches de diverses couleurs dans la divine boisson dont il abreuve ses brebis, pour les porter, par cette merveilleuse variété, à en faire passer la ressemblance dans leurs mœurs.

Formons donc la résolution d'imiter Jésus-Christ, imitons Jésus-Christ dans l'adorable eucharistie. Soyons aux yeux de Dieu, comme des victimes toujours vivantes, toujours immolées. Que notre vie soit cachée en Dieu avec Jésus-Christ. Rendons la stabilité, l'obéissance, la pauvreté que nous avons vouées, aussi parfaites, plus parfaites encore, s'il se peut, que ne l'exige notre sainte règle. Dévoués au silence, à la retraite, à la solitude; soyons désormais plus silencieux, plus retirés, plus solitaires que nous ne l'avons été. Prenons une disposition d'indifférence, d'insensibilité, de mort pour toutes les choses présentes. Soumettons-nous sans réserve à toutes les volontés du Seigneur. Ne nous occupons que du désir de lui plaire. Cachons tout ce qui peut nous attirer des louanges et de la considération de la part des hommes. Consentons à vivre dans l'obscurité et l'humiliation. Aimons à être inconnus, négligés, méprisés. Soyons compatissants pour nos frères, pleins de bonté, de douceur, de charité à leur égard, prêts à nous sacrifier, s'il le fallait, pour leur salut; souffrons patiemment et persévérément tout ce qui peut nous arriver d'humiliant et de pénible, les froideurs, les indifférences, les indiscretions, les imprudences, les humeurs, les antipathies, les contradictions, les jalousies, les injures, les médisances, les calomnies, les injustices, les mauvais traitements. Marchons continuellement en la présence de Dieu. Prions sans cesse. Humilions-nous, abaissons-nous, anéantissons-nous.

C'est ainsi qu'en imitant Jésus-Christ en état de victime dans l'Eucharistie, nous lui rendrons la gloire qu'il mérite de recevoir pour toutes les vertus dont il est le modèle : *Dignus est accipere gloriam*. Il mérite encore de recevoir la puissance pour les marques qu'il donne aux yeux de la foi, d'une puissance sans bornes : *Dignus est accipere virtutem*.

Pour reconnaître cette puissance, percez, mes révérends Pères, les profondes ténèbres du sacrement de nos autels. Ouvrons l'arche de la nouvelle alliance. Ti-

rons le voile qui dérobe à nos yeux le sanctuaire de la Divinité. Développons les sacrés symboles qui convrent la victime de Dieu même. Prenant ensuite en main le flambeau de la foi, portons-le au milieu de ces ténèbres, jusqu'au fond de cette arche, au delà de ce voile : appliquons-le à ces symboles; qu'ils en soient comme consumés.

Ah! que vois-je? Quels prodiges! Quels merveilleux! Toutes les lois de la nature sont renversées. Je vois des substances changées en d'autres substances, et cela dans un instant; et par quelques paroles, du pain et du vin, devenus de la chair et du sang; une matière commune, ordinaire, convertie au corps d'un Dieu; une chair demeurant véritablement chair, qui a l'agilité, la clarté, la subtilité, l'impassibilité, l'incorruptibilité, l'immortalité des esprits; qui est vraiment présente, et ne se peut voir; qui est palpable, et ne se peut toucher; qui a des parties, et ne se divise jamais; qui se mange, sans s'altérer et se corrompre; qui est pleine de vie, et sans action; qui est comme éternelle dans le sacrement, parce qu'elle y sera jusqu'à la consommation des siècles; qui y meurt en quelque sorte tous les jours, mais pour y renaître continuellement par les paroles de la consécration. Je vois des espèces ou apparences qui subsistent, se soutiennent indépendamment de leurs substances, dont elles ont une dépendance naturelle.

Je vois un corps qui, à la manière des esprits, est tout entier dans le lieu, et tout entier dans chaque partie de ce même lieu; qui a ses dimensions, sa figure, sa couleur, ses proportions, sa beauté, toutes les parties essentielles, toutes les qualités d'un corps humain, le plus parfait qui fut jamais; qui, sous une parcelle consacrée, conserve tous ses membres sans confusion et sans désordre; qui se trouve en mille endroits différents, et a par là une espèce d'immensité; qui est toujours un et toujours multiplié, toujours le même, toujours séparé; qui est sacrifice et nourriture tout ensemble; qui persévère toujours vivant et tout entier, et qui, étant mangé par les fidèles, n'est jamais consumé : un corps qui est uniquement et individuellement le même dont Jésus-Christ s'est revêtu dans son incarnation (3288); le même qui est

né d'une vierge (3289), qu'elle a enveloppé de langes, qu'elle a porté sur ses genoux, qu'elle a nourri de son lait (3290); le même que les mages ont adoré (3291), que Jésus-Christ a donné à ses disciples (3292), qui a été étendu sur le bois, crucifié, mis dans le tombeau, qui est ressuscité, qui est monté au ciel, qui est assis à la droite du Père (3293).

Je vois une victime immolée et vivante, comme mourante et glorieuse, ensevelie et ressuscitée. Le glaive qui la détruit n'est pas ensanglanté, le feu qui la dévore ne la consume pas; son sacrifice est réel, quoi qu'elle n'expire pas. Je vois une figure et sa vérité, une ombre et sa réalité, un signe et la chose signifiée, une représentation et la chose représentée : l'image de la mort sanglante de Jésus-Christ sur la croix, et cette même mort renouvelée d'une manière non sanglante sur l'autel.

Je vois l'Agneau pascal dont le sang nous a sauvés, et dont la chair nous sanctifie; la manne cachée, remplie d'ineffables délices (3294), qui se diversifie en mille manières dans le cœur des saints; le pain solide et confortant, figuré par celui qu'un ange présenta au prophète Elie; le pain qui est descendu du ciel, le pain des anges, le pain de Dieu, le pain de vie (3295); le vin sacré qui fortifie, enivre, transporte les fidèles hors d'eux-mêmes.

Je vois un sacrement et un sacrifice, un sacrement qui contient la source de toutes les grâces, où Jésus-Christ opère par sa présence, n'opérant que comme absent dans les autres sacrements; un sacrifice de louange qui honore Dieu parfaitement, d'impétration qui attire sur nous les bénédictions de Dieu, de propitiation qui nous rend Dieu favorable, d'expiation qui nous acquitte auprès de Dieu. Je vois une extension continue et perpétuelle du mystère de l'Incarnation de Jésus-Christ, et de celui de sa Passion. Je vois un abrégé de tous ses mystères.

Quelles merveilles! quels prodiges! merveilles, prodiges au-dessus de l'admiration, de l'intelligence, et des paroles de tous les hommes (3296). Merveilles, prodiges que les Pères n'ont considérés qu'avec une sainte horreur, qui leur ont fait appeler l'eucharistie un mystère ineffable, incompréhensible.

(3288) « In mystica cœna communem panem proprium Incarnationis ipsius corpus reddit. » (S. ISID. PELUS., ep. 109, l. I.)

(3289) « Hoc quod conficimus corpus ex Virgine est. » (S. AMBROS., *L. de myst.*, c. 9, n. 53, nov. edit.) — « Antiqui, quando adhuc sacrificium verum, quod fideles norunt, in figuris prænumtiabatur, celebrabant figuras futuræ rei. Quando promittebatur, tunc dicebatur : enim autem datum est quod promissum est, ablata sunt verba promissiva, data sunt completiva. Sacrificia ergo illa, tanquam verba promissiva, ablata sunt. Quid est quod datum est completivum? Corpus quod nostis. Hoc promittebatur quibusdam signis. Ablata sunt signa promittentia, quia exhibitæ est veritas promissa. » (S. AUG., *Enarr. in ps. XXXIX*, n. 42, nov. edit.)

(3290) B. PETR. DAMIAN., *scrip.* 45.

(3291) « Hæc mensa vicem explet præsepis, etc. » (S. JOAN. CHRYS., *De beato Philog.*, n. 3, nov. edit.)

(3292) « Sacra oblatio eadem est quam dedit ipse Christus discipulis suis. » (S. JOAN. CHRYS., *hom.* 2, in *Ep. ad Timoth.*)

(3293) S. ANSELM., *oral.* 27, *ad Christum*, nov. edit.

(3294) *Manna absconditum.* (*Apoc.*, XI, 17.)

(3295) *Pater mens dat vobis panem de cælo verum. Panis enim est qui de cælo descendit, et dat vitam mundo.* (*Joan.*, VI, 52, 53.)

(3296) « Hoc omnem excedit mentem, omnemque sermonem. » (S. EPIR., *De iis qui Filii Dei nat. scrip.*, nov. edit.)

sible, impénétrable, redoutable (3297). Merveilles, prodiges qui sont les effets d'une puissance infinie, de la puissance de Jésus-Christ, de ce divin Agneau, prêtre de son sacrifice, et victime de son sacerdoce, sacrificeur et hostie; changeant, convertissant par sa parole les créatures visibles en la substance de son corps et de son sang (3298). Ecrivons-nous donc: l'Agneau, comme égorgé sur nos autels, est digne de recevoir la puissance: *Dignus est Agnus accipere virtutem.*

Il est digne de recevoir la puissance par la force qu'il communique à ceux qui participent, avec les dispositions convenables, à son adorable sacrement. C'est là, en effet, c'est dans la divine eucharistie que les martyrs ont puisé cet héroïsme qui les a portés à défier les tyrans les plus cruels, à affronter les plus affreux supplices (3299); les confesseurs, cette magnanimité qui leur a fait mépriser les exils, les prisons, la perte de leurs biens, de longues tribulations, plus insupportables par leur durée qu'un court trépas; les anachorètes, cette vertu qui les a soutenus contre l'austérité de la vie qu'ils menaient, et l'horreur des lieux qu'ils habitent; les vierges, ce courage qui les a rendues supérieures à toutes les faiblesses de leur sexe.

Ils sortaient de la table sacrée, ces chrétiens des beaux jours de l'Eglise; ils en sortaient semblables à des lions rugissants, qui ne respirent que le feu, devenus terribles et formidables aux démons (3300); se portant avec ardeur à ce qu'il y a de plus généreux dans la foi, de plus vif dans l'amour de Dieu, de plus pénible dans la pénitence, de plus sévère dans la mortification, de plus solide dans l'humilité, de plus parfait dans l'état de la perfection, de plus

tendre et de plus effectif dans la charité du prochain; brûlant de zèle pour tout ce qui les approchait de plus près, sur la terre, de l'état où ils espéraient de se trouver dans le ciel; dédaignant toutes les créatures ensemble de pouvoir les séparer de Jésus-Christ; se croyant obligés, après avoir été assis à sa table, et avoir mangé de ce qui leur a été servi, se croyant obligés d'en rendre autant, corps-pour corps, âme pour âme, vie pour vie, mort pour mort (3301); annonçant, par toute leur conduite, la puissance de l'Agneau comme égorgé dans le sacrement.

Est-ce ainsi que les chrétiens de nos jours sortent de la table sacrée? Est-ce ainsi que nous en sortons nous-mêmes, mes révérends Pères, nous religieux, élevés pour la plupart à la sublime dignité du sacerdoce?... Victime sainte, votre puissance n'est-elle plus la même? Ah! c'est le défaut des dispositions nécessaires pour approcher de la table du Seigneur qui s'oppose à la vertu de la divine eucharistie, qui met obstacle à la force qu'elle doit naturellement communiquer.

Pour ressentir cette force, pour recevoir cette vertu, portons à l'autel une foi ferme et inébranlable (3302), une humilité profonde, un détachement de toutes les choses de la terre, une grande pureté (3303), une faim spirituelle (3304), une sainte avidité (3305), une crainte respectueuse, une dévotion sincère, une tendre piété, une ardente charité (3306), un désir brûlant de nous unir à Jésus-Christ, un vif souvenir de ses souffrances. Avec ces dispositions nous ressentirons les effets de la divine Eucharistie, et nous reconnaitrons, comme nous le devons, la puissance que mérite de recevoir l'Agneau comme égorgé sur nos autels: *Dignus est accipere virtutem.*

(3297) « Illa sancta mysteria cunctas ingenii vires superant. » (S. EPI., *ibid.*) — « Horrendum sacrificium. » (S. JOAN. CHRYS., l. VI, *De sacer.*, n. 4, nov. edit.) — « Tremenda vere mysteria Ecclesie; horrendum vere altare. » (S. JOAN. CHRYS., *in Joan.*, hom. 46, n. 4, nov. edit.) — « Terribilis atque formidabilis calix. » (S. JOAN. CHRYS., hom. 24, *in Ep. I ad Cor.*, n. 1, nov. edit.)

(3298) « Per hoc et sacerdos est, ipse offerens, ipse et oblatio. » (S. AUG., l. X *De civit.*, c. 20, nov. edit.) — « Victima sacerdotii sui, et sacerdos sue victimæ. » (S. PAULIN., *in Ep.*, n. 11, nov. edit.) — « Ipse est sacrificium, et sacerdos, et hostia. » (S. JOAN. CHRYS., hom. 9, *in Ep. ad Hebr.*, n. 1, nov. edit.) — « Invisibilis sacerdos visibiles creaturas in substantiam corporis et sanguinis sui, verbi sui secreta potestate convertit. » (S. CESAR. Arelat., hom. 7, *in Bibl. Patrum.*)

(3299) S. CYPR., ep. 54, *ad Cornel. papam*, nov. edit.

(3300) « Ab illa mensa recedamus, tanquam leones ignem spirantes, terribiles diabolo. » (S. JOAN. CHRYS., *in Joan.*, hom. 46, n. 3, nov. edit.)

(3301) « Quodam loco scriptum est: Si sederis cœnare ad mensam potentis, sapienter intellige quæ apponuntur tibi; et mitte manum tuam, sciens quia talia se oportet præparare. (Prov., XXIII, 1, secund. LXX.) Mensa potentis quæ sit, noster, tibi est corpus et sanguis Christi: qui accedit ad talem mensam, præparet talia. Et quid est, præparet talia?

Quomodo ipse pro nobis animam suam posuit, sic et nos debemus, ad edificandam plebem et ascendendam fidem, animas pro fratribus ponere. » (S. AUG., tr. 47 *in Joan. Evang.*, c. 10, n. 2, nov. edit.)

(3302) « Cum omni timore, et conscientia pura, fideque non dubia accedamus. — Ipsum porro omni animi et corporis puritate veniemur. Accedamus ad eum ardenti desiderio. » (S. JOAN. DAMASC., *De fide orthod.*, l. IV, *De sacros. et immac. homini myst.*, c. 15, nov. edit.)

(3303) « Quanta puritate oporteret cum esse qui hoc fruitur sacrificio; quanto radii solaribus puriorem esse oporteret manum illam, quæ hanc carnem secet, os quod spiritum repleret igne, linguam tremendo sanguine tinctam? » (S. JOAN. CHRYS., *in Matth.*, hom. 82, n. 4, nov. edit.)

(3304) « Panis iste interioris hominis quærit esurientem. » (S. AUG., tr. 2, *in Joan. Evang.*, c. 6, n. 1, nov. edit.)

(3305) « Nemo nauseans accedat, nemo remissus, omnes ardentes, omnes ferventes et excitati. » (S. JOAN. CHRYS., *in Matth.*, hom. 82, n. 4, nov. edit.) — « Non videtis quanto impetu infantes labia sua mamilla admoveant? Cum eodem studio nos ad hæc accedamus mensam, et ad mamillam spiritualis poculi; imo vero majore cum studio, ut lactentes pueri, gratiam spiritus attrahamus. » (*Id.*, *ibid.*)

(3306) « Accedamus cum fervore ad illum, et cum ardenti charitate. » (S. JOAN. CHRYS., *in Ep. I ad Cor.*, hom. 24, num. 5, nov. edit.)

Enfin, l'Agneau comme égorgé sur nos autels, fait éclater aux yeux de la foi une sagesse infinie; il mérite donc de recevoir encore sa sagesse : *Dignus est accipere sapientiam*. C'est la sagesse de ce divin Agneau qui a dressé le tabernacle où Dieu habite avec les hommes, qui a pétri, si je puis parler de la sorte, le pain eucharistique, qui a mêlé le vin mystérieux dans la coupe céleste, qui a disposé la table sacrée où repose l'un et l'autre (3307). Parlons sans figures. C'est la sagesse du divin Agneau qui, dans ses sublimes idées, a conçu cette invention qui remplit d'étonnement le ciel et la terre : le sacrement de nos autels.

En effet, par cette admirable invention, Jésus-Christ qui a aimé les siens, et qui les a aimés jusqu'à la fin, comme dit saint Jean (3308), ne pouvant se résoudre à les abandonner (3309), trouve le moyen de demeurer avec eux pour toujours, d'être pour toujours sur la terre leur consolateur, leur refuge, leur confident, leur modèle, leur pasteur, leur nourriture, leur bienfaiteur, leur pontife, leur sacrifice, leur médiateur. Il trouve le moyen de contenter également l'Eglise triomphante et l'Eglise militante. Elles se disputaient ces deux Eglises, dit saint Chrysostome, à qui aurait son corps adorable. Il contente l'une et l'autre, en donnant à l'Eglise triomphante son corps sans voile et à découvert, et à l'Eglise militante ce même corps sous les apparences de son sacrement.

Ainsi déguisé sous ces apparences, c'est l'expression de saint Augustin (3310), ainsi renfermé sous les espèces du pain et du vin, il s'accommode à notre infirmité, il ménage notre faiblesse, il inspire de la confiance aux plus timides, il se rend accessible à tous. Ce véritable Moïse dérobe à nos regards la splendeur de sa face pleine de majesté, dont le moindre éclat nous éblouirait. Il éclipe les vifs rayons de sa gloire, que nos yeux ne pourraient soutenir : semblable à un soleil bienfaisant qui, dans les jours de la canicule, tempère sous la nuée l'ardeur de ses feux brûlants. O l'ingénieux artifice de la sagesse de Jésus ! qu'il seconde bien sa charité infinie, et qu'il est juste de lui rendre à cet égard l'hommage qu'il mérite ! *Dignus est accipere sapientiam*.

Pouvait-il, cet aimable Sauveur, se donner à nous d'une manière qui fût plus conforme à nos usages et à notre raison; qui répondit mieux à la promesse qu'il avait faite d'accorder à ceux qui croiraient en

lui, un aliment céleste et surnaturel; qui fût plus propre à nous marquer le besoin que nous avons de lui, le désir qu'il a de s'unir à nous, et la conformité que nous devons avoir avec ce divin Agneau qui nous nourrit de son lait? Il couvre un pain invisible et spirituel, par l'apparence d'un autre extérieur et sensible; la nourriture de l'âme, sous celle du corps; le pain qui doit nous ressusciter un jour, sous le voile du pain qui nous empêche pendant quelques années de mourir.

Présent, mais invisible, il nous procure le moyen d'exercer notre foi, de faire à Dieu le sacrifice de nos pensées et de nos raisonnements, de lui soumettre toutes les lumières de nos esprits, en adorant ce que nous ne voyons pas, et même contre ce que nous voyons, en imposant silence à nos sens pour n'écouter que sa parole, en nous aveuglant saintement.

Il nous marque, disent les Pères (3311), par les symboles de l'eucharistie qui sont faits de plusieurs grains unis ensemble, l'union qui doit être entre nous, l'esprit de concorde, de paix, de charité, qui doit nous animer et nous faire entrer tous dans une même unité spirituelle.

Il supplée à ce qui a manqué au sacrifice de la croix, qui fut déshonoré par les apparences d'un supplice, auquel les hommes ne contribuèrent que par leurs crimes, où personne ne pensa à recueillir le sang de la victime et à y participer, quoique la communion fût essentielle au sacrifice pacifique. Et il supplée à ce défaut, en accompagnant son sacrifice d'un culte religieux et de l'action de grâces, en recueillant lui-même son sang dans une coupe, en nous ordonnant d'y participer, et en rendant ainsi parfait le sacrifice de la croix.

Sont-ce là, mes révérends Pères, toutes les marques de sagesse que l'Agneau comme égorgé fait éclater dans le sacrement, et pour lesquelles il mérite de recevoir la sagesse? *Dignus est accipere sapientiam*. Ah ! je découvre de plus dans l'adorable Eucharistie la perfection de tous les sacrifices de l'ancienne loi, j'admire comment un sacrifice unique les réunit tous, remplit pleinement ce qu'ils signifiaient, en corrige les défauts, supplée à leur impuissance, fait seul ce que ne pouvaient faire tous ces sacrifices ensemble, termine à cet égard les prédictions et les promesses par la réalité de ce qui avait été prédit et promis (3312). De vrais adorateurs adorent le Père en es-

(3307) *Sapientia edificavit sibi domum, excidit columnas septem, miscuit vinum, et proposuit mensam suam.* (Prov., IX, 1.)

(3308) *Cum dilexisset nos, qui erant in mundo, in finem dilexit eos.* (Joan., XIII, 1.)

(3309) GUERR. abbas, in die Asc. Sermo.

(3310) S. AUG., in ps. XXXIII, enarr. 1, 6 nov. edit.

(3311) *Iste cibus et potus, eos a quibus sumitur, immortales et incorruptibiles facit, id est societas ipsa sanctorum, ubi pax erit et unitas plena atque perfecta. Propterea quippe, sicut etiam ante nos hoc*

intellegerunt homines Dei, Dominus noster Jesus Christus corpus et sanguinem suum in eis rebus commendavit, que ad unum aliquid rediguntur ex multis. Namque aliud in unum ex multis granis conficit, aliud in unum ex multis acinis confluit. (S. AUG., in Joan. Ev., c. VI, tr. 26, n. 17, nov. edit.)

(3312) *Nunc carnalium sacrificiorum varietate cessante, omnes differentias hostiarum, una corporis et sanguinis tui implet oblatio.* (S. LEO., serm. 57, De pass. Domini., 8, c. 7.) — *Deus qui legallium differentiam hostiarum, unius sacrificii per-*

prit et en vérité, et ne sont plus restreints à un lieu particulier. Partout on sacrifie à Dieu une victime digne de Dieu (3313).

Que de figures sont accomplies ! Que de mystères sont rappelés ! l'arbre de vie est chargé d'un fruit précieux qui communique une vie immortelle. Le véritable Melchisédech offre en sacrifice le froment des élus, le vin qui fait germer les vierges (3314). Le véritable Abraham met devant Dieu, dans un état de mort, son fils unique et bien-aimé, et le reçoit vivant de dessous le glaive et de dessus le bûcher. Le véritable Assuérus, pour montrer la gloire et les richesses de son règne, fait un magnifique festin où il appelle tous les peuples de la terre. Le bon Pasteur nourrit ses brebis de sa propre chair. Un pain céleste est toujours présent devant le Seigneur, et lui est continuellement offert. Un doux parfum embaume, réjouit la cité de Dieu, et porte en s'élevant son agréable odeur jusqu'au trône du Tout-Puissant. Une divine semence, répandue dans le cœur des vrais fidèles, produit au centuple. Un levain mystérieux remplit et met en mouvement toutes les puissances de nos âmes. Une nourriture miraculeuse est donnée gratuitement aux hommes dans le désert de cette vie. Le sang de la nouvelle et éternelle alliance est répandu pour plusieurs, en rémission des péchés.

La parole du prêtre, la foi de l'Eglise, la vertu du Saint-Esprit qui rendent Jésus-Christ présent à l'autel, nous rappellent la parole de l'ange, la foi de Marie, la vertu du Saint-Esprit qui a rendu cette Vierge féconde. On croit voir naître Jésus-Christ à Bethléem, en le voyant sur l'autel, comme nouvellement né et enveloppé de langes.

Sa vie cachée, son silence, son obscurité, ses longues prières dans des lieux déserts, sont continués dans le sacrement, et même plus merveilleusement et dans un degré plus parfait, sa vie agissante y est sensible par les instructions qu'il nous donne, les exemples qu'il nous présente, les lumières qu'il communique à nos esprits, les sentiments qu'il excite dans nos

cœurs, la bonté avec laquelle il nous reçoit, par les guérisons spirituelles et surnaturelles qu'il opère. Sa vie souffrante y est en quelque sorte retracée, parce qu'il y est exposé, comme nous l'avons dit, aux insultes, aux opprobres, aux ignominies, aux outrages de la part de ses ennemis et des mauvais chrétiens. Sa mort y est représentée, en ce que, par la vertu de sa parole, son corps et son sang sont consacrés, rendus présents, et mis séparément sous des espèces différentes : son corps sous l'espèce du pain, et son sang sous celle du vin.

L'immobilité du corps de Jésus-Christ, la privation apparente de toute figure humaine, la pierre de l'autel qui paraît être celle du tombeau, les linges du sacrifice qui tiennent lieu du snaire, ont un rapport visible et marqué à sa sépulture (3315), et étant vivant et glorieux, quoique dans un état de mort, Jésus-Christ nous rend sensible le mystère de sa Résurrection. Il nous rend même sensible le mystère de son Ascension, parce que, comme le demande l'Eglise dans la liturgie sacrée (3316), le corps et le sang de Jésus-Christ sont portés au ciel par l'ange du grand conseil, l'ange du Testament, par Jésus-Christ même, et sont offerts à Dieu sur son sublime autel, comme ils lui sont offerts sur l'autel de la terre.

Que de traits, et quels traits de divine sagesse ! Méditons-les, mes révérends Pères, approfondissons-les en ces jours solennels. Occupons nos esprits d'un si noble et si intéressant objet. Considérons surtout que c'est l'excessive charité du divin Agneau pour nous qui a fait agir sa sagesse, puisque par cette sagesse, à qui est due l'invention de l'adorable Eucharistie, Jésus-Christ a fait pour nous ce qui était au-dessus de nos espérances et de nos vœux, ce que nous n'eussions osé lui demander; que dis-je ? ce que nous n'eussions pas même pensé ni pu penser, ce dont notre indignité rougit, ce dont notre foi ne peut soutenir la vue sans faire les plus saints efforts. Ah ! mes révérends Pè-

fectione sanxisti, etc.) (In missa Dom. 7, post Pent., S. AUG., Enarr. in Ps. XXXIX, n. 42, nov. edit.)

(3315) *In omni loco sacrificatur, et offeritur nomini meo oblatio mundi.* (Malach., 1, 11.)

(3314) *Quid bonum ejus est, et quid pulchrum ejus, nisi frumentum electorum, et vinum germinans virgines ?* (Zachar., IX, 17.)

(3315) « Pura illa sindon, quæ sub divinatorum donorum ministerio exposita est, Josephi Arimathensis est ministerium » (S. ISID. PELUS., ep. 123.) — « Altare cui assistis, quam pro te sustinui, representat crucem; et calix, sepulchrum in quo mortuus quievi; patena, lapidem super positum; corporale, sudarium; substratoria corporalis, linteamina quibus involutus fui. » (S. BERN., aut quiv. al., De excell. S. Sacram. sermo, n. 41, vcl. II Op. S. Bern., nov. edit.)

(3316) « Supplices te rogamus, omnipotens Deus, jubè hæc perferri per nosque sancti angelus tui in sublime altare tuum, in conspectu divinæ majestatis

tuæ. » (In can. missæ.) — « Tout ce qu'il y a de plus certain et de plus infaillible dans les décrets éternels de Dieu et dans l'ordre de la grâce, établi pour la formation de l'Eglise et pour la sanctification des élus, ne laisse pas d'être demandé par l'Eglise et par les élus; parce que ces décrets et cet ordre renferment et déterminent aussi bien les moyens que la fin, et qu'entre ces moyens la prière est le plus général et le plus indispensable. C'est pour cela que l'Eglise demande à Dieu que le corps et le sang de Jésus-Christ soient portés au ciel par les mains de son saint ange. Ce saint ange est Jésus-Christ, notre Seigneur. L'ancienne liturgie des Constitutions apostoliques ne laisse aucun doute là-dessus; car elle dit distinctement l. VIII, c. 42 « Le Verbe de Dieu, l'ange de votre grand conseil, voire pontife. » (Voyez LE BRUN, Explic. litt. hist. et dogm. des pr. et des cérém. de la messe., t. 1, page 507.) — « Per angelum intelligitur ipse Christus, qui est magni consilii angelus. » (S. THOM., 3, q. 85. a. 4, ad. 9.)

res, quel attrait, quel aiguillon pour nous porter à l'amour de Jésus !

Il a fallu, pour l'invention de la divine eucharistie, que Jésus-Christ ait comme épuisé les trésors de sa sagesse, comme il a fallu pour la vouloir chercher cette invention, qu'il nous ait aimés d'un amour sans bornes et sans mesure. Et nous n'aimerons pas Jésus, nous ne brûlerons pas d'amour pour lui, nous n'allumerons pas au feu de son amour pour nous le feu de notre amour pour lui; nous ne lui rendrons pas cet hommage du cœur, seul capable de reconnaître comme il faut sa suprême sagesse, parce qu'il est seul capable de répondre en quelque sorte à sa charité infinie ! Que pourrait donc faire de plus Jésus-Christ pour nous attirer à lui ?

Un Dieu emploie par amour pour nous, et pour se faire aimer de nous, le plus ingénieux, le plus merveilleux, le plus incompréhensible de tous les moyens. Il lance sur nos cœurs des traits que la sagesse même a forgés, que la charité même a embrasés, et nous n'aimerons pas Jésus !

Lancez sur nos cœurs, divin Jésus, des traits plus forts encore, plus pénétrants, plus puissants. Armez votre bras, bandez

votre arc, décochez une de ces flèches choisies qui blessent amoureusement et infailliblement, et nous reconnaitrons dans le sacrement, non-seulement votre sagesse par l'amour que vous nous inspirez, mais encore votre divinité par l'adoration en esprit et en vérité; nous honorerons sincèrement votre triomphe; nos actions de grâces partiront d'un cœur pénétré de reconnaissance; nous travaillerons avec succès à vous glorifier par l'imitation de vos vertus; nous rendrons hommage à votre puissance en ressentant les effets de la divine eucharistie, parce que nous en approcherons avec les dispositions convenables.

Tel est le culte, Agneau comme égorgé sur nos autels, tel est le culte qui vous est dû. Puissions-nous, mes révérends Pères, lui rendre ce culte, pour mériter de chanter un jour avec les esprits immortels : l'Agneau qui a été immolé est digne de recevoir la puissance, la divinité, la sagesse, l'honneur, la gloire, et toutes sortes de louanges : *Dignus est Agnus qui occisus est, accipere virtutem, et divinitatem, et sapientiam, et honorem, et gloriam, et benedictionem.* Ainsi soit-il.

CONFÉRENCES

Pour les dimanches après la Pentecôte.

CONFÉRENCE I^{re}.

Pour le troisième dimanche.

SUR L'ABSTINENCE.

Murmurabant pharisæi et scribæ, dicentes : Quia hic peccatores recipit, et manducat cum illis. (*Luc.*, XV, 12.)

Les pharisiens et les docteurs de la loi murmuraient, et disaient : Quoi ! cet homme reçoit des gens de mauvaise vie, et mange avec eux ?

Oui, ennemis déclarés de Jésus-Christ, pharisiens, docteurs de la loi, oui Jésus-Christ reçoit les pécheurs et mange avec eux. Et, si vous trouvez dans cette conduite un sujet de scandale, c'est l'effet de votre malignité et de votre ignorance des voies de Dieu.

Jésus-Christ reçoit les pécheurs et mange avec eux pour les instruire, les reprendre, les corriger, les retirer de leurs égarements, leur inspirer des sentiments de pénitence; pour les attirer à lui et les convertir : s'acquittant en cela de la commission qu'il a reçue de son Père. Car il est venu, comme il le dit lui-même, non pour appeler les justes, mais les pécheurs (3317); il est venu afin que les malades cherchassent le méde-

cin, que les aveugles s'approchassent de la lumière, les ignorants de la vérité, les misérables de la miséricorde.

Jésus-Christ reçoit les pécheurs, il mange avec eux, et en mangeant avec eux comme avec tous ceux qui l'invitaient, et chez qui sa charité pour le salut de tous le portait à se trouver, Jésus-Christ a pratiqué une mortification souveraine et supérieure de beaucoup à celle des autres hommes. Il n'a jamais mangé pour le plaisir; il n'est jamais tombé dans cette faute si ordinaire aux misérables mortels, qui sont bien aises, comme dit saint Augustin (3318), d'ignorer ce qui suffit précisément à leurs besoins, pour pouvoir, sous ce prétexte, satisfaire leur cupidité.

Partout où il est parlé dans l'Évangile de la nourriture ordinaire de Jésus-Christ, il n'est fait mention que des aliments les plus simples et les plus communs. C'est de ces aliments qu'il nourrit le peuple qui le suivait dans le désert. Ce sont de pareils aliments que ses disciples lui présentèrent après sa résurrection (3319). C'est de ces mêmes aliments qu'il régala, si je puis parler de la sorte, ses disciples sur le bord de

(3317) *Non veni vocare justos, sed peccatores.* (*Math.*, IX, 13.)

(3318) « *Hilaris infelix anima.*—Gaudens non apparere quid sit satis moderationi valetudinis, ut

obtentu salubris obumbret negotium voluptatis. » (*S. Aug. Confess.*, l. X, c. 51, n. 44, nov. edit.)

(3319) *Obtulerunt ei partem piscis assi, et fayum mellis.* (*Luc.*, XXIV, 42.)

la mer de Tibériade (3320), et cela, dit Clément d'Alexandria (3321), pour leur donner une leçon de frugalité et de tempérance.

Frugalité, tempérance que pratiquèrent depuis les apôtres (3322), la plupart des premiers chrétiens (3323), et que tous ceux qui embrassèrent depuis la vie solitaire et cénobite, crurent devoir religieusement observer, à l'exemple des apôtres et des premiers chrétiens. Frugalité, tempérance qui consistait principalement dans l'abstinence des viandes. En effet, quelque variété qu'il y eût de leur part dans cette frugalité et cette tempérance, l'abstinence des viandes était chez eux généralement observée.

C'est de cette abstinence, mes révérends Pères, que je me suis proposé de vous parler aujourd'hui, en vous faisant voir que nous devrions la pratiquer, quand même elle ne nous serait pas commandée; nous ne pouvons la violer sans péché. Nous devrions pratiquer l'abstinence des viandes, quand même elle ne nous serait pas commandée : première proposition. L'abstinence des viandes nous étant commandée, nous ne pouvons la violer sans péché : seconde proposition. Cette matière, mes révérends Pères, me paraît importante à bien des égards; aussi ne la crois-je pas indigne de vos attentions.

PREMIÈRE PARTIE.

Nous devrions pratiquer l'abstinence des viandes, quand même elle ne nous serait pas commandée. Pourquoi, mes Révérends Pères? parce que notre état est un état de pénitence, un état de mortification, un état où nous devons retracer, autant que nous en sommes capables, l'austérité de nos pères; un état par conséquent qui demande cette abstinence.

Notre état est un état de pénitence, et de pénitence en quelque sorte publique, laquelle par ses rigueurs doit sans cesse nous humilier comme autant de victimes, eussions-nous été assez favorisés de Dieu pour avoir conservé notre première innocence. En effet, entrant dans la religion, nous engageant dans la profession monastique, nous devons prétendre, nous prétendons, à l'exemple du Sauveur, nous faire malédic-

tion pour apaiser la colère de Dieu et satisfaire à sa justice pour et au nom des pécheurs; nous en prenons en quelque façon la qualité, nous en contractons les pénibles devoirs, les austères obligations. Au poids de nos propres péchés, nous ajoutons le poids des péchés de tout un monde (3324). Les offenses de ce monde prévaricateur deviennent nos offenses; nous sommes destinés à les expier; nous devons en faire satisfaction à Dieu, et nous en punir comme si nous les avions commises nous-mêmes. Victimes publiques, le bouc émissaire chargé de tous les péchés du peuple et chassé dans le désert, est notre image.

Quelle doit donc être notre pénitence? que n'exige donc pas de nous à cet égard l'état que nous avons embrassé? Les larmes, les gémissements, les prières continues, les veilles, la retraite, le silence, les travaux, les souffrances, les humiliations, les jeûnes, la simplicité, la pauvreté dans les vêtements, l'austérité dans la nourriture; voilà ce qu'exige de nous notre état; telle doit être notre pénitence.

Je dis l'austérité dans la nourriture, pratique essentielle à laquelle mon dessein me fixe.... Or l'austérité dans la nourriture demande non-seulement la sobriété, la frugalité, la médiocrité, mais elle prescrit encore la qualité des aliments dont on doit user. Elle ne permet que les plus simples, les plus communs, les plus vils (3325); que des aliments qui satisfassent aux besoins de la nature, qui fussent absolument pour nourrir et entretenir le corps, pour soutenir nos forces, afin d'être en état de les employer au service de Jésus-Christ auquel elles sont destinées; des aliments qui ne soient que pour la pure nécessité, pour apaiser notre faim et pour nous empêcher de mourir (3326).

L'austérité dans la nourriture bannit donc de nos tables l'usage des viandes, qui ne sont pas nécessaires pour la conservation de la vie, qui flattent le goût, plaisent, attachent; qui sont propres à seconder la délicatesse, nourrir la sensualité, entretenir la mollesse, appesantir le corps, le rendre lâche, paresseux, languissant dans la pratique des observances régulières, et dont

(3320) *Venite, prandete. — Et venit Jesus et accipit panem, et dat eis, et piscem similitur.* (Joan., XXI, 12, 13.)

(3321) « Panes benedixit et assos pisces, cum quibus suos discipulos convivio except: cibi non nimis exquisiti pulchrum exemplar inducens. » (CLEM. Alex., *Paedag.*, l. II, c. 1.)

(3322) C'est ce que nous apprend la tradition. (Vide BARON., *ad an.* 57, n. 191.)

(3323) « Adco peculiare fuit in illa primitiva Ecclesia florentissima, nec carnes manducare, nec vinum bibere, ut quantumlibet fides eis legitime uti possent, tamen ut rem insolitam admirati plerique offenderentur. » (BARON., *ad an.* 57, n. 191.)

(3324) « In monasterium intramus, ut peccata nostra et populi deprecemur; et panem quem suis laboribus paravimus, comedentes, horum peccata comedimus, ut ea tanquam propria luceamus. »

(FASTI, abb. CLARÆV., ep. 440, in 4, inter *Ep. S. BEU.*, nov. edit.)

(3325) « Quod igitur nos simpliciore apparatu a necessitate liberaturum est, id est adhibendum. — Quod facilius paratur, prorsus anteponendum est, ut ne continentie prætextu cariora ac sumptuosiora anxie inquiramus et magni pretii condimentis edulia apparemus; sed quod in mœnibus regionis nullo negotio haberi potest, et vile est, et quo vulgus facile utitur, deligamus, ita ut exquisitis alimentis, utamur iis solis quæ ad vitam sunt maxime necessaria. » (S. BASIL., *Reg. fus. tr. intern.* 19, nov. edit. — *CASS. Inst.*, l. V, c. 25.)

(3326) « Ad vivendum, non ad luxuriandum. » (S. HIER., l. II, *ad Joan.*, nov. edit.) — « Propter tuendam salutem. » (S. AGG., *cont. Julian.*, l. IV, c. 44, n. 67, nov. edit.)

l'excès, dit saint Basile (3327), charge l'âme de chair et de graisse, qui ne sont capables que d'y exciter du trouble et du désordre. Ce n'est pas que les viandes soient des aliments mauvais essentiellement et par eux-mêmes, erreur foudroyée par les anathèmes de l'Eglise; mais notre état de pénitence nous les interdit, en nous soumettant aux rigueurs d'une austère nourriture.

Notre état de pénitence demanderait de nous un jeûne qui durât toute la vie : *Jejunium, vita omnis* (3328), l'observation d'un carême continuel : *Quadragesimæ observationem* (3329); mais parce qu'il est peu de religieux capables de soutenir constamment une discipline si sévère, notre état ne demande-t-il pas du moins l'abstinence perpétuelle? cette abstinence d'une nourriture qui n'est pas la plus naturelle à l'homme, comme elle ne lui est pas absolument nécessaire (3330); à laquelle Adam a été assujéti dans les jours mêmes de son innocence (3331); que tous les justes ont observée avant le déluge; dont on voit la pratique dans les temps héroïques, dans ce siècle que les profanes appellent l'âge d'or; qu'ont ordonnée, dans leurs premiers établissements, les plus célèbres empires, les plus sages républiques; dans laquelle tout ce que le monde a eu de réformateurs, de législateurs, de philosophes, tout ce que l'antiquité a eu de grands hommes, ont mis la sûreté de la vie et le fondement de la sagesse (3332).

Abstinence dont Dieu n'a dispensé les hommes qu'après le déluge (3333), et cela, dit Théodoret (3334), par condescendance pour la faiblesse humaine, pour obvier à de plus grands abus, parce que, dit saint Basile (3335), les hommes avaient tellement dégénéré qu'il n'y avait plus moyen de les ramener à cette observance primitive. Abstinence que Jésus-Christ, par son autorité, a rétablie (3336); dont, à la vérité, il n'a pas fait un précepte, mais qu'il a recommandée, conseillée, comme le démontre la

frugalité de ses premiers disciples. Abstinence enfin qui, avec le jeûne, a toujours été la principale et la plus ordinaire pénitence que l'Eglise ait imposée pour les péchés commis après le baptême (3337).

Et des religieux pénitents par état, tels que nous, mes révérends Pères, ne garderaient pas cette abstinence, chercheraient, par l'usage des viandes, à flatter, à satisfaire leur goût, qui est le plus bas et le plus animal de tous les sens! « Abstenez-vous des viandes, disait un ancien Père à des solitaires, non que vous les détestiez, mais pour affliger votre corps en lui retranchant une nourriture qui ne convient pas à votre état (3338). » Dans cette vue saint Ephrem, ainsi que saint Basile, condamne, non-seulement l'usage des viandes dans les moines, mais le désir même d'en user. (3339).

Écoutez un saint abbé, pressé par un solitaire de manger avant le coucher du soleil : « J'aimerais autant, répondit-il, manger de la viande que d'entendre de pareils discours (3340). » — « Il vaudrait mieux, disait l'abbé Isidore, manger de la viande que de se laisser aller à la vanité (3341). » Manière de s'exprimer qui était passée en proverbe chez les anciens solitaires et qui marque leur éloignement pour une nourriture qu'ils jugeaient contraire à l'austérité de leur profession.

Après de telles autorités, après toutes les raisons que j'ai alléguées pour nous porter à l'abstinence, concluons, mes révérends Pères, que ce serait nous dégrader, nous déshonorer et dégénérer de notre état de pénitence, que de ne la pas observer. Et, quel pourrait être l'effet de nos prières (prières que nous devons offrir à Dieu pour attirer sur les peuples et sur nous sa miséricorde), si l'abstinence, pour m'exprimer avec Tertullien (3342), ne les entretenait, ne les nourrissait en quelque sorte?

Sans cette abstinence, nous n'édifierions pas le monde comme nous le devons, per-

(3327) « Animus, si carnis obesitate gravetur, variis perturbationibus redditur obnoxius. » (S. BASIL., *Serm. de inst. monach.*, edit. Front. Ducæi.)

(3328) SALV., l. II, *Adv. avarit.*, n. 5, edit. Baluz.

(3329) « Licet omni tempore vita monachi Quadragesimæ debeat observationem habere. » (*Reg. S. Ben.*, c. 49.)

(3330) Voyez HEQUET, *Tr. des disp. du carême*, part. 1, c. 7, edit. de 1709.

(3331) C'est le sentiment de la plupart des Pères et des commentateurs, fondé sur ce passage de la Genèse : *Ecce dedi vobis omnem herbam afferentem semen super terram et universa ligna que habent in semetipsis sementem generis sui, ut sint vobis in escam.* (Gen. I, 29.)

(3332) Vide S. IHER., l. II, *adv. Jovin.*, nov. edit.; PORPHIR., *De abst.* l. IV; OVID., *Metamorph.*, l. XV; LUCRET., l. V; PLATON, *De legib.*, dialog. 6; PLIN., l. XVIII, c. 8; VARR., *De ling. lat.*, l. IV; GALEN., *De alm. facult.*, c. 18; HEQUET, *Tr. des disp. du carême*, 1 part. c. 7, edit. de 1709.

(3333) *Omne quod movetur et vivit, erit vobis in cibum : quasi olera virentia tradidi vobis omnia.*

(Gen., IX, 5.)

(3334) THEODORET., *interr. 55 in Genes.*

(3335) « Non erat in paradiso — carnis esus. Post diluvium — postquam desperata est perfectio, tum denique carnis utendi concessa est potestas. » (S. BASIL., *De jejun.*, hom. 1, n. 5, nov. edit.)

(3336) « Ab exordio conditionis humanæ, nec carnis vesceremur. — Hoc cursu usque ad diluvium pervenimus. Post diluvium autem — carnis ingestæ sunt ad vescendum. — Postquam autem Christus venit in finem temporum et omega revolvit ad alpha, et extremitatem retraxit ad principium — nec comedimus carnes, etc. » (S. IHER., l. I *Adv. Jovin.*, nov. edit.)

(3337) Vide MORIN., *De penit.*, l. VII, c. 7, 15.

(3338) *Syntagma doctr. ad monach.*, inter *Op. S. Athan.*, t. II, p. 362, nov. edit.

(3339) S. EPHR., *De tim. Dei, ad imit. Prov.*, edit. Vossii; S. BASIL., ep. 22, 12, 1, nov. edit.

(3340) THEODOR., *Relig. hist.*, c. 5.

(3341) COTEL., *Eccles. Græcæ monum.*, t. I, p. 502.

(3342) « Jejunii preces alere. » (TERTULL., *De penit.*, c. 9.)

suadé qu'il est que des personnes consacrées à la pénitence doivent vivre d'une manière conforme à leur profession, garder en toutes choses une exacte simplicité, éviter toute superfluité, toute mollesse dans la nourriture, se contenter de ce qui est purement nécessaire pour les besoins du corps, et ne se pas traiter comme on se traite dans le siècle.

Sans cette abstinence, nous ne nous conformerions point à l'intention de nos fondateurs, qui ont établi nos maisons dans la vue que nous nous emploierons incessamment auprès de Dieu pour l'expiation de leurs péchés, non-seulement par les prières, mais encore par une manière de vivre dure et austère. Ah! ces maisons, qui doivent être des écoles de frugalité, des sanctuaires de la pénitence, seraient bientôt changées en des maisons de plaisir et de bonne chère. L'abstinence n'y étant point gardée, les gens du monde viendraient, sans distinction de jours ni de temps, s'asseoir à nos tables, et donner lieu à la profusion, au luxe, à la délicatesse. Les religieux, à leur tour, n'étant point retenus par les lois de l'abstinence, fréquenteraient les tables des séculiers, et donneraient par là au public le scandale d'une vie sensuelle et toute profane.

Notre état, qui est un état de pénitence, demande donc de nous, mes révérends Pères, l'abstinence des viandes. Il ne la demande pas moins, étant encore, comme il est, un état de mortification.

Livrer à ses sens une guerre continuelle, dompter les saillies de la concupiscence, surmonter les ennemis de son salut, assujettir la chair à l'esprit, la rendre digne de devenir une hostie vivante et agréable au Seigneur, la crucifier avec ses passions et ses désirs déréglés (3343), c'est un devoir indispensable pour tous ceux qui sont à Jésus-Christ. Ce devoir, mes révérends Pères, nous regarde singulièrement, nous qui sommes à Jésus-Christ par tant de titres, nous que les liens de notre profession unissent si étroitement à Jésus-Christ, nous dévoués, consacrés au service de Jésus-Christ, nous qui devons être les plus zélés, les plus parfaits disciples de Jésus-Christ.

Conséquemment, il convient que nous employions, pour nous acquitter de ce devoir, les moyens les plus forts, les plus puissants, les plus efficaces. Et voilà ce qui caractérise notre état, ce qui le distingue

de l'état du commun des fidèles, ce qui le rend un état de mortification; un état qui demande de nous l'abstinence des viandes, parce qu'elle est un moyen très-propre à nous faire pratiquer plus sûrement et plus parfaitement ce que le christianisme exige de tous ceux qui sont à Jésus-Christ.

En effet, l'abstinence nous retranchant une nourriture agréable aux sens, que nous désirons avec plus d'ardeur, vers laquelle nous nous portons avec plus d'avidité par le rapport qu'elle a avec notre corps (3344), elle afflige, humilie la chair, émousse son aiguillon, pour parler comme l'Apôtre (3345), tempère sa vivacité, modère ses désirs, réprime sa sensualité, refroidit ses convoitises.

L'abstinence nous privant d'un aliment solide, très-nourrissant, qui donne beaucoup de chaleur et une force orgueilleuse à nos corps, affaiblit, mortifie la chair, diminue de sa hardiesse et de son insolence à nous faire ressentir les effets de sa révolte, la dispose à seconder les opérations de l'esprit, à s'élever au-dessus des passions; à se débarrasser des liens des sens, à résister aux tentations, à devenir flexible aux saints désirs de l'âme.

L'abstinence, accompagnant ordinairement le jeûne, faisant partie du jeûne (3346), contribue aux salutaires effets que produit le jeûne. Dessécher les humeurs superflues de nos corps, mettre en fuite les démons, chasser les mauvaises pensées, purifier le cœur et le détacher des affections terrestres, abaisser l'orgueil, modérer les saillies de la colère, procurer la paix et une tranquillité assurée à nos âmes, les rendre plus fortes et plus propres à s'acquitter de leurs fonctions, leur donner des ailes pour se porter vers le ciel, les faire devenir supérieures à tous les attraites de la volupté, à tous les plaisirs du monde (3347) : tels sont, selon les Pères, les effets du jeûne; tels, par proportion, les effets de l'abstinence, qui nous facilite par là les devoirs de la mortification que nous prescrit le christianisme, mais plus particulièrement notre état.

Et comment pourrions-nous, dans cet état de mortification, user de viandes qui sont l'aliment des passions, dit saint Jérôme (3348); qui favorisent les révoltes de la chair, dit saint Isidore de Séville (3349); qui peuvent nous rendre incapables de recevoir les dons célestes, dit saint Ephrem (3350); qui en nourrissant trop la chair,

(3343) *Qui sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitis et concupiscentiis.* (Gal., V, 24.)

(3344) « Ideo illos cibos Ecclesia jejunantibus interdixit, qui et in comedendo maxime habent delectationem. — Quia enim hujusmodi magis conformantur humano corpori, plus delectant, et magis conferunt ad humani corporis intrinsecum, » etc. (S. THOM., 2-2, qu. 147, art. 8, in corp.)

(3345) *Stimulus carnis.* (II Cor., XII, 7.)

(3346) « Portionale jejunium. » Sic abstinentiam vocat TERTULLIUS. *De jejun.*, c. 9.

(3347) S. ATHAN. *De virg.*, n. 7, nov. edit.; S.

JOAN. CHRYS. in c. I Gen., hom. 4, n. 4, et hom. 2, n. 1, nov. edit.; S. LEO, serm. 14, *De jejun. decim mensis*, 4.

(3348) « Esus carnum, seminarium libidinis est. » (S. HIER., l. II, *adv. Jovin.*, nov. edit.)

(3349) « Carnium epule carnis luxuriam gignunt. » (S. ISID. Hisp., l. I *De offic. Eccles.*, c. 44.) — « Fomenta vitiorum, esus carnum. » (S. LEAND., in *Reg. sna*, c. 15.)

(3350) « Cave, carnis esu capiaris, ne mens tua inutilis reddatur ad dona spiritualia suscipienda. » (S. EPHR., *De vita spirit.*, nov. edit.)

dit saint Bernard (3351), sont très-propres à fonder les vices de la chair..

Qu'il est affligeant, mes révérends Pères, de se voir obligé de fournir des forces à un ennemi qu'on doit combattre (3352); de nourrir un esclave rebelle qu'on doit humilier et tenir sous le joug; d'entretenir un corps qui appesantit l'âme et abat l'esprit par la multiplicité des soins qui l'agitent (3353), et qu'on doit réduire en servitude! C'est ce qui faisait gémir les saints et surtout le grand Augustin (3354). Gémissons avec eux, mes révérends Pères, combattons, humilions, assujettissons, réduisons en servitude cet ennemi, cet esclave, ce corps de péché; en réglant nos soins à son égard sur ses besoins et non pas sur ses inclinations; en lui interdisant ce qui pourrait lui être permis absolument, la privation étant un moyen plus sûr pour le dompter que la simple modération; en le traitant durement, en l'affaiblissant, le mettant par là hors d'état de pouvoir exécuter les mauvais desseins qu'il a contre nous, faisant ainsi qu'il n'ait pas cette santé parfaite que saint Bernard craignait tant dans ses religieux (3355). C'est à quoi nous servira la pratique de l'abstinence.

Il serait d'ailleurs bien difficile, dans un état qui demande une si grande pureté, c'est la pensée d'Origène (3356), il serait bien difficile d'acquérir et de conserver cette pureté opposée à tous les penchants et les inclinations de la nature, sans le secours de l'abstinence. Elle est la nourrice de la continence, dit saint Athanase (3357); la force de la virginité, dit saint Ephrem (3358); la source des justes désirs, des saintes pensées, dit saint Léon (3359); l'appui de la chasteté, dit saint Pierre Chrysologue (3360); le soutien de toutes les vertus, dit saint Paulin (3361). C'est ce que confirment les hérétiques de nos jours, en condamnant cette abstinence, ennemis qu'ils sont des principaux avantages qu'elle procure.

(3351) « Abstinebo a carnibus, nedum nimis nutriant carnem, simul et carnis nutriant vitia. » (S. BERN., in *Cant.*, serm. 66, n. 6, nov. edit.)

(3352) « Dura est conditio, nutrire contra quem dimices et carnem propriam sic alere, ut sentias continuacem. » (S. LEAN., in *Reg. sua*, c. 15.)

(3353) *Corpus quod corrumpitur, aggravat animam, et terrena inhabitatio deprimit sensum multa cogitantem.* (Sap., IX, 15.)

(3354) S. AUG. *Confess.* l. X, c. 51, n. 45, etc., nov. edit.

(3355) « Je ne m'étonne pas si un saint Bernard craignait la santé parfaite dans ses religieux : il savait où elle nous mène, si l'on ne sait châtier son corps avec l'Apôtre et le réduire en servitude par les mortifications. » (BOSSUET, *Tr. de la concupisc.*, c. 5.)

(3356) « Quomodo quis seipsum castrat propter regnum cœlorum, nisi abstinentia utatur ministra? » (ORIG., *Hom.*, l. X, in *Levit.*, nov. edit.)

(3357) « Abstinentia continentie nutritrix est. » (S. ATHAN., aut quiv. al., *Exhort. ad monach.*, inter. *Op.* S. Athan., t. III, nov. edit.)

Enfin notre étal, encore plus que celui du commun des fidèles, ne permet pas de s'arrêter au plaisir qu'on trouve dans la nourriture; et l'abstinence donnant lieu à des aliments simples et communs, amortit ce plaisir et nous avertit de ne nous y point attacher. Notre étal exige que nous ne prenions la nourriture que comme un remède nécessaire à notre infirmité (3362); et l'abstinence nous la rend, en quelque sorte, telle par les privations qu'elle nous fait pratiquer. Notre étal demande que la nourriture que nous prenons ne mette point d'obstacle au travail, à la lecture, à la prière, après le repas (3363); et l'abstinence laissant à l'esprit toute sa liberté, ne nous empêche pas, après le repas, de travailler, de lire, de prier. Notre étal, je le conclus d'après ce qui est porté dans le droit Canon, notre étal demande donc l'abstinence et ne nous permet pas de nous en dispenser et de faire usage des viandes : *Carnium cuiquam monacho nec sumendi, nec gustandi est concessa licentia* (3364).

Pour nous en convaincre de plus en plus, remontons jusqu'à l'origine de l'état monastique; voyons quelle a été l'austérité de nos Pères, de nos modèles par conséquent, dont nous devons exprimer en nous quelques traits de la pénitence et de la mortification, dont nous devons retracer en quelque sorte, et autant que nous en sommes capables, la manière de vivre. Nous sommes leurs enfants et leurs disciples, il faut que nous soyons leurs imitateurs. Nous sommes leurs descendants et leurs successeurs, il faut que nous employions tout ce que nous avons de force, de vertu et de grâce pour tâcher d'avoir quelque ressemblance avec eux. Autrement ce serait démentir le nom que nous portons, l'étal où nous nous sommes engagés, la profession que nous avons embrassée. Entés sur une racine sainte, nous serions comme des rameaux sauvages qui ont dégénéré.

Paraissez donc ici, anciens habitants des

(3358) « Vis virginitatis in ciborum consistit abstinentia. » (S. ERM., *Paran. ad asc.*, t. II, nov. edit.)

(3359) « De abstinentia prodeunt caste cogitationes, rationabiles voluntates. » (S. LEO, serm. 12, *De jejuni. decimi mensis*, 2.)

(3360) « Castitatis murus. » (S. PETR. CHRYSOL., serm. 8.)

(3361) « Omnibus omnino virtutibus abstinentia opitulatur. » (S. PAULIN., *Ep. ad Celant.*) Quelques-uns doutent que cette lettre soit de saint Paulin; mais tous avouent qu'elle est digne de lui.

(3362) « Hoc me docuisti, Domine, ut quemadmodum medicamenta sic alimenta sumpturas accedam. » (S. AUG., *Confess.*, l. X, c. 51, n. 44, nov. edit.)

(3363) « Cum sederis ad mensam, memento quod post convivium orandum est tibi. Ita moderate ventrem exple, ne gravatus non queas genua flectere, ac Deum invocare. » (S. JOAN. CHRYS., *De Lazaro*, conc. 1, n. 8, nov. edit.)

(3364) *De consecr.*, dist. 5, cap. *Carnem*.

Jéserts, illustres solitaires. Paraissez Paul, Antoine, Hilarion, Pacôme, Ammon, Abraham, Julien, Macaire, etc., car nous vous reconnaissons, comme notre saint législateur vous reconuait pour tels, nous vous reconnaissons pour nos Pères : *Patres nostri* (3365). Ah! nos Pères, quelles austérités vous pratiquez! Nouveaux Elie, nouveaux Jean-Baptiste, la faim la plus pressante ne vous inquiète jamais. Absents, pour ainsi dire de vous-mêmes, vous oubliez presque que vous avez un corps. Vous ne cédez qu'avec peine, que malgré vous aux besoins de la nature. Vous n'usez que de ce qui paraît plus propre à vous faire languir qu'à soutenir votre vie, à prolonger vos souffrances qu'à satisfaire à la nécessité, et vous vous le reprochez encore. Jamais le soleil ne vous voit manger. Les herbes, les fruits sauvages, sont ordinairement votre nourriture; et vous laissez des aliments plus solides et plus forts, mais jamais les viandes, aux moins mortifiés d'entre vous. On reconuait qui vous êtes à vos visages pâles, abattus, exténués (3366).

Antoine, Pacôme, Hilarion forment des disciples, établissent des sociétés de frères unis ensemble par l'esprit de Dieu, nos modèles encore, parce qu'ils sont encore nos Pères : *Patres nostri*.

Instruits par de tels maîtres, ces cénobites ne se nourrissent que d'aliments secs et arides qui ne peuvent flatter les sens, et seulement pour se soutenir dans leurs faiblesses, et encore ne se les accordent-ils que parce qu'ils croient ne pouvoir s'en priver sans contrevenir aux ordres de Dieu et sans lui déplaire. La nourriture ne leur est pas un plaisir, mais une peine. Ils vont à la table comme l'on va au supplice. Ils remportent, ces athlètes chrétiens, autant de victoires qu'ils font de repas, parce qu'ils ne mangent jamais qu'ils ne surmontent le démon de l'intempérance. Leur pain qu'ils ont gagné à la sueur de leur front, est un pain étroit et mesuré, un pain désagréable au goût, un pain de douleur, un pain arrosé de leurs larmes. Craignant toujours les reproches de leur conscience sur le sujet de la nourriture, ils se refusent ce qu'un zèle moins enflammé que le leur estimerait nécessaire à la conservation de la vie (3367).

Si nous demandons à ces solitaires, à ces cénobites, pour quelles raisons ils mènent un genre de vie si austère? C'est, nous diront-ils, c'est que le sentiment que Dieu nous donne des devoirs de notre état nous porte à marcher par les voies d'une mortification continuelle. C'est qu'ayant sacrifié toutes les choses du monde en le quittant, nous nous croyons obligés, après

l'avoir quitté, de nous sacrifier encore nous-mêmes. C'est que ces paroles de Jésus-Christ, faites pénitence, car le royaume du ciel est proche, frappent incessamment nos oreilles, et que nous espérons que la violence que nous nous faisons, sur la parole du même Jésus-Christ, nous ouvrira les portes de ce royaume (3368). C'est que nous avons sans cesse devant les yeux nos propres péchés, les péchés du monde dont nous sommes chargés, la mort, le redoutable jugement, les peines et les félicités éternelles. C'est que, gémissant de voir prolonger notre pèlerinage dans une terre étrangère, par nos austérités nous l'abrégons, nous en raccourcissons la durée. C'est que, regardant notre chair comme l'ennemi le plus dangereux de notre salut, nous travaillons à la dompter, à en arrêter les mouvements, à en réprimer les saillies. C'est que, tenant la place des martyrs de la foi de l'Eglise, nous devons rendre témoignage à Jésus-Christ par un martyre continuel de pénitence.

Voilà les motifs qui ont porté nos Pères à pratiquer une si grande austérité dans la nourriture. Les mêmes motifs doivent nous animer, mes révérends Pères, et nous porter, je ne dis pas à la même austérité, elle est au-dessus de nos forces, ou pour mieux dire de notre faiblesse, mais à une austérité qui nous rapproche de la leur autant qu'il nous est possible, qui leur fasse reconnaître en nous des enfants qui n'ont pas entièrement dégénéré, qui annonce que nous faisons ce que nous pouvons, ne pouvant faire tout ce qu'ils ont fait. Or nous pouvons pratiquer l'abstinence des viandes, nous le devons donc. Nous en dispenser, ce serait renoncer absolument à ressembler à nos Pères dans notre manière de vivre, et n'avoir pas, en ce point, la plus légère conformité avec ceux que Dieu nous a donnés pour nos guides, pour nos modèles. Ah! mes révérends Pères, quel contraste! les aliments les plus vils, les plus simples et sans apprêts, ont été la nourriture de nos Pères; et nous, leurs enfants, leurs successeurs, leurs descendants, nous chargerions nos tables de mets, qui, comme je l'ai dit, flattent le goût, nourrissent la sensualité et peuvent avoir des suites fatales aux vertus que nous devons cultiver. Que l'usage des viandes nous soit donc à jamais interdit, excepté le cas d'une notable infirmité.

Et, en observant cette abstinence, soyons pénétrés des plus vils sentiments de confusion et de honte, nous voyant encore si éloignés de l'austérité de nos Pères. Humilions-nous, gémissons de ce que la nôtre est si peu de chose, *modicum*, presque

(3365) *Reg. S. Ben.*, c. 48. Quod ait S. Benedictus, *Patres nostri*, interpretantur commentatores Hildemarum, Bernardus Cassinensis, Boherius, Turcremata, de antiquis monachis Paulo, Antonio, Hilarione, etc., vel de Patribus Veteris Testamenti. Sed, superior sensus est melior, inquit Hildemarus,

(MARTENE, *Com. in c. 48 Reg. S. Ben.*)

(3366) Vide ROSWEID., *De vitis Patr.*

(3367) Vide ROSWEID., *De vitis Patr.*

(3368) *Pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum caelorum. (Matth., IV, 17.) — Violenti inveniunt illud. (Matth., XI, 42.)*

rien, *pene nihil* (3369); de ce qu'elle n'est qu'une faible image, qu'un léger crayon, qu'une ombre, qu'une apparence ou plutôt qu'un simple souvenir de la leur. Admirez ce que nous ne pouvons imiter. Révérons ce que nous ne pratiquons pas; désirons du moins de le pratiquer. Que nos désirs produisent en nous à cet égard une sainte envie et surpassent nos faiblesses, en nous faisant ajouter à notre abstinence des rigueurs de surcroît, en nous portant à des souffrances, à des mortifications qui peuvent être compatibles avec le soin de la santé. Loin de nous inquiéter, de nous plaindre, de murmurer dans les privations où nous pouvons nous trouver au sujet de la nourriture, ne l'ayant pas peut-être dans la qualité et l'abondance telle que nous la souhaiterions et qu'on a coutume de nous la donner, rappelons dans nos esprits les nécessités où nos Pères se sont rencontrés, bénissons le Seigneur et demeurons en paix (3370).

Enfin, sachons qu'en pratiquant l'abstinence, nous ne faisons que ce qu'ont fait bien de simples fidèles dans les beaux jours de l'Eglise, que ce qu'ont fait des hérétiques (3371), des païens mêmes (3372), que ce que font en Orient des moines schismatiques.

Que faut-il de plus, mes révérends Pères, pour nous porter à cette abstinence? Ne suffit-il pas que notre état l'exige de nous? Faut-il qu'elle nous soit commandée! Oui, il le faut. Eh! quels prétextes n'allégueraient pas, pour s'en dispenser, les religieux qui n'ont pas l'esprit de leur état! Il me semble les entendre... La nature est affaiblie. Les corps ne sont plus tels qu'ils étaient du temps de nos Pères. L'abstinence intéresse la santé, ruine le tempérament, abrège les jours. Elle rebuterait quantité de sujets et leur fermerait l'entrée de nos monastères. Cette austérité ne peut convenir à des religieux consacrés à l'étude; et après tout, pourquoi se priver de ce qui a été créé

pour qu'on en usât avec action de grâces?

Vains, frivoles, faux prétextes, disparaissent. La nature n'est pas affaiblie. Des faits constants combattent ce préjugé populaire. On vit aussi longtemps de nos jours qu'on vivait du temps de nos Pères. Dans un psaume qui porte le nom de Moïse, la vie est bornée à soixante et dix ou quatre-vingts ans (3373), et ces bornes, parmi les abstinences mêmes, ne sont pas aujourd'hui plus étroites.

L'abstinence n'abrège donc pas les jours. Je l'ai dit, elle affaiblit, mortifie le corps, mais ne le détruit pas, j'en appelle aux maîtres de l'art (3374); et c'est parce qu'elle affaiblit, mortifie le corps, je l'ai encore dit, que notre état la demande de nous. Elle affaiblit, mais c'est pour nous donner une force plus utile et plus nécessaire que celle qu'elle nous fait perdre. Elle mortifie, mais c'est pour faire mourir les passions et non pas les hommes. Ce n'est pas une pratique meurtrière, mais une pratique de sévérité et de pénitence (3375). « Que ceux-là, s'écrie saint Jérôme (3376), estiment que la chair est nécessaire à la santé, qui veulent satisfaire leurs convoitises et se plonger dans les voluptés. »

Jamais une nourriture simple et commune n'éloignera de nos cloîtres les sujets qui, dégoûtés du monde, voudront sincèrement se consacrer à Dieu parmi nous : elle sera plutôt un attrait pour eux. « Si les moines, dit un concile (3377), pratiquent les austérités que leur règle exige d'eux, avec exactitude et fidélité, ils verront, par la bénédiction de Dieu, leur nombre s'accroître de plus en plus. »

Taisez-vous, calomniateurs de l'abstinence au sujet des études. Loin de leur nuire, elle leur est favorable. C'est ce qu'ont reconnu les sages du paganisme (3378); et combien de religieux ont acquis une vaste et profonde érudition, sans jamais s'être départis de cette observance monastique (3379)!

(3369) « *Innere sanctorum Patrum vivida exempla, in quibus vera perfectio refulsit et religio; et videbis quam modicum sit et pene nihil, quod nos agimus.* » (*De imit. Christi*, l. I, c. 18.)

(3370) « *Ubi loci necessitas exposcit, ut nec superscripta mensura inveniri possit, sed multo minus, aut ex toto nihil; benedicant Deum qui ibi habitant, et non murmurent.* » (*Reg. S. Ben.*, c. 40.)

(3371) *Vide S. EPIPH., adv. hæres.*

(3372) *Vide S. IHER., l. II adv. Jovin., nov. edit.* Ce saint docteur, après avoir rapporté des exemples de païens abstinents, dit : *Qui paupertatem apostolorum et crucis duritiam aut nesciunt, aut contemnuunt, imitentur saltem gentium paritatem.*

(3373) FLEURY, *Huitième aisc. sur l'Hist. Ecclési.*

(3374) *Voyez HECQUET, Tr. des disp. du car., édit. de 1709.*

(3375) « *Affecticida, non homicida.* » (THEOP. BALSAM., *Juris Orient.*, p. 389.)

(3376) « *Illi arbitrentur carnes sanitati congruas,*

qui volunt abuti libidine, in cœcum demersi voluptatum. » (S. IHER., l. II *adv. Jovin.*, nov. edit.)

(3377) « *De abbatibus vel monachis ita observare convenit, ut quidquid canonicus ordo vel regula S. Benedicti edocet, et implere et custodire in omnibus debeant. Si enim hæc omnia fuerint legitime apud abates vel monasteria conservata, et numeris monachorum Deo propitio augetur et mundus omnis per eorum orationes assiduas malis carebit contagiis.* » (*Conc. August.*, an. 670, can. 15.)

(3378) « *Abstinerè animalibus cœpi; et anno peracto non tantum facilis mihi erat consuetudo, sed dulcis. Agiliorem mihi animum esse credebam.* » (SENECA, ep. 108.) — « *Vinum et carniam esus, corpus quidem robustum validumque efficiunt, animos autem hebetant.* » (PLUTARCH., orat. I, *De esu carn.*) — « *Crepophagia; » aiebat Theopompus apud Athenæum, » rationem consiliumque exhaurit, et animi lucem immittit.* » (ATHEN., l. IV *Deipn.*)

(3379) « *Liceat hic quorundam periculosum admodum errorem, si non deplorare, saltem admi-*

Disons enfin avec saint Athanase (3380) : « Que ceux qui désirent de manger de la chair, emploient, tant qu'ils voudront, cette sentence de l'Apôtre : *Tout ce que Dieu a créé est bon ; et l'on ne doit rien rejeter de ce qui se mange avec action de grâces.* » Pour nous, dont l'état est un état de pénitence, de mortification, et où nous devons retracer, autant qu'il nous est possible, les austérités de nos Pères, pour nous, *il est bon de ne point manger de la chair* (3381).

Nous devrions donc, mes révérends Pères, garder l'abstinence des viandes, quand même elle ne nous serait pas commandée : nous étant commandée, nous ne pouvons la violer sans péché.

SECONDE PARTIE.

L'abstinence des viandes nous est commandée. Saint Benoît nous l'ordonne dans les termes les plus formels : « Que l'abstinence de la chair des animaux à quatre pieds, dit-il dans sa règle (3382), soit étroitement gardée par tous les frères : *Carnium quadrupedum omnino omnibus abstinetur comestio.* » Saint Benoît parle ici en législateur, en maître. La force de ses expressions désigne le commandement, le précepte, et marque par conséquent un devoir, une obligation pour tous ceux qui ont fait profession de sa règle.

C'est ce qui a toujours été reconnu, avec l'observation constante et inviolable de l'abstinence, tant que la règle de saint Benoît a été en vigueur dans son ordre. C'est ce qui a porté les propagateurs de cet ordre dans les différents États du monde chrétien, à prescrire cette abstinence, la regardant comme l'un des principaux points et des plus importants de l'institut du saint patriarche. C'est ce qui a engagé tous les réformateurs, animés de son esprit, à commencer la réforme des monastères par le rétablissement de l'abstinence.

Abstinence réputée un commandement exprès, un précepte formel de la part de saint Benoît par les papes, les conciles, les empereurs et les rois (3383). Il n'était pas

même permis, aux moines devenus évêques, de la violer (3384.) Des moines, élevés au souverain pontificat, se sont crus obligés de la pratiquer (3385) ; et des rois, des princes, après avoir embrassé la vie monastique, l'ont religieusement observée (3386).

Eh! ne supposent-elles pas ce commandement, ce précepte, les peines imposées aux prévaricateurs? Jeûnes au pain et à l'eau, discipline, dégradation, inhabileté à toutes charges et dignités, privation de l'habit régulier, excommunication, prison : telles étaient ces peines (3387).

Les dispenses de l'abstinence demandées aux souverains pontifes supposent également ce commandement, ce précepte. En effet, on ne demande pas d'être dispensé de ce qui n'est que conseillé, mais de ce qui est ordonné dans la règle qu'on a professée ; et comme ces dispenses n'ont été accordées par les souverains pontifes que comme malgré eux, qu'en gémissant de la faiblesse et de la lâcheté des religieux, que pour empêcher que le relâchement ne fit de plus grands progrès, ils ont montré par là l'obligation où sont les disciples de saint Benoît de se soumettre à l'abstinence, quand ils n'en sont pas légitimement dispensés.

En étant légitimement dispensés, vivant dans des observances mitigées à cet égard, les religieux doivent s'humilier, se confondre de ce qu'ils ne pratiquent pas un point si important de la règle dont ils ont fait profession. Ils doivent travailler à remplir, par les dispositions de leur cœur, ce vide qui se rencontre dans leur manière de vivre, et y suppléer par une exacte pratique de toutes les vertus chrétiennes et religieuses, dont aucune autorité ne peut les dispenser. Dirai-je qu'ils sont obligés de désirer une réforme et de s'y soumettre, si jamais elle vient à s'introduire parmi eux? Ajouterai-je que les supérieurs doivent tâcher de la procurer, en employant tous les moyens que leur zèle et leur prudence pourront leur suggérer? Ce serait du moins de la part des religieux un désir et une

rari, qui autumant sine carniu esu non posse monachum, ni decet, vel studiis incumbere, vel in re litteraria proficere. Nunquid enim iis sæculis queis doctissimi viri, ordinis viri plurimi, quid ad summum eruditionis apicem absque carniu esu pervenerunt, hunc errorem rejiciendum demonstrant, sed etiam alterius. — Denique antiquorum monachorum, imo antiquorum Patrum ea fuit sententia, jejunia et abstinencias ad felicem in studiis progressum præcipue vero ad contemplationem et sacram scripturarum intelligentiam plurimum conducere. » (MAM., *Præfat. ad 5 Troph. Anglic.*)

(3380) S. ATHAN., *ant. quiv. al., Exhort. ad monach.*, inter *Op. S. Athan.*, t. III, nov. c. lii.

(3381) *Bovum est non manducare carnem.* (Rou., XIV, 21.)

(3382) *Reg. S. Ben.*, c. 59.

(3383) Clément IV, dans sa const. *Parvus fons*; Benoît XII, dans sa const. *Fulgens sicut stella*; Grégoire IX, dans sa bulle, pour réformer l'ordre de Cluny; Pie II, dans sa bulle, où il répond aux

difficultés des Bénédictins divisés sur l'art. de l'hist., etc. — *Conciles de Château-Goutier* en 1251, ch. 27; de *Londres* en 1257, ch. 19, et en 1268, ch. 45; de *Cognac* en 1258, ch. 58; de *Cologne* en 1260, ch. 8; de *Pont-Audemer* en 1278, ch. 45, etc. — *Charlemagne*, voyez le *Concile de Reims* en 813, can. 25; *Orthon II*, voyez *ERKENARD JUNIOR., De casib. S. Galli*, apud GOLD, t. I *Rerum Alemanni*; *Edgard*, roi d'Angleterre, voyez *LABBE*, t. IX *Concil.*, page 671, etc.

(3384) « Monachis factis episcopis regularem abstinenciam violare nefas erat. » (*Annal. Bened.*, t. LX, n. 5.)

(3385) *Vide* JOAN. DIAC. in *Vita S. Greg.*, *BARON., De Bouif. IV.*, ad an. 614, n. 1, *BOLLAND., in Vita S. Petri Celest.*, 19 Maii, etc.

(3386) *Carloman*, duc des Français; *Rachis*, roi des Lombards, moines au Mont-Cassin, etc., *Act. Sanct.*, sæc. III, parte II, p. 124, 125; *Annal. Bened.*, t. XXII, n. 42.

(3387) *Vide* MARTENE, *Comment. in c. 59 Reg. S. Ben.*

disposition bien louables, et une entreprise bien édifiante de la part des supérieurs.

« Que l'abstinence de la chair des animaux à quatre pieds soit étroitement gardée par tous les frères : *Carnium quadrupedum omnino ab omnibus abstinetur comestio.* » Saint Benoît ne faisant mention que de la chair des animaux à quatre pieds, aurait-il permis l'usage des volatiles ? Question injurieuse à notre saint législateur. Il aurait donc permis, cet excellent maître d'une vie très-austère, comme l'appelle saint Grégoire (3388), il aurait permis une nourriture si peu convenable à des hommes qu'il destinait à la pénitence et à la mortification, une nourriture délicieuse et toute propre à produire des effets contraires à ses intentions ? En défendant ce qu'il y a de moins délicat et de plus commun, il aurait accordé ce qu'il y a de plus exquis et de plus recherché, ce qui est plus agréable aux sens, plus capable de contenter la sensualité. Loin de diminuer ou de retrancher les plaisirs du goût, comme il le prétendait, il n'aurait fait que les diversifier, ou plutôt il les aurait augmentés (3389).

Penser que saint Benoît a permis l'usage des volatiles, je le dis avec saint Antonin (3390), c'est combattre toutes les lumières de la raison ; c'est, en quelque sorte, faire retomber sur ce législateur le reproche que faisait saint Jérôme à ceux qui, usant de cette nourriture et se privant des autres viandes, s'imaginaient garder une exacte abstinence (3391). Saint Benoît, je l'avoue, n'a pas fait une défense expresse et particulière d'user de volatiles ; pourquoi, mes révérends Pères ? parce qu'il ne lui est pas venu dans la pensée que des religieux, tels que ceux de son institut, se porteraient jamais à en manger ; et parce qu'en défendant ce qu'il y a de moins important, comme c'est toujours en pareil cas l'intention des législateurs, ce qui l'est davantage devait être censé défendu (3392).

Partisans des volatiles, vous mettez saint

(3588) « Arcissimæ vitæ magister optimus. » (S. GREG., in l. I Reg., l. IV, c. 4, n. 17, nov. edit.)

(3589) « Sane hoc fuisse, non delectationes reserare corporis, sed nutrire, imo et augere. » (*Annal. Bened.*, l. XXVIII, n. 58.)

(3390) « Contradicit tali intellectui ratio naturalis. » (S. ANTON., III part. *Summæ theolog.*, tit. 16, c. 6, ss. 5.)

(3591) « Nec ideo te carnibus vesci non putes, si suum, leporem, atque cervorum, quadrupedum animalium esculentias reprobos. Non enim hæc pedum numero, sed suavitate gustus judicantur. » (S. HIER., ep. 85, ad *Salvin.*, nov. edit.)

(3592) *TURBECREMATATA in. c. 59 Reg. S. Bened.*

(3593) *Reg. S. Bened.*, c. 56.

(3594) « A carnibus tam quadrupedum quam volucrum omnino abstinere. » (*Reg. solitar.*, c. 45.)

(3595) *Producant aquæ reptile animæ viventis et volatile super terram.* (*Gen.*, l. 20.) Le texte original porte : *Producant aquæ reptile et volatile volet super terram.* Il est dit positivement (*Gen.*, XI, 19) que

Benoît en contradiction avec lui-même ; car, s'il a dit : « Que l'abstinence de la chair des animaux à quatre pieds soit étroitement gardée par tous les frères ; » il a dit aussi sans restriction et absolument : « Que tous s'interdisent l'usage des viandes (3393) : *A carnibus omnes abstineant* ; tant des volatiles que des animaux à quatre pieds : » ainsi porte la règle des solitaires (3394), qui est une explication de celle de saint Benoît. Ainsi l'ont compris les premiers disciples de ce patriarche, tous les propagateurs, tous les réformateurs de son institut, tous ceux qui ont pris à tâche de faire revivre son esprit, et de pratiquer purement et à la lettre ce qu'il a prescrit. On n'a pensé autrement que dans des temps où le relâchement s'est introduit, relâchement qu'on a prétendu autoriser par un passage mal entendu du livre de la *Genèse* (3395).

Ce n'est qu'à vous, religieux malades, religieux qui êtes dans de grandes faiblesses, qu'il est permis d'user de volatiles, ainsi que des autres viandes (3396). Permission qui est un effet de la discrétion, de la sagesse, de la charité de saint Benoît, comme le répondit un savant cardinal aux moines grecs, qui reprochaient aux latins l'usage des viandes dans les maladies, parce qu'ils le réputaient criminel et opposé à la tradition monastique (3397).

Permission qui n'est qu'une condescendance, une indulgence ; de sorte qu'un religieux infirme, qui aurait assez de vertu pour ne vouloir pas rompre l'abstinence, le pourrait licitement (3398), et même avec édification et mérite de sa part, à l'exemple de tant de saints religieux qui ont gardé l'abstinence jusqu'au dernier soupir de leur vie (3399).

Permission qui ne doit point être accordée à l'importunité, sur de faux exposés, sur des prétextes frivoles, pour de légères indispositions, pour quelque diminution de force, moins encore pour des infirmités affectées ; mais qui doit être seulement accordée pour des raisons légitimes, pour des

les oiseaux furent formés de la terre : *Formatis de humo cauctis animalibus terræ et universis volatilibus cæli.* En supposant que les oiseaux tirent leur origine de l'eau, il ne s'ensuit pas qu'ils soient de même nature que cet élément. Les bêtes à quatre pieds ont été formées de la terre, de même que les arbres et les plantes ; et cependant les uns et les autres sont d'une nature toute différente. En supposant encore que les premiers oiseaux ont été produits des eaux, ceux qu'ils ont engendrés sur la terre, d'où ils tirent toute leur nourriture, doivent plus tenir de cet élément que de celui de l'eau.

(3596) *Reg. S. Bened.*, c. 56.

(3597) HUBERT, *contra Græc. calumn.*, t. XI *Bibl. PP. Colon. Agripæ*

(3598) « Infirmi, si a carne penitus abstinerent, non propter hoc regulam violarent ; carnibus namque vesci in regula non est perceptum monachis infirmis, sed permissum. » (GOFFRID. VINDOCIN, apud SIMUND, l. III, p. 827.)

(3599) Vide MARTENE, *Comment. in c. 56 Reg. S. Bened.*

maux réels, pour des indispositions considérables, pour la nécessité ou une grande utilité.

Permission enfin dont on ne doit user que comme malgré soi, et avec une sorte de répugnance, se souvenant de l'extrême austerité des anciens moines dans leurs maladies (3400), et de toutes les pratiques humiliantes auxquelles ont été assujettis dans notre ordre les religieux malades qui usaient de viandes, de l'espèce d'excommunication qu'ils encouraient, leur étant défendu de se joindre à la communauté, d'entrer dans le chœur, de célébrer les saints mystères, et même d'y participer, etc. (3401).

L'abstinence de toutes sortes de viandes, à l'exception des malades et de ceux qui sont dans de grandes faiblesses, est donc un commandement exprès, un précepte formel de la part de saint Benoît, pour tous ceux qui font profession de sa règle, s'ils n'en sont légitimement dispensés. En serions-nous dispensés, mes révérends Pères, nous qui avons embrassé une réforme, où ce commandement, ce précepte est, s'il se peut, encore plus exprès, plus formel par la sévérité avec laquelle il nous est prescrit.

« Nous déclarons, disent nos réformateurs, que la loi de l'abstinence doit être si étroitement gardée que le chapitre général n'ait pas le pouvoir d'en dispenser. De plus : qu'il ne soit permis à personne de demander, proposer, ou procurer directement, par soi-même ou par autrui, de quelque manière et sous quelque prétexte que ce puisse être, le relâchement de l'abstinence, en tout et en partie. Que celui qui l'entreprendra, soit dès lors privé pour toujours de voix active et passive ; qu'il soit déclaré inhabile à tous les offices et emplois de la congrégation, et que le chapitre général lui inflige encore d'autres peines, comme il le jugera à propos (3402). »

Nos réformateurs, reconnaissant que saint Benoît, en défendant l'usage de la chair des animaux à quatre pieds, a défendu, à plus forte raison, celui des volatiles, nous le défendent également, et déclarent que cette loi de l'abstinence nous oblige même en voyage et en quelque lieu, et avec qui que ce soit que nous mangions (3403).

Vous ne vous êtes pas contentés, nos réformateurs, de nous prescrire une telle loi ;

vous avez réglé notre abstinence, en bannissant de nos tables toute sorte de luxe, toute superfluité : *Luxus omnis absit, et superfluitas* ; tout ce qui serait contraire à la pauvreté et à la simplicité dont nous faisons profession ; tout ce qui pourrait nous dédommager de ce que l'abstinence nous fait perdre ; tout ce qui serait capable d'en adoucir, d'en mitiger la sévérité ; tout ce qui lui ôterait son mérite, en lui ôtant sa rigueur ; tout ce qui serait opposé à la fin pour laquelle cette abstinence nous est prescrite ; tout ce qui ne serait propre, si je puis parler de la sorte, qu'à la nourrir et à l'engraisser.

Mets rares, de grand prix, et difficiles à préparer. Nourriture sensuelle, délicate, dont on croit pouvoir user, parce qu'elle n'est pas nommément défendue. Apprêts recherchés qui ne servent qu'à irriter l'appétit, à réveiller la sensualité, à changer ou altérer le goût naturel des choses, à les rendre tout autres qu'elles ne sont, et que Dieu les a créées (3404), à les déguiser, les falsifier, les efféminer, c'est l'expressior d'un ancien Père, *cibum effeminare* (3405) : apprêts d'ailleurs d'autant plus nuisibles que, comme ils détruisent souvent les qualités naturelles et innocentes des aliments, ils en sont moins une nourriture nécessaire que des mets exquis et contraires à la santé, ainsi qu'ils le sont à la mortification que nous devons pratiquer.

Ah ! un tel luxe, une telle superfluité nous rendraient dignes des honteux reproches que saint Bernard, dans l'ardeur de son zèle, faisait à des moines de son temps, qui donnaient dans de pareils excès (3406) ; et comme nous le dit saint Augustin (3407), loin d'être de religieux observateurs de l'abstinence, nous en serions des observateurs délicieux : *Observatores deliciosi* ; loin de garder l'abstinence, nous ne ferions que changer les objets de la sensualité : *Non est hoc suscipere abstinentiam, sed mutare luxuriam* (3408).

Prendrait-on pour se dédommager plus délicatement de la privation que procure l'abstinence, prendrait-on hors des repas des liqueurs agréables, des boissons composées, artificielles ? Ah ! ce serait, à la honte, j'ose le dire, de notre état de pénitence, qu'on se permettrait dans le plaisir du goût ce raffinement de volupté. Si l'on prétendait s'excu-

(3400) « On voit partout la discrétion et la condescendance du saint législateur, qui tempère l'extrême austerité des Pères du désert, chez qui on ne lit pas que l'usage de la chair ait été permis, même en maladie. » (D. CALMET, *Comment. sur le ch. 35 de la Règle de S. Benoît.*)

(3401) Vide MARTENE, *Comment. in c. 56 Reg. S. Bened.*, et D. CALMET, sur le même chap.

(3402) *Declar. Cong. S. Mauri in c. 59 Reg. S. Bened.*

(3403) *Declar. S. Mauri in c. 59 Reg. S. Bened.*

(3404) « Puras, ut eas natura creavit epulas fastidimus — et spretis naturalibus, quos Deus indidit rebus, quibusdam adulterinis gula provocatur

saporibus. » (S. BERN., *Apol. ad Grill. abb.*, c. 9, n. 20, nov. edit.)

(3405) « Faciem et parabilem cibum effeminant, ut quod est alimenti necessarium, sit probrum voluptatis. » (CLEM. Alex., *Pædag.*, l. II, c. 1.)

(3406) S. BERN., *Apol. ad Guill. abb.*, c. 8, etc., nov. edit.

(3407) « Observatores deliciosi, potius quam religiosi, exquirentes novas suavitates. » (S. AUG., *serm.* 210, c. 8, n. 10, nov. edit.)

(3408) « Illi qui sic se a carnibus temperant, ut alias escas et difficilioris preparationis et pretii majoris inquirant, multum errant. Non enim est hoc suscipere abstinentiam, sed mutare luxuriam. » (S. AUG., *serm.* 209, n. 5, nov. edit.)

ser, se justifier en quelque sorte, en alléguant des prétextes que l'intempérance, cette maîtresse ingénieuse des délices (3409), peut seule suggérer, j'en appellerais à vous, nos Pères, dont l'eau pure était l'unique breuvage, et encore n'en preniez-vous qu'avec beaucoup de modération et de retenue (3410); à vous qui disiez : « J'userai d'huile, et mon maître a été crucifié (3411) : » à vous qui exhortiez vos disciples à penser, en buvant, au fiel et au vinaigre qu'on présente à Jésus-Christ (3412). A vous surtout j'en appellerais, notre législateur, qui avez cru, comme on l'a toujours cru avant vous (3413), que le vin, cette liqueur, quoique naturelle, ne convenait point aux moines, qui ne l'avez accordé, à vos religieux, que pour condescendre à leur faiblesse, et à condition qu'ils n'en prendraient qu'en petite quantité et en gardant toute la tempérance nécessaire (3414), qui leur avez expressément défendu de boire hors des temps et des heures déterminées (3415). D'ailleurs, par ces sensuelles superfluités, aussi bien que par toutes les autres que nous pourrions nous accorder, nous commettrions une injustice à l'égard des pauvres, nous leur ravirions ce qui leur appartient : les biens que nous possédons nous ayant été donnés pour subvenir à leurs besoins, après en avoir pris ce qui est nécessaire à notre subsistance (3416), c'est-à-dire, ce qui suffit à la nature, et non ce que demanderait un aveugle appétit qu'on ne peut presque jamais satisfaire dès qu'on l'évoute. La raison même, si elle n'est bien épurée, n'est pas là-dessus un guide sûr et fidèle, parce qu'affaiblie qu'elle est par le péché, elle est capable de nous séduire sous le prétexte de la nécessité. Est-elle moins capable de nous séduire dans l'exercice de l'hospitalité? elle l'est d'autant plus qu'elle se couvre ici du voile de la charité.

L'abstinence des viandes doit être observée à la table des hôtes selon l'ancienne

(3409) « Gula est repertor condimentorum, sive deliciarum. » (S. JOAN. CLIV., gr. 14.)

(3410) Vide ROSWEID., *De vitis PP.*

(3411) « Pakenon fricans manibus frontem, et ubertim fundens lacrymas, ait : Dominus meus crucifixus est, et ego nunc oleum comedam? » (ROSWEID., *De vitis PP.*, t. I, p. 88.)

(3412) S. JOAN. CLIV., gr. 14.

(3413) « Narraverunt quidam abbati pastori de quodam monacho, qui non habebat vinum, et dixit eis : Quia vinum monachorum omnino non est. » (ROSWEID., *De vitis PP.*, l. V, libell. 4, n. 51.) — « L'abbé Sifoï interrogé si un religieux ne pourrait pas boire trois verres de vin, le dimanche; il répondit : *Si le vin n'était pas Satan, il le pourrait.* » (COTEL, *Montum. Eccles. græcæ*, t. I, p. 665.)

(3414) *Reg. S. Bened.*, c. 40.

(3415) *Reg. S. Bened.*, c. 45.

(3416) « Clamant mundi, clamant famelici, conqueruntur et dicunt. — Nostrum est quod effunditis; nobis creduliter subtrahitur quod maniter expenditis. » (S. BERN., *Tr. ad Henr. Senon. archiep.*, c. 1, n. 7, nov. edit.) — « Monachi, quæ necessitati supersunt, pauperibus — erogant atque dispensent. » (*Concil. August.*, an. 1548, c. 12.) — « In substantiam monachorum, » disent les actes des fondations,

discipline de l'ordre monastique (3417), et conformément à nos règles (3418). Elle doit être frugale, cette abstinence; et s'il convient qu'elle le soit moins que celle que nous devons pratiquer, il convient..... que dis-je, il nous est enjoint, il nous est ordonné par les souverains pontifes (3419), par les conciles (3420), et par nos règles (3421), de bannir de la table des hôtes la pompe, la magnificence, la somptuosité. Des repas où l'on étalerait ce luxe, cette superfluité, seraient un sujet de scandale pour les personnes de dehors qui s'y trouveraient, et de murmure pour le commun des religieux qui ne pourraient s'y trouver. Ils occasionneraient des dépenses qui suffiraient pour la nourriture de bien des pauvres, attireraient les séculiers amateurs de la bonne chère et des plaisirs de la table, autoriseraient leurs dérèglements à cet égard et leurs excès, déshonoreraient notre profession, en effaceraient ce caractère d'austérité et de pénitence qui en est le principal ornement; ils ne nous priveraient pas seulement des avantages que procure l'hospitalité, ils nous la rendraient même préjudiciable.

Achevons, mes révérends Pères, en vous montrant que l'abstinence des viandes, qui nous est commandée, comme vous venez de le voir, ne peut être violée sans péché.

Ce n'est qu'après les beaux jours de l'état monastique qu'on a formé des doutes touchant l'obligation à l'observance des règles. On s'étudiait plutôt, dans ces beaux jours, à pénétrer le sens des règles et à s'y conformer, qu'à savoir sous quelles peines elles obligeaient. Les temps sont changés, mes révérends Pères. Observateurs moins exacts que ceux qui nous ont précédés, et parce que nous le sommes moins, nous demandons si nous sommes coupables, et comment nous le sommes, en transgressant les règles qui nous sont prescrites, celles surtout qui blessent le plus notre amour-propre ou

« et alimoniam pauperum. »

(3417) « Ferenda non est quorundam monachorum vecordia, qui legum monasticarum ignari aut oblitii, carnum esum hospitibus nonnullis, maxime summæ dignitatis viris, imo quandoque operis externis concedunt aut permittunt intra monasterii septa, contra præscripta sanctorum Patrum, contra Pontificia sanctiones. » (*Annal. Bened.*, l. V, n. 14.)

(3418) *Declar. Cong. S. Mauri in c. 59 Reg. S. Bened.*

(3419) « Si qui vero ditiores, occasione transitis, sive alias ex devotionis aut necessitatis causa eo divertere contigerit, eos sane deceret in refectorio communi cum religiosis mensaque et ferulis communibus nequaquam a cæteris esse distinctos. Verum ipsi omnino regulares, in hospitibus hujusmodi potentioribus excipiendis, ita se gerant, ut in eis frugalitas et paupertas religionis prorsus eluceat. » (*Const. CLEMENT. VIII, Bullar. magn.*, l. III, p. 45.)

(3420) « Hospites in virorum monasteriis juxta regulam excipiantur. — Sit tamen mensa frugalis. » (*Conc. Mechlin.*, an. 1570, *De regular.*, c. 5.)

(3421) *Declar. Cong. S. Mauri in c. 55 Reg. S. Bened.*

notre sensualité? Nous interrogeons nos maîtres, pour savoir si, en violant le précepte de l'abstinence que nous font saint Benoît et nos réformateurs, précepte qui mortifie nos sens, nous offensois Dieu, et quelle est la grièveté de cette offense?

Eh! mes révérends Pères, ne suffit-il pas que cette abstinence soit pour nous un précepte, pour taxer son infraction de péché? Ce précepte est juste, il est fondé sur des raisons légitimes, il nous manifeste la volonté de Dieu dans celle de nos législateurs, nous ne pourrions rapporter à Dieu le violement de ce précepte, il nous est confirmé par les autorités les plus respectables, nous nous sommes engagés à l'observer; nous ne pouvons donc l'enfreindre impunément et sans être coupables de péché.

Mais quelle est la nature de ce péché? Est-ce un péché grief, un péché qui éteigne l'Esprit-Saint dans nos âmes, un péché qui aille à la mort, selon l'expression du disciple bien-aimé, *peccatum ad mortem*? (I Joan., V, 16.) Vous dirai-je ce que Dieu dit au premier homme, en lui ordonnant une espèce d'abstinence: Au moment que vous mangerez de l'aliment qui vous est défendu, vous mourrez: *In quacunq[ue] die comederis, morte morieris*? (Gen., II, 17.) Je vous dirai, mes révérends Pères, que le violement du précepte de l'abstinence est un péché très-grief; et si je ne me décide pas pour une grièveté qui fasse perdre la grâce, c'est que j'ai appris de saint Thomas, qu'il est difficile et même dangereux de déterminer quand une faute est mortelle, à moins qu'on n'en ait une certitude manifeste: *Nisi expresse veritas habeatur* (3422.)

Vous étiez, ce semble, persuadés de cette certitude dans l'infraction de la loi de l'abstinence, vous religieux d'une célèbre abbaye, prévaricateurs depuis longtemps de cette loi, et qui, vous étant attiré à ce sujet les reproches et les remontrances de personnes de piété, reconnûtes enfin le scandale que vous aviez donné par votre excès, contre la règle, ce sont vos termes, et prîtes une forte résolution de vous réformer (3423.)

(3422) *Omnis quæstio in qua de mortali peccato queritur, nisi expresse veritas habeatur, periculose determinatur.* (S. THOM., quolib. 9, art. 15, in corp.)

(3423) « Cum circa esum carnium reputaremur excedere ultra quam regularis observantiæ providentiæ patiatur; prælegimus super hoc corrigere nosmetipsos. — Inde est quod de religiosorum virorum consilio statuimus, quod in refectorio monasterii nulli unquam licebit vesci carnibus, quod nec unquam licuit, imo firmiter et districte a predecessoribus nostris semper fuit esus carnium in refectorio interdictus, quod nos nunc etiam interdictum firmiter et districte. Statuimus etiam, ut soli illi vescantur carnibus, quos abbas interpretabitur debiles vel infirmos. » Sic loquuntur monachi S. Vincentii. *Senonensis*, circa an. 1500. (MARTENE, *Anecd.*, t. I, pag. 15, 14.)

(3424) « An non est apostasia, de habitu vel vietu traditiones Patrum continere, cum Deus terminos Patrum transgredi interdixerit; despectaque victus qualitate vel quantitate per Benedictum præfixa,

Ah! qu'entends-je et que de fortes raisons se présentent à moi, pour accuser de timidité mon indécision!... « N'est-ce pas une apostasie, que de mépriser la tradition de nos Pères sur les aliments, après que Dieu a défendu si expressément de passer les bornes qu'ils ont posées? N'est-ce pas une apostasie de rejeter les aliments prescrits par saint Benoît, et de demander des viandes avec les enfants d'Israël? » Ainsi parle saint Odon (3424). Ainsi parle encore saint Bernard (3425).

« O vous, prévaricateurs de l'abstinence, » s'écrie Pierre le Vénéral, « est-ce donc là ce que vous avez voué à Dieu? est-ce là ce que vous avez promis en présence de vos frères? Voyons, examinons, qu'on apporte ici la règle.... Que dites-vous? Que répondez-vous? — Je suis moine. — Et plutôt à Dieu! Si donc vous êtes moine, où est ce que vous avez promis?... Pourquoi êtes-vous prévaricateur? Pourquoi mentez-vous à Dieu?... Les hommes gardent l'acte que vous avez écrit: les anges en tiennent registre, pour vous le présenter au grand jour du jugement de Dieu, devant le tribunal de Jésus-Christ. Il sera lu, ou pour vous donner la vie, ou pour être l'instrument de votre mort.... Tâchez, si vous le pouvez, de défendre en votre faveur l'usage des viandes. Mais n'ayant rien de raisonnable à alléguer, vous ne sauriez vous laver de la tache du parjure (3426). »

« C'est, dit saint Pierre de Damien (3427), vouloir perdre son âme, que de rompre l'abstinence des viandes. » — « C'est, dit Godefroi de Vendôme (3428), agir contre les promesses qu'on a faites à Dieu en présence de ses saints. » — « C'est, dit Pierre de Celles (3429), commettre le même péché qu'Adam commit dans le paradis terrestre. C'est, ajoute-t-il, profaner le paradis de la religion; c'en est l'opprobre et l'abomination. »

Péché de scandale que le violement de l'abstinence. On ne peut l'enfreindre, cette abstinence qui a sanctifié les cloîtres et édifié le monde pendant tant de siècles, comme elle le fait encore dans les observances qui n'ont pas dégénéré ou qui se sont réformées,

sanguineas dapes eum filii Israël desiderare? (S. ODO, *Collat.*, l. III, c. 17, in *Bibl. Cluniac.*)

(3425) « Quidquid tibi amplius indulges in vietu quam videlicet promissisti quam apud nos tenuisti; hoc procul dubio retro aspicere est, prævaricari est, apostare est. » (S. BERN., ep. 1, n. 9, nov. edit.)

(3426) PETR. VENER., l. VI, ep. 15, *Bibliot. Cluniac.* Cette lettre, pleine de force et d'énergie, mérite d'être lue en entier.

(3427) PETR. DAMIAN., l. VI, ep. 19.

(3428) « Pervenit ad aures nostras de vobis irreligiosa et inordinata prorsus opinio. Dictum est enim, quod contra Regulam quam coram Deo et sanctis ejus vos observaturos promissistis, carnes manducatis. » (GOFFRID. Vindoc., apud SIRMUND., l. III, p. 827.)

(3429) « Ubi sine licentia comeduntur carnes, nomine Adæ prævaricatio renovatur? nomine voti et sanctæ institutionis paradisi violatur? — Sanctitatis opprobrium, religionis abominatio est. » (PETR. CELSENS., l. II, ep. 1 nov. edit.)

on ne peut l'enfreindre sans scandaliser ses frères, si c'est en leur présence qu'on la rompt; sans scandaliser les séculiers, si c'est devant eux qu'on la viole; sans contribuer, par un exemple des plus contagieux, aux dérèglements qui peuvent s'ensuivre d'une infraction qui a toujours été funeste aux corps monastiques, qui en a retiré les grâces de Dieu, qui leur a fait perdre, comme le dit un grand pape, leur premier éclat et leur ancienne beauté (3430).

Péché qui a attiré sur les prévaricateurs les effets les plus terribles de la colère de Dieu. Comme les enfants d'Israël, ils avaient encore la chair entre les dents; ils n'avaient pas achevé de manger, que la colère de Dieu s'enflamma, éclata sur eux, et les frappa de mort (3431).

Péché dont on peut juger de la grièveté par les peines qui y ont été attachées. Ces peines, je l'ai dit, étaient la dégradation, l'incapacité à toutes charges et dignités, l'excommunication, la prison. Or, selon les théologiens, de telles peines ne s'imposent que pour des offenses mortelles (3432).

Vous connaissiez toute la grièveté de ce péché, vous, notre premier réformateur, qui purifiâtes en quelque sorte le réfectoire de Saint-Vannes, qui avâtes été si longtemps souillé par l'usage illicite des viandes, en livrant aux flammes tout ce qui s'y trouva qui pouvait rappeler le souvenir de cet usage (3433).

Vous ne l'avez pas moins reconnue cette grièveté, vous, nos autres réformateurs, qui nous avez ordonné l'abstinence perpétuelle sous des peines si sévères: abstinence que nous avons juré d'observer, et qui est un point capital, invariable, et le caractère de notre réforme. De sorte que, quand même le violement de cette abstinence ne serait qu'un péché véniel par rapport à la règle de saint Benoît, il devient par l'intention de nos réformateurs, manifestée par la sévérité avec laquelle ils nous ont ordonné l'abstinence, il devient, par rapport à notre réforme, un péché très-considérable. C'est ce

qui a porté de pieux et savants religieux de notre congrégation à décider que c'est un péché mortel parmi nous de violer l'abstinence des viandes (3434): décision conforme aux principes de saint Thomas (3435).

Pourrait-on, mes révérends Pères, n'être pas frappé de toutes les autorités, de toutes les raisons que je viens d'alléguer? Si elles ne persuadent pas d'une grièveté dans le violement de l'abstinence qui aille au péché mortel, on ne peut du moins se refuser au doute, si elle n'est pas cette grièveté. Or, si l'on agit dans ce doute, on s'expose au danger de pécher mortellement; et s'exposer au danger de pécher mortellement, c'est, selon tous les théologiens, commettre un péché mortel.

Parlant à des religieux exacts observateurs de l'abstinence, et à qui je n'ai adressé ce discours que pour les confirmer dans l'éloignement où ils sont de l'enfreindre, que leur dirai-je, en finissant? Je leur dirai ce que je me suis dit à moi-même. Cette abstinence que nous devrions pratiquer, quand même elle ne nous serait pas commandée, et nous étant commandée, que nous ne pouvons violer sans péché, il faut l'accompagner des dispositions intérieures qui en font devant Dieu tout l'agrément et tout le mérite; l'animer de cet esprit qui a porté notre saint législateur et nos réformateurs à nous la prescrire; la soutenir par une exacte fidélité à tous nos autres devoirs; la sanctifier par de continus accroissements de vertus (3436) et surtout par le mérite de la charité, dans l'espérance, je le dis d'après saint Cyrille de Jérusalem, qu'une telle abstinence nous procurera une nourriture spirituelle et toute divine, et fera que, semant maintenant dans les larmes, nous recueillerons avec joie une moisson très-abondante dans le siècle à venir: *Mercedem expectantes, ut dum sensibus grata contemnimus, spiritali caelestique mensa fruamur; utique nunc seminantes cum lacrymis, cum exultatione metamus in saeculo venturo* (3437). Ainsi soit-il.

(3430) « Ubi defuit prisca illa vestitus et victus — moderatio, illic et omnia quæ verum religionis vitæ nitorem spirabant, exciderunt. » (GREG. XIII, bull. 49, ad Cisterc.) — « Monasticam vitam abstinentia conservat, quam gula et educitas omnino destruit. » (TRITHEM., in *Prolog. ad Reg. S. Benedicti.*)

(3431) Vide *Act. persec.* V, in *Vita. S. Odon*, l. III, n. 5, 4; *PETR. VENER.*, l. VI, ep. 15; *S. Odon*, l. III, *Col. lat.*, n. 20, in *Bibl. Cluniac.*

(3432) « Quoties lex humana præcipit aliquid vel prohibet sub gravi pena, v. g. — privationis omnium bonorum, dignitatum, officiorum, excommunicationis, aut alterius censuræ — recte colligitur legem aut præceptum sub mortali peccato obligare. » (NATAL. ALEXAND., l. IV, *De Decal.*, c. 1, *De lege generat. spect.*, art. 5, reg. 5.)

(3433) BERTHELET., *Tr. de l'abstin.*, n° part., c. 18.

(3434) D. Mabillon dans une de ses lettres à un supérieur qui l'avait consulté sur l'obligation des religieux à observer leur règle, dit « qu'il croyait qu'un religieux en certain cas péche mortellement, en transgressant sa règle, comme lorsqu'il viole

l'abstinence. » V. *Avis et réflex. sur les devoirs de l'état relig.*, t. II, c. 12, n. 15.) — On pourrait citer plusieurs autres religieux, distingués par leur piété et leur érudition, qui pensent de même, et qui s'en seraient expliqués, s'ils avaient écrit sur cette matière, ou si on leur en eût demandé leur sentiment. (V. D. BERTHELET, *Tr. de l'abstinence*, 1^{re} part., c. 6.)

(3435) « Votum professionis respicit principaliter paupertatem, continentiam et obedientiam; alia vero omnia ad hæc ordinantur. Et ideo transgressio horum trium obligat ad mortale. Aliorum autem transgressio non obligat ad mortale, nisi vel propter contemptum regulæ, vel propter præceptum sive ore tenus a præfato factum, sive in *Regula expressum.* » (S. THOMAS, 2-2, qu. 136, art. 9, in corp.)

(3436) « Qui probabiliter ac scienter abstinentiæ virtutem tenent — idcirco a variis ciborum desiderii mentem retrahunt, ut totam ejus vim occupent in cupiditate virtutum. » (S. PAULIN., *Ep. ad Pelant.*)

(3437) S. CYRILL. Jeros., cat. 4, edit. Joan. Prev.

CONFÉRENCE II.

Pour le quatrième dimanche après la Pentecôte.

SUR L'ESPRIT RELIGIEUX.

Relictis omnibus, secuti sunt eum. (Luc., V, 11.)

Les apôtres ayant tout quitté suivirent Jésus-Christ.

C'est là, mes révérends Pères, le modèle du parfait renoncement que nous avons fait à tout ce que nous avons, et à tout ce que nous pouvions espérer dans le monde, aussi bien que de l'application constante où nous devons être, à marcher sur les traces de Jésus-Christ.

Les apôtres quittèrent tout, et suivirent Jésus-Christ : *Relictis omnibus, secuti sunt eum*. Nous avons tout quitté comme les apôtres, comme les apôtres nous devons suivre Jésus-Christ, c'est-à-dire, le suivre parfaitement, le suivre par un attachement inviolable à tout ce que sa doctrine a de plus rigoureux, par une fidélité persévérante à imiter ce qu'il y a dans ses exemples de plus contraire à la nature. Telle a été la vie des apôtres. Telle doit être notre vie.

En effet, comme le disait saint Bernard à ses religieux (3438) : « Nous avons tous fait profession d'une vie apostolique : *Apostolicam omnes nos vitam professi sumus*. Nous nous sommes tous engagés par notre état à la perfection des apôtres : *Apostolicæ perfectioni nomina dedimus universi*. »

Combien donc cet état est élevé, s'écrie ce grand homme (3439), cet état où l'on doit trouver la perfection des apôtres, et tout ensemble une imitation de la vie des anges et de la sainteté des prophètes ! Ce sont là, je parle toujours d'après saint Bernard, ce sont là comme trois cieux, où nous devons nous efforcer de monter. Nous y monterons, mes révérends Pères, nous nous y soutiendrons, nous nous y maintiendrons, si nous sommes animés de l'esprit propre de notre état, de l'esprit monastique, de l'esprit religieux, de cet esprit, d'où, comme d'une racine saintement féconde, procéderont tous les fruits de justice que Dieu attend d'une vie régulière conforme à la profession religieuse.

Il nous importe donc infiniment, mes révérends Pères, d'être animés de cet esprit. Mais qu'est-ce que cet esprit religieux ? En quoi consiste-t-il ? Que devons-nous faire pour être animés de cet esprit ? C'est ce que je vais développer, et ce qui sollicite singulièrement vos attentions. En effet, il est peu de religieux qui n'aient besoin d'être instruits sur une matière si importante.

En quoi consiste l'esprit religieux ? Com-

(3438) S. BERN., serm. 27, *De divers.*, 3, nov. édit.

(3439) « Ubi ergo angelica in hoc corpore conversatio, in corde prophetica exspectatio, in utroque apostolica perfectio invenitur, quantum est iste cumulus gratiarum? — Numquid non tres cæli sunt, quos ascendimus? » (S. BERN., serm. 57, *De divers.*, n. 8, nov. édit.)

bien il nous importe d'être animés de l'esprit religieux ? Voilà tout mon discours. Puissé-je, mes révérends Pères, pour en traiter dignement le sujet, être rempli, autant que je le devrais, de cet esprit que j'ai dessein de vous inspirer, ou plutôt dans lequel j'espère vous confirmer.

PREMIÈRE PARTIE.

Une estime sincère de l'état, une connaissance intime des devoirs de l'état, des sentiments dignes de l'état, c'est ce qui caractérise l'esprit qui doit animer tous ceux qui embrassent un état, parce que c'est ce qui fait qu'on est attaché à son état, qu'on en remplit avec exactitude les obligations, qu'on en soutient, comme l'on doit, l'honneur et les intérêts. Et, en effet, ne dit-on pas tous les jours d'un magistrat, d'un militaire, d'un homme engagé dans quelque profession que ce soit, qui est dans les dispositions que je viens de marquer ; ne dit-on pas : ce magistrat, ce militaire, cet homme a l'esprit de son état ? Disons donc que, pour avoir l'esprit de notre état, l'esprit monastique, l'esprit religieux, nous devons estimer sincèrement notre état, être pénétrés des devoirs de notre état, avoir des sentiments dignes de notre état.

Nous devons estimer sincèrement notre état : cet état qui nous procure une vie douce, paisible, exempte des peines, des inquiétudes, des soins, des embarras, des tribulations du siècle, où, sans avoir besoin du dehors, sans recourir à aucune industrie, sans être exposés aux coups de la fortune, sans être chargés de toutes ces bienséances si incommodes et si gênantes, sans courir risque de perdre, sans être dans la nécessité de gagner, sans craindre le malheur des temps, ni le dérèglement des saisons, ni la sécheresse des campagnes, ni les revers et les fâcheux événements de la vie, nous reposons tranquillement dans le sein de la Providence.

Cet état où nous ne sommes en peine ni sur le présent, ni sur le lendemain ; où nous nous trouvons à l'abri des disgrâces de la pauvreté, par la pauvreté même que nous avons vouée ; où nous ne manquons que de ce qui ne nous est pas nécessaire, d'un superflu qui nous serait plus à charge qu'il ne nous procurerait de plaisirs et de satisfactions ; où, sans rien avoir, nous avons tout, sans rien posséder, nous possédons tout (3440).

Cet état, où nous trouvons le centuple de ce que nous avons quitté (3441), c'est-à-dire pour une maison que nous avons abandonnée, une riche multiplication de maisons et de terres ; pour une famille à

(3440) II Cor., VI, 10.

(3441) « Centuplum fratrum parentum recipiet quantitates, quisquis patris unius vel matris seu filii pro Christi nomine charitate contempta, in omnium qui Christo deserviunt dilectionem sincerissimam transit : pro uno scilicet tot inventiens patres, fratresque, ferventiore ac prestantiore sibi affectione devinctos. Multiplicata etiam domorum atque

laquelle nous avons renoncé, autant de familles qu'il y a de communautés dans l'ordre que nous avons choisi; pour un père, une mère, des frères que nous avons laissés, plusieurs pères, plusieurs frères qui nous sont unis par une affection plus sincère et plus vive que ceux que nous avons quittés..... Mais que dis-je, mes révérends Pères? Ce ne sont là que des avantages purement temporels, et, quoique vrais à bien des égards, qu'on pourrait me soupçonner d'avoir exagérés.

Avantages spirituels, c'est vous qui rendez notre état singulièrement estimable; c'est par vous que nous devons singulièrement l'estimer. Prédilection de Dieu, providence spéciale par rapport au salut, préjugé pour le salut, gage de prédestination, choix, distinction de la part de Dieu; c'est ce que nous présente notre état; c'est ce que nous trouvons dans notre état.

En effet, par un bienfait signalé de miséricorde et de bonne volonté à notre égard, Dieu nous a tendu la main du haut du ciel (3442); nous a retirés, séparés du monde; nous a prévenus, recherchés, sollicités, attirés à lui; nous a parlé intérieurement; nous a persuadé efficacement de nous consacrer à son service; nous a inspiré le dessein d'embrasser la vie religieuse, et nous l'a fait exécuter. Point d'autre motif de cette miséricorde que cette miséricorde même, de cette bonne volonté que cette bonne volonté même (3443).

Il nous a choisis, parce qu'il l'a voulu (3444), et il nous a choisis préférablement à une infinité d'autres, qu'il a laissés et qu'il laisse s'égarer et se perdre dans le monde, préférablement encore à ce petit nombre d'âmes justes et fidèles qui servent Dieu dans le monde, qui opèrent leur salut au milieu du monde. Il nous a choisis parmi ses élus mêmes, parmi ses prédestinés, parmi ses amis.

Il nous a choisis, afin que nous fussions son peuple particulier, sa nation chérie, l'élite de son troupeau, la plus noble portion de son troupeau (3445), ses créatures privilégiées, ses domestiques, ses bien-aimés, ses confidents, ses favoris, dévoués à son service d'une façon plus particulière et plus intime que le commun des chrétiens (3446), afin que nous fussions totalement à lui, uniquement à lui, inviolablement à lui, irrévocablement à lui, éternellement à lui: voulant être singulièrement, spécialement notre Dieu, notre bien, notre trésor, notre partage, notre possession, notre héritage.

Ah! nous n'aurions pas été tels à l'égard

de Dieu; Dieu n'aurait pas été tel à notre égard, si nous étions demeurés dans le monde, si Dieu, par la grâce inestimable de la vocation, ne nous eût retirés du monde. Pourquoi, mes révérends Pères? parce que nous aurions été assujettis dans le monde à des devoirs, à des égards, à des bienséances, qui, quoique justes, n'auraient pas laissé de nous partager entre Dieu et la créature. Nous aurions été divisés, comme parle saint Paul (3447). Toutes nos obligations n'auraient pas été réunies dans une seule dont Dieu eût été l'objet.

Etant dans le monde, nous n'appartenions pas à Dieu uniquement et parfaitement; nous ne le posséderions pas entièrement et sans réserve; nous ne serions pas tout à lui, il ne serait pas tout à nous, et peut-être, hélas! il ne serait point à nous, nous ne serions point à lui; nous ne serions point son peuple, il ne serait point notre Dieu: *Vos non populus meus, et ego nonvester.* (Osee, I, 9.) C'est ce que Dieu lui déclarer autrefois aux Israélites par la bouche d'un de ses prophètes; et c'est l'état où nous réduiraient nos infidélités, étant séduits par les fausses maximes du monde, entraînés par ses exemples, marchant dans ses voies, participant à sa corruption et à ses dérèglements.

Ah! monde pervers, monde frappé des anathèmes de Jésus-Christ, monde réprouvé, qui n'a d'autre Dieu que l'argent, d'autre loi que la coutume, d'autre exemple que le scandale, d'autre religion que l'impiété, d'autre élément que les plaisirs, d'autres mouvements que les passions, d'autre intelligence que les vaines espérances et les coupables desseins de l'ambition; où la foi éteint son flambeau, l'espérance brise son aube, la charité étouffe son feu, la justice arrache son bandeau, la pudeur perd sa honte, la vérité pleure, la chasteté fuit; où la cupidité désire les richesses, l'iniquité les amasse, l'injustice les augmente, le luxe les emploie, l'avarice les enferme, la prodigalité les consume, la volupté les profane, l'ambition les adore, le jeu les dissipe; où l'on trouve du plaisir à se ruiner, de la gloire à s'entre-tuer, de l'habileté à séduire, de la complaisance à être séduit, de la force à perdre la raison. Sous l'écorce de la politesse fourmillent tous les crimes. Le vice honteux y est le vice dominant, et n'y subjugué que trop souvent le Joseph même et Susanne. La vertu n'y serait pas plus rare, si elle était défendue. L'idolâtrie n'y est pas encore détruite, puisque les vices y sont adorés. Monde où l'égarément de l'esprit est de nos jours sans

agrorum possessione ditabitur, quisquis una domo pro Christi dilectione rejecta, innumera monachorum habitacula tanquam propria possidebit, in quacunq; orbis parte velut in suæ domus jure succedens. » (Cass., collat. xxiv, c. 26.)

(3442) *Misit de summo, et accepit me; et assumpsit me de aquis multis.* (Psal. XVII, 17.)

(3443) *Misereror cujus misereror, et misericordiam præstabo cujus misereror.* (Rom., IX, 15.)

(3444) *Salvum me fecit, quoniam voluit me.* (Psal. XVII, 20.)

(3445) « *Illustrior portio gregis Christi.* » (S. Cyr., *L. de hab. vir.*, nov. edit.)

(3446) « *Vos dedicati estis Domino, vos elegit et assumpsit in propriis.* » C'est ainsi que S. Bernard parle à ses religieux. (S. Bern., *in dedic. Eccl.*, serm. 1, n. 3, nov. edit.)

(3447) *Divisus est.* (1 Cor., VII, 55.)

burnes, parce que la corruption des mœurs est extrême.

Etat monastique, vous nous mettez à couvert des écueils, des dangers, des pièges, des séductions du monde. Vous êtes un port de salut, une arche sainte, un asile sacré, une puissante forteresse (3448). Vous nous défendez contre l'amour des richesses par le renoncement à toute propriété, contre les appas de la volupté par les austérités corporelles, contre les désirs charnels par la continence perpétuelle, contre les occasions du péché par l'éloignement des commerces mondains, contre le scandale par les exemples de toutes les vertus, contre les mauvaises coutumes par les saints usages établis, contre les fausses maximes par les plus pures maximes de l'Évangile, contre la jouissance des créatures par la privation de toute superfluité, contre les tentations par les lectures de piété et les prières fréquentes, contre les plaisirs par l'exercice d'une mortification continuelle, contre l'orgueil par la voie des humiliations, contre les objets de la vanité par la solitude et une exacte retraite, contre la licence des conversations par les entretiens édifiants et la pratique du silence, contre l'oisiveté par un enchaînement soutenu de bonnes œuvres qui ne laissent aucun vide dans la vie, contre la volonté propre par la soumission à la volonté d'autrui, contre l'inconstance et la légèreté par l'uniformité des règles qui sont toujours les mêmes, contre le tracas et le tumulte des affaires séculières par l'allranichissement de tout autre devoir que celui d'aimer et de servir Jésus-Christ.

Souvenons-nous, mes révérends Pères, que notre état, quand nous l'avons embrassé, a été comme un second baptême qui a effacé les péchés que nous avons commis dans le siècle (3449); qui a réformé en nous l'image du Créateur que nos iniquités avaient défigurée; qui nous a fait retourner à la pureté de notre origine, recouvrer en quelque sorte notre intégrité et notre innocence primitives (3450), devenir de nouvelles créatures, entrer dans la société d'un peuple nouveau, renaitre non-seulement à la vie de la grâce, mais à une vie sainte et parfaite.

Avions-nous fait des vœux dans le monde? Avions-nous contracté quelque obligation par rapport à des pratiques de piété, à des œuvres satisfactoires? notre état, par son excellence, nous en a déchargés.

Etat supérieur à ces instituts, où la piété fleurit à la vérité, et dont l'Église est édi-

fiée, mais qui, laissant à ceux qui s'y engagent leur liberté, ne leur procurent pas le mérite de la profession religieuse.

Etat qui nous manifeste la volonté de Dieu par nos règles et par nos supérieurs, fixe par là nos caprices, dissipe nos incertitudes, dirige tous nos pas, nous fait mettre chacune de nos œuvres à sa place, les défend contre les méprises, contre un zèle aveugle ou une humeur volage.

Etat qui nous facilite les devoirs du christianisme par le secours des conseils évangéliques, qui nous fournissent mille moyens pour l'accomplissement des préceptes, qui sont, je parle d'après les Pères, qui sont comme des ailes qui nous rendent plus légers et plus vites dans la carrière de la vertu, comme des roues qui nous aident à porter le joug du Seigneur. Pratiquant ainsi le christianisme aisément, nous le pratiquons encore librement, parce que nous ne sommes pas exposés au blâme, à la critique, à la censure du monde, qui ne nous blâme, au contraire, ne nous critique, ne nous censure, que quand il nous voit infidèles à nos obligations: sûrement, parce que nous nous trouvons à l'abri de la vanité, des louanges, des applaudissements. Etant réguliers, mortifiés, austères, humbles, modestes, charitables, fervents, nous le sommes sans gloire, sans éclat, sans distinction, sans singularité, sans qu'on pense à nous, sans qu'on parle de nous.

Etat où Dieu nous tient compte non-seulement de ce que nous avons quitté, mais de tout ce que nous voudrions avoir quitté; où se trouvent réellement et en effet ce qui ne fut jamais qu'en idée et très-imparfaitement chez les plus sages du paganisme: d'où vient que les anciens appellent si souvent la vie religieuse une philosophie instituée par Jésus-Christ (3451).

Etat enfin où il n'est point de mondain qui ne voulût se trouver à l'heure de la mort; et combien de souverains, à cette heure redoutable, ont demandé à être revêtus des livrées de cet état, en ont été revêtus, ont été ensevelis avec ces livrées, et avec elles sont descendus dans le tombeau (3452)!

Toutes les actions de vertu que nous pouvons pratiquer, notre état, par le mérite des vœux, les porte à un degré supérieur de dignité et d'excellence, qu'elles n'auraient pas sans cela (3453). Il nous rend indépendants, cet état, de la faveur des hommes ou de leurs disgrâces, de leur estime frivole ou de leurs injustes préventions: nous élève au-dessus du monde

(3448) « Portus salutis. » (S. BERN., ep. 64, n. 1, nov. edit.) — « Optimum castrum. » (S. BERN., in dedic. Eccl., serm. 3, n. 3, nov. edit.)

(3449) S. BERN., *L. de prac. et disp.*, c. 17, n. 55, nov. edit.

(3450) S. BASIL., aut quiv. al., *De laude solit. vite*, in Append., vol. II, *Op.* S. Basil., nov. edit.

(3451) « Monachorum vita, vera philosophia. » (S. JOAN. CHRYS., *De sacerdot.*, l. 1, c. 1, nov. edit.)

— « Philosophia a Christo in genus humanum introducta. » (S. JOAN. CHRYS., *ad pop. Antioch.*, hom. 17, n. 2, nov. edit.)

(3452) Voyez la *Conf. pour le troisième dim. de l'Avent.*

(3453) « Facere idem opus cum voto, est melius et magis meritorum, quam facere sine voto. » (S. THOM., 2—2, qu. 88, n. 6.)

nous le fait regarder comme indigne de nos hommages et de notre encens ; nous dégage de tous autres liens que ceux qui nous attachent à Dieu ; fait de nous un peuple uniquement au pouvoir de Dieu, qui n'agit que sous les ordres de Dieu, occupé à louer, bénir, exalter, honorer Dieu : ayant un droit spécial sur tous les biens de Dieu, sur tous les trésors de Dieu, sur Dieu même, par l'alliance que nous avons contractée avec Dieu ; trouvant tout en Dieu, après avoir tout quitté pour Dieu, possédant tout en Dieu, après avoir renoncé à tout pour Dieu ; glorifiant Dieu, autant qu'il peut-être glorifié sur la terre, par le sacrifice de tout nous-mêmes, qui ne peut être fait qu'à Dieu ; un peuple consacré à Dieu, un peuple saint, un peuple roi (3454).

Que dirai-je de plus en faveur d'un état que saint Augustin avoue ne pouvoir louer d'une manière qui réponde à la dignité du sujet (3455). J'appellerai avec saint Bernard cet état, la cité sainte, le tabernacle du Seigneur, le lit de l'Époux, une Jérusalem spirituelle, un paradis anticipé (3456). Je m'écrierai, avec ce grand homme : « Y a-t-il un état où l'on vive avec plus de pureté, où l'on tombe plus rarement, où l'on se relève plus promptement, où l'on marche avec plus de précaution, où l'on soit plus favorisé des dons et des bénédictions célestes, où l'on meure avec moins de crainte et plus de confiance, où l'on soit plus amplement et plus magnifiquement récompensé (3457) ? » Quelle récompense en effet ! La même que Jésus-Christ promit avec serment à ses apôtres : le centuple, la vie éternelle, la séance sur des trônes, au jour de la résurrection, pour juger l'univers (3458).

Estime donc de notre état, mes révérends Pères, estime véritable, estime sincère, estime qui réponde aux avantages que notre état nous procure. Nourrissons-la, fortifions-la, conservons-la, en ne perdant jamais de vue ces avantages. Que le sentiment en soit profondément gravé dans nos cœurs, afin

(3454) « C'est ainsi que Virgile appelle le peuple Romain. » (BOSSUET, *Disc. sur l'hist. univers.* III^e part., c. 6.) Et c'est ainsi que S. Chrys. appelle les moines. — « Justinus quidem (monachum) regem vocés, quam cum qui purpura indutus, ac corona ornans splendescit, throno in aureo sedens. » (S. JOAN. CHRYS., *Comparat potent. divit. et excellent. regis cum monacho*, n. 1, nov. edit.)

(3455) « Hoc institutum, si laudare velim, neque digne valeo. » (S. AUG., *De morib. Eccl.*, l. 1, c. 51, 68, nov. edit.)

(3456) « Sancta civitas. » S. BERN., ep. 64, n. 1, nov. edit. — « Felices quos abscondit (Deus) in tabernaculo suo, in die malorum. » (S. BERN., ep. 12, nov. edit.) — « In Ecclesia quidem lectum in quo quiescitur, claustra existimo esse et monasteria, in quibus quiete a curis vivitur sæculi et sollicitudinibus vite. » (S. BERN., in *Cant.*, serm. 46, n. 2, nov. edit.) — « Jerusalem, ei que in cælis est, — cognatione quadam spiritus sociata. » (S. BERN., serm. 42, *De divers.*, n. 4, nov. edit.)

(3457) « Religio sancta, pura et immaculata, in qua homo vivit purius, cadit rarius, surgit velocius, incedit cæntius, devoratur frequentius, quiescit se-

que rien ne soit capable de nous faire perdre cette estime, ni même de l'affaiblir. Et pour cela, considérons, le plus souvent que nous pourrons, la condition d'où Dieu nous a tirés et celle où il nous a mis ; de quels maux il nous a délivrés, de quels biens il nous a favorisés (3459). Défions-nous de toutes les pensées qui attaquent notre état, sous quelques prétextes qu'elles viennent. Réprimons-les au moment qu'elles se montrent. Interdisons-nous à jamais la lecture de ces écrits pernicieux, si répandus de nos jours, qui donnent de l'état religieux les idées les plus injustes et les plus défavorables. Précautionnons-nous contre tout ce qui pourrait nous porter à l'exemple des Israélites, à faire peu de cas de la terre si abondante et si riche, qui nous est tombée en partage (3460). Et nous maintenant ainsi dans l'estime que nous devons avoir de notre état, joignons à cette estime une connaissance intime des devoirs qu'il nous prescrit.

L'obéissance, la pauvreté, la chasteté, la conversion des mœurs, la stabilité, la retraite, le silence, l'oraison, les examens, les saintes lectures, l'assiduité à la prière publique, le travail des mains, les veilles, les jeûnes, l'abstinence, les couches dures, la simplicité et la modestie dans les habits ; tels sont les devoirs que notre état nous prescrit.

Nous les connaissons ces devoirs, ou nous devons les connaître ; mais les connaissons-nous d'une connaissance intime, c'est-à-dire d'une connaissance particulière, réfléchie, profonde ? En sommes-nous vivement pénétrés ? En sentons-nous l'utilité, l'importance, la nécessité ? En découvrons-nous toute l'étendue ? Sont-ils, ces devoirs, imprimés, gravés dans toutes les puissances de nos âmes ? C'est ce que demande surtout l'esprit religieux qui doit nous animer.

Oui, mes révérends Pères, nous devons être pleinement convaincus, fortement persuadés que l'obéissance que nous avons

curius, moritur fiducius, purgatur citius, premiatur copiosius. » (S. BERN., ant. quiv. al., *Hom. in illud Matth. xiii : Simile est regn. cæl. hom. negot.*, n. 1, vol. II *Op.* S. BERN., nov. edit.)

(3458) « Qui reliquerint omnia, et ipsum (servatorem) secuti fuerint, utpote qui configurati corpori et throno claritatis ejus effecti sunt, sedebunt super sedes, judicantes duodecim tribus Israel. » (ORIG., *Comm. in Matth. xv, de divite qui interrog.*, etc., edit. Huet.) — « Quisquis simullo divini amoris excitatus hic possessa reliquerit, illic procul dubio culmen judicariæ potestatis obtinebit. » (S. GREG., l. X, in *Job*, c. 51, n. 52, nov. edit.)

(3459) « Si quis ex nobis diligenter considerare non negliget non modo nunc eritis, sed et ubi sit constitutus ; non solum quid evaserit, sed et quid acceperit ; non tantum unde revocatus sit, sed etiam quo vocatus : inveniet sine dubio cumulum hujus misericordie omnino mensuræ prioris excedere quantitatem. » (S. BERN., serm. 27, *De divers.*, n. 1, nov. edit.)

(3460) *Pro nihilo habuerunt terram desiderabilem.* (Ps. CV, 24.)

voquée exige dans tous les temps en toutes choses, dans toutes les circonstances de notre vie, l'assujettissement, l'abnégation, le sacrifice de notre volonté, en l'abandonnant à la discrétion et à l'autorité de nos supérieurs qui nous tiennent la place de Dieu même; qu'elle demande une soumission à tout ce qu'ils nous prescrivent, indépendante de leurs imperfections et de leurs faiblesses, indépendante des contradictions de notre esprit et des répugnances de notre cœur, indépendante de toute considération humaine; qu'elle nous oblige à exécuter ce qu'ils nous ordonnent, affectueusement, sans murmure, sans délai, exactement, fidèlement; à leur être même soumis aveuglément, à moins que le commandement ne fût contraire à la loi de Dieu, ou aux devoirs de notre profession.

Nous devons être pleinement convaincus, fortement persuadés que la pauvreté que nous avons vouée exige un entier dépouillement de la propriété et du domaine de tous les biens temporels, de la faculté d'en recevoir, d'en retenir, d'en disposer, d'en user même sans la permission de nos supérieurs; qu'elle demande que nous ne nous réservions rien préférentiellement aux autres, que nous ne cachions rien dans la crainte qu'on ne nous l'ôte, que nous ne nous attachions à rien, de sorte qu'on ne puisse nous en priver sans nous faire de la peine, sans nous affliger, que nous n'employions point à d'autres usages ce qui nous a été accordé pour un usage déterminé; qu'elle nous oblige à nous contenter de ce qui nous suffit, de ce qui nous est précisément nécessaire, de ce dont nous ne pouvons nous passer, à nous interdire tout ce qui est inutile, superflu, tout ce qui ne sert qu'à flatter la passion, à procurer les aises et les commodités de la vie, surtout toute réserve d'argent que nous garderions, ou que nous donnerions à garder, même avec la permission de nos supérieurs, laquelle ils ne peuvent nous accorder.

Nous devons être pleinement convaincus, fortement persuadés que la chasteté que nous avons vouée, exige de nous, encore plus que du commun des chrétiens, non seulement une exemption parfaite de tous les désordres extérieurs, et de tout ce qui peut altérer et ternir la pureté de nos corps, mais de plus une résistance prompte, ferme, courageuse à toutes les pensées, à tous les désirs qui peuvent altérer et ternir la pureté de nos âmes; qu'elle demande que tout soit chaste en nous, l'esprit, le cœur, l'imagination, la mémoire, les yeux, les oreilles, la bouche, les mains, tous nos sens, toutes nos démarches; qu'elle nous oblige à employer pour la défendre, pour la conserver, la pratique de l'humilité, de

la mortification, la vigilance, la prière, et la fuite des occasions.

Nous devons être pleinement convaincus, fortement persuadés que la conversion de nos mœurs que nous avons vouée, exige que nous travaillions non seulement à corriger tout ce qu'il y a en nous de vicieux, de déréglé, et d'opposé à la loi de Dieu, mais encore à réformer tout ce qui peut se trouver d'imparfait, de defectueux, d'irrégulier dans notre conduite; qu'elle demande que nous persévérions dans ce travail tous les jours de notre vie, parce qu'il y a toujours à rétablir, à corriger dans les mœurs, même les plus pures et les plus édifiantes, et que, malgré tous les efforts dont on est capable, on ne laisse pas de commettre encore bien des fautes; qu'elle nous oblige à rendre tous les jours nos efforts plus vifs, plus animés, à aller de mieux en mieux, à marcher, avancer, courir dans la carrière de la vertu, sans jamais nous lasser.

Nous devons être pleinement convaincus, fortement persuadés que la stabilité que nous avons vouée, exige que nous persévérions jusqu'à la mort dans l'état que nous avons embrassé, que nous y demeurions non-seulement de corps, mais encore plus d'esprit et de cœur, respectant, chérissant notre état, et rejetant, avec soin, tout ce qui pourrait nous en dégoûter, et nous faire repentir de nous y être engagés; qu'elle demande, dans les maisons où l'obéissance nous a placés, le retranchement de toutes les sorties, de tous les voyages, de tous les changements qui ne sont point dans l'ordre de Dieu, et dans le cas d'une véritable nécessité; qu'elle nous oblige surtout à une uniformité de vie, à une égalité de conduite, telle que Dieu l'exige de ceux qui sont plus particulièrement à lui, en nous attachant fortement et inviolablement à son service, et à tous les devoirs de notre profession (3461).

Et ces vœux que nous avons faits avec serment dans le lieu saint aux pieds des autels, nous ne pourrions les rompre, les violer, sans être coupables d'infidélité, de perfidie, de sacrilège, de mensonge et d'insulte envers le Dieu fort, puissant, et terrible (3462), à qui nous nous sommes consacrés; sans nous exposer à toute la sévérité dont ce Dieu use à l'égard de ceux qui lui manquent de parole, à toute l'étendue de sa fureur, à ses plus redoutables vengeances.

Devant être ainsi pénétrés des devoirs de notre état par rapport à nos vœux, nous devons l'être également par rapport aux observances régulières.

Soyons donc encore, mes révérends Pères, pleinement convaincus, fortement persuadés que les observances régulières sont

(3461) Tout ce que je viens de dire par rapport à l'obligation que nous imposent les vœux que nous avons contractés, est évidemment prouvé au commencement des Conférences.

(3462) *Dominus Deus vester, ipse est Deus deorum et Dominus dominantium, Deus magnus potens, et terribilis.* (Deut., X, 17.)

pour nous autant de préceptes (3463), qu'elles nous obligent en conscience, que nous ne sommes pas dans la voie du salut, si nous les négligeons (3464), que leur violement habituel est le violement même de notre profession (3465). Pourquoi, mes révérends Pères ? parce que nous avons promis de vivre conformément à ces observances, en promettant de vivre conformément à notre sainte règle : *Promitto secundum regulam* ; parce que nous nous sommes engagés à garder notre sainte règle dans toute l'étendue de ces observances : *omnia custodire* (3466) ; parce que ces observances sont les moyens à quoi nous nous sommes obligés pour atteindre la fin de notre vocation : *Jurasti regulam* (3467) ; parce que notre saint législateur nous fait un commandement exprès de pratiquer ces observances : *Volumus, ordinamus* (3468) ; parce que les saints conciles exigent de nous une fidélité inviolable à ces observances : *Firmiter conservent* (3469) ; parce que ces observances sont des lois justes et saintes, inspirées par l'esprit de Dieu même à ceux qu'il a établis à notre égard ses ministres, pour nous déclarer ses volontés et nous intimer ses ordres : *Dictator Spiritus sanctus* (3470).

Considérons d'ailleurs, voyons comme ces observances sont des conditions essentielles, exigées par nos fondateurs, en établissant, en dotant nos maisons ; exigées par les rois, les papes et les évêques, en leur accordant des exemptions, des privilèges : conditions que nos Pères, acceptant ces dons, se sont engagés pour eux et pour leurs descendants, à remplir exactement.

Ces observances sont l'appui qui soutient la religion, les nerfs qui lui donnent la vigueur et le mouvement, des murs et des boulevards, qui la mettent à couvert des efforts et des attaques de nos ennemis ; une haie qui défend l'essentiel de la loi, un rempart contre le relâchement ; une source de grâces de mérites et de consolations ; l'édification du prochain ; notre gloire, notre force, notre sûreté, notre bonheur.

En négligeant ces observances, nous affaiblissons la régularité, nous troublons le bon ordre de la maison de Dieu, nous travaillons à sa ruine par les mauvais exemples que nous donnons, qui ont presque tou-

jours des suites funestes ; nous faisons à la discipline des brèches, lesquelles s'élargissant peu à peu, donnent bientôt entrée à toutes sortes de désordres. C'est ainsi que des sociétés religieuses, très-saintes dans leur institution, dégénèrent insensiblement, et tombent enfin dans une entière désolation (3471).

De plus, en négligeant ces observances, nous renversons les desseins que Dieu a sur nous ; nous nous exposons à des sécheresses, à des aridités, à des froideurs de sa part, qui ne sont pas des épreuves, mais des châtements, des effets de sa justice. Nous devenons tièdes, lâches, faibles, languissants dans le cours de nos exercices. Nous courons risque de passer des infidélités que nous regardons comme légères, des infractions qui nous paraissent peu importantes, aux plus grandes infidélités, aux infractions les plus considérables, d'enfreindre même nos vœux, de violer la loi de Dieu même. C'est ainsi que des religieux qui, dans les commencements, étaient très-édifiants, et scrupuleusement attachés à tous leurs devoirs, sont tombés dans les plus déplorables égarements, et que leur vertu a fait un triste naufrage.

Entrant dans ces considérations, sachons, mes révérends Pères, qu'à l'exactitude, à la fidélité dans l'accomplissement extérieur de nos devoirs, nous devons joindre des motifs supérieurs, des vœux spirituelles, de pures et saintes dispositions, des sentiments dignes du Dieu que nous servons : c'est-à-dire, que ce ne soit pas le respect humain qui nous fasse agir, ou la coutume, la bienséance, la nécessité, la contrainte, l'humeur, le caprice, l'inclination, l'intérêt, l'ostentation, la crainte de nos supérieurs ; mais un esprit intérieur, un principe de religion, une foi vive et une piété bien soutenue, une dévotion qui parte du cœur, un désir sincère de plaire à Dieu ; mais surtout la charité, l'amour de Dieu qui élèvera, ennoblira, consacrerà, sanctifiera, diviniserà tout ce que nous ferons, le rendra digne d'une récompense éternelle, en nous rendant nous-mêmes de vrais religieux, de parfaits chrétiens.

Autrement, nous perdrons tout le mérite de nos vœux, tout le fruit de nos obser-

(3463) « Omnia S. Benedicti instituta, exceptis sane nonnullis de spiritualibus, verbi causa, charitate, humilitate, mansuetudine, quæ non tam ipsum constat instituisse quam Deum, et ob hoc penitus non esse mutanda ; de cætero reliqua universa non profitentibus quidem monita tantum, seu consilia censenda sunt, nec gravant non observata : cum tamen profitentibus in præcepta, prævaricantibus in crimina fiant. » (S. BERN., *L. de præc. et disp.*, c. 1, n. 1, 2, nov. edit.)

(3464) « Monachi in silentio et parcitate cibi... et aliis suam magistrum sequantur regulam, secundum quam vivere sunt professi, sine cuius observatione non sunt in statu vel ordine salvandorum. » (*Concil. Buterr.*, an. 1253, c. 14.)

(3465) « Hæc est quorundam religio, qui in tuto omnia esse arbitrantur, si cæteris insuper habitis,

substantialia servant : quasi sanctæ institutionis et recti ordinis violatio, non fit violatio professionis. » (MABILL. in *Ep.* 593, S. BERN.)

(3466) *Reg. S. Ben.*, c. 58.

(3467) S. BERN., in *vigil. nativ. Dom.*, serm. 3, n. 6, nov. edit.

(3468) *Reg. S. Ben.*, c. 66, 70.

(3469) *Concil. Cloveshov.* II, an. 747, can. 19.

(3470) *Ep. PETRI VENER.*, ad S. BERN., inter., *Ep. S. Bern.*, ep. 229, n. 13, nov. edit.

(3471) « Certissimum est, quod in multis Ecclesiis experimento didicimus, quia in monasterio ubi minima districtè custodiuntur, ibi rigor ordinis monachorum inviolabiliter permanet. — Ubi vero minimi excessus negligentur, ibi totus ordo paulatim dissipatur et destruitur. » (S. ANSELM., I. III, ep. 49, nov. edit.)

vances. Nous travaillerions en vain. Nos œuvres seraient purement humaines, stériles, mortes, et de nul prix. Nous élèverions un édifice, qui, selon l'expression de l'Apôtre (3472), ne serait que de bois, de foin, de paille. Nous n'aurions que la superficie, l'apparence, le dehors de la vertu. Nous ne ferions que représenter, si je puis parler de la sorte. Nous ne serions que fantômes de religieux : *specie et apparentia monachi* (3472*).

Pour nous bien convaincre, nous bien pénétrer de nos devoirs, je ne dis pas seulement, lisons notre règle, mais méditons-la, approfondissons-la ; entrons par une application sérieuse dans l'esprit et dans le fond de cette règle. Servons-nous, pour cet effet, des explications que nous en ont données de savants auteurs, animés et remplis de l'esprit de saint Benoît. Lisons la vie et les ouvrages de ces grands hommes, qui ont précédé notre législateur, comme il nous le recommande lui-même (3473). Leurs enseignements nous confirmeront dans la vérité et l'importance de nos devoirs ; et leurs actions, qui en sont des images vives et touchantes, feront sur nous les plus salutaires et les plus utiles impressions. Nous trouverons de pareils enseignements, de semblables actions dans la vie et les ouvrages des principaux propagateurs et réformateurs de l'état monastique ; et combien d'excellents écrits donnés de nos jours nous développent les obligations de cet état avec autant de force que d'exactitude ! De pareilles lectures nous sont ordonnées par les conciles. « Que les moines s'instruisent soigneusement de leurs devoirs par de saintes lectures, qui leur montrent toute l'étendue de leurs obligations, qui leur apprennent quelles doivent être leurs mœurs et leur conduite. Ils reconnaîtront qu'ils sont tenus de se conformer en tout au plan de vie, que les saints Pères et les fondateurs leur ont laissé (3473*). »

Enfin, pour être animés de l'esprit reli-

gieux, outre l'estime de notre état et une connaissance intime des devoirs qu'il nous prescrit, nous devons avoir des sentiments dignes de cet état, c'est-à-dire des sentiments conformes à sa véritable, à sa solide grandeur. Or, la solide, la véritable grandeur de notre état, consiste en ce qu'il est un état de sainteté, un état de perfection, un état de prière, un état de croix et d'abnégation. Toute autre grandeur que peut avoir notre état ne saurait être qu'une grandeur superficielle, temporelle et purement extérieure ; et conséquemment ne saurait être sa véritable, sa solide grandeur.

Afin donc d'avoir des sentiments dignes de notre état, il faut premièrement que nous pensions, que nous parlions de notre état, conformément au caractère de sainteté qui le distingue ; il faut que nous le regardions comme un état de sainteté.

Etat de sainteté. Dieu lui-même en a inspiré l'établissement. Aux prophètes et aux apôtres il doit son origine (3474). Autant de saints ont été les législateurs de cet état. L'un de ces législateurs, Benoît, était rempli de la grâce, et dirigé par l'Esprit-Saint (3474*). La règle qu'il nous a donnée est la règle sainte par excellence (3475). Dans cet état, des personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, sans nombre, se sont sanctifiées ; et un Voltaire même y trouve de nos jours *des âmes admirables qui font honneur à la nature humaine*, sans doute par leur sainteté (3475*).

N'est-ce pas pour relever la sainteté de cet état, autant que pour nous en inspirer l'estime, que les Pères, les auteurs ecclésiastiques l'appellent un état très-relevé, excellent, angélique (3476) ; le royaume de Dieu (3476*) ; l'héritage de Jésus-Christ (3477) ; une école divine (3478) ; un champ vaste et noble, où s'exercent toutes les vertus ; une heureuse demeure, où le cœur a toute sa liberté pour s'appliquer à Dieu, et pour s'y attacher (3479) ; le plus riche présent que le ciel ait fait à la terre (3480) ; entre tous

(3472) *Ligna, fenum, stipulam.* (I Cor., III, 12.)
(3472*) S. EMBREM, *ad correctionem eorum qui vitiose vivunt*, nov. edit.

(3475) *Reg. S. Ben.*, c. 75.

(3475*) « *Monasteriorum ordo debet persistere, ut aut... quotidie lectione, aut pia inter se agitatione monachi instruantur : qualiter non tantum monachicum nomen quasi auribus audivant, sed claris intenta meditatione, vel eruditiorum infirmatione scire queant, quibus moribus vel actibus studeant participari : cognoscentes... qualiter monachorum auctores non tantum habitu sequantur et nomine, sed magis operibus et virtute pertinere valeant.* » (Concil. Roman., an. 853, cap. 27.)

(3474) « *Noster princeps, Elias ; noster, Elisabeth ; nostri duces, filii prophetarum.* » (S. IHER., ep. 49, *ad Paulin.*, nov. edit.) — « *Sacrum monasticum ordinem a Deo inspiratum, et ab ipsis apostolis fundatum, seu a nominatissimis Patribus ex cultum.* » (Concil. *ad Theod. villam*, an. 844, cap. 2.)

(3474*) « *Sanctum et Deo proximum ordinem monachorum, per virum illum venerabilis vite gratia*

et nomine benedictum, docente Spiritu sancto, institutum. » (Concil. *Londin.*, an. 1268, cap. 53.)

(3475) « *Regulam sanctam.* » (Concil. *Suession.*, an. 744, can. 5.)

(3475*) *Essais sur l'Hist. générale*, t. I.

(3476) « *Altissima est professio vestra ; coelos transit, par angelis est, angelicæ similitudinis puritati.* » (GUILLEL. abb. S. Theod., *Ep.*, *ad Frat. de monte Dei*, c. 2, n. 5, vol. II, *Op. S. Bern.*, nov. edit.)

(3476*) « *Dei regnum, monastica vita est.* » (S. ISID., *Pelas.*, l. 1, cp. 125.)

(3477) « *Sors Christi.* » (S. GREG. NAZ., *Pro monach. Carmen.*)

(3478) « *Domini schola servitii.* » (S. BEN., *Prot. in Reg. suam.*)

(3479) « *Ubi major virtutibus campus aperitur ? — Ubi liberior cordis, ut Deo inhærere certet, intentio ?* » (S. ETCHEM., ep. *Lugdun.*, *ad Hilar. Lirin. monach.*, *de laude evem.*)

(3480) « *Res omnium utilissima a Deo ad homines transmissa.* » (SOZOM., l. 1, *Hist. Eccles.*, c. 12, edit. Vales.)

les états du monde, le plus illustre et le plus sublime (3481)?

Aussi, concluent-ils, quand on embrasse cet état, on s'engage à faire tous ses efforts pour acquérir non-seulement la sainteté, mais les plus hauts degrés de la sainteté; non-seulement à servir Dieu, mais à lui être intimement uni; non-seulement à croire en Dieu, le connaître, l'adorer, l'aimer, mais à entrer dans les lumières de sa sagesse et de son intelligence, pour le voir en lui-même et en jouir (3482).

On s'engage à devenir de dignes émulateurs de la vie des anges (3482*), des imitateurs zélés d'une vertu toute céleste et toute divine (3483), des flambeaux ardents et luisants pour éclairer tous les hommes, leur servir d'exemple et de modèle en toutes sortes d'occasions (3484).

On s'engage à retracer, renouveler, perpétuer la sainteté primitive du christianisme, à conserver le reste de la pureté que Jésus-Christ trouvera sur la terre, lorsqu'il viendra juger l'univers (3485); à marcher, selon qu'on en est capable, sur les traces de ces hommes, nos pères, nos prédécesseurs, nos maîtres (3486), qui ont été l'honneur de l'Eglise, la gloire du peuple chrétien, comme des pierres précieuses qui ont embelli le temple de Dieu, le soutien et la protection de la religion par l'éclat de leurs vertus (3487).

Regardant notre état comme un état de sainteté, pourrions-nous ne le pas regarder comme un état de perfection, puisqu'il demande une sainteté parfaite, une sainteté consommée, le comble même de la sainteté: *Omnem sanctitatem, et omnis sanctitatis perfectionem, et omnis consummationis finem* (3488)? Ce n'est pas que cette sainteté

doive être une sainteté acquise, mais une sainteté à acquérir, une sainteté à laquelle, comme je viens de le dire, on aspire, on vise, on tend par tous ses efforts, on se porte par toute la conduite de sa vie. Saint Thomas nous l'apprend, en définissant l'état religieux, non un état où l'on soit obligé d'être actuellement saint, actuellement parfait, mais un état où l'on travaille, l'on s'étudie à devenir tel (3489). La sainteté acquise, la sainteté parfaite ne se trouve que dans le ciel. La perfection d'ici-bas, dit saint Jérôme (3490), n'est jamais qu'imparfaite; et l'on est censé être parfait, ajoute saint Bernard (3491), quand on travaille sans cesse à se perfectionner.

Développions, sur ce sujet, ce que je n'ai fait qu'ébaucher, en parlant du vœu de la conversion de nos mœurs, qui rend, par rapport à nous, l'état religieux, s'il se peut, un état d'une plus grande sainteté, d'une plus haute perfection. Disons que notre état nous oblige à avoir un ardent et continuél désir de notre perfection; à rendre tous les jours ce désir plus vif et plus animé; à employer, pour le remplir, tout ce que nous avons de force et d'esprit et de corps, à n'être jamais contents de nous-mêmes, quels que puissent être nos progrès dans la vertu (3492); croire toujours que nous ne faisons que commencer (3493); oublier, comme saint Paul (3494), l'espace que nous avons laissé derrière nous, et nous étendre vers celui qui nous reste; être toujours plus affamés et plus altérés de la justice (3495), et pour contenter cette avidité, devenir chaque jour et plus juste et plus saint; ayant sans cesse la perfection pour but, prendre l'Être parfait pour modèle, persuadés qu'elles nous regardent particu-

(3481) « Quo vitæ genere nullum, aut splendidius, aut jucundius, aut sublimius inter homines reperiri potest. » (S. BASIL., *Const. monast.*, c. 54, n. 2, nov. edit.)

(3482) « GUILLEL. abb. S. Theod., *Ep. ad frat. de monte Dei*, c. 2, n. 5, vol. II, *Op. S. Bern.*, nov. edit.

(3482*) « Angelorum emulantur vitam monachi. » (S. BASIL., *Const. monast.*, c. 48, n. 2, nov. edit.)

(3485) « Hoc vivendi genus qui accurate ac diligenter excolunt, hi mihi videntur supremam virtutem amulari. » (S. BASIL., *Const. monast.*, c. 48, n. 4, nov. edit.)

(3484) « Lumen monachorum sunt angeli, omnium vero mortalium lux est vita religiosa. Itaque contendat ut omnibus optima vitæ forma fiant. » (S. JOAN. CLIM., gr. 26.)

(3485) « Scientes in volis debere reliquias pietatis servari, quas veniens Dominus in terra inventurus est. » (S. BASIL., ep. 257, n. 2, nov. edit.)

(3486) « Florit te, frater, ut semper imitari velis sanctos illos atque perfectos, et inculpatæ vitæ Patres, qui sancta, puraque immaculati Domini templa exstiterunt. » (S. ERM., *De virgin.*, nov. edit.)

(3487) « Certe flos quidam et pretiosissimus lapis inter ecclesiastica ornamenta, monachorum chorus est. » (S. IHER., ep. 44, nov. edit.) — « Has, inquam, generis nostri primitias, hæc columina, hæc fidei coronas, hæc pretiosas margaritas, hos

templi illius lapides, ejus fundamentum et lapis angularis est Christus. » (S. GREG. NAZ., orat. 9, ad Julian.) — « Subsidium fidei, plebis laus, et basis orbis. » (GREG. NAZ., *Pro monach. Carmen.*) — « Præcipue Ecclesiam illustrarunt, et doctrinam christianam virtutibus suis confirmarunt ii, qui monastium vitæ genus sectabantur. » (SOZOMEN., *Hist. Eccl.*, l. I, c. 48, edit. Vales.)

(3488) GUILLEL., abb. S. Theod., *Ep. ad frat. de monte Dei*, c. 2, n. 5.

(3489) « Religionis status est quoddam exercitium tendendi ad perfectionem. » (S. THOM., 2—2 186, n. 7, in c.)

(3490) « Cunctorum in carne justorum imperfecta perfectio est. » (S. IHER., l. I, *Dialog. adv. Pelag.*, nov. edit.)

(3491) « Indefessum proficiendi studium, et jugis conatus ad perfectionem, perfectio reputatur. » (S. BERN., ep. 254, n. 3, nov. edit.)

(3492) « Semper displiceat tibi quod es, si vis pervenire ad id quod nondum es. » (S. AUG., serm. 169, n. 18, nov. edit.)

(3493) « Hodie vos religiosum studium arripuisse arbitraminus. » (In vita S. Antonii, apud SURNIUM, t. I, p. 406.)

(3494) *Unum autem, quæ quidem retro sunt obviscens, ad ea vero quæ sunt priora extendens me ipsum.* (Philipp., XI, 15.)

(3495) *Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam.* (Math., VI, 6.)

lièrement ces paroles de notre divin Maître : *Soyez vous autres parfaits, comme votre Père céleste est parfait* (3496-97).

Disons que notre état nous oblige par conséquent à lever tous les obstacles qui peuvent empêcher ou retarder notre avancement et nos progrès ; à éviter les moindres fautes, les plus petites imperfections, les négligences les plus légères, parce que la perfection n'en souffre aucune ; à nous reprocher nos vertus mêmes, si elles ne sont que médiocres, parce que la sainteté à laquelle nous sommes appelés en demande de grandes ; à ne jamais nous décourager malgré nos faiblesses et nos chutes, en gémir, nous en humilier devant Dieu, et reprendre notre travail avec un nouveau courage et une ferveur nouvelle ; à ramasser, dans de certains moments critiques, toutes nos forces pour ne point broncher dans la voie où nous devons courir sans relâche ; à combattre, avec les armes de Dieu, les tentations que le démon nous suscite pour traverser notre course ; à suivre avec fidélité toutes les inspirations du Seigneur, tous les mouvements qu'excite en nous la grâce, implorer sans cesse cette divine grâce pour le succès de notre travail, pour pouvoir le continuer sans interruption jusqu'au dernier soupir de notre vie.

Et quels secours ne nous fournit pas à cet égard notre état, qui est non-seulement un état de sainteté et de perfection, mais de plus un état de prière ? Sous ce favorable aspect, envisageons-le encore, mes révérends Pères ; voyons comme la prière, surtout la publique, est l'exercice le plus ordinaire de notre état, ainsi qu'il en est le plus important, le plus excellent, le plus noble ; comme notre état nous fait un devoir indispensable de cet exercice la nuit, le jour, et plusieurs fois dans le jour ; comme il nous oblige de joindre à nos propres besoins, dans nos prières, les besoins généraux et communs.

Pour subvenir à ces besoins généraux et communs, notre état a été principalement établi. En effet, nos fondateurs, nos législateurs, nos réformateurs ont prétendu donner au monde des hommes qui, par leurs demandes, leurs vœux, leurs supplications, comme parle l'Apôtre (1 *Timoth.*, XI, 1), par leurs instances auprès de Dieu, fussent capables d'attirer les grâces, les faveurs, les bénédictions du ciel, sur l'Eglise et sur ses ministres, sur les rois, sur tous ceux qui sont élevés en dignité, sur les peuples ; d'obtenir l'affermissement de la loi,

l'accroissement du zèle et de la fidélité des pasteurs, la conversion des pécheurs et des hérétiques, les progrès, la persévérance des justes, le bon succès des affaires, la fertilité des saisons, le gain des batailles, la cessation des guerres, la prospérité, l'abondance, la tranquillité des Etats et des empires ; de détourner les fléaux, les calamités les troubles, les dissensions, les maux publics et particuliers ; de faire une sainte violence à la justice de Dieu, d'apaiser sa colère sur les iniquités d'un monde prévaricateur, d'arrêter sa foudre prête à partir, à éclater, quand les désordres sont à leur comble ; d'intéresser le ciel à l'extrême misère de tant de malheureux qui gémissent, succombent, périssent sous le poids de l'indigence, d'être en un mot des médiateurs publics, fervents, accrédités, des réconciliateurs des hommes avec Dieu, de Dieu avec les hommes.

Tels notre état a produit nombre de saints solitaires, de saints religieux, qui, par la force et l'efficacité de leurs prières, ont été le soutien du monde, les génies tutélaires des royaumes et des empires, le refuge des peuples, la ressource des misérables, la consolation des affligés, le rempart de l'Eglise, le boulevard de l'Etat, la terreur des démons, en quelque sorte, les maîtres de tous les trésors du ciel (3498) ; qui ont été de nouveaux Moïse, de nouveaux Elie, de nouveaux Elisée, de nouveaux Jean-Baptiste (3499).

Notre état produira toujours de ces hommes admirables, tant que les moines offriront à Dieu des prières vives, animées, ferventes, soutenues, par le mérite de leur vie, par une application constante et inviolable à tous leurs devoirs, par les exercices de la pénitence et de la mortification. Et voilà qui me porte, mes révérends Pères, à vous présenter encore notre état, comme un état de croix et d'abnégation. C'est de la sorte que nous devons enfin le considérer pour être animés de l'esprit religieux.

Renoncez à vous-mêmes, dit Jésus-Christ à ses disciples, *portez votre croix et me suivez* (3500). Disciples parfaits de Jésus-Christ, tels que nous devons être, le renoncement, la croix, l'imitation de Jésus-Christ, sont encore plus notre partage que celui du commun des chrétiens. Aussi les Pères appellent-ils la profession monastique, un cruciement, un martyre (3501) ; une mort au monde et à soi-même (3502) ; un parfait détachement de toutes les cho-

(3496-97) *Estote vos perfecti, sicut et Pater vester celestis perfectus est.* (*Matth.*, V, 43.)

(3498) Vide *Vitas Patrum.*

(3499) « Vidi Eliam, vidi Joannem in deserto. » (S. IER., in *Vita S. Pauli.*) — « Novi hujus Mosis miraculum. » (THEODORET, *Philot.*, c. 1.) — « Reversus, velut Moses quidam de monte. » (Idem, c. 2.) — « Opera mosnica. » (Idem, c. 10.) — « Novus Elisæus. » (Idem, c. 15.)

(3500) *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur.* (*Matth.* XVI, 24.)

(3501) « Ego habitu ac figura qua pro nobis in patibulo fuit ille (Christus) suspensus, nos quoque necesse est in hac vita degere. » (CASS., *Inst.*, l. IV, c. 34.) — « Vere vita boni monachi crux est. » (*De Inst. Chr.*, l. III, c. 36.) — « Monachi martyres sunt. » (S. IER., *Breviar. in Psalt. Ps. CXV*, nov. edit.)

(3502) « Noveris, frater, hodierno die te hunc mundo et acubus ejus ac desiderii esse defunctum, teque secundum Apostolum mundo hinc esse crucifixum, tibi que hunc mundum. » (*Exhort. ad Novit.* p. J. Cass., *Inst.*, l. IV, c. 34.)

ses de cette vie (3503); un abandon aux humiliations (3504); une violence continuelle à la nature (3505); un retracement et une imitation fidèle de la vie de Jésus-Christ (3506); un holocauste où toute la victime est consumée (3507).

Et, n'est-ce pas là l'idée que saint Benoît veut que nous ayons de notre état, quand il nous dit qu'un religieux doit se rendre digne, par ses humiliations et sa pénitence, de participer à la passion de Jésus-Christ (3506); qu'il doit se détacher de son propre esprit, n'aimer pas sa volonté propre, mais la haïr et y renoncer; être insensible aux injures et aux mauvais traitements qu'on peut lui faire, quelque dureté qu'il y trouve; au lieu de contredire, de murmurer, de se plaindre, demeurer dans le silence du cœur et conserver une paix constante; se considérer comme une victime qui s'offre et qui s'immole par un continuel sacrifice, comme une brebis qu'on égorge incessamment, comme l'or et l'argent qu'on purifie au milieu des flammes; se contenter de ce qu'il y a de plus bas, de plus humiliant, de plus extrême; s'anéantir à ses propres yeux, s'estimer le plus méprisable et le dernier de tous les hommes, un ver de terre et non pas un homme, l'opprobre des hommes et la lie du peuple (3509).

Croix donc, mes révérends Pères, abnégation; mais croix portée dans toute sa rigueur, mais abnégation profonde, entière, parfaite. C'est ce que demande de nous notre état; c'est à quoi nous sommes engagés en embrassant notre état; parce que c'est ce qui le caractérise en partie et qu'il est essentiellement un état de pénitence, de mortification, de combat; d'austérité, de souffrance. Et voilà la gloire, la grandeur, la noblesse de notre état: *Hæc vitam solent nobilitare monasticam* (3510). Pourquoi, mes révérends Pères? parce que notre état forme par là des héros chrétiens, des athlètes violents, évangéliques, des vainqueurs de la chair et du sang, du monde et d'eux-mêmes, des images vivantes et animées de la vie mortelle de Jésus-Christ, des témoins de Jésus-Christ, des martyrs qui meurent chaque jour pour Jésus-Christ, des crucifiés, d'autres christes.

Ah! on peut dire dans notre état, avec encore plus de vérité que dans aucun autre, on peut dire avec le divin Paul, et l'on doit pouvoir le dire: *Nous nous rendons recommandables en toutes choses par une grande patience dans les maux, dans les nécessités, dans les afflictions, dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes, par les armes de*

la justice à droite et à gauche. (II Cor., VI, 4, 5, 6, 7.) *Lorsque nous sommes faibles, c'est alors que nous sommes forts.* (II Cor., XII, 10.) *Nous sommes les vrais circoncis.* (Philipp., III, 3.) *Pour l'amour de Jésus-Christ, nous nous privons de toutes choses, et nous les regardons comme des ordures, afin de gagner Jésus-Christ.* (Philipp., III, 8.) *Dans nous l'homme extérieur se détruit, mais l'homme intérieur se renouvelle sans cesse.* (II Cor., IV, 16.) *Nous portons imprimées sur nos corps les marques du Seigneur Jésus.* (Gal., V, 17.) *Nous accomplissons dans notre chair ce qui reste à souffrir à Jésus.* (Coloss., VI, 24.) *Nous sommes crucifiés avec Jésus.* (Gal., II, 19.) *Jésus est notre vie et la mort nous est un gain.* (Philipp. I, 21).

Ainsi, mes révérends Pères, notre état est un état de croix et d'abnégation, comme il est encore un état de prière, de sainteté et de perfection; et le regardant comme tel, ayant, par conséquent, des sentiments dignes de notre état; et de plus l'estimant sincèrement et étant pénétrés des devoirs qu'il nous prescrit, nous serons animés de l'esprit religieux; et combien il nous importe d'être animés de cet esprit! C'est ce qui me reste à vous faire voir.

SECONDE PARTIE.

Il nous importe infiniment d'être animés de l'esprit religieux. Pourquoi, mes révérends Pères? parce qu'étant animés de cet esprit, c'est-à-dire, estimant sincèrement notre état, nous nous attacherons, nous nous affectionnerons à notre état; étant pénétrés des devoirs de notre état, nous serons portés à pratiquer exactement tout ce que nous prescrit notre état; ayant des sentiments dignes de notre état, nous tâcherons de ne rien faire qui ne reponde à la dignité de notre état.

Estimant sincèrement notre état, nous nous attacherons, nous nous affectionnerons à notre état. En effet, mes révérends Pères, de l'estime véritable, sincère, de l'état qu'on a embrassé, suit naturellement le goût, l'amour de cet état. Pénétré des avantages qu'on y trouve et qui en ont fait naître l'estime, on se plaît dans la position où l'on est. On est heureux, content, satisfait. Aux consolations qu'on ressent se joignent mille attraits pour les devoirs qu'impose l'état. On le préfère à toute autre, non en lui-même, mais par rapport à soi. On se félicite d'avoir embrassé un pareil état. On se glorifie, on s'applaudit de son choix. On ne cesse de bénir son sort. On s'acquitte de

(3505) « Vita præsentis non affici. » (S. BASIL., *Reg. fus. ir.*, Interr. 6, n. 1, nov. edit.)

(3504) « Ordo noster abjectio est, humilitas est. » (S. BERN., ep. 142, n. 4, nov. edit.)

(3505) « Monachus est violentus et assiduus nature dormitor. » (S. JOAN. CLIM., gr. 1.)

(3506) « Monachi, servatoris, institutorumque vitæ ejus, quam in carne degit, imitatores sunt sinceri. » (S. BASIL., *Const. monast.* c. 18, nov. edit.)

(3507) « Sunt quidam qui nihil sibi metipsis, reservant; sed sensum, linguam, vitam, atque substantiam quam perceperunt, omnipotenti Deo immolant. Quid isti, nisi holocaustum offerunt, imo magis holocaustum fiant? » (S. GREG., in *Ezech.*, l. II, hom. 8, n. 18, nov. edit.)

(3508) S. BEN., *Prolog. in Reg. suam.*

(3509) *Reg. S. Ben.*, c. 4, 5, 7, 34.

(3510) S. BERN., *De offic. episc.*, c. 9, n. 57, nov. edit.

tout avec plaisir. Rien ne rebute, rien ne coûte. Les difficultés qui se présentent, les obstacles qu'on rencontre, on les surmonte sans peine; et le dégoût par son indolence, ses lenteurs, son découragement, ne vient point troubler la tranquillité et le calme dont on jouit, ou il est bientôt dissipé par le goût et l'amour de l'état.

Estimant donc sincèrement notre état, nous l'aimerons, nous le chérirons. Nous baisérons nos chaînes. Nous nous glorifierons d'avoir choisi la meilleure part. Nous serons charmés d'être entrés, par une captivité volontaire, dans la véritable liberté des enfants de Dieu; de nous être mis dans une sainte et absolue nécessité, en prenant Dieu pour notre partage, de ne nous attacher qu'à Dieu, de ne vivre que pour Dieu. Nous jetterons mille regards de complaisance sur nos saintes demeures et sur les livrées de notre engagement, marques glorieuses de notre alliance avec Dieu.

Notre état nous semblera digne d'envie. Il nous paraîtra infiniment aimable cet état, où tout contribue à notre bien, à notre salut, où tout concourt à nous rendre heureux pour l'éternité et même pour cette vie; où tout nous montre les marques signalées de la miséricorde de Dieu sur nous; où Dieu nous cache dans le secret de sa face (3511), pour nous faire habiter un jour dans ses tabernacles éternels; où ce même Dieu, en nous mettant à couvert des pièges infinis répandus sur toutes les voies des enfants des hommes, nous enrichit de ses dons, nous comble de ses grâces, nous délivre de mille morts que le monde nous préparait (3512); où nous trouvons tant de soutiens pour toutes nos faiblesses, tant de ressources pour toutes nos peines, tant de remèdes pour tous nos maux, tant de secours pour tous nos besoins, tant d'attraits pour la piété, tant de sûreté pour la vertu, tant de facilité pour tous nos devoirs, tant de remparts contre nous-mêmes, tant de moyens pour opérer, assurer même notre salut dont la perte eût été presque inévitable dans le monde.

Transportés de la plus vive reconnaissance, nous nous écrierons : que vous ren-

drons-nous, Seigneur, pour le bienfait inestimable qui nous a consacrés à votre service (3513)? Vous avez délivré nos âmes de la mort et nos pieds des chutes qui nous auraient précipités dans l'abîme (3514). Ah! que la part qui nous est échue est avantageuse! Que l'héritage dont nous jouissons est excellent (3515)! Nous ne cesserons de vous bénir, Seigneur, de nous avoir donné l'intelligence pour le choix que nous avons fait (3516). Heureux et mille fois heureux d'habiter dans votre maison, nous vous louerons dans les siècles des siècles et au delà (3517). Un seul jour dans votre maison vaut mieux que mille partout ailleurs (3518). Vos autels sont notre partage, Seigneur des armées; vous l'êtes vous-même, ô notre Dieu et notre Roi (3519)! Que vos tabernacles sont aimables (3520)! Que nos tentes ont de beauté et de richesses, disposées et dressées qu'elles sont de la main même du Tout-Puissant (3521)!

Nous sommes dans les parvis de la Jérusalem céleste (3522). Nous répondons, par nos cantiques, à ceux dont cette cité sainte retentit (3523). Notre principal devoir nous associe aux esprits bienheureux, aux saints déjà glorifiés dans le ciel, nous fait devenir partie de ce peuple choisi, qui n'est occupé qu'à adorer Dieu et à le bénir (3524). Nos exercices ne sont que différentes manières de nous unir à Dieu. Nous sommes, comme Pierre, sur le Thabor; aux pieds de Jésus, comme Marie....

C'est, mes révérends Pères, ce que nous fera reconnaître l'estime de notre état, et tels seront les sentiments de gratitude que cette estime nous inspirera, en nous procurant l'amour de notre état.

De là la paix, la tranquillité de l'âme, la sérénité de la conscience, le parfait contentement, les plus solides consolations, une joie pure et innocente, un doux repos, un calme que rien ne pourra altérer, un attrait toujours nouveau pour nos devoirs; des goûts spirituels qui adouciront l'amertume du calice de Jésus-Christ, qui changeront les épines en fleurs, et, comme dit Isaïe (3525), le désert dans une terre de délices; des plaisirs divins, de saintes voluptés qui

(3511) *Abcondes eos in abscondito faciei tuæ, a conturbatione hominum.* (Psal. XXX, 21.)

(3512) *Qui redimit de interitu ritum tuam, qui coronat te in misericordia et miserationibus.* (Psal. CII, 21.)

(3513) *In me sunt, Deus, vota tua: que reddam laudationes tibi.* (Psal. LV, 12.)

(3514) *Quoniam eripisti animam meam de morte, et pedes meos de lapsu.* (Psal. LV, 15.)

(3515) *Funes ceciderunt mihi in præclaris; etenim hæreditas mea præclara est mihi.* (Psal. XV, 6.)

(3516) *Benedicam Dominum, qui tribuit mihi intellectum.* (Psal. XV, 7.)

(3517) *Beati qui habitant in domo tua, Domine, in sæcula sæculorum laudabunt te.* (Psal. LXXXIII, 5.) — *In æternum et ultra.* (Ezod., XV, 18.)

(3518) *Melior est dies una in atriis tuis super millia.* (Psal. LXXXIII, 41.)

(3519) *Altaria tua, Domine virtutum: Rex meus*

et Deus meus. (Psal. LXXXIII, 4.)

(3520) *Quam dilecta tabernacula tua!* (Psal. LXXXIII, 2.)

(3521) *Quam pulchra tabernacula tua, Jacob, et tentoria tua, Israel! ut vates uenurosw, ut horti juxta fluvios irrigui, ut tabernacula que fixit Dominus, quasi cedri prope aquas.* (Num. XXIV, 5, 6.) S. Basile applique ce passage aux demeures des solitaires. (S. BASIL., aut quiv. al., *De laude solit. vitæ*, in Append. v. II Op. S. Basil., nov. edit.)

(3522) *Siantes erant pedes nostri in atriis tuis, Jerusalem.* (Psal. CXXI, 2.)

(3523) *Illi canentes jungimur alma: Sionis annuli.* (In hymno ded. Eccles.)

(3524) *Testimonium Israel ad confitendum nomini Domini.* (Psal. CXXI, 4.)

(3525) *Ponet desertum ejus quasi delicias, et solitudinem ejus, quasi hortum Domini.* (Isa., LI, 5.)

seront les avant-goûts, les préludes, les gages du bonheur éternel. Nos jours seront purs, tranquilles et sereins; toute notre vie, une fête continuelle.

Pourraient-ils se trouver dans cette heureuse situation, les religieux qui n'aiment point leur état, parce qu'ils en ont perdu l'estime? Ah! comme c'est l'amour qui rend le joug doux, aimable, léger, ils le portent, n'aimant pas leur état, avec un découragement et une répugnance qui les accable. Le détail des saintes pratiques n'est pour eux qu'une suite d'occupations incommodes et dégoûtantes. Tout dans le service de Dieu leur pèse, les gêne, leur déplaît, les rebute. Ils n'y ressentent qu'avidité, qu'abattement, que sécheresse. Pliant sous le faix de leurs obligations, chaque pas qu'ils font est un effort. Ils chancellent, reculent; ils se traitent plutôt qu'ils ne marchent. Le cloître est à leur égard un exil, une prison, un séjour de deuil et de contrainte. Leurs jours sont des jours de trouble, d'inquiétude, de ténèbres; leurs vies semées de ronces et d'épines. Ils ne trouvent que de l'amertume dans le calice de Jésus-Christ. Ce leur est un calice d'affliction et de tristesse, le calice de l'ingrate et infidèle Samarie: *Calix mæroris et tristitiæ, calix Samariæ.* (Ezech., XIII, 33.)

Ainsi mécontents, malheureux, à charge à eux-mêmes, comptant leurs moments par leurs ennuis et leurs chagrins, traînant partout leurs dégoûts et leurs inquiétudes, ils cherchent en vain dans les relâchements de l'amour-propre les consolations qui leur manquent; et, s'imaginant pouvoir les trouver dans les commerces du monde, ce qu'ils voient, ce qu'ils entendent en les fréquentant, ne sert qu'à augmenter leurs peines, et leur rendre la religion plus triste et plus insupportable..... Le fréquenterions-nous ce monde?

Attachés, affectionnés à notre état, parce que nous l'estimerons, ah! loin de le fréquenter, ce monde, nous lui déclarerons une guerre éternelle, nous le fuirons, nous le mépriserons, nous le haïrons. Nous le regarderons comme les vrais Israélites regardaient l'Égypte, après qu'ils en furent sortis; comme Loth, regardait Sodome, après qu'il en eût été retiré, comme les citoyens de Jérusalem regardaient Babylone, après qu'ils eurent été délivrés de la captivité. Nous le regarderons comme mort et crucifié par rapport à nous, ainsi que nous nous regarderons nous-mêmes comme morts et crucifiés par rapport à lui. Nous l'oublierons, il sera pour nous comme s'il n'était pas; ou, si nous jetons quelques regards sur lui, ce seront des regards de compassion et de douleur. Nous réitérerons mille fois nos sentiments de reconnaissance envers notre Libérateur, dont la main souveraine et bienfaisante nous a retirés d'un monde si cor-

rompu de nos jours, comme un tison (c'est l'expression d'un Prophète [3526]) comme un tison qu'on retire du milieu des flammes qui l'environnaient.

Attachés, affectionnés à notre état, parce que nous l'estimerons, nous nous efforcerons de resserrer de plus en plus les liens qui nous attachent à Jésus-Christ. Nous ratifierons le plus souvent que nous pourrons notre premier sacrifice; nous nous reprocherons de ne l'avoir pas fait, peut-être avec tout le zèle et toute l'ardeur qui auraient dû l'accompagner. Le jour de notre engagement nous paraîtra le plus beau de nos jours. Nous voudrions avoir pu mettre aux pieds de Jésus-Christ des sceptres et des couronnes, avoir pu lui offrir toutes les richesses, toutes les grandeurs du siècle. Les dernières places, les plus petits ministères dans la maison de notre Dieu, seront à nos yeux préférables aux places les plus distinguées, aux ministères les plus relevés dans les tentes des pécheurs.

Attachés, affectionnés à notre état, parce que nous l'estimerons, nous lui rendrons sans réserve, sans ménagement, tous les services que l'obéissance exigera de nous. Nous brûlerons de zèle pour ses intérêts. Nous ressentirons d'une manière vive et tendre ses biens et ses maux. Nous lèverons les mains au ciel, pour ses pressants besoins. Nous ne pourrons voir le violement de ses lois, sans être pénétrés de douleur. Nous nous opposerons, autant qu'il est en nous, à l'affaiblissement de sa discipline (3527). Nous nous sentirons percés de tous les traits que lui portent des esprits prétendus forts, qui ne se déclarent les ennemis de l'état religieux que parce qu'ils le sont de l'Évangile et de son divin auteur. Nous vengerons notre état de leurs insultes, de leurs outrages, par d'instantes prières, en leur faveur, auprès de Dieu, et par une fidélité parfaite et inviolable à tous nos devoirs: fidélité que nous procurera la connaissance intime de tout ce que notre état nous prescrit.

J'ai gardé votre loi, disait au Seigneur le Prophète, j'ai été fidèle à accomplir vos préceptes, j'ai marché dans la voie de vos commandements, parce que je les ai étudiés, médités, approfondis; parce que j'ai mis toute mon application à m'en instruire; parce que je les ai recherchés de toute l'étendue de mon cœur: *Hæc facta est mihi, quia justificationes tuas exquisivi* (Psal. CXVIII, 56.) En effet cette étude, cette application, cette recherche donnant au saint Prophète une parfaite intelligence de la loi de Dieu, lui en montrant toute l'importance, lui en découvrant toute l'étendue, l'imprimant, la gravant dans toutes les puissances de son âme, elles l'excitaient, l'animaient à mettre cette divine loi en pratique, et avec le secours de la grâce qu'il ne ces-

(3526) *Quasi torris raptus ab incendio.* (Amos, IV, 11.)

(3527) « Nemo, quod in se est æquanimiter ferat,

cum viderit ordinem deperire, minni disciplinam. Est enim consentire, silere, cum arguere possis. » (S. BERN. *Scrm in Nat. S. Joan.*, n. 9, nov. edit.)

sait de demander, la lui faisaient pratiquer : *Hæc facta est mihi, quia justificationes tuas exquisivi.* C'est ainsi, mes révérends Pères, que la connaissance réfléchie, intime, profonde de nos devoirs, nous portera à y être fidèles, à les observer, et, avec le secours de la grâce, nous y rendra fidèles, nous les fera observer.

Observance, fidélité qui se trouvera par conséquent dans tout ce que notre état nous prescrit, soit par rapport à nos vœux, soit par rapport à nos règles; qui se trouvera en toutes choses, grandes, petites, faciles, difficiles, utiles ou moins utiles, que dis-je? moins utiles? tout nous paraîtra également utile, important, nécessaire. Nous ne distinguerons point les régularités. Nous ne dirons point : celle-ci est considérable, il faut la pratiquer; celle-là ne l'est pas, nous pourrions l'enfreindre. Nous pratiquerons tout, parce que nous avons promis de tout pratiquer. Nous ne cliquerons pas sur nos obligations : nous n'écouterons contre elles ni la passion, ni même la raison. Accomplissant ce qu'il y a de plus essentiel dans la loi, nous payerons encore la dîme des plus petites herbes. Nous porterons l'exactitude jusqu'à un iota, jusqu'à un seul point. Nous n'aurons à nous reprocher que les transgressions d'inadvertence, de fragilité, où le poids de la corruption naturelle a plus de part que le choix de la volonté.

Point de légèreté, de variation, d'inconstance dans nos démarches; soutenus ou délaissés, consolés ou affligés, nous marcherons toujours d'un pas ferme et assuré. Ce ne sera jamais par nos relâchements que nous adoucirons le joug; la grâce, attachée à la fidélité, y répandra son onction et sa suavité. Pourquoi sommes-nous venus en religion? Pourquoi avons-nous quitté le monde à l'exemple des Arsène et des Bernard? Nous nous le dirons souvent pour nous soutenir et nous animer (3528).

Pratiques arbitraires, œuvres de surcroît, au préjudice de nos obligations, vous serez rejetées. Pour vouloir faire plus que nous ne devons, nous ne manquerons point à ce que nous devons faire. Les mauvaises coutumes, les abus, s'ils venaient à s'introduire, nous trouveront inflexibles dans notre attachement à la règle. Pour obtenir des dispenses, nous n'emploierons point de frivoles prétextes. L'exemple des religieux imparfaits, une lâche complaisance, le respect humain, ne nous rendront jamais infidèles; l'exemple des religieux fervents, et surtout celui de nos Pères, leur zèle, leur fermeté, seront notre modèle.

Après plusieurs années passées dans la ferveur, nous ne croirons pas être en droit de nous permettre des adoucissements, nous ne penserons pas être quittes du reste de la carrière. Nos obligations ne vieillissant

point, nous serons toujours à leur égard pleins de vigueur, de force et de courage. L'ardeur d'un jeune guerrier, enrôlé depuis peu dans la milice de Jésus-Christ, nous animera sous les cheveux blancs et dans le froid de l'âge (3529). Jusqu'à la mort, nous persévérerons, nous serons exacts, nous serons fidèles. Toujours retraite, solitude, silence; toujours mortification, veilles, jeûnes, abstinence; toujours assujettissement, désappropriation; toujours travail, toujours assiduité à la prière. A quelques-unes de ces pratiques, l'impuissance seule pourra mettre des obstacles. Nos jours se ressembleront, ou plutôt ils ne seront différents que par un accroissement de zèle.

La science, les talents, les emplois supérieurs ne nous donneront point le funeste privilège de prendre des libertés contraires à nos règles. Plus nous serons éclairés, plus nous serons appliqués à nos devoirs. Plus nous serons élevés, plus nous tâcherons d'être, par notre exactitude, au-dessus de nos frères; et nous n'oublierons pas que nous sommes religieux, étant dans des emplois subalternes. Le dépôt sacré de la régularité sera par nous transmis, sans altération, à nos descendants, tels que nous l'avons reçu de nos pères.

Ah! si nous n'étions pas pénétrés de nos devoirs, comme nous devons l'être, dans quelles illusions, dans quels écarts ne risquerions-nous pas de donner? A combien d'irrégularités, d'inobservances, de transgressions nous nous exposerions! Jugeons-en par les sentiments et surtout par la conduite de ces religieux, qui, n'ayant qu'une connaissance grossière, imparfaite, superficielle de leurs devoirs, se croient cependant assez instruits, ou se mettent fort peu en peine de l'être; se livrent à des lectures de pure curiosité, avec des talents peut-être et quelque érudition, possèdent des sciences étrangères à leur état; savent ce qu'ils devraient ignorer et ignorent ce qu'ils devraient savoir; ou si leurs études sont utiles, édifiantes et dans l'ordre de la religion, négligent celle de leurs devoirs, qui devrait accompagner leurs autres études, et n'en être jamais séparée.

Ah! séduits par les artifices et les déguisements de leur amour-propre, se faisant des principes à leur manière, adoptant des maximes favorables à leurs penchants, suivant les pensées de leur esprit aveugle et déréglé, ils croient n'être tenus qu'à ce qui leur plaît d'appeler l'essentiel de l'état, qu'à l'observation de leurs vœux, dont ils veulent bien regarder l'obligation comme indispensable. La pratique des règles ne les touche en aucune sorte. Ils la renvoient à la ferveur ou plutôt à la simplicité de ceux qui commencent. Ils la traitent de petitesse, de vain scrupule, de bagatelle, de gêne ser-

(3528) « Ille sermo semper erat in ore Arsenii : propter quid existi? » (*De vitis Patrum*, l. V, libello 15, n. 9.) — « Ille semper in corde, sepe etiam in ore habebat : Bernarde, Bernarde, ad quid venisti? »

(GUILLEM., *in vita S. Bern.*, l. I, c. 4, n. 19, vol. II, *Op. S. Bern.*, nov. edit.)

(3529) « Novus in Christo miles. » (S. BERN., *ep.* 254, n. 1, nov. edit.)

vile, qui réserre l'âme et la captive. Regardant les religieux, fidèles observateurs de leurs règles, comme de petits esprits, des esprits faibles et superstitieux; ils décorent ceux qui se mettent au-dessus, du beau nom d'esprits justes, d'esprits élevés, de gens qui s'attachent au solide, qui ont une vertu judicieuse et raisonnable;... leur conduite est la conséquence de leurs sentiments.

Silence violé dans tous les temps, abstinence rompue sans une véritable nécessité, jeunes réguliers méconnus, veilles très-rarement pratiquées, offices du jour seulement fréquentés, quand ils croient ne pouvoir absolument s'en dispenser; oraison, retraite, solitude, et les autres pratiques également négligées, on même abandonnées. Seraient-ils, ces religieux, fidèles observateurs de leurs vœux? Ah! quelles atteintes ne reçoivent pas les vœux, quand les règles ne sont point gardées! Mais n'entrons pas dans un détail plus affligeant.

Disons que, pour n'avoir pas une connaissance exacte de ses devoirs, pour n'en être pas pénétré, autant qu'il le faudrait, on commet souvent des infidélités qu'on croit pouvoir se permettre. On se fait un système de régularité, doux, flatteur, accommodant. On pèse, on apprécie les règles à sa fantaisie, on les interprète selon ses penchants, on les tourne à son gré, on les change, on les altère.

Fidèle à celles qu'on regarde comme importantes, on en viole d'autres également importantes, mais qu'on ne regarde pas comme telles, parce qu'elles mettent l'amour-propre trop à la gêne. On est ingénieux à se justifier à soi-même ses transgressions. On se persuade, sur leur prétendue légèreté, qu'elles n'intéressent point la conscience. Ce sont des adoucissements qu'on croit nécessaires, et auxquels il ne paraît pas possible de renoncer. Elles excitaient, ces transgressions, dans les premiers temps, de vifs remords; on est devenu insensible. L'entière et parfaite exactitude n'est pas réputée un devoir, mais une grâce réservée à certaines âmes privilégiées. Comparant sa conduite à celle des religieux qui ont secoué le joug des règles, on se croit dans un état sûr pour le salut, parce qu'on en pratique quelques-unes. Ce parallèle séduit, aveugle, rassure. On va même jusqu'à se donner des attestations de régularité, parce qu'on n'est pas entièrement infidèle.

Soyons donc pénétrés, mes révérends Pères, des devoirs de notre état, pour être fidèles à tout ce que notre état nous prescrit; et ayons enfin des sentiments dignes de notre état, pour ne rien faire qui puisse en flétrir la grandeur et la gloire, pour la conserver au contraire et la soutenir.

Qui a rendu ce peuple, dont le Saint-Esprit n'a pas dédaigné de faire l'éloge (1 *Machab.*, VIII, 2, 15, 16), qui l'a rendu de tous les peuples du monde, le plus hardi, et tout

ensemble, le plus réglé dans ses conseils, le plus constant dans ses maximes, le plus prudent, le plus laborieux, et enfin le plus patient, si ce n'est les sentiments dans lesquels il avait été nourri, touchant l'amour de la liberté et de la patrie, qui faisait le fond de son état (3330)? Et, pour dire quelque chose de plus convenable à un discours religieux, qui a porté les premiers chrétiens à orner la doctrine de Jésus-Christ, comme parle l'Apôtre (3531), par les vertus les plus éminentes, par les pratiques les plus pénibles, par le martyre même, sinon les sentiments qu'ils avaient conçus de l'excellence et de la sublimité du christianisme?

Et vous, nos Pères, qui vous a fait devenir par les rigueurs et les austérités de votre pénitence, les martyrs de la paix et de la charité de l'Eglise, et relever par l'éclat de vos vertus l'état monastique, lui procurer cette estime universelle, cette haute considération dont il a joni si longtemps dans l'Eglise; n'est-ce pas les sentiments que vous aviez de la véritable grandeur de cet état?

Ces sentiments, si nous en sommes animés, banniront de nos saintes demeures les plaintes, les murmures, les divisions, les disputes, les contestations, les partialités, les factions, les animosités, les inimitiés, les amitiés particulières, l'esprit, les maximes, les manières des gens du monde, la recherche des aises, des commodités, des douceurs de la vie, les envies, les jalousies, les prétections de l'orgueil, les brigues, les intrigues de l'ambition. Pourquoi, mes révérends Pères? parce que les sentiments que nous aurons nous feront regarder comme indignes de notre état toutes ces choses, opposées qu'elles sont aux vertus qui en font la véritable gloire.

Ayant des sentiments dignes de notre état, nous ne croirons pas l'honorer comme nous le devons, en nous bornant à soutenir sa gloire par nos talents, par notre science, par les services que nous lui rendrons dans nos emplois, par les avantages temporels que nous lui procurons, par les protecteurs et les amis que nous lui ménageons; encore moins par des discours affectés sur ses droits, sur ses privilèges, sur tout ce qui peut les relever au dehors. Nous tâcherons de l'honorer véritablement par la pratique de tout ce à quoi nous oblige un état de sainteté, de perfection, de prière, de croix et d'abnégation. Nous tâcherons même d'aller au delà par des œuvres de surrogation, par de saints excès de zèle et de ferveur.

Par là nous nous montrerons de dignes enfants de nos pères, les héritiers de leurs vertus. Nos discours, nos actions, nos manières, toute notre vie se sentira de l'excellence de notre vocation. On verra dans nos mœurs la grandeur de notre état. Nous serons dans la maison de Dieu comme des vases d'honneur et d'élection. Nous réparerons le tort que lui font les religieux peu

(3530) BOSSUET, *Disc. sur l'Hist. univ.*, III^e partie, 6.

(3531) *Doctrinam Salvatoris nostri Dei ornent in omnibus.* (*Tit.* II, 10.)

attachés à leurs devoirs. Nous ferons voir aux religieux imparfaits qu'une vie commune ne convient pas à des moines, mais qu'ils doivent s'efforcer d'en mener une d'une sainteté consommée. Nous confirmerons; nous assurerons, par notre conduite, tout ce qui a été dit, tout ce qui a été fait en faveur de notre état; nous lui conserverons l'auguste qualité d'asile à la pénitence et à la vertu. La bonne odeur que nous répandrons en multipliera les sujets, et lui conciliera l'estime et la vénération des peuples.

Par là nous consolerons l'Eglise des outrages que lui font ses propres enfants. Nous lui donnerons autant de gloire et de joie que les mauvais chrétiens lui causent de honte et de douleur. Nous entrerons dans les desseins de Dieu, qui a inspiré l'établissement des ordres religieux pour l'exaltation de son saint nom, pour l'honneur de son Eglise, pour l'édification et l'instruction du monde, afin que les religieux servissent d'exemple et de modèle aux chrétiens du siècle, qu'ils parussent au milieu d'eux comme le sel de la terre et la lumière du monde (3532).

Oui, ce monde, qui a si fort dégénéré de l'ancien christianisme, qui se figure la loi de Dieu, non-seulement austère et difficile, mais presque impraticable et comme moralement impossible, qui dans cette vue se croit en droit de diminuer le poids de l'Evangile, et de n'en porter que ce qui lui plaît, trouvera en nous des images vivantes de la perfection à laquelle il est appelé, une démonstration sensible et frappante de la possibilité pratique de toute la loi de Dieu, une censure continuelle de sa lâcheté, de sa mollesse, de ses erreurs, de ses égarements.

Ce monde, qui se plaît à lancer sur nous les traits de sa malignité les plus piquants, qui aime à exagérer nos plus légères infidélités pour donner de notre état les impressions les plus fâcheuses, et pour se justifier à lui-même ses plus grands désordres, sera obligé de reconnaître l'injustice de ses mépris railleurs, la fausseté des prétextes dont il prétend s'autoriser dans ses dérèglements. Il sera forcé de respecter nos personnes, aussi bien que l'état que nous avons embrassé.

Ce monde que la curiosité, les affaires ou d'autres motifs attirent quelquefois dans nos cloîtres, frappé, touché de ce qu'il y verra, de ce qu'il y entendra, ne pourra s'empêcher, en nous quittant, de dire, non pas, je l'avoue, comme autrefois Antoine, après avoir vu Paul dans le désert (3533) : *J'ai vu d'autres Elie, d'autres Jean-Baptiste dans la solitude*; mais j'y ai vu de véritables chrétiens, de parfaits disciples de Jésus-Christ. Il ne pourra s'empêcher de confes-

ser qu'il y a encore de la vertu sur la terre.

Ce monde enfin si sévère, si critique, si clairvoyant à notre égard, quand une véritable nécessité nous obligera de converser avec lui, trouvera en nous ce qu'il exige de nous. Nul contraste entre notre conduite et notre caractère. Nous paraîtrons, nous nous comporterons avec tout le respect que nous devons à l'excellence de notre profession. Nous l'édifierons, ce monde, par notre modestie, par notre gravité, par notre circonspection, par nos manières religieuses. Nous l'animerons, par nos discours, à la vertu. Nous lui donnerons du goût pour la solide piété. Sans rien prendre de son esprit, nous lui communiquerons le nôtre. Nous serons à son égard la bonne odeur de Jésus-Christ, et, le quittant le plus tôt que nous pourrons, nous laisserons sur nos pas des impressions salutaires de sainteté et de religion.

Ils ne donnent pas ces sujets d'édification, les religieux qui ont des sentiments peu convenables à leur état. Menons une vie commune et ordinaire, mettant des bornes à la pratique de la vertu; disons mieux, se contentant de retrancher de leur conduite les vices et les désordres grossiers, du reste vivant dans la tiédeur, dans la mollesse, dans la dissipation, dans l'oubli de la perfection de leur état, ils le déshonorent, en sont la honte et la confusion. La mauvaise odeur de leur dérèglement, se répandant au dehors, leur attire et à leur état les censures, les dérisions, les mépris du monde. Par leurs manières peu décentes, par leurs discours peu édifiants, par les libertés qu'ils se donnent, par les faiblesses qu'ils font paraître quand ils le fréquentent, ils le confirment dans les jugements désavantageux qu'il porte des religieux en général et de la religion elle-même.

Les amis mêmes de notre état, les personnes de piété qui l'avaient en singulière vénération, instruits ou témoins de la vie dissipée, relâchée de ces religieux, cessent bientôt de le respecter, et sont presque tentés de se joindre à ses ennemis pour le mépriser. Nos saintes demeures, ces salutaires asiles contre la corruption du siècle, ne leur paraissent plus que des maisons pour le moins équivoques, mêlées de bien et de mal, dangereuses pour les personnes faibles, inutiles aux ferventes, incapables de guérir solidement celles qui ont besoin de pénitence; des maisons où l'on court risque de trouver le siècle après l'avoir quitté.

Combien donc nous importe-t-il, mes révérends Pères, d'avoir des sentiments dignes de notre état pour en conserver et en soutenir la grandeur et la gloire! Il nous importe également de l'estimer sincèrement pour nous y attacher et nous y affectionner,

(3532) *Vos estis sal terræ. — Vos estis lux mundi.* (Math., V, 13, 14.) Jésus-Christ parle ainsi à ceux qui avaient tout quitté pour le suivre. — « Et nos, fratres, qui religionis professores sumus, sal esse

terre debemus. » (GILLESB. abb., in Cant., serm. 33, n. 7, vol. II, Op. S. Bern., nov. edit.)

(3533) S. HIER., in Vita S. Antonii.

et d'être pénétrés des devoirs qu'il nous prescrit pour nous porter efficacement à la pratique de ces devoirs. Or, comme c'est dans ces sentiments dignes de notre état, dans cette estime sincère de notre état, dans cette connaissance intime des devoirs de notre état que consiste l'esprit religieux, il nous importe infiniment d'être animés de cet esprit. C'est l'esprit de nos pères, l'esprit de tous les vrais religieux, l'esprit, si nous le nourrissons dans nous, si nous l'y fortifions, si nous le maintenons jusqu'à la mort, l'esprit qui nous rendra des membres sains, utiles, honorables dans le corps de la religion, et nous procurera, dans le temps et pour l'éternité, les récompenses que Jésus Christ a promises à ceux qui, comme les apôtres, quittent tout pour le suivre : *Relictis omnibus, secuti sunt eum*. Ainsi soit-il.

CONFÉRENCE III.

Pour le cinquième dimanche après la Pentecôte.

SUR LA BÉATITUDE.

Nisi abundaverit justitia vestra plusquam scribarum et pharisæorum, non intrabitis in regnum cælorum (Matth. V, 20.)

Si votre justice n'est plus abondante que celle des docteurs de la loi et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.

On peut donc être exclu du royaume des cieux, quoiqu'on soit exact à accomplir la loi à l'extérieur, à faire de longues et fréquentes prières, à pratiquer les austérités commandées, à aller même au delà, ajoutant aux œuvres prescrites des œuvres de surcroît. En effet, c'est ce que faisaient les docteurs de la loi et les pharisiens; et cependant Jésus-Christ nous assure que, si notre justice n'est plus abondante que la leur, nous n'entrerons point dans le royaume des cieux : *Nisi abundaverit justitia vestra plusquam scribarum et pharisæorum, non intrabitis in regnum cælorum*.

C'est-à-dire, si notre justice, comme celle des docteurs de la loi et des pharisiens, n'est qu'extérieure et superficielle; si, comme leur justice, la nôtre ne réside pas dans le cœur, ne part pas du cœur; si elle ne règle pas nos affections, ainsi que nos actions; si la charité, l'humilité, l'amour de la loi, n'en sont pas l'âme et le fonds, le principe et le motif; si nous n'honorons Dieu que par des hommages extérieurs, et non point en esprit et en vérité, nos œuvres se trouvant par là infructueuses pour nous, et sans mérite devant Dieu, l'entrée du ciel

nous sera éternellement fermée; nous serons à jamais exclus de ce bienheureux séjour : *Nisi abundaverit justitia vestra plusquam scribarum et pharisæorum, non intrabitis in regnum cælorum*.

Exclusion du royaume des cieux, qui sera la privation du bonheur souverain, du bien suprême, de la gloire éternelle, de l'héritage céleste, de la vue de Dieu. Exclusion d'où s'ensuivront un abîme effroyable de misère, des maux infinis, le dernier des malheurs, la mort éternelle. Ne considérant cette exclusion que comme étant la privation de la béatitude, ne la considérant qu'en elle-même, et non dans ses suites à jamais funestes, je me propose, mes révérends Pères, de vous parler de cette béatitude, autant qu'il est permis à l'esprit humain de s'expliquer dans un sujet si inexplicable.

J'espère, aidé des lumières de la grâce que j'ai implorées, j'espère en dire assez pour vous faire concevoir quel malheur c'est que d'être privé de cette béatitude, et vous porter à faire tous vos efforts pour vous rendre dignes de la posséder un jour. Parlons plus convenablement; j'espère en dire assez pour vous confirmer dans les dispositions où vous vous trouvez sans doute à l'égard de cette béatitude.

La béatitude donc, et la béatitude dans toute son étendue, c'est-à-dire la béatitude du corps, la béatitude de l'âme; la béatitude dont le corps des bienheureux jouira à la fin des siècles, la béatitude de leur âme au sortir de cette vie; notre béatitude, mes révérends Pères, si nous travaillons à rendre notre justice plus abondante que celle des pharisiens et des docteurs de la loi, si nous portons notre justice à la perfection que Dieu exige de nous: voilà mon dessein. Une matière si consolante et, tout à la fois, si intéressante m'annonce la plus favorable.

PREMIÈRE PARTIE.

Il est de la bonté, de la sagesse et même de la justice de Dieu, disent les Pères (3534), que le corps qui a été, en cette vie, le fidèle compagnon des combats de l'esprit, ait part dans l'autre vie à son triomphe; que la chair, qui a été dans le temps l'associée de l'âme pour la vertu, le soit dans l'éternité pour le bonheur. Ce n'est même que par le ministère du corps que l'âme a souffert, qu'elle a participé aux souffrances de Jésus-Christ; jouirait-elle seule des privilèges de la gloire? La peine a été commune à l'âme et au corps, ils doivent partager la récompense (3535).

(3534) « Aut impotens (Deus), aut injusta appareret in hujusmodi justitia; si quædam quidem salvat propter suam participacionem, quædam autem non. Quia enim in corporibus periclitantur ea quæ sunt justitiæ, manifestum est. — Corpora quæ participaverunt justitiæ, cum animabus que similiter participaverunt, obtinebunt refrigerii locum. » (S. IRENEÛS, l. II, *contra heres.*, c. 29, n. 4, 2^e nov. edit.) — « Caro, dum ministra et famula animæ deputatur, consors et coheres invenitur. »

(TERTULLIUS, *De resurr. carnis*, c. 7.) — « Denique non licet injustum credi: injustum, si sociam (carnem) bonorum operum in præmiis arceat. » (Id., *ibid.*, c. 15.) — « Quando ad omnia subservit corpus, in futuris quoque obtineat sortis est participes. » (S. CYRILLE, *Hier. cat.* 48, n. 49, nov. edit.)

(3535) « Non possunt separari in mercede, quas opera conjungit. » (TERTULLIUS, *De resurr. carnis*, c. 8.)

Qu'il sorte donc de la terre, après y avoir été jeté et comme semé, ce corps difforme, corruptible, tout animal, pour devenir glorieux, incorruptible, spirituel. L'Apôtre nous l'apprend (I Cor. IV, 42, 43, 44), et telle est la foi de l'Eglise. Oui, il sortira de la terre glorieux, ce corps qui était tout difforme, *surget in gloria*. Il sortira incorruptible, ce corps qui était plein de corruption, *surget in incorruptione*. Il sortira comme spirituel, ce corps qui était tout animal, *surget spirituale*.

Il sortira de la terre, pour devenir glorieux, ce corps qui était tout difforme. Quelle difformité en effet! Pétri de boue, centre de toutes les infirmités, tombeau de l'âme (3536), il ne paraît au monde, ce corps, que comme une masse informe, grossière, vile, méprisable; et il ne donne guère les premiers signes de vie que par des pleurs qui le défigurent. Environné de toutes sortes de dangers, accablé sous son propre poids, sans force, sans mouvement, incapable de s'agiter et de se soutenir, il a des yeux et il ne voit pas, des oreilles et il n'entend pas, une bouche et il ne parle pas, des pieds et il ne marche pas. Dans la dépendance où il est de toutes choses, il faut le couvrir, il faut le garantir, il faut le nourrir, il faut veiller à sa propreté, autrement il n'en serait que plus difforme. L'Auteur de la nature a sagement inspiré de la tendresse pour ce corps, à celle qui lui a donné le jour, afin qu'elle ne soit pas rebutée de ce monstre naissant, et ne le laisse pas périr dès sa venue au monde.

Il croit. On aperçoit des irrégularités que la faiblesse de l'âge avait cachées, et que la maturité de l'âge rend plus considérables. Il en survient de nouvelles. Les maladies placent sur ce corps des taches et des défauts, et surtout cette espèce de contagion, qui n'épargne presque personne, et dont on porte souvent les marques, le reste de ses jours. Il y a d'ailleurs tant de maladies, que jamais on n'a pu réussir à en fixer le nombre. L'art de guérir les maux, cet art dont le monde se plaint, et auquel tout le monde a recours, s'il ne détruit pas le corps, ce qu'il ne fait, hélas! que trop souvent, il l'affaiblit, le mine, l'use par ses remèdes douteux, équivoques, incertains, et qui sont presque toujours un lent et insipide poison. Et dans quel état humiliant n'est-il pas ce corps, lorsque, pour réparer les forces, nous sommes obligés de nous livrer au sommeil?

L'excès rend le corps faible, abattu, languissant, et ruine son économie. Les passions qui se peignent dans le geste et sur le visage, altérant ce visage, sillonnent le front, éteignent ou allument les yeux, flétrissent ou colorent les joues, ralentissent

ou augmentent le mouvement du corps; et, si la nature y a répandu quelques grâces, bientôt ternies, elles sont enfin effacées par l'âge, les soucis, les inquiétudes, les afflictions, les chagrins, les déplaissances. Ainsi la belle Noémi n'était plus reconnaissable.

La vieillesse, cet hiver de la vie, arrive. Voilà que l'harmonie se dérange, les organes s'usent, les ressorts se démontent, la vigueur se perd, la mémoire se bronille, les traits se défigurent, la langue s'épaissit, la vue baisse, l'ouïe s'affaiblit, la voix s'éteint, la tête se dépoille, le visage se ride, la couleur s'efface, la peau se dessèche, les membres se courbent, les pas sont chancelants; on a besoin de soutien, un guide est nécessaire, on n'agit qu'avec peine, on ne respire qu'avec difficulté, on ne dort que par artifice; celles qui avaient accoutumé de moudre, comme parle l'écriture (Eccl. XII, 3), sont réduites en petit nombre; une suite de maux se succèdent les uns aux autres; l'infirmité est l'état ordinaire. Le corps dépérit et n'est plus qu'une ombre, qu'un fantôme.

La mort approche et vient enfin de ses froides et affreuses mains fermer les yeux de ce corps à la lumière, enchaîner sa langue, flétrir ses lèvres, défigurer sa bouche, dissiper ses esprits, glacer le sang dans ses veines, rendre sa peau livide, faire disparaître tous ses sens, le priver de sentiment, de chaleur, de mouvement et de vie; le faire devenir le plus abject de tous les êtres, le rebut de la nature, un pâte et hideux cadavre que quelquefois il faut couvrir pour n'en être pas épouvanté, devant lequel, saisi d'horreur, on ne passe qu'en détournant la tête, qu'on est enfin obligé de porter dans un sépulchre et fermer sur lui le sépulchre comme sur un objet indigne de la vue des hommes: sépulchre où il est bientôt réduit en un amas d'ossements confondus dans le sein de la terre, et enfin en une poignée de cendre et de poussière. Quelle difformité! *Corpus in ignobilitate*.

Mais bientôt quelle gloire!... De même que le grain de froment jeté en terre se corrompt, se pourrit d'abord, puis le germe qui y est renfermé se développe, se dégage, grandit et produit sa tige, sa fleur et ensuite son fruit, c'est la comparaison de saint Paul (I Cor., XV, 36, 37, 38). Ainsi, mais dans un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette qui retentit aux extrémités de l'univers, à la voix de l'archange: *Levez-vous, morts, venez au jugement* (3537), à l'ordre du Seigneur qui commande à la terre de rendre les corps qu'elle a reçus dans son sein (3538), la poussière se ranime, les os se forment, se rapprochent l'un de l'autre et reprennent leur place, les nerfs les lient ensemble; la même peau dont ils

(3536) « Corpus vice sepulcri conclusam animam, in secularis vite morte, detinet. » (TERTULL., *De resurr. carnis*, c. 19.)

(3537) « Surgite, mortui, et venite ad judicium. » (S. IER., aut. quiv. al., t. V, *Op. S. Hier.*, nov. edit.)

(3538) *Ipse Dominus in jussu, et in voce archangelici, et in tuba Dei, descendet de cælo; et mortui, qui in Christo sunt, resurgent primi.* (I Thess., IV, 15.)

étaient autrefois revêtus en couvrir la surface, le sang rentre dans les veines (3539) et y circule, les esprits renaissent, la chaleur revit, le mouvement est redonné et se communique partout, les ressorts reprennent leur jeu, la vie se répand dans toutes les parties.

Tels les corps des bienheureux, et plus brillants que des étincelles qui promènent leurs lueurs au travers des roseaux (3540), que les feux du firmament (3541), et parmi ces feux; que l'astre du jour, quand, revêtu de magnificence, il passe d'une extrémité du ciel à l'autre pour fournir en géant une superbe carrière (3542), les corps des bienheureux, après avoir fleuri dans le tombeau (3543) en sortent, prennent l'essor, vont, s'élèvent, s'avancent, s'élançant au milieu de l'air (3544), volent au-devant du Seigneur, et sont avec lui pour jamais : *surget in gloria*. Quelle gloire ! Pour la faire mieux connaître servons-nous toujours des expressions de l'Écriture et ajoutons-y celles des Pères.

Mille et mille fois plus beaux et plus accomplis que le corps du premier homme dans les jours de son innocence, les corps des bienheureux, en quelque temps qu'ils aient été mis en terre, dans l'enfance, la jeunesse ou la vieillesse, se trouvent, dit saint Augustin (3545), à l'âge le plus parfait, au fort de l'âge, à la mesure de l'âge de la plénitude de Jésus-Christ, à l'âge où ce divin Sauveur est ressuscité, ajoute saint Jérôme (3546). Leur jeunesse comme celle de l'aigle se renouvelle, dit le Prophète (3547), aux rayons du soleil éternel.

Dépouillés de tous les défauts dont le péché a pu défigurer en eux l'image du Créateur, ils sont doués de toutes les qualités capables de contribuer à leur beauté, par la satisfaction générale des sens selon leur intégrité naturelle. Tout ce qui avait été détruit en eux, dit Tertullien (3548), est rétabli; tout ce qui avait été perdu est ré-

paré; tout ce qui était difforme est embelli (3549). Ils sont parfaits et pleinement glorieux dans toutes leurs parties, revêtus d'honneur, de majesté, de pompe, de magnificence, couverts de splendeur, enrichis de tous les privilèges de la gloire, couronnés d'un diadème qu'ils reçoivent de la main de Dieu même (3550).

Leurs visages bien plus resplendissants que celui de Moïse après qu'il eut conversé avec le Seigneur, brillent comme des éclairs. Il sort de leurs yeux un feu vif, perçant, pénétrant, lumineux. Ce sont comme des lampes ardentes (3551), mais ardentes d'une flamme toute céleste, que des yeux mortels ne pourraient soutenir. L'éclat de la pourpre, des perles, des pierres, la clarté du cristal, la pureté de l'or, n'approchent point...

Que dis-je, mes révérends Pères ? rien de ce que nous estimons, nous prisons, nous admirons le plus ici-bas, ne peut nous donner l'idée même de la pureté, de la clarté, de l'éclat des corps bienheureux. Le plus beau jour n'est pas si clair, la lumière n'est pas si lumineuse, les astres, je le dis encore avec saint Augustin (3552), les astres brillent moins. Leur couleur étincelle et l'éclatante vivacité de leur coloris éblouirait le soleil même et l'éclipserait, lorsqu'il est dans toute sa force et dans sa plus vive ardeur. Cette gloire rejait réciproquement sur tous les corps, et en réfléchissant, les rend plus éclatants, et ajoute à leur gloire, comme elle ajoute à la beauté du lieu.

Dirai-je enfin que les corps des bienheureux seront conformes aux corps que les esprits célestes empruntaient dans les apparitions dont ils ont favorisé certains mortels ? Ce ne serait pas dire assez. Mais c'est tout dire que d'ajouter qu'ils seront transformés en la résurrection du corps glorieux de Jésus-Christ, qu'ils brilleront comme lui d'une beauté toute divine; qu'ils porteront l'image de l'homme céleste (1 Cor., XV, 49),

(3559) « Resurrectionis veritas sine carne et ossibus, sanguine et membris, intelligi non potest. » (S. IHER., ep. 58, ad Pammach., nov. edit.)

(3540) *Fulgebunt justi, et tanquam scintillæ in arundinato discurrent.* (Sap., III, 7.)

(3541) *Fulgebunt quasi splendor firmamenti.... et quasi stellæ in perpetuas æternitates.* (Dan., XII, 3.)

(3542) *Exsultavit ut gigas ad currendam viam, a summo celo egressio ejus, et occursum ejus usque ad summum ejus.* (Psal. XVIII, 6, 7.) — *Justi fulgebunt sicut sol, in regno Patris eorum.* (Matth., XIII, 45.)

(3545) *Ossa eorum pullulent de loco suo.* (Ecc'i., XLVI, 14.)

(3544) *Simul vapiemur cum illis in nubibus obviam Christo in vera, et sic semper cum Domino erimus.* (1 Thess., IV, 16, 17.)

(3548) « Restat ut suam recipiat quisque mensuram, quam vel habuit in juventute, etiamsi senex est mortuus, vel fuerat habiturus, si ante est defunctus. Atque illud quod commemoravit Apostolus de mensura ætatis plenitudinis Christi. — Sic accipiamus dictum, ut nec ultra, nec infra juvenilem formam resurgant corpora mortuorum, sed in ejus ætate et robore, usque ad quam Christum hic pervenisse cognovimus. Circa 30, quippe annos defi-

nierunt esse, etiam sæculi hujus doctissimi homines juventutem. » (S. AUG., l. XXII, *De civit. Dei*, c. 15, nov. edit.)

(3546) « Juxta Ecclesiarum traditionem, et apostolum Paulum, illud est respondendum: quod in virum perfectum, et in mensuram ætatis plenitudinis Christi resurrecturi sumus, in qua et Adam Judæi conditum auttant, et Domini Salvatoris legitimus surrexisse. » (S. IHER., ep. 86, ad Eustoch., nov. edit.)

(3547) *Renovabitur ut aquilæ juvenus tua.* (Ps. XXII, 5.)

(3548) « Nihil poterit amittere integritas (corporum), vel conservata, vel restituta, ex qua illi etiam, si quid amiserit, redditur. » (TERTULL., *De resurr. carnis*, c. 57.)

(3549) « Non deformitas in eis, sed dignitas erit. » (S. AUG., l. XXII, *De civ. Dei*, c. 29, n. 3, nov. edit.)

(3550) « Accipient... diadema speciei de manu Domini. » (Sap., V, 17.)

(3551) « *Lampades ignis atque flammarum.* (Cant., VIII, 6.)

(3552) « *Agmina sanctorum splendidius sideribus micantia.* » (S. AUG., aut quis. al., serm. 209, n. 3, in Append., vol. V *Op. S. Aug.*, nov. edit.)

comme ils ont porté ici-bas l'image de l'homme terrestre; que Jésus-Christ répandra sur eux l'éclat de sa gloire même; en un mot, qu'ils seront conformes au corps de Jésus-Christ, revêtu de cette gloire, sur le mont Thabor, sortant du tombeau, montant dans le ciel, assis à la droite de son Père, et quand il viendra sur une nuée éclatante, accompagné de ses anges, juger les vivants et les morts. *Nous attendons, dit saint Paul (3553), le Sauveur, notre Seigneur Jésus-Christ, qui transformera notre corps, tout vil et abject qu'il est, afin de le rendre conforme à son corps glorieux: Corpus in ignobilitate surget in gloria.*

A cette gloire du corps des bienheureux se trouve joint le privilège de l'incorruptibilité. En effet, un corps glorieux pourrait-il être assujéti à la servitude où l'avait détenu sa condition mortelle. Pourrait-il être exposé à ces nécessités basses, à ces misères humiliantes qui nous font gémir dans cette vallée de larmes? Pourrait-il être encore sous la malédiction fulminée contre le premier homme, participer à l'ancienne corruption de la chair et renfermer en soi des principes de destruction et de ruine? Ah! si tel que les autres corps, a été à cet égard le corps des bienheureux, ce corps ressuscite incorruptible: *Corpus in corruptione surget in incorruptione.*

Plus de besoins, plus de faiblesse, plus de peine, plus de douleur, plus de crainte, plus de cris, plus de larmes (Dieu lui-même les aura essuyées de sa main [3554]), plus de travaux, plus de soins, plus de précautions, plus de dépendance des créatures, plus de sujétion aux vicissitudes de l'âge, plus rien de tout ce qui devait servir et pouvait contribuer à soutenir la mortalité; parce que tout ce qui était mortel est absorbé par la vie (3555).

Ce frère édifice, qui, à mesure qu'on le raccommodait par un endroit, se détruisait par l'autre, est assis sur des fondements inébranlables. N'étant plus exposé aux froids rigoureux de l'hiver, ni aux brûlantes chaleurs de l'été, aux vents, aux pluies, aux orages, aux tempêtes, à la sécheresse, à l'humidité, aux caprices des hommes, il ne peut plus déchoir, périr, être démoli, ou tomber de lui-même. Il est inaccessible à tout ce qui serait capable de lui nuire. C'est une maison céleste, dit saint Paul (3556), qui n'est point faite de main d'homme, qui est un ouvrage de la main de

Dieu, et qui durera autant que Dieu lui-même.

Cette tente usée, fragile, passagère, peu assurée, placée dans le camp de nos ennemis, en butte aux insultes des passants, qui ne demeurerait jamais dans le même état (3557), toujours sur le point d'être renversée, est changée en une demeure fixe, stable, ferme, permanente, hors d'atteintes à toutes sortes d'accidents, située dans le séjour de la gloire où elle subsistera éternellement.

Cette vile et grossière dépouille dont les éléments, les créatures, le temps, l'action, l'exercice, le mouvement de toute la nature, le torrent impétueux du monde entier, emportaient à chaque instant quelque partie, est renouvelée, rétablie, transformée, enrichie, embellie. Elle est revêtue de l'or de l'immortalité, c'est l'expression de saint Jérôme (3558). Elle devient impassible, inviolable, inaltérable.

Ce corps, qui trouvait des principes de corruption et de mort, non-seulement en soi, mais encore dans les sources mêmes de la vie, dans la nourriture qu'il prenait, dans les soulagements qu'il se procurait, dans les avantages dont il jouissait, qui se consumait par leur propre usage; ce corps si délicat, composé de tant de ressorts, qu'au lieu d'admirer comment il se détruisait, il y avait lieu de s'étonner comment il pouvait seulement subsister un seul instant, ce corps si sensible, si faible, si fragile, susceptible de toutes les impressions de l'air, sujet aux dérèglement des saisons, qui l'exposait à une infinité de souffrances; ce corps est entièrement dégagé de tout ce qui le rendait corruptible et mortel. Rien n'est capable de l'incommoder et de le déranger, de faire aucune impression sur lui. La force même des anges, dit saint Anselme (3559), lui est communiquée; et il serait en état, si l'esprit le souhaitait, d'ébranler l'univers.

L'hiver rude et fâcheux qui réprimait le germe d'immortalité qu'il conservait dans le tombeau est passé. Recevant les douces et salutaires influences du soleil de justice, il respire l'air le plus pur et le plus sain. Il jouit d'un jour éternel, d'un jour toujours nouveau, toujours calme, toujours serein, toujours délicieux, et qui n'est jamais sujet à aucune altération, ni à aucun changement; il jouit du printemps de l'éternité. Ainsi, mes révérends Pères, l'incorruptibilité avec tous ses avantages est procurée au corps des

(3553) *Salvatorem expectamus Dominum nostrum Jesum Christum, qui reformabit corpus humilitatis nostræ, configuratum corpori claritatis suæ.* (Philip., II., 20, 21.)

(3554) *Absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum.* (Apoc., XXI., 4.)

(3555) *Non sumus exspoliari, sed supervestiri; ut absorbeatur quod mortale est, a vita.* (II Cor., V., 4.)

(3556) *Scimus quoniam, si terrestris domus nostra hujus habitacionis dissolvatur, quod ædificationem ex Deo habemus, domum non manufactam, æternam in cælis.* (II Cor., V., 1.)

(3557) *Nunquam in eodem statu permanet.* (Job, XIV., 2.)

(3558) « Quod ante in gloriam fuit, efficitur gloriosum, ut mortalitatis et infirmitatis viliori veste deposita, immortalitatis auro, et ut ita dicam firmitatis atque virtutis beatitudine indamur. » (S. Hier., ad Pemmach., ep. 38, nov. edit.)

(3559) « Cum angelis similes fuerimus, nunquam imbecilliores illis erimus. — In futuro igitur, sic justus fortis erit, ut etiam si velit terram commovere possit. » (EADM., S. Anselmi similis., c. 52, inter Op. S. Anselmi, nov. edit.)

bienheureux, corruptible ici-bas, comme celui du reste des mortels : *Corpus in corruptione surget in incorruptione.*

O mortel que sont devenus les trophées de ton ancienne puissance ? Où est ton empire ? où est ta victoire (3560) ? Après avoir brisé de ta faux meurtrière les liens qui attachaient le corps à l'esprit, d'une cruelle main tu traînes celui-là en triomphe dans le tombeau, tu le places dans le sein de la corruption, et le livres impitoyablement à la pourriture et aux vers. Mais voici qu'une main puissamment souveraine, l'arrache ta proie. Te voilà vaincue, détruite et précipitée pour jamais (3561).

Oui, c'est la main souveraine du Tout-Puissant, qui opère ce prodige par cette vertu efficace, dit saint Paul (3562), laquelle exerce son empire sur toutes choses, et soumet toutes les créatures à sa domination. C'est l'ouvrage du Seigneur, dit le prophète Isaïe (3563), pour ôter de dessus la terre l'opprobre de son peuple, pour réparer à jamais les outrages de la mort ; et je me la représente, cette main souveraine, se proposant pour modèle les qualités du corps de Jésus ressuscité, travailler, agir, opérer sur les corps des bienheureux ; et, par le plus prompt et le plus merveilleux changement, les dépouiller de toutes les infirmités, de toutes les bassesses, de toutes les misères de l'humanité ; détruire en eux tout germe de corruption, y répandre dans toutes les parties un esprit de vie éternelle ; les revêtir de l'incorruptibilité, les orner de l'immortalité, les donner de l'impassibilité, leur former un tempérament inaltérable (3564), communiquer une vigueur parfaite ; serrer les liens qui les réunissent à l'esprit qui les animait d'un nœud indissoluble ; imprimer sur leur front l'auguste sceau de la divinité, après les avoir couronnés d'honneur et de gloire ; rendre enfin leur chair, autrefois, selon l'expression de Job (3565), la sœur de la pourriture et des vers, la rendre, selon l'expression de Tertullien (3566), la sœur de la chair de Jésus-Christ : *Corpus in corruptione surget in incorruptione.*

Par la même puissance, et par un renou-

vement également prompt et merveilleux, de bas, de rampants, de grossiers qu'ils étaient, les corps des bienheureux deviennent comme des corps spirituels. Ce n'est pas, dit saint Grégoire, pape (3567), qu'ils changent de nature, qu'ils aient une autre chair que celle dans laquelle ils ont vécu, dans laquelle ils sont morts ; mais parce qu'ils s'élevant par une vertu qui leur est propre, comme s'éleva le corps du Sauveur ressuscité, quand il monta au ciel, ils parcourent la vaste étendue des régions célestes, aussi rapidement, aussi promptement, aussi aisément que de purs esprits.

Plus vites donc que l'aigle qui fend l'air pour fondre sur sa proie (3568), les corps des bienheureux traversent les plus longs espaces dans un instant. Le prophète Habacuc et le diacre Philippe enlevés, portés par des anges, n'étaient pas si agiles. Ils volent comme les nues (3569). Ils vont comme l'éclair. L'œil même n'agit pas avec une pareille activité ; elle égale, dit saint Bernard (3570), celle de la pensée. Ils pénètrent partout (3571), ils se trouvent sur-le-champ partout où l'esprit souhaite qu'ils se trouvent (3572). Au commandement de cet esprit, ils vont, reviennent, paraissent, disparaissent, se dilatent, se resserrent ; la matière la plus épaisse ne peut empêcher leur agilité. Nul obstacle ne les arrête. Ce sont comme des corps spirituels, des corps semblables au corps de Jésus-Christ (3573), qui se fit un passage à travers la pierre du tombeau, et qui entra dans le cénae, les portes étant fermées : *Surget corpus spiritale.*

Et ces corps étaient autrefois si lents, si pesants, si massifs, si embarrassés ! La lassitude retardait bientôt leurs pas, et les fatiguait. Il fallait des machines pour les transporter au loin, et encore du repos, des rafraîchissements sur la route, et un temps considérable, pour arriver au but où ils tendaient. La plus faible barrière les faisait revenir sur leurs pas, ou les obligeait à de longs et pénibles circuits. Le corps était pour lors tout animal : *corpus animale.*

Corps animal, surtout par sa dépendance

(3560) *Ubi est, mors, victoria tua.* (I Cor., XV, 55.)

(3561) *Præcipitabit mortem in sempiternum.* (Isa., XXV, 8.)

(3562) *Reformabit corpus humilitatis nostræ... secundum operationem, qua etiam possit sibi subjicere omnia.* (Philip., III, 21.)

(3563) *Opprobrium populi sui auferet de universa terra.* (Isa., XXV, 8.)

(3564) « Sanitas perfecta corporis... plenitudo sanitatis. » (S. AUG., ep. 118, c. 3, n. 14, nov. edit.)

(3565) *Putredini dixi : Pater meus es tu ; mater mea, et savor mea, vernibus.* (Job, XVII, 14.)

(3566) « Christus soror (caro). » (TERTULL., *De resurr. carnis*, c. 9.)

(3567) « In illa resurrectionis gloria erit corpus nostrum subtile quidem per effectum spiritualis potentie, sed palpabile per veritatem nature. » In illa cœlestis regni gloria caro secundum naturam erit, sed secundum passionum desideria non erit. »

(S. GREG., *Moral.*, I, XIV, in c. XIX, B. Job, c. 56, n. 72, nov. edit.)

(3568) *Mutabit fortitudinem, assumet pennas sicut aquilæ.* (Isa., LX, 31.)

(3569) *Qui sunt isti, qui, ut nubes, volant ?* (Isa., LX, 8.)

(3570) « Tanta futura credenda est corporum levitas et agilitas beatorum, ut possint, si velint, absque omni mora seu difficultate, ipsam quoque cogitationum nostrarum sequi ad omnia velocitatem. » (S. BERN., *In festo omni. sanct.*, sem. 4, n. 6, nov. edit.)

(3571) *Vide S. EPIEN., Adv. hæres.*, l. II, c. 64.

(3572) « Ubi volat spiritus, ibi protinus erit corpus. » (S. AUG., l. XXII, *De civit. Dei*, c. 50, n. 4, nov. edit.)

(3573) « *Surget corpus spiritale : quale aimirum, post resurrectionem, Domini corpus erat, cum januis clausis transiret.* » (S. JOAN. DAMASC., *De fide orthod.*, l. IV, c. 27, nov. edit.)

des nécessités de la vie, par ses désirs superflus, par ses injustes répugnances, par ses inclinations déréglées, par ses mouvements désordonnés, par ses appétits insatiables, par la convoitise qui, résidant en lui principalement, y prend son origine et son accroissement, par son penchant à l'avidité, à l'intempérance, à la sensualité : *corpus animale*.

Corps animal, en altérant les puissances de l'âme, l'appesantissant par son poids, et rendant ses pensées timides et ses prévoyances incertaines, comme dit le Sage (3574), en lâchant de la détonner de Dieu, pour l'attirer vers les créatures; en lui demandant sans cesse, et l'obligeant à lui résister continuellement; en la portant à ne pas faire le bien qu'elle voudrait, et à faire le mal qu'elle ne voudrait pas (3575); en s'opposant à ses bons mouvements, à ses pieux desseins, à ses saintes résolutions; en formant mille obstacles à sa perfection, aux œuvres salutaires de la pénitence et de la mortification; en faisant tout ce qu'il peut pour prendre l'ascendant sur elle, et pour s'en rendre le maître : *corpus animale*.

Corps animal, par ses continuelles révoltes contre cette plus noble partie de nous-mêmes, par les malignes vapeurs qu'il lui envoie et dont il l'obscurcit, par les humiliants soufflets que cet esclave lui donne, par les mouvements séditions d'une guerre intestine qu'il y allume et qu'il y entretient, par le trouble qu'il y excite, par la division qu'il y met, jusqu'à la diviser, pour ainsi dire, d'avec elle-même, et former comme plusieurs âmes d'une seule âme; par les honteuses passions, j'ose le dire, auxquelles il s'efforce de l'assujettir pour l'asservir sous le joug de la chair, pour l'amener à une vie tout animale, la rendre en quelque sorte semblable à lui, c'est la pensée de Tertullien : *Anima quodammodo incorporascit*; pour l'abaisser, la faire descendre jusqu'à la condition des bêtes insensées, comme dit le Prophète : *similis jumentis insipientibus*. (Psal. XLVIII, 13). Il semble vouloir quelquefois être en paix avec elle, et la laisser en paix avec elle-même; mais c'est pour arriver plus sûrement à ses fins, pour réussir à la dégrader, l'avilir, la déshonorer : *corpus animale*.

Qui nous délivrera de ce corps de mort, s'écriaient en gémissant les saints ici-bas ?

(3574) *Cogitationes mortalium timidæ, et incertæ, providentiæ nostræ. Corpus enim, quod corrumpitur, aggravat animum, et terrena inhabitatio deprimit sensum multa cogitantem.* (Sap., IX, 14, 15.)

(3575) *Quod operor, non intelligo. Non enim quod volo bonum, hoc ago, sed quod odi malum, illud facio.* (Rom., VII, 15.)

(3576) « *Corpus omnimodo spiritui sublitum.* » (S. AUG., I. XXII, *De civit. Dei*, c. 24, n. 5, nov. edit.)

(3577) *De resurr. carnis*, c. 26.

(3578) « *Caro spiritui serviens recte appellabitur spiritalis... quia spiritui summa et mirabili ob-*

Quis nos liberabit de corpore mortis hujus? (Rom., VII, 24.) Ils en sont délivrés, et ils reconvreront au dernier jour un corps qui se trouvera dans une parfaite harmonie avec l'esprit, lui sera entièrement soumis (3576); le secondera admirablement dans toutes ses opérations, en suivra avec docilité tous les mouvements, respectera ses lois, honorera son domaine. Sain, libre, dégagé dans toutes ses parties, ses ressorts joueront avec la plus grande facilité au moindre commandement de l'âme. Il semblera même, dit Tertullien (3577), être devenu de même nature que cette âme : *Angelificata caro*.

Or vous donnera ainsi un jour, esprits bienheureux, anges du Très-Haut, on vous donnera des semblables : *Erunt sicut angeli Dei.* (Matth., XXII, 30.) Ainsi la paix sera faite dans l'homme. Les combats de l'homme contre l'homme seront cessés. L'homme sera d'accord avec lui-même. La servante n'insultera plus à la maîtresse. L'âme reprendra pleinement ses droits sur son esclave, et les gardera à jamais. La chair sera spiritualisée. Le corps deviendra comme spirituel. C'est surtout de la sorte, nous disent les Pères (3578), que doit s'entendre la spiritualité du corps des bienheureux : *Corpus animale surget spiritale*.

Un corps glorieux, incorruptible, spirituel, de difforme, de corruptible, d'animal qu'il était! Quel changement! Et qu'elles seront donc les sensations que procurera un corps ainsi renouvelé? Je parle toujours d'après les Pères (3579). Sensations vives, touchantes, délicieuses, de faibles, de grossières, d'imparfaites qu'elles étaient en cette vie. Mais il faut ici élever ses pensées et ne rien imaginer qui ne soit digne de la pureté du corps des bienheureux, et de la sainteté du lieu qu'ils habiteront. Des sons majestueux enchanteront les oreilles. De divins objets raviront la vue. Les plus exquis parfums de l'époux flatteront l'odorat.... Je m'arrête, mes Révérends Pères. *L'œil n'a point vu*, dit saint Paul (3580), *l'oreille n'a point entendu, l'esprit de l'homme ne peut concevoir ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment.*

L'œil n'a point vu.... Ah! quel plaisir, quel charme, quelle joie, quel transport causera aux bienheureux la vue du corps glorieux de Jésus! Oui, les bienheureux verront, et que ne parlé-je, dans la douce espérance d'être un jour associé à leur bon-

temperandi facilitate subdetur. » (S. AUG., I. XIII, *De civit. Dei*, c. 20, nov. edit.)

(3579) « *Apud Isaiam, Bona terræ edetis : bona carnis intelligatur, quæ illam manent in regno Dei reformatam.* » (TERTULL., *De resurr. carnis*, c. 26.) — « *In illa futura vita... oculi, aures, nares, os, manns, pedes... in communi, mirabili delectationis et dulcedinis sensu replebuntur.* » (EADM., *L. de S. Anselmi similit.*, c. 57, inter *Op. S. Anselmi*, nov. edit.)

(3580) *Oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum.* (I Cor., II, 9.)

heur, que ne parlé-je comme le saint homme Job? Oui, et que chacun de vous, mes révérends Pères, le dise avec moi, oui, je verrai mon Dieu dans ma chair : *In carne mea videbo Deum meum.* (Job, XIX, 26.)

Mes yeux, ces yeux verront Jésus, le tendre Jésus, l'aimable Jésus. Ils verront ce Roi de gloire, et dans toute sa gloire; ce Fils de l'Homme et le plus beau des enfants des hommes, et dans toute sa beauté (3581); cet Agneau de Dieu qui a été immolé pour notre salut, et dans toute sa douceur. Ils considéreront ce visage brillant de tous les rayons de la divinité, et qui est l'objet des complaisances du Père. Ils contempleront ces lèvres sur lesquelles la grâce repose (3582). Me sera-t-il permis d'y appliquer les miennes? Qu'ai-je dit, mes révérends Pères?... Oui, j'ai pu le dire, parce que dans le ciel mon cœur sera entièrement embrasé, sera consumé d'amour pour Jésus; et que n'osera pas un tel amour?

Mais, du moins, qui m'empêchera de baiser les mains sacrées de mon Sauveur? ces mains où sont empreintes les marques glorieuses de sa victoire sur mes ennemis; de me prosterner à ses pieds, d'embrasser ces pieds divins qui les ont écrasés, et qui en montrent également les éclatants témoignages; de porter ma main dans son côté ouvert pour y éprouver la délicieuse chaleur de cette fournaise d'amour que forme le voisinage de son sacré cœur si tendre et si brûlant? Ah! les plaintes de Marthe qui auront pour lors le même sort que Marie, ne troubleront pas mon bonheur.

Je vous verrai, Marie, Mère de Jésus, vous qui êtes mon espérance, mon refuge, mon avocate, toute ma consolation dans cette vallée de larmes. Et dans quelle gloire vous verrai-je? dans la gloire même de votre fils, qui épanche sur vous les radiieuses splendeurs de son humanité, dans la gloire de la Reine du ciel, couronnée de la main de son divin Époux, élevée sur un trône au-dessus duquel il n'y a, et il n'y aura jamais que le trône de Dieu seul.

Je vous verrai, patriarches, prophètes, apôtres de Jésus, martyrs de Jésus, confesseurs de la foi et de la doctrine de Jésus? Je vous verrai, vous, nos pères, nos législateurs, nos réformateurs, nos maîtres, pieux anachorètes, zélés cénobites. Je vous verrai, vierges saintes. Je verrai la troupe innombrable d'élus de tous les pays, de toutes les tribus, de tous les peuples de la terre (3583) : élus choisis de la main de Dieu, tous avec la marque de leurs différentes victoires, tous avec le caractère de leur sainteté particulière.

Je verrai toutes les beautés du paradis,

toutes les magnificences de la Jérusalem céleste, toutes les richesses de la cité de Dieu, tout ce qu'on a jamais dit de cet heureux séjour, et toujours bien au-dessous de ce qu'il est. Séjour où se trouve la source intarissable des solides plaisirs, des douces consolations, des saintes voluptés, des délices ineffables; éclairé d'une lumière plus pure et plus éclatante que celle du soleil, de la lumière de Dieu même; embelli de tout ce que Dieu a de plus précieux dans ses trésors, qu'il étale avec une profusion digne de sa grandeur. Séjour toujours retentissant de cantiques de joie, de louanges, de bénédictions, d'actions de grâces; chef-d'œuvre d'une main toute-puissante, d'un esprit infiniment fécond et agissant; le plus accompli, le plus merveilleux, le plus incompréhensible des ouvrages du Très-Haut (3584), dont le plan a été pris dans la plénitude de la source infinie de la souveraine sagesse; le dernier effort, le terme de l'art du suprême ouvrier. Séjour destiné par un Dieu pour faire éclater sa magnificence au grand jour des triomphes éternels de son Fils qui est Dieu.

Quelle conséquence tirerons-nous, mes révérends Pères, pour notre instruction, des privilèges que je viens de développer attachés à la bienheureuse résurrection? Écoutons saint Paul. Mortifiez, nous dit ce grand apôtre, mortifiez les membres de votre corps, afin que, quand Jésus-Christ, qui est votre vie, viendra à paraître, vous paraissiez aussi avec lui dans la gloire : *Mortificate membra vestra... Cum Christus apparuerit vita vestra, tunc et vos apparebitis cum ipso in gloria.* (Coloss., III, 4, 5.)

Nous devons donc, mes révérends Pères, pour avoir part un jour à la bienheureuse résurrection, nous devons offrir notre corps à Dieu, comme une hostie vivante, sainte, et agréable à ses yeux (3585); travailler sans cesse à l'affranchir de la servitude des sens, à le réduire sous la liberté de l'esprit, à lui procurer une intégrité parfaite, nous devons le retenir dans le respect et le devoir, réprimer ses mouvements séditionnaires, rendre ses mauvais desirs impuissants, dompter ses saillies, surmonter ses faiblesses, résister courageusement à ses appétits déréglés. faire tous nos efforts pour qu'il n'obéisse pas à la cupidité, et ne lui prête pas son ministère, lui retrancher tout ce qui est superflu, ne lui rien accorder de ce qui est, pour le simple plaisir, ne lui permettre l'usage des choses créées que pour céder à la nécessité, lui ôter dans les actions naturelles et légitimes, les moyens d'en abuser et de nuire à notre âme, le traiter comme un ennemi domestique, que nous voulons soumettre, comme un criminel que

(3581) *Speciosus forma præ filiis hominum.* (Psal. XLIV, 5.)

(3582) *Diffusa est gratia in labiis tuis.* (Psal. XLIV, 5.)

(3583) *Vidi turbam magnam, quam dinumerare nemo poterat, ex omnibus gentibus, et tribubus, e*

populis, et linguis. (Apoc., VII, 9.)

(3584) *Solummodo ibi magnificus est Dominus.* (Isa., XXX, 21.)

(3585) *Observo, fratres, per misericordiam Dei, ut exhibeatis corpora vestra, hostiam viventem, sanctam, Deo placentem.* (Rom., XII, 1.)

nous voulons punir, comme un esclave que nous voulons tenir dans la dépendance, comme un rebelle que nous voulons assujettir à la sainte sévérité de l'Évangile. Nous devons ne lui donner jamais des forces pour se révolter et secouer le joug. Nous devons faire servir ses membres d'armes et d'instruments à la piété, à la justice, à la charité (3586). Mortifiez les membres de votre corps, afin que quand Jésus-Christ qui est votre vie viendra à paraître, vous paraissiez aussi avec lui dans la gloire. *Mortificate membra vestra... Cum Christus apparuerit, vita vestra, tunc et vos apparebitis cum ipso in gloria.*

C'est, mes révérends Pères, c'est ce que nous devons faire en qualité de chrétiens. Mais, comme religieux et religieux solitaires, appelés par conséquent à une résurrection plus glorieuse que celle à laquelle sont appelés les simples chrétiens, le commun des fidèles; obligés d'ailleurs par notre état à de plus grandes mortifications, à d'autres austérités plus considérables: que l'espérance d'une telle résurrection, animée par les devoirs de notre profession, nous porte à traiter nos corps plus rigoureusement que ne doivent traiter le leur les simples chrétiens, le commun des fidèles; à châtier ce corps avec moins de ménagement, à le punir avec plus de sévérité, à le réduire dans une plus grande servitude, à avoir plus d'éloignement et d'horreur pour tout ce qui peut favoriser sa délicatesse et sa sensualité.

Sacrifions donc, nous religieux, nous solitaires, sacrifions notre corps par les exercices d'une austère pénitence; immolons-le par le glaive d'une mortification continuelle; affligeons-le, non-seulement par la privation de tous les plaisirs des sens, mais encore par l'application des choses qui leur sont contraires; rendons-le insensible aux outrages, aux humiliations, aux persécutions, aux tribulations, aux souffrances; faisons-lui manger le pain dont nous le nourrissons, à la sueur de son front; retranchons-lui quelquefois une partie de ce qui lui est nécessaire, pour ne nous pas tromper en croyant lui avoir retranché le superflu; ayons une industrie merveilleuse, pour lui procurer un grand nombre de privations, que nous ménagerons avec soin; livrons-le à des œuvres laborieuses, pénibles, rebutantes pour la nature; ne nous étant pas permis de le faire mourir tout d'un coup, tourmentons-le lentement, consomons-le, pour ainsi dire, à petit feu, faisons-lui endurer un long supplice.

C'est par une telle conduite que notre corps de difforme, de corruptible, d'animal qu'il est ici-bas, sera changé en un corps glorieux, incorruptible, spirituel: gloire,

incorruptibilité, spiritualité que Dieu proportionnera aux souffrances que ce corps aura endurées: gloire, incorruptibilité, spiritualité qui sera accompagnée de la possession du souverain bien, en quoi consistera notre béatitude essentielle. Que vous dirai-je, mes révérends Pères, de cette béatitude dont il me reste à vous parler? Elle est au-dessus de toutes nos pensées et de toutes nos paroles (3587). Disons-en du moins ce que, d'après l'Écriture, en disent les Pères.

SECONDE PARTIE.

Notre béatitude essentielle ne peut regarder que ce qu'il y a en nous de spirituel, ne peut regarder que notre esprit, notre cœur, ne peut regarder que les puissances de notre âme. Or voici, selon saint Augustin, quelle sera cette béatitude. Nous verrons Dieu à découvert, *videbimus* (3588). Nous aimerons Dieu sans partage et sans réserve, *amabimus*. Nous jouirons de Dieu à jamais, *perfruemur* (3589).

Nous verrons Dieu à découvert... Combien, mes révérends Pères, combien sont profondes les ténèbres de notre esprit, même par rapport aux choses naturelles et d'un ordre inférieur, où par son application, cet esprit ne peut presque apprendre que l'erreur ou son ignorance; par son étude, il ne trouve que des mots vides, ou des faits incertains, ou un vrai inutile pour sa conduite; par ses méditations, il ne fait guère que se confondre, s'égarer ou s'éblouir; par sa vivacité, il se dissipe; s'évapore et devient la dupe de son imagination; par son opiniâtreté, il enfante l'erreur, et serre le bandeau qui l'aveugle; par sa contention, il ne peut voir qu'un objet à la fois, en perdant de vue tous les autres; par son travail, il interroge, pour ainsi dire, toute la nature, sans en recevoir que des réponses douteuses; par ses recherches, il ne saurait se tirer de ce monde de probabilités où il est logé, pour arriver à l'évidence; par ses efforts, il s'affaiblit, se fatigue, s'use, s'appesantit; par ses disputes, il n'en devient que plus entêté, plus prévenu, plus indocile, plus vain, plus présomptueux.

Sont-elles moins profondes, les ténèbres de notre esprit par rapport aux choses surnaturelles, et surtout par rapport à la nature de Dieu, aux attributs de cet Être suprême? Ah! il ne voit ici Dieu, il ne voit cet Être suprême qu'à travers les nuages d'une raison éclipcée, que par les créatures qui l'arrêtent et émoussent son activité, que par un sentiment intérieur que le péché a affaibli, que par la foi qui est elle-même ténébreuse, ou, s'il le voit, s'il le découvre dans ces vestiges de la puissance de Dieu,

nov. edit.)

(3588) S. Aug., *De civit Dei*, l. XXII, c. 30, nov. edit.

(3589) S. Aug., *in Ps. XXVI*, enarr. 2, n. 8, nov. edit.

(3586) *Exhibete — membra vestra arma justitiæ Deo.* (Rom., VI, 15.)

(3587) « Effugit omnem sermonem, atque omnem sensum humane mentis. » (S. Aug., aut. quiv. al., serm. 209, n. 3, in Append. vol. V *Op. S. Aug.*,

dans ces caractères de sa sagesse, dans ces écoulements de sa bonté, dans ces marques de sa justice, dans ces empreintes de sa gloire, dans ces rayons de sa majesté, dans ces traits de sa beauté, qu'il a répandus dans toute la nature ; les idées que notre esprit conçoit de cet Etre souverain sont toujours bien faibles, bien légères, obscures, peu étendues, enveloppées. C'est toujours, c'est seulement comme en un miroir, dans des énigmes, selon l'imperfection dont parle l'Apôtre, que Dieu est aperçu : *Videmus per speculum, in ænigmatæ... ex parte.* (I Cor., XIII, 12.)

O divine lumière ! qui brillez dans l'éternité, quand éclairerez-vous notre esprit, quand dissiperez-vous ses obscurités, quand chasserez-vous ses ténèbres, quand le changerez-vous, le détruirez-vous, c'est l'expression de saint Augustin (3590), le transformerez-vous, le divinisez-vous ? A la clarté de vos vifs rayons, nous verrons de près, sans voile, sans nuage, sans obscurité, à nu, à découvert, face à face, *facie ad faciem* (3591), nous verrons la douce et ravissante majesté de l'Etre suprême, cette beauté si ancienne et toujours nouvelle, cette sainteté sans ombre de tache, ni de changement ; cette justice plus élevée que les plus hautes montagnes, cette sagesse plus profonde que les abîmes de la mer, cette bonté plus étendue que l'espace du ciel et de la terre (3592), cette divine, cette souveraine, cette éternelle vérité, tous les immenses, infinis, immuables, incompréhensibles, tous les parfaits attributs de notre Dieu, et leur sublime accord inaccessible ici-bas à notre faible raison : *Videbimus.*

Placés vis-à-vis de la Divinité entièrement dévoilée dans le céleste séjour, nous la verrons dans tout son éclat, dans toute sa gloire, dans toute sa grandeur, rendus capables d'en soutenir les éclairs par la lumière qu'elle nous communiquera (3592). Mêlés avec les anges, les archanges, les dominations, les puissances, les chérubins, les séraphins, dans les mêmes transports de leur admiration et de leur ravissement, nous contemplerons les profondeurs incompréhensibles de l'abîme impénétrable de l'Etre des êtres, les richesses sans nombre de sa nature, infiniment heureuse et parfaite, la nécessité absolue de son existence, la grandeur ineffable de son unité, son abondance prodigieuse, sa merveilleuse fécondité, son inépuisable communication, ses émanations éternelles ; le sein immense qui conçoit,

qui engendre, qui porte de toute éternité un Fils unique, coéternel, subsistant, consubstantiel ; les traits divins et les caractères personnels de ce Fils qui est la splendeur de la gloire du Père, sa parfaite image, son expression tout entière, l'empreinte de sa substance, son Verbe, sa parole éternelle, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu.

Nous découvrirons le secret admirable de la production du Saint-Esprit, qui est l'esprit commun du Père et du Fils, leur union subsistante, leur amour mutuel, de même substance qu'eux, inséparable d'eux, éternel, infini, indépendant, immense, tout-puissant, souverain comme eux, un seul et même Dieu avec eux.

Nous verrons, en un mot, tout ce qu'on nous a dit de Dieu (3594), tout ce que nous croyons de Dieu, tout ce que nous ne pouvons comprendre de Dieu, tout ce que Dieu est en lui-même. Nous verrons Dieu tel qu'il est (3595). Nous verrons tout Dieu, si je puis m'exprimer de la sorte : *Videbimus.*

Et en voyant celui qui voit tout, qui connaît tout, qui contient tout, qui opère tout, qui ordonne tout, qui est le principe et la fin de tout, qui est la source de tout, que ne verrons-nous pas, s'écrie saint Grégoire le Grand ? *Quid non videbunt, qui videntem omnia videbunt* (3596) ?

Nous verrons le vaste océan de lumières et de vérités qui roulent dans la suprême intelligence, les trésors inépuisables de la science de Dieu, ses jugements, ses voies, ses desseins, ses conseils, les secrets les plus profonds de sa miséricorde et de sa justice, toutes les hauteurs de la plus sublime théologie, tout le détail du redoutable mystère de la prédestination, l'opération de la grâce, son économie, source ici-bas de tant de disputes ; tout ce que les voiles de la foi, dans cet état de voyageurs, dérobent à notre intelligence : *Videbimus.*

Nous verrons les raisons de la conduite de Dieu, dans les divers événements de notre vie, les rapports secrets que les situations désagréables où nous nous sommes trouvés avaient avec notre sanctification éternelle ; comment tout, à notre insu, contribuait à notre salut ; cet enchaînement merveilleux des moyens dont Dieu s'est servi pour attirer insaisissablement à lui nos propres défauts et même nos péchés mis en œuvre pour le bien de nos âmes (3597) ; comment par nos égarements le Père des

(3590) « Cum accepta fuerit illa ineffabilis lætitia, percit quodammodo humana mens, et fit divina. » (S. AUG., *Enarr. in Ps. XXXV*, n. 14, nov. edit.)

(3591) I Cor., XII, 12. — « Contemplabimur incommutabilem atque humanis oculis invisibilem Dei substantiam, quæ solis sanctis promittitur, quam dicit Apostolus Paulus, *facie ad faciem.* » (S. AUG., I. I De *Trinit.*, n. 51, nov. edit.)

(3592) *Domine, in cælo misericordia tua ; et veritas tua usque ad nubes. Justitia tua, sicut montes Dei ; judicia tua, abyssus multa.* (Psal., XXXV, 6, 7.) — *Savientiæ ejus non est numerus.* (Psal., CXLVI, 5.)

(3593) *In lumine tuo videbimus lumen.* (Psal. XXXV, 10.)

(3594) *Sicut audivimus, sic vidimus in civitate Domini virtutum, in civitate Dei nostri.* (Psal. XLVII, 9.)

(3595) *Videbimus eum sicuti est.* (I Joan., III, 2.)

(3596) S. GREG., *Hom. in Evang.*

(3597) « An vero ei peccata ipsa non cooperantur in bonum, qui ex eis humilior, ferventior, sollicitior, timorator et cautior invenitur ? » (S. BERN., *De divers.*, sem. 1, n. 6 nov. edit.)

miséricordes nous a fait revenir dans la voie; par l'orage, il nous a conduits au port; par la blessure, il nous a guéris; par les afflictions, il nous a purifiés; par les souffrances, il nous a embellis; par les humiliations, il nous a enrichis; par quel secours nous avons persévéré, par quel esprit nous avons été soutenus, par quels moyens nous avons été amenés à la gloire. Et à quels transports d'admiration, de joie, de reconnaissance ne nous livrerons-nous pas à cette vue des miséricordes de Dieu sur nous: *Videbimus*.

Les ressorts les plus cachés de la divine Providence dans la conduite admirable du monde, l'économie entière de la nature avec ses profondeurs, tout ce que Dieu avait livré à cet égard à la dispute des hommes, nous sera manifesté. La composition de tous les éléments, la cause de toutes les productions, la nature de notre âme, son union avec notre corps, le principe de son immortalité, le détail universel de tous les temps, non-seulement ce qui s'est passé dans la suite de chaque siècle, mais ce qui pouvait s'y passer, nous sera découvert. Tous les effets de la sagesse incréée, cette idée ouvrière, ce modèle primitif, ce plan, cette règle de la divine architecture, nous seront étalés: *Videbimus*.

Que ne verrons-nous pas (3598)? et plus nous verrons, plus nous trouverons de nouvelles découvertes à faire, et nous les ferons, de nouvelles connaissances à acquérir, et nous les acquerrons. Les plus simples d'entre les fidèles, ceux qui n'ont que d'obscures, que de fausses idées des choses de la nature, qui ne connaissent de la religion que ce qui est absolument nécessaire, un simple artisan, une pauvre femme, un petit enfant, tous les bienheureux, en un mot, élevés jusqu'à la pure intelligence, pareils aux anges en compréhension, jouiront également de la vue de Dieu, verront également tout en Dieu.

Ajouterai-je qu'en voyant Dieu, qu'en voyant tout en Dieu, nous serons semblables à Dieu? Le Disciple bien-aimé nous en assure: *Nous savons*, dit ce saint apôtre, *nous savons que, lorsque Dieu se montrera dans sa gloire, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est.* (1 *Joan.*, III, 2.) C'est-à-dire, parce qu'en voyant Dieu tel qu'il est, il nous rendra participants de ses idées; et cette participation rectifiant nos idées, les rendra conformes aux siennes; parce qu'en voyant Dieu tel qu'il est, nous le connaissons, et nous connaissons toutes choses en lui, par la même lumière dont il se connaît, lumière qui sera une émanation, un épanchement, une effusion de la substance même de Dieu (3599); parce

(3598) «Nihil latebit nos.— O sapientia qua tunc omnia quæ in cælo, et quæ in terra sunt, perfectissime cognoscemus, in ipso fonte sapientia rerum omnium cognitionem bibentes!» (S. BERN., *De divers.*, ser. 6, n. 7, nov. edit.)

(3599) «Influxus substantiæ Divinitatis.» (S. BERN., aut. quiv. al., *De cælesti hier.*)

qu'en voyant Dieu tel qu'il est, nous exprimerons dans notre entendement l'image de la divinité; et cette image étant la plus parfaite de toutes celles qui expriment la divinité, excepté le Verbe divin qui est l'image substantielle du Père, cette image nous donnera une admirable conformité avec Dieu: *Scimus, quoniam cum apparuerit, similes ei erimus; quoniam videmus eum, sicuti est.*

Ah! mes révérends Pères, voyant tout en Dieu; voyant Dieu et le voyant tel qu'il est, devenus par là semblables à Dieu, de quelles vives, fortes, puissantes impressions ne serons-nous pas touchés, pénétrés à l'égard de Dieu? notre cœur se portera vers cet objet souverainement aimable de tous les penchants de ses affections, de tout le poids de ses mouvements, de toute l'impétuosité de ses désirs, de toute l'activité de ses inclinations, de toute l'ardeur du plus vif amour, de toutes les flammes de la plus brûlante charité, de toute la violence, les efforts, l'excès, la force, la véhémence.... Les termes me manquent. Le feu, l'éclair, la pensée.... Il n'est point de comparaison qui puisse exprimer une pareille vivacité: *Amabimus*.

Et notre cœur se portera vers Dieu, d'autant plus sûrement, plus infailliblement, plus absolument, qu'il ne sera plus partagé, dissipé, dirai-je avec saint Augustin (3600)? déchiré, mis en pièces, comme il est ici-bas, où, quelques efforts qu'il fasse, la cupidité s'oppose toujours à ses desseins, son activité pour le bien est si souvent retenue par des mouvements contraires; où la négligence le perd, et le combat partage ses forces; où il voudrait, et il ne peut pas (3601); il désirerait, et il ne fait pas; il souhaiterait, et il n'achève pas; où l'amour qu'il a pour Dieu est toujours accompagné du funeste pouvoir de ne pas aimer, est toujours bien languissant, bien chancelant, est moins un amour qu'un désir faible d'aimer, *amor amoris*; est sans cesse exposé non-seulement à se ralentir, mais encore à s'éteindre par l'impression que font sur nous les objets sensibles, par nos abus dans l'usage indispensable des créatures, par la faiblesse que le premier péché a causée à notre nature, et le venin qu'il y a glissé; par la lassitude, qu'une continuelle vigilance nous procure, par les restes du vieil homme mêlés, dans notre homme intérieur, avec les prémices du nouveau; par l'attrait et l'amorce des plaisirs, lesquels, se rencontrant sur notre chemin, nous invitent à en jouir, retardent nos pas, ou nous arrêtent dans notre course; par notre ingratitude, notre indifférence, notre légèreté, notre inconstance, notre tiédeur, nos relâchements, nos réserves, nos ménagements, nos dégoûts; par les ar-

(3600) «Deus meus, colligens me a dispersione in qua frustalim discissus sum.» (S. AUG., I. II *Confes.*, c. 1, n. 4, nov. edit.)

(3601) On n'exclut que le pouvoir que donne la grâce efficace, laquelle nous n'avons pas tous jours.

tifiques des ennemis de notre salut, et surtout par les ruses du plus dangereux de nos ennemis, l'amour-propre, qui ne meurt qu'avec nous.

Nous aimerons Dieu dans le ciel uniquement, pleinement, souverainement, nécessairement, continuellement sans aimer que Dieu dans ses dons, sans retour sur nous-mêmes, sans effort, sans combat : *Amabimus*. Ne pouvant l'aimer autant qu'il est aimable, parce qu'il l'est infiniment, nous l'aimerons autant que nous pourrons l'aimer. Nous l'aimerons moins par devoir que par le plaisir que nous trouverons à l'aimer (3602). Nous l'aimerons d'un amour puissant, invariable, invincible, inaltérable; d'un amour qui épuîsera toute la sensibilité de notre cœur, d'un amour selon toute l'étendue des dimensions que saint Paul donne à la charité (3603), d'un amour digne de Dieu, d'un amour semblable à celui dont il aime son fils. (*Ephes.*, III, 18), d'un amour qui n'aura d'autres bornes que celles de notre nature : *Amabimus*.

Cet amour, comme un feu sacré, toujours ardent, toujours impétueux, toujours véliement, toujours insatiable, saisira toutes nos facultés, embrasera toutes les puissances de notre âme, dévorera, convertira en sa nature toutes les vertus, toutes les passions qui nous animaient, qui nous agitaient. Comme il n'y aura plus de foi, parce que nous verrons Dieu à découvert, il n'y aura plus de crainte, parce que nous n'appréhenderons plus d'être séparés de ce divin objet; il n'y aura plus d'espérance, parce que nous posséderons tout ce que nous attendions, tout ce que nous pouvions désirer. Les prophéties s'anéantiront, les langues cesseront, la science sera détruite, tout ce qui est imparfait sera aboli. La charité seule subsistera, la charité seule régnera (3604). Parce que nous aurons aimé Dieu dans le temps, nous l'aimerons dans l'éternité, nous l'aimerons éternellement : *Amabimus*.

Plus de concupiscence, plus d'amour-propre, plus d'opposition entre l'esprit et le cœur, plus de disputes secrètes avec nous-mêmes, plus de dangers, plus d'imperfections, plus de désirs indélébiles, plus d'affections humaines. Plus rien d'Adam, plus rien de cet homme pécheur, plus rien de ce père infortuné. Monde pervers, ton esprit, tes charmes, tes attraits ne pourront pénétrer dans le céleste séjour. Démon, implacable ennemi, nous serons à couvert de tes traits. Tentations fâcheuses, tribulations

(3602) « Nous aimerons Dieu au ciel, non comme liés et obligés par la loi; mais comme attirés et ravis par la joie que cet objet si parfaitement aimable donnera à nos cœurs. Alors la force du commandement cessera, pour faire place à la force du contentement. » (S. FRANÇOIS DE SALES, *De l'amour de Dieu*, I, X, c. 2.)

(3603) *Et notum feci eis nomen tuum, et notum faciam, ut dilectio, qua dilexisti me, in ipsis sit.* (Joan., XVII, 26.)

(3604) *Charitas nunquam excidit. Sive prophetiæ*

de la vie, afflictions, scrupules, sécheresses, aridités, vous aurez été. En un mot, tout ce qui s'opposait ici-bas à ce que la nature et la grâce, la raison et la religion, exigent de nous par rapport à l'amour que nous devons à notre Dieu; tout ce qui était capable de nous faire perdre cet amour, et même de l'affaiblir sera banni du Paradis. Nous y accomplirons le commandement de l'amour dans toute sa force, dans toute son étendue, dans toute sa perfection. Séraphins en lumières, nous serons des chérubins en amour : *Amabimus*.

Ce sera là, ô mon Dieu, que ma vie sera pleinement vie, que ma vie sera une vie véritable; que ma vie sera vraiment vie, parce que tous mes désirs seront réunis en vous seul, parce que je vous serai uni de tout moi-même, parce que mon amour pour vous sera sans partage et sans réserve : *Viva erit vita mea* (3605). Mon âme soupire, languit dans la vive impatience de rassembler dans votre sein ses volontés misérablement éparées dans les objets de son exil. Et quel trouble, quelle affliction, quel tourment ne lui causent pas ces écarts, cette dissipation, ce partage? Quel obstacle à sa consolation et à son bonheur! Fait-elle effort pour se dégager et pour s'élaner vers vous, ô mon Dieu, qu'une funeste mais heureuse expérience la force à reconnaître pour son unique et souverain bien? Ou, par une vengeance de jalousie, vous vous refusez à ses desirs oppressés; ou, si vous vous montrez, vous disparaîsez dans le moment, et ne lui donnez pas le temps de vous saisir, de vous embrasser, de s'attacher à vous, comme elle le voudrait. Et qui l'assurera dans ce délaissement que vous l'aimez, ô mon Dieu, qu'elle vous aime. Ah! elle n'éprouve de votre part que des rigueurs... Autour d'elle les vents des tentations soufflent. Mille assauts des démons ses ennemis lui sont livrés. Dans son sein, des mouvements séditionnels s'élèvent. Des plaisirs apparents se présentent à elle, et tâchent de la séduire. Tout ce qui est agréable aux sens, lui devient comme un piège. Quel sujet, dans cet état, de gémir, de s'affliger et de craindre!... Ne te trouble pas, ô mon âme, ne t'attriste pas, ne te décourage pas. Crains à la vérité, c'est ta situation ici-bas, la frayeur fait ton assurance (3606). Combats en même temps, travaille, efforce-toi, espère. Un jour viendra que le calme te sera rendu, que la paix succédera à la tempête, que tu entreras dans ton repos. Un jour viendra que tu

evacuabuntur, sive linguæ cessabunt, sive scientiæ destructur. (I Cor., XIII, 8.)

(3605) « Cum inhaerero tibi ex omni me, nusquam erit mihi dolor et labor; et viva erit vita mea, tota plena te. » (S. AUG., I, X *Confess.*, c. 28, n. 59, nov. edit.)

(3606) Excludit timor timore. (S. AMBROS. in ps. CCXVIII, serm. 21, n. 10, nov. ed.) — Si vis esse securus, semper esto in timore. » (S. ACEDIUS, sources. S. Frauc.)

verras ton Dieu, que tu l'aimeras, comme tu le souhaites, que tu en jouiras; et rien ne pourra te ravir cette vue, cet amour, cette jouissance : *Perfruemur*.

Ah! jouissance éternelle du bien suprême, de la beauté souveraine, de la parfaite vérité! Quelques gouttes, père Abraham, des délices de cette jouissance, non pas pour me rafraîchir la langue au milieu des ardeurs de ce triste désert, mais pour embraser mon cœur, et me rendre propre, par une heureuse expérience, à faire connaître à ceux qui me font l'honneur de m'entendre, quelque chose des plaisirs ineffables de la céleste patrie.

La jouissance du bien suprême, de la beauté souveraine, de la parfaite vérité, est la possession de ce bien, de cette beauté, de cette vérité. C'est la possession de Dieu même. Possession où se trouve l'affranchissement absolu de toutes sortes de maux, l'assemblage accompli de toutes sortes de biens, un fonds immense de douceurs délicieuses, de saintes voluptés, de richesses inépuisables, une ivresse spirituelle, un sommeil ineffable (3607), une pleine et entière sécurité (3608), une paix inaltérable, le bonheur parfait, le terme de l'amour, le centre de la béatitude, la félicité consommée.

Possession qui nous remplira de Dieu, selon toute la plénitude de Dieu (3609); qui nous procurera une joie pleine, une joie pure, une joie incompréhensible, la joie de Dieu même, *gaudium Domini* (*Matth.*, XXV, 21) : la joie de Dieu, mes révérends Pères, non pas la joie des anges et des puissances célestes, la joie de Dieu, la sienne propre; et par conséquent la paix, le repos, le plaisir, la félicité, la béatitude de Dieu : *gaudium Domini*.

Ah! Dieu lui-même se donnera à l'âme fidèle qui le possédera dans le ciel, Dieu lui-même et tout lui-même : Dieu avec toute sa puissance, Dieu avec toute sa sagesse, Dieu avec toute sa magnificence, Dieu avec toute sa gloire, Dieu avec toute sa beauté, Dieu avec toute sa grandeur, Dieu avec toute sa bonté, Dieu avec tous ses trésors, Dieu avec toutes ses aimables et adorables perfections; et l'âme fidèle se plongera, se concentrera, se confondra, s'abîmera, se perdra, sera absorbée, con-

sommée, transformée en Dieu : elle ne sera qu'une même chose avec Dieu (3610).

Dirai-je avec saint Augustin (3611), qu'elle deviendra en quelque sorte Dieu, dans le sein de Dieu; ou, selon l'expression de saint Grégoire de Nazianze (3612) qu'unie à Dieu, elle ne fera pas nombre avec Dieu; qu'elle sera comme une victime consumée sur l'autel de son sacrifice, comme une goutte d'eau perdue dans l'océan, un rayon réuni à son soleil, un néant abîmé dans le tout, un grain d'encens brûlé dans un feu immense; et si ces expressions vous paraissent trop fortes (elles ne le sont pas dans la pensée des Pères [3613]), concevez, si vous le pouvez, que l'âme sera pleine de Dieu, investie de Dieu, nourrie de Dieu, engraisée de Dieu (3614), pénétrée de Dieu (3615); Dieu au milieu d'elle, comme dans le centre de son empire, et elle au milieu de Dieu, comme dans le centre de son repos; Dieu tout en elle et elle tout en Dieu; Dieu la possédant entièrement, et elle possédant parfaitement Dieu. *Perfruemur*.

De là les tressaillements, les élancements, les épanchements, les bouillonnements, les transports, les ravissements, les extases, parfaits ravissements, sublimes extases, que dis-je, mes révérends Pères? ce ne sont là que de faibles et très-faibles expressions.... Langage des anges, vous me seriez ici nécessaire! Mais ne pouvant parler qu'un langage humain, que dirai-je encore?

Ah! si quelques gouttes des consolations célestes ont mis comme hors d'eux-mêmes, en cette vie, tant de saints, tant de saintes, que sera-ce de l'océan immense, de l'abîme sans fond et sans bornes des consolations dont sera inondée dans le paradis l'âme fidèle? Saintement enivrée de son Dieu, elle s'écriera, cette âme bienheureuse, elle s'écriera par une espèce de regorgement de cette ivresse : Mon Dieu, que vous êtes aimable! que vous êtes admirable!.... O douceurs! ô charmes divins!.... Qu'est-ce que je sens? qu'est-ce que j'éprouve?... C'est assez, mon Dieu; c'est trop, mon Dieu... ou plutôt elle se taira, l'excès du saint plaisir ne lui permettant que le délicieux silence de l'extase et du ravissement.

Et point d'intervalle, point de vicissi-

(3607) « *Oiu pace! o inidipsum! o quid dixit* (David): *Obdormiam et somnum capiam?* » (S. AUG., I. IX *Confes.*, c. 4, n. 11, nov. edit.)

(3608) « *Ibi plena et tota certa securitas.* » (S. AUG., serm. 297, n. 8, nov. edit.)

(3609) *In omnem plenitudinem Dei.* (*Ephes.*, III, 19.)

(3610) *Pro eis rogo, ut omnes unum sint, sicut tu Pater in me, et ego in te; ut et ipsi in nobis unum sint, — ut sint consummati in unum.* (*Joan.*, XVII, 21, 22, 23.) — « *In Jerusalem sancta — tu et ille (Deus) eritis.* » (S. AUG., *Enarr. in Ps. XXXVI*, serm. 1, n. 12, nov. edit.)

(3611) « *Deum diligis? quid dicam? Deus eris.* »

(S. AUG., in *Ep. Joan.*, c. 2, tr. 14, nov. edit. — « *Totus homo deificatus* (in cælo). » (S. AUG., serm. 166, 12, 4, nov. edit.)

(3612) « *Non multi erimus, sed toti Dei formes.* » (S. GREG. NAZ., or. 4, *De theol.*)

(3613) Dans cette transformation dont parlent les Pères, la créature conserve toujours sa substance créée et individuelle. Elle ne se perd pas tellement dans l'Être Divin, qu'elle cesse d'être créature, comme l'ont cru quelques hérétiques.

(3614) « *Anima de Deo saginatur.* » (TERTULL., *De resurr. carnis.*, c. 8.)

(3615) « *Sancta regique Trinitas — tota se, eum tota mente, miscet.* » (S. GREG. DE NAZ., or. 13.)

tude, point d'inégalité dans cette jouissance. Le goût que nous aurons ne perdra jamais rien de sa vivacité, à force de goûter. Le plaisir que nous sentirons ne sera jamais moins agréablement senti, à force de l'être. La joie dont nous serons comblés ne sera jamais altérée, à force de la ressentir. Nous serons toujours remplis, et toujours avides, dit le cardinal Pierre de Damien (3616), toujours affamés et toujours rassasiés, toujours rassasiés et jamais rassasiés, dit saint Augustin (3617), toujours ardents par le désir et toujours transportés par la jouissance; et ces divers mouvements se balançant en nous par le plus incompréhensible équilibre, mettront entre la possession et le dégoût un intervalle immense. *Perfruemur.*

Comment cela, mes révérends Pères? comment? C'est que Dieu lui-même, que nous posséderons pleinement, entretiendra le goût que nous aurons, nourrira le plaisir que nous sentirons, assurera la joie dont nous serons comblés; parce qu'étalant sans cesse à notre égard toute l'étendue de ses charmes, déployant éternellement en notre faveur toute la plénitude de ses perfections, nous trouverons sans cesse, éternellement en lui, une source inépuisable d'amabilité, il sera pour nous un objet toujours plus aimable, toujours infiniment aimable; parce qu'il répandra sans cesse, éternellement en nous, avec une ineffable profusion, la douceur de ses faveurs les plus secrètes, il en versera dans notre sein une mesure pressée, entassée, surabondante (3618), une mesure sans mesure, dit saint Bernard (3619); il nous fera toujours regorger de douceurs, de plaisirs, de consolations; toujours il nous embrasera des ardeurs de sa dilection.

Par là, la soif dont nous brûlions pour les biens éternels, sera pleinement étanchée, notre faim avide pour la véritable justice rassasiée, la vaste étendue de nos désirs satisfaite, la capacité sans bornes de nos cœurs, remplie; et étant toujours enivrés de la joie de notre Dieu, toujours inondés du torrent de ses voluptés (3620), toujours plongés dans l'abîme de ses délices, un fonds immense de paix inaltérable, étant procuré à notre âme par l'assurance de l'éternité, nous jouirons ainsi de Dieu à jamais. *Perfruemur.*

Dissipez-vous, ténèbres de mon esprit;

(3616) «Avidi, et semper pleni, quod habent desiderant. Inhiantes semper edunt, et edentes inhiant.» (S. PETR. DAM., *Hymn. de gloria parad.*)

(3617) «Talis erit illa delectatio pulchritudinis, ut semper tibi præsens sit et nunquam satieris, imo semper satieris et nunquam satieris.» (S. AUG., tr. 3 in *Joan. Evang.*, c. 1, n. 21, nov. edit.)

(3618) *Mensuram bonam, et confertam, et coagulatam, et superfluentem dabunt in sinum vestrum.* (Luc., VI, 58.)

(3619) «Mensura sine mensura.» (S. BERN., in *Cant.*, serm. 44, n. 4, nov. edit.)

(3620) *Torrente voluptatis tue potabis eos.* (Psal.

loin de moi, affections qui partagez mon cœur; cessez de m'inquiéter, troubles qui agitez mon âme. Je veux voir mon Dieu à découvert. Je veux aimer mon Dieu sans réserve. Je veux jouir de mon Dieu à jamais. Relégué parmi les habitants de Cédar (3621), n'éprouvant dans mon exil que des langueurs et des ennuis, je brûle de me trouver dans ma chère et sainte Sion... Quand irai-je, quand me présenterai-je devant la face de mon Dieu (3622)? Ma foi, mon espérance, mon amour ne peuvent souffrir le moindre délai.

Ouvrez-vous, portes éternelles, levez-vous, portes éternelles (3623), afin que je prenne l'essor, et que je passe sur vos seuils sacrés, pour arriver jusqu'au lieu du tabernacle admirable, jusque dans la maison de mon Dieu (3624), jusqu'aux pieds du trône de mon Dieu? Je frapperai si souvent et si fortement à ces augustes portes, qu'enfin elles me seront ouvertes. Je ferai monter là-haut si fréquemment et si vivement des étincelles de mon amour, qu'à la fin j'y monterai moi-même, et en attendant, mes élans embrasés, comme un chariot de feu, m'y porteront sans cesse.

Ah! si je t'oublie jamais, céleste Jérusalem, puissé-je plutôt m'oublier moi-même! si je manque jamais à me souvenir de toi, si tu n'est pas l'unique objet de mes pensées et de mes désirs, que je sois sans voix et sans parole, que ma langue demeure pour toujours attachée à mon palais (3625)!... O l'heureuse nouvelle, quand on m'annoncera la fin de mon esclavage, le commencement de ma liberté, la cessation de mes misères, mon rappel dans ma patrie, mon entrée dans le séjour du ciel, et dans le repos de la bienheureuse éternité?... Venez, Jésus, venez, mon bien-aimé. La vie m'est à charge, je ne puis en supporter le poids. Venez, Jésus, venez, mon bien-aimé. Je veux vous voir, ô mon Dieu! je veux vous voir à découvert; je veux vous aimer sans partage; je veux jouir de vous à jamais.

Malheur au religieux qui, bien loin d'avoir ces sentiments, d'être dans ces dispositions, vit dans l'oubli du ciel, ne fait pas de ce bienheureux séjour l'objet de ses pensées, le terme de ses désirs, la fin de ses actions; qui, ne se regardant pas ici-bas comme exilé, captif, étranger, voyageur, ne gémit pas dans cette vallée de larmes, ne

XXXV, 9.)

(3621) *Heu mihi! qua incolatus meus prolongatus est. Habitavi cum habitantibus Cedar: multum incola fuit anima mea.* (Psal. CXIX, 5.)

(3622) *Quando veniam et apparebo ante faciem Dei?* (Psal. XLI, 5.)

(3623) *Elevamini, portæ æternales.* (Psal. XXIII, 7.)

(3624) *Transibo in locum tabernaculi admirabilis, usque ad domum Dei.* (Psal. XLI, 5.)

(3625) *Si oblitus fuero tui, Jerusalem, oblivioni, detur dextera mea. Adhereat lingua mea faucibus meis, si non meminero tui; si non proposuero Jerusalem in principio lætitiæ meæ.* (Psal. CXXXVI, 5, 6.)

soupire pas pour la céleste patrie. Malheur à ce religieux. Il n'est pas chrétien.

Un chrétien est occupé de l'espérance des biens immortels, de la venue et de l'attente de Jésus-Christ (3626), son but est de s'avancer vers le terme de sa félicité, vers le prix que Dieu lui destine (3627). Il souhaite de voir au plus tôt les liens de sa captivité rompus, et les nœuds de son union avec Jésus-Christ serrés pour jamais (3628). Il se regarde, dit Tertullien (3629), comme un homme banni et relégué pour un temps sur la terre. Sa première vertu, ou plutôt toute sa vertu, dit saint Chrysostome (3630), est le désir du ciel. Il n'est point de ce monde, comme Jésus-Christ n'en était point; il n'est chrétien, dit saint Augustin (3631), que pour la vie future. Il désire continuellement, dit saint Isidore de Séville (3632), les biens à venir, et tend au ciel, sa véritable patrie. Dans cette vue, il pense, il parle, il souffre, il agit, il prie.

Si tel doit être, dans un simple chrétien, le désir du ciel, quel doit-il être dans un religieux, dont la vocation est la perfection du christianisme? Vous l'exprimez, ce désir, notre saint Législateur, en disant que nous devons nous porter vers la vie éternelle de toute l'étendue de notre cœur : *Vitam æternam omni concupiscentia spiritali desiderate* (3633).

C'est-à-dire que, si le commun des fidèles peut apporter quelque modération dans le désir du ciel, nous religieux nous n'en devons point connaître; c'est-à-dire, que ce désir doit absorber toutes nos pensées, animer tous nos sentiments, s'emparer de toutes les puissances de notre âme; nous tirer, pour ainsi dire, et nous tenir sans cesse comme hors de nous-mêmes; nous transporter, nous élever en esprit au-dessus de la terre, par un noble vol vers le ciel; par son ardeur, nous faire presque tomber en défaillance (3634), et déplorer avec de profonds gémissements les misères de notre pèlerinage; nous porter à ne connaître d'autre intérêt dans le siècle présent que d'en sortir au plus tôt, et à ne nous consoler d'y être plus longtemps, que parce que Dieu veut que nous y soyons; nous rendre non-seulement étrangers et voyageurs, par rapport à cette vie, mais comme déjà sauvés par l'espérance (3635), comme déjà citoyens du ciel, habitants dans le ciel, vivants dans le ciel, remplissant une partie des places laissées vacantes par les anges rebel-

les, et conversant avec les esprits bienheureux.

Les psaumes et les autres prières de l'Eglise, que nous avons si souvent à la bouche, expriment toute l'activité et toute la chaleur de ce désir, pourrions-nous n'en être pas animés, sans être menteurs et hypocrites? Je viens de le témoigner moi-même ce désir. Puissé-je le seconder par mes œuvres, me le rendre utile par ma conduite, et en mériter ainsi l'accomplissement! Car, ce n'est pas au seul désir, quelque vif et ardent qu'il soit, que le ciel est promis; mais au travail, à l'action, à l'exacte pratique des vertus évangéliques; et de plus, pour ce qui nous regarde, à la parfaite observance des devoirs de notre profession. Le désir est nécessaire, parce qu'il ne peut y avoir de travail et d'action sans désir; mais il ne suffit pas, parce que le travail et l'action n'accompagnent pas toujours le désir.

Au désir du ciel, joignons donc, mes révérends Pères, l'action, joignons le travail pour le ciel. Menons une vie pénitente et mortifiée, selon toute la sévérité que j'ai développée dans la première partie de ce discours. J'ajoute: détruisons tout ce qui s'élève en nous de contraire à la loi de Dieu, à nos obligations particulières, au progrès de notre perfection. Combattons nos goûts déréglés, nos penchants vicieux, nos goûts, nos penchants même les plus naturels et les plus légitimes en apparence. Dépouillons-nous de toute affection pour les choses visibles et terrestres. Faisons une violence continue à la nature. Prenons sans cesse le parti de l'Evangile et de la règle contre nous-mêmes. A force de travail, faisons porter à notre âme toute sorte de fruits de justice. Pratiquons, le plus parfaitement que nous pourrons, les vertus chrétiennes et religieuses. Fidèles à tous nos devoirs et aux observances les plus légères, animons-les des sentiments d'une foi vive, d'une piété sincère. Ainsi, nous parviendrons à voir un jour Dieu à découvert, à aimer Dieu sans partage et sans réserve, à jouir de Dieu à jamais; et ce corps difforme, corruptible, animal qu'il est en cette vie, deviendra glorieux, incorruptible, spirituel. Telle sera la béatitude de notre corps. Telle sera la béatitude de notre âme. Telle sera dans l'éternité et au delà, *in æternum et ultra*, notre béatitude parfaite. Ainsi soit-il.

(3626) *Expectantes beatam spem, et adventum glorie magni Dei, et Salvatoris nostri Jesu Christi.* (Tit., II, 13.)

(3627) *Ad destinatum persequor, ad bravium superne vocationis Dei in Christo Jesu.* (Philipp., III, 14.)

(3628) *Desiderium habens dissolvi, et esse cum Christo.* (Philipp., I, 25.)

(3629) « Christiani, exsules hujus vitæ. » (TERTULLIEN.)

(3630) « Prima est virtus, atque adeo universa virtus, esse in hoc mundo hospitem et peregrinum. »

(S. JOAN. CHRYS., Hom. 24, in Ep. ad Hebr., c. 11, n. 1, nov. edit.)

(3631) « Non propter presentem vitam efficiamini christiani, sed propter futuram vitam. » (S. AUG., serm. 367, n. 8, nov. edit.)

(3632) « Ad eam tendere vitam, pro qua Christianus est, id est ad æternam. » (S. ISID. Hispalens., I, III Sent., c. 65.)

(3633) *Reg. S. Bened. c. 4.*

(3634) *Concupiscit et deficit anima mea in atria Domini.* (Psal. LXXXIII, 1.)

(3635) *Spe salvæ facti sumus.* (Rom. 8, 24.)

TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

NOTICE SUR LE P. LABERTHONIE.	9	Section I ^{re} . — Promesse faite à Adam.	246
OEUVRES COMPLÈTES DU P. LABERTHONIE, POUR LA DEFENSE DE LA RELIGION CHRETIENNE CONTRE LES INCREDULES ET LES JUIFS.		Section II. — Promesse renouvelée à Abraham, Isaac et Jacob.	247
Avertissement.	9	Section III. — Prédications de l'œuvre du Messie par les prophètes.	251
INSTRUCTIONS CONTRE LES INCREDULES.	45	Psaumes.	251
Instruction I ^{re} .	45	Isaïe.	252
Instruction II.	52	Jérémie.	254
Instruction III.	50	Baruch.	257
Instruction IV.	66	Ezéchiel.	257
Instruction V.	81	Daniel.	259
Instruction VI.	98	Section IV. — Application des prophéties précédentes à Jésus-Christ.	260
Instruction VII.	117	CHAPITRE VI. — Par ce que les prophètes ont prédit des moyens que le Messie emploierait pour accomplir son œuvre, il est démontré que Jésus-Christ est le Messie.	264
Instruction VIII.	128	Section I ^{re} . — Prédiction des psaumes CIX, XXXIX et XXI.	265
Instruction IX.	141	Section II. — Prédications d'Isaïe.	275
Instruction X.	155	Section III. — Les prophéties précédentes interprétées par Daniel.	279
Instruction XI.	166	Section IV. — Source de l'aveuglement des Juifs.	280
Instruction XII.	181	CHAPITRE VII. — Par l'état présent des juifs, comparé avec les prophètes, il est démontré que Jésus-Christ est le Messie.	284
INSTRUCTIONS CONTRE LES JUIFS.	195	Section I ^{re} . — Prédiction de Daniel.	285
Avertissement.	195	Section II. — Prédiction d'Isaïe.	291
Instructions dans lesquelles on prouve que Jésus-Christ est le Messie promis.	193	Section III. — Prédiction d'Osée.	294
CHAPITRE I^{er}. — Préliminaire. — Dans lequel, 1^o pour détruire le préjugé général qui empêche les juifs de se rendre attentifs aux instructions qu'on veut leur donner, on prouve qu'il est faux que la loi donnée à Moïse dût subsister dans toutes ses parties jusqu'à la fin des siècles; 2^o on expose l'ordre et le plan des instructions contenues dans ce volume.	199	Section IV. — Prédications d'Ezéchiel.	302
CHAPITRE II. — Par les prophéties qui déterminent le temps de la venue du Messie, il est démontré que le Messie promis est Jésus-Christ.	205	Section V. — Prédications d'Aggée, de Zacharie et de Malachie.	309
Section I ^{re} . — Prophétie de Jacob.	203	CHAPITRE VIII. — Figures de l'ancien peuple qui ont annoncé Jésus-Christ et son Eglise.	315
Section II. — Prophéties d'Aggée.	207	Cain et Abel,	314
Section III. — Prophéties de Daniel.	210	Sara et Agar.	315
Section IV. — Prophétie de Michée.	219	Isaac et Ismaël	316
CHAPITRE III. — Par les prophéties qui marquent quelle doit être la personne du Messie, il est démontré que le Messie est Jésus-Christ.	221	Sacrifice d'Abraham.	318
Section I ^{re} . — Prophétie de Michée.	221	Isaïe et Jacob.	320
Section II. — Prophéties d'Isaïe.	222	Joseph.	322
Section III. — Psaumes CIX et XLIV.	228	Moïse et la loi.	331
Section IV. — Prophéties de Jérémie.	251	Le bouc émissaire.	335
Section V. — La divinité du Messie n'est point contraire à l'unité de Dieu.	254	Le serpent d'airain.	335
CHAPITRE IV. — Corruption de la nature humaine, et nécessité de sa réparation par le Messie.	256	Josué.	334
Section I ^{re} . — Création et chute de l'homme.	256	David et Salomon.	338
Section II. — Corruption de tout le genre humain.	259	ABRÉGÉ DES INSTRUCTIONS PRÉCÉDENTES EN FORME DE CATECHISME, PAR DEMANDES ET PAR REPONSES.	337
Section III. — La même vérité prouvée par l'expérience.	242	Leçon I ^{re} .	357
Section IV. — Le péché originel prouvé par nos misères.	245	Leçon II.	359
Section V. — Ressource de l'homme dans le Messie.	244	Leçon III.	361
CHAPITRE V. — Par les prophéties qui annoncent l'œuvre du Messie, il est démontré que le Messie est Jésus-Christ.	246	Leçon IV.	365
		Leçon V.	364
		Leçon VI.	367
		Leçon VII.	369
		Leçon VIII.	352
		Leçon IX.	358
		Leçon X.	357
		Leçon XI.	360
		SERMONS.	563
		SERMONS CONTRE LE DÉISME ET LE SPINOZISME	563
		Sermon I ^{er} .	563
		Sermon II.	582

SERMON SUR LA RELIGION CHRÉTIENNE.	597	EXAMEN CRITIQUE D'UN ECRIT SPINOSISTE SUR L'EXISTENCE DE DIEU.	559
SERMON SUR JÉSUS-CHRIST.	417	LETTRE A UNE DEMOISELLE NOUVELLEMENT CONVERTIE.	651
REPONSE A UNE OBJECTION DES DEISTES CONTRE LA RELIGION CHRÉTIENNE, tirée de ce qu'elle n'est pas à la portée de tous les hommes.	457	De l'invocation des saints.	655
I ^{re} objection.	457	Du Purgatoire.	656
II. — Cette objection ne peut être faite par d'autres incrédules que les déistes.	457	Des œuvres.	665
III. — Réponse à l'objection. Elle ne regarde que les mystères.	458	Du pape.	668
IV. — La religion chrétienne n'ordonne pas de <i>comprendre</i> les mystères.	458	Du pouvoir des clefs.	675
V. — Elle ordonne seulement de les <i>croire</i> .	459	PREUVES DE LA DIVINITE ET DE LA PERSONNALITE DU SAINT-ESPRIT.	679
VI. — Ce que c'est que <i>croire</i> , et en quoi <i>croire</i> est différent de <i>comprendre</i> .	459	NOTICE HISTORIQUE SUR D. BENOÎT VINCENT.	695
VII. — Rien n'est plus à la portée de tous les esprits que de <i>croire</i> les mystères.	459	CONFÉRENCES MONASTIQUES COMPLETES DE DOM. B. VINCENT, BENEDICTIN DE LA CONGREGATION DE SAINT-MAUR.	
VIII. — Les mystères sont et <i>incompréhensibles</i> et <i>infiniment croyables</i> .	460	Préface.	705
IX. — L'objection porte à faux, et la religion chrétienne est à la portée de tous les esprits.	460	CONFÉRENCES MONASTIQUES POUR LES DIMANCHES DE L'AVENT ET DU CAREME.	709
X. — La religion chrétienne prouvée par le principe posé par les déistes.	461	Avent.	709
XI. — Réponse des déistes.	461	Conférence I ^{re} . — Pour le premier dimanche de l'Avent. — Sur le jugement dernier	709
XII. — Les déistes nous donnent gain de cause par leur réponse, et font eux-mêmes la pétition de principe qu'ils nous reprochent.	461	Conférence II. — Pour le second dimanche de l'Avent. — Sur le vœu de stabilité.	725
XIII. — Il ne peut y avoir de dispute entre les déistes et nous, que sur le fait de la révélation. Mauvaise logique des déistes.	462	Conférence III. — Pour le troisième dimanche de l'Avent. — Sur la solitude.	735
XIV. — La connaissance de la religion est impossible ou impraticable à la totalité morale des hommes, sur la voie du <i>raisonnement</i> proposée par les déistes.	462	Conférence IV. — Pour le quatrième dimanche de l'Avent. — Sur la solitude.	748
XV. — Suite de la même matière.	465	Careme.	763
XVI. — La voie de la <i>révélation</i> , seule à la portée de tous les esprits.	465	Conférence I ^{re} . — Pour le premier dimanche de Carême. — Sur l'observance du Carême.	765
XVII. — Objection des déistes contre la nécessité de la révélation des mystères.	466	Conférence II. — Pour le second dimanche de Carême. — Sur la mortification.	777
XVIII. — Réponse. Les mystères sont nécessairement liés à la révélation des préceptes, et suivent tous la mission divine de Jésus-Christ.	466	Conférence III. — Pour le troisième dimanche de Carême. — Sur la chasteté.	794
LETTRE OU L'ON PROUVE QUE, LA CERTITUDE DE LA RÉVÉLATION SUPPOSÉE, NOUS DEVONS CROIRE TOUT CE QU'ELLE CONTIENT, QUAND MÊME LES CHOSÉS RÉVÉLÉES NOUS PARAÎTRAIENT CONTRAIRES A LA RAISON.	465	Conférence IV. — Pour le quatrième dimanche de Carême. — Sur la pauvreté religieuse.	814
Principes de raisonnement.	465	Conférence V. — Pour le cinquième dimanche de Carême. — Sur l'obéissance religieuse.	810
MOISE JUSTIFIE CONTRE LES INCREDULES AU SUJET DU DELUGE UNIVERSEL.	455	Conférence VI. — Pour le dimanche des Rameaux. — Sur l'obéissance religieuse.	866
Première demande.	457	Conférence VII. — Pour le jour de Pâques. — Sur la conversion des mœurs.	835
Seconde demande.	458	CONFÉRENCES MONASTIQUES POUR LE DIMANCHE DE NOËL, LES DIMANCHES APRES L'EPIPHANIE ET LE DIMANCHE DE LA SEPTUAGESIME.	919
§ I. — Il y a au-dessus de la terre assez d'eau pour en produire un déluge tel que Moïse le raconte.	458	Avertissement de l'auteur	919
§ II. — L'arche de Noé avait plus d'étendue qu'il n'en fallait pour contenir toutes les espèces d'animaux, leurs provisions pour un an et les semences.	462	Conférence pour le dimanche dans l'octave de Noël. — Sur l'observation des règles.	921
ŒUVRES POSTHUMES.	465	Conférences monastiques pour les dimanches après l'Épiphanie. — Conférence I ^{re} . — Pour le premier dimanche après l'Épiphanie. — Sur l'observation des règles.	945
Avertissement de dom Brial.	465	Conférence II. — Pour le second dimanche après l'Épiphanie. — Sur le même sujet.	968
RELATION DE LA CONVERSION ET DE LA MORT DE M. ROUGUER.	469	Conférence III. — Pour le troisième dimanche après l'Épiphanie. — Sur le même sujet.	988
Première lettre, contenant la relation de ce qui s'est passé pendant la dernière maladie de M. Bouguer, membre de l'Académie royale des sciences.	469	Conférence IV. — Pour le quatrième dimanche après l'Épiphanie. — Sur les tentations.	1011
Seconde lettre, dans laquelle on continue d'exposer la preuve de la religion, et la réponse aux objections de M. Bouguer.	488	Conférence V. — Pour le cinquième dimanche après l'Épiphanie. — Sur la mortification.	1040
CONFÉRENCE AVEC UN DEISTE.	503	Conférence VI. — Pour le sixième dimanche après l'Épiphanie. — Sur les conversations.	1067
Avertissement sur les trois écrits suivants.	505	CONFÉRENCES POUR LES DIMANCHES DE LA SEPTUAGESIME, DE LA SEXAGESIME ET DE LA QUINOUAGESIME.	1099
Premier écrit.	511	Conférence I ^{re} . — Pour le dimanche de la Septuagésime. — Sur le travail des mains.	1099
Second écrit, ou réponse à l'écrit précédent.	515	Conférence II. — Pour le dimanche de la Sexagésime. — Sur les saintes lectures.	1150
Troisième écrit, ou réfutation de l'écrit précédent.	519	Conférence III. — Pour le dimanche de la Quinquagésime. — Sur les souffrances de Jésus-Christ.	1165
Section I ^{re} . — Réponse aux reproches.	519		
Section II. — Examen des raisonnements de l'auteur.	525		
Section III. — Preuves de la nécessité d'une révélation.	554		

CONFÉRENCES POUR LES DIMANCHES APRES
PAQUES. 1203

Conférence I^e. — Pour le premier dimanche après Pâques, ou pour tout autre dimanche du temps pascal. — Sur la Résurrection de Jésus-Christ. 1203

Conférence II. — Pour le second dimanche après Pâques. — Sur les principaux devoirs des religieux, par rapport au christianisme. 1234

Conférence III. — Pour le troisième dimanche après Pâques. — Sur la privation des grâces sensibles. 1264

Conférence IV. — Pour le quatrième dimanche après Pâques. — Sur le silence. 1292

Conférence V. — Pour le cinquième dimanche après Pâques. — Sur la prière publique. 1524

CONFÉRENCE POUR LE DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE L'ASCENSION. — Sur l'Ascension de Jésus-Christ. 1567

CONFÉRENCE POUR LE DIMANCHE DE LA PENTECOTE. — Sur la descente du Saint-Esprit. 1593

CONFÉRENCE POUR LE DIMANCHE DE LA TRINITE. — Sur le signe de la croix 1419

CONFÉRENCES POUR LE DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE LA FETE-DIEU. — Sur le culte qui est dû à Jésus-Christ dans l'Eucharistie. 1449

CONFÉRENCES POUR LES DIMANCHES APRES LA PENTECOTE. 1475

Conférence I^e. — Pour le troisième dimanche. — Sur l'abstinence. 1475

Conférence II. — Pour le quatrième dimanche après la Pentecôte. — Sur l'esprit religieux. 1501

Conférence III. — Pour le cinquième dimanche après la Pentecôte. — Sur la béatitude. 1534

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

MARS 07 1980



a39003 001908101b

B X 1 7 5 6 . A 2 M 5 1 8 4 4 V 5 8
M I G N E , J A C Q U E S P A U L .
C O L L E C T I O N I N T E G R A L E E

CE BX 1756
.A2M5 1844 VC58
CDD MIGNÉ, JACQU COLLECTION I
ACC# 1047786

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	10	04	05	14	01	4